DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

38–39 Elizabeth II

VOLUME VI, 1989

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1989
AU VINGT ET UNIÈME JOUR DE FÉVRIER 1990, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 décembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PANAMA

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, les Canadiens étaient outrés par la dictature du général Noriega qui a refusé de se soumettre au verdict populaire lors des élections démocratiques de mai dernier. Notre parti a souscrit aux démarches internationales prises pour assurer la transition entre le gouvernement Noriega et le gouvernement légitime.

Mais nous ne saurions approuver l'usage de la force par une tierce partie pour modifier le cours des affaires intérieures d'un pays. En sa qualité de membre des Nations Unies, le Canada a toujours souscrit à la charte de cet organisme qui interdit explicitement l'usage de la force militaire contre un autre pays.

Le gouvernement du Canada a prétendu que la vie de citoyens américains était en danger pour justifier son appui à l'invasion de Panama par les États-Unis. Mais il oublie de mentionner que les États-Unis pouvaient déjà compter sur la présence sur place d'un fort contingent militaire qui aurait probablement pu assurer la sécurité des citoyens américains sans qu'il soit nécessaire de déclencher un assaut en règle contre ce pays.

Je demande au gouvernement de profiter des séances d'urgence du Conseil de sécurité et de l'Organisation des États américains pour déclarer catégoriquement qu'il ne peut approuver et qu'il n'approuvera pas la violation du principe de la non-intervention et, partant, l'invasion du Panama par les États-Unis.

[*Français*]

LA COUPE DU MONDE DE SKI ACROBATIQUE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, j'aimerais faire part à cette Chambre que ma belle circonscription de Laurentides sera encore une fois l'hôte d'un événement international.

La Coupe du monde de ski acrobatique se tiendra au Mont-Gabriel, dans la municipalité de Mont-Rolland, les 5, 6 et 7 janvier 1990, et comprendra trois épreuves: le ballet, les bosses et le saut. Au cours de cet événement, des athlètes de plus de 20 pays rivaliseront d'audace pour offrir une compétition du plus haut calibre, une compétition durant laquelle le talent et le savoir-faire des compétiteurs seront mis à l'épreuve.

Monsieur le Président, comme vous le savez, le ski acrobatique attire de plus en plus d'adeptes, tant au Canada qu'à l'étranger. C'est une discipline des plus exigeantes, une discipline qui demande sang-froid, audace, souplesse, agilité et détermination.

J'aimerais, monsieur le Président, saluer bien haut le travail des bénévoles et souhaiter aux athlètes la meilleure des chances lors de cette compétition.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les sénateurs libéraux remettent ça. Ils tentent de retarder l'adoption du projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, que la Chambre a adopté il y a six semaines.

Ils le font uniquement pour des raisons teintées d'esprit de parti. Ce sont les mêmes, le même groupe de politicailleurs, qui ont refusé d'appuyer le projet de loi C-103. Vous souvenez-vous, monsieur le Président, de la loi créant l'APECA, il y a environ deux ans? Ils avaient presque réussi à couler le projet de loi, mais cette fois-ci, ils ne réussiront pas. Il est clair que les sénateurs libéraux se soucient guère des hommes et des femmes. . .

Article 31 du Règlement

M. le Président: Le député a son point de vue. Cependant, je souligne que ce n'est pas ici l'endroit convenable pour médire de l'autre endroit. Les règles m'obligent à interrompre le député et à passer à autre chose.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, il y a plusieurs mois, le Parti libéral, avec la complicité du Sénat non élu, pour des raisons strictement partisanes, ont bloqué le projet de loi C-22, ce qui empêchait que des centaines de chercheurs canadiens puissent être capables d'inventer de nouveaux médicaments pour le bien-être de notre population et ainsi créer des milliers de nouveaux emplois chez nos chercheurs.

Aujourd'hui, le même scénario se répète: les libéraux, avec un Sénat majoritairement libéral, non élu, décident de bloquer le projet de loi C-21, et d'empêcher que 800 millions de dollars soient dépensés pour des programmes de formation de notre main-d'oeuvre qui en a tant besoin.

Monsieur le Président, sommes-nous vraiment dans un pays démocratique avec cette arrogance libérale? Monsieur le Président, je déplore cet exercice vicieux. Il est temps que cela finisse, monsieur le Président!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, par le passé, je me suis prononcé en faveur du projet de loi C-21, qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage, et de ce qu'il fera pour ma circonscription.

Voilà que le sénateur MacEachen et sa bande de libéraux de l'autre endroit privent mes électeurs de ces avantages. Aux chômeurs de ma circonscription qui ont besoin de se recycler pour réintégrer le marché du travail, les libéraux disent: «Attendez». Aux femmes enceintes qui ont des problèmes pendant leur grossesse et pourraient utiliser à bon des prestations supplémentaires pendant cette période difficile, les libéraux disent: «Continuez à travailler et à pâtir». Aux couples qui veulent jouir de la naissance de leur enfant et permettre à la femme de retourner au travail plus tôt, les libéraux disent: «Tant pis». Aux chômeurs plus âgés qui ont besoin d'aide pour retourner au travail, les libéraux montrent qu'ils ne se soucient pas vraiment de leur cas. Aux couples qui ont attendu longtemps pour adopter un enfant, les libéraux disent: «Vous n'avez pas droit aux prestations parentales».

Je demande au Sénat de faire preuve d'un peu de compassion à l'égard des Canadiens et Canadiennes qui ont vraiment besoin d'aide.

* * *

LE DÉCÈS DE HELEN CREIGHTON

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de rendre hommage à la regrettée Helen Creighton, originaire de Dartmouth en Nouvelle-Écosse. L'une des personnalités les plus remarquables de sa génération, elle est décédée mardi à l'âge de 90 ans.

Au début de sa vie, durant les années 20, M^me^ Creighton a oeuvré comme travailleuse sociale et professeure, avant que son amour de la musique et du folklore ne devienne sa vocation. À compter de 1928, elle est devenue une figure familière dans toutes les régions rurales de la Nouvelle-Écosse, alors qu'empruntant de petits chemins de terre, elle se rendait dans des endroits reculés, afin de rapporter les chansons et les histoires que les gens s'étaient transmises de génération en génération.

Au cours de sa longue vie, M^me^ Creighton a rassemblé et enregistré plus de 4 000 chansons en anglais, en français, en gaélique, en micmac et en allemand, et a beaucoup écrit sur son patrimoine maritime. Sa valeur était telle qu'on peut retrouver ses oeuvres à la Bibliothèque du Congrès, à Washington, aux Archives nationales et, chose encore plus importante, aux Archives publiques de la Nouvelle-Écosse.

M^me^ Creighton était un écrivain prolifique qui savait écouter, mais par-dessus tout, elle était une visionnaire qui s'était aperçue de la valeur du trésor que constituaient la musique, la culture et le patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Monsieur le Président, chers collègues, la chanson la plus connue probablement de M^me^ Creighton est *Farewell to Nova Scotia*. Aujourd'hui, au nom de tous les habitants de la Nouvelle-Écosse, je tiens à lui faire nos adieux. Notre génération et les générations futures profiteront de l'héritage remarquable qu'elle nous a légué sur le plan de la musique et du foklore, car elle nous a vraiment laissé des documents remarquables qui retracent notre histoire.

Au nom des habitants de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et de tout le Canada, je dis adieu et bon voyage à M^me^ Helen Creighton.

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, pendant que nous célébrons Noël cette année, n'oublions pas que la guerre, la faim et la maladie sont

encore trop répandues dans le monde. C'est pourtant une année spéciale, car nous voyons la liberté, la démocratie et l'espoir émerger pour la première fois dans la vie politique de nombreux pays.

Il est regrettable que cet esprit n'ait pas inspiré le gouvernement canadien. Notre système reste marqué par l'absence de réformes politiques, particulièrement à la Chambre haute. Le sénateur Murray se promène d'une capitale provinciale à l'autre au nom du gouvernement, insultant ainsi ceux qui veulent réformer le Sénat et exhortant les premiers ministres provinciaux à faire fi du public canadien qui rejette l'Accord du lac Meech.

Qu'en est-il du Sénat? Lorsqu'il exerce ses pouvoirs constitutionnels, les conservateurs se plaignent que c'est antidémocratique. Lorsqu'on essaie de démocratiser le Sénat, les conservateurs prétendent alors que c'est anticonstitutionnel. En badinant, le ministre de la Justice vient de déclarer publiquement qu'il faudrait peut-être abolir le Sénat. Il a dit à un journaliste du *Vancouver Sun*: «Je ne suis pas convaincu qu'un Sénat soit nécessaire».

Le gouvernement conservateur n'a pas encore énoncé sa position concernant le Sénat, comme il l'a promis, mais les Canadiens commencent à se douter de ses vraies intentions.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

M. Steven W. Langdon (Essex—Winsor): Pour la deuxième année consécutive, monsieur le Président, Statistique Canada nous apprend que l'écart salarial entre les hommes et les femmes n'a pas diminué depuis dix ans.

Le gouvernement dit qu'il veut l'égalité parfaite pour les Canadiennes. Qu'entend-il pas égalité? Égalité signifie que la femme gagne seulement 65 p. 100 du salaire de l'homme, mais qu'elle paye 100 p. 100 des notes d'épicerie, 100 p. 100 du loyer et 100 p. 100 des frais de garderie.

Égalité signifie que le gouvernement préconise la parité salariale et des conditions d'emploi équitables, mais qu'il légifère pour forcer ses propres employées d'hôpitaux à retourner au travail parce qu'elles ont demandé la parité salariale avec les hommes qui font le même travail. Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte du fait que l'égalité suppose que le personnel féminin est rémunéré au même taux que le personnel masculin? Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte du fait que l'égalité de la femme doit être réelle, directe et totale?

Article 31 du Règlement

LA ROUMANIE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui dénoncer les actes qu'ont récemment commis le dictateur de la Roumanie, Nicolae Ceausescu, et ses suppôts.

En tant que Canadien d'origine hongroise, je m'intéresse à la Hongrie et spécialement à la répression brutale de la minorité hongroise en Roumanie, la plus grande minorité ethnique de toute l'Europe. La police terroriste de Ceausescu a persécuté le révérend Laszlo Tokes, de qui nous avons déjà parlé à la Chambre, et elle vient de massacrer des gens gagnés par l'euphorie qu'engendre le vent de liberté qui souffle actuellement sur l'Europe de l'Est. Les mesures qu'a prises la Roumanie constituent un affront aux droits de la personne, à la *glasnost* et à ce grand moment de répit dans la guerre froide. Nous ne devons pas nous contenter de protester sur papier. J'exhorte le gouvernement à réviser immédiatement nos relations économiques avec le boucher de Bucarest. Faisons ce qui s'impose et que nos notes de protestation s'accompagnent de mesures concrètes. Je demande également à la Chambre de condamner à l'unanimité les actions odieuses de ce dinosaure politique.

* * *

LA FAMINE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, des millions d'Éthiopiens, en Érythrée et au Tigré sont menacés à nouveau par la famine. Les Nations unies ont annoncé la perte totale des récoltes dans les régions où la production alimentaire est depuis longtemps perturbée par la guerre.

La majorité de ceux qui sont menacés par la famine vivent dans des régions qui échappent au contrôle du gouvernement éthiopien, des régions que j'ai visitées en 1986. L'Éthiopie a découragé la communauté internationale de rémedier à cette situation. En novembre, les négociations diplomatiques en vue de conclure des ententes de libre passage ont été rompues.

Ce n'est pas le moment de suivre le protocole diplomatique. Le Canada intervient trop lentement pour répondre à ce défi. La diplomatie tranquille se transforme en complicité silencieuse, alors que des millions de gens risquent actuellement de mourir de faim dans cette région. L'ACDI n'a approuvé que la moitié de l'aide alimentaire de l'année dernière qui n'était pas une année de crise.

Les pires craintes de ceux d'entre nous qui se sont élevés contre les réductions des crédits à l'aide au développement se sont concrétisées. La réduction du déficit par les conservateurs a effectivement pour conséquence de laisser les gens mourir de faim en Afrique. Les

Canadiens ont fait preuve de générosité en 1984. Nous devons maintenant à nouveau agir sans délai et avec la même générosité.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, la circonscription de Cumberland—Colchester, en Nouvelle-Écosse, n'est pas une région où l'emploi est très élevé; en fait, on y trouve beaucoup de travail saisonnier. Grâce aux efforts fructueux d'un grand nombre de groupes d'agents de développement municipal, d'organismes provinciaux, de l'APECA et d'autres responsables de programmes fédéraux agissant de concert avec le secteur privé, nous avons connu au printemps et à l'automne le taux de chômage le plus bas jamais enregistré.

Toutefois, compte tenu du caractère saisonnier de beaucoup de nos emplois, il faut absolument que le projet de loi C-21, dont le Sénat est actuellement saisi, soit adopté immédiatement. Je demande au chef de l'opposition, qui est sur le point de prendre sa retraite, ainsi qu'à tous les nouveaux chefs éventuels et à tous les députés de l'opposition qui viennent de la région de l'Atlantique de faire pression sur leurs collègues au Sénat pour que l'on fasse diligence.

Les sénateurs concernés auront toujours du travail et n'auront jamais besoin de prestations d'assurance-chômage, ce qui n'est pas du tout le cas de mes électeurs. Une adoption rapide de ce projet de loi rassurerait les gens du Canada atlantique et leur permettrait de passer un joyeux Noël.

* * *

VIA RAIL

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, il y a abondamment de preuve que le gouvernement a fait fi de la réaction des Canadiens tant avant qu'après les réductions de service de VIA Rail.

En avril 1989, un militaire à la retraite et sa femme, désireux d'aller rendre visite à leur fille, ont téléphoné à VIA Rail pour réserver des places pour le voyage entre Petawawa et Calgary. VIA Rail leur a répondu que le train qui se rendait dans l'ouest du Canada en passant par Arnprior, Pembroke, Petawawa, et North Bay, affichait complet.

À Montréal, le gouverneur du club Rotary International pour le district 704 avait téléphoné à VIA Rail il y a six semaines pour réserver deux semaines à l'avance des places afin de pouvoir participer à la *Paul Harris Fellow Night* qui devait avoir lieu à la base militaire de Petawawa. On lui avait répondu qu'il n'avait pas besoin de réservation. Or, deux semaines plus tard, lorsqu'il a voulu acheter un billet pour monter dans le train, il n'y avait plus de place, de sorte qu'il a dû annuler et sa visite et son discours.

Dans la vallée de l'Outaouais, le train de voyageurs de VIA Rail est parfois si bondé de monde que les gens doivent s'entasser dans le wagon-bar faute de pouvoir se trouver une place ailleurs. Or, la vallée de l'Outaouais sera privée de services voyageurs parce que le gouvernement a décidé de l'éliminer à compter du 15 janvier 1990. Il s'agit d'une autre coupe qui affecte l'est de l'Ontario. Le premier ministre a dit aux Canadiens d'utiliser les services voyageur s'ils ne voulaient pas les perdre. En fait, le gouvernement a tout simplement décidé d'effectuer ces compressions, que les Canadiens aient recours au service de VIA Rail ou pas. Une enquête publique sur cette question devrait faire état de tous les faits, car ils sont bien souvent incroyables.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, les Canadiens à revenu faible et moyen ainsi que les petites entreprises seront des victimes de la taxe sur les produits et services. Ils devront en payer le prix et ils savent maintenant à combien ce prix va s'élever. Les Canadiens doivent faire face à des taux d'intérêt et à un dollar trop élevés, à une baisse des dépenses de consommation et à une chute catastrophique de nos exportations.

Est-ce que le ministre des Finances est disposé à dire la vérité et rien que la vérité aux Canadiens? Le ministre et son gouvernement cherchent-ils à mener le Canada à une récession? Faut-il beaucoup de chômage pour satisfaire le gouverneur de la Banque du Canada dans sa recherche irréductible d'une inflation nulle? Est-ce là la politique du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): La seule réponse simple que je puisse donner, monsieur le Président, c'est non.

Je voudrais cependant en dire davantage au sujet des observations faites par le député dans le préambule de sa question. Il dit que ce sont les Canadiens à faible revenu qui souffriront le plus de la taxe sur les produits et services. Je ne sais pas comment il peut affirmer une telle chose quand il peut lire aux pages 33, 34 et 35 qu'une personne de plus de 65 ans vivant seule disposera de 139 $ de plus après l'application de la taxe. Une famille ayant deux enfants et recevant un seul salaire de 25 000 $ sera gagnante de 395 $. La même famille avec deux enfants et deux salaires totalisant 30 000 $ aura 300 $ de plus. Une

famille monoparentale comptant deux enfants et ayant un revenu de 25 000 $ à 30 000 $ disposera d'un revenu supplémentaire compris entre 267 $ et 346 $.

Comment le député peut-il prendre la parole à la Chambre pour dire une telle sottise, quand il sait qu'on peut trouver dans ce document exactement le contraire de ce qu'il dit?

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, parce que le ministre des Finances aime regarder dans son livre, peut-être qu'il serait assez gentil de répondre à cette question.

Le ministre des Finances nous a dit hier que le déficit du présent exercice devrait se chiffrer à 30,5 milliards de dollars, conformément à l'objectif du gouvernement. Cependant, le ministre n'a pas produit les chiffres sur le déficit dans les années à suivre. Le ministre est-il prêt, aujourd'hui, à nous confirmer que le déficit pour l'exercice en cours sera retenu à 30,5 milliards de dollars, et, deuxièmement, est-ce qu'il est prêt à regarder dans son livre et nous dire ce qui va se passer au sujet du déficit dans les années qui suivront l'imposition de sa TPS?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux confirmer, comme je l'ai dit, en de nombreuses occasions, que le déficit de l'année financière courante est tenu en laisse. J'ai dit aussi hier, dans mes remarques, que le déficit de l'an prochain subit des pressions et qu'il faudra probablemenmt réduire les dépenses pour le garder en laisse. L'information nécessaire sera rendue publique au moment du budget.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, hier, nous avons vu le ministre se rétracter. Il s'est résigné, il a fait marche arrière, il a tenu compte des sondages et il a réduit la TPS à 7 p. 100. Je me demande maintenant s'il va écouter les consommateurs du Canada, les entreprises ainsi que les banquiers et s'il tiendra compte de la recommandation unanime du Comité des finances—il parle souvent de ce comité—et des recommandations des dix premiers ministres provinciaux.

Pour le bien des Canadiens et pour rester fidèle à l'esprit de Noël, le ministre des Finances reconnaîtra-t-il son tort et réduira-t-il les taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vois que mon collègue de Gander—Grand Falls n'est pas ici parce qu'il pourrait aider le député à poser un peu mieux ses questions.

Le député parle des travaux du Comité des finances. J'ai ici un résumé qui montre que la recommandation ou la déclaration la plus souvent entendue aux audiences de ce comité concernait le fait que nous devrions remplacer la taxe existante de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants par une taxe sur les produits et services. Nous en avons tenu compte.

En faisant ces commentaires, le député me reproche de ne pas écouter les Canadiens. Quand je les écoute, il dit que je me Arétracte; quand je ne les écoute pas, il me le reproche. Nous écoutons, comme nous l'avons toujours fait, et nous continuerons à le faire.

Je ne répondrai pas à la question qu'il vient de poser. J'y ai répondu cinq ou six fois au cours des deux ou trois derniers jours. S'il veut bien me rencontrer, je lui expliquerai la situation en détail. Mais j'ai déjà répondu à cette question à la Chambre bien des fois.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre des Finances a promis aux Canadiens que la réforme fiscale serait accompagnée d'un régime fiscal plus équitable. Hier, il a annoncé qu'il fixait la TPS à 7 P. 100, du moins à titre provisoire. Ce faisant, il a demandé aux grandes sociétés et aux Canadiens gagnant des revenus élevés de ne payer que 400 millions de dollars, alors qu'il cherche à soutirer 5,5 milliards à tous les autres Canadiens, notamment aux gagne-petit, aux étudiants, aux personnes âgées et aux petites entreprises.

Étant donné que la taxe de vente est de nature essentiellement régressive, surtout du fait que les crédits d'impôt consentis aux démunis ne sont pas indexés, le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens ce qu'il entend vraiment par justice?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député demande. . .

Une voix: Est-ce à la page 12?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les collègues d'en face veulent savoir quelle page je cite. Ils n'ont pas lu ce document, car, autrement, ils ne poseraient pas ces questions.

Le député cherche à induire en erreur—je ne dirai pas que c'est délibérément—à la façon dont il exprime sa question. Il sait que, comme nous avons baissé le taux de 2 points de pourcentage, de toute évidence, nous pouvons réduire la protection que nous assurons aux acheteurs de maisons neuves ou aux personnes qui gagnent de faibles revenus, et nous pouvons aussi supprimer la réduction du

taux d'imposition des revenus moyens, car les personnes touchant des revenus moyens ou modiques seront passablement avantagées par cette baisse du taux de la TPS.

Si nous nous en étions tenus à cela, la question du député aurait été raisonnable, car les principaux bénéficiaires auraient été ceux ayant des revenus élevés. C'est précisément pourquoi nous avons proposé d'imposer une surtaxe sur les revenus supérieurs afin que tous les Canadiens, qu'ils gagnent des revenus modiques, moyens ou supérieurs, soient traités plus ou moins de la même manière et, dans bien des cas, mieux qu'auparavant, mais pratiquement de la même façon qu'ils l'auraient été sous le régime du projet de taxe à 9 p. 100.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Le caractère fondamentalement régressif de cette mesure est toujours là. Le ministre a cherché à l'escamoter, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre a aussi promis une taxe de vente claire et simple, mais il propose d'augmenter de 75 000 à plus d'un million le nombre de firmes qui seront obligées de collecter et de payer la taxe de vente; de plus, il va imposer pour la première fois une taxe de vente à deux niveaux de gouvernement. Malgré les changements annoncés hier, le cauchemar est toujours là: trop compliqué, trop difficile à administrer.

Est–ce que le ministre peut expliquer aux petites et moyennes entreprises du Canada sa définition de «simple»?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député m'accuse de ne pas avoir parlé de sa remarque sur le caractère fondamentalement régressif de cette mesure. C'est la taxe de vente dont nous avons hérité en 1984 qui était fondamentalement régressive. Elle ne prévoyait aucun crédit d'impôt remboursable pour compenser ses répercussions auprès des gagne–petit. Nous avons introduit ce crédit d'impôt en 1986. Nous l'avons majoré à deux reprises jusqu'ici, et nous allons augmenter encore le montant du crédit d'impôt avec la TPS, ce qui constituera un remboursement versé par chèque quatre fois par année aux petits salariés. Nous savons que 75 p. 100 des familles de personnes âgées et des familles monoparentales profiteront de cette mesure.

• (1430)

Comment le député peut–il continuer de débiter des absurdités en disant que cette taxe est fondamentalement régressive? Nous avons changé cet état de choses maintenant. C'était une taxe fondamentalement régressive naguère. Mais elle est devenue une taxe progressive.

* * *

LE PANAMA

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Tôt ce matin, nous avons appris la nouvelle de l'invasion américaine du Panama. Le président Bush aurait téléphoné au premier ministre une fois l'invasion engagée. Je pense que les Canadiens ont le droit de savoir si le premier ministre a fait part au président d'objections contre cette invasion militaire.

Le premier ministre a déclaré ce matin que le Canada ne souscrirait à aucune mesure que pourrait prendre un pays de l'OEA pour condamner l'invasion de Panama. Ne croit–il pas qu'il est temps que les Américains cessent de s'arroger le droit d'intervenir militairement en Amérique latine quand cela leur chante?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Est–ce ainsi qu'un gouvernement civilisé agit dans un monde civilisé? Quand le premier ministre fera–t–il savoir au gouvernement américain que l'Amérique latine n'est plus la chasse gardée des États–Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai effectivement reçu ce matin un appel téléphonique du président Bush au sujet des manoeuvres au Panama. Après discussion avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le gouvernement du Canada a déclaré en partie dans un communiqué:

> Le gouvernement canadien déplore le recours des États–Unis à la force au Panama, mais comprend et voit d'un oeil favorable le geste des Américains dans les circonstances, compte tenu surtout de l'escalade des menaces contre les citoyens américains au Panama.

Si mon honorable amie croit que le Canada ou les États–Unis devraient répondre par l'indifférence à une déclaration de guerre contre les États–Unis, au meurtre de citoyens américains par M. Noriega et à ses menaces à la sécurité, et si elle, le chef du NPD, croit que les Canadiens ne doivent pas réagir devant ces atteintes

cruelles à la liberté et à la vie, elle ne trouvera pas d'appuis chez les progressistes conservateurs.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, à mon avis, ce ne sont pas les Canadiens qui sont indifférents devant ce qui se passe en Amérique centrale. Les Canadiens veulent que des solutions pacifiques soient apportées dans cette région. Ils veulent que nous fassions appel aux Nations Unies, au Conseil de sécurité et à l'OEA pour y parvenir.

Monsieur le Président, nous aussi nous trouvons l'attitude de Noriega répréhensible. Nous aussi nous estimons qu'il faut déployer des efforts à l'échelle internationale pour qu'un gouvernement démocratique soit rétabli à Panama.

Mais nous savons également que Noriega est une création du gouvernement américain.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Certes, lorsque M. Noriega a décidé de ne pas être d'accord avec le gouvernement américain, celui-ci a saisi ce prétexte pour envahir le pays.

Je me demande, à voir la réaction du gouvernement canadien, si celui-ci n'estime pas que les États-Unis ou tout autre pays devraient prendre la liberté d'envahir un pays chaque fois qu'ils désapprouvent un gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les sentiments exprimés par la chef du Nouveau Parti démocratique sont tellement étrangers aux valeurs fondamentales des Canadiens en général qu'elle vient tout juste de montrer pourquoi son parti ne sera jamais appelé à former un gouvernement au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La chef a-t-il oublié que, en mai dernier, Panama a élu un gouvernement démocratique qui a été l'objet de répressions, de tortures et d'actes de terrorisme de la part du général Noriega et de ses brutes?

La chef a-t-il oublié que le général Noriega est mis en accusation pour trafic de drogues et corruption aux États-Unis et ailleurs?

La députée a-t-elle oublié que le général Noriega a autorisé la diffusion d'une déclaration de guerre contre les États-Unis et que, par la suite, des citoyens américains ont été tués?

Les États-Unis d'Amérique ont agi pour protéger les intérêts de leurs ressortissants. Leur conduite est régie par des traités internationaux concernant Panama. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répété à maintes reprises qu'il ne fallait intervenir qu'en dernier ressort dans tous les cas. Nous estimons que, dans les circonstances, les États-Unis d'Amérique et leur président ont bien agi.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si le Canada appuie les actions du gouvernement américain, est-ce à dire que nous croyons que les États-Unis ou toute autre nation peut se sentir libre d'utiliser la force lorsqu'elle désapprouve un gouvernement? Que va dire le Canada à l'Organisation des États américains, au Conseil de sécurité des Nations Unies sur ces questions? Qu'arrive-t-il du rôle de puissance intermédiaire que ce gouvernement préconisa pour le Canada au sein de l'Organisation des États américains?

Ce gouvernement refuse de condamner l'appui des États-Unis aux militaires du Salvador et ce gouvernement refuse de condamner l'invasion américaine de Panama, cela veut-il dire que ce gouvernement n'a pas de politique étrangère indépendante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je réponds à la haute direction du Nouveau parti démocratique en français comme en anglais.

Il y a eu une déclaration de guerre par le général Noriega contre les États-Unis. Un citoyen américain a été tué par les forces du général et son épouse a été terrorisée et accablée par les forces. Les États-Unis sont intervenus suite à cette déclaration de guerre afin de protéger les citoyens et les citoyennes américains qui habitent Panama, de façon tout à fait légitime, en vertu d'un traité international qui existe depuis maintenant belle lurette.

Mais les néo-démocrates trouvent quelque chose de répugnant là-dedans, même si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit carrément qu'il s'agissait d'un geste ultime... Mais, si compte tenu d'une déclaration de guerre, compte tenu d'un meurtre d'un citoyen étranger, si la direction des néo-démocrates trouve la réaction américaine excessive, ce gouvernement et ce pays ne suivront jamais son raisonnement ou ses politiques extérieures.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je voudrais élucider un point que le premier ministre vient de soulever, mais je tiens d'abord à établir clairement que nous, libéraux, n'aimons pas Noriega.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1440)

Mme Stewart: Le Canada a toujours appuyé le principe fondamental de la non-intervention qui est consacré en droit international et garanti par la Charte des Nations Unies.

Dans ses réponses aux questions concernant la position du Canada sur l'invasion du Panama, le secrétaire d'État a dit que cette intervention armée au Panama constituait un dangereux précédent. Ma question s'adresse au premier ministre.

Appuyons-nous de façon absolue le principe de la non-intervention? Si nous faisons une exception dans le cas des États-Unis cette fois-ci, comment ferons-nous pour être crédibles à l'avenir lorsque d'autres pays envahiront un territoire souverain pour les mêmes raisons?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est très important, à mon avis, que la Chambre reconnaisse les circonstances inhabituelles qui ont cours au Panama.

Quelque 12 000 Américains se trouvent actuellement au Panama en vertu d'un traité. Le général Noriega les a directement menacés en leur déclarant la guerre. Un soldat de ces troupes a été tué, et des menaces ont été proférées contre la femme de ce militaire.

Comme la députée suit l'évolution de la situation en Amérique latine, elle sait que de grands efforts ont été déployés pour négocier un règlement dans cette affaire. Ces efforts ont échoué.

Lorsque j'ai parlé au président du Venezuela ce matin, il m'a dit que si cet événément était survenu, c'était en partie parce que le Venezuela, le Canada et d'autres nations qui font partie de l'Organisation des États américains ont échoué dans leurs démarches en vue de régler le problème par la voie de la négociation. Ce n'était pas la solution au problème.

Nous faisions face à une situation qui mettait en cause la présence d'Américains au Panama en vertu d'un traité. Ils ont été menacés. On leur a déclaré la guerre.

Ma déclaration était très claire. Nous croyons que ce genre d'intervention crée un dangereux précédent. Il faut recourir à cette solution dans le seul cas où tous les autres moyens ont échoué et lorsque les circonstances revêtent un caractère exceptionnel. Dans ce cas, les circonstances étaient exceptionnelles et tous les autres moyens avaient échoué. Nous en sommes donc venus à la conclusion que les mesures prises par le président et le gouvernement des États-Unis étaient fondées.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le ministre nous donne sa justification de l'invasion du Panama, les bonnes intentions des États-Unis, mais je peux lui dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Le Canada vient d'adhérer à l'OEA et dispose d'une voix importante dans cette organisation et aux Nations Unies. Les deux ont convoqué des réunions d'urgence sur la question du Panama. Le Canada dira-t-il clairement à ces réunions que nous restons fidèles au principe de non-intervention?

Le très. hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à ces réunions nous serons fidèles à la politique qui a été annoncée aujourd'hui par le gouvernement du Canada à la suite des événements dont on parle, et aux principes énoncés par les gouvernements prédécents du Canada.

Je voudrais vous citer le hansard du 25 octobre 1983, à la page 28311. En réponse à une question, le très hon. Pierre Elliott Trudeau disait:

> . . .les États-Unis avaient certainement le droit de vouloir protéger leurs ressortissants qui se trouvent à la Grenade.

Dans ce cas-là, les ressortissants américains n'étaient pas présents en vertu d'un traité, tandis que dans le cas du Panama, il y a un traité qui justifie leur présence. Il n'y avait pas eu non plus, dans ce cas-là, les circonstances atténuantes que sont les nombreuses tentatives pour résoudre la situation par voie de négociation, des tentatives qui ont échoué.

Un certain nombre de pays membres de l'Organisation des États américains ont déjà réagi aux événements. Le ministre des affaires étrangères de Costa Rica a dit plus tôt aujourd'hui, comme nous, qu'il regrettait cette action, mais qu'il ne pouvait aller jusqu'à la condamner. Il y a d'autres pays membres de l'Organisation des États américains et aussi d'autres pays du monde qui ne saisiront pas

cette occasion simplement pour condamner les États-Unis, peut-être pour d'autres raisons.

Monsieur le Président, si vous regardez la liste de ceux qui ont condamné sans réserve les États-Unis, vous trouverez la Libye, le Nicaragua, Cuba, l'Iran, le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Avec son engouement exagéré et incontrôlé pour les taux d'intérêt élevés, le gouvernement étrangle les exportations, tarit les investissements, augmente le déficit et fait perdre des emplois aux Canadiens.

Et comme si cela ne suffisait pas, le Conférence Board annonçait hier encore que l'industrie canadienne projette une réduction majeure de ses budgets de recherche et de développement. Les entreprises canadiennes perdent confiance dans la politique monétaire du gouvernement. Pour les Canadiens, les taux d'intérêt élevés ne sont pas un terrain de jeu uniforme, c'est un marécage parsemé de sables mouvants.

Le ministre avouera-t-il à la Chambre aujourd'hui que ces réductions des budgets de R et D prouvent l'échec de sa politique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, notre gouvernement est parfaitement conscient de l'importance d'avoir des taux d'intérêt peu élevés. Au début de la législature précédente, nous étions franchement en faveur de taux d'intérêt peu élevés, car nous avons jugé que c'était ce qui convenait à l'époque. Mais depuis un an et demi, nous avons constaté des tendances à l'accélération de l'inflation. Ces tendances sont toujours là.

Si le député veut que nous ne tenions pas compte de ces tendances, cela nous ramènera directement à la fin des années 70 et au début des années 80 qui nous ont donné une grave récession, laquelle a causé un tort durable à l'économie, aux investissements ainsi qu'à la recherche et au développement.

Une voix: Il n'y a pas de comparaison.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés disent qu'il n'y a pas de comparaison. Je tiens à leur rappeler que, en 1976 je pense, le taux d'inflation se situait à 5,5 p. 100 environ, comme aujourd'hui à peu près. Quatre ans plus tard environ, il était passé à 13 p. 100.

Une voix: Partout dans le monde.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): «Partout dans le monde», dit-il. Si les députés veulent jeter un coup d'oeil sur ce qui se passe ailleurs, ils verront que l'inflation commence à remonter dans plusieurs pays. Au Japon, les taux d'intérêt augmentent. En Allemagne, les taux d'intérêt augmentent. Au Royaume-Uni, les taux d'intérêt augmentent. Donc, elle augmente dans plusieurs pays du monde.

Si nous ne voulons pas empêcher que ce problème ne s'aggrave et prévenir la répétition de ce qui s'est passé en 1981-1982, alors nous pouvons suivre exactement l'orientation que le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique veulent adopter, laquelle nous donnera une inflation beaucoup plus aiguë et nous fera perdre définitivement la compétitivité si importante pour le pays.

* * *

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Lors des audiences du Comité des finances, il a été clairement démontré que la TPS sera un cauchemar pour la petite entreprise. Ma question est très simple: Pourquoi hier le ministre a-t-il abandonné la petite entreprise quand elle aura des difficultés à percevoir une taxe à la consommation au Canada, qui est le seul pays au monde qui a 10 systèmes de taxe à la consommation? Pourquoi le ministre des Finances veut-il tuer l'esprit d'entrepreneurship de la petite entreprise au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas où a passé ce député. Il siège à la Chambre depuis 1984.

Il a dû voir depuis les nombreuses mesures que nous avons prises pour encourager la petite entreprise à laquelle le Parti libéral s'était systématiquement opposé. Premièrement, il y a eu l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital. Deuxièmement, il y a eu une augmentation substantielle du pouvoir d'emprunter pour la petite entreprise. Troisièmement, il y a eu aussi une augmentation des crédits remboursables pour la recherche et le développement—là encore un très fort encouragement pour le secteur de la petite entreprise.

Le projet de TPS s'accompagne d'un certain nombre de mesures, par exemple des méthodes comptables abrégées, un revenu en deçà duquel le petit commerçant n'aura pas à faire de rapport de taxe, et il y aura deux semaines demain, j'ai rencontré. . .

M. Gagliano: Pouvez-vous définir «méthodes comptables abrégées»?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député ne peut pas se taire quand quelqu'un parle.

• (1450)

Monsieur le Président, il est beaucoup plus facile d'écouter quand on garde les oreilles ouvertes et la bouche fermée.

De plus, le Canada a les taux les plus faibles d'impôt sur le revenu des sociétés pour les petites entreprises. Nous les avons réduits dans le cadre de la réforme fiscale de 1988.

Le député hoche la tête. Ce sont tous là autant d'exemples précis montrant à quel point nous avons aidé la petite entreprise. Si le député continue à hocher la tête, il ne pourra rien entendre et ne pourra rien apprendre.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les députés ne sont pas sans savoir qu'on a adopté à l'autre endroit, hier, un projet de loi concernant le régime d'assurance-chômage. Le fait qu'une chambre nommée retarde de façon délibérée l'adoption du projet de loi C-21, constitue une atteinte inacceptable au processus démocratique.

Le gouvernement a présenté des modifications qui rendront notre pays plus compétitif et permettront aux chômeurs d'avoir un meilleur accès à la formation professionnelle. Tous les Canadiens raisonnables s'apercevront que ce petit jeu doit cesser.

La ministre pourrait-elle nous préciser comment le gouvernement entend répondre à ce projet de loi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention de considérer ce qui se passe à l'autre endroit comme de l'ingérence frivole et stupide dans les excellentes politiques du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Permettez-moi de signaler à mes vis-à-vis, et notamment à ceux qui siégeaient au comité législatif, que les membres du comité sénatorial épluchent à l'heure actuelle le projet de loi C-21. Nous ignorons au juste quand ils en auront terminé.

Le comité législatif a entendu 200 témoins en quatre semaines. Le comité de l'autre endroit en a entendu 15 en six semaines. À mon avis, il ne s'agit certes pas d'une étude sérieuse.

Outre la norme variable d'admissibilité, le projet de loi que les sénateurs ont adopté fait fi de tous les autres avantages comme ceux offerts aux travailleurs âgés et aux femmes. On entend les femmes dans ce coin-là huer et siffler. Que font-elles de l'élargissement des avantages accordés pour ce qui est de la maternité et de l'adoption?

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Quant aux régions rurales du pays, que fait-on du fait que notre projet de loi supprime les sanctions imposées aux travailleurs saisonniers réitérants? Ces derniers vont être pénalisés.

* * *

LE PANAMA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président. . .

M. Crosbie: Le chaud partisan de Noriega vient de se lever.

M. le Président: Le député de Winnipeg Transcona a la parole.

M. Blaikie: Monsieur le Président, l'intervention armée du gouvernement américain à Panama est une affaire très grave. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures la juge comme telle, même si certains de ses députés d'arrière-ban la prennent à la légère. Les députés de l'opposition, eux, la prennent tout à fait au sérieux.

Je trouve qu'il y a en l'occurrence place pour une critique légitime de l'initiative américaine, et c'est ce à quoi nous nous livrons. La question n'est pas de savoir si l'on est partisan de Noriega ou si l'on est ce que les chahuteurs d'en face disent.

Personne n'approuvait le régime Noriega. Il s'agit de savoir si la fin que nous recherchons tous, soit la restauration de la démocratie à Panama, justifiait les moyens employés en l'occurrence.

À l'instar du ministre lui-même, nous nous inquiétons du dangereux précédent que le gouvernement américain crée par suite de son initiative. Nous demandons au gouvernement, au premier ministre ou au secrétaire d'État de nous dire s'il comprend toute l'ampleur de l'initiative américaine à un moment où l'autre superpuissance abandonne l'idée qu'elle avait arbitrairement le droit d'intervenir dans toutes les régions situées à

proximité de son territoire. Qu'adviendra-t-il des relations globales entre l'Est et l'Ouest si les États-Unis font marche arrière et utilisent de nouveau la doctrine qu'ils appliquaient depuis des décennies en Amérique centrale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je reconnais que l'affaire est grave. Je reconnais également qu'elle mérite un examen minutieux. Comme le gouvernement du Canada l'a déclaré dans son communiqué officiel, nous nous inquiétons de ce précédent. Nous pensons qu'il faut lui imposer des limites très strictes.

Le député comprend sûrement qu'il a tort de qualifier cette initiative d'arbitraire ou d'établir un parallèle avec d'autres initiatives que des tiers pays peuvent avoir prises ailleurs. Il s'agit en l'occurrence d'un pays où les États-Unis maintiennent 12 000 hommes de troupes, en application d'un traité international. Ces militaires étaient menacés par suite d'une déclaration de guerre ouverte contre leur pays, situation encore aggravée par le meurtre de l'un de ces militaires et les menaces formulées envers des membres de sa famille.

L'autre élément dont le député doit également tenir compte est le fait que l'Organisation des États américains, à l'instar d'autres organismes, dépensait énormément d'énergie depuis plusieurs mois pour essayer de trouver une solution pacifique à ce problème. Les Américains avaient collaboré à cette démarche.

Comme le président des États-Unis l'a déclaré tôt ce matin: «Le moment vient où ça suffit.» Il devait reconnaître qu'une déclaration de guerre avait été lancée contre ses concitoyens en poste à Panama sous la protection d'un traité international. Il ne s'agissait pas là d'une initiative arbitraire. Nous croyons qu'elle ne constitue pas un précédent, mais nous allons certainement faire en sorte de nous en assurer.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, quand le Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale s'est rendu en Amérique centrale, nous avons constaté que la droite et la gauche étaient plutôt sceptiques au sujet de l'idée que les Américains se faisaient de leur rôle à Panama. Je serais fort étonné si, dans quelques jours, les États membres de l'OEA n'exprimaient pas les mêmes doutes.

Le premier ministre et le secrétaire d'État se trompent complètement s'ils pensent que la population canadienne se méprend au sujet de la partialité des Américains quand ces derniers se sentent outragés par le décès de leurs concitoyens.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il se souvient, entre autres choses, du fait que l'assassinat de quatre religieuses américaines par le régime salvadorien n'avait provoqué ni le même outrage, ni les mêmes représailles militaires. Le problème, c'est que dans bien d'autres cas, on n'entend pas le genre de commentaires qu'on fait actuellement au sujet de l'invasion américaine.

J'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Va-t-il au moins admettre qu'il y a beaucoup d'autres incidents où des régimes attaquent des Américains, leur propre citoyens, leurs prêtres et leurs défenseurs des droits de la personne sans que Washington ne sente le besoin d'intervenir? Si au moins il admettait que les Américains font preuve d'hypocrisie dans ce cas-ci, le peuple américain serait plus porté à le croire.

Le très. hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député connaît les changements révolutionnaires que M. Gorbatchev a sciemment provoqués en Europe orientale et en Union soviétique pour encourager les gens, de façon très éloquente et très convaincante, à ne pas rester esclaves du passé et à se tourner vers l'avenir.

Nous en avons déjà discuté. Au lieu de continuer à nourrir certains préjugés envers les États-Unis, le député devrait examiner les événements à la lumière des circonstances. Il devrait penser de façon plus originale.

* * *

• (1500)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Adopté par le Sénat hier, le projet de loi S-12

aurait pour effet de maintenir la période d'admissibilité de dix semaines l'an en 1990 dans les régions où le taux de chômage est élevé.

Ce projet de loi est identique à celui que le gouvernement conservateur a déposé et adopté tous les ans, de 1984 à 1988. L'opposition officielle est prête à l'adopter à l'unanimité sans débat aujourd'hui même.

Plus tôt cette semaine, le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas porter préjudice aux sans emploi vivant dans des régions durement éprouvées par le chômage. Donnera-t-il son accord à l'adoption immédiate et sans débat de ce projet de loi, auquel cas il pourra compter sur notre collaboration?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce sont le député et ses collègues de l'autre endroit qui portent préjudice aux chômeurs canadiens. Les années 1984 à 1988 sont du passé. Nous sommes en 1989. Il est temps que ça change. Ce projet de loi améliorera la situation des travailleurs de tout le pays. Il leur procurera des emplois dans les années 90. Il supprimera les dispositions applicables aux réitérants, qui sont des employés saisonniers. Il viendra en aide aux femmes en leur offrant des prestations de maternité et de maladie.

Si le député voulait bien cesser de faire l'autruche, nous pourrions peut-être avancer dans ce dossier.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le gouvernement sait que le projet de loi C-21 n'est pas la solution. Ce projet de loi réduit de 1,3 milliard de dollars les prestations d'assurance-chômage. Il met fin à la contribution du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage, contribution qui a atteint 2,8 milliards l'an dernier. Le projet de loi C-21 n'est donc pas la solution aux problèmes des chômeurs. Plus de 200 témoins. . .

M. le Président: Étant donné l'heure qu'il est, je demanderais au député de poser sa question.

M. Allmand: Monsieur le Président, plus de 200 témoins veulent présenter au Sénat leurs opinions sur ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Ma question est la suivante: Si le gouvernement est sincère lorsqu'il dit qu'il ne veut pas faire de tort aux chômeurs, acceptera-t-il d'adopter le projet de loi S-12 aujourd'hui? Nous lui assurons notre entière collaboration.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député dit que le projet de loi C-21, qui a été mis au point par notre gouvernement après mûre réflexion en tant que politique des années 80. . .

M. Wappel: Nous sommes au seuil des années 90.

Mme McDougall: Des audiences ont été tenues d'un bout à l'autre du pays. Deux cents témoignages ont été entendus en quatre semaines. Le député dit maintenant que ce projet de loi, qui résout le problème, n'est pas bon pour les chômeurs. C'est la faute des libéraux si les gens devront avoir 14 semaines de travail pour être admissibles, au lieu de 10 semaines.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le 11 décembre, le ministre des Finances a déclaré: «Je crois que je comprends la taxe.» Il comprend peut-être les rouages de la taxe, mais il ne comprend pas comment les Canadiens seront pénalisés.

Le ministre s'est laissé convaincre par sa propre propagande. Tous les Canadiens paieront plus. Ils paieront une taxe sur l'isolement et sur les frais de transport. Ils paieront même une taxe sur les frais de chauffage.

Des voix: La question!

Mme Marleau: Absolument rien dans les modifications proposées ne remédie aux répercussions de la TPS sur les régions. Pourquoi le ministre n'a-t-il, encore une fois, pas voulu tenir compte des besoins des Canadiens? Pourquoi le ministre a-t-il, une fois de plus, laissé de côté les besoins des régions du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne néglige pas les besoins des régions du Canada. La taxe sur les produits et services aura d'ailleurs des avantages particuliers dans les régions. Au bout du compte, les régions seront les premières à bénéficier de la taxe.

Si la députée examine les données économiques contenues dans le document technique, elle verra que, parce qu'elle ne frappera pas les exportations, la taxe profitera aux régions où se fait la mise en valeur des ressources, où

il y a de grandes industries nécessitant beaucoup de capitaux et où il y a des industries exportatrices, comme dans sa propre ville. La taxe favorisera la mise en exploitation de nouvelles mines. Elle permettra de garder en exploitation un peu plus longtemps les vieilles mines risquant d'être fermées, et celles-ci pourront continuer d'employer les propres voisins de la députée.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense que nous pouvons dire à coup sûr que les gens, notamment les chômeurs du Canada atlantique, ne s'intéressent pas à nos querelles enfantines avec le Sénat. Ils ne s'intéressent pas à la querelle d'amoureux entre les conservateurs du gouvernement et les libéraux au Sénat. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir retirer leurs prestations d'assurance-chômage en vertu de la norme variable d'admissibilité.

Les chômeurs de l'Atlantique ne sont pas des statistiques. Ils ne sont pas des pions, mais bien des êtres humains, en chair et en os.

Pourquoi utilisez-vous les libéraux pour servir vos intérêts politiques au détriment des ouvriers qui n'ont pas d'emploi? Pourquoi ne prolongez-vous pas la norme variable d'admissibilité dès maintenant?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, s'il y a de l'amour à la Chambre, c'est bien entre les deux partis de l'autre côté.

Permettez-moi de dire que les travailleurs canadiens méritent mieux qu'un projet de loi à l'ancienne mode qui ne les aiderait pas à se préparer pour l'avenir. Ce qu'ils méritent, c'est de l'argent pour la formation, c'est l'abrogation de la clause relative aux réitérants, ce sont des prestations de maladie et de maternité, sans oublier la norme variable d'admissibilité. Celle-ci offre aux travailleurs de la région du député beaucoup plus d'avantages que ce projet de loi lui-même et, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, j'attendrai que le mien soit adopté.

Des voix: Bravo!

• (1510)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais simplement commenter le rappel au Règlement qu'a fait le député de Lambton—Middlesex et qui figure à la page 7060 du hansard du 18 décembre. Le député vous demandait de prendre une décision au sujet d'une remarque qu'il voulait qu'on retire et que j'ai faite à son sujet quand j'ai déclaré qu'il induisait la Chambre en erreur en attribuant le déclin du revenu agricole à la politique du gouvernement. J'ai réfuté son argument. J'ai utilisé l'expression «induire la Chambre en erreur», mais pas «induire intentionnellement la Chambre en erreur», ce qui est antiparlementaire, je le sais bien.

Le député a également prétendu que le gouvernement était responsable de la baisse du prix des grains depuis son arrivée au pouvoir. Je lui ai alors répondu que la chute du prix agricole en 1990 nous préoccupait beaucoup, que nous avions mis en place un mécanisme pour examiner certains des programmes en vigueur et pour surveiller la situation et que si les agriculteurs avaient besoin d'aide provisoire, nous serions disposés, comme par le passé, à examiner la situation.

Le gouvernement ne contrôle pas plus le prix des marchandises qui est fixé sur le marché international que les précipitations atmosphériques. Tout ce que nous pouvons faire, c'est surveiller la situation et réagir. Vous vouliez savoir si j'avais voulu, implicitement, dans ma réponse accuser le député d'induire intentionnellement la Chambre en erreur, je vous répondrai que ce n'est pas le cas. Il est vrai que j'ai utilisé l'expression «induire la Chambre en erreur», mais je ne crois pas qu'elle soit antiparlementaire. Comme je n'ai pas utilisé l'expression «induire intentionnellement la Chambre en erreur», je ne pense pas devoir retirer ma remarque.

M. le Président: Je remercie le ministre. J'étudierai la question et ferai rapport à la Chambre, au besoin.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 (8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA VISITE OFFICIELLE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AU MAROC ET AU PORTUGAL

M. Marcel Danis (Verchères): En vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la visite officielle d'une délégation parlementaire au Maroc, du 12 au 18 novembre, et au Portugal, du 19 au 21 novembre 1989.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS – QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des comptes publics et, par la même occasion, avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais faire les remarques suivantes sur ce rapport.

Le Comité des comptes publics a déposé aujourd'hui un rapport qui concerne un grave problème de gestion du système fiscal. On a subi des pertes importantes de recettes—2,4 milliards de dollars provenant de la taxe de vente fédérale—à cause d'un évitement fiscal auquel ont recours les sociétés de commercialisation.

Le problème s'est beaucoup aggravé depuis 1986, date à laquelle une décision des tribunaux a annulé des jugements qui avaient été rendus précédemment en matière d'impôt et qui avaient limité cet évitement. Le comité a fait remarquer que les échappatoires fiscales subsistent.

Bien que le ministère des Finances ait fait deux propositions complexes en vue de remédier au problème, aucune de ces propositions n'a été adoptée. Le comité a constaté les conséquences de l'évitement fiscal sur l'intégrité, l'équité et l'efficacité du régime fiscal et a recommandé au gouvernement d'intervenir rapidement pour remédier aux problèmes de l'évitement fiscal.

Entre autres recommandations importantes dans ce rapport, le comité demande au ministère des Finances de surveiller étroitement l'évitement fiscal et d'élaborer rapidement des mesures de redressement réalisables, fondées sur une analyse approfondie des coûts et des avantages.

Le ministre des Finances a été prié de répondre aux recommandations du comité d'ici le 31 mars 1990.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 28e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 28e rapport du Comité de sélection.

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES – DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, dans lequel on regrette et condamne les menaces de mort récemment reçues par la famille de Mlle Karen Ridd, dénonce le plus vigoureusement possible les activités des brigades de la mort du Salvador désormais actives dans notre pays et demande au gouvernement d'intervenir sans délai dans cette affaire et de faire rapport des résultats à la Chambre.

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS – RAPPORT PROVISOIRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport provisoire du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

Ce rapport vise à assurer que les Forces armées canadiennes sont en mesure de déceler les menaces à notre souveraineté maritime et d'y répondre. Bien que les tensions entre l'Est et l'Ouest aient diminué de façon remarquable ces derniers mois, nous ne devons pas oublier que les pays du pacte de Varsovie maintiennent une capacité militaire redoutable et que le Canada reste responsable de la sécurité collective avec notre allié nord-américain et les autres membres de l'OTAN.

Dans le même ordre d'idées, nos forces armées sont indispensables à la protection de la souveraineté canadienne contre les menaces toujours plus nombreuses qui pèsent sur nous. Il faut nous défendre contre le trafic de drogues illégales qui mine la structure même de notre nation. Il faut assurer la sécurité de nos pêches et de nos autres ressources marines. Le Canada doit se protéger contre les pollueurs étrangers et canadiens qui enfreignent nos réglements sur l'environnement et il doit être en mesure de se défendre contre les immigrants illégaux.

Nous devons savoir que la plupart des terroristes internationaux sont formés aux méthodes militaires et utilisent du matériel militaire. C'est pourquoi nous devons nous préparer en conséquence. Le Canada doit toujours être en mesure d'exercer une surveillance sur ces activités et d'y répondre au nom de la souveraineté.

Certains de ces dangers sont nouveaux. Ils n'en compromettent pas moins notre souveraineté, et le Canada doit les écarter de manière efficace.

Le comité est d'avis que, pour contrer ces menaces et celles qui pourront survenir dans l'avenir, le Canada doit pouvoir surveiller les incidents sur nos côtes et, afin de couvrir comme il se doit nos vastes territoires océaniques, zones côtières les plus étendues du monde, il doit pouvoir intervenir en comptant non seulement sur des navires de surface et des hélicoptères, mais aussi sur des moyens de détection sous-marins et sur un nombre suffisant d'avions de patrouille maritime.

Le comité est persuadé que les hommes et les femmes consciencieux des forces armées doivent être équipés pour accomplir ce que les Canadiens attendent d'eux, la protection de notre souveraineté nationale. Garantir notre avenir est donc un rôle primordial des Forces armées canadiennes.

Enfin, tous les membres du comité. . .

M. le Président: Le député a bien expliqué le point de vue du comité et il s'est étendu sur la question sans doute plus longuement qu'on ne le fait d'habitude.

[*Français*]

PRÉSENTATION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté, concernant le recensement de 1991.

PRÉSENTATION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des communications et de la culture.

Ce rapport, unanime, recommande qu'on adopte une loi sur le statut de l'artiste. Cette loi accorderait aux associations d'artistes interprètes, telles que l'ACTRA, l'Actor's Equity et l'Union des artistes, le droit de négocier les ententes collectives au nom de leurs membres.

Ce rapport fut préparé par le sous-comité du statut de l'artiste que j'ai l'honneur de présider. J'aimerais donc profiter, monsieur le Président, de cette occasion pour remercier tous les membres du sous-comité ainsi que ceux du Comité permament de leur collaboration dans un esprit totalement non partisan. J'ajouterai en ce qui a trait à ces remerciements tout le personnel qui nous a si bien appuyés.

[*Traduction*]

Le comité demande au gouvernement de donner une réponse détaillée à ce rapport, conformément à l'article 109 du Règlement.

M. Dorin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos des observations que le président du Comité des comptes publics a faites il y a un instant en présentant son rapport. Selon lui, deux solutions complexes ont été proposées, mais le gouvernement n'y a pas donné suite. S'il n'y a pas donné suite, c'est en fait parce qu'un autre comité, celui des finances, a trouvé ces solutions inapplicables et l'a dit dans son rapport à la Chambre. Cette opinion était partagée par les trois partis et il est trompeur de. . .

M. le Président: Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement.

Affaires courantes

LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-28 intitulé Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-59, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO (1989)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre) demande à présenter le projet de loi C-60, intitulé Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et mettre en oeuvre diverses mesures connexes.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre) demande à présenter le projet de loi C-61, intitulé Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan) demande à présenter le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur les pêches (pêche au filet dérivant).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Stupich: Monsieur le Président, dans ce projet de loi, on demande au gouvernement de songer à engager des négociations avec la communauté internationale pour qu'elle conclue une entente interdisant la pêche au filet dérivant dans les eaux internationales et pour imposer des sanctions contre tout pays qui refuse de conclure cette entente.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Première lecture des projets de loi publics du Sénat.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour informer la Chambre que le gouvernement votera contre la première lecture de ce projet de loi. Il contrevient à l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. Le Rèlglement prévoit que:

> La chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des

recettes publiques à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la chambre par un message du Gouverneur général.

M. Allmand: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, j'estime que j'aurais dû avoir l'occasion dès le départ de proposer la première lecture de ce projet de loi lorsque vous avez fait l'appel de cette rubrique.

Je propose donc la première lecture du projet de loi S-12.

En réponse à la déclaration du ministre, je dirais qu'il existe une foule d'arguments qui militent en faveur de la présentation de tels projets de loi par le Sénat, comme la Chambre des Lords en Angleterre. En fait, la Chambre haute a présenté des projets de loi semblables sous divers gouvernements conservateurs précédents, dont celui du député de Yellowhead. Le sénateur Flynn en a présenté un et, dans les années 20, le Sénat en a présentés aussi sous le gouvernement Meighen.

Nous avons présenté à la Chambre la projet de loi S-12, qui émane du Sénat et qui aurait pour effet de prolonger la norme d'admissibilité variable à l'assurance-chômage dans les régions où le taux de chômage est élevé.

M. le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce a invoqué le Règlement. Je vais passer à sa motion, évidemment. Le ministre de la Justice a fait une déclaration, il n'a pas émis un argument.

Je dois maintenant mettre aux voix la motion du député de Notre-Dame-de-Grâce.

* * *

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose: Que le projet de loi S-12, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, soit lu pour la première fois.

M. le président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 166)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bélair
Bellemare	Berger
Bevilacqua	Black
Blaikie	Boudria
Butland	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Crawford	de Jong
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacWilliam	Manley
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	Mifflin
Milliken	Murphy
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Peterson	Phinney
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Rodriguez
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)—87	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford

Cole	Collins
Cook	Cooper
Côté	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—131

• (1610)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION EN ROUMANIE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, des consultations ayant eu lieu entre les partis, je crois que la Chambre donnerait le consentement unanime en vue de la présentation et de l'adoption de la motion suivante, que je propose avec l'appui de mes collègues de Northumberland et de Winnipeg Transcona:

—Que la Chambre souligne que:

–les autorités de la Roumanie ont ordonné à leurs forces armées et policières d'attaquer la population de Timisoara, action qui va à l'encontre des droits fondamentaux de la personne;

–les citoyens de Timisoara revendiquaient de façon non violente les droits fondamentaux à la liberté et la démocratie reconnus universellement;

[*Français*]

Ces attaques immorales ont causé des centaines de morts et de blessés.

Elle condamne à l'unanimité la force abusive exercée contre la population de Timisoara et celle d'autres communautés roumaines.

Elle insiste pour que le gouvernement de la Roumanie arrête immédiatement ce massacre et cette violence insensés et qu'il respecte les droits et libertés de tous ses citoyens.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je voudrais m'associer à mon collègue d'en face pour condamner les mesures que le gouvernement roumain a prises dernièrement, notamment contre les citoyens de Timisoara.

Le Canada avait des relations commerciales avec la Roumanie dans le passé. Je crois que nous devrions réévaluer ces relations à la lumière de ce qui arrive au peuple roumain. La Roumanie a signé une convention sur les droits de la personne avec la Communauté de coopération et de développement économiques de l'Europe, mais a profité de toutes les occasions possibles pour s'abstenir d'en respecter les termes.

Le gouvernement et les Canadiens devraient faire tout leur possible pour discuter avec les gouvernements de la région ou pour négocier directement avec le gouvernement roumain afin de lui faire savoir que nous désapprouvons les mesures qu'il a prises contre ses propres citoyens et que nous lui demandons d'agir autrement à l'avenir.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, hier soir, des députés des trois partis ont eu l'occasion de participer à une manifestation silencieuse tenue près du monument qu'on est en train d'ériger en l'honneur des droits de la personne devant le Palais de justice, rue Elgin. Cela nous a donné l'occasion de rencontrer des membres de la communauté hongroise du Canada. L'une des demandes qu'ils ont exprimées avec beaucoup d'insistance, c'est que la Chambre des communes trouve une façon de condamner unanimement le gouvernement roumain pour les mesures qu'il vient de

prendre, et je suis très heureux que la Chambre ait été capable d'acquiescer à cette demande. J'espère que notre geste aura l'effet souhaité sur le gouvernement roumain.

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le ministre présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, par suite des discussions entre les trois partis, je crois que vous trouverez également qu'il y a consentement unanime pour que la motion suivante soit présentée. Je propose:

Qu'immédiatement après le vote sur le projet de loi C-28, le très honorable secrétaire d'État fasse une déclaration au sujet des événements au Panama et que sa déclaration soit suivie par celle d'un orateur libéral et celle d'un orateur du NPD; que les deux orateurs de ces deux partis disposent de suffisamment de temps pour répondre à la déclaration et ne soient pas contraints par les limites habituelles régissant les déclarations de ministres;

Qu'après ces trois déclarations, la motion d'ajournement suivante sera considérée adoptée:

Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle le soit jusqu'au lundi 22 janvier 1990, à 13 heures, étant entendu que le Président pourra rappeler la Chambre n'importe quand aux seules fins de la sanction royale d'un ou plusieurs projets de loi;

Que le nombre de jours réservés à l'opposition au cours de la période se terminant au plus tard le 26 mars 1990 soit réduit de neuf à huit;

Que la période de congé de la mi-hiver de 1990, au cours de laquelle la Chambre ne siégera pas, s'étende du moment de l'ajournement, le vendredi 23 février, jusqu'à 13 heures, le lundi 5 mars 1990.

M. le Président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député présente la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je présente mes excuses à la Chambre. Si les députés veulent bien m'accorder leur consentement, je voudrais présenter une autre motion concernant les heures de séance du lundi. Malheureusement, c'est le leader parlementaire qui a la motion et je n'en ai pas d'exemplaire. Si la Chambre acceptait de m'accorder son consentement un peu plus tard au cours de l'après-midi pour que nous revenions à cette question, je serai ravi de la présenter à ce moment-là.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je signale à la Chambre que la motion, que nous avons adoptée en vue de l'ajournement à la fin de la journée d'aujourd'hui, précise que lorsque la Chambre ajournera aujourd'hui, ce sera au lundi 22 janvier 1990, à 13 heures. J'imagine que la Chambre savait ce qu'elle faisait à ce moment-là et que nous n'aurions pas à revenir là-dessus pour quelque raison que ce soit; j'imaginais aussi que nous n'aurions qu'à nous plier à la motion adoptée.

M. Cooper: Monsieur le Président, excusez-moi. La motion que j'ai lue a été transmise aux greffiers. Je n'en ai pas d'exemplaire sous les yeux pour en vérifier le libellé. Évidemment, nous souhaitions revenir à l'heure habituelle le lundi 22 janvier 1990, pour reprendre nos travaux.

• (1620)

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette la confusion qui a été causée. Elle est sans doute imputable au congé de Noël qui approche et auquel j'ai personnellement hâte.

Si cela peut être utile, je propose la motion suivante:

Que, le premier lundi où la Chambre siégera en janvier 1990 et tous les lundis par la suite, jusqu'à nouvel ordre, les heures de séance et le programme des travaux du lundi soient les suivants:

1) ouverture de la séance de la Chambre à 13 heures, l'étude des «Affaires émanant des députés» étant abordée après la prière et se poursuivant jusqu'à 14 heures;

2) à 14 heures, «Déclarations de députés»;

3) à 14 h 15, «Questions orales»;

4) à 15 heures, «Affaires courantes», suivies des «Ordres émanant du gouvernement», jusqu'à 19 heures;

5) à 19 heures, «Débat sur la motion d'ajournement»; et

Que le Président et le greffier apportent les modifications voulues au texte du Règlement lors de sa prochaine réimpression.

Et voilà pour la motion.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition de quelque 100 noms. Toutefois, elle ne fait que représenter un ensemble de pétitions contenant environ 25 000 noms, provenant de toutes les parties du pays et recueillis par la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés. Ces autres pétitions seront présentées lorsqu'elles auront été certifiées.

La pétition que je présente aujourd'hui, comme les autres, demande au gouvernement d'abandonner ses dispositions de récupération de la pension de vieillesse et des allocations familiales, et j'espère que le gouvernement écoutera cette requête de dizaines de milliers de Canadiens.

VIA RAIL

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition de nombreux habitants de la vallée de l'Outaouais, qui s'élèvent contre l'élimination du train partant de Montréal et passant par Ottawa, Arnprior, Pembroke, Petawawa, Chalk River, North Bay, avant de continuer vers l'ouest, car ce train est très utilisé. Il faut parfois mettre des passagers dans le wagon-bar parce qu'il ne reste pas de place ailleurs, et le premier ministre a dit qu'il fallait utiliser le train sinon on le perdrait. Les pétitionnaires disent qu'il est utilisé et qu'il doit rester en service. Ils sont très mécontents, d'autant plus qu'ils estiment que VIA Rail ne dit pas la vérité aux gens lorsqu'ils téléphonent pour des réservations. Ils se font dire que le train est déjà plein, alors que VIA prétend qu'il n'est pas utilisé. C'est pour cela qu'il sera supprimé à compter du 15 janvier. En leur nom, je proteste vigoureusement contre la suppression de ce train et les informations que VIA Rail donne aux clients éventuels. . .

M. le Président: Je pense que le député a fait valoir son point de vue.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je désire, conformément à l'article 36 du Règlement, présenter des pétitions au nom de plus de 200 habitants du sud de la Colombie-Britannique continentale, soit de New Westminster, Burnaby et Surrey.

Ces pétitionnaires s'inquiètent des coupes qui seront pratiquées dans le service de transport ferroviaire de voyageurs à VIA Rail et ils disent que ce service est essentiel pour beaucoup de Canadiens et qu'il existe au Canada depuis plus de 100 ans.

Ils craignent que ces coupes n'entraînent de graves réductions du service de transport ferroviaire de voyageurs et que l'entretien, la sécurité et les emplois en souffrent. Ils demandent au Parlement de maintenir le réseau actuel de VIA Rail, d'améliorer son équipement et de lui garantir un appui suffisant pour qu'il puisse s'acquitter de son vrai mandat qui est d'offrir des services de transport ferroviaire aux Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter une pétition au nom des électeurs de ma circonscription de Lambton—Middlesex, et plus particulièrement des régions de Park Hill et Nelson Craig, qui exhortent le Parlement à rejeter la taxe sur les produits et services.

J'ai également deux autres pétitions de gens d'autres régions de l'Ontario, que je voudrais déposer en même temps.

LA POLLUTION

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur une fois de plus d'intervenir dans cette enceinte, conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines d'autochtones Chippewas et Patawanamees des Premières nations et d'autres habitants de Kent, qui se tourmentent à propos du mépris total du gouvernement pour leurs droits. J'exhorte le Parlement à assumer ses responsabilités à l'égard de centaines de milliers de Canadiens et d'Américains vivant le long du lac Saint-Clair et à mettre un terme aux travaux de dragage au large de l'île Seaway et au déversement de sédiments pouvant être dangereux dans les eaux du lac Saint-Clair en attendant les résultats d'une audience complète et publique sur les répercussions écologiques des activités en question.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, comme je l'ai fait tant de fois déjà, pour présenter une pétition venant de certains agriculteurs de la Saskatchewan qui déplorent que le gouvernement ait retiré à la Commission canadienne du blé son droit de regard sur la commercialisation de l'avoine. Ils prétendent que ni le comité consultatif de la Commission canadienne du blé ni les principales associations agricoles de l'Ouest n'ont été consultés. Ils

considèrent que les offices de commercialisation sont essentiels à la commercialisation ordonnée des produits agricoles canadiens et que le gouvernement devrait renforcer ces offices au lieu de les affaiblir. Ils lui demandent donc incessamment de redonner à la Commission canadienne du blé ce droit de regard sur la commercialisation de l'avoine et d'accorder à cette céréale et à l'orge la protection prévue pour le blé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui. Conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter des pétitions. Puisque j'en ai beaucoup, je les présenterai en une seule fois, ce qui nous fera économiser du temps.

Elles sont signées par 3 305 électeurs de ma circonscription de Timmins—Chapleau qui sont totalement déconcertés par le projet gouvernemental de taxe sur les produits et services. Ils demandent au gouvernement de réfléchir et d'abandonner son projet; de tout reprendre dès le début et de ne pas se contenter d'abaisser le taux de la taxe, comme l'envisage le gouvernement, mais de l'abandonner et de recommencer à zéro. Le message des électeurs de Timmins—Chapleau est très clair. Ils disent: «Séraphin Wilson, il n'est pas trop tard, change ton projet.»

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, trois pétitions qui rejettent les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires, représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, sont inquiets des recommandations de ce rapport non terminé.

Monsieur le Président, dans le rapport final de ce Groupe de travail, il n'y a aucune mention de la Convention de la Baie James et du Nord québécois Cris-Naskapis et du rapport final d'octobre 1989 sur les disparités régionales des postes isolés effectué par le gouvernement du Québec.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le devoir et le privilège de présenter des pétitions signées par plus de 11 000 habitants d'Hamilton Mountain. Ces signatures viennent s'ajouter au plus de 20 000 qui ont déjà été recueillies, au total, auprès d'habitants d'Hamilton Mountain.

Les pétitionnaires s'opposent massivement à la taxe proposée sur les produits et services. Ils estiment que cette taxe est injuste et qu'elle impose une charge supplémentaire inutile aux Canadiens à revenu moyen et faible. Ils prient humblement la Chambre de bien vouloir rejeter cette proposition de taxe sur les produits et services.

LA BFC LONDON

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, demain, le First Royal Canadian Regiment célèbre son 106e anniversaire. La BFC London abrite le 1er RCR depuis 106 ans. Il fait partie intégrante depuis 106 ans, non seulement de notre pays, mais aussi de notre municipalité.

La pétition a été signée par quelque 5 000 personnes de toutes les circonscriptions de London. Elle vient s'ajouter à la pétition qui a été signée par 7 000 personnes et qui demandait déjà au gouvernement de changer d'avis à propos du retrait du 1er RCR et de la fermeture de la BFC London. Les seuls frais du déplacement de ces troupes sont passés de 30 à 110 millions de dollars, et je suggère que le gouvernement y renonce.

• (1630)

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition signée par environ 5 000 habitants du sud-ouest de l'Ontario, qui viennent s'ajouter aux 10 000 pétitionnaires de London et du sud-ouest de l'Ontario que j'ai déjà mentionnés. On demande au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les services de VIA Rail, décision qui devrait entrer en vigueur le 15 janvier 1990.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter 93 pétitions signées par 2 675 habitants de Stormont—Dundas qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services du gouvernement conservateur.

Les pétitionnaires estiment que la TPS est tout à fait inacceptable puisqu'elle causera un préjudice grave et injuste aux Canadiens à revenu faible et moyen et créera un fardeau fiscal trop lourd pour les petites entreprises du Canada.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter ce projet de taxe.

[*Français*]

Monsieur le Président, je désire déposer dix pétitions contenant les noms de 300 résidants de Stormont—Dundas qui s'opposent à la TPS du fait qu'elle frappe injustement le sport récréatif populaire et abordable au Canada. Ils estiment que la taxation du sport de participation est une erreur fondamentale car elle impose un fardeau injuste aux travailleurs et aux travailleuses, aux citoyens âgés, aux jeunes et aux personnes handicapées qui s'adonnent à des sports récréatifs avec des moyens limités. Ils exhortent donc la Chambre à rejeter cette taxe insidieuse.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, en conformité avec l'article 36 du Règlement, étant donné que c'est la dernière occasion de parler de cette question à la Chambre des communes avant la fermeture de la ligne VIA Canadian le 15 janvier, je suis heureux de présenter les dernières pétitions de toute une série sur le même sujet. Ces deux pétitions, signées par 108 électeurs de la ville de Revelstoke en Colombie-Britannique, signalent que la ville de Revelstoke deviendra une collectivité véritablement isolée lorsque le service voyageurs de VIA Rail sera supprimé, car la route transcanadienne est souvent fermée durant l'hiver à cause des avalanches et il n'y a pas de service aérien régulier.

Les pétitionnaires signalent également que cette fermeture du service ferroviaire voyageurs entraînera une augmentation de la circulation sur la route transcanadienne qui emprunte le col Rogers. La route est déjà utilisée presque à son maximum pendant l'été, et il faudra l'élargir à grands frais, aux dépens du peuple canadien.

Ils font aussi remarquer que la suppression du service ferroviaire voyageurs entraînera une augmentation de la circulation sur les routes traversant les parcs nationaux de Glacier et du mont Revelstoke, ce qui causera des dommages environnementaux à ces réserves écologiques.

Enfin, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que le service voyageurs ne soit pas supprimé chez eux et, avant toute autre réduction de service et de tenir des audiences publiques dans tout le Canada pour examiner les façons de préserver et d'améliorer le service dans tout le pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter 10 pétitions signées par des citoyens de ma circonscription de Saskatoon—Humboldt et de celle de mon collègue de la Saskatchewan, le ministre de la Défense nationale.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services et à réformer le régime fiscal pour s'assurer qu'il n'est pas régressif et qu'il ne soit pas préjudiciable aux Canadiens ordinaires.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 200 Canadiens qui habitent notamment à Ottawa, Nepean, Sault-Sainte-Marie, Richmond, Kanata et Calabogie. Les pétitionnaires sont préoccupés par la réduction proposée des services de VIA Rail, réduction qui nuira aux petites villes, aux jeunes et aux personnes âgées.

Ils demandent donc au Parlement de rejeter les compressions proposées à VIA Rail, de moderniser le matériel existant et de construire un train à grande vitesse pour le transport des voyageurs entre Montréal et Windsor.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par une centaine de Canadiens de Toronto et de Vancouver au sujet des vols à basse altitude qui se font dans l'est du Québec et au Labrador ainsi que de la base de l'OTAN et du NORAD qu'on projette d'implanter là-bas. Les pétitionnaires prient le Parlement de se joindre à l'Assemblée des Premières nations, aux Innus du Labrador et aux autres autochtones du nord du Canada qui s'opposent à ce que leurs territoires servent à l'entraînement des forces offensives de l'OTAN et du NORAD.

Ces Canadiens réclament l'interruption de ces vols à basse altitude, prient le gouvernement de cesser de demander l'implantation d'une base de l'OTAN au Labrador et, enfin, exigent que les ressources financières consacrées par le Canada aux activités de l'OTAN et du NORAD soient utilisées pour aider les autochtones du Canada à reprendre le contrôle de leurs terres et de leurs moyens de subsistance ainsi que pour promouvoir le développement durable pour tous les Canadiens.

LES AVANTAGES FISCAUX DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au-

jourd'hui de très nombreuses pétitions. Il y en a tellement que j'arrive à peine à les tenir. Je voudrais que le ministre des Finances prête une attention spéciale à ces pétitions qui proviennent de gens de ma circonscription.

Les pétitions portent la signature de 1 763 personnes de ma région, notamment des localités suivantes: Beauval, Dorintosh, Goodsoil, Loon Lake, Makwa, Pierceland et Rapid View. On dénombre 1 137 signataires de la seule localité de Meadow Lake.

Les pétitionnaires signalent que le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord ne tient aucun compte du fait que la vie coûte cher dans ces régions. Ils demandent donc au Parlement de rejeter les recommandations du groupe de travail et d'inviter le ministre à concevoir un ensemble d'avantages fiscaux équitables qui tienne compte des besoins financiers de ces contribuables.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cet après-midi un grand nombre de pétitions portant sur deux sujets. Tout d'abord, j'ai 1 445 signatures de personnes de la région d'Ottawa, principalement de la circonscription d'Ottawa-Sud, qui s'opposent à l'imposition de la taxe sur les produits et services de 9 p. 100, et même de 7 p. 100, proposée par le ministre.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. John Manley (Ottawa-Sud): En outre, j'ai une série de pétitions signées par des Canadiens venant d'endroits aussi divers que Regina, Yorkton, Moncton, Prince Albert, Creston, en Colombie-Britannique, Kitchener, Kingston, Winnipeg et Windsor, qui s'opposent tous à la récupération fiscale pernicieuse des allocations familiales et des pensions de vieillesse.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui, en conformité avec l'article 36 du Règlement, pour présenter huit pétitions signées par 287 habitants de la vallée de la Similkameen et de la zone frontalière de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt. En outre, je voudrais présenter 658 autres signatures provenant de l'ensemble de la Colombie-Britannique, d'Edmonton et de la Saskatchewan. Ces personnes demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et d'adopter une taxe juste et équitable envers les Canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège, en conformité avec l'article 36 du Règlement, de présenter des pétitions provenant de 54 habitants d'Elliston. La première signature est celle, je crois, du maire de la ville. Les habitants d'Elliston s'inquiètent beaucoup de l'effet de la taxe sur les produits et services. Ils relèvent que le gouvernement avait d'abord dit qu'il allait remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, mais qu'il l'a portée de 9 à 13,5 p. 100 depuis qu'il est au pouvoir. Ils font également état des autres difficultés qu'entraînent pour leur localité et pour Terre-Neuve les autres mesures prises par le gouvernement actuel.

Ils demandent au Parlement de vouloir bien rejeter ce projet de taxe sur les produits et services, que son taux soit de 9 ou de 7 p. 100. Ils la veulent à zéro.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de Colombie-Britannique. J'ajoute que je préférerais ne pas devoir présenter cette pétition. J'espérais que le gouvernement annoncerait avant Noël qu'il renoncerait à la taxe sur les produits et services. Mais hélas! il ne l'a pas fait. Je dois donc lire la pétition, en espérant que le bon sens prendra le dessus au cours de l'année qui vient.

Les pétitionnaires signalent au gouvernement une liste de raisons qui leur font considérer la taxe sur les produits et services comme une taxe cruelle et mesquine qui s'en prend aux familles à bas revenus et aux habitants de l'Ouest du Canada, du fait du coût énorme des transports. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision d'adopter la taxe sur les produits et services.

* * *

• (1640)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PERTE DE CHÈQUES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais vous informer qu'un sac de courrier contenant des chèques d'allocations familiales a été perdu aujourd'hui à Swift Current, en Saskatchewan. On a dit aux gens de faire une nouvelle demande pour ces chèques. Je demande donc au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre s'il peut étudier la question et voir si l'on peut faire quelque chose

pour les nombreuses familles qui devront se passer de leurs chèques d'allocations familiales à l'approche de Noël. Bon nombre de ces familles ont besoin de cet argent pour fêter Noël.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je remercie la députée pour son intervention. Je tiens à lui dire que je signalerai cette question au ministère et au ministre pour voir ce qui peut être fait, compte tenu des Fêtes qui approchent et de la compassion que nous ressentons tous sûrement à l'endroit de ces familles.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 130, 143, 158, 172 et 173.

[*Texte*]

LA FOURNITURE DE MATÉRIEL D'IRRADIATION À LA SOCIÉTÉ DELMED AU SALVADOR

Question no 130—**M. Caccia:**

1. La Société Nordion International ou la société qu'elle a remplacée a-t-elle fourni du matériel d'irradiation à la société *Delmed*, établie au Salvador et, dans l'affirmative, *a*) quels en étaient (i) la nature (ii) la quantité, *b*) à quelles dates l'a-t-elle fourni, *c*) Nordion International a-t-elle effectué le contrôle, l'inspection, ou l'entretien de ce matériel et, dans l'affirmative, (i) à quelles dates (ii) en quoi consiste son intervention dans ces cas?

2. Le gouvernement est-il au courant d'accidents survenus à la *Delmed* et mettant en cause des matières radioactives et, dans l'affirmative, *a*) à quelles dates les accidents sont-ils survenus, *b*) que s'est-il produit dans chaque cas?

3. La société Nordion International a-t-elle assumé quelque responsabilité légale ou contractuelle en ce qui concerne la sécurité du fonctionnement du matériel qu'elle vend à des entreprises étrangères?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En 1975, le prédécesseur de Nordion International Inc., la Division des produits commerciaux d'Énergie atomique du Canada Limitée, a fourni à une firme du Salvador un stérilisateur de produits médicaux fonctionnant à l'aide de cobalt 60. Le propriétaire actuel du stérilisateur est la firme Delmed SA. Le fournisseur est retourné réparer l'appareil en 1975, à la suite de problèmes mécaniques. Personne n'a été blessé ni exposé aux radiations à ce moment-là. Normalement, le propriétaire doit demander, tous les deux ans environ, que soit remplacée la source de cobalt 60; Nordion vérifie alors l'état du matériel et apporte les réparations voulues, au besoin. La guerre civile au Salvador a rendu cette activité impossible. Nordion a toutefois communiqué par téléphone à diverses reprises avec Delmed, et elle lui a fait parvenir les bulletins sur les produits, au fur et à mesure de leur publication. Le gouvernement est au courant de l'incident qui s'est produit le 5 février à la Delmed, au cours duquel l'irradiateur s'est enrayé. Trois employés ont pénétré dans l'irradiateur en faisant fi de toutes les procédures. Pour ce faire, ils devaient au préalable neutraliser les dispositifs et systèmes de sécurité. Les opérateurs avaient en fait modifié l'installation, de sorte que les dispositifs de sûreté intégrés n'ont pu empêcher leur entrée. Les employés ont été surexposés aux radiations; l'un d'entre eux est mort et les deux autres ont été grièvement blessés. Appelés le 10 février, Nordion a rendu l'usine inexploitable. Dès après avoir été informée du sort des opérateurs, elle a prévenu les autorités compétentes. L'exploitation sûre de l'usine incombe à l'opérateur, sous réserve de toute prescription gouvernementale applicable au Salvador. Le Canada n'a aucun contrôle sur l'usine ou sur son fonctionnement. Par ailleurs, aucune faute ne peut être imputée à Nordion, qui s'est acquittée de ses responsabilités en tant que fournisseur depuis l'entrée en opérations de l'usine et au moment de l'incident.L'ADMINISTRATION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Question no 143—**M. Boudria:**

Le gouvernement loue-t-il présentement des locaux, dans la région de la Capitale nationale, pour l'administration de la taxe projetée sur les biens et services et, dans l'affirmative, *a*) quelle est, en mètres carrés, la superficie louée par chaque ministère, *b*) en ce qui concerne chacun des immeubles abritant ces locaux (i) à quelle adresse est-il situé, (ii) quelle est, en mètres carrés, la superficie louée, (iii) quel est le coût de location des locaux *c*) quel est le coût estimatif total de la préparation des locaux en vue de leur occupation, y compris celui (i) de l'aménagement et des améliorations à apporter aux immeubles, (ii) de l'installation de meubles et de matériel de bureau, y compris l'achat, la location ou la location-financement d'ordinateurs, (iii) de toutes autres choses nécessitant l'engagement de dépenses?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national):

Impôt

Non. À l'heure actuelle, Travaux publics Canada ne loue pas de locaux pour le compte de Revenu Canada, Impôt pour l'administration du programme de la taxe sur les produits et services proposée dans la région de la Capitale nationale.

Douanes et Accise

COÛTS DE LOGEMENT

OBJET: PLANIFICATION EN VUE DE L'ADMINISTRATION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES PROPOSÉE

Oui, le gouvernement loue actuellement des locaux à bureaux dans la région de la Capitale nationale, qui serviront aux fins de la planification et de l'administration de la taxe sur les produits et services proposée. (Ces locaux sont également conformes à un plan à long terme visant à regrouper les bureaux de l'Accise qui sont actuellement situés à cinq endroits différents dans la ville).

a) Travaux publics Canada a loué, pour le compte de Douanes et Accise, 11 447 m2 d'espaces à bureaux, que l'on prépare actuellement en vue de les occuper à partir de janvier 1990. Des locaux temporaires ont été fournis par l'entremise de baux à courte échéance et en utilisant des espaces déjà loués.

b) (i) Tous les locaux sont situés dans le complexe Place Vanier, au 25, avenue McArthur, à Vanier (Ontario);

(ii) 11 447 m2;

(iii) Le taux annuel de location de l'espace loué est de 2 209 271$ (ces chiffres seront confirmés de façon définitive au moment de l'occupation des locaux).

c) (i) Les contrats pour les plans et la construction adjugés par Travaux publics Canada s'élèvent à 1 542 381$ environ. Ce chiffre comprend un montant d'à peu près 192 341$ provenant de Revenu Canada, Douanes et Accise, pour l'installation de câbles de transmission des données. TPC estime qu'il y aura des coûts additionnels d'environ 1 855 960$ (ce montant ne comprend pas les coûts des télécommunications à D & A, des meubles, de l'équipement, etc.);

(ii) les coûts estimatifs pour les meubles et l'équipement de bureau (y compris les ordinateurs) sont de 2 698 473$;

(iii) les coûts pour les télécommunications s'élèvent à 45 000$.

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES PLUIES ACIDES

Question nº 158—**M. Caccia:**

Pour chacune des provinces situées à l'est de la Saskatchewan, quels sont *a*) la perte économique annuelle attribuable aux dommages causés par les pluies acides en ce qui concerne (i) les espèces d'arbres qui font l'objet d'une coupe commerciale, (ii) la production de sirop d'érable (iii) les cultures agricoles (iv) les frayères du saumon, *b*) l'effet des dommages causés par les pluies acides sur les taux de croissance et la productivité en ce qui concerne (i) les espèces d'arbres qui font l'objet d'une coupe commerciale (ii) la production de sirop d'érable (iii) les cultures agricoles (iv) les frayères du saumon, *c*) l'effet des pluies acides sur le rythme de croissance des principales espèces d'arbres?

M. Albert Cooper (Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères d'Agriculture, des Pêches et Océans et des Forêts m'informent comme suit:

Affaires courantes

(*a*) i) Étant donné que les arbres présentement coupés ont pu profiter d'un environnement presque sans pollution pendant leur période de croissance, ils ne sont que peu affectés par les pluies acides. On estime que les pertes annuelles sont présentement de 2,5 millions de dollars ($1983) pour le Québec et l'Ontario, et de 0,5 million de dollars pour les provinces Atlantiques. Il n'y a pas d'estimations précises pour le Manitoba, mais on prévoit que les pertes annuelles seront de moins de 10 000$ par année.

ii) iii) Les effets directs des pluies acides n'ont pas été démontrés. Pour les provinces situées à l'est de la Saskatchewan, on ne dispose pas de données précises sur les pertes économiques imputables, chaque année, aux dégâts causés par les pluies acides aux érablières et aux cultures.

iv) À la lumière des évaluations biologiques, l'impact annuel de la réduction des stocks de saumon sur l'économie de la Nouvelle-Écosse est de 190 000$ en termes de dépenses nettes de la part des pêcheurs sportifs.

b) i) La coupe commerciale est effectuée sur des arbres matures ou surannés dont les possibilités de croissance sont très limitées. Les peuplements jeunes et ceux en pleine croissance sont les plus affectés par les pluies acides, mais ils ne feront l'objet d'une coupe que dans plusieurs années. La coupe commerciale actuelle n'est donc que très peu affectée par les pluies acides. Cependant, on peut prévoir que les coupes futures seront réduites par l'effet des pluies acides.

Les espèces les plus sensibles sont dans l'ordre: le pin blanc; l'érable argenté; l'épinette rouge; le peuplier occidental; et l'hêtre.

ii) iii) Il existe peu de données concluantes au sujet des effets des pluies acides sur la vitesse de croissance et la productivité des érablières et des cultures.

iv) Nouvelle-Écosse: 13 rivières où la remonte habituelle du saumon a disparu;

: 18 rivières où les populations de saumon ont chuté de façon appréciable;

: 13 rivières où le saumon vit toujours, mais où l'on constate une réduction des populations; certains affluents ne supportent plus des populations de saumon;

: 16 rivières où les populations de saumon ne sont pas affectées par les pluies acides;

: La Nouvelle-Écosse possède en tout 38,7 km2 d'habitat accessible au saumon. De ce nombre, 20,5 km2 sont considérés comme vulnérables par rapport aux pluies acides;

: L'acidification de l'habitat a provoqué une baisse d'environ 50 p. 100 de la production de saumon de

l'Atlantique dans 22 rivières qui font l'objet de statistiques fiables sur la pêche sportive; la baisse de production dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse est de 33 p. 100.

Nouveau-Brunswick: Cette province possède 134,9 km2 d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique et aucun n'est considéré comme vulnérable par rapport aux pluies acides.

Île-du-Prince-Édouard: L'Î.-P.-É. compte 2,8 km2 d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique et aucun n'est considéré comme vulnérable par rapport aux pluies acides.

Terre-Neuve: Cette province possède 211,1 km2 d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique dont 25,6 km2 sont considérés comme vulnérables par rapport aux pluies acides.

Québec: Le Québec compte 319 km2 d'habitat accessible au saumon de l'Atlantique sur la Côte-Nord et, de ce nombre, 113 km2 sont considérés comme vulnérables par rapport aux pluies acides.

c) Il n'y a pas de relation causale scientifiquement prouvée entre les pluies acides et la croissance annuelle des arbres. La meilleure estimation des pertes de croissance provient d'un sondage d'opinion effectué auprès d'experts scientifiques qui affirment que les polluants atmosphériques réduisent le taux de croissance annuelle de la forêt de 5 p. 100 au Québec et en Ontario, de 3,5 p. 100 dans les provinces Atlantiques et qu'ils n'ont aucun effet au Manitoba.

Les experts croient que, d'ici trente ans, la productivité forestière sera réduite de 11,5 p. 100 au Québec et en Ontario, de 8,4 p. 100 dans les provinces Atlantiques et de 1,6 p. 100 au Manitoba. Par contre, un contrôle réduisant la pollution atmosphérique de 50 p. 100 par rapport au niveau de 1984 pourrait à long terme augmenter la productivité forestière de 1,7 p. 100 au Québec et en Ontario et de 1,2 % dans les provinces Atlantiques.

LA FÉDÉRATION POUR LE PLANNING DES NAISSANCES AU CANADA

Question nº 172—**M. Kilger:**

1. Le gouvernement a-t-il octroyé des fonds fédéraux, sous formes de subventions de soutien, à la Fédération pour le planning des naissances du Canada au cours de l'exercice 1989-1990 et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils?

2. Depuis 1969, le gouvernement a-t-il consenti des subventions à la Fédération pour le planning des naissances du Canada et, dans l'affirmative, pour tous les types de subventions, à combien s'élevaient-elles?

M. Albert Cooper (Leader du gouvernement à la Chambre des communes): L'Agence canadienne de développement international et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit:

1. Au cours de l'exercice 1989-1990, l'Agence canadienne de développement international a accordé une contribution de 95 000$ à la Fédération pour le planning des naissances du Canada, afin de permettre aux délégués des pays en développement d'assister à l'Assemblée des membres de la Fédération internationale pour le planning familial.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a, pour l'année financière 1989-1990, octroyé une subvention de fonctionnement d'un montant de 146 000$ à la Fédération pour le planning des naissances du Canada.

Depuis 1969, les contributions de l'ACDI à la Fédération pour le planning des naissances du Canada se sont élevées à 936 422$.

Santé et Bien-être social Canada a octroyé les montants suivants:

Programme de contribution à la promotion de la santé (1983/84-1991/92)	519 872$
Division de la planification familiale (1972/73-1985/86)	5 976 200$
Subventions de fonctionnement (1986/87-à maintenant)	738 200$
TOTAL	7 234 272$

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LE PLANNING FAMILIAL (IPPF)

Question nº 173—**M. Kilger:**

1. Des fonds du gouvernement sont-ils envoyés à la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF) par l'intermédiaire *a*) d'autres organismes bénéficiant de fonds fédéraux qui s'occupent de développement dans le Tiers monde, *b*) des programmes de planning familial des Nations Unies, *c*) d'accords unilatéraux ou multilatéraux, et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent-ils?

2. Des fonds du gouvernement sont-ils envoyés aux populations et aux centre d'hygiène génésique de Chine et, dans l'affirmative, l'IPPF joue-t-elle un rôle dans ces programmes et, dans l'affirmative, des fonds du gouvernement sont-ils mis à la disposition de l'IPPF, soit directement, soit par l'entremise d'organismes comme le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et, dans l'affirmative, quel est le montant des fonds affectés à ces activités par l'entremise de ces organismes?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): 1. *a*) Des fonds du gouvernement sont envoyés à la Banque mondiale pour sa programmation du développement. La Banque mondiale a déjà accordé des contributions à la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF), conformément à des ententes passées entre les deux organismes.

b) Des fonds du gouvernement sont envoyés au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) pour sa programmation du développement. Le FNUAP a entrepris une programmation conjointe avec l'IPPF.

c) Des fonds du gouvernement ont été envoyés et sont toujours envoyés directement à l'IPPF, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Au cours de l'exercice 1989-1990, la subvention approuvée s'est élevée à 8,2 millions de dollars.

2. Au niveau bilatéral ou de gouvernement à gouvernement, l'ACDI n'envoie pas de fonds au secteur population en Chine.

L'association de planning familial de Chine, qui est une organisation non gouvernementale (ONG) autonome, est membre de l'IPPF. En 1988, l'IPPF a accordé une contribution de 920 000$ US pour financer les programmes de sa filiale chinoise. La plus grande partie de cette somme a servi à acheter du matériel audio-visuel ainsi que des documents d'information et éducatifs de l'Association.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-28

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Hier après-midi, monsieur le Président, j'au eu l'honneur d'intervenir dans le débat d'une motion qui aurait eu pour effet de retrancher du projet de loi C-28 la disposition concernant la récupération. Au cours de mon intervention, qui portait sur une question très grave revêtant un grand intérêt pour des milliers de mes électeurs, j'ai été interrompu à maintes reprises par le député de Burlington qui a utilisé des expressions que Votre Honneur, je l'espère, jugera antiparlementaires.

On peut les trouver dans le hansard d'hier, le mardi 19 décembre, aux pages 7216 et 7217. Même si la présidence jugeait ces expressions acceptables, j'estime qu'elles contestaient ma sincérité de député et m'ont empêché d'exprimer comme il faut les inquiétudes légitimes de mes électeurs. Je demanderais que le député de Burlington fasse ce qui s'impose et retire ses paroles.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en l'absence du député de Burlington, nous pourrions peut-être vous demander de vous réserver de prendre une décision à ce sujet. Nous allons parler au député de Burlington et voir ce qui peut se faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui. Habituellement, quand la question de privilège est soulevée, les députés concernés sont présents à la Chambre. Je me rends compte que ce pourrait être le dernier jour de séance et que la Chambre ne se réunira que dans un mois, et je sais que le député tenait beaucoup à exprimer officiellement sa protestation. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire la fera connaître au député de Burlington.

M. Keyes: Monsieur le Président, je tiens à signaler à la présidence que tous les partis étaient au courant de mon intention de soulever cette question. J'avais donné préavis. À cause, je suppose, de tout ce qui s'est passé depuis 15 heures, le député de Burlington n'a peut-être pas pu se présenter ici parce que d'autres obligations le retenaient ailleurs, mais il était prévenu, tout comme l'était la présidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burlington fait partie du Bureau de régie interne, lequel, je le sais, est actuellement en réunion.

* * *

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

AUTORISATION DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'a informé qu'il y a eu des discussions entre les trois partis au sujet du Comité permanent de la justice et qu'il y a consentement unanime pour que la motion suivante soit présentée:

> Que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général soit autorisé à se rendre à Washington du dimanche 21 janvier au jeudi 25 1990, afin de participer à une conférence internationale sur la révision du code criminel et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que nous continuions, le Président m'a informé qu'il aimerait que tous les députés se joignent à lui à 18 h 30, à la salle 216, pour sa réception annuelle.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-9, Loi fusionnant les deux corporations appelées respectivement «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada)» et «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)» et édictant des mesures nécessaires relativement à la charte de la corparation issue de cette fusion, et qu'il la prie d'approuver.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vous ai avisé aujourd'hui que je demanderais, conformément à l'article 52, la permission d'ajourner la Chambre dans le but de discuter une question urgente et pressante.

Nous savons maintenant que le Sénat n'adoptera pas le projet de loi C-21 avant l'an prochain, et le gouvernement ne semble pas prêt à adopter le projet de loi annuel sur la norme variable d'admissibilité, comme nous l'avons vu aujourd'hui. Par conséquent, dans quelques semaines, pendant le congé sessionnel, des chômeurs des régions en crise du pays découvriront tout d'un coup qu'ils ne seront pas admissibles aux prestations. Ceci signifie que la bataille que se livrent le gouvernement et le Sénat au sujet des malheureuses modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, fera beaucoup d'innocentes victimes parmi les chômeurs des régions qui connaissent les plus grandes difficultés économiques.

Je crois que nous avons la responsabilité de veiller à ce que l'assurance-chômage soit offerte d'une façon juste et équitable partout au Canada. Le gouvernement agit de façon totalement irresponsable en pratiquant cet exercice de la corde raide avec le Sénat, quand on sait que ce ne sont pas les membres des deux chambres qui en subiront les conséquences, mais les milliers de familles canadiennes qui seront privées des prestations auxquelles elles auraient normalement droit. Pour cette raison, je demande un débat d'urgence sur ce sujet aujourd'hui.

M. le Président: Je tiens d'abord à m'excuser auprès du député de Kamloops d'avoir été absent de la Chambre. Je regardais son exposé et j'en comprends très bien le contenu. J'ai évidemment étudié sa demande écrite qu'on m'a remise et elle est conforme à la procédure.

La question est importante, évidemment, mais à mon avis, elle ne remplit pas les conditions posées par le Règlement. Elle est importante et je remercie le député de l'avoir signalée à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Elmer M. MacKay (pour le ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postesecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1650)

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la troisième lecture du projet de loi C-28. Vous pouvez être assuré, monsieur le Président, que dans l'esprit de coopération, l'esprit du temps des Fêtes, je ne prendrai pas beaucoup du temps de la Chambre afin de permettre également aux autres députés de faire leurs commentaires; d'ailleurs, en deuxième lecture, j'ai fait un discours assez élaboré sur ce projet de loi.

Monsieur le Président, vous savez que le projet de loi C-28 correspond au Budget déposé en avril dernier par le ministre des Finances (M. Wilson) et répond aux objectifs poursuivis par le gouvernement.

Monsieur le Président, nous savons qu'au pays la dette nationale constitue un problème majeur, dette nationale qui, en 1984, lorsque nous avons été élus, était déjà de près de 200 milliards de dollars.

Les politiques budgétaires et monétaires du gouvernement conservateur depuis 1984 ont fait en sorte de réduire annuellement notre déficit et ces politiques qui étaient fermes et logiques dans l'esprit économique du gouvernement conservateur ont permis annuellement que notre déficit soit diminué, ce qui n'aide pas le problème, monsieur le Président, d'une dette nationale qui est quand même croissante.

Monsieur le Président, les dépenses au cours des cinq dernières années ont été coupées et, encore la semaine dernière, on a vu l'annonce du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) de coupures de près de 1,4 milliard de dollars.

Encore une fois, monsieur le Président, dans l'optique d'avoir une économie canadienne en bonne forme et, pour avoir une économie canadienne en bonne forme, cela signifie avoir une dette nationale qui revient à un taux acceptable et avoir des revenus, des entrées de fonds qui correspondent à ce niveau-là.

Or, le Budget d'avril apportait des impôts supplémentaires pour les particuliers, principalement une surtaxe au niveau des individus à haut revenu. Je pense, monsieur le Président, et on l'a vu hier encore une fois avec le dossier sur la taxe des produits et services, on se doit d'avoir des dépenses qui sont là et avec lesquelles on doit composer, on se doit d'avoir, pour équilibrer cela, des revenus. Et, monsieur le Président, les revenus, on les prend où? On les prend dans les mains des contribuables à haut revenu, dans les mains des compagnies et, également, par une taxe qui remplacerait une taxe de vente fédérale qui ne correspond plus du tout à la réalité économique de 1989 et qui sera remplacée l'an prochain par la taxe sur les produits et les services, qui est une taxe moderne et qui va correspondre à l'esprit concurrentiel qu'a le Canada et que doit avoir le Canada au niveau international.

Monsieur le Président, dans le projet de loi C-28, il y a également une mesure qui prévoit qu'un certain montant d'argent reçu par des personnes âgées de 65 ans ou plus, ayant un revenu brut de 77 000 $ ou plus. . . ce qui veut dire que tous les Canadiens âgés de 65 ans qui nous écoutent et qui ont un revenu de moins de 77 000 $ par année ne sont pas touchés.

Monsieur le Président, cette disposition-là prévoit qu'une partie du montant de la pension de sécurité de la vieillesse qu'ils reçoivent sera remise en impôt au gouvernement fédéral si, encore une fois, leur revenu brut annuel est supérieur à 77 000 $.

Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, le commentaire négatif que l'on entend de l'autre côté de la Chambre à ce niveau-là est à l'effet de dire que, annuellement, cela va gruger et que le revenu, parce qu'on connaît une inflation tous les ans, le revenu net de chaque personne ayant 77 000 $ par année sera diminué. À ce niveau-là, monsieur le Président, j'aimerais bien vous souligner les commentaires du ministre des Finances, l'un des meilleurs ministres des Finances qu'on ait jamais eu au Canada, qui a confirmé à plusieurs reprises que s'il y avait lieu, en temps opportun, de réviser l'indexation, ce serait fait, pour s'assurer que le niveau que l'on a imposé, en l'ocurrence, dans ce cas-ci, 77 000 $ par année de revenu brut, demeure dans l'esprit que l'on veut.

Monsieur le Président, c'est un projet de loi qui est important pour l'économie du pays, pour les finances du pays. Si on veut continuer l'excellent travail fait depuis 1984 aux niveaux des entrées de revenus, des dépenses, on se doit, monsieur le Président, d'adopter le projet de loi C-28 dans les meilleurs délais.

Alors, monsieur le Président, je demande à tous les députés de cette Chambre, dans l'esprit de coopération de Noël, de faire des discours succincts et favorables naturellement à l'adoption du projet de loi C-28.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi; il s'agit d'une mesure d'ensemble touchant de nombreux aspects de la Loi de l'impôt sur le revenu.

J'interviens dans ce débat en troisième lecture après avoir participé aux travaux du comité législatif et après avoir été témoin de la procédure tout à fait arbitaire qui a été appliquée à l'étape du comité législatif. Deux facteurs expliquent la situation en question. Tout d'abord, le gouvernement ne voulait pas entendre de témoins qui avaient des opinions à exprimer sur les éléments fondamentaux de la législation touchée par le projet de loi C-28. Les ministériels ont constamment empêché les Canadiens de se faire entendre en refusant d'augmenter le nombre de témoins permis.

Ensuite l'arbitraire de la procédure en question découlait également, selon moi, de la façon tout à fait incompétente dont le gouvernement a présenté l'avis de motion de voies et moyens relatif à ce projet de loi. En incluant le projet de loi dans la motion de voies et moyens, le gouvernement a empêché qu'on apporte au projet de loi les amendements qui s'imposaient. Au début de l'étude en comité, on nous a soumis un ensemble d'amendements. Ils venaient non pas de députés de l'opposition, mais de ministériels et de représentants du ministère des Finances qui voulaient modifier bien des dispositions du projet de loi C-28. Or, tous ces amendements, qui for-

ment un document aussi volumineux que le projet de loi lui-même, ont été tous jugés irrecevables et rejetés.

Comme on le dit, ce n'est pas une façon de procéder. Si le gouvernement ne peut présenter un projet de loi couvrant toutes les questions utiles, il lui incombe alors de retirer le projet de loi et de recommencer à zéro, comme il se doit. En l'occurrence, il s'agissait d'un projet de loi très important déposé ainsi que débattu à la Chambre des communes et auquel on devait apporter de nombreux amendements, selon des ministériels et des fonctionnaires du Ministère.

De deux choses l'une: ou ces amendements étaient superflus et n'auraient pas dû être présentés au départ; ou ils étaient nécessaires, auquel cas le projet de loi aurait dû être retiré de la liste et présenté à nouveau sous la forme voulue. Selon moi, cela montre l'incompétence du gouvernement, qui présente un projet de loi aussi important que celui-ci d'une façon qui laisse tellement à désirer.

Le fait que nous ayons passé tout ce temps à en débattre sans étudier les amendements en question, est tout à fait déplorable. Ce qui va se produire, bien entendu, c'est que ces amendements vont être représentés dans un nouveau projet de loi au début de la nouvelle année et que les éditeurs des lois de l'impôt sur le revenu, qui les publient en grandes quantités chaque fois que la loi est modifiée, seront les seuls à profiter de tout ce processus.

Le projet de loi soulève de très nombreuses questions dont on pourra discuter. La plus importante pour bien des Canadiens est évidemment la disposition de récupération des allocations familiales et des prestations de la sécurité de la vieillesse. Mais on y trouve d'autres points dont il a été question très brièvement dans les lettres reçues par les membres du comité législatif et d'autres députés. Je vais en aborder quelques-uns.

• (1700)

Nous avons reçu des mémoires très percutants et très valables des porte-parole du secteur du crédit-bail. Ils traitent des conséquences néfastes que les dispositions du projet de loi à l'égard des règlements d'application entraîneront pour ce secteur. Les auteurs ont fait valoir que le traitement du secteur du crédit-bail par le gouvernement sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu, d'une part, et sous celui de la nouvelle taxe sur les produits et services, d'autre part, n'est pas le même. Il ne devrait pas y avoir de différence.

Ces questions n'ont pas pu être abordées ou examinées au comité. Elles ont été jugées irrecevables. À ce sujet, on a tort en principe de vouloir modifier la Loi de l'impôt sur le revenu au moyen du règlement nº 1100 d'application portant sur un si grand nombre de questions importantes, au lieu de le faire dans la loi même, que le Parlement aurait alors le loisir d'examiner à fond.

Nous avons reçu des mémoires sur le taux d'imposition proposé par le gouvernement pour les grandes sociétés. Le gouvernement s'en vante avec grande fierté en présentant cette réforme mineure du régime fiscal comme un moyen d'amener les plus grandes entreprises canadiennes à payer au moins un certain impôt. Mais même avec cette disposition, le gouvernement n'a pas réussi à bien faire les choses.

Les représentants des grandes entreprises canadiennes ont fait valoir que l'impôt proposé avantagerait injustement les gouvernements étrangers en faisant augmenter leurs recettes fiscales parce que ces entreprises canadiennes ne pourraient pas bénéficier dans ces pays étrangers d'un crédit pour l'impôt élevé qu'elles doivent payer. Un changement mineur aurait suffi à régler ce problème, mais il aurait été antiréglementaire de présenter de tels amendements en raison de la procédure que le gouvernement a suivie à cause de sa bêtise et de son incompétence.

Il ne faut pas oublier non plus la question des surtaxes. Le projet de loi C-28 rend permanentes des surtaxes dont le ministre nous avait dit qu'elles n'étaient que temporaires en attendant l'imposition de la taxe sur les produits et services.

Quelqu'un nous a rappelé hier que le gouvernement ne se contente pas de rendre ces surtaxes permanentes, il en profite pour les augmenter. Ce genre de malhonnêteté avec laquelle on a présenté les questions financières aux Canadiens, comme ce fut le cas en ce qui concerne la première étape de la réforme fiscale et ensuite le projet de loi C-28 qui confirme cette taxe permanente au lieu de la supprimer, ne peut que discréditer tous les députés et les politiques en général.

Le plus grave reproche que l'on puisse faire au projet de loi C-28 est qu'il cherche à récupérer des allocations familiales et des prestations de la sécurité de la vieillesse.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que le projet de loi C-28 ne remet pas du tout en question le principe de l'universalité, ce principe qui est le fondement de tant de programmes sociaux au Canada et qui assure une participation minimum de base à tous les

Canadiens, indépendamment de leur région, de leur condition sociale et de leur revenu.

Aujourd'hui, il est question des pensions de vieillesse et des allocations familiales, mais il pourrait être fort bien question aussi de l'enseignement, du régime d'assurance-maladie et de toutes ces mesures qui doivent s'adresser à tous les Canadiens.

Le gouvernement en a déjà tenu compte dans certains de ses documents. À la page 5 du document d'étude rendu public en janvier 1985, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque a fait la déclaration suivante:

> Le principe de l'universalité est l'élément fondamental de notre filet de sécurité social. Son intégrité ne doit pas être remise en question et elle ne le sera pas.
>
> L'idée d'un examen des moyens financiers pour déterminer l'admissibilité à certains programmes de prestations n'est pas justifiée. L'admissibilité à des programmes tels que le crédit d'impôt-enfant et le supplément de revenu garanti continuera de dépendre du revenu imposable.

Au chapitre IV, il ajoute ce qui suit à propos d'une politique de réforme intitulée «L'approche actuelle de la réforme par le gouvernement»:

> Une surtaxe spéciale sur la pension de la sécurité de la vieillesse pour recouvrer une plus grande part des prestations accordées aux pensionnés les plus fortunés déséquilibrerait gravement notre système de revenu de retraite, tant pour les pensionnés actuels que pour les pensionnés futurs, et défavoriserait injustement les plus touchés parce qu'ils profitent d'un revenu de retraite dont ils sont assurés par leurs épargnes antérieures.

À mon avis, monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait raison en 1985. Il avait tout à fait raison. Je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi le gouvernement renie maintenant l'engagement qu'il avait pris envers les Canadiens. Bien sûr, le gouvernement ne l'admet pas. Il affirme que sa mesure ne compromet pas l'universalité. Si l'on donne d'une main des pensions de vieillesse et reprend tout de l'autre, l'universalité reste intacte. Nous n'avons fait qu'imposer ces pensions.

Au moins une personne en face appelle un chat un chat, ce qui ne nous étonne pas de la part du député de Mississauga-Sud. Le *Citizen* d'Ottawa du 23 septembre 1989 le cite ainsi:

> Nous avons décidé d'éliminer l'universalité et c'est ce que nous faisons en un sens par les dispositions de récupération applicables aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse.
>
> Vous le savez, les conservateurs ont comme principe, depuis quelque temps déjà, que l'État ne doit accorder d'aide qu'aux personnes dans le besoin. La disposition de récupération peut sembler injuste et sournoise, mais elle est là pour rester.

Lui au moins dit la vérité.

Si nous devons altérer le principe de l'universalité, les Canadiens devraient au moins avoir la possibilité de participer à une discussion sur la politique à laquelle il se rattache. Au Canada, nous appliquons ce principe depuis de nombreuses années et si nous voulons le modifier, nous devons le faire après de vastes consultations et non pas dans le cadre d'un projet de loi de crédits.

Le Conseil canadien de développement social et d'autres organismes qui ont étudié la question ont aussi déclaré qu'il devait y avoir un débat national sur le principe de l'universalité. Le temps est venu. Mais ce n'est pas la voie choisie par le gouvernement, qui a préféré altérer sournoisement ce principe en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, sans écouter ce que les Canadiens avaient à dire sur la question. Nous en sommes maintenant à l'attribution de temps forcée et, comme cadeau, les personnes âgées et les familles verront adopter une mesure rétrograde qui n'aura pas fait l'objet d'un véritable débat et de vraies consultations.

La démarche entreprise en janvier 1985 par le gouvernement aurait dû être menée jusqu'au bout. Le document de consultation aurait dû déboucher sur une étude approfondie du principe de l'universalité dans le cadre de laquelle les Canadiens auraient pu faire connaître leur opinion. C'est un principe important. Il l'est pour bien des motifs.

Il est important en raison de la nature même des programmes que nous avons au Canada. Nous ne voulons sûrement pas nous orienter vers un système où nos programmes sociaux ne s'adresseraient qu'aux pauvres, car alors, les programmes deviendraient des programmes de pauvres. Si l'on a un régime d'assurance-maladie pour les pauvres, les riches s'offriront les soins de santé de qualité et les pauvres devront se contenter du reste. La même chose se produirait si nous avions un système d'éducation pour les pauvres.

Lorsqu'on se met à toucher au principe de l'universalité, on finit par se retrouver dans un système où les programmes sociaux ne s'adressent qu'aux pauvres, car il n'y a qu'eux qui y ont recours, étant donné que les riches peuvent se payer ce qu'ils veulent. L'universalité est aussi un reflet de la responsabilité collective qu'une société assume pour ses membres. La sécurité de la vieillesse et les allocations familiales ne sont pas censées être des transferts entre riches et pauvres, mais entre ceux qui travaillent et ceux qui ont pris leur retraite. Elles sont censées être des transferts entre ceux qui n'ont pas de famille et ceux qui en ont. On reconnaît ainsi le fait que

nos besoins collectifs doivent être pris en charge par toute la société.

• (1710)

Un grand nombre de personnes âgées reprochent surtout à la disposition de récupération de les priver d'un avantage pour lequel elles estiment avoir payé au cours des années. J'ai consulté le hansard pour voir ce qu'on disait à la Chambre à l'époque de l'adoption de la pension de vieillesse. Voici ce qu'a déclaré, dans le hansard du 25 octobre 1951, le ministre des Finances, lorsqu'il parlait de la mesure qui a créé pour la première fois une pension de vieillesse qui pouvait être versée sans examen des ressources préalable:

> La mesure qui doit être présentée créera une caisse spéciale qui s'intitulera Caisse de sécurité de la vieillesse. Les pensions seront imputées sur cette caisse qui sera alimentée au moyen du revenu provenant de certains impôts. Les impôts en question seront prélevés par la loi sur la sécurité de la vieillesse plutôt que par les lois fiscales ordinaires qui autorisent le prélèvement de fonds aux fins administratives générales.
>
> Afin d'éviter tout malentendu possible, il y aurait peut-être avantage à expliquer brièvement les principes fondamentaux dont s'inspirera le fonctionnement du régime canadien. On a dit qu'il s'agissait d'un programme comportant la méthode universelle de paiement au fur et à mesure, et qui diffère de l'assistance-vieillesse telle que nous la pratiquons actuellement et du régime que certains autres pays ont adopté. On a également affirmé que le plan qu'on nous propose maintenant constituait un programme de pension à participation en ce sens très juste qu'on prélèvera certains impôts spéciaux et qu'on les affectera aux besoins de la caisse.

C'est le principe sur lequel les pensions de vieillesse ont été établies.

En 1971, quand le gouvernement a proposé de simplifier le régime d'impôt sur le revenu et de supprimer la taxe spéciale de la sécurité de la vieillesse, plusieurs députés ont exprimé leur inquiétude de façon très éloquente, redoutant que cela mène à la fin de l'universalité. Entre autres intervenants, l'honorable Stanley Knowles, alors député de Winnipeg-Nord-Centre, a dit à la Chambre, le 20 décembre 1971, donc il y a exactement 18 ans aujourd'hui:

> Je voudrais faire encore une ou deux remarques. Le ministre déclare qu'il n'a pas l'intention d'abandonner les pratiques actuelles. Je voudrais qu'il confirme les déclarations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le droit d'admissibilité, fondé sur les impôts tels qu'ils étaient, existe-t-il toujours? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que parce que les impôts recevaient une affectation précise, il existait un droit dont le public pouvait se prévaloir. Ce droit vaut-il toujours?

M. Benson, ministre des Finances, avait répondu:

> Le droit est accordé au pensionné par le Parlement. La seule façon de changer cela serait que le gouvernement apporte des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, afin de modifier le montant versé. Je peux donner au député l'assurance que nous n'avons aucune intention de modifier l'universalité de la pension de base.

Nous voici, 18 ans plus tard, en train d'étudier un projet de loi qui enlèvera ce droit aux personnes âgées, et le gouvernement coupe court au débat.

Voici des extraits du «Guide d'impôt général» de 1971, à la page 17:

> (3) La taxe de la sécurité de la vieillesse— Tous les contribuables dont le «Revenu imposable» excède 500 $ sont sujets à la taxe de la sécurité de la vieillesse. La taxe est de 4 p. 100 du «Revenu imposable», jusqu'à concurrence de 240 $.

Ces gens-là ont payé pour leur pension de vieillesse et ils ne méritent pas que le gouvernement les traite ainsi et récupère leurs contributions par voie d'imposition, peu importe leur niveau de revenu. C'est une taxe discriminatoire basée sur l'âge. Aucun autre groupe de contribuables ne sera forcé de payer une taxe de 100 p. 100 sur quelque revenu que ce soit, mais le gouvernement exige que les Canadiens âgés qui ont droit à leur pension payent une taxe de 100 p. 100 sur leurs prestations de sécurité de la vieillesse, s'ils sont dans la catégorie visée, ce qui est tout à fait injuste.

D'autres problèmes y sont reliés. Les retraités sont venus au comité nous rappeler comment, à l'époque, ils avaient négocié de bonne foi avec le gouvernement la modification apportée à la Loi sur la pension de la fonction publique quand le Régime de pensions du Canada a été proposé. Ils nous ont parlé des discussions qui ont eu lieu quand on leur a promis que leur pension de vieillesse ne serait pas touchée. C'est pourquoi ils ont consenti à intégrer leurs prestations de retraite dans le Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement actuel offre-t-il de renégocier le régime avec les retraités de la fonction publique fédérale, avec les syndicats qui les représentent aujourd'hui, selon les termes proposés autrefois? Je ne crois pas, malheureusement.

Concernant les régimes de retraite à prestations déterminées, nous avons entendu que le montant des prestations sera réduit du montant de la pension de vieillesse. En proposant ce mode ridicule de récupération, qui est une atteinte déguisée contre l'universalité, on leur dit: «Vous touchez pour commencer votre pension, réduite de la pension de vieillesse à laquelle vous avez droit aussi,

mais nous allons ensuite réimposer la pension de vieillesse. Dommage, mais votre régime de retraite ne prévoit pas le rétablissement de vos pleines prestations déterminées.»

Ces personnes subissent donc une double récupération. Le gouvernement ne s'est pas vraiment arrêté à penser à tous ces problèmes. Il ne voulait même pas en entendre parler. Il ne voulait même pas que des témoins viennent en parler au comité. Mais lorsqu'il a constaté cette bévue, il a refusé de la rectifier, en raison de la maladresse avec laquelle il avait présenté le projet de loi. Maintenant, certains d'entre eux ont l'audace incroyable de vouloir nous convaincre à la Chambre des communes que nos aînés sont d'accord et qu'ils ne trouvent rien à y redire.

Ils ne sont pas d'accord. J'ai sous les yeux là un certain nombre de communiqués et d'autres articles que certains groupes comme *La Voix* ont fait paraître pour expliquer aux Canadiens comment les ministériels avaient travesti leurs propos.

Le 16 mai 1989, *La Voix* a diffusé le communiqué suivant:

> Les aînés déplorent les propos de la ministre.
>
> Monique Vézina, ministre d'État chargée du Troisième âge au sein du Cabinet fédéral, a soulevé l'ire du puissant mouvement des aînés lorsqu'elle a commenté la semaine dernière leurs réactions au budget de Michael Wilson.
>
> «Nous n'aimons pas que le gouvernement cite nos propos hors contexte et les travestissent pour servir à des fins de relations publiques», de déclarer Jean Woodsworth, présidente de *La Voix*. . .

Cette mise au point n'a pas suffit. Au début du mois, à la Chambre, le ministre des Finances a tenté de faire croire que *La Voix* favorisait cette récupération. Pour cette raison, le 6 décembre 1989, *La Voix* a de nouveau publié un communiqué:

> Hier, les aînés ont été renversés de constater que le gouvernement avait travesti leurs propos pour tenter de légitimer son projet de loi de récupération. Jean Woodsworth, présidente de *La Voix*, réseau de nos aînés, a soutenu que le gouvernement utilisait son mémoire antérieur au budget pour leurrer les Canadiens.
>
> «Alors qu'il était en train de préparer le budget, M. Wilson nous a demandé ce que nous en pensions. Lorsque nous l'avons rencontré, il s'est bel et bien engagé à ne pas toucher aux programmes sociaux, ce qui ne l'a pas empêché de recourir à cette terrible récupération. Il nous a bel et bien trahi. Maintenant, il cite nos propos hors de leur contexte pour faire croire que nous étions d'accord avec cette récupération. Ce n'est pas du tout ce que nous avons dit. À cause de M. Wilson, les aînés du Canada sont encore plus fâchés et méfiants qu'auparavant.»

Un député ayant soulevé cette question à la Chambre, le ministre d'État chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires lui a répondu. Il a reçu par la suite une lettre de *La Voix* rédigée en ces termes:

> «Votre allusion à notre organisme et, surtout, aux propos favorables envers la disposition de récupération que vous me prêtez ont induit la Chambre en erreur. Nous exigeons que vous rectifiiez cette erreur le plus tôt possible.»

Il fallait soulever cette question et confronter le ministre. Mme Woodsworth avait ceci à dire:

> La Voix a toujours soutenu que la récupération menaçait sérieusement l'universalité des programmes d'aide sociale du Canada et n'a jamais appuyé cette mesure. Je suis convaincue de n'avoir jamais dit le contraire.
>
> Nous avons communiqué avec le Conseil économique du Canada qui n'a pu trouver aucune mention de la mesure de récupération ou du seuil de 50 000 dollars.
>
> Ce qui nous inquiète, c'est que la récupération n'a pas été annoncée avant le dépôt du budget en avril dernier. Comment aurait-on pu discuter de la récupération ou du niveau de 50 000 dollars en février, soit avant l'annonce faite en avril.

Voilà comment le gouvernement s'y prend pour déformer les propos des personnes âgées qu'il refuse par ailleurs d'écouter. Et c'est aussi pour cela qu'il a limité la durée des audiences sur l'universalité et la récupération.

• (1720)

Je voudrais ajouter que, de ce côté-ci, nous écoutons la population et nous en entendons de toutes sortes. J'ai entendu des députés de l'autre côté affirmer à la Chambre que personne ne s'inquiétait de cette question. Je n'arrive pas à croire que ces députés ne reçoivent pas de lettres semblables à celles qui nous sont adressées.

La lettre suivante me vient d'un de mes électeurs, Normand Anctil. Il écrit:

> Le mois dernier, j'ai pris ma retraite après plus de 31 ans de service dans la fonction publique, dont plus de 24 dans la marine. J'ai travaillé dur et, depuis de nombreuses années, j'attendais avec impatience le jour de ma retraite.
>
> Au fil des ans, j'ai réalisé quelques économies sous la forme de REER qui, avec ma pension de retraite, les prestations du Régime de pensions du Canada, la pension de vieillesse et la santé, allaient, j'espérais, me fournir les moyens de vivre dans la dignité, me garantissant une vie indépendante et heureuse.
>
> Mais qu'est-ce que j'aperçois à l'horizon? D'autres augmentations d'impôt et la seule chose pour laquelle j'ai payé pendant toutes les années de travail que j'ai données à mon pays, en fait pendant toute ma vie active, la seule chose qui allait, à mon avis, m'offrir un peu de sécurité à l'avenir, «ma», oui je dis bien «ma» pension de vieillesse qui est

menacée. La pension m'appartient, je l'ai payée, je compte là-dessus, elle fait partie de mes droits et le gouvernement veut me la voler.

Un autre électeur, M. Lloyd, du chemin Featherstone à Ottawa, m'a écrit ce qui suit:

. . .À titre de retraité et d'ancien combattant qui a servi dans le Commandement des bombardiers pendant la Seconde Guerre mondiale, je suis consterné par la menace que M. Wilson fait peser sur la stabilité financière de mes années de retraite, en proposant de récupérer nos pensions de vieillesse.

Je ne suis pas du tout riche, mais je reçois, en sus de la sécurité de la vieillesse et des prestations du RPC, une pension pour mes 27 années de service dans les forces aériennes. . . Je vois déjà venir le jour où j'atteindrai le seuil de la récupération, puisqu'il n'est pas pleinement indexé. . .

J'ai également des lettres de M. Hibbard, de Fox Run Lane, et du capitaine Smith, qui vit avenue Willowdale. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous avez vous-même reçu de ces lettres de gens qui se sentent injustement attaqués. Celle-ci a été envoyée à mon collègue de Belleville par M. Cundy, qui vit au Leeside Retreat, Sheba Island, à Picton. Il y dit:

Je me sens trahi par le ministre des Finances, Michael Wilson, et je veux donc vous exprimer mon profond dégoût. Je pense au moment où son soi-disant chef Brian Mulroney a menti à sa propre mère, en déclarant à la télévision nationale que jamais les avantages sociaux des personnes âgées ne seraient touchés tant qu'il serait au pouvoir. C'est vraiment méprisable pour un fils d'agir ainsi envers sa mère.

Il m'a fallu 40 ans de travail pour atteindre mes objectifs de retraite. Pour me constituer une bonne pension, j'ai travaillé fort et je me suis privé de beaucoup de petits luxes. En même temps, j'ai payé des milliers et des milliers de dollars d'impôt en supposant qu'il m'en reviendrait une part sous forme de pension de vieillesse.

Maintenant qu'on se prépare à adopter le projet de loi C-28, le gouvernement va me reprendre toute ma pension.

Au fil des ans, ma famille a toujours voté conservateur. Je peux cependant vous assurer que nous appuierons tous le Parti libéral aux prochaines élections.

Au moins cette lettre contient quelques bonnes nouvelles.

Je tiens aussi à aborder la question des allocations familiales, tout en laissant à mes collègues un peu de temps de parole.

Les allocations familiales s'inscrivent dans une catégorie différente. Il ne s'agit pas d'un programme auquel on cotise. Aucun bénéficiaire ne contestera le fait que les allocations sont directement prélevées sur le Trésor.

Ce qui m'inquiète, c'est le fait qu'au fil des ans, depuis que le gouvernement est au pouvoir, le fardeau fiscal pèse de plus en plus lourd sur les familles au Canada. Selon le Conseil canadien de développement social, le fardeau fiscal—et cela ne tient pas compte de la taxe sur les produits et services ni de la récupération—d'une famille avec deux enfants ne pouvant compter que sur un revenu—de 23 639 $, soit le seuil de la pauvreté, a augmenté en chiffres nets, depuis 1984, de 61,3 p. 100; dans le cas de gens ayant un revenu moyen de 45 000 $, l'augmentation a été de 29,3 p. 100, alors que pour les Canadiens à revenu supérieur—les 100 000 $ et plus—, l'augmentation n'a été que 7,7 p. 100. Il est manifeste qu'on fait de plus en plus porter le fardeau fiscal aux familles.

L'Institut Vanier de la famille a écrit au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-28. Même cet organisme prestigieux n'a pu intervenir devant le comité législatif au sujet de ces questions importantes. Les intéressés ont donc écrit au comité pour signaler que les familles avaient à supporter une part de plus en plus importante du fardeau fiscal.

Au cours des campagnes électorales et, cela a certes été le cas dans ma région, le gouvernement a beaucoup parlé des valeurs familiales. Cependant, en réalité, lorsque vient le temps d'agir pour aider les familles, le gouvernement s'en prend encore davantage à elles.

Je ne crois pas que quiconque puisse m'expliquer de façon satisfaisante pourquoi, lorsqu'il a imposé la récupération des allocation familiales, le gouvernement a refusé d'indexer pleinement le seuil. Aucun de nos vis-à-vis n'a pu m'expliquer pourquoi on va calculer la récupération en fonction du revenu d'un particulier et non du revenu familial. Ainsi, deux personnes ayant des enfants et dont le revenu total s'élève jusqu'à 99 000 $ ne seront pas assujetties à la récupération, alors que l'unique soutien d'une famille ayant des enfants à charge sera visé par la récupération s'il gagne 50 000 $ et plus.

En outre, qu'entend faire le gouvernement avec l'argent qu'il tirera de la récupération? Il se propose de l'utiliser non pas pour les programmes sociaux, non pas pour aider les personnes à faible revenu, mais pour grossir ses recettes, afin de pouvoir gaspiller cet argent comme bon lui semble. C'est ce que les conservateurs se proposent de faire avec les sommes ainsi économisées, et l'Institut Vanier signale les difficultés que vont éprouver

les familles du pays et dénonce l'incapacité du gouvernement de prévoir les mesures sociales voulues, afin d'aider les familles du Canada, peu importe leur revenu.

Ce qui me dérange le plus dans ce projet de loi, c'est qu'il est foncièrement malhonnête. Malhonnêteté parce qu'on présente le changement de politique sociale le plus important en une génération d'un projet de loi d'impôt qui ne peut être débattu et discuté comme il devrait l'être. Malhonnêteté parce que cela représente un virage complet de la part d'un gouvernement qui a promis, lors des campagnes électorales, de ne pas toucher aux programmes sociaux.

Le premier ministre qui, sur une estrade en compagnie de sa mère, a demandé s'il y en avait qui pensaient qu'il allait réduire les prestations de sa pauvre mère. Le premier ministre, dans une des régions les plus touchées de Nouvelle-Écosse, disait que tant qu'il serait premier ministre, on ne réduirait pas les prestations de vieillesse, on les améliorerait. La profonde malhonnêteté de tout cela va écoeurer les Canadiens et nous en pâtirons tous. Qui pouvons-nous croire si le premier ministre et le ministre des Finances peuvent faire des promesses comme celles-là pour ensuite les répudier, quelques mois après avoir été réélus? Qui pouvons-nous croire?

C'est un jour bien triste pour le Canada. C'est le jour où l'universalité prend fin.

Des voix: Bravo!

• (1730)

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai promis à mon collègue du Parti libéral de lui laisser un peu de temps à la fin. J'espérais que le temps serait réparti un peu plus également, mais je présume que ce sont les aléas de la scène politique.

Je devrais tout d'abord commenter les 125 amendements dont mon collègue a parlé. Après avoir fait quelques recherches, j'ai de bonnes raisons que croire que les amendements proposés au projet de loi par le gouvernement comportaient des amendements de fond, ce qui tend à prouver que ce projet de loi est imparfait, avec ou sans amendements.

Le gouvernement aurait dû se conduire honorablement et déposer le projet de loi à nouveau l'année prochaine avec les amendements appropriés, c'est-à-dire les amendements de fond. Il y a des choses vraiment inhabituelles qui se passent dans les coulisses. Comme on me l'a dit, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Cette situation est sans précédent. Je ne peux trouver aucune jurisprudence concernant un geste de ce genre. C'est vraiment déplorable, mais le régime est gravement défectueux. Peut-être qu'on étudiera ce projet de loi à nouveau en 1990.

C'est le dernier débat sur le projet de loi C-28 portant récupération fiscale. C'est la fin de l'universalité, principe humanitaire que notre pays a toujours reconnu. C'est un revirement de la politique sociale. Le gouvernement a changé de cap. Il balaie la politique sociale d'un grand coup. C'est un triste jour pour le Canada. Le débat a porté sur la récupération fiscale de la pension de vieillesse et des allocations familiales dans les cas où le seuil de revenu était de 50 000 $.

De temps à autre, lorsque je cherche une lecture agréable, je prends un des ouvrages que le premier ministre a rédigés avant d'accéder à son poste. Je me rends compte que c'est une grave erreur. N'écrivez jamais un livre avant d'avoir terminé votre carrière politique. Je cite le premier ministre:

> Lorsque je regarde le Canada d'aujourd'hui, rien ne me semble plus pénible, en tant que citoyen de l'une des nations les plus choyées du monde, que d'être témoin de querelles incessantes au sein des groupements majeurs de notre société ainsi que des critiques qu'ils s'adressent mutuellement.

Il ajoute un peu plus loin:

> C'est une guerre perpétuelle dans laquelle il est difficile de trouver des gagnants et facile d'identifier le perdant: le Canada lui-même. Il semblerait que les mots «bien commun» aient été rayés de notre vocabulaire.

Pourtant, l'universalité, ce n'est rien d'autre. Nous ne cherchons plus le «bien commun». Le premier ministre voyait loin. Il était en avance sur son temps.

C'est justement lui qui a mis fin au principe de l'universalité, et cela ne pourra que susciter le cynisme parmi les Canadiens. Un de mes électeurs m'a appelé il y a moins de deux heures. Voici ce qu'il m'a dit: «Je n'arrive pas à le croire. Je ne pense pas que nous ayons encore envie de faire notre part. À quoi bon faire sa part quand on ne reçoit rien en retour?» C'est ce que nous répétons depuis le début. Les Canadiens vont sombrer dans le cynisme et se diront qu'il ne sert à rien de passer leur vie à trimer s'ils n'ont droit à rien pour leurs vieux jours.

Quant aux consultations que le gouvernement et le comité auraient menées, on sait maintenant à quoi s'en tenir. Les faits sont là. Il y a eu consultation avant, mais aucune aux étapes de la première et de la deuxième lecture, du rapport et de la troisième lecture. Je ne répéterai pas ce que mon collègue a dit. Mais je voudrais citer un passage du document de travail daté de janvier 1985, plus précisément le troisième point de la page 6, qui s'énonce ainsi: «Les économies qui pourraient résulter

des modifications apportées au programme ne serviront pas à réduire le déficit.»

C'est précisément la raison que le gouvernement a donnée pour justifier ce changement: «Nous pouvons réduire le déficit grâce aux 300 millions de dollars de recettes que nous réaliserons.» On peut lire tout ce document de consultation et constater que tout cela a été mis au rancart. Encore une fois, les Canadiens se feront cyniques et diront: «Pourquoi nous consulter, puisque vous ne nous écoutez pas de toute façon? Vous avez trahi les aînés. Vous avez trahi les jeunes familles de tout le pays. Vous avez trahi tous les Canadiens.»

Notre pays est fracturé, divisé en gagnants et en perdants. Il n'y a jamais eu autant d'acrimonie. Nous devenons plus mesquins. Nous essayons d'égaler nos voisins américains. Nous harmonisons non seulement nos lois, mais aussi nos programmes sociaux. Nous allons devenir moins bienveillants les uns envers les autres. Nous trouvons normal que le gros dévore le petit. Nous voyons s'évanouir nos rêves nationaux.

L'aspect le plus triste de tout ça, c'est que cela s'inscrit dans un programme global. Beaucoup de députés ne comprennent pas qu'un programme est en voie de réalisation, parce qu'ils ne sentent pas qu'il en sont des participants actifs. Par leur passivité, ils participent à la fin du Canada tel que nous le connaissons.

Le spectre du libre-échange flotte tous les jours au-dessus de nos têtes. Je me dis parfois, comme d'autres députés de notre parti, qu'il vaut mieux ne pas en parler parce qu'ils nous reprocheront d'imputer au libre-échange la mort de chaque moineau qui tombe. Ce n'est pas de moineaux qu'il s'agit, bien que le gouvernement se moque complètement des moineaux. Il s'agit d'êtres humains.

On me suggérait de voter en faveur du libre-échange pour que les emplois de ma localité soient préservés. C'est ce que le plus gros employeur a dit dans le cadre du programme général. On a eu le libre-échange et pourtant, les mises à pied se succèdent avec une grande régularité.

Les Américains parlent du libre-échange et du protectionnisme. Quand nous sommes allés en groupe à Washington, ils nous ont dit: «Ne mordez pas la main qui vous nourrit. Restez tranquilles, les Canadiens. Vous n'obtiendrez rien de plus de nous.»

En ce qui concerne les programmes sociaux, il n'y a pas de secret. Ils disent que nous devons les harmoniser avec les leurs, mais il est plus juste de dire qu'il nous faut composer avec les Américains. Le gouvernement compose à tout bout de champ. Voyez l'assurance-chômage, la TPS et l'universalité. Cela s'inscrit dans le cadre d'un programme plus général. Si les députés n'avaient pas été indifférents, ils auraient au moins accepté un des amendements que nous avons proposés hier, celui qui lierait le seuil de 50 000 dollars à l'inflation, mais ils n'en ont pas tenu compte.

Ce qu'ils veulent, en réalité, c'est mettre un pied dans la porte. Donnez-leur juste une chance, et ils continueront d'attaquer les programmes sociaux. Ils n'ont pas osé les attaquer de front parce qu'ils n'auraient pas réussi. Alors, ils emploient un moyen détourné.

Je vais terminer pour permettre à mon collègue de Windsor de finir. L'opposition à ce projet de loi grandit de plus en plus chaque jour. Malheureusement, une grande partie de cette opposition ne sera problement pas reconnue et n'aura pas le temps de se faire entendre.

Quant au niveau du seuil, le ministre des Finances dit qu'il sera révisé périodiquement et rajusté en conséquence. Nous ne le croyons pas du tout. Il ne sera ni surveillé ni rajusté. Si ce seuil est surveillé et rajusté de la même manière que l'Accord de libre-échange, nous n'en voulons pas. Cela n'a rien d'un processus de surveillance.

Je termine en citant un passage du document préparé par le gouvernement et dressant la chronologie des programmes sociaux et plus spécialement des programmes de la sécurité de la vieillesse au Canada. Le rapport est élogieux et remonte à 1927, année où a été proposée la Loi des pensions de vieillesse, qui prévoyait le partage avec les provinces du coût d'une pension calculée en fonction des ressources et destinée aux Canadiens âgés de 70 ans ou plus. La loi a été remaniée et améliorée en 1948, 1951, 1966, 1967, 1971, et 1972. Les améliorations ont continué en 1978, 1979, 1985 et 1989. Mais les choses se sont arrêtées là.

Cela ne figure pas encore dans le document, mais, à mon avis, on devrait écrire l'épitaphe suivante, ce qu'on fera d'ailleurs: «1989: année où le gouvernement conservateur a supprimé l'universalité.»

• (1740)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous arrivons à la fin d'un débat qui a été bien trop court, étant donné que le gouvernement avait pour but

d'apporter des changements fondamentaux à notre régime de sécurité sociale.

Il est certain qu'un débat de cette importance n'aurait pas dû être écourté de façon aussi abrupte par cette attribution de temps qu'a demandée le gouvernement conservateur. En procédant de la sorte, le gouvernement conservateur prouve qu'il ne croit guère à ses justifications de la récupération fiscale de la pension de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, une récupération qui va toucher un nombre croissant de Canadiens et qui est prévue dans ce projet de loi.

Dans quelques minutes, la Chambre sera forcée de se prononcer sur la troisième lecture du projet de loi. J'invite les députés conservateurs à réfléchir sérieusement à ce que représente un vote favorable sur cette mesure. Je les invite à sonder leur coeur et leur conscience et à se décider cette fois au moins à ne pas voter avec leur parti.

Si les députés conservateurs ne veulent pas m'écouter, peut-être voudront-ils du moins écouter la voix de leur premier ministre qui disait le 8 novembre 1988 à Sydney en Nouvelle-Écosse:

> Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, spécialement ceux destinés aux personnes âgées, seront améliorés et non diminués.

Si les députés conservateurs ne veulent pas m'écouter, j'espère qu'ils écouteront la voix de leur gouvernement qui s'exprimait dans ce document d'un organisme consultatif. Dans le cas des personnes âgées, suivant le Conseil national du bien-être social, le gouvernement fédéral avait publiquement rejeté en janvier 1985 l'idée d'une récupération fiscale ou d'une surtaxe sur les pensions de vieillesse, pour le motif que cela:

> . . .perturbe gravement le système de revenu de retraite. . . la récupération modifie les règles du jeu sans leur consentement. Les personnes âgées ont déjà payé leur pension de sécurité de la vieillesse par le biais de l'impôt sur le revenu qu'elles ont versé toute leur vie.

J'ai présenté aujourd'hui la première d'un grand nombre de pétitions émanant de la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés. Cette fédération représente environ 500 000 retraités canadiens. Elle énonce dans ces pétitions:

> Considérant que le gouvernement fédéral a annoncé l'intention dans son budget d'avril de récupérer par la voie des impôts les pensions de vieillesse et les allocations familiales, en tout ou en partie, en foction du revenu du bénéficiaire;
>
> Considérant que cette taxe, suivant ce que pensent les pétitionnaires, saperait le principe de l'universalité des programmes sociaux canadiens et que de ce fait elle va constituer un danger potentiel pour les revenus des retraités futurs;
>
> Les pétitionnaires soussignés demandent au Parlement de renoncer à ce projet

Je répète aux députés conservateurs que s'ils ne veulent écouter ma voix ou celle des députés de mon parti ou de celui du porte-parole néo-démocrate qui vient de parler, qu'ils écoutent au moins la voix de 500 000 retraités canadiens de tous les coins du pays. Dans une lettre qu'il a envoyée au premier ministre le 23 juin, le président de la Fédération, Les Batterson, de Windsor, a dit ce qui suit:

> . . .nous sommes d'avis que la récupération est une forme de discrimination fondée sur l'âge, qu'elle est d'une injustice flagrante et qu'elle a de graves répercussions en ce qui concerne l'universalité.
>
> Nous voyons cette proposition comme un acte de déloyauté de la part du gouvernement et comme une tentative insidieuse en vue de réduire les programmes de sécurité sociale que vous avez souvent qualifiés de dépôt sacré.

Le nombre de personnes représentées par La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés montre bien que l'opposition à cette mesure ne vient pas seulement d'un nombre relativement peu élevé de Canadiens bien nantis. Le seuil n'étant pas indexé, le nombre de personnes touchées par ce seuil de 50 000 $ atteindra des millions.

Je regrette d'être obligé, parce que le gouvernement conservateur a limité le débat, de terminer maintenant mes remarques en suppliant encore une fois les ministériels d'écouter leur coeur et leur conscience et de voter contre cette mesure afin de protéger les intérêts des personnes âgées et des familles.

Je n'ai plus qu'une chose à dire aux conservateurs: ayez pitié des personnes âgées et des familles du Canada, sinon elles ne l'oublieront pas aux prochaines élections, et vous ne serez plus réélus.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 18 décembre 1989, j'ai le devoir d'interrompre nos travaux et de mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin au débat de troisième lecture du projet de loi dont est saisie la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 167)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cook
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Fretz
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
McCreath
McDermid
McKnight
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—130

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Bevilacqua
Black
Blaikie
Boudria
Brewin
Butland
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Comuzzi
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Fisher
Flis
Fontana
Funk
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacWilliam
Manley
Marchi
Marleau
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Samson
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Vanclief
Walker
Wappel
Whittaker
Young (Gloucester)—82

• (1810)

M. le Président: La motion est adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ DES FINANCES

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'invoque l'article 108 du Règlement. Je serai bref.

Mon rappel au Règlement concerne une résolution adoptée cet après-midi par le Comité permanent des finances:

> Qu'un sous-comité de cinq membres soit constitué pour mener une enquête et tenir des audiences au début de 1990 sur la question des dépenses gouvernementales et des mesures visant à en contrôler la croissance.

J'estime que le Comité permanent des finances a outrepassé son mandat et je demande respectueusement à la présidence de nous donner des instructions à ce sujet.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je me sens obligé de traiter de la question. Le député a soulevé une objection intéressante. Il veut savoir si le sous-comité que le comité a constitué aujourd'hui s'apprête à étudier une question qui ne relève pas de la compétence du comité.

C'est intéressant, mais je dois réitérer ce que j'ai dit par le passé: le comité est responsable de ses propres affaires et c'est à lui que le député devrait s'adresser. Si le comité renvoie la question à la Chambre, c'est différent, mais pour l'instant, l'affaire est entre ses mains.

Je remercie le député de son intervention.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je vais maintenant donner la parole au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PANAMA

DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au début de l'après-midi, monsieur le Président, tous les députés ont reconnu qu'il fallait fournir aux représentants des trois partis l'occasion de dire ce qu'ils pensent des événements survenus au Panama.

Déclaration de ministres

J'ai l'honneur de lire une déclaration ministérielle, ce qui est quelque peu inhabituel. Je prie mes honorables collègues de m'excuser de ne pas leur en avoir communiqué à l'avance un exemplaire, mais ils comprendront sûrement que, dans les circonstances, cela m'a été impossible.

J'ai pensé procéder en trois étapes: tout d'abord, faire rapport de ce que nous savons sur la situation au Panama; ensuite, examiner la série d'événements qui ont abouti à la décision qu'ont prise hier soir les Américains; enfin, formuler quelques observations au sujet de Panama. Cela comprend la possibilité d'instaurer un régime démocratique stable au Panama, un pays et une région qui, d'une façon peut-être moins dramatique que l'Europe de l'Est, nous fournit un exemple remarquable de démocratie et de courage économique. Il importe que les parlementaires de la Chambre et les pays comme le Canada aident Panama à assumer la place qui lui revient dans cette démarche tout à fait légitime.

Tout d'abord, j'aborde la question de la situation au Panama telle que nous la connaissons. La Chambre sait peut-être qu'il y a, à l'heure actuelle, 131 Canadiens d'inscrits comme résidents au Panama. Certains jouissent d'une double nationalité. Nous avons communiqué ou tenté de communiquer avec chacun d'eux par téléphone, soit par l'entremise de notre consul honoraire dans la ville de Panama ou encore par notre ambassade installée au Costa Rica. Aux dernières nouvelles, autant que nous ayons pu le constater, tous les Canadiens sont sains et saufs. Aucun d'entre eux n'est en péril.

Un agent de notre ambassade à Costa Rica se rendra au Panama dès que les conditions le permettront. Les combats sont moins intenses dans la ville de Panama, bien que certains s'y livrent maintenant au pillage. C'est peut-être la conséquence inéluctable du chaos actuel. Les forces fidèles au général Noriega se sont maintenant répandues dans la campagne. Noriega lui-même n'a pas été capturé.

S'il y a du nouveau, je m'efforcerai de le signaler aux députés qui s'intéressent à cette situation et je mettrai en oeuvre, au cours du congé de Noël, un système afin de tenir au courant les députés et les Canadiens qui ont des parents ou des intérêts au Panama.

[*Français*]

En tant que membre fondateur et signataire de la Charte des Nations Unies, de même qu'en tant que signataire tout récent de la Charte de l'Organisation des États américains, le Canada souscrit pleinement et sans

réserve au principe de la non ingérence dans les affaires internes des États. Le recours à la force est de toute évidence une affaire des plus sérieuses. Le gouvernement canadien a déjà exprimé clairement ses regrets suite à l'intervention américaine à Panama. Il est extrêmement important cependant de rappeler les raisons impérieuses qui ont forcé le président Bush à autoriser l'intervention des troupes américaines.

• (1820)

[*Traduction*]

Depuis deux ans, le monde est témoin d'une des plus systématiques trahisons jamais vues: la trahison à Panama des valeurs démocratiques si chères à la Chambre et respectées par la plupart de nos voisins de l'Amérique latine et des Caraïbes. Même avant cela, les gouvernements des présidents Barletta et del Valle se pliaient aux caprices du général Noriega en sa qualité de commandant suprême des Forces de la défense panaméennes.

Le Canada n'a jamais entretenu des relations très cordiales avec les divers régimes qui se sont succédé, car, à notre avis, ils n'avaient de démocratique que le nom. Mais nous avons su entretenir avec eux des rapports commerciaux corrects, car nous avons des intérêts communs. En 1987, un tribunal américain a accusé le général Noriega de s'adonner au trafic des stupéfiants, et les États-Unis ont imposé un embargo économique. Le Canada s'est abstenu de faire la même chose.

Quand on a annoncé les élections de mai 1989, nous avions bon espoir que les Panaméens pourraient exprimer leur volonté démocratique au scrutin. Toutefois, s'apercevant que les élections ne favoriseraient pas le candidat de Noriega, le régime a soudainement fait annuler le résultat les élections.

Le Canada a protesté contre ce déni d'élections libres. Nous avons tous été stupéfiés de voir des reportages sur les actes de violence publics contre les chefs que les Panaméens avaient choisis pour les gouverner. On a été tenté de répondre par la violence. Certains Américains l'ont préconisée ouvertement et fermement. Mais le bon sens a prévalu partout, surtout au sein de l'administration américaine.

On a fait divers efforts pour trouver un règlement pacifique à ce problème extrêmement complexe. Il y a eu des initiatives bilatérales et des initiatives personnelles des dirigeants d'autres pays. L'une des plus importantes a été celle de l'Organisation des États américains. Le 20 juillet dernier, l'Organisation a adopté une résolution officielle prévoyant un transfert de pouvoirs, à compter du 1er septembre, du régime Noriega aux candidats élus lors des élections de mai.

L'OEA s'est également lancée dans une mission diplomatique dirigée par les ministres des Affaires étrangères de trois pays membres, qui ont effectué de nombreux déplacements et qui ont travaillé avec acharnement pour trouver un moyen pacifique d'assurer ce transfert de pouvoirs. C'est regrettable, mais il est évident que cette solution pacifique s'est soldée par un échec.

Comme nous le savons tous, il y a eu récemment un coup d'État manqué. Les événements de la semaine dernière étaient particulièrement inquiétants pour tous les députés et pour beaucoup d'entre nous, notamment lorsque le général Noriega a déclaré que Panama était, pour reprendre ses paroles, en «état de guerre» avec les États-Unis.

Après cette déclaration unilatérale du général Noriega, des Américains en garnison au Panama en application d'un traité ont été harcelés, un soldat américain qui n'était pas de service a même été tué et sa famille, menacée.

Il importe de souligner deux choses qui distinguent la situation au Panama de ce qui pourrait se passer ailleurs dans le monde. Premièrement, la présence des États-Unis dans ce pays est le résultat d'un traité et non d'une occupation. Les troupes américaines ne se sont pas invitées; elles sont là en vertu d'une entente légale, d'un traité international. Elles ont le droit de s'y trouver et d'être protégées pendant leur séjour. C'est l'une des raisons pour lesquelles la situation à Panama aujourd'hui est différente.

Je voudrais souligner un deuxième fait, à savoir qu'on a eu recours à des solutions pacifiques et qu'elles ont échoué. En fait, ce qui est remarquable, c'est que le gouvernement Bush ait consenti pendant si longtemps à mettre tous ses espoirs dans la médiation, dans les négociations et dans les méthodes pacifiques. La réponse à cela a été la déclaration du général Noriega qui a annoncé unilatéralement l'état de guerre, le meurtre d'un Américain qui y était en garnison et n'était pas de service et enfin des menaces contre des Américains qui avaient

le droit d'être là et d'être protégés pendant leur séjour dans ce pays.

Le gouvernement du Canada a publié aujourd'hui, en mon nom, une déclaration qui porte essentiellement sur deux points. Le premier est que le gouvernement déplore l'usage de la force par les États-Unis au Panama, mais comprend et approuve la décision des Américains dans les circonstances, en particulier étant donné l'inquiétude légitime de ces derniers face à l'escalade des menaces subies par les citoyens américains au Panama qui ont le droit d'y être et d'être protégés.

Deuxièmement, nous avons précisé très clairement que l'emploi de la force est un dangereux précédent, et nous constatons que les États-Unis ont eu recours à la force seulement en dernier ressort, après l'échec des tentatives visant à régler pacifiquement la situation au Panama.

La question est de savoir ce qui va se passer, et ce qu'on devrait faire maintenant. Je voudrais parler de trois choses qui, à mon avis, devraient être présentes à notre esprit alors que nous envisageons l'avenir. La première est que nous devons user de toute l'influence et de la réputation du Canada pour faire en sorte que cette intervention ne devienne pas un précédent. Il y avait ici des facteurs exceptionnels, et s'ils peuvent justifier les mesures qui ont été prises par les États-Unis tôt ce matin, c'est justement parce qu'ils sont exceptionnels. Ces facteurs ne constituent pas un précédent que notre Parlement ou notre pays approuverait en d'autres circonstances.

Je crois, monsieur le Président, qu'il est particulièrement important de transmettre ce message à la population et au gouvernement du Nicaragua, où se tiendront très bientôt des élections, afin qu'ils fassent l'impossible pour que ces élections soient libres et justes.

Deuxièmement, il importe, à notre avis, d'aider le gouvernement qui a été élu au Panama, en mai dernier, à créer un climat de stabilité et à implanter la démocratie dans ce pays. C'est ce qui revenait d'ailleurs très souvent dans les conversations téléphoniques que j'ai eues aujourd'hui avec les dirigeants latino-américains de l'Organisation des États américains. Ceux-ci veulent profiter de l'occasion qui leur est donnée pour tenter d'inculquer au Panama un certain sens de la stabilité et de la démocratie qui sera indispensable à ce pays s'il veut jouer le rôle important qui lui revient dans une région où ces qualités sont de plus en plus recherchées.

Nous avons l'intention de dépêcher un groupe d'observateurs canadiens au Panama dès que ce sera possible, pour déterminer de quelles façons le Canada peut contribuer à ce processus.

Troisièmement, je crois que cette expérience nous a appris qu'il fallait réellement renforcer les institutions régionales de l'Amérique latine, et en particulier de l'Amérique centrale. Il est clair que, malgré tous ses efforts, l'Organisation des États américains n'a pas connu le succès escompté à Panama. Elle n'a pu trouver la solution pacifique qu'elle et bien d'autres cherchaient.

Mais je pense qu'il importe de signaler que l'Organisation a fait de réels efforts pour réussir, ce qui, monsieur le Président, est un changement en soi. Cela prouve bien la nouvelle résolution qu'ont prise les membres de l'Organisation des États américains et que le Canada peut encourager et, à notre avis, devrait encourager.

Ce qu'il faut souligner, monsieur le Président, c'est que l'Amérique centrale n'appartient à personne. L'Amérique centrale est formée d'États souverains qui ont leurs propres ambitions, leur propre histoire et des qualités qui leur sont uniques. C'est une région qu'il faut admirer pour la volonté dont ont fait preuve ses dirigeants, particulièrement depuis deux ou trois ans, la volonté de travailler ensemble en combattant des forces supérieures, y compris la force du passé historique de ces peuples.

• (1830)

Les traditionnalistes ont demandé pourquoi le Canada veut se concentrer sur l'Amérique centrale, pourquoi nous faisons partie de l'Organisation des États américains, pourquoi nous jouons un rôle actif au sein du GONUAC, l'organisme de maintien de la paix et de vérification des Nations Unies, qui joue dans la région un rôle potentiellement dangereux, pourquoi nous entretenons des relations axées sur l'aide et le développement avec les cinq pays signataires de l'accord Esquipulas. Nous agissons ainsi, monsieur le Président, parce que l'Amérique centrale et l'ensemble de l'Amérique latine sont en train d'évoluer, de se transformer de leur propre volonté.

Lorsque je lui ai parlé des événements à Panama, Carlos Andrés Perez, président du Venezuela, m'a réitéré ce matin, sa profonde conviction que le Canada a un rôle décisif à jouer dans la région, tant à cause de ce que nous sommes qu'à cause de ce que nous ne sommes pas. À mon avis, le rôle peut être décisif si les institutions et la

réforme qui semblent s'amorcer là-bas doivent devenir le plus efficace possible.

Nous avons un rôle à jouer en ce qui concerne les tyrans comme Noriega. Nous devons participer à l'élaboration d'autres solutions que l'intervention, car notre présence peut renforcer des initiatives et des institutions comme l'Organisation des États américains.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Pendant un moment plus calme de la période des questions d'aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de dire à mon ami de Winnipeg Transcona qu'il était temps pour nous tous d'envisager les événements internationaux avec un regard neuf, et j'en suis convaincu. Il est d'accord avec moi et d'autres députés le sont également. Nous devons nous éloigner des stéréotypes, que ce soit au sujet des Américains et de leurs motivations ou de pays vaillants et fiers que nous ne pouvons pas ignorer simplement parce qu'ils sont petits.

La journée a été dure pour ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Amérique centrale, aux principes démocratiques et à cet hémisphère. Le gouvernement estime que cette situation est unique. À notre avis, monsieur le Président, les Canadiens doivent tirer le meilleur parti possible de la nouvelle situation créée par les événements au Panama, et c'est ce qu'entend faire le gouvernement.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, lorsque des élections ont lieu dans un pays et que le peuple choisit un dirigeant, il faut que celui-ci soit reconnu et respecté comme l'élu du peuple, car il a été choisi par l'autorité la plus haute, celle des électeurs qui se prononcent par scrutin secret. Le général Noriega a malheureusement rejeté les résultats de la consultation démocratique et l'orientation que les électeurs panaméens ont choisie pour leur pays en mai dernier.

Notre parti n'a pas reconnu le général Noriega comme dirigeant du Panama. Nous avons au contraire soutenu les efforts internationaux favorisant une transition en douceur entre dictature et gouvernement élu démocratiquement.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit dans sa déclaration qu'on a tenté, dans le cadre de l'OEA, de trouver une solution pacifique. Voilà qui montre que notre premier ministre n'aurait peut-être pas dû se presser d'adhérer à cette organisation. Nous aurions peut-être dû prêter l'oreille aux Canadiens qui voulaient poser des conditions plus rigoureuses pour notre adhésion. À quoi bon avoir une organisation dont un des pays membres peut en attaquer un autre sans consulter l'assemblée?

La politique étrangère du Canada doit reposer sur certains fondements. Il faut par exemple faire respecter les principes de la charte des Nations Unies, notamment l'article portant sur la non-intervention. Aucun pays n'a le droit d'intervenir militairement dans les affaires internes d'un autre pays sans le consentement de celui-ci.

• (1835)

Guidés par ce principe, nous avons fortement désapprouvé l'invasion de la Grenade par les États-Unis en 1983. Le premier ministre d'alors, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, dans une réponse à une question du chef de l'opposition de l'époque, a fait valoir un point extrêmement important que je veux rappeler en citant le hansard du 25 octobre 1983. Il a dit:

> . . .les États-Unis avaient certainement le droit de vouloir protéger leurs ressortissants qui se trouvent à la Grenade. Quant à savoir s'ils ont utilisé le seul moyen possible de les protéger, nous l'ignorons, car nous ne connaissons pas tous les faits.

Le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il obtenu des faits confirmant que l'invasion était le seul moyen de protéger les sujets américains? Si le président Bush avait appelé notre premier ministre avant l'opération, ce dernier aurait été en droit de demander, à titre de membre de l'OEA, si les États-Unis ont recouru au seul moyen acceptable de protéger les sujets américains au Panama.

La mort d'un soldat justifie-t-elle de tuer des douzaines d'autres personnes? Nous espérons que, à l'avenir, le président des États-Unis consultera son plus proche voisin et allié avant de prendre des mesures draconiennes et qu'il ne l'informera pas après coup.

À la Grenade, on a donné au Canada le temps d'évacuer ses ressortissants. Notre voisin n'a pas eu la même obligeance dans le cas du Panama. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit dans sa déclaration aujourd'hui que cette intervention par la force était un dangereux précédent, mais que les États-Unis n'usait de force qu'en dernier ressort. De notre côté de la Chambre, nous sommes d'accord avec le très honorable ministre. Les analystes et les historiens voudront savoir si c'était le dernier recours.

Selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le président Bush a dit que les États-Unis devaient assurer la sécurité des Américains qui sont au Panama. Ce n'est pas à nos yeux suffisant pour justifier ou condamner cette initiative. Y avait-il d'autres moyens d'assurer la sécurité des Américains que l'invasion?

Je cite encore une fois les propos de l'ancien premier ministre du Canada tels que les rapporte le hansard du 25 octobre 1983:

> J'ignore pour quelle raison cette invasion est devenue nécessaire. Selon le chef de l'opposition, le président Reagan aurait déclaré qu'elle était devenue nécessaire pour préserver la démocratie. Selon lui, cette explication devrait me suffire. Il est évident qu'elle lui convient. Je lui demande donc ce qui se passerait si les États-Unis décidaient d'envahir tout pays dont le régime n'est pas démocratique?

Le secrétaire d'État dit que les pays d'Amérique latine ne sont la chasse gardée de personne. Je le félicite de l'avoir déclaré à la Chambre.

Compte tenu du fait que les troupes du Nicaragua sont en état d'alerte, comment le secrétaire d'État réagira-t-il si demain matin les États-Unis décident de pénétrer en territoire nicaraguayen?

À moins que les États-Unis ne prouvent par des faits que l'invasion était nécessaire pour la sécurité des ressortissants américains et à moins qu'il n'y ait pas eu d'autre moyen, l'intervention semble injustifiée. N'oublions pas qu'avant l'invasion, les États-Unis avaient 12 000 soldats au Panama. Ne pouvaient-ils pas se protéger eux-mêmes et protéger les autres Américains?

Je reviens sur les observations que j'ai faites à la Chambre plus tôt aujourd'hui et je prie le gouvernement de profiter du fait que nous siégeons au Conseil de sécurité pour affirmer catégoriquement à nos amis américains que nous ne pouvons pas sanctionner cette violation du principe de non-invasion et que nous ne le sanctionnerons pas, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit lui-même, afin que cet incident ne crée pas de précédent.

• (1840)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, plus tôt dans la journée, nous avons demandé que se tienne un débat d'urgence, car nous ne savions pas si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ferait une déclaration à la Chambre. C'est sur la foi d'une entente conclue entre tous les partis et suivant laquelle le secrétaire d'État pourrait faire la déclaration que nous venons d'entendre, que nous avons retiré notre demande de débat d'urgence.

Je suis heureux que nous ayons l'occasion, tant le gouvernement que l'opposition, de donner notre point de vue sur la situation au Panama.

Je voudrais d'abord soulever la question du précédent, du dangereux précédent qu'aurait établi les Américains. D'après nous, de ce côté-ci de la Chambre, les initiatives américaines au Panama ne constituent pas un précédent, dangereux ou non, mais ne sont qu'un prolongement de la doctrine Munro qui a été établie en 1823 et que les Américains ont toujours appliquée dans leurs relations avec les pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale. Depuis cette date, ils ont ainsi créé non pas un, mais une foule de dangereux précédents dans cette région du monde. C'est cette tradition interventionniste des Américains en Amérique centrale que nous devons dénoncer.

Malgré son discutable caractère exceptionnel, cette initiative a de nombreux points communs avec d'autres actions américaines ailleurs dans le monde. Bien sûr, chaque situation a des aspects uniques, mais il y a un fil conducteur qui les relie toutes: lorsque les choses en viennent au pire, lorsque les États-Unis n'arrivent pas à imposer leur point de vue et pensent pouvoir réussir sur le plan militaire, Washington se réserve l'option de l'intervention et s'attend à ce que ses alliés ne le condamnent pas, s'ils ne vont pas jusqu'à l'approuver.

J'ai l'impression qu'au fil des ans, le Canada et beaucoup d'autres alliés des États-Unis se sont aperçus que Washington s'attendait d'eux, par suite de l'alliance conclue dans un certain contexte, qu'ils approuvent ses actes en toutes circonstances. Cette attente américaine a jeté le discrédit sur un grand nombre d'organisations multilatérales.

Le ministre a commencé par dire que le Canada appuie la non-intervention. On appuie la non-intervention ou on ne l'appuie pas. On ne peut pas déclarer qu'on est partisan de la non-intervention puis changer d'avis parce que les États-Unis estiment, à un moment donné, qu'il est temps pour eux de violer cette disposition de la Charte des Nations Unies ou d'autres normes acceptées en droit international. Je ne sais pas si j'aurais personnellement approuvé, mais je me serais sûrement senti plus à l'aise si Washington avait consulté la communauté inter-

nationale, les Nations Unies ou une autre instance sur ce qu'il convient de faire dans cette situation.

Le problème, c'est que nous n'avons pas, dans le monde, un mécanisme permettant d'agir face à des régimes corrompus et antidémocratiques. Nous avons besoin d'un mécanisme de ce genre, mais nous n'en aurons pas avant d'avoir modifié le mandat et les pouvoirs des Nations Unies. Le Canada devrait faire des démarches en ce sens, pour éviter les problèmes qui donnent aux superpuissances l'occasion d'agir comme les États-Unis viennent juste de le faire. Que les États-Unis ou, d'ailleurs, toute autre superpuissance décident de s'arroger le droit d'agir ainsi, ce qui est exactement ce que les États-Unis ont fait en l'occurrence, cela ne permettra pas de régler ces problèmes. Les Américains violent le droit international lorsqu'ils le jugent à-propos.

Si nous voulons créer un monde où nous respectons réellement le droit international, ces genres de choses vont carrément à l'encontre de ce principe. C'est pourquoi tant de députés de ce côté-ci en sont offensés. Nous ne sommes pas offensés que le général Noriega ne soit plus au pouvoir au Panama. Nous n'avons que faire du général Noriega ou de son régime ou, d'ailleurs, de beaucoup d'autres régimes qui existent depuis des années en Amérique centrale et en Amérique latine. Nous nous distinguons des autres partis à la Chambre par notre opposition à ces régimes et par nos critiques envers ces derniers. Franchement, c'est honteux que les députés de l'arrière-ban et même le ministre, ce qui est déplorable, laissent entendre aujourd'hui que, parce que nous avons mis en doute les mesures prises par les États-Unis dans cette affaire, nous sommes partisans de Noriega ou de son régime. Je peux parier n'importe quand que le Nouveau Parti démocratique s'est opposé à des dictatures militaires antidémocratiques plus souvent que le gouvernement conservateur ou, d'ailleurs, que les gouvernements libéraux. Nous n'avons rien à nous reprocher.

• (1845)

Je pense que c'est Franklin Delano Roosevelt qui a dit quelque chose d'intéressant au sujet d'un petit dictateur quelque part que les États-Unis appuyaient. À l'un de ses conseillers qui disait que ce gars-là était un vrai salaud, Roosevelt répliqua: «C'est peut-être un salaud, mais c'est notre salaud.»

Ce qui est arrivé au Panama, c'est qu'il y a un salaud qui a décidé d'en faire à sa tête. Cela ne faisait pas partie du plan. Cela ne fait pas partie du plan américain depuis bien des années.

Avons-nous entendu des lamentations et vu verser des larmes de crocodile sur la démocratie au Panama durant les 20 années de régime militaire qui ont précédé les élections dont tout le monde se préoccupe tant maintenant? Avons-nous entendu quoi que ce soit à ce sujet? Avons-nous entendu des lamentations et vu verser des larmes de crocodile sur la démocratie quand le régime Somoza a été au pouvoir durant des décennies au Nicaragua? Avons-nous entendu les Américains se plaindre de Duvalier en Haïti? Il y a une liste interminable de dictatures militaires que les États-Unis ont appuyées activement avec leur aide militaire et économique et leur assurance politique durant de nombreuses années.

Voilà le problème que présente cette invasion. Ce n'est pas que le général Noriega a été chassé du pouvoir. C'est qu'on nous demande de croire que les États-Unis agissent au nom de grands principes moraux. Ce sont les discours entourant l'événement qui nous choquent plus que toute autre chose.

Ce qui est vraiment choquant ou décevant, je pense, c'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne semble pas éprouver une once de scepticisme à ce sujet. Il aurait peut-être dû laisser transparaître au moins qu'il ne croit pas tout ce qu'on lui dit et que les interventions des États-Unis en Amérique centrale ne leur donnent peut-être pas une réputation qui mérite le genre de crédibilité qu'il leur a accordée avec sa réaction sur cette intervention.

Le ministre a dit que nous devions adopter une nouvelle façon de penser. Je suis d'accord. Je ne pense pas que nous puissions toujours être esclaves des événements historiques. Il ne s'agit pas toujours d'essayer d'attribuer le blâme pour des choses qui se sont produites il y a longtemps. Mais on abandonne cette façon de penser quand on estime que les gens qui ont joué un rôle dans cette histoire ont changé leur propre façon de penser. On ne l'abandonne pas seulement pour se donner une nouvelle façon de penser. On l'abandonne quand on estime que les gens qui ont la réputation d'agir d'une certaine façon ont changé de comportement.

Franchement, il est très difficile pour nous ici et pour un grand nombre de Canadiens de penser que les Américains ont changé leur façon de penser au sujet de l'Amérique centrale quand nous avons observé il y a encore peu

de temps l'indifférence des Américains aux violations des droits de l'homme au Salvador, par exemple.

Nous venons de déposer aujourd'hui à la Chambre un rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qui dénonce avec véhémence les menaces adressées à la famille d'une bénévole canadienne au Salvador, Karen Ridd, de Winnipeg. Nous venons de déposer aujourd'hui ce rapport qui dénonce avec véhémence ces menaces, mais pas seulement les menaces mais aussi la réalité des assassinats, des meurtres, des attentats à la bombe et tout ce qui se passe au Salvador, et pourtant les Américains ne semblent pas s'en émouvoir. Ils disent que tout cela fait partie de la lutte pour la démocratie. Ils parlent de démocratie d'une façon que je ne peux pas comprendre tout à fait.

• (1850)

Selon nous et selon un grand nombre de Canadiens, les Américains justifient ces mesures avec beaucoup d'hypocrisie. Nous ne nions pas la valeur de la vie du soldat américain qui a été tué ni celle de sa famille ou de n'importe quelle autre famille. On tue tout le temps en Amérique latine, mais ce ne sont pas des Américains; et même quand les morts sont des Américains, ils ne semblent pas compter.

Je me rappelle le meurtre de quatre religieuses au Salvador: il n'a pas provoqué une invasion américaine. Je ne dis pas qu'il aurait dû, mais l'indignation de Washington à l'égard des violations des droits de la personne se manifeste d'une façon sélective que nous ainsi que beaucoup de Canadiens trouvons difficile à avaler. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait montrer qu'il partage ce scepticisme. Je me demande pourquoi il ne le fait pas.

Le ministre a mentionné le Nicaragua, et je suis heureux qu'il l'ait fait. Au comité, il y a quelques semaines, nous lui avons posé des questions au sujet du Nicaragua. Nous lui avons demandé pourquoi le gouvernement canadien n'avait pas dénoncé le financement par les Américains de l'opposition au Nicaragua. Nous serions certainement indignés si nous savions ou si nous pouvions prouver que de l'argent américain sert à appuyer l'opposition, le gouvernement ou n'importe qui d'autre durant des élections au Canada. Le ministre n'est pourtant pas prêt à critiquer et à condamner de tels agissements.

Nous comparons cela au refus du gouvernement de faire preuve d'autant de courage que certains Canadiens comme Karen Ridd ont montré au Salvador et d'user de son poids politique et diplomatique pour s'interposer entre les États-Unis et le peuple salvadorien. Nous avons le sentiment que le gouvernement répugne à dire la vérité sur ce qui se passe en Amérique centrale. Ce n'est pas que nous soyons antiaméricains, contrairement à ce que le ministre aime prétendre. C'est parce que nous sommes du même avis que beaucoup d'autres Américains au sujet du rôle joué par leur gouvernement en Amérique centrale.

Le ministre affirme peut-être que beaucoup d'églises aux États-Unis sont antiaméricaines; que beaucoup d'autres organisations non gouvernementales, des syndicats et des membres de la Chambre des représentants qui ont critiqué la politique américaine en Amérique centrale sont également antiaméricains; qu'il sait mieux qu'eux ce que c'est que d'être proaméricain.

C'est une affirmation simpliste, puérile et insultante que de dire que les gens qui critiquent les États-Unis sont antiaméricains. Nous ne sommes pas antiaméricains. En tant que Canadiens, nous sommes américanophiles, et notre pays a le devoir, étant leur ami, de leur dire leurs vérités, sur ce qu'ils sont et ce qu'ils font dans le monde. C'est cela l'amitié. C'est de la bouche d'un ami qu'il faut apprendre au lendemain d'une soirée de bamboche qu'on a fait l'imbécile ou qu'on s'est montré grossier envers quelqu'un ou qu'on a tel ou tel mauvais trait de caractère. C'est là un devoir que nous avons envers les États-Unis. Notre devoir n'est pas de les laisser dans le sentiment qu'ils agissent correctement quand nous savons parfaitement qu'ils agissent mal. Voilà comment je conçois l'amitié, comme beaucoup de gens qui s'y connaissent en fait d'amitié. C'est cela qu'on attend des amis, et c'est ce rôle que nous devons jouer auprès des États-Unis.

Le ministre a parlé de l'Organisation des États américains. Ses propos reviennent à dire, j'imagine, que c'est l'impuissance de l'Organisation des États américains à obtenir une solution négociée, qui a amené les Américains à faire ce qu'ils ont fait.

Il y a peut-être un grain de vérité là-dedans. Ce grain de vérité c'est évidemment que si l'OEA avait réussi à parvenir à un règlement négocié, les Américains n'auraient pas eu de prétexte pour faire ce qu'ils ont fait.

Il me semble que ce que le Canada aurait pu faire, dans son nouveau rôle de membre de l'Organisation des États américains, c'est décourager cette situation en recherchant plus activement un règlement. Je ne m'attends pas à ce que le ministre fasse des miracles au sein de l'Organisation des États américains du jour au lendemain. Nous avons toujours pensé que c'était une organisation où il était difficile de faire des choses même très ordinaires, à plus forte raison des miracles. C'est pourquoi l'adhésion du Canada nous laissait sceptiques. Je pense que de nombreux membres de l'Organisation seront plus sceptiques au sujet du rôle du Canada lorsqu'ils verront que le ministre ne critique absolument pas l'intervention.

Il se peut aussi qu'ils tempèrent leurs critiques des États-Unis, parce qu'eux-mêmes n'ont pas réussi à résoudre la situation. Je ne serais pas surpris qu'ils tempèrent leurs critiques, soit parce qu'ils estiment ne pas avoir traité convenablement la situation, soit parce que c'est une organisation dominée par les États-Unis, ce que nous avons toujours dit de l'OEA. C'est un jugement qu'on pourra porter uniquement lorsqu'on aura entendu les dirigeants de l'Organisation et qu'on connaîtra mieux la situation.

Je regrette que le ministre et certains de ses collègues, beaucoup même, aient essayé, plus tôt aujourd'hui, de caricaturer le débat en nous faisant passer pour des défenseurs de Noriega. Aucune personne saine d'esprit ne pense que c'est le cas. Ce que nous essayons de déterminer ici, c'est si la fin justifie les moyens dans ce cas et si les moyens ont des répercussions bien au delà du Panama et de l'Amérique centrale, s'ils risquent, par exemple, de nuire au processus d'amélioration des relations Est-Ouest. J'espère que non. J'espère que les Soviétiques verront ce qui se passe dans une perspective plus globale et qu'ils ne laisseront pas ces événements entraver les mesures qu'ils ont commencé à prendre.

J'espère enfin que les Américains adopteront le même genre d'attitude envers leurs voisins, pour ainsi dire, que les Soviétiques ont adoptée envers les leurs, et qu'ils cesseront de penser que, en dernière analyse, tout ce qui se passe là-bas les concerne d'une façon qui leur donne le droit d'intervenir. C'est là le véritable enjeu.

En dernier lieu, il est essentiel que le monde trouve un moyen d'aller au delà de la Charte des Nations Unies telle qu'elle est libellée actuellement, de façon à ce que la communauté internationale puisse intervenir dans les affaires internes des régimes corrompus et non démocratiques. Nous devons dépasser la notion de souveraineté nationale qui protège les nations qui violent les droits de la personne, et la façon d'y arriver n'est pas d'approuver et de justifier les libertés que prennent les superpuissances, mais bien d'apporter de véritables réformes aux Nations Unies.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 59, aux termes de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne au lundi 22 janvier 1990 à 13 heures. Il est entendu que le Président pourra rappeler la Chambre n'importe quand aux seules fins de la sanction royale.

[*Français*]

Joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année. . .

[*Traduction*]

Je vous souhaite à tous une nouvelle année remplie de bonheur et de prospérité, et que Dieu vous bénisse.

(La séance est levée à 18 h 59.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 décembre 1989

La séance est ouverte à 15 h 43.

Prières

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 21 décembre 1989

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 21 décembre 1989, à 15 h 30, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Secrétaire
du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence—Chapitre 27.

Projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi électorale du Canada—Chapitre 28.

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 15 h 54, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 20 décembre 1989, la Chambre s'ajourne de nouveau au lundi 22 janvier 1990 à 13 heures.

(La séance est levée à 15 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 janvier 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'OSHAWA

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant que la vacance suivante est survenue dans la députation:

[*Traduction*]

L'honorable. J. E. Broadbent, député de la circonscription électorale d'Oshawa, dont la démission entrera en vigueur le 31 décembre 1989.

J'ai donc transmis le 2 janvier 1990 mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un nouveau décret de convocation des électeurs pour cette circonscription.

Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'engager des négociations avec le gouvernement de l'Ontario en vue de la constitution d'une réserve naturelle ou d'un parc pour préserver les qualités environnementales uniques et importantes du bassin de la vallée de la rivière Rouge, dans Scarborough.

—Monsieur le Président, je suis fière de présenter cette motion aujourd'hui au nom des gens de Scarborough et même de tous les Canadiens. Je remercie le député de Scarborough—Rouge River d'appuyer la motion.

Il convient tout à fait qu'une question écologique soit la première à l'ordre du jour à l'aube des années 90. Ce premier débat de l'année souligne combien la protection de notre environnement importe aux Canadiens.

Cette motion qui doit faire l'objet d'un vote demande au gouvernement du Canada de négocier avec le gouvernement de l'Ontario la création d'une réserve naturelle ou parc en vue de préserver les qualités environnementales uniques et importantes de la vallée de la rivière Rouge, dans Scarborough.

L'histoire magnifique de cette vallée remonte aux premières tribus indiennes qui s'y sont établies 2 000 ans avant la naissance du Christ. Les premiers colons européens ont exploré en 1793 ce qui s'appelait alors Ketchie Sepee ou grande rivière. La rivière a été rebaptisée plus tard rivière Rouge, à cause de la couleur que lui donnent les dépôts de glaise de ses rives. Aujourd'hui, le bassin de la vallée de la rivière Rouge consiste en environ 10 000 acres de réserve naturelle au milieu de la plus grande ville du Canada, l'agglomération torontoise.

De nombreuses questions se posent au sujet de la Rouge et de son importance pour notre région et notre pays. Comme représentante de Scarborough-Centre et la première de tous les députés à m'intéresser à la question, je profite de l'occasion pour répondre aux questions et expliquer pourquoi cette question nationale a tant d'importance.

Pour commencer, où se trouve la vallée de la Rouge? La rivière et son réseau hydrographique se trouve dans la partie nord-est de la région métropolitaine de Toronto. Le bassin hydrographique commence au nord de Richmond Hill et Whitchurch—Stouffville, et les eaux de ce bassin traversent Markham, Pickering et Scarborough avant de se jeter dans le lac Ontario. Les nombreux affluents du réseau forment trois principaux cours d'eau: la rivière Rouge, la petite rivière Rouge et le crique Petticoat.

La partie de la Rouge où l'environnement est le plus fragile se situe dans la partie nord-est de Scarborough. Quiconque a visité le zoo de la région de Toronto a aperçu un coin de la vallée de la Rouge et a pu en admirer la grandeur, la beauté et aussi les qualités uniques.

• (1310)

Pourquoi cette région est-elle si unique et mérite-t-elle d'être préservée? Le bassin de la Rouge représente une richesse naturelle incroyable. La vallée contient trois zones de forêts caroliniennes que le Fonds mondial pour la nature (Canada) considère comme dangereusement non protégées. La région compte également plus de 70 espèces différentes d'arbres autochtones, soit un nombre supérieur à ce qu'on peut trouver dans la partie sud de l'île Moresby, en Colombie-Britannique.

Parmi les 40 et quelques variétés de poisson qui peuplent la Rouge, deux sont rares au Canada. Parmi les 70 et quelques espèces d'oiseaux, la buse à épaulettes rousses et l'épervier de Cooper sont en voie d'extinction dans notre pays. Parmi les 400 et quelques espèces différentes de plantes répertoriées dans la vallée, douze sont rares à l'échelle nationale, onze le sont à l'échelle provinciale et 92, à l'échelle régionale.

Les forêts de la vallée sont habitées par des cerfs, des aigles à tête blanche, des renards, des coyotes et 16 autres espèces de mammifères. Plus de 63 sites archéologiques ont en outre été découverts dans la vallée, dont certains ont plus de 9 000 ans.

Et tout cela, monsieur le Président, à moins de 40 minutes d'auto de l'angle des rues Bloor et Yonge, dans le centre-ville de Toronto.

Pourquoi et comment la vallée est-elle demeurée dans cet état naturel? C'est surtout par hasard qu'elle a évité le sort des vallées des rivières Don et Humber à Toronto.

Le gouvernement provincial a acquis beaucoup de terrain à Scarborough et à Pickering vers 1972. En fait, environ 80 p. 100 des terrains du bassin de la rivière Rouge relèvent aujourd'hui de l'autorité du gouvernement provincial ontarien. Vers la même époque, le gouvernement fédéral a acquis des terrains pour le projet d'aéroport à Pickering. Je crois comprendre que la région de la rivière Rouge avait toujours été destinée à servir de zone de verdure entre la ville de Scarborough et l'aéroport projeté. Lorsque le gouvernement fédéral a mis de côté le projet de construction de l'aéroport, la région de la rivière Rouge est restée à l'état naturel.

C'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui préserver tout le bassin de la Rouge.

Quelles menaces planent actuellement sur la vallée? Il est incroyable que certains habitants de notre localité puissent préférer utiliser la vallée pour y aménager une décharge ou une autoroute ou pour y construire des maisons de un million de dollars. Les menaces qui planent sur l'avenir de la vallée sont très réelles, très inquiétantes et de plus en plus lourdes.

Le conseil du Grand Toronto a récemment approuvé l'utilisation de la vallée de la rivière Rouge comme site d'enfouissement éventuel. L'Ontario songe à utiliser cette région pour y aménager une autoroute à huit voies. Dans le document du Cabinet provincial qui a récemment fait l'objet d'une fuite, on demande d'exploiter davantage la vallée. Les promoteurs immobiliers de Toronto continuent d'insister pour qu'on y construise des maisons de un million de dollars dans certaines des régions les plus vulnérables de la vallée.

Le gouvernement Peterson n'a pas su prendre les moyens pour épargner le bassin de la vallée.

Quelles solutions de rechange a-t-on proposé? Grâce au travail exceptionnel de l'organisation appelée Save The Rouge Valley System, on a avancé une proposition visant à convertir la vallée en un parc de 10 000 acres.

Cette organisation, composée de bénévoles de l'endroit, accomplit un travail remarquable. Elle a été mise sur pied il y a plus de 17 ans et est devenue l'un des groupes environnementaux les plus nombreux de la région de Toronto. Elle fournit des renseignements exhaustifs à la population pour la sensibiliser à la protection et à la préservation de l'environnement. Cette organisation a reçu le prix de Scarborough pour la préservation de l'environnement au cours de chacune des cinq dernières années, et ses efforts pour épargner la vallée sont désormais reconnus à l'échelle du pays.

J'ai été très heureuse de travailler avec Jim Robb, président du groupe Save the Rouge Valley System, ainsi qu'avec Glen De Baeremaeker, Kathy Gregorio, Gloria Rezler et Lois James. Ron Moeser, qui est maintenant conseiller municipal à Scarborough, n'a pas non plus ménagé ses efforts en qualité de président de la Coalition of Scarborough Community Associations. Joyce Trimmer, maire de Scarborough, a aussi prêté son concours au groupe SRVS.

Toutes les semaines, le SRVS organise des randonnées pédestres dans la vallée. La commission scolaire de Scarborough y a ouvert un centre d'interprétation de la nature, que visitent des milliers d'enfants et où ceux-ci peuvent admirer la beauté et les mystères de la nature. C'est

un endroit magnifique qu'on peut explorer en famille. Parlant de famille, mes deux soeurs, Lettice McKenzie et Shirley McAllister, sont venues de loin pour assister aux débats d'aujourd'hui du haut de la tribune.

Il existe des solutions de rechange aux projets de développement qui menacent la vallée. On a proposé le recyclage comme solution de rechange à la décharge municipale de Toronto. Des procédés de recyclage améliorés pourraient réduire de 25 p. 100 la quantité d'ordures dans la région de Toronto. Mais il est impensable de jeter dans ce magnifique haut plateau des ordures qui pourraient détruire l'écosystème de la Rouge. Il faut que cette belle vallée soit préservée.

Le groupe SRVS a en outre proposé à la province une solution de rechange à la construction d'une autoroute. Afin de ne pas détruire la vallée de la Rouge en y construisant une autoroute à huit voies, il a proposé d'élargir le réseau routier actuel pour atténuer les problèmes de circulation dans l'est de Toronto. Ainsi, le prolongement de l'avenue Morningside et son rattachement au chemin Markham, ainsi que l'élargissement de la route 48 passé Pickering, du chemin Brock et du chemin de comté nº 23 dans la région de Durham, cadrent bien avec l'expansion.

D'autres projets de remplacement doivent être mis en oeuvre. En effet, non seulement la réalisation du parc que préconisent ceux qui veulent préserver la vallée de la Rouge permettrait-elle de conserver à cette vallée son caractère sauvage, mais elle créerait en outre de nouvelles perspectives récréatives et touristiques pour la région. Le parc proposé assurerait aussi le maintien d'un certain nombre d'exploitations et de zones agricoles dans la vallée. Certaines de ces exploitations, notamment celle que possède Russ Reesor, appartiennent à l'histoire de Scarborough depuis un siècle. Les constructions historiques qui s'y trouvent méritent d'être conservées.

Cependant, ce qui importe le plus, c'est qu'un parc dans la région de la rivière Rouge permette à des millions de Canadiens d'avoir accès à des zones sauvages en empruntant un mode de transport urbain. Où donc, ailleurs dans le monde, les habitants d'une ville ayant la superficie de Toronto pourraient-ils se rendre dans une zone forestière aussi considérable en empruntant simplement l'autobus ou le métro?

Peut-être me demanderez-vous pourquoi le gouvernement fédéral devrait se mêler de cette affaire. C'est que la vallée de la rivière Rouge constitue un défi environnemental vraiment extraordinaire. Le rapport qu'a élaboré l'équipe de travail fédéral traitant de notre réseau de parcs et intitulé «Nos parcs, vision du XXIe siècle» demandait l'établissement de parcs nationaux du patrimoine pour protéger les zones sauvages qui ne sauraient normalement répondre aux critères d'un parc national. La vallée de la rivière Rouge cadre parfaitement avec la notion de parc du patrimoine. Récemment, le ministre fédéral de l'Environnement a réclamé une énorme expansion de nos parcs nationaux et il a cité la vallée de la rivière Rouge comme une zone environnementale d'importance nationale à protéger.

Cependant, l'idée d'un parc dans cette vallée est-elle réalisable et quels en sont ses partisans? Certes, l'idée de transformer en parc la vallée de la rivière Rouge pour la protéger est réalisable et nombreux sont ceux qui l'appuient.

En effet, des citoyens de l'Ontario ont acquis du gouvernement provincial le droit de propriété sur plus des trois quarts de la superficie envisagée. Le projet qu'ont mis de l'avant les défenseurs de la vallée harmonise les efforts de développement actuel et le souci de protéger le cadre sylvestre incomparable de la vallée et son utilisation à des fins récréatives.

• (1320)

Les conseils municipaux et les localités en bordure de la Rouge sont d'accord pour que l'on préserve cette vallée en la constituant en parc et ils ont voté en ce sens. Deux de ces localités, Scarborough et Markham, où se trouve la majeure partie de la zone que l'on projette de transformer en parc, ont également modifié leurs plans d'urbanisme officiels pour y faire figurer le parc prévu.

La Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto, présidée par l'ancien maire de Toronto et ministre fédéral, David Crombie, est absolument en faveur de ce projet de parc. J'ai eu le plaisir de faire un exposé à la commission et de porter à l'attention de M. Crombie combien il était important d'englober la vallée de la Rouge dans son étude.

L'été dernier, M. Crombie a publié le rapport provisoire de la commission et je voudrais en citer un extrait: «La vallée de la Rouge est une ressource unique pour la communauté urbaine. Elle représente la dernière occasion de préserver une zone sauvage urbaine importante au coeur du Grand Toronto. La Commission royale recommande donc que la vallée de la Rouge soit protégée en tant que parc naturel à caractère patrimonial. La province devrait donc collaborer rapidement avec le gouvernement fédéral afin de créer un tel parc, comme celui qui est décrit dans la proposition du groupe pour la préservation de la vallée de la Rouge.» C'est une recommendation importante et j'en félicite la commission royale.

Outre la commission royale, plus d'une cinquantaine d'organisations locales et nationales sont en faveur de sauver la vallée. Il y a notamment le Fonds mondial pour la nature (Canada), le Western Canadian Wilderness Committee, la Fédération canadienne de la nature, la section locale des Travailleurs unis de l'automobile, la Chambre de commerce de Scarborough, les Chiefs of

Ontario, qui appuient tous l'aménagement d'un parc dans la vallée.

Ce qui importe le plus pour la Chambre, c'est sans doute le fait que le gouvernement fédéral s'est engagé, par l'intermédiaire de l'ancien ministre de l'Environnement, l'hon. Tom McMillan, à fournir dix millions de dollars au gouvernement ontarien pour l'aider à aménager un parc dans la vallée.

Je tiens à citer ici un passage d'une lettre que M. McMillan a adressée au premier ministre ontarien le lendemain que je lui eus fait visiter la vallée. Voici: «D'autres grandes villes ont réussi à préserver des parcs qui occupent certains de leurs terrains les plus coûteux en dépit des pressions des promoteurs. Central Park, à New York, et Hyde Park, à Londres, ne sont que deux exemples de tels parcs. Ces espaces verts ont attiré et ravi des générations de touristes et de citoyens de ces villes, ce qui est tout à l'honneur des gouvernements qui assurent leur protection. Pour le bénéfice des Torontois, des Ontariens en général et de tous les Canadiens, je vous exhorte à faire aussi passer les valeurs environnementales avant le profit économique à court terme et à écarter toute possibilité de développement de la vallée de la Rouge.»

Une année après que M. McMillan eut visité la vallée, l'actuel ministre de l'Environnement s'y est aussi rendu et a réitéré l'engagement du gouvernement. Au cours de sa visite, il a qualifié la région de véritable miracle et a déclaré qu'il serait absolument inacceptable pour son gouvernement qu'on y aménage un dépotoir ou une autoroute.

Il y a 14 mois à peine, le premier ministre canadien a réaffirmé son appui au cours de son passage à Scarborough. Les gens du milieu ont été très reconnaissants parce qu'il appuyait l'idée au parc avec enthousiasme et vous, le Président de la Chambre des communes, vous êtes joint à moi pour faire un tour de la vallée l'automne dernier et vous êtes dit très en faveur de la préservation de cette zone unique.

Vous vous demandez, monsieur le Président, pourquoi l'avenir de la vallée de la rivière Rouge n'est pas assuré? Son sort est entre les mains du gouvernement de l'Ontario et du premier ministre David Peterson. L'automne dernier, l'assemblée législative de l'Ontario a appuyé à l'unanimité la motion du Parti progressiste-conservateur visant à préserver la vallée, mais, jusqu'ici, aucune mesure concrète n'a été prise, et la province n'a pas encore accepté l'offre du gouvernement fédéral.

En notre qualité de députés représentant tous les Canadiens, nous avons l'occasion de nous unir aux milliers de gens de Scarborough et de tout le Canada qui luttent pour sauver la Rouge. C'est urgent! Ce n'est pas le moment des demi-mesures. C'est le moment de sauver la vallée de la Rouge tout entière. Il est temps que le gouvernement de l'Ontario comprenne qu'il est important et urgent de sauvegarder la Rouge. C'est l'occasion d'appliquer nos beaux principes parce que la Rouge, si jamais nous la perdons, nous ne la retrouverons plus jamais. Comme l'a dit quelqu'un de la Commission mondiale de l'environnement: «Nous n'avons pas hérité la Terre de nos parents, nous l'avons empruntée à nos enfants.»

J'exhorte tous les députés de la Chambre des communes à s'unir pour défendre cette importante cause environnementale. Au début de cette nouvelle année et de cette nouvelle décennie, montrons aux Canadiens que nous sommes prêts à faire quelque chose pour sauver la vallée de la Rouge, pour nos enfants et pour les générations futures.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, depuis mon élection à la Chambre des communes il y a environ 14 mois, nombreuses ont été les questions inscrites au *Feuilleton* qui revêtent de l'importance pour la population de ma circonscription, celle de Scarborough—Rouge River. Mais aujourd'hui, la question en discussion concerne directement une partie étendue du territoire de notre circonscription. La population de ma circonscription est consciente que la préservation des terrains de la vallée de la rivière Rouge pose un défi tout à fait particulier, qui fait intervenir plusieurs ordres de gouvernement et qui, grâce au ciel, échappe aux considérations partisanes.

Ce n'est ni la première ni la dernière fois que la question se pose de réserver des terrains pour en faire des parcs ou à des fins de préservation. À tous les niveaux, les pouvoirs publics ont compris la nécessité de réserver des espaces verts. Notre pays compte un éventail étonnant de parcs nationaux allant de Signal Hill jusqu'à Pacific Rim, de l'île Pelée jusqu'à l'île Ellesmere.

Plus récemment, nous avons connu la réussite du sud de l'île Moresby, auquel notre président s'est vivement intéressé, ainsi que d'autres initiatives en cours concernant la forêt de Carmanah et Temagami en Ontario. Même si chacune de ces zones présente son caractère propre, en un sens la vallée de la rivière Rouge se distingue de tout le reste. Contrairement aux autres

zones, la vallée de la rivière Rouge traverse une importante zone urbaine en expansion; elle côtoie le béton, l'acier et le bitume de l'urbanisation.

Il y a des raisons de deux ordres au moins qui nous imposent de préserver la vallée de la rivière Rouge. Il y a d'abord la valeur intrinsèque de ses attributs naturels. Il y a ensuite des raisons qui tiennent à la conjoncture actuelle, à l'avenir de l'homme et à son potentiel de croissance et de développement.

Sur le premier plan, la vallée de la Rouge est la dernière zone faunique d'importance qui reste dans l'agglomération torontoise. Comme l'a exposé ma collègue de Scarborough–Centre, elle compte environ 78 espèces d'oiseaux, 35 de poissons et 63 sites archéologiques répertoriés. Elle renferme les derniers marécages de classe II de l'agglomération et sa plus grande forêt d'un seul tenant. A ce seul titre, il y a de très nombreuses raisons impératives de préserver la vallée de la Rouge.

Sur le second plan, je voudrais dire tout d'abord qu'historiquement la présence d'un écosystème ou d'une espèce vulnérable a rarement empêché l'homme de piller ce qu'il trouvait sur son chemin. La liste des espèces en péril ou disparues est longue, et ce qu'il y a d'encore plus malheureux c'est qu'elle concerne beaucoup d'espèces canadiennes.

• (1330)

On y trouve la grue blanche d'Amérique, le bison, le canard du Labrador, les baleines et bien d'autres espèces.

Cenpendant, nous avons des raisons de croire que nous sommes capables de continuer à croître et à nous développer sans dégrader, tuer ni altérer tout ce qui se trouve sur notre chemin et que nous sommes capables de poursuivre un développement à long terme d'une manière compatible avec les exigences de l'environnement de notre planète et des écosystèmes interdépendants qu'elle comprend. Cette forme de développement, nous l'appelons le développement durable.

Au début du siècle, à Toronto, il n'y avait aucune différence entre la rivière Don, la rivière Humber, le crique Etobicoke et la rivière Rouge. Nous avions beaucoup de rivières propres et d'écosystèmes intacts, mais maintenant qu'il ne reste plus que la rivière Rouge, nous pouvons peut–être comprendre que si elle connaît le même sort que les autres, il n'en restera plus aucune.

Voilà pourquoi la rivière Rouge doit être sauvée: pas seulement parce que c'est notre dernière chance de préserver une vallée fluviale dans le Grand Toronto, pas seulement en raison de ses éléments naturels, mais aussi parce que nous devons nous prouver à nous–mêmes, en Amérique du Nord, que nous pouvons poursuivre un processus de développement durable, que nous sommes maîtres de notre sort et que nous contrôlons l'avenir de notre planète.

Nous avons ici une occasion de nous dédier à ce but. Je veux que ma ville, ma province et mon gouvernement fédéral prennent cet engagement face au développement urbain le plus actif, le plus cher, le plus dynamique et peut–être le plus dur d'Amérique du Nord.

Il y a un autre aspect de cette initiative qu'il ne faut pas oublier: la Rouge n'est pas seulement un terrain ou une ceinture verte, c'est un écosystème. Toutes les formes de vie qu'on y trouve subissent les effets des activités humaines qui se déroulent aux alentours. Le cours supérieur doit être protégé. Le plateau fait aussi partie de cet écosystème. C'est pour cela qu'il y a de l'opposition à la proposition provinciale de construire une autoroute au–dessus de ces terres et de la vallée alors qu'il y a une autre solution.

C'est pour cela aussi qu'on s'oppose à la construction d'habitations sur ces terres. Comme si elle voulait monter une pièce du théatre de l'absurde, Toronto a récemment proposé qu'une partie des terres de la vallée de la rivière Rouge soient réservées à la construction d'une nouvelle décharge sanitaire.

Si l'on veut sauver l'écosystème de la vallée de la Rouge, il faut le protéger de toutes les menaces environnementales, créées par l'homme qui l'entourent. La proposition de créer un parc et de préserver la vallée de la Rouge est entre les mains du gouvernement qui possède déjà 80 p. 100 des terres visées. Le gouvernement fédéral s'est engagé financièrement. La ville de Scarborough a imposé des critères de zonage compatibles. Il appartient maintenant au gouvernement de l'Ontario de prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. Bloquons l'autoroute et la construction d'habitation. Abandonnons le projet de décharge, réservons les terres nécessaires au parc et commençons la planification de celui–ci.

J'invite la Chambre à adopter cette motion.

Des voix: Bravo!

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter la députée de Scarborough–Centre de nous avoir donné l'occasion de débattre de cette question. Il y a quelques semaines, la députée de Scarborough–Centre, le député de Scarborough—Rouge River et moi avons eu l'occasion, à l'initiative de la députée de Scarborough–Centre, de tenir une réunion sur la Colline pour les habitants inquiets de ce

qui se passe dans la vallée de la rivière Rouge et pour permettre aux autres députés de les rencontrer.

Je dois dire que la présentation qu'ils ont faite était vraiment impressionnante. Je ne pense pas qu'un seul député soit parti sans avoir été convaincu que les gouvernements devaient agir pour protéger cet écosystème.

Je dois vous dire tout de suite que mes collègues du caucus néo-démocrate appuient entièrement et sans réserve cette motion. Nous demandons que le débat ne soit pas indûment prolongé, car la question est si urgente, si évidente et si claire que l'on doit pouvoir la régler avant 14 heures. Nous sommes prêts à l'adopter aujourd'hui même.

Je trouve, pour les mêmes raisons que les deux députés qui m'ont précédé, que la situation dont nous parlons est inacceptable. Il serait tout à fait immoral—c'est le moins qu'on puisse dire—que les promoteurs immobiliers et ceux qui souhaitent détruire la vallée en question puissent parvenir à leur but. Ce serait une véritable honte si l'on permettait aux promoteurs immobiliers de faire passer une route dans cette vallée ou d'y bâtir des maisons de plusieurs millions de dollars. Enfin, la pire initiative que l'on puisse prendre serait d'y installer une décharge publique.

La vallée de la rivière Rouge est une vraie merveille. Il s'agit de la seule réserve faunique dans la région métropolitaine de Toronto. On y retrouve des animaux sauvages présents nulle part ailleurs au Canada. Pourtant, certains voudraient détruire cette vallée, au nom du développement.

Le mois prochain, cela fera dix ans que je siège dans cette enceinte. Au cours de cette période, j'ai constaté qu'au Canada, comme partout au monde d'ailleurs, les gens se préoccupaient de plus en plus de l'environnement. Après tout ce qui a été dit au sujet de l'effet de serre et de ce que nous faisons à nos rivières, à nos lacs et à notre air, alors que nous y déversons toutes sortes de déchets, nous voilà aujourd'hui débattant dans cette enceinte une question qui s'y rapporte étroitement.

Nous devons en discuter, car le gouvernement provincial de l'Ontario, qui a basé sa campagne au cours des dernières élections et des élections précédentes sur le dossier de l'environnement et s'est présenté comme le protecteur de l'environnement, est prêt maintenant à écouter des arguments comme ceux que nous entendons aujourd'hui et qui auraient pour effet de détruire un habitat naturel au centre même de la région métropolitaine de Toronto. C'est à n'y rien comprendre. Quel que soit l'angle sous lequel on examine la question, on constate qu'il s'agit au mieux d'un raisonnement irréfléchi qui va à l'encontre de tout comportement humain normal.

Je ne veux pas trop m'attarder sur la question, car les deux députés qui sont intervenus avant moi en ont dit autant sur la question que je ne pourrais le faire. Je tiens simplement à préciser que cette question est tellement urgente que le gouvernement fédéral a reconnu son importance et a proposé, en fait, au gouvernement de l'Ontario d'entreprendre des négociations, afin de trouver des façons de sauver le bassin de la vallée de la rivière Rouge.

Tout ce que je peux dire, c'est que je lance un appel au gouvernement de l'Ontario, et j'invite les députés de cette enceinte qui ont une influence auprès de membres de ce gouvernement à les exhorter à s'asseoir avec leurs homologues fédéraux, municipaux et régionaux, afin de parvenir à une solution sensée permettant de sauver le bassin de la vallée de la rivière Rouge.

• (1340)

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'appuie avec plaisir la motion de la députée de Scarborough-Centre visant à envisager des négociations avec le gouvernement de l'Ontario en vue de la constitution d'une réserve naturelle ou d'un parc pour préserver les qualités environnementales uniques du bassin de la vallée de la rivière Rouge, dans Scarborough.

Je suis heureux d'appuyer la motion, mais je tiens à insister sur l'importance de ne pas limiter le débat à la région immédiate de Scarborough. La limite nord du bassin hydrographique de la rivière Rouge se trouve à un demi-mille au sud du village de Vandorf, où j'habite. En fait, près de la moitié du bassin hydrographique de la vallée de la rivière Rouge se trouve dans ma circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville. La ligne de partage des eaux de la rivière Rouge passe par Richmond Hill et Stouffville au nord, et par la ville de Markham et celle de Scarborough au sud, où la rivière se jette dans le lac Ontario.

Comme toute chaîne, le réseau hydrographique de la Rouge n'est pas plus fort que le plus faible de ses maillons. Lorsqu'un maillon d'une chaîne est menacé, la survie de tout le système en cause est menacée. La question qu'il faut se poser est la suivante: peut-on sauvegarder un système hydrographique sain dans une région urbaine en pleine croissance? Il s'agit là d'un défi

pour tous les politiques, planificateurs, promoteurs et habitants de la région. La clef du succès, c'est de faire en sorte que toute activité de développement soit tenue à l'écart des zones fragiles, particulièrement du réseau hydrographique et des hauts plateaux. En ayant recours à une planification intelligente et en créant des zones tampons le long de toutes les rivières et de leurs tributaires, nous permettrons à des villes comme Markham de conserver leur environnement sain et leur patrimoine naturel.

La proposition du groupe qui cherche à préserver la vallée de la Rouge par l'aménagement d'un parc est fondée sur de solides principes de plannification environnementale qu'on doit respecter si le bassin de la vallée doit rester un écosystème sain et productif.

La proposition a trait à 4 338 hectares d'une zone de partage des eaux, soit seulement 12 p. 100 de la superficie totale de la zone. Le gouvernement de l'Ontario est propriétaire de plus des trois quarts de ces 12 p. 100. Presque tout le reste des terres est sujet aux innondations et pourrait donc être acquis par la *Metro Toronto and Region Conservation Authority.*

Récemment, je me suis entretenu avec Stephen Marshall du groupe *Save the Rouge Valley System,* à Markham. D'après lui, la province et le gouvernement fédéral devraient unir leurs efforts pour donner suite à la proposition de son groupe. Il a ajouté: «Un parc, provincial ou fédéral-provincial ferait la renommée de Markham. À mesure que Markham grandira, ce parc et les autres grandes régions naturelles qu'on protégera davantage nous assureront que notre localité restera attrayante et saine où il fera bon vivre.»

Jamais je n'ai vu le public tant s'intéresser à une question environnementale. Manifestement, les gens connaissent l'enjeu. Ce serait un crime que de laisser quelqu'un transformer ce cadeau de la nature en dépotoir, en lotissements ou en autoroute. Ce ne serait pas un bel héritage à laisser aux futures générations de Canadiens.

En septembre 1988, le gouvernement fédéral a offert de verser 10 millions de dollars pour aménager la vallée de la Rouge de la région métropolitaine de Toronto en parc provincial ou en réserve écologique. Tom McMillan, ancien ministre de l'Environnement, avait alors bien décrit la situation: «Notre génération serait fière, à juste titre, si elle réussissait à préserver à tout jamais la vallée de la Rouge.» Cette citation est tirée du *Globe and Mail* du 16 septembre 1988.

La vallée de la Rouge s'urbanise et se développe à un rythme tel que les initiatives utiles prises par n'importe lequel des divers niveaux de gouvernement ne suffisent plus pour protéger l'environnement. L'érosion de la berge ainsi que les déversements de substances illégales et des égoûts directement dans ce cours d'eau ont contribué à une sérieuse détérioration de la Rouge. Si nous tolérons ces abus encore longtemps, il sera trop tard pour en éviter la destruction graduelle. Comme de plus en plus de terres agricoles se transforment en projets d'habitation et que l'habitat de la faune rétrécit, le temps presse si nous voulons mettre un terme à cette destruction insensée. Il faut agir dès aujourd'hui, si ce n'est déjà trop tard.

Par conséquent, monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Scarborough-Centre qui a présenté cette motion que j'invite tous les députés à appuyer comme première étape de la préservation de tout l'écosystème de la Rouge contre des projets de mise en valeur nuisibles.

Nous devons nous fixer comme objectif final de faire de la Rouge un parc, comme le préconise le groupe *Save the Rouge Valley System,* qui s'inspire, je le répète, de normes environnementales établies.

Ce parc aurait une superficie de 4 338 hectares, en grande partie des terres domaniales situées le long de la rivière Rouge. Cette étendue de terre, en somme relativement petite, est essentielle à la préservation de l'écosystème de la Rouge.

Ce projet de parc national du patrimoine relèverait de quatre grands secteurs de gestion ayant des objectifs complémentaires. Premièrement, une réserve naturelle visant à protéger la faune et la flore et à améliorer leur environnement; deuxièmement, des loisirs passifs comprenant des activités éducatives et récréatives de qualité, mais sans lourdes conséquences pour l'environnement; troisièmement, une réserve historique pour préserver le patrimoine culturel de la vallée de la Rouge, y compris les découvertes archéologiques attestant de l'existence des cultures autochtones; et enfin, la conception d'attractions touristiques secondaires mettant en valeur les qualités naturelles et culturelles exceptionnelles de la région.

Dans son rapport provisoire d'août 1989, la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto a recommandé de protéger la vallée de la Rouge en en faisant un parc du patrimoine naturel. Sous la pression de milliers d'appels téléphoniques, de lettres et de réunions publiques auxquelles ont assisté en nombre record des centaines de citoyens désireux de sauvegarder la vallée de

la Rouge, le conseil municipal de Scarborough a décidé, le 11 juillet 1988, de réserver 5 000 acres le long du cours inférieur de la Rouge à des fins rurales et pour protéger l'environnement naturel.

Bien que le gouvernement ontarien ait fait connaître son intention de protéger l'écosystème de la Rouge, il n'a pas encore répondu au gouvernement fédéral qui a offert, il y a un an, d'affecter 10 millions de dollars à la création d'un parc du patrimoine naturel. Il est évident qu'on veut préserver la vallée de la Rouge. Il y a toutefois un manque de coordination et de direction. Il importe donc, à mon avis, que la Chambre appuie sans réserve cette motion priant le gouvernement d'engager des négociations avec la province de l'Ontario. C'était à l'origine pour créer un parc régional qu'on a acheté ce terrain dans la région métropolitaine. À la fin de 1989, l'assemblée législative de l'Ontario a approuvé la constitution d'un parc provincial.

Le gouvernement fédéral a offert un soutien financier. Il est temps de passer à l'action. La motion à l'étude aujourd'hui reconnaît que la situation est urgente et prévoit des mesures décisives. C'est un miracle que le bassin de la vallée de la Rouge ait survécu si longtemps. Si nous voulons qu'il continue d'exister, la première chose à faire serait d'appuyer cette motion.

En conclusion, j'espère que ces négociations mèneront à l'adoption de la proposition du groupe *Save the Rouge Valley System.* Nous pourrions ainsi nous assurer que la prochaine génération hérite non seulement d'une partie mais de la totalité du réseau.

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir par expérience que les terrains affectés ou mis de côté à d'autres fins qu'au transport ou qu'à la construction de grandes routes ou de tours présentent d'énormes difficultés. La vallée de la Rouge ne fait pas exception.

On sait qu'il y aura toujours d'importants intérêts en conflit lorsqu'il s'agit de réserver des terrains à des fins récréatives ou en vue de préserver la faune. On trouvera toujours des prétextes pour ne pas procéder à la mise en oeuvre du projet.

Je soutiens que ce n'est pas une question que l'on peut résoudre du point de vue technique, car toutes les objections d'ordre technique ne seront jamais réfutées de façon satisfaisante. C'est une décision d'ordre politique, qui exige une volonté politique.

De toute évidence, à la suite des initiatives de la députée de Scarborough–Centre et de celui de Scarborough–Rouge River, la Chambre va faire preuve de volonté politique aujourd'hui et il est manifeste que les députés des trois partis vont souscrire avec enthousiasme à l'idée de réserver ces terrains à des fins récréatives et pour protéger la faune à l'intention des générations à venir.

• (1350)

Ce message devrait être très clair pour les parlementaires de Queen's Park. Les questions liées au transport, aux lignes de transmission d'électricité et ainsi de suite sont très complexes, et il faudra des années pour trouver une solution satisfaisante.

La volonté politique est donc un facteur très important. Il convient de souligner le rôle qu'a joué l'association *Save the Rouge Valley System* à cet égard non seulement en produisant des documents d'information très intéressants, mais aussi en présentant constamment des instances à divers organismes de l'agglomération torontoise ces deux dernières années. Si jamais ce projet se concrétise, ce sera en grande partie grâce à cette association.

Il s'agit ici de la qualité de la vie dans l'agglomération torontoise. Nous avons déjà laissé passer une occasion unique avec les terrains situés en bordure du port qui avaient été réservés en 1971. À cause de décisions politiques stupides et d'une mauvaise gestion, ils ne sont plus destinés à devenir un parc urbain, comme il était prévu à l'origine, mais sont devenus progressivement ce qu'ils sont maintenant, à savoir des terrains presque entièrement lotis.

Nous avons connu cette expérience et nous en avons assez de ce genre de laisser-aller auquel nous avons assisté alors qu'il y avait une occasion rêvée pour les habitants de Toronto de reprendre contact avec leur principal avantage géographique, à savoir leur lac Ontario. Une autre occasion se présente à nous maintenant. Nous ne voulons pas la laisser échapper. Le terrain n'est peut-être pas aussi idéalement situé qu'en bordure du

port, mais néanmoins, il se trouve assez près de la concentration de 2,5 millions de citadins, comme d'autres l'ont déjà fait remarquer, pour en faire un lieu de loisirs extrêmement valable dont profiteront les générations à venir.

Après avoir raté les terrains en bordure du port, nous ne voulons pas perdre la vallée de la Rouge et, par conséquent, nous appuyons pleinement cette motion aujourd'hui, dans l'espoir que l'assemblée législative de l'Ontario suivra cet exemple et apportera une fois pour toutes à cette question une solution heureuse et définitive.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je suis ravi de me joindre aujourd'hui à mes collègues pour appuyer sans réserve la motion que présente la députée de Scarborough-Centre. Bien que je représente une circonscription rurale située à environ 150 milles de cette merveilleuse vallée de la Rouge, je suis favorable à la motion et suis ravi qu'elle reçoive l'appui unanime de tous les partis. Nous espérons que le message se rendra jusqu'au gouvernement de l'Ontario et, bien sûr, au premier ministre de la province.

La vallée de la Rouge mérite d'être protégée à cause de son caractère unique que d'autres ont signalé: sa proximité de la grande région de Toronto. La Rouge, là où elle se jette dans le lac Ontario, forme l'une des rares plages torontoises qui soient restées ouvertes à la baignade ces dernières années. Nous savons tous évidemment que les chaleurs font réapparaître les affiches interdisant la baignade dans cette zone de l'agglomération torontoise et du lac Ontario, et je suis content que les eaux de cette plage-là soient raisonnablement propres.

Certes, on a également dit que la vallée de la Rouge était un paradis pour les naturalistes. Par exemple, il y pousse une plus grande variété d'arbres que dans le sud de l'île Moresby, l'une des plus riches régions du pays du point de vue écologique. En outre, le Fonds mondial pour la nature (Canada), la Société pour la conservation des sites naturels et la Fondation du patrimoine ontarien l'ont désignée comme l'un des 36 derniers exemples les plus importants de zone biologique carolinienne au Canada.

La vallée de la Rouge est un trésor d'autant plus précieux qu'elle est située aux confins de la plus grande ville du Canada, Toronto, laquelle est la plus peuplée et la plus prospère du pays.

Comme dans les autres grandes villes modernes, la vie à Toronto est tellement trépidante et la pollution y est si grave que ses habitants ont besoin d'un havre où règnent la paix et la tranquillité, où ils retrouvent le contact avec la nature. Les Torontois ont la chance de vivre à proximité d'un tel endroit. Les Torontois, les Ontariens, voire tous les Canadiens ont l'occasion de garantir la survie d'un magnifique parc en pleine ville en préservant la vallée de la Rouge.

Vancouver a la chance de posséder un parc semblable. Stanley Park est l'une des raisons pour lesquelles les habitants de Vancouver considèrent leur ville comme la plus belle du Canada. Les New Yorkais ont Central Park, au coeur de Manhattan, les Londoniens, Hyde Park, et les Parisiens, le Bois de Boulogne.

Ces immenses étendues de verdure sont toutes situées en plein centre de vastes métropoles. Elles témoignent toutes de la prévoyance dont ont fait preuve les municipalités en les préservant des promoteurs.

Je voudrais que la Chambre ne laisse pas passer l'occasion et qu'elle adopte cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est bientôt 14 heures, la Chambre passe maintenant aux Déclarations de députés, conformément aux dispositions de l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PARCS

L'hon. David Macdonald (Rosedale): Monsieur le Président, le moment est bien choisi aujourd'hui pour parler d'un programme que le Fonds mondial pour la nature a lancé l'automne dernier et qui est appelé à faire date. L'ouvrage qui en résulte est intitulé *Endangered Spaces* (Espaces menacées) et a été distribué à tous les députés du Parlement et des assemblées législatives des provinces et des territoires. Il représente un plan très pertinent mis au point par 22 auteurs dans le but de compléter pendant la prochaine décennie le réseau des parcs nationaux et celui des parcs provinciaux de sorte que nous puissions avoir pour tout le temps à venir une représentation complète des régions historiques et des régions naturelles de notre pays.

Environ la moitié de notre réseau fédéral de parcs est maintenant achevée. Le ministre de l'Environnement a fait montre d'un sens de l'initiative très encourageant pour poursuivre la réalisation de ce plan au cours de la prochaine décennie. Nous avons également besoin de tout l'appui actif des gouvernements provinciaux, comme on l'a dit ici aujourd'hui. J'espère que, grâce au genre d'appui que tous les partis ont manifesté il y a quelques instants dans le cas de la vallée de la Rouge, nous pourrons y voir un prolongement logique de l'adoption du programme de protection des espaces menacées qui est si important pour l'avenir de notre pays.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange de M. Mulroney fait encore des ravages. Il y a eu d'autres fermetures d'usines et d'autres mises à pied. J'en ai subi le contrecoup la semaine dernière. En effet, mon père, employé dévoué de la société IBL Industries, située dans la circonscription conservatrice de Burlington, a reçu son avis de licenciement. Un cadre de la société dit que l'Accord de libre-échange est en grande partie responsable de la décision de mettre indéfiniment les employés à pied et de déclarer faillite.

Le paradoxe, c'est que, pendant qu'il promettait de garantir l'accès au marché américain, le gouvernement conservateur a réussi, en fait, à faire imposer des tarifs douaniers à certaines sociétés canadiennes, alors qu'elles n'en payaient aucun avant l'entrée en vigueur de l'accord. Avant janvier 1989, IBL Industries avait librement accès au marché américain, mais comme le gouvernement conservateur n'a pas tenu tête aux négociateurs américains, les produits de cette société ont été reclassés et elle doit désormais payer des droits de douane.

Beaucoup d'entreprises canadiennes se sont déjà installées au sud de la frontière. Des sociétés comme IBL ont perdu d'importants contrats au profit de concurrents américains. Des milliers d'emplois, dont le gagne-pain de mon père, ont été perdus dans le brassage des cartes. L'Accord de libre-échange est une maldonne et les conservateurs devraient déclarer forfait.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, samedi dernier le 20 janvier 1990, un déraillement est survenu dans la municipalité de Val d'Or au Québec au point milliaire 36.1 de la subdivision Val d'Or. Ce déraillement impliquant 11 wagons, dont quatre chargés d'essence et de mazout, a nécessité l'intervention des équipes d'urgence du CN, ainsi que la présence des pompiers locaux, des agents de la police municipale et de la Sûreté du Québec.

Un des wagons en cause a perdu sa cargaison de 78 000 litres d'essence, tandis qu'une valve d'un wagon-citerne a laissé échapper quelque 150 gallons de mazout. Les autres wagons qui ont déraillé contenaient du concentré de cuivre.

Les spécialistes du CN sont intervenus rapidement et ont établi un périmètre de sécurité.

Monsieur le Président, les dirigeants du CN à Montréal ont diminué le nombre de sectionnaires en Abitibi depuis quelques années et le gouvernement du Canada devra suivre les recommandations, telles qu'indiquées dans le rapport de l'Office national des transports du Canada du 4 janvier 1990, relatives aux causes et circonstances liées aux défectuosités des wagons-citernes américains.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour exhorter le ministre de l'Environnement à faire son travail convenablement. Je ne suis pas le premier à le lui demander. En effet, le 28 décembre dernier, l'honorable juge Muldoon a ordonné au ministre de respecter la loi et d'entreprendre une véritable évaluation des répercussions environnementales de la construction du barrage Rafferty-Alameda.

C'est la deuxième fois que les tribunaux déboutent la demande du gouvernement à cet égard. Le ministre n'a toujours pas annoncé la création d'un comité indépendant pour évaluer l'impact écologique du barrage Rafferty-Alameda. Il lui reste encore huit jours pour s'exécuter.

Lorsqu'il annoncera la création du comité, le ministre devrait en profiter pour révoquer le permis de la Saskatchewan et interrompre les travaux de construction du barrage. En effet, le gouvernement Devine poursuit les travaux de construction du barrage 24 heures sur 24 lorsque le temps le permet, et a déjà réalisé 16 p. 100 du projet.

Qu'arrivera-t-il si le comité conclut que le projet n'est pas écologiquement sûr? Le ministre de l'Environnement se rendra-t-il en Saskatchewan pour démolir le barrage? J'en doute.

Le ministre ne peut pas ne pas voir le ridicule de la situation dans laquelle il se trouve. Les Canadiens de la Saskatchewan et du Manitoba s'inquiètent de la qualité de leur environnement et n'abandonneront pas leurs pressions tant que le ministre n'aura pas pu prouver hors de tout doute que le projet est sûr. Deux tribunaux ont déjà donné tort au ministre. Pourquoi ne profite-t-il pas de l'occasion pour redresser la situation?

* * *

L'UKRAINE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 71e anniversaire d'un événement très spécial en Ukraine, soit la création de la République nationale ukrainienne unie. Les années qui ont suivi ont été tragiques.

Mais, aujourd'hui, nous assistons à un renouveau sans précédent du mouvement indépendantiste en Ukraine. Il est donc très opportun de célébrer avec un optimisme particulier l'un des grands moments de l'histoire de ce pays.

Pour commémorer cet événement, des Ukrainiens ont formé une chaîne humaine entre Lviv et Kiev. Hier, des Canadiens d'origine ukrainienne ont également formé une chaîne humaine symbolique autour de la flamme éternelle sur la colline du Parlement pour revendiquer encore une fois l'indépendance de leur pays d'origine et du pays de leurs ancêtres.

Aujourd'hui, je demande au premier ministre et à son gouvernement de commémorer cette journée spéciale pour les Ukrainiens en prenant des mesures fermes pour appuyer la cause de la liberté en Ukraine. Nous, parlementaires, contribuerons à garder le souvenir de ce grand événement national toujours présent dans le coeur et l'esprit de tous les Canadiens qui aiment la liberté.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le texte de l'Accord du lac Meech a beau préciser que la reconnaissance de la société distincte ne confère pas au gouvernement du Québec des pouvoirs supplémentaires, il ne laisse pas de préoccuper maints Canadiens. En fait, de nombreuses régions du Canada éprouvent déjà des besoins particuliers et ont déjà mis en oeuvre des moyens de les satisfaire.

Ainsi, dans les provinces de l'Atlantique, nous avions besoin d'un organisme de développement économique distinct, et nous avons l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Les provinces de l'Ouest avaient des besoins différents et bénéficient du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Nous avons besoin de moyens pour venir en aide aux céréaliculteurs des Prairies et nous avons également besoin de moyens pour venir en aide aux pêcheurs de l'Atlantique. Il nous faut un programme distinct, par exemple, pour assurer le transport des marchandises dans les provinces de l'Atlantique.

Je m'applique à démontrer que toutes les régions du Canada disposent déjà de moyens distincts pour répondre à leurs besoins particuliers, et le libellé de l'Accord du lac Meech ne modifie en rien la situation des autres régions du Canada. En toute déférence, j'exhorte vivement les premiers ministres provinciaux en désaccord à déployer tous leurs efforts pour résoudre leurs problèmes et adopter l'Accord du lac Meech en tant qu'amendement à la Constitution.

* * *

LES ARMES À FEU

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, une jeune femme a été assassinée dans ma circonscription, la semaine dernière. Le meurtre n'avait aucun motif apparent: elle semble avoir été tuée sans raison. Le suspect est considéré comme dépressif et suicidaire.

Ce crime soulève de graves questions sur la façon dont les certificats sont délivrés pour l'acquisition d'armes à autorisation restreinte au Canada. Quand une personne désire un tel certificat, on lui demande si elle a déjà souffert de déséquilibre mental. Si elle répond non, la police n'a aucun moyen de vérifier si elle dit vrai. La police n'a pas le droit d'exiger qu'elle lui montre son dossier médical.

Le processus doit être corrigé. On ne doit pas envoyer la police fureter dans les dossiers médicaux, mais les personnes qui veulent obtenir un revolver ou un fusil

Article 31 du Règlement

semi-automatique devraient être obligées de produire un certificat médical pour prouver qu'elles n'ont pas de déséquilibre mental. Après tout, il en faut bien un pour obtenir un permis de conduire de catégorie 1 dans ma province.

J'implore le ministre de la Justice d'agir dès maintenant. Il est trop facile d'acheter des armes à autorisation restreinte au Canada. Agissons le plus tôt possible avant qu'il y ait d'autres victimes.

* * *

VIA RAIL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, contrairement à ce que les Canadiens et les touristes étrangers peuvent croire après les comptes rendus des médias et les déclarations des critiques de l'opposition de la semaine dernière, VIA Rail exploite toujours des trains de passagers au Canada.

Le Canadien n'a été mis en service que dans les années cinquante et, comme c'est presque toujours le cas chez VIA, il accumulait les retards. Son retrait est venu trop tard, des années et des centaines de millions de dollars trop tard.

Le dernier Canadien—ça sonne comme le titre d'un roman à l'eau de rose—était plein. Il était rempli de maniaques des chemins de fer, qui ont admis ne pas avoir pris le train pendant des années, et de journalistes. Ceux-ci n'avaient pas pris le train depuis 30 ans, mais ont profité d'un billet de faveur pour rédiger un papier.

Que nous réserve l'avenir maintenant que nous avons vu le dernier cirque médiatique canadien sur rails? Les vrais maniaques du train pourront encore prendre le train, mais cette fois, les wagons seront pleins et les contribuables ne seront pas obligés de payer la note pour quelques nostalgiques.

Les journalistes et les députés de l'opposition pourront recommencer à voyager par avion, comme ils le font depuis des années. Ce n'est pas pour eux le bruit régulier et romantique des roues de train sur les rails.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en 1983, le gouvernement libéral a reconnu la nécessité d'une politique nationale sur l'eau et il a lancé une enquête à ce sujet. Cette enquête a donné lieu, en 1985, à un rapport intitulé «Vers un renouveau.»

En 1987, le gouvernement actuel publiait un document intitulé «Politique fédérale relative aux eaux», document qui avait très peu de poids et de faibles répercussions sur la politique gouvernementale. Même si le gouvernement avait promis que les projets internationaux touchant l'eau seraient assujettis au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, on a dû poursuivre à deux reprises le ministre de l'Environnement, afin de le forcer à appliquer sa propre loi dans le cas du projet de barrage Rafferty-Alameda.

Dans ce document, on promettait également un cadre législatif touchant l'eau au Canada. Pourtant, aujourd'hui, sept ans plus tard, après avoir lancé cette enquête et malgré bien des belles paroles sur le développement durable, le gouvernement n'a pas encore adopté de législation nationale sur l'eau, ni de norme nationale à ce sujet, et il n'a pris aucun engagement législatif contre les dérivations d'eau et son exportation.

Nous exhortons donc ce gouvernement fatigué à présenter à la Chambre une législation significative et exhaustive au sujet de l'eau.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, la loi fédérale sur les édifices du patrimoine, qui relève du ministre de l'Environnement, comporte une grave lacune qu'exploitent le ministre des Travaux publics et le ministre responsable de Postes Canada.

La politique concernant le patrimoine fédéral prévoit certains travaux d'entretien et de protection pour les édifices fédéraux désignés au Canada, dont certains appartiennent actuellement au ministère des Travaux publics, qui les loue à Postes Canada.

Pendant que Postes Canada cesse peu à peu d'exploiter des bureaux de poste, particulièrement au Canada rural, où la seule présence fédérale dans la collectivité est le bureau de poste, le ministre des Travaux publics, grâce à une échappatoire de la loi actuelle, permet à Postes Canada de se soustraire aux dispositions de la loi sur les édifices du patrimoine. Ainsi, des immeubles comme le bureau de poste de Wilkie, en Saskatchewan, nécessitent des travaux d'entretien et de restauration et sont offerts en vente au secteur privé.

Il est temps de renouveler notre engagement d'offrir des services postaux aux collectivités rurales du Canada et, par l'entremise du ministre de l'Environnement, de renforcer les lois sur le patrimoine et de prévenir ainsi la perte d'autres édifices du patrimoine dans tout le Canada.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, en ce premier jour de séance en 1990, j'ai jugé utile de faire une mise à jour des questions dont la Chambre est saisie et d'informer les téléspectateurs concernant la position de chaque parti.

Tout d'abord, la TPS ne plaît à personne, pas même à Mike Wilson. Mais il a le courage d'agir dans l'intérêt du pays.

Quant à l'accord du Lac Meech, les néo-démocrates y ont tellement pris goût qu'ils en veulent deux. Les conservateurs préconisent l'unité du pays et, comme le premier ministre libéral Peterson l'a dit: «Peu importe ce qu'en pense le chef fédéral.»

En ce qui concerne la direction de partis, les conservateurs sont satisfaits, les néo-démocrates ont élu leur chef intérimaire quant aux libéraux, leur quête se poursuit.

* * *

LES POSTES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, les Canadiens et en particulier ceux de l'Atlantique connaissent malheureusement trop bien les répercussions dévastatrices que la politique économique du gouvernement a depuis cinq ans sur l'économie de leur région. Aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un autre problème qui vient miner l'économie de ma circonscription de Hillsborough, à l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire l'absence d'une administration portuaire au port de Charlottetown.

Le gouvernement fédéral est tenu de nommer les membres des comités consultatifs des ports et des havres chargés de surveiller les expéditions qui quittent chaque jour ce port important. Jusqu'à maintenant, les habitants de ma circonscription attendent encore que le gouvernement fédéral annonce ces nominations. La Chambre de commerce de Charlottetown et de nombreux autres organismes attendent toujours.

On a proposé plusieurs candidats qualifiés, mais il semble que ces candidatures soient tombées dans l'oreille d'un sourd. Aujourd'hui, je demande au gouvernement d'accélérer le processus de nomination afin que le port de Charlottetown puisse de nouveau fonctionner à pleine capacité, dans l'intérêt de nos agriculteurs, pêcheurs et entrepreneurs locaux.

Article 31 du Règlement

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): La semaine passée, monsieur le Président, VIA Rail a annoncé des réductions de tarifs de 40 p. 100 sur des trajets en Ontario et au Québec. Une semaine plus tôt, VIA avait annoncé une hausse de tarif de 40 p. 100 du service voyageurs dans l'île de Vancouver. En même temps, le ministre de la Justice a déclaré qu'il interjetterait appel d'une décision de la Cour suprême qui oblige le Canada à maintenir le service voyageurs dans l'île de Vancouver, aux termes de l'entente en vertu de laquelle la Colombie-Britannique s'est jointe à la Confédération.

Je demande au ministre de la Justice de renoncer à interjeter appel et de cesser de comploter avec le CP afin que ce dernier n'ait plus à maintenir un service voyageurs dans l'île de Vancouver. Le gouvernement conservateur devrait savoir que les conditions auxquelles la Colombie-Britannique s'est jointe à la Confédération ne sont pas des promesses qu'il peut oublier après les élections. C'est à cause de ces conditions que la province fait partie de la Confédération et que le Canada s'étend du Pacifique à l'Atlantique. Je demande au gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à la députée de Halifax.

* * *

LES PÊCHES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le gouvernement ne cesse de s'en prendre aux pêches de l'Atlantique. Dans son mépris pour la région atlantique, le gouvernement tourne le dos aux demandes justifiées, sans même se donner la peine d'invoquer ses excuses boiteuses et ineptes habituelles.

Le mois dernier, le bateau de pêche *Jessie & Shelly II*, d'une valeur de 2 millions de dollars, a subi un incendie qui lui a infligé pour un million de dollars de dégâts. Les propriétaires du navire cherchent à louer un bateau américain pour le remplacer pendant les réparations. Il s'agit là d'une demande justifiée, qui a reçu l'agrément de tous les pouvoirs publics et qui est conforme à la politique canadienne de remplacement provisoire des bateaux. Malgré cela, le ministre des Pêches laisse traîner la procédure.

La requête attend sa signature depuis une semaine, les demandes de renseignements sur la situation du dossier restent sans réponse et on ne rappelle même pas. Cette indifférence du ministre à l'égard de l'équipage et du propriétaire est intolérable. On a déjà dépensé 30 000 $

pour préparer le bateau de remplacement et chaque jour d'inaction ministérielle coûte 8 000 $ de plus.

Les neuf membres d'équipage touchent actuellement l'assurance-chômage, ce qu'ils n'avaient jamais fait auparavant. Et pourquoi? Parce que le ministre dort sur ce dossier au lieu de l'approuver.

J'ai un message à l'intention du ministre et du gouvernement. La population du Canada atlantique en a ras le bol de l'indifférence du gouvernement. Qu'il fasse au moins semblant d'avoir le sens des responsabilités en approuvant cette demande.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les Canadiens habitant sur la côte de l'Atlantique attendent avec impatience le programme d'aide du gouvernement. La presse a récemment concentré son attention sur Canso, mais n'oublions pas que l'usine de Canso n'a pas encore fermé ses portes alors que les habitants de localités comme Port-Mouton, Lockeport, Port-Le-Hébert, Bear Point, Shag Harbour et Woods Harbour ont déjà vu leurs usines fermer leurs portes et leurs employés mis à pied.

La circonscription de South Shore a elle aussi été frappée par des mises à pied dans les usines et à bord des chalutiers de Lunenburg, Clarks Harbour, Southside et Port-La-Tour, sans parler de la fermeture des ateliers de construction et de réparation d'embarcations le long de la côte et de celle de la station des Forces canadiennes à Barrington.

Les Canadiens de la côte de l'Atlantique ont besoin d'aide; il faut un secours à court terme pour les familles, les localités et les municipalités qui ont vu rétrécir leur assiette fiscale et augmenter leurs dépenses sociales. On y a désespérément besoin de fonds pour appuyer et encourager la diversification économique et réduire notre dépendance à l'égard de ressources halieutiques imprévisibles.

Nous espérons que le programme d'aide ne tardera pas. Nous espérons qu'il sera complet et qu'il n'oubliera pas les localités du sud de la Nouvelle-Écosse.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

[*Traduction*]

Dans les provinces de l'Atlantique, la crise des pêches s'aggrave encore. Toutes les composantes de ces pêches sont touchées, qu'il s'agisse du poisson de fond, du homard, du crabe des neiges ou du hareng.

Prévenu de ce grabuge en perspective, le gouvernement avait promis des programmes à la fois généraux et généreux, pour reprendre l'expression du premier ministre. Or, différents ministres nous disent maintenant que le gouvernement n'adoptera aucune mesure spéciale pour venir en aide aux localités en cause. Celles-ci devront se prévaloir des programmes actuels et des crédits existants.

Le premier ministre pourrait-il expliquer aux milliers de travailleurs de Canso, de Gaultois et des autres localités touchées ce qu'ils vont devenir? Le premier ministre va-t-il encore une fois manquer à la promesse qu'il a faite lorsqu'il a dit que son gouvernement accorderait aux pêcheurs la même aide généreuse qu'Ottawa avait versée aux agriculteurs de l'Ouest victimes de la sécheresse? Va-t-il revenir sur ses engagements?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous nous inquiétons vivement des difficultés qu'éprouvent les pêches dans la région de l'Atlantique. Malheureusement, elles ne sont pas de celles qui peuvent se régler du jour au lendemain. Elles touchent à la structure même de ce secteur de l'économie.

Tout d'abord, les flottilles étrangères font de la surpêche. D'autre part, il y a des gens qui ont été incités indûment à exercer leur activité dans le domaine des pêches. Certains Canadiens ont eux-mêmes contribué à la surpêche.

Les effets du manque de planification se font sentir à bien des égards sur tous les secteurs, de sorte que les pêcheurs et le monde des pêches en subissent les conséquences fâcheuses.

Instruit dans une certaine mesure de la réalité de ces choses, mon honorable collègue sait pertinemment qu'on ne saurait régler ce problème avec des formules lapidai-

res ou des idées simplistes. Cependant, on pourra le résoudre à la longue en comptant sur la collaboration active des gouvernements fédéral et provinciaux, des localités touchées, des syndicats et de tous les députés.

J'ai déjà fait savoir à mon honorable collègue que nous avions l'intention de collaborer avec les provinces et avec tous les intéressés afin d'élaborer un programme complet qui soit à la fois rationnel, réfléchi et efficace, et qui aide à solutionner. . .

Une voix: Il n'est rien de tout cela. Où est l'argent?

M. Mulroney: Monsieur le Président, les députés libéraux se comportent selon leur habitude. Quand je m'efforce de répondre sérieusement à la question sérieuse qu'ils ont posée au sujet des pêches de l'Atlantique, ils se mettent à me harceler de leurs cris. Le gouvernement actuel va mettre en oeuvre des programmes appropriés. Laissons les libéraux continuer à leur guise leurs vociférations et leurs tentatives de dénigrement.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, pour le moment, le gouvernement se contente de nous dire qu'il n'accordera pas de nouveaux crédits. Nous sommes tout à fait disposés à collaborer, mais nous voudrions avoir les moyens de le faire et de prendre des mesures utiles.

• (1420)

Dans le cas des localités qui disparaîtront entièrement à la suite des compressions dans les quotas de poisson de fond, tout le monde sait que les programmes en place ne suffisent pas à répondre aux besoins extraordinaires de ces localités. Déjà, les gouvernements provinciaux et municipaux voient d'un mauvais oeil la réponse ou l'absence de réponse du gouvernement.

Ces localités veulent savoir quand on leur garantira qu'elles vont pouvoir compter sur de nouveaux programmes et des crédits spéciaux leur permettant de s'en sortir. C'est tout ce qu'elles réclament.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le sait pertinemment, j'ai écrit dans les termes les plus catégoriques possibles à Jacques Delors, le président de la Communauté européenne, qui m'a offert de régler ce problème aux plus hauts niveaux. Le gouvernement va profiter de cette offre et des annonces seront faites à cet égard.

Le gouvernement a annoncé un programme important d'aide immédiate pour les personnes touchées par les fermetures de la National Sea, le mois dernier. Il s'agit en l'occurrence de programmes d'aide à l'industrie, d'un programme spécial pour les travailleurs âgés et de la création d'un fonds de développement des collectivités. Cela a été notre réponse immédiate, mais depuis de nombreux mois, un comité spécial du Cabinet travaille à l'élaboration d'un programme global pour la restructuration du secteur de la pêche de la morue du nord. Ce programme sera mis en oeuvre de concert avec les provinces et les localités touchées.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration met la dernière main à l'application du programme Développement des collectivités qui permettra d'offrir—et c'est extrêmement important pour mon honorable collègue—d'énormes crédits aux localités concernées. L'argent en question peut leur être versé immédiatement.

En outre, le projet de loi sur l'assurance-chômage, dont le Sénat empêche l'adoption à l'heure actuelle, permettra de consacrer 50 millions de dollars de plus à ce programme. J'ai eu des rencontres. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: On a prévu 50 millions de dollars de plus pour le programme Développement des collectivités, et si mon honorable collègue veut se rendre utile, il devrait inviter les sénateurs libéraux à adopter ce projet de loi.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le premier ministre.

Tout ce dont nous entendons parler, ce sont des crédits recyclés comme dans le cas de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

[*Français*]

En plus de la crise dans le poisson de fond, il existe aussi des difficultés énormes qui prennent des proportions de crise dans le homard, le crabe des neiges et le hareng. Déjà des usines ont fermé leurs portes et plusieurs milliers de personnes ont été mises à pied. Est-ce que le gouvernement est conscient de cette crise qui sévit au Nouveau-Brunswick, dans l'Est du Québec, sur l'Île-du-Prince-Édouard, ou est-ce que le gouvernement va ignorer ce problème comme il le fait pour la morue du Nord et qui va laisser les gens de l'Atlantique mourir à petit feu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes non seulement au courant des dimensions du problème, mais nous travaillons d'arrache-pied pour essayer de le régler. Nous comptons également sur la collaboration du député et de sa formation politique pour nous venir en aide dans ce domaine.

Mais le député parle d'une crise dans la région de l'Atlantique. Il est député de la province du Nouveau-Brunswick. Il est vrai que nous avons un problème profond et sérieux avec les questions des pêches dans la région de l'Atlantique, mais je pense que, avant de lancer un cri d'alarme de nature à affecter les investissements

dans sa province natale, il vaudrait la peine de noter que depuis 1984, 39 000 nouveaux emplois ont été créés. . .

M. Robichaud: Voyons, voyons! On est en train de crever de faim!

M. Mulroney: . . .au Nouveau-Brunswick et que l'investissement. . . Non mais attention, attention! Au lieu de lancer des slogans, attention! Oui, mais écoutez! Si vous ne voulez pas m'écouter sur le Nouveau-Brunswick, je vous demanderais au moins d'écouter le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna. Voici ce qu'il a dit dans une annonce dans le *Financial Post*, le 21 avril dernier.

[*Traduction*]

Je cite: «Selon Statistique Canada, le Nouveau-Brunswick viendra au premier rang au Canada pour ce qui est de la croissance des dépenses en capital en 1989, avec une augmentation énorme de 24,1 p. 100. Pour leur part, les investissements des entreprises augmenteront dans une proportion incroyable de 37,7 p. 100 en 1989.»

Écoutez ce que le premier ministre du Nouveau-Brunswick dit à ce sujet: «Avec un port de renommée mondiale, une main-d'oeuvre de première qualité et notre emplacement stratégique à la suite de la signature de l'Accord de libre-échange, le Nouveau-Brunswick devient rapidement une région recherchée. Selon nous, les investisseurs et les chefs d'entreprise devraient le savoir, mais si nous ne vous le disons pas, qui le fera?»

Ce sont-là les paroles de Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick. Cessez de dénigrer le Nouveau-Brunswick et la région de l'Atlantique et aidez-nous plutôt à bâtir une région plus solide.

Des voix: Bravo!

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Qu'il sache que les gens disent que toutes les idioties qu'il a exprimées ne mettront pas. . .

M. le Président: Que le député pose sa question.

M. Simmons: Monsieur le Président, le premier ministre admet que la situation est critique, donc il a au moins un pas d'avance sur le ministre des Pêches.

C'est une tragédie nationale et une honte de portée internationale. Ce que les gens, les travailleurs des usines et les pêcheurs veulent savoir du premier ministre, ce dont ils ont désespérément besoin, c'est qu'il déclare sans équivoque qu'il connaît l'ampleur de cette tragédie, qu'il s'intéresse à leur sort et qu'il est disposé à s'attaquer au problème sans plus tarder.

Voici ma question: annoncerait-il qu'il est disposé à donner la réplique à la Communauté européenne et à prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la surpêche afin de protéger les emplois et un mode de vie qui sont menacés par l'inertie et l'insensibilité dont il a fait preuve jusqu'ici?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme le premier ministre l'a dit, monsieur le Président, la question a une portée internationale, et il faut en traiter avec la Communauté européenne,

Si le député veut vraiment régler le problème, il sait sûrement que le recours à la force n'est pas du tout indiqué dans ce cas-ci. Quiconque à la Chambre prétend que la solution consiste à recourir à la force ne fait que tromper les gens de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et des autres régions de l'Atlantique qui ont déjà assez de problèmes.

La seule façon d'aborder le problème consiste à entreprendre de sérieuses négociations avec la Communauté européenne. C'est ce que nous faisons, et déjà nous notons un certain progrès. Nous sommes les premiers à admettre que nous avons encore du chemin à faire, mais nous réussissons mieux que d'autres qui se contentaient de discuter, sans être disposés à négocier sérieusement.

Le premier ministre a communiqué avec le président de la Communauté européenne. La réponse de ce dernier a été plus constructive que celle à laquelle nous nous attendions. Nous avons l'intention de la relancer. Nous avons aussi l'intention. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Eh bien, libre aux députés de l'opposition de dénigrer le progrès accompli et de prétendre que nous pouvons faire peur aux Européens. Ils savent que ce n'est pas vrai. Nous n'avons que faire des faussetés. Nous voulons essayer de rétablir la prospérité des pêcheurs du Canada atlantique et de leur donner de l'espoir pour l'avenir.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il y a eu des progrès. Je peux lui dire qu'après cinq ans de silence, cinq ans pendant lesquels les pêches de l'Atlantique ont été utilisées, au mieux, comme un pion, le gouvernement commence à faire des voeux pieux, et le ministre a eu sa réponse des Espagnols et des Portugais il y a un mois. En dépit de tous les voeux pieux, ils vont continuer à prendre

quatre fois le quota qui leur a été attribué pour 1990. Le ministre appelle cela des progrès?

Je peux dire au ministre que les pourparlers ne donnent rien. Ils sont sans effet. Pourrait-il prendre des mesures concrètes? Pourrait-il proposer des mesures économiques ou des initiatives politiques? Pourrait-il en finir avec les voeux pieux qui ne mènent nulle part? Pourrait-il mettre quelque chose en route?

M. McDermid: Qu'est-ce que vous suggérez, Roger?

M. Simmons: Je suggère tout d'abord qu'il commence un processus visant à étendre notre compétence jusqu'aux extrémités des Grands Bancs. Voilà ce que je propose. Qu'est-ce que le ministre propose?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est certain qu'en matière de voeux pieux, personne ici ne peut faire concurrence au député qui vient de parler.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, la question n'est pas là. La réponse relève du domaine diplomatique. Nous avons déjà obtenu une certaine réduction des quotas fixés par la Communauté européenne. Ce n'est pas suffisant, mais c'est un pas. Nous avons eu une réponse du président de la commission. Nous attendons la visite prochaine du commissaire européen responsable des pêches et nous aurons alors l'occasion de discuter avec lui directement et de lui exposer les problèmes que nous avons.

• (1430)

Il parle de mesures commerciales. Il vient de Terre-Neuve. Il sait bien que sa province serait celle qui souffrirait le plus si nous nous lancions dans une guerre commerciale avec l'Europe, car celle-ci répondrait en bloquant directement les exportations de Terre-Neuve et de la région atlantique à destination de l'Europe.

Nous avons déjà suffisamment de problèmes dans le secteur des pêches sans nous lancer dans une diplomatie belliqueuse dont les conséquences nuiraient à d'autres secteurs de l'économie de la région atlantique, qui sont actuellement florissants et que nous avons l'intention de préserver. Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans des entreprises aussi farfelues qui ne feraient que porter atteinte à la région atlantique.

LE CANADA ATLANTIQUE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas de slogans simplistes, mais plutôt des programmes. Il nous a dit qu'il attendait que le comité du Cabinet présente des programmes. Il a amputé les listes de bénéficiaires d'assurance-chômage de la côte est, mais a augmenté de 50 millions de dollars le budget du programme de Développement des collectivités qui exige que les participants soient bénéficiaires de l'assurance-chômage. D'un côté, il réduit le nombre de bénéficiaires et de l'autre, il augmente le budget d'un programme accessible seulement aux bénéficiaires.

M. Epp: Ce n'est pas cela.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le premier ministre nous a brossé le tableau d'une situation possible, mais les habitants et les familles des provinces atlantiques se demandent ce que l'avenir réserve à leurs enfants. Ils assistent présentement à des mises à pied. Des localités, des conseils scolaires et des dépanneurs ne peuvent même pas planifier en raison de l'instabilité résultant de l'absence de projets de programmes précis pour la région atlantique.

Le premier ministre dira-t-il à la Chambre quels programmes précis il entend mettre en oeuvre maintenant pour la région atlantique?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est évident que la députée ne comprend pas comment fonctionnent les programmes en place. Le programme Développement des collectivités a été conçu pour les collectivités qui ont des problèmes précis. Ces localités sont désignées. Elles peuvent obtenir des fonds déterminés par le taux de chômage de chacune—non pas parce que des personnes sont sans emploi—pour les aider à assurer leur avenir. Et c'est exactement cela, un montant additionnel de 50 millions de dollars a été prévu pour ces localités, mais il est en ce moment retenu par l'autre endroit. Ce programme a fait ses preuves dans de nombreuses localités partout au Canada, surtout dans les provinces atlantiques.

Plut tard aujourd'hui, j'annoncerai trois nouvelles régions désignées aux fins du programme, mais les 50 millions de dollars supplémentaires seront versés pour l'ensemble du programme, et cet argent peut commencer à être accordé dès maintenant.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'adresserai alors ma question au premier ministre.

Nous avons parlé de programmes en cours et de programmes possibles. On rapporte que le département du Commerce des États-Unis menace d'examiner tout programme d'aide aux pêches offert par le gouvernement de Terre-Neuve afin de déterminer s'il s'agit de subventions déloyales. Nous savons d'expérience que l'industrie américaine de la pêche considère les programmes sociaux essentiels du Canada comme des subventions déloyales.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quels programmes le gouvernement a envisagés mais n'a pas mis en oeuvre par crainte des mesures de représailles prévues dans l'Accord de libre-échange?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous savons que la députée s'intéresse de très près à la question parce qu'elle s'est rendue à Terre-Neuve en avion pour une séance de photographie de quelques heures il y a environ une semaine avant de repartir tout de suite après. Nous savons donc que la question l'intéresse au plus haut point.

En ce qui concerne les droits compensateurs, une étude effectuée aux États-Unis a permis de déterminer que les programmes sociaux tels que l'assurance-chômage qui s'appliquent aux pêches ne constituaient pas des subventions et n'étaient donc pas sujets à des mesures compensatrices. La députée fait fausse route encore une fois.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous avons jusqu'ici entendu poser aujourd'hui de nombreuses questions très sensées sur l'avenir de la région atlantique et qui je pense préoccupe tous les députés. Compte tenu de la crise qui sévit dans la région atlantique, du besoin d'assistance immédiate—pas d'un rafistolage des vieux programmes, mais d'une assistance véritable qui donne aux gens l'assurance de pouvoir rester dans leur localité de l'Atlantique, je demande à nouveau si le premier ministre est personnellement disposé à agir dans ce dossier et à veiller personnellement à ce qu'on puisse s'attaquer immédiatement à cette crise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce que je réponds à mon honorable collègue, c'est que, bien entendu, je me suis occupé personnellement et très sincèrement de chercher à résoudre le problème tout à fait majeur des pêches de l'Atlantique.

Je rejette l'affirmation de la députée, qu'il s'agisse de là-bas ou d'ailleurs, celle voulant qu'il y ait une crise au Canada atlantique. Il n'y a pas de crise au Canada atlantique.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il n'y en a pas.

M. Simmons: D'où sortez-vous, mon gars?

M. Peterson: John, vous êtes d'accord là-dessus? Êtes-vous d'accord, Crosbie?

Une voix: D'où sortez-vous, de Floride?

Une voix: Réveillez-vous et sortez de votre torpeur!

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Qu'est-ce qu'il fume, John?

M. Mulroney: Il y a dans l'économie atlantique des secteurs importants, qui sont en plein croissance. La pêche, par contre, est en état de crise. Cela, nous le reconnaissons et nous l'avons dit à maintes reprises. Dans une publicité parue dans le *Financial Post*, en août, que je viens de lire, le premier ministre McKenna signalait que le Nouveau-Brunswick était en tête au Canada pour la croissance des investissements en 1989.

Si vous ne tenez pas compte des prophètes de malheur qui sapent la confiance des investisseurs, je pense qu'il est possible que le Nouveau-Brunswick et les autres provinces atlantiques viennent en tête au Canada, encore une fois, pour les investissements en 1990. Les éléments nécessaires sont là, malgré qu'il y ait effectivement, comme ma collègue le signale, une crise très grave dans la pêche.

Je demanderai à ma collègue de tenir compte du fait que, dans l'ensemble du Canada atlantique, les investissements des entreprises ont augmenté, estime-t-on, de près de 17 p. 100 l'an dernier.

Des voix: Règlement!

M. Mulroney: Les centres d'excellence en recherche et développement, qui sont si importants pour le Canada atlantique. . .

M. le Président: Je pense qu'il y aurait peut-être lieu de passer à la question suivante. Le député de Cape Breton—The Sydneys.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je n'arrive vraiment pas à croire que le premier ministre ait dit qu'il n'y avait pas de crise au Canada atlantique. Non seulement la pêche est-elle une industrie importante, mais c'est la seule industrie dans une grande partie du Canada atlantique. Des collectivités entières disparaîtront si nous n'agissons pas.

Que feront tous ces gens? Pourquoi le gouvernement laisse-t-il ces localités mourir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, encore une fois, les faits sont déformés. Nous avons bel et bien reconnu que l'industrie de la pêche traversait une période de crise au Canada atlantique. D'ailleurs, nous collaborons avec les provinces, les localités et les gouvernements étrangers intéressés pour trouver une solution. Toutefois, nous ne voulons pas que les investisseurs étrangers en viennent en croire que l'économie du Canada atlantique est dans un état désespéré et doit être dédaignée du seul fait que l'industrie de la pêche est aux prises avec un grave problème. La situation n'est pas désespérée. Dans certains secteurs, l'économie du Canada atlantique donne des signes encourageants. Le Canada atlantique a un avenir économique. Nous ne cherchons pas la catastrophe. Nous voulons assurer à cette région une plus grande prospérité.

Des voix: Que faites-vous?

M. Mulroney: Je vais vous le dire, monsieur le Président. Il est vrai que la situation était presque désespérée quand nous avons été élus. Les libéraux nous avaient laissé un taux de chômage de 23,5 p. 100 à Terre-Neuve, et nous l'avons diminué de 7 p. 100. Nous avons également abaissé le taux de chômage de 3,5 p. 100 en Nouvelle-Écosse et de 3 p. 100 au Nouveau-Brunswick. La situation n'était pas rose, mais, petit à petit, nous l'améliorons.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre ne s'étonnera pas de ce qu'on ne danse pas dans les rues à Canso, par exemple.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Le premier ministre fait preuve d'une ignorance crasse à l'égard de la région canadienne de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Lorsque le secteur des pêches est en crise, toute l'économie s'en ressent. Par suite non seulement de la rare ineptie de la politique fédérale en matière de pêches, mais encore de la négligence et des lacunes de l'APECA, de l'Accord de libre-échange et de la politique nationale en ce qui concerne VIA Rail, l'économie de la région de l'Atlantique est complètement ravagée.

Non content d'accentuer les disparités régionales, le gouvernement condamne des milliers de Canadiens de l'Atlantique à la plus abjecte pauvreté.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas nous dire dès maintenant ce qu'il entend faire pour aider la région de l'Atlantique, si tant est qu'il veuille vraiment faire quelque chose? Pourquoi donc? Pourquoi n'a-t-il pas de politique à proposer à cet égard? Après tout, il est depuis longtemps au courant des problèmes.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Répondez!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai aucune leçon à recevoir d'un libéral sur la façon de venir en aide à la région canadienne de l'Atlantique, car la situation y est infiniment meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été en période de gouvernement libéral. Le député devrait avoir honte de miner la confiance des investisseurs en soulevant pareils problèmes.

Des voix: Allons donc!

M. Mulroney: En ce qui concerne Canso, mon honorable collègue rend un bien mauvais service à la Chambre et se nuit à lui-même en laissant entendre que personne ne danse dans les rues. J'ai reconnu que le secteur des pêches de l'Atlantique était en crise. J'ai admis qu'il fallait des programmes spéciaux pour lui venir en aide. J'ai dit à la Chambre et à tous les Canadiens qu'en ce qui concerne les pêches, nous allons continuer d'offrir des programmes tout aussi généreux que ceux que nous avons accordés aux agriculteurs de l'Ouest. Je l'ai déjà dit au député. Nous avons déjà pris des mesures et nous allons en prendre encore beaucoup d'autres.

Ce que je dis au député et ce que je dis aux libéraux comme aux néo-démocrates, c'est que la région canadienne de l'Atlantique souffre déjà bien assez d'un réel problème fondamental de structure du secteur des pêches sans qu'on prétende que tous les secteurs de son économie sont mal en point. Ce n'est ni vrai ni juste. La région de l'Atlantique est promise à un excellent avenir économique, et nous allons veiller à ce que cet avenir soit le meilleur possible.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, il est quasiment incroyable d'entendre qu'une crise dans l'industrie de la pêche dans les provinces Atlantiques ne constitue pas une crise de base pour toute l'économie des provinces Atlantiques.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, parce que les Canadiens s'inquiètent aussi d'un autre sujet d'ordre national. Est-ce que le ministre des Finances est maintenant prêt à reconnaître que les Canadiens à travers le pays rejettent toujours

massivement sa proposition d'imposer une nouvelle taxe de 7 p. 100 sur pratiquement tous les produits et les services qu'ils utilisent?

Ma question, monsieur le Président, au ministre des Finances, est celle-ci: Étant donné que tous ses collègues ont maintenant eu l'occasion d'entendre ce que leurs commettants avaient à dire au cours de la période des Fêtes, est-ce qu'il est prêt maintenant à retirer sa proposition de TPS?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai entendu le député proposer plusieurs fois que nous retirions cette mesure. S'il le désire tant que cela, qu'il nous dise ce qu'il propose pour remplacer la TPS, parce que, jusqu'ici, je n'ai entendu aucune solution de rechange de la part du Parti libéral.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances a maintenant établi le précédent qu'il pourrait changer d'avis de temps en temps. Les dix premiers ministres provinciaux ont demandé une réduction des taux d'intérêt et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a demandé une réduction des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien. L'Association des manufacturiers canadiens se joint maintenant à eux. Cependant, le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada ont refusé.

On voit enfin que les choses commencent à bouger. Le ministre des Finances peut-il nous dire si le gouvernement a fini par abandonner sa politique de maintenir les taux d'intérêt élevés et le dollar canadien élevé? Ont-ils finalement été éclairés pendant les vacances de Noël?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, d'après sa réponse, il est très évident que le critique adjoint du Parti libéral en matière de finances n'a pas de solution de rechange à la TPS; son silence révèle clairement qu'ils n'ont rien à dire au sujet de la réforme de la taxe de vente.

Le député parle d'unanimité sur certains points. Permettez-moi de lui rappeler l'unanimité des dix premiers ministres provinciaux en août 1988. Ils voulaient qu'on réduise les taux d'intérêt de 2 p. 100. Depuis ce temps-là, on sait que les taux d'intérêt ont grimpé de 2 p. 100, en même temps que les pressions inflationnistes s'accentuaient.

Alors, si nous avions suivi le conseil des premiers ministres provinciaux, c'est-à-dire ce qu'ils avaient proposé à l'unanimité, nous serions maintenant dans de beaux draps. Nous assisterions aujourd'hui à une flambée de l'inflation, contrairement aux indications qui montrent que nous réussissons à la maîtriser. Nous en avons déjà constaté les premières manifestations. Nous ne sommes pas encore sortis du bois, mais nous commençons à voir les résultats des politiques que nous poursuivons depuis quelques années, et si divers intervenants du secteur privé font preuve de patience et prennent de bonnes décisions, les progrès continueront, espérons-nous. Mais nous n'avons pas encore atteint notre but. Nous devons maintenir cette politique pour nous assurer de régler le problème de l'inflation.

* * *

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il le sait, ainsi que le monde entier, nous avons assisté au cours des quelques derniers mois à la fin de la guerre froide en Europe centrale, en Europe de l'Est et même en Union soviétique. Par exemple, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie négocient actuellement afin d'obtenir le retrait complet des forces soviétiques de leurs territoires, et nous devrions nous en réjouir.

Par conséquent, pourquoi reste-t-il, tout comme son ministère et le gouvernement, attaché à ce vestige de la guerre froide que constituent les essais de missiles de croisière au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les relations Est-Ouest se sont profondément modifiées. Il s'est produit des changements spectaculaires qui sont évidents et dont la portée, en Europe de l'Est, nous étonne tous jusqu'à un certain point.

Il y a sans doute plusieurs causes à tous ces changements. L'une d'entre elles, naturellement, est la réforme entreprise par M. Gorbatchev. Il ne fait cependant aucun doute qu'une autre raison de ces changements est que, à certains moments, lorsque des partis comme celui du député ont demandé aux pays occidentaux de prendre des positions qui les divisaient, les gouvernements de l'Occident, comme le nôtre, ont décidé qu'ils avaient intérêt à demeurer solidaires.

Cette solidarité a conduit, tout d'abord, à la réduction d'une catégorie d'armes nucléaires, et nous estimons qu'elle a beaucoup contribué à l'établissement des nouveaux rapports qui existent maintenant entre l'Est et l'Ouest. Nous avons pris l'habitude, dans le passé, de

prendre d'importantes décisions de ce type, de concert avec nos alliés. Nous avons souvent proposé des choses, comme la conférence «Ciels ouverts», qui sont devenues la politique de l'ensemble de l'Alliance. Mais nous ne proposons pas d'agir unilatéralement, parce que cela neutraliserait l'une des forces qui ont entraîné les progrès que nous célébrons maintenant dans cette Chambre.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, alors que l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie sont prêtes, chacune à leur façon, à prendre des mesures unilatérales pour mettre fin à la guerre froide, pourquoi n'avons-nous pas le courage d'en faire autant?

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Comment pouvons-nous encourager les superpuissances à faire des missiles de croisière un enjeu des négociations START et préconiser même leur élimination, alors que nous favorisons dans notre propre pays le développement d'un missile encore plus meurtrier, le missile indétectable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le NPD, qui n'a aucune chance de prendre un jour le pouvoir, peut sans doute se permettre de poursuivre des objectifs contradictoires. Mais, dans le monde réel, c'est impossible. On ne peut pas dire, d'un côté, que nous devrions agir unilatéralement et de l'autre, que nous devrions négocier des réductions.

Nous croyons, quant à nous, qu'il faut chercher à obtenir des réductions par la négociation. C'est cette politique qui a rendu possible la réduction des tensions que nous connaissons actuellement et qui y a largement contribué. Nous croyons qu'il faut maintenir cette solidarité efficace qui nous a permis d'arriver là où nous en sommes, et c'est ce que nous avons l'intention de faire grâce aux conférences «ciel ouverts» et aux autres engagements que nous avons pris.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Un déraillement est survenu samedi dernier dans la municipalité de Val-d'Or et un wagon-citerne américain a répandu 78 000 litres d'essence au sol. Et le 4 janvier 1990, l'Office national des transports a remis un rapport concernant la défectuosité des wagons-citernes américains. Est-ce que le ministre va prendre en considération dans les plus brefs délais les recommandations de ce rapport relatives aux wagons-citernes américains qui sont dangereux pour la population canadienne et l'environnement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons effectivement reçu le rapport auquel se réfère mon collègue et les fonctionnaires du ministère des Transports en font actuellement l'évaluation. En même temps, des discussions ont été entreprises avec les personnes responsables des wagons aux États-Unis. Il est très clair que la révision des règlements canadiens va permettre de resserrer la réglementation autant pour les wagons américains que pour les wagons canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Alors que nous sortons de la période de guerre froide et que nous entamons une nouvelle décennie de collaboration et de coopération entre l'Est et l'Ouest, les Canadiens sont enthousiasmés par les possibilités qui s'offrent à eux dans des domaines d'intérêt commun, comme la protection de notre Arctique fragile.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi, d'une part, nous prenons des mesures progressistes comme la tenue de la conférence «Ciels ouverts» alors que, d'autre part, nous nous accrochons au passé et nous adhérons à des mesures rétrogrades en permettant qu'on poursuive les essais de missiles de croisière au-dessus du Nord canadien.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question vient d'être posée et on y a répondu. Notre position est très claire en ce qui concerne l'importance de conserver une attitude qui s'est révélée efficace parmi les pays occidentaux. Il y a divers autres défis que nous devons relever maintenant, notamment en aidant les pays de l'Europe de l'Est, qui ont eu le courage de réaliser ces réformes

spectaculaires, à trouver le moyen de leur donner un caractère plus permanent.

En ce qui concerne le Nord, il y a manifestement des possibilités que les négociations entre ces deux alliances progressent au sujet de faits nouveaux dans le Nord. Nous sommes prêts à les étudier. M. Chevardnadze et moi avons commencé à discuter ce genre de possibilité. Le premier ministre a abordé ce sujet avec M. Gorbatchev lorsqu'il l'a rencontré à Moscou l'année dernière. M. Chevardnadze revient ici en février. J'ai l'intention de poursuivre ces discusions avec lui pour voir si les Soviétiques veulent nous faire des propositions. Nous les étudierons bilatéralement mais, comme nous l'avons indiqué clairement, nous ne les négocierons que dans le cadre des deux alliances.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à la presse qu'il entreprendrait un examen approfondi de la politique étrangère et de celle touchant la défense, et qu'il présenterait un rapport au Cabinet d'ici trois semaines environ.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à consulter les Canadiens à ce sujet au moyen du processus parlementaire et leur permettra-t-il de se faire entendre concernant les essais de missiles de croisière, ou a-t-il peur de se faire dire par la population que la politique étrangère de son gouvernement et celle touchant la défense sont inconsistantes, contradictoires et hypocrites?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser deux détails d'intérêt historique. Premièrement, c'est un gouvernement libéral qui a permis les essais de missiles de croisière. Deuxièmement, le Parti libéral a refusé pendant des années de se prêter à toute forme d'audiences publiques en matière de politique étrangère. C'est le gouvernement actuel qui, une fois arrivé au pouvoir, a publié un document qui a servi de base à des discussions sur ce sujet à l'échelle nationale.

Je tiens à préciser que, dans mes commentaires de la semaine dernière, j'ai dit que, vu les changements extraordinaires qui se produisent en Europe de l'Est, j'ai donné instructions à mes collaborateurs, qui travaillent avec des fonctionnaires d'autres ministères, d'entreprendre un examen approfondi de notre politique en Europe. C'est urgent. Tout pays prudent, qui voit les changements radicaux survenus notamment en Europe de l'Est au cours des dernières semaines, se doit d'agir ainsi. C'est ce que nous faisons. J'espère pouvoir présenter mon rapport à quelques-uns de mes collègues du Cabinet d'ici trois ou quatre semaines.

Il sera certes utile alors que je comparaisse devant le comité permanent de la Chambre des communes pour discuter des résultats de cet examen avec mes collègues au Parlement. J'accueillerai bien sûr les propositions constructives qui découleront de ces genres de consultations parlementaires, comme cela arrive souvent.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur, qui joue un rôle clé dans le secteur des pêches de l'Atlantique.

Il y a quelques instants, le premier ministre a dit qu'il n'y a pas de crise dans la région de l'Atlantique. Le ministre partage-t-il cet avis? Sinon, que compte-t-il faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je viens de dire. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Muselez-le.

M. Fulton: Regardez son nez. Il va s'allonger.

M. Mulroney: Comme le leader à la Chambre cherche à déformer les propos que je viens de tenir, il m'incombe de rectifier les choses.

Il y a une grave crise dans le secteur des pêches de l'Atlantique. Ce ne sont pas les cris de réprobation ni les slogans qui règleront le problème. Il faut plutôt une collaboration sérieuse entre gouvernements, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il faut injecter des capitaux et restructurer l'économie. Les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, du Commerce extérieur et des Affaires extérieures doivent apporter leur aide. Toutes ces mesures déjà en train visent à surmonter une crise véritable dans le secteur des pêches de l'Atlantique.

Ce que j'ai dit à mon collègue, c'est qu'il ne devrait pas se servir de cette crise très réelle pour dénigrer d'autres secteurs d'activité dans le Canada atlantique, où il y a croissance et prospérité. Comme l'a dit le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna, sa province est le chef de file du Canada en matière d'investissement. Bien des secteurs importants sont florissants et créent des emplois. Il faut reconnaître cette réalité pour faire du Canada atlantique une région plus prospère, mais il faut

aussi s'attaquer de façon sérieuse et réfléchie à une crise véritable dans le secteur des pêches.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je crois avoir cité textuellement le premier ministre quand il a dit qu'il n'y avait pas de crise dans les provinces atlantiques. Je voudrais que le ministre du Commerce extérieur dise s'il est du même avis; sinon, qu'a-t-il l'intention de faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis tout à fait du même avis que le premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Adieu Johnny!

M. Crosbie: Le député n'est pas juste à l'endroit des provinces atlantiques en disant qu'elles n'ont ni présent ni avenir. Elles ont au contraire un présent et un avenir. Elles sont certes aux prises avec une crise, mais nous les aiderons à s'en sortir. Elles sont promises à un bel avenir, grâce notamment au projet Hibernia et à toutes les possibilités qu'il offre. Les remarques du député ne font rien pour aider la région de l'Atlantique.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre n'ignore pas qu'une crise menace en Colombie-Britannique. La marine américaine a annoncé à Zodiac Hurricane Marine, un fabricant de Richmond, en Colombie-Britannique, qu'elle n'achèterait plus de navires Zodiac construits au Canada.

Cette décision est due à une mesure protectionniste injuste des États-Unis qui oblige la compagnie à déménager aux États-Unis ses installations de Colombie-Britannique. La fermeture de cette entreprise entraînera la perte d'au moins une centaine d'emplois et de millions de dollars pour l'économie canadienne.

Je voudrais savoir si le ministre est d'accord avec une affirmation d'un document qu'il a aidé à rédiger, l'Accord de libre-échange. Le chapitre 5 stipule que les produits une fois importés ne peuvent faire l'objet de discrimination. À la lumière de cette disposition de l'Accord de libre-échange, le ministre en appellera-t-il au groupe bilatéral sur le commerce ou au GATT pour faire renverser cette mesure protectionniste injuste que le gouvernement américain impose à l'industrie canadienne et pour sauver ces emplois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis content que le député s'intéresse, même tardivement, à la question. Le ministre des Pêches et des Océans l'a portée à mon attention il y a des semaines, sinon plus.

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Pour ce que cela donne.

• (1500)

M. Crosbie: Cela ne vous intéresse pas du tout que l'on réponde à la question de votre collègue. Vous allez beugler et crier pour empêcher qu'on lui réponde.

Il y a deux semaines, le ministre des Pêches a attiré mon attention sur cette affaire. Nous essayons de convaincre les Américains de changer l'interprétation qu'ils donnent maintenant à leurs usages internes. L'ambassadeur à Washington est saisi de la question. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire modifier la décision.

J'espère que le Canada ne fera lui-même rien pour délibérément défier l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, en adoptant par exemple des modifications protectionnistes comme l'ont fait certaines provinces que je pourrais nommer.

J'espère que le député fera l'impossible pour que notre manière de respecter l'Accord de libre-échange au Canada serve d'exemple aux États-Unis.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre que si la Chambre avait siégé il y a deux semaines, il aurait bénéficié d'un préavis bien suffisant pour répondre à la question.

Des voix: Bravo!

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je tiens à dire une chose au même ministre. L'an dernier, la marine américaine a obtenu 274 contrats de fournitures au Canada d'une valeur de plus de 312 millions de dollars, alors qu'au Canada, il nous est interdit de faire une vente

comparativement mineure de navires Zodiac aux États-Unis.

L'Accord de libre-échange devait nous permettre de répondre aux appels d'offres du gouvernement américain. . .

M. le Président: Étant donné l'heure, je demanderais au député de compléter sa question.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer au ministre que l'Accord de libre-échange devait. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Rosedale a la parole.

* * *

LES PARCS

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Environnement que je m'adresse. Aujourd'hui, la Chambre a approuvé à l'unanimité la motion de la députée de Scarborough-Centre concernant la vallée de la rivière Rouge et sa préservation en tant que ressource naturelle.

Étant donné la campagne que le Fonds mondial pour la nature a lancé aussi bien au niveau provincial que fédéral pour préserver les espaces en voie de disparition au Canada, ainsi que l'engagement que le ministre a pris au niveau fédéral à l'égard de 22 ou 23 autres espaces au cours de la prochaine décennie, le ministre pourrait-il nous révéler quel plan d'action il a élaboré aussi bien au niveau fédéral que de concert avec les provinces pour atteindre cet objectif avant la fin de ce siècle?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois sincèrement que nous devons avoir pour objectif de compléter notre réseau de parcs d'ici l'an 2000. Nous devons encore intégrer 18 régions écologiques à notre réseau actuel.

J'ai enjoint à mes collaborateurs d'élaborer un projet visant à inclure dans le plan d'action global du gouvernement une stratégie ayant pour objet de parachever la réalisation de ce réseau d'ici l'an 2000 et de créer un certain nombre de parcs au cours des cinq prochaines années.

LA CHAMBRES DES COMMUNES

DÉPÔT DU RÈGLEMENT

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le texte du nouveau Règlement de la Chambre, en date de décembre 1989, qui tient compte des changements que la Chambre a adoptés le mercredi 27 septembre et le mercredi 20 décembre 1989.

Le texte complet, comprenant également un index, paraîtra au cours des prochaines semaines.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je voudrais demander au leader à la Chambre du gouvernement s'il peut nous donner une idée des projets de loi qu'il a l'intention de mettre à l'étude au cours de la semaine. Je le prie de m'excuser de ne pas lui avoir donné avis de cette question qui, j'en conviens, a l'habitude d'être posée le jeudi. J'ai pensé que, comme c'était le premier jour de retour au travail, il serait utile que les députés soient informés, s'il peut le faire.

Je répète, je n'essaie pas de le mettre au pied du mur. Je reconnais que je ne lui ai pas donné d'avis, mais s'il peut nous communiquer quelque chose officiellement, ce pourrait être utile à tout le monde.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends la question de mon collègue. Aujourd'hui, la Chambre va étudier le projet de loi C-52, comme nous l'avons fait savoir à l'opposition officielle et au Nouveau Parti démocratique.

Nous avons l'intention de présenter ensuite le C-51, qui traite des saisies-arrêts. C'est aussi un projet de loi de finance.

Je suppose que nous aurons demain, à 15 h 15, peu après la période des questions, notre réunion ordinaire des leaders à la Chambre. Nous pourrons alors—et je vais demander à mon Cabinet de prendre contact avec le bureau des deux autres leaders pour amorcer des discussions préliminaires—envisager un calendrier raisonnable pour le reste de la semaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je présente un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois du Canada.

Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATIONS ET RENVOI À DES COMITÉS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je dépose, dans les deux langues officielles, des décrets de nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont réputées renvoyées aux comités permanents compétents dont la liste est jointe aux décrets.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

TRANSPORTS

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai donné préavis aux services du greffier de mon intention de proposer l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des transports présenté à la Chambre le 8 novembre 1989.

Je propose donc que le deuxième rapport du Comité permanent des transports, présenté à la Chambre le 8 novembre 1989, soit adopté.

Normalement, lorsqu'un député propose l'adoption d'un rapport d'un comité permanent, surtout lorsque ce rapport a l'appui unanime de tous les partis, on établit à l'avance avec les ministériels et les députés de l'opposition officielle membres de ce comité, la date à laquelle ce genre de débat aura lieu. Comme c'est la première journée de la reprise des travaux après les vacances de Noël, je n'ai malheureusement pu le faire.

Après consultation avec mes collègues, j'ai jugé que les événements de la semaine dernière nécessitaient un débat dans cette enceinte sur les questions extrêmement importantes examinées par le Comité permanent des transports.

Comme les députés pourront s'en rendre compte, le deuxième rapport du comité permanent porte sur VIA Rail et sur l'avenir du service ferroviaire voyageurs. Le comité a tenu des audiences à l'automne après que le ministre des Transport eut annoncé, lors d'une conférence de presse, la disparition de près de 51 p. 100 du service ferroviaire voyageurs au Canada.

Le comité a rencontré les représentants d'un certain nombre d'organismes qui avaient des craintes bien précises au sujet des répercussions des compressions en question. Il a examiné la question et a publié un rapport qui a été déposé dans cette enceinte le mercredi 8 novembre.

• (1510)

Le comité a examiné plusieurs des sujets d'inquiétude et a formulé certaines recommandations. L'une d'elles demandait qu'on n'effectue pas les diminutions, qu'il fallait que le gouvernement étudie la question de façon plus approfondie. Puisque ce dernier avait mis en place une Commission royale sur le transport des voyageurs, qui devait aussi être chargée de la question, le comité a estimé qu'il était absurde d'effectuer les réductions avant de mener l'étude.

Voilà grosso modo les faits qui sont à la base du rapport du comité. Je suis certain que les députés se demandent pourquoi on a choisi aujourd'hui.

Étant donné l'ampleur de l'appui accordé à VIA Rail au cours des trois ou quatre derniers jours avant la suppression du service transcanadien—et il ne s'agissait pas seulement de centaines, mais de milliers de personnes qui sont venus manifester leur appui, que ce soit à des rassemblements ou de façon individuelle en se rendant le long des voies lorsque le dernier train est passé—, nous avons la responsabilité une fois de plus de demander au

gouvernement du Canada, même à ce stade, de revenir sur sa décision. Il est tout à fait possible de le faire.

Jusqu'à ce qu'on enlève les voies, et je me rends compte que cela se produit en ce moment même pas très loin de la Chambre, et jusqu'à ce qu'on ait vendu le matériel, il est encore possible au gouvernement de revenir sur sa décision et de rétablir le service de VIA Rail, pas seulement dans la moitié du pays, mais dans le pays tout entier.

Voilà pourquoi, étant donné que j'ai participé aux manifestations à Guelph, à Toronto et à Thunder Bay et que j'ai vu les milliers de personnes venues témoigner de leur appui, j'en suis venu à la conclusion que nous devions continuer à lutter.

Aujourd'hui, j'ai écrit au très honorable premier ministre et au ministre des Transports. Je vous fais part de ma lettre:

Messieurs,

Le 15 janvier dernier, les restrictions que votre gouvernement a décidé d'appliquer à VIA Rail sont entrées en vigueur.

Les restrictions ont été autorisées au moyen d'un décret, évitant ainsi d'avoir à tenir des audiences publiques. Lorsque les libéraux fédéraux ont utilisé cette tactique en 1981, votre parti et le nôtre les ont accusés, à juste titre, d'avoir violé le droit des Canadiens d'exprimer leur opinion sur une question essentielle d'intérêt national.

Bien des Canadiens ont décidé que avec ou sans audiences, ils allaient s'élever contre les restrictions imposées. Les manifestations organisées dans tout le pays ont attiré des milliers de Canadiens. Simplement à Thunder Bay où j'habite, plus de mille personnes sont venues manifester leur appui à VIA Rail.

Par ailleurs, des centaines de milliers de lettres, de cartes et de pétitions ont été envoyées à mon bureau et à ceux de mes collègues néo-démocrates. Quatre-vingt-neuf p. 100 des Canadiens réclament le maintien ou l'accroissement des services de VIA Rail. La Fédération canadienne des municipalités, regroupant des élus municipaux qui parlent au nom de 17 millions de Canadiens, s'oppose elle aussi aux restrictions.

Je vous supplie de tenir compte des répercussions que ces restrictions auront sur les localités éloignées, les personnes âgées, les jeunes Canadiens et les millions de personnes qui ne peuvent se permettre de déplacements en avion. Je vous supplie de tenir compte également des répercussions sur les villes qui ont perdu les services de VIA Rail.

Et je vous demande aussi d'étudier la solution suivante: imposer un moratoire sur les restrictions, du moins jusqu'à ce que la Commission royale d'enquête sur les services voyageurs nationaux au XXI[e] siècle dépose son rapport. Remettez immédiatement VIA sur la bonne voie et surtout ne vendez pas son matériel roulant.

Ce moratoire serait compatible avec le rapport unanime du Comité des transports de la Chambre des communes et permettrait à la commission d'enquête d'examiner vraiment toutes les options. Il fournirait un débat public qui s'impose sur l'avenir des services de transport des voyageurs.

Vous avez parlé de «courage» pour décrire votre désir de faire fi de la volonté d'un grand nombre de Canadiens. Je crois que vous confondez courage et vanité. Le vrai courage serait d'admettre que votre gouvernement ne connaît pas toutes les réponses. La démocratie exige que les Canadiens aient au moins leur mot à dire sur les changements qui les toucheront si profondément.

J'espère que vous trouverez ce courage.

J'ai signé la lettre moi-même en ma qualité de député de Thunder Bay—Atikokan.

Le gouvernement voudrait faire croire que le soutien manifesté à VIA Rail pendant ses derniers jours de service à travers le pays, qu'il s'agisse du Canadien, des services régionaux ou des services de banlieue, n'est rien d'autre que du romantisme, que les gens versaient une larme sur quelque chose d'anachronique et qu'ils étaient tristes de le voir disparaître. Ce n'est pas ce qu'ils m'ont dit.

Des étudiants m'ont dit qu'il leur sera plus difficile de garder contact avec leur famille. Les étudiants qui vont au collège ou à l'université et qui avaient l'habitude de retourner chez eux pour la fête de l'Action de grâce ou pour Pâques, ou parfois pour la fin de semaine, ne pourront plus le faire parce que ce mode de transport économique ne sera plus disponible.

Les personnes âgées qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas prendre l'avion, qui n'ont pas de voiture et qui n'aiment pas l'autobus, sont désormais incapables de voyager. Les estimations du gouvernement lui-même révèlent que 125 000 personnes par an ne pourront plus se déplacer à cause de la suppression des services de VIA Rail.

Les billets d'avion d'une famille de quatre qui va de Thunder Bay à Toronto coûtent entre 1 500 et 1 600 $. Il est beaucoup plus raisonnable pour eux de voyager par le train, même si c'est un peu plus long, et leur portefeuille en est moins dégarni.

Examinons aussi la question de savoir qui assume les frais, un des points qui a été soulevé. On prétend que seulement sept millions de personnes utilisent le train et qu'un bien plus grand nombre prennent l'avion. Mais des études ont montré que la vaste majorité de gens qui prennent l'avion ont des billets qui sont payés par d'autres, et j'inclus les députés dans ce groupe, ou sont des hommes d'affaires qui font passer le montant total du billet dans leurs dépenses, ou des experts-conseils qui sont remboursés par leurs clients ou encore des fonctionnaires. On m'a dit que 80 p. 100 des gens qui prennent l'avion appartiennent à ces catégories. Il n'y a donc que 20 p. 100 des voyageurs qui paient leur billet et qui n'ont

pas droit à un allégement fiscal. C'est tout le contraire dans le cas du service ferroviaire. Quatre-vingt p. 100 des gens paient leur propre billet.

On peut bien avancer l'argument des subventions. Mais je soutiens que le transport aérien est subventionné dans la même mesure que le service ferroviaire l'a été. Dire que l'un est plus approprié que l'autre est une fausse économie, à tout le moins.

Il y a aussi la question de l'environnement. Mon collègue, le député de Skeena, notre critique de l'environnement, en parlera de façon plus détaillée que moi, mais je voudrais vous en mentionner certains aspects.

La Chambre a été saisie d'une évaluation environnementale préliminaire de quatre pages, une semaine après la décision—une semaine après que le ministre des Transports eut annoncé que telles étaient les restrictions et que telles et telles lignes seraient éliminées. Il y en a parmi nous qui se méfient d'un document qui est remis une semaine après que les décisions sont annoncées. À ma connaissance, toute proposition ou tout projet du gouvernement du Canada doit être conforme aux lignes directrices du PEEE, le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Toutes les initiatives du gouvernement doivent donc être analysées; dans le cas qui nous occupe, le ministère concerné, les Transports, devait faire cette évaluation pour voir quels seraient les effets de la décision sur l'environnement.

Une certaine analyse a bien été faite, aucun doute là-dessus. Nous savons toutefois que la décision finale sur les liaisons à maintenir ou à supprimer n'a été prise que la nuit précédant l'adoption du décret. En pareilles circonstances, il est impossible qu'une évaluation, même préliminaire, ait pu se faire. Nous avons appris par la suite que c'est un économiste et un spécialiste des transports, et non un spécialiste des questions environnementales, qui ont fait l'étude d'impact. Ils n'ont même pas fait appel à un spécialiste des questions environnementales. On n'a pas communiqué avec le ministre de l'Environnement, dont certains collaborateurs doivent bien savoir de quoi il retourne.

Il n'y a donc pas eu de véritable étude d'impact, même si le premier ministre a dit pendant la campagne électorale de 1988 que toutes les grandes initiatives du gouvernement feraient l'objet d'une telle étude. Comme les députés le savent, nous ne sommes pas restés les bras croisés quand le gouvernement a fait connaître sa décision relative à VIA Rail, ni lorsque nous avons pris connaissance du simulacre d'étude d'impact environnemental qui faisait quatre pages.

• (1520)

Nous avons pris des mesures ailleurs dans cette ville, des mesures qui ont donné lieu à une journée complète d'audiences devant la Cour fédérale. Les avocats du gouvernement sont entrés et ont dit: «Un instant, les gars, le PEEE ne vise pas le Cabinet. Celui-ci est au-dessus de la loi.»

Monsieur le Président, quelle décision du gouvernement du Canada n'est pas appliquée par décret? Puis, ils ont dit: «Ce n'est pas le ministère des Transports qui a pris cette décision. C'est le ministre des Finances qui l'a prise, car il s'agissait d'une décision budgétaire.»

Mon collègue, le député de Regina—Lumsden, a demandé maintes fois au comité: «Que faisons-nous ici? Pourquoi laissons-nous le ministre des Transports prendre des décisions fondamentales sur le genre de système de transport dont le pays dispose ou, comme nous le constatons, qu'il n'a plus?»

Le gouvernement a rétorqué: «Nous sommes au-dessus de la loi.» Je voudrais bien que le gouvernement explique à la Chambre et à la population du Canada pourquoi il estime que le Cabinet devrait être au-dessus de la loi, pourquoi il ne devrait pas être tenu de respecter un examen environnemental au sujet de décisions qu'il prend. Je serais très curieux d'entendre sa réponse.

Des milliers de Canadiens ont manifesté leur appui. Il ne s'agissait pas des médias qui prenaient le train pour la première fois en 30 ans. Les gens à qui j'ai parlé, et dont l'âge varie entre 5 et 85 ans, sont réellement conscients de l'importance des services voyageurs pour le pays. Ce n'est pas un mode de transport dépassé. Seul l'équipement que nous utilisons l'est.

Sept ministres des Transports l'ont reconnu, y compris certains du gouvernement actuel, et ils ont promis de remplacer cet équipement et d'investir comme les autres pays du monde. Mais ils n'ont jamais tenu parole. Ce fut d'abord une promesse et ensuite un engagement électoral, mais aucun des deux partis n'y a donné suite.

Pourtant, s'ils avaient donné à VIA Rail un matériel roulant plus beau, d'une plus grande capacité et qui ne tombe pas en panne à moins 40 degrés sous zéro dans le nord de l'Ontario ou du Manitoba ou sous la pluie en Colombie-Britannique, nous aurions pu redresser la situation.

Comparez VIA à Amtrak aux États-Unis. Les Américains obtiennent un rendement d'environ 74 cents pour un dollar et ils utilisent des nouvelles voitures transcontinentales à deux ponts. Ils bénéficient même du soutien financier du gouvernement d'en face qui a consenti à Bombardier des prêts de 100 millions de dollars l'an dernier et de 200 millions cette année, dans le cadre du programme d'expansion des exportations pour aider cette société à vendre des voitures aux États-Unis.

Poursuivons la comparaison. Je disais qu'Amtrak obtient un rendement de 74 cent pour un dollar. Et combien faisons-nous dans le corridor où nous avons une densité et un potentiel d'utilisation bien supérieurs à ceux des autres régions du pays? Nous faisons déjà 71 à 72 cents et nous n'avons que des vieilleries. Si nous pouvions augmenter la capacité des voitures de 80 p. 100 avec le nouveau matériel de pointe, les nouvelles techniques de commercialisation et les horaires plus variés, je vous garantis que nous n'aurions même pas besoin de trains électriques à grande vitesse pour faire nos frais. Nous pourrions y arriver en investissant suffisamment dans du nouveau matériel.

Cette question est importante. Les gens ne l'oublieront pas. Le gouvernement pense qu'elle s'évanouira quand les gens cesseront de voir passer les trains. L'un des députés libéraux du Manitoba était à *Newsworld* avec moi en novembre dernier. Il était membre de cette Chambre avant 1984 et il a été défait cette année-là. Selon lui, ce qui explique cette défaite, c'est que les gens ont la mémoire longue et qu'ils se sont rappelé de ce que les libéraux avaient fait au service voyageurs en 1981-1982.

Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les gens n'oublieront pas, qu'ils soient dans la région de l'Atlantique, dans l'ouest du Canada, dans le sud ou dans le nord de l'Ontario ou sur l'île de Vancouver, même s'ils ont réussi à faire protéger leur chemin de fer grâce à la décision d'un tribunal, et je tire mon chapeau aux gens qui ont porté la question devant les tribunaux. Aux prochaines élections, ils se garderont bien de voter pour un parti qui les aura privés de leurs services ferroviaires.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, voilà une question qui est certainement importante pour le public canadien. Elle est importante pour la Chambre et pour le gouvernement. En fait, la Chambre y a consacré une bonne part de son temps depuis quelques mois.

Comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, beaucoup de questions ont été posées pendant la période des questions. Il y a eu des débats à ce sujet. Le comité bien entendu s'est lui-même beaucoup penché sur la question des trains de voyageurs au pays. Il a examiné diverses questions, toutes très importantes: celles de l'environnement, de la desserte des régions éloignées, de la mission confiée à VIA Rail par législation, du matériel et de la productivité. Il a examiné toutes ces questions que nous jugeons très importantes pour le transport de voyageurs par chemin de fer au pays.

C'est là un dossier que notre gouvernement prend très au sérieux. Voilà pourquoi nous avons accepté ce rapport du Comité des transports qui, nous le savons, lui a consacré beaucoup de travail, rapport que nous prenons très au sérieux.

Conformément à notre Réglement, le ministre compétent va répondre au rapport. En fait, suivant le Règlement le ministre des Transports a jusqu'au 29 avril de cette année pour y répondre.

Donc le ministre a la possibilité d'examiner le rapport, rapport qui entre dans les détails et qui évoque de nombreuses questions. Il l'étudie et il y répondra.

Je ne vois pas la nécessité d'accaparer le temps de la Chambre aujourd'hui à ce sujet puisque nous y avons consacré beaucoup de temps jusqu'ici. Le rapport fera l'objet d'une réponse. Je puis en donner l'assurance à la Chambre. Je propose donc:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 168)

POUR

Députés

Andre	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Côté	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Hawkes	Hockin
Horning	Hudon
Hughes	James
Jelinek	Kempling
Kindy	Koury
Landry	Langlois
Layton	Leblanc (Longueuil)
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Soetens	Sparrow
Stevenson	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
	Worthy—103

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Butland
Caccia	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	de Jong
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	Lee
MacWilliam	Maheu
Marleau	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Riis	Robichaud
Robinson	Samson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Waddell
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—82

• (1610)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVES

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'appuie avec plaisir le projet de loi C-52. Les améliorations à l'aide fiscale pour l'épargne-retraite qu'il prévoit sont un élément important d'une grande série de réformes des pensions qui ont été présentées ces dernières années.

Elles visaient toutes à accroître la sécurité du revenu de retraite des Canadiens.

Les améliorations à l'aide fiscale suppriment les graves lacunes du régime actuel, qui pénalisent des contribuables et en avantagent d'autres injustement. Les Canadiens vont se rendre compte que les nouvelles mesures leur donnent de meilleurs moyens de planifier leur avenir financier et d'assurer raisonnablement la sécurité de leur revenu de retraite.

L'aide fiscale à l'épargne-retraite se fonde sur un principe simple: dans des limites bien définies, le revenu mis de côté pour la retraite ne doit pas être imposé quand il est épargné. Il ne doit l'être que lorsqu'il est touché sous forme de pension. En permettant aux contribuables de reporter l'impôt sur l'épargne et sur la croissance de cette épargne pendant les années précédant la retraite, le régime fiscal fournit aux Canadiens une précieuse incitation à prendre des dispositions afin d'assurer plus tard leur sécurité financière.

Grâce aux nouvelles limites de l'aide fiscale, il sera plus facile à des millions de Canadiens de garantir la sécurité de leur revenu à la retraite. La réforme prévoit une limite uniforme sur la proportion des gains qu'il est possible de consacrer à l'épargne-retraite et de déduire aux fins de l'impôt. Cela donnera à tous les travailleurs canadiens, sans égard à leur situation d'emploi, un accès égal à l'aide fiscale.

Le système deviendra plus flexible. Par exemple, les contribuables auront jusqu'à sept ans pour faire leurs contributions admissibles qu'ils n'ont pu verser pour une année donnée. De nouvelles dispositions empêcheront une utilisation non prévue ou excessive du système de la part surtout des contribuables à revenu élevé. Cela renforcera le contrôle sur les coûts pour le Trésor public.

Ces améliorations constituent une autre mesure importante du programme gouvernemental de réforme des pensions, dont les principes généraux et les principales dispositions ont trouvé un appui chez la plupart des députés. C'est un programme qui a évolué constamment avec la coopération des gouvernements provinciaux dans un processus qui a exigé d'intenses consultations avec les entreprises, les syndicats, les administrateurs des régimes de pension et les simples Canadiens.

L'importance de la réforme des pensions est devenue de plus en plus évidente depuis quelques années, car la génération du baby-boom approche de l'âge de la retraite. La proportion des retraités au sein de notre population augmentera en effet énormément pendant les années à venir.

Les députés se souviendront des principales modifications qui ont déjà été apportées aux régimes de retraite de façon à en corriger les lacunes et à relever ce défi. Je veux notamment parler de l'amélioration des prestations du Régime de pensions du Canada et du Programme d'allocations au conjoint, de la modification des cotisations visant à assurer le financement du Régime de pensions du Canada, des améliorations importantes apportées aux régimes de pensions privés et de l'établissement de normes de prestations minimales pour ces régimes.

L'aide fiscale à l'épargne-retraite est l'une des trois composantes de la structure des revenus de retraite au Canada. La première composante, qui assure un revenu mininum à tous les Canadiens âgés, consiste dans la pension de sécurité de la vieillesse ainsi que dans le supplément de revenu garanti et les allocations au conjoint qui l'accompagnent. La deuxième, qui assure un niveau élémentaire de compensation du revenu après la retraite, se compose du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec auxquels tous les employeurs, employés et travailleurs indépendants sont tenus de contribuer. La troisième composante englobe les programmes personnels d'épargne-retraite et ceux subventionnés par les employeurs. L'aide fiscale à l'épargne-retraite aide les Canadiens à maintenir après la retraite le niveau de vie auquel ils sont habitués.

Le fonctionnement fondamental de l'aide fiscale à l'épargne-retraite demeure inchangé. L'impôt sur la contribution à un régime enregistré comme sur les intérêts réalisés dans le régime est différé jusqu'à ce que le revenu soit versé à la retraite.

Cette aide fiscale n'est pas une mince affaire. Elle coûte aujourd'hui en manque à gagner de cinq à six milliards de dollars par année au gouvernement fédéral et trois autres milliards de dollars aux gouvernements provinciaux. Les Canadiens appuient fermement cette aide fiscale, toutefois, car rien n'est plus important, pour chacun comme pour la société dans son ensemble, que la sécurité du revenu au cours des années de retraite. En même temps, les Canadiens veulent un système juste et efficace.

Les avantages fiscaux prévus pour l'épargne-retraite devraient compléter les régimes publics de pensions en aidant les Canadiens à s'assurer un revenu de retraite qui leur permettra de maintenir un niveau de vie convenable à la retraite. Puisque les dépenses relatives au travail, les impôts et la nécessité de mettre de l'argent de côté diminuent généralement à la retraite, il n'est pas nécessaire de remplacer tout le revenu d'emploi. On croit

généralement qu'une pension de 60 à 70 p. 100 du revenu gagné avant la retraite est suffisante pour ne pas perturber sérieusement le niveau de vie.

Le régime actuel des limites qui s'appliquent à l'épargne exempte d'impôt n'est pas bien structuré pour aider les Canadiens à atteindre leur objectif en ce qui concerne le revenu de retraite. Les limites varient beaucoup selon la situation de l'emploi; il y a peu de possibilités pour compenser le manque d'épargne d'années antérieures, et certains contribuables peuvent faire des reports d'impôt très élevés grâce à diverses techniques de planification fiscale.

Bref, les limites actuelles sont injustes et manquent de souplesse. Par conséquent, bon nombre de Canadiens ne peuvent pas s'assurer un revenu de retraite adéquat, tandis que d'autres jouissent d'avantages fiscaux extrêmes.

Pour démontrer que les modifications proposées permettront de remplacer des limites injustes par des limites équitables, je dois d'abord expliquer une ou deux choses au sujet des régimes de pension et des limites actuelles qui s'y appliquent.

Il y a essentiellement deux sortes de régimes de pension. La plupart des gens participent à un régime à prestations déterminées. Aucune limite n'est imposée aux avantages qu'on peut en tirer, mais le montant des contributions n'est pas limité et peut donc varier d'une année à l'autre selon le rendement des investissements.

L'autre sorte de régime est celui à cotisations déterminées, où le niveau des contributions est fixe, mais pas le montant des pensions. Certains régimes de pensions, tous les régimes de participation différée aux bénéfices et tous les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont de cette dernière catégorie. Les contributions à ces régimes sont limitées.

• (1620)

L'une des principales difficultés en ce qui concerne les exonérations fiscales actuelles tient au fait que le maximum des cotisations, dans le cas des régimes à cotisations déterminées ne correspond guère au maximum des prestations dans le cas des régimes à prestations déterminées.

Ainsi, prenons le maximum de 7 500 $ que peut verser à un REER celui qui n'a pas du tout de régime de pensions. La pension que le contribuable en question pourra acquérir dans ces conditions sera deux fois moins favorable que le maximum de 60 000 $ de prestations de retraite dans le cadre d'un régime à prestations déterminées. Qui plus est, si ses gains dépassent 40 000 $ par année, il aura beau verser la contribution maximale à un REER pendant toute sa vie, il n'atteindra jamais le montant de pension recherché.

Dans ces conditions, à cause des maximums actuels, de nombreux Canadiens soucieux d'épargner en vue de leur retraite sont sérieusement désavantagés. Ceux-ci comprennent de nombreux travailleurs indépendants, lesquels sont dépourvus de la protection d'un régime de pensions et dépendent des REER.

La situation n'est guère meilleure pour les employés inscrits à un régime à cotisations déterminées. En effet, les cotisations globales de l'employeur et de l'employé, y compris toute cotisation supplémentaire à un REER, sont assujetties à un plafond de 7 000 $. En comparaison, un haut salarié inscrit à un régime à prestations déterminées permettant d'accéder à une pension pouvant atteindre 60 000 $ peut encore améliorer sa situation en versant à un REER des cotisations annuelles d'au plus 3 500 $. Comme je l'expliquerai dans un moment, certains contribuables sont même parvenus à faire encore beaucoup mieux.

Une deuxième difficulté majeure en ce qui concerne les plafonds tient au fait que les travailleurs qui ne peuvent guère épargner dans le cadre du régime de pensions de leur employeur, qu'il s'agisse d'un régime à cotisations déterminées ou d'un régime à prestations déterminées, n'ont guère la possibilité de se rattraper en mettant eux-mêmes de l'argent de côté. Ainsi, si l'employeur ne verse que 500 $ à un régime à cotisations déterminées, l'employé ne peut contribuer en tout que 4 000 $ au lieu de 7 000 $.

Le moyen d'écarter ces difficultés est manifestement de considérer tout le monde sur un même pied. C'est ce que propose le nouveau système en fixant un plafond uniforme à toutes les exonérations fiscales, que l'épargne destinée à la pension de retraite s'évalue sur le plan des cotisations ou des prestations, et que ce soit dans le cadre d'un seul régime ou de plusieurs.

Pendant sa carrière, celui qui met de côté par année 18 p. 100 de ses gains devrait avoir droit à une pension de retraite égale à 2 p. 100 de ses gains multipliés par son nombre d'années de service ouvrant droit à pension. Après une carrière de 30 à 35 ans, toutes ces épargnes exonérées d'impôt donneront droit à la pleine pension, qui varie entre 60 et 70 p. 100 des gains. Le nouveau système limite l'importance du régime d'épargne-retraite et d'avantage fiscal à 18 p. 100 des gains.

Autre aspect tout aussi important, on a veillé, dans le nouveau système, à ce que la limite de 18 p. 100 s'applique à tous les Canadiens, quel que soit leur emploi ou le régime de pension de leur employeur. On s'en est assuré en limitant les cotisations à 18 p. 100 des gains moins les épargnes versées dans le régime de l'employeur. Ainsi, les contribuables peuvent souscrire à un régime privé

d'épargne-retraite, tant que le total de leurs cotisations ne dépasse pas la limite de 18 p. 100.

Pour qu'un système soit juste, il faut également que la limite des cotisations à différents régimes soit la même. Dans le cas d'un régime à prestations déterminées dont la limite est, comme maintenant, de 60 000 $, la cotisation maximale est de 15 500 $. Il est donc proposé de hausser le plafond des cotisations jusqu'à ce niveau afin que les divers types de régime donnent droit à des avantages fiscaux comparables.

Toutefois, pour limiter l'avantage fiscal dont pourraient jouir ceux qui ont de gros revenus, on a prévu une période de transition allant jusqu'en 1995, pendant laquelle l'augmentation de la limite des cotisations sera graduelle; la limite maximale sera bloquée pendant cette période. Par conséquent,le niveau maximal de gains admissibles à l'aide fiscale intégrale de 18 p. 100 se situera entre 3,5 fois et 1,5 fois le salaire moyen. Les députés remarqueront que ce changement est conforme à une recommandation faite en 1983 par le Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. Je vous signale, à ce propos, que la plupart des modifications proposées au régime des pension viennent des recommandations de ce comité qui était présidé par un ami et ancien collègue, Doug Frith, alors député de Sudbury, qui a consacré beaucoup de temps à la réforme des pensions au début des années 80. La Chambre devrait rendre hommage à ses collègues de tous les partis et à lui pour leur contribution au projet de loi que nous débattons aujourd'hui à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Il est maintenant dans le secteur privé et il gagne beaucoup d'argent!

L'introduction graduelle des nouveaux plafonds des cotisations débutera en 1991 et se terminera en 1995. Pour les régimes à cotisations déterminées, la cotisation maximum sera portée à 12 500 dollars en 1991 et elle sera augmentée de 1 000 dollars par année par la suite, jusqu'à concurrence de 15 500 dollars en 1994. La limite des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite sera portée à 11 500 dollars en 1991 et elle augmentera aussi de 1 000 dollars par année jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 500 dollars en 1995. Quand cette transition graduelle sera terminée, les plafonds seront rajustés pour tenir compte des augmentations du salaire industriel de base de la même façon que le niveau maximum des gains assurés est corrigé dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

Une autre faiblesse importante du régime actuel est sa rigidité. Les gens ne peuvent pas compenser les occasions d'épargne perdues. Comme nous le savons tous, il n'est pas toujours possible de mettre de côté une somme déterminée pour cotiser au fonds de retraite chaque année. Un autre élément de cette rigidité est l'impossibilité dans laquelle les employés se trouvent de compenser la perte de leurs avantages sociaux lors de la cessation d'emploi, grave lacune dans notre société mobile.

Le premier de ces problèmes sera réglé par une nouvelle disposition de report. Les contribuables pourront bénéficier des déductions inutilisées pendant un maximum de sept ans. C'est très important pour les petits entrepreneurs quand, par exemple, ils se lancent dans les affaires et n'ont pas d'argent à verser à un REER dans les premières années de l'entreprise. Mais quand leur entreprise devient rentable, ils peuvent disposer d'un supplément de fonds aux fins de leur pension. Ils pourront alors se prévaloir des montants non utilisés pendant les années où ils n'avaient pu le faire faute de ressources.

Cela va s'appliquer également aux jeunes ménages qui débutent et qui s'achètent une maison: il peut arriver qu'ils consacrent une bonne part de leur argent à l'achat de la maison et à leur établissement, ce qui ne les empêche pas plus tard d'avoir de l'argent à placer en vue de leur retraite. Ce programme des reports est très important. Il s'applique également aux agriculteurs qui auront connu des années de vaches maigres et des années de vaches grasses: eux aussi pourront profiter de ce programme de reports pour leur REER. Nous estimons qu'il s'agit là d'un important avantage de la réforme des pensions.

Pour ce qui est du deuxième problème, il y aura des relèvements spéciaux des plafonds de REER à l'intention de ceux qui perdent des prestations quand ils se retirent d'un régime de retraite. La possibilité de verser plus va les aider à compenser cette perte. Si après avoir eu un régime de retraite qui était excellent dans une société, ils passent à une autre société où le régime n'est pas aussi bon, ils peuvent maintenant combler la différence avec le REER. Il s'agit là d'un régime beaucoup plus équitable.

J'ai déjà signalé que nous avons proposé de limiter l'aide fiscale aux personnes à hauts revenus en bloquant jusqu'en 1995 le plafond des pensions. La réforme du plafond des cotisations supprime également toutes sortes de possibilités qui ont permis aux contribuables d'obtenir des avantages excessifs en différant l'impôt. Permettez-moi d'en signaler quelques-uns.

Tout d'abord, en fixant le plafond des pensions dans la Loi de l'impôt sur le revenu, on va mettre fin à un nombre croissant d'exceptions qui avaient été apportées. Il importe de souligner que les nouvelles règles n'ont pas

pour but de limiter le montant des pensions que les employeurs peuvent offrir.

• (1630)

Il s'agit plutôt de limiter les avantages que l'on peut retirer d'un régime bénéficiant d'une aide fiscale. Ces limites s'appliqueront à tous ces régimes. Cela signifie, par exemple, qu'il faudra apporter des modifications aux régimes de pension du secteur fédéral, notamment au régime des députés et sénateurs, pour qu'ils respectent les limites d'aide fiscale.

Deuxièmement, les règles élimineront la possibilité de profiter deux fois de l'aide fiscale. En vertu des règles existantes, les particuliers pouvaient contribuer pour des années de service antérieures, bien que des cotisations à un REER aient déjà été versées ou que des prestations de pension aient déjà été créditées pour ces années. Grâce à ces dispositions, les contribuables ont pu contribuer plus que le maximum, et cela représente des centaines de milliers de dollars.

Troisièmement, une partie importante de la réforme déjà mise en oeuvre en 1988 élimine la possibilité pour le contribuable d'obtenir le report de l'impôt pour les montants d'épargne non assujettis à un REER. Cette modification comblait une lacune qui permettait aux employés d'employeurs non imposables de verser une portion illimitée de leur salaire dans des régimes ayant les mêmes avantages fiscaux que les REER.

Quatrièmement, les contribuables ayant des ressources suffisantes pour leur permettre de différer la perception de leurs revenus de pension ont pu accumuler des pensions bien supérieures à la limite en transférant leur revenu de pension dans un REER. Ainsi, en transférant dix ans de revenus de pension dans un REER, une personne ayant droit à une pension de 60 000 $ à 60 ans pouvait obtenir une pension de 120 000 $ à 70 ans.

Toutes ces échappatoires qui profitaient aux contribuables à hauts revenus ne seront plus possible en raison des limites uniformes et des règles codifiées qui figureront dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Les nouvelles règles seront plus strictes que dans le passé pour ce qui est des contributions à des régimes de pensions. Les transferts exonérés d'impôt allant, en fait, à l'encontre des nouveaux plafonds pour ce qui est de l'aide fiscale ne seront plus permis. Les modifications proposées en ce qui a trait aux plafonds de l'aide fiscale seront particulièrement utiles aux travailleurs autonomes et aux employés qui ne sont pas visés par des régimes de l'employeur ou qui cotisent à des régimes offrant de faibles prestations.

Ces modifications seront également utiles à ceux dont les régimes couvrent seulement une partie de leurs gains ou qui ont un emploi à temps partiel. De nombreux Canadiens, surtout ceux qui entrent sur le marché du travail ou qui font face à des fluctuations dans leurs revenus pour quelque raison que ce soit, trouveront fort avantageuses les dispositions permettant pendant sept ans de reporter les déductions inutilisées en ce qui conserne les REER.

Les changements dans le plafond relatif aux REER devraient coûter au gouvernement fédéral de 300 à 350 millions de dollars par année. Cependant, la perte en question sera contrebalancée par les gains réalisés grâce à la suppression des abus du régime actuel. La réforme ne devrait entraîner aucune perte nette de recettes pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Les employeurs feront face à des coûts supplémentaires reliés aux calculs nécessaires pour que le nouveau système fonctionne. Étant donné l'importance de la sécurité du revenu de retraite pour les Canadiens et le coût important de l'aide fiscale, cependant, le gouvernement croit que ce fardeau est raisonnable. Lorsque le régime sera mis en oeuvre, les frais d'application ne seront que d'un sixième de un pour cent environ des dépenses fiscales totales du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à titre d'aide fiscale à l'épargne-retraite.

Étant donné que les contribuables n'amélioreront pas leur situation fiscale en épargnant par le biais d'un régime plutôt que d'un autre, ils feront leur choix en fonction des avantages offerts par chacun d'eux plutôt que dans le but de réduire au maximum leurs impôts.

Les modifications en question viennent couronner un programme de réforme des pensions dont les Canadiens peuvent être fiers. Elles sont conformes à la position des Canadiens selon laquelle il faut partager le fardeau pour le bien commun et s'assurer que tous les gens aient la possibilité de subvenir à leurs besoins. Le nouveau système de plafonds pour ce qui est de l'aide fiscale à l'épargne-retraite est une mesure que nous devons prendre, afin que les Canadiens puissent avoir le sentiment qu'ils seront en mesure de subvenir à leurs besoins comme il se doit dans les années à venir.

Je voudrais ajouter, comme je l'ai signalé tout à l'heure, que le comité pertinent de la Chambre des communes a présenté un rapport en 1983. Depuis, bien des consultations ont eu lieu au sujet de la réforme des pensions. Il s'agit là du fruit de ces consultations, et nous croyons que c'est là un excellent projet de loi qui couvre bien tous les aspects de la question.

Il est équitable, il est souple, et nous espérons pouvoir le renvoyer au comité le plus rapidement possible. Il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif renfermant

de nombreuses pages. Nous espérons qu'il sera examiné en détail au comité, afin que nous puissions nous assurer à la Chambre qu'en fait, nous avons pris la mesure voulue, et que cette réforme des pensions sera, à long terme, fort utile à tous les Canadiens.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher)—L'Alliance de la Fonction publique du Canada; l'honorable député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons)—Les pêches; l'honorable député de South West Nova (M^me^ Campbell)—Les pêches.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, nous ne voulons prendre que quelques minutes pour discuter du projet de loi à cette étape-ci parce que, comme le sait le ministre dont j'ai écouté avec grand intérêt l'exposé, il s'agit d'une mesure législative très complexe. Nous croyons qu'il est impérieux que le comité prenne tout le temps nécessaire pour entendre les témoignages de spécialistes.

Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il affirme que le projet de loi vise à mettre fin à certaines injustices inhérentes au système actuel pour faciliter la participation de certaines personnes au type de programmes d'épargne dont il est question. Cependant, je ne suis pas convaincu que le projet de loi atteindra l'objectif visé. Je crois que nous serions bien avisés d'écouter des spécialistes qui seront en mesure de jeter un regard éclairé sur les 100 pages du projet de loi C-52.

La population canadienne vieillit, et beaucoup de Canadiens sont conscients de la nécessité de se préparer du mieux possible en prévision de leur retraite. Nous savons que nous sommes saisis de questions très complexes lorsqu'il nous faut étudier un projet de loi comme le C-52, qui est assorti d'un guide. Il ne s'agit pas d'un guide sur l'application du projet de loi même ou d'un guide décrivant ses complexités, mais d'un guide à l'intention du Canadien moyen. Il compte entre 60 et 70 pages, ce qui, à mon avis, démontre bien la complexité de la mesure législative.

Je pense que nous avons tous hâte d'être au Comité des finances afin de connaître l'opinion de diverses personnes, celle des comptables, par exemple. Le ministre a peut-être raison de dire que cette mesure législative est plus simple, mais j'ai l'impression que, dans une loi aussi complexe, les comptables vont trouver des échappatoires qui permettront peut-être aux gens de faire ce que le gouvernement cherche à les empêcher de faire.

Depuis que cette mesure législative a été déposée, certaines personnes ont déjà affirmé qu'elle n'est peut-être pas tout à fait équitable. Personnellement, je préfère écouter ce qu'en disent les gens qui ont une vaste expérience dans ce domaine.

À mon avis, il faut nous poser des questions fondamentales. Par exemple, combien cela va-t-il coûter? Si certaines personnes peuvent en bénéficier en mettant de l'argent à l'abri du fisc, combien cela va-t-il coûter aux Canadiens en pertes d'impôts, si pertes il y a?

Je suis sûr que le gouvernement aura des données en plus des chiffres à court terme qu'ils nous a fournis, mais qu'est-ce qui arrivera après 1995? A-t-on une idée du coût? Qui en bénificiera? Qui pourra profiter des changements proposés? Est-ce dans l'intérêt du grand public?

Bien sûr, le régime actuel comportait des iniquités et avantageait certains contribuables. Vont-ils être lésés? Mettons-nous tout le monde sur le même pied ou ramenons-nous des Canadiens à un niveau inférieur?

Rendons-nous la situation plus difficile dans certains cas, plus facile dans d'autres?

• (1640)

On dit que le nouveau régime favorisera des gens comme les travailleurs autonomes et d'autres qui n'ont pas de régime de pension. Les plafonds plus élevés vont permettre aux personnes qui ont suffisamment d'argent de tirer profit des nouvelles limites.

Je me demande si la réforme des régimes enregistrés d'épargne-retraite tient compte des autres réformes que le gouvernement propose. Par example, prenons le cas de la TPS. On s'inquiète énormément du fait que les crédits des familles à revenus modestes ne sont pas indexés. Une fois les REER indexés, comment nous assurer que notre système est juste et équitable si nous essayons de modifier certains éléments de notre structure d'aide financière?

On ne peut même pas parler des REER sans mentionner la TPS. Nous étudions une série de modifications qui entreront en vigueur toutes en même temps. À quoi faut-il s'attendre si nous permettons aux gens de mettre plus d'argent de côté, ce qui aura pour effet de réduire leur revenu disponible et leurs dépenses à la consommation, au moment où nous appliquons la TPS? Le ministre des Finances ou le gouvernement ont-ils examiné les répercussions que cela pourrait avoir sur notre économie en 1991? Ce que je veux dire, c'est que nous espérons pouvoir tenir des audiences très ouvertes et très complètes au cours desquelles les gens de toutes les régions du pays qui le veulent pourront débattre de tous les aspects de ce projet de loi devant le comité.

Le ministre sait sûrement que le comité devra passer beaucoup de temps à étudier les diverses questions qui ont été soulevées au sujet de ce projet de loi. Par exemple, les fonctionnaires sont très inquiets parce qu'ils ne savent pas si cette réforme leur réserve de mauvaises surprises.

Nous, les députés du Parti libéral, avons hâte d'entendre le point de vue des Canadiens. Nous espérons que les spécialistes viendront témoigner. Et nous espérons surtout que les personnes âgées et les regroupements de personnes âgées ainsi que les fonctionnaires et les gens du secteur privé veilleront à profiter de l'occasion qui leur est offerte pour faire valoir leurs arguments devant le comité avant que nous étudiions cette mesure législative plus en profondeur.

Je recommande fortement à tous ceux qui ont une idée des répercussions qu'aura la réforme de la législation sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite, d'en faire part à leur député. S'ils ont des questions précises à poser, qu'ils veillent à ce qu'elles soient soulevées à la Chambre des communes, parce que les gens qui témoignent devant le comité ont tendance à voir les choses d'un point de vue très particulier. Ils parlent des questions qui les intéressent, et le reste des Canadiens doivent faire de même. Nous avons le temps de bien étudier cette question.

Cette mesure législative va exiger beaucoup de travail de la part d'un grand nombre de personnes, car les comptables et les conseillers financiers ont déjà d'énormes difficultés avec la loi actuelle. Beaucoup soutiennent que, de fait, cette mesure rend la loi encore plus compliquée, même si elle pallie certaines inéquités.

En terminant, je voudrais inciter les Canadiens qui s'inquiètent des dispositions sur les transferts libres d'impôt et de leur réaction à cette nouvelle mesure, de communiquer avec leur député et à lui écrire le plus tôt possible. Ils connaissent peut-être certaines situations ou certaines particularités qui pourraient nous échapper.

J'espère qu'après l'étape du comité, nous pourrons revenir à la Chambre avec des recommandations très précises. Je ne serais pas étonné que le projet de loi ne soit accompagné d'un certain nombre d'amendements. Il est un peu tôt pour en discuter maintenant, car je suis d'avis que nous devrions prêter l'oreille aux Canadiens et leur donner l'occasion de comparaître devant le Comité permanent des finances.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, en examinant le projet de loi C-52, je constate que c'est une mesure législative qui me pose certains problèmes en tant qu'investisseur dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Elle est aussi source d'inquiétude lorsqu'on l'examine par rapport à ce que nous devrions faire pour que tous les Canadiens, comme l'a signalé le gouvernement dans certains de ces

documents, aient tout ce qu'il leur faut lorsqu'ils seront à la retraite.

En analysant le projet de loi et en regardant l'avenir dans une perspective plus globale, je ne peux m'empêcher de me demander si c'est vraiment l'orientation à prendre. Je me demande si nous ne devrions pas plutôt nous concentrer sur une vision plus globale de l'avenir.

Je trouve cela très intéressant de voir que c'est le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires qui suit la progression de ce projet de loi à la Chambre. Si nous examinons les mesures législatives dont nous avons été saisis au cours de la dernière année et même depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1984, nous constaterons que le fait que ce soit ce ministre qui suit la progression de ce projet de loi à la Chambre en dit long sur le programme législatif du gouvernement. Une grande partie de ces mesures sont liées aux objectifs de privatisation du gouvernement et à son programme global. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Premièrement, regardons ce qui s'est passé au cours de la dernière année. Nous voyons l'Accord de libre-échange et certaines des mesures d'harmonisation qui ont déjà commencé à se manifester. À mon avis, en privatisant davantage les régimes de retraite, le gouvernement s'éloigne encore un peu plus du Régime de pensions du Canada et du Programme de la sécurité de la vieillesse. Les Canadiens ont pu compter sur ces mesures depuis bon nombre d'années, soit depuis la création du Régime de pensions du Canada et depuis 1926, année où le Programme de la sécurité de la vieillesse a été créé.

Regardez ce qui c'est passé au cours de la présente session en ce qui concerne le projet de loi sur l'assurance-chômage. Encore une fois, nous nous éloignons du secteur public pour nous diriger vers la privatisation et l'harmonisation avec l'Accord de libre-échange. Il y a le projet de loi C-28, qui récupère les pensions de vieillesse et que nous avons fini de débattre avant Noël. Encore une fois, nous voyons s'amorcer la fin de l'universalité, la tendance à la privatisation.

Nous étudions maintenant un projet de loi sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite qui, à première vue, semble s'appliquer aux Canadiens à revenu supérieur ou moyen-supérieur. Il semble inoffensif, voire utile, mais il s'insère dans un plan global de privatisation et d'harmonisation qui se manifestera de plus en plus clairement au fur et à mesure que la session avancera, dans le prochain budget et au cours des quelques prochaines années où ce gouvernement restera au pouvoir.

Examinons un instant ce que le projet de loi propose. Le gouvernement nous dit qu'il s'agit d'un nouveau système. Nous voyons bien que le projet de loi est complexe et difficile à comprendre, même après avoir lu certaines des notes explicatives que le gouvernement nous a remises. Mon ami du Parti libéral vient de parler des échappatoires. Voici pourquoi on a baptisé «Échappatoire» l'avocat fiscaliste: sa tâche consiste justement à les trouver, ces échappatoires fiscales. C'est leur rôle de chercher exactement les moyens d'échapper au fisc, qui s'offrent aux Canadiens assez affluents pour retenir leurs services. Plus le projet de loi est complexe, plus il y a à mon avis, d'échappatoires que nous pourrons utiliser.

• (1650)

L'élément essentiel de la réforme sur cette question est naturellement le changement des limites. Actuellement, elle est de 7 500 $ par an et doit finalement atteindre 15 500 $ en 1995, alors que nous abaissons le taux de 20 à 18 p. 100. Qui, en fait, en bénéficie? En diminuant d'une part le taux et en augmentant d'autre part le maximum, nous voyons que le maximum correspond finalement à environ 86 100 $ à 18 p. 100. Le nombre de Canadiens qui seront avantagés par ce projet de loi est donc très petit.

Regardons le nombre de personnes qui jusqu'ici ont utilisé les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Le gouvernement l'a reconnu dans certains des documents qu'il a publiés, lorsqu'il a demandé à ses ministériels, dans l'un d'entre eux, si cela aide les riches et porte un autre coup aux pauvres. La réponse, naturellement, comme le gouvernement l'a recommandé à ses ministériels, est que, effectivement, les personnes qui ont des revenus limités n'ont pas de régime enregistré d'épargne-retraite.

Je pense que les chiffres le confirment. Mais le gouvernement est passé encore une fois à côté de la question. Examinons certains de ces chiffres. Ils sont tous fondés sur le nombre de déclarants qui contribuent à un régime enregistré d'épargne-retraite. Si nous considérons ceux dont les revenus sont compris entre 10 000 $ et 15 000 $, 11,2 p. 100 de ces déclarants contribuent en fait à un régime enregistré d'épargne-retraite. Si nous examinons les personnes ayant des revenus plus faibles, de 5 000 $ à 10 000 $, seulement 3,7 p. 100 d'entre elles contribuent en fait à ce régime. Dans la tranche des revenus de 20 000 $ à 25 000 $, cette proportion est de 26,6 p. 100, avec une contribution moyenne de 2 060 $.

Nous voyons ensuite cette proportion augmenter régulièrement pour atteindre, dans la tranche des revenus de 50 000 $ et plus, 57,8 p. 100 des contribuables qui souscrivent à des régimes enregistrés d'épargne-retraite avec une contribution moyenne de 4 700 $. Il est donc évident, tout d'abord, que ceux qui ont moins de revenu doivent l'utiliser pour subsister et n'ont pas les moyens de contribuer à un régime enregistré d'épargne-retraite, mais ils peuvent et devraient pouvoir contribuer au Régime de

pensions du Canada et au programme de sécurité de la vieillesse.

En vertu de ce nouveau régime, pour la première année, le revenu minimum nécessaire pour faire une contribution de 11 500 $ s'établit à 63 888 $. Or, très peu de nos concitoyens touchent un tel revenu. Il est intéressant de noter que, d'après les chiffres, 5 p. 100 de la population possèdent 20 p. 100 de tout le revenu. Ils bénéficient de 27 p. 100 des déductions pour contributions aux REER. Il me semble qu'une certaine injustice est inscrite dans le système des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il faut examiner un autre aspect de la question, car semble-t-il, à cause de mesures législatives et autres comme le projet de taxe sur les produits et services, il y a un fossé plus grand qui se creuse entre deux groupes au Canada: les riches et les très pauvres. Quant à elle, la classe moyenne est en train de disparaître.

Toutes les mesures législatives que nous avons vues semblent favoriser cette évolution. On a proposé la taxe sur les produits et services, par exemple, pour se défaire de la taxe sur les ventes des fabricants. Lorsque le Comité des finances se déplace un peu partout au Canada pour tenir des audiences, il entend les témoins dire que les personnes qui seront le plus touchées par ce type d'impôt régressif, seront celles à faible revenu ou à revenu moyen.

Encore une fois, les grandes sociétés et les riches sont ceux qui en bénéficieront. Bien sûr, on rétorque que les riches consomment davantage et que, partant, ils paieront plus de taxes. Le fait est qu'ils consacrent un pourcentage beaucoup moins élevé de leur revenu à des produits de consommation et à des services que les moins nantis. Voilà pourquoi ce régime est régressif.

Tout tend à démontrer que le gouvernement fait fi des plus nécessiteux. Ne devrions-nous pas envisager d'utiliser les régimes que nous possédons déjà, c'est-à-dire le Régime de pensions du Canada et la pension de sécurité de la vieillesse, pour que tous les Canadiens, peu importe leur niveau de revenu, vivent au-dessus du seuil de pauvreté à la retraite? Ces régimes sont là, il suffit de s'en servir.

À cause des modifications apportées au régime enregistré d'épargne-retraite, nous savons maintenant qu'il en coûtera au gouvernement entre 300 et 350 millions de dollars pendant la première année pour accorder ces allégements fiscaux supplémentaires aux riches, car ce sont eux qui en bénéficieront. Soyons honnêtes, ce sont les riches de notre société qui profiteront de ces allégements fiscaux. Ne vaudrait-il pas mieux utiliser ces 350 millions de dollars pour verser 30 $ ou 60 $ de plus aux pensionnés et leur garantir du même coup une retraite plus confortable?

Quand on pense à ces exemptions fiscales de 350 millions de dollars, l'hypocrisie du gouvernement nous saute aux yeux: d'une part, il récupère la pension de vieillesse de ceux qui gagnent plus de 50 000 $ par année, sous prétexte qu'ils n'en ont pas besoin; de l'autre, il leur offre davantage d'exemptions fiscales par l'entremise de régimes enregistrés d'épargne-retraite. Une brèche est ainsi ouverte dans l'universalité de nos programmes sociaux. Où est l'équité dans tout ça?

À la lecture des communications adressées par le gouvernement aux députés sur la question de la réforme des pensions de même que des messages qu'il leur suggère de transmettre, on relève quelques éléments clés de la réforme des pensions. Le régime actuel n'est pas équitable et doit être modifié. Aucun doute là-dessus. Il est injuste et doit être modifié. Mais quelle position prend-on dans ce projet de loi? Pour les conservateurs, le régime est injuste envers les riches. Il faut donc qu'il soit modifié pour que les nantis puissent jouir d'exemptions plus avantageuses.

D'après moi, ce n'est pas ainsi qu'il faut tenter de rétablir l'équité et modifier le régime des pensions. J'ai plutôt proposé qu'on augmente la pension de vieillesse, de sorte que le supplément de revenu garanti devienne inutile.

• (1700)

Poursuivons l'examen de ces messages. On lit que les nouvelles règles garantiront une aide fiscale plus équitable, plus souple et plus rentable. Il est encore question d'équité. Mais pour qui donc? Pour les personnes qui sont dans le besoin? Non. Pour les personnes qui ont de l'argent, il y a effectivement une certaine souplesse.

Cette aide fiscale est-elle rentable? En tout cas, pareille mesure cadre avec les visées qu'a le gouvernement de privatiser et d'éliminer progressivement l'universalité des programmes sociaux, dont la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, mais elle ne vient pas en aide aux personnes dans le besoin.

Nous n'avons pas besoin d'enrichir les riches, mais il serait bien de pouvoir offrir une aide aux personnes qui en ont besoin. De plus, les nouvelles règles permettront à un plus grand nombre de Canadiens de jouir d'une certaine sécurité financière lorsqu'ils seront à la retraite, ce qui contribuera à répondre aux besoins liés au vieillissement de la population. Mais qui au juste cela aide-t-il, encore une fois? Les personnes dont le revenu se situe aux paliers d'imposition inférieurs n'ont pas les moyens de cotiser à de tels régimes afin d'en tirer des avantages fiscaux. Quand sonne l'heure de la retraite, elles sont condamnées à la pauvreté.

À l'heure actuelle, moins de 25 p. 100 de leur revenu est protégé par le Régime de pensions du Canada et d'autres régimes du genre. Ne serait-il pas agréable, pour ces personnes, de savoir qu'elles toucheront 50 p. 100 de leur revenu en vertu d'un régime fédéral et de pouvoir s'attendre à vivre au-dessus du seuil de la pauvreté plutôt que dans une pauvreté abjecte.

Le gouvernement affirme que ces nouvelles règles s'ajoutent aux mesures qu'il a prises pour renforcer le système canadien de revenu de retraite. Nous avons pu constater la force de ce système dans le cas de la sécurité de la vieillesse; il manque carrément de force.

Nous avons commencé par ouvrir la porte à la désintégration totale de l'universalité de notre régime de sécurité de la vieillesse. Le temps est-il venu de nous en prendre au Régime de pensions du Canada? J'espère que ce n'est pas le cas, mais je me demande si cela fait partie du programme des conservateurs pour l'avenir du Canada? Nous encourager à investir pour notre retraite est une chose, mais forcer la majorité de la population à vivre dans la pauvreté en est une autre.

Je continue à lire ce document et c'est vraiment ce que je craignais. Je commence à y voir clair. Nous tournons la page et nous y lisons que le système actuel comporte des lacunes et qu'il doit être repensé. Quand avons-nous entendu cela auparavant? Si je me rappelle bien, j'ai déjà entendu cela depuis le dernier budget. Le gouvernement se sert toujours du même scénario: il commence par essayer de nous convaincre, nous les Canadiens moyens, que ce que nous avions auparavant est mauvais, puis il se met à le détruire.

Oui, un grand nombre de nos régimes sont imparfaits, mais il nous faut les renforcer, les rénover et les améliorer. Il n'est pas nécessaire de tout raser, jusqu'aux fondations. C'est ce que proposent bon nombre des mesures législatives que nous présente le gouvernement.

Nous parlons de certains des régimes que nous avons. Nous savons qu'ils ne subsisteront pas bien longtemps si le gouvernement reste au pouvoir. Cela a commencé avec la récupération fiscale. Le coût d'envoi était venu en 1985 avec la première tentative de désindexation des pensions. Nous savons ce qu'elle a donné; le gouvernement a dû faire marche arrière devant le tollé que cela a soulevé.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir de régime enregistré d'épargne-retraite. Ce que je dis, c'est qu'il faudrait que ce régime soit effectivement équitable et souple, comme le dit le gouvernement, mais pas équitable et souple seulement pour ceux qui gagnent dans les 80 000 $ et 87 000 $. Il faudrait qu'il soit équitable et souple pour tout le monde, qu'il donne à tous la possibilité de vivre dignement quand ils vieillissent, de savoir qu'ils pourront manger trois fois par jour dans le troisième âge et de compter sur un certain confort dans leurs vieux jours. Ce n'est pas de cela qu'ils est question ici.

Certaines dispositions du projet de loi sont raisonnables, mais elles ont des défauts. Il y a par exemple les sept ans de report. Cette disposition a du sens dans certains cas, si l'on en croit ce que le ministre de la Privatisation a dit dans son discours. Elle permet de reporter ce montant quand on a des dépenses élevées une année et qu'on n'a pas les moyens de cotiser. Il est logique de pouvoir le faire, et cela semble conforme à l'équité.

Mais cela ouvre la porte à des choses dont nous devons nous méfier. Cela peut donner lieu à des abus, de la part encore une fois de ceux qui sont le mieux en mesure de pouvoir varier ainsi leurs placements.

Passons à certaines autres effets du projet de loi. Il présente à mon avis un problème pour certaines entreprises petites et moyennes qui ont actuellement un régime de retraite pour leur personnel. En raison de la nature et de la complexité de la chose, on a prédit que des employés de ces entreprises-là vont laisser tomber leur régime en grand nombre parce qu'il ne cadre plus avec ces conditions et tout simplement se tourner vers un REER collectif, au lieu de recourir à d'autres types de partage différé des bénéfices ou à des régimes enregistrés de retraite.

Le projet entraîne un problème en cas de rupture de ménage. Ayant eu autrefois à m'occuper professionnellement des problèmes de ménages, je sais que les gens qui se séparent doivent faire face, entre autres choses, au partage de l'actif et des régimes de retraite. Parmi les choses qui pourraient entraîner certains problèmes, il y a

le paragraphe 146(16), qui interdit le transfert des revenus de retraite à un REER à moins qu'il n'ait été modifié avant 1990 pour prévoir ce transfert.

• (1710)

Ceux qui baignent actuellement dans le bonheur conjugal ne se rendent pas nécessairement compte qu'ils risquent d'avoir des problèmes plus tard, et il nous faudra peut-être, d'ici trois à cinq ans, réévaluer la situation. Nous avons fermé cette porte, et je ne fais que le signaler pour montrer que le projet de loi présente certains problèmes.

Si nous devons garder le projet de loi sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite, je propose que les niveaux soient abaissés afin que cette mesure législative soit plus juste pour les Canadiens à revenu faible ou moyen et qu'il soit plus facile pour eux d'investir. Nous devrions aussi songer à remplacer le système de déductions d'impôt que nous avons actuellement par un système de crédits d'impôt.

Encore une fois, qui bénéficierait d'un tel changement? Un système de crédits d'impôt serait avantageux pour les personnes à revenu faible ou moyen, mais pas pour celles à revenu élevé qui, avec un système de déductions d'impôt, retirent évidemment beaucoup plus de chaque tranche de 1 000 $ qu'elles investissent dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

En 1983, le Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions a recommandé que les déductions soient remplacées par des crédits. Plus important encore, il a signalé dans son rapport que cet avantage fiscal était plus profitable aux personnes à revenu élevé, il encourage à épargner pour la retraite davantage les des groupes à revenu élevé que ceux à revenu faible ou moyen.

Nous ne croyons pas que le gouvernement doive se préoccuper d'assurer des revenus de remplacement suffisants aux personnes à revenu élevé. Nous croyons que la substitution d'un crédit d'impôt à la déduction d'impôt actuelle permettrait de réorienter les stimulants fiscaux vers les gens à revenus moyens et faibles, c'est-à-dire ceux que nous voulons surtout protéger.

Il semble aussi que le Congrès du travail du Canada, le Conseil national du bien-être social, le Conseil canadien du développement social et le Conseil consultatif de la situation de la femme appuient fermement la conversion des déductions pour contributions aux REER en crédits d'impôts. Nous devrions peut-être étudier cette question.

Quand ce projet de loi a été soumis pour la première fois au Parlement en 1986, il était essentiellement le même qu'aujourd'hui. Dans un éditorial du *Toronto Star* du 16 octobre 1986, on disait que si Wilson avait 300 millions à dépenser, il devrait les consacrer à l'amélioration du supplément du revenu garanti qui s'ajoute à la pension de vieillesse des gens dans le besoin. En injectant 300 millions de dollars dans ce programme, le gouvernement pourrait verser 30 dollars de plus par mois à plus de 600 000 femmes âgées et seules qui n'ont aucune source de revenu et qui vivent actuellement sous le seuil de la pauvreté.

De plus, le ministre des Finances considère cet allégement fiscal comme un élément essentiel du plan de réforme complète des pensions établi par le gouvernement, mais en augmentant les déductions d'impôt pour les riches, il ridiculise l'engagement que le gouvernement a pris de donner davantage à ceux qui ont le plus besoin et il compromet l'authentique réforme fiscale qu'il a promise.

Ces commentaires, qui datent d'octobre 1986, sont très justes. Aujourd'hui, en 1990, la situation n'a pas beaucoup changé. Nous avons encore des problèmes avec le régime, et il y a encore des moyens de les régler.

Je regarde ce projet de loi d'un peu plus près et je me demande qui l'on veut aider. Qui a besoin d'être aidé par cette réforme? J'ai parlé des nécessiteux, des pauvres et des gens à revenus moyens. Je n'ai pas parlé des femmes. Je pense qu'il est très important de remarquer qu'au cours des dernières années, il y a eu une féminisation de la pauvreté, une partie de plus en plus grande de notre population étant constituée de femmes dont le niveau de vie recule toujours plus.

Bien sûr, lorsqu'on parle de pauvreté, on pense à un large éventail, mais en fait, je pense surtout aux femmes et aux enfants. Avec le programme que nous avons eu ces dernières années, ces personnes s'enfoncent de plus en plus dans le désespoir.

Il est intéressant de remarquer qu'en 1986, les femmes représentaient 56,1 p. 100 de tous les Canadiens à faible revenu, contre 57,3 p. 100 en 1981, ce qui confirme ce que je disais au sujet de la féminisation de la pauvreté.

Il est également intéressant de remarquer que, parmi les contribuables, seulement 16,5 p. 100 des femmes, soit environ 1,3 million, cotisaient à un REER en 1987, contre 24,1 p. 100 des contribuables masculins, soit 2,1 millions. C'est donc un rapport de 1 à 2 dans ce cas. En réalité, ce chiffre gonfle la proportion des femmes cotisant à un REER, puisqu'il s'agit seulement de celles qui ont fait une déclaration d'impôt.

En 1987, les femmes représentaient 39 p. 100 des détenteurs de REER et elles cotisaient 32,8 p. 100 de la valeur versée, alors que les autres 61 p. 100, des hommes, cotisaient 67,2 p. 100 de la valeur.

Nous savons que les femmes continuent de gagner beaucoup moins que les hommes—selon les chiffres, environ un tiers de moins—et qu'elles ne peuvent se permettre, dans bien des cas, le luxe de cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite.

Où est l'équité pour les femmes? C'est là un problème. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'au gouvernement, que le problème pourrait être partiellement réglé grâce à une plus grande équité dans le Régime de pensions du Canada et le Programme de sécurité de la vieillesse.

Dans un contexte politique, voyons ce qui s'est passé relativement au projet de loi sur la sécurité de la vieillesse, le projet de loi sur la récupération dont j'ai parlé tout à l'heure. J'ai dit à quel point cette récupération était hypocrite.

Selon un représentant du Conseil canadien de développement social, nous commençons à remplacer un système de prestations progressives et visibles par des subventions cachées qui sont, en fait, régressives. Ainsi, nous pouvons fort bien éliminer les prestations de sécurité de la vieillesse versées aux Canadiens à revenu élevé, mais pour ce qui est de la génération qui fera partie des personnes âgées lorsque cette mesure s'appliquera avec toute sa rigueur, nous faisons plus que les remplacer en augmentant les plafonds quant aux déductions pour les REER et en prévoyant une exemption sur les gains en capital. Des mesures de ce genre offrent des subventions élevées, qui dépassent les compressions dans les pensions de sécurité de la vieillesse consenties aux Canadiens à revenu élevé.

• (1720)

Une fois de plus, je tiens à souligner que nous ne tentons pas de résoudre le problème global. Le gouvernement réagit aux pressions politiques de ceux qui l'ont porté au pouvoir. Manifestement, il sait très bien que celui qui paie les violons choisit la musique. Et c'est ce qui se produit en l'occurrence. Le gouvernement se plie aux exigences des Canadiens nantis et des grosses sociétés. Il suit un programme qui ne peut qu'aggraver les problèmes au Canada pour ce qui est des niveaux de revenu. Je le répète, les riches s'enrichissent davantage et les pauvres s'appauvrissent toujours plus. C'est ce vers quoi nous nous dirigeons, si nous poursuivons sur la voie dans laquelle s'est lancé le gouvernement.

Je ne peux voir ce que nous réalisons en aidant les Canadiens à revenu élevé à vivre une retraite dorée qui dépasse même l'imagination des Canadiens à faible revenu. Or, c'est ce que nous faisons avec ce projet de loi. Nous aidons les Canadiens nantis à continuer à vivre une vie que la plupart des Canadiens ne peuvent même pas imaginer. Ces 5 p. 100 ou moins de Canadiens contrôlent, semble-t-il, tout ce qui se passe au Canada.

En conclusion, je tiens à dire que comme membre du Nouveau Parti démocratique, je peux voir la valeur des régimes enregistrés d'épargne-retraite de façon générale. Je crois fermement que nous devrions nous pencher sur ce pourquoi nous nous sommes battus en 1926 avec la sécurité de la vieillesse et par la suite avec le Régime de pensions du Canada. Il faut parvenir à un régime qui est équitable pour tous les Canadiens et pas simplement pour ceux qui ont les moyens de se payer cette équité. Selon moi, le gouvernement devrait examiner cet aspect de la question lorsqu'il parle d'équité, de souplesse et d'élargissement des régimes.

Je ne peux souscrire à ce projet de loi sous sa forme actuelle.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude s'inscrit dans le cadre d'une réforme des pensions. Je crois que le Nouveau Parti démocratique a, au Canada, la réputation d'être le parti responsable de la mise en oeuvre de la plupart des programmes de pension pour les personnes âgées. Je veux me référer à un Canadien distingué qui a travaillé pour les Canadiens et a parlé de ses espoirs quant au système canadien de pensions.

À mon avis, l'élément le plus remarquable du régime de pensions canadien, celui à deux étapes que nous offrons aux retraités canadiens, c'est que nous nous efforçons d'instaurer un régime où nous verserons des pensions suffisantes. Je ne veux cependant pas dire que, lorsque nous aurons combiné les meilleurs avantages du Régime de pensions du Canada et les pensions de vieillesse à leur niveau actuel, nous aurons réalisé le meilleur régime possible. Mais au moins, nous parlons ici de pensions atteignant un niveau bien différent de ce qui

semblait être le niveau admis il y a quelques années ou quelques décennies.

J'espère qu'après avoir accepté comme principe que les pensions de retraite doivent être suffisantes, nous irons plus loin en améliorant la pension de base et en trouvant un ou des moyens pour hausser le niveau de nos pensions pour que tous les Canadiens puissent aspirer à une retraite décente et digne. C'était en ces termes que parlait l'honorable Stanley Knowles en 1964.

Je crois que ses espoirs de voir un régime universel de pensions n'ont pas été comblés et que le projet de loi à l'étude n'est que l'ombre de ce qui était prévu à l'origine. Ce projet de loi n'a rien à voir avec des pensions décentes pour les Canadiens moyens. Il n'est pensé que pour les riches. Il est à mon avis intéressant de constater que non seulement il est appuyé par les conservateurs, mais qu'en 1983, les libéraux avaient fait une proposition fondamentalement identique.

La plupart des députés le savent, je suis travailleur social de formation. Je travaille avec les gagne-petit. Même aujourd'hui, en dépit de nos régimes de pensions, il y a au Canada beaucoup de personnes âgées, surtout des femmes, qui vivent dans la pauvreté. La situation risque de se détériorer encore beaucoup plus au cours des deux, trois ou quatre prochaines années, pour deux raisons: premièrement, le coût du logement est prohibitif au Canada, particulièrement pour les gens disposant d'un revenu fixe. Les personnes âgées touchant une pension minimale, la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et une pension minimale d'une entreprise privée, ne peuvent tout simplement pas payer les loyers de plus en plus élevés que l'on exige au Canada. De plus, ces personnes âgées seront frappées par la nouvelle TPS.

Le projet de loi ne prévoit pas un niveau de revenu universel et garanti pour toutes les personnes âgées. Examinons-le d'un peu plus près. En 1995, les gens qui gagneront 86 000 $ obtiendront un avantage fiscal de 15 000 $ et, de fait, un paiement en espèces de 7 500 $. À l'heure actuelle, et ce n'est pas progressif, en même temps que cet avantage augmente pour les gens à revenu élevé, il diminue pour les gens à faible revenu parce que le pourcentage décroît.

Examinons ce qui arrive si l'on passe de 20 à 18 p. 100 par diverses tranches de revenu. À l'heure actuelle, les gens ayant un revenu minimal de 20 000 $ pourraient placer 4 000 $ dans un REER s'ils en avaient les moyens, ce qui n'arrive pas souvent, croyez-moi. En 1995, lorsque le taux sera de 18 p. 100, ils ne pourront plus placer que 3 600 $. Par contre ceux qui gagnent 86 000 $ aujourd'hui ne peuvent placer que 7 500 $, mais en 1995, ils pourront verser 15 000 $ dans leur REER.

• (1730)

De quoi s'agit-il exactement? Les personnes à faible revenu auront moins de chances d'épargner pour leur retraite alors que ceux dont les revenus sont élevés verront leurs chances augmenter de façon radicale. En 1995, dans le cadre de ce régime fiscal, une personne gagnant 20 000 $ obtiendra un crédit d'impôt de 1 200$. Mais celle qui a un revenu de 86 000 $ recevra un remboursement de 7 500 $. Quel pays donne 7 500 $ aux riches et seulement 1 200 $ aux pauvres? De toute évidence, c'est un pays dirigé par des conservateurs.

Les REER ne constituent pas un régime équitable. Ceux qui appartiennent aux tranches de revenu élevées et qui versent 1 000 $ obtiennent un remboursement de 450 $. Ceux qui appartiennent aux tranches de revenu les plus faibles et qui ont les moyens de verser 1 000 $ obtiennent un remboursement de 264 $. Et qui en a les moyens? Nous délibérons comme si cette mesure allait venir en aide, de façon magique, aux personnes à moyen ou à faible revenu. C'est absolument insensé car, de toute façon, les gens à moyen et à faible revenu n'ont pas assez d'argent pour en mettre de côté.

À l'heure actuelle, seulement 20 p. 100 de Canadiens souscrivent à des REER. Voici un projet de loi qui prévoit un avantage fiscal pour 20 p. 100 de la population, mais en réalité, il ne s'agit pas de 20 p. 100 de la population, car seulement 5 p. 100 de ceux qui gagnent moins de 15 000 $ souscrivent à des REER, alors que 57 p. 100 de ceux qui gagnent plus de 50 000 $ y souscrivent. En fait, ce projet de loi vise à aider ceux qui gagnent plus de 50 000 $. Si c'est le meilleur moyen qu'ont les conservateurs d'instaurer des régimes de retraite efficaces, j'en suis tout chaviré.

En outre, c'est un projet de loi favorable aux hommes, alors que ce sont les femmes qui doivent le plus faire face à la pauvreté au Canada. Mon travail m'a fait croiser des femmes qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins ni de payer un loyer et qui tentent désespérément de trouver un établissement où elles seront logées et nourries. Elles n'ont pas d'argent pour louer un appartement à Vancouver ou à Toronto. Elles n'ont pas d'argent

pour acheter de la nourriture, et elles cherchent un établissement où se loger.

C'est déplorable de voir une femme qui pourrait être indépendante et vivre assez bien dans la société, être forcée de s'humilier en essayant de se faire admettre dans un établissement où on va s'occuper d'elle.

N'oublions pas que ce sont les Canadiennes qui gagnent le salaire minimum. En 1967, les femmes ne gagnaient que 46 p. 100 du salaire des hommes. En 1986, l'écart s'était rétréci pour s'établir à 57 p. 100. C'est une amélioration, mais les femmes ne gagnent pas des salaires de 86 000 $, elles doivent se contenter de 15 000 $. Automatiquement, un système de ce genre ne les avantage pas et elles n'en tireront aucun profit.

Je pense qu'il faut trouver d'autres solutions. Mon collègue en a mentionnée une. Le gouvernement va encore dépenser 350 millions de dollars pour ce régime qui va aider les riches qui gagnent 86 000 $ à se payer de belles vacances en République dominicaine, en Jamaïque, en Floride ou ailleurs. Pourquoi ne pas ajouter ces 350 millions au supplément de revenu garanti? Donnons 30 $ de plus par mois aux 600 000 Canadiennes dont la seule source de revenu est la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Ne croyez-vous pas qu'elles méritent ces 30 $ plus que le contribuable qui gagne 86 000 $ et qui a les moyens de se payer un voyage à Hawaii?

Le projet de loi concerne aussi la privatisation des régimes de pension canadiens. De plus en plus de sociétés abandonnent leurs régimes de retraite. En 1984, 39,9 p. 100 des employés du secteur privé avaient un régime de pension avec leur employeur, mais ce pourcentage a diminué depuis ce temps-là. Ce pourcentage déjà peu élevé était tombé à 36 p. 100 en 1987.

Cette situation est en partie attribuable aux coûts. On estime que les employeurs devront débourser de 60 à 70 millions de dollars en frais de démarrage pour se conformer à ce projet de loi. Selon le vice-président de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, les petites entreprises fuient les régimes de pension comme la peste. Elles peuvent se permettre de financer un régime de pension, mais pourquoi devraient-elles s'occuper de tous les problèmes connexes lorsque le gouvernement fédéral offre une option tout à fait viable et moins exigeante: les REER collectifs. Les nouvelles règles avec les facteurs d'équivalence et de rétablissement deviendront sans doute un autre cauchemar administratif qui fera disparaître d'autres régimes de pension.

Et ce n'est pas par accident. Je crois qu'on a l'intention de privatiser le régime de pension, notamment parce que les REER constituent une importante source de capitaux d'investissement. En fait, les conservateurs veulent offrir aux riches un allégement fiscal, une échappatoire qui leur permettra d'accumuler des capitaux d'investissement, qu'ils soient prêtés à des sociétés ou autogérés dans des REER. Ce système permet au gouvernement conservateur, avec le soutien passif des libéraux, de laisser les riches s'enrichir encore davantage.

Examinons quelques autres options. Nous avons 350 millions de dollars supplémentaires à dépenser. On estime que, cette année seulement, les REER coûteront au gouvernement 10,8 milliards en impôts perdus. Il faut se rappeler que la majeure partie de cette somme ira aux gens qui gagnent plus de 50 000 $ par année et pas à ceux qui touchent le salaire minimum.

Il y a deux ou trois choses que nous devons faire dans le domaine des pensions: modifier les règles et établir un système de crédits d'impôt de sorte que, si la personne riche et la personne pauvre versent chacune une contribution de 1 000 $, elles bénéficient du même allégement fiscal et reçoivent le même remboursement. Pourquoi la personne pauvre ne pourrait-elle pas s'enrichir? En fait, j'irais même jusqu'à dire que nous devrions faire le contraire. En 1995, si la personne qui gagne 86 000 $ verse une contribution, elle devrait obtenir un allégement fiscal de 4 000 $, mais ce montant devrait être porté à 7 500 $ pour la personne pauvre. Inversons la tendance. Oui, inversons la tendance. Faisons en sorte que nous rendions de l'argent non pas aux riches, mais plutôt aux pauvres et aux travailleurs à revenu minimal. Première chose qui s'impose: en faire au moins un système de crédits d'impôt. Sinon, ayons le courage d'aller un peu plus loin et d'accroître les avantages pour les travailleurs à revenu faible et moyen.

• (1740)

Deuxièmement, augmentons notre Régime de pensions du Canada. Il s'agit du programme universel conçu pour garantir à tous les Canadiens une pension suffisante et universelle. Si nous ne l'avons pas encore, c'est seulement parce que les riches n'en veulent pas. Nous pourrions doubler et même tripler notre régime de pensions du Canada. Cela inquiéterait sûrement quelques-unes des grandes compagnies d'assurance-vie parce qu'elles

auraient moins de succès avec leurs nombreux régimes de pension privés.

Examinons également les programmes qui permettent aux travailleurs qui ne sont pas sur le marché du travail, comme on l'entend d'ordinaire, de contribuer aux régimes de pensions, y compris au Régime de pensions du Canada. On a déjà parlé de la possibilité de permettre aux femmes qui ont choisi de rester au foyer de contribuer systématiquement à notre régime de pension, ce qui leur est actuellement impossible.

Je vois le président qui m'indique que mon temps est écoulé. Je voudrais simplement conclure en précisant qu'il m'est impossible d'appuyer cette mesure législative. C'est, à mon avis, un projet de loi que les conservateurs ont inventé pour faire un cadeau à leurs amis bien nantis; un projet de loi qui ne constitue pas une réforme des pensions et qui n'a rien à voir avec la garantie de niveaux de revenu adéquats qui permettraient aux Canadiens de vivre leur retraite dans la dignité.

Il faut revenir à la solution de Stanley Knowles et présenter un véritable programme de réforme des pensions.

M. Richardson: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et je me suis demandé s'il parlait du même projet de loi dont la Chambre est saisie. Je dois dire que je vois toutes sortes de domaines où les échappatoires ont été supprimées dans cette réforme fiscale. Il a dit qu'elle avantageait les riches. Il me semble que l'aide fiscale accordée aux personnes à revenu élevé sera réduite par ce projet de loi. Je me demande si le député pourrait peut-être m'indiquer en quoi, d'après lui, cela avantage les riches. À mon avis, c'est tout à fait le contraire.

Je songe à l'aide aux jeunes familles qui, lorsqu'elles achètent une nouvelle maison, n'ont pas la possibilité de faire la contribution maximale à leur régime d'épargne-retraite parce que tout leur argent sert à acheter une maison ou est économisé dans ce but. Aujourd'hui, elles n'en ont pas la possibilité. Grâce à cette réforme fiscale, cette jeune famille ou une jeune femme seule ou un couple séparé qui a besoin de cet argent, au lieu de perdre cette possibilité d'investir cet argent dans un régime d'épargne-retraite, a sept ans de report prospectif qui lui en donnent la possibilité. C'est seulement un des aspects que je relève en lisant ce projet de loi.

Il me semble que beaucoup d'échappatoires ont en fait été supprimées pour les personnes à revenu élevé. Cette nouvelle réforme fiscale contenue dans ce projet de loi est beaucoup plus juste pour tous les Canadiens d'une manière générale.

J'ai aimé ce rappel nostalgique de l'année 1964 avec Stanley Knowles, mais je me demande si le député voudrait parler de ce projet de loi en 1990.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je voudrais en parler non seulement en 1990, mais également en 1995 et pendant toutes les années intermédiaires. Le député croit-il réellement qu'il peut tromper le public canadien en disant que nous allons accorder un crédit d'impôt de 1 000 $ aux personnes gagnant moins de 20 000 $ et que le crédit est de 7 000 $ pour celles qui touchent plus de 86 000 $? C'est de l'argent que ces contribuables reçoivent. C'est comme si le gouvernement puisait dans ses coffres et leur envoyait un chèque. Voilà de quoi il retourne. Ce projet de loi permet aux riches d'éviter de payer leur juste part des impôts.

Le député parle d'un jeune couple qui achète une maison. Or le gouvernement a fait en sorte qu'il soit impossible aux jeunes familles canadiennes d'acheter une maison. À cause de la politique des taux d'intérêt élevés qu'il continue d'appliquer, les familles qui gagnent même 30 000 $ ou 40 000 $ n'ont pas les moyens d'acheter une maison. Le gouvernement a supprimé le REEL, qui permettait au moins aux gens d'économiser un peu d'argent pour effectuer un premier versement.

Le député vient nous parler des gens qui achètent une maison. S'ils en achètent une, c'est qu'ils gagnent probablement plus de 50 000 $ ou de 86 000 $. Il ne parle pas du chef de famille monoparentale dont le salaire s'élève à 18 000 $ par année. Combien gagnent les mères célibataires? Elles ne gagnent pas 86 000 $. Ce sont elles qui travaillent à 5 ou 6 $ l'heure. Ce n'est pas ce salaire qui leur permettra d'accéder à des tranches d'imposition assez élevées pour profiter de ce projet de loi.

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie le député de Surrey-Nord de ses observations et je le remercie aussi d'avoir situé la mesure législative dans le contexte de notre position globale sur la réforme fiscale au Canada. Comme le signale le député, le cinquième des familles canadiennes qui touchent les plus hauts revenus ont pris 41,8 p. 100 de la totalité des revenus, tandis que le cinquième des familles dont les revenus sont les plus faibles ont pris moins de 5 p. 100.

La mesure ne ferait qu'empirer les choses, évidemment. Le contribuable qui gagne 20 000 $ par année obtiendrait un allégement annuel d'environ 1 200 $, mais l'allégement serait de 7 500 $ par année pour celui qui gagne plus de 86 000 $. Cette réforme fiscale est donc régressive.

Je dois dire que le Parti libéral me déçoit. Je suppose qu'il ne faut pas s'étonner qu'il s'allie au Parti conservateur dans ce cas-ci, puisque la mesure est en tous points semblable à celle qu'il a déposée en 1984. Nous aurions

aimé le voir se convertir à l'égard de cette politique, comme il l'a fait pour tant d'autres.

Nous nous souvenons que c'est le Parti libéral, par exemple, qui est responsable de l'essai des missiles de croisière au Canada. En cours de route, il a changé de position là-dessus. J'aurais voulu qu'il change aussi sa position sur la réforme fiscale. Mais non, il reste tributaire de l'élite de nos grandes sociétés. Je mets les députés libéraux au défi de défendre à la Chambre une réforme fiscale qui accorde davantage au contribuable qui gagne 86 000 $ par année qu'à celui qui vit dans la pauvreté. Est-ce vraiment la réforme fiscale des conservateurs et des libéraux?

Je demande à mon collègue de Surrey-Nord de commenter toute la question de l'équité du régime fiscal. Il est question de renoncer à 350 millions de dollars de recettes. Des membres de la marine marchande qui ont défendu le pays avec courage lors de la Seconde Guerre mondiale se sont vu refuser un régime de pension équitable. Le Président et des députés savent de quoi je parle. Si nous avons 350 millions pour rendre le régime plus équitable, pourquoi ne pas enfin traiter les membres de la marine marchande avec dignité et respect? Pourquoi ne pas enfin traiter les pensionnés des chemins de fer avec dignité et respect et ne pas leur accorder un régime de pension plus juste?

Je félicite le député de Surrey-Nord d'avoir attiré l'attention de la Chambre, et partant celle de tous les Canadiens, sur le silence du Parti libéral sur la réforme fiscale et sur sa complicité avec le Parti conservateur. Je voudrais demander également au député d'expliquer plus en détail ce qu'il pense de l'équité du régime de pensions dans notre pays et ce que nous, néo-démocrates, pourrions proposer pour offrir un régime plus équitable dont pourraient bénéficier ceux qui essaient aujourd'hui de joindre les deux bouts avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.

• (1750)

M. Karpoff: La question de l'équité est importante. La solution ne réside pas dans les échappatoires fiscales que sont les REER. Il faut plutôt se demander si nos deux programmes de pension de base, le Régime de pensions du Canada et celui des pensions de vieillesse, sont satisfaisants. Nous devrions en augmenter les prestations au lieu d'adopter des mesures aussi absurdes que la récupération. Nous devrions en accroître le caractère universel et élargir la base d'après laquelle les Canadiens peuvent contribuer au Régime de pensions du Canada. Nous devrions augmenter les prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada auquel contribuent employés et employeurs. Il nous faut trouver des mécanismes permettant aux personnes qui n'appartiennent pas à la population active ordinaire de contribuer au Régime de pensions du Canada.

L'équité est un problème qui se fait de plus en plus préoccupant dans notre pays, non seulement du point de vue du montant des pensions, mais aussi sur le plan de la fiscalité. Nous avons vu à maintes et maintes reprises le gouvernement proposer des programmes qui vont à l'encontre de l'équité de la fiscalité.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je voudrais simplement revenir sur les propos du député de Burnaby. Il y a des gens qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. D'aucuns écoutent les autres avant de commenter ou d'exprimer leur propre opinion. Le député de Burnaby aurait intérêt à écouter avant de parler de la politique ou de la position des libéraux.

Quant au projet de loi C-52, je constate qu'un bon nombre de ses éléments préoccupent mes collègues. Quand on parle de réforme des pensions, il faut se demander quel en est l'objectif. Si l'on doit modifier ce régime, l'objectif, dans toute société, doit être de garantir aux personnes âgées la retraite la plus digne et la plus confortable possible. Tel doit être l'objectif de cette réforme ou de toute autre réforme des pensions.

Le gouvernement doit relever le défi qui consiste à adopter une loi qui mette tous les Canadiens sur un pied d'égalité. C'est là une condition essentielle que doit respecter le projet de loi.

Le régime de pension doit être modifié. Il ne fait aucun doute que beaucoup de personnes âgées ont des difficultés financières. Le Conseil national du bien-être social a déclaré qu'au Canada 600 000, personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté. Une foule de retraités vivent

bien en dessous de ce seuil, certains touchant 3 000 $ ou 4 000 $ de moins que le seuil.

Les personnes âgées ont des difficultés en raison de l'inflation. Nous avons connu de nombreuses années d'inflation galopante. Les dépenses de l'État et les profits des entreprises n'ont fait qu'alimenter l'inflation, de sorte que le revenu d'une bonne partie des retraités s'est constamment effrité. Par conséquent, le projet de loi présenté devrait garantir un certain degré de confort et de dignité aux personnes âgées et répondre à leurs besoins d'une manière juste et équitable.

Je ne crois pas que le projet de loi C-52 satisfasse à ces besoins. En fait, je suis d'accord avec les députés qui ont déclaré que le projet de loi semblait avantager les nantis. Il n'atténue en rien les difficultés qu'éprouvent les contribuables à faible revenu ou à revenu moyen et ne fait rien pour régler les nombreux problèmes qui surgiront à l'avenir au Canada.

Dans une proportion d'environ 40 p. 100, notre population active ne peut toucher d'argent des régimes enregistrés de pension. Certes, le Régime de pensions du Canada et certains programmes d'appoint existent, mais, en réalité, ils ne fournissent pas à nos aînés suffisamment d'argent pour bien vivre une fois à la retraite. Il faudrait indéniablement d'autres programmes d'appoint, et c'est un aspect que nous devons considérer très attentivement chaque fois que nous examinons un projet de loi.

Par ailleurs, nous savons que, dans 40 ans, il y aura deux fois plus de Canadiens de plus de soixante-cinq ans qu'il n'y en a aujourd'hui. Comme les gens à l'heure actuelle ont tendance à vivre plus longtemps et comme la génération du baby-boom approche elle aussi de l'âge de la retraite, la proportion des gens âgés au sein de la population sera beaucoup plus forte qu'aujourd'hui et celle des travailleurs actifs, beaucoup plus faible, avec le résultat que les autorités éprouveront un jour ou l'autre énormément de difficultés à trouver l'argent nécessaire pour assurer le financement de tous les programmes à l'intention des retraités d'aujourd'hui et de ceux de demain. Si nous négligeons de bien planifier l'avenir et de prévoir aujourd'hui les programmes appropriés, la situation ne sera guère reluisante pour les travailleurs à faible revenu et vraisemblablement aussi pour ceux qui touchent un revenu moyen.

Devant ce projet de loi C-52 qui traite de la réforme des pensions, nous devons, je pense, nous poser trois questions. Qu'y propose le gouvernement? Qui avantage-t-il? Répond-il à tous les besoins des Canadiens?

À y regarder de près, le projet de loi vise à amassser et à mettre de côté des fonds en invitant les travailleurs à contribuer à des régimes jusqu'en 1995. Il vise à hausser le plafond actuel de 7 500 $, de façon que les contribuables qui touchent un certain niveau de revenu puissent verser jusqu'à 15 500 $ à un régime de pensions d'ici 1995, ou 18 p. 100 de leur revenu. Si mes calculs sont exacts, et comme de nombreux autres députés l'ont signalé cet après-midi, les contribuables qui touchent un revenu d'au moins 86 000 $ par année auraient droit à un remboursement d'impôt complet s'ils cotisaient à un régime, puisque 15 500 $ équivaut à 18 p. 100 de leur revenu.

De toute évidence, ce sont les Canadiens qui gagnent 50 000 $, 60 000 $, 70 000 $ et 80 000 $ qui vont surtout bénéficier des 300 ou 350 millions de dollars que le gouvernement entend mettre de côté en raison des pertes de recettes fiscales qu'ils lui feront encourir à compter de l'instant où il mettra le programme en application. Nous ne parlons pas seulement des Canadiens qui ont un revenu de 60 000 $, 70 000 $ et 80 000 $. S'ils touchent un revenu de cet ordre, ils doivent disposer également de 18 p. 100 de ce revenu pour leur caisse de retraite, ce qui signifie qu'ils doivent en fait avoir accès à des milliers et à des milliers de dollars qu'ils n'ont pas besoin de dépenser chaque jour.

Un député a précédemment demandé si un jeune couple qui débute pourrait cotiser jusqu'à 15 000 $ dans l'un ou l'autre de ces régimes. Je songe à un jeune couple de travailleurs de Toronto. Compte tenu de l'hypothèque qu'il doit rembourser et des dépenses qu'il doit engager, je ne vois pas très bien comment il pourrait disposer de 15 000 $ ou 16 000 $ pour les investir ailleurs en quelques années.

• (1800)

Je dois aussi signaler que cela pose un problème non seulement aux jeunes couples qui vivent à Toronto, mais à tous les jeunes couples où qu'ils vivent car, compte tenu du coût de la vie, il faudrait qu'un jeune couple touche aujourd'hui un revenu faramineux pour pouvoir en placer le cinquième dans un régime.

Je pense au Canadien moyen dont les enfants grandissent et commencent à fréquenter l'école. Les frais de scolarité et les autres dépenses qu'entraîne le soutien d'une famille vont empêcher d'autant plus le Canadien moyen de prendre part à ce programme fort avantageux.

Ce n'est pas à la portée du Canadien ordinaire. C'est destiné aux personnes qui touchent des revenus très élevés dont ils n'ont pas entièrement besoin pour vivre. Elles ont des dollars à placer.

En ce qui concerne le report prospectif de sept ans des droits inutilisés que prévoit le régime, une personne qui profiterait d'un report maximum ferait 86 000 $. Au cours d'une période de sept années, elle pourrait investir en une année donnée 100 000 $ dans une caisse de retraite sans payer le moindre sou d'impôt sur cette somme.

Des gens qui concluent d'énormes contrats et des gens qui retirent des profits énormes de certains investissements placeront tout cet argent d'un coup dans un régime et éviteront ainsi de payer de l'impôt sur cette somme. Je crois que c'est une échappatoire importante. Cette échappatoire que prévoit le projet de loi ne profitera pas au Canadien moyen, mais seulement aux bien nantis.

Je crois aussi que le projet de loi C-52 limite à 18 p. 100 la contribution des gens qui se situent à l'autre extrémité de l'échelle, soit les Canadiens à faible revenu. Aujourd'hui, ils peuvent investir 20 p. 100. C'est ainsi que ceux d'entre eux qui auront trimé dur pour investir le plus possible dans un REER verront réduire leur contribution de 500 $. Ils la verront réduire de 2 p. 100 et ne pourront pas investir autant que l'année d'avant.

Nous avons donc là un programme qui, du point de vue de l'impôt, profitera davantage aux riches qu'aux personnes moins favorisées qui touchent des revenus moins élevés.

L'indexation est un autre point qui a été soulevé. On a parlé d'indexation au sujet de la TPS. Selon le gouvernement, il n'était pas juste d'indexer totalement ou en partie les crédits d'impôt. Il n'était pas juste d'indexer les seuils d'imposition. Les personnes à faible revenu ne bénéficient donc que d'une indexation partielle des prestations qu'elles vont toucher.

Par contre, les prestations que vont toucher les bien nantis seront entièrement indexés conformément à ce projet de loi. C'est nettement une erreur d'accorder une pleine indexation aux bien nantis à partir de 1996, alors que les pauvres n'auront droit qu'à une indexation partielle à l'égard des autres programmes.

On entend parler de la récupération des prestations. Les personnes dont le revenu est supérieur à un certain montant se verront reprendre une partie de leur pension de sécurité de vieillesse et de leurs allocations familiales. Pourquoi leur reprend-on ces prestations si l'on accorde la pleine indexation aux avantages fiscaux énormes des très riches? Pourquoi le gouvernement traite-t-il les familles à faible revenu ou à revenu moyen d'une façon très différente qu'il ne semble traiter les familles à revenu élevé, tout en prétendant être équitable? Cela me tracasse beaucoup.

Puisqu'on parle des différents taux d'impôt, chaque dollar qu'une personne à revenu élevé contribue à un fonds de retraite lui vaut plus en réduction d'impôt que celui versé par une personne à faible revenu. On en a déjà parlé à plusieurs reprises aujourd'hui. Je crois qu'il faut souligner cette différence.

Pour chaque tranche de 1 000 $ qu'une personne à revenu élevé contribue à son régime de retraite, elle reçoit un avantage fiscal de 450 $. Cependant, pour chaque tranche de 1 000 $ qu'une personne à faible revenu contribue, elle reçoit un avantage fiscal de seulement 264 $. C'est un écart de presque 200 $ par tranche de 1 000 $.

Si nous voulons vraiment être équitable, nous devons considérer l'une des recommandations rigoureuses de 1984 au sujet des crédits d'impôt. Ces crédits permettent de mieux répartir les avantages fiscaux de sorte que, peu importe le revenu de la personne qui contribue à un REER, elle en reçoit le même avantage. À mon avis, il est extrêmement important qu'on traite tous les Canadiens sur un pied d'égalité et que notre régime fiscal soit juste.

Pour ce qui est des coûts, le gouvernement les évalue à 300 à 350 millions de dollars. Selon certaines estimations dont j'ai pris connaissance, le programme peut coûter jusqu'à 500 millions. Certes, les experts pourront nous renseigner à ce sujet.

Mais le problème demeure. Depuis six mois, on parle du déficit et de la dette. On nous dit que la dette s'élèvera à 300 ou 350 milliards de dollars. On nous dit qu'il faut réduire les dépenses. On nous dit qu'on ne peut pas se permettre la pleine indexation des programmes à cause des coûts. En même temps, on va indexer pleinement les avantages fiscaux qui, d'après moi, profiteront surtout aux riches. Nous débourserons 350 millions de dollars

pour aider les Canadiens très bien nantis à réduire leur impôt.

Je voudrais faire remarquer que le gouvernement a augmenté 31 taxes et impôts au cours de la dernière année. La TPS vient s'y ajouter.

Pourquoi pénaliser les gens qui gagnent peu ou qui ont un revenu moyen, pourquoi réduire le plafond de 20 à 18 p. 100 pour eux, tout en augmentant la contribution maximum des Canadiens bien nantis?

Autre chose que j'estime assez importante: cette loi ne tient vraiment pas compte d'un grand nombre de personnes, ceux qui occupent des emplois à temps partiel. Dans notre société, la dynamique de l'emploi est en train de changer. De plus en plus de gens occupent des emplois à temps partiel. Je pense qu'une loi sur les pensions doit en tenir compte.

Notre main-d'oeuvre est très mobile. Les travailleurs vont d'un endroit à un autre. Pourquoi ne pas aborder la question de la transférabilité des régimes de pension d'un employeur à un autre?

Une nouvelle expression est entré dans le vocubulaire des pensions «le facteur d'équivalence». Ce facteur sera calculé soit par Revenu Canada, qui dira aux gens quelles cotisations ils pourront faire à un régime, soit par l'employeur. Les employés qui cotisent à un régime en seront informés à la fin de l'année. Toutefois, si vous éprouvez des difficultés au sujet de vos cotisations maximales, vous risquez d'autres problèmes car je n'ai jamais entendu dire que Revenu Canada attendait et permettait aux gens de remplir leur déclaration plus tard. Vous ne saurez rien de votre facteur d'équivalence lorsque commencera l'année pour laquelle vous payez des impôts.

De plus, l'entrée en vigueur de ce système est mal choisie car elle correspond à celle de la TPS, et la combinaison des deux aura pour effet de retirer un grand nombre de dollars de notre économie. L'incidence sera d'autant plus forte. Cela accroîtra le ralentissement de l'économie qui inquiète déjà tout le monde.

J'ai également entendu le ministre déclarer que notre but est, pour le Canadien moyen, des revenus de pension variant entre 60 et 70 p. 100 de ses gains. Si nous examinons les chiffres, nous constatons qu'un grand nombre de Canadiens à faible revenu n'ont pas d'excédent qui leur permette de cotiser à un REER. S'ils n'ont pas d'argent disponible pour se bâtir une pension et s'ils ne travaillent pas dans une entreprise qui offre des pensions, nous nous trouvons devant un autre dilemme.

• (1810)

Les seules prestations de pension auxquelles ils auront droit à l'avenir seront celles du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec et les prestations supplémentaires. N'ayant pas d'autres ressources, ils seront défavorisés à l'avenir. Ils n'ont pas les moyens, aujourd'hui, de contribuer à un régime.

Je répète que je ne pense pas que nous nous attaquions aux véritables problèmes de notre système de pensions. C'est cela le dilemme des familles à faibles ou moyens revenus qui n'ont pas d'argent à placer.

Pour vous donner un exemple, nous parlions en 1986 de personnes gagnant 15 000 $ par année et nous constations que 5 p. 100 seulement contribuaient à un REER. Cette même année, parmi ceux gagnant 45 000 $, 61 p. 100 pouvaient contribuer.

Je vais répéter. Seulement 5 p. 100 des personnes gagnant 15 000 $ contribuaient à un REER, tandis que chez ceux gagnant 45 000 $, la proportion était de 61 p. 100. C'est une véritable disparité dans la capacité de payer et d'acheter un régime. Nous savons que cela découle des liquidités dont les personnes disposent.

Je voudrais terminer par un ou deux points soulevés par le gouvernement.

Les contributions actuelles aux REER permises par le gouvernement sont quelque peu injustes, mais notre gouvernement continue à traiter tous les gens de façon aussi injuste. Il me semble que la présente politique vise moins à aider les pauvres et ceux qui auront besoin d'une aide supplémentaire à la retraite, qu'à aider les plus riches.

Les gens doivent être traités équitablement, c'est important pour notre société et ce devrait être l'objectif de toute réforme des pensions. Je ne pense pas que ce projet de loi apportera une plus grande justice. Je ne pense pas qu'il traite du problème principal, celui des personnes à faible ou moyen revenu lorsqu'elles sont à la retraite.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai aimé les commentaires du député d'Essex—Kent. Cependant ils différaient légèrement de la position du Parti libéral, telle qu'on nous l'a présentée.

Voici ma première question. Ses remarques étaient-elles représentatives du Parti libéral et le Parti libéral s'opposera-t-il vraiment à ce projet de loi?

Il faut se rappeler que le gouvernement prétend, avec raison, semble-t-il, que bien des propositions contenues dans ce projet de loi viennent de M. Marc Lalonde, le dernier ministre des Finances libéral.

Si les commentaires du député sont vraiment représentatifs du Parti libéral, ce parti a certainement changé de position au sujet de la réforme des régimes de pension.

Voici maintenant ma seconde question. Il a montré avec beaucoup d'éloquence l'injustice du régime au point de vue des avantages fiscaux—parce qu'il offre une déduction d'impôt au lieu d'un crédit d'impôt, les gens à revenus élevés retireront un avantage fiscal beaucoup plus élevé de leurs cotisations à un régime de pension que ceux qui appartiennent aux tranches d'imposition inférieures et qui paient, par conséquent, moins d'impôt—, mais il n'a pas parlé de l'importance d'un programe de pension universel.

Nous savons que la privatisation des régimes de pension est prévue dans le programme conservateur. Nous avons toujours dit que nous avons besoin d'un régime universel de pensions pour verser une pension suffisante à tous les hommes et les femmes du Canada quand ils prennent leur retraite. J'aimerais bien entendre la position du Parti libéral à ce sujet. Peut-il réaffirmer l'importance d'un régime de pensions de l'État plutôt que de compter sur la supercherie du programme de la nouvelle droite?

M. Pickard: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour répondre aux questions qui ont été posées.

Mes remarques portaient principalement sur les failles que je vois dans ce projet de loi. Le Parti libéral, qui est franc et ouvert, a décidé aussi qu'il voudrait, comme M. Young l'a dit, que des experts étudient tous ces points très précis qui sont soulevés. Nous voudrions examiner très soigneusement tout le projet de loi.

Il est important que nous exprimions nos opinions ainsi que nos inquiétudes, et que nous soyons ensuite prêts à écouter ce que les experts ont à dire au sujet de ces problèmes.

Mon opinion est donc celle du Parti libéral, et ce dernier veut que ces questions soient présentées aux Canadiens. Je pense aussi qu'il incombe à tout parti de l'opposition de signaler les problèmes qu'il voit.

Je crois sincèrement que mon opinion sur ce projet de loi correspond à celle de mes collègues.

Deuxièmement, vous nous ramenez en 1984 et nous demandez de voir les choses en 1990 comme elles étaient en 1984. Lorsque nous parlons des disparités que je vois ici, je me rends compte que mon collègue, M. Lalonde, avait présenté une mesure législative visant à porter à 15 500 $ les cotisations à des régimes de pension. C'était bien en 1984. Cependant, à cette époque, nous n'étions pas aux prises avec une dette de 350 milliards de dollars. Nous n'avions pas à subir des coupes énormes dans les dépenses gouvernementales. Nous n'avions pas les mêmes politiques qu'aujourd'hui. Par conséquent, je dirais qu'il est impossible de comparer des oranges avec des oranges sur une longue période. Les choses changent. Je crois que, dans ce cas particulier, les choses ont changé.

M. de Jong: Monsieur le Président, il est certain que la possibilité de poser des questions permet de faire consigner des déclarations plus révélatrices. Bien entendu, ce qui est injuste aujourd'hui l'était certainement à l'époque. En tout cas, je ne crois pas vraiment ce que le député nous dit au sujet de 1984. Il a dit que le pays pouvait plus facilement se permettre l'injustice à cette époque que maintenant. Voilà ce que cela revient à dire.

Par ses propos, le député a signalé l'injustice des modifications proposées. Il a dit qu'il était injuste d'avoir une déduction fiscale plutôt qu'un système de crédits d'impôt, car cela permet aux personnes à revenus supérieurs de retirer plus d'avantages que les personnes à revenus inférieurs. Bien entendu, ceux qui ne paient aucun impôt n'en bénéficieront pas du tout. Ils ne vont retirer aucun avantage fiscal de ces mesures.

C'est à cela exactement que tendaient ses propos. Malheureusement, je constate qu'il n'a pas su dire clairement à la Chambre que ses propos traduisaient le point de vue du Parti libéral et que le Parti libéral allait voter

contre cette motion et contre le projet de loi quand le moment viendra.

C'est avec grand intérêt que nous verrons comment le Parti libéral va voter le moment venu. Quand tout aura été dit et qu'ils auront fini tous leurs beaux discours, c'est la façon dont on vote qui permet de définir chacun.

Ce que je tenais à dire également, c'est que le député n'a pas répondu à ma troisième question. Elle demandait à connaître son point de vue sur la nécessité d'un régime universel et public comme élément de base du régime de pensions du pays, par opposition à sa privatisation. Je serais très heureux de l'entendre nous dire ce qu'il pense de ce sujet également, s'il veut bien s'en donner la peine.

M. Pickard: Je suis très heureux de pouvoir répondre au député de Regina, monsieur le Président. Je trouve plutôt révélateur que le député ait trébuché à plusieurs reprises alors qu'il parlait d'équité et d'inéquité. Il se peut qu'une partie de ses propos n'ait pas été exacte.

• (1820)

Lorsqu'on examine attentivement la législation en question, on s'aperçoit qu'un régime de crédits d'impôt a été proposé en 1984. C'est là un point très clair que j'ai signalé aujourd'hui, contrairement à ce que vous avez déclaré. C'était là la position en 1984.

Lorsqu'on examine les programmes concernés, on s'aperçoit qu'il y a apparence de grande prospérité dans certains cas. Cependant, j'ai donné des exemples très clairs d'inéquité directe dans le programme. Selon moi, elles existent. Je ne prétends pas que la mesure de 1984 était parfaite, mais elle différait de celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Vous ne pouvez pas, à mon avis, me demander de discuter du texte de loi de 1984 et du projet de loi actuel et de comparer les deux. Ce n'est pas la question en l'occurrence. Il s'agit plutôt de se demander ce qui est équitable, et j'ai parlé à ce sujet du régime de crédits d'impôt. Nous l'avions en 1984. Je ne vois aucune incohérence dans ce qui a été dit aujourd'hui.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prononce aujourd'hui mon premier discours de la décennie. Je veux d'abord situer mon intervention dans son contexte politique. Le projet de loi C-52, visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes relativement à l'aide fiscale à l'épargne-retraite, semble inoffensif. Il faut cependant le situer dans son contexte politique.

Par exemple, en décembre, la dernière journée de séance de la Chambre, nous avons vu adopter la disposition de récupération des pensions de vieillesse. Même chose pour les allocations familiales. La situation devient tout à coup beaucoup plus sinistre. C'est de cette situation dont je veux parler ce soir. Je crois que nous devons tous examiner où se dirige le gouvernement à long terme. Une mesure qui semble plutôt banale à première vue constitue en fait un projet de loi très complexe. Il faut être très déterminé pour essayer seulement de lire tout le projet de loi. C'est là le contexte politique.

Toute l'hypocrisie de la mesure de récupération des pensions de vieillesse adoptée le 22 décembre dernier sous prétexte de réduction du déficit, nous répugne alors même que le gouvernement augmente la déduction d'impôt pour contributions aux REER. Cette deuxième mesure coûtera entre 300 et 350 millions de dollars aux contribuables. L'hypocrisie est ici très évidente. Elle fait ressortir clairement que la disposition de récupération visait uniquement à mettre fin à l'universalité et non pas à réduire le déficit.

Le projet de loi à l'étude ne peut pas être examiné hors de son contexte. Il fait partie d'un vaste plan. Comme mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt le faisait remarquer, le parrain du projet de loi n'est pas le ministre des Finances, ni le ministre du Revenu national. C'est le ministre responsable de la Privatisation. Cela donne un petit indice sur le but véritable du projet de loi.

Nous, du Nouveau Parti démocratique prouvons, à mon avis, de mieux en mieux que nous sommes la vraie opposition. Non seulement nous nous opposons à ce projet de loi du gouvernement, ce qui est notre devoir en tant que parti d'opposition, mais nous avons aussi des solutions de rechange. Je pense que c'est évident en ce premier jour de séance de la nouvelle décennie. Nous prenons la parole à la Chambre pour prouver une fois de plus, que non seulement nous pouvons nous opposer au gouvernement, mais que nous pouvons proposer des solutions de rechange.

Les solutions proposées ne sont pas nouvelles. Elles sont en accord avec nos principes. Contrairement au Parti libéral, nous vivons conformément à nos principes. C'est en cela que nous nous distinguons de lui. Le Parti libéral a une caractéristique très intéressante, c'est un caméléon. Quand les membres de ce parti sont de ce côté-ci de la Chambre, ils deviennent très progressistes. Ils se mettent à nous ressembler en nous côtoyant. Cependant, à mon avis, ce projet de loi ressemble au projet de loi libéral qui a été proposé en 1984 et vise le même objet:

faire en sorte que ceux qui dépensent le plus et qui ont des revenus élevés soient protégés pour qu'ils puissent économiser de l'argent et ne pas contribuer au régime fiscal. Ce sont les personnes à revenu faible et moyen qui supportent la charge des impôts dans notre pays. Ce n'est pas juste.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, sommes fidèles à nos principes et nous nous opposons à ce genre de réforme fiscale.

M. Milliken: Ils ne contribuent pas à des REER dans ce parti.

Mme Hunter: Je vois que les libéraux s'énervent un peu parce que nous avons vraiment des solutions de rechange. Ils n'ont à offrir que de beaux discours. Comme vient de le faire remarquer mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt, c'était la même chose avec la TPS.

Je voudrais parler de nos solutions de rechange parce que nous en avons, notamment que la couverture fournie par les REER soit offerte par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec universels et entièrement indexables et transférables. L'argent dépensé pour apporter ces changements dans le projet de loi C-52 serait bien plus utile s'il servait à élargir sensiblement les régimes publics de pensions en assurant ainsi que les personnes à revenu faible et moyen jouissent vraiment d'une sécurité dans leur vieillesse.

C'est l'objet qu'on est censé viser. C'est ce que nous de ce côté-ci de la Chambre—au moins à cette extrémité de la Chambre—estimons être le rôle du régime fiscal. Celui-ci est un moyen de redistribuer les richesses de façon à ce que les gens qui ont les plus gros revenus puissent contribuer le plus au bien public.

Ce n'est pas ce que fait le projet de loi C-52. Il protège ces personnes. Il met leur argent à l'abri afin qu'elles n'aient pas à payer leur juste part du fardeau fiscal.

Il faut également comprendre que le gouvernement essaie de semer la panique au sujet de la réduction du déficit. Le ministre responsable de la Privatisation est intervenu à la Chambre aujourd'hui pour nous expliquer pourquoi le projet de loi est une bonne idée et pourquoi nous devrions tous l'appuyer. Nous devrions réfléchir au fait que cette mesure nous fera perdre 350 millions de dollars d'impôts.

Pourquoi le gouvernement se sert-il des rouages administratifs pour protéger ceux qui gagnent 60 000 $, 70 000 $, 80 000 $ ou 90 000 $ par année? Pourquoi utilisons-nous la machine gouvernementale pour protéger ceux qui se tirent très bien d'affaire sans aide? S'ils croient en la libre entreprise, laissons-les se débrouiller tout seuls. Faisons en sorte que le régime fiscal avantage ceux qui ont plus de mal à se tirer d'affaire.

Chose curieuse, pendant que nous parlons de la nécessité de réduire le déficit et de sabrer dans les dépenses gouvernementales, les conservateurs se servent des recettes fiscales pour protéger l'argent des Canadiens à revenu supérieur. Je parle de recettes fiscales parce que ce sont les fonctionnaires qui doivent s'en occuper.

Nous devons avoir un régime de pension entièrement public qui protège les gens. Le projet de loi C-52 ne fait absolument rien pour supprimer la pauvreté chez nos personnes âgées. Ce que nous voulons en fait, c'est une bonne administration, une administration minimale qui ne protège pas les gens qui se protègent très bien eux-mêmes. Le projet de loi préconise une administration minimale et n'encourage pas les gens à intervenir dans le processus gouvernemental. Je parle comme un conservateur, mais je ne fais que souligner l'hypocrisie du projet de loi.

Je voudrais bien entendre la réponse des ministériels à mes critiques. J'espère qu'ils me poseront des questions après que j'aurai fini mon discours. Ils semblent vouloir le faire dès maintenant.

• (1830)

Je voudrais aussi répéter ce que d'autres députés ont signalé, soit que le projet de loi intensifie la polarisation entre les riches et les pauvres. Ce qui me reporte au contexte politique dont je parlais ce soir, au début de mon discours. Cela se tient. Voilà ce que fait le gouvernement. Il intensifie cette polarisation de sorte que la classe moyenne en voie de disparition sera menacée encore davantage. Il lui faudra trouver quelque moyen d'accéder à une tranche de revenu supérieure et ainsi s'assurer la protection du gouvernement actuel, sinon elle se retrouvera dans les tranches inférieures. C'est ce qui arrive avec la TPS et ce projet de loi est tout à fait dans la même ligne.

Il n'est pas étonnant que le public nous fasse moins confiance quand la Chambre est le siège de pareilles

manoeuvres hypocrites dès le premier jour de séance de la nouvelle décennie. J'en suis toute irritée.

Lorsque je suis entrée au Parlement à titre de députée, j'entretenais de grands idéals au sujet du genre de travail que j'accomplirais. Je cultive encore ces idéals, mais je sens mon cynisme croître à l'égard des intentions d'un grand nombre de députés.

Je termine en parlant de la façon dont ce projet de loi touche les femmes. Lors de sa réunion générale annuelle en mai 1988, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a souscrit à une résolution visant à appuyer, en cas de divorce ou de séparation, l'égalisation obligatoire et automatique de tous les crédits de pension et de REER entre les époux en fonction des années de cohabitation. Je continuerai à faire allusion à mes collègues à cette extrémité-ci de la Chambre; c'est essentiel, à mon avis, parce que les libéraux, en véritables caméléons, tentent de changer de position, sinon littéralement, du moins philosophiquement, quand cela leur convient.

Il nous faut aborder la question de la féminisation croissante de la pauvreté. Ce projet de loi ne fait rien en ce sens. Combien de femmes connaissez-vous qui gagnent 86 000 dollars par année? Je mets les députés au défi de nommer de vive voix ou en pensée les femmes qu'ils connaissent qui gagnent 86 000 dollars par année? Ce serait intéressant de mettre la main sur ce genre de statistiques. Par ailleurs, je connais beaucoup de femmes qui gagnent 15 500 dollars, soit le montant qui serait exonéré d'impôt si le projet de loi est adopté. Les députés peuvent sûrement penser à de nombreuses femmes qui touchent ce revenu ou même moins.

Quand un projet de loi est présenté à la Chambre, il est bon que le public sache qui exactement profitera de la mesure législative et qui en souffrira. Dans ce cas-ci, on reconnaît facilement qui en profitera. On reconnaît aussi très bien qui en souffrira. Ce sont les personnes qui sont déjà surchargées d'impôts et qui auront à payer afin que les contribuables à revenu très élevé puissent verser leur argent dans ce genre d'abris fiscaux. L'objectif que le gouvernement vise avec ce projet de loi est quasiment révoltant. Mais il faut dire qu'il s'harmonise bien avec tout ce qu'a réalisé le gouvernement depuis son élection. Il s'harmonise bien avec le reste, et vous pouvez être sûrs que nous, à cette extrémité-ci de la Chambre, nous nous opposerons de toutes nos forces à ce projet de loi au cours des prochains mois de cette nouvelle décennie.

Enfin, j'espère que les éternels caméléons que sont les libéraux s'opposeront eux aussi à cette mesure législative.

Par ailleurs, je voudrais également parler des spécialistes auxquels le député libéral d'Essex—Kent a fait allusion. Les spécialistes ne sont pas les gens qui témoigneront devant le comité. Les spécialistes sont ceux qui essaient de vivre avec un revenu de 15 000 dollars par année, le montant qui sera exempt d'impôt si le projet de loi est adopté.

J'encourage les membres du comité à convoquer ces gens-là afin de se faire expliquer clairement toute la portée d'une véritable réforme fiscale.

M. Hockin: Monsieur le Président, j'aimerais adresser une question à ma collègue. Je suis d'accord avec elle quand elle dit que le Parti libéral se comporte comme un caméléon, mais elle raisonne comme une autruche qui s'enfouit la tête dans le sable: c'est exactement ce qu'elle a fait à propos de trois éléments absolument essentiels de tout régime de pensions de quelque pays que ce soit.

Je lui pose cette question afin d'être sûr de comprendre sa politique. Dit-elle qu'aucune circonstance ne justifierait le fisc canadien d'aider les régimes de pensions? C'est ma première question. Si oui, nie-t-elle que cela aurait un effet sur l'inflation parce que, comme vous le savez, l'aide fiscale à un régime de pension tend à réduire l'inflation alors que, si vous essayez de mettre sur pied un régime de pension sans aide fiscale, vous serez témoin d'une forte poussée inflationniste dans tout le pays?

Troisièmement, si j'ai bien compris, prétend-elle que le trésor public devrait payer toutes les pensions des Canadiens dont le revenu est inférieur à un niveau donné? Est-ce sa position?

Mme Hunter: Monsieur le Président, je suis très heureuse de voir qu'un ministériel est à la Chambre et qu'il est disposé à poser des questions. Je pense que le député fait preuve d'une certaine malice en posant ces questions, car il sait très bien ce que je voulais dire.

Bien sûr que nous sommes en faveur de l'aide fiscale aux régimes de pensions. Mais, comme j'ai dit au début de mes remarques, le but véritable du régime fiscal et du régime de pensions de retraite est d'aider les personnes âgées. Le régime fiscal est un moyen de répartir la richesse.

Pardonnez ma naïveté, mais je croyais qu'il visait à redistribuer la richesse en faveur des contribuables à faible revenu, et non aux contribuables à revenu élevé. C'est pourtant ce que fera ce projet de loi. Ce sont ceux qui n'ont pas suffisamment d'argent à mettre à l'abri du fisc qui finiront par écoper. Les 15 500 $ échapperont au fisc. Qui devra payer pour cette largesse? Les contribuables à moyen et à faible revenus.

Bien sûr, les gouvernements libéraux et conservateurs ont toujours été très clairs et ont toujours soutenu—leur constance est même admirable. . .

M. Milliken: On ne peut pas en dire autant du NPD.

Mme Hunter: Il semble y avoir du tapage là-bas derrière, monsieur le Président. On est sans doute un peu de mauvaise humeur en ce jour de rentrée parlementaire. Il faudra leur pardonner.

Il doit y avoir un bon régime de retraite. Nous avons certes un régime de pension, grâce aux pressions exercées par le NPD depuis des années, mais les personnes âgées éprouvent de graves difficultés financières. Or, comme je l'ai fait remarquer, ce projet de loi n'apporte aucune solution à ce problème. Je voudrais rappeler au ministre que le rôle du gouvernement est d'aider ceux qui en ont besoin et non ceux qui s'en sortent très bien par eux-mêmes.

• (1840)

Le pésident suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Je donne la parole au député de Kingston et les Îles pour poser une question ou faire une observation.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai trouvé amusant d'entendre l'intervention de la députée, car je connais le penchant du Nouveau Parti démocratique pour les pensions. Il n'y a pas bien longtemps, M. Stanley Knowles, qui siège au bureau de la Chambre, posait chaque jour des questions sur les pensions. Or voici que le Nouveau Parti démocratique adopte une nouvelle position au sujet des pensions. Les régimes enregistrés d'épargne retraite ont après tout pour objet d'encourager les gens à économiser en vue de leur retraite, à se constituer une pension. M. Knowles était toujours en faveur de pensions accrues pour tout le monde. Il voulait que tout le monde ait plus d'argent à l'âge de la retraite. Or la mesure à l'étude a pour objet d'inciter les gens à épargner afin de jouir d'une généreuse pension au moment de leur retraite. Le Nouveau Parti démocratique s'oppose apparemment à régime de pensions. Cela m'étonne beaucoup.

M. de Jong: Êtes-vous en faveur de cette mesure?

M. Milliken: J'essaie de parler de cohérence, car nous avons entendu dire que nous sommes d'une certaine façon incohérents. Mais nous sommes parfaitement cohérents. Ce sont les néo-démocrates qui sont incohérents, et je veux revenir là-dessus.

Autre chose, la porte-parole du Nouveau Parti démocratique que nous venons d'entendre a dit que la limite de 7 500 $ était apparemment satisfaisante, et que c'était la hausse de cette limite qui était à critiquer.

Mme Hunter: Je ne me rappelle pas avoir dit ça.

M. Milliken: Eh bien, si on veut être logique sur la question des pensions, si ces déductions d'impôt posent un problème, pourquoi les permet-on? Si tout cela doit s'inscrire dans un régime public de pensions à verser grâce au produit des impôts, qu'on le dise tout de suite.

On dit d'une part que le projet de loi est mauvais parce qu'il augmente les limites de contribution, et d'autre part qu'il serait apparemment très bien de laisser les choses telles qu'elles sont. Mais ce n'est pas ce qu'elle a dit, j'en conviens; elle ne l'a pas dit, mais c'était implicite dans les critiques qu'elle a faites à propos du projet de loi.

Si tout le concept des REER est mauvais, qu'on le dise. Je ne pense pas qu'il soit mauvais. Il me paraît bon. Je suis persuadé que l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique, qui a quitté le Parlement pour accepter un très bon poste très bien rémunéré est satisfait du concept du REER. Je suis persuadé qu'il le trouve très intéressant. Il n'a pas encore atteint l'âge où il ne peut plus y contribuer, et le REER lui paraît peut-être une bonne affaire. Si les députés de son parti veulent être logiques, ils doivent exercer beaucoup de prudence en critiquant le concept des régimes enregistrés d'épargne-retraite. J'inviterais la députée à se demander ce que fait maintenant son ancien chef.

Mme Hunter: Mon ancien chef est également très cohérent. Il continue d'oeuvrer en faveur des droits de la personne et de la démocratisation dans le monde. En outre, il désire très fermement une réforme réelle du régime fiscal, pour que son revenu soit imposé au maximum et qu'il puisse ainsi contribuer à une réelle réforme

fiscale. Selon moi, c'est ce qui le distingue d'autres anciens chefs conservateurs et libéraux de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées. Le député de Willowdale peut participer au débat.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, chers collègues, ne nous leurrons pas sur le sens de ce projet de loi. Il s'agit d'une mesure fiscale visant à aider les riches.

Ce projet de loi signifie que, si on touche un revenu de plus de 86 000 $ par année, on pourra chaque année déduire 15 500 $ de ce revenu. Il s'agit pour le contribuable d'une économie d'environ 7 000 $ ou 8 000 $, selon la tranche d'imposition où il se situe.

Ce projet de loi profite-t-il aux pauvres? Bien sûr que non, monsieur le Président. Les personnes qui gagnent actuellement 25 000 $ peuvent déduire jusqu'à 20 p. 100 de leur revenu ou 5 000 $, ce qui ne représente pas une économie d'impôt importante. Elle n'atteint pas 50 p. 100, car ces personnes ne se situent pas dans une tranche d'imposition à 50 p. 100. Cependant, avec ce projet de loi, leur déduction descendrait à 4 500 $. Elles ne pourraient pas verser autant qu'actuellement à leur régime de pension tout en obtenant une exemption d'impôt ou une déduction fiscale. C'est une raison pour laquelle les riches bénéficient énormément de ce projet de loi, alors que c'est le contraire pour les pauvres.

Si des personnes comme les membres du NPD, qui sont assis à ma gauche, considèrent ce projet de loi comme une panacée en matière de réforme des pensions, ou si quelque député estime qu'il est un élément de réforme, je fais une mise en garde, de crainte que des Canadiens ne se rallient à cet avis. Je soutiens qu'il ne répond à aucun des critères établis par M. Douglas Frith dans un rapport que le groupe de travail chargé de la réforme des pensions a publié en 1983. Il ne fait rien pour la transférabilité des pensions. Il n'apporte pas grand-chose à l'indexation des pensions. Il ne fait rien au sujet des 93 p. 100 des régimes de pension du secteur privé qui ne prévoient aucune indexation. Il ne fait rien au sujet des pensions des personnes au foyer.

Nous savons que de nombreux Canadiens doivent prendre soin à la maison d'un conjoint, d'un enfant de moins de 18 ans ou d'un parent infirme ou malade. Aucune disposition du projet de loi ne permet de cotiser au régime de pension de cette personne qui s'occupe à la maison de membres de sa famille.

Ce qui est anormal dans ce projet de loi, c'est l'attitude du gouvernement à l'égard du revenu de pension. Nous savons que le sixième des Canadiens vivent dans la pauvreté. Les enfants forment le plus gros groupe de pauvres, après lequel vient celui des personnes âgées seules.

Comment encourager les Canadiens à épargner pendant leurs années de travail productif, s'ils gagnent suffisamment? Leur situation, autrement dit, est meilleure que celle des travailleurs pauvres. Comment encourager ces Canadiens à placer dans les régimes de retraite du secteur privé suffisamment d'argent pour qu'ils ne dépendent pas de l'État?

Je voudrais vous expliquer ce que le gouvernement propose dans le projet de loi. Si, pendant quatre années de suite, une personne qui gagne 86 000 $ met de côté 15 500 $ au taux de 10 p. 100, ce qui est juste de nos jours, elle aura dans 30 ans un million de dollars pour sa retraite. Si elle contribue pendant huit ans au lieu de quatre, elle aura à sa retraite, dans 25 ans, le revenu de 1 million de capital. Pour devenir millionnaire, cette personne n'a qu'à épargner pendant quatre ou huit ans, et on peut calculer les autres cas à partir de celui-là.

C'est parfait pour les riches. Quelle aide apporte la mesure aux familles à revenu moyen ou faible? Aucune. Elle les désavantage. Ce qui est anormal, c'est que si vous gagnez assez pour épargner pendant vos années de travail rémunérateur en vue de votre retraite, si vous comptez vos sous, si vous vous privez de vacances ou d'objets de luxe, si vous ne dépensez pas tout votre argent mais que vous en mettez de côté et si vous êtes économes et prudents, le gouvernement vous dira que dès que votre revenu atteindra 50 000 $ par année ou environ 35 000 $ en l'an 2000, il vous supprimera la pension de vieillesse. Vous n'y aurez plus droit. En fait, ce que le gouvernement dit, c'est: «Ce n'est pas la peine d'économiser; dépensez votre argent sans attendre, sinon nous vous prendrons ce que vous aurez économisé.»

• (1850)

Voilà qui s'ajoute au fait que les pauvres font souvent les frais des mesures décrétées par l'autre côté. Sur le chapitre de l'assurance-chômage, il a réduit les prestations, réduit la période de prestations et augmenté la période ouvrant droit aux prestations. Nous l'avons vu réduire de quelque deux milliards de dollars les contributions gouvernementales à l'assurance-chômage et impo-

ser aux employeurs des petites entreprises ainsi qu'aux travailleurs le fardeau de compenser ce manque.

Nous avons vu à l'oeuvre un gouvernement qui n'indexe pas complètement les dispositions qu'il a lui-même incorporées dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous savons qu'il n'a pas indexé complètement les dispositions de récupération concernant les personnes âgées qui touchent des prestations de sécurité de la vieillesse. Le crédit qu'il propose à l'égard de la taxe sur les produits et services n'est même pas tout à fait indexé. Par conséquent, nous le savons tous, l'inflation grugera année après année le pouvoir d'achat des Canadiens les plus pauvres.

Il n'a pas indexé non plus le plein montant du crédit d'impôt remboursable pour enfants. Voilà encore une mesure fiscale qui était destinée à venir en aide aux familles qui en ont le plus besoin et, une fois de plus, l'inflation en a éliminé les bienfaits parce que le gouvernement n'a pas eu assez de compassion pour l'indexer en entier.

Disons-le franchement. Ce programme aidera les riches et les presque riches à être financièrement autonomes lorsqu'ils seront à la retraite, s'ils ne gaspillent pas leur argent. Comme je l'ai dit, au bout de seulement 25 ou 30 ans, celui qui aura versé au régime la cotisation maximale, que ce soit pendant quatre ou huit ans, disposera d'un capital d'un million de dollars et il pourra très bien vivre de ses rentes. Malheureusement, cela n'améliore en rien la situation des économiquement faibles, des mal rémunérés, des pauvres et de ceux qui n'ont pas d'argent à mettre de côté.

À l'instar de tout Canadien prudent et sage, celui qui, par son revenu, se situe dans une tranche d'imposition inférieure à 50 p. 100, se fait un point d'honneur de mettre de l'argent de côté en vue de sa retraite. Cependant, dans le cas des pauvres, ce n'est pas une épargne fiscale de 50 p. 100 que le gouvernement leur accorde, mais tout au plus de 20, 25 ou 30 p. 100. C'est seulement à ceux qui, par leur revenu, se situent dans les tranches d'imposition supérieures que le gouvernement accorde une pleine exonération fiscale de 50 p. 100.

Tout particulièrement en ces temps difficiles où nous devons traiter l'argent des contribuables avec circonspection, j'aurais aimé que le gouvernement tienne compte des besoins réels des Canadiens sur le point de prendre leur retraite. Ceux qui éprouvent ces besoins réels, ce ne sont pas tant les riches et les nantis que les pauvres et les démunis. Le gouvernement aurait dû se soucier en premier lieu de pleinement indexer les pensions, de les rendre accessibles à ceux et celles qui demeurent au foyer et d'en favoriser le roulement. C'est ce qu'on entend par transférabilité. Qui plus est, il aurait dû se préoccuper des besoins de nos pensionnés d'aujourd'hui qui vivent dans la pauvreté et de ceux de nos pensionnés de demain qui, s'il continue ainsi, devront vivre dans la pauvreté la plus abjecte.

Monsieur le Président, j'aimerais formuler une autre observation. Le gouvernement actuel se plaît à dire qu'il n'a pas d'argent pour réaliser des projets d'intérêt public au Canada. Par contre, il est tout à fait disposé à autoriser la vente de Lumonics à des intérêts japonais et celle de Connaught au gouvernement français. Il effectue des coupes sombres dans les crédits alloués à la recherche et au développement, et il prive de subventions nos meilleurs étudiants qui effectuent des recherches scientifiques au niveau du doctorat et au-delà. Il réduit son aide financière au Conseil national de recherches. Il va même jusqu'à refuser des exonérations fiscales à de petites entreprises canadiennes soucieuses d'effectuer des travaux de recherche et de développement. Il prétend ne pas avoir l'argent nécessaire pour aider les entreprises de pointe comme la société Connaught à demeurer canadienne. Il se réjouit de pouvoir la céder au gouvernement français.

Nous avons au Canada plus de 25 milliards de dollars qui sont investis dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans des régimes de pensions. Ils y ont été accumulés en partie aux frais des contribuables. Nul doute que le gouvernement pourrait consacrer en partie cet argent à des projets utiles d'intérêt public. Nul doute qu'il pourrait investir une partie de ces fonds dans l'avenir technologique et économique de notre pays. Nul doute que nous pourrions insister, étant donné que cet argent provient de nos impôts, pour qu'il en utilise une partie infime, serait-ce 1 ou 2 p. 100, afin d'aider les entreprises canadiennes qui se débattent et qui vivotent à se faire une place au soleil. Ce sont là quelques-uns des aspects qu'il devrait envisager.

En terminant, je dirai que ce projet de loi ne s'attaque pas vraiment au problème de la pauveté au moment de la retraite. Il aide ceux qui sont riches. S'il aide aussi ceux qui le sont presque, il ne satisfait nullement aux besoins véritables des Canadiens à la retraite.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député de Willowdale est bien connu pour son grand savoir en matière de pensions de retraite, et le discours que nous venons d'écouter est un excellent exemple de ses qualités d'orateur et de sa lucidité. Je sais qu'il a patiemment écouté certains des discours prononcés cet après-midi, notamment par des députés néo-démocrates qui semblent s'y perdre très facilement. Le député a-t-il étudié les diffé-

rentes positions prises par le Nouveau Parti démocratique à l'égard d'une telle mesure législative?

M. Peterson: Le député de Kingston et des Îles touche à un sujet délicat. J'ai cherché laborieusement pendant des heures et des heures dans des bibliothèques et dans des livres poussiéreux; j'ai cherché à comprendre leur raisonnement et leur sagesse. C'est comme si j'avais cherché toute la journée pour deux grains de blé cachés dans deux barils de paille. Je les ai trouvés, mais ils n'en valaient pas la peine.

M. Gauthier: Je voudrais me joindre à mes collègues à la Chambre pour féliciter mon ami de Toronto de sa très grande contribution au débat. Je voudrais simplement donner suite à la question posée par le député de Kingston.

J'étais ici et j'ai entendu les grands discours prononcés par nos amis socialistes au sujet des REER. Je me demande si, pendant ses recherches, le député de Toronto a trouvé la réponse à la question suivante. Est-ce que les néo-démocrates ont abandonné les REER et vont-ils tous les encaisser pour donner l'argent aux oeuvres de charité de leur choix? Nous pourrions ainsi confirmer qu'ils ont pour principe de ne pas mettre de l'argent de côté pour leur retraite.

Le président suppléant (M. Paproski): Sur ce, nous allons déclarer qu'il est 19 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ma participation au débat d'aujourd'hui sur la motion d'ajournement découle d'une question que j'ai posée à la Chambre le 24 novembre dernier.

La question s'adressait au président du Conseil du Trésor, qui n'était pas présent à la Chambre ce jour-là. Le ministre des Finances m'a alors assuré que le président du Conseil du Trésor répondrait à ma question au cours de la semaine suivante.

Ma question était essentiellement la suivante: quand le gouvernement et en particulier le Conseil du Trésor, grâce aux bons offices de son président, feront-ils preuve de justice dans les négociations avec les employés d'hôpitaux, les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et les fonctionnaires fédéraux en ce qui concerne la parité salariale entre les équipages de navires de la côte est et ceux de la côte ouest, de sorte qu'aux deux extrémités de notre grand pays, ils puissent recevoir un salaire égal pour un travail d'égale valeur? J'ai demandé si le Conseil du Trésor userait de son influence pour accélérer les pourparlers, signer la convention collective, ramener au travail les équipages en grève et s'assurer que les employés d'hôpitaux soient aussi traités avec justice.

Le président du Conseil du Trésor ne m'a pas répondu la semaine suivante et il n'a donné aucune réponse non plus aux employés. Je suppose que sa réponse se résumait ainsi: il n'allait pas user de son influence pour essayer de prévenir tout autre conflit avec la Fonction publique ni pour résoudre les problèmes qui se posaient avec les employés d'hôpitaux. Les employés d'hôpitaux ont alors déclenché la grève et ils y ont probablement été forcés par l'inertie du Conseil du Trésor et de son président, lequel a manqué à son devoir.

J'aimerais faire remarquer que, avant de poser des questions à la Chambre le 24 novembre, j'avais écrit au président du Conseil du Trésor et j'avais fait parvenir copie de cette lettre au ministre du Travail, à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre de la Défense nationale, car ces différents ministères étaient concernés. Dans cette lettre, j'avais souligné avoir quatre préoccupations majeures. La première était celle des employés désignés. Il s'agit d'employés de la fonction publique du Canada, membres du l'Alliance de la fonction publique du Canada. Depuis qu'ils pouvaient faire partie d'un syndicat, ces syndiqués n'avaient pu faire la grève parce que le gouvernement, non seulement le gouvernement conservateur, mais également son prédécesseur le gouvernement libéral, les avaient désignés comme des gens fournissant des services essentiels.

Certains penseront peut-être que ce n'est pas mal du tout. Mais quand on songe que, dans le cas de ces deux groupes de personnes, jusqu'à 110 p. 100 de leurs effectifs ont été désignés comme essentiels, on se rend compte jusqu'où le gouvernement a pu aller pour harceler ces gens-là.

Dans cette lettre, je demandais également au ministre de s'employer à accélérer la négociation et à la faire aboutir. Les équipages en grève assuraient les services d'urgence, mais le gouvernement donnait à entendre qu'ils agissaient de façon irresponsable. Je soulignerai que les travailleurs des services hospitaliers, qui ont par la suite offert d'assurer le service pendant la grève, se sont heurtés à un refus. Cela a eu des effets désastreux, spécialement pour les pensionnaires des foyers pour anciens combattants.

• (1905)

Je voudrais signaler que même si le gouvernement n'a pas accepté cette offre, ces travailleurs en grève sont allés par la suite dans les divers hôpitaux et foyers pour aider les anciens combattants et les pensionnaires qui avait été envoyés par le gouvernement. Ce geste avait permis d'alléger la détresse des malades. Je dirai que ce geste a été fort apprécié des familles d'anciens combattants concernés.

Je n'ai pas reçu de réponse du ministre, et j'attends toujours cette réponse. J'ai également demandé plusieurs autres renseignements au sujet de cette négociation, et nous n'avons reçu que très peu de réponses si ce n'est le projet de loi de rappel au travail voté grâce à la clôture.

Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je mets fin aux souffrances de mon collègue.

Le gouvernement négocie la convention collective du groupe des équipages de navires depuis environ deux ans. Entre janvier 1988 et mars 1989, il a tenu beaucoup de séances de négociation directement avec l'équipe de négociation du syndicat et par l'entremise de médiateurs nommés pour aider les parties.

En mars 1989, le groupe des équipages de navires et 26 autres groupes ont conclu une entente avec l'employeur. Ces ententes ont été conclues volontairement et ont été soumises aux membres du syndicat pour être ratifiées. Malheureusement, même si l'équipe de négociation du syndicat a volontairement accepté l'entente, les membres du groupe des équipages des navires l'ont refusée. Depuis le printemps 1989, les parties se sont rencontrées bien des fois pour tenter de s'entendre sur les questions en suspens, mais en vain.

En octobre et novembre 1989, le groupe des membres d'équipage a participé à un processus de conciliation avec un bureau de conciliation indépendant. Ce bureau n'a pu amener les deux parties à s'entendre et, en fait, il n'a présenté aucune recommandation quant à un règlement possible, car la position des parties était trop éloignée.

En outre, d'autres tentatives de médiation ont été effectuées en décembre 1989. Le Conseil du Trésor, par exemple, a présenté une offre de règlement global, mais l'équipe de négociation syndicale a rejeté cette offre et elle a continué de réclamer un règlement beaucoup trop élevé pour tout employeur responsable.

Il est important de noter que le règlement proposé par l'employeur en décembre et rejeté par le syndicat prévoyait notamment la parité salariale entre les membres d'équipage des côtes est et ouest à compter de la date de signature de la nouvelle convention collective. Il s'agissait en l'occurrence de tenir un engagement pris à la Chambre par le président du Conseil du Trésor qui avait promis d'offrir la parité salariale à ce groupe d'employés. En outre, cet engagement de l'employeur avait été confirmé par écrit à l'intention du président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique aux fins de la procédure de conciliation à venir.

Malgré l'engagement de l'employeur en ce qui a trait à la parité salariale, le syndicat a continué de réclamer des augmentations salariales nettement supérieures. C'est précisément la raison pour laquelle on a dû adopter le projet de loi C-49 qui prévoit une procédure équitable permettant de régler les questions en souffrance. Les parties auront l'occasion de présenter leurs positions respectives à un bureau de conciliation indépendant qui pourra prendre une décision liant les deux parties, afin de résoudre les questions en suspens, au besoin.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, lorsque j'ai soulevé cette question la première fois et que j'ai donné avis que je n'étais pas satisfait de la réponse, je n'avais aucune idée que, aujourd'hui même, à la Chambre, le premier ministre m'aiderait à montrer à quel point j'étais insatisfait et pourquoi.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont tous entendu cette réponse du premier ministre. Il dit qu'il n'y a pas de crise. Il dit que les habitants du Canada atlantique devraient être reconnaissants. Reconnaissants? Reconnaissants parce que le gouvernement conservateur a fait disparaître des localités? Parce qu'il a coupé dans

l'assurance-chômage? Parce qu'il a coupé dans les programmes de création d'emplois? Parce qu'il a permis la surpêche pendant cinq ans sans que le premier ministre ne dise quoi que ce soit? Et cinq ans plus tard, ce même premier ministre peut prendre la parole à la Chambre et dire qu'il n'y a pas de crise?

J'ai entendu la petite distinction qu'il fait. Il y a une crise dans le secteur des pêches, mais il n'y a pas de crise au Canada atlantique. Où croit-il que les pêches sont? Qui, croit-il, pêchait et expédiait 80 p. 100 de notre poisson de fond avant qu'il laisse les étrangers prendre notre place et exterminer les stocks?

• (1910)

Bien sûr qu'une crise dans le domaine des pêches est une crise dans le Canada atlantique. Le problème, c'est qu'il n'est pas ici. Je le comprends, il est un homme occupé.

Le ministre du Commerce extérieur devrait être ici pour répondre à mes questions. Où est le gentleman de St. John's-Ouest? Est-ce le député de Winnipeg-Sud qui répondra à mes questions sur la pêche et la surpêche. Quelle insulte pour les Canadiens des provinces atlantiques.

Où est le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches? Où est le ministre des Pêches? Où est le ministre du Commerce extérieur et où sont tous les autres qui ont les solutions à ce terrible problème? N'y en a-t-il aucun ici qui puisse nous expliquer ce que le premier ministre veut dire lorsqu'il affirme que la situation n'est pas critique?

Je vais donner au député de Winnipeg-Sud une petite idée de l'ampleur de cette tragédie.

Cette année, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest ou OPANO a recommandé que l'on ne pêche pas de poisson dans une partie de la zone qu'elle contrôle et surveille. Pourtant, les Espagnols et les Portugais, après s'être rendu compte à quel point le gouvernement canadien avait jusqu'ici été pleutre et pusillanime dans ses efforts pour combattre la surpêche par des navires étrangers, ont continué de piller nos stocks même après qu'on leur eut dit que la pêche était interdite. Vous rendez-vous compte que, d'après les chiffres du MPO pour 1989, ils ont pris 63 000 tonnes de morue bien que leur quota ait été fixé à 13 000? Ils ont pris presque cinq fois ce qu'ils étaient censés prendre.

Comment se fait-il que tous les Canadiens, sauf le premier ministre, savent que la situation est critique? Je vais vous dire pourquoi. C'est parce que c'est une situation qu'ils vivent. Les gens de Gaultois, qui sont menacés de perdre leur logis, leur collectivité et ceux qui leur sont chers, sans parler de leur emploi et de leur gagne-pain; ainsi que les gens de Grand Bank, de Shea Heights près de St. John's, de Trepassey, de Canso et de Lockeport, en Nouvelle-Écosse, ils savent qu'il y a une crise. Tous les boniments du premier ministre aujourd'hui et tous les beaux discours que nous allons entendre dans un instant, j'en suis sûr, lorsque j'aurai terminé, ne nourriront pas les habitants de Gaultois, de Grand Bank, de Shea Heights et de Trepassey.

Deux de ces localités sont dans la circonscription du ministre du Commerce extérieur, le député de St. John's-Ouest. Pourquoi ne persuade-t-il pas le gouvernement qu'il y a une crise? Je lui dis que ce n'est pas faute d'essayer. Je comprends, John, vous avez fait de votre mieux. Mais c'est là où réside la vraie tragédie. Personne n'écoute le ministre du Commerce extérieur qui est de second plan. Personne n'écoute le député de St. John's-Ouest. C'est peut-être la raison pour laquelle ils ne sont pas ici, ils ont peut-être carrément renoncé. C'est ce que les Terre-Neuviens disent, et c'est peut-être ce que le député de St. John's-Ouest devrait faire.

Le point essentiel, c'est que nous sommes témoins d'une tragédie nationale. C'est une honte d'envergure internationale de constater que le gouvernement canadien ne fait absolument rien et laisse les Espagnols et les Portugais, forts de l'appui des Français, épuiser complètement les stocks de poisson de fond et d'autres espèces. Il n'en restera plus pour les générations futures. Il n'en restera plus pour les Espagnols, pour les Portugais ou pour qui que ce soit. Tous les poissons auront disparu. Pourquoi? Parce que le gouvernement, coi et inerte, n'a rien fait et a contribué à l'épuisement de nos stocks de poisson ainsi qu'à l'élimination d'emplois dans les usines et à bord des bateaux.

Je demande instamment au gouvernement de ne pas répondre encore une fois en lisant un court texte déjà rédigé, mais de dire aux pêcheurs de l'Atlantique et aux travailleurs des usines: «Enfin, nous entendons vos supplications. C'est une crise, et nous allons nous montrer à la hauteur de la situation.» Si c'est ce que le gouvernement entend dire et faire, je serai le premier à me lever pour féliciter les ministériels.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler au député d'en face que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches m'a demandé de répondre à cette question, car il a été malheureusement obligé de retour-

ner dans sa circonscription pour assister à un enterrement.

• (1915)

Le ministre des Pêches et des Océans m'informe qu'il n'a pas encore reçu le rapport définitif du comité d'examen indépendant créé pour évaluer les nouveaux renseignements scientifiques sur le stock de morue du nord. Le rapport provisoire a été reçu à la mi-mai.

Au début de 1989, nous avons dû modifier dans une large mesure notre opinion des réserves de morue du nord. De nouvelles données scientifiques et des techniques d'évaluation plus complexes ont amené les scientifiques canadiens à penser que l'ensemble des stocks de morue du nord était beaucoup plus restreint que ce que l'on croyait auparavant. Nous pensions que les réserves avaient augmenté en poids entre 1976 et 1986, mais elles ont plutôt triplé que quintuplé, comme l'avait estimé le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique en 1987. C'est aussi une augmentation moins rapide que ce qu'avait estimé le Groupe de travail sur la pêche côtière à Terre-Neuve en 1987.

En réponse à ces renseignements inattendus, le ministre des Pêches et des Océans a révisé immédiatement le total des prises admissibles pour 1989 par mesure de précaution, le ramenant à 235 000 tonnes au lieu de 266 000, niveau qui avait été établi de façon préliminaire. Cette mesure visait à maintenir les stocks à ce récent niveau pour 1989.

Les conclusions de nos scientifiques et du groupe de M. Harris auront un effet considérable sur les mesures de gestion à l'avenir. La morue du nord revêt une importance vitale pour l'avenir de milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usine et pour la viabilité de l'ensemble de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique. C'est pourquoi il est très important à ce moment-ci de procéder à un examen complet de tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos réserves de morue du nord. Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger quoi que ce soit à un moment aussi crucial.

Le groupe d'étude indépendant présidé par M. Harris de l'Université Memorial de Terre-Neuve a été chargé d'examiner en profondeur tous les facteurs pouvant influer sur l'état des stocks de morue du nord, de même que les données utilisées dans l'établissement des avis scientifiques et les méthodes employées pour déterminer ces avis. On a donné au groupe le mandat global de veiller à ce que des avis scientifiques sérieux soient donnés pour la gestion des pêches dans les années 90 et plus tard.

Comme les députés pourront le constater, le groupe a déposé son rapport provisoire le 15 mai 1989. Il confirmait la baisse des stocks. Durant l'été, le groupe a reçu des mémoires et tenu des audiences publiques. Ce débat public a constitué un élément important de l'étude; le groupe remettra bientôt son rapport définitif. Le ministre examinera ce rapport et tiendra des consultations avant de le rendre public. En outre, comme c'est habituellement le cas, des consultations auront lieu avec le secteur des pêches à l'occasion d'une réunion spéciale du Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique et du Conseil atlantique des ministères des Pêches provinciaux.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le député libéral qui a dit qu'aucun représentant ministériel de l'Atlantique n'était présent à la Chambre pour répondre a certainement dû ressentir de l'impatience. Je suis heureuse qu'on ait parlé de la morue du nord, mais mon collègue de Terre-Neuve a parlé de la surpêche pratiquée par des pays étrangers.

C'est une région particulière qui me préoccupe, et j'estime qu'il faut donner des réponses. En octobre, j'ai demandé quel genre d'aide on apporterait aux localités de Lockport, de Digby et d'Argyle ainsi qu'aux milliers de personnes qui sont sans emploi depuis juin dernier. Le ministre n'a donné aucune réponse.

Il dit qu'une aide sera apportée, mais elle ne vient pas. Je n'ai vu aucune aide directe apportée à la Nouvelle-Écosse sous forme d'assistance aux localités. Les gens ne veulent pas une aide financière. Ils veulent pêcher en Nouvelle-Écosse. Ces localités côtières veulent un gagne-pain. Contrairement à ce qu'a dit le premier ministre à la Chambre aujourd'hui, l'avenir dans la région de l'Atlantique n'est pas prometteur. Je me trompe peut-être, mais j'ai vécu près de la mer toute ma vie, et le poisson est une ressource naturelle pour laquelle le gouvernement devra établir un plan d'action qui permettra de garantir la prospérité de la côte atlantique.

Le gouvernement a échoué sur trois plans, dont la mise sur pied d'un programme de gestion.

• (1920)

Dans ma question supplémentaire au ministre, en octobre, j'ai demandé qu'on transfère quelques-unes des espèces de 4BWX et de 5 que ne prenaient pas les pêcheurs hauturiers aux localités côtières près de Lockport, Digby et Argyle. Il a alors refusé. Pourtant, son propre collaborateur a déclaré, dans son compte rendu au

Comité des pêches, le 20 décembre 1989, qu'il n'aimait pas que des quantités de poisson ne soient pas pêchées.

Il y avait 5 000 tonnes métriques: 1 000 tonnes métriques d'aiglefin, 3 000 tonnes métriques de goberge et le reste en morue que la pêche hauturière n'avait pas pris au milieu de décembre. Pourtant le gouvernement a refusé en septembre, octobre, novembre et décembre de les allouer aux localités côtières qui dépendent de ce poisson. Voilà pour une région.

Le plan de gestion de 1990 comportait les mêmes erreurs. La deuxième chose que fait un plan de gestion, c'est d'établir une répartition par bateau. Cela n'a aucun sens. La plupart des pêcheurs qui n'ont pas pêché depuis six mois ne vont vouloir aller capturer leurs 20 000 ou 10 000 livres de poisson par sortie que pour prendre le meilleur poisson. C'est ce qu'il leur faudra faire pour survivre durant toute l'année. Or, c'est ce que le plan de gestion propose encore une fois pour cette année.

Le deuxième point dont le gouvernement n'est pas capable de s'occuper est la commercialisation. Nous n'obtenons rien du gouvernement actuel sauf son attribution de 100 000 tonnes métriques d'espèces sous-exploitées aux fins de développement. Depuis 1985, la capacité de commercialisation du ministère des Pêches a diminué, sauf en ce qui a trait à la collecte de renseignements pour définir la politique du ministre.

Il n'y a aucune nouvelle incitation à aider les entreprises qui n'ont pas les moyens d'effectuer des études de marché pour les espèces sous-exploitées. En fait, avec l'Accord de libre-échange, nous ne pouvons même pas faire ça sans risquer de froisser les États-Unis. Pour soutenir notre industrie périclitante, nous n'avons pas, au Canada, de stratégie de commercialisation du poisson. Qu'il suffise de mentionner le cas du homard. Nous devons nous contenter de jouer un rôle de spectateurs, sans bénéficier de la moindre aide directe à la commercialisation, de crainte d'indisposer les Américains.

J'ai étudié leur comportement. Ils parlent de notre poisson comme si nous ne le soumettions à aucune inspection sanitaire ou autre. Dans des annonces, ils disent:«Vous ne voudriez pas manger de ce poisson-là.» Pourtant notre gouvernement ne fait rien pour protéger des rentrées de milliards de dollars dans cette industrie canadienne.

Nous, de l'opposition, ne voyons personne de l'autre côté prendre l'initiative d'imposer des droits compensateurs. Je vous le dis, monsieur le Président, le gouvernement doit absolument s'intéresser à qui pêche actuellement des espèces moins recherchées. C'est un marché européen qui est visé. Pourquoi donc ne pas mettre en valeur ce marché? Pourquoi donc nous gendarmer de la présence des étrangers chez-nous quand nous pouvons très bien pratiquer cette pêche hauturière.

Nous disposons des moyens voulus pour capturer et transformer chez-nous les espèces de poisson moins recherchées. Si par le passé le gouvernement avait favorisé la commercialisation de ces espèces, les localités comme celle de Lockeport n'éprouveraient pas les ennuis actuels. Nous n'aurions pas à supplier les Russes qui pratiquent la pêche en-deçà de notre zone de 200 milles, d'apporter leur morue, leur aiglefin et leur goberge à nos usines de transformation. C'est nous, qui au lieu des Russes, pêcherions ces espèces moins recherchées. Nous devons indéniablement créer de nouveaux marchés, au risque d'indisposer les Américains.

Je tiens simplement à dire que j'ai été témoin de la grande misère qui en a résulté. Je ne peux plus supporter d'entendre le premier ministre du Canada déclarer aux gens de l'Est que nous sommes dorénavant dépossédés de cette ressource naturelle et renouvelable qu'est le poisson et que nous devons chercher notre fortune dans d'autres secteurs, sur la côte est. Il y a dans les provinces de l'Atlantique des régions entières qui éprouvent de très grandes difficultés et qui sont incapables d'accepter l'orientation que le gouvernement actuel donne à sa politique. Je dirai aux agriculteurs de l'Ouest qu'ils ont eu bien de la chance d'obtenir une aide financière d'un milliard de dollars et j'espère sincèrement qu'une fois la sécheresse terminée, ce ne seront pas les grandes entreprises qui dicteront la conduite du gouvernement à leur égard, comme c'est le cas à l'heure actuelle dans l'Est, au grand dam de toutes les localités côtières et de leurs pêcheurs.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la question de la députée. Comme elle le sait très bien, notre gouvernement se préoccupe beaucoup des Canadiens qui vivent dans les provinces de l'Atlantique. Le premier ministre s'intéresse beaucoup à eux et se soucie de leur bien-être.

À cette fin, le premier ministre a créé un comité spécial du Cabinet pour traiter exclusivement des problèmes particuliers des pêches de l'Atlantique. Le comité, à son tour, a créé deux groupes d'étude, un pour la morue du nord et l'autre pour le poisson de fond de Scotia–Fundy, afin de faire le point sur l'état des ressources et sur l'incidence de l'approvisionnement réduit du poisson sur ceux et celles dont c'est le gagne-pain.

La portée de leurs études est assez vaste pour traiter des solutions de rechange pour les pêches et du contexte socio-économique. Les groupes d'étude vont présenter leurs conclusions en temps et lieu, et toutes les mesures que prendra ensuite le gouvernement tiendront compte de leurs recommandations.

Nous nous inquiétons évidemment de l'incidence de l'approvisionnement réduit du poisson de fond sur les employés des usines de transformation du poisson de la région de Scotia–Fundy. Les groupes d'étude vont d'ailleurs se pencher longuement là-dessus. C'est aussi pour cette raison que nous sommes encouragés de voir que les grandes entreprises ont réduit l'impact de cette baisse des stocks en répartissant le travail entre plusieurs usines de la région.

Les entreprises privées montrent qu'elles comprennent bien leurs responsabilités, et il est essentiel qu'elles les assument pour que fonctionne le système de la libre entreprise. Il s'ensuit que, dans la région de Scotia–Fundy, le nombre de véritables fermetures d'usine a été réduit au minimum à la fin de la saison 89. Les fermetures d'usine dans d'autres communautés ont été, en gros, intermittentes, temporaires et fonction de l'activité saisonnière des pêches au poisson de fond de la région de Scotia–Fundy. La plupart des travailleurs auront droit à l'assurance-chômage pour compléter leur revenu, ce qui est normalement le cas.

La National Sea Products a fermé son usine de Lockeport pour différentes raisons. En plus de ce qu'a dit la compagnie au sujet des approvisionnements insuffisants en poisson de fond, il y a aussi le fait qu'elle veut améliorer son efficacité. La réduction du quota de la société n'est qu'un des facteurs expliquant la fermeture. Il s'agit d'une décision commerciale que le gouvernement ne pouvait pas anticiper.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 janvier 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à seize pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aujourd'hui, au lendemain de la reprise de la session, je veux présenter des pétitions concernant encore la TPS, soit la taxe sur les produits et services, que rejettent les Canadiens pour la plupart.

• (1110)

Les pétitionnaires tiennent à exprimer à la Chambre des communes à quel point ils contestent l'imposition d'une taxe additionnelle sur les produits et services. Cette taxe, qui sera une taxe cachée, va s'appliquer à presque tout ce qu'achètent les Canadiens.

Les pétitionnaires estiment qu'elle va frapper durement et injustement les Canadiens à revenu faible et moyen et que son administration va imposer un lourd fardeau aux petites entreprises. Elle va constituer une ponction fiscale sans précédent, car elle va entraîner pour les Canadiens une hausse des impôts, de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter cette taxe sur les produits et services, à quelque taux qu'elle soit.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 70 habitants des villes de Bonavista, Elliston, Melrose, Little Catalina, Catalina et Port-Union.

Le projet de loi C-21 préoccupe beaucoup ces personnes, surtout qu'il ampute l'assurance-chômage de 1,3 milliard de dollars qui étaient destinés aux programmes de développement de l'emploi dans le cadre de la Planification de l'emploi et que ces programmes servent en fait d'infrastructure à ces collectivités. Ces gens craignent en outre pour les 2,9 milliards que le gouvernement retire littéralement de l'assurance-chômage.

Ils s'inquiètent du nombre de semaines de prestations auxquelles ils auront droit. Ils s'inquiètent de la diminution prévue de 112 millions de dollars qui se concrétisera l'an prochain si ce projet de loi est adopté.

Les pétitionnaires demandent humblement le retrait du projet de loi C-21.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais également présenter aujourd'hui quelques pétitions concernant le projet de taxe sur les produits et services, qu'on devrait appeler à juste titre la taxe des pleurs et des souffrances.

Cette pétition est signée par plusieurs habitants de la grande ville de Windsor, qui est si bien représentée à la Chambre des communes par mon distingué collègue, le député de Windsor-Ouest.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux également présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant la taxe sur les produits services, qui a été signée par plusieurs Canadiens.

Ils disent que notre régime fiscal est injuste et qu'il devrait être basé sur la capacité de payer. Les riches et les sociétés devraient payer leur juste part, et les simples citoyens ne devraient pas assumer tout le fardeau.

Conformément à l'article 36 du Règlement, je suis très heureux de déposer cette pétition au nom de ces Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je me prévaux moi aussi de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition que m'ont communiquée de petits entrepreneurs de ma localité.

Ceux-ci éprouvent de vives appréhensions au sujet de la taxe sur les produits et services. Ils déclarent que cette taxe obligera les petits entrepreneurs de notre pays à assumer une part disproportionnée du fardeau fiscal. Ils ajoutent que sa mise en application va constituter un véritable cauchemar pour les petites entreprises de notre pays et que la mesure compensatoire ne suffira pas à absorber ce qu'il leur en coûtera pour modifier leurs programmes d'ordinateur et leurs caisses enregistreuses. Ils déclarent enfin que cette taxe ne règle en rien les problèmes des petits entrepreneurs canadiens.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à sa taxe sur les produits et services et ils l'exhortent à consulter les associations de travailleurs et de consommateurs afin de parvenir à un large consensus sur la réforme fiscale dont notre pays a besoin.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, toutes ces pétitions proviennent d'habitants de Blue River, Birch Island, Vavanby, Vola, Clearwater, Blackpool, Little Fort, Barrière, McClure, Hempley Creek et de nombreuses autres localités de la vallée de la rivière Thompson-Nord.

Ils s'inquiètent de l'entêtement du gouvernement à vouloir imposer sa taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Ils n'arrivent pas à se faire à cette idée et insistent pour dire que cette taxe nuirait aux habitants de la vallée de la rivière Thompson-Nord pour des tas de raisons.

Les signataires prient le gouvernement de bien vouloir recouvrer ses esprits, de renoncer à cette taxe, de revenir à la case départ et d'élaborer un nouveau projet de réforme fiscale qui soit vraiment complet.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai une pétition à présenter, monsieur le Président, encore une fois au nom d'habitants de la région de Kamloops, qui font remarquer qu'ils aimeraient que le gouvernement maintienne un service national de trains de voyageurs.

Ces personnes demandent au gouvernement d'envisager la possibilité d'investir pour renouveler le matériel roulant, comme l'ont fait d'autres pays industrialisés de l'Occident pour leur service de trains de voyageurs et de déposer un projet de loi sur VIA Rail, ce qui donnerait au gouvernement l'occasion d'établir au Canada un service ferroviaire voyageurs adéquat, et de ne pas abandonner la liaison qui traverse le sud du pays.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, conformément a l'article 36 du Règlement, la pétition suivante est présentée à la Chambre par des centaines de personnes demeurant dans la région de Tracadie, Sheila, Pont-Lafrance, de Petite-Rivière-de-l'Île, de Sainte-Cécile, de Rogersville, des gens qui se préoccupent énormément du fait que le gouvernement fédéral conservateur va imposer aux Canadiens une nouvelle taxe universelle de 7 p. 100 sur les produits et les services. Ils savent très bien l'impact néfaste qu'une telle taxe va avoir sur l'économie du Nord du Nouveau-Brunswick, et ils demandent que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et les services que les Canadiens, d'abord, collectivement et massivement, rejettent.

[*Traduction*]

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement afin de présenter une pétition concernant le projet de taxe sur les produits et services. Cette pétition est signée par des Canadiens qui s'opposent énergiquement à cette taxe. Ils estiment que cette taxe fera beaucoup de tort aux Canadiens à faible et moyen revenu et qu'elle provoquera une hausse des impôts, de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ce projet de taxe sur les produits et services.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de présenter au-

jourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition d'un assez grand nombre d'électeurs de Paris, Dunnville, Waterford, Woodstock et Brantford.

Ces personnes s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ils se plaignent que le gouvernement tente maintenant de taxer les livres et périodiques, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et le mazout.

Ils demandent humblement au gouvernement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon à assurer le paiement effectif d'un impôt minimum par les particuliers et les sociétés riches.

VIA RAIL

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par un certain nombre d'électeurs de Winnipeg, Dryden et Saskatoon, entre autres, qui s'opposent aux compressions en cours à VIA Rail.

Ces personnes demandent au Parlement du Canada de maintenir le réseau actuel, de l'améliorer et de ne pas nous priver d'un service que nous avons déjà.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre deux pétitions certifiées conformes à l'article 36 du Règlement.

La première concerne VIA Rail. Des personnes de tous les coins du pays demandent au Parlement de moderniser le matériel roulant de VIA Rail, de présenter un projet de loi portant sur les trains de voyageurs et confiant à VIA Rail une mission légale bien définie, et de mettre au point les nouvelles conditions de rémunération des compagnies de chemin de fer dont VIA Rail emprunte les voies.

Nous savons tous, je pense, à quel point le Canadien national et le Canadien pacifique ont dévalisé VIA Rail.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la deuxième pétition cadre avec le débat qui se déroule en ce moment à la Chambre en faveur d'un régime fiscal plus équitable pour l'ensemble du pays, en remplacement de la taxe sur les pleurs et souffrances que nous propose le gouvernement conservateur.

Cette pétition porte sur le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, rapport publié le vendredi 27 octobre.

• (1120)

Les pétitionnaires, qui habitent principalement dans la région Crescent Spur—Prince George, invitent le Parlement à ne pas adopter les recommandations du rapport, mais à mettre au point un programme juste et équitable d'indemnisation fiscale qui tienne compte des besoins financiers des populations isolées et du Nord.

Nous espérons que le ministre des Finances en tiendra compte.

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. La première pétition porte sur la situation au Salvador. Les pétitionnaires prient instamment le Canada de profiter du fait qu'il est membre de l'Organisation des États américains pour poursuivre une diplomatie indépendante menant à la protection des droits de la personne au Salvador et à la mise en oeuvre d'une solution pacifique au conflit qui déchire ce pays.

Cette pétition est signée par plusieurs centaines d'électeurs de ma circonscription.

VIA RAIL

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): La deuxième pétition, que je présente conformément à l'article 36 du Règlement, porte sur les coupes dans les services de VIA Rail et des efforts communs de Transport 2000 et de Dignité rurale en vue d'obtenir justice et satisfaction relativement au rétablissement et à l'amélioration du transport ferroviaire des voyageurs au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la troisième pétition concerne la taxe sur les produits et services. Comme vous le savez, il y a dans le pays un vaste refus de ce genre de réforme fiscale. Les pétitionnaires sont du Manitoba et de l'Ontario.

La dernière pétition est également contre la taxe sur les produits et services. Elle montre que les pétitionnaires se rendent compte que le fardeau de l'impôt pèse de plus en plus sur les Canadiens moyens et que cela ne ressemble en rien à une réforme fiscale.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends également la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter quatre pétitions, signées par des personnes de l'Ontario, du centre de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan qui manifestent leur opposition à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires indiquent que c'est une taxe régressive qui frappe particulièrement les petits et les moyens salariés, et que les Canadiens sont déjà trop imposés.

Cette nouvelle charge fiscale pourrait nuire à l'économie. Les signataires demandent à la Chambre d'abord de ne pas adopter la taxe sur les produits et services et ensuite, après obtention d'un large consensus, de remplacer la proposition actuelle et la taxe sur les ventes des fabriquants par un impôt qui serait progressif et dans

l'intérêt de tous les Canadiens, plutôt que dans celui des plus riches seulement.

Ils considèrent cette taxe comme une vaste ponction. En leur nom, je suis heureuse de présenter ces pétitions.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui quelques pétitions portant sur un certain nombre de sujets.

En voici une signée par un grand nombre de personnes âgées de ma circonscription de Burnaby—Kingsway. La récupération des prestations de la sécurité de la vieillesse les préoccupe énormément. Ces personnes sont d'avis que la récupération de la sécurité de la vieillesse menace directement le principe de l'universalité qui constitue le fondement du système social canadien.

Elles prient instamment le Parlement de rejeter cette politique injuste et inéquitable du gouvernement qui consiste à recouvrer les prestations de la sécurité de la vieillesse.

LA PAUVRETÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée elle aussi par des habitants de Burnaby et de Vancouver qui soulignent qu'un sixième de tous les enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté atteint même 26 p. 100 dans certaines provinces, notamment dans la région atlantique qui traverse en ce moment une grave crise, que le premier ministre veuille bien l'admettre ou pas.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à appuyer la motion d'initiative parlementaire n° 254 présentée par ma distinguée collègue de Mission—Coquitlam.

Ils exhortent le gouvernement à négocier avec les provinces pour présenter un projet de loi complet sur les droits des enfants.

VIA RAIL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai en main des pétitions venant de centaines de Canadiens d'un peu partout au Canada et notamment de ma circonscription. Ces pétitions sont signées par de nombreux artistes et acteurs participant au Festival Shaw à Niagara-on-the-Lake. Ces derniers signalent que le service ferroviaire voyageurs offert par VIA Rail est essentiel pour de nombreux Canadiens et qu'il fait partie intégrante de notre pays depuis plus de 100 ans.

Les pétitionnaires se disent inquiets des compressions dans le service de VIA Rail et ils exhortent le Parlement à maintenir le réseau actuel de VIA, à améliorer le matériel roulant de la société et à garantir à cette dernière un appui suffisant pour lui permettre de réaliser son mandat qui consiste à offrir un service ferroviaire voyageurs dans tout le pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Enfin, monsieur le Président, à l'instar de nombreux autres députés, de tous les côtés, j'en suis persuadé, je tiens à déposer des pétitions qui ont été signées elles aussi par des centaines de Canadiens, notamment des électeurs de Burnaby—Kingsway, ainsi que des personnes âgées du Bonso Senior Centre et des membres de la section locale 602 du Syndicat des travailleurs de la construction et des industries diverses.

Les intéressés s'inquiètent de la taxe proposée sur les produits et services. Ils signalent qu'il s'agit là d'une forme injuste d'imposition, car elle ne tient absolument pas compte de la capacité de payer des contribuables.

Ils exhortent le Parlement à rejeter la taxe proposée sur les produits et services et à présenter plutôt une véritable réforme fiscale, afin que les sociétés et les particuliers nantis paient un impôt minimum. Ils invitent le gouvernement à mettre un terme à cette énorme razzia fiscale.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je présente moi aussi, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par 136 habitants de Nanaimo et des environs.

Les pétitionnaires soutiennent que le remboursement des prestations de sécurité de la vieillesse par les retraités qui gagnent plus de 50 000 $ compromet la légitimité des prestations sociales à titre de revenu et menace le principe de l'universalité qui est au coeur du système social canadien.

Ils demandent humblement au Parlement de rejeter la politique du gouvernement qui favorise cette récupération injuste et inéquitable des prestations de sécurité de la vieillesse.

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette la recommandation du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires, représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, sont inquiets des

recommandations de ce rapport qui causera le renvoi de plusieurs travailleurs. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

Monsieur le Président, selon l'indice de disparité des 84 localités isolées et désignées par le gouvernement du Québec en octobre 1989, Lebel-sur-Quévillon se classe en 70e position.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée conforme par le greffier et signée par les habitants de Calgary-Nord-Est qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires sont d'avis que cette taxe, même après avoir été réduite à 7 p. 100, reste inacceptable, car elle est discriminatoire et préjudiciable aux consommateurs et à notre capacité de commercer avec d'autres pays.

Il y a au total 11 000 signatures, et en voici 1 011 autres.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une pétition signée par des citoyens qui demandent, eux aussi, que le Parlement rejette le projet de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires, dans ce cas-ci des habitants de la belle province du Nouveau-Brunswick, partagent l'avis de Canadiens de toutes les régions du pays, y compris des Albertains qu'on vient de mentionner et d'autres citoyens qui nous ont fait connaître leur opinion ce matin et au cours des derniers mois.

Tous ces gens disent la même chose: «Que le gouvernement reparte à zéro. Nous croyons en la réforme fiscale, mais nous estimons qu'elle doit s'inscrire dans un programme qui ne s'en prend pas indûment aux pauvres.»

C'est pourtant ce que fait la taxe sur les produits et services. Nous faisons appel au bon jugement des simples députés ministériels pour qu'ils rejettent ce projet de taxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 149, 180, 190 et 195.

[*Texte*]

LA RÉFORME DES PENSIONS—LES COÛTS ADMINISTRATIFS

Question no 149—**M. Whittaker:**

Le gouvernement a-t-il fait des projections au sujet des coûts (au chapitre du personnel et de l'équipement) afférents aux changements envisagés dans le projet de modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne la déclaration des rajustements de pension, des rajustements de pension pour services antérieurs et des révocations de rajustements de pension, et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): La réforme des pensions sera mise en application sur une période de deux ans, si le Parlement approuve la déclaration des facteurs d'équivalence, des facteurs de rétablissement et des facteurs d'équivalence pour services passés. Voici les estimations des coûts en personnel, en capital et en frais de fonctionnement, si tous les aspects de la réforme des pensions entrent en vigueur le 1er janvier 1990:

	1990/91
(a) Coût en années-personnes	151
(b) Coût en capital (milliers de dollars)	4 814
(c) Frais de fonctionnement (milliers de dollars)	7 857

LES ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES RELATIVEMENT À VIA RAIL

Question no 180—**M. Benjamin:**

Le gouvernement est-il au courant des études effectuées par le ministère des Finances relativement à Via Rail et dont a fait mention le ministre des Transports au cours de la période des questions du 6 juin 1989, et, dans l'affirmative, *a*) quels en sont les titres, *b*) quel en était le but, *c*) quelles ont été leurs conclusions, *d*) quelle méthodologie y a-t-on utilisée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Les études dont a fait mention l'honorable Benoit Bouchard, ministre des Transports, le 6 juin 1989 sont celles qui ont été menées dans le cadre de la préparation du budget. Les études et les méthodes pour les mener ont, d'une part comme de l'autre, été déposées et rendues publiques au cours de la dernière semaine d'avril, au nombre des documents budgétaires.

Il s'agit notamment d'un plan budgétaire quinquennal et d'une stratégie budgétaire détaillée visant à contrôler

la dette publique et à rehausser la qualité de vie des Canadiens.

Quant à la conclusion rendue dans le cas de VIA Rail, on s'attend que VIA exploite ses activités de façon plus rentable, en s'inspirant davantage du monde des affaires. On a demandé à VIA de déposer un plan d'entreprise en vue de l'atteinte des objectifs établis par le gouvernement, dans les limites des niveaux de référence fixés.

LES PUBLICATIONS DISTRIBUÉES LORS DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

Question nº 190—**M. Milliken:**

En ce qui concerne respectivement les publications intitulées *a) Un arbre, un jardin*—un monde: programmes fédéraux de gestion de l'environnement au Canada, *b) Décennie de succès: Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie*, *c) En marche vers notre avenir à tous*, distribuées à la Conférence annuelle des Premiers ministres, (i) combien d'exemplaires ont été produits dans chaque langue officielle, (ii) quel a été le coût d'impression de chaque exemplaire, (iii) quels ont été les autres coûts de productions de chaque exemplaire y compris la rémunération versée aux rédacteurs ou aux photographes?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): (a) Un arbre, un jardin. . . un monde!

(i) 25 506 anglais; 10 261 français

(ii) 40 633,14$

(iii) 20 270$

(b) Dix années de succès: Recherche et développement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie

(i) 10 000 bilingues

(ii) 42 417,92$

(iii) 40 071,96$

(c) Vers notre avenir à tous: Un rapport sur le développement durable et ses conséquences pour le Canada

(i) 4 830 anglais; 3 519 français

(ii) 22 399,63$

(iii) 38 665,16$

LES NOMS DES LOCATAIRES DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LES LOYERS DEMANDÉS

Question nº 195—**Mme Gaffney:**

1. Y a-t-il des locataires de bâtiments publics dans le ressort de la Commission de la capitale nationale et, dans l'affirmative, quel est leur nom?

2. Des loyers sont-ils reçus pour des bâtiments ou autres lieux publics relevant de la Commission de la capitale nationale et, dans l'affirmative, quels en sont les montants respectifs?

L'hon. Elmer MacIntosh Mackay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Le registre entier des locataires de la Commission de la Capitale nationale, ainsi que les loyers demandés, ne peuvent être rendus publics* pour les raisons suivantes:

Les noms et adresses des locataires résidentiels, et les loyers payés par ceux-ci, se définissent comme renseignements personnels en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cette question est devant la Cour fédérale.

La Commission est d'avis que la publication des loyers commerciaux porterait préjudice à la position coucurrentielle des locataires et au pouvoir de négociation de la Commission. Sur cette question, les recommandations du Commissaire à l'information sont présentement à l'étude par la Commission.

La députée peut se prévaloir de ses droits en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

*La Loi sur l'accès à l'information ne fait pas de distinction entre les députés et le public en général.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nºs 177 et 179 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions nos 177 et 179 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PÊCHES

Question nº 177—**M. Young (Gloucester):**

Le gouvernement est-il conscient des difficultés que connaît l'industrie halieutique de Nord-Est du Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, *a*) quelles mesures seront mises en oeuvre d'ici le printemps prochain, *b*) qu'est-ce qui est envisagé pour cette région sur le plan (i) des programmes d'emploi d'urgence pour les pêcheurs et les travailleurs des conserveries de poisson (ii) du développement et de la commercialisation de produits nouveaux et à valeur ajoutée et d'espèces sous-utilisées (iii) des projets de développement économique de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui englobent le travail non saisonnier (iv) des nouveaux marchés pour les produits de la pêche?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS AU MULTICULTURALISME

Question nº 179—**Mme Mitchell:**

En ce qui concerne les subventions octroyées par le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté en 1989 *a*) quelle a été la durée (i) maximale (ii) minimale (iii) moyenne du traitement des demandes, *b*) comment cela se compare-t-il avec ce qui se fait dans les autres ministères, *c*) quel est (i) le nombre (ii) le pourcentage des demandes pour lesquelles une subvention a été approuvée, *d*) quel était (i) le nom du bénéficiaire (ii) le but (iii) le montant de chaque subvention?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des questions inscrites au *Feuilleton*. Nous avons déjà attiré l'attention de la présidence sur ce point mais, malheureusement, je suis forcé de revenir à la charge aujourd'hui.

• (1130)

J'ai une question au *Feuilleton* qui date du 30 octobre. J'admets qu'elle est plutôt longue. Le Règlement stipule qu'on doit y répondre dans les 45 jours, mais presque 90 jours se sont écoulés, soit le double du temps permis. J'aimerais que la présidence et le secrétaire parlementaire s'engagent à m'obtenir une réponse du gouvernement.

Voici un autre point sur lequel j'attire votre attention: la question nº 182 inscrite en mon nom depuis le 9 novembre est relativement courte, précise et à laquelle, à mon avis il est facile de répondre. Même le gouvernement admettra que la question n'est pas compliquée. Elle figure au *Feuilleton* depuis ce temps-là.

Une des conséquences que je vous signale, c'est que le paragraphe 39(4) stipule qu'aucun député ne doit avoir plus de quatre questions inscrites au *Feuilleton* en même temps. Comme on ne répond pas à mes questions, le Règlement de la Chambre m'empêche d'en poser d'autres. Autrement dit, je ne peux pas faire inscrire de questions au *Feuilleton* parce que j'en ai déjà quatre. Le gouvernement ne répond pas aux questions que j'ai au *Feuilleton* depuis quelque temps déjà.

Monsieur le Président, le greffier de la Direction des journaux pourrait facilement vous dire qu'il a accumulé un bon nombre de mes questions sur son bureau. J'attends qu'on réponde à mes premières questions avant de pouvoir en poser d'autres qui, à mon sens, sont dans l'intérêt du public. Quoi qu'il en soit, à titre de député, j'ai le droit de poser des questions.

J'espère que vous pourrez étudier la situation, monsieur le Président. J'attends vos directives et je demande au secrétaire parlementaire de collaborer afin qu'on réponde à ces questions et à d'autres qui sont au *Feuilleton*—conformément à l'article du Règlement qui stipule 45 jours—depuis très longtemps.

M. le Président: Je vais donner la parole au secrétaire parlementaire, car je suis sûr que les députés n'ont jamais pensé qu'il avait élaboré ce plan pour empêcher le député d'inscrire des questions à l'ordre du jour.

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à assurer aux députés que je n'ai rien fait de tel. Je ne voudrais certes pas empiéter d'aucune façon sur les droits et, de fait, sur les responsabilités et obligations qu'a le député de poser des questions.

Cependant, je voudrais signaler que 145 questions prioritaires ont été posées jusqu'ici et que nous avons réussi à répondre à 82,8 p. 100 d'entre elles. Il s'agit là de questions prioritaires. Quant aux questions régulières, le taux de réponse s'élève à 88,7 p. 100. Nous faisons certes de notre mieux pour respecter les délais et même pour les devancer.

Je n'ai malheureusement pu mettre la main sur la question dont parle mon collègue. Si je ne me trompe, c'était une question très grave portant sur l'un des voyages du premier ministre. Le député voudrait savoir, entre autres, le nombre de malles que chaque député a emportées avec lui à cette occasion.

En toute justice, il nous faut pas mal de temps pour retrouver ces gens et leur demander combien de malles ils ont emportées avec eux fet s'ils les ont fait enregistrer ou s'ils les ont gardées avec eux. Si le député pense que c'est une question grave et importante, je suis désolé,

mais il lui faudra attendre que nous prenions le temps de dénicher ces renseignements.

M. Boudria: Monsieur le Président, en réalité, ce n'est pas de cette question qu'il s'agit, mais de celle qui porte le numéro 182. J'ai aussi parlé de la question n° 162. Elle est inscrite depuis 90 jours. La question n° 182 l'est depuis plus de 45 jours.

Je remarque qu'une autre question est inscrite à mon nom depuis le 6 décembre. J'y demande seulement le nom des notaires qui travaillent pour la Banque fédérale de développement. La liste ne devrait prendre qu'une quinzaine de minutes à établir. La question est au *Feuilleton* depuis plus de 45 jours.

Le gouvernement vient d'avouer qu'une fois sur cinq il ne répond pas aux questions prioritaires dans les délais prescrits. Selon son propre aveu, il manque donc au Règlement dans près de 20 p. 100 des cas. Le délai de 45 jours est expiré en ce qui concerne toutes les questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* sauf une, et on n'a pas encore répondu à une seule.

M. Cooper: Je commence par quelques rectifications. Je n'ai pas dit qu'on répondait à temps à 82,8 p. 100 des questions. J'ai dit qu'on avait répondu à 82,8 p. 100 des questions. Nous accusons en ce moment un retard dans quelques cas, je suis bien prêt à l'admettre, mais en général nous respectons les délais.

Dans la question n° 197, si c'est de celle-là que parle le député, il ne demande pas simplement le nom des avocats et des notaires au service de la BFD, mais aussi tous les honoraires qui leur ont été versés, et cela prend du temps.

En toute équité, de notre côté de la Chambre, nous faisons de notre mieux pour répondre aux questions à temps, et j'y veille personnellement, mais quand les députés persistent à poser des questions qui exigent des réponses très détaillées ainsi que des vérifications auprès d'un certain nombre de personnes et de bureaux, il nous est pratiquement impossible de respecter le délai de 45 jours. Nous allons continuer de faire le mieux possible dans tous les cas.

M. Milliken: Monsieur le Président, je comprends la difficulté qu'éprouve le secrétaire parlementaire. Je sais que les questions qui lui sont posées lui causent parfois des problèmes, mais il a des chiffres. Il nous a donné le pourcentage de questions auxquelles il a répondu. Voudrait-il nous dire aussi combien de fois on a dépassé le délai de 45 jours? Autrement dit, si on a répondu à 82 p. 100 des questions, dans quelle proportion la réponse a-t-elle été donnée après le délai de 45 jours? Est-ce dans 90 p. 100 ou 95 p. 100 des cas? Peut-il nous donner cette précision?

M. le Président: Je m'en voudrais de mettre un terme à un débat si intéressant parce qu'il soulève des points importants et que le nombre de questions qu'un député fait inscrire au *Feuilleton* reflète souvent le zèle de ce député. La règle doit être respectée à moins que le gouvernement ne puisse vraiment pas répondre aux questions dans les délais impartis.

Le député de Kingston et les Îles dit comprendre dans quelle position se trouve le secrétaire parlementaire. Le député de Glengarry—Prescott—Russell, pour sa part, a fait valoir son point de vue. Le secrétaire parlementaire a conscience de ce qu'on attend de lui; nul doute qu'il transmettra le message.

Si cela peut être utile, le secrétaire parlementaire pourrait aussi rappeler à ceux qui attendent des réponses que cette disposition, comme je l'ai déjà dit, n'a pas été adoptée pour rien, mais qu'il faut aussi tenir compte du contexte. Elle est là pour rappeler au gouvernement et aux fonctionnaires qu'ils doivent répondre le mieux et le plus vite possible à des questions jugées importantes.

Le député de Kingston et les Îles pose une autre question très détaillée et complexe. Il conviendrait donc qu'il s'entende avec le secrétaire parlementaire, car il pourrait attendre un bon bout de temps avant d'obtenir une réponse.

Je compte sur le secrétaire parlementaire pour obtenir la collaboration de tous, de manière à faire respecter l'esprit de la disposition.

Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je viens de remarquer que vous êtes passé par-dessus les affaires courantes, qui comprennent la présentation de demandes faites conformément à l'article 52 du Règlement. Vous avez eu raison de passer à l'ordre du jour, mais je voudrais souligner que certains d'entre nous à la Chambre estiment que, à cause des délibérations d'hier, les privilèges de certains députés n'ont pas été protégés par le Règlement.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que, le 18 janvier dernier, vous avez reçu une lettre du député de Beauséjour. Celui-ci demandait la tenue d'un débat d'urgence sur la situation de la pêche, sur la crise de plus en plus grave qui frappe le secteur de la pêche de la morue, du homard, du crabe des neiges et de la rogue de hareng dans le Canada atlantique. Cette crise se traduit par de nombreuses fermetures d'usines de transformation du poisson, par la perte d'emplois et, en fin de compte, par la disparition de localités entières.

Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre attachent beaucoup d'importance à cette question très très difficile. Nous avons pensé à ce moment-là que la demande présentée en vertu de l'article 52 du Règlement était recevable et qu'il fallait y donner suite.

• (1140)

Bien sûr, nous nous rendons compte que, en invoquant l'article 52, qui est complexe, nous devons nous en remettre à la décision de la présidence, décision que nous respectons toujours.

Le problème qui s'est posé hier, c'est que le gouvernement, qui ne voulait pas discuter de VIA Rail comme nous le permettait une motion de mon collègue de Thunder Bay—Atikokan portant approbation d'un rapport du comité permanent, a proposé une motion dilatoire. C'est le secrétaire parlementaire qui l'a proposée, lui qui, il y a quelques instants, a dit qu'il n'empiéterait jamais sur les droits des députés de la Chambre des communes.

Je lui ferai remarquer qu'il a effectivement empiété hier sur le droit de certains députés de débattre d'une très grave question. Il ne l'a pas fait de propos délibéré, mais le Règlement est ainsi fait. En proposant que nous passions à l'ordre du jour, il a contrecarré tous les efforts de notre assemblée en vue de discuter d'un sujet très important dont se préoccupent vivement de nombreux Canadiens, c'est-à-dire la situation de l'industrie de la pêche dans les provinces de l'Atlantique.

Les arguments que je voudrais vous soumettre ont trait à l'article 52 du Règlement portant sur les débats d'urgence. Je ne veux pas faire lecture de tout l'article parce qu'il est très long, mais je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe 15. Je vais lire ce paragraphe, le dernier de cet article du Règlement, car il me paraît important. Le voici:

> Les dispositions du présent article du Règlement ne sont pas suspendues par l'application d'un autre article du Règlement relatif aux heures de séance ou à cause de l'examen de toute autre question. Toutefois, en cas de conflit, le Président doit décider quand cette autre question devra être prise en considération ou décidée et doit donner à tout article du Règlement toute interprétation qui peut s'imposer en ce qui concerne cette question.

Voilà, monsieur le Président, ce que je voulais faire remarquer. Le gouvernement a décidé hier qu'il ne voulait pas s'engager dans un débat sur la motion présentée par le député de Thunder Bay—Atikokan au sujet de VIA Rail. Le gouvernement a utilisé une manoeuvre que je qualifierais de dilatoire. Il a court-circuité tout le système. Nous n'avons pas réussi à en arriver au point des délibérations où vous devez vous prononcer sur la tenue d'un débat d'urgence dont le député de Beauséjour avait fait la demande en toute bonne foi. Je pensais donc aujourd'hui que vous feriez l'appel de cette motion.

Vous êtes saisi de la motion depuis le 18 janvier. Rien dans le Règlement ne prévoit que vous deviez la mettre en discussion hier ou aujourd'hui, si un événement, prévu au Règlement, empêchait sa mise en délibération. Nous avons donc cru hier que le Président la mettrait en discussion le lendemain, mais aujourd'hui, nous nous apercevons qu'il n'en fera rien.

Je sais que vous ne l'avez pas mise en délibération, car les services du greffier m'ont précisé que nous devrions déposer à nouveau ou soumettre à nouveau la lettre en question. Pour moi, il s'agit là d'une décision bureaucratique tout à fait inacceptable. Rien dans le Règlement ne nous force à agir ainsi. Il n'y est dit nulle part que l'on doit soumettre à nouveau une demande de débat d'urgence.

Lorsqu'on parle d'un débat d'urgence, il est question d'une chose qui se produit un jour donné, une semaine donnée ou durant une certaine période. La crise en question existe toujours. Pourquoi devons-nous perdre notre temps à soumettre à nouveau une lettre réclamant un débat d'urgence alors qu'en fait, le paragraphe 52(15) du Règlement vous donne, selon moi, le pouvoir d'interpréter les règles en question.

Je vous exhorte donc, afin d'assurer le bon déroulement de nos travaux et de tenir le débat en question à la Chambre, à reconsidérer votre décision de ne pas passer à l'article 52 du Règlement aujourd'hui, comme on le prévoit sous la rubrique «Affaires courantes» du Règlement.

En conclusion, je tiens à vous dire que je crains fort que, grâce à sa majorité, chaque fois qu'il sait qu'il existe une crise et qu'il est probable qu'un débat sera réclamé à ce sujet—car nous signalons parfois au gouvernement que nous souhaitons discuter d'une question en particulier—le gouvernement puisse rendre la disposition pertinente du Règlement tout à fait inutile; il suffira en effet que durant les «Affaires courantes», un ministériel prenne la parole et propose de passer aux «Initiatives ministérielles». Je trouve cela quelque peu difficile à accepter.

Le gouvernement va se servir de sa majorité pour empêcher tout débat sur une question extrêmement importante dont un député a saisi la Chambre. En d'autres termes, chaque fois que le gouvernement voudra se servir de sa majorité pour circonvenir la procédure normale et éviter de discuter d'une crise, il pourra proposer de passer aux «Initiatives ministérielles». Selon moi, cela serait contraire à ce que je considère être le processus démocratique, et je suis tout à fait contre cette façon de procéder.

Ainsi, je vous exhorte à reconsidérer votre décision de ne pas passer à l'article 52 du Règlement dans le cadre des «Affaires courantes» comme c'est normalement le cas, à demander que la lettre déposée par le député de Beauséjour soit examinée aujourd'hui et à faire en sorte qu'une décision soit prise au sujet de la tenue possible d'un débat d'urgence sur la situation dans le secteur de la pêche dans les provinces de l'Atlantique.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je serai bref. Je crois que la question est importante. Je crois que tous admettront que les députés ont le droit de demander un débat spécial lorsqu'ils jugent une question urgente et je pense que nous ne devons pas perdre de vue que nous reprenons tout juste nos travaux et que nous voudrons donc, dans la mesure du possible, entretenir une atmosphère de coopération et de franche camaraderie.

Je pense que nous comprenons tous la décision du gouvernement de demander un vote pour donner suite à la motion d'adhésion d'hier. À mon avis, le gouvernement avait deux options. La première était de proposer que nous passions directement aux initiatives ministérielles, ce qu'il a fait; la deuxième était simplement que le débat soit ajourné et que nous revenions aux Affaires courantes.

J'ai même discuté de la question avec le secrétaire parlementaire, et nous avons pu dégager ces deux options. Le gouvernement en a choisi une. Par conséquent, nous ne nous sommes pas rendus à l'étape de l'examen des Affaires courantes où les députés auraient pu présenter leurs demandes de débat d'urgence sur les conséquences environnementales du barrage Rafferty–Alameda, sur la situation en Éthiopie et sur la crise dans les pêches sur la côte est.

Plutôt que de discuter de la possibilité d'interpréter l'article 52 du Règlement comme permettant de soulever ces questions maintenant, je crois que, dans un esprit de coopération, nous pourrions permettre aux députés ayant présenté des lettres faisant état de leur intention de demander des débats d'urgence, d'exposer leurs arguments pour que nous puissions ensuite passer à l'examen des questions à l'ordre du jour.

M. le Président: Je sais que d'autres députés voudront probablement prendre la parole. Je peux peut-être les empêcher de se lancer dans de longs arguments en faisant quelques remarques au sujet de la demande.

Premièrement, cette question peut être résolue très facilement aujourd'hui. Comme nous devons prendre rapidement une décision à ce sujet, je ne veux pas donner une réponse irréfléchie.

Sans me prononcer catégoriquement sur la règle, n'oubliez pas que, pour l'instant, la Chambre n'a été saisie que d'un avis de demande. La coutume veut que la présidence ne fasse pas de remarques au sujet de toute autre demande qu'elle reçoit tant que le député qui a présenté la demande en question n'a pas pris la parole à la Chambre. Je sais que les députés comprennent cela. Toutefois, comme le député d'Ottawa—Vanier et le député de Kamloops ont tous deux affirmé qu'un certain nombre de demandes devaient être présentées hier, je crois que je peux parler de ces demandes comme étant celles que j'ai reçues hier.

En fin de compte, le gouvernement a proposé que la Chambre passe à l'ordre du jour, et il m'a donc été impossible de rendre une décision concernant ces demandes. On aurait peut-être pu remédier à cela facilement sans débat. Il aurait suffi que les demandes soient présentées de nouveau aujourd'hui.

Au cas où les députés auraient certaines incertitudes quant à la façon exacte d'interpréter cette règle, je vais prendre le temps d'examiner la question. En attendant, comme l'a proposé le député de Kamloops, je peux considérer que les demandes m'ont été présentées, à condition, bien entendu, que la Chambre y consente.

• (1150)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais éclaircir ici deux ou trois points, le premier étant que lorsque j'ai proposé la motion hier, à savoir que la Chambre passe à l'ordre du jour, je n'avais nullement l'intention d'empêcher la tenue d'un débat d'urgence. En toute justice, si l'opposition m'avait dit qu'elle avait réclamé la tenue d'un tel débat, je suis persuadé que nous aurions pu collaborer et en arriver à un arrangement d'une façon ou d'une autre.

Sans vouloir le moindrement établir un précédent, nous, de ce côté-ci de la Chambre, serions tout disposés à accepter la recommandation du député de Kamloops et leader parlementaire du NPD pour que l'avis ou les avis, je ne sais trop, qui ont été donnés hier, soient considérés comme redonnés aujourd'hui, à la condition que cela ne constitue pas un précédent ni ne donne à penser que le gouvernement estime que ces questions entraînent effectivement une urgence.

M. le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell veut peut-être faire valoir un point qui m'a échappé, et je vais donc l'entendre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à ajouter un petit quelque chose à ce qui a déjà été dit et à demander à la présidence de tenir compte d'un autre élément lorsqu'elle rendra un jugement définitif sur l'interprétation de l'article 52 du Règlement.

Mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, a indiqué à la présidence pour quelle raison il estime inutile, que ce soit aujourd'hui ou demain à la première occasion, de représenter une demande, et je suis d'accord sur ce point. Je voudrais ajouter cependant que je me demande si le Président ne pourrait pas envisager également s'il n'aurait pas été approprié hier, immédiatement après le vote sur le passage à l'Ordre du jour, que l'on résolve cette question.

Je dis cela pour la raison suivante, monsieur le Président. Je ne dis pas que c'était la raison hier, mais un gouvernement pourrait à l'avenir, si la décision de la présidence demeure incontestée, utiliser le système de la motion de passage à l'Ordre du jour pour empêcher l'opposition de proposer à la présidence un débat en vertu de l'article 52 du Règlement. Il se peut que le gouvernement ait trouvé ce moyen par accident. Je ne dis pas qu'il l'utiliserait, mais le précédent serait là.

Si la présidence pouvait étudier la demande immédiatement après un tel vote, à condition qu'on ait de nouveau recours à une motion de passage à l'Ordre du jour, le vote n'empêcherait pas la présidence de décider immédiatement au sujet de la demande en vertu de l'article 52 du Règlement. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président: Je remercie les députés de leurs observations. Je pense que nous avons une entente, du moins en ce moment. Je vais considérer que les demandes m'ont été soumises et je rendrai ma décision à 15 heures.

Je tiens à dire aux députés qu'aucune observation que j'ai pu faire ou que quiconque a pu faire aujourd'hui ne constitue un précédent. Je vais étudier la question et rendre ma décision. Je pense qu'il est toutefois juste de dire, surtout pour les gens qui nous regardent, que s'il y a eu stratagème, le leader à la Chambre a reconnu aujourd'hui que ce n'était pas l'idée. Le public doit savoir que, pour aujourd'hui du moins, cette question a été résolue par un accord entre les partis, et je remercie le député de Kamloops de sa suggestion.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 22 janvier, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer au débat sur le projet de loi C-52. Je dois dire que lorsqu'on étudie un projet de loi, ceux qui en bénéficient devraient, je pense, transmettre un message très clair. Les personnes dont le revenu dépasse 85 000 $ par an et celles qui disposent à la fin de l'année de 10 000, 12 000 ou 15 000 $ à mettre de côté pour quelque raison que ce soit devraient être très satisfaites du gouvernement à ce stade, parce que ce projet de loi est prévu pour tous ceux qui ont des revenus qui dépassent 85 000 $ ou qui disposent de 10 000 à 15 000 $ à la fin de l'année pour investir d'une façon ou d'une autre.

Il s'agit d'un groupe très privilégié de Canadiens. Ce projet de loi concerne probablement moins de 1 p. 100 des Canadiens. Le gouvernement, soucieux de tout ce qui passe au Canada, prévoit que nous devrions passer maintenant plusieurs semaines à la Chambre des communes à débattre comment on pourrait aider les personnes dont les revenus se trouvent dans la fourchette de 85 000 $ et plus.

Cela se produit à un moment où plus de 1 million de personnes vivent dans la pauvreté et près de 1 millions de Canadiens sont au chômage. Il existe aussi incontestablement une crise dans le Canada atlantique, et on assiste à la faillite des agriculteurs dans tout le pays, en particulier dans l'ouest du Canada. Le secteur de la pêche de la côte ouest connaît un grand marasme et des usines ferment dans tout le Canada, en particulier dans le centre industriel de notre pays.

En dépit de toutes ces questions qui sont cruciales et qui, dans certains cas, nous l'avons tous reconnu, constituent vraiment une crise, le gouvernement annonce qu'il veut prendre le temps d'aider les gens qui ont besoin d'un secours spécial et dont le revenu dépasse 85 000 $ par an. Cela nous rappelle les objectifs réels du gouvernement conservateur.

Nous ne parlons jamais de l'industrie forestière. En toute déférence pour mon honorable collègue, le ministre des Forêts, qui est présent à la Chambre aujourd'hui et qui se préoccupe beaucoup de l'industrie forestière, ses collègues du Cabinet ne partagent peut-être pas son dévouement et son intérêt pour ce secteur. Parlons-nous de l'industrie forestière et de ses problèmes? Non. Parlons-nous des problèmes de l'industrie minière? Non. Parlons-nous de la crise de l'agriculture? Non. Parlons-nous de la crise de nos exportations? Non. Parlons-nous des difficultés auxquelles font face nos autochtones? Non.

Nous ne parlons pas des problèmes auxquels notre pays est confronté. Nous allons plutôt parler d'aider les gens dont le revenu dépasse 85 000 $ par année, comme s'ils avaient besoin d'aide. C'est absolument inouï et très embarrassant. Je m'étonne qu'on trouve des députés ministériels ici aujourd'hui. Ils devraient quitter la salle, sous prétexte d'aller prendre un café, pour ne pas avoir à entendre ces discours. Comment peuvent-ils discourir sérieusement ici en sachant ce qui se passe? Je vais m'expliquer plus en détail.

Je vais commencer par dire un mot de la position de mes collègues libéraux au sujet de ce projet de loi qui va venir en aide aux riches contribuables.

En 1982, le gouvernement libéral de l'époque a créé un groupe d'étude sur la réforme des pensions. Ce dernier a effectué avec beaucoup de sérieux un travail important et essentiel. Le groupe d'étude a parcouru le pays pour recueillir l'opinion des Canadiens et a présenté un rapport raisonnable, jusqu'à un certain point. Bien sûr, nous avons dû présenter, comme d'habitude, un rapport minoritaire, car nous n'approuvions pas un bon nombre d'éléments contenus dans le rapport. L'élément auquel nous nous opposions le plus farouchement est celui dont nous traitons aujourd'hui.

Le rapport proposait que le gouvernement dépose un projet de loi, comme celui qu'ont vient de nous présenter. Mais le gouvernement, qui était alors libéral, est maintenant conservateur.

Dans le budget de 1984 présenté par le ministre des Finances de l'époque, M. Marc Lalonde, ce dernier a proposé un projet de loi en tous points semblables à celui que nous débattons aujourd'hui. La mentalité des libéraux a peut-être changé depuis 1984. Leur opinion sur la réforme des pensions s'est peut-être modifiée. Après avoir écouté certains discours prononcés hier, c'est une conclusion que je dois tirer. Je peux en tirer d'autres, mais oublions cela, c'est de l'histoire ancienne. Il semble que les libéraux aient changé de rengaine et s'inquiètent désormais également des répercussions de ce projet de loi qui est loin d'être progressiste.

• (1200)

C'est l'occasion tout indiquée pour étudier la réforme des pensions, car nous reconnaissons tous que la population canadienne vieillit et que les gens ont du mal à s'assurer un revenu suffisant à la retraite. Beaucoup de personnes âgées vivent dans la pauvreté, voire dans une extrême indigence. Je veux parler surtout des femmes

seules, dont des centaines des milliers sont dans l'indigence. Pourtant, ce projet de loi ne fait absolument rien pour aider ou encourager ces personnes.

Par contre, ce projet de loi est une excellente nouvelle pour les personnes âgées qui sont riches ou pour les riches qui prendront bientôt leur retraite, car il permettra d'aider les plus riches aux dépens des plus pauvres. Tout compte fait, c'est un projet de loi ignoble. Non seulement sera-t-il avantageux pour les mieux nantis, mais il portera préjudice à ceux qui se trouvent au bas de la pyramide salariale.

Par exemple, en 1995, année où ces dispositions prendront pleinement effet, les contribuables qui gagneront un salaire de 86 000 $ profiteront d'un avantage fiscal de 15 000 $ qui se traduira par un gain de 7 500 $. Quoi de mieux que de recourir au régime fiscal pour éviter de payer des impôts. Évidemment, puisque les riches ne paieront pas leur juste part d'impôts, il faudra bien que le travailleur moyen paie la note, comme toujours.

Il y a des choses bien curieuses. À l'heure actuelle, si votre revenu est de 20 000 $, vous pouvez verser jusqu'à 4 000 $ à votre régime enregistré d'épargne-retraite. Or, quand cette loi prendra effet, en 1995, les contribuables gagnant 20 000 $ ne pourront plus verser que 3 600 $. En d'autres termes, les contribuables à faible revenu auront droit à des exemptions moins élevées qu'en vertu de la loi actuelle, tandis que ceux qui auront la chance de toucher un revenu supérieur profiteront d'avantages fiscaux beaucoup plus généreux qu'aujourd'hui. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau: sous le règne des conservateurs, les riches s'enrichissent davantage tandis que les pauvres et la classe moyenne s'appauvrissent.

Combien de fois les conservateurs ont-ils haussé les impôts? On parle beaucoup ces jours-ci de la taxe sur les produits et services, qui va saigner à blanc une bonne partie du pays et beaucoup de contribuables. L'autre jour, j'ai consulté la liste des augmentations d'impôts du gouvernement fédéral. Depuis un an, les conservateurs ont augmenté les impôts à 31 reprises, sans parler de la TPS qui va bientôt tomber comme une masse. En un an, ils ont haussé les impôts fédéraux 31 fois.

Telle est leur ligne directrice, mais voilà qu'ils décident qu'il faut que quelqu'un au Canada bénéficie d'un allègement fiscal. Quelqu'un doit tirer profit du règne conservateur. Quelqu'un doit en retirer un avantage fiscal, et qui en bénéficiera croyez-vous? Les pauvres ou les personnes à faible revenu? Du tout. Les gens à revenu moyen? Non plus. Les très riches, alors? C'est cela, on y est, ce sont les Canadiens à revenu très élevé qui vont avoir droit à une véritable aubaine en matière fiscale.

Cela n'a vraiment rien à voir avec la réforme des pensions. Cela cadre plutôt avec le programme de réforme fiscale des conservateurs, parce que les mesures proposées permettent aux gens à gros revenu d'éviter de payer de l'impôt. Cela n'a rien à voir avec l'aide qu'on pourrait apporter aux pensionnés.

Si tel était vraiment notre but, nous étudierions des mesures législatives relatives à la transférabilité des droits à la pension. Le projet de loi C-52 a-t-il un rapport quelconque avec la transférabilité des droits à la pension au Canada? Non, il n'en a aucun. Ce projet de loi a-t-il un rapport avec le fait que 90 p. 100 des régimes de pension privés ne comportent aucun mécanisme d'indexation? Non, il n'en a pas.

Y est-il question de la pension de personne au foyer? Non. Contient-il une disposition quelconque donnant aux hommes et aux femmes qui doivent rester au foyer pour élever leurs enfants ou pour prendre soin de personnes âgées ou handicapées, la chance de toucher une pension lorsqu'ils seront à la retraite? Non, on n'y trouve absolument rien en ce sens.

Tout ce qui ressort de ce document, c'est que, si vous êtes riche, vous profiterez bientôt d'un allègement fiscal supplémentaire, qui viendra s'ajouter à tous ceux dont vous profitez déjà. C'est de cela dont il est question. La réforme fiscale conservatrice consiste ni plus ni moins à modifier la fiscalité de façon à favoriser les gens qui ont les plus gros revenus. Cela est maintenant une évidence.

Le gouvernement du Canada va donc payer le prix fort. Chaque fois qu'il accorde des exonérations fiscales aux économiquement forts, les recettes fiscales ne s'accumulent pas aussi rapidement dans le Trésor fédéral. Il est donc obligé de faire payer davantage les travailleurs. Dans l'ensemble, cependant, combien cette mesure va-t-elle coûter? La réponse varie selon les spécialistes. Certains disent 500 millions de dollars par année et d'autres, 350 millions. J'en ai même entendu un déclarer qu'elle ne coûterait que 300 millions de dollars. À dire le vrai, personne ne connaît véritablement la réponse. Le chiffre exact se situe vraisemblablement entre 300 et 500 millions de dollars. Autrement dit, les Canadiens vont devoir payer un demi-milliard de dollars pour venir en aide aux économiquement forts.

Sachant le genre d'homme que vous êtes, monsieur le Président, je suis persuadé que, si le gouvernement devait de toute façon perdre 350 millions de dollars, vous trouveriez beaucoup plus normal qu'il les distribue au contraire aux économiquement faibles, et tout particulièrement aux femmes âgées à la retraite qui vivent seules et qui se situent, par leur revenu, en-dessous du seuil de la pauvreté. Nous serions ainsi en mesure de verser à chacune 30 $ de plus par mois.

Certains peuvent penser que c'est peu, mais je suis sûr que les retraitées qui vivent dans la pauvreté s'accommoderaient fort bien de ces 30 $ de plus par mois. Je sais en outre que leur condition de vie s'en trouverait énormément améliorée. Mais le gouvernement refuse tout net, alléguant qu'il n'a tout simplement pas les moyens de verser 30 $ de plus par mois aux pauvres femmes âgées qui ne travaillent plus. Pourtant, il est tout à fait disposé à épargner aux nantis qui gagnent plus de 86 000 $ par année l'obligation de payer l'impôt sur 15 000 $, ce qui constitue un cadeau en espèces de quelque 7 500$. Quand il s'agit des riches, le gouvernement a toujours les moyens.

Encore une fois, le gouvernement conservateur se montre sous son jour véritable. Nous sommes à même de constater quels sont ses vrais objectifs. Si, d'une part, il avantage les riches et les privilégiés, il s'efforce, d'autre part, de rendre aux pauvres la vie encore plus difficile et de réduire le pouvoir d'achat de la classe moyenne en l'accablant d'impôts.

Cette attitude est non seulement injuste envers les travailleurs, ceux tout particulièrement qui sont mal payés, mais elle l'est également envers les femmes. Statistiques à l'appui, nous savons maintenant qu'en 1986, les femmes ne gagnaient que 57 p. 100 de ce que gagnaient les hommes. Autrement dit, à tout considérer, les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes, ce qui signifie qu'elles disposent de beaucoup moins d'argent à la fin de l'année et qu'elles ont moins d'argent de côté à investir dans un REER. Parmi les gens qui nous regardent et nous écoutent aujourd'hui, ou encore qui lisent le hansard, je me demande combien connaissent de femmes qui touchent un revenu supérieur à 86 000 $ par année. Vous devrez chercher longtemps pour trouver ces quelques rares femmes qui en profiteront vraiment.

Je vois que mon ami de longue date, le président du Comité des finances, est ici. Je soupçonne qu'il se lèvera bientôt et qu'il expliquera pourquoi il est si important que les personnes à revenu élevé reçoivent des avantages fiscaux accrus. Il nous dira que, s'ils ne paient pas d'impôt, ils investiront plus, ils achèteront plus et ils stimuleront l'économie. Eh bien, c'est son point de vue; ce n'est certainement pas le mien.

Permettez-moi de vous dire comment cette mesure est injuste envers les femmes. L'année dernière, 61 p. 100 de ceux qui ont contribué à des régimes enregistrés d'épargne-retraite étaient des hommes et 39 p. 100 étaient des femmes. Autrement dit, beaucoup plus d'hommes que de femmes, presque deux fois plus, profitent de cette échappatoire fiscale avantageuse. Là encore il est évident que les femmes font l'objet de discrimination. Seize pour cent des femmes qui produisent une déclaration d'impôt demandent une déduction relative à un REER, comparativement à 24 p. 100 des hommes. Il ressort clairement des statistiques que les hommes, eux qui touchent de gros revenus, profitent de cette disposition fiscale beaucoup plus que les femmes. D'une façon très indirecte, on empêche les femmes de prévoir pour leur retraite.

Aussi, dans bien des cas, le régime est défavorable aux petites et moyennes entreprises qui essaient d'établir des régimes de pensions pour leurs employés, parce que beaucoup d'entre elles préfèrent profiter d'échappatoires fiscales avantageuses créées par le gouvernement conservateur et se retirer des régimes de pensions établis par l'employeur. Ainsi il est difficile pour les PME de financer la retraite de leurs employés.

• (1210)

C'était plutôt drôle, et je pense que tout le monde a bien ri, hier, lorsque le gouvernement a déposé ce projet de loi. Nous nous attendions à ce que le ministre des Finances prenne la parole et le dépose, étant donné qu'il s'agit de toute évidence d'un projet de loi visant à modifier le régime fiscal en faveur des nantis. Cependant, qui a déposé le projet de loi et représenté le gouvernement? Le ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires). Ce projet de loi lève le voile sur le véritable programme du gouvernement; en effet, plutôt que d'essayer d'améliorer le Régime de pensions du Canada et le Programme de la sécurité de la vieillesse, le gouvernement s'oriente vers une privatisation accrue du régime de pensions.

Faut-il s'en étonner? Il suffit de nous rappeler ce que les conservateurs ont essayé de faire, il n'y a pas si longtemps, après avoir été élus; la première mesure qu'ils ont essayé de prendre a été de réduire les pensions. Vous

vous rappelez? Je sais que le président du Comité des finances se souvient.

M. Boyer: Une désindexation partielle n'est pas une réduction des pensions.

M. Riis: Mon collègue crie après moi. Permettez-moi de préciser. Plutôt que de permettre aux personnes âgées de rattraper l'inflation grâce à une augmentation annuelle et régulière de leur pension, le gouvernement conservateur nouvellement élu avait décidé de plafonner les pensions. En d'autres mots, il allait empêcher les personnes âgées d'obtenir ce à quoi elles ont droit chaque année à juste titre. Leur pouvoir d'achat aurait réellement diminué, ce qui aurait correspondu par conséquent à une réduction de leurs pensions.

Les retraités du Canada se sont levés et ont dit: «Nous n'accepterons pas cette absurdité que veut nous imposer un gouvernement cruel et méchant.» Ils ont communiqué avec les députés en si grand nombre que le premier ministre a cédé à leurs pressions et a reculé. Mais il est revenu à la charge en disant: «Nous ne pouvons pas verser une pension de vieillesse à toutes les personnes âgées du Canada. Si vous avez ménagé et économisé toute votre vie pour bien préparer votre retraite, vous n'aurez pas de pension. Nous allons la récupérer.» C'est le mot que le ministre des Finances a employé: «Si vous avez eu la prudence de bien préparer votre retraite, nous allons récupérer votre pension. C'est le problème du déficit qui nous oblige à agir ainsi.»

Si c'est à cause du déficit, pourquoi versera-t-il alors un demi-milliard de dollars aux personnes à revenus élevés du Canada avec ce projet de loi? Pourquoi? Il est évident que le gouvernement ne se préoccupe pas réellement du déficit, sinon il ne serait pas si généreux pour les personnes à revenus élevés.

Il a fait autre chose. Il a bien sûr abandonné l'universalité. Si l'on peut supprimer l'universalité des pensions comme celle des allocations familiales, on peut faire du Canada un pays où les gens vivent de la charité et où ils doivent prouver qu'ils sont assez pauvres pour recevoir une pension ou des allocations familiales. Voilà le genre de charité et de mendicité que nous associons au gouvernement conservateur. C'est le genre de société vers lequel nous nous dirigeons.

Si le déficit est si sérieux, j'espère que les députés d'en face, quand ils parleront de ce projet de loi durant les prochains jours, expliqueront pourquoi ils jugent que nous devrions verser un milliard de dollars aux citoyens canadiens les plus riches.

Il y aurait encore tant à dire. Permettez-moi de terminer en examinant simplement les statistiques que le gouvernement a fournies au sujet des personnes qui réclament des déductions pour un REER dans leur déclaration de revenus. Il n'y en a guère qui recourent à un REER chez les personnes à revenus modestes, c'est-à-dire ceux qui gagnent en tout 10 000 $ à 15 000 $ par année. Je dirais qu'il n'y en a pour ainsi dire pas. Mais la plupart de ceux qui sont dans la fourchette des 50 000 $ à 60 000 $ recourent à des REER. Parmi ceux qui ont de bons revenus, et surtout ceux qui ont des revenus supérieurs, presque tous ont recours à cette échappatoire fiscale. Mais dans les revenus inférieurs, il n'y a pour ainsi dire personne qui le fasse.

Disons les choses honnêtement. Ce projet de loi est conçu pour une catégorie de personnes bien définie et, bien précise, une catégorie de privilégiés qui ont de bons revenus, et surtout ceux qui gagnent plus de 86 000 $ par année.

Là-dessus s'achève mon plaidoyer, monsieur le Président.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a invoqué de nombreuses raisons pour demander que ce projet de loi soit longuement étudié en comité: parce que c'est un texte qui diffère l'impôt et que c'est sans doute un des plus compliqués à être soumis à la Chambre depuis très longtemps.

Il doit bien savoir à ce sujet que le parti libéral et le gouvernement désiraient tous les deux que la question soit soumise au Comité des finances; mais le Nouveau Parti démocratique a jugé bon de faire de l'obstruction à la Chambre pendant un certain temps, puis d'opter pour un comité législatif où le Règlement ne permettrait pas de procéder à une analyse complète de la nature et de la qualité des dispositions qui diffèrent l'impôt.

Je me demande ce qui peut bien l'inciter à vouloir procéder de cette façon. Ne pense-t-il pas comme moi que ce projet de loi doit faire l'objet d'un examen très

minutieux, avec audition des témoins des diverses associations, telle l'Association canadienne des enseignants et enseignantes, qui protestent contre un pareil projet de loi du fait qu'il minimise le niveau éventuel de leur pension, ce qu'il sait peut-être.

Est-ce qu'il ne s'intéresse pas au fait que le projet de loi minimise le transfert d'un régime différant l'impôt à un autre? Ne désire-t-il pas que ce texte financier très compliqué soit analysé dans des conditions qui permettent au comité de recourir à des actuaires indépendants? C'est une chose que le Règlement n'autorise pas les comités législatifs à faire.

Je me demande dans quel but il a adopté la position qu'il défend jusqu'ici dans ce débat.

M. Riis: Monsieur le Président, voilà une question pleine de gentillesse que vient de poser le président du Comité des finances.

Il a commencé par dire que l'opposition fait de l'obstruction dans ce débat. Sur 295 députés, cinq ou six ont fait des discours sur ce projet de loi qui, à l'en croire, est d'une incroyable importance, a des conséquences financières si considérables et va influer sur la vie de millions de personnes. Et il nous reproche de faire de l'obstruction systématique parce que cinq députés ont manifesté le désir d'en discuter.

Voilà qui confirme une attitude inquiétante. Je parle de l'attitude du gouvernement qui trouve toujours à redire des débats, des discussions, des examens et des analyses, bien que je le comprenne de ne pas vouloir soumettre le gros de sa politique à ce genre d'exercices. Il nous a donné un bel exemple de cette attitude en ce qui concerne la taxe sur les produits et services. Le gouvernement a envoyé ses porte-parole dans ma propre province de la Colombie-Britannique pour nous dire que même si cette mesure aura des répercussions dans notre vie quotidienne pendant des années et des années, il ne nous accordera qu'environ huit heures d'audiences, ce qui fait que seule une poignée de gens pourront se faire entendre au Comité des finances. Voilà l'idée qu'il se fait de la participation et des consultations. Il abuse de notre institution et de ses traditions.

Mais cela étant dit, je me contente d'exprimer mon inquiétude car ce n'est pas la première fois que nous sommes victimes de ce genre de chose. Quand un projet de loi est renvoyé à un comité, le gouvernement use de tout le poids de sa majorité, dont nous subissons alors la tyrannie, pour nous faire comprendre qu'il n'a pas besoin d'entendre d'autres témoins et qu'il adoptera ce projet de loi au pas de charge pour clouer le bec aux partis de l'opposition.

Ce n'est pas ainsi que le Parlement devrait fonctionner, mais c'est ainsi que le gouvernement conservateur fonctionne bien trop souvent malheureusement.

Mon collègue a déclaré aujourd'hui aux Communes que le Comité des finances aura l'occasion d'entendre un nombre suffisant de témoins lorsqu'il sera saisi de ce projet de loi et que, de toute façon, il faudra passablement de temps pour en analyser toutes les répercussions. Mis à part les témoignages, les discussions dureront plusieurs jours, semble-t-il. Je vois que mon collègue hoche la tête en guise d'assentiment.

• (1220)

Je sais que ce ne sont pas les compétences qui manquent au Comité des finances. Mon collègue de Yorkton—Melville notamment a déjà étudié ce projet de loi au sein de ce comité. Mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt sera de la partie lui aussi. Compte tenu de leur apport à l'élaboration et à l'étude de cette mesure jusqu'ici, je suis convaincu que leur contribution et celle des témoins seront des plus précieuses. Je n'hésite donc pas à dire que si nous pouvions compter sur la participation d'un nombre suffisant de témoins et si nous avions l'assurance que le comité a le temps et les personnes ressources nécessaires, nous accepterions volontiers de renvoyer ce projet de loi au comité des Finances.

Je veux préciser que je crois savoir que mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merrit a communiqué avec mon honorable ami, le président du Comité des finances, qu'il lui a fait part de nos préoccupations, et que ce dernier est disposé à accepter toutes ces conditions. Si c'est le cas, nous n'hésiterons pas à renvoyer cette mesure législative au comité approprié, soit le Comité des finances.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député de Kamloops a prononcé un très beau discours dont je le félicite. Il s'exprime avec une grande clarté et il est évident que ce sujet lui tient à coeur. Mais je voudrais lui donner l'occasion de corriger un point aux fins du compte rendu, car je sais qu'il ne voudrait pas tromper la Chambre ou les Canadiens lorsqu'il a parlé dans son discours de l'aubaine fiscale dont bénéficient ceux qui cotisent aux REER, même sous sa forme actuelle, sans parler de la version élargie que le gouvernement propose dans ce projet de loi.

Il n'est pas sans savoir que les régimes enregistrés d'épargne-retraite représentent un report de l'impôt. Celui qui réclame une déduction à cet égard ne paie pas d'impôt, mais l'argent est versé dans un fonds spécial et il est imposé lorsqu'il est retiré et reçu par la personne qui l'a déposé. En d'autres mots, c'est un report de l'impôt sur le revenu que l'on permet de croître dans ce fonds. Le dépositaire espère que le fonds sera assez considérable à sa retraite. Comme l'argent est remis au bénéficiaire,

c'est-à-dire la personne qui a créé le fonds, il est alors imposé entre les mains de ce dernier.

Je ne voudrais pas que le député laisse entendre que ces régimes constituent une échappatoire intégrale pour les bien nantis. L'argent sera imposé plus tard, et je pense que le député en conviendra. Je ne voudrais pas qu'une pareille erreur soit consignée au compte rendu. Je sais que le député ne voulait pas prétendre que ces régimes représentaient une épargne fiscale intégrale. De fait, je pense qu'il reconnaît que c'est un report d'impôt et je voudrais qu'il éclaicisse la chose.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas si des éclaircissements s'imposent. Je voudrais préciser que, lorsqu'on parle d'un allégement fiscal dont bénéficient moins de 1 p. 100 des Canadiens, qui constituent le groupe le plus privilégié du pays, du moins en ce qui concerne notre régime fiscal, l'expression «affaire exceptionnelle pour les Canadiens les plus riches» serait plus appropriée, il me semble, que «aubaine fiscale».

Si mon collègue demandait à son comptable ou conseiller fiscal, après avoir reporté tous ces impôts pendant bien des années, à un moment où son revenu sera probablement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui et où il paiera donc moins d'impôt. . .

M. Milliken: Sauf si je tombe sous le coup de la récupération.

M. Riis: Sauf s'il tombe sous le coup de la récupération, bien entendu. Il pourrait peut-être songer a se réinstaller à l'étranger après sa retraite. Après avoir reporté ses impôts pendant plusieurs années, il pourrait, en déménageant dans un certain pays après sa retraite, non seulement recevoir le revenu reporté, mais ne pas payer d'impôt sur ce revenu.

Je veux simplement dire qu'en ayant recours à des méthodes comptables et à une planification fiscale inventives, ceux qui sont en mesure de se permettre ce genre de conseils peuvent trouver des moyens de ne pas payer d'impôts du tout. Je crois qu'on a compris. Ce n'était peut-être pas aussi clair que je l'aurais voulu, mais je suis heureux d'avoir pu faire une mise au point. Ce n'est peut-être pas une aubaine fiscale, mais une excellente affaire en matière d'impôts pour ceux qui en ont le moins besoin.

Le président suppléant (M. Bird): Le député de Winnipeg St. James a la parole.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Bird): Le député de Mississauga a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En temps normal, c'est l'opposition qui prend d'abord la parole, puis c'est le tour du gouvernement. Cela fait quelque temps que les ministériels n'ont pas eu la chance de débattre ce projet de loi. C'est seulement l'opposition qui en a parlé. Je me demande si mon collègue me permettrait de faire une brève intervention tout de suite, surtout pour que les députés du Nouveau Parti démocratique puissent m'interroger durant la période de questions de dix minutes qui est allouée.

Le président suppléant (M. Bird): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le débat reprend avec le député de Winnipeg St. James.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, en tout autre moment, j'aurais acquiescé à cette demande, mais je dois déjeuner avec un certain monsieur de la région de Montréal qui a de grandes aspirations pour notre pays, et je suis déjà en retard. J'aurai déjà à expliquer mon retard. Mais, d'ordinaire j'aurais accédé à cette demande.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet C-52. Je suis particulièrement heureux de prendre la parole après le député de Kamloops. Nous connaissons tous l'éloquence de cet orateur exceptionnel. C'est un homme brillant, et j'ai bien apprécié l'échange entre le député de Kamloops et le président du Comité des finances de la Chambre des communes.

Je dois avouer que j'ai été quelque peu surpris d'entendre le président mentionner qu'il désirait que le projet de loi C-52 soit étudié et analysé plus à fond. C'est une très bonne idée, puisque c'est un projet de loi extrêmement complexe dont se ressentiront des milliers et des milliers de Canadiens. Mais je me demande ce qui a bien pu faire ainsi changer d'avis le président du comité de la Chambre des communes et tous les ministériels. Ils n'ont jamais, au cours de la présente législature, manifesté le désir d'analyser quoi que ce soit en profondeur. En fait, dans l'histoire de notre Parlement, quel gouvernement a appliqué la clôture plus souvent que le gouvernement actuel? Quel gouvernement a eu recours à la motion d'attribution de temps plus souvent que le gouvernement actuel? Quel

gouvernement a étouffé les audiences publiques, les exposés et les séances d'information sur certaines questions plus souvent que le gouvernement actuel?

Un comité du Sénat visite actuellement le Canada atlantique. S'il le fait, c'est parce que le gouvernement n'a pas permis au public d'exprimer son opinion sur l'assurance-chômage. Vous comprendrez alors que je suis un peu surpris de découvrir que le président du Comité des finances de la Chambre des communes est fortement en faveur d'une analyse du projet de loi. Mais il s'agit peut-être d'un véritable changement d'attitude, et dans ce cas, je ne peux que l'applaudir.

Je tiens à ce que le projet de loi C-52 soit renvoyé dès que possible à un comité, que ce soit un comité législatif ou un comité permanent, parce qu'il faudra consacrer beaucoup de temps et d'efforts à l'étude de cette mesure législative. Nous sommes saisis d'un projet de loi très complexe et très technique qui touchera, je le répète, des milliers et des milliers de Canadiens. Nous avons besoin de sonder l'opinion publique.

J'ai pu constater ce que les Canadiens pensaient de cette question quand nous, les députés libéraux du Manitoba, avons tenu cet été de longues audiences sur les projets de réforme des pensions. Nous avons été débordés. Les gens s'intéressent énormément à ce genre de questions parce qu'elles les touchent directement. Nous travaillons pendant un certain temps puis, si nous avons de la chance et si nous avons une bonne santé, nous prenons notre retraite et nous touchons une pension. Nous avons besoin d'un revenu qui nous permette de vivre dans une certaine dignité. Espérons-le, nous aurons pour la plupart un niveau de vie qui sera peu différent de celui que nous avions lorsque nous travaillions.

• (1230)

Je voudrais que ce projet de loi soit étudié d'une manière aussi approfondie que possible. J'espère que, si effectivement il est renvoyé à un comité législatif, comme je le pense, la majorité du gouvernement n'usera pas de son pouvoir pour empêcher qu'on présente des exposés et des mémoires. Il faut que nous puissions discuter à fond de cette question. Il faut entendre les Canadiens parce que je sais qu'ils ont beaucoup de choses à dire.

Je voudrais dans quelques instants faire figurer au compte rendu une lettre que j'ai reçue d'un électeur et qui concerne une disposition particulière du projet de loi C-52. Mais j'y reviendrai dans un instant.

Ce dont je veux parler maintenant, et cela fait partie intégrante de ce débat sur le projet de loi C-52, concerne ce que les Canadiens pensent actuellement du gouvernement fédéral et de leur pays en général. Vous savez, monsieur le Président, comme les 294 autres députés de la Chambre, je rentre juste du congé de Noël et du jour de l'an, si on peut l'appeler un congé. Je pense que nous avons pour la plupart travaillé dans nos bureaux de circonscription.

Pendant ce congé, nous avons eu la possibilité d'écouter et d'entendre un grand nombre de nos électeurs. Le message que me transmettent mes électeurs quand je leur parle, c'est que quelque chose va mal dans notre pays. Ils utilisent cette vieille expression: «Il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark». On peut remplacer Danemark par Canada.

À mon avis, il y a un nombre croissant de Canadiens qui pensent et qui disent que quelque chose va mal dans notre pays. Nous faisons fausse route. Nous allons dans la mauvaise direction. Les choses commencent à se gâter. La situation se détériore. Nous commençons à perdre les institutions que nous avons érigées de peine et de misère au fil des ans, institutions qui servent si bien le pays depuis des années et qui sont en train de s'écrouler.

Les Canadiens ne sont pas stupides, loin de là. Ils sont très avisés et ils voient ce qui se passe. Ils ne cessent pas de nous le dire. Ils ne saisissent pas encore toute l'ampleur du problème, mais je pense qu'ils sont sur le point de le faire.

Je tiens à dire aux ministériels que s'ils n'écoutent pas très attentivement, ils vont se retrouver dans une situation très difficile. Peut-être bon nombre d'entre nous ne s'inquiéteraient-ils pas outre mesure du fait que les ministériels sont en difficulté, mais le pays nous tient tous à coeur.

Le gouvernement n'a pas été élu pour faire une révolution, et je dis cela en toute sincérité, mais que se passe-t-il.

Nous assistons au démantèlement de VIA Rail. Les ministériels ont-ils été élus pour démanteler VIA Rail? Certainement pas, monsieur le Président. Je ne me souviens pas qu'ils aient promis de se défaire de 51 p. 100 des trajets. Ils n'en ont pas dit un mot au cours de la campagne électorale de 1988.

Qu'ont-ils dit à propos de la TPS? Au cours de la campagne électorale, pas grand-chose, n'est-ce pas? Ils ont parlé de la deuxième phase de la réforme fiscale. Quelle réforme fiscale! Ce n'est pas une réforme fiscale, c'est un assaut contre le revenu des contribuables. Vous savez, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas été élu pour s'en prendre ainsi aux contribuables. Il n'a pas été élu pour récupérer des prestations. Il n'a pas été élu pour ainsi s'attaquer aux personnes âgées. Les minis-

tériels n'ont pas soufflé mot de tout cela durant la campagne électorale, mais c'est exactement ce qu'ils ont fait.

Ils n'ont pas été élus pour apporter au régime de l'assurance-chômage ces changements qui auront d'aussi horribles effets sur la région de l'Atlantique, en particulier.

Le gouvernement n'a pas reçu pour mandat de détruire les pêches, bien que le premier ministre nie que la région de l'Atlantique traverse une crise. La crise dans cette région est bien réelle. On ne peut dissocier les pêches du reste de l'économie de cette région. Une crise des pêches atteint toute la région. C'est aussi simple que cela.

Le gouvernement n'a pas été élu pour ravager ou diviser le Canada rural. Allez dans ma région, au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta, vous verrez que le Canada rural se disloque. Le gouvernement doit chercher les solutions à un grand nombre de ces problèmes.

Je répète qu'il n'a pas été élu pour faire opérer une sorte de révolution. Il a été élu pour aborder les problèmes courants de manière pragmatique, réaliste et responsable, et non pour poursuivre un programme de droite ni pour faire régner une certaine idéologie. Ce n'est pas le mandat qu'a reçu le gouvernement conservateur. Les Canadiens ont l'esprit pratique. Ils sont réalistes. Ils sont pragmatiques. Ils ont le sens des responsabilités. C'est ce qu'ils attendent du gouvernement, et non cette entreprise insensée dans laquelle le gouvernement s'est lancé depuis le commencement de la législature.

Je voudrais traiter de quelques dispositions du C-52. Je crois qu'il faut laisser au comité les aspects complexes et techniques du projet de loi et nous occuper, nous, à la Chambre, du principe du projet de loi et des questions qui l'entourent.

Il y a également la question du transfert libre d'impôt dans un REER des revenus de pension que ce projet de loi interdira dorénavant. Un certain nombre de nos aînés vont se ressentir de ce changement. Ils vont en effet perdre un avantage auquel ils s'étaient habitués ces dernières années. J'ai reçu quelques appels téléphoniques et quelques lettres au sujet de cette disposition particulière.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais faire consigner au compte rendu l'une de ces lettres que j'ai reçue l'autre jour d'un électeur. En voici la teneur:

> Monsieur Harvard,
>
> J'aimerais vous signaler la pénible situation où je me trouve depuis que le gouvernement a récemment présenté son projet de loi interdisant aux retraités de transférer libre d'impôt dans un REER le montant de la pension qu'ils touchent chaque mois. Moi qui avais l'intention de retirer mon fonds de pension à un âge admissible, je me vois maintenant contraint, à l'âge de 57 ans, de toucher mes prestations de pension du gouvernement fédéral. Voici les faits:

Si je tiens à faire consigner cette lettre, c'est que l'auteur y décrit parfaitement l'embarras dans lequel il se trouve. Je suis convaincu que beaucoup d'autres Canadiens éprouvent des difficultés analogues. Je poursuis ma lecture:

> En juillet 1962, j'ai obtenu un emploi à la Direction des services de traitement du ministère des Affaires des anciens combattants, à titre de chimiste. . .à l'hôpital Deer Lodge de Winnipeg.

À propos, cet hôpital est situé dans ma circonscription.

> Les négociations en vue de la cession de l'hôpital du gouvernement fédéral au gouvernement provincial ont pris fin en 1982 et la cession proprement dite s'est effectuée le 1er avril 1983. En prévision de cette cession, les autorités de l'hôpital avaient effectué un examen de tous les postes pour déterminer si la nouvelle administration avait besoin de tous ces postes pour atteindre ses objectifs. Or, mon poste de chimiste a été déclaré excédentaire comme tous ceux dont la nouvelle administration n'avait plus besoin.
>
> Au cours des mois qui ont précédé la cession, des fonctionnaires fédéraux étaient venus d'Ottawa pour renseigner tous les employés sur leurs droit et les conseiller sur les décisions à prendre. Quant à moi, je devais surtout décider de ce que j'entendais faire de ma pension de retraite. Comme je n'avais que 51 ans à l'époque, j'étais trop jeune pour toucher une rente (une pension non rajustée) et je devais choisir entre toucher une allocation (une pension réduite en raison de l'âge ou de la durée du service) ou attendre pour toucher ma rente d'avoir atteint l'âge admissible. Sur la recommandation du conseiller. . .

• (1240)

Je fais une pause pour rappeler que ce conseiller était à l'emploi du gouvernement fédéral.

> Sur la recommandation du conseiller, j'ai choisi de toucher l'allocation (réduite de 45 p. 100 en raison de mon âge) et de la transférer directement dans un REER. Si j'ai agi ainsi, c'est que, même si elle ne devait pas augmenter, une rente différée ne rapporterait qu'un intérêt de 6 p. 100, alors que les fonds investis dans un REER seraient vraisemblablement assujettis à un taux d'intérêt supérieur et exonérés d'impôt en tant que revenu jusqu'à l'âge de la retraite. Jusqu'à

maintenant, j'ai toujours transféré dans un REER l'allocation de pension que je touchais chaque mois; dorénavant, je me verrai contraint de la toucher et de l'ajouter à mon revenu actuel, ce qui m'obligera à payer encore plus d'impôt.

Je ne lirai pas les autres paragraphes de la lettre parce que je pense que vous saisissez l'essentiel de son grief.

Ce qu'il dit, c'est qu'il avait vraiment conclu une sorte d'entente. Il a négocié avec le gouvernement de bonne foi, croyait-il. Il a décidé qu'il avait intérêt à prendre sa retraite tôt, à retirer sa pension avant la date prévue et à la transférer dans un REER. C'était le plan.

L'autre partie à l'entente, si je peux l'appeler ainsi, était le gouvernement fédéral. Il constate maintenant que le gouvernement fédéral a décidé de modifier l'entente unilatéralement. Il ne pourra pas continuer comme auparavant. Cet électeur se sent lésé. Il pense que ce n'est pas juste. À mon avis, le comité devra se pencher très sérieusement là-dessus. Ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres. Ce que nous voudrions savoir, c'est si le gouvernement peut modifier certains de ces régimes après avoir pris des engagements solennels par le passé.

Par exemple, dans les années 50 et 60, beaucoup de Canadiens contribuaient au régime de la pension de sécurité de la vieillesse. Vous vous souviendrez que les contributions à ce régime étaient prélevées directement sur les impôts. Les Canadiens qui y contribuaient croyaient, je pense, qu'ils avaient droit à toute la pension. C'était entendu. C'est comme si l'on achète une police d'assurance-vie. Si la compagnie d'assurance s'engage à payer 1 000 $ par mois, c'est ce qu'on doit recevoir. Mille dollars ne vaudront pas autant qu'avant, lorsqu'on recevra le paiement, mais ce sera tout de même 1 000 $.

Il y a des Canadiens qui croient que le système fonctionne mal. Je crois qu'il faudra examiner très attentivement cette question lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité législatif.

L'autre point que je tenais à mentionner, c'est que l'autre disposition réduit le montant de la contribution à un REER. Jusqu'à maintenant, cette contribution équivalait à 20 p. 100 des revenus. Elle est désormais réduite à 18 p. 100. Le travailleur ordinaire qui touche 25 000 $ par année va souffrir de cette modification. C'est là une autre disposition du projet de loi C-52 que le comité devra examiner de très près.

J'espère que les conservateurs vont écouter très attentivement le Président de la Chambre des communes lorsqu'il demandera une analyse détaillée et approfondie du projet de loi. Celui-ci fera effectivement l'objet d'une telle analyse, car il en a besoin.

Le président suppléant (M. Bird): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est à la députée de Malpèque.

Mme Callbeck: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires du député de Winnipeg St. James. Je me suis surtout intéressée à une lettre d'un de ses électeurs, qu'il a lue, concernant le transfert des prestations de pension dans un REER. Je me demande à quel point ce problème est répandu au Canada. Le député pourrait-il nous dire si d'autres électeurs se sont plaints à ce sujet? J'aimerais entendre ses commentaires à ce sujet.

M. Harvard: Je remercie la députée de Malpèque pour cette question, monsieur le Président. Ce problème est très répandu, à mon avis. Beaucoup d'électeurs m'en ont parlé.

Voici, par exemple, le cas d'une femme qui m'a appelé. Elle était âgée de 66 ans, elle était seule et elle recevait une pension. Je ne me souviens plus depuis quand elle touche cette pension, mais elle a eu le privilège de transférer ses prestations dans un REER et maintenant, elle ne peut plus le faire.

Je lui ai dit: «Vous avez 66 ans, vous touchez déjà une pension, pourquoi voudriez-vous transférer cette pension? Pourquoi ne vous contentez-vous pas de la dépenser? Pourquoi voulez-vous la placer dans un REER, ce qui est une forme d'épargne?» Sa réponse m'a beaucoup intéressé. Elle a dit: «Je veux la placer dans un REER. Je veux l'épargner. Je veux la mettre de côté pour l'avenir parce que je ne sais pas ce qu'il me réserve. Je ne sais pas si les prestations que je reçois actuellement seront suffisants pour affronter le coût de la vie dans cinq ou dix ans.» Elle a demandé: «Si je vis jusqu'à 80 ou 85 ans, ma pension sera-t-elle suffisante, va-t-elle me permettre de faire face au coût de la vie quand j'aurai cet âge?» Je pense qu'il s'agit là d'une inquiétude bien légitime.

Ces personnes-là ne veulent pas toucher de l'aide sociale. Elles ne veulent être à la charge de personne. Elles tiennent à se débrouiller seules. Si pour cela, il faut mettre tout de suite un peu d'argent de côté, et même si cet argent provient d'une pension, elles n'hésitent pas à le faire parce qu'il y aura toujours de mauvais jours. Elles

veulent pouvoir tenir le coup durant les mauvais jours. Je pense que cette femme-là est bien représentative des Canadiens sensés qui pensent à l'avenir, qui pensent au lendemain. Il faudrait avoir beaucoup de temps à consacrer à ces gens-là.

Quand le projet de loi C-52 ira au comité, voilà le genre de sujets qu'il faudrait examiner. Ces gens-là ne sont pas des cinglés. Ce sont des Canadiens qui ont la tête sur les épaules et qui ont de justes sujets de préoccupation. Ce ne sont pas des gens cupides. Ce ne sont pas des gens qui ne pensent qu'à eux. Simplement, ils veulent vivre en personnes responsables. Bien sûr, c'est bien compréhensible, ils ne tiennent pas à voir éroder leur niveau de vie. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir la hausse du coût de la vie, l'inflation, la hausse des taxes. Le coût de la vie augmente sans cesse. C'est là un juste sujet de préoccupation.

M. Blaikie: Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques remarques sur ce que le député de Winnipeg St. James vient de dire au sujet de la façon dont le gouvernement viole l'entente qu'il a conclue implicitement avec de nombreux Canadiens, qui ont pris leur retraite en pensant qu'ils pouvaient compter sur certains revenus provenant de REER ou même du programme de la sécurité de la vieillesse.

Je prends la parole pour faire quelques remarques à ce sujet parce que je me souviens que, lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils protestaient violemment contre toute mesure prise par le gouvernement libéral de l'époque qui, à leur avis, apportait des changements unilatéraux à ce qu'ils percevaient comme des ententes entre le milieu des affaires et le gouvernement.

• (1250)

Je me souviens de beaucoup de députés conservateurs qui étaient remplis d'indignation devant l'abrogation de certaines ententes fiscales ou autres par le gouvernement libéral de l'époque. À ce moment-là, les conservateurs, qui formaient l'opposition, considéraient ces décisions du gouvernement comme des crimes odieux. Pourtant, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ne semblent pas avoir le moindre scrupule à violer unilatéralement des ententes de longue date entre les Canadiens et le gouvernement relativement aux pensions de vieillesse, aux REER, à l'assurance-chômage, à l'aide fédérale en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire ainsi qu'à un certain nombre d'autres choses qui touchent la vie des Canadiens ordinaires. Le gouvernement conservateur n'a pas le moindre scrupule à prendre des mesures unilatérales pour violer des ententes de longue date entre les Canadiens et leur gouvernement.

Je trouve cela extrêmement hypocrite que les députés conservateurs soient disposés à agir ainsi alors que, il n'y a pas si longtemps, ils ne faisaient rien d'autre que critiquer les mesures unilatérales du gouvernement.

Le président suppléant (M. Bird): Ai-je le consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bird): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 51.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Jack Iyerack Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, aujourd'hui, un autre missile de croisière américain est à l'essai dans le Nord canadien. Les habitants de la région ont maintes et maintes fois exprimé leur opposition à ces essais. Nous protestons à nouveau aujourd'hui.

L'opposition du Nord à ces essais date de loin et a toujours existé. Les assemblées du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont adopté des résolutions s'opposant à la continuation des essais des missiles de croisière au-dessus des terres, des eaux et des communautés du Nord.

Un nombre croissant de Canadiens voit dans la continuation de ces essais une mesure contraire aux récentes améliorations du climat de paix et de sécurité internationales.

Les événements en Europe centrale et en Europe de l'Est offrent des possibilités aux initiatives de paix de l'Occident. Le Canada peut contribuer utilement au progrès de l'amélioration des relations Est-Ouest en refusant de nouveaux essais de missiles de croisière au-dessus de notre Nord.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, cela fait depuis 1985 que le gouvernement nous promet chaque année de mettre sur pied un programme d'aide aux agriculteurs sinistrés. Mais il ne fait aucune mention d'un tel programme dans la législation sur l'assurance-récolte qu'il a présentée le mois dernier. Il ne semble pas non plus avoir engagé des discussions sérieuses avec les provinces. On s'est contenté de programmes ponctuels ces derniers temps pour aider les victimes de la sécheresse et des inondations.

Je prie le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta de venir immédiatement à la rescousse des agriculteurs de la région de la rivière de la Paix dont les récoltes sont enfouies sous la neige.

Je sais qu'une telle intervention coûtera de l'argent et que les conservateurs veulent réduire leurs dépenses agricoles. On a déjà réduit le remboursement de la taxe sur le carburant, les dépenses au titre de la recherche et le fonds de l'assurance-récolte. Il n'y a plus de double prix pour le blé ni d'avances de fonds sans intérêts. Et il n'y a plus de programme spécial portant sur les grains même si les États-Unis redoublent d'efforts pour faire tomber le cours des céréales dans le monde.

Environ 300 000 acres de cultures sur pied sont sous la neige dans le nord de l'Alberta. Certaines pourraient être encore sauvées, mais les agriculteurs perdront tous beaucoup d'argent pour les récupérer à cause de la pluie et de la neige. Le gouvernement doit donc leur venir en aide dès maintenant.

* * *

[*Français*]

LA FONDATION CANADIENNE RÊVES D'ENFANTS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, en novembre dernier, j'ai eu le plaisir de visiter l'organisme bien connu qu'est La Fondation canadienne rêves d'enfants, à Québec, qui a son siège social dans ma circonscription.

J'avoue, monsieur le Président, que j'ai été touché de voir comment certaines personnes pouvaient concrétiser des rêves merveilleux pour nos enfants qui sont atteints de maladies incurables et ce, avec un minimum de ressources financières.

Réaliser tous ces rêves n'est pas chose facile. Cela demande beaucoup d'amour, de dévouement et de détermination. Ce résultat est l'aboutissement d'un travail acharné de bénévoles pour nos chers enfants en perte d'autonomie. Vous savez, monsieur le Président, personne n'est à l'abri des besoins essentiels, surtout pas les enfants.

Je tiens à féliciter les initiateurs de cette machine de rêves, Edith et Pierre Letarte, pour la chaleur et le réconfort qu'ils offrent à ces enfants, et par ricochet, à leurs parents.

Je termine donc, monsieur le Président, en encourageant ceux et celles qui ont quelques heures à leur consacrer, et aussi bien sûr quelques dollars, à le faire de tout coeur afin que ce rêve devienne un peu le leur.

* * *

[*Traduction*]

LA ROUMANIE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je suis revenue depuis peu d'un voyage en Roumanie parrainé par l'Unitarian Universalist Church. Nous avons trouvé là-bas un peuple courageux bien déterminé à faire en sorte que les milliers de personnes qui se sont sacrifiées, afin de renverser le régime sadique et corrompu de Ceausescu, ne soient pas mortes en vain.

Les Roumains ont besoin de notre aide pour reprendre leur place dans le monde dont ils ont été exclus. Dans aucun autre pays de l'Est, les gens n'ont souffert autant et n'ont été privés à ce point des droits fondamentaux de tout être humain.

J'exhorte vivement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le Cabinet à offrir une aide généreuse aux Roumains et au gouvernement provisoire dans la mise en oeuvre de leur programme en dix points.

Nous devrions également préciser clairement que l'aide à long terme et les relations commerciales seront assujetties à la mise en oeuvre d'un régime démocratique et à l'adhésion aux traités internationaux sur les droits de la personne.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, hier soir, j'ai rencontré 75 exilés iraniens qui participent à l'heure actuelle à une grève mondiale de la faim, afin de protester contre les violations des droits de la personne en Iran et ce, au moment même où le représentant des Nations Unies, M. Pohl, fait enquête en Iran sur des accusations concernant des cas généralisés de torture et d'exécution de prisonniers politiques.

Plus de 90 000 prisonniers politiques iraniens, et notamment des adolescents, auraient été exécutés au cours des huit dernières années. L'année dernière seulement, une exécution massive a entraîné la mort de 12 000 personnes.

Amnistie internationale a précisé dans son mémoire sur l'Iran que les tribunaux iraniens imposent des peines comme l'amputation et la flagellation, peines qui vont à l'encontre des droits de la personne par leur cruauté et leur inhumanité.

Depuis un an, les progrès réalisés pour ce qui est des droits de la personne et des libertés individuelles font les manchettes dans le monde.

Ces 75 citoyens canadiens d'origine iranienne font valoir que l'Iran est un pays où les droits de la personne sont pratiquement inexistants. Ils sont solidaires des prisonniers politiques et des opprimés de l'Iran. Ils ont droit à des félicitations pour leur initiative; le gouvernement canadien doit, pour sa part, s'élever avec vigueur contre les violations des droits de la personne dans leur pays natal.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION POLITIQUE À HAÏTI

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, nous avons appris avec consternation les événements qui viennent de se produire en Haïti. Des leaders politiques, des chefs de parti, des journalistes ont été brutalisés, déportés au mépris des droits les plus élémentaires de la personne et de la Constitution haïtienne. Notre inquiétude est d'autant plus grande face à ces événements que ce gouvernement, venant à la suite d'autres gouvernements compromis dans des actes de répression attentatoires à la liberté, avait promis en plusieurs occasions non seulement de respecter les droits humains mais encore d'annoncer qu'il oeuvrerait à l'implantation de la démocratie dans ce pays par des élections honnêtes, loyales et libres.

Monsieur le Président, les relations que nous entretenons avec Haïti, l'importance de la communauté haïtienne dans notre pays nous obligent à accorder une attention toute particulière à la situation qui se développe dans ce pays. C'est au nom de tout cela que nous appelons notre gouvernement à faire tout en son pouvoir pour que les conditions minimales de sécurité et de démocratie soient rétablies dans ce pays dans les meilleurs délais.

* * *

[*Traduction*]

Article 31 du Règlement

LES PÊCHES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, hier, j'ai déclaré qu'une société de pêche de l'Atlantique était confrontée à de très graves difficultés financières parce que le ministre des Pêches tardait à approuver sa demande de location d'un navire américain.

Aujourd'hui, la situation est encore pire. Selon la rumeur —car aucune déclaration officielle n'a été faite— le ministre aurait rejeté la demande.

De plus, M. Jim Redmond, représentant de S. Stewart Fisheries, la société en cause ici, serait arrivé à Ottawa aujourd'hui pour parler au ministre. Ses efforts se seraient avérés aussi vains que la demande d'autorisation de louer.

Tous les paliers de gouvernement avaient approuvé la location, y compris le ministère fédéral des Pêches, mais le ministre a renversé la décision. Le ministre a approuvé le recours à des navires soviétiques pour compléter les quotas canadiens, mais il n'approuvera pas la demande de pêcheurs de Halifax. Il a accepté que des Cubains et des Soviétiques complètent les quotas canadiens, mais il ne permettra à neuf pêcheurs canadiens de prendre les moyens de compléter leur propre quota.

On répond à M. Redmond et à son équipage qu'ils doivent utiliser un palangrier de Terre-Neuve alors qu'ils détiennent un permis pour un petit chalutier.

On a peine à imaginer que le ministre des Pêches comprenne si mal la pêche sur la côte est. Les Néo-Écossais et les autres Canadiens des provinces atlantiques ne peuvent plus l'accepter. Il faut agir, et il faut le faire tout de suite. Il faut que M. Redmond et son équipage puissent reprendre le travail.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, le secteur céréalier des Prairies continue de souffrir à la suite des guerres de subventions qui opposent les États-Unis et la CEE.

D'après les prévisions, les céréaliculteurs de la Saskatchewan ne rentreront pas dans leurs frais cette année. Autrement dit, ils n'auront même pas assez d'argent pour assumer leurs frais d'exploitation, encore moins pour répondre aux besoins de leur famille.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de rentrées d'argent dans les régions où l'on cultive des céréales. Bien des entreprises situées dans les villages et les villes qui font uniquement affaire avec les agriculteurs ont fermé leurs portes.

Les agriculteurs des Prairies peuvent très bien soutenir la concurrence du reste du monde, mais ils ne peuvent pas faire concurrence aux trésors des États-Unis et des pays d'Europe.

Article 31 du Règlement

Les céréaliculteurs des Prairies doivent obtenir deux sortes d'aide. Ils ont besoin d'argent maintenant pour pouvoir planter leurs semences le printemps prochain. Pour l'avenir, ils ont également besoin d'un régime d'assurance-revenu cotisable à long terme.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, samedi dernier, à l'université McGill, à Montréal, plus de 150 personnalités du monde des affaires, du milieu universitaire et de la scène politique ont participé à un colloque pour exprimer leur appui à l'Accord du lac Meech.

Dès l'allocution préliminaire de Bob Rae jusqu'au discours de clôture de Bob Stanfield, les invités ont entendu des arguments solides en faveur de l'entente constitutionnelle. Roy McMurtry a parlé de la compréhension et de la collaboration qui sont essentielles. Ed Broadbent a rappelé le débat constitutionnel tenu de 1980 à 1982 et toutes les concessions qui ont été faites, sauf au Québec.

Gil Rémillard, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, a mentionné qu'il fallait un gouvernement fédéral fort. Mon collègue, le député de Shefford, a défendu avec ardeur l'importance que revêt cet accord pour le Québec et le Canada.

L'engagement et l'attitude constructive de tous les participants m'ont grandement encouragé et impressionné.

À la fin de cette réunion d'un jour, les particiants ont adopté à l'unanimité une résolution exhortant les premiers ministres et tous les gouvernements au Canada à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'adoption de l'accord et à s'engager formellement à participer à une démarche en vue d'un renouveau constitutionnel.

* * *

• (1410)

VIA RAIL

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, il y a 20 ans lorsque je faisais mes études de droit, j'ai eu le privilège de prendre le train, le Canadien de VIA Rail, pour aller dans l'Ouest, à Vancouver, commencer une nouvelle vie. La semaine dernière, j'ai eu aussi le privilège comme député de prendre le dernier Canadien pour aller dans l'Est.

Le Canadien est en service depuis 1955. Il est le successeur direct du premier train transcontinental qui est arrivé à Port Moody en juillet 1886. Il emprunte l'itinéraire sud par Banff, Calgary et Regina pour aller dans l'Est. Il a maintenant disparu. J'ai 40 000 pétitions signées par des voyageurs et des travailleurs de VIA Rail. J'ai l'intention de les remettre au ministre des Transports dans le courant de la semaine.

Je veux remercier Gerry Doyle et Ed Tchorzewski, députés provinciaux, Gary Doer, notre chef au Manitoba et mon collègue, le député de Winnipeg Transcona pour avoir fait circuler ces pétitions dans tout le pays.

Cela a été un voyage magnifique que de se réveiller dans les Rocheuses, de voir le Canada calme et tranquille. Nos jeunes n'en profiteront pas. Le gouvernement qui avait enfoncé le dernier tire-fond vient maintenant de dépasser les bornes. Il faut faire rétablir cette ligne pour les jeunes Canadiens, pas seulement pour les riches touristes.

* * *

[*Français*]

LA COMPAGNIE AÉRIENNE ALITALIA

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre pour dénoncer la compagnie aérienne Alitalia qui, suite à sa réorganisation administrative et à ses difficultés financières, pourrait fermer boutique à Montréal en faveur de Toronto.

Trente-deux ans après son implantation à Montréal, Alitalia pourrait abandonner son seul vol hebdomadaire à Mirabel et servir sa clientèle de Toronto exclusivement, menaçant du même coup de fermer son siège social de la rue Peel à Montréal où travaillent une centaine de personnes.

Alitalia, par ce geste, abandonnera le Québec, Mirabel, l'Est du Canada, les gens d'affaires du Québec, la communauté italienne au nombre de 325 000 personnes, une communauté très active et loyale depuis le début, où il y avait jusqu'à sept vols par semaine.

Suite à la rencontre que j'ai personnellement eue avec les dirigeants d'Alitalia à Rome, en compagnie du Comité de survie, je me suis rendu compte qu'Alitalia voit un Canada à la Jean Chrétien, un Canada sans le Québec! Et ça, c'est inacceptable!

Je demande donc à mes deux collègues, les ministres responsables des Affaires extérieures et des Transports, de réviser immédiatement les ententes bilatérales qui datent de 1972 et voir si Alitalia a toujours respecté ces ententes dans le passé au Canada et, de plus, s'assurer qu'elle s'engage à le faire à l'avenir.

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, deux mois avant les dernières élections, la société ouest-allemande Thyssen AG a annoncé son intention de construire une usine de 58 millions de dollars à Bear Head, au Cap-Breton.

Cette usine devait fabriquer des véhicules blindés de transport de troupes et du matériel de lutte contre la pollution. Elle aurait donné du travail à 500 personnes directement et à 800 indirectement. Ce dont la société avait besoin et ce que le gouvernement fédéral lui laissait entrevoir, c'était la possibilité de soumissionner pour fabriquer des véhicules blindés de transport de troupes pour nos forces armées. Elle attend toujours d'en obtenir la possibilité.

Entre temps, des travailleurs spécialisés de ma circonscription, où le taux de chômage s'élevait à 17,7 p. 100 en 1989, sont forcés de quitter la région de l'Atlantique parce qu'ils n'y trouvent pas d'emploi; 17 346 Canadiens de l'Atlantique ont perdu leur emploi ou ont été victimes de compressions des effectifs depuis les élections de novembre 1988. Les réductions budgétaires dans le domaine de la défense pourraient coûter à elles seules jusqu'à 1 700 emplois à la région de l'Atlantique.

Pourtant, tout en promettant de sabrer dans les dépenses de défense afin de réduire le déficit budgétaire fédéral, le gouvernement actuel a accordé l'été dernier un contrat de fournisseur exclusif de 110 millions de dollars à la General Motors de London, en Ontario, pour la fabrication de véhicules blindés légers. Or, le taux de chômage y est de 4,4 p. 100.

Où est la justice économique? Quand le premier ministre va-t-il se rendre compte du fait que la région de l'Atlantique souffre d'une crise économique dont son gouvernement est le premier responsable? Si le gouvernement actuel veut. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, durant le congé de Noël, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre de mes électeurs au sujet du projet de taxe sur les produits et services.

J'ai rencontré, le 9 janvier, un groupe d'entrepreneurs et de fournisseurs municipaux très attentifs et avides d'en savoir plus au sujet de cette taxe. Au début de notre rencontre, l'atmosphère était chargée d'antagonisme et d'une certaine appréhension.

Pourtant, après qu'on a parlé et que j'ai répondu à quelques questions d'ordre général et technique, l'atmosphère a changé du tout au tout. Ces représentants de la petite et de la moyenne entreprise ont mieux saisi la TPS et son utilité; ils savaient ce qui serait assujetti à la taxe et ce qui ne le serait pas, quels avantages leur entreprise pourrait tirer des crédits, quelles seraient leurs exigences en matière de déclaration et comment la TPS réduirait leurs frais d'administration ainsi que leur coût d'observation.

Nous avons eu le genre de discussion qui devrait avoir cours d'un bout à l'autre du pays. Le remplacement d'un régime fiscal n'est pas ce qu'il y a de plus simple.

Par conséquent, il est indispensable que tous les députés, y compris les députés d'en face, donnent à leurs électeurs le plus d'informations pertinentes et impartiales que possible au sujet de la TPS. Ce n'est que par ce moyen que les Canadiens pourront se former une opinion éclairée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre.

Le 18 décembre dernier, le premier ministre a fait la déclaration suivante à la Chambre: «J'ai déjà déclaré, au nom du gouvernement et du peuple canadien, que nous aiderions les pêches et les localités de l'Atlantique aussi vigoureusement que nous avons soutenu les agriculteurs de l'Ouest.» C'est ce qu'il a dit avant Noël.

Or, aucun programme n'a encore été annoncé. Tout ce qu'il a fait, c'est recycler des subventions qui auraient de toute façon été dépensées dans la région s'il n'y avait pas eu de crise ni de mises à pied.

En disant qu'il n'y avait pas de crise dans la région de l'Atlantique, le premier ministre a laissé entendre à la Chambre et au pays tout entier que son gouvernement ne créerait aucun programme.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas respecté l'engagement qu'il a pris envers cette région? Pourquoi manque-t-il toujours aux promesses qu'il fait aux régions les moins favorisées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à propos de la crise du secteur des pêches dans la région de l'Atlantique, nous avons réagi sans tarder aux annonces de mise à pied le mois dernier et plus tôt ce mois-ci. Le très honorable député ne l'ignore pas.

Nous avons mis en oeuvre un train de mesures évaluées à 130 millions de dollars et comprenant des programmes d'aide industrielle, un programme destiné aux travailleurs âgés et le programme Développement des collectivités. Au nombre des régions qui profiteront des programmes spéciaux, notons Grand Banks et Trepassey, à Terre-Neuve, et le comté de Guysborough, où se troue Canso en Nouvelle-Écosse.

Parmi les options offertes dans le cadre de cette aide de 130 millions de dollars, on compte des programmes d'aide destinés à la petite entreprise, comme les programmes pour les nouveaux entrepreneurs, la formation professionnelle et l'aide à la réinstallation. Un comité chargé sera formé dans chacune des localités pour établir les besoins et choisir les programmes appropriés, relativement au Développement des collectivités

C'est là la première étape d'une série de mesures qui doivent être prises tant sur le plan national qu'international, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les syndicats et l'industrie, afin de surmonter la crise qui sévit bel et bien dans le secteur des pêches de la région de l'Atlantique par des initiatives généreuses qui tiennent compte de l'ensemble de la situation. C'est ainsi que nous avons soutenu d'autres secteurs d'importance nationale, comme l'agriculture, et nous ferons preuve de la même générosité pour le secteur des pêches.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre n'admet-il pas, comme son ministre du Commerce extérieur l'a déjà fait, que toute subvention accordée au secteur de la pêche dans le Canada atlantique pour surmonter cette crise serait considérée comme une pratique commerciale déloyale en vertu de l'accord qu'il a signé avec le président des États-Unis et pourrait provoquer l'imposition de droits compensateurs?

Le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens quelles sont les subventions qui ne peuvent plus être accordées parce qu'il a signé cet accord avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les subventions auxquelles mon très honorable collègue fait allusion n'ont absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Il sait pertinemment qu'on parle ici du GATT, qui renferme les mêmes types de règles et de stipulations que mon collègue devrait connaître.

En ce qui concerne les initiatives qui peuvent être prises dans l'ensemble du Canada atlantique, je lui souligne que, par exemple, depuis le 15 février 1988, l'APECA a approuvé 6 966 projets dans cette région. Elle s'est engagée à accorder une aide fédérale de 670 millions de dollars, ce qui représentera un investissement total de 1,8 milliard de dollars. Ainsi, 18 000 emplois seront créés dans la région de l'Atlantique.

• (1240)

C'est peut-être pour cette raison que, ce matin, le premier ministre Frank McKenna, chef du gouvernement du Nouveau-Brunswick, a tenu les propos suivants, que je tiens à citer à mon collègue: «L'économie du Nouveau-Brunswick n'est pas en crise. Nous avons assurément quelques problèmes à court terme avec, plus particulièrement, l'industrie de la pêche, ce qui provoque un léger ralentissement de l'économie, mais celle-ci n'est pas en crise.»

C'est ce que j'ai essayé de faire valoir. C'est un point de vue parfaitement défendable. Il y a une crise très grave dans le secteur de la pêche. D'autres secteurs du Canada atlantique sont très vigoureux. Continuons de miser sur ces points forts et unissons nos efforts pour tirer le secteur de la pêche de cette crise.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ce genre de pédantisme ne consolera pas les pêcheurs des provinces de l'Atlantique.

Je voudrais citer les paroles d'un autre premier ministre provincial et celles du ministre du Commerce extérieur, lorsqu'ils ont exclu la possibilité de subventions gouvernementales pour les usines de transformation de poisson à Terre-Neuve, parce que les entreprises de pêche américaines pourraient contester toute subvention du genre en vertu de l'Accord de libre-échange. Monsieur le Président, pour continuer dans cet esprit. . .

[*Français*]

Une des conséquences de l'entente de libre-échange avec les États-Unis fait que nous ne pouvons plus nous assurer que le produit de nos pêches soit transformé dans nos propres usines de transformation de poisson. En abandonnant notre droit d'imposer une taxe à l'exportation, nous avons du même coup laissé tomber notre droit sur le GATT de protéger nos usines de transformation. Est-ce que le premier ministre va finalement admettre que cela, c'est vraiment le cas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition est en train de se fourvoyer royalement. Il n'est pas question du Traité de libre-échange, il s'agit d'une réglementation qui émane du GATT. Et lorsque cela fait l'affaire du parti libéral, on nous dit de suivre le GATT, et lorsque cela ne fait pas l'affaire du parti libéral, on nous dit de mettre les règlements de cet organisme international de côté. Voilà, afin de terminer là-dessus, le commentaire de la C.B.C., ce matin, justement sur le point qui est soulevé. Je cite la C.B.C., pas le premier ministre McKenna. La C.B.C. dit ceci:

[*Traduction*]

«Le premier ministre Frank McKenna déclare que l'économie du Nouveau-Brunswick est loin d'être en crise. Il répondait à des commentaires faits au cours d'un débat à la Chambre des communes hier. Des députés de l'opposition avaient affirmé que l'économie des provinces de l'Atlantique était en crise à cause de l'effondrement des pêches. M. McKenna admet qu'il y a des problèmes, mais dire qu'il y a une crise, selon lui, serait exagéré.»

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre du Canada et à celui de la province, M. McKenna, que la pêche des poissons de fond est en grave péril. Ce problème aigu est l'oeuvre même du gouvernement.

Comment le premier ministre et son gouvernement peuvent-ils rester passifs quand 46 p. 100 de la valeur d'une industrie d'un milliard de dollars est compromis? Comment peut-il affirmer que la situation n'est pas critique dans les provinces de l'Atlantique quand tant de gens sont au chômage parce que la politique n'a pas changé pas plus que la direction qu'il donne dans cette région. La pêche des poissons de fond est en crise.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée fait valoir justement ce que j'essayais de faire ressortir hier. Ses collègues m'ont coupé la parole par leurs hurlements, mais elle reconnaît maintenant que la situation difficile dans les pêches de l'Atlantique, dont je parlais hier, n'atteint pas, comme le dit le premier ministre McKenna, les autres secteurs industriels de cette région.

Il faut absolument que les libéraux cessent de parler en prophètes de malheur et d'éloigner les investissements de cette région.

Le Nouveau-Brunswick, par exemple, est la province canadienne qui a eu l'année dernière le plus fort accroissement de l'emploi et des investissements, avec une progression de 24 p. 100. Il y a eu des hausses considérables ailleurs.

L'Île-du-Prince-Édouard a un budget équilibré. La croissance économique est excellente dans des secteurs de la région de l'Atlantique. Travaillons ensemble à l'améliorer et trouvons à la crise des pêches de l'Atlantique une solution sérieuse, et réfléchie.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le secteur des pêches est en crise. Il s'agit d'une ressource renouvelable. Le gouvernement n'a rien fait depuis 1981 pour améliorer la situation. Le secteur valait alors et vaut encore un milliard de dollars. Quand le premier ministre va-t-il se décider à intervenir et à reconnaître que sa politique consistant à laisser régler le problème par le secteur privé n'est pas efficace? Il est temps que le gouvernement cesse de jeter de la poudre aux yeux et de promettre de l'aide et qu'il fasse vraiment quelque chose. Le gouvernement ne fait rien.

Les chômeurs de la région canadienne de l'Atlantique en sont réduits à la misère. Allez en parler aux citoyens de Digby qui ont été mis à pied la semaine dernière à cause de la politique gouvernementale! Allez en parler aux citoyens de Lockeport!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, beaucoup d'améliorations ont été apportées au secteur des pêches de l'Atlantique depuis 1984, et on a notamment mis fin au cadeau. . .

Mme Campbell (South West Nova): Lesquelles? En ce qui concerne la pêche au poisson de fond? Dites-le donc aux pêcheurs de homard.

M. Riis: Elle a dit 1981, John.

M. le Président: La parole est au ministre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, la députée croit que les libéraux ne sont plus au pouvoir depuis 1981. En fait, ils en ont été évincés en 1984 seulement, quoique qu'ils doivent avoir l'impression que leur défaite remonte à 1981.

Une des améliorations qui ont été apportées au secteur des pêches de l'Atlantique depuis 1984 a découlé de la décision gouvernementale de ne plus tolérer que les Européens viennent pêcher 9 500 tonnes de morue de l'Atlantique dans la région connue sous le nom de 2J3KL et donc de mettre fin à ce cadeau que leur avait concédé l'ancien gouvernement libéral. Ce n'est là qu'une seule des nombreuses améliorations qui ont été apportées depuis 1984.

Un programme de 130 millions de dollars est en vigueur à l'heure actuelle pour venir en aide aux travailleurs qui risquent d'être mis à pied par suite de la fermeture d'usines dans certaines localités. La députée n'ignore pas que des localités ont été avisées un an et

demi d'avance de se préparer à absorber les conséquences d'une fermeture d'usine et ont accès notamment à des caisses de développement communautaire et à de l'aide pour les travailleurs de plus de 50 ans.

Une voix: Règlement!

M. Crosbie: Je pourrais poursuivre encore et encore, mais on en appelle au Règlement dans les rangs néo-démocrates. Les néo-démocrates ne veulent jamais entendre le beau côté des choses.

* * *

[*Français*]

LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a suggéré que les inquiétudes exprimées au sujet de l'économie des provinces de l'Atlantique minent la confiance des investisseurs dans cette région. Ce n'est pas le cas. Ce gouvernement se fout du sort de la population de cette région. Avec les fermetures d'usines, ces gens perdent leur chèque de paye et, que fait ce gouvernement? Il coupe les programmes d'assurance-chômage et de développement régional!

Quand le premier ministre va-t-il aller constater lui-même la situation là-bas et annoncer des programmes d'aide à ces gens afin qu'ils aient un avenir meilleur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà annoncé, comme le ministre l'a indiqué, un programme d'appui pour les travailleurs dans la région atlantique. C'est un premier geste mais, par contre, il s'agit d'un programme de 130 millions de dollars qui comprend plusieurs volets d'aide directe aux travailleurs, aux communautés affectées et également leur famille. Il y a également, bien sûr, d'autres volets au niveau national, au niveau international, que le gouvernement peut compléter afin de favoriser la situation des pêcheurs dans la région de l'Atlantique.

Dans les prochaines semaines, nous serons sans doute en mesure d'annoncer plusieurs initiatives afin de favoriser la situation des pêcheurs.

Monsieur le Président, hier, le chef néo-démocrate a dit que la région atlantique était dans un état de crise, alors que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, monsieur McKenna, le nie catégoriquement. J'incite également ceux qui déplorent certaines situations économiques de ne pas généraliser afin de semer l'émoi ou l'inquiétude parmi les investisseurs. Nous voulons provoquer davantage les investissements dans la région atlantique et non la panique.

Alors, je demande au chef néo-démocrate: Aidez-nous afin de créer davantage d'emploi dans la région au lieu d'évincer et de chasser les investisseurs.

• (1430)

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je prétends que pour les travailleurs des usines de poisson, les pêcheurs et les familles de la région atlantique, c'est une situation de panique. Il y a une crise dans cette région.

Je rappelle au premier ministre qu'il a reçu du premier ministre de Nouvelle-Écosse une lettre en date du 22 décembre 1989, dans laquelle celui-ci déclare à la première ligne: «Les pêches de l'Atlantique sont en crise. Chez nous, le secteur des pêches a la même importance que le secteur de l'automobile dans le centre du Canada.»

J'ai visité Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

M. Crosbie: Quatre heures.

Mme McLaughlin: J'ai parlé à des gens du secteur des pêches. J'ai parlé à ces familles. Ils ont des solutions. Ils ont des espoirs et des rêves, mais ils ont besoin d'aide. Je demande au premier ministre de montrer qu'il se soucie de la situation. Quand va-t-il aller dans la région atlantique parler avec les gens de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse, cette semaine ou la semaine prochaine? Ils veulent savoir quand le premier ministre fera preuve d'un intérêt personnel pour leur avenir.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais souvent dans la région atlantique où j'ai l'honneur d'avoir fait mes études et d'avoir été élu pour la première fois à la Chambre. Lors d'un de mes nombreux voyages là-bas, j'ai annoncé la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'un des plus importants instruments de croissance et de prospérité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: À une autre occasion, j'ai annoncé que le contrat des frégates était accordé au chantier naval de St. John, le plus important contrat fédéral attribué à la région atlantique depuis la Confédération. Lors d'un autre voyage, nous avons signé l'accord sur le projet Hibernia auquel les libéraux et les néo-démocrates s'opposaient depuis 15 ans. Une autre fois, j'ai signé un accord pour l'assainissement du port de Halifax. Je continuerai d'y retourner régulièrement. Chaque fois que nous y allons, nous apportons quelque chose de construc-

tif et d'utile. Cela coûte cher aux contribuables, mais nous croyons à l'équité et à la justice sociale. Nous continuerons à faire beaucoup pour la région atlantique.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous avons une région en crise sur la côte est et d'autres commencent à s'effondrer.

Le 18 janvier, Cominco a annoncé la fermeture de la mine Sullivan à Kimberley, en Colombie-Britannique, laissant ainsi cette ville de 6 000 habitants sans avenir. Cette société a reçu 79 millions de dollars en fonds fédéraux. Les Canadiens veulent savoir pourquoi leurs impôts sont donnés à des sociétés qui mettent des travailleurs à pied.

Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour s'assurer que Cominco rendra compte de l'usage qu'elle a fait de ces fonds publics et comment aidera-t-il ces travailleurs qui sont sans emploi aujourd'hui?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que lorsqu'elle parle de la fonderie de Cominco à Trail et de l'entente qui a été conclue entre le gouvernement fédéral, la Colombie-Britannique et Cominco, le NPD, y compris les syndicats, disaient que cette entente était absolument essentielle au maintien des activités de Cominco en Colombie-Britannique.

Cette fonderie de Cominco avait l'un des coûts de production les plus élevés du monde avant cet investissement. Aujourd'hui, elle a l'un des plus bas. Maintenant, si l'on considère le prix du zinc et la capacité de maintenir des emplois, la rentabilité de cette usine est garantie pour le prochain siècle.

Quant à la mine Sullivan, nous avons eu une réunion hier. Nous avons tous reconnu qu'elle devait fermer dans les années 90 à cause de l'épuisement du gisement facilement exploitable. C'est regrettable, mais la mine sera maintenue parce que si le prix du zinc remonte, Cominco pourra la rouvrir plus tard. Mais si vous continuez de vous opposer à la fonderie de Trail et aux investissements que le gouvernement veut faire pour assurer l'avenir de la Colombie-Britannique, ces emplois disparaîtront aussi. Vous devriez repenser votre politique.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui déclarait hier avoir reçu du président de la Communauté européenne une proposition qui réglerait la question de la surpêche des Portugais et des Espagnols. Est-ce qu'il veut s'engager à déposer cet échange de correspondance avec M. Delors? Peut-il nous dire comment le gouvernement a l'intention de répondre à la proposition de M. Delors? A-t-il reçu de la Communauté européenne l'engagement qu'elle respectera les quotas de l'OPANO pendant la discussion de la proposition de M. Delors?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce qu'il y a de très encourageant dans l'initiative dont il a été question hier c'est que, rompant avec ce qu'avait fait jusqu'ici la Communauté européenne, le président Delors a répondu d'une façon qui fait nettement apparaître la possibilité de réaliser de nouveaux progrès par la voie de la négociation.

Comme preuve supplémentaire des bonnes intentions de la Commission, et suite aux démarches diplomatiques entreprises par mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, et par d'autres pour faire avancer certaines de ces questions, la Communauté enverra au Canada son commissaire aux pêches, M. Marin, dans quelques semaines. Nous comptons examiner ces questions avec lui lors de son séjour ici. Il est indéniable que l'occasion va se présenter d'une rencontre entre le premier ministre et le président Delors, rencontre qui pourrait fort bien se révéler nécessaire. Si cela est nécessaire pour faire valoir les intérêts du Canada dans ce domaine, le premier ministre ne manquera certainement pas de rencontrer M. Delors et de plaider très vigoureusement notre cause.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je remercie le ministre. Comme il le sait, le problème de la surpêche étrangère a commencé de se poser en 1985. Les statistiques doivent montrer qu'elle a dépassé la mesure sous le gouvernement actuel parce que le premier ministre a refusé de faire front aux Européens, leur permettant ainsi de nous écraser.

Est-ce que le ministre veut nous donner un engagement? Il parle de façon assez positive. Peut-il nous donner des précisions et s'engager envers les pêcheurs et les ouvriers des usines à ce que, comme suite à ce nouveau dialogue avec M. Delors, la surpêche étrangère va disparaître dans un avenir prévisible? Car s'il ne peut donner cet engagement, il n'y aura pas d'avenir pour ces ouvriers et ces pêcheurs.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela est certainement notre objectif. C'est certainement la position que nous défendons face aux Européens, pour essayer de les amener à respecter la réglementation internationale raisonnable de la pêche. Nous avons accompli certains progrès à ce sujet.

Je signalerai au député que ce qui a amené les flottes espagnole et portugaise à pêcher dans des eaux qu'elles n'avaient pas fréquentées jusque-là, ce ne sont pas des événements qui se sont produits au Canada; c'est la décision prise par ces deux pays d'adhérer à la Communauté européenne, avec certaines conséquences qui en ont découlé. Je tiens à dire également qu'une des décisions très positives qu'a prises notre gouvernement a été celle de revenir sur l'abandon de 9 500 tonnes de poisson auquel les libéraux avaient consenti.

* * *

LES PROGRAMMES POUR LES JEUNES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Jeunesse. En l'absence de ce dernier, je vais la poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La question concerne l'avenir de notre pays, en particulier celui des jeunes Canadiens. On a rapporté que le gouvernement allait réduire de presque 50 p. 100 les programmes d'emplois d'été pour les étudiants. Comme la ministre le sait, les frais de scolarité et autres frais que doivent payer les étudiants ont augmenté. Comment la ministre peut-elle justifier une telle mesure qui sape la principale force vive sur laquelle repose l'avenir du Canada?

• (1440)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de signaler que les composantes et les objectifs du programme Défi sont révisés chaque année. Le ministre d'État chargé de la Jeunesse et moi, ainsi que d'autres membres du gouvernement, avons concentré nos efforts sur un problème précis, soit celui des décrocheurs au niveau secondaire.

Ainsi, les fonds affectés à la composante «orientation au travail», qui vise spécifiquement à régler ce problème, ont été augmenté de 8 millions de dollars par rapport à 1988. Lorsque le ministre d'État chargé de la Jeunesse reviendra, il aura une annonce à faire au sujet du programme Défi pour cette année.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je voudrais aussi demander à la ministre si elle peut confirmer ou démentir les rumeurs selon lesquelles le gouvernement projette de réduire d'environ 43 p. 100 les fonds affectés à EEET et de 30 p. 100 ceux affectés au Centre d'emploi du Canada pour les étudiants.

Si cela est vrai, comment la ministre peut-elle justifier moralement une telle décision? Les étudiants canadiens voudraient une réponse franche.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que la réponse franche c'est que le chômage chez les jeunes a diminué de façon très nette sous le gouvernement conservateur, et il est certainement de beaucoup inférieur à ce qu'il était sous le gouvernement du député.

Je veux aussi signaler que le genre de programmes de formation que nous avons pour les jeunes sont beaucoup plus aptes à développer leurs compétences et à les aider à trouver des emplois, principalement parce qu'ils visent à faire baisser le taux d'abandon scolaire au niveau secondaire, qui est très élevé, surtout au Canada atlantique. Le député devrait applaudir.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de la délégation mexicaine à la septième réunion du Comité ministériel Canada-Mexique, notamment des secrétaires aux Relations étrangères, au Commerce, au Tourisme et à l'Urbanisme ainsi que du procureur général du Mexique.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

En 1989, les contingents canadiens de morue de l'Atlantique nord avaient été établis à 225 000 tonnes, ce qui est près du double du contingent recommandé par les scientifiques canadiens.

Pour 1990, le contingent du Canada est de 197 000 tonnes, soit 1,6 fois le niveau recommandé par nos scientifiques. En vue d'assurer un développement durable de cette richesse qu'est la morue, le ministre peut-il nous fournir, pour justifier ces contingents élevés, des arguments plus solides que ce que le ministre du Commerce

extérieur a décrit comme «sa ferme conviction»? Quelque chose de plus qu'une simple intuition?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Oui, en effet, monsieur le Président. Le député sait que la méthode servant à déterminer les contingents est très peu précise et que le niveau le plus bas que recommandent les scientifiques est fonction du taux maximum de régénération de cette richesse.

M. Les Harris, qui ne m'a pas encore donné son rapport final, a recommandé, pour 1990, un contingent d'environ 190 000 tonnes métriques, ce qui correspond à une diminution de 26 p. 100 par rapport au contingent établi il y a un an. Étant donné les tristes événements qui surviennent dans le Canada atlantique, nous devons procéder graduellement,tout en ne perdant pas de vue l'objectif de conservation souhaitable.

M. David D. Stupich (Nanaimo–Cowichan): Monsieur le Président, le ministre dénigre les conclusions de nos propres scientifiques. N'a–t–il pas un tout petit peu honte de critiquer les pêcheurs portugais et espagnols qui outrepassent les quotas que les représentants de l'OPANO ont établis sur les conseils de nos propres scientifiques dont le gouvernement ignore complètement les recommandations?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait bien qu'il s'agit de deux questions complètement différentes. Pour ce qui est de la surpêche que l'Espagne et le Portugal pratiquent dans les Grands bancs, je lui rappelle que ces deux pays ont capturé 32 000 tonnes de poisson de plus que les quotas établis par l'OPANO, qui ne leur avait rien accordé du tout dans cette région.

Quand des changements importants s'imposent en matière de quotas au Canada, changements que les industries visées des provinces de l'Atlantique appuient sans réserve, nous nous efforçons généralement d'en amortir les effets en les étalant sur une période d'un an, de deux ans, voire de trois ans. Le député prétend que nous aurions dû jeter des milliers de travailleurs de plus sur le pavé en fermant une demi–douzaine ou une douzaine d'usines de plus. Le gouvernement se refuse à prendre une décision aussi impitoyable.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Au mois d'octobre 1989, la population des régions nordiques a obtenu un moratoire de trois mois de Poste Canada, qui se termine le 31 janvier prochain et qui concerne les nouveaux tarifs postaux de 32 et 40 p. 100 ou plus, visant les expéditions commerciales à destination du Nord, prévus initialement pour le 13 novembre 1989.

Vendredi dernier, la Société canadienne des postes a annoncé, avant la fin du moratoire, qu'une réduction de 5 p. 100 seulement sera accordée sur les denrées alimentaires et sur les médicaments qui sont acheminés vers le Nord.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est–ce que le ministre peut me confirmer aujourd'hui que, par ce geste, la Société canadienne des postes ne respecte pas son moratoire et qu'il n'y aura plus de pain frais pour les gens du Nord pour les prochains mois?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, à la suite d'instances présentées par des parties intéressées, notamment le député, en novembre dernier, les Postes canadiennes ont fait part d'une réduction de 5 p. 100 des tarifs prévus pour les envois par avion vers le Nord et ils ont promis de les geler jusqu'au 1er février.

Sauf erreur, cela demeure vrai. Entre–temps, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entreprend d'étudier la question. Il va examiner des suggestions venant de toutes les parties intéressées et, d'ici au 1er février de l'année suivante, la politique voulue sera mise en oeuvre. Entre–temps, on a gelé ces tarifs.

* * *

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a critiqué la Loi sur l'équité en matière d'em-

ploi dont il jugeait les résultats peu encourageants. Les observations en question ont été reprises par le Comité national d'action sur le statut de la femme et le Conseil ethnoculturel du Canada.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi était censée rendre les règles plus équitables sur le marché du travail pour les minorités visibles, les femmes, les personnes handicapées et les autochtones du pays. Or, il n'en est rien. Dans les circonstances, la ministre est-elle maintenant prête à présenter des modifications à la loi, afin de s'assurer qu'il y ait des sanctions efficaces et de prévoir la création d'un organisme chargé de l'application de cette loi? Va-t-elle prendre des mesures en ce sens immédiatement?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous avons mis en application une loi qui jamais n'avait été mise en application avant 1984. Nous avons reçu les rapports pour une deuxième année et nous savons tous qu'une revision de la Loi est prévue pour 1991.

Je suis de très près les progrès qui se font et j'ai bien l'intention, si la nécessité s'imposait en cours d'année, de présenter les amendements qui s'imposent.

Je dois ajouter que nous avons une excellente collaboration de la majorité des entreprises avec lesquelles nous travaillons. Nul besoin de rappeler, lorsqu'on fait appel à un changement de mentalité, combien il faut y investir du temps. Des progrès se font petit à petit. C'est une mesure incitative. Nous respectons religieusement et rigoureusement les sanctions qui s'imposent et nous y arriverons.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, selon le rapport même du gouvernement, certains des employeurs les plus fautifs sur ce plan sont des entreprises nationales de premier plan comme la Société Radio-Canada, Air Canada, la Banque Royale, la Société canadienne des ports, Imperial Oil, Bell Canada, le Conseil des Arts du Canada et de nombreuses autres sociétés qui n'ont réalisé aucun progrès à ce chapitre.

Je voudrais demander à la ministre si elle est heureuse de ce bilan et, dans la négative, ce qu'elle entend faire pour remédier à la situation.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, j'ai répété que je n'étais pas satisfaite des progrès qui avaient été accomplis parce que je les trouve encore trop petits. J'ai aussi répété notre intention de suivre de très près les progrès qui devraient se faire et nous sommes dans l'année III de l'application du programme. Un virage important devra être apporté, sinon, des mesures politiques y seront apportées.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis plusieurs mois, les observateurs de la scène politique haïtienne préviennent les autorités canadiennes qu'il ne faut pas se fier au général Avril. À la suite de toute la série de meurtres et de violations des droits fondamentaux s'ajoute maintenant la proclamation de l'état de siège. Est-ce que le ministre a décidé de convoquer l'ambassadeur d'Haïti au Canada pour lui témoigner l'indignation de milliers de Canadiens qui s'intéressent à ce qui se passe dans ce pays et quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour aider aux progrès marqués au chapitre de la démocratie dans ce pays? Est-ce que le gouvernement passivement se laissera leurrer par le général Avril comme il s'est laissé leurrer par le général Namphy?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tous les députés de la Chambre sont inquiets par la situation à Haïti. Il est bien connu que le gouvernement a suspendu toutes nos discussions bilatérales avec le gouvernement en ce qui concerne l'aide au développement et maintenant il est temps d'avoir des organisations non gouvernementales. Nous sommes en train de suivre de près la situation en Haïti. Nous devons avoir des conversations directes avec l'ambassadeur et déterminer s'il y a des options ouvertes au Canada pour faire plus que simplement exprimer une position, mais peut-être avoir une influence efficace sur la situation.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je remercie le ministre de sa réponse, et à la lumière de ce qu'il vient de dire, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre.

Est-ce que le premier ministre est prêt à ordonner à sa ministre de l'Emploi et de l'Immigration de cesser définitivement toutes les expulsions qu'elle projetait vers Haïti et régulariser le statut de ces centaines de citoyens qui vivent présentement à Montréal dans l'incertitude, à savoir si du jour au lendemain ils seront expulsés vers Haïti ou si enfin ils recevront le statut d'immigrant reçu dans ce pays où ils viennent chercher la paix enfin?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est important de noter qu'il n'y a pas eu de déportation à Haïti depuis novembre et la situation est très sensible, je le reconnais. J'examine les changements dans la situation tous les jours pour déterminer la meilleure chose pour les Canadiens et pour les Haïtiens au Canada. Et la prochaine étape pour nous, c'est d'examiner à nouveau avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de déterminer le cours à suivre pour l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, je pose ma question au premier ministre.

Le 28 décembre dernier, la Cour fédérale a ordonné pour la deuxième fois au gouvernement de respecter les lois canadiennes et de mener un examen acceptable des répercussions environnementales du projet de barrage Rafferty-Alameda. Pendant que le gouvernement temporise, la construction se poursuit. En fait, le barrage est construit dans une proportion de 60 p. 100. Le gouvernement comprend-il que le processus d'examen environnemental a été mis en place pour évaluer les répercussions des projets avant que les travaux ne débutent?

Voici ma question. Quand le gouvernement respectera-t-il ses propres lois et retirera-t-il les permis pour interdire toute construction avant que l'examen des répercussions environnementales soit terminé?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre, puis-je répondre au député? Comme il le sait, le rapport a été remis au ministre. Le gouvernement dispose de 30 jours pour l'examiner et donner sa réponse. Cet examen est présentement en cours. Je suis convaincu que le député sera heureux de la réponse du gouvernement.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, quand le gouvernement se décidera enfin à agir, il est plus que probable que la construction du barrage sera terminée. Le gouvernement de la Saskatchewan se moque du gouvernement fédéral. Le ministre provincial responsable du dossier a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'apporter de modifications majeures au barrage, quelles que soient les conclusions du groupe chargé de l'examen. En fait, les plans d'exploitation du barrage prévoient le détournement indirect de la nappe souterraine, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 12 du permis fédéral.

Encore une fois, je demande au ministre s'il a l'intention de constituer un groupe d'examen des répercussions environnementales. Dira-t-il au gouvernement de la Saskatchewan d'interrompre la construction jusqu'à ce que ce groupe ait présenté son rapport?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Mon collègue, le ministre de l'Environnement, entend s'acquitter de ses responsabilités et il fera connaître son opinion et sa décision. Bien sûr, il s'acquittera de ses responsabilités, fort de son mandat et de celui de tout autre ministère fédéral en cause.

* * *

LA ROUMANIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bien que la situation en Roumanie se soit grandement améliorée, il reste encore de sérieux problèmes à régler.

Par l'intermédiaire d'ÉACL, le Canada a vendu des réacteurs nucléaires CANDU à la Roumanie. Les Canadiens sont renversés d'apprendre que des Roumains d'origine hongroise ont été forcés de travailler dans des conditions déplorables aux emplacements des reacteurs CANDU. On les a privés de leurs droits fondamentaux. Depuis quand le secrétaire d'État est-il au courant de cette situation répugnante et quelles mesures a-t-il prises pour qu'on ne viole plus ainsi les libertés humaines.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme la députée, monsieur le Président, j'ai été fort troublé quand j'ai appris ces nouvelles. J'ai demandé à mes adjoints d'enquêter et de me remettre un rapport à ce sujet. Les premières nouvelles faisaient état d'esclavage. Par la suite, nous avons appris qu'on avait recours à des conscrits militaires. Je poursuis mon enquête sur cette affaire afin de savoir exactement ce qui s'est passé. Le gouvernement et le Parlement ont le droit de savoir depuis quand les dirigeants étaient au courant de ces événements. Je vais m'informer à ce sujet et je communiquerai directement avec ma collègue.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Merci pour cette réponse. Cependant, on a affirmé à maintes reprises que les normes de construction n'ont pas été respectées aux emplacements des réacteurs CANDU, ce qui aurait pu créer des situations dangereuses, et qu'on a parfois empêché les Canadiens d'exercer leur surveillance. Le Canada ne devrait-il pas cesser de contribuer à ce projet jusqu'à ce que les Canadiens soient certains qu'on

a pris des mesures pour assurer la sécurité des gens qui travaillent sur les lieux des réacteurs CANDU?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si je comprends bien la recommandation de ma collègue, monsieur le Président, alors que nous venons d'être témoins du changement dramatique de régime en Roumanie ces derniers temps et que ce pays s'efforce non seulement de rétablir la démocratie mais aussi de raffermir son économie, nous devrions, sur la foi de rapports non encore infirmés ni confirmés, couper toute aide au développement économique en cours. Si la députée y réfléchit, elle admettra que le Canada serait mal avisé d'adopter une telle attitude.

Nous cherchons à obtenir des renseignements fiables concernant ces événements, les normes de sécurité qu'on applique actuellement et les options qui s'offrent à nous. La situation m'inquiète depuis qu'on m'en a fait part. Nous menons des enquêtes depuis ce temps-là. Nous prendrons les mesures qui s'imposent dès que nous aurons les renseignements pertinents. Je tiendrai la députée au courant de la situation.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La décision récente prise par les États-Unis en vertu de leur *Export Enhancement Program* et visant à subventionner le blé américain vendu à l'Union soviétique, bat en brèche le paragraphe 701(4) de l'Accord de libre-échange, qui stipule que les Américains tiendront compte de nos intérêts en matière d'exportation lorsqu'ils décident de subventionner des exportations à un troisième pays.

Le ministre a-t-il informé le gouvernement américain que le Canada estime que cette réduction de ses marchés d'exportation traditionnels constitue une violation de l'Accord de libre-échange?

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à maintes reprises, nous avons informé les États-Unis que nous estimons que cette politique est contre-productive et que non seulement elle est contraire à l'esprit de l'Accord de libre-échange tout en ne contrevenant à aucun article en particulier, mais qu'elle pertube tout le système commercial mondial du blé et du grain. Nous avons protesté à maintes occasions. C'est pourquoi nos négociateurs réclament l'inclusion de l'agriculture dans l'ALE.

Nous travaillons au nom des exportateurs de grain canadiens et cherchons à faire bannir ces pratiques dans le cadre du GATT. En ce moment, elles ne le sont pas. Les États-Unis se disent en concurrence avec la Communauté européenne et ils sont déterminés à poursuivre cette pratique jusqu'à ce qu'ils persuadent celle-ci de mettre fin aux subventions.

Donc, ces deux géants s'affrontent et le reste du monde en souffre. C'est pourquoi nous espérons obtenir l'appui des députés de l'opposition officielle dans nos efforts pour sortir vainqueurs des négociations du GATT, dans le cadre de l'Uruguay round.

Jusqu'ici, nous n'avons entendu que critiques malavisées et railleries mesquines au sujet de nos négociations.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ja sais que le ministre n'a pas lu l'Accord de libre-échange. Je voudrais qu'il se reporte à la disposition 701.4 qui indique clairement que ces subventions constituent une violation de l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement disait que l'Accord de libre-échange nous protégerait mieux que le GATT. Grâce à lui, les Américains nous accorderaient une considération spéciale. Cette dernière subvention américaine à l'exportation va probablement faire baisser le prix mondial du blé de 56 cents le boisseau.

Le ministre ne convient-il pas que ses rapports exceptionnels avec les Américains n'ont aucun poids lorsqu'il s'agit de protéger les intérêts des exportateurs canadiens? Ne va-t-il pas défendre les producteurs de blé canadiens et exiger que les États-Unis cessent cette pratique commerciale déloyale. . .

M. le Président: Je pense que le député a posé sa question.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis vise les exportations du Canada aux États-Unis et les exportations des États-Unis au Canada. Ces ventes de blé sont des exportations du Canada ou des États-Unis vers d'autres pays dans le monde.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne s'applique pas directement à ces exportations. Celles-ci relèvent du GATT. Notre espoir d'arrêter ces subventions dangereuses réside dans le GATT. C'est pourquoi nous faisons partie du Groupe de Cairns. C'est pourquoi nous luttons pour l'agriculteur canadien afin de sortir vainqueurs des négociations du GATT dans le cadre de l'Uruguay round.

* * *

LES PÊCHES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le 8 décembre dernier, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de venir en aide à deux pêcheurs canadiens dont les bateaux ont été saisis par la garde côtière américaine dans les eaux canadiennes, au sud de la ligne AB à la frontière de l'Alaska.

J'ai discuté de la situation avec les adjoints du ministre, et ceux-ci ont reconnu que le Canada avait l'obligation d'aider ces pêcheurs. Toutefois, comme le message a été transmis par le ministère des Pêches, celui-ci doit partager cette obligation.

Ces pêcheurs se trouvent devant la possibilité de perdre la caution de 50 000 dollars qu'ils ont versée au gouvernement américain, de perdre la valeur de leurs prises et de faire face à des poursuites judiciaires coûteuses en Alaska.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches. Quand va-t-il assumer sa responsabilité et aider ces pêcheurs en difficulté, quand va-t-il annoncer que son ministère offrira l'aide nécessaire aux pêcheurs?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis bien au courant de la demande qu'a présentée le député au nom des deux pêcheurs, les propriétaires du *Fonzie* et du *Viscount* saisis par un vaisseau de la garde côtière américaine à cause d'une infraction qu'ils auraient commise au nord ou à l'intérieur des eaux côtières des États-Unis, à l'extérieur de la frontière reconnue du Canada.

On ne sait pas au juste si le vaisseau naviguait dans des eaux à l'extérieur du territoire canadien, mais je continue de collaborer avec mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et d'autres collègues du Cabinet, pour déterminer quelle forme d'aide ou d'indemnité nous pourrions offrir à ces pêcheurs.

Article 52 du Règlement

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

M. le Président: J'informe les députés que, conformément à la discussion d'aujourd'hui déclenchée par un rappel au Règlement du député d'Ottawa—Vanier et suivie par des interventions des deux côtés de la Chambre, il a été convenu que la Chambre examinerait certaines demandes de débat d'urgence qui m'ont été soumises hier, mais qui n'ont pas été entendues parce que le gouvernment était passé à l'ordre du jour. Je vais donc répondre à ces demandes maintenant.

Je précise qu'on s'était entendu sur la procédure à suivre et que ce qui s'est passé ne doit pas être considéré comme un jugement porté sur la question que le député d'Ottawa—Vanier a soulevée ou comme un précédent. Je me pencherai une autre fois sur les complexités de la question de procédure que le député a soulevée.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE PROJET DE BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 52 du Règlement pour demander un débat d'urgence sur une question pressante, soit le projet de barrage Rafferty-Alameda en Saskatchewan et le non-respect des lignes directrices en matière d'environnement dont fait mention le jugement rendu par la Cour fédérale le mois dernier.

La cour a jugé que l'étude d'impact sur l'environnement ordonnée par le ministre de l'Environnement l'an dernier comportait des lacunes et était incomplète. Le juge a ordonné au ministre de nommer un nouveau comité pour qu'il étudie ces projets dans un délai de 30 jours. Cela n'a pas été fait. Entre-temps, les travaux de construction se poursuivent, dans certains cas 24 heures sur 24, et changent pour toujours le paysage de la Saskatchewan. Le barrage est maintenant terminé dans une proportion de 60 p. 100.

Lorsque le ministre a autorisé la poursuite des travaux en août dernier, il s'est fondé sur une étude entachée de lacunes, or il n'a pas encore fait cesser la construction. Nous avons affaire à une situation d'urgence non seulement pour ce qui est du fond de la question, parce que l'environnement de la Saskatchewan sera altéré à tout jamais, mais aussi pour ce qui de la procédure en matière d'environnement, parce que nous risquons d'établir un précédent selon lequel un projet peut être mené à bien

Article 52 du Règlement

alors que l'étude d'impact n'est pas terminée. Il s'agit d'une situation d'urgence en ce qui concerne la procédure légale en matière d'environnement dans notre pays, et nous avons le droit d'en discuter.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est la première de deux demandes de débat d'urgence. Je demanderais qu'on respecte le Règlement et qu'on présente donc la demande sans aucun argument. Sinon, nous sommes complètement désavantagés du côté ministériel. Nous voudrions peut-être répliquer. Nous ne le faisons pas. Nous respectons les règles et nous demandons au député d'en faire autant.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: L'honorable ministre de la Justice reprend une objection qui a déjà été soulevée. Les députés savent quelle est la pratique et, en tant que serviteur de la Chambre, je dois la faire respecter.

La question que soulève le député de Winnipeg Transcona est clairement importante, comme en ont témoigné plus tôt aujourd'hui les questions posées par le député de Regina—Qu'Appelle et les réponses données par le ministre qui agissait aujourd'hui à titre de suppléant au ministre de l'Environnement.

Je dis qu'il s'agit d'une question importante pour certaines des raisons que le député a exposées, mais je ne suis pas convaincu qu'il faut tenir un débat d'urgence aujourd'hui.

LES PÊCHES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande moi aussi l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une affaire très urgente et très grave, à savoir la crise de plus en plus grave qui frappe le secteur de la pêche à la morue, au homard, au crabe des neiges et au frai de hareng dans la région de l'Atlantique, crise qui se traduit par de nombreuses fermetures d'usine de transformation du poisson, des pertes d'emplois et l'abandon de localités entières.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement n'a pas encore compris les vraies dimensions de la crise, et nous aimerions avoir. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je demanderais au député de bien peser ses paroles. C'est là-dessus que portait l'objection même qu'on a soulevée. Il n'est pas nécessaire de présenter une argumentation. Je possède les faits. Je remercie également le député de m'avoir adressé une lettre décrivant très clairement la situation. Si le député veut bien terminer son intervention, je l'écouterai.

[*Français*]

M. Robichaud: Je vous remercie, monsieur le Président. Nous voudrions tout simplement avoir l'occasion de faire le point et de montrer les vraies dimensions de la crise et les effets que cette crise a sur les familles et sur les communautés de l'Atlantique. Je vous remercie bien, monsieur le Président.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Encore une fois, la question est très importante. Naturellement, tous les députés à la Chambre des communes comprennent bien la grave crise qui affecte les Canadiens habitant dans les Maritimes. Hier, et aujourd'hui également, il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet, et probablement qu'il y en aura encore plus au cours des jours à venir. Mais je pense qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui de décider d'un débat d'urgence. Mais je tiens à rappeller, pour la gouverne des honorables députés, que, immédiatement avant le congé de Noël, il y a eu un débat d'urgence, ne concernant peut-être pas spécialement tous les sujets soulevés aujourd'hui par l'honorable député, mais certainement la situation en général.

Je regarderai comment évolue la situation, chaque jour, cette semaine, ainsi qu'au cours des semaines qui viennent, mais pour le moment, je ne vois pas la nécessité d'acquiescer à cette demande.

• (1510)

[*Traduction*]

LA FAMINE EN ETHIOPIE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour demander la tenue d'un débat d'urgence sur la situation qui existe en Éthiopie.

La famine qui sévit dans ce pays atteint encore une fois les proportions d'une crise. On estime que quatre millions de personnes risquent de périr de la faim, et les effets de la sécheresse en Érythrée et dans le Tigré s'aggravent de jour en jour.

Une guerre qui ravage cette région depuis longtemps empire la situation. La gravité de cette famine n'est pas bien comprise au Canada. C'est peut-être pour cette raison que notre pays n'est pas encore intervenu rapidement, comme il en a l'habitude, pour secourir ce malheureux pays.

Je demande donc la tenue d'un débat d'urgence pour que le public canadien puisse encore une fois être informé de cette situation ainsi que de ses aspects politiques et

environnementaux. En étant sensibilisé au problème, le public pourra agir.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a soulevé une question qui est grave, bien sûr, pour la communauté internationale et pour le Canada. Quoi qu'il en soit, la députée aura probablement l'occasion de traiter de cette question plus longuement dans un avenir rapproché. Donc, sans vouloir un seul instant minimiser la gravité du problème, j'estime qu'il ne conviendrait pas de tenir le débat aujourd'hui.

[*Français*]

LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Selon l'article 52 du Règlement, je demande aussi l'ajournement de la Chambre pour discuter un sujet d'une extrême urgence.

La détérioration de l'industrie de la pêche sur la Côte-Est a créé une sérieuse crise économique dans cette région.

[*Traduction*]

Tout indique qu'une nouvelle réduction des prises pourrait être nécessaire, ce qui provoquerait d'autres mises à pied, d'autres fermetures d'usines et une nouvelle hausse du chômage en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve en particulier. Ajoutés aux récentes compressions des programmes d'emploi et d'assurance-chômage, ces problèmes frapperont encore durement la population de la région de l'Atlantique.

C'est pourquoi je demande respectueusement l'ajournement de la Chambre pour que puisse se tenir un débat d'urgence sur cette importante question.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie l'honorable députée de Yukon et leader du NPD (M^me^ McLaughlin) de son intervention, mais je pense que probablement ma réponse doit être la même que celle que j'ai donnée à l'honorable député de Beauséjour (M. Robichaud).

[*Traduction*]

Cela dit, je rappelle aux députés et au public que ce sujet revêt certes une grande importance pour notre pays. Il a fait l'objet de débats très vigoureux hier et aujourd'hui, mais je rappelle encore aux députés qu'un débat d'urgence a eu lieu sur cette question tout juste avant Noël.

Toutefois, je tiens à assurer au chef du NPD, comme je l'ai dit au député de Beauséjour, que je suivrai au jour le jour l'évolution de la situation.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

MOTION VISANT À INSTAURER UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Otto Jelinek (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à instaurer une taxe sur les produits et services, déposée sur le Bureau le lundi 22 janvier 1990, soit agréée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote n^o^ 169)

POUR

Députés

Andre	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clifford	Cole
Cook	Cooper
Corbeil	Côté
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek

Initiatives ministérielles

Kempling	Koury
Landry	Langlois
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Loiselle
Lopez	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Richardson
Robitaille	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—121

CONTRE

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Clancy
Comuzzi	de Jong
Dionne	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	Maheu
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parent	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Riis
Robichaud	Robinson
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Waddell
Wappel	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—80

• (1600)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est tout d'abord pour faire savoir aux députés que les représentants des trois partis ont eu des discussions et qu'ils ont convenu que la journée de demain serait une journée de l'opposition.

En outre, je crois savoir que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que je présente la motion que voici:

> Que l'ordre incrit au *Feuilleton* portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit modifié pour se lire «deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances».

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Si je prends la parole aujourd'hui à la Chambre, monsieur le Président, c'est pour examiner le projet de loi C-52 portant sur l'épargne-retraite.

J'ai foi dans la réforme des pensions et je suis persuadé que nos aînés, qui ont beaucoup contribué à bâtir la société canadienne en travaillant d'arrache-pied et en élevant leurs enfants, devraient toucher les meilleures pensions que nous puissions leur offrir. Cependant, je ne vois pas comment ce projet de loi pourrait contribuer à la réforme des pensions en ce sens. J'en ai lu le texte et je

l'ai trouvé fort compliqué. J'ai pourtant compris qu'il ne favorise que les riches.

En effet, ce projet de loi récompense nos économiquement forts. Pourtant, ce que nous réclamons, c'est une réforme des pensions qui avantage tous les Canadiens. Ce projet de loi propose d'aider surtout ceux qui occupent les échelons supérieurs de revenus. Le contribuable qui gagne 20 000 $ par année aurait droit à un allégement fiscal de 1 200 $ par année dans le cadre d'un REER. Par contre, son voisin qui touche 86 000 $ par année aurait droit, lui, à un allégement de 7 500 $.

À ce propos, un brillant éditorialiste a écrit ce qui suit dans un journal de Toronto:

> Nous reconnaissons que chacun doit être traité équitablement, mais nous ne saurions accepter la prémisse fondamentale de Wilson, selon laquelle les contribuables doivent aider les économiquement forts de notre pays à maintenir leur niveau de vie à l'âge de la retraite, puisque ceux-ci n'ont nullement besoin, pour ce faire, de l'aide du gouvernement.
>
> Si la proposition Wilson était adoptée, elle risquerait de drainer environ 300 millions de dollars par année du Trésor fédéral qui, Wilson l'a déclaré à maintes reprises, ne saurait en supporter davantage.

Ce projet de loi va coûter 300 millions de dollars au Trésor public, ce qui n'empêche pas le ministre des Finances de se plaindre des contraintes financières. Pour lui, ces contraintes financières sont un prétexte pour ruiner nos programmes sociaux.

Si le ministre a 300 millions de dollars de trop, pourquoi ne pas les investir dans le supplément de revenu garanti? Cela permettrait de verser 30 $ de plus par mois à plus de 600 000 femmes âgées, veuves ou vivant seules dont la pension de vieillesse est la seule source de revenu et qui se situent sous le seuil de la pauvreté. Trente dollars par mois, ce n'est pas beaucoup, mais cela peut permettre à beaucoup de veuves et de célibataires âgées de cesser de compter sur la charité publique et d'être indépendantes.

Ce projet de loi a de sérieuses répercussions sur les Canadiens qui n'ont pas pu épargner en vue de leur retraite à cause des responsabilités financières que suppose l'éducation des enfants ou tout simplement parce qu'ils n'en avaient pas les moyens.

Les statistiques fiscales montrent que la majorité des personnes touchant plus de 50 000 $ par année contribuent à un REER. Plus le revenu est faible, moins on contribue à un REER. Un REER peut suppléer à un revenu de retraite, mais il ne suffit pas à lui seul à assurer un revenu de retraite convenable à la plupart des Canadiens.

L'orientation du gouvernement en matière de réforme des pensions est vraiment très inquiétante. Elle laisse tout bonnement de côté les plus nécessiteux. Elle ne tient aucun compte des contribuables à revenu moyen. C'est la troisième fois, après la tentative avortée de désindexation des pensions et la récupération réussie des pensions, que le gouvernement essaie de privatiser notre régime de retraite.

Cette décision va contribuer à appauvrir encore davantage les personnes âgées, en particulier les femmes. Ce n'est pas par hasard que les modifications à l'imposition des revenus de retraite ont été proposées en même temps que la désindexation des pensions de la sécurité de la vieillesse. La désindexation aurait coûté aux retraités canadiens 255 millions de dollars dans la seule année 1986.

Ce que le ministre des Finances cherche à réaliser, c'est la privatisation complète de notre régime de pensions. Le gouvernement avait déjà essayé de désindexer les pensions. Il a échoué devant la formidable opposition des personnes âgées, regroupées en organismes et comités de lobbying dans tous les coins du pays et celle du Nouveau Parti démocratique à la Chambre des communes. Tel a été le premier assaut du gouvernement contre notre régime de pensions.

Le but de tout cela et de cette mesure que nous examinons aujourd'hui, c'est de forcer les Canadiens à compter uniquement sur leurs économies propres pour leur retraite. Or il y a beaucoup de personnes âgées, beaucoup de femmes qui ont été ménagères toute leur vie et qui n'ont pas d'économies. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont rien fait pour le Canada.

Le Canada a le devoir de leur accorder un train de vie correct dans leurs vieux jours. La plupart des ces femmes appartiennent à une génération où il était normal qu'une femme travaille au foyer. Ces femmes appartiennent à une génération de familles plus nombreuses. Cela leur a donné beaucoup de travail, d'autant plus qu'il n'y avait pas alors les services et les facilités que nous avons aujourd'hui. Il est injuste de tourner le dos à ces femmes en leur disant: «Vous n'avez qu'à vous débrouiller seules.»

Les Canadiens qui ont travaillé toute leur vie à des emplois mal rémunérés n'ont pas beaucoup d'économies, et n'ont pas l'occasion d'en faire. Il est déjà assez difficile de vivre quand on touche le salaire minimum, il ne faut pas songer à mettre de l'argent de côté dans un régime d'épargne-retraite. Les travailleurs à revenus moyen et

modeste consacrent toutes leurs économies à faire instruire leurs enfants. Ces personnes qui travaillent dur ne profiteront absolument pas de ce projet de loi, mais le ministre des Finances va en profiter, lui. Il a déjà une grasse pension, mais il veut qu'elle continue de grossir.

C'est avec horreur que je vois ce que le gouvernement cherche à faire au pays. Il est encore plus horrifiant de penser que ces mêmes modifications avaient d'abord été proposées ici par les libéraux en 1982. Cela fait bien voir que les libéraux n'ont pas de solution de rechange pour notre régime de pensions. Ce ne sont que des conservateurs déguisés.

Sous une peau d'agneau, le loup peut parfois tromper certaines gens, mais un jour ou l'autre, les gens vont examiner la performance libérale et ce qu'ils découvriront, c'est le jumeau du projet conservateur.

• (1610)

La vraie façon de ne pas dépendre des REER pour les revenus de retraite est de renforcer le régime de pensions de l'État. Nous devons fournir un revenu à la retraite suffisant à tous ceux dont les salaires sont trop bas pour mettre de côté 15 500 dollars par année dans un REER. Cette somme équivaut au salaire annuel total de certaines personnes.

À l'âge de la retraite, on dépense aussi davantage pour les soins médicaux. Avec ce projet de loi, les Canadiens riches seront plus en mesure de faire face à ces dépenses additionnelles, mais les Canadiens pauvres ne pourront compter que sur eux-mêmes. Quand aurons-nous une réforme des pensions dont tous les Canadiens bénéficieront également?

Les REER peuvent être une source de revenus peu fiable. Ils sont vulnérables aux fluctuations du marché des valeurs mobilières. On peut mettre de côté chaque année de l'argent durement gagné et s'apercevoir que sa valeur diminue. La plupart des gens ne gagnent pas assez d'argent pour investir dans un REER un montant suffisant pour s'assurer un revenu de retraite adéquat.

Les Canadiens riches utilisent les REER surtout comme abris fiscaux. Ces investissements n'ont pas grand-chose à voir avec leur retraite. Une infime minorité de Canadiens accapare déjà 20 p. 100 de tous les revenus du Canada. Elle tire 27 p. 100 de ses avantages fiscaux des cotisations déductibles aux REER. Elle le fait aux dépens des Canadiens à revenus moyens et faibles qui financent ces déductions en payant plus d'impôt. Est-ce pour cela qu'il faut compenser avec la TPS? Seul un gouvernement conservateur pouvait proposer une réforme des pensions qui force les Canadiens ordinaires à subventionner davantage les riches.

Il y a des gens dans notre pays qui couchent dans les rues et qui doivent compter sur les banques d'alimentation pour se nourrir. Au lieu de proposer de les aider à améliorer leur situation, le gouvernement s'assure que les riches peuvent rouler en Mercedes jusqu'à l'âge de 90 ans. Les priorités du gouvernement conservateur sont vraiment ridicules.

Comment le ministre des Finances peut-il dormir la nuit sachant que son gouvenement vide les poches des Canadiens ordinaires pour aider les riches? Je commence à penser qu'il faut vendre son âme au diable avant de se joindre au Cabinet conservateur.

Les néo-démocrates croient que tous les Canadiens devraient avoir des chances égales de bien planifier leur retraite. Dans ma circonscription, les personnes âgées jouent un rôle actif important au sein de la collectivité. *Century House* est un centre pour les personnes âgées qui met en oeuvre des programmes innovateurs à l'intention des personnes âgées et de la collectivité en général.

Certaines personnes âgées sont tellement pauvres qu'elles ne peuvent pas participer pleinement à la vie de la collectivité. Ce projet de loi ne les aidera pas, pas plus qu'il aidera les autres Canadiens à revenu faible ou moyen une fois qu'ils auront atteint l'âge de la retraite. Il ne règle pas les inquiétudes des habitants de New Westminster et de Burnaby en ce qui concerne les revenus de retraite.

Mes électeurs qui sont à l'âge de la pré-retraite veulent être certains qu'ils auront un revenu suffisant pour pouvoir vivre confortablement lorsqu'ils prendront leur retraite. Les électeurs plus âgés veulent des garanties maintenant. Ils ne veulent pas subventionner le style de vie des Canadiens riches. Ils veulent un régime de pensions juste et équitable.

Les conséquences de cette mesure législative pour les femmes m'inquiètent beaucoup. Ce projet de loi ne répond pas à tous les besoins des femmes en matière de revenus de retraite. Il ne fait qu'accorder aux riches qui cotisent à un REER un allègement fiscal encore plus intéressant. Seulement 16,5 p. 100 des femmes contribuables ont cotisé à un REER en 1987, comparativement à 24,1 p. 100 chez les hommes. Ce pourcentage donne même une fausse impression du nombre de femmes qui ont cotisé à un REER parce qu'il tient compte uniquement des femmes qui ont produit une déclaration d'impôt. Les femmes pauvres qui ne produisent pas de déclaration d'impôt ne se pas incluses dans ces chiffres. La grande majorité des femmes, et même la grande majorité

des femmes qui produisent une déclaration d'impôt, ne cotisent pas à un REER.

Si l'on regarde la répartition par sexe des cotisants à des REER, on remarque une importante inégalité. En 1987, 39 p. 100 du nombre total de cotisants à des REER étaient des femmes. Leurs cotisations représentaient 32,8 p. 100 de la valeur totale de ces régimes. Cette même année, les hommes constituaient 61 p. 100 des cotisants et possédaient 67,2 p. 100 de la valeur totale des REER.

Non seulement la plupart de ceux qui cotisent à un REER sont des hommes, mais ils peuvent cotiser davantage. Les conservateurs disent: «Pourquoi les femmes ne font-elles pas un petit effort pour cotiser plus?» La réponse est qu'elles ne le peuvent pas. Au Canada, les pauvres sont surtout des femmes. Les femmes ne peuvent affamer leurs enfants pour investir dans un REER.

Comme il en a l'habitude, ce gouvernement essaie d'adopter des lois qui ne profitent qu'aux riches et, en l'occurence, aux hommes riches. Cette nouvelle loi apporte des restrictions au partage des REER, car elle ne permet pas le transfert de revenus de pension à un REER de conjoint ou à un FERR s'il y a eu divorce, à moins que le rentier ait modifié, avant 1990, son REER de manière à prévoir le transfert.

Le projet de loi ne prévoit rien pour rendre les règles plus rigoureuses en ce qui concerne les REER de conjoint, pour faire en sorte que les femmes touchent vraiment cet argent au moment de leur retraite. Les REER de conjoint ne sont souvent que des abris fiscaux.

Des représentants du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, de la Fédération des femmes du Québec et du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme ont dit au groupe de travail parlementaire de 1983 sur la réforme des pensions que la plus importante réforme pour les femmes âgées de l'avenir consistait à étendre la portée du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Le groupe de travail n'a pas tenu compte de ce sage conseil dans son rapport. Le rapport minoritaire du Nouveau Parti démocratique prenait parti pour les femmes du Canada.

Les cotisations à un REER sont un luxe que la plupart des femmes ne peuvent se permettre. Au lieu que les femmes pauvres ne subventionnent avec leurs impôts les hommes riches qui bénéficient d'énormes dégrèvements, le parti néo-démocrate propose un gel des cotisations aux REER, une vaste expansion du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ainsi qu'une importante amélioration du système universel de pensions.

Un nombre proportionnellement trop élevé d'autochtones vivent dans la pauvreté. Les aînés qui ont passé l'essentiel de leur vie à l'extérieur du cadre économique conventionnel n'ont ni pension privée ni RPC. Ils n'avaient bien sûr pas d'argent à mettre dans un REER. Ils dépendent donc du système public, qui ne répond pas à leurs besoins.

Nous devons adopter des mesures autres que celles qui sont dans ce projet de loi. Nous devons procéder à une véritable réforme des pensions. Économiquement, il n'est pas sain de continuer à donner de l'argent aux riches. Moralement, il n'est pas sain non plus de faire subventionner les riches par les Canadiens moyens. J'invite tous les députés à engager des discussions sur une véritable réforme des pensions et à renvoyer ce projet où il a été conçu.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Mackenzie (M. Althouse)—L'Agriculture; l'honorable députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black)—Les mesures d'urgence; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi)—VIA Rail.

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la présentation de ce projet de loi par le ministre. J'ai remarqué qu'il avait dit à un moment qu'il pourrait être ou devrait être—je ne suis plus sûr—improductif sur le plan des recettes. Je ne sais pas si ce sont exactement ses mots, mais on espérait qu'il n'en coûterait rien au gouvernement et que cela ne rapporterait rien non plus.

Par contre, de plus en plus de personnes et d'organismes de tout le pays s'inquiètent. D'ailleurs, la TPS a augmenté l'inquiétude. Avec les autres augmentations de taxes, on a l'impression que les gouvernements vont devoir commencer à limiter leurs dépenses.

Les habitants de ce pays ne s'attendaient pas à ce qu'après tout le travail et tous les efforts qui ont été faits, le gouvernement présente une mesure improductive sur le plan des recettes. Mes collègues et d'autres députés ont dit que la mesure aide les relativement nantis, par rapport à ceux qui le sont moins, à ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus, ou même à ceux qui n'ont pas de revenus du tout.

• (1620)

Le gouvernement peut toujours prétendre que ce n'est ni ce qu'il souhaite ni ce qu'il vise, mais il est incapable de contredire les arguments des députés de l'opposition, surtout des députés du Nouveau Parti démocratique, qui montrent que ce sont les mieux nantis qui en profitent aux dépens des plus démunis.

Cela aussi, c'est également inacceptable. Il importe peu que ces députés aient raison ou non. C'est la perception du public qui importe pour l'instant. Et le public croit que le gouvernement devrait réduire les dépenses. Peu lui importe qu'il s'agisse de dépenses directes ou de dépenses indirectes sous forme de recettes fiscales non perçues. Le public veut que le gouvernement donne l'exemple. S'il faut venir à bout du déficit, le gouvernement doit alors prendre les choses en main, et ce n'est certainement pas ce qu'il fait en présentant un programme qui n'est pas censé augmenter les recettes.

Le gouvernement prétend, avec ce programme, empêcher certains de profiter indûment des REER. C'est l'un des objectifs de ce projet de loi. Je ne sais pas jusqu'à quel point le gouvernement a réussi, mais le cas échéant et sans rien faire de plus, il aurait alors accompli quelque chose de positif aux yeux du public. Le gouvernement économiserait ainsi, selon ses propres chiffres, des dépenses de quelque 350 millions de dollars. Ce n'est peut-être pas grand chose sur un déficit de 35 milliards de dollars, mais c'est quand même un pas dans la bonne voie. Je crois que le grand public se serait félicité d'une telle mesure.

Mais profiter de l'occasion pour présenter un nouveau programme cadeau qui ne fait rien pour les plus défavorisés, les gagne-petit, la classe moyenne, mais qui profite uniquement aux mieux nantis, c'est aller à l'encontre de ce que souhaite le public ou du moins les électeurs de ma circonscription. Je dirais que c'est aussi aller à l'encontre de ce que veulent vos électeurs, monsieur le Président.

Les électeurs veulent que nous aidions les plus défavorisés. Ils ne veulent pas que nous accroissions le déficit. Ils veulent que nous le réduisions. Ils ne souhaitent pas de programmes qui n'apportent pas de recttes, mais plutôt des programmes mettant à contribution ceux qui sont les plus en mesure d'en assumer les coûts et non pas ceux qui en sont les moins capables.

On prétend qu'il faut gagner 86 110 $ ou un revenu de cet ordre pour pouvoir profiter de la déduction maximale de 15 500 $ au titre des REER. Fort bien, mais ce montant est indexé. C'est un secteur où la déduction sera pleinement indexée sur les augmentations de salaires. Dans tous les autres programmes où le gouvernement donne de l'argent aux plus défavorisés, les avantages ne sont que partiellement indexés. Je ne connais pas un autre programme assorti d'une indexation aussi entière par rapport aux salaires que le programme décrit dans le projet de loi C-52.

Encore une fois, je dirais que nous agissons à l'encontre de la volonté et des espoirs des membres de notre société que nous sommes censés aider.

Nous limitons l'aide aux contribuables à revenu élevé. Ce n'est pas ce que nous devrions faire. Le gouvernement augmente les plafonds actuels. Ce n'est pas ce que nous devrions faire parce que cela coûte de l'argent au gouvernement. Cette mesure éliminera toute possibilité de reports excessifs ou inintentionnels d'impôt. C'est un geste dans la bonne direction, mais nous n'aurions pas dû prendre une mesure qui remet aux contribuables qui en ont le moins besoin les recettes que le gouvernement devrait tirer de l'élimination des anciennes dispositions.

La réforme ne produira pas de recettes nouvelles alors qu'elle devrait, au contraire, avoir été pensée pour en générer.

J'imagine que le véritable objet de la querelle, c'est que la mesure forcera les gens à se tourner vers les régimes de pension privés plutôt que vers ceux du gouvernement. Nous soutenons depuis des années que la pension de sécurité de la vieillesse est insuffisante. Nous devrions y consacrer plus d'argent. Nous soutenons depuis des années que le supplément de revenu garanti est insuffisant.

Le Régime de pensions du Canada, auquel cotisent les employés, les employeurs et les travailleurs indépendants, est un bon régime du point de vue des investissements. C'est un bon régime, car il accumule des fonds pour les Canadiens, mais il laisse à désirer parce que le

montant de la pension est insuffisant pour offrir un niveau de vie acceptable après la retraite.

Pourquoi ne pas étoffer le régime de pensions offert à tous les Canadiens qui touchent un revenu quelconque de leur employeur? C'est une proposition que les néo-démocrates auraient appuyée de tout coeur.

Je pense que c'est un programme que les Canadiens auraient approuvé. Une telle proposition aurait été sans effet sur les recettes mais elle aurait rapporté des fonds provenant des citoyens du pays, de leurs employeurs et des travailleurs indépendants. On pourrait ainsi accumuler un fonds qui serait investi ici même au Canada dans des projets contrôlés par les gouvernements canadiens, au lieu d'encourager les gens à acheter les actions de sociétés de fiducie ou de compagnies d'assurance susceptibles d'investir cet argent n'importe où au Canada ou même à l'étranger dans des projets que les Canadiens ne soutiendraient peut-être pas et qui échapperaient assurément au contrôle et à l'influence du gouvernement fédéral ou de n'importe quel autre gouvernement canadien.

Encore une fois, nous forçons les gens à souscrire à des régimes privés plutôt qu'au Régime de pensions du Canada ou au Régime des rentes du Québec qui ont eu le temps de faire leurs preuves et dont on reconnaît la valeur, la bonne administration et le succès. Nous ne les avons pas améliorés, nous ne les avons pas renforcés et nous n'y avons pas injecté de fonds supplémentaires pour que tous les Canadiens aient un régime de pension auquel ils pourraient avoir recours à leur retraite et auquel ils puissent contribuer pendant qu'ils travaillent, ce qui est la manière appropriée pour les Canadiens d'accumuler des régimes de pension et pour le gouvernement de les contrôler.

Au lieu de cela, un éditorial intitulé «les changements apportés aux REER avantagent les riches», qui remonte à la première annonce de changements apportés au programme de REER, dit que le programme est si compliqué que les gens vont devoir attendre que Revenu Canada leur précise combien ils peuvent effectivement investir.

Nous sommes censés simplifier le régime fiscal. Allons donc! La dernière fois que nous l'avons simplifié, il y a deux ou trois ans, le nombre de personnes qui se sont adressées à des spécialistes pour faire leur déclaration d'impôt a augmenté de 20 p. 100, si je me souviens bien. Chaque fois que nous le simplifions, nous semblons obliger les gens à avoir recours à leurs services. Je n'ai rien contre les spécialistes qu'on engage pour préparer les déclarations d'impôt, mais manifestement nous ne prenons pas le chemin de la simplification.

Le gouvernement lui-même admet que nous devrons attendre qu'il nous dise à combien s'élève le montant de notre contribution maximale. Il nous est impossible de le calculer nous-mêmes. Nous devons attendre que les ordinateurs du gouvernement le déterminent et qu'on nous fasse savoir, quand cela est possible, quelle contribution nous pouvons faire.

Est-ce une simplification? Bien au contraire. Est-ce un régime de pension équitable? Pas davantage. Est-ce un moyen équitable de retirer de l'argent à l'économie, en le prenant à ceux qui se trouvent dans les fourchettes de revenu les plus basses pour le donner à ceux qui se trouvent dans les plus élevées? C'est tout le contraire d'un régime équitable à tous les points de vue imaginables, sauf que le gouvernement continue de satisfaire aux besoins des mieux nantis de notre pays, comme il l'a fait au moyen de bien d'autres programmes et de la plupart des mesures législatives qu'il a présentés.

Si l'on en juge d'après toutes les méthodes permettant d'évaluer un système équitable et d'après tous les moyens à notre disposition pour bien satisfaire aux besoins de la population canadienne et pour nous montrer justes envers elle, on peut dire que le gouvernement trahit le peuple canadien. Le gouvernement ne mérite pas l'appui des Canadiens.

Je n'ai aucun mal à croire les résultats des sondages qui montrent que le gouvernement a perdu une bonne part de l'appui que lui accordait le peuple canadien aux dernières élections, il y a à peine 16 mois. Le gouvernement a perdu l'appui des électeurs. Il l'a perdu, l'a gaspillé et il continue de le faire en proposant des programmes contraires aux besoins, aux désirs et aux aspirations des Canadiens.

Jamais les néo-démocrates ne pourront appuyer à la Chambre des communes la version actuelle de cette mesure législative.

• (1630)

M. Fisher: Je voudrais féliciter le député de Nanaimo—Cowichan pour son excellent discours et sa très bonne analyse de la situation en ce qui a trait aux programmes gouvernementaux. Peu importe le programme

dont on parle, car, pour les citoyens ordinaires, ces programmes sont tous perçus de façon négative.

On a parlé de la privatisation, et j'ai jugé que les observations à ce sujet étaient tout à fait pertinentes, surtout quand on sait, comme on l'a dit hier, que le ministre qui s'est chargé de ce projet de loi à la Chambre est également le ministre responsable de la privatisation.

Un député a parlé tout à l'heure du nombre de sans-abri au Canada. Je tiens à rappeler à mes collègues et à tous les Canadiens que c'est ce même député qui, il y a quelques années, alors qu'il était ministre d'État à l'Habitation, avait déclaré que les sans-abri au Canada l'étaient parce qu'ils le voulaient bien et que, si vraiment ils souhaitaient se loger, ils seraient certes en mesure de le faire. Selon lui, s'ils étaient sans-abri, c'était bien de leur faute.

La question que je voudrais poser à mon collègue de Nanaimo—Cowichan va dans le même sens. Il a parlé des recettes gouvernementales et a déclaré qu'il importe peu que l'argent en question soit versé sous forme de subventions ou de dons ou qu'il ne soit pas perçu, car en définitive, cela représente une perte de recettes pour le gouvernement. Le député pourrait-il nous préciser sa pensée sur l'affirmation selon laquelle le fait de ne pas percevoir des recettes contribue autant au déficit que le fait de verser de l'argent sous diverses formes.

M. Stupich: Monsieur le Président, si vous le permettez, pour commencer, je voudrais préciser que lorsque le ministre a parlé de cette question et a déclaré que la mesure en question pourrait ou devrait n'avoir aucune incidence sur les recettes, il était loin d'affirmer que ce serait nécessairement le cas. Manifestement, il n'en sait rien à ce stade-ci. Le ministre des Finances a déjà déclaré qu'une mesure donnée n'allait avoir aucune incidence sur les recettes, mais on s'est aperçu par la suite que, selon ses propres calculs, il s'était trompé d'environ 25 p. 100. Ainsi, je n'en crois rien lorsqu'on m'affirme que ce projet de loi n'aura aucune incidence sur les recettes.

Le projet de loi dont nous sommes saisis porte sur les divers moyens employés pour le gouvernement pour faire disparaître les échappatoires. Or, chaque fois qu'il laisse quelqu'un verser dans un REER davantage que la législation ne le prévoyait au départ, le gouvernement permet à cette personne de réduire son revenu imposable et, par le fait même, ses impôts pour l'année concernée.

Le gouvernement pourrait dire plus tard qu'il se rattrappe quand la personne commence à retirer sa pension, car elle va payer un impôt sur ce revenu différé et sur les intérêts payés entre-temps sur le dépôt. Vraisemblablement, elle aura alors pris sa retraite ou elle touchera un revenu modeste. À cause de difficultés financières, elle pourrait être forcée de retirer les fonds de son REER plus tôt que prévu. Une personne ne le ferait pas, sauf si ses revenus ont diminué et que les taux d'impôt sont moins élevés.

La TPS pourrait annuler ses gains et le gouvernement pourrait se rattrapper de cette façon, mais je ne pense pas qu'il a l'intention de se servir de la TPS pour pénaliser les gens qui évitent de payer l'impôt sur le revenu à des taux réduits au cours des annnées précédentes. On décrit certaines échappatoires dans le document que j'ai devant moi mais, essentiellement, telle est la situation. Quel que soit le procédé ou le régime, il s'agit de réduire le revenu imposable en investissant dans un REER une année donnée et de déclarer ce revenu plus tard, de préférence à un taux d'imposition moins élevé et en le partageant avec d'autres. Il existe diverses façon de payer. Le contribuable vise à réduire son taux d'imposition pour l'année en cours, et c'est le gouvernement qui en fait les frais.

Quand vous réduisez le revenu imposable d'un contribuable en lui permettant de payer moins d'impôt une année donnée, les recettes fiscales du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral diminuent d'autant cette année-là. Le gouvernement lui-même admet que les gens ont épargné de l'impôt jusqu'à concurrence de 350 millions de dollars grâce aux REER, qui leur permettent de reporter le paiement de l'impôt. Il s'agit de recettes d'environ un milliard de dollars, s'ils peuvent reporter le paiement de l'impôt. Voilà de quoi il s'agissait quand je parlais de dépenses fiscales.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Beaches—Woodbine.

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Vous ne savez peut-être pas que le député a été ministre des Finances du gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique, il y a quelques années. Son discours et les réponses qu'il a données sont une preuve manifeste de sa grande connaissance du domaine.

Je voudrais revenir à la question précédente et à la réponse. Nous savons depuis des années que ce sont les personnes à moyen et à faible revenu qui paient la note chaque fois qu'un avantage fiscal est accordé aux bien nantis. Lors de la campagne électorale de 1984 et de celle de 1988, nous avons insisté sur la nécessité d'une véritable réforme fiscale.

Il est très difficile pour des Canadiens ordinaires, sans compter les parlementaires, de saisir les complexités du régime de pension, et le régime fiscal est encore plus difficile à comprendre. Beaucoup de ceux qui consultent la Loi de l'impôt sur le revenu déclarent qu'il faut être un avocat subtil pour la comprendre, et même alors, ce n'est pas chose facile.

Ma question est la suivante. En toute justice pour les Canadiens, le gouvernement devrait clairement montrer combien il en coûte aux contribuables à moyen et à faible revenu pour offrir ces sortes d'avantages fiscaux aux riches. Il est certes temps que le gouvernement inclue dans ses documents financiers un compte de dépenses fiscales, l'état dont parlait le député.

Le député pourrait-il expliquer aux Canadiens ordinaires dans les quelques minutes qui nous restent comment cet état financier leur révélerait au juste combien leur coûte en augmentations d'impôt le fait que d'autres ne paient pas leur juste part? Il pourrait peut-être prendre quelques minutes pour nous en parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a deux minutes pour répondre.

M. Stupich: Monsieur le Président, c'est une des choses qui intéressent les ministres provinciaux des Finances. Chaque fois que le gouvernement fédéral engage une dépense fiscale et réduit ses recettes fiscales, celles de la province diminuent également puisque la province reçoit un pourcentage des recettes fiscales fédérales. C'est un grave sujet d'inquiétude.

Je me souviens qu'en Colombie-Britannique le ministre des Finances, en présentant son budget, avait déposé des documents budgétaires qui faisaient état des pertes fiscales découlant des nombreux programmes du gouvernement. Je suis ici depuis seulement un an et je n'ai pas eu l'occasion de tirer la situation au clair, mais j'ai l'impression que le gouvernement fédéral a lui aussi de tels documents. C'est un point sur lequel je veux me renseigner depuis longtemps. Par exemple, il a peut-être des documents indiquant ce qu'il en coûte chaque fois que nous accordons une exemption ou que nous créons une échappatoire qui permet aux gens de ne pas payer leur part équitable d'impôt sur le revenu en investissant des sommes considérables dans les REER.

J'espère que le gouvernement fédéral a ce genre de documents et j'ai hâte de les consulter. Je sais que les provinces en ont et j'ai de la difficulté à croire que le gouvernement fédéral n'en a pas.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-52. J'ai prêté une oreille assez attentive au débat qui a eu lieu à la Chambre. Presque tous les députés qui ont pris la parole ont énuméré les chiffres dont l'orateur précédent a parlé. En écoutant le débat, j'ai passé en revue nos délibérations d'hier sur ce projet de loi. J'ai remarqué que, dans son discours, un de mes collègues du caucus, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, a parlé de ce projet de loi.

• (1640)

Il a tenu les propos suivants:

> À cause des modifications apportées au régime enregistré d'épargne-retraite, nous savons maintenant qu'il en coûtera au gouvernement entre 300 et 350 millions de dollars pendant la première année pour accorder ces allégements fiscaux supplémentaires aux riches, car ce sont eux qui en bénéficieront. Soyons honnêtes, ce sont les riches de notre société qui profiteront de ces allégements fiscaux. Ne vaudrait-il pas mieux utiliser ces 350 millions de dollars pour verser 30 $ ou 60 $ de plus aux pensionnés et leur garantir du même coup une retraite plus confortable?

Il n'y a pas forcément une scission au sein du caucus du NPD. À mon avis, lorsque nous disons que le gouvernement sera privé de quelque 300 à 350 millions de dollars la première année à cause des mesures contenues dans ce projet de loi, nous faisons une petite erreur. Ce n'est pas le gouvernement qui sera privé de ces recettes fiscales supplémentaires, mais bien le contribuable canadien. Si les Canadiens riches ne paient pas leur part, d'autres personnes écoperont. Ces personnes sont justement les Canadiens à revenu faible ou moyen.

Comparez ce que le gouvernement envisage pour les catégories de revenu de 100 000 $ par année—et c'est de cela qu'il s'agit. Lisez la documentation qui accompagne le projet de loi et vous verrez qu'il faut gagner autour de 80 000$ par année et plus pour bénéficier de ces disposi-

tions. Ne peuvent en bénéficier que ceux dont le revenu annuel s'établit tourne autour de 80 000 $.

Si vous gagnez 20 000 $ par année, vous ne pouvez pas profiter de cette mesure. Vous devez continuer à compter sur la pension de vieillesse et sur le Régime de pensions du Canada. Tant pis si, comme seulement la moitié des Canadiens, vous avez le privilège d'être assurés par un régime privé de pension. Vous ne pourrez pas vous assurer une source de revenu convenable à la retraite au moyen d'un REER. Ces régimes sont un instrument d'épargne pour la retraite.

Le gouvernement fait ce genre de proposition alors que nous avons un besoin pressant d'une réforme des pensions, pas de celle-ci qui vise les revenus de 100 000 $ par année, mais d'une autre qui concernerait les gens du bas et du milieu de l'échelle des revenus.

Une étude du régime des pensions révèle qu'environ quatre femmes de plus de 60 ans sur dix vivent dans la plus abjecte pauvreté parce qu'il n'existe pas de régime convenable de soutien du revenu à la retraite. Ces personnes ne vivent pas l'âge d'or. Elles vivent des années de misère, dans l'inquiétude quotidienne hésitant entre dépenser 2 $ pour aller rendre visite aux petits-enfants ou s'acheter une côtelette de porc. Ce n'est pas une retraite confortable. Nous avons envers ceux qui, dans bien des cas, ont consacré 50 et 60 années de leur vie à enrichir l'économie du Canada, la responsabilité de leur procurer les avantages que nous considérons comme acquis, moi et les jeunes que nous voyons autour de nous, à la Chambre: les pages et les autres.

Le niveau de vie dont nous bénéficions aujourd'hui n'est pas un cadeau du ciel. Dans bien des cas, nous le devons aux sacrifices consentis par nos aînés il y a de nombreuses années. Beaucoup d'entre eux ont élevé leurs enfants pendant la crise économique, dans des conditions très difficiles. Ils ont pris soin de leur famille pendant les guerres mondiales auxquelles le Canada a participé. Beaucoup d'entre eux ont perdu des enfants et des êtres chers, un mari ou une femme, pendant ces conflits.

Il nous incombe sûrement de dire au moins à ces gens-là que puisqu'ils ont donné tout ce qu'ils pouvaient pour le pays et les générations futures, le temps est maintenant venu pour nous de leur donner quelque chose en retour. Mais le gouvernement actuel s'est contenté de présenter ce genre de mesure législative qui, dans le contexte dont je parle, est absolument scandaleux. Il présente une telle mesure tout en proposant en même temps de récupérer des prestations de pension de vieillesse qui ont été achetées et payées. Il ne s'agit pas d'une largesse qu'un gouvernement bienveillant aurait distribuée à ces Canadiens âgés. Il s'agit de prestations qu'ils ont achetées et payées au moyen de leurs impôts sur le revenu.

Permettez-moi de dire un mot de la sécurité de la vieillesse. S'agit-il d'une largesse quelconque distribuée par un gouvernement bienveillant? Pas du tout. Jusqu'à il y a quelques années, les Canadiens payaient une surtaxe ajoutée à leur impôt sur le revenu pour contribuer précisément au financement de la pension de vieillesse. Ils ont payé pour obtenir ces prestations. Il s'agissait d'un montant qui s'ajoutait à leur impôt sur le revenu et qu'ils ont payé pour permettre au gouvernement de fournir une pension de vieillesse suffisante aux retraités. Cela a bien sûr changé il y a un certain nombre d'années quand cette surtaxe a été tout simplement englobée dans le régime d'impôt sur le revenu. Maintenant, tout le monde la paie et personne ne s'en plaint.

J'estime que la plupart des Canadiens responsables ont accepté le fait qu'il existe certaines responsabilités sociales que nous devons tous assumer si nous voulons vivre dans une société humaine et compatissante. C'est une composante du contrat social passé par l'immense majorité des Canadiens, sauf les députés conservateurs. Alors là, c'est différent. Dans ses largesses, le gouvernement conservateur donne et reprend. C'est ce qu'il fait depuis 1984.

Dès leur arrivée au pouvoir en 1984, les conservateurs ont tenté de désindexer les pensions de vieillesse et de laisser l'inflation laminer ces revenus. Quand les retraités et tous les Canadiens un peu sensés se sont insurgés contre cette mesure, le gouvernement a reculé. Il s'est rendu compte qu'il avait fait une grave erreur politique, et je dirais même une grave erreur morale.

Peu de temps après toutefois, il est revenu à la charge, s'en prenant cette fois aux allocations de conjoint du Régime de pensions du Canada. Il a pris ces allocations pour cible, estimant que les femmes devraient pourvoir elles-mêmes à leur retraite. C'est ce que voudraient les femmes, pourvu qu'elles aient pu préparer leur retraite. Mais elles ne veulent sûrement pas perdre leurs allocations parce que le gouvernement estime qu'elles n'ont plus besoin de ce genre de revenu de retraite.

Depuis lors, soit il y a à peine un an et demi, le ministre des Finances a fait paraître un livre blanc qui aurait pour effet de sabrer les régimes de retraite privés au niveau fédéral, si ses recommandations étaient mises en oeuvre. Ce livre blanc a provoqué un tel tollé parmi les employeurs et les employés qu'il a été forcé de reculer, d'autant plus que les élections approchaient. Il a réévalué ses options. Mais le gouvernement n'a pas écarté définitivement ce livre blanc. Monsieur le Président, je suis prêt à parier que, d'ici à sa défaite, le gouvernement va nous présenter un projet de loi fondé sur les donnés de ce livre blanc. Si je le dis, c'est que le gouvernement a une dent contre les retraités. J'en ignore la raison. Un Freud éprouverait bien du plaisir à fouiller cette question en interrogeant les députés d'en face sur leurs rapports avec leurs parents. Quoi qu'il en soit, le gouvernement actuel semble réfractaire aux retraités et aux régimes de pensions.

• (1650)

Nous en avons eu la preuve encore une fois lorsque, dans le cadre du dernier budget, il a décrété la récupération des pensions de tous ceux qui gagnent 50 000 $ par année. Il trouve en effet que tous ceux qui gagnent 50 000 $ par année ne méritent pas de toucher la pension de sécurité de la vieillesse. Le gouvernement s'efforce de leurrer les députés en demandant pourquoi les présidents de banques méritent la pension de la sécurité de la vieillesse. Il a beau faire, il ne convainc personne. Si les présidents de banques ont droit à la pension de sécurité de la vieillesse, c'est qu'ils l'ont payée.

De toute façon, si le gouvernement s'inquète de ce que les présidents de banques touchent la pension de sécurité de la vieillesse, il ne s'agit pas de la récupérer. Il doit prendre les mesures appropriées dans le cadre du régime fiscal. S'il trouve qu'un particulier gagne trop d'argent, que ce soit sous forme de traitements, de pensions ou de valeurs acquises à la banque, ou encore dans le cadre de la pension de vieillesse ou du Régime de pensions du Canada, et s'il estime qu'il ne devrait pas toucher tout cet argent au moment de sa retraite, qu'il apporte les changements appropriés à la Loi de l'impôt sur le revenu. Qu'il décrète que tout particulier qui touche 100 000 $ par année doit dorénavant assumer sa juste part du fardeau fiscal, quelle que soit l'origine de ses gains. Mais qu'il respecte le principe de l'universalité que tous les Canadiens appuient car ils en bénéficient tous également.

Quiconque porte atteinte à ce principe porte également atteinte au programme lui-même. Or, c'est pourtant ce que le gouvernement actuel a fait. Lorsqu'il a décrété la récupération, il a porté atteinte au principe jusqu'à présent sacro-saint de l'universalité des programmes sociaux. En agissant ainsi, le gouvernement a détruit le caractère universel de la pension de sécurité de la vieillesse.

À l'heure actuelle, il parle des retraités qui gagnent 50 000 $ par année. Dans dix ans, d'après toutes les prévisions que j'ai eues sous les yeux, environ le quart de tous les Canadiens, qui autrement auraient eu droit de toucher la pension de sécurité de la vieillesse, en seront privés à cause de la façon dont le gouvernement actuel a machiné son mode de récupération.

Dans ces conditions, alors même que cette mesure de récupération ne semble s'appliquer qu'à une proportion infime des retraités, elle s'appliquera à 75 p. 100 d'entre eux dans dix ou quinze ans.

Non content de s'en prendre aux pensions, le gouvernement s'est attaqué aux allocations familiales. Le gouvernement a aboli le principe de l'universalité dans ce domaine également, à un moment où, nous le savons tous—chacun doit se rendre à l'évidence et le gouvernement le premier—le nombre des petits Canadiens qui comptent sur les banques alimentaires pour leur subsistance grimpe en flèche.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement propose d'instaurer une taxe sur les produits et services qu'il avait d'abord fixée à 9 p. 100 et qu'il a maintenant ramenée à 7 p. 100. Que cette taxe soit de 9 ou de 7 p. 100, elle entravera considérablement les efforts des parents qui éprouvent déjà bien assez de mal pour nourrir et vêtir leurs enfants. Il s'agit le plus souvent de familles monoparentales dont le chef est une femme. Ces familles vont voir leur revenu disponible réduit encore de 7 p. 100. Si cela ne suffit pas, le gouvernement s'attaquera au programme d'assurance-chômage.

Le gouvernement semble dire: «Ne vous croyez surtout pas au bout de vos peines; nous allons faire en sorte que, si vous perdez votre emploi, vous ne pourrez compter sur aucun filet de sécurité.» Je suppose qu'il est typiquement conservateur de pousser les gens à ne compter que sur eux-mêmes, à leur apprendre à être autonomes et à prendre soin d'eux-mêmes.

C'est l'argument que les conservateurs nous ont servi il y a bien des années, lorsqu'ils s'opposaient à l'avènement des pensions de vieillesse. Ils prétendaient alors qu'une pension de vieillesse de 50 dollars par mois n'inciterait pas les gens à économiser en prévision de leur retraite. Ils ont soutenu à la Chambre des communes, et ils sont même allés jusqu'à envoyer une délégation plaider leur cause devant le Conseil privé, à Westminster, à Londres, au Royaume-Uni, il ont soutenu, dis-je, que ce que le gouvernement fédéral se proposait alors de faire était manifestement inconstitutionnel en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. Fisher: Les conservateurs ont fait cela?

M. Young (Beaches-Woodbine): C'est exact. Ils n'ont jamais été en faveur des pensions. Ils n'ont jamais été favorables à ce genre de gentillesse que le commun des mortels a accepté il y a des années. Ils s'acharnent.

C'est, à mon avis, tout à fait inacceptable. J'estime qu'une réforme des pensions s'impose, et les autres députés de mon parti sont d'accord. Or, cette réforme doit être une vraie réforme et ne pas se limiter aux personnes dont le revenu annuel dépasse 100 000 dollars. À voir le genre de réforme qu'il propose, on se rend compte que le gouvernement demande aux Canadiens à faible revenu et à revenu moyen de faire une fois de plus les frais de ses décisions. Cela est inadmissible. Et c'est justement pour cette raison que nous n'appuierons pas ce projet de loi. Je comprends pourquoi beaucoup de Canadiens se tournent vers les REER. Les régimes public et privé de retraite ne leur assurent pas des pensions de retraite convenables. Je comprends leur réaction et je sympathise avec eux.

J'estime qu'ils feraient beaucoup mieux d'exercer des pressions auprès de la bande d'en face pour que soit effectuée une véritable réforme des pensions et que tous les Canadiens puissent compter sur un revenu de retraite suffisant à l'âge de 60 ou 65 ans. En effet, compte tenu de l'attaque du gouvernement contre VIA Rail, beaucoup de travailleurs âgés risquent de ne jamais trouver un autre emploi satisfaisant dans leur localité, car la plupart vivent dans des localités éloignées. Ils ne réintégreront peut-être jamais le marché du travail. C'est terrible à dire dans un pays aussi riche que le nôtre.

Il faudra peut-être envisager de réformer le régime public de retraite de façon que la retraite soit possible avant l'âge de 60 ans, à 55 ans par exemple, et que les travailleurs âgés qui vivent dans ce genre de localité et qui perdent leur emploi par la faute du gouvernement, puissent compter sur un système de soutien sûr.

Vous me faites signe que le temps mis à ma disposition est écoulé, monsieur le Président. Vous avez été extrêmement généreux à mon égard.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera d'une période de dix minutes pour répondre aux questions et aux observations la prochaine fois que le projet de loi sera débattu à la Chambre.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA PRODUCTION DESTINÉE À REMPLACER LES IMPORTATIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait consulter l'industrie et les syndicats afin d'élaborer des mesures visant à augmenter la production canadienne destinée à remplacer les importations, tout particulièrement dans des secteurs de haute technologie comme celui de la production de machinerie.

Monsieur le Président, je commencerai là où mon collègue vient de terminer, en un sens, c'est-à-dire en disant que notre pays fait face à de graves problèmes économiques au moment où nous entrons dans les années 90. Nous faisons face à ces problèmes avec une force particulière dans la Canada atlantique. Nous le voyons dans nos pêches qui connaissent des fermetures catastrophiques d'usines de traitement du poisson. D'autres industries sont aussi touchées. Le premier ministre a essayé de nous faire croire, hier, que c'était seulement dans les pêches que le Canada atlantique faisait face à de graves problèmes. J'ai parlé récemment à des producteurs d'acier de Sydney, au Cap Breton, qui m'ont dit que leurs effectifs étaient passés de près de 4 000 travailleurs, il y a huit ans, à environ 700, aujourd'hui. Et d'autres réductions importantes seront probablement effectuées. La situation est la même dans l'industrie du charbon, pas seulement au Cap Breton, mais ailleurs dans le Canada atlantique.

[*Français*]

Ce ne sont pas seulement les provinces atlantiques qui sont aux prises avec les problèmes économiques dont je parle. On peut remarquer la même chose dans la province de Québec. On peut voir, par exemple, des problèmes

difficiles dans l'industrie de la construction de navires. On peut voir aujourd'hui, par exemple, un reportage dans le journal où des députés du caucus québécois du parti conservateur ont posé des questions au gouvernement au sujet de l'appui qui est nécessaire dans les chantiers maritimes de la province de Québec, et on peut dire qu'il n'y a pas d'appui assuré pour cette industrie.

[*Traduction*]

On retrouve aussi cette situation en Ontario et dans certaines régions du Québec, évidemment, où l'industrie de l'automobile connaît de graves difficultés. Je la vois en particulier dans ma propre circonscription et dans ma ville de Windsor ainsi qu'à St. Catharines, Toronto, Oshawa et Sainte-Thérèse, au Québec. Dans tout l'Ontario et le Québec industriel, on voit que cette industrie, qui est le moteur du progrès et de la croissance économique de l'Ontario et du Québec et, dans une large mesure, de tout le pays, est frappée par les mises à pied, parfois temporaires, mais beaucoup trop souvent permanentes comme celles, à l'usine de fourgonnettes de la General Motors à Toronto ou St. Catharines, aux usines de moteurs Ford de ma circonscription ou à Sainte-Thérèse, qui seront peut-être permanentes, je le crains.

On retrouve les mêmes problèmes économiques dans les Prairies. L'an dernier, je me trouvais à Portage la Prairie et un des plus gros employeurs de l'endroit, Campbell Soup, fermait ses usines et concentrait ses opérations en raison de l'Accord de libre-échange.

On peut voir dans tout l'ouest du Canada que le secteur agricole est directement touché, avec les conséquences qui en découlent pour l'économie connexe. Ainsi, le traitement des denrées alimentaires et la fabrication de machines agricoles, par exemple, qui contribuent à cette économie, en souffrent énormément.

Nous venons d'apprendre que les sérieux problèmes qui frappent l'économie canadienne ont atteint la Colombie-Britannique. Le secteur des ressources naturelles, en particulier, est durement frapppé. Les usines de poisson de la côte ouest sont menacées par les décisions relatives au GATT.

De même, une entreprise minière comme Cominco à Kimberley, dans les Kootenays en Colombie-Britannique, annonçait à quelque 700 travailleurs et 200 ou 300 cols blancs que leurs emplois étaient supprimés. C'est une ville de 6000 habitants, on peut donc voir que c'est une nouvelle désastreuse pour la communauté.

Placés devant certains de ces graves problèmes, nous voyons que de nombreux changements de la politique économique s'imposent. Nous voyons, par exemple, la nécessité de ramener les taux d'intérêt à un niveau raisonnable. Historiquement, nous n'avons jamais eu un écart de 4,5 points de pourcentage entre les taux d'intérêt au Canada et ceux aux États-Unis. Pourtant, c'est ce que le gouvernement continue à défendre.

Nous pouvons voir l'immense importance d'avoir des règles sérieuses concernant les fermetures d'usines, afin qu'une société ne puisse pas simplement décider que, puisqu'elle peut faire plus d'argent aux États-Unis, elle va fermer ses usines au Canada et déménager la production au sud de la frontière. Il faut que les travailleurs des villes touchées aient la possibilité d'examiner les livres de la société et que, si elle gagne de l'argent, ils puissent acquérir l'usine avec l'aide d'un fonds de développement communautaire, afin de préserver les emplois et la communauté.

Il faut créer des banques de développement régional qui seront en mesure de s'assurer que dans les régions les plus pauvres du pays, on peut compter sur des capitaux et des taux d'intérêt plus avantageux, afin de soutenir les petits producteurs et d'aider les nouvelles entreprises à créer de nouveaux emplois.

Il faut savoir tirer profit des possibilités qu'offre un régime général de taux d'intérêt variables, afin que les régions les plus pauvres du pays, qui sont beaucoup moins soumises aux pressions inflationnistes, puissent avoir accès à des capitaux à des taux d'intérêt nettement inférieurs. C'est ce qu'on fait au Japon depuis de nombreuses années. Nous pourrions faire de même au Canada très facilement.

Il s'agit d'accorder davantage d'importance à la recherche et au développement, non pas simplement dans le secteur industriel de notre économie, mais bien dans tous les secteurs.

Cependant, et c'est ce sur quoi porte cette motion, il faut surtout aborder de façon ascendante la planification industrielle pour l'avenir de notre pays, afin d'utiliser beaucoup mieux les compétences que nous avons au Canada; il s'agit de pouvoir utiliser nos ressources de manière à s'assurer que les nombreux Canadiens sans emploi puissent servir à mettre en valeur les ressources

qui existent chez nous afin de fabriquer des produits que nous importons à l'heure actuelle et, du même coup, de créer des emplois, pour sauver des localités et assurer l'avenir de nombreux Canadiens.

• (1710)

Il faut se pencher plus particulièrement sur certaines de nos principales industries dans le domaine de la technologie de pointe. Il s'agit de se servir de modèles qui ont déjà été utilisés au Canada. On doit s'arrêter sur certaines des initiatives qui ont été mises à l'essai au début des années 80 dans le secteur automobile. Ainsi, en 1983, un groupe d'étude fédéral créé afin d'examiner les problèmes du secteur automobile a publié un rapport intitulé «Une stratégie pour l'industrie automobile au Canada». Il s'agissait d'un groupe d'étude coprésidé par le président de l'Association des fabricants de pièces d'automobile, un représentant de l'employeur donc, et par Bob White, qui était alors directeur pour le Canada et qui est maintenant président des Travailleurs canadiens de l'automobile. Ce groupe d'étude regroupait notamment le président de Chrysler Canada, celui de General Motors du Canada, le directeur de la recherche des Travailleurs canadiens de l'automobile, et le vice-président à la planification de Magna International. Ainsi, il était formé de représentants des fabricants de pièces, des constructeurs automobiles et des syndicats.

On peut également se pencher sur le rapport de 1986 qui a été publié par le groupe de travail que le gouvernement lui-même a choisi de créer à cette fin. Il s'agissait alors d'un groupe de travail encore plus diversifié qui était coprésidé par le président d'American Motors, par le président des fabricants de pièces d'automobile et par le président des Travailleurs canadiens de l'automobile. On y retrouvait des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des constructeurs automobiles et des fabricants de pièces d'automobile ainsi que les dirigeants de divers syndicats.

Ces deux rapports renfermaient des suggestions sur les moyens à prendre pour que nous produisions au pays plus de ce que nous y consommons. Ils présentaient également des mesures à prendre et des idées à retenir pour mieux former notre main-d'oeuvre et éviter ainsi des pénuries de travailleurs spécialisés comme celle survenue dans l'industrie automobile de ma propre circonscription il y a quelques années. De grands constructeurs automobiles ont dû à l'époque faire venir des travailleurs d'Europe parce que le Canada en manquait.

C'était du plus haut ridicule de voir des compagnies se lancer dans des campagnes de recrutement intensif outre-mer parce qu'elles ne pouvaient pas trouver de travailleurs spécialisés au Canada. Les rapports du groupe d'étude ont parlé de la nécessité de soutenir une formation valable et sérieuse au Canada, un dossier dont mon collègue de Saskatoon—Dundurn a la responsabilité au sein de notre caucus. On a déjà proposé de nombreux moyens d'améliorer la formation partout au Canada, mais c'est dans ces deux rapports que nous trouvons des idées sur la formation dans l'industrie automobile.

Cependant, on a dit également que le Canada devait se servir de sa politique commerciale pour faire en sorte que ces industries emploient davantage de Canadiens. On a prétendu que le Canada devait obtenir de certaines de ces nouvelles compagnies qui construisent des usines de production, comme Toyota, Honda et Hyundai, l'assurance qu'elles maintiendraient la même part de contenu canadien dans leurs ventes au Canada que celle qui est exigée des constructeurs américains, soit 60 p. 100.

On a rappelé aussi que certains stimulants devraient être prévus pour relever la production canadienne dans le secteur des pièces automobiles. Il a été avancé qu'une fois que tous les constructeurs automobiles seraient soumis aux mêmes exigences, ils devraient graduellement augmenter leurs investissements pour finalement atteindre, par exemple, la situation qui règne en Grande-Bretagne. Ce pays exige que les constructeurs automobiles qui vendent beaucoup sur le marché britannique aient un contenu à 80 p. 100 britannique.

Je pense que ce genre de politique pourrait être mis en oeuvre dans de nombreux secteurs de notre économie où nous dépendons des importations. En tenant compte des chiffres des trois dernières années seulement, il apparaît que nous en profiterions dans les secteurs des produits chimiques, ainsi que des tubes et des composantes électroniques. Par exemple, nous avons importé pour 7 milliards de dollars de produits chimiques en 1988 et pour près de 6 milliards de dollars de composantes électroniques. Mais c'est dans la production de machinerie que les chiffres sont les plus troublants. En 1986, nous avons importé pour près de 11 milliards de dollars de machines.

En 1988, nos importations se chiffraient à près de 13 milliards de dollars alors que nous n'avons exporté que pour environ 4,5 milliards. Il y a donc un grave déficit commercial à cet égard et, dans bien des cas, nous importons des machines servant dans des secteurs où nous sommes de grands producteurs de produits finis.

Par exemple, nous importons énormément de machines servant dans l'industrie des pâtes et papier et dans le secteur minier quoique nous soyons des producteurs de papier et de certains produits miniers presque inégalés dans le monde. Pourtant, nous ne produisons pas au Canada la machinerie nécessaire dans ces domaines.

J'espère fortement que la Chambre parviendra un jour à appuyer une motion comme celle que j'ai présentée aujourd'hui pour dire qu'il est temps que nous prenions notre destinée en main. Nous devrions constituer des groupes d'étude formés d'employeurs, de travailleurs et de représentants des trois ordres de gouvernement pour rechercher le moyen de stimuler la production au Canada de machinerie et de produits technologiques de pointe que nous importons, ce qui créerait les emplois dont le Canada aura besoin dans l'avenir et ce qui pourrait constituer une solution aux graves problèmes économiques que nous connaissons en ce moment, de l'Atlantique à la côte ouest. J'exhorte la Chambre à appuyer ce genre de motion pour assurer notre avenir économique.

• (1720)

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la motion du député d'Essex—Windsor et je pense pouvoir offrir des explications utiles sur ce sujet. J'essaierai de m'en tenir à mes notes parce que, à mon avis, mon collègue a débordé un peu le cadre du sujet de sa motion.

[*Français*]

Au Canada, le développement industriel a été fondé jusqu'ici, monsieur le Président, en grande partie sur des avantages comme l'abondance de nos ressources naturelles et la facilité d'accès aux marchés. Toutefois, dans l'économie mondiale, aujourd'hui, notre succès dépendra de plus en plus de notre capacité scientifique et technologique et de politiques macroéconomiques favorables.

Si nous voulons maintenir notre place parmi les grandes puissances industrielles et économiques, nous devons accroître la compétitivité de notre industrie sur les marchés internationaux en intégrant nos efforts dans le domaine de l'industrie des sciences et de la technologie. Nous devons envisager l'avenir des industries canadiennes dans le contexte des marchés mondiaux et acquérir un avantage concurrentiel fondé sur l'excellence de nos produits et de nos procédés.

Dans son premier mandat entamé en 1984, le gouvernement a reconnu l'importance d'une économie industrielle compétitive dont la croissance repose sur le secteur privé, en s'engageant à assurer le renouveau économique du Canada. À cette fin, il a pris un certain nombre d'initiatives de nature macroéconomique dont la réforme fiscale destinée à stimuler les dépenses des consommateurs en réduisant les taxes imposées aux particuliers et accroître la confiance des entreprises en diminuant l'impôt sur le revenu des entreprises; l'adoption d'une politique en matière de sciences et de technologie prévoyant une augmentation sensible des fonds publics destinés à encourager la recherche et le développement dans le secteur industriel et autres activités scientifiques.

La création d'Industrie, Sciences et Technologie Canada est une autre initiative que le gouvernement a prise par suite de l'intensification de la concurrence au niveau international et de l'accélération des changements technologiques touchant les produits et les procédés de fabrication.

Jusqu'ici, l'économie canadienne s'est remarquablement bien adaptée à la libéralisation du commerce entraînée par les rondes successives de négociations du GATT. Nos industries ont progressivement accru leur envergure, leur spécialisation et leur efficacité. L'actuel gouvernement croit fermement que dans le cadre du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les industries canadiennes continueront d'améliorer leur performance pour être compétitives, non seulement sur le marché américain, mais sur le marché mondial dans son ensemble.

Le mandat d'ISTC, et en fait du gouvernement, consiste donc d'abord à assurer la compétitivité du Canada sur le plan international. D'ailleurs, mon collègue, tantôt, en a fait mention quand il parlait des chantiers maritimes au Québec. Je vois très mal, monsieur le Président, les députés du NPD parler des chantiers maritimes au Québec, puisque l'on peut toujours bien encourager. . . La volonté est là d'appuyer l'industrie, comme mon collègue le disait, mais on sait que la compétitivité n'est pas toujours là. On a l'exemple du député de LaSalle-Émard (M. Martin) qui est un grand entrepreneur. Il a fondé une multinationale et il s'en vante pendant sa campagne, quand on sait que ses sept derniers bateaux, il les a achetés au Brésil. C'est une belle façon d'encourager le Québec! On peut aussi encourager l'industrie, mais quand on ne fabrique plus de bateaux. . . Probablement

que mon collègue ne m'écoute pas présentement, mais il devrait se renseigner. On a beau encourager les syndicats, mais il faut aussi encourager la productivité.

Cela me fait aussi plaisir quand on parle des constructeurs d'automobiles, parce que je suis voisin de Sainte-Thérèse, n'est-ce pas, et il n'y a pas seulement qu'à Windsor qu'ils sont capables de construire des automobiles. Et je voyais le député néo-démocrate se vanter de parler aux syndicats et de les aider, quand on sait que son propre candidat dans Chambly, monsieur le Président, écoutez celle-là, cela vaut la peine. . .

Son propre candidat dans Chambly, et lorsque l'on sait que les NPD sont des pro-syndicats, a nommé la voiture de marque Lada comme voiture de l'année lorsqu'il était à l'APA, soit l'Association protectrice des automobilistes. Pensez-y, la Lada voiture de l'année! Vous devriez avoir honte de dire que vous représentez les syndicats, parce que la Lada est une voiture russe, fabriquée avec des pièces italiennes, et je peux vous dire, en tant qu'automobiliste, qu'en fait de «cochonneries» il n'y avait pas mieux!

De toute façon pour que les députés du Nouveau parti démocratique encouragent de telles choses, il faut vraiment avoir du culot pour en parler à la Chambre. Et moi je le sais, j'étais dans le domaine de l'automobile et j'étais près du candidat de Chambly. Il faut toujours se regarder dans le miroir.

Il a ensuite parlé du problème des pêcheries, et probablement qu'il ne connaît même pas le vrai problème des pêcheries car j'ai parlé avec le ministre tantôt et ça ne semble pas être tout à fait comme il le disait.

On parle de Sainte-Thérèse. Il est certain que le gouvernement est fier de pouvoir dire aujourd'hui à la Chambre que nous avons donné un appui à l'industrie de l'automobile, que cela soit à Sainte-Thérèse ou à Bromont. Mais on a sauvé Sainte-Thérèse, et si on a sauvé Sainte-Thérèse, il y a là plus de 3 000 emplois. Je pense donc que ce gouvernement a pris ses responsabilités.

Monsieur le Président, je pense que le NPD se vante souvent d'être plus religieux que le Pape, mais à certains moments je me pose de sérieuses questions lorsqu'il encourage la vente d'une voiture Lada qui n'est même pas fabriquée ici, et qu'on l'achetait au prix de 6 000$ et que, deux semaines après, si on la retournait, on nous en donnait que 400$. Je me pose de sérieuses questions. C'est le candidat de Chambly que vous avez dans le moment, qui a fait cela. C'est le député. . . le candidat de Chambly. Il n'est pas député et j'espère qu'il ne le sera pas. Mais de toute façon, c'est cela que vous faites, et il serait difficile de faire comprendre à la population que vous êtes des gens pro-syndicalistes quand vous encouragiez l'achat d'une voiture qui nous vient de la Russie et que rien n'était plus mal fait. Alors, il faut se laver le visage de temps en temps et se regarder dans le miroir.

Monsieur le Président, nous cherchons à accroître notre compétitivité sur la plan international en suivant un certain nombre de lignes d'action qui consistent à défendre les besoins de l'industrie, tel que nous l'avons fait, pour qu'ils soient pris en compte dans les politiques essentielles macroéconomiques entre autres; à mener des initiatives de concert avec l'industrie pour l'aider à améliorer la qualité de ses produits et à accroître sa part du marché dans un délai raisonnable, tel que nous l'avons fait avec la compagnie General Motors de Sainte-Thérèse; à assurer aussi la compatibilité de l'aide gouvernementale avec les obligations et traités internationaux; à fournir une aide et des services accrus à l'industrie pour favoriser le développement et la diffusion des technologies stratégiques, le développement des marchés et l'exécution d'autres activités liées à l'innovation; à accorder moins d'aide financière pour les installations de fabrication et plus pour la recherche et le développement et le développement technologique, tel que mon collègue le disait, qu'il fallait aller chercher des gens mieux formés pour certaines industries.

Ces objectifs, ainsi que les orientations d'ISTC ont été établis à la suite de consultations approfondies menées au début de 1988 auprès des provinces et des représentants d'organisations nationales, et auprès des gens d'affaires, des scientifiques et des universitaires. Ces groupes appuyaient généralement le mandat et les orientations d'ISTC et nous ont aidé à déterminer quelles initiatives étaient prioritaires.

Une des principales nouvelles initiatives d'ISTC consiste à promouvoir le développement des technologies stratégiques, qui sont essentielles à l'accroissement de la compétitivité d'une vaste gamme d'industries, il s'agit des matériaux industriels de pointe, de la biotechnologie et des technologies de l'information.

Trois grands objectifs sont visés actuellement: Appuyer la création d'alliances de recherche et de développement entre les entreprises et avec les universités pour la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies; appuyer aussi la création d'alliances axées sur les applications de la technologie pour promouvoir le partage des risques liés aux travaux de recherche et de développement et certaines études de faisabilité; favoriser aussi la gestion de la technologie par un effort commun d'ISTC, de l'industrie et des universités.

Dans le cadre du Programme de mise en valeur de la technologie, nous nous employons à promouvoir l'accroissement de la productivité et de la compétitivité, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, en accélérant l'acquisition, le développement et la

diffusion de nouvelles technologies et de compétences essentielles.

• (1730)

Monsieur le Président, on pourrait parler de l'initiative propice et de la compétitivité des secteurs, mais je vais malheureusement manquer de temps.

Je voudrais tout simplement, en terminant, monsieur le Président, informer la Chambre que deux grands objectifs sous-tendent toutes les initiatives des STC, soit la défense des intérêts des milieux d'affaires de la communauté scientifique auprès du gouvernement dans les domaines comme la taxation, les transports et l'énergie; fournir soutien et renseignements aux entreprises pour les aider à commercialiser leurs produits et acquérir de nouvelles technologies; accroître la compétitivité et s'adapter au nouveau climat commercial.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon collègue de Windsor, en Ontario, pour avoir proposé aujourd'hui cette motion à la Chambre. C'est un sujet d'actualité d'une extrême importance qui mérite notre attention et notre intervention.

Comme nous pouvons le voir dans les gros titres des quotidiens, notre monde est en mutation. Il y a des licenciements dans l'industrie forestière. À Bas-Caraquet, l'usine de traitement du poisson ferme ses portes. À Shippagan, l'usine est en faillite. À Canso, North Sidney, Lockeport, Wood Harbour, Port Medway, Port Mouton, les usines sont fermées. Dans les petites villes d'un bout à l'autre du pays, on voit des planches clouées en travers des fenêtres des maisons parce que les habitants ont déclaré forfait.

Manifestement, nous ne pouvons pas simplement compter sur nos pêcheries, nos forêts et nos exploitations agricoles pour fournir des emplois et assurer la prospérité de notre pays. Nous émergeons maintenant d'une étape mondiale de concurrence, ce qui indique, de l'avis général, que nous devons repenser nos priorités économiques et politiques. Dans ce monde extrêmement compétitif et créateur, nos programmes traditionnels ne suffisent plus. Nous devons changer de cap.

[*Français*]

La deuxième moitié de la présente décennie a été caractérisée par une restructuration, à l'échelle mondiale, des sociétés qui tentent de s'adapter au nouveau contexte international.

Avant de déterminer nos objectifs, il nous faut tout d'abord connaître nos racines. L'histoire nous démontre que la plupart des entreprises élaborent leurs politiques économiques et sociales en fonction de leur culture nationale.

Ironiquement, les problèmes du Canada découlent de ses points forts. Nos ressources naturelles nous ont toujours permis d'avoir un niveau de vie élevé. Toutefois, bien que nous coupions plus d'arbres que n'importe quel autre pays, nous importons encore des scies à chaîne. En 1987, la valeur des produits manufacturés importés au Canada dépassait de 24 milliards de dollars celle des produits exportés, ce qui représente 460 millions de dollars par semaine.

Nous importons par exemple 76 p. 100 de nos machines, 40 p. 100 de nos appareils électriques et 80 p. 100 de nos équipes médicales.

[*Traduction*]

Les échanges dans le secteur de la technologie de pointe ont augmenté presque deux fois plus vite que dans les autres domaines. En 1995, le commerce des ordinateurs, du matériel aérospatial, des machines électroniques et des produits pharmaceutiques représentera un quart du total des exportations mondiales. Mais le Canada ne profite pas dans une large mesure de cette occasion de prendre de l'essor. Par exemple, en 1980, notre déficit commercial pour les produits de haute technologie s'élevait à 4,6 milliards de dollars. En 1987, ce déficit était passé à plus de 7 milliards de dollars.

On nous a dit récemment que le Canada avait connu son premier déficit mensuel depuis treize ans et demi dans le commerce de marchandises. Il est très remarquable que ce déficit comprenait une nette augmentation des importations de machines et de matériel au cours de ce mois-là.

Comme le premier ministre de l'Ontario l'a déclaré à la tribune nationale du Conseil consultatif des sciences et de la technologie en juin dernier:

> De plus en plus, nous exportons les marchandises d'hier et nous importons la technologie de demain.

Nous consacrons actuellement 1,3 p. 100 de notre produit intérieur brut à la recherche et au développement. Nos concurrents y consacrent le double. Par exemple, 7 p. 100 des industries manufacturières de l'Ontario n'emploient même pas un seul ingénieur. Que peuvent-elles faire d'autre qu'importer les produits et les technologies, de même que les connaissances nécessaires pour les utiliser?

Si nous voulons percer sur la scène internationale de façon à protéger et à améliorer la qualité de vie de nos citoyens, nous devons nous attacher à faire concurrence aux meilleurs. Dans un article paru en mars dernier dans le *Globe and Mail*, M. Larkin Kerwin, président du Conseil national de recherches, écrivait ceci:

Les Canadiens sont confrontés à certains faits très déplaisants. Parmi les nations industrialisées du monde, nous sommes des analphabètes sur le plan de la technologie; nous sommes devenus des incompétents dans notre civilisation scientifique en pleine évolution.

Que pouvons-nous faire pour redresser la situation? Pour commencer, nous devons travailler ensemble. À l'échelle internationale, le Canada est trop petit pour risquer de diluer ses forces en laissant chacun d'entre nous aller dans une direction différente. Nous devons travailler ensemble et mobiliser tous nos secteurs dans l'intérêt national. Nous devons aborder le problème à l'échelle nationale.

C'est un problème que ni le gouvernement fédéral, ni les provinces, ni les administrations municipales, ni l'industrie, ni les syndicats ne peuvent régler seuls. Il exige la collaboration de tous les éléments de la société. Par exemple, le gouvernement ontarien a établi un conseil spécial regroupant quelques-uns des plus grands cerveaux du monde des affaires, des syndicats, des universités et du secteur public. Ce conseil a été établi pour développer une économie concurrentielle à l'échelle internationale. Essentiellement, son objectif est de présenter un plan d'exécution visant à consolider les points forts actuels et à en créer de nouveaux.

Le conseil s'emploie à restructurer les industries de base et à investir dans les industries à forte croissance et dans celles qui émergent. En outre, il estime nécessaire d'investir dans les individus par le truchement de l'éducation et de la formation. Les sous-comités du conseil tiennent des tribunes publiques dans les écoles, les usines et les salles de réunions syndicales.

Cette notion de conseil a été empruntée des Japonais, qui ont un conseil présidé par le premier ministre. C'est bien là le genre de mesure coopérative dont nous avons besoin à l'échelle nationale. Mais il y a autre chose dont il faut tenir compte.

Il est essentiel que nous ayons de nouvelles industries et de nouvelles technologies, mais si nous voulons en tirer pleinement avantage, il nous faut les personnes compétentes, les entrepreneurs qui pourront les mettre en valeur, les transmettre et faire en sorte que tous en profitent.

En même temps que le gouvernement offre des stimulants aux fabricants et aux industries axées sur la technologie, nous devons travailler ensemble à la création d'une main-d'oeuvre bien formée et hautement spécialisée. Tous les stimulants et investissements du monde seront inutiles si nous ne disposons pas d'une main-d'oeuvre capable de s'adapter et d'acquérir les compétences nécessaires en milieu de travail moderne, lesquelles compétences évoluent constamment.

Ce qui est très intéressant, c'est que la *Southern Literacy Study* estime que jusqu'à 5 millions de Canadiens sont des analphabètes fonctionnels. Même s'il est très difficile d'évaluer le coût de l'analphabétisme, une étude de Woods Gordon effectuée pour le *Business Task Force on Literacy* révèle que les entreprises canadiennes perdent environ 4 milliards de dollars par an en raison d'une diminution de la productivité, de l'augmentation des coûts de la formation et des accidents du travail. On estime que la société canadienne dans son ensemble perd jusqu'à 10 milliards de dollars par an.

Le problème s'aggrave. Comme on utilise de plus en plus de technologies avancées en milieu de travail et dans la société en général, les niveaux d'aptitude à lire, à écrire et à calculer que doivent posséder les gens s'ils ne veulent pas être considérés comme des analphabètes, ont augmenté.

Dans un article paru dans le *Globe and Mail* l'automne dernier, on mentionnait que 50 p. 100 des usines utilisaient de la haute technologie, élément absolument nécessaire pour faire diminuer les coûts de production et rendre les entreprises plus compétitives. L'article précisait également, que dans 53 p. 100 des usines, les gestionnaires avaient du mal à trouver du personnel qualifié sachant exploiter les technologies de pointe. De toute évidence, il ne nous servira à rien d'accroître la part de notre économie au sein de l'industrie manufacturière si nous ne préparons pas notre main-d'oeuvre à ces nouvelles tâches. Par conséquent, il est absolument essentiel que, dans leurs efforts pour accroître la production intérieure dans les secteurs de haute technologie, le gouvernement, l'industrie et les syndicats s'engagent également à travailler ensemble pour lutter contre l'analphabétisme et pour accroître le niveau d'aptitude des travailleurs. Donc, il ne fait aucun doute que si nous concentrons nos efforts sur le secteur de haute technologie, nous obtiendrons de grands avantages aux niveaux de l'emploi, de la balance commerciale et de la prospérité économique des localités canadiennes.

• (1740)

Par exemple, dans un récent rapport de consultant, on signalait que Kanata, qu'on appelle également la «Silicone Valley» du nord, connaîtra une période de croissance exceptionnelle au cours des dix prochaines années. En fait, on estime que l'emploi dans ce secteur de haute technologie, qui fournit déjà 7 000 emplois dans cette ville, quadruplera d'ici la fin du XX^{e} siècle.

Au niveau international, on sent un nouvel esprit de collaboration entre les gouvernements, les entreprises et

la population. Il faut que ce même esprit se manifeste au Canada entre les divers secteurs de notre pays si nous voulons nous engager dans le XXIe siècle aux côtés des grandes puissances économiques du monde.

M. Dave Worthy (Cariboo–Chilcotin): Monsieur le Président, je voudrais commencer par faire une observation. Il me semble très important de pouvoir intervenir pendant l'heure réservée à l'étude des projets de loi et motions d'initiative parlementaire, car certains des débats les plus intéressants se tiennent à cette occasion. Je me réjouis de pouvoir participer à l'étude d'une motion de mon collègue d'Essex—Windsor, motion que je le remercie d'avoir présentée.

Il existe très peu de divergence de vues entre les députés de tous les partis à la Chambre sur de nombreux points quand il est question de développer nos industries, surtout celles de technologie de pointe dont dépend notre avenir. Il devrait y avoir plus de recherche et de développement, tous les députés en conviendront. Il devrait y avoir plus de développement et plus de coopération avec l'industrie, avec les universités, avec les syndicats et avec toutes les parties qui peuvent travailler ensemble pour nous assurer le succès dans ce domaine.

Il peut cependant exister de nombreuses divergences sur les moyens à prendre pour atteindre nos objectifs. Je voudrais revenir sur un exemple évoqué par le député d'Essex—Windsor. C'en est un qui me tient à coeur. Dans le secteur forestier, personne dans le monde ne peut nous concurrencer dans la production de bois d'oeuvre. Quant à la technologie de cette industrie, bien que des idées neuves soient de notre cru et que nous ayons produit les premiers éléments de cette nouvelle technologie, nous n'avons pas vraiment aussi bien réussi dans le développement de cette industrie.

Je conviens que c'est un domaine dans lequel nous devrions collaborer avec les universités pour la recherche et le développement et avec les grandes et petites entreprises pour tâcher de favoriser ce développement. Il est extrêmement important qu'une fois développé, ce secteur d'activité soit solide et puisse survivre.

Le député d'Essex—Windsor a dit que nous devrions concevoir nous-mêmes le matériel de production des pâtes et papiers. Je ne demanderais pas mieux. Mais pouvons-nous être concurrentiels?

Il ne serait pas très réaliste de penser que nous puissions mettre au point du matériel strictement à l'usage des Canadiens. Si nous inventons quelque chose en matière de technologie des pâtes et papiers, cette invention doit bénéficier d'une base économique qui ne se limite pas au Canada et qui devra évidemment réussir à s'implanter dans le monde. Nous ne pouvons pas tout simplement fermer nos frontières et limiter à notre propre marché notre matériel de production des pâtes et papiers ou tous les moteurs électriques dont nous nous servons.

Pour produire cette nouvelle technologie, nous devons nous soucier avant tout de notre compétitivité à l'échelle internationale. C'est là un moyen d'assurer notre réussite.

Chaque fois que le Canada a tenté de se replier sur lui-même, ses efforts ont été vains. Les politiques dites de remplacement des importations supposent un certain nombre de pratiques qui ne cadrent pas bien avec les réalités économiques du monde actuel, où la concurrence est vive, ni avec les vues du gouvernement actuel sur la meilleure façon de parvenir à une croissance économique soutenue.

Par le passé, le gouvernement en place a souvent choisi certaines industries ayant un potentiel de croissance. Elles recevaient alors une aide financière, qui donnait habituellement lieu à l'établissement de barrières commerciales ou non tarifaires à l'importation de produits étrangers. On espérait ainsi que ces industries réuniraient les éléments essentiels à une prospérité soutenue.

Ces industries, qui en étaient à leurs premiers balbutiements, étaient censées prendre de l'expansion et devenir autonomes. Dans bien des cas, cela ne s'est pas produit. Elles n'ont tout simplement pas atteint leur pleine maturité. Résultat: nous forcions notre propre économie à imposer des prix plus élevés et à être inefficace. C'est ce genre de repli sur soi que nous devons essayer d'éviter.

Ces façons de faire étaient mauvaises pour les années 50, 60 et même 70. Dans certains cas, elles ont mené à l'établissement au Canada d'industries florissantes, mais elles ont été très peu nombreuses. Dans un monde où la concurrence est vive et où les changements sont rapides, ce n'est pas la voie que nous devrions suivre.

L'un des points essentiels sur lesquels le Canada doit insister pour obtenir le succès et sur lequel le gouvernement insiste, c'est le programme d'excellence, tant dans l'industrie, dans nos universités que dans la petite entreprise.

Nous devons être capables de produire et d'offrir ce que les marchés demandent, surtout à un bon prix. Nous devons être concurrentiels. Cela suppose la juste dose de technologie de pointe, le mélange exact d'intrants, de bons délais de livraison et un bon service, de la souplesse et la saine gestion traditionnelle. Nous ne pouvons pas compter tout faire à la perfection. Nous devons trouver un créneau où il nous est possible de réussir et où nous

avons l'avantage sur nos concurrents, pour ensuite persévérer jusqu'à la réussite.

Le gouvernement s'efforce aussi davantage à un autre plan de supprimer quelques-unes des barrières internes. Il faut faire plus qu'abattre les obstacles au commerce entre nous et les États-Unis, car dans beaucoup de cas, les échanges interprovinciaux sont très limités. Il faut nous pencher sur la question, et je signale avec plaisir que les provinces et le gouvernement fédéral y travaillent en coopération.

Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui prend, par l'entremise du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, des initiatives louables, à mon avis, qui contribueront dans une large mesure aux succès dont il est question ici aujourd'hui.

J'en aurais encore long à dire sur le sujet, mais le temps presse. En conclusion, il est évident que l'objectif du gouvernement est d'asseoir un programme d'excellence industrielle sur une base scientifique et technologie de supériorité mondiale. Le gouvernement a renouvelé et raffermi cet engagement à l'égard de la R-D et des efforts de coopération avec l'industrie. La tâche du nouveau ministère est de traduire cet engagement en actes.

• (1750)

La clef aujourd'hui est le commerce mondial. Au Canada en particulier, nous savons que nous pouvons réussir, mais nous risquons vraiment d'échouer si nous nous replions trop sur nous-mêmes. Le monde en offre des exemples flagrants. La Chine dont l'économie et le gouvernement sont repliés sur eux-mêmes est entourée de centres d'excellence économique plus petits, mais tellement plus prospères. Les peuples de Singapour, de Taïwan et de Hong Kong, de même nationalité, remportent énormément de succès parce qu'ils se taillent une place sur le marché mondial.

L'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest sont un exemple européen semblable. L'une est repliée sur elle-même et l'autre, tournée vers les marchés mondiaux, multiplie les réussites et se bâtit une excellence technologique. Pourquoi le Canada n'en ferait-il pas autant?

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je voudrais ajouter mes remarques à celles de mes collègues, particulièrement à celles du député de Cariboo—Chilcotin, notamment, qui a fait un excellent discours. Je voudrais me prononcer sur la motion du député d'Essex—Windsor invitant le gouvernement à promouvoir le remplacement des importations par des produits canadiens.

La notion de remplacement des importations est plutôt archaïque puisqu'elle nous ramène à l'époque où les industries étaient petites et inefficaces et avaient donc besoin d'être protégées par des barrières tarifaires élevées. À l'ère de la mondialisation de l'économie, il n'est plus possible de ne desservir qu'un petit marché captif. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les efforts de libéralisation constants du GATT ont eu pour effet de réduire progressivement les tarifs douaniers.

Compte tenu en outre de la hausse de la production des nouveaux pays industrialisés, nos industries font maintenant face à une concurrence accrue à la fois sur le marché intérieur ainsi qu'à l'étranger et doivent elles-mêmes s'attaquer à d'autres concurrents sur les marchés internationaux. Comme nous avons besoin du commerce extérieur pour survivre, la clé du succès n'est pas le protectionnisme, mais l'accroissement de la compétitivité de l'industrie canadienne.

Au moment de la crise des années 30, les tarifs douaniers étaient 80 fois plus élevés qu'aujourd'hui. En les abaissant, le Canada est devenu de plus en plus concurrentiel; c'est la voie que nous devons suivre désormais.

C'est dans cet esprit que le premier ministre a annoncé, en août 1987, la création du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et qu'il lui a confié la mission de promouvoir la compétitivité des industries canadiennes de tous les secteurs d'activité sur le marché intérieur comme sur les marchés étrangers.

Notre économie a besoin d'industries de calibre international pour se hisser parmi les plus prospères. Le remplacement des importations n'est pas une bonne stratégie. Les entreprises canadiennes doivent innover et augmenter leurs capacités de production afin de pouvoir desservir le marché mondial. Ce n'est que de cette manière qu'elles pourront soutenir les réinvestissements constants requis pour la mise au point des nouvelles séries de produits. Le marché canadien est trop petit.

Ainsi, le Canada est un chef de file dans les télécommunications. Cette industrie est le moteur de tous nos secteurs de haute technologie. Ses ventes globales dépassent les 8 milliards de dollars et elle emploie plus de 150 000 travailleurs très qualifiés et compétents. Notre excellence en télécommunications tient à la fois à notre géographie et à l'action des pouvoirs publics. Notre pays est si vaste, et le défi en matière de télécommunications si grand que nous étions appelés à devenir un chef de file en ce domaine. Il nous fallait innover. Aujourd'hui, cette

industrie relève les défis que lui proposent des pays de partout dans le monde.

Les entreprises en expansion rapide qui composent cette industrie doivent avoir des ramifications sur les marchés mondiaux si elles veulent avoir un avenir. De façon plus générale, il ressort des consultations qu'a menées ISTC avec l'industrie que nous devons mobiliser sans délai nos ressources nationales, c'est-à-dire faire fond sur nos réussites et profiter de l'avantage relatif dont nous jouissons actuellement dans des secteurs comme les techniques informatiques, sans quoi nous serons rapidement dépassés par des pays nouvellement industrialisés tels que la Corée, Taiwan, Singapour et les autres pays que mentionnait mon collègue de Cariboo-Chilcotin.

Ces pays font les investissements nécessaires pour devenir les tigres du XXI^{e} siècle. La croissance de leurs investissements et l'essor de leur économie s'accompagnent d'une augmentation des salaires et du niveau de vie, et cette augmentation est rapide. Nombre de ces pays sont des exemples de ce que je qualifierais de miracles économiques.

Ce que le gouvernement se doit de faire, c'est d'inciter l'industrie canadienne à devenir concurrentielle et à le rester. Il pourrait, par exemple, élaborer des politiques macro-économiques et autres politiques pertinentes, diffuser de l'information sur l'évolution de la conjoncture nationale et internationale ainsi que sur les possibilités du marché et fournir des services particuliers, selon les besoins. Nous devons envisager de nouvelles façons de faire des affaires. Nous devons explorer de nouvelles avenues.

Quel que soit le secteur d'activité, qu'il s'agisse des textiles ou de l'outillage, l'un des principaux avantages dont jouit le fabricant canadien par rapport à un concurrent étranger est le facteur temps. Ce que tout consommateur veut, c'est de trouver le bon produit, au bon endroit et, ce qui importe peut-être par-dessus tout, au bon moment. C'est la raison pour laquelle les fonctionnaires d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) s'efforcent d'encourager l'industrie canadienne à mettre en place des liaisons efficaces et rapides entre les fournisseurs de matières premières, les fournisseurs d'équipement, les fabricants, les détaillants et les consommateurs. On essaie de leur faciliter la tâche en fournissant soutien et encouragement aux associations d'industriels.

Au moyen de projets sectoriels visant à accroître la compétitivité, ISTC travaille de concert avec certains secteurs industriels et d'autres ministères et organismes pour déterminer quelles sont les contraintes, les possibilités, ainsi que les besoins de l'industrie, et pour mettre sur pied un plan d'action complémentaire et entièrement intégré qui permettra de saisir les occasions qui se présentent. Cette façon de procéder contribuera à assurer, pour l'avenir, la vigueur de l'industrie.

Le gouvernement a également consacré beaucoup de temps et d'énergie à un autre projet: faciliter l'expansion des fournisseurs canadiens du gouvernement fédéral, en particulier des petites entreprises, en collaboration avec Approvisionnements et Services Canada, Transports Canada et la Défense nationale; Industrie, Sciences et Technologie a travaillé au programme d'expansion des fournisseurs. Ce programme consiste à fournir à l'industrie des renseignements sur les achats du gouvernement fédéral, notamment ceux de Transports Canada et de la Défense nationale. Actuellement, Transports Canada adjuge des contrats à l'extérieur du Canada et, dans l'ensemble, le contenu canadien est peu important.

C'est tout particulièrement important pour nous, de l'Ouest du Canada où, historiquement, le gouvernement fédéral a effectué peu d'achats. Il s'agit de changements qui se feront lentement et graduellement. Nous sommes optimistes et convaincus que ses efforts se poursuivront.

La réforme fiscale, le renforcement du partenariat international, le contrôle du déficit au moyen de la réduction des dépenses et une bonne gestion sont tous des facteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs du gouvernement, c'est-à-dire bâtir une économie forte et concurrentielle. Des stratégies industrielles innovatrices et tournées vers l'avenir sont aussi essentielles. C'est pourquoi ISTC travaille avec l'industrie et les universités pour en arriver à une meilleure intégration de nos activités scientifiques, technologiques et industrielles afin d'accroître notre compétitivité sur le plan commercial.

En conclusion, ce n'est pas en imposant des barrières commerciales mais en accroissant notre compétitivité de façon continue que nous parviendrons à empêcher que les importations n'envahissent notre marché. En fait, il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'une augmentation des importations si elle découle d'une plus grande rationnalisation et d'une spécialisation accrue des producteurs canadiens, ceux-ci choisissant de se concentrer sur un nombre inférieur de produits qui sont très concurrentiels et qui peuvent être exportés avec succès.

• (1800)

On peut observer cette tendance dans un certain nombre de secteurs. Dans le secteur de la fabrication des machines, dans le secteur aérospatial et dans d'autres secteurs, même si les importations sont encore importantes, nos exportations de certains produits dans des cré-

neaux de marché se sont accrues considérablement depuis plus de deux décennies.

La meilleure façon pour nous de relever ces défis et de faire ces choix en tant que nation, c'est d'adopter des politiques axées sur l'extérieur pour devenir compétitifs à l'échelle internationale au lieu d'adopter des politiques protectionnistes rétrogrades axées sur nous-mêmes.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité du paragraphe 38(1) du Règlement.

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je suis intervenu à la Chambre le 5 décembre pour demander au gouvernement d'expliquer son programme de compressions dans les programmes agricoles, compte tenu de la ronde de négociations du GATT relatives aux subventions.

Si j'ai posé cette question, c'est entre autres que parce que quelques jours auparavant, durant la fin de semaine, le ministre responsable des Céréales avait fait une allocution devant l'Alberta Wheat Pool à Calgary et que, suivant le *Calgary Herald* du samedi 2 décembre, il avait déclaré qu'il donnait aux délégués du Pool l'assurance que le Canada ne modifierait pas ses programmes de subventions agricoles dans le cadre de la ronde actuelle des négociations commerciales internationales sans qu'il y ait des concessions équivalentes accordées par les autres pays. Nous n'avons nulle intention, disait-il, de renoncer à certaines de nos subventions à moins que les autres pays ne fassent de même.

On comprend très difficilement que le ministre ait pu dire pareille chose sans rire, alors qu'il participe aux négociations depuis trois ou quatre ans. Pendant ce temps, le Canada a renoncé au système du double prix du blé. Nous avons renoncé aux avances sans intérêt aux agriculteurs. Nous avons pour ainsi dire renoncé au remboursement de la taxe sur les carburants consenti à ces derniers. Il a subi une nouvelle réduction de 65 p. 100 à compter du 1er janvier de cette année. Nous savions que cette réduction allait venir quand j'ai posé la question.

Les crédits de recherche ont été réduits ou gelés, ce qui veut dire qu'il y a moins d'argent pour effectuer le même travail l'année suivante, à cause de l'inflation qui sévit dans la recherche. Le financement de l'assurance-récolte assuré par le gouvernement fédéral, qui représentait 45 p. 100 du coût total, est tombé aux alentours de 25 p. 100 du coût total.

Il y a probablement d'autres programmes que j'aurais pu énumérer à ce moment-là pendant la période des questions. Il est bien évident que le gouvernement ne suit pas la politique que le ministre a exposée à Calgary. Je voulais amener certains ministres à expliquer pour quelles raisons ils renonçaient à ce que les États-Unis considèrent comme des subventions dans le cadre de leur programme d'équivalences aux subventions des producteurs, qu'ils vantent dans les négociations internationales mais dont personne d'autre ne veut entendre parler.

Nous avons renoncé aux avances sans intérêt, alors que les Américains conservent leur programme d'avances. Nous avons renoncé à notre programme du double prix du blé, qui avait pour effet, en période de cours déprimés, de verser plus d'argent à l'agriculteur pour son blé destiné au marché intérieur, alors que les Américains continuent de pratiquer un programme de subventions massives à l'intention de leurs agriculteurs.

Depuis cette époque, les Américains ont conservé et accéléré leur programme d'aide aux exportations, programme qui a provoqué la colère de tous les partis représentés à la Chambre quand ils se sont mis à verser aux clients 7 $ à 12 $ la tonne pour qu'ils leur achètent leur grain. Ils en sont maintenant rendus à 20,95 $ la tonne sur les dernières ventes majeures conclues avec la Chine et l'URSS.

• (1805)

Les États-Unis continuent d'augmenter leur aide aux agriculteurs en subventionnant l'agriculture, alors que notre gouvernement réagit en réduisant la sienne, même si les négociations se poursuivent. Cela nous inquiète, moi, mon parti et les agriculteurs parce que, à la fin de cette ronde de négociations, on demande à toutes les parties de mettre carte sur table, pour ainsi dire, et de dire quels programmes elles vont couper. Même si au début de cette ronde, une disposition prévoit que les coupes effectuées durant la ronde devraient compter à la fin, elles ne comptent pas vraiment. Dans toutes les négociations précédentes, ce qui compte normalement, c'est ce qui est mis sur la table à la fin. Les Américains et les Européens exigeront qu'il en soit ainsi encore cette fois.

Dans ma question supplémentaire, je m'inquiétais du tort que ces coupes faisaient aux programmes existants et je parlais d'une copie d'une note de service que j'avais reçue de la Direction générale de la recherche, plus précisément du Centre de recherches zootechniques, et dans laquelle le directeur s'adressait à son personnel en ces termes:

Nous avons maintenant une image plus claire de la situation financière du Centre. Par conséquent, je dois vous dire que vous ne devez plus acheter de fournitures ou de services jusqu'au 31 mars 1990. Cette interdiction s'étend aux voyages, aux locations, aux stock des magasins du B.R.C. etc.

Nous avons pris des mesures pour nous assurer que les besoins essentiels de notre bétail et de notre volaille seront satisfaits. Nous étudions actuellement toutes les solutions possibles pour décider si nous pouvons poursuivre nos recherches. Cependant, jusqu'à nouvel ordre, aucune dépense ne sera approuvée.

En d'autres mots, monsieur le Président, cet important centre de recherche est incapable d'effectuer des recherches et se demande même s'il pourra continuer à nourrir ses animaux.

Je n'ai obtenu aucune réponse du ministre d'État chargé de l'Agriculture à ce sujet et j'espère qu'aujourd'hui, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture pourra faire la lumière sur ces coupes et nous dira pourquoi son gouvernement persiste à couper les fonds destinés à l'agriculture et à réduire les recherches effectuées par le ministère.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement s'efforce certes de défendre les intérêts de l'industrie agro-alimentaire canadienne et il n'a jamais flanché que ce soit au Canada ou sur la scène internationale.

Le député de Mackenzie nous reproche certaines modifications apportées à nos programmes agricoles depuis un an. Il est vrai que nous avons dû apporter certaines modifications, mais l'évolution de la situation dans le secteur de l'agriculture l'exigeait. En outre, je peux garantir au député que nous continuerons de répondre à l'évolution de ce secteur. Ces modifications dans notre politique et nos programmes sont conformes aux objectifs établis dans la stratégie nationale sur laquelle se sont entendus les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture en 1986. Elles vont également dans le sens de l'examen de notre politique nationale que nous effectuons à l'heure actuelle.

Le député a prétendu que notre politique agricole nous est dictée par nos partenaires commerciaux internationaux et par le GATT. Ce n'est tout simplement pas le cas. Le gouvernement élabore et continuera d'élaborer une politique agricole qui répond aux besoins des Canadiens et tient compte de la situation au Canada.

Il est vrai que nous modifions nos programmes, afin de tenir compte également de nos objectifs dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Cependant cela ne signifie pas que nous défendons avec moins de vigueur l'industrie agro-alimentaire. Nous maintenons fermement notre droit d'élaborer des programmes répondant aux besoins des Canadiens tout en étant conformes à nos obligations internationales.

C'est pourquoi de concert avec d'autres pays, le Canada déploie d'énormes efforts, afin de parvenir à une réforme des échanges commerciaux internationaux par le biais de négociations commerciales multilatérales, et nous nous attendons à ce que tous les pays acceptent d'adapter leur politique aux nouvelles règles qui sont négociées à l'heure actuelle. On pourra ainsi réduire les distorsions sur le marché international et parvenir à un régime commercial international plus équitable et plus ouvert.

Je tiens également à garantir au député que notre gouvernement accorde toujours autant d'importance à la recherche agricole au Canada. Le ministère fédéral de l'Agriculture est un chef de file dans ce domaine avec un budget annuel de recherche de 250 millions de dollars. Nous continuerons d'appuyer les activités de recherche pour répondre aux besoins du secteur agro-alimentaire.

En fait, les programmes de recherche de la Ferme expérimentale centrale, ici même à Ottawa, seront réorientés et améliorés en fonction des préoccupations de l'industrie. Ce sera la même chose au Centre de recherches zootechniques d'Ottawa, dont l'industrie a d'ailleurs déjà adopté les techniques à long terme de reproduction animale. Le centre portera son attention sur la mise au point de nouvelles techniques permettant d'améliorer la production animale. Il réoriente ses programmes de recherche vers les domaines clefs de l'innocuité et de la qualité des aliments, la biotechnologie animale, le comportement animal et la qualité de l'environnement. Cependant, le centre aborde ces nouveaux secteurs tout en menant à terme les programmes en cours. Comme le centre se dirigeait vers de graves dépassements de crédits découlant de la transition, des mesures de contrôle supplémentaires ont dû lui être imposées.

• (1810)

Le budget du centre n'a été ni réduit ni gelé comme le député l'affirmait. Ce qui se passe, c'est que les dépenses seront administrées et contrôlées d'ici la fin de l'année financière en respectant le budget initial. Il s'agit simplement de faire en sorte que le centre puisse continuer de fournir les services essentiels tout en conservant la liberté nécessaire pour pouvoir faire face à des besoins urgents et poursuivre les programmes de recherche en cours. Nous faisons notre possible pour mener le maximum de travaux de recherche avec les ressources disponibles.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre des programmes correspondant aux besoins du secteur agro-alimentaire, et nous continuerons d'adapter nos programmes aux changements qui surviennent dans ce secteur.

L'ajournement

LES MESURES D'URGENCE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir intervenir aujourd'hui pendant le débat d'ajournement pour parler d'une question très importante.

Le 18 octobre dernier, après le tremblement de terre dévastateur de San Francisco, j'ai posé une question au ministre de la Défense sur le manque de financement dont souffrent nos programmes de mesures d'urgence. C'est le ministre de la Défense nationale qui est la principale instance chargée des mesures d'urgence au Canada, et je regrette de devoir dire que j'étais loin d'être satisfaite de sa réponse. Je suis donc contente de pouvoir revenir à la charge quelques mois plus tard. J'ose espérer que le gouvernement n'a pas tout oublié de cette question.

La Chambre n'ignore pas que le gouvernement a pratiqué des coupes sombres dans le programme de recherche sur la prédiction des séismes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est malheureux, car le Canada n'est pas à l'abri des tremblements de terre. Il existe des zones à forts risques près de Terre-Neuve, au Yukon et dans les îles de Baffin. Il en est de même de l'île de Vancouver et dans les basses terres de la Colombie-Britannique où se trouve ma circonscription. Ces dernières sont très peuplées. Si jamais un tremblement de terre majeur survenait, et les spécialistes conviennent que c'est uniquement une question de temps, les dégâts et les pertes de vie seraient effarants.

Nous avons vu en octobre dernier les images bouleversantes du tremblement de terre de San Francisco. Nous étions tous soulagés d'apprendre que le nombre des mortalités n'était pas aussi élevé que nous l'avions cru au départ. C'est parce qu'elle était bien préparée que la ville de San Francisco a pu éviter le pire. Les habitants du sud-ouest de la Colombie-Britannique seraient-ils aussi chanceux en pareil cas?

Sachons voir la réalité en face. Le Japon dépense 100 $ par habitant par année en préparatifs contre les tremblements de terre. À elle seule, la ville de San Francisco dépense 19 $ par personne. Nous dépensons 29 cents au Canada.

Notre Constitution établit que la réponse aux sinistres se fait en plusieurs paliers. Les municipalités sont les premières à intervenir en pareilles circonstances. Comme elles n'ont pas les moyens de faire face à de telles catastrophes, elles doivent demander l'aide financière de la province qui, elle aussi, se voit obligée de s'adresser au gouvernement fédéral pour obtenir son appui financier. Ce n'est pas un concept qui nous répugne: le gouvernement fédéral dispose des mécanismes pour recueillir les fonds nécessaires et les transmettre aux provinces et aux municipalités qui en ont besoin.

C'est une question très importante dans les zones basses de la Colombie-Britannique où les experts entrevoient deux possibilités: aux 30 à 50 ans, un gros tremblement de terre d'une intensité allant jusqu'à 7,5 sur l'échelle de Richter ou, aux 500 ans, un séisme catastrophique d'une intensité supérieure à 8.

Cela m'inquiète parce que je crois que nous courrons plusieurs dangers. Beaucoup d'édifices élevés dans la région de Vancouver ont été construits avant l'entrée en vigueur du Code du bâtiment en 1975. L'aéroport de Vancouver n'est qu'à trois mètres au-dessus du niveau de la mer, et la terre sous les pistes pourrait se liquéfier au point de rendre l'aéroport inutilisable. Il faut faire des tests additionnels pour s'assurer que les deux importants barrages de Cleveland et de Seymour Falls peuvent résister à un séisme.

L'automne dernier, des milliers de parents dans la région de Vancouver ont eu la surprise de leur vie quand ils ont appris que leurs enfants étaient dans des écoles qui s'effondreraient au cours d'un tremblement de terre. Si nous subissions un séisme d'intensité 8, une catastrophe, les villes seraient démolies et toute la région de Seattle à Prince Rupert serait lourdement endommagée. Les experts en Colombie-Britannique ne cessent de dire que le manque d'appui des gouvernements provincial et fédéral entrave la planification d'urgence. Le district régional de la région métropolitaine de Vancouver a déclaré à la province qu'une évaluation des risques est nécessaire en ce qui concerne les grands réseaux essentiels comme les hôpitaux, les routes, les ponts et les pipelines. Il reste encore à la province de financer cette évaluation.

• (1815)

En outre, la province a laissé entendre qu'il lui faudrait 24 heures avant de venir en aide aux victimes d'un tremblement de terre. Je ne sais pas ce que le gouvernement provincial a en tête, mais s'il croit que les blessés et les agonisants pourront attendre 24 heures avant que les secours n'arrivent, il fait mieux de se raviser.

Monsieur le Président, j'insiste sur le point suivant. Les spécialistes ont sans cesse répété que le sud-ouest de la Colombie-Britannique est une zone de séisme à risque élevé. Ils ont déclaré que les pertes de vie seraient considérables s'il se produisait un tremblement de terre. Ils ont ajouté que le meilleur moyen de prévenir une pareille catastrophe était de s'y préparer.

Nous savons tous que la prédiction des tremblements de terre fait partie intégrante de l'état de préparation. Alors pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement a-t-il effectué des réductions dans le programme de prédiction des séismes? Pourquoi a-t-il compromis l'en-

semble du programme d'état de préparation aux séismes en s'attaquant à son fondement même?

Je voudrais rappeler au ministre ce qu'il a déclaré à la Chambre le 18 octobre, à la page 4810 du hansard. En commentant le rôle du gouvernement fédéral à l'égard des deux autres ordres de gouvernement, il a dit:

> Nous collaborons avec eux en tant que gouvernement national; nous fournissons toute la compétence dont nous sommes capables.

Il est grandement temps que le ministre tienne parole. C'est le moment de collaborer et de fournir ces compétences si nécessaires. Le ministre a le choix. Il peut rétablir le financement du programme de prédiction des séismes et ainsi permettre aux scientifiques et à l'Organisation des mesures d'urgence d'être avertis en temps opportun, ou nous nous réveillerons un bon matin pour apprendre qu'un tremblement de terre a dévasté la Colombie-Britannique et a peut-être tué des centaines de personnes et fait des millions de dollars de dégâts.

Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre ont le choix.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'honorable députée aurait dû adresser sa question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp), étant donné que les recherches sismologiques relèvent de ce ministère. Toutefois, en tant que secrétaire parlementaire du ministre responsable de la protection civile, la question de prédiction des tremblements de terre ne manque pas de m'intéresser. J'ai donc cherché à connaître les raisons qui ont motivé les coupures budgétaires qui ont été faites dans ce secteur. La réponse est fort simple. La réduction des budgets de ce programme en particulier faisait partie de l'effort du gouvernement pour réduire les dépenses dans l'ensemble des programmes fédéraux, suite aux recommandations du groupe de travail Nielsen. C'était simplement une question de priorité budgétaire.

Cette année, 400 000$ de plus ont été injectés dans le Programme national de risques sismiques, 400 000$ de plus. Cela servira à accroître la surveillance des tremblements de terre dans l'ensemble du pays et plus particulièrement sur l'île de Vancouver pour rechercher les évidences de la tension qui s'accumule sur la croute terrestre et qui est associée aux tremblements de terre. Pour financer de nouvelles méthodes d'évaluation, des niveaux de risque sismique et leur degré de fiabilité doivent être évalués pour s'assurer que nos normes de construction sont des plus appropriées.

Je dois vous rappeler, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral a entrepris une sérieuse planification afin d'être en mesure d'intervenir à la demande des provinces et des territoires en cas de tremblement de terre, car il s'agit en premier lieu d'une responsabilité provinciale et territoriale.

Et pour répondre plus particulièrement à ma collègue tout à l'heure qui disait que c'était strictement pour envoyer des fonds, je ne vois pas pourquoi on a toujours tendance au gouvernement fédéral de demander des fonds nouveaux pour des responsabilités provinciales quand les provinces et les municipalités ont des pouvoirs de taxation tout aussi efficaces également que ceux du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir autorisé à revenir et à reposer une question que j'avais déjà posée à la Chambre en octobre 1989. Cette question concernait VIA Rail et l'annonce faite par le ministre des Transports à ce moment-là, lorsqu'il nous a dit que le plan d'exploitation exigeait la suppresion de certaines lignes dans notre pays et que le train transcontinental, le train de voyageurs de VIA Rail qui relie une côte à l'autre, n'assurerait plus ce service que trois jours par semaine au lieu de sept. Pour que le train aille d'est en ouest, il doit traverser le nord de l'Ontario, de Sudbury ou Capreol jusqu'à la frontière du Manitoba.

• (1820)

Dans cette région de notre pays et dans une partie de la circonscription que je représente, il y a deux lignes de chemin de fer, qu'on appelle couramment la ligne du nord et la ligne du sud qui suit le lac Supérieur et qu'on considère comme rivalisant toujours pour la beauté du paysage avec le tronçon de Calgary à Vancouver dans les Rocheuses. J'étais à bord du dernier train lorsqu'il a traversé cette belle région de notre pays. Comme j'ai voyagé sur ces deux lignes, il est difficile d'imaginer que le gouvernement déciderait de supprimer l'itinéraire sud qui traverse le nord de l'Ontario.

Cela va à l'encontre de toute logique dans la mesure où la ligne qui a été choisie pour continuer le service transcontinental qui traverse le Canada, ne dessert que 14 000 personnes dans son itinéraire nord contre 256 000 pour

l'itinéraire sud. Ces chiffres sont tirés de calculs exacts de Statistique Canada d'après le recensement de 1986.

La vérité est simplement la suivante: étant donné les diminutions du service de VIA Rail qui ont été annoncées ce jour-là par le ministre, qui ont soulevé tant d'opposition d'une côte à l'autre, bien des régions connaîtront obligatoirement une réduction importante du service-voyageurs à partir du 15 janvier. La réalité dans le nord de l'Ontario est que nous n'avons pas un service réduit. Depuis le 15 janvier 1990, il n'y a plus de service-voyageurs ferroviaire dans le nord de l'Ontario, dans les localités de Marathon, de Terrace Bay, de Shreiber, de Nipigon, de Red Rock, de Kirkit, de Dorion, de Thunder Bay, d'Ignace, de Dryden et de Kenora, puisque le train passe à Winnipeg.

Le service-voyageurs a desservi les régions que je viens de mentionner pendant plus d'un siècle. C'est encore plus difficile d'accepter la décision du gouvernement puisque, dans ce secteur, nous n'avons pas le réseau routier sur lequel peuvent compter de nombreuses autres régions du pays. On trouve parfois, dans certaines des localités que j'ai mentionnées, un service de transport par autobus, des routes adéquates ou même un service aérien.

J'ai donc posé au ministre une question des plus logiques. Je lui ai demandé comment il avait pu prendre cette décision. Il m'a répondu que, en prenant cette décision, on avait jugé préférable de maintenir le service dans les localités isolées plutôt qu'à Thunder Bay et à Sudbury, où il existe de meilleurs modes de transport.

Après avoir entendu ces commentaires, j'ai invité le ministre à visiter Thunder Bay et Sudbury. Le ministre voudrait peut-être venir expliquer directement à la population pourquoi il estime préférable de fournir un service dans des régions inhabitées au lieu de le fournir à Sudbury où il y a environ 125 000 habitants ou encore à Thunder Bay qui compte aussi 125 000 habitants.

Je ne doute pas qu'il y ait des régions éloignées au Canada qui n'ont aucun autre mode de transport. Toutefois, je voudrais préciser au ministre que, à la date où il a supprimé ce service, la liaison Sudbury ou Capreol—Thunder Bay—Winnipeg ne pouvait plus être considérée comme un service desservant une région éloignée. On n'a pas étudié le cas de toutes les localités situées le long de ce trajet. Et on n'a pas non plus examiné le cas de toutes les localités pour déterminer si elles pouvaient être considérées comme des régions éloignées.

Quel est le critère essentiel pour qu'une région soit considérée comme éloignée? Est-ce de savoir si les localités possèdent d'autres modes de transport? J'ai démontré explicitement, en me fondant sur les statistiques que j'ai déjà mentionnées, que les localités qui avaient pu être considérées auparavant comme des régions éloignées au cours des douze années où VIA les a desservies, possédaient désormais un bon réseau routier. Elles étaient accessibles soit par autocar, soit par autocar et avion. Ainsi, le test de l'isolement ne s'appliquait pas dans cette région en particulier, c'est-à-dire à partir de Capreol ou de Sudbury, en passant par la route du sud, à destination de Thunder Bay, Ignace, Dryden, Kenora et, enfin, Winnipeg.

• (1825)

Ces deux arguments ont été présentés non seulement à la Chambre, mais également en comité et lors de rencontres avec le ministre des Transports. En effet, les maires de toutes les villes et municipalités rurales du nord de l'Ontario sont venus à Ottawa pour rencontrer le ministre et essayer de le faire changer d'idée.

Le ministre a répondu à ma question supplémentaire en disant que nous avions utilisé ce scénario pour l'ensemble du pays. Il y a des gens qui n'ont aucun autre mode de transport. Comme je l'ai dit, j'en conviens. Ce à quoi je m'oppose, c'est au fait que le gouvernement dise que la ligne du CN dessert des localités éloignées, alors que ce n'est pas vraiment le cas. En outre, il n'oppose aucune donnée objective ni aucune augmentation logique à la position que je viens de présenter.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Permettez-moi simplement de reformuler la question pour mon collègue. Je lui sais gré d'être présent pour y répondre.

Il n'est toujours pas logique qu'on ait choisi la route du nord de l'Ontario plutôt que celle du sud. Pourrait-il m'expliquer, par votre intermédiaire, monsieur le Président, pourquoi il est préférable et plus économique que les services voyageurs soient assurés à 14 000 personnes au lieu de 256 000? Je suis curieux d'entendre sa réponse.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais répondre ici au député de Thunder Bay—Nipigon qui s'interrogeait tout à l'heure sur le choix de la voie que va emprunter dans le nord le service transcontinental réorganisé de VIA Rail.

Je suis persuadé que je n'arriverai pas en quelques minutes à convaincre le député qu'on a fait le bon choix, car il a manifestement un parti-pris à cet égard. Il vient de Thunder Bay—Nipigon, que VIA Rail ne dessert plus autant que par le passé.

En ce qui concerne le réseau national économique et rentable annoncé par le gouvernement, le ministre a fait savoir que VIA Rail continuerait de desservir les localités vraiment isolées qui ne sont desservies par aucun autre moyen de transport public.

En octobre, lorsque le député a posé sa question, il a dit que les municipalités de Sudbury, Chapleau, White River, Marathon, Nipigon, Thunder Bay, Dryden, Kenora et ainsi de suite jusqu'à Winnipeg, qui sont situées le long de la voie du CP dans le nord de l'Ontario, perdraient leur service-voyageurs. En faisant cette déclaration, je crois qu'il jouait un peu avec sa géographie. Il connaît très bien cette région, beaucoup mieux que moi. Cependant, en faisant cette déclaration, le député a oublié de tenir compte du fait que la liaison Sudbury-White River de VIA sur la voie du CP n'est pas touchée par la décision du gouvernement.

Le député n'a peut-être pas tenu compte de ce fait lorsqu'il a a fait cette déclaration. Je peux cependant assurer au député que le gouvernement a tenu compte des besoins de ces localités au moment de décider quelles liaisons il devait supprimer pour que nous puissions ramener au montant souhaité nos subventions à VIA Rail.

De la même façon, les localités vraiment éloignées sur le tronçon Winnipeg-Capreol de la voie du CN seront desservies par le nouveau service transcontinental restructuré de VIA. Relativement aux localités entre White River, Thunder Bay et Winnipeg, il me semble que la population dans cette région est de 150 000 personnes et non 350 000. Nous devrons nous asseoir et vérifier les chiffres.

Nous savons aussi que toutes ces localités sont desservies par la Transcanadienne et des autobus fréquents. En conclusion, le choix de routes témoigne de l'intention du gouvernement de trouver un juste équilibre entre les besoins de transport du Canada et les réalités financières. La décision du gouvernement n'est pas seulement responsable sur le plan financier, mais elle permet de conserver un réseau national viable.

Je peux dire également, en toute franchise, que les décisions ont été très, très difficiles à prendre, car il n'est pas aisé de dire que telle liaison doit rester alors que telle autre peut être abandonnée. Il est impossible de satisfaire tous les besoins et de donner à tous ce qu'ils attendent d'un service ferroviaire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 janvier 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AZERBAÏDJAN

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le rapprochement politique qui se produit dans le monde depuis huit mois semble marquer le pas en Azerbaïdjan soviétique. Il est regrettable que l'esprit de la *glasnost*, de la transparence et de l'ouverture aux autres idéologies, religions, valeurs et peuples ne semble pas pouvoir fleurir dans un territoire où les conflits ethniques s'intensifient à un point effrayant.

Ces conflits entraînent l'oppression, la violation des droits de la personne et l'assassinat des Arméniens qui vivent en Azerbaïdjan. Dans ce contexte, l'intervention militaire de l'Union soviétique, regrettable comme toutes les interventions militaires, peut effectivement arrêter le conflit.

Nous demandons au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'obtenir du gouvernement soviétique l'assurance qu'il cherchera une solution pacifique aux difficultés locales, une solution qui protégera les droits de la personne et les droits politiques de tous ses citoyens en Azerbaïdjan et qui amènera la paix et la stabilité rendant ainsi inutiles d'autres interventions militaires soviétiques.

* * *

LA STRATÉGIE NATIONALE D'ALPHABÉTISATION

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Presque un Canadien sur cinq ne sait pas lire et près du tiers des élèves du secondaire au Canada abandonnent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme. Pendant sa vie, un adulte analphabète gagnera 42 fois moins qu'un diplômé d'école secondaire. Ces statistiques montrent les conséquences humaines et économiques désastreuses de l'analphabétisme au Canada.

Il y a un peu plus d'un an, le gouvernement fédéral a lancé la Stratégie nationale d'alphabétisation pour s'attaquer à ce grave problème. Cette stratégie comportait deux volets: des cours de rattrapage pour les adultes analphabètes et la promotion de la lecture chez les enfants. De concert avec les provinces, les entreprises, les syndicats et les organismes bénévoles, nous fournissons aux Canadiens analphabètes l'aide dont ils ont besoin.

L'année 1990 a été désignée par les Nations Unies comme l'Année internationale de l'alphabétisation et, grâce à la Stratégie nationale d'alphabétisation, des millions de Canadiens auront l'occasion de participer davantage à la vie de la société.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire quelques remarques au sujet de certains faits nouveaux concernant le Parti libéral du Canada.

Comme nous le savons tous, les libéraux ont cherché en vain un candidat à la direction du parti dans l'Ouest. Le député de Winnipeg-Sud-Centre voulait absolument poser sa candidature, mais il a été incapable de réunir les centaines de milliers de dollars nécessaires pour entrer dans la course à la direction de ce parti.

Maintenant que les libéraux ont annoncé publiquement qu'ils changeraient leur fusil d'épaule en ce qui concerne l'Accord de libre-échange, les autres candidats éprouvent certaines difficultés à trouver de l'appui dans l'Ouest.

Et voilà que le député de LaSalle—Émard vole à la rescousse de son parti. Un peu comme on mettrait une annonce dans un journal pour trouver une voiture d'occasion, ce candidat met des annonces dans les journaux de Vancouver pour trouver des partisans libéraux. Cette notion ouvre la porte à de nombreuses possibilités. Les libéraux offriront-ils des cartes de membre du parti à deux pour le prix d'une? Donneront-ils la chance à des vendeurs à commission de se faire un peu d'argent supplémentaire?

Tout cela semble très inhabituel. Bien entendu, il fallait que les libéraux tentent quelque chose d'autre

puisque leurs politiques ne réussissent pas à attirer de nouveaux membres.

Les libéraux sont pleins de surprises. Après avoir vu cette nouvelle campagne de publicité, nous attendons tous avec impatience le jour où ils commenceront à faire du recrutement au moyen de jeux télévisés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Marc Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, un récent rapport du Cabinet, qui a fait l'objet d'une fuite, révèle que la présentation d'un projet de loi portant création d'un organisme central d'évaluation environnementale, qui serait chargé d'examiner toutes les initiatives fédérales, est bloquée.

Pourquoi notre gouvernement hésite–t–il à une époque où les Canadiens et les organisations internationales demandent des mesures plus strictes de protection de l'environnement.

La suppression de services de VIA Rail est un parfait exemple de décision du gouvernement fédéral qui aura une influence marquée sur l'environnement. Le gouvernement a promis aux Canadiens, maintes et maintes fois depuis 1984, qu'il présenterait ce genre de projet de loi. Où est–il?

Les gens demandent au gouvernement de respecter ses engagements. L'environnement est une priorité pour les Canadiens et doit également en être une pour la Chambre.

* * *

[*Français*]

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE ET LA TPS

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante se cache derrière un message téléphonique préenregistré et invite nos concitoyens à téléphoner à leur député pour s'opposer à la taxe sur les produits et services.

Mon personnel et moi–même prenons le temps de répondre à chacun de ces appels pour expliquer ce qu'est la TPS, pourquoi nous devons l'appliquer et quel sera son impact sur l'économie canadienne et sur eux.

Quand ces personnes apprennent que la TPS visible à 7 p. 100 remplace une taxe cachée, désuète et régressive de 13,5 p. 100, quand nous leur disons que nous devons avoir le courage de prendre des mesures concrètes pour assainir les finances publiques, pour réduire la dette et le déficit, quand elles réalisent que cette réforme de la taxe de vente est essentielle au maintien des programmes sociaux, elles nous félicitent et nous demandent de continuer dans cette voie.

Monsieur le Président, j'invite la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante à mettre un terme à la campagne téléphonique de peur qu'elle mène actuellement, notamment auprès des personnes âgées. En faisant preuve d'un minimum de courage, la Fédération pourrait faire valoir ses arguments directement et non par le biais de personnes interposées comme elle le fait présentement. Sa contribution au débat serait ainsi beaucoup plus utile.

* * *

• (1410)

LE SPORT

M. Guy St–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la Cour supérieure a donné raison à Daniel Saint–Hilaire, l'entraîneur québécois d'athlétisme qui résume en deux points le jugement rendu par le juge Yvan Macerola.

Premièrement, dit–il: La preuve est faite que n'importe quel athlète peut prendre un recours judiciaire contre la Fédération canadienne dans les cours de sa province.

Deuxièmement: Les fédérations sportives seront dorénavant obligées de publier les critères selon lesquels elles choisissent les athlètes et entraîneurs qui participeront aux compétitions sportives internationales.

Avant ce jugement, les trois entraîneurs de saut qui ont été choisis par l'Association canadienne venaient tous de Toronto. Comme dans le cas de Denis Julien en Abitibi–Témiscamingue, et plusieurs autres athlètes et entraîneurs au Canada, la sélection s'effectue entre amis, dans une taverne, par certaines fédérations canadiennes.

Monsieur le Président, enfin la justice a été rendue. Bravo à Daniel Saint–Hilaire et merci au juge Yvan Macerola pour sa compétence!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 28 novembre 1989, à son arrivée à Taïwan, M. Yih–Sheh Leo, un citoyen canadien d'origine taïwanaise a été arrêté par la police, emprisonné, battu et s'est vu refuser tout cautionnement. Il est toujours incarcéré.

M. Leo a été accusé au départ d'être entré illégalement au pays et condamné à dix mois de prison. Il a ensuite été accusé de sédition, accusation qui est passible

d'une peine maximale de dix ans. Sa femme, m'a appris que la date de son procès n'avait pas encore été fixée.

Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures premièrement d'exercer davantage de pressions au nom de M. Leo par les voies habituelles, deuxièmement de s'assurer qu'un représentant du gouvernement canadien est présent à son procès et troisièmement de souligner aux autorités de Taïwan qu'étant donné l'accroissement des relations commerciales entre nos deux pays, nous nous attendons à un minimum de respect des droits fondamentaux de nos citoyens.

Enfin, si tous les efforts déployés restent vains, tous les députés de notre parti exhortent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à intervenir directement auprès des autorités compétentes, afin d'obtenir la libération et le retour de M. Leo au Canada dans les plus brefs délais.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, les Canadiens sont optimistes devant les signes qui laissent croire que le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, est disposé à relâcher un peu la politique des taux d'intérêt élevés. La semaine dernière, M. Crow a en effet permis au taux d'intérêt bancaire de baisser de 29 points de base pour s'établir à 12,14 p. 100, ce qui, tous l'espèrent, marque l'amorce d'une tendance.

Nous savons tous que M. Crow a maintenu les taux d'intérêt élevés pour combattre l'inflation. Nous savons aussi que l'inflation diminue régulièrement depuis l'été dernier.

M. Crow, vous avez fait du bon travail. Maintenant, laissez-nous souffler.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le premier ministre avait tort de dire qu'il n'y avait pas de crise dans la région de l'Atlantique. Il y a une crise attribuable à la mauvaise gestion des stocks de morue du nord et aux cadeaux consentis à des compagnies irresponsables qui ont carrément laissé tomber les localités, les travailleurs d'usine et les pêcheurs. Et ce n'est pas en tripotant les quotas pendant que les stocks de morue disparaissent que l'on dénouera cette crise.

L'industrie minière bat de l'aile dans les provinces de l'Atlantique et elle est pratiquement à l'agonie à Terre-Neuve. Nous avons besoin d'une sorte de plan Marshall en attendant que les stocks de morue se reconstituent. Des travaux d'infrastructure municipale devraient être entrepris dans chaque localité de la région de l'Atlantique. Les programmes de compensation annuelle de la baisse des stocks de morue et la nouvelle répartition des dépenses publiques que le gouvernement a annoncés sont loin de suffire.

Laissons au poisson le temps de se reconstituer. Rangeons nos agrès de pêche pour l'instant. Travaillons la terre. Nous ne pouvons pas attendre aux prochaines élections pour agir. Mettons-nous maintenant à la tâche pour combattre cette crise.

* * *

LE GUIDE D'IMPÔT DU NORD

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est la troisième année de suite que le guide d'impôt général est adressé aux habitants des régions éloignées sans être accompagné du guide ou du formulaire qui se rapporte particulièrement à eux. Comme par les années passées, les contribuables de ces régions ne peuvent planifier leur impôt, car on les tient dans l'ignorance quant à la date à laquelle ils peuvent s'attendre à recevoir le guide et à réclamer leurs avantages fiscaux.

C'est un déplacement de plus pour les trappeurs et les autres travailleurs qui travaillent dans la brousse et qui ne viennent en ville que tous les deux mois. Ceux qui veulent envoyer leur déclaration au plus tôt pour obtenir leur remboursement d'impôt doivent attendre jusqu'à l'an prochain pour que Revenu Canada s'occupe d'eux.

Le ministre a promis que le régime fiscal serait simplifié. Est-ce là le régime simplifié auquel on s'attendait, un régime qui coûte deux fois plus cher, qui prend deux fois plus de temps et qui suscite deux fois plus de problèmes?

Je demande instamment au ministre de s'assurer que le guide et les formulaires portant sur les avantages fiscaux destinés aux habitants des régions éloignées, soient immédiatement envoyés aux personnes admissibles et qu'ils soient inclus l'an prochain dans le guide d'impôt général.

* * *

LE TABAGISME

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, en ce Mercredi sans tabac, il convient d'examiner certaines statistiques concernant le tabagisme.

Pour nous encourager, ainsi que nos parents et amis, à fuir le tabac comme la peste, notons qu'un quart de tous les décès chez les adultes est lié au tabagisme. Chaque année, 35 000 décès sont attribués au tabac. Sur les

100 000 jeunes de 15 ans qui fument à l'heure actuelle, 18 000 en mourront avant l'âge de 70 ans.

En tant que médecin qui a été témoin des souffrances qui accompagnent les maladies et les décès dus au tabagisme, je voudrais féliciter notre gouvernement des progrès accomplis. Nous sommes encouragés de voir que le pourcentage d'adolescents qui fument a chuté de 25 à 20 p. 100 l'an dernier. J'espère que les efforts soutenus du gouvernement aboutiront à une baisse substantielle des maladies et des décès liés au tabagisme.

La plupart des employés fédéraux travaillent maintenant dans un milieu sans fumée, et le plus beau cadeau que nous puissions faire aux membres de notre famille est un foyer sans fumée. Nous félicitons les nombreux Canadiens qui ont cessé de fumer et nous offrons notre appui et notre encouragement à ceux qui essaient de le faire. Cela en vaut vraiment la peine.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'appui que le gouvernement acccorde au projet d'envergure OSLO d'exploitation des sables bitumineux dans le nord de l'Alberta est critiqué, et à juste titre, par ceux qui prennent au sérieux le réchauffement du globe. Chaque baril de pétrole produit de cette manière dégagera dans l'atmosphère quatre à cinq fois plus de dioxyde de carbone qu'un baril de brut. L'industrie pétrolière réprouve également ce mégaprojet pour des raisons de rentabilité.

Mais le ministre de l'Énergie continue à défendre ce projet qui coûtera une fortune aux contribuables. Il estime qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité énergétique. Il a tort. Douglas Stoneman, vice-président directeur de Shell Canada, a déclaré au Comité sur l'énergie que le projet OSLO d'exploitation des sables bitumineux n'est pas indispensable à la sécurité énergétique. M. Stoneman a ajouté que c'est infliger une lourde charge aux contribuables que de subventionner une technologie classique en vue de réaliser un projet non rentable.

Nous disons au ministre «N'aggravez pas le problème de réchauffement du climat. Revenez enfin à la raison et réaliser un développement durable.»

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE POUVOIR JUDICIAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. L'indépendance de notre pouvoir judiciaire constitue l'un des éléments fondamentaux de notre régime parlementaire et ce, depuis l'*Act of Settlement* de 1701.

L'indépendance des juges a également été reconfirmée dans deux autres lois que le gouvernement d'union de notre pays a adoptées en 1843 et en 1867. Les articles 96, 99 et 100 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, repris dans la Loi constitutionnelle en 1982, établissent clairement l'indépendance des juges au Canada. La loi est claire. Ni les membres du gouvernement ni les membres du Cabinet ne peuvent téléphoner à un juge pour discuter d'une cause dont il est saisi.

Mais c'est pourtant ce qu'a fait le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur. Il a admis qu'il avait bel et bien téléphoné hier au juge Macerola de la Cour supérieure du Québec pour l'entretenir d'une cause dont avait été saisi ce juge qui était sur le point de rendre sa décision.

Vu l'état des choses, le premier ministre a-t-il demandé et obtenu la démission du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en tant que distingué député à la Chambre des communes, le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur a toujours respecté les traditions de la Chambre et continue de le faire. C'est donc par respect pour les traditions ainsi que par respect et par égard pour l'indépendance du pouvoir judiciaire qu'il m'a remis sa démission, que j'ai acceptée.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je sais que cette affaire tracasse le premier ministre et je suis satisfait de sa réponse.

• (1420)

Plus tôt aujourd'hui, deux de ses ministres, dont le ministre de l'Industrie, ont affirmé que la règle ne s'applique que dans les causes au criminel, et non dans les causes au civil, que rien n'indique que le ministre d'État a

téléphoné pour influencer la décision du juge et qu'il n'a certainement pas essayé d'en retirer un avantage quelconque. Voilà ce que le ministre de l'Industrie a déclaré.

[*Français*]

Le ministre d'État (Finances) a dit: «J'aurais fait la même chose dans les circonstances.»

[*Traduction*]

Le 12 mars 1976, je crois que le premier ministre Trudeau a clairement établi la règle pour les ministres. Comme en fait foi la page 11771 du hansard du 12 mars 1976, M. Trudeau a pris la parole en ces termes:

> . . .à l'avenir, aucun membre du Cabinet ne pourra communiquer avec un magistrat au sujet de toute affaire dont il est saisi dans l'exercice des fonctions de sa charge, sauf par l'entremise du ministre de la Justice, des ses agents dûment autorisés ou de l'avocat qui le représente. . .

Le premier ministre va-t-il signaler aux ministres que j'ai cités et aux autres la règle qui gouverne les activités des membres du Cabinet et dira-t-il à la Chambre si la règle et les directives énoncées pas M. Trudeau en 1976 s'appliquent encore à son administration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue se reporte à des précédents historiques. En effet, le hansard mentionne le fait que le président du Conseil du Trésor, M. Chrétien, je crois, avait téléphoné à un juge et que cet incident avait fait l'objet d'une enquête. M. Drury avait aussi téléphoné à un juge.

Le juge en chef de la Cour suprême du Québec avait examiné ce dernier incident et conclu qu'il s'agissait d'un sérieux accroc à la tradition et aux convenances. Pourtant, le premier ministre avait déclaré, et je cite un passage de la page 11771 du hansard du 12 mars 1976:

> Mais le juge en chef adjoint était nettement d'avis que l'appel du ministre des Travaux publics ne justifiait pas une protestation officielle.

Un ministre de la Couronne avait téléphoné à un juge de la Cour suprême du Québec. Le premier ministre avait ajouté ceci:

> Je n'excuse pas le manque de jugement dont a fait preuve le ministre à cet égard. Je comprends ses bonnes intentions, mais je ne puis approuver sa démarche.

Puis le premier ministre a dit, nonobstant ce qui s'était passé:

> . . .j'en suis arrivé à la conclusion que je ne devrais pas accepter sa démission.

Voilà un cas où des ministres de la Couronne avaient communiqué avec des juges et où le premier ministre a décidé qu'il ne devrait pas accepter leurs démissions.

J'en suis arrivé à la conclusion que, de bonne foi, le ministre de la Couronne a communiqué avec un juge. J'accepte sa démission parce que je crois que c'est conforme aux meilleures traditions de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre s'est gardé de commenter les déclarations de ses deux ministres.

Pour être juste, le juge en chef adjoint Deschênes, après avoir examiné l'affaire qui mettait alors en cause M. Chrétien et deux autres ministres, a conclu qu'elle avait été réglée de façon satisfaisante. Le premier ministre ne cite donc pas fidèlement la réponse de M. Deschênes. Franchement, je ne crois pas qu'il y ait de contre-partie valable.

J'ai une autre question à poser au premier ministre. Maintenant qu'il a accepté la démission que le ministre a présentée de Nouvelle-Zélande, a-t-il rappelé le ministre qui n'a plus aucun rôle à jouer aux Jeux du Commonwealth?

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Quelles fonctions continuez-vous d'occuper, Turner? Touchez-vous toujours un traitement?

M. le Président: Vu la gravité de l'affaire en question, les députés des deux côtés de la Chambre, y compris les ministres, devraient s'abstenir de tout commentaire sauf s'ils ont la parole. Le très honorable premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon très honorable ami parle du rapport du juge Deschênes. Voici ce qu'on peut lire à la page 11777 du hansard du 12 mars 1976:

> M. le juge Aronovitch m'a remis la relation suivante de l'événement, qu'il m'a autorisé à vous transmettre.
>
> À un moment quelconque en octobre 1971, M. Jean Chrétien, que je ne connaissais pas (et que je ne connais pas encore) m'a téléphoné pour me demander à quel moment je rendrais jugement. Il

> s'est présenté à moi, non comme un ministre du Cabinet, mais comme un membre du Parlement s'intéressant aux gens de son comté ou de sa circonscription où travaillait apparemment le requérant.

Voilà ce qui s'est passé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Déposez la lettre en entier.

Une voix: Oui, déposez-la.

M. le Président: La parole est au premier ministre.

M. Mulroney: C'est le chef de l'opposition qui en a parlé. Je lui signale que, indépendamment des précédents sur lesquels on peut être d'accord ou non, la plupart des députés, sinon tous, sont d'avis que la conduite du ministre de la Condition physique et du Sport amateur a été correcte.

C'est pourquoi j'ai dit aujourd'hui, dans un communiqué que je suis prêt à déposer, que j'accepte sa démission avec une réelle tristesse. Il est clair que sa démarche auprès du tribunal n'était pas motivée par la recherche d'un intérêt ou d'une faveur, mais par la conviction nette d'agir pour le bien de la communauté sportive canadienne. Qu'il ait offert de démissionner dans ces circonstances prouve à quel point il respecte le Parlement et ses devoirs de ministre.

Le geste du jeune ministre de la Condition physique et du Sport amateur témoigne de la noblesse de son caractère. Je lui rends hommage et je sais que tous les députés en font autant.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les pêcheurs canadiens ne veulent pas se recycler, ils veulent continuer de pêcher. Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement accordera cette année non seulement des contingents de morue à la France, mais aussi des contingents de sébaste à l'Union soviétique et à plusieurs autres pays étrangers, de même que des contingents de flétan du Groenland à divers pays étrangers, à l'intérieur de la zone de 200 milles du Canada.

Le ministre des Pêches et des Océans est-il au courant que l'usine de Trepassey, qui ferme ses portes et qui se trouve dans sa circonscription, transforme surtout de la morue et du poisson plat, notamment du flétan du Groenland et non de la morue; que celle de Gaultois, qui ferme aussi ses portes et se trouve également dans sa circonscription, ne transforme que du sébaste, et pas une once de morue.

Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement a décidé, pour 1990, d'accorder à l'Union soviétique, dans le cadre de l'OPANO, un contingent de sébaste de 10 900 tonnes dans les zones 3-N et 3-O sur la côte est de Terre-Neuve, dans notre zone de 12 milles tout le long de la côte est, tandis qu'il accorde aux pêcheurs canadiens 300 tonnes de moins qu'aux pêcheurs soviétiques. Les Canadiens veulent savoir pourquoi.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député de Gander—Grand Falls sait pertinemment que les pêcheurs canadiens ont priorité sur toutes les espèces de poisson à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles mais que, au-delà de la zone de 12 milles, le Canada n'a droit de regard que sur les espèces qu'il exploite.

• (1430)

Le député crie encore au loup et, comme l'a si bien fait remarquer l'autre jour un journaliste du *Chronicle-Herald*:

> Pendant ce temps, la manie qu'a M. Baker de réduire des problèmes complexes à la seule question de la surpêche étrangère ne peut être que nuisible, quelle que soit la gravité des conséquences de ces problèmes pour ses électeurs.
>
> Cette industrie a déjà suffisamment de problèmes réels sans qu'on en invente de nouveaux.

Tel est le point de vue du *Chronicle-Herald*, et bon nombre d'habitants de la région de l'Atlantique le partagent.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre croit probablement que le sébaste revient à l'Union soviétique parce qu'il est rouge, que le flétan du Groenland appartient au Groenland à cause de son nom et que la plie d'Amérique appartient aux États-Unis. Le Cabinet, quant à lui, n'est qu'un ramassis de limandes à queue jaune.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Rien de très substantiel.

Je veux interroger le ministre au sujet des zones 2G et 2H. Comme vous le savez, monsieur le Président, ces zones s'étendent en majeure partie sur la côte du Labrador. Il s'agit des bancs de Hamilton, où se reproduit la morue du nord. Toute cette partie se trouve à l'intérieur de la zone des 200 milles. Pourquoi le gouvernement a-t-il attribué à des pays étrangers un contingent de morue qui est passé à 11 400 tonnes cette année, ce qui représente une augmentation de 1 000 tonnes, alors que celui du Canada a été réduit d'autant, tombant à 8 600

tonnes, et qu'une note de bas de page dit ceci: «Pour engagements bilatéraux?»

De quels engagements bilatéraux le ministre parle-t-il? Son principal engagement bilatéral est envers la population du Canada. Pourquoi le ministre favorise-t-il les étrangers?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député peut pêcher en eau trouble, à son habitude. Mais, comme je le montrerai dans un instant, c'est le Parti libéral qui patauge péniblement dans ces eaux troubles. Le gouvernement a canadianisé la pêche et réduit les contingents étrangers à des niveaux très bas, comparativement à ceux où ils se situaient sous le gouvernement libéral.

En fait, grâce à des décisions éclairées prises par le gouvernement, nous sommes parvenus à empêcher la Communauté européenne et la France de prendre 25 000 tonnes métriques d'importants stocks canadiens de morue.

Il est très étrange que la collègue du député qui représente Halifax m'ait prié instamment cette semaine d'autoriser un bateau américain à pêcher des stocks de morue au large de Terre-Neuve, à la place d'un navire canadien. Pourtant, ce député est assez hypocrite pour condamner le gouvernement, alors que lui et ses collègues devraient faire leur examen de conscience.

* * *

LE POUVOIR JUDICIAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question a trait à la démission du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, qui a pris le parti honorable qui s'imposait, après les nombreux précédents établis à la Chambre par MM. Chrétien, Lalonde, Drury et Munro.

Je voudrais que le premier ministre nous dise bien clairement si le gouvernement actuel, et plus particulièrement le premier ministre, estime qu'il est essentiel d'établir des normes rigides et non équivoques relativement à l'indépendance absolue de la magistrature au Canada et à l'abstention totale de toute intervention des ministres auprès de n'importe quel tribunal n'importe où au Canada.

Telles étaient les paroles de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures en réaction à la déclaration bien claire que le premier ministre Trudeau avait faite concernant la politique en ce domaine.

Est-ce que l'énoncé de politique que le premier ministre Trudeau a fait le 12 mars 1976 à cet égard vaut toujours pour son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai du mal à comprendre la question, car mon honorable collègue fait allusion à des précédents. Le fait est que M. Chrétien a communiqué en 1971 avec un juge et n'a pas démissionné. M. Drury a communiqué en 1976 avec un juge et n'a pas démissionné. M. Kaplan, alors solliciteur général, a écrit en 1982 à un juge et n'a pas démissionné.

Nous avons des lignes directrices stipulant qu'aucun ministre, sauf le ministre de la Justice, ne peut communiquer avec des membres de la magistrature concernant quoi que ce soit dont ils sont saisis en leur qualité de magistrat.

Le fait est que le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur a communiqué avec un juge, même s'il ne cherchait à obtenir ni gain, ni faveur, ni avantage personnels de quelque nature que ce soit, ayant été prié d'intervenir au nom de la fraternité sportive canadienne au moment où des jeux internationaux s'ouvraient en Nouvelle-Zélande et où il fallait résoudre une affaire difficile. Il y a donc des circonstances atténuantes, mais le ministre a communiqué avec un juge. Je crois qu'il y a eu violation des lignes directrices, et c'est pourquoi j'ai accepté sa démission.

M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway): Monsieur le Président, le premier ministre a laissé entendre que la communauté sportive canadienne, plus particulièrement l'Association canadienne d'athlétisme, a demandé au ministre d'intervenir. Le ministre lui-même a fait une déclaration semblable.

Toutefois, je me suis entretenu ce matin avec l'avocate qui représente l'Association canadienne d'athlétisme, et elle a nié catégoriquement qu'elle ou son collègue avaient fait une telle demande. Le premier ministre ministre se ravisera-t-il et reconnaîtra-t-il que l'intervention du ministre n'a pas été demandée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre a démissionné. Pourtant, cela ne suffit pas pour les néo-démocrates; il faut qu'ils

continuent de me harceler et de me demander des explications qui n'ont aucun rapport avec la question.

L'intention du député n'est certainement pas de donner à penser que le ministre aurait agi dans un but délictueux ou qu'il aurait cherché à tirer un avantage personnel de quoi que ce soit. Les lignes directrices ont été enfreintes, et le ministre a démissionné.

Cela aurait dû constituer un précédent dans les années 70, mais il semblerait que tel n'ait pas été le cas.

Je crois que le ministre a agi honorablement en démissionnant et que cette décision concorde parfaitement avec la réputation très enviable qu'il a acquise d'un bout à l'autre du pays ainsi qu'avec le brillant avenir auquel il est promis.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Je désire poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur le Président. En 1976, le premier ministre, M. Trudeau, avait annoncé des lignes directrices en ce qui touche les contacts entre les membres du système judiciaire et les députés, les ministres. Je demande encore une fois au premier ministre: Est-ce que ces lignes directrices dures sont toujours effectives selon lui et selon son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle de précédent. Il est un fait notoire qu'en 1971, l'honorable Jean Chrétien est intervenu directement par un appel téléphonique fait auprès d'un juge de la Cour supérieure du Québec. Il n'a pas démissionné. L'honorable Bud Drury, en 1976, est intervenu directement auprès d'un juge de la Cour supérieure du Québec, et il n'a pas démissionné. L'honorable Robert Kaplan, alors solliciteur général, a écrit à un juge, en 1982, et il n'a pas démissionné. L'honorable Jean Charest est intervenu au nom du monde sportif à cause des Jeux en Nouvelle-Zélande. Il n'est pas intervenu pour des raisons personnelles. Il a enfreint de façon technique le règlement. Il a été assez honorable pour démissionner. Voilà un geste qui aurait dû être posé dans d'autres circonstances, par d'autres, dans le passé.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre a trait à l'attitude affligeante que son gouvernement a adoptée à l'égard de la crise des pêches dans la région de l'Atlantique.

À maintes et maintes reprises, le premier ministre a promis d'accorder une aide généreuse aux localités particulièrement touchées par la ruine de nos pêches dans cette région. Pourtant, il ne semble disposé à l'heure actuelle qu'à les abreuver de paroles creuses.

• (1440)

Le ministre du Commerce extérieur, pour sa part, parle de nouveaux crédits et d'anciens programmes adaptés aux besoins actuels.

Le ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique parle de crédits déjà affectés à d'anciens programmes. L'argent en question doit provenir de l'APECA dont le gouvernement a considérablement réduit le budget le printemps dernier.

La question que je pose au premier ministre est la suivante: Pourquoi le premier ministre insiste-t-il pour donner de la main droite ce qu'il retire de la main gauche, au lieu de tout simplement chercher l'argent nécessaire pour mettre fin à la crise très grave dont la gabegie de son propre gouvernement a été la cause dans les pêches de l'Atlantique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, seulement au cours de l'année dernière, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique a octroyé quelque 600 millions de dollars de crédits fédéraux à quelque 7 000 projets dans les provinces de l'Atlantique, ce qui a engendré 1,6 milliard de dollars pour créer 18 000 nouveaux emplois dans cette région. À mon avis, c'est là le genre de collaboration que les provinces de l'Atlantique attendent et obtiennent du gouvernement actuel.

Mon honorable collègue a parlé des pêches. Des crédits de l'ordre de 130 millions de dollars ont déjà été engagés. Des initiatives ont été prises aux niveaux international et national pour faire face à la crise très grave qui sévit dans les pêches de l'Atlantique, crise dont j'ai reconnu l'existence à maintes reprises.

Comme l'a déclaré hier le premier ministre McKenna à l'occasion d'une entrevue qu'il accordait au Nouveau-Brunswick, les provinces de l'Atlantique ne font pas face à une crise économique. Il y a des secteurs de forte croissance. Le premier ministre McKenna, dont la province figurait, l'année dernière, au premier rang de toutes les provinces canadiennes pour ce qui est des investissements, a déclaré qu'il tenait à répéter cet exploit encore cette année.

Sans doute est-il trop poli pour déclarer que ce qui embarrasse le plus le Nouveau-Brunswick, ce sont les propos mal avisés des députés libéraux qui pourraient décourager ceux qui voudraient investir dans les provinces de l'Atlantique.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au premier ministre. C'est tout de même incroyable de l'entendre louer ici les

bienfaits du programme de l'APECA. Si ce programme était si bon que cela, pourquoi le gouvernement l'a-t-il frappé de compressions budgétaires le printemps dernier? Pourquoi en a-t-il porté la durée de cinq à sept ans, en réduisant ainsi le financement de 20 p. 100?

Le premier ministre va-t-il maintenant nous donner, à nous et aux Canadiens de l'Atlantique, l'assurance que son gouvernement ne s'en prendra plus au financement de l'APECA? Va-t-il nous assurer aussi qu'il trouvera les fonds additionnels nécessaires pour dénouer la crise que subit à l'heure actuelle l'économie de la région de l'Atlantique par suite de la négligence achevée de son gouvernement?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chômage est un excellent baromètre de l'économie. À Terre-Neuve, il a diminué de 7 p. 100 depuis que nous avons ravi le pouvoir aux libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le chômage a baissé de 4 p. 100 en Nouvelle-Écosse et de 3 p. 100 au Nouveau-Brunswick.

Du temps du dernier gouvernement libéral, les programmes de développement régional recevaient en moyenne 185 millions de dollars par année. Au cours du premier mandat de notre gouvernement, nous avons porté leur financement à 285 millions de dollars en moyenne et, cette année, ils se partagent 425 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 51 p. 100. Telle est l'ampleur de l'aide que nous accordons à la région canadienne de l'Atlantique.

Il est sans doute déprimant pour les Canadiens de l'Atlantique de constater que leurs représentants ici ne sont même pas en mesure d'apprécier les côtés positifs de l'économie de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que de Terre-Neuve et du Labrador. Il y a des secteurs en difficulté, et nous nous efforçons de les relancer. Le député devrait cesser de jouer au prophète de malheur et essayer pour une fois de contribuer au développement de notre pays.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. On a appris que M. Tessier, président de Marine Industries, a proposé au ministre un plan en trois points, savoir que le gouvernement fédéral, avec le gouvernement du Québec, partagent les pertes accumulées, que les contrats en main soient revus sur de nouvelles bases, et que le gouvernement fédéral assure l'avenir des chantiers au-delà de 1992.

On sait déjà, monsieur le Président, que le ministre a déjà dit non à ces trois propositions. Est-ce qu'il a d'autres solutions à proposer? Est-ce qu'il y a un plan de rechange pour sauver l'industrie navale au Québec qui est en voie de disparition?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je le disais dans une lettre à M. Tessier et de vive voix à M. Tremblay, le ministre du gouvernement du Québec responsable de MIL, nous sommes prêts à discuter avec lui de moyens pour aider MIL, vu la situation dans laquelle se trouve cette société et les doutes qui existent quant à son avenir à long terme.

Nous comprenons, nous sympathisons et nous sommes prêts à participer à des discussions. Je rencontrerai d'ailleurs le ministre Tremblay vendredi et je lui ferai cette offre. Nous verrons s'il est possible de trouver une solution.

Je ne pense pas qu'il soit utile d'essayer de négocier publiquement, par l'intermédiaire de la presse ou en organisant des manifestations de divers types, mais nous sommes certainement prêts à collaborer avec le gouvernement du Québec et MIL.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre que depuis cinq ans, des milliers et des milliers d'emplois ont été perdus et on n'a presque plus d'industrie navale à cause justement des politiques de laisser-faire de ce gouvernement. Il reste à peu près 2 000 emplois encore. Est-ce que vous allez agir immédiatement pour sauver l'industrie navale et ces 2 000 emplois ou si vous allez continuer à parler, et, comme d'habitude, tout va disparaître du Québec?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, comme le prouvent les 1,5 million d'emplois créés par ce gouvernement au cours des cinq dernières années, la question des emplois nous intéresse beaucoup. Il y a un excès de capacité dans le domaine de la construction navale. Le député de

LaSalle—Émard, qui est dans le transport maritime, fait construire tous ses navires au Brésil.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Honteux!

M. Andre: C'est une des choses que nous devons prendre en considération, mais nous faisons notre possible et nous nous occupons du problème.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que lorsqu'il a déposé à la Chambre, le 19 décembre, un avis de voies et moyens concernant la taxe sur les produits et services, une partie très importante de cette motion de voies et moyens portait sur un relèvement de la surtaxe qui frappe les Canadiens riches et des impôts sur les grosses sociétés, ce qui aurait augmenté les impôts de ces contribuables d'environ 400 millions de dollars par année. Peut-il nous expliquer pourquoi ces deux éléments sont mystérieusement absents dans la motion que nous avons agréée hier? Ils sont partis en fumée. Ils n'y sont plus.

Je tiens à demander carrément au ministre s'il a délibérément omis ces deux éléments dans la motion de voies et moyens que nous avons adoptée hier? Peut-il nous expliquer pourquoi il a décidé de supprimer cette augmentation d'impôt au profit de ses amis les riches du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que j'entends un député qui siège à la Chambre depuis déjà plusieurs années propager des rumeurs qu'il sait fausses. Il sait que mon adjoint s'est entretenu directement avec le sien et lui a expliqué clairement pourquoi ces deux éléments ne figuraient pas dans la motion de voies et moyens.

La proposition du 19 décembre tient toujours. Les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu annoncées dans le dernier budget sont encore au Sénat. Dès qu'elles seront adoptées, d'autres modifications que je mentionnais dans la déclaration du 19 novembre concernant l'impôt sur les grosses sociétés et la surtaxe sur les revenus élevés feront l'objet d'un nouveau projet de loi.

Cela il le sait. Il sait parfaitement qu'il a été mis au courant par son adjoint. Mais il propage délibérément ces inexactitudes pour embrouiller les gens.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre vient de porter une accusation grave. Elle équivaut à accuser le député de menteur. Je prierais le ministre de la retirer.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je retire la déclaration que je viens de faire. Mais je dirai, monsieur le Président. . .

Des voix: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .que le personnel du député a été informé de ce que je viens d'exposer à la Chambre aujourd'hui.

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, on rapportait dans la presse hier, et je cite: «Le porte-parole du ministre, John Fieldhouse, a dit plus tard que les mesures seraient incluses dans des amendements à un projet de loi financier actuellement au Sénat.»

Je voudrais que le ministre des Finances explique comment il peut autoriser le Sénat à amender un projet de loi financier, c'est-à-dire un projet de loi visant à hausser les impôts des particuliers et des sociétés. Comment peut-il autoriser le Sénat à faire cela?

• (1450)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il est évident que le député cherche à semer la confusion. J'ai dit clairement dans ma déclaration du 19 décembre, et je viens de dire très clairement il y a deux minutes, que les modifications que j'ai annoncées le 19 décembre relativement à l'impôt des grandes sociétés deviendront loi si elles sont adoptées à la Chambre, et il en sera de même pour la surtaxe sur les revenus élevés.

Je souhaiterais, et je crois que les Canadiens souhaiteraient aussi, que les députés ne fassent pas ce que. . . Je vois maintenant le député brandir un bout de papier, une coupure de journal.

Le député pourrait-il se renseigner auprès de son adjoint à qui le mien a parlé et à qui il a donné des informations précises? Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il persiste à vouloir induire les gens en erreur en faisant des déclarations trompeuses?

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

En 1986, le gouvernement canadien avisa la Société canadienne des postes qu'il réduisait les subventions accordées aux services aériens omnibus. La Société canadienne des postes n'a jamais avisé les régions nordiques de ces coupures et n'a jamais augmenté ses tarifs depuis 1986 pour les colis commerciaux de denrées alimentaires et de médicaments à destination de ces régions nordiques.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le ministre peut-il me dire pour quelle raison la Société canadienne des postes n'a pas augmenté ses tarifs postaux au cours des années 1986, 1987, 1988 et 1989 pour les régions nordiques?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, il y a eu réduction de la subvention au tarif d'affranchissement pour le Nord. La subvention a été réduite d'un million de dollars par an.

Pour les deux ou trois premières années, la Société canadienne des postes a réussi à compenser cette diminution par une plus grande efficacité, mais, comme cela n'est plus possible, elle a dû faire des rajustements cette année.

À la suite de discussions et de démarches faites par le député et d'autres, le tarif annoncé a été réduit de 5 p. 100 et demeurera au même niveau l'an prochain. Pendant ce temps, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien cherchera une manière de répondre aux besoins des habitants du Nord tout en tenant compte du fait que nous devons nous attaquer à un déficit de 30 milliards.

* * *

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

La semaine dernière, le ministre a annoncé qu'un fonds de 13,1 millions de dollars avait été prévu pour aider 216 travailleurs mis à pied au Québec dans certaines industries, qui ont peut-être droit au programme d'aide aux travailleurs âgés. Étant donné le grand nombre de fermetures que notre pays connaît, le ministre peut-il nous donner en détail les fonds qui ont été affectés à toutes les autres provinces, industries et sociétés dans le cadre de ce programme?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je n'ai évidemment pas à ma disposition tous les détails demandés par l'honorable député de l'opposition, mais je peux l'informer que, jusqu'à maintenant, les comités fédéral et provinciaux de trois provinces se sont penchés sur les licenciements dans chacune des provinces. Nous examinons actuellement 49 licenciements qui touchent 1 200 personnes, des travailleurs âgés, que nous allons aider par le Programme PATA, et je me ferai un plaisir de lui faire parvenir en détail les montants qui ont été dépensés jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, durant les séances d'information que j'ai eues avec Travail Canada, et dans tout le processus que le projet de loi a suivi quand il était étudié à la Chambre, on a dit clairement que les chiffres ne joueraient aucun rôle.

Le ministre peut-il nous garantir que, dans une petite localité où 5, 10, 15 ou 20 travailleurs seront mis à pied, ce qui aurait le même effet que 200 ou 300 mises à pied dans d'autres régions du Canada, ces gens seront traités de la même manière que dans ces autres régions?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, il me fait plaisir de confirmer à mon collègue qu'effectivement, lorsque le programme PATA a été adopté, c'était justement avec les flexibilités nécessaires pour pouvoir aider les travailleurs et travailleuses âgés de 55 ans ou plus, dans les municipalités et les endroits du pays où il y avait une population moins importante.

Nous avons donc adopté, en collaboration encore une fois avec les comités provinciaux, des règles qui établissent que le nombre de chômeurs, le nombre de personnes licenciées doit être en proportion avec le nombre d'habitants, le nombre de résidants de chaque municipalité qui sont impliqués dans le même genre d'activité.

Jusqu'à maintenant, chacun de ces comités dans chacune des trois provinces a fonctionné admirablement bien, à la satisfaction des autorités provinciales et fédérales.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre suppléant de l'Énergie.

Plusieurs sociétés ont exprimé leur intention d'invoquer l'Accord de libre-échange pour contester la décision rendue récemment par l'Office national de l'énergie qui a refusé certains permis d'exportation de gaz aux États-Unis.

Je demande au premier ministre quelle mesure son gouvernement entend prendre si ces sociétés ont gain de cause. Que fera-t-il pour défendre l'Office dont les pouvoirs sont contestés au nom de l'accord commercial que les Conservateurs eux-mêmes ont négocié?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les députés connaissent les règles concernant les questions hypothétiques. Évidemment, la députée ne s'attend pas à ce que je réponde à une question hypothétique qui repose en plus sur un scénario aussi improbable.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Nous le savons, l'Office effectue présentement l'examen de l'étude de rentabilité. Nous savons aussi que le gouvernement des États-Unis exerce discrètement des pressions.

Voici ma question. Quelles assurances le gouvernement a-t-il données au gouvernement américain quant aux pouvoirs de l'Office national de l'énergie? L'examen de politique qu'effectuera l'Office bientôt sera-t-il un examen indépendant et valable ou les conclusions lui seront-elles été dictées à l'avance?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'examen est indépendant, il sera valable et purement canadien.

Si la députée veut laisser entendre que d'autres pays dictent au Canada ses politiques en matière d'énergie, elle devrait avoir le courage de l'affirmer franchement, mais elle devrait aussi savoir qu'elle se trompe du tout au tout.

LA SOCIÉTÉ COMINCO

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement fédéral a investi 79 millions de dollars dans la société Cominco, afin qu'elle puisse améliorer sa fonderie à Trail, en Colombie-Britannique. À ce moment-là, la société Cominco aurait déclaré que la mine Sullivan de Kimberley, en Colombie-Britannique, en serait le principal fournisseur de zinc.

Or, jeudi dernier, la Cominco a annoncé que la mine mettrait fin à ses activités dans deux semaines, abolisant 865 emplois à Kimberley. La Cominco refuse de donner aux habitants de Kimberley des explications satisfaisantes pour justifier la destruction de leur localité.

Je voudrais donc poser au premier ministre la question suivante. En tant que l'un des principaux actionnaires de la Cominco, son gouvernement va-t-il exiger que la société fasse preuve de franchise à l'égard des habitants de Kimberley, et leur précise les raisons pour lesquelles ils sont maintenant sans travail alors que l'Alaska profitera de cette fermeture?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le député le sait, cette mine existe depuis bien longtemps. Elle est exploitée depuis de très nombreuses années. On a simplement atteint le stade où le coût élevé d'exploitation d'une vieille mine à des profondeurs énormes, pour en tirer un minerai de moindre qualité et tout le reste, font qu'il n'est tout simplement plus rentable de poursuivre les activités à cet endroit.

Le Nouveau Parti démocratique, qui prétend être tourné vers l'avenir, a une politique fondamentale dans de tels cas: il refuse tout changement. Même lorsque le minerai est épuisé, le NPD garderait la mine ouverte et les travailleurs s'occuperaient à extraire un produit sans valeur qui ne justifierait même pas le coût d'exploitation de la mine.

Comme toujours, le gouvernement s'inquiète vivement du sort des travailleurs. Il va avoir recours à tous les programmes existants pour aider les quatre millions de Canadiens qui changent de travail chaque année au pays.

• (1500)

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Cette mine a réalisé des profits de plus de 9 millions de dollars l'année dernière. On s'en est servi pour obtenir le prêt que le gouvernement fédéral a consenti. Qu'est-

ce que le premier ministre va faire afin d'aider cette localité. Il s'agit d'une ville mono-industrielle qui a besoin d'aide. Quelles mesures le premier ministre va-t-il prendre afin de remédier à la situation catastrophique qu'on a créée à Kimberley, en Colombie-Britannique?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expension industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé en réponse à la première question du député, ce n'est pas un fait unique au Canada. Le Canada est un pays minier où il arrive qu'il n'y ait plus de minerai à extraire d'une mine et qu'on doive la fermer, ou que les cours d'un minerai en particulier s'effondrent. C'est pourquoi il existe un grand nombre de programmes d'adaptation, de mécanismes d'urgence, si vous préférez, que nous utiliserons pour aider les travailleurs touchés par cet événement tout à fait naturel. Lorsqu'il n'y a rien ou presque rien à extraire d'une mine, on doit la fermer car elle n'est plus rentable.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Dans leurs éditions de mardi dernier, les quotidiens *Le Soleil* et *Le Droit* révélaient que le Québec n'aurait obtenu que 2,2 p. 100 de tous les contrats de recherche octroyés depuis avril 1989 par le ministère des Communications, soit 122 000 $ seulement sur un total de 5 millions et demi de dollars. De plus, pour l'ensemble des contrats de recherche octroyés par le gouvernement fédéral, le Québec, qui représente près du quart de la population canadienne, n'aurait reçu que 10 p. 100 des 158 millions de dollars de contrats accordés au Canada. Comment le ministre peut-il expliquer pareille situation et quels sont les correctifs que le gouvernement entend prendre pour que le Québec reçoive sa juste part des contrats fédéraux de recherche?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en avançant les chiffres de 2,2 p. 100 dans son article hier, le chroniqueur Michel Vastel ne tenait compte que d'une très petite partie de l'effort du ministère des Communications en matière de recherche et de développement. Il ne retenait que les contrats octroyés par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services. Il ne tenait pas compte des contrats, subventions et contributions effectués directement par mon ministère. En fait, le ministère des Communications fait un effort de recherche et de développement envers le Québec par ses dépenses et investissements de l'ordre de 33 p. 100.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis décembre, la région a malheureusement subi trois tragédies aériennes, entraînant ainsi la mort de cinq personnes. La mauvaise température serait, semble-t-il, responsable de ces accidents.

[*Traduction*]

Le premier ministre ou l'un de ses ministres sait-il que depuis le 1er octobre, les données météorologiques, à l'aéroport d'Ottawa, sont recueillies par un entrepreneur privé dont les employés n'ont que le quart de la formation du personnel chargé naguère de ce travail, que ces données sont envoyées à Toronto et renvoyées ensuite à Gatineau où pour les obtenir, les pilotes doivent téléphoner à des fonctionnaires du ministère des Transports qui cumulent quatre fonctions plus pressantes les unes que les autres?

Le ministre trouve-t-il pareille confusion acceptable alors que la vie des gens est en jeu ou ouvrira-t-il immédiatement une enquête pour s'assurer que d'autres vies ne sont pas en danger?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, vous accepterez sans doute que je réponde à cette question. Nous partageons tous, bien sûr, la peine qui accompagne de telles tragédies.

Mais nous aurions tort de mettre d'emblée cet accident, ou tout autre quasi-accident dont la députée a parlé, sur le compte des conditions météorologiques. Il va de soi qu'une enquête est en cours et qu'on fera la lumière sur les causes de cet accident.

Je rappelle à la députée que les services météorologiques que le ministère de l'Environnement assure au ministère des Transports et à son service des vols se sont considérablement améliorés depuis quelque temps. Nous devrons donc attendre les résultats de l'enquête avant de nous prononcer.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DE VOIES ET MOYENS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une motion des voies et moyens qui a été déposée le lundi 22 janvier et adoptée hier. Conformément à l'article 83 du Règlement, aucun député n'a pu à ce moment-là débattre la motion en

question ou y proposer des amendements. Dans un sens, personne ne pouvait même faire des observations. La motion a simplement été traitée de la façon habituelle.

Après avoir examiné la façon de procéder, j'ai l'impression que la motion est gravement entachée d'irrégularité. J'invoque le Règlement aujourd'hui pour demander à la présidence de déterminer s'il conviendrait ou non, à ce moment-ci, de présenter un projet de loi fondé sur cette motion.

Monsieur le Président, vous vous souvenez que la motion propose qu'une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services soit imposée après 1990 et que cette taxe soit conforme à deux documents. Un de ces documents a été déposé à la Chambre il y a seulement un mois. Quant au document technique concernant la taxe sur les produits et services, il a été diffusé par le ministre des Finances le 8 août dernier.

Les députés, dont la plupart sont allés, j'en suis sûr, à la Direction des journaux ce matin pour se procurer un exemplaire de ce document technique, ont découvert comme moi que ce document n'a jamais été déposé à la Chambre. Ce n'est pas un document parlementaire. Comme je ne connais pas tous les documents que le ministre des Finances a diffusés cet été, je ne peux qu'essayer de deviner à quel document technique la motion des voies et moyens fait allusion.

L'adoption de motions qui se rapportent à des documents dont la Chambre n'a pas été saisie—motions qui peuvent entraîner l'adoption de projets de loi fiscaux—inquiète beaucoup les députés. Cela soulève d'importantes questions.

La première est une question d'ordre général: le gouvernement est-il en train d'établir de nouvelles traditions parlementaires et constitutionnelles? Par le passé, les mesures financières devaient émaner de la Chambre des communes. Or, nous avons maintenant des budgets dévoilés à des conférences de presse et des projets de loi fiscaux fondés, du moins en partie, sur des documents diffusés par les médias. La question a été soulevée à la Chambre après le fiasco budgétaire d'avril dernier et, si ma mémoire est fidèle, la présidence n'a pas encore rendu une décision à ce sujet.

La deuxième question, plus troublante celle-là, se rapporte aux répercussions des amendements, que la Chambre pourra apporter à un projet de loi qui découle d'une motion de voies et moyens fondée sur un document non parlementaire.

La 21e édition d'Erskine May nous informe que les amendements aux projets de loi fiscaux ne doivent pas dépasser la portée, augmenter le montant ou étendre l'incidence de toute charge imposée aux contribuables définis par les termes des résolutions des voies et moyens par lesquelles les dispositions que l'on propose de modifier sont autorisées. On ajoute que, lorsqu'une taxe imposée dans un projet de loi est inférieure au montant stipulé dans une motion de voies et moyens, le comité peut apporter des amendements au projet de loi afin d'augmenter cette taxe jusqu'à la limite fixée par la résolution des voies et moyens. Voilà qui devient très délicat en ce moment. Le document technique dont le ministre des Finances a fait mention dans sa motion adoptée hier à la Chambre portait sur une taxe sur les produits et services de 9 p. 100. Cela veut-il dire que la Chambre ou un comité de la Chambre peut porter la taxe à 9 p. 100, comme il est mentionné dans le document dont il est question dans la motion de voies et moyens?

En conclusion, monsieur le Président, je vous demande simplement d'étudier cette question d'ordre général et de nous faire savoir par une décision si l'adoption de la motion d'hier a violé la tradition parlementaire que nous connaissons à la Chambre, si l'adoption de cette motion a créé un très dangereux précédent en ce qui concerne des documents qui n'ont jamais été déposés à la Chambre et si elle met en question les droits de la Chambre en matière fiscale, de façon générale.

Enfin, je vous demande de bien vouloir examiner si cela ne fait pas planer l'incertitude sur la portée de ce projet de loi et sur la nature des amendements que la Chambre aura le droit d'étudier pendant le débat et l'examen des modifications apportées à la Loi.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je m'efforce de vérifier l'exactitude des propos que vient de tenir le député de Kamloops. Les documents déposés le 19 décembre, à la suite de la déclaration que j'ai faite à ce moment-là, montrent que le gouvernement du Canada y exprimait indéniablement son intention de réduire de 9 à 7 p. 100 le taux de la taxe sur les produits et services. Ma déclaration et les documents que j'ai déposés à la Chambre ne pouvaient être plus clairs.

• (1510)

Je crois savoir que le document technique lui-même a été déposé à la Chambre, mais je ne saurais l'affirmer. J'ai demandé à mes collaborateurs de vérifier la chose. Dès que j'obtiendrai le renseignement demandé, je vous le communiquerai.

M. le Président: Tout d'abord, je tiens à faire savoir au député de Kamloops et à ses collaborateurs que je leur suis reconnaissant de la courtoisie dont ils ont fait preuve en prévenant au préalable la présidence de leur intention de soulever cette question complexe. Par ailleurs, le ministre a bien voulu demeurer à la Chambre pour s'instruire de la chose, ce dont je lui suis reconnaissant. Il a sollicité un certain délai pour préparer sa réponse.

Cette réponse, je serai prêt à l'entendre, que ce soit aujourd'hui ou à un moment opportun. Je tiens à faire savoir au député de Kamloops et au ministre qu'étant donné la complexité du problème, j'entends surseoir à ma décision jusqu'à ce que j'aie pleinement compris tous les arguments et leurs répercussions. Je la rendrai cependant avant l'étape de la deuxième lecture. Je tiens à donner cette assurance au député de Kamloops.

Si le ministre des Finances tenait à faire d'autres démarches auprès de la présidence, je suis sûr que tous les partis seraient d'accord, mais j'aurais besoin d'un certain temps pour envisager la chose.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 51 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LE RÉGIME DES PENSIONS DU CANADA

PRÉSENTATION DE DEUX RAPPORTS DU CONSEIL CONSULTATIF

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), et en conformité des dispositions de l'article 32(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, deux rapports du Conseil consultatif du Régime des pensions du Canada intitulés Le fichier d'attente et Définition de l'invalidité selon le Régime des pensions du Canada.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DE VOIES ET MOYENS

M. le Président: À la suite de l'argument invoqué par le député de Kamloops, j'aviserais les députés que le gouvernement a proposé la présentaiton et la première lecture du projet de loi en question.

Je vais demander à la Chambre de se prononcer sur la présentation et la première lecture du projet de loi, mais il faut qu'il soit bien clair que je rendrai ma décision sur l'argument invoqué par le député de Kamloops avant qu'on ne passe à la deuxième lecture. Est-ce bien clair?

M. Gauthier: Rendrez-vous votre décision demain?

M. le Président: Je ne suis pas en mesure de le préciser. Je dis qu'il va me falloir du temps pour l'étudier. Je veux que le député de Kamloops comprenne bien qu'à l'exception de cette procédure. . .

M. Benjamin: Avant d'entamer l'étude du projet de loi.

M. le Président: J'ai examiné la procédure très attentivement et je pense agir comme il convient en présentant le projet de loi en première lecture. Mais je dis qu'une fois cela fait, nous ne poursuivrons pas cette étude avant que je ne me sois prononcé.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais obtenir des précisions. Je vais bien sûr respecter votre décision, mais je voudrais quelques éclaircissements. Quand vous allez rendre votre décision, si vous jugez que le ministre des Finances n'a pas agi selon les règles, parce qu'il n'a pas

présenté sa motion de voies et moyens correctement, quel sera alors l'état du projet de loi si vous jugez que les travaux que nous effectuons aujourd'hui sont, en un certain sens, inacceptables?

M. le Président: On pourrait également se demander quel serait l'état de l'avis. J'ai mentionné aux députés que la question avait été bien débattue, de toute évidence bien analysée et qu'elle était complexe. Il me faut du temps pour l'examiner, ce que comprendra, j'en suis sûr, le député.

M. Benjamin: Avant qu'on entreprenne l'étude du projet de loi.

M. le Président: Je comprends l'argument qu'avance le député de Regina-Est, mais j'ai rendu ma décision et j'estime qu'elle est tout à fait appropriée.

Que tous les députés soient assurés que j'étudierai attentivement la question et que je rendrai ma décision après la présente étape, mais avant la deuxième lecture.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, à propos de la question à l'étude, je voudrais brièvement citer le paragraphe 83(4) du Règlement qui précise:

> L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Si j'ai bien compris l'argument du député de Kamloops, le problème, c'est que la motion était trop vague. Comment la présidence s'y prendra-t-elle pour déterminer si ce projet de loi, aux termes du Règlement, est fondé sur l'avis, quand, en fait, la motion est si vague qu'il est impossible de décider si le projet de loi est fondé sur cette motion? Sauf votre respect, Votre Honneur se trouvera ainsi dans une situation extrêmement difficile d'ici à l'étape de la deuxième lecture.

J'estime qu'il faut attendre que Votre Honneur ait rendu sa décision sur les limites de la motion, à savoir si un seul ou les deux documents techniques mentionnés dans la motion sont inclus. Par la suite, si Votre Honneur juge en outre que la motion est conforme au Règlement, nous pourrons alors déterminer si le projet de loi l'est aussi. Mais il est à peu près impossible de le faire tant que Votre Honneur n'aura pas réglé le premier point.

J'estime que deux problèmes se posent ici et je propose respectueusement que le projet de loi ne soit pas lu pour la première fois tant que Votre Honneur ne se sera pas prononcé sur la validité de l'avis de motion du ministre.

M. le Président: J'ai bien écouté le point de vue du député, mais il convient, je crois, d'aller de l'avant avec la présentation et la première lecture du projet de loi. Je vais examiner attentivement non seulement le point de vue du député de Kingston et les Îles, je le répète, mais encore celui du député de Kamloops et, bien entendu, le ministre peut toujours m'entretenir de la question s'il le désire.

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE, LE CODE CRIMINEL, LA LOI SUR LES DOUANES, LE TARIF DES DOUANES, LA LOI SUR L'ACCISE, LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, LA LOI SUR LA STATISTIQUE ET LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 170)

POUR

Députés

Andre	Attewell
Beatty	Belsher
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbett
Côté	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horning	Hudon
Hughes	James
Jelinek	Joncas

Kempling
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Mulroney
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard
Koury
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—121

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
de Jong
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Howdebo
Keyes
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marleau
McGuire
Mitchell
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Gloucester)
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacAulay
MacLaren
Manley
McCurdy
Milliken
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Volpe
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—80

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Wilson (Etobicoke-Centre) propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 171)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Attewell
Belsher
Bjornson
Blais
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Cooper
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Ferland
Gérin
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Kempling
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin

Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—115

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
Dingwall
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Harvard
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacAulay
MacLaren
Marleau
McGuire
Mitchell
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Riis
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Waddell
Wappel
Young (Gloucester)
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dionne
Fontana
Fulton
Gardiner
Grey (Beaver River)
Hovdebo
Keyes
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
McCurdy
Milliken
Murphy
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—76

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée. Le député d'Eglinton—Lawrence invoque le Règlement.

M. Volpe: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pas pu prendre part au vote, mais si j'avais été présent, j'aurais voté contre.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons à la présentation des projets de loi d'initiative parlementaire. Le député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, pour donner pleinement l'occasion à tous les députés de voter, je voudrais bien que mes collègues du Parti libéral fassent durer la sonnerie au moins 30 minutes pour appeler les députés qui ne sont pas encore présents.

* * *

LOI CONCERNANT L'ANNIVERSAIRE DE LA GRANDE CHARTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter un projet de loi concernant l'anniversaire de la Grande Charte.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 172)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Blackburn (Brant)
de Jong
Gardiner
Langan (Mission—Coquitlam)
McCurdy
Murphy
Parker
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—25
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
Butland
Fulton
Hovdebo
Laporte
Mitchell
Nystrom
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Waddell

CONTRE

Députés

nil/aucun

• (1720)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai déjà, à plusieurs reprises, participé à un débat semblable. Je voudrais simplement réitérer ce que j'ai déjà dit: Je trouve que c'est un très mauvais précédent que nous sommes en train d'établir dans notre système politique, d'institution politique d'origine britannique.

[*Traduction*]

Je crois que nous faisons erreur en votant pour autoriser un député à présenter un projet de loi en première lecture. Je comprends pourquoi on le fait. Je ne mets pas les motifs en doute, cela ne m'est pas permis, mais j'estime que c'est un mauvais précédent. Il est contraire au régime parlementaire britannique de voter pour donner la permission à un député de présenter un projet de loi parce qu'il pourrait arriver que des projets de loi déplaisent à beaucoup d'entre nous et que nous nous servions de ce cas-ci et d'autres précédents pour empêcher un député de même songer à mettre en délibération ce que les députés ne jugeraient absolument pas acceptable.

Moi qui défends la liberté de pensée et de délibération, je suis persuadé qu'un député n'a pas à obtenir de permission pour présenter quelque projet de loi que ce soit en première lecture. Il y a, à mon avis, d'autres moyens d'arriver au résultat que nous recherchons aujourd'hui. Libre aux députés de prendre celui qu'ils veulent, mais je m'oppose fortement et je m'opposerai toujours à ce que nous votions pour permettre à un député de présenter un projet de loi en première lecture. Pas dans le régime parlementaire britannique.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement l'intervention de mon collègue et je comprends son point de vue. Il a dit qu'on ne devrait pas s'opposer à la présentation d'un projet de loi à l'étape de la première lecture. Or, si je ne m'abuse, il vient tout juste de voter contre la présentation du projet de loi sur la TPS à cette étape. Il voulait peut-être parler seulement des projets de loi d'initiative parlementaire, mais je ne comprends pas très bien puisqu'il s'est opposé à la première lecture d'un projet de loi il y a quelques instants.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, le député a raison. J'ai dit que je m'opposais à un tel vote sur les projets de loi d'initiative parlementaire. Je le remercie pour m'avoir permis de clarifier cette question. C'est bien ce que j'ai toujours soutenu aux Communes à propos des projets de loi d'initiative parlementaire. La question des projets de loi du gouvernement est bien différent. Je remercie encore le député pour son intervention.

En fait, comme je vieillis et que ma mémoire pourrait me jouer des tours, j'ai eu il y a quelques instants une longue discussion avec les greffiers pour m'assurer que je n'ai jamais dérogé à la ligne de conduite que j'ai adoptée par le passé. Cette discussion confirme que j'ai toujours soutenu le même point de vue en ce qui touche les projets de loi d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops dispose de quelques minutes pour présenter le projet de loi.

M. Riis: Monsieur le Président, je vous saurais gré de m'accorder quelques instants pour expliquer l'objet du projet de loi. Comme le constateront les députés, ce projet de loi se rapporte à l'année 1215. Cette année-là, le roi Jean, souverain très arrogant et insensible, avait imposé coup sur coup plusieurs taxes excessives. Les gens avaient protesté et s'étaient opposés à ces impôts trop élevés que le roi Jean avait présentés.

C'est pour cette raison, compte tenu surtout de la discussion d'aujourd'hui, que je juge à-propos de présenter ce projet de loi privé pour déclarer le 15 juin, date à laquelle ce document historique a été signé en 1215, jour de la Grande Charte. Je vois que, grâce au timbre, les libéraux ont au moins aidé le Nouveau Parti démocratique à faire savoir au gouvernement qu'il impose, lui aussi, une taxe lâche, mesquine et cruelle aux Canadiens, et il est temps que nous le lui disions clairement.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Tout comme les gens ont dit qu'ils ne toléreraient pas cette injustice à l'époque du roi Jean, nous disons aux Canadiens que nous n'accepterons pas cette taxe aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Riis propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 173)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black	Blackburn (Brant)
Butland	de Jong
Fulton	Gardiner
Hovdebo	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	McCurdy
Mitchell	Murphy
Nystrom	Parker
Riis	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Waddell—23	

CONTRE

Députés

Benjamin—1

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au whip du gouvernement pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une de ces situations tendues à la Chambre des communes où le vote est serré et où il peut y avoir contestation. Cependant, les précédents que nous établissons peuvent, à une autre occasion, se révéler très importants.

Ce serait un précédent très dangereux que d'autoriser qu'un député se lève et vote deux fois. Lors de l'appel nominal des «oui» j'ai entendu le nom du député de Regina, mais lors de l'appel des «non», j'ai encore entendu le nom de ce député. Je ne pense pas qu'on puisse tolérer que ce précédent soit officialisé. Il est tout à fait inadmissible qu'un député vote deux fois.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement. Je sais que le nouveau chef du Nouveau Parti démocratique a annoncé qu'à partir de maintenant, elle avait l'intention de considérer son parti comme la véritable opposition officielle. Je ne sais pas si. . .

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je vois que vous appréciez cette première partie, mais j'espère que vous apprécierez aussi la suite.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: J'espère qu'elle ne voulait pas dire qu'elle allait devenir l'opposition officielle par quelque truc ou stratagème, ou en faisant voter ses députés deux fois, une fois de chaque côté.

Si le député a voté une fois pour et une fois contre la motion, je pense que ce pourrait être unique dans les annales du système parlementaire britannique. Si c'est ainsi que le parti a l'intention de se comporter maintenant, j'aimerais qu'on nous avertisse, pour qu'on sache comment se conduire à l'avenir.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis le député de Regina—Lumsden et je proteste contre le faux rappel au Règlement du député qui vient de parler. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que je ne me suis pas levé lors du premier appel.

J'admets avoir amorcé le geste de me lever.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Puis j'ai changé d'avis. Je ne vois pas pourquoi je devrais toujours voter de la même manière que mon leader parlementaire. Toutefois, ce qui est encore plus important, c'est que je n'ai pas voté. Monsieur le Président, vous et moi avons passé ici le même nombre d'années. Je me suis toujours levé et incliné très profondément, et je ne l'ai pas fait au moment du premier vote. Je suis toujours respectueux envers les greffiers au Bureau; je pense qu'ils se sont peut-être un peu

trop pressés pour compter les votes cette fois-là. Je n'ai pas voté la première fois.

Le président suppléant (M. Paproski): Par conséquent, le vote du député sera compté avec les non.

Le député de Port Moody—Coquitlam pour un rappel au Règlement.

M. Waddell: Monsieur le Président, par vous, la Chambre s'intéressera peut-être au fait que la Grande Charte, *Magna Carta*, est maintenant arrivée à la bibliothèque de droit Diefenbaker, à Saskatoon, où elle sera exposée. Tout cela pour montrer, tout simplement, que les choses n'ont pas beaucoup changé en 900 ans.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je me fais probablement le porte-parole d'un grand nombre de députés qui ont été irrités aujourd'hui par la sottise du NPD. Nous perdrons probablement le jour réservé à l'opposition, que nous devions avoir aujourd'hui, si les néo-démocrates n'arrêtent pas de se moquer du Parlement du Canada. Je les supplie de faire preuve d'un peu de sérieux et de s'en tenir à l'ordre du jour qui, aujourd'hui, prévoit une journée de l'opposition pour traiter de questions environnementales. Nous aimerions parler de ces questions.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, en réponse à mon excellent ami et collègue, dont je respecte depuis des années le sens des réalités, mettons les choses au clair. Nous tenons beaucoup à la Grande Charte, conscients de l'importance qu'elle a prise dans l'histoire du monde occidental.

Aujourd'hui, le gouvernement a présenté la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Au nom de la population canadienne, nous sommes en train d'envoyer au gouvernement le message suivant: la population canadienne ne veut pas que cette taxe voie le jour. Voilà ce que nous sommes en train de faire.

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

M. Riis: N'en déplaise aux libéraux, monsieur le Président, je tiens à faire bien apparaître qu'ils collaborent avec le gouvernement conservateur. Ils n'envoient pas aujourd'hui de message contraire à la taxe sur les produits et services. Voilà ce que le Parti libéral du Canada. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, je pense que nous avons tous à la Chambre des alternances de sérieux et de fantaisie à la Chambre. Mais je ne pense pas que le whip du Parti libéral puisse venir nous accuser de paralyser la Chambre ou de ne pas user de nos droits légitimes.

Je me souviens de l'époque où son parti avait une meute. Les membres de cette meute ne se sont pas gênés pour sauter sur leur pupitre, courir après les ministres et faire les idiots.

Le problème des libéraux aujourd'hui, c'est que cette meute n'est pas ici à la Chambre. Elle court après le poste de chef du parti. Voilà pourquoi le whip libéral intervient en Chambre pour se plaindre que le Nouveau Parti démocratique a pris le leadership à la Chambre.

Il se plaint que nous contrôlons la Chambre et que nous en profitons pour faire opposition au gouvernement. C'est notre droit, et c'est avec plaisir que nous le faisons.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorderai la parole au député d'Ottawa—Vanier pour une brève réplique, puis j'accorderai la parole au député de Halifax-Ouest.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je n'ai rien à répliquer du tout. Je tiens simplement à exposer les faits. C'est qu'aujourd'hui la Chambre a un texte qui dit: «Ordre projeté des travaux.» Les députés du NPD se sont vu attribuer une journée d'opposition par le Règlement de la Chambre. Ils violent toutes les règles en jouant des tours à la Chambre et ils. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence a été très tolérante.

Je donne la parole au député de Halifax-Ouest pour un bref rappel au Règlement.

M. Crosby: Monsieur le Président, je vais essayer d'être bref. Je veux assurer aux députés que le point que je soulève est essentiel au fonctionnement de la Chambre.

La plus importante responsabilité des députés de la Chambre des communes est certainement de voter sur les questions vitales de l'heure. Lorsqu'ils votent sur ces questions dont la Chambre des communes est saisie, c'est

une affaire d'honneur. Chaque fois qu'un député vote, il le fait au nom de ses électeurs. Ensemble, nous représentons tous les Canadiens.

J'ai vu distinctement des députés voter pour et contre pendant la mise aux voix. Cependant, au moment de l'enregistrement des votes conformément à l'article 45 du Règlement, aucun vote négatif n'a été enregistré.

Cela veut dire qu'il y a manifestement à la Chambre des gens qui ont trompé leurs collègues dans leur façon de voter, même si c'est là la fonction la plus importante d'un député.

Nous avons été trompés par des gens qui ont d'abord voté non, puis l'instant d'après voté oui. Ils trompent la Chambre. Ils détruisent les fondements mêmes de cette institution.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous demande de vous calmer un peu pour que je puisse entendre la députée de Vancouver-Est qui a invoqué le Règlement.

Mme Mitchell: Je vous remercie, monsieur le Président. J'interviens en effet pour soulever la question de privilège.

Après avoir écouté le député qui vient de parler, vous avez constaté sans doute qu'il avait violé les privilèges de toutes les femmes siègeant à la Chambre des communes. Comme d'autres qui en ont l'habitude, il a utilisé le mot «il» pour désigner les députés. Il a ainsi complètement fait fi des députés de sexe féminin. Je lui demande donc de retirer sa déclaration.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr que le député de Halifax-Ouest comprend. Je sais qu'il est un collègue hors pair à la Chambre et qu'il agira en conséquence.

M. Crosby: Je me rends certes compte de la présence d'hommes et de femmes à la Chambre, mais je rappelle à la députée que la question d'honneur vaut pour les deux sexes. Je parle de l'honneur des députés de la Chambre, non pas de distinctions liées au sexe.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai encore quelques projets de loi à présenter au nom du député de Kamloops, si j'en ai la permission. Et si nous en avons le temps, nous entendrons d'autres rappels au Règlement.

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION (BAUX POUR ENSEMBLES D'HABITATION HLM)

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation (baux pour ensembles d'habitation HLM).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 174)

POUR

Députés

Althouse
Black
Butland
Fulton
Hovdebo
Laporte
Murphy
Parker
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blackburn (Brant)
de Jong
Gardiner
Langan (Mission—Coquitlam)
Mitchell
Nystrom
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Waddell—22

CONTRE

Députés

Benjamin
McCurdy—2

• (1750)

Après le vote:

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, j'espère que l'on vérifie le registre des votes pour s'assurer que les députés n'ont voté qu'une fois, car pour la deuxième fois dans mes onze années de vie parlementaire, il se passe ici quelque chose de très regrettable pour notre régime démocratique. Chercher à voter deux fois à la Chambre ou dans une urne électorale est totalement inacceptable.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais demander au député de Windsor—Sainte-Claire s'il est contre ou pour le projet de loi.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je pensais qu'il était très clair que j'avais voté contre le projet de loi. Je pensais que c'était très clair.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est tout ce que je voulais savoir.

Je déclare la motion adoptée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande, étant donné l'intérêt de mes collègues pour les questions d'ordre écologique—je prends ces questions au sérieux—si vous ne pouvez demander le consentement unanime afin de passer à l'ordre du jour.

M. Murphy: Monsieur le Président. Premièrement, à la demande du whip libéral et du leader suppléant à la Chambre, nous n'accorderons sûrement pas un jour de plus au gouvernement pour qu'il impose sa TPS. Le jour réservé à l'opposition durerait cinq minutes. Si nous acceptions qu'aujourd'hui soit la journée de l'opposition, le gouvernement aurait un jour de plus pour faire adopter la TPS plus facilement.

J'ai demandé la parole parce que le whip du gouvernement s'est levé et s'est plaint des singeries des Libéraux et de divers députés néo-démocrates.

Je me rappelle, monsieur le Président, tout comme vous, j'en suis sûr, que l'une des pires nuits que j'aie jamais passées à la Chambre des communes fut celle où certains députés conservateurs ont envahi cette enceinte et menacé le Président adjoint. Je crois que le whip du gouvernement en était.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Auriez-vous l'obligeance de laisser le député de Churchill conclure ses observations.

M. Murphy: Monsieur le Président, lorsque les députés conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont assailli physiquement le Président de la Chambre. Rien ne saurait être plus antiparlementaire.

Que les conservateurs ne se plaignent pas maintenant parce que nous nous laissons aller à quelques singeries qui ne menacent ni la présidence, ni la Chambre et qui visent plutôt à protéger les Canadiens. La différence est énorme. Avant de nous accuser de quoi que ce soit, le whip du gouvernement devrait se remémorer ses propres actions et celles de ses collègues.

Il répliquera sans doute que les députés conservateurs s'opposaient vivement au projet de loi alors à l'étude, ce qui leur donnait le droit d'assaillir la présidence et de montrer le poing.

Nous ne menaçons pas la présidence, mais nous nous opposons vigoureusement à ce projet de loi et nous emploierons tous les moyens légitimes à notre disposition pour y faire obstacle.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais régler cette affaire aujourd'hui. Le député de Kamloops peut dire quelques mots au sujet du projet de loi, puis je vais demander quand il sera lu pour la deuxième fois.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien pourquoi vous décidez d'accepter tous les rappels au Règlement de certains députés mais pas les questions de privilège soulevées par d'autres. Il me semble qu'on fait des choix bien curieux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il l'intention de prendre la parole au sujet du projet de loi à l'étude?

M. Riis: Monsieur le Président, le projet de loi présenté aujourd'hui comporte deux raisons. D'abord, on dirait que le Nouveau Parti démocratique est le seul parti à faire savoir clairement au gouvernement qu'il est malavisé de créer une taxe sur les produits et services contre le gré de 80 p. 100 de la population canadienne. Voilà pour la première raison.

M. Arseneault: J'invoque le règlement, monsieur le Président.

M. Riis: Si vous voulez donner la parole au député, monsieur le Président, je vais me rasseoir, car j'estime que les rappels au Règlement et les questions de privilège méritent d'être entendus. Je suis disposé à me rasseoir et à terminer mes observations plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): Je me contenterai de dire que le député n'aura pas le temps de terminer ses observations s'il veut que la question soit mise aux voix. S'il n'y voit pas d'inconvénient, la parole est au député de Restigouche—Chaleur.

M. Arseneault: Monsieur le Président, je tiens simplement à rétablir les faits. C'est comme si l'on avait voulu répandre une fausse rumeur. Je tiens à déclarer tout net que le Parti libéral est contre la taxe sur les produits et services. Aujourd'hui, nous devions discuter de questions environnementales. Les députés néo-démocrates ont toujours prétendu qu'ils exerçaient un monopole en ce domaine. Nous savons maintenant qu'ils parlent pour ne rien dire. Ce monopole, c'est nous qui l'exerçons. C'est le Parti libéral, et non le NPD, qui est le parti de l'environnement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

M. de Jong: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. J'ai tenté à maintes reprises d'invoquer le Règlement. Vous avez feint de ne pas me voir. J'ai eu beau soulevé la question de privilège qui, à ma connaissance, a préséance sur les rappels au Règlement, et vous n'avez toujours pas voulu m'entendre.

Je tiens d'abord et avant tout à exprimer ma déception parce que vous avez refusé de m'accorder la parole, monsieur le Président.

Ensuite, j'ai un rappel au Règlement que je désire vous signaler, à la Chambre et à vous. Je souhaite tout d'abord que vous vous prononciez sur ma question de privilège, à savoir que vous avez refusé de m'entendre, alors que je sais pertinemment que les questions de privilège ont préséance sur les rappels au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Si je n'ai pas accordé la parole au député, c'est que je ne l'ai pas entendu à cause du bruit. S'il ne termine pas sur-le-champ ses remarques, je vais signaler qu'il est 18 heures.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer que le gouvernement a essayé, par tous les moyens possibles, de faire adopter des projets de loi contre vents et marées. Le présent gouvernement a employé la clôture plus souvent que tout autre gouvernement qui l'a précédé. À un certain moment, il a même passé outre au Règlement pour faire adopter l'Accord de libre-échange. C'est le rôle de l'opposition de recourir à tous les moyens possibles. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(7) du Règlement, le débat sur la motion a pris fin.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 heures).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 janvier 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre) propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Lui plaît-il d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai peut-être du mal à entendre, mais je sais compter.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 175*)

POUR

Députés

Attewell	Belsher
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbett
Côté	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Gibeau
Guilbault	Halliday
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horning	James
Jelinek	Joncas
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Koury	Landry
Langlois	Layton
Leblanc (Longueuil)	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
McDermid	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—105

CONTRE

Députés

Anawak	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin	Boudria
Campbell (South West Nova)	Catterall
Comuzzi	de Jong
Dionne	Ferguson
Fontana	Foster
Fulton	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri	Harb
Harvard	Hopkins
Hovdebo	Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	Maheu
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nystrom	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Riis
Robinson	Simmons
Speller	Taylor
Vanclief	Walker
Wood—55	

• (1150)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, afin de déterminer si, à ce stade-ci, vous seriez prêt à chercher à obtenir le consentement de la Chambre pour que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisse faire une brève déclaration sur la politique étrangère du Canada en ce qui a trait au Cambodge. Il s'agit là d'une déclaration dont les critiques de l'opposition en matière d'affaires extérieures ont été avisés et à laquelle ils pourront répondre de la façon habituelle.

M. le vice-président: Toujours au sujet du même rappel au Règlement, je donne la parole au député d'Ottawa—Vanier, puis au député de Kamloops.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais soulever deux questions. Tout d'abord, les déclarations de ministre doivent être effectuées durant la période réservée aux Affaires courantes. Or, les ministériels se sont fourvoyés en proposant que la Chambre passe maintenant aux Initiatives ministérielles et ils ont, de ce fait, renoncé à leur droit de faire une déclaration.

Ensuite, je tiens à préciser que des comités siègent en ce moment. Selon moi, il ne convient pas que des comités siègent alors que la Chambre se prononce sur des questions importantes, comme nous venons de le faire. Je voudrais que la présidence prenne une décision à ce sujet. Si les comités doivent poursuivre leurs travaux, la présidence doit alors rendre une décision.

M. le vice-président: La parole est au député de Kamloops au sujet de la première question.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire que je ne comprends pas vraiment ce que signifie la requête en question. Dans le cadre du déroulement normal des travaux de la Chambre, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre avait déposé des documents durant la période réservée à cette fin. Le prochain point à l'ordre du jour était les déclarations de ministres. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était à sa place, prêt à faire une déclaration. Nous avons tous été surpris que le secrétaire parlementaire ait décidé de proposer une motion dilatoire, afin de passer directement aux initiatives ministérielles, ce qui avait pour effet d'empêcher le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire sa déclaration.

Je voudrais obtenir certains éclaircissements avant que nous poursuivions sur ce rappel au Règlement. Je tiens à savoir pourquoi le gouvernement a agi ainsi, si cela devait empêcher le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire sa déclaration.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, vous me permettrez de répliquer aux commentaires des deux députés de l'opposition. Tout d'abord, notre gouvernement est tout à fait disposé à examiner des mesures législatives à la Chambre et ce, n'importe quand. Hier, le NPD a immobilisé le Parlement et lui a fait perdre une journée complète. Plutôt que d'étudier des questions importantes, les néo-démocrates se livraient à de petits jeux.

Des voix: Règlement!

M. Cooper: Tant qu'ils se comporteront de façon aussi puérile et qu'ils continueront d'affirmer publiquement qu'ils feront de l'obstruction systématique à la Chambre et refuseront un débat sérieux, nous continuerons de recourir à tous les moyens à notre disposition pour que la Chambre ait la possibilité d'étudier les mesures législatives dont nous sommes saisis.

Des voix: Bravo!

M. Cooper: Ceci étant dit, nous présentons une demande très simple: que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dispose du temps nécessaire pour faire une

déclaration raisonnable et que l'opposition dispose elle aussi, si elle le désire, d'une période suffisante pour répliquer. C'est une demande très simple. Nous n'attendons qu'un oui ou un non de l'opposition.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je veux simplement poursuivre mon intervention. Lorsque j'ai dit que les ministres avaient la possibilité de faire leurs déclarations pendant la période réservée aux affaires courantes, le critique de mon parti pour ces questions, le député de Papineau, n'était pas à la Chambre. Il est maintenant présent. Il assistait à une réunion avec des organismes non gouvernementaux. Les ministériels le savent. Tout le monde sait que nous rencontrons aujourd'hui des représentants d'organismes non gouvernementaux de tout le Canada. Cette rencontre est très importante pour nous. J'ignore pourquoi le gouvernement ne parvient pas à coordonner ses activités pour que nous puissions procéder avec ordre et avoir une rencontre fructueuse avec des gens qui sont très importants pour nous.

Le député de Papineau est maintenant ici et reconnaît que la situation est si importante pour le Canda que nous pourrions probablement, avec le consentement unanime des députés, passer aux déclarations de ministres puis aux répliques des partis d'opposition.

M. Riis: Monsieur le Président, je pourrais peut-être vous aider à trouver une solution à cette impasse. Pour être juste, je signalerai tout d'abord que le secrétaire parlementaire a dit vrai, et je me dois d'accepter cette critique, puisque nous nous sommes véritablement opposés à l'initiative du gouvernement qui voulait présenter son projet de loi concernant la taxe sur les produits et services.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Je ne peux pas m'excuser pour ce qui s'est produit. Je comprends que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veuille aujourd'hui faire une déclaration sur une question qui nous semble à tous importante.

J'aurais une proposition à faire: nous donnerons bien sûr notre consentement afin que le ministre puisse faire sa déclaration tout de suite, attendu qu'après la déclaration ministérielle et la réponse des deux porte-parole des partis d'opposition, nous reviendrons immédiatement aux Affaires courantes et poursuivrons les travaux comme en temps normal.

À cette condition seulement, je serais prêt à permettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire son discours.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Winnipeg Transcona sur le même rappel au Règlement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si le gouvernement voulait permettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire une déclaration, ce que, en tout autre temps, j'aurais volontiers accepté, comme je l'ai souvent fait quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a exprimé le désir de faire ce genre de déclarations, le gouvernement, dis-je, aurait alors pu passer à l'ordre du jour après la déclaration du ministre. C'était l'article suivant prévu aux Affaires courantes, mais le gouvernement ne l'a pas fait. C'est le gouvernement lui-même qui a provoqué cet incident.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire a demandé le consentement unanime. Je crois comprendre que l'opposition officielle a donné son consentement. Cependant, le Nouveau Parti démocratique, lui, a donné son consentement mais assorti d'une condition. Alors, je demanderais au secrétaire parlementaire s'il accepte la condition du Nouveau Parti démocratique.

M. Cooper: Monsieur le Président, si j'ai proposé de passer à l'ordre du jour, c'est justement pour éviter que ne se répètent aujourd'hui les événements que nous avons vécus hier à la Chambre des communes. Nous avons donc demandé de passer à l'ordre du jour. Nous avons demandé le consentement inconditionnel de la Chambre pour que le ministre puisse faire sa déclaration et que les porte-parole des deux partis puissent répondre. Il leur suffit de dire oui ou non. À eux d'en porter la responsabilité.

M. Riis: Je suis disposé à fournir une réponse toute simple, monsieur le Président, et c'est non.

M. le vice-président: Le très hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures invoque le Règlement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais bien comprendre la situation et je demande à la Chambre de me fournir certains éclaircissements. Les néo-démocrates, lorsque le ministre des Affaires étrangères du Canada désire mettre la Chambre au courant des récents événements survenus au Cambodge ou des questions indochinoises ou, de fait, de toutes autres questions de politique étrangère, vont-ils refuser au Parlement l'occasion de discuter d'affaires parlementaires ou de politique étrangère?

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, c'est une question très importante et nous devons bien comprendre ce qui se passe ici.

Je reconnais l'amabilité dont a fait preuve le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce matin en avertissant les deux partis d'opposition qu'il était disposé à faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui concernant le

Cambodge, question que nous considérons tous comme très importante.

À ce moment-là, en ma qualité de leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, j'en ai informé notre critique des affaires extérieures pour lui permettre de préparer ses observations. Voilà quel était notre plan.

M. le vice-président: Le député de Montréal—Saint-Denis invoque le Règlement. Évidemment, je redonnerai la parole au député de Kamloops.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'aimerais que vous nous précisiez à ce moment-ci le Règlement. Permission a été demandée de donner le consentement unanime, permission a été refusée. Je ne vois pas ce dont on discute actuellement. C'est un débat qui se poursuit. Si on veut faire un débat sur la question, je veux bien y participer. Mais la permission a été niée d'avoir le consentement unanime par un des partis. Je ne juge pas de leurs raisons, je dis que permission a été refusée. Alors, qu'on passe à ce que nous devrions faire maintenant, parce que c'est un débat qui s'engage entre le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le NPD. Ce n'est pas une question de procédure. C'est un débat qui s'engage. Si vous voulez permettre un débat, j'ai l'intention d'y participer.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis a raison lorsqu'il dit que le consentement unanime a effectivement été demandé et a été refusé. J'ai vu la tentative du secrétaire d'État aux Affaires extérieures comme essayant peut-être d'obtenir un consentement unanime dans une deuxième tentative, et c'est pour cela que j'ai l'intention de permettre à l'honorable député de Kamloops au moins de faire ses représentations suite à celles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je veux seulement dire que nous avons vraiment apprécié ce matin l'amabilité dont à fait preuve le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en prévenant les partis d'opposition de son intention de faire une déclaration.

Nous nous sommes préparés à y répondre conformeemnt aux usages de la Chambre. C'est pourquoi nous avons été tout à fait déconcertés. Je dois faire au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre l'honneur de croire qu'il avait dû prévoir que le Nouveau Parti démocratique ferait peut-être quelque chose aujourd'hui pour contrecarrer les efforts du gouvernement en ce qui concerne l'étude de la taxe sur les produits et services. Ayant fait cette supposition, il aurait pu proposer cette motion visant à passer directement à l'ordre du jour à plusieurs autres moments pendant les affaires courantes. Il a préféré ne pas le faire.

À cause de sa décision, il a saboté les efforts du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Autrement dit, il a décidé que nous n'étudierions pas cette déclaration aujourd'hui. Je déplore cette décision. Nous étions prêts à répondre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous étions impatients de le faire, mais le gouvernement lui-même nous en a empêchés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je m'adresse à la Chambre aujourd'hui pour me prononcer en faveur du projet de loi C-25 intitulé: Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce, et afin de faire part de certaines observations sur l'importance de ce texte de loi pour le Canada.

Il y a 50 ans cette année, monsieur le Président, que le monde entrait dans une période de conflits armés. La Seconde guerre mondiale a causé des destructions et des souffrances indicibles dans de nombreuses régions de la planète. Des atrocités ont été commises contre les faibles et les sans-défense, et la guerre a touché les êtres les plus impuissants et les plus innocents. Cette terrible époque a de nouveau démontré que le concept de guerre totale était inacceptable.

Certaines protections, qui n'avaient auparavant fait l'objet que d'une reconnaissance de pure forme, étaient cette fois remises à l'ordre du jour et considérées comme des principes importants du droit humanitaire international.

Dans l'immédiat après-guerre, la codification des principes humanitaires a consisté essentiellement à élaborer les concepts qui allaient faire partie du droit coutumier international liant tous les États. C'est ainsi que les Principes de Nuremberg ont pris la forme d'un énoncé de normes que tous les États et tous les individus étaient censés observer au commencement de la guerre. Aussi importants que fussent ces principes, ils n'abordaient toutefois que les problèmes humanitaires fondamentaux et ce, d'une façon assez générale. On admettait que des

règles plus particulières, applicables à des situations particulières, étaient nécessaires et que ces règles devaient être codifiées dans un traité par lequel tous les États pourraient entériner l'acceptation de ces obligations. La reconnaissance de ce fait devait déboucher, en 1949, sur l'adoption des quatre conventions de Genève.

Les conventions de Genève représentent une étape majeure dans l'élaboration d'un droit humanitaire, dans la mesure où elles prévoient d'importantes nouvelles formes de protection pour les plus vulnérables durant les périodes de conflits armés. Elles ont depuis été ratifiées par presque tous les pays du monde, dont le Canada.

Toutefois, malgré l'importance donnée à ces instruments, on n'a pas cessé pour autant de rechercher des formes de protection encore plus efficaces.

C'est ainsi qu'en 1977, après quatre années d'intenses négociations, deux protocoles additionnels aux quatre conventions de Genève ont été adoptés.

Comme dans le cas des conventions, les protocoles définissent en termes clairs de quelle manière les États signataires doivent agir en périodes de conflits armés, de façon à protéger, dans toute la mesure du possible, les personnes qui ne peuvent assurer elles-mêmes leur défense.

Le caractère fondamental et global des obligations et protections énoncé dans les protocoles rendent ces instruments aussi importants que ceux auxquels ils se rattachent nominalement.

[*Traduction*]

Mais le Canada n'a pas encore ratifié les deux protocoles de Genève de 1977. Une délégation canadienne a participé très activement et efficacement, de 1974 à 1977, à la conférence diplomatique qui a adopté ces procédures.

À l'issue de ces conférences, les Canadiens présents ont effectivement signé les protocoles, de ce fait nous engageant à envisager sérieusement la possibilité de les ratifier.

Assurément, le processus de ratification est long. Il comprend le stade que nous avons maintenant atteint aujourd'hui avec le projet de loi C-25 dont la Chambre des communes est saisie en deuxième lecture. C'est une étape qui demande un examen approfondi des obligations qui figurent dans les protocoles.

Il peut sembler bizarre à une époque où la paix s'instaure dans le monde entier que nous nous occupions ici des règles qui régissent la protection des innocents et des civils en périodes de conflit armé. C'est pourtant nécessaire, tant pour préserver des normes et des règles internationales qui puissent protéger les droits humains, que pour assumer nos obligations et prévoir les regrettables conflits qui peuvent encore arriver de temps à autre.

Quant aux protocoles et aux modifications qu'ils nous obligent à apporter à la loi existante, le projet de loi C-25 représente la prochaine mesure importante que le Canada doit prendre pour ratifier les protocoles de 1977. Peut-être la disposition la plus importante du projet de loi C-25 concerne-t-elle les modifications apportées à notre propre Loi sur les conventions de Genève adoptée par le Parlement en 1965. Cette dernière était la loi d'application nécessaire pour que le Canada ratifie les importants protocoles de Genève qui avaient été arrêtés en 1949.

Dans la loi de 1965, l'une des obligations importantes que le Canada asssumait concernait les infractions graves, ou crimes de guerre. Quand il s'est agi de rédiger la loi canadienne d'application, la question des obligations du Canada relatives au châtiment des infractions graves a pris une importance fondamentale.

• (1210)

La solution adoptée dans la Loi de 1965 sur les conventions de Genève résidait dans un critère dit de double infraction. Il est important de le comprendre à la lumière de la loi qu'on vient d'adopter récemment ici au Parlement concernant les criminels de guerre.

Permettez-moi d'expliquer en quoi consiste ce critère de double infraction. Pour qu'une action ou une omission soit punissable sous le régime de la loi internationale et sous celui de la loi canadienne, il fallait qu'elle constitue à la fois une infraction grave aux conventions de Genève et une infraction correspondante au Code criminel canadien. Quand on a d'abord songé à ratifier ces protocoles, il semblait que la loi d'application pourrait tout simplement prendre la même forme que la Loi de 1965 sur les conventions de Genève.

Le critère de double infraction posait cependant un problème. On a donc jugé cette solution impraticable. Par exemple, les différents problèmes qui se posent apparaissent dans quelques-unes des nouvelles définitions d'in-

fractions comme celle d'une attaque sans discrimination contre des populations civiles. Cela ne correspond à aucune disposition dans les lois canadiennes actuelles.

Il a donc été décidé, au cours de la préparation de cette mesure à soumettre au Parlement, que les infractions graves au protocole seraient simplement considérées comme des infractions directes aux lois canadiennes. Dans un cas ou deux, il en aurait résulté certaines irrégularités à cause des normes différentes. Pour éviter cela, le projet de loi C-25 propose simplement de modifier la Loi de 1965 sur les conventions de Genève de façon qu'elle dispose que toutes les infractions graves, y compris celles définies dans les conventions et les protocoles, deviennent des infractions directes aux lois canadiennes.

Le résultat final sera d'éliminer le critère de double infraction dans le cas des infractions graves aux conventions.

Le projet de loi C-25 ne porte pas seulement sur les infractions graves aux conventions et aux protocoles; il traite aussi toute la question de la loi sur les crimes de guerre. Je voudrais parler rapidement de cette loi parce qu'elle a été adoptée au cours de la trente-troisième législature et qu'un grand nombre de députés présents se souviennent du débat qui a eu lieu à ce moment-là. L'une des différences importantes à retenir, c'est que la loi adoptée par le Parlement sur les crimes de guerre s'appliquerait non seulement à partir de maintenant, comme toutes les autres lois de droit pénal, mais aussi de manière rétroactive.

Les dispositions sur les infractions graves aux conventions et aux protocoles ne s'appliqueraient qu'à partir de maintenant. C'est un point que les Canadiens estiment très important, comme en témoigne le choix difficile qu'a fait le Parlement quand il a adopté la loi sur les crimes de guerre.

Les autres aspects des protocoles que vise ce projet de loi concernent, par exemple, la Loi sur les marques de commerce. Il s'agit simplement de protéger les signes distinctifs internationaux que portent certaines personnes pour s'identifier, dans ce cas-ci, celles qui portent le triangle équilatéral blanc sur fond orange.

Je souligne en passant que nous avons récemment entendu dire que, au Moyen-Orient, où les conflits sont incessants, des soldats feraient semblant d'être des représentants de la presse. Dans d'autres cas, nous savons que des soldats se font passer pour des représentants de la Croix-Rouge et qu'ils utilisent l'emblème de cet organisme pour pénétrer dans des secteurs d'où ils seraient autrement exclus en tant que militaires.

C'est pourquoi l'emblème international de la Croix-Rouge est également protégé par notre Loi sur les marques de commerce. C'est une des façons dont nous pouvons, à l'instar d'autres pays signataires de la même convention, recourir à nos lois pour veiller de notre mieux à ce que ces importants emblèmes ou signes internationaux, qui garantissent la sécurité et la neutralité de ceux qui tentent de protéger des civils innocents et de préserver les conditions humanitaires en périodes de conflit, ne soient pas utilisés par des intérêts militaires d'un camp ou de l'autre pour se rendre à des endroits où ils ne devraient pas normalement se rendre. Cet aspect est important pour l'intégrité de la Croix-Rouge ou, dans ce cas-ci, pour les signes distinctifs arborés par ceux qui appliquent les dispositions des protocles de Genève.

Dans les modifications concernant la Loi sur les conventions de Genève, dont j'ai fait mention plus tôt, il est aussi proposé de modifier la Loi sur la défense nationale. Le Code de discipline militaire, qui est régi par la Loi sur la défense nationale, prévoit des peines pour des violations de la loi dans le cas d'infractions graves aux conventions et aux protocoles.

Toutefois, ce code, qui s'applique au personnel des forces armées canadiennes, comprend des restrictions sur les poursuites qui peuvent être intentées pour des infractions visées par le code. Il s'agit de restrictions qui n'existent ni dans la Convention de Genève ni dans les protocoles. Ce sont des infractions pour lesquelles il n'y a pas de prescription mais qui doivent être jugées tôt ou tard.

Pour remplir nos obligations qui sont énoncées dans la Convention de Genève et respecter nos propres dispositions relatives aux forces armées, il nous faut modifier les restrictions du Code de discipline militaire afin qu'elles ne s'appliquent pas aux infractions graves aux conventions et protocoles. C'est le second point que je voulais soulever à titre d'explication de l'article 7 du projet de loi C-25.

En conclusion, j'estime que les protocoles de 1977 sont des outils humanitaires essentiels. Ils sont importants pour le Canada, comme pour tous les autres pays, parce qu'ils constituent un effort sincère en vue de l'avènement d'un monde civilisé. L'imposition de l'ordre et de ces

normes, même en temps de guerre, a peut-être déjà semblé utopique.

Et pourtant, c'est grâce à l'adoption de ces conventions et de ces protocoles sur le point d'être ratifiés au Canada que nous pouvons faire respecter jour après jour et année après année l'ordre international et que nous pouvons protéger le mieux possible les victimes de la guerre totale dans la mesure où le droit international nous le permet.

C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques sur le projet de loi C-25. J'ai hâte d'entendre ce que les autres députés ont à dire à ce sujet à l'étape de la deuxième lecture et aux autres étapes jusqu'à la sanction royale. Nous aurons franchi un autre grand pas. Le Canada pourra alors ratifier les protocoles et remplir ses obligations internationales.

• (1220)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-25. Il serait très difficile de trouver à redire, en principe, à l'objet de ce projet de loi; il nous touche encore de très près, vu la souffrance dont les gens de ma génération ont eu connaissance.

Je me propose donc essentiellement de faire quelques observations générales sur l'orientaiton du projet de loi. Je répondrai ensuite à certains des commentaires qu'a formulés mon collègue lorsqu'il a présenté le projet de loi, puis je ferai peut-être quelques observations précises sur des dispositions particulières du projet de loi C-25. Enfin, je parlerai des conséquences à plus ou moins long terme de ce projet de loi pour nous et de ce que nous attendons d'une éventuelle approbation de cette mesure législative.

Je dirais pour commencer que nous devons subir, tel un lendemain de veille, expression qui me répugne, les contrecoups des vieux péchés de nos aïeux. En effet, il ne faut pas oublier que la guerre existe depuis aussi longtemps que la civilisation, même si, de nos jours, il nous est permis d'espérer pour l'avenir un monde plus pacifique que nous ne pouvions le faire, ne serait-ce qu'au cours des années 80. Nous vivons vraisemblablement l'une des périodes de paix les plus prometteuses que nous ayons connues depuis longtemps.

Toutefois, parallèlement à cela, il me faut rappeler à la Chambre que les victimes de la Seconde Guerre mondiale étaient connues, et pas seulement des historiens militaires et des chercheurs qui veulent tout savoir à propos de cette guerre. La plupart des députés à la Chambre sont d'une génération qui a lu sur le sujet. Nous l'avons vécue et nous sommes au courant des atrocités commises sur le plan militaire.

Chez les civils, la Deuxième Guerre mondiale a fait un nombre stupéfiant de victimes. Voici le nombre de personnes qui ont été blessées ou tuées. Par exemple, l'Aviation, l'Armée et la Marine royales canadiennes ainsi que les réserves de notre pays ont perdu 42 000 membres.

Il est intéressant d'examiner ces statistiques qui sont ventilées de la façon suivante: l'Armée canadienne fait état de 23 000 morts et 58 000 blessés, la Marine royale canadienne, de 1 600 morts et 400 blessés et l'Aviation royale canadienne, de 17 000 morts et 1 400 blessés. Avec ces 42 000 morts et ces 59 800 blessés, on a déjà 100 000 victimes, avant même de tenir compte des pertes essuyées par la population civile. J'ose avancer, monsieur le Président, qu'il y en a au moins dix fois plus, voire vingt fois plus, ce qui est beaucoup lorsqu'on songe à ce qu'était la population canadienne au cours de la Seconde Guerre mondiale, soit entre 1939 et 1945.

Nous avons participé à la guerre, mais les combats ne faisaient pas rage chez nous. Notre pays n'était pas envahi ni occupé. Le champ de bataille n'était pas au Canada. Et pourtant, une proportion considérable de la population canadienne peut être considérée comme des victimes de la guerre, en plus des 100 000 militaires qui ont été tués ou blessés.

Je ne vais pas décliner les statistiques des autres pays. Le point capital de ce projet de loi et son objet concernent les nombreuses victimes de la Seconde Guerre mondiale, et c'est pourquoi il me serait vraiment difficile de ne pas l'appuyer.

Ne perdons pas de vue le fait que les dispositions du projet de loi C-25 sont l'aboutissement d'une longue démarche. Les gens qui élaborent ces conventions, nous le savons, mettent un temps énorme à s'entendre sur leur teneur. Ils doivent en effet se mettre d'accord sur chaque phrase, chaque mot, chaque signe de ponctuation et

chaque parenthèse. Nous n'avons guère de mal à comprendre pourquoi lorsque nous examinons ces chiffres.

Au cours de ce conflit qui a duré 2 160 jours, la liste des morts s'établit comme suit: Union soviétique, 20 millions; Chine, 10 millions; Pologne, 6 millions; Allemagne, 4 millions; Japon, 2 millions; Yougoslavie, 1,5 million; Roumanie, 660 000; Grèce, 620 000; et ainsi de suite. Je constate encore une fois que, selon les statistiques officielles, le Canada aurait eu 42 042 morts au cours de ce conflit, alors que, en réalité, il a eu beaucoup plus de pertes.

Quand on fait la somme de tous les morts enregistrés au cours de la Seconde Guerre mondiale, on en arrive à quelque 90 millions. On pourrait arriver à des résultats deux fois, voire trois fois plus élevés si l'on ajoutait au nombre de ces pertes tous ceux qui ont été grièvement blessés, tous ceux qui ont subi des troubles psychologiques et toutes ces pertes que les statistiques ne mentionnent pas. Quand on examine ce projet de loi, on voit les aspects terribles de la guerre sous un jour tout nouveau, dans son ampleur et dans sa dimension véritable. Songeons aux populations civiles, aux femmes, aux enfants, aux mères, aux pères, à tous ces êtres enfin dont la vie a été profondément perturbée par la sauvagerie, l'extrême brutalité et l'absurdité de la guerre.

Même en temps de guerre, nous devons nous comporter en gens civilisés. Même en temps de guerre. À ce titre, les habitants de ce pays, de cette partie du monde, de l'hémisphère occidental, du continent nord-américain doivent être reconnus comme des partisans très convaincus et des champions très enthousiastes de ce genre de cause. Dans l'ensemble, je pense, nous devons bien prendre garde, chaque fois que nous formulons une observation à propos d'une phrase, d'une partie de mot, d'une nuance et de la compréhension d'un terme, de ne pas perdre de vue l'appui global que nous devons accorder à ce projet de loi.

Écartant pour le moment toute considération partisane, je tiens à formuler une observation comme celle que j'ai exprimée au début de ma présentation. Sauf erreur, mon honorable vis-à-vis a déjà signalé qu'il était presque paradoxal que nous examinions maintenant ces conventions qui procèdent essentiellement de la volonté de protéger les populations civiles en temps de guerre.

À première vue, tous les pays du monde semblent déterminés à instaurer la paix sur la planète. Je quitte à l'instant la séance du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants. Nous avons entendu les observations de deux spécialistes. Je sais bien que je serais malvenu de reprendre à mon compte les propos de ces deux spécialistes, mais j'estime néanmoins de mon devoir de commenter cet aspect du projet de loi. Dans ces quelques notes que j'ai prises pour me préparer un peu pour cet exposé de ce matin, il y a l'affirmation attribué à Platon qui disait que seuls les morts ont vu la fin de la guerre. Je dirai qu'il y a de grands hommes qui vivent à notre époque et qui sont peut-être de cet avis ou je ne sais trop. En tout cas, j'aimerais me pencher là-dessus un moment.

• (1230)

Nous entamons une année nouvelle et une décennie nouvelle. Quand je fais la comparaison avec 1980, il y a tout un parallèle à établir. Je me souviens d'avoir siégé, lors d'une incarnation précédente, dans une salle de guerre, un quartier général, fort inquiet de la situation du monde. Le jugement stratégique porté en janvier 1980 était fort différent de celui porté aujourd'hui. L'Afghanistan avait été envahi par l'Union soviétique, et partout en Europe la situation était très mauvaise.

Nous avons maintenant bouclé en grande partie ces événements des années 80. Nous avons maintenant, dans les années 90, des raisons de croire qu'il faudrait peut-être nous attacher plus aux aspects civils de la défense, et peut-être faire machine arrière pour réduire, maîtriser et comprimer nos dépenses dans le domaine militaire.

De façon générale, je pense que beaucoup de mes collègues des deux côtés de la Chambre ont comme moi tiré les leçons de ce que nous savons de la situation stratégique actuelle. S'il y a une chose qu'on puisse dire pour généraliser, c'est que la situation évolue, qu'elle est fluide, et par certains côtés, si l'on prend la définition de stabilité qui veut dire au fond qu'on sait ce qui se passe. Il y a de nombreuses raisons à mon avis qui nous portent à croire qu'il y a peut-être plus d'instabilité et de changements en ce moment de notre histoire, et spécialement dans l'histoire de ceux qui sont à la Chambre des communes aujourd'hui, qu'il n'y en avait jamais eus dans le cours de notre vie.

C'est toute la structure économique, politique et sociale du monde qui est en train de changer. Tout cela, c'est l'aboutissement de nombreuses décennies, l'aboutissement de choses comme la Seconde Guerre mondiale dont je parlais il y a un instant, et même l'aboutissement des siècles: cet environnement actuel d'instabilités perçues avec les structures qui en découlent. Les instabilités perçues provoquent les prises d'otage, la crainte et l'insécurité. Puis l'instabilité et l'insécurité accélèrent encore le changement quand les gouvernements se précipitent pour essayer de faire face au changement, de le suivre, de modifier leurs politiques et de faire des déclarations dans leurs parlements et leurs chambres des communes repec-

tifs pour exposer la façon dont ils entendent réagir à ces changements.

J'ai déjà fait des déclarations depuis que je suis à la Chambre, mais je vais maintenant en faire une dont je suis absolument certain. Je suis habituellement certain des déclarations que je fais, mais je n'ai pas toujours l'assentiment de mes collègues. Cette fois-ci, je sais qu'ils seront d'accord pour dire que jamais auparavant nous n'avons été témoins, sur la scène internationale, de changements aussi profonds que ceux qui ont bouleversé l'Europe de l'Est au cours des dernières semaines de la décennie et, en fait, des premiers mois de 1990. Les peuples des pays satellites de l'Union soviétique ont secoué leurs chaînes. Nous nous en réjouissons beaucoup. Nous avons l'impression qu'ils adopteront notre mode de vie, qu'ils partageront nos convictions, qu'ils accepteront nos valeurs et qu'ils voudront faire les choses à notre manière. Habituellement, je suis de ceux qui ne saisissent pas rapidement ce type de chose.

Ces changements sont à ce point imprévus et spectaculaires qu'on doit bien se demander, à l'OTAN, quelle orientation il faut maintenant prendre. L'Alliance n'est probablement pas en plein désarroi, mais je suis certain que les dix plus importants sujets de discussion, pendant les réunions, dans les couloirs et dans les bureaux de l'OTAN, entre les ambassadeurs, dans les pays membres comme dans les rencontres internationales tournent autour de la question suivante: «Comment allons-nous nous réorganiser?».

Les planificateurs militaires et diplomatiques ainsi que ceux qui rédigent des livres blancs doivent bien se demander quel est l'avenir des organisations militaires. Quel est l'avenir des Forces armées canadiennes dans cette nouvelle décennie? Je ne vais pas profiter de cette occasion pour vous donner mon opinion sur un livre blanc désordonné, périmé et inapproprié. Je dois dire en toute franchise que je compatis un peu avec le ministre de la Défense nationale, ses planificateurs, ses rédacteurs et ses stratèges qui doivent produire aujourd'hui un livre blanc qui pourrait n'être valable que pendant quelques jours.

Je ne saurais m'asseoir sans dire aussi que même avant que le monde change, il y avait bien des choses qui indiquaient que, même à l'époque où l'on préparait le livre blanc et où l'on faisait les évaluations stratégiques, on n'avait pas la volonté de tenir les promesses faites aux Canadiens et aux gens en uniforme, qui pensaient que certains des problèmes des années passées seraient résolus. La déception a été grande et les récents événements, plutôt que d'améliorer les choses, ont rendu la situation internationale dans laquelle nous nous trouvons encore plus complexe et plus déconcertante.

Il y a réellement une poignante comparaison à faire entre les objectifs de cette mesure législative qui vise les civils dans les zones de guerre et les circonstances où l'armée intervient au Canada pour sauver des vies et peut-être éviter le pire. Je parle un peu d'après mes expériences, des expériences heureuses dans certains cas, tristes dans d'autres.

Je veux parler des quelque 9 000 opérations de recherche et de sauvetage qui ont lieu chaque année au Canada. Ce nombre peut varier d'environ 10 p. 100 en plus ou en moins, mais 9 000 est la moyenne actuelle. Il y a des incidents maritimes, aériens et autres. Il y a aussi, évidemment, les vols de secours effectués presque inévitablement par les hommes et les femmes des Forces canadiennes et qui permettent souvent de soulager la douleur, la souffrance et la peine et même, dans certains cas, de sauver des vies.

Quand nous étudions ce genre de projet de loi, quand nous nous préoccupons des personnes, de la dignité humaine et des droits de la personne dans les autres pays, nous ne devrions pas oublier que nous avons d'abord le devoir de faire le maximum pour organiser, structurer et répartir le mieux possible nos forces entre leurs différentes bases. Cet objectif devrait revêtir une grande importance. Il devrait avoir la priorité sur les budgets, les dollars et les politiques: enfin, sur tout, monsieur le Président, parce qu'il concerne aujourd'hui des êtres humains et leurs vies ici, au Canada, en temps de paix.

• (1240)

C'est dans ce contexte que je demanderais une fois de plus au ministre de la Défense nationale de s'assurer que la décision de renoncer à l'avion Tracker et de réinstaller ailleurs les unités de recherche et de sauvetage de Summerside a été aussi bien pesée que possible et de vérifier encore une fois si nos chances de sauver une vie dans les 9 000 interventions que nous effectuons chaque année

n'ont pas diminué de 1, 2, ou 5 p. 100 ou même d'un quart de 1 p. 100.

J'ai parlé de la situation internationale et, en un sens, des guerres qui peuvent éclater. J'ai parlé de la nécessité pour le Canada de s'occuper de l'OTAN. J'ai parlé précisément de la nécessité de voir à ce que nos politiques et nos méthodes en matière de recherche et de sauvetage ainsi que l'emplacement de nos bases soient les meilleurs possible, et cela devrait même pouvoir être confirmé par un examen approfondi.

Je veux revenir à ce que je disais au début de mon discours au sujet de la relation qui existe entre la scène internationale et notre politique de défense actuelle. Je vois très simplement la politique de défense comme une police d'assurance. Supposons que vous allez chez le médecin et dites: «Merci docteur, vous venez de me dire que je n'ai pas le cancer, mais je suis quand même certain que je vais mourir. J'ai une douleur insondable. Je ne sais quelle en est la cause. Maintenant que vous m'avez dit quelle maladie je n'ai pas, je vous en prie, dites-moi ce que j'ai.» Vous n'allez pas, le même jour, vous empresser d'aller voir votre avocat ou de lui téléphoner pour lui dire d'annuler votre police d'assurance, parce que vous ne voulez pas prendre de risques. C'est essentiellement la même chose dans le cas d'une politique de défense.

Si nous avons une bonne politique de défense, nous n'aurons jamais à faire la guerre. Si nous ne faisons jamais la guerre, nous n'aurons pas à nous préoccuper du projet de loi C-25, parce qu'il n'y aura pas toutes ces victimes dont il est question dans ce projet de loi.

Une politique de défense est plus qu'une police d'assurance. Quelle que soit sa longueur et quelle que soit la façon dont elle est rédigée, une politique de défense vise essentiellement certains objectifs. Elle vise à protéger le Canada, à protéger les Canadiens ici et à l'étranger ainsi qu'à protéger nos intérêts maritimes, aériens et terrestres. Du point de vue de la mise en oeuvre, notre politique de défense ne sera efficace que si nos forces sont suffisamment mobiles pour qu'on puisse les envoyer défendre nos intérêts sur la terre, sur la mer et dans les airs.

Il ne faut surtout pas oublier cela. De cette façon, nous verrons à ce qu'il ne se passe rien dans notre pays et pourrons ainsi apporter notre contribution sur la scène internationale, ce qui, je l'espère, nous aidera à éviter la guerre et les pertes indescriptibles qui en découlent. C'est terrible à dire, monsieur le Président, mais j'ai mentionné il y a une quinzaine de minutes que la Seconde Guerre mondiale avait fait 100 millions de victimes.

Au cours d'une conférence à laquelle j'ai assisté il y a huit ou neuf ans, un conférencier a fait une remarque que je n'ai pas particulièrement aimée mais qui, à mon avis, est très révélatrice. À côté d'un conflit entre deux grandes puissances, voire entre deux puissances de deuxième ordre, la Deuxième Guerre mondiale aurait l'air d'un pique-nique. Pareille déclaration donne froid dans le dos. Et elle m'amène à me demander comment nous percevons notre avenir au Canada.

Je m'empresse d'ajouter que ce changement politique ne suit pas une marche inexorable. Qu'un recul politique ou un retour en arrière n'est pas à écarter. Les députés n'ont qu'à se rappeler la nuit que nous avons passée à la Chambre à parler de la place Tien An Men. M. Gorbatchev n'a pas encore gagné la partie. Il peut perdre le pouvoir. Et il n'est pas impossible que nous assistions à quelques renversements des tendances nationalistes actuelles.

Je ne prétends pas que l'Union soviétique n'engagera jamais plus d'action militaire en Europe centrale. Mais il n'est pas impossible que ce soit alors contre une armée nationale ou encore comme champion d'un nouvel ordre européen. Qui sait?

C'est l'Europe qui est actuellement le théatre de ces changements, mais n'oublions le tiers monde et d'autres pays que nous n'avons pas à nommer à la Chambre. Je crois que le Canada doit se donner une ligne de conduite minimum. Je demande instamment à mon collègue, le ministre de la Défense nationale, même si la situation n'est guère propice maintenant, de faire au moins une déclaration de principe provisoire pour indiquer dans quelle voie s'engage notre défense nationale actuellement. Comme nous tous à la Chambre, il doit se rendre compte que la confusion et la consternation règnent chez bien des gens dont le moral tient uniquement aux qualités exceptionnelles de notre état-major et de notre personnel civil au ministère de la Défense nationale, et que cet état d'esprit se répercute jusqu'aux plus bas échelons.

Je trouve que c'est un projet de loi exceptionnel, qui parle de dignité humaine et de droits de la personne. Qui ne serait pas en faveur des droits de la personne à la Chambre? Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes en faveur de ces droits, mais jusqu'à quel point nous le sommes. Qui voudrait, par exemple, risquer de perdre quelque chose qui pourrait favoriser la dignité humaine ou les droits de la personne? À quel moment la responsabilité doit-elle l'emporter sur les droits de la personne? Ce sont-là des questions intéressantes. En fait, même si

je siège dans cette enceinte depuis relativement peu de temps, j'ai pu voir comment trois idéologies pouvaient fondamentalement s'accorder sur le principe des droits de la personne tout en se distinguant peut-être au niveau des applications politiques.

Ce projet de loi tend à modifier trois lois, à savoir la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce. Je ne vais pas m'attarder sur cette dernière. Les protocoles visés en l'occurrence sont des protocoles additionnels aux quatre conventions de Genève. Nous remontons jusqu'au 12 août 1949. On retrouve dans le projet de loi un préambule, un exposé de la situation juridique et des définitions qui sont extrêmement importantes; on précise en autre le champ d'application, c'est-à-dire qui est visé, et on donne ensuite certains détails dont il faut prendre note, selon moi, dans cette enceinte.

L'article 12 porte sur la protection des unités sanitaires. Malgré les nombreuses guerres qui ont eu lieu et malgré tous les problèmes auxquels nous avons dû faire face au fil des siècles, nous avons toujours su conserver un fragment de civilisation qui a assuré la survivance de la race humaine. J'ai été témoin de la reconstruction de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale et de la reconstruction du Japon au cours de la même période, au point qu'à l'heure actuelle, non seulement les Japonais ont-ils leur place parmi les autres puissances mondiales, mais ils nous concurrencent dans le domaine essentiel de l'économie. Je n'ai rien contre cela. En tant que peuple civilisé, Dieu nous protège si nous nous opposons à cela.

• (1250)

Parallèlement à cela, il y a l'importance extrême que le monde civilisé accorde depuis toujours aux unités sanitaires. Je suis un grand partisan du secours médical et je suis heureux de voir que l'article 12 parle du respect et de la protection qui seront accordés aux unités sanitaires en tout temps et précise qu'elles ne devront jamais faire l'objet d'attaques. C'est extrêmement important et j'apprécie vivement qu'on le prévoie dans le projet de loi.

Je veux aussi m'arrêter à d'autres aspects du projet de loi qui méritent certains commentaires. J'ai été très heureux de lire la partie sur la protection générale des populations civiles contre les effets des hostilités, notamment les principes et les interdictions sur les attaques sans discrimination contre une population civile. Il s'agit là d'un code de civilisation. Nous serions bien mal inspirés de nous opposer à ces dispositions.

Si ce projet de loi était examiné phrase par phrase en comité, j'aurais des réserves sur certains passages. À l'article 7 de la partie III, il est question des blessés, des malades et des naufragés. Il n'y a pas si longtemps, nous parlions ici même à la Chambre des communes des difficultés que connaissent ceux qui doivent aller travailler en haute mer. Dans le projet de loi C-25, une section particulière porte sur les naufragés et sur le traitement qu'ils devraient recevoir. Je peux vous assurer, monsieur le Président, qu'en tant que marin, j'approuve tout particulièrement l'aspect humanitaire du projet de loi.

Je crois qu'un aspect du projet de loi, et je conclus sur ce point. . .

Une voix: Ne concluez pas, vous êtes aussi bien de continuer jusqu'à 13 heures.

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'aime les conclusions parce que je dois habituellement me hâter de résumer ma pensée lorsqu'on me dit que je n'ai plus de temps. J'aime bien aussi avoir la parole à la Chambre lorsque mes collègues me disent que j'ai beaucoup de temps pour conclure. Je devrais peut-être en profiter.

M. Benjamin: Continuez jusqu'à 13 heures.

M. Ferguson: Il est rare que nous ayons des orateurs aussi éclairés.

M. Mifflin: Le député est bien aimable.

Mon parti appuie le principe du projet de loi. Il reste à savoir si nous voulions, comme on l'a suggéré, mettre les points sur les i. Il importe toutefois de se rappeler que nous avons affaire à un projet de loi sur les droits de la personne qui s'est fait longtemps attendre. C'est un projet de loi qui a exigé une très grande attention aux détails. J'espère que nous n'aurons jamais à le mettre en application. Si cela devait arriver, j'espère quand même que notre pays, avec le respect que nous avons pour les droits de la personne et notre foi dans le principe fondamental des libertés individuelles, serait considéré non seulement comme un signataire des conventions en question mais aussi, comme l'ont démontré nos forces armées qui jouent un rôle de maintien de la paix dans le monde entier depuis la fin des années 1940, comme un défenseur

du projet de loi depuis son adoption au pays jusqu'à la sanction royale et tout ce qui viendra après.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis d'exprimer mon opinion à ce sujet et peut-être sur d'autres questions connexes qui, bien qu'elles ne se rapportent pas directement au projet de loi, s'y rattachent en quelque sorte par un lien de cause à effet.

M. le vice-président: Si la Chambre y consent, la présidence permettra au député de Winnipeg Transcona d'entamer son discours maintenant ou après la période des questions.

M. Blaikie: Monsieur le Président, si les autres députés sont d'accord, je propose de déclarer qu'il est 13 heures.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 55.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PENSIONS

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour demander encore une fois au gouvernement de modifier la législation sur les pensions et de mettre fin à la discrimination flagrante dont il fait preuve à l'égard des ex-conjoints de fonctionnaires fédéraux et de membres des Forces armées décédés.

Le 6 janvier, Radio-Canada rapportait les propos du président du Conseil du Trésor, selon lesquels les amendements appropriés seraient présentés à la Chambre dès la reprise de la session en janvier.

Le 8 janvier, j'ai communiqué avec le cabinet du ministre et on m'a informé qu'aucune mesure législative de ce genre n'était élaborée et qu'aucune recommandation n'avait été présentée au Cabinet à cet égard. Bref, personne au bureau du ministre ne savait de quoi parlait le ministre.

Article 31 du Règlement

Ces Canadiens ont le sentiment d'avoir été trahis par le ministre et ils en ont assez de ces propos vides de sens et de ces vaines promesses. En conséquence, la Corporation des retraités canadiens intéressés et l'*Organization of Spouses of Military Members* se préparent maintenant à intenter des poursuites judiciaires pour faire valoir leur droit à l'égalité avec les autres Canadiens et Canadiennes aux termes de la législation sur les pensions.

Je demande instamment au gouvernement de faire diligence et de présenter immédiatement les mesures nécessaires pour mettre fin à ce genre de discrimination. Assez de discours creux, c'est le temps d'agir.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à exprimer jusqu'à quel point je suis déçu et furieux de l'attitude du gouvernement et en particulier de Postes Canada. Je veux parler du petit village de pêcheurs de Main-à-Dieu, situé dans ma circonscription au Cape Breton. Cette localité se prépare actuellement à la fermeture de son bureau de poste qui existe depuis 150 ans.

Postes Canada refuse de reconnaître le rôle important que joue le bureau de poste dans nos localités rurales. Le bureau de poste n'est pas qu'un centre d'acheminement du courrier. C'est un élément important de la structure sociale de nos localités rurales, un lieu de rencontre pour les jeunes comme pour les vieux.

Je demanderais au ministre responsable de Postes Canada de revoir cette décision et de ne pas fermer le bureau de poste de Main-à-Dieu. Ce bureau de poste fait partie des institutions qui donnent un cachet particulier à cette localité et ne devrait pas être démantelé. La population de Main-à-Dieu s'attend à mieux de la part du gouvernement. Elle espère que son bureau de poste restera ouvert pendant encore de nombreuses années.

* * *

LA CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE DU CHEVAL

L'honorable David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, on célébrera samedi, le 27 janvier, le Nouvel An chinois et le Nouvel An vietnamien, la fête du Têt. Permettez-moi de profiter de l'occasion pour offrir mes meilleurs voeux aux communautés chinoises et vietnamiennes de la circonscription de Rosedale, de la région

Article 31 du Règlement

de Toronto et du Canada tout entier à l'aube de l'Année du cheval.

La communauté chinoise est l'une des plus anciennes et des plus distinguées du Canada. Au fil des ans, les Canadiens d'origine chinoise ont contribué de façon remarquable à l'édification du Canada et à la constitution de notre mosaïque culturelle.

La communauté que forment les Vietnamiens venus s'établir au Canada est moins ancienne, mais elle constitue néamoins un élément capital de la vie culturelle de notre pays. Les Vietnamiens sont devenus des membres à part entière de la société canadienne tout en préservant leurs belles traditions ancestrales.

Je sais que les Chinois et les Vietnamiens vivant au Canada se sont trouvé et continueront de se trouver, à titre de citoyens canadiens, plus d'intérêts communs que de pommes de discorde, même si des conflits ont opposé leurs pays d'origine. Je leur offre mes meilleurs voeux de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, un document du bureau de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a récemment fait l'objet de fuites, révèle que 51,8 millions de dollars sont retirés au programme Emploi d'été/Expérience de travail. C'est une diminution de 44 p. 100 par rapport à l'aide que le gouvernement fédéral s'était engagé à fournir pour créer des possibilités d'emplois d'été pour les étudiants.

Le premier ministre s'est engagé à faire de l'enseignement une priorité du gouvernement, mais la différence entre ses promesses et ses actes équivaut à des milliards de dollars. Le ministre des Finances va réduire de sept milliards de dollars les transferts de fonds aux provinces destinés à l'enseignement postsecondaire au cours des huit prochaines années, et il prévoit d'autres diminutions. Il a ajouté des frais d'administration de 3 p. 100 pour les demandes de prêts aux étudiants et frappe les universités et les collèges ainsi que leurs étudiants de la taxe sur les produits et services. Les frais de scolarité augmentent dans tout le pays alors que le secrétaire d'État défend les mesures désastreuses du gouvernement.

En plus de cela, des taux d'intérêt élevés accablent des centaines de milliers de Canadiens qui essayent de rembourser d'énormes prêts étudiants. Tous ceux qui sont concernés par l'enseignement postsecondaire et qui s'inquiètent de l'avenir du Canada et de ses jeunes demandent au premier ministre et au gouvernement d'arrêter ces restrictions budgétaires et de donner aux Canadiens la possibilité de faire les études dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Le gouvernement devrait soutenir et non pas anéantir notre système d'enseignement postsecondaire.

* * *

LES PÊCHES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'aimerais parler de la crise que traverse l'industrie de la pêche du Canada atlantique.

Nous devons être conscients des sérieux problèmes économiques que cause la rapide diminution des stocks de poissons dans de nombreuses régions du Canada atlantique. Toutefois, il est tout aussi important de reconnaître que ces problèmes ne se régleront pas par une régénération miraculeuse des stocks. En fait, peut-être nous arrêtons-nous juste à temps pour éviter leur épuisement irrémédiable.

La première chose à faire pour trouver une solution consiste peut-être à accepter le fait, à contrecoeur, que nous avions dépassé la limite d'un développement durable en ce qui concerne nos stocks de poissons. Peut-être pourrons-nous ainsi nous orienter, ainsi que nos énergies, vers la recherche de réponses vraies et permanentes aux problèmes que pose la situation actuelle.

Dans l'immédiat, naturellement, il faut assurer un soutien financier aux habitants des collectivités qui ont perdu leur gagne-pain. Nous avons probablement le meilleur régime d'assurance-chômage et le meilleur programme global de sécurité sociale au monde.

Le but ultime, cependant, est de créer de nouvelles activités économiques durables et viables. Nous avons également de bons programmes qui peuvent servir à cette fin et, avec le mandat de l'APECA, ces programmes sont supérieurs à tous ceux qui existaient auparavant; d'ailleurs, ils contribuent déjà à renforcer notre économie qui, mise à part les pêches, est encore relativement forte.

Notre bien le plus précieux est encore la capacité qu'ont toujours eu les Canadiens de la région atlantique de se relever, d'innover et de se surpasser. Il s'agit maintenant d'utiliser à plein cette capacité et de nous mettre au travail.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je prends la parole pour protester une fois de plus contre l'indifférence du gouvernement à l'endroit des citoyens des régions nordiques. Conformément à un programme lancé il y a de nombreuses années sous un gouvernement différent, la Société canadienne des Postes expédiait de la nourriture aux Canadiens du Nord à des tarifs postaux spéciaux. L'objectif social du programme était de réduire la disparité régionale en permettant à

ces gens-là d'acheter des fruits et légumes frais à des prix relativement abordables.

Toutefois, comme le gouvernement actuel a décidé d'annuler le programme, il réduit progressivement son apport financier, ce qui force Postes Canada à hausser ses taux pour l'expédition de denrées aux collectivités nordiques. En octobre dernier, Postes Canada a proposé d'augmenter de 32 p. 100 le coût d'expédition de nourriture par la poste. Les gens du Nord et leurs députés ont vivement protesté contre cette hausse considérable, à tel point qu'elle sera réduite d'un maigre 5 p. 100, ce qui n'est guère plus encourageant.

Mes électeurs des régions arctiques de l'est et du centre ont déjà le coût de la vie le plus élevé au Canada et beaucoup d'entre eux ont des revenus fixes. À cause de cette mesure du gouvernement, un nombre considérable de mes électeurs devront se passer de certaines denrées de base seulement parce que le gouvernement veut augmenter les profits de Postes Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le comité de l'autre endroit chargé d'étudier le projet de loi C-21 s'est rendu à Canso au début de la semaine. Cela faisait longtemps que les Canadiens avaient vu pareille manifestation d'hypocrisie.

Ce que le comité a oublié de dire à la population de ce beau village qui a été si bouleversé, c'est qu'à l'heure actuelle, aujourd'hui, en cette semaine même, le nombre de semaines requis pour être admissible à l'assurance-chômage est le double de ce qu'il serait si le projet de loi C-21 avait force de loi. Il est de dix semaines plus quatre semaines parce que l'autre endroit a bloqué l'application de la norme variable d'admissibilité, plus une pénalité de six semaines en vertu de la disposition actuelle sur les réitérants.

En vertu du projet de loi C-21, le comté de Guysborough, où se trouve Canso, passera au district de l'assurance-chômage du Cap-Breton. La disposition concernant les réitérants disparaîtra. Le nombre de semaines requis sera de dix semaines au lieu de 20 actuellement.

Sénateur Hébert, pourquoi ne leur avez-vous pas tout dit? Laissez le projet de loi C-21 entrer en vigueur.

Article 31 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, pendant cette évaluation de l'Accord de libre-échange qui est en vigueur depuis un an, le ministre du Commerce extérieur a dit que les localités frontalières canadiennes devraient se remuer et faire valoir leurs avantages commerciaux ici même, au Canada. À Cornwall, plusieurs industries ont disparu et 550 travailleurs ont perdu leur emploi. Ces fermetures et les conséquences qui en ont découlé ont bouleversé cette localité. Quoi qu'il en soit, les employés de l'usine Marimac Inc. tentent d'acheter l'entreprise de leur ancien employeur au lieu de jeter la serviette.

En outre, 150 travailleurs de BASF Cornwall font tout en leur pouvoir pour sauver leur usine. Entre autres, ils demandent l'aide du premier ministre. Que le ministre du Commerce extérieur tire ses conclusions. Les localités frontalières sont déterminées à survivre malgré l'accord commercial conclu par son gouvernement.

À mon avis, c'est le ministre du Commerce extérieur qui devrait se remuer et assurer aux travailleurs et aux industries du Canada l'accès accru aux marchés américains qu'il leur promet depuis si longtemps.

* * *

LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, c'est avec consternation que le monde du sport amateur canadien a appris hier la perte d'un de ses dirigeants. Le député de Sherbrooke a pourtant toujours fait preuve d'honnêteté et d'ouverture d'esprit dans l'exercice de ses fonctions. Malheureusement, en raison d'une infraction vraiment mineure au code de conduite des ministères, il a choisi de démissionner de son poste de ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur.

Ce geste noble est tout à son honneur. En présentant sa démission, le député de Sherbrooke a voulu préserver l'honneur de cette grande institution qu'est le Parlement. Il s'est rendu compte, à la différence de certains autres, qu'il fallait maintenir le principe de l'indépendance de la magistrature. Il a fait ce qui était juste et non pas ce qui était le plus commode.

• (1410)

Nul doute que tous les députés rendront hommage à cet homme d'honneur et souhaiteront vivement le retour de ce grand ami du Parlement.

Article 31 du Règlement

L'ANALPHABÉTISME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, aujourd'hui a lieu le lancement du Voyage du livre, que parraine le mouvement canadien pour l'alphabétisation. Le représentant de la Colombie–Britannique est Larry Loyie, un autochtone qui a suivi les programmes d'alphabétisation du Centre Carnegie, dans Vancouver–Est.

Il y a deux ans, Larry était un illettré fonctionnel. Cet homme persévérant est aujourd'hui écrivain et il aide les autres. Le ministre a déclaré ce matin que plus de quatre millions de Canadiens étaient des illettrés fonctionnels. Ce gaspillage de ressources a de lourdes conséquences personnelles, sociales et économiques. Pourtant, les programmes d'alphabétisation à Vancouver, et ailleurs je suppose, ne peuvent accueillir que 2 p. 100 des illettrés. Les besoins des immigrants en matière de langue et d'alphabétisation sont négligés.

Je demande au ministre d'assurer le financement permanent des programmes d'alphabétisation pour que l'Année internationale de l'alphabétisation serve à quelque chose et que le Canada bénéficie de l'enrichissement de ses citoyens.

* * *

[*Français*]

LE MINISTÈRE

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le milieu sportif est profondément attristé de la démission de l'honorable Jean Charest, qualifié à juste titre de meilleur ministre des sports que le Canada a eu. Aux Jeux de Saskatoon, comme aux Jeux du Québec à Val–d'Or, j'ai pu constater combien l'honorable Jean Charest, député de Sherbrooke, était simple et humain avec les athlètes et les organisateurs qui l'approchaient pour s'entretenir avec lui.

Sur la scène internationale, l'honorable Jean Charest aura également laissé une marque d'excellence, tant par sa position sur le dopage des athlètes que lorsqu'il a vigoureusement défendu la politique sportive canadienne aux Jeux de la francophonie. Il avait aussi d'autres projets qui lui tenaient à coeur, tels que la situation des jeunes décrocheurs du niveau secondaire au Canada et l'intégration des personnes handicapées aux Jeux du Commonwealth.

Monsieur le Président, tout ce qui précède nous oblige à le voir quitter son poste de ministre avec de grands regrets.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, hier, le ministre des Pêches et des Océans a montré, encore une fois, qu'il ne comprenait rien aux pêches. En parlant de la limite de 200 milles, il a dit que cette zone nous était confiée.

Selon le droit international de la mer, le Canada a un droit absolue de gestion à l'intérieur de la zone économique exclusive de 200 milles. De plus, le droit de pêcher les stocks excédentaires que les étrangers ont obtenu par convention est assujetti à notre contrôle et à notre réglementation.

En somme, c'est le contraire de ce que dit le ministre. C'est nous qui confions nos stocks excédentaires aux pêcheurs étrangers, et seulement après avoir déterminé que ce n'est pas contraire aux intérêts des Canadiens. À l'intérieur de la zone de 200 milles, notre autorité est incontestée et illimitée. Elle ne nous est pas confiée.

Le ministre a–t–il oublié que nous avons fait nôtre la zone de 200 milles parce qu'il était évident que nous ne pouvions pas compter sur les étrangers pour assurer le développement durable de nos pêches? Peut–être que non, après tout. Peut–être annonçait–il un important changement de politique. Le gouvernement a peut–être décidé que ce sont les étrangers qui ont eu la bonté de nous donner le droit de pêcher dans notre zone de 200 milles.

Au fait, cela explique peut–être largement ce que le gouvernement a fait au Canada atlantique ces derniers mois. Le ministre aurait–il l'obligeance de prévenir la Chambre la prochaine fois qu'il aura l'intention de faire une déclaration aussi importante pour la côte est. Nous pourrions peut–être le balancer par–dessus bord à la limite de 12 milles et lui montrer que c'est un navire canadien qui devrait lui porter secours.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, hier soir et ce matin encore, les néo–démocrates ont manifesté un mépris total à l'endroit de la Chambre et de son président.

Il intéressera les Canadiens d'apprendre que les néo–démocrates n'ont pas le courage de faire valoir leur position. Les Canadiens doivent savoir que les néo–démocrates tournent en dérision le rôle de la Chambre. Les jeux auxquels ils jouent ici sont dignes de Passe–Partout. Les néo–démocrates ont prouvé encore une fois qu'ils ne respectent pas le moindrement leurs propres principes.

Il est bien connu que la TPS va profiter surtout aux Canadiens à faible revenu ainsi qu'à revenu modeste et pénaliser les riches. Quelle conduite scandaleuse de la part de Wonder Woman et de ses petits morveux!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Au cas où un autre député songerait à faire une déclaration de ce genre, je tiens à signaler que la dernière observation, qui s'adressait manifestement à une personne en particulier, est inacceptable à la Chambre, comme ne l'ignorent pas les députés.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, l'Institut canadien de la santé infantile publie aujourd'hui un rapport consacré à la santé des enfants du Canada, et c'est un désastre national. Ce rapport a constaté que nos enfants viennent au bas des priorités des gouvernements fédéral et provinciaux. En l'absence de la volonté politique nécessaire à une action immédiate, nos enfants vont continuer de pâtir.

Les statistiques font voir que le taux de mortalité des enfants pauvres est supérieur de 56 p. 100 à celui des enfants de familles à revenus élevés. Chez les enfants autochtones, le taux de mortalité est deux fois supérieur au taux national. La catégorie socio-économique de la famille peut déterminer la santé des enfants.

La pauvreté n'entraîne pas nécessairement des problèmes de santé, mais elle signifie que les enfants des familles pauvres risquent plus que les autres d'être malades et de mourir. La pauvreté, cela veut dire que l'enfant joue dans la rue ou ne trouve en arrivant qu'une maison vide parce que ses parents n'ont pas les moyens de le faire garder comme il faudrait.

Les conservateurs, en reléguant aux oubliettes le programme national de garde d'enfants, n'ont rien fait pour réduire ce risque. Les conservateurs ont fermé les yeux sur ce risque. Les conservateurs ont laissé tomber nos enfants. Il faut que les Canadiens exigent que nous accordions plus de prix au bien-être de nos enfants. Ils sont en droit de l'obtenir, car ce sera un investissement dans l'avenir du pays. J'appuie les recommandations de l'Institut canadien de la santé infantile et j'invite le gouvernement à définir une politique nationale de la santé des enfants.

[*Français*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, la Chambre de commerce du Canada a transmis aux Canadiens et à nous, les membres du gouvernement, un message très clair: Il faut réduire les dépenses du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, le déficit ronge sans cesse les ressources financières du gouvernement; il met en danger l'existence même de nos programmes sociaux; il exerce des pressions énormes sur l'économie canadienne en la privant des capitaux essentiellement nécessaires au bon fonctionnement des entreprises du pays.

Les solutions sont difficiles mais claires: geler pour trois ans les dépenses de fonctionnement du gouvernement; conserver les programmes qui contribuent à la croissance économique et assurent la sécurité des classes de la société; et finalement, réduire encore de façon considérable les effectifs de la Fonction publique.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la logique économique de sa nouvelle taxe sur les produits et services. Tout le monde, même le ministre des Finances, estime que le pays entre dans une période de croissance ralentie. C'est le moment que le premier ministre choisit pour lancer une nouvelle taxe de vente qui aura un effet énorme. Le premier ministre dit qu'il n'abaissera pas les taux d'intérêt car il doit combattre l'inflation. D'ailleurs, le taux de la Banque du Canada a augmenté ce matin. En même temps, le premier ministre présente cette toute nouvelle taxe de vente.

Le premier ministre disait cette semaine à la Chambre des communes qu'il appuyait les régions les moins favorisées de ce pays, pourtant il lance cette taxe qui frappera les régions particulièrement dur.

S'il craint tellement les pressions inflationnistes, s'il s'inquiète tellement du ralentissement de la croissance et s'il veut tellement aider les régions les moins favorisées,

pourquoi présente-t-il maintenant cette taxe de vente inflationniste qui se traduit par une ponction massive et risque de compromettre l'avenir économique du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que tout le monde admettra que l'idée de présenter de nouvelles mesures fiscales n'est ni plaisante ni facile pour un gouvernement. Les parlementaires canadiens pensent au problème de la taxe sur les ventes des fabricants depuis des décennies. Sous différents gouvernements, cette Chambre, comme la population en général, a reconnu que la taxe sur les ventes des fabricants pénalisait sérieusement les fabricants canadiens et favorisait les importateurs plutôt que les créateurs d'emplois. Nous sommes le dernier pays industrialisé à imposer encore ce genre de taxe pernicieuse à nos producteurs et fabricants, alors que 48 de nos principaux concurrents ont adopté une taxe similaire à la taxe sur les produits et services que nous proposons.

• (1420)

J'attire l'attention de mon collègue sur le fait que tous les analystes de renom indiquent qu'il y aura une légère augmentation de l'inflation, mais à long terme, les réformes structurales apportées par la taxe sur les produits et services bénéficieront à l'ensemble de la nation. Elles augmenteront notre compétitivité, elles aideront nos exportateurs et elles créeront de la richesse et de l'emploi au Canada.

En conclusion. . .

Des voix: Règlement!

M. Mulroney: J'attire l'attention de mon collègue sur le fait qu'il s'agit d'une taxe de remplacement. Nous éliminons la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100 pour la remplacer par une taxe sur les produits et services de 7 p. 100. J'estime que c'est dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): À en croire sa réponse, cette taxe sera avantageuse pour tous.

Cependant, je voudrais signaler au premier ministre que les deux plus importantes puissances commerciales du monde, les États-Unis et le Japon, n'ont aucune taxe semblable à celle que le ministre des Finances vient de présenter. Ce n'est pas par pur hasard que ce sont les nations commerciales les plus puissantes du monde.

[*Français*]

Monsieur le Président, les économistes nous disent que le gouvernement devrait faire tout son possible pour épargner au Canada une récession. Pourtant, le premier ministre et son gouvernement font exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire. Après avoir réduit les crédits consacrés aux programmes sociaux qui auraient pu nous aider en ces temps difficiles, le premier ministre tient absolument à mettre en oeuvre sa taxe sur les produits et services, ce qui va encore accentuer l'inflation et provoquer, encore une fois, plus de chômage.

Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi il mettra en place la taxe sur les produits et services alors qu'il doit fort bien savoir que dans la conjoncture actuelle cette taxe risque de mener notre économie à la récession?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le parti libéral s'est prononcé contre le système de taxe actuelle. Le parti libéral a dit que la taxe actuelle est une taxe complètement pernicieuse et qu'il faut s'en débarasser. Alors, ce serait une question légitime en temps opportun pour les libéraux de définir davantage leurs options dans le domaine de la taxation: ils sont contre la TPS, mais ils sont en faveur de rien.

Je pense qu'il y a une obligation morale pour le parti libéral, s'il veut être pris au sérieux, d'identifier, pour les fins de la discussion, la nature même de ses propositions fiscales.

Le chef de l'opposition a dit, en présentant sa question,. . .

[*Traduction*]

. . .que nos deux principaux partenaires commerciaux n'ont pas l'équivalent d'une TPS. Il a tout à fait tort. Le Japon a mis en oeuvre une taxe semblable. Pour ce qui est des États-Unis, ils n'ont pas de TPS, mais ils n'ont pas l'assurance-maladie non plus. Cela signifie que les Canadiens décideront de la politique du Canada.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, penchons-nous sur la cohérence des propos du premier ministre. Apparemment, nous sommes saisis de la version actuelle de la taxe sur les produits et services qui a été présentée à la Chambre hier. Cette taxe va à l'encontre de toutes ses promesses électorales relatives à une taxe de ce genre. Elle est contraire également à la promesse électorale qu'il a faite au sujet de la participation des provinces et à celle concernant la simplicité du régime fiscal. Il ne tient pas sa promesse électorale en vue d'une plus grande visibilité.

Cette taxe va également à l'encontre de ses promesses électorales au sujet de l'équité et de l'absence d'incidence sur les recettes.

Si c'est là la version définitive de la taxe sur les produits et services du premier ministre, comment se fait-il qu'elle soit tout à fait contraire à ce qu'il avait promis durant la dernière campagne électorale? En est-il arrivé au stade où il ne se sent plus obligé de tenir ses promesses et ses engagements envers les Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons démontré clairement que nous tenons nos promesses. Je vais reprendre point par point les déclarations que le chef de l'opposition vient de faire. Au sujet de la participation des provinces, nous avons déclaré à l'époque. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Que la taxe était inapplicable sans cette participation. C'est ce que vous avez affirmé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'invite le chef de l'opposition à se reporter au livre blanc publié en juin 1987 et dans lequel nous avons déclaré que trois solutions s'offraient à nous. Or, c'est justement une de ces solutions que nous proposons dans ce projet de loi. Nous avons tenté d'obtenir la participation des provinces, mais en vain.

Deuxièmement, en ce qui a trait à la simplicité du régime, le député voudrait peut-être comparer la TPS à la taxe sur les ventes des fabricants avec ses 22 000 exemptions sur un total de 75 000 contribuables. S'il compare la TPS à cette taxe en vertu de laquelle un contribuable sur trois bénéficie d'une exemption quelconque ou de dispositions spéciales, il s'apercevra certes que la taxe sur les ventes des fabricants est extrêmement complexe.

Le troisième point, c'est la visibilité. Comment le député peut-il affirmer que la nouvelle taxe ne sera pas tout à fait visible? En effet, nous passons d'une taxe qui est cachée dans le prix de tout ce qui est acheté au Canada à une taxe en vertu de laquelle les gens pourront voir sur leurs reçus de caisse le montant payé à titre de taxe. C'est cela la visibilité.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES FRONTIÈRES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Hier, les Montréalais ont appris avec consternation que la carrière Miron était devenue le dépotoir de déchets de New York.

J'aimerais demander au ministre quelles mesures concrètes et pratiques a-t-il pris depuis que son collègue de l'Environnement et lui-même en cette Chambre, en décembre 1988, ont assuré cette Chambre qu'ils prendraient des mesures pour contrôler la frontière canado-américaine? Qu'est-ce qui a été fait? Comment se fait-il qu'aujourd'hui, 14 mois plus tard, on se retrouve avec une situation comme celle qui prévaut à la carrière Miron de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député saura que nous avons conclu des ententes avec le ministère de l'Environnement du Québec pour contrôler l'entrée illégale de déchets solides aux frontières. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils en vérifient l'entrée au pays.

M. Jelinek: Le chef de l'opposition ne veut rien entendre, n'est-ce pas? Nous avons fort bien réussi depuis 14 mois. Le député vient de nous parler du calendrier.

Mais on a découvert, il y a à peine quelques jours, des déchets solides cachés dans du papier recyclé, un nouveau moyen de faire entrer ces déchets au Canada. Le chargement en question a réussi à traverser la frontière parce que nos agents des douanes n'avaient aucun moyen de savoir qu'on avait caché quelque chose dans le papier recyclé. Nous avons immédiatement utilisé nos ordinateurs, je parle de nos systèmes de douanes, pour suivre l'affaire. Et hier encore, nos agents des douanes ont intercepté une autre livraison illégale de déchets cachés dans du papier recyclé, chargement qui a été saisi par les douanes américaines, tout cela parce que les douanes canadiennes avaient pris des mesures efficaces. C'est donc dire que notre système fonctionne.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Le ministre nous parle d'un camion qui a été bloqué. Mais il est silencieux au sujet des dizaines de camions transportant des milliers de tonnes de déchets provenant des États-Unis et qui sont déposés ici au Canada. C'est ce silence sur ces camions qui viennent des États-Unis qui nous indigne.

Est-ce que le ministre sait qu'il y a une loi au Québec qui rend ces déchets américains illégaux? Quand va-t-il passer une entente avec les douanes américaines pour que ces déchets américains soient stoppés à la frontière américaine?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le transport transfrontalier de déchets liquides et autres sans danger pour notre environnement et notre société est autorisé. Mais on contrôle les déchets solides illégaux dont l'entrée est interdite au Canada. Des ententes ont été conclues non seulement avec le ministère de l'Environnement du Québec, mais également avec les douanes américaines et d'autres organismes. Nous collaborons très étroitement avec le ministère de l'Environnement et avec mon collègue, le ministre responsable de ce dossier. Nous sommes convaincus que la position que le gouvernement a prise n'aura pas d'effet négatif.

• (1430)

Ce qui s'est passé dernièrement au Québec prouve que notre système fonctionne et que les déchets illégaux en provenance des États-Unis n'entrent pas au Canada.

* * *

[*Français*]

LA TAXATION

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question s'adresse au premier ministre. Les groupes opposés à la taxe sur les produits et services de ce gouvernement sont en train de s'organiser partout à travers le pays. Cette semaine, les personnes âgées ont déclaré à Montréal: «C'est une taxe régressive et elle frappe durement les personnes qui sont les plus démunies, les pauvres et les personnes âgées.» Que répond le gouvernement? Il n'a pas d'autre option. Ma question au premier ministre est la suivante: Comment peut-il continuer à insister sur le fait que tous les Canadiens et Canadiennes doivent payer plus de taxes sur tous les objets qu'ils achètent, alors que les échappatoires pour les riches, ceux-là même qui font des profits de milliers de dollars à la bourse ou dans la vente immobilière, demeurent en place?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la députée se trompe. Effectivement, il y a une taxe très régressive au Canada au moment où l'on se parle. C'est la taxe de vente à la manufacture, qui sera éliminée par la mise en application de la TPS. Il faut se souvenir que le Canada, en vertu de ce programme, va éliminer une taxe déjà existante de 13,5 p. 100 pour la remplacer par la TPS de 7 p. 100. Il est à noter que la mesure fiscale sera de nature à avantager les moins fortunés, les démunis dans notre société, parce qu'il y a des avantages fiscaux de nature à les favoriser. Donc, la TPS sera beaucoup plus progressiste dans son application que la taxe que nous allons écarter en vertu de cette nouvelle mesure.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, comme le premier ministre dit que la taxe sur les ventes des fabricants est inéquitable, j'aimerais savoir pourquoi son gouvernement l'a augmentée, non pas une, deux ou trois fois, mais quatre fois depuis son arrivée au pouvoir.

Les Canadiens sont contre la taxe sur les produits et services, car ils constatent que la charge fiscale n'est pas répartie équitablement. Le premier ministre confirmerait-il le fait que la déduction fiscale, qui permet à une entreprise de radier 80 p. 100 de ses frais de représentation, coûte environ un milliard de dollars par année au gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue demande pourquoi nous avons augmenté les taxes. Le gouvernement a augmenté les taxes pour la même raison qui incite les autres gouvernements partout dans le monde à faire la même chose: pour payer les factures, pour payer le coût des demandes sans cesse croissantes de la société dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du bien-être, de la recherche et du développement.

Depuis cinq ans, le gouvernement fédéral a considérablement augmenté ses engagements dans ces secteurs et il doit payer la note, soit en majorant les impôts, soit en réduisant les dépenses ou en imprimant des dollars. On a imprimé trop de dollars pendant trop longtemps, d'où l'inflation galopante, le chômage très élevé et la lourde dette que nous avons hérités des libéraux et dont nous essayons de nous débarrasser.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique a proposé toutes sortes de substituts à la taxe sur les produits et services.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Le premier ministre s'engagerait-il à établir un régime fiscal équitable pour percevoir les impôts de façon que les entreprises ne jouissent pas d'avantages dont ne bénéficient pas les Canadiens ordinaires? À nouveau, je demande au premier ministre de confirmer le fait que la déduction fiscale de 80 p. 100 dont se prévaut l'entreprise aux fins de représentation—je dis bien représentation—coûte environ un milliard de dol-

lars par année au gouvernement, somme qui pourrait financer les programmes dont parle le premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme tous les Canadiens, monsieur le Président, j'attends impatiemment que le NPD nous fasse part de ses options fiscales.

Nous dévoilerons toutes nos mesures dans le budget, mais si ma collègue s'intéresse à l'équité, le fait est que, une fois la TPS mise en vigueur, les personnes âgées à revenu inférieur ou modeste vont payer moins de taxes qu'à l'heure actuelle.

Les personnes âgées vont être heureuses d'apprendre que nous allons réduire leurs taxes en payant par chèques, quatre fois par année, un crédit pour TPS à 84 p. 100 d'entre elles. Quand la Chambre aura adopté le projet de loi sur la TPS, 84 p. 100 des personnes âgées vont recevoir chaque année, directement du trésor fédéral, quatre chèques d'un montant très élevé qui leur permettra de maintenir ou même de rehausser leur niveau de vie.

Voilà ce que nous entendons par justice sociale. Le NPD devrait nous appuyer.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. En décembre 1988, le ministre de l'Environnement prenait des engagements en cette Chambre au moment de l'importation de déchets américains de produits de construction. Un peu plus tard, cela a été les huiles contaminées. Par la suite, les Américains nous ont envoyé leurs vieux appareils ménagers, faisant ainsi du Canada leur dépotoir, et maintenant, ils nous envoient leurs déchets médicaux, faisant ainsi du Canada la «toilette» des Américains.

Monsieur le Président, ma question au ministre de l'Environnement est celle-ci: Depuis cet engagement de décembre 1988, quel geste concret a-t-il posé pour mettre fin à cette situation intolérable pour l'ensemble des Québécois et des Canadiens?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, voilà le genre de questions irresponsables qui sont posées parfois en matière d'environnement, irresponsables, parce qu'on vient, par exemple, de faire une référence au trafic des huiles contaminées. Nous savons très bien que nous avons fait une enquête approfondie, que nous avons fait plus de 1 000 prélèvements. Nous n'avons jamais trouvé une goutte d'huile contaminée à la frontière depuis l'an dernier. Deuxièmement, on nous parle des réfrigérateurs, par exemple. Nous savons qu'il existe présentement des produits chimiques de remplacement pour les CFC. Mais allons-nous introduire de force ces matières de remplacement alors que nous n'avons pas encore les résultats pour savoir si elles sont plus dangereuses que les CFC ou non. Nous attendons des rapports, des spécialistes étudient la question. Il faut être responsable, monsieur le Président, et nous le sommes!

Une chose que nous faisons présentement, nous allons publier au mois de juin de nouveaux règlements dans le sillage de l'Accord de Bâle qui vont interdire le transport international des matières toxiques à l'intérieur d'un cadre très précis, et qui vont comporter également des règlements pour interdire l'importation de débris de construction des États-Unis. Nous n'avons aucun reproche à subir de cette nature, monsieur le Président, et je veux dénoncer ce genre d'initiative intempestive.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le ministre n'a jamais tant dit la vérité. Effectivement, il est responsable du *mess* dans lequel le Canada se trouve. La réalité, la province de Québec a fait son travail, a passé un règlement très spécifique en matière de déchets. J'attends l'action du ministre. Le ministre Paradis attend l'action du gouvernement fédéral. La ville de Montréal attend l'action du gouvernement fédéral. Réveillez-vous! Quelle action concrète allez-vous prendre pour arrêter qu'on soit la risée des Américains?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député vient de faire une allusion à mon ami, notre ami à tous, le ministre de l'Environnement, M. Paradis. D'abord, je constate que M. Paradis m'a inscrit, moi aussi, sur la liste de ses cibles, en bonne compagnie avec M. Bourassa, son sous-ministre et ses fonctionnaires.

Deuxièmement, monsieur le Président, je suggérerais fort amicalement à mon ami, M. Paradis, d'adopter une réglementation plus cohérente en matière d'importation de ces produits. Par exemple, il en coûte 100 $ la tonne pour enfouir ce genre de produits secs à New York, et 12.50 $ seulement au Québec. Il s'agirait peut-être de modifier les règlements du Québec, monsieur le Président.

Questions orales

• (1440)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Aujourd'hui nous avons rencontré plusieurs représentants des organismes non gouvernementaux canadiens qui oeuvrent dans le développement outre-mer.

En mai dernier, la ministre avait pris l'engagement formel qu'il n'y aurait pas de nouvelles réductions des crédits consacrés à l'aide à l'étranger dans le budget de cette année et, qu'en fait, il y aurait une augmentation de l'aide publique au développement, tant en dollars qu'en pourcentage du PNB.

La ministre peut-elle réaffirmer catégoriquement aujourd'hui que les organismes non gouvernementaux du Canada et moi pouvons nous fier à cet engagement et à elle?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon honorable collègue que, malgré les préoccupations de ce gouvernement de réduire le déficit qui a eu comme conséquence d'entamer des coupures dans le budget d'aide, l'engagement de ce gouvernement vis-à-vis du développement international n'a pas changé. Je pense que notre crédibilité est plus considérable que les sommes allouées au budget d'aide et, depuis 1984, nous avons démontré avec de nombreuses initiatives l'engagement du gouvernement canadien vis-à-vis des pays du Tiers monde.

Quant à la rencontre à laquelle a fait allusion mon honorable collègue, le secrétaire d'État et moi-même avons aussi rencontré ce matin avec beaucoup de plaisir les représentants des différents ONG. Nous avons, je pense, de part et d'autre, réalisé la nécessité que nous avions d'accroître la sensibilisation du public en fonction d'un appui de leur part vis-à-vis de l'aide aux pays en développement.

Quant à notre position, nous avons également maintenu l'engagement du gouvernement de venir en aide aux pays les plus pauvres.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. Je n'ai pas l'impression d'avoir obtenu de réponse à ma question.

En mai dernier, la ministre avait déclaré à la Chambre des communes: «L'an prochain, nous recommencerons immédiatement à augmenter le budget d'aide qui croîtra de 800 millions de dollars dans les années à venir. Et cela, monsieur le Président, c'est un engagement ferme.»

La pauvreté dans le tiers monde a des répercussions négatives directes sur l'économie, l'environnement et la sécurité du Canada. Pourquoi le gouvernement conservateur ne peut-il pas nous garantir aujourd'hui qu'il respectera ses engagements envers les pays du tiers monde pour le bien de ces pays et du Canada également?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, mon honorable collègue fait référence à une chose que j'ai dite l'an dernier. Quant à moi je voudrais faire référence à une réponse donnée le 19 janvier 1981 par le premier ministre libéral d'alors à une question. . .

Une voix: Des promesses, respectez vos promesses!

Mme Landry: . . .vous ne voulez pas entendre ce que j'ai à dire?

. . .à une réponse donnée au député d'Oshawa, face à une préoccupation. . . À ce moment-là, le député d'Oshawa demandait au chef du parti libéral, face à l'engagement qu'avait pris le parti libéral, vers le point 5 et le point 7, et je cite le premier ministre d'alors qui a dit:

> Le député prétend qu'en ce qui concerne le taux d'aide que j'avais fixé pour notre pays, nous n'avons pas progressé depuis 1975. Il a raison, en effet!

Monsieur le Président, je crois que le parti libéral n'a pas le monopole de la compassion.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, dans sa réponse à la question précédente, la ministre des Relations extérieures a parlé de la crédibilité du Canada. Je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question concernant la crédibilité du Canada et la sienne.

Il me semble que ce qui est en jeu si l'on réduit davantage notre aide extérieure au développement, c'est la crédibilité du Canada en tant que pays qui s'est engagé à favoriser le développement international ainsi que celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui se doit de préserver cette réputation.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est prêt à déclarer maintenant qu'il ne cédera pas à la tyrannie des esprits étroits du ministère des Finances et qu'il défendra la réputation du Canada en tant que

pays qui s'est engagé à promouvoir l'aide extérieure au développement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pendant que nous parlons de la crédibilité du Canada en matière de politique étrangère, je rappelle encore une fois la conduite honteuse des députés néo-démocrates ce matin lorsque, pour des raisons purement partisanes, ils ont empêché la discussion à la Chambre des communes d'une déclaration importante sur la politique étrangère concernant l'Indochine et le Cambodge.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le député sait bien que, des sept grands pays industrialisés, le Canada vient au deuxième rang, après la France, quant à la proportion du budget national que nous consacrons à l'aide publique au développement.

Le député sait qu'en ce qui concerne la remise des dettes, la tendance à n'accorder que des subventions et la prise d'initiatives, que ce soit en Indochine, en Amérique centrale, en Afrique ou n'importe où ailleurs, il arrive très souvent que notre gouvernement donne l'exemple au reste du monde. Nous avons l'intention de continuer dans cette voie et de rester en mesure de le faire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le ministre se fait du tort en déformant ce qui s'est passé ici ce matin. Il sait que c'était une motion proposée par son collègue qui l'a empêché de faire la déclaration qu'il voulait faire.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il ne se rend pas compte que la réputation même à laquelle il a fait allusion dans sa réponse, qui ne répondait pas à la question que je lui avait posée au sujet des compressions budgétaires, est justement ce que nous voulons tous protéger. Je lui demande de répondre à la question. Résistera-t-il aux pressions qui sont exercées sur son ministère pour diminuer l'aide extérieure au développement? Va-t-il annoncer à la Chambre aujourd'hui qu'il n'y aura pas de diminution et que, s'il y en a une, il aura la décence de démissionner pour protester?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas bien compris le député depuis qu'il a arrêté d'utiliser un microphone.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): L'opposition officielle était prête aujourd'hui à me laisser faire la déclaration sur le Cambodge. Je me demande si je pourrais avoir le consentement unanime de la Chambre, en particulier celui du Nouveau Parti démocratique, pour déposer et faire figurer en annexe au hansard la déclaration que j'aurais faite aujourd'hui sur l'initiative du Canada, notamment une initiative d'aide en Indochine, mais que je n'ai pu faire parce que le Nouveau Parti démocratique a voulu témoigner d'un esprit partisan plutôt que de s'occuper de la politique étrangère de notre pays.

Des voix: Non!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

La liaison permanente, le pont qu'on propose de construire pour relier le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard, représenterait un investissement important en infrastructure de près de 1 milliard de dollars, et la majorité des Prince-Édouardiens et autres Canadiens sont d'avis que ce projet relancerait l'activité économique de l'Île-du-Prince-Édouard et de la région de l'Atlantique. Si le projet est réalisable, ce serait certes un investissement des plus opportuns pour les intéressés dans la conjoncture actuelle.

Je crois savoir que le projet s'autofinancerait sur une période de 35 ans et que, de fait, il permettrait d'éliminer même les subventions que le gouvernement fédéral verse actuellement pour les traversiers. Tous souhaitent que le projet ne présente aucun danger pour l'environnement. Un comité d'examen environnemental en a fait l'étude, et je crois savoir qu'un rapport devait nous être présenté en septembre 1989.

Voici ma question: Où en est rendu cet examen, quand le rapport sera-t-il présenté et peut-on accélérer les choses, compte tenu de la situation économique actuelle?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour son excellente question.

M. le Président: Nous prévoyions tous que la réponse commencerait de cette façon.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): En résumé, le comité a été constitué et il a demandé des renseignements complémentaires au Travaux publics. Ce ministère a fourni l'information demandée en décembre dernier et les audiences publiques devraient débuter au mois de mars. Nous devrions recevoir un rapport définitif vers la fin de juillet.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, les membres des organisations non gouvernementales qui sont ici aujourd'hui seront très déçus d'apprendre que la ministre ne tient pas la promesse qu'elle a faite l'an dernier pour un montant de 800 millions de dollars. Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné les changements qui secouent actuellement l'Europe et le fait que ces pays de l'Europe de l'Est auront besoin d'argent pour rebâtir leur économie, je voudrais poser au ministre la question suivante: Les fonds qui devaient être consacrés aux pays du tiers monde seront-ils plutôt utilisés pour stimuler l'économie de ces pays européens, ce qui aura des conséquences insupportables pour le tiers monde, ou est-ce que de nouveaux crédits seront affectés à cette fin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le vice-premier ministre et moi avons eu l'occasion aujourd'hui de nous entretenir avec M. Wojcik, de la Pologne, qui est au Canada pour diriger une commission économique polonaise. Sa commission tient des colloques partout au pays pour tenter de trouver des moyens pratiques, grâce auxquels les entrepreneurs canadiens et d'autres de nos concitoyens pourraient participer aux changements incroyables qui se produisent en Europe. Voilà certainement le genre d'aide que peut offrir le Canada.

Ma collègue et d'autres ministres de notre gouvernement ont annoncé une autre forme d'aide, soit un programme de 42 millions de dollars auquel peuvent souscrire la Pologne et d'autres pays. Bien entendu, nous participons à la création d'une nouvelle banque de développement pour l'Europe de l'Est.

Comme le sait le député, les pays de l'Europe de l'Est n'auraient droit à l'aide publique au développement que si le Comité consultatif du développement de l'OCDE donnait son consentement. Comme il ne l'a pas fait, cela règle la question.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Et bien, nous sommes heureux d'apprendre que ces fonds ne seront pas utilisés à d'autres fins.

[*Français*]

Ma deuxième question, monsieur le Président, s'adresse au ministre de l'Environnement.

La pauvreté du Tiers monde est la plus extrême de la planète. S'il y a des coupures aux programmes d'aide au Tiers monde, la destruction des forêts ainsi que la famine vont affecter l'environnement des pays du Tiers monde et même du monde entier.

Ma question est celle-ci: Le ministre peut-il nous promettre qu'il parlera à ses collègues afin d'assurer que les fonds qui ont été promis au Tiers monde ne seront pas coupés?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux témoigner d'une expérience personnelle que j'ai vécue et dont je suis fier de faire état en cette Chambre. J'ai eu l'occasion d'assister à la Conférence du Sommet francophone de Québec où le premier ministre, le premier parmi les pays francophones, a annoncé l'effacement de toute la dette africaine du Canada. Je peux vous dire que j'en suis encore très fier. C'est un des dossiers du Canada dans le monde qui lui fait honneur. Je ne pense pas que nous ayons de leçon à recevoir de personne là-dessus.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Pêches. Le ministre sait que, après bien des efforts des Canadiens dans la transformation, l'exploitation et la commercialisation, le sébaste est devenu une espèce importante dans la région de l'Atlantique. Il n'y a qu'une autre espèce dont les prises par la National Sea Products sont plus importantes que ses prises de sébaste. Pourtant, dans une lettre au ministre, datée du 9 janvier, le président de National Sea Products s'est dit horrifié que, sans consultation ou discussion préalable, le sébaste soit inclus dans un programme concernant les espèces sous-utilisées et que les quantités allouées à National Sea soient inférieures aux niveaux de prises prévus pour 1990.

Comment le ministre peut-il considérer cette espèce comme sous-exploitée alors que National Sea veut la

pêcher et que les travailleurs des usines de Canso, Gaultois, Trepassey et ailleurs sont menacés de perdre leur gagne-pain?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député comprendra que des dizaines de milliers de tonnes d'espèces excédentaires, y compris le sébaste, n'ont pas été pêchées par les Canadiens ces dernières années. Vu les temps difficiles que traversent les localités de l'Atlantique à cause de l'insuffisance des stocks de morue, qui sont la première ressource, il faut profiter de ces espèces excédentaires, les mettre en commun, les offrir aux entreprises qui pourront les pêcher, les transformer et les mettre en marché pour créer plus d'emplois dans la région de l'Atlantique.

J'ai présenté cette possibilité à ceux qui exploitent le sébaste en leur garantissant 20 p. 100 de plus que les quantités de sébaste qu'ils utilisent depuis quatre ans et je leur ai offert de bonifier l'offre sur la foi de propositions viables qu'ils soumettront au ministère des Pêches et des Océans. D'autres parties peuvent aussi proposer de transformer cette ressource inutilisée au profit des localités de l'Atlantique.

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le ministre des Pêches a répété maintes fois à la Chambre que les Canadiens sont libres de pêcher ces espèces dites sous-utilisées et qu'on les encourage à le faire. Or, lorsqu'ils s'exécutent et investissent temps et argent pour les exploiter, pourquoi le ministre déclare-t-il ces espèces sous-utilisées et en fait-il cadeau aux pays étrangers, alors qu'on laisse des usines de transformation du Canada atlantique fermer leurs portes?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, toutes les entreprises canadiennes et tous les pêcheurs canadiens qui désirent prendre les stocks excédentaires de poisson ont la priorité.

Les décisions relatives à ces contingents de stocks excédentaires ou non excédentaires sont prises après des consultation sérieuses auprès de toutes les parties intéressés dans le secteur de la pêche au poisson de fond de l'Atlantique. Je répète ce que j'ai dit il y a quelques instants: des dizaines de milliers de tonnes de sébaste n'ont pas été pêchées, et je compte les mettre à la disposition des grandes sociétés et d'autres personnes qui soumettront des propositions valables pour les débarquer dans des usines canadiennes, ce qui aurait des retombées économiques intéressantes pour les localités de l'Atlantique.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, à l'extérieur de la Chambre, le ministre a dit que sa proposition de TPS gagnait de plus en plus d'appuis.

Le ministre faisait-il allusion au fait que le gouvernement libéral de l'Ontario s'est rangé avec enthousiasme du côté du gouvernement fédéral en acceptant de percevoir la TPS? Peut-il confirmer qu'un deuxième gouvernement provincial, à savoir celui du Nouveau-Brunswick, s'apprête à prendre parti pour cette coalition libérale-conservatrice relative à la TPS? Peut-il confirmer cela?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, la TPS gagne de plus en plus d'appuis dans tous les partis. S'il y avait au Canada un gouvernement provincial néo-démocrate, je suis sûr qu'il participerait aussi aux discussions, fort utiles à mon avis, que nous avons entamées à la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances au début de décembre. Au cours de ces discussions, nous avons examiné diverses modalités de collaboration entre les deux ordres de gouvernement en vue d'alléger le fardeau administratif et de simplifier l'application de la taxe, notamment pour les petites entreprises.

Je n'ai pas laissé entendre que les gouvernements provinciaux appuyaient notre proposition. Je tiens toutefois à dire que je trouve très encourageant le fait que les gouvernements provinciaux veuillent trouver des moyens de simplifier l'application de la taxe.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre des Finances pourrait peut-être expliquer autre chose. Nous avons appris hier que trois sondages effectués l'an dernier concernant la TPS avaient coûté 290 000 $ aux contribuables. N'est-ce pas du gaspillage? Pourquoi consacrer tant d'argent à des sondages? N'accepterait-il pas de nous dire aussi combien d'argent encore le gouvernement va dépenser pour des sondages sur la TPS? Les résultats de ces sondages seront-ils rendus publics sans qu'on ait à recourir à la Loi sur l'accès à l'information?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ferai remarquer que nous avons eu recours à une entreprise canadienne de sondage, contrairement au Nouveau Parti démocratique du Canada qui préfère des entreprises américaines.

• (1500)

Le député sait que lorsqu'on élabore des politiques, il est utile de connaître les attitudes et les orientations des Canadiens pour mieux en tenir compte dans les décisions qu'on prend. Les députés tâtent le pouls de leurs électeurs. C'est la même chose qu'on essaie de faire par des sondages.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'adresse aujourd'hui ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En 1984–1985, on avait établi un pont aérien entre l'Éthiopie et Israël afin de permettre au Juifs d'Éthiopie de fuir les persécutions et la famine. Malheureusement, des milliers de Juifs sont restés derrière et, parmi eux, 1 500 enfants dont beaucoup ont vu leurs parents partir pour Israël.

Compte tenu des bonnes relations que le Canada a toujours entretenues avec l'Éthiopie et du fait que la famine sévit à nouveau dans ce pays, qu'est-ce que le Canada est disposé à faire pour assurer la libération et l'émigration de ces malheureux, de sorte qu'ils puissent retrouver leurs familles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, mon ministère et moi nous occupons de cette affaire depuis des années déjà et nous allons continuer de faire notre possible pour favoriser la réunification des familles juives d'Éthiopie.

Évidemment, il est plus facile pour nous de faciliter la réunification des familles dont des membres vivent au Canada. Nous demandons régulièrement au gouvernement éthiopien de nous aider à cet égard et nous allons continuer à le faire. Si le député, ou qui que ce soit d'autre, a des cas particuliers à me signaler, qu'il le fasse, et je m'en occuperai.

M. le Président: Le député de Winnipeg–Nord–Centre a la parole pour poser une seule question.

L'AGRICULTURE

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse. L'agriculteur de l'ouest du Canada, il le sait pertinemment, éprouve de très graves difficultés. Selon les prévisions, son revenu cette année ne devrait représenter que 10 p. 100 de son revenu de l'année dernière. Autrement dit, il gagnera autant qu'en 1941.

Ma question est très précise. Les Américains ont répondu qu'ils étaient prêts à faire ce qu'il fallait pour s'assurer des débouchés. Ils sont prêts à payer n'importe quoi pour protéger leur marché. Or, ce marché est le même que le nôtre. Ils sont prêts à payer 20 $ la tonne pour vendre leur blé à l'Union soviétique. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour protéger l'agriculteur canadien?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député le sait, les agriculteurs partout au Canada ont touché en 1988 un revenu plus élevé que jamais auparavant. En 1989, ils ont touché un revenu légèrement inférieur, mais quand même supérieur de 15 p. 100 à la moyenne des cinq dernières années.

Comme, selon les prévisions, ils ne devraient pas toucher de revenu de cet ordre en 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux ont créé un comité pour étudier les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs par suite de la sécheresse, des liquidités insuffisantes et des autres contraintes financières. Je compte en recevoir un rapport complet d'ici la fin de février.

Nous n'obtiendrons pas, le député le sait, les données préliminaires concernant les récoltes avant les premiers jours de février. Nous les examinerons pour voir si les programmes que nous avons mis en oeuvre pourront donner des résultats ou si, au contraire, nous devrons élaborer un nouveau programme d'aide de concert avec les provinces.

M. le Président: Le député de Brant est autorisé à poser une seule question.

* * *

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

M. Derek Blackburn (Brant): Au début de la semaine, monsieur le Président, j'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la possibilité de mettre fin aux essais de missiles de croisière au Canada. Celui-ci m'a répondu que le Canada réglait sa conduite

sur celle de l'OTAN et qu'il travaillait de concert avec cette organisation en vue de réaliser le désarmement et de mettre fin à la guerre froide.

Nous avons appris aujourd'hui que la Belgique, pays membre de l'OTAN, avait réclamé le retrait de 26 000 militaires de l'Allemagne de l'Ouest. Le ministre de la Défense de la Belgique estime, en effet, que la politique de l'OTAN n'évolue pas aussi rapidement que la situation en Europe.

Je pose donc de nouveau la même question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Faisant preuve d'initiative et de courage, pourrait-il hâter la fin de la guerre froide en annonçant que le Canada non seulement va mettre fin définitivement aux essais des missiles de croisière, mais qu'il cessera de désigner la région de Goose Bay comme une zone d'entraînement au vol à basse altitude?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois reconnaître que je suis demeuré interdit lorsque j'ai lu ce rapport. Je me suis empressé d'aller aux renseignements. D'après les autorités belges, les médias auraient rapporté inexactement les propos du ministre de la Défense. Évidemment, une telle situation ne saurait se produire chez-nous. J'ai bien l'intention de vérifier exactement ce que le ministre a pu dire et je m'engage à en instruire aussitôt le député dont je comprends l'intérêt.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. le Président: Je veux aviser les députés que, si j'ai bien compris, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera un très bref rappel au Règlement. Il sera suivi du député de Windsor-Ouest, qui posera la question habituelle sur les travaux de la Chambre. Ensuite, le ministre des Finances soulèvera une question relativement à quelque chose qui s'est passé hier, et sera suivi du député de Calgary-Ouest.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai deux rappels au Règlement que je voudrais faire séparément, si vous y consentez.

Premièrement, j'ai induit la Chambre en erreur en accusant à tort le député de Winnipeg Transcona d'avoir porté un microphone au congrès du Nouveau Parti démocratique. Je me suis fourvoyé. C'était une erreur de ma part. Je présente mes excuses au député, ainsi qu'à la Chambre que j'ai induite en erreur.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant la période des questions orales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a proposé à la Chambre qu'avec le consentement unanime, on pourrait déposer la déclaration qu'il voulait faire ce matin et l'annexer au *hansard*. Je voudrais tout simplement dire que nous sommes d'accord pour autant que l'opposition officielle puisse aussi déposer sa réponse.

M. Clark (Yellowhead): Si je peux parler pour mon gouvernement, nous sommes d'accord. J'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, copie de mes commentaires.

[*Traduction*]

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, relativement au rappel au Règlement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je veux attirer votre attention sur les remarques faites par le député de Winnipeg—Transcona.

Dans le feu du débat, il a traité le ministre d'idiot. Monsieur le Président, je crois que ces propos sont indignes d'un député de la Chambre des communes. À mon avis, il devrait agir honorablement et présenter ses excuses.

M. le Président: Je dois avouer que, depuis toutes les années que je suis ici, je n'ai jamais entendu quelqu'un se faire traiter d'idiot à la Chambre. Je suis certain que le député de Winnipeg Transcona a pu le penser. S'il l'a dit, je crois évidemment qu'il devrait retirer ses paroles. Je vais, bien sûr, entendre ce qu'il a à dire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona); Monsieur le Président, habituellement, on ne retire que les paroles qui sont consignées au compte rendu et que le Président a entendues. Cependant, j'ai effectivement dit ce que j'ai dit, et je l'ai fait après que le ministre a lancé les paroles qu'il vient de retirer.

Par conséquent, comme il s'est rétracté, je me rétracte aussi.

M. le Président: Je dois revenir à quelque chose dont il a été question il y a quelques instants. Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'attendre un moment.

Je dois demander à la Chambre si elle consent à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dépose ses remarques. D'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il me semble cependant que ce consentement a été donné sous réserve d'une condition, du moins de la part de l'opposition officielle.

L'hon. André Ouellet (Papineau—St-Michel): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si je ne m'abuse, nous autorisons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à déposer immédiatement sa déclaration à la Chambre. Nous aurons jusqu'à 18 heures pour déposer la nôtre. J'allais répondre spontanément au ministre, mais je dois maintenant mettre ma réponse par écrit. Je n'y vois pas d'objection, mais je parle habituellement avec

quelques notes seulement. Nous acceptons donc à cette condition.

• (1510)

M. le Président: Je tiens à dire au député que j'ai une secrétaire qui prend très bien la dictée. Je mets les moyens du bureau du président à la disposition de mes collègues.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a demandé le consentement unanime pour déposer les remarques qu'il aurait faites à la Chambre, si son parti ne lui avait pas fait rater l'occasion de le faire, il me semble juste, s'il y a entente, que les deux partis d'opposition puissent aussi déposer leurs réponses. Je donne mon consentement à cette condition.

M. le Président: Je suppose que la Chambre consent aussi à ce qu'elles soient imprimées dans le hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir l'annexe.*]

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au représentant du leader parlementaire du gouvernement de nous faire l'exposé habituel des travaux du gouvernement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme c'est demain vendredi, nous avons l'intention d'aborder le projet de loi C–5, qui sera suivi du projet de loi C–34. Puis, s'il reste du temps, nous aimerions aborder de nouveau les projets de loi qui figurent pour aujourd'hui à l'ordre du jour. Il faut dire également que le lundi 29 janvier, nous comptons continuer l'étude du projet de loi C–62, que nous comptons d'ailleurs mettre en discussion les jours suivants de la semaine prochaine.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais remercier la présidence d'avoir bien voulu me laisser un peu de temps pour examiner la question qui a été soulevée hier par le député de Kamloops, au sujet du dépôt du projet de loi C–62 et de la motion de voies et moyens qui l'avait précédé.

Je dirai tout d'abord que le document technique du mois d'août n'a pas été déposé à la Chambre. J'ai dit hier, quand j'ai pris la parole, que je tenais à vérifier, monsieur le Président. Cependant j'ai déposé l'avant–projet de loi sur la TPS le 13 octobre 1989 avant–projet de loi dont je disais ceci à l'époque: «Il reflète pleinement, sous forme d'avant–projet de loi, quel aspect prendrait le document technique du mois d'août une fois présenté sous forme de projet de loi.» Ainsi le document technique était explicitement mentionné.

J'aimerais cependant aller un peu plus loin, car il importe, je pense, d'examiner l'évolution suivie par la réforme de la taxe de vente jusqu'au dépôt hier du projet de loi sur la TPS.

La réforme de la taxe de vente a été mentionnée pour la première fois quand j'ai déposé en novembre 1984 le programme de renouveau économique. En juin 1987 paraissait le Livre blanc, qui comportait de longs passages consacrés à la réforme de la taxe de vente. En novembre 1987 et en mars 1988, le Comité des finances a déposé ses études consacrées à la réforme de la taxe de vente. En avril 1989 paraissait, en même temps que le budget, le document de réforme fiscale portant sur la taxe des produits et services. En août 1989, j'ai publié le document technique consacré à la taxe sur les produits et services. En octobre 1989, comme je l'ai déjà dit, j'ai déposé l'avant–projet de loi sur la TPS. En 1989, le Comité des finances a déposé son rapport relatif au document technique de la taxe sur les produits et services.

Il est bien certain qu'il n'y aurait eu ni audiences du comité ni rapport du comité sans l'étude du document technique. Le Comité des finances a entrepris ses audiences uniquement pour étudier le document technique et les propositions qu'il contenait.

Enfin, le 19 décembre 1989, j'ai déposé un document intitulé «La Taxe sur les produits et services», qui rendait caduc le document technique d'août.

Ce sont là les documents publiés ou déposés à la Chambre depuis que notre gouvernement a entrepris la réforme de la taxe de vente. Je souligne qu'aucun de ces documents n'était nécessaire à l'obtention du pouvoir juridique de mise en oeuvre de la TPS. Tous étaient des documents utiles dans le cadre de l'élaboration d'une politique, mais aucun n'était nécessaire dans le processus législatif normal suivi à la Chambre des communes.

Il en va autrement de la motion de voies et moyens présentée lundi de cette semaine et adoptée le lendemain. Comme les députés le savent, il s'agit là de la première étape du processus législatif visant à obtenir du Parlement le pouvoir juridique de mise en oeuvre de la TPS.

La motion de voies et moyens adoptée par la Chambre mardi constitue la première étape du processus législatif et elle n'est en rien tributaire des documents que le gouvernement a publiés ou déposés à la Chambre auparavant.

Mon opinion, monsieur le Président, est que les préoccupations du député devant les conséquences d'une «motion de voies et moyens découlant de documents non parlementaires» ne sont pas fondées. Bien souvent, les documents produits dans le cadre de l'élaboration d'une politique et les documents de travail qui précèdent le dépôt d'une motion de voies et moyens ne sont pas déposés officiellement à la Chambre. Je pense que mon collègue confond le processus d'élaboration de la politique avec celui qui donne à la mesure force de loi.

Le fait est que, une fois terminé le long processus d'élaboration de la politique, le gouvernement ne voulait pas déposer une motion de voies et moyens sans en fournir le contexte. Bref, nous avons fait mention du document technique du mois d'août comme d'un jalon historique du processus d'élaboration de la politique liée à la TPS, afin d'aider les députés.

Veuillez remarquer, monsieur le Président, que nos efforts à cet égard sont transparents. Nous avons établi la liste des documents d'orientation importants, leur date et comment ils ont été publiés, en les déposant officiellement à la Chambre ou en les diffusant ailleurs. Encore une fois, le tout visait à rendre service.

En terminant, je voudrais répéter que la motion de voies et moyens déposée lundi dernier suffit, car elle assure la portée et les pouvoirs nécessaires en ce qui concerne la TPS, avec ou sans mention du document technique du mois d'août dont mon collègue a parlé.

Il s'ensuit que la portée de la motion de voies et moyens est clairement définie et que le taux de la TPS ne peut être modifié pour dépasser 7 p. 100. Je puis vous assurer qu'on n'a jamais voulu créer de nouvelles traditions parlementaires et je ne crois pas que la chose s'est produite.

Cela dit, monsieur le Président, je suis certes prêt à déposer le document technique du mois d'août, si la présidence le juge utile. Je voudrais remercier la présidence pour son indulgence en la matière et j'espère que l'ambiguïté perçue par mon collègue s'est dissipée.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire, sur le même sujet.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais participer à cette discussion pendant quelques instants cet après-midi et faire deux remarques. La première est que, à mon avis, c'est absolument futile et nous ne devrions pas prendre au sérieux ce rappel au Règlement. Deuxièmement, je voudrais faire figurer au compte rendu pour qu'on puisse s'y reporter ultérieurement, et j'insiste sur ce point, certains de nos commentaires sur l'adoption des motions de voies et moyens.

Je voudrais examiner la situation telle que je la vois. Le ministre a donné avis lundi de sa motion de voies et moyens. Mardi, la Chambre a voté et accepté la motion de voies et moyens. Hier, le projet de loi sur la TPS a été présenté et lu pour la première fois.

Après avoir examiné les arguments du député, je ne comprends pas ce qu'il cherche vraiment à prouver. Si lui ou quelqu'un d'autre trouvait à redire à la motion de voies et moyens, pourquoi n'ont-ils pas exprimé leurs inquiétudes de la même manière que le font, par exemple, les députés à l'étape du rapport sur les amendements inscrits au *Feuilleton* pour être débattus, soit que toutes les objections sont présentées avant que la mesure ne soit proposée et votée ou, comme cela aurait dû être le cas ici, avant que nous ne votions pour adopter l'avis de motion de voies et moyens.

Invoquer ses arguments maintenant, après que la Chambre s'est prononcée par un vote sur la motion de voies et moyens, vote auquel il a participé, est ridicule et me fait craindre que le député n'a peut-être pas compris ce contre quoi il a voté.

Recours au Règlement

Demande-t-il que Votre Honneur déclare la procèdure non valide à cause d'une mention qui figure dans la motion de voies et moyens pour fournir le contexte et des renseignements en ce qui concerne l'examen public détaillé et minutieux d'une proposition du gouvernement? Comment le projet de loi que nous avons présenté peut-il être déclaré irrecevable simplement à cause de ce qui se passe ici depuis deux ou trois jours?

• (1520)

Nous ne pensons pas que des modifications à la motion des voies et moyens changeraient quoi que ce soit au libellé du projet de loi. Les mesures financières sont fondées sur les motions de voies et moyens, mais ne sont pas identiques à ces dernières. Est-ce à dire que la Chambre va devoir maintenant renoncer à sa façon de faire parce qu'elle doit tenir compte des documents qui ont été diffusés, déposés ou communiqués d'une façon quelconque au cours des cinq années pendant lesquelles la population, le gouvernement et les comités de la Chambre ont étudié la question.

Le député prétend-il que pour présenter des motions de voies et moyens, il faudra désormais inclure des documents techniques explicatifs qui limiteront ou élargiront la portée du projet de loi que le gouvernement entend présenter? Sûrement pas. La motion des voies et moyens est la première étape du processus qui mène à la présentation d'une mesure d'imposition. Rien de plus.

Je ne sais pas trop à quoi riment ces tactiques de procédure qui comportent de gros risques, mais j'ai l'impression qu'elles visent simplement à retarder l'étude d'une mesure que ni le député, ni son parti n'appuient. C'est à se demander ce qui est arrivé à la bonne vieille méthode d'étude des questions qu'on appelait le débat.

Bien que j'estime que ce processus soit complètement futile, je tiens quand même à apporter certaines précisions pour l'avenir. Je dis bien pour l'avenir, au cas où une autre motion des voies et moyens poserait ultérieurement un problème.

Le député allègue que le dépôt et l'adoption de la motion des voies et moyens ainsi que la présentation de la TPS sont inacceptables parce que le document technique du 8 août 1989 mentionné dans la motion des voies et moyens concernant la TPS n'avait pas été déposé au moment où le ministre l'a diffusé et aussi parce que le gouvernement adopte pour ainsi dire une nouvelle procédure en fondant ses mesures législatives sur des documents techniques qui n'ont pas nécessairement été déposés à la Chambre.

Ce n'est tout simplement pas le cas. Le document technique du 8 août 1989 n'a pas été déposé au moment de sa publication tout simplement parce que la Chambre ne siégeait pas au mois d'août. La motion des voies et moyens dit que le document technique d'août a été publié et non déposé. Les documents dont la loi n'exige pas le dépôt n'ont pas à être déposés.

L'article 32 du Règlement traite des documents qui doivent être déposés, et je voudrais en citer le premier paragraphe:

> Tout état, rapport ou autre document à déposer devant la Chambre en conformité de quelque loi du Parlement, ou suivant une résolution ou un article du Règlement de cette Chambre, peut être déposé auprès du Greffier n'importe quel jour de séance. Un tel état, rapport ou document est réputé, à toutes fins, avoir été présenté ou déposé à la Chambre.

Le paragraphe 32(2) du Règlement s'énonce ainsi:

> Un ministre de la Couronne, ou un secrétaire parlementaire agissant au nom d'un ministre, peut, de son siège à la Chambre, déclarer qu'il se propose de déposer sur le Bureau de la Chambre, tout rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement et, cela fait, le rapport ou autre document est réputé, à toutes fins, avoir été déposé à la Chambre.

Si l'on dépose des documents dont aucune loi n'exige le dépôt, c'est tout simplement parce que le ministre veut bien le faire par courtoisie, de sorte que le public et le Parlement puissent être informés des initiatives que prend le gouvernement. Même s'il n'a pas été déposé, ce document technique du 8 août a été en fait distribué à tous les députés à la suite de sa publication et a été en fait le seul document que le ministère des Finances a publié le 8 août 1989, comme il était précisé dans la motion des voies et moyens concernant la TPS.

Que pourrait-on trouver de plus précis que ça? Comment le député peut-il encore être déconcerté? Le député tente de donner un caractère parlementaire officiel à un document qui n'a jamais eu d'autre fin que d'informer le public dans le cadre du processus permanent de consultation et d'information qu'applique le gouvernement. Bref, le gouvernement est pris à partie sur le parquet de la Chambre des communes parce qu'il a voulu faire oeuvre utile en fournissant le contexte de la motion des voies et moyens.

Si nous examinons tous les documents, les motions des voies et moyens, il devient très clair que tout ce qui a été fait depuis cinq ans constitue un processus graduel cohérent. La motion des voies et moyens parle d'une TPS de 7

p. 100. Elle ne reprend pas l'idée d'une TPS au taux de 9 p. 100, que proposait le document technique.

Nous croyons donc que ce rappel au Règlement est totalement injustifié, simplement parce que la Chambre s'est prononcée. Le député a eu la possiblilité de faire valoir ses objections avant que son parti et lui ne se prononcent sur cet avis de motion. Mais il ne l'a pas fait; c'est pourquoi son rappel au Règlement est injustifié.

En second lieu, si jamais cette question était à nouveau soulevée, nous estimons qu'il est très clair que c'est seulement la motion de voies de moyens qui constitue l'amorce du processus financier. Ce ne sont pas les documents auxquels l'avis se reporte, que ce soient des documents techniques ou des documents déposés ou non à la Chambre.

Il ressort de tout cela que c'est un rappel au Règlement injustifié. En fait, nous estimons que c'est une tactique complètement déplacée visant à faire obstruction aux travaux de la Chambre et à retarder l'adoption de ce très important projet de loi qui est au coeur du programme législatif de la présente législature.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mes collègues. Je respecte leurs points de vue. Cependant, je voudrais simplement dire, d'entrée en jeu, que nous avons soulevé ce rappel au Règlement avec le plus grand sérieux.

Les arguments vous ont été présentés. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai dit hier, mais je voudrais en répéter deux petites parties.

Je commence par répondre à mon ami le secrétaire parlementaire sur les raisons qui m'ont poussé à soulever la question quand je l'ai fait. J'ai lu dans l'avis de motion des voies et moyens qu'une taxe dite taxe sur les produits et services serait imposée après 1990 aux termes de la Loi sur la taxe d'accise et que son taux serait de 7 p. 100 comme l'énoncent des documents dont on donne ensuite les titres.

J'ai tout de suite supposé que les documents mentionnés avaient été déposés à la Chambre des communes. C'est la façon dont nous fonctionnons normalement, selon moi, et c'est la façon dont j'ai toujours fonctionné. Ce n'est que lorsque je suis allé chercher un exemplaire du document à la Direction des journaux pour l'étudier que j'ai appris qu'il n'avait jamais été déposé, que ce document sur lequel se fondait la motion des voies et moyens n'avait pas été déposé à la Chambre, qu'il n'avait pas été mis à la disposition des députés, mais qu'il s'agissait d'un document technique que le ministre avait publié auparavant.

Sans vouloir reprendre l'argumentation, j'espère que ce n'est pas le début d'une ère où d'importantes modifications fiscales se fonderont principalement sur des documents émis par quelqu'un quelque part, mais non déposés à la Chambre des communes.

Je répète toutefois que se pose toujours la question que je vous ai demandé hier de trancher, quant à savoir si l'adoption de cette motion des voies et moyens est contraire à la tradition parlementaire. J'estime être encore parfaitement justifié de vous demander de vous assurer que nous ne risquons pas de créer un précédent extrêmement dangereux.

Je crois en outre qu'il y aurait lieu que vous statuiez sur le risque de donner ainsi une portée plutôt incertaine au projet de loi sur les produits et services ainsi qu'aux amendements que la Chambre sera habilitée à étudier.

Même si je respecte l'opinion de mes collègues, je crois sincèrement que nous cherchons à vous conseiller pour vous permettre de prendre une décision afin que pareille question ne se pose plus jamais. Des lignes directrices très claires à notre intention découleront de la décision que vous rendrez. Je ne crois pas que les arguments présentés aujourd'hui détonnent le moindrement par rapport aux questions que j'ai posées hier.

• (1530)

M. le Président: Je remercie le ministre des Finances d'avoir pris le temps d'exposer son point de vue à la présidence. Je remercie également le secrétaire parlementaire et je remercie encore le député de Kamloops de sa réponse.

Je tiens à assurer tous les députés, comme je l'ai fait hier, que la présidence prend évidemment cette question très au sérieux. Je ferai part de ma réponse à la Chambre le plus tôt possible. Je vous remercie.

La parole est au député de Calgary-Ouest sur un autre sujet.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE VOTE PAR APPEL NOMINAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je veux soulever aujourd'hui la question de privilège à propos des objections que j'ai formulées hier, lorsqu'il m'a semblé qu'un ou plusieurs députés du Nouveau Parti démocratique avaient voté deux fois sur une question qui a été mise aux voix à la Chambre.

Monsieur le Président, ayant regardé l'enregistrement magnétoscopique de ces votes, je peux maintenant vous dire que deux députés ont effectivement voté deux fois. À mon avis, les présomptions sont suffisantes. Si vous jugez que tel est le cas, monsieur le Président, je serai disposé à présenter la motion habituelle portant renvoi de la question au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des mesures d'initiative parlementaire.

Je ne peux imaginer atteinte plus grave aux droits et aux privilèges des députés. Ces droits et privilèges commencent avec le processus électoral, où il est illégal de tenter de voter deux fois au cours d'une élection. À la Chambre, pareil acte va certainement à l'encontre de nos traditions et de nos privilèges.

À mon avis, les motifs pour lesquels j'invoque la question de privilège sont irréfutables. Je ne peux ni remplir mes fonctions de député ni voter de façon à ce que mon vote donne lieu à une décision valable si un ou plusieurs députés se prononcent à deux reprises sur une seule question.

Le caractère hautement inhabituel de ces actes en font probablement un outrage au Parlement plutôt qu'une atteinte au privilège, mais c'est à la Chambre d'en décider plus tard.

Les bandes magnétoscopiques montreront que, au cours du vote par appel nominal sur la motion du député de Kamloops portant première lecture de son projet de loi concernant l'anniversaire de la Grande Charte, le député de Regina—Lumsden a voté deux fois, la première par l'affirmative et la deuxième par la négative.

Si vous vous reportez à la page 7438 du hansard, monsieur le Président, vous constaterez que le député en question a encore ajouté à l'étrangeté de la situation en niant catégoriquement avoir voté deux fois. Il l'a bel et bien fait à la Chambre où, quand c'est sérieux, nous avons l'habitude de croire les députés sur parole. Il a nié catégoriquement avoir voté deux fois.

Le Seigneur nous a donné des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Si vous vous donnez la peine de consulter la bande vidéo, monsieur le Président, vous constaterez que le greffier a appelé le nom du député d'abord parmi ceux qui ont voté oui, puis parmi ceux qui ont voté non. Vous verrez que le député s'est levé d'abord pour voter oui, puis pour voter non.

Par la suite, lorsque les députés ont été appelés à se prononcer par appel nominal sur la motion du député de Kamloops, qui demandait à présenter un projet de loi visant à modifier la Loi nationale sur l'habitation, le député de Windsor—Sainte-Claire a voté deux fois. Le greffier a appelé son nom une première fois parmi les députés qui votaient oui, puis parmi ceux qui votaient non. Lorsque vous examinerez la bande vidéo, monsieur le Président, vous constaterez qu'il s'est levé une première fois pour voter oui, puis une seconde fois pour voter non.

Je ne saurais trop insister sur les conséquences néfastes que cela pourrait avoir pour tous les députés, s'il persistait, ce genre de comportement. Ceux-ci verraient leur vote avili sans qu'ils ne puissent rien y faire.

Un tel comportement aurait des conséquences impensables et intolérables sur le droit et le devoir des députés de se prononcer. Il s'agit d'un aspect fondamental de leurs privilèges.

Monsieur le Président, je vous invite à vous reporter à la page 199 du *Parliamentary Privilege in Canada* où l'auteur, Maingot, examine les possibilités d'abus des privilèges des députés. Selon lui, la preuve doit être faite que les députés ont été gênés dans leurs efforts pour s'acquitter de leur devoir à la Chambre.

À la page 205 de la partie où il examine les plaintes formulées à l'endroit d'un député, il précise que le député qui, par exemple, aurait reconnu avoir délibérément induit la Chambre en erreur ferait vraisemblablement sur-le-champ l'objet d'une motion d'outrage à la Chambre.

Selon lui, par ailleurs, la justice élémentaire interdit à la Chambre ou à un comité d'enquêter sur le comportement d'un député tant que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une accusation.

Monsieur le Président, je vous ai déjà fait savoir mon intention de formuler maintenant une accusation en m'appuyant sur les bandes vidéo.

En outre, monsieur le Président, je vous signale, à la page 194, sous la rubrique «Member Gets Benefit of Doubt», une décision rendue en 1978 qui constitue un précédent et qui précise que, si le député ayant soulevé la question de privilège ou s'opposant à une accusation d'outrage avance des raisons contestables, le Président peut s'en remettre à la Chambre s'il entretient quelque

doute. Peut-être voudrez-vous vous engager dans cette voie, monsieur le Président.

Enfin, comme je l'ai dit, le délit en question est vraisemblablement un outrage plutôt qu'un abus de privilège, puisque le fait de voter deux fois ne figure pas dans les pratiques traditionnelles autorisées ou interdites. Pourquoi y figurerait-il, puisqu'il est impensable?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de cette question de privilège.

Je ne comprends rien à l'accusation. Compte tenu des observations que le whip du gouvernement a faites hier soir, je me suis empressé d'éplucher le hansard ce matin. J'ai constaté que, dans les deux cas auxquels il fait allusion, on voit très bien qui appuie et qui rejette la motion, notamment en ce qui concerne l'anniversaire de la Grande Charte.

Non seulement le hansard, qui est évidemment notre compte rendu officiel, est-il clair à ce sujet, mais la présidence ayant manifesté quelque doute, le député de Regina—Lumsden a déclaré aussitôt: «. . .je ne me suis pas levé lors du premier appel.» C'est-à-dire pour voter en faveur de la motion.

«. . .je ne l'ai pas fait au moment du premier vote», a-t-il répété.

Et encore: «Je n'ai pas voté la première fois.»

Autrement dit et pour écarter tout doute, le député a affirmé par trois fois qu'il n'avait pas voté en faveur de la motion.

La situation ne saurait être plus claire, compte tenu des résultats du vote et des protestations répétées du député.

Maintenant, en ce qui concerne la position du député de Windsor—Sainte-Claire, la présidence a dit: «Je voudrais demander au député de Windsor—Sainte-Claire s'il est contre ou pour le projet de loi.» En effet, on chahutait dans les banquettes ministérielles au sujet de la nature réelle du vote du député.

C'est alors que le député de Windsor—Sainte-Claire a déclaré sans ambages: «. . .je pensais qu'il était très clair que j'avais voté contre le projet de loi.»

Encore une fois, il est écrit dans le hansard qu'il a voté contre la motion et qu'il l'a d'ailleurs clairement déclaré à la Chambre.

Le président suppléant ce jour-là a dit: «C'est tout ce que je voulais savoir.» La question avait été éclaircie.

Habituellement, nous n'avons pas à nous lever pour dire comment nous avons voté en réponse aux interpellations des membres du parti ministériel. Toutefois, étant donné l'importance de ce vote et parce qu'on essayait de déterminer s'il convenait, probablement, de déclarer que le 15 juin serait l'anniversaire de la Grande Charte au Canada, reconnaissant ainsi que ce fut un jour, dans notre histoire, où un roi cruel imposa des taxes injustes? Et où les gens s'y sont opposés—reconnaissant ainsi que cela ait été ou non approprié—, les députés ont été incités à. . .

• (1540)

M. le Président: J'ai entendu hier l'interprétation érudite que le député a faite de l'histoire, comme d'habitude. La question à l'étude actuellement n'est pas de savoir si le roi s'était levé, mais si les députés se sont levés. Je prierais le député de bien vouloir s'en tenir à la question.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Je prends vos remarques très au sérieux. Je suppose que mes collègues en font autant.

Je veux seulement conclure en disant que nous avons pris beaucoup de temps, hier, pour discuter de la façon de voter de certains députés, de la façon dont le hansard consigne leur vote, comme il le fait toujours, mais surtout du fait que les deux députés en question ont dit très clairement plusieurs fois à la Chambre comment ils avaient voté.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur la proposition voulant que certains députés de cette Chambre auraient voté deux fois hier, ce qui serait contre le Règlement et qui, à mon avis, démontrerait une certaine. . .

[*Traduction*]

Je pense que le meilleur terme à utiliser est «outrage» à la Chambre, s'il est vrai qu'ils ont voté deux fois.

J'ai de la difficulté à accepter l'argument de mon collègue ministériel. Voici pourquoi.

Les événements d'hier ont été le résultat d'une procédure: le gouvernement a présenté un projet de loi sur la TPS que nous combattons sans relâche, comme vous le savez, monsieur le Président, depuis qu'elle a été proposée à la Chambre, il y a quelques mois. Les libéraux poursuivront la lutte contre ce projet de loi, mais conformément au Règlement. Nous respecterons l'esprit du Règlement. Nous essaierons d'amener le gouvernement à retirer cette proposition, mais sans enfreindre le Règlement.

Normalement, quand un député est accusé d'avoir voté deux fois, comme semble le prétendre mon ami et collègue le whip du gouvernement, cette accusation est traitée comme un rappel au Règlement, je crois, et non comme une question de privilège. Aucun député raisonnable—et je suppose que nous le sommes tous—ne porterait une accusation d'outrage à la Chambre à la suite d'une telle infraction au Règlement à moins d'avoir la preuve—je dis bien la preuve—qu'elle a été commise délibérément dans le but de nuire aux travaux de la Chambre. Dans ce cas seulement, on pourrait parler d'outrage à la Chambre.

Cependant, si un député décide d'accuser un collègue d'avoir commis un outrage à la Chambre pour une raison semblable, il doit pouvoir s'appuyer sur des faits.

Vérifions le hansard d'hier. Ce sera difficile parce que ce que j'ai à dire est plutôt délicat, vu que j'étais ici. J'ai entendu le greffier appeler le député de Regina—Lumsden. J'ai vu le député de Regina—Lumsden essayer de se lever et pointer des doigts, faire signe je pense qu'il avait l'intention de voter. Peut-être bien—car je vais lui laisser le bénéfice du doute—qu'il avait une crampe au jarret, qu'il avait mal au dos ou que sais-je encore, ou encore qu'il s'est trompé et s'est rassis. Comme il l'a admis lui-même, il a amorcé le geste de se lever, mais après un pouce, il a changé d'avis. Donc je dois lui accorder le bénéfice du doute là-dessus. C'est le seul point de vue que je puisse adopter face à la parole d'un gentleman.

Dans l'autre cas, j'étais ici, je le répète.

M. le Président: Peut-être le député suggère-t-il que parfois les députés se lèvent sans aucune espèce de conséquence.

M. Gauthier: Ils le font parfois, monsieur le Président.

M. Cooper: N'en faites pas une affaire personnelle.

M. Gauthier: Je n'en fais pas une affaire personnelle, ne vous inquiétez pas.

Dans le second cas, celui du député de Windsor—Sainte-Claire, j'étais ici, monsieur le Président. J'ai vu et entendu le greffier prononcer le nom de M. McCurdy. Quand celui-ci a été interpellé par la présidence ou interrogé par la présidence, il a dit ceci qui figure au hansard d'hier, page 7441:

> Monsieur le Président, je pensais qu'il était très clair que j'avais voté contre le projet de loi. Je pensais que c'était très clair.

Tout ce que je puis en conclure, en toute équité, c'est que les députés néo-démocrates n'ont pas les opinions très nettes.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Ils ne savent pas s'ils se sont levés ou pas.

M. le Président: Il faudrait borner notre argumentation à l'acte qui consiste à se lever, et ne pas nous étendre aux considérations d'ordre général. Je sais que le député d'Ottawa—Vanier tiendra à aider la présidence.

M. Gauthier: C'est ce que je suis en train de faire, monsieur le Président.

Encore une fois, monsieur, je vous prie d'examiner la transcription de l'enregistrement vidéo des délibérations d'hier. Si vous le faites, monsieur le Président, la seule conclusion que vous pouvez en tirer, c'est qu'ils ont effectivement essayé de se lever. L'un a dit: «J'avais voté». Dans les deux cas, ou bien ils n'ont pas de colonne vertébrale et ne peuvent donc pas s'en servir, ou bien ils ont du mal à dire s'ils se sont levés ou pas—et je suis très objectif.

M. le Président: Le député est un expert en la matière. Je pourrais presque admettre d'office tout ce qu'il dit au sujet de la colonne vertébrale. Cependant, colonne vertébrale ou non, je veux quand même savoir si ces députés se sont levés ou non.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vais vous laisser le soin de rendre une décision à cet égard. Votre jugement, votre savoir et votre sagesse vous aideront à décider si ces députés se sont levés ou non, et il se peut qu'ils se soient levés. C'est à vous de décider.

La présidence devra aussi décider si le greffier les a vus se lever ou non. Nous avons tous vu ou plutôt entendu le greffier dire le nom de la personne. Je ne vais pas mettre en doute la vue du greffier ou sa façon d'interpréter si les gens sont debout ou assis.

De toute façon, je crois que c'est aller un peu trop loin que de prétendre qu'il y a eu outrage à la Chambre si l'on veut s'attarder à l'intention du député de se lever ou de rester assis. Je ne peux pas juger moi-même et je laisserai donc au Président le soin de nous dire si, à son avis, le député était debout ou assis. Comme je l'ai dit plus tôt, les députés néo-démocrates ont toujours eu de la difficulté à prendre parti pour quoi que ce soit, alors j'ai de la difficulté à décider s'ils étaient debout ou non.

Si vous jugez, monsieur le Président, que la question de privilège est fondée à premier vue, et accessoirement qu'un outrage à la Chambre constitue une atteinte au privilège ou vice versa, toute motion accusant les deux députés d'avoir voté deux fois devra prouver d'une façon ou d'une autre qu'ils l'ont fait délibérément. Comme je l'ai dit clairement dans mes remarques, c'est là quelque chose dont je ne suis pas en mesure de juger moi-même.

Je ne suis pas certain s'ils avaient l'intention de faire de l'obstruction. Je ne suis pas certain s'ils voulaient voter. Tout ce que je sais, puisque j'étais présent, c'est que les faits sont là. Les images ont été enregistrées. Nous en avons tous été témoins puisque nous étions ici. J'ai vu ce qui s'est passé.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que j'accepterai votre décision, quelle qu'elle soit. J'espère que vous avez beaucoup de patience et de jugement, ainsi qu'une bonne vision des choses, car ce sera une décision difficile.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, comme mes collègues, j'ai été témoin des événements qui se sont produits dans cette Chambre le 24 janvier 1990. Je pense que c'était un jour sombre pour les Communes. Tous les députés l'admettront, même si c'est pour des raisons diverses.

La partie sombre que je veux faire ressortir, à la défense de mon collègue et de ses instances à la présidence, est enregistrée dans le hansard et est donc indiscutable. J'ai enregistré une plainte, et elle est dans le hansard également.

J'ai dit alors, et je répète, que la plus importante responsabilité des députés de la Chambre des communes est de voter. Je dis cela parce qu'en votant les députés représentent leurs électeurs et que collectivement nous représentons le Canada. Jouer avec la pureté du vote est un des plus sérieux outrages au Parlement que l'on puisse avoir.

Il suffit de regarder à la page 7436 du hansard, monsieur le Président, pour voir, noir sur blanc, l'outrage au Parlement. Il y a là un vote par oui ou non; le président demande ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Certains sont contre et cinq députés au moins se lèvent pour demander un vote par appel nominal.

• (1550)

L'objet était un projet de loi relatif à l'anniversaire de la Grande Charte. À l'issue du vote par appel nominal, en dépit du fait que des députés s'étaient prononcés contre et que cinq au moins s'étaient levés pour demander un vote par appel nominal, il n'y avait pas un seul non. Personne n'avait voté contre, personne n'était contre la mesure.

Il se passait quelque chose dans cette Chambre. Je ne dirai pas quoi. Si vous me le demandez, je vous dirai ce qui se passait. C'était de l'obstruction systématique. Il s'agissait de bloquer les travaux de la Chambre. Je soupçonne, monsieur le Président, mais il vous appartient de vous en assurer, que c'était une obstruction injustifiable, contraire au Règlement de la Chambre.

Le Règlement de la Chambre est fondé sur l'honneur. Le vote est fondé sur l'honneur. On a porté atteinte à cet honneur, car des députés se sont levés, ont demandé un vote par appel nominal et ont ensuite voté en faveur de la mesure.

Il y a quelqu'un ici qui trompe la Chambre. Monsieur le Président, vous devez trouver qui c'est.

M. Le Président: Je remercie le député

Le député de Windsor—Sainte-Claire sur le même recours au Règlement.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis tenté de dire que nous n'avons droit qu'à des foutaises de la part des ministériels et des libéraux.

Le débat qui a lieu à l'heure actuelle est à mon avis tout à fait honteux. Voilà des gens qui ont déjà fait preuve de moins de vertu en s'en prenant violemment à la présidence et qui parlent maintenant des règles à suivre à la Chambre. Nous nous en tiendrons là.

En l'occurence, votre serviteur et un autre de ses collègues sont accusés d'outrage à la Chambre pour avoir voté deux fois. Nous nous sommes lancés dans un débat

quant à savoir si un député donné était debout ou assis. Si l'on fait outrage à quoi que ce soit, c'est bien à la vérité.

Je suis persuadé que mon collègue de Regina—Lumsden défendra lui-même sa position. Cependant, je suis ici pour vous dire, monsieur le Président, que tout enregistrement magnétoscopique ou tout autre preuve montrera qu'au beau milieu de tout un chahut et de la tenue d'un vote, j'ai eu un entretien avec ma collègue et qu'afin de poursuivre cet entretien, je me suis déplacé dans sa direction. Je me suis peut-être levé d'un pouce ou deux de ma chaise. Cela ne constituait pas, selon moi, un vote.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Selon moi, monsieur le Président, si le député ignore ce qu'on entend par être debout, il devrait alors examiner toutes les bandes magnétoscopiques et voir la façon dont votre serviteur a toujours voté depuis qu'il siège dans cette enceinte. Il se tient bien debout et incline la tête à chaque fois. Cela ne s'est pas produit hier.

Le député libéral défendant le point de vue conservateur a laissé entendre que mon nom avait été appelé par le greffier. Or, le greffier tient généralement pour acquis que tous les députés d'une rangée vont se prononcer par la négative ou l'affirmative, qu'ils se lèvent ou non. Très souvent, comme vous le savez, monsieur le Président, on appelle des noms avant même que les intéressés aient envisagé de se lever ou longtemps après, il est donc tout à fait ridicule de prétendre qu'il s'agit là d'un critère.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre, qu'il était tout à fait clair que je ne me suis pas levé et que je n'avais pas l'intention de le faire. Selon moi, ce n'est que par malveillance puérile qu'un député pourrait m'accuser d'avoir mal agi. Je n'en ai jamais rien fait et ce n'est pas maintenant que je vais commencer à le faire. Je n'apprécie vraiment pas cette accusation.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, nous avons pris note de l'intervention du député de Halifax. En effet, aucun député n'a dit «non» d'après le hansard. Et pourtant certains députés ont voté en ce sens. Et puis après?

J'ajoute que c'est bien le whip du gouvernement qui nous a dit comment les députés avaient voté lors du vote par oui et par non. Je le mets au défi, et je sais que ni la présidence ni le greffier n'oserait relever un tel défi, de me dire quel député a dit «oui» ou «non».

Le président se fie au nombre de décibels et à l'intensité des «oui» et des «non» pour décider de l'issue d'un vote. J'ai souvent pensé lui offrir un appareil pour améliorer l'acuïté de son oreille gauche. J'avais cru que les «non» l'emportaient, mais le président a prétendu le contraire. De toute façon, cela n'a rien à voir avec notre propos.

Si le député concerné avait voté à deux reprises lors d'un vote inscrit, il serait évidemment rendu coupable de mépris envers la Chambre, même si aucun greffier compétent, et les nôtres sont les meilleurs du monde, ne mettrait le nom du même député dans les deux colonnes. Un greffier ne ferait rien de tel. Il signalerait le problème à la présidence. Et la présidence demanderait des éclaircissements à l'intéressé, ce qu'elle a fait dans le cas de mon collègue de Windsor—Sainte-Claire et dans mon cas. J'ai lui ai expliqué clairement, comme l'a rapporté le whip libéral qui a cité fidèlement le hansard, que je votais «non». Et tout a été dit.

Mais voilà maintenant que le whip du gouvernement essaie d'en faire tout un plat. Monsieur le Président, je vous dirai franchement que cela ne me ferait ni chaud ni froid que vous décidiez que j'ai voté «oui» au lieu de «non». Tout le monde sait à la Chambre que nous avons usé de tous les moyens prévus par le Règlement de la Chambre pour empêcher le gouvernement de mettre en délibération le projet de loi sur la taxe sur les produits et services. Que nous votions différemment sur un projet de loi d'un député de notre propre parti ne regarde que nous et nos députés individuellement. Je suis sûr que la présidence considère elle aussi que cela ne la regarde pas.

J'ai déclaré que je pensais avoir expliqué de façon assurément satisfaisante au président suppléant qui occupait le fauteuil hier comment je voulais voter. Il en a ainsi ordonné et les résultats ont été annoncés par le greffier. J'ai pensé que l'affaire était réglée.

Je suis d'accord avec mon collègue qui a déclaré ne pas voir ici de question de privilège. Cela pourrait constituer un rappel au Règlement. On a invoqué hier le Règlement et la présidence a été satisfaite des réponses qu'on y a apportées. Je suppose que cela aurait dû régler la question.

Monsieur le Président, je m'en remets à votre jugement. Quelle que soit la façon dont vous déclarez que j'ai voté et que le député de Windsor—Sainte-Claire a voté,

nous respecterons votre décision. J'espère que cela réglera la question.

En outre, je voudrais exprimer ma gratitude au whip du gouvernement de nous avoir permis d'utiliser le temps réservé aux affaires gouvernementales.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais brièvement contribuer à la discussion parce que je juge important le principe soulevé par le whip du gouvernement. Ce n'est certes pas l'usage à la Chambre que les députés votent deux fois. En effet, je voudrais renvoyer votre Honneur au paragraphe 223(3) de la cinquième édition de Beauchesne, à la page 76, où on peut lire:

> Le député qui, ayant entendu lecture de la motion mise aux voix, aurait par inadvertance voté contrairement à son sentiment, ne saurait être autorisé à corriger son erreur. Sa voix reste inscrite dans le sens où il l'a primitivement exprimée

• (1600)

Si vous vous reportez à la liste du greffier où figurent les votes d'hier, je pense que vous verrez, à propos des trois votes qui sont contestés aujourd'hui, que cette liste indique que les deux députés qui viennent de parler ont voté oui la première fois. Puis on a effacé la marque indiquant que ces députés avaient voté, lorsqu'ils ont expliqué qu'ils voulaient voter non, ce qui fait qu'ils n'avaient voté qu'une seule fois.

D'après ce commentaire de Beauchesne, une fois qu'un député a voté de sa place, que son nom a été annoncé par le greffier et qu'il ne fait aucune correction, il ne peut pas changer son vote plus tard, même s'il cherche à voter une deuxième fois.

À l'appui de cette affirmation, le lecteur avisé de Beauchesne se reporte au débat du 1er juillet 1926. En fait, c'était aux petites heures du matin du 2 juillet. Une fameuse occasion à la Chambre où le vote fut remporté par 96 à 95 voix. Mes collègues de l'autre côté se souviennent sans doute que le gouvernement Meighen a été renversé à la suite du vote ce jour-là: la dissolution des chambres le lendemain, puis l'appel au peuple—une bonne chose pour le Canada!

Ce qui est arrivé au cours du vote, c'est qu'un député, M. Bird, a voté par inadvertance. Comme il avait pairé, il n'aurait pas dû voter. Il s'est levé après le vote pour faire la déclaration suivante, comme en fait foi le hansard du 1er juillet 1926, à la page 5345:

> Je désire exprimer à la Chambre mon regret d'avoir voté par inadvertance. J'avais pairé avec l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) qu'une indisposition a forcé de s'absenter.

Au moins, il a voté par inadvertance. Il n'a pas voté deux fois. Voici les remarques de la présidence:

> Le règlement veut que le résultat du scrutin reste tel qu'il est annoncé par le greffier, et réprensente la décision de la Chambre. On trouve ce principe exposé dans May, page 343, à savoir qu'un vote exprimé ne peut être rayé.
>
> Quant à la déclaration de l'honorable député de Nelson, à savoir qu'il avait pairé, voici ce que dit May, page 336, au sujet de la pratique du pair.
>
> Le parlement ne peut reconnaître cette pratique (le pair), bien qu'elle n'ait jamais été expressément condamnée et que l'on y recourre entre députés ou après entente avec les whips, désignés par leurs partis pour réunir leurs forces respectives au moment du vote. Donc, l'honorable député ayant voté, le scrutin reste tel que l'a annoncé le greffier.

Tout cela a été suivi d'un bref débat très animé parce que, manifestement, ce vote avait de lourdes conséquences. Il reste qu'on avait, cette fois-là, rappelé la règle, qui est confirmée dans le *Beauchesne*. C'est de toute évidence la règle qu'a toujours respectée notre Parlement. Je maintiens donc que, une fois que les voix en faveur de la motion ont été inscrites, les députés n'auraient pas dû obtenir la permission hier de voter différemment ni de changer quoi que ce soit à leur vote. Une fois le vote inscrit, rien ne va plus. S'ils ont décidé de changer de siège pendant le vote, tant pis.

Le député a déclaré qu'il allait s'entretenir avec son voisin. Le Règlement précise bien que les députés ne doivent pas faire de bruit ou troubler l'ordre. Le Règlement est très clair à ce sujet. Si le député décide de se lever ou de se promener dans la Chambre pendant le vote, c'est, à mon avis, contraire au Règlement, et si, une fois inscrite, sa voix n'est pas conforme à ses sentiments, c'est bien dommage.

Je soutiens qu'hier on n'aurait pas dû permettre aux députés de changer d'avis ou encore procéder à un second vote, et je prétends, monsieur le Président, que les voix inscrites ne doivent pas être corrigées. Le précédent établi en 1926 a énormément de poids puisqu'il a fait tomber le gouvernement de l'époque. Rappelons qu'il portait sur une motion de défiance contre un gouvernement qui n'a finalement siégé que trois jours. Le précédent demeure valable, il représente la loi que respecte le Parlement depuis lors et qu'il respectera probablement

encore longtemps. J'invite donc la Présidence à trancher en ce sens.

M. le Président: Le député de Winnipeg Transcona a la parole sur le même sujet.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, bien que je désire beaucoup passer à l'étude du projet de loi C-25, j'ai écouté avec attention les arguments qui ont été invoqués. Je n'étais pas ici hier lorsque ces incidents se sont produits. J'ai examiné le hansard et écouté les arguments, et je dois dire que toute cette discussion me fait désespérer de la Chambre des communes et de son avenir. Comme on peut voir dans le hansard quels députés ont voté oui et lesquels ont voté non, il est évident qu'on avait réglé le problème à ce moment-là.

Le whip du gouvernement semble vouloir dire que les députés de Regina—Lumsden et de Windsor—Sainte-Claire ont tenté d'une façon ou d'une autre de saboter délibérément le vote ou d'induire la Chambre en erreur quant à la façon dont ils ont voté. Il me semble évident, à première vue, que ce n'est pas le cas. Les choses ont été éclaircies hier, comme en fait foi le hansard.

Les ministériels s'opposent à la tactique consistant à imposer un vote sur une question incontestée afin de retarder les choses, tactique qu'ils n'aiment pas, mais qu'ils n'hésiteraient certainement pas à employer eux-mêmes s'ils trouvaient cela assez important.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais la Chambre a usé de tactiques dilatoires pendant de nombreuses années. Les députés d'un côté ou de l'autre n'aiment peut-être pas ces tactiques mais, si elles sont conformes au Règlement, je n'ai ni le pouvoir ni le désir d'y faire obstacle. Ce que la présidence doit décider, c'est s'il y a eu des députés qui ont voté oui, puis se sont levés de nouveau pour voter non. C'est aussi simple que cela. Je dois donc tirer mes propres conclusions.

Je ne veux pas qu'on s'éloigne du sujet pour se demander s'il convient ou pas de recourir à des tactiques dilatoires à la Chambre des communes. Elles sont utilisées et, comme je l'ai dit à maintes reprises, tant qu'elles sont conformes au Règlement, elles sont acceptables. Nous le savons. Cela fait partie des règles du jeu.

Les déclarations du député de Calgary-Ouest et du député de Halifax-Ouest, que nous venons d'entendre, sont très claires. On prétend qu'il y a des députés qui se sont levés pour voter oui puis pour voter non. C'est ce que je dois décider. Si tel est le cas, je devrai alors tirer les conclusions qui s'imposent.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref et concis. Il ne s'agit pas ici d'une question de privilège, mais d'une forme de diffamation qui, à mon avis, est indigne de certains des députés que je connais de l'autre côté de la Chambre. En toute franchise, cela me déçoit beaucoup.

• (1610)

M. le Président: Le député de Cambridge, sur le même sujet.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je serai vraiment bref. J'était ici hier et, après le vote, j'ai bien entendu le greffier de la Chambre déclarer que le vote était de 24 contre un. J'ai réécouté l'enregistrement ce matin et, si ma mémoire est fidèle, le magnétoscope a aussi enregistré un vote de 24 contre un.

Ma question porte sur le fait que, dans le hansard, au vote no 173, on lit qu'il y avait 23 voix contre une. Comme le Président écoute les observations depuis une demi-heure, je me demande s'il pourrait tenir compte du fait qu'une fois que le député de Regina—Lumsden a eu précisé sa façon de voter, celle-ci s'est automatiquement modifiée dans le hansard.

M. le Président: Le député de Windsor—Sainte-Claire, pour une autre intervention.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je pense que mon collègue de Winnipeg Transcona a bien expliqué de quoi il est question ici. Je voudrais aussi demander aux autres intervenants dans ce débat combien il y a d'angles sur la tête d'une épingle.

Premièrement, le député libéral a mentionné que, si l'on avait voté oui par inadvertance, alors qu'on voulait voter non, le vote projeté était annulé et le premier vote était le bon. Il me semble que l'on présume ici qu'un manque d'attention est du moins possible. Il peut s'agir non seulement d'une inattention de la part d'un député, mais d'une inattention ou d'une erreur de la part du greffier.

Je voudrais insister sur la façon dont on vote ici. En général, on présume que les députés d'un parti vont tous voter de la même façon. Une fois le processus en marche, monsieur le Président, comme vous l'avez vous-même observé, il est très probable que, quoi qu'ait pu faire un député, son vote sera inscrit dans le sens des voix exprimées par son parti et ne reflétera pas quelque dissidence qu'il puisse y avoir.

Les preuves sont là: le député ne s'est pas levé complètement à l'appel des voix pour; en revanche, il était debout, bien droit, et a incliné la tête à l'appel des voix contre. Le président suppléant lui a demandé plus tard de préciser son intention.

C'est de la foutaise de prétendre qu'on a vu ou entendu autre chose que ce qui s'est passé réellement. Ce qui est pis, c'est que quelqu'un qui n'était pas présent se lance dans une analyse fracassante sur la foi de rien du tout, par voie de déduction. C'est de ce qu'on voit que doit découler la conclusion et non de ce qu'on imagine.

Le whip du gouvernement a mal jugé son coup parce que ce qui l'agace au fond, c'est que, à la Chambre hier, le Nouveau Parti démocratique a usé de toutes les ruses imaginables que permet le Règlement pour empêcher que ne soit présentée et débattue une mesure législative qui répugne à 80 p. 100 de la population.

M. le Président: Peut-être que oui, peut-être que non. Ce n'est toutefois pas la question dont je suis saisi cet après-midi. Cela va sans dire, je vais laisser le député conclure.

M. McCurdy: Permettez-moi au moins de terminer, monsieur le Président. Rien dans le hansard ne montre que mon vote était différent de l'intention que j'ai manifestée ou de la position que je dis avoir prise lorsque la question a été mise aux voix. Toute l'affaire est parfaitement ridicule. Il est malveillant et enfantin d'avoir lancé le débat sur ce point à ce moment-ci. Je crois que la chose à faire est d'examiner. . .

M. le Président: Un instant, je vous prie. Des députés ont fait observer que, d'après ce dont ils ont été témoins et ce qu'ils ont vu sur la bande vidéo, d'autres députés ont voté deux fois. Ils m'en ont avisé et m'ont demandé de décider s'il s'agit d'une violation de privilège, d'un outrage à la Chambre ou des deux à la fois. Voilà la question que je dois trancher. Je ne voudrais pas que nous nous écartions du sujet de cette discussion. Je ne crois pas qu'on cherche à faire un procès d'intention à qui que ce soit ici.

Si les députés n'ont rien à ajouter, je vais examiner très attentivement ce qui s'est dit. Je dois prévenir la Chambre que je ne peux pas fermer les yeux sur cette question et que je dois prendre une décision. J'en rendrai compte à la Chambre dès que possible. Tout ce que je peux dire, c'est que vous me voyez navré qu'un tel incident soit survenu, mais il s'est produit, et je devrai chercher à le régler dans la mesure de mes capacités et en veillant aux intérêts de la Chambre. Je vous communiquerai ma décision dès que je le pourrai. Je remercie les députés de leurs interventions.

M. le vice-président: En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Winnipeg-St. James (M. Harvard)—L'agriculture; la députée de Saint-Laurent (M^me^ Maheu)—Le solliciteur général; le député de Fundy—Royal (M. Corbett)—Les pluies acides.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead): Que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je commençais à croire que je n'arriverais jamais à parler du projet de loi aujourd'hui. Je suis heureux que l'occasion m'en soit finalement donnée. Je trouve regrettable qu'elle ne se soit pas présentée plus tôt, non pas seulement parce que cela me dérangeait personnellement, mais à cause de la nature de la controverse qui nous a empêchés d'en arriver plus tôt à ce débat.

Le projet de loi C-25 dont nous sommes saisis vise à modifier la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce. Le projet de loi a, sauf erreur, pour objet de ratifier deux protocoles additionnels aux conventions de Genève de 1949, protocoles qui ont été adoptés en 1977. On avance bien lentement dans le domaine du droit international. Ce n'est qu'en janvier 1990 que nous finissons par ratifier un protocole qui a été adopté à Genève en 1977.

La convention de Genève dont nous parlons en l'occurrence traite de la loi applicable en temps de conflit armé ainsi que de la loi ou des règles de conduite humanitaire en temps de guerre. Les protocoles servent à élargir le champ d'application des conventions. Ils prévoient par exemple des mesures de protection additionnelles pour les prisonniers de guerre et des règles concernant les enfants pris dans des conflits armés. La Loi sur les conventions de Genève est modifiée de sorte que sa terminologie soit compatible avec celle des protocoles. La Loi sur la défense nationale est modifiée de façon à ce qu'aucune disposition législative ne limite les poursuites pour infractions graves, ce qui est encore une fois conforme aux protocoles. Par ailleurs, la modification apportée à la Loi sur les marques de commerce donne une protection législative au nouveau signe distinctif international de la protection civile.

À première vue, de l'avis du Nouveau Parti démocratique, ce projet de loi n'a rien de particulièrement contestable. Il ne fait que ratifier un protocole conclu en 1977. Ce qui peut être contestable, c'est le fait qu'on ait attendu 13 ans pour le ratifier. Il y a peut-être certaines raisons à cela, mais je ne peux en imaginer aucune qui soit valable. D'autres pays, bien sûr, ont déjà ratifié les protocoles.

• (1620)

Il semble que le seul élément délicat des protocoles, c'est que le champ d'application des règles des conventions englobe désormais non seulement les conflits internationaux, mais également les guerres civiles ou les mouvements de libération nationale et les gouvernements auxquels ces mouvements s'opposent. Si mes renseignements sont exacts, cela pose certains problèmes à nos amis américains, car ils n'osent pas accorder aux membres de mouvements de libération nationale le statut de prisonniers de guerre. Je suis heureux de voir que, en déposant ce projet de loi devant le Parlement, le gouvernement ne fait pas preuve de cette circonspection et qu'il est disposé à ratifier le protocole.

Ce projet de loi nous donne également l'occasion de parler du droit international en général et de l'attitude globale du gouvernement face au droit actuel, de même qu'à la nécessité d'adopter des lois internationales qui n'existent pas encore ou qui pourraient être adoptées très rapidement si le gouvernement prenait une part plus active dans ce dossier. Quand je parle de la possibilité d'adopter des lois, je songe au fait, par exemple, que le Canada n'a pas ratifié la Convention sur le droit de la mer.

La côte atlantique fait actuellement face à une grave crise écologique que presque tous attribuent, entre autres, à la surpêche ainsi qu'à la présence de pêcheurs et de chalutiers étrangers dans les eaux canadiennes. Cette situation semble indiquer qu'il faudrait conclure des ententes internationales plus rigoureuses dans ce domaine. Pourtant, le gouvernement n'a encore fait aucun effort pour ratifier la Convention sur le droit de la mer. Pourquoi, monsieur le Président? L'unique raison, c'est que les États-Unis hésitent à ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer parce que celle-ci comprend des dispositions sur le partage des droits sur les ressources minérales sous-marines, dispositions qui choquent l'esprit d'entreprise du gouvernement américain.

Par conséquent, nous sommes à bien des égards victimes de nos propres hésitations, sur la côté est. En effet, pour que les conventions entrent en vigueur, il faut qu'elles soient ratifiées par un certain nombre de pays. Or, le Canada n'a pas encore ratifiée la Convention sur le droit de la mer.

En matière de droit international, le Canada n'a pas non plus un dossier irréprochable. On pourrait parler par exemple du fait que le gouvernement du Salvador, qui est dirigé par le parti ARENA, a récemment empêché l'évacuation de soldats du FMLN nécessitant des soins médicaux, contrevenant ainsi aux protocoles. Or, le Canada n'a pas protesté, et il ne l'a pas fait non plus pour les autres violations des droits de la personne commises par le gouvernement salvadorien, lequel, on le sait, se main-

tient au pouvoir grâce à l'appui des États-Unis et à leur aide militaire de 1,3 million de dollars par jour.

Nous avons affaire à un cas où le droit international actuel peut s'appliquer à une situation bien réelle. Il est fort bien que le gouvernement invoque enfin le droit international pour protester contre quelque chose qui, à bien des égards, n'est pas encore arrivé, soit un éventuel conflit armé. Évidemment, il y a toujours une guerre quelque part dans le monde, mais chaque fois que l'occasion se présente de plaider en faveur de l'application ou de l'à-propos du droit international, on ne sait pas la saisir.

On n'a pas su la saisir dans le cas du Salvador, que je viens de signaler. On n'a pas saisi non plus l'occasion de manifester notre respect pour le droit international lorsque les Américains ont envahi le Panama au mépris d'un nombre considérable de lois internationales. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont déclarés contre le recours à la violence, mais ne voulaient pas condamner cette infraction au droit international.

On se trouve à mépriser le droit international en passant toujours sous silence le sort fait à l'ancien État souverain du Timor oriental et à son peuple par l'Indonésie, et on ne proteste pas parce que nos relations commerciales avec l'Indonésie nous importent davantage.

J'ai été très troublé l'autre jour d'apprendre que l'Australie avait conclu un contrat ou un accord avec le gouvernement indonésien au sujet d'un territoire maritime qui faisait, semble-t-il, autrefois partie du Timor oriental. Nos amis australiens se trouvent donc à appuyer ainsi les prétentions indonésiennes au Timor oriental, prétentions qui sont manifestement non fondées, compte tenu de la Charte des Nations Unies et du droit des peuples à l'autodétermination.

L'attitude du gouvernement à l'égard du droit international du travail me semble aussi suspecte. Par suite des événements survenus en Roumanie, nous avons appris ces dernières semaines que le réacteur CANDU était construit dans ce pays grâce à ce qu'on peut seulement qualifier d'esclavage.

Eh bien, monsieur le Président, le gouvernement veut-il vraiment nous faire croire que les dirigeants d'EACL et les fonctionnaires des ministères pertinents n'étaient pas au courant de ce qui se passait là-bas? Ou le gouvernement préférait-il fermer les yeux sur une violation du droit international du travail afin d'aider l'industrie nucléaire canadienne? Cette dernière interprétation est fort probablement la bonne.

Les droits de la personne sont encore violés en temps de guerre. Pourtant, que fait le Canada pour empêcher que les conflits de ce type ne se reproduisent, conflits dont traitent à juste titre les protocoles de la convention? À mon avis, le Canada devrait surtout essayer de prévenir ces conflits. Au contraire, à notre grande honte, on sait que le Canada a envenimé ces conflits en vendant des armes à bon nombre des pays qui se trouvaient dans des situations que ces protocoles tentent précisément de corriger.

J'ai ici, devant moi, le dernier numéro de *Ploughshares Monitor*, celui de décembre 1989. Il contient une liste facile à consulter de tous les pays où se déroulent des conflits armés et où existent des documents prouvant qu'il y a eu des ventes directes et indirectes d'armes canadiennes. Je suis soulagé de voir qu'il y a, dans le monde, certains conflits pour lesquels il n'existe pas de preuve de ventes directes ou indirectes d'armes canadiennes. Permettez-moi d'énumérer les pays auxquels le Canada a vendu directement des armes. Preuves à l'appui, nous savons qu'il en a vendu en Colombie par des intermédiaires. Preuves à l'appui également, nous savons qu'il en a vendu directement au Pérou, à Israël, à l'Irlande du Nord et à la Turquie. Preuves à l'appui encore, nous savons qu'il en a vendu par des intermédiaires au Sahara occidental, au Soudan, au Tchad, à l'Ouganda et à l'Angola.

• (1630)

Selon un document, le Canada a vendu par des intermédiaires des armes qui ont servi dans le conflit Iraq-Iran. Il en a directement vendu en Inde où le gouvernement lutte contre des groupes séparatistes et des rebelles religieux. Il en a vendu directement au Mozambique, au

Sri Lanka, à l'Indonésie, ainsi qu'à la Malaisie et, par des intermédiaires, à la Somalie et aux Philippines.

Enfin, il a vendu directement des armes qui ont servi au conflit opposant les gouvernements chinois et vietnamien depuis 1979. Le Project Ploughshares a recueilli les données pertinentes de sources très récentes et très complètes.

L'adoption d'un protocole est une chose. Nous voulons bien favoriser l'adoption de protocoles de ce genre. Cependant, c'en est une autre de travailler au sein de la collectivité internationale en vue de réaliser des objectifs propres à éviter les situations dont parlent ces protocoles.

En ce qui nous concerne, malheureusement, le bilan du gouvernement du Canada à cet égard n'est pas de ceux dont les Canadiens puissent s'enorgueillir comme ils le font parfois. Il est indubitable que le Canadien moyen est satisfait du rôle que le Canada joue de par le monde, vraisemblablement avec raison à bien des égards. Mais il a besoin qu'on lui rappelle, non pas de temps à autre mais constamment, que notre pays joue parfois un rôle infamant dans bien des conflits armés qui ensanglantent le monde à l'heure actuelle.

Il est à peu près temps que nous fassions notre part pour amener le monde à une nouvelle conception de la sécurité qui ne se fonde pas sur les armes militaires, sécurité que recherchent toutes les populations à qui nous vendons actuellement des armes, mais qui pourrait venir d'une tentative véritable d'édifier un ordre économique juste et durable. C'est une notion de la sécurité dans laquelle les dégradations écologiques disparaîtraient, les enfants ne mourraient pas à la cadence d'un toutes les deux secondes, et on obtiendrait beaucoup de choses dont se préoccupent les organisations non gouvernementales oeuvrant dans le développement international.

Elles étaient ici aujourd'hui pour protester contre la possibilité d'une nouvelle réduction de l'aide canadienne aux pays en voie de développement. C'est là qu'interviennent les questions de sécurité véritable. Pourtant le gouvernement semble sur le point d'éluder encore plus ses responsabilités à cet égard.

Je pense qu'il faut une énergie nouvelle et des concepts nouveaux dans le droit international pour faire face aux violations des droits de la personne à l'intérieur des États et pour s'occuper des dégradations de l'environnement. Il faut trouver un moyen qui permette aux Nations Unies de se libérer de la notion de souveraineté nationale qui l'empêche d'agir pour que les États qui violentent, qui torturent ou qui assassinent des éléments de leur population ou encore qui se livrent au génocide ne puissent plus s'abriter derrière le paravent de la souveraineté nationale. Il faut que le monde trouve un moyen de transcender cette notion, parce que nous sommes devenus un village global où les affaires de chacun sont les affaires de tous, que nous le voulions ou non. S'il en allait autrement, le monde serait simple et beaucoup plus facile à supporter à bien des d'égards, mais tel n'est pas le cas. Ce qui se passe n'importe où dans le monde, c'est l'affaire de tous les autres habitants de la planète, et il est à peu près temps que nous ayons des institutions internationales qui cherchent à tenir compte de cette réalité.

C'est vrai pour ce qui concerne les violations des droits de la personne. C'est également vrai pour ce qui concerne l'environnement car, comme nous l'avons constaté, le domaine des violations des droits de la personne n'est pas le seul où il est nécessaire de transcender les notions de souveraineté nationale, car ce sont les réalités de la nature et de la pollution transfrontalière qui posent les véritables limites de la souveraineté nationale. La pollution ne connaît pas de frontières. Elle est un peu comme l'argent à cet égard. Elle peut transcender la souveraineté nationale d'une façon souvent très nuisible, comme nous le savons trop bien ici au Canada, par suite de la pollution aérienne transfrontière qui nous vient des États-Unis sous forme de pluies acides.

Nous en sommes de plus en plus conscients depuis que nous avons la preuve que nos océans, surtout sur la côte est, semble-t-il, servent de dépotoir de déchets toxiques à toutes sortes de navires qui y déversent leurs propres déchets ou qui viennent y verser délibérément des déchets d'ailleurs.

Nous ne pouvons rien contre cette pratique sur le plan national ou international. Nous n'avons pas signé le Traité sur le droit de la mer et nous ne réclamons pas de mesures rigoureuses de protection de l'environnement. Sur le plan national, nous avons encore deux avions Tracker en activité à l'Île-du-Prince-Édouard, mais le gouvernement ne veut pas garantir qu'ils seront toujours là, à l'avenir.

L'autre soir, j'ai vu à la télévision que nous avons un avion qui surveille les déversements de produits toxiques sur les Grands Lacs et qu'il a récemment survolé Terre-Neuve. Mais il ne peut le faire que rarement.

Allons-nous devenir le dépotoir du monde ou allons-nous réagir? Nous devons réagir de deux façons, au moins. Nous avons besoin de règles de droit international plus énergiques en matière d'environnement et nous devons nous respecter nous-mêmes suffisamment pour nous donner la capacité d'assurer une surveillance mini-

male de notre territoire et surtout de nos eaux. Et pourtant le gouvernement a décidé de ne pas le faire.

Le langage de la sécurité et ses lacunes évidentes m'attriste toujours. Combien de fois avons-nous vu dernièrement aux nouvelles nationales des plages polluées par des marées noires. Nous nous demandons, entre autres, comment nous allons les nettoyer, sauver les oiseaux de mer ainsi que les pêches et conserver les paysages pour les touristes.

En attendant, alors que les fondements mêmes de la vie marine sont menacés, les forces navales des quatre coins du monde, avec leurs sous-marins qui lancent des missiles de croisière, leurs destroyers, leurs croiseurs et leurs porte-avions, ne peuvent rien contre le véritable danger qui guette la planète, la race humaine et la création.

On ne peut que constater à quel point la conscience humaine est pitoyable lorsqu'on voit l'argent et les efforts investis par les diverses nations pour se préparer à s'entretuer de toutes sortes de façons fantasmagoriques. Pourtant, la nature elle-même s'apprête à nous faire disparaître de cette planète parce que nous n'avons pas le bon sens d'unir nos efforts pour nous défendre contre cette menace à la sécurité de la race humaine, la menace environnementale.

• (1640)

C'est pourquoi nous devons faire montre de plus de respect que le gouvernement actuel pour le droit international, tant pour les lois existantes que pour les lois en voie de ratification ou celles qui n'ont pas encore été écrites. Ce n'est qu'en acquérant une conscience internationale que nous pourrons nous sauver nous-mêmes si seulement nous le pouvons encore. Et que fait le Canada?

Il existe une convention de l'Organisation international du travail concernant les problèmes de santé en milieu de travail ainsi que les risques pour l'environnement et la santé que pose l'amiante. Le gouvernement du Canada a trouvé le moyen de se faire remarquer dans les milieux internationaux en ignorant cette convention. Il n'a tenu aucun compte des conclusions de l'OIT.

Les Canadiens se targuent d'être toujours un peu à l'avant-garde des États-Unis dans les domaines de la protection de l'environnement et de la santé. Mais eu égard à l'amiante, nous sommes en retard même sur les Américains. Dans le dossier de l'amiante, notre attitude est tout à fait scandaleuse. Nous avons participé à des campagnes de désinformation sur les dangers de l'amiante et avons encouragé des pays comme la Thaïlande à ne pas tenir compte de la convention de l'OIT et des dangers connus de l'amiante.

Quelles conséquences cela a-t-il sur notre réputation internationale? Dans quelle position cela nous place-t-il dans le concert des nations lorsque vient le temps de réclamer le renforcement des lois internationales? Pouvons-nous aussi allègrement choisir d'enfreindre des lois lorsque cela nous convient? J'espère que ce n'est pas le cas, pourtant, tout permet de croire que c'est notre attitude. À maintes et maintes reprises, nous avons fermé les yeux sur des attaques contre l'environnement et sur les gestes posés par certains gouvernements pour protéger des intérêts économiques canadiens.

Cela nous rappelle que, pas loin d'ici, au moment même où je vous parle, un certain nombre d'Iraniens d'origine font la grève de la faim pour attirer notre attention sur le fait que les droits de la personne sont toujours bafoués en Iran, même après le décès de l'ayatollah Khomeyni et l'arrivée au pouvoir du nouveau premier ministre Rafsanjani. Ces gens font tout ce qu'ils peuvent pour montrer que, de la façon dont ce régime traite sa population, il ne mérite que d'être isolé du reste du monde et de se voir imposer des sanctions, comme le refus de vendre des armements et le boycottage des importations de pétrole. Et pourtant que fait le gouvernement canadien? Il renoue ses relations diplomatiques avec le régime iranien afin, dit-il, d'encourager les modérés. Ces gens sont des modérés. Le même genre que ceux dont nous parle le gouvernement et qui dirigent le Salvador.

J'ai profité de l'étude de ce projet de loi non seulement pour montrer que, en ratifiant des ententes comme nous le faisons ici aujourd'hui, nous appuyons l'entrée en vigueur de ces protocoles ainsi que le rôle qu'a joué le Canada, mais aussi pour déclarer que nous appuierions le gouvernement s'il décidait de se montrer bien plus original et courageux dans ses initiatives visant à prévenir justement les situations dont traitent ces protocoles et à créer un monde où le concept de sécurité serait plus vaste ainsi que plus profond et où l'on tiendrait compte des dimensions environnementales et sociales de notre univers.

Nous appuierions le gouvernement s'il décidait d'inscrire ce genre d'initiatives dans sa politique étrangère, ce qu'il n'a pas fait quand le député d'en face était ministre de la Défense. Il a plutôt présenté un livre blanc qui, même à l'époque, était encore plus froid que la guerre froide, et qui est maintenant tombé dans le discrédit.

Nous n'avons trouvé personne au Canada qui ose dire du bien de ce document.

Le gouvernement a aujourd'hui la chance et le devoir de réflechir à nouveau à sa politique étrangère et de commencer à se poser de graves questions sur la façon dont le Canada pourra assumer ses nouvelles responsabilités dans ce nouveau contexte. Comment le Canada pourra-t-il assumer ses responsabilités vu sa situation géopolitique tout à fait unique, lui qui est coincé entre les deux superpuissances.

Que pouvons-nous faire dans l'Arctique canadien pour assurer la sécurité commune, pour inspirer la confiance et pour prendre diverses autres mesures qui garantiraient à chacune des deux superpuissances que l'Arctique canadien n'est pas utilisé d'une façon qui la menace. Nous avons l'occasion d'innover quant à la façon d'influencer les relations futures des superpuissances.

De toute évidence, les deux superpuissances en sont venues, par des chemins différents, à la fin de leur hégémonie dans leur sphère d'influence respective. La fin arrive plus rapidement en Union soviétique. Les États-Unis pensent encore que l'Amérique centrale leur appartient, comme en témoigne l'invasion de Panama. Que cela leur plaise ou non, le jour approche où le monde ne sera plus divisé entre ces deux camps.

Nous allons vivre dans un monde multipolaire, pour le meilleur et pour le pire. C'est dans ce monde multipolaire que le Canada aura la chance de faire ce qu'il fait le mieux. C'est le genre de rôle constructif de médiation et de maintien de la paix que les Canadiens se sont taillé au fil des ans et dont l'importance s'accroîtra dans ce monde multipolaire. C'est une occasion pour le gouvernement de faire preuve d'innovation. Je suis heureux d'avoir pu, dans le contexte de ce projet de loi, l'encourager dans cette voie.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je vais reprendre dans une certaine mesure l'argument du député de Winnipeg Transcona concernant les responsabilités du Canada dans le genre de situation où nous nous trouvons. Nous, du Nouveau Parti démocratique, n'avons aucune difficulté à appuyer le projet de loi en question et nous avons l'intention de le faire. C'est une mesure modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce.

Le projet de loi lui-même vise à incorporer les deux protocoles qui ont été signés en 1977, les annexes 5 et 6, dans le projet de loi actuel, la Loi sur les conventions de Genève. Ce sont les parties de ce projet de loi que nous acceptons. Nous avons signé ces protocoles en tant que pays et nous comptons sur nos experts pour veiller à ce que nous ne nous soyons pas mis dans une situation difficile. Par conséquent, nous nous réjouissons de ce projet de loi et nous l'appuierons.

• (1650)

Mais ce genre de projet de loi présente un problème, en ce qui concerne les rapports historiquement très agressifs du Canada et son obligation d'imposer ses vues pour dominer et contrôler.

Ce genre de projet de loi établit les règles de guerre, et ainsi nous avons tendance à la légitimer comme moyen de résoudre les problèmes entre les pays ou à l'intérieur des pays. Une des mesures du projet de loi étend la convention de Genève aux droits de l'homme et à la protection des prisonniers et des enfants dans les pays où il y a eu des insurrections, où il y a une sorte de guerre que certains appelleront guerre de libération et d'autres révolution.

Le fait même que nous ayons besoin d'une telle convention prouve dans une certaine mesure que l'humanité reste barbare. On a souvent décrit la guerre comme étant la légalisation du carnage de l'humanité, la légalisation de la tuerie. Ces conventions font partie des règles auxquelles les belligérants sont censés s'astreindre. Je suppose que c'est mieux que de n'avoir ni règles, ni conventions, mais nous, Canadiens, faisons preuve d'hypocrisie—comme les autres pays du monde, d'ailleurs—quand nous prétendons vouloir la paix et travailler pour la rétablir, alors que nous jugeons nécessaire d'avoir des règles qui rendent la guerre moins barbare qu'elle ne le serait autrement.

C'est hypocrite aussi, en ce sens que cela tend à promouvoir les conflits armés et à dire que si vous faites la guerre sans vous écarter de ces règles, on vous jugera moins sévèrement.

Comme mon collègue de Winnipeg Transcona l'a dit, les Canadiens—et le reste du monde, je suppose—ont une définition très ambigüe du concept de sécurité. Les préparatifs que font les pays au nom de la sécurité donnent souvent des résultats tout à fait contraires. Si vous concevez la sécurité comme le moyen d'assurer normalement la sécurité de la personne, du pays, de la

production nationale, du transport des marchandises et ainsi de suite, les préparatifs visant à assurer ce que nous appelons parfois la sécurité mènent souvent à la situation inverse: à preuve, le fait que les forces de sécurité ont souvent tendance à dominer. Dans le cas des événements récents en Roumanie et au Panama, la sécurité a eu l'effet contraire.

Loin de protéger les citoyens, les emplois et l'économie, elle a eu pour effet d'étouffer la croissance et la liberté.

Ce genre de sécurité crée des réfugiés et prive les gens de services essentiels dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'habitation et de l'emploi. Les gens vivent dans la peur, même dans la peur de leur propre gouvernement. Beaucoup meurent inutilement. Loin d'être une convention aux termes de laquelle les forces de sécurité doivent s'abstenir de brimer la liberté de la personne, elle se fait leur complice.

Les Canadiens pourraient faire quelque chose pour aider le monde à assurer la sécurité de la personne, réduire au minimum les conflits armés et, du point de vue de certains, les rendre tout à fait inutiles. C'est dans ce sens que devrait s'orienter la politique étrangère du Canada et des pays qui se considèrent comme pacifiques.

Le Canada ne peut régler la situation à lui seul, mais le gouvernement peut faire tout son possible pour participer à l'instauration d'un ordre international où régneraient la paix, la liberté et la justice économique. Nous avons ici, à la Chambre des communes, un groupe de parlementaires qui s'appelle l'Action mondiale des parlementaires et qui préconise une approche internationaliste visant à faire régner la paix dans le monde entier.

En proposant ce genre d'action au gouvernement ou en lui demandant de consacrer plus de temps à la poursuite d'un pareil but, je me permets de signaler un ou deux secteurs, entre autres, où une telle initiative serait extrêmement bénéfique. Premièrement, la situation du tiers monde. En 1945, les guerres ont fait plus de 2 millions de morts dans le tiers monde. Le monde dépense 130 millions de dollars par heure en armements pendant que 2 000 enfants meurent de faim et de maladies. Le transfert des armements aux pays du tiers monde est passé de 5 milliards de dollars par an dans les années 70 à 35 milliards de dollars vers la fin des années 80.

Bon nombre de transferts d'armements sont des ventes à crédit qui augmentent alors les dettes déjà énormes que ces gouvernements sont forcés de rembourser. Ces armes sont loin de ramener le calme dans ces pays du tiers monde. Elles accroissent la tension et entravent le développement de ces pays, étant donné que l'on dépense pour des armements et non pour le développement.

Le Canada joue un rôle dans le domaine de l'aide au développement, du maintien de la paix et ainsi de suite, mais son action n'a pas les effets qu'elle devrait avoir dans les pays du tiers monde. Et pourtant le gouvernement se retire de ces activités. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres, et j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet.

M. le vice-président: Je crois comprendre que le député n'avait pas terminé son discours. Il a cessé de parler parce qu'il était 17 heures, n'est-ce pas?

M. Hovdebo: Vous avez raison, monsieur le Président.

[*Français*]

M. le vice-président: Le député de Okanagan-Shuswap (M. MacWilliam) m'a avisé par écrit qu'il serait incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux Affaires émanant des députés le vendredi 26 janvier 1990.

Comme il n'a pas été possible de procéder, conformément à l'article 94 du Règlement, à un échange de position sur la liste des priorités, je donne ordre au greffier de porter cette affaire au bas de la liste des priorités.

L'heure réservée aux Affaires émanant des députés sera donc annulée et, conformément à l'article 94 du Règlement, la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant ladite heure.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SÉCURITÉ

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des dossiers du gouvernement sur la nature des relations entre Herbert Norman et tout organisme de sécurité de l'État de l'Union soviétique ou de tout autre pays membre du Pacte de Varsovie.

—Monsieur le Président, ma motion porte sur certains documents concernant le regretté Herbert Norman. Cette motion devait être débattue au cours de la prochaine heure. Des discussions ont eu lieu, et les autres partis en ont été informés. Je me réjouis du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait désigné l'universitaire Payton Lyon, ancien diplomate, pour qu'il examine cette question et tente de dissiper tout doute qui pourrait subsister au sujet de M. Norman. Je souhaite ardemment qu'il y parviendra.

La seule chose qui me préoccupe, c'est que M. Lyon doit être autorisé à prendre connaissance des documents de la GRC, maintenant confiés au SCRS, pour effectuer son enquête, qui doit se terminer au plus tard le 15 mars. J'espère que le secrétaire parlementaire prendra la parole à ce sujet dans un instant et que, selon ce qu'il dira, les députés consentiront à l'unanimité à ce qu'on retire la motion.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à propos de la proposition du député d'Edmonton–Sud–Est concernant le retrait de la motion dont la Chambre vient d'être saisie, je voudrais simplement donner aux députés des informations confirmant les déclarations du député. Ces renseignements portent sur les mesures prises par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en réponse aux questions qu'a posées à la Chambre le député sur le problème, jamais réglé semble–t–il, de Herbert Norman, cet ancien agent du service extérieur canadien.

Je confirme à la Chambre et au député d'Edmonton–Sud–Est en particulier que le ministère, dirigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a retenu les services de M. Peyton Lyon pour une durée de trois mois afin d'examiner tous les dossiers du gouvernement en cette matière et de faire la lumière sur cette affaire.

Le mandat de M. Lyon permettra d'aborder les questions posées le 5 mai dernier par le député. M. Lyon est chargé d'examiner la nature des relations de M. Norman avec les espions, l'importance du témoignage de E. Bentley et la nature des liens de M. Norman avec les organismes de sécurité de l'Union soviétique et d'autres États.

M. Lyon a trois mois pour faire ses recherches. Au cours du premier mois, il a consulté les dossiers des Affaires extérieures et des Archives nationales; il consacrera les deux mois qui restent à l'étude de tous les autres dossiers que le gouvernement pourrait avoir à ce sujet, dont ceux du SCRS. Il sera donc en mesure de rédiger son rapport d'ici le 15 mars, rapport qui sera déposé ensuite à la Chambre avant la fin de mars.

C'est pourquoi, comme l'a proposé le député, il convient de ne plus parler de cette question pour l'instant et d'appuyer le retrait de la motion. À la fin de mars, nous pourrons prendre connaissance des résultats de l'enquête méthodique de M. Lyon, qui, soit en dit en passant, a déjà été un de mes professeurs à l'Université Carleton. J'en garde un excellent souvenir.

De ce côté–ci de la Chambre, tous sont en faveur de la proposition du député.

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le député d'Edmonton–Sud–Est a communiqué avec nous au sujet du retrait de sa motion P–8 portant production de documents.

Puisque le gouvernement a confié à M. Peyton Lyon la tâche d'examiner cette question, nous nous accordons à dire qu'il serait peut–être superflu de notre part d'en discuter maintenant. Nous sommes unanimement d'accord pour qu'on retire la motion du *Feuilleton*.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je voudrais dire que nous acceptons le retrait de la motion. Je me préoccupais surtout d'essayer de mettre en balance la liberté de l'information et l'utilisation qu'on peut faire de ce genre de demande que les parlementaires peuvent présenter pour obtenir des documents auxquels les autres Canadiens n'ont pas accès. Dans les circonstances, je ne vois aucune objection au retrait de la motion.

M. le vice-président: Il y a donc consentement unanime pour permettre au député d'Edmonton-Sud-Est de retirer sa motion.

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis bien content de pouvoir, dans les six ou sept prochaines minutes, traiter d'une question extrêmement grave qui touche de nombreuses régions de notre pays. Il s'agit d'agriculture en l'occurrence.

Je pose en premier lieu la question suivante: combien d'entre nous à la Chambre et combien de Canadiens accepteraient de voir leur revenu baisser de 90 p. 100 en 1990? C'est exactement ce que risquent les agriculteurs des Prairies en 1990. Certains verront même leur revenu net disparaître complètement. Les économistes du gouvernement du Manitoba, ma province, estiment que le revenu agricole net fléchira de 87 p. 100. La chute sera de 101 p. 100 en Saskatchewan.

En chiffres, compte tenu des frais de subsistance comme la nourriture et le vêtement, le rendement moyen d'une entreprise agricole du Manitoba sera d'un peu plus de 1 300 $ en 1990. Le chiffre correspondant a dépassé 10 000 $ l'an dernier. Le total du revenu agricole net au Manitoba tombera au niveau pitoyable de 37 millions de dollars en 1990. Il a été de 285 millions de dollars en 1989 et de 364 millions en 1988.

Quelle est la cause de ces chiffres catastrophiques, effrayants? Pourquoi les prévisions sont-elles si sombres? Tout d'abord, le marché du grain dans le monde n'est pas très fort. Les économistes manitobains prévoient que le prix du blé va baisser cette année de 10 p. 100, celui de l'avoine de 28 p. 100, celui de l'orge de 20 p. 100, celui du maïs de 15 p. 100 et celui du colza de 6 p. 100.

Les prix des récoltes spéciales vont aussi diminuer: le millet de 17 p. 100, la graine de moutarde de 8 p. 100, les lentilles de 6 p. 100, les pois de 5 p. 100. Au mieux, les prix du bétail vont rester stables ou afficher de légères augmentations.

D'une part, le marché mondial des grains en particulier est déprimé. Mais ce n'est qu'une partie du tableau. Cette perspective épouvantable, cette baisse du revenu agricole dans ma province et dans d'autres provinces canadiennes au cours de l'année qui vient, s'explique principalement par la réduction de l'aide gouvernementale fédérale à l'agriculture.

• (1710)

D'après les prévisions, l'aide gouvernementale accordée au secteur agricole baissera de 70 p. 100. Pas étonnant que les agriculteurs vivent une crise. Pas étonnant que la confusion règne au sein de leur communauté, parce que le gouvernement en place a laissé tomber les agriculteurs des Prairies, même s'il se prétend le grand bienfaiteur des agriculteurs.

Voyons un peu ce que le gouvernement a fait. Examinons d'abord le budget qu'il a présenté il y a quelques mois. Quelles ont été les incidences de ce budget sur les agriculteurs. Eh bien, ce budget a entraîné les réductions suivantes: assurance-récolte, 200 millions de dollars; transport des grains et de la farine, 60 millions; remise en état des embranchements ferroviaires, 48 millions; programmes de paiements anticipés pour le grain et les récoltes, 54 millions; programme d'exportation de produits laitiers, 12 millions; programme de prêts basés sur les prix, 15 millions; Commission canadienne du lait, 10 millions. Le total s'élève à 399 millions de dollars. Il n'est pas étonnant que le secteur agricole soit dans la misère, et c'est la faute du gouvernement.

Mais il y a pire encore. Entre autres, le remboursement de la taxe d'accise sur le carburant agricole a été aboli au début de l'année. Cela signifie une augmentation des dépenses pouvant atteindre 9 000 $ pour l'agriculteur. Ainsi, l'agriculteur qui n'arrive déjà pas à joindre les deux bouts doit, par-dessus le marché, payer jusqu'à 9 000 $ de plus pour le carburant agricole.

Les agriculteurs sont tout bonnement à bout de ressources. D'une part, le marché n'est pas très vigoureux et ils sont perdants au chapitre de l'aide. D'autre part, ils doivent faire face à un prix de revient et à des impôts plus élevés. Prenez, par exemple, le cas de la taxe sur les produits et services. À cause de cette taxe, les agriculteurs vont perdre des millions et des millions de dollars. C'est une triste histoire.

M. Cardiff: Ce n'est pas vrai.

M. Harvard: Que si. C'est une triste histoire non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour presque tous les Canadiens. Le secrétaire parlementaire le conteste. Qu'il consulte les sondages et il verra qui dit la vérité et ce que les Canadiens pensent de la taxe sur les produits et services.

C'est à cause du gouvernement que la gestion de l'offre est mise en péril. Il est possible que dans un, deux ou trois ans, les céréaliculteurs des Prairies se retrouvent dans un marché intérieur à l'échelle du continent. Il pourrait bien s'y retrouver sans l'avoir demandé. Je me demande si le gouvernement s'est vraiment arrêté à cette possibilité. En connaît-il vraiment les tenants et les aboutissants? Sait-il le sort qu'il réserve aux agriculteurs? Je réponds qu'il n'en sait rien. Il n'en a aucune idée. Tout ce qu'il sait faire, c'est taxer les Canadiens. C'est une activité à laquelle il excèle. Il sait comment augmenter les impôts et réduire les budgets, mais il ne connaît rien du tout à la politique.

Voulez-vous que je vous lise quelque chose à propos de la gestion de l'offre? Très bien. L'autre jour, le *Free Press* de Winnipeg rapportait les propos d'un agriculteur dans un article consacré à la gestion de l'offre. Voici ce que disait l'agriculteur: «Elle m'a été très utile. Je savais ce que j'allais obtenir avant même de commencer, mais l'Accord de libre-échange a fait un tort considérable à tous les agriculteurs qui produisent du lait, des oeufs et des volailles. À la seule mention de l'Accord de libre-échange, la valeur des contingentements de dinde a baissé de 1 $ à 70 cents la livre. Pour un contingentement de 100 000 livres, vous payez 70 000 $. À la porte de la ferme, la dinde se vend 60 cents la livre.»

Vous n'êtes pas forcés de m'écouter, vous pourriez dire que je suis partial. En ce cas, écoutez les agriculteurs. Ils vous disent que le gouvernement a tout à fait tort. Ils disent également au gouvernement qu'ils s'estiment abandonnés. Il y a une crise là-bas, et le gouvernement ne veut pas l'admettre.

Cela me rappelle ce qu'a dit le premier ministre au sujet du Canada atlantique, l'autre jour: «Il n'y a pas de crise dans le Canada atlantique.» C'est ce qu'il a dit. Je sais qu'il a essayé de s'expliquer en disant qu'il y avait une crise dans l'industrie de la pêche seulement. Cependant, nous savons tous que s'il y a crise dans l'industrie de la pêche dans le Canada atlantique, cette crise s'étend dans l'ensemble de ces provinces. C'est la même chose dans le cas des provinces des Prairies. S'il y a crise dans l'agriculture, il y a crise partout.

Il est temps que le gouvernement écoute les agriculteurs. Il est temps qu'il tende l'oreille parce que ça ne va pas du tout dans les provinces des Prairies et dans d'autres régions agricoles au Canada.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais m'en tenir le plus possible au sujet à l'étude et m'abstenir de commenter quelques-unes des belles paroles creuses que nous venons d'entendre. Il importe de garder à l'esprit la situation du revenu agricole à l'heure actuelle et ce que l'avenir nous réserve à cet égard.

En 1989, le revenu agricole net réalisé a atteint un sommet record, et les statistiques définitives pour 1989 devraient faire état d'un revenu supérieur de 13 p. 100 au revenu moyen des cinq dernières années.

Même le revenu net réalisé dans les Prairies a atteint un sommet record en 1988 et il devrait être équivalent à la moyenne des cinq dernières années en 1989. Il est vrai que les perspectives pour 1990 ne sont pas encourageantes, mais n'oublions pas que les prévisions demeurent très provisoires à ce moment-ci. Après tout, les semailles restent encore à faire.

Les marchés internationaux de céréales sont très instables ces temps-ci en raisons du peu de stocks. La situation pourrait changer du tout au tout dans les mois qui viennent. Cela a souvent été le cas dans le passé.

Les prévisions concernant le revenu agricole pour 1990 servent à accentuer le but qu'on s'est fixé il y a quelque temps, soit mettre au point un nouveau programme de stabilisation prévisible à long terme. C'est l'une des grandes priorités du gouvernement cet hiver.

Le gouvernement qui dirige les destinées du pays depuis septembre 1984 a toujours reconnu la gravité et la complexité des problèmes financiers qui assaillent le secteur agricole, ainsi que l'urgence de prendre diverses

mesures pour remédier à la situation. Le phénomène des taux d'intérêt élevés ne date pas d'hier. Déjà dans les années 80, beaucoup d'agriculteurs se débattaient avec des taux d'intérêt sans précédent. Le taux préférentiel a atteint jusqu'à 22,75 p. 100 en 1981.

Face à l'augmentation des taux d'intérêt, les agriculteurs les plus endettés se sont trouvés dans l'incapacité de rembourser. Cette augmentation des taux d'intérêt a été suivie par une baisse des prix des produits agricoles, et surtout des céréales parce qu'une guerre internationale des prix a aggravé les difficultés du marché. Les sécheresses généralisées du milieu et de la fin des années 80 ont causé des problèmes financiers additionnels à beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest et de tout le Canada. Ils ont tous dû y faire face.

Constatant les graves difficultés financières des agriculteurs, le gouvernement a pris des mesures en conséquence. Il a établi le Programme spécial canadien pour les grains et le Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse que beaucoup d'agriculteurs ont apprécié: notre gouvernement a bien répondu à leurs besoins.

Des bureaux d'examen de l'endettement agricole ont été mis sur pied dans tout le pays pour aider les agriculteurs à conclure des ententes avec leurs créanciers. Nous avons aussi mis 360 millions de dollars à la disposition de la Société du crédit agricole pour lui permettre de conclure des arrangements avec les agriculteurs, comme les autres créanciers. Depuis le début du programme jusqu'à la fin de décembre, les bureaux d'examen ont examiné 8 253 cas et dans 6 356 de ces cas, des arrangements ont été conclus entre les agriculteurs et leurs créanciers, ce qui représente un taux de succès de 77 p. 100.

Le député a dit que 8 000 agriculteurs de la Saskatchewan sont menacés de saisies. En fait, leur nombre réel est plus près de 7 700, d'après les arriérés de paiement aux principaux prêteurs. Il y a un an, il était évalué à 8 200: la tendance est donc favorable et à la baisse.

Il faut se rappeler aussi que la plupart des comptes en retard de paiement ne mènent pas à la saisie. L'arriéré est souvent dû à un problème temporaire de liquidités, et le retard est rattrapé dès que les fonds sont disponibles. Dans les cas graves, les agriculteurs peuvent se tourner vers les bureaux d'examen de l'endettement agricole et, très souvent, le réaménagement de leurs dettes peut les aider à payer les intérêts. Le succès de ce programme est connu.

Dans l'immédiat, les gouvernements fédéral et provinciaux surveilleront de près la situation en ce qui concerne le revenu agricole. Nous avons créé un comité fédéral-provincial chargé de fournir des renseignements essentiels sur les difficultés financières des agriculteurs avant l'élaboration d'un programme d'aide à long terme.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des cas où le rééchelonnement de la dette ou d'autres arrangements ne sont pas possibles. Dans ces cas, lorsque la famille le veut, elle peut recevoir de l'aide pour changer de secteur.

C'est une période difficile pour beaucoup d'agriculteurs, pour leurs familles et pour les localités où ils vivent, mais il n'y a pas de solution miracle. Cependant, nous sommes sur la bonne voie avec les programmes de rajustement du revenu que nous avons offerts aux agriculteurs et que nous leur offrirons encore à l'avenir si les conditions le justifient.

À l'issue de la Conférence sur la politique agro-alimentaire tenue à Ottawa en décembre dernier, on a annoncé la création d'un groupe de travail industrie-gouvernement sur les finances agricoles. Ce groupe examinera un certain nombre de questions liées aux finances agricoles, notamment les besoins particuliers des nouveaux agriculteurs. Il présentera un rapport à la réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture en août prochain. Une fois qu'il aura les recommandations du groupe de travail, le gouvernement fédéral pourra, de concert avec les provinces, prendre toutes les mesures qui s'imposent pour aider l'industrie agricole.

[*Français*]

• (1720)

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le 3 octobre dernier, lorsque je me suis levée à la Chambre, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) quand le Réseau Enfant-Retour saurait si oui ou non il recevrait des fonds nécessaires pour leur survie. Depuis cette date, j'ai été informée que l'organisme avait reçu 15 000 $ pour participer à l'écriture d'un livre sur les enfants disparus. Ce geste, si petit de la part du gouvernement fédéral, nous démontre clairement que le ministre et ses collègues ne semblent pas intéressés à résoudre le problème des enfants disparus au Canada.

Comme vous le savez déjà, le Réseau Enfant-Retour est un organisme à but non lucratif dont le siège social est dans ma circonscription de Saint-Laurent—Cartierville. Son objectif est la réunification des enfants disparus avec leur famille.

Le groupe demande l'aide du gouvernement depuis avril 1989. J'ai écrit à plusieurs députés, les incitant à appuyer ce groupe grâce à une aide financière substantielle.

[*Traduction*]

En fait, la subvention du bureau du solliciteur général donnera au Réseau Enfant-Retour suffisamment de fonds pour embaucher une personne qui travaillera pendant trois mois à la rédaction d'un livre. Ce qu'on devrait faire en réalité, c'est donner au réseau des fonds suffisants pour qu'il puisse traiter sans restriction les cas de centaines d'enfants disparus et de foyers brisés qui, chaque jour, souhaitent être réunifiés.

La ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration a pris les arrangements nécessaires pour que trois bénéficiaires de l'assurance-chômage travaillent au bureau de l'organisme de septembre à décembre 1989. Toutefois, cela ne résout pas le problème de l'aide gouvernementale permanente dont l'organisme a besoin pour mener sa tâche à bien.

Il est de la plus grande importance que le réseau reçoive l'aide qui lui permettra réellement d'aider à ramener les enfants disparus à leur famille.

Malheureusement, il m'apparaît parfaitement clair, tout comme au reste des Canadiens, que le gouvernement ne se préoccupe pas du problème. Au lieu de faire preuve de leadership dans ce domaine, le gouvernement a opté pour une solution bureaucratique qui ne peut déterminer si les enfants disparus relèvent du solliciteur général, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou du ministre de la Justice.

Au lieu de faire passer les responsabilités d'un ministère à un autre, le gouvernement devrait coordonner et appuyer sans réserves les organismes comme le réseau qui tentent activement de lutter contre ce fléau national.

[*Français*]

En coopérant avec ce groupe, le gouvernement reconnaîtrait que le problème des enfants disparus en est un d'ordre social plutôt que d'ordre criminel. Ce n'est pas un simple crime à remettre entre les mains de la police, mais un problème qui doit être reconnu comme élément de la violence familiale. C'est seulement lorsque le gouvernement reconnaîtra ce fait que nous, en tant que société, pourrons adresser le problème des enfants disparus.

Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de placer le problème des enfants disparus sous le volet de la violence familiale? En agissant ainsi, le gouvernement prive l'organisme de fonds pouvant provenir de l'Unité de prévention de violence familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est inadmissible.

[*Traduction*]

Nous avons la responsabilité collective de protéger les besoins des enfants et des familles du Canada en nous assurant que le maximum de ressources est consacré à ce problème.

Comparons un peu à d'autres dépenses. Le gouvernement fédéral va dépenser près de 100 000 $ de nos recettes fiscales à étudier des questions socialement aussi importantes—et j'ironise—que le rôle du fou dans l'histoire ou l'importance sociale des ornements de pelouse. Ce ne sont que deux exemples. Il est prêt à consacrer 25 000 $ à l'une quelconque de ces questions, mais il refuse de dépenser autant pour les problèmes résultant de l'enlèvement d'enfant par un parent ou de la fuite du foyer en raison d'abus.

Le Réseau Enfant-Retour a réussi la réunification de 60 familles au Canada. On peut imaginer que s'il avait des ressources suffisantes, le nombre de réunifications qu'il pourrait faciliter serait beaucoup plus grand.

[*Français*]

Le Réseau a été jusqu'à ce jour capable de fonctionner, grâce au travail sans relâche de son personnel et des bénévoles. Le Réseau a réussi à se maintenir financièrement et ainsi s'acquitter de ses tâches et rencontrer ses objectifs. Les ressources financières provenant du secteur privé ne sont cependant pas illimitées. Le gouvernement doit maintenant faire sa part et fournir un niveau de financement qui permettra au Réseau Enfant-Retour de continuer son travail de qualité et ainsi offrir aux enfants disparus une chance réelle de retrouver leurs parents.

Enfin, monsieur le Président, le geste posé par le gouvernement en remettant 15 000 $ au Réseau Enfant-Retour n'est qu'une goutte d'eau dans un océan. Ayant attendu plus de six mois pour une réponse du gouvernement afin de savoir s'il pourrait continuer sa noble tâche, tout ce qu'on lui offre c'est cette minime somme. On se rappellera longtemps que ce gouvernement conservateur

a bien voulu donner 15 000 $ à un organisme qui a déjà sauvé 60 enfants.

[*Traduction*]

Ce que démontrent les conservateurs, c'est qu'ils ne sont prêts à dépenser qu'un malheureux 10 dollars pour chaque enfant sur la liste des enfants disparus de la GRC. Comment prendre au sérieux l'initiative du solliciteur général? Comment expliquer aux quelque 1 700 enfants et à leur famille qu'ils ne valent que 10 dollars?

[*Français*]

En résumé, ma question demeure la même qu'au 3 octobre dernier: Quand le Réseau Enfant-Retour peut-il s'attendre à recevoir les fonds nécessaires pour maintenir un niveau adéquat de services à la population canadienne? Pourquoi ce gouvernement est-il si réticent à fournir les fonds dont l'organisme a besoin? Et quand ce gouvernement va-t-il adopter une attitude positive et moderne vis-à-vis le Réseau Enfant-Retour et cesser de tourner la tête au problème, comme dans le passé?

[*Traduction*]

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée du profond attachement à l'idéal humanitaire dont elle a fait preuve en soulevant cette question aujourd'hui, comme elle l'avait fait antérieurement à la Chambre. Mais je tiens néanmoins contre à repousser l'analyse trop facile qu'elle vient de faire des dépenses et de la gravité du problème, ainsi que son affirmation suivant laquelle le gouvernement se fiche on n'est pas au courant de ce problème.

Lorsque auparavant elle avait soulevé la question auprès du ministre à la Chambre, elle sollicitait avec beaucoup de persistance un montant de 150 000 $ pour un organisme, le Réseau Enfant-Retour. Le fait est que le gouvernement et le ministère en question n'ont pas les moyens d'accorder des crédits réguliers aux organismes. Pourtant le gouvernement tenait à fournir une aide. Il a effectivement contacté le réseau et lui a fourni 15 000 $ pour la conférence qui a eu lieu. Il collabore actuellement avec le réseau de Montréal et avec d'autres à l'élaboration de très importantes brochures qui éclaireront les parents, les enseignants, les groupes communautaires et les autres en leur communiquant certains renseignements que nous avons dégagés au pays, parfois difficilement et parfois avec tristesse, au sujet des problèmes sociaux qui sont à l'origine des disparitions d'enfants. Cet effort représente une autre somme de 15 000 $.

Quand la députée soutient que le gouvernement n'est pas au courant du problème, elle ignore elle-même que la gravité du problème est nettement apparue au gouvernement, comme à tous les Canadiens, en 1985 soit quelques mois après son arrivée au pouvoir. À l'époque, le gouvernement a annoncé un projet de création d'un forum national sur les enfants disparus ainsi que la création à la GRC d'un registre des enfants disparus, et il a été à l'origine d'une bonne part de ces importantes recherches sur les raisons réelles qui causent les disparitions d'enfants.

• (1730)

Le fait est que, dans la plupart des cas, c'est la police qui est normalement le premier organisme communautaire à intervenir quand un enfant est porté disparu. Il ne s'agit pas tout simplement de dépenser beaucoup plus d'argent, il s'agit d'améliorer les liaisons et la compréhension, l'information et les communications entre la police, les écoles, les parents, les tribunaux, les organismes sociaux et les députés, donc tous les intervenants, parce qu'une collaboration efficace peut faire beaucoup plus que la simple affectation de crédits nouveaux.

À mon avis, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus, créé par la GRC en 1986, c'est-à-dire avant l'entrée de la députée à la Chambre des communes, a constitué la plus importante contribution du ministère du solliciteur général à la cause des enfants disparus. Je ne vais pas donner les statistiques, car la députée l'a fait dans ses observations.

Nous avons un immense défi à relever et nous ne pouvons le faire simplement en injectant des fonds. Le problème est très grave. Les travaux de recherche effectués par le gouvernement fédéral ont montré que la majorité des cas d'enfants disparus signalés à la police concernent des enfants qui ont fui leur foyer ou un établissement. Beaucoup d'enfants font plusieurs fugues au cours d'une même année. Après les fugues, les rapts par un parent constituent la plus importante catégorie d'incidents signalés à la police. Le nombre des cas d'enlè-

vement par des étrangers est très minime, mais ces incidents sont néanmoins extrêmement graves.

Comme nous commençons à mieux saisir le problème, nous sommes en meilleure position pour y faire face. Le gouvernement s'emploie sérieusement à régler ce problème très réel. La députée nous rend tous un service en gardant cette question au premier plan de nos préoccupations, mais je n'accepte pas les critiques qu'elle a formulées au sujet des mesures prises par le gouvernement dans ce dossier. Ce sont des mesures dont tous les députés de la Chambre, peu importe leur allégeance, devraient s'enorgueillir.

LES PLUIES ACIDES

M. Rob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, en juin dernier, le président Bush a annoncé son intention de transmettre au Congrès un projet de loi tendant, entre autres choses, à réduire les émissions à la source des pluies acides. En particulier, le projet de loi devait modifier la Clean Air Act en ajoutant un certain nombre d'articles prévoyant, d'ici l'an 2000, une réduction de 2 millions de tonnes et de 10 millions de tonnes respectivement des émissions d'oxydes d'azote et d'oxyde de soufre, par rapport aux niveaux d'émissions de 1980.

Il était manifeste que le président Bush reconnaissait que les pluies acides constituaient un problème écologique important et que des mesures correctrices devaient être prises immédiatement. Le temps était enfin venu de prendre des mesures concrètes au lieu de se perdre dans d'autres études.

Au moins 50 p. 100 des pluies acides du Canada—et la proportion va jusqu'à 70 p. 100 dans certaines régions—découlent des émissions de dioxyde de soufre et d'oxyde nitreux provenant des régions fortement industrialisées des États-Unis. Par contre, le Canada est responsable de 10 à 15 p. 100 des pluies acides aux États-Unis.

En citant ces chiffres, je ne veux pas adresser des reproches à qui que ce soit, mais simplement signaler que même s'il est vrai que les États-Unis contribuent à la pollution atmosphérique au Canada et inversement, il est manifeste qu'il y a une très grande disparité sur ce plan. C'est pourquoi le Canada est bien décidé à collaborer avec les États-Unis, afin de faire face à notre problème commun.

En tant que membre du Sous-comité sur les pluies acides et du Comité spécial des pluies acides, je peux vous dire que nous avons reconnu que la seule façon de convaincre le gouvernement américain d'agir, afin de remédier en partie à la situation, consistait à prendre les mesures nécessaires en vue de reduire les pluies acides ici-même au Canada. Nous pourrions difficilement nous adresser aux États-Unis pour qu'ils mettent en oeuvre des mécanismes coûteux de lutte contre la pollution, si nos propres mécanismes étaient insuffisants.

Nous prenons au Canada des mesures importantes qui montrent que nous sommes bien décidés à agir. Ainsi, le gouvernement fédéral a conclu des accords de lutte contre les pluies acides avec les sept provinces de l'est du pays. On a prévu 150 millions de dollars, afin d'aider les entreprises à réduire leurs émissions de dioxyde de soufre de 50 p. 100 d'ici 1994. Cela réduira de façon marquée les quantités de pluies acides que nous exportons vers les États-Unis. Les provinces des Maritimes participent à l'heure actuelle à trois projets pilotes de 50 millions de dollars tendant à élaborer des méthodes plus propres et plus efficaces d'utilisation du charbon.

Des normes plus strictes sont en vigueur depuis septembre 1987, afin de réduire de 45 p. 100 les émissions des véhicules à moteur. En mars 1986, le gouvernement a établi un nouveau programme visant à éliminer les dangers posés par la présence de plomb dans l'essence. Ainsi, les émissions de plomb de cette source auront pratiquement été éliminées au Canada en 1990. Manifestement, bien des choses restent à faire, mais je pense qu'à tout le moins, nous avons montré que nous étions disposés à faire notre part.

C'est pourquoi il est particulièrement décourageant d'entendre le point de vue du département américain de la Justice sur la question des pluies acides. Dans un mémoire soumis à la Cour d'appel des États-Unis, le département précise que plusieurs rapports, de source canadienne et américaine, démontrent la gravité du problème des pluies acides, mais il prétend que d'importantes questions scientifiques demeurent au sujet des répercussions des pluies acides sur les forêts, les lacs, les récoltes et les matériaux de construction.

C'est là un refrain bien connu. Lorque j'ai demandé au secrétaire parlementaire, le 19 décembre, de nous préciser les mesures que le ministère de l'Environnement prenait afin de souligner au gouvernement américain la gravité du problème des pluies acides, il m'a signalé qu'on avait prévu une rencontre en janvier entre les fonctionnaires canadiens et américains, en vue de discuter d'un accord bilatéral sur les pluies acides.

Je voudrais donc que le secrétaire parlementaire chargé de faire rapport à la Chambre ce soir nous fasse part des résultats de cette rencontre.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rendre hommage au travail du député de Fundy-Royal. Il se dévoue depuis tant d'années pour que le dossier des pluies acides demeure au centre de l'actualité à la Chambre des communes.

Pendant les quelques semaines d'intersession de la Chambre des communes, je suis parti de ma circonscription pour me rendre vers le sud, pas très loin aux États-Unis, plus exactement jusqu'à l'État de l'Ohio, où j'étais invité à prendre la parole dans le cadre d'une conférence sur l'environnement.

Je n'ai pas à rappeler que l'Ohio est en plein au coeur d'une vallée houillère où la consommation de charbon tendre contribue à la pollution de l'environnement. J'aimerais rapporter aux députés ce que j'ai constaté personnellement, à savoir que depuis la réponse législative et juridique que constitue la législation du président Bush et d'autres mesures actuellement à l'étude au Congrès américain, la question des pluies acides est finalement sortie de l'impasse dans laquelle elle était malheureusement enlisée depuis trop d'années parce que les Américains se demandaient encore s'il y avait un problème. On en est rendu maintenant à l'étape des discussions et des débats sur le coût et la nature d'une intervention ainsi que sur les responsabilités mutuelles.

À propos des États-Unis, je signale au député que pendant mon séjour, 10 groupes écologiques importants ont envoyé une lettre au secrétaire Baker pour reprocher au gouvernement américain de ne pas avoir tenu assez rapidement ses engagements écologiques dans le dossier de l'eau et du littoral des Grands Lacs et dans d'autres domaines comme celui des pluies acides notamment.

Mais heureusement, grâce aux intiatives de notre gouvernement et du député de Fundy-Royal, ce dossier est maintenant débattu à l'intérieur même du système politique américain. C'est un beau jour pour nous tous parce que pendant si longtemps, seul notre gouvernement s'en occupait aux États-Unis en faisant du démarchage auprès du gouvernement américain. Nous avons pu voir enfin quelques accomplissements grâce aux bonnes relations que notre premier ministre a établies avec nos voisins du Sud.

Quant à la question elle-même, mon information est partielle, et je ne voudrais pas faire croire au député que je dispose ce soir de tous les renseignements nécessaires pour répondre complètement à sa question. Je sais cependant que l'an dernier, lorsque l'Ontario et plusieurs États américains ont demandé à la Cour d'appel des États-Unis d'exiger que soient appliquées les dispositions traitant de la pollution atmosphérique internationale et contenues dans la *Clean Air Act* des États-Unis pour mettre en oeuvre un programme américain de lutte contre les pluies acides, cette initiative a suscité certains problèmes juridiques, dont certes celui auquel le député fait, je crois, allusion.

Ce problème juridique porte sur l'interprétation de cette question administrative restreinte. Des responsables du gouvernement américain ont prétendu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves scientifiques pour procéder comme le demandent les requérants et que la proposition du président relative aux pluies acides constitue une solution plus efficace et plus efficiente.

À notre avis, il existe suffisamment de justifications pour permettre au gouvernement d'exercer les pouvoirs qu'il a, et nous continuerons à promouvoir cet argument à titre de tiers intéressé à ce litige.

En conclusion, les articles qui présentent le gouvernement américain comme renonçant à ses engagements de limiter les pluies acides, ne donnent pas une image complète de la situation. D'ailleurs, plus tôt ce mois-ci, le président Bush a critiqué le Congrès américain et lui a demandé d'adopter la *Clean Air Act*.

J'espère que cette réponse partielle satisfera le député. Si ces renseignements sont insuffisants, je suis sûr qu'il continuera à soulever le problème, pendant la période des questions et à d'autres occasions. Je serai heureux d'obtenir les autres renseignements qu'il désire.

M. le vice-président: La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 17 h 41.)

ANNEXE

LE CANADA ET L'INDOCHINE

Déclaration déposée à la Chambre des communes
par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures
et répliques de
l'honorable André Ouellet
et de M. Bill Blaikie.

Le très honorable Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je tiens à rendre compte à la Chambre des efforts que la communauté internationale déploie pour mettre un terme à la violence qui afflige le Cambodge depuis une quinzaine d'années. Le peuple cambodgien a beaucoup souffert de l'invasion de son territoire, de violations inouïes des droits de la personne ainsi que de la guerre civile. Nous voulons que cesse le cycle de la souffrance au Cambodge et nous tenons à ce que le Canada fasse sa part à cet égard.

Il y a des mesures que le Canada peut prendre pour lutter contre la souffrance au Cambodge, et ces mesures peuvent contribuer à l'établissement d'une paix durable.

L'histoire récente du Cambodge est un véritable drame caractérisé par la guerre, l'agitation et la mort. Pendant la guerre du Viêt-nam, environ 600 000 Cambodgiens ont été tués.

À la fin de la guerre, en avril 1975, les Forces khmères rouges ont renversé le gouvernement cambodgien de Lon Nol. Les atrocités qui ont par la suite été perpétrées par le régime de Pol Pot entre 1976 et 1979 ont été condamnées par la Communauté internationale ainsi que par des Canadiens de toutes conditions sociales.

L'expulsion des Khmers rouges par les Vietnamiens en 1979 a résulté en une longue guerre civile opposant trois parties cambodgiennes à un gouvernement mis en place par l'armée vietnamienne. Onze ans plus tard, malgré les démarches diplomatiques, la guerre se poursuit et les Cambodgiens continuent à mourir. Les ressources limitées de l'Indochine sont gaspillées de façon tragique sur le champ de bataille.

En septembre 1989, le Viêt-nam a retiré ses troupes du Cambodge. Depuis, la guerre civile s'est intensifiée. Les lignes de front ont été modifiées, mais, en général, elles sont restées à peu près les mêmes qu'il y a onze ans. Les solutions militaires ont à plusieurs reprises été préférées aux solutions politiques.

Les victimes demeurent les mêmes : le peuple cambodgien et, naturellement, tous les Indochinois qui ont souffert pendant trop longtemps de conflits militaires prolongés.

Depuis le début de la guerre, le Canada a contribué au financement des efforts déployés par les Nations Unies et ses organismes à l'intention des 300 000 Cambodgiens cherchant refuge à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande. Nous n'oublions pas les Cambodgiens, et notre aide, notamment une aide alimentaire, s'élèvera à 3 millions de dollars au cours du présent exercice.

Nous reconnaissons également la nécessité d'aider les huit millions de Cambodgiens qui vivent toujours au Cambodge et dont la vie a été perturbée par la guerre. Leurs besoins sont urgents et réels. La réponse à leurs souffrances ne doit par être indéfiniment liée à l'accomplissement de progrès vers un règlement politique.

C'est pourquoi le gouvernement est maintenant sur le point de rétablir l'admissibilité du Cambodge, du Viêt-nam et du Laos, les trois pays d'Indochine, au Programme canadien d'aide publique au développement.

L'ACDI se penche actuellement sur la nature exacte que prendra cette aide. Dans le cadre de cette démarche, un représentant de notre ambassade à Bangkok est actuellement au Cambodge avec des représentants d'organismes non gouvernementaux canadiens pour trouver le meilleur moyen d'octroyer de nouveau une aide à ce pays.

Au début, les programmes d'aide ne seront pas d'une grande envergure et ils mettront l'accent sur l'aspect humanitaire. À long terme, ils évolueront en fonction des progrès accomplis et des réalités politiques qui régneront dans les régions en cause. Nous ferons en sorte que l'aide canadienne ne contribue pas aux efforts militaires d'un des groupes. Nous ne permettrons pas non plus que cette aide soit utilisée par des groupes ou des gouvernements qui ont par le passé montré un manque flagrant de respect pour les droits fondamentaux de la personne. Nous insisterons par exemple pour qu'aucune aide canadienne ne soit distribuée dans des secteurs contrôlés par les Khmers rouges. Le noeud du conflit cambodgien demeure la participation des Khmers rouges à un règlement. Le régime de la terreur imposé par Pol Pot fut l'un des chapitres les plus sanglants de l'histoire de l'humanité. Sur la question du Cambodge, le Canada a toujours prétendu qu'il fallait à tout jamais empêcher les Khmers rouges de reprendre le pouvoir.

Nous avons demandé aux Chinois, aux Soviétiques et aux autres nations fournissant des armes aux parties en cause dans le conflit cambodgien de mettre un terme à leur aide militaire. Le Cambodge n'a rien à gagner de l'importation d'armes additionnelles. Les Indochinois

ont vu suffisamment de matériel de guerre pour le reste de leur vie.

Deux événements importants ont permis de dénouer la vieille impasse cambodgienne. Le premier fut la reconnaissance par les parties en cause et les pays voisins du Cambodge du fait que la guerre ne produirait aucun gagnant, mais paralyserait le développement du Cambodge et de ses voisins.

Le second fut la décision de considérer la recherche de la paix dans une perspective régionale non limitée aux combattants en présence. Cette prise de position a découlé des rencontres officieuses de Djakarta, qui ont permis aux six nations de l'ASEAN de participer directement aux discussions avec les parties cambodgiennes, le Viêt-nam et le Laos.

Les diverses parties et les pays en question ont ensuite sillonné la région afin de faire de la recherche de la paix une préoccupation vraiment internationale et d'obtenir la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et celle d'autres pays avant un intérêt particulier à l'égard de la question ou désirant contribuer à son règlement. La Conférence de Paris a alors été convoquée. Le Canada a été invité en raison de son expérience unique dans le domaine du maintien de la paix, de ses nombreuses relations dans la région et de sa réputation de nation modérée qui inspire confiance.

À la Conférence de Paris, toutes les parties se sont entendues sur la participation des Nations Unies, laquelle a pris la forme d'une mission d'enquête technique envoyée au Cambodge. Les participants à la conférence ont de plus accompli des progrès considérables au chapitre de l'élaboration d'un mécanisme international de contrôle et de la mise au point des tâches complexes qui devront être abordées dans le cadre d'un tel mécanisme.

Le Canada a coprésidé le comité en question avec l'Inde, et le Parlement peut être fier des compétences et de l'efficacité des membres de la délégation du Canada. Ce premier comité a produit un accord qui pourrait bien ouvrir la voie à des progrès additionnels.

Il se peut que la Conférence de Paris reprenne ses travaux, et le Canada ainsi que d'autres pays seront peut-être appelés à participer à des activités de maintien de la paix et de transition menées sous l'égide des Nations Unies. Il faudrait faire en sorte que toute initiative de maintien de la paix de l'ONU au Cambodge ait de bonnes chances de succès et soit conçue de façon raisonnable et réaliste. Il est tout aussi important que les participants éventuels soient suffisamment prêts. Des fonctionnaires de mon ministère et du ministère de la Défense nationale examinent actuellement, dans le cadre de ce processus, les récentes expériences du Canada en Namibie et ailleurs. Les leçons qui en découlent peuvent servir à améliorer la planification et l'organisation d'autres opérations de maintien de la paix, par exemple au Cambodge. La collecte, l'échange et l'analyse de renseignements avec ceux qui paticipent actuellement ou pourraient participer à de telles opérations, et avec l'ONU elle-même, ne peuvent que renforcer l'efficacité des Nations Unies et sa réputation en tant que pacificateur.

En octobre, j'ai dépêché en Indochine une mission ayant pour mandat de sonder le terrain et de favoriser la reprise des négociations. Cette misssion était sous la direction de l'ambassadeur Alan Sullivan, qui a été à la tête de notre délégation pendant presque toute la Conférence de Paris. L'importance d'un rôle de premier plan pour les Nations Unies dans tout règlement a été l'un des principaux messages communiqués par l'ambassadeur Sullivan aux autorités de Hanoi de de Phnom Penh.

En novembre, le gouvernement de l'Australie a proposé la mise en place d'une administration intérimaire des Nations Unies au Cambodge. Le Canada appuie sans réserve cette propositon car elle a le mérite d'éluder le problème du partage du pouvoir entre les parties cambodgiennes, en confiant aux Nations Unies la responsabilité d'administrer le pays pendant la période préélectorale.

Tout comme le règlement auquel on est récemment parvenu en Namibie, grâce aux Nations Unies, la proposition australienne garantirait effectivement qu'aucune partie cambodgienne ne conserverait ou n'acquerrait suffisamment de pouvoir politique pour perturber le processus devant mener à des élections libres et justes. Il s'agit, à l'heure actuelle, de la proposition la plus souple et la plus raisonnable qui soit.

Elle a été bien accueillie par toutes les principales parties au conflit, à l'exception des Khmers rouges.

En fait, il est de plus en plus évident qu'il y a des divergences de vues entre les Khmers rouges et leurs deux partenaires non communistes de la coalition.

En même temps, le Canada et d'autres pays reconnaissent que le régime en place à Phnom Penh, soit celui de Hun Sen, représente davantage qu'une des quatre factions. Il semble avoir, ces dernières années, gouverné de façon satisfaisante, et le bilan qu'il présente dans la plupart des domaines est de loin supérieur à celui du gouvernement khmer rouge qui l'a précédé. On ne peut en trouver meilleur exemple que du coté des droits de l'homme et du respect fondamental de la vie humaine.

Le processus de paix a franchi une autre étape la semaine dernière, avec la rencontre à Paris des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Cette rencontre a permis aux mentors de chacune des factions cambodgiennes ennemies de s'entendre, pour la première fois, sur un nombre important d'éléments.

Leurs vues ont été résumées dans un communiqué en 16 points, où l'accent est mis sur une contribution plus importante des Nations Unies dans le règlement du problème cambodgien. La décision de la Chine de sous-

crire au communiqué est une concession majeure et donne à penser qu'elle pourait, après avoir longtemps insisté pour que les Khmers rouges jouent un rôle clé dans un gouvernement intérimaire, faire volte-face et abandonner cette idée. Cette ouverture de la part de la Chine, principal allié des Khmers rouges, est importante si l'on veut que ceux-ci coopèrent au pocessus d'établissement de la paix.

Comme je l'ai déjà dit, nous souhaiterions tous ne pas avoir à traiter avec les Khmers rouges. Malheureusement, ceux-ci constituent toujours, sur le plan militaire, une réalité avec laquelle il faut composer, et ils dominent à cet égard les deux autres factions de la résistance. Les exclure a priori du processus de paix ne leur laisserait d'autre choix que de poursuivre la guerre civile. Nous devons au contraire trouver un moyen de les intégrer à ce processus, tout en les privant des moyens soit de faire la guerre, soit de prendre le pouvoir et de replonger le Cambodge dans l'enfer qu'il a connu sous Pol Pot.

Les prochaines semaines seront cruciales, au cours desquelles les détails du rôle éventuel des Nations Unies feront l'objet de plus amples discussions, tout comme d'ailleurs les solutions possibles à d'autres problèmes clés, par exemple le cessez-le-feu et les arrangements pendant la prériode de transition. Le Canada participe activement à ce processus.

Si les parties cambodgiennes devaient retourner à la table de négociations avec la même souplesse et la même détermination dont ont fait preuve à Paris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, il est probable alors que la prochaine étape serait la reprise de la Conférence de Paris.

En tant que coprésident d'un de ses plus importants comités, nous nous attendons à être au coeur des préparatifs en vue d'une nouvelle conférence à Paris. Nous allons continuer de collaborer étroitement avec nos amis en Asie et ailleurs, afin d'aider à mettre en place les conditions les plus propices à la réalisation de la paix.

Nous ferons valoir que de nouvelles possibilités se sont fait jour pour instaurer une paix véritable et que toutes les parties au conflit doivent aborder les discussions à venir avec la volonté de rechercher et d'accepter les compromis qui seront nécessaires pour mettre enfin un terme au cauchemar du Cambodge et rétablir la paix dans ce pays autrefois si doux et si calme.

La paix au Cambodge doit devenir l'une des priorités de la communauté mondiale. Le Canada a l'expérience, la capacité et la volonté nécessaires pour jouer un rôle majeur dans le processus de paix. Je peux garantir à la Chambre que c'est ce que nous allons faire.

L'honorable André Ouellet (Papineau–Saint–Michel)

Je remercie le ministre de sa courtoisie à me fournir d'avance une copie de sa déclaration ministérielle.

La description des horreurs de la guerre au Cambodge faite par le ministre ne fait que mettre en lumière d'une façon dramatique la souffrance et la désolation pour ce pauvre peuple cambodgien.

J'accueille donc très favorablement la décision du Canada de rétablir l'admissibilité du Cambodge au Programme canadien d'aide publique au développement.

La question que je me pose, c'est comment le ministre fera–t–il pour répondre à toutes les demandes pressantes alors que son collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), parle de réduction des dépenses. L'enveloppe budgétaire de l'Agence canadienne de développement international a déjà été durement touchée et plusieurs craignent qu'elle le sera encore plus lors du prochain budget du ministre des Finances.

Alors que le ministre parle d'une révision de toute la politique étrangère canadienne face aux bouleversements qui surviennent dans le monde, il vient nous parler du Cambodge. Soit. Mais quand nous parlera–t–il des relations Est–Ouest et comment son gouvernement entend–il relever le défi nouveau que représentent les changements extraordinaires au sein des pays membres du Pacte de Varsovie? Quand le ministre jugera–t–il la question des relations Nord–Sud suffisamment importante pour faire l'objet d'une déclaration ministérielle en cette Chambre? Nous aimerions beaucoup savoir comment le gouvernement conservateur entend montrer plus de compassion envers l'endettement des pays du tiers monde et comment il essaiera de régler ce problème qui prend des proportions fort inquiétantes.

La situation en Indochine mérite notre attention, mais je me demande vraiment pourquoi aujourd'hui le ministre tient tellement à faire cette déclaration. Son ordre de priorité m'inquiète. Le gouvernement conservateur a déjà une belle réputation pour les beaux discours. Malheureusement, lorsque vient le temps de poser des gestes concrets, sa réputation en prend un coup.

Le ministre nous affirme qu'un représentant canadien est actuellement au Cambodge avec des représentants d'organismes non gouvernementaux canadiens pour trouver le meilleur moyen d'octroyer de nouveau une aide à ce pays.

Donc, nous n'en sommes encore qu'au stade des voeux pieux; il n'y a encore aucune décision définitive de prise et on ne sait pas non plus si le gouvernement fera une contribution significative qui justifie la déclaration ministérielle d'aujourd'hui, ou si la contribution sera négligeable comme cela est souvent arrivé après les grandes déclarations pompeuses du premier ministre ou d'un membre du gouvernement.

Aujourd'hui, nous avons à Ottawa la visite de plusieurs représentants d'organismes non gouvernementaux canadiens qui s'inquiètent des coupures budgétaires et qui sont venus nous dire que si l'ACDI réduisait encore les subventions qui leur sont attribuées, certaines de ces associations seraient obligées d'abandonner leur travail et de fermer leurs portes.

Au moment où le gouvernement canadien recourt de plus en plus à ces organismes pour leur programme d'aide à l'étranger, il serait regrettable que la main gauche du gouvernement, représentée par le ministère des Finances, étrangle des organismes vers qui est tendue la main droite du gouvernement, représentée par l'Agence canadienne de développement international.

Je dis donc au ministre: si vous voulez que des organismes non gouvernementaux canadiens fassent votre travail au Cambodge, continuez à financer généreusement ces organismes ici même au pays.

Dans sa longue déclaration, le ministre finit par admettre que le noeud du conflit cambodgien demeure la participation des Khmers rouges à un éventuel règlement. Le ministre, à notre avis, prend un risque énorme en leur faisant autant confiance et en les incorporant au processus d'établissement de la paix, alors qu'ils peuvent encore prendre le pouvoir pour eux seuls et réimposer leur règne de terreur.

Quelle garantie le ministre a–t–il que les Khmers rouges n'ont plus les moyens de faire la guerre et de replonger le Cambodge dans l'enfer qu'il a connu sous Pol Pot?

Je me demande aussi pourquoi le Canada a appuyé la demande d'accréditation des Khmers rouges devant les Nations Unies? Il me semble que ce groupe à ce moment–ci ne devrait pas ainsi avoir le prestige et la crédibilité attachés à cette accréditation. Le ministre a–t–il eu des garanties dont il ne nous a pas parlé?

Je l'espère, car il n'y a aucun doute que la paix au Cambodge est au plus haut point souhaitable.

M. Bill Blaikie, député (Winnipeg–Transcona)

Je suis heureux de répondre à la déclaration faite aujourd'hui par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la nouvelle politique du gouvernement face à l'Indochine.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, nous réjouissons de la décision annoncée aujourd'hui par le gouvernement d'accorder au Cambodge, au Viêt–nam et au Laos des fonds pour l'aide au développement qui seront administrés par l'ACDI. Il s'agit là d'un geste positif qui sera bien accueilli par les organismes non gouvernementaux (ONG) qui réclament depuis longtemps une aide accrue pour la région.

Nous sommes également heureux de constater que le gouvernement du Canada reconnaît le gouvernement de Hun Sen comme étant un interlocuteur légitime sur la scène politique cambodgienne. La reconnaissance de l'amélioration sensible de la situation des droits de la personne au Cambodge depuis l'arrivée au pouvoir de Hun Sen marque également un virage positif dans la politique canadienne envers ce pays.

Je crois cependant nécessaire de m'arrêter à certains éléments révisionnistes que le secrétaire d'État a cru bon de glisser dans sa déclaration d'aujourd'hui. M. Clark a notamment déclaré ce qui suit :

«Sur la question du Cambodge, le Canada a toujours prétendu qu'il fallait à tout jamais empêcher les Khmers rouges de reprendre le pouvoir.»

Il s'agit là d'une affirmation difficile à accepter, étant donné que le gouvernement actuel a reconnu la légitimité de la coalition dirigée par les Khmers rouges comme porte–parole du Cambodge auprès des Nations Unies. Le soutien diplomatique que le gouvernement a accordé au régime khmer rouge a été, pour le moins que l'on puisse dire, immoral. On peut également déplorer que, pendant la même période, il ait refusé de traiter avec le gouvernement de Hun Sen.

Donc, nous approuvons la décision annoncée aujourd'hui par le gouvernement, mais je me sens obligé de demander pourquoi il a fallu si longtemps. Pourquoi a–t–il fallu tant de temps pour que le gouvernement du Canada reconnaisse le régime de Hun Sen, étant donné les rapports sur la popularité de ce régime et sur sa bonne administration qu'il recevait depuis un certain temps déjà? Pourquoi le gouvernement du Canada a–t–il tant tardé à accorder une aide humanitaire au Cambodge et au Viêt–nam, ces pays étant depuis longtemps dans une situation économique désespérée et ayant depuis longtemps un urgent besoin d'aide humanitaire?

Pour ce qui est de l'aide, nous espérons, compte tenu de la très grave crise économique qui sévit dans la région, qu'elle suffira et que, en plus de l'aide humanitaire, des programmes à long terme d'aide au développement seront mis en oeuvre.

En outre, il est maintenant temps d'oeuvrer pour réintégrer le Viêt–nam dans la communauté internationale. Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge l'an dernier s'est déroulé comme prévu, et ce geste a certainement bien disposé les autres nations envers l'État vietnamien.

Le Nouveau Parti démocratique se réjouit des récents progrès enregistrés sur la scène diplomatique internationale dans le dossier de l'Indochine. La proposition australienne est encourageante, tout comme l'acceptation, par la Chine, d'un processus auquel participe l'ONU. Peut–être pourrions–nous reprendre le processus suivi en Namibie puisqu'il a alors été prouvé que l'intervention des Nations Unies pouvait aider à restaurer la paix et la démocratie.

J'exhorte le gouvernement du Canada à donner de la substance à ses belles paroles et à faire la preuve de son engagement en faveur de la paix en jouant un rôle actif et déterminant dans le processus enclenché pour que la population du Cambodge, qui mérite tant de connaître la paix, puisse la vivre dans un avenir très rapproché.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 janvier 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE VOTE PAR APPEL NOMINAL

M. le vice-président: La présidence a reçu un avis de question de privilège du député de Windsor—Sainte-Claire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, hier, je me suis laissé emporté par mon éloquence lorsque j'ai fustigé ceux qui m'accusaient d'avoir, au mépris de la Chambre, voté délibérément deux fois sur une motion.

Depuis, j'ai regardé les enregistrements magnétoscopiques de ce vote. Il est évident que, pendant ce scrutin-là, il y a eu peu de sérieux et même un peu trop de jovialité au sein de notre groupe parlementaire concernant mes intentions, bien que, personnellement, j'avais l'intention de voter non pour des raisons sérieuses, que j'en avais informé mes collègues et que j'avais feint de me lever pour voter oui, par dérision.

L'enregistrement montre clairement que, tout en ne m'en rendant pas compte, je me suis suffisamment levé de mon siège pour donner à une personne raisonnable l'impression que j'avais en fait voté oui. Bien que je n'aie pas agi intentionnellement, mon geste a créé de la confusion, ce qui a exigé des éclaircissements ultérieurs et a entraîné un échange de paroles très acerbes à la Chambre.

Monsieur le Président, je tiens à vous présenter mes excuses, à vous et à la Chambre par votre intermédiaire, pour tout malentendu que mes actions, pourtant non intentionnelles, auraient pu causer.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (au nom du ministre des Transports) propose que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de traiter du projet de loi C-5.

• (1010)

Il est regrettable que nous ayons à étudier cette mesure législative aujourd'hui, étant donné que la Chambre a adopté la Loi nationale sur les transports en 1987. Quand je regarde de l'autre côté de la Chambre, je vois des députés qui ont travaillé de longues heures et d'arrache-pied lorsque nous avons collaboré à la rédaction de la Loi nationale sur les transports. Il s'agissait, je crois, du projet de loi C-18.

Néanmoins, les articles 158 et 174 de la Loi nationale sur les transports prévoyaient que les compagnies de chemins de fer secondaires qui seraient créées ne seraient plus régies par la Loi nationale sur les transports, mais relèveraient plutôt de la compétence de la province concernée.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui est nécessaire puisqu'une de ces entreprises, soit la Central Western Railway, de l'Alberta, a vu le jour en 1986. On avait oublié qu'elle n'était pas visée par la loi.

Nous sommes donc saisis en ce début d'année 1990 d'une courte loi contenant un article essentiel qui précise bien que la Central Western Railway devrait se conformer à la politique actuelle du gouvernement clairement expliquée aux articles 158 et 174 de la Loi nationale sur les transports.

Cet article de la Loi nationale sur les transports aura un effet rétroactif au 1er juillet 1986.

Ce projet de loi est donc essentiellement une mesure d'ordre administratif visant à régulariser la situation irrégulière et indésirable dans laquelle se trouve la Central Western Railway qui a acheté un tronçon de la subdivision du CN à Stettler, en Alberta.

Je suis convaincu que les députés d'en face voudront commenter ce projet de loi. Ils connaissent tous la situation. Je sais que les dirigeants de la Central Western Railway ont discuté de cette mesure avec tous les députés des deux côtés de la Chambre.

Je demande donc la collaboration des députés d'en face pour que ce projet de loi soit adopté rapidement.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et de répondre aux remarques du secrétaire parlementaire sur le projet de loi C-5.

Je réponds très franchement et très honnêtement lorsque je dis au secrétaire parlementaire et en fait au ministre qui vient d'arriver à la Chambre que jusqu'à ces derniers jours, l'opposition officielle estimait que le projet de loi C-5, comme l'a décrit le secrétaire parlementaire, était, en langage parlementaire, essentiellement une mesure d'ordre administratif destinée à mettre le CWR sur un pied d'égalité, du point de vue législatif, avec toutes les autres sociétés de chemins de fer secondaires de notre pays.

Je dois faire remarquer à mes collègues d'en face, et je le fais de bonne foi, que les représentants des travailleurs du CWR ont communiqué ces derniers jours avec nous de ce côté-ci de la Chambre. Ils ont exprimé des inquiétudes au sujet de ce projet de loi dont nous n'étions pas conscients jusque-là. En fait, j'ai ici une copie d'une lettre qui a été écrite au ministre des Transports le 30 mai par les Travailleurs unis des transports.

Cette lettre indique certaines inquiétudes au sujet du C-5 et des conséquences de son adoption sur la position de ce syndicat qui, pour diverses raisons, demande actuellement aux tribunaux de déterminer le domaine de compétence des chemins de fer et du syndicat en ce qui concerne le CWR.

C'est pour cette raison que nous de l'opposition officielle—parce que nous voulons faire en sorte que toutes les voix qui doivent être entendues le soient effectivement—nous ne pouvons pas approuver aujourd'hui l'adoption du projet de loi C-5 à toutes les étapes.

Nous demanderions aux ministériels d'en face, ainsi qu'à nos collègues des autres partis, d'appuyer la motion visant à renvoyer ce projet de loi à un comité législatif pour que nous tous, à la Chambre, en particulier tous les membres du Comité des transports, mon collègue de Kenora—Rainy River, notre porte-parole pour les questions ouvrières, et d'autres députés, nous puissions participer à l'examen du projet de loi et que nous puissions donner la possibilité d'être entendus à ceux qui sont le plus directement concernés par le projet de loi, en l'occurence, les employés.

Je déclare à mes collègues d'en face que j'ai certainement l'intention, après avoir donné cette possibilité à tout le monde d'être entendu au sujet de ce projet de loi et s'il n'y a pas de problèmes graves, de coopérer alors à l'adoption de ce projet de loi. D'autre part, s'il y a des problèmes dont nous devons être conscients, j'espère que la Chambre et le Comité des transports les examineront dans leur grande sagesse et que le ministre prendra les mesures appropriées.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Cette mesure législative a des conséquences beaucoup plus vastes que mon collègue du parti ministériel voudrait nous le faire croire. Non seulement donne-t-elle à une société privée, la Central Western Railway Corporation, le sceau d'approbation législatif mais, ce qui est plus important, elle concerne l'avenir de tous les cheminots lorsque des compagnies privées achètent des lignes secondaires à des sociétés de transport comme le Canadien National.

Je n'ose pas traiter ce sujet à la légère, quels que soient les arguments invoqués par les ministériels et ce, pour de nombreuses raisons. Premièrement, le bilan du gouvernement en ce qui concerne les chemins de fer laisse beaucoup à désirer, comme en témoignent les récentes compressions à VIA Rail et le genre de service qui en découle.

Certaines régions doivent se contenter d'un service de seconde classe et de train à wagon unique; ma circonscription en particulier est censée être desservie trois fois par semaine. Or, il n'y a eu que six trains durant tout le mois de décembre. On en vient donc à se demander quelle est l'intention réelle du gouvernement en ce qui concerne les chemins de fer.

Il y a seulement quelques semaines, nous avons été témoins de la disparition d'une des grandes traditions du Canada. Je parle de la fin du Canadien. Nous avons entendu dire qu'un groupe de particuliers voulait offrir cet itinéraire à un prix inabordable néanmoins pour la majorité des Canadiens, surtout si vous ajoutez la TPS—et Dieu sait quel sera son taux à ce moment-là—au prix du billet.

Je me demande si mon collègue de l'autre côté de la Chambre, qui a pris la parole à ce sujet, pourra garder son sérieux lorsqu'il dira aux employés du CN que la déréglementation, la privatisation et la plus grande importance accordée à la rentabilité sont dans leur intérêt. Je parie qu'il n'aurait pas le courage de le dire à tous les travailleurs de VIA Rail mis à pied.

Les employés du CN se demandent probablement avec anxiété s'ils seront les prochains. Je m'inquiète pour un grand nombre de ces travailleurs qui ont des raisons d'envisager avec crainte tous ces changements à l'assurance-chômage qui résultent du libre-échange et les modifications que la TPS apporte à la fiscalité. Il se passe tant de choses qui sont de nature à nous causer à tous de l'appréhension.

Quand le projet de loi a été présenté en avril, l'an dernier, les Travailleurs unis des transports ont écrit au ministre des Transports pour lui faire part de leurs inquiétudes. Le syndicat fait dans sa lettre l'historique de la question, et je voudrais en citer un passage:

> Les Travailleurs unis des transports représentent le personnel de train et de gare de triage du chemin de fer Canadien National (CN). Le CN a vendu en novembre 1986 une partie de sa ligne (environ 106 milles dans la partie centre sud de l'Alberta) à CWRC, compagnie à charte provinciale. Les Travailleurs unis des transports et d'autres syndicats ont soumis une requête au Conseil canadien des relations de travail, contre le CN et le CWRC, afin de préserver leurs droits de négociation et les emplois de leurs membres. Une question épineuse était de savoir si les relations de travail au CWRC relevaient des lois fédérales ou provinciales.

• (1020)

Le Conseil canadien des relations de travail, dans une décision datée du 27 février 1987, a déclaré que le CWRC était une entreprise fédérale. Le CWRC en a appelé de cette décision à la Cour d'appel fédérale. L'appel a été rejeté le 28 janvier 1988. Le CWRC en appelle maintenant de ces décisions auprès de la Cour suprême du Canada. Je signale que la décision n'a pas encore été rendue. L'affaire est en suspens.

Je voudrais citer la partie du texte législatif, qui a pour titre: «continuation de la personne morale existante».

> 3. La compagnie constituée en personne morale sous le nom de Canadian National Railway Company par la Loi ayant pour objet de constituer en corporation la Canadian National Railway Company et, concernant les chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 13 des Statuts du Canada de 1919, la compagnie formée par la fusion de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, ainsi que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada mentionnée à la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933, chapitre 33 des Statuts du Canada de 1932-33, sont déclarées être et avoir été une seule et même compagnie, laquelle est par les présentes continuée sous le nom de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Je cite cette partie du texte pour montrer que, en 1919, le gouvernement a jugé bon de fusionner et de nationaliser nos chemins de fer. Le gouvernement que nous avons aujourd'hui manifeste une certaine indifférence envers le réseau national. Non content de démanteler les services voyageurs, il veut maintenant s'en prendre aux services de transport de marchandises.

C'est tout simplement scandaleux. Je répète ce que j'ai dit plus tôt. Dans le contexte actuel où les changements sont nombreux, le gouvernement appuie maintenant un projet de loi prévoyant à toutes fins utiles le démantèlement de notre institution nationale, le chemin de fer. On est en train de détruire l'élément qui a servi en quelque sorte de ciment dans l'édification de notre pays. Et ce n'est là qu'une des raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet de loi.

Il est dit aussi dans la lettre du syndicat que j'ai cité tout à l'heure:

> Nous nous opposons à toute mesure législative favorisant une entreprise donnée, à plus forte raison si la question n'a pas encore été tranchée par le tribunal.

Je suis de cet avis.

Je voudrais maintenant faire un historique de ce processus et lire quelques remarques que le ministre des Transports d'alors, M. Crosbie, a faites en décembre 1986 sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports:

> En ma qualité de ministre des Transports, il est de mon devoir non seulement de veiller au maintien d'un système de transport efficace, mais aussi d'en garantir la sécurité. La sécurité viendra toujours en tête de nos priorités.

En séparant des embranchements—des lignes abandonnées, si on veut—de la ligne principale et en isolant les travailleurs du groupe relevant de la compétence fédérale, groupe au sein duquel ils ont une certaine

protection, nous démantelons complètement le réseau au nom de la sécurité. Il me semble que la sécurité s'obtient si on reste en groupe. Quand un groupe se sépare du corps principal, son pouvoir de négociation diminue et les impératifs de l'exploitation de l'entreprise relèguent souvent la sécurité au second plan. Nous devons prévenir une telle situation.

Je voudrais, pour un instant, faire un retour vers le futur—sans jeu de mots ni allusion au film—et rappeler aux députés d'en face que si le projet de loi C-5 est adopté, il s'ensuivra que la Canadian Western Railway Company ne sera plus tenue de respecter les dispositions de la loi C-105, qui a été adoptée en 1988 pour assurer la sécurité de l'exploitation des chemins de fer. C'est exactement ce à quoi je faisais allusion il y a quelques instants.

La loi C-105 porte que le gouverneur en conseil peut, par règlement, régir l'établissement de normes concernant la structure ou les activités d'installations ferroviaires et applicables à la construction ou à la modification de celles-ci.

Elle assure également de nombreuses autres mesures de sécurité et stipule ceci dans un article concernant les lois applicables aux chemins de fer du gouvernement canadien:

> Nonobstant toute disposition de la *Loi sur les chemins de fer de l'État* ou de toute autre loi du Parlement, les dispositions de la *Loi nationale de 1987 sur les transports*, de la *Loi sur les chemins de fer*, à l'exception des articles 156 à 184, et de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, concernant la construction, l'entretien et l'exploitation d'un chemin de fer s'appliquent à tout chemin de fer du gouvernement canadien qui, sans l'adoption de la présente loi, serait assujetti à la *Loi sur les chemins de fer de l'État*, mais seulement pour la période durant laquelle la gestion et l'exploitation de ce chemin de fer sont confiées à la Compagnie du National.

Autrement dit, une fois qu'une société ferroviaire ne relève plus de la compétence fédérale, elle n'a pas à se conformer à la loi. Le ministre actuel des Transports est-il d'humeur à permettre qu'une loi différente s'applique à l'échelle provinciale à diverses sociétés ferroviaires, et en matière de sécurité, rien de moins? Cela concerne la sécurité non seulement pour les travailleurs de ces trains de marchandises, mais aussi pour les gens qui doivent franchir les passages à niveau.

Il me semble que le gouvernmement actuel est résolu à se désintéresser d'un tas de questions. Le gouvernement n'hésite pas à laisser se débrouiller les travailleurs qui auront à porter le fardeau de taxes régressives comme la TPS. Il n'hésite pas à sacrifier les travailleurs canadiens sur l'autel du tout-puissant dollar américain avec le libre-échange. Or, juste après avoir sacrifié le gagne-pain des cheminots avec les réductions budgétaires imposées à VIA Rail, il veut maintenant poursuivre sur cette lancée avec les trains de marchandises et mettre en péril le gagne-pain de ces travailleurs en se désintéressant de toute l'affaire.

Je partage les préoccupations des Travailleurs unis des transports qui affirment:

> Nous nous opposons vivement à ce que le gouvernement fédéral se décharge de sa responsabilité en matière de réglementation des chemins de fer, y compris les questions de sécurité et de relations de travail, en transférant une ou plusieurs parties d'un chemin de fer national à une société provinciale. À notre avis, une pareille éventualité aurait des conséquences graves pour l'avenir des chemins de fer au Canada. Nous n'avons aucune idée de ce qui motive le Parlement à agir ainsi.

Moi non plus. Je n'ai pas encore entendu personne de l'autre côté expliquer cette démarche. En fait, j'ai peut-être une idée de l'objet de ce projet de loi: le gouvernement fédéral veut tout abandonner et laisser l'entreprise privée prendre la relève de l'administrtion ferroviaire.

Je voudrais aborder l'aspect financier des lignes abandonnées. Le gouvernement a investi énormément de fonds publics au fil des ans pour construire nos liaisons ferroviaires nationales.

Les trains de marchandises sont actuellement rentables. Pourtant, le gouvernement laisse aller des lignes pour presque rien en consentant des prêts sans intérêt. Il les abandonne au profit de l'entreprise privée dont les bénéfices sont trois fois supérieurs à ceux du gouvernement.

Face à une telle situation, je me demande comment le gouvernement administre les chemins de fer. Si une société privée peut le faire, pourquoi les chemins de fer nationaux ne peuvent-ils pas le faire? Pourquoi abandonnons-nous ces lignes alors qu'elles sont rentables? Ces profits pourraient être redistribués aux Canadiens qui ont investi.

Je me demande ce que le gouvernement répondrait si on lui demandait pourquoi il est si désireux d'abandonner ces lignes qui sont rentables. Mon collègue d'en face prétend que le projet de loi C-5 n'aura pour effet que de

mettre sur un pied d'égalité la CWR et toute compagnie de chemins de fer secondaire qui pourrait être créée.

• (1030)

Comment pourrais-je donner mon accord à pareille mesure législative qui condamne encore une compagnie de chemin de fer à mourir à petit feu, quand je songe aux conséquences qu'elle aura sur les employés de cette compagnie? Mon collègue répliquera qu'un comité parlementaire, en entérinant la *Loi nationale sur les transports* en 1987, a approuvé le principe que les compagnies de chemins de fer relevaient de la compétence des provinces. Je rappellerai à la Chambre que le NPD n'a pas donné son accord à cette loi en 1987, et qu'il ne le fera certainement pas aujourd'hui. En fait, cet argument ne fait que me confirmer dans mon opinion.

Je suis entièrement favorable à l'idée de saisir un comité législatif de ce projet de loi afin de donner la chance aux personnes intéressées de se faire entendre. Je suis certain que le propriétaire de la compagnie CWR voudra exposer ses vues à ce comité et que les syndicats qui représentent les employés de cette compagnie voudront également exprimer leurs récriminations. Nous pourrions peut-être même entendre ce que les employés visés par cette mesure législative ont à dire.

Je ne crois pas que le projet de loi soit aussi clair et limpide qu'il n'en a l'air. On ne saurait s'engager à la légère dans la modification de termes ou de paragraphes dans un projet de loi. Je suis persuadé qu'il ressortira des travaux du comité que le projet n'est pas si clair. J'appuie la motion visant à renvoyer le projet de loi au comité législatif.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en ma qualité de représentant des travailleurs au sein du Parti libéral du Canada, j'aimerais également exprimer mon opinion au sujet du projet de loi C-5. Ce projet de loi, dans sa forme actuelle, ne semble pas avoir autant d'effet de ce côté-ci de la Chambre qu'on aurait pu le croire. L'une des questions que ceux qui se préoccupent des travailleurs aimeraient examiner de plus près est précisément celle des conséquences de cette mesure sur les travailleurs. C'est l'aspect le plus important, et il faut l'étudier en comité.

En ma qualité de représentant des travailleurs au sein du Parti libéral, je pense qu'il conviendrait de renvoyer ce projet de loi à un comité qui examinerait ses effets sur les travailleurs. Notre parti ne pense pas que le projet de loi C-5 présente des risques pour la sécurité des lignes de chemin de fer, mais il importe d'examiner ses répercussions sur les travailleurs.

Je pense qu'il est essentiel de le confier à un comité, afin que tous ceux qui s'intéressent à la question puissent venir exposer leur point de vue et nous aider ainsi à prendre une décision éclairée qui tienne compte de tous les aspects de la question, et non seulement de ceux que présente le gouvernement, lequel estime d'ailleurs qu'un si petit projet de loi est sans conséquence pour le Canada.

Je recommande donc que nous renvoyions ce projet de loi à un comité.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, depuis que ce projet de loi a été présenté aux Communes, en avril dernier, je crois, j'ai éprouvé des sentiments contraires à son sujet, c'est à-dire que j'ai l'impression de voir un conservateur et un libéral plonger du haut d'une falaise dans mon automobile neuve.

C'est un petit projet de loi qui ne compte qu'un seul long paragraphe, mais on ne peut pas prétendre qu'il est simple et sans conséquences parce que ses répercussions sont un prolongement de celles dont notre parti a prévenu la Chambre, quand nous avons étudié la Loi nationale sur les transports. Surtout, il découle de ce qui s'est passé à la suite du débat et de la lutte qui a eu lieu pendant plus d'un an et demi au sujet du tarif légal pour le transport du grain, le tarif du Nid-de-Corbeau. J'ai dit, à ce moment-là, que l'abandon de ce tarif ferait disparaître encore plus d'embranchements et d'emplois et ferait monter les prix que les producteurs doivent payer pour faire livrer leur grain.

Le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont constamment suivi une politique qui a abouti à la dégradation continuelle de notre réseau ferroviaire national. Elle a entraîné son fractionnement en petits fragments éparpillés dans tout le pays. Elle l'a handicapé en l'obligeant à faire plus que ses frais. Par exemple, il est tenu de payer une taxe sur le gas-oil.

Il doit construire, maintenir et exploiter ses propres voies. C'est le seul mode de transport qui doit assumer une telle responsabilité. Les voies empruntées par les autres modes de transport, aérien ou autre, sont financées par les fonds publics. Et les dizaines de millions de dollars de taxe sur le gas-oil qu'il paie ne sont rien d'autre qu'une subvention aux usagers des autoroutes. Voila comment on handicape notre réseau ferroviaire national.

Je n'aime pas dire, «Je vous l'avais bien dit», monsieur le Président, mais je vais le dire quand même. Quand il a été question de supprimer le tarif légal pour le transport du grain, on nous a dit que ce tarif faisait perdre tellement d'argent aux chemins de fer que ces derniers ne pouvaient plus fonctionner, qu'ils allaient devoir abandonner des embranchements et que, sans subvention, ils ne pourraient pas réparer d'autres voies pour pouvoir acheminer notre grain.

Les ministres des Transports d'alors, ceux de 1980, de 1981, de 1982 et de 1983 ainsi que les chemins de fer nous ont dit et assuré que si nous supprimions ce tarif légal pour le transport du grain pour permettre aux chemins de fer de demander la totalité des coûts du transport, tout irait pour le mieux; que les chemins de fer gagneraient de l'argent à transporter le grain, qu'il n'y aurait plus d'abandon d'embranchements, ou si peu, que les voies seraient réparées et que les céréales des agriculteurs seraient mieux transportées. J'ai prédit que c'est le contraire qui allait se passer, et les événements m'ont donné raison.

Même entièrement remboursés de leurs frais de transport de grain, les chemins de fer ont continué de demander à abandonner des milliers de milles de voies. Depuis un an ou deux, cela ne vise plus seulement l'Ouest, mais aussi l'Ontario, le Québec et les provinces atlantiques. Deux provinces n'ont maintenant plus de chemin de fer: Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard.

À ce qu'il semble, les chemins de fer ne désirent plus qu'une chose, c'est d'exploiter une ligne principale. C'est tout ce qu'ils désirent. Ils aimeraient se débarrasser de tout le reste si cela leur était possible. Eh bien, monsieur le Président, il y a une chose qu'ils oublient de dire aux gens, c'est que ces dizaines de milliers de milles d'embranchements et de lignes secondaires, c'est ce qui alimente la ligne principale; c'est ce qui apporte le fret à la ligne principale et permet à cette dernière de réaliser des profits. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'exploitation de voies secondaires et autres embranchements ferroviaires est déficitaire, loin de là; ces voies n'ont jamais été rentables. Toutefois, elles ont été aménagées pour plusieurs raisons. En effet, il fallait alimenter les voies principales, comme je viens de le dire, et acheminer les marchandises à leur destination. Puis il y avait une politique nationale à respecter.

• (1040)

À moins que l'actuelle politique nationale en matière de transports ne soit complètement refondue, la situation va persister et même s'aggraver. Peu importe que les sociétés de transport soient privées ou publiques, notre système de transport et, notamment, notre réseau ferroviaire vont continuer de péricliter tant et aussi longtemps qu'ils ne seront pas considérés et exploités comme un service public et non comme une machine à profits. Entre-temps, ce sont les contribuables et les voyageurs qui sont pénalisés.

En dépit de toutes les promesses de jours meilleurs où les chemins de fer rentreraient dans leurs frais de transport des céréales, la situation n'a cessé de se détériorer. J'en déduis tout simplement que les sociétés se contentent d'empocher l'argent.

En ce qui concerne la Central Western Railway, je peux comprendre ce qui arriverait si une nouvelle compagnie de chemins de fer secondaire était lancée demain. Si elle limitait ses activités à une seule province, elle ne bénéficierait pas des dispositions de la nouvelle Loi nationale sur les transports et ne relèverait pas de la compétence fédérale. La Central Western Railway, quant à elle, a été fondée avant l'adoption de la nouvelle Loi nationale sur les transports et n'est pas visée par les dispositions de cette loi, d'où la présentation du présent projet de loi.

Le Conseil canadien des relations du travail a décidé qu'il s'agissait là d'un chemin de fer fédéral et partant, qu'il était assujetti à la loi et aux règlements fédéraux. La Cour d'appel fédérale en a jugé de même à deux voix contre une. L'affaire est désormais devant la Cour suprême. J'estime que le Parlement ne devrait pas être saisi de cette question tant que la Cour suprême n'aura pas rendu son jugement. Le gouvernement pourra ensuite décider de ce qui lui reste à faire s'il y a lieu. Si la Cour suprême décide que la Central Western Railway Company relève du fédéral au seul motif de la déclaration de l'article 92, alors l'effet combiné de l'article 174 de la Loi nationale sur les transports et du projet de loi C-5, s'il est adopté, sera de placer toutes les petites lignes ferroviaires, n'ayant des services qu'à l'intérieur d'une seule province, sous compétence provinciale plutôt que fédérale.

Par contre, si la Cour suprême décide que la Central Western Railway Company relève du fédéral pour les raisons mentionnées par le juge Marceau de la Cour d'appel fédérale, alors ces mêmes lignes relèveraient de la compétence fédérale.

Vous remarquerez que l'article 174 de la Loi nationale sur les transports ne fait que contredire les déclarations de l'article 92. Il n'exclut pas les chemins de fer qui, autrement, relèveraient de la compétence fédérale.

Naturellement, la Cour suprême peut conclure que la CWRC ne relève pas du tout du fédéral, auquel cas les petites lignes dans la même situation tomberaient dans la même catégorie et seraient de compétence provinciale plutôt que fédérale du point de vue des relations de travail. Il ne me paraît pas très normal d'essayer d'agir avant que la Cour suprême ne rende son jugement. Je crois que sa décision devrait intervenir cette année.

Alors que le reste du monde industrialisé et même certains pays en voie de développement investissent massivement dans la modernisation et le rééquipement de leurs réseaux ferrés, le Canada va à contre-courant. Il suffit de regarder la récente tragédie économique et sociale dans le domaine des transports, soit la réduction de moitié des services de VIA Rail. Même nos voisins du sud, les Américains, ont reconnu la nécessité d'avoir un réseau national de transport ferroviaire des voyageurs moderne et efficace. Ils ont commandé du nouveau matériel roulant, de nouvelles locomotives. Certaines de leurs commandes récentes sont allées à Bombardier, qui fabrique des wagons de voyageurs. Il me semble étrange que nous puissions fabriquer des wagons pour les États-Unis et d'autres pays—cette société a également eu des commandes de pays d'Afrique et de l'Europe de l'Ouest—, mais que nous ne les fabriquions pas pour nous-mêmes. Cela en dit long sur la politique actuelle du gouvernement.

Il est possible d'exploiter sans pertes, et peut-être même à profit, un réseau national de transport ferroviaire de voyageurs, un réseau national de lignes secondaires. Cela peut se faire. D'après les chiffres, je suis d'avis que la Western Railway fait un meilleur travail que le CN pour transporter le grain. À part certaines craintes justifiées qu'ont les syndicats des travailleurs de chemins de fer, il n'en reste pas moins que la Western Railway réussit à faire un meilleur travail. Maintenant, elle fait face à de graves problèmes. Elle devra dépenser des millions de dollars encore pour remettre cette voie en état. Elle a encore un prêt hypothécaire à rembourser au CN. Il lui faudra encore un an ou deux pour finir de rembourser ce prêt, et elle devra ensuite investir des millions de dollars pour la remise en état de la voie, notamment pour l'installation de rails d'acier plus lourds. Elle n'est donc pas encore sortie de l'auberge.

Malgré les moyens dont elle dispose, elle a fait un travail incroyable en ce qui concerne le transport du grain. C'est d'ailleurs précisément pour cela que cette société a été créée, puisque le gouvernement était prêt à laisser le CN abandonner le transport du grain, alors qu'il aurait dû plutôt l'obliger à le faire de façon plus efficace. C'est à n'y rien comprendre.

Comme je l'ai dit au départ, nos sentiments sont partagés à cet égard. D'une part, je ne veux pas que la Central Western Railway soit désavantagée lorsque d'autres sociétés de chemins de fer secondaires seront inévitablement créées parce que le gouvernement cherche désespérément des acheteurs, tout comme les grandes sociétés qui veulent abandonner des lignes. Voilà pour le premier problème. Par ailleurs, la Cour suprême devra trancher la question des compétences fédérales et provinciales dans ce dossier.

• (1050)

Question de travail, de commodité, et de bon ordre ainsi que pour le bien-être des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, il me semble que les chemins de fer devraient continuer de relever du gouvernement fédéral comme cela a toujours été le cas au cours de notre histoire. Nous devrions rétablir la compétence fédérale dans ce domaine au lieu d'exploiter les chemins de fer au jour le jour, mois après mois, en abandonnant des tronçons ferroviaires au petit bonheur et en annulant le programme de remise en état des voies ferrées. Ce programme a été supprimé une année avant d'arriver à terme. Il reste encore 1 000 ou 1 200 milles de voies ferrées à refaire. Les travaux ont été décommandés. On fournit ainsi au CN et au CP un bon prétexte pour abandonner des voies ferrées parce qu'elles sont inutilisables. Il va sans dire que si l'on ne les remet pas en état, les jours de ces voies ferrées sont comptés.

À mon avis, le comité doit examiner minutieusement ce projet de loi en convoquant tous les témoins qui voudront bien comparaître. Mon collègue en a mentionné quelques-uns, notamment les représentants de la Central Western et de la Fraternité des cheminots. Je crois que les représentants du CN devraient être convoqués eux aussi. Et également ceux de l'Office national des transports. Le ministre aussi, bien sûr, devrait comparaître même s'il faut lui arracher les mots de la bouche.

Je ne saurais souscrire à une mesure qui ne devrait pas être présentée tant que la Cour suprême n'aura pas rendu sa décision. Je n'en vois pas la nécessité. Sauf erreur, aucune autre ligne secondaire ne sera ouverte cette année. Je n'ai eu vent de rien de tel, nulle part au Canada. Il se trouvera des gens pour proposer un transport ferroviaire de luxe pour touristes bien nantis entre

Toronto et Vancouver. Ceux qui ont entre 1 500 $ et 3 000 $ à dépenser pourront utiliser quatre fois par mois en été, un service qui doit remplacer le Canadien supposément. C'est une solution de rechange pour les riches, non pas pour les Canadiens. Nous devons nous attendre à ce genre d'absurdités dorénavant. S'il se trouve des gens assez idiots pour se payer un voyage de 4 000 $ dans un train où l'on sert du caviar et du champagne, et si quelqu'un arrive à leur soutirer pareille somme, je suppose que c'est bien. Mais un tel service n'est pas à la portée des simples citoyens.

J'espère que le gouvernement y repensera avant d'adopter ce projet de loi. J'espère qu'il décidera que le comité doit l'examiner très attentivement et prendre le temps qu'il faut pour entendre des témoins et, plus important encore, j'espère qu'il ne prendra aucune décision définitive avant j'espère que la Cour suprême du Canada ne se soit prononcée.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai l'intention de parler du projet de loi, mais auparavant, je voudrais poser une question.

Le député de Regina—Lumsden est un député qui connaît très bien le domaine et la politique du transport. En fait, c'est deux questions que j'ai à lui poser. Voici la première.

La ligne de chemin de fer qu'on veut établir pour servir au transport des céréales utilisera un embranchement qui était destiné à l'abandon. Le député peut-il me dire d'où provient l'argent nécessaire à l'exploitation de cette ligne, compte tenu de la formule actuelle de paiement en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest?

M. Benjamin: Au moment de l'organisation de la Central Western Railway, la banque, après avoir pris connaissance d'une disposition obscure de la Loi sur les chemins de fer, a déclaré que tout revenu éventuel de la société devait d'abord servir à payer les frais d'exploitation, ensuite à rembourser la dette. Cette banque s'est donc retirée.

En vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui prévoyait alors le paiement, par le gouvernement, de 80 p. 100 des frais de transport du grain, les partenaires de la Central Western Railway ont obtenu un paiement anticipé des frais de transport sous forme de subvention calculée selon le volume de grain à transporter. Dans les négociations, les chemins de fer nationaux ont accepté de financer plus de la moitié de la dette de 2,7 millions de dollars, ce qui signifiait que les partenaires de la société Central Western étaient propriétaires d'un chemin de fer.

J'ai parlé d'emprunt hypothécaire. Je crois qu'il s'agissait du prêt que ces partenaires remboursent en ce moment au CN, soit environ 1 million et demi de dollars. Au départ, l'argent a été obtenu sous forme de paiement anticipé en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Je crois, sans en être certain, qu'ils obtiennent maintenant l'argent par les voies normales. Je n'en suis pas sûr, mais je crois qu'ils pourraient obtenir normalement de l'argent en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest au fur et à mesure des livraisons, puis ils pourraient rembourser leur emprunt hypothécaire aux Chemins de fer nationaux.

L'été, ils tirent aussi d'autres revenus de l'exploitation d'une locomotive à vapeur et de voitures anciennes sur la ligne. Leur train à vapeur est une attraction touristique. J'ignore comment il se fait que le CN n'y ait jamais pensé. Ce sont leurs deux seuls moyens de générer des revenus.

J'ajoute qu'ils emploient entre 18 et 25 personnes selon la saison. La plupart, sinon tous, sont des actionnaires de la compagnie et ont déjà travaillé pour une compagnie de chemins de fer ailleurs au Canada ou aux États-Unis, par exemple, le CN ou le CP. Je crois qu'un ou deux d'entre eux sont Américains. Ce sont des gens qui ont pris une retraite anticipée ou ont été mis à pied indéfiniment. Ils ont compris ce qui allait se passer et ils ont quitté leur emploi. Autant que je sache, ce sont tous des cheminots expérimentés, ce qui est probablement la principale raison du succès qu'ait pu avoir CWR.

M. le vice-président: Il reste environ une minute pour la question et la réponse.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui est un spécialiste en transport ferroviaire. Si nous manquons de temps, peut-être pouvons-nous donner un préavis et en discuter un peu plus tard.

Le député pourrait-il nous dire ce qui d'après lui est nécessaire en vue d'améliorer, de moderniser et de rendre plus efficaces les raccordements pour acheminer le grain à des ports comme Vancouver, pour concurrencer le réseau de transport américain qui, bien sûr, dispose de wagons à deux étages et de moyens de transport beaucoup plus efficaces? Les Américains s'introduisent non seulement dans le transport ferroviaire au Canada, mais aussi dans nos ports canadiens.

M. le vice-président: Je vais permettre au député de Regina—Lumsden de répondre après la période des questions, si nous nous penchons toujours sur ce projet de loi.

Comme il est 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA RÉFORME DU SÉNAT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, sauf le respect que je dois aux électeurs de l'Alberta, je m'oppose aux récentes élections sénatoriales dans cette province. En général, il est inacceptable que chaque province détermine la méthode de sélection des sénateurs. Une province comme l'Alberta pourrait demander à tous ses électeurs de se prononcer sur toutes les candidatures, tandis qu'une autre province pourrait faire élire des sénateurs dans chaque circonscription ou selon la formule du scrutin proportionnel. Ce serait le chaos dans tout le Canada.

Dans le cas de l'Alberta, étant donné la méthode employée, il se pourrait que les sénateurs viennent tous de la même ville. Si la Nouvelle-Écosse utilisait le même système, la plupart ou la totalité des sénateurs viendraient d'Halifax. Cette formule assurerait à peine une représentation adéquate à l'Alberta, à la Nouvelle-Écosse ou à n'importe quelle autre province.

Une question aussi importante que la réforme du Sénat doit aboutir à un système uniforme approuvé par tous les gouvernements concernés et conforme à notre Constitution. La sélection des sénateurs doit se faire de façon ordonnée et uniforme dans tout le Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Hier, monsieur le Président, le député de South Shore a fait une affirmation au sujet du projet de loi C-21, affirmation que je me dois de rectifier. Ce n'est pas à cause du Sénat que le nombre minimum de semaines requis pour être admissible à l'assurance-chômage est passé de 10 à 14 dans Guysborough, mais bien parce que son gouvernement a rejeté à la Chambre un projet de loi qui aurait maintenu le nombre minimum requis pour l'admissibilité entre 10 et 14 semaines pour une autre année.

Article 31 du Règlement

Le député devrait savoir que, si le projet de loi C-21 est adopté, les chômeurs dans sa circonscription vont avoir besoin non pas de 14 semaines pour devenir admissibles aux prestations, mais 15 semaines s'ils vivent dans le comté de Lunenburg ou 18 semaines s'ils vivent dans les comtés de Queens ou de Shelburne. De plus, les prestations d'assurance-chômage versées à ses pêcheurs seront plus vulnérables, car elles seront financées sur les revenus généraux.

Au lieu de traiter les sénateurs d'hypocrites, le député rendrait un meilleur service à ses électeurs s'il demandait à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de retirer ce projet de loi et de rétablir entre 10 et 14 le nombre minimum de semaines requis pour l'admissibilité à l'assurance-chômage, comme les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont évertués à lui dire.

* * *

LE NOUVEL AN CHINOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, l'année passée n'a pas été facile pour de nombreux Canadiens d'origine chinoise. Le massacre de la place Tienanmen a scandalisé le monde entier. Le sentiment de loyauté envers la patrie a été mitigé de crainte devant de nouvelles répressions. L'incertitude a augmenté à Hong Kong, et bien des gens ont décidé d'émigrer au Canada.

Les tensions se sont accrues en Colombie-Britannique lorsque les nouveaux immigrants ont été accusés injustement de faire monter le prix des maisons. Le gouvernement canadien a vendu des billets d'entrée dans notre pays à de riches investisseurs alors que des parents pauvres s'en sont vu refuser l'entrée. Le racisme est apparu. Tout récemment, un insigne raciste a circulé en Alberta, dénigrant les minorités visibles et le multiculturalisme.

Les Canadiens d'origine chinoise apportent leur contribution à tous les niveaux de la vie canadienne, dans les entreprises comme travailleurs ainsi que dans les professions libérales comme juges et comme lieutenant-gouverneur. L'immigration a réuni des familles qui s'entraident pour s'établir. Leurs enfants sont parmi nos meilleurs étudiants. Notre économie et nos collectivités s'en trouvent renforcées et notre culture, enrichie. Je sais que tous les parlementaires se joignent à moi pour dire «Gung hai, fay choy, bonne fête du Nouvel An chinois».

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, comme la date limite pour la ratification de l'Accord du lac Meech approche rapidement, je tiens à réaffirmer clairement, comme je l'ai déjà fait à plusieurs occasions, que j'appuie vigoureusement

Article 31 du Règlement

cette modification constitutionnelle. Je fais entièrement confiance à l'avenir du Canada et au rôle que notre pays a à jouer dans le monde.

Je crois sincèrement que les Canadiens sauront réaliser cet objectif des plus élevés: renforcer l'unité de leur pays dans les mois à venir. Ce n'est que grâce à ce renforcement que nous pourrons aider les autres pays à relever les défis réels de notre époque, tant sur le plan économique qu'environnemental.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'interviens pour signaler à la Chambre que le prix du gaz propane a augmenté de 50 p. 100 au cours du mois dernier. Depuis le début de décembre, le prix du propane en vrac est passé d'environ 19 cents à 30 cents le litre dans tout l'est de l'Ontario. Le propriétaire d'une fabrique de provende de ma circonscription a calculé que le coût de chauffage de ses chaudières augmenterait de 20 000 $ cette année si le prix ne changeait pas. Le propriétaire d'une épicerie et d'une boulangerie de ma circonscription qui utilise le gaz propane a lui aussi déclaré que ses coûts d'exploitation augmenteraient de plus de 8 000 $ rien que pour cet hiver.

J'invite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à communiquer immédiatement avec les dirigeants des grandes sociétés pétrolières pour leur dire que cette hausse de prix du propane est complètement injustifiable. Dans une région rurale comme celle que je représente, le propane est un combustible indispensable. Nous en avons besoin pour y exploiter de nombreuses entreprises. J'espère que le gouvernement prendra note du problème et réagira immédiatement.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, tous reconnaissent que l'effet de serre occasionnant le réchauffement de la planète constitue un défi environnemental important.

Le 16 janvier dernier, la société Minéraux Noranda, division Horne, située à Rouyn-Noranda, faisait part des gestes concrets posés au cours des dernières années pour combattre l'effet de serre.

Alors qu'on brûlait en 1980 plus de 15 millions de gallons impériaux d'huile lourde, on n'en utilisait, en 1989, que 166 000 gallons, soit une réduction de 98,9 p. 100. Côté charbon, le tonnage utilisé est passé de 32 350 en 1980 à 10 539 en 1989 pour une diminution de 67,4 p. 100.

Minéraux Noranda attribue ces succès à la construction de deux usines de séparation d'air au cours des dernières années au coût de quelque 16 millions de dollars. En réduisant ainsi de façon très importante son utilisation d'huile lourde et de charbon, la division Horne de Noranda émet 4,2 milliards de moins de pieds cubes de CO_2 dans l'atmosphère annuellement qu'elle n'en émettait en 1980. Pour bien situer l'ampleur d'une telle réduction, soulignons qu'il s'agit de l'équivalent annuel de ce qu'émettraient à l'atmosphère 23 000 résidences unifamiliales chauffées au gaz naturel.

Monsieur le Président, il est évident que le *leadership* exercé par le gouvernement fédéral en matière environnementale porte fruit. J'aimerais inviter aussi tous mes collègues. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, l'American Lung Association a fait paraître récemment une étude montrant que la pollution de l'air causée par l'automobile provoquait entre 50 000 et 120 000 décès par année aux États-Unis. Cette forme de pollution coûte plus de 40 milliards de dollars par an au système de soins de santé. Ces décès sont dus à l'insuffisance des normes sur les émissions et à l'utilisation de combustibles fossiles polluants.

Il est également mentionné dans le rapport que les gaz d'échappement des automobiles sont responsables de la dévastation de grandes superficies de terres boisées et agricoles. Ces conclusions percutantes devraient préoccuper aussi les Canadiens. Elles montrent clairement au gouvernement qu'il devrait prendre au sérieux la promotion de l'usage de carburants moins polluants.

Des groupes comme l'Association canadienne des carburants renouvelables ont fait remarquer que d'autres carburants plus propres, comme le gaz naturel, le propane et l'éthanol, peuvent remplacer l'essence et constituent des solutions viables sur le plan financier.

Le Congrès américain discute actuellement des modifications de la Clean Air Act, qui portent sur la question des niveaux d'émission. Cette loi comprendra des normes environnementales autrement plus rigoureuses que les normes canadiennes. Le gouvernement conservateur doit donc cesser de parler d'environnement et commencer à inciter les Canadiens à convertir leurs automobiles à des carburants plus propres.

* * *

[*Français*]

LA MORTALITÉ INFANTILE

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, hier, j'ai appris une triste nouvelle à la télévision, à savoir que le taux de mortalité infantile au Canada est le plus élevé parmi les pays industrialisés. Voilà une triste nouvelle que nous venons d'apprendre quand on sait que la valeur de notre jeunesse aujourd'hui, ce sont eux qui vont continuer à bâtir notre pays, je me demande ce que le gouvernement entend faire pour remédier à ce fléau.

Monsieur le Président, le pire dans cette histoire-là, c'est que c'est parmi les familles les plus démunies de la société que la mortalité infantile est la plus élevée. J'ai déjà parlé dans cette Chambre de la nécessité que le gouvernement puisse accorder un soutien aux familles pauvres, surtout un salaire pour la femme au foyer. Voilà, monsieur le Président, l'occasion idéale lors de la présentation du Budget qui s'en vient: notre gouvernement devrait tenir compte de cela.

Je demande une fois de plus à notre gouvernement de penser vraiment sérieusement à la possibilité d'accorder un salaire aux femmes au foyer surtout aux familles les plus démunies.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, dans la région de Williams Lake, en Colombie-Britannique, les exercices militaires des guerriers nordiques se terminaient cette semaine. Ces exercices mettent en cause quelque 1 600 soldats, 350 véhicules militaires ainsi que des avions à réaction militaires et des hélicoptères qui volent à basse altitude.

Article 31 du Règlement

• (1110)

Avant de partir, les troupes ont jeté leurs déchets à la décharge de la ville de Williams Lake. Ces déchets comprenaient entre autres choses des boîtes de biftecks d'aloyau, de boeuf fumé de choix et des conserves en quantités énormes ainsi que des accumulateurs et de l'équipement encore dans son emballage de plastique. Il y en avait des camionnées, selon le député provincial de la région, M. Zirnhelt.

Le ministre de la Défense nationale devrait entreprendre immédiatement une enquête sur ce gaspillage éhonté d'aliments et d'équipement, et présenter des excuses aux gens de Williams Lake en Colombie-Britannique et aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 11 avril 1989, le président du Conseil du Trésor(M. de Cotret), à la Chambre, s'engageait à déposer la réglementation découlant de la Loi sur les langues officielles avant la fin de l'année 1989. Dix-neuf mois se sont écoulés depuis l'adoption le 7 juillet 1988 du projet de Loi C-72 sur les langues officielles et plus de neuf mois se sont écoulés depuis la promesse du président du Conseil du Trésor qu'il déposerait devant la Chambre ladite réglementation.

Après consultation auprès du public, après étude du Comité mixte permanent des langues officielles, le gouvernement aura pris trois ans pour agir.

L'irresponsabilité du gouvernement conservateur en cette matière me rend tout à fait impatient. Alors que le président lui-même a renié sa parole, il devrait au moins tenter de sauver la face en déposant immédiatement et dans son entier l'avant-projet de réglementation découlant de la Loi sur les langues officielles afin que les Canadiens sachent où ce gouvernement-là va en matière de langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la situation économique du Canada est un des sujets qui suscitent actuellement le plus d'intérêt dans notre beau pays. En dépit de la conjoncture économique difficile à l'échelle mondiale, le Canada se classe derrière le Japon parmi les pays industrialisés, sous le rapport de la croissance économique.

Au cours des cinq dernières années, notre taux de chômage global est passé de 12 à 7, 4 p. 100. Cette

diminution prouve bien que des progrès réels sont accomplis sur le chapitre du renforcement de l'économie canadienne.

Il ne faudrait cependant pas nous asseoir sur nos lauriers, car il reste encore beaucoup à faire. D'un bout à l'autre du pays, des Canadiens considèrent le déficit fédéral comme un grave sujet de préoccupation. Le prochain budget fédéral devra témoigner de cette préoccupation et il devra encore prévoir des compressions raisonnables des dépenses. Le régime fiscal doit être raisonnables et équitables. Nous devons tous contribuer à la réduction du déficit pour que la génération qui nous suit puisse vivre et travailler dans un Canada meilleur, dont l'économie sera plus vigoureuse.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les événements de cette semaine ont montré une fois pour toutes ce que je soupçonnais depuis longtemps. Le NPD est le seul parti qui s'oppose à la taxe sur les produits et services. Notre parti est le seul sur lequel les Canadiens puissent compter pour défendre leurs intérêts.

En effet, 80 p. 100 des Canadiens ne veulent pas de taxe sur les produits et services, ce qui n'empêche pas le gouvernement conservateur de vouloir la leur imposer de force. Par ailleurs, nous avons appris que le Parti libéral n'allait pas faire grand-chose pour l'arrêter.

Nous ne savions pas pourquoi, mais maintenant nous le savons. M. Chrétien, l'un des candidats à la direction du Parti libéral, a déclaré à la télévision nationale cette semaine qu'il ne savait pas vraiment ce qu'il ferait à propos de la taxe sur les produits et services. Dans ces conditions, que voudriez-vous que disent les 30 députés libéraux qui appuient la candidature de M. Chrétien? Si les libéraux refusent de nous appuyer dans notre campagne pour bloquer cette taxe, c'est qu'ils n'ont pas d'idée arrêtée là-dessus et qu'ils ignorent ce qu'ils feraient si jamais ils accédaient au pouvoir.

Je le répète, 80 p. 100 des Canadiens ne veulent pas de cette taxe. Les conservateurs ne se soucient guère de ce qu'ils pensent. Les libéraux, quant à eux, ne savent pas sur quel pied danser. Nous, députés néo-démocrates, allons mettre en oeuvre à la Chambre tous les moyens légitimes à notre disposition pour lutter contre cette taxe. Nous allons également lutter contre elle au niveau des régions, des localités et des circonscriptions du Canada et nous serons reconnaissants de tout l'appui que nous pourrons recevoir.

[*Français*]

LE MINISTÈRE

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, je suis extrêmement choqué et déçu de la démission du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Charest) parce que pour une fois que nous avions un ministre qui amenait des nouvelles idées et un nouveau plan d'action pour l'an 2000 pour nos athlètes canadiens et pour tous ceux qui pratiquent le sport à travers le Canada, je trouve cela absolument décevant.

Mais pourquoi vraiment a-t-il été si mal conseillé? Personnellement, je crois que ce sont surtout les dirigeants non élus du sport amateur qui ont très mal conseillé le ministre parce qu'eux, pour une fois, ont commencé à avoir peur de leur mainmise sur le sport amateur au Canada. Ils avaient un ministre qui n'avait pas peur de donner ses opinions, de travailler pour la population canadienne et d'essayer d'amener pour le sport amateur et surtout pour les athlètes, un point de vue très fort afin d'amener le Canada sur la scène internationale.

Je crois que le blâme devrait être porté non pas vers le ministre pour l'erreur technique qu'il a commise, mais bien vers les gens qui l'ont conseillé, ces gens qui dirigent le sport amateurs à travers le Canada, et surtout qu'il faut leur dire que pour une fois le gouvernement regarde ce qu'ils font et pour une fois on mettra la mainmise sur ce sport amateur afin de bien contrôler nos athlètes et les aider à produire et à représenter le Canada sur la scène internationale.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, les producteurs laitiers du Canada s'enorgueillissent d'offrir les produits les plus sûrs au monde et pourtant, les État-Unis ont recours à un règlement sanitaire pour restreindre l'entrée du yogourt canadien aux États-Unis.

Le ministre de l'Agriculture a dit aux producteurs laitiers de Moncton que le Canada allait prendre des mesures contre les États-Unis lorsque ces producteurs laitiers auraient fait ce qu'ils ont à faire.

C'est maintenant au tour du ministre et à celui de son gouvernement de faire leur part, en dressant la liste des obstacles non tarifaires au commerce qui gênent les agriculteurs canadiens, afin de pouvoir saisir le groupe

d'experts du GATT et de protester contre les mesures que prennent les États-Unis.

Les agriculteurs canadiens en ont assez de voir les Américains s'attaquer à nos marchés tout en les empêchant d'avoir accès aux leurs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): En l'absence du premier ministre, qui est probablement en train d'amadouer le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Communications, j'adresse ma question au ministre des Finances, bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit ici ce matin.

D'autres signes indiquent aujourd'hui que l'économie canadienne entre dans une période de faible croissance. L'économiste adjoint de la Banque royale du Canada prédit lui aussi une récession. Nul besoin d'être économiste pour savoir que le temps est bien mal choisi pour quel que gouvernement que ce soit de proposer une taxe de vente lourde, régressive et cachée comme la TPS.

Cette nouvelle taxe va accroître les coûts à la consommation, alimenter les pressions inflationnistes et étouffer les investissements. Pourquoi le ministre des Finances insiste-t-il pour accabler maintenant l'économie et les Canadiens avec cette taxe de vente lourde, régressive et cachée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permets d'abord de préciser que nous nous attendions à un ralentissement de la croissance économique. J'en ai parlé dans mon dernier budget. . .

M. Gray (Windsor-Ouest): C'est votre budget qui en est la cause. Vous l'avez reconnu.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme mes collègues s'en souviendront, j'avais dit qu'il importait que la croissance de l'économie ralentisse quelque peu pour que nous puissions faire échec aux pressions inflationnistes responsables des taux d'intérêt élevés que nous subissons depuis plus d'un an déjà.

M. Gray (Windsor-Ouest): Vous êtes responsable des taux d'intérêt élevés.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le leader parlementaire de l'opposition prétend que nous sommes responsables des taux d'intérêt élevés. C'est le haut taux d'inflation que nous subissons depuis quelque temps qui est responsable de la hausse des taux d'intérêt. Nous voyons les torts qui ont été causés à la fin des années 70 et au début des années 80 parce que le gouvernement de l'époque ne s'est pas soucié de juguler une inflation galoppante. Il s'en est suivi que les taux d'intérêt, l'inflation et le chômage se sont tellement accrus en 1982 qu'ils ont donné lieu à une récession. C'est exactement là ce que nous nous efforçons d'éviter.

Le chef de l'opposition insiste pour dire qu'il s'agit d'une taxe cachée. Ce n'est pas vrai. C'est la taxe de vente fédérale actuelle qui est totalement cachée. Les consommateurs n'ont absolument aucun moyen de la déceler, alors que la TPS sera très visible. Très peu de Canadiens n'en ont pas entendu parler.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): D'après la façon dont parle le ministre ce matin, il va réaliser ses prophéties en ce qui concerne l'avenir de l'économie.

Le premier ministre n'est pas ici, mais peut-être que le ministre des Finances pourrait lui faire un petit cours d'arithmétique. Le premier ministre dit au pays que parce que la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100 sera remplacée par une taxe sur les produits et services de 7 p. 100, cela représente une baisse.

• (1120)

Le ministre des Finances pourrait-il, pendant la fin de semaine, prendre le premier ministre à part et lui dire que cette nouvelle taxe rapportera au Trésor sept milliards de plus? Pourrait-il lui démontrer qu'une taxe au niveau du détail coûte beaucoup plus cher au contribuable qu'une taxe, même plus élevée, au niveau de la fabrication. Ce serait très aimable de sa part qu'il explique cela au premier ministre pour qu'il ne continue pas à nous servir cet argument.

M. Clark (Yellowhead): Avez-vous une question?

M. Turner (Vancouver Quadra): En plus de cela, le ministre nous faisait un cours ce matin, une version diluée du cours «Économie 100½.»

M. Clark (Yellowhead): Est-ce que c'est un discours d'adieu ou une question?. Avez-vous une question, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut savoir si c'est mon discours d'adieu. Je lui céderais la parole tout de suite pour entendre son discours d'adieu.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il voulait le consentement unanime, hier, pour ajourner les travaux de la Chambre afin de faire sa déclaration sur le Cambodge. Nous, nous voulions bien, mais cette fois, je suis sûr que je pourrais convaincre les néo-démocrates d'ajourner pour entendre le discours d'adieu du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre des Finances a discrètement relevé la taxe sur les ventes des fabricants de 9 p. 100 à 10 p. 100, puis à 11 p. 100, à 12 p. 100 et enfin à 13,5 p. 100. Il essaie pourtant de dire au pays que 7 p. 100, c'est une vraie bonne affaire. Pourquoi le ministre ne ravale-t-il pas son orgueil et ne dit-il pas franchement aux Canadiens ce qui les attend une fois qu'il aura fait adopter cette taxe à laquelle il tient tant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le chef de l'opposition a démontré. . .

M. Clark (Yellowhead): Le chef provisoire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .le chef provisoire de l'opposition, merci. Il a démontré clairement que les Canadiens ne comprennent pas parfaitement les conséquences de la TPS.

Il a dit que cette taxe produirait sept milliards de recettes en plus. Je ne sais pas où il a pris ce chiffre.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est votre chiffre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il dit mon chiffre, mais d'où l'a-t-il tiré? A-t-il pris le temps de lire ma déclaration du 19 décembre? Il dit que ce n'est pas une taxe inférieure, mais c'en est une pour certains produits. Nous l'avons très bien dit. Ainsi, le prix d'une automobile va baisser de 500 à 600 dollars en raison de cette taxe. Certains produits augmenteront, mais comme je l'ai dit le 19 décembre, l'effet global sur l'inflation sera d'environ 1,25 p. 100.

Des personnes comme le chef de l'opposition déforment les faits. Les gens se tournent vers lui et se disent: «Je peux certainement accorder une certaine confiance à cet homme.» Mais il n'en est rien, car ces faits sont tout simplement faux.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est ce même ministre des Finances qui a dit que la nouvelle taxe ne ferait pas augmenter d'un cent la charge fiscale des Canadiens. La masse monétaire va augmenter, et il le sait pertinemment.

[*Français*]

Monsieur le Président, en cinq ans, ce ministre a augmenté les impôts contre les Canadiens à 31 reprises. Ce ministre veut maintenant embaucher 3 900 nouveaux percepteurs, chargés uniquement de percevoir cette nouvelle taxe.

Encore, le ministre s'était engagé à verser chaque année aux petites entreprises au Canada un certain montant, destiné à les indemniser pour le coût de la perception de cette taxe. Maintenant, le ministre ne veut plus aujourd'hui tenir sa promesse.

Est-ce que le ministre est d'accord pour dire que cette taxe, jugée simple par son gouvernement, sera en effet un véritable cauchemar administratif, une anarchie administrative pour plus de 1 250 000 entrepreneurs au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a demandé si je donnerais au premier ministre certains détails sur cette taxe. Si le chef de l'opposition veut une séance d'information sur la TPS, je suis à son entière disposition. Il n'y comprend manifestement rien. Est-il libre à 17 heures ce soir? Ou à 9 heures demain matin? Si le chef de l'opposition veut une séance d'information sur cette taxe, je me ferai un plaisir de lui en donner une quand il le voudra.

M. Gauthier: Qui vous a renseigné sur la question, Michael?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous savons tous que le député d'Ottawa—Vanier est l'un des plus chauds partisans du remplacement de la taxe de vente actuelle. Il l'a dit très clairement.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Mais, encore une fois, il n'a jamais dit clairement par quoi il la remplacerait. La remplacerait-il par une taxe sur la valeur ajoutée? La remplacerait-il par un accroissement du déficit? Choisirait-il de retourner à la case départ et de garder la taxe actuelle qui, selon lui, est si terrible? Voilà la mesure de la compréhension qu'a le Parti libéral de ce genre de question et de sa volonté d'élaborer des politiques nationales.

Permettez-moi de faire quelques remarques sur la fond de la question que le député a soulevée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allez, c'est pas sérieux!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Après un préambule d'une vingtaine de minutes, le chef de l'opposition me dit qu'il ne veut pas que je réponde de façon précise aux divers points qu'il a soulevés dans son préambule. Il devrait être patient.

En mettant au point la taxe sur les produits et services, nous avons pris un certain nombre de mesures pour aider les petites entreprises. Nous avons simplifié les procédés comptables, qui sont beaucoup moins compliqués pour les petites entreprises que pour les grandes sociétés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi n'expliquez-vous pas cela à M. Bulloch?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député ne veut pas se taire. Je crois que le chef de l'opposition devrait comprendre qu'il ne peut pas écouter lorsqu'il jacasse sans arrêt.

Des voix: Bravo!

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je pense qu'il a offert une solution qui pourrait lui être très utile quand il a proposé au chef de l'opposition de le renseigner au sujet de la taxe sur les produits et services.

Le ministre des Finances est-il prêt à venir avec moi et d'autres députés—peut-être le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—à Edmonton, en Alberta, pour expliquer aux Albertains la taxe sur les produits et services au lieu de confier cette tâche au président du Comité des finances?

Pourrait-il s'engager aujourd'hui à rencontrer les Albertains et à leur expliquer la taxe sur les produits et services à la date qui lui conviendra?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis allé en Alberta et j'ai parlé de la taxe sur les produits et services. J'y ai prononcé plusieurs discours. J'ai participé à une tribune téléphonique, câblo-diffusée dans tout le pays, avec des gens de Calgary, Medicine Hat et d'autres localités de cette région. Je serais heureux d'y aller n'importe quand en compagnie du député. Nous pourrons enfin savoir la vérité sur cette taxe parce que le député de Gloucester sera probablement plus candide avec les gens qu'avec le chef de l'opposition.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je suis sûr que nous pouvons faire les arrangements nécessaires et je vais m'en occuper.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Comme il semble déterminé à foncer à toute vapeur au mépris des torpilles avec sa taxe sur les produits et services, je me demande s'il voudrait nous dire aujourd'hui quelle est la politique du gouvernement, étant donné son insistance à présenter la taxe sur les produits et services dont tout le monde admet qu'elle va avoir des effets inflationnistes. Le seul point qui suscite des discussions, c'est la gravité de ces effets.

Quelle est la politique gouvernementale vis-à-vis des taux d'intérêt élevés? Êtes-vous contre la chute subie par le dollar au cours de la semaine écoulée, au grand soulagement des exportateurs canadiens? Avez-vous l'intention de conserver des taux d'intérêt élevés et un dollar fort, malgré tout le tort que cela pourrait faire à l'économie canadienne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition et le critique adjoint du Parti libéral en matière financière ont tous deux parlé du tort que, selon eux, la TPS va faire à l'économie.

Ce qui est clair pour un large éventail d'analystes, c'est que la TPS va être favorable à l'économie. Elle va aider nos exportateurs. Elle va placer les producteurs canadiens sur le même pied que les importateurs. Les importateurs paient actuellement un tiers de moins en taxe de vente fédérale que les producteurs canadiens. Cela va favoriser les investissements. Le chef de l'opposition a dit qu'elle allait tuer les investissements. Au contraire, elle va réduire le coût des investissements, avec l'effet d'un crédit d'impôt de 4 p. 100 à l'investissement. Tout cela va aider l'économie.

Le député demande quelle est notre politique en matière de taux d'intérêt. Notre politique est conçue pour

réduire l'inflation. Il y a des signes que cette politique commence à porter fruit. Nous ne sommes pas encore tirés d'affaire.

• (1130)

Nous savons que l'inflation cause encore de véritables problèmes, mais les choses s'améliorent et on peut espérer que cette amélioration pourra se poursuivre. C'est alors que nous pourrons effectivement faire baisser les taux d'intérêt.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a déjà réduit les subventions au transport versées à la région de l'Atlantique. Il a sabré dans les prestations d'assurance-chômage et il veut maintenant appliquer une nouvelle taxe sur les produits et services de 7 p. 100.

Ainsi, le coût de fabrication et le coût d'achat des produits vont augmenter. En fait, l'association touristique de la Nouvelle-Écosse a récemment retiré l'appui qu'elle accordait auparavant à la taxe sur les produits et services en déclarant que la TPS aurait sans aucun doute des répercussions catastrophiques pour le secteur du tourisme.

Étant donné la situation économique catastrophique à laquelle fait face la région de l'Atlantique, le ministre va-t-il maintenant reconnaître que l'application de la taxe sur les produits et services ne fera qu'aggraver la situation dans cette région.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition—je suppose qu'elle va devenir le chef de l'opposition officielle de la façon dont l'autre parti se comporte.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je remarque que nos vis-à-vis n'ont pas aimé ma suggestion; j'ai touché, semble-t-il, une corde sensible.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a fait un certain nombre d'observations bien choisies sur les répercussions de la politique du gouvernement. Elle s'attaque notamment aux modifications apportées au régime d'assurance-chômage et à leurs répercussions sur la région de l'Atlantique. Ces modifications vont être fort avantageuses pour la région de l'Atlantique par rapport aux répercussions qu'elles auront dans d'autres régions du pays, comme le sud-ouest de l'Ontario qui sera durement touché. Ce n'est pas le cas dans la région de l'Atlantique, mais le Nouveau Parti démocratique persiste à répandre les fausses nouvelles en ce sens.

Nous consacrons beaucoup d'efforts au développement régional en investissant notamment dans le secteur touristique. Comme le premier ministre l'a fait remarquer l'autre jour, au cours de notre premier mandat, nous avons augmenté de 50 p. 100 les crédits consacrés aux régions par rapport aux quatre ou cinq années précédentes, et au cours du présent mandat, l'augmentation sera de 35 p. 100 environ. Cela touche l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le secteur touristique dans cette région.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si le ministre des Finances veut dire aux Canadiens de la région atlantique que les compressions dans le budget de l'assurance-chômage ne les toucheront pas, il devrait se rendre en personne dans cette région pour faire son annonce et il pourrait alors entendre ce que les gens de là-bas ont à lui dire.

Les provinces atlantiques ne seront pas les seules à subir les effets de la nouvelle taxe sur les produits et services. Je suggère au ministre de se rendre dans les régions du Canada pour voir ce qui s'y passe vraiment. Par exemple, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, un ensemble d'hiver pour un enfant de deux ans coûte environ 140 $. Si vous l'achetez sur la rue Sparks, ici à Ottawa, il coûte environ 50 $. Une taxe de 7 p. 100 sur 140 $ est beaucoup plus élevée qu'une taxe de 7 p. 100 sur 50 $.

Le ministre doit s'ouvrir les yeux et admettre que sa taxe sur les produits et services frappera durement les régions du Canada. Croit-il que cette taxe est juste pour les Canadiens du Nord?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il faut démentir carrément ces déclarations trompeuses. La taxe sur les produits et services ne frappera pas les régions.

La taxe améliorera la situation des industries du secteur des ressources. Elle stimulera les investissements dans ce secteur. Elle aidera à garder ouvertes des mines au seuil de la rentabilité. Elle favorisera les exportations. Ce sont tous là des facteurs très importants pour la santé des régions septentrionales du Canada et d'autres régions tributaires des ressources.

Grâce à la taxe sur les produits et services, je le répète, de nouvelles mines, de nouvelles usines de papier et de nouvelles zones d'exploitations forestières seront ouvertes parce que leurs coûts de mise en exploitation seront environ 4 p. 100 de moins qu'actuellement. La députée peut certainement comprendre que la taxe accroîtra la capacité de l'économie de stimuler ces activités. C'est pourquoi, monsieur le Président, nous affirmons que la

taxe sur les produits et services ne sera pas néfaste pour les régions.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en plus des régions de l'Atlantique et du Nord, le ministre devrait également aller faire un tour dans les provinces des Prairies. Le ministère de l'Agriculture prévoit que les revenus agricoles baisseront de 40 p. 100 cette année. Et je ne parle pas des taux d'intérêt élevés et du projet de taxe sur les produits et services qui ne peuvent qu'aggraver encore cet état de choses.

Le ministre n'est pas sans savoir non plus que le nombre de saisies agricoles augmente. Cela n'empêche pas le gouvernement de vouloir quand même adopter cette nouvelle taxe qui fera grimper les prix à la consommation et baisser les recettes agricoles.

Le ministre comprendra-t-il maintenant qu'il ne peut réduire le déficit en endettant plus les agriculteurs? Les agriculteurs doivent-ils se constituer en sociétés pour que le gouvernement les écoute?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue a raison de dire que le chef du Nouveau Parti démocratique ne sait pas de quoi elle parle. Je vais lui faire la même offre: accepterait-elle d'assister à une séance d'information traitant de la taxe sur les produits et services pour qu'elle puisse mieux comprendre que ce qu'elle vient de dire n'est tout simplement pas vrai?

La taxe sur les intrants agricoles sera complètement supprimée. Il existe des taxes sur les intrants actuellement. Les agriculteurs y gagneront sur ce plan.

Le coût de toutes les denrées alimentaires diminuera parce qu'on supprimera toutes les taxes sur intrants pour ce qui est de l'emballage, du transport, du carburant et ainsi de suite, ce qui veut dire qu'il en coûtera moins aux agriculteurs pour produire des denrées alimentaires. Voilà aussi un autre aspect de cette taxe qui leur est favorable.

Les agriculteurs qui exportent leurs produits actuellement doivent payer une taxe indirecte sur leurs exportations, une taxe cachée. La taxe sur les produits et les services supprimera cette taxe sur leurs ventes destinées à l'exportation, ce qui veut dire qu'elle sera également favorable à ces agriculteurs. Il me semble que si la députée prenait le temps de réfléchir et si elle était honnête avec elle-même, elle comprendrait qu'elle répand des faussetés à propos de la taxe sur les produits et les services.

* * *

[*Français*]

LES LICENCIEMENTS

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre est certainement au courant du fait que la Compagnie Générale Électrique doit fermer son usine d'ampoules située dans l'est de Montréal, le 13 juillet prochain. J'aimerais savoir quelle mesure le ministre a prise ou quelle mesure il entend prendre pour convaincre cette compagnie de revenir sur sa décision qui aura pour effet de faire perdre quelque 200 emplois, en majorité à des femmes qui ont plus de 20 ans d'ancienneté, qui n'auront approximativement aucune chance de se recycler sur le marché du travail.

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne crois pas que nous ayons encore été avisés, du moins officiellement, au ministère du Travail, de cette fermeture, mais dès que nous le saurons, nous nous assurerons que les règles prévues au Code du travail ont été respectées. Et certainement que les responsables de cette fermeture prendront les dispositions nécessaires pour faire une demande en vertu du programme PATA qui est disponible aux travailleurs âgés.

En ce qui concerne la relocalisation de ces personnes dans un autre emploi, je voudrais informer mon honorable collègue qu'il existe dans l'est, depuis un an déjà, un organisme très actif avec qui nous travaillons, ainsi que nos collègues du monde municipal et fédéral, qui s'appelle l'Association Pro-Est qui s'occupe entre autres choses d'assurer que les travailleurs déplacés dans une usine peuvent trouver un emploi dans une autre usine.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je suis très déçu de la réponse du ministre, parce que ce n'est pas essayer de donner des programmes compensatoires ou de l'assurance-chômage à ces travailleurs qui vont perdre leur emploi, c'est une intervention de la part du ministre lui-même, qui est supposé être ministre responsable du dossier économique à Montréal, dont nous avons besoin. Les travailleurs veulent garder leur emploi et ils veulent continuer à travailler dans cette usine. Est-ce que le ministre est prêt à faire une démarche auprès de la compagnie pour la convaincre de rester en exploitation à Montréal? C'est ce genre de démarche de la part du ministre que nous voulons, parce que le ministre devrait savoir, et je lui pose la question: Est-ce qu'il sait que ces emplois doivent,

pour la plupart, être transférés aux États-Unis? Est-ce que dans son esprit il est prêt à accepter que les emplois canadiens vont aller aux États-Unis et que les déchets américains vont venir au Canada? Est-ce que c'est cela le libre-échange dont veut nous parler le ministre?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je constate que le député de Papineau—Saint-Michel qui a sa résidence à Ottawa n'est pas vraiment au courant de ce qui se passe dans l'est de Montréal, où le gouvernement que je représente a investi dans de nouvelles industries, des expansions d'industries dans l'est de Montréal, au-delà de 13 millions de dollars à travers son programme PRIEM au cours de la dernière année et que ces investissements ont créé l'investissement par l'entreprise privée d'au-delà de 70 millions de dollars. Et je pense qu'il est beaucoup plus normal et beaucoup plus sain pour l'économie d'une région qu'un gouvernement aide des entreprises qui sont profitables à s'installer plutôt que d'essayer de retenir en vie artificiellement des entreprises qui ne font pas leurs frais.

* * *

• (1140)

L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS AMÉRICAINS

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre et du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le ministre de l'Environnement a accusé son homologue provincial d'incohérence parce que pour enfouir une tonne de déchets au Québec, il en coûtait seulement 12,50 $ la tonne, comparé à 100 $ la tonne aux États-Unis. Est-ce que le gouvernement et le ministre de l'Environnement favorisent l'augmentation du coût à 100 $ afin que les municipalités du Québec paient le même tarif qu'aux États-Unis? Est-ce sérieux? Ce sont des propos scandaleux! Je demande donc au vice-premier ministre de demander au ministre de l'Environnement de retirer ces paroles tout à fait absurdes, car le suivi aurait pour effet de faire monter les taxes à un niveau inadmissible pour les Québécois. M. Bouchard, m'écoutez-vous?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, hier, mon collègue a annoncé qu'il avait l'intention d'étudier la possibité d'interdire l'importation des déchets et de toutes les substances dangereuses qui traversent la frontière. Mon collègue, le ministre du Revenu national, a annoncé l'élaboration d'un protocole d'entente entre les provinces et le gouvernement fédéral qui nous permettra de renforcer nos méthodes de contrôle et de mettre un terme à l'entrée des déchets provenant des États-Unis. Voilà ce que mon collègue a dit hier, et je pense que c'est cette ligne qu'il souhaite nous voir suivre.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Quand le gouvernement fédéral va-t-il commencer à jouer son rôle au lieu de toujours faire des demandes absurdes au gouvernement du Québec. On dit qu'il va y avoir une loi, qu'il va y avoir des règlements. Quand? Quand va-t-il comprendre vraiment que les déchets américains ne sont pas bienvenus sur le territoire du Canada? S'il est vrai que vous avez des intentions, quand peut-on attendre le projet de loi?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, permettez-moi de communiquer à mon collègue certains faits surprenants. Il y a eu des déchets acheminés non seulement en provenance des États-Unis vers le Canada, mais aussi en sens contraire. Comme je l'ai dit au député, le gouvernement fédéral a l'intention de travailler de concert avec les provinces, qui, après tout, possèdent le pouvoir de réglementation.

Je crois savoir que le Québec a interdit l'importation de tous les déchets dans cette province. Je présume que les autres provinces lui emboîteront le pas, et, bien sûr, elles devront alors cesser d'expédier leurs propres déchets aux États-Unis, dans des endroits plus commodes et peut-être moins coûteux, du point de vue du transport.

Nous avons l'intention de collaborer avec les provinces et d'attraper tous les vauriens qui continuent à agir d'une façon inacceptable pour nous, Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES DÉCHETS TOXIQUES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La population de Saint-Basile-le-Grand, si tristement touchée par le sinistre des BPC du 23 août 1988, vit toujours en présence de 130 conteneurs de ces déchets toxiques dans son environnement, au moment où l'on se parle.

Monsieur le Président, le 15 novembre 1988, le Conseil de ville de Saint-Basile-le-Grand demandait dans une lettre adressée au ministre des Transports, une lettre livrée par porteur au ministre des Transports, que le gouvernement d'Ottawa dispose de ces déchets toxiques sur des terres fédérales.

Saint-Basile-le-Grand attend toujours la réponse du gouvernement. Le premier ministre ou le vice-premier ministre peut-il nous dire quand il sera en mesure de répondre favorablement à cette demande de Saint-Basile-le-Grand, et de quelle façon il entend le faire.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue doit savoir que la disposition des BPC à Saint-Basile-le-Grand est essentiellement une responsabilité du gouvernement du Québec et que le gouvernement fédéral veut bien respecter cette responsabilité mais a continuellement travaillé, et particulièrement mon collègue de l'Environnement, avec le gouvernement du Québec et va continuer à le faire et, selon encore une fois des demandes et des décisions qui sont prises par le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral va agir en fonction de ces juridictions, particulièrement au ministère des Transports, parce que, encore une fois, le transport est une chose, mais le lieu des BPC demeure, encore une fois, une question de responsabilité provinciale.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois au vice-premier ministre.

Selon ce qui a été écrit dans les journaux de la région de Chambly dans les jours qui ont suivi le sinistre, le ministre des Transports s'était engagé, au nom du premier ministre, à ce que votre gouvernement verse à la municipalité de Saint-Basile-le-Grand une aide financière équivalant à celle qui serait versée par le gouvernement du Québec. J'aimerais aussi ajouter, monsieur le Président, et je cite dans un rapport fait aux journaux:

«Le premier ministre a aussi annoncé qu'il était disposé à doubler les contributions provinciales suivant la formule prévue dans la Loi fédérale sur les mesures d'urgence comme le gouvernement l'avait fait lors de la tornade qui s'était abattue sur Edmonton en 1986.»

Or, à ce jour, Québec a remboursé à Saint-Basile-le-Grand la somme de 658 607 $ sur une facture totale de près de 2 millions de dollars.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi il n'a pas tenu ses promessses faites à la population de la région de Saint-Basile-le-Grand?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis celui qui, au nom du gouvernement, quelques heures après le désastre de Saint-Basile-le-Grand, s'est rendu, effectivement, donnant la garantie à la population que le gouvernement fédéral s'impliquerait directement avec le gouvernement du Québec sur la question.

Mon collègue devrait savoir, s'il s'était bien informé auprès du gouvernement du Québec, que mon collègue de l'Environnement, actuellement, a défini la façon dont le gouvernement fédéral participerait au niveau de la compensation. . .

Des voix: . . .oh, oh!

M. Bouchard: . . .oui, je sais que le chef du Nouveau parti démocratique a écrit au gouvernement. La question est en discussion avec le gouvernement du Québec, mais c'est une chose qu'on doit respecter.

Mais en passant, je pense que les électeurs de Chambly voudraient savoir, aimeraient mieux entendre le chef du Nouveau parti démocratique leur parler de sa position sur l'Entente du lac Meech.

* * *

[*Traduction*]

L'AVION TRACKER

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le gouvernement s'apprête à faire un appel d'offres pour confier au secteur privé, à raison de 28 millions de dollars pour cinq ans, le service de surveillance aérienne à distance moyenne. Les spécialistes de l'industrie évaluent plutôt ce service à 60 millions de dollars.

Pourquoi le gouvernement lance-t-il un appel d'offres quand il a déjà entre les mains une proposition d'un groupe prêt à offrir ce service pour 14 millions de dollars? En fait, pourquoi le gouvernement ferme-t-il la base des Forces canadiennes de Summerside et est-il disposé à offrir à l'industrie privé de 50 à 60 millions de dollars pour un travail que le MDN effectue actuellement à moitié prix?

• (1150)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait que le ministère de la Défense nationale a décidé, il y a quelques mois, de mettre au rancart ses avions de patrouille Tracker. Les appareils sont trop vieux et seront avec le

temps remplacer par des aéronefs plus modernes et plus appropriés à ce genre d'activité. Ils ne conviennent pas aussi bien au service de patrouille des pêcheries que les avions modernes à cabine pressurisée munis d'équipement électronique sophistiqué servant à l'identification et à la localisation des navires de pêches qui violent nos lois, ce qui facilite leur arraisonnement.

Voilà pourquoi nous avons eu recours au processus régulier d'appel d'offres pour conclure un marché de services que nous évaluons à quelque 28 millions de dollars pour les cinq prochaines années et qui devrait remplacer le service offert par les avions Tracker. Avec ces fonds, nous croyons être en mesure d'obtenir le meilleur service possible.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les spécialistes qui s'occupent actuellement de la remise en état des appareils Tracker affirment que ces avions, surtout munis d'une nouvelle cellule, sont de loin les meilleurs aéronefs pour ce genre de travail.

Le groupe IMP a déjà proposé au ministre de prendre la flotte de Tracker en main, de les faire piloter par les membres de l'escadron de la Réserve aérienne et d'offrir le servir à partir de Summerside pour 12 à 14 millions de dollars. La proposition a été transmise au ministre en décembre dernier, et aucune réponse n'a été reçue.

Pourquoi le ministre n'a-t-il tenu aucun compte de la proposition que lui faisait ce groupe spécialiste des avions Tracker, projet qui aurait permis de jeter les bases d'une industrie aéronautique à Summerside? La ville de Summerside serait-elle sur la liste noire du gouvernement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je sais que le député et que tous nos collègues à la Chambre s'inquiètent de la situation dans laquelle se trouve Summerside depuis la fermeture de la base militaire de cette ville. Toutefois, le député ne devrait pas prétendre et ne devrait pas faire croire à ses électeurs que nous pouvons compenser la fermeture de la base militaire simplement en maintenant le service de patrouille des pêcheries à Summerside.

Quand nous avons préparé le cahier des charges du service moderne de patrouille des pêcheries dont nous avons besoin, non pas du service désuet des années 60 mais d'un service digne des années 90, nous avons tenu compte des meilleures caractéristiques que pourrait posséder ce genre d'aéronef. Nous avons pensé à la pressurisation, au radar embarqué et à l'équipement nécessaire pour faire un bon travail.

Je suis convaincu que le groupe qui obtiendra le contrat nous offrira le meilleur service possible au Canada.

* * *

LA BASE DE SUMMERSIDE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Mardi dernier, le premier ministre a déclaré à la Chambre que, chaque fois qu'il visite la région de l'Atlantique, son gouvernement s'engage à faire quelque chose de constructif et d'utile pour les Canadiens de cette région. Il est évident que cela fait longtemps que le premier ministre n'a pas mis les pieds à l'Île-du-Prince-Édouard.

Depuis que le gouvernement a annoncé, dans le budget d'avril dernier, qu'il fermerait la BFC Summerside, les gens de ma province attendent qu'il assume les responsabilités découlant de cette décision. La semaine dernière, le Cabinet restreint du premier ministre s'est réuni pour discuter des solutions de rechange à la BFC Summerside.

Quand le gouvernement va-t-il annoncer qu'il s'est engagé à créer des emplois dans la région de Summerside?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il faudrait peut-être rappeler à la députée que la BFC Summerside n'est pas encore fermée. Elle fonctionne toujours. La députée devrait aussi écouter le premier ministre de sa province qui se réjouissait hier de la collaboration du gouvernement fédéral qui a contribué à l'annonce faite par Cavendish Farms dans cette région, ce qui est une très bonne nouvelle.

Elle devrait aussi savoir, comme le premier ministre l'a indiqué et comme elle l'a mentionné dans sa question, qu'un comité du cabinet est en train d'examiner les mesures qu'on pourrait prendre pour faciliter les changements découlant des décisions du MDN. Lorsqu'elle verra tout ce qui a été fait, elle sera, j'en suis sûr, très satisfaite des résultats.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je sais fort bien que la base n'est pas fermée. Bien sûr, nous espérons tous qu'elle ne le sera jamais, mais c'est une affaire très sérieuse dans l'Île-du-Prince-

Édouard: si on la ferme, l'économie perdra 60 millions de dollars et 1 300 emplois directs.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La ville de Summerside attend cette décision depuis neuf mois. Les entreprises et les investisseurs de la région perdent de plus en plus confiance parce que le gouvernement ne veut pas s'engager.

Si nous supposons que la base va fermer, le gouvernement s'engagerait-il résolument à rétablir l'économie de Summerside au point où elle était avant l'annonce du 27 avril?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Hier, monsieur le Président, Cavendish a annoncé un investissement de 80 millions de dollars, sans apport financier des gouvernements fédéral ou provincial. Cela prouve que les gens qui investissent leur propre argent ont confiance dans l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne comprends pas pourquoi l'opposition s'acharne a broyer du noir, alors que les investisseurs font preuve d'optimisme.

Deuxièmement, le changement est regrettable, mais inévitable. Chaque année au Canada, en moyenne 100 000 sociétés disparaissent et 130 000 nouvelles entreprises ouvrent leurs portes. Quatre millions de travailleurs changent d'emploi. C'est la vie.

L'opposition ne cesse de dire: «De grâce, empêchez tout changement dans nos régions; de grâce, intervenez pour que rien ne change.» Elle veut étouffer le progrès, ce qui est impossible et tout à fait ridicule.

Nous surveillons la situation de très près. Nous avons établi de généreux programmes pour aider les gens lésés par ces changements. Nous avons lancé des programmes ambitieux de développement régional. Nous venons d'ouvrir une agence à Moncton. Elle a déjà grandement aidé le Canada atlantique. Nous nous efforçons de régler le problème.

Que l'opposition collabore avec nous afin de faire profiter les gens de cette évolution prometteuse au lieu de chercher à étouffer toute nouvelle initiative. Ce n'est pas possible et ce n'est pas sage.

Questions orales

LE TRANSPORT DES DÉCHETS TOXIQUES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous avons appris hier les importations illégales de déchets au Québec. Aujourd'hui, je dois signaler à la Chambre que j'ai appris qu'une société américaine prévoit une fois de plus d'envoyer des produits toxiques à Detroit et, de l'autre côté de la rivière Detroit, à Windsor.

Le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports m'ont tous les deux écrit pour me dire que cette question ne relève pas de leur compétence. Je veux demander au ministre des Transports comment cela peut-il être vrai alors que ces péniches traverseront une voie navigable internationale très fréquentée et que, en fait, les lignes directrices pour l'évaluation en matière d'environnement indiquent que celles-ci doivent être appliquées dans tous les cas qui relèvent de la compétence fédérale, à savoir une voie navigable internationale.

Comment pourrait-il se faire que cette grave question ne relève pas de la compétence de ce ministère ni de celui de l'Environnement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la question, d'après mon collègue, il s'agit, semble-t-il, d'un projet. Je suis désolé, mais je ne pense pas que le ministre de l'Environnement ou moi puissions intervenir au sujet de quelque chose qui reste incertain. Je préférerais que mon collègue me donne une certitude et alors, avec le ministre de l'Environnement, je pourrai intervenir.

• (1200)

Si j'ai bien entendu et compris la question, il est possible que la société américaine ait un projet en tête. Je préférerais savoir davantage à quoi m'en tenir avant de répondre à ce genre de question.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, l'entreprise en question a déjà eu des entretiens officieux avec le ministère du Revenu national et des représentants des Douanes à propos du déménagement des agents des Douanes à ce nouveau quai privé, que cette entreprise a l'intention d'utiliser pour le transport des matières en cause.

Il s'agit d'un projet très avancé. Il faut que le gouvernement s'engage à intervenir, car ces activités constituent un danger pour l'environnement et menacent notamment les habitants de ma circonscription qui vivent en

aval. Il doit y avoir un examen environnemental approfondi sur cette affaire, comme ce devrait être le cas pour tous les projets importants ayant des répercussions sur les populations qui relèvent des autorités fédérales.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pas dit que la question n'est pas pertinente, mais qu'elle est prématurée. Le gouvernement ne prendra pas à la légère une affaire pareille.

Mon collègue dit que des entretiens officieux ont eu lieu. En ce qui me concerne, ça ne suffit pas pour que je puisse donner une réponse plus précise. Toutefois, dès que l'entreprise nous donnera plus de détails, le ministre de l'Environnement et moi-même pourrons répondre à cette question qui, à mon sens, est des plus pertinentes.

M. le vice-président: La Chambre ne voudra sûrement pas mettre fin à la période des questions sans entendre le député de Gander—Grand Falls.

* * *

LES CONTRÔLEURS DU TRAFIC AÉRIEN

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a décidé d'engager des contrôleurs américains du trafic aérien, non pas seulement à l'aéroport international Pearson, mais aussi dans d'autres centres un peu partout au Canada.

À Terre-Neuve, s'il faut en croire la note de service que j'ai ici, le gouvernement va engager 20 Américains dont les contrats seront plus généreux que ceux des contrôleurs de cette province où il y a pénurie d'emplois.

Comme la note dit que les contrôleurs seront engagés la semaine prochaine, le ministre des Transports va-t-il annuler ces contrats avec des Américains qui enlèvent des emplois grassement rémunérés du secteur public aux Canadiens qui les veulent et en ont besoin? J'ai eu une rencontre avec l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien. Elle dit que nous pouvons résoudre le problème ici.

Comment se fait-il que sous le gouvernement actuel, les Américains ont toutes les chances tandis que les Canadiens n'en ont aucune?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je le dis à mon ami, je sais que le Centre de contrôle du trafic aérien de Gander manque de personnel. Nous étudions la question très sérieusement. En fait, 18 élèves sont en stage à Gander; dix sont de Terre-Neuve et huit, des autres provinces de l'Atlantique.

J'ai rencontré moi aussi M. Fisher de l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien qui m'a remis une liste de 52 personnes de la région de l'Atlantique et d'ailleurs qui sont prêtes à aller à Gander. Si je puis obtenir cette liste, j'étudierai la question très sérieusement.

D'ici là, mon ami sait très bien que la sécurité passe avant tout au ministère, et nous devons trouver du personnel pour Gander. Nous donnerons évidemment la priorité aux Canadiens, mais la sécurité est aussi prioritaire pour nous.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je propose depuis longtemps la solution que le ministre vient de mentionner. Il ne s'agit pas seulement de Gander, mais de Vancouver, et de Montréal aussi pour ceux qui peuvent répondre aux exigences, car il faut parler français en plus de l'anglais.

[*Français*]

À Montréal maintenant, on a besoin de 30 contrôleurs bilingues de plus.

Ma question s'adresse au ministre responsable des décisions d'employer les Américains. Qu'est-ce que le gouvernement va faire à Montréal maintenant? Est-ce qu'on va aller chercher les Cajuns de Louisiane?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, je félicite mon ami pour son français. Il le parle si bien que je pourrais lui proposer un emploi de contrôleur du trafic aérien à Montréal.

[*Français*]

Monsieur le Président, la situation de Montréal est différente de celle de Gander, puisque nous sommes en mesure, à l'intérieur des ressources que nous avons au Québec—puisqu'il n'y a pas de tour de contrôle qui manque de personnel—par des propositions d'emplois à l'intérieur de la province de Québec, de retrouver le nombre de contrôleurs nécessaire pour permettre à Montréal de suffire, le temps que les étudiants sont en formation. Le groupe qui commence au printemps à Cornwall sera un groupe de francophones et le temps dont nous aurons besoin pour former ces jeunes, nous aurons suffisamment de personnes à l'intérieur de la province de Québec pour satisfaire. . .

Mais encore une fois, en français cette fois-ci, j'aimerais complimenter mon collègue pour son apprentissage de la langue française. Je pense que c'est excessivement important. Encore une fois, nous l'apprécions beaucoup.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, pendant la période des questions, lorsque notre chef, la députée du Yukon, posait une question au sujet de la situation désastreuse qui règne en agriculture dans l'Ouest, j'ai clairement entendu le ministre des Approvisionnements et Services employer les expressions «de la merde» et «mensonge» en réaction à ses observations.

J'admets que, de temps à autre, certains députés ne soient pas d'accord avec une déclaration ou avec l'interprétation de la situation économique. Ils ont certainement droit à leurs opinions.

Quoi qu'il en soit, j'estime que, ces dernières semaines, notre chef s'est fait de plus en plus chahuter. À mon avis, le ministre des Approvisionnements et Services a porté atteinte à la dignité du Parlement.

D'après le commentaire 320, du *Beauchesne*, à la page 106, l'expression «de la merde» n'est pas acceptable. On renvoie aux débats du 19 septembre 1973, à la page 6736.

Monsieur le Président, lorsque vous aurez le temps, si vous regardez à la page 108 du *Beauchesne*, vous y verrez le terme «mensonge». Les emplois de ce terme sont énumérés à la page 108. Pour votre gouverne, ces emplois renvoient aux débats du 23 avril 1959, du 27 mai 1959, du 5 janvier 1960, du 1er mars 1960, du 1er juin 1960, du 10 juin 1960, du 5 août 1960—une année fort chargée—, du 20 février 1961, du 26 juin 1961, du 14 septembre 1961, du 22 février 1962, du 15 novembre 1962, du 18 octobre 1963, du 7 octobre 1964, du 3 novembre 1964, du 4 décembre 1964, du 10 décembre 1964, deux fois. . .

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je vois où le député veut en venir. Le ministre désire-t-il répondre?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le député vient de me prouver que ces expressions ont été utilisées fréquemment à la Chambre des communes. J'admets cependant que Beauchesne les juge antiparlementaires.

Je présume que, si j'ai été poussé à utiliser ce langage antiparlementaire, c'est à cause de l'inexactitude totale des déclarations faites par le chef du Nouveau Parti démocratique. Ce parti a fait les mêmes déclarations au cours de la dernière campagne électorale et il a été battu à plates coutures lorsqu'il a parlé du sort que connaîtraient l'assurance-maladie et les programmes sociaux si l'Accord de libre-échange était adopté. Il persiste à utiliser des renseignements inexacts et fallacieux qui enlèvent toute valeur à la position qu'il tente de présenter.

Je reconnais que, dans les circonstances, les expressions que j'ai utilisées sont peut-être antiparlementaires et je les retire, mais j'espère que le chef du NPD cherchera à en savoir plus long sur la TPS.

• (1210)

M. le vice-président: Le député les a retirés.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

M. le vice-président: J'ai reçu du député de North Island—Powell River un avis par écrit prévenant qu'il lui sera impossible de proposer sa motion pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires le lundi 29 janvier 1990.

[*Français*]

Comme il n'a pas été possible de procéder, conformément à l'article 94 du Règlement, à un échange de position sur la liste des priorités, je donne ordre au greffier de porter cette affaire au bas de la liste des priorités.

L'heure réservée aux Affaires émanant des députés sera donc annulée, conformément à l'article 94 du Règlement.

[*Traduction*]

Et comme il n'y aura rien au programme des travaux de la Chambre à 13 heures et que la séance devra être suspendue après la prière jusqu'à 14 heures, je soumets le problème à la Chambre.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, étant donné que le député, qui devait proposer une motion pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires lundi prochain, ne pourra assister à la séance, je pense que vous constaterez que la motion suivante recueille le consentement unanime:

Affaires courantes

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, le lundi 29 janvier 1990, la Chambre se réunisse à 14 heures pour les «Déclarations de députés», suivies par les «Questions orales» et le reste de l'ordre du jour prévu pour les lundis.

M. le vice-président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Le député de Regina—Lumsden invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS DU MINISTRE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je crois que les précédents et les règles régissant n'importe quel genre de rétractation ou d'excuses envers la Chambre des communes exigent qu'on le fasse sans équivoque, et directement et sans aucune réserve. Je ne crois pas que les propos du député, qui vient d'essayer de présenter des excuses quelconques en retirant ses paroles, respectent ces exigences.

M. Dick: Monsieur le Président, je croyais avoir été très clair en retirant ces paroles antiparlementaires qui ont été si fréquemment utilisées ici. J'ai fait remarquer en même temps qu'on devrait peut-être dire toute la vérité.

M. Benjamin: C'est une réserve.

M. Murphy: C'est inacceptable.

M. le vice-président: La présidence accepte la rétractation du ministre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-62

DÉPÔT DU DOCUMENT TECHNIQUE PORTANT SUR LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, un document intitulé «Taxe sur les produits et services—Document technique».

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 59 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de vous faire part de nouvelles qui, je le sais, seront fort bien accueillies par tous les députés qui, à l'instar du gouvernement, accordent beaucoup d'importance au principe de la parité salariale.

Comme les députés s'en rappellent peut-être, dans le discours du Trône de 1984, le premier ministre s'est engagé, au nom du gouvernement, à parvenir à la parité salariale au sein de la fonction publique fédérale; il s'agissait d'une initiative devant conduire à la pleine égalité économique des femmes.

[*Français*]

En fonction de cet objectif, le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures pour réaliser l'équité en matière d'emploi, notamment en augmentant le pourcentage des femmes dans l'administration fédérale et dans ses organismes, dans ses offices et ses commissions, et en veillant

aussi à ce que les femmes participent à la prise de décisions à tous les paliers administratifs.

La parité salariale est également une condition essentielle au désir du gouvernement de gérer son administration plus efficacement. Pour atteindre ce but, le gouvernement doit reconnaître l'apport des fonctionnaires, il doit les traiter avec équité et il doit favoriser un degré élevé de satisfaction au travail, ainsi qu'un solide esprit de corps, afin de pouvoir servir les Canadiens et les Canadiennes avec professionnalisme et dévouement.

Voilà qui vient renforcer le projet qu'on appelle «Fonction publique 2000», annoncé par le premier ministre (M. Mulroney) en décembre dernier, qui a pour but de faire en sorte que les Canadiens aient à leur service la Fonction publique la mieux gérée.

Monsieur le Président, nous avons beaucoup progressé dans la réalisation de notre objectif d'équité en matière d'emploi. Nous avons lancé un programme visant à rationaliser les procédures administratives et à effectivement laisser les gestionnaires gérer les ressources mises à leur disposition. Le gouvernement a adopté bon nombre d'autres mesures afin d'améliorer l'administration fédérale et de réduire les disparités sociales et économiques.

[*Traduction*]

J'aimerais vous entretenir aujourd'hui, Monsieur le Président, des mesures que le gouvernement a prises pour instaurer la parité salariale dans la fonction publique fédérale. Concrètement, par parité salariale pour des fonctions équivalentes, on entend l'élimination des disparités salariales entre les groupes professionnels à prédominance féminine et ceux à prédominance masculine.

En mars 1985, j'ai mis sur pied un comité mixte patronal–syndical afin d'étudier les moyens de corriger les disparités salariales fondées sur le sexe. Son mandat était de mettre au point une méthode permettant de cerner et de quantifier les disparités, puis de formuler des recommandations sur les moyens de les corriger, de façon proactive, dans toute la fonction publique fédérale.

À l'époque, les treize syndicats de la fonction publique ont tous accepté mon invitation de siéger à ce comité avec les représentants du Conseil du Trésor et de travailler conjointement en vue d'atteindre notre objectif commun. En outre, des représentants de la Commission canadienne des droits de la personne ont également assisté aux travaux du comité en tant qu'observateurs.

Les membres de cette chambre conviendront que c'est une tâche très complexe de relever toutes les disparités salariales fondées sur le sexe qui pourraient exister dans l'ensemble de la fonction publique fédérale. On dénombre quelque 220 000 fonctionnaires fédéraux—sans compter les Forces armées canadiennes et la GRC—répartis en 70 groupes professionnels, dont 53, selon le comité, sont à prédominance masculine et 9, à prédominance féminine.

[*Français*]

En fait, monsieur le Président, on m'affirme qu'une étude sur la parité salariale d'une telle ampleur est une première mondiale. On n'a évidemment pas pu évaluer chaque poste de chacun des groupes professionnels. Avec l'aide d'experts–conseils indépendants et après mûre réflexion, le Comité a mis au point une méthode que tous ont reconnue comme étant statistiquement valable et susceptible de produire des résultats probants.

Neuf comités d'évaluation ont interrogé 4 419 employés et analysé 3 200 postes en fonction des critères établis par les experts–conseils retenus par le Comité mixte patronal–syndical. Ces experts ont d'ailleurs contribué à tous les aspects des travaux du Comité, lesquels sont maintenant terminés, bien qu'on ait encore relevé ce qui pourrait être des préjugés fondés sur le sexe dans certaines évaluations de poste.

[*Traduction*]

Même si le Conseil du Trésor et la Commission canadienne des droits de la personne sont d'accord pour qu'on procède à d'autres analyses pour éclaircir ces cas, les rajustements qui pourraient en résulter ne sont pas assez importants pour que le gouvernement attende encore avant d'agir. Puisque nous croyons qu'il est davantage dans l'intérêt public de passer immédiatement à l'action, j'annonce aujourd'hui que le gouvernement fédéral commencera immédiatement à mettre en oeuvre les rajustements relatifs à la parité salariale pour fonctions équivalentes.

Ces rajustements se feront en deux étapes et toucheront environ 70 000 fonctinnaires fédéraux. La première étape, qui consistera à verser des paiements forfaitaires rétroactifs aux personnes qui ont été victimes de disparités salariales ou qui en sont victimes actuellement, coûtera au gouvernement fédéral environ 317 millions de dollars. Ces paiements rétroactifs seront versés le plus rapidement possible à tous les employés touchés.

La deuxième étape porte sur des rajustements salariaux qui visent à égaliser les taux de rémunération de groupes professionnels à prédominance féminine et masculine. Ces rajustements salariaux coûteront environ 76 millions de dollars par année et commenceront le 1er avril prochain.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, Monsieur le Président, le relevé et l'analyse des cas de discrimination salariale dans la fonction publique a été un processus long et complexe. Au départ, nous espérions le mener à bonne fin en relativement peu de temps. Cela n'ayant pas été le cas, le gouvernement pense que les fonctionnaires, hom-

mes ou femmes, victimes de cette discrimination ne devraient pas faire les frais de nouveaux retards inévitables.

• (1220)

En conséquence, j'annonce aujourd'hui que les paiements forfaitaires seront versés rétroactivement au 31 mars 1985, soit le mois où j'ai annoncé la mise sur pied du Comité mixte patronal-syndical. Je crois que c'est une question d'équité envers les employés touchés et que cette décision est conforme à l'esprit de justice qui anime le gouvernement.

Concrètement, chaque personne visée touchera en moyenne 4 800 $ en paiement rétroactif. Ces personnes proviennent de localités réparties dans l'ensemble du Canada.

[*Français*]

Il s'agit là bien sûr d'une moyenne qui pourra varier en fonction des circonstances particulières à l'emploi de chaque personne. On allouera le même montant à tous les niveaux d'un groupe professionnel donné. On s'efforcera d'émettre aussi rapidement que possible, et je veux dire par là dans les prochains mois, les chèques de rétroactivité. C'est ainsi qu'une personne travaillant comme secrétaire dans un bureau frontalier de douanes pourra recevoir jusqu'à 5 900 $ de paiement de rétroactivité; ou encore, une personne travaillant comme commis dans un bureau de district d'Environnement Canada pourrait recevoir jusqu'à 3 500 $.

Les décisions que j'annonce aujourd'hui entraînent des rajustements à l'égard de quatre des neufs groupes à prédominance féminine. Les 70 000 personnes appartenant à ces quatre groupes représentent plus de 90 p. 100 de tous les employés faisant partie des groupes à prédominance féminine. Il est apparu que le travail d'un cinquième groupe, soit celui du traitement des données, n'était pas sous-évalué. Les quatres autres groupes ont déjà reçu des rajustements paritaires.

Alors, monsieur le Président, comme je l'ai précisé plus tôt, malgré le fait qu'il reste encore certains points secondaires à régler avant que le Comité puisse mettre un point final à ses travaux, une action ponctuelle était évidemment justifiée.

Je tiens à rassurer la Chambre que, si nous passons dès maintenant à l'action, nous ne préjugeons pas pour autant des conclusions auxquelles la Commission canadienne des droits de la personne pourrait en arriver sur les questions en suspens.

Je tiens à préciser très clairement que ce que j'annonce aujourd'hui, ce sont des indemnités fondées sur une évaluation indépendante de ces emplois par rapport à d'autres emplois de valeur égale ou similaire. Celles-ci reflètent la loi du pays et l'engagement que nous avons pris d'appliquer de façon équitable le principe de la parité salariale.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je crois que tous les membres de cette chambre applaudiront les mesures que j'annonce aujourd'hui. Je suis persuadé que ce témoignage de notre engagement aura l'effet escompté sur tous les employeurs du pays, qu'ils relèvent ou non de la compétence fédérale. Nous sommes déterminés à assurer la parité salariale, et nous continuerons de tout mettre en oeuvre afin d'accroître dans le pays l'égalité entre hommes et femmes sur le plan économique.

La mise en oeuvre de la parité salariale dans les milieux d'affaires, l'industrie et le secteur public est essentielle au progrès économique. Mais c'est aussi, sinon davantage, une question fondamentale d'ordre social et d'importance nationale. Nous ne pouvons aller de l'avant en tant que nation si nous ne sommes pas disposés à le faire ensemble dans l'égalité.

La discrimination entre hommes et femmes sur le plan économique ne peut être tolérée. Elle va, en effet, à l'encontre des objectifs communs et des valeurs auxquelles nous adhérons en tant que Canadiens et Canadiennes. Elle limite, en outre, la capacité de tous les citoyens de donner le meilleur d'eux-mêmes pour assurer l'avenir de l'ensemble du pays.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le gouvernement s'est engagé depuis 1984 à mettre fin à la discrimination économique et à assurer la participation des femmes dans tous les secteurs de la société canadienne. Compte tenu de cet engagement, je crois qu'il incombe au gouvernement de faire preuve de leadership et de chercher toutes les occasions de progresser en ce sens. C'est dans cet esprit que je vous fais cette annonce aujourd'hui. Nous ne ferions pas preuve de leadership si, avant d'agir, nous attendions que tous les menus détails aient été réglés.

[*Français*]

Monsieur le Président, à mon avis, ce règlement, établi au moyen d'une méthode statistiquement valable et raisonnable, sera bien accueilli par les personnes intéressées, surtout les femmes travaillant dans la Fonction publique. Les fonctionnaires, quoi que puissent en dire

certains, ont à coeur le bien-être de leur pays. En échange, le pays doit traiter les fonctionnaires de façon juste et équitable et dans le même respect des lois que le gouvernement attend de la part de tous les membres de la société.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Même si je félicite bien sincèrement le ministre de ses propos, comme je l'ai fait à maintes reprises à la Chambre, monsieur le Président, je déplore qu'il ne soit pas toujours fidèle à ses promesses. Certes, nous sommes prêts à appuyer et à accueillir favorablement toute initiative que le gouvernement pourrait prendre en vue de réaliser les idéaux de justice économique, de rémunération égale pour un travail de valeur égale et d'équité en matière d'emploi ainsi que, pour reprendre les propos du ministre, d'instaurer la société vraiment égalitaire et d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens les mêmes perspectives d'avenir.

Quoi qu'il en soit, je vois d'un bon oeil ce premier geste, si timide soit-il, pour enfin payer 70 000 employés au service du gouvernement du Canada ce qu'ils ont bien gagné.

Depuis le printemps dernier, j'ai eu le privilège une demi-douzaine de fois de prendre la parole à la Chambre pour reprocher au gouvernement de n'avoir pas été fidèle à l'engagement qu'il a pris, il y a fort longtemps, de verser aux hommes et aux femmes la même rémunération. Presque chaque fois que j'ai pris la parole à la Chambre pour parler de l'emploi ou des droits de la personne, j'ai dû reprocher au gouvernement de ne pas traiter les travailleurs et les travailleuses en respectant non pas quelque principe abstrait, mais la Charte canadienne des droits et des libertés.

À maintes reprises, mes collègues ont rappelé au gouvernement qu'il devait rémunérer les gens en tenant compte de la valeur du travail qu'ils accomplissent, et non pas en fonction de leur sexe.

Si, au cours de l'automne dernier, nous avons assisté à trois grèves, chacune déclenchée au prix d'énormes sacrifices, c'est que le gouvernement avait choisi d'adopter à la table des négociations une attitude intransigeante qui faisait fi de toute justice élémentaire. Il a méprisé une décision de la Commission des droits de la personne. Il a refusé de verser à ces travailleurs l'argent auquel ils avaient droit jusqu'à ce qu'il les ait contraints à accepter un règlement qu'il tentait de leur imposer depuis deux ans.

Encore aujourd'hui, le gouvernement décide de son propre chef d'intervenir pour faire cesser cette injustice dont il est la cause, sans pourtant s'engager à mettre entièrement en application les fruits de cette étude.

Bien que je sois satisfaite des propos du ministre, je crains que le gouvernement soit encore une fois guidé non pas par la volonté de faire régner la justice et l'équité, mais simplement parce qu'il a reconnu à juste titre que le principal syndicat avait décidé par dépit de ne plus participer à cette étude de la rémunération et était en fait déterminé à saisir la Commission des relations de travail dans la fonction publique et la Commission canadienne des droits de la personne de plusieurs affaires.

J'imagine que la Commission des droits de la personne, qui avait décidé de surseoir à l'examen de plusieurs dossiers jusqu'à la fin de cette étude, va enfin les rouvrir. Je rappelle à la Chambre qu'il s'agit de 50 000 travailleurs qui s'étaient plaints, il y a plusieurs années, à la Commission des droits de la personne de ce qu'ils étaient mal rémunérés et de plus d'un millier de travailleurs des services hospitaliers qui ont saisi la Commission d'une plainte analogue.

Après avoir laissé les pourparlers s'enliser et refusé de s'engager à accepter ainsi qu'à mettre en application dans un délai raisonnable les conclusions du Comité mixte patronal-syndical, le ministre se donne maintenant des airs de Père Noël et distribue à ces travailleurs des centaines de millions de dollars comme s'il s'agissait de cadeaux de la part du gouvernement, alors qu'ils représentent en réalité de l'argent qu'il leur devait depuis de très nombreuses années et qu'il refusait injustement de leur verser.

J'entends étudier minutieusement les propos du ministre et les analyser à la lumière de l'étude. Si nous examinons le cas des travailleurs hospitaliers qui en ont appelé auprès de la Commission des droits de la personne, nous constatons que c'était en moyenne à 10 000 $, et non pas à 3 000 $ ou 4 000 $, que chacun d'eux avait droit.

• (1230)

On a estimé à quelque 200 à 300 millions de dollars par année le coût d'application des conclusions de l'étude sur l'équité en matière d'emploi. Il ne s'agit pas d'un montant rétroactif étalé sur cinq ans. Il importe donc d'examiner cette affaire de très près. Je tiens à assurer au ministre que des pressions continuent de s'exercer pour qu'une véritable équité salariale soit en vigueur dans toute la fonction publique. C'est déjà un pas dans la bonne direction, mais tant qu'un barème salarial ne reflé-

tera pas la valeur véritable du travail des employés fédéraux, il n'y aura pas de justice dans la fonction publique du Canada.

Que le ministre ne s'illusionne pas. Les gens vont toucher cet argent avec joie. Ils en ont besoin car, dans bien des cas, ils comptent parmi les employés fédéraux les moins bien payés.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois. Ils n'en réclameront pas moins un salaire et une classification vraiment justes et ne se contenteront pas de paiements de péréquation symboliques. Ils voudront avoir une preuve que leur travail a vraiment de la valeur pour le peuple canadien, et cette preuve sera une rémunération équitable.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je me félicite moi aussi de la déclaration faite aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor. Il est indéniable qu'elle va dans le bon sens. Mais je crains qu'elle n'aille pas assez loin. Quand on entend parler de 76 millions de dollars, on a l'impression que c'est beaucoup d'argent. Mais il faut tous nous rappeler que cet argent, les femmes l'ont gagné au fil des ans. Plus exactement, puisqu'il n'y avait pas l'égalité de salaire, c'est de l'argent qui leur a été filouté.

Je voudrais poser au ministre quelques questions au sujet de ce qu'il a dit aujourd'hui. Je vais les exposer tout de suite et voir si nous ne pouvons pas y revenir par la suite.

Est-ce que ces paiements de péréquation vont être imposés à un taux supérieur? Certains groupes professionnels sous-rémunérés ne recevront pas ces paiements de péréquation, si je comprends bien ce que le ministre a dit. Il a parlé des opératrices de traitement de texte. C'est là un travail féminin sous-rémunéré. Tout porte à croire qu'il va rester sous-rémunéré. Les paiements de péréquation devraient figurer dans le salaire touché par les femmes et non être versés à part.

Cette semaine, l'Alliance de la Fonction publique du Canada s'est retirée de l'étude du comité mixte sur l'équité salariale. Suivant les informations, le vice-président de l'Alliance de la Fonction publique a dit qu'après cinq ans de bagarres, cette étude commençait à tourner à la mascarade.

Dans le cadre de la grande campagne annoncée par l'Alliance en faveur de l'équité salariale, il a été question que 80 000 plaintes soient portées devant la Commission des droits de la personne. Je me demande si c'est ce qui a poussé le gouvernement à passer à l'action. Est-ce qu'il redoute le dépôt de ces plaintes auprès de la Commission des droits de la personne? Les femmes sont victimes de discrimination salariale au sein de la fonction publique du Canada depuis les premiers jours de cette institution.

La discrimination salariale existe dans tous les groupes professionnels majoritairement féminins. Le gouvernement annonce des versements rétroactifs à mars 1985, mais dans la déclaration du ministre, je ne vois aucun délai d'exécution.

Quand vont-elles toucher cet argent? Est-ce ce mois-ci? Le mois prochain? L'an prochain? Le score du gouvernement n'est guère brillant sur cette question. Le ministre a dit qu'il reste des points mineurs à résoudre. Quels sont ces points mineurs? Sont-ils vraiment mineurs?

Le gouvernement a imposé par une loi le retour au travail des travailleuses hospitalières, au lieu de faire droit à leur demande de salaire égal à travail égal, ce à quoi elles ont droit.

Je demande au président du Conseil du Trésor de nous parler de ces travailleuses. Est-ce qu'on va s'en occuper? Quand vont-elles en bénéficier? Quand vont-elles être traitées également et équitablement, elles qui demandent le salaire égal à travail égal?

Le ministre a parlé de progrès sur la voie de l'équité en matière d'emploi. L'équité en matière d'emploi, ce n'est pas l'équité salariale. Sa collègue à la Chambre des communes, la ministre d'État (Emploi et Immigration) disait cette semaine encore à la Chambre que l'équité en matière d'emploi a fait très peu de progrès, et ce n'est pas l'équité salariale.

Au Canada, les femmes constituent la majorité des pauvres. Si le ministre et le gouvernement sont vraiment sérieux quand ils parlent d'améliorer la situation économique des femmes du pays, ils réindexeraient les allocations familiales qu'il a désindexées. Ils relèveraient les prestations de sécurité de la vieillesse au profit de tous les Canadiens âgés, et également le supplément de revenu garanti. Les pauvres du pays sont en majorité des femmes. La majorité des pauvres âgés sont des femmes.

Je suis d'accord avec le ministre quand il dit que nous ne pouvons pas progresser ensemble comme nation à moins d'être prêts à le faire comme une nation d'égaux. J'apprécie les commentaires du ministre. C'est vrai que nous devons travailler ensemble pour atteindre ce but. Et d'abord, pour devenir une nation d'égaux, nous devons réellement croire à l'égalité. Nous devons toujours nous

efforcer de la réaliser et pas seulement quand nous y sommes forcés.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander à la Chambre son consentement unanime pour poser une question au ministre sur sa déclaration.

Je veux le féliciter pour certaines des mesures qui ont été prises aujourd'hui, mais j'appuie énergiquement aussi la position prise par ma collègue.

La question pour laquelle je demande le consentement unanime concerne la discrimination systématique qui se pratique à la fonction publique en matière d'embauche des minorités visibles. Je suis sûre que le ministre sait que l'objectif du gouvernement dans ce domaine est bien inférieur à la proportion de ces minorités dans la population active. Et même avec un objectif aussi bas, seulement un peu plus de 1 p. 100 des fonctionnaires fédéraux sont des gens de couleur.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

M. Cooper: Monsieur le Président, il me semble que la question ne porte pas directement sur le sujet.

Deuxièmement, il importe de respecter la vieille tradition à la Chambre concernant les déclarations. Ajouter une période de questions à une déclaration serait un précédent très inhabituel que la plupart des députés ne seraient pas prêts à accepter, j'en suis sûr. Nous refusons donc notre consentement.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison.

Cette demande est très inhabituelle et aussi très injuste pour la Chambre. Il y a une période réservée tous les jours pour poser des questions au ministre. Si nous voulons lancer un débat, il y a une façon de le faire qui permet à tous les partis d'y participer.

Je dois vraiment répondre au député d'en face qui pense que l'égalité en matière d'emploi est une question distincte de l'équité salariale. Je le regrette, mais il a tort. Il ferait mieux de s'informer.

M. le vice-président: Il semble s'agir d'une matière à débat.

Affaires courantes

COMITÉ DE SÉLECTION

VINGT-NEUVIÈME ET TRENTIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-neuvième rapport du Comité de sélection.

Pendant que j'ai la parole, j'ai l'honneur de présenter également le trentième rapport du Comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui. Je demande qu'on nous dispense de la lecture du rapport par le greffier au Bureau, étant donné que ce rapport ne concerne que des changements à la composition du comité.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1240)

COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je propose l'adoption du troisième rapport du Comité permanent des comptes publics, qui est présenté à la Chambre.

Normalement, la tradition veut que les membres du Comité des comptes publics soient avisés du fait que je vais proposer l'adoption de ce rapport. Toutefois, le député de Swift-Current—Maple Creek—Assiniboia et le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke ne sont pas à la Chambre—

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député.

Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole pour une motion d'approbation du troisième rapport du Comité permanent des comptes publics.

La Chambre est-elle d'accord pour adopter le trentième rapport du comité de sélection présenté par le député de Peace River?

Des voix: D'accord.

M. Hovdebo: Les députés de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia et de Renfrew—Nipissing—Pembroke, deux membres du comité de sélection, n'étaient pas présents ce matin à la Chambre, et je n'ai donc pu m'entretenir avec eux. Je vais donc de l'avant avec cette motion d'adoption dans l'espoir que s'ils veulent formuler des observations, ils pourront le faire à une date ultérieure.

Le troisième rapport du Comité des comptes publics concerne les observations du vérificateur général portant sur le rapport agricole 1988 et plus particulièrement sur un certain nombre de questions au sujet desquelles, selon lui ou son bureau, il y aurait lieu d'examiner l'efficacité du ministère de l'Agriculture.

Étant donné que j'ai passé une bonne partie de ma vie et de mon mandat dans cette enceinte à m'occuper des questions d'agriculture, je voudrais proposer l'adoption de ce rapport à ce stade-ci. J'agis ainsi, car on y traite d'un certain nombre de questions portant sur la sécurité des aliments, les maladies animales et le contrôle des pesticides. Les renseignements qui sont transmis au Parlement et dont on discute dans ce rapport vont ou peuvent faire une différence en ce qui a trait à la situation dans le secteur agricole au cours des années à venir.

Tous les députés reconnaissent sans doute que, dans tout le pays, l'agriculture subit les répercussions d'une récession qui ne se fait pas nécessairement sentir dans bien d'autres secteurs de l'économie. Il s'agit là d'une récession qui nous indique qu'au cours des prochaines années, ou même de l'année à venir seulement, nous assisterons, par exemple, à une réduction de 101 p. 100 du revenu en Saskatchewan. Pour la première fois depuis les années 30, les agriculteurs de la Saskatchewan auront des revenus inférieurs à leurs frais d'exploitation. En d'autres termes, de façon générale, ils auront un revenu négatif. Très peu d'agriculteurs gagneront plus que leurs frais d'exploitation.

Il faut porter cette question à l'attention du gouvernement. Pour ce faire, je demande au Parlement d'adopter un rapport qui permettra de souligner les problèmes qui se posent à l'heure actuelle dans le secteur de l'agriculture ou qui se poseront dans l'année qui vient.

Dans son rapport, le vérificateur général a demandé au ministère d'améliorer ses pratiques d'inspection des aliments. Ses recommandations avaient pour thème la nécessité d'évaluer les risques. Le vérificateur général a déclaré en termes très clairs qu'en dépit des sommes considérables dépensées pour assurer la qualité des aliments, aucun système n'était en place pour garantir aux Canadiens que les produits les plus dangereux reçoivent la priorité qu'ils méritent.

Beaucoup d'entre vous le savent, après la présentation du rapport Nielsen à la Chambre, le gouvernement a réduit le nombre d'inspecteurs en 1984, 1985 et 1986. Il a laissé la responsabilité de l'inspection et de la qualité des aliments aux entreprises qui produisent ou transforment les aliments, particulièrement dans le cas de la viande. C'est maintenant le transformateur qui assume les coûts. Par conséquent, à moins que des exigences précises ne soient adoptées, nous risquons de voir la qualité des aliments compromise. Le Comité des comptes publics a fait allusion à cette situation, mais sans faire de recommandation.

Un autre secteur qui intéresse vivement la plupart des Canadiens ces temps-ci, c'est la réglementation des pesticides. Vous savez peut-être, monsieur le Président, que le gouvernement accuse un retard appréciable dans l'évaluation des demandes d'enregistrement des pesticides. Il s'agit de pesticides pouvant présenter un danger pour la santé ou l'environnement.

La méthode d'enregistrement, quoique fort acceptable, a été soumise à de telles pressions en raison du nombre de demandes, que beaucoup de pesticides sont enregistrés temporairement pour que l'usage en soit permis à court terme. Il faut environ trois ans pour qu'un pesticide passe par toutes les formalités d'enregistrement. Souvent, lorsque les enregistrements sont renouvelés, les pesticides ne sont pas soumis à des tests aussi rigoureux que la première fois.

Les pesticides ont très souvent un impact cumulatif sur notre environnement. Nous n'en savons guère à leur sujet lorsqu'ils sont pulvérisés dans l'environnement. Nous découvrons plus tard qu'ils sont nocifs. Si l'on examine les nombreux pesticides dont on se servait couramment par le passé, on s'aperçoit qu'ils sont aujourd'hui interdits parce que nous ne connaissions pas vraiment leurs effets. Encore une fois, le comité conclut qu'un redressement constant de la situation s'impose à l'égard des retards accumulés dans l'évaluation des pesticides, et qu'il faudrait engager des employés pour accélérer les essais.

L'essentiel du rapport et les recommandations les plus importantes du Comité des comptes publics concernent l'information destinée au Parlement et aux gens qui

s'intéressent au développement agricole. Cette information figure dans le Budget des dépenses.

En 1980, lorsqu'on a ajouté la Partie III, je faisais partie du Comité des comptes publics. Les membres du comité et les députés espéraient que la Partie III du Budget des dépenses donnerait à la population canadienne et au Parlement des renseignements en des termes précis, pratiques et simples, lui permettant ainsi de savoir exactement comment les crédits prévus seraient affectés. Les parties III concernant chaque ministère et organisme devaient fournir ce genre de renseignements aux Canadiens et à la Chambre.

• (1250)

Le comité a exprimé certaines préoccupations et a fait des recommandations précises concernant les parties III. Même si nous traitions à ce moment-là des parties III relatives à l'agriculture, presque tous les ministères et organismes qui publient actuellement des parties III, soit tous les ministères et organismes du gouvernement, pouvaient en faire leur profit.

Une fois publiées, ces parties III satisfaisaient aux exigences jusqu'à un certain point. À mesure que le personnel des ministères et des organismes se familiarisait avec la rédaction de ces parties et découvrait qu'on les utilisait pour examiner plus à fond les activités du ministère ou de l'organisme en question, ils a eu tendance à écrire avec un peu moins de précision. En conséquence, nous en sommes venus au point où le comité s'est rendu compte que les parties III, notamment celles qui portaient sur l'agriculture, ne fournissaient pas le genre de renseignements auxquels on était en droit de s'attendre.

Le comité a présenté son douzième rapport, qui a été déposé le 17 décembre 1981, au cours de la 32e législature. Une motion d'adoption a été présentée et adoptée par la Chambre. À ce moment-là, le Comité des comptes publics a remarqué le besoin d'établir des méthodes visant à s'assurer que l'intégrité, la justesse et la cohérence des renseignements figurant dans les parties III soient préservées et maintenues.

Dans le même rapport, le comité a reconnu le rôle du contrôleur général en ce qui concerne ces préoccupations. Vous n'êtes pas savoir, monsieur le Président, que les parties III ne sont pas la responsabilité du vérificateur général, mais celle essentiellement du Conseil du Trésor et du contrôleur général. Leur qualité est examinée de près par ceux-ci.

On a informé le comité que des ressources plus considérables avaient été affectées aux secteurs prioritaires, notamment l'hygiène des viandes, la règlementation des pesticides, la lutte contre les épizooties et les maladies végétales ainsi que les relations du travail.

Le comité s'attendait alors à trouver ces renseignements dans les parties III. La chose s'est avérée presque impossible. De fait, les parties III contenaient souvent moins de renseignements qu'auparavant. Des dépenses qui avaient été déclarées une année n'étaient pas publiées l'année suivante. Des dépenses qui n'avaient été que vaguement expliquées n'était pas détaillées l'année suivante, même si ces détails auraient été nécessaires pour bien comprendre.

Les ressources affectées à cette fin ne fournissaient pas de données claires et cohérentes à cet égard. Les dépenses et les années-personnes ainsi que les explications pertinentes fournies dans le texte indiquaient la différence entre un exercice et le suivant. Nous trouvons quelquefois que le montant consacré au budget des dépenses a été considérablement réduit ou augmenté sans qu'on ait indiqué parallèlement quelles seraient les répercussions de ces modifications sur le fonctionnemnt du ministère.

En conséquence, le comité a fait plusieurs recommandations à propos des parties III. Dans une certaine mesure, c'est sur cela, je pense, qu'on se fonde pour affirmer que l'approbation générale est une bonne chose.

Voici les recommandations. Tout d'abord, le comité recommande que le ministère veille à ce que la partie III du budget de 1990-1991 et des années subséquentes renferment des informations précises, claires, cohérentes et complètes, notamment à l'égard de l'affectation des ressources et des résultats des programmes. Nous avons demandé au ministère, dans le cas de l'agriculture, de nous donner des renseignements et de nous fournir dès que possible par écrit un rapport d'étape.

Nous avons aussi demandé au contrôleur général de répondre aux problèmes soulevés par le comité et le vérificateur général en ce qui concerne la partie III et le Budget des dépenses en 1989-1990 et les parties III précédentes.

Nous recommandons que le vérificateur général fasse une évaluation des mesures prises en réponse aux recommandations b) et c) qui précèdent et transmette ses constatations au comité.

Le comité a étudié à fond l'agriculture, mais les membres du comité et moi pensons que cette étude devrait

être étendue à autant de ministères que possible. C'est une directive qui, à notre avis, devrait être suivie par tous les ministères et tous les organismes qui se voient dans l'obligation de fournir au public et à la Chambre des communes des informations concernant leurs programmes dans les parties III de leur budget de dépenses.

Les parties III sont bien faites. Elles constituent une grande amélioration par rapport à l'énorme Livre bleu que vous receviez, monsieur le Président, à vos débuts à la Chambre des communes. Cependant, après un certain temps, elles ont tendance à se désagréger quelque peu.

Nous avons fait une autre série de recommandations que la Chambre devrait, à mon avis, approuver. Ces recommandations portent sur la lutte contre les maladies animales et végétales. Elles concernent principalement l'exportation, mais elles pourraient avoir une portée bien plus grande si le ministère de l'Agriculture le demandait.

À l'heure actuelle, nous avons besoin de recommandations environnementales bien précises sur la santé et les maladies des animaux. Nous avons appris aux nouvelles qu'on recommande d'abattre le troupeau de bisons dans le parc national Buffalo dans le nord de l'Alberta afin d'empêcher une épidémie de brucellose.

C'est une affaire intérieure. Dans ce rapport qui, à mon sens, devrait être accepté, nous recommandons que, sans trop de délai, le gouvernement présente des modifications afin que nous exercions un meilleur contrôle sur les importations d'animaux et de plantes. Depuis quelque temps, je m'intéresse vivement à l'importation de chèvres australiennes, mais j'ai constaté que le Canada interdit cette pratique parce qu'il n'a aucun règlement régissant ce genre de commerce.

• (1300)

Dans le rapport, nous recommandons de publier, réviser et mettre à jour un tel règlement.

Je demande aux députés d'approuver les recommandations de ce troisième rapport que le Comité des comptes publics a déposé à la Chambre.

M. Riis: Moi aussi je suis d'avis que nous devrions adopter le rapport car, comme le député de Saskatoon—Humboldt l'a signalé, c'est un document important.

Il y a deux points que j'aimerais. . .

M. le vice-président: Le député de Peace River invoque le Règlement.

M. Cooper: Je suis un peu confus, mais de la façon dont le député a commencé son intervention, j'ai cru qu'il se lançait dans le débat plutôt que dans la période des questions et des commentaires.

Il pose des questions ou il fait des commentaires. Ça me va, monsieur le Président. Je voulais simplement vous signaler que j'avais l'intention de participer au débat.

M. le vice-président: La Présidence a donné la parole au député de Kamloops pour qu'il pose des questions ou fasse des commentaires.

M. Riis: Le début de mon intervention a peut-être laissé croire au député que je me lançais dans un discours de 20 minutes, mais ce n'est pas le cas. Je voudrais toutefois poser deux questions, une portant sur les agneaux d'Australie, l'autre, sur les cerfs de la Nouvelle-Zélande.

Il y a déjà quelque temps, des Australiens avait songé à importer des agneaux vivants de la Nouvelle-Zélande dans les régions côtières de la Colombie-Britannique. Les agneaux auraient été débarqués sur la côte de la Colombie-Britannique, puis engraissés et élevés dans cette province pour finalement être conduits à l'abattoir. Ensuite, la viande aurait été vendue sur notre marché.

Parmi les problèmes que devait résoudre ce groupe, il y avait la question des inspections et le fait que les agneaux seraient mis en quarantaine, du moins pour quelque temps. Mais je ne connais pas tous les détails et je voudrais demander des éclaircissements à mon collègue.

Je dois dire que ce projet n'a pas soulevé l'enthousiasme d'un certain nombre d'éleveurs d'ovins de l'Ouest qui voyaient là une façon d'importer à bas prix des agneaux de l'Australie ainsi qu'une forme de concurrence déloyale.

Je voudrais d'abord poser une question au député de Saskatoon—Humboldt. À son avis, devrions-nous réviser et mettre à jour les règlements actuels concernant l'importation d'agneaux au Canada, afin de lutter contre les maladies qui ont fait leur apparition dernièrement et de

régler certains des problèmes que pose la hausse des importations d'animaux vivants? Les gens qui veulent faire l'élevage des cerfs éprouvent-ils des problèmes spéciaux, surtout quand il s'agit d'importer des biches et des mâles de Nouvelle-Zélande?

M. Hovdebo: Un certain nombre des recommandations que le Comité des comptes publics a soumises à la Chambre ont trait précisément à cette question ou s'y rapportent, c'est-à-dire la nécessité de modifier la réglementation existante. Nous en convenons sans doute tous: il faut être absolument sûr de ne faire entrer aucune maladie que nous ne connaissons pas nécessairement ici, ni aucune autre maladie que nous connaissons. Par exemple, il y a en Australie d'autres variétés de brucellose qu'ici au Canada.

Nous avons à l'heure actuelle des règles précises régissant l'importation de chèvres, de moutons et d'autres animaux du genre. Il s'agit de les garder en quarantaine assez longtemps de manière à être sûrs qu'ils ne portent pas de maladie. Même dans ces conditions, l'importation n'est pas sans danger. Quand on importe un animal, il peut posséder ou avoir acquis une résistance ou même une immunité contre certaines maladies parce qu'il appartenait à un troupeau qui a acquis cette immunité. Dès qu'on le met avec d'autres animaux, la maladie se déclare et se répand dans le troupeau. Il existe des quarantaines intermédiaires qui permettent de mêler des animaux importés au genre d'animaux avec lesquels ils vont vivre après leur entrée au pays, de sorte qu'on puisse déceler aussi s'ils présentent des risques de maladie.

La réponse à la question, c'est, au fond, qu'on ne peut se contenter de dire que nous avons besoin d'une nouvelle réglementation. Il s'agit beaucoup plus de savoir de façon certaine que nous ne faisons pas entrer de maladies et de savoir comment maîtriser ces situations. Il s'agit d'une structure très complexe.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, c'est surtout un commentaire que j'aimerais faire, étant membre du comité.

Étant donné qu'il reste très peu de temps sur cette question, j'aimerais signaler la question du. . .

[*Traduction*]

. . .troisième rapport du Comité des comptes publics. Comme il est dit dans le rapport, l'inspection des aliments est très préoccupante.

Un sujet d'inquiétude que ne mentionne pas le rapport concerne le fait que le gouvernement autorisera dorénavant l'irradiation des aliments, de la volaille notamment. En raison du libre-échange, nos moyens de contrôle sur cette industrie disparaîtront, et nous recevrons de la volaille des États-Unis.

Fait plus grave encore, les producteurs ne seront pas tenus d'indiquer sur l'emballage si l'aliment a été irradié. J'estime que les consommateurs ont le droit de savoir si les aliments qu'ils achètent ont été irradiés ou non, et de choisir en connaissance de cause. Ils devraient avoir le choix.

Le gouvernement est d'avis que l'irradiation des aliments n'est pas mauvaise pour la santé. Je crois fermement qu'il faut quand même l'indiquer sur l'emballage pour que le consommateur puisse choisir.

J'appuie aussi sans réserve la recommandation sur l'augmentation de l'effectif des inspecteurs des aliments. Nous sommes responsables de la sécurité du public. Or, en réduisant constamment les services de même que le nombre d'inspecteurs, nous mettons en danger la sécurité du public.

Le député qui m'a précédé a parlé de lutte contre les maladies des animaux et des plantes. Ces recommandations portent sur la présentation de modifications des dispositions sur cette lutte au moment de l'importation.

Par exemple, au chapitre des relations de travail, il faut que les inspecteurs soient mieux formés. Le comité s'est dit très préoccupé par les constatations du vérificateur général sur les relations employeur-employés à la Direction générale de l'inspection des aliments.

[*Français*]

Votre comité a également noté la nécessité d'améliorer la formation des inspecteurs des aliments et des plantes aux postes frontières. Le vérificateur général a découvert par exemple que les techniciens vétérinaires qui font les inspections ne reçoivent pas une formation poussée en science alimentaire. Le ministère a informé votre comité qu'il consacre des ressources accrues à la formation technique des inspecteurs et au perfectionnement des super-

viseurs en technique de surveillance, ce dont le vérificateur général fera état dans son rapport de suivi à cet égard.

Il est donc important que le gouvernement prenne la sensibilité de limiter ses coupures dans son prochain budget et de s'assurer que nous allons avoir une inspection adéquate pour la protection de la communauté des consommateurs.

• (1310)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Saskatoon-Humboldt a la parole et peut répondre.

M. Hovdebo: Le député de Carleton—Gloucester a traité assez longuement de l'une des questions qui préoccupaient le comité à ce moment-là. S'il a l'occasion de participer au débat un peu plus tard, je serais heureux d'entendre ses vues à ce sujet.

Les choses ont changé considérablement. Il y a quinze ans, pour importer un oiseau au Canada, il suffisait de se rendre à une station agronomique et de le faire examiner. On l'acceptait s'il avait l'air en santé. Aujourd'hui, nos critères sont beaucoup plus rigoureux, ce qui est essentiel pour protéger la santé des animaux et des oiseaux au Canada.

Mais l'inspection des aliments à la frontière est une question qui n'a pas été examinée très à fond dans l'Accord de libre-échange. Nous sommes assujettis à cette inspection lorsque nous expédions des aliments aux États-Unis, mais nous sommes beaucoup plus indulgents pour les importations qui arrivent chez nous, bien que la découverte de cyanure dans des raisins ait fait beaucoup de bruit. Ces dispositions sont contenues dans le règlement. Il faut donc examiner sérieusement la question du contrôle des aliments, des animaux vivants et des plantes qui sont importés au Canada.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Peace River.

M. Murphy: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, je propose:

Que nous entendions maintenant le député de Kamloops.

M. Kempling: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Murphy: Mais si; c'est d'ailleurs la seule façon de faire.

M. le vice-président: La parole est au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, la recevabilité de ce rappel au Règlement est douteuse, selon moi. Je prierais la présidence d'examiner la question attentivement et de nous faire part de sa décision dans le courant de la journée ou la semaine prochaine, afin que nos travaux puissent suivre leur cours pour le moment.

M. le vice-président: J'accorderai la parole au député de Kamloops.

En pareil cas, on procède habituellement comme il suit, et les députés me corrigeront si je me trompe. Deux députés, le député de Peace River et celui de Kamloops, se sont levés en même temps, et la présidence a donné la parole au député de Peace River. Il incombe à la présidence d'établir si le député de Peace River avait amorcé son intervention, n'eût-il prononcé qu'un mot ou deux. S'il a commencé à parler avant que le député de Churchill n'invoque le Règlement, le député de Peace River a alors la parole.

Dans le cas qui nous occupe, j'ai entendu le député de Churchill crier «Règlement!» un peu avant que le député de Peace River ne m'adresse la parole. Voilà mon interprétation des faits. J'estime donc que la motion est recevable.

Il faut cependant dire, à sa décharge, qu'il ne s'est probablement écoulé qu'une fraction de seconde. La parole est au député de Peace River.

M. Cooper: Je proteste. C'est de la discrimination à cause de ma taille. Le problème, c'est que même si j'ai commencé à parler avant le député de Churchill, ma voix n'a pas porté autant que la sienne. Cela constitue donc de la discrimination, monsieur le Président. J'avais la parole; j'aurais dû la garder.

M. Murphy: Je tiens à dire quelques mots à ce même sujet, monsieur le Président. Je ne suis pas beaucoup plus grand que le député, mais comme les microphones sont situés sous nos têtes, je serais porté à croire qu'il était plus près du sien et qu'il avait donc plus de chances de se faire entendre de vous.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 176)

POUR

Députés

Benjamin	Black
Hovdebo	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	McCurdy
Mitchell	Murphy
Parker	Riis
Samson—11	

CONTRE

Députés

Beatty	Belsher
Bjornson	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Campbell (Vancouver Centre)
Casey	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Collins
Cooper	de Cotret
Desjardins	Dick
Duplessis	Edwards
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Hockin
Horning	Jourdenais
Kempling	Lopez
Marin	Mazankowski
Moore	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Reid
Siddon	Sparrow
Tardif	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vézina
White	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard—42

• (1350)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement préciser que les libéraux étaient à la Chambre, mais qu'ils ne voulaient pas participer à cette petite querelle entre le gouvernement et le NPD.

M. le vice-président: Le député de Peace River.

M. Cooper: Monsieur le Président, avez-vous entendu ma voix cette fois? Je dois faire attention. Je suis désavantagé sur deux points par rapport au député de Churchill: premièrement, je suis plus petit que lui et, deuxièmement, j'ai plus de cheveux et je sais que les cheveux absorbent le bruit. C'est pour cela que ma voix n'a pu être entendue du fauteuil. Je ne ferai pas la même erreur cette fois.

Je veux participer au débat, mais au vrai débat. Ce débat n'a rien à voir avec le rapport auquel le député a fait allusion plus tôt. Il porte en réalité sur les jeux enfantins auxquels se livre le NPD encore une fois aujourd'hui au lieu de nous laisser étudier une question très importante.

Le projet de loi C-5 revêt une grande importance pour un groupe très restreint de personnes en Alberta, douze hommes qui travaillent pour une petite société ferroviaire. Que veulent faire les néo-démocrates? Ils veulent s'amuser. Ils ne cessent de se vanter qu'ils défendent les intérêts des petites gens. Nous savons que ce n'est pas vrai. Nous savons pour qui ils travaillent en réalité, et ce n'est pas pour les petites gens, surtout pas pour les petites gens comme moi. Ils travaillent en réalité pour les syndicats. En fait, ce n'est même pas pour les syndiqués, mais pour les dirigeants syndicaux. Lorsque le téléphone sonne, ces gars-là se dépêchent d'aller voir si c'est Bob White ou Shirley Carr qui appellent pour donner leurs ordres.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je dois rappeler à mon collègue qui vient de parler et aux autres députés que nous ne tolérerons pas ce genre de propos sexistes. Nous ne sommes pas tous des «gars». Nous sommes des parlementaires, hommes et femmes.

M. Cooper: Monsieur le Président, je m'excuse. Je parlais d'un appel téléphonique et je supposais que c'est le leader parlementaire qui y répondrait. Par conséquent, je crois que le mot «gars» n'était pas déplacé.

Ce que je voulais dire, c'est que, encore une fois, nous voyons le NPD répondre aux préoccupations des dirigeants syndicaux. Nous l'avons vu lors du congrès du parti. Nous l'avons vu avant Noël parce que, chaque fois que le téléphone sonnait. . .

M. le vice-président: Je sais que ce genre de remarques teintées d'esprit de parti trouvent parfois leur place à la

Chambre, mais j'espère que le député en viendra bientôt au rapport du comité.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'en viendrai au rapport et je serai bref. Je continuerai d'être bref.

En fait, le projet de loi C-5 nous tient beaucoup à coeur. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement l'a mis à l'étude aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'il y a eu un certain degré de collaboration entre le Parti libéral et nous. Parce que c'est une question aussi importante, nous avons accepté qu'elle soit renvoyée à un comité où les libéraux pourront faire valoir leurs idées sur la question et où nous pourrons exprimer nos préoccupations; cependant, le NDP préfère faire de l'obstruction et s'amuser ici à la Chambre des communes.

Par conséquent, puisque j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 177*)

POUR

Députés

Beatty	Belsher
Bjornson	Blais
Bosley	Bourgault
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Chartrand	Collins
Cooper	de Cotret
Desjardins	Dick
Duplessis	Edwards
Epp	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hockin	Horning
Jourdenais	Kempling
Lopez	Marin
Mazankowski	Merrithew
Moore	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Reid
Sparrow	Tardif
Van de Walle	Vézina
Weiner	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard—40

CONTRE

Députés

Anawak	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Callbeck
Catterall	Dionne
Gauthier	Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)	Maheu
Manley	Mifflin
Mitchell	Nault
Parker	Prud'homme
Riis	Samson
Young (Gloucester)—25	

• (1430)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Nous passons maintenant aux initiatives ministérielles.

[*Français*]

M. Gauthier: Avant que le débat se poursuive sur le projet de loi C-5, monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Il y a deux jours, la Présidence a donné avis qu'elle examinerait toute la question à savoir si le projet de loi C-62 voulant imposer aux Canadiens une taxe régressive de vente de 7 p. 100, projet de loi qui est basé sur une motion des voies et moyens, était recevable. La Présidence a dit à la Chambre qu'elle acceptait que le vote en première lecture soit enregistré, mais qu'elle rendrait une décision avant le début de la deuxième lecture de ce projet de loi.

On sait que le gouvernement a annoncé que lundi, après la période des questions orales, le débat s'engagerait sur ce projet de loi voulant imposer aux Canadiens une taxe de vente sur les produits et services de 7 p. 100.

Je demande à la Présidence de bien vouloir me permettre de poser la question suivante au gouvernement: Advenant que la Présidence décide que le projet de loi n'est pas recevable, cela est possible, est-ce que le gouvernement peut dire à la Chambre quel projet de loi il voudra nous faire étudier en échange?

[*Traduction*]

M. le vice-président: Ceci pourrait aider la Chambre. On me dit que le Président a l'intention de rendre sa décision et au sujet de la question soulevée par le député d'Ottawa—Vanier, à 15 heures lundi.

M. Gauthier: C'est justement là le problème, monsieur le Président. Il y a deux possibilités. Ou bien la Chambre peut passer à la deuxième lecture, ou bien elle ne le peut pas.

Si elle ne le pouvait pas, je voudrais que le gouvernement nous dise, maintenant, quelle mesure législative il présentera à la place.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis sûr que si le député avait écouté soigneusement les arguments du ministre des Finances et les miens hier, il reconnaîtrait que nous sommes sûrs d'avoir une décision positive, car nous sommes convaincus que ces arguments lèvent tous les doutes possibles.

Cependant comme notre gouvernement est toujours prêt à toute éventualité, je peux dire au député que nous avons un projet de loi de prêt, le C-52, au cas très improbable où, malgré nos arguments à toute épreuve, la décision ne serait pas positive.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les initiatives ministérielles seront prolongées de 23 minutes.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Lorsque j'ai interrompu le débat, à 11 heures ce matin, la députée de Vancouver-Est avait posé une question. Le député de Regina—Lumsden allait y répondre. Je vais laisser la députée de Vancouver-Est résumer sa question au député de Regina—Lumsden.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, il y a déjà quelques temps de cela, mais si je me souviens bien, j'avais demandé à mon collègue qui avait parlé de ce projet de loi d'expliquer les difficultés et les avantages que comporterait un réseau ferroviaire amélioré et prolongé, et en particulier les voies qui le relieraient aux ports. Je pense en particulier au port de Vancouver et à la nécessité de concurrencer le réseau américain qui est doté, par exemple, de voitures à deux ponts et qui offre des services beaucoup plus efficaces. C'est pourquoi les expéditions de grains et d'autres marchandises l'empruntent souvent et transitent par les ports de Seattle et de Tacoma plutôt que par celui de Vancouver.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. À 11 heures, elle m'a qualifié d'expert, mais elle ne l'a pas fait cette fois-ci. Je préfère ne pas être appelé ainsi.

Elle a parfaitement raison. L'État doit investir des sommes massives dans l'infrastructure des chemins de fer, non seulement à Vancouver, mais dans bien d'autres ports, et dans l'infrastructure de toutes les villes du Canada, qu'il s'agisse des déplacements des lignes, des croisements étagés, des passages inférieurs ou supérieurs. Il faudra dépenser beaucoup d'argent pour élever les dégagements au-dessus des voies ferrées qui mènent dans les ports comme Vancouver afin de laisser passer des wagons de chemin de fer plus élevés. Qu'on élève les ponts ou qu'on abaisse les routes, cela coûtera cher.

Évidemment, l'entreprise privée n'investira pas dans ce domaine, comme dans les rues, les trottoirs, les égouts, l'adduction d'eau et bien d'autres choses encore. Si le gouvernement pensait qu'il pouvait privatiser ces domaines, il le ferait, mais personne ne les achètera jamais.

Le réseau ferroviaire est dans le même cas: c'est un service public. C'est ainsi qu'il doit être traité et non comme une dépense. Il s'agit d'un investissement parce que, comme ma collègue y a fait allusion, les sociétés ferroviaires comme Burlington Northern et Conrail, au sud de la frontière, attirent maintenant les expéditeurs de contreplaqué, de céréales et de bien d'autres produits de New Westminster et de Lethbridge aux dépens du réseau ferroviaire canadien. En raison des situations tolérées par le gouvernement, comme les contrats confidentiels et les déductions d'impôt plus rapides pour les sociétés ferroviaires américaines que pour les nôtres, ces dernières sont nettement désavantagées.

Le gouvernement n'envisage pas de consacrer l'argent nécessaire aux améliorations qu'il faudrait apporter à nos voies ferrées. Les sociétés ferroviaires canadiennes ont grand besoin de fonds publics pour refaire et moderniser un réseau qui est déjà dépassé depuis 20 ou 30 ans. J'évalue à quatre ou cinq milliards de dollars les montants qu'il faudrait consacrer au cours des 10 prochaines années à notre réseau ferrovaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer. Les députés savent qu'il a pour but d'ajouter un paragraphe à l'article 6 de la Loi sur les chemins de fer pour donner aux provinces la compétence sur les lignes ferrovaires interprovinciales.

Il faut bien comprendre ce qui se passe aujourd'hui. Il faut que l'on sache bien que le Nouveau Parti démocratique n'est pas en mesure d'empêcher le renvoi de ce projet de loi au comité. Il n'en est pas question. Nous avons dit que nous voulions discuter de cette mesure en long et en large. Nous espérons un jour la renvoyer au comité et pouvoir faire comparaître des témoins compétents afin de savoir si c'est bien le genre de politique que le gouvernement du Canada doit adopter. Je le dis en toute sincérité.

• (1440)

Par contre, il va de soi, je crois, que nous envoyons en même temps un message au gouvernement. Le premier ministre a déclaré à maintes reprises que ni lui ni les Canadiens n'aimaient la taxe sur les produits et services, mais que c'était la solution.

Au nom de mes collègues, je rappelle que nous ne nous réjouissons pas, nous non plus, de ce que nous avons dû faire ces derniers jours. Nous ne prenons pas plaisir à contrecarrer le gouvernement chaque fois que nous en avons l'occasion. Nous ne prenons pas un malin plaisir à lui rendre la vie difficile à cause de son programme nuisible et ainsi de suite, mais c'est ce qu'il faut faire et nous devons le faire.

Quand 89 p. 100 des gens nous appellent pour nous demander de multiplier les pressions auprès des députés conservateurs de l'arrière-ban afin de leur faire voir tous les problèmes que cette taxe va leur causer et causer au pays, nous devons nous rendre à leur désir.

Je sais que nous avons fait l'impossible ces derniers jours pour ramener le gouvernement à la raison. Nous lui avons fait comprendre que notre parti au moins ne collaborerait pas à son projet. C'est pourquoi je crois opportun de proposer:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Riis, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 178*)

POUR

Députés

Anawak	Assad
Bellemare	Benjamin
Black	Callbeck
Catterall	Dionne
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Manley	Mitchell
Parker	Prud'homme
Riis	Samson—16

CONTRE

Députés

Belsher	Bjornson
Blais	Bosley
Bourgault	Campbell (Vancouver Centre)
Casey	Chartrand
Collins	Cooper
Duplessis	Edwards
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Hockin
Horning	Jourdenais
Kempling	Lopez
Marin	Mazankowski
Merrithew	Moore
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Reid	Sparrow
Tardif	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vézina
Weiner	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard—36

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 15 h 23, la Chambre s'ajourne à lundi, à 14 heures.

(La séance est levée à 15 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 janvier 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, il y a eu deux ans hier, la Cour suprême annulait la loi canadienne sur l'avortement en la déclarant inconstitutionnelle.

Nous sommes maintenant saisis d'une autre loi injuste sur l'avortement, et j'exhorte les députés à la rejeter. N'attendons pas que la Cour suprême le fasse plus tard, après que des femmes traînées devant les tribunaux auront beaucoup souffert et vu leurs difficultés étalées sur la place publique. Ne contribuons pas à la poursuite de grossesses non désirées en menaçant les médecins de prison.

Depuis deux ans, les femmes et les médecins ont fait preuve de responsabilité en prenant des décisions morales et médicales. Nous entamons une troisième année sans loi sur l'avortement, ce qui démontre clairement que nous n'en avons pas besoin. Ce dont nous avons au contraire besoin, c'est d'information sur la planification des naissances et de programmes sociaux progressistes pour soutenir les femmes enceintes et les familles. En ce deuxième anniversaire, prenons tous l'engagement d'appuyer le droit des femmes de décider elles-mêmes ce qu'elles feront de leur propre corps et de leur vie.

* * *

LES SPORTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je me fais aujourd'hui le porte-parole de tous les Canadiens pour appuyer nos athlètes qui participent aux jeux d'Auckland.

Je tiens à féliciter particulièrement le gymnaste Curtis Hibbert, de Mississauga, qui a remporté quatre médailles d'or, une médaille d'argent et une de bronze. Nous avons une équipe formidable en Nouvelle-Zélande. Ces jeunes se sont qualifiés après s'être entraînés rigoureusement pendant de longues heures. Nos athlètes prennent part à presque tous les sports. Le Canada a remporté des médailles, et il faut en féliciter les gagnants. Jusqu'à hier, notre pays a remporté 58 médailles et se classe deuxième aux Jeux.

Nous espérons que ceux qui n'ont pas encore gagné de médailles verront leurs efforts couronnés de succès. Ceux qui ne se rendent pas jusqu'au podium sont quand même gagnants à nos yeux et méritent nos félicitations.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'annonce surprenante que le président du Conseil du Trésor a faite vendredi dernier à la Chambre au sujet des rajustements de salaire. Je me réjouis d'apprendre que cette forme de discrimination n'aura bientôt plus cours dans la fonction publique fédérale. J'ai toujours lutté contre cette discrimination dont les femmes sont le principal objet. Le gouvernement se décide enfin, après cinq années d'étude, à reconnaître le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale.

[*Français*]

Je souligne avec fierté qu'un grand nombre de mes commettants dans Carleton—Gloucester sont des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Je vais donc me faire un plaisir de m'assurer que cette rectification se fasse avec vitesse.

[*Traduction*]

En prenant cette décision, le Conseil du Trésor n'a fait qu'amorcer le virage de l'élimination complète de la discrimination en milieu de travail. J'exhorte le gouvernement à faire preuve de leadership pour assurer sans plus tarder à tous les Canadiens un milieu de travail juste et équitable.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JEUX DU COMMONWEALTH

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, la semaine dernière, la Cour supérieure du Québec rendait un jugement favorable à l'entraîneur Daniel St-Hilaire, visant à réintégrer ce dernier à titre d'entraîneur.

Tel que le jugement l'ordonnait, l'Association canadienne d'athlétisme a soumis le nom de St-Hilaire auprès de l'Association canadienne des Jeux du Commonwealth.

Monsieur le Président, malgré tout, ceux-ci, en s'appuyant sur une technicalité de délai, ont décidé d'ignorer l'entraîneur St-Hilaire en lui refusant son accréditation aux Jeux du Commonwealth, en Nouvelle-Zélande, laissant cet entraîneur national coucher dans une voiture, en face du stade, sans accès au stade où se déroulent les Jeux.

Monsieur le Président, je déplore le manque de courtoisie exercé par les dirigeants de L'Association canadienne des Jeux du Commonwealth, situation que je trouve humiliante pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Je souhaite, compte tenu de tous les événements se rapportant à ce dossier, que ces derniers remédieront rapidement à cette situation tout à fait inacceptable, et ce pour le plus grand bien du sport amateur au pays.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je supplie la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'aider les personnes qui revendiquent le statut de réfugié et dont le dossier fait partie du fameux arriéré. Ces personnes sont venues au Canada à cause de sa bonne réputation, mais pourtant, elles sont aux prises avec un système inhumain et kafkaïen.

J'ai rencontré bon nombre d'entre elles. Leur situation est déplorable. Leur vie est suspendue: elles attendent, attendent, et attendent.

Un citoyen canadien, ami d'une jeune famille iranienne, décrivait ainsi leur situation: «Notre société réserve à ces personnes un traitement pire que celui de citoyens de deuxième classe; elles occupent des emplois sous-payés et ennuyeux; elles ne peuvent étudier ou s'inscrire à des programmes de formation; elles n'ont pas droit aux allocations familiales; elles n'ont aucun contrôle sur leur propre vie et aucun espoir d'améliorer leur sort. Je m'inquiète pour elles et je me dois de demander si le Canada ne pourrait pas faire mieux.

Le Canada se doit d'accélérer le processus de revendication du statut de réfugié, tant pour lui-même que pour ces personnes.»

Voilà ce que je demande à la ministre de l'Immigration—

M. le président: Je regrette, mais le temps de parole du député a expiré.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je félicite le ministre des Finances d'avoir conçu la taxe la plus populaire de l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Casey: Les médias disent que selon un sondage récent, 19 p. 100 des Canadiens sont en faveur de la TPS. C'est incroyable.

• (1410)

Si l'on demandait aux Canadiens dans un sondage s'ils veulent payer de l'impôt sur leur revenu ou non, je pense que la totalité d'entre eux seraient contre. Si on leur demandait s'ils veulent payer un impôt foncier ou une taxe de vente provinciale, je crois qu'ils seraient tous contre, mais 19 p. 100 d'entre eux sont en faveur de la TPS. C'est un hommage au ministre des Finances, mais c'est aussi le signe que l'on commence à comprendre que la taxe de vente fédérale doit disparaître et que la TPS est nécessaire pour pour garantir la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché mondial où la concurrence se fait chaque jour plus féroce.

La TPS n'est pas aussi abominable qu'on le dit. Elle n'accomplira pas de miracles non plus. Elle fait toutefois partie d'un ensemble de mesures qui nous aidera à soutenir notre économie et, peut-être, à récupérer une partie de l'activité de fabrication que nous perdons depuis de nombreuses années.

* * *

LES SANS-ABRI

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, cet hiver, les médias ont fait état du problème des sans-abri en publiant des photos de Canadiens qui couchaient sur des bancs publics ou à même le sol. Le sort pénible de ces laissés-pour-compte nous montre que nous faisons fausse route. Ces gens-là, que nous côtoyons, ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins.

Or, la société doit s'en occuper. Ils ont besoin d'un toit, de soins, de soutien, et non pas seulement de nourriture.

Tant qu'il existera des sans-abri au Canada, nous ne pourrons pas nous targuer de vivre dans une société civilisée. Certains ont pris des mesures pour remédier à la situation. À Toronto, où j'habite, un organisme appelé «Home First Society» a ouvert un foyer pour les sans-abri, qu'il a baptisé du nom de «Street City».

Par contre, le ministre fédéral n'a ni argent, ni projet, ni programme à consacrer aux sans-abri. Quand le gouvernement prendra-t-il conscience du fait que plus de 10 000 Canadiens sont sans abri cet hiver? Quand le ministre les aidera-t-il à se trouver un foyer?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je tiens à féliciter de leur victoire tous les Canadiens qui se dépensent sans compter pour défendre l'environnement.

En effet, le gouvernement fédéral, le ministre fédéral de l'Environnement et le gouvernement de la Saskatchewan ont enfin ordonné l'arrêt des travaux au barrage Rafferty. Depuis deux ans, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, notamment le député de Winnipeg Transcona, et moi avons collaboré étroitement avec les gens qui ont vraiment à coeur de protéger l'environnement de la Saskatchewan et du Manitoba.

Alors que nous ne réclamions qu'une commission d'enquête indépendante pour étudier l'impact de ce projet, le ministre a cafouillé lamentablement. Cette commission d'enquête indépendante aurait dû être créée lorsque nous l'avons demandée pour la première fois. Elle aurait dû faire son étude avant que les travaux ne soient entrepris, avant que la Cour fédérale ne dépense temps et argent pour statuer à l'égard de deux appels, avant que le barrage ne soit construit à 60 p. 100 et avant que le ministre de l'Environnement ne s'engage à verser 10 millions de dollars au gouvernement de la Saskatchewan.

J'aimerais bien savoir comment ces 10 millions seront dépensés. Je félicite le ministre de l'Environnement de sa décision. J'espère seulement que ce ne sera ni trop peu ni trop tard.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À ANDRÉ BOUCHER

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'accident de l'autobus Voyageur, survenu le 11 janvier dernier dans le secteur de l'Annonciation au Québec, aurait pu tourner en véritable catastrophe, n'eût été le comportement héroïque d'un des passagers, M. André Boucher, de Val d'Or.

En effet, des témoins affirment qu'ils n'oublieront jamais ce que ce jeune homme a fait dès les premiers instants qui suivirent la terrible collision. Avec un grand sang-froid et un grand courage, il a pris la situation en main afin d'éviter que ne s'installe la panique. Avec un extincteur, il a maîtrisé un début d'incendie et a prodigué les premiers soins au chauffeur qui était sérieusement blessé.

Avec modestie, André Boucher dit: «Il n'y a rien d'extraordinaire dans ce que j'ai fait!».

Monsieur le Président, je trouve quant à moi qu'André s'est conduit héroïquement et qu'il mérite à juste titre notre admiration et nos félicitations.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le 26 septembre dernier, le ministre de la Défense nationale a déclaré ici que l'Escadron 414 ne quitterait finalement pas North Bay parce son déménagement signifierait «des frais supplémentaires d'infrastructure qui ne figuraient pas dans le budget». Nous approuvons cette décision.

Le gouvernement avait d'abord évalué à 30 millions de dollars le déménagement des Régiments royaux du Canada à la base militaire de Petawawa. Il semblerait maintenant que le coût d'un tel déménagement friserait davantage les 110 millions de dollars.

Compte tenu de cela, le ministre va-t-il reconnaître maintenant que la fermeture de la base militaire de London ne ferait réaliser aucune économie aux contribuables canadiens? Va-t-il soumettre tous les chiffres au Comité de la défense?

Le ministre de la Défense a essayé de convaincre la municipalité de London que l'on épargnerait pas mal d'argent en fermant la base militaire de London, selon des prévisions approximatives. Mais où sont ces données mythiques? Si le ministre veut fermer la base de London principalement pour des raisons d'économie, pourquoi ne publie-t-il pas des chiffres aussi importants?

Le ministre va-t-il repenser à son affaire et suspendre sa décision. . .

M. le Président: Le temps alloué au député est expiré.

* * *

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que les habitants de la Saskatchewan ont regardé aujourd'hui à la télévision l'assermentation d'un des leurs à titre de 24e gouverneur général du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Le nouveau représentant de la reine vient de la Saskatchewan. Diplômé de l'Université de la Saskatchewan, il s'est distingué comme avocat, député et ministre. On peut dire que l'actuel gouverneur général et son épouse ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service du public.

Monsieur le Président, au nom de tous les habitants de la Saskatchewan et de tous les Canadiens, je voudrais adresser mes félicitations et mes meilleurs voeux à Son Excellence le gouverneur général et à son épouse.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Nous abordons une nouvelle phase du projet de TPS. L'un des critères mis de l'avant pour l'adoption de cette taxe était le fait qu'elle serait simple. Voici un exemple de la simplicité du système qu'on veut imposer aux Canadiens. Dans son projet de loi de 300 pages, le ministre propose, à la page 112, la très simple opération suivante aux entreprises canadiennes:

$$(A + B) + (C \times (100\%) - B)$$

Voilà le genre de choses qui sont proposées. Le ministre croit-il un seul instant que les petites entreprises trouveront cette proposition d'une grande simplicité? Tient-il toujours mordicus à faire adopter son projet de TPS, en dépit de ses répercussions sur les petites entreprises du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait très bien que nous avons prévu des mécanismes qui aideront les petites entreprises à appliquer la TPS et amélioreront leurs pratiques de gestion. L'un d'eux concerne les méthodes de comptabilité simplifiées que nous avons mises au point. De plus, comme je l'ai déjà dit, nous sommes tout à fait disposés à examiner toute nouvelle proposition visant à simplifier les systèmes comptables.

Les petites entreprises pourront verser la taxe à des intervalles plus longs: tous les trois mois ou pour les plus petites d'entre elles, une seule fois par année, au moment de leur déclaration de revenus.

Nous pensons aux petites entreprises et adaptons la TPS à leurs besoins. Enfin, nous avons entrepris des discussions avec les provinces pour trouver le moyen de coordonner nos activités afin de réduire le fardeau administratif qu'entraînera la TPS pour les petites entreprises.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Le ministre insiste à continuer avec son attaque sur la petite et moyenne entreprise au Canada. Plutôt que de permettre aux petites entreprises de continuer leur travail, créer des emplois au Canada, le ministre des Finances est en train de préparer une petite armée pour faire la perception de sa TPS. Ma question, monsieur le Président, au ministre des Finances est celle-ci: Est-ce que le gouvernement a toujours l'intention de se créer une armée administrative de quelque 4 000 nouveaux employés, à un salaire moyen de 37 000 $ à 40 000 $ par année, pour aller cueillir l'argent de la TPS dans les poches des contribuables du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait sans doute que les pourparlers que nous avons engagés avec les provinces devraient, du moins nous l'espérons, aboutir à la réduction du nombre de fonctionnaires nécessaires.

Une voix: Mais vous n'en êtes pas certain?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député s'étonne que je n'en sois pas certain. Nous avons entamé les pourparlers avec les provinces il y a seulement deux ou trois semaines. Ces discussions font suite à une décision qui a été prise à la réunion des ministres des Finances en décembre dernier. Nous nous sommes donc empressés de chercher des moyens de collaborer et d'atténuer autant que possible le fardeau bureaucratique. Si nous y parvenions, nous réduirions les frais aussi bien pour les entreprises que pour les gouvernements en général.

• (1420)

M. Douglas Young (Gloucester): Au cours des discussions à la Chambre, monsieur le Président, le ministre et certains autres ministériels ont déclaré que les Canadiens ne comprenaient pas la taxe sur les produits et services. À mon avis, c'est manifeste, car ils sont de plus en plus nombreux à s'y opposer, même si le gouvernement a proposé récemment d'en réduire le taux.

Ne comprend–il pas qu'en dépit de tous ses efforts, le gouvernement n'est pas parvenu à convaincre les Canadiens d'accepter la taxe sur les produits et services et que, principe fondamental du régime parlementaire, un gouvernement doit obtenir l'accord de la population à l'égard des mesures fiscales onéreuses comme celle–ci?

Le ministre des Finances pourrait–il s'engager encore une fois aujourd'hui, ainsi qu'il l'a fait vendredi dernier, à se rendre au moins dans quatre ou cinq grandes villes de notre pays—je comprends qu'il ne saurait en visiter tous les coins et recoins—afin d'y présenter lui–même aux Canadiens son point de vue concernant la taxe sur les produits et services et d'entendre celui de ceux qui s'y opposent? Le ministre pense–t–il qu'il pourrait réussir là où le président du Comité des finances a échoué et aborder une question que ceux qui prennent place à ses côtés ou derrière lui refusent obstinément de discuter en public?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Au cours du long préambule à sa question, monsieur le Président, le député a soulevé plusieurs aspects. Tout d'abord, j'ai visité un certain nombre de régions de notre pays et j'ai l'intention de le faire régulièrement. Sauf erreur, j'y suis presque tenu, en ma qualité de ministre des Finances. D'autres ministériels vont également faire de même.

Le député lui–même pourrait aider les Canadiens à mieux comprendre la taxe sur les produits et services en s'abstenant de dénaturer les faits. Il vient, en effet, de qualifier la taxe d'onéreuse. Celle–ci est la simplicité même en comparaison de la taxe de vente que le gouvernement fédéral applique depuis environ 65 ans.

Pour faciliter les calculs des gens d'affaires, nous avons réuni toutes les données pertinentes sur une seule page de leur déclaration d'impôt. C'est la preuve que nous ne cessons de chercher des moyens pour aider les petits entrepreneurs, comme lorsque nous avons décrété l'exemption pour gains en capital de 500 000 $, ainsi que le remboursement des crédits pour la recherche et le développement dans le cas des petites entreprises qui sont déficitaires au moment où elles lancent un projet à cet égard.

Nous avons réduit le taux d'imposition applicable aux petites entreprises et nous avons pris, depuis cinq ans, diverses mesures qui témoignent indéniablement de notre volonté d'aider les petites entreprises qui éprouvent des difficultés et de les encourager dans leurs efforts pour créer des emplois qui apporteront de l'eau au moulin.

* * *

LES FERMETURES DE MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Rio Algoma Mines, annonçait vendredi dernier à Elliot Lake la fermeture de deux de ses mines, avec licenciement de 1 600 travailleurs environ. C'est à peu près 70 p. 100 de ses effectifs, et cela porte un coup terrible à la localité. Je me demande si la ministre peut dire à la Chambre ainsi qu'aux familles et à la localité d'Elliot Lake quelles mesures précises le gouvernement a l'intention de prendre pour les aider à supporter ce coup terrible? Il ne s'agit pas seulement des quelque 1 600 mineurs, mais de milliers de personnes de l'endroit, de leur gagne–pain, de leur famille et de leur maison. Tout cela est menacé par cette nouvelle terrible. Je me demande si la ministre voudrait nous dire quelles mesures précises le gouvernement a l'intention de prendre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai bien compris que la fermeture de cette mine, qui est une grande source de revenus et d'emploi dans la région et que j'ai visitée moi–même, porte un dur coup à la localité. Notre Service d'aide à l'adaption de l'industrie collabore déjà avec la société, avec les Métallurgistes unis et avec la province

pour chercher à définir les programmes qui donneront les meilleurs résultats. Comme il s'agit d'une zone admissible au programme Développement des collectivités, nous allons mettre nos ressources au service des travailleurs. Je me rends compte également des effets indirects qui en découlent pour certaines entreprises locales et je pense que le programme Développement des collectivités et le conseil qu'elles ont créé pourront faire quelque chose à ce sujet.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser. Quoique la réponse de la ministre m'encourage, je me demande si elle pourrait donner plus de précisions et nous dire qu'elle va accorder des crédits bien déterminés dans le cadre du Service d'aide à l'adaption de l'industrie, non seulement pour aider les travailleurs mais pour diversifier l'économie et aider la localité en général.

Dans certains cas de collectivités soumises à des dificultés et à des licenciements de très grande ampleur, le gouvernement a également accordé des crédits bien définis sur le Fonds pour les initiatives communautaires, par exemple à Sault Ste. Marie il y a quelques années. Je me demande si le gouvenement voudrait s'engager à affecter un montant bien défini dans le cadre du Fonds pour les initiatives communautaires, à des fins de diversification économique et d'adaption de la main-d'oeuvre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que tant que le Service d'aide à l'adaption de l'industrie ne sera pas allé là pour évaluer l'ampleur des difficultés subies par la localité, il serait prématuré de faire cela. Je conseillerai au député de consulter ses collègues de l'autre endroit, parce que dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, il y a d'autres crédits pour le Développement des collectivités et pour le Service d'aide à l'adaption de l'industrie. Plus tôt nous obtiendrons le projet de loi en question, plus tôt je serai en mesure d'aider des localités comme la sienne.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je crois comprendre qu'un CF-18 des Forces canadiennes s'est écrasé aujourd'hui. Le ministre peut-il confirmer cette nouvelle? Peut-il nous renseigner sur le sort du personnel militaire qui se trouvait à bord et nous dire si l'appareil participait aux essais du missile de croisière?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai le regret d'informer la Chambre qu'un CF-18 s'est écrasé quelque 2,5 milles après son décollage d'un emplacement avancé d'opérations à Inuvik. Il participait, avec d'autres appareils, à un exercice d'interception contrôlé par le Centre de contrôle des opérations régionales de la BFC North Bay. On croit que le pilote a pu s'éjecter. Un avion civil transportant du personnel militaire s'est rendu sur les lieux de l'écrasement et, pour le moment, nous ne pouvons qu'espérer que le pilote a survécu. Je ne peux rien dire d'autre à la Chambre à ce sujet pour l'instant.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je remercie le ministre de la Défense nationale. Je lui saurais gré de faire une déclaration plus tard dans la journée lorsqu'il aura d'autres renseignements. Je suis certaine que tous les Canadiens s'inquiètent de cette tragédie.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je veux maintenant passer à un autre sujet. En l'absence du premier ministre, je vais poser ma question au vice-premier ministre.

La semaine dernière, le premier ministre a dit à la Chambre: «Comme tous les Canadiens, j'attends impatiemment que le Nouveau Parti démocratique nous fasse part de ses options fiscales.» Eh bien, pour l'information du premier ministre, du vice-premier ministre et de tous les ministériels, j'ai envoyé au premier ministre, dans les deux langues officielles, une copie d'un document sur les solutions de rechange proposées par le Nouveau Parti démocratique à l'égard de la TPS. Je serai heureuse d'en envoyer aussi une copie à tous les députés libéraux qui cherchent une solution de rechange à la taxe sur les produits et services ainsi qu'à tous les ministériels.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Permettez-moi également de préciser que je suis persuadée que les Canadiens attendent impatiemment que le premier ministre nous dise la vérité sur l'utilisation réelle que l'on fait des deniers publics.

Le vice-premier ministre va-t-il confirmer qu'une seule échapptoire fiscale, à savoir la déduction de 80 p. 100 pour les repas d'affaires et les frais de représentation, coûte au gouvernement près d'un milliard de dollars par année en recettes perdues et va-t-il reconnaître qu'on devrait éliminer cette déduction avant de demander aux enfants, aux personnes âgées et aux autres Canadiens de payer une taxe de 7 p. 100 sur tous les biscuits et muffins

qu'ils mangent et tous les films qu'ils vont voir au cinéma et le reste?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le premier ministre et moi sommes au courant des propositions présentées par le Nouveau Parti démocratique. Elles ne sont pas réalistes cependant. Elles. . .

M. Riis: Expliquez-vous.

M. de Jong: Croyez-vous que les vôtres le soient?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si les députés dans ce coin-ci de la Chambre veulent que je leur explique les raisons pour lesquelles, selon moi, leurs propositions sont irréalistes, je serais heureux de le faire.

M. Riis: Où est donc l'impôt minimum sur les sociétés, Mike?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Eh bien, le député ne veut rien entendre de la nature des propositions en question ni des raisons pour lesquelles elles sont inapplicables.

• (1430)

Fondamentalement, la proposition de nos vis-à-vis consiste à faire supporter une bonne partie du fardeau fiscal aux sociétés. C'est possible, mais selon moi, si la députée examine la question de façon réaliste et réfléchie, elle s'apercevra que si nous prenions les mesures prônées par le Nouveau Parti démocratique pour ce qui est d'imposer les sociétés, le Canada perdrait alors beaucoup d'investissements de la part des sociétés, et des emplois. . .

M. le Président: Il me semble que le ministre se lance dans un débat.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Quand le ministre des Finances a introduit son projet de réforme fiscale en 1987, il avait promis que toutes les sociétés paieraient leur juste part d'impôt sur leurs revenus. Le gouvernement est-il prêt à introduire un impôt minimum de 20 p. 100, comme les États-Unis, sur les sociétés, afin que toutes les entreprises rentables paient elles aussi leur juste part d'impôt?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée et ses collègues ont soulevé la question d'un impôt minimum des sociétés à plusieurs reprises dans le passé.

Ce qu'elle oublie de dire lorsqu'elle fait sa proposition, et c'est pourtant fort important, c'est que les sociétés qui sont rentables à l'heure actuelle et qui ne paient pas d'impôt, sont des entreprises qui avaient perdu de l'argent dans les années passées. Il peut s'agir également de sociétés qui versent des dividendes et ainsi, un impôt minimum comme celui qu'elle propose entraînerait la double ou la triple imposition de certaines entreprises. À mon avis, ce n'est pas là une façon équitable de régler la question.

Si on mettait en oeuvre ce qu'elle propose, de petites entreprises établies un peu partout au Canada crouleraient sous les impôts et ne survivraient pas, ce qui entraînerait des suppressions d'emplois.

Je voudrais, en outre, préciser qu'environ 3 500 sociétés paient l'impôt sur les grandes sociétés. Ses collègues et elle parlent d'environ 90 000 sociétés qui ne versent aucun impôt. Ainsi, un très grand nombre des sociétés auxquelles elle s'attaquerait sont de petites entreprises. Il ne s'agit pas, selon nous, de la façon voulue de structurer le régime fiscal des sociétés.

* * *

LES FERMETURES DE MINES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, dans le nord de l'Ontario, nous avons eu premièrement, la surtaxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, deuxièmement, la réduction des services de VIA Rail et d'Air Canada et troisièmement, des fermetures de mines en cascade: Virginia Town, Kirkland Lake, Cobalt, Temagami et maintenant, Elliot Lake. Une véritable catastrophe!

Ces localités sont-elles destinées à devenir les Schefferville du nord de l'Ontario? Que fait actuellement le gouvernement? Qu'est-il prêt à faire dès maintenant, non pour recycler les ouvriers, mais pour créer des emplois? Les gens du nord de l'Ontario veulent travailler.

M. le Président: La députée semble avoir posé sa question.

M. Hockin: Monsieur le Président. . .

M. MacDougall: Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je pense que je vais devoir décider à leur place. La parole est au ministre.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je répondrai à

la question même si la députée de Témiscamingue connaît très bien la réponse. La question est très pertinente.

Je lui parlerai d'abord d'Elliot Lake. Dans le cadre du programme FEDNOR du gouvernement fédéral, 10 projets ont vu le jour l'an dernier à Elliot Lake et nous redoublons d'efforts cette année.

Nous prévoyons 40 autres projets pour la région d'Algoma. Pour Kirkland Lake, pour toute la région de Témiscamingue que la députée représente, plus de 34 projets ont été annoncés depuis un an et demi, dont le troisième par ordre d'importance l'a été dans le cadre de FEDNOR la semaine dernière. Nous redoublons d'efforts dans ces deux régions dans le cadre de ce programme et nous sommes très fiers des résultats que nous avons obtenus jusqu'à maintenant.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'impression que nous devrions envoyer quelques communiqués aux députés de la majorité. Ils ne sont pas au courant de ce qui se passe dans le pays.

Est-ce que le ministre pourrait revenir sur terre? Le programme ne suffit pas. Le PSEMC ne fonctionne pas. La plupart des subventions au nord de l'Ontario vont au tourisme, et nous savons ce que la TPS va faire au tourisme dans cette région. Elle va l'anéantir.

Qu'est-ce que le ministre va faire, aujourd'hui? Quelle déclaration va-t-il faire à 15 heures, tout de suite? Dites aux gens du nord de l'Ontario ce que vous allez faire.

Vous allez dire: «Recyclons-les.» Mais recyclons-les pour faire quoi. . .

M. le Président: La députée a posé sa question.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la députée veut une méga-réponse pour une région particulière, le nord de l'Ontario. Le gouvernement met sur pied toute une série d'initiatives, en collaboration avec le gouvernement provincial, dans de nombreux domaines.

En plus de FEDNOR, il y a le Programme de développement économique des autochtones, maintenant la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, qui crée jusqu'à 20 ou 30 projets par année dans le nord de l'Ontario, sans compter le tourisme.

Comme nous le savons, la TPS aura pour effet d'abaisser les coûts de fonctionnement des établissements touristiques de 3 à 4 p. 100. C'est un nouvel avantage pour eux, mais en plus, nous avons une série d'accords sur le tourisme qui les aident déjà.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je pose ma question à mon bon ami, le vice-premier ministre, qui, j'en suis certain, admettra que la semaine dernière, le premier ministre a donné un spectacle lamentable en essayant d'imputer aux pêcheurs la responsabilité des problèmes actuels dans le domaine des pêches.

Le vice-premier ministre sait peut-être qu'il n'y a qu'un seul. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Simmons: La vérité leur répugne. Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre qui sait qu'il n'y a qu'un vilain dans cette affaire, au Canada s'entend, et c'est le premier ministre qui essaie d'imputer toute la responsabilité de la situation aux pêcheurs.

Voici ma question. Peut-il nous dire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La Chambre peut laisser beaucoup de liberté dans la formulation des questions, mais les questions posées en termes péjoratifs invitent des réponses formulées dans les mêmes termes. Que le député veuille bien poser sa question sans détours.

M. Simmons: Le vice-premier ministre peut-il nous dire s'il estime que la surpêche par des pays étrangers constitue un problème?

Si oui, que fait le gouvernement à ce sujet? Enregistrons-nous des progrès ou le vice-premier ministre a-t-il abandonné la partie, à l'exemple de son collègue des Affaires extérieures qui déclarait la semaine dernière: «Nous ne pouvons rien faire, nous devons laisser les Espagnols et les Portugais prendre tout notre poisson»?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a répandu

tant—je ne dirai pas de faussetés car le Règlement me l'interdit—d'inexactitudes que je ne sais par où commencer.

Le premier ministre n'a pas reproché la situation aux pêcheurs, et le gouvernement n'a jamais donné à entendre que nous ne pouvions rien faire au sujet de la surpêche par des pays étrangers. Il est évident que la surpêche pratiquée par des pays étrangers contribue à aggraver les problèmes déjà aigus de l'industrie de la pêche et aussi, ce qui est tout aussi important, des personnes et des entreprises du Canada atlantique dont la survie est étroitement liée à la pêche.

Que pouvons-nous faire? Nous avons déjà obtenu une certaine réaction de la Communauté européenne et nous exerçons des pressions pour faire avancer le dossier. Le premier ministre a communiqué avec le président Delors qui a répondu par une lettre qui le montre mieux disposé que nous l'avions cru jusqu'à maintenant. Le premier ministre a fait savoir qu'il était prêt à rencontrer M. Delors.

Le ministre des Pêches de la CEE, M. Marin, a accepté de venir au Canada dans les prochaines semaines pour discuter avec les Canadiens d'un compromis acceptable au sujet de la surpêche. Nous donnerons suite à ces contacts. Nous suivrons toute piste susceptible de nous aider à régler le problème de la surpêche et tous les autres problèmes qui frappent si durement le Canada atlantique.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Voilà maintenant que le ministre parle de faussetés. Quand il répondra, pourrait-il. . .

• (1440)

M. le Président: Un petit instant. Le député a mis du temps à poser sa première question. Il y a d'autres députés qui attendent leur tour. Je lui demande donc de faire plus vite.

M. Simmons: Monsieur le Président, je voudrais que le vice-premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise quels progrès au juste ont été accomplis. Il répète sans cesse que le choses bougent. Faut-il comprendre, à l'entendre, que les Européens projettent de capturer quatre fois plus de poisson que les quotas qui leur sont alloués? Est-ce cela qu'il appelle accomplir des progrès?

Pendant qu'il a la parole, pourrait-il nous dire s'il va accroître les activités de surveillance? Il y a un seul navire en mer pour traquer tous ces étrangers. Va-t-il faire quelque chose à ce propos?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en tant que représentant d'une circonscription de l'Atlantique où la pêche et les industries sont concernées au premier chef, j'imagine que le député a dû suivre les annonces de la Communauté économique européenne.

Il sait donc que des recommandations lui ont été transmises sur le volume de poisson que ses membres pourraient capturer en haute mer où l'application des quotas de l'OPANO est contestée. Il n'ignore pas non plus que la position de la CEE concernant certains stocks de poisson se rapproche de la nôtre. Qu'elle n'a pas. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Les députés d'en face faisaient partie du gouvernement qui a sacrifié des quotas au profit des pêcheurs étrangers, ce qui explique les problèmes que nous avons maintenant. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Vous mentez maintenant. C'est une fausseté.

* * *

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la commission d'enquête sur l'affaire Donald Marshall a découvert ce que nous disons au gouvernement depuis des années, à savoir que le système judiciaire canadien a un préjugé contre les autochtones et que des changements s'imposent d'urgence.

La commission d'enquête recommande un système de tribunaux autochtones pour la Nouvelle-Écosse, un institut de la justice autochtone, une tribune tripartite pour règler les problèmes qui existent entre les Micmacs et les différents ordres de gouvernement, ainsi qu'un réseau de travailleurs autochtones auprès des tribunaux.

Le ministre de la justice va-t-il engager des consultations maintenant, non seulement avec les autorités gouvernementales qu'il a consultées par le passé, mais aussi avec les groupes d'autochtones qui sont victimes de ces injustices, afin de mettre en oeuvre les recommandations de la commission d'enquête sur l'affaire Marshall?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a accueilli favorablement les résultats de l'enquête sur l'affaire Marshall, qu'il considère comme un moyen très légitime d'examiner un problème qui existe au pays.

Sauf erreur, le gouvernement provincial a demandé de 7 à 10 jours pour examiner les conclusions de la commission d'enquête. De notre côté, nous voulons prendre un certain temps pour étudier toutes les recommandations,

revoir le dossier ainsi qu'élaborer les meilleures solutions qui s'offrent à notre gouvernement, afin d'intégrer ces dernières à celles de la province et trouver des réponses au problème.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, étant donné les manifestations de racisme qui deviennent de plus en plus fréquentes au pays, ainsi que le retard que le bureau du solliciteur général a mis à modifier les uniformes pour tenir compte des membres des minorités visibles qui font partie des forces policières, le solliciteur général va-t-il mettre en oeuvre la recommandation n° 28 du rapport de la commission d'enquête sur l'affaire Marshall, qui prévoit le recrutement immédiat d'agents autochtones à la GRC?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, nous avons déjà un comité en place depuis un certain temps à l'intérieur de la GRC, qui s'occupe d'accélérer le processus de recrutement des groupes minoritaires à travers le Canada. C'est un système qui fonctionne bien. Nous réussissons à intéresser de plus en plus de gens qui viennent des différents groupes ethniques, incluant des groupes autochtones canadiens. Je crois que c'est un processus qui ne se fait pas du jour au lendemain. L'important, c'est d'avoir mis en place un système qui fonctionne, et jusqu'à maintenant, nous ne pouvons que nous féliciter de voir le nombre croissant de personnes des différents groupes ethniques qui se sont jointes aux rangs de la GRC. Tout le monde doit s'en féliciter!

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et elle concerne également l'enquête sur l'affaire Marshall.

Dans sa réponse, le ministre vient de dire que le gouvernement fédéral va attendre la réponse de la province au rapport Marshall avant de faire quoi que ce soit. J'espère que ce n'est pas son dernier mot.

Le gouvernement fédéral a un ministre de la Justice, lui-même en fait. J'aimerais lui demander quelle mesure le gouvernement du Canada entend prendre au sujet des conclusions de l'enquête sur l'affaire Marshall selon lesquelles le racisme existe dans le système de justice pénale, dont il est le principal responsable en sa qualité de ministre de la Justice.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à dire clairement que je vais corriger la fausse impression que mon collègue à créée. J'ai dit sans équivoque que le gouvernement et moi allons lire le rapport avant d'agir. Nous allons le lire, nous allons l'étudier et alors nous réagirons.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'attends impatiemment que le ministre lise le rapport. J'aimerais lui poser une question au sujet des politiques du gouvernement fédéral.

Est-il disposé à admettre jusqu'à quel point le racisme lèse les groupes minoritaires. Est-il disposé à promouvoir et à établir un système efficace de justice pour les autochtones? S'engagerait-il à réexaminer les méthodes des agences fédérales critiquées dans le rapport? Va-t-il profiter de l'occasion que lui donne ce triste rapport pour prendre l'initiative et améliorer notre système de justice pénale?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, peut-être devrais-je rappeler à mon collègue que ces problèmes sont survenus lorsque son parti était au pouvoir. C'est le point de départ.

J'espère qu'il va appuyer le gouvernement, car nous avons nommé des autochtones à divers postes et redoublé d'efforts dans ce domaine. J'espère que le Parti libéral va s'unir à nous pour lutter contre ce genre de discrimination.

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, après avoir tourné le dos aux personnes âgées du Canada, aux chômeurs, aux familles à faible revenu ainsi qu'aux pêcheurs de l'Atlantique, le gouvernement tourne maintenant le dos aux étudiants de notre pays.

Le gouvernement a l'intention de réduire de presque 52 millions de dollars l'aide qu'il s'était engagé à fournir pour créer des emplois d'été pour les étudiants.

Ma question s'adresse au ministre responsable de la jeunesse. Avec une récession qui nous apparaît imminente, comment le ministre peut-il justifier ce genre de coupure draconnienne?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'on n'a pas encore annoncé ce que sera le programme cet été. Je ferai une annonce dans un avenir rapproché et je lui suggère d'attendre pour juger du contenu du programme.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je vois que la ministre ne nie pas du tout ces coupes. De fait, elle prolonge l'agonie et sème la confusion. À mon avis, la politique du gouvernement consiste à favoriser la fuite des renseignements.

Comment la ministre peut-elle prétendre sérieusement que ses programmes viennent en aide aux étudiants, alors que son gouvernement réduit de 7 milliards de dollars les paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire et qu'il impose des frais d'administration de 3 p. 100 sur les demandes de prêt des étudiants? Le gouvernement veut aussi lever une TPS sur les livres et tout le matériel pédagogique.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que le chômage chez les jeunes a diminué de 6,6 p. 100 depuis que notre gouvernement est au pouvoir, nous devons donc avoir raison de temps à autre.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: En ce qui concerne le programme Défi et les autres mesures dont j'assume la responsabilité, il faudra que le député attende que la politique soit annoncée pour en apprécier les conséquences.

Je voudrais lui rappeler l'excellent travail accompli par le gouvernement dans le cadre du projet pilote concernant les élèves qui poursuivent leurs études. Ce projet est une partie très importante des efforts que nous devons réaliser pour aider nos jeunes.

Questions orales

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler à l'attention des députés la présence à la tribune de M. Richard Nerysoo, Président de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je ne sais pas pourquoi la démocratie coûte si cher à certaines personnes.

Le ministre a formé sept groupes d'action pour examiner et établir la future politique agricole. On doit le féliciter d'avoir invité les associations agricoles à participer à cet exercice.

Cependant, on a invité les associations agricoles à la condition qu'elles participent aux frais, qui pourraient varier entre 5 000 et 30 000 $, selon ce que les associations vont discuter. Le ministre a-t-il fixé des frais aussi élevés pour écarter certaines de ces associations? Comment peut-il justifier de tels frais pour établir une politique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, bien sûr, nous nous intéressons aux opinions de tous les agriculteurs et de toutes leurs associations. En général, l'opinion des agriculteurs est entendue par l'intermédiaire de leurs organisations respectives. Ils ont participé au processus jusqu'à présent ainsi qu'à la conférence nationale qui a eu lieu et ils participeront aux divers groupes de travail et d'action que nous avons formés.

Nous n'avons pas l'intention d'empêcher la participation de quiconque. Ces associations auront, je pense, la possibilité de se réunir dans les diverses régions de notre pays, et nous ferons tout en notre pouvoir pour que leur participation leur revienne le moins cher possible.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'agriculture, la *National Farmers Union* et d'autres associations de cette envergure estiment qu'elles ne pourront pas pren-

dre part aux discussions et faire partie des groupes formés si on ne leur accorde pas une aide quelconque.

Le ministre pourrait-il nous expliquer les critères qu'il a utilisés pour écarter certaines associations et décider de payer les frais d'autres qui viendront témoigner ou participer à la discussion?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous n'écartons aucune association. Nous voulons recueillir l'opinion de chacun des agriculteurs, que ce soit pas téléphone ou par écrit.

Il faut toutefois préciser que la Fédération canadienne de l'agriculture est une organisation nationale, de même que la *National Farmers Union*. Je rencontre régulièrement leurs représentants, comme le font mes sous-ministres et d'autres fonctionnaires. D'ailleurs, je prendrai la parole à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture qui aura lieu le mois prochain à Halifax.

M. Hovdebo: Puis-je participer aux discussions?

M. Mazankowski: Notre porte leur est grande ouverte.

Le député demande s'il peut participer aux discussions. Notre porte est toujours ouverte. Comme le sait bien le député, même lui, s'il a quelque suggestion constructive à me faire, il peut se présenter à mon bureau en tout temps, et je le recevrai.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre suppléante des Transports et a trait à l'écrasement d'avion survenu le 12 décembre 1985 à Gander.

Un fait nouveau a été révélé hier concernant cette tragédie, comme la ministre le sait sans doute. Nous apprenons «. . . que l'avion transportait un membre d'une équipe clandestine de la force Delta qui avait pris part à une tentative de libération d'otages américains qui avait échoué».

La ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre comment il se fait que deux détectives privés américains ont découvert cette information d'une importance capitale alors que les propres fonctionnaires du ministre et le Bureau canadien de la sécurité aérienne n'y s'ont pas parvenu après quatre années d'enquête. Pour quelle raison n'avons-nous pas obtenu cette information auparavant?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le député le sait, l'enquête est maintenant en cours aux États-Unis.

Le juge Estey, un ancien juge de la Cour suprême jouissant d'une grande réputation et d'un grand respect, a réexaminé l'enquête effectuée ici sur l'écrasement de Gander et tous les documents concernant cette tragédie. Nous avons accepté sa conclusion, à savoir qu'aucune autre enquête n'était nécessaire.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la ministre devrait être un peu mieux informée. Elle devrait savoir que le juge en question n'a réexaminé que l'information dont il disposait et n'a été autorisé à réexaminer aucune autre information additionnelle. On ne m'a même pas permis de lui fournir l'information dont je disposais.

[*Français*]

Maintenant, j'aimerais poser une question supplémentaire à la ministre. Alors que nous connaissons ces nouveaux faits, à la lumière de ces nouveaux faits, est-ce que le gouvernement conservateur d'en face est maintenant prêt à mandater une Commission royale d'enquête, tel que nous l'avons demandé depuis quatre ans? Oui ou non? Si non, pourquoi pas?

[*Traduction*]

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Non, monsieur le Président, nous ne le ferons pas.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de la Défense nationale. À l'émission *News World* du réseau de télévision d'État, on a annoncé aujourd'hui que l'avion qui s'est écrasé près d'Inuvik avait explosé dans les airs, et la Défense nationale n'a pas encore confirmé si le pilote est mort ou non. Le ministre pourrait-il informer la Chambre sur le sort du pilote dont il a été question à cette émission?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en répondant à une question antérieure, j'ai annoncé à la Chambre que nous avions perdu un CF-18 dont la base était un emplacement avancé d'opérations, à Inuvik. Je ne suis pas en mesure de donner de précisions sur l'écrasement ou le sort du pilote.

Le député sait comme c'est une région difficile. L'obscurité complique énormément les recherches. Nous n'avons malheureusement pas de nouvelles à communiquer à la Chambre. Nous ne pouvons qu'espérer que les recherches soient fructueuses.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, compte tenu de cet accident, de la désescalade de la guerre froide dans le monde et de la très forte opposition aux essais des missiles de croisière dans le Nord, le ministre reviendra-t-il sur sa position et décommandera-t-il ces essais?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'accord que le Canada a conclu sur les essais de l'ACM-86B a reçu antérieurement la signature et l'approbation d'un gouvernement que formait alors son parti, ainsi que celle du gouvernement actuel.

Je considère que c'est une partie importante de la défense de l'Amérique du Nord. Nous appartenons à cette alliance.

M. Benjamin: La défense des missiles.

M. McKnight: Le chef du Nouveau Parti démocratique a posé une question très importante à propos du pilote et de l'appareil. Ses collègues voudront sûrement me laisser répondre au député.

Non, pas pour le moment; les essais vont avoir lieu. C'est la façon dont nous coopérons à la sécurité de l'Amérique du Nord, et je fais remarquer au député que les événements que nous voyons se produire en Europe sont en partie la raison pour laquelle l'OTAN existe, pourquoi elle demeurera et pourquoi le Canada continuera d'en être membre.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Vendredi, le ministre a fait un premier pas hésitant vers la parité salariale dans la fonction publique.

Les femmes subissent des injustices sur le plan salarial depuis que la fonction publique existe. Si le gouvernement se propose de vraiment corriger ces injustices, pourquoi ne rembourse-t-il à ces femmes qu'environ le quart de ce qui leur est dû en réalité?

Si le gouvernement adhérait vraiment au principe de la parité salariale, il leur offrirait mieux que 25 cents pour un dollar.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'annonce que j'ai faite vendredi était fondée sur les résultats d'une étude syndicale-patronale qui est en cours depuis maintenant cinq ans. La méthode utilisée dans cette étude est défendable. Elle a été recommandée par des spécialistes externes et examinée par des experts-conseils que le comité syndical-patronal a choisis, ainsi que par la Commission canadienne des droits de la personne.

Tout ce que je peux dire à ma collègue, c'est que nous nous en tenons aux chiffres que nous avons fait connaître. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas important vers un salaire égal pour un travail équivalent et que le gouvernement répare enfin les torts causés aux victimes de discrimination.

• (1500)

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le commissaire aux droits de la personne a déjà laissé entendre que cette proposition ne réglait absolument pas le problème de l'équité salariale dans la fonction publique.

Des études révèlent que le paiement rétroactif que l'on doit aux femmes dans les catégories d'emplois à prédominance féminine s'élève à 1,2 milliard de dollars, et non à la somme de 317 millions que le gouvernement se propose de leur verser. De plus, ce n'est pas 76 millions de dollars qu'on leur doit en péréquation de traitement, mais bien 200 millions de dollars. C'est de l'argent qu'elles ont gagné au cours des cinq dernières années, mais que le gouvernement ne leur a pas payé. Les hommes, eux, ont touché cet argent pour le même travail durant la même période.

Quand le gouvernement paiera-t-il à ces femmes les sommes qu'elles ont déjà gagnées et le salaire qu'elles méritent? Quand y aura-t-il une véritable équité salariale pour les femmes dans la fonction publique fédérale?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour répondre à la question, j'aimerais citer un éditorial qui a paru dans *Le Droit*. L'éditorial dit: «L'Alliance de la Fonction publique du Canada aura beau continuer de crier au meurtre, les rajustements rétroactifs de salaire de 317 millions à 70 000 fonctionnaires fédéraux, annoncés vendredi par le président du Conseil du Trésor, constituent une importante victoire pour le principe de l'équité salariale chez les employés fédéraux.» Et l'éditorial continue en disant: «Ils créent en effet un modèle et une base de négociation non seulement au fédéral, mais aussi dans les administrations publiques provinciales et même le secteur privé, où

dans la plupart des cas, l'équité salariale n'est toujours qu'un beau principe qu'on continue de refuser d'honorer par des mesures concrètes.»

Je pense, monsieur le Président, que l'éditorial exprime très bien l'engagement de ce gouvernement-ci pour réaliser l'équité salariale, non seulement dans la fonction publique fédérale, mais dans l'ensemble du pays.

[*Traduction*]

M. le Président: Compte tenu des événements qui se dérouleront plus tard cet après-midi, j'avise les députés qu'un service de navette sera assuré à partir de la porte ouest de l'édifice du Centre entre 17 h 45 et 21 h. J'invite les députés qui auraient besoin de renseignements supplémentaires à téléphoner à mon bureau.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DES VOIES ET MOYENS – DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je crois que la Chambre est d'accord pour que je rende maintenant ma décision sur un rappel au Règlement soulevé par le député de Kamloops il y a quelques jours, plutôt que d'attendre la fin des Affaires courantes. Je suis prêt.

Le 24 janvier 1990, le député de Kamloops a invoqué le Règlement, contestant la recevabilité sur le plan de la procédure d'une motion de voies et moyens adoptée la veille. Tout en permettant la présentation et la première lecture du projet de loi proposées dans la motion, j'ai indiqué aux députés, à ce moment-là, que je ne permettrais pas que le débat de deuxième lecture sur le projet de loi débute tant que les arguments avancés par le député de Kamloops n'auraient pas été examinés et qu'une décision n'aurait pas été rendue. Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur cette affaire.

Avant d'aborder le fond de la question, j'aimerais traiter d'un point de procédure concernant le moment choisi par le député pour invoquer le Règlement. Le député de Kamloops a expliqué qu'il ne l'avait pas fait le 23 janvier parce que le paragraphe 83(3) du Règlement dispose que «la Chambre doit se prononcer immédiatement et sans débat sur (la) motion (de voies et moyens). . .»

J'aimerais signaler que la pratique et les règles de la Chambre n'interdisent pas à un député de soulever une objection de procédure au sujet d'une motion de voies et moyens du moment où celle-ci est mise en délibération.

Il est dit dans le commentaire 235 de la 5e édition de *Beauchesne*:

> «Tout député a le droit, le devoir même de signaler à la présidence tout ce qu'il juge contraire au bon ordre. . . Il doit même le faire dès qu'il croit avoir constaté quelque irrégularité dans les délibérations en cours.»

La présidence veut simplement signaler qu'il y a une différence entre la restriction visant le débat sur la motion d'adoption et le fait d'invoquer le Règlement. Je désire ajouter que j'ai fait ces remarques pour clarifier la situation, mais qu'elles n'influent en rien sur la décision que je vais rendre et ne portent pas préjudice au député de Kamloops qui a soulevé et défendu ce rappel au Règlement. Bref, le 23 janvier le député aurait pu soulever la question de procédure, mais non débattre le fond de la motion.

[*Français*]

Je vais maintenant rendre ma décision. Le 24 janvier, le député de Kamloops (M. Riis) a signalé qu'il était fait mention dans la motion de voies et moyens, présentée par le ministre des Finances (M. Wilson), d'un document qui n'avait pas été déposé à la Chambre des communes. Voici, plus précisément, le texte de cet important passage de la motion.

[*Traduction*]

> «Une taxe. . . sera imposée après 1990 en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, conformément aux documents intitulés «Taxe sur les produits et services», déposés à la Chambre des communes par le ministre des Finances le 19 décembre 1989, et «Taxe sur les produits et services: document technique», publié par le ministre des Finances le 8 août 1989. Cette taxe est imposée au taux de 7 p. 100;»

[*Français*]

C'est le document mentionné en second lieu dans la motion, qui n'avait pas encore été déposé à la Chambre à ce moment-là.

[*Traduction*]

La député de Kamloops a fait valoir que nous avions affaire à un projet de loi fiscal qui se fondait en partie sur un document diffusé par les médias et qui n'avait pas été déposé à la Chambre. Cela remet en question, selon lui, la pratique séculaire voulant que les mesures financières prennent naissance en Chambre. Il demande en outre si

l'on pourrait maintenant proposer des amendements au projet de loi pour porter la taxe à 9 p. 100, vu que le document technique dont il est fait mention dans la motion traitait d'un projet de taxe de 9 p. 100.

[*Français*]

La Présidence reconnaît qu'il s'agit là de questions graves qui méritent un examen attentif et tous les éclaircissements utiles.

[*Traduction*]

Avant d'aller plus loin, il serait peut-être opportun d'expliquer brièvement, particulièrement aux gens qui nous écoutent, mais peut-être aussi aux députés, la signification de la motion de voies et moyens.

Notre procédure parlementaire est fondée sur la prémisse que le gouvernement doit déposer une motion de voies et moyens à la Chambre avant d'imposer une nouvelle taxe, avant de demander le maintien d'une taxe qui vient à expiration, ainsi qu'avant de hausser le taux ou d'étendre l'incidence d'une taxe existante.

C'est l'expression «voies et moyens» qui est employée pour désigner le procédé par lequel le gouvernement obtient les ressources nécessaires pour faire face à ses dépenses—en d'autres termes, comment il lève des impôts. Notre pratique requiert donc que soit déposé à la Chambre un avis de motion exposant les grandes lignes des modifications du droit fiscal qui sont proposées et que la motion soit adoptée avant la première lecture de tout projet de loi fiscal.

Or, il n'est pas nécessaire que cette motion de voies et moyens soit identique au projet de loi fiscal qui lui fait suite. Dans certains cas, la motion est presque une version mot-à-mot du projet de loi subséquent, mais il peut s'agir simplement dans d'autres cas d'un énoncé en un seul paragraphe des changements proposés.

On peut excuser les députés si, parfois, ils sont un peu perplexes quant à ce que l'on peut raisonnablement mettre ou ne pas mettre dans une motion de voies et moyens, car il y a eu de très nombreux libellés, formes et structures aux motions de voies et moyens au cours de l'histoire de nos institutions parlementaires.

Dans certains cas, cette motion est presque une version mot-à-mot du projet de loi subséquent, comme je l'ai dit, alors que dans d'autres cas, on peut n'avoir qu'un seul paragraphe expliquant les changements proposés. Notre Règlement précise que le projet de loi doit être «fondé sur les dispositions» de la motion de voies et moyens. Beaucoup de mes prédécesseurs ont expliqué dans leurs décisions que «fondé sur» ne voulait pas dire «identique à».

[*Français*]

J'aimerais revenir maintenant à l'affaire qui nous occupe.

Lorsque le député de Kamloops a fait valoir que la motion de voies et moyens faisait mention d'un document qui n'avait pas été déposé à la Chambre, il a soulevé plusieurs questions importantes. D'abord, on a demandé à la Présidence de se prononcer sur la question de savoir s'il était acceptable de présenter une motion de voies et moyens faisant mention d'un document qui n'a pas été déposé à la Chambre.

[*Traduction*]

Il semble évident que la question de savoir si une motion de voies et moyens ne doit faire mention que de documents déposés à la Chambre s'articule autour de celle de savoir si la Chambre et les députés avaient accès à ces documents et si ces documents étaient de nature publique. La nécessité de cet accès est évidente. Je m'empresse toutefois d'ajouter que rien dans notre Règlement ou notre pratique n'oblige à limiter les mentions faites dans les motions de voies et moyens aux seuls documents déposés à la Chambre.

• (1510)

L'histoire du document dont il s'agit ici—le document technique publié le 8 août 1989—est intéressante. Ainsi que le ministre des Finances l'a lui-même signalé le 25 janvier 1990, le document technique a fait l'objet d'une étude entreprise par un comité de son propre chef, et d'un rapport présenté à la Chambre par ce comité le 27 novembre 1989. Ce document technique a aussi donné lieu à la présentation d'une motion de subsides par le député de Yorkton—Melville, le 12 octobre 1989—et je cite, à la page 4578 du hansard, les paroles du député: qui ouvre le débat au nom du Nouveau Parti démocratique:

> «Je prends la parole aujourd'hui pour demander à la Chambre de rejeter la proposition énoncée dans le document technique concernant la taxe sur les produits et services.»

Il parlait naturellement du document technique que je viens de mentionner.

Il y a suffisamment d'indications que le document en question était bien connu dans les cercles parlementaires et qu'on pouvait en obtenir aisément des exemplaires de notre service des Documents parlementaires. Je dois donc conclure qu'au chapitre de l'accès des députés à ce document, il n'y a pas de problème. En outre, le ministre, dans l'intervention qu'il a faite le jeudi 25 janvier, a offert

de déposer le document technique du 8 août, ce qu'il a d'ailleurs fait le vendredi 26 janvier.

Je répète que, sur le strict plan de la procédure, il n'est pas requis que les motions renvoient uniquement à des documents déposés à la Chambre. À défaut de prescription d'une loi ou de notre Règlement, les documents qui sont déposés à la Chambre le sont par courtoisie, à titre d'information.

Beaucoup plus difficile est la question accessoire soulevée par le député de Kamloops concernant la possibilité d'amendements au projet de loi fondé sur la motion de voies et moyens. Cela dépend évidemment du rapport existant entre la motion et le projet de loi fiscal. Le député maintient que la motion délimite de façon incertaine la portée du projet de loi concernant la taxe sur les produits et services. Plus précisément, il relève la contradiction entre la taxe de 9 p. 100 dont les grandes lignes sont exposées dans le document technique et celle de 7 p. 100 dont on trouve l'énoncé dans le document de décembre 1989 et la motion.

Au cas où les députés ou encore le public se demanderaient comment cette contradiction peut exister, je dirais que c'est parce que le document technique a été préparé et rendu public il y a déjà quelque temps et que, naturellement, il mentionne les 9 p. 100, alors que le document de décembre incorpore les changements de politique, ce qui fait qu'il mentionne une taxe de 7 p. 100.

Sur le strict plan du taux de la taxe, je dois dire tout de suite que le texte de la motion fait mention expressément d'une taxe de 7 p. 100. Lorsque je dis que «le texte de la motion fait mention expressément d'une taxe de 7 p. 100», je parle bien sûr de la motion de voies et moyens, ce qui fait que le projet de loi et tous les amendements proposés devraient se limiter à ce taux qui constitue un plafond.

Le 25 janvier 1990 le ministre des Finances a également fait une intervention au sujet de ce rappel au Règlement. Il a déclaré que si l'on avait fait mention, dans la motion de voies et moyens, du document technique du mois d'août 1989 et du document de décembre 1989 déposé à la Chambre, c'était selon ses propres termes, «pour rendre service». Il l'explique ainsi à la page 7470 du hansard, et je cite le ministre:

> «Bref, nous avons fait mention du document technique du mois d'août comme d'un jalon historique du processus d'élaboration de la politique liée à la TPS, afin d'aider les députés... En terminant, je voudrais répéter que la motion de voies et moyens déposée lundi dernier suffit, car elle assure la portée et les pouvoirs nécessaires en ce qui concerne la TPS, avec ou sans mention du document technique du mois d'août dont mon collègue a parlé.»

[*Français*]

La Présidence accepte l'explication donnée par le ministre des Finances selon laquelle la mention des documents en cause dans la motion de voies et moyens est extrinsèque à l'expression de l'initiative financière du gouvernement.

[*Traduction*]

Il serait effectivement fort difficile de fonder un projet de loi fiscal sur des documents qui s'inscrivaient dans un procédé de consultation, surtout qu'il n'y a pas d'harmonie entre ces documents. Chacun d'eux traite en détail de domaines d'intérêt différents relevant de la question de la taxe sur les produits et services.

Je dois dire en passant que moi et d'autres avons examiné ces deux documents. Ils ont été examinés soigneusement par la présidence en préparation de cette décision.

S'il arrivait qu'on propose des amendements fondés sur ces documents, la présidence pourrait se retrouver dans la position peu enviable de devoir concilier les contradictions de ces documents et de devoir essayer de déterminer la porté exacte du projet de loi.

Je pense que les députés, et certainement le ministre, admettront que, sur le plan de la procédure, la situation aurait été intolérable et aurait causé à la présidence et à la Chambre des difficultés considérables.

[*Français*]

À cet égard, la Présidence se voit rappeler une déclaration faite par un de ses prédécesseurs, le Président Jerome, alors qu'il devait se prononcer sur le rapport entre une motion de voies et moyens et le projet de loi subséquent. Le 18 décembre 1974, le Président Jerome disait ce qui suit:

[*Traduction*]

> . . .les termes de la motion de voies et moyens sont l'expression soigneusement établie de l'initiative financière de la Couronne et de fréquentes déviations ne pourraient que conduire à la détérioration de ce très important pouvoir.

Dans son libellé actuel et dans la mesure où elle prend ses distances à l'égard des documents techniques des mois d'août et de décembre, la motion de voies et moyens déclare simplement qu'il sera imposé après 1990 une taxe sur les produits et services, calculée au taux de 7 p. 100:

a) de la valeur de la contrepartie relative aux fournitures taxables, sur les acquéreures de ces fournitures effectuées au Canada;

b) du total de la valeur à l'acquitté des produits et de la taxe d'accise imposée en vertu de la Loi sur la taxe d'accise relativement aux produits importés, sur les personnes qui importent des produits;

c) de la valeur de la contrepartie relative aux fournitures taxables importées, sauf les produits, sur les acquéreurs qui résident au Canada.

Bref, je pense qu'il faut noter que la motion de voies et moyens dont il s'agit présente un énoncé très large de l'initiative financière du gouvernement en ce qui concerne la taxe sur les produits et services et paraît donc offrir de très larges possibilités quant aux amendements au projet de loi, naturellement pourvu qu'on ne dépasse pas le plafond de 7 p. 100.

Ce sont les termes de la motion, qui doivent guider les députés dans la rédaction de tout amendement que je viens d'énoncer. Par conséquent, vu que le ministre a expliqué à la Chambre que la motion suffit et qu'elle ne tire aucun des pouvoirs requis des documents diffusés précédemment par le gouvernement, la présidence conclut que le projet de loi C-52 fondé sur la motion de voies et moyens peut maintenant subir l'étape de la deuxième lecture.

Je voudrais dire en outre que l'argument du député de Kamloops avait fait l'objet d'une excellente recherche et qu'il avait été présenté très succintement. J'espère que les députés seront d'avis que cette décision traite convenablement de la question.

Je remercie le ministre de l'aide qu'il a apportée à la présidence pour clarifier ses déclarations.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans le feu de la discussion pendant la période des questions, plusieurs de mes collègues et moi avons entendu le député de Burin—Saint-Georges dire que je mentais. C'est faux et antiparlementaire, et je me demande s'il saisirait l'occasion de se rétracter.

M. le Président: Avant que le député ne réponde, je veux assurer le ministre et les autres députés que je n'ai pas entendu cela, mais l'affaire est maintenant entre les deux députés. Je ne peux que me fier à leurs réponses.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, si j'avais dit quoi que ce soit d'antiparlementaire, je retirerais ces paroles sans hésiter. J'ai fait remarquer au ministre, qui m'avait accusé d'avoir prononcé des faussetés, que je pensais qu'il avait peut-être fait la même chose. J'ai utilisé le terme «faussetés» et j'ai poursuivi en disant que j'utiliserais un autre terme si je le pouvais. Toutefois, si l'on a jugé que j'ai dit quelque chose d'antiparlementaire, je me rétracte sans aucune réserve.

• (1520)

M. le Président: Je remercie le député. Les députés doivent évidemment se rappeler que l'enthousiasme que soulève parfois la période des questions peut créer des problèmes pour la présidence ainsi que pour d'autres députés qui attendent leur tour pour soulever des questions importantes et pour les ministres qui voudraient sans doute répondre à ces questions. Il est important que, pendant ces échanges, les députés n'oublient pas que leurs collègues veulent aussi se faire entendre. Je remercie les députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRETS

RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents dont la liste est jointe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis, et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que la motion suivante soit présentée et mise aux voix sans débat. Je propose:

Que, dès la fin de l'étude des Affaires courante ordinaires, la Chambre passe à l'ordre du jour portant débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-62;

Qu'à la suite du discours du ministre des Finances relatif à ladite motion, les autres délibérations de ce jour relatives à ladite motion et à tout amendement s'y rapportant soient délimitées ainsi qu'il suit et se déroulent dans l'ordre suivant:

—un discours (sans limitation de temps) du chef ou du porte-parole désigné de l'opposition officielle et du chef ou du porte-parole désigné du Nouveau Parti démocratique;

—une période d'une heure réservée aux questions et commentaires s'adressant au ministre des Finances, selon la formule utilisée pour la période des questions;

—un ajournement d'office, sans autre débat ni mise aux voix, du débat sur ladite motion et tout amendement s'y rapportant;

—un ajournement d'office de la Chambre jusqu'à onze heures le mardi 30 janvier 1990, sans autre débat sur la motion d'ajournement ni mise aux voix de celle-ci;

Étant entendu que la Présidence n'acceptera aucune motion dilatoire pendant le reste de la présente journée.

M. le Président: La Chambre consent-elle unaniment à ce que le leader du gouvernement à la Chambre présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer cette occasion de faire mon devoir et de présenter à la Chambre une pétition qui s'oppose farouchement au projet du gouvernement d'imposer aux Canadiens cette TPS très injuste de 7 p. 100.

Les pétitionnaires croient fermement que la taxe de 7 p. 100 sera injuste pour les Canadiens, qu'elle sera préjudiciable aux Canadiens à revenu faible et moyen et qu'elle imposera un lourd fardeau aux petites entreprises. C'est pourquoi ils s'opposent farouchement à la TPS qui constituera une ponction fiscale sans précédent, car elle va entraîner pour les Canadiens une hausse non seulement des taxes, mais aussi de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur de déposer des pétitions, au nom de la population de Parkdale—High Park. Les pétitionnaires ne se laissent pas berner par la proposition du gouvernement de faire passer de 9 à 7 p. 100 le taux de la TPS. Même à ce taux, la taxe demeure une augmentation de 7 p. 100 du prix de produits qui ne sont pas taxés présentement. Les pétitionnaires exhortent la Chambre et le gouvernement à renoncer au projet de taxe sur les produits et services, quel qu'en soit le taux.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai moi aussi d'autres pétitions provenant de ma circonscription de Prince Edward—Hastings. Les pétitionnaires s'ajoutent aux milliers d'autres de ma circonscription qui s'opposent radicalement à la taxe sur les produits et services que le gouvernement semble vouloir nous forcer à adopter dans un projet de loi.

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions qui s'adressent au ministre des Finances au sujet du rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Ces deux pétitions proviennent de Mattice et de Valrita et demandent que le ministre des Finances rejette en totalité la recommandation du rapport qui veut que ce progamme soit aboli.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette la recommandation du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires, représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, sont inquiets des recommandations de ce rapport qui causera le renvoi de plusieurs travailleurs. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

Monsieur le Président, selon l'indice de disparité des 84 localités isolées et désignées par le gouvernement du Québec, en octobre 1989, Lebel-sur-Quévillon se classe en 70e position au Québec.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente des pétitions signées par de nombreuses personnes qui s'opposent fermement à la taxe sur les produits et services. Ils estiment que cette nouvelle taxe imposera un lourd et injuste fardeau aux Canadiens à faible et à moyen revenu, qu'elle imposera un fardeau indu aux petites entreprises et qu'en plus d'accroître le poids des taxes, elle fera augmenter le taux d'inflation, d'intérêt et de chômage. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi en vertu de l'article 36 du Règlement. J'ai ici 30 signatures, mais tout compte fait, j'ai près de 9 000 pétitionnaires qui s'élèvent contre la taxe sur les produits et services. Ces gens font observer que, depuis cinq ans, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers sont passées à toutes fins utiles de 39 à 59 milliards, et que cela constitue un accroissement très considérable de l'impôt sur le revenu des particuliers, soit près de 90 p. 100.

Les pétitionnaires sont préoccupés par les 31 nouvelles augmentations de taxe et d'impôt. Ils sont préoccupés de ce que, par étapes, le gouvernement au pouvoir a fait passer à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, qui était de 9 p. 100. Ils sont préoccupés des effets que cela va avoir sur les familles à revenus moyens et modestes. Ils sont préoccupés des effets que cela va avoir sur les petites entreprises, de l'augmentation des tâches d'administration que cela va représenter et des moyens que certaines, voire la plupart des entreprises de ma circonscription vont devoir y consacrer. Celles surtout qui arrivent tout juste à survivre sont effrayées à l'extrême.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

Affaires courantes

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition que j'aimerais déposer en vertu de l'article 36 du Règlement. Cette pétition est signée par de nombreux Canadiens qui s'opposent au projet du gouvernement d'imposer la taxe sur les produits et services, la TPS, qu'on pourrait appeler plus correctement la taxe des pleurs et des souffrances, quel qu'en soit le taux. Ces gens demandent avec la plus grande insistance au Parlement et au gouvernement du Canada de rejeter la taxe sur les produits et services, quel qu'en soit le taux.

• (1530)

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de présenter à cette Chambre plusieurs pétitions venant de personnes de ma circonscription, soit Beauséjour. Ces gens veulent signifier leur opposition au projet de taxation du gouvernement et demandent humblement que le Parlement rejette ce projet de loi, ce projet de taxation.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question no 171 revisée, ainsi qu'aux questions nos 186, 191, 192, 193, 194, 199 et 200.

[*Texte*]

LA QUANTITÉ D'EAU ACHEMINÉE À TOUS LES MOIS DU LAC MICHIGAN PAR LE CHICAGO SHIP CANAL

Question no 171—**M. Milliken:**

Pour *a*) 1985, *b*) 1986, *c*) 1987, *d*) 1988, *e*) 1989 jusqu'à ce jour, quelle a été, par mois, la quantité d'eau du Lac Michigan acheminée par le *Chicago Ship Canal*?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): La dérivation de Chicago, commencée en 1848, détourne une partie des eaux du lac Michigan à Chicago vers la voie navigable de l'Illinois pour des fins de consommation domestique, d'évacuation des eaux usées et de navigation ainsi que pour la production d'hydro-électricité. La voie navigable est reliée au cours supérieur du fleuve Mississippi. Avant 1900, 500 pieds cubes d'eau par seconde (pi3 /s) étaient ainsi détournés. Lorsque la construction du canal de navigation et d'évacuation des eaux usées a été terminée, le volume de l'eau détournée a augmenté progressivement pour atteindre environ 10 000 pi3 /s en 1928. À la suite de contestations d'autres États (surtout du Wisconsin), la Cour suprême des États-Unis a rendu plusieurs décrets (en 1922, 1925, 1930 et 1967). Le décret de 1967 portait que, à partir du 1er mars

1970, le volume des eaux détournées serait limité à environ 3 200 pi3 /s. En 1980, une décision de la Cour modifiant le décret permettait d'utiliser une période de 40 ans afin de calculer le débit moyen des eaux détournées à long terme pour des fins de conformité. Le lac Michigan se trouve sur le territoire des États–Unis, et ses eaux ne sont pas considérées comme des «eaux limitrophes», comme celles dont il est question dans le Traité de 1909. Toutefois, comme il est relié au lac Huron et qu'il se jette dans ce lac ainsi qu'en aval, le reste du réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint–Laurent s'en ressent. Actuellement, comme le débit des eaux détournées est de 3 200 pi3 /s, le volume d'eau qui s'écoule dans le réseau hydrographique des rivières St. Clair et Détroit est réduit de 1,7 p. 100, dans la rivière Niagara, de 1,5 p. 100, et dans le fleuve Saitn–Laurent, de 1,3 p. 100.

Un débit de 3 200 pi3 /s est équivalent à 7,8 milliards de litres par jour, ou 1,7 milliard de gallons impériaux par jour.

En ce qui a trait aux montants spécifiques d'eau détournées vers la dérivation de Chicago durant les années et les mois demandés, veuillez consulter les tableaux ci–joints.

VOLUME OF WATER REMOVED FROM LAKE MICHIGAN THROUGH THE CHICAGO DIVERSION, IN BILLIONS OF LITRES

QUANTITÉ D'EAU DU LAC MICHIGAN ACHEMINÉE PAR LE CHICAGO SHIP CANAL, EN MILLIARDS DE LITRES

	1985	1986	1987	1988	1989
January/ janvier	206.8	155.8	165.9	207.8	161.6
February/ février	311.8	196.1	154.1	173.8	122.1
March/ mars	394.8	205.6	187.7	183.2	178.7
April/ avril	221.2	175.9	200.1	201.3	142.2
May/ mai	196.4	233.3	254.2	166.9	169.5
June/ juin	228.5	279.2	253.8	201.0	530.1
July/ juillet	272.9	347.4	290.1	251.9	311.9
August/ août	278.0	283.0	550.4	275.5	361.3
September/ septembre	262.6	345.1	299.8	284.5	361.3
October/ octobre	275.8	376.6	205.8	205.2	n/a
November/ novembre	346.1	196.3	162.2	238.5	n/a
December/ décembre	199.5	183.5	243.4	165.9	n/a
Total	3194.4	2977.8	2967.5	2555.5	n/a

VOLUME OF WATER REMOVED FROM LAKE MICHIGAN THROUGH THE CHICAGO DIVERSION, IN BILLIONS OF BRITISH GALLONS

QUANTITÉ D'EAU DU LAC MICHIGAN ACHEMINÉE PAR LE CHICAGO SHIP CANAL, EN MILLIARDS DE GALLONS IMPÉRIALS

	1985	1986	1987	1988	1989
January/ janvier	45.5	34.3	36.5	45.7	35.5
February/ février	68.6	43.1	33.9	38.2	26.9
March/ mars	86.8	45.2	41.3	40.3	39.3
April/ avril	48.7	38.7	44.0	44.3	31.3
May/ mai	43.2	51.3	55.9	36.7	37.3
June/ juin	50.3	61.4	55.8	44.2	116.6
July/ juillet	60.0	76.4	63.8	55.4	68.6
August/ août	61.2	62.3	121.1	60.6	79.5
September/ septembre	57.8	75.9	65.9	62.6	79.5
October/ octobre	60.7	82.8	45.3	45.1	n/a
November/ novembre	76.1	43.2	35.7	52.5	n/a
December/ décembre	43.9	40.4	53.5	36.5	n/a
Total	702.8	655.0	652.7	562.1	n/a

L'APECA – LES EXPERTS–CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question nº 186—**M. MacDonald (Dartmouth):**

Du 31 juin 1987 au 31 octobre 1989, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a–t–elle retenu les services d'experts–conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, a) quel est le montant total dépensé, par année, b) quel est le nom de ces sociétés, c) quelle somme chaque société a–t–elle reçue de l'Agence?

L'hon. Elmer MacIntosh MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Du 30 juin 1987 au 31 octobre 1989, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a engagé les services de consultants extérieurs.

a) Le montant total des dépenses par année est comme suit:

AF 87/88—342 927$

AF 88/89—3 321 948$

AF 89/90—1 949 274$

GRAND TOTAL 5 614 149$

b) et *c*) tel que la liste ci–jointe.

DÉPENSES DE L'APECA POUR SERVICES DE CONSULTANTS EXTÉRIEURS

NOM DE LA COMPAGNIE	DU 30 JUIN 1987 AU 31 MARS 1988	DU 1er AVRIL 1988 AU 31 MARS 1989	DU 1er AVRIL 1989 AU 31 OCT. 1989	TOTAL
A.W. Armstrong & Associates		2 000$	10 650$	12 650$
Aird Associates		5 250$		5 250$
Ash Craig & Thorton		3 139$		3 139$
Atlantic Provinces Economic Council	7 500$	25 000$		32 500$
Barracore Management Ltd			32 861$	32 861$
Baseline Market Research Ltd		1 300$		1 300$
Business Resources (*)			12 200$	12 200$
Canmac Economics Ltd		42 377$	11 934$	54 311$
Clarkson Gordon	32 886$	143 501$	68 395$	244 782$
Collins Barrow Management		48 894$		48 894$
Conference Board of Canada	20 237$	2 325$	9 644$	32 206$
Conseil Economique du N.-B.	1 000$			1 000$
Coopers & Lybrand (*)	5 000$	150 539$	145 793$	301 332$
Corporate Research Associates		2 700$	6 650$	9 350$
Corporate Communications		165 765$	77 302$	243 067$
Courtfax +	3 862$			3 862$
Cyberforce Systems Ltd			20 315$	20 315$
Dearborn Group		11 038$		11 038$
Deloitte, Haskins & Sells		47 683$	42 323$	90 006$
Design Associates	9 398$			9 398$
DML Communications			42 240$	42 240$
DMR Group Inc.		10 059$	59 486$	69 545$
Doane Raymond		206 704$	181 727$	388 431$
Don Cummer & Associates		700$		700$
Douglas House Consultants		7 350$		7 350$
DPA Group Inc.	2 330$		65 029$	67 359$
Dupree & Burden		22 400$		22 400$
Earle & Squire Chartered Accountants		13 500$	10 000$	23 500$
East Coast Editorial		21 249$	23 829$	45 078$
Economic Council of Nfld		988$		988$
Executive Secretarial Consultants			11 363$	11 363$
F.B.D.B.		3 695$		3 695$
Fiander—Good			24 731$	24 731$
Frank Gibson Associates		3 842$		3 842$
G.L. Office Management Service			14 231$	14 231$

Affaires courantes

Gardner Pinfold Consulting	24 362$	136 360$	19 938$	1800 660$
Glen Elg Associates	26 085$			26 085$
H.P. Consultants	7 417$			7 417$
Harris Pitcher Kennedy & Ryan Consultants		21 151$		21 151$
Hay Management	9 749$			9 749$
Informatique Landry Computing		6 453$		6 453$
Institut Canadien de Recherche (*)		6 500$	3 500$	10 000$
John Kettle Incorporated		3 000$		3 000$
Kirby & Company		49 023$	71 383$	120 406$
LeBlanc, Nadeau, Bujold, Maheux			18 750$	18 750$
Laventhol & Horworth		24 925$		24 925$
Leslie Communications			23 118$	23 118$
M.O. Consultants		34 000$	18 843$	52 843$
MacDonald Consultants Ltd	35 954$	25 285$		61 239$
MacIsaac & Younker			20 520$	20 520$
Mair Public Relations	1 120$	7 800$	2 500$	11 500$
Memorial University		175 733$	156 025$	331 758$
Meridian Systems Group			23 625$	23 625$
MIS Consultant Inc.		25 000$	29 860$	54 860$
Moncton Consulting Services	25 000$	13 741$		38 741$
Multiscript		3 905$	5 115$	9 020$
Newfoundland & Labrador Development Corporation		450 000$		450 000$
Nordco Limited		15 936$		15 936$
N.S. Research Foundation		13 983$		13 983$
O'Driscoll Raymond Inc.		16 103$		16 103$
O'Malley Communications		21 892$		21 892$
Omnifacts Research Ltd		15 000$		15 000$
Overseas Canadian Prospect Management & Planning Inc.		2 367$		2 367$
P.I.R. Communications		65 629$	22 200$	87 829$
Paper Tiger Enterprises	9 812$			9 812$
Parnell Kerr Foster		28 592$		28 592$
Pat Binns & Associates (*)			4 700$	4 700$
Pathways Incorporated	7 000$	46 642$	33 756$	87 398$
Peat Marwick		50 197$	43 500$	93 697$
PPD Technologies		15 840$		15 840$
Price Waterhouse		69 678$		69 678$
Promotional Resources Ltd	34 939$	35 907$		70 846$
Pye Refunds		4 250$		4 250$
R. Flaman Management		8 578$	19 947$	28 525$
R. Harrop Enterprises	18 891$	33 858$	4 347$	57 096$
Robertson Daye		254 147$	125 353$	379 500$

		Affaires courantes		
S.B. Shaw & Assoc.		2 700$		2 700$
S.H.L. Systemhouse Inc.		4 267$		4 267$
Saga Communications			38 923$	38 923$
Seaconsult Marine Research Ltd		45 910$	42 700$	88 610$
Siskin Management		423 939$	274 605$	698 544$
St. F.X. University Extension Department		1 170$		1 170$
Stevenson, Kellog, Ernst & Whinney	25 000$			25 000$
Susanatek Consulting & Investments			113 198$	113 198$
The Newlantic Group	21 625$	6 500$		28 125$
The Sanctuary Woods Group		5 800$	25 300$	31 100$
Thorne Ernst & Whinney Chartered Accountants	13 680$	53 292$		66 972$
Ti-Bo Consultant Services			14 065$	14 065$
Touche Ross & Co.		87 152$		87 152$
TSI Associates Inc.		875$		875$
UMA Group		19 962$		19 962$
Unified System Ltd		29 155$		29 155$
Venture Economics Canada Ltd (*)			4 000$	4 000$
Venture Communications Inc.			18 800$	18 800$
Walter P. Miller		7 700$		7 700$
William A. Mercer Ltd		10 053$		10 053$
GRAND TOTAL	342 927$	3 321 948$	1 949 274$	5 614 149$

(*) CONTRATS OU PARTIES DE CONTRATS APPROUVÉS APRÈS LE 5 SEPTEMBRE 1989

LA FERMETURE DE LA BFC DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

Question nº 191—**M. Harvard:**

1. Les projections du ministère de la Défense nationale selon lesquelles une économie de coûts de 529 millions de dollars serait réalisée, sur une période de 15 ans, par suite de la fermeture de la base des Forces canadiennes de Portage la Prairie tenaient-elles comptes de l'inflation et de la valeur-temps de l'argent et, sinon, pour quelle raison?

2. Quel est le coût net, pour le Trésor, de la fermeture de la base des Forces canadiennes de Portage, compte tenu des coûts qui seront pris en charge non pas par le ministère de la Défense nationale mais par d'autres ministères, comme le ministère des Transports?

3. Le gouvernement a-t-il estimé le coût du maintien en activité, de la base des Forces canadiennes de Portage et, dans l'affirmative, quel est-il?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère de la Défense nationale et le ministère d'Emploi et Immigration m'informent comme suit:

1. La valeur de rendement de l'argent se compose de deux éléments: les hausses des prix ou l'inflation, et le coût d'opportunité ou le coût du capital. On a tenu compte de l'inflation dans le calcul du montant total net des économies que la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie permettra de réaliser au cours de la période de quinze ans s'échelonnant de 1989-1990 à 2003-2004. Dans ce calcul, on n'a toutefois pas pris en considération le coût d'opportunité. À cet égard, il importe de signaler que, dans le cadre de cette réaffectation interne des dépenses du MDN et du gouvernement fédéral, il ne convenait pas de tenir compte de ce type de coût.

2. Le coût de la fermeture de la base des Forces canadiennes de Portage-la-Prairie s'élève à 93 140$, et a été réparti de la façon suivante:

Affaires courantes	
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (25 000$ utilisé pour une étude portant sur les opportunités économiques	30 000$
Développement des collectivités—Étude sur l'impact	25 000$
Coordination de projet	
Salaires	22 000$
Opérations et entretien	7 500$
Location de bureau	8 640$

Ces fonds font partie des allocations régionales régulières du Manitoba dans le cadre de la Planification de l'emploi.

3. Le contexte dans lequel on pose une question sur le coût de la poursuite des activités de la BFC Portage-la-Prairie n'est pas claire. En effet, dans le cas où on ne mettrait pas fin aux activités actuelles ou on ne confierait pas certaines d'entre elles à d'autres établissements, le coût de la poursuite de ces dernières demeurerait celui qu'il est présentement et toutes les économies prévues seraient alors perdues. Si, comme on l'envisage, on ne donne plus les cours destinés aux pilotes à la BFC Portage-la-Prairie, il n'est alors plus nécessaire de maintenir une base, peu importe sa taille, et toute tentative visant à garder cette dernière entraînerait un gaspillage de fonds.

LA BASE DE FORCES CANADIENNES DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

Question nº 192—**M. Harvard:**

1. Quel est le coût réel a) du transfert du personnel de la base des Forces canadiennes de Portage dans d'autres bases militaires, b) de l'opération matérielle de fermeture de la base des Forces canadiennes de Portage, c) des transferts, du recyclage et des indemnités de départ pour ce qui concerne les civils qui travaillent actuellement à la base des Forces canadiennes de Portage?

2. Le gouvernement prévoit-il une réduction du personnel de l'aviation équivalente aux postes de la base fermée qui seront transférés et, sinon, y aura-t-il transfert des dépenses afférentes à une partie du personnel?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): 1. *a*) La BFC Portage-la-Prairie peut compter au maximum 499 membres de la Force régulière. À l'heure actuelle, elle en compte 480; il est probable qu'il n'y aura pas de changements à cet égard en raison du manque de personnel militaire. On évalue à 10 400 $ le coût moyen de réinstallation d'un militaire, et à 4 992 000 $ le coût total de réinstallation de tous les militaires. Il convient de souligner toutefois que, comme environ 30 p. 100 du nombre total des militaires de la base sont mutés chaque année pour des raisons de service, le coût de réinstallation directement attribuable à la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie est de 3 494 400 $.

b) À l'heure actuelle, on ne connaît pas les coûts liés à la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie vu qu'ils dépendront de l'utilisation future des installations. Dans le cas où un autre organisme utiliserait toutes ces dernières, les coûts seraient réduits au minimum; par contre, si toutes les installations devaient être démolies, ils seraient beaucoup plus élevés. On s'attend à ce que les coûts soient maintenus près du bas de l'échelle.

c) On s'attend à verser les sommes suivantes pour dédommager les employés civils de la BFC Portage-la-Prairie:

réinstallation: 781 000 $

recyclage: 148 000 $ (ce montant comprend les frais de scolarité et de déplacement); indemnité de départ: 434 000$.

2. La BFC Portage-la-Prairie dispose d'un effectif permanent de 499 postes; on transférera ailleurs 95 de ceux liés à l'École des instructeurs de vol et à l'École de pilotage élémentaire à bord d'hélicoptères. Les 404 autres postes seront abolis, ce qui occasionnera une réduction équivalente du personnel des forces aériennes.

L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE DE PILOTAGE DISPENSÉE AUX MILITAIRES

Question nº 193—**M. Harvard:**

1. Le gouvernement favorise-t-il l'attribution à l'entreprise privée des opérations de base de l'entraînement au vol de son personnel militaire et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

2. Le gouvernement estime-t-il que l'entraînement par le secteur privé est plus viable maintenant que lorsqu'on en a fait l'essai en 1964-1965 et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

3. Le gouvernement a-t-il déclaré que, chaque année, seulement 142 pilotes subissaient un entraînement à la base des Forces canadiennes de Portage et, dans l'affirmative, cette déclaration était-elle exacte, et, sinon, a) quel est le nombre exact, b) combien des chiffres sur lesquels s'appuyait la décision ont été calculés à partir du nombre inexact?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): 1. Le gouvernement appuie en principe le fait de donner à contrat certains éléments de l'instruction de vol militaire, vu qu'il s'agit d'une mesure qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés dans tout le secteur public pour réduire le déficit. Le ministère de la Défense nationale (MND) s'applique actuellement d'ailleurs à déterminer s'il lui sera possible d'adjuger un marché en ce qui concerne l'instruction élémentaire de pilotage, qui permettra de mettre en branle ces activités au moment de la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie prévue en 1992. Les réponses aux demandes de manifestation d'intérêt présentées par le MDN montrent qu'il existe des possibilités intéressantes en ce sens, et les fonctionnaires concernés s'affairent actuellement à déterminer la forme que devrait prendre un marché de ce genre. Les résultats de leur travail se réflèteront dans l'appel d'offres dont la publication est prévue pour le début de l'été 1990.

2. Le ministère de la Défense nationale a approuvé dans le passé le fait que des pilotes militaires participent à des programmmes civils de maintien de la compétence. Il

n'est toutefois pas au courant du fait que des programmes civils d'instruction élémentaire de vol destinés à des militaires aient été mis sur pied ou aient remplacé les programmes militaires déjà existants. On saura s'il est possible de donner à contrat certains éléments de l'instruction de vol militaire au moment de l'évaluation des propositions reçues par suite de l'appel d'offres.

3 *a*) Non. Le gouvernement n'a pas déclaré qu'il n'y a que 142 pilotes qui sont formés chaque année à la BFC Portage-la-Prairie. Selon les résultats d'une étude effectuée en 1988, 145 pilotes ont réussi les cours donnés à l'Ecole élémentaire de pilotage cette année-là. De plus, Quelque 44 pilotes d'hélicoptère se voient décerner un diplôme à cette fin chaque année, et un certain nombre d'autres militaires, qui varie tous les ans, entrent à l'Ecole des instructeurs de vol à la BFC Portage-la-Prairie. Le nombre total de personnes qui participent à l'instruction de pilotage pourrait donc être près du double du chiffre susmentionné.

b) En ce qui concerne l'adjudicaton éventuelle d'un marché pour l'instruction élémentaire de pilotage, on a tenu compte d'un nombre de participants pouvant aller de 145 à 280. On ne s'est pas servi directement de ces chiffres pour calculer les économies que la fermeture de la BFC Portage-la-Prairie permettra de réaliser.

LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION DE VOL

Question nº 194—**M. Harvard:**

1. Les raisons sur lesquelles le gouvernement se fonde pour déterminer le lieu où les établissements d'entraînement au vol doivent être situés ont-elles changé et, dans l'affirmative, a) quelles sont les nouvelles raisons, b) la base des Forces canadiennes de Portage est-elle jugée inadéquate, selon les nouveaux critères et, dans l'affirmative, à quels égards?

2. Le gouvernement a-t-il décidé des endroits où les écoles d'entraînement au vol qui restent seront transférées lorsque la base des Forces canadiennes de Portage sera fermée et, dans l'affirmative, quels sont-ils, et, sinon, dans quelle mesure peut-il faire une projection précise des coûts ou des besoins en personnel?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): 1. Les critères utilisés pour choisir les endroits où seront établis des établissements d'instruction de vol n'ont pas changé. Le MDN continue de chercher des endroits où la topographie du terrain et les conditions météorologiques permettront d'assurer que les cours de ce genre seront donnés de la façon la plus rentable possible. Le lieu où est établi la BFC Portage-la-Prairie convient d'ailleurs très bien à cette fin. À cet égard, veuillez tenir compte que plusieurs des personnes qui ont répondu aux demandes de manifestation d'intérêt ont proposé d'établir leurs installations sur cette base, dans le cadre d'un parc industriel où se dérouleraient diverses activités dont l'instruction élémentaire de pilotage. Il n'en demeure pas moins qu'il faut prendre en considération d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que d'autres endroits se révéleraient plus appropriés sur le plan de la rentabilité; on se penchera sur cette possibilité au moment de l'évaluation des offres reçues.

2. Le Ministère examine actuellement la possibilité de réinstaller les autres écoles d'instruction de vol à d'autres bases des Forces canadiennes, à savoir notamment celles d'Emonton, de Moose Jaw et de Winnipeg. À cet égard, on ne s'attend à disposer des renseignements sur les coûts détaillés et sur le personnel qu'au cours du premier trimestre de 1990.

L'ADOPTION DE MESURES LÉGISLATIVES EN VERTU DESQUELLES LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX SERAIENT TENUS DE RÉINVESTIR DANS LES RESSOURCES FORESTIÈRES UNE PART IMPORTANTE DES RECETTES PROVENANT DES DROITS DE COUPE ET DES IMPÔTS

Question nº 199—**M. Gardiner:**

Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour donner suite à la recommandation du premier rapport d'étape annuel sur la stratégie nationale pour le secteur forestier canadien aux termes de laquelle on devrait adopter des mesures législatives faisant obligation au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de réinvestir dans les ressources forestières une fraction importante des recettes provenant des droits de coupe et des impôts et, dans l'affirmative, qu'a-t-il fait?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire de ministre d'État (Forêts)): Aucune mesure législative n'a été adoptée afin d'obliger les gouvernements fédéral et provinciaux à réinvestir dans les ressources forestières une fraction importante des recettes provenant des droits de coupe et des impôts. Aucun des gouvernements n'envisage adopter de telle mesures.

Toutefois, il faut noter qu'à l'échelon national les dépenses provinciales en foresterie étaient plus élevées que les recettes provinciales provenant des forêts au cours des deux derniers exercices de 1987-1988 et 1988-1989, comme représenté dans le tableau suivant:

INFORMATION SUR LE BUDGET PROVINCIAL	EXERCICES	
	1987-88	1988-89
Dépenses en foresterie pour toutes les provinces ($,000)	1 216 690	1 398 570
Recettes provenant des fôrets pour toutes les provinces ($,000)	1 120 700	1 009 100

LES FONDS VERSÉS À LA *NORTHERN INTERIOR VEGETATION MANAGEMENT ASSOCIATION*

Question nº 200—**M. Gardiner:**

Le gouvernement a-t-il versé des fonds à la *Northern Interior Vegetation Management Association* et, dans l'affirmative, *a*) quelle somme, *b*) un représentant ministériel est-il chargé de recevoir les demandes de fonds provenant de l'Association et, dans l'affirmative, lequel, *c*) l'Association a-t-elle sollicité des fonds pour l'exercice 1990-1991 et, dans l'affirmative, quelle somme, *d*) des rapports d'étape concernant des dépenses ont-ils été remis au gouvernement?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Le gouvernement du Canada a

versé des fonds à la Northern Interior Vegetation Management Association.

a) Le Gouvernement du Canada a versé en tout 20 000 dollars à la Northern Interior Veegetation Management Association dans le cadre de l'entente Canada–Colombie–Britannique sur la mise en valeur des ressources forestières; 10 000 dollars au cours de l'année financière 1988–1989 et 10 000 dollars en 1989–1990. En outre, dans le cadre du programme de recherche à frais partagés ressortissant à l'entente, un projet de 7 500 dollars vise à aider l'association à collecter et à compiler des données sur les essais d'aménagement de la végétation dans la partie nord de l'Intérieur.

b) Les demandes de financement sont du ressort de M. T. John Drew, directeur général de Fôrets Canada pour la région du Pacifique et du Yukon. À ce jour, les fonds versés à la Northern Interior Vegetation Management Association ressortissent au volet de recherche et de démonstration de l'entente et ils sont liés à un programme de recherche dynamique exécuté dans la partie nord de l'Intérieur de la Colombie–Britannique.

c) L'association n'a soumis aucune demande de fonds pour l'année financière 1990–1991.

d) Les fonds versés à l'association par la partie fédérale en vertu de l'entente ont été affectés à la mise sur pied et au fonctionnement de l'association, qui distribue un bulletin trimestriel à ses membres et aux employés de Forêts Canada. Ce bulletin, qui traite des activités en cours ou prévues, comporte, en général, un état récapitulatif des dépenses. En outre, au cours de sa réunion courante, le comité consultatif de l'association est saisi d'un résumé détaillé des dépenses, des réalisations et des prévisions pour commentaires et approbation.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nos 178 et 198 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît–il à la Chambre que les questions nos 178 et 198 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'EMPLOI DES MINORITÉS ETHNIQUES VISIBLES

Question no 178—**Mme Mitchell:**

Pour 1987, 1988, et chaque mois de 1989 jusqu'à ce jour, quels étaient, au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, *a*) les titres et les niveaux de salaire des catégories (i) employés de bureau et travailleurs manuels (ii) cadres inférieurs, intermédiaires et supérieurs, *b*) le nombre et le pourcentage des postes d'employés de bureau et de travailleurs manuels occupés par les minorités ethniques visibles (i) à titre permanent, temporaire ou intérimaire (ii) à plein temps ou à temps partiel, *c*) le nombre et le pourcentage des postes de cadre inférieur, intermédiaire et supérieur occupés par les minorités ethniques visibles (i) à titre permanent, temporaire ou intérimaire (ii) à plein temps ou à temps partiel, *d*) le taux de roulement pour chacun des postes visés dans les sections *b*) et *c*)?

(Le document est déposé.)

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

Question no 198—**M. Saint–Julien:**

Y a–t–il des localités au Canada qui, en date du 1er décembre 1989, sont désignées «localités isolées» en vertu du régime d'indemnisation fiscale, où des contribuables sont admissibles aux déductions prévues à l'article 110.7 de la Loi de l'impôt sur le revenu et aux articles 7302 et 7304 du règlement de l'impôt sur le revenu et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont–elles *b*) depuis quand ces localités ont été désignées «localités isolées» *c*) par année, quel est le montant du retour total de l'impôt fédéral pour chacune d'entre elles?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA FERMETURE DE MINES À ELLIOT LAKE, EN ONTARIO

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la fermeture, annoncée vendredi dernier, des mines Quirke et Panel de la société Rio Algom a Mines à Elliot Lake, en Ontario, fermeture qui va entraîner la mise à pied de quelque 1 600 travailleurs, soit 70 p. 100 de la main–d'oeuvre de cette société à Elliot Lake. Ce sera une véritable catastrophe pour cette localité.

J'ose espérer, monsieur le Président, que vous allez autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur cette affaire.

M. le Président: Le député d'Algoma soulève là une grave question, en particulier pour une région de notre pays, mais aussi, je crois, pour des députés qui siègent ici.

Toutefois, le député pourrait peut-être revenir à la charge dans les jours à venir, car je ne crois pas que la motion soit acceptable pour le moment.

Je remercie le député d'avoir soulevé cette question importante.

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande aussi à proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion de la crise de plus en plus grave du secteur des pêches de l'Atlantique. Je sais. . .

M. le Président: Ce qui m'ennuie, c'est que, pour une raison quelconque et peut-être par ma faute, je ne semble pas avoir reçu l'avis de motion du député.

Le député peut-il m'éclairer là-dessus?

M. Simmons: Monsieur le Président, j'ai envoyé mon avis le 25 janvier. Je me ferai un plaisir de transmettre une copie de la lettre à la présidence, si elle le désire.

M. le Président: Si je comprends bien, l'avis a été donné il y a un jour ou deux. Dans ce cas, le député aurait-il l'obligeance d'examiner la chose ce soir et de bien vouloir me donner avis demain matin lorsque je serai en mesure de m'occuper de cette affaire?

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour

canadienne de l'impôt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens aujourd'hui, afin d'ouvrir le débat sur la taxe sur les produits et services, car avec ce projet de loi, nous avons réussi à faire ce qu'aucun autre gouvernement avant nous n'avait pu réaliser, à savoir élaborer une réforme globale, équilibrée et équitable du régime de taxe de vente fédérale. Il s'agit d'un événement marquant pour le Canada. Avec ce projet de loi, c'en est enfin fini des voeux pieux; nous prenons des mesures concrètes, afin de réformer notre régime de taxe de vente qui est tout à fait désuet et comporte de graves lacunes.

Nous proposons donc d'établir un régime de taxe de vente fédérale permettant de raffermir l'économie et d'améliorer l'équité du régime fiscal. Les Canadiens discutent, analysent et proposent depuis un demi-siècle des solutions de rechange à la taxe de vente existante. Des commissions royales et des comités ont tous démontré les graves lacunes et inéquités du régime actuel.

La Commission Rowell-Sirois en 1940, la Commission Carter en 1966 et le comité Goodman en 1983 ont tous conclu que notre taxe de vente fédérale ne servait ni les intérêts de notre économie ni ceux des Canadiens.

Depuis un demi-siècle, nos industriels, nos chefs d'entreprise, nos exportateurs et les travailleurs qu'ils emploient ont un lourd handicap face à la concurrence étrangère. En effet, depuis un demi-siècle, les Canadiens de toutes les provinces, de toutes les villes et de tous les villages versent sans le savoir des milliards de dollars sous forme de taxe de vente fédérale.

Le régime fiscal que nous devons subir depuis 66 ans est trompeur, fondamentalement inéquitable et contraire à nos intérêts économiques au Canada et à l'étranger. Il entraîne de très nombreuses suppressions d'emplois au Canada.

Maintenant plus que jamais, il est temps de tirer les leçons de l'histoire, de mettre en oeuvre un régime fiscal fédéral témoignant d'une vision audacieuse de l'avenir au lieu d'être enlisé dans l'intertie du passé.

La portée générale des mesures que nous avons prises montre bien que notre vision du Canada s'adresse aux audacieux. C'est une vision qui embrasse les notions d'égalité des chances, de justice et de compassion envers les Canadiens et leur famille. La notion de force est présente, mais aussi celle de modération et de paix dans le cadre des institutions internationales C'est une vision teintée de conservatisme au sens le plus beau du terme: préserver ce qui est bon et assurer une qualité de vie meilleure aux prochaines générations en leur léguant un

niveau de vie plus élevé et un environnement plus sain. Mais plus important encore peut-être, cette vision se fonde sur une solide notion de la réalité et elle s'exprime par des actes et non par des paroles creuses. Son succès repose sur une économie forte, prospère et dynamique. Voilà en quoi consiste notre programme de renouveau économique.

C'est un vaste plan que nous avons suivi assidûment depuis novembre 1984. Nos initiatives en matière d'investissements, de commerce international, de privatisation, de concurrence, de brevets et de droits d'auteur, de déréglementation, de réforme des pensions et de la fiscalité ainsi que de planification du marché du travail sont toutes conçues pour asseoir les fondements d'une croissance durable à long terme de l'économie et de l'emploi au Canada, dans un monde dominé par une concurrence féroce où le changement est de plus en plus la seule constante.

La taxe sur les produits et services est un élément esssentiel de notre programme de réforme de l'infrastructure économique. Nous n'avons pas les moyens de conserver un régime fiscal qui pénalise nos producteurs et nos exportateurs et qui concède un avantage financier à nos concurrents étrangers, maintenant que nous assistons à l'émergence d'une nouvelle Europe très concurrentielle et que le Japon ainsi que plusieurs autres pays asiatiques du Pacifique occupent une place de plus en plus grande dans le paysage commercial et financier du monde.

Aider nos exportateurs à soutenir la concurrence internationale est une des principales raisons pour lesquelles nous avons négocié l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. La suppression de la taxe fédérale de vente rendra nos exportateurs encore plus concurrentiels, non seulement aux États-Unis mais dans tous les marchés du monde.

La compétitivité n'est pas seulement une question de politique économique. Elle est également essentielle à la réalisation nos objectifs de politique sociale et ce, pour une bonne raison. En tant que nation commerçante, le Canada doit être en mesure de vendre ses biens et services dans le monde entier afin de pouvoir se procurer les ressources financières nécessaires pour payer nos programmes et services sociaux.

• (1540)

Les problèmes liés à notre taxe de vente actuelle sont de mieux en mieux documentés depuis 1940. À l'heure actuelle, la taxe s'applique aux ventes de produits manufacturés. Ainsi, un montant substantiel est perçu sur les matériaux, les coûts de production et le matériel utilisé pour fabriquer tous les biens et services d'origine nationale que les Canadiens achètent tous les jours.

En fait, environ la moitié des 18 milliards de dollars de recettes provenant de la taxe fédérale de vente provient de la taxation des intrants d'entreprises, des matériaux et des fournitures utilisés dans la production. Cela entraîne une augmentation du coût des biens d'équipement pour nos propres producteurs, ce qui les décourage d'investir dans la modernisation et l'expansion de leurs usines.

Comme ces taxes sur les entrants d'entreprises ne s'appliquent pas aux producteurs étrangers, elles nuisent à la compétitivité des exportateurs canadiens sur les marchés mondiaux. D'après notre analyse, il arrive souvent que la taxe sur les entrants d'entreprises dépasse 10 p. 100 de la marge bénéficiaire de nos exportateurs.

En outre, en vertu du système actuel, nos produits sont taxés à un taux plus élevé—d'un tiers en moyenne—que les importations. Nous sommes le seul pays du monde dont le régime fiscal favorise les importateurs au détriment des producteurs nationaux.

Alors que les Canadiens se demandent depuis 50 ans comment modifier la taxe fédérale de vente qui leur est préjudiciable, 48 autres pays ont déjà opté pour des régimes fiscaux qui s'assimilent à notre projet de taxe sur les produits et services.

Dans l'économie globale hautement intégrée d'aujourd'hui, les pays dont la prospérité dépend du commerce doivent harmoniser leur fiscalité avec celle de leurs partenaires commerciaux. Le Canada ne fait pas exception à cette règle. Nous devons comprendre une fois pour toutes que c'est le Canada qui doit s'adapter au reste du monde et non le contraire.

Pour relever les défis de l'économie mondiale, nous devons, de temps à autre, faire des améliorations économiques majeures dans des secteurs comme la fiscalité. À cette fin, il fallait avoir des consultations détaillées et approfondies avec les Canadiens. C'est exactement ce que nous avons fait avant de présenter le projet de loi sur les produits et services.

En novembre 1984, nous avons dit que nous avions commencé à examiner l'opportunité de remplacer la taxe de vente par un système de taxe sur la valeur ajoutée.

En octobre 1986, le gouvernement a dévoilé les grandes lignes de sa réforme fiscale et, en juin l'année suivante, il a déposé son Livre blanc sur la réforme fiscale dans

lequel il a annoncé que la taxe alors en vigueur serait remplacée.

Dans le budget d'avril dernier, j'ai annoncé le projet de TPS et, dans le document technique publié en août dernier, j'ai donné des renseignements détaillés sur la plupart des aspects du nouveau système. Le dépôt du document technique en août a été suivi de l'avant-projet de loi que j'ai présenté à la Chambre en octobre.

Après la publication du document technique en août, le gouvernement a sollicité l'avis de divers intervenants sur pratiquement tous les aspects de la TPS. Nous avons discuté de notre projet avec des groupes et des particuliers qui représentaient chaque province et chaque région du pays ainsi que la presque totalité des secteurs économiques.

Des centaines de groupes et de particuliers nous ont fait part de leurs vues et de leurs opinions. Ils nous ont expliqué les détails de leur position sur cette question.

J'ai voyagé d'un bout à l'autre du pays pour en discuter avec des groupes et des particuliers, j'ai participé à des émissions radiophoniques et je me suis adressé à des hommes d'affaires ainsi qu'à diverses assemblées dans les grandes villes et les petits villages. À maintes reprises, je me suis rendu compte du fait que les Canadiens comprennent la situation si nous prenons le temps de leur expliquer les problèmes auxquels nous faisons face. En fait, non seulement ont-ils compris, mais ils ont aussi fait d'excellentes suggestions constructives qui nous ont aidé à améliorer la mesure législative dont la Chambre est saisie.

Entre l'été de 1987 et le printemps dernier, nous avons tenu des discussions détaillées avec les provinces sur la faisabilité d'une taxe de vente nationale intégrée. Bien que les discussions ne nous aient pas permis d'arriver à une entente concernant ce genre de taxe de vente nationale, elles ont grandement aidé le gouvernement fédéral à élaborer et à concevoir la taxe sur les produits et services.

Comme je l'ai mentionné au mois de décembre, d'après le ton des dernières discussions que nous avons eues avec les provinces, j'ai bon espoir que nous trouvions des moyens pour éliminer ou minimiser le fardeau des entreprises canadiennes, petites et grandes, qui devront se conformer à la nouvelle taxe.

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a étudié attentivement les propositions contenues dans le document technique et a tenu un grand nombre d'audiences publiques à ce sujet. Sous la direction de son président très compétent, le Comité a donné aux particuliers et aux représentants d'un très grand nombre de groupes d'intérêt l'occasion d'exprimer officiellement, et dans le moindre détail, leur point de vue. Grâce à l'analyse et aux recommandations qu'il contenait, le rapport du Comité s'est avéré très utile au moment de la formulation finale de la proposition contenue dans le projet de loi concernant la taxe sur les produits et services.

Les Canadiens ont clairement exprimé leur opinion, et nous les avons écoutés. Mieux encore, nous avons utilisé les nombreuses suggestions constructives et utiles que nous ont communiquées les Canadiens pour améliorer notre proposition.

Les Canadiens nous ont dit que le taux était trop élevé et qu'ils craignaient que la nouvelle taxe fasse grimper le taux d'inflation. Nous les avons écoutés et, après avoir pris de graves décisions, nous avons diminué la taxe de 9 à 7 p. 100, réduisant ainsi tout effet inflationniste éventuel à seulement un peu plus d'un pour cent. Nous avons malgré tout réussi à maintenir l'équilibre essentiel entre les diverses mesures que prévoit le programme, afin de garantir l'équité et surtout la protection offerte aux Canadiens à revenue faible et modeste.

Les Canadiens nous ont également demandé de réduire davantage nos dépenses. Les mesures qu'a annoncées le président du Conseil du Trésor en décembre dernier constituent des progrès énormes dans cette direction. Mais j'ai aussi signalé, à l'instar de mon collègue, qu'il restait encore beaucoup de chemin à faire en ce sens.

Nous avons également tenté de calmer les inquiétudes des entreprises qui devront se conformer à la TPS. Ainsi, nous accorderons aux petites entreprises un crédit transitoire unique pouvant aller jusqu'à 1 000 dollars.

De plus, nous avons exempté de la taxe de vente actuelle le matériel des points de vente électronique et des systèmes connexes de gestion des stocks. Cela s'ajoute à la déduction de 100 p. 100 pour l'amortissement de ce genre de matériel que nous annoncions en août dernier. Ensemble, ces deux mesures réduiront d'environ 20 p. 100 le coût réel après impôt de ce matériel.

Par ailleurs, nous avons également apporté un certain nombre d'améliorations techniques afin de simplifier l'application de la taxe, de rendre la situation des entreprises concurrentielles plus équitable et d'améliorer l'application de cette taxe dans certains secteurs.

Je sais que les impôts ne font l'affaire de personne. Je comprends la chose. À moi non plus, ils ne plaisent pas. Mais je sais que la majorité des gens ne sont pas à l'aise lorsqu'ils doivent faire face à un changement important, et je comprends cela aussi. Il est donc certain que les deux ensemble ne manqueront pas de contrarier un grand nombre de personnes, du moins à brève échéance.

Nous savons que le fait de modifier le régime fiscal, surtout s'il s'agit de rendre visibles des taxes précédemment cachées, est loin d'être une mesure populaire. Du point de vue politique, il aurait été plus opportun pour le

gouvernement de ne pas donner suite à la TPS, mais nous aurions agi à l'encontre des intérêts du pays.

La taxe sur les produits et services nous permettra de réduire le déficit et elle nous donnera les moyens de fournir les programmes et les services auxquels tiennent les Canadiens. Elle renforcera nos industries de façon importante et directe, car une caractéristique de la TPS, le crédit de taxe sur intrants, leur permettra de soutenir la concurrence, sur les marchés étrangers en étant exemptes de tout impôt et d'être sur le même pied que les industries qui exportent leurs produits ici, au Canada.

La suppression de la taxe actuelle fera disparaître les distortions dans le prix des produits et des services, et elle diminuera le coût en capital pour produire des avantages économiques à long terme. Les recettes de la TPS augmenteront de près de 1,5 p. 100, soit environ 9 milliards de dollars par an. Toutes les régions de pays en bénéficieront.

Nous sommes également d'avis que le nouveau régime entraînera la création de quelque 60 000 nouveaux emplois dès 1992. Les avantages économiques de la réforme de la taxe de vente se feront sentir plus ou moins rapidement en fonction des prix et des salaires. Il est essentiel que les économies provenant des crédits de taxe sur intrants et de la suppression de la taxe de vente fédérale actuelle se répercutent sur les consommateurs.

• (1550)

La concurrence constituera pour les sociétés le meilleur des encouragements à réduire les prix. En outre, pour aider les consommateurs, le gouvernement établira un bureau qui fournira des renseignements à ces derniers avant l'entrée en vigueur de la TPS. De cette manière, les consommateurs pourront déterminer quelles conséquences cette taxe risque d'avoir sur le prix des biens et des services fondamentaux.

Je voudrais également profiter aujourd'hui de cette occasion pour encourager les sociétés et les syndicats à faire preuve de sérieux et de modération lorsqu'ils prendront des décisions en matière de prix et de salaires. S'ils le font, la transition se fera sans heurts, et des emplois seront créés dès 1991.

Comme je l'ai dit précédemment, on a proposé la TPS dans le principal but de rendre le régime fiscal plus équitable. Nous y sommes parvenus en établissant le crédit remboursable pour TPS, qui est un élément exceptionnel de cette taxe.

Ce crédit reflète la ferme détermination du gouvernement à ce que notre société reste humanitaire et compatissante. Il sera payé par chèque quatre fois par an à quelque 8,7 millions de Canadiens, des familles et des personnes seules. En fait, le premier paiement sera fait à la fin décembre de cette année pour que les Canadiens qui ont de faibles revenus touchent cet argent avant l'entrée en vigueur de la TPS en janvier 1991.

Grâce au crédit pour TPS, les trois quarts des familles monoparentales ou dont le chef est un citoyen âgé disposeront d'un revenu après impôt supérieur à celui qu'elles ont actuellement dans le cadre du système actuel.

La TPS présente un autre avantage que peu de gens ont pris en considération, à savoir qu'elle mettra fin à la taxe de vente fédérale cachée qui était une erreur. Avec le système actuel, n'importe quel gouvernement peut augmenter le taux de la taxe de vente fédérale sans que de nombreux Canadiens s'en aperçoivent, mais avec la TPS, non seulement ils sauront qu'ils payent une taxe de vente fédérale, mais ils seront très conscients de toute modification qu'un futur gouvernement voudra y apporter.

Cette visibilité accrue de la taxe rendra les gouvernements beaucoup plus responsables que jamais auparavant devant les Canadiens. En fait, la TPS sera plus visible que la taxe de vente provinciale. Celle-ci s'applique de nos jours à beaucoup d'intrants des entreprises, comme les matériaux de construction, les ordinateurs et les téléphones. Il en résulte que le tiers environ des recettes de la taxe de vente provinciale proviennent de ces sources. La taxe que l'on voit est donc appliquée sur un prix qui inclut déjà une taxe de vente provinciale cachée, mais si cette taxe cachée disparaissait, il faudrait augmenter les taux de taxe du tiers ou de moitié. Ces taxes cachées disparaissent dans le système de TPS de sorte qu'on ne paie que la taxe de 7 p. 100 que l'on voit.

Le projet de loi touchant la taxe sur les produits et services ne se résume pas qu'à une affaire de bilans et de simples gros sous. Grâce au crédit remboursable pour taxe de vente et à la visibilité de la taxe, la TPS apportera également une grande contribution à la justice sociale et à la responsabilité politique permanente.

Je crois que dans les mois qui suivront le 1er janvier 1991, lorsque le bruit et la fureur du débat politique sur la question aura tombé, lorsque la controverse se sera apaisée et lorsque les Canadiens pourront voir notre économie encore plus prospère et florissante, ils en viendront,

tout comme moi, à la conclusion que c'est la politique qui s'impose pour les bonnes raisons au moment opportun.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on ne nous propose pas aujourd'hui seulement une mesure prévoyant une nouvelle taxe de vente fédérale massive et régressive, mais aussi un nouveau jeu national de devinettes.

Les Canadiens vont se poser les questions suivantes. Combien de temps cette nouvelle taxe restera-t-elle au taux de 7 p. 100? Dans combien de temps le ministre la portera-t-il au taux de 9 p. 100 qu'il proposait au début, ou à 10 p. 100, 11 p. 100, 12 p. 100, 15 p. 100?

Je me hasarde à dire que ce sera avant longtemps. C'est ce ministre, après tout, qui a toujours accusé la taxe fédérale sur les ventes des fabricants de faire disparaître sournoisement les d'emplois. C'est pourtant lui qui, en cinq courtes années, en a discrètement fait passer le taux de 9 p. 100 à 10 p. 100, puis à 11 p. 100, ensuite à 12 p. 100 et enfin à 13,5 p. 100.

Le jeu de devinettes commence donc. Même en devinant juste, nous perdons, car nous allons tous payer davantage. La population ne peut que perdre.

L'un des principaux arguments du ministre aujourd'hui, qu'il nous sert quand il essaie de répondre aux questions à la Chambre, c'est que sans cette taxe, le Canada fera bande à part. Il ne sera pas d'égal à égal avec des douzaines d'autres pays qui ont une taxe semblable. Il faut faire comme les autres. Il nous faut à nous aussi la taxe qui existe déjà dans plus de 40 autres pays!

Le ministre a peur de ne pas pouvoir garder la tête haute aux conférences internationales. Maintenant qu'il préside le Comité provisoire du Fonds monétaire international, il veut faire partie du club. Il veut une taxe semblable. Peu importe que les États-Unis d'Amérique, notre principal partenaire commercial, n'en aient pas. La bataille électorale au Japon portera, porte en fait, sur le projet de taxe de vente de 3 p. 100. Peu importe. Il ne tient compte de rien de tout cela.

Le ministre dit qu'il veut faire partie de la bande à Washington, étant donné qu'il voyage maintenant un peu partout à titre de président du Comité provisoire du Fonds monétaire international. Il veut empocher sa taxe. Il veut une taxe comme celle des économies progressistes qu'il a mentionnées. Jetons un coup d'oeil sur quelques-uns de ces pays.

L'Uruguay a une taxe comme celle-ci. De 14 p. 100 au départ, elle se situe maintenant à 21 p. 100. Celle de la Côte d'Ivoire était de 8 p. 100; elle est actuellement de 25 p. 100. Le ministre parle de la Suède. Ce pays en a imposé une de 11 p. 100, qui atteint actuellement 23 p. 100. Au Nigeria, la taxe se situait au début à 12 p. 100; elle est passée à 25 p. 100.

Je souhaiterais que le premier ministre soit présent. L'Irlande a commencé par imposer une taxe de 16 p. 100, puis l'a fait passer à 22 p. 100. L'Autriche en avait une de 8 p. 100, qui atteint maintenant 20 p. 100. Le ministre trépigne d'impatience. Il en bave. Il est follement impatient d'appliquer cette taxe, pour ensuite l'augmenter point par point, aux dépens des Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, le ministre pense-t-il vraiment que les Canadiens auront l'impression d'être dans le peloton de tête avec cette nouvelle taxe? Le ministre pense sûrement qu'il en a remontré à tous ces pays. Mais ceux-ci ont, après tout, une seule taxe de vente, tandis que le Canada sera le seul pays au monde qui en aura deux: l'une fédérale, et l'autre provinciale, sauf toujours en Alberta. Le ministre pense-t-il qu'il pourra bomber le torse dans les milieux financiers internationaux? Je peux lui dire tout de suite qu'il sera la risée des milieux internationaux. Il va apparaître ridicule parce qu'il passera pour le seul homme, le seul ministre, avec deux taxes. Comment expliquer cela à ses confrères autour de la table à Washington? Une anarchie administrative, une anarchie totale, une anarchie, et même un cauchemar pour les entrepreneurs du Canada! Et avec cette double taxe, certaines provinces auront une fiscalité semblable à celle de l'Uruguay. En ajoutant la taxe fédérale à la taxe provinciale, Terre-Neuve sera à la hauteur de 19 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 18 p. 100; la Nouvelle-Écosse, 17 p. 100. Le ministre pense-t-il vraiment que les Canadiens ne savent pas qu'il imitera tous les autres pays qui ont cette taxe, en l'augmentant à la première occasion? Les Canadiens ne sont pas crédules. Le boniment du ministre ne passe pas parce que chaque fois qu'on lui pose la question, il refuse catégoriquement, carrément, absolument, d'exclure l'hypothèse d'une augmentation.

• (1600)

[*Traduction*]

Lorsqu'on prête l'oreille à certains des arguments que lui et ses collègues du Cabinet présentent pour faire

avaler cette taxe, on se demande bien ce qui se passe au cours des très longues réunions qui se déroulent dans les décors luxueux des retraites du gouvernement, où les ministres enfilent leur cardigan et tentent d'adopter l'attitude de penseurs.

Je ne peux résister à la proposition que nous a faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il y a quelques semaines, à Edmonton. L'autre jour, nous avons proposé d'ajourner le débat pour l'entendre prononcer son discours d'adieu. Il a actuellement des difficultés avec le ministre des Finances. Quoi qu'il en soit, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouvait à Edmonton le 10 janvier. Nous savons tous que les chiffres et lui ne font pas bon ménage. Nous savons tous que, à un moment crucial dans l'histoire du Canada, il n'a pas su compter juste. Toutefois, on se souviendra de sa contribution à ce débat, ne serait-ce que pour sa créativité. Il a dit à son auditoire à Edmonton que les Canadiens devraient accepter cette nouvelle taxe non pas comme une mesure favorable ou défavorable à notre pays, mais comme un exemple pour le mouvement réformiste en Europe de l'Est.

M. Edwards: Lisez le discours, vous y apprendrez peut-être quelque chose.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si je ne me trompe, c'est sans doute le secrétaire parlementaire qui a eu l'honneur de le présenter. J'ai bien lu le discours et je vais en citer des extraits.

M. Edwards: Relisez-le.

M. Turner (Vancouver Quadra): Une seule lecture me suffit largement, mais je vais quand même citer un passage du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a loué un costume pour l'occasion et a décidé de le porter toute la journée. Il a dit: «Pendant des décennies, nous avons répété aux peuples de l'Europe de l'Est que notre système était le meilleur, que la démocratie et le capitalisme fonctionnaient bien. Que penseront les Roumains, les Polonais et les Tchèques, tous ceux qui luttent pour obtenir des changements fondamentaux, si nous, Canadiens, qui vivons dans un pays capitaliste, ne pouvons nous entendre sur une réforme que tous considèrent pourtant comme fondamentale?»

Ce sont là les mots du ministre. Je ne crois pas que les Roumains surveillent nos moindres gestes en ce qui touche la TPS. Je ne crois pas que la population de la Roumanie, qui a vécu pendant près d'un demi-siècle dans une des pires dictatures depuis le dernier conflit mondial, s'inquiète le moindrement du sort de cette taxe.

Mon collègue, le député de Parkdale—High Park, et moi avons eu le grand honneur de rencontrer Lech Walesa l'autre jour. Je ne pense pas que M. Walesa passe des nuits blanches à se demander si nous allons adopter la TPS ni, au cas où nous l'adopterions, si elle fera avorter le mouvement réformiste et démocratique en Pologne. M. Walesa et les Polonais ont autre chose à faire.

Que dire des Tchécoslovaques? Pensez-vous que tous les membres de la fédération tchécoslovaque s'installent tous les soirs à leur radio à ondes courtes pour savoir si le ministre des Finances a réussi à faire adopter cette taxe? S'ils écoutaient, ils verraient le genre d'exemple que le gouvernement canadien a à offrir aux réformistes d'Europe de l'Est qui ont fait tomber, l'un après l'autre, des gouvernements dictatoriaux faisant appel à la répression et insensibles aux besoins de la population. Savez-vous pourquoi ces gouvernements ont été renversés? Parce qu'ils ont refusé d'entendre ce que la population avait à dire. Savez-vous pourquoi la TPS perdra le gouvernement qui est au pouvoir chez nous? Parce qu'il refuse d'écouter les Canadiens.

Comment les étrangers percevraient-ils les choses? Ils verraient un gouvernement qui impose une nouvelle taxe d'application générale et aux effets dévastateurs, une taxe sur tout ce qui bouge, malgré l'opposition manifestée par les Canadiens, depuis Vancouver jusqu'à St-John's. Ils verraient un gouvernement qui n'a pas voulu prêter une oreille attentive aux gens. Ils verraient un gouvernement qui refuse maintenant de consulter la population en prévision du prochain budget.

Les Canadiens ne veulent pas de cette taxe; ils s'y opposent. Ils ont envoyé des lettres la condamnant. Ils ont demandé à des députés de toutes allégeances de présenter des pétitions contre elle. Ils ont exprimé leur opposition de mille façons, et, si nous vivions dans une démocratie, le gouvernement répondrait aux attentes de la population canadienne.

[*Français*]

Madame la Présidente, le gouvernement reste de marbre. Il n'est pas à l'écoute des Canadiens. Le ministre est insensible aux préoccupations des Canadiens. Il pense seulement à vendre sa salade, coûte que coûte. Et si le gouvernement se préoccupait de nos citoyens, il aurait

lancé l'idée de la taxe de manière transparente, il aurait invité à la concertation.

Au contraire, d'entrée de jeu, le gouvernement a caché la vérité.

Le ministre avait d'abord dit que la taxe serait neutre budgétairement, qu'elle ne serait pas plus lourde que la taxe de vente fédérale actuelle. Il l'a dit et redit, histoire de mieux traverser les élections. Mais en augmentant sans cesse la taxe fédérale de vente, il a transformé la neutralité budgétaire en offensive budgétaire.

Les élections étant désormais de l'histoire ancienne, le ministre dit que la taxe servira à réduire le déficit. Il repasse à l'offensive. Il devient, après les élections, un peu plus franc. Il a donc raconté des histoires aux Canadiens.

La nouvelle taxe viendra dégarnir le portefeuille des Canadiens de plusieurs milliards de dollars de plus que la taxe actuelle qui était en place lorsque le gouvernement a été assermenté.

[*Traduction*]

Le ministre a dit qu'il n'aurait jamais pu proposer une taxe pareille sans le concours des provinces. Il a déclaré à la Chambre et à tous les Canadiens que, sans la collaboration des provinces, une taxe de ce genre serait impossible. Il a dit "inapplicable". Toutefois, tous les gouvernements provinciaux ont affirmé qu'ils ne collaboreraient pas au prélèvement de cette nouvelle taxe massue, car ils la jugent inéquitable.

Je me rappelle la réponse du ministre à ma question et ce qu'il a déclaré à la télévision. On l'entendait constamment dire à la Chambre des communes que les gouvernements provinciaux approuvaient toute cette affaire. Deux jours plus tard, tous les premiers ministres provinciaux s'entretenaient avec le premier ministre fédéral et pas un seul n'a voulu se risquer à appuyer cette taxe, car ils savent tous qu'elle est injuste. Le ministre va l'imposer de toute manière, même s'il a dit qu'elle était inapplicable sans la collaboration des provinces.

Le ministre a dit que la taxe serait simple à administrer et qu'elle ne serait pas compliquée à percevoir. Or, nous apprenons maintenant que le ministre du Revenu va engager 3 900 percepteurs de plus, soit une véritable police fiscale, une véritable armée d'espions, rien que pour administrer cette taxe. Plus de un million de petits entrepreneurs canadiens vont devoir désormais recouvrer cette taxe pour le compte du gouvernement, sous la surveillance d'une nouvelle armée de percepteurs. Elles vont devoir tenir deux jeux de livres, soit un pour la taxe provinciale et un autre pour la taxe fédérale. Elles vont devoir remplir des tonnes de formulaires et effectuer une infinité de calculs pour satisfaire la nouvelle police fiscale du ministre.

Simple, madame la Présidente, ce projet de loi? Vous songiez peut-être à le lire. Croyez-moi, n'en faites rien! Tout simple qu'il soit, il comporte 323 pages. À l'instar de mon collègue, le député de Gloucester, autre critique de notre parti en ce domaine, j'ai dû le lire jusqu'à la fin. Nous n'avons guère éprouvé de plaisir à le faire. Mais nous sommes payés pour cela.

J'aimerais signaler à la Chambre un bref extrait de ce projet de loi d'une extrême simplicité. J'espère seulement que les contribuables qui songent à s'acheter une maison n'auront pas à remplir le document pertinent avec leur directeur de banque. J'invite les députés à se reporter à la page 116 du projet de loi où la taxe est calculée, quitte à passer ensuite à l'exonération. J'ai sous les yeux l'alinéa 207.(1) *c*) qui explique la simple formule que le ministre propose à l'intelligence moyenne de l'entrepreneur et du percepteur d'impôt:

> c) avoir perçu à ce moment, sauf s'il s'agit d'une fourniture exonérée, la taxe relative à la fourniture, calculée selon la formule suivante:
>
> (A x B) + [C x (100 p. 100−B)]−D
>
> où:
>
> À représente la taxe calculée sur la juste valeur marchande de l'immeuble à ce moment;
>
> B la proportion que représente, immédiatement avant la fourniture, l'utilisation que l'inscrit fait de l'immeuble dans le cadre de ses activités commerciales par rapport à l'utilisation totale de l'immeuble;
>
> C le moins élevé des montants suivants:
>
> (i) la taxe calculée sur la juste valeur marchande de l'immeuble à ce moment,
>
> (ii) le total de la taxe qui est payable par l'inscrit, ou qui le serait en l'absence de l'article 167, relativement à l'acquisition de l'immeuble et de la taxe payable par lui relativement aux améliorations qui y sont apportées ou, si l'inscrit est réputé par le paragraphe 208(2) avoir reçu une fourniture de l'immeuble à un moment antérieur, le total de la taxe qu'il est réputé par ce paragraphe avoir payée à ce moment antérieur et de la taxe payable par lui après ce même moment relativement aux améliorations;
>
> D la taxe que l'inscrit est réputé par l'article 190 avoir perçue à ce moment relativement à l'immeuble.

Je dirais à ceux qui projettent d'acheter une maison: «Bon sang! Même une première année d'algèbre ne vous permettra pas de résoudre ce problème.»

• (1610)

Le ministre m'a offert de m'expliquer la taxe. Je vais le prendre au mot. Je veux un tableau noir. Je veux qu'il apporte un tableau noir à la Chambre des communes. Je veux qu'il explique cette formule aux députés et aux Canadiens.

J'ai déjà eu l'honneur de représenter l'une des circonscriptions de cette région. Certains de mes anciens et de mes nouveaux collègues sont ici. Je vais l'amener dans une classe de rattrapage en mathématiques dans l'une de nos écoles secondaires pour voir si on peut lui faire entendre raison et lui réapprendre la simplicité afin qu'il remette son ouvrage sur le métier et qu'il repense cette taxe compliquée et cauchemardesque.

Après avoir dit aux petites entreprises du Canada qu'elles auraient au moins droit à un petit dédommagement annuel pour faire tout ce travail pour le gouvernement fédéral, le ministre renie maintenant sa promesse. Il ne leur versera qu'un seul paiement qui sera loin de couvrir les frais additionnels que la perception de la nouvelle taxe leur imposera.

Il n'est pas étonnant, dans ces circonstances, que le ministre des Finances refuse de rencontrer John Bulloch de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je n'ai jamais refusé de le rencontrer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il refuse de rencontrer quiconque pourrait l'aider à préparer son budget.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je n'ai jamais refusé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Dois-je entendre que le ministre est maintenant prêt à rencontrer M. Bulloch et d'autres représentants qui veulent le voir avant qu'il établisse son nouveau budget? Ai-je bien entendu?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): M. Bulloch ne m'a jamais appelé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à dire à M. Bulloch et à toute autre personne qui désire être entendue par le ministre avant qu'il ne présente son budget que celui-ci a peut-être changé d'avis. M. Bulloch, dépêchez-vous de téléphoner au ministre, si vous le pouvez. Je vous le demande à la télévision nationale et à la Chambre des communes.

[*Français*]

Le ministre avait dit que la taxe serait visible. Il avait dit que le montant exact de la taxe figurerait sur chaque facture. Il s'est ravisé. Il dit aujourd'hui qu'elle serait visible. On va attendre. On n'est pas sûr du tout. Est-ce que cela va paraître obligatoirement sur la facture? On va attendre. Le ministre avait dit qu'en instituant la nouvelle taxe, il réduirait les taux d'imposition moyens. Il a renié aussi cette promesse. Le ministre avait dit qu'en instituant la nouvelle taxe de vente, il supprimerait la surtaxe de 3 p. 100 qui frappe les Canadiens à revenu moyen. Au lieu de la supprimer, madame la Présidente, il l'a augmentée à 5 p. 100.

Le ministre avait dit que la nouvelle taxe ne serait pas inflationniste. Aujourd'hui, il avoue que la nouvelle taxe fera grimper le taux d'inflation. Plus que cela, madame la Présidente, la nouvelle taxe sera la locomotive de l'inflation. Le ministre est-il assez naïf devant nous aujourd'hui pour croire que les commerces, les hommes d'affaires, les gens d'affaires, les entrepreneurs n'essaieront pas de recouvrir la taxe en passant la taxe aux consommateurs, en transférant la taxe aux consommateurs? C'est naïf! Ce n'est pas un ministre qui possède une connaissance de la psychologie collective des Canadiens et des consommateurs. Le ministre est-il assez naïf pour prétendre aussi que les syndicats, les ouvriers et les ouvrières ne chercheront pas à se protéger en exigeant une revalorisation des salaires à la grandeur du pays?

M^me^ Shirley Carr, les autres chefs syndicaux ont déjà averti le ministre. Monsieur le ministre, ils disent à l'unanimité que les ouvriers et les ouvrières du Canada recevront le fardeau principal de cette taxe.

Cela, c'est la naïveté psychologique monumentale de la part de ce ministre. Tout sera plus cher, et beaucoup plus cher! Le ministre avait dit que la nouvelle taxe serait juste. Madame la Présidente, elle est totalement injuste. Sa nouvelle taxe sera régressive et frappera très durement les plus démunis. Et le ministre pense qu'il a doré la pilule en proposant une taxe de 7 p. 100 au lieu d'une taxe de 9 p. 100, mais les Canadiens ne l'avaleront pas. Le ministre s'est livré à un petit jeu mathématique qui est une vaste supercherie. Il a réduit le taux de la taxe, mais pour compenser, il a augmenté les taxes qu'ont les individus.

[*Traduction*]

C'est une taxe injuste. Le crédit pour TPS est loin de compenser les taxes payées. Ce sont les groupes à revenu faible et moyen qui seront le plus durement touchés. Lorsque j'ai entendu le ministre déclarer, dans un moment de franchise sans précédent, que c'était une vision du conservatisme à son meilleur, je ne pouvais en croire mes oreilles. C'est tout à fait cela: c'est conservateur, régressif, injuste et particulièrement dur pour les plus pauvres aux dépens du consommateur moyen. C'est vraiment une vision conservatrice, particulièrement myope; elle déchire le pays, et les Canadiens peuvent difficilement attendre le moment de le faire savoir au ministre, au premier ministre et au gouvernement.

Qu'en est-il des aliments? Au départ, le gouvernement avait dit que la taxe s'appliquerait aux aliments. Nous avons protesté de ce côté-ci de la Chambre, de même que les Canadiens de tout le pays. Partout, ils ont dit: «Nous ne voulons pas de taxe sur les aliments.» Puis, le 2 septembre 1987, le ministre des Finances a déclaré dans cette Chambre, comme en fait foi le hansard, à la page 8700:

> Je tiens à être bien clair. Nulle part dans ce document ou tout autre document il n'est question de taxer les aliments. C'est un fait.

Ce sont les mots mêmes du ministre. Nous avons appris par la suite que ce n'était pas un fait. C'était pure invention, un autre exemple de supercherie. Le ministre n'avait pas été mal compris parce que le lendemain matin, tous les journaux du pays titraient: «Pas de taxe sur les aliments.»

Que trouve-t-on maintenant dans le projet de loi? Tous les aliments consommés dans les restaurants seront taxés. Tous les aliments vendus dans les cafétérias et les cafés-restaurants, ainsi qu'une bonne partie des articles vendus dans les épiceries vont être taxés. En d'autres termes, plus de 50 p. 100 des aliments consommés par les Canadiens, c'est-à-dire de l'ensemble des aliments consommés dans le pays, vont maintenant être taxés en application de ce projet de loi. Voilà la vérité. Ce n'est pas ce que le ministre des Finances nous a dit il y a un an et demi ou deux.

Et pour aggraver les choses, le premier ministre essaie de nous dire qu'il s'agit d'une réduction des taxes. Il va raconter partout dans le pays: «Vous savez, c'est très simple. Nous avions cette taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants. Maintenant, nous présentons une nouvelle taxe de vente dont le taux va être de 7 p. 100. Avec cette diminution de 13,5 à 7 p. 100, vous n'aurez jamais été si bien, vous n'aurez jamais tant de chance. Nous réduisons vos taxes.» En voilà de belles. C'est bien ce que j'ai vu de plus incroyable et de plus trompeur depuis longtemps dans la façon de traiter les Canadiens.

J'ai signalé la chose au ministre la dernière fois que nous avons pris la parole à la Chambre en pareille occasion. Je ne l'ai pas encore entendu faire ce numéro là, mais je voudrais qu'il retourne au tableau noir pour expliquer la chose au premier ministre. Il n'est pas nécessaire d'avoir la bosse des mathématiques pour comprendre qu'avec une nouvelle taxe de 7 p. 100 sur tout ce qui se vend au détail, par exemple sur l'ameublement d'une maison, sur un fauteuil à 300 $, 7 p. 100 des 300 $ du fauteuil 21 $. D'accord? Si vous redescendez au prix de gros de ce fauteuil, vous obtenez 100 $ parce que c'est ainsi que les marges bénéficiaires se calculent. Le prix de gros est d'environ 100 $ pour un prix de détail d'environ 300 $, donc 13,5 p. 100 sur 100 $ font 13,50 $, alors que 7 p. 100 sur 300 $ font 21 $. Tout ceux qui comprennent le moindrement le commerce savent qu'un taux moins élevé au niveau du détail rapporte forcément plus au fisc qu'un taux plus élevé au niveau du gros.

La semaine dernière, le ministre m'a offert de m'inviter à une séance d'information. Je lui réponds que je peux communiquer avec une des écoles secondaires locales, peut-être Rideau ou Laurentian, ou encore que je peux m'entendre avec un de mes collègues d'ici qui a eu l'honneur de représenter 19 écoles secondaires de sa circonscription à un certain moment, pour faire donner au ministre un cours de rattrapage en mathématiques élémentaires. Peut-être qu'il va falloir la deuxième ou la troisième année d'algèbre et peut-être même un peu de trigonométrie pour pouvoir comprendre ce document.

• (1620)

Cette taxe ne répond à aucun des critères que le premier ministre et le ministre des Finances ont établis pour le pays durant la campagne électorale et durant les discussions entourant l'élaboration des documents initiaux.

La taxe n'est pas encore visible ni simple. Elle n'est pas équitable non plus. Elle n'a pas l'appui des provinces et elle a certes une incidence sur les recettes. Je tiens à dire au ministre, qui ne cesse de nous demander des solutions de rechange, que nous en avons proposées dans le rapport minoritaire. Que le ministre sache qu'on ne peut pas sauver cette taxe. On ne peut pas la récupérer. Elle ne répond à aucun des principes qu'il a établis en tant que base d'une taxe à la consommation équitable ni à aucun de ceux que le premier ministre a promis au Canada. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une autorisation permettant au gouvernement fédéral de faire marcher davantage la planche à billets, et les Canadiens veulent lui retirer cette autorisation.

Le gouvernement viendra chercher cette taxe dans les poches de tous les Canadiens. Elle s'appliquera à nos comptes d'épargne, à nos chèques de pension, à nos chèques d'allocations familiales et d'assurance-chômage. Elle touchera nos budgets pour les chaussures, les vêtements et les aliments. Elle viendra s'ajouter à nos loyers, à nos paiements hypothécaires et à nos factures de services publics.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada et de la plupart des pays, notamment les pays européens que le ministre cite en exemple relativement à cette taxe, nous allons appliquer une taxe sur les livres, sur l'apprentissage et sur l'alphabétisation. Alors que le premier ministre parle de façon hypocrite, comme nous le faisons, du million de Canadiens adultes qui sont des illettrés fonctionnels. Nous l'appuyons là-dessus. Or, on va maintenant appliquer une taxe sur les livres et les documents permettant de combattre ce fléau au Canada.

Nous sommes un peuple de colons. Le gouverneur général a été assermenté aujourd'hui, et je ne mêle pas la Couronne à tout ceci. Il vient d'une famille de colons. Le soir, à la lumière des lampes au charbon ou au pétrole, les intéressés essayaient de s'instruire en épluchant tous les livres qu'ils pouvaient acheter ou emprunter, et parfois, ils devaient les emprunter pour une longue période. Or, en l'occurrence, on applique pour la première fois une taxe sur l'apprentissage, l'alphabétisation et l'instruction.

Il s'agit également d'une taxe sur le matériel de lutte contre la pollution. Pourtant, on parle de pollution et de la priorité qu'on accorde à l'environnement. Il s'agit également d'une taxe sur la maladie, sur l'habitation, sur l'éducation des enfants, sur les choses essentielles à la vie, voire—le ministre est vraiment implacable—sur la mort.

Comment en sommes-nous arrivés là? La faute en incombe à la gabegie du gouvernement. Avec cette taxe, on veut nous faire payer pour l'incompétence du gouvernement. Même les hommes d'affaires qui soutiennent le ministre confirment qu'il n'a pas fait le travail qu'il avait promis d'accomplir. Il a profité d'une économie forte pendant la majeure partie de son mandat, je dirais pendant toute la durée de son mandat. Mais en dépit de l'augmentation générale des recettes que lui a valu l'état de l'économie, il a relevé les impôts des Canadiens 31 fois depuis son entrée en fonctions. Les rentrées fiscales n'ont jamais été aussi élevées depuis ces 31 hausses fiscales puisées à toutes les sources.

Ce même ministre a doublé cette dette publique dont il se plaint d'avoir hérité. Il a doublé la dette accumulée depuis la Confédération, et cela en dépit de ces fortes hausses des recettes et de ces augmentations fiscales. Les Canadiens lui disent maintenant que ce n'est pas ainsi qu'ils lui ont demandé de s'occuper de leurs affaires. Que ce n'est pas une façon d'administrer leur argent. Nous en avons assez. Vous n'avez pas fait votre travail. Et il n'est absolument pas question que vous vous en sortiez maintenant avec cette taxe. Débarrassez-vous en. Les gens veulent que nous nous débarrassions de cette taxe et du ministre.

Le ministre et le gouvernement ont semé la pagaille dans notre régime fiscal. Ils cherchent maintenant à le rafistoler; ils veulent que les Canadiens viennent à leur rescousse en payant la note. Cela mis à part, le moment n'aurait pas pu être plus mal choisi. Le ministre admet à la Chambre et devant la population que nous entrons dans une période de ralentissement de la croissance économique. Les analyses récentes des institutions financières, tout dernièrement celles de la Banque de commerce et de la Banque Royale, indiquent un ralentissement de la croissance économique.

Le moment ne pourrait pas être plus mal choisi. Toute taxe et toute dépense doit nécessairement venir à point, c'est vital. Si le projet de loi est adopté par la Chambre des communes, le ministre nous précipitera dans une récession.

Par conséquent, que le ministre sache que nous ne pouvons pas l'aider à sauver la taxe. Elle ne peut pas l'être. On ne peut la rafistoler. Dès le départ, tout le principe qui la sous-tend est fautif, à tel point qu'il faut tout rejeter en bloc. Le ministre doit faire table rase et recommencer à zéro. C'est une taxe nuisible.

Les Canadiens en ont assez des paroles trompeuses, des promesses reniées et de cette taxe qui n'est pas celle qui avait été promise. Les Canadiens ne veulent pas de cette taxe de 7 p. 100 et ne veulent plus du gouvernement conservateur.

Que le premier ministre et son ministre prennent garde et écoutent ce que les Canadiens nous disent, à nous et même aux députés conservateurs. Le message est clair, qu'il provienne de Whitehorse, Vancouver, Saskatoon, Toronto, Corner Brook ou Trois-Rivières. Tous, les personnes âgées, les étudiants, les mères seules, les personnes handicapées et les bénéficiaires de pensions de vieillesse sont du même avis. Même le monde des affaires, presque unanime, commence à se faire entendre.

Ce que les Canadiens disent au ministre, c'est de renoncer à la taxe, de jouer franc jeu, d'abandonner ses annonces extravagantes dans les journaux et ses campa-

gnes de promotion, de faire marche arrière et de présenter un projet qui se tient.

Madame la Présidente, afin de donner force à ce que j'essaie d'expliquer à la Chambre et aux Canadiens, je propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois, dans six mois à compter de ce jour.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat sur la motion et l'amendement.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la présidente, j'apprécie la possibilité qui m'est offerte de joindre la voix du Nouveau Parti démocratique à celle de 74 p. 100 des Canadiens qui ont déclaré qu'il fallait renoncer dès maintenant à cette taxe injuste et inéquitable.

Le ministre a parlé du fait que c'est une mesure draconienne mais qu'il fallait qu'il la prenne. Dans mes commentaires d'aujourd'hui, je voudrais proposer au ministre certaines des mesures vraiment draconiennes qu'il pourrait prendre pour instaurer un régime fiscal qui serait vraiment équitable dans notre pays et dont les Canadiens à revenu faible et moyen ne feraient pas les frais, mais qui serait partagé équitablement et également dans notre pays.

• (1630)

La taxe sur les produits et services est inacceptable parce qu'elle rejette le principe fondamental sur lequel devrait être fondée une politique fiscale, à savoir que ceux qui en ont les moyens devraient la payer. Il devrait y avoir pour principe que les gens ne devraient pas payer plus qu'ils ne peuvent le faire raisonnablement et que ceux qui peuvent payer aient la responsabilité de le faire.

La taxe sur les produits et services représente une des tactiques les plus importantes dans une longue série de mesures conservatrices qui a enlevé de façon spectaculaire la charge de l'impôt aux sociétés et aux riches pour la répercuter sur les Canadiens à revenu faible et moyen, les chômeurs, les familles pauvres, les personnes âgées, les travailleurs et les travailleuses. Tous ces gens ont déjà du mal à joindre les deux bouts.

Cette taxe est non seulement injuste, elle est inutile. Le message que je veux communiquer au gouvernement aujourd'hui est que, nous du Nouveau Parti démocratique, avons des solutions de rechange concrètes et réalistes à opposer à cette politique fiscale.

On ne peut pas parler de la taxe sur les produits et services en l'isolant des autres mesures économiques et fiscales que le gouvernement a mises en place. Elle fait partie intégrante du programme d'ensemble du gouvernement. On a vu l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, la politique de taux d'intérêts élevés, la disposition de récupération sur les pensions et les allocations familiales, le démantèlement des programmes d'assurance-chômage et maintenant la taxe sur les produits et services, qui font tous partie de ce programme. Les Canadiens commencent à se rendre compte de ce que cela signifie pour leur vie de tous les jours ainsi que pour leur avenir et celui de leur famille.

Le fait est que le bilan du gouvernement se solde par un fiasco économique dû à une mauvaise gestion. Voyons ce qui s'est produit en 1989 seulement: il y a eu d'énormes mises à pied—le Congrès du travail du Canada estime qu'environ 70 000 emplois ont été perdus en raison de l'accord commercial—, les taux d'intérêt sont montés en flèche; les disparités régionales se sont accentuées; la région de l'Atlantique est au bord de la ruine; la pauvreté gagne du terrain; le nombre des banques d'alimentation et des sans-abri ne cesse d'augmenter.

Pas plus tard que la semaine dernière, l'Institut canadien de la santé infantile signalait que la pauvreté avait augmenté à tel point que, dans certaines régions, notamment Terre-Neuve et la Saskatchewan, le taux de mortalité infantile est beaucoup plus élevé dans les provinces où le taux de pauvreté est élevé. Le lien est très évident.

Quelles sont les réalisations du gouvernement actuel? L'élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres, l'accroissement du nombre de pauvres et, maintenant, une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Alors même que le produit intérieur brut s'est élevé, on s'est demandé qui en bénéficiait.

Ce n'était pas les Canadiens. Ils ont payé plus d'impôt que jamais auparavant. Leurs salaires n'ont pas bougé pendant que leur niveau de vie diminuait et que les programmes et services importants fournis par l'État faisaient l'objet de compressions sans précédent. Le ministre dit maintenant qu'il veut voir les travailleurs canadiens assumer de plus en plus le fardeau de cette taxe.

Dans ses remarques, il a signalé qu'il ne veut pas voir les travailleurs réclamer des augmentations de salaire pour compenser cette taxe. Encore une fois, le program-

me des conservateurs vise à faire porter le fardeau par ceux qui en ont le moins les moyens.

Pendant que le gouvernement fait état de diverses tendances statistiques, les travailleurs et travailleuses du Canada se demandent quand le gouvernement va se mettre à améliorer leur sort.

Le problème fondamental, c'est que le gouvernement est d'avis que le développement économique consiste à rendre les riches encore plus riches. Voilà ce qu'il a fait jusqu'ici et ce qu'il continue de faire avec ce nouveau projet de taxe.

[*Français*]

Alors, examinons plus en détail cette taxe sur les produits et services. D'abord, regardons l'ensemble du processus.

Premièrement, madame la Présidente, le parti conservateur a proclamé à la population canadienne pendant la campagne électorale de 1988 que l'économie n'avait jamais été en aussi bon état. Il a peint une image si optimiste que même les experts les plus perspicaces ont été dupés par son jeu.

Il a promis des milliards de dollars. Le gouvernement s'est évertué à dire que ces dollars étaient disponibles à cause de son excellente gestion financière. Bien sûr, ils introduiraient une taxe sur les produits et services, mais on n'avait pas raison de s'inquiéter. Elle ne ferait que remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Elle ne générerait pas de nouveaux revenus.

Ils n'ont pas parlé pendant la campagne de la hausse des taux d'intérêt. Ils n'ont pas parlé des coupures dans les programmes sociaux. Et ils n'ont pas soufflé mot, mais pas un seul, madame la Présidente, sur le déficit.

[*Traduction*]

Nous savons tous ce qui s'est produit. Trente secondes après le décompte des voix, le premier ministre, le ministre des Finances et tous les révisionnistes conservateurs ont commencé à nous dire que la situation n'était pas si rose que ça. Ils nous ont avoué que le Canada faisait face à un déficit énorme, qui menaçait même les fondements économiques de notre pays. Ce qu'ils ont omis de dire, bien sûr, c'est qu'ils avaient eux-même doublé ce déficit.

Tout d'un coup, le gouvernement nous annonce qu'il ne pourra pas engager certaines dépenses qu'il avait promises quelques semaines auparavant. Et nous avons été témoins par la suite d'une attaque en règle contre les programmes sociaux de notre pays, tout cela dans un seul but, celui de résorber le déficit. Puis, on nous apprend que la taxe sur les produits et services allait comporter une forte augmentation fiscale et que les recettes provenant de la TPS allaient servir à réduire le déficit.

Simultanément, on ne cessait de nous répéter que la taxe sur les produits et services n'allait rapporter aucune recette au gouvernement.

[*Français*]

La promesse de neutralité de revenu a été la première promesse rompue. Mais il y a beaucoup d'autres promesses qui n'ont pas été respectées.

Le gouvernement a aussi promis que la TPS serait visible. Il a aussi promis que la TPS serait facile à administrer. Il a aussi promis que les provinces seraient consultées afin de s'assurer que la taxe soit juste. Il a aussi promis que le prix des logements ne serait pas touché. Il a promis des crédits suffisants pour les familles à faible revenu. Il a promis que les biens essentiels seraient exemptés de la taxe. Promesses après promesses ont été rompues, et en bout de ligne la population s'est fait jouer!

[*Traduction*]

Quelles conséquences aura la taxe sur les produits et services? Que signifie-t-elle pour les infirmières, les mineurs, les enseignants et les chauffeurs de taxi du Canada? Que signifie-t-elle pour les familles de l'Atlantique, les personnes âgées du Québec, les jeunes de l'Ouest et les femmes du Nord? Elle signifie naturellement que les Canadiens verseront au gouvernement une partie encore plus considérable de leurs gains. Par rapport à ceux qui gagnent plus, ceux qui gagnent moins paieront une plus grande portion de leur revenu, par le biais de la taxe sur les produits et services.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est faux.

Mme McLaughlin: La taxe sur les produits et services est une taxe régressive. Cela veut dire, en termes simples et clairs, que les pauvres versent en impôt une plus grande part de leur revenu que les riches. Il en est ainsi parce que les Canadiens à faible revenu consacrent presque tout leur revenu à l'achat de biens essentiels.

Le ministre affirme que c'est faux. Permettez-moi alors d'illustrer mes dires. Selon Statistique Canada, les familles canadiennes touchant un revenu de 10 000 à 15 000 dollars, et il y en a beaucoup, consacrent 92 p. 100 de leur revenu à l'achat de biens de consommation courante. C'est ce genre de produits que vise la taxe sur les produits et services. Ces familles consacrent 92 p. 100 de leur revenu à l'achat de biens essentiels et, si ce projet de loi est adopté, elles devront alors payer 7 p. 100 de plus.

Les familles dont le revenu est supérieur à 50 000 dollars consacrent en moyenne seulement 56 p. 100 de leur revenu à l'achat de biens de consommation courante. Ce qui leur reste sous forme d'épargnes ou d'investisse-

ments est exempté de la taxe sur les produits et services. C'est tout simplement injuste.

• (1640)

Il y a des familles qui dépensent presque tout leur revenu simplement pour acheter les biens et les services dont ils ont besoin pour vivre. Il y en a d'autres, auxquelles appartiennent les députés, qui, d'après les statistiques, consacrent environ 56 p. 100 de leur revenu aux dépenses de consommation et se trouvent dans une position beaucoup plus avantageuses que les familles à faible revenu. Ce n'est tout simplement pas juste.

Le ministre dira, j'en suis sûre, qu'il dédommagera ces Canadiens à faible revenu au moyen des crédits d'impôt. Le gouvernement ne les dédommage cependant pas pour l'effet inflationniste de cette taxe. Pis encore, avec la réduction de 9 à 7 p. 100 de la taxe proposée, ces crédits s'en trouveront réduits d'autant.

Qui sont ces Canadiens qui vont payer cette taxe sur les biens et les services et qui en souffriront? Que dire de la mère célibataire qui vient de perdre son emploi à la National Sea Products? Elle paiera 7 p. 100 de plus pour les vêtements et les chaussures de ses enfants. Le travailleur récemment mis à pied par Gillette au Québec devra payer la TPS sur ses achats. Les milliers de travailleurs mis à pied par VIA Rail paieront la TPS sur les fournitures scolaires et sur tous leurs achats de biens et de services. Les personnes âgées que le gouvernement a frappées d'une mesure de récupération devront maintenant faire face à la TPS quand ils achèteront des médicaments sans ordonnance et feront leurs autres achats.

On ne peut pas négliger les répercussions régionales. Le ministre va essayer d'y parer par ses propositions, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne le croyons pas. Les Canadiens ne le croient pas. Personne ne croit que le gouvernement actuel réussira le moindrement à rendre cette taxe juste pour le vrai monde d'un bout à l'autre du pays, pour les gens dont le gouvernement ne veut pas parler et pour les Canadiens qui ont souffert le plus de ses politiques rétrogrades.

Comme je l'ai dit plus tôt, il faut parler du crédit d'impôt qu'évoque le ministre des Finances et qui, selon lui, permettra aux pauvres de ne pas payer davantage si la taxe sur les produits et services est adoptée. D'accord, celle-ci aidera quelques Canadiens, mais seulement quelques-uns, je le souligne. La taxe sur les produits et services nuira à des millions de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Leurs impôts augmenteront et ils auront tout simplement moins d'argent pour subvenir à leurs besoins.

Ensuite, il n'y a pas d'idexation pour tenir compte de l'inflation. Cela signifie, bien sûr, que de moins en moins de Canadiens à faible revenu seront, chaque année, admissibles au crédit d'impôt.

Le Pro-Canada Network est celui qui a probablement décrit le mieux la situation:

> Comme un parapluie qui rétrécit sous la pluie, le crédit pour TPS rétrécira bientôt et permettra à la TPS de soutirer des millions de dollars à ceux qui sont trop pauvres pour payer.

Permettez-moi de faire une dernière remarque au sujet de cette prétendue protection. Lorsque le gouvernement a décidé de ramener la taxe sur les produits et services à 7 p. 100, il a fait plusieurs rajustements pour combler le manque à gagner. Mais qui a été mis à contribution? Il n'est pas difficile de le deviner. Ce ne sont, bien sûr, ni des entreprises ni des Canadiens à revenu élevé, mais bien les petites entreprises et les Canadiens pauvres.

Rien ne témoigne mieux de l'attitude du gouvernement face aux pauvres. Il les traite avec mépris et ce qu'il leur a fait est scandaleux. Il a institutionnalisé la pauvreté dans l'un des pays les plus favorisés du monde.

De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons un pays d'où la pauvreté soit bannie et où nous pouvons lutter contre la pauvreté. L'ancien chef de notre parti en a parlé avec éloquence et passion lorsqu'il a quitté la Chambre et nous a fixé un objectif auquel tous les Canadiens devraient adhérer. Nous implorons le gouvernement de faire sien cet objectif: faire reculer la pauvreté au Canada. Nous ne devons pas l'empirer, comme le fait le gouvernement.

J'ai parlé plus tôt de l'effet de cette taxe sur les régions. Elles souffriront toutes de cette taxe, mais ce sont les provinces de l'Atlantique, que les politiques du gouvernement ont frappées si durement, qui seront le plus à plaindre.

Il y a, pour commencer, une taxe sur le transport ferroviaire des marchandises, qui rend encore plus coûteuses les expéditions de marchandises de la région de l'Atlantique vers les marchés populeux du Canada et des États-Unis et qui rend encore plus difficile la concurrence avec l'industrie du centre du Canada.

Ensuite, l'emploi dans la région de l'Atlantique dépend fortement du secteur des services, qui représente environ 79 p. 100 du produit intérieur brut de la région. Selon le Conference Board du Canada, toute région qui dépend du secteur des services «souffrira relativement

plus de la taxe sur les produits et services qu'une autre qui en dépend moins».

Je mentionne aussi le Conseil du tourisme de la Nouvelle-Écosse qui acceptait au début le principe de la taxe sur les produits et services, mais qui ne l'appuie plus parce qu'elle va anéantir l'industrie touristique de cette région.

Nous disons au Nouveau Parti démocratique qu'il ne faut plus s'acharner contre les gens de la région de l'Atlantique. Il faut proposer des réformes qui vont relancer leur économie et non des mesures fiscales qui les frappent au moment où ils sont le plus vulnérables.

[*Français*]

Qu'est-ce que la TPS veut dire pour le Québec, madame la Présidente? Cela veut dire que des produits qui n'étaient pas taxables jusqu'à maintenant, comme les meubles, les vêtements, les textiles et les chaussures, tous des biens essentiels, le seront avec la TPS. Cela veut dire une augmentation non seulement du prix des maisons neuves, mais aussi du loyer. Car, c'est certain, madame la Présidente, que les propriétaires d'immeubles vont refiler la taxe aux locataires. Il faut dire que 75 p. 100 des Montréalais sont locataires. Et, comme ailleurs au pays, la TPS signifie inflation, maux de tête pour les petites entreprises et inéquité pour les pauvres.

C'est pour ces raisons que la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des associations coopératives d'économie familiale et la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, entre autres, sont contre cette TPS.

[*Traduction*]

Deux dernières observations à propos de la taxe sur les produits et services. Tout d'abord, à part les dégâts qu'elle cause directement, elle provoque de nombreuses retombées. Les produits qui ne sont pas eux-mêmes taxés finiront par coûter plus cher.

Je n'en donnerai qu'un exemple. Nous savons que la garde des enfants ne sera pas taxée. Mais les coûts liés à la garde des enfants augmenteront inévitablement quand les exploitants de garderies devront payer des taxes sur tous les produits et services qu'ils achèteront. Ce sont les parents encore là qui assumeront les coûts supplémentaires.

Bref, la TPS introduit dans l'économie un mouvement inflationniste dangereux. Cette inflation touchera tout le monde: les agriculteurs, les pêcheurs, les travailleurs forestiers et les médecins de famille. Les prix vont grimper, mais les salaires seront bloqués et le niveau de vie réel de millions de Canadiens va fléchir.

Si le gouvernement conservateur croit que la passage du taux de TPS de 9 à 7 p. 100 va faire bondir de joie la population, il se trompe royalement. Les sondages le montrent. Comme je l'ai déjà dit, le NPD se chargera de faire entendre le point de vue des Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre.

Le ministre a parlé de la taxe sur les ventes des fabricants, qui fait sournoisement disparaître des emplois. Quand je siégeais au Comité des finances, j'ai demandé à des fonctionnaires combien d'emplois cette taxe avait fait disparaître. Ils n'ont pas su quoi répondre. Toutes les fois que le gouvernement conservateur a décidé d'augmenter la taxe sur les ventes des fabricants, soit à quatre reprises, j'ai demandé combien d'emplois seraient perdus par suite de cette mesure. Le gouvernement n'a jamais pu fournir des données précises à l'appui de son assertion.

Nous savons pertinemment que le taux de la TPS ne restera pas indéfiniment à 7 p. 100 et que, dans un an ou deux, il atteindra 9 p. 100. Il montera sans cesse, en raison de la politique économique inefficace de ce gouvernement qui gaspille nos ressources.

• (1650)

Plus de Canadiens s'opposent à cette taxe qu'à toute autre mesure que le gouvernement a proposée depuis qu'il est au pouvoir. Syndicats, groupes de femmes, associations d'agriculteurs, groupes de personnes du troisième âge, petits entrepreneurs, tous s'y opposent. Jamais auparavant les gens n'ont été aussi nombreux à faire front. Le gouvernement saura-t-il comprendre le message? Comprendra-t-il que ce projet de taxe doit être abandonné?

Situons cette taxe dans le contexte du programme économique du gouvernement. Jetons d'abord un coup d'oeil sur la TPS ainsi que sur les taux d'intérêt élevés, deux exemples saisissants de la cohérence de la vision de notre ministre des Finances en matière d'économie. Le chef de l'opposition a proposé d'apporter un tableau noir pour nous expliquer certaines directives compliquées relativement à la perception de la TPS. Nous serions curieux de voir à quoi ressemble le programme économique du gouvernement lorsqu'il est présenté en termes simples.

Comme tous les députés de cette Chambre le savent, le gouvernement maintient délibérément les taux d'intérêt à un niveau élevé. L'écart actuel entre les taux canadiens et américains est sans précédent. Cette mesure aurait pour but, selon le gouvernement, d'empêcher l'inflation de grimper. Il est bien connu, n'est-ce pas, que

le meilleur moyen de juguler l'inflation consiste à imposer une taxe notoirement inflationniste?

Quel effet aura donc la nouvelle taxe sur les taux d'intérêt? Un effet inflationniste, bien sûr, ce qui incitera le gouvernement à faire grimper encore les taux d'intérêt, si l'on applique le raisonnement que je viens d'exposer, en présumant évidemment qu'il soit logique.

Voyons maintenant les rapports qui existent entre les taux d'intérêt élevés et le déficit. Vous vous souviendrez que le gouvernement actuel jurait ses grands dieux de réduire le déficit. Vous vous souviendrez également que, à l'instar du comité tripartite des finances, nous lui avons dit à maintes reprises que la réduction des taux d'intérêt était un des meilleurs moyens de réduire le déficit.

Selon les propres calculs du ministre des Finances, une réduction de 2 p. 100 des taux d'intérêt permettrait, la première année, de réduire le déficit de 3,2 milliards de dollars. Nous devons nous assurer que nous comprenons tous bien la logique de ce raisonnement. Le gouvernement prétend que le déficit est l'ennemi numéro un. Or, de propos délibéré, il met en oeuvre une politique de taux d'intérêt qui lui fait perdre toute maîtrise sur le déficit et qui lui fait boucler la boucle en imposant une taxe sur les produits et services qui, selon sa propre estimation, devrait encore attiser l'inflation.

Nous avons donc une taxe sur les produits et services qui empire l'inflation et exerce des pressions sur les taux d'intérêt. Que va-t-il donc advenir du taux de la taxe sur les produits et services si les taux d'intérêt continuent d'exercer des pressions sur le déficit. Il ne pourra évidemment qu'augmenter.

C'est une réalité que, sans avoir besoin d'explications, les Canadiens savent pertinemment, mais que le gouvernement semble ignorer. Cette taxe sur les produits et services va stimuler l'inflation, qui, selon le gouvernement, va faire grimper les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt élevés vont créer un énorme déficit qui, à son tour, va nécessiter une hausse de la taxe.

Cette simple leçon, les Canadiens l'ont apprise bien longtemps avant que je la leur enseigne, et c'est la raison pour laquelle 74 p. 100 d'entre eux refusent cette taxe.

[*Français*]

Peut-être devrons-nous aborder cette question d'une autre manière! Comment la TPS va-t-elle contribuer à stimuler l'économie et à créer des emplois?

Permettez-moi de vous donner quelques-uns de ses effets. Fondamentalement, plus on paie d'impôt, moins on a d'argent pour acheter des biens et des services. Ayant déjà un budget limité, les travailleuses et travailleurs seront donc obligés de couper dans leurs achats.

Des taux d'intérêt élevés et une baisse du niveau de vie vont réduire la demande de biens de consommation et entraîneront une baisse des salaires et des mises à pied. Des taux d'intérêt élevés signifient un dollar canadien élevé.

Comme nous avons pu le constater l'année passée, cela veut dire une diminution de nos exportations et de nombreuses fermetures d'usines.

Les PME sont les principales créatrices d'emplois au pays. Or, en les obligeant à administrer cette taxe, ce gouvernement créera de sérieux problèmes pour des milliers de PME. Par conséquent, elles ne pourront pas créer des emplois. Au contraire, elles devront en couper.

[*Traduction*]

Tout cela vient encore aggraver la situation déjà intolérable résultant de l'accord commercial que le gouvernement actuel a signé avec les États-Unis. La semaine dernière, à l'instar de millions des Canadiens, j'ai entendu le ministre du Commerce extérieur déclarer qu'il était encore trop tôt pour juger des résultats de cet accord. Je déclare qu'il est déjà trop tard pour les employés des sociétés Inglis et Outboard Marine, pour ceux qui travaillaient à l'usine de la Dominion Glass à Redcliffe, en Alberta, pour les employés de l'usine de la société Campbell's à Portage-la-Prairie et pour les milliers de Canadiens qui oeuvraient dans le secteur des pêches.

Je tiens à dire un mot des solutions de rechange. Le chef de l'opposition, qui a parlé avec éloquence contre la taxe sur les produits et services, n'a pas vraiment proposé de solution de rechange. Je tiens à dire que nous avons proposé au gouvernement des solutions de rechange que je me ferai un plaisir d'examiner avec le ministre. Des douzaines de solutions ont surgi au cours des audiences qui ont eu lieu dans tout le pays au sujet de la taxe sur les produits et services.

D'abord, les Canadiens voient bien pour la plupart que notre fiscalité n'est pas juste. Le problème, ce n'est pas que les contribuables ne veulent pas payer leur juste part d'impôt, mais bien que le système n'est pas équitable. De plus en plus, ce sont les particuliers qui absorbent le gros des impôts, alors qu'autrefois, c'étaient les entreprises. Le gouvernement actuel n'a rien fait pour rééquilibrer la situation. Il n'a réussi qu'à l'aggraver en réduisant en

1988 le taux fédéral d'imposition des sociétés de 36 à 28 p. 100. La part du fardeau fiscal absorbé par les sociétés a diminué régulièrement et considérablement depuis que les conservateurs sont au pouvoir.

Nous savons que ce sont des gouvernements libéraux qui ont lancé la tendance. Ce sont les libéraux qui ont commencé à alléger le fardeau fiscal des sociétés pour accroître celui des travailleurs canadiens.

Les propositions néo-démocrates en matière d'impôt sur les sociétés sont raisonnables et prudentes. En voici un bref aperçu. Tout d'abord, et comme je l'ai signalé plus tôt aujourd'hui, nous réclamons l'établissement d'un impôt minimum sur les sociétés. Des milliers d'entreprises rentables ne paient pas leur juste part d'impôt. L'idée n'est ni révolutionnaire ni même nouvelle. Il existe un impôt minimum sur les sociétés aux États-Unis comme dans beaucoup d'autres pays.

Songez-y! Des familles vivant sous le seuil de la pauvreté paient des impôts, alors que des entreprises rentables en sont entièrement exemptées. C'est inacceptable pour les Canadiens. Nous estimons qu'il faut instituer un impôt minimum de 20 p. 100 sur les sociétés.

Le deuxième volet de notre politique en matière d'impôt sur les sociétés concerne les impôts qui sont différés. Chaque année, au Canada, des sociétés reportent pour quelque deux milliards de dollars d'impôts. Ces taxes reportées constituent une source permanente de fonds sans intérêt. Nous disons qu'il faudrait exiger des intérêts sur ces taxes reportées.

D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens qui empruntent de l'argent doivent payer des intérêts. Nous demandons simplement que ce soit également le cas pour les sociétés.

Une autre proposition est que le gouvernement devrait serrer la vis aux sociétés qui essaient de frauder le fisc. Revenu Canada effectue beaucoup moins de vérifications auprès des sociétés depuis une dizaine d'années. Pourtant, pour chaque dollar que dépense Revenu Canada pour vérifier les déclaration d'impôt des sociétés, il en recouvre 17. On devrait certainement investir davantage dans ce domaine afin de recouvrer les taxes impayées.

Enfin, j'aimerais ajouter quelque chose au sujet du régime fiscal. Le gouvernement a déjà dit que toutes ses politiques seraient soumises à un examen de leur impact environnemental. Quels sont les effets de cette taxe sur l'environnement?

Tout d'abord, ce régime n'incite aucunement les gens à acheter des produits sans danger pour l'environnement. Cette question devrait pourtant être au coeur de la réforme fiscale qu'entreprend le gouvernement s'il se préoccupe réellement de protéger l'environnement et de concevoir un régime fiscal vraiment juste.

• (1700)

Par conséquent, la dernière proposition que je vais faire en matière de politique fiscale, c'est qu'une commission royale d'enquête sur la fiscalité soit établie. Comme vous le savez, madame la Présidente, il n'y en a pas eu depuis environ un quart de siècle, et nous avons désespérément besoin d'une véritable réforme fiscale.

Le mandat de cette commission devrait avoir de multiples facettes. La commission devrait être chargée de déterminer comment le gouvernement peut obtenir des recettes stables au moyen du régime fiscal, comment le régime fiscal peut être utilisé pour promouvoir le plein emploi et comment il peut être utilisé pour amener une plus grande équité dans notre société.

Enfin, la commission royale d'enquête devrait être chargée de créer un régime fiscal qui tienne compte de l'aspect environnemental de nos achats, un régime qui reconnaisse que la protection de notre environnement naturel est la question la plus importante à laquelle les Canadiens et l'humanité tout entière doivent faire face aujourd'hui.

Je terminerai en disant que la taxe sur les produits et services doit être retirée. C'est une taxe injuste. Le Canada a besoin plus que jamais d'un régime fiscal progressif, équitable et juste. Il a besoin d'une réduction des taux d'intérêt, d'une politique de plein emploi, de relations commerciales accrues avec l'Europe et l'Asie et d'un solide système de programmes sociaux pour répondre aux besoins des Canadiens.

À titre de chef du Nouveau Parti démocratique et au nom de millions de Canadiens de toutes les couches de la société ainsi que de toutes les régions de notre vaste pays, je prie instamment le gouvernement d'abandonner la taxe sur les produits et services et de présenter de véritables réformes fiscales qui soient sensées et équitables, afin que nous puissions répondre aux besoins des Canadiens et relever les défis qui nous attendent.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre consacre maintenant une heure aux questions et réponses.

On m'a dit, et je m'en rends compte, que beaucoup de députés veulent poser des questions au ministre. Je crois

que si les préambules sont les plus brefs possible, un plus grand nombre de députés pourront poser des questions.

Je donne la parole au député de Gloucester.

M. Young (Gloucester): Madame la Présidente, après cette attaque passionnée et résolue contre la TPS, il est difficile d'avoir un très long préambule. Ce qu'il y a de certain, c'est que le NPD s'est emparé de la question avec beaucoup de verve et d'éloquence.

La question que je pose au ministre des Finances découle du discours qu'il a fait aujourd'hui à la Chambre, en particulier de ce qu'il a dit au sujet de la surveillance qui va avoir lieu au niveau des renseignements qui vont être communiqués aux Canadiens.

Le ministre des Finances doit savoir qu'un grand nombre, c'est à dire 74 p. 100 des Canadiens, sont toujours opposés à cette taxe. On a beau dire que c'est parce que les Canadiens ne la comprennent pas, mais je demanderai ce qui suit au ministre des Finances: comment les Canadiens peuvent-ils compter sur un système de surveillance qui, le ministre le sait fort bien, ne sera pas musclé et n'aura aucun moyen de coercition? Peut-il nous dire en quoi cet organisme de surveillance va défendre les intérêts des Canadiens et faire en sorte que ces 13,5 p. 100 d'économies qui vont découler, selon lui, de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, soient effectivement transmis aux consommateurs? Comment considère-t-il que ce système de surveillance va fonctionner?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, ce n'est pas sans curiosité que j'entends le député réclamer un organisme musclé. Ce qu'il veut dire par là, c'est qu'il désire la création d'un service comme la commission de lutte contre l'inflation; ce qui fait que d'une part il nous demande de créer cette grosse bureaucratie, mais que de l'autre, il nous demande de ne pas aller embaucher 3 500 personnes de plus pour faire marcher le système. Il ne peut pas prêcher le pour et le contre, et cela fait bien voir le comportement des libéraux sur cette question. Ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Les Canadiens ne s'y laisseront pas tromper.

Pour répondre à la question elle-même, qui demande comment va fonctionner l'organisme de surveillance: tout d'abord, il va être au ministère des Consommateurs et des Sociétés. Il va informer les simples Canadiens pour qu'ils sachent quel est le montant de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants qui est comprise dans le prix actuel de divers produits et quel sera le prix de ces produits, TPS comprise, après l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de vente.

Ces renseignements seront communiqués après l'adoption de la TPS et aideront les sociétés à faire en sorte de transmettre les économies aux acheteurs dans toute la mesure du possible.

Nous avons mis le processus en marche. J'ai déclaré dans le document qui a été publié cette année que le prix des voitures va baisser d'environ 3 à 4 p. 100.

M. Benjamin: Vous voulez parier?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député demande à parier. Les sociétés automobiles ont dit qu'elles vont transmettre les économies à leurs détaillants, et si le député a la moindre idée de ce qui passe aujourd'hui sur le marché des voitures, il doit savoir que la concurrence y est âpre. On coupe les taux d'intérêt. On coupe les prix. Il y a des remises de 1 000 $ que certaines sociétés promettent pour l'année entière.

Il ne doit certainement pas ignorer que pour défendre les parts de marché, il y a une très vive concurrence. C'est ce qui me persuade que l'économie de marché va jouer en ce sens. C'est sans doute la meilleure réponse que je puisse donner à mon collègue de Gloucester.

[*Français*]

M. Young (Gloucester): Il est toujours intéressant de voir l'énergie qui est maintenant revenue parmi les rangs de nos amis, les socialistes du NPD, parce qu'il n'y avait pas grand-chose là pendant le temps que le chef avait la parole à la Chambre.

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Dans le cas où les compagnies ne voient pas à ce que les 13,5 p. 100 soient enlevés du coût de production, et lorsque votre agence, qui surveille la mise en application de la TPS, voit ces choses se passer, en d'autres mots, que l'argent qui doit être économisé par les consommateurs n'arrive pas à être reflété dans le prix au détail, qu'est-ce qui va se passer exactement? Est-ce que l'agence dont vous avez parlé dans votre discours aura le pouvoir d'obliger ces producteurs-là à diminuer leurs prix ou est-ce que c'est simplement quelque chose qui va vous permettre de porter la situation à l'attention du consommateur?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, si j'ai bien compris le député, il veut savoir si l'agence de surveillance peut forcer les intéressés. Autrement dit, peut-elle imposer une baisse des prix. La réponse est non. Selon la Constitution, il faut une urgence nationale pour exercer de tels pouvoirs. C'est pour cela que le programme des 6 et 5 p. 100 de l'ancien gouvernement

libéral n'avait pas tout le poids qu'aurait pu avoir un programme comme celui-là.

Je tiens à expliquer davantage la question dont je viens de parler. C'est le genre de question que me posent beaucoup de Canadiens. Comment pouvons-nous être sûrs? Le gouvernement ne peut donner aucune garantie précise de façon absolue.

Ceux qui posent cette question, si tant il est vrai qu'ils veulent une telle assurance, voudraient voir l'établissement d'une grosse bureaucratie pour remédier à un problème qui devrait durer de six mois à un an. C'est une chose que nous refusons de faire.

Nous croyons que le marché se chargera de résoudre ce problème comme l'expérience l'a démontré dans d'autres pays, notamment en Nouvelle-Zélande. D'après ce que nous avons entendu aux audiences du Comité des finances, les compagnies qui ont cherché à profiter de la situation à l'étape de la mise en oeuvre, ont été forcées de baisser leurs prix, non pas à cause d'un décret du gouvernement, mais sous la pression des forces du marché, parce qu'un de leurs concurrents avait maintenu ses prix bas, augmentant ainsi sa part du marché. Avec le temps, la concurrence a fonctionné et les prix ont diminué.

Mme Marleau: Monsieur le Président, dans ses observations, le ministre a déclaré que cette taxe était profondément enracinée dans la réalité. Je voudrais lui demander s'il comprend vraiment la réalité des gens à faible revenu.

• (1710)

Comprend-il vraiment la réalité à laquelle doit faire face une femme seule qui cherche à loger, à vêtir, et à nourrir sa famille? Comprend-il vraiment les répercussions d'une augmentation de 7 p. 100 du coût du chauffage, surtout pour les habitants du Nord pour lesquels le froid est une réalité de tous les jours?

Le ministre comprend-il les effets d'une taxe de 7 p. 100 sur le coût du transport? Qu'entend faire le ministre au sujet de toutes ces réalités?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la réponse à la question est fort simple: oui, je comprends la situation des gens à faible revenu, et c'est précisément pourquoi nous avons prévu dès 1986 un crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente et nous l'avons augmenté à deux reprises depuis. C'est également la raison pour laquelle nous accordons tant d'importance au crédit d'impôt pour taxe sur les produits et services, car nous souhaitons que les Canadiens à faible revenu soient placés dans une situation meilleure qu'à l'heure actuelle par suite de la réforme de la taxe de vente.

Cette réforme de la taxe de vente améliorera le sort de quelque 84 p. 100 des personnes âgées et des familles monoparentales. Manifestement, cela devrait montrer à la députée que nous croyons vraiment dans tout ceci et que nous en comprenons l'importance. C'est pourquoi nous voulons aller de l'avant avec notre réforme de la taxe de vente, afin d'améliorer grandement la situation des gens à faible revenu.

J'ai écouté très attentivement le chef du Nouveau Parti démocratique qui a déclaré que les Canadiens à faible revenu paieront davantage à la suite de la réforme de taxe de vente. C'est tout à fait faux. Elle ne comprend pas les répercussions du crédit d'impôt accordé pour taxe sur les produits et services.

J'ai également écouté les propos de mon autre collègue néo-démocrate. Elle a déclaré que les intéressés consacrent 92 p. 100 de leur revenu aux choses essentielles de la vie. En quoi consistent deux de ces choses? L'habitation et l'alimentation. Or, ni les aliments ni les loyers ne sont assujettis à la taxe. Pourtant, elle a clairement laissé entendre qu'ils étaient taxés, et je m'attends à ce qu'elle retire son insinuation lorsqu'elle interviendra.

Une voix: Règlement!

M. le Président: Dans les circonstances, la tentation est vive de se lancer dans un long débat. Cependant, j'invite le ministre à s'en tenir à la question qui lui est posée.

Mme Marleau: Monsieur le Président, si le ministre est si sensible aux conséquences de sa taxe sur les pauvres et les Canadiens à faible revenu, pourquoi n'a-t-il indexé que partiellement le crédit d'impôt? Pourquoi n'a-t-il pas adapté la taxe aux réalités régionales?

L'indexation partielle signifie que, dans cinq ans, un demi-million de Canadiens ne seront plus admissibles au crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente. Que prévoit faire le ministre à ce sujet?

Certes, le ministre a été sensible à l'indexation dans le dossier des REER. Son dernier projet prévoit la pleine

indexation des montants que les riches pourront investir dans des REER.

Le ministre comprendra-t-il la situation et renoncera-t-il à sa taxe? Cette taxe n'a aucune qualité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, les libéraux nous servent tous le même vieux discours. J'ai écouté le discours du chef libéral et je n'ai pas entendu une seule suggestion ni aucune ébauche de solution de remplacement.

J'ai entendu deux intervenants, le critique adjoint des questions de finances et la députée, mais je n'ai pas entendu proposer une seule solution de remplacement. J'ai écouté les six aspirants au poste de chef du parti dimanche après-midi et je n'ai pas entendu une seule solution. Les libéraux n'ont tout simplement rien de neuf à proposer.

Quant à l'indexation partielle, oui, le crédit d'impôt est partiellement indexé. Je parle du crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente parce que c'est un excellent exemple des augmentations des seuils auxquels nous avons procédé pour tenir compte du nouveau contexte. Nous sommes partis de 15 000 $, puis nous sommes passés à 16 000 $, puis à 18 000 $ et, avec le crédit pour taxe sur les produits et services, le seuil sera de 25 000 $. C'est là un excellent exemple de notre bonne foi lorsque nous tenons compte de l'évolution des choses.

Nous avons agi de même au sujet d'autres éléments du régime fiscal, notamment en 1988, lorsque nous avons procédé à la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ces deux exemples précis démontrent donc que nous sommes sensibles aux préoccupations dont la députée a fait état.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré tout à l'heure que si on levait un impôt minimum sur les sociétés, on provoquerait une fuite des investissements commerciaux à l'étranger. Si tel était le cas, comment le ministre explique-t-il le fait qu'aux États-Unis, qui ont institué un impôt minimal sur les sociétés en 1986, le taux d'investissement commercial a augmenté de 6 p. 100 par an depuis 1986, soit près du triple du taux des cinq années précédentes?

Étant donné ces statistiques, le ministre ne pourrait-il pas envisager un impôt minimum de 20 p. 100 sur les sociétés afin de s'assurer que celles-ci paient leur juste part?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. L'impôt sur le revenu des petites entreprises est de 12 p. 100. Elle se dit en faveur d'un impôt minimal sur les sociétés de 20 p. 100. Propose-t-elle d'augmenter. . .

M. Barrett: Un impôt progressif. Ne déformez pas ce qu'on a dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il semble que le député de Victoria voudrait que nous fassions certains rajustements.

Propose-t-elle un impôt minimum de 20 p. 100 sur les petites entreprises? Propose-t-elle de taxer deux ou trois fois des sociétés qui sont essentiellement des sociétés de portefeuille qui touchent des dividendes provenant de revenus déjà imposés?

M. Barrett: Allons donc!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit: «Allons donc!» Voyons un peu quelle sera la politique du Nouveau Parti démocratique.

Il y a 3 500 ou 3 600 entreprises qui paient environ 1,25 milliard d'impôt sur les grandes sociétés. Cet impôt s'applique aux sociétés dont le capital dépasse 10 millions.

Elle soutient qu'il y a des milliers de sociétés qui ne paient pas d'impôts. Je pense que le NPD parle d'environ 90 000 compagnies. Par définition, c'est dire que 85 000 petites entreprises pairaient cet impôt minimum. Est-ce bien ce que la députée dit que son parti favorise?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ce que je veux dire, évidemment. C'est le gouvernement qui pénalise la petite entreprise, pas le Nouveau Parti démocratique.

Je signale au ministre que 84 p. 100 des 27 milliards de bénéfices non imposés en 1987 appartenaient à des sociétés dont les bénéfices dépassaient un million de dollars et non à des petites entreprises. Les plus gros bénéficiaires ont été les 145 plus grandes sociétés non imposées qui faisaient chacune des bénéfices de 106 millions de dollar en moyenne. Elles n'ont pas payé un cent d'impôt.

Si le ministre des Finances se préoccupe des petites entreprises, comme il le prétend et comme notre parti s'en préoccupe, reviendra-t-il sur sa décision et les aidera-t-il à survivre à cette taxe en rétablissant le versement des frais d'administration qu'il a supprimé en réduisant la TPS de 9 à 7 p. 100?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, la question que la députée soulève est l'une des décisions les plus difficiles que nous avons dû prendre en réduisant la taxe de 9 à 7 p. 100. Comment allions–nous traiter l'aide que nous offrions aux petites entreprises?

Nous avons étudié diverses solutions, mais nous avons jugé qu'après avoir réduit la taxe de 9 à 7 p. 100, nous pouvions nous permettre de verser d'avance un paiement transitoire aux petites entreprises pour les aider à assumer ces frais qu'elles ne doivent payer qu'une fois, mais que nous n'étions pas en mesure de le faire régulièrement parce que, dans ce cas, nous ne pouvions pas réduire le taux à 7 p. 100. Les petites entreprises tenaient énormément à cette réduction.

• (1720)

La députée ne cesse de parler d'un impôt minimum sur les sociétés. Elle sait que nous avons réduit les échappatoires que comportait le régime fiscal et dont les entreprises profitaient ainsi que certains des avantages fiscaux qui s'y trouvaient depuis des années.

M. Riis: Qui les a mis là?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les libéraux. Le député le sait bien. Le crédit d'impôt pour la recherche scientifique, les pertes comme commanditaire, les conventions concernant les biens restreints, les actions privilégiées avec garantie, la taxe sur les dividendes des actions privilégiées, la disposition générale anti–évitement ainsi que les nouvelles règles sur les baux, sur les dividendes et sur les locations. Nous avons éliminé le crédit d'impôt à l'investissement, la déduction pour inventaire et l'épuisement gagné. Nous avons capitalisé les frais d'intérêt en ce qui concerne l'immobilier. Nous avons réduit un certain nombre de réserves pour les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance.

De bien des façons, nous avons élargi l'assiette fiscale des sociétés, de sorte qu'elles paient beaucoup plus d'impôt actuellement. Par exemple, les banques paient plus de 500 millions de dollars d'impôt, cette année, alors qu'elles n'en payaient pas du tout, il y a deux ou trois ans.

M. Manley: Monsieur le Président, dans ses remarques d'aujourd'hui, le ministre a beaucoup insisté sur le fait que le passage de la TVF à la TPS signifie la suppression de la taxe sur les intrants d'entreprise, pour reprendre son expression. Il reconnaît, je crois, que le but du système est de ne plus faire payer cette taxe aux fabricants et aux entreprises mais aux consommateurs.

Étant donné que c'est l'objectif de cette taxe, le ministre admettra–t–il aux Canadiens que le passage de la TVF à la TPS constitue la plus grande réduction d'impôt payable par les sociétés dans l'histoire du Canada?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, le député se rend très bien compte, je pense, que toute taxe à la consommation est en fin de compte payée par les consommateurs. C'est écrit noir sur blanc. Ce que nous faisons, c'est nous assurer que les consommateurs voient la taxe qu'ils payent, pour que ce ne soit pas une taxe cachée.

Des voix: Comment, comment?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les députés demandent «comment». Ce sera indiqué très clairement sur le coupon de caisse pour que les gens voient combien ils payent de taxe. Comme je l'ai dit dans mon discours, la TPS sera une taxe beaucoup plus visible pour le consommateur que les taxes provinciales de vente au détail.

M. Fontana: La belle affaire! On la verra.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Eh oui, c'est important. D'une part, le chef de l'opposition réclame qu'on la rende plus visible. D'autre part, le député de London–Est s'exclame: «La belle affaire!» Encore une fois les députés libéraux tiennent des propos équivoques!

M. Manley: Monsieur le Président, je voudrais bien que le ministre réponde à la question.

Il vient de déclarer, comme il l'a fait dans son discours d'aujourd'hui, que grâce à la TPS, il serait plus difficile pour les gouvernements de procéder en douce à des augmentations de taxe. Il a affirmé que la taxe serait visible. Il fait signe que oui. Il est d'accord.

Eh bien, il a aussi prononcé des paroles extrêmement dures au sujet de la taxe sur les ventes des fabricants. Or, depuis cinq années qu'il est en fonction, il l'a pourtant fait passer de 9 à 10, à 11, à 12 et à 13,5 p. 100.

Le ministre n'admettra–t–il pas qu'il a haussé cette terrible taxe à de si nombreuses reprises pour le motif évoqué dans son discours, pour la faire passer en douce? N'admettra–t–il pas que cette modification constitue la réduction d'impôt la plus considérable pour sociétés d'impôt dans toute l'histoire du Canada?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, je répondrai de la même façon qu'auparavant. Toute taxe à la consommation, ce qu'est une taxe de vente, que ce soit une taxe de vente fédérale au niveau de la fabrication ou une taxe de vente provinciale au niveau du détail ou la taxe sur les produits et services, toute taxe à la consommation, dis–je, est payée par les consommateurs. Ceux–ci sont des particuliers.

Une voix: Est–elle régressive?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député pose une autre question: est–elle régressive? Je réponds au député que la taxe de vente actuelle est régressive. Je pense que nous sommes d'accord là–dessus.

Avec le crédit pour TPS qui, après la réforme de la taxe de vente, fera en sorte que les Canadiens à faible revenu paieront moins en pourcentage de leur revenu que ceux qui ont de gros revenus, le régime fiscal est progressif. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce n'était pas le cas non plus lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984.

Nous agissons ainsi parce que nous voulons rendre le régime fiscal plus équitable, notamment pour les personnes à moyen et à faible revenu. Comme je l'ai déjà dit, 84 p. 100 des personnes âgées et des familles monoparentales paieront moins de taxe de vente qu'auparavant, compte tenu des effets de la TPS.

M. Fontana: Monsieur le Président, au Canada, le prix moyen d'une maison neuve devrait atteindre 151 900 dollars en 1990. Cela signifie qu'une famille type aura besoin d'un revenu annuel d'environ 65 000 dollars ou plus pour réaliser le rêve de tous les Canadiens, celui de posséder une maison. Cependant, en 1988, le revenu familial moyen ne s'élevait qu'à 46 185 dollars. On voit donc que le revenu et le salaire des familles devront augmenter de 41 p. 100 d'ici la fin de l'année pour que la famille canadienne type puisse s'acheter une maison.

Je voudrais poser au ministre la question suivante: ces données illustrent bien la crise du logement qui ne cesse de s'intensifier au Canada, alors pourquoi le gouvernement fédéral, au lieu de régler ce problème, y contribue–t–il en proposant une TPS de 7 p. 100 et en offrant des ristournes insuffisantes à l'achat d'une habitation?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, permettez–moi d'expliquer pour la gouverne du député comment fonctionne la ristourne. La taxe sur une maison neuve, et je voudrais ici bien me faire comprendre parce que le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique ont donné l'impression qu'une taxe de 7 p. 100 serait appliquée à la totalité du prix de la maison sans tenir compte de la ristourne.

Comme il y aura une ristourne, il faut calculer 7 p. 100 moins la ristourne de 2,5 p. 100, ce qui donne un pourcentage net de 4,5 p. 100. Nous sommes tous d'accord. Il me semble que le député fait signe que oui.

Actuellement, une taxe soit de 13,5 p. 100, soit de 9 p. 100, est appliquée aux matériaux de construction, aux matériaux de plomberie, aux fenêtres, aux tapis, au papier peint, à énormément d'articles qui entrent dans la construction et l'aménagement d'une maison neuve. Le taux réel d'imposition, par rapport au prix total du logement, varie entre 3 et 4,5 p. 100 selon le lieu de construction. À London, dans la localité du député, le taux s'établit à 3,5 ou 3,75 p. 100.

C'est donc dire que l'incidence de cette taxe sur le prix d'une maison sera nulle ou pourra atteindre jusqu'à 1,5 p. 100, comme dans la région métropolitaine de Toronto. En offrant la ristourne de 2,5 p. 100, nous avons réussi, je crois, à régler le problème qui préoccupait le député, tout comme moi d'ailleurs, et à annuler toutes les répercussions qu'il aurait pu avoir sur le marché du logement. Je crois que nous avons fait preuve de beaucoup d'efficacité pour régler ce problème.

M. Fontana: Monsieur le Président, le ministre le sait bien, l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants ne frappe ni les terrains ni les maisons. Il vient d'admettre que même si on applique sa formule compliquée et qu'on donne des ristournes et tout le reste, les prix des maisons qui sont déjà trop élevés subiront une augmentation qui pourrait atteindre jusqu'à 2 p. 100 partout au Canada.

Maintenant qu'il a admis que les prix des maisons neuves augmenteront d'au moins 2 p. 100, l'industrie dit que sa politique va faire augmenter le prix des maisons existantes de 2 à 3 p. 100. Comment le ministre pense–t–il avoir atténué la difficulté pour les Canadiens de trouver des maisons à prix abordable en en faisant augmenter le prix d'encore 2 p. 100 même après les ristournes?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, le député, tout comme son chef, déforme encore les faits. Il vient d'affirmer que j'ai dit 2 p. 100. Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que les prix pourraient augmenter de 1,5 p. 100, mais ils pourraient aussi ne pas augmenter du tout. Dans certaines localités, ils n'augmenteront pas du tout. Nous avons certains cas où le coût global d'une maison diminuera légèrement en réalité.

J'ai entendu aujourd'hui cette déformation de la part du Parti libéral, et aussi au sujet du champ d'application de la taxe. Le chef de l'opposition a dit qu'elle s'appliquera à l'éducation. C'est faux. Elle ne s'appliquera pas à

l'éducation. Il a dit qu'elle s'appliquera aux logements à louer. C'est faux. Elle ne s'appliquera pas aux logements locatifs. Le député a complètement déformé ce que j'ai dit au sujet de la nourriture. J'ai toujours dit que les plats à emporter, la nourriture servie dans les restaurants comme son restaurant favori, Winston's, et autres endroits du genre, seront assujettis à la taxe.

• (1730)

Cela aiderait à faire comprendre la mesure à l'étude si nous parlions des faits et non des déformations que les députés d'en face en font. Ce sont ces déformations qui causent une grande exaspération chez les Canadiens qui essaient de comprendre en quoi consiste vraiment la taxe, ce qu'elle fera, comment elle contribuera à améliorer l'économie et comment elle les touchera dans leur vie de tous les jours.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre des Finances a parlé de déformation des faits. Je veux l'interroger au sujet de l'une de ses déformations préférées, où il fait croire à la population canadienne que les consommateurs profiteront de la suppression de l'actuelle en 1991, taxe sur les ventes des fabricants, en 1991, ce qui représente quelque 18 milliards de dollars.

Le ministre nous dira-t-il aujourd'hui sur quoi il s'appuie pour dire que le consommateur, le travailleur et le retraité bénéficieront de la suppression de cette taxe? Sur quelle étude se fonde-t-il pour dire que tel sera le cas? Aucun entrepreneur ni aucun fabricant avec qui je me suis entretenu croit un seul instant que le montant total de 18 milliards de dollars sera remis aux consommateurs. Au lieu de cela, ceux-ci devront faire face à une autre augmentation des prix.

Le ministre nous dira-t-il quelle étude et quelles données empiriques lui permettent de croire que les consommateurs profiteront de la suppression de l'actuelle taxe fédérale de vente? N'est-il pas vrai que nous allons conserver la majeure partie de la taxe actuelle et y ajouter une taxe de 7 p. 100, ce qui accroîtra l'inflation et nuira aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député s'en tirait très bien jusqu'au moment où il a lancé cette dernière remarque. Il sait pertinemment que ce qu'il vient de dire était une exagération flagrante, une grave déformation de ce qui se produira. J'ai répondu à cette même question, qui a été posée par le député de Gloucester. Il peut vérifier le hansard, car je présume qu'il était absent de la Chambre à ce moment-là. Mais pour économiser du temps et permettre à d'autres députés de poser des questions, je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans cette réponse antérieure.

C'est cette déformation des faits, le genre de choses que le député vient de dire à la fin de sa question, qui amène les Canadiens à perdre confiance dans leurs représentants sur la scène politique.

M. Nystrom: Parlons-en, monsieur le Président, de la perte de confiance. Je veux que le ministre réponde à ma question. Quelle garantie peut-il donner aux Canadiens que les économies dues à la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants seront transmises aux consommateurs? En vertu de quelle étude peut-il soutenir, comme il le fait, que la taxe actuelle disparaîtra?

Je veux qu'il nous donne des preuves de ce qu'il avance, parce que personne ne le croit, pas même les simples députés de son propre parti. Qu'il réponde à cette question au lieu de se gargariser de belles paroles.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voulais seulement faire gagner un peu de temps à la Chambre pour que d'autres puissent poser des questions. J'ai déjà répondu à cette question, que m'a posée le député de Gloucester.

Ce que j'ai dit depuis le début du débat sur la réforme de la taxe de vente, c'est qu'il faut que les entreprises et les travailleurs collaborent pour que nous puissions réaliser le maximum d'économies, soit 18 milliards de dollars. On ne peut rien garantir, à moins que le député ne veuille une sorte d'appareil bureaucratique de lutte contre l'inflation. C'est la seule façon de donner quelque garantie que ce soit.

Cependant, il apparaît très clairement, d'après l'expérience des autres pays, que la plus grande partie des économies sera transmise aux consommateurs par le simple jeu du marché et de la concurrence.

Le Parti libéral et le NPD font tout à fait le contraire de ce qu'ils devraient. Leur devoir est en effet d'inciter les gens d'affaires et les travailleurs à faire en sorte que la TPS ne soit pas inflationniste.

En ne modifiant pas la stratégie qu'ils ont adoptée dans ce débat cet après-midi, les deux partis de l'opposition encouragent les gens à s'approprier une partie des économies.

• (1735)

[*Français*]

Mme Maheu: Monsieur le Président, parce que le ministre n'a pas réussi à avoir une entente avec les provinces, les petites entreprises devront faire face à de complexes problèmes administratifs dus au fait que le Canada deviendrait le seul pays au monde ayant deux taxes sur les biens et services. Comment le ministre peut-il affirmer avoir préparé un système de taxation simple alors que la petite entreprise sera confrontée à des taux multiples, des exemptions multiples, des systèmes différents de vérification et des structures différentes de pénalisation?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, mon premier choix a toujours été une taxe de vente nationale, une taxe conjointe avec les provinces. Je comprends que les petites entreprises aient besoin d'un régime de taxe unique et en veuillent un. Ce n'est malheureusement pas possible en ce moment. Peut-être qu'un jour nous l'aurons, mais il faut maintenant procéder en deux étapes.

Toutefois, pour éliminer ou atténuer les problèmes complexes d'application de deux régimes, nous avons des discussions approfondies avec les provinces. Ce sont des discussions bilatérales avec chacune des provinces. Nous avons eu une réunion avec les représentants de toutes le provinces il y a une semaine et demie et nous en aurons une autre, je crois, dans le courant de la semaine prochaine.

Notre objectif est d'essayer d'harmoniser les régimes et de chercher comment nous pouvons ensemble atténuer les problèmes qui surgissent et, dans certains cas, les éliminer comme nous l'espérons. Nous ne pouvons faire plus en ce moment. Parce que nous sommes très sensibles à la position qu'expose la députée, nous abordons ces pourpaprlers avec beaucoup d'optimisme.

[*Français*]

Mme Maheu: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Pourquoi le ministre ne s'engage-t-il pas aujourd'hui à respecter sa promesse d'une taxe simple et à retirer la TPS afin de commencer à parler sérieusement aux provinces d'une réforme fiscale réelle?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il est indispensable, selon moi, de poursuivre la réforme de la taxe de vente. Comme je l'ai fait observer à la Chambre à plusieurs occasions, aujourd'hui encore, il ressort de cinq études distinctes réalisées depuis 1940 que la taxe sur les ventes des fabricants est une mauvaise taxe, qu'elle nuit à notre économie et qu'elle place les fabricants canadiens dans une situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents à l'échelle internationale. Nous estimons, par conséquent, qu'il est important d'appliquer la nouvelle taxe.

Les gouvernements provinciaux ne sont pas aux prises avec les mêmes difficultés que nous. Les difficultés que posent leurs taxes n'ont pas l'ampleur des nôtres au fédéral. C'est pour cette raison que nous devons, selon moi, mettre de l'avant notre projet de TPS. Nous cherchons à le faire de façon à pouvoir régler avec le plus d'efficacité possible les difficultés que le député a mentionnées.

M. Boudria: Monsieur le Président, l'automne dernier, le ministère des Finances a payé environ un million de dollars pour faire paraître des annonces d'une ou deux pages dans des journaux canadiens. Dans ces annonces, on conseillait aux Canadiens de garder l'avis au sujet de la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services que le ministre proposait à l'époque.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre aujourd'hui que pas un sou, pas un dollar ne sera dépensé en publicité pour le projet de loi C-62? Peut-il prendre cet engagement envers les Canadiens maintenant?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je répondrai au député que nous nous proposons de faire une vaste campagne d'information en publiant des brochures et d'autres documents que les Canadiens pourront lire pour comprendre la TPS. On enverra une brochure à toutes les petites entreprises au Canada le mois prochain. Nous publierons des dépliants à l'intention des commerçants en détail, des personnes âgées et des gens à faible revenu pour leur permettre de comprendre la taxe et son incidence sur eux.

• (1740)

Je rappelle au député la conclusion que le Comité des finances a tirée après son voyage en Nouvelle-Zélande pendant la dernière législature. Les membres du comité étaient d'avis qu'il était très important que le gouvernement informe les Canadiens pour qu'ils comprennent la taxe en général et, par conséquent, qu'ils tirent leurs conclusions sur les répercussions qu'elle pourrait avoir sur eux, mais aussi pour qu'ils comprennent qu'elle comporte des avantages.

Vu l'opposition qu'elle suscite à la Chambre et chez d'autres Canadiens, les gens doivent penser que le gouvernement a de bonnes raisons pour mettre ce projet de

l'avant. Et cela sera certainement évident lorsque les gens verront comment la taxe les touchera.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à éclaircir quelque chose. Le ministre vient-il d'avouer à la Chambre que sa campagne sera de la propagande visant à neutraliser les députés de l'opposition? Dans ce cas, le ministre va-t-il s'engager à ne pas dépenser un seul sou noir tant que le projet de loi n'aura pas été adopté? Si celui-ci est adopté—le ciel nous en préserve—,le ministre pourra alors faire circuler toutes les informations qu'il voudra.

En attendant, conviendra-t-il qu'il vient de nous dire que cela se veut tout simplement un exercice de propagande visant à neutraliser les députés de l'opposition à la Chambre?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je n'ai rien dit de tel. J'ai dit qu'il importait d'informer les gens. Je me permets de vous renvoyer au quinzième rapport du Comité parlementaire des finances, qui date de mars 1988. En effet, le comité y recommande que le gouvernement n'impose pas la nouvelle taxe sans avoir d'abord chargé un comité consultatif privé d'établir des règles pratiques pour son administration et d'informer la population des détails de son application.

Il s'agit là d'un rapport unanime du Comité des finances, un comité multipartite. Je crois qu'il est très clair.

Mon collègue, le ministre du Revenu national, a d'importantes informations à communiquer aux personnes âgées et à d'autres Canadiens à faible revenu sur la façon dont ils doivent obtenir le crédit d'impôt relatif à la TPS. Comme il importe beaucoup pour ces personnes qu'elles puissent bénéficier en décembre 1990 de cet avantage parmi d'autres de la taxe, nous devons évidemment nous en occuper dès maintenant.

M. Soetens: Au cours de leurs exposés d'aujourd'hui, monsieur le Président, les chefs des deux partis d'opposition ont abordé bien des points que mes électeurs ne cessent de soulever, soit la diffusion de l'information, ce qui est imposable et ce qui ne l'est pas, ainsi que le crédit applicable à la taxe de vente. J'ai là une brochure qu'a publiée le réseau Une Voix, où nos aînés mentionnent notamment l'eau, l'assurance et certains frais de transport parmi les éléments taxables. Or, nous savons qu'ils ne le sont pas en vertu de la loi.

Par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question au sujet du crédit même. J'ai entendu des députés de l'opposition parler des économiquement faibles et de ceux qui perdent leur emploi partout au Canada et qui se demandent s'ils auront accès à ce crédit.

Comment et quand les Canadiens pourront-ils toucher ce crédit applicable à la taxe de vente? Le ministre pourrait-il nous dire exactement combien de Canadiens dans l'ensemble du Canada auront droit à ce crédit d'impôt?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je trouve cette question d'autant plus pertinente que les contribuables canadiens reçoivent actuellement leur déclaration d'impôt pour l'année d'imposition 1989. La déclaration comprend notamment le formulaire que devront remplir les contribuables admissibles au crédit pour taxe de vente. Il importe qu'ils remplissent bien leur déclaration d'impôt pour l'année 1989, car leur admissibilité au crédit sera jugée en fonction de leur revenu de 1989.

• (1745)

Voilà pourquoi nous devons de toute urgence communiquer aux intéressés les renseignements pertinents, de façon que ceux-ci puissent établir leur admissibilité et toucher leur premier chèque en décembre 1990. Sauf erreur, quelque 8,4 millions de familles sont visées. Quatre-vingt quatre pour cent environ des gens âgés et des chefs de famille monoparentale seront admissibles à ce crédit. Comme certains de mes collègues d'en face viennent de me le rappeler, les contribuables recevront chaque trimestre un chèque pour leur crédit d'impôt applicable à la taxe de vente, de sorte qu'ils auront l'argent nécessaire en poche pour effectuer leurs achats.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les positions exposées par le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique concernant ce projet de taxe. Si vous me permettez de faire une observation avant de poser ma question, je dirais que les libéraux n'ont pas présenté de solution de rechange parce qu'ils ont bien l'intention de conserver cette taxe s'ils sont portés au pouvoir. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Ils ne promettront jamais dans cette Chambre de supprimer cette taxe s'ils sont élus. Nous avons déjà vu cela auparavant.

La question que je pose aux deux gouvernements par votre intermédiaire, monsieur le Ministre, est la suivante: un gouvernement provincial quelconque a-t-il déjà appuyé votre projet de taxe et discuté avec vous de la possibilité d'y intégrer la taxe provinciale?

M. le Président: Je demanderais au député de poser la question à la présidence plutôt qu'au ministre, et je suis certain qu'il voudra bien le faire. La question est posée et le député aura une question supplémentaire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je me demandais si l'on me poserait cette question, étant donné la querelle d'amoureux entre les libéraux et les néo-démocrates.

La réponse est que nous avons engagé des discussions, comme je l'ai d'ailleurs dit, sur les moyens que nous pourrions prendre pour réduire au minimum ou supprimer certains problèmes d'observation ainsi que certaines complications qui résultent du fait d'avoir à la fois une taxe fédérale et une taxe provinciale. Pour ce qui est des discussions sur l'intégration totale de la taxe de vente nationale, je pense que c'est encore trop tôt.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'ai demandé précisément au ministre s'il a l'appui d'un gouvernement provincial à l'égard de la TPS.

Je veux maintenant lui poser ma question supplémentaire. Vous n'avez pas répondu à cette question.

M. le Président: Le député a certainement des questions à poser, mais je lui demanderais de ne pas s'adresser directement au ministre.

M. Barrett: Je vous remercie, monsieur le Président. Monsieur le Président, auriez-vous la gentillesse de transmettre ma question au ministre? S'il est dur d'oreille, je sais que votre aide sera utile.

Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je demande au ministre s'il a ou non l'appui d'un seul gouvernement provincial. Il n'a pas répondu à cette question. Deuxièmement, par votre intermédiaire, monsieur le Président, je demande au ministre s'il est prêt à déposer à la Chambre, toujours par l'entremise de la présidence, la correspondance qu'il a reçue à cet égard de n'importe quel gouvernement provincial.

M. le Président: Attendez un instant. Je tiens à dire au député que c'était évidemment là une question superbement formulée sur le plan de la procédure.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je veux répondre aux deux questions du député. Premièrement, aucun gouvernement provincial ne nous a fait part officiellement de son appui en ce qui concerne la taxe. Les provinces ont dit qu'elles y voyaient certains problèmes. Nous avons tenu compte de quelques-uns de ces problèmes dans les décisions que j'ai présentées à la Chambre le 19 décembre. Les provinces s'inquiétaient particulièrement de l'impact économique de cette taxe et, par conséquent, de son impact sur leur situation financière. Je crois que le fait de ramener le taux de la taxe de 9 p. 100 à 7 p. 100 a beaucoup contribué à atténuer les problèmes prévus, mais j'imagine qu'ils existent déjà dans une certaine mesure.

• (1750)

Le député a demandé si je serais prêt ou non à déposer toute la correspondance entre les ministres provinciaux et moi-même. Je crois que cela ne conviendrait pas du tout. Les ministres provinciaux et leur homologue fédéral ont une bonne relation de travail. Nous nous parlons de façon franche et ouverte. Ils présentent leurs problèmes au ministre des Finances, et j'y réponds franchement et ouvertement. Si j'étais obligé de déposer toute la correspondance, je crois que cette franchise et cette ouverture disparaîtraient.

M. Richardson: Monsieur le Président, je voudrais, par votre entremise, demander au ministre de commenter certains mythes que les chefs de l'opposition ont brandis cet après-midi. Je doute qu'ils voulaient aider les Canadiens.

M. le Président: Un moment s'il vous plaît. Voilà qui justifie presque la présentation d'une motion plus tard. Je suis sûr que le député ne voudrait pas faire un procès d'intention à ses collègues. Aurait-il l'obligeance de reposer sa question?

M. Richardson: Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour demander au ministre des Finances de répondre à certaines questions que se sont posées de vrais Canadiens qui veulent vraiment s'informer au sujet de la TPS, le genre de questions qu'on m'a posées dans ma circonscription pendant le week-end.

Des voix: Oh, oh!

M. Manley: Ceux qui sont d'accord avec vous?

M. Gauthier: De quoi parlez-vous? Je suis un vrai Canadien.

M. Richardson: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au nom des Canadiens plutôt que pour les raisons quelconques qui ont incité certains collègues à poser leurs questions aujourd'hui. Premièrement, que dire de la complexité de la TPS pour les petites entrepri-

ses et de leurs frais d'administration? Deuxièmement, comme le leader du NDP le prétend, la TPS va-t-elle rendre l'existence plus difficile aux pauvres et aux personnes âgées? Enfin, par votre intermédiaire, monsieur le Président, je pose une question à laquelle je n'avais pas de réponse pour mes électeurs au cours du week-end: le ministre va-t-il relever le taux de la taxe au cours des prochaines années?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai longuement parlé de la complexité de la TPS au cours de mes remarques plus tôt aujourd'hui. Bien sûr, la TPS a des aspects tout à fait nouveaux qui, au début, vont créer des problèmes aux sociétés avant qu'elles ne comprennent comment la taxe va affecter leur comptabilité, leurs prix et leurs achats.

Mon collègue, le ministre du Revenu national, va demander à ses fonctionnaires de collaborer avec chaque entreprise pour lui aider à comprendre et pour répondre à ses questions sur la façon de. . .

M. Boudria: La police du fisc, quoi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Bon, le député dit «la police du fisc». Vraiment, comment peut-il. . .

M. le Président: À l'ordre. Je prierais le ministre d'adresser sa réponse au député et je demanderais aux autres députés d'attendre d'avoir la parole avant de poser des questions. Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, vous faites toujours preuve d'une très grande sagesse. Je suis heureux que vous me rameniez à la question.

Ces visites seront faites pour aider les compagnies à comprendre le système et pour minimiser le degré de complexité qui pourrait exister.

Le député me demandait ensuite ce que nous faisons pour aider les pauvres et les personnes âgées, des gens qui s'inquiètent des répercussions possibles de la TPS sur leur niveau de vie et leur façon de vivre. Je voudrais mentionner le nombre de familles qui, dans les provinces atlantiques, auront droit à un crédit d'impôt pour TPS. En Nouvelle-Écosse, 74 p. 100 des familles auront droit à un crédit d'impôt, et à Terre-Neuve, il y en aura 85 p. 100. Le pourcentage sera plus faible dans les autres provinces. Au Québec, il sera de 73 p. 100; en Ontario, de 58 p. 100; au Manitoba et en Saskatchewan, de 64 p. 100. Il y aura donc beaucoup de familles qui recevront un crédit d'impôt pour TPS.

• (1755)

La troisième question de mon collègue touchait l'assurance que le taux de la taxe n'augmenterait pas. Je pense que la meilleure assurance que je puisse donner au député et à tous les Canadiens, c'est que si les gouvernements continuent à contrôler leurs dépenses, et c'est ce que nous faisons très strictement depuis quelques années. . .

M. Gauthier: Ridicule. Asseyez-vous, Michael.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, c'est de la provocation. Nos dépenses de programmes accusent un taux d'augmentation de 3,6 p. 100. C'est la meilleure façon de garantir que cette taxe n'augmentera pas et que les autres seront réduites.

Mme Blondin: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances au nom de certains Canadiens bien réels. Même si la température de -48 aujourd'hui les a un peu figés, ils n'en sont pas moins réels.

J'ai demandé, le 2 octobre 1989, au ministre quel effet la TPS allait avoir sur la Grand Nord, puisque les documents ne donnaient aucun renseignement sur les effets régionaux. Il a dit qu'elle améliorerait le sort économique du Grand Nord de 1,5 p. 100.

Maintenant que le ministre a reçu les observations de nombreux groupes du Grand Nord, et notamment du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, d'après lesquels cette taxe va avoir des effets désastreux sur le Grand Nord, je voudrais lui demander s'il va nous dire aujourd'hui quelles mesures il propose pour indemniser les habitants de l'Arctique des prix extrêmement élevés qu'ils vont avoir à payer?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je refuse d'admettre l'argument de la députée suivant lequel cela va avoir un effet désastreux sur le Nord. Je refuse de l'admettre.

Mme Blondin: Ce n'est pas moi qui le dis.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais c'est l'argument qu'elle invoque.

Ce qu'il faut dire, c'est que cette taxe est excellente pour les entreprises qu'il y a dans le Nord comme dans les autres régions du pays. Ce sont les entreprises qui créent des emplois. Comme cette taxe va être supprimée sur les exportations des mines, certaines mines vont rester en exploitation alors qu'autrement elles seraient peut-être tenues de fermer. En outre, comme la taxe ne s'appliquera pas aux investissements dans de nouvelles mines ou

des nouveaux projets d'exploitation forestière, la réalisation de ces projets sera moins coûteuse. Donc, cela va créer des emplois au profit des habitants du Grand Nord et des différentes régions du pays.

Les taxes sur les transports, qui alourdissent le prix des aliments—je prends cet autre exemple—vont être supprimées, de sorte que le prix des aliments vendus aux habitants du Grand Nord va être réduit. De toutes sortes de façons. . .

M. le Président: Je pense que le ministre a répondu à la question. La députée de Western Arctic pour une question supplémentaire.

Mme Blondin: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je n'en crois pas mes oreilles. Les propos verbeux que l'on m'accuse de tenir ne font que reprendre les paroles de mes électeurs qui sont très inquiets.

Monsieur le Président, je déclare par votre intermédiaire au ministre des Finances que la taxe sur les produits et services va avoir des conséquences extrêmement néfastes sur le coût de la vie dans le Nord, sur les transports, sur les petites entreprises dont il a parlé, sur l'industrie du tourisme et sur l'exploitation minière; et tout cela au moment où le gouvernement fédéral a réduit de 110 millions de dollars ses paiements de transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Que propose le ministre des Finances pour alléger la charge financière que va devoir assumer le gouvernement territorial? On lui demande d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, ce qui est inacceptable parce que le coût de la vie est déjà très élevé et les coûts d'exploitation des entreprises sont très lourds.

• (1800)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je comprends et j'apprécie ce que dit la députée.

Nous menons des négociations avec le gouvernement des Territoires et celui du Yukon à propos des paiements de transfert. Ces deux gouvernements comprennent, je pense, dans quelle situation fiscale se trouve le gouvernement du Canada. Elle exige que nous prenions des mesures que nous regrettons d'avoir à prendre. Mais nous savons que nous devons résorber le déficit. Nous devons enrayer davantage la croissance de la dette.

Si nous y parvenons, alors nous pourrons faire baisser les taux d'intérêt. Je pense que cela aidera les gens et les entreprises du Nord dont parle ma collègue. C'est la voie où nous nous sommes engagés.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre m'indique s'il a l'intention de soustraire les municipalités de l'application de cette taxe au niveau des ententes de services avec d'autres municipalités en ce qui concerne la vente d'eau, les services de planification de génie, ou la location de services de pompiers ou de police? Est-ce que le ministre pourrait m'indiquer s'il a l'intention de soustraire les municipalités à l'application de cette taxe?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, notre politique en ce qui concerne l'application de la TPS aux services municipaux est de faire en sorte que les municipalités n'aient pas à payer plus d'impôts qu'elles n'en paient maintenant avec la taxe fédérale de vente, la taxe sur les ventes des fabricants.

À l'heure actuelle, un certain nombre de biens et de services que les municipalités doivent acheter sont taxés. Nous avons dit que nous n'allions pas augmenter leur fardeau fiscal.

Nous pouvons nous y prendre de deux façons. Une de nos propositions figure dans le document technique et l'autre dans la déclaration du 19 novembre.

Nous avons ensuite discuté avec les provinces d'une proposition de M. Nixon de l'Ontario pour voir s'il existe une autre façon d'atteindre cet objectif. Les discussions se poursuivent. Je ne peux rien dire d'autre, mais je répète que nous avons pour principe de ne pas augmenter les impôts des municipalités.

M. le Président: Je regrette de devoir vous interrompre mais, étant donné l'heure, je donne la parole au député de Nickel Belt pour une seule question.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, en vertu du régime fiscal actuel, les amis de Bay Street du ministre des Finances peuvent déduire leurs repas d'affaires, chez Winston's notamment, et leurs services d'hôtesses.

Monsieur le Président, l'année dernière, il en a coûté un milliard de dollars aux contribuables canadiens. Or, voilà maintenant que le ministre applique une taxe de 7 p. 100, qui permettra aux intéressés d'accroître encore davantage leurs déductions fiscales.

Comment le ministre des Finances peut-il justifier cela aux yeux des millions de Canadiens qui veulent un régime fiscal équitable, alors qu'il permet à ses riches amis de profiter de déductions fiscales accrues pour leurs dépenses somptuaires? Comment peut-il justifier cela?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, si nous ne permettions aucune déduction fiscale pour les dépenses d'entreprise, le député entendrait parler du monde des affaires.

M. Rodriguez: D'autres pays ont limité la taxe.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Il entendrait également parler des associations de restaurateurs et d'hôteliers ainsi que d'autres organismes du genre dont une grande partie du chiffre d'affaires dépend, y compris à Sudbury. . .

M. Rodriguez: Vous n'exercez aucun contrôle là-dessus; contentez-vous de faire un point.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Il est important de s'assurer que les montants en question ne sont pas excessifs. C'est pourquoi nous avons sabré. . .

M. Rodriguez: Les pauvres paient la taxe sur les dépenses de première nécessité.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): J'essaie de donner une réponse au député, mais manifestement, il ne veut pas m'écouter.

Ainsi, nous réduisons la déduction en question de 100 à 80 p. 100 afin de tenir compte de préoccupations que je partage avec le député.

En faire plus pourrait avoir des répercussions négatives sur le secteur du tourisme au Canada. Il s'agit là d'une chose dont le député ne tient pas compte.

M. le Président: Je rappelle aux députés que nous sommes tous liés par l'ordre spécial.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Juste avant que vous ne mettiez fin à la séance d'aujourd'hui, je tiens à dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, et je pense que d'autres ajouteront quelque chose, qu'en raison de cet ordre spécial, nous avons dérogé à la pratique que nous suivons habituellement en commençant l'étude des mesures législatives importantes. Je tiens à préciser que nous avons beaucoup apprécié la possibilité de poser des questions après chacun des discours d'introduction des trois partis politiques.

Nous remercions le ministre des Finances de s'être rendu disponible pendant l'heure où nous avons procédé à cet échange. Je crois que cela a été utile et je pense que ceux qui suivent le débat à la télévision seront d'accord avec moi.

Des voix: Bravo!

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de ses commentaires. De notre côté de la Chambre, nous apprécions beaucoup ce genre de débat constructif qui nous permet d'explorer sincèrement une question parce que nous sommes sûrs de pouvoir le gagner.

J'espère qu'on peut en déduire que les partis d'opposition débattront sérieusement la question plutôt que de jouer aux jeux qui nous ont fait perdre tant de temps la semaine dernière.

M. le Président: La présidence apprécie les commentaires que les députés s'échangent d'un côté à l'autre de la Chambre.

Je dois dire au public qui nous regarde qu'un grand nombre de députés sont restés pour participer à ce débat et que certains n'ont pas encore eu la parole.

Je voudrais dire aux leaders parlementaires que le président serait prêt à tenir compte de ce fait à la période des questions de demain, pour donner la chance de parler à ceux qui ne l'ont pas eue aujourd'hui.

[*Français*]

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le débat sur la deuxième lecture est ajourné. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures.

(La séance est levée à 18 h 06.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 janvier 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nominations pris par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ceux-ci sont réputés avoir été déférés aux comités permanents pertinents, dont la liste est jointe.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 179)

POUR

Députés

Atkinson
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Corbett
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Hudon
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
McCreath
McKnight
Monteith
Nowlan
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—123

Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Clifford
Collins
Cooper
Côté
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Merrithew
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White

Privilège

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Bélair	Benjamin
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Crawford
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Grey (Beaver River)	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
Maheu	Manley
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Murphy
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Rideout
Riis	Robichaud
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Stewart
Taylor	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—75	

• (1150)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos du vote auquel nous venons de participer. Je tiens à citer très brièvement la cinquième édition de Beauchesne afin tout simplement de rappeler à la Chambre en quoi consiste le privilège parlementaire.

Le commentaire 16 est en partie formulé ainsi:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement parlant, en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers.

Plus loin:

> Les privilèges du Parlement sont ceux qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs. Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres.

Cela étant dit, mes collègues et moi recevons depuis bien des jours des pétitions que nos électeurs nous demandent de présenter à la Chambre des communes. Lorsqu'ils s'adressent à moi et vraisemblablement aussi à la plupart des autres députés, y compris les ministériels, les signataires de ces pétitions insistent pour que nous présentions leur point de vue à la Chambre.

Ce droit des citoyens de présenter une pétition au Parlement du Canada existe depuis des siècles. Or, en présentant cette motion et d'autres semblables, le gouvernement empêche les députés de présenter des pétitions.

Voilà pourquoi j'estime que, en agissant ainsi, le gouvernement porte atteinte aux droits et aux privilèges des députés. Nous sommes dans l'incapacité de servir nos électeurs. Le gouvernement prive de l'un de leurs droits les plus fondamentaux non seulement les députés, mais les électeurs qu'ils représentent.

Et ce n'est là qu'un seul aspect. Je vous signale en outre. . .

M. McDermid: Vous obligez la Chambre à interrompre ses travaux à tout bout de champ. Que nous chantez-vous là? Vous dites des sottises. Vous n'arrêtez pas de mettre des bâtons dans les roues!

M. Riis: Monsieur le Président, un député m'a interrompu pour déclarer que les députés de notre parti empêchent de temps à autre la Chambre de poursuivre l'étude de la TPS. Cela n'a rien à voir avec les droits des députés.

Nous avons le droit de présenter des pétitions au nom de nos électeurs.

Mais ce n'est là qu'un élément de la question. L'autre, c'est que de nombreux députés doivent présenter des projets de loi et des motions d'initiative parlementaire au nom de certains de leurs électeurs.

Nous nous sommes adressés au contentieux de différents ministères et nous avons demandé aux légistes de nous aider à concevoir et à élaborer des projets de loi d'initiative parlementaire qui expriment les vues de nos électeurs. Tout récemment, parce qu'un groupe d'éleveurs de l'ouest du Canada s'inquiétaient des razzias de bétail dans toutes les régions du Canada et parce que le gouvernement n'a pas su agir selon les voeux de diverses

associations d'éleveurs, celles-ci m'ont demandé, en tant que simple député, de signaler le problème à la Chambre en présentant un projet de loi d'initiative parlementaire.

Les razzias de bétail constituent un problème très grave dans toutes les régions du Canada, et dans l'Ouest en particulier. Des centaines de têtes de bétail sont volées chaque année, c'est pourquoi on nous a demandé d'agir, et nous l'avons fait en conséquence.

Comme vous le savez, monsieur le Président, en consultant le *Feuilleton* d'aujourd'hui, j'ai une longue liste de projets de loi privés que je devrais présenter. Mais, par suite de la motion très antidémocratique du gouvernement qui prive les députés de leurs droits, je suis maintenant incapable de les présenter au nom de divers groupes d'électeurs du Canada.

Pour cette raison, je crois vraiment que mes droits de député n'ont pas été respectés. Je vous demanderais donc, monsieur le Président, de décider si le gouvernement a le droit de prendre tous les jours des mesures qui empêchent les députés de faire les travaux pour lesquels ils ont été élus et s'il a le droit de passer outre aux affaires courantes d'aujourd'hui qui nous permettent d'assumer les fonctions et les responsabilités que nos électeurs nous ont confiées.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat. Ce que nous venons d'entendre sont, à mon avis, des plaintes tout à fait inutiles.

La semaine dernière et cette semaine, la Chambre a vu le Nouveau Parti démocratique faire certaines choses qui ont nui aux travaux de la Chambre, c'est-à-dire aux affaires courantes et à la mise en délibération des mesures devant être étudiées par les députés. Nous ne nous sommes pas plaints qu'il s'agissait là d'une atteinte à nos privilèges à ce moment-là, et je ne crois pas que ce soit le cas non plus aujoud'hui même si, comme tous mes collègues de l'opposition officielle, j'ai voté contre la motion présentée par le gouvernement pour que la Chambre passe à l'ordre du jour.

Notre droit de présenter des pétitions nous tient beaucoup à coeur, et nous l'avons prouvé ces derniers mois. Depuis août dernier, les libéraux ont présenté à la Chambre plus de 1 500 pétitions, regroupant au-delà de 60 000 signatures au sujet de la TPS. Elles viennent s'ajouter aux 250 000 pétitions qui ont été remises au ministre des Finances en septembre dernier. C'est la chaîne de journaux *Sun* qui a réuni ces pétitions.

Article 52 du Règlement

Nous avons encore des centaines de milliers de pétitions à présenter à la Chambre. Nous le ferons un jour, et les Canadiens auront alors l'occasion de faire consigner au compte rendu des délibérations de ce jour-là leur opposition à cette taxe sévère et injuste que propose le gouvernement.

Je m'oppose toutefois à ce qu'on dise qu'il y a eu atteinte à mes privilèges aujourd'hui parce que le gouvernement a fait adopter une motion pour que la Chambre passe à l'ordre du jour. Je crois que cela n'enfreint aucunement le Règlement.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec l'orateur qui m'a précédé, et plutôt que d'être partie plus longtemps à cette obstruction systématique, je demande que vous vous prononciez immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais remercier le député de Kamloops, celui d'Ottawa—Vanier et le leader parlementaire pour leurs interventions.

J'aimerais dire que la motion visant à passer à l'ordre du jour est une motion séculaire. Quant aux pétitions, le député peut les remettre au greffier au Bureau. En ce qui concerne les projets de loi émanant des députés, il y aura d'autres occasions. Par conséquent, je dois statuer qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

Je pense qu'on a accepté que l'honorable député de York-Centre présente sa motion.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE RAPPORT SUR LA CONDAMNATION DE DONALD MARSHALL

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, mis à part le fait que la Chambre a décidé, par ce vote, de passer à l'ordre du jour, vous verrez qu'il y a consentement unanime pour que j'insiste sur la question d'un débat d'urgence, dont j'ai avisé la présidence, comme l'exige l'article 52 du Règlement.

Je propose et demande que la Chambre examine d'urgence le rapport que vient de publier la commission royale chargée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'enquêter sur la condamnation de Donald Marshall Jr, un Indien micmac, ainsi que les conséquences des conclusions de ce rapport pour le gouvernement national, en ce qui concerne la justice, le racisme, la justice et l'autonomie pour les autochtones ainsi que la conduite de la police et du Service correctionnel du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais examiner cela et je suis certain que le Président rendra une décision un peu plus tard aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 janvier 1990, de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra)(p. 7569).

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je voudrais prendre une minute pour dire que la procédure suivie hier, en vertu de laquelle le ministre des Finances a consacré une heure à l'issue de son discours à répondre à des questions, a trouvé grâce aux yeux du chef de l'opposition officielle et du chef du Nouveau Parti démocratique, qui y ont vu une occasion, pour ceux qui ne pourraient pas profiter de la période des questions mais qui s'intéressent au sujet, de questionner le ministre.

Je peux dire à la Chambre que nous avons étudié cet aspect et que le ministre est prêt, si la Chambre le désire, à faire la même chose aujourd'hui pendant une demi–heure. Cela donnerait à tous les députés qui ont participé au débat et à d'autres l'occasion de questionner le ministre. Notre proposition a été communiquée à l'opposition officielle et au Nouveau Parti démocratique. L'offre est la même qu'hier, c'est–à–dire qu'elle suppose qu'il n'y aura pas de motions dilatoires pendant la journée et aussi que personne n'essaiera de prolonger la séance.

Nous avons fait cette offre aux partis d'opposition afin de faciliter le débat. Cela prend du temps au ministre, mais il veut être disponible pour ce genre de questions. Si mes collègues ont examiné notre proposition et s'ils la trouve de leur goût, nous sommes prêts à proposer la motion immédiatement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la proposition nous a été faite effectivement, et dans notre parti du moins, dans l'opposition officielle, chez les libéraux, nous la prenons très au sérieux. Il y a des réponses à des éclaircissements que nous aimerions obtenir avant de donner notre accord à la motion. Ces questions pourraient se résoudre cet après–midi, quand les leaders parlementaires de tous les partis se rencontreront à la réunion habituelle des leaders parlementaires du mardi après–midi.

Je tiens tout simplement à faire savoir que nous aimerions par exemple savoir si cette demi–heure sera comprise dans les huit heures de débat attribuées à la deuxième lecture. Nous pourrions peut–être régler cette question. Nous préférerions qu'elle ne figure pas dans les huit heures de débat, c'est–à–dire qu'elle en soit exclue.

Nous aimerions savoir qui va répondre aux questions. Je viens d'entendre le ministre dire que ce serait le ministre des Finances. Donc, j'en conclus que le ministre des Finances serait ici, dans la dernière demi–heure de la journée, ou le ministre d'État aux Finances pour le remplacer. Voilà qui est réglé.

Nous aimerions avoir l'assurance que la motion qui n'a pas encore été présentée, donnerait lieu, une fois adoptée, à une certaine procédure pour informer l'opposition que le gouvernement appellerait effectivement le projet de loi C–62 ce jour–là. Nous aimerions être sûrs, même si le *Feuilleton* dit «sous réserve de changement», que c'est ce projet de loi et non autre chose qui serait appelé ce jour–là.

Nous avons d'autres préoccupations mineures que nous aimerions évoquer lors de cette réunion. Si le gouvernement veut bien envisager d'autres consultations et clarifications, cela nous convient.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis forcé de m'incliner devant le leader parlementaire du gouvernement. Sa proposition est très intéressante et très positive. Je pense qu'elle résulte de la constatation, faite par tous les députés, que l'échange de propos qui a eu lieu en fin de journée d'hier avec le ministre des Finances a été très utile. Nous avons vu, je pense, le ministre des Finances incapable de répondre à diverses questions, ce qui permet de montrer les domaines dans lesquels le gouvernement n'a aucune idée des conséquences de la TPS, etc. Je

pense que la clarification a été utile, et nous avons jugé que ce n'était pas du temps perdu.

Mais je tiens à bien le préciser, pour le cas où quelqu'un en douterait: au Nouveau Parti démocratique, nous sommes carrément et absolument contre cette TPS.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Nous ne sommes, en aucun cas, disposés à aider ou à encourager le gouvernement, ni à travailler avec lui, comme les libéraux le font vraisemblablement. Il n'est absolument pas question de collaborer avec lui.

Mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, n'a pas précisé si les libéraux étaient disposés à souscrire à la mesure en question. Il a déclaré, pour être juste, qu'ils avaient certaines réserves. Ils apportent leur collaboration. En fait, nous avons pu nous en rendre compte encore tout à l'heure. J'ai essayé de montrer que les mesures prises par le gouvernement étaient inacceptables, mais mes collègues, les libéraux, ont déclaré que mes arguments étaient fallacieux et qu'ils étaient disposés à soutenir le gouvernement une fois de plus. Il arrive un peu trop souvent que les libéraux appuient le gouvernement.

Cependant, en conclusion et parce que je crois qu'il convient de transmettre un message très clair au leader du gouvernement à la Chambre, je suis disposé à discuter de n'importe quelle question. Si dans le cadre de cette motion, nous pouvons trouver un moyen non pas de collaborer avec le gouvernement au sujet de l'application de la TPS, mais bien de permettre la tenue d'un débat plus ouvert et plus utile destiné à relever le pour et le contre de la TPS selon les divers groupes concernés, je serai alors disposé à examiner sérieusement la question.

Sauf erreur, les leaders parlementaires se rencontreront plus tard aujourd'hui, afin de discuter d'un éventail de questions. Mes honorables collègues jugent sans nul doute qu'on devrait traiter de celle-ci pour ce qui est de la procédure. Je suis certes prêt à en discuter à ce stade-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): Eh bien, je présume qu'il n'y a pas consentement unanime à l'heure actuelle, mais que vous aurez des entretiens à ce sujet.

Avant de donner la parole au député de Trois-Rivières aux fins du débat, je voudrais permettre aux députés de Surrey-Nord et d'Ottawa-Sud d'invoquer le Règlement. La parole est donc au député de Surrey-Nord qui a été le premier à demander de faire un rappel au Règlement.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-62.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé. La parole est au député d'Ottawa-Sud au sujet d'un rappel au Règlement.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il va sans dire que je souscrirai à la position de mon whip sur cette question, mais je voudrais faire remarquer que j'étais parmi les députés dont le leader du gouvernement à la Chambre a parlé et qui ont eu la possibilité de poser des questions au ministre hier. J'ai été très heureux de pouvoir le faire, mais j'ai posé la même question à deux reprises et le ministre n'a pas répondu au fond de la question dans les deux cas. Si le ministre a la bonté de se joindre à nous, je lui saurais gré de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député se lance dans un débat.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est intervenu. Maintenant, le député de Trois-Rivières a la parole.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat au sujet du projet de loi sur la taxe sur les produits et services. Grâce à ce projet de loi, nous serons en mesure de renforcer notre économie. . .

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Rodriguez: Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ignorais que vous aviez le droit de choisir d'entendre ou non un rappel au Règlement. J'ai bel et bien invoqué le Règlement au début du débat et je voudrais maintenant présenter une motion. Je propose:

Que le député de Surrey-Nord soit maintenant entendu.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crains que le député n'intervienne un peu tard. Le député de Trois-Rivières a la parole.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Rodriguez: Vous nous refaites encore le même coup.

M. Angus: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné la parole au député de Trois-Rivières pour le débat et il déjà commencé son intervention. Je ne peux donc permettre un rappel au Règlement à moins qu'il ne s'agisse de quelque chose de particulier.

M. Riis: Vous ne savez pas encore de quoi je veux parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Fort bien, alors. Je vais donc permettre au député d'invoquer le Règlement. Le député de Kamloops a la parole.

M. Riis: J'invoque le Règlement pour une raison fort simple, monsieur le Président. Au début du débat, j'ai essayé d'obtenir la parole pour invoquer le Règlement. Je voulais que le député de Surrrey-Nord soit entendu. Voilà pourquoi j'ai invoqué le Règlement. Je suis parfaitement capable de présenter cette motion. Je comprends que c'est à vous de juger si elle est recevable ou non, mais vous ne pouvez pas décreter d'emblée que mon rappel au Règlement est antiréglementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous commençons à avoir l'habitude de ces situations après les petits jeux auxquels les néo-démocrates se sont livrés la semaine dernière et encore cette semaine.

Comme nous comprenons la situation, dès qu'un député commence son discours, si le Président l'entend commencer son discours, une motion de ce genre est irrecevable. De ma place, j'ai entendu très clairement le député à qui vous aviez accordé la parole commence à parler. Par conséquent, la motion du député de Kamloops est irrecevable.

• (1210)

M. Angus: Monsieur le Président, lorsque vous avez dit que nous passions aux initiatives ministérielles, le député de Surrey-Nord était debout à son fauteuil. Il n'y avait pas d'autre député debout. Monsieur le Président, je regardais très attentivement. Vous avez vu le député de Surrey-Nord. Vous l'avez vu ou, en tout cas, vous avez donné l'impression de le voir. Je vous demande, monsieur le Président, d'accepter la motion du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique comme étant parfaitement recevable.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'étais moi aussi présent à ce moment. Si je me fie à ma mémoire, et j'ai peut-être vu les choses différemment d'autres députés, vous avez bel et bien accordé la parole au député de Surrey-Nord. Vous n'étiez pas encore passé au débat et le député a dit: «Je veux intervenir dans le débat.»

Le député d'Ottawa-Sud a invoqué le Règlement et vous avez dit que nous entendrions les rappels au Règlement. Nous avons entendu le rappel du député, puis nous sommes passés au débat. J'ai entendu le député appelé prendre alors la parole. C'est à vous, monsieur le Président, et non à moi, qu'il appartient de décider si vous avez entendu le rappel au Règlement avant ou après que le député ait obtenu la parole.

La seule motion qu'il nous est possible de présenter dans le cadre d'un rappel au Règlement, je crois, c'est une motion portant qu'un député plutôt qu'un autre ait la parole. C'est à vous qu'il incombe de décider si le député avait effectivement la parole. Et si vous lui aviez accordé la parole, je crois que nous n'avons plus à nous demander à qui c'est le tour de parler.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, il serait peut-être utile que la Chambre fasse une pause de cinq minutes pour permettre à la présidence de consulter le compte rendu au lieu d'avoir ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai vraiment pas besoin d'une pause de cinq minutes pour faire cela. Je donne la parole au député de Trois-Rivières pour reprendre le débat. Il avait commencé à parler avant le rappel au Règlement du député. Par conséquent, le député de Trois-Rivières a la parole pour reprendre le débat.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, au risque de recommencer, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui au sujet du projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Grâce à ce projet de loi, nous serons en mesure de renforcer notre économie, de réduire le déficit et de rendre notre régime fiscal plus équitable.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) pour cette excellente initiative. Vous savez, monsieur le Président, quand on y pense, le poste de ministre des Finances n'a jamais été une sinécure. Aujourd'hui, le poste est d'autant plus difficile que les problèmes sont extrêmement complexes et pressants. L'évolution de l'économie mondiale est rapide et multidimensionnelle.

Depuis qu'il a été nommé à son poste, le ministre des Finances fait montre d'intelligence, de responsabilité, d'efficacité et de courage.

Il est tellement plus facile de couper des taxes, d'offrir de nouveaux services et d'inventer toutes sortes de programmes. D'ailleurs, monsieur le Président, c'est exactement comme cela que les gouvernements se sont comportés à partir de la fin des années 60 jusqu'au début des années 80. C'était l'époque des gros cadeaux. On engageait des fonctionnaires par dizaines de milliers. Les programmes se multipliaient sans cesse. On créait des sociétés de la Couronne dans toutes sortes de domaines et pour toutes sortes de raisons. Bref, monsieur le Président, c'était la foire.

Le bilan financier n'était qu'une arrière-pensée. Si la cagnotte était vide, pas de problème, on empruntait encore quelques milliards de plus.

Monsieur le Président, le gouvernement des années 70 et du début des années 80 était un marchand d'illusions et sa marque de commerce, on le sait, c'est maintenant une dette nationale de près de 320 milliards.

Monsieur le Président, il faut aujourd'hui régler la facture. Cela fait mal quand on coupe les dépenses. Cela fait mal quand on augmente les taxes. Toutefois, c'est nécessaire, en 1990, si on veut corriger les excès du passé et avoir les moyens d'offrir les programmes et services dont notre population aura besoin dans l'avenir.

Sur le coup, monsieur le Président, une initiative comme la TPS n'est jamais très populaire. Toutefois, quand nos concitoyens et concitoyennes verront des résultats positifs dans le bilan financier et dans la performance économique du pays, je suis convaincu que la majorité des Canadiens comprendront que la réforme que nous proposons dans le projet de loi est nécessaire et salutaire.

Le projet de loi sur la TPS fait partie d'un ensemble d'initiatives qui visent au renforcement de l'économie canadienne et à la réduction du déficit. Il est utile de revoir les principales caractéristique de la TPS.

Elle s'appliquera à la majorité des produits et services, à l'exception des produits et services suivants: les produits alimentaires de base, les appareils médicaux, les médicaments sous ordonnance, les loyers résidentiels et les habitations déjà existantes, ainsi que les prêts, les hypothèques et les polices d'assurance, les services de santé et les soins dentaires, y compris les soins hospitaliers et infirmiers, la plupart des services d'enseignement, les services de garderie, les services d'aide juridique et les services de transport municipaux et les traversiers pour passagers.

Ainsi, nous n'avons pas accepté la recommandation de ceux qui prônaient l'application universelle de la taxe sur les produits et services. Et je peux vous avouer, monsieur le Président, que je me réjouis de cette décision, car il aurait été brutal d'appliquer la taxe sur des nécessités telles que les produits alimentaires de base, médicaments sous ordonnance, habitations déjà existantes ou les services de garderie, et ce pour réussir à réduire le taux de la taxe d'un point, peut-être de deux. Et nous avons réussi à réduire le taux à 7 p. 100, sans une telle application draconienne de la taxe.

Pour les entreprises, le montant de la TPS qu'elles paieront équivaudra à la différence entre la taxe qu'elles perçoivent sur leurs ventes et la taxe qu'elles paient sur leurs achats. Si la taxe qu'elles perçoivent est inférieure à la taxe qu'elles paient, le gouvernement leur remboursera la différence. Pour réclamer un remboursement ou pour remettre la taxe due, la plupart des entreprises devront remplir une déclaration d'une seule page, et je le répète, monsieur le Président, d'une seule page, parce qu'on a des oiseaux de malheur en cette Chambre et à l'extérieur qui font croire à nos entreprises qu'elles auront des formulaires et des formulaires à remplir: une seule page, monsieur le Président.

Grâce au crédit de taxe sur intrants, les entreprises se verront rembourser intégralement la taxe de vente sur leurs intrants, ce qui réduira les coûts de l'exploitation au Canada et rendra tous les secteurs de l'économie plus concurrentiels. Cette mesure réduira effectivement le prix des biens d'équipements de 4 p. 100 en moyenne. La réduction des coûts devrait entraîner de nouveaux investissements, un accroissement du stock de capital productif et des gains importants de production dans la plupart des secteurs et dans toutes les régions du pays.

Une des grandes préoccupations au sujet de la TPS, et cela surtout parmi les PME, était que l'observation de la TPS leur impose un lourd fardeau. Nous établirons un certain nombre de méthodes comptables simplifiées. Afin d'aider les petites entreprises, le gouvernement leur accordera un allégement de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu à l'achat de caisses enregistreuses afin de leur permettre d'appliquer la TPS. De plus, le gouvernement examinera, de concert avec les petites entreprises, d'autres façons de simplifier le fonctionnement de la taxe.

De plus, monsieur le Président, nous collaborerons étroitement avec les provinces dans le domaine de l'administration de nos régimes de taxe de vente. D'ailleurs, les récentes déclarations du ministre des Finances de l'Ontario permettent d'espérer que nous allons connaître une période de coopération entre les deux paliers de gouvernement dans ce domaine, ce qui serait favorable et ce qui serait, monsieur le Président, très apprécié de la part des gens d'affaires.

La plupart des ventes effectuées par les organismes de charité et de nombreuses ventes effectuées par des organismes sans but lucratif seront exonérées. En outre, les organismes de charité et ceux qui sont financés dans une grande mesure par l'État seront admissibles à une ristourne de 50 p. 100 de la TPS payée sur leurs achats utilisés dans des activités exonérées.

Afin de protéger les Canadiens à faible revenu, un crédit remboursable pour la TPS sera versé quatre fois

par année à près de 8,7 millions de familles et de particuliers. Le crédit sera de 190 $ pour les adultes et de 100 $ pour les enfants. Les parents célibataires pourront réclamer un crédit pour adulte lorsqu'ils auront un enfant à leur charge. Les adultes célibataires, y compris les parents célibataires, pourront réclamer un crédit additionnel pouvant atteindre 100 $. Le premier paiement du crédit pour la TPS devrait être effectué en décembre 1990.

Et encore une fois, monsieur le Président, vous savez que c'est ce gouvernement-ci qui a instauré un crédit remboursable, et ce à l'avance. Et cela est excellent pour les familles à faible revenu et je pense qu'on se doit de féliciter le ministre des Finances pour cette initiative.

Grâce à ce crédit remboursable, les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ paieront moins d'impôt et de taxe qu'à l'heure actuelle, et je le répète, monsieur le Président: les familles qui ont un revenu inférieur à 30 000 $. Je voyais justement encore ce matin dans le journal local de Trois-Rivières un article où on disait que les personnes âgées seraient affectées de façon négative avec la TPS. Monsieur le Président, c'est absolument faux pour toutes les personnes âgées qui ont un revenu de 30 000 $ ou moins.

• (1220)

Je pense que c'est important de le dire et qu'on arrête la campagne de peur que l'on fait présentement. Les trois-quarts des familles dirigées par une personne âgée ou des familles monoparentales disposeront d'un revenu plus élevé après impôts que présentement, monsieur le Président. En plus d'un certain nombre de caractéristiques des propositions initiales au profit des agriculteurs et des pêcheurs, une liste d'articles importants qu'ils pourront acheter en franchise de taxe sera prescrite en vertu de la TPS.

En ce qui a trait à l'habitation, la TPS ne s'appliquera qu'aux maisons nouvellement construites ou rénovées sensiblement. La ristourne modifiée au logement représentera 2,5 p. 100 du prix des maisons jusqu'à concurrence du prix d'achat de 350 000 $. La ristourne sera progressivement réduite pour les maisons d'une valeur de 350 000 $ à 450 000 $, et je dois vous avouer, monsieur le Président, que je n'aurai pas de problèmes dans ma circonscription avec cela.

Le 19 décembre, le ministre des Finances a annoncé des changements importants à la TPS qui sont incorporés au projet de loi. Le principal changement était la réduction du taux de la TPS à 7 p. 100. Ce plus faible taux, de concert avec les autres modifications, répond à certains objectifs: bénéficier rapidement et en douceur des retombées économiques de la TPS, protéger les Canadiens à faible revenu, garder au minimum. . .

[*Traduction*]

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Nickel Belt pour un rappel au Règlement.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député de Trois-Rivières est à la Chambre depuis 1984. Il existe depuis longtemps une tradition et un usage à la Chambre selon lesquels les députés ne lisent pas leur discours. Nous ne voulons pas savoir ce que le ministère des Finances pense de la TPS, mais ce que le député en pense. En fait, il lit un discours. Si vous voulez le faire, il faut aller à l'autre endroit. Mais ici, après cinq ans et demi, on devrait pouvoir faire un discours sans avoir à lire textuellement un document rédigé par le ministère des Finances.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député consultait ses notes. Ce débat est très important, et je pense que c'est ce que faisait le député. Je suis sûr qu'il peut, comme tout autre député, intervenir dans un débat sans avoir recours à des notes. Mais en matière de finances, même le député de Nickel Belt pourrait avoir besoin de se reporter à des calculs ou à des chiffres, par exemple. Le député a invoqué le Règlement, et le secrétaire parlementaire en tiendra certainement compte.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, vous avez probablement raison. En 1972, pendant les trois premiers mois, j'ai peut-être lu un discours, mais, si ma mémoire est fidèle, je ne l'ai jamais lu mot à mot. Les téléspectateurs voient bien qu'il ne se reporte pas seulement à des notes. Il lisait mot à mot. Je n'ai jamais lu de discours mot à mot à la Chambre depuis 1972.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je me rends compte que le député n'est jamais à court de mots. Je comprends très bien ce qu'il dit. Le député de Port Moody—Coquitlam invoque le Règlement.

M. Waddell: Malgré ce que vous avez dit, monsieur le Président, vous devez établir clairement les règles. Le Règlement de la Chambre stipule qu'on ne peut lire un discours. À mon avis, vous devez dire au député que le Règlement interdit la chose et vous ne l'avez pas fait, avec tout le respect que je vous dois.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Trois-Rivières reprend le débat.

[*Français*]

M. Vincent: Je vous remercie, monsieur le Président. Vous savez, lorsqu'on est en cette Chambre, lorsqu'on représente le gouvernement et le ministre des Finances, on tente de donner les meilleures indications possibles à la population canadienne, et naturellement à l'opposition qui a de la difficulté à comprendre un dossier aussi important que la TPS. Effectivement, monsieur le Président, je me suis référé à mes notes, et je vais continuer de me référer à mes notes pour donner la meilleure explication possible et qu'enfin le NPD comprenne les réalités de la vie!

Vous savez, monsieur le Président, ils ne comprennent pas le lac Meech, ils ne comprennent pas la société distincte au Québec, sauf quand ils sont au Québec, ils sont pour, mais quand ils sont dans le reste du pays, ils sont contre. Ils ne comprennent pas la TPS sauf peut-être quelque part au pays, je ne le sais pas encore là, jusqu'à maintenant ils ont l'air d'être partout contre la TPS. Certains députés du NPD sont pour le lac Meech, d'autres sont contre. . .

M. Nystrom: Ça marche mieux comme ça.

Une voix: Continuez comme ça.

M. Vincent: Vous voyez, ça les choque, monsieur le Président, lorsqu'on leur dit la vérité. Mais je veux quand même continuer.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Voilà qui est beaucoup mieux de la part du député de Trois-Rivières.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Cela ne nous met pas en colère.

Une voix: Nous en sommes fiers.

M. Rodriguez: En vérité, nous sommes très heureux de voir qu'il est enfin lui-même.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Le député de Trois-Rivières.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, j'ai un méchant problème là! Si le NPD est de mon côté, je suis dans le trouble.

Des voix: Ah! Ah!

M. Vincent: Je vais faire attention, monsieur le Président, je n'aime pas cela quand ils sont de mon côté.

Monsieur le Président, vous me permettrez de revenir à mes notes et de souligner que la TPS aura comme avantage la réduction. . .

M. Nystrom: Attention, vous lisez!

M. Vincent: . . .la réduction du déficit et, vous savez, monsieur le Président, les Canadiens ont fait des recommandations au niveau de la TPS et il y a eu un débat national sur la TPS où tous les députés et toutes les associations ont pu faire leurs commentaires. Et lorsque la TPS sera en place, lorsque le 1er janvier 1991 sera arrivé, et lorsque les 8,7 millions de Canadiens auront reçu leur première tranche de crédits d'impôt, lorsque les entreprises canadiennes et les PME, entre autres, auront vu qu'elles n'ont qu'une feuille de 8 1/2 X 11 à compléter, les ventes moins les achats, je pense qu'à ce moment-là, la population canadienne et peut-être même les députés du NPD, je dis peut-être. . .

M. Pronovost: C'est impossible!

M. Vincent: Mon collègue de Saint-Maurice (M. Pronovost) dit que c'est impossible. Je suis porté à lui donner raison, mais peut-être même que les députés du NPD comprendront la TPS.

Je sais que dans le camp de l'Opposition officielle, dans le camp des libéraux il y a des députés qui ont compris la TPS, il y en a qui y sont favorables. Il y en a. Ils ne sont pas nombreux au moment où on se parle, il y en a!

M. Nystrom: Comme qui?

M. Vincent: Le critique libéral du ministère des Finances était favorable à la TPS. C'est vrai qu'ils l'ont mis de côté, mais il était favorable. C'est peut-être pour cela qu'il n'est plus critique libéral en matière de finances, mais il était favorable. Non, il ne faut pas avoir honte!

Les commentaires des associations et de l'opposition parfois étaient valables et parfois étaient malheureusement basés sur des prémisses qui n'étaient pas la réalité. Et on a tenté, après avoir écouté les Canadiens, après avoir écouté les associations et l'opposition, d'arriver avec des modifications, que le ministre des Finances a soumises, qui correspondaient à la réalité canadienne et qui définitivement serviraient mieux les intérêts du Canada. Vous savez, monsieur le Président, on aurait pu faire comme d'autres gouvernements: ne rien changer.

Lorsque j'étais étudiant à la maîtrise en fiscalité à l'Université de Sherbrooke, en 1978, le professeur qui enseignait la taxe de vente fédérale disait: «La taxe de vente fédérale actuelle, cela n'a plus de bon sens.» Il y avait eu un comité établi par le gouvernement fédéral d'alors. Il disait: «J'espère que le comité va suivre les recommandations et qu'on va changer cette taxe-là qui n'est plus bonne.» Et cela, monsieur le Président, c'était en 1978. Le gouvernement conservateur a pris position. Et ce n'est pas facile. On sait que les Canadiens n'aiment pas se faire taxer. Personne n'aime se faire taxer. Mais on

a pris une position ferme de modifier un système qui était mauvais pour les entreprises canadiennes, mauvais pour l'économie canadienne, mauvais en général. Et on va imposer une taxe sur les produits et services qui ne fait pas plaisir, mais qui est nécessaire. Au lieu de donner des bonbons, on administre un pays. Nous avons été élus pour administrer, et c'est ce que nous faisons.

Je pense que l'opposition qui a été élue pour administrer un pays aussi, il ne faut pas l'oublier, a été élue pour administrer avec le parti au pouvoir; elle devrait s'asseoir, réfléchir sérieusement, et au lieu de s'opposer simplement, faire des propositions concrètes. Pas juste des propositions, des propositions concrètes.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais souligner, parce que c'est important, que la majorité des Canadiens à faible revenu ne seront pas affectés par la TPS.

• (1230)

Entre autres, les personnes âgées, et je tiens à le leur souligner parce qu'il y a une campagne de peur qui se fait présentement. On l'a connue la campagne de peur durant la dernière campagne électorale avec le libre-échange. Malheureusement, l'opposition a ce style-là de faire des campagnes de peur. Au lieu de parler avec réalité, au lieu de parler avec des chiffres, on parle avec la peur.

Une voix: Oh, Oh! C'est faux!

M. Vincent: Et cela, monsieur le Président, ce n'est pas bon. Et je ne peux pas m'imaginer qu'un parlementaire puisse faire une campagne de peur auprès des personnes âgées alors qu'en pleine conscience, il sait que la TPS n'affectera pas les personnes âgées à faible revenu.

Alors, monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que j'appui ce projet de loi et j'espère qu'il sera adopté dans les meilleurs délais.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire, pendant son discours, a dit, et je cite:

> . . .l'objectif principal de la TPS est la réduction du déficit fédéral.

Mais, pendant la campagne électorale, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit: Cette réforme fiscale sera neutre en ce qui concerne le revenu.

Est-ce que le secrétaire parlementaire nous dit maintenant, admet maintenant, que le ministre n'a pas dit la vérité pendant la campagne électorale et que son objectif était toujours de réduire le déficit?

M. Vincent: Monsieur le Président, je dois vous avouer que j'aime bien la question de mon collègue de l'opposition et en même temps je m'aperçois que c'est pratique d'avoir des notes. Et voilà ce que j'ai dit exactement: Le projet de loi sur la TPS fait partie d'un ensemble d'initiatives qui visent au renforcement de l'économie canadienne et à la réduction du déficit.

C'est ce que j'ai dit, monsieur le Président. Et, pour répondre à mon collègue, la TPS n'apportera pas nécessairement plus de revenus, si on regarde la situation actuellement. Par contre, la TPS va avantager nos entreprises canadiennes parce que, présentement, les importateurs sont mieux organisés que nos entreprises canadiennes. Nos entreprises canadiennes sont défavorisées à cause d'une taxe manufacturière fédérale de 13,5 p. 100 qui est cachée, alors que celui qui importe n'a pas cette taxe. L'entreprise canadienne qui exporte a ce même coût de 13,5 p. 100 qui n'existe pas dans aucun autre pays. Nous sommes le seul pays au monde qui a encore une taxe au niveau du manufacturier. De là l'importance de changer notre système de taxation afin que nos entreprises soient concurrentielles et, oui, elles feront plus d'argent et, oui, elles paieront plus d'impôt et, oui, l'économie s'en portera mieux et, si l'économie s'en porte mieux, oui, monsieur le Président, on continuera à réduire le déficit comme c'est prévu et comme cela doit être fait!

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai une question pour l'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent).

D'après les sondages Gallup qui ont été publiés il y a deux ou trois jours, maintenant nous avons 75 p. 100 de la population canadienne qui s'opposent à la TPS. J'ai aussi vu dans les sondages que l'opposition est presque la plus forte dans la province de Québec avec 77 p. 100 de la population contre la TPS. Mais maintenant, monsieur le Président, j'ai une question pour l'honorable député de Trois-Rivières: Nous sommes ici dans un pays démocratique et c'est clair maintenant que la grande partie de la population du Québec est tellement opposée à la TPS et, en tant que député du Québec, pourquoi ce député est-il en faveur de la TPS? Pourquoi ne représente-t-il pas du tout ses électeurs et électrices? Parce que la grande partie de la population, chez lui, est contre cette mesure du gouvernement fédéral, parce que le projet de loi du

ministre des Finances (M. Wilson) doit ramasser beaucoup d'argent chez la population ordinaire, c'est un projet régressif.

Et comme je l'ai dit, plus de 70 p. 100 de la population du Québec est contre. Alors, pourquoi n'écoute-t-il pas du tout les personnes qui ont élu ce député il y a quinze mois?

M. Vincent: Monsieur le Président, je dois signaler à mon collègue que, d'une part, lorsqu'on regarde un sondage et qu'on dit: «Êtes-vous pour la TPS ou êtes-vous contre la TPS?», il est normal que les gens soient contre une taxation, peu importe que ce soit la TPS, l'augmentation d'impôt, peu importe le changement, je pense que c'est... et si je demande au député lui-même s'il est pour une taxation quelconque, il me dira non. Personne n'aime payer des taxes!

Je voudrais également lui signaler qu'il y a eu un sondage dans ma circonscription et que les gens n'étaient pas nécessairement contre la TPS à 77 p. 100 et que des organismes tels que la Chambre de commerce étaient en faveur de la TPS qui s'élevait à 7 p. 100.

M. Manley: Non, ce n'est pas vrai!

M. Vincent: La Chambre de commerce de Trois-Rivières, monsieur le Président, est active.

M. Manley: Non, ce n'est pas vrai!

M. Vincent: Elle est active. La Chambre de commerce...

Une voix: C'est faux!

M. Vincent: Oui, mais si l'Opposition veut me laisser finir! Ils sont favorables à la TPS à 7 p. 100...

M. Manley: Six p. 100 avec les provinces!

M. Vincent:...dans une première étape et ils préfèrent de beaucoup que les provinces soient avec nous. Je leur ai dit qu'ils fassent leur message au provincial aussi. Nous aussi, on veut les provinces avec nous. Il n'y a pas de problème de ce côté-là.

Alors, monsieur le Président, je pense encore une fois, pour répondre à mon collègue, que nous avons été élus pour administrer un pays. Administrer un pays, cela signifie prendre des décisions qui ne sont pas nécessairement faciles, qui ne plaisent pas nécessairement.

Vous avez vécu la même chose, je suis convaincu. Si un oganisme ou une organisation quelconque vous demande une subvention dans votre circonscription et que pour une raison ou une autre, vous ne pouvez pas l'accorder, peut-être que c'est le voeu de la population, peut-être qu'il n'y a pas d'argent ou peut-être qu'il n'y a pas de programme qui peut suffire à la tâche dans ce dossier. Ce n'est pas parce que vous ne donnez pas une subvention dans votre circonscription, que la population aimerait bien avoir, que vous n'êtes pas un député qui fait son travail, qui représente bien les intérêts de sa circonscription, de sa province et de son pays.

M. Gagliano: Monsieur le Président, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dans son allocution, a fait allusion que dans la loi sur la TPS, il propose un système comptable simplifié. Je me demande, monsieur le Président, après l'avoir écouté avec attention, si les fonctionnaires du ministère des Finances lui ont expliqué ce qu'était ce système comptable simplifié.

Monsieur le Président, en tant que membre du Comité des finances, on a voyagé à travers le pays, on a écouté des centaines et des centaines de témoins et il n'y en a pas un qui était d'accord avec ce système comptable simplifié. Ils ont trouvé que tout cela était de la foutaise, que cela compliquait les choses. On a eu M. Bullock, le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes qui a totalement rejeté ce système. Il a d'ailleurs totalement rejeté la TPS.

Alors, lorsque l'honorable secrétaire parlementaire parle des appuis, lorsqu'il dit que les gens d'affaires comprennent, je ne sais pas à qui il se réfère, parce que jusqu'à ce jour, des organismes, surtout de la petite et moyenne entreprises, ont même payé des annonces dans les journaux pour justement dénoncer cette taxe.

Alors, j'aimerais savoir s'il connaît peut-être des gens qui sont favorables que nous ne connaissons pas aujourd'hui.

M. Vincent: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue de Saint-Léonard parce que justement, avant les Fêtes, j'étais à la Chambre de commerce de Laval, qui est la deuxième plus grande Chambre de commerce au Québec, à ma connaissance, et le député de Saint-Léonard me corrigera si j'ai tort. Le président de la Chambre de commerce de Laval disait, après mon allocution: «La Chambre de commerce de Laval supporte la TPS si elle est à 7 p. 100.» Cela c'était, monsieur le Président, la deuxième plus grande Chambre de commerce du Québec.

Je pense, monsieur le Président, qu'à ce moment-là, le député de Saint-Léonard... Saint-Léonard, c'est dans le bout de Laval, quelque part dans ce coin-là... Je pense qu'il devrait faire ses devoirs et peut-être faire le tour un peu et regarder ce qui se passe autour de lui.

Monsieur le Président, pour répondre à la question de mon collègue, j'aimerais lui demander si 22 000 exemptions dans une loi, parce qu'on sait que présentement, la taxe de vente fédérale compte 22 000 exemptions... Alors, à partir de là, est-ce que c'est simple? Est-ce que c'est quelque chose que la population canadienne, que les gens d'affaires au Canada aiment, une loi avec 22 000

exemptions, avec à peu près 150 causes pendantes et 150 causes par année qui se rajoutent?

Je me souviens, monsieur le Président, que l'an dernier, le député de Saint-Léonard a posé des questions au ministre des Finances lui demandant quand il abolirait sa taxe de vente, parce que cela faisait perdre des emplois à des entreprises de Montréal. On lui disait: Oui, on la change au plus vite. Et là parce qu'on la change, il veut qu'on continue à perdre des emplois et qu'on garde le vieux système! C'est cela, monsieur le Président, l'opposition libérale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député d'Ottawa-Sud (M. Manley).

• (1240)

[*Traduction*]

M. Manley: Monsieur le Président. . .

M. Taylor: J'invoque le Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Battlefords—Meadow Lake invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur le Président, je n'ai pas pu faire autrement que de remarquer que lorsque vous avez rouvert le débat, vous avez jeté un coup d'oeil à la Chambre et, comme la dernière fois, vous n'avez pas donné la parole à un de nos députés d'arrière-ban. Cette fois-ci, vous n'avez pas donné la parole à un de nos députés assis à l'avant. Par conséquent, je propose:

> Que le député de Yorkton—Melville prenne immédiatement la parole.

M. Manley: Monsieur le Président, j'invoque le Réglement à propos du même sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Sud invoque le Règlement.

M. Manley: Monsieur le Président, nous nous sommes férocement battus contre cette taxe partout au Canada. Et nous sommes ici aujourd'hui pour nous y opposer à la Chambre des communes.

Comme je savais que le NPD allait avoir recours à des tactiques dilatoires dès que vous nous donneriez le signal de reprendre le débat, j'ai commencé à parler dès que je me suis levé. Je voudrais faire valoir l'argument suivant. Au lieu de perdre une demi-heure ou huit heures de débat, nous devrions débattre cette question et cesser de perdre notre temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme la présidence a donné la parole au député, je dois mettre la motion aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 180*)

POUR

Députés

Blackburn (Brant)
Fisher
Parker
Riis
Rodriguez
Taylor
Waddell—7

CONTRE

Députés

Belsher
Bird
Boudria
Cadieux
Clifford
Cooper
Della Noce
Dick
Dorin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hudon
Jelinek
Langlois
Lewis
Lopez
Manley
Marin
Pagtakhan
Plamondon
Pronovost
Reid
Soetens
Thompson
Vankoughnet
Vézina—25

• (1250)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le député d'Ottawa-Sud.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Tout d'abord, je trouve incroyable que les néo–démocrates essaient de me faire taire au moment où je veux exprimer les objections que je ressens très vivement à l'égard de la taxe sur les produits et services.

Je tiens à dire que j'ai parcouru tout le Canada avec le député de Yorkton—Melville.

M. Rodriguez: Règlement!

M. le Président: Le député de Nickel Belt invoque le Règlement.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, parce qu'il est bien connu que la pratique et la règle ici veulent qu'un député ne puisse commenter un vote. Je crois en effet que le député critique un vote qui a été décisif et qui s'est déroulé comme il se doit.

M. Waddell: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, mon collègue a raison.

De même, le NPD n'essayait pas de faire taire le député. Nous essayons de faire entendre un autre député, un député qui s'oppose à la TPS au lieu d'un député qui soit en faveur de la TPS. Voilà ce que nous essayons de faire. Nous ne sommes pas comme les libéraux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa–Sud a la parole pour participer au débat.

M. Manley: Monsieur le Président, leur faillite intellectuelle ne le cède qu'à leur arrogance.

Des voix: Bravo!

M. Manley: J'interviens non pas pour parler de ce parti croupion gauchiste, de ce qui reste de ce groupe qui sombre dans l'insignifiance. J'interviens pour parler du gouvernement et de ce qu'il fait aux Canadiens avec cette taxe rétrograde.

J'ai une question que je voudrais poser aux ministériels qui sont ici. Qui est–ce qui commande en face? Hier, les sondages nous ont appris que non seulement la plupart des Canadiens sont contre la TPS, que non seulement des Canadiens de toutes les régions du pays sont contre, mais aussi que 56 p. 100 des répondants qui se disent partisans des conservateurs s'y opposent eux aussi. Qui est–ce donc qui commande en face? Qui est–ce qui écoute?

J'ai ma petite idée là–dessus. Nous savons combien le gouvernement aime le modèle de l'entreprise. Nous savons qu'il voit dans le secteur privé un modèle applicable partout. Le premier ministre croit sans doute que le gouvernement canadien est une entreprise comme l'Iron Ore. Il se prend pour le président du conseil d'administration d'une grande entreprise.

Nous savons tous que les entreprises, les plus grandes en particulier, sont divisées en plusieurs groupes, soit les finances, la production, les relations humaines, etc. Ce qui s'est produit dans le conseil dirigé par le premier ministre, c'est que le groupe des finances mène le jeu, au détriment du groupe des relations humaines, qui est mis à l'écart.

Cette grande entreprise qu'est le gouvernement du Canada n'a d'oreilles que pour ceux qui tiennent les cordons de la bourse et ne se préoccupe guère du sort de la population. Voilà ce qui ne va pas. Le gouvernement du pays ne se soucie pas de la population. Il n'écoute que les économistes qui disent: «Eh bien, nous avons conçu un plan de réforme de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, cette taxe que nous voulions changer depuis si longtemps. Le régime que nous proposons est beaucoup plus simple, sur le papier à tout le moins. En théorie, comme le montrent de savants tableaux, graphiques et diapositives, le projet est formidable.» Mais personne ne demande aux gens de quelle façon la taxe influera sur eux. Ils n'ont confiance que dans ces chiffres.

Alors, qui tient les rênes? Qui écoute la population du Canada? Qui écoute les conservateurs du Canada? Pas leurs députés, en tout cas.

Le gouvernement doit se demander, avant d'aller plus loin avec cette taxe, s'il lui reste de la crédibilité et s'il reste suffisamment de crédibilité au ministre des Finances pour mettre cette taxe en vigueur.

Un grave problème se pose pour la population et pour le gouvernement. Qu'arrivera–t–il si une révolte fiscale massive est déclenchée? Que fera le gouvernement lorsque la population dira enfin: «Trop, c'est trop. Nous ne payons plus nos impôts»? Que va–t–il faire? À moins que le gouvernement et son ministre des Finances n'aient assez de crédibilité pour mettre cette taxe en vigueur, ils l'appliqueront à leurs risques et périls et aux risques et périls de l'ordre au Canada.

Article 31 du Règlement

Et la responsabilité financière dans tout cela? Nous avons entendu un des députés conservateurs dire il y a quelques instants que cette taxe visait en fait à régler le problème du déficit. Il a même dit, je crois, qu'elle a pour principal objectif de réduire le déficit. Bien sûr, cela va totalement à l'encontre des promesses faites avant et pendant la campagne électorale, à savoir que cette réforme devait être sans incidence sur les recettes.

J'ai fait des recherches à la bibliothèque et j'y ai trouvé un document intitulé «Exposé économique et financier». Il a été déposé à la Chambre des communes par le ministre des Finances le 8 novembre 1984, à peine deux mois après les élections.

Le ministre avait des nouvelles assez mauvaises à annoncer aux Canadiens. Il leur a dit que s'ils n'avaient pas eu la chance de l'élire, les Canadiens auraient été dans une situation assez désespérée à la fin de 1989 ou en 1990. Il a dit que si la politique de l'ancien gouvernement n'était pas remplacée par la sienne, les recettes fédérales atteindraient 100 milliards de dollars en 1990–1991.

Il a dit que la politique de l'ancien gouvernement porterait les dépenses fédérales à 137 milliards en 1990–1991. Il a dit qu'en mettant sa politique en oeuvre, il ramènerait le déficit annuel à 18 milliards en 1990–1991.

Quelle est la réalité? Après ce changement radical de direction, qu'a accompli ce ministre des Finances ayant le sens des responsabilités financières? Nous nous attendons à des recettes publiques, l'an prochain, non pas de 100 milliards mais de 120 milliards, soit plus que ne prévoyait le ministre dans ses plus sombres prédictions. Nos dépenses ne sont pas de 137 milliards, chiffre qui correspondait à ses yeux à la catastrophe, mais de 149 milliards, soit 12 milliards de plus. Nous savons tous qu'il aura un déficit, non pas de 18 milliards, mais de plus de 30 milliards.

Ce sont les faits que le ministre des Finances doit soumettre aux Canadiens en leur posant la question essentielle. Est-il assez digne de confiance pour réaliser la plus grande transformation fiscale au Canada depuis l'établissement de l'impôt sur le revenu en 1917?

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de suspendre la séance, je signale qu'il reste 13 minutes au député pour finir son intervention, plus 10 minutes de questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES SPORTS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour rendre hommage aux brillants jeunes athlètes, notamment ceux du nord de l'Ontario, qui représentent le Canada aux Jeux du Commonwealth, à Auckland.

Qu'il s'agisse de France Gareau, de Verner, ou de l'excellent jeune boxeur qu'est Domenic Filane, de Schreiber, les athlètes du nord de l'Ontario montrent qu'ils ont la détermination et la compétence voulues pour faire la compétition aux meilleurs au monde.

Les Ontariens du nord sont très fiers du jeune Michael Smith, de Kenora, qui a remporté la médaille d'or dans la compétition sportive la plus difficile, soit le décathlon.

En améliorant sa marque personnelle dans quatre épreuves et en établissant un nouveau record canadien au décathlon, Michael Smith a obtenu un total impressionnant de 8 525 points, qui lui a valu la médaille d'or du Commonwealth.

Tous les députés voudront sûrement féliciter avec moi Michael Smith pour sa performance aux Jeux du Commonwealth et lui souhaiter tout le succès possible pour l'avenir. Félicitations Michael!

* * *

LE SALVADOR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, jeudi dernier, après mon départ du Salvador, trois hommes qui dirigeaient un groupe d'étude de la bible ont été arrêtés par la police du Trésor qui a la réputation de maltraiter les prisonniers politiques. Les personnes qui oeuvrent au sein des Églises sont soupçonnées de s'allier aux rebelles, tout simplement parce qu'elles viennent en aide aux pauvres.

L'un des prisonniers, Innocente Garay, avait été poursuivi par un escadron de la mort en juin dernier. Il avait réussi à s'enfuir, avait été considéré comme un réfugié par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et avait été parrainé, ce même mois, par l'Église Unie Emmanuel, à Ottawa. Il est toujours en prison, bien que M. Fuentes, un réfugié parrainé par le gouvernement, ait été relâché, hier, avec un troisième compagnon, Carlos Avalos.

Lorsque Jésus est né, à Bethléem, un escadron de la mort le recherchait également, mais ses parents l'ont conduit en Égypte pour le mettre en sécurité. S'il venait aujourd'hui au Salvador, un escadron de la mort le poursuivrait encore une fois.

Je demande à notre gouvernement d'intervenir auprès du gouvernement salvadorien pour obtenir la libération de M. Garay et de procurer rapidement les visas et permis du ministre à ces personnes et à leurs familles pour qu'elles puissent venir au Canada.

* * *

L'ÉNERGIE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, à quelques semaines à peine du prochain budget fédéral, je veux rappeler au gouvernement les promesses qu'il a faites à l'industrie canadienne des sources d'énergie de substitution et des économies d'énergie.

En octobre 1987, le ministre de l'Énergie de l'époque a déclaré à un auditoire de l'Île-du-Prince-Édouard: «Je continuerai longtemps à appuyer avec enthousiasme ces projets entrepris dans l'île.»

En décembre dernier le même ministre a affirmé dans une conférence sur les options énergétiques, à Montréal: «Je m'engage à maintenir l'élan en faveur d'une plus grande efficacité énergétique.»

Pourtant, moins de 18 mois plus tard, le gouvernement a annoncé qu'il fermait ses bureaux régionaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables au Canada et qu'il réduisait sa contribution aux ententes fédérales-provinciales en matière de sources d'énergie de substitution.

Les Canadiens doivent apprendre à utiliser leur énergie plus sagement, et le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer dans ce domaine. Il doit commencer à promouvoir les sources d'énergie de substitution et les économies d'énergie par des actes, et non pas seulement par des paroles.

Article 31 du Règlement

LA JUSTICE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, après deux années et demie d'étude exhaustive, la commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur l'erreur judiciaire commise à l'égard de Donald Marshall a présenté un rapport complet en plusieurs volumes. Le rapport conclut que c'est à cause du racisme institutionnel que Marshall a été emprisonné à tort pendant 11 ans pour un crime qu'il n'a pas commis, conclusion qui n'a rien d'étonnant.

La majorité des Canadiens rejettent ouvertement le racisme et la discrimination, et trouvant ces pratiques inacceptables dans notre société. La plupart d'entre eux veillent à ce que leurs actes et leur comportement ne soient aucunement discriminatoires.

Relativement peu de gens comprennent la notion de discrimination institutionnelle ou reconnaissent dans quelle mesure elle existe dans beaucoup d'institutions de la société canadienne, sinon la plupart, qu'elles soient fédérales ou provinciales, publiques ou privées.

Certaines personnes ont déjà réagi avec cynisme au rapport sur l'affaire Marshall et à ses conclusions. Personne d'entre nous ne devrait réagir ainsi, pas plus que des représentants d'autres institutions ou d'autres administrations ne devraient adopter une attitude arrogante.

Tous les Canadiens et leurs gouvernements devraient considérer le rapport comme un indice révélateur des conditions qui existent sous la surface dans notre société. Il reste beaucoup à faire avant que la justice et l'équité soient pleinement reconnues et acceptées comme étant le fondement de la société canadienne.

* * *

L'ÉCONOMIE DE L'ATLANTIQUE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, toute la région atlantique est heureuse de l'annonce de l'expansion de Cavendish Foods près de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce projet est le début d'un renversement de la situation à Summerside, après l'annonce de la fermeture de la base aérienne.

Le prochain projet dont il faut s'occuper est la construction d'une liaison terrestre avec le continent. Comme je l'ai déjà dit, cette merveille du génie civil créera des centaines d'emplois pendant la construction et apportera près d'un milliard à l'économie de la région atlantique.

Article 31 du Règlement

Toute la région ressentira les effets économiques de ce gigantesque projet qui donnera naissance à de nombreuses industries et de nombreux services nouveaux.

Une fois terminé, cette liaison sera en elle-même une importante attraction touristique. Elle éliminera également des obstacles au commerce interprovincial et inaugurera une ère nouvelle de coopération interprovinciale.

Ce projet privé sera le foyer de la région atlantique et de son potentiel. Il donnera aux Canadiens de l'Est une nouvelle fierté et il annoncera un renversement tangible d'une situation qui a été caractérisée par de nombreux échecs.

Je demande au ministre de l'Environnement de faire en sorte que l'étude en cours soit réalisée et terminée le plus rapidement possible. Enfin, je demande au ministre des Travaux publics de préparer ses engins et de lancer l'entreprise.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, durant l'une des deux réunions tenues à l'hôtel de ville de Nepean au sujet de la taxe sur les produits et services, un habitant de la ville a présenté un mémoire décrivant les répercussions que la taxe sur les produits et services avait eues en Nouvelle-Zélande.

Il a précisé qu'en 1985, le gouvernement néo-zélandais avait décidé de se lancer dans une politique de libre-échange et de libre-marché.

On a dévalué le dollar néo-zélandais, on a laissé les taux d'intérêt fluctuer à leur guise, on a réduit les droits de douanes, on a supprimé les restrictions sur les investissements étrangers et on a déréglementé le secteur des banques et des institutions financières. Pratiquement tous les programmes d'aide aux agriculteurs ont été supprimés et même les offices de commercialisation ont été remis en cause. On a déréglementé les transports également. Des tickets modérateurs ont été prévus pour tous les services gouvernementaux. On a mis un terme à l'universalité de tous les programmes sociaux. Les programmes de développement régional ont été interrompus. Le programme énergique national a été abandonné. On a décidé de ne plus garantir aucun service gouvernemental, même pour ce qui est des services publics. Au total, 432 bureaux de poste ruraux ont été fermés. On a privatisé les sociétés d'État comme Air New Zealand, Petrocorp, et la Development Finance Corporation. Il en est résulté une crise et une stagnation de l'économie.

N'y a-t-il pas lieu d'être très inquiet lorsqu'on voit la même chose se produire au Canada à l'heure actuelle?

L'ÉCONOMIE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, la population de Calgary-Sud-Est sait que nous devons éliminer notre énorme dette. Elle est même prête à payer davantage de taxes pour y arriver. Mais elle n'acceptera de le faire que si le gouvernement arrête de gaspiller et de dépenser en pure perte.

Avant Noël, le président du Conseil du Trésor a annoncé une série de compressions budgétaires. Ce n'était pas là les premières coupes. Le gouvernement a économisé des milliards de dollars en éliminant des programmes, en privatisant des sociétés d'État, y compris Air Canada, et en ramenant la taille de la fonction publique à ce qu'elle était en 1973.

Le ministre des Finances a accompli un excellent travail et a réussi à exercer un contrôle sur les dépenses. Au moment où il prépare un nouveau budget, je l'encourage à continuer ses efforts louables pour réduire les dépenses.

* * *

LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est en novembre 1984 que le gouvernement a annoncé son intention de réformer la réglementation financière au Canada. Cinq ans et quatre ministres plus tard, le gouvernement n'a toujours pas levé l'incertitude et la confusion qui règnent dans ce domaine.

La réforme de la réglementation au Canada est à la remorque des profonds changements que subit le secteur financier. Les faillites, les prises de controle et les fusions se poursuivent toujours. Les institutions financières canadiennes ne sont pas à la hauteur de leurs concurrentes sur les marchés intérieurs et internationaux. Voilà maintenant que le gouvernement songe à laisser la société American Express établir une banque au Canada avant l'entrée en vigueur de la mesure législative pertinente.

Le gouvernement doit s'assurer que les règles du jeu sont les mêmes pour tous au Canada avant de songer à ouvrir notre secteur financier aux étrangers.

Les rapports des comités et les promesses vagues doivent déboucher sur une action concrète. Je prie instamment le gouvernement de doter les institutions financières d'une politique nationale en matière d'institutions financières et d'un cadre de réglementation pertinent.

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, pendant que notre collectivité, notre gouvernement et notre monde continuent leur lutte pour assurer la survie de notre environnement, je me réjouis de voir les projets approuvés dans le cadre du nouveau Fonds de partenariat en matière d'environnement. Ma circonscription de Delta a reçu une subvention de 5 000 $, qu'elle partage moitié-moitié avec la British Columbia Conservation Foundation, un groupe à but non lucratif voué à la protection et à l'accroissement de la faune.

Les responsables du sanctuaire d'oiseaux de Boundary Bay à Delta mettent en pratique ce que beaucoup d'entre nous prêchons, c'est-à-dire qu'ils préservent pour les générations futures l'habitat naturel de certaines espèces d'oiseaux qui, autrement, seraient menacées d'extinction et qu'ils permettent au public d'avoir accès à ces merveilles de la création.

Le Fonds de partenariat en matière d'environnement, s'établissant à 50 millions de dollars et annoncé en juin 1989, s'étend sur une période de cinq ans et couvre jusqu'à 50 p. 100 du coût total d'un projet. L'objectif de notre ministre de l'Environnement est de tirer profit des talents créateurs des Canadiens et de favoriser les projets environnementaux axés sur la collectivité. Il est encourageant de voir le gouvernement et la collectivité collaborer à la protection de notre environnement naturel dont nous reconnaissons de plus en plus l'importance.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la TPS est maintenant la question la plus importante au Canada. Comme vous le savez, le gouvernement a proposé une taxe de 7 p. 100 sur les biens et services et la population canadienne est contre cette mesure. Le NPD a une alternative très claire, mais le Parti libéral n'en a pas du tout. C'est comme cela deux mois après le rapport du Comité des finances.

Monsieur le Président, dimanche, à Toronto, il y avait six candidats à la chefferie du Parti libéral. Tout le monde était contre la TPS, mais aucun candidat n'a proposé une alternative au système proposé par le gouvernement. Le public a le droit de connaître la politique du Parti libéral du Canada. S'il vous plaît, monsieur le Président, une alternative!

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, il y a de nombreuses raisons qui justifient le gouvernement du Canada de changer la taxe de vente fédérale actuelle. Nous savons très bien que la taxe actuelle est vieille; elle est cachée dans bien des cas; elle est nuisible à plusieurs catégories de nos produits manufacturés; elle favorise l'entrée sur nos marchés domestiques de produits fabriqués à l'étranger; elle est discriminatoire et elle comporte un trop grand nombre d'exemptions.

La taxe sur les produits et services qui fait l'objet du débat actuel à la Chambre des communes corrige ces situations. Elle favorise notre industrie, elle sera profitable au commerce de l'automobile. Elle offre de l'aide aux PME canadiennes pour s'adapter au nouveau régime et elle permet des remboursements généreux aux personnes à revenu moyen et aux personnes âgées.

Il est de notre responsabilité, monsieur le Président, de mettre le Canada à l'heure de l'économie mondiale en adoptant rapidement le projet de loi C-62.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Ferdinand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, le congrès annuel du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, tenu à Vancouver, donne à tous les Canadiens la possibilité d'être témoins du démantèlement de l'industrie de transformation du poisson sur la côte ouest.

Les représentants syndicaux déclarent que l'industrie de transformation du hareng est gravement menacée par la récente décision du groupe binational. Cette industrie emploie environ 10 000 personnes, des emplois ont déjà été supprimés et de 80 à 90 p. 100 de ces emplois risquent d'aboutir aux États-Unis.

Dans le Canada atlantique, le libre-échange n'a pas protégé notre industrie du homard; certains de nos homards sont maintenant exclus du marché américain. Sur la côte ouest comme sur la côte est, les Canadiens ont été abandonnés par le gouvernement qui se soucie davantage de théories commerciales que du bien-être des gens. Les emplois sont exportés aux États-Unis en même temps que nos harengs. Les Américains établissent une industrie de transformation avec le poisson canadien parce que le gouvernement n'a pas protégé les emplois des Canadiens dans ce secteur.

LES MINES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que le Canada risque de se retrouver aux prises avec une crise minière. Je sais que le gouvernement est allergique au mot «crise», mais il faut se rendre à l'évidence.

Trois mines ont fermé ces deux dernière semaines: une à Kimberley, en C.-B., et deux dans le nord de l'Ontario, ma région.

Nous avons aussi entendu parler des difficultés éprouvées par les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson sur les deux côtes. L'économie canadienne dépend encore dans une très large mesure de l'exploitation de nos ressources. Il y a environ 4 000 villes mono-industrielles au Canada dont le secteur d'activité est habituellement axé sur les ressources, que ce soit les forêts, les mines ou même la pêche. Ces villes exportent annuellement des ressources d'une valeur de 55 milliards de dollars par an. Je demande instamment au ministre d'examiner la situation de l'industrie minière au Canada avant qu'il ne soit trop tard. Il faut dresser des plans à long terme et agir de façon rationnelle.

En tant qu'ancien ministre de la Santé, mon collègue sait fort bien que ce n'est pas en appliquant un pansement adhésif qu'on guérit une blessure qui devrait être suturée.

* * *

L'IRAN

M. Davis Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, rien n'a vraiment changé en Iran depuis le décès de Khomeyni et l'arrivée du nouveau président. Les droits de la personne continuent d'être bafoués. En fait, on a observé une augmentation considérable de la violation des droits de la personne et des procès pour des délits de droit commun.

Aujourd'hui prenait fin la visite en Iran du rapporteur officiel des Nations Unies, Reynaldo Pohl. M. Pohl présentera un rapport sur la violation des droits de la personne en Iran à la réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui a lieu cette semaine, à Genève.

Déjà, de graves violations ont été signalées par les amis et parents canadiens de prisonniers en Iran, ainsi que par plus de 1 000 Iraniens qui sont en exil un peu partout dans le monde et qui ont mis fin aujourd'hui à la grève de la faim qu'ils faisaient par esprit de solidarité avec ces prisonniers. Soixante-quinze de ces grévistes de la faim étaient Canadiens.

Nous espérons que le gouvernement canadien étudiera attentivement le rapport que M. Pohl présentera à Genève et que, pour la première fois, il prendra les devants afin de dénoncer ces abus continuels que tous les Canadiens jugent intolérables et inacceptables.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au vice-premier ministre.

Les consommateurs canadiens vont devoir sortir de leurs poches plus de 23 milliards de dollars en raison de la taxe sur les produits et les services. Le ministre des Finances veut nous faire croire depuis deux ans que les consommateurs vont récupérer une grande partie de cet argent grâce à la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants.

Hier, en Chambre, il a cependant fini par avouer qu'il ne pouvait pas garantir que les entreprises allaient faire bénéficier les consommateurs des économies qu'elles allaient réaliser du fait de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas reçu des garanties de la part des représentants des entreprises au Canada lui assurant que les économies seront répercutées en faveur des consommateurs? Si le ministre des Finances peut garantir que les Canadiens vont payer la nouvelle taxe, pourquoi ne peut-il pas garantir qu'ils vont en contrepartie bénéficier de la suppression de l'ancienne taxe?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce que mon collègue le ministre des Finances a dit, c'est qu'il était convaincu que la taxe serait passée et qu'il ne pouvait pas donner des garanties absolues. Je crois que dans une économie de marché, et je suis sûr que le leader de l'opposition le reconnaîtra, ce sont des garanties qu'on ne peut pas donner. Mais ce qui est vrai, c'est que dans une économie de marché, il y a des règles de concurrence qui jouent. Si une seule entreprise était en jeu et qu'elle pouvait impunément mettre les 13 1/2 dans sa poche et ajouter les 7 p. 100, ce qui serait impossible puisqu'elle n'est déjà pas concurrentielle à cause de cette taxe régressive que nous avons, bien sûr, mais elle n'est pas seule. . . Et déjà nous avons de bonnes indications. Nous allons travailler à l'information des consommateurs pour leur dire secteur par secteur quel sera l'impact, et je suis sûr que partout ailleurs où cela

s'est fait d'ailleurs, les Canadiens seront bien protégés et profiteront de ce retrait d'une taxe régressive que nous avons actuellement.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre d'État (Finances) partage la même naïveté que son patron le ministre des Finances. Alors, hier, finalement, le ministre des Finances avait admis que malgré ses prévisions budgétaires, il n'était pas en mesure de garantir que la suppression de l'ancienne taxe allait bénéficier aux consommateurs du Canada.

[*Traduction*]

Ne trouvez-vous pas cela formidable, monsieur le Président? Le ministre des Finances et son collègue du Revenu national vont engager 4 000 nouveaux agents pour surveiller l'application de la nouvelle taxe de vente, mais ils n'engageront personne pour faire profiter les consommateurs de la suppression de l'ancienne taxe.

Je soulève un autre aspect de cette absurdité que le ministre des Finances propose à la Chambre des communes. Il a dit hier qu'il avait besoin, pour justifier la nouvelle taxe sur les produits et services, d'une vaste campagne publicitaire que vont payer les contribuables mêmes qui seront frappés par cette nouvelle taxe. Il a prétendu hier que cette propagande était nécessaire pour que les Canadiens connaissent la vérité et qu'ils soient au courant de tous les faits.

• (1420)

Je demande au ministre d'État une information, une vérité toute simple: combien cette campagne de propagande va-t-elle coûter au juste? Le ministère des Finances a-t-il réellement l'intention de dépenser plus de 9 millions de dollars en propagande à cause de l'échec du ministre des Finances, de son collègue le premier ministre et du reste du Cabinet le plus nombreux de notre histoire? Ils n'arrivent pas à faire accepter leur projet par le Parlement ni par la population. Ils essaient maintenant de le faire accepter en lançant une campagne de publicité payée avec l'argent des impôts.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il incombe au gouvernement d'informer la population du nouveau régime. Le gouvernement tentera de le faire le plus économiquement possible.

Je ne peux pas donner maintenant de chiffre précis au chef de l'opposition, mais il peut être sûr que nous diffuserons les faits en donnant l'information exacte que le public canadien réclame et que le Comité permanent des finances a demandé.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Concentrons-nous sur Brampton, monsieur le Président. Le ministre dit que l'information sera exacte. Cette publicité franche dira-t-elle que le Canada sera le seul pays du monde à avoir deux taxes de vente distinctes au détail? Ces annonces diront-elles que la nouvelle TPS rompra tous les engagements et toutes les règles dont le ministre des Finances et le premier ministre ont parlé pendant la campagne électorale? Diront-elles que les consommateurs ne profiteront pas de la disparition de la vieille taxe sur les ventes des fabricants? Diront-elles que le gouvernement engage 4 000 nouveaux agents pour veiller à l'application de cette taxe par laquelle il escroque les Canadiens? Est-ce bien ce que diront les annonces?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Une grande partie de ce que dit le chef de l'opposition n'est pas vraie, et il le sait parfaitement. Quand le gouvernement a essayé de discuter de la taxe de vente pendant la campagne électorale, le chef de l'opposition a dit que nous voulions échapper au débat sur le libre-échange. On ne peut pas gagner sur tous les plans. Il s'en souvient, c'est exactement ce qu'il a fait avant les élections.

Nous donnerons les faits et nous ne chanterons pas notre gloire, contrairement au Parti libéral des beaux jours qui remplissait nos petits écrans du vol des bernaches.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre peut-il dire à la Chambre et à la population canadienne s'il savait que, l'été dernier, le président intérimaire du CN, M. Brian Gallery, ami personnel du premier ministre et également président de la campagne exclusive de collecte de fonds pour les conservateurs, était en situation de conflit d'intérêts?

M. le Président: Sauf votre respect, il me semble que c'est là une affirmation ou une allégation grave. Je demande au député de se rappeler que, s'il veut porter une accusation, il doit le faire dans les règles. Le député s'appuie peut-être sur des faits pour poser cette question et, bien sûr, son intervention se comprendrait, mais il semble que ce soit une allégation non fondée. Je demande au député de reformuler sa question.

M. Dionne: Monsieur le Président, je poserai donc la question suivante au ministre. Le ministre savait-il que, pendant qu'elle occupait le poste de président intérimaire du CN, la personne en question, M. Gallery, vendait en même temps de la publicité au CN ou en achetait à cette société?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai effectivement pris connaissance aujourd'hui des allégations dans le journal *The Globe and Mail* concernant M. Gallery. J'ai communiqué personnellement avec le président du conseil d'administration de la corporation, lui demandant de me faire rapport, personnellement. J'aviserai en temps et lieu, selon le rapport que je recevrai du président du conseil d'administration.

[*Traduction*]

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre ordonnera-t-il immédiatement la tenue d'une enquête complète sur ce qui semble constituer un conflit d'intérêts flagrant qui profite à un ami personnel du premier ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme mon collègue, le ministre des Transports, l'a dit au député en réponse à sa question précédente, il a demandé un rapport complet sur la question, qui lui a été signalée à la suite de la parution d'un article dans le *Globe and Mail*. Il présentera ce rapport à la Chambre en temps opportun. Bien sûr, il serait prématuré et injuste, et je sais que le député est une personne très impartiale, de prendre rapidement des décisions sans vérifier tous les faits.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre, qui sait sûrement que les Albertains ont été aux premières lignes dans la lutte contre la TPS au Canada. Il sait de plus que, de tous les députés du caucus conservateur, deux seulement se sont publiquement prononcés contre la TPS et qu'ils sont tous deux Albertains.

En réponse aux remarques faites par le ministre des Finances à la Chambre la semaine dernière, plusieurs Albertains ont demandé à débattre la question avec le ministre. Parmi ceux-ci, on compte M. Jerry Doyle, député provincial de West Yellowhead, M. Ace Cetinski, et la Chambre de commerce de Sherwood Park, un collègue conservateur du ministre et, sans doute, des milliers d'Albertains qui ne demandent pas mieux que d'avoir l'occasion de discuter de la TPS avec n'importe quel ministre.

Je demande au vice-premier ministre si le gouvernement accepte de discuter de la TPS avec les Albertains.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, plusieurs membres du gouvernement ont débattu cette question et en ont parlé publiquement. Le ministre d'État vient tout juste de participer à un grand rassemblement à Calgary. Le député d'Athabasca s'y est aussi rendu. Le ministre des Finances a déclaré, en répondant à une question hier, qu'il parcourerait tout le pays, y compris l'Alberta, pour parler de cette question, lors de tribunes téléphoniques, par exemple.

Si le député n'a pas obtenu copie du discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures il y a quelques semaines, je vais lui en procurer une, car il y expose très bien les faits.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je regrette profondément que le gouvernement ait, semble-t-il, rejeté toutes les demandes de débat des Albertains sur la TPS; ce n'est pas des discours ni des réunions qu'ils veulent, mais bien un débat sur la TPS.

M. Boyer: La Chambre des communes ne suffit donc pas? On peut en débattre ici même.

M. Harvey (Edmonton-Est): Soit, monsieur le Président, le vice-premier ministre ou tout autre ministre pourrait-il relever dès maintenant le défi? L'un d'entre vous voudrait-il venir avec moi en Alberta pour débattre la question?

M. le Président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vais modifier la question que je voulais poser. Je vais le faire en me contentant de demander au vice-premier ministre, puisqu'il ne répond pas à mon collègue de l'Alberta, s'il y a quelqu'un en face qui débattra de la TPS en Colombie-Britannique.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Tout d'abord, monsieur le Président, le député devrait respecter la décision de la présidence. S'il veut être honnête et sincère envers la Chambre, il reconnaîtra que j'étais prêt à répondre au député d'Edmonton-Est, et je suis prêt à lui répondre maintenant.

• (1430)

Hier, les députés d'en face voulaient un débat sur le parquet de la Chambre avec le ministre des Finances. Ils ont eu leur débat et ils ont perdu.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, à la personne qui occupe ce poste pour le moment. Lors de la présentation du dernier budget, le ministre a laissé s'affaiblir considérablement la souveraineté canadienne sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

C'est ainsi, par exemple, qu'on a mis au rancart les Tracker, qui patrouillaient les côtes canadiennes à l'affût des pêcheurs illégaux, des trafiquants de drogues et des pollueurs, et que la police des pêches a été confiée au secteur privé pour le double du coût.

Au moment même où les pêches sont en crise, comment le ministre peut-il souffrir qu'on retire aux forces armées la responsabilité de protéger la souveraineté canadienne pour la confier à des mercenaires?

Va-t-il se décider cette fois-ci à tenir tête au ministre des Finances et empêcher qu'on retire aux forces armées la responsabilité de protéger la souveraineté de nos côtes est et ouest et va-t-il protéger les côtes contre les pêcheurs illégaux et les pollueurs, oui ou non?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de l'intérêt renouvelé qu'il manifeste pour ses activités de critique. C'est bon de le revoir.

Il a été décidé de mettre les Tracker au rancart pour des raisons de sécurité. En effet, si nous ne sommes pas en mesure d'assurer la sécurité économique dont notre pays a besoin pour continuer de prospérer et pour créer la richesse qui servira à garantir sa sécurité militaire, notre situation risque de se détériorer considérablement.

La décision de privatiser des activités de surveillance sous la direction du ministère des Pêches et des Océans n'est pas nouvelle. Nous avons l'habitude de le faire. Des fonds additionnels ont été consentis au ministère des Pêches et des Océans pour qu'il assure la surveillance des côtes est et ouest. La situation n'est pas telle que la décrit le député.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ni moi ni aucun autre Canadien ne nous laisserons convaincre par l'argument selon lequel le gouvernement lutte contre le déficit en donnant deux fois plus d'argent au secteur privé qu'aux forces armées.

Par ailleurs, quatre frégates seront retranchées du programme des frégates à un moment où nous avons besoin d'une surveillance accrue. Il y a une crise dans le secteur des pêches de l'Atlantique. Nous avons besoin de bateaux. Nous avons besoin de navires de patrouille pour nous protéger contre la pêche illégale, contre les drogues illégales et contre la pollution illégale. Comment le ministre peut-il justifier ce genre de mesure au moment où nous avons le plus besoin de ces navires?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député est au courant, mais le gouvernement fera construire 12 frégates. Cela a été annoncé, et nous irons de l'avant avec ce projet.

Outre la construction de ces 12 nouvelles frégates, nous procédons aussi à modernisation de la classe Tribal. Je ne sais pas d'où le député tient ses renseignements lorsqu'il dit que nous retrancherons quatre frégates.

Questions orales

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre, un collègue de l'Ouest.

L'industrie du vêtement emploie 90 000 Canadiens, dont plus de 7 000 dans ma province, le Manitoba. Dans les quatre provinces de l'Ouest seulement, la valeur des marchandises qu'elle produit s'établit à plus d'un demi milliard de dollars.

Cependant, elle est menacée par l'Accord de libre-échange et le gouvernement veut maintenant la ruiner avec la TPS. Comme cette industrie est exemptée de la taxe sur les ventes des fabricants, la TPS représente une taxe totalement nouvelle pour elle.

Le ministre lui dira-t-il comment elle pourra survivre au libre-échange et à la TPS?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, premièrement, mon collègue de Winnipeg dénature les faits. L'industrie du vêtement paye la taxe sur les ventes des fabricants de bien des façons, notamment quand elle achète du matériel, comme le matériel de communications, par exemple.

Je pourais citer une longue liste de taxes qu'elle paie actuellement mais qu'elle n'aura plus à payer après l'entrée en vigueur de la TPS. Elle gagnera au change.

Quant à l'Accord de libre-échange, nous travaillons en étroite collaboration avec nos fabricants canadiens pour déterminer les types de produits qu'ils peuvent utiliser et les droits de douane qu'ils paient sur ces produits. J'ai une grande confiance dans notre industrie du vêtement et de la mode.

Elle fait d'importantes percées aux États-Unis. Par exemple, le vice-président de Cambridge Clothing me disait l'autre jour qu'il remporte beaucoup de succès à New-York et que la mode canadienne s'y vend bien. L'avenir de cette industrie me paraît donc brillant.

M. Harvard: Peut-être le ministre aimerait-il aller dire cela aux Canadiens lors des rassemblements anti-taxe qui ont lieu dans le pays.

L'AGRICULTURE

M. John Harward (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, peut-être faudrait-il adresser ma question au vice-premier ministre cette fois-ci. Elle porte sur la TPS mais concerne l'agriculture.

L'année 1990 risque d'être une année de désastre pour les agriculteurs. Le gouvernement ne pouvait choisir un plus mauvais moment pour sabrer dans les programmes d'aide agricole. Beaucoup de débouchés déclinent dans le monde, et les prix sont bas. Voilà que le gouvernement s'amène avec sa TPS, qui est bien le pire des coups. Ce pourrait être le coup de grâce.

Comment le gouvernement peut-il chercher à faire adopter cette taxe cruelle alors que l'économie canadienne s'oriente vers la récession et que l'agriculteur canadien est en si mauvaise posture?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, peut-être serait-il préférable que le député lui-même et tout le monde se mettent au courant de la réalité de la TPS et de ses applications dans le domaine de l'agriculture. Comme il le sait ou devrait le savoir, elle ne s'applique pas à l'agriculture.

M. Harvard: Les agriculteurs sont des consommateurs.

M. Mazankowski: En fait, elle va avoir un effet favorable sur le prix des intrants utilisés par l'agriculture. Leur prix va baisser, avec la mise en application de la TPS à 7 p. 100, parce. . .

M. Harvard: Parlez-nous des prix à la consommation.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, s'il veut bien se la boucler quelques instants, je vais lui donner une réponse.

Une voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je n'avais aucune intention insultante, comme le député le sait.

M. le Président: La parole est au ministre, et j'espère que le reste de sa réponse ne fera pas violence à la crédibilité.

M. Mazankowski: Je ne voulais pas laisser passer l'occasion d'éclairer le député sur quelques points. Actuellement, si un agriculteur achète une camionette, il paie 13,5 p. 100 en taxe sur les ventes des fabricants. S'il achète un camion, il y a taxe de vente de 13,5 p. 100.

Sous le nouveau régime proposé, il y aura une taxe de vente de 7 p. 100 qui sera remboursée. Il y a tout un éventail d'articles auxquels la TPS s'applique, par exemple les vérins hydrauliques, les tarières pour trous de poteaux, le fil de fer barbelé, les engrais, les produits chimiques. Tout cela va être détaxé.

Des voix: Bravo!

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable John Reynolds, ministre de l'Environnement de la province de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Rostyslav Bratun, député du peuple au sein du Soviet suprême de l'U.R.S.S. et membre du Comité des relations étrangères.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le savent tous les lecteurs de *Seaports and the Shipping World*, le CN achète régulièrement de l'espace publicitaire dans un document réalisé par Gallery Publications, dont le propriétaire est M. Brian Gallery, qui fait également partie du conseil d'administration du Canadien National.

• (1440)

Le ministre a dit un peu plus tôt qu'il ferait enquête, mais, étant donné que les liens financiers entre le CN et Gallery Publications durent depuis un certain nombre d'années, soit depuis que M. Gallery fait partie du conseil d'administration du CN, le ministre prendra-t-il ses responsabilités en vertu de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada et retirera-t-il M. Gallery du conseil d'administration?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux répéter ce que j'ai dit tantôt. Je n'ai pas dit que j'allais enquêter. J'ai dit tantôt que j'avais pris connaissance des allégations du journal *The Globe and Mail*. J'ai dit également que j'avais communiqué avec le président du conseil d'administration de la corporation et j'ai demandé qu'il me fasse rapport et je prendrai les dispositions en fonction du rapport qui me sera fourni. C'est ce que j'ai dit et c'est ce que je répète.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis certain que le ministre des Transports sait que l'article 117 de la Loi sur la gestion des finances publiques demande aux administrateurs d'une société d'État de déclarer tout intérêt qu'ils ont dans les contrats adjugés par la société d'État, sinon le contrat peut être annulé.

Je veux savoir si M. Gallery a fait savoir qu'il avait un intérêt dans le contrat de publicité adjugé par le CN et, dans la négative, si le ministre le retirera du conseil d'administration?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, le Canadien National est une société de la Couronne qui est dirigée par un conseil d'administration et pour toute allégation concernant les corporations de la Couronne, je pense qu'il est d'usage pour le ministre responsable de demander au président du conseil d'administration de faire rapport sur les allégations. C'est ce que j'ai dit et c'est ce que je vais répéter inlassablement pour des questions qui sont toutes les mêmes, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES ORGANISME DE CHARITÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question d'aujourd'hui s'adresse au ministre du Revenu national.

Au cours de la dernière année nous avons entendu quelques très graves allégations et vu quelques violations flagrantes des règles régissant les organisations caritatives au Canada. Le climat actuel fait un tort considérable à la réputation des oeuvres de bienfaisance en général, mais tendrait aussi à faire croire que le gouvernement ne peut sans doute plus contrôler efficacement les activités de ces groupes.

Que fait le ministre pour améliorer une situation qui a un effet très négatif sur les oeuvres de charité et l'excellent travail qu'elles font au Canada?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a quelque 60 000 organisations caritatives au Canada, et la très grande majorité sont des organisations tout à fait légitimes qui profitent à la société dans son ensemble.

Le député a raison de dire que, ces derniers temps, il y en a quelques-unes qui ont profité d'échappatoires et abusé du système aux dépens des autres. C'est pour cela

que, dès novembre, j'ai demandé aux responsables du ministère de procéder à un examen de ce système.

Actuellement, nous consultons les organismes et les particuliers intéressés de tout le pays, en vue de remédier aux abus et de clarifier le système, de sorte qu'il soit plus juste, plus simple et plus utile pour la majorité des organisations caritatives de ce pays.

Il y aura des modifications qui, de façon efficace, amélioreront le système et le rendront plus juste.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Depuis 1984, le gouvernement a réduit de plus de 280 millions de dollars les crédits de la Société Radio-Canada. Or, voilà maintenant que le ministre préside au démantèlement de l'administration centrale de la société.

Le ministre peut-il nous garantir que les régions du pays autres que Montréal et Toronto auront les ressources voulues pour réaliser leur mandat national?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il est tout à fait clair que le gouvernement a démontré qu'il appuie la Société Radio-Canada en lui accordant de nombreuses augmentations de crédits au cours des dernières années.

En 1987-1988, le gouvernement lui a accordé une augmentation annuelle de 20 millions de dollars sur dix ans, afin de lui permettre de remplacer son matériel désuet.

En 1988-1989, le gouvernement lui a octroyé de nouveaux crédits de quelque 65,5 millions de dollars, afin de lui permettre de mener à bien son projet de centre de radiotélédiffusion à Toronto. Toujours en 1988-1989, le gouvernement a versé à la société près de 130 millions de dollars pour la période allant de 1989 à 1990 et de 1992 à 1993. Il a aussi engagé bien entendu, de nouveaux crédits de 81 millions de dollars, afin de lui permettre de faire face à des dépenses imprévues.

La question du député porte sur les régions autres que celles de Toronto et de Montréal.

En réponse à cette question, il s'agit là d'une décision qui appartient au conseil d'administration de la Société Radio-Canada qui dirige une société indépendante.

Des voix: Oh, oh!

M. Edwards: Les annonces faites aujourd'hui indiquent une décentralisation du processus décisionnel de la Société Radio-Canada, afin qu'on puisse tenir compte des besoins des régions.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au député.

M. McDermid: Vous êtes centralisateur.

M. Mills: Oui, je crois dans des institutions nationales fortes.

Des voix: Bravo!

M. Mills: Je tiens à dire que mon collègue ne peut nous garantir qu'on ne sabrera pas dans le budget de la Société Radio-Canada dans l'ouest du pays, dans la région de l'Atlantique et dans le Nord.

Peut-il intervenir et nous donner ces garanties?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, afin d'éviter que la Chambre et les Canadiens ne se fassent une fausse idée de la question, je voudrais préciser que les compressions budgétaires annoncées aujourd'hui par le président de la Société Radio-Canada découlent des annonces budgétaires d'avril 1989.

Elles s'attaquent surtout à la lourdeur administrative de la Société Radio-Canada, et le président Veilleux a pris soin de souligner qu'il tente de préserver les services de programmation et notamment les services régionaux de la Société Radio-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a raison. Je crains que mon collègue là-bas ait tort.

Le secrétaire parlementaire était président du Comité des communications. Il se trouve que l'objectif de 95 p. 100 en contenu canadien que s'est donné le gouvernement dans le domaine de la radioduffusion est sérieusement compromis à cause des compressions de 20 millions de dollars d'aujourd'hui qui seront suivies, semble-t-il, d'une autre coupe sombre de 15 millions de dollars dans la programmation. Le gouvernement ne peut pas jouer sur les deux tableaux à la fois, n'est-ce pas?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je rappelle instamment au député qu'aucune nouvelle compression

n'a été annoncée aujourd'hui. La société Radio-Canada s'est contentée d'annoncer le plan qu'elle a prévu pour s'adapter aux compressions budgétaires annoncées dans le budget d'avril 1989.

Ce plan prévoit la mise en oeuvre accélérée du projet du gouvernement d'étaler ces compressions sur une période de trois ans au lieu de quatre.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, la société minière Rio Algoma, d'Elliot Lake, a annoncé son intention de mettre à pied quelque 1 600 employés. Aujourd'hui, la presse laisse entendre que Denison fera de même en licenciant 700 employés cette année.

Le ministre prévoit-il mettre en oeuvre un plan d'action fédéral auquel participeraient la municipalité, les syndicats et les compagnies concernées, un plan qui permettrait de limiter les conséquences de ces pertes d'emplois dans l'industrie minière de l'uranium?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est décevant de voir des mines fermer leurs portes. Il faut reconnaître, en toute justice, que la collectivité d'Elliot Lake, les travailleurs, la compagnie et le député se sont efforcés de trouver, avec la collaboration des gouvernements provincial et fédéral, un moyen d'atténuer les effets de ces mises à pied. Nous sommes tous bien obligés de reconnaître que ces mines ont souffert de la situation de la production nucléaire actuelle qui souffre d'un manque de nouveaux contrats combiné à une baisse du cours de l'uranium, lequel est tombé au-dessous de 10 $.

Cela étant dit, mes collègues, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre d'État chargé des Petites entreprises de qui relève FEDNOR, ont offert d'user de leurs bons offices pour faciliter les rajustements nécessaires. On peut aussi profiter du programme Développement des collectivités.

Nous savons tous que ces initiatives ne remplaceront pas les 1 600 emplois en question, mais nous aiderons le plus posssible la localité touchée et le gouvernement provincial à amortir les répercussions de ces annonces et à faire en sorte que des rajustements soient possibles pour assurer l'avenir d'Elliott Lake et non seulement sa survie.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je comprends les paroles du ministre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration sait, évidemment, qu'avec le très grand nombre d'emplois perdus, nous ne parlons pas uniquement ici des mineurs mis à pied, mais aussi de la survie de toute la collectivité, y compris des petites entreprises, des écoles, des églises et des hôpitaux.

• (1450)

La ministre accepterait-elle de se rendre bientôt à Elliot Lake rencontrer le comité d'action communautaire pour garantir, en collaboration avec les syndicats, les entreprises et la municipalité, que toutes les ressoursces fédérales disponibles serviront à tenter de réduire les graves répercussions des annonces faites ces deux derniers jours?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je l'ai dit hier à la Chambre, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et le programme Développement des collectivités, qui entre en jeu puisque la région est désignée, ont été conçus pour s'occuper des problèmes comme ceux que connaît Elliot Lake et atténuer leurs conséquences sur les collectivités.

Au nom de mon collègue, le ministre de l'Énergie, je peux affirmer que plusieurs d'entre nous, dont moi-même, sont allés dans la région du député. Nous comprenons son inquiétude.

Trois ou quatre ministres travaillent au dossier et cherchent des solutions, y compris le ministre d'État chargé des Petites entreprises qui est responsable de FEDNOR et qui, comme le sait le député, a déjà réussi à implanter de nouvelles activités dans de nombreuses parties du Nord de l'Ontario. Nous nous intéressons tous personnellement à la situation et nous continuerons de suivre le dossier.

* * *

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, les auteurs du rapport sur l'affaire Marshall se sont montrés très sévères envers deux juges de la Cour fédérale. L'un avait persuadé le ministre de la Justice d'alors, M. Chrétien, de restreindre la portée de l'affaire Marshall renvoyée en appel. L'autre, quant à lui, n'aurait jamais dû être nommé juge d'appel, parce que, en tant de procureur général de la Nouvelle-Écosse, il avait été responsable des poursuites imparfaites intentées initialement contre Donald Marshall.

Comme le ministre a le rapport en main depuis déjà quatre jours et que la magistrature fédérale relève entièrement de son ministère, va-t-il exercer immédiatement les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu du paragraphe 63(1) de la Loi sur les juges et renvoyer cette question au

Conseil canadien de la magistrature pour qu'il fasse enquête et prenne les mesures disciplinaires au besoin?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déclaré hier à la Chambre et je répète aujourd'hui que mes collaborateurs et moi avons l'intention d'étudier soigneusement ce rapport, et ce n'est qu'au terme de cet examen que je serai prêt à faire connaître les mesures qui pourraient être prises à cet égard.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, Donald Marshall a purgé en prison une partie d'une sentence de onze ans. C'est une très longue détention pour un crime qu'il n'avait pas commis.

Il faut que le gouvernement fasse diligence en cette affaire. Le ministre est en possession du rapport depuis quatre jours déjà, et cette question relève entièrement de sa compétence. Les droits de Donald Marshall ont été bafoués à tous les échelons du système judiciaire: la police, les tribunaux, les juges. Le ministre va-t-il aussi faire faux bond à Donald Marshall?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est certain que les députés et les Canadiens en général ne peuvent fermer les yeux sur l'injustice faite à Donald Marshall.

Il n'y a aucun doute là-dessus en ce qui concerne le gouvernement ou l'opposition. Nous avons l'intention de rendre justice en cette affaire à toutes les personnes concernées. À cette fin, nous examinerons le rapport en toute objectivité et arriverons à des conclusions que nous rendrons publiques. Je m'y engage, et ce, dans l'intérêt de la justice.

* * *

LES PÂTES ET PAPIERS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts).

Elle concerne à la fois l'environnement et les forêts. Une des principales orientations politiques prises dans le monde entier dans l'intérêt de l'environnement et de la protection de nos forêts est la production accrue de pâtes et papiers à partir de matières premières recyclées.

Quelle proportion de la production totale de pâtes et papiers est actuellement obtenue au Canada à partir de déchets recyclés? Quelle est la proportion visée par le Canada et que fait le gouvernement du Canada pour favoriser une production accrue de pâtes et papiers à partir de déchets recyclés dans notre pays?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, c'est une question excellente et très pertinente. Il se pourrait bien que, dans ce domaine vital, l'industrie donne l'exemple parce plus de 25 p. 100 de tout le papier consommé par le public canadien est déjà recyclé au Canada.

L'ennui, c'est qu'une quantité de ce papier provient de fournisseurs étrangers, ce qui indiquerait qu'il est nécessaire d'informer le public et de le sensibiliser davantage pour que chacun recueille le papier et le remette à l'industrie qui est très désireuse de le recycler.

Encore une fois dans ce cas, l'industrie devance l'opinion publique et le gouvernement dans ce domaine.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je poserai ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en l'absence du ministre responsable de Postes Canada.

À partir de demain, à cause de l'augmentation du tarif postal des denrées alimentaires qu'imposera Postes Canada et de la diminution de la subvention qu'accorde le ministère des Affaires indienne et du Nord canadien, les habitants de la terre de Baffin devront payer 4,20 $ pour une douzaine d'oeufs. Ici, dans la capitale du pays, les consommateurs paient 1,09 $. À partir de demain, un litre de lait coûtera 4,50 $ dans ma circonscription, comparativement à 1,29 $ à Ottawa.

Comment le ministre peut-il justifier ces augmentations du prix des aliments que doivent absorber les habitants du Nord canadien, dont un grand nombre touchent un revenu fixe inférieur à 10 000 $ par année? Comment peut-il justifier une telle augmentation du prix des den-

rées alimentaires, quand le dernier rapport de l'Institut canadien de la santé infantile rappelait encore une fois au gouvernement l'épouvantable état de santé des enfants autochtones du Canada?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais d'abord corriger les faits avant de répondre à la question. Il n'est pas question ici de subventions qu'auraient réduites le MAINC. Mon ministère ne subventionnait pas ce programme.

Comme le sait le député, on a tenu au cours des deux ou trois derniers mois des consultations à ce sujet. Il a été convenu de réduire de 5 p. 100 l'augmentation prévue. Toutes les autres augmentations seront gelées jusqu'à l'an prochain. Pendant ce temps, tous les ministères, sous la direction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mèneront une étude afin d'évaluer la situation et de prendre l'an prochain les mesures correctives qui s'imposent.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La diminution de 5 p. 100 ne nous est pas d'un grand réconfort, puisque les prix augmenteront en moyenne de 32 p. 100.

Ce matin, après que les Inuit et les autochtones du Nord canadien lui eurent expliqué les répercussions qu'aura l'augmentation des tarifs postaux, le Comité de la consommation et des corporations de la Chambre des communes, appuyé par tous les partis, a adopté une résolution demandant qu'un moratoire de neuf mois soit imposé sur toutes les augmentations prévues.

Comme les augmentations devraient entrer en vigueur demain, le ministre acceptera-t-il d'apaiser immédiatement les craintes des habitants du Nord et de nous dire s'il demandera et ordonnera à Postes Canada d'imposer sur-le-champ un moratoire de neuf mois, comme le demande le Comité.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance ce matin de la recommandation du Comité. Comme le sait le député, la recommandation s'adressait à Postes Canada et je la transmettrai au ministre approprié.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Sud pour une seule question.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Elle concerne le rapport de Statistique Canada rendu public hier et portant sur le soutien fédéral accordé aux sciences.

Ce rapport révèle que les dépenses en sciences et en technologie ont baissé considérablement, passant de 3,9 p. 100 en 1980-1981 à 3,5 p. 100 en 1989-1990.

Le ministre est-il convaincu des beaux discours qu'il tient au sujet des sciences et de la technologie? Est-il prêt à adopter la même position que le ministre des Affaires extérieures et à présenter sa démission si le gouvernement continue de faire des coupes sombres dans les dépenses en sciences et en technologie?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, les chiffres qui ont été donnés sont peut-être un peu trompeurs. Il serait un peu plus logique d'examiner les dépenses en sciences et en technologie à l'intérieur des dépenses par programme. Ne tenons pas compte de la dette.

• (1500)

La Chambre sera peut-être curieuse de savoir que, en 1980-1981, ces dépenses se situaient à 4,65 p. 100. Sous le gouvernement de 1984-1985, elles ont tombé à 4,46 p. 100. Sous le gouvernement actuel, elles sont passées à 4,89 p. 100, si on ne tient pas compte de la dette. C'est notre façon de promouvoir les sciences et la technologie, et elle est différente de celle des libéraux.

* * *

LES SERVICES SOCIAUX

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre des Finances a déclaré que les Canadiens vivant en dessous du seuil de pauvreté profiteraient de la TPS. En fait, le sort des assistés sociaux ne se trouvera pas amélioré. La Saskatchewan retranche la totalité des allocations familiales du montant des chèques d'aide sociale.

Le vice-premier ministre peut-il promettre aux Communes qu'il travaillera de concert avec le ministre des Finances pour veiller à ce que les remboursements des assistés sociaux ne soient pas déduits de leurs chèques d'aide sociale?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement fédéral craint toujours, toutes les fois que les prestations sont haussées, que les provinces n'en profitent pour annuler d'une manière ou d'une autre les effets de ces augmentations.

La réponse est oui, nous collaborerons étroitement avec les provinces pour éviter que cela ne se produise.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, mon intervention tient peut-être autant de la question de privilège que du rappel au Règlement, mais je vous laisserai le soin de trancher quand vous ferez connaître votre décision à la Chambre.

À 12 h 43 aujourd'hui, la sonnerie s'est fait entendre à la Chambre et partout dans tous les édifices du Parlement. Comme les députés le savent, au coin supérieur gauche des écrans de télévision tant ici que dans le hall, dans les bureaux des députés et ailleurs dans les limites de la colline du Parlement, se trouve une horloge numérique qui donne aux députés et aux téléspectateurs une idée du temps pendant lequel la sonnerie se fera entendre avant la tenue du vote.

Lorsque la sonnerie a commencé, j'étais en pleine conversation avec des représentants de la Commission canadienne des droits de la personne. J'ai allumé le téléviseur et j'ai vu que je disposais d'environ 29 minutes, de sorte que j'ai poursuivi la conversation pour constater peu de temps après que la sonnerie avait cessé. J'ai par la suite vu le vote commencer.

Je crois qu'il y a clairement là matière soit à rappel au Règlement soit à question de privilège, au choix, parce que si l'on continue à afficher le compte à rebours avant la tenue du vote, il faudra établir une procédure bien claire pour qu'on sache qu'il s'agit d'une sonnerie de 15 minutes, d'une sonnerie de 30 minutes ou d'autre chose.

Mon intervention est peut-être un hybride entre une question de privilège et un rappel au Règlement parce qu'on pourrait dire qu'il y a eu en l'occurrence ce qu'on pourrait décrire comme une alliance politique tenant de l'hybridation entre le whip libéral et le whip ministériel, qui ont en commun le désir de faire adopter rapidement le projet de loi sur la TPS.

Si vous pouviez me dire si l'on va continuer à afficher cette horloge numérique, peut-être pourrait-on y ajouter un petit voyant rouge ou vert de sorte que nous sachions ce qui a été convenu entre les whips. En cas d'accord, une lumière verte s'allumerait. Si l'issue n'est pas nette, ce serait une lumière rouge qui s'allumerait, ou peut-être une lumière clignotante, ou une lumière orange, de sorte que les députés sachent plus clairement de quoi il retourne.

Aujourd'hui, monsieur le Président, je ne suis pas convaincu qu'on ait procédé à un vote légitime juste avant 13 heures, car les députés qui se trouvaient en comité ou ailleurs sur la colline tâchaient de déterminer, au mieux de leur information et de leurs moyens, quand se présenter à la Chambre pour le vote en se fiant à cette horloge numérique. Je crois qu'on a porté atteinte à mes privilèges et à ceux des autres députés et qu'on les a peut-être même usurpés. J'ai hâte d'entendre ce que vous en pensez.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Jamais de toute ma vie, je n'ai entendu pareille sottise, monsieur le Président. Je tiens à rétablir les faits: à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture, nous disposons de huit heures pour examiner les projets de loi, après quoi les discours sont de nouveau d'une durée de dix minutes.

Ce matin, le NPD aurait voulu que la cloche retentisse pendant une demi-heure pour empêcher le représentant de notre parti d'exposer à la Chambre ses excellents motifs de s'opposer à la TPS. C'était effectivement notre tour de prendre la parole, et nous tenions vraiment à examiner ce projet de loi. Nous ne voulons pas, comme le NPD, gaspiller le temps de la Chambre.

Ensuite, je trouve intolérable l'ignorance crasse du NPD à l'égard du Règlement et son refus de s'y conformer. Nous entendons continuer de débattre ce projet de loi jusqu'au bout dans l'espoir peut-être de convaincre la Chambre de le rejeter, mais nous entendons le faire en respectant les règles du jeu.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): À mon avis, monsieur le Président, l'affaire est toute simple. Si le député, qui a signalé ce problème, et ses collègues néo-démocrates se donnaient la peine de consulter le Règlement, ils constateraient que c'est du délai maximum avant le vote qu'il s'agit dans l'article en question. L'horloge qui apparaît à l'écran de télévision indique le temps qui reste avant le vote. Le Règlement ne parle pas de délai minimum. Depuis le début de cette session de la présente législature, nous avons déjà procédé à des votes très rapides, à peine une minute ou deux après le début de la sonnerie, pour les raisons que le whip de l'opposition officielle a expliquées.

La Chambre est censée être le forum où se discutent les grandes questions de l'heure, et où les députés sérieux ne toléreront pas plus qu'ils ne le doivent les tactiques dilatoires que le NPD a utilisées à la Chambre la semaine dernière et qui ont coûté 5 millions de dollars aux contribuables.

J'exhorte le député à consulter le Règlement et à regarder l'écran. Ce dernier est en accord avec le Règlement. Ce stupide rappel au Règlement est un autre exemple des tactiques qu'utilise le NPD pour gaspiller le temps de la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à formuler un bref commentaire. Je trouve démesurée la protestation du whip de l'opposition officielle.

Le député de Skeena s'est appliqué à rappeler que nous avons pris l'habitude de nous fier à la petite horloge numérique qui apparaît dans le coin de nos écrans de télévision et qui nous indique le temps qui reste avant la tenue du vote. Cette horloge ne saurait servir à autre chose. À mon avis, ce que nous disons, c'est que nous ne devrons plus dorénavant nous fier à cette horloge et que nous devrions la faire disparaître du petit écran, car elle n'a servi manifestement jusqu'à maintenant qu'à leurrer certains députés. Voilà ce que le député de Skeena essayait de dire. Il était tout à fait fondé d'invoquer le Règlement. Le député tenait à voter contre la TPS, mais il a été dans l'impossibilité de le faire à cause de la collaboration libérale-conservatrice.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet de ce prétendu rappel au Règlement. Le député qui en est l'auteur l'a qualifié d'hybride. J'aurais tendance à employer un autre attribut, mais je ne crois pas que vous le jugeriez réglementaire.

Le député avait le droit de demander des éclaircissements au sujet de l'horloge numérique qui apparaît à l'écran et il les a obtenus, je crois. Mais le leader parlementaire du gouvernement ne devrait pas, comme il l'a fait sans aucun doute par inadvertance, donner une fausse impression de la nature du vote.

Le vote n'était ni pour ni contre la TPS. À mon sens, la motion visait à empêcher le député libéral d'Ottawa-Sud de prendre la parole. Les néo-démocrates ont proposé qu'un autre député que celui d'Ottawa-Sud prenne la parole. Le député d'Ottawa-Sud avait la parole et s'apprêtait à dénoncer la TPS pendant vingt minutes, puis à répondre aux questions pendant dix minutes. Les néo-démocrates ont essayé de le museler pour l'empêcher de dénoncer la TPS, voilà tout.

Pour conclure, je dirai que le rappel au Règlement, ou ce qui se voulait tel, était justifié lorsqu'il s'agissait de clarifier l'emploi de l'horloge, mais je ne crois pas que les néo-démocrates, aussi désespérés soient-ils de ne pas participer au débat sur la TPS, aient le droit d'induire les gens en erreur sur la nature du vote. Le vote visait à empêcher le député d'Ottawa-Sud de dire son mot contre la TPS.

Je crois que les néo-démocrates auront beaucoup de mal à expliquer pourquoi ils ont essayé d'empêcher un député de dénoncer la TPS et partant, à prouver qu'ils la contestent vraiment.

• (1510)

M. le Président: Je vais entendre le député de Port Moody—Coquitlam dans un moment.

Il serait peut-être utile aux députés et au public de comprendre ce qui se passe exactement.

Le député de Skeena vient d'expliquer à la présidence qu'en regardant le téléviseur, dont chaque député dispose dans son bureau, il a remarqué qu'il allait y avoir un vote. Par ailleurs, dans un but pratique, il y a une horloge numérique qui apparaît au petit écran. C'est simplement dans un but pratique. Bien entendu, je suis prêt à envisager ce que l'on pourrait faire pour éviter que les députés ne soient induits en erreur par ce qui apparaît à l'écran.

Toutefois, je désire expliquer aux députés et au public que, lorsque la sonnerie retentit, à moins d'entente contraire, c'est pendant 15 minutes ou 30 minutes. Une autre convention veut que, si les deux whips reviennent et prennent leur place avant que les 15 ou 30 minutes ne soient écoulées, nous sommes tenus de procéder au vote. C'est un Règlement de la Chambre et c'est aussi une très ancienne tradition.

Ce dont je veux parler maintenant n'a rien à voir avec la sonnerie. Si les députés veulent savoir pourquoi la sonnerie a rententi ou si des étudiants en sciences politiques ou le public veulent le savoir, ils n'ont qu'à se reporter au hansard et ils verront qu'une motion avait été proposée. Lorsque cette motion est proposée, et elle l'a été souvent par tous les partis à certaines occasions, on procède à un vote.

Il ne m'appartient pas, en écoutant ce rappel au Règlement, de faire quelque remarque que ce soit sur les tactiques employées et sur les raisons pour lesquelles elles le sont. Je me penche uniquement sur la question de la couverture télévisée. Une fois que les députés sont convoqués pour le vote, on ne montre plus à la télévision ce qui se passe à la Chambre; on ne montre que le compte

à rebours. Peut-être que la solution serait de continuer de diffuser à la télévision ce qui se passe à la Chambre. De cette façon, les députés pourraient voir entrer les whips. Cependant, ce n'est pas à moi d'en décider.

Je vais examiner la question de l'horloge. Je crois comprendre que des députés autres que ceux du parti du député de Skeena ont également eu des problèmes à cet égard aujourd'hui. Je tiens toutefois à préciser que je me pencherai uniquement sur cette question, et je veux que cela soit bien compris. Je vais voir s'il y a moyen de faire quelque chose pour régler le problème, mais je signale que l'horloge n'est là que pour faciliter la tâche aux députés.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole afin que la Chambre ne soit pas involontairement induite en erreur par certaines des affirmations gratuites faites par le leader parlementaire de l'opposition. J'étais ici au moment du vote, mais je crois qu'il n'y était pas. J'ai voté, et ce n'était pas pour empêcher un député de parler. Je ne ferais pas cela. C'était pour entendre notre critique en matière de finances, le député de Yorkton—Melville.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'invite les députés à examiner ce qui a été dit relativement à ce qui a commencé comme un rappel au Règlement, et s'ils sont toujours convaincus, après avoir regardé le hansard, que d'autres arguments doivent m'être présentés à cet égard, je les entendrai évidemment. Toutefois, pour le moment, je ne veux pas entendre d'arguments sur le but du vote.

J'entendrai évidemment le député d'Ottawa—Vanier. Je sais qu'il tiendra compte de ce que je viens de dire.

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous m'avez convaincu. J'en reste là et je me reporterai au hansard.

Mais comme vous avez donné à entendre que c'est peut-être aux whips qu'il faudrait nous en remettre pour savoir quand le vote aura lieu, sans aller jusqu'à faire un tango avec mon collègue du côté gouvernemental, je veux bien faire le tour du problème, surtout de ce point de vue.

Il est de tradition ici que lorsque les whips entrent à la Chambre, les députés dégagent le chemin. Ce n'est pas ce qui se fait au cours de la présente législature, et j'aimerais demander aux députés, par esprit de collaboration et par égard pour les whips qui entrent pour voter, de penser à dégager le chemin afin que le whip et moi ne soyons pas obligés de jouer des coudes pour nous frayer un passage.

M. le Président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca tient peut-être à aider le Président.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, pour ce qui concerne non pas la question de fond mais l'aspect technique, il y a une autre chose que j'aimerais demander à la présidence d'envisager, et c'est d'informer les membres des comités qui sont eux aussi obligés de se fier à cette horloge. Les députés qui siègent en comité sont eux aussi placés dans la situation peu enviable de ne pas savoir qu'on ne respecte pas l'heure. Il peut arriver à l'occasion qu'il y ait des événements beaucoup plus sérieux, où les membres du comité rateront la possibilité de voter.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca m'incite à recommander à ses collègues et à lui, qu'ils suggèrent à leur whip de se procurer un walkie-talkie pour appeler ses députés à temps pour le vote, puisque le Nouveau Parti démocratique a pris le virage technologique et a découvert les avantages des microphones cachés.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je pense que je me dois, par courtoisie, de donner au député de Nickel Belt l'occasion de répondre.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'étais ici lorsque la motion a été proposée. J'ai entendu le whip du parti ministériel dire que les 30 minutes et les 15 minutes qui apparaissent sur l'écran de télévision ne sont qu'une indication et qu'il n'y a pas vraiment de délai minimal.

En fait, j'étais ici. Le timbre a sonné pendant environ deux minutes, pardon, on me dit trois minutes; il est possible que les députés qui viennent de l'immeuble de la Confédération ne puissent arriver à temps, même en prenant l'autobus.

C'était un vote par appel nominal, et les députés ont le devoir d'être ici. Toutefois, nous ne pouvons être tenus,

responsables du fait que le whip libéral et le whip conservateur se sont entendus pour faire adopter cela. Et nous savons pourquoi! Après tout, ils ont. . .

M. le Président: Je veux assurer au député que je comprends la situation; je l'examinerai et verrai si on peut faire quelque chose pour faciliter la tâche aux députés. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'étendre sur ce sujet.

Le député veut-il aborder une autre question? La parole est au député de Kingston et les Îles sur un autre sujet.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis sûr que tous les députés ont reçu ce matin, conformément au pragraphe 87(2) du Règlement, un avis du greffier les informant que le tirage au sort des mesures d'initiative parlementaire aura lieu le jeudi 1er février.

Je rappelle aux députés que le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés a présenté son septième rapport à la Chambre il y a quelques semaines, en fait il y a quelques mois, rapport dans lequel il recommande d'apporter certains changements au Règlement concernant les mesures d'initiative parlementaire afin d'en accélérer l'étude à la Chambre. On y propose des heures additionnelles, un système de tirage au sort révisé et ainsi de suite.

Je voudrais que Votre Honneur reporte à plus tard le tirage au sort du 1er février pour que nous puissions étudier et adopter la motion inscrite au nom du président de notre comité avant que ce tirage n'ait lieu.

• (1520)

M. Riis: Monsieur le Président, toujours au sujet de ce rappel au Règlement tout à fait sérieux, je voudrais répondre au nom du Nouveau Parti démocratique. En tant que députés, nous avons passé beaucoup de temps à examiner toute la question des initiatives parlementaires. Au départ, j'ai proposé d'examiner de façon plus globale toute la procédure en question plutôt que de nous en tenir au fait que les néo-démocrates ont présenté un très grand nombre de motions et de projets de loi d'initiative parlementaire alors que les libéraux n'en ont présenté qu'une poignée et les conservateurs, sauf erreur, pratiquement pas. Cependant, là n'est pas la question.

Par contre, nous reconnaissons que certaines modifications seraient peut-être avantageuses pour tous les députés. C'est certes là la principale raison qui nous motive à envisager cela en l'occurrence.

Je tiens à dire que notre caucus examine présentement le très important rapport en question. Il est excellent. Les intéressés ont manifestement déployé d'énormes efforts au nom de tous les députés. Cependant, plutôt que de prendre cette mesure qui est, à mon avis, prématurée, j'attendrais une journée ou deux. Les caucus se rencontreront demain, sauf erreur, et à ce moment-là, ils auront la possibilité de débattre cette importante question s'ils n'ont pu déjà le faire.

Ainsi, même si je suis porté à donner mon consentement, je crois, étant donné la valeur du travail d'initiative parlementaire dans cette enceinte, qu'il faut s'accorder un jour ou deux de réflexion.

M. Cooper: Monsieur le Président, compte tenu des commentaires du député, à mon avis, judicieux, nous pourrions peut-être demander de retarder le tirage jusqu'à ce que tous les partis aient eu la possibilité de discuter de la question, à mon avis, très importante pour les députés. Peut-être pourrions-nous demander le consentement de la Chambre pour procéder comme je le suggère?

M. Riis: Monsieur le Président, je constate que mon collègue demandera bientôt le consentement unanime de mon collègue du Parti libéral. Le Nouveau Parti démocratique a comme règle de refuser catégoriquement de collaborer avec le gouvernement en raison de la lutte que nous avons entreprise contre la TPS.

M. Epp: Nous en sommes aux initiatives parlementaires.

M. Riis: J'y arrive, Jake. Je sais que vous avez hâte d'aborder la TPS, mais laissez moi terminer.

Parce que nous parlons d'initiatives parlementaires—et pas du tout d'initiatives ministérielles,—je serai heureux d'accepter de remettre le tirage jusqu'à ce que chaque parti ait eu la possibilité d'examiner la question, que les leaders parlementaires aient pu en discuter et, je l'espère, que nous en arrivions à une règle acceptable pour tous en remplacement du rapport. Ce rapport contient beaucoup de détails qui me gênent, mais je suis

certain que nous pouvons nous entendre sur 90 p. 100 de son contenu. Peut-être, donc, pouvons-nous procéder comme il est suggéré.

M. le Président: Je remercie les députés de leurs contributions. Je dois expliquer qu'en vertu du Règlement, la présidence n'a pas le pouvoir de reporter unilatéralement le tirage. Je sais que les députés en sont conscients.

L'ensemble des députés semble disposé à remettre le tirage jusqu'après la tenue des discussions entre les trois partis. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances, et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7659).

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre a interrompu ses travaux pour la pause-déjeuner, il restait 13 minutes au député d'Ottawa-Sud, plus 10 minutes pour les questions et les commentaires.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, nous avons encore eu droit à une longue discussion parce que le NPD voulait m'empêcher de prononcer mon discours. Ayant baissé de cinq points dans les sondages immédiatement après avoir élu un nouveau chef, je comprends qu'il ne veuille pas qu'un autre parti donne une explication méthodique et détaillée des objections qu'on oppose à la TPS. Je comprends aussi qu'il ne veuille pas de discours de 20 minutes: il compte peu de députés capables de prononcer un discours aussi long sur ce sujet.

Monsieur le Président, je voudrais vous citer un livre blanc que le gouvernement a publié le 18 juin 1987 pour exposer les objectifs de la réforme fiscale. On y lit ceci:

> Les propositions de réforme fiscale ont été conçues de manière à répondre à cinq grands objectifs: l'équité, la compétitivité, la simplicité, la cohérence et la fiabilité.

Tels sont les objectifs de la réforme fiscale. Et voici la question que j'ai à poser au gouvernement: comment peut-il prétendre devant la Chambre que la taxe sur les produits et services que nous étudions répond à ces objectifs? J'affirme, quant à moi, qu'elle n'y répond pas du tout.

Est-elle équitable? J'ignore ce que ce mot signifie pour vous, monsieur le Président, mais on peut deviner le sens que lui donne le ministre en se basant sur ce qu'il a dit hier à ce sujet. À la page 7559 du hansard d'hier, on trouve la vision du Canada qu'il propose. Je cite:

> C'est une vision teintée de conservatisme au sens le plus beau du terme: préserver ce qui est bon et assurer une qualité de vie meilleure aux prochaines générations en leur léguant un niveau de vie plus élevé et un environnement plus sain. . . .cette vision se fonde sur une solide notion de la réalité et elle s'exprime par des actes et non par des paroles creuses.

Je conviens que sa vision du Canada, comme en témoigne la taxe sur les produits et services, est une vision teintée de conservatisme au sens le plus beau du terme. Elle est conservatrice, en effet. Elle reflète l'opinion des conservateurs selon laquelle nous n'avons à nous soucier ni des pauvres, ni des analphabètes, ni des étudiants, ni des habitants des régions éloignées du pays, ni du Nord.

Ce sont les Canadiens âgés, qui ont un revenu fixe et qui parviennent à peine à joindre les deux bouts, qui vont être les premières victimes de cette taxe. Les ministériels nous répètent, car nous avons soulevé la question à maintes reprises, que les pauvres bénéficient d'un crédit remboursable pour taxe de vente et ils pontifient comme le ministre qui a dit hier qu'ils l'avaient déjà augmenté par le passé et qu'ils récidiveraient encore dans l'avenir.

Je voudrais vous dire ce que le gouvernement pense vraiment des personnes âgées. Il y a au moins un de ses membres qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense. Il s'agit du président du Comité des finances, le député de Mississauga-Sud. Voici ce qu'il dit au sujet des aînés dans le *Toronto Star* du 27 septembre 1989:

> Les personnes âgées vivent à un rythme plus lent et ne dépensent pas autant que vous et moi. Elles n'usent pas leurs vêtements ni leurs meubles. Elles ne sortent pas beaucoup, ce qui coûte cher.

Quelle compassion, monsieur le Président. C'est la raison pour laquelle les aînés n'ont pas à se soucier de la taxe sur les produits et services. Parce qu'ils ne sortent pas beaucoup.

Et les étudiants? Nous avons soulevé la question de l'éducation hier, et le ministre a nié que la taxe allait nuire à ce secteur. Ne se rend-il pas compte que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous allons taxer les livres et la lecture?

Le député de Calgary, qui siège à l'extrémité des banquettes de notre côté, se demandait hier si les étudiants ne pouvaient pas emprunter leurs livres à la bibliothèque. C'est désespérerant.

Les régions du pays, celles qui sont éloignées des centres manufacturiers de l'Ontario et du Québec, redoutent les effets de cette taxe. Elles s'inquiètent parce que, une fois de plus, elles vont être exclues de ces bons emplois qui ont toujours été dans le centre du Canada.

Il se passe la chose suivante avec cette taxe: pour la première fois, les transports vont être imposés au fédéral. Cela voudra dire qu'il coûtera encore plus cher qu'auparavant de vivre dans les régions.

Essayer d'implanter des usines dans les régions et d'exporter des produits au centre du Canada pour les vendre va devenir encore plus difficle qu'auparavant, parce que non seulement les frais de transport interviendront, mais la taxe viendra s'ajouter à ces frais de transport au palier du consommateur. Les ministériels s'en moquent! En fait, tout ce qu'ils voient dans cette taxe est le fait que les régions de l'ouest du Canada pourront mieux vendre leurs produits au sud de la frontière. Ils se préoccupent des échanges nord-sud. Ils ne se soucient pas de relier les différentes régions de notre pays comme ils devraient le faire.

• (1530)

Il y a de nombreux secteurs qui sont durement frappés par cette taxe. Je sais que mes collègues en évoqueront un grand nombre au cours des heures de débat qui restent.

Le tourisme est important. Il n'a jamais été taxé au palier fédéral, si ce n'est indirectement et d'une façon très minime. Maintenant, tous les services de tourisme vont être taxés. Cela va décourager les touristes étrangers de venir au Canada où ils seront soumis à cette taxe. Je sais que le gouvernement va dire: «Oh, mais ils peuvent se faire rembourser. Ils n'auront qu'à garder tous leurs reçus et nous envoyer une gentille lettre quand ils rentreront chez eux, et nous leur rembourserons leur argent.» Ils prennent leurs désirs pour des réalités. À mon avis, nous ferions mieux d'attirer les touristes ici, de les laisser dépenser leur argent et garder leur 7 p. 100, et de les encourager à le faire.

La TPS encourage-telle les Canadiens à voyager dans leur propre pays? Non. Pourquoi ne pas aller aux États-Unis où, à cause de la politique du gouvernement, ils font leurs emplettes et où ils ne payent pas une taxe de 7 p. 100 sur le tourisme. Chaque semaine, les Canadiens qui trouvent que notre dollar coûte trop cher dépensent 3 millions de dollars aux États-Unis.

D'autres secteurs comprennent les experts indépendants en assurance, pour ne nommer que ceux-là. La TPS va les faire disparaître parce que, désormais, les sociétés d'assurance vont faire leurs propres expertises. Du jour au lendemain, l'imposition de cette taxe va éliminer de notre économie tout un secteur de petites entreprises.

Puis, il était question de simplifier la taxe. Hier, monsieur le Président, mon chef a lu des extraits du projet de loi concernant l'habitation afin d'illustrer son manque de simplicité. Mon article favori est le 148 qui a trait aux petits fournisseurs. Monsieur le Président, je l'aime bien parce que la TPS n'est pas censée être coûteuse dans le cas des petits entrepreneurs dont les recettes brutes sont inférieures à 300 000 $. Leurs recettes sont faibles, et c'est pourquoi ils en sont exemptés.

Je pense en particulier aux professeurs de musique, aux personnes qui pratiquent la coiffure à la maison et ainsi de suite. Si une de ces personnes veut s'assurer qu'elle est exemptée et n'a pas à percevoir la taxe, je lui conseille de consulter la page 1990 du projet de loi C-62 où se trouve l'article 148. Lisez l'article et demandez-vous si vous êtes un des petits fournisseurs exemptés de la taxe. Voici l'article en question:

148. (1) Pour l'application de la présente partie, une personne est un petit fournisseur. . .

Jusqu'ici, ça va.

. . .tout au long d'un trimestre civil donné et du premier mois suivant si le total visé à l'aliéna *a*) ne dépasse pas la somme du total visé à l'aliéna *b*) et de 30 000 $:

a) le total des montants dont chacun représente la valeur de la contrepartie devenue due au cours des quatre trimestres civils précédant le trimestre donné, ou payée au cours de ces trimestres sans qu'elle soit devenue due, à la personne ou à son associé au début du trimestre donné pour des fournitures taxables, sauf des fournitures par vente de leurs immobilisations qu'ils ont effectuées dans le cadre d'activités commerciales;

b) 30 000 $, et

Je ne lirai pas l'alinéa suivant, car il est aussi long que l'alinéa *a*). Le paragraphe (2) contient une exception aussi longue que la première partie de cette définition, y compris l'alinéa que je n'ai pas lu.

En ce qui a trait à la taxe, nous sommes au bas de l'échelle, nous parlons des contribuables auxquels elle ne s'applique pas. Comment aimeriez-vous l'expliquer à ceux à qui elle s'applique? Bonne chance aux professeurs de musique.

Comme il ne me reste que très peu de temps, j'aimerais parler d'un aspect de la taxe qui, à mon sens, est d'une importance capitale, car j'ai l'impression que les ministériels essayent de nous jouer un tour de passe-passe. J'ai soulevé cette question hier. Le ministre des Finances nous a honorés de sa présence une heure durant hier mais, comme le ministre de la Justice l'a dit plus tôt aujourd'hui, pas pour que nous engagions le débat avec lui. Il n'était pas question de débat. Il était ici pour que nous lui posions des questions, pas pour y répondre.

En fait, croyez le ou non, le leader néo-démocrate à la Chambre a pris la parole à la fin de la séance pour pontifier en ces termes: «Nous remercions le ministre des Finances de s'être rendu disponible pendant l'heure où nous avons procédé à cet échange. Je crois que cela a été utile. . .» Ou bien le leader néo-démocrate à la Chambre n'a même pas écouté ce qu'on a dit, ou bien il n'a rien compris.

J'ai demandé au ministre des Finances si cela ne constituait pas la plus grande réduction d'impôt payable par les sociétés dans l'histoire du Canada. A-t-il répondu? Non, bien sûr que non!

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'interromprais pas normalement le discours de mon ami. Il y développait pour une fois une idée intéressante. Il a parlé du leader parlementaire du NPD et du fait que j'ai attiré l'attention sur l'heure supplémentaire que le ministre des Finances a passée à la Chambre à répondre aux questions. C'était l'une des premières occasions que nous avions non seulement d'interroger le ministre, mais aussi de lui faire établir certaines choses. Il a dit, par exemple, qu'il supposait que les économies, que les fabricants vont faire quand la taxe sur les ventes des fabricants sera réduite de 13,5 p. 100 à 7 p. 100, seront automatiquement transmises aux étapes suivantes. Bien sûr, c'est ce qu'il suppose. Je ne crois pas que quiconque d'autre au Canada pense ainsi. Il était important que le ministre des Finances se prononce clairement.

Puis-je ajouter tandis que j'y suis qu'il existe des précédents de cette coopération: le fait que les libéraux appuient le projet de TPS du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Sud a la parole pour intervenir dans le débat. Encore trois minutes, et on pourra poser des questions ou faire des observations.

M. Manley: Monsieur le Président, l'idée que nous sommes en faveur de la TPS ne tient pas debout.

Je relève une contradiction dans les propos trompeurs qu'on nous a tenus hier. Le leader parlementaire du NPD a rappelé que le ministre avait essayé de nous faire croire que la taxe sur les ventes des fabricants serait totalement transmise aux étapes suivantes. C'est ce qu'il a dit. Il répondait alors à des questions. Mais voici ce qu'il a dit dans son discours d'hier, qu'on trouve à la page 7560 du hansard:

> En fait, environ la moitié des 18 milliards de dollars de recettes de la taxe fédérale de vente provient de la taxation des intrants d'entreprises, des matériaux et des fournitures utilisés dans la production.

Il disait alors que les économies de cette taxe sur les intrants allaient servir à accroître les immobilisations dans notre pays. Qu'il se fasse une idée! Ou l'argent sert aux investissements des entreprises ou il va aux consommateurs. En réalité, une grande partie de la taxe passe des entreprises aux particuliers. Le ministre avait pourtant promis que les entreprises assumeraient une plus grande part de la charge fiscale.

Je me demande pourquoi le ministre refuse de le dire franchement. La question, posée à deux reprises, est restée sans réponse. Je mets le gouvernement au défi d'avouer aux Canadiens que, parce qu'il croit au système de l'entreprise, il juge préférable de faire payer les impôts par les particuliers et non par les entreprises. Nous avons donc, de l'aveu même du ministre, transféré au moins la

moitié des 18 milliards du secteur des entreprises à celui des particuliers.

Je sais que mon temps de parole est expiré. Merci de votre indulgence, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire et une question à poser au député d'Ottawa-Sud (M. Manley). Il se moquait tout à l'heure du texte du projet de loi en citant des extraits. Je lui rappellerais que tout texte fiscal comprend forcément des précisions qui à première vue peuvent paraître très casuistiques, très développées. Mais je rappellerai au député que ce projet de loi, ce projet de taxe remplace la loi actuelle qui a 22 000 exemptions et qui pourraient être contenues dans une dizaine de volumes. Je pense que s'il avait le *fair-play* de citer les exemptions qui se sont ajoutées avec les années, les gens pourraient s'amuser très longuement dans cette Chambre.

La seule question que je veux poser au député, je trouve que la TPS a des aspects intéressants comme des aspects difficiles. C'est un réaménagement d'une taxe qui existe déjà. Une des bonnes nouvelles que je dis aux gens de ma circonscription, c'est que j'attends l'introduction de la TPS pour changer d'automobile, monsieur le Président, parce qu'à compter de janvier 1991, pour une voiture par exemple de 15 000 $ à 16 000 $, il est possible de penser qu'on aura entre 500 $ et 600 $ de réduction. Moi, c'est ce que je dis aux gens. C'est une excellente nouvelle.

Est-ce que je dois comprendre que le député d'Ottawa-Sud est contre la baisse de la taxe fédérale pour les voitures? Comment peut-il légitimer auprès de ses commettants, qui auront le plaisir d'apprendre cette bonne nouvelle, qu'il est contre? Comment pourra-t-il défendre cette réduction pour les électeurs de sa circonscription?

• (1540)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'aimerais dire deux choses: premièrement, sur cette question de «simplicité», il faut que le député admette que ce n'est pas moi qui ai dit qu'un des objectifs de la réforme fiscale doit être la simplicité, c'est le ministre même qui ai dit qu'un des objectifs de la réforme fiscale est la simplicité. Alors, la question que j'ai posée était celle-ci: Est-ce que ce projet de loi représente pour le gouvernement la simplicité? Je n'ai pas lu toutes les parties difficiles, les parties techniques qui s'appliquent au secteur pétrolier, par exemple. Je me suis référé aux parties qui s'appliquent aux enseignants en musique, mais si ces derniers ne peuvent pas comprendre les parties qui les concernent, on a un problème si l'objectif visé est la simplicité.

Maintenant, au sujet des automobiles, c'est clair que le député conservateur et ses amis achètent toujours des voitures neuves. Pour ma part, je suis un simple avocat d'Ottawa, et d'habitude, j'achète des voitures usagées. Donc, force est d'admettre que pour la voiture usagée, il y aura une taxe de vente de 7 p. 100, même si maintenant il n'y a pas de taxe de 13,5 p. 100 pour la voiture usagée.

[*Traduction*]

Je veux répéter pour mes électeurs d'Ottawa-Sud également qui, je le sais, n'obtiennent pas toujours la traduction des débats. Hier, le ministre des Finances a essayé de démontrer que la nouvelle taxe permettra de réaliser de grandes économies sur les voitures. Eh bien, c'est possible, car nous avons affaire à un oligopole, et comme le monde des grandes entreprises est en faveur de cette taxe alors que celui de la petite entreprise y est extrêmement opposé, nous savons qu'il y aura une petite réduction du prix des automobiles. C'est en effet un de ces secteurs où la distance est très courte entre le fabricant et le détaillant.

Mais, le député devrait le savoir, la taxe sur les ventes des fabricants ne s'applique pas à la revente des voitures d'occasion. La taxe sur les produits et services, par contre, s'y appliquera. Aussi, tout l'avantage que l'on pourra gagner sur le marché de l'automobile grâce à la taxe sur les produits et services ira à ces Canadiens fortunés qui ont encore les moyens d'acheter une voiture neuve. Nous aimerions tous pouvoir en faire autant. Et plus la voiture qu'ils achèteront sera grosse, plus ils économiseront en taxe. Mais quand les Canadiens ordinaires, comme mon collègue de Gloucester et moi, achèteront une Chevy d'occasion, ils devront payer la taxe de 7 p. 100 qu'ils n'avaient pas à payer auparavant.

M. Waddell: Je serais porté à dire au député d'Ottawa-Sud qu'il devrait peut-être songer à s'acheter une bicyclette ou quelque chose du genre, étant donné qu'il devient de plus en plus petit.

Il a bien fait d'utiliser l'exemple du professeur de musique et les particularités de cette taxe pour montrer que, en fait, c'est une taxe très compliquée. C'est un des grands motifs d'opposition, en tout cas chez les petites entreprises.

Mais j'estime que ses remarques sarcastiques au sujet du NPD étaient plutôt gratuites. Les néo-démocrates tentent de faire échec à la TPS. Au lieu d'être sarcastique, le député devrait se joindre à ce mouvement d'oppo-

sition, comme il l'a fait dans son discours, et se rappeler qui est le véritable ennemi.

Si je saisis bien le baratin du gouvernement conservateur, il nous dit en substance que, d'aussi loin qu'on se souvienne, le Canada a été dirigé par des gouvernements libéraux sauf pendant les cinq dernières années. Ces gouvernements ont accumulé un déficit horrible en gérant mal l'économie, en s'accrochant au pouvoir, en accordant les subventions sans compter, en faisant marcher la planche à billets, en dépensant de l'argent et en la dilapidant afin de demeurer au pouvoir. Mais ils ont fini par le payer cher.

Ainsi, on laisse entendre que les conservateurs ont eux aussi mal géré l'économie. En substance, ils n'ont fait que suivre les traces des libéraux. Ils disent au député que le parti qu'il représente doit assumer un peu de l'odieux de cette TPS, car le gouvernement doit recueillir des fonds pour tenter de réduire le déficit accumulé. Pourrait-il commenter?

Je lui demande également de proposer des solutions de rechange. Les libéraux sont un drôle de groupe. Ils ne savent pas se brancher. Ils essaient de ménager la chèvre et le chou. On ne connaît pas vraiment la position des libéraux. Ils s'opposent à la TPS, mais n'offrent rien en échange. Ma question est donc: quelles sont vos solutions de rechange à la TPS?

Par exemple, seriez-vous en faveur de la suppression de l'exemption de 100 000 $ pour gains en capital, en ce qui concerne non pas les maisons et les fermes, mais les marchés boursiers, etc.? Cela équivaudrait à une économie de 1,5 milliard de dollars pour le gouvernement. Seriez-vous prêts à réduire les taux d'intérêt de 2 p. 100 et faire économiser ainsi 3 milliards de dollars au gouvernement? Seriez-vous prêts à créer un impôt minimum pour les sociétés, comme aux États-Unis? Cela donnerait une autre économie de 2 milliards de dollars. Seriez-vous prêts à adopter un impôt sur la fortune, qui servirait à redistribuer vraiment la richesse? Cette mesure nous ferait économiser entre 1 et 2 milliards de dollars.

En d'autres termes, vous pourriez aller chercher les mêmes recettes que le gouvernement se propose d'obtenir au moyen de la TPS, qui touchera essentiellement la classe moyenne. Dans ma circonscription, Port Moody—Coquitlam, le gouvernement a augmenté de 60 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers gagnant entre 25 000 $ et 40 000 $. En revanche, les contribuables gagnant plus de 125 000 $ par année ont vu leurs paiements d'impôt diminuer.

Au sein du NPD, il n'y a pas d'équivoque. Nous avons proposé toutes ces solutions de rechange. Le Parti libéral en a-t-il ou se contentera-t-il toujours de ménager la chèvre et le chou.

M. Manley: Monsieur le Président, le député a commencé par me demander, je crois, de me rappeler qui est l'ennemi, insinuant par là que ce n'est pas lui.

Après ce long discours solennel, je voudrais revenir à la question de la réforme fiscale en général. J'en ai déjà parlé, en fait, lorsque j'ai pris la parole l'automne dernier au sujet d'une motion néo-démocrate. Nous avions alors débattu de réforme fiscale à partir de cette motion. J'avais alors bien précisé, je crois, qu'une réforme générale de la fiscalité s'imposait, mais que la taxe sur les produits et services ne constituait pas une réelle amélioration.

Voilà le message que nous avons essayé de communiquer dans le rapport de la minorité libérale du Comité des finances touchant la taxe sur les produits et services. Ce dont nous sommes maintenant saisis, c'est d'une solution de rechange gouvernementale pour l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants.

• (1550)

Nous ne sommes malheureusement pas en campagne électorale. Je voudrais bien que nous le soyons. Je dirais alors que notre parti et celui de mon collègue doivent avoir des solutions de rechange précises à proposer au cas où ils seraient élus. Malheureusement, nous ne sommes pas en campagne électorale et, en tant qu'opposition, il nous faut donc centrer le débat sur cette question primordiale: la proposition gouvernementale constitue-t-elle une amélioration sensible par rapport au statu quo? Voilà de quoi il faut débattre.

Pour ma part, je ne crois pas qu'elle constitue une réelle amélioration. Je crois que les Canadiens sont aussi de cet avis. Mais dès que nous débattons de quelque autre proposition fiscale sans avoir vraiment consulté les Canadiens sur leur perception de la réforme fiscale, le gouvernement a beau jeu. Il peut s'en donner à coeur joie pour démolir cette proposition fiscale, qu'il s'agisse d'une solution concoctée par mon collègue et son service de recherches ou de celle que nous avons mise au point à l'aide de nos maigres ressources.

Il faut consulter les Canadiens sur la question de la réforme fiscale. Je ne crois pas que le gouvernement

veuille le faire. Si nous formons le prochain gouvernement, nous consulterons la population et tiendrons compte de son avis dans notre réforme fiscale.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les commentaires sont terminés. Débat. L'honorable ministre d'État (Finances).

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat au sujet du projet de loi sur la taxe sur les produits et services. Ce débat est d'autant plus important que dans une certaine mesure on peut dire que c'est de l'avenir du pays dont il s'agit. En effet, nous nous retrouvons aujourd'hui devant un problème qui est difficile et complexe, car nous accusons une dette nationale de quelque 320 milliards de dollars. Pour le commun des mortels, 320 milliards de dollars représentent une somme quasiment impondérable, qui est presque irréelle et inimaginable. Pourtant, les retombées de la dette nationale sont très réelles et extrêmement sérieuses.

Pour vous donner une idée de l'importance de cette dette, il faudrait considérer les faits suivants: le gouvernement doit consacrer 35c. de chaque dollar qu'il reçoit au remboursement de la dette. Le gouvernement dépense deux fois plus sur les intérêts de la dette qu'il dépense sur les besoins des citoyens du troisième âge. Et le gouvernement dépense 15 fois plus sur les intérêts de la dette qu'il dépense sur les allocations familiales. Cette situation, tout le monde en conviendra, est non seulement déplorable, elle est inacceptable.

Pire encore, malgré tous les efforts que nous avons déployés au cours des cinq dernières années afin de réduire les dépenses, d'améliorer la gestion des programmes et des services fédéraux et d'augmenter les recettes fiscales, la dette nationale continue de s'accroître. Et toute augmentation de la dette nationale se traduit inexorablement par une hausse des paiements d'intérêt sur la dette. Eh bien, monsieur le Président, pour employer une phrase célèbre utilisée au Québec au début des années 1960: Il faut que ça change! Nous devons mettre un terme à ce cercle vicieux.

Et le remplacement de l'actuelle taxe de vente sur les fabricants par la TPS représente un élément essentiel du programme entrepris par le gouvernement afin de bâtir une économie plus forte, dans un monde de plus en plus concurrentiel. Nous voulons bâtir un Canada capable de répondre aux exigences des années 1990 et du siècle prochain, soit un Canada dont la qualité et le niveau de vie ne cessent de progresser, un Canada qui sera en mesure d'assurer une meilleure protection de l'environnement, un système de santé avancé, un régime satisfaisant de sécurité sociale et un système d'éducation de qualité. Mais pour atteindre nos objectifs, il nous faut une économie dynamique et concurrentielle. Il faut agir, à mon avis, selon deux axes. Premièrement, nous devons poursuivre l'action visant à éliminer le déficit et à enrayer la croissance de la dette publique.

Deuxièmement, nous devons poursuivre nos efforts en vue de renouveler l'économie de façon fondamentale et cohérente afin de donner libre cours à l'initiative privée et de limiter l'intervention de l'État.

Au cours des dernières années, nous avons mis de l'avant une politique visant à promouvoir la création d'emplois et les investissements porteurs de nouvelle technologie.

Nous avons libéré du cauchemar de la réglementation des secteurs-clés de l'économie comme les transports et l'énergie. Nous avons amélioré le cadre législatif sur les brevets et sur les droits d'auteurs de manière à permettre aux innovateurs canadiens d'obtenir une juste compensation pour leur initiative et leur travail.

Nous avons négocié un vaste accord commercial avec notre plus important partenaire commercial afin d'assurer à nos entreprises un accès plus libre et plus sûr au marché le plus riche du monde.

Nous avons joué un rôle de tout premier plan dans les négociations commerciales multilatérales aux termes du GATT et nous avons déployé une stratégie sur le développement des échanges commerciaux axée vers le triumvirat que forment les États-Unis, la Communauté européenne et le Bassin de l'Asie et du Pacifique.

Nous avons privatisé des sociétés d'État dont la vocation ne contribuait plus aux objectifs de la politique publique. La forte majorité de ces sociétés ont multiplié les emplois et sont en pleine expansion.

La mise en place de la Stratégie d'emploi du Canada nous a permis de réaliser un remaniement des programmes d'emploi du gouvernement de manière à les réorienter vers la formation et la préparation des Canadiens à occuper des emplois stables et durables.

C'est le Canada du XX1^{e} siècle que nous sommes en train de préparer. Toutes les mesures que je viens de décrire aideront à jeter les bases d'une croissance durable, génératrice d'emplois productifs à l'avenir.

La TPS est essentielle à la réussite de notre programme économique. Elle constituera une source plus fiable et plus prévisible de recettes et, en stimulant la croissance, elle contribuera à la réduction du déficit. De plus, elle éliminera la taxe sur nos exportations et elle placera les produits canadiens sur un pied d'égalité avec les produits étrangers dans nos marchés intérieurs.

La mise en oeuvre de notre programme économique a imposé, j'en conviens, des rajustements, parfois difficiles, à un bon nombre de Canadiens. Il n'est pas toujours facile de traverser une période de transformation profonde de l'économie. Les efforts que nous avons déployés depuis

1984 en vue de réduire le déficit étaient nécessaires pour corriger les erreurs du passé.

Depuis 1984, nous avons réduit le déficit de près de 8 milliards de dollars, soit de 38,3 milliards à 30,5 milliards de dollars cette année. En 1984–1985, les dépenses de programme étaient d'environ 16 milliards de dollars plus élevées que les recettes. Cette année, et grâce à une meilleure gestion des dépenses et à l'augmentation des recettes, les recettes budgétaires sont d'environ 9 milliards de dollars de plus que les dépenses de programmes.

Nous allons poursuivre nos efforts de réduction du déficit. D'ailleurs, selon le plan que le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé en avril dernier, l'exercice financier 1993–1994 sera le dernier au cours duquel le gouvernement devra faire de nouveaux emprunts sur le marché financier.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui est le reflet fidèle de la version révisée de la TPS que nous avons dévoilée en décembre.

Le taux, fixé à 7 p. 100, aidera à instaurer un climat plus favorable à la réduction de l'inflation, des taux d'intérêt et du déficit, ainsi qu'au renforcement de la croissance économique au cours des prochaines années.

Toutefois, la TPS à 7 p. 100 plutôt qu'à 9 p. 100 rapportera près de 6 milliards de dollars de moins chaque année, soit des recettes nécessaires au programme de réduction du déficit et au maintien des services essentiels au bien-être de nos concitoyens et concitoyennes.

• (1600)

Les mesures annoncées par le Président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) contribueront 700 millions de dollars par année au financement du taux plus faible de la TPS.

Nous avons aussi apporté certains changements aux mesures touchant l'impôt sur le revenu.

Le taux plus faible de la TPS permettra de diminuer le crédit pour la TPS tout en tenant notre engagement de protéger les Canadiens à revenu modeste. Les familles gagnant jusqu'à 30 000 $ par année paieront moins d'impôt et moins de taxes grâce à la TPS. Les trois quarts des familles dirigées par une personne âgée ou des parents célibataires disposeront d'un revenu plus élevé après impôt, avec la TPS.

Le crédit remboursable pour la TPS qui sera versé quatre fois par année à 8,7 millions de familles, de particuliers, protégera les personnes à faible revenu. Le crédit sera de 190 $ pour les adultes et de 100 $ pour les enfants. Les parents célibataires pourront réclamer un crédit pour adulte pour un enfant à charge. Les adultes célibataires, y compris les parents célibataires, pourront réclamer un crédit additionnel pouvant atteindre 100 $ et le premier paiement pour crédit sur la TPS devrait être effectué en décembre 1990.

En raison du fardeau moins onéreux de la TPS à 7 p. 100 sur les Canadiens à revenu moyen, il n'est plus nécessaire, comme nous l'avions prévu originalement, de réduire le taux d'impôt sur le revenu. Même sans cette réduction du taux d'impôt, les Canadiens à revenu moyen paieront moins de taxes.

Nous avons aussi annoncé, monsieur le Président, une majoration de la surtaxe sur les revenus élevés et l'extension de celle-ci à l'impôt fédéral de base sur 12 500 $.

De plus, nous avons demandé aux entreprises de faire leur part. Ainsi, l'impôt sur les grandes sociétés sera augmenté et les frais annuels qui auraient été versés aux petites entreprises pour l'administration de la TPS sont éliminés. Cependant, pour aider les petites entreprises à s'adapter au nouveau régime, elles bénéficieront d'un crédit ponctuel pouvant aller jusqu'à 1 000 $.

Les taxes de vente et d'accise sur l'alcool, le tabac et le carburant seront rajustées afin de les maintenir au niveau actuel.

En ce qui a trait à l'habitation, la TPS s'appliquera uniquement aux habitations neuves. La ristourne de la TPS au logement, rajustée pour tenir compte du taux plus faible, permettra au gouvernement de tenir son engagement concernant l'accession des Canadiens à des résidences de prix abordable.

Monsieur le Président, je ne connais personne qui aime les taxes. L'introduction d'une nouvelle taxe n'est jamais populaire, même si c'est pour remplacer une taxe aussi absurde et destructrice que l'actuelle taxe de vente fédérale.

Or, bien entendu, ce n'est pas une initiative qui vise les sondages.

C'est une initiative qui vise la prospérité des Canadiens et l'équité du régime fiscal. Elle permettra de libérer les Canadiens du fardeau de plus en plus écrasant de la dette publique. Elle mettra nos entreprises sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers au Canada et à l'étranger.

Monsieur le Président, plus que jamais, c'est le temps d'agir.

Un pays moderne comme le nôtre, un pays dont l'essor économique est tributaire du commerce international comme le nôtre, ne peut pas se permettre le luxe d'un régime fiscal élaboré pour les conditions et les circonstances des années 1920. A l'aube du XXI^{e} siècle, comment peut-on avoir même une lueur d'espoir d'être concurrentiel avec une taxe régressive, néfaste, une taxe de vente qui est vieille de 66 ans!

Il y a toujours parmi nous des partisans du laisser-faire. Soit qu'ils ne comprennent pas, soit qu'ils ne se préoccupent pas du déficit national et des problèmes associés à la taxe fédérale de vente actuelle.

D'autres s'accordent pour dire que la TPS devrait être adoptée, mais souhaitent d'autres modifications majeures à notre projet. Le problème auquel nous nous heurtons tient à l'absence d'un consensus sur les changements à apporter, chaque groupe d'intérêt ayant sa propre solution-maison au problème.

L'Opposition officielle, quant à elle, s'est contentée de jouer à cache-cache avec les contribuables canadiens sur cette question. Ses porte-parole se sont déclarés contre le projet de la TPS et de façon intégrale. L'Opposition officielle n'a offert aucune alternative raisonnable. En termes existentiels, nous nous retrouvons sur cette question devant ce que j'appellerais un néant libéral.

Pour sa part, le Nouveau parti démocratique a proposé plusieurs mesures. Par exemple, une des suggestions formulées par le NPD voudrait que nous mettions sur pied une commission royale d'enquête. Bien, quelle solution originale et quelle solution radicale, monsieur le Président!

Vous savez, cela fait 50 ans qu'on étudie les problèmes reliés à la taxe sur les ventes des fabricants et le NPD croit qu'il nous faut encore plusieurs années d'études. Le NPD propose aussi de diminuer de 33 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants. Toutefois, il néglige d'expliquer comment nous pouvons remplacer ces milliards de dollars, à moins d'augmenter l'impôt sur les sociétés et les particuliers. Le NPD propose un impôt minimum de 20 p. 100 sur les bénéfices des sociétés. Selon ses calculs, cela rapporterait quelque 5,4 milliards de dollars, qui sont des calculs basés sur des bénéfices de 27 milliards de dollars enregistrés globalement par les sociétés durant l'année visée. C'est simple, n'est-ce pas? Mais attention! Les 27 milliards de dollars en bénéfices présumés sont des statistiques trompeuses. Ce chiffre est la somme d'un double comptage, ce qui a pour effet de gonfler l'assiette d'un impôt minimum. Ce chiffre comporte en effet un montant appréciable constitué de dividendes inter-sociétés qui ont déjà été imposés.

De plus, ce chiffre reflète en partie l'incidence de l'amortissement accéléré qui, dans une large mesure, est en voie d'élimination, suite aux réformes fiscales adoptées en 1988. Finalement, une part importante de ce chiffre est reliée à diverses mesures incitatives pour la recherche et le développement, ainsi qu'au développement régional, mesures que tous les partis, même le NPD, considèrent importantes pour l'avenir du Canada.

Les chiffres en question s'appliquent à l'année 1987 et négligent de prendre en considération le fait que la réforme fiscale et l'impôt des grandes sociétés ont déjà eu pour effet d'augmenter l'impôt des sociétés de 2 milliards de dollars. Qui plus est, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé en décembre une nouvelle majoration de l'impôt des grandes sociétés.

À ce propos, monsieur le Président, il faut garder à l'esprit que seulement 3 500 grandes entreprises doivent acquitter l'impôt des grandes entreprises. Or, quand le NPD parle de dizaines de milliers d'entreprises profitables qui ne paient pas d'impôt, la forte majorité sont des PME. Ce sont les petites entreprises qui seraient le plus fortement touchées par l'impôt minimum de 20 p. 100 proposé par le NPD. Est-ce que le NPD propose que le gouvernement ajoute un impôt de 20 p. 100 à l'impôt sur le revenu de 12 p. 100 que les PME paient déjà? Pourtant, ce parti se dit allié de la petite entreprise. Étrange alliance, monsieur le Président! Le NPD se dit ami du petit entrepreneur. Étrange amitié, monsieur le Président! Comme on le dit si bien en anglais, avec des amis comme le NPD, qui a besoin d'ennemis?

Ce genre de proposition, monsieur le Président, n'apporte rien de bon à l'économie canadienne, sinon de graves ennuis, particulièrement pour les régions, sans oublier l'effet néfaste qu'elle aurait sur les petites et moyennes entreprises.

Après 50 ans d'étude et de discussions sur la taxe de vente fédérale, après deux ans et demi d'analyse et de débat sur le concept et le plan détaillé de la TPS, après des mois de témoignages et discussions en commission parlementaire et un rapport technique détaillé de celle-ci, il faut maintenant aller de l'avant avec notre projet de réforme de la taxe de vente.

En conclusion, monsieur le Président, le projet de loi que nous avons devant nous est le fruit d'une longue réflexion, de consultations avec toutes les couches de la société et avec toutes les régions du pays. Ce projet est essentiel à la santé des finances canadiennes, à la vitalité et à la croissance de notre économie, et à l'équité de notre régime fiscal.

C'est avec fierté donc, monsieur le Président, que j'appuie ce projet de loi parce qu'il est un des garants d'un avenir prospère et dynamique pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, la motion libérale dont la Chambre est saisie propose un délai de six mois. Bien que le ministre ait défendu avec vigueur la taxe sur les produits et services, il n'a pas vraiment discuté de la possibilité de surseoir de six mois à la mise en application de la taxe, ni de retarder de six mois le débat sur la taxe sur les produits et services.

Je me demande si le ministre en est conscient. Je sais que les ministres sont souvent occupés et qu'ils n'ont pas toujours la possibilité de lire les journaux aussi régulièrement que certains de leurs collègues qui assument de moindres responsabilités. Et sans doute sait-il que le Parti libéral est engagé dans une campagne pour se doter d'un nouveau chef et qu'il exerce des pressions considérables pour faire progresser ce projet de loi. Pourtant, il continue d'exprimer à la Chambre sa vive opposition à la taxe sur les produits et services.

Cela dit, le ministre pourrait-il nous dire s'il pense que les libéraux qui ont présenté cette motion sont motivés par le désir de temporiser jusqu'à ce qu'un nouveau chef soit élu, de façon à pouvoir changer d'avis et appuyer la taxe sur les produits et services?

M. Loiselle: À l'instar de tous les ministres, évidemment, je ne lis jamais les journaux. Si je l'avoue, c'est qu'en ma qualité d'ancien journaliste, je sais pertinemment que le journal d'un jour pourra contredire le journal de la veille. Je ne prends pas les journaux aussi au sérieux que certains de mes collègues.

Par ailleurs, je sais que le Parti libéral doit se réunir pour élire un nouveau chef. C'est une excellente démarche démocratique. Je la suis de près, car j'estime important pour l'opposition de s'organiser. Jusqu'à maintenant, pour autant que nous puissions le constater, elle n'est pas très bien organisée.

Encore aujourd'hui, j'ai entendu un tas, non pas de sottises—le terme serait malvenu—mais de points de vue de la part de certains adversaires de la TPS qui sont à cent lieux de la réalité à laquelle nous songeons ou à laquelle nous travaillons.

Je pense aux gens âgés et au tourisme. Je suis plus convaincu que jamais que nous devons faire un effort sérieux pour diffuser l'information. Cette information, nous avons le devoir de la fournir. Nous entendons nous y appliquer, de façon que nos honorables vis-à-vis comprennent enfin ce que nous faisons.

Il s'agit d'une taxe moderne. Ce que l'opposition qualifie d'arnaque fiscale, les gouvernements de 48 pays l'utilisent pour accroître leurs recettes. Ce ne doit pas être aussi extraordinaire que cela. Pourtant, nous rencontrons de l'opposition sur tous les plans.

Nous avons eu un livre blanc, des documents techniques et un débat. Nous tiendrons de nouveaux débats. Nous en discuterons à fond avec nos collègues de la Chambre et nous irons de l'avant. La TPS est nécessaire. Nous devons nous assurer de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, la pire des mesures fiscales, afin de faciliter l'essor de nos industries ainsi que la création d'emplois et afin d'accroître notre compétitivité.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les observations du ministre sur la taxe sur les produits et services. Je suis étonné qu'il laisse entendre que l'opposition n'est peut-être pas bien organisée en ce qui concerne la façon dont nous nous attaquons à la TPS.

Je pensais que le ministre serait impressionné du fait que l'opposition que suscite la taxe dans le pays s'est encore accrue depuis que le taux a été ramené de 9 à 7 p. 100. Le ministre n'a pas l'air de comprendre que c'est la population du Canada qui mène le combat contre la TPS.

Il est bon que les parlementaires des deux côtés de la Chambre exposent leurs points de vue. Ils ne sont peut-être pas tous du même avis. Toutefois, la population canadienne a décidé qu'elle s'opposait à la taxe sur les produits et services.

J'aimerais demander au ministre s'il estime que le gouvernement a bien présenté sa réforme fiscale en ce qui a trait à la TPS et la prétendue réforme de l'impôt sur le revenu qui lui fait pendant. Nous étions censés assister à la suppression de la surtaxe sur l'impôt sur le revenu. Nous étions censés voir une réduction du taux d'imposition des Canadiens à revenu moyen.

Le ministre est-il aussi satisfait des efforts déployés pour la TPS que de sa réforme des institutions financières?

Le ministre devrait y penser deux fois avant de dire que l'opposition n'est pas efficace pour ce qui est de proposer des solutions de rechange, lui qui, dans son propre secteur de responsabilité, reste là à rien faire pendant que les institutions financières de notre pays meurent d'impatience. Elles attendent désespérément une mesure légis-

lative qui leur a été promise depuis au moins un an ou un an et demi. Je veux entendre ce que le ministre a à dire au sujet de l'inefficacité.

M. Loiselle: Monsieur le Président, le député en a dit beaucoup en très peu de temps. Je comprends très bien sa question.

En ce qui concerne les institutions financières, je n'entrerai pas dans les détails. Je suis toujours déterminé à présenter une mesure législative à cet égard. Je dois dire au député que nous avons déjà fait des progrès dans beaucoup de secteurs, par exemple dans le secteur des valeurs mobilières et ainsi de suite. Nous sommes bien plus avancés que les autres pays dans ces secteurs. Je ne dirais pas que toutes les institutions financières meurent d'impatience. Ce serait aller beaucoup trop loin. Je sais qu'elles souhaitent beaucoup voir notre mesure législative, et elles l'auront. J'espère pouvoir la déposer bientôt.

En ce qui concerne les Canadiens, comme les autres députés de la Chambre, je suis fréquemment en contact avec la population. C'est pour cette raison que nous sommes en politique. Je rencontre souvent les Canadiens. Évidemment, en ma qualité de ministre d'État chargé des Finances, je m'occupe de la TPS partout au Canada, mais surtout au Québec. J'ai rencontré des dizaines et des dizaines de groupes qui, au départ, après avoir entendu les messages lancés par les députés de l'opposition, avaient une attitude très négative.

De toute façon, une taxe n'est jamais populaire. Une réforme fiscale ne l'est jamais beaucoup. Tout le monde pense que le gouvernement va chercher encore plus d'argent dans les poches des contribuables.

Quand vous leur parlez et que vous leur expliquez calmement pourquoi vous proposez cette taxe, ils comprennent très bien, selon moi. Évidemment, il faudrait beaucoup de temps pour rencontrer des petits groupes de 75, 100 ou 200 personnes, c'est pourquoi il faut utiliser un meilleur moyen pour s'expliquer. L'opposition s'appuie très souvent sur une information erronée.

Je suis sûr que la situation générale s'améliore graduellement et lentement. Je ne prétends pas que ce sujet est populaire. Je suis plutôt d'avis, personnellement, que les taxes ne sont pas nécessairement un sujet intéressant à discuter.

Quant à l'efficacité, nous savons ce que nous voudrions faire idéalement. Nous avons pris des mesures très énergiques au cours des ans et celle-ci en est une. Personne ne nous soupçonnera de la prendre pour des raisons électorales. Nous la prenons parce que nous sommes profondément convaincus qu'elle est bonne pour le Canada. Personne ne prétendra que nous la prenons tout en étant convaincus qu'elle plongera l'économie dans le chaos, comme le dit l'opposition. Comment pouvons-nous en même temps extorquer tout le monde, gagner beaucoup d'argent et semer le chaos dans l'économie?

Nous sommes convaincus que nous procédons de la bonne façon et que notre réforme est excellente. Elle est bonne pour l'économie. Elle créera des emplois. Elle est une façon moderne d'arranger nos affaires pour libérer notre industrie des entraves qui l'empêchent de prospérer.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député sur un rappel au Règlement après avoir annoncé la motion d'ajournement.

[*Français*]

En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus)—VIA Rail; l'honorable député d'Ottawa-Sud (M. Manley)—Les programmes sociaux; l'honorable député de London-Est (M. Fontana)—Le projet de taxe sur les produits et services.

• (1620)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai suivi avec intérêt mon collègue le ministre qui est, je dois le reconnaître, un homme politique et un parlementaire de grande expérience. Il a présenté des commentaires très intéressants. J'ai bien aimé son discours.

Je sais qu'il est interdit de mentionner que tel ou tel député est absent de la Chambre, mais je pense qu'un plus grand nombre de députés de son parti auraient pu trouver ses propos intéressants. J'allais signaler l'absence du quorum, mais comme je pense que nous l'avons maintenant tout juste, je vais m'en abstenir.

J'ai un deuxième rappel au Règlement. Le ministre a mentionné à plusieurs reprises des documents qu'il a cités. Je me demande s'il voudrait bien déposer ces

documents qu'il a mentionnés dans le cours de son intervention.

M. Loiselle: Monsieur le Président, j'avoue ne pas savoir de quels documents le député veut parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne semble pas y avoir de documents.

La parole est à la députée de Sudbury pour la poursuite du débat.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C-62, qui concerne la taxe sur les produits et services.

Le député qui m'a précédée, c'est-à-dire le ministre d'État chargé des Finances, a parlé de réalité. Hier dans son discours, le ministre des Finances a dit que cette taxe correspondait à une vision, qui, disait-il, «se fonde sur une solide notion de la réalité». Je réponds que les hypothèses sur lesquelles le gouvernement fonde ses projections ne correspondent pas aux réalités économiques de la vie quotidienne au Canada.

Quand il défend la TPS, le gouvernement du Canada fait reposer son plaidoyer sur certaines hypothèses. La première veut que le gouverneur de la Banque du Canada ne haussera pas les taux d'intérêt devant l'inflation que va provoquer l'application de cette taxe. Même les ministériels reconnaissent que l'imposition de cette taxe va avoir des effets inflationnistes.

Nous savons tous que le gouverneur de la Banque du Canada déteste l'inflation, et que c'est à dessein qu'il maintient en ce moment les taux d'intérêt à un niveau élevé pour combattre cette inflation. Avec l'imposition de la TPS, le taux d'inflation va évidemment grimper. Que pensez-vous que va faire le gouverneur de la Banque du Canada? Tout porte à croire qu'il va relever les taux d'intérêt. Voilà la réalité.

La deuxième hypothèse veut que les travailleurs canadiens ne demanderont pas d'augmentation de salaire à cause de l'adoption de cette taxe. Je ne sais pas dans quel monde vivent le ministre des Finances et ses collaborateurs, mais il y a une chose que je sais. Lorsque les gens veulent rattrapper le coût de la vie, il y a une réaction qui est non seulement automatique, mais nécessaire. Il est bien certain que tous les salariés du Canada vont essayer de rattraper le coût de la vie et demanderont une augmentation. Voilà la réalité.

La troisième hypothèse de ces prévisions est que tous les fabricants vont déduire de leurs prix les 13,5 p. 100 de la taxe de vente, qui est justement noyée dans ces prix.

Le gouvernement accorde une grande confiance à l'économie de marché et à la concurrence; il pense que les sociétés seront contraintes de répercuter leurs économies pour maintenir leurs prix au même niveau que ceux de leurs concurrents qui pourront en profiter pour baisser leurs prix. Ce sera peut-être le cas sur les marchés très comptétitifs, mais la réalité montre que la plupart des marchés au Canada ne sont pas parfaitement compétitifs.

D'ailleurs, de nombreux témoins ont dit au Comité des finances que ce ne serait pas le cas. M. Mezon de l'Association des industries de l'automobile disait au comité, au mois d'octobre 1989:

> La plupart des fabricants vont avoir beaucoup de difficultés à le faire. C'est une occasion de faire des profits, et c'est précisément ce qui va se produire. . . .je pense que la plupart des fabricants y verront du profit. Et cela contribuera à l'effet inflationniste. . .

La Chambre de commerce de Montréal disait également au comité au mois d'octobre 1989 que face aux augmentations de coûts provenant de la hausse soudaine de l'inflation, les compagnies choisiraient de ne pas baisser leurs prix. C'était tiré d'un article paru dans la *Gazette* de Montréal.

D'ailleurs, l'expérience passée indique que le taux d'inflation des prix des produits manufacturés a augmenté lorsque la taxe sur les ventes à des fabricants a été réduite de 3 p. 100 en 1978. Cela semblerait indiquer que les consommateurs n'ont pas profité de toutes les économies.

Les consommateurs seront laissés sans protection. Les Canadiens n'ont absolument aucune assurance qu'ils ne paieront pas trop cher lorsqu'ils achèteront un produit après l'adoption de la TPS.

Le gouvernement nous dit qu'il va mettre sur pied quelque mécanisme de surveillance. Cependant, l'organisme de surveillance en question n'aura absolument aucun pouvoir lui permettant d'éviter que les consommateurs ne se fassent escroquer. Il devra se contenter de faire rapport. À quoi sert de savoir six mois plus tard qu'on a trop payé? Nous voulons nous assurer de ne pas nous faire escroquer.

Non seulement les prix demeureront-ils élevés et ne diminueront-ils pas contrairement à ce que prétend le gouvernement conservateur, mais la taxe de 7 p. 100 entraînera une augmentation du prix que devra payer le consommateur. C'est cela la réalité.

L'autre réalité que le gouvernement semble oublier, c'est que le Canada est un pays extrêmement étendu et diversifié. Il est composé de nombreuses régions coupées des grands centres. Les distances à parcourir sont énormes pour ce qui est du transport des marchandises. Or, la TPS ne tient absolument pas compte des distances en question ni des diversités régionales.

Prenons le fait que la TPS s'appliquera sur votre facture de chauffage. Le froid est une réalité au Canada. Ainsi, la TPS entraînera une augmentation importante des factures de chauffage des Canadiens. Cependant, ses répercussions seront beaucoup plus importantes pour les Canadiens qui vivent dans le Nord ou dans certaines provinces de l'Atlantique où le coût de transport des carburants accroît de façon marquée les frais de chauffage des maisons.

J'ai en main un rapport de Statistique Canada. Il s'agit d'une enquête de 1984 sur les dépenses familiales dans certaines villes.

Selon cette enquête, en 1984, les dépenses de chauffage de la famillle canadienne moyenne à St. John's, à Terre-Neuve, s'élevaient à 1 522 $ par année. C'était en 1984. Il faut comprendre que nous sommes maintenant en 1990 et que le coût du chauffage est beaucoup plus élevé qu'alors. Cependant, ce sont là les chiffres que j'ai en main.

Or, toujours en 1984, la famille canadienne moyenne vivant à Ottawa ou Toronto a dû payer 825 $ environ pour chauffer sa maison.

Ainsi, si on applique cette taxe de 7 p. 100 au coût de chauffage annuel d'une maison en 1984, on s'aperçoit que pour la famille de St. John's, cela représente une augmentation de 107 $, alors que pour la famille de Toronto ou d'Ottawa, l'augmentation n'est que de 58 $.

On voit donc les répercussions de cette taxe. Elles sont nettement plus importantes dans les régions comme St. John's, Terre-Neuve, et nous ne parlons même pas d'endroits comme Yellowknife, Whitehorse et Iqaliut. On y paie trois ou quatre fois plus qu'ici pour chaufffer les maisons. C'est cela la réalité. Personne ne tient compte de tout cela. Quelles vont être les conséquences pour les familles des régions concernées?

• (1630)

Cette taxe ne tient pas compte des inégalités qui se produisent normalement dans un pays aussi vaste que le nôtre. N'existe-il pas une méthode ou un mécanisme quelconque qui permettrait de mieux en répartir la charge entre nos différentes régions.

Le gouvernement oublie-t-il les régions périphériques de notre pays? Le chauffage des maisons est une nécessité au Canada. C'est autant une nécessité que les aliments de base que le gouvernement a exemptés de cette taxe. Pourquoi le gouvernement n'en ferait-il pas autant pour l'huile de chauffage qui est aussi une nécessité pour chacun d'entre nous?

L'imposition de la TPS sur les frais de transports est une autre question à reconsidérer. La TPS pénalisera toutes les régions périphériques, toutes celles qui sont éloignées des grands centres, et plus les distances seront grandes, plus la taxe sera lourde à supporter.

La question des distances est une réalité inéluctable au Canada. À cause de l'étendue de notre pays et de sa géographie, le transport des marchandises et des passagers a toujours été un défi pour les Canadiens et un facteur important dans l'économie de notre pays.

Les transports sont essentiels à la survie des régions périphériques. Ces régions doivent expédier leurs produits et leurs matières premières vers les marchés des régions plus peuplées et sont obligées de faire venir de ces régions les approvisionnements et les biens manufacturées dont elles ont besoin. Le coût de la vie dans les régions périphériques est plus élevé que dans les grandes agglomérations urbaines à cause du transport nécessaire des aliments et des biens manufacturés.

La population de Sudbury sait bien ce que signifie le coût des transports, et celle du Canada aussi. Selon la Commission de transport des provinces atlantiques, l'imposition de la TPS est contraire à l'un des articles de la politique nationale sur les transports. On a l'impression que le gouvernement a négligé de tenir compte des politiques déjà en place. Le gouvernement devrait peut-être examiner la politique en matière de transports pour déterminer si la TPS n'entre pas en contradiction avec elle.

Les frais de transport qui sont proportionnellement plus élevés dans les régions éloignées des grands marchés et des sources d'approvisionnement rendront les produits fabriqués dans ces régions moins attrayants pour les consommateurs que ceux des grands centres. Il va sans dire que les conséquences de cette situation sur le développement régional seront catastrophiques. Comment pouvez-vous compter convaincre des industries d'aller

s'installer dans les régions si vous leur imposez une taxe sur les transports qui rendra leurs produits moins concurrentiels?

Vous me répondrez qu'elles peuvent obtenir un crédit sur les intrants tenant compte de la taxe, etc. Mais il reste que les frais de transport supplémentaires s'ajoutent au prix final d'un produit, qui devient plus cher parce que la taxe est appliquée à la valeur au détail. De plus, neuf provinces sur dix réagiront en ajoutant leur taxe de vente.

Je me demande vraiment ce qui arrive. Les ministériels oublient-ils que de nombreuses régions ont un besoin criant de diversifier leur économie? Les provinces atlantiques connaissent certains problèmes et le nord de l'Ontario vit des fermetures de mines. Comment le gouvernement espère-t-il que ces régions s'en sorte si, à chaque tournant, elles sont frappées par de nouvelles taxes?

La TPS, aux yeux des habitants de Sudbury et, j'en suis sûre, aux yeux des habitants de bien d'autres régions, deviendra une taxe à l'éloignement. C'est ce qui arrivera.

Nous avons parlé un peu de simplicité. Le gouvernement avait dit que la taxe serait simple. J'ai de petites nouvelles pour le gouvernement. L'autre jour, dans l'avion que j'ai pris pour venir à Ottawa, j'ai ouvert un magazine et j'y ai vu une annonce comme celles qui commencent à paraître. Un gros cabinet d'experts-comptables offrait ses services, compte tenu de la complexité de la nouvelle taxe de vente qui sera mise en place.

Tout le monde comprend que cette taxe est complexe et que les gens auront de la difficulté à l'appliquer. Tout le monde, sauf le gouvernement. Comment peut-elle être plus simple, alors qu'il y aura une taxe et une autre ensuite.

Le gouvernement prétend qu'elle sera visible. S'il y a un panneau quelque part dans le magasin qui dit que le prix comprend la taxe sur les produits et services, est-ce que cela la rend visible? Voilà quelque chose qui va vous en apprendre beaucoup sur la taxe. Demandez aux petites entreprises de votre localité ce qu'elles en pensent.

Il n'y a pas longtemps, je suis entrée dans un magasin de vêtements pour hommes et j'ai vue que les gens étaient consternés par le surcroît de travail que la taxe entraînera. Ce magasin n'est pas informatisé. Ce n'est qu'un magasin ordinaire, et on n'achète pas d'ordinateur dans un magasin de ce genre. Le travail se fait manuellement.

Ces gens devront ajouter au prix la taxe sur les produits et service et ils devront ensuite calculer la taxe de vente. Le propriétaire du magasin m'a déclaré: «Diane, quand les gens ont moins d'argent, la première chose qu'ils cessent d'acheter, ce sont des costumes. C'est là que je cesse de faire de l'argent et que les problèmes commencent. Je dois licencier des employés parce que je n'ai plus les moyens de les garder», et l'histoire se poursuit. Voilà ce qui va arriver avec cette taxe sur les produits et services. Ce sont les Canadiens à faible revenu qui en subiront les conséquences. Il faut se rendre à l'évidence. Quand on n'a pas d'argent et qu'il faut payer plus cher, la situation est grave.

Le gouvernement cherche à endormir les Canadiens en leur faisant croire qu'il leur accordera un crédit d'impôt. Mais il oublie de leur dire que ce crédit d'impôt ne sera pas indexé de façon intégrale. Par conséquent, après cinq ans, un grand nombre des 500 000 Canadiens qui auront reçu un crédit d'impôt ne seront plus admissibles et ceux qui le seront encore verront cet avantage réduit dans une très large mesure.

La nouvelle loi sur les REER que le gouvernement veut présenter renfermera une disposition prévoyant l'indexation intégrale de la contribution que les gens riches peuvent y investir. Le gouvernement comprend donc vraiment le principe de l'indexation complète ou partielle. Dans ce cas, il pourrait étudier la possibilité d'indexer aussi le crédit accordé aux Canadiens à faible revenu.

Je demande donc au gouvernement de laisser tomber ce projet de loi et de nous présenter un plan tout à fait nouveau. Les hypothèses du gouvernement sont fautives. Les gens de Sudbury et de tout le Canada vous demandent d'avoir les pieds sur terre, de tenir compte des réalités canadiennes et de proposer une solution susceptible de les aider.

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poser une question à la députée. J'ai admiré son discours contre la taxe sur les produits et services. J'apprécie à leur juste valeur tous les propos tenus à la Chambre à l'encontre de cette taxe surtout lorsqu'ils sont destinés au gouvernement.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons déclaré clairement que nous nous opposons à cette taxe. Nous savons que les Canadiens s'y opposent. Les sondages ne laissent aucun doute à ce sujet. Les Canadiens s'opposent également aux dommages que cette taxe va infliger à notre économie à long terme, ce dont le gouvernement n'a pas tenu compte.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons informé les députés et les Canadiens d'un océan à l'autre que nous ne ferons rien pour aider le gouvernement à mettre en oeuvre cette horrible taxe régressive grâce à sa majorité à la Chambre, sans se soucier du bien-être du pays.

Ma question à la députée qui vient de parler a trait à cette collaboration que le gouvernement nous demande pour s'assurer que cette taxe sur les produits et services soit mise en oeuvre d'une façon ou d'une autre. Les Canadiens en ont assez. Ils veulent que les députés puissent rejeter cette taxe. Ils n'ont plus confiance dans le gouvernement et ils veulent à tout prix qu'on renonce à cette taxe.

• (1640)

La députée pourrait-elle me dire pourquoi le Parti libéral s'oppose à ce qui est peut-être la seule façon de retarder la mise en application de cette taxe jusqu'à ce que les conservateurs d'en face commencent à écouter les Canadiens? Pourquoi la députée ne participe-t-elle pas à la lutte que nous menons pour arrêter cette taxe, au lieu d'aider le gouvernement à obtenir ce qu'il veut et à faire entrer en vigueur cette taxe plus tôt que ne le souhaiteraient les Canadiens, si elle doit jamais être appliquée.

Mme Marleau: Il est très évident que le député à ma gauche a lu les sondages, et cela me réconforte. Les néo-démocrates ont lu les résultats des sondages et ils ont constaté que leur cote de popularité a baissé de 5 p. 100. La nôtre a monté en flèche, et ils se sont rendu compte que nous sommes l'ennemi à abattre. Je vous remercie vraiment de nous en accorder tout le crédit. Je l'apprécie. Continuez dans cette voie.

En ce qui nous concerne, nous nous opposons à cette taxe, mais nous sommes tout disposés à avoir un bon débat constructif. Nous voulons dire aux Canadiens combien cette taxe est néfaste. Nous ne voulons pas nous livrer à de petites manoeuvres, de sorte que nous n'aurons pas la possibilité de faire nos discours et d'informer les Canadiens de notre position réelle.

Tout ce que les députés à ma gauche veulent faire, c'est de recourir à des moyens dilatoires, et nous savons ce qui va arriver. Après un certain nombre d'heures, le gouvernement demandera le vote et imposera la clôture. Nous n'aurons pas eu la possibilité d'en donner vraiment pour leur argent aux conservateurs. Il est important que nous défendions les Canadiens et que nous invoquions des arguments raisonnables et rationnels pour que le gouvernement renonce à cette taxe sur les produits et services.

M. Simmons: Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue et amie de Sudbury, non seulement pour avoir exposé si bien et si clairement notre opposition à la taxe sur les produits et services—à ce propos, c'est un discours qu'elle devrait envoyer à tous les Canadiens qui n'ont pas eu la chance de l'entendre quand elle parlait aujourd'hui. . .

M. Rodriguez: Économisez l'argent des contribuables!

M. Simmons: Et les néo-démocrates continuent de marmonner. Ils sont frustrés, monsieur le Président. J'en arrive à mon deuxième point.

M. Epp: Quel était le premier?

M. Simmons: Mon premier point, et je mets au défi quiconque siégeant à ma gauche de dire le contraire, est que la députée de Sudbury vient, sans mâcher ses mots, de présenter des arguments contre la taxe sur les produits et services, ce qui est beaucoup plus efficace que de se mettre en colère, de faire retentir la sonnerie et de sortir d'ici en tapant du pied.

M. Epp: Nous vous prendrons au mot.

M. Simmons: Deuxièmement, je voudrais dire au député de Provencher, qui a pris part, il y a quelques années, à l'ignoble tactique en vue de faire retentir la sonnerie d'appel pendant quinze jours, qu'il pourrait, lui aussi, tiré une leçon de l'intervention de la députée de Sudbury en réponse au député néo-démocrate.

Les députés de notre parti ont l'intention de profiter de chaque occasion pour s'opposer bruyamment à la taxe sur les produits et services. Je suis tout à fait d'accord avec la tactique qu'elle préconise et que nous respectons. Nous allons nous lever pour prendre la parole à la Chambre et pour expliquer pourquoi nous sommes contre la taxe sur les produits et service, et ce, jusqu'à ce que la bande de l'autre côté nous réduise au silence.

S'il veut savoir, en posant sa question à la députée et à nous tous, si nous allons faire les enfants et piquer des

crises, la réponse est non. Par conséquent, je félicite ma collègue pour avoir si bien réussi à expliquer notre position. Nous continuerons de nous battre, et nous ne piquerons pas de crises.

La députée voudra peut-être commenter mes observations.

Le président suppléant (M. Paproski): Elle le souhaite peut-être. La députée de Sudbury.

Mme Marleau: Oui, je le veux, parce que j'estime que le gouvernement doit faire face à la réalité.

Je ne connais pas leurs antécédents, mais je peux leur raconter ma vie. C'est ma mère, seule, qui m'a élevée, et je sais ce qu'elle a dû souffrir pour veiller à ce que je sois bien vêtue et bien chaussée. Je sais aussi ce qui guette la mère célibataire quand elle ira acheter un costume d'hiver ou des chaussures à ses enfants. Elle devra payer plus cher à cause de la taxe. Et je sais de quoi je parle parce que j'ai été élevée à Kirkland Lake, loin des grands centres urbains, et que nous devions payer plus cher à l'époque, tout comme les habitants de cette ville doivent payer plus cher encore aujourd'hui parce qu'ils sont éloignés des grands centres urbains.

Je vis à Sudbury depuis 27 ans. Nous avons connu des hauts et des bas. Nous attachons beaucoup d'importance au développement régional et nous nous intéressons à ce qui se passe dans ce domaine. Nous nous y intéressons parce que le transport est un des éléments clés de notre développement régional. Nous ne voulons d'une taxe sur les transports parce que nous estimons que cela nous rendra la vie plus difficile.

Nous savons aussi que le chauffage coûte très cher à Sudbury, parce qu'il fait froid chez nous. Les habitants de Sudbury comprennent la situation. Les députés de l'autre côté de la Chambre devraient peut-être venir nous visiter. Les membres du gouvernement devraient peut-être se rendre un peu plus au nord, à Kirkland Lake, à Moosonee ou à Iqaluit, pour savoir ce que c'est vraiment que le froid, et essayer de persuader les habitants de ces localités qu'ils vont vraiment aimer cettte taxe puisqu'elle sera si bonne pour eux. Allons donc! Sortez-vous la tête du sable. Entreprenez une tournée pour découvrir ce que les gens pensent vraiment de votre taxe.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la députée de Sudbury. Il était très négatif. Il décrivait ce à quoi s'opposent les libéraux. C'est tout ce que j'ai entendu de la part des libéraux qui se contentent de dénoncer la TPS!

Un parti comme le Parti libéral se doit de dire aux Canadiens par quoi exactement il propose de remplacer la taxe injuste sur les ventes des fabricants. Nous reconnaissons que cette dernière taxe est injuste et exerce une discrimination contre les exportations canadiennes. Nous n'avons aucun mal à le reconnaître.

Pour nous acquitter de notre responsabilité, et toujours pour offrir des choix aux Canadiens, nous avons déposé un rapport minoritaire. Il ne s'agit pas d'embêter le gouvernement. Il s'agit de présenter une solution de remplacement aux Canadiens si nous nous opposons à son projet, et de dire pourquoi nous y sommes opposés et par quoi nous proposons de le remplacer. C'est ce que nous avons fait, de ce côté-ci de la Chambre.

Tout ce que j'entends de la part des libéraux, ce sont les mêmes absurdités que nous avons entendues de la bouche de Pierre Trudeau lorsqu'il s'attaquait à Robert Stanfield et à son projet de contrôle des salaires et des prix jusqu'à ce qu'il reprenne le pouvoir et impose cette même mesure. Je le dis aux Canadiens, méfiez-vous des libéraux. Ce sont des loups déguisés en brebis.

Mme Marleau: Monsieur le Président, le député à ma gauche est manifestement tombé dans le piège et est prêt à discuter de ses solutions de remplacement au lieu de forcer le gouvernement conservateur à rester vigilant et à défendre la mesure qu'il propose. J'ai l'intention de le harceler jusqu'aux prochaines élections.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat concernant la taxe sur les produits et services.

Une manchette du *Toronto Star* du 30 novembre a probablement très bien décrit quelques-unes des préoccupations qui ont été exprimées aujourd'hui et précédemment. Le *Toronto Star* est un quotidien bien connu et réputé pour appuyer de nombreuses bonnes politiques des conservateurs. La manchette dit ceci: «La TPS—Il se dit bien des bêtises.»

J'ai écouté le débat, non seulement à la Chambre, mais aussi au Comité des finances, dont je fais partie. Je dois avouer que, parfois, le *Toronto Star* exprime son opinion avec beaucoup d'éloquence et l'a fait avec brio dans ce cas-ci.

Si je traite d'abord de ce point de vue en particulier, c'est que le gouvernement a du mal à convaincre les Canadiens de l'importance de la taxe sur les produits et services, en partie parce que, sciemment ou non, on répand à son sujet de fausses informations.

• (1650)

Par exemple, La Voix—Le Réseau des aînés a fait parvenir à ses membres un article dont il a eu l'obligeance de me remettre une copie. À la page 9 de cet article, le réseau énumère quelques-uns des services qui seront peut-être taxables si le projet de loi sur la TPS est adopté. La liste comprend l'eau et la note de téléphone, mais il n'est pas question de la suppression de la taxe sur les appels téléphoniques ou sur les télécommunications. L'organisme parle des transports, mais passe sous silence les crédits de taxe sur intrants pour les coûts du carbu-

rant. Il parle des assurances et de toute une série d'autres services, dont bon nombre ne sont absolument pas taxés. Ce n'est pas étonnant que les Canadiens ne sachent pas trop à quoi s'en tenir lorsqu'ils reçoivent des renseignements de ce genre.

Un communiqué rendu public le 22 janvier par la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick dit: «À bas la taxe. Boycottons la TPS.» À la page 4, la fédération énumère certains services taxables. Sous la rubrique des services d'utilité publique, elle mentionne l'eau.

Le projet de loi est très clair. L'eau n'est pas taxable. Cet organisme mentionne les leçons de musique. Or, celles-ci ne sont pas touchées. Les polices d'assurance. Il est pourtant dit très clairement qu'elles ne seront pas taxées. On parle des voitures de 10 000 $, mais on ne dit pas que ces voitures coûteront moins cher par suite de la suppression de la taxe de vente fédérale actuellement en vigueur. Il ne fait qu'ajouter la TPS au prix de 10 000 $.

Compte tenu de la diffusion dans tout le pays de ce genre de renseignements erronés, il ne faut pas s'étonner que bon nombre de Canadiens s'opposent à la TPS. Si des gens en qui j'ai confiance me communiquaient des informations semblables, je serais mécontent moi aussi. Toutefois, je sais que ces organismes ont tort et j'espère que les Canadiens qui sont à l'écoute obtiendront les renseignements exacts.

Ce ne sont pas tous les Canadiens qui déblatèrent contre la TPS. Certains sont au contraire nettement en faveur. Par exemple, j'ai en main un éditorial de *Business News*, qui est distribué à Oshawa, une région reconnue dans le passé comme un bastion du NPD. Dans l'éditorial, il est dit:

> Vous avez le feu vert, monsieur Wilson
>
> Puisqu'il faut se résigner à une hausse, une taxe de vente semble le moyen le plus juste. Comme toutes les nécessités de la vie—la nourriture, le loyer, les garderies et les soins de santé—ne seront pas taxées, les personnes qui réussissent tout juste à joindre les deux bouts ne seront pas touchées, sinon très peu. En revanche, il semble que ceux qui consomment le plus paieront davantage. N'est-ce pas la solution idéale. . .

Ces mots sont tirés d'un journal de la région d'Oshawa.

En outre, j'ai parlé récemment à un représentant de la Chambre de commerce d'Oshawa, qui n'est pas dans ma circonscription. Cette ville n'est pas représentée actuellement à la Chambre des communes. À la Chambre de commerce, où j'ai pris la parole, un vote a été pris par tous les membres présents. Ce n'est pas moi qui ai choisi les membres. Je sais que beaucoup étaient venus avec l'intention de m'empêcher de parler de la taxe sur les produits et services, même si 43 p. 100 d'entre eux sont en faveur de cette taxe. Je préviens les néo-démocrates et leurs amis qu'il se tiendra très bientôt une élection partielle dans Oshawa et que, grâce à eux, nous y rafflerons facilement 43 p. 100 du vote.

Cela étant dit, je voudrais aborder maintenant la question de la taxe de vente fédérale. On semble oublier complètement que cette taxe existe et qu'elle sera supprimée. On a beaucoup parlé ici de l'incidence de la TPS, en particulier les députés de l'opposition, mais on a fait totalement abstraction du fait que l'actuelle taxe de vente fédérale sera supprimée.

Permettez-moi de vous rapporter ici des témoignages entendus au Comité des finances, qui ne seront pas nécessairement cités, du moins pas par les députés de l'opposition.

Lorsqu'un représentant de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, par exemple, a comparu devant nous le 11 octobre, il a bien précisé, et je cite: «Nous tenons d'abord à répéter que nous appuyons l'abolition de la présente taxe de vente fédérale, qui est probablement l'une des pires qu'on puisse connaître parce qu'elle encourage les importations et nuit aux exportations.»

Il faut reconnaître, monsieur le Président, que le représentant de la Chambre de commerce nationale n'a pas dit tout à fait la même chose lorsqu'il a comparu devant le Comité des finances. Nous avons parcouru le pays, tenant des audiences à Vancouver, à Edmonton, au Manitoba, dans le centre et dans l'Est, et partout, les chambres de commerce locales ont insisté sur le fait que la taxe de vente fédérale devait disparaître et ont favorisé l'imposition d'une taxe sur la valeur ajoutée comme la taxe sur les produits et services.

Pour que vous ne pensiez pas que nous avons fait venir seulement des représentants des entreprises pour nous parler en faveur de l'élimination de la taxe de vente fédérale, monsieur le Président, nous avons aussi fait comparaître des amis du NPD devant nous. Le 10 octobre, le directeur national des Métallurgistes unis d'Amérique a comparu devant nous, et voici un de ses commentaires que je vais vous citer textuellement: «Nous approuvons l'abolition de la taxe sur les ventes des fabricants. Dans un pays dont l'économie manufacturière est soumise à d'incessantes attaques, il est absurde d'avoir un régime fiscal qui déséquilibre l'économie intérieure en faveur des fournisseurs de services. En outre, dans une économie tellement tributaire des échanges extérieurs, il

est absurde de préserver un régime qui constitue en fait une taxe à l'exportation des produits manufacturés.»

C'est que nous disons, nous conservateurs, c'est ce que dit le ministre des Finances. Je trouve inquiétant que le NPD ne dise pas un mot du fait que l'un de ses partisans, un grand syndicat international représentant un secteur industriel important dans toute les provinces du Canada, est en faveur de l'abolition de cette taxe de vente fédérale.

Nous aurions beaucoup d'autres raisons de l'abolir. Jusqu'à maintenant, j'ai mentionné des commentaires de gens qui ne sont pas concentrés dans ma circonscription. Je ne pense pas qu'on se rende compte de la diversité de nos appuis dans tout le Canada. Par exemple, nous avons fait comparaître devant nous M. Allen Hills de la Canadian Federation of Farm Equipment Dealers qui a déclaré: «Un système fiscal qui comporte des exceptions et exemptions déterminées selon une définition du gouvernement de ce qui est et de ce qui n'est pas, dégénérera rapidement, pour nous replacer dans la situation actuelle, où nous essayons d'administrer le gâchis de la taxe fédérale de vente. Cela explique en partie pourquoi j'ai dit que le système actuel était un gâchis ou un cauchemar.»

Il décrit ensuite en détail les problèmes que pose la taxe de vente fédérale actuelle. Il dit également que la pire chose que nous pourrions faire avec la nouvelle taxe sur les produits et services, c'est de prévoir autant d'exemptions qu'il en existe actuellement en ce qui concerne la taxe de vente fédérale.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté le discours du député. Il a mentionné le directeur national des Métallurgistes unis et a lu des déclarations de M. Docquier concernant la taxe sur les ventes des fabricants.

J'ai cru que j'avais peut-être mal compris, alors je suis allé vérifier. M. Docquier est d'accord avec nous pour dire que la taxe sur les ventes des fabricants est effectivement injuste. Le député n'a pas lu la conclusion de M. Docquier, qui est contre cette taxe régressive que le gouvernement a présentée. Pourquoi n'a-t-il lu qu'une partie de la déclaration du témoin? Pourquoi n'a-t-il pas lu la partie où il dit qu'il est contre la proposition du gouvernement? C'est pour cette raison que nous avons proposé des solutions de rechange.

Le président suppléant (M. Paproski): La prochaine fois que la Chambre étudiera ce projet de loi, le député aura 10 minutes pour terminer ses remarques, plus les 10 minutes réservées aux questions et aux observations.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence; le projet de loi C-12, Loi concernant les musées; le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée; et le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général.

En outre, j'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-11, Loi restructurant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique sous le nom de Synode de l'Est de l'Église évangélique luthérienne au Canada, qu'il la prie d'approuver.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa,

Le 30 janvier 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 janvier 1990, à 17h00, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le sous-secrétaire, Opérations,
Jean M. Sévigny

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI DE 1989 SUR L'ARMÉE DU SALUT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John E. Cole (York—Simcoe) propose: Que le projet de loi S-9, Loi fusionnant les deux corporations appelées respectivement «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada)» et «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)» et édictant des mesures nécessaires relativement à la charte de la corporation issue de cette fusion, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parrainer le projet de loi d'initiative parlementaire S-9, qui fusionnera les deux conseils de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada et Ouest du Canada), afin de simplifier les activités de cette personne morale. Actuellement, ce sont deux personnes morales disctinctes, et chacune administre les biens, les activités et autres affaires de l'Armée du Salut au Canada.

Le conseil de direction de l'Armée du Salut a été initialement constitué au Canada, en 1909. En 1916, il a été scindé en deux, un pour l'Est et un pour l'Ouest. À l'époque, cette mesure était appropriée parce que le transport et les communications se faisaient plus difficilement qu'aujourd'hui.

Étant donné les progrès réalisés dans le domaine des communications et les améliorations apportées aux moyens de transport, il n'est plus nécessaire d'avoir deux personnes morales. Il serait plus efficace et plus commode qu'un seul conseil de direction administre les affaires de l'Armée du Salut. Actuellement, Winnipeg est le siège du Conseil de direction pour l'Ouest ou le siège légal de l'Armée, mais les affaires des deux conseils de direction sont administrées à partir du siège à Toronto.

La loi proposée autoriserait la fusion des deux personnes morales, de la même façon que toutes les sociétés constituées en vertu de la législation générale sur les sociétés. Cette fusion donnerait une personne morale unique. En fait, cette loi ne fera que donner valeur légale à une situation de fait.

Actuellement, chaque personne morale a cinq administrateurs qui sont des officiers de l'Armée et sont les mêmes pour les deux personnes morales. La seule différence entre les deux personnes morales est le lieu géographique. L'amalgamation sera relativement simple, puisqu'il n'y aura pas de nouvelle personne morale comme telle. Il n'y aura pas de transfert de biens, et les deux personnes morales sont de nature identique.

Afin de s'assurer qu'elles continuent d'être administrées, le projet de loi S-9 prévoit que la loi initiale de 1909 et la loi de 1916, qui s'appliquaient au Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Est, et les règlements de ce conseil, s'appliqueront à la personne morale issue de la fusion. L'autre loi, qui constituait le Conseil de direction de l'Armée du Salut, Canada-Ouest, sera abrogée.

Comme la loi le prévoit, on a donné avis dans la *Gazette du Canada* et les gazettes des provinces pertinentes, de l'intention de former la personne morale en question par le biais d'un projet de loi d'initiative parlementaire. On a également publié cet avis dans deux journaux nationaux, un de chaque langue officielle.

Le projet de loi vise donc à légaliser quelque chose qui, sur le plan pratique, existe depuis quelque temps. Je voudrais souligner l'importance de l'appui des députés pour le projet de loi. Ce faisant, je tiens à parler brièvement de l'Armée du Salut et de son importance pour la collectivité.

J'ai toujours été émerveillé par l'altruisme des hommes et des femmes de l'Armée du Salut qui consacrent toute leur carrière à améliorer le sort de leurs concitoyens. Ils ne recherchent ni la gloire ni l'attention. Leur ministère est marqué par l'action directe. Ils s'occupent directement des déshérités et répondent aux besoins de la personne sur tous les plans.

En quoi consiste exactement ce mouvement; est-ce une Église, une religion, une oeuvre de bienfaisance ou un organisme de services sociaux ayant une structure paramilitaire? C'est à la fois tout cela et rien de cela. Il

s'agit, comme Arthur Meighen l'a dit un jour, d'une force spirituelle vitale qui se double d'une conscience sociale aiguë.

En cette ère de la sophistication et du cynisme à outrance, il fait bon s'apercevoir qu'il existe encore des gens dont la principale raison d'être est d'aider leurs concitoyens dans le besoin.

Depuis sa création au Canada, il y a 107 ans, l'Armée a beaucoup changé, et il en va de même dans les autres pays. Dans le passé, elle était petite et elle jouait, avec difficulté, un rôle évangélique. À l'heure actuelle, l'Armée est bien différente, mais son zèle n'a absolument pas diminué. Ses membres souhaitent tout autant qu'avant améliorer le sort de leurs concitoyens.

Cependant, à l'heure actuelle, l'Armée est apolitique et conservatrice. Elle ne prend parti pour personne, n'appuie aucun candidat et ne remet pas en question le statu quo. Quoi qu'il en soit, les gouvernements à tous les niveaux sont heureux de pouvoir travailler en étroite collaboration avec elle à des projets sociaux profitables pour toutes les couches de la société. Ils se rendent compte de l'efficacité de l'Armée et ils apprécient le dévouement, la détermination et le bon sens de ses membres.

Il ne s'agit pas de spécialistes des questions sociales ayant de grands projets pour résoudre tous les problèmes de l'humanité. Il ne s'agit pas non plus de travailleurs sociaux proposant des programmes destinés à répondre aux besoins des gens. Les intéressés ne sont pas des spécialistes qui ne se penchent que sur un aspect de la souffrance. Ce sont plutôt des gens qui pratiquent une médecine holistique, afin de soulager les âmes. Ils cherchent à aider l'être humain dans son ensemble: son corps et son esprit. Ce sont des hommes et des femmes bien entraînés et terre-à-terre qui mènent eux-mêmes une vie exemplaire. Ils préfèrent s'attaquer directement aux souffrances humaines et traiter chaque cas individuellement en adaptant leur aide aux problèmes qui se posent.

Ils ne se préoccupent pas vraiment de savoir si un problème donné tombe dans une catégorie spéciale pour laquelle il existe un programme bien établi. Ils ne sont pas de ceux à renvoyer les gens dans le besoin à un éventail de bureaux où ils devront remplir une profusion de formules. Enfin, ils mettent en pratique le grand commandement qui veut qu'on aime Dieu et son prochain.

Je crois fermement, monsieur le Président, qu'en tant que parlementaires, nous pouvons rendre un petit service à ce groupe de gens de valeur en adoptant ce projet de loi, qui ne fait que faciliter la rationalisation de leur administration, afin qu'ils puissent continuer à consacrer leur temps à aider les autres.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1720)

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

> Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence (*Projet de loi C-3, chapitre 1, 1990*)
>
> Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence (*Projet de loi C-4, chapitre 2, 1990*)
>
> Loi concernant les musées (*Projet de loi C-12, chapitre 3, 1990*)
>
> Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée (*Projet de loi C-13, chapitre 4, 1990*)
>
> Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général (*Projet de loi C-31, chapitre 5, 1990*)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI DE 1989 SUR L'ARMÉE DU SALUT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cole: Que le projet de loi S-9, Loi fusionnant les deux corporations appelées respectivement «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada)» et «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)» et édictant des mesures nécessaires relativement à la charte de la corporation issue de cette fusion, soit lue pour la deuxième fois et renvoyée à un comité législatif.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'appuie l'adoption du projet de loi que le député de York—Simcoe a porté à l'attention de la Chambre. Je tiens à dire d'entrée de jeu à quel point les Canadiens sont reconnaissants à l'Armée du Salut pour le travail qu'elle accomplit dans tout le Canada.

Je suis heureux de pouvoir dire que pendant la période de relâche de Noël, j'ai visité certaines installations de l'Armée du Salut à Kingston, dont celle de Harbour Light et la nouvelle citadelle qui a été construite au nord de la ville. J'y ai constaté l'excellent travail de l'organisme au sein de ma collectivité. Je sais que le même bon travail est accompli chaque jour dans des centaines de centres canadiens où l'Armée du Salut fait du travail social et assiste les personnes dans le besoin.

Je suis heureux que nous ayons la possibilité de faire état, à la Chambre des communes, de notre appréciation et de celle de millions de Canadiens pour le travail accompli chaque année par ce groupe, et d'adopter un projet de loi qui apporte aux structures de l'Armée les modifications qu'elle souhaite.

J'ai lu le compte rendu de l'examen du projet de loi à l'autre endroit ainsi que les délibérations du comité sénatorial. Selon les opinions exprimées, je ne doute pas que le projet de loi puisse atteindre le but visé. Je crois que l'objectif est valable et que le projet de loi devrait recevoir l'appui de tous les députés. Voilà qui termine mon intervention que je voulais brève. Je suis heureux d'appuyer le projet de loi.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire afin qu'il soit renvoyé à un comité. Les bonnes oeuvres de l'Armée du Salut sont bien connues au Canada comme dans la plupart des pays occidentaux. Elle a certainement fait oeuvre de pionnier dans le domaine des soins de santé, des services sociaux, des services correctionnels et de la protection de l'enfance. Nous voulons l'aider à maintenir son haut niveau d'excellence et à continuer le travail qu'elle a commencé.

Cependant, comme de nombreuses autres organisations, l'Armée du Salut a connu une très grande expansion. Elle est également plus complexe. Elle doit maintenant s'occuper de questions complexes comme des programmes détaillés, des subventions gouvernementales, des propriétés immenses, des hypothèques, des mouvements de trésorerie et toute une série de problèmes financiers et organisationnels qu'elle ne pouvait pas prévoir lorsque ces lois ont été adoptées en 1909 et 1916.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous voudrions que ce projet de loi soit renvoyé à un comité. Premièrement, l'autre endroit l'a adopté. Un comité s'est réuni, mais il n'a pas cherché à découvrir les répercussions de ces projets de loi. En fait, durant l'audience dont le procès-verbal fait une page, le comité s'est contenté de féliciter, à juste titre, l'Armée du Salut de ses bonnes oeuvres, mais il n'a pas examiné le projet de loi en détail.

Deuxièmement, dans une lettre provenant du ministère des Consommateurs et des Sociétés, on disait qu'un des objectifs du projet de loi était de supprimer la limite de 350 000 $ imposée en 1916 sur la valeur des terrains. Mon interprétation de la loi de 1916 me porte à croire que cet article a effectivement été abrogé en 1957.

Nous avons donc le ministère des Consommateurs et des Sociétés qui nous dit que c'est là l'objet du projet de loi, mais j'ai lu la loi de 1957 qui abroge en fait les articles en question.

Nous avons une lettre du ministre qui soutient que le projet de loi ne mentionne pas les activités de bienfaisance de l'Armée du Salut. Il est évident qu'un grand nombre des activités mentionnées dans la loi de 1916 étaient des oeuvres de bienfaisance.

L'Armée du Salut (Est du Canada) deviendrait la seule et ses règlements seraient ceux qui continuent d'être en vigueur; l'Armée du Salut (Ouest du Canada) disparaîtrait pour ainsi dire, ce qui serait l'intention de la majorité des gens de l'Est, selon certaines personnes de l'Ouest du Canada.

Les deux mesures législatives et la loi de 1916 contiennent de nombreuses précisions sur l'Armée du Salut (Ouest du Canada) et exposent en détail les activités dont pourra s'acquitter l'Armée du Salut. Cette dernière peut gérer et exploiter des auberges de la jeunesse, des lieux de repos, des foyers pour femmes et pour enfants. Les règlements d'application relatifs à l'Armée du Salut (Est du Canada) ne prévoient rien de semblable.

Et qu'en est-il du transfert et de l'administration des biens de l'Armée du Salut? J'ai écrit à l'Armée du Salut

et je vais me reporter à certaines parties de cette lettre que j'estime importantes.

Les changements proposés, notamment la suppression de la limite de 350 000 $ imposée sur la valeur des terrains, et la fusion permettent-ils que l'on transfère à l'Armée du Salut les biens détenus par les organismes de charité enregistrés?

Chaque centre ou installation est un organisme de charité enregistré de son propre chef. Peut-on transférer à l'Armée du Salut des organismes comme l'hôpital Grace, la *House of Concord*, le foyer Mainwood, des installations destinées à la protection de l'enfance?

Les profits découlant de la vente de ces propriétés pourraient-ils être utilisés légalement par la corporation à d'autres fins? En d'autres mots, à des fins non médicales ou non reliées à la protection de l'enfance?

Les propriétés pourraient-elles être transférées et vendues contre la volonté du gouvernement provincial et malgré le fait que celui-ci pourrait avoir avancé des fonds à l'égard de ces propriétés ou détenir un droit de rétention comme en vertu de la Loi sur le financement des organismes communautaires?

L'actif ou la valeur des propriétés pourrait-il être transféré d'une province à une autre en dépit du fait que le gouvernement provincial aurait été une source de financement?

L'Armée du Salut a-t-elle envoyé sa demande aux gouvernements provinciaux et obtenu leur accord?

• (1730)

Étant donné que l'Armée du Salut n'est pas un organisme de charité enregistré, peut-elle détenir des biens qui sont utilisés à des fins charitables? Possède-t-elle maintenant des biens immobiliers dont la valeur dépasse 350 000 $? Je crois que oui, parce que depuis que j'ai écrit la lettre, j'ai découvert que la section était. . .

M. Milliken: C'est un organisme de charité enregistré.

M. Karpoff: Elle ne l'est pas. Elle a plusieurs organismes de charité enregistrés au niveau provincial.

Comme je l'ai indiqué, et je veux le dire à l'Armée du Salut, nous voudrions que cette question soit renvoyée à un comité législatif pour qu'elle y soit étudiée. Nous sommes convaincus que ce serait rendre un mauvais service à l'Armée du Salut si la Chambre se contentait d'adopter ce projet de loi à la hâte, ce qui pourrait lui nuire dans l'avenir.

Celle-ci est connue pour ses bonnes oeuvres et pour son dévouement envers l'humanité. Nous estimons qu'elle mérite que ce projet de loi soit étudié en détail par un comité. Nous appuyons l'adoption à cette étape et le renvoi à un comité de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour poursuivre le débat concernant VIA Rail. Je crois avoir raison de prétendre ne pas avoir obtenu de réponse satisfaisante à la question que j'ai posée à la Chambre le 6 décembre dernier.

Afin de promouvoir un service de transport-voyageurs ferroviaire moderne et efficace, j'ai travaillé avec le Comité des transports, les syndicats des cheminots, Dignité rurale, Transport 2000, Greenpeace et la ville de Thunder Bay. J'ai trouvé l'expérience très intéressante.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas réagi en faisant un pas vers l'avenir, mais plutôt un bond en arrière. Le gouvernement du Canada a réduit les subventions qu'il accordait à VIA Rail, ce qui a obligé la compagnie de chemins de fer à supprimer environ 51 p. 100 des services de son réseau. Des régions complètes ont perdu leur service ferroviaire. Mentionnons en particulier le nord-ouest de l'Ontario qui a perdu le Canadien. Au Canada atlantique, le service a été tellement réduit qu'il est pratiquement impossible de se rendre de cette région au centre du pays. Les réseaux internationaux et régionaux ont été décimés.

Le gouvernement prétend que la situation financière du pays l'a forcé à prendre cette décision. Il prétend également que la population n'utilisait pas les services de

VIA Rail. Il affirme que 3 p. 100 des Canadiens prenaient le train pour se déplacer d'une ville à l'autre.

Et bien, monsieur le Président, vous savez qu'on peut utiliser des données de bien des façons. Cette proportion de 3 p. 100 correspondait à 6,5 ou 7 millions de Canadiens et ne cessait de s'accroître. Chaque jour, de plus en plus de gens prenaient le train. À cause de la décision du gouvernement, de deux à trois millions de citoyens sont privés de ce service.

Nous faisons valoir depuis le début que le gouvernement devrait agir comme il l'a promis et comme le gouvernement précédent l'avait promis. Je l'ai déjà dit d'ailleurs. Sept ministres des Transports ont promis d'investir dans VIA Rail. Ils ont commencé. Ils ont acheté de nouvelles locomotives, mais malheureusement, parce qu'ils ne sont pas passés à l'étape suivante, celle d'acheter du nouvel équipement voyageurs, ils ont dû relier les vieilles locomotives au nouvelles simplement pour chauffer les trains derrière. Ce n'est pas le summum de l'efficacité.

Le gouvernement a aussi garanti qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'environnement, que le déplacement de la nombreuse clientèle du train vers l'avion, l'automobile et l'autocar aurait une incidence négligeable. Si l'on ajoute sur les routes un million de trajets d'automobile de plus par année, selon les chiffres mêmes du gouvernement concernant les automobiles dont les émissions dans l'atmosphère vont détériorer proportionnellement l'environnement, il est évident que les prévisions du gouvernement ne peuvent être exactes.

Nous poursuivons la lutte devant les tribunaux et dans la rue. Nous persévérerons parce que nous savons qu'une fois auparavant, on a réduit le service ferroviaire dans notre pays. C'était en 1982–1983. Je crois, monsieur le Président, que vous avez pris part aux valeureux efforts déployés pour convaincre alors le gouvernement au pouvoir de revenir sur sa décision. C'était indéniablement une erreur en 1982 de réduire le service de VIA de 20 p. 100, ce que les libéraux ont fait, comme c'est une erreur en 1989 de décider d'amputer le service de 50 p. 100.

Monsieur le Président, je vous dis à vous et au gouvernement du Canada qu'on a commis une erreur capitale. Elle reviendra hanter les députés ministériels, surtout dans deux ou trois ans quand ils solliciteront un nouveau mandat et que les électeurs pourront juger le gouvernement actuel. Comme nous le savons, les partis ministériels sont plus souvent défaits que réélus dans notre pays. Le parti conservateur reviendra dans l'opposition et sera remplacé, je l'espère, par un parti qui est réellement partisan du service ferroviaire voyageurs et non par un autre qui en parle en bien lorsqu'il est dans l'opposition mais qui l'attaque quand il est au pouvoir.

J'ai hâte d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire. La bataille qu'il livre, la bataille politique, est perdue d'avance, mais je suis quand même curieux d'entendre ce qu'il a à dire.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député de Thunder Bay—Atikokan se préoccupe autant du bien-être du gouvernement dans toute cette affaire.

La décision que nous avons prise a été vraiment très difficile, mais les dures réalités financières ne nous laissaient pas le choix. Quand le député d'en face a soulevé la question en novembre, il l'a fait à la lumière de la recommandation du comité permanent qui proposait de mettre en suspens les changements annoncés pour le 15 janvier.

Fait intéressant, le comité n'a pas, dans ses recommandations, précisé où le gouvernement aurait pu trouver les fonds pour acquitter les énormes dépenses requises afin de maintenir VIA à flot, s'il avait évidemment accepté cette recommandation. Là est toute la question. Les idées généreuses, c'est bien beau, mais il nous faut tenir compte de la réalité.

Dans sa décision sur le nouveau réseau, le gouvernement a dû tenir compte des recettes fiscales, du nombre de voyageurs et des besoins en matière de transport. Nous devons rebâtir VIA sur des bases solides pour garantir sa survie.

Malgré les 5 milliards de dollars versés à VIA depuis 1977, il a fallu continuer à augmenter les subventions. Celles-ci ne cessent d'augmenter, malgré des investissements de 5 milliards de dollars.

En 1988, les subventions ont atteint le chiffre record de 644,8 milliards de dollars. Et pourtant, cette année-là, le nombre de voyageurs était inférieur de 20 p. 100 à celui enregistré en 1981.

Nous avons, dans notre décision, maintenu le service transcontinental, qui a marqué notre histoire, et le service aux régions éloignées dont le seul moyen de transport est le chemin de fer. De plus, nous continuons d'assurer un service quotidien dans le corridor Québec–Windsor, qui fournissait 70 p. 100 de la clientèle de VIA en 1988.

En d'autres termes, nous voulions un service à la fois abordable et durable. C'est le défi que doit relever la direction de VIA.

• (1740)

Afin d'atténuer les effets de la décision, le gouvernement a pressé VIA de traiter ses employés avec compassion et de respecter à la lettre les dispositions des conventions collectives et des ententes spéciales. En vertu d'un plan quinquennal, VIA prévoit verser des allocations de départ dépassant les 140 millions de dollars. Compte tenu de ces facteurs et de la nécessité de réduire le déficit, le gouvernement maintient sa décision de restructurer VIA Rail.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat sur la motion d'ajournement à propos d'une question que j'ai soulevée à la Chambre des communes le 7 décembre 1989. J'interrogeais le gouvernement au sujet de certains aspects de son projet de récupération des prestations sociales et plus particulièrement au sujet de la façon dont il avait présenté ce projet de récupération fiscale aux Canadiens.

Lors d'un échange avec le ministre des Finances, ce dernier a parlé de consultations qu'il avait eues avec l'organisme La Voix—Le Réseau des aînés avant de déposer son budget. À la suite de cette allusion à ces consultations préparatoires au budget, l'organisme a publié un communiqué, dans lequel il accusait le ministre de déformer ses paroles. Le communiqué disait: «Les personnes âgées ont été consternées hier de constater que leurs paroles avaient été déformées au point que l'on dise qu'elles appuient la mesure de récupération fiscale des prestations que le gouvernement propose.»

J'ai posé une question à ce sujet à la Chambre. En l'absence du ministre des Finances, c'est le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires qui a répondu. Il a empiré les choses. Il a décidé d'essayer de citer quelque chose qu'avait dit M^me^ Woodsworth, de l'organisme La Voix—Le Réseau des aînés.

Voici, comme en fait foi le hansard, ce qu'à dit le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires:

> Monsieur le Président, c'est le député qui déforme les paroles du ministre des Finances. C'est exactement ce qu'a dit M^me^ Woodsworth, qui représentait ce groupe. Elle l'a dit et je vais vous relire ce passage. Je vais le lire lentement:. . .

Il disait ça avec un certain sarcasme dans la voix.

> . . .nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000$ par année doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse.

M^me^ Woodsworth a réagi en écrivant une lettre dans laquelle elle a parlé de cette citation. Elle a dit:

> La Voix a toujours été d'avis que la récupération des pensions menace sérieusement le principe de l'universalité des programmes sociaux du Canada. Nous n'avons jamais appuyé cette mesure. Je sais que je n'ai personnellement jamais fait pareil commentaire.
>
> Nous avons communiqué avec le Conseil économique du Canada, qui n'a pu trouver aucun rapport dans lequel on fait allusion à la récupération des pensions ou au seuil de 50 000 $.
>
> Ce qui nous préoccupe davantage, c'est que la récupération des pensions n'a été annoncée que lors du dépôt du budget, en avril. Nous nous demandons comment un débat sur la récupération des pensions ou sur le seuil de 50 000 $ aurait pu avoir lieu en février, alors que cette mesure n'a été annoncée qu'en avril.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas m'appesentir outre mesure, mais le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires était manifestement impatient de faire valoir son point de vue et il l'a peut-être fait avec une pointe d'insistance qu'il a regrettée plus tard. De toute évidence, le gouvernement a proposé la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales d'une manière que je qualifie de sournoise.

Avant les deux élections, le premier ministre a dit de ces programmes sociaux qu'ils étaient des «dépôts sacrés». Il n'a jamais laissé entendre à quiconque qu'il était sur le point de les réduire et, pourtant, lorsque le premier budget a été déposé après les dernières élections, c'était écrit noir sur blanc.

Le processus—eh bien, il n'y a pas eu de processus. On a annoncé cette mesure dans le budget et elle a été adoptée dans le projet de loi de l'impôt sur le revenu.

La question n'est pas de savoir si on appuie ou non le principe de l'universalité. Ce qui importe, c'est de bien comprendre que l'universalité a toujours été le fondement de nos programmes sociaux au Canada, qu'il s'agisse d'allocations familiales, de pension de la vieillesse ou d'assurance-maladie. En un certain sens, même l'éducation est un programme social puisque l'accès universel en constitue le fondement.

Or, on ne saurait modifier la structure fondamentale de nos programmes sociaux sans signifier son intention de tenir un débat public en règle pour entendre les différents points de vue sur la question de l'universalité et permettre non seulement aux intervenants fiscaux, mais aussi aux intervenants sociaux de se faire entendre. Une

fois ce débat national terminé, on peut ensuite légiférer, mais sans jamais perdre de vue la volonté de la population.

Mais nous n'avons pas eu droit à ce genre de débat. Nous avons eu droit à des promesses que l'on n'a pas tenues. Je disais donc qu'il n'y a pas eu de débat. Il a été question de l'universalité lors de la présentation d'une mesure financière qui n'a pas été complètement débattue parce que le gouvernement a présenté la motion d'attribution du temps. Le débat sur l'universalité de ces programmes sociaux a pris fin sans avoir été vidé. Et je crois que le gouvernement doit en être tenu responsable.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'on doit remettre le problème dans son contexte. Remettre le problème dans son contexte signifie, d'une part, prendre conscience d'une dette nationale qui est maintenant à 320 milliards de dollars et qui est une menace pour les Canadiens et les Canadiennes. Monsieur le Président, 320 milliards de dette, ce n'est pas du gâteau, c'est un problème majeur.

Et, partant de ce principe-là, si on regarde en 1969, monsieur le Président, c'était 12c. sur chaque dollar perçu qui étaient consacrés à notre dette. Si on regarde cette année, c'est 35c. Sur chaque dollar que le gouvernement canadien perçoit, 35c. s'en vont pour le paiement des dettes du Canada, dettes qui ont été accumulées durant l'ancienne administration. Si on veut dans le futur continuer à avoir des programmes sociaux, si on veut dans le futur s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes aient les programmes sociaux qu'ils veulent et auxquels ils ont droit, je pense que, dans une période où on parle de restrictions budgétaires, on se doit de regarder les Canadiens et les Canadiennes qui ont des revenus élevés et qui peuvent aider le gouvernement canadien à contribuer à cette dette nationale énorme.

Monsieur le Président, ce que l'on dit à 2 p. 100 de Canadiens qui ont des revenus supérieurs à 77 000 $ par année, le revenu brut, vous allez rembourser au taux de 15 p. 100 une partie de la pension de sécurité de la vieillesse que vous recevez, 77 000 $ de revenu brut et plus. Ce sont ces Canadiens et Canadiennes qui sont affectés par cette mesure-là. Je pense, monsieur le Président, que si on demandait à ces Canadiens et Canadiennes qui ont 65 ans et plus, qui ont un revenu de 77 000 $ brut par année, s'ils ne sont pas prêts à redonner un peu plus au Canada que la personne qui a un revenu beaucoup plus faible, peut-être pas de gaieté de coeur, mais ils vont admettre que ce n'est pas un besoin pour eux de recevoir une pension de sécurité de la vieillesse de la part du gouvernement canadien.

En terminant, monsieur le Président, je suis surpris de voir qu'il faut que j'explique cela encore à mon collègue du côté libéral. J'apprends qu'il y a deux jours à peine, lorsqu'il y a eu un congrès d'orientation des libéraux à Toronto, ils ont recommandé d'enlever les programmes sociaux pour les remplacer par un revenu annuel garanti. Ce qui veut dire implicitement de faire ce que le présent gouvernement fait en taxant de façon un peu plus élevée les gens à haut revenu.

Je m'aperçois, monsieur le Président, que vous me dites que mon temps de parole est terminé. Je vous remercie.

• (1750)

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'interviens pour m'informer auprès du ministre d'État chargé de l'Habitation des effets de la TPS sur l'accessibilité financière au logement.

Le 28 novembre 1989, j'ai dit que si la taxe sur les produits et services s'applique à une nouvelle maison, c'est taxer un rêve. C'est une taxe sur les épargnes et sur un produit de première nécessité, le logement.

Le gouvernement a violé la promesse qu'il a faite de compenser les répercussions négatives de la TPS sur l'accessibilité à la nouvelle propriété, au logement. Ainsi, les possibilités d'accès à la propriété seront réduites, surtout dans des villes comme Toronto et Vancouver, où l'immobilier est très cher.

Le gouvernement devait s'assurer que la réforme de la taxe de vente n'aurait pas d'effet négatif sur l'accessibilité à la propriété et que les Canadiens auraient toujours la possibilité d'accéder à la propriété.

Une ristourne de 2,5 p. 100 est payable sur les nouvelles maisons de moins de 350 000 $ qui constituent une résidence principale. Puis, la ristourne diminue rapidement pour atteindre zéro pour les maisons de plus de 450 000 $.

La maison moyenne évaluée à environ 150 000 $ sera taxée au taux de 4,5 p. 100, ristourne déduite. Le gouvernement conservateur a assuré à maintes reprises aux Canadiens que la ristourne garantit que la TPS ne rendra pas inabordables les maisons neuves au Canada. Je ne suis pas d'accord, et ma position s'appuie sur des chiffres et des calculs.

Le taux de la taxe aura sur les prix des maisons neuves un effet inflationniste moyen d'environ 2 p. 100 à l'échelle nationale. Il pourrait atteindre 3 p. 100 dans les grands centres urbains où le prix des terrains est très élevé. Je sais que le ministère des Finances n'accepte pas ces chiffres, mais la hausse inflationniste moyenne de 2 p. 100 aussi bien sur les maisons neuves que sur les maisons existantes est un chiffre qui est généralement accepté par les organismes du secteur du bâtiment comme l'Association canadienne des constructeurs d'habitations.

Le chiffre est calculé en tenant compte de l'effet actuel de la taxe de vente fédérale, comparé à celui de la nouvelle taxe sur les produits et services. On ne peut évaluer en dehors de tout contexte l'effet de la TPS sur le prix des maisons. Les initiatives des provinces et des municipalités, qui ont accru les charges financières du secteur de l'habitation par des taxes sur le transfert de biens fonciers, des taxes sur les terrains, des droits d'administration et d'autres moyens, rendent aussi les habitations moins abordables. Le gouvernement a promis de tenir compte de ces facteurs mais, de toute évidence, il ne l'a pas fait.

Les remises offertes ne suffisent pas à contrer l'impact inflationniste de la taxe sur les produits et services, mais en plus, elles sont en soi injustes pour les Canadiens qui vivent dans des régions de vie chère où ils doivent payer des prix plus élevés non parce que les maisons sont luxueuses mais parce que les terrains coûtent plus cher.

Le gouvernement ne prend pas ces faits en ligne de compte. Il s'accroche plutôt à la conclusion que la TPS ne fera augmenter que légèrement le prix des nouvelles maisons, plus exactement de 0,3 p. 100 en moyenne. Pourquoi le gouvernement ne prête-t-il aucune attention aux organisations s'occupant de logement, qui l'accusent de surestimer le fardeau de l'actuelle taxe de vente fédérale sur une maison neuve typique?

Le gouvernement insiste pour dire que la taxe de vente fédérale sur une maison neuve est de 4,2 p. 100 environ. D'autres statistiques la situent à 3,7 p. 100 seulement, avec moultes preuves à l'appui.

Le ministère des Finances n'a publié aucun des calculs à l'appui de son estimation. Pourquoi le gouvernement n'explique-t-il pas comment il en arrive à dire que la TPS sera finalement de 1,6 p. 100 sur les maisons neuves à Toronto? On a fourni au gouvernement des calculs détaillés montrant qu'elle serait plutôt de 3 p. 100.

Le gouvernement conservateur est-il démocratique quand il dit aux Canadiens qu'ils ont tort et que lui a raison. Il prétend qu'il n'a pas de comptes à rendre.

Le régime de la taxe de vente actuelle ne disparaîtra pas au complet le premier janvier 1991, comme il veut nous le faire croire. Le gouvernement persiste à s'accrocher à cette hypothèse idéaliste. Il serait plus raisonnable de croire que dans un avenir prévisible, un tiers de la taxe actuelle subsistera dans la structure du coût des nouvelles maisons.

Je demande au gouvernement de déposer sérieusement ces données sur l'effet que la TPS aura sur l'habitation parce que les gens veulent acheter des maisons. Ils ont besoin de se loger, mais ils ne peuvent pas se permettre d'acheter des maisons si la TPS rend plus difficile leur accès à la propriété.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, à maintes reprises, j'ai dit aux Canadiens, et je veux le répéter à nouveau ce soir au député, que mon principal objectif est d'assurer à tous les Canadiens des logements décents à des prix abordables. C'est un objectif, qui n'est pas seulement le mien, mais aussi celui du gouvernement. C'est d'ailleurs aussi, et cela pourra peut-être surprendre le député, celui du ministre des Finances.

La question des logements à des prix abordables a été abordée par le ministre des Finances à l'automne 1988. Il a alors indiqué qu'avec l'imposition d'une taxe sur les produits et services, on ferrait des efforts sur ce point pour les Canadiens à revenu faible et modeste.

À la suite de cette promesse du ministre des Finances, ses collaborateurs et mes représentants à la SCHL ont eu de nombreux entretiens qui se sont échelonnés sur bien des mois. À maintes reprises, j'ai personnellement discuté de ce problème absolument vital avec le ministre des Finances.

Ces discussions s'inscrivaient dans le cadre de l'étude de la taxe sur les produits et services qu'on voulait présenter pour remplacer la taxe de vente fédérale actuellement en place, taxe qui pénalise nos exportateurs, profite aux importateurs et réduit le nombre d'emplois au pays ainsi que le revenu brut de l'ensemble des Canadiens.

Le but premier était d'éliminer cette taxe. Bien sûr, on visait également à trouver une façon de maintenir le prix des logements à un niveau raisonnable, compte tenu des discussions que nous avions eues et où certains prétendaient que nous devions taxer tout, non seulement les logements neufs, mais tous les immeubles sans exception. Cela devait s'inscrire dans le cadre du projet de taxe sur les produits et services de 9 p. 100 et d'une taxe sur les

produits et services de 5 p. 100 applicable aux logements neufs comme aux logements déjà construits.

Nous avons maintenant le résultat devant nous. La Chambre discute du projet de loi C-62, qui traite de la taxe sur les produits et services.

En examinant cette taxe, nous devons nous rappeler tout d'abord, qu'il y a actuellement une taxe de 13,5 p. 100 sur tous les matériaux de construction. Il y a également une taxe de vente fédérale sur une foule d'autres produits fabriqués qui entrent dans la construction d'une nouvelle maison, qu'il s'agisse des machines ou des outils utilisés pour construire cette nouvelle maison ou encore des fournitures de bureau ou des documents imprimés utilisés pour la vendre. De toute manière, le coût d'une nouvelle maison comporte actuellement une taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100.

Nous proposons donc de supprimer cette taxe et de la remplacer tout d'abord par une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, puis d'accorder une ristourne 2,5 p. 100 sur les maisons dont le prix ne dépasse pas 350 000 $. La TPS correspondra en fait à une taxe nette de 4,5 p. 100 sur tout ce qui entre dans la construction de cette nouvelle maison. Cela équivaut à peu près à la taxe de vente fédérale de 4 p. 100 qui touche les nouvelles constructions. Autrement dit, la taxe sur les produits et services représente, en fait, une augmentation de un demi pour cent par rapport à la taxe qui frappe actuellement les nouvelles constructions.

La taxe sur les produits et services et la remise n'entraîneront, dans bien des cas, aucune hausse et se traduiront, dans quelques cas, par une modeste augmentation. Dans tous les cas, il y aura une remise de la taxe applicable au coût maximum de 350 000 $ de la maison.

Je crois important de signaler que, depuis deux ans, indépendamment de tout changement fiscal, le prix des maisons a augmenté dans une mesure bien plus considérable que celle qu'autorisera la TPS. Ainsi, l'année dernière, le prix d'une nouvelle maison a augmenté de 13,2 p. 100 au Canada, de 19,2 p. 100 à Toronto et de 30,7 p. 100 à Vancouver.

De toute évidence, d'autres facteurs indépendants et distincts des taxes contribuent au coût des logements et des nouvelles maisons. Voilà pourquoi le gouvernement et moi, nous nous sommes efforcés de mettre sur le marché des terrains du gouvernement considérés excédentaires, afin d'accroître l'offre. Voilà pourquoi nous envisageons la possibilité d'un dépôt initial de 5 p. 100. Voilà également pourquoi nous avons créé aux niveaux provincial, fédéral et municipal des comités qui devront travailler en collaboration pour favoriser la construction de logements à prix abordables.

Vu tous ces faits, sans doute reconnaîtrez-vous, monsieur le Président, et le député également, que le gouvernement s'intéresse à la question des logements à prix abordables et qu'il continuera de le faire jusqu'à ce qu'il soit parvenu à fournir à chaque Canadien un logement décent à un prix abordable.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 janvier 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, selon de très nombreuses fuites, d'importants ministres du Cabinet pourraient démissionner, car ils ne peuvent plus accepter la façon dont leur gouvernement s'en prend à l'infrastructure socio-économique du Canada, alors qu'il sabre à VIA Rail et dans le régime d'assurance-chômage, réduit son aide à l'étranger et administre fort mal le secteur des pêches, la réforme fiscale ainsi que l'économie en général.

Or, voilà maintenant que la Société Radio-Canada met en oeuvre, avant l'échéance prévue, les compressions de 140 millions de dollars imposées par le gouvernement. La politique du gouvernement, qui a consisté à réduire de 280 millions de dollars les crédits accordés à la Société depuis 1984, nuit à la capacité de cette dernière de promouvoir une identité bien canadienne et d'encourager la culture ainsi que les arts reflétant les valeurs qui nous sont propres et les diverses collectivités culturelles qui sont à la source de ces valeurs. Cela montre bien que le gouvernement ne met pas ses priorités au bon endroit.

La Société Radio-Canada est de moins en moins en mesure de promouvoir les deux langues officielles et l'appréciation mutuelle des collectivités multiculturelles du Canada, d'atténuer l'influence de la télévision américaine et d'offrir des services de communication aux habitants du Nord et des collectivités régionales.

Si le ministre des Communications est incapable de défendre la Société Radio-Canada contre son gouvernement, dont les priorités sont vraiment à revoir, il devrait peut-être suivre l'exemple de ses collègues sur d'autres questions et menacer d'aller exercer ses talents discutables ailleurs.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à féliciter le conseil municipal de Toronto qui s'est hissé à l'avant-garde de la protection de l'environnement.

Hier, le conseil municipal a donné son accord de principe à un rapport rédigé par son comité consultatif spécial de l'environnement. Le rapport sera suivi de l'élaboration d'un plan d'action visant à ralentir le réchauffement de la planète et à combattre l'effet de serre.

Toronto est la première ville du monde à prendre une telle initiative. Dans son rapport, le comité préconisait une réduction de 20 p. 100 des émissions de CO_2 d'ici l'an 2005, la promotion des transports en commun, l'utilisation de combustibles de remplacement, les économies d'énergie, l'amélioration des pistes cyclables, un vaste programme de plantation d'arbres puisqu'ils filtrent le CO_2, la création d'un fonds de 23 millions de dollars sur la qualité de l'air et l'imposition d'une taxe de 10 p. 100 sur les produits faits de carbone.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales ainsi que tous les gouvernements de la planète devraient saluer l'initiative de Toronto et reconnaître cette ville comme étant à l'avant-garde dans la lutte contre le réchauffement de la planète et l'effet de serre.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, dimanche dernier, à une question qui lui était posée sur la fin du financement de l'assurance-maladie, au segment de l'émission Newsworld intitulé *The Week Starts Here*, de la chaîne anglaise de Radio-Canada, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a répondu que si nous voulons que nos programmes sociaux continuent d'exister dans 10 ans, les riches devront commencer à assurer leurs frais médicaux dès maintenant. Il a laissé entendre que la mesure de récupération prévue pour les prestatations de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales devrait s'appliquer aussi au régime de l'assurance-maladie.

De même, certains hommes d'affaires ont demandé instamment au gouvernement de pratiquer des coupes sombres dans les programmes sociaux. Dans les déclarations qu'il a faites cette semaine, le premier ministre a accepté volontiers de faire fonction d'exécuteur des hau-

Article 31 du Règlement

tes oeuvres du Canada dans ce domaine. Rappelons à ce propos que le président du Comité des finances nous a fait part de la décision du gouvernement de supprimer le principe de l'universalité des programmes sociaux.

Comme des rats qui montent à bord d'un navire en détresse, les ministres se lancent dans une attaque injustifiée et brutale contre le régime de soins médicaux et contre les programmes sociaux. Les Canadiens se rappellent bien de la promesse du premier ministre qui leur avait dit que les programmes sociaux étaient un dépôt sacré.

J'imagine que le premier ministre ne s'attend pas à ce que les Canadiens continuent de les croire, lui et son gouvernement. Tout tourne autour d'un sentiment de confiance que les Canadiens ne peuvent plus éprouver envers un premier ministre qui a trahi ses promesses électorales les unes après les autres.

* * *

[*Français*]

LES ARMES À FEU

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, depuis les événements tragiques survenus à l'école Polytechnique de Montréal où 14 jeunes filles furent tuées par un individu ayant entre ses mains une arme puissante, un vaste mouvement s'est mis en branle au pays contre les armes semi-automatiques.

Des milliers de personnes réclament des changements à la loi actuelle afin d'interdire la vente et la possession de telles armes au Canada. Des gens de partout, et plus particulièrement du Québec, prient instamment le ministre de la Justice d'apporter des changements à la loi.

Monsieur le Président, j'estime qu'il doit y avoir suffisamment de gens compétents qui entourent le ministre de la Justice pour être capables de clarifier, dans un projet de loi, la différence entre les armes utilisées pour la chasse sportive et les armes de combat.

Je tiens à rappeler à la Chambre que ce qui est important pour un chasseur, c'est la précision et non pas la quantité de balles.

Monsieur le Président, notre gouvernement doit agir et faire en sorte d'apporter des correctifs appropriés à la loi actuelle dans l'intérêt de la protection des citoyens.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le bureau de poste fait partie intégrante de la vie communautaire du Canada rural. Dans de nombreux cas, le bureau de poste est la seule présence fédérale dans la collectivité.

La semaine dernière, les journaux locaux de l'Île-du-Prince-Édouard ont publié un message au nom de certaines municipalités et organisations. On demandait au gouvernement fédéral de continuer d'offrir ce service et de mettre fin à la fermeture et à la privatisation des bureaux de poste à l'Île-du-Prince-Édouard.

Aujourd'hui, des représentants de la Chambre de commerce de West Prince et le président de la Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard feront part de leurs préoccupations au comité permanent du Parlement qui s'occupe de Postes Canada.

J'espère que le gouvernement écoutera ce que les gens de l'Île-du-Prince-Édouard et les Canadiens ont à dire et qu'il protégera et consevera les bureaux de poste ruraux du Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Depuis un ou deux mois, monsieur le Président, nous entendons souvent parler de l'Accord de libre-échange. Un point qu'on ne signale pas, c'est que 99 p. 100 de nos échanges avec les États-Unis sont actuellement libres et sans entraves. Je sais que ces échanges constructifs ne plaisent guère à nos collègues gauchistes d'en face, mais les manufacturiers canadiens qui exportent leurs produits continuent de profiter de l'Accord de libre-échange.

• (1410)

La semaine dernière, la société Sweeprite Manufacturing de Regina a obtenu un contrat de 18,5 millions de dollars pour fournir des balais mécaniques au ministère de la Défense des États-Unis. L'adjudication de ce contrat a été rendue possible à cause du nouveau climat qui règne depuis la signature de l'accord et des chances égales offertes aux divers fournisseurs.

L'exportation de produits manufacturés des Prairies aux États-Unis témoigne de la diversité croissante de notre économie, de sa stabilité accrue et de la création d'emplois.

Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange et le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest donnent des résultats concrets. Je félicite Sweeprite Manufacturing et ses employés de leur succès.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, depuis six mois, les habitants et les travailleurs de Trail, en C.-B., et de la région avoisinante ont appris des fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada que, à compter du 1er mars, la plupart des services d'assurance-chômage du Centre d'emploi du Canada seront transférés à Nelson, à quelque 80 kilomètres de là. Dix employés devront déménager ou quitter leur emploi et les prestataires qui ont des problèmes devront voyager trois heures de plus pour se rendre à Nelson.

Cette fusion est effectuée au nom de l'amélioration du service de Trail, ce qui est loin d'être prouvé. En effet, ce bureau recevait en 1987 la récompense du PEP décernée au bureau d'assurance-chômage le plus productif et le plus efficace de la C.-B.

Cet après-midi, des délégués de la ville de Trail et du district régional de Kootenay-Boundary rencontreront la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour discuter du besoin d'améliorer les services d'assurance-chômage dans la région de Trail dans les mois et les années à venir, en raison d'une foule de projets de construction imminents et d'importants bouleversements de la main-d'oeuvre, y compris ceux causés par la récente fermeture de la mine Sullivan à Kimberley.

Je demande à la ministre de tenir compte de ces faits, dont ses collaborateurs n'avaient peut-être pas connaissance, et de reconsidérer sérieusement la décision de son ministère à la lumière de ces faits nouveaux.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, demain matin, la Société canadienne des postes augmentera de façon disgracieuse ses tarifs postaux pour le service aérien ommnibus.

Les conséquences sont faciles à prédire pour les régions nordiques. Le coût de la vie augmentera, l'état de santé de la population sera compromis et l'écart se creusera encore davantage entre les riches et les pauvres.

Monsieur le Président, je crois savoir que les employés de la Société canadienne des postes dans le Nord, ainsi que ceux de plusieurs organismes gouvernementaux, n'ont pas à payer le transport de la nourriture qu'ils font venir du Sud et jouissent d'un avantage qui n'est pas disponible à ceux qui doivent s'approvisionner localement.

* * *

LES DIVERSITÉS CULTURELLES ET RACIALES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, l'information est la clé du savoir.

L'information au sujet de nos diversités ethniques est la clé de la compréhension, de la tolérance et de l'harmonie. Au Canada, les médias sont les véhicules privilégiés pour présenter cette notion.

Le Conseil ethnoculturel du Canada propose la création d'un institut multiculturel des médias. Le projet englobe une approche de base, tant régionale que nationale, afin de sensibiliser les médias à l'importance d'être objectif dans ses présentations et ainsi, éviter de créer des stéréotypes des diversités culturelles et raciales canadiennes.

[*Traduction*]

J'exhorte le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté à revenir sur sa décision de ne pas financer ce programme quand des fonds seront disponibles. La sensibilisation des médias est l'un des outils importants pour promouvoir des relations harmonieuses entre tous les Canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je félicite le Comité de recyclage de Tatama-

Article 31 du Règlement

gouche pour l'excellent travail qu'il a accompli en planifiant et en organisant un projet innovateur visant à résoudre le problème de l'élimination des déchets auquel fait face cette localité.

Grâce aux efforts de M. Pippa Moss, qui dirige cet organisme local, et à l'aide de Tina Harriot et de Bill Campbell, qui siègent à son conseil d'administration, le comité a réussi à recueillir des fonds et à obtenir le concours d'un grand nombre d'entreprises locales et de citoyens. Il a ensuite fait une demande au Fonds pour le partenariat en matière d'environnement, du ministère de l'Environnement, afin d'obtenir une subvention égale à la somme qu'il a recueillie, et sa demande a été approuvée. Sans être gigantesque, ce projet est quand même important et est entièrement réalisé par des bénévoles qui cherchent à éliminer la pollution et à encourager le recyclage.

Un premier sondage avait permis de déterminer que 92 p. 100 des habitants de cette région appuieraient le projet local, ce qui montre clairement l'importance que la population de Tatamagouche attache à cette question. Ces gens vivent dans un endroit magnifique et sont prêts à consentir les efforts nécessaires pour conserver la beauté de leur coin de pays.

De toute évidence, le Fonds pour le partenariat en matière d'environnement porte bien son nom, puisqu'il s'agit vraiment d'un partenariat entre la population et le gouvernement, qui devrait permettre de créer un environnement plus sain pour tous. Félicitations au comité pour son projet ambitieux.

* * *

LE BRÉSIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, tous les Canadiens devraient se préoccuper de la survie des Indiens yanomami au Brésil.

La semaine dernière, le gouvernement brésilien a violé une ordonnance des tribunaux et a en fait violé la Constitution brésilienne en refusant d'expulser 45 000 chercheurs d'or de l'État de Roraima, territoire où les Yanomami vivent depuis des générations.

Il y a 20 ans, les Yanomami n'avaient que des contacts sporadiques avec le monde extérieur. Avec l'arrivée des orpailleurs sont apparues maladies, pollution et violence. La décision du gouvernement brésilien de permettre la poursuite de l'exploitation minière et de la colonisation va exacerber ces problèmes et pose une réelle menace pour la forêt tropicale humide qui est si vitale pour l'écologie de la planète.

Des centaines de décès de Yanomami ont été attribués à leurs nouveaux contacts avec les gens de l'extérieur. La persistance et l'accroissement de ces contacts font peser une réelle menace pour leur survie comme peuple.

J'exhorte le gouvernement canadien à exprimer sa désapprobation de la décision du gouvernement brésilien et à s'efforcer de faire reconnaître par le truchement des organismes financiers internationaux qu'un environnement naturel durable prime sur le développement sauvage.

* * *

LE DROIT DE LA MER

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, quel contraste entre les promesses du premier ministre en faveur du développement durable et l'inaction du Canada. Aux Nations Unies, le Canada n'a pas ratifié la Convention sur le droit de la mer, qui aiderait à protéger et à bien gérer les océans. Pour que cette convention entre en vigueur, il faut que 60 pays la signent et la ratifient. Or, jusqu'ici, seulement 43 pays l'ont ratifiée, mais le Canada n'est pas de ceux-là.

Quand le premier ministre passera-t-il aux actes? Quand ordonnera-t-il à l'ambassadeur Fortier de ratifier la Convention sur le droit de la mer? Quand le Canada commencera-t-il à préconiser aux Nations Unies la ratification de cette convention, jouant ainsi un rôle positif dans le développement durable des océans? Cet objectif est à notre portée et, pourtant, il nous échappe toujours, à cause d'un manque de volonté politique.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. John A. MacDougall (Secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis des plus bouleversés par des déclarations qui ont été faites récemment dans la circonscription de Timiskaming contre l'Accord du lac Meech.

Le candidat à la direction du Parti libéral, M. Jean Chrétien, s'est rendu récemment dans le nord-est de l'Ontario et y a parlé contre l'accord. Maintenant, M. Chrétien et les libéraux de Timiskaming proclament en choeur: «L'Accord est enterré et c'est tant mieux!»

Permettez-moi de répondre à M. Chrétien et à ses partisans. Les Canadiens qui se préoccupent de l'avenir du pays, de l'unité nationale et de la tolérance culturelle, estiment que ces prophètes de malheur sont irresponsables et sèment la discorde.

Il y a eu accord entre tous les premiers ministres, au lac Meech, en 1987. Les Canadiens souhaitent voir encore un accord en 1990. Notre premier ministre mérite nos félicitations et notre appui pour avoir travaillé, avec succès, à renforcer le Canada et à unir les Canadiens.

Jean Chrétien et les libéraux n'ont pu le faire en 1981 et, de toute évidence, ils en sont encore incapables aujourd'hui.

Nous n'avons que faire de ces fossoyeurs libéraux qui surgissent du passé et qui sont prêts à enterrer l'Accord du lac Meech et l'avenir du Canada du même coup.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur le Président. Comme d'autres députés, j'ai eu le temps de lire une partie du texte aride du projet de loi sur la TPS, dont le ministre a saisi la Chambre.

Heureusement pour le ministre, il n'a pas été donné à la plupart des Canadiens de prendre connaissance du projet de loi. D'après ce qu'on peut lire aux pages 312 et 313, un enfant de sept ans qui installe un kiosque à limonade au coin de la rue devra payer la taxe sur les produits et services. . .

Des voix: Allons donc!

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Riez tant que vous voulez, vous rirez moins aux prochaines élections.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, on s'agite avec beaucoup de nervosité sur les banquettes ministérielles.

Le jeune qui veut ouvrir un kiosque à limonade va payer 7 p. 100 de taxe sur les ingrédients au magasin du coin. Un multimillionnaire qui veut servir à ses amis du caviar à 311 $ la livre n'aura pas un cent de taxe à payer aux termes de cette mesure.

Le ministre voudrait-il nous expliquer comment il a pu concevoir une mesure aussi stupide? Les millionnaires ne paient pas un cent de taxe sur les produits alimentaires de luxe, les enfants paieront 7 p. 100 sur la limonade.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne pouvait pas le voir, mais pendant qu'il posait sa question, un enfant de quatre ans bâillait dans la tribune.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, cet enfant n'est pas de ma circonscription.

Le député signale une zone grise où l'application de la taxe sur les produits et services pose des diffficultés. Nous l'avons reconnu. Si le député propose que nous imposions les aliments, qu'il le dise. Telle n'est pas la position du gouvernement, ni celle de notre parti. Si c'est celle du Parti libéral du Canada, dites-le.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est une entorse au Règlement, mais si j'étais dans les tribunes à écouter le ministre des Finances, je baîllerais d'ennui moi aussi.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Tous ceux qui suivent les débats des Communes seront morts de rire quand nous en aurons fini avec cette taxe sur les produits et services.

J'ignore si le ministre a lu le projet de loi, mais comment peut-il justifier le fait que les biscuits sont assujettis à la TPS, mais non les pâtés de foie, que les bretzels sont taxés, mais non le saumon fumé, que les sorbets sont taxés, mais non le filet mignon, que les sandwichs au fromage grillés sont taxés, mais non le brie importé de France, que les viandes froides sont taxées, mais non les huîtres?

De plus, le ministre peut-il nous dire pourquoi, à l'alinéa 1 m), partie III, annexe VI, de ce projet de loi, les muffins sont taxés, mais non les muffins anglais? Pourquoi le ministre fait-il toutes ces distinctions? Qu'il retire donc ce projet de loi idiot et supprime toute taxe sur les aliments.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas si le chef de l'opposition lisait des extraits du dernier menu de Winston's, car je suppose qu'il s'y rend plus souvent maintenant.

Le chef de l'opposition a soulevé l'un des aspects les plus difficiles de la taxe, soit la ligne de démarcation entre ce qui est taxable et ce qui ne l'est pas. Nous avons fait un choix fondamental en décidant de ne pas taxer les produits alimentaires de base. C'est ce que nous avons dit en décembre 1987. À partir de là, il faut déterminer les produits qui seront taxés, comme les aliments transfor-

més, et ceux qui ne le seront pas, comme les aliments de base. Le plus difficile est de savoir où tracer la ligne.

Nous avons demandé au Comité des finances de se pencher sur cette question, et à des représentants de l'Association des restaurateurs et de l'industrie alimentaire de nous donner leur avis à ce sujet. La ligne de démarcation que nous avons adoptée est la plus juste que nous ayons pu trouver dans les circonstances, compte tenu des conseils qui nous ont été fournis.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): À mon avis, les députés et les restaurants qui sont encore ouverts devraient taxer M. Wilson parce que ses carottes sont cuites!

[*Français*]

Soyons clairs, monsieur le Président. Le 2 septembre 1987, le ministre a déclaré devant la Chambre: «Cette brochure est très claire. Il n'y a aucune proposition de taxer les aliments. C'est très clair.» C'étaient les paroles du ministre. Si le ministre a dit vrai, il faut alors conclure que dans son projet de loi les hamburgers ne sont pas des aliments, les hot dogs ne sont pas des aliments, les boissons gazeuses, les fruits secs, la crême glacée, les salades, le poulet frit, les pizzas, les tartes et les plateaux de fromage ne sont pas des aliments d'après sa définition, car la taxe sur les produits et services va s'appliquer à chacun de ces articles. Toutes les semaines des millions de Canadiens prennent des repas à emporter ou mangent dans les cantines. Mais si l'on croit le ministre, ce ne sont pas des aliments qu'ils consomment. Je lui pose donc la question suivante: Si ces articles ne sont pas des aliments, qu'est-ce que c'est?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je renvoie le chef de l'opposition à la déclaration que j'ai faite en décembre 1987, alors que j'ai dit que les aliments de base. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez dit «la nourriture».

Des voix: Vous avez dit «la nourriture».

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai déclaré, à l'époque, que les aliments de base ne seraient pas taxés et qu'il faudrait distinguer d'une manière ou d'une autre les aliments de base de la nourriture servie dans les restaurants.

Le chef de l'opposition prétend-il que la nourriture servie dans son restaurant préféré, Winston's, est taxable ou non? Quelle est sa position là-dessus?

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez dit que vous ne taxeriez pas la nourriture.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Encore une fois, le chef de l'opposition ne répond pas à ma question. Il n'a aucune idée sur ce sujet. Le Nouveau Parti démocratique, à sa décharge, a au moins proposé des solutions de rechange. Je ne suis pas d'accord avec ces solutions, mais je n'ai pas encore entendu une idée. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ça fait vraiment pitié.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que ça fait pitié. Ce qui fait pitié, c'est que le Parti libéral du Canada n'a pas eu une seule idée originale et qu'il n'a rien proposé en ce qui concerne la taxe sur les produits et services.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre fait suite à celles qui lui ont été posées hier à la Chambre à propos de la conduite de M. Brian Gallery, vice-président du CN.

J'ai là copie d'une lettre en date du 5 juillet 1989, que M. Brian Gallery, président intérimaire du CN, a adressée à Brant Ducey, vice-président du CN chargé des affaires publiques et de la publicité. Dans cette lettre, M. Gallery—pour reprendre les propos d'un éditorial paru aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal:

> . . . menace d'intervenir lui-même pour empêcher le CN d'obtenir deux contrats lucratifs que celui-ci désirait à ce moment-là s'il cesse d'acheter de la publicité dans ses revues à lui, Gallery.

Le premier ministre ne pourrait-il pas reconnaître avec nous que le 5 juillet 1989, M. Gallery, président intérimaire du CN que le premier ministre et son Cabinet ont nommé et président du Club 500, chargé de recueillir des fonds pour le Parti progressiste-conservateur, a mal agi en faisant passer ses intérêts personnels avant ses responsabilités de président du CN?

Le premier ministre pourrait-il en outre annoncer aujourd'hui la démission de M. Gallery, en tant que vice-président du CN? Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'un organisme indépendant procédera à une enquête complète et approfondie des activités de M. Gallery au CN et qu'il en rendra publics les résultats?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai donné la réponse à cette question hier. Il s'agit d'allégations produites dans un journal hier. Mon collègue dit qu'il a une lettre. Ils ont toujours des lettres de toute façon, alors il est évident que ce ne sont pas sur ces documents-là qu'on va baser la décision. J'ai dit hier. . . j'ai demandé au président du conseil d'administration du Canadien National de me fournir les informations pertinentes à la question que mon collègue soulève, et d'ici le moment où j'aurai reçu ces informations, monsieur le Président, je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je peux donner au ministre l'assurance que les citations tirées du *Globe and Mail* d'hier et de la *Gazette* d'aujourd'hui sont absolument authentiques. J'ai là la lettre en question. J'en enverrai une copie au ministre. Cette lettre porte la signature de M. Gallery.

L'heure n'est plus aux jeux. M. Gallery n'est pas un inconnu pour le gouvernement actuel. C'est en effet le premier ministre lui-même qui a nommé M. Gallery président intérimaire du CN et principal collecteur de fonds du Parti progressiste-conservateur. Ce n'est donc pas un inconnu.

Je veux demander, non pas au ministre des Transports, mais au premier ministre lui-même s'il assumera ses responsabilités en invitant M. Gallery à démissionner.

En outre, pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que M. Gallery n'a jamais utilisé le wagon restaurant privé du CN dans le cadre de ses activités, en tant que principal argentier du Club 500. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je doute fort que la lettre en question fasse état de cette possibilité.

Le ministre a la parole.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, il s'agit d'accusations, d'allégations. . . quel que soit le mot qu'on utilise, toute information concernant M. Gallery, qui devra me parvenir par le président du conseil d'administration du CN, M. Brian Smith, sera considérée. Mais d'ici le moment où je recevrai ces informations, toute évaluation sera basée sur des informations produites par le président du conseil d'administration.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La véritable tragédie du secteur des pêches de la côte est, c'est que la crise avait été prévue. Le gouvernement savait que les ressources s'épuisaient. Il savait que de nouvelles mesures de gestion des stocks s'imposaient. Il savait que les pêcheurs étrangers prenaient beaucoup trop de poisson. Et pourtant, il a fait comme s'il ne savait rien. Cela coûte aujourd'hui très cher à la région de l'Atlantique, au plan humain comme au plan économique.

Si l'avenir du secteur des pêches de la côte est exigeait qu'on réduise encore les contingents de morue, comme cela se pourrait bien, le gouvernement serait-il disposé à le faire? Le gouvernement mettra-t-il aussi en place des programmes en vue de s'assurer que les Canadiens de l'Atlantique soient en mesure d'encaisser une autre crise?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, personne ici n'est insensible ni indifférent au triste sort des familles et des collectivités de l'Atlantique qui subissent le contrecoup de la diminution imprévue des stocks de morue du Nord, au large de Terre-Neuve.

Le chef du NPD a tort de laisser entendre que cette situation était prévisible.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: En fait, les prévisions de stocks abondants sur lesquels étaient fondés les contingents ont été établies il y a bien des années au moyen de procédés scientifiques insuffisants, en collaboration avec toutes les composantes du secteur des pêches et les gouvernements provinciaux, le tout étant placé sous l'autorité du gouvernement libéral de l'époque et sous la direction du sénateur Michael Kirby, en sa qualité de président du groupe de travail.

Quelles que soient les décisions qui s'imposent pour préserver les ressources et assurer une stabilité durable au secteur des pêches de la région de l'Atlantique, notre gouvernement va les prendre et faire preuve de compassion à l'égard de ces collectivités en leur fournissant les programmes et l'aide dont elles ont un urgent besoin.

C'est un engagement que notre gouvernement est déterminé à respecter.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les habitants du Canada atlantique savent qu'au cours des années, les rapports sur les pêches sont beaucoup plus concrets que les promesses du gouvernement actuel, pour ce qui est de la situation au Canada atlantique.

De plus en plus, les Canadiens de la côte ouest qui travaillent dans le secteur des pêches se demandent si leur région sera laissée à l'abandon comme ce fut le cas pour la côte est. Il y a 10 000 personnes en Colombie-Britannique dont l'emploi dépend de la transformation du poisson.

Le ministre peut-il nous dire comment le gouvernement fédéral entend protéger ces emplois et voir à ce que les pêches au saumon et au hareng ne soient pas menacées? Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment il peut assurer une gestion efficace des ressources lorsque son ministère ne sait même pas combien de poissons sont pêchés et vendus directement aux États-Unis?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, sans vouloir contredire le chef du NPD qui est sans doute très sincère en posant cette question, je dois dire que le gouvernement et le ministère des Pêches savent très exactement combien de poissons sont pêchés et transformés en Colombie-Britannique et au Canada atlantique.

Ce que nous ne savons pas toujours avec certitude, c'est combien de poissons restent dans l'eau parce que, au cours des années, les méthodes scientifiques ont été changées et améliorées de sorte que nous avons maintenant les pêches au saumon et au hareng les plus abondantes que nous ayons vues sur la côte du Pacifique depuis le début du siècle.

Nous avons importé plus de poissons entiers des États-Unis en 1989 que nous n'en avons exporté dans ce pays. Il y a aussi plus d'emplois dans le secteur de la transformation du poisson en Colombie-Britannique aujourd'hui qu'il n'y en avait en 1984.

La députée devrait faire des recherches; elle découvrirait que ces faits sont tout à fait véridiques.

L'AGRICULTURE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre sait évidemment que le président Bush vient d'annoncer une augmentation du programme d'aide aux exportations américaines et que cette augmentation des subventions à l'exportation des grains américains va donner aux Américains une nouvelle avance pour essayer de rafler les marchés traditionnels du grain canadien.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour parer à cette nouvelle menace? Va-t-il annoncer des mesures concrètes et précises pour aider les producteurs céréaliers canadiens à conserver nos débouchés étrangers?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la députée sait que le projet vise l'année financière 1991 et consiste en une proposition par laquelle le président demande au Congrès 900 millions pour le programme d'aide aux exportations.

J'aimerais lui signaler que pendant l'exercice 1990, le président a demandé au Congrès un milliard et s'est vu accorder 566 millions. Voilà de quoi il s'agit en réalité aujourd'hui.

Cela fait apparaître de façon tout à fait catégorique la nécessité et l'urgence de faire avancer les négociations commerciales multilatérales. À vrai dire, c'est le Canada qui est à l'avant-garde, avec d'autres pays exportateurs de grain comme l'Australie, dans l'examen de cette question.

Je rappellerai à la députée que nous avons là un signal donné par les États-Unis de leur refus de tolérer plus longtemps les distorsions qui se porduisent dans les échanges et qui sont imputables aux pratiques de la Communauté européenne qui, soit dit en passant, est devenue le deuxième exportateur mondial. Elle nous a enlevé la deuxième place pour les exportations mondiales de grain.

Ce sont les Européens qui sont en réalité les grands responsables. Ce que nous constatons, c'est la réaction des Américains. Il faut obtenir une réduction graduelle des subventions qui faussent les échanges pour que nous soyons de nouveau tous au même niveau.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui est l'administrateur des règles sur les conflits d'intérêts pour le gouvernement.

M. Brian Gallery, nommé par décret, a envoyé une lettre dont je voudrais citer un extrait. Cette lettre concerne ses publications. Je cite la page 2. Il est question d'actions «qui pourrraient menacer sérieusement le succès financier de Gallery Publications». C'est à propos d'un contrat que la société avait avec le CN.

Étant donné que l'article 116 de la Loi sur la gestion des finances publiques dit que le dirigeant d'une société d'État, qui est partie à un contrat avec ladite société, doit lui communiquer par écrit la nature et l'étendue de ses intérêts, le premier ministre est-il prêt à déposer ce document, le document concernant la personne qu'il a nommée: M. Brian Gallery? Ou bien est-il prêt à admettre que, il y a cinq minutes, le secrétaire général du CN ne pouvait confirmer qu'un tel document avait effectivement été soumis?

• (1440)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell utilise exactement les mêmes références que son collègue de Terre-Neuve, et je lui répète ce que j'ai dit à son collègue.

M. Boudria: Non!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, il base son argumentation sur des documents, etc. etc. Encore une fois, la simple décence demande que le ministre responsable de quelque corporation que ce soit au gouvernement demande à cette corporation de lui fournir, par le biais de son président du conseil d'administration, toute référence à une question de cet ordre. C'est ce que j'ai demandé au président du conseil d'administration. Et, encore une fois, tant que je n'aurai pas reçu ces informations, je n'aurai pas d'autre réponse à donner à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à ce que l'on sache officiellement que, il y a cinq ou dix minutes, le secrétaire général du CN, M. Don McKinnon, n'était pas en mesure de trouver ce document.

Je voudrais poser la question suivante au premier ministre. Il s'agit cette fois du Code sur les conflits d'intérêts qu'il a lui-même déposé à la Chambre le 9 septembre 1985. Ce code dit très clairement, à l'article 7:

> d) dès sa nomination, le titulaire d'une charge publique doit organiser ses affaires personnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents. . .

Puis, il ajoute un peu plus loin:

> . . .il lui est interdit de solliciter ou d'accepter les transferts de valeurs économiques. . .

Je voudrais demander au premier ministre s'il est d'avis que M. Brian Gallery s'est conformé à l'article 7. Est-il prêt à nous répondre sur le champ?

M. Benjamin: Un Brian en mérite un autre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, qu'y a-t-il de si drôle?

M. Boudria: Rien.

M. Mulroney: On vient de me poser une simple question. Je suis d'accord avec mon collègue, mais les néo-démocrates semblent trouver cela drôle. Ce ne l'est pas.

On m'a posé une question. Mon collègue veut des renseignements. Il ne veut certainement pas que je porte un jugement de valeur sans avoir pris connaissance de tous les faits.

Le ministre des Transports a expliqué que le président du conseil d'administration du CN, M. Brian Smith, est en train de réunir toutes les données pertinentes relatives. . .

M. Boudria: En vertu du code, cette responsabilité est la vôtre.

M. le Président: Une question a été posée. Le premier ministre essaie d'y répondre. Je demande aux députés leur collaboration.

M. Mulroney: Monsieur le Président, lorsque toutes les données auront été réunies par le dirigeant approprié de la société d'État, comme on l'a dit hier, le ministre des Transports fera un rapport. C'est très clair.

M. Boudria: Vous êtes responsable du code.

M. Mulroney: Il est clair que, quels que soient les faits, les libéraux ne cherchent pas la justice, ils veulent un lynchage, mais ils ne l'auront pas à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux que le premier ministre prenne cette question au sérieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une lettre. Le ministre des Transports a disposé de plus de 24 heures jusqu'à maintenant pour faire enquête et il ne nous a pas répondu.

Cette lettre est datée du 7 juillet 1989. Elle est signée par Brian Gallery qui était alors vice-président intérimaire du Canadien National et elle est adressée à Grant Ducey, qui est vice-président des affaires publiques et de la publicité. M. Gallery se plaint que *Seaports*, son magazine, a perdu un contrat du Canadien National.

Voici en quels termes il s'adresse à M. Ducey, qui est un employé de la compagnie:

> Comme vous le savez, le CN insiste pour que Cast fasse de nouveau affaire avec lui. Klaus Glusing, le président de cette société, est un de mes amis personnels et un ami de *Seaports*. Il est l'un de nos plus fermes partisans depuis des années.
>
> Le CN essaie aussi d'obtenir la clientèle de Maersk. Barry Olsen, le président de cette société, est un de mes amis de longue date et il appuie *Seaports* depuis longtemps.

Le premier ministre approuve-t-il qu'un administrateur important du CN, nommé par lui, menace implicitement un employé de la compagnie de chemin de fer et lui intime de redonner un contrat de publicité, sous peine de représailles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre a dit, hier, que le président du conseil d'administration du CN assemble actuellement toutes les données pertinentes d'une façon objective et, je suppose, très impartiale.

Il n'arrivera certainement rien de regrettable d'ici à ce que M. Smith soumette son rapport.

Il ne s'agit pas d'une question de vie ou de mort. Nous pouvons attendre le temps que M. Smith rassemble l'information.

Quel que soit le contenu de la lettre, que je n'ai pas lue, mon collègue conviendra certainement avec moi que nous ne devrions pas juger M. Gallery ni personne d'autre d'une manière péremptoire et injuste. La demande a été faite au président du conseil du CN. Il assemblera les données. Il élaborera une opinion et il fera rapport au ministre.

N'est-ce pas conforme aux traditions de la Chambre?

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne fais que lire la lettre de M. Gallery. Ce dernier était un fonctionnaire nommé par décret sur l'ordre, probablement, du premier ministre. Il participait aussi à des activités politiques pour le compte du Parti conservateur. C'est très bien.

Je dis au premier ministre qu'il est responsable des lignes directrices sur les conflits d'intérêt. Il a déclaré à plusieurs reprises qu'il en assume personnellement la responsabilité. Il n'a pas besoin de mener une enquête poussée. Nous avons déjà donné au gouvernement un préavis de 24 heures à ce sujet.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du Parti libéral du Canada ne propose pas assurément que quelqu'un nommé par décret et associé au Parti libéral doive à l'avenir être écarté de la fonction publique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non, je ne dis pas cela.

M. Mulroney: Si ce n'est pas ce qu'il dit, alors le très honorable député ne devrait pas par ses insinuations attaquer l'intégrité de M. Gallery sans qu'un verdict n'ait été rendu.

Il n'y a rien de déplacé dans cette façon de procéder. C'est la procédure appropriée. Après avoir été informé de l'affaire, le ministre a demandé au président du conseil d'administration de réunir les faits nécessaires et de lui présenter une recommandation.

Nous aussi sommes assujettis aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui s'appliquent tant aux fonctionnaires qu'aux diverses sociétés d'État. Je ne laisse pas entendre que quelqu'un en est le moins du monde exempt. En effet, la nouvelle mesure dont la Chambre est saisie s'applique également à tous les députés de l'opposition. J'attends avec impatience sa mise en application.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture qui vient de dire à mon chef que les agriculteurs du Canada ont besoin d'une entente internationale.

Les agriculteurs ont entendu le même son de cloche bien des années avant la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, accord dont l'article 701 devait leur garantir que les Américains ne subventionneraient pas leurs ventes sur nos marchés. On a donc pris le même genre d'engagement à l'époque. Pourtant, depuis la signature de cet accord, les États-Unis ont fait passer de 7 $ à 20 $ la tonne les subventions

consenties dans le cadre de leur programme d'expansion de leurs exportations vers le Canada.

Le ministre pourrait-il nous dire comment la signature d'un autre document remédiera maintenant aux mesures que les Américains ont prises?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, révérence parler, le député a tort parce qu'on a réduit les subventions consentis en vertu de ce programme, lesquelles sont passées 770 millions de dollars en 1989 à 566 millions en 1990.

Il s'agit en l'occurrence d'une proposition du gouvernement américain de porter le montant de ces subventions à 900 millions de dollars au cours de l'exercice de 1991. C'est un message destiné à la Communauté économique européenne pour lui faire comprendre que la guerre commerciale s'intensifiera si aucune entente n'est conclue pour réduire sensiblement les subventions qui pertubent le commerce des produits agricoles. Ce message ne vise pas le Canada. C'est la Communauté économique européenne qui est visée.

Pour lever tout doute possible sur l'aptitude du gouvernement à réagir en pareilles circonstances et sur les mesures qu'il a déjà prises, je rappelle encore une fois au député et au chef du Nouveau Parti démocratique que nous avons engagé quelque 21,7 milliards de dollars en aide directe et indirecte aux agriculeturs au cours des cinq dernières années. Jamais un gouvernement n'a fait autant dans l'histoire de notre pays.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, au cours de la dernière année, ce même gouvernement a aussi réduit les pouvoirs de la Commission canadienne du blé, aboli le système de double prix du blé, mis fin aux avances de fonds sans intérêt, paralysé le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et réduit les mondants versés au titre de l'assurance-récolte.

Quelles armes donne-t-il aux agriculteurs pour qu'ils puissent survivre dans cette guerre commerciale? Que fait-il pour sauver les agriculteurs canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vous dirai quelles armes nous donnons aux agriculteurs. En ce moment même, un comité législatif étudie des améliorations au programme d'assurance-récolte, notamment, une augmentation globale des montants que le gouvernement fédéral versera en vertu de ce programme.

Je rappelle au député que dans ce même budget américain qui le fascine tant, les États-Unis proposent de ne plus participer au financement de leur programme d'assurance-récolte.

Ce budget prévoit également une réduction de 1,5 milliard de dollars des subventions versées au programme de soutien des prix et des revenus agricoles. Nous n'avons rien fait qui ressemble à cela.

En fait, au cours de l'année financière 1988-1989, nous avons accordé quelque 4,8 milliards de dollars aux agriculteurs du Canada. Cela démontre clairement que nous les appuyons.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation).

Hier, deux conseillers de la ville de Montréal ont présenté une pétition au ministre d'État (Habitation) demandant qu'il réactive le Programme PAREL locatif.

Puisque ce programme était utilisé en grande partie par le Québec, il semble qu'il a été injustement touché par son abolition.

Est-ce que le ministre aurait l'amabilité de répondre concernant la position ou les propositions qu'il entend faire face à cette situation malheureuse?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, malheureusement, la province de Québec, surtout Montréal, est la plus touchée par l'abolition du Programme PAREL locatif. Nous avons établi un comité tripartite composé de représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement québécois et des villes de Montréal, Verdun et Québec, afin de trouver une solution à ce problème difficile.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le mois dernier, après avoir rencontré à Washington, le secrétaire de l'Agriculture des États-Unis, M. Yeutter, le ministre a annoncé que le gouvernement américain réduirait son programme de subventions aux exportations, qui s'est avéré si préjudiciable à nos agriculteurs canadiens et au prix mondial du blé.

Le ministre pourrait-il expliquer au juste ce qu'il est advenu de cette réduction? En fait, le budget présenté ce mois-ci prévoit une augmentation du budget du programme de subventions aux exportations. Il s'établira à 900 millions de dollars, comparativement à quelque 566 millions l'an dernier, dont seulement 334 millions ont été dépensés.

Que s'est-il passé? Le secrétaire Yeutter a-t-il induit le ministre en erreur? Ou est-ce le ministre qui a induit les agriculteurs canadiens en erreur lorsqu'il leur a dit, en décembre dernier, que les États-Unis réduiraient leur programme de subventions aux exportations pour l'exercice qui vient?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le budget du programme de subventions aux exportations a été réduit de 770 à 566 millions de dollars pour l'exercice en cours, c'est-à-dire pour 1990. Le député parle de l'exercice 1991. C'est l'année prochaine. Il faut encore que ce soit ratifié par le Congrès.

M. Yeutter a clairement déclaré que, si nous parvenons à conclure une entente globale sur les questions agricoles durant les négociations commerciales multilatérales, cette proposition sera retirée.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, on connaît le contenu du budget de 1990 depuis un certain temps déjà. Manifestement, le ministre ou le secrétaire à l'Agriculture induisait les agriculteurs canadiens en erreur en décembre.

Il y a un mois, les États-Unis ont vendu à l'Union soviétique 500 000 tonnes de blé subventionné à environ 20 $ la tonne. En mars, le gouvernement soutient des exportations de 500 000 tonnes de blé à nouveau vers l'Union soviétique, cette fois-ci à raison de 19 $ la tonne pratiquement.

Face à ce genre de subventions fournies aux céréaliculteurs américains, comment le ministre peut-il s'attendre à ce que les producteurs de blé canadiens puissent survivre, alors qu'ils doivent lutter contre le Trésor américain qui viole la disposition 701.4 de l'Accord de libre-échange?

Comment le ministre veut-il que nos agriculteurs puissent faire face à ce genre de concurrence et de subventions injustes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous ne souscrivons certes pas aux énormes subventions qui sont versées par la Communauté européenne et les États-Unis. La guerre des prix touche directement le Canada. Durant la période en question, le gouvernement est venu en aide aux agriculteurs afin d'éviter que certains ne fassent faillite.

Face à la sécheresse et aux progrès réalisés dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, nous nous attendions à une certaine diminution des subventions versées, mais malheureusement ce n'est pas le cas.

Nous allons continuer de faire tout en notre pouvoir pour tenter de régler cette question grâce aux négociations multilatérales en cours. Nous présentons certes des instances à la Communauté européenne et, en fait, aux États-Unis, afin de freiner la guerre des prix et d'empêcher une escalade, car c'est tout le marché mondial qui en souffre.

Nous allons continuer de déployer d'énormes efforts lors des négociations commerciales multilatérales, et de faire preuve d'iniative au sein du Groupe de Cairns et dans nos relations bilatérales, afin de parvenir à assurer la stabilité du marché.

Je répète, qu'à une époque, en 1977-1978, la Communauté européenne était un gros importateur de céréales et d'oléagineuses. Or, les Européens ont réussi depuis à s'implanter sur ce marché grâce à d'énormes subventions et sont maintenant les deuxièmes en importance pour ce qui est de l'exportation de ces produits, ce qui a amené les États-Unis à faire de même.

Si aucun progrès n'est réalisé durant les négociations commerciales multilatérales, il faut s'attendre à une escalade de la guerre des prix, ce qui serait catastrophique.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Finances.

Aux fins du calcul de la taxe sur les produits et services, les universités et les collèges vont être considérés comme un secteur et on établira une moyenne canadienne. Ces institutions vont dépendre de leur situation par rapport à cette moyenne, et il est possible qu'elles ne soient pas

pleinement dédommagées pour toute modification fiscale.

Comment le ministre des Finances justifie-t-il l'imposition de ce fardeau financier additionnel à nos institutions d'enseignement dont les ressources sont déjà limitées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): De toute évidence, monsieur le Président, nous avons établi un principe fondamental et généreux. Nous avons dit que la somme totale des taxes payées par ce secteur n'excédera pas ce qu'il paye actuellement sous forme de taxe de vente fédérale, soit la taxe sur les ventes des fabricants. La question est à l'étude.

Nous poursuivons nos discussions avec les provinces sur les modalités d'application de la taxe afin de simplifier le processus ou de trouver des moyens d'utiliser les relations actuelles entre les provinces, et les établissements postsecondaires.

Je crois que notre façon d'aborder le problème est réaliste, car elle vise à éliminer certaines complications.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, il n'y a pas un seul administrateur d'université ou de collège qui n'ait affirmé que le ministre des Finances fait erreur.

Sa réponse me laisse soupçonner que le gouvernement se soucie très peu de l'éducation de la jeunesse canadienne.

Le ministre ne convient-il pas que le fait de retenir les ristournes de la TPS aux maisons d'enseignement ne fera en fin de compte que transférer leurs problèmes de liquidités aux étudiants canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai l'impression que la députée n'a pas écouté ma réponse. Elle a écrit sa question avant que je lui réponde.

• (1500)

Quoi qu'il en soit, je tiens à lui dire que nous avons l'intention de respecter le principe établi et de ne pas alourdir le fardeau de la taxe de vente supporté par ce secteur. Son affirmation est fausse, car nous prendrons bien soin de ne pas alourdir le fardeau des étudiants en leur faisant porter cette charge additionnelle.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au premier ministre qui a, par le passé, manifesté un certain intérêt pour le sujet que je veux aborder ici.

À la veille d'une session particulièrement cruciale du Parlement sud-africain, l'Afrique du Sud traverse encore une autre crise à cause de la visite de joueurs de cricket britanniques. Il y a eu une recrudescence des manifestations auxquelles les policiers répondent par la force et la brutalité à cause de certaines inquiétudes au sujet de la libération éventuelle de Nelson Mandela.

Je voudrais donc poser au premier ministre les questions suivantes. Quelles démarches le gouvernement canadien a-t-il effectuées à la suite de ces derniers événements? Qu'entend faire le gouvernement si le président de Klerk n'annonce pas certaines mesures concrètes, comme la libération de Nelson Mandela et l'établissement des conditions nécessaires pour reprendre les négociations dans le but d'éliminer l'apartheid?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le sait le député, les pays du Commonwealth et d'autres nations se sont inspirés de la Déclaration du Commonwealth adoptée en octobre 1985 pour prendre certaines mesures contre l'apartheid et pour exiger également la libération de Nelson Mandela, ce qui, après un certain temps, semble imminent.

Les événements des derniers jours sont très inquiétants, puisqu'ils laissent supposer que le président de Klerk a d'autres projets en tête. Le gouvernement du Canada a communiqué directement non seulement avec le gouvernement sud-africain, mais aussi avec les dirigeants et les membres appropriés de l'ANC, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, y compris avec les chefs des États limitrophes pour discuter de ces événements. Nous avons été informés de la situation, et je serais heureux de tenir le député au courant des événements à mesure qu'ils se dérouleront.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le gouvernement est-il disposé à fixer un délai à l'échéance duquel il imposerait des sanctions supplémentaires? Pour faire droit aux doléances du Black United Front de Nouvelle-Écosse pour qui l'importation de T-shirts d'Afrique du Sud est une insulte à la collectivité noire, voudrait-il par exemple interdire

toute nouvelle importation d'Afrique du Sud de T-shirts ou autres vêtements?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a pris contre l'Afrique du Sud à peu près toutes les sanctions imaginables, mais comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déclaré à Langkawi et comme l'indique le Commonwealth dans la Déclaration de Langkawi, nous sommes naturellement prêts à faire davantage.

Mon ami s'en souvient, j'ai dit aux Nations Unies que nous étions prêts à imposer des sanctions totales et à rompre toute relation. Les dirigeants de pays amis en Afrique méridionale nous ont convaincus qu'après le paroxysme du printemps dernier, d'heureux progrès étaient à prévoir pour l'automne, et c'est dans une large mesure ce qui est arrivé. Nous surveillons la situation d'extrêmement près.

À Kuala Lumpur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi avons eu des réunions avec les chefs de gouvernement des pays de la ligne de front et des dirigeants de l'ANC qui sont venus nous trouver. Ils appuient à fond les initiatives que le Canada prend depuis maintenant quatre ou cinq ans, ils sont reconnaissants au Canada et au Parlement du Canada de la direction qu'ils ont prise et ils sont aussi réconfortés de nous entendre dire qu'advenant un ralentissement dans les progrès qui s'accomplissent, le Parlement et le gouvernement du Canada n'hésiteraient pas à prendre d'autres mesures pour que règne la justice et que soit aboli l'apartheid en Afrique du Sud.

M. le Président: Le député de Scarborough—Rouge River peut poser une dernière question.

* * *

AIR INDIA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, j'adresserai ma question au premier ministre.

Il y a déjà plus de quatre ans et demi qu'a eu lieu l'attentat à la bombe contre l'avion d'Air India. Des centaines de Canadiens ont péri ou perdu des être chers dans cette tragédie. Ce crime n'a pas encore été élucidé. Pareil retard est un véritable affront infligé aux victimes canadiennes de ce drame.

Le solliciteur général doit veiller à l'efficacité de l'application de la loi au Canada. Or, cinq ans pour mener une enquête, c'est trop. Je voudrais savoir, tout comme les familles concernées, quand l'enquête sera terminée et quand une commission d'enquête publique sera chargée de cette question.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je réponds au nom du solliciteur général. La Chambre sait bien, j'en suis convaincu, que le gouvernement prend cette question très au sérieux. L'enquête se poursuit, et dès que nous aurons des résultats que nous pourrons rendre publics, nous vous les communiquerons.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE RAPPORT SUR LA CONDAMNATION DE DONALD MARSHALL

M. le Président: Je dois attirer l'attention de la Chambre sur le fait que, à une autre occasion, j'ai reçu une demande du député de York-Centre en vertu de l'article 52 du Règlement. Ce dernier me demandait d'ajourner la Chambre afin de discuter d'une question précise et importante liée au rapport de la commission royale dans l'affaire Donald Marshall. Le député a remis sa déclaration à la Chambre. Bien sûr, je l'ai étudiée attentivement. C'est une question sérieuse, mais je pense que, du moins pour l'instant, elle peut être traitée d'une autre façon, et il ne serait pas opportun d'y donner suite en ce moment. Je remercie le député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT DES DÉCRETS ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de nominations par décret qui ont été effectuées par le gouvernement. En vertu du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont réputées

renvoyées aux comités permanents appropriés, dont la liste figure en annexe.

En outre, monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 181)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Chadwick
Charest
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
DeBlois
Della Noce
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
Monteith
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Venne
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—121

Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Cook
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Dobbie
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
Nicholson
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Callbeck
Clancy
Finestone
Flis
Fulton
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hovdebo
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marleau
Milliken
Nault
Peterson
Prud'homme
Robichaud
Rocheleau
Stewart
Tobin
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—65

Angus
Assad
Bélair
Berger
Black
Boudria
Catterall
Crawford
Fisher
Foster
Gagliano
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLaren
Marchi
McGuire
Mills
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robinson
Rompkey
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

• (1550)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée. Passons à l'ordre du jour.

Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, j'ai été retardé malgré moi, mais je tiens à dire officiellement que si j'avais été présent pour le vote, j'aurais certainement voté contre le

gouvernement, contre tout ce qui touche à l'imposition de la taxe sur les produits et services.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je tiens simplement à faire remarquer que je n'ai pu arriver à la Chambre à temps pour le vote. Mais si j'avais pu, j'aurais voté absolument contre toute coopération avec le gouvernement et contre sa taxe peu judicieuse sur les produits et services.

M. Peterson: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'étais présent à la Chambre, je me suis acquitté comme il se doit de ma responsabilité parlementaire d'être ici, et j'ai bel et bien voté contre ces mesures concernant la TPS.

M. McCurdy: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je regrette de ne pas avoir pu être présent à la Chambre au moment du vote précédent, car nous étions très occupés à discuter des moyens à prendre pour poursuivre le combat contre la TPS.

M. McDermid: Vous êtes resté dans le hall, espèce de faux jeton!

M. McCurdy: Si j'avais été à la Chambre, j'aurais voté sans aucune équivoque avec mes collègues contre la motion.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'ai été retardé, car j'étais occupé à mettre au point une stratégie pour essayer de faire échouer le projet de loi du gouvernement sur la TPS. Je n'ai malheureusement pas pu être ici. Mais si j'avais été ici, j'aurais voté contre ce coup de force du gouvernement conservateur contre le Parlement.

Mme Hunter: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'ai été retardée pour voter, mais notre parti rejette sans équivoque la taxe sur les produits et services, et je tiens à faire savoir que j'aurais voté contre le gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie la députée de faire valoir son point de vue, mais je ne crois pas que nous devrions commencer le débat à ce moment-ci.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je demande la parole pour faire un rappel au Règlement. Je n'ai pas pu participer au vote, mais si j'avais pu le faire, j'aurais carrément voté contre le gouvernement et sa politique de TPS.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui invoque le Règlement. N'est-ce pas la raison pour laquelle vous vous êtes levé? L'autre député se désiste. Je cède maintenant la parole au député de Kamloops.

M. Riis: Madame la Présidente, je propose:

Qu'on entende maintenant le député de Kootenay-Est.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Malheureusement, la motion du député de Kamloops n'est pas recevable.

Le député peut invoquer le Règlement pour proposer qu'on entende un autre député, mais uniquement pendant le débat, et non à ce moment-ci. Je renvoie le député à une décision rendue par le président le 7 novembre 1986, date où une motion de ce genre a été rejetée. Je devrai donc rejeter celle-ci.

M. Hicks: Madame la Présidente, comme il y a actuellement beaucoup de collaboration à la Chambre, je voudrais demander le consentement unanime pour déposer le onzième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): De toute évidence, le député n'a pas le consentement unanime pour présenter son rapport.

M. Flis: Malgré les tactiques dilatoires du gouvernement et du NPD, madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter des pétitions au sujet de la TPS.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait, je pense, qu'il peut transmettre maintenant cette pétition au greffier.

M. Barrett: Je regrette d'être arrivé en retard, madame la Présidente, mais je me réjouis de pouvoir faire savoir à la Chambre et à tous les Canadiens qui s'intéressent à cette affaire que je me serais prononcé contre cette tentative du gouvernement de faire main basse sur ce que les Canadiens ont gagné à la sueur de leur front. Je profite de l'occasion. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député s'est bien fait comprendre.

M. Parker: Madame la Présidente, j'ai été informé hier que le comité de sélection se réunirait à huis clos pour examiner le programme des REER. Comme je suis arrivé trop tard pour voter, je tiens à faire savoir que, si j'avais

été présent, je me serais prononcé contre ce projet de loi dans les termes les plus vigoureux.

Si vous le permettez, madame la Présidente, je voudrais soulever maintenant la question de privilège. Hier, j'ai tenté d'obtenir la parole à propos d'un rappel au Règlement. Le président l'a accordé à tous les autres députés, sauf à moi. En fin de compte, il a statué qu'il en avait suffisamment entendu. À mon avis, il a feint de ne pas me voir et ne m'a pas donné ma chance. J'aimerais savoir pourquoi il ne m'a pas accordé la parole.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je soulève la question de privilège. Il s'agit d'une affaire très importante. Le greffier de la Chambre m'a retourné le projet d'initiative parlementaire que je voulais faire inscrire au *Feuilleton* au plus tard aujourd'hui, afin de pouvoir participer au tirage de demain.

Le gouvernement actuel a pris l'habitude de proposer une motion invitant la Chambre à passer à l'Ordre du jour, stratagème qui empêche les simples députés de présenter des projets de loi et de participer au tirage au sort. J'ai élaboré deux projets de loi très importants. L'un traite des frais de services bancaires, sujet d'une extrême importance pour les consommateurs canadiens, et l'autre porte sur les recours collectifs. Si les consommateurs jouissent vraiment d'une certaine protection, c'est qu'ils peuvent intenter en tout temps un recours collectif. Le droit de présenter des projets de loi qui intéressent les Canadiens figure indéniablement parmi les privilèges des députés, car il leur permet de participer à la démarche démocratique.

• (1600)

L'ennui, c'est que le gouvernement actuel. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre! Je tiens à rappeler au député que la Chambre a consenti hier à l'unanimité à surseoir au tirage des projets de loi d'initiative parlementaire. J'imagine donc que le député aura l'occasion de présenter son projet de loi une autre fois. Passons à l'Ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 30 janvier, de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569).

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je voudrais. . .

M. Karpoff: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je tiens à dire à la Chambre que j'ai été retardé en venant ici pour le vote. Je tiens à dire à la Chambre que, si j'étais arrivé à temps, je me serais certes opposé à la motion proposée par le gouvernement conservateur. Il est vraiment dommage que tant de députés conservateurs ne soient pas ici pour constater à quel point les Canadiens contestent cette mesure. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat reprend et la parole est au député d'Ontario.

M. Soetens: Madame la Présidente, je voudrais poursuivre ici le débat auquel j'ai participé assez longuement hier.

M. Harvey: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'ai été très impressionné par les observations que le député de Kootenay–Est a présentées tout à l'heure. Je propose donc que la parole soit maintenant accordée au député de Kootenay–Est.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Pour que cette motion soit recevable, il eut fallu que le député de Kootenay–Est demande la parole, ce qu'il n'a pas fait. Il eut fallu, en outre, qu'elle soit proposée avant que le député d'Ontario ne prenne la parole, ce qui n'est pas le cas. La parole est au député d'Ontario.

M. Soetens: Je vous remercie, madame la Présidente. C'est avec plaisir que je reprends le débat de cette affaire. J'y ai longuement participé hier. Je sais qu'à la

toute fin de la séance, des députés néo-démocrates s'apprêtaient à contester certaines de mes observations. Je suppose qu'ils n'ont pas aimé entendre parler de tous les avantages que présente la TPS. Je remarque qu'on s'est donné le mot aujourd'hui pour retarder quelque peu mon intervention, mais je me réjouis de la poursuivre ici.

Hier, je me suis longuement attardé sur la nécessité de supprimer l'actuelle taxe de vente fédérale. J'ai cité à l'appui des témoignages fort intéressants que nous avons entendus au Comité des finances. Certaines de ces personnes qui, naturellement, n'appuient pas le parti que je représente, ont présenté d'excellents exposés sur la nécessité de supprimer la taxe sur les ventes des fabricants.

Je me rends compte que cela a causé un certain émoi, mais le problème, à mon avis, est qu'un des partis pense avoir l'appui inconditionnel de ceux qui sont d'accord pour abolir la taxe sur les ventes des fabricants. Pourtant, je remarque dans le rapport du Comité des finances que même le NPD ne voulait pas supprimer complètement cette taxe, une taxe qui s'est cependant avérée très préjudiciable à un grand nombre de ses partisans.

Ce que j'aimerais, madame la Présidente, c'est pouvoir parler de certaines questions qui ont été soulevées et posées pendant les audiences sur la taxe sur les produits et services; ainsi, nous pourrions peut-être exposer un peu plus clairement, pour les Canadiens, ce qui se passera lorsque la TPS entrera en vigueur.

Pendant les audiences du Comité des finances, le député de Yorkton—Melville a demandé à maintes reprises aux témoins ce qui se passerait lorsque la taxe sur les ventes des fabricants serait supprimée. Les sociétés réduiraient-elles réellement leurs prix?

J'aimerais citer une question très directe que le député a demandé à M. Snyder, le représentant de l'Association canadienne des fabricants d'appareils électroménagers. Le député de Yorkton—Melville a donc demandé:

> Existe-t-il une possibilité que vous puissiez conserver une partie de la TVF actuelle?

Ce à quoi M. Snyder a répondu:

> Je ne sais pas, monsieur, j'en doute. Si vous considérez l'histoire du secteur des appareils électroménagers au cours de ces 20 dernières années, vous constaterez qu'en termes réels, nos prix ont diminué de 65 p. 100. Nos produits se classent aujourd'hui parmi ceux qui sont le plus rentables pour le consommateur. Je dirais donc que la pression de la concurrence continuera à s'exercer. Je ne vois pas en quoi la taxe changerait quoi que ce soit.

Nous n'avons pas souvent l'occasion d'entendre des députés de l'opposition dire que, en fait, des économies seront transmises aux consommateurs.

Après avoir été pressé davantage par le même député, le témoin a fait une autre remarque. Il a dit:

> La concurrence est telle dans notre industrie que s'il y a une réduction des coûts à cause de la TPS, ce sont les consommateurs qui en bénéficieront. C'est aussi simple que cela.

Je me rends compte que ceux qui s'opposent à la TPS n'aiment pas parler des domaines où, en fait, les consommateurs en profiteront, mais il y en a quand même beaucoup.

Une autre fois, lors de la comparution d'un témoin devant le Comité des finances, le même député a demandé au représentant de la Fédération canadienne des concessionnaires de machines agricoles ce qui allait se passer au juste. M. Hills, qui parlait au nom de l'association des concessionnaires, a fait l'observation suivante:

> Pour le matériel dont le prix comprend l'actuelle taxe fédérale de vente de 13,5 p. 100, nos clients pourront profiter directement d'une réduction équivalente. Si la supression de la taxe signifie une diminution de 10 $, nous baisserons probablement notre prix de 11 $, la concurrence est forte à ce point.

Je me rends compte que ce n'est pas là une chose dont les adversaires de la taxe aiment parler, car il y aura en fait économie.

Donc cette association a dit non seulement que son secteur réaliserait des économies, mais elle s'est prononcée, comme l'Institut canadien de l'équipement agricole et industriel, sur la notion même de taxe sur les produits et services. M. Frank Pickersgill, directeur, a dit le 23 octobre devant le Comité des finances:

> Nous n'aimons pas la taxe actuelle. Comme fabricants, nous la trouvons difficile à appliquer et nous ne l'aimons pas. En principe, une taxe à la valeur ajoutée telle la TPS est intéressante pour un fabricant.

Le vice-président de l'Association canadienne des fabricants d'appareils électroménagers a dit la même chose. Je cite sa déclaration du 23 octobre:

> Nous pensons que la TPS est une étape positive vers l'établissement d'un régime fiscal plus juste et plus équitable. C'est une amélioration considérable par rapport à la TVF actuelle, taxe à laquelle nous nous sommes opposés.

Bien sûr, au sujet de cette taxe, les deux partis d'opposition préféreraient recruter toute une bande de fonctionnaires pour effectuer une étude mais nous, nous

avons pris des décisions très nettes. Il y a des entreprises et des secteurs qui sont tout à fait en faveur.

Hier, mon exposé a été interrompu par une interpellation d'un député du nord de l'Ontario qui représente beaucoup de monde du secteur primaire, en particulier de l'industrie minière. Il aurait peut-être intérêt à retourner dans sa circonscription pour demander aux représentants de l'industrie minière ce qu'ils pensent exactement. Voici ce qu'ils ont dit devant le Comité des finances.

Il s'agit de l'Association minière du Canada, dont le président M. George Miller a comparu le 16 octobre. J'aimerais citer ce qu'il a dit:

> Dans notre mémoire, nous déclarons que notre secteur est en faveur du remplacement de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services. Nous avons de nombreuses raisons de l'appuyer et nous en faisons état dans notre mémoire, mais elles se résument toutes essentiellement au fait que nous estimons qu'il s'agit d'une bonne politique fiscale. Elle élimine une taxe qui comporte de nombreuses lacunes. . . Le principal avantage qu'il y a à remplacer la taxe actuelle, c'est que cela améliorera la compétitivité des exportations canadiennes et nous aidera à survivre pendant les périodes difficiles.

J'aurais cru que les députés qui ont beaucoup de mineurs dans leur circonscription voudraient faire en sorte de veiller à la sécurité de leurs emplois. Voilà ce que nous faisons avec la taxe sur les produits et services. Nous garantissons des emplois dans l'ensemble du Canada.

Je dois signaler qu'il n'y a aucun fabricant d'appareils ménagers dans ma circonscription. Il n'y a pas non plus de mines ni de fabricants de machines agricoles. Je parle donc des avantages qui profiteront aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, et c'est vraiment ce que fera ce projet de loi sur la TPS. Il aidera beaucoup le Canada.

Il y aussi des groupes dans le secteur de la technologie avancée, qui profiteront aussi de cette taxe. Je voudrais citer exactement ce que ces gens ont dit le 16 octobre devant le Comité permanent des finances. M. Roy Woodbridge, président de l'association, a témoigné et a fait la déclaration suivante:

> Nous sommes en faveur de l'idée d'une taxe sur les produits et services. Elle constitue certainement une amélioration par rapport à l'actuelle taxe fédérale de vente. Elle élimine l'avantage indu dont profitaient les importations, ce qui nuisait au secteur canadien de technologie de pointe auparavant, en particulier dans le domaine de l'informatique. . . Si je peux, monsieur le président, j'aimerais répondre à cela parce que nous étudions cette taxe sur les produits et services depuis que la réforme n'était qu'une idée. Nous avons organisé des ateliers et des colloques. Nous avons visité des compagnies. Nous avons envoyé des questionnaires à nos membres. Je suis convaincu que si vous réunissez nos membres pour leur demander combien sont en faveur de cette taxe avec ses avantages et ses désavantages 98 p. 100 d'entre eux se déclareraient en faveur.

• (1610)

Nous n'entendons pas les députés de l'opposition dire des choses comme cela. Nous ne les entendons pas dire qu'il y a des industries au Canada qui ont une attitude très positive et qui appuient ce que nous faisons. C'est une industrie qui crée des emplois, et c'est exactement ce dont nous parlons.

Il y a un autre groupe, l'Institut canadien de l'équipement agricole et industriel, qui a fait la remarque suivante:

> Par principe, notre institut est contre toute augmentation de taxes, mais nous admettons qu'une taxe à la consommation est préférable à la taxe de vente fédérale actuelle.

Je pourrais continuer encore longtemps de donner des exemples de gens qui ont exprimé publiquement leur appui à ce projet de loi. Je trouve inquiétant que, dans tous ses beaux discours, l'opposition ne semble pas mentionner que ses électeurs ou les gens qui les emploient sont si majoritairement favorables à la taxe sur les produits et services.

J'ai ici un article qui a été publié dans le *Windsor Star*, la semaine dernière. Windsor n'est pas renommée pour le nombre de députés conservateurs qui la représentent à la Chambre des communes aujourd'hui. J'ai pensé que cet article serait plutôt intéressant. Il est daté du 23 janvier, il est assez long et il porte sur plusieurs questions. Voici le paragraphe portant sur la TPS:

> À propos de la TPS, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi Henderson et même des dirigeants du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile, comme Gary Parent et d'autres, combattent l'abolition de la taxe fédérale de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants. Pourquoi les travailleurs de notre industrie de fabrication devraient-ils porter le fardeau de cette taxe sur leurs épaules? Pourquoi ne pas réduire la taxe à 7 p. 100 et laisser ceux qui vivent aux dépens des gens qui travaillent dans l'industrie de fabrication partager le fardeau. Windsor est une ville industrielle, et tout le monde, même les restaurants, bénéficiera de la baisse des prix des produits manufacturés.

Je ne représente pas Windsor. Ma circonscription n'est pas près de cette ville, mais je peux vous dire que la même attitude est répandue dans ma circonscription et j'oserais dire que beaucoup de gens m'ont dit la même chose lorsque je me suis rendu à Oshawa récemment: «Pourquoi le secteur de la fabrication à Oshawa porterait-il le fardeau pour le reste du Canada? Il n'a absolument aucune raison de le faire.»

La Chambre de commerce du Canada, dans son mémoire au Comité des finances, a déclaré ceci:

> Nous n'appuyons pas le maintien de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. Ses graves défauts ont été bien documentés et il n'est pas nécessaire d'en reparler ici; et nous appuyons l'idée d'une taxe sur la valeur ajoutée qui serait la meilleure solution de remplacement.

La raison pour laquelle je mentionne cela, c'est que la Chambre de commerce, de concert avec d'autres groupes représentant les milieux d'affaires, est réellement en faveur de l'idée d'une taxe sur la valeur ajoutée, comme la taxe sur les produits et services. Certains d'entre eux réclament cependant l'élargissement de l'assiette et la suppression de certaines exemptions. Je sais qu'il y a des députés à la Chambre qui sont sympathiques à cette idée. Heureusement, le gouvernement a décidé, avec sagesse, que les aliments essentiels qu'on trouve dans les marchés d'alimentation ne seraient pas taxés.

Je suis du même avis, mais certains députés pensent le contraire. Je voudrais citer ce que l'un d'entre eux a dit le 11 mai 1989. Ses propos sont consignés dans le hansard, et il s'agit du député de Nanaïmo—Cowichan qui n'est pas conservateur, soit dit en passant. Je cite:

> J'incite le gouvernement à corriger les anomalies en offrant un plus grand crédit d'impôt aux plus démunis.

Puis il donne ses raisons:

> Il est facile de les identifier, de savoir combien ils gagnent et combien ils dépensent. Il serait beaucoup plus facile de déterminer le montant du crédit qu'ils devraient recevoir. Les exemptions ne feraient que rendre le processus beaucoup plus difficile.

En outre, il a déclaré que les exemptions ne rendraient pas la taxe plus équitable, mais qu'elles rendraient la taxe beaucoup plus difficile à administer et qu'elles seraient plus avantageuses pour ceux qui ont plus d'argent que pour ceux qui en ont moins.

C'est une déclaration d'un député néo-démocrate. La Chambre de commerce et le NPD s'entendent pour dire qu'on ne devrait pas accorder d'exemptions, mais les conservateurs ont au moins fait preuve de générosité et se sont souciés des Canadiens à faible revenu et à revenu modeste. D'abord, ils n'ont pas taxé les aliments de base dont ils ont besoin et, deuxièmement, ils leur ont accordé un crédit bonifié pour leur permettre de payer les frais supplémentaires occasionnés par la taxe dans certains domaines où ils sont touchés.

Le crédit sera versé, bien sûr, aux Canadiens qui en ont besoin. J'ai vu des rapports qui traitent en détail de ceux qui bénéficieront de crédit d'impôt pour la taxe de vente fédérale. En fait, 64 p. 100 des familles canadiennes recevront ce crédit à compter de 1991. Si elles produisent une déclaration d'impôt cette année, elles recevront leur premier chèque en décembre 1990.

Il est important de souligner que 64 p. 100 des familles recevront le crédit. Il est encore plus remarquable que le pourcentage sera plus élevé dans les régions où le besoin est plus grand, là où des députés de l'opposition essaient tellement de semer la zizanie parmi la population. Ils ne disent pas aux Terre-Neuviens que 85 p. 100 des familles à Terre-Neuve recevront le crédit d'impôt. Ils ne disent pas aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard que 78 p. 100 des familles de cette province recevront le crédit d'impôt. Je ne les ai pas entendu dire que 74 p. 100 des Néo-Écossais recevraient le crédit d'impôt.

Comme vous pouvez le constater, je pourrais faire encore des tas d'observations, mais il me reste très peu de temps. Il est très évident que c'est un excellent projet de loi et il est temps que l'opposition commence à dire la vérité.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je désire informer la Chambre que demain sera un jour désigné.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Windsor—Sainte-Claire pour des questions ou des commentaires.

M. McCurdy: Madame la Présidente, j'étais dans mon bureau lorsque j'ai entendu que le député d'Ontario avait le culot d'associer Windsor à la TPS. Il citait un article du *Windsor Star* critiquant le président du conseil syndical local, Gary Parent, et Gord Henderson, l'un des chroniqueurs les plus populaires du *Windsor Star*, et selon lequel la population de Windsor serait du jour au lendemain devenue complètement folle, aurait changé d'idée et appuierait maintenant la TPS.

J'ai dans mon bureau entre 8 000 et 9 000 lettres de protestation contre la TPS, qui ont été ramassées en 10 jours à Windsor à la suite d'une publicité mise dans un journal par un groupe de gens qui, dans une autre cir-

conscription, seraient assez bêtes pour être conservateurs. Il y a une bonne raison à cela.

Dans la ville de Windsor, il suffit de se promener sur l'avenue Ouellette, un rappel du passé français de Windsor, pour voir les nombreux restaurants et boutiques fermés parce qu'il n'y a plus assez de clients américains comme autrefois. C'est en grande partie en raison de la hausse de la valeur du dollar. Mais tous les habitants de Windsor craignent le jour où la TPS sera en vigueur car cela aura pour effet de dissuader encore plus d'Américains de venir magasiner ou se divertir à Windsor.

En se tenant aux abords du tunnel entre Windsor et Détroit ou du pont Ambassador la fin de semaine, on peut voir des milliers de Canadiens traverser aux États-Unis pour faire leurs achats parce que notre dollar est tellement fort par rapport au dollar américain qu'ils peuvent ainsi réaliser d'appréciables économies. Beaucoup de Canadiens perdent des clients. Maintenant, ils doivent se préparer à affronter la TPS.

Je peux dire au député d'Ontario qu'à Windsor, 80 p. 100 de la population s'oppose à la taxe parce que les gens comprennent ce qu'elle représente. Je fais moi-même partie d'une coalition luttant contre l'inéquité du gouvernement conservateur et regroupant les syndicats et la plupart des gens d'affaire de premier plan de Windsor. En se fondant sur un éditorial du *Windsor Star*, le député d'Ontario ose affirmer à la Chambre que, d'une manière ou d'une autre, nous avons enfin compris et nous appuyons la TPS, ce qui constitue une insulte à la Chambre et une déformation de la vérité qui sont intolérables.

• (1620)

M. Soetens: Madame la Présidente, c'est vraiment plaisant de voir que certaines personnes de Windsor se rendent compte que le secteur de la fabrication est important pour cette ville. Mais ce n'est malheureusement pas le cas des députés élus à la Chambre, dont je viens d'entendre les belles paroles.

Ma circonscription borne Oshawa qui est, tout comme Windsor, très fortement marquée par la présence de l'industrie automobile. Je peux assurer la Chambre que les habitants de ma circonscription se rendent compte que les manufacturiers bénéficieront de la suppression de la taxe de vente fédérale. Ils comprennent que le prix des automobiles baissera une fois cette taxe supprimée. Et que la baisse du prix des automobiles favorise la création d'emplois au Canada.

Je trouve étonnant que des députés des Communes ne le comprennent pas. Et puisque quelqu'un à Windsor a compris, je ne peux qu'encourager le député à lire cet article. Voici ce qu'on dit:

> À propos de la TPS... Pourquoi les travailleurs de notre industrie manufacturière devraient-ils en supporter le fardeau? Pourquoi ne pas ramener plutôt cette taxe à 7 p. 100 et laisser ceux qui gagnent leur vie grâce aux travailleurs des industries manufacturières partager ce fardeau?

Je crois qu'il est temps que vous laissiez, vous les gens de Windsor, le secteur manufacturier du Canada faire ce qu'il est sensé faire.

M. Althouse: Madame la Présidente, le député aurait-il l'obligeance de répéter rapidement ce qu'il vient d'avancer.

Il m'a semblé l'entendre dire que le secteur manufacturier de Windsor profitera de la taxe de vente. Je ne vois pas comment il pourra en bénéficier sans augmenter ses prix.

Lorsque cette nouvelle voiture arrivera dans ma région du pays—nous avons demandé à des concessionnaires de faire les calculs nécessaires—, s'ils ajoutent la majoration habituelle pour la manutention et la vente, le consommateur devra payer exactement le même prix si le fabricant n'augmente pas le sien. Ainsi, si le fabricant ne hausse pas son prix à la sortie de l'usine, comment va-t-il accroître ses bénéfices? Si le consommateur de ma région du Canada doit payer au moins autant pour la voiture sous le régime de la TPS que sous celui de la taxe sur les ventes des fabricants, pourquoi y aura-t-il plus de clients et où va-t-on les trouver? Comment seront-ils avantagés si le prix et la demande restent les mêmes?

M. Soetens: Madame la Présidente, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. En fait, beaucoup de témoins représentant les concessionnaires d'automobiles canadiens ont comparu devant le Comité des finances et ont clairement parlé de la réduction du prix des voitures. Ils représentent les concessionnaires non seulement d'Oshawa et de ma circonscription d'Ontario mais de tout le Canada. En termes simples, le prix d'une voiture à la sortie de l'usine sera assujetti à une taxe de seulement 7 p. 100 au lieu de 13,5 p. 100. Quelle que soit la méthode

de calcul employée, cela représente une amélioration de 6,5 p. 100.

Bien sûr, cette taxe de vente est un crédit de taxe sur intrants, de sorte que le concessionnaire n'a pas à en faire profiter son client. En conséquence, l'automobile vendue dans la salle d'exposition—je regrette, je ne sais pas quelle circonscription le député représente, mais je crois que c'est dans l'ouest du Canada—coûtera moins cher qu'aujourd'hui dans cette région. Lorsqu'ils pourront vendre un plus grand nombre de voitures parce que le prix est moins élevé, il y aura plus d'emplois à Windsor parce qu'ils produiront plus d'automobiles étant donné que celles-ci coûteront moins cher. C'est un système économique très simple. En fait, un étudiant de première année qui suit le cours d'Économie 101 vous en expliquera exactement le principe.

M. Fisher: Madame la présidente, ce que le député de quelque part en Ontario vient de dire souligne précisément le problème que pose cette taxe. D'après lui, si on prend la taxe sur les ventes des fabricants et qu'on la met à côté de la TPS, on ne voit pas alors la différence. Le fait est que, si on utilise sa calculatrice, ce n'est pas ce que l'on voit. En calculant simplement la TPS, on constate que ce n'est pas une économie. Cela revient précisément au même, comme le député de Mackenzie l'a dit précédemment.

Je proposerais que le député prenne cette leçon à coeur et voie l'auteur de ce projet de loi pour lui faire remarquer que tous les avantages qu'il lui attribue n'existent pas.

Il est honteux qu'il prenne la parole pour tenir ces propos et essayer de faire croire au public qu'il s'ensuivra en quelque sorte une économie lorsque la taxe passera de 13,5 p. 100 à 7 p. 100. Le fait est que cela revient au même et qu'il n'y a pas d'économie.

Le député parle du matériel. Cela peut représenter un avantage, et je pense que, si on le calcule, on arrive exactement au même résultat pour le tracteur également, mais cela obligera l'agriculteur de l'ouest du Canada à devoir toujours mendier auprès du gouvernement fédéral.

Il est exact qu'il obtient un crédit pour TPS, mais il est également vrai qu'il doit le demander. Depuis quelque temps, il est certes devenu évident que le gouvernement ne fait pas preuve d'une grande célérité lorsqu'il s'agit de rembourser de l'argent. Ces agriculteurs seront obligés d'attendre, pas pendant des semaines, mais bien des mois, pour recevoir le crédit, alors qu'ils auront dû payer la TPS à l'avance. Cela en dépit du fait qu'ils ont expressément demandé le contraire, que la taxe ne leur soit pas imputée au moment de l'achat.

M. Soetens: Madame la Présidente, heureusement que mes enfants n'auront pas à suivre de cours de mathématiques du député qui vient de parler! Permettez-moi de citer une dernière observation que j'estime très pertinente, car elle vient du *Toronto Star*, et ce journal ne peut commettre d'erreur à ce sujet:

> La nouvelle taxe entraînera une meilleure répartition des ressources, des investissements plus importants et des exportations plus concurrentielles. . . La nouvelle taxe sur les produits et services devrait faire disparaître la plupart des procédés inefficaces engendrés par ces arrangements souvent arbitraires. . .

On parle ici des éléments inclus dans la taxe de vente fédérale.

J'espère que les députés sont maintenant mieux informés et qu'ils retourneront dans leurs circonscriptions pour faire l'éloge de la TPS au lieu de la dénigrer.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, mon intervention sur le projet de loi C-62 me rappelle mon voyage à Winnipeg avec le Comité des finances. Peut-être le ministre des Finances devrait-il écouter cette anecdote, car les Canadiens ne se laissent pas prendre à sa supercherie.

Alors que nous montions à bord de l'autocar en quittant la base de l'aviation pour aller tenir nos audiences à Winnipeg, un jeune officier qui était venu nous saluer à notre départ de la base a demandé s'il pouvait poser une question au Comité des finances. Voici la question: «M. Wilson joue-t-il au poker? Nous donne-t-il 9 p. 100 alors que, en fait, nous allons recevoir 7 p. 100?»

Je dois dire au ministre des Finances que ce devait être la tactique du gouvernement dès le point de départ: menacez les Canadiens de les jeter dans la fosse aux lions, mais laissez-les se faire mordre par des chiens. D'une façon ou de l'autre, les Canadiens seront victimes de cette taxe exécrable proposée par le gouvernement.

Au cours de nos voyages d'un bout à l'autre du Canada, bien des choses sont devenues évidentes, dont le fait que tout le monde s'oppose à cette taxe sur les produits et services. Aucun de ceux qui se sont adressés au Comité des finances ou qui lui ont remis des mémoires n'a appuyé la TPS sous sa forme actuelle. Nous avons entendu les témoignages d'hommes d'affaires, d'exploitants de commerces touristiques, de personnes âgées, de pêcheurs, de pêcheuses, de femmes, de gagne-petit, enfin de toutes sortes de gens. Personne ne veut de la taxe sur les produits et services. C'est une mauvaise taxe, tout simplement. Une chose qui m'est apparue de plus en plus clairement lors de mes déplacements dans les régions avec le Comité des finances, c'est que les 48 pays qui ont une taxe à la valeur ajoutée sont de petits pays homogè-

nes où les disparités régionales sont minimes. Par contre, le Canada est un vaste pays. Même à l'intérieur de chacune des provinces, les disparités économiques sont énormes.

• (1630)

Je voudrais parler un instant des répercussions de cette taxe sur les territoires. Nous nous sommes entretenus notamment avec des membres du gouvernement conservateur des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont parlé de leur secteur des services, où l'on trouve 75 à 80 p. 100 des emplois. Or, c'est ce secteur qui sera le plus durement touché.

Ils ont également parlé de la conjoncture économique dans le Nord, où le coût des matériaux de construction et de la main-d'oeuvre est élevé. Ces coûts seront répercutés sur le prix au détail. Ces membres du gouvernement ont dit que la TPS aurait des répercussions négatives sur l'équipement dans le secteur primaire, car il est actuellement exempté de la taxe sur les ventes des fabricants.

Je crois que le dernier député qui a pris la parole ou que beaucoup de ceux qui l'ont précédé n'ont pas tenu compte de cette situation. Le secteur primaire est exempté de la taxe actuelle, tout comme le secteur agricole. Mais ils seront soumis à une nouvelle taxe.

Ces membres du gouvernement nous ont également dit que, dans un certain sens, il est peut-être vrai que les recettes du secteur primaire augmenteront. Mais ils ont ajouté que ces recettes ne resteront pas dans les Territoires du Nord-Ouest, car toutes les sociétés qui exploitent des mines dans cette région sont des multinationales dont les sièges sociaux sont à l'étranger. Les recettes seront utilisées ailleurs, dans d'autres travaux, au lieu de demeurer dans les Territoires du Nord-Ouest, qui pourraient en bénéficier.

Ils ont dit que, à court terme, le secteur primaire pourrait peut-être bénéficier de cette taxe, mais, dans l'ensemble, elle aura des répercussions très négatives sur les Territoires du Nord-Ouest. Elle nuira au tourisme. Elle nuira aux petites entreprises.

Ces représentants ont fait exactement les mêmes réflexions que moi à propos des inégalités régionales. Ils ont dit que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants était, du moins, la même partout au Canada, puisqu'elle est imposée à la source chez le fabricant, mais la taxe sur les produits et services crée une injustice dans chacune des régions.

Ils font remarquer que les prix sont plus élevés de 44 p. 100 en moyenne dans les Territoires du Nord-Ouest, un écart atteignant 120 p. 100 dans certains cas. Ils nous ont montré des chiffres révélant que dans des endroits comme Iqaluit, dans l'île de Baffin, ces prix étaient plus élevés de 224 p. 100. À Pelly Bay, à l'intérieur du cercle arctique, la différence atteint 234 p. 100.

Les Canadiens devraient savoir que, là où les prix sont plus élevés, les habitants paient la taxe sur le prix plus élevé. La marchandise qui coûte 1 $ à Montréal coûte 2,34 $ à Pelly Bay, où les gens paieront la taxe de 7 p. 100 sur 2,34 $ et non sur 1 $.

Est-ce juste? Je soutiens que non. C'est totalement injuste. Cela frappe ceux qui sont déjà pauvres. Cela contribue de plus en plus à enrichir les riches et à enfoncer les pauvres dans leur pauvreté. Cette taxe va écraser les pauvres et ceux qui tâchent de développer les régions tout en s'efforçant de gagner leur vie. Voilà, madame la Présidente, une des raisons pour laquelle je vous assure, en tant que député du Nouveau Parti démocratique, que cette taxe sur les produits et services ne fera pas et ne peut pas faire de bien au Canada.

J'ai discuté il y a deux mois avec trois sénateurs de l'Australie. Ils étaient étonnés que le Canada songe même à instaurer un système de taxe à la valeur ajoutée, étant donné l'expérience dont ils ont été témoins dans le pays voisin, la Nouvelle-Zélande, et les problèmes que posent les disparités et les inégalités économiques dans un pays aussi grand que l'Australie. Ils ont bien sûr fait remarquer que le Canada est certes beaucoup plus grand que l'Australie.

On signale que, dans les Territoires du Nord-Ouest, le combustible, l'électricité et le transport aérien, qui seront tous assujettis à la taxe sur les produits et les services, coûtent beaucoup plus cher. Les gens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon doivent prendre l'avion pour se déplacer entre les différentes localités, et ces voyages seront taxés. C'est dans bien des cas le seul moyen de transport.

Un membre de la Chambre de commerce d'Iqaluit a comparu devant le Comité des finances à Yellowknife. Il était venu d'Iqaluit la veille en avion. Le voyage aller-retour pour venir présenter son mémoire lui a coûté autour de 1 500 $. C'est un petit exemple des coûts.

Si vous ajoutez 7 p. 100, vous avez une idée des différences qui existent entre les régions non seulement dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, mais dans chacune de nos provinces. Les disparités entre les régions sont majeures dans certaines provinces de l'Atlantique, comme Terre-Neuve, qui sont assez petites par rapport aux autres. Tous ces gens devront payer la taxe de 7 p. 100.

Je vais maintenant délaisser les Territoires du Nord-Ouest pour parler du sud du Canada. Je vis dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, région qui borde la frontière avec les États-Unis. Osoyoos, Midway, Grand Forks et Christina Lake ont tous des passages frontaliers. Il y en a un à Costan. Ces régions sont toutes ouvertes à l'économie américaine et les allées et venues y sont par conséquent très nombreuses.

La Société de développement économique d'Osoyoos et de la région a présenté un mémoire au Comité des finances le 15 septembre. Je voudrais citer un extrait de ce mémoire, qui montre les effets de la TPS non seulement sur les localités de ma circonscription, mais aussi, à mon avis, sur toutes les localités canadiennes, petites et grandes, qui se situent à moins de 200 milles de la frontière canado-américaine. Le mémoire dit:

> Il apparaît donc clairement que l'une des grandes préoccupations de la société à propos de la TPS concerne les conséquences possibles de cette taxe sur les habitudes de consommation de notre population. Nous sommes d'avis que la TPS incitera les Canadiens à faire leurs emplettes aux États-Unis, ce qui nuira beaucoup aux entreprises et à l'économie locales.
>
> Nous croyons qu'en 1991 à tout le moins, l'imposition de la TPS entraînera sans doute, dans la région d'Osoyoos, voire toute la vallée de l'Okanagan, une forte augmentation du nombre de consommateurs qui feront leurs achats aux États-Unis, au détriment des commerces canadiens.

Cet organisme fait de plus remarquer que l'industrie touristique de la région d'Osoyoos ralentira parce que les étrangers estimeront, à cause de la TPS, que les voyages au Canada coûtent trop cher. Même s'il existe des dispositions de remboursement de la TPS, les touristes auront tendance à éliminer cette destination sans se renseigner au préalable sur ces dispositions. De plus, comme ils seraient forcés de faire de la tenue de livres pendant leurs vacances, ce qui serait préjudiciable à l'image de notre pays, les touristes pourraient renoncer à demander le remboursement. La TPS pourrait inciter les voyageurs à ne pas revenir au Canada, voire à dissuader leurs compatriotes d'y venir.

En terminant, il soutient que la TPS suscite un mécontentement de plus en plus grave dans la région d'Osoyoos.

Cet organisme ne ménage pas ses efforts pour créer des industries dans cette petite localité et favoriser son développement. À cause de l'Accord de libre-échange et de la taxe sur les produits et services, les membres de l'organisme envisagent l'avenir avec appréhension alors qu'ils s'efforcent de convaincre les entreprises de venir s'implanter dans leur petite localité.

• (1640)

Ils ne sont pas les seuls. Un électeur de Penticton m'écrit:

> Puisque les taxes sont évidemment nécessaires, qu'elles soient au moins justes et qu'elles ne servent pas seulement à enrichir davantage les plus riches à nos dépens. L'arnaque fiscal de Mulroney ne saurait en aucun cas se justifier.

De Penticton, j'ai reçu une lettre d'une certaine Joyce Armstrong, présidente du comité «New Horizon» du B.C. Square Dance Jamboree. Voici ce qu'elle écrit:

> Nous convenons tous que le Canada doit réduire sa dette nationale, mais ce n'est pas là la bonne façon. Pourquoi faut-il toujours que ce soit les salariés moyens, les retraités et les pauvres jeunes qui écopent? De nombreux jeunes à qui j'ai parlé ont d'excellentes idées, et les aînés ne sont pas dépourvus d'opinions. Que M. Wilson ne nous considère pas comme une quantité négligeable, car nous sommes toujours bien vivants et nous jouissons toujours du droit de vote.

C'est une mise en garde qu'elle adresse au gouvernement actuel. Si celui-ci faisait fi des voeux des Canadiens, il pourrait bien ne pas survivre aux prochaines élections.

J'ai reçu une autre lettre d'Osoyoos, la localité dont j'ai parlé tout à l'heure. Voici ce qu'écrit Norman Arnold à propos du premier ministre:

> Il oublie que lorsqu'il fait du tort aux petites gens, c'est aux deux tiers des électeurs canadiens qu'il fait du tort, car notre pays compte bien plus de petites gens que de millionnaires.
>
> Lorsqu'il embauche 4 000 nouveaux fonctionnaires pour s'occuper de la TPS, se rend-il compte qu'il alourdit sa feuille de paye d'au moins deux millions de dollars par mois? C'est avec les recettes de la TPS qu'il devra payer ces salaires. À ce rythme, en un an, de combien espère-t-il réduire la dette nationale?

Après avoir exprimé son opposition à la TPS, une résidente de Summerland cite une lettre à l'éditeur d'un certain Jack Phillips, que le *Review* de Summerland a reproduite et qui exprime parfaitement son sentiment.

Ce monsieur écrit:

> Haussez le taux de l'impôt sur le revenu suffisamment pour toucher les recettes supplémentaires nécessaires. Je crois déjà entendre des cris de rage et d'indignation, mais percevoir des recettes supplémentaires par le biais de l'impôt sur le revenu présente certains avantages. Le régime d'impôt sur le revenu comporte déjà une structure et ne nécessitera pas l'embauche de nouveaux fonctionnaires fédéraux, puisque ce sont les contribuables qui calculent leur cotisation et qui versent l'impôt en conséquence. Ce système a déjà été modifié pour réduire le fardeau des économiquement faibles et dépend directement de la capacité de payer de chacun.

Voilà ce que suggère cet électeur de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Nous ne sommes pas dépourvus d'options. Le rapport minoritaire des membres néo-démocrates du Comité des finances a proposé d'excellentes options pour étudier un système plus approprié et plus juste envers tous les Canadiens.

Il faudrait d'abord charger une commission royale d'examiner notre fiscalité et ses rapports avec le marché international, car cela n'a pas été fait depuis vingt-cinq ans, soit depuis la Commission Carter. Voilà ce que le gouvernement devrait faire au lieu de se jeter tête baissée dans une entreprise farfelue parce que 48 autres pays l'ont fait et que l'idée doit donc être bonne pour nous aussi. Le gouvernement tient à cette taxe sur les produits et services parce que c'est une vache à lait, un moyen facile d'encaisser des recettes.

Même si la taxe sera de 7 p. 100 en 1991, les Canadiens savent bien qu'avec des élections en 1992, cette taxe augmentera, peu importe que les conservateurs ou les libéraux forment alors le gouvernement.

Le seul véritable choix, maintenant comme en 1992, c'est le Nouveau Parti démocratique. Nous avons proposé des solutions de rechange. Nous les avons exposées aux Canadiens dans le rapport minoritaire du Comité des finances.

Tant qu'une commission royale n'aura pas examiné en détail notre fiscalité, une solution à court terme consisterait à abaisser la taxe sur les ventes des fabricants, qui semble nuire aux fabricants ainsi qu'aux exportateurs canadiens, et à la ramener à 9 p. 100, soit le niveau où elle était en 1984, avant que les conservateurs ne la porte à 13,5 p. 100.

On peut aussi prévoir un nouveau crédit pour taxe de vente afin de dédommager les pauvres pour le fardeau que constituent pour eux des taxes à la consommation régressives, et indexer ce crédit au taux d'inflation. Je parle ici d'une pleine indexation et non de l'indexation partielle qu'a proposée le gouvernement. C'est là une décision régressive qui pénalise encore davantage les pauvres de notre pays et que la majorité des Canadiens trouve inacceptable.

Nous proposons une taxe verte pour recueillir de l'argent et pour récompenser ceux qui utilisent des produits et services non dommageables pour l'environnement.

Les Canadiens devraient examiner les solutions de rechange proposées par le Nouveau Parti démocratique. Le ministre des Finances a reconnu aujourd'hui qu'il y a effectivement des solutions de rechange. Même s'il a dit qu'il ne les approuvait pas, je crois qu'il devrait les étudier de façon plus approfondie.

Soyons clairs au sujet du débat qui se déroule à la Chambre. Le gouvernement a proposé que nous approuvions en principe la taxe sur les produits et services. Les libéraux ont amendé cette motion et proposé que nous ne le fassions pas maintenant, mais dans six mois.

Évidemment, dans six mois, les libéraux auront un nouveau chef, et ce parti aura peut-être décidé quelle politique adopter. D'après moi, les grandes sociétés qui appuient le Parti libéral et les divers candidats réussiront à persuader les libéraux d'accepter la taxe sur les produits et services comme ils acceptent maintenant l'Accord de libre-échange.

Les néo-démocrates veulent couler la TPS. Dans quelques instants, je présenterai une motion qui pourrait avoir précisément cet effet. Conformément à l'article 60 du Règlement je propose:

> Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote Nº 182)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Clancy	Crawford
Dingwall	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Laporte	LeBlanc(Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacLaren
Maheu	McGuire
Mills	Murphy
Nault	Pagtakhan
Parker	Peterson
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Rompkey	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Waddell	Walker
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—66

CONTRE

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Belsher
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clifford
Cole	Collins
Corbeil	Corbett
Côté	Crosby (Halifax West)
DeBlois	Della Noce
Dick	Dobbie
Domm	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gibeau
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc(Longueuil)	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Monteith	Nicholson
Nowlan	Oberle
Plourde	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—118	

• (1730)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée. Nous reprenons le débat, la parole est au député de Calgary-Ouest.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, avec un préavis aussi court. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Edmonton-Est pour un rappel au Règlement.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je pense que lorsque que le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a proposé la motion sur laquelle nous venons de voter, il terminait ses 20 minutes de discours, il reste donc une période de 10 minutes de questions et d'observations sur ce discours.

M. Hawkes: Madame la Présidente, le député a terminé son discours par une motion qui ne pouvait être débattue et devait être mise aux voix immédiatement ce qui, à mon avis, a pris le temps qu'il lui restait. De toute façon, je devais prendre la parole au début du débat. Je pense qu'il est impossible de revenir sur cette décision sans le consentement unanime de la Chambre.

• (1735)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le rappel au Règlement du député d'Edmonton-Est laisse la présidence dans l'embarras.

Lorsque le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a terminé son discours en présentant une motion d'ajournement, la présidence en a déduit que le député ne voulait pas continuer le débat. C'est pourquoi, une

fois la motion rejetée, elle a donné la parole à un autre député. Je pense que c'est ainsi qu'il faut procéder.

M. Murphy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À mon avis, la question n'est pas de savoir si le député a ou n'a plus le droit de parler. Je pense que la Chambre a le droit de poser des questions au député. Ce n'est pas qu'on lui refuse des privilèges, c'est que les députés du Parti conservateur, ceux du Parti libéral et les néo-démocrates ne peuvent poser à ce député les questions qu'ils souhaitent.

Puisque la Chambre a décidé de ne pas s'ajourner, je crois que nous avons le droit de poser ces questions et de contester certaines affirmations faites par le député dans le cours du débat.

M. Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, je n'ai nulle intention de me montrer discourtois envers la présidence. Je tiens simplement à dire que, pour ce qui concerne les libéraux, nous n'avons pas d'objection à ce que le député concerné réponde à des questions. Nous serions curieux d'entendre les réponses, sans trop compter sur leur sérieux.

Si la Chambre est d'accord, nous ne nous y opposerons pas. Donc, mon collègue a tort de dire que les libéraux ne veulent pas que la Chambre consente à laisser le député répondre à des questions.

M. Malone: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suppose que ce que la présidence a communiqué à la Chambre, c'est une décision qu'elle rendait dans l'intérêt de la Chambre. Je pense que ce qui se déroule en ce moment est tout à fait irrégulier, car cela revient à discuter votre décision.

Ceux qui connaissent le Règlement de la Chambre savent qu'il ne convient pas de débattre ou de discuter une décision rendue par la présidence. Je suppose qu'il vous faudrait mettre le point final à l'énoncé que vous avez fait, la décision que vous avez rendue, et que la Chambre n'a qu'à s'incliner devant cette décision et à poursuivre ses travaux.

M. Angus: Madame la Présidente, j'ai une simple question à titre d'éclaircissement. Je crois savoir que dans les commentaires que vous avez consacrés au rappel au Règlement, vous avez utilisé des termes qui marquaient un cheminement et non une décision arrêtée. Je demande un éclaircissement parce que je n'ai pas le hansard sous la main, pour vérifier les «bleus».

Avez-vous effectivement rendu une décision sur la question, ou si avez-vous déclaré simplement que vous étiez «dans l'embarras», que «vous pensez» et non pas que c'est ainsi que ce doit être? Je vous demande respectueusement de nous donner cette précision.

• (1740)

M. Barrett: Madame la Présidente, c'est un fait qu'une motion d'ajournement est toujours recevable. Si la motion est rejetée, la Chambre revient automatiquement aux travaux qui précédaient la présentation de la motion. En vertu du Règlement, une fois qu'il a présenté sa motion, le député concerné perd sa place sur la liste des participants au débat, et lorsque cette motion a été rejetée, on doit reprendre les travaux de la Chambre là où on en était rendu. Or, le prochain point à l'ordre du jour est la période de dix minutes suivant le discours du député. C'est là ce que les règles devraient prévoir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): En réponse au député de Thunder Bay—Atikokan, j'ai bel et bien commencé à répondre au député que j'étais placée dans l'embarras par la demande du député d'Edmonton-Est qui souhaitait que nous passions à la période de dix minutes réservée aux questions et observations. J'ai également affirmé, à ce moment-là, que selon moi, en soumettant cette motion à la Chambre, le député signalait qu'il ne souhaitait pas poursuivre le débat plus longtemps aujourd'hui.

À ce stade-ci, aucun précédent ne me vient à l'esprit pour expliquer ou justifier cette décision.

[*Français*]

Conséquemment, je pense que la chose la plus facile à faire en ce moment est que je m'engage à ce que nous recherchions et que nous puissions par la suite établir un précédent, parce qu'il n'y en a pas un en ce moment auquel on puisse se référer.

Conséquemment, je déciderai de reconnaître l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) pour que nous puissions continuer le débat. L'honorable député a la parole.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais faire un bref rappel au Règlement; je tiens à dire que j'ai réfléchi à un incident qui s'est produit plus tôt cet après-midi. Lors de la tenue du vote, étant en retard, je suis entré à la Chambre alors que le vote était en cours. Je voudrais simplement que la présidente me précise si j'ai agi alors de façon non parlementaire, car manifestement, nous ne voudrions pas qu'un de nos gestes dans cette enceinte soit jugé non parlementaire.

Je voudrais donc tout simplement savoir si ma façon d'agir était tout à fait acceptable et parlementaire.

M. Barrett: Madame la Présidente, vous placez la Chambre dans une situation délicate. Vous laissez entendre par votre décision provisoire que vous entendez vous renseigner et nous donner ensuite une réponse, mais entre-temps, la période de dix minutes réservée aux questions sera écoulée. Je trouve que c'est tout à fait inadmissible de la part de la présidence, et je vais vous dire pourquoi. Il nous faut dès maintenant une décision très claire basée sur un précédent. Si la présidence doit lever la séance pendant cinq minutes afin de prendre une décision, je l'invite à le faire, plutôt que de prendre une décision provisoire jusqu'à ce que nous sachions à quoi nous en tenir. J'invite la présidence à lever la séance et à se renseigner.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) semble vouloir imputer à la présidence une science infuse qu'elle n'a pas.

La présidence a voulu, à ce moment-ci, croire qu'il était plus sage de ne pas créer de précédent. En ne créant pas de précédent et en avisant la Chambre, elle a décidé de donner la parole au député de Calgary-Ouest.

Je peux assurer le député que, suite à des recherches, le débat n'étant pas terminé, si nos recherches prouvaient que le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker) devrait bénéficier de cette période de 10 minutes de questions et commentaires, il sera alors reconnu, même si c'est plus tard.

Pour le moment, la situation, je pense, est close et je redonne la parole au député de Calgary-Ouest.

• (1745)

[*Traduction*]

M. Hawkes: Madame la Présidente, c'est un plaisir d'être capable de commencer. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Tobin: Madame la Présidente, je désirais dire à la présidence que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'aimons pas la TPS. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les décisions de la présidence, quel que soit le jour ou le sujet. Nous sommes souvent déçus, mais, à la fin d'une journée, lorsque nous avons dûment eu l'occasion de nous exprimer, nous nous attendons à ce que les décisions de la présidence, que nous les aimions ou non, soient respectées.

Je dirai à mes collègues qui partagent mon avis sur la TPS que nous devons faire attention ici à ne pas contester l'autorité de la présidence mais à simplement défendre notre point de vue. Si les députés se mettent à contester l'autorité de la présidence, et non simplement à défendre un point de vue, alors autant nous résoudre à une contestation directe. Sinon, faisons attention et respectons l'institution.

J'irai plus loin, madame la Présidente. Il incombe à la présidence de veiller à ce que l'intégrité de la présidence soit respectée en ne tolérant pas les contestations ridicules.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, en ce qui concerne la décision que vous avez décidé de rendre plus tard, si vous le jugez à propos, nous estimerions raisonnable et accepterions que vous accordiez une période de 10 minutes de questions et observations au député de Okanagan—Similkameen—Merritt.

Toutefois, je vous rappelle également que j'ai soulevé cette question simplement pour obtenir des éclaircissements. Je suis entré à la Chambre pendant le vote et je voudrais simplement savoir. . .

M. Kempling: Vous l'avez fait exprès.

M. Riis: Je l'ai fait exprès, madame la Présidente. Si c'est antiparlementaire, je serai certes le premier à m'excuser d'avoir fait quelque chose que je n'aurais pas dû faire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député siège à la Chambre depuis longtemps. Il sait, j'en suis sûre, que les députés ne sont pas censés entrer à la Chambre pendant un vote. Ce n'est rien de nouveau.

Le député de Kamloops a la parole pour le même rappel au Règlement.

M. Riis: Je voudrais simplement faire une mise au point. Au fil des ans, des députés sont entrés à la Chambre à maintes reprises et, après le vote, ont exprimé comment ils auraient voté s'ils avaient été présents durant le vote.

Si je suis effectivement entré à la Chambre à un moment inopportun aujourd'hui, je conviens que cela va à l'encontre des traditions de la Chambre et je m'en excuse.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je dois, je le crains, m'opposer aux observations du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Il a dit que nous contestions l'autorité de la présidence. Je peux assurer à la présidence que mon premier rappel au Règlement n'avait aucunement pour objet de la critiquer. Je ne crois pas que les propos que j'ai tenus à ce moment-là se prêtent à une telle interprétation.

Si le député faisait allusion aux observations d'un de mes collègues, tout ce que je peux dire, c'est que celles-ci peuvent difficilement être interprétées comme une remise en question de l'autorité de la présidence, particulièrement dans le cas du député de Juan de Fuca, qui a proposé que la présidence consacre le temps de la Chambre. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Regina—Lumsden voulait prendre la parole.

• (1750)

M. Benjamin: Madame la Présidente, il est contraire au Règlement de contester l'autorité de la présidence et il en est ainsi depuis plusieurs années. Nous ne pouvons pas contester son autorité. Personne ne le fait.

Étant donné que ma femme attend un enfant. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: . . .pourrais-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est six heures?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le consentement n'a pas été accordé. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Benjamin: Ai-je le consentement unanime?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député n'a pas obtenu le consentement unanime pour déclarer qu'il est six heures. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Barrett: Madame la Présidente, je ne voulais pas dire que la présidence sait tout sur-le-champ. Je proposais une pause. Votre compromis est parfaitement acceptable. Mais je veux dire que je proteste contre la remarque selon laquelle j'ai contesté l'autorité de la présidence d'une manière ou d'une autre ou je m'attendais à ce qu'elle connaisse toutes les réponses.

J'ai demandé à faire une pause de cinq minutes. La proposition que vous avez faite est tout à fait acceptable. Mais je ne supporte pas qu'on remette en question mes motifs lorsque je fais un rappel au Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'ai pas remis en question les motifs du député et je lui suis vraiment très reconnaissante de trouver ma proposition tout à fait acceptable. La parole est au député de Calgary-Ouest pour reprendre le débat.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, quelle période bizarre de l'histoire du Parlement du. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Madame la Présidente, je ne peux, moi non plus, laisser passer les commentaires du député libéral sans protester, puisque je suis de ceux qui ont demandé à la présidence des précisions sur la question qu'elle devait trancher. D'ailleurs, le simple fait que la présidence ait jugé bon plus tard de différer sa décision prouve bien que les arguments que nous avancions étaient tout à fait fondés. Après avoir entendu les arguments de membres du caucus du Nouveau Parti démocratique et d'autres commentaires, la présidence a cru bon de reporter sa décision. Je sais que la présidence a également eu l'occasion de discuter avec le greffier de la situation qui était, de toute évidence, confuse.

Je m'élève personnellement contre les commentaires du député libéral qui prétend s'opposer lui aussi à la TPS, et ce malgré ce que son candidat à la direction de son parti fait actuellement. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les députés conviendront que la présidence s'est montrée très patiente jusqu'à maintenant. Mais nous ne devrions pas profiter de rappels au Règlement pour entamer un débat. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Tobin: Madame la Présidente, sachant fort bien que, cet après-midi, mes collègues à ma gauche me manipulent, moi, un député sincère et honnête, et m'ont obligé à intervenir de nouveau dans le débat, je tiens à signaler que je n'ai jamais fait allusion à un député du caucus néo-démocrate. Toutefois, le fait que cinq ou six de ces députés ont jugé nécessaire, après le spectacle qu'ils nous ont donné cet après-midi, d'intervenir pour proclamer leur innocence tient lieu de commentaires éloquents qui ne viennent pas de moi, mais bien d'eux.

Puis-je dire seulement que, lorsque j'ai attiré l'attention de la Chambre sur le fait qu'il fallait respecter la présidence et son autorité en dépit des débats passionnés qui s'y déroulent, il est évident que, malgré les efforts sincères que j'ai déployés pour améliorer le climat qui règne en cette enceinte, mes propos sont tombés dans l'oreille de sourds, soit mes collègues d'en face. Voilà, madame la Présidente. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Madame la Présidente, je n'ai pas eu la chance de terminer mes remarques sur la première intervention du député libéral. Il a affirmé que la Présidente avait le devoir de maintenir l'ordre à la Chambre et de faire respecter l'autorité de la présidence. Je soutiens que c'est la responsabilité de l'ensemble des députés. En prenant la parole pour quelque raison que ce soit, le député trompait la Chambre. Comme la Présidente aime le signaler aux gens de l'est et de l'ouest du Canada qui nous regardent et nous écoutent, il est très important qu'ils comprennent que ce n'est pas seulement la présidence qui a la responsabilité de maintenir l'autorité de sa charge, mais la Chambre et les députés de tous les partis.

Nous n'aimons pas toujours les décisions des présidents, mais nous savons qu'une fois rendues, elles doivent être acceptées.

• (1755)

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a invoqué le Règlement il y a environ dix minutes. J'ai pris une décision et j'ai dit que j'en reparlerais à la Chambre si un changement s'imposait à la lumière de nos recherches. Cette décision, ou la perception que les députés en ont eu, a suscité de nombreux commentaires. À mon avis, nous devrions considérer que le sujet est clos pour ce soir.

Le député a la parole pour la reprise du débat. Le député de Calgary-Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Madame la Présidente, après avoir passé 15 minutes à tenter de lancer ce débat, je ne demandais pas mieux que de commencer lorsque j'ai entendu un député du Nouveau Parti démocratique crier: «J'invoque le Règlement.» La seule défense qu'il me restait alors était de crier un tout petit peu plus fort, et peut-être un petit peu plus vite, «j'invoque le Règlement» parce qu'il y a effectivement matière à un rappel au Règlement. Je crois que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a mis le doigt dessus.

La question que le député vous a soumise, Madame la Présidente, consistait à savoir si on a défié la présidence. Y a-t-il défi quelconque? Comme l'a fait remarquer l'ancien whip du Nouveau Parti démocratique, c'est à nous tous de soutenir la présidence.

J'ai mis mon siège en jeu il y a deux ou trois jours après avoir repassé les enregistrements du débat de la Chambre au cours duquel deux députés de ce parti ont défié, et je dis bien défié, la présidence en votant à deux reprises, une fois oui et une fois non, pendant la même mise au voix, ce qui était une façon tout à fait typique de mettre la Présidence dans l'embarras.

J'ai entendu un membre de la Chambre des communes censément responsable, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, invoquer le Règlement pour demander s'il lui était permis d'entrer dans la salle au milieu d'un vote. Madame la Présidente, depuis le temps qu'il est leader parlementaire, il devrait savoir pertinemment qu'il ne pouvait pas le faire.

L'affront n'a pas été fait au gouvernement, mais à la présidence. Il existe une tradition de longue date à la Chambre qui veut que lorsqu'un parti, que ce soit l'opposition officielle, le gouvernement ou un tiers parti, veut donner une interprétation originale à un article du Règlement, ce parti a une conversation discrète avec la présidence pour le lui faire savoir, de sorte qu'elle puisse rendre une décision.

Depuis que le projet de loi sur la TPS a été présenté, l'opposition veut étouffer le débat, asphyxier la démocratie et réduire la Chambre au silence. Ils sont l'antithèse de la démocratie. Ils ne veulent pas de débat, mais l'opposition officielle oui, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a écouté un nombre considérable de rappels au Règlement depuis une trentaine de minutes, mais elle a aussi démandé aux autres députés de s'en tenir aux rappels et de ne pas se lancer dans des débats. À mon avis, le député de Calgary–Ouest amorçait un débat.

M. Benjamin: Il enfreignait le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député n'a pas la parole.

M. Benjamin: Madame la Présidente, quand la présidente de la Chambre des communes prend en délibéré une question de privilège, le député qui se lève pour la commenter enfreint le Règlement, et c'est justement ce que mon collègue a fait.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que le député de Kamloops cherche à obtenir la parole.

M. Riis: Je dois présenter des excuses à mon ami, le whip du gouvernement. Je pensais qu'il se lançait dans un débat. J'allais signaler que ses remarques n'étaient pas pertinentes mais, s'il commentait le rappel au Règlement, je ne peux pas vraiment m'y opposer.

M. Angus: Madame la Présidente, j'ai un bref rappel au Règlement. Comme whip du NPD, je sais que des députés se sont rassemblés pour fumer à la porte d'entrée des livraisons, là où ils ne peuvent pas entendre la sonnerie. Je demanderais à la présidence de voir s'il n'y aurait pas lieu de fournir ce service aux députés qui ont encore la mauvaise habitude de fumer car, au moins, ils devraient être avertis quand il y a un vote.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous savons tous qu'aujourd'hui, journée de l'opposition, le Nouveau Parti démocratique entend aborder une importante question environnementale. Comme cette question doit vraisemblablement faire l'objet d'un vote à l'issue du débat, les représentants des partis, qui ont discuté de la chose, sont tombés d'accord pour surseoir à ce vote jusqu'à lundi 18 heures, à condition que la Chambre puisse passer maintenant aux affaires courantes.

M. le Président: Le ministre de la Justice demande la parole.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais confirmer que les représentants des partis ont en effet discuté de la chose et que le gouvernement est d'accord, tout comme l'est sans aucun doute l'opposition officielle. Je me réjouis que cette précision figure au compte rendu. Peut-être la présidence pourrait-elle lui donner un caractère officiel en élaborant, par exemple, un ordre de la Chambre à cet effet.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Nous sommes effectivement d'accord, monsieur le Président. Étant donné que les députés savent maintenant que, par suite du changement apporté à l'horaire du lundi, la Chambre commence à siéger à 13 heures et non plus à 11 heures, nous sommes d'accord pour que le vote ait lieu à 18 heures sans que le gouvernement ne puisse prolonger la séance d'un temps égal à celui dont il aura été privé. Cette précision apportée, nous sommes d'accord.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Par souci de précision, monsieur le Président, puis-je demander au député s'il propose que le vote ait lieu lundi à 18 h 45?

M. Gauthier: À 18 heures exactement.

M. Hawkes: C'est que le lundi, en vertu de son nouvel horaire, la Chambre doit étudier de 15 heures à 19 heures les initiatives ministérielles. Si elle devait procéder au vote à la fin de cette étude, elle devrait le faire à 19 heures, une fois que la cloche aurait retenti pendant 15 minutes. Si le député demande que le vote ait lieu pendant le temps alloué au gouvernement, j'imagine que la cloche devrait commencer à sonner à 18 h 45 ou peut-être 18 h 30. Propose-t-il au contraire que la Chambre cesse à un moment quelconque son étude des initiatives ministérielles pour tenir ce vote? Si quelqu'un a une idée à proposer au sujet de l'heure à laquelle la Chambre devrait procéder à ce vote lundi, le gouvernement est tout prêt à l'entendre.

Si nous avons décidé de modifier les heures de séance le lundi, monsieur le Président, c'est pour permettre aux députés de venir à la Chambre ce jour-là pour participer aux votes différés. Voilà pourquoi nous nous sommes mis d'accord pour procéder plus souvent à ces votes différés à 19 heures plutôt qu'à 18 heures. Peut-être certains souhaitent-ils agir autrement cette fois-ci.

M. le Président: J'entendrai à nouveau le député d'Ottawa-Vanier, puis le député de Kamloops.

• (1110)

M. Gauthier: Monsieur le Président, puisque j'ai soulevé la question, j'ajoute un commentaire. Le whip du gouvernement et moi-même pouvons effectivement demander à la présidence de reporter un vote. En l'occurrence ce n'est pas possible. Cependant, avec le consentement du Nouveau Parti démocratique et à sa demande, j'accepte que le vote soit reporté à 18 heures lundi. Je crois comprendre que la sonnerie se fera entendre à compter de 17 h 45 et que le vote sera pris après.

La raison, c'est que nous devrions normalement voter à 15 heures, après la période des questions et les affaires courantes. Ce serait la façon de faire normale, mais en votant à 18 heures, nous donnerions le temps aux députés de l'Ouest d'arriver—et j'entends très clairement claquer les fouets des ministériels. Je crois que cela convient. J'espère que nous nous comprenons bien. Des comités siègent lundi soir et ils éprouvent certaines difficultés. Six ou sept comités seront en séance. À mon avis, le problème c'est de réussir à permettre aux députés de se présenter pour le vote, d'aller manger puis de se rendre aux comités où ils siègent. Nous serions assez souples pour comprendre que les députés ont le devoir de se présenter

aux séances de leur comité et à la Chambre pour voter. C'est la seule raison qui me pousse à demander un vote à 18 heures. Si tous les députés ne sont pas d'accord, je me plierai à la volonté de la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, au départ, il s'agissait seulement de sonder le terrain et il semble que tous les députés qui le désirent, peuvent se trouver un vol ou prendre les autres arrangements nécessaires pour être présents à 18 heures, lundi. Il s'agit de s'entendre pour que la sonnerie soit déclenchée à 17 h 45 et que le vote soit pris à 18 heures. C'est aussi simple que cela. Il importe, je crois, de préciser que le vote aura lieu à 18 heures et que l'examen des initiatives parlementaires sera interrompu jusqu'après le vote.

M. Lewis: Monsieur le Président, je me rends compte que nous sommes en train de négocier entre les partis à la Chambre, ce qui est inhabituel, mais nous le faisons de bonne foi.

Le gouvernement se rendra volontiers à cette demande à une condition: qu'il soit bien entendu que si la sonnerie se fait entenre à 17 h 45 pour le vote à 18 heures, personne n'usera de tactiques dilatoires en soulevant la question de privilège ou en invoquant le Règlement pour nous empêcher de reprendre le débat après le vote.

M. le Président: La Chambre a entendu cette proposition. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La députée de South West Nova voudra sans doute discuter plus tard avec la présidence de ce que nous venons de faire. Je l'invite donc à venir me voir dans mes locaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, c'est une journée bien spéciale pour nous tous qui cherchons à faire régner l'harmonie, dans un climat de collaboration, entre nos deux communautés de langue officielle. En effet, il y a 25 ans aujourd'hui, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, coprésidée par André Laurendeau et Davidson Dunton, présentait son rapport préliminaire. Il s'agissait là d'un document historique pour le Canada.

Ce rapport ouvrait aux Canadiens et aux Canadiennes des perspectives exaltantes que leur présentaient quelques-uns de leurs compatriotes qui avaient passé deux ans à écouter attentivement les préoccupations et les aspirations des gens du pays, à réfléchir sur les propos qu'on leur avait tenus et à mûrir longuement les conclusions qu'ils allaient nous proposer.

[*Français*]

Par la suite, tous les partis de la Chambre ont appuyé un train de mesures visant à promouvoir l'égalité des deux langues officielles au pays.

Au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis, nous avons progressé vers une plus grande justice linguistique. La Loi sur les langues officielles de 1969, la Loi constitutionnelle de 1982 et la nouvelle Loi sur les langues officielles de 1988 nous ont fourni le cadre qui nous a permis de poursuivre nos objectifs communs.

[*Traduction*]

L'une des premières mesures que nous ayons prises, et sans doute la plus importante, a été d'ouvrir grandes les portes du gouvernement du Canada aux deux communautés linguistiques. Notre fonction publique offre ainsi de meilleures chances aux Canadiens et aux Canadiennes de langue française et de langue anglaise dans un milieu où ceux-ci peuvent travailler en toute harmonie tout en

jouissant de chances égales d'avancement. Le gouvernement a fait des progrès importants en ce qui concerne la prestation de ses services au public dans les deux langues officielles.

Le gouvernement s'est aussi employé à encourager les provinces et les territoires à offrir à leurs minorités de langue officielle des services dans leur propre langue.

[*Français*]

Dans le domaine de l'éducation, il y a maintenant des dizaines de milliers d'enfants francophones de l'extérieur du Québec qui peuvent se faire instruire dans leur propre langue là où ils ne le pouvaient pas auparavant. De même, des milliers d'élèves anglophones de toutes les régions du pays ont la possibilité d'apprendre le français en tant que langue seconde.

[*Traduction*]

La population anglophone du Québec continue à avoir accès à un réseau d'écoles, de collèges et d'universités de langue anglaise. De plus, le français et l'anglais font l'objet d'un enseignement plus poussé comme langues secondes dans les écoles du Québec.

[*Français*]

Des centres scolaires et communautaires au service des groupes minoritaires de langue officielle ont vu le jour dans plusieurs provinces. Des minorités de langue officielle ont maintenant leur propre station de radio communautaire ou leur propre journal communautaire. Elles sont également représentées par des organisations qui s'efforcent de consolider les liens à l'intérieur même de leurs communautés. Les plus connues sont la Fédération des francophones hors Québec et Alliance Québec, mais il y en a beaucoup d'autres.

[*Traduction*]

Il est inévitable qu'il y ait parfois des tensions, mais les progrès que nous avons accomplis depuis un quart de siècle nous ont permis de consolider nos acquis et de voir les choses sous de toutes nouvelles perspectives. Nous avons appris à mieux nous connaître les uns les autres. Nous avons pris l'habitude du dialogue, si essentiel à notre survie.

Étant moi-même membre d'une communauté minoritaire de langue officielle, je suis fier de ce que nous avons accompli, en tant que Canadiens, pour promouvoir nos deux langues officielles. La collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires à cet égard témoigne éloquemment de l'engagement du Canada tout entier à faire régner l'égalité des deux langues officielles. Nos initiatives conjointes contribuent pour beaucoup à donner un nouvel essor à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde; par ailleurs, nous améliorons aussi d'autres services dans les deux langues officielles.

[*Français*]

Ces mesures prospectives jettent les bases d'un Canada uni dans la diversité et plein de promesses pour l'avenir.

Tout cela a commencé il y a 25 ans. C'est donc une journée mémorable dans l'histoire de notre pays.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, un quart de siècle s'est écoulé depuis le jour où la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a été instituée par le premier ministre d'alors, le très honorable Lester B. Pearson. Un quart de siècle, cela peut paraître bien court dans la vie d'un pays, mais un quart de siècle pour les minoritaires de langues officielles, obligées de se battre pour conserver leur héritage, c'est sans doute, pour bien d'entre-nous, une éternité.

Dans son rapport, la Commission Laurendeau-Dunton disait que le Canada traverse la pire crise de son histoire. Cela, c'était dans les années 1960, madame la Présidente. L'histoire en 1989 semble vouloir se répéter. Nous assistons en effet à une nouvelle émergence d'intolérance et d'incompréhension basée en grande partie sur l'ignorance et la désinformation.

• (1120)

Une voix: C'est malheureux!

M. Gauthier: En dépit des nombreux efforts consentis, en dépit des lois fédérales adoptées en 1969, en 1973 et en 1988, en dépit des lois provinciales, telles la Loi 8 en Ontario et, au Québec, la Loi 142, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour assurer que notre dualité linguistique canadienne soit empreinte de respect, de générosité et d'indulgence.

Madame la Présidente, réjouissons-nous aujourd'hui d'avoir réalisé des progrès mais demeurons réalistes. Comme on dit chez nous: Réjouissons-nous, mais pas trop.

L'équité linguistique est loin d'être atteinte. Dans certaines provinces, des mouvements et des groupes sèment la discorde parce qu'ils ne reconnaissent pas la richesse de notre pays qui s'est donné deux langues officielles dans sa Constitution. Ils ne reconnaissent pas les bases mêmes de notre histoire.

Pour assurer le respect de l'équité des deux langues officielles, nous devons faire appel à un leadership soutenu et à la compréhension des Canadiens et Canadiennes à tous les niveaux, que ce soit au niveau fédéral, provincial, municipal ou scolaire. C'est à cette seule condition que nous assurerons la justice linguistique dans ce pays. Il nous faut expliquer au peuple canadien les défis que nous

devons relever si nous voulons conserver cette richesse fondamentale de notre pays.

Alors que la minorité linguistique au Québec a accès aux écoles, aux tribunaux, à la législature et à une gamme de services sociaux, dans la majorité des autres provinces, on refuse encore à la minorité francophone, non seulement son droit à l'éducation dans sa langue, mais l'accès au contrôle des institutions, l'accès aux tribunaux, l'accès à la législature, aux services de santé, et j'en passe. Certains groupes sont même devant les tribunaux pour faire reconnaître leur droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue officielle.

Malgré l'appui que le gouvernement fédéral donne aux provinces, il faut intensifier les efforts pour faire comprendre au peuple canadien que de donner des droits à une minorité n'enlève rien à ceux de la majorité.

Quand on voit une situation comme celle qu'a connue cette semaine la ville de Sault-Sainte-Marie, on est en droit de se poser de sérieuses questions. Enlever à une minorité des droits qu'on ne lui avait même jamais consentis, pour nous, c'est tenter de soigner une épidémie dont le diagnostique n'a même pas été apporté. madame la Présidente, je trouve cette situation-là déplorable et je le regrette énormément. Comment a-t-on pu croire en toute conscience qu'une population de 4 p. 100 pouvait menacer 85 000 habitants?

Si nous voulons assurer à notre pays un avenir harmonieux, la majorité doit cesser de prendre en otage sa minorité. On doit cesser ces campagnes de peur. La haine n'a jamais engendré l'harmonie. Dans le cas de Sault-Sainte-Marie, seule la peur constitue une menace.

[*Traduction*]

Nos deux langues officielles constituent pour le Canada des trésors inestimables, le plus important aspect de notre patrimoine. Elles sont l'une des caractéristiques les plus distinctes de notre pays. Elles ne devraient pas entraîner la division, elles devraient plutôt nous unir, puisqu'elles font du Canada une nation spéciale. Les minorités linguistiques ne devraient pas avoir à lutter pour survivre ou pour jouir de leurs droits légitimes. Elles devraient pouvoir chérir et partager l'héritage que leur ont laissé leurs ancêtres.

Peu importe que nous soyons d'expression française ou anglaise, ne sommes-nous pas tous Canadiens? Le Canada n'appartient-il pas à chacun de nous? Alors, pourquoi ne pouvons-nous pas tous vivre en harmonie, dans le respect et la confiance mutuels? Notre ignorance et notre intolérance envers nos minorités ternissent l'image du Canada. Quand vous éliminez la langue d'un peuple, vous anéantissez en même temps une partie du pays.

Les Canadiens se sont dotés d'une constitution qui reconnaît les deux langues officielles. La loi de notre pays devrait être respectée et protégée par tous les gouvernements et tous les citoyens. Sinon, le Canada ne sera qu'un château de sable.

Pour accroître le respect que nous nous portons mutuellement, nous devons prêter attention à cet aspect important de notre culture. Nous devons absolument tenter de nouer des liens étroits entre nous. Nous devons accepter des compromis, respecter les intentions de chacun et vivre dans un respect mutuel.

Tout espoir n'est pas perdu. J'espère que nous découvrirons au cours des vingt-cinq prochaines années, sous l'égide de chefs forts, le moyen d'accéder à la paix et à l'équité en matière linguistique.

[*Français*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui, en tant que député de l'Ouest du Canada et pour le Nouveau parti démocratique du Canada, pour reconnaître le 25e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

[*Traduction*]

Quand la commission a été établie, André Laurendeau, éminent Canadien qui en était co-président, a déclaré puisque Paris valait bien une messe, comme le veut l'histoire, le Canada valait sûrement une commission. Et quelle commission! Elle a eu une profonde influence sur le Canada.

[*Français*]

La vision exprimée dans les recommandations de ce rapport a eu une influence considérable sur l'histoire de notre pays. Les recommandations centrales, le principe que les minorités de langues officielles du Canada sont assurées de recevoir les services publics dans leur langue maternelle, l'idée que le français, autant que l'anglais, doit être une langue de travail au Canada, etc., étaient refléchis dans la Loi sur les langues officielles de 1969, la

Charte canadienne des droits et libertés, et plus récemment, dans le projet de loi C-72 adopté avant les dernières élections.

[*Traduction*]

À l'occasion du 25e anniversaire de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, je me souviens du temps où nous demandions quand elle publierait son rapport. Nous n'étions pas vraiment sérieux, car les commissions royales prennent tout leur temps. On nous avait répondu que, éventuellement, elle présenterait son rapport. C'était une affaire sérieuse, car il s'agissait d'une commission très importante.

Comme l'ont dit les députés qui se sont exprimés avant moi, il y a lieu de nous réjouir et de nous inquiéter. Les Canadiens bilingues sont plus nombreux que jamais auparavant. D'après de récentes données de Statistique Canada, le pourcentage est passé de 13,5 en 1971 à 16,2 à l'heure actuelle, donc nous faisons des progrès.

Cela montre clairement que les jeunes Canadiens—je répète, les jeunes—veulent apprendre l'anglais ou le français, selon le cas. Chaque jour dans leurs classes, leurs échanges et leurs voyages, ils démontrent leur appui à un pays bilingue. C'est cela qu'il faut garder à l'esprit quand nous sommes témoins de démonstrations bruyantes de personnes qui font preuve d'intolérance envers nos minorités de langue anglaise ou française. Regardez la télévision, vous constaterez que ces gens-là sont d'âge mûr. Les jeunes sont tolérants et leur vision différente du Canada est celle que reflètent les rapports de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

On parle beaucoup de sociétés distinctes au Canada. L'Accord constitutionnel du lac Meech reconnaît le caractère distinct du Québec et c'est un point de vue que partage mon parti, le NPD. Cependant, je pense que l'Accord crée également neuf autres société distinctes. Il me semble qu'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes récemment enlisés dans un bourbier constitutionnel, c'est que cette conception du Canada va à l'encontre de celle d'André Laurendeau et de Davidson Dunton qui est énoncée dans le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme paru il y a 25 ans. Lorsque nous parlons de sociétés distinctes, n'oublions pas qu'un des principaux traits distinctifs du Canada, c'est son bilinguisme. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous pouvons comparer notre situation à celle qui existe en Californie, où certains efforts ont été déployés pour déclarer cet État unilingue. Nous, Canadiens, voyons les choses d'un autre oeil. Nous considérons le Canada comme un pays bilingue, ce qui est en grande partie attribuable à la commission royale établie il y a 25 ans. Nous ne sommes pas un creuset.

Pour préserver notre caractère distinctif, nous devons continuer d'appliquer des principes nationaux qui, dans la mesure du possible, donnent aux Canadiens la chance de vivre, d'apprendre et de travailler dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Tous ceux d'entre nous qui appuient la vision de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme doivent défendre plus vigoureusement que jamais le principe de la tolérance au pays.

• (1130)

Je voudrais conclure avec deux citations, l'une de sir Wilfrid Laurier et l'autre de son rival, Henri Bourassa. Laurier a déclaré en 1897, à l'occasion du jubilé de diamant: «S'il y a une chose à laquelle j'ai consacré ma vie politique, c'est d'essayer de promouvoir l'unité, l'harmonie et l'amitié entre les divers éléments du pays. Mes amis peuvent m'abandonner, me retirer leur confiance, m'enlever la mission qu'ils m'ont confiée, mais je ne dévierai jamais de cette ligne de conduite.»

Laurier envisageait le Canada comme une société tolérante mais sans qu'il soit nécessaire d'adopter des lois à cette fin.

Je voudrais conclure en citant le vrai fondateur de la Commission B.B. et du bilinguisme au Canada, à savoir le nationaliste québécois, Henri Bourassa. Je cite un passage tiré de la page 78 de l'oeuvre de Tom Berger, ancien juge de Colombie-Britannique, qui est intitulée «Fragile Freedoms». Je conclurai par ces lignes:

> Bourassa poursuivit en décrivant sa vision d'un Canada bilingue et biculturel, d'un pays franco-anglais d'un océan à l'autre.
>
> . . .Nous méritons mieux que d'être considérés comme les sauvages des vieilles réserves et de nous entendre dire: «Restez au Québec, continuer de stagner dans l'ignorance, vous y êtes chez vous; mais ailleurs vous devez devenir Anglais.»
>
> Non, nous avons le droit de parler français, d'être de religion catholique, d'être libres d'après la Constitution. . . (et) de jouir de ces droits dans toute la Confédération.
>
> À notre propre époque, Pierre Trudeau a adopté l'idée de Bourassa d'un Canada bilingue et biculturel. Trudeau est l'héritier de Bourassa et non pas de Laurier. La Loi sur les langues officielles de 1969 a élargi la gamme des services offerts en anglais et en français dans les ministères et les organismes fédéraux, conformément à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

On assiste actuellement grâce à la Charte des droits à un nouvel élargissemnt de l'utilisation de ces deux langues officielles, et cela se traduit par la garantie d'un enseignement en anglais et en français dans tout le pays,

par le désir des jeunes Canadiens, et non de la vieille génération, de voir un pays bilingue.

C'est le véritable héritage que Laurendeau et la commission royale nous ont laissé. C'est notre vision du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU ONZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Madame la Présidente, j'ai consciencieusement tenté pendant près d'une semaine de déposer ce rapport.

C'est avec grand plaisir, en conformité de l'article 34 du Règlement, que je dépose à la Chambre, dans les deux langues officielles, le onzième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C–38 – PRÉSENTATION DU RAPPORT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C–38, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la responsabilité de l'État, la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois en conséquence, avec modifications.

Le rapport est préparé par le président du Comité, M. MacLellan, et je le présente en son nom.

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SÉLECTION – TRENTE ET UNIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le trente et unième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)) demande à présenter le projet de loi C–63, intitulé: «Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales».

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît–il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera–t–il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C–282, Loi modifiant la Loi sur les banques (pratiques bancaires équitables).

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet–elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, le projet de loi prévoit que certains services bancaires de base seront entièrement gratuits. En outre, les frais de service bancaire sont gelés, avec effet rétroactif. Troisièmement, les Canadiens qui ont des plaintes à formuler au sujet des frais de service bancaire pourront désormais s'adresser à un protecteur du citoyen.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, comme vous pouvez le constater, j'ai une foule de pétitions. Pour gagner du temps, je les présenterai toutes en bloc.

Ces pétitionnaires s'inquiètent de la décision du gouvernement de donner suite à son projet de TPS. Ils donnent une longue liste de raisons pour lesquelles ils sont contre cette taxe.

Ces pétitionnaires viennent des municipalités de Kamloops, Westsyde, Brocklehurst, Avola, Westmount, Batchelor Hills, Barriere, Dallas, Valleyview, Blue River, Paul Lake, Barnhartvale, Knusford, Chase, Clearwater, Blackpool, Birch Island, Kamloops Indian Reserve, Wells Gray Park, Chu Chua, Skwaam Bay, Black Pines, Harpers Ranch, Rayleigh, Niskonlith Lak, Louis Creek, Logan Lake, Little Fort, Heffley Creek, Darfield, McLure, Monte Creek, East Barriere Lake, Vinsulla, Trapp Lake, Tranquille Plateau, Monte Lake, Pinantan Lake, Pritchard, Savona, Vavenby, Westwold, Deadman's Creek, Lac Le Jeune et Cherry Creek.

Ils demandent au Parlement du Canada de tout faire pour empêcher le gouvernement d'aller de l'avant avec son projet de TPS.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai reçu une pétition d'Albertains qui s'opposent énergiquement à la taxe sur les produits et services.

Ils affirment que le gouvernement fédéral conservateur veut imposer aux Canadiens une nouvelle taxe cachée qui s'appliquera à tout ce qu'ils achètent, que cette nouvelle taxe générale sur les produits et services frappera durement et injustement les Canadiens à revenus faibles et moyens et qu'elle sera en outre une lourde charge pour les petites entreprises.

Les pétitionnaires affirment que cette razzia sur les contribuables n'entraînera pas pour eux seulement un accroissement des taxes, mais aussi un accroissement de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Ils prient humblement le Parlement de rejeter le projet gouvernemental de taxe sur les produits et services.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour présenter, conformément aux dispositions du Règlement, une pétition signée par des habitants de Windsor, en Ontario.

La demande que font ces pétitionnaires ne vous étonnera pas. Ils veulent qu'on rejette cette taxe sur les produits et services, qui est abominable, contestable et déraisonnable, avant même qu'elle ne voie le jour. Je suis très heureux d'appuyer leur requête.

Ils prient les députés ministériels de commencer à écouter les gens de Windsor et d'autres régions.

• (1140)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition que j'appuie d'emblée et qui est signée par des centaines d'habitants de Val Thérèse, de Val Caron, de Blezard Valley, de Capreol, de Coniston, de Sudbury, de Garson, de Lively, de Naughton, de Walton, de Noëlville et de St. Charles.

Ces pétitionnaires soulignent que le projet de taxe sur les produits et services est régressif, qu'il ne tient pas compte de la capacité de payer du contribuable et que, en fait, le gouvernment ne s'est pas attaqué à l'actuel régime fiscal, qui est injuste, car il permet aux Canadiens et aux sociétés riches de ne payer aucun impôt fédéral ou alors presque rien.

Par conséquent, ils demandent au Parlement de prier le gouvernement de renoncer à ce projet régressif de taxe à la consommation, qui fera reposer le fardeau fiscal sur les Canadiens ordinaires.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la Présidente, la première affaire à l'ordre du jour de la Chambre des communes pour les années 90 a fait l'unanimité parmi les députés, qui ont voté en faveur de la préservation de la vallée de la Rouge, zone de 10 000 acres située dans la région de Toronto, pour en faire un parc.

Je voudrais présenter aujourd'hui les noms des pétitionnaires qui se joignent aux députés à la Chambre des communes. Ils viennent de Scarborough, Mississauga, Richmond Hill, North York, Markham et Toronto, et veulent eux aussi se joindre aux députés pour adresser un message très ferme au premier ministre Peterson de l'Ontario afin qu'on protège la vallée de la Rouge en en faisant un parc.

C'est une zone naturelle tout à fait unique et précieuse. Il y va de l'intérêt national de préserver la faune et la flore de cette zone.

Le rapport provisoire de la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto a recommandé de préserver la vallée de la Rouge, comme l'ont fait le maire de Scarborough et des milliers de gens appartenant à l'association de protection du bassin de la Rouge.

Je suis donc très heureuse de présenter cette pétition qui invite le gouvernement de l'Ontario à faire un parc de la vallée de la Rouge.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des habitants de Winnipeg, Dugal, au Québec, Ste-Foy, North Vancouver, Canoe Bay, Roblin, en Saskatchewan, Saskatoon East, Thunder Bay et Barrie. Les pétitionnaires sont d'avis que le gouvernement ne devrait pas éliminer les services de VIA Rail qui sont si importants pour les petites villes et localités du pays.

Ils demandent donc au Parlement du Canada de maintenir le réseau canadien actuel de VIA Rail, de doter cette société de nouveau matériel et d'adopter une loi sur les trains de voyageurs lui donnant un mandat clair.

Enfin, ils demandent au Parlement que de nouveaux tarifs soient négociés avec les sociétés de chemins de fer.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de North York, Toronto, Thunder Bay, Middleton, en Nouvelle-Écosse, Dollard, au Québec, et de Downsview qui se préoccupent de la façon dont le gouvernement traite actuellement les gens de Natashquan, au Labrador et dans l'est du Québec.

Ils demandent au Parlement d'unir ses efforts à ceux de l'Assemblée des premières nations, des Innu du Labrador et d'autres peuples autochtones du Nord canadien pour s'opposer aux exercices d'attaque de l'OTAN et du NORAD sur leurs terres.

Ils souhaitent que le gouvernement du Canada mette fin à tous les exercices de vol à basse altitude de l'OTAN et du NORAD et qu'il interdise l'aménagement d'installations de l'OTAN au Canada, notamment le centre d'entraînement à l'utilisation des armes de l'aviation de chasse tactique qui doit être construit à Goose Bay, au Labrador. Ils demandent au Parlement d'utiliser les sommes que le Canada consacre au financement des activités de l'OTAN et du NORAD pour aider les peuples autochtones du Canada à reprendre le contrôle de leurs terres et de leurs moyens de subsistance en favorisant le développement durable pour l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, moi aussi j'ai une pétition signée par des gens de la région d'Ottawa qui s'opposent à cette taxe sur les produits et services, qui est une taxe régressive qui fera perdre plusieurs milliers d'emplois dans le secteur de la petite et moyenne entreprise et qui fera augmenter l'inflation.

Ces pétitionnaires nous demandent à nous, les libéraux, de nous opposer avec tous les moyens à notre disposition afin que cette taxe ne devienne pas loi.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): Je vous remercie, madame la Présidente. Pendant plus d'une dizaine de jours, le gouvernement a lésé les Canadiens dans leur droit démocratique de présenter des pétitions à leurs représentants à la Chambre des communes.

J'ai donc effectivement le plaisir et l'honneur de présenter ce matin une pétition au nom de centaines de Canadiens du sud-est de l'Ontario. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer son projet de loi établissant une taxe sur les produits et services, taxe qui aura des conséquences catastrophiques non seulement pour les petites entreprises, mais encore pour les personnes âgées, les étudiants, les Canadiens à revenu moyen et les Canadiens à faible revenu.

Ils demandent au gouvernement de donner suite à leur pétition et d'abandonner une fois pour toutes l'idée d'imposer une taxe pareille, à quelque niveau qu'elle soit.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Je vous remercie, madame la Présidente. Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition que le greffier des pétitions a jugée conforme au Règlement. Les pétitionnaires viennent non seulement de ma circonscription de Hamilton-Ouest, comme pourront le constater les députés de Hamilton-Wentworth et de Burlington, mais aussi de Dundas et de Greensville, et notamment de Burlington.

Ils contestent vivement la nouvelle taxe sur les produits et services qu'ils qualifient de ponction fiscale sans précédent au Canada et qui, selon eux, va accroître non seulement les impôts, mais encore l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Ils demandent humblement au Parlement d'abandonner l'idée d'imposer cette taxe sur les produits et services.

LE DROIT À LA VIE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition signée par environ 24 personnes de Portage La Prairie, au Manitoba, qui désirent que le Parlement promulgue une loi visant à protéger la vie humaine de la conception jusqu'à la mort.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe McGuire (Egmont): Merci Madame la Présidente. Je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement afin de présenter une pétition contre la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de cesser ses efforts pour imposer la taxe sur les produits et services à une population récalcitrante.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une pétition provenant de nombreux Canadiens qui sont très préoccupés par la taxe sur les produits et services et qui désirent faire savoir au gouvernement qu'ils sont mécontents.

Ils y voient simplement une autre ponction fiscale qui ne profitera certainement pas aux Canadiens. En fait, cette mesure fera beaucoup de tort à la population du Canada.

VIA RAIL

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui le privilège, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition au nom de personnes qui réprouvent ce que le gouvernement a fait à VIA Rail, notamment en réduisant son budget de 500 millions de dollars, ce qui entraîne une diminution du service et qui rend impossible l'achat du matériel roulant nécessaire au maintien du réseau.

Ils demandent au gouvernement du Canada de forcer la société à soumettre un plan d'entreprise ferme pour assurer la continuation de ses opérations en tant que mode de transport de calibre mondial.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est mon devoir et mon plaisir, aujourd'hui de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition dûment certifiée, de Canadiens qui s'opposent absolument à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement, qu'elle soit de 9, de 7 ou même de 1 p. 100.

Les signataires font partie des Canadiens, 72 p. 100 de la population, qui disent clairement au gouvernement qu'ils ne veulent d'aucune TPS. Merci, madame la Présidente.

• (1150)

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'invoque volontiers l'article 36 du Règlement pour ajouter aux milliers de signatures que j'ai déjà présentées quelque 300 noms de citoyens canadiens, en grande partie d'Edmonton, mais aussi d'ailleurs au Canada. Les pétitionnaires invitent le Parlement à rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services et à obliger le gouvernement à renoncer à son projet d'accabler davantage les Canadiens ordinaires en leur imposant une taxe régressive à la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale.

Je suis déterminé à présenter ces signatures à la Chambre jusqu'à ce que le gouvernement renonce à la TPS ou que les Canadiens se débarrassent du gouvernement.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'ai bien l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter, au nom de mon collègue le député de Windsor-Ouest, une pétition signée par des gens de la région de Windsor qui s'opposent eux aussi à la taxe sur les produits et services.

Ils tiennent cette taxe pour régressive, injuste et inflationniste et ils insistent pour que le gouvernement actuel renonce à son projet. Ils prient humblement le Parlement d'accéder à leurs voeux.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par quantité d'électeurs de la circonscription de Windsor-Ouest qui s'opposent à la taxe sur les produits et services et prient le Parlement de rejeter cette taxe qu'ils tiennent pour injuste et régressive.

[*Français*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe est jugée correcte. Il me fait plaisir, de la part de mes concitoyens de la région de Windsor et de London, de m'exprimer pour eux. Ils demandent que le Parlement rejette cette taxe sur les produits et services. Ils trouvent cette proposition totalement injuste.

Affaires courantes

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 152, 174, 176, 181, 182, 187, 188, 189, 202, 203, 204 et 207.

[*Texte*]

LE TARIF CONCERNANT LE BOIS D'OEUVRE

Question no 152—**M. Gardiner:**

Depuis la mise en oeuvre du protocole d'entente intervenu avec les États-Unis relativement au tarif concernant le bois d'oeuvre, le gouvernement a-t-il reçu de quelque palier de gouvernement, commission ou organisme privé des États-Unis des communiqués, messages, bulletins officiels de renseignements ou lettres concernant ce protocole d'entente, et, dans l'affirmative, *a*) ministère par ministère, combien en a-t-on reçu, *b*) dans chaque cas, à quelles dates?

L'hon. John Carnell Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Depuis la signature du Mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre, le 30 décembre 1986, le Gouvernement du Canada a reçu à ce sujet, de la part du gouvernement américain, de commissions et d'organismes privés aux États-Unis, 64 communiqués, messages, avis officiels ou lettres.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada: 49;

Ambassade du Canada à Washington: 7;

Revenu Canada: 8;

Forêts Canada: 0.

On trouvera ci-joint une liste de la correspondance reçue par les différents ministères et organismes, avec les dates.

Memorandum d'entente sur le bois d'oeuvre
Correspondance avec les États-Unis

Affaires extérieures et commerce extérieur

1987	1988	1989
janvier 8	mars 22	février 22
janvier 8	mai 4	mars 3
janvier 22	mai 27	mars 17
février 13	juin 7	mars 27
février 20	juin 9	avril 25
février 24	juin 22	juin 20
mars 6	juin 23	juillet 21
mars 16	juillet 14	juillet 21
mars 16	août 22	août 4
mars 18	octobre 5	septembre 22
avril 28	novembre 14	octobre 16
mai 1	novembre 22	novembre 2
mai 4	novembre 23	décembre 1
juillet 31	décembre 21	décembre 1
octobre 16	décembre 29	décembre 11
décembre 15		décembre 21
		décembre 22
		décembre 22

Ambassade du Canada—Washington

août 21	mars 1	avril 10
décembre 15	avril 7	avril 21
	juillet 7	

Revenu Canada

janvier 11	janvier 4	août 2
mai 1		
septembre 8		
novembre 2		
novembre 2		
décembre 1		

«LA MODÉRATION DANS LES SALAIRES ET LES PRIX» DANS LE SECTEUR PUBLIC

Question no 174—**M. Young (Gloucester):**

1. Le gouvernement a-t-il des projets pour encourager «la modération dans les salaires et les prix» dans le secteur public et, dans l'affirmative, *a*) quels sont-ils, *b*) cela comprend-il des projets pour empêcher que les futures conventions collectives dans le secteur public fédéral comportent des clauses prévoyant l'indexation totale ou partielle des salaires et des avantages en fonction des hausses (i) de l'indice des prix à la consommation (ii) de tout autre indice, avant ou après la mise en oeuvre de la taxe projetée sur les produits et services, et, dans l'affirmative, de quelle façon?

2. Combien d'employés du gouvernement sont actuellement protégés par des conventions collectives prévoyant l'indexation des salaires et des avantages *a*) en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation, *b*) en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation, dimimuées de trois pour cent, *c*) sans tenir compte d'aucun indice, *d*) en fonction d'autres indices?

L'hon. Robert R. de Cotret (président du Conseil du Trésor): 1. Le gouvernement n'a pas l'intention d'apporter des changements à la façon dont sont fixés la rémunération et les avantages sociaux.

2. Aucune convention collective ne prévoit l'établissement de la rémunération et des avantages sociaux des fonctionnaires fédéraux en fonction d'un indice.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES – LE BUDGET

Question nº 176—**M. Young (Gloucester):**

Le gouvernement a-t-il budgétisé ou dépensé de l'argent pour faire de la publicité et fournir des explications aux Canadiens au sujet de la taxe projetée sur les produits et services et, dans l'affirmative, *a*) combien, pour le présent exercice et chacun des exercices à venir, *b*) quelle somme a-t-il déjà dépensé pour (i) le fonctionnement de ses services téléphoniques de renseignements sur la taxe projetée sur les produits et services (ii) les brochures concernant la taxe projetée sur les produits et services (iii) la publicité dans les divers media (iv) l'embauche de nouveau personnel chargé exclusivement ou partiellement de cette publicité ou de ces explications ou d'opérations de communication au sujet de la taxe projetée (v) la location de bureaux et de matériel pour ces activités (vi) les autres frais?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): (a) Pour les exercices financiers 1989-1990 et 1990-1991 le Conseil du Trésor a approuvé un budget de fonctionnement de 7.661 millions pour le groupe de travail sur la taxe sur les produits et services: soit 5.138 millions pour 1989-1990 et 2.523 millions pour 1990-1991. Ces chiffres comprennent les dépenses pour les salaires, les déplacements, les fournitures, le matériel, etc.

De plus, un budget de 4.5 millions a été établi pour la campagne d'information publique sur la TPS pour l'exercice financier 1989-1990.

b) À date:

(i) La somme de 476 200 $ a été dépensée pour le service d'information (ligne téléphonique sans frais).

(ii) Les dépenses pour les dépliants qui expliquent la TPS se chiffrent à 204 600 $.

(iii) Du budget de 4,5 $ millions de 1989-1990 pour le programme d'information publique, la somme de 2 916 600 $ a été dépensée pour les annonces expliquant la proposition de taxe sur les produits et services aux Canadiens.

(iv) Le montant dépensé à l'embauche de personnel nouveau pour le travail de communication sur la TPS se chiffre à 479 900 $.

(v) La somme de 26 400 $ a été dépensée à la location d'espace et d'équipement.

(vi) Les autres dépenses (déplacements, frais postaux, fret, mobilier et autres fournitures) se chiffrent à 248 100 $.

LA VALEUR ACTUARIELLE ACTUELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES NON CAPITALISÉES

Question nº 181—**M. Gauthier:**

Des hypothèses combinées concernant l'intérêt, les augmentations générales de traitements et le taux d'inflation ont-elles été utilisées pour 1989-1990 et chacun des vingt prochains exercices pour produire l'estimation apparaissant dans la section 7 du volume I des Comptes publics de 1988-1989, selon laquelle «la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite supplémentaires non capitalisées, y compris la provision pour indexation à terme pour les prestations gagnées ou pour les traitements au 31 mars 1989 peut varier entre 850 millions et 5 milliards», et, dans l'affirmative, quelles étaient respectivement ces hypothèses?

L'hon. Robert R. de Cotret (président du Conseil du Trésor): En ce qui concerne le Bureau du contrôleur général: Veuillez voir ci-joint.

On a utilisé des hypothèses économiques pondérées pour préparer les obligations estimatives pour tous les régimes de pension au 31 mars 1989. Les hypothèses économiques partent des salaires et des taux d'intérêt actuels, puis les pondèrent graduellement en hypothèses économiques à long terme. Dans les deux scénarios, le taux de rendement prévu sur les soldes des comptes traduit une marque d'un pour cent (1 p. 100) à moyen terme pour faire face à d'éventuelles situations économiques défavorables. Voici un tableau des hypothèses précises utilisées:

	Passif non comptabilisé de 6 milliards de dollars			Passif non comptabilisé de 850 millions de dollars		
Année	Rendement prévu de la caisse	Hausse de l' IPC	Hausse générale des salaires	Rendement prévu de la caisse	Hausse de l' IPC	Hausse générale des salaires
	%	%	%	%	%	%
1989	10.1	4.8	4.4	10.1	4.8	4.4
1990	10.0	4.4	3.3	10.0	4.4	3.3
1991	10.0	5.7	3.2	10.0	5.7	3.2
1992	9.9	3.0	3.0	9.9	3.0	3.0
1993	9.8	2.7	3.0	9.8	2.7	3.0
1994	9.6	2.5	3.0	9.6	2.5	3.0
1995	9.4	3.0	4.0	9.4	2.3	2.8
1996	9.1	3.5	5.0	9.1	2.1	2.6
1997	8.9	3.5	5.0	8.8	2.0	2.5
1998	8.6	3.5	5.0	8.5	2.0	2.5
1999	8.4	3.5	5.0	8.2	2.0	2.5
2000	8.1	3.5	5.0	7.9	2.0	2.5
2001	7.8	3.5	5.0	7.5	2.0	2.5

Affaires courantes

Année	Passif non comptabilisé de 6 milliards de dollars			Passif non comptabilisé de 850 millions de dollars		
	Rendement prévu de la caisse	Hausse de l'IPC	Hausse générale des salaires	Rendement prévu de la caisse	Hausse de l'IPC	Hausse générale des salaires
2002	7.4	3.5	5.0	7.0	2.0	2.5
2003	7.1	3.5	5.0	6.6	2.0	2.5
2004	6.9	3.5	5.0	6.3	2.0	2.5
2005	6.7	3.5	5.0	6.0	2.0	2.5
2006	6.4	3.5	5.0	5.7	2.0	2.5
2007	6.3	3.5	5.0	5.5	2.0	2.5
2008	6.1	3.5	5.0	5.2	2.0	2.5
2009	6.0	3.5	5.0	4.9	2.0	2.5
2010	6.0	3.5	5.0	4.5	2.0	2.5

Dans les deux scénarios, les hypothèses demeurent constantes après 2010.

LES SUBVENTIONS

Question nº 182—**M. Boudria:**

Des subventions octroyées au Conseil des Arts du Canada, au Conseil de recherches en sciences humaines ou au Centre de recherches pour le développement international ont-elles été dépensées pour *a*) une étude de la valeur sociale des ornements de pelouse, *b*) une étude des latrines au Guatemala, *c*) la traduction du livre intitulé *If it weren't for sex I'd have to get a job*, *d*) une étude des attitudes des Néo-Écossais à l'égard des animaux, *e*) la publication d'un bulletin de sornettes provenant de la côte d'Azur, *f*) une étude du fou, en tant que personnage de transition dans le développement historique de la civilisation occidentale, et, dans l'affirmative, (i) quelle a été la somme totale dépensée pour le projet, (ii) quel était le but du projet?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la chambre des communes): On m'avise comme suit: *a*) Oui—Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

i) 12 000 $ (1987-1988).

ii) Ce projet dans le domaine de la sociologie de la culture examine comment les membres d'une société, y compris une société divisée par groupes ethniques, par groupes linguistiques, par sexe et par classes, vivent et expriment leur culture. Le chercheur se penche sur un symbole culturel, les ornements de pelouse fabriqués en série, pour déterminer comment le choix et la disposition de ces ornements dans une cour révèle la façon dont les gens se voient, comment ils considèrent les animaux (souvent représentés par les ornements) ou la nostalgie du passé (les outils de travail anciens servent souvent de décoration). L'étude de la sociologie de la culture constitue un aspect de la compréhension de notre société. Pour comprendre la société comme un tout complexe, nous devons examiner les motivations, les aspirations, les valeurs et les différences culturelles de chacune des couches qui la composent. Cela s'applique particulièrement au Canada en raison de sa composition multiculturelle.

b) Oui—Le Centre de recherches pour le développement international.

i) 215 000 $ couvrant une période de 36 mois.

ii) Le Centre de recherches pour le développement international apporte son appui à un projet intitulé *Latrines DAFF* au Guatémala. Le projet, entrepris par le Centro de Estudios Mesoamericano Sobre Technologia Apropriada, étudie et fera des recommandations sur l'accueil, aux points de vue technique et social, réservé aux cabinets familiaux de compostage.

L'évacuation sécuritaire des déchets humains est une question majeure de santé publique dans les pays en développement. Chaque année, cinq millions d'enfants meurent de maladies diarrhéiques. Ce projet vise à étudier les facteurs d'échec des programmes en place, à développer un modèle de latrines de compostage à bas prix, à évaluer son rendement technique et son acceptation dans la communauté. Ce projet contribue également au développement de matériaux qui servent d'appui technique aux institutions qui désirent promouvoir l'usage des latrines au Guatémala et dans les pays d'Amérique Centrale.

c) Oui—Le Conseil des Arts du Canada.

i) 10 320 $

ii) Pour la traduction française d'un ouvrage intitulé «If It Weren't for Sex I'd have to Get a Job». Ce livre présente les mémoires d'Arnold Manweiler, un détective privé canadien dont la carrière s'est étendue sur plus de 30 ans; il raconte, souvent avec humour, certaines des enquêtes menées par M. Manweiler et fait partager au lecteur le vécu quotidien d'un limier canadien. La qualité de la traduction appuyée par le Conseil était telle que le Jury des Prix littéraires du Gouverneur général a fait de l'ouvrage un des trois finalistes du prix de traduction 1988. La subvention a été attribuée dans le cadre du Programme de traduction du Conseil, qui favorise l'accroissement des échanges entre les communautés de langue anglaise et de langue française du pays par le moyen d'une aide financière à la traduction d'ouvrages d'auteurs canadiens d'une langue officielle vers l'autre. De l'aide est également offerte à la traduction d'une langue autre que l'anglais ou le français dans l'une des langues officielles.

d) Oui—Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

i) 21 664 $ (1986-1987)

ii) Les animaux jouent un rôle essentiel dans les activités humaines: comme animaux de ferme, de laboratoire et de maison et comme gibier. À mesure que la population humaine s'accroît, les espaces libres que nous partageons avec les animaux sauvages s'amenuisent. Avant de prendre des décisions publiqus importantes au sujet de l'utilisation que nous faisons des animaux et de notre coexistence avec eux, il faut bien comprendre comment les gens considèrent les animaux et des questions comme les droits des animaux. Cette enquête auprès des habitants de la Nouvelle-Écosse menée par un biologiste de la faune permettra aux chercheurs de connaître les points de vue de tous les Canaadiens. (Les micro et macro-analyses en recherche sont efficaces, et les chercheurs ainsi que les sondeurs d'opinion s'en servent souvent.) Les planificateurs des politiqus, les législateurs et les gestionnaires de la faune utiliseront les résultats de l'étude pour établir des programmes dans des domaines comme les droits des animaux, la préservation de la faune, la chasse et la pêche commerciales et récréatives et la protection de l'environnement.

e) Oui—Le Centre de recherches pour le développement international.

i) 669 000 $ couvrant une période de 36 mois.

ii) Le CRDI apporte son appui à un projet intitulé *Réseau d'information sur la banane et la banane plantain*. Ce projet vise à appuyer le développement et les activités du Réseau international pour l'amélioration de la banane et la banane plantain (INIBAP) dont le siège est situé à Montpellier, France.

Les bananes et les bananes plantain représentent une culture d'exportation majeure pour plusieurs pays en développement. Le marché mondial est estimé à plus de 10 milliards de dollars U.S. annuellement. De plus, les bananes représentent la nourriture de base pour des milliers de personnes défavorisées. Dans plusieurs pays du Tiers Monde, certaines variétés de bananes «vertes» à haute teneur nutritive sont cuites dans les soupes et les bouillis. Elles ont plus de consistance et de saveur qu'une pomme de terre ou igname et sont utilisées de la même façon que nous le ferions avec le riz ou la pomme de terre, plutôt que comme le fruit que nous connaissons en Amérique du Nord.

Sous les climats tropicaux, les récoltes sont constamment exposées aux insectes et aux maladies. Par exemple, une maladie nommée «black sigatoka» menace actuellement les meilleures espèces de bananes de l'Amérique centrale. Cette forme de moisissure se propage rapidement et on craint de la voir s'étendre en Amérique du Sud, aux Antilles et éventuellement en Afrique. Malheureusement, les petits producteurs agricoles ne peuvent se permettre d'acheter les pesticides et l'engrais utilisés par les propriétaires de grosses plantations. Plusieurs de ces petits producteurs sont forcés d'abandonner leurs terres.

Dans plusieurs régions du monde, les chercheurs font des travaux de recherche génétique pour développer des espèces améliorées de bananes qui seront plus résistantes aux insectes et aux maladies tout en donnant un fruit nutritif et bon au goût.

Par l'entremise du CRDI, le Canada joue un rôle de chef de file comme agent d'exécution de ce projet, dont l'appui au programme de recherche sur la banane et la banane plantain est coordonnée par un consortium international de donateurs. Le réseau international, connu sous le non d'INIBAP a reçu du CRDI 12 p. 100 de ses fonds; l'Australie, la Belgique, la France, les États-Unis et la Communauté Économique Européenne comptent parmi les autres donateurs.

Le Gouvernement français a mis à la disposition d'INIBAP des locaux et équipements du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, (CIRAD) situé à Montpellier, qui est reconnu comme un centre d'excellence de recherche sur les fruits tropicaux. La subvention du CRDI à INIBAP vise à aider à établir un réseau de recherche qui fera la liaison entre les chercheurs des pays en développement favorisant l'échange des résultats de la recherche. Le mécanisme sera constitué d'un service de questions et réponses sur les problèmes de production et de maladie, la création d'une base de données et l'échange d'information dans et entre les pays en développement eux-mêmes.

f) Oui—Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

i) 24 540 $ (1986-1987).

ii) Pour étudier la civilisation occidentale, il faut examiner le personnage du fou. Le fou, que nous révèlent la littérature et la culture, remet en question la façon dont les gens pensent ou agissent. Il peut s'en prendre au grand public ou à une personne ayant le pouvoir d'aider ceux qui l'entourent ou de leur faire du mal. La caractéristique distinctive du fou, qui lui donne la possibilité d'exercer tant d'influence, est l'ambiguïté de ses paroles: est-il réellement simple d'esprit ou est-il sage? Cette étude porte sur la façon dont le fou exprime l'anxiété d'une population pendant les périodes de changements sociaux. Comme la civilisation est toujours en évolution et que le XX^{e} siècle nous a apporté des changements encore plus rapides et radicaux, il est toujours pertinent d'étudier le fou qui remet en question nos modes de vie.

Affaires courantes

L'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA SUR LA FUITE DE DOCUMENTS DU BUDGET

Question nº 187—**M. Comuzzi:**

Depuis le 26 avril 1989, la Gendarmerie royale du Canada a-t-elle effectué une enquête sur la fuite de documents du Budget et, dans l'affirmative, combien a-t-elle coûté en tout *a*) en heures-personnes, *b*) en dollars.

L'hon. Pierre Blais (Solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Oui. L'enquête a eu lieu principalement à Ottawa, mais elle a également été menée dans les provinces où l'on trouve une bourse des valeurs immobilières. Les unités opérationnelles qui l'ont effectuée ont eu l'aide d'unités spécialisées, comme celles de la surveillance et du service de l'identité judiciaire.

a) Le système de production de rapports de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ne leur permet pas de calculer avec exactitude le nombre total d'heures consacrées à cette enquête.

b) En règle générale, la GRC n'établit pas le coût de ses enquêtes sauf lorsqu'il s'agit d'opérations planifiées. La seule façon de déterminer le coût réel serait de voir, pour chaque personne concernée, quel est son traitement et combien d'heures elle a consacrées à l'enquête. Étant donné le nombre de personnes qui ont été impliquées dans celle-ci, à différents endroits, une évaluation du coût serait difficile à faire et ne saurait procurer des données fiables.

LE CONTRAT CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE BROCHURES RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Question nº 188—**M. Milliken:**

Le gouvernement a-t-il passé un contrat concernant la distribution de brochures relatives à la taxe sur les produits et services et, dans l'affirmative, *a*) avec qui, *b*) quelle était (i) la date (ii) la valeur pécuniaire (iii) la durée du contrat, *c*) quelle était la responsabilité de l'entrepreneur en ce qui concerne le ramassage des brochures restantes, *d*) l'entrepreneur a-t-il touché un supplément pour le ramassage des brochures après le 10 octobre 1989?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): (*a*) Le ministère des Finances a accordé un contrat à la firme InfoCentre Network le 15 août 1989, pour la distribution de brochures sur la taxe proposée sur les produits et services.

b) (i) Le contrat s'est étendu du 15 août 1989 au 9 octobre 1989. Dans cet intervalle, le distributeur a offert d'étendre la durée du contrat de deux semaines—une pratique normale dans l'industrie de la distribution.

(ii) La valeur du contrat fut de 146 749 $

(iii) voir (i)

c) La firme a été avisée de retirer toutes les brochures des centres d'information à compter du 12 octobre 1989.

d) La firme n'a reçu aucune somme additionnelle pour retirer les brochures après le 10 octobre 1989.

LES RÉACTEURS CANDU ET SLOWPOKE

Question nº 189—**M. Blaikie:**

La société Énergie atomique du Canada, Limitée a-t-elle un plan de commercialisation prévoyant la vente de réacteurs Candu ou Slowpoke au Guatemala, au Brésil ou à la Colombie et, dans l'affirmative, y a-t-il eu des négociations, officielles ou non, entre des représentants du gouvernement et des représentants de ces pays au sujet de la vente d'un tel équipement?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Selon Énergie atomique du Canada limitée:

La société ne compte aucunement vendre un réacteur SLOWPOKE ou CANDU au Guatemala, au Brésil ou à la Colombie. Toutefois dans le passé, elle a tenu des pourparlers avec les autorités nucléaires colombiennes au sujet de la vente possible d'un réacteur de recherche MAPLE-X.

LES VÉRIFICATIONS DANS LE CADRE DU LIBRE-ÉCHANGE

Question nº 202—**M. Manley:**

Depuis le 1er janvier 1989, des vérifications ont-elles été effectuées au sujet des certificats d'origine, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, par *a*) des représentants du Canada aux États-Unis, *b*) des représentants des États-Unis au Canada et, dans l'affirmative, dans chaque cas, combien?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu National): Depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis le 1er janvier 1989, des fonctionnaires des douanes des deux pays ont visité l'autre pays pour effectuer des vérifications en ce qui concerne les certificats d'origine et ce, dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Au cours de l'année civile 1989, des fonctionnaires des douanes canadiennes ont effectué cinq vérifications de ce genre auprès des sociétés commerciales situées aux États-Unis, tandis que des fonctionnaires des douanes des États-Unis ont effectué deux vérifications auprès de sociétés situées au Canada. Depuis le 5 janvier 1990, l'administration douanière de chaque pays a avisé l'autre d'une vérification imminente.

LE GOUVERNEMENT ARENA DU SALVADOR

Question nº 203—**Mme Hunter:**

Entre le 13 et le 16 décembre 1989, le ministère des Affaires extérieures a-t-il eu des discussions à Ottawa avec des représentants du gouvernement ARENA du Salvador et, dans l'affirmative, *a*) à quel

niveau, *b*) quel était l'objet central des discussions, *c*) à l'initiative de qui la réunion a-t-elle été tenue?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le 14 décembre 1989, le vice-ministre salvadorien des Affaires étrangères, M. Ricardo Valdivieso, a eu, à la demande du gouvernement du Salvador, deux rencontres au ministère des Affaires extérieures: la première avec M. Chrétien, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures par intérim; la deuxième avec les chefs d'entreprise et les dirigeants syndicaux de sa délégation, le directeur général, le directeur et l'agent responsable du Salvador à la Direction générale des Antilles et de l'Amérique latine. Les entretiens ont porté sur la situation au Salvador, notamment sur les dernières hostilités. La situation des droits de la personne a été examinée en détail, de même que les perspectives de négociation et de paix.

L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES VOLS À BASSE ALTITUDE

Question nº 204—**Mme Hunter:**

Le gouvernement a-t-il entrepris une évaluation d'impact environnemental en ce qui concerne l'effet des vols à basse altitude occasionnés par la déréglementation de l'industrie du transport aérien sur l'habitat de l'aigle à tête blanche aux Îles-du-Golfe, entre Vancouver et Victoria, en Colombie-Britannique, et, sinon, projette-t-il de mener une telle étude dans un proche avenir?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Les études menées par Environnement Canada en 1987 ont révélé que les populations d'aigles à tête blanche aux Îles-du-Golfe, en Colombie-Britannique, ont augmenté de 30 p. 100 sur une période de 11 ans. Les populations des îles San Juan dans l'État de Washington, situées à proximité, ont aussi augmenté.

Même si aucune étude spécifique n'a été effectuée, les observations occasionnelles sur le terrain ont indiqué que les activités commerciales du transport aérien ne semblent pas incommoder les oiseaux qui nichent et se nourrissent dans les environs. Aucune autre étude sur les populations d'aigles aux Îles-du-Golfe n'est prévue.

LE VÉHICULE RAIL-ROUTE DU CN ACCIDENTÉ DANS UN GLISSEMENT DE TERRAIN

Question nº 207—**M. Saint-Julien:**

Le ou vers le 2 août 1989, un véhicule rail-route appartenant au Canadien national (CN) a-t-il été impliqué dans un glissement de terrain au point milliaire 106.2 de la subdivision Franquet-Chapais en Abitibi et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont les causes de cet accident *b*) quel est le coût des dommages au véhicule, *c*) quel est le coût de la récupération du véhicule et celui de toutes les dépenses connexes à cet accident, *d*) quel est le coût occasionné en temps supplémentaire des employés du CN, *e*) quand le président du CN, a-t-il été informé des circonstances de l'accident?

Les crédits

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): La direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

a) l'accident a été attribué à l'erreur humaine.

b) 7 601,81 $

c) et *d*) Les employés ont mis une journée à récupérer le véhicule à l'aide de l'équipement du CN qui se trouvait sur les lieux, notamment un camion de cinq tonnes, une remorque et un tracteur pour terrains meubles. Aucun employé n'a fait d'heures supplémentaires.

e) En général, le président du CN est rapidement informé lorsque les activités de la compagnie sont perturbées. Les incidents comme celui qui soulève la présente question sont réglés par les régions. En raison de l'intérêt que les médias ont porté à cette affaire, le président du CN en a été informé le 4 août 1989.

[*Traduction*]

Mme Browes: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par la secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les initiatives ministérielles seront prolongées de 18 minutes à partir de 13 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

—Madame la Présidente, c'est la première fois dans l'histoire canadienne que la Chambre décide de débattre et de mettre aux voix l'achèvement de notre réseau de parcs nationaux, et de se prononcer également sur le consensus scientifique et international dégagé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite Commission Brundtland, en faveur de la

protection intégrale de 12 p. 100 de nos zones terrestres et marines.

Notre réseau de parcs nationaux n'est achevé qu'à moitié, après plus d'un siècle d'études dans les provinces et les territoires. Des 39 régions écologiques du Canada, 21 seulement y sont représentées d'une façon quelconque, quant aux 29 régions écologiques maritimes, 2 seulement sont protégées d'une façon quelconque.

La plupart des députés savent je pense que le premier parc national du Canada a été créé à Banff en 1885, il y a plus d'un siècle. Les députés savent probablement d'où provient l'idée de protéger 12 p. 100 de notre territoire. Je vais m'attarder un peu ce matin à traiter plus particulièrement des raisons pour lesquelles il nous faut atteindre au moins cette proportion de 12 p. 100.

Quand nous parlons de ces 12 p. 100, il faut nous attacher à la préservation des systèmes et à la mise en communication des zones afin de protéger les espèces qui y vivent. Il faut articuler les zones, qu'il s'agisse des circuits suivis en vol par la grue blanche d'Amérique ou les autres oiseaux migrateurs, ou du trajet de nombreux mammifères terrestres. En fait, beaucoup d'espèces végétales ont besoin pour être protégées de ce genre d'articulation des système.

Lorsque nous parlerons à la Chambre aujourd'hui et lorsque nous voterons lundi, nous ferons entendre notre voix pour tous ceux au Canada qui n'en ont pas. Cela ne veut pas dire seulement les enfants en bas âge et ceux non encore nés, mais aussi les nombreuses espèces qui n'ont pas de voix non plus et qui, pourtant, sont maltraitées par l'homme et même, dans bien des cas, menacées d'extinction.

Nous devons nous rappeler, durant ce débat, que 40 000 enfants mourront aujourd'hui de malnutrition et de maladie. Comme la Commission Brundtland l'a si bien signalé, la protection de 12 p. 100 des zones terrestres et marines est l'une des mesures les plus fondamentales que nous devons prendre pour en arriver à une meilleure compréhension de cette remarquable planète.

Douze mille espèces disparaîtront cette année, la plupart dans les régions tropicales. C'est dans ces régions que l'on trouve 80 p. 100 de la biodiversité sur cette planète. Comme je le signalerai dans mes remarques ce matin, un nombre considérable d'espèces sont disparues par notre faute ici, dans notre pays, même au cours du XX^{e} siècle.

Entre 1885 et 1929, le Canada a créé 15 parcs nationaux, au rythme de un tous les trois ans. Malheureusement, au cours des 20 années qui ont suivi, quatre parcs seulement ont été créés, et nous n'avons pas fait beaucoup de progrès depuis. Seulement 34 parcs nationaux ont été créés depuis 1885.

En 1989, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, mieux connue sous le sigle UICN, a relevé seulement 3 500 zones protégées dans le monde, réparties dans 125 pays. Je prendrai aussi quelques instants pour expliquer pourquoi il nous faut compléter notre réseau de parcs nationaux et protéger 12 p. 100 de notre territoire.

Le point de vue des Canadiens se situe des années-lumière en avance sur celui de la majorité de cette Chambre, encore que nous aurons peut-être, lundi, un oui retentissant lors du vote. Le plus récent sondage Gallup d'envergure, celui de 1987 où l'on a posé de nombreuses questions aux Canadiens, indique que 96 p. 100 appuient des mesures rigoureuses du gouvernement pour protéger la nature. En 1987, les Canadiens ont consacré 5,1 milliards de dollars à des activités liées à la nature. Les parcs nationaux existants ont ajouté 900 millions au produit national brut et financé des emplois totalisant 34 000 années-personnes.

Passons un peu en revue les parcs nationaux du Canada. Je voudrais mentionner l'excellent livre intitulé *Endangered Spaces*. En Colombie-Britannique il y a 6300 kilomètres carrés de parcs nationaux, lesquels sont au nombre de six. En Alberta 54 000 kilomètres carrés dans 4,8 parcs nationaux. La raison de ce nombre décimal, c'est le parc national Wood Buffalo qui est en partie dans les Territoires du Nord-Ouest. En Colombie-Britannique aussi, un des parc est à cheval sur la frontière.

En Saskatchewan, il y a deux parcs représentant 4700 kilomètres carrés et au Manitoba un seul parc de 3000 kilomètres carrés.

En Ontario, il y a 2000 kilomètres carrés répartis entre cinq petits parc, tandis qu'au Québec il y a trois parcs totalisant 935 kilomètres carrés. Au Nouveau-Brunswick il y a 445 kilomètres carrés dans deux parcs nationaux. Il y a deux parcs nationaux en Nouvelle-Écosse représentant

1300 kilomètres carrés et il y a un parc national de 26 kilomètres carrés à l'Île-du-Prince-Édouard.

Terre-Neuve a deux parcs nationaux d'une superficie totale de 2300 kilomètres carrés. Au Yukon, deux parcs nationaux totalisent 32 000 kilomètres carrés et dans les Territoires du Nord-Ouest il y a 74 000 kilomètres carrés dans 3,2 parcs nationaux, là encore, il s'agit du parc national Wood Buffalo. Donc, pour l'ensemble du Canada il n'y a que 182 000 kilomètres carrés dans 34 parcs nationaux. En incluant les espaces provinciaux et territoriaux, on compte 1 160 parcs couvrant une superficie de 138 000 kilomètres carrés.

On ne peut s'empêcher de remarquer que dans un pays aussi vaste que le Canada, il n'existe, dans les régions sauvages, que 43 parcs d'une superficie totale de 8 680 kilomètres carrés. Nous n'avons toujours pas de réserves fauniques nationales pour protéger les grizzlys, les pumas et beaucoup d'autres grands carnivores. Nous n'avons prévu aucun sanctuaire naturel pour les oiseaux de proie. Beaucoup de députés des Communes savent que l'homme a fait disparaître, accidentellement peut-être, certaines espèces les plus remarquables, le faucon notamment, à cause du DDT et d'autres pesticides.

• (1200)

Les territoires réservés par les provinces et les territoires s'étendent sur 9 922 000 kilomètres carrés, ce qui veut dire qu'en tout la région protégée au Canada représente 6,3 p. 100 du pays. Mais si on soustrait de ce nombre l'ensemble des réserves où l'abattage du bois, l'exploitation minière ou la chasse sont interdits, cette superficie n'est plus que de 254 000 kilomètres carrés, soit à peine 2,6 p. 100 du Canada.

Voilà donc sur quoi porte le débat actuel. J'ai dit tout à l'heure que la plupart des sommités scientifiques internationales sont d'accord pour dire que nous continuerons de perdre des milliers, sinon des dizaines de milliers d'espèces chaque année tant que des mesures n'auront pas été prises à l'échelle planétaire.

Il faut que le débat porte aujourd'hui sur ce que les scientifiques ont recommandé au gouvernement lorsqu'ils lui ont rappelé que nous aurons raté une occasion unique si nous n'avons pas complété tout notre système de parcs nationaux d'ici l'an 2000.

Et quant à la question du 12 p. 100, les compagnies minières et forestières et d'autres qu'intéresse l'exploitation des ressources naturelles exercent des pressions de plus en plus fortes pour empêcher l'établissement d'autres parcs nationaux, provinciaux ou territoriaux écologiques ou de réserves, et pourtant, 96 p. 100 des Canadiens veulent que des mesures sérieuses soient prises dans ce domaine. Vous aurez sans doute remarqué, d'après mes propos de ce matin, que bon nombre de ces parcs nationaux et de ces écosystèmes ne coûtent pratiquement rien. Seules l'initiative du gouvernement et une certaine dose de continuité politique sont nécessaires.

Permettez-moi de citer un instant *Notre avenir à tous*, le célèbre rapport Brundtland, celui de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, en y prenant les passages suivants du chapitre 6 intitulé «Espèces et écosystèmes: Les ressources au service du développement»:

> 1. La conservation des ressources naturelles vivantes—les végétaux, les animaux, les micro-organismes et les éléments non vivants de l'environnement dont elles ont besoin pour vivre—est essentielle pour le développement. À l'heure actuelle, la conservation de la flore et de la faune sauvages figurent bien à l'ordre du jour des gouvernements: près de 4 p. 100 de la surface de la Terre sont en effet aménagés explicitement pour préserver des espèces et des écosystèmes; les pays sans parcs nationaux sont très peu nombreux. Il ne s'agit pas de décider si oui ou non la conservation de la nature est une bonne chose, mais bien de déterminer comment la mener à bien dans l'intérêt national et en fonction des moyens dont dispose chaque pays.
>
> 2. Les diverses espèces et le matériel génétique qu'elles renferment vont jouer un rôle de plus en plus important dans le développement. De puissantes raisons économiques viennent renforcer les autres raisons—éthiques, esthétiques, scientifiques—de les préserver. La variété génétique et le plasma germinal des espèces apportent une contribution à l'agriculture, à la médecine, à l'industrie, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars par an.
>
> 3. Malgré cela, les chercheurs n'ont étudié à fond qu'un pour cent des espèces végétales que compte la planète et une part plus infime encore des espèces, nous pourrons compter sur de nouveaux et meilleurs produits alimentaires, médicaments et matières premières à usage industriel. Cette contribution multiforme des espèces au bien-être de l'humanité est la principale justification des efforts accrus pour protéger les millions d'espèces qui existent sur la Terre.
>
> 4. Tout aussi importants sont les processus vitaux qu'effectue la nature: la stabilisation du climat, la protection des bassins versants et des sols, la préservation des pépinières et des pâturages, etc. Le maintien de ces fonctions ne peut être séparé du maintien des diverses espèces que l'on trouve dans les écosystèmes naturels. La gestion parallèle des espèces et des écosystèmes est manifestement la façon la plus rationnelle d'aborder la question. Il existe d'ailleurs de nombreux exemples de solutions viables à des problèmes ponctuels.

Comme on me le rappelle souvent, parmi les pays les plus pauvres du monde il y en a qui ont des années-lumière d'avance sur le Canada. Nous avons 2,6 p. 100 de notre territoire sérieusement protégé à l'état sauvage. La Tanzanie, qui est un pays pauvre, protège 17 p. 100 de son territoire, à l'insistance bien sûr de certains pays comme le Canada.

Les crédits

Il y a une nouvelle approche, celle de la prévision et de la prévention. La conception traditionnelle, qui consistait à créer des parcs nationaux isolés du gros de la société, a cédé la place à la notion nouvelle de conservation des espèces et des écosystèmes, qui correspond bien aux impératifs de prévision et de prévention. Elle suppose qu'on donne une nouvelle dimension à la protection des zones, étape maintenant consacrée mais utile et nécessaire. Il importe de modifier les schémas de développement afin de les rendre plus compatibles avec la préservation de la très précieuse diversité biologique de la planète. La meilleure approche à long terme pour assurer la survie des espèces sauvages et de leurs écosystèmes semble consister à modifier les schémas d'activité économique et d'occupation des sols.

En poursuivant leurs objectifs économiques, les gouvernements des pays du tiers monde peuvent éviter de détruire des forêts tropicales et d'autres riches écosystèmes. Ils peuvent préserver des espèces et des habitats importants tout en réduisant leur fardeau financier. La réforme des systèmes d'exploitation commerciale des forêts et la modification des conditions rattachées aux concessions pourraient générer des milliards de dollars supplémentaires, favoriser une exploitation à long terme plus efficace des ressources forestières et ralentir la déforestation. Les gouvernements pourraient éviter d'énormes pertes de revenus et réaliser des économies appréciables, instaurer des modes plus durables d'exploitation des terres et ralentir la destruction des forêts tropicales en abolissant les incitatifs à l'élevage du bétail.

Nous savons tout cela, madame la Présidente. Beaucoup de Canadiens luttent pour tenter de protéger les forêts humides tropicales qui disparaissent au rythme d'un acre à la seconde. Comme David Suzuki le disait lors de notre réunion du caucus en fin de semaine dernière, si une créature venue de l'espace se frayait au même rythme un chemin à travers le Brésil et les forêts humides tropicales de la planète, l'humanité s'unirait pour tenter d'arrêter le monstre et sauver ces régions où l'on retrouve la plus grande diversité d'espèces animales et végétales jamais regroupées dans des zones si limitées. Il y a beaucoup à faire ici et nous avons des recommandations utiles à présenter.

Mais jetons d'abord un regard chez nous, sur les forêts tempérées humides arrivées à maturité de la côte de la Colombie-Britannique dont 80 p. 100 sont disparues. Il doit y avoir davantage de parcs nationaux. Une partie de ces zones, une partie des 12 p. 100 de zones terrestres et marines, doit comprendre des forêts ombrophiles qui ont la même capacité de fixer le carbone que les forêts tropicales humides. Un tiers des forêts de l'Alberta est sur le point d'être sacrifié par les éminences grises internationales.

Nous savons déjà que nous pourrions sauver dans notre pays 80 millions d'arbres par an en adoptant simplement les mêmes exigences de recyclage que la Californie. Cela représente un tiers des coupes de bois de la Colombie-Britannique et la totalité de celles de l'Ontario. Les mêmes personnes que l'on licencie dans les usines de pâte à papier pourraient travailler dans des usines de recyclage. Pourtant, personne ne veut proposer un règlement rendant absolument obligatoire le recyclage dans notre pays afin que nous puissions protéger les terres et les englober dans le genre de systèmes auxquels je fais allusion en ce qui concerne les 12 p. 100 des zones à transformer en parcs nationaux.

Nous avons eu de la chance dans la mesure où l'un des plus grands cerveaux canadiens, Jim McNeil, a travaillé à la commission mondiale en tant que secrétaire général. Dans les dernières remarques du chapitre «Agir: une nécessité», où il parle du nombre d'organismes de défense de la nature et de leurs membres dans le monde, il déclare ce qui suit:

> Tous ces indices montrent que le public attache beaucoup d'importance à la nature, bien au-delà des impératifs économiques habituels.
>
> Pour répondre à ce souci populaire, les gouvernements commencent à prendre des mesures de conservation des espèces menacées, notamment par la multiplication des zones protégées. À l'heure actuelle, le réseau mondial de zones protégées couvre une superficie de plus de 4 millions de kilomètres carrés, soit l'équivalent de la superficie de l'Europe occidentale, ou deux fois la surface de l'Indonésie. À l'échelle continentale, les régions protégées en Europe (à l'extérieur de l'URSS) représentaient en 1985 3,9 p. 100 du territoire; en URSS, 2,5 p. 100; en Amérique du Nord, 8,1 p. 100; en Amérique du Sud, 6,1 p. 100; en Afrique, 6,5 p. 100; en Asie (à l'extérieur de l'URSS) et en Australie, 4,3 p. 100 chacune.
>
> Depuis 1970, les réseaux se sont élargis de plus de 80 p. 100, dont les deux tiers sont dans le tiers monde. Mais il reste encore beaucoup à faire; les spécialistes s'entendent pour affirmer que l'ensemble des régions protégées devrait être au moins triplé, pour constituer un échantillon représentatif de tous les écosystèmes de notre planète.
>
> Il nous reste encore un peu de temps pour sauver les espèces et les écosystèmes qui les font vivre. C'est là une condition *sine qua non* du développement soutenable. Si nous manquons à notre devoir, jamais les générations à venir ne nous le pardonneront.

On ne peut être plus éloquent. Je répète:

Il nous reste encore un peu de temps pour sauver les espèces et les écosystèmes qui les font vivre. C'est là une condition *sine qua non* du développement soutenable. Si nous manquons à notre devoir, jamais les générations à venir ne nous le pardonneront.

• (1210)

Il nous reste encore du temps pour agir et le coût n'est pas énorme. Tout dernièrement c'était l'anniversaire à la Chambre du ministre chargé du portefeuille le plus important du pays. Peu après son entrée en fonction, des recommandations lui ont été faites par le Canadian Arctic Resources Committee, la Fédération canadienne de la nature, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, la Fédération canadienne de la faune, Canards Illimités, la Société pour la conservation des sites naturels, Habitat faunique Canada et le Fonds mondial pour la nature (Canada). Ces recommandations sont brèves, mais j'estime très important de les consigner au compte rendu.

Voici:

Malgré les importantes contributions versées par de nombreux organismes gouvernementaux depuis 100 ans, à peine la moitié du réseau national de régions protégées est constitué. Le Canada a consacré 6,3 p. 100 du territoire à des parcs, régions fauniques et à d'autres sites naturels, dont seulement le tiers est fermé à l'exploitation des ressources. C'est bien au-dessous des 12 p. 100 recommandés par la commission Brundtland. Seulement 21 des 39 régions naturelles terrestres sont des parcs nationaux et 3 des 29 régions naturelles marines sont des parcs marins nationaux. Pour ce qui est des 136 «régions particulières» désignées en 1982 par Environnement Canada comme méritant d'être protégées dans le Nord, on n'a pris des mesures que pour 19 d'entre elles. Seuls huit provinces ou territoires ont établi des plans touchant leur contribution au réseau de parcs nationaux, et seulement quatre d'entre eux ont atteint plus de la moitié de leurs propres objectifs. Le Canada risque de passer pour le cordonnier mal chaussé par les milieux de conservation internationaux, d'autant plus que nous sommes une des dernières nations du monde où il reste encore de vastes régions sauvages.

Je dois maintenant rappeler aux députés que, comme David Suzuki l'a déclaré il y a quelques jours, si nous ne passons pas à l'action dans les années 90, en 2020 il ne restera plus aucune région sauvage d'importance dans le monde entier. La plupart des députés qui siègent en cette Chambre seront encore en vie à ce moment-là.

La vaste majorité des Canadiens voudrait voir le gouvernement prendre les mesures nécessaires. Par exemple, un sondage Gallup de 1987 révèle que 96 p. 100 des Canadiens appuient les dépenses affectées par le gouvernement à la protection des zones sauvages. Un sondage effectué en 1981 par Statistique Canada montre qu'en 1980 les Canadiens ont consacré 4,2 milliards de dollars à des activités liées à la faune.

Et ce chiffre continue de grimper en flèche. Les neuf dixièmes des Canadiens utilisent les régions sauvages d'une façon ou d'une autre chaque année à des fins spirituelles ou autres.

Ce soutien général se manifeste également dans le cadre de protestations publiques concernant des sites particuliers comme le parc South Moresby, le fjord du Saguenay et la vallée de la Rouge à Toronto.

De l'avis des experts du monde entier, la possibilité pour le Canada de compléter son réseau de parcs nationaux disparaîtra d'ici l'an 2000, au fur et à mesure que les projets de développement et d'utilisation des terres atteignent nos dernières frontières. Cette hypothèse était d'ailleurs reprise dans le rapport intitulé *Parcs 2000* que le Groupe de travail sur la création de parcs nationaux a remis au ministre fédéral de l'Environnement en 1987.

La création de zones protégées ne devrait pas se révéler très dispendieuse, surtout si le but premier est de protéger pendant la prochaine décennie des zones terrestres et marines situées essentiellement sur les terres de la Couronne, reportant à plus tard tout projet de «développement» des services. L'important est d'annoncer sans plus tarder que ces zones terrestres et marines sont protégées à des fins de conservation.

Je sais, madame la Présidente, que je n'ai plus beaucoup de temps. J'aurais bien d'autres points à soulever. Permettez-moi simplement de conclure en signalant l'importance que j'attache personnellement et qu'attachent aussi tous les Canadiens au vote qui aura lieu lundi, à 18 heures. Il est possible d'achever le réseau de parcs nationaux, et c'est un objectif que nous devrions poursuivre. Pour protéger 12 p. 100 du territoire canadien, le gouvernement fédéral devra faire preuve d'initiative et obtenir le concours des provinces, des territoires, des Premières nations, des groupes écologiques et de tous les Canadiens de bonne volonté qui désirent protéger efficacement les écosystèmes et les espèces de notre coin de planète pour les générations à venir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires. Le député de Scarborough-Centre.

M. Fulton: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Les partis se sont consultés et vous découvrirez qu'il y a consentement unanime pour que le ministre qui a gentiment accepté de rester à la Chambre pour participer à ce débat important puisse prendre la parole immédiatement. Le ministre a un autre engagement qu'il ne peut rompre. Si nous pouvions reporter la période de questions de dix minutes à un moment convenant à la présidence, le ministre pourrait prendre la parole.

M. Caccia: Madame la Présidente, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime pour reporter à plus tard la période des questions et des commentaires.

Des voix: D'accord.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier sincèrement mes collègues d'avoir accepté cet

arrangement pour me permettre de participer à ce très important débat.

Je commencerai par dire que je suis d'accord en principe sur la plupart des propos du député. Il y a quelques nuances à ajouter, et je le ferai plus tard au cours de ma brève intervention. Je veux réserver le plus de temps possible à une période de questions et réponses.

Lorsque je suis devenu ministre de l'Environnement, j'ai évidemment été très impressionné par l'ampleur de la tâche que représentait ce portefeuille. Plus j'étudiais les dossiers et les programmes, plus je pouvais me rendre compte qu'il s'agit certes là de nos défis politiques les plus importants des années à venir. Il y a des jours où l'on est assailli de pensées négatives, car il est très difficile d'être ministre, surtout à l'Environnement. Nous sommes pris comme dans un étau entre les grandes attentes de la population et les mesures d'austérité du gouvernement au milieu d'une période très difficile.

Mais l'un des services du ministère qui me remonte toujours le moral, c'est celui du réseau des parcs. Parcs Canada représente un ensemble tellement positif et tellement beau, et un tel succès, que c'est toujours pour moi un encouragement à exercer mes fonctions. Quand je me sens découragé, je demande aux dirigeants de Parcs Canada de venir à mon bureau pour travailler à leurs programmes et discuter de leurs projets. C'est l'un des plus grands succès du Canada, reconnu dans le monde entier. Les gens devraient se rendre compte que notre réseau de parcs est non seulement beau pour nous, mais constitue un sujet d'envie partout dans le monde.

[*Français*]

Parcs Canada est quelque chose, madame la Présidente, qui devrait inspirer l'avenir des politiques environnementales du pays. Beaucoup de gens aujourd'hui, depuis quelques années, à la suite du rapport Brundtland, parlent avec conviction, et je les appuie en ce sens, de cette nouvelle notion de développement durable qui a été conçue pour qualifier cette démarche dans laquelle nous nous trouvons tous de devoir concilier les aspects environnementaux avec les aspects économiques. Et le développement durable est un grand concept. Laissez-moi vous dire, madame la Présidente, que le Canada, notamment dans ses programmes de Parcs Canada, pratique, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, la notion de développement durable depuis maintenant près de 100 ans. Car depuis 100 ans, nous avons conclu au Canada qu'il faut préserver ces espaces naturels, non pas uniquement pour leur beauté esthétique qui est absolument réelle, mais aussi parce qu'il y a un lien de causalité à établir entre ce que nous ferons de ce côté et les avantages que nous en tirerons au plan de l'environnement. Par exemple, nous avons dû, nous, il y a déjà bien des années au Canada, résoudre cette espèce de problème qui est toujours présenté maintenant dans l'environnement entre le développement touristique et économique et la protection de l'environnement. Et depuis longtemps, nous avons su, nous les gens, nous les Canadiens, et surtout ceux qui travaillent à Parcs Canada, qu'il faut bien sûr transmettre intactes à la population future ces richesses extraordinaires que nous avons choisies pour y établir des parcs. Mais en même temps, il faut aussi que la génération actuelle puisse en profiter. Alors, comment fait-on cela? Parce que la génération actuelle est de plus en plus portée vers l'économie, le développement, les emplois, l'admission d'un grand nombre de personnes dans les parcs, et là, il y a un conflit qu'il faut résoudre. La politique que nous avons établie au Canada, c'est que oui, il faut développer les parcs dans la mesure où il y a des emplois à créer, bien sûr, pour le tourisme, mais non, ne jamais le faire au détriment des générations futures.

Donc, nous avons appliqué le développement durable avant la lettre et nous avons toutes les raisons d'être fiers de ce que nous avons fait.

• (1220)

Cela dit, après s'être félicités comme il convient et comme il est légitime de le faire, il faut cependant reconnaître, comme l'a mentionné mon collègue, qu'il est extrêmement important maintenant de déterminer ce qui reste à faire, et beaucoup reste à faire! Par exemple, les régions: Il y a au Canada 39 régions écologiques différentes. On mesure dès lors la richesse du pays, sa multiplicité, puisqu'il y a 39 sortes d'écologies dans l'ensemble du pays. Il convient donc que nous puissions établir un parc qui représente chacune des régions écologiques.

Aujourd'hui, après un effort de 100 ans, et un des plus réussis du monde, nous en sommes à 21 régions seulement qui sont représentées par les 24 parcs nationaux qui existent déjà, et nous avons 39 régions écologiques. Cela veut dire, en partant, qu'il reste 18 nouveaux parcs à établir. Il faut maintenant que nous décidions, par volonté politique, par engagement budgétaire, de compléter le réseau.

Pourquoi cela presse-t-il? Je suis d'accord avec mon préopinant sur le fait qu'il faut fixer une date. On ne peut pas attendre indéfiniment de le faire parce que, au rythme où vont les choses, nous ne pourrons pas compléter les 39 régions écologiques si nous laissons le développement économique peu à peu envahir les lieux qui ne sont présentement aucunement protégés. On peut défendre des régions déjà protégées, des parcs déjà constitués, mais on peut difficilement défendre les endroits où on

pourrait, où on devrait aménager un parc, mais qui sont maintenant convoités par le développement économique.

Il importe donc que nous gelions les ressources et le trésor des parcs canadiens et que nous prenions l'engagement, comme gouvernement, comme pays, de compléter le réseau des parcs d'ici l'an 2000. Cet engagement, je l'ai contracté, et je peux dire à la Chambre que c'est ce sur quoi nous travaillons présentement au gouvernement. Dans mon ministère, c'est le document essentiel; au gouvernement, c'est l'un des deux ou trois dossiers les plus importants. C'est de constituer ce plan d'action environnemental pour les cinq prochaines années qui va viser à poser les premiers jalons de la réalisation du développement durable dans l'ensemble du pays. L'un des aspects importants de ce plan d'action sera justement de réaliser la mise en oeuvre de l'engagement de compléter le réseau d'ici l'an 2000.

Je voudrais dire un mot tout de suite, avant de me prêter aux questions, sur un engagement additionnel qui nous est proposé: celui de fixer d'une façon arithmétique, précise et formelle un pourcentage de 12 p. 100 du Canada pour les fins de parcs. Ce chiffre de 12 p. 100 est tiré du rapport de la Commission Brundtland.

Je voudrais faire remarquer à la Chambre, madame la Présidente, qu'il s'agit d'une proposition générale qui ne s'adresse en aucune façon de manière particulière au Canada, et la proposition du Rapport Brundtland ne fait pas de distinction entre de tout petits pays qui sont totalement développés et où il faut tout de suite préserver de très rares espaces verts qui sont en péril, et un grand pays comme le nôtre où nous avons des immensités.

Alors, est-ce que la règle de 12 p. 100 s'applique de façon coercitive et contraignante au Canada? Non, madame la Présidente! Je ne sais pas quel est le pourcentage exact. Je ne pense pas, par exemple, savoir sur quelles normes mon collègue se fonde pour dire que pour le sauvetage des espaces verts au Canada, il faut fixer l'objectif à 12 p. 100. Pourquoi 12 p. 100? Pourquoi pas 14 p. 100? Pourquoi pas 8 p. 100? Pourquoi pas 9 p. 100? Nous avons 6 p. 100 présentement. Six p. 100 du Canada, c'est déjà plus grand que beaucoup de pays du monde entier.

Alors, est-ce que nous devons faire plus? Je crois que oui. Je crois que nous devrions nous diriger vers un accroissement du pourcentage. Mais l'important pour moi, c'est d'abord et avant tout de créer des parcs là où il faut les créer, de façon à compléter le réseau des 39 régions écologiques du pays. Quel pourcentage cela va-t-il nous donner? On verra en cours de route. Mais je ne pense pas qu'il soit sage, je ne pense pas que ce serait doter une décision de sa souplesse requise si on fixait un chiffre: 12 p. 100.

Ce n'est pas une opération bureaucratique que la protection de l'environnement. Ce n'est pas une opération comptable que de compléter un réseau de parcs au Canada. Je crois qu'il faut faire attention là-dessus! En ce qui me concerne, bien sûr, je ne pourrai pas voter pour la motion. C'est un problème de formalisme, que je regrette, mais nous vivons dans le système parlementaire. Nous percevons cette motion comme nécessitant un vote de non-confiance. Je ne vais pas voter la non-confiance envers le gouvernement. Mais l'essentiel des principes qui sont proposés dans la motion me paraissent éminemment acceptables, sous réserve de ce pourcentage de 12 p. 100, je crois, sur lequel il faut faire une nuance importante.

[*Traduction*]

M. Fulton: Madame la Présidente, le ministre semble se méprendre sur une partie de mes propos. Il comprend très bien d'où vient la proportion de 12 p. 100. Je citais le rapport de la Commission Brundtland. Cette commission a fait faire des études par des biologistes et d'autres scientifiques partout où elle est allée dans le monde sur le niveau minimum qu'il faut maintenir pour conserver un degré raisonnable de diversité biologique sur la terre. Le consensus s'est établi entre les pays sur une proportion minimum de 12 p. 100. Tant mieux si nous pouvons atteindre un niveau plus élevé.

Personnellement, je ne comprends pas comment le ministre en arrive à dire que le Canada réserve 6 p. 100 de toutes les superficies comme parcs de types divers. Comme je l'ai signalé, le Fonds mondial pour la nature conclut dans son étude que seulement 2,6 p. 100 du territoire canadien est réellement protégé. L'exploitation minière et forestière et toutes sortes d'autres activités sont permises dans les 4 p. 100 qui restent et qui consistent principalement en parcs provinciaux.

J'ai deux questions à poser. À la conférence de Toronto, il a été décidé de réduire le dioxyde de carbone de 20 p. 100 d'ici l'an 2005. C'est la proportion sur laquelle s'est fait le consensus. La proportion de 12 p. 100 dont il est question dans le rapport Brundtland est celle qui a été généralement acceptée. Au Canada, la proportion se situe entre 2 p. 100 et 6 p. 100 et nous devons atteindre 12 p. 100 ou plus.

Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il faut une direction de la part du gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif? Nous constatons que ce n'est plus possible dans certaines provinces. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il est très difficile de réserver autant de zones que l'exigerait la protection de la diversité biologique; c'est possible dans

de nombreuses autres régions du pays, mais il faut une direction au niveau fédéral.

Certaines provinces n'ont fait aucune planification de parcs depuis vingt ans. Leurs ministères sont essentiellement des coquilles vides. Il ne s'y fait rien du tout. Je prie le ministre de convenir qu'il nous faut viser l'objectif proposé par la communauté scientifique internationale, soit 12 p. 100 ou plus, et non pas moins, car nous habitons un grand pays qui peut se le permettre.

Le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre qu'il fixera des objectifs et un calendrier pour le parachèvement du réseau de parcs nationaux d'ici l'an 2000? Nul doute que les Canadiens appuieront sans réserve les efforts de la Chambre en ce sens. Nous devons absolument préserver ces terres des spéculateurs et des promoteurs immobiliers. C'est là notre responsabilité à l'égard non seulement de la génération actuelle, mais aussi de celles qui suivront. Nous sommes les derniers à pouvoir agir; nous devons donc parachever le réseau de parcs nationaux et atteindre le pourcentage de 12 p. 100.

Je croyais qu'en vertu de la réforme parlementaire pareil vote ne posait pas la question de confiance, que c'était là un des résultats des travaux présidés par James McGrath. Ce n'est pas un vote de défiance. J'ai confiance que d'ici lundi soir, des dizaines de milliers de Canadiens appelleront leurs députés, quel que soit leur parti, pour les convaincre de voter en faveur de cette motion, ce qui constituera le premier vote pris dans notre pays sur le pourcentage de 12 p. 100 et le parachèvement du réseau de parcs nationaux. Le ministre peut-il donner une réponse sur le pourcentage de 12 p. 100, les objectifs et le calendrier.

Je suis très déçu que le ministre ait dit qu'il considérait ce vote comme un vote de défiance et que, même s'il est en faveur de la motion, il ne peut voter pour. S'il vote contre la motion, nul doute que d'autres membres du gouvernement l'imiteront et s'opposeront ainsi à une mesure d'intérêt national.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Madame la Présidente, je voudrais répondre brièvement à la première question, qui porte sur l'objectif de 12 p. 100. Le gouvernement ne s'engage pas pour l'instant à atteindre cet objectif, car il doit tout d'abord terminer le réseau de 18 parcs supplémentaires avant l'an 2000.

Voici la réponse à la deuxième question: oui, le gouvernement s'est engagé à terminer le réseau d'ici l'an 2000, ce qui supposera la création de 18 parcs supplémentaires dans tout le Canada. Il s'est également engagé à créer un réseau de parcs marins, mais le nombre n'en a pas été précisé. Nous avons beaucoup de régions maritimes naturelles à protéger et des négociations très intensives sont en cours avec le gouvernement du Québec pour créer un parc à l'embouchure du Saguenay.

• (1230)

Ces négociations sont très difficiles, car elles doivent plus ou moins s'écarter du processus habituel de création de parcs. En effet, vous savez que le gouvernement québécois refuse de céder des terres au gouvernement fédéral. Nous devons trouver de nouvelles formules pour respecter la loi et pour créer un parc marin, comme nous le désirons. Beaucoup d'autres verront le jour avant l'an 2000.

À mon avis, nous ne pouvons pas nous engager à créer tous les parcs marins qui sont nécessaires pour représenter la totalité des régions écologiques du Canada, car nous ignorons le nombre exact de ces régions. Il est extrêmement difficile de terminer le réseau de 18 parcs terrestres tout en créant un certain nombre de parcs marins, car nous ne savons pas exactement de quelle façon nous y prendre.

Je le répète, nous nous sommes engagés à parachever le réseau de parcs en créant 18 parcs supplémentaires d'ici l'an 2000. Nous allons prendre un engagement clair et précis dans le plan d'action pour les cinq prochaines années. Je compte proposer à mon collègue de s'engager clairement à créer cinq parcs pendant les cinq prochaines années.

Je puis vous dire d'ores et déjà que la création de cinq parcs est à l'étude. Tout d'abord, nous négocions activement l'utilisation de la partie est du Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le cadre du règlement des revendications foncières des Dénés et des Métis. Nous avons également des vues sur la partie septentrionale de l'Île Banks, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les consultations de la collectivité

de Sachs Harbour et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont repris depuis peu.

Il y a aussi le lac Blue Nose, dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous menons des consultations depuis 1989 auprès de la collectivité de Paulatuk, du Conseil consultatif de la gestion de la faune ainsi que du gouvernement territorial. On y trouve également l'île de Baffin Nord, et des consultations sont en cours depuis quelques années, principalement auprès des collectivités de Pond Inlet et de Arctic Bay.

Au Manitoba, le groupe de travail sur le Parc Churchill, qui réunit des fonctionnaires fédéraux et provinciaux ainsi que des gens de la région, est chargé d'étudier la possibilité d'aménager un parc. C'est dans cette région que vivent et se reproduisent la plupart des ours polaires qu'on trouve au Canada. J'ai communiqué avec mes homologues à ce sujet. Cela fait donc cinq parcs.

Je ne m'engage pas à faire de ces parcs les cinq premiers, au moment de la réalisation de notre projet, mais, chose certaine, ils sont à l'étude. Vous aurez remarqué que ces parcs se trouvent dans le Nord, et nous devons faire beaucoup plus dans cette région. Le Nord et l'Arctique sont des régions vraiment menacées; elles sont d'une fragilité extrême. Nous devons intervenir et y créer des parcs sans tarder. Je tiens à souligner le caractère prioritaire de ce programme.

En terminant, je veux dissiper tout malentendu au sujet de l'aire de 12 p. 100 réservée aux parcs. Aucun engagement précis et officiel n'a été pris à ce sujet. Ce qui est certain, c'est que le pourcentage actuel, soit 6 p. 100, augmentera par suite de la création de 18 nouveaux parcs nationaux et d'un certain nombre de parcs marins. Je ne saurais cependant pas dire quel sera alors le pourcentage exact; nous verrons lorsque nous définirons le programme.

M. Caccia: Madame la Présidente, je vais fournir au ministre l'occasion d'expliquer aux Canadiens comment il peut sanctionner et appuyer du tout au tout le rapport de la Commission Brundtland sans pour autant sanctionner ni appuyer l'une de ses recommandations les plus claires qui fait l'objet du présent débat. Comment le peut-il?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): La Commission Brundtland a cerné des problèmes et présenté un grand nombre de recommandations, comme nous le savons tous. Elle a modifié la scène écologique internationale. Son rapport est très important. Je ne veux aucunement minimiser ni sous-estimer l'importance du rapport Brundtland.

Mais, comme vient de le signaler notre collègue, il est arrivé la même chose ou presque pour la proposition qui avait été présentée il y a quelques années à la Conférence de Toronto sur la modification des climats, à savoir celle de réduire de 20 p. 100 les émissions de CO_2 avant l'An 2000. Aucun pays n'a encore pris d'engagement à cet égard. Je sais que nous devrons tous prendre des engagements lorsque la Commission climatique internationale déposera son rapport, l'automne prochain probablement.

Il se pourrait bien que certains pays s'engagent à réduire encore plus que cela leurs émissions, d'autres à les réduire encore moins. La France, par exemple, sera en mesure de s'engager très fermement à réduire considérablement ses émissions de CO_2. Pourquoi? Parce que la situation est très particulière dans ce pays. En effet, on compte beaucoup sur l'énergie nucléaire, et l'énergie nucléaire ne produit pas de CO_2. Par contre, beaucoup d'autres pays, comme le Canada, les États-Unis et la Chine, vont avoir plus de mal à réduire leurs émissions de plus de 20 p. 100. La situation n'est donc pas du tout la même d'un pays à l'autre.

La Commission Brundtland avait un mandat international et elle a fixé un ensemble d'objectifs au monde entier. Nous allons faire notre possible pour atteindre le nôtre. En chiffres absolus, le Canada est l'un des pays dont la superficie consacrée aux parcs est parmi les plus grandes du monde, parce que 6 p. 100 de la superficie du Canada c'est beaucoup plus grand que 50 p. 100 de la superficie de la Suisse. Il y a toute une différence. Il ne faut pas perdre contact avec la réalité lorsqu'on aborde ces questions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et observations a maintenant pris fin.

Avant de donner la parole au député de Davenport pour la suite du débat, je pense que nous devrions revenir à la période des questions et observations qui devait suivre le discours du député de Skeena.

M. Heap: Madame la Présidente, le député de Skeena a parlé dans son excellent discours de 39 régions biologiques au Canada qui ont besoin de protection. Je me demande s'il peut établir un lien entre ce fait et la décision qu'a prise la ville de Toronto, il y a deux jours, de se donner jusqu'à l'an 2000 pour réduire les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère de la ville de 20 p. 100 par rapport au niveau de 1990. Le conseil municipal de

Toronto s'est engagé, selon les informations, à atteindre cet objectif en l'an 2000.

Le conseil a également accepté, en principe, de verser une somme de 22 millions de dollars, qui viendra des produits de la vente de sa propriété agricole de Langstaff, dans un fonds de protection de l'atmosphère qui servirait à financer certains projets, notamment des projets de reboisement en Ontario et à l'étranger. Je demande au député si par hasard l'une des régions biologiques qu'il a énumérées n'englobe pas des parties du sud de l'Ontario auxquelles pourrait s'appliquer le reboisement prévu par le conseil municipal de Toronto?

M. Fulton: Madame la Présidente, je me suis beaucoup intéressé à ce qui s'est passé au conseil municipal de Toronto. Son projet de réduction des polluants devra se faire en collaboration avec le gouvernement fédéral, par exemple, en ce qui concerne la réglementation touchant les émissions des véhicules à moteur. Toronto est allée beaucoup plus loin que ça en ce qui concerne le stationnement et l'augmentation du coût des permis, à l'exemple de villes qui souffrent de très graves problèmes atmosphériques, comme Los Angeles et Mexico.

Ce que je préfère dans son projet de recyclage des émissions de gaz carbonique, c'est l'idée d'utiliser la vingtaine de millions de dollars que lui rapporterait la vente d'un terrain, je crois, pour reboiser non seulement la ville et les environs, mais d'autres régions du monde aussi.

Dans cette Chambre, nous savons tous qu'à certains endroits, en Amérique centrale et dans d'autres régions tropicales, évidemment, on peut obtenir des taux de croissance et d'absorption du gaz carbonique beaucoup plus élevés. Voilà pourquoi les forêts tropicales sont si importantes. Leur capacité de recycler et d'absorber rapidement le gaz carbonique par l'intermédiaire du cycle du carbone est beaucoup plus grande que dans certaines régions de nos forêts nordiques, par exemple, et même de certaines de nos forêts tempérées qui n'ont que quelques mois par année pour croître.

• (1240)

Permettez-moi de parler un peu de la partie reboisement de ce cycle, qui est très importante, à mon avis. Le gouvernement de l'Australie a annoncé cette semaine son intention de planter un milliard d'arbres d'ici l'an 2000. C'est un projet extrêmement important, étant donné que de grandes régions de ce pays ont été déboisées et compte tenu de la capacité d'absorber le gaz carbonique d'un aussi grand nombre d'arbres.

Il y a au Canada 39 régions biologiques situées dans la partie connue sous le nom de Bouclier canadien qui intéresserait peut-être le conseil municipal de Toronto. Ou plutôt 11 des régions biologiques du Canada sont situées dans le Bouclier et je pense que le Service canadien des forêts devrait nous suggérer celles d'entre elles qui seraient les plus propices à ce genre d'initiative. Ce sont les collines de la toundra, le centre de la toundra, les hautes-terres boréales du Nord-Ouest, les hautes-terres boréales du Centre, la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs, les hautes-terres boréales laurentiennes, la région boréale de la côte est, le plateau lacustre boréal, la région de la rivière de la Baleine, les montagnes du nord du Labrador, les plateaux de la toundra de l'Ungava, le nord de la région de Davis et les basses-terres du Saint-Laurent. Je pense que cela donne aux députés une idée de la vaste superficie, des vastes dimensions de ces 39 régions biologiques canadiennes et, évidemment, il y a des espèces indigènes de conifères et de feuillus qu'il serait préférable de planter dans chacune d'entre elles.

Le genre de leadership dont la ville de Toronto fait preuve est certes un point qui devrait peut-être être examiné un peu plus attentivement à la Chambre parce que, encore une fois, je trouve cela très inquiétant d'entendre des arguments comme ceux que le ministre de l'Environnement nous a servis en nous expliquant pourquoi il considérait comme une motion de censure à l'endroit du gouvernement une motion sur l'achèvement de notre réseau de parcs nationaux et la protection de 12 p. 100 du territoire canadien. Que le greffier et la présidence me corrigent si j'ai tort, mais j'ai toujours cru que les motions présentées lors des journées de l'opposition et faisant l'objet d'un vote ne doivent pas être considérées comme des motions de censure à l'endroit du gouvernement, que les députés sont libres de voter selon leur conscience, et c'est ce qu'ils doivent faire. Il est très important que cela nous soit confirmé avant la fin de la journée.

Peut-être, madame la Présidente, que vous pourriez faire quelques remarques à ce sujet pendant la journée parce que je crois que les Canadiens veulent savoir si c'est le cas ou non. De nombreux députés conservateurs, dont certains sont ici à la Chambre, m'ont déjà dit qu'ils voudraient appuyer cette motion.

M. Fisher: Madame la Présidente, je veux féliciter le député de Skeena d'avoir lancé le débat aujourd'hui avec tout le style dont on peut s'attendre d'un ami de l'environnement.

Je veux le féliciter aussi d'avoir signalé que le ministère de l'Environnement a peut-être l'une des fonctions les plus importantes du gouvernement, sinon la plus importante. Il y a une autre fonction très importante, et c'est celle du premier ministre. À cet égard, je voudrais demander au député de nous rafraîchir la mémoire au sujet de quelque chose que le premier ministre a dit relativement au rapport Brundtland. Il me semble qu'il l'avait chaudement louangé et qu'il avait même dit à la Chambre que Madame Brundtland en personne l'avait félécité

de son appui. Pourrait-il nous donner quelques détails là-dessus?

M. Fulton: Madame la Présidente, je pense que c'est effectivement un point important. Il a d'ailleurs été soulevé par le député de Davenport un peu plus tôt, directement avec le ministre. En ce qui concerne le premier ministre, il a endossé, au nom du Canada, les recommandations du rapport Brundtland, celui de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, et il a d'ailleurs été chaudement applaudi par le monde entier pour cela.

Une voix: Et reçu une distinction.

M. Fulton: C'est exact. Il a reçu une distinction et parlé en termes ronflants de la façon dont il avait été présenté par un auncien premier ministre, Brundtland, à la communauté internationale, comme un vrai leader en matière de protection des terres et des espèces. Je dois dire que je trouve cela un peu fort. Le rapport Brundtland indique que la désignation de 12 p. 100 des zones terrestres et maritimes de la planète est absolument indispensable pour que le développement soit durable et le gouvernement répète sans cesse qu'il est d'accord avec le développement durable.

Si l'élément essentiel est la désignation de 12 p. 100 de l'espace et si le premier ministre en a accepté le principe devant le seul organisme international officiel que nous connaissons, les Nations Unies, et a reçu l'accolade dans le monde entier pour cette acceptation, nous ne pouvons pas admettre que le gouvernement rejette la recommandation fondamentale de la Commission royale en disant: «Nous aimons tout, mais pas la recommandation fondamentale». Je pense que ce serais de la plus haute hypocrisie.

J'espère que les ministériels comprennent toute l'importance du message envoyé aux Canadiens, aux sociétés commerciales et au monde entier, à savoir que nous ne plaisantons pas lorsque nous affirmons vouloir compléter, d'ici l'an 2000, tout notre système de parcs nationaux, et non pas uniquement les cinq situés au nord du 60e parallèle, que nous allons terminer ce projet dans les 18 régions écologiques, ce qui pourrait signifier bien plus que les 18 parcs nationaux prévus.

Mme Browes: Madame la Présidente, pour la gouverne du député, et sans vouloir trop encenser le conseil municipal de Toronto, je lui rappelle que ce conseil a décidé dernièrement d'enfouir ses ordures dans la région la plus fragile du Grand Toronto et probablement de tout l'Ontario, la valllée de la rivière Rouge. Les autres paliers de gouvernement ont bien du pain sur la planche dans ce dossier.

Avant de poser ma question au député, je voudrais tout d'abord le féliciter pour l'intérêt qu'il porte à cette question et féliciter également le ministre qui a nous a parlé avec tant d'enthousiasme de notre système de parcs nationaux. Il y a peine quelques années, le groupe de travail dirigé par le Dr Théberge a présenté un rapport intitulé Parcs 2000: Perspectives pour le 21e siècle. Il est question, dans les recommandations de ce rapport, de certaines notions nouvelles à propos d'un partenariat concernant la conservation de certains terrains importants, de certaines régions géographiques du Canada.

Le député pourrait-il commenter ces notions nouvelles en matière de réserves écologiques urbaines ou de patrimoine naturel national et du nouveau partenariat que devons peut-être établir entre les divers paliers de gouvernement dans le but de conserver certains terrains spéciaux.

M. Fulton: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question car c'est une question très importante. Partout au Canada et ailleurs dans le monde, il y a des particuliers, des groupes et des municipalités qui cherchent le moyen le plus efficace de préserver des zones qu'ils jugent d'une grande importance que ce soit localement, ou pour le monde. Les occasions de partenariat sont multiples, mais je commencerai en décrivant ce qui constitue l'élément le plus important de la question, c'est-à-dire, la préservation de 12 p. 100 des zones terrestres et marines. Les gouvernements fédéraux de tous les États du monde doivent à cet égard prendre les devants. Ce ne seront peut-être pas eux qui mettront de côté la plus grande partie de ces 12 p. 100, mais ils doivent donner l'exemple parce que, dans la majorité des régions de la planète, ce sont eux qui détiennent les pouvoirs et les outils nécessaires.

Les crédits

Pour ce qui est de la complétion du système des parcs nationaux, je ne souscris pas à l'idée mise de l'avant par madame Blais-Grenier pendant qu'elle était ministre et selon laquelle ce sont les citoyens canadiens qui devraient être responsables de lever les fonds et de faire l'acquisition des terrains nécessaires pour compléter notre système de parcs nationaux. Il s'agit, à mon avis, d'une idée déplorable. Je pense cependant que dans le cas des petites réserves écologiques, à l'échelle locale, les particuliers, les clubs et les groupes peuvent jouer un rôle dans l'acquisition des terrains et des ressources. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée, mais je dois interrompre ici le député.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, nous de ce côté-ci de la Chambre, nous voulons féliciter le député de Skeena pour sa motion. Nous l'appuyons, naturellement. En même temps, je ne peux m'empêcher d'exprimer ma stupéfaction, mon horreur et ma consternation devant la faiblesse du discours prononcé aujourd'hui par le ministre et devant sa répugnance à s'engager à l'égard de la motion qui est proposée honnêtement. Celle-ci demande que le gouvernement s'engage à prendre des mesures d'ici l'an 2000 en vue de compléter le réseau de parcs nationaux, terrestres et marins, ou de protéger au moins 12 p. 100 des terrains et de la zone marine.

• (1250)

Je me demande si le ministre de l'Environnement est mal conseillé ou s'il est faible ou inquiet et si c'est la raison pour laquelle il ne peut pas prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour donner aux Canadiens un discours constructif à ce sujet.

Qu'est-ce qui l'inquiète? Est-ce parce que d'ici l'an 2000 il n'aura peut-être réussi à protéger que 11,2 p. 100 des terres visées et que, par conséquent, les parlementaires et les hommes politiques pourraient alors le lui reprocher? Ou s'inquiète-t-il du fait qu'il peut dépasser son objectif et peut-être atteindre 13 p. 100 et qu'il sera alors gêné par les louanges? Je ne sais pas. Je suis déconcerté par ce genre de faiblesse. Serions-nous, plutôt confrontés à un exemple classique de chef qui se contente de beaux discours, auquel cas le député de Skeena nous a saisi d'une motion formidable qui met à l'épreuve la volonté politique d'un gouvernement faible, las et qui manque d'imagination? C'est peut-être ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre pour la plus grande gêne des conservateurs de l'arrière-plan eux-mêmes qui n'en ont pas cru leurs oreilles il y a une demi-heure lorsque le ministre a pris une position politique aussi faible à propos d'une question aussi fondamentale.

Le ministre ainsi que le gouvernement ont souscrit au rapport Brundtland. Le premier ministre l'a appuyé aux Nations Unies en septembre 1988. Il est allé à La Haye en mars 1989 où il a à nouveau réitéré l'appui et l'adhésion de son gouvernement, le gouvernement du Canada, qui comprend tout le monde, au rapport Brundtland d'où est tirée la proposition en question. Eh bien, au moment crucial, pour ainsi dire, au moment du test de vérité, du test décisif peut-être, voilà le ministre qui prend la parole pour dire: «Eh bien, vous savez, nous ne voulons pas être tenus par des pourcentages. Nous aimerions en quelque sorte un peu de flexibilité. Nous devons par conséquent voter contre cette motion parce qu'elle pourrait être interprétée comme une motion de défiance à l'endroit du gouvernement.» Mais c'est absurde!

Le député de Skeena a clairement laissé entendre au cours de son intervention qu'il ne s'agissait pas d'une motion de défiance. Il a bien précisé qu'il faisait allusion dans sa motion au rapport Brundtland, et puis, tout à coup, nous voyons le gouvernement se rétracter. Je vous pose la question: «Les ministériels se sont-ils engagés à respecter les recommandations du rapport Brundtland en ce qui concerne la pollution par le gaz carbonique?» Savez-vous ce qu'ils répondront? «Eh bien, vous savez, nous ne sommes pas vraiment en mesure de nous attaquer de façon précise à ce problème. Il est trop complexe.» Et comment! car s'ils ne parviennent même pas à régler un problème tout simple, comme celui qui consiste à réserver un certain pourcentage de nos terres pour en faire des parcs nationaux, il faut alors s'attendre à ce genre de comportement de leur part.

Sur le plan politique, c'est la débâcle aujourd'hui pour le Parti conservateur qui doit se présenter à la Chambre et faire une déclaration qui prouve que l'appui qu'il offre, particulièrement au niveau international, ne se résume qu'à de belles paroles et à de belles déclarations. Le gouvernement excelle dans l'art de prononcer des discours grandioses. Mais quand vient le temps de s'attaquer aux problèmes, il trouve toujours de faibles excuses pour se désister. Quelle supercherie!

Je suis heureux de déclarer, au nom du Parti libéral du Canada, que nous avons promis au cours de la dernière campagne électorale,—cela figurait même en tête de notre programme,—que nous allions élargir le réseau des parcs nationaux du Canada si nous étions élus. J'ajoute que le Parti libéral du Canada a même déclaré, dans un questionnaire qui lui avait été envoyé pendant la campagne électorale, qu'il parachèverait le réseau d'ici l'an 2000. C'est ainsi que nous avons fait, au cours de la campagne, une déclaration générale qui a été publiée dans les dépliants que nous avons distribués de porte en porte. Nous avons fait également une promesse très

précise en communiquant avec la Société pour la protection des parcs et les sites naturels du Canada pour lui signaler que nous respecterions, d'ici l'an 2000, des recommandations du rapport Brundtland à ce sujet.

Nous étions également le seul parti à reconnaître que, pour atteindre ce but, il fallait mettre de l'argent de côté périodiquement. Nous nous sommes donc engagés à établir un fonds spécial d'équipement qui recevrait un crédit annuel au moyen des affectations budgétaires ce qui garantirait des fonds suffisants pour aménager ces nouveaux parcs.

Je crains que le ministre de l'Environnement ne puisse dire oui aujourd'hui parce qu'il ne sait pas ce que le ministre des Finances est en train de faire aux budgets de ce genre. C'est lui qui annonce les mauvaises nouvelles. D'une certaine manière, les compressions budgétaires ordonnées par le ministre des Finances nuisent aux moyens d'action de son collègue, le ministre de l'Environnement. Ce dernier devrait peut-être faire preuve de franchise et dire à la Chambre pourquoi il ne peut pas prendre ce genre d'engagement, après avoir appuyé le rapport Brundtland.

Nous devrions nous demander pourquoi les choses pressent, pourquoi il faut agir avant l'an 2000, étant donné que cette date figure au coeur de la motion présentée par le député de Skeena. À première vue, il est difficile à croire que le Canada risque de perdre les zones sauvages dont il a hérité. Ce patrimoine est lié de près à la superficie des parcs nationaux et des zones naturelles que nous pouvons préserver. Nous disposons également de vastes étendues désertes.

Les apparences sont trompeuses. Nous avons perdu les anciennes forêts d'arbres feuillus de la région de l'Atlantique. Sur la côte ouest il ne reste que quelques bassins hydrographiques non exploités. Au Manitoba seulement 0,2 p. 100 des terres à herbes hautes des Prairies n'ont pas été remplacées par des terres agricoles. Nous ne pourrons jamais aménager un parc à l'état naturel, comme il en existe au Canada, dans le sud de l'Ontario parce qu'il est trop tard. Il ne reste pas assez de terrain à l'état naturel. Et, au Québec, le mégaprojet II de la baie James inondera une très grande région pour toujours, à moins qu'on ne le stoppe.

En septembre dernier, le Fonds mondial pour la nature et la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada ont eu une idée intéressante. Leurs membres ont lancé à Toronto—et certains de mes collègues ici aujourd'hui étaient présents ce jour-là—un ambitieux programme décennal intitulé *Endangered Spaces*. Cette campagne, qui bat son plein, met de l'avant cinq bonnes raisons pour lesquelles nous devons agir rapidement d'ici l'an 2000, comme il est dit dans la motion.

Premièrement, selon le comité sur l'état de la faune en voie de disparition, et j'insiste encore une fois sur le lien entre la faune et les parcs nationaux, on pourrait perdre 183 espèces à moins de prendre des mesures pour les protéger, elles et leurs habitats. En d'autres mots, nous sauverons les espèces en voie de disparition si nous sauvons les espaces en voie de disparition.

Deuxièmement, si, d'ici dix ans, nous ne décidons pas de réserver des sites naturels, nous aurons perdu la possibilité de le faire, en raison de l'étalement des villes tentaculaires. Il y a d'autres intérêts qui empiètent sur ces terrains. Ce point a été soulevé avec force par le groupe de travail sur l'établissement des parcs et il a été pleinement accepté par les défenseurs de l'environnement de tout le pays.

Troisièmement, le Canada est l'un des rares pays du monde où il est encore possible de protéger la faune, telle que nous la connaissons, et c'est pourquoi nous suscitons l'envie du monde entier et l'admiration des touristes. Quiconque parle du Canada finit tôt ou tard par parler de notre faune. Nous en faisons tous l'expérience lorsque nous sommes à l'étranger.

Quatrièmement, il y a déjà de graves conflits concernant ce qui reste, par exemple, la vallée de Carmanah, en Colombie-Britannique, et Temagami, ici en Ontario. Ces affrontements nous montrent qu'on n'a pas bien compris jusqu'ici l'importance de ce que nous avons perdu et les répercussions qu'aurait la disparition d'autres zones à l'avenir. C'est pourquoi nous, de la région de Toronto, déployons une activité très intense pour faire préserver la vallée de la Rouge. Bien que sa valeur puisse être limitée, comme zone à l'état sauvage, elle offre néanmoins une dernière occasion de créer un parc naturel dans le voisinage d'un grand centre. C'est pourquoi nous aimerions que le gouvernement provincial la protège.

• (1300)

La liste est longue. Nous savons que la partie sud de l'île Moresby est en voie d'être sauvée, grâce en bonne partie aux efforts de votre collègue, le Président. Nous savons que la vallée de la Stein fait l'objet d'une bataille incessante et que son avenir est encore incertain. Il faut absolument ajouter à cette liste la Kutzamateen, en Colombie-Britannique, et la vallée de la Stikine. Il y a le Parc Manning dans la chaîne des Cascades, également en Colombie-Britannique. Il y a Robson Bight, la région

d'Akamina et de Kishinena, l'île Nimpkish et la région de Tahsish-Kwois, le bassin hydrographique dont j'ai parlé. Il y a ensuite la revendication de la nation Haida sur Du Guusd, un site intéressant, la péninsule Brooks, la zone moyenne de la côte, particulièrement les îles Calvert et Hunter et les bras de mer Mussel et Kynoch, les vallées de la Tatshenshini et de l'Alsek, auxquelles on pourrait ajouter la vallée panoramique de la Kakwa dans les Rocheuses. Enfin, dernier site à ma connaissance, le lac Redfern que l'on décrit comme le lac Louise du Nord. Il s'agit donc de sites importants faisant partie de ce groupe manquant qui devraient être réservés et auxquels nous devrions consacrer nos efforts pour compléter notre réseau de parcs.

Il y a aussi les pressions exercées au sujet du réseau de parcs marins sur lequel le gouvernement actuel reste étrangement silencieux. Il s'agit d'un concept qui a été lancé au début des années 80, et depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, nous n'avons pas beaucoup entendu parler de cet élément éventuel et particulier de l'ensemble du plan.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement recommande, bien sûr, que tous les pays s'efforcent de protéger au moins 12 p. 100 de leur territoire terrestre et marin pour la conservation de l'écosystème. Fait intéressant, son rapport, intitulé «Notre avenir à tous», nous apprend que certains pays y sont déjà parvenus, dont le Costa Rica, par exemple, qui a déjà protégé plus de 20 p. 100 de son territoire.

À l'heure actuelle, le Canada arrive au vingtième rang dans le monde quant au pourcentage de son territoire ainsi protégé. La superficie totale protégée grâce aux parcs nationaux et provinciaux au Canada représente 6,3 p. 100 du territoire. Si nous soustrayons les régions où sont permis l'abbatage, l'exploitation minière et la chasse, les 6,3 p. 100 se réduisent à 2,6 p. 100 de l'étendue totale de notre territoire. Comme vous pouvez le constatez, nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

Nous savons que Temagami et la vallée de la Rouge sont des régions ontariennes menacées. Dans le cas de Temagami, il faut savoir que les forêts de pin rouge et de pin blanc du nord-est de l'Ontario sont vieilles de 500 à 700 ans. Ces écosystèmes sont parmi les derniers du genre en Amérique du Nord qui soient encore dans leur état naturel, intouchés par l'abattage ou d'autres activités humaines. Leur valeur culturelle et sentimentale est immense, incalculable. Voici ce qu'écrit M. Peter Quinby de l'Université Sir Wilfrid Laurier:

> Il faut préserver ces écosystèmes de peuplements mûrs de pins pour en faire une étude scientifique. Il faut aussi les protéger parce qu'ils maintiennent la qualité de l'eau et la stabilité du sol, retiennent de vastes quantités d'éléments nutritifs, fournissent une matière génétique précieuse et constituent un important habitat faunique.

M. Tom Hutchison de l'Université de Toronto écrit ceci:

> La perte mondiale des peuplements mûrs est l'équivalent du dommage causé par le réchauffement de la planète et par les pluies acides. Pour assurer la santé durable des forêts du monde, il faut commencer chez soi.

Je dois surveiller l'horloge, car le temps passe et je dois conclure. Si le gouvernement adhère sincèrement aux conclusions du rapport Brundtland, il a l'occasion de le prouver dans la région de Temagami. Puisqu'il agit dans la vallée de la rivière Rouge où il est en train d'établir un précédent, pourquoi ne pas montrer aussi une volonté d'agir dans la région de Temagami? Nous demandons au ministre d'État aux Forêts et au ministre de l'Environnement de trouver le courage d'intervenir dans Temagami comme ils le font dans la vallée de la Rouge.

Ce qui est en cause, c'est la valeur des lieux naturels. Elle ne se mesure pas, mais elle est très élevée. Qui plus est, elle augmente. Par contraste avec le mode de vie qui est le nôtre depuis des décennies dans les centres urbains, les parcs et endroits naturels sont évidemment aujourd'hui une source de joie beaucoup plus intense qu'il y a 50 ou 100 ans. Je ne peux m'expliquer cela, mais c'est un fait qu'on remarque tous les jours quand on fait de la politique.

Le public attache une grande importance à la nature. C'est pourquoi nous espérions que le ministre ferait une déclaration favorable à cette motion. Aussi avons-nous été extrêmement déçus, stupéfaits et choqués de sa réponse.

Il est juste de dire que, dans le domaine des parcs nationaux, le gouvernement conservateur a été très bon pour terminer des projets libéraux, mais pas pour en lancer de nouveaux. Le ministre précédent a mené à terme plusieurs négociations sur les parcs nationaux, mais il n'a rien laissé à son successeur. Autrement dit, il s'est contenté de terminer le programme libéral. Nous voulons voir des progrès qui soient dus aux initiatives du Parti progressiste conservateur du Canada. Nous n'avons vu aucun progrès dans le cas du Parc national de Mingan. En fait, ce projet a été mis de côté. Nous n'avons entendu parler d'aucun progrès au sujet du parc marin du Saguenay. Nous n'avons rien entendu depuis longtemps à propos du concept général des parcs marins. Que se passe-t-

il? Nous l'ignorons. Mais je peux vous dire en terminant que le discours prononcé aujourd'hui par le ministre augure mal. Puisque le ministre n'a même pas pu appuyer cette recommandation du rapport Brundtland, que peut-on espérer d'ici l'an 2000?

M. Heap: Madame la Présidente, je félicite le député de Davenport de son discours, car je sais que, il y a bien longtemps, même avant de devenir député, il s'est engagé fermement et sincèrement à protéger l'environnement. Apparemment, le gouvernement libéral de l'Ontario est disposé à permettre l'invasion et la destruction des peuplements mûrs de Temagami. Qu'en pense le député?

• (1310)

M. Caccia: Madame la Présidente, à l'instar du député de Trinity-Spadina, je déplore l'attitude du gouvernement de l'Ontario à propos de Temagami. Ce dernier devrait faire preuve du courage politique nécessaire et prendre les mesures qui s'imposent pour aider les travailleurs mis à pied à surmonter leurs difficultés. Ce sont des décisions difficiles. Elles exigent donc des mesures environnementales et sociales. L'insuffisance des mesures sociales et cette fausse opposition entre environnement et économie sont deux facteurs qui préoccupent bon nombre d'entre nous. Si nous ne réussissons pas à résoudre cette opposition sur les plans politique et psychologique—à long terme, nous ne voyons pas comment toutes ces forces pourraient s'allier,—il ne nous restera plus de régions naturelles et sauvages parce que des pressions s'exerceront toujours pour qu'on les fasse disparaître et toujours pour de bons motifs. On en a un exemple classique dans les forêts de la région méditerranéenne. L'histoire nous dit que les terres du bassin méditerranéen étaient recouvertes de riches forêts, que les Vénitiens ont exploitées d'une façon intensive vers le XIVe siècle ou le XVe siècle. Ces forêts n'ont pas repoussé.

Les Vénitiens avaient sûrement de bonnes raisons pour décimer ainsi leurs forêts. Sans doute était-ce de même en Afrique du Nord. L'histoire nous enseigne que l'ensemble des terres du bassin méditerranéen, au nord comme au sud, était recouvert d'abondantes forêts. Elles ont toutes été rasées. On soulève aujourd'hui les mêmes arguments pour l'exploitation des forêts de la région de Temagami et d'autres secteurs où divers intérêts s'affrontent. Nous devons prendre des mesures concrètes en cette matière, sinon les générations futures risquent de se retrouver les mains vides.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je remercie le député pour son courage et pour les propos qu'il a tenus sur les nombreuses questions pour lesquelles nous avons combattu ensemble. Je suis encore estomaqué par les observations faites par le ministre ce matin. Je le croyais pourtant plus intelligent et énergique.

La majorité des régions écologiques qui n'ont pas de parcs se trouvent au sud du 60e parallèle, soit en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et surtout au Québec. Celui-ci est l'une des régions écologiques les moins bien bien représentées en Amérique du Nord. Le cabinet est composée majoritairement de Québécois, qui ne semblent toutefois pas comprendre. Et ne parlons pas des Maritimes. Il est intéressant de parler de la fragilité de l'Arctique.

Je sais que tout à l'heure la Présidente rappellera aux députés qu'il ne s'agit pas d'une motion de défiance. Je voudrais que le député donne son point de vue là-dessus. Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense du fait qu'il est le premier député conservateur à rejeter les recommandations de la Commission Brundtland. Il se trouve que c'est le ministre de l'Environnement. Je suis scandalisé et, question d'amener le député à faire le lien entre ces trois choses pour pouvoir répondre, je citerai un passage de l'excellent article, de Monty Hummel intitulé «The Upshot»:

> D'après un sondage Gallup réalisé à l'échelle du Canada en 1987, plus de 95 p. 100 des Canadiens sont d'accord pour que le gouvernement engage des dépenses pour protéger nos réserves naturelles. Ce fort appui a été constaté dans toutes les régions et parmi tous les groupes socio-économiques. Comme il fallait s'y attendre, 96 p. 100 des personnes qui avaient visité un parc provincial ou national au cours des deux ou trois années précédentes se sont dites en faveur d'une telle mesure. Même les gens qui n'avaient visité aucun parc ont répondu favorablement dans une proportion de 91 p. 100. L'opinion canadienne, qui est fortement favorable à la protection de l'environnement en général, vient encore renforcer ces données. Par exemple, 93 p. 100 d'entre nous soutenons qu'il n'y a pas lieu d'assouplir les lois environnementales pour favoriser la croissance économique, 88 p. 100 disent qu'il est plus important de protéger l'environnement que d'empêcher les prix de monter, 87 p. 100 sont mécontents du manque de mesures prises pour protéger l'environnement, 84 p. 100 prennent part à des activités liées à la nature, 82 p. 100 se préoccupent de la protection des espèces ménacées d'extinction, 70 p. 100 sont d'avis qu'il faudrait faire plus pour protéger l'environnement, même si des emplois doivent être perdus dans le processus et 70 p. 100 estiment que des dépenses consi-

Article 31 du Règlement

dérables sur le chapitre de l'environnement seraient en fait *bonnes* pour l'économie.

Le ministre et son gouvernement me semblent follement déphasés. Le député de Davenport pourrait peut-être parler brièvement des parcs qui ont été proposés. Si seulement cinq écorégions sur dix-huit sont pour être représentées d'ici à 1995, cela veut dire qu'il en restera treize à représenter entre 1995 et l'an 2000. Pourrait-il aborder aussi la question de la censure?

M. Caccia: Comme d'habitude, le député de Skeena pose des questions très intelligentes. Je vais tâcher de répondre à l'une d'entre elles au moins, soit celle qui concerne la nature de sa motion, car je conviens avec lui que celle-ci ne menace en rien le gouvernement. En fait, j'ai toujours cru que le gouvernement et les députés progressistes conservateurs de l'arrière-ban pourraient l'appuyer sans crainte, avec la conscience tranquille ainsi qu'une certaine fierté politique, car elle témoignerait de leur propre engagement. En outre, personne ne viendrait dire ici le 2 janvier de l'an 2000: «Écoutez, cela ne représente que 11 p. 100; vous n'avez pas su livrer la marchandise.» J'imagine que les parlementaires de l'époque seraient ravis.

Nous ne considérons certes pas cette motion comme une motion de censure. Et si le gouvernement l'interprète de cette façon, qu'est-ce qui l'empêche de la rejeter, si c'est tellement important? Mais ce ne l'est pas. Le gouvernement ne tombera pas s'il l'appuie. Et s'il rejette la motion, il en souffrira énormément au plan politique pour les raisons que nous avons déjà invoquées. Il me semble donc que tout le monde y gagnerait si le gouvernement appuyait cette motion lundi. Cela confirmerait son engagement de même que la volonté politique qu'il a exprimée sur la scène internationale et au Canada depuis la publication du rapport Brundtland.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et de commentaires est maintenant terminée. Comme il est 13 h 18, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 18.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement conservateur va causer un très grave préjudice tant à l'enseignement postsecondaire qu'au sport amateur au Canada.

Cette taxe de 7 p. 100 nuira tout particulièrement aux étudiants. En effet, selon la Fédération canadienne des étudiants, elle coûtera vraisemblablement à chacun d'eux quelque 200 $ par année. Par conséquent, dans ma circonscription de Hamilton-Ouest, cette taxe conservatrice régressive va appauvrir les étudiants de l'Université McMaster de 2,1 millions de dollars.

Comme la moitié d'entre eux gagnent moins de 7 000 $ par année, les étudiants du niveau postsecondaire ne peuvent pas se permettre de voir la TPS rogner le peu d'argent dont ils disposent chaque fois qu'ils doivent manger au restaurant, acheter des aliments préparés, voire même les bouquins dont ils ont absolument besoin pour leurs cours.

Par ailleurs, les étudiants sont nombreux à participer très activement au sport amateur. À l'instar des nombreuses familles qui trouvent déjà très onéreuse la participation de leurs enfants au sport amateur, les étudiants devront également assumer les frais supplémentaires résultant de l'application de la taxe de 7 p. 100 sur les frais d'inscription, d'équipement et de déplacement.

Tout comme 72 p. 100 des Canadiens, les étudiants trouvent que c'en est trop et demandent au gouvernement de renoncer à cette taxe.

* * *

[*Français*]

LE CARNAVAL DE QUÉBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, c'est sous le thème «Au coeur du monde» que se déroulera la 36e édition du Carnaval de Québec dont l'ouverture officielle aura lieu ce soir lors du couronnement de la reine du Carnaval 1990.

Cette fête de la neige qui se veut une fierté pour les Québécois a su, au fil des ans, se classer parmi les plus

grandes festivités mondiales. Ce succès, monsieur le Président, appartient bien sûr à des gens d'une qualité indéniable. Pensons au président de l'édition 1990, M. Marcel Veilleux, qui est reconnu pour sa jovialité et son grand dynamisme. Pensons aussi, bien sûr, à tous ces bénévoles qui l'appuient sans réserve et, finalement, à tous les participants qui partagent la même frénésie, que ce soit au beau milieu du vent et de la froidure ou par un soleil presque printanier.

Je m'en voudrais, monsieur le Président, de terminer sans avoir invité chaleureusement tous mes collègues de la Chambre ainsi que tous les Canadiens à venir se rendre compte par eux-mêmes de la fraternité et de la réceptivité qui caractérisent nos Québécois et Québécoises.

Bienvenue «Au coeur du monde» de Québec du 1er au 11 février 1990.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Hier, monsieur le Président, trois représentants de l'Île-du-Prince-Édouard sont venus spécialement en délégation à Ottawa pour comparaître devant le Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale afin de se plaindre de l'attitude indifférente et anti-démocratique que Postes Canada a adoptée dans cette province.

À un moment donné de la séance, un membre conservateur du comité a déclaré qu'elle devait partir. Le président a alors demandé aux députés de l'opposition de s'engager à ne pas proposer de motions susceptibles d'embarrasser le gouvernement, car celui-ci ne compterait pas suffisamment de représentants pour les rejeter.

J'ai formulé une objection, mais à la surprise des personnes présentes, le président a décidé de ne pas faire appel à un autre député ministériel préférant ajourner la séance et renvoyer les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard chez eux sans leur avoir permis de s'exprimer et en me privant moi de mon droit de député d'interroger plus à fond les témoins ou de demander au comité d'appuyer leur position.

Je déplore sincèrement la décision du président du comité qui a empêché les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard d'exprimer l'une des doléances les plus légitimes de leurs concitoyens qui tiennent à ce que les localités de l'île conservent leur bureau de poste.

Article 31 du Règlement

LES ENTREPRENEURS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que l'esprit d'entreprise se porte bien au Canada, malgré les déclarations et les prévisions les plus sombres des gens d'en face.

On constate qu'ils évitent cependant de parler des sociétés ou des entrepreneurs canadiens qui ont profité de la proximité du marché américain et d'un meilleur accès à ce marché. Par exemple, je n'ai encore vu personne, parmi eux, se réjouir du succès récent de la société montréalaise Imasco Ltd. Hier, la société Imasco a en effet annoncé que sa filiale de restauration rapide achetait la chaîne de restaurants Roy Rogers pour une somme de 365 millions de dollars américains.

Par cette acquisition, Imasco pénètre le marché américain. Pensez un peu à la signification de cette transaction. Roy Rogers, un nom typiquement américain et associé à la pure tradition, devient canadien. Ho la la! Qu'en pensent les députés d'en face?

Pareils coups d'audace de Canadiens méritent d'être signalés et salués bien bas par les députés de cette Chambre. Je vous le dis, monsieur le Président, il faut être juste et impartial si l'on veut évaluer correctement les échanges commerciaux en Amérique du Nord, et non pas truquer le jeu pour qu'il nous convienne.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je félicite les athlètes, les entraîneurs et les organisateurs du premier championnat mondial de ringuette.

[*Traduction*]

Ces matchs se déroulent actuellement dans les patinoires de la ville de Gloucester. Huit équipes en tout y participent, y compris des représentants de la Finlande, des États-Unis, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Je me hâte d'ajouter qu'ils attirent des foules records.

Article 31 du Règlement

Avec mes électeurs de Carleton—Gloucester, je rends hommage à ceux qui ont lancé l'idée d'amener ici ce championnat. Leurs innombrables heures de bénévolat ont rendu possible la tenue d'un événement de calibre mondial.

[*Français*]

Bonne chance à tous les athlètes!

* * *

LES MÉDIAS

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que j'interviens aujourd'hui pour dénoncer la campagne haineuse anti-Québec que mènent actuellement certains médias torontois et en particulier le correspondant du *Toronto Sun* à Québec, Peter Stockland.

En écrivant qu'entendre parler de culture québécoise donnerait envie à Herman Goering de sortir son fusil, que cette même culture va lui donner une attaque au Magnum 44, le journaliste, qui ajoute que les pauvres Anglais du Québec sont persécutés par les Québécois et leur gouvernement, ne peut que contribuer à exacerber les tensions actuelles entre francophones et anglophones au Canada.

Monsieur le Président, en cette période cruciale pour l'unité nationale et l'avenir du Canada, les Canadiens n'ont pas besoin de telles invitations à la violence et à l'intolérance de la part de certains journalistes et de médias irresponsables.

J'invite le journaliste Peter Stockland et le *Toronto Sun* à faire des excuses publiques, non seulement aux Québécois, mais à l'ensemble des Canadiens.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DES TRANSPORTS DU CANADA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 31 janvier 1990, l'Office national des Transports du Canada a annoncé que la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada ne pourra pas abandonner l'exploitation du tronçon de la subdivision Chapais, compris entre Franquet et Chapais.

L'Office ordonne au CN d'entreprendre les travaux nécessaires pour que l'embranchement soit praticable et remis en service au plus tard le 31 juillet 1990. L'Office a déterminé que les pertes réelles subies par le CN dans l'exploitation de ce tronçon s'élèvent à 590 444 $, montant considérablement inférieur à celui déposé par le CN pour les années entre 1984 et 1987, qui se chiffrait à 5 403 646 $.

L'Office a également mis en doute le montant des économies que le CN a dit prévoir réaliser en frais d'exploitation par suite de l'abandon de l'embranchement. Il s'est dit préoccupé par la preuve démontrant que le CN a une politique de «démarketing» des services ferroviaires sur l'embranchement.

Monsieur le Président, la population de l'Abitibi—Chapais remercie M. Weinberg, président de l'audience, maître Nicole Forget, membre, ainsi que maîtres Michèle Hurteau, Claude Jacques et Danielle Bouvet, procureurs pour l'Office national des Transports du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES CANADIENS D'ORIGINE ITALIENNE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, il y a dans notre pays une grave injustice qui dure depuis 50 ans. Je parle du refus du gouvernement fédéral de présenter ses excuses aux Canadiens d'origine italienne pour avoir interné 700 d'entre eux durant la Seconde Guerre mondiale.

En 1939, M. Dominic Nardocchio de Sydney, en Nouvelle-Écosse, était âgé de 35 ans. Il a été séparé de sa femme et de ses huit enfants, privé de son emploi et interné pendant deux ans parce que le gouvernement jugeait qu'il avait commis un crime et ce crime, c'était d'être d'origine italienne. Après 50 ans, le gouvernement du Canada refuse encore de s'excuser auprès de ces gens.

Le Congrès national des Italo-Canadiens du Canada ne demande qu'une chose, des excuses. Cette demande n'est pas excessive. Je demanderais au gouvernement du Canada de s'excuser aujourd'hui auprès de ces Canadiens d'origine italienne.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, les Manitobains sont en train d'apprendre à leurs dépens à quel point les conservateurs, où qu'ils soient, se soucient peu de l'environnement. Le *Manitoba Eco-Network*, un groupe qui s'occupe très activement de la protection de l'environnement dans la province, a dû fermer ses portes aujourd'hui à cause d'un manque d'argent. Non seulement les fonds qu'il reçoit du gouvernement fédéral sont insuffisants, mais aussi le gouvernement Filmon du Manitoba a refusé jusqu'à maintenant de lui donner suffisamment d'argent pour qu'il puisse survivre jusqu'au début du prochain exercice en avril. En plus

de cela, le gouvernement fédéral ne veut pas lui accorder le statut d'organisme de charité.

Nous entendons dire maintenant que le ministre de l'Environnement promet un nouveau parc aux électeurs de Chambly s'ils votent conservateur le 12 février. C'est le même parc qui avait été promis aux électeurs de Chambly en 1988. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il répétait une promesse vieille de deux ans, le ministre a répondu que, pendant une campagne électorale, c'est le temps de faire des promesses.

• (1410)

Nous, les Manitobains, avons eu notre leçon aussi. Nous n'avons pas oublié que, durant la campagne électorale de 1988, le premier ministre avait promis à Winnipeg le nouveau Centre international pour un développement durable. Depuis ce temps, nous n'avons rien entendu à ce sujet de la part du premier ministre ni du ministre de l'Environnement, sauf à des conférences internationales où ils ont vanté les mérites de ce centre qui n'existe même pas. C'est peut-être le temps de faire des promesses au sujet de l'environnement pendant une campagne électorale mais, pour les conservateurs, ce n'est jamais le temps de les tenir.

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, aujourd'hui débute le mois désigné comme celui de l'Histoire des Noirs au Canada.

Il convient que ce soit un habitant de la Nouvelle-Écosse qui signale à la Chambre cette commémoration d'une grande importance et symbolique parce que depuis longtemps la Nouvelle-Écosse compte une collectivité noire nombreuse et marquante. C'est comme interprète que le premier Noir est venu au Canada avec Samuel de Champlain: c'était à Port Royal en 1605.

D'autres, loyalistes, sont venus après la Révolution américaine et notamment qu'on me permette de le dire, les ancêtres de mes électeurs noirs de la ville de Shelburne. D'autres immigrants noirs ont continué de nous arriver de tous les coins du monde.

Depuis 200 ans, les Noirs du Canada ont apporté beaucoup à notre développement historique et à notre culture. Une bonne partie de cette contribution, qu'on me permette de le dire, est commémorée au centre culturel noir de Westphal, en Nouvelle-Écosse. Les Noirs continuent d'apporter beaucoup à l'économie et à la culture du Canada.

J'invite tous les Canadiens à noter et à saluer la commémoration du mois de l'Histoire des Noirs, et à se demander à cette occasion si nos institutions nationales, publiques et privées, économiques, politiques et culturelles tiennent suffisamment compte de l'apport des Noirs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la société Dupont Canada pour s'être engagée récemment à supprimer les émissions toxiques de toutes ses opérations d'ici l'année 1995.

Je remarque que le but que s'est fixé cette société exige d'adopter des normes qui dépassent tout ce qu'exigent les lois et je veux féliciter Dupont de cette initiative.

Puisque Dupont a reçu, il y a deux ans, du centre mondial de l'environnement des Nations Unies la médaille d'or pour le respect de l'environnement, cette nouvelle initiative va consolider dans le monde entier la réputation de Dupont comme société sensibilisée aux questions d'environnement.

* * *

[*Français*]

LA ROUMANIE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, depuis mon intervention le 29 novembre dernier au sujet de la situation en Roumanie, nous avons eu la joie de constater que le peuple roumain a réussi à se libérer du joug de la tyrannie communiste. Mais malgré l'apparition d'une nouvelle équipe de dirigeants, les besoins du pays en fournitures médicales et en alimentation se font toujours gravement sentir. On nous apprend qu'il y aurait, par exemple, une seringue pour 20 malades, des instruments de chirurgie rouillés et une insuffisance incalculable de médicaments de toute nature.

Nous avons la possibilité de remédier partiellement à cette malheureuse situation, si nous le voulons. En effet, la Croix-Rouge Internationale, à Genève, accepte des dons pour fournir une partie de ce qui manque aux institutions de santé roumaines. De plus, et en terminant, monsieur le Président, des Canadiens d'origine roumaine, de la circonscription d'Outremont que j'ai l'honneur de représenter, seraient à mettre sur pied une organisation locale qui pourra envoyer des médicaments, des instruments chirurgicaux et des aliments en Roumanie.

Article 31 du Règlement

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, hier à Saint-Bruno dans la circonscription de Chambly, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), qui se trouve aussi être le parrain gouvernemental des circonscriptions de la Rive-Sud de Montréal, y est allé d'une autre belle promesse électorale aux électeurs de cette circonscription. Cette promesse avait déjà été faite par son collègue le ministre des Communications, durant la dernière campagne électorale, alors que le Parti progressiste conservateur faisait tout pour la réélection de Richard Grisé. On sait maintenant où les promesses de cette dernière élection l'ont conduit! Les électeurs de Chambly se souviennent aussi d'une autre promesse du ministre des Transports (M. Bouchard) faite au nom du premier ministre (M. Mulroney) au lendemain du sinistre de Saint-Basile-le-Grand.

Encore une fois, ce gouvernement a fait une promesse qu'il n'a pas su tenir. La population de Chambly mérite mieux que les promesses conservatrices ou libérales. Monsieur le Président, elle mérite un vrai député, un député néo-démocrate!

* * *

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'espère que la population de la circonscription de Chambly a constaté jusqu'à quel point le Nouveau Parti démocratique méprise l'institution qu'est la Chambre des communes.

Hier soir, elle aura pu s'apercevoir très clairement qu'au lieu de travailler sur des projets de loi extrêmement importants, le Nouveau Parti démocratique a fait perdre le temps à la Chambre et à ses députés en contestant de façon disgracieuse les décisions de la Présidence.

Comment la population de la circonscription de Chambly peut-elle prendre au sérieux les propos du candidat néo-démocrate qui prétend vouloir les représenter et les défendre à la Chambre des communes alors que dans les faits, le but ultime de son parti est d'empêcher l'institution de bien fonctionner.

Je termine, monsieur le Président, en faisant cette mise en garde aux électeurs de Chambly. Souvenez-vous qu'à l'élection de 1988, Ed Broadbent et ses acolytes appuyaient l'Entente du lac Meech et la reconnaisance de la société distincte.

M. Nystrom: Pas tous!

M. Champagne (Champlain): Au lendemain de cette élection, ils ont tous renié cette Entente et refusé par le fait même aux Québécois de reconnaître leur légitimité historique. Il se pourrait fort bien, monsieur le Président, qu'il en soit ainsi avec le supposé candidat vedette qui, de toute évidence, ne possède aucun poids politique dans son parti.

M. Nystrom: Il sera élu.

M. Champagne (Champlain): Et pour comble d'ironie, il a le culot de parler d'honnêteté.

* * *

[*Traduction*]

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le ving-cinquième anniversaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

[*Français*]

Dans son rapport, la Commission Laurendeau-Dunton disait que le Canada traverse la pire crise de son histoire. L'histoire semble aujourd'hui vouloir se répéter. Malheureusement, l'équité linguistique est loin d'être atteinte. Pour assurer le respect de l'équité des deux langues officielles, nous devrons faire appel à un leadership soutenu et à la compréhension des Canadiens et des Canadiennes à tous les niveaux politiques.

[*Traduction*]

Cet anniversaire rappelle aux Canadiens le travail accompli depuis 25 ans pour favoriser la compréhension et un esprit de coopération entre les Canadiens anglophones et francophones. Nous devons continuer à promouvoir l'harmonie et à reconnaître l'énorme contribution apportée au Canada par les deux groupes linguistiques et culturels.

Nos deux langues officielles sont caractéristiques du Canada. Que nous soyons anglophones ou francophones, nous sommes tous des Canadiens fiers de notre pays et de son patrimoine. Bon anniversaire!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il avait rejeté les demandes pour la démission de Brian Gallery du conseil d'administration du CN, en laissant entendre que ce n'était pas une urgence. Je peux dire au premier ministre que l'intégrité du CN en tant que société d'État est en cause, tout comme l'intégrité du code sur les conflits d'intérêts signé par le premier ministre lui-même.

Le premier ministre peut-il affirmer à la Chambre aujourd'hui que M. Gallery, qu'il avait nommé membre et président suppléant du conseil d'administration du CN, a démissionné ou a été limogé, avec effet immédiat? Pourrait-il également garantir à la Chambre qu'une enquête complète, détaillée et indépendante sur les activités de M. Gallery sera entreprise et que le résultat sera rendu public?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais répéter ce que j'ai dit hier en substance. La décision concernant les allégations qui ont été produites, par le journal *The Globe and Mail* d'abord et d'autres journaux ensuite. . . ont été évaluées et devront être évaluées par le président du conseil d'administration du Canadien National.

J'ai ce matin contacté de nouveau le président du conseil d'administration du CN qui examine les faits, et pendant ce temps, j'ai été informé, monsieur le Président, que M. Brian Gallery avait démissionné comme vice-président du conseil d'adminstration du CN, et je pense qu'on doit laisser au président du conseil d'administration le soin d'évaluer l'ensemble des faits, de faire rapport, et nous examinerons à ce moment-là l'évaluation, les recommandations faites dans le rapport du président.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports.

Le ministre doit savoir que les Chemins de fer nationaux refusent de fournir aux députés, en fait à toutes les parties intéressées, une copie du livre de bord du wagon-restaurant utilisé par le président-directeur général, le président du conseil ou un des 26 vice-présidents du CN.

Comme les sociétés d'État ne sont pas tenues de se conformer à la Loi sur l'accès à l'information, la seule façon d'obtenir ce renseignement est par l'intermédiaire du ministre. Je demande au ministre des Transports, ordonnera-t-il. . .

• (1420)

M. Mazankowski: Jusqu'où voulez-vous remonter?

M. Tobin: . . .au président-directeur général du CN de mettre à la disposition des députés les livres de bord des huit wagons réservés aux dirigeants de cette société, pour que nous puissions nous assurer que ces wagons sont utilisés à des fins légitimes et non à titre privé?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'étonne toujours quand le parti libéral nous demande de rendre des comptes sur des règles qu'ils ont eux-mêmes établies au moment où ils étaient au pouvoir. Je voudrais encore une fois rappeler à mon collègue que l'intégrité des opérations dans cette Chambre tient à une chose, essentiellement: l'évaluation des faits. Mon collègue se réfère à des affirmations concernant l'utilisation du wagon-restaurant, etc. Je pense que les Canadiens sont satisfaits quand on leur dit que la personne responsable de la corporation, à savoir le président du conseil d'administration, examine l'ensemble des faits se référant au cas auquel mon collègue se réfère et que, dépendant de son évaluation, il fera rapport au ministre des Transports et on évaluera à ce moment les réponses à donner. Je pense que tout est là, tout est transparent. Et j'espère que mon ami aura la patience d'attendre que le processus normal se réalise.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, c'est vraiment un spectacle pathétique que de voir le ministre des Transports essayer d'éluder, en son nom et en celui du premier ministre, la responsabilité de cette affaire en la refilant au nouveau président du conseil d'administration qui n'est en fonction que depuis quelques mois et qui, soit dit en passant, a été nommé comme M. Gallery en raison de son aptitude

présumée et de ses rapports avec certains députés d'en face.

La lettre de M. Gallery au CN, en date du 5 juillet 1989, est maintenant du domaine public. Il est aussi public que le magazine de M. Gallery, *Seaports and the Shipping World*, avait des contrats de publicité, non seulement pour le CN, mais aussi pour des sociétés de l'État canadien, notamment quatre administrations de pilotage, sept sociétés de port locales et Ports Canada, qui toutes relèvent du ministre des Transports.

Ma question est directe. Le ministre peut-il chercher à savoir si certaines de ces autres sociétés d'État qui relèvent de lui ont reçu le même genre de lettre ou ont été soumises aux mêmes tentatives pour obtenir plus de publicité pour les magazines de M. Gallery?

M. le Président: Il n'y a pas de raison pour la dernière partie de la question et, si on ne la corrigeait pas, elle tiendrait lieu d'accusation. Le député sait que c'est inacceptable. Le ministre peut répondre s'il le veut, mais je dis que la question, telle qu'elle est posée, est irrecevable.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de la condition féminine. Dans un rapport présenté aujourd'hui aux Nations Unies, le gouvernement conservateur tentera de faire oublier les injustices flagrantes commises envers les femmes au Canada. La ministre admettra-t-elle non seulement que les femmes canadiennes s'appauvrissent plus que jamais, mais aussi que la discrimination dont elles sont victimes s'aggrave au lieu de diminuer, en raison de l'imposition de la TPS, des compressions de l'assurance-chômage et de la hausse générale du coût de la vie?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au contraire, c'est à la députée de convenir que la situation des Canadiennes s'est grandement améliorée depuis cinq ans, que moins de femmes vivent dans la pauvreté et que la politique d'équité en matière d'emploi vient en aide aux femmes sur le marché du travail.

La semaine dernière, le président du Conseil du Trésor a annoncé le plan d'équité en matière d'emploi le plus juste de l'histoire du Canada. Le sort des femmes s'améliore donc. Certes, il y a encore des problèmes. Je voudrais rappeler à la députée que son propre parti n'a jamais adopté de programme d'équité en matière d'emploi comme le nôtre. Oui, la situation des femmes s'améliore, elle ne se détériore pas.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'ignore si la ministre a pris connaissance des dispositions sur l'équité salariale annoncées vendredi dernier, mais je dois dire pour ma part que je les ai trouvées assez peu généreuses et très insuffisantes par rapport aux besoins réels des femmes. Elle devrait le savoir, tout comme le président du Conseil du Trésor.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Quelles mesures entend-elle prendre pour financer de nouveaux programmes destinés à venir en aide aux femmes du Canada, en particulier, le Programme national de garderies?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement a mis sur pied un Programme de garderies et ce sont les sénateurs libéraux qui l'ont bloqué! Ce n'est pas nous... c'est à l'autre endroit...

[*Traduction*]

Le gouvernement conservateur a à coeur la situation des femmes, comme le prouvent les progrès constants qu'il a réalisés en ce domaine. Nous avons augmenté l'aide consacrée aux femmes, non seulement par l'entremise des programmes qui leur sont destinés en propre, mais aussi des programmes de santé et d'aide sociale, de lutte contre la violence familiale, sans compter l'affectation de 400 millions de dollars au programme d'équité salariale qu'a annoncé le président du Conseil du Trésor la semaine dernière. Au lieu de se plaindre, la députée devrait applaudir aux efforts qui ont été déployés pour améliorer la situation des femmes.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Aujourd'hui, les Canadiens ont appris une mauvaise nouvelle, soit que le taux d'escompte a grimpé de 30 points de base. Cette augmentation nous ramène aux niveaux atteints au mois de mai 1989. Elle nuira aux agriculteurs, aux petites entreprises, aux nouveaux propriétaires de maisons et aux régions pauvres du pays.

Quand le ministre prendra-t-il ses responsabilités et dira-t-il au gouverneur de la Banque du Canada que la population en a assez, que ses décisions font du tort au Canada et qu'il doit abaisser le taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces fanfaronnades n'impressionnent personne. La députée sait fort bien que nous ne pouvons pas simplement réduire les taux d'intérêt. L'objectif premier. . .

M. Rodriguez: Vous les avez bien augmentés.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, je conseillerais à la députée de ne pas écouter les conseils qu'on lui prodigue de part et d'autre.

L'objectif premier de notre politique monétaire, appuyée par notre politique financière, est de faire baisser le taux d'inflation. Ces dernières semaines, pendant que nous tentions de corriger à la baisse, mais très légèrement, les taux d'intérêt, nous avons pu constater une réaction excessive sur les marchés des changes.

Afin de garantir la croissance à long terme de notre économie, il importe d'afficher une certaine stabilité sur les marchés financiers. C'est ce que nous avons tenté de faire ces derniers jours, et c'est pourquoi j'appuie entièrement les initiatives du gouverneur de la Banque du Canada.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre sait qu'un taux d'intérêt trop élevé entraîne une hausse du déficit. Le gouvernement propose la TPS pour réduire son déficit.

Si ce gouvernement veut vraiment réduire son déficit, pourquoi cette contradiction entre sa politique fiscale et sa politique monétaire?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je l'ai déjà expliqué à maintes reprises, la meilleure façon de contenir les taux d'intérêt est de faire baisser l'inflation. Pour ce faire, on peut adopter une politique concernant les taux d'intérêt qui entraînera une baisse de la demande de crédit. C'est le but que vise la politique de la Banque du Canada. Comme nous avons pu le constater au cours des derniers jours et des dernières semaines, cette politique semble nous réussir. Et nous voulons continuer dans cette voie, puisque cela devrait nous permettre de faire baisser à long terme les taux d'intérêt.

Au cours des années 1970, le gouvernement libéral n'a pas tenu compte des pressions inflationnistes et nous nous sommes retrouvés avec des taux d'intérêt de 20 et 25 p. 100. Si c'est ce que veut revivre la députée, elle fait fausse route. En tout cas, ce n'est certainement pas le chemin qu'emprunte le gouvernement.

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les Canadiens savent que, pour faire baisser les taux d'intérêt, il faut mettre les conservateurs dehors.

Des voix: Dehors!

Mme McLaughlin: Le ministre ne cesse de dire que, à cause du déficit, les Canadiens doivent se serrer la ceinture et accepter une nouvelle taxe de vente de 7 p. 100, ce qui est intolérable. Le ministre sait qu'une hausse de 1 p. 100 des taux d'intérêt alourdit le déficit de 4,4 millions de dollars par jour. Quel gaspillage, 4,4 millions de dollars par jour, 365 jours par année.

N'est-il pas temps de réduire les taux d'intérêt et de cesser de sabrer dans les programmes des Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la question. Pourrait-on la répéter?

Mme McLaughlin: Oui, monsieur le Président. J'ai demandé au ministre s'il n'est pas temps de réduire les taux d'intérêt et de cesser de sabrer dans les programmes des Canadiens ordinaires.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, c'est une arme à deux tranchants: si la députée veut une baisse des taux d'intérêt, elle veut forcément une hausse de l'inflation. Si elle veut cela, alors elle s'en prendra à ceux-là mêmes qu'elle veut aider, c'est-à-dire aux gagne-petit et aux personnes âgées qui touchent un revenu fixe.

M. Nystrom: Que faites-vous de la TPS?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Son collègue vient de dire: que faites-vous de la TPS? Je veux prendre ici quelques instants pour rectifier les assertions du chef du Nouveau Parti démocratique. Selon elle, la TPS nuira aux gagne-petit et aux personnes âgées. Or c'est absolument faux.

Nous avons instauré le crédit pour TPS, de sorte que 84 p. 100 des personnes âgées de 65 ans et plus ou des familles monoparentales en bénéficieront.

Ainsi, elles paieront une taxe de vente moins élevée après la réforme.

Questions orales

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le ministre des Finances parle de la taxe sur les produits et services. Je voudrais citer M^me^ Jean Woodsworth, présidente de La Voix, le réseau canadien de personnes âgées. Elle dit: «La taxe sur les produits et services est une épreuve pour les personnes âgées. Celles à revenu faible et moyen vont être réduites à la pauvreté. Les crédits d'impôts qu'on propose ne les rassurent pas.» Voilà ce que les personnes âgées pensent de la réponse du ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre sait que les personnes âgées ont besoin des services d'avocats, de comptables, en plus de certains services d'entretien généraux, de plombiers, d'électriciens, de garagistes, d'aides domestiques, soit pour faire leurs emplettes ou le ménage de leur logement. Tous ces services seront taxés selon la TPS proposée par le gouvernement. Le ministre aura 4 000 tontons macoutes pour surveiller l'application de cette taxe.

Le ministre n'est-il pas d'accord que ces impositions additionnelles sont injustes pour nos grands-parents?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dis au député et au chef du Nouveau Parti démocratique que, dans le document sur la TPS daté du 19 décembre, nous disons quelle sera l'incidence combinée de la taxe et du crédit d'impôt qui s'y rapporte. Je rappelle au député quelle sera l'incidence sur les personnes seules de plus de 65 ans: celles qui ont un revenu de 12 500 $ y gagnent 148 $, celles qui ont un revenu de 15 000 $ y gagnent 80 $ et celles qui ont un revenu se situant entre 20 000 $ et 25 000 $ y gagnent 140 $.

Si le député de Kingston et les Îles et la députée du Yukon n'acceptent pas ces chiffres, ils ont envers les Canadiens âgés le devoir de prouver ce qu'il y a d'erroné dans des chiffres qui ont été confirmés par les autorités les plus compétentes de la fonction publique du Canada. S'ils ne peuvent pas prouver que ces chiffres sont erronés, qu'ils n'induisent pas les personnes âgées en erreur.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, si le ministre avait écouté ma question, il saurait que ce sont aussi les personnes âgées, pas seulement moi, qui disent que c'est une mauvaise taxe.

Deux politiques sont répréhensibles: la taxe sur les produits et services et le loyer élevé de l'argent. Le ministre sait que les ristournes n'aideront pas suffisamment les personnes âgées qui dépensent tout leur revenu ou presque pour subvenir à leurs besoins. Même les funérailles seront taxées.

Le ministre incite les Canadiens à faire leurs achats maintenant avant que la taxe ne s'applique. Ne comprend-il pas que la politique «payez maintenant et mourez plus tard» répugne aux personnes âgées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne donne pas aux personnes âgées à qui il parle la liste de ce qui échappe à la TPS.

Les locations ne sont pas taxées. Les loyers non plus. Ni les provisions de base. Ni les repas livrés à domicile. Ni les services de santé. Ni les lunettes et appareils auditifs. Ni les appareils médicaux, notamment les cannes et les fauteuils roulants.

Une foule de produits échappent à la TPS, et la combinaison de ces exemptions et du crédit d'impôt est ce qui rend cette taxe plus juste pour les personnes âgées que celle qui est en vigueur.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'hon. Herb. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre et je veux revenir sur l'affaire de Brian Gallery et du Canadien National.

Le premier ministre pourrait-il confirmer que Brian Gallery n'a démissionné qu'à titre de vice-président du Canadien National et qu'il siège encore au conseil d'administration de cette compagnie, sur nomination du premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai appris avant d'entrer à la Chambre qu'il avait démissionné en tant qu'administrateur et que vice-président.

Je crois comprendre qu'il ne pouvait occuper le poste de vice-président sans être administrateur.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Un de mes collègues vient de vérifier auprès du Canadien National et on lui a dit que M. Gallery siégeait toujours au conseil d'administration.

Je voudrais que le premier ministre ou le ministre des Tansports confirme à la Chambre, pendant ou immédiatement après la période des questions, si M. Gallery fait toujours partie du conseil d'administration ou non, car si sa conduite est telle qu'il doit démissionner comme vice-

président, il ne devrait certainement pas continuer à siéger au conseil d'administration.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, évidemment si cette information m'est disponible avant la période des questions orales, je la produirai à la Chambre. Je veux tout simplement dire au leader à la Chambre du Parti libéral qu'il veut présumer des événements ou des faits, je ne le ferai sûrement pas et je lui demande encore une fois d'avoir la décence d'attendre l'évaluation du président du conseil d'administration. Avant de porter des jugements sur qui que ce soit, je pense que c'est la simple chose qu'on doit à tout Canadien qui se respecte, monsieur le Président,

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il est regrettable que le ministre n'ait pas pris lui-même la décision de renvoyer M. Gallery du CN au lieu d'attendre la démission de ce dernier.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans sa lettre du 7 juillet 1989, M. Gallery parle de deux sociétés, la CAST et la MAERSK, qui peuvent faire affaire avec le CN.

Le ministre des Transports a-t-il fait enquête pour savoir si M. Gallery a donné suite ou non à la menace qu'il faisait planer dans sa lettre en disant qu'il ferait jouer ses bonnes relations avait avec les dirigeants de ces sociétés pour que le CN n'obtienne pas les contrats?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je me contenterai de répéter ce que j'ai dit à son ami du Parti libéral: le président du conseil d'administration fait enquête.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre des Transports accepterait-il de déposer à la Chambre copie de toute la correspondance qu'il aura reçue du président du conseil d'administration du CN au sujet de cette enquête?

Accepterait-il en outre de communiquer aujourd'hui avec le président du conseil d'administration pour lui demander instamment de chercher à savoir, dans le cadre de son enquête, si M. Gallery a communiqué ou non avec les deux dirigeants en question?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'espère que le député comprendra que je ne vais pas ordonner au président du conseil d'administration de déterminer quels sont les faits sur lesquels je veux qu'il fasse enquête dans cette affaire.

• (1440)

Il décidera lui-même du champ de son enquête et me fera rapport. J'aviserai à ce moment-là.

Je le répète, ce n'est pas moi, mais le président du conseil d'administration qui décidera quels sont les faits à examiner.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet de la taxe sur les produits et services.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Attention! Voici la question

M. Bird: La question ne vous plaira pas, mais aussi bien l'entendre.

À l'heure actuelle, la taxe sur les ventes des fabricants, généralement de 13,5 p. 100, a déjà été payée d'avance sur des quantités importantes de marchandises constituant les stocks de nombreuses entreprises canadiennes, dont beaucoup de petites entreprises.

Le 1er janvier 1991, cette taxe sera abolie en application du programme de la TPS, et l'on remboursera aux entreprises le montant payé à l'égard des marchandises qu'elles auront alors en stock.

Quelle incidence auront ces remboursements sur la trésorerie des entreprises canadiennes? Les remboursements seront-ils calculés et versés dans un délai raisonnable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député l'a fait observer, il y aura remise de la taxe payée à l'égard des stocks que détiendront les entreprises au 1er janvier 1991. Il est difficile de prédire un montant précis pour le moment, parce que nous ne savons pas exactement ce que sera le volume des stocks à cette date. D'après nos prévisions, cependant, on parlerait d'environ deux milliards de dollars.

Une partie de cette somme sera versée sur-le-champ et le reste au bout de trois à six mois.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. Notre gouvernement, en 1985, signait une entente de 25 millions de dollars avec le gouvernement du Québec en vue de réaliser une autoroute entre Alma et La Baie. Malheureusement, même après six ans, le gouvernement du Québec n'aura pas réussi à dépenser cette somme, de telle sorte que la région de Saguenay—Lac-Saint-Jean perdra 11,2 millions de dollars si rien n'est fait.

Est-ce que le ministre peut informer la population de la région de Saguenay—Lac-Saint-Jean si son homologue du gouvernment du Québec est entré en communication avec lui pour trouver une solution afin que la région ne perde pas ses millions et que l'autoroute Alma—La Baie puisse se réaliser dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, effectivement, dans l'entente fédérale-provinciale de 1985, nous avons investi un montant de 12,5 millions de dollars, et autant par le gouvernement du Québec, pour la route à laquelle se réfère mon collègue.

Effectivement également, le gouvernement du Québec, pour des raisons qu'eux savent, n'ont pas encore investi plus que 6 millions de dollars sur les sommes proposées. Je rencontrerai très bientôt mon collègue, le ministre des Transports du Québec, et il est très évident que j'ai l'intention de soulever la question parce que je pense, encore une fois, que ces sommes ont été engagées par le gouvernement fédéral, le sont toujours, et nous espérons que le gouvernement du Québec fera en sorte de pouvoir les investir là où elles ont été prévues.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du Comité des privilèges et élections de Terre-Neuve et du Labrador, sous la direction de son président, M. Danny Dumaresque.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE LOGEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation). Montréal est la ville au Canada à être la plus touchée par l'abolition du Programme PAREL qui aidait à renouveler les logements à louer et gardait des loyers à prix modiques, monsieur le Président. Est-ce que le ministre comprend que Montréal est dans une situation unique au Canada, dont 80 p. 100 sont des locataires, et que les coupures du dernier budget que la ville de Montréal continue toujours à subir ne permettront pas aux Montréalais les moins nantis de pouvoir absorber les augmentations de loyers auxquelles ils devront faire face, et ce à cause de l'abolition du Programme PAREL? Est-ce qu'il va redonner à Montréal l'aide au logement?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, nous avons établi un comité tripartite composé de représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement québécois ainsi que des villes de Montréal, Verdun et Québec afin de trouver une solution à ce problème. J'espère que le comité en arrivera à une solution très rapidement.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le gouvernement devrait étudier les cas avant d'abolir le programme. Pendant que le ministre étudie, le nombre de Montréalais sans logement augmente.

Est-ce que le ministre va annoncer à cette Chambre, aux Canadiens et aux Montréalais, quelles mesures il va prendre pour aider les Canadiens, ceux qui ne peuvent pas payer l'augmentation de loyer que la TPS va produire à partir de janvier 1991?

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, actuellement, le gouvernement fédéral vient en aide à quelque 600 000 ménages dans toutes les régions du Canada.

Afin d'aider les Canadiens démunis auxquels le député a fait allusion, en particulier à Montréal, le gouvernement fédéral a subventionné l'an dernier près de 2 500 nouveaux projets résidentiels. Environ 18 000 logements additionnels ont donc pu ainsi être mis à la disposition des Canadiens démunis dans tout le pays.

Au total, cela signifie que le gouvernement fédéral a garanti, en 1989, des prêts de 1,2 milliard de dollars.

Cette année, pour ces seuls nouveaux logements, nous accordons des subventions supplémentaires de 34 millions de dollars.

Nous faisons donc beaucoup et nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons avec les ressources qui sont à notre disposition.

* * *

LES FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a confirmé encore une fois qu'il ne se préoccupe que d'une seule politique économique: l'inflation.

Quand se préoccupera-t-il des effets de sa politique des taux d'intérêt élevés et de sa politique du dollar fort sur les consommateurs canadiens et sur les Canadiens qui ont investi ici pour nous rendre compétitifs sur les marchés mondiaux? En France et en Allemagne, le taux d'intérêt est de 6 p. 100 comparativement à 13,5 p. 100 ici.

Quand le ministre se rendra-t-il compte que notre dollar fort nuit à nos exportations? Quand se préoccupera-t-il des effets des taux d'intérêt élevés sur nos exportations et sur nos fabricants qui doivent se tailler une place sur les marchés mondiaux?

Quand abandonnera-t-il cette politique obsessive des taux d'intérêt élevés?

Une voix: Où étiez-vous entre 1980 et 1985? Où étiez-vous, Jim?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a présenté des arguments valables. Je suis d'accord avec lui pour dire que nous devons nous préoccuper de notre situation sur le plan de la concurrence. Nous devons nous préoccuper des taux d'intérêt, mais nous devons aussi reconnaître qu'il existe un lien très étroit entre le niveau d'inflation et les taux d'intérêt, et c'est ce que nous essayons de faire. Nous tenons à attirer son attention sur ce fait.

Permettez-moi maintenant de lui rappeler que, avant qu'il ne se trouve du côté de l'opposition, il avait un point de vue quelque peu différent sur ces questions. Le 14 mai 1981, il a dit ceci au sujet de toute la question des taux d'intérêt et de l'inflation: «Les députés ne doivent pas s'imaginer qu'il existe une solution magique ou rapide à ce problème.»

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui a dit cela?

M. Mulroney: Avez-vous dit cela? Avez-vous vraiment dit cela, Jim?

M. Lewis: C'était probablement David.

M. Mulroney: Levez-vous et présentez vos excuses immédiatement.

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

M. Peterson: Comme le ministre a la mémoire courte, monsieur le Président!

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Je me souviens d'une époque où il contestait vivement toute politique de taux d'intérêt élevés. Il était contre à 100 p. 100. On renie aujourd'hui ses principes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je demande au député de Willowdale de poser sa question.

* * *

LA SOCIÉTÉ BOEING CANADA

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne aussi la mauvaise gestion des affaires économiques du Canada et elle s'adresse au premier ministre.

En 1986, le gouvernement a cédé la société de Havilland à la société Boeing contre 90 millions de dollars. Le premier ministre va-t-il confirmer aujourd'hui que le gouvernement verse plus de 150 millions de dollars à la société Boeing, ce qui veut dire, en fait, que cette transaction aura coûté plus de 60 millions de dollars aux Canadiens?

Va-t-il confirmer par la même occasion que cette somme versée à Boeing, y compris une subvention de 51 millions de dollars pour le nouveau Dash-8, ne garantit pas qu'un seul emploi sera créé au Canada ni même que les activités de recherche, de développement et de design seront menées au Canada?

Autrement dit, la société Boeing pourrait empocher l'argent et déménager de Downsview à Seattle. Qu'est-ce que le premier ministre entend faire pour protéger les emplois et les travailleurs du Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le député n'était pas ici en 1986 lorsque la transaction a été négociée.

Je lui signale que les libéraux ont posé ces mêmes questions à l'époque. En fait, le député de York-Centre est même allé jusqu'à distribuer des tracts à la sortie de l'usine pour avertir les travailleurs qu'ils allaient perdre leur emploi par suite de la privatisation.

Que le député me permette de lui rappeler très exactement les faits. En 1985, l'usine employait 4 290 personnes. Elle en emploie 5 813 aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: La société est en train de concevoir de nouveaux appareils. Elle est à mettre au point une nouvelle technologie. Ses ventes ont doublé et ses cahiers de commandes sont pleins. Elle fait de l'excellent travail non seulement à de Havilland, mais encore à Arnprior, dans la vallée de l'Outaouais, ainsi qu'à Winnipeg.

L'affaire a été bonne pour le Canada. Il est vrai que nous sommes en train de finaliser avec Boeing certains points que nous annoncerons lorsque les négociations auront abouti et que le marché sera finalement conclu.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans une interview qu'il a accordée à Pamela Wallin, le 20 décembre 1985, le premier ministre du Canada a déclaré: «Le gouvernement du Canada ne gère pas très bien les affaires des contribuables. Pourquoi devrions-nous concurrencer le secteur privé et perdre 1 milliard de dollars? Nous voulons sauver ces emplois à Toronto. Nous voulons protéger cette technologie.»

Le premier ministre a enchaîné en disant: «L'État ne devrait pas jouer un rôle prépondérant dans les domaines où le secteur privé peut être plus efficace. Nous ne devrions pas subventionner une société d'État avec vos impôts pour lui permettre de concurrencer le secteur privé.»

Alors, pourquoi son gouvernement va-t-il rescaper Boeing à l'aide de fonds publics et lui donner 150 millions de dollars des contribuables après avoir effectué une privatisation?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il n'est pas question de rescaper qui que ce soit.

Le gouvernement du Canada et de Havilland ont conclu un marché en 1986. Ce marché était très complet. Il fallait apporter beaucoup de changements aux activités de de Havilland pour la rendre viable à long terme.

Une partie de ce règlement possible porte sur des pertes que nous avons accepté d'absorber ainsi que sur certaines autres catégories de passifs possibles, ce qui est normal dans n'importe quelle sorte de marché. Voilà pourquoi on négocie. Il n'est pas question de sauvetage. C'est ridicule.

M. Barrett: Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le ministre qui a répondu à la question que j'ai posée au premier ministre a oublié de nous dire que des mises à pied ont lieu à l'usine actuellement, alors que des contrats de traitance et de sous-traitance sont accordés à la Corée du Sud, à la Chine, à l'Égypte et aux États-Unis.

Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi l'argent de nos contribubables doit servir à subventionner des emplois dans ces pays alors que nos gens sont mis à pied et que notre argent sort de notre pays.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, voilà qui explique pourquoi le député n'a pas pu rester plus que trois courtes années premier ministre de sa province. Les habitants de la Colombie-Britannique se sont vite ressaisis en le mettant carrément à la porte.

Quelle absurdité. Cet argent ne sert absolument pas à subventionner des emplois dans d'autres pays.

M. Barrett: Vous accordez des contrats à l'étranger.

M. McDermid: D'ailleurs, de Havilland vend nos avions fabriqués au Canada à tous les pays dont parle le député. De Havilland emploie quelque 1 600 personnes de plus actuellement à Toronto.

M. Barrett: Elle accorde des contrats à l'étranger.

M. McDermid: Ces gens paient des taxes et leurs emplois nous sont profitables.

Parlez-en à vos amis syndicalistes de Toronto. Demandez-leur s'ils aiment leur emploi. Bien sûr qu'ils adorent leur emploi.

* * *

L'EUROPE CENTRALE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre. Hier, l'annonce, par M. Bush, de nouvelles propositions sur le retrait des troupes américaines stationnées en Europe

centrale était la dernière en date de la série d'initiatives prises par les dirigeants tant de l'Est que de l'Ouest au sujet des militaires stationnés dans les pays d'Europe centrale.

Quelle est la position du gouvernement du Canada sur la question? Plus précisément, quelle est la position du gouvernement du Canada sur la présence continue de ses forces armées en Europe centrale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Canada avait été consulté au sujet de la décision annoncée hier soir par le président des États-Unis. Nous avons eu des discussions sur la question avec le président Bush et d'autres représentants américains pendant une période assez prolongée. Nous avons en outre félicité le président de son initiative avant qu'il en fasse l'annonce officielle hier.

Nous croyons que ce geste démontre clairement que les progrès enregistrés depuis plusieurs mois tant à l'Est qu'à l'Ouest continuent de susciter d'excellentes réactions. La décision américaine est de bon augure.

Le Canada fait partie de l'OTAN. Nous avons toujours manifesté la volonté d'agir de concert avec nos alliés et c'est exactement ce que nous ferons en l'occcurrence. Le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participent à des discussions sur un certain nombre de questions importantes.

Dès que d'autres annonces pourront être faites, nous nous ferons un plaisir de les faire.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, les dirigeants et les États qui ont pris des initiatives tiennent pour acquis que la Guerre froide est terminée. Pourtant, le Livre blanc du gouvernement du Canada n'a pas été retiré ou remplacé et le gouvernement s'y retranche derrière les arguments de la Guerre froide.

Le premier ministre ne convient-il pas que le Livre blanc du gouvernement est totalement dépassé? Quand annoncera-t-il des initiatives pour la défense du Canada et des Canadiens et, surtout, pour rehausser le moral des Forces armées canadiennes qui est au plus bas?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député parle du Livre blanc rédigé en 1984-1985 et rendu public en 1987. Son contenu est tout à fait cohérent compte tenu du contexte de l'époque. Nous aimerions tous être capables de prédire l'avenir et je suis convaincu que les changements survenus en Europe de l'Est ces six derniers mois n'étaient prévus ni par moi, ni par le premier ministre, ni même par le député.

À mon avis, les initiatives prises par le président Bush, par l'OTAN et le Pacte de Varsovie à une époque où le monde traverse une grande période d'instabilité conduiront à la réduction des armements, à un accroissement de la sécurité dans le monde et à une paix assurée pour le Canada. Nous espérons tous que ces initiatives porteront fruit. Dans le contexte actuel, patience et prudence devraient, à mon avis, être la devise du Canada et des autres membres de l'OTAN.

• (1500)

M. le Président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre, puis le député de Moose Jaw—Lake Centre poseront chacun une seule question.

* * *

LES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 18 janvier dernier, les représentants de l'organisation Amputés de guerre du Canada, qui tentent d'obtenir des indemnisations pour les victimes canadiennes de la thalidomide, ont rencontré des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui leur ont alors promis une réponse à cette question dans les deux semaines suivantes. C'est donc aujourd'hui la date limite.

La vie des victimes de la thalidomide est faite de souffrance et d'incapacité. Ces personnes méritent compensation et il faudrait leur donner une réponse dans un délai raisonnable.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quelle date précise il compte rendre une décision définitive à ce sujet? Peut-il assurer à la Chambre qu'il se montrera compatissant et généreux envers les victimes canadiennes de la thalidomide? Après tout, retarder à rendre la justice, c'est refuser de faire justice.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en décembre

dernier, lorsque j'ai annoncé à la Chambre qu'une aide spéciale serait fournie aux hémophiles qui ont contracté le SIDA à la suite de transfusions sanguines, j'ai signalé que le gouvernement était disposé à discuter avec les victimes de la thalidomide et d'autres de leur situation particulière. Je pense que c'est à eux que nous devons d'abord communiquer directement tout message que nous voudrions leur transmettre, plutôt que le dire à la Chambre.

Nous accordons une grande importance à cette question et nous ferons tout ce que nous pouvons pour conclure un accord juste et généreux qui tienne compte des besoins des personnes concernées.

M. le Président: La prochaine question sera la dernière. Le député de Moose Jaw—Lake Centre a la parole.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Malgré toutes les preuves du contraire, le premier ministre prétend qu'il n'y a pas de crise dans la région de l'Atlantique. C'est pourtant son gouvernement qui a intensifié les problèmes de cette région en proposant d'annuler le Programme de subventions au transport des grains et de la farine «à l'Est de».

Bien que ce projet de loi n'ait même pas été débattu à la Chambre, j'ai appris que le gouvernement a informé les sociétés ferroviaires que tous les nouveaux contrats passés après le 16 juillet 1989 ne bénéficieraient pas du tarif «à l'Est de» et que tous les permis prolongés à ce tarif prendraient fin hier.

Étant donné l'annulation de ce programme, l'élévateur de Saint John a annoncé qu'il fermerait ses portes à la fin de février, et ce n'est que le début. La perte de ce programme entraînera l'abandon de chemins de fer et la fermeture éventuelle de la seule minoterie de la région de l'Atlantique.

Ma question est très simple. Étant donné que ce programme injecte quelque 26 millions de dollars et crée 250 emplois par an dans les provinces de l'Atlantique et que ce projet de loi n'a même pas encore été débattu à la Chambre, le ministre va-t-il admettre que son ministère a eu tort de donner ordre aux chemins de fer de hausser les tarifs concernant les expéditions de grains et de farine à destination de la région de l'Atlantique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais étudier les renseignements que mon collègue nous a transmis au sujet de la société et je lui ferai rapport. Encore une fois, je ne crois pas que ces renseignements soient exacts, mais je vais quand même les vérifier avant de répondre au député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: Le ministre des Transports veut invoquer le Règlement.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux simplement confirmer ce que le premier ministre a déclaré durant la période des questions en réponse à la question du député de Windsor-Ouest. M. Brian Gallery a bel et bien démissionné des deux postes au CN.

M. le Président: Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement.

LES PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement a trait a une assertion que le ministre de l'Environnement a faite plus tôt aujourd'hui au sujet de la motion dont la Chambre est saisie et qui se lit comme il suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines. . .

Le ministre de l'Environnement a prétendu que, du point de vue de la procédure, c'est une motion de défiance. Ce n'est pas une motion de défiance. Comme vous le savez, monsieur le Président, les changements apportés au Règlement à la suite des recommandations de ce qu'on appelait couramment le rapport McGrath y ont supprimé toute notion de défiance en ce qui a trait aux jours de l'opposition. Par conséquent, le ministre de l'Environnement fait erreur quand il dit ne pas pouvoir nous appuyer parce que c'est une motion de défiance. Ce n'est pas une motion de défiance. Elle l'est seulement au sens politique si le premier ministre décide de l'interpréter comme telle, mais alors nous sommes en droit de demander pourquoi il adopterait cette attitude.

Le gouvernement a-t-il été renversé quand la Chambre a adopté une motion de l'opposition au sujet de South Moresby? Était-ce une motion de défiance? En fait, la motion à l'étude n'est pas une motion de défiance. C'est une motion que les ministres ainsi que les députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre peuvent appuyer. Je suis forcé de conclure que le ministre essaye

de brouiller les cartes par son interprétation fautive et erronée du Règlement.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois qu'il serait approprié de tenir ces discussions dans le cadre du débat sur la motion en question. Toutefois, je tiens à préciser qu'un jour viendra où le gouvernement souhaitera peut-être réviser le Règlement et préciser davantage la nature des délibérations possibles.

Mon collègue n'avait sûrement pas l'intention de déformer les faits, mais il admettra que la motion concernant le sud de l'île Moresby n'a pas été mise aux voix quand elle a été débattue. Il ne s'agissait pas d'une motion de défiance, contrairement à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Une fois le débat amorcé, les partis s'étaient entendus à ce sujet, et la différence est énorme.

L'argument du député est valide, mais le gouvernement maintient qu'il s'agit d'une motion de défiance. Le Nouveau Parti démocratique me déçoit amèrement. Je tiens à préciser que le Parti libéral n'y est pour rien. Je n'arrive pas à comprendre qu'on puisse se servir d'un sujet aussi important que l'environnement comme d'un hochet politique.

M. le Président: Le député a invoqué le Règlement pour soulever une objection. Le gouvernement a répondu et je ne crois pas avoir à rendre une décision à ce sujet.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, à la suite du rappel au Règlement que le ministre des Transports a fait plus tôt aujourd'hui et qui découlait d'échanges pendant la période des questions, je tiens à préciser que nous acceptons pleinement que ni le ministre des Transports ni le premier ministre ne tentaient de tromper la Chambre d'une façon quelconque. Le hansard montrera que le ministre des Transports a mentionné que M. Gallery avait démissionné à titre de vice-président du CN. On n'a rien dit au sujet de son poste d'administrateur.

J'ai communiqué directement avec le CN pendant la période des questions et on m'a bien dit que M. Gallery avait démissionné comme vice-président, mais non comme administrateur.

Voilà pourquoi nous, de ce côté-ci, avons posé une deuxième question au gouvernement. Il devrait être clair que personne, d'un côté ou de l'autre, ne tentait de tromper la Chambre aujourd'hui.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux simplement confirmer ce que j'ai déjà dit. J'ai vérifié moi-même auprès de ceux qui reçoivent ordinairement les lettres de démission. Je puis dire à la Chambre que M. Brian Gallery a démissionné en tant que vice-président du conseil et qu'administrateur du CN.

M. le Président: Je pense qu'il est très clair, comme l'a fait remarquer le député, que les questions ont été posées en fonction des réponses données plus tôt. Je remercie le ministre d'être venu à la Chambre pour élucider la question.

Le député de Trinity—Spadina invoque le Règlement.

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de South Shore pour avoir attiré notre attention sur le fait que c'est le début du mois de l'histoire des Noirs. Toutefois, comme je sais fort bien que le député ne voudrait pas tromper intentionnellement la Chambre, l'histoire rapporte que le premier Noir à faire son entrée au Canada fut Matthew De Coste, un noir d'ascendance portugaise qui, en tant que navigateur de Jacques Cartier, s'est engagé dans le Saint-Laurent en 1535.

M. le Président: Un des tout premiers Canadiens. Je remercie le député de ce renseignement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais poser la question habituelle au leader du gouvernement à la Chambre pour lui permetttre de nous faire l'exposé des travaux du gouvernement.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais annoncer à la Chambre que demain sera un jour réservé à l'opposition. Lundi, nous continuerons le débat sur le projet de loi C-62, la taxe sur les produits et services. Mardi, nous continuerons et finirons probablement le débat sur ce même projet de loi.

Travaux de la Chambre

• (1510)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait indiquer aux députés ce qui est advenu du projet de loi sur l'évaluation et l'examen en matière d'environnement. Le ministre de l'Environnement avait promis à la Chambre, en comité et publiquement qu'il le présenterait à l'automme dernier. L'automme est maintenant passé, nous sommes même en fait presqu'à la fin de l'hiver, je pense. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être nous dire où en est ce projet de loi.

M. Lewis: Madame la Présidente, si mon collègue veut bien se reporter au Règlement, il verra que la période des questions va de 2 h 15 à 3 heures et que c'est une très bonne question à poser au ministre de l'Environnement à ce moment-là.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai une question a soumettre à la Chambre et à la considération des députés. L'ordre de ce jour dit:

> Au plus tard quinze minutes avant l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, mise aux voix, sur le champ, de toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives à cette motion, conformément à l'article 81(14) du Règlement.

Ma question, madame la Présidente, est celle-ci: Étant donné que nous avons adopté plus tôt aujourd'hui une proposition voulant que le vote soit différé à lundi sur la motion dont la Chambre est saisie, ne serait-il pas possible, afin d'avoir plus de débat, d'avoir plus de temps pour que les députés puissent parler sur cette motion importante, que nous donnions l'accord à l'effet que la cloche ne sonnera pas à 17 h 45, mais plutôt à 18 heures, tel qu'à l'habitude, et qu'à ce moment-là, on verra s'il y a les voix suffisantes pour justifier un appel nominal sur la question devant nous?

Ceci en vue d'ajouter du temps, 15 minutes à la journée d'aujourd'hui, afin que nous ayons plus de débat et plus de députés impliqués.

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, juste par souci de précision, je pense que nous devrions essayer de demander 15 minutes supplémentaires pour continuer le débat. Nous aurions assurément le consentement unanime du reste de la Chambre pour le faire.

Mais pour être précis, je ne pense pas qu'on aura besoin d'actionner la sonnerie aujourd'hui. À mon avis, il y aura un vote par oui ou non qui aura lieu à 18 heures au lieu de 17 h 45. Selon le sens dans lequel ira ce scrutin et qu'un nombre suffisant de députés se lèvent, alors on le reportera à lundi auquel cas la sonnerie retentira à 17 h 45 et le vote aura lieu à 18 heures. Je pense que c'est ce que les députés devraient comprendre exactement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du député d'Ottawa—Vanier. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: J'invoque de nouveau le Règlement, madame la Présidente. Nous voudrions donner avis à la Chambre que les libéraux souhaitent diviser les périodes de 20 minutes qui leur sont attribuées en deux périodes de 10 minutes, suivies d'une période de questions et d'observations de cinq minutes. Cela, encore une fois, pour tâcher d'accorder à nos députés plus de temps pour débattre cette motion très importante. Nous nous intéressons beaucoup au débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, pour respecter la tradition des jours réservés à l'opposition, nous sommes certes d'accord. Nous voudrions cependant que les députés du Nouveau Parti démocratique puissent avoir la même option, mais je crois savoir que tous les partis pourront l'avoir, s'ils le souhaitent, ou procéder de la façon habituelle.

M. Hawkes: Madame la Présidente, le gouvernement accepte certainement cette solution, et il est entendu qu'il pourra également s'en prévaloir. Tout parti peut utiliser 20 minutes par orateur ou partager la période entre deux orateurs.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence demanderait à tous les députés qui désirent prendre la parole de l'aviser s'ils comptent prendre les 20 minutes au complet ou les partager avec un de leurs collègues.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, en prenant la parole au sujet de la motion à l'étude aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de songer à un autre débat de cette législature, il y a quelque temps, où tous les députés du Parlement se sont joints pour adopter à l'unanimité une motion portant sur la préservation de la partie sud de l'île Moresby comme parc national. Ce fut certes un de mes plus beaux jours comme député. Le gouvernement de l'époque, le même que maintenant, n'avait rien vu de menaçant dans le fait que tous les députés appuyaient cette motion. Cela rend d'autant plus mystérieuse l'attitude du ministre, qui a pris aujourd'hui la parole pour s'opposer à la motion dont nous sommes saisis.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler la motion présentée par le député de Skeena:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Si cette motion était adoptée, elle ne ferait que donner l'approbation du Parlement à un objectif auquel le gouvernement lui-même n'avait pas renoncé jusqu'à présent. J'ai le sentiment, en effet, qu'il a laissé entendre à maintes reprises que tel était son objectif.

Pourquoi donc le ministre de l'Environnement n'a-t-il pas déclaré au député de Skeena, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'environnement, que c'était là une motion dont il souhaitait l'adoption? Cela lui serait certainement utile dans ses relations avec son propre ministère et ses propres fonctionnaires, avec le monde des affaires et avec les écologistes, dans toutes ces relations indispensables pour la poursuite de ces objectifs que nous pensions être, jusqu'à maintenant, les objectifs du gouvernement. Il aurait le soutien unanime du Parlement canadien.

Cela dépasse presque l'entendement de voir que le ministre de l'Environnement tienne tant à ne pas avoir le soutien du Parlement et tienne tant à démolir sa propre réputation. Il tenait ici une occasion de briller autant qu'un de ses prédécesseurs, Tom McMillan, à propos de la partie sud de l'île Moresby quand il a accepté qu'une motion à ce sujet soit adoptée à la Chambre. Nous avons au contraire vu le ministre de l'Environnement prendre la parole et exploiter un argument fallacieux en prétendant qu'il s'agit d'une motion de défiance.

Comme je le disais tout à l'heure dans un rappel au Règlement, quoique le Président ait refusé d'examiner la question dans le cadre d'un rappel au Règlement, ce n'est une motion de défiance que dans la mesure où le gouvernement la déclare telle au niveau politique. L'objectif des réformes McGrath que la Chambre a adoptées en 1985 était de retirer toute allusion à la défiance des dispositions du Règlement relatives aux motions de crédits, lesquelles, dans la tradition parlementaire, ont toujours posé la question de confiance. Le langage d'une autre époque a survécu en quelque sorte, car en réalité les journées réservées à l'opposition n'avaient plus rien à voir avec les crédits. Elles donnaient simplement aux députés de l'opposition une occasion de proposer des motions. Parce qu'ils se trouvaient encore au chapitre des crédits, les termes relatifs à la question de confiance avaient survécu après avoir perdu toute leur signification.

Les termes ont donc été retirés du Règlement précisément pour que les simples députés, pour reprendre les mots du premier ministre quand il a confié son mandat à la Commission McGrath, puissent voter librement sur des questions comme celles proposées les journées réservées à l'opposition et que la question de confiance ne soit plus pour le gouvernement ou les députés de l'opposition un prétexte pour se dérober. Avant la réforme, les députés de l'opposition avaient l'habitude de voter en faveur de la motion d'opposition même s'ils n'en approuvaient pas la teneur parce qu'ils ne voulaient pas rater une

occasion de blâmer le gouvernement. On adoptait évidemment la position contraire du côté du gouvernement. Les députés n'avaient donc pas d'occasion de s'exprimer au Parlement en dehors de la question de confiance ou de blâme. C'est ce qu'on a voulu réformer. Et pourtant le ministre de l'Environnement se lève et fait exactement le contraire de ce que la réforme avait pour but de prévenir. Le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement et déclare, à ce que j'ai pu comprendre, que, du point de vue politique et non de la procédure, c'est une motion de défiance aux yeux du gouvernement. Comment une motion conforme aux objectifs du gouvernement peut-elle être considérée comme une motion de défiance?

• (1520)

Je m'en tiens là, madame la Présidente. Je ne veux pas parler d'un point de procédure toute la journée parce que nous avons d'autres chats à fouetter. On pourrait parler bien sûr du contexte dans lequel s'inscrit l'attitude du ministre aujourd'hui. Contexte qui se résume en quelques mots: déception pour l'environnement.

Le député du Lac-Saint-Jean et ministre de l'Environnement a fait naître beaucoup d'attentes à la Chambre. Quand il a reçu le portefeuille de l'Environnement, nombreux sont les députés de tous les partis qui ont cru que ce lieutenant québécois, proche du premier ministre, pourrait faire la différence. Au contraire, à deux reprises, le gouvernement fédéral a dû être forcé par les tribunaux à remplir ses obligations en matière d'étude d'impact environnemental dans l'affaire du barrage Rafferty-Alameda.

Il a enfin fait ce qui s'imposait, à la toute dernière minute, au moment où les travaux à l'un d'un des barrages étaient terminés à 60 p. 100. Celui dans lequel le gouvernement conservateur avait mis tant d'espoir environnemental, est-ce bien lui?

Avons-nous vraiment des raisons de penser que le premier ministre était sincère au cours de la campagne électorale lorsqu'il a promis en 1988 de créer un centre international de développement durable à Winnipeg?

Je constate que le député de Provencher est à la Chambre. Peut-être voudra-t-il prendre la parole un peu plus tard et nous dire pourquoi nous ne voyons à Winnipeg aucun signe annonciateur de la construction de ce centre. En fait, le premier ministre et le ministre de l'Environnement ne ratent jamais l'occasion d'assister aux conférences environnementales dans les différentes régions du monde pour vanter les mérites de ce centre international qu'ils n'ont même pas encore mis en chantier à Winnipeg, car ils sont certains, croyez-le ou non, d'y récolter des lauriers.

De combien de temps encore les Canadiens auront-ils besoin pour se rendre à l'évidence? Je pense qu'ils ont enfin compris que, en ce qui concerne l'environnement, ces gens-là sont des charlatans, des imposteurs, des filous qui ne pensent pas ce qu'ils disent.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Shoal Lake fait l'objet d'un litige transfrontalier entre le Manitoba et l'Ontario. Au Manitoba, on nous empoisonne de toute part. L'Ontario met de l'arsenic dans notre eau potable et le barrage Rafferty-Alameda pollue la rivière Souris.

Qu'obtenons-nous du gouvernement actuel? Dans le cadre d'un débat d'ajournement l'autre jour, le député de Brandon—Souris a pris la parole pour déclarer que ce litige n'était pas de compétence fédérale. Par ailleurs, j'ai reçu une lettre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'informant que la Chambre aurait beau adopter une loi visant à protéger l'eau potable, ce serait aux provinces qu'il incomberait de l'appliquer.

C'est cela le leadership? Essentiellement, les gens auront beau faire subir n'importe quel traitement à l'environnement, le gouvernement refusera d'intervenir, à moins évidemment que vous n'ayez suffisamment de temps et d'argent—et Dieu merci la Fédération canadienne de la faune n'en manquait pas—pour le traîner devant les tribunaux et l'obliger à assumer ses responsabilités.

Ce que nous demandons en présentant cette motion, c'est ce qu'a demandé la commission Brundtland. Le premier ministre ne manque pas d'aller faire ses petites stepettes dans tous les pays du monde pour déclarer qu'il appuie le rapport Brundtland. L'autre jour, à la Chambre, il m'a même rappelé qu'il avait reçu une décoration.

Pourtant, son gouvernement refuse d'appuyer une motion l'invitant à mettre en oeuvre les recommandations du rapport Brundtland concernant la création de parcs naturels non pas demain ni l'année prochaine, mais d'ici l'an 2000, c'est-à-dire au cours des dix prochaines années.

Il ne s'agit pas de quelques prétentions ridicules, mais d'une certitude scientifique que si nous négligeons de les créer d'ici l'an 2000, jamais nous ne réussirons, car les terres nécessaires à leur création disparaîtront en lotissements et autres transformations.

Le gouvernement est contre cette motion, madame la Présidente. La disparition des forêts tropicales humides au Brésil, à Sarawak ou ailleurs doit pourtant bien constituer un sujet de préoccupation pour lui comme pour le reste du monde. Par la position qu'il adopte à l'égard de cette motion, le gouvernement laisse entendre qu'il n'a aucunement l'intention de donner l'exemple et qu'il n'a pas la décence de dire à ces pays le tort qu'ils causent à notre planète.

Certains des pays qui créent des inquiétudes à l'échelle mondiale ont déjà désigné une plus grande étendue de leur territoire comme réserve naturelle ou zone inviolable que le Canada ne l'a fait. Pourtant, nos gouvernements et nombre de Canadiens s'imaginent, en se faisant des illusions, que notre pays est une espèce de champion mondial de la protection de l'environnement. Il ne l'est pas. Nous avons coupé à blanc, en Ontario et en Colombie-Britannique, des forêts plus vastes que nous ne voudrions jamais l'avouer au reste du monde. Au Manitoba, en vertu d'une entente appelée «Repap Deal», nous avons cédé le cinquième de la superficie de la province à un entrepreneur qui l'exploitera pour fabriquer des couches jetables et d'autres articles de papier dont nous n'avons pas besoin. Telle est notre situation du point de vue de l'environnement, et nous oserions néanmoins faire la leçon aux gens de Sarawak ou aux Brésiliens!

Je suis d'accord pour que nous réprimandions le Sarawak et le Brésil, mais je voudrais que nous procédions comme nous l'avons fait à l'endroit des États-Unis au sujet des pluies acides. Nous avions alors jugé que, pour donner du poids à nos arguments, nous devions mettre en oeuvre ici un programme de réduction des émissions acides. Cette fois-ci, nous devons prouver que nous avons à coeur de préserver tant les forêts tropicales humides que les peuplements mûrs et autres types de forêts, comme ceux qu'on trouve sur l'île de Vancouver et ailleurs au Canada. Nous ne l'avons pas fait. Nos forêts sont encore victimes d'actes de barbarie; nous nous comportons comme si nous vivions encore au XIX^{e} siècle. Voilà l'enjeu!

Je ne peux imaginer pire retentissement sur la scène internationale que lorsque certains pays—qui l'apprendront par leurs ambassades ici—rapporteront sur des tribunes internationales qu'une motion visant à donner suite avant l'an 2000 aux recommandations de la Commission Brundtland concernant notre patrimoine naturel a été rejetée par notre Parlement. À qui allons-nous faire la leçon? Pourquoi nous écouterait-on? Notre propre gouvernement aura rejeté une motion semblable. Ce sera plutôt embarrassant, pour le gouvernement comme pour tous les Canadiens.

M. Harvey (Edmonton-Est): À supposer que le gouvernement s'en soucie.

M. Blaikie: Mon collègue, le député d'Edmonton, dit qu'il faut pour cela que le gouvernement s'en soucie. Franchement, je crois qu'il s'en soucie comme de l'an quarante. Je crois qu'il considère la question de l'environnement comme une bonne affaire de relations publiques, comme un problème politique qu'il ne peut prendre au sérieux sans compromettre son idéologie en matière de croissance économique et d'économie en général. Le gouvernement fait donc de son mieux pour reporter le plus possible le moment d'agir et espère s'en tirer en protégeant le moins possible l'environnement, tout en disant ce qu'il faut aux bonnes conférences.

Telle est la situation. C'est malheureusement ce qui arrive lorsque tout le monde se mêle de protection de l'environnement. Comme la protection de l'environnement m'intéresse depuis très longtemps déjà, je me réjouis que tout le monde s'en soucie enfin. Mais l'environnement en prend pour son rhume d'une certaine façon, car il est de plus en plus difficile de dire qui se préoccupe vraiment de sa protection et qui se préoccupe uniquement de relations publiques. Il devient de plus en plus compliqué de distinguer les faux prophètes des vrais. Il devient de plus en plus malaisé de séparer les écologistes des propagandistes. C'est l'un des inconvénients auxquels nous devrons nous habituer. C'est une étape nécessaire, pour ainsi dire. Elle découle du fait que l'environnement est au sommet dans les sondages. Ceci signifie que tout le monde va maintenant prêcher en faveur de l'environnement.

• (1530)

Les Canadiens ont deux choses à faire, selon moi. Ils doivent se demander qui soulevait les questions relatives à l'environnement à la Chambre et ailleurs au pays et qui en riait de ce côté-là—ou de ce côté-ci quand ils étaient dans l'opposition: ils pensaient encore que c'était une vieille idée étrange des hippies des années soixante et des adeptes du retour à la terre et autres phénomènes. Je vais vous dire qui c'était. C'est le Parti progressiste conservateur qui jugeait ainsi les gens qui soulevaient les questions relatives à l'environnement et la plupart de ses députés n'ont pas changé d'avis. Il y a quelques exceptions, bien sûr, mais la plupart d'entre eux n'ont pas changé d'idée. Ils ont seulement appris à dire autre chose tout en continuant de faire ce qu'ils ont toujours voulu faire: favoriser une croissance économique à outrance sans égard à ses conséquences pour l'environnement.

Vous vous rappelez sans doute, madame la Présidente, l'histoire des canaris que les mineurs amenaient autrefois dans les mines. Quand ils mouraient, les mineurs se disaient qu'il était temps de sortir de la mine parce que l'air n'était plus respirable et ils sortaient aussi vite que possible.

En ce qui concerne l'environnement canadien et l'environnement international, les canaris meurent partout. Ces canaris se présentent sous diverses formes. Sous la forme des bélougas du Saint-Laurent, des morues de Terre-Neuve qui disparaissent, des poissons des Grands Lacs qui souffrent d'étranges tumeurs et d'autres problèmes génétiques et mutationnels. Les canaris meurent partout. En fait, des espèces entières disparaissent partout.

M. Fulton: Vingt mille par année.

M. Blaikie: Le député de Skeena dit 20 000 par année. Les canaris meurent partout et que fait le gouvernement? Il prend son déjeuner dans la mine en se demandant jusqu'à quelle profondeur il peut encore creuser au lieu de reconsidérer son projet et de se dire. . .

M. Harvey: Il mange les canaris.

M. Blaikie: Quelqu'un a dit: «Il mange les canaris». Cette comparaison est très sérieuse. Le gouvernement omet de prêter attention à tous les signes avant-coureurs d'un désastre écologique imminent et général qui provoquera une catastrophe économique aux côtés de laquelle toutes ces fadaises au sujet du déficit paraîtront dérisoires.

Le véritable déficit, celui qui ne pourra jamais être comblé si nous n'y voyons pas bientôt, c'est le déficit environnemental. Lorsqu'on ne rembourse jamais tout ce qu'on a emprunté, de l'air propre, de l'eau propre, des terres fertiles et des arbres qui mettent des centaines d'années à croître, on cause un déficit qui fait paraître moralement insignifiant le déficit fiscal dont se préoccupe le gouvernement. Pourtant, le gouvernement continue, continue, comme s'il pensait pouvoir continuer indéfiniment. Le fait est que nous ne pouvons continuer comme cela indéfiniment.

Tout ce que nous demandons au gouvernement, par cette motion, c'est de mettre en réserve des terres qui appartiennent déjà à l'État. Il ne sera pas nécessaire de freiner un développement quelconque qui est déjà en cours. Ce sont déjà des terres domaniales, mais elles ne jouissent pas d'une protection légale et officielle appropriée. Il n'est pas nécessaire de démolir quoi que ce soit. Que fait le gouvernement? Il s'oppose à cette motion et, comme l'a fait le ministre de l'Environnement, il invoque le Règlement de manière trompeuse et prétend qu'il ne peut appuyer cette motion parce qu'il s'agit d'une motion de défiance.

Nous désirons faciliter la tâche au gouvernement. Nous voulons proposer un amendement; je propose donc que la motion soit amendée par l'adjonction, après les mots «zones terrestres et marines», de ce qui suit:

> et qu'il soit bien clair que cette question ne doit pas être considérée comme un geste de défiance à l'égard du gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vais examiner l'amendement et je rendrai une décision à la Chambre plus tard. Je ne suis pas certaine si l'amendement est recevable ou non.

Le député de Winnipeg Transcona a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, sauf votre respect, je ne crois pas qu'il y ait matière à examen. Cet amendement est tout à fait recevable. Franchement, je ne vois aucune raison qui empêcherait la présidence d'accepter l'amendement dès maintenant pour que nous puissions poursuivre le débat sur la motion amendée.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, si vous le demandez, je crois que vous trouverez que le

motionnaire et le comotionnaire de la motion principale sont tous deux parfaitement satisfaits de l'amendement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence et les greffiers au bureau ne sont pas certains si cet amendement peut être accepté tel quel. Je demande à la Chambre de bien vouloir me donner quelques minutes pour l'examiner et je rendrai ma décision par la suite.

Passons maintenant à la période réservée aux questions et aux observations.

M. Fulton: Madame la Présidente, je sais que le député est très au courant des remarques faites par le ministre de l'Environnement ce matin. Nous savons qu'il y a 39 biorégions au Canada, et 21 d'entre elles sont actuellement représentées par les 34 parcs nationaux que nous avons. Il y a 18 biorégions qui ne sont pas encore représentées, dont la majorité sont situées au sud du 60e parallèle.

Dans sa réponse à cette motion, le ministre a dit ce matin qu'on examine actuellement la possibilité de créer quatre parcs nationaux dans quatre biorégions différentes au nord du 60e parallèle. Un de ces parcs serait justement dans la province du député, soit à Churchill. Il s'agirait là du premier parc national canadien consacré principalement à la conservation de l'ours polaire.

Cela laisse encore 13 biorégions non représentées. Le ministre laissait entendre que ce serait le grand plan du gouvernement conservateur. Il est censé créer ces cinq parcs, peut-être d'autres, mais cinq en tout cas d'ici 1995, mais cela laissera encore 13 biorégions terrestres et 26 régions biophysiques marines non représentées. Étant donné que depuis 1885, date à laquelle fut créé le premier parc national, celui de Banff, seulement 54 p. 100 des régions terrestres ont pu être protégées par la création d'un parc national, je me demande si le député pourrait, tout d'abord, parler de la province du Manitoba, la seule visée au sud du 60e parallèle, et ensuite nous dire si l'objectif et le calendrier sont susceptibles de réaliser ce que propose le groupe de travail du ministre, c'est-à-dire terminer avant l'an 2000 le réseau des parcs nationaux, car après cette date les pressions de l'urbanisation rendront cette tâche impossible.

Je me demande si le député pourrait prendre quelque temps pour nous dire s'il voit la proposition du gouvernement comme réaliste, quelles sont les forces que le premier ministre et le cabinet écoutent au lieu d'écouter les 96 p. 100 de Canadiens qui, au sondage, ont répondu qu'ils voulaient voir compléter le réseau des parcs nationaux.

M. Blaikie: Madame la Présidente, il me semble que ce que le ministre a dit, à propos de son plan de créer quatre ou cinq nouveaux parcs d'ici 1995, signifie qu'il renonce à désigner les autres parties du pays qui pourraient être transformées en parc national et ont été sélectionnées par divers plans préparés par le gouvernement au cours des années.

• (1540)

Cela signifie qu'on renonce à diverses biorégions maritimes et aux autres huit ou neuf biorégions terrestres. Pourquoi disons-nous cela?

Ce n'est pas comme si le gouvernement avait 150 ans devant lui. Si c'était le cas, il pourrait dire que l'on procède de façon ordonnée, comme les gouvernements le disent depuis 100 ans. La réalité, c'est que nous n'avons pas tout ce temps-là. Nous devons procéder à la hâte. Nous savons que des espèces disparaissent en raison de problèmes environnementaux. Les dommages aux écosystèmes ne suivent pas une progression mathématique du genre 1, 2, 3, 4, mais une progression exponentielle du genre 2, 4, 8, 16, 32 et 64. Je pense donc que le député trouvera peut-être utile que je raconte une histoire qui illustre bien à mon avis le sujet en discussion.

Imaginez, madame la Présidente, qu'il y a un étang qui a l'habitude de se couvrir de feuilles de nénuphar en l'espace de 28 jours, à partir de 1 nénuphar le premier jour. Donc vous commencez avec 1 nénuphar, puis 2 nénuphars, 4 nénuphars, 8, 16, 32, 64, et j'essayé de faire comprendre la chose aux députés d'en face. Donc on continue, et le vingt-huitième jour l'étang sera complètement, absolument couvert. Alors posez-vous la question suivante, madame la Présidente: Quelle sera la situation de l'étang le 27e jour? Le 27e jour, l'étang ne sera recouvert qu'à moitié. Le 27e jour, ceux qui ne comprennent pas la situation et qui sont juchés sur un nénuphar quelque part pourraient être tentés de dire à ceux qui prétendent: «Vous avez intérêt à déguerpir, l'étang va être couvert très, très bientôt». On peut très bien imaginer qu'il y en aurait d'autres qui diraient: «Qu'est-ce qui vous inquiète, quelle est la précipitation? Il nous reste encore la moitié de l'étang.» Et qu'arrive-t-il le 28e jour,

madame la Présidente? Presto! L'étang est couvert. Voilà comment évoluent les problèmes d'environnement.

Je ne sais pas si nous en sommes au 27e jour ou au 26e ou au 25e. Il y en a qui pensent que nous sommes au 27e jour.

J'ai raconté cette histoire à David Suzuki récemment, et il a dit au député de Skeena qu'à son avis nous pourrions en être au 27e ou au 28e jour environ. J'espère que non. En tout cas, je sais que nous avons dépassé le chiffre 20. Si nous n'agissons pas rapidement, un de ces jours nous allons nous trouver dans un monde dont nous porterons la responsabilité criminelle devant nos petits-enfants.

M. Bird: Madame la Présidente, j'aimerais signaler aux députés du caucus néo-démocrate qui sont à l'origine de ce débat et qui sont intervenus dans la discussion les témoignages faits hier et avant-hier au Sous-Comité des forêts par des doyens de trois grandes universités canadiennes. Je mentionnerai tout particulièrement la déposition de M. Gordon Baskerville, de l'Université du Nouveau-Brunswick. Hier, malgré les interruptions par la sonnerie qui a retenti pendant tout l'après-midi, nous avons entendu des dépositions d'un très grand intérêt, pendant lesquelles M. Baskerville a exposé le processus du développement durable qu'il voit se dérouler et a parlé de gestion forestière. Cela englobe les aires de nature sauvage et les réserves écologiques, ainsi que les occupations multiples et les notions de gestion intégrée en matière forestière.

Une des choses sur lesquelles il a été très explicite, c'est que l'imposition de contraintes n'est pas de la gestion. Gérer, c'est premièrement savoir ce que nous voulons faire de nos forêts, puisque nous parlons de forêts, et c'est ensuite prévoir en arrêtant des méthodes de gestion qui nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

On a demandé ce que le ministre attendait pour compléter notre système de parcs nationaux ou ce qu'il faisait pour atteindre cet objectif d'ici l'an 2000. Il attend peut-être justement que l'on mette au point au Canada des formes de gestion plus sophistiquées, plus globales et plus concrètes qui sont plus susceptibles d'assurer le développement durable de préférence à la méthode des députés du Nouveau Parti démocratique qui préconisent une gestion isolée, ponctuelle et contraignante.

L'usage multiple que nous faisons de nos forêts est essentiel au bien-être des Canadiens. Nous devons tout d'abord décider notamment comment nous voulons utiliser ces forêts et quelles parties nous voulons consacrer aux réserves écologiques et laisser à l'état sauvage.

Je voudrais que les trois députés qui sont intervenus pendant les quelques minutes que j'ai été ici cet après-midi me promettent de lire le mémoire que les trois doyens des sciences forestières ont présenté au sous-comité à Ottawa la semaine dernière.

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député ne semble pas comprendre que nous ne disposons que de très peu de temps. Il ne s'en rend pas compte. Il veut parler de gestion. Le concept de gestion dont il parle ne permet pas de laisser les choses en l'état, de les laisser être ce qu'elles sont, comme elles ont été créées, et pour toujours. Cela le dépasse complètement.

Selon son concept, toutes ces forêts arrivées à maturité, qu'elles soient peuplées d'arbres de 800 ans ou de 400 ans, ont été mal administrées pendant 800 ans parce qu'il n'y avait personne pour les administrer. Serait-ce que Dieu est un piètre administrateur?

Nous parlons ici d'une société matérialiste qui, à mon avis, a été clairement condamnée dans Luc, au chapitre 20, verset 19:

> 19 et je dirai à mon âme: Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années; repose-toi,
>
> 20 mange, bois, et te réjouis. Mais Dieu lui dit: Insensé! cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui sera-t-il?

C'est de ce genre de délai que nous parlons lorsqu'il est question de l'environnement mondial.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est terminée. Le député de Rosedale pour la reprise du débat.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, je dois m'avouer un peu perplexe devant les dernières paroles du député de Winnipeg Transcona. Lui et moi avons au moins une profession en commun, mais

je crois qu'il est tombé dans un piège, je pourrai avoir à le lui rappeler au cours des quelques prochaines minutes.

Tout d'abord, je tiens à dire que je suis extrêmement heureux que le député de Skeena ait profité d'une journée d'opposition pour soulever cette question. Je crois que les députés de tous les partis conviennent de la gravité du sujet du débat d'aujourd'hui. Le député a déjà cité des statistiques démontrant le large appui que les Canadiens accordent à cette question. Cela, personne n'en doute.

En outre, j'ajoute que tous les partis s'entendent sur l'importance de la sauvegarde des 39 zones écologiques pour la postérité. On suppose que tous les échantillons représentatifs du territoire canadien de même que quelque 26 zones marines nous donnent une idée juste de cet aspect de notre patrimoine naturel.

Nous avons affaire cet après-midi à deux principes fondamentaux. Nous convenons, premièrement, qu'il faut préserver de vastes échantillons représentatifs pendant que c'est encore possible et, deuxièmement, qu'il faut le faire dans des délais raisonnables. On a beaucoup insisté sur tout le temps que cela nous a pris durant notre premier siècle et quart d'existence pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui, ce qui représente à peu près 50 p. 100 de notre objectif national.

Ce qui m'inquiète, et j'espère que le député écoutera attentivement ce que je vais dire. . .

M. Blaikie: Je suis toutes oreilles.

M. MacDonald (Rosedale): Eh bien, je n'avais pas l'intention de parler de votre apparence physique. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1550)

M. MacDonald (Rosedale): Ce qui m'inquiète, ce sont deux choses qui semblent aller de pair ici. La première est qu'un député de l'opposition peut présenter une motion pouvant faire l'objet d'un débat qui, vu son bien-fondé même relatif devrait nous permettre d'oublier complètement le contexte dans lequel nous discutons. Je sais que le député est ici depuis quelques années, moi aussi d'ailleurs mais avec une interruption. S'il y a quelque chose que j'ai appris à la Chambre, non seulement au Parlement canadien mais selon toutes les traditions parlementaires qui existent, c'est que lorsqu'on parle des subsides et qu'un membre de l'opposition propose une motion, cela est considéré comme une question de confiance dans le gouvernement. Il ne peut y avoir d'autre interprétation.

Une voix: C'est faux.

M. MacDonald (Rosedale): Eh bien, je suis désolé, mon collègue de Winnipeg dit: «C'est faux.» À mon avis, il a soit la mémoire courte, soit une vision quelque peu inspirée et sélective des changements apportés au Règlement par. . .

M. Blaikie: Nous avons changé le Règlement en votre absence.

M. MacDonald (Rosedale): Écoutez, mon ami. Écoutez attentivement. En aucune façon un comité recommandant des changements aux règles ne peut modifier le caractère essentiel du débat sur les subsides.

M. Milliken: Examinez les précédents.

M. Macdonald (Rosedale): Mon autre collègue est arrivé ici un peu plus récemment. Il ferait mieux d'examiner tous les précédents pour se rendre compte que sur la question des subsides, qui englobe, je crois, au moins sept siècles d'histoire parlementaire, quand un député de l'opposition propose une motion, quelle qu'elle soit, et que cette motion aboutit à un vote, ce ne peut être rien d'autre qu'une motion de confiance dans le gouvernement du jour.

Je regrette que le député de Davenport ait été obligé de s'absenter en ce moment, parce que je pense qu'il aurait eu beaucoup de mal à ne pas en convenir. Il a fait partie d'un gouvernement qui a discuté cette question jour et nuit. Plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre savent que nous utilisons certains de ces mêmes arguments éculés, mais cela ne tient pas debout, aujourd'hui comme demain. À mon avis, il est absolument stupide de faire perdre le temps de la Chambre pour débattre ce qui, d'après un ancien premier ministre et éminent parlementaire, étaient des traces de lièvre. Nous n'avons que faire de traces de lièvre cet après-midi. Ce qui nous intéresse c'est l'objectif central que le député de Skeena a bien présenté, à savoir la réalisation d'un échantillonnage représentatif complet de ces zones écologiques dans des délais raisonnables. Voilà la question. C'est ce que nous voulons réaliser et aucun argument spécieux à propos du Règlement ne devrait nous détourner de cet objectif. À mon avis, nos amis à gauche se fourvoient lorsqu'ils cherchent à transformer cette discussion en une sorte de faux débat sur ce qui est possible ou non dans une motion de subsides donnant lieu à un

vote. C'est une des traditions, sinon le fondement, du système parlementaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement

M. Milliken: Madame la Présidente, voici ce que soutient le député. Il semble invoquer le Règlement sur une question de recevabilité de l'amendement, et ainsi de suite. Je sais que ses remarques ne portent pas particulièrement sur ce point. Je voudrais qu'il se rapporte à la page 257 de la sixième édition de Beauchesne, et je cite le commentaire 926 de cette édition:

> Auparavant, les motions faisant l'objet d'un vote présentées les jours réservés étaient définies dans le Règlement comme étant automatiquement des motions de censure. Suivant les recommandations du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure et du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, le Règlement ne contient plus ces énoncés.

Et le commentaire 927 se lit comme suit:

> Une motion présentée un jour réservé, même si elle n'est pas présentée comme une motion faisant l'objet d'un vote, est réputée, du consentement unanime, avoir été adoptée à l'unanimité.

Il est évident que ces motions peuvent être adoptées et qu'elles ne peuvent, dans ces circonstances, être considérées comme des motions de confiance, car, si elles avaient été adoptées, même à l'unanimité, le gouvernement aurait été mis à la porte. Les règles ont changé et je demande au député de le reconnaître.

M. MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, le député est un distingué membre du Barreau, ce que je ne suis pas, et il a plaidé pendant un certain nombre d'années. Mais c'est un parlementaire relativement nouveau et je l'invite à étudier les pratiques parlementaires. Il n'était pas député quand ce rapport, quel qu'il soit, a été accepté à l'unanimité, mais s'il pense que la simple adoption de cette règle ou rapport particulier va changer le fondement de la procédure parlementaire, il se trompe grandement.

M. Blaikie: Alors, pourquoi changer les règles?

M. MacDonald (Rosedale): Pourquoi nous donnons-nous la peine de voter les jours de crédits si. . .

M. Blaikie: À quoi bon changer les règles? Laissez-moi tranquille avec vos règles, j'ai mon idée à moi sur le Parlement.

M. MacDonald (Rosedale): Si vous voulez vraiment y renoncer, faites-le. Ça fait longtemps que je siège à la Chambre, j'étais ici lorsqu'on étudiait la plupart des crédits à la Chambre. Si vous voulez vraiment renoncer à l'un des grands moyens dont dispose l'opposition pour signaler régulièrement, en entamant un débat et en demandant un vote, son opposition aux pratiques ou au mode de fonctionnement du gouvernement, alors, vous allez prendre une décision très grave. Je n'entends pas le chef de votre parti ou le chef de l'opposition officielle affirmer qu'ils veulent renoncer à cette pratique parlementaire importante et fondamentale. Par conséquent, je vous conseillerais de répartir à zéro si vous pensez. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il l'a dit lui-même, le député de Rosedale siège depuis longtemps à la Chambre, alors il devrait savoir qu'il doit s'adresser à la Présidence.

M. MacDonald (Rosedale): Je m'excuse, madame la Présidente. J'imagine que je me suis laissé emporté par mon enthousiasme en voulant montrer l'importance qu'il y a à conserver ces pratiques parlementaires fondamentales, que je ne veux pas voir disparaître pour le plaisir de s'adonner à un petit jeu ridicule ou insignifiant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député de Rosedale m'étonne grandement. Il a bien sûr le droit d'interpréter à sa façon le mode de fonctionnement du Parlement et le Règlement tel qu'il existait avant son départ en 1984, mais il reste que, en 1985, comme le confirme le Règlement annoté:

> En 1985, on modifiait de nouveau le Règlement pour y supprimer la mention des motions de non-confiance.

Cela s'est fait en 1985. Il ne sert à rien de le nier. Quand les partis d'opposition veulent proposer des motions qui, à leur avis, blâment le gouvernement, ils sont libres de le faire, comme le gouvernement est libre de voter contre ces motions. Aujourd'hui, nous avons proposé une motion compatible avec la politique du gouvernement, mais celui-ci, au lieu d'appuyer la motion, a décidé de prétendre, et à tort, qu'il s'agissait d'une motion de censure. Je fais assez confiance au député pour croire qu'il ne soutiendra pas le contraire. Je n'ai jamais entendu un tel sophisme dans toute ma vie.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de poursuivre le débat, la présidence aimerait prendre quelques instants pour se prononcer sur l'amendement proposé par le député il y a quelques minutes. Nous avons cherché un précédent, mais en vain. Je déclare l'amende-

ment irrecevable et je renvoie le député au commentaire 437:

> L'amendement énonçant une proposition qui porte sur une question étrangère à la proposition comprise dans la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

La motion principale traite exclusivement de l'environnement.

Je renvoie aussi le député au commentaire 482:

> Pendant une journée réservée, au cours de l'examen des subsides, on ne saurait présenter une proposition d'amendemenmt donnant lieu à un débat tout différent de celui qu'aurait suscité la motion primitive.

C'est exactement ce dans quoi nous nous engageons actuellement. Donc, je déclare l'amendement irrecevable. Poursuivons le débat de la motion sur l'environnement.

Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, si je comprends bien votre décision, vous dites que nous ne pouvons pas proposer un amendement indiquant que ce n'est pas une motion de censure parce que, à l'origine, ce n'est pas une motion de censure. Est-ce bien l'interprétation que je dois donner à votre décision, madame la Présidente, que. . .

Une voix: L'amendement est irrecevable, il est inutile parce que le Règlement rejette cette option.

Des voix: À l'ordre!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La raison que j'ai donnée au député, c'est que l'amendement n'est pas lié directement à la motion principale. Il voudra peut-être relire l'article 437 qui, à mon avis, est très clair.

Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement. Nous reprenons le débat. . .

• (1600)

M. Blaikie: Madame la Présidente, plus tôt, M. le Président a refusé de se prononcer sur un rappel que j'ai fait au sujet de la question de confiance et de la nature de cette motion. Vous venez de rendre une décision sur un amendement qui concernait la question de confiance, précisant clairement que cette motion n'était pas une motion de défiance. Je veux donc vous demander quelle est votre interprétation de cet extrait du Règlement annoté qui figure à la page 279:

> En 1985, on modifiait de nouveau le Règlement pour y supprimer la mention des motions de défiance. . .

Qu'est-ce que cela veut dire, madame la Présidente? Vous pourriez peut-être m'éclairer ainsi que le député de Rosedale. Cette note signifie peut-être tout autre chose que ce qu'elle semble dire. Si tel est le cas, je serais curieux de le savoir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le texte que le député vient de lire signifie simplement que le Règlement a été modifié et que des termes différents ont été supprimés. Quant à savoir si cette motion est une motion de confiance, c'est au gouvernement d'en décider. À ce moment-ci, il semble à la présidence que le gouvernement a décidé d'y voir une motion de confiance.

Quant à la modification proposée par le député, elle est irrecevable.

M. Blaikie: Peut-être qu'un membre du gouvernement finira par dire pourquoi, à son point de vue et non selon une conception archaïque dont on ne trouve plus trace dans le Règlement, cette motion est une motion de défiance. Si le gouvernement veut en faire une motion de défiance, j'invite le député de Rosedale à nous dire comment une motion conforme à la politique du gouvernement peut poser la question de confiance et à cesser de se retrancher derrière une interprétation dépassée.

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, je suis heureux de parler de la teneur de la motion, compte tenu de l'importance qu'elle revêt aujourd'hui. C'est avec plaisir également que j'expliquerai pourquoi pour le bénéfice des députés de Skeena, de Winnipeg Transcona et d'autres députés d'en face, nous ne pouvons appuyer cette motion dans son ensemble.

Nous convenons qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour parachever le réseau de parcs nationaux du pays. Il est clair, je l'ai déjà dit, qu'il faut que toutes les régions écologiques soient représentées dans ce réseau, d'ici la fin du siècle de préférence. Par ailleurs, nous ne partageons pas, pour diverses raisons, le point de vue du député sur un pourcentage fixe. Je voudrais citer une déclaration de l'Union internationale pour la conserva-

tion de la nature et de ses ressources, un organisme que le député de Skeena et d'autres j'espère trouveront sûrement digne de foi.

Cet organisme ne préconise pas l'utilisation d'une formule procentuelle pour déterminer quelle superficie du territoire terrestre et marin d'un pays devrait être préservée sous forme de parcs nationaux, de parcs naturels ou autre genre de zone protégée. L'UICN constitue un réseau international de gouvernements de plus de 100 pays et de 450 organismes non gouvernementaux, de scientifiques et autres experts de la conservation qui ont pour but de promouvoir la protection du patrimoine mondial.

Cet organisme d'experts qui a été fondé en 1948 considère plus important de s'attacher à mettre au point une définition rigoureuse de ce qui constitue un parc national et à encourager les pays du monde entier à respecter ces critères de parc national plutôt qu'à établir une formule arbitraire. Depuis le milieu des années 60, l'UICN presse tous les pays d'adopter ce qu'elle appelle le «concept des régions naturelles» pour guider le développement systématique de leur réseau respectif de parcs nationaux ou de réserves équivalentes.

Cette approche scientifique a ceci de beau qu'elle établit clairement le nombre de parcs nationaux requis pour un réseau complet, fournit un moyen direct de mesurer le progrès accompli vers cet objectif, et assure qu'une fois complété, le réseau de parcs nationaux protégera un échantillonnage complet et représentatif des paysages et des phénomènes naturels du pays. Le Canada, comme les États-Unis qui ont agi dans ce sens-là eux aussi, a été l'un des premiers pays dans le monde à adopter l'approche de l'UICN pour planifier son réseau de parcs nationaux.

Si nous partons de là, nous avons un très fort consensus. Je signale également qu'il y a plusieurs étapes à franchir avant d'atteindre l'objectif général. J'en mentionnerai deux cet après-midi. On n'a presque pas parlé de ces étapes cruciales pour la réalisation des objectifs mêmes que le député de Skeena et d'autres appuient sans réserve.

Il s'agit dans un cas de faire le relevé cartographique complet du pays. Je voudrais citer Monte Hummel qui a publié un document très important dans un communiqué de presse daté du 6 septembre. Les députés se souviennent que, il y a quelques semaines, j'ai montré le document *Endangered Spaces* comme une initiative capitale de 100 organismes bénévoles pour engager des centaines de milliers de Canadiens dans la réalisation des buts mêmes que tous approuvent à la Chambre. La question de l'engagement du ministre de l'Environnement a été le sujet de remarques désobligeantes. Je voudrais citer ce que 40 groupes environnementaux du Canada tout entier déclaraient pas plus tard qu'en décembre dernier dans leur propre communiqué:

> . . .ils se joignent aujourd'hui pour féliciter à l'unanimité le ministre de l'Environnement Lucien Bouchard qui a promis de terminer le système de parcs nationaux d'ici l'an 2000.

Comme appui, cela n'a rien de tiède, d'incertain ou d'hésitant. Nous devons nous garder de donner un ton trop partisan au débat et d'affaiblir l'unité de vues transcendant les partis qui a rendu possible la motion sur Moresby. On a rappelé aux députés aujourd'hui que c'était une motion particulière, présentée dans un contexte différent. C'est un processus qu'il faut répéter.

Lors de la conférence de presse qu'il a donnée le 6 septembre dernier, le président du Fonds mondial pour la nature, M. Monte Hummel, a déclaré formellement que certaines mesures s'imposaient pour que des progrès tangibles soient accomplis dans ce domaine. Je cite ses propos:

> Huit des 12 provinces et territoires du Canada ont délimité leurs réserves naturelles, mais six seulement se sont fixé des objectifs, en désignant des zones protégées possibles, et quatre sont au moins à mi-chemin dans l'exécution de leurs plans. C'est dire que nous aurions encore entre 150 et 200 parcs à créer.

Il s'agirait bien sûr principalement de parcs provinciaux.

> Jusqu'ici, le Cabinet n'a approuvé les plans du réseau de parcs que de deux provinces ou territoires, dont le Québec, où la création de parcs fait actuellement l'objet d'un moratoire. Aucun gouvernement ne s'est engagé à réaliser son plan d'ici l'an 2000. En fait, aucun gouvernement ne s'est fixé d'échéance. Je me dois de souligner que cette analyse se fonde sur des données que les provinces et les territoires ont fournies eux-mêmes au Fonds mondial pour la nature.

Voilà qui résume la situation. Si nous espérons vraiment progresser, il faut que notre pays, notre Parlement, les trois partis agissant de concert relèvent le défi de trouver notre identité et d'exhorter toutes les sphères de

compétence à élaborer un schéma directeur complet, comme on le réclame avec insistance dans la campagne sur les espèces menacées d'extinction. On ne saurait trop insister sur l'importance des plans.

Madame la Présidente, je voudrais donner lecture officiellement de la note que Son Altesse royale le prince Phillip, qui est le président international honorifique du Fonds mondial pour la nature, a rédigée pour lancer cette campagne. À propos de cette campagne et de notre pays, il a écrit ce qui suit:

> Le Canada a la chance presque unique de pouvoir conserver, pour ses générations futures des exemples de l'état dans lequel se trouvait son territoire avant que ne déferle la vague de mise en valeur et d'exploitation. L'objectif est de conserver toute une variété d'écosystèmes et d'habitats viables dans toutes les régions naturelles du pays. Il faudra en outre veiller à ce que les activités humaines qui risquent de porter atteinte au milieu naturel, qu'il s'agisse de l'exploitation forestière, de l'agriculture ou de la pêche commerciale, soient conjuguées de saines pratiques de conservation.

Cette déclaration de Son Altesse Royale précise encore une fois le défi que nous devons relever. Nous n'exerçons pas notre activité isolément, dans une tour d'ivoire en quelque sorte. Nous devons travailler en collaboration avec les autres, avec les provinces par exemple.

Je suis vraiment étonné que le NPD et l'opposition officielle n'aient pas déclaré sans ambages que les provinces doivent participer d'une façon directe et utile.

• (1610)

Au cours de son exposé, le député de Davenport a déclaré que le gouvernement actuel avait parachevé des projets dont ses amis libéraux avaient pris l'initiative. Pourquoi cela? C'est notamment que nous avons adopté une attitude différente. Nous ne voulons plus agir unilatéralement et nous sommes prêts à collaborer afin d'éviter les embarras et les délais qui ont perturbé plusieurs projets comme celui de Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick.

Nous voulons que ce projet se réalise, et le ministre a identifié avec réalisme et méthode les cinq premiers parcs qui doivent en faire partie. À dire vrai, j'espère qu'il s'agit là d'un objectif minimal et non maximal. Si, au cours de cette décennie, nous devons aménager 39 zones et 18 nouveaux parcs, j'imagine que nous devons en créer plutôt deux qu'un par année. De ce point de vue, je pense certes comme le député de Skeena que nous devons faire en sorte d'atteindre cet objectif.

Mais je tiens à déclarer tout net que, à moins de reconnaître les difficultés associées à la réalisation d'un réseau de parcs, de bien savoir ce que nous faisons, de travailler avec nos plus proches partenaires, de collaborer avec les principaux intervenants socio-économiques, nous n'accomplirons rien. J'espère que les députés de tous les partis à la Chambre le comprennent.

En terminant, je tiens à dire que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de mettre de côté de son propre chef 12 p. 100 des terres et des eaux des provinces afin d'aménager des zones sauvages et des parcs nationaux. Il ne saurait agir de façon arbitraire pour protéger le milieu naturel, car il doit de toute nécessité collaborer avec les gouvernements provinciaux et autres.

Il faut espérer qu'en déployant des efforts pour parachever le réseau de parcs nationaux dans un délai raisonnable, soit avant l'an 2000, le gouvernement fédéral incitera les provinces et les territoires à limiter et à parachever leurs réseaux respectifs de parcs, de réserves écologiques, de zones sauvages et d'autres régions protégées.

J'estime que la réalisation du réseau de zones protégées de chaque sphère de compétence, suivant l'approche méthodique recommandée par l'Union internationale pour la conservation de la nature, fera plus pour protéger l'environnement de notre pays que de simplement aboutir au choix arbitraire d'une proportion de territoire, que ce soit 12 p. 100 ou plus, et permettra d'atteindre les résultats que poursuivent le député de Skeena et tous nos collègues.

M. Fulton: Madame la Présidente, je suis heureux que le député de Rosedale ait abandonné l'argument plutôt fallacieux qu'on a fait valoir une bonne partie de la journée, à savoir que la motion constituerait une certaine menace pour le gouvernement. Franchement, j'ai toujours été un franc partisan du ministre de l'Environnement jusqu'à maintenant. L'allocution qu'il a prononcée à la Chambre concernait le parachèvement du réseau des parcs nationaux, et les raisons qu'il a invoquées pour ne pas tenir compte de l'objectif des 12 p. 100 ne sont absolument pas valables. Je crois que le ministre sera désormais pris à partie par beaucoup de députés et moi-même sur bien des questions.

Je demanderais au député de bien vouloir répondre, car il a avancé un certain nombre d'arguments qui ont besoin d'être étoffés quelque peu. Dans le document fourni notamment par le Comité des ressources de l'Arctique canadien, auquel j'ai fait allusion plus tôt aujourd'hui en parlant de l'entrée en fonction du ministre il y a un an, on peut lire au troisième point concernant les parcs: «Selon des spécialistes du monde entier, si l'on ne se décide pas à parachever avant l'an 2000 le réseau canadien des parcs nationaux, il sera ensuite trop tard pour le faire, car on aura alors aménagé ou engagé nos dernières régions isolées.» Cette inquiétude a été manifestée par le groupe de travail sur l'établissement d'un réseau de parcs nationaux dans le rapport qu'il a présenté

en 1987 au ministre fédéral de l'Environnement, rapport intitulé: «Parcs 2000».

Ce qui m'inquiète, et le ministre y a fait allusion lorsque le député était ici, c'est qu'on va aménager quatre parcs nationaux au nord du 60e parallèle et un au sud de cette démarcation, laissant treize régions écologiques absolument non représentées au sud du 60e parallèle. Un certain nombre de nos régions écologiques sont en fait représentées plus d'une fois.

Il y a actuellement 34 parcs nationaux. Il y a deux parcs marins sur 27 régions biophysiques marines. Mais il y a une autre citation que j'aimerais communiquer au député avant qu'il ne réponde; c'est une déclaration faite en 1960 par Alvin Hamilton, qui était alors ministre chargé des Parcs nationaux. Dans son appel aux Canadiens qui date maintenant de 30 ans il disait: «J'ai l'impression, en tant que ministre préposé aux parcs, qu'il est temps que les millions de personnes au Canada qui les fréquentent et les aiment se réunissent pour former une association des parcs nationaux. Cette association ne devrait pas se composer uniquement de fonctionnaires ou d'hommes politiques. Ce devrait être une association de gens qui se servent des parcs et qui ont intérêt à les protéger. Cette association devrait disposer d'un service d'information à la disposition de tous ses membres et même d'un plus grand nombre de gens, pour expliquer l'utilité des parcs. Comment un ministre peut-il résister aux pressions de ceux qui voudraient utiliser des parcs à des fins minières, forestières et récréatives de toutes sortes, à moins que ceux qui aiment les parcs ne soient disposés à se grouper et à appuyer le ministre pour diffuser les faits d'un bout à l'autre du pays?»

Je dirai au député de Rosedale que c'est exactement ce qui se passe actuellement dans l'ensemble du pays, mais le gouvernement n'écoute pas.

Sur le dernier point qui appelle une réponse, celui concernant les provinces, j'ai une citation, très brève, qui concerne le Canada à l'échelle mondiale:

> Entre 1885 et 1929, le Canada a créé 15 parcs nationaux. Mais avec le transfert en 1930 des ressources naturelles de l'Ouest aux provinces, le programme des parcs nationaux a connu un temps d'arrêt. Dans les 20 années qui ont suivi il ne s'est créé que quatre parcs. Celui des hautes terres du Cap-Breton en 1936, celui de l'Île-du-Prince-Édouard en 1937, celui de Fundy en 1948, et celui de Terra Nova en 1957.

C'est là une situation qui exige un véritable leadership à l'échelle nationale, pour faire face aux pressions que le ministre subit de la part des provinces, des territoires, des Premières nations et de ceux qui sont ici à Ottawa tous les jours pour exiger du gouvernement qu'il ne se fasse plus rien au sujet des parcs ou des réserves écologiques, c'est-à-dire des grands promoteurs du développement du pays.

J'estime, comme je pense beaucoup de monde au pays, qu'il faudra un vote très majoritaire sinon unanime du Parlement pour donner au ministre de l'Environnement les outils nécessaires pour s'exécuter face à cette dernière occasion qui se présente d'achever le réseau des parcs nationaux.

M. MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, je dois dire au député de Skeena que j'ai été un peu déçu d'entendre ses propos liminaires, parce qu'il n'a qu'à penser au dernier exemple, celui de South Moresby. S'il veut réaliser l'unanimité et les progrès qu'il a à l'esprit je pense, il y a des façons d'y parvenir, et ce n'est pas la motion qui a été présentée ni le caractère de débat que j'écoute depuis plusieurs heures. C'est un conseil amical que je lui donne tout simplement.

Je pense qu'il faut faire contre-poids à certaines des critiques les plus vives qui ont été adressées aujourd'hui. Je répéterai encore une fois ce qu'a dit le Fonds mondial pour la Nature le 12 décembre au sujet de du ministre de l'Environnement:

> L'engagement historique du ministre manifeste un véritable leadership fédéral dans notre campagne en faveur de la protection des zones sauvages canadiennes.

Je ne prétendrai pas qu'il s'agisse là d'une formule définitive de la part de M. Hummel, mais en tout cas c'est ce qu'il a dit il n'y a pas si longtemps. Et cela fait voir qu'il donne acte d'un effort sérieux.

J'espère que le député de Skeena et d'autres reconnaissent ce fait et sont prêts à travailler pour que nous puissions y arriver. Il va falloir que nous unissions nos efforts. Si je peux me permettre d'être très direct, notre plus grand problème à cet égard n'est pas, à mon avis, d'un côté ou de l'autre de la Chambre. Il est partout au Canada, comme le député de la Colombie-Britannique le sait trop bien, et je crois que nous devons élaborer une stratégie.

Ce qui me plaît le plus au sujet de la campagne inspirée du livre *Endangered Spaces*, c'est qu'elle vise principalement les Canadiens. Je dois dire au député que je ne conteste pas les statistiques. Il se peut fort bien que 97 p. 100 des Canadiens veuillent que nous complétions notre

réseau de parcs, mais je sais que, lorsque le moment sera venu et qu'il faudra dépenser de l'argent, réaffecter des ressources et déplacer certains travailleurs qui exercent des métiers traditionnels, les vrais problèmes feront surface. Nous devrons régler ces problèmes, et le député le sait fort bien. Je crois que nous devons nous efforcer de faire mieux que ce que nous avons fait entre 1930 et les années 1960.

Sur ce point, j'espère que nous pourrons faire des progrès. Peut-être que le débat d'aujourd'hui pourra servir de tremplin. Nous n'avons, à mon avis, que la présente décennie pour atteindre notre but et nous avons besoin d'une stratégie bien définie pour y arriver.

M. Milliken: Madame la Présidente, dans son discours, le député a dit que le gouvernement ne peut pas accepter cette motion parce qu'elle représente en quelque sorte une motion de censure à l'endroit du gouvernement. Il existe un précédent qui prouve le contraire.

Le vendredi 24 novembre 1989, à la Chambre, M. Broadbent, qui était alors député d'Oshawa, a présenté une motion concernant la pauvreté chez les enfants au Canada. Cette motion a été présentée lors d'une journée de l'opposition et, à la fin du débat ce jour-là, elle a été adoptée à l'unanimité par la Chambre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est ici aujourd'hui, a participé à ce débat et a appuyé la motion sans réserve. J'invite le député de Rosedale à revoir ce qui s'est passé ce jour-là et à revenir ensuite à la Chambre nous dire que le gouvernement approuve la motion présentée aujourd'hui, qu'il ne la considère pas comme une motion de censure et qu'il votera en faveur de la motion afin qu'elle puisse être adoptée par la Chambre.

• (1620)

M. MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, j'aimerais répondre très brièvement. Je me souviens fort bien de ce jour-là. Je me souviens qu'il a été marqué de plusieurs choses grandement inhabituelles; il y a en particulier que la motion a été présentée de façon à ne pas créer une semblable situation. Je pense que cette fois-là nous avons eu une franche discussion. Le ministre lui-même l'a dit, et je l'ai répété. Pour ce qui concerne les 12 p. 100, il ne s'agit pas là d'une chose que nous adopterions de gaieté de coeur, tant au plan du principe que des réalités, surtout de la façon dont nous allons traiter avec les autres grands intervenants, c'est-à-dire les dix provinces et les deux territoires.

Je pense qu'il faut être réaliste à ce sujet. Il ne suffit pas d'invoquer un précédent, qui n'en est pas un, et d'essayer d'en faire une objection valable. Dans le cas présent, je pense qu'on cherche à mêler des pommes et des oranges, je le dis franchement.

M. Bird: Madame la Présidente, je tiens simplement à exprimer un avis qui cadre avec celui du député de Rosedale. Qu'il s'agisse ici d'une motion de défiance ou pas, j'incline à voter contre la motion parce qu'elle nous engagerait à un pourcentage bien précis de ressources terrestres et marines.

M. Blaikie: Il n'y a pas de précision.

M. Bird: Non. En fait, j'aimerais lire un paragraphe pris à la page 35 du document du Nouveau Parti démocratique consacré à l'environnement sous le titre Toward a Sustainable Future, qui est dû je pense à la plume du député de Skeena. Il y affirme, et je cite à propos de ce que je disais tout à l'heure au sujet du développement durable et de l'approche globale qu'il faut adopter. Il affirme dans son propre document:

> L'État fédéral devrait créer une commission royale chargée d'examiner nos forêts. Dans la mission confiée à cette commission royale devrait figurer notamment une évaluation complète des conséquences de l'épuisement de la couche d'ozone, de l'effet de serre, des précipitations acides, de la dégradation des sols et des ressources forestières.
>
> Parmi les autres questions à traiter il devrait y avoir la désignation de zones de protection des forêts anciennes et des bassins hydrologiques, les techniques d'exploitation les mieux adaptées, les effets du reboisement monocultural, les solutions de rechange aux pesticides chimiques et les effets des méthodes d'exploitation sur les espèces végétales et animales existantes. . . pour ne nommer que quelques-uns des sujets mentionnés.

Il recommande ensuite la création d'une commission royale, avec obligation légale pour les sociétés forestière de pratiquer des méthodes de gestion forestière durables.

Cette motion est, si je ne me trompe la deuxième que le député de Skeena a présentée ces derniers mois pour chercher une solution de fortune à la question globale de l'environnement. Il a proposé une taxe verte pour nous mettre sur la voie du développement durable alors que, en fait, il sait que nous avons passé des mois dans notre comité de l'environnement a parlé de taxes sur les produits carbonés et sur les produits énergétiques et de toutes sortes de stimulants et de moyens de dissuasion

pour nous aider à concrétiser la notion de développement durable.

Je crois simplement qu'il essaie encore de nous proposer des solutions magiques qui ne règleront pas nos problèmes environnementaux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Reprenons le débat.

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg Transcona a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, si le député de Rosedale ne s'est pas levé pour répondre, c'est parce que le député qui a demandé la parole pour poser une question ou faire une observation sur le discours du député de Rosedale n'a parlé que de ce que le député de Skeena a dit, même si ce n'est pas ce dernier député qui venait de faire son discours.

Je vous rappelle, madame la Présidente, que, normalement, durant la période réservée aux questions et aux observations, si un député d'un parti autre que celui du dernier orateur demande la parole, il faut donner la parole à cette personne plutôt qu'à un député du même parti que le dernier orateur, ce qui n'a pas été fait dans ce cas.

C'est donc à propos de ce rappel au Règlement que je dirais au député de Rosedale que je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de lui faire remarquer que le livre qu'il a cité, *Endangered Spaces*, comprend un chapitre consacré aux mesures prises par le gouvernement au sujet du sud de l'île Moresby, soit le genre d'action à laquelle il s'est opposé aujourd'hui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je ferais remarquer au député qu'un représentant de chaque parti a eu la parole pendant cette série de questions et d'observations. Il se souviendra de plus que son collègue, le député de Skeena, lequel a été le premier à parler après le discours du député de Rosedale, a eu droit à une intervention de près de six minutes, sur les dix allouées, de sorte qu'il y a eu trois courtes interventions d'un membre de chaque parti. Ce qui, dans les circonstances, est des plus équitables.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui en faveur de cette motion. Comme nous avons consacré beaucoup de temps à régler des questions de procédure, je voudrais expliquer encore une fois l'objet de ce débat pour la gouverne de la Chambre et des Canadiens qui doivent se demander ce que nous débattons aujourd'hui.

Voici la teneur de la motion de l'opposition que le député de Skeena a présentée:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Une pensée n'a pas cessé de me trotter dans la tête toute la journée car je me disais que la Chambre des communes avait pratiquement toujours fait l'unanimité l'année dernière chaque fois qu'elle s'est penchée sur la question de l'environnement. Je crois que le ministre de l'Environnement, avec la collaboration de tous les députés, a fait du bon travail en s'efforçant d'atteindre les objectifs que nous partageons tous. Je tiens naturellement à citer un exemple bien précis qui me concerne puisqu'il s'agit du sommet sur l'environnement qui a eu lieu dans ma circonscription et où plus de 40 000 personnes sont venues pour parler de toutes les questions touchant à l'environnement. L'événement a duré une semaine.

Je tiens aussi à rappeler à la Chambre que non seulement le ministre a pris la parole à ce sommet, mais encore le député de Fredericton—York—Sunbury. Tout le monde était invité. Tous les partis y ont participé et ce fut un franc succès. Je ne me souviens pas d'un seul orateur qui n'y ait qualifié la Commission Brundtland de guide international. Le premier ministre n'a cessé de répéter que la Commission Brundtland est bel et bien le guide international en matière de protection de l'environnement.

Ce qui m'inquiète dans le présent débat, c'est que le gouvernement canadien sera le premier au monde à avoir voté contre le rapport de la Commission Brundtland. C'est un dangereux précédent, car s'il existe un écosystème dont tous les Canadiens sont fiers, c'est bien celui que forment nos parcs nationaux et la faune qui les habite. Personne ne prétend ici que le système est parfait, mais c'est un domaine où l'on peut encore gagner du terrain. C'est un domaine dont nous pouvons être fiers tant au plan national qu'au plan international. Pour les étran-

gers, le Canada n'évoque pas des villes polluées, mais bien des parcs, des rivières, des lacs et des montagnes.

En se prononçant aujourd'hui contre une motion aussi fondamentale, le gouvernement établit un précédent très dangereux. Il laisse à tort croire aux Canadiens que la première Chambre du pays, «l'Assemblée nationale», est divisée sur cette question, alors que nous nous entendons tous là-dessus. Le député de Rosedale, qui est aussi mon député, siège ici depuis plus longtemps que moi, et j'éprouve beaucoup de respect pour lui. Mais il doit y avoir un moyen de faire front commun devant le peuple canadien. Et il faut que ce soit fait d'ici à lundi.

Nous savons tous que la Commission Brundtland a reçu l'appui de tous les pays ou presque. La recommandation selon laquelle notre réseau de parcs nationaux doit être parachevé d'ici à l'an 2000 n'est pas irréaliste selon les normes de cette commission. Ce n'est pas un objectif irréaliste, car c'est la question particulière sur laquelle les Canadiens sont en avance sur nous qui sommes en politique.

Les enfants qui suivent aujourd'hui nos délibérations dans les écoles vont être perplexes en nous voyant nous disputer sur des questions de procédure. Ils vont voir le gouvernement contre la Commission Brundtland. Nous paraissons vouloir uniquement compléter le réseau des parcs nationaux. Nous savons que ce n'est pas le cas. Nous savons que le ministre de l'Environnement veut compléter le réseau. Je pense que le gouvernement doit faire le saut et s'engager à respecter l'objectif.

• (1630)

Si nous ne pouvons nous occuper de nos parcs et de nos régions naturelles, les questions qui me viennent à l'esprit sont les suivantes: allons-nous passer outre aux lignes directrices de la Commission Brundtland en ce qui concerne la façon de conserver nos villes. Comment allons-nous les rendre plus vivables? Que ferons-nous lorsque nous aurons besoin de nouvelles normes nationales en ce qui concerne les émissions des automobiles, les déchets et le traitement de l'eau? Allons-nous faire la même chose et trouver tout à coup des moyens de ne pas respecter les lignes directrices de la Commission? Quel genre d'attitude aurons-nous à l'égard d'une agriculture durable et d'autres questions semblables?

Nous avons déjà vu un autre exemple avec le projet de loi C-29, la loi sur les forêts, dans lequel nous avons suivi les recommandations de la Commission Brundtland. Nous voyons également beaucoup de provinces qui n'en tiennent pas compte.

Lorsque le député de Rosedale dit qu'il faut composer avec les municipalités et les provinces, je suis d'accord avec lui. Toutefois, cette Chambre se doit de prendre l'initiative. Non seulement elle dirige le Canada, mais elle est également la voix du Canada qu'on entend à l'étranger. Il ne convient pas de donner l'impression que nous n'essayons pas de respecter les normes internationales.

Je n'ai jamais envisagé la question de l'environnement d'un point de vue partisan. Je pense que la plupart des députés savent que c'est la position que j'ai prise dès le début. C'est un domaine où nous devons tous travailler ensemble. Par conséquent, ne décevons pas les Canadiens, aujourd'hui, et essayons de trouver un moyen, d'ici lundi, de revenir dans la bonne voie et de s'assurer que nous respectons les recommandations de la Commission Brundtland.

M. Bird: Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député qui vient de parler pour l'importante contribution qu'il a apportée à la sensibilisation du public à l'environnement en organisant la conférence «Our World» à Toronto, l'an dernier. J'ai été heureux d'être invité à prendre la parole à cette occasion et j'ai parlé des forêts et de la notion de la gestion intégrée et du développement durable en matière de foresterie.

Nous nous rejoignons dans notre inquiétude pour l'environnement et dans notre désir d'assurer que les considérations environnementales influencent tout ce que nous faisons, les décisions du gouvernement et les affaires de la nation. J'y tiens absolument.

Ce qui m'inquiète et que je désapprouve dans cette motion, c'est qu'elle réclame catégoriquement à cette étape-ci que nous consacrions 12, 15 ou 8 p. 100 de notre territoire. Comme le député de Rosedale l'a dit, nous sommes presque d'accord sur les objectifs de cette résolution. Le ministre de l'Environnement a déclaré, le 22 janvier 1990:

> Nous devons avoir pour objectif de compléter notre réseau de parcs d'ici l'an 2000.
>
> J'ai enjoint à mes collaborateurs d'élaborer un projet visant à inclure dans le plan d'action global du gouvernement une stratégie ayant pour objet de parachever la réalisation de ce réseau d'ici l'an 2000 et de créer un certain nombre de parcs au cours des cinq prochaines années.

Il n'y a donc aucun doute que nous allons dans la même direction.

Mais je ne suis pas sûr que le député qui vient de parler était à la Chambre quand j'ai parlé cet après-midi et que j'ai cité les témoignages que les doyens des facultés de foresterie de trois universités du Canada ont donné à notre sous-comité des forêts, cette semaine. Ils nous ont mis en garde contre le recours à des solutions rapides pour assurer le développement durable, contre la gestion par la contrainte de préférence à la gestion par la planification et par la direction et selon une vision de l'environnement qui soit générale intégrée et polyvalente. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas appuyer cette motion et aussi pourquoi je demande au député de lire ces témoignages. Les députés néo-démocrates ne l'ont pas fait. J'espère qu'ils le feront, car ils y trouveront une façon de parvenir au développement durable, une façon de mettre en pratique les principes du rapport Brundtland, d'une manière progressive, constructive et réaliste, au lieu de faire sans réfléchir de grandes déclarations de principes tout à fait irresponsables.

M. Mills: Madame la Présidente, pour répondre à cela je dirais que nous semblons oublier que le rapport de la Commission Brundtland n'est pas quelque document imaginé pendant des nuits d'insomnie et qui recommande quelques remèdes miracles. C'est quelque chose qui a été élaboré par des personnes qui sont parmi les plus brillantes du monde, à l'issue d'années de travail.

Je n'essaie pas de contredire les professeurs de foresterie du Nouveau-Brunswick. Je lirai leur déposition. Je dirais que je soulève un point de communication. On reconnaît dans le monde que la Commission Brudtland transmet un message respecté. Nous avons ici, aujourd'hui, un problème de perception. Le monde reconnaît que c'est un document que nous devons tous étudier en vue de fixer des normes et des directives. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est que le gouvernement du Canada va voter contre une recommandation réellement importante de la Commission Brundtland.

Je sais bien que le député n'est pas contre le développement durable, mais la décision du gouvernement va rendre beaucoup plus difficile la tâche de le faire accepter aux Canadiens et au reste du monde, voilà ce que je voulais dire.

M. Fulton: Madame la Présidente, j'apprécie les observations du député qui vient de parler. Avant de poser ma question, je voudrais lire la motion une nouvelle fois, pour qu'elle soit bien claire dans notre esprit:

> Que, de l'avis de la Chambre. . .

C'est cet avis que nous voulons, à la suite d'un vote. Cela n'engage pas le gouvernement, c'est l'avis de la Chambre:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000. . .

Vient ensuite le mot-clé, le 12 p. 100:

> . . .et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Nous ne fixons aucun échéancier précis dans cette motion. Nous cherchons simplement à connaître l'opinion de la Chambre pour la gouverne des Canadiens. C'est pour cette raison que je l'ai formulée aussi soigneusement. J'ai voulu éviter que l'on ne m'accuse de lancer le pot avec les fleurs et ainsi de suite.

À propos de ce que le député de Broadview—Greenwood vient de dire, je cite les deux arguments suivants qui figurent dans les deux derniers paragraphes du chapitre 6 du rapport Brundtland:

> Depuis 1970, ces réseaux se sont accrus de plus de 80 p. 100, dont les deux tiers dans le Tiers Monde. C'est là que se fait cette croissance sur les terres protégées. Mais il reste tant à faire; les spécialistes s'accordent pour estimer que la superficie totale des zones protégées doit être au moins triplée pour pouvoir représenter un échantillon représentatif des écosystèmes de la planète.

C'est vrai chez nous comme dans la plupart des autres pays. Voici ce qui est réellement le clou de ce texte:

> Il nous reste encore un peu de temps pour sauver les espèces et les écosystèmes qui les font vivre. C'est là une condition *sine qua non* du développement soutenable. Si nous manquons à notre devoir, jamais les générations à venir ne nous le pardonneront.

Le comité Brundtland a entendu des représentants d'un peu partout dans le monde, du tiers monde et des pays industrialisés. Les scientifiques sont parvenus à un consensus et tout le comité a convenu que la protection de ces régions était une condition essentielle au développement soutenable.

Je voudrais que vous nous expliquiez mieux pourquoi c'est si important de le faire alors qu'il n'y pas d'échéancier fixé pour le 12 p. 100, mais qu'il y a consensus des scientifiques à l'échelle internationale, et pourquoi la Chambre aurait tellement tort de donner une fausse

impression en rejetant le fondement même du rapport de la Commission Brundtland?

M. Mills: Madame la Présidente, je suis venu tard à la cause de l'environnement et je respecte les solides connaissances du député dans ce domaine.

• (1640)

J'aborderai sans détours la question telle qu'elle se présente dans ma circonscription de Broadbview—Greenwood. Le député de Rosedale est mon voisin. La rivière la plus sale et la plus polluée du Canada coupe ma circonscription en deux. Actuellement, la Don Valley, c'est 1 500 acres de terrain perdu où les deux millions et demi d'habitants de la ville ne peuvent même pas aller se promener. Il y a un sérieux manque de volonté politique. Il y a un manque flagrant de coordination entre les gouvernements municipal, provincial et fédéral.

Ce qui m'inquiète le plus au moment même où je vous parle, c'est que la volonté nationale d'agir que nous avons apparemment galvanisée ces derniers mois risque de s'effriter.

Je le dis dans un but très intéressé parce que la rivière la plus polluée du Canada coule chez moi et que je ne veux pas que nous fassions un pas en arrière. Si j'ai l'impression que le gouvernement esquive des problèmes simples par rapport à des problèmes complexes comme celui de la Don River ou de la Don Valley, alors, je croirai que c'est le commencement de la fin. Une partie de la solution, comme le disait le député de Rosedale, c'est la mobilisation et le dynamisme. Nous ne pouvons perdre ni l'une ni l'autre. Nous devons poursuivre sur la lancée.

M. Flis: Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du député de Broadview—Greenwood. Il s'est déclaré converti de la onzième heure. Si c'est le cas, j'aimerais qu'il y ait un peu plus comme lui ici, surtout lorsqu'il est question d'environnement.

Il a fait allusion au sommet mondial sur l'environnement qui s'est déroulé dans sa région l'automne dernier. J'ai assisté à ce sommet. Ce qui m'a le plus impressionné, c'est le nombre de jeunes Canadiens parmi les 40 000 participants. Si nous voulons sauver la planète, nous devons d'abord changer les attitudes des gens et il n'y a pas meilleur endroit où commencer qu'auprès des jeunes. J'ai donc été agréablement surpris. Je tiens à féliciter le député qui est à l'avant-garde dans les dossiers d'environnement.

Ce que je veux lui demander, c'est s'il a envisagé de faire la promotion de son modèle dans d'autres pays et sur d'autres continents? Je pense que ce serait la meilleure chose à faire. S'il peut influencer 40 000 personnes réunies pour un sommet d'une semaine, peut-être avons-nous trouvé en sa personne un ambassadeur qui pourrait, qui sait, sauver la planète. A-t-il pensé communiquer ses idées à l'ensemble de la planète?

M. Mills: Je remercie le député de Parkdale—High Park de ses gratifiantes paroles. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je m'excuse. On m'a fait savoir au début de la séance de cet après-midi que certains députés n'utiliseraient que 10 minutes pour leur discours et 5 minutes pour les questions et commentaires, en d'autres mots, que les périodes de 20 minutes seraient divisées. Le député n'a pas précisé son intention au début de son intervention.

Je me rends compte qu'il me faut mettre un terme à cette période de questions et commentaires pour être juste envers tout le monde. J'accorde donc la parole à la députée de Halifax qui disposera de 10 minutes pour son intervention et d'une période de 5 minutes pour les questions et commentaires.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, j'interviens cet après-midi pour manifester clairement mon appui à la motion, aux commentaires et aux déclarations de mon collègue de Broadview—Greenwood, au rapport Brundtland en général et à la défense de l'avenir de notre pays, de nos enfants et de notre planète.

De toute évidence, le temps est venu de penser à la protection de notre environnement. Mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, a déclaré qu'il est récemment devenu un «apôtre» de l'environnement, et je voudrais, à l'instar de mon collègue de Parkdale—High Park, lui souhaiter la bienvenue parmi nous, les défenseurs de l'environnement. Mais pour un certain nombre d'entre nous qui luttons en vain depuis longtemps pour protéger notre environnement, les événements des dernières années ne peuvent nous apporter que bonheur et soulagement. Pendant trop longtemps, en fait depuis vingt ans, de petits groupes de Canadiens prêchent dans le désert et n'obtiennent presque pas de réponses pendant que nos rivières, comme le mentionnait le député, deviennent tellement polluées que les gens n'osent même plus se promener sur les rives.

Par chez-nous, le port de la magnifique ville de Halifax est devenu un véritable dépotoir, un égout. Les gens se rendaient chaque été au merveilleux port d'un des villages les plus pittoresques de l'est du Canada, Mahone Bay, pour admirer la mer, nager dans les eaux plus ou moins chaudes de l'océan Atlantique et apprécier la chaleureuse hospitalité des habitants de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. De nos jours lorsque nous marchons sur la plage le long de la côte à Mahone Bay, nous voyons

des seringues brisées, des déchets médicaux et d'autres détritus de notre société surindustrialisée.

À l'exception possible de certaines industries qui ont encore du mal à concilier leurs buts lucratifs avec l'objectif de survie de la planète, presque tout le monde parle aujourd'hui en faveur de la protection de l'environnement. Presque tous se rendent compte de la nécessité de protéger l'environnement et d'établir des plans de développement durable qui ne lui nuisent pas, au fur et à mesure que nous nous approchons du XXI^{e} siècle.

Malheureusement, beaucoup se contentent d'en parler. Avant de se demander pourquoi le gouvernement n'appuie pas cette résolution, il est nécessaire, dans une certaine mesure, d'examiner d'un oeil critique ce qu'il a fait pour atteindre l'objectif collectif de protéger la planète. Malheureusement, il est plus facile d'énumérer ce que le gouvernement a négligé de faire plutôt que ce qu'il a accompli.

L'environnement, la santé des Canadiens et l'avenir de nos enfants sont devenus des slogans, mais on n'a pas encore réussi à réglementer et à stopper les industries très dangereuses qui font très peur à ceux d'entre nous qui se sont engagés à promouvoir un environnement sûr au Canada et dans le monde entier.

Regardons du côté des multinationales et de notre voisin du sud, les États-Unis. Nous voyons que notre gouvernement n'a encore rien fait de tangible pour signifier aux grandes sociétés qui polluent et à nos voisins du sud qu'ils doivent faire quelque chose parce que c'est à cause de leurs industries que le saumon n'est plus aussi abondant dans les rivières de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. C'est à cause des pluies acides et des autres polluants que les rivières du sud de la Nouvelle-Écosse contiennent la même substance que votre teinturier local utilise pour nettoyer votre manteau.

C'est parce qu'on ne sait pas être ferme à l'égard des pollueurs à l'échelle nationale et internationale, qu'un pays—comme l'a déclaré précédemment un de mes collègues—qui aux yeux du monde entier est couvert de montagnes et de vallées, de rivières et de pâturages, qui a un Nord en pleine expansion, n'est guère plus qu'un souvenir, qu'une affiche à apposer sur nos murs mais dont nous ne pouvons plus voir le paysage quand nous regardons par la fenêtre.

Quand nous arrivons ici à Ottawa, un grand nombre d'entre nous en provenance de tout le pays, voyons la beauté de cette ville et nous pensons à celle de nos propres villes, ce qui est forcément accompagné de crainte quand nous considérons les changements apportés à l'environnement et les modifications climatiques.

• (1650)

Pas plus tard que la semaine dernière, l'est du Canada a connu une tempête bizarre: des vents violents comme on n'avait pas vus depuis des années; les eaux déchaînées et polluées du port inondant les restaurants sur les quais du port; des vents si forts que des échafaudages ont été arrachés à des immeubles et projetés dans les rues de la ville; les actualités montrant des gens qui se tiennent aux réverbères et aux poignées de porte de leur voiture pour éviter d'être emportés; et une énorme quantité de neige, bien plus qu'il ne tombe normalement pendant deux ou trois tempêtes de neige dans la région d'Halifax.

L'été dernier, nous avons connu d'interminables semaines avec une température de plus de 90 degrés et une humidité de plus de 98 degrés. Nous ne sommes pas habitués à ce genre de chose dans notre région. Nous savons que ceux qui habitent le centre du Canada doivent le supporter. Traditionnellement, cela ne fait pas partie de notre climat et cela nous inquiète parce que nous savons que, encore une fois, c'est le résultat de l'effet de serre, du réchauffement de la planète. C'est dû au fait que les gouvernements au cours des années n'ont pris aucune mesure efficace pour endiguer le flot de ce désastre qui frappe l'environnement.

Il y a quelques mois, à une réunion internationale de femmes politiques, j'ai eu la chance de rencontrer l'ancienne premier ministre Brundtland. En écoutant son incroyable engagement à l'égard de la protection et de la règlementation de l'environnement, et en écoutant celles qui l'appuient et la suivent dans les divers pays européens et africains, j'ai été attristée, comme plusieurs de mes collègues, canadiennes et américaines, à la pensée qu'en dépit de cette prise de conscience accrue en matière d'environnement, nous n'avons toujours pas pris de mesures concrètes.

J'examine la motion et j'y lis que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici dix ans et devrait mettre en oeuvre la recommandation du Rapport Brundtland voulant que le

Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Dans un grand et beau pays comme le nôtre, qui dispose de ressources terrestres et marines considérables, est-ce trop demander au gouvernement que d'accomplir cette tâche d'ici dix ans? Est-ce trop demander que de préserver ce patrimoine pour nous-mêmes, nos enfants et les générations à venir? Est-ce trop demander que de s'assurer, en prenant des mesures de ce genre, que le monde entier sait que le Canada est sérieux, qu'il va de l'avant et qu'il ne prendra rien moins que des mesures écologiques vigoureuses pour assurer notre avenir?

Est-ce trop demander que de faire en sorte que notre pays ne soit plus qu'un souvenir, que sa beauté n'existe plus que dans les livres dans les bibliothèques et les affiches sur les murs, mais que, de l'Atlantique au Pacifique, du nord au sud, dans toutes les provinces et territoires, nous puissions jouir nous-mêmes de sa beauté et la préserver pour les générations à venir?

Je pense que ce n'est pas trop demander. Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, sont aussi de cet avis. Je sais qu'au fond, mes collègues d'en face sont aussi de cet avis. Ce n'est pas une question qui oppose un parti à l'autre, mais qui nous touche tous, nous, notre avenir et celui des Canadiens qui viendront après nous. Ce n'est pas trop demander et ce n'est pas trop donner.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et observations. Reprise du débat. Le député de Terrebonne.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de discuter de la motion soumise par le député de Skeena (M. Fulton).

Cette motion touche le secteur de l'environnement qui, comme l'honorable député le sait très bien, s'avère une très grande priorité pour le gouvernement.

Comme vous le savez, madame la Présidente, le gouvernement s'est engagé dans le discours du Trône à consolider le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Ce n'est pas un engagement que le gouvernement peut prendre à la légère.

Tous les paliers de gouvernement, l'industrie et la population de ce pays devront apprendre à vivre selon de nouvelles règles. Le Canada s'est bâti en comptant sur l'abondance de ses ressources naturelles et il importe maintenant de trouver—et ce gouvernement a la ferme intention d'y arriver—de nouvelles façons d'agir qui feront du développement durable une réalité.

Le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement est l'un des fondements du nouvau type d'économie durable auquel doit tendre la société canadienne. C'est une question complexe, c'est une question épineuse, mais nous y arriverons, madame la Présidente.

J'aimerais m'attarder à ce moment-ci sur la seconde partie de la motion présentée par le député de Skeena. Madame la Présidente, le député de Skeena me surprend par son apparente incompréhension de cette question sous deux aspects.

Dans un premier temps, il interprète de façon simpliste la recommandation de la Commission Brundtland au sujet de la protection de 12 p. 100 de la superficie du globe.

Dans un deuxième temps, madame la Présidente, il démontre sa méconnaissance du rôle des parcs nationaux dans la protection de l'environnement canadien. Comme critique de son parti en matière d'environnement, le député de Skeena devrait être mieux informé. Mais en plus d'être critique de l'environnement, il représente une circonscription qui englobe la réserve de Parc national Moresby-Sud. . .

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Skeena invoque le Règlement.

M. Fulton: Le Règlement de la Chambre comporte une règle sur la lecture de discours. Or, je crois bien que le député n'a ni lu le rapport Brundtland ni rédigé le discours. Qu'en pense-t-il?

[*Français*]

M. Robitaille: Madame la Président, vous me permettrez à ce moment-ci de continuer mon discours. Quant au rapport de la Commission Brundtland, je pense que si l'honorable député me donne l'opportunité de pouvoir continuer mon exposé, il sera en mesure de constater par lui-même mes connaissances sur ce rapport.

Madame la Présidente, en plus d'être critique de l'environnement, l'honorable député représente une circonscription qui englobe la réserve de Parc national Moresby-Sud. Vous n'ignorez pas que la région constitue l'un des joyaux de la planète. Le gouvernement en a fait une réserve de parc national parce qu'il a profondément à coeur de protéger les régions naturelles qui caractérisent le Canada.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Skeena invoque le Règlement.

M. Fulton: Je regrette d'interrompre le député, mais, compte tenu de ses affirmations, je me devais d'intervenir. Le sud de l'île Moresby n'est pas un parc national, mais bien une réserve de parc national. Vous vous vantez de tout savoir sur les parcs, mais ce détail vous a échappé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député doit savoir que ce n'est pas un rappel au Règlement. Il peut cependant faire des observations après le discours de son collègue. Le député de Terrebonne a la parole.

[*Français*]

M. Robitaille: Madame la Présidente, j'apprécie beaucoup l'intérêt que porte le député de Skeena (M. Fulton) à mon intervention.

Si le secteur de Moresby-Sud jouit d'un statut protégé, c'est parce que mon gouvernement, le gouvernement que je représente, a agi en conséquence et il l'a fait avec l'appui unanime de la Chambre des communes.

Le député de Skeena sait à quel point la création d'un parc national constitue en soi un processus difficile. Il sait qu'on ne peut décider arbitrairement de créer un parc national. Pour y arriver, le gouvernement fédéral se doit de travailler de concert avec les autorités provinciales et territoriales, les autochtones, les municipalités ainsi que le grand public. Le gouvernement fédéral ne peut tout simplement pas annoncer la création d'un parc national, exproprier des terrains, puis agir à sa guise. Les libéraux l'ont fait dans le cas de Mirabel, mais ce n'est pas le cas de ce gouvernement-là.

Le député de Skeena le sait pertinemment. Et le cas de Moresby-Sud en est une bonne illustration, madame la Présidente.

• (1700)

Les discussions avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ont été très ardues, et les négociations se poursuivent avec les Haïdas pour déterminer comment Environnement Canada pourra coopérer avec eux et avec les résidants des îles de la Reine-Charlotte, en vue de faire de cette réserve de parc national un endroit où les Canadiens et les autres citoyens du globe pourront apprécier et comprendre toute la magie de ce lieu extraordinaire. Voilà où je veux en venir, madame la Présidente.

Il est vrai que la Commission Brundtland a recommandé de tripler la superficie terrestre actuellement dotée d'un statut protégé, soit environ 4 p. 100. Dans le cadre d'une campagne pour la préservation des espaces menacés, le Fonds mondial pour la nature demande la protection d'un réseau englobant au moins 12 p. 100 du territoire canadien. Pour atteindre cet objectif, les autorités fédérales, provinciales, territoriales et locales doivent terminer les réseaux de parcs, de refuges fauniques et de zones protégées. Pour une question comme celle-là, madame la Présidente, le gouvernement fédéral ne peut, dans les années 1990, faire cavalier seul et agir unilatéralement.

De concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement canadien protège maintenant presque 7 p. 100 de notre magnifique territoire. En principe, l'objectif de 12 p. 100 représente un objectif louable, mais en fait ce chiffre est tout à fait arbitraire, madame la Présidente. Tous les membres de cette Chambre reconnaîtront, j'en suis convaincu, que le gouvernement canadien ne devrait jamais agir d'une façon arbitraire, dans quelque dossier que ce soit, et l'arbitraire ne doit pas non plus régir la protection des magnifiques sites naturels du Canada.

Chose certaine, ce n'est pas en préservant arbitrairement 12 p. 100 de notre vaste pays que l'on atteindra le but visé par la recommandation de la Commission Brundtland, ni que l'on satisfera aux objectifs que s'est fixé le Fonds mondial pour la nature dans sa campagne pour protéger les espaces menacés.

madame la Présidente, en vue de protéger les parties appropriées de notre environnement, il faut procéder de façon systématique. Le gouvernement canadien adopte une démarche systématique pour préserver des échantillons représentatifs des 39 régions naturelles du Canada, et le ministre de l'Environnement souhaite que le réseau de parcs nationaux soit achevé pour l'an 2000. En clair, madame la Présidente, cela signifie qu'il faudra créer 18 nouveaux parcs nationaux, car il y a encore 18 régions naturelles de notre pays qui ne sont pas représentées dans le réseau national.

Le choix des zones à protéger se doit aussi de tenir compte des besoins en habitats des espèces en danger d'extinction. Par exemple, si nous nous contentions de constituer en réserve naturelle 50 p. 100 de l'Arctique, satisfaisant ainsi à l'objectif de 12 p. 100 du territoire canadien, nous ne ferions pas grand-chose pour sauver les bélugas dans le golfe Saint-Laurent.

Le défi à relever est énorme, madame la Présidente, et le député de Skeena n'en ignore pas non plus les difficultés, car il connaît les problèmes suscités par la protection de Moresby-Sud. Comme je l'ai déclaré, madame la

Présidente, le gouvernement fédéral ne peut pas simplement décider que ces terres constitueront un parc, et ensuite exproprier ou déplacer les gens qui y vivent ou en tirent leur subsistance. On en a eu des exemples avec les gouvernements précédents. Ce n'est pas le style de gouvernement que nous avons ici.

Il est nécessaire de procéder comme des partenaires. Pour bien sauvegarder notre territoire, nous devons établir des partenariats et des consensus avec tous les paliers de gouvernement et avec la population. C'est en plein ce que le gouvenement fait, madame la Présidente, pour le Parc de Moresby-Sud, pour celui des Prairies, pour celui de la péninsule de Bruce. Il agit de façon rationnelle et systématique, en fonction de son objectif, consistant à protéger des échantillons de toutes les régions naturelles du Canada, et non en fonction d'un objectif arbitraire de 12 p. 100 du territoire national.

Une fois que seront parachevés les réseaux de parcs nationaux, de réserves fauniques nationales et de parcs provinciaux et territoriaux, il se peut que 12 p. 100 du territoire canadien jouissent alors d'un statut protégé. Ce sera peut-être plus, ce sera peut-être moins, mais ce ne sera simplement pas une protection arbitraire de 12 p. 100 du territoire.

La campagne site naturel menacé du Fonds mondial pour la nature demande que l'on sauvegarde au moins 12 p. 100 des terres et des eaux du Canada en achevant les réseaux de parcs et d'autres zones protégées au niveau fédéral, provincial et territorial. Toutefois, la campagne site naturel menacé ne privilégie pas nécessairement l'objectif de 12 p. 100, mais la représentation de chacune des régions naturelles des réseaux de zones protégées. Les médias effectivement ont retenu le chiffre de 12 p. 100 parce qu'il est accrocheur. Mais si, comme je le précisais précédemment, on se contentait de protéger 50 p. 100 du territoire arctique, on aurait notre 12 p. 100. Mais est-ce que les régions essentielles, les régions que l'on se doit de protéger ici à travers le Canada le seraient vraiment? Est-ce qu'on doit atteindre l'objectif de 12 p. 100 pour le principe d'un 12 p. 100 ou pour ce que cela signifie en tant que tel?

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Des questions ou des commentaires? Le député de Skeena a la parole.

M. Fulton: Madame la Présidente, j'aimerais adresser une question au député car, d'après lui, mon interprétation du Rapport Brundtland est simpliste et je n'ai aucune idée du rôle que jouent les parcs nationaux.

Voici une question très simple pour le député: quel pourcentage de la province de Québec la superficie des parcs nationaux couvre-t-elle et combien y en a-t-il dans la province?

[*Français*]

M. Robitaille: Madame la Présidente, je ne pourrais pas vous dire exactement combien il y a de parcs nationaux au Québec. Je l'ignore, je n'ai pas l'information ici. Par contre, je vous dirais qu'il n'y en a probablement pas assez. Et lorsque le député semble offusqué du fait que j'aie traité son interprétation du rapport Brundtland comme étant simpliste, écoutez, madame la Présidente, je répète ce que j'ai dit durant mon exposé: Si on se contente de vouloir tout simplement imposer la norme de 12 p. 100 pour le principe d'imposer une norme de 12 p. 100, je pense qu'on manque le bateau.

Il y a des régions protégées, il y a des parcs nationaux, on doit protéger 12 p. 100 du territoire, mais, cependant, on doit le faire de façon bien ordonnée en faisant une bonne évaluation et non de façon spontanée et toujours en réaction. Je comprends l'emballement et je comprends la vigueur avec laquelle le député de Skeena défend sa motion, mais il faut bien comprendre qu'on ne peut pas toujours agir en réaction aux choses qui peuvent se présenter devant nous au fur et à mesure où elles se présentent. À ce moment-là il est nécessaire, je crois, de bien comprendre la signification profonde de la norme de 12 p. 100 qui ne signifie pas qu'on va protéger 12 p. 100 du territoire canadien pour le principe de dire qu'on a protégé 12 p. 100 du territoire canadien. Il y a des régions en particulier qu'il faut protéger. Il y a des habitats naturels qu'il faut protéger. Je pense que dans ce sens, il est tout a fait justifié de pouvoir faire une bonne évaluation des endroits et des territoires que l'on doit protéger de façon à prendre les bonnes décisions en fonction des générations futures.

[*Traduction*]

M. Fulton: Peut-être le député serait-il intéressé d'apprendre qu'il y a trois parcs nationaux dans la province de Québec. D'une superficie de 935 kilomètres carrés, ils ne couvrent que quatre dizièmes de 1 p. 100 de toute l'étendue territoriale du Québec. En Tanzanie, pays pauvre du tiers monde, les parcs nationaux couvrent 17 p. 100 du territoire.

Le député se demande si une étendue de 12 p. 100 est trop grande ou trop petite, mais il semble croire que c'est beaucoup trop. C'est la conclusion que nous dégageons de ses remarques. En fait, le chiffre de 12 p. 100 est le résultat d'un consensus international de scientifiques de tous les coins du monde qui ont fait des études sur la sorte de masse biophysique terrestre, marine ou atmosphérique qui est nécessaire pour protéger les espèces endémiques, indigènes, migratoires et pélagiques. Ce sont des données scientifiques. Le député ne sait pas

combien de parcs il y a dans sa province ni quelle est leur superficie totale, mais il ne se gêne pas pour affirmer que 12 p. 100, c'est trop.

• (1710)

J'ai une question très simple à laquelle le député devrait pouvoir répondre pour la gouverne de ses électeurs et de tous les Canadiens. Oui ou non, appuie-t-il les recommandations fondamentales du Rapport Brundtland, comme son chef le premier ministre l'a fait aux Nations Unies? Il a appuyé et accepté les recommandations du Rapport Brundtland devant les Nations Unies. Le député se lèverait-il pour faire la même chose à la Chambre aujourd'hui?

[*Français*]

M. Robitaille: Madame la Présidente, je tiens à faire savoir au député de Skeena que je n'ai aucune honte à ne pas détenir la science infuse et toute l'information. madame la Présidente, tant mieux pour le député de Skeena s'il peut connaître toutes les informations, car, personnellement, si lorsqu'on me pose une question il me manque un élément de réponse, je me sens très très à l'aise de le dire très franchement.

Lorsque le député de Skeena fait allusion au fait que je semble dire dans mon exposé, ou à interpréter que je semble dire dans mon exposé que 12 p. 100 c'est trop, madame la Présidente, je n'ai pas dit que 12 p. 100 c'est trop! Et je répète ce que j'ai dit auparavant. Dans le cadre d'une campagne pour la préservation des sites naturels menacés, le Fonds mondial pour la nature demande que l'on sauvegarde au moins 12 p. 100 des terres et des eaux du Canada, en achevant les réseaux de parcs et d'autres zones protégées aux niveaux fédéral, provincial et territorial.

Toutefois, madame la Présidente, la campagne ne privilégie pas nécessairement l'objectif de 12 p. 100, mais privilégie la représentation de chacune des régions naturelles des réseaux de zones protégées. À la fin de mon exposé, j'ai bien précisé que lorsque nous aurons complété le réseau, peut-être que cela donnera plus que 12 p. 100, peut-être moins. Mais d'ici à ce temps-là il est évident que nous irons de l'avant. Il y a une évaluation qui est faite présentement. Je comprends l'emballement du député de Skeena, je sais que c'est un sujet qui lui tient à coeur, je sais que le député de Skeena est très emballé. Je comprends tout cela. Mais on ne peut pas réagir comme cela continuellement et affirmer de telles choses sans au préalable pouvoir faire une bonne évaluation, savoir quelles pourraient être les zones qui doivent être protégées.

À ce moment-là, lorsque le député de Skeena interprète mon intervention comme si j'avais voulu affirmer que 12 p. 100 c'est trop, je le ramène tout simplement à mon exposé en lui disant que je ne dis pas que c'est trop. Je lui dis tout simplement qu'avant d'affirmer 12 p. 100, je pense que l'on doit prendre le temps de faire les évaluations qui s'imposent et ne pas essayer d'appliquer les 12 p. 100 pour le principe d'appliquer les 12 p. 100. Je l'ai précisé. Mettez 50 p. 100 de la région Arctique protégée et vous aurez les 12 p. 100. Mais est-ce que cela aura vraiment rencontré l'objectif visé dans le rapport Brundtland? Je n'en suis pas sûr.

C'est pour cela que je dis une fois de plus, madame la Présidente, que le député de Skeena fait une interprétation très simpliste du rapport Brundtland.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Skeena a une question à poser.

M. Fulton: Le député semble s'être esquivé encore une fois sans avoir répondu à une question très fondamentale. Il vient de dire qu'il a fort bien étudié le rapport Brundtland et que je n'en connais pas beaucoup à ce sujet. C'est fort possible.

J'ai une question très simple à poser, puisqu'il connaît si bien le sujet: appuie-t-il ou non le rapport Brundtland?

[*Français*]

M. Robitaille: Madame la Présidente, lorsque le député affirme que j'ai tenté d'éviter de répondre à sa question, il faut bien comprendre que si je n'ai pas donné la réponse qu'il espérait cela ne veut pas dire que la réponse que j'ai donnée n'est pas valable. C'est encore, je pense, son privilège de l'interpréter de cette façon.

Et je répéterai ce que j'ai dit auparavant, madame la Présidente. Affirmer qu'il faille protéger 12 p. 100 du territoire est, en soi, un objectif valable. Et comme je l'ai dit auparavant, si on protégeait la moitié du secteur de l'Arctique, à ce moment-là, cela équivaudrait à 12 p. 100 du territoire. Mais est-ce que les objectifs auraient été rencontrés?

madame la Présidente, je crois que la question est trop importante pour que l'on ramène cela à une question de 12 p. 100. Je pense qu'il y a toute une philosophie derrière ces 12 p. 100, et c'est cette philosophie que nous défendons et que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) défend de façon admirable.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il reste encore une minute et demie. Le député de Hamilton–Ouest.

M. Keyes: Madame la Présidente, je serai très bref. Le député qui vient de parler a souligné que cette question tenait à coeur au député du NPD et qu'il pouvait comprendre son sentiment.

À mon avis, le député devrait comprendre qu'une question d'une telle importance doit nous tenir tous à coeur. Notre environnement et toutes les questions connexes sont importantes pour tous les députés de la Chambre des communes et pour toute la population canadienne. Il a dit que nous ne devrions pas agir arbitrairement. Pourtant, le terme «arbitraire» veut dire «fondé sur un choix fait au hasard». Ce n'est pas un choix fait au hasard.

Je souligne à mon collègue que c'est un choix visant à protéger au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines. Il n'y a rien d'arbitraire dans ce pourcentage.

Par conséquent, je demande également: appuie–t–il ou non le rapport Brundtland?

[*Français*]

M. Robitaille: Madame la Présidente, lorsque l'honorable député fait référence au fait que j'ai utilisé le mot «arbitraire», qu'il ne fallait pas agir de façon arbitraire, j'ai bien spécifié à ce moment–là, madame la Présidente, qu'il était important. . . On n'exproprie pas les gens de cette façon, en disant: On va créer un parc, allez–vous–en, on vous exproprie!

Les libéraux ont fait cela, madame la Présidente, dans le cas de Mirabel, et on a vu ce que cela a donné, un gouvernement qui agit de façon arbitraire.

Dans mon exposé, madame la Présidente, j'ai bien précisé le fait qu'il était important de négocier avec les différents paliers de gouvernement et avec la population. Il est important d'avoir un consensus. On n'agit pas de façon arbitraire en disant: 12 p. 100, ça va là, allez–vous–en dehors! Non, je pense que c'est exagéré.

Pour ce qui est de la Commission Brundtland, il est évident que mon gouvernement et moi–même appuyons le rapport Brundtland.

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Madame la Présidente, je voudrais signaler à la Chambre quelques–unes des préoccupations qui ont été soulevées dans l'ouest du Canada. À bien des égards, le débat me rappelle le temps où j'étais professeur d'université et où je devais assister à de mauvais exposés donnés par des étudiants mécontents. Ma tâche consistait à intervenir à la fin du séminaire et à y insuffler un peu de bon sens.

Parfois, puisqu'ils sont si loin, on se demande qui peuvent bien être ces gens de l'Ouest. Ce sont des personnes très droites, très morales. Ils comprennent vraiment l'environnement et en sont même passionnés. Ils cherchent peut–être avant tout ce qui est bien.

Le Fonds mondial pour la nature a décrit les Prairies comme la région du monde où l'environnement a été le plus altéré. Quand on visite les Prairies, que voit–on? L'une des plus graves altérations de l'environnement est constituée par un immense barrage dans le nord du Manitoba.

L'une des choses que nous ont laissées les néo–démocrates provinciaux, et dont on parle rarement à la Chambre, est le barrage hydro–électrique d'Hydro–Manitoba. Si on songe à la dévastation des réserves indiennes, à la destruction de l'environnement, à l'empoisonnement au mercure, au recul de l'industrie de la pêche, à l'anémie de l'activité économique, la crise du piégeage, on se demande si c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de tout ça. Or, surprise, ce ne sont pas les méchants libéraux fédéraux les coupables, mais bien le NPD. Les membres de ce parti ont la mémoire courte, ils ont tout oublié.

Ces gens–là du NPD aiment à parler du rapport Brundtland comme d'un point de repère. Or, un point de repère, ça ne se lit pas, ça se fixe. Ces gens–là ont commis bourde sur bourde dans l'Ouest et ils ont le culot de venir nous dire qu'il faut s'en prendre aux conservateurs. C'est facile, s'en prendre aux conservateurs. Ce que je ferai d'ailleurs dans un instant, car ils sont une cible de choix.

La véritable difficulté en ce qui concerne l'environnement de l'Ouest, c'est de nous rendre compte que nous prenons les décisions au coup par coup, comme auparavant. Comme politiques, nous adorons parler de l'environnement parce que c'est un sujet facile et que nous savons par les sondages d'opinion que la question intéresse nos électeurs, mais revoyons certains moments précis où le gouvernement aurait pu influer sur les événements.

Parlons, par exemple, du Centre de développement durable. Il a été annoncé par le premier ministre à la suite du rapport Brundtlant, au milieu des élections fédérales. À Winnipeg, nous attendons encore. Il y a tellement longtemps que nous attendons que notre maire, qui affectionne les conservateurs, s'est vu forcé d'écrire au premier ministre pour lui demander où était le centre. Quand les choses sont au point où notre maire, après tant d'années, s'en prend au gouvernement, c'est que rien ne va plus. Une fois de plus, la ville de Winnipep est déçue dans une autre de ses attentes. Il n'y a pas que Winnipeg, tout le pays est déçu parce que nous avons besoin de la recherche et du développement que le gouvernement a

promis. À supposer qu'il donne suite à son projet, avant même de démarrer, il annonce des restrictions majeures au budget du centre.

• (1720)

L'autre question dans laquelle le gouvernement aurait pu intervenir est le projet du barrage Rafferty–Alameda. Les gens d'ici s'opposent au barrage non pas seulement parce que le projet est nécessairement mauvais, mais à cause de ce qui est en jeu. Nous devons y réfléchir très sérieusement avant de modifier l'environnement. Le gouvernement actuel a décidé de faire construire le barrage pour aider ses amis conservateurs de la Saskatchewan; ils vont commencer par le faire ériger, et feront peut-être ensuite une évaluation des impacts. Eh bien, il a fallu le traîner devant les tribunaux non pas une fois, mais deux. Au lieu de déclarer dès le départ qu'il comprenait les préoccupations environnementales dans l'Ouest et dans tout le pays et que ce projet de barrage, même s'il s'agissait d'un petit projet perdu le long de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan, lui paraissait suffisamment important pour prendre le temps de réfléchir à ce qu'il faisait, le gouvernement voulait seulement conclure un marché et arranger un règlement.

Ce sont là deux décisions du passé. Heureusement, le Centre pour le développement durable n'est pas entièrement chose du passé, mais ce sont des décisions où nous disons que le gouvernement a eu tort. Voyons ce qui se passe à l'heure actuelle dans notre pays et établissons un nouveau programme. Par exemple, la société hydro-électrique du Manitoba veut encore construire un barrage. Elle a des tas d'acheteurs internationaux. Partout aux États-Unis, plusieurs États veulent acheter davantage d'électricité du Manitoba, et le gouvernement de l'Ontario voudrait être un gros acheteur. Cela pose de nombreux problèmes écologiques. Ne faisons pas la même chose que la dernière fois. Ne bradons pas nos réserves indiennes dans l'espoir d'injecter un peu d'argent dans l'économie manitobaine. Assurons-nous que lorsqu'on construit des lignes de transmission, nous en comprenons bien les répercussions pour l'environnement. Il faut comprendre aussi qu'il y a des questions de commerce interprovincial en jeu. Le gouvernement fédéral doit rester vigilant pendant la planification et intervenir pour dire sur quels critères il s'appuiera pour décider si le projet est sans danger pour l'environnement.

Le développement de l'industrie des pâtes et papiers est un autre problème auquel l'Ouest fait face. Nous avons d'importants projets de développement au Manitoba et en Alberta. Bien que les nouveaux projets présentent moins de danger pour l'environnement que ceux d'autrefois, ils comportent néanmoins des risques. Comme d'habitude, le gouvernement fédéral refuse de faire face à la musique. Il a eu des discussions avec des responsables de l'Alberta pour déterminer s'il s'agit d'un domaine de compétence fédérale ou provinciale. Il a esquivé la question dans le nord du Manitoba. La réalité est que, quand nous disons vouloir un gouvernement national fort, ce n'est pas que nous soyons forcément en quête l'argent. Nous voudrions plutôt que soient établis des principes qui nous faciliteraient la tâche de veiller au développement de notre pays en nous fondant sur des principes environnementaux solides. Où donc est le gouvernement fédéral en pareilles circonstances?

Passons maintenant à l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture est très attentif lorsque nous lui posons, à la Chambre, des questions sur son «Partenaires dans la croissance» ou sur les subventions accordées aux agriculteurs. Mais lui est-il déjà arrivé de se prononcer sur des questions d'environnement? Les principales menaces qui pèsent sur le secteur agricole comptent, entre autres, les produits chimiques qu'on épand depuis des dizaines d'années sur les prairies et qui empoisonnent le sol ainsi que la vie des agriculteurs.

Ce n'est pas notre rôle, comme politiques, de dire aux agriculteurs quoi faire, car leurs pratiques agricoles constituent un sujet très délicat. Il nous incombe cependant de faire preuve de leadership et de les exhorter à entamer des discussions au sujet de la crise environnementale qui nous guette sûrement si nous ne mettons pas en application de nouveaux règlements. Le ministre de l'Agriculture n'a pas voulu aborder cette question dans «Partenaires dans la croissance» et il a refusé d'en parler avec des groupes d'agriculteurs. Un jour ou l'autre, le secteur agricole sera en crise, comme l'ont été tous les autres secteurs de l'économie. Nous nous retrouverons dans une situation précaire, et les agriculteurs seront remplis d'amertume face à la possibilité de nouveaux règlements.

C'est dès maintenant que le gouvernement doit agir et intervenir.

Dans les quelques brèves minutes dont je dispose, je voudrais simplement rappeler l'importance que revêt pour l'environnement dans les Prairies le fait que le gouvernement ne se contente pas de lire le rapport Brundtland et de faire des déclarations grandiloquentes pour faire la manchette. Il doit absolument se mettre à l'écoute des gens, comme le groupe manitobain de défense des arbres et les personnes qui ont des inquiétudes à l'égard d'un certain nombre de questions touchant l'environnement. Le gouvernement fédéral refuse de leur fournir des fonds et de leur parler. Ce n'est pas une façon de traiter des gens qui se soucient sincèrement de l'environnement.

J'implore le gouvernement de réviser sa politique, de reconnaître l'erreur qu'il est en train de commettre. Les députés qui occupent les banquettes ministérielles doivent prendre de pareilles initiatives au sérieux et prêter au ministre de l'Environnement l'appui dont il a probablement besoin à cause du manque de compréhension de certains. Donnez au ministre de l'Environnement la liberté d'élaborer des politiques qui rendront notre environnement durable pour les prochaines générations.

M. Fulton: Madame la Présidente, je sais que le député suit attentivement le débat d'aujourd'hui. Il ne semble pas exister chez les ministériels de puissant mouvement d'appui en faveur du parachèvement du réseau de parcs nationaux d'ici l'an 2000 comme on l'aurait espéré d'eux, sachant que le ministre et le gouvernement aussi, semble-t-il, appuient publiquement cet objectif. Le premier ministre lui-même a appuyé le rapport Brundtland à l'ONU.

La question que je veux poser au député est la suivante. Ne pense-t-il pas qu'il serait utile pour un ministre de l'Environnement, comme le ministre actuel, de pouvoir aller dans les territoires et de pouvoir rencontrer les gouvernements provinciaux et municipaux en disant que 96 p. 100 des Canadiens qui ont été interrogés récemment à ce sujet veulent que le réseau des parcs nationaux soit parachevé? Des chiffres très éloquents provenant de divers sondages prouvent que les Canadiens veulent que des terres soient réservées à cet usage.

Cependant, pour pouvoir aller dire à Victoria, à Québec ou à Toronto ou ailleurs au Canada: «Je veux votre appui pour mettre ce territoire et cette région biologique de côté parce que c'est important. Nous n'avons pas de représentant là et j'ai le mandat du Parlement. L'initiative ne vient pas seulement du gouvernement. Non seulement les Canadiens sont de notre côté, mais aussi les libéraux, les néo-démocrates et les conservateurs. Vous dites que vous avez un problème dans cette région. Eh bien, le Parlement est derrière nous là-dessus. Telle compagnie minière pose un problème ou telle société forestière veut occuper le terrain ou telle autre entreprise veut se livrer là-bas à une espèce de développement sauvage.»

Ne convenez-vous pas que s'il y a une chose importante que le Parlement peut faire, c'est bien d'adopter une motion de ce genre qui, franchement, devrait pouvoir conférer au ministre le pouvoir logique que les Canadiens me semblent réclamer depuis une vingtaine d'années?

M. Walker: Madame la Présidente, le gouvernement ne saurait mieux faire qu'appuyer le parachèvement du réseau des parcs nationaux. Il importe aux Canadiens de toutes les régions du pays que leur environnement soit protégé.

Dans les Prairies, par exemple, il est devenu à peu près impossible de voir des herbages, tellement ils sont morcelés entre diverses propriétés privées. Un parc de Winnipeg en conserve une petite étendue, mais il n'a pas les pouvoirs d'un parc national. Notre pays recèle nombre de paysages uniques dont l'existence va être terriblement menacée au XXI^{e} siècle. Pour prospérer et survivre, le Canada va avoir besoin d'un plus grand nombre d'habitants et de plus grandes ressources. Les questions que nous débattons aujourd'hui et qui tiennent tellement à coeur à tous les députés sont essentielles à la protection de tous les types de terrain.

Même si le Programme des parcs nationaux n'est pas bien défendu par le gouvernement actuel, il pourrait être d'une importance symbolique considérable pour les Canadiens si nous leur disions: «Nous comprenons votre attachement pour ces écosystèmes. On n'y laissera pas exploiter des mines. On ne les laissera pas servir à toutes sortes d'usages. Nous allons réserver ces terres pour en faire un parc national pour que les générations futures puissent voir exactement ce que nous avions et tandis que 33 nous poursuivons notre développement dans d'autres

régions, nous sommes rassurés parce que nous avons créé ce parc pour en protéger les terres pour les générations futures.»

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, je m'excuse auprès du député parce que je n'ai pas entendu tout ce qu'il a dit quand nous discutions du projet d'Hydro-Manitoba et des ventes au gouvernement de l'Ontario. Je veux seulement savoir si ses collègues provinciaux et lui critiquent ce projet. S'y opposent-ils? Je n'ai pas entendu la réponse à cette question.

M. Walker: Madame la Présidente, je pense que, de nos jours, un parti court des risques s'il s'oppose à un grand projet d'aménagement ou s'il l'appuie avant que les réponses aux questions relatives à l'environnement ne soient trouvées. Nous avons déjà construit des ouvrages hydro-électriques sans nous soucier des conséquences et nous le ferons probablement encore. C'est un fait que nous avons déjà causé de graves dommages à l'environnement du nord du Manitoba. Je suis sûr que mes collègues provinciaux attendent de voir la force du processus d'évaluation environnementale. Nous attendons pour voir non seulement le rôle du gouvernement provincial et d'Hydro-Manitoba, mais aussi celui que jouera le gouvernement fédéral sur le plan symbolique et sur le plan réel en ce qui concerne les règlements qu'il pourra appliquer au besoin.

• (1730)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, en écoutant les discussions, aujourd'hui, je me suis rappelée le voyage que j'ai fait il y a dix ans, lorsque j'ai emmené mes enfants dans l'Ouest pour leur montrer, dans toute son ampleur, le pays dont ils hériteraient. Ce fut un voyage plein de moments pittoresques, merveilleux et impressionnants, mais également de moments désolants.

Nous avons vécu l'un de ces derniers en traversant la Colombie-Britannique et en voyant ce qui avait été fait à certains versants des Rocheuses. Jusqu'à une certaine hauteur, il y avait une magnifique forêt, toujours la même depuis certainement de nombreuses années et, juste à côté, un paysage à ce point dévasté et meurtri qu'il était difficile de penser que des êtres humains aient pu faire cela. Nous avons vu d'énormes tas de bois, laissés là, à flanc de montagne; quelqu'un avait arraché tout ce qui poussait sur un versant sans se soucier de ce qui resterait et de ce qu'il y aurait, là, 10, 20 et 100 ans plus tard. Nous avons vu le gaspillage d'une ressource d'une grande valeur et ce fut pour nous tous une expérience qui donne à réfléchir. Pendant le repas, ce soir-là, nous étions pensifs et avons réfléchi à ce qui se faisait dans des régions de notre pays qui, à notre avis, avaient une grande valeur et méritaient mieux que cela.

À l'époque, j'étais conseillère municipale et il m'a semblé que les questions qui me préoccupaient alors étaient bien peu importantes. Je me suis rendu compte depuis que, prises dans leur contexte, toutes les choses que nous faisons sont importantes. Protéger une zone de 100 acres au milieu d'une municipalité est une contribution importante, tout comme insister pour que les véliplanchistes et les embarcations n'utilisent qu'un côté d'un quai parce que, de l'autre, il y a danger de détruire une zone marécageuse. Ce sont là de petites contributions, mais importantes.

Au début de la semaine, je parlais à un groupe d'enfants dans une des écoles de ma circonscription. Aucun d'eux n'avait plus de 11 ans. Depuis un an ils recyclent le papier, parce qu'ils comprennent, contrairement à certains députés semble-t-il, que la préservation des arbres est importante. Ils savent que la tonne de papier qu'ils ont pu recycler représente exactement 19 arbres de sauvés.

Pour l'ensemble du pays, la somme de toutes ces petites contributions est énorme. Les enfants comprennent ce qu'ils font et son importance dans un contexte plus vaste, d'autant plus qu'avec les 50 dollars gagnés grâce à la vente du papier ils ont acheté deux acres de forêt amazonienne, car ils savent que les forêts et les arbres sont importants, non seulement pour les habitants de l'Amazone, mais pour toute l'humanité. Ils semblent savoir d'instinct, mais aussi avoir appris, car ils y ont consacré du temps, contrairement à certains députés, ce qu'est l'équilibre vital du monde. Ils savent que l'on rejette dans l'atmosphère des quantités de gaz carbonique et que ce sont les zones naturelles, les zones à forte couverture végétale, qui tempèrent les abus que l'on fait subir à l'atmosphère. Ils désirent donc faire leur part, si petite soit-elle, pour protéger ce qui peut l'être.

Ils ont même appris, comme le comité de l'environnement l'a entendu cette année, que l'incendie et la destruction des forêts compromet la capacité à long terme de nourrir l'humanité. Comme nous l'avons entendu ce matin, dans 20 ans, au rythme où l'on détruit les forêts tropicales, il ne restera plus de sols et les habitants seront incapables de se nourrir. C'est horrible, lorsqu'on y pense, et c'est seulement dans 20 ans. Je pense à ce qui se passait il y a 20 ans et cela ne me semble pas si loin. Au Brésil, on est en train de détruire la forêt à un tel rythme

que les gens ne pourront plus se nourrir dans seulement 20 ans d'ici, et nous ne faisons rien pour empêcher cela.

La conservation des zones naturelles est une question importante partout dans le monde, et c'est une question importante au Canada. Encore une fois, c'est une affaire d'équilibre. Les gouvernements doivent toujours essayer de faire l'équilibre entre la proportion de nos ressources que nous pouvons utiliser et la proportion que nous devons conserver pour assurer notre avenir à long terme.

Toute famille comprend ce principe. Si vous n'avez que peu d'argent pour acheter des provisions pour la semaine, vous devez vous débrouillez pour étaler ces provisions sur toute la semaine. Cependant, nous n'avons jamais su appliquer ce principe à notre compréhension du monde pour nous rendre compte que certaines ressources ne se renouvelleront simplement pas elles-même une fois qu'elles auront été épuisées et que, si nous voulons continuer à en profiter, nous devons planifier leur utilisation de façon à permettre leur renouvellement.

Il y a des choses sur terre, et certainement dans notre pays, qui sont si précieuses que nous ne pouvons pas les épuiser parce que nous ne pourrons jamais les remplacer. Pour nous-mêmes et pour les générations futures, nous devons conserver certaines zones qui sont si uniques qu'elles sont irremplaçables.

C'est à nos hommes et femmes politiques de trouver l'équilibre. Quel est l'équilibre entre les intérêts en jeu? Parfois nous devons être capables de dire: «Oui, les emplois sont importants, mais nous ne pouvons pas, pour protéger ces emplois, détruire quelque chose qui est essentiel à la vie sur terre et à notre épanouissement en tant qu'êtres humains dans ce monde».

D'un certain côté l'argument est plutôt ridicule. Qu'on jette un coup d'oeil sur la carte du Canada. Il y a un océan de chaque côté et un troisième au-dessus de nous, et où habitons-nous dans ce pays? Près de 80 p. 100 de la population habite une petite bande de terre grosse comme cela. Dire que nous ne pouvons pas examiner ce grand pan de territoire, plus de la moitié du continent, et réserver 12 p. 100 de ses aires les plus précieuses pour qu'elles subsistent à l'avenir, c'est manquer de réalisme vis-à-vis du pays. Si nous ne pouvons pas faire cela tout de suite, nous n'y parviendrons jamais.

C'est le moment d'agir. L'avenir du pays s'annonce. Nous ne faisons que l'aborder. C'est le moment de nous engager, de dire que nous voulons que les parties les plus précieuses de notre territoire continuent de former à tout jamais une partie de son coeur, de son âme et de son existence physique. Que nous allons nous développer, grandir et puiser aux ressources mondiales en contournant ces choses qui sont trop précieuses pour les épuiser, trop précieuses pour les détruire. Cela nous laissera quand même un pays énorme dans lequel nous pourrons faire ce que nous voulons pour nous développer, nous les êtres humains.

Il y a des biens précieux qui sont là depuis des millions d'années. Pour qui nous prenons-nous, dans notre courte existence sur terre, pour dire par avidité, par insouciance et par notre soif du contentement immédiat que nous allons accaparer une chose qui existe depuis un million d'années pour satisfaire nos besoins à court terme, en priver à tout jamais les générations qui nous suivront? De quel droit? Qui nous y autorise?

L'humanité est sortie du paradis terrestre, si j'en crois du moins ma tradition religieuse, et nous nous plaisons à penser que cela s'est passé au début du monde. En fait, cela s'est produit dans la dernière infime fraction du temps de l'univers. De quel droit pouvons-nous dire que nous allons détruire le paradis terrestre de notre pays ou de notre monde?

J'estime que les politiciens retardent beaucoup sur l'opinion. Il est temps je pense que nous rattrapions l'opinion qui nous dit: «Pas besoin de couches jetables si pour les fabriquer il faut détruire des forêts—non merci». Au lieu de traîner derrière l'opinion, prenons les devants et faisons preuve de leadership.

• (1740)

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur cette résolution cet après-midi.

Permettez-moi de la lire encore une fois car il faut se rafraîchir la mémoire pour mieux se concentrer sur l'objet d'un débat. Voici donc la motion du député de Skeena:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et ma-

rins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Je suis certes d'accord avec le ministre pour dire que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour compléter notre réseau de parcs terrestres et marins. C'est uniquement en nous fixant des objectifs dûment assortis d'un calendrier stratégique que nous réussirons à atteindre les objectifs en question et que nous en ferons quelque chose de valable.

Nos 34 parcs nationaux sont certes de vibrants musées vivants de la nature, depuis la pointe enfouie sous les glaces de l'île Ellsmere à l'extrême nord du pays jusqu'aux marais les plus au sud de Pointe Pelée, et depuis les rives du Pacifique, sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, jusqu'aux littoraux de l'est du Canada, où se trouve le Parc national Terra Nova, en Nouvelle-Écosse.

Je conviens également que c'est une question extrêmement urgente car l'exploitation forestière, l'aménagement de centrales hydro-électriques, l'exploitation minière et les activités d'extraction d'autres ressources empiètent inexorablement sur ce qui reste de nature sauvage au Canada.

Le ministre de l'Environnement a déjà déclaré à la Chambre, le 22 janvier, si je ne m'abuse, qu'il s'était personnellement engagé à compléter notre réseau de parcs nationaux d'ici l'an 2000, et qu'il avait ordonné à ses collaborateurs de lui préparer un plan d'action sur la façon d'atteindre cet objectif ambitieux, mais combien important.

Cet engagement indique clairement l'importance que le gouvernement accorde à cette activité et nous pensons certes qu'il est primordial pour les Canadiens et pour notre pays de protéger notre environnement et, en particulier, certaines de ces régions très importantes.

Chaque gouvernement du Canada se doit à l'égard du suivant de laisser son empreinte sur ce qui est déjà le plus beau réseau de parcs du monde. Je suis heureux que le gouvernement ait déjà vraiment progressé. Le ministre de l'Environnement accorde à cette question une priorité absolue et s'occupe aussi de créer de nouveaux parcs nationaux. Sa liste restreinte de parcs qui font actuellement l'objet d'une enquête poussée d'une manière ou d'une autre comprend l'île Banks, le nord de l'île de Baffin, le lac Blue Nose, la branche est du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest et la région du cap Churchill au Manitoba.

Je conviens aussi avec le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique que le gouvernement devrait se hâter de compléter ce réseau de parcs nationaux. Le Canada est un pays qui a été façonné par l'eau. Nous sommes entourés d'eau dans de nombreux secteurs de notre périmètre: les Grands Lacs et le Saint-Laurent le long de notre frontière du sud; l'océan Pacifique à l'Ouest; l'océan Arctique au Nord et, naturellement, l'Atlantique, à l'Est.

Ces cours d'eau ont exercé une grande influence dans notre histoire. Ils ont et continueront d'avoir une grande importance dans notre économie, non seulement pour le tourisme mais aussi pour les industries maritimes.

De toute évidence, le réseau de zones protégées administrées et contrôlées par le gouvernement fédéral ne représentera pas toute la géographie du Canada jusqu'à ce que d'excellents échantillons de ces milieux marins soient mis de côté par le Parlement canadien, au fur et à mesure que d'autres parcs marins nationaux sont créés en vertu de la Loi sur les parcs nationaux.

Je suis fier du fait que le gouvernement essaie aussi de compléter le réseau de parcs marins nationaux de façon systématique et en temps opportun. Une politique en vigueur régit la sélection, l'établissement, la planification et la gestion des nouveaux parcs marins. Comme dans le cas de nos parcs terrestres nationaux, on a délimité 29 régions marines pour déterminer l'étendue du réseau. L'objectif à long terme est de prévoir une représentation adéquate de chacune de ces 29 régions marines dans le réseau des parcs marins.

Je ne peux toutefois pas appuyer la motion du député, qui voudrait que le gouvernement complète le réseau de parcs marins nationaux au cours de la prochaine décennie, ce qui est un délai très court. Ce serait un objectif admirable, mais je doute qu'il soit réalisable. Nous devrions certes passer à l'action. Il y a bien sûr plusieurs raisons pour lesquelles nous devrions agir, mais il y en a d'autres pour lesquelles nous devrions, il me semble, faire preuve à tout le moins d'une certaine prudence.

Tout d'abord, la création de parcs marins nationaux est encore dans l'enfance et la politique qui définit le choix, la création et la gestion des parcs marins au Canada n'a été approuvée par l'ancien ministre de l'Environnement qu'en septembre 1986, c'est-à-dire sous notre gouvernement.

L'année suivante, une disposition visant à créer un parc marin national dans les eaux entourant les réserves du parc national de South Moresby, d'ici 1993, figurait dans le texte de l'accord signé entre le Canada et la Colombie-Britannique. Les pouvoirs nécessaires pour créer des parcs marins nationaux, en tant que type de parc distinct, et de proclamer le parc marin national Fathom Five, dans la baie Georgienne, en Ontario, pas très loin de ma

circonscription, comme le premier parc de ce genre au Canada, n'ont été votés qu'en 1988.

Ce que je veux faire ressortir par cette brève chronologie, c'est que les choses évoluent assez rapidement sur ce front. La recherche, la planification et l'appui pour les nouveaux parcs marins doivent accompagner leur création. À mon avis, le gouvernement serait bien avisé de procéder avec le maximum de célérité, mais néanmoins avec une certaine prudence, dans la création de ces parcs nationaux, afin de le faire bien et d'apprendre à protéger convenablement ces réserves marines et à faciliter l'accès de ces zones aux gens, tout en assurant la sécurité et la protection du milieu.

Je suppose que l'on pourrait dire que, dans ces parcs, les palmes et les bouteilles remplacent les bottes et les sacs à dos utilisés dans les parcs terrestres. Il serait certainement intéressant pour tous les Canadiens de voir le groupe des parcs marins s'agrandir.

Vu que les écosystèmes aquatiques diffèrent considérablement des écosystèmes terrestres, l'expérience acquise au cours d'un siècle de gestion de notre vieux système des parcs nationaux n'est pas directement applicable aux parcs marins. De plus, nous ne pouvons pas toujours tirer parti des expériences faites par d'autres pays dans le domaine des parcs marins, car relativement peu de parcs marins ont été établis dans des eaux froides, tempérées ou arctiques comme celles qui entourent notre pays.

• (1750)

Il y a une autre raison importante qui me fait hésiter devant la hâte avec laquelle on semble vouloir procéder. J'admets que nous devons agir avec toute la célérité possible, mais il me semble qu'une période de dix ans est trop courte pour pouvoir établir tous ces parcs marins de façon méthodique.

Comme je l'ai dit plus tôt, à l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul parc marin dans tout le pays. Il n'a été établi qu'en 1988. J'ai dit qu'il y en avait un autre dans la partie sud de l'île Moresby, en Colombie-Britannique. Cela fait donc deux régions représentées jusqu'ici sur 29, ce qui laisse 27 régions non représentées. Si le gouvernement allait de l'avant et se conformait à l'échéancier proposé par le député, il devrait établir en moyenne de deux à trois parcs marins par an pendant les dix prochaines années. C'est peut-être un objectif que nous souhaiterions atteindre, mais je doute qu'il soit réalisable.

À mon avis, le gouvernement devrait aspirer à établir d'ici l'an 2000 au moins deux parcs marins dans chacun des trois environnements du Canada et sur les Grands Lacs. D'ici dix ans, il y aurait donc au moins huit parcs marins nationaux. On a déjà entamé des travaux à cet effet. Par exemple, le ministre de l'Environnement est en train de négocier avec le Québec l'établissement d'un parc marin sur le Saguenay. On retrouve dans ce secteur un nombre considérable d'espèces. Naturellement, ce sont le rorqual bleu et le béluga qui suscitent le plus d'intérêt.

Les agents des parcs étudient également la possibilité de créer un nouveau parc marin dans trois régions du nord, soit au détroit de Lancaster à l'extrémité est du passage du Nord-Ouest, à la baie d'Hudson et le long de la côte du Labrador. Si les ressources le permettent, des études similaires seront menées cette année dans d'autres régions maritimes.

À mon avis, l'objectif visé est à la fois réaliste et sage étant donné la nouveauté du réseau de parcs marins. Je crois également qu'il donne aux gestionnaires de ces nouveaux parcs sous-marins l'occasion de parfaire leurs connaissances, d'élaborer des politiques et de régler les problèmes que pourrait poser la création de ce genre de parcs.

Les nouveaux parcs nationaux marins sensibiliseront également la population aux avantages des parcs marins et l'inciteront à appuyer encore plus cette nouvelle initiative. Fort de l'expérience qu'il aura acquise et du plus grand appui que lui manifeste déjà la population, le Canada possédera une base solide sur laquelle il pourra bâtir, d'ici l'an 2000, un réseau de parcs nationaux marins dont la magnificence égalera celle de nos parcs terrestres, qui jouit déjà d'une renommée internationale.

Madame la Présidente, je ne partage pas l'opinion de certains députés qui ont critiqué le gouvernement. Nous avons fait des progrès remarquables en vue de l'aménagement de nos parcs terrestres. Les négociations se poursuivent et nous devrions développer d'autres parcs dans un avenir assez rapproché. Déjà, on remarque de grands progrès dans l'élaboration de notre réseau de parcs marins, initiative que le gouvernement vient tout juste de lancer.

Comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai hâte de voir le réseau de nos parcs nationaux s'enrichir encore à l'avenir. Je suis convaincu que nous compterons un grand nombre de nouveaux parcs en l'an 2000.

M. Fulton: Madame la Présidente, je suis d'accord avec bon nombre des observations faites par le député qui m'a précédé. Il sait sans doute qu'il y a 39 régions biologiques au Canada et, dans 21 d'entre elles, il existe des parcs dans la proportion d'environ un parc et demi par région puisque nous avons 34 parcs nationaux dans ces 21 régions.

Ce matin, le ministre a déclaré qu'en ce moment, le gouvernement prévoyait simplement avoir une zone représentative dans chacune des régions écologiques qui restent quoique si nous respections la méthode suivie jusqu'à maintenant, nous pourrions soutenir qu'il faut 27 parcs terrestres nationaux et 27 parcs marins nationaux.

Mais je crois que ce que les députés veulent dire, c'est que nous n'aurons tout simplement pas le temps d'ici l'an 2000 de compléter le réseau en raison du manque de temps, du manque d'argent, de l'absence de volonté politique et de bien d'autres facteurs. Les députés auraient intérêt à se replonger dans les recommandations du groupe d'étude de 1987 sur la création de parcs nationaux parce qu'il y apparaît clairement que nous aurons raté l'occasion de prendre de nombreuses décisions si nous traînons encore longtemps, même au cours de la présente décennie.

Quelques groupes dont j'ai déjà parlé ont fait une recommandation à laquelle ils tenaient beaucoup sur la nécessité de simplement délimiter les zones à protéger. Ils déclaraient:

> La délimination des zones protégées ne doit pas nécessairement être coûteuse, surtout si l'objectif est de réserver d'ici dix ans des terrains et des zones aquatiques appartenant déjà à l'État et de remettre la «mise en place» des services à plus tard.

Ils fixent essentiellement deux catégories distinctes de critères pour la désignation des zones: il doit s'agir de zones ayant un intérêt national, soit pour des raisons écologiques, soit pour la diversité des espèces animales et végétales qu'on y trouve. Les députés ne seraient-ils pas prêts à reconnaître qu'il nous faut compléter, au cours de la présente décennie, la désignation des 27 zones marines et des 18 à 27 zones terrestres parce que si nous ne le faisons pas, nous aurons raté notre chance?

M. Stevenson: Madame la Présidente, il me serait difficile d'être en désaccord avec l'objectif général énoncé par le député. Si on a du mal à agir rapidement, comme le député le sait pertinemment, c'est parce que d'autres parties ont leurs intérêts à défendre. En effet, des gouvernements et divers autres groupes prétendent avoir des intérêts, pour quelque raison que ce soit, dans les importantes zones terrestres et marines du Canada.

Bien que chaque groupe soit animé de bonnes intentions, il faut beaucoup de temps pour négocier ces ententes. Le député sait bien qu'il n'est pas facile même d'imposer des restrictions dans certaines zones avant d'importantes négociations. Il existe actuellement diverses ententes de développement ou de contrôle sur certaines zones vulnérables.

Je songe à des régions coomme Temagami, où une entente en vigueur depuis de nombreuses années est actuellement réexaminée. Bien sûr, on s'entend très peu sur les solutions, si bien que toute l'affaire s'est envenimée. Donc, même si nous disons pouvoir mettre de côté une certaine région pour y aménager un parc national à un moment donné et commencer des négociations sérieuses dans quatre ou cinq ans, cela soulèvera également des objections non négligeables.

Il faudra examiner ces situations lorsque les ressources seront disponibles et que les circonstances s'y prêteront. J'ai bon espoir que le ministre passera à l'action, car nous pouvons constater que des progrès ont déjà été réalisés ces cinq dernières années.

• (1800)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois interrompre le député. Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Plus tôt aujourd'hui, madame la Présidente, nous nous demandions si la question que la présidence s'apprête à mettre aux voix devrait être considérée comme une question de confiance dans le gouvernement. J'ai l'impression que le gouvernement a changé son fusil d'épaule, car pas un seul ministre n'est à la Chambre pour exprimer sa confiance dans le gouvernement. Dans ces circonstances, je me demande si le gouvernement serait d'accord pour dire que ce n'est plus une question de confiance.

M. Hawkes: Madame la Présidente, le député qui est spécialiste de la procédure parlementaire sait que le Règlement interdit de signaler la présence ou l'absence des députés. Étant donné que son intervention était en partie une question, je tiens à lui dire que le gouvernement et les ministériels déplorent le fait que les deux

partis d'opposition se sont ralliés pour banaliser un sujet si cher aux Canadiens. Le fait de forcer la Chambre des communes à voter sur une motion de défiance plutôt que de choisir une autre procédure sur laquelle nous aurions pu nous entendre équivaut vraiment à banaliser toute l'affaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Regina—Lumsden invoque le Règlement.

M. Benjamin: Madame la Présidente, notre parti et, je crois, l'opposition officielle considèrent que c'est un vote de confiance envers le ministre ainsi qu'un témoignage de l'appui de tous les partis aux Communes pour les efforts de ministres visant à compléter le réseau de parc nationaux d'ici à l'an 2000. C'est donc une motion de confiance et non de blâme. Je demande instamment au gouvernement de l'appuyer.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, suite à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est différé au lundi 5 février 1990, à 17 h 45.

Comme il est 18 h 05, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 05.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 février 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE MULTICULTURALISME

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) propose:

Que la Chambre condamne l'intolérance et les préjugés présents dans la société canadienne qui attaquent la texture de la nation et exhorte le gouvernement et tous les députés à travailler au renforcement des attitudes de compréhension et de respect chez les Canadiens.

M. Gauthier: Je regrette d'interrompre mon collègue, mais j'aimerais dire à la Chambre que tous les députés libéraux vont prononcer des discours de dix minutes, suivis de cinq minutes de questions et de commentaires, à commencer par le député de York-Centre, notre critique en matière de justice. Plus de députés pourront ainsi s'exprimer sur cette question très importante. Nos députés s'y intéressent vivement et tous aimeraient prendre la parole.

M. Angus: Madame la Présidente, notre caucus n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter. Je promets que, si nous décidons de suivre cette procédure, nous annoncerons au début d'un discours donné que nous voulons diviser le temps alloué entre deux orateurs. Ce ne sera certainement pas avant que la première série d'orateurs aient prononcé leurs discours.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je sais gré aux deux partis de l'opposition de tirer la situation au clair. Tout ce que je peux dire pour le moment, c'est que notre ministre parlera pendant 20 minutes, puis il y aura une période de questions. Ensuite, nos députés vont suivre la procédure de l'opposition officielle, soit des discours de dix minutes, suivis de périodes de questions de cinq minutes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie les représentants des trois partis. Je comprends que tous les députés libéraux vont faire des discours de dix minutes.

Après les remarques du député de York-Centre, les députés devraient rappeler cette entente à la présidence, car cela lui faciliterait la tâche.

M. Kaplan: Madame la Présidente, j'ai proposé cette résolution au nom des libéraux parce que, en un mot, on ne fait pas assez dans tout le pays pour lutter contre le sectarisme, l'intolérance, la discrimination et le racisme.

Les Canadiens ont l'un des pays les plus chanceux et les plus favorisés du monde. Nous avons la sécurité nationale et la sûreté personnelle, nous menons des vies paisibles, nous jouissons d'une grande prospérité selon toutes les normes, de la liberté de pensée, de la démocratie et d'un grand nombre de choix sur la manière de vivre. Nos programmes publics reflètent la décence et la tolérance qui constituent une grande partie de notre patrimoine.

• (1010)

Contrairement aux pays qui incarnent les valeurs d'une seule culture et lui donnent pleins pouvoirs sans avoir vraiment besoin de penser ou de se soucier des intérêts des minorités, le Canada a commencé par faire un compromis avec une minorité, car autrement nous n'aurions pas eu de pays. Les principes fondamentaux sur lesquels est fondé le Canada reflètent le besoin de justice et d'impartialité envers les minorités et les particuliers. Plus de 120 ans d'histoire ont fait de nous un regroupement de minorités. Aujourd'hui, aucune culture ni groupe national historique ne peut se prévaloir de l'allégeance de plus de la moitié du pays.

Le succès de notre coexistence nous a donné le cadre, les moyens améliorés et mis à l'essai au cours de notre vie nationale, et grâce à l'expérience humaine de nos citoyens, dans nos recueils de lois fédérales et provinciales, dans les règles de nos institutions publiques, pour réaliser une société vraiment juste.

Le génie du Canada, c'est que non seulement nous avons appris à faire face à notre diversité mais nous avons fait en sorte que cette caractéristique enrichisse notre vie nationale au lieu de l'appauvrir.

Ce serait toutefois déformer la vérité que d'attribuer au Canada la réputation de démocratie juste, comme je l'ai fait, sans reconnaître les travers et les manquements à

l'idéal que nous appelons Canada; que de souligner l'ouverture d'esprit et la tolérance qui font la grandeur du Canada, sans reconnaître les droits et les libertés fondamentales qu'on refuse à des groupes entiers, ainsi que les injustices officielles souvent fondées, sous le couvert de moralité, sur le sexe, la race, la religion, la région ou l'origine nationale ou ethnique.

La résolution à l'étude ne concerne pas notre histoire, puisque nous ne pouvons rien y changer et parce que nous avons toujours cherché à reconnaître nos fautes et non à les justifier, à être plus sensibles, à tirer une leçon des erreurs que nous avons commises envers les minorités canadiennes et à prendre des mesures pour promouvoir l'équité. Même si nous avons trouvé des solutions trop tard pour pouvoir venir en aide aux victimes d'injustice, nous avons quand même trouvé des solutions, reconnu nos fautes et pris des mesures pour améliorer le système.

Je veux insister non pas sur les manquements du passé mais sur ceux du présent, parce qu'ils m'inquiètent et qu'ils devraient, à mon avis, inquiéter tout le pays.

Il se passe des choses dans tout le Canada qui montrent à quel point nous continuons de manquer à nos engagements envers nous-mêmes et nos concitoyens. Certains sont si importants qu'ils condamnent des collectivités et des groupes entiers à rester des citoyens de seconde zone, et qu'ils transforment le principe des chances égales pour tous en une sinistre blague.

[*Français*]

Madame la Présidente, mes collègues parleront au cours de la journée au sujet de ces faiblesses nationales envers le statut de la femme, envers les minorités raciales, envers nos peuples autochtones.

Madame la Présidente, en effet, nous avons l'intention de consacrer toute une journée à ces questions d'injustice envers les autochtones et à nos idées pour les Canadiens et pour le gouvernement afin d'améliorer la situation.

[*Traduction*]

En ce qui concerne le système judiciaire et les autochtones, je voudrais évoquer particulièrement l'enquête sur l'affaire Donald Marshall, dont les résultats ont été rendus publics ces deux dernières semaines. L'enquête révèle à quel point le racisme sous-tend l'ensemble du système de justice pénale de la Nouvelle-Écosse. Nous savons tous que la même situation existe dans d'autres régions du pays. Un Indien, selon le rapport, a été condamné à onze ans d'emprisonnement pour des motifs dénotant des préjugés entièrement racistes.

Notre système au Canada comporte de graves injustices qui condamnent un trop grand nombre à vivre dans de moins bonnes conditions de santé et moins longtemps que le reste de la population, avec moins de perspectives d'avenir, et moins de possibilités de poursuivre des études ou de bien gagner leur vie. Ce rejet est injuste en soi, et le Canada n'a pas les moyens non plus de faire fi de ce capital humain. Nous n'avons pas les moyens de subir la perte qu'entraîne ce refus d'accorder les mêmes chances d'avancement à tous les Canadiens. Nous avons besoin de la contribution que chaque personne peut apporter lorsque ses mérites sont reconnus et qu'on lui donne des chances égales.

Je veux parler des graves injustices et du déni de justice qui en découle, mais aussi de questions et d'incidents moins importants. Voici deux exemples de cas qui, en soi, ne diminuent ou n'enlèvent les droits de quiconque, mais qui touchent vraiment sa dignité et sa fierté de Canadien, ce qui entraîne l'affaiblissement du pays.

Le premier est la décision prise par la municipalité de Sault Ste. Marie de suivre l'exemple de quelques autres municipalités ontariennes et de se déclarer «unilingues anglaises». Tout citoyen renseigné de cette ville savait fort bien qu'on ne demandait pas à Sault Ste. Marie de devenir bilingue, quel que soit le sens de ce mot. L'adoption du projet de loi 8 par l'Ontario n'impose rien aux municipalités. En fait, cette décision ne changera rien à la vie de la population de cette municipalité ou aux possibilités qui lui sont offertes, puisque les services provinciaux restent les mêmes.

La résolution de cette localité se veut simplement une déclaration mesquine visant, j'imagine, à communiquer un message. Mais quel message? On voulait peut-être punir tous les francophones du Canada pour la décision du gouvernement du Québec de limiter dans la mesure où il en a le pouvoir la liberté d'expression des anglophones du Québec.

Je condamne, au même titre que de nombreux autres Canadiens, ce triste événement survenu au Québec qui est, lui aussi, déplorable. Contrairement à la résolution adoptée par la ville de Sault Ste. Marie, la décision prise par le Québec limite réellement les droits de la personne au sens où l'entend la Cour suprême du Canada. La décision du Québec a semé le désespoir au sein de la communauté anglophone de cette province et incitera, sans aucun doute, certains anglophones à quitter le Qué-

bec, une province que les anglophones aiment autant que les francophones qui y vivent.

J'ai pris le temps hier d'écouter certaines émissions de ligne ouverte diffusées au Québec. Si la population de Sault Ste. Marie cherchait à obtenir certaines améliorations en envoyant son message, je peux lui affirmer qu'elle a échoué. Elle n'a fait qu'empirer la situation, Comme il fallait s'y attendre. On en vient à croire que notre pays a oublié l'ouverture d'esprit et la tolérance, deux vertus essentielles à la création de notre pays et qui sont la clé de notre avenir.

Le peuple canadien n'a jamais pu opter pour une culture monolithique comme le font certaines nations qui se sont servies de cette caractéristique pour développer leur identité nationale. Nous n'avons pas ce choix-là. À force de nier notre diversité et de supprimer nos différences, nous nous détruirons nous-mêmes.

Le deuxième exemple dont je voulais parler est certes insignifiant en lui-même, c'est-à-dire qu'il ne prive personne de ses droits, mais il n'en constitue pas moins une atteinte à la dignité des Canadiens. Il s'agit des macarons racistes qui se vendent comme des pains chauds dans l'Ouest. Sans priver personne de ses droits, ces macarons portent atteinte à la dignité de ceux qu'ils insultent. Ils attaquent en particulier les non-blancs en les dépeignant comme des races inférieures ne pouvant concurrencer les blancs sur le plan culturel.

On pourrait traiter ces insultes d'absurdités si elles n'étaient pas si blessantes. La description de la supposée situation critique des blancs au Canada est très loin de la réalité; en fait, c'est la situation des non-blancs qui est déplorable et non le contraire. Le port de ces macarons n'est certes pas illégal, mais il n'en est pas moins regrettable, même s'il n'enlève de droits à personne. Je presse donc les gens qui le portent de se demander quelle est la réaction des jeunes Sikhs, Indiens, noirs et orientaux nés au Canada quand ils voient ces insultes.

• (1020)

En somme, j'ai présenté cette motion parce qu'il ne suffit pas d'identifier les problèmes. Il ne suffit pas d'établir des institutions nationales pour les régler. Il nous faut en effet exhorter tous les Canadiens à prendre conscience que ce sont notre patrimoine et notre avenir qui sont en jeu, et à agir en conséquence. Le pire est à craindre si personne n'agit.

M. Allmand: Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député pour sa motion, qui est fort louable. La motion invite la Chambre à condamner l'intolérance et presse le gouvernement d'agir pour stimuler la compréhension et le respect parmi les Canadiens.

Le député sait que c'était hier le vingt-cinquième anniversaire de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce fut une affirmation historique de la tolérance et de la compréhension. Ce rapport recommandait la tolérance en matière de droits linguistiques et reconnaissait aux Canadiens d'expression française et d'expression anglaise le droit d'utiliser leur propre langue, d'avoir leurs propres écoles, de se doter de leurs propres institutions, notamment dans les domaines de la radio, de la télévision et de la santé. Les résultats, vingt-cinq ans plus tard, sont malheureusement inégaux.

Le député a mentionné dans son discours que le conseil municipal de Sault Ste. Marie avait pris récemment une décision regrettable et préjudiciable qui est dirigée contre les francophones. Nous déplorons et condamnons cette initiative. Il y a par ailleurs le projet de loi 178 que le Québec a adopté en dépit du jugement de la Cour suprême, en ayant recours à la clause de dérogation. Il y a donc des cas d'intolérance et de préjugés qui jouent contre les francophones et d'autres contre les anglophones.

Je demande au député s'il a des commentaires à faire non seulement sur le cas de Sault Ste. Marie mais aussi sur l'adoption par le gouvernement du Québec de ce que je considère comme une loi intolérante qui interdit l'usage d'autres langues que le français, même après que le Cour suprême eut exprimé l'avis que le gouvernement du Québec pouvait exiger l'usage du français mais qu'il ne pouvait pas interdire l'usage d'autres langues. La Cour reconnaît même la suprématie de la langue française au Québec.

Puisqu'il est l'auteur de la motion, que propose le député pour favoriser une meilleure compréhension et plus de paix, non seulement au Québec entre anglophones et francophones, mais également dans le reste du pays, et pour continuer de progresser dans l'esprit réel de

la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

M. Kaplan: Je tiens à remercier mon collègue d'avoir si bien exposé les problèmes d'intolérance qui se cachent derrière certains échecs qu'essuie actuellement le pays et qui ont inspiré la résolution d'aujourd'hui. J'espère que celle-ci amènera dans tout le Canada une plus grande sensibilisation à une idée que j'ai présentée au député comme un important élément de solution, à savoir de reconnaître que la grandeur de notre pays tient à l'acceptation et au respect des différences. Sans cette attitude d'ouverture, notre pays n'existerait pas.

Je ne veux pas dissocier le problème du contexte des deux situations dont il a parlé, celle de Sault Ste. Marie et celle du droit d'affichage en anglais, qui a été réduit par la loi 178 au Québec. Je déplore ce qui est arrivé au Québec à ce moment-là, tout comme ce qui s'est produit à Sault Ste. Marie.

Certes, la solution, c'est que nous reconnaissions tous les gains que nous avons obtenus grâce au respect mutuel et au respect, plus particulièrement, des droits confirmés par la Cour suprême du Canada.

L'édification d'un pays est une tâche qui n'est jamais achevée. Il faut y travailler constamment. Nous devrions toujours être vigilants et dénoncer publiquement tous les incidents de droits brimés, d'insultes faites à des groupes minoritaires.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je partage mon temps avec le député de York-Centre (M. Kaplan).

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends part au débat aujourd'hui. En tant que nation, les Canadiens se sont engagés à édifier une société qui respecte les principes d'égalité et de justice pour tous ses membres, sans égard à leur origine, culturelle ou raciale.

Voilà les mots que l'on trouve comme entrée en matière dans le texte de reconnaissance, signé par le présent premier ministre du Canada (M. Mulroney).

Madame la Présidente, j'aimerais savoir à qui s'adressent vraiment ces paroles. Car si on regarde un peu autour de soi, les principes d'égalité et de justice pour tous semblent parfois, pour ne pas dire trop souvent, ignorés par ceux-là même qui ont comme mission de les garantir.

Madame la Présidente, je demande au ministre de la Justice (M. Lewis) où se trouvait cette justice lors du procès de Donald Marshall à Halifax? Où se trouvait l'égalité pour tous lorsque Donald Marshall, fils du Grand Chef des Indiens Micmac, a été arrêté? Ceci n'est malheureusement qu'un cas parmi tant d'autres.

[*Traduction*]

Deux études effectuées en Nouvelle-Écosse ont montré que les préjugés à l'égard des autochtones et des noirs sont répandus et que ces préjugés se traduisent par de la discrimination contre eux dans le système judiciaire.

Une étude réalisée par MM. Wilson Head, président de la Federation on Race Relations de Toronto, et Donald Clairmont, sociologue à l'Université de Dalhousie, dit clairement: «Les noirs sont considérés comme indésirables, incapables de s'adapter à un climat froid, fainéants, paresseux et seulement bons à être les esclaves et les serviteurs des riches.»

[*Français*]

Madame la Présidente, l'intolérance et les préjugés qui circulent dans notre société sont inadmissibles. Il est grand temps que le gouvernement prenne contrôle de la situation avant qu'il ne soit trop tard. Il faut investir dans les programmes de citoyenneté. Il faut donner les outils aux nouveaux immigrants qui sont souvent les bouc-émissaires de nos frustrations, afin qu'ils comprennent un peu mieux la culture dans laquelle ils veulent vivre. Il faut leur donner les moyens de s'ajuster à leur nouveau pays en leur permettant de bien apprendre la langue du quotidien. Mais surtout—et peut-être est-ce là une des plus grandes lacunes—il faut encourager le peuple canadien à découvrir et à accepter la nouvelle image du Canada.

Madame la Présidente, il est important que les divers groupes ethniques et raciaux soient visibles dans tous les secteurs influençant l'image que le gouvernement veut présenter de la réalité. Que ce soit au gouvernement même, et ce, dans les prises de décisions, que ce soit dans les médias, pour éclairer dans l'orientation de la mise sur pied d'émissions et de séries représentatives de la nouvelle réalité canadienne, que ce soit en éducation, à tous les niveaux, il est indispensable, si le gouvernement veut vraiment enrayer l'inéquité et l'intolérance dans ce pays,

qu'il prêche par l'exemple. Il faut que dans tous les secteurs de la société, tous aient leur place.

Madame la Présidente, il est inadmissible qu'en 1990, je continue de recevoir des lettres de personnes à qui on refuse—et de quelle autorité, je vous le demande—le droit d'être différentes.

Je voudrais, à ce moment, vous lire un bref extrait d'une lettre de cinq pages que j'ai reçue d'une de mes commettantes. Je tiens à préciser que cette personne était employée au sein de la Fonction publique. Cette personne est au Canada depuis 25 ans maintenant et son seul défaut serait d'être une immigrante. Elle m'explique dans sa lettre qu'elle tente d'ouvrir la fenêtre d'une pièce enfumée par la cigarette. Je tiens à m'excuser du langage non parlementaire, mais il s'agit là d'une réalité de tous les jours pour certaines personnes.

• (1030)

Alors, je demanderai l'indulgence de la Présidence et de mes collègues. Je cite:

«J'ai demandé une permission pour ouvrir la fenêtre (vu que je n'avais pas le droit de toucher à aucune fenêtre ni à la porte et il a fallu toujours que je demande une permission—juste dans mon cas à moi—mais si jamais les autres employés (e) le faisaient, c'était correct. . . .à ce moment-là, le nettoyeur saute sur moi en criant et en me traitant de «maudite immigrante, pourquoi ne retournes-tu pas dans ton pays de chameau, tu viens prendre notre place, toi ma maudite, tu vas pas rester longtemps ici.» Elle continue: «Je lui ai demandé: «Comment savez-vous que je ne resterai pas ici?» Il m'a répondu: «On me l'a dit et tout le monde le sait ma maudite toi là.» Je suis allée voir le directeur. . . il a rougi en me disant: «On est en démocratie, la majorité gagne.»

[*Traduction*]

Et la lettre se poursuit. Il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Je suis persuadée que tout le monde ici pourrait citer des cas de ce genre. Même nos blagues ont parfois une couleur ethnique et raciste. Nous ne pensons jamais aux répercussions qu'elles peuvent avoir sur les groupes visés.

Si le gouvernement tient vraiment à préserver l'unité de notre pays, il est grand temps qu'il condamne publiquement l'intolérance et les préjugés et qu'il se décide à promouvoir la compréhension et le respect parmi les Canadiens et entre les Canadiens et ceux qui aspirent à le devenir.

Le gouvernement doit faire de la promotion sociale. Il ne doit plus se contenter de réagir aux crises. Il doit se décider à tisser des liens entre tous les Canadiens, quels que soient leur âge, leur métier, leur culture, leur confession religieuse et leur race. Si c'est possible en temps de guerre, pourquoi serait-ce impossible pour garantir la paix? Que doit-on en déduire sur le genre de société que nous avons?

[*Français*]

Je m'inquiète sérieusement lorsqu'une société est rendue à un point tel qu'un employé désabusé peut se permettre de donner la météo en faisant passer un message d'intolérance tel que, et je cite:

[*Traduction*]

«Aujourd'hui, ensoleillé avec passages racistes, suivis d'un ennuagement cet après-midi et risque d'averses de neige et de Nazis.» (*Today, mainly sunny with racists. Then clouding over this afternoon with a chance of flurries and Nazis.*»

[*Français*]

La transmission ayant été faite en anglais, j'ai cru bon de la laisser tel quel.

Madame la Présidente, partout à travers le Canada, l'intolérance est ascendante. Il faut maintenant cesser de le dire, de jouer à l'autruche en espérant que cela se dissipe. Il faut poser des gestes concrets. On ne peut plus se permettre d'attendre des solutions miracles. Le gouvernement doit agir et faire acte de présence et de soutien partout où ce geste positif est posé.

Madame la Présidente, comment peut-on tolérer des macarons racistes qui ont pour but de dénigrer un autre être humain? Sommes-nous devenus à ce point indifférents de ce qui se passe autour de nous? Quand le gouvernement va-t-il admettre que si petite que soit l'offense, un macaron, c'est si peu, l'offense demeure et que c'est souvent une accumulation de petits événements qui finissent par faire éclater la paix, tout comme l'eau qui gruge le rocher?

[*Traduction*]

Je ne crois pas devoir citer ici des cas d'intolérance et de discrimination, qui sont malheureusement chose courante. Je me contenterai de les condamner et d'exhorter le gouvernement à jouer son rôle et à promouvoir la compréhension et le respect entre les Canadiens.

[*Français*]

En terminant, j'aimerais citer un autre grand Canadien: «Si nous voulons être indépendants et fiers, il nous faut maintenir ce pays uni.»

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter la députée de Saint-Laurent—Cartierville (M^me^ Maheu) pour son excellent discours sur la citoyenneté canadienne et ce que cela veut vraiment dire. J'aimerais aussi féliciter le député de York-Centre (M. Kaplan). D'abord, sa motion:

Que la Chambre condamne l'intolérance et les préjugés présents dans la société canadienne qui attaquent la texture de la nation et ex-

Les crédits

horte le gouvernement et tous les députés à travailler au renforcement des attitudes de compréhension et de respect chez les Canadiens.

Comme citoyen canadien de quatrième génération franco-ontarienne, j'ai souvent vécu des préjugés, et j'ai beaucoup de peine lorsque je vois ce qui se passe souvent chez certaines personnes au Québec, le préjugé qu'elles ont contre leurs confrères de langue anglaise. Cette semaine, j'ai eu beaucoup de peine de voir des réactions négatives telles qu'à Sault Ste. Marie. Comme ancien membre d'un conseil municipal, je sais que souvent des petits groupes viennent faire des pressions auprès des conseils municipaux pour une cause ou une autre; 99,9 p. 100 du temps, ce sont des causes très positives, et les conseils municipaux, souvent, font présenter des motions pour accommoder des groupes et démontrer ainsi leur attitude envers un événement ou un autre. Dans le cas de Sault Ste. Marie, ils n'avaient rien à gagner, c'était du négatif, c'était très négatif. Il n'y avait aucune raison pour que cela se produise. J'ai peur que la prochaine résolution, dans un endroit comme Sault Ste. Marie, ce soit sur la couleur des gens. Est-ce que cela va être ensuite sur la religion? Le Canada a été formé par les immigrants français, britanniques, européens, asiatiques et autres. À cause de l'intolérance, nous sommes venus ici, en Amérique, pour trouver le meilleur des mondes. Et c'est vraiment déplorable qu'une génération ou deux ou trois après, les petits-fils viennent présenter des résolutions aussi négatives. Donc, je félicite les deux députés qui ont pris la parole avant moi pour leur présentation sur la tolérance au Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'autres questions ou commentaires? Reprise du débat. L'honorable secrétaire d'État du Canada (M. Wiener) a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, en réponse à la motion du député, je tiens à réaffirmer l'engagement de notre gouvernement à faire observer les principes de tolérance, de respect et de compréhension à l'égard de tous les Canadiens.

Il y a environ trente ans, Martin Luther King déclarait: «L'injustice où que ce soit est une menace à la justice partout.» C'est pourquoi nous travaillons avec des organismes de tout le pays à éliminer l'intolérance, le racisme et la discrimination raciale afin de bâtir une société plus juste et plus humaine. Il va sans dire que la première étape, dans la lutte contre l'intolérance et la discrimination raciale, est de reconnaître la présence de ces maux dans notre société. Nous savons qu'il y a des préjugés à l'oeuvre dans notre société. Nous en avons tous fait l'expérience. Mais le gouvernemernt ne peut à lui seul éliminer l'intolérance et le racisme.

Nous devons compter sur la collaboration des citoyens animés des mêmes sentiments. Un incident récent a montré que de nombreux Canadiens sont prêts à dénoncer les préjugés. Les députés sont au courant de cette histoire de macarons racistes qui se vendent à Calgary. C'est un autre exemple de l'intolérance que nous devons vaincre. Mais cet incident a également montré que les Canadiens ne toléreront pas ce genre d'attitude. La prompte réaction que ce macaron a provoquée a été très encourageante. La société s'est galvanisée et a dénoncé cette manifestation flagrante de préjugés. Les éditorialistes, les chroniqueurs, le maire de Calgary, la Commission des droits de la personne de l'Alberta, le monde des affaires, tous ont dénoncé le grossier préjugé dont témoignent ces produits. J'ai moi-même condamné très sévèrement cette attitude abominable.

La réaction à un incident comme celui-là traduit le véritable sentiment du Canada. Des Canadiens non seulement de Calgary, non seulement de l'Alberta, mais de tout le pays ont fait entendre leur voix. Ils se sont exprimés sans équivoque. Les symboles racistes et la haine qu'ils perpétuent ne seront pas tolérés.

• (1040)

Nous savons que la majorité des Canadiens se félicitent de la riche diversité culturelle du Canada. Mais notre gouvernement veut faire en sorte que cette diversité culturelle que nous avons consacrée dans la loi comme une caractéristique fondamentale du Canada, se réalise effectivement.

[*Français*]

Madame la Présidente, le Canada a la chance d'être un pays libre et jeune fondé sur l'ouverture et la tolérance. Nous sommes un peuple pacifique, une société qui a toujours placé le bien-être et les intérêts de ses citoyens au-dessus de toute autre considération, un pays qui a toujours cultivé des valeurs d'égalité.

Des générations entières de Canadiens de toutes les origines ont choisi le Canada parce qu'ils savaient qu'ils pourraient y vivre en paix et prospérer. Mais ils ont fait beaucoup plus que cela, ils ont contribué à façonner ce pays à tous les points de vue. C'est largement grâce à eux que le Canada est aujourd'hui un pays prospère, une des grandes puissances industrielles du monde. C'est aussi grâce à eux que le caractère canadien représente aujourd'hui quelque chose d'unique au monde, fait de générosité, de solidarité et de respect à l'égard des autres.

[*Traduction*]

Grâce à la politique multiculturaliste du gouvernement actuel, le Canada a acquis la réputation d'un pays en marche vers l'avenir et soucieux de son unité. Nous réalisons notre unité politique et nationale en nous appuyant sur notre diversité culturelle. Notre force, c'est la diversité. Nous nous efforçons de bâtir une nation fondée sur l'égalité et la justice sociales. Dans l'esprit du gouvernement, le multiculturalisme n'est pas seulement la reconnaissance de la diversité culturelle des Canadiens, mais l'aboutissement d'une démarche égalitaire et antiraciste.

Du point de vue philosophique, le multiculturalisme est une façon d'envisager la diversité culturelle qui fait ressortir que tous les citoyens ont des droits politiques, sociaux et culturels égaux et qui perçoit les différences culturelles comme autant de caractéristiques de la vie sociale qu'il y a lieu d'intégrer à tous les aspects du fonctionnement de l'État. Si nous agissions autrement, nous risquerions de voir nos différences culturelles déstabiliser la société. Le multiculturalisme conçoit le racisme au mieux comme une sottise pseudo-scientifique et au pire comme une supercherie manifeste.

Dans la vie de tous les jours, le multiculturalisme cherche à préserver, à enrichir et à partager les éléments de la diversité culturelle notamment en favorisant l'enseignement des langues du patrimoine, en créant des chaires d'études ethniques, et en stimulant la réalisation de diverses entreprises artistiques. Dans cette démarche, il reconnaît la nécessité d'une participation active de la collectivité, des institutions et de tous les ordres de gouvernement engagés dans l'importante tâche de l'édification de notre pays. Le multiculturalisme a également pour objectif l'extirpation du racisme en montrant sans cesse la fausseté de ses prémisses pseudo-scientifiques et trompeuses et en apportant les changements appropriés aux institutions sociales qui perpétuent souvent à leur insu les inégalités fondées sur les différences culturelles et physiques.

Le gouvernement actuel a été le premier à présenter un projet de loi sur l'équité professionnelle. Il a également constitué un comité pour conseiller le Conseil du Trésor sur la représentation des minorités visibles au sein de la fonction publique. Nous avons ouvert aux immigrantes le programme de planification de l'emploi afin qu'un plus grand nombre d'entre elles puissent obtenir la formation linguistique et professionnelle dont elles ont besoin. Nous avons examiné les griefs des Canadiens japonais, adopté la Loi canadienne sur le multiculturalisme et présenté le projet de loi C-18 tendant à créer le nouveau ministère du multiculturalisme et de la citoyenneté. Ce nouveau ministère consolidera l'intégration et l'identité nationales et permettra à tous les Canadiens de participer pleinement, et à l'abri de toute discrimination, à l'édification du Canada de demain.

Il collaborera avec les groupes communautaires pour aplanir les obstacles et éliminer les contraintes qui empêchent certains Canadiens de participer à part entière à la vie quotidienne de la société.

Le Canada est riche de sa diversité culturelle et ethnique. Il doit permettre à cette diversité de s'exprimer pleinement au niveau de la citoyenneté. La citoyenneté complète exige une participation complète. Elle suppose pour chacun d'entre nous des perspectives égales, et nous n'accepterons rien de moins.

Nous avons déployé des efforts considérables pour que les Canadiens comprennent mieux les avantages qu'ils peuvent tirer du multiculturalisme et combien ils sont devenus plus productifs, plus aptes à relever les défis et plus concurrentiels depuis qu'ils mettent à contribution toutes nos ressources humaines.

Nous avons créé des liens afin que toutes les institutions du milieu mettent l'accent sur le multiculturalisme. Dans le cadre de ce programme et suite à l'engagement du gouvernement, nous avons examiné les différentes institutions pour voir comment nous pourrions les aider à mieux comprendre le multiculturalisme, à favoriser une participation accrue, voire même à profiter de cette participation complète et accessible à tous. Dans cette perspective, nous avons réalisé des progrès importants.

Notre loi canadienne sur le multiculturalisme crée un cadre juridique solide et propre à favoriser la justice sociale et à offrir des perspectives égales à tous les Canadiens. Les Canadiens comprennent de plus en plus que nos relations socio-culturelles jouent un rôle majeur dans la l'édification de notre pays. Aussi, notre loi sur le multiculturalisme comprend-elle l'engagement de la part du gouvernement du Canada de déployer des efforts spéciaux pour établir des droits égalitaires. Cette loi favorise une société multiculturelle libre où tous les Canadiens peuvent jouer un rôle et apporter une contribution sans borne.

La loi renforce l'unité canadienne. Elle facilite notre compréhension et notre acceptation des autres dans leurs différences. Elle engage le gouvernement du Canada à faire en sorte que tous les Canadiens puissent participer pleinement et sans discrimination à la définition et à l'édification du Canada de demain. Notre politique en matière de multiculturalisme nous aidera à entrer dans le XXI^{e} siècle en mettant l'accent sur les aspects positifs de la coexistence de groupes culturels divers.

La nouvelle loi découle directement des efforts que nous avons déployés pour créer une société modèle. Nous avons conçu une société qui reconnaît la diversité

comme un atout et qui se caractérise par-dessus tout par la liberté et la tolérance, l'impartialité et la courtoisie ainsi que par la compassion et le bon sens. C'est cela que nous appelons l'intégration culturelle, et pas le genre d'assimilation qu'on a tenté d'opérer ailleurs dans le monde. Nous voulons protéger notre société et l'enrichir pour tous les Canadiens. Notre société est devenue un modèle mondial que tous les pays lorguent et suivent.

La Loi que nous avons proposée définit le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de notre société. Voilà l'élément clé de la politique gouvernementale. En effet, c'est la première fois qu'il est établi dans une loi que la diversité culturelle doit entrer en ligne de compte dans le processus décisionnel de toutes les institutions gouvernementales.

Notre nouveau gouverneur général, Son Excellence le très honorable Ramon Hnatyshyn, a parlé de l'identité de notre pays dans son discours d'entrée en fonctions, lundi dernier:

> Le Canadien sait, de par sa nature, s'adapter au changement et suivre le cours de l'histoire. Nous sommes tout à la fois un pays de l'Atlantique et du littoral du Pacifique. Nous entretenons des liens privilégiés avec le Nord. Plutôt que de nous enfermer dans certains schèmes rigides, nous avons préféré nous façonner en une nation complexe et subtile.

[*Français*]

Le ministère que je dirige a toujours oeuvré et—particulièrement ces dernières années—a lutté contre la discrimination et a promu l'égalité des chances entre tous les citoyens.

Ainsi, depuis quelques années, le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a appuyé financièrement et de bien d'autres manières de nombreuses organisations oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes. Nous nous sommes attachés en particulier à promouvoir l'égalité économique, l'accès à la justice sociale et aux services, ainsi qu'à la participation pleine et entière des femmes à la vie de la société.

Depuis quelques années, la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que les lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne ont contribué à réduire différentes formes de discrimination et d'inégalités à l'égard des femmes. Bien sûr qu'il reste encore beaucoup à faire, mais à ce chapitre, le Canada se compare avantageusement à la plupart des autres pays du monde.

• (1050)

[*Traduction*]

J'ai parlé tout à l'heure d'une manifestation de racisme qui a suscité chez beaucoup de Canadiens une réaction énergique. Je voudrais dire maintenant quelques mots des mesures prises par le gouvernement pour combattre les attitudes racistes.

Nous avons un programme de relations interraciales et de compréhension interculturelle. Il aide les institutions, les groupes communautaires et les particuliers qui travaillent à faire disparaître la discrimination et à promouvoir la compréhension. Ce programme encourage les institutions relevant des secteurs de la justice, de l'enseignement, du travail, des services sociaux et des médias à mieux servir notre société multiculturelle. Il aide les organismes communautaires à promouvoir l'égalité et la compréhension mutuelles. Il subventionne la recherche et le développement de méthodes de formation interculturelles.

Dans le cadre de ce programme et en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, nous avons réalisé plusieurs initiatives destinées à sensibiliser les corps policiers à la diversité culturelle de notre pays. Nous aidons la Fédération canadienne des maires et des municipalités dans l'application de son propre programme municipal des relations raciales. Nous avons subventionné diverses activités telle la création de Comité national d'action sur les relations interraciales. Ce programme a également aidé la Fondation canadienne des droits humains à mieux faire connaître aux juristes le fondement légal du multiculturalisme.

Dans le cadre de ce programme, nous avons organisé un colloque national consacré à l'impact des médias sur les relations interraciales. Les députés se souviendront que j'ai déposé à la Chambre il y a seulement deux jours un projet de loi consacré à la création de la Fondation canadienne des relations raciales, dont le siège est dans l'agglomération torontoise.

Les députés doivent également connaître les initiatives prises par le gouvernement pour célébrer la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars. Nous allons continuer d'utiliser les journées spéciales comme celles du 21 mars pour attirer l'attention sur ces questions.

Le premier ministre du Canada déclarait lundi, à l'occasion de l'installation de notre nouveau gouverneur général:

> Le Canada a des promesses constitutionnelles à tenir, des cultures multiples à concilier et des disparités régionales à rectifier. L'édification du pays est une tâche souvent difficile et dont les fruits sont rarement parfaits. Mais ils sont l'aboutissement d'apports généreux à une noble cause——celle de l'édification d'un pays renforcé et progressiste.

Je partage la vision du premier ministre d'un Canada nouveau, d'un Canada où nos coutumes et traditions diverses, nos origines et nos différences de couleur sont l'expression merveilleuse de la variété de notre humanité commune. Nous tendons vers une diversité à laquelle nous avons tous quelque chose à apporter, et dont nous avons tous des avantages à retirer.

[*Français*]

L'harmonie entre les différents groupes culturels demeure un des objectifs fondamentaux de la société canadienne.

Madame la Présidente, je suis très fier d'avoir l'opportunité de travailler dans ce domaine. Il y a eu beaucoup de progrès cette année, en ce sens.

[*Traduction*]

J'ai remarqué beaucoup de bonne volonté, de réalisme et de compréhension. Nous créerons bientôt un comité consultatif canadien du multiculturalisme. Ce comité réunira des représentants des divers secteurs avec lesquels nous collaborerons: les syndicats, le secteur des affaires, le secteur bénévole, le secteur de l'enseignement, les secteurs public et privé, le secteur de la santé et des services sociaux. Ce sera une occasion pour nous d'examiner chaque secteur et de voir comment il peut, une fois pour toutes, permettre la pleine participation de tous les Canadiens.

C'est un domaine dans lequel nous sommes particulièrement fiers de notre travail. Il y a encore beaucoup d'incidents inquiétants et troublants. Nous sommes en train d'élaborer des initiatives en vue de prévenir des problèmes comme ceux soulevés par la commission d'enquête sur l'affaire Marshall. Nous faisons beaucoup de consultation. Par exemple, je suis moi-même allé à Halifax quatre fois l'an dernier.

Nous avons des idées très emballantes. J'ai signé une entente avec la ville de Halifax sur une initiative fort importante l'année dernière. Nous espérons pouvoir mettre en oeuvre d'autres programmes pour aider à créer l'égalité dans notre société.

Partout où je suis allé, j'ai été ferme et vigilant au nom du gouvernement, et je suis heureux de dire que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays se sont montrés très désireux de collaborer avec nous dans ce domaine. Je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de sensibiliser non seulement tous les députés mais aussi l'ensemble de la population canadienne aux avantages de la question dont nous parlons. Ce serait très dangereux de maintenir au Canada une situation où certaines personnes sont traitées comme des citoyens de deuxième ordre. Cela crée des tensions raciales, et c'est ce que nous devons éviter à tout prix.

M. Allmand: Madame la Présidente, la Loi sur l'équité en matière d'emploi, adoptée en 1986, était censée s'attaquer à l'intolérance et aux préjugés en milieu de travail. Elle devait également entraîner la mise en oeuvre de programmes d'action positive pour les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Deux ans après son adoption, très peu de progrès ont été réalisés, ce qui a d'ailleurs été souligné dans le rapport annuel portant sur cette loi, qui a été déposé à la Chambre à la fin de 1989.

À la suite du dépôt de ce rapport, M. Max Yalden, président de la Commission canadienne des droits de la personne, a déclaré que très peu de choses avaient été accomplies. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et le Conseil ethnoculturel du Canada ont d'ailleurs abondé dans le même sens.

Dans son discours, le ministre s'est attaqué farouchement aux préjugés et je l'en félicite. Certaines de ses déclarations étaient fort à propos.

S'il est sincère, ne devrait-il pas recommander à sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est chargée de l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, de modifier la loi de manière à la rendre plus efficace? Les buts cités dans la loi sont louables, mais la loi elle-même est inadéquate parce qu'elle ne prévoit aucune sanction et n'établit aucun organisme de police efficace.

Si le ministre est sincère, et si le gouvernement cherche vraiment à agir selon les convictions qu'il prétend être les siennes, ils voudront certainement modifier la loi pour éviter que nous ne recevions encore une fois un rapport comme celui que nous avons eu cette année. Par exemple, même des sociétés comme la Société canadienne des postes et la Société Radio-Canada, qui sont des sociétés d'État, ont obtenu des mauvaises notes en ce qui concerne les groupes cibles comme les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Selon le rapport, leur dossier est pitoyable. Des entreprises privées étaient également du nombre.

Le ministre appuierait-il un projet visant à modifier la loi et à lui faire faire ce qu'il souhaite vraiment?

Article 31 du Règlement

M. Weiner: Madame la Présidente, je peux dire au député de Notre-Dame-de-Grâce que j'étais secrétaire parlementaire à l'époque où le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi a été présenté.

J'ai entendu la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration dire que l'on examinait actuellement ce qui avait été adopté et ses effets sur le programme. D'ailleurs, dans peu de temps, elle rencontrera ses collègues du Cabinet pour discuter avec eux de la possibilité de renforcer le processus.

Je suis certainement impatient de voir ce qu'elle va proposer dans son domaine de responsabilité. J'ajouterais que ceux qui m'ont entendu, partout où je suis allé dans ce pays, n'ont certainement pas trouvé que je faisais preuve d'incompréhension à l'égard des inégalités que j'ai pu constater.

Ce n'est pas la première fois que j'aborde cette question. J'ai travaillé comme bénévole dans ce domaine pendant toute ma vie. S'il y a une chose qui me reste de ma jeunesse, c'est le souvenir de l'intolérance, du manque de compréhension et du manque de possibilités devant lesquels je me trouvais en tant que membre d'une communauté culturelle à cette époque. Beaucoup de membres de ma communauté ont maintenant surmonté cet obstacle, mais il est encore présent et menaçant pour beaucoup d'autres.

Ce que j'ai dit, en tant que particulier et en offrant le leadership du gouvernement, c'est que nous sommes prêts à examiner toutes les institutions, la nôtre y compris, pour nous assurer, une fois pour toutes, qu'elles offrent une complète équité en matière d'emploi et qu'elles comprennent parfaitement le problème. C'est ce que demande notre citoyenneté et nous n'accepterons rien de moins.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il restera cinq minutes de questions et d'observations sur le discours du ministre, après la période des questions.

[*Français*]

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Lyle Vanclief (Prince-Edward—Hastings): Madame la Présidente, depuis de nombreux mois, mon bureau prête une oreille bienveillante aux petites entreprises de ma circonscription. Les intéressés s'inquiètent non seulement des dépenses qu'ils auront à assumer aux fins de l'administration de la TPS, mais également de toutes les difficultés que cela va poser et des pressions supplémentaires auxquelles ils vont devoir faire face alors que le gouvernement intervient toujours davantage dans leur vie et influe toujours plus sur leur gagne-pain.

Ainsi, ceux qui préparent les déclarations d'impôt devront soumettre les pages 5 et 6 des déclarations individuelles de 1989 sur du papier vert. Normalement, le papier bleu est accepté pour les déclarations d'impôt, mais les pages 5 et 6 sont les formules de demande de remboursement de la TPS. Le gouvernement ne peut ni ne veut, semble-t-il, prendre le temps de faire le tri lui-même. Il laisse aux spécialistes en déclarations, la tâche monumentale de soumettre 2,5 millions de formules.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il pourrait bien regretter, ainsi que le ministre des Finances, d'imposer de telles tâches et dépenses aux petites entreprises du Canada, car cela ne fait qu'exaspérer davantage les chefs de petite entreprise.

* * *

[*Français*]

LES JEUX DU COMMONWEALTH

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, j'aimerais souligner aujourd'hui l'excellente performance d'athlètes du Québec aux Jeux du Commonwealth qui se déroulent présentement à Auckland. J'aimerais particulièrement rendre hommage à Guillaume Leblanc de Rimouski qui, hier, a remporté une médaille d'or dans la discipline de la marche rapide sur une distance de 30 kilomètres. Il terminait sa course avec un temps de deux heures, huit minutes et 28 secondes. Guillaume Leblanc en était à sa troisième participation aux Olympiques ayant précédemment participé aux Jeux de Los Angeles et de Séoul.

Permettez-moi également de souligner l'excellent travail de Joanne Falardeau de Québec et de Denyse Julien de Rouyn-Noranda pour avoir remporté une médaille de

bronze dans la discipline du badminton en double. Il s'agit là d'exploits qui témoignent d'un acharnement et d'une ténacité remarquable que seuls les athlètes doués d'une vitalité exceptionnelle peuvent réussir. Je suis assuré que tous mes collègues vont se joindre à moi aujourd'hui pour applaudir ces athlètes du Québec qui font honneur à notre pays.

* * *

[*Traduction*]

LA LIBÉRATION DE NELSON MANDELA

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la radio et la télévision nous apprenaient aujourd'hui que le premier ministre d'Afrique du Sud, M. de Klerk, a déclaré qu'il libérerait bientôt Nelson Mandela et légaliserait le Congrès national africain ainsi que d'autres organismes interdits. Des gens de partout au monde ont travaillé pour obtenir ce résultat.

Mais nous devons remercier tout particulièrement les Sud-Africains tant noirs que blancs, chrétiens que catholiques, qui mènent une lutte courageuse et généralement pacifique depuis plus d'un demi-siècle pour la justice et contre l'apartheid. Nous devons aussi remercier les Nations Unies qui ont déclaré l'apartheid illégal en vertu du droit international et ont encouragé les sanctions prises par de nombreux pays pour exercer des pressions sur le gouvernement de l'apartheid.

Nous devons aussi nous tourner vers l'avenir parce que la charte du Congrès national africain, condamnée comme étant un document subversif, exige notamment que le gouvernement lance une vaste campagne d'alphabétisation de la population, offre des soins médicaux et améliore le logement. En cela, nous reprendrions tous à notre compte les demandes de la charte du Congrès national africain.

* * *

LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

M. David Bjornson (Selkirk): Madame la Présidente, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, l'hon. Gerry Weiner, a déposé hier un projet de loi visant à constituer la Fondation canadienne des relations raciales. En déposant ce projet de loi, le gouvernement s'engage encore davantage à promouvoir parmi tous les Canadiens le principe de l'égalité établi par la Charte canadiennes des droits et des libertés et la Loi sur le multiculturalisme canadien.

La fondation sera un organisme ressource national auquel pourront faire appel les groupes communautaires, les gouvernements, les institutions, le secteur privé, les chercheurs et le grand public qui souhaitent en savoir davantage sur le racisme et la discrimination raciale au sein de la société canadienne. Cet organisme, dont le siège social sera situé dans la région de Toronto, contribuera à supprimer le racisme et toutes les formes de discrimination raciale au Canada.

Je prie instamment les députés de soutenir cette nouvelle fondation dans ses efforts pour combattre le racisme partout où il existe.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la présidente, le rôle de Radio-Canada dans notre pays n'est pas moins crucial aujourd'hui qu'à n'importe quel moment de notre histoire. Les Canadiens qui apprécient cette grande institution nationale devraient prendre conscience du fait que, dirai-je avec le plus grand respect, la société Radio-Canada telle que nous la connaissons dans notre pays est maintenant sur le point de disparaître. Puis-je laisser entendre, madame la présidente, que de propos délibéré les ministériels d'en face, principalement le ministre des Finances, qui fonce tête baissée pour réaliser ses priorités économiques, sont en train de détruire une partie du patrimoine canadien, de démanteler cette instituion qui a fourni au pays un reflet de lui-même et donne une image de notre pays au reste du monde, la société Radio-Canada.

Mardi, Radio-Canada a annoncé des compressions bugétaires de 140 millions de dollars sur quatre ans, ce qui entraîne le licenciement de 500 employés. Mercredi, le ministre des Communications a suggéré que Radio-Canada devrait renoncer au marché de la publicité, ce qui représente une perte de 360 millions de dollars par an, et aujourd'hui nous apprenons que certaines émissions pour enfants sont supprimées par cette société. Il est lamentable de constater qu'il y a déjà trop peu de bonnes émissions offertes à nos enfants dans notre pays. Il y a encore moins de bons programmes canadiens. Arrêtons l'anéantissement de la culture de notre pays et d'une grande institution canadienne.

* * *

LE REBOISEMENT

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, le gouvernement et les propriétaires fonciers devraient saisir toutes les occasions de planter des arbres. Il existe actuellement divers programmes fédéraux et provinciaux d'aide au reboisement. Bien que ces programmes aient connu du succès, il nous reste encore beaucoup à faire pour reconstituer et agrandir nos forêts. Le Canada possède de vastes zones rurales inexploitées dans des

Article 31 du Règlement

régions où le climat est idéal pour planter des arbres. Ces terrains devraient être boisés.

Le Programme national de conservation des sols et les ententes connexes avec les provinces offrent une nouvelle occasion de promouvoir le reboisement. En vertu de ces nouveaux programmes, les terres très érodables ne serviront plus à la production de récoltes annuelles. Les arbres pourraient faire partie de leur couverture végétale permanente. C'est d'abord au propriétaire foncier concerné qu'il incombe de relever le défi et d'assumer les responsabilités à cet égard. J'exhorte les propriétaires de terrains ruraux improductifs ou érodables à prendre pour les années 1990 la résolution de planter des arbres.

* * *

LES FINANCES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je veux parler aujourd'hui d'un grave problème. Nous savons que le ministre des Finances déposera au cours de ce mois-ci son budget pour l'année qui vient. Le ministre nous a également informés qu'il n'avait pas le temps de rencontrer les citoyens canadiens. Cette année, le ministre a décidé de préparer son budget en catimini, en ne s'entourant que de ses plus proches collaborateurs.

Le gouvernement est en mesure de promettre 150 millions de dollars à la société Boeing avant le dépôt du budget, mais il lui est impossible de rencontrer les simples citoyens du pays. Comme le ministre refuse de nous rencontrer et de nous consulter, il annoncera peut-être tout simplement à la Chambre les mesures qu'il a l'intention de prendre et ce que pourraient faire les travailleurs pour obtenir une augmentation de salaire afin de contrebalancer la TPS. Vous savez, Madame la Présidente, ce qu'est la TPS? C'est la taxe sur laquelle Jean Chrétien ne veut pas nous dévoiler sa position.

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: Les travailleurs du nord devraient-ils commencer à négocier afin d'obtenir des avantages qui compenseront la perte des indemnisations fiscales accordées auparavant aux habitants des localités du nord? Les autres travailleurs devraient-ils s'inquiéter des changements prévus aux cotisations d'assurance-chômage? Qu'arrivera-t-il aux programmes d'assurance-maladie et de santé du pays? Quand le ministre s'adressera-t-il aux simples citoyens du Canada pour leur dire ce que leur réserve l'avenir?

LES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, le rapport de la commission royale sur l'affaire Donald Marshall oblige les Canadiens à réévaluer leurs attitudes et à examiner le dégré d'intolérance, de discrimination et les préjugés qui existent dans la société canadienne.

Dans certaines régions du pays, les autochtones font quotidiennement l'objet de discrimination raciale. Il leur est pénible de regarder des films à la télévision où on les décrit comme des êtres lents, bêtes, vicieux, assoiffés de sang et parlant en mots d'une syllabe. Il leur est pénible de lire de vieux livres qui les dépeignent comme des êtres primitifs et barbares. Le livre récemment réédité de Pierre Berton, *The Mysterious North*, est un exemple contemporain de vieilles attitudes. Publié en 1956 pour la première fois, ce volume décrit les autochtones de façon offensante.

• (1110)

Dans la préface de l'édition de 1989, Pierre Berton reconnaît que les attitudes ont changé envers le Nord et les autochtones depuis les années 1950. Il se peut que la plupart des gens trouvent ce livre divertissant—il a obtenu le prix du gouverneur général—mais dans sa nouvelle présentation il est douloureux à lire pour les autochtones.

* * *

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Au cours des deux dernières semaines, madame la Présidente, nous avons entendu deux nouvelles de l'Île-du-Prince-Édouard. Pleinement justifiées, elles ont été annoncées par deux grandes sociétés, McCain et Irving.

À vrai dire, elles témoignent de l'esprit d'initiative des gens du Canada atlantique. Pour de bonnes raisons, les deux sociétés ont décidé d'étendre leurs opérations dans l'Île-du-Prince-Édouard: tout ce que nous faisons dans le Canada atlantique est excellent, nous le faisons mieux que n'importe qui d'autre dans le monde et nous sommes capables d'affronter nos concurrents sur leur propre terrain.

Ces nouvelles n'ont causé aucun tort à l'industrie ailleurs au Canada et elles ne lui nuiront pas du tout. Je suis très fier de ce que les sociétés McCain et Irving font dans l'Île-du-Prince-Édouard. Comme Canadiens, nous pouvons afficher notre fierté d'être concurrentiels sur le marché international.

LE BAL DE NEIGE 1990

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, la température dans la région de la Capitale nationale a baissé cette nuit, de sorte que plus rien ne manque pour faire du Bal de Neige une autre réussite.

Grâce à tous les bénévoles et à tous les organisateurs, grâce à la population de la région de la capitale nationale et aux touristes, dont plus d'un million viendront dans la région pour participer à cette fête de dix jours, le Bal de Neige 1990 peut commencer.

La fête a adopté cette année pour thème «Irrésistiblement danois» et promet d'être la meilleure jusqu'à maintenant. Alors, mettez votre tuque et vos mitaines, et amusez-vous. Allez admirer les sculptures de glace, assister aux courses et aux feux d'artifices, et patiner sur le canal tout en dégustant une queue de castor. Faites une promenade en traîneau et allez encourager les participants aux nombreuses compétitions. Amusez-vous des grimaces des clowns et suivez les compétitions de sauts de barils. Allez goûter aux petits plats offerts un peu partout. Plus de 300 événements sont au programme des dix prochains jours. Allez donc y participer et amusez-vous.

Dans la circonscription de Nepean, nous avons nous aussi des événements au programme. Des mongolfières et des cerfs-volants monteront ce soir dans le ciel. La capitale du pays est prête. Ses habitants sont pleins d'énergie. Le temps est parfait.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Madame la Présidente, ce matin, nous avons raison de nous réjouir puisque le président, Frederik de Klerk, de l'Afrique du Sud, a procédé à un début de réforme en annonçant qu'il va libérer le leader Nelson Mandela et par sa volonté de négocier afin de légaliser le Congrès national africain et d'autres factions qui veulent la reconnaissance des droits de la personne en Afrique du Sud. Ce progrès est lié en partie à la pression des pays du Commonwealth.

Depuis 1985, notre premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'ont pas ménagé leurs efforts afin de combattre l'apartheid et de soutenir la reconnaissance de nos frères noirs d'Afrique du Sud. Je les félicite, et je voudrais aussi souligner le courage de notre premier ministre lors de la Conférence

Article 31 du Règlement

du Commonwealth, tenue à Vancouver en 1987, en octobre, et d'ailleurs aussi à toutes les fois qu'il en a eu la chance.

Alors, j'encourage le président de Klerk à poursuivre, et aussi tous les Canadiens doivent se réjouir du pas qui a été fait ce matin.

* * *

LES SUPPOSÉS PROPOS D'UN MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, dans le *Journal de Montréal* de ce matin, le ministre fédéral du Travail (M. Corbeil) (c'est le ministre qui est responsable de Montréal) a dit: «Si l'économie de Montréal est en perte de vitesse, c'est avant tout à cause de l'ignorance de sa main-d'oeuvre.»

Madame la Présidente, «l'ignorance de sa main-d'oeuvre». . . Est-ce que le ministre du Travail parle au nom du gouvernement fédéral quand il dit cela des ouvriers et des ouvrières de Montréal? Est-ce que ses collègues, ici, du Québec, sont d'accord avec le ministre du Travail du Canada? Ce matin, madame la Présidente, le premier ministre est dans Chambly pour une élection partielle. Est-ce que le premier ministre est d'accord avec son ministre quand il parle de l'ignorance de la main-d'oeuvre de Montréal? Si le premier ministre est d'accord, va-t-il le répéter aux électeurs de Chambly ce matin? Ou, s'il n'est pas du tout d'accord avec son ministre du Travail qui a dit cela ce matin à Chambly, va-t-il faire des excuses de la part de son ministre? C'est quelque chose de tellement important, madame la Présidente!

* * *

[*Traduction*]

L'AFRIQUE DU SUD

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, les mesures annoncées aujourd'hui par le président de l'Afrique du Sud, M. de Klerk, sur l'élimination de la discrimination raciale dans son pays constituent un autre pas de géant dans l'histoire de l'humanité.

Cette nouvelle réjouira tous les pays et plus particulièrement les membres du Commonwealth qui font avec diligence et depuis fort longtemps la promotion des réformes en Afrique du Sud. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans cette lutte par l'entremise, notamment, du premier ministre et du secrétaire d'État, qui ont, par leurs prises de position, influé sur le cours des

événements débouchant sur les grandes mesures annoncées d'aujourd'hui.

Cet immense progrès sur la scène mondiale, auquel le Canada n'a pas été étranger, galvanisera l'engagement et l'énergie créatrice des Canadiens. Ils continueront d'édifier leur pays qui sera pour d'autres pays un modèle de tolérance raciale et linguistique dans une société civilisée, généreuse et compatissante.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse, ce vendredi matin, au vice-premier ministre. Le ministre de l'Environnement, qui n'est pas là ce matin, c'est notoire, est le grand expert en matière d'élections partielles. Il a promis plus de 160 millions de dollars à sa propre circonscription le 20 juin 1988 pour assurer sa propre élection. Mais seuls, le vice-premier ministre le sait bien, seuls les amis de prestige du premier ministre ont droit à un tel traitement de faveur.

Après avoir promis pendant des mois qu'il trouverait une solution au problème des conteneurs de BPC qui se trouvent encore à Saint-Basile-le-Grand, le ministre de l'Environnement a dit aux gens de cette localité tout récemment que les coûts seraient astronomiques et qu'il ne se justifient pas, même en campagne électorale. C'étaient les paroles du ministre de l'Environnement.

Je pose ma question au vice-premier ministre: Si le gouvernement est en mesure d'assurer un siège sans danger au ministre de l'Environnement, pourquoi n'est-il pas capable d'assurer une vie sans danger aux citoyens de Saint-Basile-le-Grand?

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement étant absent, je rappelle au très honorable député que le gouvernement fédéral a déjà assuré des services évalués à quelque 2 millions de dollars aux habitants de la région. En outre, il a accepté de leur accorder un dédommagement avec la collaboration du Québec. Ces négociations sont toujours en cours. Nous n'avons pas encore reçu la demande du Québec à cet égard.

[*Français*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'adresse encore avec espoir au vice-premier ministre. Pour montrer son prétendu engagement dans le domaine de l'environnement et des programmes de recyclage, le gouvernement est en train de recycler ses vieilles promesses.

En 1988, le gouvernement avait promis de transformer en espace vert une partie du champ de tir à Chambly. Maintenant, le ministre de l'Environnement refait la même promesse à l'occasion de cette élection partielle. Mais il y a deux ans seulement, huit militaires ont été blessés par un obus enterré qui a explosé lorsqu'ils ont fait un feu de camp. Le ministre de l'Environnement cessera-t-il de manipuler les électeurs de Chambly? Pourquoi n'a-t-il pas assuré la sécurité totale du lieu avant de recycler son propre programme?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Madame la Présidente, je suis heureuse de répondre à la question du très honorable chef de l'opposition. Il sait certainement que nous avons conclu une entente selon laquelle 85 des 512 hectares que comprend l'emplacement de Saint-Bruno seront cédés au service des parcs. Ils se trouvent à flanc de colline afin que le public y ait accès, comme il le réclame depuis un certain nombre d'années.

Je tiens à assurer au chef de l'opposition que seules des munitions à blanc sont utilisées dans ce champ de tir. Aucun obus actif n'est employé dans les exercices qui ont lieu à Saint-Bruno.

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: Monsieur le Président, je crois qu'il importe de rappeler au très honorable chef de l'opposition que l'incident dont il a parlé n'est pas survenu à Saint-Bruno, bien plutôt à Valcartier, qui est, bien sûr, un endroit complètement différent. Donc, nous pouvons assurer au public qu'il ne risque rien à Saint-Bruno. Je suis certaine que les habitants de Chambly seront très heureux de se servir de ce terrain pour leurs activités de loisirs.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis heureux de constater qu'une fois de plus, à l'approche d'une élection partielle, le gouvernement dit n'importe quoi, afin d'obtenir la faveur populaire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1120)

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante au vice-premier ministre. Il est le seul à pouvoir répondre à une question sur la politique générale du gouvernement.

Il faut bien dire que le ministre de l'Environnement a échoué lamentablement à ce portefeuille. Il est trop préoccupé par des élections partielles pour se concentrer sur la situation d'ensemble et son grand programme. Depuis des mois, on nous dit que le gouvernement a un nouveau plan d'ensemble en matière d'environnement. Cela fait des mois qu'on nous répète que le gouvernement a des projets de dépenses bien précis dans ce domaine. Des mois durant, on nous a invités à faire confiance au ministre des Finances car lorsque le budget aura été présenté, il aurait avec le ministre de l'Environnement un grand programme de protection de l'environnement à proposer au Canada. Or, les journaux nous apprennent maintenant—et je voudrais que le vice-premier ministre nous dise ce qu'il en pense—que le ministre de l'Environnement a échoué et a fait de fausses promesses, comme ses collègues, surtout le ministre des Finances, et qu'il n'y aura aucun programme de ce genre.

Pourrait-il confirmer ou démentir les nouvelles en question? Peut-il nous garantir, et je l'espère vivement, que le grand projet en matière d'environnement que nous attendons tous de la part du ministre nouvellement nommé verra enfin le jour pour le bénéfice des Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Eh bien, monsieur le Président, pour ce qui est de dire n'importe quoi, le chef de l'opposition nous en a donné le meilleur exemple lors de la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Une fois de plus, le chef de l'opposition se base sur *The Globe and Mail* pour ses recherches. Je suppose que ses recherchistes l'ont déjà quitté, car il se cherche un nouvel emploi. Le fait est que. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): J'attends votre réponse.

M. Mazankowski: Je vais vous en donner une. En fait, le chef de l'opposition a eu droit à deux bonnes réponses à deux questions fort légitimes. Je tiens à féliciter les deux députés concernés pour leurs éclaircissements.

M. Simmons: Règlement!

M. Mazankowski: Si vous vouliez bien me donner un petit peu de temps, je pourrais répondre à la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Combien de temps?

Une voix: Cessez donc de le bousculer.

M. Gray (Windsor-Ouest): Si vous vouliez bien vous rasseoir et intervenir plus tard. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les mots me manquent. Le ministre pourrait peut-être terminer sa réponse.

Mme Clancy: Il n'a même pas encore commencé à répondre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait cesser de se baser sur *The Globe and Mail* pour poser ses questions durant la période des questions.

Je peux garantir à l'honorable chef de l'opposition, à ses collègues et aux Canadiens que le ministre de l'Environnement se penche sur une nouvelle politique exhaustive en matière d'environnement. Il s'agit là d'une très grande priorité. On l'a précisé dans le discours du Trône, et comme c'est si souvent le cas, lorsque le gouvernement prend un engagement, il le tient.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et responsable de la région de Montréal.

Trois ans après la publication du rapport Picard sur le développement de la région de Montréal, l'économiste réputé, Laurent Picard, l'auteur du rapport, nous dit qu'il est appliqué à Toronto et non à Montréal.

J'aimerais savoir si le gouvernement a besoin d'un cours de géographie afin de pouvoir situer Montréal au bon endroit? Est-ce que le ministre pourrait m'expliquer ce qui s'est passé dans la mise en application des recommandations du rapport?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à l'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville que ce gouvernement, contrairement au gouvernement précédent, s'est

effectivement préoccupé de la situation sur l'île de Montréal au cours des dernières années.

Premièrement, le gouvernement a fait adopter une loi sur les produits pharmaceutiques que l'opposition a combattu avec beaucoup d'acharnement, et qui représente présentement sur l'île de Montréal des investissements de près de 700 millions de dollars.

Le gouvernement dont je fais partie a aussi, et peut-être que la députée de Saint-Laurent—Cartierville n'est pas au courant, contribué à la prospérité de la circonscription où elle demeure et où elle travaille, en contribuant par une somme de 43 millions de dollars à la Canadair pour lui permettre de s'impliquer dans le Jet allongé qui a assuré 2000 nouveaux emplois dans ce secteur.

Le gouvernement que je représente a installé l'Agence spatiale dans la région de Montréal qui va valoir, au cours des prochaines années, 3 milliards de dollars dans l'économie montréalaise et qui, pas plus tard que vendredi dernier, a accordé un contrat à Spar Aerospace de Montréal, entraînant des investissements de l'ordre de 140 millions de dollars dans la région de Montréal.

Monsieur le Président, quand l'on compare la situation actuelle avec ce qu'elle était avant, il y a beaucoup moins de chômage sur l'île de Montréal.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'aimerais avoir autant de temps que le ministre!

En passant, le plus gros des compagnies pharmaceutiques sont à Toronto.

J'aimerais savoir pourquoi M. Picard, l'auteur du rapport, a cru nécessaire de reprocher au même gouvernement qui avait commandé son rapport, de n'avoir rien fait. Qu'est-ce que le gouvernement compte faire, dès aujourd'hui, pour aider à rendre possible les recommandations du rapport Picard?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Notre gouvernement va continuer à faire l'excellent travail qu'il a fait au cours des dernières années, monsieur le Président. Encore une fois, je voudrais rappeler à l'honorable députée de Saint-Laurent, qui semble l'oublier, que ce gouvernement a contribué de façon majeure à l'implantation d'un organisme qui s'appelle CITEC, précisément dans sa circonscription.

En ce qui concerne l'est de Montréal, monsieur le Président, qui est le secteur le plus mal en point sur l'île de Montréal, à cause de l'état dans lequel l'ont laissé nos honorables amis d'en face, nous avons investi, au cours de la dernière année, 13 millions de dollars dans le programme PRIEM, qui a suscité l'investissement de 65 millions de dollars par l'entreprise privée.

Je voudrais répéter ici, monsieur le Président, que contrairement à ce que laisse entendre M. Picard, dont je respecte beaucoup la qualité professionnelle, il n'appartient pas à ce gouvernement, au gouvernement fédéral, d'être le maître d'oeuvre de la relance économique de l'île de Montréal. Cela doit venir du milieu et nous considérons notre intervention comme celle de «facilitateurs» et non pas d'exécuteurs.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Avant les élections d'octobre 1988, le premier ministre a fait plusieurs déclarations bien senties. Il a dit le 15 octobre: «Nous sommes prêts à soumettre toutes les entreprises fédérales et toutes les entreprises sur les terres fédérales à une étude écologique en règle». Le 20 octobre, il a déclaré: «Aucune région n'occupe une place aussi élevée dans notre ordre des priorités que celle des Grands Lacs». Et il a ajouté le 1er octobre: «Nous défendons la cause d'un environnement plus propre et plus sûr».

On nous a dit textuellement dans le dernier discours du Trône que le monde «faisait face à un défi écologigue d'une ampleur sans précédent». Ce sont des paroles sérieuses, mais aucune mesure sérieuse n'a été prise. Le gouvernement ne fait rien. Il semble maintenant que même le ministre de l'Environnement n'a pas l'appui de ses collègues. Le vice-premier ministre pourrait-il me dire quelle est la date limite que le gouvernement s'est fixée pour présenter son plan écologique?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tous les députés se rendent compte sans doute que le gouvernement doit prendre une mesure législative qui lui permettra, à l'avenir, de rendre des décisions démarquant de façon claire et précise quelles sont ses responsabilités et celles des provinces et de tous les autres intervenants en matière d'environnement.

Nous savons que les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dont nous avons hérité en 1984, lorsque nous avons pris le pouvoir, se sont révélées tout à fait inadéquates. Le ministre de l'Environnement s'est donc engagé à

formuler une nouvelle mesure dans le cadre du programme écologique. Ce projet de loi et le programme écologique font appel à la collaboration et à la participation de tous les ministères fédéraux. Il faut absolument que cette mesure législative et le programme qui s'y rapporte nous épargnent les erreurs et le fouillis dont le parti d'en face s'est rendu responsable naguère. Nous ferons donc ce qu'il faut pour la rédiger en conséquence. Même si ce projet de loi tarde plus que nous l'aurions souhaité, il respectera toutes nos exigences lorsqu'il sera présenté.

• (1130)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pose une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Nous et tous les Canadiens ne pouvons que conclure de la réponse à la question précédente que le gouvernement n'avait pas la compétence pour s'occuper de l'environnement en 1984, pas plus qu'il ne l'avait en 1988 ou qu'il ne l'a en 1990. Il n'arrive pas à s'organiser.

Une voix: Au bout de six ans, zéro.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez d'attendre que le gouvernement agisse.

Je pose au vice-premier ministre une question plus précise. Cette semaine, la ville de Toronto a pris l'engagement de réduire de 20 p. 100 les émissions d'oxyde de carbone d'ici l'an 2005. Le ministre de l'Énergie n'a pas voulu prendre pareil engagement en dépit des recommandations de nombreux experts.

Le gouvernement va-t-il agir concrètement et décider de réduire les émissions d'oxyde de carbonne d'ici l'an 2005?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la députée ne présente pas les faits tels qu'ils sont quand elle dit que le gouvernement ne s'est pas occupé avec compétence de l'environnement. La vérité, c'est que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a adopté la Loi sur la protection de l'environnement qui sert de modèle dans le monde, un programme de contrôle des pluies acides de conception canadienne. Nos règlements sur les gaz d'échappement sont les plus rigoureux du monde.

Pour ce qui est des eaux, nous avons annoncé une vaste stratégie, des travaux de dépollution du Saint-Laurent de 110 millions de dollars, des travaux de nettoyage du port de Halifax de 75 millions, le nettoyage des étangs de bitume de Sidney. Nous avons négocié et signé l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, nous avons créé six nouveaux parcs nationaux, investi 106 millions dans Moresby, créé le parc naturel de la rivière Rouge et le premier parc national maritime dans la péninsule Bruce.

En plus, le premier ministre aussi bien que le ministre de l'Environnement ont pris sur le plan international des initiatives tout à fait remarquables.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. La population en a assez des promesses vides de ce gouvernement. Pendant la campagne électorale, le gouvernement a promis des programmes efficaces sur l'évaluation environnementale. Le ministre a promis une législation à cet effet l'automne dernier. Quand le ministre va-t-il présenter son projet de loi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce ne sont pas des promesses dont je viens de faire état au nom du ministre de l'Environnement, mais bien des initiatives et des réalisations.

Comme cela a été souligné dans le discours du Trône et comme l'a expliqué le ministre de l'Environnement, c'est un programme global qu'il cherche à élaborer, un programme qui prévoira des mesures législatives. Lorsque ces mesures seront présentées, j'espère que les néo-démocrates n'entraveront pas le processus démocratique et parlementaire en ayant indûment recours, pour empêcher le débat, à des rappels au Règlement ou à d'autres tactiques de diversion qui ne sont pas à l'avantage ni de leur parti, ni de la Chambre.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

C'est aujourd'hui un vendredi noir, qui termine une semaine tragique pour la société Radio-Canada. En effet, les Canadiens ont appris mardi que cette société était frappée de compressions budgétaires totalisant 140 millions de dollars.

On y a sacrifié 400 ou 500 emplois. Voici que nous apprenons aujourd'hui que sera supprimée une émission pour enfants qui est produite dans quatre centres du pays et qui est diffusée dans la plus grande partie du Canada. On est en train de détruire pierre par pierre une grande institution canadienne. Le gouvernement va finir par défendre aux enfants canadiens de regarder *Passe-Partout*.

Le gouvernement s'est-il fixé pour objectif de consacrer la ruine de Radio-Canada? Est-ce là son but?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, des députés qui siègent au comité permanent responsable me disent que le député y a vivement souhaité qu'on dégraisse le budget de l'administration centrale de Radio-Canada, avenue Bronson. Il aurait beaucoup insisté là-dessus. La direction de cette société a manifestement examiné ses instances et y a donné suite.

Des voix: Oh, oh!

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le vice-premier ministre s'en prend à la direction de Radio-Canada. Il n'assume pas ses responsabilités. La situation est très claire: le gouvernement a réduit le budget de Radio-Canada. Cette société n'a alors eu d'autre choix que de réduire le budget de sa programmation régionale et elle devra procéder encore à d'autres réductions. Il lui faudra éventuellement réduire sa programmation nationale. Les Canadiens ne seront pas contents. On est en train d'assister à la mort lente de Radio-Canada, à son asphyxie par strangulation.

Le vice-premier ministre veut-il me dire quand le gouvernement va se décider à vraiment assumer ses responsabilités et à accorder son soutien moral et financier à Radio-Canada, au lieu de l'assommer de compressions budgétaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à bien préciser à la Chambre que je n'attaque pas la direction de Radio-Canada. En fait, celle-ci a tout notre appui. Nous estimons qu'elle fait de l'excellent travail.

Le député pense-t-il vraiment ce qu'il dit? Est-il en faveur des compressions budgétaires qui ont cours avenue Bronson? La direction de Radio-Canada a manifestement pris connaissance des instances du député et a donné suite à des recommandations de membres du comité. Je crois que c'est bien ainsi que doit fonctionner le système parlementaire et j'en félicite le député.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, cette taxe de 7 p. 100 sur les produits et services constitue en quelque sorte une gifle du gouvernement à la figure de tous les Canadiens qui ont édifié ce pays.

C'est au ministre des Finances que je m'adresse. Comment le gouvernement actuel entend-il s'y prendre pour compenser suffisamment les Canadiens âgés qui dépendent d'un revenu fixe pour leur subsistance, y compris les 27 000 qui vivent dans ma circonscription, quand nous savons que cette taxe oppressive et régressive sur les produits et services va faire grimper le coût de la vie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai longuement répondu à cette question hier et j'entends faire de même encore aujourd'hui. Les Canadiens âgés apprendront vraisemblablement avec plaisir que les aliments de base, les repas livrés à domicile, les repas servis dans des foyers d'hébergement, les soins d'hygiène et les soins dentaires, les traitements fournis dans les hôpitaux et les maisons de convalescence, les médicaments d'ordonnance et les prothèses ne seront pas assujettis à la taxe sur les produits et services. Les logements, les transports en commun municipaux, les traversiers de passagers, l'aide juridique et les services financiers seront également exonérés.

Quatre-vingt quatre p. 100 des gens âgés seront admissibles au crédit applicable à la TPS et toucheront, à chaque trimestre, le chèque qui leur est dû. Je le répète, 84 p. 100 d'entre eux toucheront ce crédit. Bien des gens âgés se trouveront dans une meilleure situation financière par suite de la réforme de la taxe de vente.

La députée hoche la tête. Ce sont les fonctionnaires du ministère des Finances qui en sont arrivés à cette conclusion. Ils sont sûrs de leurs chiffres. Si la députée les conteste, elle a le devoir de faire savoir à la Chambre en

quoi ils sont erronés. Autrement, elle devrait cesser de diffuser de fausses rumeurs pour leurrer les gens âgés.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, de nombreuses études, y compris le rapport du Réseau des aînés, n'arrivent pas à la même conclusion. Elles disent plutôt que les personnes âgées qui ont un budget serré et qui vivent sous le seuil de la pauvreté ou presque paieront encore plus avec cette taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

Une voix: Les vêtements, les services, les réparations.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande aux députés de permettre à la députée de poser sa question.

Mme Phinney: Monsieur le Président, la récupération des pensions coûtera encore plus cher aux retraités, tout comme la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Quand le gouvernement acceptera-t-il sa responsabilité envers les personnes âgées en leur donnant la sécurité et en leur assurant un niveau de vie convenable? Quand leur promettra-t-il que, une fois le taux fixé à 7 p. 100, il restera à 7 p. 100 et ne montera pas à 9 p. 100 l'an prochain et à 11 p. 100 en 1992?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'entends encore dire que le Parti libéral veut que nous continuions à payer les personnes âgées qui gagnent plus de 50 000 $ alors que nous n'avons pas les moyens de le faire. La députée se rend certainement compte de l'ampleur du déficit et de la gravité du problème de la dette avec lequel nous sommes aux prises. Beaucoup de personnes âgées m'ont dit qu'elles appuient nos efforts en vue de réduire le déficit. Il faut pour cela que le plus de gens possible fassent leur part.

• (1140)

Dans le cas des personnes âgées, nous avons demandé seulement à celles qui gagnent plus de 50 000 $ de faire leur part. Ainsi, 4,3 p. 100 des personnes âgées devront remettre, sous forme d'impôt, une partie de leur pension de vieillesse, et seulement 1,8 p. 100 d'entre elles devront remettre la totalité de leur pension. Je crois que c'est là un moyen tout à fait juste de régler ce qui, selon nous, est un problème très grave, soit le problème de la dette nationale.

LES FINANCES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La Cour suprême du Canada a rendu hier à l'unanimité, dans l'affaire Hall, une décision qui autorise les banques à charte à saisir sans préavis et sans tenir compte des autres créanciers éventuels le matériel agricole, les voitures et autres biens appartenant à leurs débiteurs défaillants. Cela veut dire qu'il y a deux poids et deux mesures: les banques à charte sont traitées différemment du reste des créanciers canadiens.

Est-ce que le ministre pourrait donner l'assurance à la Chambre qu'il va présenter des modifications à Loi sur les banques qui enlèvent aux banques à charte cet avantage abusif et qui les mettent sur le même pied que tous les autres établissements de crédit, par exemple les caisses populaires et les sociétés de fiducie, en matière de garantie et de saisie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prends acte de la demande du député. Il s'agit là d'un jugement très récent, et quand nous aurons pu l'analyser nous ferons connaître notre opinion.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur un sujet qui a été décidé il y a un certain temps.

Des milliers de Canadiens ayant signé des billets à ordre à un taux d'intérêt donné, ont constaté par la suite que la banque en avait unilatéralement augmenté le taux. Plusieurs jugements ont déjà ordonné aux banques de rembourser ce trop-perçu qui représenterait de 2 à 3 millions de dollars dans le cas des seuls agriculteurs.

Est-ce que le gouvernement va imposer aujourd'hui même un moratoire à la destruction des documents bancaires, chose que les banques pratiquent pour dissimuler les faits, et quand va-t-il prendre des mesures pour obliger les banques à rembourser ce trop-perçu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question a déjà fait l'objet de longues discussions ces dernières années. Je pense que le député connaît parfaitement la position adoptée par le gouvernement. Pour ce qui concerne la destruction des documents, la Loi sur les banques fixe des règles précises. Elle prévoit de quatre à dix ans. Le député pourra partici-

per à la discussion de la révision de la Loi sur les banques lorsque cette dernière sera réexaminée. Elle doit être réexaminée tous les dix ans, et alors nous pourrons envisager la chose.

* * *

LE LOGEMENT

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, j'aimerais adresser une question au ministre d'État chargé de l'Habitation. Avant d'être élu au Parlement, j'étais dans l'industrie de la construction. J'ai encore de nombreux amis qui font toujours de la rénovation d'habitations.

Ils ne cessent de me faire part de leurs inquiétudes au sujet des conséquences de la TPS sur l'industrie de la rénovation d'habitations. Ils craignent que leurs clients ne fassent eux-mêmes leurs travaux de rénovation ou qu'ils ne les fassent faire au noir. Votre ministère a-t-il envisagé appliquer la TPS à l'industrie de la rénovation et a-t-il déterminé quelles en seraient les conséquences?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme vous le savez très bien, dans d'autres pays où une taxe semblable à la TPS a été imposée, par exemple, en Nouvelle-Zélande, le travail au noir ou payé comptant n'a pas augmenté. Bien au contraire, parce qu'en payant comptant on ne peut réclamer le crédit pour la TPS qui a déjà été payée. Par conséquent, il se fera probablement moins de travail au noir qu'auparavant, en particulier dans l'industrie de la rénovation d'habitations.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, la ministre responsable de la Condition féminine a dit que le président du Conseil du Trésor avait annoncé le plan d'équité salariale le plus juste que nous ayons jamais vu dans ce pays.

Le Commissaire des droits de la personne n'est pas d'accord avec elle. Le Commissaire a critiqué vertement le président du Conseil du trésor pour avoir agi unilatéralement en n'accordant aux femmes que la moitié de la compensation à laquelle elles ont droit, en les privant des bénéfices et en refusant leur rétroactivité de deux ans, et ce sans véritable égalité dans l'échelle des salaires.

Quand le gouvernement cessera-t-il cette mise en scène et paiera-t-il aux femmes de la Fonction publique ce qu'elles méritent depuis longtemps?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait certainement que le président du Conseil du Trésor a annoncé un paiement rétroactif de 317 millions, ce qui représente une moyenne de 4 900 dollars par personne.

Il y a un montant de 76 millions par année qui sera payé par le gouvernement en reconnaissance de ses responsabilités dans le domaine de l'équité en matière salariale. Nous estimons que c'est une décision honnête et généreuse. Nous sommes d'avis qu'elle confirme les responsabilités que nous avons acceptées, en 1985, lorsque le comité syndical-patronal a été constitué.

Je pense que ce qu'a fait mon collègue du Conseil du Trésor constitue une juste réponse.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. De toute évidence, le ministre des Finances ne sait pas que le commissaire aux droits de la personne n'est pas d'accord avec lui. Il estime que ces employés ne reçoivent que la moitié de ce qu'ils méritent, que des paiements d'égalisation ne signifient pas équité salariale, et que seuls des ajustements de salaire peuvent conduire à l'équité salariale. Il estime également qu'on leur refuse des avantages et que c'est un plan qui est très loin de répondre aux plaintes déposées à la Commission des droits de la personne depuis 1983-1984, au nom de 70 000 employés. Le gouvernement va-t-il arrêter de faire de l'obstruction, de se camoufler derrière des points techniques, de tenter d'acheter les gens pour les faire renoncer à leurs droits, et leur donner enfin l'argent qu'ils méritent.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre l'attitude que vient d'exprimer la députée.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons reconnu qu'il y avait un problème qui persistait et s'envenimait depuis des années, par la faute du gouvernement du parti qu'elle représente.

En 1985, nous avons constitué un comité syndical-patronal Nous avons décidé que les paiements seraient rétroactifs à 1985. Soixante-dix mille fonctionnaires en bénéficieront. Je sais que le président de la Commission des droits de la personne a été en contact avec le prési-

dent du Conseil du Trésor et que celui-ci lui répondra après avoir étudié sa position.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adressait au président du Conseil du Trésor, mais en son absence je la poserai au vice-premier ministre. Les règlements qui découlent d'une loi sont des outils d'application de cette loi. Un gouvernement qui fait adopter une loi il y a 20 mois et qui hésite à donner devant cette Chambre la copie des règlements, d'après moi, est un gouvernement négligent, un gouvernement qui n'a pas ses intentions à la bonne place, qui a des intentions peut-être même différentes de celles de la majorité des Canadiens.

Je voudrais demander au ministre si les règlements découlant de la Loi sur les langues officielles seront publiés prochainement par ce gouvernement. On a reçu l'avis des règlements. On n'a pas les règlements. Et je demande, après 20 mois d'attente, sachant très bien que cela prendra une autre année avant qu'on puisse les adopter en cette Chambre, est-ce qu'il y aura des dents dans ce tigre, est-ce qu'il y aura de la réglementation afin qu'on puisse appliquer cette loi d'une façon équitable?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que mon collègue s'intéresse depuis longtemps à la Loi sur les langues officielles.

Les députés savent que la nouvelle Loi sur les langues officielles a été adoptée il y a 18 mois. Depuis lors, le gouvernement s'est efforcé de préparer de nouveaux règlements. Nous ne voulons pas donner à entendre qu'il s'agit là d'un travail facile. Nous voulons des règlements qui permettront l'application de la loi. Nous voulons que ces règlements soient équitables et servent les intérêts de la population et des employés.

• (1150)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Nous nous attendons à ce que les règlements abordent trois domaines importants. Il s'agit de la langue des services, c'est-à-dire la possibilité pour les Canadiens de recevoir les services du gouvernement fédéral dans la langue de leur choix; la langue de travail, c'est-à-dire, la possibilité pour les Canadiens de travailler dans la langue de leur choix au sein de la fonction publique fédérale; et la participation équitable, c'est-à-dire une représentation équitable des francophones et des anglophones au sein de la fonction publique fédérale.

Dans la publication *Projets de réglementation fédérale, 1990*, il n'est pas fait mention de la langue de travail. Cet aspect a été omis cette année. Pourquoi le gouvernement laisse-t-il maintenant tomber la réglementation promise aux Canadiens sur la langue de travail?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'admets pas que le député affirme que le gouvernement laisse tomber quoi que ce soit. Je le répète, la Loi sur les langues officielles a été présentée au cours de notre premier mandat. Nous travaillons à tous les niveaux pour réussir à produire les règlements qui permettront une mise en oeuvre efficace de la loi. Il n'est pas question de délais repoussés. Personne n'avait parlé de délais repoussés avant que le député ne pose sa question. Nous travaillons à l'élaboration des règlements. Nous n'avons pas à nous excuser de vouloir présenter les meilleurs règlements possibles. Lorsqu'ils seront prêts, nous les publierons.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les Canadiens perdent leur emploi à un rythme inégalé ces jours-ci, particulièrement dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement pourrait leur faciliter grandement la vie en adoptant une loi sur la norme variable d'admissibilité au lieu de faire de la basse politique sur le dos des chômeurs.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que les changements prévus dans le projet de loi C-21, qui est bloqué ailleurs, concernent la norme variable d'admissibilité. Ce n'est pas le cas et les Canadiens devraient le savoir. Dans 40 des 62 régions, l'augmentation sera de six semaines et, dans la seule région de l'Atlantique, 45 000 personnes n'auront pas droit à l'assurance-chômage.

Un des principaux ministres de la région, le ministre du Commerce extérieur, a déclaré que les travailleurs des provinces de l'Atlantique devraient se secouer et cesser de se plaindre. Quand le gouvernement va-t-il lui se secouer et proposer une norme variable d'admissibilité à

la Chambre, de préférence avant que le projet de loi C-21 ne nous soit renvoyé?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il le sait, le projet de loi C-21 est actuellement à l'étude au Sénat. Il s'y trouve depuis un certain temps et, sauf erreur, les sénateurs ne semblent guère s'en occuper. Comme le ministre est censé témoigner devant le Sénat la semaine prochaine, il se peut qu'ils bougent un peu.

Comme le député faisait partie du comité qui a sillonné le pays pour étudier le projet de loi, il sait que celui-ci prévoit une norme variable d'admissibilité.

Le projet de loi C-21 renferme beaucoup d'autres programmes qui créeront des emplois dans les provinces de l'Atlantique et d'autres régions du Canada, particulièrement pour les travailleurs de plus de 65 ans et les employés des industries en difficulté.

Nous espérons que le Sénat adoptera bientôt ce projet de loi. Si le député a des amis sénateurs, il pourrait peut-être les encourager à voter pour le C-21.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'imagine que je n'ai pas d'amis au Sénat, mais j'en ai dans les collectivités de travailleurs. Et ils ont tous un emploi.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: J'ai voyagé avec ce comité et je sais quelles sont les normes d'admissibilité qui figurent dans le projet de loi C-21. Ce que j'ai affirmé est absolument vrai, la norme variable d'admissibilité bien plus rigide qu'avant.

En l'absence du premier ministre, je veux demander au vice-premier ministre quand il va faire en sorte que le gouvernement adopte cette mesure législative et cesse de détenir ces chômeurs en otage?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons adopté ce projet de loi. Dormiez-vous? Où étiez-vous? Nous l'avons adopté et la norme variable d'admissibilité n'est pas plus rigide, elle est plus souple pour les gens des provinces de l'Atlantique. Ils ne doivent travailler que dix semaines pour avoir droit à l'assurance-chômage. Le député devrait se retirer et relire le compte rendu. Il saurait alors de quoi il parle.

* * *

LES TRANSPORTS

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. VIA Rail offre un laissez-passer Canrailpass, semblable à l'Eurailpass, qui permet aux Canadiens de voyager au Canada à peu de frais.

J'ai entre les mains un avis qui a été envoyé à tous les guichets de réservation de VIA Rail dans lequel on signale que, à partir du 31 mars, les laissez-passer Canrailpass ne seront vendus qu'aux résidents permanents de pays autres que le Canada. Certains Canadiens pourront se procurer un laissez-passer s'ils sont membres d'un club, comme l'Ambassador Club, mais ils ne pourront s'en servir qu'en périodes creuses, et le nombre de laissez-passer est limité. Pourquoi le service ferroviaire canadien traite-il les Canadiens comme des citoyens de deuxième zone?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, VIA Rail n'est pas la seule société du monde à agir ainsi.

De toute façon, les activités internes et quotidiennes de la société ne relèvent pas du ministre des Transports. Le député devrait plutôt poser sa question au conseil d'administration ou à la direction de VIA Rail qui serait en mesure de lui répondre.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre. En cette période de notre histoire où les différentes régions du Canada se dressent les unes contre les autres, rendant certains Canadiens méfiants envers leurs concitoyens et où l'affaiblissement de la confédération canadienne suscite bien des craintes, pourquoi le gouvernement autorise-t-il l'annulation de l'un des services qui permet aux Canadiens de voir le Canada, de rencontrer d'autres Canadiens et d'explorer notre vaste pays? Pourquoi le gouvernement permet-il à VIA Rail de supprimer le laissez-passer Canrailpass?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je le répète, cette formule est également utilisée en Europe pour les mêmes raisons, j'imagine, qu'au Canada. Je précise que les activités et la ligne de conduite de la société ferroviaire sont définies par la direction de VIA Rail. Par conséquent, le député devrait poser sa question aux administrateurs de VIA Rail.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches, je vais poser ma question à mon ami intime, le secrétaire parlementaire et futur ministre, le député de St. John's-Est. Il n'ignore pas que le rapport Harris. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: C'est très bien. Le secrétaire parlementaire n'ignore pas. . .

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question à celui qui est sensé répondre?

M. Simmons: Le secrétaire parlementaire n'ignore pas qu'on a mis la dernière main au rapport Harris, à St. John's, il y quelques semaines. Pourrait-il dire quand le rapport doit être remis au ministre et quand il sera rendu public? Sait-il si ce rapport traite du prix social et économique que coûte le problème de la morue du Nord. Enfin, croit-il que ce rapport recommandera de nouvelles réductions des quotas?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crois que tout le Canada, et non pas seulement la région de l'Atlantique, attend anxieusement le rapport de M. Harris qui a analysé, avec ses collaborateurs, les problèmes surtout d'ordre scientifique associés aux quotas et à la répartition du poisson. Mais sauf erreur, son comité travaille encore sur la version finale. Je peux assurer au député et à la Chambre qu'une fois que le ministre en aura pris connaissance, il ne manquera pas de le mettre à la disposition de la Chambre, de la population de l'Atlantique et de tout le Canada. Il voudra sans doute alors connaître l'opinion des Canadiens et leur demander de lui suggérer les meilleurs moyens de le mettre en oeuvre pour assurer la relance des pêches de l'Atlantique et traiter non seulement les problèmes de Terre-Neuve, mais aussi ceux de la Nouvelle-Écosse.

• (1200)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question supplémentaire au vice-premier ministre.

Maintenant que le premier ministre est arrivé à contrecoeur à la conclusion que les pêcheries de l'Atlantique traversent une crise, le vice-premier ministre pourrait-il nous indiquer si le premier ministre a l'intention de se rendre dans la région de l'Atlantique, en particulier à Terre-Neuve, dans un proche avenir, en réponse à plusieurs invitations, afin de constater la crise de première main et se faire une idée de sa gravité.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas arrivé à contrecoeur à la conclusion que les pêcheries de l'Atlantique étaient en crise. Il l'a reconnu. Il a déclaré cependant qu'il n'y avait pas de marasme dans le Canada atlantique. Il a dit que les pêcheries de l'Atlantique étaient en crise. Les premiers ministres provinciaux sont arrivés à la même conclusion.

Je veux assurer au député que le premier ministre, tout comme les ministres, s'intéresse personnellement à la question. C'est extrêmement important. Nous étudions plusieurs solutions possibles que le député, j'en suis certain, trouvera très satisfaisantes et acceptables. Je prévois qu'un programme assez global sera annoncé en temps utile.

Le premier ministre s'est rendu dans la région de l'Atlantique à diverses reprises et il y a reçu un accueil chaleureux. Je suis certain qu'il s'y rendra à nouveau et qu'il sera accueilli chaleureusement à sa prochaine visite.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) demande à présenter le projet de loi C-283, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet de renforcer nos lois sur le contrôle des armes à feu et d'en accroître l'efficacité pour rejeter les demandes de certificat d'acquisition d'armes à feu présentées par des personnes qui sont dangereuses, instables ou irresponsables.

Le projet de loi imposerait une période d'attente de deux semaines à ceux qui demandent un tel certificat d'acquisition. Leur demande nécessiterait la signature de deux autres citoyens qui témoigneraient du caractère responsable du demandeur. Le projet de loi exigerait aussi le certificat d'acquisition d'armes à feu pour l'achat de munitions. Il limiterait la validité du permis à deux ans au lieu de cinq ans, de sorte qu'au moment de le renouveler, les services de police aient l'occasion de réenquêter sur le demandeur de certificat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été jugée correcte aux termes du Règlement. Elle a trait à la taxe sur les produits et services et porte les signatures de plus de 400 personnes du Canada et d'ailleurs qui expriment l'inquiétude que leur inspire le projet du gouvernement. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de faire retirer ce projet de taxe et de mettre en place un programme de fiscalité équitable.

Je ferai remarquer, monsieur le Président, que cette pétition a été signée par des habitants de ma circonscription, et notamment des localités de Thompson, Easterville, Lynn Lake, Le Pas, Flin Flon, Snow Lake, Churchill, Ilford, Bissett, Cranberry Portage, Poplar River et Manigotagan.

Elle a de plus été signée par d'autres Canadiens venant de Surrey, en Colombie-Britannique, de St. Eleanor's et Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, de Bathurst, Shediac, Campbellton, Moncton et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, de Halifax et Greenwood, en Nouvelle-Écosse, de Toronto et Oshawa, en Ontario, et d'Edmonton, en Alberta.

Des gens de Floride, de Californie, d'Argentine et d'Australie ont en outre signé cette pétition contre la taxe sur les produits et services, ce qui prouve qu'elle est impopulaire dans le monde entier.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je présente une pétition certifiée aux termes de l'article 36 du Règlement dans laquelle 1 160 Canadiens demandent au Parlement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal pour que les personnes et sociétés riches paient réellement un impôt minimum et d'obliger le gouvernement à retirer sa proposition de taxe régressive à la consommation qui fera retomber la charge fiscale sur les Canadiens ordinaires sans réformer vraiment le régime fiscal.

M. Don Boudria (Glengary—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des Canadiens qui s'élèvent contre la proposition de taxe sur les produits et services dont l'abréviation, TPS, devrait plutôt signifier taxe des pleurs et des souffrances.

Ils prient instamment le gouvernement de retirer immédiatement cette proposition ridicule et de la remplacer par une réforme fiscale valable et juste.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Regina et de plusieurs autres localités de la Saskatchewan. Ils déplorent la décision que le gouvernement a prise concernant la recommandation du Comité permanent de la justice et des questions juridiques qui demande de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans toutes les sphères de compétence fédérale.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement et au gouvernement d'apporter sans plus tarder cette modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Benjamin: Madame la Présidente, j'ai deux autres pétitions dans lesquelles, à l'instar de centaines de milliers d'autres Canadiens, les habitants d'un certain nombre de localités ontariennes demandent humblement qu'il plaise au gouvernement de renoncer à son projet de taxe sur les produits et services. Ils demandent au Parlement d'ordonner au gouvernement de ne plus tenter de faire adopter ce projet de loi.

M. David Bjornson (Selkirk): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom du député ministériel de Lisgar—Marquette. Elle porte la signature de 42 personnes qui demandent au Parlement de considérer les leçons de patinage comme des services d'enseignement et, par conséquent, de les soustraire à l'application de la future taxe sur les produits et services.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer une pétition visant à sauver la rivière Rouge. Les pétionnaires demandent au gouvernement du Canada d'unir ses efforts à ceux du gouvernement de l'Ontario en vue de créer la vallée de la Rouge, vallée qui s'étendrait sur 10 000 acres de beau territoire canadien à l'état sauvage. On trouve dans cette région des espèces animales menacées qu'il faut sauver.

J'ai été ravie d'entendre le vice-premier ministre mentionner aujourd'hui, à la période des questions, qu'un parc pourrait être aménagé dans cette vallée et que le gouvernement fédéral affecterait 10 millions de dollars à la préservation de la vallée de la Rouge.

Je suis heureuse de présenter aujourd'hui à la Chambre la liste des pétitionnaires qui appuient cette entreprise d'importance capitale.

VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la ville de Toronto qui exhortent le gouvernement à se joindre à l'Assemblée des premières nations et aux Innus du Labrador qui demandent qu'on mette fin à tous les exercices militaires dans cette région, en particulier les vols d'entraînement à basse altitude, et qu'on cesse de demander à l'OTAN d'établir une base à cet endroit, mais qu'on consacre plutôt cet argent à promouvoir le développement des premières nations du Canada et de tous les Canadiens.

• (1210)

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par une certain nombre d'habitants de London et de Thorold, en Ontario, et de Denfield, en Alberta, qui supplient le gouvernement de cesser de réduire et de supprimer les services de VIA Rail, de moderniser le matériel existant et de construire un train de voyageurs à grande vitesse entre Montréal et Windsor.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente ici une pétition qui a été jugée conforme au Règlement par le greffier des pétitions et qui concerne la terrible taxe que le gouvernement actuel veut imposer aux Canadiens.

Les quelque 140 pétitionnaires de tous les coins de l'Ontario, et notamment de la localité de Hawkesbury, de localités de la tête des Grands Lacs et de la région de Kitchener—Waterloo, condamnent le gouvernement pour avoir proposé une taxe de vente régressive qui va alourdir le fardeau fiscal des Canadiens ordinaires. Si le gouvernement tient vraiment à réduire le déficit, ils lui demandent de procéder plutôt à une réforme véritable et progressiste de la fiscalité dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée conforme aux dispositions de l'article 36 du Règlement. Provenant notamment de Vancouver, de Delta, d'Iroquois Falls, de Maple Ridge et d'Abbotsford, ces pétitionnaires font remarquer que la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement est particulièrement injuste du fait qu'elle touche non pas la capacité de payer des contribuables, mais leur consommation. Ils soulignent en outre que le gouvernement n'a pas réduit comme il se doit les inéquités du régime fiscal. Ils déplorent le fait que seront taxés les livres, les coupes de cheveux, les cercueils, les couches et le mazout.

Je pourrais également mentionner quelques articles qui ne seront pas taxés, mais je ne le ferai pas maintenant.

Ils demandent au Parlement de rejeter la proposition de taxe sur les produits et services et d'appliquer les dispositions de l'actuel régime fiscal équitablement.

Affaires courantes

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

RECOURS AU RÈGLEMENT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Mercredi dernier, le 31 janvier, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a terminé ses observations lors du débat en deuxième lecture du projet de loi C-62, en proposant l'ajournement de la Chambre. Cette motion a été par la suite rejetée après avoir fait l'objet d'un vote par appel nominal.

À la reprise du débat sur le projet de loi, le député d'Edmonton-Est a invoqué le Règlement car il était d'avis que la Chambre avait toujours droit à la période de dix minutes de questions et d'observations relatives au discours du député.

[*Français*]

L'honorable député de Churchill et l'honorable député de Esquimalt—Juan de Fuca ont fait valoir entre autres que le droit de procéder à la période de dix minutes pour poser des questions et faire des observations appartient à la Chambre et non au député qui vient de terminer son discours.

Après avoir entendu ces arguments, la Présidence a reporté sa décision sur le rappel au Règlement, dans le but de consulter les précédents et la pratique antérieure et a donné la parole à l'honorable député de Calgary-Ouest.

La Présidence a également indiqué que la période de dix minutes serait accordée à la Chambre si le rappel au Règlement de l'honorable député d'Edmonton-Est était maintenu.

[*Traduction*]

La présidence est maintenant disposée à rendre une décision. En conformité du paragraphe 74(2) du Règlement, à la suite des discours de 20 minutes des députés à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi, on prévoit, au besoin, une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations. Le Règlement ne donne aucune raison pouvant empêcher la Chambre de profiter de cette période de dix minutes.

Dans la pratique, cependant, si les travaux sont interrompus avant d'en arriver à la période de dix minutes en question ou avant qu'elle ne soit terminée et si le député concerné n'est pas présent à la Chambre lors de la reprise du débat, la présidence donnera alors la parole au prochain député souhaitant intervenir. Il est arrivé également, il est vrai, que des députés proposent des motions de remplacement qui ont été rejetées et qu'on donne ensuite la parole à un autre député sans que personne ne réclame la période de dix minutes réservée aux questions et observations.

Par ailleurs, il est fréquent que la Chambre réclame le droit à une période de dix minutes après la présentation, par des députés d'amendements à la motion de deuxième lecture ou de motions tendant à prolonger la séance, afin de poursuivre le débat, et que la demande en question soit acceptée.

[*Français*]

Cependant, nos recherches nous ont permis de découvrir que, les 14 et 15 mars 1985, durant le débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi, l'honorable député de Vancouver-Kingsway, aujourd'hui député de Port Moody—Coquitlam, a proposé l'ajournement de la Chambre. Le vote qui a suivi a rejeté cette motion. Le lendemain, à la reprise du débat, l'honorable député a réclamé la tenue de la période de 10 minutes pour poser des questions et faire des observations. Le Président Bosley a alors statué que le fait que l'honorable député avait mis fin à son discours en proposant une motion dilatoire n'empêchait pas la Chambre de passer à la période de 10 minutes.

Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui et qui ressemble étrangement au précédent que je viens de citer, la Présidence se doit de tenir compte de la pratique antérieure et de permettre la tenue de la période de 10 minutes dès la reprise du débat en deuxième lecture du projet de loi C-62, si le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt est présent pour donner la réplique.

[*Traduction*]

La présidence voudrait remercier tous les députés d'avoir fait preuve de compréhension et d'avoir donné à la présidence le temps nécessaire pour effectuer certaines recherches ainsi que pour examiner attentivement ce point extrêmement délicat, avant de rendre sa décision.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE MULTICULTURALISME

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Kaplan:

> Que la Chambre condamne l'intolérance et les préjugés présents dans la société canadienne qui attaquent la texture de la nation et exhorte le gouvernement et tous les députés à travailler au renforcement des attitudes de compréhension et de respect chez les Canadiens.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui sur cette motion. Elle est excellente et je félicite le député de York-Centre de l'avoir présentée. La motion dit:

> Que la Chambre condamne l'intolérance et les préjugés présents dans la société canadienne qui attaquent la texture de la nation et exhorte le gouvernement et tous les députés à travailler au renforcement des attitudes de compréhension et de respect chez les Canadiens.

Je désire me borner à certains éléments du sujet, puisqu'il est très vaste. Je voudrais m'attacher tout particulièrement aux problèmes de certains racismes à long terme qui n'ont pas été résolus au Canada. J'aimerais traiter en particulier du préjugé qui existe contre les Noirs et les autochtones.

Ce que je soutiens, c'est que fondamentalement le problème est d'ordre organisationnel plutôt qu'individuel, même s'il peut se présenter des plaintes contre un employeur qui a fait des avances à une employée et que ces plaintes puissent être justifiées. Il y a eu des plaintes au sujet de telle ou telle personne abattue. Dans les deux cas, nous constatons que trop souvent la victime appartient à une des races constituant la minorité visible.

À mon avis, le problème ne vient pas d'une anomalie individuelle. Il provient surtout de la situation d'infériorité socio-économique de ces minorités raciales, en particulier d'infériorité de nos populations autochtones et de nos populations noires. Ces situations ont des racines historiques dont on ne se débarrassera pas à coups de prêchi-prêcha ou de déclarations voulant que le Canada et les Canadiens soient si bons et si justes et si honnêtes.

Il faut tenir compte de ce que nous avons fait dans le passé et voir ce qui demande à être changé. Pour ce qui concerne les populations noires, je voudrais citer une étude de Michael O'Neil qui figure dans notre bibliothèque parlementaire sous le titre *Canada's Treatment of Black Immigrants*. Elle signale entre autres choses qu'au début du siècle, lors de l'ouverture des Prairies, l'immigration des noirs américains s'est accélérée et a soulevé un mouvement d'hostilité chez les colons blancs.

• (1220)

En fait, en 1911, le gouvernement de sir Wilfrid Laurier avait rédigé un décret qui interdisait effectivement l'immigration des noirs, mais ne l'a jamais proclamé. Au lieu, et je cite:

> Jusqu'à l'adoption officielle du plan d'action, des agents se rendaient dans le sud des États-Unis pour décourager les immigrants noirs. À la frontière, les agents examinaient de près le dossier médical, la situation financière et les références des noirs et étaient récompensés s'ils refusaient l'entrée à certains immigrants noirs. On incitait les sociétés ferroviaires américaines à interdire aux noirs d'entrer au Canada. Après les élections de 1911, le gouvernement conservateur a poursuivi ces démarches qui ont finalement mis un terme en 1912 à l'immigration des noirs au Canada.

Les gens qui connaissent les plaintes logées auprès de notre service d'immigration savent que ces pratiques n'ont pas cessé en 1912 simplement parce l'immigration des Noirs avait été freinée pour un certain temps.

Je vous renvoie à une autre étude sur la légalité des marriages entre esclaves parce que les problèmes d'immigration sont souvent liés aux liens de parenté et à l'identification de ces liens. Comme bien d'autres citoyens, j'ai personnellement entendu des agents d'immigration déclarer qu'ils croyaient que les membres de certains groupes ethniques ont, en ce qui concerne le marriage, des critères moraux inférieurs à ceux des Canadiens en général.

Par conséquent, je signalerai qu'aux États-Unis et, bien sûr, dans l'Empire britannique, les blancs ont eu droit de posséder des esclaves noirs des deux sexes et ce, jusqu'en 1834. En fait, il était illégal pour les esclaves noirs de se marier, du seul fait qu'ils étaient des esclaves. Dans tous les États du Sud, avant la guerre de Sécession, les membres d'une famille d'esclaves n'avaient pas le droit de demeurer ensemble si leur propriétaire choisissait de les vendre séparement. Ils n'avaient aucun droit civil et, par conséquent, aucun droit en tant que famille. Les époux n'avaient aucun droit en tant que tels.

Cela a pour effet de fausser la perception que les blancs ont des noirs qui viennent notamment des Antilles. Malheureusement, cela a parfois influé sur les décisions prises au sujet de l'immigration d'un membre d'une famille, comme un conjoint ou un enfant.

La plupart des Canadiens de race blanche oublient facilement ces choses. Cependant, ce n'est pas le cas des noirs. D'ailleurs, cela ne s'applique pas simplement aux noirs. On a déjà parlé des épinglettes racistes. Un ministre s'y est opposé vivement. Cependant, il n'a pas précisé—et étant donné qu'il n'est pas revenu parmi nous afin de répondre à des questions, je n'ai pu le lui demander—s'il avait discuté de cette question avec son collègue, le ministre du Revenu. Voici un extrait tiré du numéro du 22 janvier du *Financial Post*:

> Les Douanes canadiennes ont jugé qu'une épinglette controversée importée de Taïwan ne constituait pas de la propagande haineuse et qu'on permettra donc son entrée au Canada.

Le gouvernement encourage le racisme dans la mesure où il permet à Taïwan, dont nous ne reconnaissons pas le gouvernement, d'envoyer des épinglettes racistes au Canada.

Voici des extraits d'une lettre que M. George Elliott Clarke, d'Ottawa, a fait parvenir au ministre:

> Monsieur le Ministre,
>
> Ma famille vit depuis sept générations en Nouvelle-Écosse où mes ancêtres se sont établis après avoir fui l'esclavage et le sectarisme du sud des États-Unis après la guerre. En tant que noir, je suis vraiment outré de voir que vos fonctionnaires ont apparemment décidé de permettre l'importation d'une épinglette raciste en provenance de Taïwan qui montre un Sikh, un Oriental et un Africain, tous vêtus de leur costume traditionnel, entourant un homme de souche européenne vêtu d'un beau complet; on peut y lire le slogan suivant: «Who is the minority in Canada? (Qui est la minorité au Canada?)». Cette épinglette, même si elle a été acceptée par nos fonctionnaires, est et offensante et insultante et va tout à fait à l'encontre du rêve d'un Canada multiracial, multiculturel et cosmopolite.

Je voudrais également vous faire part d'un passage tiré d'une autre lettre adressée au même ministre, voici:

> Cher Monsieur,
>
> En tant que Canadienne de race noire, je suis sidérée de voir qu'à titre de ministre vous puissiez accepter l'importation de ces épinglettes racistes qui sont fabriquées à l'heure actuelle à Taïwan et vendues en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan. Ni vous ni vos collègues ne devriez être surpris si elles viennent à envahir toutes les provinces du pays.

Elle ajoute:

> Le fait saillant du rapport sur l'affaire Donald Marshall résidait dans le fait que la commission a jugé que le racisme dans le système judiciaire avait joué un rôle majeur dans la condamnation de ce jeune Indien Micmac.

Cette lettre venait de Madame Anne John-Baptiste d'Ottawa.

Lorsque des immigrants arrivent de pays non-blancs, que, pour la plupart, les pays blancs oppriment encore sur le plan économique, nous avons des préjugés contre eux et l'oppression se poursuit, alors que le gouvernement décide, par exemple, de sabrer dans les subventions à l'étranger. Je cite un article de *La Presse* du 1er février où l'on parle de Stephen Lewis:

> Selon Lewis, le Canada pourrait assurer le lien entre les pays en développement et le monde développé. Il disait que, parmi les pays développés, seuls le Canada et les États-Unis avaient réduit leur aide étrangère.

Ce genre de préjudice se retrouve dans l'étude de la Urban Alliance Agains Racism qui montre statistiquement que, à Toronto, une personne de race blanche a trois fois plus de chances de trouver un emploi qu'une personne de race noire. Ce genre de préjudice ne se retrouve pas seulement dans l'esprit de certains employeurs ou autres particuliers, il se retrouve dans les structures et l'organisation de nos relations intérieures et internationales. Au Canada, nous avons le cas cité dans le *Globe and Mail* du 11 janvier sous le titre: «Fonctionnaire ojibway cible d'insultes à caractère racial, déclare un enquêteur fédéral». L'article dit:

> Mary Pitawanakwat, agent de développement social. . .

Mme Pitawanakwat est agent de développement social pour la direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État.

> . . .Mme Pitawanakwat s'est plainte à la Commission des droits de la personne de harcèlement racial et sexuel. Après avoir été congédiée, elle a obtenu une ordonnance de la Cour d'appel fédérale exigeant de la Commission des droits de la personne qu'elle enquête sur son cas.

L'article dit encore:

> Un employé a entendu un cadre qualifier cette femme ojibway de «damnée indienne», a dit l'enquêteur.
>
> Un autre fonctionnaire disait en plaisantant qu'on se faisait «scalper» par les autochtones, et d'autres faisaient des remarques désobligeantes au sujet de la paresse des autochtones.
>
> On a des preuves que Mme Pitanakwat a été victime de harcèlement sexuel et soumise à une surveillance spéciale du bureau de Regina, a déclaré l'enquêteur. Dans le cadre de ses fonctions on lui a demandé de faire enquête sur des allégations de délits liés aux drogues dans un groupe autochtone, ce qui est une demande «inédite et anormale».

Il semblerait que nous ayons quelques fruits véreux parmi les cadres de cette direction du Secrétariat d'État dont le ministre était si fier ce matin. Au demeurant, cette sorte d'attitude n'a rien de surprenant puisque le Canada continue, après 300 ans de colonisation blanche dans cette région, à opprimer et à traiter injustement, et

bien souvent systématiquement, le peuple autochtone du Canada.

Nous en avons l'exemple à Nitassinan où les Innus, établis dans cette région depuis 9 000 ans, sont littéralement assaillis par les exercices de vol à basses altitudes sous prétexte que ces exercices sont nécessaires pour nous protéger de l'Union soviétique. Tout le monde convient que cette nécessité n'existe plus maintenant. Mais c'est bon pour les affaires évidemment. Le gouvernement a expliqué qu'une base de l'OTAN au Labrador rapporterait des milliards de dollars. Il poursuivra donc ce programme d'exercices. Le gouvernement méprise les Innus qui refusent de se laisser dépouiller de leurs terres ancestrales.

À plus petite échelle, on fait subir le même sort aux Lubicons de l'Alberta où le gouvernement a entrepris, tout à fait illégalement, de scinder cette bande pour pouvoir l'affaiblir et faire ainsi en sorte qu'elle ne réclame plus avec autant d'insistence les terres qu'on lui avait promises il y a bien des années. Pour sa part, le gouvernement provincial de l'Ontario bafoue les droits des autochtones de Temagami.

• (1230)

Il existe au Canada des modèles d'oppression économique et d'abus social des peuples autochtones qui se sont ancrés dans nos habitudes et, jusqu'à un certain point, dans notre système juridique avec le résultat, notamment, qu'il y a dans nos prisons, une proportion d'autochtones beaucoup plus élevée que leur pourcentage réel de la population.

Il est bien de prêcher contre le racisme et de demander à la Commission des droits de la personne d'enquêter sur des cas particuliers ou sur les pratiques de certains employeurs, mais cela ne suffit pas.

Je cite comme exemple de démarche positive le rapport intitulé «Breaking Barriers: Report of a Task Force on Access for Black and Native People», préparé pour le compte de l'université Dalhousie par le groupe que présidait M. A. Wayne MacKay.

Les auteurs démontrent dans leur rapport que les noirs et les Micmacs n'ont pas un accès plein et entier à l'université et ils font certaines recommandations pour remédier à la situation. En gros, ils recommandent que l'université adopte une démarche comportant quatre éléments: a) encourager et aider les noirs et les Micmacs à terminer les programmes de premier cycle; b) restructurer et enrichir le programme de transition d'un an; c) favoriser la participation des noirs et des Micmacs aux programmes de formation professionnelle, et d) élaborer une politique universitaire sur l'équité dans l'éducation, les relations interraciales et l'action positive en éducation qui compléterait le programme d'équité dans l'emploi de l'université et reposerait sur une politique d'action positive.

Le rapport ne contient pas que des généralités. Il dit que les programmes devraient être coordonnés par le bureau du registraire—c'est à lui que les auteurs confient la responsabilité—dans le cadre de l'ensemble des activités de recrutement de l'université. Les programmes devraient comporter la participation des étudiants et des anciens aux activités de recrutement, des soirées de parents dans les collectivités de noirs et de Micmacs—où l'on expliquerait la nature du programme—des invitations à des réunions sur le campus, par exemple, les journées d'accueil et l'action de bourses d'étude permettant de suivre un grand nombre de programmes d'orientation universitaires et d'été.

Le rapport va plus loin. On recommande que l'université crée un certain nombre de bourses renouvelables pour les noirs et les Micmacs, que ceux qui ne peuvent poursuivre leurs études puissent compléter leurs programmes grâce à des prêts, que le bureau des bourses s'assure que les étudiants noirs et micmacs éprouvant des difficultés financières aient accès à ces bourses. On recommande également que le vice-président des services aux étudiants cherche à obtenir des emplois d'été et à temps partiel pour les étudiants noirs et micmacs, à nommer un conseiller d'orientation noir à l'intention des étudiants noirs de l'université, à établir un centre de ressources pour les étudiants canadiens noirs de l'université comprenant un espace suffisant pour tenir des réunions et étudier, ainsi que pour loger le conseiller d'orientation. On recommande que le vice-président des finances et de l'administration fournisse sans frais des installations et des services universitaires appropriés au bureau du conseiller d'orientation autochtone, en reconnaissance de la valeur de la contribution de celui-ci à l'université.

L'adoption de ces recommandations aura pour effet de diminuer ces conditions institutionnelles qui règnent traditionnellement en Nouvelle-Écosse et dans notre pays et qui favorisent le racisme. Voilà le genre de mesures qu'il faut envisager. C'est beaucoup trop pour un gouver-

nement, même le gouvernement fédéral. Mais il faut agir, à quelque échelon de gouvernement que nous nous trouvions, et trouver des façons de fournir les moyens matériels grâce auxquels les noirs ou les autochtones canadiens, comme les Micmacs, et les autres minorités visibles qui ont immigré dans notre pays, pourront se prévaloir de l'enseignement et des autres avantages offerts au Canada. La pauvreté qui frappe beaucoup de communautés noires au Canada et la plupart des communautés autochtones de notre pays peut et doit être éliminée grâce au traitement juste et honnête des ressources naturelles dans les régions où vivent ces communautés.

Mme Browes: Madame la Présidente, je veux féliciter le député de son discours et de son dévouement. Je sais le travail qu'il fait dans la région de Toronto au nom de son parti pour supprimer la discrimination au Canada. Il a soulevé un certain nombre de points concernant la recherche.

Hier, le secrétaire d'État et ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a déposé à la Chambre des communes un projet de loi portant création d'une fondation des relations raciales. Je voudrais demander au député si, étant donné son attachement à la cause de l'élimination de la discrimination, il pourrait nous garantir dès maintenant, au nom de son parti, que la mesure législative visant à constituer cette fondation sera adoptée très rapidement afin que nous puissions faire le travail qu'il a proposé et la recherche qui doit être faite.

M. Heap: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. Comme je n'ai pas eu l'occasion encore de lire le projet de loi, je ne peux pas faire de commentaire sur sa valeur. La mesure législative portant création du ministère du Multiculturalisme m'a déçu parce qu'elle manquait de mordant. Elle ne fait presque aucune distinction entre le racisme et les conflits ethniques, ne définit pas les fonctions du ministère ni du ministre et ne donne donc pas aux Canadiens les moyens nécessaires pour défendre leurs droits en vertu de cette loi. Les responsabilités du ministère et du ministre y sont si vaguement énoncées que, si le ministre ou le ministère choisissent de faire quelque chose, cela ne pose pas de problème; cependant, la personne appartenant à une minorité ne peut trouver dans la loi ni un droit ni une obligation de servir qui puisse l'aider.

J'examinerai certainement avec grand intérêt les détails du projet de loi déposé hier. Je vois que la députée veut en dire plus long sur le sujet, et je vais l'écouter attentivement.

Mme Browes: Madame la présidente, je serais très heureuse d'envoyer au député un exemplaire et les grandes lignes du projet de loi. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans le détail de ce projet de loi parce que nous débattons une autre motion, mais le principal but visé est d'effectuer des activités de recherche, de faciliter la consultation, de publier et de diffuser l'information pertinente à propos de ce projet de loi. À mon avis, cela va être une excellente fondation qui pourra obtenir des renseignements, qui fournira des informations, puis permettra aux organismes bénévoles, aux commissaires de police et autres d'obtenir le genre de renseignements nécessaires pour rassembler des données nationales à jour. Elle s'occupera des méthodes de développement et de formation dans les documents et des mesures et des marches à suivre efficaces pour supprimer le racisme et la discrimination.

Je serai très heureuse de l'envoyer au député et il me tarde d'en discuter avec lui à la Chambre très prochainement.

M. Heap: Madame la présidente, je pense que la recherche peut être très utile. J'aimerais connaître les détails et la portée de ce projet. On a fait de la recherche de temps à autre. Par exemple, il y a dans notre bibliothèque le manuscrit d'un livre intitulé *Racial Discrimination in Canada, The Black Experience*. Il est bizarre que ce livre n'ait jamais été publié au sens où on l'entend habituellement. Il en existe peut-être plusieurs centaines d'exemplaires sous forme manuscrite, on ne peut pas le trouver dans nos bliothèques publiques et il n'a jamais été imprimé de la manière habituelle sous un format courant. S'il est limité à environ 400 exemplaires, il n'a alors pas été d'une grande utilité pour la population canadienne blanche ou noire.

• (1240)

J'espère que l'institution proposée par le ministre sera ouverte et que la recherche qui y sera effectuée, en particulier celle qui devrait être faite par les noirs, par les autochtones et par d'autres minorités visibles, sera recensée, annoncée et facilement accessible par l'intermédiaire des bibliothèques publiques et d'autres réseaux d'information, au lieu d'être négligée comme l'a été cette étude d'assez bonne qualité.

M. Fisher: Madame la présidente, je voudrais féliciter le député de Spadina pour son excellent discours. Il a signalé qu'il y avait au pays beaucoup de signes encourageants mais qu'il y avait matière à amélioration. Je sais qu'il a beaucoup travaillé dans le domaine de l'immigration et je crois que, dans le contexte de la motion à

l'étude aujourd'hui, ce secteur constitue certainement un des aspects de la question.

Je me demande si le député, à la lumière de son expérience dans ce domaine, pourrait nous dire ce que le gouvernement et le pays devraient faire, à son avis, dans le secteur de l'immigration pour régler certains de nos problèmes en ce qui concerne les tensions et l'inégalité raciales.

M. Heap: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Étant donné que je n'ai pas beaucoup de temps, je voudrais mentionner brièvement une ou deux choses. À l'heure actuelle, c'est le ministère de l'Immigration qui détermine si un revendicateur du statut de réfugié au Canada est admissible en vertu du règlement. Selon une des règles un étranger marié à un Canadien a le droit d'être parrainé par son conjoint. Bien sûr, il faut d'abord savoir s'il s'agit d'un vrai mariage ou d'un mariage de convenance contracté à des fins d'immigration seulement.

J'ai été peiné de découvrir que, dans de nombreux cas et pour une raison ou pour une autre, les agents d'immigration abusent de cette règle pour retarder indéfiniment l'entrée du conjoint étranger au Canada. J'ai entendu dire que cela était arrivé à des conjoints originaires de pays d'Asie et des Antilles, mais jamais à ceux qui viennent de la Grande–Bretagne, de la France ou de l'Europe de l'Ouest. Cela se produit en Amérique du Sud mais pas dans les pays blancs.

Cela me porte à croire que, dans les cas en question, malgré les différences culturelles en ce qui concerne les coutumes matrimoniales et l'idée qu'on se fait de la stabilité du mariage, les préjugés raciaux l'ont emporté sur les obligations de nos représentants. C'est quelque chose que le ministère devrait examiner.

L'autre chose dont je veux parler est la plus grande injustice que le Canada ait commise à l'endroit des peuples non blancs en rejetant les revendications territoriales des peuples autochtones du Canada. Je ne vois pas comment nous pouvons soutenir honnêtement le regard des gens des autres races non blanches quand nous refusons la plus élémentaire justice à nos propres peuples autochtones canadiens. Ce macaron traduit une crainte coupable que notre sentiment de supériorité ne soit fondé sur le fait que nous avions des carabines et eux non, ou que nous en avions plus qu'eux et donc que nous étions meilleurs qu'eux. Nous craignons qu'un jour les rôles ne soient renversés, et cette crainte à l'endroit des gens dont la couleur de la peau est différente reflète le souvenir coupable que nous gardons de la conquête militaire à laquelle nous les avons soumis. Il faut reconnaître ce fait avant de pouvoir établir une politique bien claire aussi bien à l'endroit de nos propres peuples autochtones qu'à l'endroit des immigrants non blancs.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer au débat d'aujourd'hui et je partagerai le temps qui m'est attribué avec un de mes collègues.

Nous savons tous qu'un gouffre sépare les aspirations et la réalité et que les préjugés et la discrimination ne font que le creuser davantage. Le racisme brise la vie des gens et détruit les nations.

Le racisme est un sujet tabou. Mais c'est une réalité qui existe ici même, au Canada, une réalité que nous avons reconnue de mauvaise grâce et à laquelle nous devons faire face.

Quelles sont les conséquences du racisme? L'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les a résumées dans sa déclaration de 1967: «Le racisme paralyse le développement de ceux qui en sont victimes, pervertit ceux qui le pratiquent, divise les gens au sein de mêmes nations, aggrave les conflits internationaux et menace la paix mondiale.» Quelles sont les conséquences du racisme dans une société comme la nôtre? Il amène des jeunes à se tourner vers l'illusion qu'apportent les drogues et le crime, car ils ne peuvent entrevoir ou trouver d'autres perspectives d'avenir. Le tribut du racisme, c'est aussi l'alcoolisme, la perte de productivité, la violence familiale, la banalisation des relations et la sous–estimation de la vie humaine, tant de celle des autres que de la sienne. C'est le résultat d'un sentiment exacerbé d'aliénation.

Nous en payons le prix avec une hausse des services sociaux ainsi que des soins de santé physique et mentale. Nous devons consacrer des ressources à l'application de la loi et à l'incarcération de détenus au lieu de les investir dans des universités, des bibliothèques et des programmes d'alphabétisation. Mais, par–dessus tout, le racisme fait que les gens ne savent plus se parler ou ne savent même plus comment travailler avec les autres pour régler les problèmes qu'ils ont en commun. Il détruit la confiance et le respect mutuel qui, en dernière analyse, nous lient et nous unissent comme société.

Il faut nous incliner devant les faits et les conclusions des chercheurs. Ils nous apprennent que de nombreux Canadiens croient à la théorie de la supériorité raciale, qu'un Canadien sur sept commet ouvertement des actes de discrimination. L'inégalité et la discrimination existent réellement. Les préjugés, la discrimination et l'exclusion virtuelle des minorités visibles et des autochtones sont la norme dans une grande partie de la vie canadienne depuis aussi loin que l'on se souvienne.

Comment pouvons-nous tolérer qu'on refuse de louer à des noirs trois fois plus souvent? Ou qu'il soit offert à un requérant noir trois fois moins d'emplois qu'à un blanc? Ou qu'un Micmac passe des années en prison pour un crime qu'il n'a pas commis? Ou que se vendent facilement les produits pour lesquels la publicité campe les minorités dans des stéréotypes humiliants? Est-ce que cela se justifie? Bien sûr que non, et nous le savons tous. Pour éliminer le racisme au Canada, il faut comprendre pourquoi il s'exerce et comment. Il faut comprendre aussi comment il se perpétue de génération en génération. Nous devons gratter sous la couche de peinture de surface, comme le disait l'auteur britannique Paul Gilroy. Nous devons comprendre l'effrayante perversion ultime qui rend la victime responsable de son sort.

• (1250)

Les stéréotypes qui apparaissent dans la radiodiffusion et la publicité, les blagues racontées dans les vestiaires rendent tous possibles l'acte même de discrimination et le justifient même après coup.

Le mythe, c'est l'idée que le racisme fait en quelque sorte partie intégrante de la condition humaine, qu'il faut l'accepter, qu'on l'aime ou non, parce qu'on n'y peut rien. Le racisme ne fait pas partie de l'esprit humain. Nous y pouvons quelque chose. Nous ne sommes pas obligés de le tolérer dans notre société ni dans quelque autre que ce soit. À titre de Canadiens, nous ne pouvons laisser le racisme corrompre nos principes. Nous devons défendre les idées d'égalité et de justice sociale, qui sont au coeur même de la canadianité. Pour guérir ce cancer, il nous faut des chefs déterminés, lucides et fermes.

Lors de cette proclamation de la Deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimintion raciale, le premier ministre s'est fait le porte-parole du gouvernement quand il nous a demandé à tous de travailler ensemble pour l'avènement d'une société libre de racisme et de discrimination raciale et où tous les Canadiens pourront participer pleinement et également à la vie du pays.

Nous avons créé des structures et des mécanismes afin de relever ce défi. Ainsi, nous avons adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Par la suite, en juillet 1988, les deux Chambres ont approuvé à l'unanimité la Loi sur le multiculturalisme canadien. Cette loi jette les bases de nouvelles orientations pour les programmes multiculturels et notamment un grand programme pour favoriser la compréhension et les relations interraciales et interculturelles. Grâce à ces programmes, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté peut s'associer de façon durable avec tous les secteurs de la société, dont le milieu des affaires, les syndicats, les groupes de professionnels, les municipalités et les groupes de bénévoles, afin de prendre des mesures pour éliminer le racisme et la discrimination raciale au Canada. Ces associations visent plusieurs objectifs, comme sensibiliser le public par l'éducation, modificer les pratiques et les politiques de nos institutions, favoriser la diffusion de renseignements sur le racisme et la discrimination raciale et apprendre à les combattre à l'aide de la fondation que nous voulons établir, inciter les organismes fédéraux à donner l'exemple et travailler de concert avec les autres paliers de gouvernement.

Hier, le secrétaire d'État et ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté a déposé un projet de loi établissant une fondation des relations raciales. Il me tarde de voir ce projet devenir loi pour que cette Fondation puisse entreprendre son oeuvre. Le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, qui sera créé en vertu du projet de loi C-18, sera une autre manifestation de la volonté du gouvernement de lutter contre l'intolérance et les préjugés ainsi qu'une corde de plus à son arc pour mener cette lutte.

On célèbre, le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Cette année encore, cette journée sera le point de mire d'une vaste campagne d'éducation publique. Les préparatifs ont débuté un peu partout au pays. Des Canadiens de tous les coins du pays auront la chance de participer directement aux activités, et j'encourage tout le monde à le faire. Voilà l'occasion rêvée pour chacun d'entre nous de prouver son adhésion au principe de l'égalité, son engagement envers ses concitoyens canadiens ainsi que son désir de contribuer au renforcement du tissu social du Canada au cours des jours et des années qui viennent. Pour que nous

puissions envisager l'avenir avec fierté et confiance, il est indispensable que nous défendions, chacun à notre façon, les valeurs qui sont communes à tous les Canadiens.

M. Skelly (Comon–Alberni): Madame la Présidente, j'aurais une toute petite question à poser au dernier orateur.

En fait, parmi les problèmes que nous avons connus au Canada figure le racisme institutionnalisé, cette forme de racisme qui semble être sanctionnée par le gouvernement.

Ce qui me préoccupe depuis un certain temps, c'est le nombre de lettres et de pétitions que m'adressent non seulement mes électeurs, mais aussi des électeurs de partout au Canada au sujet de la possibilité que des personnes de confession sikh s'engagent dans la Gendarmerie royale du Canada même si leur religion les oblige à porter le turban et d'autres symboles de leur foi. À toutes fins utiles, on interdit aux Sikhs de travailler au sein du service nationale de police.

Je me demande quels efforts le Secrétariat d'État a faits en vue de favoriser l'accès des Sikhs pratiquants à des postes dans la GRC en faisant modifier le règlement sur l'uniforme pour que le port du turban soit autorisé dans leur cas. Pareil changement s'impose; non seulement les officiers supérieurs de la GRC l'ont recommandé, mais il faut absolument assurer des services policiers adéquats dans la communauté sikh au Canada. Je me demande ce qui s'est fait à ce propos. Je sais que le processus décisionnel est long au ministère du Solliciteur général, mais qu'est–ce qui a été fait au juste?

Mme Browes: Madame la Présidente, je pense que les députés sont reconnaissants au Président de leur avoir fourni l'occasion, hier, de rencontrer des représentants de la collectivité sikh. Nous avons passé environ une heure avec eux. Cela a permis à tous d'apprendre beaucoup et je sais que le député qui vient de prendre la parole était également présent à cette réunion.

Les représentants de la collectivité sikh ont rencontré hier le solliciteur général. Ils se sont dits très satisfaits de cette rencontre et j'ai cru comprendre que le solliciteur général leur a déclaré qu'il prendrait prochainement une décision concernant la recommandation du commissaire de la GRC au sujet du port du turban. Je pense que le solliciteur général a reconnu qu'il a pris un certain temps avant de se prononcer, mais c'est qu'il a consulté un certain nombre de groupes dans tout le Canada.

En ce qui concerne les broches et les macarons auxquels les autres orateurs ont fait allusion, je désire attirer l'attention des députés sur un macaron que j'ai vu récemment. J'espère en obtenir un. On voit tout autour des représentants des minorités visibles qui se tiennent par la main. Près du bord, on peut lire: *Canadians working together*. Je pense que c'est le message que nous, députés, désirons transmettre à la population du Canada, soit que les membres de toutes les minorités visibles, tous ceux qui composent ce grand et merveilleux pays se donnent la main et travaillent ensemble.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de bienveillance et de fierté que je suis aujourd'hui le débat de cette motion.

La députée qui vient de prendre la parole a parlé de nouvelles initiatives que prend le gouvernement pour essayer de susciter chez tous les Canadiens une plus grande conscience des groupes minoritaires et une meilleure compréhension de la diversité de la population canadienne.

Ce problème est déjà visé par certaines lois, dont la Loi sur l'équité en matière d'emploi. La députée ne convient–elle pas qu'il vaudrait mieux examiner les structures existantes, telle la Loi sur l'équité en matière d'emploi, plutôt que d'en adopter d'autres? Il s'agit là d'une loi très progressiste, mais elle ne prévoit aucun mécanisme d'observation: elle manque de mordant. Elle prévoit une série presque exhaustive de solutions que nous souhaitons tous voir appliquer, mais elle est très faible sur le chapitre de l'observation. J'aimerais savoir ce qu'en pense la députée et s'il y a, à son avis, des mesures non partisanes que les parlementaires des deux camps pourraient prendre pour s'assurer que la loi en vigueur soit aussi efficace que possible.

• (1300)

Mme Browes: Je suis très contente que le député pose la question, car il s'agit d'une loi très progressiste. J'ai eu la chance de siéger au comité législatif qui l'a examinée.

Ce qui importait pour le comité, c'était que la loi donne des résultats. Les députés de tous les partis étaient d'accord là–dessus. Nous voulions fournir aux entreprises qui obtiennent des contrats du gouvernement fédéral l'occasion d'assurer, en leur sein même, la promotion sociale des minorités visibles et des personnes handicapées. Nous voulions que des rapports nous soient présentés au bout d'un, deux et trois ans.

Nous avons reçu le deuxième rapport. Le premier constituait le rapport de référence dont découlera tout le reste. Il importe donc que nous examinions les rapports

ultérieurs pour voir si la loi sur l'équité en matière d'emploi donne vraiment des résultats.

M. David Bjornson (Selkirk): Madame la Présidente, le sujet en discussion évoque les attitudes et les exemples de préjugés, de discrimination et d'intolérance dans notre société.

Représentant les diverses circonscriptions du Canada, nous avons tous ici entendu de temps à autre les cris des individus et des groupes défavorisés. Au fil des ans, de nombreuses études d'envergure effectuées par les comités de la Chambre et du Sénat ont recensé les phénomènes d'intolérance.

Obstacles le rapport du Comité spécial concernant les invalides et les handicapés, nous fait voir les difficultés des invalides. *L'égalité ça presse*, rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne, traite du problème du racisme, et *Égalité pour Tous*, rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité, a examiné les questions d'égalité dans la législation fédérale.

Il y a eu également de nombreuses études claires et objectives dans les provinces. Il y a eu le rapport McAlpine sur les activités du Ku Klux Klan en Colombie-Britannique, par exemple, et plus récemment en Nouvelle-Écosse le rapport sur l'enquête Marshall. Nous ne pouvons pas rester aveugles au fait que les préjugés et l'intolérance restent pour beaucoup de Canadiens une réalité de tous les jours.

Heureusement, je pense que les actes patents et conscients de discrimination, nés de l'ignorance et de la peur, de la haine et de l'intolérance sont maintenant décriés socialement. Cette forme directe de discrimination et de préjugés est généralement considérée comme l'oeuvre d'éléments marginaux dans nos collectivités. Les affaires de racisme et de propagande haineuse dont a récemment été saisie la Cour suprême ont en général provoqué une certaine surprise, pour ne pas dire un certain choc à la pensée que pareilles manifestations de violence dans la propagande antisémite et autre se constatent encore dans les années 90.

Le fait que l'affaire Keegstra ait eu à être entendue par les tribunaux confirme bien que le poison circule toujours, qu'il peut contaminer la société égalitaire et multiculturelle décrite par notre Charte, et qu'il peut même induire des attitudes susceptibles de mener à des conflits entre communautés et à des actes de violence.

Nous disposons de certains outils pour réagir contre les extrémistes lorsque leur intolérance devient intolérable. Nous avons certains instruments comme le Code criminel et la Loi sur les droits de la personne. La loi existe pour dissuader et empêcher les cas extrêmes de préjugés. Lorsque le tribunal aura rendu sa décision dans l'affaire Keegstra, nous devrons peut-être nous pencher sur l'efficacité de nos lois.

Ce qui, à mon avis, est extrêmement préoccupant, c'est toute la discrimination indirecte qui apparaît implicitement dans les résultats des rapports préparés en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et les chiffres sur le nombre de plaintes contenus dans les rapports annuels de la Commission canadienne des droits de la personne. Il y a trop d'employeurs qui semblent partager notre indignation devant ceux qui sèment la haine entre les races, mais qui ne s'obstinent pas moins à refuser d'accepter au sein de leur personnel des membres des minorités visibles. Les femmes, les autochtones et les handicapés connaissent bien ces sourires polis qui bien souvent accompagnent une observance stricte de notre Code des droits de la personne, mais qui ne les prive pas moins de leur juste part des fruits de notre progrès économique et social.

Les moyens de modérer ce genre de discrimination sont très subtils mais prendront une importants vitale dans l'évolution de notre société au cours des prochaines années. L'intolérance prend racine dans l'ignorance et la peur de l'inconnu. Le seul moyen à long terme de lutter contre l'intolérance, c'est d'amener les gens à se familiariser avec leur entourage, à acquérir le sentiment d'appartenance à une collectivité qui découle naturellement de la compréhension de l'autre.

La compréhension dépend de la connaissance. Nous devons jeter à bas les barrières de l'ignorance au moyen de l'enseignement, et les choses que je constate me rendent optimiste. Par exemple, les cours de relations communautaires pour nos forces de police dans tout le pays; la poursuite des efforts pour éduquer les juges et les avocats afin de les familiariser avec les différences culturelles, raciales et autres; un programme uniforme d'enseignement des droits de la personne destiné aux écoles primaires, mis au point par la Fondation des droits de la personne avec l'aide fédérale, est maintenant appliqué dans différentes provinces; l'aide à l'enseignement et à l'avancement visant à favoriser l'équité en matière d'emploi et de salaire, fournie par les ministères du Travail et de l'Emploi et de l'Immigration; les programmes de financement modeste des ministères de la Justice et du Secrétariat d'État destinés à stimuler un peu de recherche et les efforts de promotion, et les activités de publicité par notre Commission des droits de la personne pour faire parvenir le message d'égalité et de justice jusqu'à la base.

Il faut reconnaître que nous avons un long chemin à parcourir pour lutter efficacement contre l'influence de la discrimination et de l'intolérance apparemment inoffensive mais socialement insidieuse. On tire le maximum de nos modestes ressources et les perspectives d'expansion sont limitées. Nous faisons beaucoup avec ce que nous avons, mais nous avons encore besoin de bien da-

vantage pour réaliser l'impact nécessaire. Le droit à l'égalité reconnu par la loi et la protection des lois contre la discrimination sont nécessaires pour les cas difficiles qui ne peuvent pas être réglés.

Il en tient à nous de donner l'exemple, d'appuyer nos associations communautaires, d'encourager les efforts éducatifs qui rendront tolérante, et non pas simplement tolérable, la société de demain.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, la motion d'opposition dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur une question que tous les députés et, je l'espère, tous les Canadiens prennent au sérieux.

Le racisme est une plaie sociale. C'est facile pour moi d'énoncer ce principe, moi qui suis blanc et anglo-saxon dans un pays qui est en majorité blanc et anglo-saxon. Mais si on prête l'oreille aux plaintes de ceux qui ont été victimes de racisme, on sait qu'il n'existe probablement aucune question sur laquelle nous, en tant que parlementaires, pourrions influer davantage pour améliorer la situation de dizaines et de centaines de milliers de Canadiens qui appartiennent à des groupes minoritaires.

Ces dernière années, à mesure que notre société a évolué et est devenue bien plus raffinée, du moins c'est ce que l'on pense, une tendance inquiétante s'est fait jour. Il s'agit d'une intolérance croissante envers ceux parmi nous qui sont différents. Nous en entendons parler dans le domaine linguistique, dans des rapports comme celui sur l'affaire Marshall en Nouvelle-Écosse, ma province d'origine. Nous en voyons la trace chez certains éléments de notre société à propos par exemple du port du turban par les Canadiens d'origine sikh lorsqu'ils sont membres de la GRC. Elle est partout. Parfois, parce qu'elle ne fait pas surface, nous négligeons de la prendre au sérieux, et notre inaction nous rend complice de ce crime social qu'est l'intolérance.

C'est en Nouvelle-Écosse, dans ma circonscription, que se trouve la plus vaste collectivité noire au Canada, à North Preston, à East Preston et dans la région de Cherry Brook. Leurs ancêtres sont venus au Canada il y a plus de 300 ans, bien avant les miens. Pourtant, j'ai eu de la chance, car ma famille, mes enfants, moi et mes parents avons tiré avantage de la richesse du Canada. Je voudrais pouvoir dire la même chose de ces familles qui sont ici depuis beaucoup plus longtemps que la mienne et qui vivent dans certaines de ces collectivités minoritaires de ma province d'origine, dans ma propre circonscription.

• (1310)

Depuis des centaines d'années, les autochtones du Canada sont victimes de racisme. Ils souffrent, parfois parce que les gens ne connaissent pas tout ce que ce peuple apporte et veut apporter à la société canadienne, parfois qu'ils s'en fichent complètement. Il arrive souvent que nous leur refusions le droit de participer.

Hier soir, en me préparant au débat d'aujourd'hui, je songeais au racisme. Malheureusement, nous puisons trop souvent nos idées sur le racisme dans des émissions de télévision américaines. Nous regardons ce qui se passe aux États-Unis. Et malheureusement, à peu près tout ce que je savais quand j'ai été élu député de la circonscription de Dartmouth était teinté de l'expérience que vivent les États-Unis avec leurs minorités.

De nombreux Canadiens ne savent pas que le racisme était pratique courante au Canada au cours des années 1940, 1950 et 1960. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, dans les années 1940, des accusations ont été portées contre une dame, Viola Desmond, parce qu'elle ne s'était pas assise dans la section réservée aux noirs d'un cinéma à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse. Cela se passait dans les années 1940.

Et dire que certains d'entre nous se demandent pourquoi les membres des communautés minoritaires parlent de la discrimination que leur inflige la société. Il faut comprendre que le Canada n'a pas à s'enorgueillir du traitement qu'il a accordé à ses groupes minoritaires.

Dans ma localité de la Nouvelle-Écosse, on rapporte un certain nombre d'incidents qui se seraient produits récemment. La commission d'enquête sur l'affaire Marshall critique de façon cinglante le système judiciaire de la Nouvelle-Écosse. J'espère que les députés des Communes et d'autres assemblées législatives du Canada, dont celle de la Nouvelle-Écosse, prendront ce rapport au sérieux et examineront les lacunes qui ont été décelées afin qu'à l'avenir la justice soit la même pour tous.

En septembre, l'Université Dalhousie a rendu public le rapport d'un groupe de travail sur la place réservée aux autochtones et aux Noirs dans le réseau universitaire de la Nouvelle-Écosse. Les auteurs de ce rapport ne sont pas tendres envers les universités de cette province.

L'un des problèmes, c'est que le racisme n'est plus aussi flagrant. Quand nous en voyons des manifestations, nous pouvons agir. Malheureusement, depuis 15 ou 20 ans, le racisme est plus sournois. C'est le racisme systémique qu'il nous faut désormais combattre.

Dans ma collectivité, à Dartmouth, nous avons fait une étude intitulée *Education Income in the Watershed Area*. La collectivité noire de cette région ne vit qu'à six milles de la ville de Dartmouth, où le taux de chômage est de 6 p. 100 seulement. Dans cette localité, qui est habitée par des noirs depuis plus de 300 ans, le salaire d'un jeune Noir est, en moyenne, inférieur de 42 p. 100 à celui du salaire moyen d'un non-noir dans la région de Halifax-Dartmouth.

Nous avons constaté en outre que beaucoup moins de jeunes noirs terminent leurs études non pas faute de motivation, mais parce que le système scolaire ne tient pas compte des besoins des diverses collectivités en Nouvelle-Écosse.

Nous avons aussi constaté des tendances troublantes dans les types d'emplois. La proportion de cols blancs chez les citoyens de la collectivité noire de Watershed est de 39 p. 100 comparativement à 61 p. 100 dans l'ensemble de la population du comté, les proportions de cols bleus sont de 61 p. 100 dans Watershed et de 31 p. 100 parmi les citoyens du comté.

Nous touchons là un mouvement profond, systémique, qui n'en est pas moins extrêmement dangereux. En tolérant le racisme systémique dans notre société, nous créons une situation qui ravit aux jeunes des groupes minoritaires le droit et la possibilité de rêver à ce qu'ils peuvent et veulent devenir et accomplir. Quand ils voient autour d'eux des personnes qui ont fini la 12^{e} année ou qui sont allées à l'université, ils constatent qu'ils n'obtiennent pas les mêmes emplois que les blancs du même niveau qu'eux. Quand ils voient le genre d'emploi et le traitement qu'ils obtiennent, ils cessent de rêver à ce qu'ils peuvent accomplir et devenir dans notre pays.

Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont tenté maintes et maintes fois de régler le problème. Nous avons échoué, à cause d'un certain nombre de raisons. La première est que les gouvernements provincial et fédéral refusent, surtout en période d'austérité, d'allouer les ressources que la tâche exige. Emploi Canada et les programmes du CEC devraient s'adresser plus particulièrement aux communautés noires, minoritaires et autochtones au Canada. Si un de ces groupes compte 40 p. 100 des chômeurs d'une région donnée, il devrait à mon avis bénéficier de 40 p. 100 de l'argent qui est disponible par le truchement des programmes gouvernementaux pour atténuer ses problèmes de chômage.

Je voudrais terminer mon intervention avec un poème qui me paraît approprié quand on dit que les Canadiens devraient essayer de comprendre le rôle des minorités dans le grand ensemble canadien. Bien des fois, nous essayons de forcer les minoritaires à être davantage comme les non-minoritaires, à être davantage comme moi ou comme nous. Il s'agit d'un poème de Rita Joe, une Indienne Micmac, intitulé *Chanson d'Eskasoni*:

J'ai perdu ma langue,

La langue que vous m'avez enlevée.

Quand j'étais petite fille

À l'école de Shubenacadie,

Vous me l'avez arrachée:

Je parle comme vous

Je pense commme vous

Je crée comme vous

Ma ballade est confuse.

Je parle de deux manières

Et des deux manières je dis

Que vous avez pour vous la force.

Aussi je vous donne gentiment la main et vous demande:

Laissez-moi retrouver ma langue,

Que je puisse vous dire qui je suis.

Voilà une leçon que tous les Canadiens devraient écouter. S'ils la mettent en pratique, je sais que le fléau du racisme dans notre société pourra être éliminé.

M. Bjornson: Je tiens à féliciter le député de Dartmouth pour l'excellent exposé qu'il a donné cet après-midi. Je pense que tous les partis de la Chambre ont bien accueilli son discours.

Tout comme le député, j'ai parlé plus tôt de mesures législatives. Depuis quelque temps déjà, nous avons des lois très importantes qui traitent de ces questions, mais elles semblent avoir échoué. Le député propose que nous adoptions d'autres lois. J'estime pour ma part que la solution consiste à sensibiliser la population. Je me sens beaucoup plus proche, j'ignore si le terme est exact, de personnes avec lesquelles je suis entré en contact, car j'ai appris à les connaître. Aucune loi ne peut me forcer à aimer ces personnes davantage, mais, à mon avis, les contacts avec quiconque, que ce soit avec une personne faisant partie d'un groupe minoritaire visible ou non, sont importants.

Le député croit-il que le gouvernement s'en va dans la bonne direction avec ses programmes de sensibilisation?

M. MacDonald (Dartmouth): Le député a soulevé des arguments très valables. Les gouvernements seuls ne peuvent pas régler le problème, mais, en même temps, les gouvernements et les députés des assemblées législatives, ceux qui occupent des charges publiques et qui sont des chefs de file dans leur milieu ont le devoir de fixer les paramètres d'une conduite acceptable dans notre société et d'être le miroir de ce que les Canadiens jugent comme une conduite acceptable.

Nous avons été élus à la Chambre des communes. Je compte sur la Chambre et sur les gouvernements pour qu'ils fassent en sorte que leurs programmes n'aggravent pas le problème encore davantage. Le député parle de sensibilisation. À mon avis, le régime d'enseignement, qui relève des provinces, a failli à la tâche. Si on regarde simplement le régime d'enseignement de n'importe quelle province qui compte des minorités visibles, si nombreuses soient-elles, on s'aperçoit, par exemple, que l'histoire des autochtones n'y est pas enseignée du point de vue des autochtones, mais bien de celui des blancs. L'histoire des noirs de la Nouvelle-Écosse, dont la contribution à la culture et au patrimoine canadiens est importante, est enseignée par des blancs et a déjà été écrite, il y a cent ou deux cents ans, par les membres d'une société qui considérait la discrimination raciale, les préjugés et le fanatisme comme acceptables.

• (1320)

Je me demande comment il se fait qu'un noir ou un autochtone ont moins de chance de décrocher un diplôme d'études secondaires en Nouvelle-Écosse. Pourquoi est-ce qu'on les oriente toujours vers des programmes généraux? Comment se fait-il que certains responsables du système, et je ne parle pas ici des éducateurs, prétendent former davantage de noirs et d'autochtones pour des emplois qu'ils peuvent occuper, tel celui de vendeur.

Les mentalités n'ont donc pas changé et pour les amener à changer, il faut disposer des ressources nécessaires pour modifier les programmes scolaires, pour s'assurer que ces programmes s'adressent et offrent un enseignement de même qualité à tous les enfants du Canada, quelles que soient leur race, leur couleur et leur religion. Et cette responsabilité incombe aux gouvernements. Ils doivent donner l'exemple.

Ma collectivité a vécu une situation très difficile l'an dernier, lorsque deux groupes d'élèves de la Cole Harbour High, l'un majoritairement blanc et l'autre majoritairement noir, se sont affrontés dans la cour de l'école, ce que les médias ont qualifié d'émeute raciale. Je tiens à rapporter officiellement la réaction de la collectivité, car il importe que tous les Canadiens soient au courant. Ces événements n'ont pas divisé, mais plutôt rapproché les membres de la collectivité.

J'ai été invité, il y a deux semaines, à un dîner marquant le premier anniversaire des événements de la Cole Harbour High. Ce dîner n'était réservé ni aux noirs ni aux blancs. Étaient invités les membres des deux communautés que ces événements avaient inquiétés et qui s'interrogeaient sur la cause réelle de l'affrontement.

Par suite de cet incident, au lieu de laisser la colère les diviser, les leaders de la communauté noire et de la communauté blanche des régions de Cole Harbour et de Eastern Passage ont décidé de se constituer en une organisation de parents voulant apprendre à se connaître pour être en mesure de comprendre les tensions qui avaient provoqué l'affrontement entre leurs enfants. Par leur action communautaire positive, ces parents nous ont permis de faire des progrès énormes.

Dieu soit loué pour les gens de ma collectivité et des autres collectivités canadiennes qui trouvent mieux à faire que de se complaire dans le négativisme et de laisser le racisme s'installer chez nous comme s'il était inexorable. Heureusement qu'il existe des personnes qui dépensent l'énergie qu'il faut pour promouvoir la compréhension à l'échelle tant personnelle que communautaire de façon à faire tomber les barrières dressées par l'ignorance

qui permettent depuis trop longtemps au racisme de survivre dans notre pays.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, c'est avec une certaine tristesse aujourd'hui que je m'adresse devant vous concernant ce dossier, concernant l'intolérance et le préjudice.

Québécois de naissance et Franco-Ontarien d'adoption, j'ai eu ce grand privilège dans ma vie d'avoir appris dès le début les deux langues officielles de notre pays: le français, bien sûr, puisque mes deux parents étaient francophones, et l'anglais, à cause du milieu dans lequel j'ai vécu.

Madame la Présidente, la discrimination, le préjudice et l'intolérance sont des plaies, des maladies dans une société et laissées sans soins, ces maladies peuvent avoir des conséquences non seulement fâcheuses, tristes, voire même néfastes et dévastatrices à un pays. On n'a qu'à penser au Liban, au Sri Lanka, ou bien même à l'Irlande du Nord pour comprendre jusqu'à quel point cette intolérance peut endommager et détruire tout semblant de dignité humaine.

Plus tôt cette semaine, madame la Présidente, des dirigeants municipaux de la ville de Sault Ste. Marie en Ontario adoptaient une résolution déclarant leur municipalité officiellement unilingue, unilingue anglaise bien sûr.

Le conseil de ville prenait cette initiative s'appuyant sur une pétition signée de la main de plusieurs milliers de résidants de Sault Ste. Marie. Pourquoi ce geste? Les résidants de Sault Ste. Marie sont-ils en grande proportion des bigots? Probablement pas. Les élus municipaux sont-ils racistes? J'espère que non. J'ose plutôt croire qu'ils ont été induits en erreur. Erreur grave, inexcusable, peut-être, erreur quand même!

L'automne dernier, la Loi 8 de l'Ontario entrait en vigueur. Selon cette loi, la province garantissait aux Franco-Ontariens demeurant dans certaines zones désignées des services dans la langue française. Bien sûr, je parle de services provinciaux. Bien sûr, une municipalité peut offrir, elle aussi, des services en français, peut se déclarer bilingue même, mais n'est certainement pas légalement tenue ni obligée de le faire. Pourquoi donc se déclarer officiellement unilingue?

[*Traduction*]

Madame la Présidente, un petit groupe de gens qui ont des visées communes précises cherchent à faire adopter de telles résolutions dans certaines municipalités de l'Ontario sous le prétexte que le bilinguisme dépasse les moyens des municipalités et présumément pour riposter à la Loi 178 du Québec, qui interdit l'affichage en anglais à l'extérieur des commerces.

Aucune municipalité ontarienne, je le répète, n'est tenue ni obligée de quelque façon d'offrir des services en français, même si j'estime que beaucoup d'entre elles devraient le faire.

À propos de la Loi 178, je dirai simplement qu'il est bien connu qu'on ne répare pas une injustice par une autre. Il convient toutefois de signaler que les services offerts aux anglophones du Québec sont de beaucoup supérieurs à ceux offerts aux Franco-Ontariens.

Ce qui est le plus troublant, à mon avis, c'est le genre de message qui ressort d'une telle déclaration. Permettez-moi de faire un parallèle ou deux pour vous, madame la Présidente, et pour nos collègues à la Chambre.

Si une municipalité ne participait pas aux programmes visant à promouvoir l'égalité raciale, pourrait-elle, en se servant de la même logique, se déclarer uniraciale? J'espère que non. Si une société, ou une municipalité, ou n'importe quelle autre organisation, ne prévoyait pas d'installations pour les personnes handicapées ou n'embauchait pas de personnes handicapées, pourrait-elle se déclarer une zone sans personnes handicapées? Encore une fois, la réponse est non, évidemment.

De la même façon, une municipalité ou une société qui n'offre pas de services en français n'a certainement pas besoin de se déclarer officiellement unilingue. C'est déjà assez malheureux qu'elle n'offre pas de services au groupe linguistique minoritaire, particulièrement lorsque celui-ci est important en nombre.

Faire des déclarations publiques à cet égard constitue, à mon avis, une insulte non seulement à ce groupe minoritaire, même si c'est effectivement le cas, mais aussi à tous les membres des groupes minoritaires d'un bout à l'autre de notre beau pays.

La dualité linguistique du Canada a été sans cesse reconnue depuis l'Acte de Québec de 1774. Le fait que beaucoup de Canadiens puissent parler une de nos deux langues officielles, ou même les deux pour ceux qui le peuvent, représente une immense richesse pour ces Canadiens et pour le pays en général. C'est une richesse qui vaut la peine d'être conservée et appréciée.

Je prie tous mes collègues aux niveaux fédéral, provincial et municipal de ne pas se laisser prendre à ce genre de piège qui divise le Canada. Que notre pays soit une terre de tolérance où les Canadiens se sentent libres et se sentent chez eux n'importe où, qu'ils soient francopho-

nes, anglophones ou autochtones ou qu'ils fassent partie de la communauté multiculturelle du Canada.

• (1330)

[*Français*]

Madame la Présidente, je voudrais prendre quelques moments pour féliciter mon collègue l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) pour la motion qu'il a présentée à la Chambre aujourd'hui.

Il est à mon avis un devoir pour tout Canadien, particulièrement ceux qui sont titulaires de charges publiques, de se prononcer sur cette question. J'espère que tous les parlementaires le feront.

[*Traduction*]

On a déjà dit, évidemment, qu'il suffit que les bonnes gens ne fassent rien pour que le mal triomphe. Il nous incombe de faire quelque chose pour voir à ce que le mal ne triomphe pas, particulièrement dans ce cas.

Je veux demander à tous mes collègues de se joindre à moi pour promouvoir l'unité et la tolérance au Canada. Ce sont là les valeurs qui ont servi à l'édification de notre pays. C'est à nous de voir à ce qu'il ne soit pas détruit par des gestes malheureux comme celui-là.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'ai écouté l'éloquent discours prononcé par mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, et je ne peux me retenir de prendre la parole pour l'en féliciter chaudement.

Il a parlé de la dignité de la personne humaine, et cela m'a rappelé ce qui avait été écrit. Parlons-nous de la dignité et de la beauté d'une étoile ou d'une montagne? Non, lorsque nous parlons de la dignité de la personne humaine, nous ne parlons pas comme si c'était la gloire d'une montagne ou d'un objet, mais plutôt dans le sens de la gloire d'une personne. Une personne doit pouvoir s'affirmer, c'est là l'essentiel de la vie même.

J'ai également été frappé par ce qu'il a dit de nous, du gouvernement, qui sommes au pouvoir et qui devons traiter les autres personnes avec délicatesse. Ce sont deux principes qui sont fondamentaux lorsque nous parlons de dignité de la personne humaine.

Je félicite mon collègue, le député de York-Centre, d'avoir présenté cette motion dans laquelle il nous dit que l'intolérance et les préjugés sont présents dans la société canadienne et par laquelle il nous convie à les condamner parce que l'intolérance et les préjugés attaquent la texture de la nation. Nous devons nous rappeler que les fils qui composent la trame de la nation sont les facteurs culturels, sociaux, économiques et politiques.

Si nous nous attaquons aux nombreux problèmes auxquels mon collègue a fait allusion, alors, un jour, nous pourrons déclarer que le fanatisme, l'intolérance, et l'injustice sont véritablement choses du passé.

[*Français*]

M. Boudria: Madame la Présidente, je ne prendrai que quelques instants pour remercier mon collègue pour ses paroles élogieuses. Je suis heureux de constater, madame la Présidente, qu'un grand nombre de députés à la Chambre prennent ce dossier fort au sérieux. J'aimerais bien sûr souhaiter que nous le ferons tous et toutes et que durant les prochains jours, les prochaines semaines, nous pourrons combattre cette plus récente vague triste que nous voyons dans notre pays, et que nous le ferons tous ensemble afin de nous assurer que les Canadiens et les Canadiennes apprennent à mieux se connaître et mieux se comprendre. Ainsi j'espère que des événements tristes, tels que ceux que nous avons vus durant les derniers jours, ne se reproduiront jamais.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. L'honorable députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) a la parole.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, avant de commencer j'aimerais vous indiquer que je partagerai le temps qui nous est réservé avec un de mes collègues.

Madame la Présidente, je dois dire que je suis particulièrement émue d'avoir l'occasion de m'adresser à la Chambre sur la motion qui est à l'étude aujourd'hui, laquelle, comme en faisait état l'orateur qui m'a précédé, non seulement condamne l'intolérance et les préjugés présents dans la société canadienne, mais exhorte—et c'est peut-être la partie sur laquelle je voudrais insister—le gouvernement ainsi que tous les députés à travailler au renforcement des attitudes de compréhension et de respect chez les Canadiens.

En effet, madame la Présidente, il importe d'encourager le respect mutuel et la compréhension entre les Canadiens et les Canadiennes, particulièrement dans un domaine aussi fondamental que notre dualité linguistique, que la reconnaissance et la promotion de nos langues officielles.

Je pense que cette semaine, avec le dépôt et la marque du 25^e^ anniversaire du rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, il est important de voir que cette question dans l'actualité est toujours présente, qu'il y a encore des problèmes et qu'on devrait y travailler très fort.

[*Traduction*]

Pourquoi? Parce qu'elle est directement liée à une composante fondamentale de notre identité. La dualité linguistique est une particularité de notre histoire et de notre évolution et je suis fière que notre gouvernement ait renouvelé les engagements pris à cet égard.

[*Français*]

Après 20 ans, madame la Présidente, le présent gouvernement procédait au rajeunissement de la Loi sur les langues officielles et y inscrivait entre autres le rôle de promotion extrêmement important du Secrétaire d'État.

C'était nous engager, madame la Présidente, à donner une impulsion nouvelle à une série d'appuis et de collaboration qu'on ne prend pas toujours le temps de rappeler et de mettre en évidence. Que ce soit sur le fonds fédéral-provincial, qu'il s'agisse d'échanges avec des organismes non gouvernementaux ou des initiatives prises au sein même des communautés minoritaires de langue officielle présentes dans les divers coins du pays, il importe de porter le témoignage de ces efforts et réalisations, grandes et petites.

[*Traduction*]

Ces efforts sont des signes visibles et tangibles de la largeur d'esprit et de la générosité de notre pays. Ils montrent combien notre dualité linguistique et notre diversité culturelle offrent de possibilités d'enrichissement personnel et social.

[*Français*]

Nombre de ces initiatives sont des projets et des collaborations d'envergure. C'est à la fois la création conjointe avec le gouvernement de l'Ontario, du Collège de langue française d'arts appliqués et de technologie, la signature d'ententes avec la Saskatchewan qui prévoit une variété de mesures pour appuyer la reconnaissance du français, le développement de l'enseignement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise. D'autres ententes visent la promotion des langues officielles en Nouvelle-Écosse ou prévoient divers services aux communautés minoritaires à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Québec. Des ententes ont par ailleurs été conclues pour la création d'un nouveau centre scolaire communautaire francophone à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, après en avoir créés au Nouveau-Brunswick.

On a également procédé à la signature d'un nouveau protocole d'entente dans le domaine de l'enseignement des langues officielles avec le conseil des ministres de l'Éducation. Ce sont des jalons marquants.

C'est aussi le regroupement renforcé des parents francophones hors Québec par le truchement de la Commission nationale des parents francophones ou encore le travail de l'organisme canadien *Parents for French* qui est présent dans un grand nombre de localités et milite en faveur de l'apprentissage du français comme langue seconde. C'est ailleurs des organismes qui naissent pour représenter les Québécois d'expression anglaise d'Abitibi ou de la Côte-Nord.

C'est encore, en juin 1988, le renouvellement et le renforcement des programmes du Secrétariat d'État.

[*Traduction*]

Ce genre d'activité témoigne des valeurs démocratiques fondamentales des Canadiens: promotion de l'esprit communautaire et du dialogue; encouragement de la discussion et de l'échange de vues; recours au processus de consultation; coopération et bonne volonté; recherche du partenariat à tous les niveaux. La question linguistique continue et continuera à produire des tensions. Nous ne pouvons pas et ne devons pas les passer sous silence, mais je suis profondément convaincue que nous ne devons pas les aborder avec un sentiment de récrimination et de confrontation, mais plutôt avec l'ouverture d'esprit et la tolérance qui ont toujours été la mesure du progrès dans ce pays.

• (1340)

[*Français*]

Il s'agit de la mise en valeur de l'identité canadienne. Celle-ci se fonde sur notre diversité, celle d'un pays qui reconnaît deux langues officielles, utilisées par deux grandes collectivités linguistiques, tout en profitant d'une riche diversité culturelle. Cette dernière est manifeste dans la présence de nombreuses autres langues et communautés, c'est-à-dire celles des premiers habitants du pays, nos autochtones, et les communautés formées par les multiples personnes et groupes arrivés de partout dans le monde pour s'associer au développement de notre pays.

Lorsque je parle de ces choses, je n'invoque pas une notion abstraite, mais un ensemble de politiques étroitement liées qui visent à garantir la justice et l'équité à tous nos concitoyens et concitoyennes, tant anglophones que francophones, en accordant une attention particulière à ceux et celles qui appartiennent à une minorité.

Je parle également de politiques axées sur la promotion d'une meilleure entente et d'une plus grande harmonie entre nos deux communautés linguistiques. Le succès de ces politiques repose en grande partie sur chacun de nous, sur notre ouverture d'esprit, sur notre empresse-

ment à voir le point de vue des autres, bref, sur notre attitude face à nos concitoyens et concitoyennes.

En nous montrant craintifs, dénués d'imagination, ou tout simplement intolérants à l'égard de nos voisins, nous nourrissons les tensions, les problèmes et l'agitation. Bref, nous jetons les bases d'une société en proie à l'insatisfaction et à la colère. Si, au contraire, nous faisons preuve de l'imagination et de la compétence voulue et si surtout nous nous estimons suffisamment et avons assez confiance en nous pour respecter nos voisins, notre pays aura peut-être des problèmes—quel pays n'en a pas—mais il n'aura pas à craindre pour son unité!

[*Traduction*]

Il n'y a qu'un moyen de répondre à ces craintes et ces fausses impressions, c'est d'expliquer, et d'expliquer encore, ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Nous devons expliquer pourquoi nous estimons nos politiques raisonnables, justes et surtout équitables. Nous devons aussi nous assurer qu'elles sont tout cela. Dans ces conditions, nous continuerons à avoir la majorité des Canadiens de notre côté.

[*Français*]

Égalité, justice, équité, telles sont les assises des politiques de ce gouvernement, tels sont les engagements fondamentaux enchâssés dans la version révisée de la Loi sur les langues officielles, adoptée par cette Chambre. Tels sont aussi les principes que nous devons faire valoir et comprendre partout dans notre société.

[*Traduction*]

M. Bird: Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de Charlesbourg pour son excellent discours, et plus particulièrement pour l'appel qu'elle a lancé aux Canadiens, qu'elle a invités à faire preuve d'ouverture d'esprit et de compréhension face à la législation sur les langues officielles et au fait que l'anglais et le français constituent le fondement linguistique de notre pays.

À l'instar de tous mes collègues, sauf erreur, je m'inquiète vivement de la décision prise cette semaine par l'une de nos plus importantes villes, Sault Ste. Marie, cette ville fière de son patrimoine et de son rôle dans l'histoire du pays qui a choisi d'affirmer officiellement son unilinguisme. Il s'agissait d'une affirmation qui n'était, semble-t-il, pas nécessaire, car elle a manifestement de quoi offenser certains de ses citoyens et des Canadiens de partout au pays. J'espère que le maire et les conseillers municipaux de Sault Ste. Marie jugeront bon de revenir sur leur position et de réexaminer leurs hypothèses et le mauvais exemple que constitue leur décision à mon avis.

Je voudrais signaler à la députée de Charlesbourg, au maire de Sault Ste. Marie et aux députés qu'à Fredericton, ville que je représente, nous avons également eu des tensions linguistiques au fil des ans. Nous sommes la capitale du Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue, mais les tensions linguistiques demeurent. Cependant, nous continuons de déployer des efforts afin de les apaiser.

Il y a environ un an, nous avons réussi à mettre sur pied un comité de citoyens sur la langue et la culture composé de francophones et d'anglophones ainsi que de personnes d'origines ethniques différentes. Il y a, par exemple, un ministre du culte d'origine estonienne au sein de ce comité. Une semaine sur deux, le lundi après-midi, le groupe tient une réunion de trois heures. Ces réunions ne sont pas encore publiques, mais le groupe espère réussir à faire entendre ses vues et ainsi stimuler une meilleure compréhension au sein de la collectivité. Le groupe parle de ce que les anglophones du Nouveau-Brunswick, notamment de Fredericton, attendent de la société et de ce que les francophones de cette ville et du reste de la province attendent de la société.

J'ai été heureux de constater l'émergence d'une véritable communication, d'une meilleure compréhension et d'une plus grande tolérance. J'exhorte le maire et les conseillers de Sault Ste. Marie et peut-être les députés provincial et fédéral de cette ville à faire jouer leur influence pour créer des comités de citoyens de ce genre pour discuter de toutes ces questions complexes. Comme l'a déclaré la députée de Charlesbourg, ce genre de démarche franche basée sur la tolérance et la compréhension favorise l'émergence d'une société civilisée, le genre de Canada qui jouit d'une telle estime partout dans le monde.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, je veux aussi remercier la députée, ma collègue de Charlesbourg (M^me^ Tardif), de me permettre d'ajouter quelques mots à ce débat, un débat qui m'apparaît cet après-midi être des promesses venant de chaque parlementaire à l'effet de faire tout en leur pouvoir ou en son pouvoir individuel pour justement que la société canadienne soit une meilleure société où vivre et où s'entendre, toutes les nationalités et les races qui composent notre Canada.

Madame la Présidente, l'intolérance et les préjugés dans toute société, incluant la nôtre, se doivent d'être condamnés. De plus, nous devrons nous assurer que ceux-ci ne seront pas en mesure de se nourrir à même notre société. L'intolérance et les préjugés ne sont que le résultat de notre ignorance. Pour nous, Canadiens et Canadiennes, ce sont-là, entre autres, les raisons qui ont poussé le gouvernement à accorder autant d'importance aux programmes appuyant nos créateurs et assurant la promotion de notre patrimoine culturel, contribuant ainsi à mieux faire valoir notre identité canadienne.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, sont compris dans toute l'enveloppe culturelle du gouvernement fédéral, qui s'élève à environ 2,4 milliards de dollars par année, les budgets de plusieurs ministères et ministères d'État, notamment les Communications, le secrétariat d'État, sans compter les programmes pertinents comme le multiculturalisme et ceux du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre des Communications a déclaré bien des fois à la Chambre qu'un pays sans artiste est un pays sans âme. Il a reconnu depuis fort longtemps que les écrivains, les peintres, les mimes, les acteurs et les actrices, les comédiens, les chanteurs, les journaliste et notamment les radiodiffuseurs ont fait beaucoup pour nous aider à communiquer entre nous.

Le travail de ces interprêtes talentueux nous font comprendre les liens qui nous unissent, notre histoire, nos secrets communs, nos goûts, et les ambitions personnelles et familiales que nous entrenons dans l'immédiat et pour l'avenir.

Des programmes innovateurs et solidement financés, dont s'occupent le ministère des Communications et certains organismes culturels, ont été une source de support et d'encouragement pour les artistes et les industries culturelles dont ils dépendent pour pouvoir diffuser leurs messages, notamment les maisons d'édition, l'industrie de l'enregistrement, les artistes de la scène, les centres culturels et les musées, les compagnies de ballet et de théâtre et les entreprises de radiodiffusion qui sont peut-être le médium didactique le plus influent de notre siècle.

D'ailleurs, la chambre est saisie actuellement d'un projet de loi très vaste. Ce projet de loi, que le ministre a déposé le 12 octobre dernier, a franchi l'étape de la deuxième lecture et un comité législatif de la Chambre l'étudie actuellement.

• (1350)

Le nouveau projet de loi est régi par un principe fondamental, soit que le système canadien de radiodiffusion est important pour le Canada et pour tous les Canadiens parce qu'il a permis, et continuera de le faire encore plus efficacement, de faire découvrir aux Canadiens d'origine, de religion et de coutume différentes les autres membres de leur société qui est désormais légalement bilingue et multiculturelle.

Peu importe le sujet abordé, la radiodiffusion exerce une influence incroyable sur l'opinion des gens. Le nouveau projet de loi sur la radiodiffusion dont est saisie la Chambre constitue un instrument que le député devrait appuyer pour que nous réussissions ensemble à supprimer à jamais l'intolérance et l'ignorance. Dans la déclaration de politique canadienne de radiodiffusion, le projet de loi précise à l'alinéa 3(c)iv):

> Le système canadien de radiodiffusion devrait par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochones.

D'autres extraits de cette déclaration sont étroitement liés au débat d'aujourd'hui, notamment des commentaires sur la Société canadienne de radiodiffusion subventionnée par l'État et son nouveau mandat. Je voudrais vous citer certaines recommandations intéressantes. La programmation de la Société devrait:

> Refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions,
>
> Contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales,
>
> Refléter la nature multiculturelle du Canada.

On demande au système de radiodiffusion d'offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens.

Dans plusieurs alinéas qui les concernent, on ordonne aux entreprises de distribution de:

> Permettre aux minorités linguistiques et culturelles mal desservies d'avoir accès aux services de radiodiffusion.

Bref, la conservation et l'amélioration de ces outils, dont nous disposons déjà pour éduquer la population, renforceront davantage un Canada déjà fort.

Le député a parlé d'intolérance et de préjugés et si des incidents isolés nous rappellent malheureusement qu'il existe quelque part de l'amertume, de la méfiance et de la jalousie, dans l'ensemble, le Canada s'est toujours montré accueillant à l'égard de tous les peuples.

Il faut renforcer nos valeurs traditionnelles en matière d'hospitalité, de compassion et de tolérance envers les autres peuples. Le Canada a tout intérêt à affermir ces valeurs et il y parviendra grâce à des discussions de groupes de pairs, aux systèmes d'éducation et aux puissants médias populaires.

Peu importe que nous dations notre histoire selon le calendrier julien ou grégorien, ou chinois ou juif, tous et chacun d'entre nous vivons ensemble l'heure du moment et les lendemains s'égrèneront les uns après les autres, comme d'habitude.

Les peintres, poètes, danseurs, comédiens, musiciens et nombreux autres Canadiens doués qui font notre richesse culturelle ont joué un rôle utile par le passé et ils continuent d'être importants pour nous à titre d'interprètes, en nous sensibilisant à ces différences et en nous rappelant tout ce que nous avons en commun.

Il y a d'autres langues que celles qui sont parlées et tout doit être fait pour disséminer le message que le Canada est une société multiculturelle et qu'il en est d'autant plus riche.

M. Harb: Madame la présidente, je voudrais féliciter le député pour sa déclaration sensationnelle. Elle a fait une grande impression.

Il a parlé du rôle éducatif de la Société Radio-Canada. On dirait que c'est une idée très nouvelle. Je suis de son avis comme, j'en suis sûr, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il est important d'éduquer la population mais aussi de fournir l'argent pour y parvenir, il s'agit de joindre le geste à la parole.

J'ai été un peu attristé de voir le gouvernement réduire le financement de Radio-Canada. Je me suis demandé comment cette société pourra atteindre ses objectifs et remplir son mandat étant donné ces compressions budgétaires. C'est une bonne question.

J'ai été un peu attristé de voir le gouvernement réduire le financement de Radio-Canada. Je me suis demandé comment cette société pourra atteindre ses objectifs et remplir son mandat étant donné ces compressions budgétaires. C'est une bonne question.

Je conviens également qu'un besoin d'éducation se fait sentir. Nous, en tant que société, devons rester vigilants à propos de ces questions, qu'elles concernent un groupe linguistique ou des individus en général. Quand il s'agit des droits de chacun, nous avons des commissions et des organismes des droits de la personne dans tout le pays qui s'occupent des abus. L'ennui, c'est qu'il faut des délais interminables avant que ces commissions ou ces organismes étudient les dossiers. J'estime aussi que les décisions prises par ces organismes manquent d'efficacité. Une décision est prise et elle n'est mise à exécution que bien longtemps après.

Comment pense-t-il que Radio-Canada pourra remplir son mandat face aux récentes compressions budgétaires et à celles qui risquent de se produire dans l'avenir? Comment envisage-t-il que les commissions et les organismes rempliront leur mandat dans ces mêmes circonstances?

[*Français*]

M. Jourdenais: Madame la Présidente, je félicite le député de me poser quelques questions concernant la façon dont le gouvernement entend traiter du multiculturalisme. J'ai dit dans mon discours, s'il a écouté attentivement, qu'on avait 2.5 milliards d'argent investi pour le multiculturalisme et qui va servir aussi au projet de loi du *Canadian Broadcasting*.

Il parle des coupures. J'ai écrit un mot pendant qu'il posait la question: qualité et non quantité. Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir tant de personnes qui font le travail? Trois personnes font le travail d'une personne. Vous vous en êtes certainement aperçu, vous qui vivez dans la région d'Ottawa, où il y a un nombre incalculable de personnes qui travaillent, mais qui par contre ne donnent pas 100 p. 100 d'eux-mêmes, travaillant pour la *Canadian Broadcasting* ou même d'autres ministères. Donc, nous avons coupé, et je suis convaincu que le nouveau président de Radio-Canada va certainement avoir de la part de ceux qui sont là le même résultat qu'il avait lorsqu'il avait trois fois trop d'employés.

La dernière question, je ne l'ai pas tout à fait comprise. Je m'excuse, c'est que j'étais à prendre des notes. Mais suite aux discussions que nous avons cet après-midi, suite à la façon dont le gouvernement travaille pour le multiculturalisme en ayant une nouvelle loi, je dois dire que le Canada est le seul pays au monde où il y a une nouvelle loi pour traiter tous les gens sur un même pied, qu'ils soient de n'importe quelle couleur, de race, qu'ils viennent d'un pays ou d'un autre. Nous avons aussi des politiques d'immigration extraordinaires qu'on ne voit pas dans d'autres pays, lui qui certainement suit attentivement ce qui se passe dans le monde entier. Et on voit que dans d'autres pays on n'accepte pas surtout des réfugiés et même certains immigrants sans que ces personnes-là puissent apporter quatre fois ce que les gens du Canada apportent. Et nous, nous avons les bras ouverts, nous recevons les immigrants, et nous continuons de les recevoir. La seule chose que je demande c'est que tous les Canadiens traitent ces gens-là sur un

pied d'égalité, traitent ces gens-là comme ils veulent eux-mêmes être traités.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui porte à la réflexion. Dans notre société et notre existence, comme êtres humains sur cette terre, aucune valeur n'est plus fondamentale que la valeur de la vie ainsi que le potentiel et la valeur de chaque être humain. La plupart du temps malheureusement, en ce qui concerne ce principe nous omettons de joindre le geste à la parole. Un député de l'autre côté de la Chambre a dit au début de l'après-midi que nous devons donner l'exemple.

J'aimerais commenter un aspect de l'égalité au Canada. Il n'existe pas de droit plus fondamental à l'égalité que celui de travailler, de gagner sa vie et un salaire équivalent au travail que l'on fait. Pourtant, dans ce seul domaine, les Canadiens dont les antécédents culturels, ethniques et religieux diffèrent ne sont pas tous traités de la même façon. Nous ne leur donnons pas toutes les occasions de développer et d'exploiter leur potentiel et d'être rémunérés adéquatement pour leurs services.

• (1400)

Parce que nous refusons d'intervenir, nous avilissons, nous déprécions et nous rabaissons non seulement la vie de ces personnes, mais aussi celle de la nation. La capacité et la compétence des gens de contribuer au développement futur du Canada et à la richesse de la vie canadienne constituent notre plus grande ressource.

La meilleure façon pour le gouvernement de tracer la voie est de se servir de son énorme influence comme le plus gros employeur au Canada et de montrer que l'égalité dans l'embauche et l'élimination de préjugés et de partis pris dont nous ne nous rendons peut-être pas compte sont des objectifs tellement fondamentaux pour un bon employeur et surtout pour un bon gouvernement qu'ils devraient être une des priorités du gouvernement et de la Chambre.

J'ai soulevé cette question plusieurs fois à la Chambre et on m'a répondu par des discours creux concernant nos merveilleux programmes d'équité en matière d'emploi et l'excellent travail que nous accomplissons. Or, la réalité est tout autre. Il importe, à mon avis, que la Chambre connaisse cette réalité.

La Commission de la fonction publique a effectivement réussi à encourager les membres des minorités visibles à postuler des emplois dans la fonction publique fédérale. En fait, en 1987-1988, le gouvernement fédéral a si bien fait son travail que le nombre de demandes d'emploi provenant de membres des minorités visibles a augmenté de 250 p. 100. Sur un total de 56 000 demandes d'emploi dans la fonction publique, 9 500 provenaient de membres des minorités visibles. Mais combien d'entre eux ont été recrutés? Alors que le nombre de candidats s'est accru de 250 p. 100, le nombre de personnes engagées a progressé de moins de 100 p. 100.

Si la couleur de votre peau est différente de celle de la majorité des Canadiens, vous avez quatre fois moins de chances d'être engagé. Voici quelques statistiques. Dix-sept p. 100 de tous les postulants ont été engagés, mais seulement 3 p. 100 des candidats membres des minorités visibles. Cela signifie que ces derniers ont six fois moins de chances d'être engagés.

Le rapport de 1988 de la Commission canadienne des droits de la personne dit ceci:

> Bien que le Conseil du Trésor ait brossé un tableau plutôt favorable dans le rapport officiel qu'il a publié à la fin de l'année, l'analyse des derniers chiffres disponibles pour la fonction publique révèle que les choses ne se sont pas tellement améliorées dans les ministères et organismes fédéraux, même si ces derniers sont soumis à une politique d'équité en matière d'emploi depuis plusieurs années.

Il est dit plus loin:

> . . .les minorités visibles, pour leur part, sont assez bien représentées dans la catégorie professionnelle, mais leur taux de représentation est négligeable dans la catégorie des cols bleus et bien inférieur à ceux ce la main-d'oeuvre à l'échelle nationale dans tous les autres domaines.

En fait, pour ce qui est du recrutement des gestionnaires, le bilan du gouvernement fédéral est pire que celui du secteur privé: les membres des minorités visibles représentent 6,4 p. 100 de nos effectifs mais seulement 1,6 p. 100 de nos gestionnaires. Dans la fonction publique, les membres des minorités visibles se trouvent surtout dans les catégories professionnelles et chez les employés de bureau mal rémunérés, mais ils sont pratiquement exclus de la catégorie des cols bleus. Par contre, ils forment plus de 2 p. 100 des cadres du secteur privé, soit deux fois plus que dans l'administration fédérale. Ce chiffre est loin du pourcentage de membres des minorités visibles dans la population ou la main-d'oeuvre canadienne, mais est deux fois plus élevé que leur taux de représentation dans la fonction publique fédérale.

Même chose pour l'avancement. Ceux qui entrent dans la fonction publique restent au niveau où ils sont entrés. Ils ne vont pas plus haut. Ils ne passent pas à la

catégorie de gestion où les politiques s'établissent, où se prennent les décisions, où se modèle et s'oriente l'esprit même de la fonction publique.

C'est en partie ce qui m'inquiète au sujet de Fonction publique 2000, du Centre canadien de gestion et des diverses autres initiatives que le gouvernement prend pour décentraliser et déléguer le pouvoir décisionnel. La Commission de la fonction publique est chargée d'engager selon le mérite des candidats. Mais nous n'avons pas pu établir si l'embauche se fait selon le mérite et selon d'autres facteurs secondaires comme la couleur de la peau ou l'accent. Je crains qu'en créant une classe de cadres d'élite, nous ne renforcions la petite tour d'ivoire où se réfugient nos 4 000 gestionnaires supérieurs. Nous encourageons et nous perpétuons l'exclusion de ceux qui ne répondent pas tout à fait aux normes.

Il existe des moyens proactifs d'accroître l'équité en matière d'emploi, mais la fonction publique du Canada ne les met pas en oeuvre. On ne sensibilise pas systématiquement les gestionnaires aux motifs inconscients qui commandent leurs choix de personnes à engager ou à qui accorder de l'avancement. Essentiellement, nous sommes portés à considérer comme plus compétentes les personnes qui nous ressemblent le plus. Il y a un besoin criant de programme proactif chez les gestionnaires de la fonction publique afin de dégager leur mentalité, de leur faire voir et comprendre comment ils font insconsciemment de la discrimination. Il faut aussi, par un programme proactif, agir au niveau de l'embauche auprès des personnes pour qui les caractéristiques culturelles, les barrières linguistiques et les origines différentes peuvent être des obstacles à l'embauche. Il faut nous débarrasser de ces facteurs négatifs. Il faut vérifier, dans le cas de ceux qui n'ont pas été engagés ou interviewés, pour quelle raison et dans quelle mesure la discrimination, même inconsciente, a pu jouer.

Il y a de multiples domaines où les Canadiens attendent du gouvernement un exemple de justice, d'équité et d'égalité. J'ai été consternée l'an dernier de voir le gouvernement refuser d'apporter au projet de loi sur l'assurance-chômage un amendement qui aurait garanti à tous les groupes victimes de discrimination un accès équitable aux possibilités de formation et d'emploi offertes dans le cadre du régime d'assurance-chômage. Je ne puis comprendre ni expliquer comment notre gouvernement, y compris la ministre responsable de la Condition féminine et le secrétaire d'État et y compris des gens qui ont pour responsabilité de faire respecter l'égalité dans la société canadienne, ont pu voter contre cet amendement. Mais ils l'ont fait.

Je ne puis comprendre pourquoi je reçois de l'Assemblée des Premières Nations du Canada une lettre disant que le secrétaire d'État a refusé d'accorder des fonds pour l'alphabétisation à moins d'obtenir l'approbation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ne peuvent-ils pas demander à bénéficier d'un programme national au même titre que n'importe quel autre groupe de citoyens de notre pays? Veut-on leur dire qu'ils n'y sont pas admissibles parce qu'ils sont des autochtones? Voilà le genre de choses qui se produisent couramment au gouvernement et qu'il faut faire disparaître.

C'est bien gentil de parler de beaux principes, mais il faut regarder la réalité en face. Il faut voir les recenseurs faire leur tournée à l'époque des élections et changer d'attitude devant des gens d'une autre couleur de la peau et leur demander où ils sont nés. Ils ne posent pas cette question aux blancs.

Au moment où le monde devient plus ouvert, des gens d'autres nations, d'autres milieux culturels et linguistiques, se révèlent de précieux atouts pour notre pays. Ils devraient avoir leur place aux échelons supérieurs des instances de prise de décision, de conception des programmes gouvernementaux, mais on ne les y trouve pas. Je presse les députés d'en face de jeter un coup d'oeil franc et ouvert à nos propres pratiques d'embauche et de promotion et de les améliorer.

Mme Browes: La députée qui vient de parler a consacré une partie de son intervention à parler de la fonction publique et plus particulièrement d'un jugement rendu très récemment concernant l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur.

• (1410)

Je voudrais simplement lire la décision rendue par le gouvernement à ce sujet, car nous étions préoccupés par la politique de la fonction publique à l'égard de la rémunération et de la valeur des emplois. En janvier 1990, tout juste la semaine dernière, le président du Conseil du Trésor a annoncé un rajustement rétroactif de 317 millions de dollars pour assurer la parité salariale dans quatre groupes à prédominance féminine de la fonction publique.

Ce rajustement rétroactif s'élèvera en moyenne à quelque 4 800 $ par personne. Un montant supplémentaire de 76 millions de dollars sera porté aux rajustements annuels à compter d'avril 1990. Ces rajustements sont le fruit du travail accompli depuis 1985 par un groupe patronal-syndical chargé d'assurer la parité salariale dans la fonction publique. Il a effectué une étude sur les

employés et évalué 3 200 emplois représentatifs. Environ 68 fonctionnaires bénéficieront de ce rajustement.

C'est là un aspect très positif de l'initiative que notre gouvernement a prise pour évaluer ces emplois de la fonction publique.

L'autre question que je voudrais signaler à la députée, c'est le nombre de femmes nommées par décret à des offices et à des commissions. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, seulement 13 p. 100 de ces postes étaient occupés par des femmes; aujourd'hui, on en compte 30 p. 100. Ce pourcentage devrait être de 50 p. 100, mais on recommande la nomination de femmes, tout comme de personnes faisant partie des groupes minoritaires visibles, au fur et à mesure que des postes se libèrent.

Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à accomplir, mais nous avons fait des pas de géant.

Mme Catterall: Madame la Présidente, la députée peut croire à toute la propagande du ministre si elle le désire, mais le commissaire aux droits de la personne a un autre son de cloche à faire entendre. Il critique le gouvernement au sujet de l'équité salariale. Il l'a accusé de ne pas avoir collaboré avec la commission. Il soutient que la question de l'équité salariale dans la fonction publique fédérale est loin d'être réglée. La Commission des droits de la personne a encore 60 000 plaintes à entendre. Un montant de 4 800 $ sur cinq ans, ce n'est pas ce que j'appelle l'équité salariale. En fait, la Commission des droits de la personne a accordé tout dernièrement un règlement quatre ou cinq fois supérieur.

De toute évidence, le député ne sait pas que les personnes qui ont gain de cause dans une affaire d'équité salariale n'ont pas droit à une hausse salariale ni à un relèvement de niveau de travail. Ils touchent tout au plus un montant symbolique. On ne les compense pas pour ce qu'ils ont perdu pendant cinq ans ou plus.

Je demande au député de lire le message du commissaire aux droits de la personne, qui a offert sa collaboration, mais n'a pas été consulté. Il a dit que les montants alloués par M. de Cotret ne représentaient en fait que la moitié de ce que méritaient ces personnes. Mais tout cela n'a rien à voir avec l'équité en matière d'embauche. Regardez le nombre de femmes, de membres de minorités visibles et de personnes handicapées qui sont engagés à titre d'employés temporaires et à temps partiel. Ces personnes n'obtiennent pas d'emplois permanents qui leur garantiraient la sécurité financière qu'elles méritent et dont elles ont besoin.

Je sais que ces personnes sont dans la fonction publique depuis quatre ou cinq ans, que leur contrat est renouvelé tous les six mois et qu'elles n'ont par conséquent droit à aucune stabilité, à aucune sécurité, à aucune promotion ni à aucun avantage social.

M. Hawkes: Madame la Présidente, la députée se sent-elle à l'aise dans un parti qui a gouverné le Canada pendant près de 30 ans et qui nous a légué le problème de l'équité salariale? Est-ce qu'elle aime appuyer un parti qui a exercé le pouvoir pendant 20 ans sans jamais rien faire? N'aimerait-elle pas mieux appuyer un parti qui au moins a fait quelque chose?

Mme Clancy: Il exerce le pouvoir depuis cinq ans, Jim, et ce n'est pas fini.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je pense que le député a besoin qu'on lui rappelle que c'est notre parti qui a fait adopter la Charte canadienne des droits de la personne afin de s'attaquer à ces problèmes non seulement au sein du gouvernement, mais dans toute la société. C'est au contraire son gouvernement qui est chargé d'appliquer cette charte depuis quelques années et qui s'y refuse obstinément.

Je n'ai pas à revenir sur le passé et à juger d'une époque où les attitudes au sein du gouvernement et de la société entière étaient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous connaissons la valeur de la personne humaine et notre société est déterminée à faire respecter ce principe d'égalité. Nous avons inscrit ce principe dans notre Charte des droits et des libertés et dans notre Constitution.

Les valeurs évoluent dans la société. Les besoins aussi. À mon avis, le moment est venu pour le gouvernement d'assumer pleinement ses responsabilités, de cesser ses tergiversations et de se mettre à l'oeuvre.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je désire poser une question supplémentaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps alloué aux questions et commentaires est maintenant écoulé. Reprenons le débat. La députée de Halifax a la parole.

Mme Mary Clancy (Halifax): Si je prends la parole, madame la Présidente, c'est pour faire savoir à la Chambre que j'appuie cette motion. J'invite fortement le whip du gouvernement à m'écouter; peut-être pourrait-il ainsi apprendre quelque chose.

J'appuie, je l'ai dit, cette motion de toutes mes forces et je dénonce sans réserve le climat d'intolérance, de sectarisme et de discrimination qui règne depuis trop

longtemps chez nous. Il est le fruit de l'ignorance et de la crainte. Un tel climat n'a plus sa raison d'être au Canada en 1990, non plus que les sentiments qu'il suscite.

Chez l'être humain, le sectarisme, les préjugés et l'intolérance ne sont pas innés. Ce sont des réflexes acquis qui sont en quelque sorte transmis de génération en génération et qui font obstacle aux bons rapports entre les membres d'une société. Nous sommes ni plus ni moins conditionnés à haïr les francophones, les femmes, les noirs, les autochtones, pour n'en nommer que quelques-uns.

Depuis plusieurs années, malheureusement, la réputation de ma circonscription de Halifax en Nouvelle-Écosse est sérieusement entachée et, ce qui est plus grave, avec raison. En effet, le rapport de la Commission d'enquête Marshall a démontré indubitablement que le système judiciaire traitait de façon honteuse les minorités visibles et que le racisme institutionnalisé existait en Nouvelle-Écosse.

Hélas, le phénomène existe non seulement en Nouvelle-Écosse, mais dans l'ensemble du Canada. Il existe dans chaque province. Nos concitoyens de la Nouvelle-Écosse doivent aujourd'hui assumer le fardeau de la culpabilité de ce qui s'est passé dans leur province, mais en tant que Canadiens, nous devons reconnaître que nous sommes conjointement responsables du refus des gouvernements fédéral et provinciaux de s'attaquer au sectarisme et à l'intolérance.

Comme l'a mentionné mon collègue, le député de Dartmouth, dans le discours qu'il a prononcé un peu plus tôt aujourd'hui, la région métropolitaine de Halifax et de Dartmouth compte la plus forte population de noirs nés au Canada, soit environ 90 p. 100 de cette population. Cette collectivité de la Nouvelle-Écosse est fière de son histoire au Canada qui est déjà longue.

En fait, l'immigration des noirs sur la côte est du Canada s'est faite en deux temps. Premièrement, un nombre relativement important de noirs sont venus en tant que loyalistes après la révolution américaine, pensant commencer une nouvelle vie de loyauté envers la Couronne britannique, attirés qu'ils étaient par les mêmes promesses de distribution de terres que les loyalistes blancs. Malheureusement, ces promesses ne se sont pas concrétisées. Bien que de nombreux noirs de la Nouvelle-Écosse puissent retracer leurs origines jusqu'à cette glorieuse épopée, celle-ci ne leur a jamais permis d'obtenir des terres ou autre chose de la Couronne britannique. Ce fut peut-être le début d'un racisme institutionnalisé dans la province de la Nouvelle-Écosse.

Le second groupe important d'immigrants noirs en Nouvelle-Écosse est venu du sud des États-Unis par le fameux train clandestin organisé par de célèbres abolitionnistes comme Harriett Beecher Stowe, son frère et divers autres braves et courageux antiesclavagistes du XIX^{e} siècle, canadiens et américains. Le dernier arrêt du chemin de fer clandestin était la province de la Nouvelle-Écosse. Les localités de Preston et de Cherrybrook, les collectivités noires du Cap-Breton et des comtés de Digby et de Yarmouth datent de cette époque.

• (1420)

Les noirs de la Nouvelle-Écosse ont contribué à bâtir le Canada, tout comme les Canadiens de toutes couleurs d'un océan à l'autre. En Nouvelle-Écosse, les noirs ont peiné à côté des blancs dans les mines et les aciéries, occupant les emplois les plus durs et les plus dangereux qu'il y avait au Canada. Ils ont également été pêcheurs et agriculteurs. Dans ma ville de Halifax, ils sont une partie intégrante de la petite collectivité cosmopolite qu'est la région métropolitaine de Halifax.

Pourtant, malgré cet apport, le taux de chômage et le taux d'abandon des études sont disproportionnés dans la collectivité noire de ma province. Pis encore, l'idée a cours dans la communauté noire que sa valeur et son importance pour la société canadienne sont moindres aux yeux des Canadiens de race blanche qu'à ses propres yeux. C'est honteux, scandaleux même, et aucun de nous ne saurait le tolérer.

J'aimerais dire un mot au sujet de la ville dont je viens, d'un quartier en particulier d'Halifax. Il s'y trouve des logements sociaux qui sont, à mon avis, un microcosme illustrant bien les problèmes créés par le racisme exacerbé par la pauvreté ainsi que le refus de voir la réalité en face.

Ces logements sociaux ont a été construit il y a plus de 30 ans. Ils donnent sur le plus beau paysage d'une très belle ville située dans une très belle province. De là on peut voir le bassin de Bedfort, le port de Halifax ainsi que les collines par-delà Dartmouth. L'ensemble résidentiel comprend des groupes de maisons en rangée ainsi que deux, et peut-être trois, tours d'habitation. Ce qui frappe dès qu'on pénètre dans cet ensemble domiciliaire c'est l'omniprésence du béton et l'absence de verdure.

L'été dernier, lorsque j'y suis retournée après bien des années, je me suis immédiatement demandée qui avait donc décidé que les gens qui vivent dans des logements sociaux ne veulent pas de gazon sur lequel leurs enfants pourraient jouer, comme les gens qui vivent dans les quartiers riches? Qui a décidé que le béton et la broche rouillée, les blocs de ciment fendus et le fer forgé en piteux état sont acceptables pour les enfants des habitants des logements sociaux, mais pas pour ceux des gens d'une classe sociale peut-être plus élevée?

Cet ensemble domiciliaire en particulier fait voir que la discrimination a la vie dure, car, il faut bien le dire, il est habité presque exclusivement par des noirs et par les membres d'un autre groupe qui fait l'objet d'une grave discrimination dans notre société: des mères célibataires qui vivent probablement de l'aide sociale.

Il y a 30 ans que cet ensemble domiciliaire a été construit. Aujourd'hui, dans les ascenceurs de ses tours d'habitation, on vend de la drogue aux enfants. Les agressions et les crimes contre la personne et la propriété y sont chose courante. Nous entendons tous parler des horreurs qui se commettent dans les complexes domiciliaires de Chicago et nous nous félicitons de ce que la situation est meilleure dans nos villes. Eh bien, je peux témoigner ici que la situation n'est pas meilleure dans ma ville, à Halifax. Le complexe domiciliaire dont je parle ici est peut-être plus petit que ceux de Chicago, mais les crimes qui s'y commettent contre les personnes qui y vivent, noirs et blancs, adultes et enfants, ne sont pas moins nombreux.

Je doute qu'un député avoue jamais être raciste. Je serais bien étonnée que quiconque ici reconnaisse être fanatique. Je crois certes que tous autant que nous sommes, d'où que nous venions et quelle que soit notre idéologie, nous siégeons ici parce que nous voulons faire le plus de bien possible. Lorsque je dis ne pas croire qu'il y ait de vrais racistes ni de véritables fanatiques à la Chambre, j'espère ne pas me tromper, du moins pour l'essentiel.

Le problème, c'est qu'en siégeant tranquillement ici sans faire quoi que ce soit pour les complexes résidentiels du genre de Mulgrave Park, contre le refus fait aux Sikhs qui sont membres de la GRC de porter le turban, ni pour établir une véritable équité salariale, nous faisons preuve d'intolérance.

M. Gardiner: Madame la Présidente, j'ai une brève observation à faire et une question à poser à la députée. Je la félicite des observations qu'elle a faites sur la situation dans sa circonscription de Halifax que j'ai visitée il y a des années et que j'espère visiter de nouveau dans quelque temps. Je voudrais aussi parler brièvement de la motion présentée par les libéraux sur l'intolérance dans notre société canadienne. Il appartient à tous les députés et aux dirigeants locaux de faire en sorte que la tolérance existe et continue dans notre pays.

Cette motion a été présentée par le parti libéral, mais j'aimerais bien que la députée nous parle de l'unité du parti libéral au sujet de cette motion et nous dise si tous ses membres l'appuient.

Je me reporte à l'observation faite le 17 novembre par le député de Gander—Grand Falls qui, en réponse aux observations de la députée sur les turbans et les sikhs au sein de la GRC, disait que c'était ridicule. Je me demande si les libéraux ont discuté de cette question et s'ils sont unis sur ce point, car la tolérance dans la société est le fait de tous et de tous les partis.

Mme Clancy: Madame la Présidente, je suis très heureuse de la question et des observations de mon collègue néo-démocrate. Je vois que cela fait bien longtemps qu'il n'a pas été à Halifax, mais je suis sûr qu'il va remédier à cela. S'il m'en parle avant, je m'arrangerai pour qu'on le laisse entrer.

En ce qui concerne l'observation de mon collègue de Gander—Grand Falls, s'il a dit que la question d'empêcher les sikhs de porter le turban avec leur uniforme de la GRC était ridicule, je suis d'accord avec lui. S'il a dit autre chose, ses observations ont été mal interprétées. Je ne sais pas ce qu'il a dit. Je sais qu'au sein du parti libéral j'ai des opinions bien arrêtées et qu'elles sont appuyées par mes collègues du caucus.

C'est une question qui va au-delà de la simple partisanerie. Si à un moment donné, au sein d'un parti quelconque, quelqu'un est ostracisé pour avoir fait des remarques que d'autres jugent inacceptables, c'est une situation regrettable. Nous essayons tous de faire en sorte que cela n'arrive pas, mais malheureusement, nous sommes humains et nous faisons des erreurs. Peut-être que le jour où nous pourrons nous lever, ici, pour dire qu'il est peu probable qu'un député, quel que soit son parti, fasse quelque chose de répréhensible, le pays sera dans une situation tellement parfaite que nous aurons éliminé l'utilité de notre travail.

Mme Catterall: Madame la Présidente, j'ai noté avec intérêt le lien que ma collègue faisait entre la pauvreté et le racisme, le manque d'éducation et le manque de possibilités. Je me demande si elle pourrait prendre une minute pour démontrer à la Chambre que le racisme a

des conséquences sociales et économiques néfastes pour les collectivités.

Mme Clancy: Madame la Présidente, je voudrais formuler une très brève observation en réponse à la députée. J'ai signalé qu'en Nouvelle-Écosse, le nombre de décrocheurs chez les noirs était disproportionné et qu'il en allait de même du taux de chômage chez ces derniers. Je tiens simplement à vous faire part très brièvement de quelques statistiques. La fonction publique de la Nouvelle-Écosse emploie 10 000 personnes. Or, le rapport d'enquête sur l'affaire Marshall nous a appris cette semaine qu'à peine 208 de ces fonctionnaires sont membres des minorités visibles, ce qui comprend non seulement les noirs, mais également d'autres groupes.

• (1430)

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, a déclaré aujourd'hui qu'il n'y avait aucun racisme au sein de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse, et qu'à sa connaissance, il n'y avait eu aucun exemple de discrimination au sein de la fonction publique, voire même une accusation à cet effet au cours des dix dernières années.

Je tiens à dire que dans une ville comme la mienne où les noirs font continuellement et quotidiennement l'objet de discrimination dans le domaine de l'enseignement et sur le marché du travail, une déclaration comme celle-ci ne témoigne ni plus ni moins que d'une irresponsabilité et d'une insensibilité colossales.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, dans n'importe quelle société, l'intolérance et les préjugés sont nuisibles non seulement aux individus et aux familles, mais aussi à la société en général.

La Chambre a entendu parler plus tôt dans la journée des mesures prises par le gouvernement sur des questions comme les relations raciales, les langues officielles, la culture et la justice. Ce sont tous là des domaines dans lesquels les initiatives de notre gouvernement ont contribué à apporter d'importantes améliorations.

Ma participation à ce débat portera sur les initiatives du gouvernement dans un autre domaine, celui de l'emploi. Je parlerai surtout de l'équité en matière d'emploi, car il y a peu de mesures aussi importantes dans la lutte contre l'intolérance et les préjugés.

Le gouvernement conservateur a reconnu dès le départ que le Canada ne pouvait plus se permettre de garder cette grande classe sociale et économique créée par l'inéquité en matière d'emploi. Nous avons compris que l'entière participation de nos ressources humaines est essentielle si le Canada veut réussir dans les années 90 et au XXI^{e} siècle.

Les crédits

Tous les députés à la Chambre savent que nos besoins en main-d'oeuvre qualifiée s'accroissent à un rythme sans précédent. Pour répondre à ces besoins, il nous faut assurer la participation équitable de tous les Canadiens. Contrairement au gouvernement libéral, notre gouvernement ne s'est pas contenté de parler d'équité en matière d'emploi; il a agi de façon catégorique et responsable.

En 1986, nous avons pris des mesures qui ont fait faire au Canada des progrès considérables dans le domaine de l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement a mis sur pied deux importants programmes: le programme Équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux. Ces programmes visent précisément les quatre groupes arbitrairement touchés par les stéréotypes et les préjugés, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi a été adoptée en 1986. C'est la première mesure législative du genre. Le programme Équité en matière d'emploi s'applique aux sociétés d'État ainsi qu'aux employeurs assujettis à la réglementation fédérale qui emploient 100 personnes ou plus. Ces employeurs sont surtout dans les secteurs des banques, des transports et des communications.

Ce programme oblige les employeurs à assurer l'équité en matière d'emploi et à présenter des rapports annuels indiquant comment les quatre groupes désignés sont représentés dans leur organisation sur le plan des salaires, de la classification professionnelle, de l'embauche, des promotions et des mises à pied. Leurs rapports nous sont soumis, puis ils sont rendus publics par l'entremise des bibliothèques. Les employeurs qui ne présentent pas de rapports risquent de se voir imposer une amende.

En outre, ces rapports sont remis à la Commission canadienne des droits de la personne, qui peut prendre des mesures contre un employeur coupable de discrimination.

Il importe de remarquer que cette loi ne fixe pas de contingents ni ne prescrit de mesures précises aux employeurs. Elle n'impose pas une épreuve bureaucratique impossible aux employeurs. Elle se veut plutôt un mécanisme évolutif qui encourage à investir dans une main-d'oeuvre vraiment représentative et productive. Les programmes qu'elle prévoit ont pour but d'arriver à offrir l'équité en matière d'emploi aux Canadiens traditionnellement sous-représentés sur le marché du travail.

• (1435)

Le gouvernement s'est empressé de faire adopter cette loi et la réaction des employeurs canadiens est encourageante. Le programme législatif d'équité en matière d'emploi et le programme destiné aux entreprises qui obtiennent des contrats du gouvernement fédéral impliquent 35 p. 100 des 500 plus importantes entreprises au

Canada qui, ensemble, emploient plus de un million et demi de personnes.

Une entreprise participant au second programme qui ne mettrait pas en place un programme d'équité en matière d'emploi risquerait de se voir imposer des sanctions. C'est ainsi qu'elle ne pourrait plus faire affaire avec le gouvernement fédéral tant qu'elle ne satisferait pas aux critères du programme. Cela s'est déjà produit dans de nombreux cas, mais, plus important, nous observons à court terme des résultats positifs fondés sur une acceptation du programme et de l'objectif que s'est fixé le gouvernement de donner à notre population active un caractère plus représentatif et plus dynamique.

Nous allons continuer à évaluer ces programmes. Nous sommes résolus à prendre les mesures nécessaires pour assurer un progrès encore plus grand. Partout au Canada, les entreprises reconnaissent que le principe d'équité en matière d'emploi est bon pour les affaires. Aussi important que puisse être ce programme, le gouvernement croit sincèrement qu'il est encore plus fondamental de donner aux Canadiens la chance de trouver leur place dans un marché du travail en pleine expansion. Après tout, c'est la prospérité économique qui permet de trouver un emploi productif et épanouissant.

Depuis cinq ans et demi, notre gouvernement s'emploie vraiment à établir un cadre favorable à la prospérité et à la croissance. Durant cette période, le chômage a diminué de façon considérable tandis qu'augmentaient les possibilités d'emploi. La nature des emplois préoccupe notre gouvernement autant que leur nombre. Grâce à la Planification de l'emploi, environ 1,5 million de Canadiens ont reçu une formation valable et acquis une expérience en cours d'emploi depuis 1985. En insistant sur la collaboration avec le secteur privé dans les localités, la Planification de l'emploi a permis à des Canadiens d'acquérir des compétences professionnelles importantes qui se traduisent par des emplois à long terme.

Aucune circonscription n'a autant bénéficié de ce programme que celle de Carleton—Charlotte. Nous avons offert des programmes à beaucoup de personnes défavorisées, notamment à des femmes. Nous avons permis à des femmes qui n'avaient jamais pu entrer sur le marché du travail, à cause d'un manque d'instruction, de l'échec de leur mariage ou pour d'autres raisons, de s'y tailler une place. Ce programme en particulier a réellement connu beaucoup de succès au Nouveau-Brunswick. Des programmes sont constamment mis sur pied pour répondre à ce besoin très réel au sein de la population active.

Conformément à son objectif, la Planification de l'emploi vise surtout les femmes qui réintègrent le marché du travail, les personnes souffrant d'infirmités, les jeunes et les autres groupes cibles.

Cet engagement concernant une population active plus dynamique et plus représentative a été réitéré au printemps de l'année dernière dans la Stratégie de mise en valeur de la population active. Cette stratégie inclut des changements positifs au programme de l'assurance-chômage qui le rendent conforme à la Charte des droits et libertés ainsi qu'aux tendances actuelles dans la société, la famille et le travail. Encore une fois, c'est une stratégie de coopération axée sur la formation, qui engage tous les intervenants dans la réalisation d'un but commun: rendre notre main-d'oeuvre plus souple face aux pressions qui se manifestent.

L'équité en matière d'emploi n'appartient pas au passé, mais sur plusieurs fronts législatifs le gouvernement applique des mesures dont l'impact est déjà considérable. Comme le dit la motion du député, nous tous au Parlement devons travailler à garantir à tous les Canadiens l'équité en matière d'emploi et de rémunération. Le gouvernement a pris des mesures importantes à cette fin et il en prend encore. L'effet de ces initiatives et d'une période soutenue de croissance économique est sans précédent. Les horizons vont continuer de s'élargir pour les Canadiens.

Le gouvernement s'engage, et je termine là-dessus, à ce qu'ils continuent de s'élargir pour tous les Canadiens.

• (1440)

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'autres questions ou observations? Le député de Comox—Alberni a la parole pour poursuivre le débat.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, comme je suis presque le dernier à parler, je voudrais récapituler.

Au nom de mon parti, je remercie le député de York-Centre et le caucus libéral d'avoir présenté cette motion. Compte tenu des événements dont nous sommes témoins au Canada de nos jours, il importe que le Parlement consacre un peu de temps à la discussion de ce qui semble être une vague montante de racisme et d'intolérance dans notre pays.

Au moment où ailleurs dans le monde les barrières entre les peuples s'effondrent, où la liberté semble se répandre comme une traînée de poudre, où la démocratie gagne des partisans, où la tolérance progresse, l'into-

lérance s'aggrave au Canada. Le Parlement et le gouvernement doivent s'en préoccuper.

Certains députés ont même parlé du discours prononcé au Parlement il y a quelques jours par le premier ministre de Klerk de l'Afrique du Sud. Il s'agit du discours dans lequel il a annoncé qu'on commencerait à faire tomber les barrières en Afrique du Sud et qu'on ferait des efforts en vue d'en arriver à une plus grande égalité entre les races dans ce pays.

À mesure que les pays qui étaient moins tolérants le deviennent davantage, je m'inquiète du fait que le Canada semble aller dans la direction opposée et que, à un certain point, ce sera lui qui deviendra un objet de préoccupation et de dérision pour la communauté internationale.

Les orateurs précédents ont parlé de la motion adoptée récemment par Sault Ste. Marie qui s'est déclarée ville unilingue. Notre pays est fier de ses traditions bilingues et souhaite que ces traditions se développent et que les droits des Canadiens, quelle que soit leur langue maternelle, soient respectés d'un océan à l'autre. Ce qui s'est passé dernièrement à Sault Ste. Marie a été un choc pour bien des Canadiens qui voient leur pays comme le pays de la liberté, de la tolérance et du respect mutuel.

J'ai été consterné encore récemment de voir le nombre de lettres et de pétitions que je recevais de ma circonscription et d'ailleurs pour me dire que les Sikhs canadiens dévots, qui portent le turban, ne devraient pas avoir le droit de faire partie de la GRC parce que le port du turban rompra avec la tradition qui entoure le port de l'uniforme dans ce corps policier.

J'ai remarqué que les auteurs de ces lettres circulaires se sentaient toujours obligés d'expliquer «qu'ils n'avaient pas de préjugés».

Bien sûr, c'est une déclaration empreinte de préjugés. Elle a pour but de limiter l'accès d'un groupe religieux bien défini au corps policier national du Canada, en se fondant sur des traits bien particuliers de leur religion; ou alors elle les force à renoncer à certains éléments importants de leur religion pour se conformer au désir du reste de la société canadienne.

Malgré la recommandation des officiers supérieurs de la GRC, et malgré les préoccupations exprimées par le Parlement, il est regrettable que le solliciteur ait mis tant de temps à prendre une décision à ce sujet.

Une voix: C'est tout à fait irresponsable.

M. Skelly (Comox—Alberni): Ce n'est pas seulement irresponsable. Cela envoie aux membres de notre société, à ceux qui appartiennent à des groupes minoritaires, le message que ce retard témoigne d'un certain racisme au gouvernement du Canada, assez fort pour retarder une décision concernant la possibilité pour les Sikhs d'entrer à la GRC.

On s'inquiète du racisme au gouvernement lui-même. Je pense que cette inquiétude est légitime, et qu'elle nous donne à tous au Parlement et au gouvernement sujet de nous préoccuper.

• (1445)

Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme disait, dans son exposé, que le gouvernement ne pouvait pas résoudre seul le problème du racisme, qu'il avait besoin de la collaboration d'autres intervenants. C'est vrai dans une certaine mesure. Je ne crois pas que le gouvernement puisse résoudre ce problème à lui seul.

Mais ce genre de déclaration est aussi, dans une certaine mesure, une porte de sortie commode pour ne pas avoir à prendre des mesures fermes et efficaces contre le racisme chaque fois que nous en percevons des manifestations dans notre société. Je voudrais rappeler ce qui s'est passé il y a quelques années. On a parlé du racisme au États-Unis, surtout contre les noirs.

On oublie que dans les années 40 et 50, les noirs étaient protégés par les dispositions de la Constitution américaine. Ils jouissaient de l'égalité juridique en vertu de cette constitution. Ils étaient censés avoir les mêmes droits à l'éducation que tous les autres Américains, et pourtant cela n'était pas le cas.

Tous les Américains avaient le droit de vote à l'époque, le droit d'élire leurs dirigeants et le président de leur choix. Pourtant, les noirs semblaient privés de ce droit, de l'exercice de ce pouvoir parce qu'il n'existait pas de modalités d'application de ces droits aux États-Unis. Ce n'est que lorsque les tribunaux eurent rendu une décision en matière de ségrégation et que le gouvernement américain eut fait appel aux militaires pour forcer les écoles

blanches à accepter les enfants noirs que des changements se sont opérés aux États-Unis en matière d'égalité d'accès à l'éducation.

Ce n'est qu'en adoptant des lois sur l'enregistrement des électeurs que le gouvernement fédéral a rendu ces lois opérantes. Forts de l'appui des agents armés du FBI, les noirs des États-Unis ont pu exercer des droits qui leur étaient garantis par la Constitution et la législation américaines.

Un certain principe entre en jeu en de tels cas, le principe qui veut que pour pouvoir changer les attitudes il faut d'abord changer les comportements. Avant de changer les mentalités, il faut changer les habitudes. L'éducation à elle seule ne suffit pas. Les beaux sentiments que nous entendons à la Chambre ne suffisent pas non plus. Avant de changer les attitudes,il faut changer les habitudes.

Les députés ont parlé de la législation sur l'équité en matière d'emploi. Je crois que cette législation n'a rien dont nous puissions être fiers au Canada. Je répète qu'elle ne comporte rien dont nous puissions être fiers. Le rapport annuel concernant la Loi sur l'équité en matière d'emploi fait voir l'impuissance de cette loi à servir ceux-là même qu'elle est censée servir.

En fait, madame la Présidente, elle a été conçue à des fins de relations publiques. Elle a été conçue comme paravent. Quand on en examine les résultats à l'endroit des populations autochtones—et je n'en prendrai qu'une page—sur toutes les sociétés qui relèvent de la compétence fédérale énumérées à la page 81, il n'y en a qu'un nombre infime qui respectent l'obligation d'embaucher des autochtones.

Même les sociétés d'État et organes du gouvernement fédéral, comme la Société canadienne des postes, ont un score lamentable au chapitre de l'embauchage d'autochtones. Pourtant elles relèvent directement du Parlement et du gouvernement.

La Société Radio-Canada a, elle aussi, un score lamentable pour ce qui est de l'embauchage de femmes, d'autochtones, de handicapés, de membres des minorités visibles. Pourtant elle relève directement du gouvernement et du Parlement.

Nous n'avons pas au pays une loi efficace concernant l'équité en matière d'emploi. Et cela parce qu'elle a été conçue pour ne pas être efficace, car lorsqu'on rédige un projet de loi ayant pour but de réaliser l'équité en matière d'emploi, il faut lui donner les moyens d'imposer des sanctions contre ceux qui ne s'y conforment pas. Si un article à cet effet n'existe pas la loi c'est qu'il y a eu erreur ou omission, et cela invite les sociétés qui relèvent de la compétence fédérale à appliquer des préjugés que cette loi prétend justement supprimer. Voilà ce qui se passe.

• (1450)

Ce texte n'est pas conçu pour atténuer les préjugés ou l'intolérance au pays. En fait, ce texte les développe parce qu'il fait naître des attentes mais ne permet pas aux personnes concernées, aux personnes opprimées, d'exiger que ces attentes soient satisfaites. Si à très bref délai le gouvernement ne fait pas de cette loi un texte conçu pour éliminer l'intolérance et les préjugés, alors nous en aurons long à dire au sujet du gouvernmement et de sa volonté d'éliminer le racisme et l'intolérance. Ce ne sont pas là des choses qui se produisent dans un pays quand son gouvernement est déterminé à éliminer l'intolérance. C'est aussi simple que cela.

Tant que cette loi n'aura pas été modifiée, ces sociétés vont continuer de se comporter de la même façon. Nous serons alors en mesure d'interroger le gouvernement au sujet de sa prétendue volonté de faire cesser le racisme et l'intolérance.

Au cours du présent débat, certains députés ont fait état de la Commission d'enquête Marshall qui a récemment déposé son rapport en Nouvelle-Écosse. À mon avis, nous devrions tous lire ce rapport, car il est très révélateur. Il en dit long au sujet des Canadiens, ainsi que des institutions de notre pays et de l'attitude raciste qu'elles adoptent à l'égard de nos concitoyens qui ne sont pas de race blanche.

J'aimerais citer quelques courts extraits du rapport Marshall. En fait, la commission d'enquête note ses conclusions les plus importantes tout au début. «Le fait que Marshall ait été autochtone a contribué à le faire condamner et emprisonner injustement.»

C'est là la conclusion la plus incroyable du rapport. La conclusion la plus importante de la Commission d'enquête Marshall est que le fait pour Marshall d'avoir été autochtone ait contribué à sa condamnation et à son emprisonnement injustes.

Voici le deuxième extrait: «Que MacIntyre, sans la moindre preuve pour étayer ses conclusions et malgré la preuve du contraire, ait identifié Marshall comme principal suspect. Le fait que Marshall ait été autochtone est

l'une des raisons pour lesquelles MacIntyre l'a identifié comme principal suspect.»

Dans notre pays, le régime judiciaire traite injustement certains Canadiens parce que leur peau et leur culture sont différentes de celles de la culture dominante. C'est là la vraie conclusion de la commission d'enquête sur l'affaire Marshall.

Nous n'avions pas vraiment besoin de cette commission pour le savoir. Il suffit de vérifier les statistiques sur les autochtones incarcérés au pays pour savoir à quel point le système judiciaire canadien fait preuve de discrimination envers eux.

Je voudrais citer un article de Michael Jackson, professeur à l'université de la Colombie-Britannique, qui s'intitule «La prison et les autochtones au Canada». M. Jackson parle du système pénitentiaire fédéral, dont le Parlement et le gouvernement sont directement responsables. Voici ce qu'il dit: «Les autochtones représentent 10 p. 100 des hommes détenus dans les prisons fédérales et 13 p. 100 des femmes incarcérées, bien qu'ils ne constituent que 2 p. 100 de la population.»

Nous ne pouvons pas invoquer l'argument que les autochtones présentent plus de tendances criminelles, risquent davantage de commettre des infractions et d'avoir des démêlés avec la justice. Le système judiciaire canadien a un parti pris racial et culturel contre les autochtones et les statistiques nous le montrent à maintes et maintes reprises. On n'a pas besoin du rapport Marshall, ni de l'enquête judiciaire qui est menée au Manitoba, ni de celle qui a lieu en Alberta. Les statistiques montrent à maintes et maintes reprises que le Canada est une société raciste *de facto* quand il s'agit d'administrer l'injustice contre les autochtones. Le Parlement et le gouvernement ont l'obligation d'intervenir pour y remédier.

• (1455)

Dans la région des Prairies, les autochtones représentent 5 p. 100 de la population totale, mais constituent 32 p. 100 de la population pénitentiaire. Nous envoyons les autochtones en prison à un taux six fois supérieur à celui de leur représentation dans la population. C'est une preuve tangible que notre système judiciaire et notre pays font preuve de discrimination raciale envers les autochtones. C'est une constatation qui ne découle pas seulement d'études comme l'enquête Marshall, mais qui est faite maintenant par les organismes des droits de la personne établis par les Nations Unies.

Le monde entier commence à s'apercevoir que, dans le dossier de l'égalité entre les races et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, notre beau pays, le Canada, dont nous faisions tant l'éloge en début de journée, n'a vraiment aucune raison de se glorifier. Mais il n'y a pas que par l'entremise de notre système judiciaire que nous nous rendons coupables de discrimination contre les autochtones.

Voici un extrait d'un éditorial intitulé «Our Third World» que publiait le journal *Edmonton Journal* le 21 janvier dernier:

> Le taux de tuberculose des Indiens inscrits de l'Alberta est 12 fois supérieur à la moyenne provinciale. Si l'on tient compte des Métis et des Indiens non inscrits, le taux de tuberculose dans les localités autochtones double. Ces statistiques pour 1988 sont conformes à la tendance observée depuis longtemps dans les taux de tuberculose des autochtones qui sont de 10 à 20 fois supérieurs aux taux des citoyens non autochtones.

La tuberculose atteint essentiellement des gens pauvres qui vivent dans des conditions misérables et se nourrissent mal, et la population autochtone souffre de 10 à 20 fois plus souvent de cette maladie que la population en général.

> Le taux des maladies de la peau, du diabète et de la tension artérielle est plus élevé chez les autochtones. Le taux de mortalité en raison de maladies respiratoires est deux fois plus élevé que la moyenne canadienne, celui des suicides, trois fois plus élevé.
>
> De fait, les Indiens meurent à un rythme de deux à quatre fois supérieur à celui des autres Canadiens, à tous les âges jusqu'à 54 ans. Leur espérance de vie est de neuf ans plus courte que celle des autres Canadiens et même que celle des peuples d'Amérique centrale.

Il existe à l'égard des Indiens un système de discrimination institutionnalisé fondé sur la race. Inutile de faire des déclarations fracassantes sur la magnanimité actuelle ou future du Canada si nous ne prenons pas de mesures concrètes au Parlement pour nous attaquer à ce problème et en arriver à une solution. Pour atteindre cet objetif, madame la Présidente, il faut changer le comportement avant de modifier les attitudes. Il faut modifier la loi, y ajouter des sanctions et les appliquer rigoureusement.

Nous voulons vivre ensemble au Canada, ensemble avec tous nos concitoyens, quelles que soient leurs occupations, leurs croyances et la couleur de leur teint, mais c'est impossible si nous ne leur donnons pas la même protection que celle dont nous bénéficions. Ce débat devrait encourager le Parlement à s'engager résolument dans cette voie.

Les crédits

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 15 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(7) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Le député de Sault Ste. Marie invoque le Règlement.

M. Stupich: Madame la Présidente, ce fut un excellent débat, tant à cause de sa teneur que de son opportunité. Fait à noter, tous les députés ont appuyé la motion, soit en s'adressant à la Chambre ou en posant des questions et en faisant des commentaires. Puis-je proposer que la Chambre adopte la motion à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat est terminé. J'ai déjà annoncé que le temps était écoulé.

M. Prud'homme: Du consentement unanime, nous pourrions l'adopter.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Saint-Denis dit que nous pourrions l'adopter à l'unanimité, sauf qu'il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi prochain à 13 heures conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 février 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

—Monsieur le Président, je me sens très privilégié d'avoir l'occasion de présenter à la Chambre aujourd'hui ma motion qui demande au Parlement d'inviter le gouvernement fédéral à rétablir le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail situé à Hamilton, en Ontario.

Je voudrais au départ remercier les membres du Comité permanent des privilèges, élections, procédures et affaires émanant des députés d'avoir permis que cette motion soit mise aux voix. Cela témoigne non seulement de la pertinence de la motion mais aussi de l'efficacité de la réforme parlementaire.

La motion reflète l'opinion de tous les Canadiens. Pendant que le gouvernement conservateur sabre dans toutes les dépenses publiques qu'il considère inutiles, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) court au désastre. Depuis dix ans, le gouvernement fédéral investit à juste titre dans le CCHST.

En mettant l'accent sur la prévention, le Centre a épargné au gouvernement fédéral et aux Canadiens des millions de dollars par année de soins de santé.

Selon un sondage effectué par le *Star* de Toronto et le réseau CTV, les Canadiens ne veulent absolument pas que le gouvernement conservateur actuel réduise les crédits affectés notamment à la santé et à l'éducation. Au lieu d'investir dans la santé et l'avenir des Canadiens, le gouvernement se dérobe à ses responsabilités.

Créé en vertu d'une loi du Parlement en 1979, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est un institut national qui se consacre à l'étude, à la promotion et au progrès coopératif de l'hygiène et de la sécurité au travail. Depuis sa création, le Centre offre gratuitement aux Canadiens et à la communauté internationale, dans les deux langues officielles, de l'information impartiale et objective sur les questions intéressant l'hygiène et la sécurité au travail. Grâce à l'utilisation de lignes téléphoniques prioritaires, de publications à caractère technique et de bases de données en direct, le Centre peut facilement renseigner les gens.

Le Centre joue manifestement un rôle important et utile. Les risques du travail figurent au troisième rang des causes de décès chez nous. Ils viennent immédiatement après les affections cardiaques et le cancer. En comparaison des États–Unis, du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest et de la Grande–Bretagne, le Canada enregistre le taux d'accidents le plus élevé à cause de ces risques. En 1987, 894 Canadiens sont décédés des suites d'accidents du travail; quelque 25 millions de jours–personnes de travail ont été perdus à cause d'accidents ou de blessures.

Le ministre du Travail a reconnu à la Chambre que les accidents du travail coûtent directement et indirectement aux Canadiens 17,5 milliards de dollars par année. Vu les avantages considérables que représente pour l'économie canadienne la prévention de tels accidents, les Canadiens ne peuvent se permettre de perdre une institution si utile. Le financement public de ce centre a montré clairement qu'il vaut infiniment mieux prévenir que guérir.

Le Centre doit offrir de l'information éclairée, exacte et objective, et cette responsabilité ne cesse de grandir. En 1988–1989, le Centre canadien d'hygiène de sécurité au travail a reçu plus de 26 000 demandes de renseigne-

ments concernant les produits chimiques dangereux. Un grand nombre de ces demandes lui ont été adressées à la suite de l'incendie survenu à Saint-Basile-le-Grand, au Québec, par des Canadiens préoccupés des effets des PBC et d'autres produits chimiques dangereux.

Pour vous donner une idée du volume de travail accompli par le CCHST, notons que celui-ci a distribué plus de 350 000 exemplaires de 1 000 publications techniques au Canada et à l'étranger l'an dernier et que plus de 1 200 entreprises canadiennes ont interrogé son ordinateur à quelque 40 000 occasions.

Or, cette vaste source d'information pourrait être sur le point de tarir. Le gros des informations que le Centre transmet au public lui est fourni gratuitement par des entreprises internationales, par des gouvernements étrangers ainsi que par l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation internationale du travail.

Vu que son financement de base a été réduit radicalement dans le budget de l'an dernier et qu'il sera réduit à néant d'ici le mois d'avril de l'an prochain, le Centre a déjà commencé à imposer des frais d'utilisation afin de se maintenir à flot. Ces frais d'application générale ont des répercussions diverses tant sur le public que sur les organisations de bienfaisance qui diffusent des informations par l'intermédiaire du Centre.

Afin d'assurer la survie du Centre à long terme, son conseil d'administration a élaboré un plan d'entreprise prévoyant l'application de frais d'utilisation à presque tous les services ainsi que la réorientation des efforts vers la recherche de produits et de services nouveaux. Ces frais permettront vraisemblablement au Centre de réaliser des bénéfices sous peu. J'exhorte cependant la Chambre à reconnaître d'ores et déjà que pareils bénéfices saperont la crédibilité de cet organisme, rendant presque inutile le rôle qu'il joue dans la promotion de la santé et de la sécurité des travailleurs. Sous bien des rapports, l'engagement du Centre sur la voie des activités à but lucratif sonnera le glas de cette importante institution nationale.

• (1310)

L'établissement de frais d'utilisation pose des problèmes non seulement aux travailleurs, mais encore aux divers organismes qui fournissent des informations au Centre. Le recours à des frais de ce genre risque de décourager les organisations de bienfaisance d'alimenter le Centre. Seule une petite partie des bases de données du Centre sont mises au point par le Centre lui-même. La plupart de ses informations proviennent de diverses organisations nationales et internationales qui ont intérêt à favoriser la libre circulation des informations en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le CCHST n'a pas encore informé toutes ces organisations de son intention d'exiger des frais d'utilisation.

L'une d'entre elles, l'Organisation internationale du travail, s'est dite contrariée de ne pas avoir été consultée, ni informée de l'intention du Centre de vendre des informations qui lui ont souvent été fournies gratuitement. En fait, la plupart des informations qui ont servi à créer les bases de données du Centre sont fournies gratuitement, grâce à la bonne volonté et au sens des responsabilités de ces organismes non gouvernementaux.

Ce qu'il faut se demander aujourd'hui, c'est si ces organisations privées continueront de fournir gratuitement des informations au CCHST lorsqu'elles apprendront que le Centre projette de monnayer leur bonne volonté et leur sens des responsabilités contre des millions de dollars. En outre, le Congrès américain a remis en doute l'engagement de son propre centre, le National Institute for Occupational Health and Safety, de fournir des informations au CCHST, si celui-ci se met à vendre ses informations.

L'établissement de frais d'utilisation frappera surtout les travailleurs canadiens pour lesquels le Centre a d'abord été créé. Des frais d'utilisation violent essentiellement le droit des Canadiens à être informés gratuitement de situations potentiellement dangereuses pour leur vie. Comme le dit le Conseil des gouverneurs dans son plan d'entreprise:

> Le Centre doit devenir une entreprise commerciale tout en continuant de remplir son mandat fondamental qui est de servir les travailleurs.

À mon avis, ces deux choses ne sont pas compatibles, car toute réduction des services nuira aux Canadiens en entraînant une réduction de l'information accessible. On peut seulement s'imaginer que, dans un plan d'entreprise axé sur le profit, la principale préoccupation ne serait pas la sécurité mais bien la rentabilité, qui est le mot d'ordre du gouvernement conservateur. Le plan d'entreprise qui devait être présenté au ministre du Travail le 31 janvier de cette année prévoit de nouveaux services et de nouveaux projets. On y insiste aussi beaucoup sur la commercialisation des produits et services existants. Les intentions du gouvernement conservateur sont clairement

exposées dans une partie du plan d'entreprise. Voici un autre extrait de ce plan:

> Croyant que le Centre est capable d'accroître ses recettes actuelles et de trouver d'autres sources de recettes, le ministre du Travail a annoncé que les fonds versés au centre seraient complètement éliminés. Le Centre a été chargé par le ministre de mettre au point un plan d'entreprise qui montrera comment le Centre deviendra autosuffisant grâce à la vente de produits et services.

Je crois que cet énoncé illustre bien la nouvelle philosophie imposée au Centre. On ne dit nulle part qu'il faudrait trouver le juste équilibre entre l'autosuffisance et le droit de savoir des travailleurs.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la section suivante du plan d'entreprise qui montre bien l'orientation du centre. Sous le titre Stratégies, on y lit ceci:

> Le Centre aura pour stratégie de favoriser la vente de produits plutôt que la prestation de services, en raison des recettes supérieures que les produits peuvent rapporter. Une fois que l'investissement nécessaire à leur mise au point est fait, les produits permettent de réaliser beaucoup plus de bénéfices que les services qui nécessitent beaucoup de ressources humaines tout en permettant des marges bénéficiaires généralement faibles.

Et voilà, monsieur le Président.

M. Flis: Les bénéfices avant la santé.

M. Keyes: Exactement. Les bénéfices avant la santé. Le Centre, qui a été créé pour aider les gens et promouvoir la santé et la sécurité au travail, s'orientera dorénavant vers la recherche du profit et la promotion de ses produits. Le plan préliminaire explique ensuite qu'il existe un marché lucratif pour les produits axés sur la sécurité et que le Centre devrait consacrer plus d'énergies et de ressources à la mise au point de produits et de services destinés à être vendus.

Il propose aussi de mettre sur pied un service d'abonnement à des informations sur la santé et la sécurité au travail destinées aux petites et moyennes entreprises et d'ouvrir de nouveaux marchés et d'élargir les marchés existants pour la base de données.

Le problème que je prévois, si ce plan est appliqué, concerne l'orientation que le Centre devra prendre pour suivre ces principes axés sur le marché. Il compromettra le mandat du Centre qui est de promouvoir la santé et la sécurité au travail au Canada ainsi que la santé physique et mentale des travailleurs Canadiens.

En fin de compte, ce sont les travailleurs qui seront victimes de la réorientation du Centre vers la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux services. Le gouvernement conservateur sait très bien qu'on ne peut pas et qu'on ne doit pas tout privatiser, en particulier ce qui touche à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Le CCHST ne pourra pas tout simplement servir ceux-là mêmes qu'il est censé servir s'il doit concentrer ses énergies sur les acheteurs et les fournisseurs éventuels de banques de données. Pire encore, monsieur le Président, il pourrait bien accorder la préférence à ceux qui sont prêts à payer le plus, et cela aux dépens de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Les travailleurs méritent un organisme plus indépendant et plus objectif en ce qui touche le choix et la distribution des informations, un organisme qui s'intéressera non pas au plus offrant, mais principalement à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Qui plus est, pour tous les nouveaux plans que le Centre mettra au point et pour tous les frais qu'il compte percevoir, il devra ajouter la TPS. Selon les propositions contenues dans le document technique, le centre devra percevoir la TPS sur tous ses produits, ce qui pourrait rendre trop coûteuses les communications avec le Centre pour les petites entreprises et les travailleurs.

J'aimerais faire remarquer que le budget total de publicité pour la TPS, avant même l'entrée en vigueur de la taxe, paierait tous les frais d'exploitation du Centre pendant un an. Est-ce cela que veut dire le gouvernement par la réduction du déficit ou la suppression des dépenses inutiles? Pour l'essentiel, le CCHST de demain sera entièrement différent de celui d'aujourd'hui. Il sera axé sur le profit. Les travailleurs canadiens passeront au second plan dans ses préoccupations, après le marketing et l'établissement des prix. Ce qui l'intéresse, c'est le résultat financier. Il se complaira dans la médiocrité au lieu de chercher à demeurer à l'avant-garde en matière de santé et de sécurité au travail.

En cessant de le subventionner, l'État mettra en péril le caractère tripartite du Centre, lequel était au coeur même de son fonctionnement. La crédibilité du CCHST dépend de relations harmonieuses entre l'industrie, le gouvernement et les syndicats.

Maintenant que le CCHST doit vivre de fonds privés, les syndicats ont déclaré qu'ils ne voulaient pas participer

à une nouvelle entreprise commerciale préoccupée davantage par le profit que par la sécurité. Comme le disait le vice-président du Congrès du travail du Canada:

> Il ne faut que 10 millions par année pour assurer l'hygiène et la sécurité au travail de tous les Canadiens. Le travail du gouvernement fédéral est de protéger les citoyens. S'il met son plan à exécution, je pense que nous n'aurons pas d'autre choix que de retirer notre appui au Centre.

Cela signifie que les droits d'utilisation requis feront du tort aux gens que le Centre devait justement protéger. En raison du coût pour les petites compagnies et les travailleurs non syndiqués, les droits d'utilisation empêcheront les enquêtes, ce qui laissera à l'industrie le rôle d'informer ses employés en matière de sécurité.

De nombreux critiques ont déclaré que le fait de demander des droits à la petite entreprise et aux syndicats est de la fausse économie. Un spécialiste de l'hygiène et de la sécurité au travail disait récemment:

> Les économies directes découlant de l'existence du Centre peuvent être évaluées à trois fois son budget. Ce Centre rapporte chaque année des centaines de fois ce qu'il coûte. Le gouvernement nous dit maintenant qu'en raison de la dette nationale, le Centre doit trouver ses fonds ailleurs. En supprimant les subventions, le gouvernement va économiser 10 millions. De simples calculs montrent que si le Centre ferme ses portes, le coût réel sera dans les centaines de millions de dollars chaque année.

• (1320)

De simples calculs montrent également que le gouvernement pourrait et devrait financer le fonctionnement de ce Centre en supprimant des dépenses inutiles ailleurs. Par exemple, le ministère fédéral des Travaux publics a ordonné l'achat de locaux pour la formation aux douanes et accise, alors que Douanes et Accise a déclaré que les locaux en question ne répondaient pas à ses besoins. Ces locaux, situés dans la circonscription du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont coûté 5 millions.

Comme le disait le vérificateur général dans son dernier rapport au Parlement:

> À notre avis, pour un projet de cette nature et de cette envergure, les marchés initiaux n'étaient pas assez étendus pour permettre une évaluation réaliste du projet avant de décider d'aller de l'avant. . . Bref, les travaux entamés en 1986 avaient pour but de répondre à des besoins définis en 1976 et non reconsidérés par la suite. L'analyse préliminaire des experts-conseils indiquait qu'une fois rénové, l'établissement serait un collège convenable. . . mais le coût des principaux travaux de rénovation se chiffraient à environ 35 millions de dollars.

Le vérificateur général affirme également qu'il y a dans le régime de l'impôt sur le revenu beaucoup d'échappatoires que le gouvernement pourrait supprimer. Le manque à percevoir annuel attribuable à ces échappatoires s'élève à environ 350 millions de dollars. Puisque le gouvernement prêche le sens des responsabilités budgétaires, il serait plus facile d'appuyer des mesures qui évitent des dépenses inutiles que de s'en prendre à des établissements comme le Centre canadien d'hygiène de sécurité au travail qui font réaliser des économies.

Bref, le CCHST a besoin de subvention pour accomplir sa mission. L'intention annoncée par le Centre de chercher la stabilité et le profit sera nuisible aux travailleurs canadiens.

Les travailleurs canadiens ont besoin d'être convenablement informés des risques professionnels qu'ils courent. Cela, nous le savons. Il n'en demeure pas moins que si le Centre est incapable de survivre, si les travailleurs et les petites entreprises n'ont pas les moyens de se renseigner auprès du Centre au sujet des risques professionnels, ce sont les contribuables et les travailleurs canadiens qui en feront les frais.

Je demande donc à mes collègues de tous partis d'examiner sérieusement ma motion, qui invite le gouvernement fédéral à rétablir les subventions au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je tiens à intervenir sur la motion de mon collègue de Hamilton-Ouest. Je sais qu'il s'occupe depuis longtemps des intérêts de sa collectivité et qu'il s'intéresse au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, comme il se doit. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est un organisme formidable. Il a fait ses preuves depuis 10 ou 12 ans, réalisant une excellente performance dans la diffusion d'importants renseignements dans le domaine de la santé.

Comme le député de Hamilton-Ouest l'a signalé, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, reçoit ses renseignements d'autres organismes. Mais il a oublié de le mentionner, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail présente ces renseignements sous une forme qui permet aux travailleurs et aux employeurs du Canada de les comprendre et de les utiliser très efficacement. Le député, ayant parlé de ces renseignements importants, mentionne ensuite le profit. Il va lui falloir longtemps avant de réaliser des bénéfices parce que même s'il s'agit d'un organisme mixte, tripartite, c'est le gouvernement fédéral, c'est-à-dire les contribuables qui payent presque entièrement les frais de fonctionnement du Centre, qui se sont élevés à plus de 67 millions au cours des 10 ou 12 dernières années. C'est là un investissement important.

Cet organisme tripartite qui gère le Centre compte d'autres intervenants, d'autres interlocuteurs. Le Centre fonctionne en autonomie, il prend ses décisions et évolue sans ingérence du gouvernement.

Il s'est acquis une grande réputation, comme l'a dit le député de Hamilton–Ouest. Cependant, vient un temps, dans le cadre d'une bonne gestion financière, où le gouvernement et le conseil d'administration jugent qu'un plan donné devrait prévoir un certain recouvrement des coûts. Or, c'est ce que le centre fait régulièrement depuis quelques années, bien que lentement. Le gouvernement fédéral est d'avis qu'on devrait accélérer le processus et c'est pourquoi nous avons déclaré que le centre devait s'efforcer de recouvrer davantage ses coûts, ce qui l'a amené à élaborer un plan pour y parvenir.

Du fait qu'il n'était financé que par le gouvernement, même s'il avait une excellente réputation et accomplissait de l'excellent travail, bien des gens ignoraient ce que faisait au juste le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Un grand nombre de conseils scolaires, et de services d'incendie et le reste n'en savaient rien. Je vois mon vis–à–vis du nord de l'Ontario. Je suis sûr qu'il le sait pour avoir travaillé à aider les travailleurs.

Faisions–nous vraiment connaître le centre? Faute d'avoir à s'inquiéter de trouver des fonds, il se peut que les responsables du centre ne s'en soient pas préoccupés suffisamment. Le plan d'entreprise élaboré à l'heure actuelle devra permettre de réaliser des progrès à ce chapitre, alors qu'il s'agira de répandre la nouvelle et d'apporter une aide beaucoup plus utile.

Mon vis–à–vis a déclaré que le NIOSH et d'autres organismes ne fourniront plus de renseignements au Centre parce que ce dernier souhaite procéder au recouvrement des coûts. Mon collègue a parlé de profits. Je m'en tiens pour ma part, à l'expression «recouvrement des coûts», car durant les discussions qu'il a eues avec les organismes en question, le centre a signalé qu'il entendait recouvrer les coûts ou faire payer aux utilisateurs le coût du service, et les intéressés ne s'y sont pas opposés.

J'aimerais bien connaître l'opinion de l'Organisation internationale du travail au sujet de ce plan extrêmement important que je trouve tout à fait captivant. Il se penche sur les possibilités qu'a le centre de s'étendre, d'avancer. Comme, sauf erreur, les députés d'en face qui s'intéressent à la question le savent, le Centre s'est surtout concentré jusqu'à maintenant sur l'aspect santé. Or, il pourra dorénavant s'attaquer de façon plus directe à l'aspect «sécurité». Les députés conviendront sans doute qu'il s'attache surtout à l'aspect santé et ne joue pas un rôle aussi utile ou dynamique pour ce qui est de la sécurité. Or, je crois que la situation à ce chapitre va s'améliorer grâce à cet important plan d'entreprise qui a été présenté.

Nous souhaitons que le centre poursuive ses activitiés et les étende. Comme mon collègue de Hamilton–Ouest l'a mentionné, le Centre va devoir se lancer dans l'élaboration de nouveaux produits. Qu'y a–t–il de mal là–dedans? Je crois que c'est absolument merveilleux. Il va organiser des conférences et des colloques sur le leadership, comme on le propose dans le plan, et il va certes devenir un organisme plus autonome, tout d'abord en ce qui a trait au disque CCINFO, cette technologie remarquable sur laquelle il peut compter et qui transmet tant de renseignements aux travailleurs et à l'employeur. Le Centre poursuivra dans cette veine en élaborant de nouveaux produits et en organisant des conférences et des colloques.

• (1330)

Les coûts prévus ne sont pas énormes. Il faut s'attendre, semble–t–il, pour ce qui est du disque CCINFO, à une augmentation des coûts de 70 ou 80 p. 100 au cours des prochaines années. Cependant, comme on le précise dans le plan d'entreprise, le Centre continuera d'offrir certains services gratuitement, afin de ne pas empêcher des gens d'un peu partout au Canada d'avoir accès à certains renseignements. Le Centre pourra s'en servir également comme outil pour commercialiser d'autres produits et services.

C'est dire que le client, au bout du fil, pourra obtenir des informations et également une publication ou des données qui lui seront envoyées immédiatement. Voilà les mesures que le ministre et le gouvernement ont promis de prendre.

Aussi, je m'attends à de grandes choses. Il est évident que le gouvernement ne ménage pas son soutien au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. En tant que secrétaire parlementaire du ministre du travail, j'ai visité plusieurs fois cette institution avec laquelle j'entretiens des contacts étroits depuis mai dernier. Je sais que ce centre continuera de poursuivre ses activités et j'ai la certitude que le député de Hamilton–Ouest ne voudrait pas lui non plus qu'il en soit autrement. Nous collaborerons tous pour qu'il puisse continuer à faire du bon travail.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir en faveur de la motion qu'a présentée mon collègue de Hamilton–Ouest. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été établi en 1978. On lui a confié la mission d'effectuer des recherches, au nom de tous les travailleurs canadiens, et de leur fournir des données essentielles qui n'existent nulle part ailleurs au Canada.

Nous comprenons tous, de ce coté–ci de la Chambre, que le gouvernement s'apprête à privatiser le CCHST. Mais on ne peut privatiser une industrie qui n'a pas de produit à vendre. Or, le produit en question, monsieur le Président, ce sont des informations sur la santé et la sécurité au travail qui concernent tous les travailleurs canadiens. Ces informations sont versées sur des disquettes informatiques que l'on peut vendre à meilleur prix selon le gouvernement. Bref, tout se résume à une question de béfétices au bout du compte.

C'est ce genre d'informations que donnaient et que s'échangeaient naguère des institutions comme NIOHS aux États–Unis. Cela revient à dire que le gouvernement propose non seulement de vendre quelque chose qui ne nous appartient pas, mais encore de le vendre au prix fort.

J'ai écouté attentivement le député d'en face lorsqu'il nous a dit que cela n'était pas une question de bénéfices, mais de recouvrement des coûts. Pour moi, c'est du pareil au même, de la comptablité. Je me demande parfois comment il se fait qu'on emploie des mots comme «bénéfices» ou «recouvrement des coûts» en parlant de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il devrait être évident que nous devons faire passer la santé et la sécurité de nos travailleurs avant des considérations de profits.

Le député d'en face et les ministériels soutiennent que les employeurs versent des millions de dollars en contributions pour ces services. Je dois ajouter que les travailleurs paient au prix de leur santé et de leur vie. Ce que nous voulons offrir à nos travailleurs, c'est un service d'information sur les produits avec lesquels ils travaillent et sur les effets possibles de ces produits sur leur santé.

Nous entendons dire que du bon travail a été fait au sujet des questions de santé et qu'il est maintenant temps de s'occuper des questions de sécurité. Tous les représentants du secteur industriel avec qui je me suis entretenu de questions de sécurité m'ont affirmé au premier chef que les accidents étaient la faute des travailleurs qui n'étaient pas attentifs à leur travail ou qui avaient bu la veille. Dans un tel contexte, je reste perplexe au moment d'entamer des discussions sur la sécurité.

Le gouvernement doit promettre aux travailleurs de maintenir le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour leur garantir, à eux ainsi qu'à leurs représentants, un accès gratuit aux renseignements qu'il offre. Si nous insistons pour privatiser le service, ce qui est en train de se produire, nous leur limitons l'accès à ces renseignements.

J'exhorte tous les députés à ne tenir aucun compte de ce qui a été dit par les ministériels et d'appuyer la motion de notre collègue de Hamilton–Ouest.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis heureux d'aborder cette importante question cet après–midi pour deux raisons. Premièrement, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est un organisme très important pour le Canada et le gouvernement est entièrement acquis à sa cause.

Deuxièmement, la présidente du centre, Maureen Shaw, est une électrice de ma magnifique circonscription, située au pied des montagnes du sud de l'Alberta. M^me^ Shaw a mis plusieurs années à se faire une réputation dans son domaine et ce n'est pas sans sacrifice qu'elle va maintenant travailler à Hamilton pour diriger la destinée du centre en cette période difficile.

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'accidents de travail et de cas de maladies liées au travail est resté un grave sujet de préoccupation pour les employeurs, les travailleurs et tous les paliers de gouvernement. Au cours de cette période, les associations d'employeurs, de travailleurs ainsi que les gouvernements ont manifesté une volonté accrue de coopérer pour réduire les pertes, tant en souffrance humaine qu'en dollars, et ont augmenté les ressources qu'ils consacrent à l'atteinte de cet objectif. Nous devons unir et intensifier nos efforts pour assurer la sécurité et la salubrité du milieu de travail pour tous les Canadiens.

Aujourd'hui, le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail nous pose d'énormes défis. Nous disposons heureusement d'un centre d'information que les trois partenaires sociaux ont mis sur pied il y a une douzaine d'années pour faire face aux problèmes que nous éprouvons à l'heure actuelle. Bien sûr, je parle du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail qui a été créé en 1978 par une loi du Parlement.

Depuis sa création, le CCHST s'efforce de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les milieux de travail au Canada et son rôle à cet égard prend de plus en plus d'importance d'un océan à l'autre. Dans le cadre de son mandat, il a assumé la fonction de centre d'information national en matière

d'hygiène et de sécurité au travail. Le CCHST rassemble, évalue et distribue à tous les décisionnaires, soit les travailleurs, les syndicats, les gestionnaires, les gouvernements et les spécialistes, des renseignements sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Le Centre répond à toutes les demandes de renseignements liées à l'hygiène et à la sécurité en milieu de travail et à des questions connexes. Il a constitué dans ce domaine des bases de données automatisées auxquelles peuvent avoir accès les organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les employeurs et les syndicats de toutes les régions du Canada.

• (1340)

L'économie canadienne exige actuellement que l'on réduise les déficits des gouvernements et que l'on augmente la productivité et l'efficacité. En outre, il faut soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Tous les échelons de gouvernement au Canada estiment nécessaire de réduire certains services et programmes.

Mon ami d'en face, le député de Hamilton–Ouest, a parlé d'un sondage du *Toronto Star* et de CTV qui a été rendu public hier soir. À la différence de mon collègue, je ne crois pas que nous devrions élaborer la politique du secteur public en fonction des sondages. Il aura également remarqué, cependant, que la vaste majorité des Canadiens veulent aussi qu'on réduise les fonds affectés aux sociétés d'État. En somme, il faut que tous les secteurs de la société se serrent la ceinture.

Pour faire face à la hausse des coûts des programmes de la Commission des accidents du travail et des soins de santé au Canada et pour améliorer la santé des Canadiens, on met l'accent sur la promotion de l'hygiène et sur la prévention des maladies et des accidents.

Au Canada l'hygiène et la sécurité au travail constituent un domaine complexe, qui allie les questions économiques, scientifiques et morales. Ce secteur est d'autant plus complexe qu'il est réglementé par 13 organismes différents à travers le pays. On en reconnaît de plus en plus l'importance au Canada et dans d'autres pays à cause de l'impact des tendances économiques, sociales, technologiques et démographiques dans ce secteur d'activité ainsi que de l'effet des tendances liées au milieu de travail et au domaine de la santé en général.

L'impact de ces tendances dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail offre également de nombreuses possibilités au CCHST dans l'exercice de ses fonctions. La sensibilisation aux questions liées à la santé, au travail et à l'environnement en général a entraîné une augmentation des demandes de renseignements connexes.

Le principal problème qui se pose à ceux qui ont besoin d'information dans ce domaine, c'est l'abondance des données. Il y en a tellement qu'il est très difficile de trouver le renseignement particulier dont on a besoin à un moment donné.

Le CCINFO est le service d'information informatisé du CCHST. Il donne des réponses rapides et conviviales à toute une gamme de questions concernant la santé et la sécurité au travail. On peut aussi y avoir accès en direct, sur une ligne du CCINFO par l'intermédiaire d'une liaison de télécommunication reliée à l'ordinateur central du CCHST. Une liaison téléphonique fournit également une assistance à l'utilisateur.

Le disque, la mémoire morte, est destiné aux micro-ordinateurs. Il comprend les bases de données, les publications et les vidéotex du CCINFO dans une nouvelle utilisation de la technologie moderne qui demande seulement un micro-ordinateur pour fournir une gamme très étendue de renseignements. Le jeu de disques d'information se compose maintenant de trois disques; deux contiennent des renseignements d'ordre chimique et un troisième des renseignements relatifs à l'hygiène et à la sécurité professionnelles.

Je voudrais donner aux députés une meilleure idée de la capacité de ce produit innovateur. Les députés familiers avec la culture informatique sauront qu'un seul disque compact de trois pouces et demi pourrait contenir tous les budgets des dépenses des ministères déposés à la Chambre au printemps dernier. Un simple disque compact peut contenir jusqu'à 300 000 pages d'information. Aussi, il serait aussi très utile pour les chercheurs d'utiliser cette technologie pour les travaux de la Chambre, pour contenir le hansard et la *Gazette du Canada*.

Travail Canada, conjointement avec le centre, a mis au point un disque compact d'une utilisation particulière qui contient les lois et les normes fédérales. Ce disque fait l'objet actuellement d'essais opérationnels à Travail Ca-

nada et dans deux ou trois mois il sera probablement mis en pleine exploitation. Travail Canada envisage actuellement d'élargir l'utilisation de ce nouvel outil et d'y incorporer des directives de programmes opérationnels et d'étudier la possibilité de l'utiliser dans la formation assistée par ordinateur.

D'autres ministères fédéraux utilisent également ce produit innovatif qui leur permet d'augmenter le rendement dans leurs propres opérations. Par exemple, la protection de l'environnement, comme nous le savons tous, constitue une des grandes préoccupations des Canadiens. Pour mettre en oeuvre des mesures de protection de l'environnemnt efficaces, il faut que plusieurs secteurs de la mosaïque canadienne collaborent. Cette association aiderait à préserver et à protéger l'environnement en mettant à contribution les talents et les connaissances des intervenants. Un projet parrainé par Environnement Canada et le Centre comprend une présentation conjointe à l'exposition Globe 90 qui aura lieu à Vancouver en mars et qui mettra en relief ce système unique d'information et de données chimiques complexes du Centre.

Le meilleur témoignage du succès de ce produit innovateur du Centre est le fait que ses pairs en ont vanté la qualité et la demande, tant au Canada qu'à l'étranger. C'est une preuve de son utilité. Récemment, plusieurs universités ontariennes ont demandé au Centre de résoudre un problème concernant la gestion de collections de feuilles de données sur la sécurité pour le système dans divers endroits. La base de données du Centre a répondu à cette requête spéciale. Ce ne sont là que quelques exemples des sortes de produits qu'un nouveau Centre revigoré pourrait mettre au point.

Depuis plusieurs années, l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques contribuent au développement de la base de données du Centre. Elles ont aussi encouragé les fabricants et les fournisseurs de produits chimiques à contribuer aux données en établissant volontairement une banque centrale de données sur la sécurité et en demandant aux sociétés membres d'utiliser la banque de données pour obtenir des renseignements connexes.

Dernièrement, le Centre a reçu des félicitations de l'Université Yale au sujet de son disque. Après un examen détaillé du disque, la bibliothèque médicale de Yale l'a qualifié de source globale de renseignements.

De plus, le Centre a récemment conclu un accord avec le Centre international d'information de sécurité et d'hygiène du travail, une division de l'Organisation internationale du Travail, qui opère à partir de Genève. L'accord accroît énormément la capacité du Centre de vendre le produit de la banque de données CCINFO sur le marché international, soit en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le Centre a rempli avec brio son mandat en offrant aux Canadiens des services d'information à très bas prix.

Je tiens à rassurer la Chambre en lui confirmant que le Centre continuera de diffuser au Canada des renseignements sur l'hygiène et la sécurité au travail. Le gouvernement continuera d'appuyer le mandat et le rôle du Centre qui rend ce service important dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le gouvernement demande simplement que les gens qui bénéficient des services du Centre et que d'autres partenaires acceptent d'assumer leur part des responsabilités et de financer une partie des activités du Centre.

Le Centre est une institution purement canadienne, créée par des Canadiens pour répondre aux besoins de leur pays, de son milieu industriel et de sa population. On lui a confié le mandat d'offrir des services précis en matière d'hygiène et de sécurité au travail à une époque de plus en plus marquée par l'austérité budgétaire. D'ailleurs, à cause de ces restrictions, il faut aussi créer un milieu qui soit compatible avec la pratique commerciale pour bien gérer les ressources qui se font rares.

Je voudrais réitérer l'intérêt soutenu que le gouvernement prête aux questions d'hygiène et de sécurité au travail, et particulièrement aux travaux du CCHST. Il n'y a rien de changé à ce niveau. Le Centre a la réputation tant au Canada qu'à l'étranger d'être une source fiable de renseignements impartiaux et hautement professionnels. Il ne fait aucun doute que ce service essentiel d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail au Canada sera maintenu. Je crois que le service sera meilleur à l'avenir. Il tentera de répondre à de véritables besoins.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe, j'ajouterai simplement qu'on offrira à l'avenir un service efficace et performant.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter mon collègue de Hamilton-Ouest d'avoir proposé cette motion. Elle traduit bien la perspicacité et le sens de l'initiative dont nous faisons montre de ce côté-ci de la Cham-

bre, car nous comprenons exactement à quelle fin le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a vraiment été institué.

• (1350)

Avant d'entrer dans le détail de la question, je voudrais lire quelque chose aux députés d'en face qui ont l'air d'avoir gobé tout ce que le député de Sarnia vient de dire à propos du centre, car il existe un problème à cet égard. Lorsque le centre a été institué avec l'appui de tous les partis, c'est-à-dire de notre côté et du côté d'en face—et il se trouve que nous siégions en face à l'époque—certains députés sont intervenus dans le débat, et notamment celui de Vancouver-Sud que nous considérons tous comme un membre éminent de la Chambre. Voici ce qu'il a dit: «Sauf erreur, les seuls fonds qui financeront le centre proviendront du gouvernement fédéral.» Cela ne changera qu'avec l'accord des provinces.

Je vais vous lire en quoi consiste la mission du centre. Il ne s'agit pas simplement, comme les députés d'en face l'ont laissé entendre, d'envoyer de l'information contre paiement de frais à ceux qui en font la demande. Elle est un peu plus vaste.

Le premier et plus important élément de son mandat consiste à promouvoir, au Canada, des conditions d'hygiène et de sécurité au travail et la santé physique et mentale des travailleurs et, à cette fin, faciliter la consultation et la collaboration entre les administrations fédérales, provinciales et territoriales. La participation des travailleurs et employeurs est en outre nécessaire pour l'établissement et le maintien de normes élevées d'hygiène et de sécurité au travail adaptées au contexte canadien.

Si l'on supprime cette capacité en privant le centre de financement, on en supprime complètement le mandat. C'est-à-dire qu'il lui devient impossible d'exercer son mantat. Aucun député de l'autre côté de la Chambre n'a eu le courage de dire cela. En substance, le CTC a dit qu'il doit se retirer de l'entente tripartite si le mandat est modifié. Une fois le financement retiré, il ne reste plus de mandat et, partant, plus de promotion de la santé et de la sécurité. Il est assez facile de payer l'information qu'on obtient. Nous pourrions créer une société qui pourrait très aisément acheter des disques de données sur toutes sortes de questions et de dangers pour la santé dans le monde entier, puis les vendre aux Canadiens intéressés. Ce n'est pas là le but de ce centre. Celui-ci visait à fournir des renseignements à jour et impartiaux à quiconque en avait besoin. On avait accès à de l'information parce qu'on était Canadien, et non parce qu'on avait de l'argent pour la payer.

Si j'ai jugé important de prendre la parole aujourd'hui, c'est en partie parce que je me suis permis d'écrire à tous les premiers ministres et ministres du Travail du Canada pour leur demander si, à leur avis, il était bon de modifier le mandat du Centre d'hygiène et de sécurité au travail d'Hamilton. Je voulais savoir s'ils étaient essentiellement d'accord avec le gouvernement et si notre désaccord face à la modification du mandat n'était que pure tactique d'opposition.

Je voudrais simplement vous faire part de quelques opinions. En voici une du ministère du Travail de la belle province de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne lirai que quelques-uns des principaux paragraphes: «Cette décision sera extrêmement préjudiciable à la diffusion, auprès des particuliers, des syndicats, des employeurs et des gouvernements, de renseignements fiables et impartiaux, qui sont si importants pour offrir des lieux de travail sûrs et salubres. Cette décision financière met en péril le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail qui a été proclamé récemment et que de nombreux pays considèrent comme progressiste et avant-gardiste.»

Passons au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, qui ne se fait jamais prier pour nous conseiller sur diverses questions. Son message est le suivant: «Je me suis antérieurement prononcé en faveur du statu quo dans le financement du centre canadien. Il est un important centre national d'information sur la santé et la sécurité au travail, et une initiative majeure concrète pour coordonner et harmoniser les questions de santé et de sécurité professionnelles au Canada.»

L'important est d'harmoniser et de coordonner, non d'accumuler l'information pour la vendre ensuite. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'accroître le volume et la qualité de l'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et sur la sécurité au travail, ce qui est un processus permanent. On ne l'interrompt pas soudainement, comme on ferme un robinet, en disant qu'il est terminé, que l'information est à vendre. Il se continue chaque jour avec l'invention de nouvelles substances et l'apparition de nouveaux procédés. Nous de-

vons donc laisser le centre poursuivre ses travaux sans craindre de manquer de fonds.

Mon collègue de Sarnia a dit dans son discours que bon nombre de groupes ne connaissent pas du tout le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il serait intéressant de lire les lettres que d'autres groupes m'ont écrites au sujet de la décision du gouvernement. L'une d'elles provient d'une commission scolaire qui, d'après le député, ne connaissait pas l'existence de ce centre. L'auteur de cette lettre est membre du Conseil des écoles séparées catholiques du district de Dryden; il dit: «Au moment où tous les paliers de gouvernement présentent de nouvelles dispositions sur la santé et la sécurité au travail, il importe que cet organisme vital reçoive suffisamment d'argent pour pouvoir continuer son excellent travail. Le CCHST dispense une information de qualité sur les questions de santé et de sécurité au travail. Nous vous pressons donc de revenir sur votre décision de lui retirer votre aide financière.»

En outre, il est curieux que le député de Sarnia ait dit que les services de lutte contre les incendies ne connaissent pas non plus l'existence de ce centre. J'ai en effet reçu une lettre de la Kenora Professional Firefighters' Association, qui dit: «Nous estimons que la santé et la sécurité revêtent une grande importance, non seulement pour nous, mais pour une bonne partie de la population active. Le Centre a depuis ses débuts la réputation de donner rapidement l'information demandée par les services de lutte contre les incendies. Ce centre est donc d'une importance capitale pour la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers qui exercent la profession considérée depuis toujours comme la plus dangereuse, et qui continuent de protéger tous les Canadiens, dont la sécurité dépend d'une diffusion rapide de l'information.»

C'est la rapidité qui compte. Alors, faut-il attendre qu'on facture le service et qu'on reçoive le paiement avant de fournir les informations demandées, ou ne convient-il pas plutôt de les fournir au moment même où elles sont nécessaires? Il serait bon que les députés d'en face comprennent que les petits services d'incendie n'ont pas les fonds nécessaires; beaucoup d'entre eux sont des organismes bénévoles qui n'ont pas les moyens de payer pour obtenir des informations de ce genre.

Au départ, ce centre avait simplement pour mandat de garantir à chaque Canadien le droit d'obtenir gratuitement des informations sur la santé et la sécurité se rapportant à son lieu de travail. Nous avons modifié le mandat du centre, et je recommande très fortement aux députés du parti ministériel de se rendre compte de cela avant de voter contre la motion de mon collègue. Il vaudrait mieux, comme il le propose, affecter de nouveau au centre les fonds qui lui étaient destinés pour que nous puissions poursuivre notre travail comme les Canadiens l'ont fait avant nous, jouer un rôle de premier plan dans le monde et faire en sorte que nos lieux de travail soient des lieux plus sûrs et plus agréables pour tous.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le débat jusqu'à maintenant et je me suis rendu compte que le député de Hamilton-Ouest (M. Keyes) accuse le gouvernement conservateur de vouloir démanteler le Centre sur la santé des travailleurs du Canada.

J'aimerais rappeler un fait, monsieur le Président, c'est que depuis 1978 que le Centre existe, le gouvernement fédéral a dépensé 68 millions de dollars pour apporter des fonds à ce centre et là-dessus, les deux tiers ont été investis par le gouvernement conservateur.

Lorsque le député nous dit qu'on est contre le système de santé et de sécurité au travail au Canada, je pense qu'il fait fausse route, qu'il devrait plutôt regarder ses notes, et que ses recherchistes devraient plutôt faire l'effort de faire les calculs qui s'imposent.

Monsieur le Président, comme on le sait, ce Centre avait été formé du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, des gouvernements des Territoires, du patronat et des syndiqués, d'une façon conjointe pour amener une qualité de vie et une sécurité pour les travailleurs canadiens.

Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, seul le gouvernement fédéral a investi. Et suite au dépôt du Budget du ministre des Finances, l'an passé, où on a demandé que tout le monde se serre la ceinture, je pense qu'on a le droit de demander vraiment à tout le monde, même aux organismes, de faire leur effort et d'essayer de s'autofinancer, de sorte qu'on n'aura plus à dilapider les fonds nationaux pour faire profiter une petite partie seulement de cette manne, monsieur le Président.

Nous devons demander à tout le monde de faire son effort, de participer. Que ceux qui reçoivent ces services aient au moins la décence de vouloir en prendre une petite partie sur leurs épaules.

Monsieur le Président, je pense que mon temps de parole est écoulé.

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

En vertu de l'article 93 du Règlement, l'affaire retombe au bas de la liste de priorité dans le *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) annonçait récemment que son gouvernement avait décidé d'entreprendre une vaste campagne de publicité, estimée à près de 9 millions de dollars, rien de moins, pour tenter de faire avaler sa TPS, une taxe, on le sait, rejetée par la très grande majorité des Canadiens, une taxe rejetée par le Parti libéral du Canada, une taxe injuste, une taxe vicieuse.

Alors que l'unité canadienne devrait être la priorité de ce gouvernement et pendant qu'on dépense des millions de dollars pour faire la propagande de la TPS, qu'a fait et que fait ce gouvernement pour promouvoir, pour informer la population canadienne de l'enjeu crucial que représente l'Accord du lac Meech?

Dans un geste d'exemple aux provinces et pendant qu'il en est encore temps, je somme le gouvernement de prendre ses responsabilités, de cesser de faire l'autruche et de démontrer à la population canadienne, par des gestes concrets, sa volonté de voir l'Accord du lac Meech ratifié dans les meilleurs délais.

* * *

[*Traduction*]

LE CARIBOO CROSS-COUNTRY SKI MARATHON

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai eu le grand plaisir en fin de semaine de tirer le coup d'envoi du Cariboo Cross-Country Ski Marathon, à 100 Mile House, en Colombie-Britannique.

Ont pris part à l'événement près d'un millier de skieurs de 5 à 77 ans, dont certains venaient d'aussi loin que de la Suisse et de la Nouvelle-Zélande.

Les citoyens de Fort McMurray devraient être très fiers de Greg Inkster, qui a remporté la palme chez les hommes. Tracy Bell, de Prince George, a été la plus rapide chez les femmes.

Beaucoup d'autres participants ont sans doute pris le temps d'admirer le paysage. Le skieur qui y a probablement pris le plus de plaisir a fièrement franchi la ligne d'arrivée au bout de huit heures et demie de compétition.

Les citoyens de 100 Mile House méritent des félicitations pour avoir réussi à organiser un événement intéressant toute la famille sans aucune aide gouvernementale.

Au nom des organisateurs du marathon, le plus important du genre dans l'ouest du Canada, je tiens à souhaiter un succès aussi franc à tous les skieurs qui vont participer la fin de semaine prochaine au Gatineau 55, le plus important marathon de ski au Canada.

* * *

LES SPORTS

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, les 14e Jeux du Commonwealth ont pris fin samedi dernier à Auckland, en Nouvelle-Zélande.

Connus sous le nom de «jeux amicaux», ils se déroulent dans un véritable esprit sportif et sous le signe l'amitié entre les nations. Les Canadiens peuvent être fiers de la performance de nos athlètes, qui ont gagné 113 médailles en tout, dont 35 médailles d'or, contre les meilleurs athlètes du Commonwealth.

Même si tous les athlètes veulent gagner, nous devons continuer à promouvoir l'équité dans la compétition et à rechercher l'excellence qui s'obtient au prix de longues heures d'entraînement et de dévouement aux idéaux du sport amateur.

Les Jeux du Commonwealth en Nouvelle-Zélande ont été une excellente occasion pour les athlètes canadiens d'inaugurer une nouvelle ère sur la scène sportive internationale.

Au nom de tous les députés, je veux féliciter l'équipe canadienne. Je sais que nous avons tous hâte de voir les prochains Jeux du Commonwealth, qui auront lieu à Victoria, en Colombie-Britannique, en 1994.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le message que je suis chargé de transmettre au ministre chargé de Postes Canada se présente sous la forme d'une motion que l'Association des municipalités urbaines de la Saskatchewan a adoptée

Article 31 du Règlement

la semaine dernière à l'occasion de sa réunion annuelle. Cette motion est libellée comme il suit:

ATTENDU que Postes Canada établit actuellement des points de vente de services postaux au détail qui font inutilement double emploi par rapport aux services au comptoir des bureaux de poste actuels; et

ATTENDU que Postes Canada considère que ces points de vente de services postaux au détail pourront dorénavant fournir tous les services postaux, entraînant ainsi la disparition des bureaux de poste actuels;

IL EST DONC RÉSOLU que l'Association des municipalités urbaines de la Saskatchewan exige que le ministre chargé de Postes Canada enjoigne à cette société d'État de mettre un terme sur le champ à la création de ces points de vente au détail en Saskatchewan.

J'espère que le ministre va enfin comprendre que les Canadiens tiennent à garder leurs bureaux de poste.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les Canadiens de toutes conditions sociales et de toutes les régions sont de plus en plus conscients de la nécessité de réduire la quantité de déchets polluants qu'ils produisent.

C'est donc avec grand plaisir que j'ai annoncé, vendredi dernier, au nom du ministre de l'Environnement, que la demande présentée par les responsables du projet de recyclage du comté de Carleton avait été approuvée et qu'un financement serait accordé dans le cadre du Fonds pour le partenariat en matière d'environnement. Le Fonds versera 69 000 $ au projet, qui va durer trois ans et coûter 166 000 $, pour le recyclage d'objets en verre, en aluminium et autres métaux; ce projet permettra de réduire le volume des déchets déversés dans les sites d'enfouissement.

Je félicite les responsables du projet Clearing House, un groupe d'une trentaine de personnes de la localité qui ont joué un rôle de premier plan dans la présentation de cette demande.

Je crois sincèrement que ce sont des projets comme celui-ci qui nous permettront, à l'avenir, de nettoyer notre environnement et je félicite les auteurs de cette demande de leur initiative à cet égard.

LE BILINGUISME

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, qui aurait pu penser que le conseil municipal d'une ville au nom français, Sault-Sainte-Marie, rendrait illégal l'usage du français, une des deux langues oficielles?

«Dorénavant,» ont déclaré le maire Fratesi et la majorité des conseillers, «l'anglais sera la langue officielle de communication à Sault.» En fait, ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais la décision du maire Fratesi a quand même de graves répercussions.

Tout d'abord, d'autres municipalités suivent sa douteuse initiative, comme Thunder Bay et Niagara Falls.

Ensuite, sa décision fournit des munitions aux défenseurs du lac Meech: à les entendre, il faut signer ou le Canada éclatera.

Nous avons eu un avant-goût de ce que l'avenir nous réserve quand le premier ministre Bourassa a déclaré à des investisseurs européens que si le Québec se fait trop bousculer, il se séparerait tout en maintenant une association économique avec le Canada.

Nous croyons que le français est aussi important que l'anglais pour garder le Canada uni. Le bilinguisme dans tout le pays et le respect des deux langues dans toutes les cultures sont indispensables à l'existence d'un Canada uni et fort.

* * *

L'ÉCONOMIE DE L'ATLANTIQUE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois le Canada atlantique redoutait la fermeture de la base de Summerside et celle de l'usine de transformation du poisson de Canso.

Dans l'ensemble du Canada atlantique on respire et on se réjouit après les mesures récentes prises par le ministre des Travaux publics, qui est également chargé du développement régional au Canada atlantique. En collaboration avec les gouvernements de l'Î-P-É et de la Nouvelle-Écosse, et en collaboration aussi avec le secteur privé, le ministre a aidé les deux villes concernées à envisager l'avenir avec un certain optimisme.

Pour ce qui concerne Summerside, deux transformateurs de pommes de terre ont annoncé la création d'importantes installations représentant des investissements de près de 80 millions de dollars et des centaines d'em-

plois. Quoique non encore signé, un accord de principe portant sur le maintien en activité de l'usine de transformation de poisson de Canso est à l'étude et va assurer aux habitants de la région la conservation de leur mode de vie.

Les Canadiens de l'Atlantique savent gré au ministre de ses efforts. En fait, grâce à ces deux décisions très positives intéressant le secteur de la pomme de terre et du poisson, le ministre s'est vu baptisé dans le Canada atlantique du surnom respectueux et affectueux de ministre du poisson-frites.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole, conformément à l'article 31 du Règlement, pour demander au gouvernement de reconnaître le désastre dont le Canada rural est victime. Des milliers et des milliers d'agriculteurs sont forcés de quitter leurs exploitations agricoles, particulièrement en Saskatchewan. Il en résulte évidemment que de nombreuses entreprises du secteur des services sont également obligées de fermer leurs portes.

Le gouvernement conservateur est en train de fermer le Canada rural. Je lui demande d'imposer un moratoire d'un an sur le remboursement des hypothèques et le versement de leurs intérêts. Je lui demande d'établir immédiatement, pour les céréales, un prix à la ferme qui reflète le coût de production et qui assure aux agriculteurs un rendement adéquat compte tenu de l'investissement, de la gestion et du risque.

Je lui demande de promettre aux producteurs canadiens qu'il leur accordera des subventions égales à celles accordées par les États-Unis pour les exportations au lieu de les laisser porter le fardeau.

Enfin, je demande au gouvernement de lever le voile du secret, de rompre le silence afin que les Canadiens soient au courant de cette catastrophe qui frappe le Canada rural.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de deux de mes collègues d'en face, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et surtout le ministre de l'Environnement, sur un article paru dans la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui, au sujet d'une mine abandonnée à Joutel, au Québec.

Selon l'article, les résidus de la mine Poirier atteignent une hauteur équivalente à celle d'un immeuble de cinq étages. Ces résidus se sont accumulés de 1966 à 1975, date de la fermeture de la mine.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'il est question que la mine soit rouverte par une autre société et qu'entre temps on ne prévoit pas de nettoyage.

• (1410)

Étant donné que, depuis 1980, le gouvernement du Québec essaie, sans succès, de faire nettoyer l'endroit, mes collègues pourraient-ils envisager la possibilité de mettre sur pied, par l'intermédiaire d'Environnement Canada, un comité comme le comité public de surveillance d'Equity Silver en Colombie-Britannique.

Les travailleurs de l'industrie minière doivent aussi vivre dans la région où ils sont employés. Il est temps que le gouvernement fasse preuve d'un peu de leadership et ne laisse pas les compagnies minières s'implanter, faire de l'argent, puis partir en laissant les travailleurs sans emploi et dans un milieu ravagé.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Lee Richardson (Calgary—Sud-Est): Monsieur le Président, il y a dix ans, un gouvernement libéral faisait un pied de nez à l'ouest du Canada et lançait le dévastateur Programme énergétique national qui a mené le secteur pétrolier au bord du gouffre.

Le gouvernement conservateur a démantelé cet odieux programme. Nous ne sommes pas certains que tous les membres de l'Office national de l'énergie aient compris le message.

Voici que l'Office national de l'énergie se jette maintenant sur les producteurs de gaz. En novembre dernier, l'Office a refusé d'approuver quatre permis d'exportation sous prétexte que les prix négociés allaient à l'encontre des intérêts publics. L'Office s'est arrogé le droit de fixer le prix des exportations en se fondant sur une analyse de rentabilité lue dans une boule de cristal.

En outre, certains ont soutenu que ces décisions allaient à l'encontre de l'Accord de libre-échange et du GATT. En réaction aux protestations légitimes des producteurs de gaz, l'Office revoit en ce moment ses procédures d'approbation des exportations de gaz.

Article 31 du Règlement

J'encourage fortement l'Office à abandonner le recours aux analyses de rentabilité et à s'en remettre plutôt au processus d'examen en usage sur le marché libre. Cela permettrait l'apparition d'un marché efficace et concurrentiel où tous les clients, tant canadiens qu'étrangers, pourraient se faire une concurrence équitable pour leur approvisionnement en gaz.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, la semaine dernière, on a eu d'autres preuves que l'égalité est loin d'être acquise pour les femmes.

En effet, on a exclu de façon injuste les membres féminins des gardes du gouverneur général de la cérémonie d'entrée en fonction de leur nouveau commandant en chef. L'officier qui a décidé sciemment d'exclure les intéressées avait toute la latitude voulue pour les faire participer à la cérémonie en question; il a choisi de n'en rien faire. Un porte-parole de la milice a déclaré qu'il s'agissait là d'une décision fidèle à la tradition et tout à fait logique car, après tout, il ne s'agissait pas de fantassins. C'est là, bien entendu, une affirmation évidente; voilà qui résume la question.

Pourquoi les femmes sont-elles exclues de l'infanterie? Pourquoi sont-elles reléguées à des rôles traditionnels, des emplois de bureau et des postes administratifs? On a dit aux protestataires qu'elles ne devraient même pas se donner la peine de soumettre leurs plaintes à la Commission des droits de la personne. Nous pouvons tous attendre avec impatience le jour où l'équité et la justice seront tellement ancrées dans les valeurs et les pratiques de la société canadienne que la Commission sera inutile. Cependant, tant que des institutions comme l'armée n'abandonneront pas leurs attitudes dépassées, la Commission des droits de la personne sera la seule à pouvoir protéger de nombreux Canadiens contre des préjugés datant de l'âge des ténèbres.

Le gouverneur général est un symbole de nos valeurs nationales, notamment à l'égalité de tous. Son entrée en fonction aurait dû être un sujet de réjouissance pour tous les Canadiens, hommes ou femmes.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, à 18 heures aujourd'hui, la Chambre votera sur la motion du NPD qui a proposé au gouvernement de prendre des mesures pour compléter notre réseau de parcs nationaux d'ici l'an 2 000 et de mettre en oeuvre les recommandations du rapport Brundtland, notamment de protéger au moins 12 p. 100 de nos écosystèmes terrestres et marins.

Ce vote nous permettra surtout de voir combien de députés au Parlement comprennent ce qui est en jeu. Nous sommes la dernière génération à pouvoir terminer notre réseau de parcs nationaux. Ce réseau n'est qu'à moitié complété actuellement et un vote positif, loin d'être un handicap, sera l'occasion d'en profiter pour atteindre notre objectif, à savoir compléter ce réseau d'ici l'an 2000.

La Commission Brundtland assure que la protection de 12 p. 100 de nos écosystèmes terrestres et marins est une condition essentielle au développement durable. Or, seulement 2,6 p. 100 de la superficie du Canada est complètement protégée. Et un autre 3,7 p. 100 l'est en partie seulement. L'initiative fédérale et la collaboration de tous les paliers de gouvernement et de tous les intervenants à l'échelle planétaire sont nécessaires pour atteindre cet objectif de 12 p. 100.

Le premier ministre a donné son aval au rapport Brundtland il y a deux ans. Espérons que sa décision se reflétera dans le vote d'aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que 96 p. 100 des Canadiens sont en faveur de mesures fermes pour protéger et conserver notre patrimoine naturel.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je suis francophone, je suis Québécois, et aussi je travaille à construire ce pays avec mes collègues de la Chambre des communes. Cependant, pendant que nous, francophones, disons oui au Canada anglais, pendant que nous, Québécois, voulons entrer dans la fédération canadienne, dans la mesure où l'on reconnaît que le Québec est distinct, les coups fusent de toutes parts: un Jean Chrétien qui se fout éperdument de briser notre pays, en autant que ses fins personnelles prévalent; des premiers ministres de provinces qui n'ont certes pas réalisé ni calculé en piastres et cents ce qui allait leur arriver si le Québec se sépare. Et, au surplus, maintenant des municipalités qui insultent les francophones en mettant à l'index leur langue!

Où cela nous mènera-t-il, monsieur le Président? Si j'ai encore confiance que le lac Meech passe, à chaque jour, je m'interroge un peu plus!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Le bilinguisme est un élément essentiel de notre cohésion nationale; c'est ce qui nous rend uniques, c'est ce qui nous unit. C'est un principe que nous devrions, à mon avis, défendre à tout prix.

Le premier ministre sait, comme nous tous, que certains ont récemment pris le parti de contester ce principe. Je me demande si le premier ministre accepterait de se joindre à moi pour proposer une résolution unanime de la Chambre qui appuierait le principe du bilinguisme et de la dualité linguistique au Canada. Le premier ministre acceptera-t-il ma suggestion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon très honorable collègue: le concept du bilinguisme est une caractéristique de notre nation. C'est un concept que nous devons renforcer à chaque occasion qui nous est offerte. Voilà pourquoi notre gouvernement est fier d'avoir apporté les premières modifications à la Loi sur les langues officielles après 19 ans d'application. Ces modifications visaient à renforcer le bilinguisme et les droits des minorités partout au pays et ont reçu, si je ne m'abuse, l'appui de tous les partis politiques représentés à la Chambre.

Comme le sait mon très honorable collègue, le concept de la dualité linguistique fait partie intégrante de l'Accord du lac Meech. Si cet Accord a reçu l'appui des chefs des trois partis, c'est parce qu'il renforce, lui aussi, les concepts de la dualité linguistique et du bilinguisme au Canada.

Je ne sais pas à quoi au juste mon collègue fait allusion, mais s'il propose qu'une résolution appuyant le bilinguisme et réaffirmant notre appui à l'Accord du lac Meech soit débattue et mise aux voix à la Chambre, je serais très heureux d'accepter sa suggestion.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'esprit du bilinguisme s'estompe—je dis cela parce que le premier ministre n'a pas répondu directement à ma question—parce que personne au palier fédéral ne donne le ton. Non seulement le gouvernement fédéral ne préconise-t-il pas concrètement la ratification de l'Accord du lac Meech, mais il refuse de s'opposer à l'intolérance linguistique, que ce soit dans des régions anglophones ou francophones du Canada, surtout dans le cas de la loi québécoise sur l'affichage.

Vu les circonstances, je me demande si le premier ministre nous dirait quelles mesures concrètes il entend prendre à titre de premier ministre du Canada pour s'opposer aux résolutions inacceptables de certaines municipalités ontariennes, résolutions que d'autres conseils municipaux de la province et d'ailleurs pourraient décider de proposer à leur tour.

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis étonné que mon collègue soulève cette question et laisse entendre que le manque d'initiative du gouvernement fédéral en est la cause.

Sauf erreur, quand l'Assemblée nationale a présenté et adopté le projet de loi 101, le premier ministre fédéral alors en fonction a déclaré qu'il n'approuvait pas cette démarche mais qu'il n'allait pas la désavouer parce qu'il s'agissait d'un problème que l'opinion publique et les tribunaux régleraient. Je n'ai pas été mêlé à cette affaire, pas plus que mon collègue, d'ailleurs. Je ne comprends pas pourquoi il dit que le gouvernement fédéral n'a pas su donner l'exemple.

Mon gouvernement est intervenu en Saskatchewan, en Alberta et au Québec, car nous croyons que toute initiative qui n'encourage pas l'égalité des droits linguistiques et ne protège pas les droits des minorités au Canada est contraire aux principes fondamentaux du pays. C'est pourquoi nous avons combattu si farouchement pour que la province de Québec, tenue à l'écart des arrangements constitutionnels de 1981-1982, revienne au sein de la famille de façon que tous les Canadiens puissent résoudre ces questions dans le cadre de la Constitution.

En Saskatchewan, en Alberta ou au Québec, j'ai toujours transmis ce message. J'ai lutté des confins du Manitoba jusqu'à Rosemère afin de protéger les droits des minorités, les anglophones au Québec et les francophones ailleurs au Canada, et de construire un Canada uni basé sur la tolérance et l'égalité des chances d'avenir. Par des moyens comme le projet de loi C-72, j'ai cherché à protéger davantage les minorités linguistiques et à faire en sorte que le gouvernement fédéral joue un rôle plus direct afin de promouvoir ces valeurs partout au Canada.

Mon collègue a toujours appuyé des mesures comme le projet de loi C-72 et l'Accord du lac Meech parce qu'elles renforcent les droits des minorités et encouragent le bilinguisme. Aujourd'hui, je suis étonné qu'il m'adresse des reproches au sujet de mesures sur lesquelles il est d'accord avec moi.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous avons demandé au premier ministre qu'il collabore avec nous et qu'il donne l'exemple. Nous nous sommes trouvés face à un rébus politique. L'atmosphère de la Chambre n'est pas celle que nous aurions pu espérer voir régner pour traiter des droits des minorités linguistiques dans notre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois que les Canadiens sont fermement décidés à faire respecter la protection des droits linguistiques des minorités. Ainsi que l'a déclaré le premier ministre de l'Ontario cette fin de semaine, chaque fois que les droits linguistiques sont menacés quelque part au Canada, ils sont menacés partout au Canada.

Va-t-il organiser une rencontre entre lui-même et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ainsi que les autres premiers ministres provinciaux pour que des mesures effectives soient prises afin de contrer la montée de l'intolérance dont témoignent les récentes résolutions municipales opposées au bilinguisme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je déplore comme le chef l'opposition toute montée d'intolérance, que ce soit en Ontario ou ailleurs à travers le Canada. Je pense que la protection des droits des minorités linguistiques là où elles se trouvent à travers le Canada est une obligation tout à fait noble et est une obligation que tous les membres de cette Chambre essaient de respecter et de promouvoir en tout temps.

Pour revenir à la question de base, mon ami me demande pour un appui pour le bilinguisme. Il va de soi que mon gouvernement appuierait une résolution dans ce sens-là. D'ailleurs, celui qui est maintenant le Gouverneur général du Canada, alors qu'il était ministre de la Justice, a présenté les premiers amendements substantiels en 19 ans afin de favoriser le bilinguisme et la protection des droits des minorités. Et d'ailleurs, c'est tout à l'honneur du député de Vanier qui a approuvé intégralement, je pense, cette approche qui était un élément des plus importants dans la politique linguistique du gouvernement fédéral.

Cela étant dit, vu que mon collègue soulève également la question de la dualité linguistique, là où la dualité linguistique est mentionnée de façon précise, c'est dans l'Accord du lac Meech. Compte tenu de l'appui que donne le parti libéral par le biais du chef de l'opposition à l'Accord du lac Meech, cela me ferait plaisir d'avoir un débat sur les questions et d'appuyer une résolution en faveur du bilinguisme qui appuierait par cette Chambre la question de l'Accord du lac Meech qui lui aussi est un document très important en faveur de la dualité linguistique au Canada.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Aujourd'hui, plusieurs organisations nationales parmi lesquelles le Conseil des évêques catholiques, l'Assemblée des premières nations, la Coalition contre la pauvreté et le Conseil pour la planification sociale de Toronto, ont exprimé leur appui absolu pour un changement total du projet de loi C-21, un projet de loi extrêmement dur pour les milliers de Canadiens en chômage.

Vu que le projet de loi, s'il avait jamais eu de mérite, monsieur le Président, n'est plus raisonnable et que son effet sur l'économie nous inquiète tous, soit la désintégration des économies régionales, la véritable destruction de la manufacture canadienne, l'augmentation du chômage et de la pauvreté et, vu que tout le monde est d'accord, pourquoi la ministre ne retire-t-elle pas son projet de loi immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de retirer ce projet de loi parce qu'il est dans l'intérêt des travailleurs canadiens d'une côte à l'autre, y compris le Canada atlantique.

Il est dans leur intérêt parce qu'il fait deux choses: tout d'abord, il leur fournit la possibilité d'améliorer leurs compétences pendant des périodes de chômage et il leur permet d'obtenir des emplois plus stables dans un proche avenir, ce qu'ils n'ont pas pu faire auparavant. Deuxièmement, il est beaucoup plus sensible aux fluctuations du taux de chômage que le système en vigueur actuellement.

J'aurais pensé que le député appuierait un projet de loi qui est dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, pendant les audiences du comité, nous avons voulu parler au nom des travailleurs et on a pu constater exactement ce que les gens disent aujourd'hui, c'est-à-dire que les 84 000 chômeurs à Toronto et les centaines de milliers d'autres ailleurs au Canada ne sont pas d'accord avec la ministre. Pour eux, le fait que le gouvernement retire sa participation de 2,9 milliards de dollars à l'assurance-chômage et réaffecte à la formation environ

15 p. 100 du fonds de la sécurité du revenu, soit 2 milliards de dollars, est rien de moins qu'un vol manifeste.

Encore une fois, je demande à la ministre de reconsidérer sa position concernant le projet de loi C-21 et soit d'accepter les amendements importants apportés au projet de loi, soit de le retirer sans plus tarder.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit en répondant à la première question du député que je ne retirerais pas le projet de loi.

Ceux qui se sont dits contre ce projet de loi, tant devant le comité législatif qu'à l'autre endroit, ne sont franchement pas d'accord, mais pour des motifs totalement différents.

Notre proposition est équilibrée. Les avantages se situent à l'autre extrémité. Ne venez pas me dire que les jeunes parents de notre pays ne sont pas en faveur de ce projet de loi. Ils sont pour, car il prolongera les prestations de maternité et les prestations parentales. Ne me dites pas que les gens de plus de 65 ans ne sont pas en faveur du projet de loi, car eux aussi en retireront des avantages.

Dites-moi comment ces avantages pourront être accordés si nous ne modifions pas cette loi. Nous avons créé une situation qui améliorera le sort des travailleurs en leur offrant un meilleur moyen de participer à l'avenir économique du Canada.

* * *

LE BILINGUISME

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le chef de l'opposition a fait une proposition qui me semble très sérieuse et qui devrait être considérée comme non partisane. Les Canadiens de toutes les régions se soucient de l'avenir du pays et de la responsabilité que nous, dirigeants nationaux, avons de bâtir la nation.

Je demande encore une fois au premier ministre: est-il prêt à appuyer une motion tripartite voulant que la Chambre reconnaisse et cherche à promouvoir les droits des minorités linguistiques partout au Canada, qu'il s'agisse des anglophones au Québec ou des francophones dans les autres provinces?

• (1430)

À mon avis, ce n'est pas sujet à discussion. Je ne propose pas de débat, car je ne crois pas cela nécessaire.

Le premier ministre est-il prêt à appuyer une motion voulant que la Chambre appuie les droits des minorités linguistiques partout au Canada.

M. Bouchard (Roberval): Pourquoi n'appuyez-vous pas l'Accord du lac Meech? C'est ce à quoi il vise.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, depuis que je fais de la politique et même avant d'être élu, j'ai toujours appuyé vigoureusement et sans réserve le principe du bilinguisme et la promotion des droits linguistiques et autres des minorités dans tout le pays.

J'estime que c'est une caractéristique fondamentale du bien-être de la nation. J'en ai parlé, dans des circonstances différentes, à Winnipeg en 1983-1984 et au Québec lorsque ce n'était pas un sujet qui avait particulièrement la faveur populaire. Je crois que c'est essentiel au bien-être du pays.

Ma collègue se dit préoccupée par l'avenir du pays et me demande d'appuyer une résolution en faveur du bilinguisme. Je me ferai un plaisir d'examiner n'importe quelle motion qui fait valoir quelques-uns de ces principes fondamentaux. Chose certaine, je suis, comme ma collègue, très préoccupé par l'avenir d'un pays dont la Constitution exclut la province de Québec. C'est la raison pour laquelle nous avons négocié l'Accord du lac Meech, et j'espère que ma collègue lui accordera son appui.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est certain que les Canadiens attendent que la Chambre leur trace la voie à suivre en la matière. Je ne conteste pas la déclaration du premier ministre en faveur des droits des minorités au Canada. Je suppose donc que l'appui du premier ministre est assuré si les leaders parlementaires se réunissent aujourd'hui pour rédiger cette motion. Je ne mets pas en doute les intentions du premier ministre.

Dans la même veine, je demande aussi au premier ministre s'il a communiqué avec les premiers ministres

des provinces et dirigeants des territoires au sujet de cette question grave qui persiste. Il faut vraiment donner l'impulsion ici à la Chambre.

Le premier ministre est-il entré en communication avec ses collègues des provinces et des territoires pour en discuter? A-t-il convoqué une réunion ou est-il disposé à le faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, oui, j'ai entamé des entretiens avec les premiers ministres des provinces.

M. Riis: À ce propos?

M. Mulroney: Oui, à ce propos.

Ma collègue exprime ses inquiétudes. La question était au premier rang des préoccupations de l'ancien chef du NPD, et il a exposé sa position avec beaucoup d'éloquence et de compétence aux Communes. Il a répété à maintes reprises, de manière convaincante, qu'avant de nous occuper d'autres questions importantes, nous devions réparer l'injustice commise en 1981-1982 et ramener le Québec dans la famille constitutionnelle.

L'Accord du lac Meech porte sur la question fondamentale de la dualité linguistique, les minorités de langue anglaise au Québec et les minorités de langue française ailleurs. Il la définit très clairement. Il doit être présent dans les réflexions de la députée si elle envisage l'adoption d'une motion sur l'affirmation du bilinguisme. Par conséquent, si une motion doit être proposée, je compte sur la députée pour exprimer son appui à ce qui est crucial pour la province de Québec et le Canada, soit l'Accord du lac Meech et tout ce qu'il signifie pour les Canadiens d'expression française qui disent «oui» au Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

[*Français*]

Le premier ministre doit s'élever au-dessus de toute partisannerie politique. C'est une question d'unité nationale.

Pourquoi n'appuie-t-il pas la suggestion du chef de l'opposition pour une motion unanime de cette Chambre aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a eu aucun commentaire partisan de ma part ou de la part du chef de l'opposition. Il m'a posé une question tout à fait légitime et je lui ai donné une réponse que j'espère être convenable. Nous allons discuter ensemble pour voir s'il n'y a pas une résolution de nature à favoriser les intérêts que l'on propose.

Le chef de l'opposition a toujours parlé et agi en faveur des minorités linguistiques, et moi aussi. Le chef de l'opposition a toujours agi et parlé en faveur de l'Accord du lac Meech, parce que cela a pour effet de réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel canadien. Si on parle du problème de la dualité linguistique, qui est mentionnée dans l'Accord du lac Meech, et si on parle des problèmes des minorités, il m'apparaît qu'il soit excessivement difficile de dire qu'aujourd'hui nous allons présenter une résolution en mettant de côté le problème de l'exclusion du Québec, comme en 1981. C'est quand même un problème vital pour le Québec, pour les Acadiens, pour les francophones et pour tout le Canada.

Alors, j'abonde dans le sens du chef de l'opposition et peut-être dans le sens du chef du Nouveau parti démocratique pour trouver une résolution qui ferait honneur à toutes nos obligations, en faveur du bilinguisme au niveau national et en faveur de l'Accord du lac Meech qui, lui, a pour effet de finalement dire oui au Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre conviendra que la tentative du gouvernement consistant à lier la norme variable d'admissibilité au nouveau projet de loi sur l'assurance-chômage est en train de se retourner contre lui. En effet, la colère du public a pour cible non pas le Sénat, comme la ministre l'espérait, mais le gouvernement.

La ministre se résoudra-t-elle donc à faire ce qu'elle a refusé en décembre et que ses prédécesseurs et elle ont pourtant fait tous les mois de décembre depuis 11 ans? Présentera-t-elle dès maintenant un projet de loi sur la norme variable d'admissibilité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, la ministre a eu raison de dire, dans ses réponses précédentes, que tout le monde était contre ce projet de loi pour divers motifs. Je pourrais en énumérer beaucoup.

Compte tenu de l'oppositon généralisée qui se manifeste devant le comité sénatorial, dans la presse et ailleurs, reviendra-t-elle sur sa décision? Est-elle maintenant prête à arrêter les frais, à écouter les supplications

de ceux qui vont souffrir le plus des effets de ce projet de loi et à recommencer à zéro ou à retirer tout simplement son projet de loi? C'est la seule chose sensée à faire, à mon avis.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je dirais d'abord que ce qui s'est passé à l'autre endroit a eu de graves répercussions sur les électeurs du député.

Ce projet de loi supprime les sanctions qui frappaient jusqu'ici les travailleurs saisonniers réitérants, ce qui est une question tout à fait étrangère à la norme variable d'admissibilité. Les électeurs du député écopent. Il n'y a pas que la norme variable d'admissibilité. Il y a des avantages qu'on ne peut garantir à ses électeurs par un projet de loi sur la norme variable d'admissibilité.

Le député ne l'ignore pas. Il sait que le programme Développement des collectivités aidera les gens de sa circonscription et d'ailleurs à Terre-Neuve.

M. Simmons: Il ne s'agit pas de ça!

Mme McDougall: Mais si. Cela fait partie du projet de loi de même que de la stratégie de mise en valeur de la population active. Toutes ces mesures forment un tout. Elles profiteront à la population de Terre-Neuve, voire à celle de toute la région de l'Atlantique. Il est temps qu'il les appuie.

* * *

L'AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre au sujet de l'Organisation des États américains, le premier ministre s'est engagé à donner au Canada un nouveau rôle dans l'hémisphère occidental.

Je suis rentré récemment d'un voyage au Salvador, et j'ai senti dans ce pays, malgré le drame qu'il vit, un nouveau désir de lancer un processus de paix, mais il a besoin pour cela de l'aide d'autres pays.

Le premier ministre garantira-t-il aujourd'hui que le montant de 100 millions de dollars que son gouvernement a promis de consacrer il y a un an à l'Amérique centrale ne sera pas réduit, mais confirmé dans le prochain budget, mais qu'il sera en fait consacré à l'oeuvre des Églises et autres organismes non gouvernementaux qui travaillent à faire respecter les droits humains, à implanter le processus démocratique, à faciliter le processus de paix, de sorte que notre pays puisse adresser un message très positif aux habitants de cette région et leur montrer que nous nous soucions de ce qui leur arrive?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, étant donné l'intérêt que mon honorable collègue porte à cette région, il sera heureux d'apprendre que j'ai reçu hier un appel du président du Mexique qui voulait remercier le Canada d'avoir joint les rangs de l'OEA et d'avoir joué un rôle de premier plan pour faire alléger la dette du Mexique; il considère l'allégement de la dette comme une initiative très importante qui peut à mon avis être répétée pour d'autres pays d'Amérique latine. Mon honorable collègue sera sûrement heureux de l'apprendre.

Quant aux considérations budgétaires, le ministre des Finances présentera au moment opportun un budget qui, je l'espère, saura répondre aux requêtes de mon honorable collègue.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît certainement qu'il y a des conflits dans des pays comme le Salvador. La paix dans toute cette région n'est pas possible sans notre aide.

Est-il prêt à user de ses bons offices pour demander au gouvernement Bush, qui examine actuellement ses programmes d'aide économique et militaire en Amérique centrale, que toute l'aide américaine, qui constitue la principale forme de soutien de ce pays, soit subordonnée à la reconnaissance des droits de la personne et à la capacité d'amener les deux camps à engager des négociations suivies pour favoriser un processus de paix? L'imposition de conditions semblables serait peut-être déterminante. Le premier ministre est-il prêt à faire cette demande au président des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Canada, compte tenu de sa population, accorde plus d'aide dans le monde entier que les États-Unis d'Amérique. Toutes proportions gardées, le Canada est bien en avance sur les États-Unis et il n'accorde pas d'aide militaire qui s'ajouterait dans les calculs. Notre pays a un bilan extrêmement positif en matière

d'aide étrangère inconditionnelle. Nous nous proposons de continuer dans cette voie.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons déjà parlé maintes fois avec les autorités américaines de cette approche face à l'aide étrangère des États-Unis. Le comité parlementaire a étudié la possibilité d'envoyer une aide de 100 millions de dollars à cette région. Nous comptons respecter cet engagement.

Comme le président du Mexique l'a dit hier, le ministre des Finances, en sa qualité de président du Comité intérimaire du FMI, a joué un grand rôle pour aider le Mexique. Il ne faut pas oublier non plus le rôle des banques à charte canadiennes, ni l'aide étrangère élevée du Canada, qui se classe au deuxième rang après la France parmi les grands pays industrialisés. Notre pays a joué un rôle de premier plan et continuera de le faire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, nous avons de plus en plus la preuve que les Canadiens ne veulent absolument pas que le gouvernement réduise leurs programmes sociaux au niveau de ceux des États-Unis. Au cours de la dernière campagne électorale, le ministre du Commerce extérieur a promis aux Canadiens que le gouvernement ne toucherait jamais à l'assurance-chômage.

C'est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Quand son gouvernement et elle vont-ils comprendre qu'ils ne peuvent pas privatiser le chômage.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Tout d'abord, monsieur le Président, il n'est pas du tout question que le gouvernement harmonise ce programme social avec celui des États-Unis, car celui-ci n'existe pas.

Si nous avons agi ainsi, c'est dans l'intérêt des travailleurs canadiens qui ont besoin de la formation nécessaire pour relever le défi d'une économie globale. Cette mesure est excellente pour les travailleurs de notre pays, pour le secteur industriel, pour les nouveaux parents et pour les aînés qui veulent continuer à travailler lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

Quand la députée verra-t-elle ce que nous faisons d'un bon oeil? Nous travaillons, pour l'avenir du Canada et des travailleurs canadiens et non pas pour le passé.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, la ministre a fait valoir mon point de vue, c'est-à-dire que cette mesure ne valait rien pour les travailleurs canadiens.

Aux côtés des États-Unis, le Canada entend-il devenir le seul autre pays occidental important qui n'aide pas à financer l'assurance-chômage?

Nous assistons à la privatisation de la formation dans notre pays. Nous voyons des travailleurs canadiens contraints de payer eux-mêmes pour leur formation à un moment où, sans emploi, ils en ont le moins les moyens.

Quand la ministre va-t-elle cesser d'obliger les chômeurs à payer pour les erreurs du gouvernement actuel?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce ne sont pas les chômeurs qui versent des primes. Ce sont les employés et les employeurs qui veulent se protéger en prévision de temps difficiles.

Le gouvernement s'est engagé, si la caisse devenait déficitaire, à intervenir ainsi qu'il l'a toujours fait par le passé. Il continuera d'agir ainsi dans l'avenir. Toute la structure du programme est conçue pour que nous puissions aider les travailleurs canadiens à se préparer en vue d'un avenir meilleur dans un monde où les gens seront constamment appelés à se former et à se recycler.

Le programme existe toujours sous forme de filet de sécurité social. Il s'agit en l'occurrence de 10 à 15 p. 100 du programme. D'après nos propres sondages de la population active, les chômeurs estiment eux-mêmes que c'est parce qu'ils n'ont pas la formation nécessaire qu'ils ne trouvent pas d'emploi. Nous sommes là pour remédier à cette lacune.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Aucun projet n'aura une incidence économique aussi favorable et réelle sur l'ensemble de la région de l'Atlantique que la construction d'un pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Ce projet fera appel aux services locaux d'ingénierie, de conception et de construction ainsi qu'à des embarcations de soutien, à de la main-d'oeuvre et à des matériaux obtenus sur place. Une fois achevé, il attirera des touristes venant de tous les coins du monde. Il favorisera en outre l'efficacité du commerce interprovincial.

Si le rapport que doit présenter le Comité d'évaluation environnementale d'ici à quelque mois est favorable,

Travaux Publics Canada entreprendra-t-il tout de suite les travaux en vue de réaliser cet important projet? Quels seront les délais de construction?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour l'intérêt soutenu qu'il manifeste pour ce projet très important. Je sais que bien des députés sont également d'avis que la région de l'Atlantique tirerait grand profit de la réalisation de ce projet.

Dès que les questions environnementales auront été dûment réglées, nous mettrons le projet en oeuvre après avoir pris les dispositions nécessaires.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

La crise de la dette agricole en Saskatchewan n'a cessé de s'aggraver. Depuis 1985, des dizaines de milliers d'agriculteurs se sont fait saisir leurs biens. La Société du crédit agricole possède désormais quelque 475 000 acres de terre en Saskatchewan.

Le ministre peut-il dire aux agriculteurs de l'Ouest quand il lancera des programmes pour aider les agriculteurs à rester sur leurs terres au lieu de laisser la Société du crédit agricole saisir ces terres?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, aux seules fins du compte rendu, je rappellerai au député que lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, les faillites agricoles avaient atteint le nombre record de 551 en une seule année à cause de la politique libérale. Depuis, ce nombre a considérablement diminué, de la moitié au moins. Elles sont encore trop nombreuses.

Le député suit de très près l'examen de la politique agricole actuellement en cours. Notre gouvernement a reconnu franchement que beaucoup des programmes de stabilisation qui devaient servir de filet de sécurité aux agriculteurs avaient été mis à très rude épreuve au cours des cinq dernières années avec la sécheresse, et d'autres catastrophes naturelles, et le bas prix des produits agricoles. Nous sommes en train de réévaluer ces programmes en vue de mettre en place un bon filet de sécurité, soit des programmes de stabilisation et des programmes améliorés d'assurance-récolte qui viennent en aide aux agriculteurs canadiens.

Entre-temps, l'examen de la dette agricole va bon train. On a déjà traité 8 000 demandes, dont 77 p. 100 ont été réglées de façon satisfaisante.

Tout bien considéré, les choses s'améliorent. Nous reconnaissons que le problème est complexe et de taille, mais notre gouvernement collabore très étroitement avec la collectivité agricole en vue d'améliorer sa politique, la situation financière des agriculteurs et leur foi en l'avenir.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je signalerais seulement au ministre de l'Agriculture qu'en 1985, il y a eu 500 faillites en Saskatchewan alors qu'il y en a eu 1 106 l'an dernier. Je devrais ajouter que les répercussions de la crise de l'agriculture et de l'endettement agricole s'étendent bien au-delà des exploitations agricoles et se font sentir jusque dans les petites localités. En effet, 23 000 personnes ont quitté la Saskatchewan l'an dernier.

Le 19 décembre, la Société du crédit agricole de la Saskatchewan a envoyé un avis aux agents immobiliers du nord-est de la province afin de leur offrir une commission de 5 p. 100 pour vendre des terres agricoles et chasser ainsi les agriculteurs.

Le ministre de l'Agriculture expliquera-t-il aux agriculteurs pourquoi cette société engage des gens pour les faire partir de leurs terres plutôt que de mettre des programmes sur pied pour leur permettre d'y rester?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait très bien que, dans le cadre de l'examen de l'endettement agricole, nous utilisons toutes les solutions possibles pour garder les agriculteurs sur leurs terres: baux à court terme, baux à long terme, remembrements et, dans certains cas, ventes.

Tous les arrangements possibles sont considérés et le processus des bureaux d'examen de l'endettement agricole fonctionne très bien. Il permet aux créanciers, aux agriculteurs et aux fonctionnaires de mettre au point ensemble les meilleures solutions possibles. Certaines terres sont mises en vente et d'autres sont achetées par la Société du crédit agricole.

Nous essayons de les revendre parce que le gouvernement n'a pas l'intention d'accumuler de grandes superficies de terres. Nous ne sommes pas un propriétaire

immobilier. Nous voulons que ces terres reviennent aux agriculteurs et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture à temps partiel. Le ministre sait que la vente de blé américain subventionné sur les marchés auparavant acquis au blé canadien est un coup dur pour les producteurs de blé de notre pays.

Le ministre peut-il s'engager aujourd'hui même, à la Chambre, à défendre les intérêts des producteurs de blé du Canada devant les instances commerciales internationales et à accorder à ces producteurs des subventions égales à celles accordées par les États-Unis afin qu'ils puissent survivre cette année?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député n'était pas critique à temps partiel, il saurait que l'aide accordée par notre gouvernement au secteur agricole au cours des cinq dernières années s'élève à 21,7 milliards de dollars, dont presque 12 milliards sont allés aux producteurs de céréales et d'oléagineux.

Même s'il essaie de se servir des Américains comme boucs émissaires, et je ne présente pas d'excuses en son nom, il devrait aussi reconnaître le fait que, en 1989, le budget de la Communauté économique européenne prévoyait presque 10 milliards de dollars de subventions à la production des céréales et des oléagineux, soit 140 $ la tonne pour le blé panifiable ce sera environ 80 $ la tonne cette année. Il y a une guerre de prix en cours. Il est important de signaler comment le premier ministre a fait preuve de leadership pour faire accorder la priorité à l'agriculture dans les négociations de la Ronde Uruguay. Nous devons résoudre le problème des subventions qui créent des distorsions dans les échanges commerciaux. Ce problème nuit à notre pays ainsi qu'à d'autres exportateurs de taille moyenne, et nous sommes en train de le régler.

Je peux assurer au député et aux agriculteurs canadiens que, comme nous l'avons prouvé dans le passé, nous ne resterons certainement pas là à ne rien faire pendant que nos agriculteurs éprouvent de graves difficultés.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ce que dit le ministre c'est qu'il devrait y avoir des lois commerciales pour les Américains et d'autres lois moins bonnes pour les agriculteurs canadiens.

Le ministre devrait savoir qu'il y a une véritable crise dans l'ouest du Canada. Plus de 10 000 agriculteurs de la Saskatchewan sont menacés de perdre leur exploitation cette année. On prévoit que les revenus agricoles chuteront de 101 p. 100 en Saskatchewan et de 90 p. 100 au Manitoba.

Le ministre pourrait-il s'engager, aujourd'hui, à fournir aux producteurs de grains les fonds nécessaires pour qu'ils puissent ensemencer, de façon à mettre un terme à ce gâchis dans notre secteur agricole?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai dit précisément le contraire. Je répète que si le député n'était pas critique à temps partiel il saurait, comme je l'ai dit à la Chambre à maintes occasions, qu'un comité technique constitué par les sous-ministres adjoints des gouvernements fédéral et provinciaux évalue la situation. Je lui rappelle aussi, au cas où il ne le saurait pas, que les prix initiaux des grains annoncés pour cette année sont environ 50 p. 100 plus élevés qu'en 1986. Ce n'est pas encore assez, mais il y a des signes qui montrent que les prix se raffermissent.

Nous examinons l'effet d'un bas prix des denrées, de la sécheresse dans certaines régions, de l'excès d'eau dans d'autres et du manque de liquidités dans certains cas. Le comité technique des sous-ministres adjoints étudie cela. Nous aurons des données préliminaires un peu plus tard ce mois-ci.

Nous espérons alors pouvoir évaluer la situation et regarder l'application des programmes existants. Si une aide supplémentaire se révèle nécessaire, le gouvernement fédéral et les provinces proposeront quelque chose.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Devant le tollé général et les pressions inflationnistes, la TPS à 9 p. 100 a été réduite de 2 p. 100. Elle a été réduite sur tout sauf le logement, sur lequel elle subsiste aux taux effectif de 4,5 p. 100 comme prévu initialement. Devant la crise du logement qui est difficilement abordable, surtout pour les jeunes ménages et les personnes âgées, et compte tenu de ce que le prix élevé du logement accule beaucoup de ménages à la pauvreté, pourquoi le ministre n'a-t-il pas réduit de 2 p. 100 la TPS sur le logement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député ne tient pas à induire la Chambre en erreur. La TPS est réduite de 9 à 7 p. 100. Il y a une ristourne de 2,5 p. 100 sur le logement. Mais actuellement, toutes sortes de choses qui entrent dans la construction des maisons sont taxées, par exemple les matériaux de construction, la plomberie et le sanitaire, les tapis, les fenêtres et autres matériaux—tout cela au taux de 4 p. 100 environ, suivant l'endroit.

Quand le député dit qu'il y a une taxe de 4,5 p. 100, ce n'est qu'une partie de la vérité. La taxe actuelle est prélevée au taux de 4 p. 100 environ, ce qui fait qu'il y a une légère augmentation de l'ordre de 0,5 p. 100 dans sa localité. Ailleurs, la différence peut être légèrement inférieure ou légèrement supérieure. Je pense que nous avons traité très équitablement l'industrie du logement, et en tout cas nous avons respecté l'engagement que j'ai pris en septembre 1988.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances.

Il y a une crise de confiance après les déclarations gouvernementales voulant que la TPS soit sans effet sur le logement à prix abordable. Les renseignements donnés dans son prospectus sont de la pure foutaise. L'Association canadienne des constructeurs d'habitation et les fiscalistes conseils indépendants disent que pour l'ensemble du Canada le prix moyen des maisons va augmenter de 3 000 $; à Toronto, de 9 000 $. Les experts–conseils en matière de logement disent que les loyers vont augmenter de 300 à 400 $.

M. le Président: Je prie le député de poser sa question.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Devant ces faits, comment le ministre peut–il dire qu'elle ne va pas faire monter le prix du logement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait parfaitement que les loyers ne sont pas assujettis à la TPS. Les maisons existantes ne sont pas assujetties à la TPS. La taxe de 7 p. 100, déduction faite de la ristourne au titre du logement, équivaut à peu près au montant actuel versé en taxes sur une maison.

Cela fait voir assez bien je pense que nous respectons l'engagement pris en septembre 1988 de voir à ce que la TPS ne rende pas le logement moins abordable.

LA TAXE SUR LES VENTES DES FABRICANTS

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. Tous les députés savent que la taxe sur les produits et services doit remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Selon un article récent du *Toronto Star*, il est peu probable que les fournisseurs de matériaux de construction déduiront de leur prix de vente la taxe sur les ventes des fabricants et la remplaceront par la taxe sur les produits et services.

Le ministre est–il au courant de cet article? Dans l'affirmative, que compte–t–il faire pour prévenir cela?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis au courant de l'article en question. Je sais que les gens craignent que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants ne sera pas soustraite de nombreux produits, notamment des matériaux de construction.

Le député, en fait tous les députés devraient savoir qu'il y a déjà eu, dans le passé, des diminutions de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction et que celles–ci se sont réflétées dans les prix. En l'occurence, étant donné la diminution substantielle des coûts du fournisseur de matériaux de construction, en raison de la diminution de la taxe de vente fédérale, la concurrence jouera pour faire baisser les prix, tout comme ce fut le cas dans le passé lorsqu'il y eut des réductions de la taxe de vente fédérale.

• (1500)

De plus, le ministère des Finances établira un bureau de surveillance afin de s'assurer que tous les consommateurs canadiens sont au courant de ce que les prix devraient être lorsque la taxe sur les ventes des fabricants sera supprimée. Après l'entrée en vigueur de la TPS, ce bureau recevra également des plaintes et il pourra exercer une pression morale sur ceux qui persistent à maintenir la vieille taxe.

* * *

LES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, depuis quelques années, les Canadiens ne cessent d'apprendre avec stupeur que le système judiciaire trahit les autochtones. L'enquête Blood, en Alberta, l'enquête Harper, au Manitoba, et le récent rapport découlant de l'enquête sur l'affaire Marshall, en Nouvelle–Écosse, confirment le terrible échec des systè-

mes judiciaires provinciaux pour ce qui est des autochtones.

Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement fédéral, qui est le principal responsable en vertu de la Constitution des autochtones, compte créer une commission royale chargée d'examiner le système judiciaire canadien et son incidence tragique sur les premiers citoyens du pays, les autochtones.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends fort bien les plaintes de ma collègue à ce sujet. Je peux lui garantir que le gouvernement partage ses préoccupations. Nous suivons, avec intérêt, les travaux des commissions dont elle a parlé. Nous avons reçu récemment le rapport de la Commission Marshall et nous l'examinons de très près.

Je ne prétends pas qu'on doive nécessairement charger une commission royale d'examiner le système judiciaire. Cependant, je peux garantir à ma collègue que nous avons bien l'intention de donner suite à toutes les propositions qui pourraient être faites et de les examiner, afin de déterminer s'il est possible d'améliorer notre système judiciaire.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, combien d'autres cas comme ceux de J.J. Harper et de Donald Marshall, combien d'autres victimes autochtones faudra-t-il pour que le gouvernement prenne des mesures concrètes? Il se doit d'exercer ses responsabilités constitutionnelles à l'égard de nos Premières nations et d'établir, à la demande des autochtones, une commission royale d'enquête chargée de régler cette question.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, selon moi, je ne peux que répéter ma première réponse. Le gouvernement se penche très activement sur la question en examinant les rapports des commissions dont ma collègue a parlé, dont le plus récent, celui de la Commission Marshall.

Mes fonctionnaires ont en main le rapport en question et, je le répète, nous l'examinons et nous espérons être en mesure de formuler des recommandations auxquelles nous pourrons donner suite. Je veux des mesures concrètes et non d'autres commissions. Je souhaite donner suite aux solutions qui sont proposées, plutôt que de créer une autre commission.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT DES DÉCRETS ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, des nominations par décret faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents compétents dont la liste est jointe en annexe.

Puisque j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe à l'examen des articles à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai cru comprendre durant la période des questions orales qu'il y avait consentement de la part des intervenants sur la question de l'appui et de la promotion qu'on devrait donner aux langues officielles dans ce pays. Étant donné l'intérêt et je pense que c'est unanime, est-ce qu'on ne pourrait pas suggérer. . .

J'ai ici devant moi l'ébauche d'une motion, une ébauche qui pourrait faire l'objet d'une étude ou d'une concertation avec les membres du gouvernement ainsi que du parti néo-démocrate. Peut-être qu'il serait possible de se rencontrer pour en discuter, en arriver à une entente et peut-être rapporter ce résultat de la recherche afin que les Chambres puissent appuyer une motion.

Monsieur le Président, la motion est très simple, et je pourrais la lire: «Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir. . .»

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je pense qu'il est plus approprié pour l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et peut-être pour les autres d'avoir une discussion, peut-être une réunion avec le gouvernement, comme l'a suggéré l'honorable député d'Ottawa—

Vanier. Mais il n'est pas maintenant approprié d'avoir un débat concernant les termes de la proposition.

M. le Président: La Chambre a entendu la teneur de la motion du ministre de la Justice (M. Lewis). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote No 183*)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Corbett	Côté
Darling	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Horner
Hudon	Hughes
James	Johnson
Kempling	Koury
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
MacDonald (Rosedale)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—106

CONTRE

Députés

Althouse	Arseneault
Assad	Baker
Barrett	Bélair
Bellemare	Berger
Blackburn (Brant)	Boudria
Butland	Caccia
Catterall	Crawford
Dionne	Duhamel
Ferguson	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	MacLellan
MacWilliam	Manley
McCurdy	McGuire
Mifflin	Nault
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parker
Phinney	Pickard
Proud	Rideout
Riis	Robinson
Rocheleau	Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Taylor	Vanclief
Volpe	Wappel
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—63	

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Nunatsiaq (M. Anawak)—Le projet de taxe sur les produits et services; l'honorable député de Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan)—Le Conseil du Trésor; l'honorable député de Kootenay-Est (M. Parker)—La Société Cominco.

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA RECONNAISSANCE DES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui—avant 10 heures—je vous ai donné avis que je présenterais une motion d'ajournement conformément à l'article 52 du Règlement pour discuter d'un sujet précis et important, à savoir la détérioration de la situation des langues officielles partout au Canada.

Il y a eu certains revirements, si je peux utiliser ce mot, et au cours de la période des questions il est apparu que les députés seraient peut-être disposés à adopter unanimement une proposition à ce sujet. J'ai remis des doubles de ma motion aux leaders parlementaires de tous les partis. Je crois que d'ici une heure environ, nous saurons à quoi nous en tenir au sujet de la motion et que nous n'aurons pas à vous demander aujourd'hui la tenue d'un débat d'urgence.

Je vous donnerai un avis demain. Mais avant, je verrai comment le gouvernement et le NPD réagissent à ma proposition.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais bien que les paroles de mon collègue puissent figurer au compte rendu sans avoir été contestées, mais je dois préciser que nous venons, il y a peu de temps, de recevoir le texte écrit de sa motion. Si nous l'avions reçue plus tôt au cours de la journée, nous aurions pu l'examiner avec toute l'attention qu'elle mérite. Il ne s'agit pas d'un revirement de la part du gouvernement parce que dans ce domaine, nous avons toujours été déterminés.

J'aimerais examiner à fond la motion et avoir la possibilité d'en discuter avec mes collègues du Cabinet ainsi qu'avec le Nouveau Parti démocratique qui voudra probablement ajouter au texte quelque chose concernant le lac Meech. Nous ferons connaître notre position à la Chambre plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dirai simplement qu'une fois les négociations terminées, la présidence aimerait savoir quelle est votre décision. Nous saurons alors quelle suite donner à cette requête.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je trouve malheureux que le ministre de la Justice se soit senti obligé d'ajouter ces remarques superflues en parlant de cette affaire très critique.

Que mon collègue d'Ottawa-Vanier sache que nous avons reçu le texte de la motion projetée. Le texte d'un projet de motion de même nature circule en ce moment dans nos propres rangs. Nous pensons que ce sujet ne peut pas faire l'objet d'un débat teinté d'esprit de parti, ce dont le ministre de la Justice vient de nous en donner un bon exemple.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Dès que les négociations seront terminées, les députés sont priés de faire savoir à la présidence de quoi il ressort.

Je crois que nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour. Lorsque nous avons interrompu l'examen du projet de loi C-62, le député de Calgary-Ouest avait la parole.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 31 janvier, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569).

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est la quatrième fois que j'interviens dans ce débat et je n'ai pas réussi encore à aligner une seule phrase complète sans que le Nouveau Parti démocratique n'intervienne pour invoquer le Règlement. Ce parti semble vouloir que les Canadiens. . .

M. Parker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Kootenay-Est pour un très court rappel au Règlement.

M. Parker: Monsieur le Président, je tiens à rétablir les faits en ce qui concerne le débat à l'ajournement ce soir. Je suis le député de Kootenay–Est et non pas le député de Kootenay–Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Calgary–Ouest à la parole.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je crois que rien n'est aussi précieux au Parlement du Canada que cette liberté de pouvoir intervenir à la Chambre, d'écouter nos collègues et d'engager un débat vigoureux qui favorise l'exercice de la démocratie et la prise de bonnes décisions.

J'ai pu voir ces dernières semaines, à ma grande consternation, jusqu'à quel point on employait à la Chambre des tactiques qui ne font pas que remettre en question les décisions de la présidence, mais qui nous empêchent également d'engager un débat de fond.

La liberté de parole est la meilleure protection dont nous puissions jouir en tant que parti politique qui doit faire ce qui est bien, même si ce qu'il fait n'est pas nécessairement populaire. Les faits, la vérité, les circonstances et la conjoncture sont notre meilleure protection. Nos prédictions se butent à celles de l'opposition.

Nous comptons actuellement plus de 100 députés qui n'étaient pas ici en 1984. C'était au cours de cette année-là que nous avons annoncé notre intention d'examiner le régime fiscal en entier, et surtout le système d'impôt sur le revenu et le régime de taxes à la consommation.

Nous avons commencé à dialoguer avec les Canadiens dès 1984. Nous avons présenté un document d'étude très vaste il y a tout près de trois ans maintenant. On pouvait se le procurer dans ma circonscription et, sauf erreur, dans celles de tous les ministériels. Nous l'avons mis à la disposition du public. Nous nous sommes rendus dans nos collectivités et nous l'avons distribué aux Chambres de commerce, aux gens d'affaires et aux groupes de consommateurs. Je ne sais pas si les députés de l'opposition ont fait la même chose. Je ne sais pas vraiment s'ils veulent que les Canadiens soient bien au courant de la méthode d'imposition actuelle des taxes à la consommation ou des changements proposés.

Je ne sais pas s'ils l'ont fait, car ils savent que si nous améliorons les choses, il leur sera difficile de s'en attribuer le mérite. Ils se sont contentés de se plaindre. C'est facile, rapide et parfois pittoresque. Ce qui est difficile, c'est d'expliquer des réalités complexes.

Nous avons vécu ce que j'estime avoir été la campagne électorale la plus acharnée que j'aie jamais connue, en septembre, octobre et novembre 1988. Elle a été acharnée parce que les députés de l'opposition et leurs partisans sont allés dire aux Canadiens vivant dans des résidences pour personnes âgées: «Si vous appuyez l'accord de libre-échange, vous pouvez dire adieu à votre pension, à votre assurance-santé et à tous les avantages auxquels vous tenez». C'est ce qu'ils ont dit il y a un an et demi. Et qu'est-ce que cela leur a donné? Un autre séjour dans l'opposition.

Ils ont maintenant commencé d'user de la même tactique un peu plus tôt. Au lieu de la commencer six mois avant les élections, ils essayent de l'adopter trois ans avant. Que font-ils?

Ils vont dans les foyers pour personnes âgées pour dire à ces dernières qu'elles vont perdre leur assurance-maladie et leurs pensions parce que le gouvernement va changer le régime fiscal. Les Canadiens ont de la mémoire et un peu de bons sens. Toutes ces demi-vérités et tous ces malentendus que les députés de l'opposition propagent reviendront les hanter et leur faire du tort au moment des prochaines élections fédérales. Ils ne disent pas la vérité. Ils disent aux Canadiens des choses qui sont tout simplement fausses.

J'ai entendu l'autre jour les remarques de quelqu'un à l'émission *Newsworld* de Radio-Canada. Cette personne avait écouté l'opposition déclarer: «Tout va augmenter de 7 p. 100 au Canada au 1er janvier 1991. Il faut vous y attendre.» Je me suis demandé qui pouvait faire une telle déclaration à propos de ce changement, sinon un personne très occupée qui ne prend pas le temps de réfléchir. N'y a-t-il pas quelqu'un qui possède un minimum de bon sens?

Je vais vous citer un exemple qui s'en rapproche. C'est un peu comme cela. Disons que nous avons 10 c. de taxe à percevoir. En vertu du système actuel, mettons que nous taxons les lunettes mais pas les stylos. Alors nous devons percevoir 10 c. sur les lunettes, pour obtenir cette somme, et nous n'obtenons rien sur le stylo. C'est le principe de la taxe sur les ventes des fabricants.

Elle impose une taxe de 13,5 p. 100 sur la moitié des choses que nous achetons dans notre pays. Elle perçoit ainsi 18 000 millions de dollars sur la moitié des choses que nous achetons au Canada. L'opposition vient alors

dire: «Le salaud de gouvernement va imposer les lunettes et le stylo.» Il nous faut toujours percevoir 10 c.. Si nous les percevons sur les lunettes et le stylo, nous touchons 5 c. sur le stylo et 5 c. sur les lunettes.

Alors que se passe-t-il? Le stylo augmente de 5 c., mais les lunettes diminuent de 5 c.

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: L'opposition peut-elle comprendre cela? Les Canadiens le peuvent. Si les députés de l'opposition faisaient un peu attention, ils sauraient que nous allons taxer deux fois plus de choses et que cette taxe sera diminuée de moitié. Ainsi la moitié des choses que les Canadiens achèteront dans l'avenir seront meilleur marché et l'autre moitié sera plus chère. Voilà la vérité.

Comment peut-on changer une taxe de 13,5 p. 100 en une taxe de 7 p. 100 qui est perçue sur deux fois plus de choses pour obtenir la même somme, à moins que la moitié des choses que nous achetons dans notre pays ne soit meilleur marché à l'avenir?

Est-ce seulement la moitié? C'est ici que les calculs deviennent un peu plus compliqués. Du député de Calgary-Est et du chef de l'opposition officielle j'ignore qui donne des cours à qui. La semaine dernière, les deux nous ont donné la même leçon de mathématiques. Ou bien le sort nous favorise, ou bien un député de l'autre côté—le chef de l'opposition officielle—donne des leçons particulières au député de Calgary-Est, ou c'est l'inverse.

Quand je jette un regard du côté des conservateurs, je me rapelle le jour où je voulais me lancer en affaires. Je n'avais ni clients, ni machines, ni employés, ni entrepôt, en fait, je n'avais rien du tout. Je voulais vendre du café dans les bureaux. J'ai trouvé des clients, j'ai acheté des machines, j'ai embauché du personnel, j'ai préparé les listes de paye et j'ai tenu les livres de comptabilité. Je pense à cette taxe et je me dis: «Diable, si j'étais encore en affaires elle m'aiderait». Je vendais un produit. Je vendais quelque chose, du café. La TPS m'aurait aidé. Mon équipement aurait coûté moins cher. Mes cafetières auraient coûté moins cher. Mon savon aurait coûté moins cher. Tout ce dont j'avais besoin pour mon commerce, y compris le camion et l'essence, aurait coûté moins cher. Par conséquent, j'aurais emprunté moins d'argent à la banque, j'aurais payé moins d'intérêts et mon entreprise aurait été plus rentable.

• (1600)

Je regarde mes collègues conservateurs et je constate que plusieurs d'entre eux ont déjà été propriétaires d'entreprises. Je regarde du côté des néo-démocrates et je demande: «Y a-t-il quelqu'un là-bas qui a déjà été propriétaire d'une entreprise»?

Une voix: Oui.

M. Hawkes: Il y en a un, et un ou deux autres qui possédaient une ferme. Cela, sur quelque 42 députés. Ils ont effectivement employé un ou deux Canadiens, alors que les ministériels en ont employé des centaines. Ces derniers recevaient un salaire et avaient les moyens de faire des achats.

Les libéraux présentent un tableau un peu plus complexe. Beaucoup d'entre eux n'ont jamais dirigé d'entreprise. Je veux cependant en revenir au chef de l'opposition officielle et au député de Calgary-Est. Ils ont une chose en commun, ils n'ont jamais dirigé d'entreprise. Examinons l'exemple du chef de l'opposition officielle. Un produit acheté 100 $ à l'usine est vendu 300 $, mais avec la taxe de 13,5 p. 100 sur 100 $, le gouvernement perçoit 13,50 $. Le magasin le vend 313,50 $. C'est logique, n'est-ce pas? Ce méchant gouvernement veut appliquer une taxe de 7 p. 100, mais c'est sur le prix de vente de 300 $, ce qui fait donc 21 $. D'accord?

Ceux qui ont dirigé une entreprise ont déjà établi leur prix. Le détail qui échappe à ceux qui n'ont jamais dirigé d'entreprise—le chef de l'opposition officielle et le député de Calgary-Est—c'est qu'ils ont payé 113,50 $ et, lorsque la marge est de 200 p. 100, cela donne 340,50 $. C'est une augmentation de 40,50 $, mais le gouvernement n'a perçu que 13,50$, parce que 27 $ sont allés aux institutions prêteuses. Le tiers seulement de l'augmentation se retrouve dans les coffres de l'État. La différence, pour ceux qui ont dirigé une entreprise, c'est que, dans le cadre du nouveau régime, le coût de 100 $ plus la marge de 200 p. 100 donnent 300 $, et la taxe est calculée ensuite. La taxe est pour ainsi dire exportée, car elle ensuite remboursée intégralement et les coûts sont réduits.

La réduction des coûts entraîne la baisse des prix et la reprise des affaires, donc la création d'emplois. On nous a mis des bâtons dans les roues à la Chambre à propos de chaque mesure que nous avons tenté de faire adopter pour relancer l'économie canadienne, depuis septembre 1984. Nous avons été élus et nous avons déposé notre

premier budget. Les libéraux et néo-démocrates l'ont qualifié de véritable catastrophe, prétendant qu'il allait faire perdre au Canada des centaines de milliers d'emplois et que le nombre de chômeurs allait s'accroître.

Cela fait déjà cinq ans. Depuis, dans chacune des provinces, le taux de chômage a diminué. Il y a maintenant 1,5 million de Canadiens de plus qui occupent un emploi et paient de l'impôt. Les partis de l'opposition déclaraient: «Vous allez perdre vos pensions. Vous allez perdre votre régime de soins médicaux si vous donnez suite au libre-échange.» En cette première année de libre-échange, on compte presque 250 000 emplois de plus, des emplois qui sont mieux rémunérés.

Avez-vous vu, monsieur le Président, de combien le salaire moyen a grimpé depuis douze mois? Cela représente une augmentation énorme, qui atteint presque 9 p. 100 dans certains secteurs. Aujourd'hui, il y a 750 000 personnes de moins qui vivent sous le seuil de la pauvreté qu'en 1984, au moment où nous avons été élus. Il y a des centaines de milliers d'enfants qui ne vivent plus dans la pauvreté.

Au lieu de comités ou de députés d'arrière-ban, notre gouvernement a un ministre des Finances qui a cherché à plusieurs occasions à consulter les Canadiens et à leur présenter les faits, et l'histoire nous donne raison.

Est-ce que toutes les personnes âgées qui regardent actuellement cette émission veulent que je leur explique, ou qu'un de mes collègues leur explique, chacune des multiples facettes de la TPS? Est-ce logique? Est-ce que les gens ont besoin de connaître tous les détails? Ont-ils besoin de tout comprendre? Non, monsieur le Président, mais cela ne nous fait pas peur.

Depuis presque un an, nous offrons un service téléphonique que nous avons annoncé dans les journaux. Ceux qui désirent poser une question sur un aspect bien précis de la TPS n'ont qu'à composer le numéro sans frais. Nous n'avons pas peur d'informer les gens. Nous n'avons pas peur des détails. Combien de députés d'en face disent à leurs électeurs de téléphoner à ce numéro pour se renseigner. Ou leur disent-ils plutôt de les croire eux, leurs bulletins parlementaires tendancieux et leur campagne de désinformation? Quel est le message? Téléphoner à ce numéro pour se renseigner ou les écouter eux et le tissu d'absurdités qu'ils distribuent?

Je le dis aux aînés, il y a un parti à la Chambre, et seulement un, qu'ils peuvent écouter s'ils veulent savoir à quoi s'en tenir sur ce que nous réserve l'avenir. Il s'agit du parti qui a raison depuis maintenant six ans de suite.

M. Rocheleau: Quelle farce! quelle duperie!

M. Hawkes: Voilà un député qui est entré à la Chambre il y a un an et demi. Je parie qu'il a fait campagne dans les centres d'accueil pour personnes âgées en leur disant qu'elles vont perdre leurs soins médicaux, leurs pensions.

M. Rocheleau: Ça s'en vient.

M. Hawkes: Retournez-y maintenant et dites-leur qu'elles ont perdu leurs soins médicaux et leurs pensions. Les pensions sont maintenant plus élevées qu'elles ne l'étaient à l'époque, et le système de soins médicaux est en meilleur état de nos jours qu'il ne l'était à l'époque. Ce sont des tactiques alarmistes, mais les Canadiens ne se laissent pas effrayer.

Je ne sais pas ce qu'il faudra pour convaincre les députés de l'opposition qu'on y perd à tout coup à essayer de tromper les Canadiens. Je ferai remarquer aux députés libéraux qui n'étaient pas ici en 1980 et en 1984, par exemple, que lorsque leur parti était au pouvoir, les ministres des Finances ont l'un après l'autre présenté au public un tableau inexact de l'état de l'économie. Leur parti a subi en 1984 la plus cuisante défaite de son histoire parce que leur ministre des Finances et leurs députés d'arrière-ban n'ont pas cessé de présenter un tableau fondé non pas sur les faits mais sur la fiction. Les Canadiens ont les deux pieds sur terre, ils ont énormément de bon sens, et savent distinguer les faits de la fiction.

Vous avez remporté une victoire à court terme parce que vous avez eu beaucoup d'aide. Nombreux sont les organismes qui, comme les chambres de commerce, la Fédération de l'entreprise indépendante, le mouvement «Axe the Tax» et même vos propres partis, pour n'en nommer que quelques-uns, ont déclaré la guerre à la taxe, mais font appel à la générosité des gens pour le faire. C'est tout ce que ces groupes ont en commun. Ils demandent des dons pour lutter contre la taxe.

Cette taxe est loin d'être parfaite. En fait, personne de ce côté-ci de la Chambre ne l'a jamais prétendu. Mais, en notre qualité de députés, nous avons l'obligation de trouver la meilleure formule d'imposition.

Monsieur le Président, pour résumer ce fatras d'absurdités, ils voudraient qu'on fasse croire aux Canadiens qu'une taxe de 13,5 p. 100 est préférable à une taxe de 7 p. 100. Il faut le faire. Ils veulent vous faire croire, monsieur le Président, que taxer les entreprises canadiennes plus lourdement que les industries étrangères, c'est bon pour la création d'emplois. Ils veulent nous faire avaler qu'en haussant le prix de nos produits, mais non celui des importations, nous favorisons la création d'emplois au Canada. C'est ça qu'ils veulent faire croire aux Canadiens. Ils auront fort à faire. En 1924, le Canada a été le premier pays à adopter une taxe sur les ventes des fabricants. Une foule d'autres lui ont emboîté le pas. Aujourd'hui, ils ont tous changé de système. Depuis 65 ans, nombre de pays nous ont imités; mais après avoir découvert les inconvénients de ce genre de taxe, ils l'ont tous abandonné.

• (1610)

Gouverner ne consiste certes pas à gagner des concours de popularité, mais à faire ce qui est juste, ce qui est raisonnable et conforme au bon sens, pour le bien de la population. Dans l'immédiat, les députés de l'opposition vont réussir à faire croire aux Canadiens que cette proposition est néfaste, et ils réussissent déjà. Avec le temps, les Canadiens vont découvrir que notre initiative a du bon, qu'elle est logique, sensée, bénéfique pour l'économie et le régime d'aide sociale. Quand ils en prendront conscience, ils se souviendront de ceux qui leur ont menti et ils leur réserveront le sort qu'ils méritent comme en novembre 1988.

M. Althouse: J'ai deux questions à poser au député qui a essayé de faire croire qu'il est le dépositaire de la vérité et que du côté de l'opposition nous mentons tous. Je veux soulever deux points. Je remarque que, dans les prévisions de 1984–1985 de son parti, le ministre des Finances qui lançait alors son programme d'impôts et de dépenses a déclaré que, si la politique financière libérale était maintenue, le déficit doublerait en cinq ans. Nous avons suivi plutôt la politique conservatrice tant pour les dépenses que pour la fiscalité, et le déficit a plus que doublé.

Voudrait-il nous dire ce qui s'est passé? Pourquoi accuser les libéraux et appliquer ensuite une politique plus coûteuse? Peut-il nous l'expliquer, puisqu'il est en veine de franchise?

Pendant qu'il y est, voudrait-il expliquer aux Canadiens qui connaissent déjà la réponse pourquoi il a tenté de les induire en erreur en fin de semaine au sujet des coûts de fonctionnement des Communes? Il a donné l'impression que la Chambre coûte 1 million par jour quand elle siège et il a faussement laissé entendre que les coûts seraient nuls si elle ne siégeait pas. J'ai fait des recherches. Je me souviens avoir noté que la Chambre n'a pas siégé du tout en février de l'année dernière. Elle a siégé pendant tout le mois de février l'année précédente. En fait, l'année où nous n'avons pas siégé a coûté substantiellement plus cher que les autres.

Le whip du gouvernement sait bien que les frais de fonctionnement de la Chambre des communes ne varient guère, que nous siégions ou pas. C'est un coût fixe et on ne peut pas y changer grand-chose. Les cafétérias coûtent peut-être un peu moins cher quand nous ne siégons pas, mais il n'y a pas non plus de revenus pour compenser. En fait, les coûts sont plus élevés lorsque nous ne siégeons pas. Pourquoi essaie-t-il de nous faire croire qu'en monopolisant le temps de la Chambre, nous lui coûtons un million de dollars par jour, lorsqu'il sait très bien que ce n'est pas le cas?

M. Hawkes: Monsieur le Président, lorsque le député aura l'occasion de consulter les «bleus», il sera un peu gêné car le déficit dépassait 38 milliards de dollars. . .

M. Althouse: Il était de 150 milliards.

M. Hawkes: Il parle non pas du déficit, mais de la dette accumulée depuis cinq ans. Ce n'est pas la même chose. C'est peut-être la façon d'agir des néo-démocrates. Ils emploient les termes qui s'appliquent à une réalité donnée pour décrire quelque chose d'autre. Ainsi, nous sommes censés comprendre que, lorsqu'ils mentionnent le déficit, ils veulent dire les soins de santé ou les pensions. Comment pouvons-nous savoir? Devons-nous les écouter ou non?

M. Althouse: Les chiffres sont 150 et 350 milliards.

M. Hawkes: Il parle maintenant de la dette accumulée. Je voudrais d'abord faire une mise au point à propos du déficit, monsieur le Président. Compte tenu de l'inflation, de l'accroissement de la population et de divers autres facteurs, le déficit a baissé du quart depuis notre

accession au pouvoir. Il a donc diminué comme nous l'avions promis.

M. Althouse: Il est passé de 30 à 28 milliards avant de remonter.

M. Hawkes: Pendant qu'il dirigeait un gouvernement minoritaire, le chef de l'opposition officielle a transformé le budget essentiellement équilibré du Canada, qui ne prévoyait pas d'intérêts à payer, en une dette considérable.

Il a, pendant que son gouvernement minoritaire était au pouvoir, créé l'énorme dette qui ne cessait d'augmenter. Avant notre arrivée au pouvoir, le gouvernement qui dirigeait le pays, appuyé fortement par le Nouveau Parti démocratique, empruntait 16 milliards de dollars pour réaliser les programmes et 22 milliards de dollars pour payer les intérêts.

Et bien cinq ans plus tard, voilà que nous affichons un excédent. Nous avons renversé la vapeur. Nous avons tellement réduit nos dépenses que nous n'avons plus à emprunter pour réaliser les programmes. En fait, il y a 9 milliards de dollars qui vont au paiement de l'intérêt sur la dette publique. Cette année, les intérêts excèdent 38 milliards de dollars, tandis que le déficit n'est que de 30 milliards de dollars. D'où vient l'argent si ce n'est de l'excédent enregistré dans les divers programmes? Il se peut que certains détails échappent aux députés d'en face, parce que j'emploie un vocabulaire technique, où il faut faire la distinction entre les termes dette, déficit, excédent, etc.

Grâce à notre programme économique, nous avons créé 1,5 million d'emplois. Si nous avions écouté le chef du NPD, il prédisait la perte de 184 000 emplois, disons deux cent mille emplois par année. Nous nous serions retrouvés avec un million de chômeurs de plus, plutôt qu'avec 1,5 million de travailleurs de plus. On parle ici d'une différence de 2,5 millions. La différence entre leur prédiction et la nôtre équivaut à 10 p. 100 de la population canadienne. Cela explique pourquoi tant de gens ne vivent plus dans la pauvreté, pourquoi le nombre de travailleurs a tant augmenté, pourquoi le salaire moyen a affiché une telle hausse, pourquoi le niveau de vie s'est tellement accru. Cela explique pourquoi la productivité de l'économie canadienne s'est grandement améliorée. Aux Canadiens, je dis: «Suivez nos conseils.»

Depuis deux semaines, ils usent de tactiques pour immobiliser le Parlement. S'ils avaient réussi, ils nous auraient donné le signal qu'ils ne voulaient pas de démocratie. Parmi ceux qui ont inspiré l'idéologie de leur parti, il y en a qui croyaient que la démocratie était véritablement contraire au progrès et à la réalisation de grandes choses. Le député de la Saskatchewan est d'avis que la démocratie est antithétique. Si nous fermions le Parlement, il en coûterait 210 millions de dollars. On devrait peut-être dépenser 10 millions de dollars pour entreposer certaines choses pour les garder dans un état convenable, mais nous pourrions économiser 200 millions de dollars. Cela représente près de 2 millions par jour de séance, et non pas un million. D'ailleurs, un million de dollars me semblait une sous-estimation très généreuse.

M. Althouse: Pourquoi cela a-t-il coûté plus cher quand nous n'avons pas siégé en février dernier?

M. Hawkes: De toute façon, la démocratie, la liberté d'expression, la possibilité de tenir des débats n'ont pas de prix. Il serait tragique de les perdre. Je leur en veux d'avoir tenté d'étouffer le débat. Et j'espère que la plupart des députés à la Chambre et des Canadiens leur en veulent également.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste deux minutes. Je donne la parole au député de Parkdale—High Park.

• (1620)

M. Flis: Monsieur le Président, si j'étais surveillant et que le député était enseignant, je lui donnerais un A pour la forme de son exposé, mais un zéro pour le contenu. Dans son préambule, il a parlé de dialogue. Il a dit que son parti s'était déplacé dans les régions pour écouter les Canadiens. Je lui rappelle que dialogue s'entend d'une communication dans les deux sens, et non à sens unique. Son parti écoute, mais n'entend pas ce qu'on lui dit. C'est pourquoi plus de 70 p. 100 de la population est contre cette TPS, même si elle a été réduite de 9 à 7 p. 100. Peut-il commenter?

Dans son exemple, il a brandi les verres et le stylo et a dit que la taxe sur les ventes des fabricants était de 13 p. 100 sur les verres, mais nulle sur le stylo. Encore là, cet exemple est trompeur. Ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'une taxe de 13 p. 100 est imposée sur des verres dont le prix de gros s'élève à 50 $. Mais lorsque les verres sont vendus 100 $, le consommateur paie une taxe de 7 $. S'ils sont vendus 150 $, il paie une taxe de 10,50 $ et non de 6,50 $. Il

a également oublié de dire aux Canadiens que ce stylo qui n'était pas taxé le sera maintenant à 7 p. 100. Supercherie encore.

M. Hawkes: Monsieur le Président, tôt ou tard, la maison Gallup va devenir très astucieuse et va poser une question fondamentale. Les Canadiens préfèrent-ils une taxe de 13,5 p. 100 ou de 7 p. 100? Treize et demi ou sept? Je présume qu'ils opteront pour celle de 7 p. 100. Tout dépend de la question qu'on pose.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai. Ne comparez pas des pommes et des oranges.

M. Hawkes: Je me demandais si le député qui vient de parler avait déjà été propriétaire d'une entreprise. Maintenant, je suis certain que non. Il n'a jamais vendu un produit et n'a pas la moindre idée de ce que c'est que la marge.

On part du montant qu'on paie et, dans le système actuel, il s'agit de 13,5 p. 100 sur 50 $, c'est-à-dire 56,75 $. C'est ce sur quoi on calcule la marge. Si celle-ci est de 100 p. 100, on obtient 113 $ au lieu de 107 $. Il vient de me donner un cas où on payerait plus selon le système actuel que selon le nouveau. Je propose au député de parler à ses électeurs qui sont propriétaires du magasin de chaussures, d'appareils électroniques ou de bibelots. Demandez-leur comment ils fixent leurs prix. Ne restez pas dans votre tour d'ivoire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Afin de favoriser la participation de plus de députés et d'avoir un débat fructueux, les libéraux demandent à la Chambre de les autoriser à remplacer la période de 20 minutes qui leur est allouée par deux allocutions de dix minutes, suivies des cinq minutes habituelles pour les questions et observations. Nous entendrions d'abord le député d'Essex—Kent, qui utiliserait ses périodes de dix et de cinq minutes, puis le député de Restigouche—Chalour.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

M. Hawkes: Les ministériels ne voient pas d'objection à cette façon de procéder.

M. Nystrom: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord.

Mme Langan: Monsieur le Président, puisqu'on célèbre cette année l'Année internationale de l'alphabétisme, je demanderais au whip du gouvernement d'inviter les Canadiens à utiliser le téléphone pour obtenir des renseignements sur la TPS. Aurait-il l'amabilité de mentionner le numéro de téléphone à composer pour que les Canadiens qui sont incapables de lire les annonces dans les journaux mais qui regardent la télévision, ainsi que ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter les journaux, puissent se renseigner au sujet de la taxe sur les produits et services.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le numéro à composer, si l'on est anglophone, est le 1-800-267-6620.

[*Français*]

En français, c'est 1-800-267-6640. Pour les télécommunications. . .

[*Traduction*]

. . .pour les malentendants, le numéro est le 1-800-267-6650.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais le renseignement peut être utile.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président. . .

M. Gauthier: C'est de la propagande!

M. Pickard: Encore de la propagande gouvernementale; c'est vrai.

Qu'il soit dit que le Parti libéral est celui qui a dirigé la lutte livrée contre la TPS.

Des voix: Bravo!

M. Pickard: Le Parti libéral est le parti de l'opposition à cette taxe; il l'a été depuis que cette mesure a été proposée et il continuera de l'être. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Nous avons interrogé les Canadiens de toutes les régions. Si certains sondages révèlent que 80 p. 100 d'entre eux s'opposent à cette taxe, d'autres avancent le chiffre de 70 p. 100. Autrement dit, alors même que huit Canadiens sur dix s'opposent à cette taxe, le gouvernement persiste à dire qu'il est à l'écoute des Canadiens.

J'ai moi-même fait effectuer des sondages dans ma circonscription. Sur le nombre de mes électeurs qui ont participé à celui de septembre, 80 p. 100 ont déclaré qu'ils s'opposaient à cette taxe. J'ai été renversé des résultats du sondage que j'ai fait faire en décembre dernier. J'ai reçu plus de 1 000 réponses; deux seulement étaient

favorables à la taxe et toutes les autres étaient contre. Plus le temps passe et plus le nombre des Canadiens qui s'opposent à cette taxe augmente, du moins dans le sud-ouest de l'Ontario.

Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas écouté les Canadiens? Pourquoi le ministère des Finances n'a-t-il pas écouté les Canadiens? Pourquoi le gouvernement conservateur actuel n'a-t-il pas écouté les Canadiens?

Le gouvernement actuel a la réputation d'être un gouvernement qui n'écoute pas. Il a des antécédents éloquents à cet égard, car il ne voit pas la difficulté. Il ne cesse de répéter depuis le début qu'il a hérité des libéraux une dette énorme qui l'oblige à payer des intérêts très élevés. Nous devrions examiner de près le bilan du gouvernement actuel afin de découvrir ce qui s'est réellement passé. Lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir en 1984, la dette atteignait environ 170 milliards de dollars. Aujourd'hui, elle atteint 350 milliards. Autrement dit, elle a doublé en cinq courtes années.

Qu'en est-il des impôts? Qu'en est-il des recettes brutes du gouvernement fédéral? Lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir en 1984, les recettes atteignaient 70 milliards de dollars. Aujourd'hui, elles atteignent 120 milliards. Autrement dit, elles ont augmenté de 50 milliards, soit de plus de 70 p. 100.

Les Canadiens sont bien inquiets de ce que leurs impôts ont augmenté de plus de 70 p. 100 en cinq ans. La dette a doublé. Le gouvernement parle du service de la dette. Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir, le service de la dette coûtait 22 milliards de dollars. Aujourd'hui, il coûte 40 milliards. Autrement dit, il coûte deux fois plus.

Du point de vue financier, le gouvernement actuel est un désastre. Il a doublé la dette de notre pays, il a doublé le service de la dette et il a augmenté les impôts de plus de 70 p. 100. Ce sont là des faits dont il refuse de parler.

Le gouvernement parle des moyens qu'il a pris pour lutter contre le déficit. Le Canadien moyen sait pertinemment qu'il n'est pas parvenu à le réduire sensiblement. Trente milliards de dollars par année pendant cinq ans ne sont pas ce qu'on pourrait appeler une réussite.

• (1630)

Voyons ce que la Chambre de commerce déclare dans son rapport prébudgétaire au gouvernement, au ministre et au ministère des Finances. Elle précise bien qu'elle s'attendait que le gouvernement se trace en 1984 un programme serré de remboursement de la dette. Mais, comme le constate la Chambre de commerce, le gouvernement n'a fait preuve d'aucun leadership au cours de ses cinq premières années. C'est là une critique sévère des réalisations du gouvernement.

Il ne faut pas oublier que, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les taux d'intérêt sont à leur niveau le plus bas de toute la décennie. Le Canada a bénéficié d'une économie croissante et de périodes de prospérité, mais le gouvernement n'a pas su bien gérer nos finances.

Depuis les cinq années qu'il est en place, le gouvernement a imposé 31 hausses de taxe au Canada. La TPS sera la trente-deuxième. Cela me semble une bien piètre façon de s'y prendre.

Les Canadiens en ont assez de se faire dire que les affaires vont bien, alors que notre dette ne cesse de croître et que tout ce qu'on trouve pour régler le problème, c'est de hausser les impôts. Il faut peser les conséquences d'une telle politique.

Dans les déclarations qu'il a publiées au cours de la dernière année, le gouvernement a dit qu'une bonne réforme fiscale exigeait que les impôts soient simples, plus simples au moins qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Le ministre des Finances a dit que la taxe devait être juste pour tous les Canadiens, visible, intégrée aux taxes provinciales existantes et de nature à ne pas accroître les recettes publiques.

On se rend bien compte que le gouvernement n'a pas rempli les cinq conditions de la bonne réforme fiscale qu'il avait énoncées. Cette taxe pourrait-elle être plus visible? Le ministre des Finances a dit l'autre jour qu'elle serait plus visible que la taxe de vente provinciale. Le seul endroit au Canada où elle sera plus visible, c'est l'Alberta. Elle ne sera pas plus visible en Ontario parce que la taxe apparaît déjà sur nos reçus. Nous la voyons tous les jours lorsque nous achetons quelque chose.

Sera-t-elle juste? Je ne peux voir non plus comment cette taxe pourrait être juste parce que, si nous l'examinons avec attention, nous constatons qu'il nous faudra une armée de 4 000 personnes pour la percevoir. Si le ministre des Finances cherchait sérieusement à réaliser une réforme fiscale conforme à ces principes, il aurait écouté très attentivement certaines des observations faites par le vérificateur général. Il aurait essayé de supprimer toutes les échappatoires dans le régime fiscal et baissé les taux d'intérêt. Il aurait attaqué la dette et le déficit par d'autres moyens, plus raisonnables.

Nous écoutons les Canadiens de toutes les régions qui sont passablement bouleversés par ce qui se passe au Canada. Les progressistes conservateurs sont les auteurs de l'Accord de libre-échange, de 31 augmentations de

taxes et d'impôts et de la TPS; chacune de ces mesures a contribué à susciter le pessimisme dans tout le Canada.

Les Canadiens sont irrités par les mesures législatives qui ont été adoptées et les sondages le reflètent clairement un peu partout. Les conservateurs continuent d'affliger les Canadiens par les mesures législatives qu'ils déposent, sans pour autant trouver une solution aux problèmes qui existent, sans même respecter leurs propres principes.

M. Malone: Monsieur le Président, je me demande si le député d'Essex—Kent nous dirait s'il est en faveur de la taxe sur les ventes des fabricants.

M. Pickard: Monsieur le Président, le parti libéral a souvent déclaré qu'il fallait opérer une réforme fiscale dans notre pays. Nous ne contestons pas le fait qu'une réforme fiscale est nécessaire et qu'il faut considérer ce qui se passe dans le pays. Nous contestons les 31 augmentations d'impôts.

Nous contestons la multiplication par deux de la dette, les auteurs issus du gouvernement conservateur qui créent un vrai problème pour tous les Canadiens, les déclarations comme celles qui proviennent de la Chambre de commerce selon lesquelles il n'y a pas de chef de file du côté du gouvernement et ce qui va arriver aux petites entreprises quand John Bullock parle de la mesure qui détruit les emplois. Nous remettons en question le gouvernement quand Jean Woodsworth vient déclarer qu'aucune personne âgée n'appuie la TPS.

Nous écoutons les déclarations qui viennent de tout le pays et nous les présentons au gouvernement pour qu'il puisse réfléchir à ce qu'il fait.

Mme Langan: Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais remercier le whip du gouvernement pour avoir fourni le numéro de téléphone. À mon avis, les Canadiens qui appelleront ce numéro seront amèrement déçus de s'apercevoir que les renseignements fournis par cette ligne n'ont aucune utilité. C'est mon opinion.

Ma question s'adresse au député qui vient de parler. Nous débattons actuellement une motion selon laquelle on remettrait l'étude du projet de loi à six mois. C'est une motion libérale. Dans six mois, le parti libéral aura un nouveau chef. Nous avons déjà vu leurs candidats à la direction du parti renoncer à s'opposer à l'accord commercial. Nous avons vu que leurs controlleurs de sociétés ont obligé à se désister le seul candidat qui s'opposait à l'accord commercial. Le parti libéral sera-t-il toujours opposé à la TPS dans six mois?

M. Pickard: Monsieur le Président, nous avons clairement suivi la même politique dans tout le pays en ce qui concerne la TPS. Contrairement à ce qui s'est produit dans le parti qui met en doute l'orientation du Parti libéral, nous ne changeons pas d'idée au pied levé ou pour un oui ou pour un non. Nous préconisons des mesures stables et sensées qui donnent aux Canadiens ce à quoi ils s'attendent, soit de la cohérence dans un parti qui prête raisonnablement l'oreille à tous les Canadiens. Lorsqu'un défi est lancé à un groupement, il est bon de s'interroger sur ceux qui lancent ce défi. Je voudrais des précisions concernant la question qui vient d'être posée.

M. Malone: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il est en faveur de la taxe sur les ventes des fabricants.

M. Pickard: Monsieur le Président, la taxe sur les ventes des fabricants est pernicieuse. Mais on ne la remplace pas par une taxe plus néfaste, et c'est ce que vous voulez faire. Les Canadiens vous disent qu'ils sont contre. Non seulement reconnaissent-ils le caractère pernicieux de la taxe sur les ventes des fabricants, mais ils se rendent compte que le projet de loi que vous voulez faire adopter est encore pire.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage au député d'en face. C'est un fort agréable changement que de voir un député libéral se dire publiquement inquiet au sujet de la dette. C'est bien la première fois de ma vie que j'entends de pareils propos. Je ne peux en croire mes oreilles.

Le député a critiqué le projet de TPS pendant dix minutes. Il reconnaît que la taxe sur les ventes des fabricants est imparfaite. Le député et son parti se sont opposés à toutes les réductions de dépenses que nous avons proposées. Je ne l'ai pas vu danser de joie quand il a été question de VIA ou des bases des Forces armées, ou de récupérer les prestations de retraite, les allocations familiales et ainsi de suite. Par ailleurs, il est contre toutes les augmentations de taxes.

• (1640)

La question que je veux poser est très simple. Compte tenu du problème de la dette et des critiques qu'il lance contre toute tentative de réduire les dépenses et contre toute augmentation d'impôt, comment le député

propose-t-il de s'attaquer au problème de la dette et à celui du déficit?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il une réponse brève à apporter?

M. Pickard: Monsieur le Président, je vais répondre brièvement. C'est la première fois que mon collègue qui invoque cet argument s'inquiète de la dette, ce qui ne cadre guère avec la situation. Le Parti libéral se préoccupe beaucoup de la dette. Il se préoccupe beaucoup du déficit.

Le Parti conservateur accumule les déficits en période favorable, en années d'intérêts peu élevés, de croissance économique et d'expansion, et maintenant il a créé un problème. Il aurait dû réaliser ses plans plus tôt, comme l'a dit la Chambre de commerce. Ce qu'il faut faire ce n'est pas sabrer ici et là; il faut s'occuper de l'ensemble du budget et voir ce qui se passe.

En outre, il faut présenter des réformes raisonnables qui respectent les principes que vous avez proclamés il y a longtemps, mais le Parti conservateur s'en garde bien.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Restigouche—Chaleur a la parole pour dix minutes, plus cinq de questions et observations.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, la nouvelle taxe sur les produits et services dévoilée par le gouvernement fédéral sera la plus sérieuse imposition prélevée des Canadiens depuis le début de notre histoire.

Cette taxe n'a en vérité rien de positif à offrir. Elle est complexe, régressive, inflationniste et causera un cauchemar administratif aux entreprises et aux commerces d'un bout à l'autre du pays.

La TPS des conservateurs frappera bon nombre de services essentiels achetés par des citoyens ordinaires. En effet, seuls les produits alimentaires de grande consommation, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux seront entièrement détaxés. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a également dit que plusieurs services essentiels seront exonérés, ce qui ne signifie nullement qu'ils ne seront pas affectés par la nouvelle taxe.

Par exemple, une garderie dite exonérée ne chargera pas la TPS aux parents directement. Cependant, elle sera tenue de verser la TPS sur tous ses achats de livres, d'équipement, etc. Elle devra donc relever le prix de ses services pour compenser ce «surcoût». Comme vous pouvez le constater, en dépit de la soi-disant exonération, la TPS affectera le prix des services de garderie et, finalement, c'est le consommateur qui paiera la note.

Le fardeau que les Canadiens auront à supporter sera presque sans fin. La matière imposable comprendra désormais les coupes de cheveux, le enterrements, les ventes de machines distributrices, les chaussures, les repas pris au restaurant, mais non les produits alimentaires dans les épiceries, les réparations d'automobiles, les billets d'avion, les vêtements, les timbres-poste ainsi que les articles que les citoyens ordinaires achètent tous les jours.

Monsieur le Président, une chose me paraît très intéressante dans tout ce charivari. Durant la dernière campagne électorale, le ministre des Finances a promis à tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, qu'il n'imposerait pas de taxe sur les produits et services sans la collaboration des provinces. Il a d'ailleurs juré d'un bout à l'autre du pays, pendant cette même campagne, que s'il présentait une taxe sur les produits et services, elle n'augmenterait pas les revenus du gouvernement. Il a juré que s'il présentait une TPS, elle ne serait pas inflationniste et qu'elle serait visible.

Voilà bien un tas de promesses en l'air. Il a renié pratiquement toutes ses promesses au sujet de la TPS.

On ne pourrait certainement jamais accuser le ministre des Finances d'être consistant.

C'est ce ministre qui avait dit que la taxe sur la vente des fabricants fauchait silencieusement des emplois. Pourtant, il a augmenté quatre fois cette taxe de vente, la faisant passer de 9 à 10 p. 100, à 11 p. 100, à 12 p. 100 et, finalement, à 13.5 p. 100.

En 1984, le ministre des Finances avait promis aux Canadiens qu'il n'augmenterait pas les impôts et les taxes d'un seul cent. Depuis que lui et son gouvernement sont arrivés au pouvoir, ils les ont augmentés 31 fois. C'est absolument incroyable.

En dépit du fait que cette taxe passera de 9 à 7 p. 100, le principe demeure le même. Il va tout à fait à l'encontre de l'équité fondamentale d'un régime fiscal progressif qui impose les gens en fonction de leurs revenus.

Cette taxe frappe tout le monde sur tous les achats et tous les services. Il ne s'agit pas d'une taxe discrétionnaire. Personne ne peut se passer d'acheter de la nourriture. Les gens sont forcés d'acheter des vêtements pour leurs enfants. Bon nombre de services sont tout à fait essentiels, qu'il s'agisse d'un pensionné ou d'une famille qui essaie de joindre les deux bouts, il n'en demeure pas

moins qu'il faut acheter des choses et ainsi, le principe demeure.

C'est le principe selon lequel on prend le plus à ceux qui ont le moins, parce que ce sont aussi les membres de notre société qui ont le moins de moyens pour se faire entendre. Ce sont eux aussi qui luttent chaque jour pour gagner leur vie: les travailleurs à moyen revenu et les petits salariés.

Ce qu'il y a de frauduleux dans tout ceci, est que le ministre espère que les manchettes diront qu'il a réduit la taxe en la ramenant de 9 à 7 p. 100. En réalité, tous les revenus qu'il a sacrifiés ce faisant sont compensés par des taxes ailleurs. Autrement dit, le ministre jette de la poudre aux yeux des Canadiens. Il n'y a aucune réduction des taxes. Je tiens à vous le dire. Il a simplement transféré la charge sur la classe moyenne, les régions défavorisées, les pensionnés et les familles recevant des allocations.

Lorsque le ministre a annoncé que la TPS passerait de 9 à 7 p. 100, il a avoué qu'il avait perdu tout contrôle sur l'économie et que le déficit lui échappe, contrairement à ce qu'il affirme. Voilà un ministre qui a doublé la dette publique, c'est-à-dire la dette accumulée par ce pays depuis la Confédération, et cela en cinq ans seulement. Elle est passée de 170 milliards de dollars à 350 milliards de dollars en dépit de toutes les augmentations de taxes et d'impôt au cours des quatre ou cinq dernières années. En dollars constants, la famille canadienne paie 30 p. 100 de plus en taxes et impôts qu'elle ne payait lorsque le ministre est entré en fonctions.

De toute évidence, le ministre et son gouvernement ne sont pas dignes de foi. Ils nous disent que la TPS sera de 7 p. 100. Mais quelle garantie avons-nous que le ministre des Finances ne haussera pas cette taxe? En fait, il a récemment refusé de s'engager formellement à ne pas relever le taux de 7 p. 100 dans l'avenir. Étant donné que la taxe est invisible, le gouvernement pourra plus aisément l'augmenter, ce qui est vérifié à l'étranger.

[*Traduction*]

Depuis le début le ministre cache aux Canadiens la vérité sur la TPS. Le ministre a perdu sa crédibilité. Il a perdu la confiance des Canadiens de Vancouver à St. John's. A peu près toutes les promesses que le ministre avait faites au sujet de la TPS ont été violées.

Par exemple, il avait promis qu'elle serait sans effet sur les recettes. Est-elle neutre? Non. Il a promis qu'elle serait visible. Est-elle visible? Peut-être bien que oui, peut-être bien que non, on n'en sait trop rien. Il a promis qu'elle serait simple. Elle ne l'est certainement pas. Le ministre des Finances avait promis que les petites entreprises seraient convenablement indemnisées des frais de perception de la TPS, et que cette taxe serait équitable envers les Canadiens à revenus modestes et moyens. Encore des promesses violées, monsieur le Président.

Enfin, il avait promis d'abolir les surtaxes sur le revenu des particuliers, dans le cadre de la réforme fiscale. Au contraire, il les a rendues permanentes. En ma qualité de Canadien de l'Atlantique, je suis tout spécialement découragé de constater que la TPS a allégé la charge fiscale du Canada central pour alourdir celle des autres régions. Les dépositions au Comité des finances confirment clairement que la TPS va pénaliser les régions éloignées des grands marchés de consommation et des grands centres de fabrication du Canada central.

• (1650)

Même s'il y a de bonnes raisons de croire que la TPS aggravera les inégalités régionales au Canada, ni le gouvernement ni les membres conservateurs du Comité des finances ne semblent le comprendre ou s'en préoccuper.

Pour conclure, je voudrais dire que sa tentative d'imposer cette taxe aux Canadiens prouve hors de tout doute que le gouvernement a perdu le contrôle de l'économie. Malgré tous ses discours sur le déficit et la dette, il a perdu le contrôle des finances de notre pays. Le ministre des Finances a doublé la dette publique totale du Canada, c'est-à-dire la dette accumulée depuis la Confédération. Il l'a doublée en cinq ans en la faisant passer de 170 à 350 milliards de dollars, même s'il a imposé les plus fortes augmentations de taxes et d'impôts de l'histoire du Canada. Il a augmenté les taxes et impôts 31 fois en tout. Les Canadiens en ont assez.

La taxe sur les produits et services proposée par les conservateurs comporte de graves défauts et elle doit être abandonnée. De plus, le gouvernement fédéral doit immédiatement entreprendre des consultations auprès des Canadiens et des gouvernements provinciaux pour réaliser une réforme juste et intégrée de tout le régime fiscal. Je vous le dis à vous, monsieur le Président et je le dis à tous les députés et au public canadien: il est temps de reprendre ce projet depuis le début et de rejeter cette taxe.

M. Funk: Monsieur le Président, certains commentaires du député sur l'effet de la taxe sur les produits et services m'ont particulièrement intéressé. Mes électeurs me les ont déjà faits. Environ 30 000 personnes ont quitté la Saskatchewan, l'an dernier, parce que les affaires n'allaient pas bien et que les revenus agricoles étaient

insuffisants, étant donné la situation dans laquelle se trouve le commerce extérieur.

Les milieux d'affaires de la province disent que les taux d'intérêt élevés sont devenus un mal chronique et qu'ils représentent une ponction effectuée par le Canada central aux dépens des ressources financières des entreprises de leur région. En plus, ils considèrent que cette taxe non seulement représente un fardeau additionnel dont ils n'ont pas besoin au moment où les affaires sont très difficiles, mais qu'elle réduira encore plus les fonds disponibles dans les petites villes et les régions éloignées de leur province.

Le député pense-t-il la même chose de cette taxe?

M. Arseneault: Monsieur le Président, je remercie le député de ses remarques. Je crois qu'il a bien résumé la situation. La politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt vise à aider le centre du Canada, spécialement le sud de l'Ontario qui a une économie inflationniste. Je crois que les autres régions, soit l'est, l'ouest et le nord, en souffrent.

Il est grand temps que le gouvernement examine ce genre de politique, ainsi que cette taxe, parce qu'on m'a dit que, si le taux d'intérêt était abaissé d'un point, le gouvernement économiserait 1,6 milliard de dollars. Le gouvernement parle d'économiser. Il réduit les services à VIA Rail parce qu'il veut économiser 500 millions. Pourquoi ne peut-il pas réduire le taux d'intérêt? Il dit que ce n'est pas si simple. Je crois que nous devrions étudier la chose de façon un peu plus approfondie. Avec un certain nombre d'autres politiques économiques nouvelles, je crois que cela peut se faire.

En ce qui concerne la taxe elle-même, elle causera certainement de graves problèmes. On dit que c'est une taxe très régressive, et c'est bien vrai. Elle risque d'entraîner une récession, ce qui sera certainement un grave problème pour le Canada.

* * *

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

AVIS DE MOTION (ARTICLE 57)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je serai bref.

Je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion du ministre des Finances concernant la deuxième lecture et le renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-62 et de tout amendement s'y rapportant, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Tout d'abord, je voulais vous aviser, et aviser la Chambre, que notre leader à la Chambre ou moi-même, avons l'intention de soulever demain un rappel au Règlement sur la recevabilité de la motion de clôture, vu les dispositions de l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867. Je voulais vous donner avis que nous avons l'intention de défendre ce point demain.

À ce stade, monsieur le Président, je désire attirer votre attention sur la difficulté que nous avons, de ce côté, en raison de la fréquente utilisation des motions de clôture et des motions de suspension du Règlement.

Je voudrais citer à cet égard l'avertissement que la présidence avait donné à la Chambre il y a trois ans. Le 14 avril 1987, la présidence a fait une intervention qui a modifié l'interprétation qui avait été faite jusqu'alors de la procédure. Il s'agissait à l'époque d'empêcher ce que la présidence considérait être des tactiques dilatoires déraisonnables de la part de l'opposition.

Je voudrais faire valoir, dans ce rappel au Règlement, que la Chambre se trouve actuellement dans la situation exactement contraire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra soulever cela demain lorsqu'il débattra de sa motion de procédure. Je pense que nous devrions revenir au débat.

Le député d'Ottawa—Vanier pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, monsieur le Président; je ne peux pas laisser passer cela. L'avis de motion de clôture donné par le gouvernement aujourd'hui à propos de la taxe sur les produits et services démontre un mépris total pour le débat parlementaire.

Je rappelle aux députés que nous en sommes au débat de deuxième lecture. Selon l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui il y avait quatre heures et trente-deux minutes de reste dans les huit premières heures de débat. Par conséquent, nous n'avons même pas eu quatre heures de débat sur un changement aussi fondamental du mode de taxation des Canadiens et je m'insurge devant

l'utilisation de ces tactiques par le gouvernement, qui représentent un outrage à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste trois minutes à la période de questions et d'observations sur le discours du député de Restigouche. Questions ou observations? Je dois donner la parole au député de Yorkton—Melville pour un autre bref rappel au Règlement.

M. Nystrom: Enfin, monsieur le Président, je tiens simplement à souscrire à ce que le whip de l'opposition vient de déclarer, alors qu'il se plaignait de voir la clôture appliquée aussi rapidement. Vous devriez peut-être vous pencher sur les précédents dans cette enceinte. À ma connaissance, c'est la première fois depuis bien longtemps qu'on applique la clôture aussi rapidement à la Chambre. Le Nouveau Parti démocratique n'a pu faire intervenir que deux députés en deuxième lecture et tout à coup le gouvernement a recours à la clôture. Il ne s'agit pas là d'un débat libre et démocratique à mon avis.

Le président suppléant (M. Paproski): Sauf erreur, les députés ont exprimé leur point de vue en l'occurrence.

Je voudrais en revenir au débat.

* * *

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569)

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. Le député de Crowfoot a la parole.

Il reste deux minutes à la période de questions et observations suivant le discours du député de Restigouche—Chaleur.

M. Malone: Monsieur le Président, le député de Restigouche souscrit-il à la taxe sur les ventes des fabricants?

M. Arseneault: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question. Je ne peux y souscrire sous sa forme actuelle, car elle pose d'importants problèmes; une réforme s'impose à ce chapitre.

Cependant, la taxe que le gouvernement se propose d'appliquer est encore pire. En toute honnêteté, je pense que le gouvernement devrait envisager une réforme fiscale globale avant de mettre en oeuvre ce type de taxe, une taxe sur les produits et services. Cette taxe comporte de très graves lacunes et si nous n'y remédions pas, l'économie du Canada subira des bouleversements profonds.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Dans le cadre du débat, je donne la parole au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet du projet de loi C-62 et je tiens à dire que je souscris en principe à une réforme de la taxe de vente au Canada. Je souligne le terme «réforme», car certains, pour des raisons égoïstes et partisanes, persistent à prétendre que la TPS est une nouvelle taxe. Ce faisant, ils laissent entendre qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune taxe de vente fédérale.

Or, le fait est, monsieur le Président, qu'il en existe une depuis 1924. Elle est cachée bien loin dans le prix de tous les produits et services au Canada.

Tout d'abord, les taxes de vente fédérales s'appliquent à des taux de 9, 11, 13,5, voire 19 p. 100 sur la vente de certains produits par le fabricant. En plus de cela, la taxe de vente fédérale—et cela représente un autre montant important—entre dans le prix des choses utilisées dans la fabrication des autres produits et dans la prestation des divers services. Je parle du coût des intrants que sont les véhicules, le carburant, les ordinateurs, les services téléphoniques, les fournitures et le matériel de bureau, le papier, les matériaux de construction et tant d'autres choses.

• (1700)

Ces frais additionnels taxables individuellement entraînent une escalade de taxes successives, les unes sur les autres, à chaque étape de la production, de la matière brute au produit fini. Il existe actuellement une charge fiscale de 1 à 3 p. 100 applicable au prix de vente à cause de cette escalade fiscale. Certains diront: «Et puis après»? J'en vois en face qui sont de cet avis. Ils prétendent que nous payons ces taxes depuis 66 ans et que nous nous en tirons pas trop mal, merci. Pourquoi devrions-nous réaménager la taxe de vente?

Premièrement, la taxe sur les intrants nécessaires à la fabrication de nos produits nous empêche de soutenir la concurrence internationale. Les produits que nous desti-

nons à l'exportation sont assujettis à la taxe cachée qu'est la taxe sur les ventes des fabricants.

Deuxièmement, la taxe de vente fédérale actuelle favorise les importations au détriment de nos produits. Les produits canadiens sont taxés en moyenne un tiers de plus que leurs concurrents importés. C'est parce que ces derniers sont taxés à leur valeur en entrant au Canada avant que n'interviennent certains intrants comme la transformation plus poussée, la publicité, la distribution, la commercialisation, le conditionnement et d'autres frais qui augmentent le coût d'un produit. Et cela contrairement aux produits semblables fabriqués au Canada qui sont taxés à une étape plus avancée de la production, alors que se sont ajoutés les différents intrants qui entrent dans leur fabrication.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, la concurrence est telle que nous ne voyons plus comment le secteur secondaire canadien peut continuer de lutter pour augmenter sa part du marché international en traînant un pareil boulet. Or, une plus grande capacité concurrentielle signifie pour nous plus d'emplois dans les usines et les industries canadiennes. Appuyer la taxe fédérale actuelle, c'est favoriser les importations au détriment des emplois au Canada.

Troisièmement, le régime actuel de la taxe de vente fédérale est un véritable fouillis de règlements, de dispositions spéciales, de décisions exécutoires et d'interprétations administratives qui tournent habituellement autour d'un seul thème: à quelle étape doit-on imposer la taxe sur la valeur ajoutée. Il est évident que plus la taxe est imposée tôt au cours du processus de production, moins elle est élevée. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mission—Coquitlam pour un rappel au Règlement.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je demande que l'on vérifie s'il y a quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée veut savoir s'il y a quorum.

Oui, il y a quorum.

M. Nault: Monsieur le Président ne compte pas vite.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): J'ouvre une parenthèse pour souligner qu'il est intéressant de voir que ceux qui tout à l'heure se disaient désireux d'examiner le mérite de la TPS essaient maintenant de retarder le débat par des tactiques procédurières.

Pour 75 000 fabricants, il y a eu 23 000 jugements distincts et vous pourriez difficilement blâmer les fabricants de tenter de minimiser la TPS pour faire concurrence aux importateurs de produits étrangers.

Récemment, le vérificateur général a souligné que le recours à des sociétés de commercialisation coûtait environ 350 millions de dollars par année en échappatoires à la taxe de vente. D'autres mesures d'évitement et d'autres échappatoires pourraient coûter jusqu'à 2 milliards de dollars de plus par année. Il est évident que le gouvernement fédéral doit éliminer les dispositions qui poussent les entreprises à se tourner vers ces mesures d'évitement complexes. La solution consiste à réformer l'ensemble du régime de la taxe de vente en y soustrayant l'ensemble de la production comme l'ont fait tous les autres pays du monde. Nous sommes le seul pays au monde qui taxe ses produits. C'est pouquoi ils coûtent trop cher sur le marché international. Nous encourageons la concurrence étrangère et, en même temps, nous incitons les Canadiens à trouver des échappatoires pour éviter de payer leurs taxes.

Voilà pourquoi la plupart des Canadiens bien renseignés et même tous les partis politiques se sont rendus à l'évidence: la taxe fédérale sur les ventes des fabricants doit disparaître. Elle est fondamentalement mauvaise. D'application capricieuse, elle nuit à notre économie. C'est pourquoi le Comité des finances de la Chambre, formé de représentants de tous les partis, a recommandé que le Canada impose une taxe de vente à plusieurs niveaux, applicable au plus grand nombre possible de produits et services.

La taxe de vente fédérale actuelle rapporte environ 18 milliards de dollars au trésor. Manifestement, la taxe qu'on lui substitue doit rapporter autant. Un régime parfait de taxe sur les produits et services s'appliquerait à tous les produits et services au Canada. Nous aurions ainsi la plus grande assiette fiscale à laquelle le taux le moins élevé pourrait s'appliquer afin de rapporter les mêmes recettes. Toutefois, la majorité des Canadiens croient que certains produits et services devraient être exemptés. Comme le gouvernement et les partis de l'opposition sont de cet avis, la taxe ne s'appliquera pas à la nourriture de base, aux médicaments et aux appareils médicaux, aux loyers, à l'achat de maisons existantes ainsi qu'à un nombre considérable d'articles des secteurs de la santé et de l'enseignement.

Comme ces diverses exemptions rétrécissent l'assiette fiscale, le taux d'imposition doit être plus élevé.

Mme Langan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je viens de compter à votre place: il y a 18 députés à la Chambre, dont un vient de sortir. Avec 17 députés à la Chambre, nous n'avons pas le quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): Je constate maintenant que nous avons le quorum.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la seule députée néo-démocrate à la Chambre essaye encore d'entraver le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que les députés ne vont pas commencer à signaler ce genre de choses à la Chambre. Ils savent qu'ils ne doivent pas commenter les absences et les présences à la Chambre. Je suis certain que la députée voit maintenant qu'il y a quorum. Nous pouvons poursuivre le débat.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, du point de vue du consommateur, la TPS est analogue aux taxes sur les ventes au détail imposées actuellement par neuf des provinces.

La principale différence entre la TPS et la taxe sur les ventes au détail, c'est que la TPS sera prélevée à chaque étape de la production et de la distribution, les entreprises demandant le crédit de toutes les taxes payées sur leurs achats. Ce n'est que par le prélèvement et le remboursement à chaque étape qu'on peut supprimer la TPS sur les intrants des entreprises et le coût caché de l'actuelle taxe fédérale sur les ventes des fabricants, tant pour les entreprises que pour les consommateurs.

Le remplacement de l'actuelle taxe fédérale de vente par la TPS rendra nos fabricants plus concurrentiels sur le marché mondial. Si j'ai bien compris, la TPS ne doit avoir aucune incidence sur le niveau des recettes. Si elle réussit à colmater les fuites dont le vérificateur général a parlé et que certains évaluent à 2 milliards de dollars par année, si au moins une partie de l'économie souterraine est récupérée, car la taxe de vente multistades est beaucoup plus difficile à éviter qu'une taxe payée uniquement au point de vente, si plus de gens peuvent travailler dans le secteur manufacturier et le secteur des affaires, contribuant ainsi aux recettes fiscales au lieu d'y puiser, il y aura, espérons-le, un apport supplémentaire. Cet apport contribuera à réduire le déficit et la dette, assurant ainsi le maintien des programmes et des services essentiels qui constituent le filet de sécurité sociale et auxquels les Canadiens attachent beaucoup d'importance.

En continuant de prélever une partie des recettes générales par une taxe à la consommation, qui est une taxe sur les dépenses, au lieu de l'impôt sur le revenu, qui est une taxe sur la productivité, on maintiendra l'équité générale du régime.

Pour ma part, je crois qu'on ne peut compter uniquement sur l'imposition du revenu pour prélever les recettes fiscales au Canada. Il y a un point, que j'évalue pour ma part à 50 p. 100, au-delà duquel on pénalise le revenu qui pourrait servir à des fins d'investissement. Dans la mesure où les gens ont encore un certain montant après avoir payé les dépenses de base et l'impôt, ils peuvent le dépenser comme bon leur semble ou l'économiser et l'investir. S'ils le dépensent, ils paieront la TPS, une taxe à la consommation sur ce qu'ils dépensent. Si par contre ils l'investissent, cela représentera de nouveaux capitaux, du nouvel équipement de production et des emplois pour les Canadiens.

Un crédit remboursable pour TPS sera prévu pour protéger les Canadiens à revenu faible ou modeste, si bien que les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ paieront moins d'impôt qu'à l'heure actuelle.

La région que je représente dépend presque entièrement de l'agriculture et plus particulièrement des exportations de céréales. Ce secteur est en ce moment terriblement déprimé à cause de la guerre incessante de subventions que se livrent les États-Unis et la Communauté européenne. Je voudrais donc parler de la TPS du point de vue de l'agriculture et, ce faisant, j'avoue que j'en ai plein le dos d'entendre des groupes d'intérêts spéciaux déformer la TPS et même répandre des fausses-tés à ce sujet.

Il y a par exemple la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui dit aux agriculteurs que les conséquences pour l'agriculture sont atterrantes, car ils paieront bientôt une taxe supplémentaire de 7 p. 100 sur les engrais, les produits chimiques, les combustibles, le matériel agricole et le reste. C'est entièrement faux. Le fait est que la TPS ne s'applique pas aux intrants de la production de quelque sorte qu'ils soient, que ce soit dans le secteur agricole, de la petite entreprise, manufacturier ou industriel. Elle ne s'applique tout simplement pas à l'achat des facteurs de production. En vertu du système actuel de taxe de vente fédérale, de nombreux produits utilisés pour l'agriculture sont exempts de taxe.

• (1710)

M. Nault: Quoi par exemple?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Mais d'autres produits dont l'agriculteur se sert dans ses activités agricoles sont taxés, généralement au

taux de 13,5 p. 100 sur le coût de fabrication. Mentionnons par exemple les camions d'une demi-tonne, certaines pièces de rechange, des matériaux de construction pour les bâtiments agricoles, les clôtures, le carburant pour utilisation routière et le matériel de bureau comme les ordinateurs. Un camion d'une demi-tonne à usage agricole, par exemple, qui se vend environ 14 000 $ au détail à l'heure actuelle, devrait coûter environ 1 400 $ de moins que maintenant grâce à la suppression de la taxe fédérale actuelle sur les ventes des fabricants et à la ristourne de la TPS versée à l'acheteur agricole.

En effet, une voiture particulière de valeur égale coûterait grosso modo 600 $ de moins à un citadin à cause de la différence entre la taxe actuelle et la TPS proposée. Les gens négatifs et les incrédules demandent si l'économie sera transmise. Je ne doute pas qu'elle le sera parce que notre marché est compétitif, qu'il obéit aux lois de l'offre et de la demande. Nos quelque 800 000 petites entreprises, qui sont le pivot de notre économie, se font concurrence et comptent plus sur le volume des ventes que sur la marge de bénéfice. Je ne doute pas qu'elles feront profiter leurs clients de la disparition de la taxe néfaste sur les ventes des fabricants et de ses effets en cascade. Croire le contraire, c'est supposer que 800 000 petites entreprises se donnent le mot pour augmenter les prix en même temps. C'est insensé.

Il est intéressant de comparer notre système fondé sur le marché, sur l'offre et la demande, avec le genre d'économie à planification centrale d'Europe de l'Est et ailleurs dans le monde dont on constate de jour en jour l'échec total.

Même les produits expressément exemptés du régime actuel de taxe de vente sont soumis à une taxe cachée de 1 p. 100 à 3 p. 100. C'est le résultat de l'effet de cascade de la taxe à la fabrication en vigueur qui s'applique à de nombreux facteurs de production des fabricants et des distributeurs.

Les producteurs agricoles seront contents d'apprendre que le régime a été conçu de manière à ce que tous les producteurs, eux compris, soient remboursés de la TPS qu'ils ont payée sur les facteurs de production. Il en résultera des économies réelles sur les coûts d'exploitation. La réforme fiscale prévoit que les entreprises paieront la TPS sur les produits et services qu'ils achèteront et l'exigeront sur leurs ventes. La différence sera payée au gouvernement. Si pendant un certain temps l'entreprise paie plus de taxe qu'elle n'en perçoit, le gouvernement lui remettra la différence.

Les agriculteurs n'exigeront pas la taxe puisqu'elle ne s'applique pas à la plupart de leurs ventes, mais ils pourront quand même réclamer un remboursement de tous les montants de TPS qu'ils auront payés sur leurs facteurs de production. Les producteurs recevront le remboursement en moins de 21 jours ou le gouvernement leur paiera de l'intérêt. Dans bien des cas, ils recevront la remise avant que le compte soit payé.

Certains demanderont pourquoi ils ne sont pas totalement exemptés et ne reçoivent pas une attestation d'exemption. Le problème, c'est que plus les exemptions sont nombreuses plus le régime se complique. Les vendeurs auraient de la difficulté à faire la différence entre leurs clients: qui sont exemptés et ceux qui ne le sont pas. Parce que l'administration serait plus compliquée, dans la plupart des cas, le producteur paiera la taxe sur ses achats comme tout le monde. Il peut ensuite se faire rembourser la TPS payée sur les facteurs de production. Pour éviter aux agriculteurs de devoir immobiliser temporairement les montants considérables. nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une liste d'articles qui seront toujours détaxés. Cette liste de produits utilisés seulement par les agriculteurs est établie en consultation avec des représentants du secteur agricole. Elle comprendra les moissonneuses-batteuses et autres articles à prix unitaire élevé qui ne sont achetés que par les producteurs.

Les cessions de terres seront détaxées, si la transaction se fait entre membres d'une même famille ou si les terres doivent continuer d'être exploitées à des fins agricoles. Les autres types de ventes seront assujettis à la taxe en raison de la difficulté de déterminer l'usage définitif du bien vendu. S'il fait l'acquisition de terres à des fins de culture ou de toute autre entreprise, l'acheteur pourra demander un remboursement pour la TPS versée à l'achat. La part des récoltes payée aux termes d'un contrat de métayage sera exemptée de la TPS. Les loyers en espèces et les travaux exécutés sur commande seront taxables, de manière à faciliter l'administration de la taxe. Dans les cas où il est difficile de déterminer l'objet des travaux, comme l'enlèvement de la neige sur commande, la taxe sera payée par l'acheteur qui, s'il y a droit, pourra demander un remboursement.

En ce concerne le mazout, l'essence et le gas-oil, l'agriculteur a maintenant droit à un remboursement de la taxe sur les ventes des fabricants pour ses achats de carburant à des fins non routières. Sous le régime de la TPS, et contrairement à ce qui a cours dans le régime actuel, les agriculteurs récupéreront la totalité de la taxe

payée sur leurs achats de carburant, que ce soit à des fins routières ou non routières, à condition que ces achats soient faits pour l'entreprise. Les factures montreront la TPS séparément ou incorporée au prix. Dans les deux cas, les agriculteurs auront le même nombre de factures que maintenant, et il sera relativement facile de calculer la TPS sur les intrants d'entreprises, qui sera remboursable. En somme, à l'instar des autres entrepreneurs, les agriculteurs seront mieux traités sous le régime de la TPS que sous celui de la taxe sur les ventes des fabricants.

Il en résultera en somme une économie où les règles du jeu seront les mêmes pour tous, où les importations ne seront plus favorisées, mais taxées autant que les produits faits au Canada. Dans cette économie, la production des produits et services au Canada et les exportations canadiennes ne seront plus assujetties à une taxe de vente fédérale cachée. Ainsi, les Canadiens pourront mieux soutenir la concurrence, élargir leur marché et donner de l'emploi à un plus grand nombre de Canadiens.

On reproche surtout à la TPS le fait qu'elle soit une taxe supplémentaire au lieu d'une taxe de remplacement. À cet argument s'ajoute le sentiment général que tous les ordres de gouvernement, et pas seulement le gouvernement fédéral, doivent limiter leurs dépenses, cesser de faire des dépenses inutiles, mettre fin au gaspillage et ainsi de suite. Nous sommes totalement en faveur de cela. Nous sommes même prêts à soumettre une longue liste de réductions de programmes et des dépenses, qui nous ont d'ailleurs toutes valu des reproches de la part de l'opposition.

Cela m'amène à parler de la dette publique. En cinq ans à peine, nous avons converti en un excédent de 9 milliards de dollars le déficit de 16 milliards de dollars dont nous avons hérité du gouvernement précédent sur le chapitre des programmes fédéraux. Ce n'est évidemment pas suffisant, et il reste encore beaucoup à faire.

Il faut d'abord réduire le déficit annuel, pour ensuite l'éliminer et, enfin, commencer à payer le principal de la dette nationale. Celle-ci contraint le gouvernement actuel à rembourser les excédents de dépenses du passé. La dette ne disparaîtra pas comme par enchantement, et nous ne pouvons pas faire comme si elle n'existait pas. En fait, si nous ne nous attaquons pas dès maintenant au problème de la dette, nous atteindrons bientôt le point où les versements d'intérêt engloutiront une si grande part des recettes de l'État qu'il ne restera pas assez d'argent pour offrir des programmes de base aux Canadiens. C'est un problème difficile à résoudre, qui appelle des choix difficiles. En tant que gouvernement responsable, nous pouvons combiner réduction des dépenses et augmentation des recettes en vue de réduire progressivement le déficit annuel. Par contre, nous pouvons aussi fermer les yeux sur le problème et adopter la solution sud-américaine, c'est-à-dire imprimer des billets et essayer de rembourser notre dette avec des dollars dévalués. Une politique aussi irresponsable se solderait par une inflation fulgurante, des taux d'intérêt incroyablement élevés et un chômage écrasant.

Il est encore temps de s'attaquer au problème de la dette et du déficit. Il nous faut pour cela mettre à l'épreuve la volonté et la détermination de tous les Canadiens. Au cours des cinq dernières années, nous avons pris diverses mesures pour améliorer la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux parce que des emplois et l'avenir des Canadiens en dépendent. La réforme de la taxe de vente fait partie intégrante de cette politique.

Pour conclure, je tiens à dire qu'il est temps d'agir. Cela fait cinquante ans que l'on parle de réformer la taxe de vente. C'est assez parler. La Chambre est saisie du projet de TPS. Personne n'a pu proposer une solution de rechange utile ou prometteuse. Personne ne propose mieux. La taxe fédérale sur les ventes des fabricants doit disparaître. Tout le monde le sait. Tous les partis en conviennent. La TPS n'est peut-être pas parfaite. En fait, elle est loin d'être parfaite. Mais elle semble être la seule solution et elle vaut infiniment mieux que ce que nous avons déjà. Adoptons-là donc dans l'intérêt du Canada.

M. Pickard: Monsieur le Président, j'ai du mal à concilier deux points que mon honorable collègue a soulevés au cours de son intervention. Il dit que la taxe ne va pas accroître les recettes fédérales, puis il déclare, pour conclure, qu'elle va en fait permettre de financer les programmes entrepris et bien d'autres choses.

Étant donné que la Chambre de commerce a laissé entendre que le gouvernement avait accru ses dépenses de 50 milliards de dollars et imposé 31 hausses d'impôt au cours des cinq dernières années, comment explique-t-il cela?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, contrairement au député, je vais m'efforcer de répondre à la question posée. La question du député est double, en fait. Si je ne m'abuse, le premier volet concerne le fait que la taxe ne devrait pas accroître les recettes fédérales et le second, notre responsabilité financière.

• (1720)

Quant à la neutralité, je crois savoir que cette taxe a été conçue pour produire des recettes équivalentes à celles qui découlent actuellement de la taxe sur les ventes des fabricants. Je crois également savoir que, comme l'a fait remarquer le vérificateur général, le Trésor fédéral perd quelque 350 millions de dollars par année à cause des sociétés de commercialisation.

D'autres signalent que la perte pourrait s'élever à 2 milliards de dollars par année à cause d'autres échappatoires fiscales, d'autres injustices, d'autres inéquités, d'autres dérobades. L'économie parallèle qui fleurit à l'heure actuelle aura bien du mal à survivre à cause de la structure multi-stades de la taxe.

De toute évidence, cette économie parallèle engendre des revenus sur lesquels le Trésor fédéral devrait percevoir sa quote-part. Si elle atteignait cet objectif, cette taxe serait un franc succès. Selon moi, elle pourrait générer d'autres revenus.

Il y a par ailleurs la perspective d'une embauche accrue dans les secteurs manufacturier et industriel. Il saute aux yeux que si notre secteur de production était libéré de l'obligation de payer l'impôt sur les intrants de production, tant directement que par le truchement de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants, il se trouverait dans une position concurrentielle bien meilleure. Il devrait pouvoir accroître ses ventes et ses exportations et créer de nouveaux emplois. Au lieu de tarir la source, bien plus de gens apporteront d'eau au moulin.

Voilà bien ce qui caractérise les politiques du gouvernement actuel. Grâce à ces politiques, il y a actuellement 1 600 000 Canadiens de plus qui travaillent qu'il n'y en avait il y a à peine cinq ans sous le précédent gouvernement, qui a plongé le Canada dans un endettement catastrophique et qui a hypothéqué l'avenir des Canadiens.

Une voix: Vous avez doublé cette dette.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Le député dit que nous avons doublé la dette. En fait, le 31 mars 1985, nous avons hérité du précédent gouvernement une dette de 199 milliards de dollars. Les députés d'en face n'aiment pas entendre la vérité. La vérité, c'est que l'intérêt composé sur cette dette de 199 milliards de dollars est la cause de chaque cent d'augmentation de la dette nationale entre le 31 mars 1985 et le 31 mars 1990. Chaque cent d'augmentation de la dette nationale représente tout simplement l'intérêt composé non payé sur les dépenses extravagantes de l'opposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés de Fundy-Royal, Yorkton—Melville, Edmonton-Est et Gloucester ont tous demandé la parole en même temps. La présidence la donne au député de Fundy—Royal.

M. Corbett: Monsieur le Président, je suis très heureux d'entendre mon collègue énumérer d'une manière si succincte les avantages de la TPS. Je viens d'une région du pays qui dépend depuis des années de ses exportations, mais elle a souffert sous le régime de l'ancienne taxe de vente fédérale. Nous profiterons de la nouvelle TPS qui incitera les exportateurs de notre région à être plus concurrentiels. Elle aura pour effet, espère-t-on, de faire venir d'autres entreprises au Canada atlantique, comme c'est le cas depuis cinq ans.

Je veux dire aussi qu'il me fait plaisir de savoir pourquoi les consommateurs et tous les Canadiens ne devraient pas douter que les fabricants leur feront bénéficier des économies réalisées grâce à l'élimination de la taxe de vente fédérale et ce, pour les raisons qu'on a déjà énumérées.

Je me contenterai de faire remarquer que les députés de l'opposition disent souvent que 70 p. 100 de la population est contre la TPS. Selon mon expérience, au moins 70 p. 100 de la population est contre les taxes de toutes façons, quelle que soit la taxe ou le gouvernement qui l'impose.

Je veux demander à mon collègue comment, d'après lui, ses électeurs répondraient à la question suivante: «Êtes-vous en faveur des services du gouvernement?»

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, il y a véritablement un problème. Les Canadiens veulent qu'on maintienne les services. Ils ont été habitués à recevoir une foule de services du gouvernement fédéral, et il n'y a rien de mal à cela.

Ce qui est mal, c'est que les administrations précédentes n'ont jamais eu le courage de taxer suffisamment les Canadiens pour être en mesure de payer ces services et ces programmes. Il y a un mouvement qui s'appelle Resolution One. Comme le préconise ce mouvement, je pense qu'il aurait fallu déclarer en tout premier lieu, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que les hauts fonctionnaires du gouvernement doivent équilibrer leurs

recettes et dépenses chaque année, sauf en cas de situation d'extrême urgence, comme une guerre.

Si cela avait été le cas, les paniers percés de l'administration Trudeau n'auraient pas pu hypothéquer le Canada au maximum et nous obliger à faire des pieds et des mains pour payer les dettes du passé plutôt que d'investir pour bâtir l'avenir. C'est cela le problème.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'aimerais poser quelques questions très brèves. Premièrement, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a dit que personne n'avait proposé autre chose pour remplacer la TPS. Je me rappelle avoir entendu une foule de solutions de rechange au Comité des finances. Certaines étaient bonnes, d'autres l'étaient moins.

Ne reconnaît-il pas avoir exagéré un peu lorsqu'il a dit que personne n'avait proposé autre chose? Je sais que des personnes de sa propre circonscription ont présenté diverses propositions.

Deuxièmement, depuis quand, dans un système démocratique, est-ce à lui qu'il incombe, à titre de député ne représentant que sa propre circonscription, de se lever et de dire «Non»? La semaine dernière, un sondage Gallup révélait que 74 p. 100 des Canadiens s'opposent à la TPS. Aujourd'hui, le sondage disait 79 p. 100.

Le député du Nouveau-Brunswick ne devrait pas se contenter de dire que les gens sont contre les taxes. On pouvait lire aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, par exemple, que 56 p. 100 des fumeurs seraient en faveur d'une hausse de 50 cents le paquet de la taxe sur les cigarettes. Il y a certaines taxes dans notre pays que la population appuie. Je ne crois pas qu'il faille se contenter de dire que les gens ne veulent pas de hausses de taxe.

Comment peut-il dire que personne n'a fait d'autres suggestions? À quel moment un député doit-il se lever à la Chambre et appuyer ses électeurs, dans ce cas les 79 p. 100 de Canadiens qui sont contre la TPS? Un nombre important de personnes qui ont voté pour les conservateurs en 1988 s'opposent à la TPS. N'incombe-t-il pas à ce député de se lever à la Chambre et de présenter leur point de vue?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question soulevée par le député de Yorkton—Melville.

Premièrement, il a demandé si des solutions de rechange ont été proposées relativement à la TPS ou à la réforme de la taxe de vente en général. Il faisait sans doute allusion à celles proposées par son propre parti dans un rapport minoritaire annexé au compte rendu des délibérations du comité des finances sur la question de la réforme de la taxe de vente.

Dans mes remarques, j'ai parlé de solutions viables, pratiques et sensées. En disant cela, je croyais évidemment que le député comprendrait que cela excluait automatiquement cette annexe au rapport du comité des finances présentée par le NPD.

Puisqu'il a soulevé la question, je vais faire un compliment aux députés néo-démocrates. Au moins, ils ont proposé certaines solutions de rechange, contrairement aux libéraux qui n'ont rien fait d'autre que critiquer, critiquer et critiquer sans rien apporter de constructif. Le NPD a effectivement présenté des suggestions, et je n'ai pas manqué de les examiner.

Elles portaient sur une augmentation du taux marginal d'imposition. J'ai abordé ce sujet dans mon discours. Pour l'impôt sur le revenu, le Canada n'a pas besoin d'un taux de 67 p. 100. Il faut laisser aux gens un peu de marge, pour qu'ils soient productifs et qu'ils aient un peu d'intérêt à la croissance. Quant à moi, c'est une chose que je condamne. Je dirai au député que la plupart des Canadiens feraient comme moi.

Il y a autre chose dont les députés du NPD ont parlé, c'est le rétablissement de l'impôt sur les successions. Je pensais qu'ils avaient compris après ce qui s'est passé en Saskatchewan dans les années 1970. Mais non, ils veulent rétablir l'impôt sur les successions, pour «faire casquer les riches», ces «riches» qu'ils protègent tous les jours à la Chambre en s'opposant à la récupération fiscale de la pension de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales versées aux Canadiens à revenus élevés—cette politique absolument contradictoire ne tient pas debout.

La deuxième chose que le député propose c'est, j'imagine, que nous abolissions le Parlement, pour laisser aux fonctionnaires le soin de gérer le pays en s'inspirant des résultats de l'enquête Gallup qui sortent tous les vendredis. C'est peut-être là la réponse. Qu'en pensez-vous?

Le fait est que si nous nous mettions à gouverner le pays en fonction des sondages, je me demande bien où nous en serions. Je ne m'occupe guère des sondages, que ce soit ceux de Gallup ou ceux que le NPD fait effectuer par des gens des États-Unis.

Le seul sondage qui ait le moindre sens en démocratie c'est celui qui a lieu le jour d'élection. Tout ce que nous pourrons demander aux Canadiens ce jour-là, qui viendra probablement dans trois ans, c'est de se prononcer sur leur bulletin de vote. Ils préféreront le parti qui a une approche concrète au problème de la dette. Vont-ils choisir un parti qui a, oui, augmenté certains impôts, qui a, oui, adopté des réductions de dépenses et des compressions budgétaires pour améliorer la situation? Ou vont-ils choisir les partis d'opposition, qui n'ont rien d'autre à offrir que des critiques idiotes?

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse auprès du député de Gloucester et du député d'Edmonton-Ouest. La période des questions et observations est terminée.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse également de pouvoir prendre la parole pour exprimer mon inquiétude à l'égard de la taxe sur les produits et services, proposée dans le projet de loi C-62.

Depuis quelque temps, le gouvernement essaie de duper les Canadiens en leur faisant croire qu'il les écoute et que c'est pourquoi il a abaissé la taxe proposée de 9 à 7 p. 100. Le ministre des Finances aime bien nous rappeler que cela fait de lui quelqu'un de bien. Ce qu'il oublie de dire, c'est qu'il va combler le manque à gagner par rapport à la taxe de 9 p. 100 grâce à une série d'autres mesures fiscales.

Autrement dit, pour compenser un manque à gagner de quelque 6 milliards, le ministre va annuler la réduction pour les salariés moyens, réduire les crédits d'impôts remboursables pour les Canadiens à faible revenu, réduire les rabais sur les logements et réduire l'indexation des allocations familiales et de la pension de sécurité de la vieillesse. Voilà quatre moyens pour le ministre de récupérer l'argent que, de façon arrogante, il estime être le sien.

Quand on additionne ces nouvelles mesures, on se rend compte qu'elles rapporteront 5,9 milliards de dollars au gouvernement, soit exactement la différence entre les recettes que la taxe aurait rapportées si elle avait été proposée à 9 p. 100 plutôt que 7 p. 100. Le ministre des Finances retirera ainsi la même somme d'argent des poches des Canadiens. C'est facile à calculer et les Canadiens ne se laisseront pas prendre à ce jeu. Ils ne sont pas si stupides.

Et dire que ce gouvernement s'attend à ce qu'on le félicite d'épargner 450 millions en ne faisant pas une chose qu'il n'a jamais eu l'intention de faire. Les Canadiens comprennent cette taxe et ils disent vigoureusement qu'ils n'en veulent pas.

Le dernier sondage Gallup montre que 74 p. 100 des Canadiens s'y opposent. Nous savons tous que le gouvernement surveille les sondages. Il devrait peut-être commencer à écouter les Canadiens.

Les Canadiens réalisent que la taxe proposée est aussi nuisible à 7 p. 100 qu'à 9 p. 100. Ils se rendent compte qu'elle est comme un robinet pour le gouvernement: une fois que ce robinet sera en place, au lieu de le faire couler goutte à goutte, il l'ouvrira au maximum. Autrement dit, il pourra facilement la faire passer à 9 p. 100 ou plus, comme il le désire.

Ne nous laissons pas prendre aux taux proposés parce que le gouvernement a prouvé bien des fois qu'il croit que les taux sont faits pour être augmentés. Après tout, depuis que le député d'Etobicoke-Centre est devenu ministre des Finances, n'a-t-il pas augmenté diverses taxes 31 fois? De plus, il a qualifié la taxe sur les ventes des fabricants de sournoise faucheuse d'emplois parce qu'elle nuit à la compétitivité des exportations canadiennes.

Pourtant, il n'a pas hésité à en augmenter le taux quatre fois en cinq ans. Si elle est un si grand fléau qu'il faut absolument la remplacer par la TPS, pourquoi l'a-t-il tant augmentée?

Je ne veux pas dire que j'aime la taxe sur les ventes des fabricants. Ce n'est pas le cas. Je crois seulement qu'on ne remplace pas une mauvaise taxe par une taxe épouvantable.

La taxe proposée a tous les défauts que le ministre des Finances a promis qu'elle n'aurait pas durant la campagne électorale de 1988. À ce moment-là, le ministre avait juré de ne pas appliquer une TPS à moins d'obtenir la coopération des provinces. Eh bien, il ne peut compter sur cette coopération.

Il a également promis que la TPS qu'il présenterait n'aurait aucune incidence sur les recettes et serait visible et non inflationniste. Or, la TPS n'est rien de tout cela. En fait, le Conference Board du Canada juge que le taux d'inflation augmentera de 1 à 1,5 p. 100. Le gouvernement reconnaît que ce chiffre est le fruit d'une vision très optimiste des répercussions de la TPS. Le Conference

Board a basé ses hypothèses sur celles du ministère des Finances.

Or, le Ministère suppose que le consommateur profitera en bout de ligne de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants. Quelle blague! Il n'existe aucun système permettant de s'assurer que ce soit bien le cas.

Le ministre avait promis aux Canadiens qu'il supprimerait la surtaxe temporaire de 3 p. 100 sur leurs revenus lorsqu'il mettrait en oeuvre une TPS. Il s'est également engagé auprès des Canadiens à revenu moyen à réduire leur taux d'imposition de base. Il a déclaré aux gens d'affaires que la taxe serait facile à comprendre et à administrer. Or, le ministre des Finances n'a tenu aucune de ses promesses.

Non seulement la surtaxe n'a-t-elle pas été supprimée, mais elle a augmenté de 2 points de pourcentage. En outre, le taux d'imposition ne sera pas réduit, et il sera extrêmement difficile aux gens d'affaires de comprendre et d'administrer la TPS.

Enfin et surtout, le ministre des Finances a promis que la taxe serait équitable. Or, les Canadiens de toutes les régions du pays ne cessent de signaler à quel point elle est inéquitable.

Est-il juste que des familles à faible revenu et des personnes qui ne peuvent compter que sur des revenus fixes, notamment les personnes âgées et les assistés sociaux, soient durement frappées par la TPS? Une personne âgée ayant un revenu donné paiera davantage, et non moins, d'impôts qu'une personne plus jeune ayant un revenu identique. Les taxes de vente sont, de par leur nature même, régressives, du seul fait que les Canadiens à faible revenu consacrent une plus grande part de leur revenu que les Canadiens nantis à l'achat de produits et de services taxés.

Ainsi, selon Statistique Canada, les familles ayant un revenu variant entre 10 000 et 15 000 $ par année consacrent 92 p. 100 de leur revenu aux biens de consommation courante, dont 18 p. 100 à la nourriture. Par contre, dans le cas des familles ayant un revenu de 50 000 $ ou plus, le chiffre en question n'est que de 56 p. 100 environ, dont 7 p. 100 à la nourriture.

Il est vrai qu'on a prévu des crédits d'impôt remboursables au titre de la taxe pour contrebalancer chez les familles plus pauvres les effets d'une augmentation de la taxe de vente fédérale, mais de nombreux témoins qui se sont présentés devant le Comité des finances, étaient persuadés que ces crédits accrus ne permettront pas de contrebalancer complètement l'augmentation des coûts attribuable à la TPS pour les Canadiens à faible revenu.

Est-il juste que pour la première fois dans notre histoire, les livres soient assujettis à une taxe? Comme nous l'ont fait remarquer au cours de nos discussions les responsables de la bibliothèque de Nepean, dans ma circonscription, à cause de cette taxe, les bibliothèques ne pourront plus acheter autant de livres à l'intention de leurs clients. Par conséquent, elles ne pourront plus leur offrir une aussi grande variété et une aussi vaste sélection d'ouvrages parce que les libraires limiteront leur offre aux best-sellers potentiels présentant moins de risques pour eux. À tout le moins, les bibliothèques subiront le contrecoup immédiat de cette taxe car elles devront réduire de 7 p. 100 le budget qu'elles consacrent à l'achat de livres. Et cela alors que le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il combat l'analphabétisme.

Et en taxant la lecture au lieu des jeux de hasard, le gouvernement nous fait comprendre qu'il vaut mieux encourager les jeux de hasard que financer la lutte contre l'analphabétisme.

Est-ce juste d'imposer le fardeau de la TPS à l'industrie touristique? C'est effectivement lui imposer un fardeau supplémentaire car la TPS a un effet dissuasif sur les touristes canadiens qui dépenseront moins au Canada. Elle aura un effet dévastateur sur cette industrie.

Sans compter qu'elle découragera les touristes étrangers qui voudraient visiter le Canada. Est-ce que l'on croit, honnêtement, qu'ils vont conserver toutes leurs petites factures pour en réclamer le remboursement avant de quitter le pays? Ils n'en feront rien, bien sûr.

Est-ce juste de faire grimper le prix des maisons et des loyers à cause de la TPS?

Je vois que les minutes passent plus vite que les notes sur ma liste car il m'en reste beaucoup à dire encore.

Je considère que c'est un privilège de pouvoir intervenir à la Chambre car je constate, non pas seulement d'après ce que j'entends dans ma circonscription, mais également d'après les lettres que je reçois de partout au pays, que nos concitoyens sont inquiets, très inquiets de cette mesure. Cette inquiétude m'a démontré, comme ce fut le cas dans tant d'autres occasions, que le gouvernement a raté son coup. Qu'il n'écoute pas les Canadiens.

Le gouvernement a des tours dans son sac. Il annonce des changements qu'il qualifie de réforme fiscale. Mais en réalité, ces changements font grimper les impôts de tout le monde à l'exception des bien nantis. La TPS représente un changement de cap complet dans la façon de percevoir les taxes au Canada. Une fois la ligne franchie, il n'y a plus de retour possible.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la députée. Je veux revenir brièvement sur ce qu'elle a dit au sujet du tourisme.

La députée a déclaré que la taxe nuirait à l'afflux de touristes étrangers. Aucun pays possédant une taxe sur la valeur ajoutée n'a vu son industrie touristique décliner. Le tourisme n'a pas été touché. La députée a fait allusion aux touristes qui réclameraient les crédits au titre de la taxe de vente. Lorsque je voyage à l'étranger, si j'ai la possibilité de récupérer les taxes payées, je n'hésite pas un instant. La plupart des gens qui voyagent à l'étranger que je connais réclament le crédit au titre de la taxe de vente chaque fois qu'il est offert. Je crois que les touristes venant au Canada le feront aussi.

• (1740)

Au Canada, nous allons même un peu plus loin en leur offrant un crédit pour le logement à court terme, ce qu'aucun autre pays n'offre. Vous ne croyez pas que les touristes vont le réclamer? Bien sûr qu'ils vont demander ce crédit.

La TPS ne nuira pas à l'industrie touristique. Elle ne nuira au tourisme que si les députés de l'opposition continuent d'effrayer les touristes en leur disant de ne pas venir au Canada parce que la situation ici est affreuse. Cela ne tient pas debout. Vous devriez faire la promotion du Canada. Vous ne devriez pas le dénigrer avec toutes ces bêtises au sujet de la taxe qui va nuire à l'industrie touristique, parce que vous savez que ce n'est pas vrai.

Mme Gaffney: Le député vient de faire une déclaration. Je me demande s'il sait comment poser une question. Quoi qu'il en soit, je lui répondrai.

Les statistiques de tous les représentants des principaux secteurs de l'industrie touristique démontrent que la TPS nuira au tourisme au Canada et à qui se fier en ces matières sinon aux gens du secteur lui-même?

Je dois me fier aux spécialistes. Contrairement au député d'en face, je ne m'estime spécialiste en rien. J'écoute les spécialistes et il serait grand temps qu'il fasse comme moi.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je félicite la députée pour ses commentaires sur la taxe des pleurs et des souffrances. Si vous me permettez, je ferai un tout petit peu de politique. Je sais que nous ne devons pas faire cela à la Chambre, mais tout de même.

Je voudrais demander à la députée ce qu'elle dira à ses électeurs lorsqu'elle ira, disons à l'automne de 1992 ou au printemps de 1993, frapper à leur porte pour essayer d'obtenir de nouveau leur appui, lorsque ceux-ci lui demanderont pourquoi le Parti libéral ne s'est pas opposé à la TPS et n'a pas proposé de solutions de rechange lorsque la Chambre des communes était saisie de ce projet de loi?

Mme Gaffney: Je leur dirai la même chose qu'à propos de l'accord de libre-échange, en me demandant pourquoi le NPD ne s'y est pas opposé.

Le gouvernement d'en face a été élu parce que le Nouveau Parti démocratique ne s'est pas opposé à l'Accord de libre-échange. Je ferai la même chose dans ce cas-ci. Les Canadiens de tout le pays ont proposé des solutions de rechange au gouvernement, mais il ne veut rien savoir. J'ai des propositions, mais pourquoi devrais-je vous en faire part? Vous ne m'écouterez pas de toute façon. Le NPD a proposé des solutions de rechange. Le gouvernement ne les a même pas examinées. Pourquoi devons-nous faire semblant de proposer quelque chose au gouvernement, s'il ne va pas en tenir compte? Il n'écoute pas les Canadiens. Pourquoi alors m'écouterait-il?

M. Jordan: Je félicite ma collègue de son excellent discours. Elle semble avoir suscité certaines réactions et c'est toujours le signe d'un discours bien reçu et de statistiques éloquentes.

Les Canadiens ont fait une mauvaise expérience il y a quelques années lors de la conversion au système métrique, quand des entrepreneurs sans scrupules ont quelque peu trafiqué le prix unitaire lorsque la taille de l'unité était sensiblement réduite ou augmentée.

M. McDermid: Qui a présenté cette mesure?

M. Jordan: Je ne parle pas du bien-fondé du système métrique. Je parle des entrepreneurs sans scrupules qui existaient alors et qui existent sans doute encore aujourd'hui. Je me demande si la députée pourrait nous dire si elle craint que la situation ne se répète?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous disposez de seulement 30 secondes.

Mme Gaffney: C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le whip du gouvernement parler des députés qui viennent du milieu des affaires. Il a pris grand plaisir à nous informer que la plupart des ministériels venaient des grandes entreprises et qu'ils étaient donc mieux

placés pour administrer le pays. J'ai l'impression que le milieu des affaires a honte du gouvernement actuel. Il ne fonctionne pas de la même façon que le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté le jeudi 1er février 1990, la Chambre procède maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Fulton portant sur les crédits.

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1er février, de la motion de M. Fulton:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 184)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Barrett
Bellemare
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Catterall
Crawford
Duhamel
Flis
Foster
Funk
Gardiner
Gray (Windsor West)
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacWilliam
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Nystrom
Parker
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—77

Anawak
Arseneault
Baker
Bélair
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Clancy
Dionne
Ferguson
Fontana
Fulton
Gaffney
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
MacLellan
Maheu
McGuire
Mifflin
Nault
Pagtakhan
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Waddell
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hughes
Johnson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Layton
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—122

Atkinson
Beatty
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbett
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Hudon
James
Kempling
Koury
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

• (1810)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Nous passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, les Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569).

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gloucester a la parole.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ce qui me frappe le plus jusqu'à maintenant dans ce débat, ce sont les déclarations des députés de l'autre côté de la Chambre.

Cela me rappelle la bande dessinée où l'on voit de temps à autre le général Bullmoose affirmer que ce qui est avantageux pour la société Général Motors est avantageux pour le pays.

En l'occurence, le reste du monde a tort. Les entreprises, qui sont censées être avantagées par la taxe sur les produits et services, ont tort de s'opposer à la TPS. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le débat se poursuit. Si les députés désirent discuter d'autres sujets, ils peuvent le faire derrière les rideaux. Le député de Gloucester.

M. Young (Gloucester): Merci, monsieur le Président. Comme je le disais, si la Fédération de l'entreprise indépendante s'oppose à la taxe sur les produits et services, c'est parce qu'elle ne comprend pas ou qu'elle a des intérêts à protéger, peu importe l'excuse que peuvent invoquer les députés ministériels pour appuyer la TPS.

Quand le Congrès du travail canadien s'oppose à la taxe sur les produits et services, c'est parce qu'il ne comprend pas. Quand les chambres de commerce partout dans le pays dénoncent la façon dont la TPS est mise en application et certaines de ses conséquences, c'est parce qu'elles ne comprennent pas.

J'ai entendu le ministre en parler aujourd'hui à la Chambre, disant que la TPS aiderait beaucoup au tourisme et que le système de ristourne qui y est prévu lui serait très utile. Or, le secteur du tourisme s'est prononcé sans équivoque contre la TPS. Les députés d'en face ont une réponse toute faite: les gens ne comprennent pas. Or l'occasion se présente maintenant à la Chambre pour que le gouvernement fournisse aux Canadiens toutes les réponses et toutes les explications. Je dis au ministre des Finances qui, je le sais, veut s'assurer que les Canadiens comprennent bien sa proposition, qu'il devrait discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre pour le persuader que tous les députés devraient avoir la chance de se prononcer dans cette assemblée et de dire exactement si, au fond, ils appuient ou non la TPS.

J'ai écouté raconter aujourd'hui comment était né le problème du déficit au Canada. Bien qu'il ait fait doubler la dette et que le déficit soit en passe d'excéder 30 milliards de dollars cette année, le gouvernement soutient que la faute en revient au gouvernement qui était au pouvoir il y a cinq, dix ou quinze ans.

Si on voulait l'étudier en détail, on pourrait vouloir connaître le montant perçu par le gouvernement du Canada en 1984 au titre de la taxe sur les ventes des fabricants, le montant perçu cette année et le montant prévu si cette taxe était restée en vigueur pendant l'année financière 1991–1992. Les Canadiens seraient stupéfaits, je pense, d'apprendre qu'en 1984, date à laquelle le gouvernement est arrivé au pouvoir, celui–ci a perçu moins de 8 milliards de dollars au titre de la taxe sur les ventes des fabricants. Aux termes de la taxe sur les produits et services, il percevra plus de 25 milliards de dollars.

Il serait intéressant pour les Canadiens et pour tous les députés de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario qui appuient la TPS d'intervenir à la Chambre pour nous en donner les raisons. Ne nous dites pas pourquoi l'opposition présente l'avenir sous de sombres couleurs et qu'elle veut tirer un avantage politique de la taxe sur les produits et services. Il me semble qu'il

incombe aux députés d'expliquer aux 75 p. 100 environ de Canadiens qui sont opposés à la TPS pourquoi ils se trompent.

Pour les ministériels la solution de simplicité est de museler l'opposition. Cela n'a rien de nouveau à cause de l'expérience du comité des finances depuis six mois. Lorsque nous nous sommes rendus à Vancouver, à Edmonton, à Regina, à Winnipeg, à Halifax, à St. John's, à Fredericton et à Charlottetown, on a donné très peu de possibilités aux Canadiens de dire pourquoi ils étaient opposés à la taxe sur les produits et services.

Ce syndrome continue. Le ministre de la Justice est venu cet après-midi, a pris la parole pour un rappel au Règlement et a déclaré aux Canadiens que non seulement ils n'auraient pas le droit de discuter en détail de cette taxe et de ce qu'elle signifie pour eux et leurs familles, mais que les députés ne le pourraient pas non plus. On nous empêchera de donner notre avis sur la taxe sur les produits et services. Il me semble absolument ridicule que les gens qui sont partisans de la taxe sur les produits et services ne prendront pas la parole pour convaincre les Canadiens, ce à quoi le système de propagande du gouvernement et deux ou trois ministres qui ont parlé de la question n'ont pu parvenir.

J'ai été très heureux d'apprendre au cours de la fin de semaine que le ministre des Finances assistera le 5 mars à Edmonton à une réunion de la Chambre de commerce. Comme le gouvernement a de longue date réduit systématiquement la participation des ministériels à des questions très spéciales, j'aimerais voir un débat libre, comme les Albertains, j'en suis sûr.

Nous voudrions qu'il s'agisse d'une tribune où non seulement les membres de la Chambre de commerce mais les Albertains en général pourraient participer, pas pour écouter un débat entre deux hommes politiques, mais pour pouvoir poser des questions qui les concernent. Jusqu'ici, l'ennui avec le débat sur la TPS, c'est que nous n'avons pas eu beaucoup de réponses de la part du gouvernement, sauf pour déclarer que nous devons remplacer la taxe sur les ventes des fabricants.

Je dis aux Canadiens de demander à leurs députés qui appuient la TPS ce que la taxe est censée remplacer. La taxe sur les ventes des fabricants avait rapporté moins de 9 milliards de dollars quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984. En 1991-1992, la TPS est censée rapporter plus de 25 milliards de dollars. C'est une augmentation de 300 p. 100, et le gouvernement prétend que ce n'est pas une nouvelle taxe. Si ce n'est pas une nouvelle taxe, elle va quand même rapporter beaucoup plus d'argent que la prétendue faucheuse d'emplois en 1984.

• (1820)

J'aurais une remarque à faire à mes amis de l'Ouest. Comme j'ai voyagé dans l'Ouest, je connais le sentiment profond que l'on éprouve là-bas au sujet de la taxe sur les produits et services. Je suggère aux ministériels qui parlent de la TPS, et notamment d'agriculture et des agriculteurs, de ne pas embrouiller les choses. La façon dont les agriculteurs gèrent leurs entreprises en termes d'intrants, de crédits, d'exemptions et ainsi de suite, est une chose. On est en droit de se demander s'ils seront gagnants ou perdants.

Les députés à votre droite ne comprennent malheureusement pas que les agriculteurs et leurs familles sont des consommateurs. Ils ne font pas qu'exploiter la terre, ils font autre chose. Ils achètent autre chose que les produits dont ils ont besoin pour exploiter leur terre. C'est pourquoi les Albertains, les Manitobains et les gens de la Saskatchewan comprennent que cette taxe est pernicieuse. Elle est pernicieuse, pas seulement à cause de ses répercusssions sur le secteur primaire du pays ou sur l'agriculture ou la pêche, mais parce que les agriculteurs, comme tous les autres consommateurs canadiens, seront touchés par la taxe sur les produits et services.

M. Sobeski: Qui paie la TVF à l'heure actuelle?

M. Young (Gloucester): Mon ami demande qui paie la TVF à l'heure actuelle. C'est le peuple canadien qui la paie, cela ne fait aucun doute. Nous avons payé 7,7 milliards de dollars en 1984, mais les conservateurs veulent transformer une taxe de 7,7 milliards de dollars perçue en 1984 en une taxe à la consommation de 25 ou 26 milliards de dollars en 1991. Voilà la méthode des conservateurs. C'est la réponse à la question.

Les Canadiens savent maintenant qu'il y a une taxe sur les ventes des fabricants et ils savent qu'ils la paient. Le fait est que les Canadiens préféreraient s'en tenir au statu quo, il vaut mieux un danger qu'on connaît qu'un danger qu'on ne connaît pas. Voilà ce que disent les Canadiens.

Le Parti libéral est d'avis que la réforme fiscale doit s'accompagner de la réforme financière, ce que personne ne semble comprendre, à droite. Ils savent comment hausser les impôts. Ils ont su le faire à 32 reprises en cinq ans, mais ils ignorent comment pratiquer la réforme

financière, car ils ne comprennent pas que les deux vont de pair.

Il y a 80 députés de ce côté-ci de la Chambre qui veulent prendre la parole dans ce débat. J'ignore ce qui ne va pas chez les députés siégeant à votre droite, monsieur le Président, car ils ne veulent pas saisir l'occasion qui leur est offerte à la Chambre d'expliquer à leurs électeurs à quoi rime la TPS. Quoi qu'il en soit, pour que les députés du Parti libéral puissent avoir la parole, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure habituelle d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-62.

À mon avis, il importe que les parlementaires donnent leur opinion sur la taxe sur les produits et services.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion proposée par le député. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

(Et plus de 15 députés s'étant levés:)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. Hockin: Monsieur le Président, je tiens à corriger quelques erreurs très graves qui ont été commises au cours des deux derniers discours prononcés par des députés libéraux. Je suis stupéfait d'entendre deux graves inexactitudes et les députés du Parti libéral devraient savoir pertinemment qu'ils propagent de fausses idées. Ils l'ont fait systématiquement pendant les trois derniers mois et viennent encore de récidiver à la Chambre.

La députée de Nepean a dit que les bibliothèques municipales devront payer la taxe de vente sur les livres. Ce n'est pas vrai et elle le sait.

Ensuite, le porte-parole du Parti libéral en matière de finances vient de parler du tourisme et de la TPS et a fait une déclaration tout à fait inexacte. Il a dit que l'Association de l'industrie touristique du Canada n'appuie pas la TPS. Oui, elle l'appuie. Elle veut un taux moins élevé, mais elle appuie le principe de la taxe. C'est ce que le député ne veut pas entendre parce que nous avons une solution de rechange et que l'opposition n'en a pas. Le désaccord porte sur le taux, non sur la taxe. Je lui demanderais de clarifier ce qu'il veut dire lorsqu'il prétend que l'association n'appuie pas le principe de la taxe.

De plus, le député qui joue le rôle de porte-parole du Parti libéral pour les questions financières parle de réforme financière. Depuis 1984, les dépenses des programmes n'augmentent que de 3,5 p. 100 par année. Je voudrais que le député nous dise de quelle façon les gouvernements libéraux ont régi les affaires de l'État dans les années 70. Entre 1972 et 1975, par exemple, lorsque le député de Vancouver Quadra était ministre des Finances, la hausse annuelle des sommes affectées aux programmes a dépassé les 17 p. 100. Et il ose nous parler maintenant de réforme financière. C'est le gouvernement conservateur qui l'a faite, non les libéraux.

Enfin, je voudrais que le député nous dise où il voulait en venir quand il a parlé du niveau de 1984 de la taxe de vente fédérale et de la taxe sur les ventes des fabricants. Il a omis de dire à la Chambre que cette année-là le déficit du gouvernement fédéral devait atteindre les 38 milliards de dollars. Voilà le genre de réforme financière qu'il voudrait nous imposer.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, d'abord, en ce touche l'industrie touristique, si le ministre veut discuter de la TPS avec ses porte-parole, je puis organiser très facilement une rencontre. En fait, mercredi soir dernier, des représentants de l'Association des restaurateurs et des services d'alimentation, qui forme partie intégrante de l'industrie touristique canadienne, sont venus à Ottawa. Ils ont dit qu'ils se préoccupaient beaucoup, comme bon nombre de gens, des idées du gouvernement sur la TPS. Ce n'est pas comme de dire: «Êtes-vous en faveur de la pureté de l'air? Êtes-vous pour ou contre?» Ce n'est pas aussi tranché. L'association des restaurateurs est contre la proposition que le gouvernement essaie de faire adopter de force à la Chambre. C'est un fait. L'association de tourisme de la Nouvelle-Écosse, qui était aussi représentée à ce dîner, a refusé d'appuyer l'initiative gouvernementale telle qu'elle est en ce moment proposée à la Chambre.

Si nous voulons retourner dans le passé, sir John A. Macdonald était aussi en faveur de certains projets. Il était en faveur du chemin de fer. Quelle est la position du ministre sur le chemin de fer de nos jours?

Le gouvernement libéral des années 70 et du début des années 80 avait reçu un mandat et il devait alors répondre à la population de ce qu'elle estimait être la mauvaise

façon de procéder. Je ne vais pas justifier ce qui s'est fait en 1970 ou 1980, non. Je n'ai pas besoin de le faire.

Le ministre parle de réforme. Il y a eu la réforme du Règlement de la Chambre. Je tiens à dire au ministre, par votre entremise, monsieur le Président, que sir John A. Macdonald avait des convictions, que le député et ses collègues ne partagent évidemment plus, sur le pays et sur le rôle du chemin de fer. John Diefenbaker, dont vous vous souvenez sans doute, a dit ce qu'il pensait de la clôture pendant le débat sur le pipe-line. Nous parlons aujourd'hui à la Chambre de réforme fiscale, de réforme monétaire, de réforme financière et quelles sont les contraintes? Nous devons concentrer tout ce que nous avons à dire en cinq minutes ou moins parce que le gouvernement impose la clôture aux parlementaires qui veulent discuter de la TPS à fond. Nous ne pouvons pas le faire parce que le gouvernement ne le permet pas. Je sais que mon temps de parole est écoulé.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est terminée. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense a la parole pour intervenir dans le débat.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est évident que dans n'importe quelle société, vaut mieux ne pas prendre de décision, ne pas gouverner que d'essayer de gouverner, et quand on gouverne, on doit donner de nouvelles orientations, et ce n'est pas nécessairement une chose facile. C'est exactement la même chose dans l'éducation des jeunes ou dans l'éducation des enfants, où on peut promettre un tas de choses à nos adolescents quand ils poussent, et quand on n'est pas capable de remplir ces promesses-là, un moment donné, bien on est pris dans un cul-de-sac et on doit prendre des décisions qui sont difficiles.

La situation financière du Canada n'est pas facile et quand on veut changer des projets ou quand on veut donner une nouvelle orientation, il y a un paquet d'images qu'on soulève, et vous en avez des exemples sous les yeux à tous les jours. Et vous en aviez même un exemple sous les yeux il y a cinq minutes, où on a demandé le vote pour continuer le débat après les heures. C'est une bonne chose en soi, mais vous ne trouvez pas que si on n'avait pas perdu notre temps la semaine passée, à prendre des votes indéfiniment sur des dépôts de projets de loi privés et si on prenait chacun notre temps de parole, n^{os} 10 ou nos 20 minutes, au lieu de faire le spectacle pour essayer de faire de l'obstruction à la Chambre, à l'heure actuelle on n'aurait pas besoin de prendre des votes pour prolonger les heures.

• (1830)

On a amplement de temps pour le faire, sauf qu'on cherche le spectacle, et les plus beaux spectacles qu'on a eus, les plus beaux spectacles. . . J'aimerais que le député me laisse parler. Je t'ai laissé parler, laisse-moi parler. Moi je la supporte, la taxe.

L'année passée on a eu un débat sur le libre-échange. Vous vous en souvenez? Savez-vous ce que les libéraux disaient? S'il y a du libre-échange, les pensions de vieillesse vont tomber. Ils font la même chose avec le tourisme. Les pensions de vieillesse, tout cela va tomber. Cela fait un an et demi, ce n'est pas tombé encore. Monique Bégin, l'ancienne ministre de la Santé et du Bien-être social, disait: Avec le libre-échange, le SIDA. . . Vous souvenez-vous de celle-là? Et actuellement ils sont en train de faire accroire un paquet de choses aux Canadiens, et qui ne tiennent absolument pas debout. Il y a une chose qui est certaine: Il y a eu pas mal plus de ministres des Finances libéraux que de conservateurs dans ce siècle-ci. En 1946, il y a eu la Commission Russell-Sirois. On a pris les recommandations de la Commission Russell-Sirois qui recommandait de changer le système de taxation, on a mis cela sur les tablettes, en 1940. En 1956, il y a eu la Commission Carter. On a pris la Commission Carter qui proposait également de changer le système de taxation, on a mis cela sur les tablettes. Il est bien plus facile de ne pas gérer que de gérer. Cela c'est en 1956. En 1966, il y a eu la Commission Carter, le rapport sur la Commission royale d'enquête sur la taxation, sur les tablettes! En 1977, il y a eu la Commission, le *Commodity Tax Review Group Report*. Bien plus facile encore une fois de ne pas gérer, on a pris cela et on l'a mis sur les tablettes. En 1983, il y a eu le rapport Goodman qu'on a mis, encore une fois, sur les tablettes. Tous ces rapports-là, et il y en a un à chaque décennie: en 1940, 1956, 1966, 1977 et 1983. Tous ces rapports-là disaient qu'il fallait changer notre système de taxation. Chaque fois, on a décidé de ne pas gouverner, chaque fois on a décidé, on a pris la solution facile, et on continue cela comme avant. Et ça été le tournant qu'on a pris en 1984 ou 1985 dans ce gouvernement pour donner une nouvelle orientation.

Comment ça se développe? On a dit tout à l'heure: les taxes ne sont pas populaires. C'est évident que les taxes ne sont pas populaires. Ça ne prend pas des sondages pour dire cela. Tout le monde sait que les taxes ne sont pas populaires, que les gouvernements sont là, cherchent à se faire réélire. Mais comment les gouvernements cherchent-ils à se faire réélire? Quand les demandes sont plus grandes, on cherche à percevoir de nouvelles taxes. Si vous étiez premier ministre dans un pays où la religion défend la consommation de porc, de cochon, vous ne trouvez pas qu'il serait facile, comme premier ministre, de lever une taxe spéciale là-dessus? C'est cela qu'on ferait.

Mme Bourgault: Mais oui, c'est défendu, d'abord.

M. Hudon: C'est défendu. Quand une chose est défendue, ou bien par la religion, ou bien par des coutumes, en général, les gens s'en vont là-dessus. Mais voilà 70 ans, quand les gens étaient autosuffisants et qu'on voulait taxer les gens qui étaient riches, qu'est-ce qu'on taxait? On taxait les produits manufacturés parce qu'en général les gens étaient autosuffisants, fabriquaient leurs tissus, leurs fauteuils, leur linge, etc. Donc, si tu avais assez d'argent pour t'acheter un fauteuil qui avait été fabriqué ou du *worsted* qui était tissé, on levait une taxe sur le luxe. C'est de cette façon qu'on a développé notre système de taxation. Au Canada, à cause de contingences religieuses ou historiques, on taxait le plaisir: la boisson, les cigarettes, les paquets de cartes. Cela ne fait pas longtemps que vous achetez des jeux de cartes sur lesquels il n'y a pas de timbres. Et on a commencé à taxer les riches parce que les riches achetaient des produits manufacturés. Donc on a dit que c'était une bonne façon d'aller chercher de l'argent. Et on a continué comme cela. Plus ça allait, plus les produits manufacturés prenaient de l'espace et il y a une limite, quand même. Ce n'est pas parce qu'on est riche qu'on va utiliser 100 fois plus de produits manufacturés que parce qu'on est pauvre. Il y a une limite à cela. C'est pas parce que je suis riche que je vais prendre 42 repas par semaine au lieu de 14. Si je suis riche, ou si j'ai de l'argent, au lieu de m'acheter des produits pour mes repas, je vais m'acheter des services et je vais aller au restaurant. Donc, plus je suis à l'aise, plus cela me permet de me payer des services. Si j'ai de l'argent, pourquoi que je m'achèterais une automobile au prix de 20 000$? Je vais me louer une auto avec un chauffeur! Je serais bien fou de conduire. Si je suis riche, pourquoi je m'achèterais une maison? Pourquoi je m'achèterais une maison, entretenir des fleurs autour? Eh bien, non. Je vais louer les services d'un jardinier, je vais louer une maison, etc. Je vais louer des services et ceux-là ne sont pas taxables.

Si, monsieur le Président, demain matin, vous receviez 250 000 $ en intérêts, juste sur vos placements dans les trois derniers mois, vous seriez bien fou de placer cela vous-même. Vous utiliseriez des conseillers financiers. Voyons donc! Plus tu deviens à l'aise, plus tu utilises maintenant de services. Il y a 50 ans, plus tu étais à l'aise, plus tu utilisais de produits manufacturiers. Et c'était tentant pour les gouvernements d'embarquer là-dessus. Mais tout le monde dit que c'est démodé. Je pense que nos collègues de l'opposition le disent également. Ils ne sont certainement pas d'accord avec la proposition. Mais c'est de même que le système de taxation va évoluer. On doit quand même proposer des changements.

Je vois des gens qui n'ont même pas assisté au Comité des finances que notre collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) présidait, cela n'a proposé absolument aucune solution. Comment cela se fait? On peut ne pas aimer les 9 p. 100, les 7 p. 100, les 5 p. 100. On a fait des exceptions. Il y a des gens qui ont dit: Je serais pour une taxe de 5 p. 100 sans aucune exception. C'est une option. Le gouvernement en a choisi une autre. Donc, aujourd'hui, le gouvernement est aux prises avec un problème d'aller taxer les gens à l'aise sur ce qu'ils font avec leur argent. Et, aujourd'hui, ils utilisent de plus en plus de services.

Je donnais des conférences justement sur la TPS dans ma circonscription et une femme me disait: M. Hudon, cela veut donc dire que lorsque je vais vendre ma maison, je vais payer une taxe de 9 p. 100, dans le temps, je vais payer une taxe de 9 p. 100 sur le contrat de notaire. J'ai dit: Oui, madame. Tu vends ta maison, un contrat de notaire de 1 000$, tu vas payer 90$. Tu n'es pas capable de payer cela? Sais-tu combien de gens vendent leurs maisons par jour? Toi, tu vas en vendre une dans ta vie. Combien as-tu vendu de maisons dans ta vie? Deux, M. Hudon. Sais-tu combien de gens en vendent par jour des maisons? Eux ne sont pas taxés. Ce que le ministre des Finances a fait dans la réforme, dans le renouveau, c'est à la fois un changement au niveau de l'impôt et un changement au niveau de la taxation. Et c'est de même qu'on va pouvoir améliorer notre système, élargir notre assiette fiscale et être plus juste en allant taxer les gens à l'aise sur ce qu'ils font avec leur argent. Et cela, monsieur le Président, sans faux-fuyant. On dit: Les gens vont fuir le Canada. Les gens vont fuir, ils ne viendront pas au point de vue touristique. Voyons donc! Cela existe partout.

Deuxième point qu'il faudrait se mettre dans l'idée et qu'il faudrait dire honnêtement aux gens, c'est que tout ce qui se produit, tout ce qui est manufacturé au Canada, est de l'ordre de 13,5 p. 100.

• (1840)

On ne dit pas assez aux gens que, normalement,—vous avez peur et moi aussi certains jours—tous les produits manufacturiers vont baisser de 13,5 p. 100 et vont augmenter de 7 p. 100.

Est-ce que la grande corporation va le faire? On devra trouver les moyens, il faudra mettre les moyens en place pour bien vérifier cela. Mais, normalement, c'est ce qui va se produire et c'est ce qui va aider nos exportations.

On en a parlé dans le débat sur le libre-échange, le Canada, l'économie canadienne est basée strictement sur nos exportations, uniquement, et je dis bien uniquement. Je ne m'enrichis pas quand je vends quelque chose à mon voisin qui demeure à Valleyfield, je m'enrichis lorsque je

vends à l'extérieur et que de nouvelles devises entrent au pays.

Et lorsque nos produits canadiens sont mis sur le marché européen ou sur le marché américain avec une taxe incluse de 13,5 p. 100, je suis automatiquement disqualifié, ou bien j'ai plus de misère pour me qualifier à ce niveau international, au niveau des ventes.

Monsieur le Président, je me dis: Si on veut maintenir nos programmes sociaux, si on veut maintenir la richesse collective des Canadiens, il faut amener de l'argent dans ce pays, et on va amener de l'argent lorsqu'on exportera notre travail ou lorsqu'on exportera notre produit.

Donc, je veux aller taxer les gens riches sur ce qu'ils font avec leur argent. Deuxièmement, je veux rendre mes produits d'exportation compétitifs. Troisièmement, et là on ne le dit pas assez, nous n'avons pas de marques extérieures pour faire des castes de gens riches et de gens pauvres. Je veux aider les personnes moins bien fortunées à affronter cette dépense-là. C'est pour cela qu'il y a aura des retours en fonction du rapport d'impôt de l'année précédente. Il va y avoir, pour les foyers ayant des revenus de 30 000$ et moins, des ristournes qui seront envoyées quatre fois par année aux gens qui font 30 000$ et moins. Pas pour dépenser la première journée qu'ils la recevront. C'est pour les aider à affronter les dépenses supplémentaires qui arriveront.

C'est vrai que s'ils vont au St-Hubert Bar-B-Q ou au McDonald manger un demi-poulet à 10 dollars, il coûtera 10.70$. On ne compte pas de menteries aux gens, on leur dit que c'est vrai. Mais pour t'aider à affronter ton 70 c. tu vas recevoir quelque chose qui va t'aider à le faire, ce sera la ristourne que tu vas recevoir le 1er janvier, le 1er mars, 1er juillet et le 1er octobre. Et, avec cela, tu pourras affronter les dépenses extraordinaires.

On ne ment pas quand on dit cela! Moi je n'en ai pas besoin. Moi, monsieur le Président, je fais un salaire de 80,000$, je n'ai pas besoin de la ristourne, je suis capable, parce que je considère une chose: Que l'économie canadienne va être payée par les Canadiens, elle ne sera pas payée par les gens de l'extérieur. Les dettes seront payées par les Canadiens, elles ne seront pas payées par les gens de l'extérieur. C'est à nous. On demande de plus en plus au gouvernement. À tous les ans on payait des choses absolument extraordinaires pour les Canadiens. On a parlé de VIA Rail, on a parlé d'un paquet de services. On a pris des mesures énergiques au point de vue économique. Il y a un nouveau Budget qui s'en vient et je suis certain qu'il y en aura dedans également.

Je me souviens qu'en 1984 lorsqu'on a présenté le premier Budget et qu'on a commencé à faire des coupures, j'entendais une candidate au leadership du parti libéral, de l'autre côté, qui disait: «*Cut, Cut, Cut*», et qui disait: «*Jobs, Jobs, Jobs*». Il ne s'est jamais tant créé de jobs. Il ne s'est jamais tant créé de jobs depuis ce temps-là!

Il y a des risques à prendre au point de vue politique. Il y a des risques à prendre au point de vue budgétaire. Et les risques que nous avons pris en 1984, en 1985 et 1986 ont porté des résultats.

Monsieur le Président, je le répète, je veux absolument aller taxer les riches sur ce qu'ils font avec leur argent. Deuxièmement, je veux rendre mes produits compétitifs sur la scène internationale en enlevant la taxe de 13.5 de là et en rendant un produit compétitif pour mes exportateurs.

Troisièmement, je veux aider les personnes les moins fortunées pour qui ce sera une dépense supplémentaire; je veux aider ces gens-là à affronter de nouvelles dépenses. Et, à travers cela, monsieur le Président, il faut dire aux gens qu'il y a des exceptions. Ce n'est pas tous les produits qui seront taxés. La nourriture ne le sera pas, les médicaments ne le seront pas, les loyers ne le seront pas, les maisons usagées ne le seront pas.

Donc, monsieur le Président, il y a des exceptions dans. . .

M. Fontana: *What is the definition of «Food»*?

M. Hudon: . . .On cherche la définition de la nourriture. Les libéraux en sont à se demander, monsieur le Président, c'est quoi la définition de la nourriture. Bien, ils ont été au pouvoir pendant 22 ans, ils auraient pu la trouver!

M. Nystrom: C'est le caviar et les Big Macs!

M. Hudon: Ah! Le caviar! Ah bon! On va partir. . . Comment il se vend de tonnes de caviar par année. Le NPD qui part avec ses procès de caviar! Les libéraux se demandent, monsieur le Président, c'est quoi la définition de la nourriture. C'est honteux! C'est honteux! Vous vous posez la question?

M. Fontana: *Is Barbecue chicken food*?

M. Hudon: Vous vous posez la question. Là, je vais parler des médicaments et on va dire que les médicaments ne sont pas taxés. Ils vont dire: C'est quoi la définition d'un médicament? On va leur rappeler que dans le projet de loi C-22, on l'a trouvé après eux la définition du médicament et cela a porté fruit, à part cela. Parce que je vous dis que durant les 22 ans où ils ont été au pouvoir, ils n'avaient pas une grande définition des médicaments. Ils ne savaient pas trop ce que cela voulait dire. Maintenant, ils se posent la question: C'est quoi la nourriture? Ils peuvent bien demander, monsieur le Président, de prolonger les heures pour qu'on en dise encore davantage. Les gens qui nous écoutent, monsieur le Président, doivent dire que c'est sérieux «à mort».

Donc, monsieur le Président, la réforme qui est entreprise à l'heure actuelle, conjuguée avec la réforme de l'impôt, va amener des résultats bénéfiques au niveau de l'économie générale de ce pays-là. Tous les politiciens

sont pareils. On va chercher à taxer dans les domaines où c'est le plus. . . pas le plus rentable politiquement, mais où cela devient le plus aisé à argumenter.

La preuve en est, monsieur le Président, que demain matin, je suis certain que le ministre des Finances serait capable de vendre aux Canadiens une taxe de X p. 100 sur tous les revenus du Canada pour les questions environnementales, parce qu'on est sensibilisés là-dessus.

C'est ce que les gouvernements vont chercher à faire. C'est ce que les gouvernements vont toujours tenter. Rappelez-vous ce que je vous disais tout à l'heure au sujet des éleveurs. Chacun des pays a fait en sorte qu'on a développé notre système de taxation en fonction de contextes historiques, de contextes religieux, de contraintes financières ou de tout ce que tu veux trouver.

Donc, monsieur le Président, nous dire qu'une taxe est non populaire, cela ne prend pas des sondages pour cela. Quand je me promène. . .

M. Nystrom: À Chambly aussi!

M. Hudon: Chambly, vous vous «tapez la boîte», ce n'est pas la TPS qui va nous faire entrer ni sortir! Ne vous en faites pas! Parlez du lac Meech à Chambly, et voyez vos hypocrisies que vous faites là-dessus. Ne vous en faites pas, Chambly, ce sont des considérations tout à fait différentes que cela.

Monsieur le Président, nous faire dire qu'une taxe n'est pas populaire. . . Je me promène dans ma circonscription, sur la rue Victoria, à Valleyfield, la taxe n'est pas populaire. Mais, monsieur le Président, elle n'est pas populaire, mais elle ne me fait pas changer d'idée non plus. Je ne suis pas ici, monsieur le Président, pour nécessairement rien que me faire réélire. Je suis ici, monsieur le Président, pour essayer de changer quelque chose afin qu'on bâtisse un monde pour nos enfants, afin qu'on bâtisse, qu'on donne à nos enfants, monsieur le Président, des instruments avec lesquels ils vont pouvoir s'en sortir. Parce que de la façon dont on continue. . . et cela aussi, c'est un consensus, on n'a pas besoin d'un sondage Gallup là-dessus, pour cela.

Monsieur le Président, de la façon dont on s'en va, c'est absolument dramatique si on ne se donne pas les instruments économiques pour faire face aux nouvelles réalités canadiennes et aux nouvelles obligations qu'on devra affronter.

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député de Beauharnois—Salaberry, et je ne comprends pas très bien comment il explique qu'un pourcentage aussi écrasant de Canadiens conteste la TPS.

Selon les résultats publiés hier soir du sondage mené par le Star et CTV, 79 p. 100 des Canadiens sont contre la TPS et 16 p.100 en faveur. Seize p. 100, ce n'est pas beaucoup. Il s'agit sûrement des seize conservateurs qui sont ici ce soir et qui essaient de museler le Parlement en ne permettant pas la tenue d'un débat approfondi au cours duquel les députés de l'opposition pourraient expliquer au gouvernement ce qui cloche dans cette taxe et lui poser des questions, car 79 p. 100 des Canadiens sont manifestement contre cette taxe, 16 p. 100 seulement sont en faveur et 5 p. 100 demeurent indécis. Je crois que ces derniers n'en ont tout probablement pas entendu parler.

• (1850)

Dans la province du député, le Québec, la contestation est encore plus forte; 81 p. 100 sont contre la taxe, alors que 14 p. 100 sont en faveur. Je suppose que le député n'entend pas ce son de cloche lorsqu'il rentre chez lui la fin de semaine, mais les gens sont très inquiets. Il va lui falloir tout simplement mieux expliquer pourquoi il veut imposer cette taxe ignoble à la population du Québec.

La situation est manifestement la même dans l'Ouest, à 1 p. 100 près. En effet, 15 p. 100 favorisent la taxe et 80 p. 100 la contestent. Cinq p. 100 n'en ont pas entendu parler. Dans la région de l'Atlantique, 16 p. 100 sont pour et 78 p. 100 sont contre.

Il importe de signaler que bien des gens sont non seulement contre la taxe, mais sont prêts à signer des pétitions, à écrire à leur député, à participer à des manifestations, à voter contre et à la boycoter. Ils sont disposés à prendre toutes les mesures possibles.

Je me demande donc comment le député explique que 81 p. 100 des Québécois contestent la taxe et que seulement 14 p. 100 sont en faveur de celle-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que le député ne réponde, le député de Leeds-Grenville a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Jordan: Monsieur le Président, j'aimerais demander au leader parlementaire du gouvernement de quelles affaires il compte saisir la Chambre demain?

M. Hawkes: Comme le leader du gouvernement est absent, monsieur le Président, je répondrai, en ma qualité de whip en chef du gouvernement, que les députés pourront consulter le *Feuilleton* de demain. Je crois que l'affaire qui aura préséance sera la poursuite du débat sur la taxe sur les produits et services.

[*Français*]

M. Hudon: Mon honorable collègue me pose une question à savoir comment il se fait qu'il y a tant de gens qui sont opposés à la TPS. C'est à cause des maudites menteries que vous leur contez!

M. Nystrom: Des quoi?

M. Hudon: Des menteries! Durant le débat sur le libre-échange, il y en a qui disaient: Comment se fait-il que les gens sont opposés au libre-échange? Vous avez mis dans la tête des vieux qu'ils perdraient leur pension.

On a passé un mois de temps dans la campagne de 1988 à dire aux personnes âgées: Ce n'est pas vrai que vous allez perdre votre pension de vieillesse à cause de cela. Lâchez de leur mettre des fausses images.

On parlait de Chambly tout à l'heure avec un nommé. . . comment s'appelle-t-il. . . On finira bien par oublier son nom d'ici 15 jours. Pourquoi le candidat dans Chambly ne dit pas aux gens de Chambly, à l'heure actuelle, en tout cas s'il ne leur a pas dit, je vais leur dire, je suis certain qu'ils écoutent tous, que sur une automobile de 10 000 $, ils vont payer 840 $ de moins?

Une voix: Avec la TPS.

M. Hudon: Avec la TPS. Pourquoi vous ne le dites pas? Pourquoi les gens ne savent-ils pas que normalement tous les produits manufacturés vont baisser de 13,5 et vont augmenter de 7 p. 100? Les gens ne savent pas que cela va être exempté sur la nourriture. Vous leur mettez des fausses images en tête pour leur faire peur. Les touristes, il n'y a plus personne dans les restaurants! C'est effrayant comme l'économie va être sur le dos!

L'année passée, l'apocalypse du SIDA, monsieur le Président, dans le libre-échange, c'est à cause de cela qu'il y en a qui étaient opposés. Où sont toutes ces grandes terreurs qui devaient nous arriver, monsieur le Président? C'est drôle. On est en 1990, cela fait deux ans de cela, puis on vit encore, puis les pensions de la vieillesse sont là. Puis mon collègue d'en face qui fait des grimaces depuis à peu près une heure, vous allez perdre! Bien, si on perd nos élections la prochaine fois, Jos, cela veut dire que tu vas gagner, hein; bien quand tu gagneras tu régleras l'économie du pays. Puis quand tu régleras l'économie du pays, tu vas apprendre une chose: c'est pas mal plus difficile de gouverner que de ne pas gouverner. Puis tu en feras des grimaces!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Gloucester; nous entendrons ensuite le député de Yorkton—Melville.

[*Français*]

M. Young (Gloucester): La question que je voudrais poser à mon collègue, monsieur le Président, porte sur un commentaire du début. D'abord on parlait de la nourriture, et l'attitude de mon collègue m'a un peu surpris, car lorsque la question sur la définition de la nourriture a été soulevée, le député parlait de millionnaires, qu'il voulait taxer tout cela; dois-je comprendre qu'il considère que les gens qui mangent dans un restaurant St-Hubert, parce qu'il a fait allusion justement au monsieur qui allait dans un restaurant St-Hubert, payait les 10$, plus une taxe de 7 p. 100, est-ce que, selon lui, ce sont des millionnaires qui mangent dans des établissements au Québec tels les restaurants St-Hubert? Parce qu'il me semble, monsieur le Président, que tous les gens comprennent que de la nourriture c'est quelque chose que les humains en général consomment. Qu'ils achètent la nourriture dans un magasin d'alimentation ou qu'ils achètent dans un restaurant St-Hubert, souvent, pour une grande majorité maintenant de nos travailleurs et de nos travailleuses, ils n'ont pas le luxe de retourner chez eux pour dîner, déjeuner et souper tous les jours. C'est pour cela que l'attitude du député m'a surpris, qu'il ne comprenne pas que l'on soit un peu inquiet de la façon dont le gouvernement va imposer une taxe sur la nourriture, sur environ 40 p. 100 de la nourriture qui est consommée au Canada et consommée par des gens dans des restaurants, des casse-croûtes, des cafétérias, etc. C'est quand même assez étonnant que le député ne considère pas que c'est important pour les gens à faible et moyen revenus, qui sont obligés d'aller manger dans ces endroits-là et qu'il va y avoir maintenant une taxe qui n'existait pas avant.

Voici donc ma question, monsieur le Président. Le député parle souvent du libre-échange. Il sait même comment mêler la question du SIDA avec le libre-échange, et je le félicite, parce qu'il a une tournure de phrase quand même très intéressante. Mais, cela dit, il suggérait que les appuis et la discussion sur le libre-échange avaient permis au premier ministre Bourassa. . .

Mme Bourgault: Laissez-le répondre.

M. Young: Vous, madame, vous aurez peut-être votre tour si vous n'imposez pas la clôture sur le débat.

Maintenant, le député a parlé du libre-échange. Est-ce qu'on peut croire que vous n'êtes pas du tout d'accord avec la position du premier ministre du Québec, M. Bourassa, et de son ministre des Finances (M. Lévesque) qui s'opposent à la TPS?. Est-ce qu'eux aussi ne comprennent pas, comme les autres premiers ministres canadiens?

M. Hudon: Je vais relire mes déclarations concernant la nourriture. Je ne pense pas que j'aie voulu minimiser le cas, que ce ne sont que les personnes riches qui vont au restaurant, je ne pense pas que je l'aie dit. Mais je suis capable de relire mes bleus. Ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire. . .

M. Young: Vous avez demandé qu'est-ce qui était de la nourriture.

M. Hudon: Non, non, non, vous demandiez la définition de la nourriture. C'est ce que vous avez demandé tout à l'heure.

Pour ce qui est de l'autre remarque, ce n'est pas moi qui ai mêlé le SIDA avec le libre-échange, c'est Monique Bégin.

Une voix: Oui, c'est Monique Bégin.

M. Hudon: Vous ne vous souvenez pas, au cours de la campagne électorale, quand les épouvantails sortaient et que Monique Bégin disait: Vous savez, avec le libre-échange. . . C'est connu. En tout cas, chez nous, au

Québec, c'était bien connu que c'était Monique Bégin qui commentait dans cette veine-là.

Troisième point: M. Bourassa, c'est vrai. On a tenté dans un premier temps d'avoir une taxe harmonisée avec la taxe provinciale. Les provinces ne sont nécessairement pas très intéressées à avoir une taxe harmonisée parce qu'ils perdent toute la partie sur la taxation. On aimerait cela avoir une taxe harmonisée au niveau de chacune des provinces, et avoir un seul et même système. Et je suis certain que la journée où ils vont accepter l'offre, ils vont être capables de s'asseoir.

Mais j'aimerais dire à mon collègue qu'il y a des déclarations également politiques. Évidemment, quand on a sorti le projet de taxe sur les produits et services, en pleine campagne électorale au Québec, c'était évident, monsieur le Président, que ce n'était pas tellement populaire. N'importe quel premier ministre provincial va sauter là-dessus et va dire que n'est pas populaire. Exactement comme le même premier ministre, qui est un économiste, disait qu'il devrait y avoir des taux d'intérêt différents au Québec et en Ontario, et à qui je répondais ceci: Écoutez, mis à part le fait qu'on est en campagne électorale, avez-vous déjà vu cela un taux d'intérêt différent au Québec et en Ontario?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il est 19 heures, la Chambre ajourne ses travaux.

Je suis désolé que le député de Yorkton—Melville n'ait pas eu la chance de prendre la parole. Il sera le premier orateur néo-démocrate à le faire la prochaine fois que nous étudierons le projet de loi C-62.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion, ce soir, de revenir sur la question de la taxe sur les produits et services. Le 2 octobre, j'ai fait remarquer au ministre des

Finances que la TPS est discriminatoire à l'égard des habitants du Nord.

Parce que c'est dans le Nord que le coût de la vie est le plus élevé au Canada, les gens du Nord paieront plus de cette taxe injuste. Les documents officiels publiés sur la TPS ne font pas mention du Nord.

J'ai demandé au ministre pourquoi le Nord avait été omis du document technique du gouvernement sur le projet de TPS. J'ai demandé si le gouvernement avait réalisé des études sur l'incidence de cette taxe sur le Nord et, dans l'affirmative, si le ministre pourrait les mettre à la disposition des habitants du Nord.

Le ministre a répondu que le gouvernement avait examiné l'incidence de la taxe sur le Nord et avait conclu que cette incidence serait à peu près la même que la moyenne nationale. Le ministre a déclaré que la TPS améliorerait la situation économique du Nord d'environ 1,5 p. 100. Cette réponse ne m'a pas satisfait.

Mon bureau a ensuite communiqué avec le bureau du ministre pour demander les études et les renseignements que le ministre a dit avoir sur l'impact de la taxe dans le Nord. On nous a dit qu'il faudrait un peu de temps pour réunir la documentation, qui nous serait envoyée sans tarder. Presque quatre mois se sont écoulés depuis que j'ai posé la question, et nous n'avons pas encore reçu ces études. Franchement, je ne crois pas qu'elles existent.

Au moment où j'ai posé ma question, le comité des finances qui étudait le projet de TPS n'avait pas inclus les Territoires du Nord-Ouest dans son itinéraire. J'ai prié le comité de le faire, et des habitants du Nord ont fait des démarches pressantes auprès du président du comité dans le même but. Finalement, le comité s'est rendu à Yellowknife pour entendre des témoignages sur la TPS, et on ne s'est pas gêné pour parler.

Dans une lettre adressée au président du comité des finances, le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest a énuméré les secteurs où la taxe aura des effets beaucoup plus néfastes dans le Nord et les autres régions isolées que dans le sud du pays. Il a dit ceci:

> Comme les prix sont beaucoup plus élevés dans les Territoires du Nord-Ouest, la taxe sur les produits et services coûtera donc beaucoup plus cher aux habitants du Nord qu'aux autres Canadiens. De plus, le crédit de taxe sur les ventes proposé et les autres mesures annoncées ne suffiront pas à compenser les frais supplémentaires découlant de cette taxe.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est d'avis que la TPS rendra plus difficile la réalisation de ses objectifs d'indépendance accrue et d'autosuffisance.

Dans son mémoire, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest signalait que les industries modernes dans le Nord doivent faire face à des inconvénients qui n'existent pas partout au Canada. Les frais d'exploitation sont très élevés. Le coût de la main-d'oeuvre est très élevé, parce qu'il est plus difficile d'attirer des travailleurs spécialisés et parce que le coût de la vie est beaucoup plus haut. Les frais de transport sont prohibitifs, surtout dans les petites communautés disséminées dans le Nord où tous les produits doivent être amenés par avion ou par bateau en été.

Les frais de transport élevés frappent aussi bien les produits de consommation que les industriels qui doivent payer plus cher pour faire venir leurs matières premières et expédier leurs produits. Les avantages pour l'économie des Territoires du Nord-Ouest sont extrêmement douteux.

Que dire des consommateurs des Territoites du Nord-Ouest? Alors que la TPS va augmenter le fardeau de tous les Canadiens, elle va augmenter davantage celui des gens du Nord.

En 1985, le prix des produits et services, à l'exclusion du logement, était en moyenne 44 p. 100 plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest que dans le sud du Canada. Pour la TPS, les habitants des Territoires du Nord-Ouest vont payer beaucoup plus que les autres Canadiens, car les prix sont plus élevés au départ.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a calculé que si la différence de prix est encore la même en 1991—et je prévois qu'elle sera encore plus grande—les habitants du Nord paieront plus de 40 p. 100 de plus que les habitants du Sud. Si l'on ajoute le logement, c'est probablement plus de 50 p. 100 de plus qu'ils paieront, car le prix des logements est très élevé.

À Yellowknife, les prix sont 33 p. 100 supérieurs à ceux d'Edmonton, mais dans les collectivités isolées comme Grise Fjord sur l'île Ellesmere ou Pelly Bay ils peuvent être 100 p. 100 plus élevés qu'au Sud.

Ce sont donc les habitants à faible revenu du Nord qui en ressentiront le plus les effets. En termes réels, le crédit d'impôt au titre de la TPS sera beaucoup plus faible dans le Nord et il ne suffira pas à compenser l'augmentation de taxes. De plus, les habitants du Nord commenceront à perdre leur crédit d'impôt à des taux de revenu réel bien inférieurs. Par exemple, un employé des Territoires du Nord-Ouest doit gagner 50 p. 100 de plus en moyenne que son homologue du sud du Canada pour conserver le même pouvoir d'achat. Un habitant des Territoires du Nord-Ouest qui gagne 30 000 $ par année a peut-être le même pouvoir d'achat que celui qui gagne 20 000 $ par année dans le Sud, mais celui-ci recevra un remboursement supérieur au titre du crédit d'impôt à la taxe de vente.

• (1905)

Les nouveaux tarifs d'expédition de la Société canadienne des postes sur les envois postaux d'aliments sont un autre dur coup qui affecte surtout les habitants de l'Arctique de l'est et de l'île de Baffin. Ces hausses sont en moyenne de 20 à 25 p. 100 et elles mettront certaines denrées alimentaires hors de portée de bien des familles. Une douzaine d'oeufs coûte maintenant 4,20 $. Un litre de lait 4,50 $. Ce sont les prix en vigueur actuellement. Ils ne reflètent pas ce qui pourrait arriver aux frais de transport sous le régime de la TPS.

La TPS s'appliquera aux tarifs aériens et au transport. Il n'existe aucune route dans ma circonscription. Le transport aérien est donc une nécessité. Toutes nos marchandises, les aliments, le matériel et les matériaux de construction doivent être transportés par avion ou par mer l'été, quand les eaux ne sont plus couvertes de glaces.

Sous le régime de la TPS, le carburant et l'électricité seront taxés. Ces augmentations seront vraiment un dur coup pour les habitants du Nord où les biens de première nécessité sont beaucoup plus chers et la consommation d'énergie plus grande à cause du climat.

Les entreprises du Nord feront face à une augmentation des frais d'administration. Celles des Territoires du Nord-Ouest n'ont aucune taxe à administrer actuellement et les études comptables n'existent pas dans bien des petites localités.

Le gouvernement n'a pas cherché à savoir jusqu'à quel point cette taxe frappera durement les habitants du Nord, ou s'il s'en est rendu compte, il ne s'en soucie guère.

Quand comprendra-t-il que nos frontières s'étendent bien au-delà du Québec et de l'Ontario?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis déçu d'entendre les propos de mon collègue, lorsqu'on pense que présentement, tous les résidants canadiens, qu'ils demeurent au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest, paient une taxe de vente fédérale de 13.5 p. 100.

Et j'entendais mon collègue de l'autre côté parler d'une pinte de lait. Présentement, dans le cours de la production d'une pinte de lait au Canada, il y a une taxe cachée de 13.5 p. 100. Qu'on pense simplement au carton

de la pinte de lait, à l'imprimerie sur le carton de la pinte de lait, il y a une taxe cachée de 13.5 p. 100, que tous les Canadiens et les Canadiennes paient sans le savoir. Ce qu'on propose, c'est une taxe visible de 7 p. 100 qui va s'appliquer sur l'ensemble des biens, excluant justement ce dont mon collègue parle, la nourriture. Donc la pinte de lait. Si la pinte de lait n'est pas taxée avec la TPS, elle va donc normalement être moins dispendieuse que présentement avec une taxe de 13.5 p. 100 cachée. Je pense qu'il faut regarder cet aspect-là.

L'autre côté de la médaille, c'est quand on parle du Nord, on parle de mines, on parle de production. La taxe de 7 p. 100 s'applique au niveau du consommateur et non plus au niveau du manufacturier ou au niveau de la production. C'est donc avantageux à long terme pour les résidants du Nord que l'on change de place la taxation des biens. Cela va être payant à long terme pour les résidants du Nord. Je suis content pour eux.

Et en dernier point, monsieur le Président, la taxe de vente fédérale actuelle de 13.5 p. 100, justement, au lieu d'avantager toutes les régions du pays de façon égale, désavantage certaines régions du pays, dont les résidants du Nord, parce que le système, vous le savez, a 65 ans. Il est âgé, il n'est plus à jour, il doit être modifié. Avec la nouvelle taxation, on va aider le Canada dans son ensemble et les régions éloignées de façon plus intéressante qu'avec la taxe de vente fédérale actuelle.

Je pense, monsieur le Président, que mon collègue aurait avantage à regarder l'ensemble, et je sais qu'il a un intérêt particulier pour les résidants du Nord, et à ne pas être partisan et à vraiment regarder les avantages dont les gens qu'il représente et veut représenter vont bénéficier.

• (1910)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ COMINCO

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, le 24 janvier, j'ai posé à la Chambre une question concernant la fermeture de la mine Sullivan de la société Cominco, à Kimberley, en Colombie-Britannique.

La réponse que j'ai reçue du ministre de l'Expansion industrielle régionale montrait non seulement que le ministre ignorait tout de l'affaire, mais constituait également une insulte à l'égard des habitants de Kimberley, des gens qui ont travaillé toute leur vie dans cette localité. Je voudrais revenir sur la réponse donnée par le ministre et lui signaler certains faits, afin qu'il ne se place plus dans l'embarras, à la Chambre, lorsqu'il fera face à une situation semblable.

Dans sa réponse du 24 janvier, le ministre a laissé entendre que la mine Sullivan était épuisée. Or, pour sa gouverne, je tiens à lui signaler qu'il reste dans la mine au moins 20 millions de tonnes de minerai exploitable. Cela représente au minimum dix ans d'exploitation. C'est là un fait que reconnaissent toutes les personnes familières avec la mine, notamment, les représentants de la société.

La société a réalisé des profits de plus de 9 millions de dollars l'année dernière grâce à l'exploitation de cette mine seulement. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas reconnu ce fait? Les habitants de Kimberley n'ont pas besoin qu'on vienne nuire à leur lutte en transmettant des renseignements erronés comme ceux-là.

Le ministre a également évité toute la question des 79 millions de dollars que le gouvernmement fédéral a investis dans Cominco par le biais de la Banque fédérale de développement. Lorsque le gouvernement a décidé d'investir certaines sommes, afin que la société Caminco puisse améliorer sa fonderie de Trail, il était bien entendu que l'investissement en question assurerait les emplois à la mine Sullivan durant une bonne partie des années 1990.

Le gouvernement a également déclaré qu'il entendait assurer un emploi à 6 000 personnes du sud-est de la Colombie-Britannique. Or, une année et demie plus tard, la société Cominco annonce qu'elle va mettre un terme à ses opérations à la mine Sullivan sur préavis de deux semaines. Ce bref préavis et cette mesure tout à fait drastique sont inacceptables pour les habitants de Kimberley.

En outre, nous apprenons que les investissements de 79 millions de dollars n'étaient assujettis à aucune condition. Je tiens à dire au gouvernement qu'il ne faut pas gagner sur les deux tableaux. Il ne peut pas parler de laisser les entreprises totalement libres tout en sortant ses copains de la grande entreprise du pétrin à coup de gros dollars lorsque les choses tournent mal et, parallèlement, en refusant toute forme d'aide aux mineurs de Kimberley.

Nous avons récemment appris que des mesures disciplinaires pourraient être bientôt prises contre certains employés de la BFD mêlés à l'affaire des prêts consentis à des boîtes de danseuses nues. Que le ministre sache qu'une subvention sans condition de 79 millions de dollars accordée à une entreprise éminemment rentable pourrait créer un casse-tête bien pire que celui des boîtes de danseuses nues.

Dans ce cas, toute une collectivité est anéantie du jour au lendemain. Aux questions sérieuses soulevées au sujet de la crise, le ministre a donné des réponses pleines d'inexactitudes, et encore ne parlons-nous que des questions auxquelles il a bien voulu répondre.

Je tiens à dire au ministre, au nom des habitants de Kimberley, que nous nous attendons à ce qu'un ministre du gouvernement ne se contente pas de répéter la version de la société.

S'engagera-t-il aujourd'hui à ordonner une enquête complète sur les raisons de la fermeture de la mine Cominco, y compris l'antisyndicalisme de la société, la volonté de transférer 800 emplois du Canada aux États-Unis et le rôle du lobby américain du zinc, du cuivre et du plomb dans les négociations sur le libre-échange?

Dira-t-il aussi aux Canadiens que son gouvernement ne considérera pas le versement de salaires convenables, l'application des normes de protection de l'environnement et le respect des règlements en matière de santé et de sécurité au travail comme des handicaps pour le Canada?

Enfin, je voudrais demander au ministre ce que son gouvernement a l'intention de faire pour aider la localité de Kimberley. S'il peut dépenser 79 millions de dollars pour aider l'une des sociétés les plus rentables du Canada, il a sûrement les moyens de soutenir financièrement les gens de Kimberley.

• (1915)

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le 31 janvier 1990, Cominco a fermé sa mine de plomb et de zinc pour une durée indéterminée. Cette fermeture entraîne effectivement la mise à pied de plus de 700 travailleurs de Kimberley et de la région.

Cominco exploite cette mine depuis des décennies et c'est effectivement cette mine qui lui permettait d'alimenter en zinc et en plomb ses fonderies de Trail, en Colombie-Britannique. Mais la compagnie vendait aussi une grande partie de concentrés en Asie, principalement au Japon.

Contrairement à ce que mon collègue disait, le ministre n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de minerai. Effectivement, le gisement ne sera probablement pas épuisé avant de nombreuses années. Ce que le ministre voulait signifier, c'est qu'il devient de plus en plus coûteux d'exploiter cette mine à une profondeur plus grande et en fait, la société nous a fait état des frais d'exploitation beaucoup plus élevés et d'une qualité très inférieure du minerai et du coût plus élevé des fournitures.

De façon générale, ce qu'il faut observer, c'est que le prix du zinc a chuté à la Bourse de Londres, de 75c. à 58c. Qui plus est, la quantité d'argent présente dans le métal est de plus en plus inférieure à ce qu'elle était. Donc, c'est la rentabilité de l'exploitation de la mine.

En effet, l'exploitation minière a essuyé des pertes de 2 millions de dollars par mois en novembre et en décembre 1989. Vous nous avez dit 9 millions pour l'année dernière. En fait, si les activités devaient se poursuivre après janvier 1990, les pertes seraient de 3 millions de dollars par mois, soit environ 35 millions de dollars pour la présente année.

Évidemment, si les prix augmentent à nouveau, la société pourrait reprendre ses activités et la convention collective des travailleurs stipule que les personnes mises à pied doivent être rappelées au travail en priorité et ce, pour une période de 18 mois.

Alors, comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement fédéral, par le biais de notre ministère, est engagé dans le complexe de fonderie de Trail avec des actions pour 79 millions de dollars sur un projet global de 275 millions de dollars. D'ailleurs, ce projet doit ouvrir ce mois-ci. Toutefois, la fermeture proposée de la mine Sullivan ne nuira pas à Trail, bien que le plus fort pourcentage de concentrés provienne de la mine Sullivan, car Cominco peut obtenir des concentrés de nombreuses autres sources. La principale source de la société sera de plus en plus souvent la mine Red Dog en Alaska qui a ouvert en novembre 1989. Elle deviendra bientôt l'une des mines les moins coûteuses à exploiter dans le monde.

Selon des analystes d'investissements dans les métaux, un plus grand nombre de sociétés exploitant des métaux de base sont en train de se serrer la ceinture en réduisant la production et l'exploration, étant donné les prix des métaux qui commencent à baisser. Depuis quelques semaines, les prix de l'aluminium, du zinc, du cuivre et du nickel ont chuté.

Comme les sociétés minières n'ont pas oublié les très mauvais marchés du début des années 80 et les grosses pertes qui en ont résulté, elles s'empressent de réduire l'offre pour se protéger plutôt que d'attendre que la situation se détériore. Toutefois, comme de nombreuses sociétés minières avaient coupé dans le gras à la suite du dernièr cycle économique, les mises à pied, globalement, devraient être réduites au minimum.

Comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement a à coeur le sort des travailleurs et prendra toutes les mesures dont il dispose pour les aider.

Mais globalement, l'exploitation de la mine ne peut pas continuer dans le contexte actuel, étant donné les prix et normalement, si les prix montaient, la mine pourrait rouvrir.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. le Président: Je dois avertir la Chambre que j'ai reçu une demande concernant la présentation d'une question de privilège. Le député de Kamloops.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je désire porter à votre attention une situation qui, à mon avis, pourrait très bien être un autre outrage à la Chambre de la part du ministère des Finances. Le 25 septembre, le chef de l'opposition officielle vous a présenté son point de vue sur une campagne nationale de publicité concernant la taxe sur les produits et services. Il estimait que les pages entières de publicité dans les journaux représentaient un outrage à l'autorité de la Chambre et portaient préjudice aux futures délibérations des comités de la Chambre.

Quelques semaines plus tard, monsieur le Président, vous avez rendu votre décision à la Chambre. Même si vous ne reconnaissiez pas l'outrage flagrant, vous exprimiez de sérieuses réserves au sujet de cette campagne de publicité. Vous avez dit à la Chambre des communes et aux Canadiens que le contenu de ces publicités vous plaçait dans l'embarras. Vous avez dit que le texte avait manifestement été rédigé de façon cavalière et qu'il y avait un élément d'assurance, voire d'audace.

Toutefois, vous avez accepté les explications des ministres de la Justice et des Finances qui vous ont dit que cette publicité avait pour but d'informer les Canadiens et non de porter atteinte à la dignité ou à l'autorité de la Chambre des communes et du Parlement du Canada. Nous n'avons pas poursuivi l'affaire, confiants que la chose ne se reproduirait pas. D'ailleurs, vous aviez conclu vos remarques par cette mise en garde:

> Je veux toutefois que la Chambre comprenne très clairement que si jamais le Président est appelé à examiner de nouveau une situation comme celle-ci, la présidence ne sera pas aussi généreuse. À mon avis c'est une situation qui ne devrait jamais se reproduire. Je m'attends à ce que le ministère des Finances et les autres ministères étudient cette décision avec soin et je rappelle à tous, dans la fonction publique, que nous sommes une démocratie parlementaire et non une démocratie de type exécutif ou de type administratif.

J'ai constaté ce matin, comme tous les autres députés sans doute, que le ministère des Finances continuait à faire de la publicité pour la taxe sur les produits et services. Même s'il n'utilise plus la presse écrite ou électronique, il utilise un autre moyen très efficace, les envois directs.

• (1110)

Nous avons appris aujourd'hui, dans un article d'Alan Freeman paru dans le *Globe and Mail*, que le ministère des Finances a envoyé par la poste 1 855 000 exemplaires d'une brochure de 20 pages, soit 1,4 million d'exemplaires en anglais, 375 000 en français et 80 000 dans les deux langues.

On peut lire dans cette brochure que la taxe sur les produits et services entraînera une baisse des frais d'exploitation pour les petites entreprises, qu'elle fera augmenter leur encaisse, qu'elle les rendra plus compétitives, et ainsi de suite. Ces affirmations sont discutables. Divers organismes qui représentent le secteur de la petite entreprise, qui parlent au nom de dizaines de milliers de petits entrepreneurs, ont dit que c'est exactement le contraire qui se produira. Ainsi, monsieur le Président, ce que certaines personnes considèrent comme un fait peut être contesté par d'autres personnes.

Encore une fois, les porte-parole du ministère des Finances prétendent que ce n'est pas de la publicité mais simplement de la documentation visant à informer le public. Je trouve que cela ressemble étrangement à ce qui s'est passé l'automne dernier, et je suis certain que d'autres sont de mon avis. Le ministère des Finances emploie une stratégie de communications avant que la Chambre des communes n'ait pris une décision. Après tout, nous ne ferons probablement aujourd'hui que terminer la deuxième lecture du projet de loi sur la TPS.

Une telle campagne publicitaire ne peut que nuire au travail de la Chambre des communes et du comité qui sera chargé d'amender le projet de loi sur la TPS si celui-ci est adopté à l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que cette fois le ministère des Finances a lancé cette campagne après que vous, monsieur le Président, l'ayez mis en garde à ce sujet. Je vous demande de penser au précédent qui sera créé si, dans ce cas, vous jugez que la question de privilège ne paraît pas fondée à première vue. Que faudra-t-il pour convaincre ceux qui persistent à défier le Parlement que la Chambre des communes a des pouvoirs qui doivent être protégés?

En conclusion, monsieur le Président, si vous jugez que la question de privilège paraît fondée à première vue dans ce cas, je suis évidemment disposé à présenter la motion qui est de rigueur.

M. le Président: Le ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques brèves observations au sujet du rappel au Règlement de mon collègue. Je suis sidéré de voir qu'une fois de plus le Nouveau Parti démocratique s'oppose à ce que les Canadiens soient bien informés. Nous, de ce côté-ci, avons toujours jugé qu'il incombait aux gouvernements et au Parlement d'informer les gens. Quant à lui, le NPD semble partir du principe qu'en laissant les gens dans l'ignorance, ils ne pourront créer aucun problème.

Je serai très bref, monsieur le Président. Dans votre décision, sauf erreur, vous avez signalé que la publicité qui a paru à l'automne laissait entendre que la taxe sur les produits et services était, en fait, entrée en vigueur. Nous avons pris à coeur votre décision. Je peux assurer la présidence que toutes les publicités et tous les documents d'information sont préparés en tenant compte de cette décision et qu'il n'est absolument pas dans notre intention de mal informer les Canadiens. Au contraire, nous entendons les renseigner le mieux possible.

Lorsque je me suis rendu dans ma circonscription, au cours des vacances de Noël, j'ai constaté que c'était là ce que les gens souhaitaient. Ils veulent savoir comment nous allons mettre en oeuvre cette taxe, comment les coiffeurs, les agriculteurs et les gens d'affaires vont l'appliquer. Ils comprennent en général que cette taxe est nécessaire, si nous voulons améliorer notre compétitivité.

J'entends mes collègues libéraux souscrire à cette affirmation. Cela dit, monsieur le Président, je suis persuadé que tous les documents d'information élaborés par le ministère des Finances sont conformes aux règles établies et tiennent parfaitement compte de la décision que vous avez rendue précédemment.

Pendant que j'y suis, je voudrais répondre aux observations de mon honorable collègue au sujet du débat. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux néo-démocrates à la Chambre des communes s'ils sont là pour débattre les questions plutôt que de faire de l'obstruction systématique. Mes collaborateurs préparent à l'heure actuelle un document qui sera distribué aux gens, afin de leur faire connaître exactement toutes les tactiques utilisées par le Nouveau Parti démocratique pour retarder les travaux de la Chambre. Mes collègues libéraux et moi-même souhaitons la bienvenue aux néo-démocrates à une tribune propre au débat et non à de l'obstruction systématique.

Cette nouvelle attitude réconfortante de la part du Nouveau Parti démocratique m'amène à signaler à la Chambre que le gouvernement n'a aucune intention de retarder le débat. Nous entendons mettre en discussion le projet de loi C-62 aujourd'hui. Le gouvernement n'invoquera pas la clôture aujourd'hui. Il ne sera pas nécessaire de faire d'autres rappels au Règlement afin de déterminer si l'avis donné, hier, était recevable ou non. Pour ce qui est du gouvernement, il n'y aura vraiment rien de spécial dans le cadre des affaires courantes. Nous sommes très heureux que les néo-démocrates participent au débat.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de la question de privilège qui a été soulevée. Je sais que nos vis-à-vis n'aiment pas entendre ces paroles. Ils éprouvent à juste titre une certaine gêne à propos des brochures concernant la taxe sur les produits et services qu'ils distribuent partout au Canada.

Tout d'abord, je tiens à dire que je me réjouis d'apprendre que le Nouveau Parti démocratique appuie l'initiative que notre chef a prise en septembre dernier relativement à cette question importante. Nous tenons les privilèges du Parlement pour souverains, car nous estimons qu'ils représentent les privilèges des Canadiens qui nous ont élus pour les représenter. Or, depuis quelques années, le gouvernement s'est acquis la réputation peu enviable de faire fi de ces privilèges. À vrai dire, les brochures qu'il a publiées récemment témoignent indéniablement de cette attitude.

Je me suis réjoui lorsque le ministre de la Justice a déclaré que le gouvernement avait respecté les consignes de Votre Honneur dans la rédaction de ces brochures. Cependant, j'estime que le député de Kamloops a eu raison de se plaindre. Même si, à première vue, les brochures en question peuvent sembler respecter les consignes de Votre Honneur du fait qu'elles signalent effectivement que le Parlement n'a pas encore terminé l'examen du projet de loi tendant à instaurer la taxe sur

les produits et services, elles ne rétablissent pas simplement les faits, mais diffusent de l'information. Qui plus est, et je tiens à insister sur cet aspect, elles soulignent l'opinion du gouvernement selon laquelle cette taxe est une initiative fabuleuse pour les Canadiens.

Par le biais de ces brochures publicitaires, le gouvernement ne cherche pas simplement à rétablir les faits à l'intention des Canadiens, mais bien plutôt à se justifier à leurs yeux d'avoir présenté le projet de loi C-62 à la Chambre. Ce faisant, il mésuse des deniers publics. Il fait une utilisation abusive de son pouvoir de diffuser l'information et porte ainsi atteinte aux privilèges de la Chambre, car il n'offre pas aux députés de l'opposition la possibilité de relever les sottises qu'il publie dans ces brochures.

Je n'ai pas encore vu un exemplaire de ces brochures. Pour autant que je sache, nous n'en avons pas encore reçu, mais je crois savoir... Je vois maintenant le whip en chef du gouvernement qui en agite un exemplaire.

M. le Président: Je peux peut-être me porter à la rescousse du député de Kingston et les Îles. J'en ai lu moi-même un exemplaire. Je ne voudrais pas qu'il s'estime dans l'incapacité de poursuivre son plaidoyer simplement parce qu'il n'a pas encore eu l'occasion de lire ces brochures.

M. Milliken: Monsieur le Président, je ne suis pas du tout gêné de poursuivre, car ayant lu le communiqué concernant la publication de ces brochures, j'en étais venu à la conclusion qu'elles étaient bien moins innocentes qu'elles pouvaient le paraître à première vue.

Dans ces brochures, le gouvernement exprime une opinion et tente fort mal de justifier le recours à cette taxe. C'est pourquoi je crois qu'il mésuse des deniers publics. Il porte atteinte aux privilèges de la Chambre.

M. le Président: Le député de Kamloops a soulevé la question de privilège, il n'a pas invoqué le Règlement. Il a mentionné certains documents rendus publics par envois postaux directs et portant sur la mesure législative à l'étude ainsi que sur ses conséquences.

Puisque la présidence a été appelée à rendre une décision sur la question il y a quelques mois, j'examinerai attentivement les arguments du député de Kamloops, du ministre de la Justice ainsi que d'autres députés.

Que les députés aient l'assurance que j'ai saisi l'essentiel de la question et que rien ne justifie que l'échange de points de vue se prolonge. Le député de Thunder Bay—Atikokan demande la parole. Compte tenu du respect dont il jouit à la Chambre et de son expérience, je lui accorde évidemment la parole pour une brève intervention.

• (1120)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Je serai très bref, monsieur le Président. Je veux simplement ajouter un détail à l'argument de mon collègue.

Il faut se souvenir qu'à l'automne dernier, lorsque vous avez rendu votre décision, il était question d'une taxe sur les produits et services de 9 p. 100 dans la publicité diffusée. Nous savons maintenant que dans le projet de loi à l'étude, il est question d'une taxe de 7 p. 100, ce qui démontre clairement que les situations, ainsi que les données factuelles, peuvent changer de temps à autre. Je vous demande, monsieur le Président, d'en tenir compte en examinant la question.

J'ouvre une parenthèse pour souligner que l'envoi postal aux petites entreprises a coûté 1,3 million de dollars, soit à peu près ce qui a été retranché du budget consacré aux bulletins des députés dans les mesures de compression imposées au budget global de la Chambre.

M. le Président: Je remercie le député. Le député de Mackenzie demande la parole. Il a peut-être quelque chose à ajouter. Je l'écouterai pour une brève intervention.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je serai très bref.

Le leader parlementaire du gouvernement a déclaré que le document de 20 pages était destiné à informer les contribuables et particulièrement les petites entreprises de la manière dont la taxe doit être mise en oeuvre. Je crois que cela se trouve au coeur de l'argument du député de Kamloops, car cela signifie que le gouvernement tient pour acquis qu'aucun amendement ne sera proposé à la taxe, que le Parlement n'a aucun rôle à jouer dans les mesures législatives sur les taxes, ce qui est justement censé être le rôle du Parlement depuis au moins 1215.

J'estime que c'est un grave outrage au Parlement. Je crois que le Parti conservateur a simplement fait la promotion de ses propres idées. La mesure législative dont il est question n'est pas une loi du Canada et tant qu'elle n'aura pas été adoptée, le gouvernement ne peut pas légitimement dire aux gens comment prélever une taxe qui n'existe même pas encore.

M. le Président: Je remercie le député de Kamloops d'avoir soulevé la question et les autres députés de leur intervention. Je le répète, j'examinerai la question et je

ferai part à la Chambre de ma décision le plus rapidement possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT DES DÉCRETS ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents compétents dont la liste est annexée.

* * *

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

LE RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je voudrais aussi déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité au solliciteur général du Canada sur l'enquête concernant l'interview des Innus et l'extrémisme chez les autochtones.

C'est souvent à cette heure que j'annonce que j'ai une motion à présenter. Mais, je fais exception cette fois-ci parce que le Nouveau Parti démocratique semble vouloir débattre la taxe sur les produits et services.

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

PRÉSENTATION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité permanent des affaires étrangères a examiné les conséquences de l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains et je suis heureux de présenter, dans les deux langues officielles, son rapport à ce sujet.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que nous finissions avec les affaires courantes, en raison de la politique de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé du gouvernement et de l'apparente augmentation des taux d'intérêt que nous connaissons actuellement, nous avons l'intention de proposer une motion d'adoption. Je crois qu'il faut attendre que nous soyons rendus aux motions. Si c'est bien le cas, nous voudrions proposer cette motion-là.

M. le Président: Je demanderais au député de patienter le temps que je réfléchisse à sa proposition.

* * *

FINANCES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Que le premier rapport du Comité permanent des finances, présenté à la Chambre le jeudi 22 juin 1989, soit agréé.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Examiner le rapport en ce moment, ce serait désorganiser la Chambre qui est disposée à discuter la TPS.

Ce que je me demande c'est si cela exige un retour en arrière. Avons-nous dépassé le moment où cette motion était recevable, auquel cas je puis vous donner l'assurance, monsieur le Président, que le NPD n'aura pas le consentement unanime de la Chambre pour revenir en arrière.

M. le Président: Ce que je dis, c'est que nous ne sommes pas passés aux pétitions. Je n'ai accordé la parole à aucun député. J'ai été nettement informé du désir du député de faire savoir à la Chambre qu'ils avaient l'intention de présenter une motion d'adoption. Je n'étais pas passé aux pétitions.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement uniquement pour faire une mise au point. Je constate que nous n'aurions pas eu le consentement unanime pour ce faire.

Pour dissiper un malentendu qui semble exister, nous n'avons nulle intention de collaborer avec le gouvernement, comme le ministre de la Justice et leader parlementaire du gouvernement l'a donné à entendre je pense. Je tiens à bien préciser que nous n'avons aucune intention de collaborer avec le gouvernement tant qu'il cherchera à imposer de force à la Chambre des communes la taxe sur les produits et services.

En raison des taux d'intérêt élevés adoptés par le gouvernement et de l'effet que nous en redoutons pour les consommateurs, et en particulier pour les petites entreprises, nous voulons proposer l'adoption de ce rapport qui demande, comme de bien entendu, que le gouvernement réexamine cette politique idiote des taux d'intérêt élevés.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne pense pas que notre leader parlementaire ait estimé le moins du monde que le NPD collaborait avec le gouvernement au sujet de la TPS. Ce n'est pas là un message qui plairait beaucoup aux Canadiens. Il est assez évident je pense que les néo-démocrates ne collaborent pas.

L'impression que nous avons eu, c'est qu'ils nous servaient beaucoup de rhétorique, principalement par le truchement des journaux, et qu'ils prétendaient être prêts à discuter de la TPS n'importe quand et n'importe où. Nous avons pensé qu'il était peut-être temps de voir s'ils allaient ou non tenir parole. Il est maintenant clair, à la lumière des tactiques utilisées au cours des cinq dernières minutes, qu'ils n'ont pas l'intention de débattre de la TPS. Ils ne veulent que perdre l'argent des contribuables, des millions de dollars dans cette seule Chambre, en ne discutant pas de la TPS. Leur seule stratégie consiste à ne pas en débattre parce qu'ils ne veulent pas que les Canadiens voient ce qu'il en est vraiment, étant donné que, à ce moment-là, les Canadiens aimeront ce qu'ils verront.

Leur seule protection consiste à empêcher le débat dans cette Chambre, à essayer de ne pas informer les Canadiens ou de les mal informer. Nous voulons le débat et, s'il faut l'avoir par la clôture, à une date ultérieure, nous proposons une telle motion afin qu'il y ait débat.

M. Gauthier: Cette dernière phrase du whip du gouvernement doit certainement vouloir dire autre chose. «Les Canadiens aimeront la TPS.» C'est la taxe la plus régressive, la plus cachée, la pire ponction fiscale jamais faite par un gouvernement dans toute l'histoire du Canada et il nous dit que les Canadiens l'aimeront. Je pense que le député devrait retourner dans sa circonscription pour consoler ses électeurs, parce que je suis certain qu'ils ne l'aimeront pas.

Ceci étant dit, monsieur le Président, je pensais que vous aviez passé à la présentation des pétitions. Si ce n'est pas le cas, et si nous en sommes toujours à la présentation des motions, est-il conforme au Règlement de présenter une motion à ce moment-ci? J'ai retenu mes députés dans le but de faciliter la tenue d'un débat et je leur ai demandé, à cette fin, de ne pas présenter de motion parce que je connais les trucs et, comme tout le monde, je sais ce qui se passerait. Les néo-démocrates, si vous leur donniez la parole, feraient un discours de 20 minutes sur des questions financières. Le gouvernement proposerait alors de passer à l'ordre du jour et c'en serait fait.

Encore une fois, aujourd'hui, je me vois refuser ma demande pour un débat d'urgence. Nos députés sont contrariés parce que je leur ai demandé d'attentre. Certains députés de mon caucus aimeraient que des motions d'adoption soient accueillies pour bon nombre des rapports de comités. J'aimerais voir une certaine collaboration dans cette Chambre, non pas ce type de manoeuvre.

• (1130)

M. Flis: J'invoque le Règlement. J'avais mis mes écouteurs et j'ai clairement entendu le Président dire «Pétitions». Je me suis levé parce que j'ai deux pétitions à présenter. Cela fait deux semaines que j'essaie vainement de déposer des pétitions. Monsieur le Président, c'est vrai que vous avez donné la parole au député de Kamloops. J'ai cru que vous le faisiez parce qu'il avait des pétitions à présenter et c'est pour cela que je me suis abstenu d'intervenir. Mais vous avez bien fait l'appel des pétitions, monsieur le Président. Je me suis levé pour présenter des pétitions. Je voudrais que vous nous disiez à quelle étape des délibérations nous sommes rendus maintenant.

M. le Président: Je croyais avoir déjà rendu une décision à ce sujet. Le député de Kamloops m'a informé qu'il voulait présenter une motion. Je lui ai donc donné la parole lorsqu'il s'est levé. En ce qui me concerne, nous n'étions pas à la rubrique des pétitions. Je sais que le député a des pétitions à présenter, il n'est pas le seul à vouloir le faire. Nous y reviendrons peut-être, mais c'est la décision que j'ai prise.

Je sais que le député de Parkdale—High Park a des pétitions importantes dont il voudrait parler. J'espère qu'il pourra le faire très bientôt. Et tous les députés savent que s'ils ne peuvent présenter leurs pétitions pour une raison ou pour une autre, ils peuvent toujours les déposer, mais je les comprends de vouloir en parler et j'espère qu'ils pourront le faire prochainement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement premièrement pour expliquer à mon collègue de Parkdale—High Park que pendant le déroulement des affaires courantes, je me suis approché du fauteuil et à peu près en même temps que le Président s'apprêtait à passer des motions à l'étape suivante, je lui ai indiqué que nous avions l'intention de proposer une motion avant la présentation des pétitions.

Je comprends son dilemme, car nous sommes tous dans la même situation. Peut-être devrais-je signaler à mon collègue, le whip du gouvernement, que s'il examine ce

qui s'est passé à la Chambre au cours des cinq jours de débat il constatera que c'est le gouvernement qui, à quatre reprises, a proposé des motions dilatoires. Il devrait garder cela à l'esprit quand il nous accuse d'abuser du Règlement de la Chambre.

J'ai deux points à soulever. Comme nous voulons débattre la taxe sur les produits et services avec les Canadiens des diverses régions, nous avons défié les ministres conservateurs de se joindre à nous en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, à Terre-Neuve et ailleurs, mais sans succès jusqu'ici, sauf dans un cas.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je suis disposé à permettre au député d'Ottawa—Vanier de demander la tenue d'un débat d'urgence aujourd'hui. J'ignore la teneur de sa motion, mais sachant qu'il ne demanderait jamais à la présidence la permission de tenir un débat d'urgence pour des motifs frivoles, au nom de mes collègues néo-démocrates, je lui offre notre consentement unanime pour qu'il présente sa motion.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si le leader du NPD dit qu'il demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer sa motion et que son parti n'a pas l'intention de recourir à d'autres tactiques dilatoires d'ici la fin de la journée, le gouvernement serait disposé à donner son consentement unanime pour qu'il retire sa motion.

Toutefois, si nous ne faisons que substituer une tactique dilatoire à une autre pour ensuite en avoir une deuxième, si les néo-démocrates veulent encore étouffer le débat sur la TPS, le gouvernement ne donnera pas son consentement unanime pour qu'ils retirent leur motion. Nous sommes ici pour avoir des débats libres et ouverts.

La liberté de parole constitue le principe fondamental de notre institution, mais ils essayent de mettre fin au débat. C'est ce qu'ils font depuis notre retour en janvier en recourant à diverses tactiques dilatoires dès que l'occasion s'offre à eux. Nous prenons nos responsabilités au sérieux. Qu'ils nous le disent clairement s'ils ne veulent pas de débat au lieu de dire aux médias que c'est ce qu'ils veulent alors que ce n'est pas le cas. S'ils veulent un débat, tant mieux, sinon, qu'ils le disent et nous allons imposer la clôture. Nous atteindrons l'étape où le débat va se poursuivre parce que le gouvernement aura imposé la clôture. Si c'est la seule façon d'avoir un débat à la Chambre, monsieur le Président, nous allons agir en conséquence.

M. le Président: Il ne s'agit plus d'un rappel au Règlement, mais d'un débat sur d'autres questions. J'ai proposé l'adoption du premier rapport du Comité permanent des finances. La parole est au député de Yorkton—Melville.

M. Nystrom: Monsieur le Président, tout d'abord, je crois que la Chambre devrait adopter le rapport du Comité des finances diffusé le 22 juin dernier, car c'était l'une des rares fois où les trois partis politiques, à savoir le Parti conservateur, le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique, convenaient de quelque chose: les taux d'intérêt en vigueur à ce moment-là, c'est-à-dire surtout en avril, mai et juin derniers, étaient trop élevés, ils nuisaient au pays et le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, devait prendre toutes les mesures possibles pour les réduire.

C'était en juin dernier, il y a environ huit mois. Les taux d'intérêt sont encore plus élevés aujourd'hui qu'au moment où nous étudiions leur impact sur la politique monétaire au pays. Monsieur le Président, je suis sûr que vous, en tant que Canadien de l'Ouest qui dépendez des exportations de l'Alberta comme nous dépendons de celles de la Saskatchewan, avez été outré jeudi dernier lorsque la Banque du Canada a haussé encore une fois le taux d'escompte de 30 points de base à 12,59 pour cent. C'est le niveau le plus élevé depuis avril dernier. Nous sommes revenus au point où nous étions il y a huit ou neuf mois; le taux d'escompte est même un peu plus élevé.

Je me devais d'intervenir aujourd'hui pour deux raisons. Premièrement, je suis stupéfié par ce que le whip du gouvernement a dit à propos de l'argent gaspillé. S'il y a une question importante à débattre dans notre pays actuellement, c'est celle de la politique des taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada. Cette politique gaspille beaucoup d'argent en ce qui concerne les intérêts et la dette nationale et ce que les Canadiens moyens et les petits entrepreneurs, les agriculteurs et les pêcheurs, et d'une manière générale les consommateurs, paient sur leurs prêts bancaires.

Parlons d'argent gaspillé. C'est une question dont devrait s'occuper le Parlement, et cela rapidement, en particulier lorsque les trois partis politiques au comité des Finances disent la même chose. La politique de l'argent rare adoptée par la Banque du Canada et par le ministre des Finances est néfaste au pays. Elle l'acule à

une récession. Elle crée du chômage. À cause de cela, nous devrions proposer l'adoption de la motion en question.

Je voudrais aussi faire une remarque au sujet de la TPS et de la politique des taux d'intérêt élevés ainsi que sur les raisons pour lesquelles j'ai proposé cette motion aujourd'hui. Cette politique des taux d'intérêt élevés a un rapport étroit avec le débat sur la TPS. Une des raisons pour lesquelles le gouvernement dit: «Nous avons besoin de nous procurer davantage d'argent dans notre pays pour nous aider à rembourser la dette nationale». Eh bien, le déficit et la dette nationale sont des problèmes au Canada parce que, entre autres, nous avons une politique de taux d'intérêt élevés qui ajoute littéralement des milliards de dollars par an au déficit de notre pays.

Je voudrais me reporter au 26 avril de l'année dernière lorsque le ministre des Finances a présenté son budget de façon très précipitée et l'a divulgué au pays au cercle des journalistes après la fuite. Il a déclaré à ce moment-là qu'il s'attendait à ce que les taux d'intérêt à court terme dans notre pays atteignent environ 10 p. 100 d'ici son prochain budget au printemps 1990. Et bien, cela ne s'est pas produit. Au lieu de cela, les taux d'intérêt sont restés élevés. Ils dépassent d'environ 2 p. 10 les prévisions du ministre des Finances.

Au Canada, si le taux bancaire s'élève de 2 points pendant un an, le déficit seulement s'élève d'environ 3,2 ou 3,5 milliards de dollars en raison de la dette nationale. La politique des taux d'intérêts élevés du Canada va obliger le gouvernement à se procurer de l'argent d'une autre façon. Il le fait en partie en imposant une taxe sur les produits et services, c'est-à-dire sur les cercueils, les couches, les Big Macs, les coupes de cheveux, les taxis et tous les genres de services qui n'ont jamais été taxés auparavant au Canada.

Le débat de ce matin est très significatif. À mon avis, la Chambre devrait approuver à l'unanimité le rapport du comité des finances et déclarer qu'il est temps que John Crow descende de sa tour d'ivoire et admette que les taux d'intérêt élevés au Canada font du tort au gouvernement du Canada ainsi qu'aux Canadiens. Ces taux élevés ralentissent l'activité l'économique et créent du chômage. C'est pourquoi le débat de ce matin est tout à fait approprié.

• (1140)

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir à l'automne 1984, il y a environ cinq ans, pour la première fois dans les 118 ans d'histoire du Canada, la dette nationale avait atteint à environ 160 milliards de dollars.

M. Belsher: Combien cette dette nous coûte-t-elle en intérêts?

M. Nystrom: Le service de cette dette coûte cher. En fait, la dette a plus que doublé. On prévoit qu'à la fin de cette année, le déficit national aura à peu près doublé. C'est donc dire qu'il s'élèvera à environ 380 milliards de dollars. Voici un gouvernement qui, en cinq ans à peine, a fait passer la dette nationale de 160 à quelque 380 milliards de dollars. C'est une somme considérable.

M. Belsher: Quel est le coût du service de la dette? Vous n'avez pas répondu à la question.

M. Nystrom: Ça coûtera environ 45 milliards de dollars cette année, 45 milliards à cause de la dette nationale.

Je signalerais à mon collègue du Parti conservateur que le débat que nous tenons ce matin est tout à fait d'actualité. Si le service de la dette nationale doit coûter cette année 45 milliards de dollars, la Chambre devrait sûrement consacrer quelques heures à l'adoption du rapport du Comité des finances. Ce comité était présidé par le député de Mississauga et huit députés conservateurs y siégeaient. Les membres du Comité ont dit à John Crow: «Assez, c'est assez. Diminuez le taux d'escompte au pays afin que le gouvernement du Canada et qu'un grand nombre de citoyens ordinaires, de tous les coins du pays, puissent économiser.»

[*Français*]

Monsieur le Président, la dette nationale est maintenant près de 380 milliards de dollars. La dette nationale, monsieur le Président, a doublé au cours des cinq dernières années, depuis l'élection du premier ministre du parti conservateur (M. Mulroney), en 1984. En ce temps-là, la dette nationale était de 160 milliards de dollars.

Vers la fin de l'année 1990, la dette nationale aura plus que doublé, monsieur le Président, à 380 milliards de dollars.

Monsieur le Président, nous avons maintenant un rapport du Comité des finances dans lequel les trois partis politiques ont dit: Assez, c'est assez! M. Crow, le Gouverneur de la Banque du Canada n'avait plus de raison d'avoir une politique monétaire où le taux d'intérêt dans ce pays est trop élevé.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, de toute évidence, le taux est trop élevé. Aux États-Unis, le Federal Reserve Board a maintenu le taux d'escompte américain à environ 400 points de base en dessous du taux canadien. Jamais la différence entre le taux américain et le taux canadien n'a été aussi grande. Le taux d'escompte aux États-Unis est inférieur d'environ 4 p. 100 au taux du Canada.

Comment expliquer cette différence record? Que le taux d'escompte canadien soit supérieur d'environ 4 p. 100 au taux américain, c'est presque un précédent.

Ça suffit comme ça. Le ministre des Finances devrait intervenir et faire comprendre au gouverneur de la Banque du Canada que les gens en ont assez, que le taux d'escompte nuit au gouvernement et fait perdre leur emploi aux travailleurs canadiens. Le taux nuit également aux agriculteurs canadiens. Au cours des prochaines semaines, il faut que le taux diminue non pas d'un seul point, mais d'au moins deux points, pour que nous puissions mettre de l'ordre dans nos finances.

Pourquoi les Canadiens ne réclament-ils pas une politique sur les taux d'intérêts qui soit propre au Canada? Pourquoi n'avons-nous pas l'autonomie nécessaire pour protester et établir une politique des taux d'intérêt faite pour le Canada, une politique qui permettrait d'accroître notre productivité et d'aider tous nos concitoyens?

Le président du Comité des finances ne partage absolument pas l'avis du ministre des Finances. Certains députés conservateurs membres du Comité des finances ne sont pas d'accord avec le ministre des Finances. Mon collègue de Calgary n'est pas du même avis que le ministre des Finances. Il appuie fermement le président du Comité des finances. Le député de Calgary dit: «Trop c'est trop, qu'on baisse le taux d'escompte.»

Pourquoi, pour une fois, la Chambre ne dit-elle pas elle-même fermement et clairement au ministre des Finances: «Allez parler à John Crow. Sortez-le de sa tour d'ivoire. Montrez-lui la réalité. Montrez-lui à quel point il nuit au Canada en appliquant une politique monétaire rigoureuse qui fait augmenter le coût de la vie des Canadiens ordinaires et qui fait disparaître des emplois»?

Le taux d'intérêt réel est la différence entre le taux d'intérêt et le taux d'augmentation du coût de la vie. À l'heure actuelle, il se situe aux mêmes niveaux que ceux que nous avons connus pendant la récession de 1981-1982. Nous nous en souvenons. Des députés d'en face ont parlé de l'époque du gouvernement libéral où le taux d'escompte était extrêmement élevé, se situant aux alentours de 17 ou de 18 p. 100, et où la hausse du coût de la vie était de l'ordre de 12 ou 13 p. 100. Ils dénoncent le tort que les taux d'intérêt ont causé à la population à l'époque. Bien sûr, ils ont raison. Mais, à cette époque, la différence entre le taux d'escompte et le taux d'augmentation du coût de la vie n'était pas plus grande qu'aujourd'hui. Le taux d'intérêt réel est actuellement au même niveau que pendant la récession de 1981-1982.

Monsieur le Président, il est grand temps d'agir et de réduire immédiatement le taux d'escompte.

Je veux vous donner d'autres raisons pour le faire. Étant donné l'endroit d'où je viens, que la Chambre me permette de dire sans ambages que notre pays connaît actuellement une crise d'endettement agricole comme elle n'en a pas vue depuis longtemps. J'ai parlé à des députés du Parti conservateur des Prairies ces derniers jours. Dans leur circonscription, ils obtiennent les mêmes réactions et voient la même réalité que nous. La réalité est que de nombreux agriculteurs se font saisir leur ferme par les banques, les coopératives de crédit et d'autres établissements financiers parce que le revenu agricole est en ce moment beaucoup trop faible.

Dans certaines municipalités de Saskatchewan, 48 p. 100 et plus des agriculteurs ont reçu des avis de saisie de banques ou d'autres établissements financiers. L'une des raisons de cet état de choses, c'est que le loyer de l'argent est beaucoup trop élevé et que les agriculteurs n'ont tout simplement pas les moyens de payer les intérêts sur les dettes qu'ils ont contractées, encore moins le capital.

Si la Chambre a quelque chose à voir avec la vie réelle, alors sûrement, monsieur le Président, elle sera d'accord pour dire avec le Comité des finances que le taux d'escompte est trop élevé et elle ordonnera à M. Crow de l'abaisser sans plus attendre.

Les taux d'intérêt ne sont pas la seule source de difficulté pour les agriculteurs. Les facteurs de production coûtent aussi trop cher. La TPS qui doit s'appliquer leur compliquera la vie à cause de la paperasse et des exigences bureaucratiques. Les recettes agricoles sont trop faibles. Un boisseau de blé ne rapporte pas aujourd'hui tout à fait autant en dollars réels qu'il rapportait dans les années 20, 40 et 50.

L'une des raisons est que le taux d'escompte est trop élevé. Un moyen d'aider les agriculteurs serait de réduire le taux d'escompte et d'obliger les banques à charte, les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie à modérer aussi leurs taux. La Société du crédit agricole, que dirige le gouvernement fédéral, doit aussi faire de même.

[*Français*]

Il y a de plus, monsieur le Président, un autre secteur. Il y a beaucoup de petites et moyennes entreprises dans ce pays qui ont maintenant des problèmes avec les taux d'intérêt.

Récemment, il y a trois semaines, je parlais avec un homme d'affaires de ma circonscription, à Yorkton. Il me disait que les ventes vont très bien dans son entreprise cette année, mais que le profit est moindre que l'année dernière. Et la seule raison pour laquelle le profit est moindre que l'année dernière, est que maintenant le taux d'intérêt est trop élevé. Malgré le fait qu'il vend beaucoup de choses dans son entreprise, monsieur le Président, je pense que si je me souviens bien, les ventes dans son entreprise sont plus élevées maintenant que l'année dernière, mais le profit est moindre parce que le taux d'intérêt est trop élevé. C'est un grand problème pour les PME. C'est un grand problème pour les fermiers et c'est un grand problème pour presque tout le monde ici au pays.

[*Traduction*]

Je ne vois pas ce qui empêche la Chambre de faire ce qui s'impose, de dire oui au président du Comité des finances et au rapport de ce comité du 22 juin, et de dire non à John Crow, de lui dire que les taux d'intérêt sont trop élevés et que le gouvernement entend les réduire immédiatement. J'invite les députés conservateurs à se lever et à dire la même chose. Les députés de Calgary, de Mississauga et de Cambridge, entre autres, siègent au Comité des finances. Comme d'autres, ils ont appuyé ce rapport en juin dernier. Le temps est venu pour eux de se lever et de déclarer aux Communes: «Il faut sans tarder prendre des mesures pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada.»

• (1150)

Jeudi prochain, le gouverneur de la Banque du Canada fixera encore le taux d'escompte, qui, on le sait, est fondé sur le taux de rendement des bons du Trésor et sur d'autres choses qui se passent en ce moment. Je ne serais pas étonné si le loyer de l'argent ne bougeait pas ou augmentait légèrement. Ce sera encore un coup dur pour notre économie.

Les fluctuations du taux d'escompte, je l'ai déjà dit, ont des répercussions sur les petites entreprises, les agriculteurs et les particuliers. Quand le loyer de l'argent reste très élevé, les hommes d'affaires et les agriculteurs hésitent à donner de l'expansion à leur entreprise, et les particuliers, à se faire construire une maison. Les oscillations du taux d'escompte touchent encore davantage les plus pauvres, car ce sont eux qui souffrent le plus d'un resserrement du crédit.

Pourquoi faut-il que dans un pays aussi riche que le nôtre ce soit toujours les pauvres et les régions défavorisées qui écopent?

Nous savons quels problèmes sévissent actuellement à Terre-Neuve, dans toute la région de l'Atlantique, dans le nord et dans l'ouest du pays. Et quand je dis le nord du Canada, j'y inclus le nord du Québec et de l'Ontario. Nous savons que la politique du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada frappera plus durement ces régions. Cette politique va relentir encore plus l'économie de ces régions pauvres de notre pays.

Le Parlement, doit-il tolérer pareille chose? Lorsque M. Crow doit fixer le taux d'escompte, je pense qu'il grimpe au sommet de la tour du CN à Toronto pour jeter un coup d'oeil autour. De là-haut, il peut observer un certain degré de richesse dans le Grand Toronto.

Un des députés d'en face a dit qu'il devrait peut-être faire un véritable saut dans la réalité et descendre de cette tour du CN. Je suis d'accord.

Je me demande si John Crow a visité Terre-Neuve depuis deux ou trois ans. Est-il déjà allé dans les zones rurales de la Saskatchewan pour voir comment se débrouillaient les agriculteurs de la région?

[*Français*]

Je me suis demandé, monsieur le Président, si John Crow était allé en Gaspésie, dans la province de Québec, et s'il était là, il doit savoir qu'il y a un taux de chômage qui est peut-être de l'ordre de 14 p. 100, 15 p. 100, 16 p. 100, ou 17 p. 100. Je me demande si M. Crow était là, monsieur le Président. J'espère que les députés conservateurs s'exprimeront dans le même sens que moi et qu'ils vont parler en faveur de cette motion ce matin, une motion qui a été proposée parce que le Comité permanent des finances était d'accord que la politique monétaire actuelle est une politique qui est dangereuse pour l'avenir du Canada.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je sais que vous, en tant qu'Albertain, devez avoir très envie de vous lever et de dire: «John Crow, vous nuisez à notre pays. Michael Wilson, faites entendre raison à John Crow, et donnons-nous au Canada une politique de taux d'intérêt conçue au Canada pour aider les Canadiens ordinaires d'un océan à l'autre, d'un bout à l'autre du Canada.» Nous pouvons le faire si nous le voulons. Nous pouvons le faire si nous écoutons le Comité des finances. Je vous invite à vous lever, monsieur le Président, à vous débarrasser de votre toge et à faire un discours avec moi. Nous pouvons sûrement persuader les députés à la Chambre de donner leur accord. Pourquoi n'essayez-vous pas?

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai deux très brèves questions à poser au député. S'il se préoccupe tellement de la politique des taux d'intérêt, pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi son parti n'en a pas fait le sujet du débat de jeudi dernier, qui était une journée réservée à l'opposition? Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le NPD craint tellement de débattre de la taxe sur les produits et services à la Chambre?

M. Nystrom: Monsieur le Président, la réponse à cette question est très simple. Jeudi dernier, nous espérions que John Crow comprendrait le bon sens. Nous ne pensions pas qu'il hausserait vraiment le taux d'escompte de 30 points de base. Il nous fallait décider à 11 heures la veille, c'est-à-dire un mercredi, ce que serait le thème de notre journée réservée à l'opposition. À ce moment, nous étions confiants que John Crow comprendrait le bon sens. Après tout, ce sont bien des députés du parti ministériel qui prédisaient deux semaines plus tôt, quand le taux d'escompte a baissé, que le pire était peut-être derrière nous et que le taux d'escompte allait probablement continuer de baisser. Cette baisse a eu un effet favorable, à mon avis, sur le cours du dollar canadien. Pourtant, il a suffi que celui-ci fléchisse légèrement pour que la panique s'empare de John Crow et que le taux d'escompte grimpe de 15 points il y a deux semaines et de 13 points encore la semaine dernière.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que proposer l'approbation du rapport présenté par le Comité des finances, sous la présidence du député conservateur de Mississauga, avec l'appui des huit députés conservateurs, des quatre libéraux et des deux néo-démocrates membres de ce comité. C'est une des rares occasions où les représentants des trois partis siégeant au sein de ce comité s'entendent sur une question qui revêt une telle importance pour le pays.

Je m'étonne que le whip du gouvernement ait même posé la question. Il devrait savoir, lui qui vient de l'Ouest, quelle incidence la politique des taux d'intérêt élevés a sur sa ville et sur l'Alberta. Avec l'expérience qu'il a de la politique, il doit bien être au courant du mécontentement manifesté en Alberta à l'endroit du gouvernement actuel. Il ne peut manquer de savoir que son parti ne se classe pas deuxième, ni même troisième, mais bien quatrième dans les sondages d'opinion réalisés en Alberta, bien que celui-ci ait remporté tous les sièges sauf un lors des élections il y a un peu plus d'un an. Il devrait comprendre, lui qui a un peu étudié la psychologie, que l'une des raisons de cette défaveur, mises à part la TPS et l'incompétence générale du gouvernement, réside dans la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés. S'il y a quelqu'un qui devrait comprendre cela, c'est bien lui, mais je surestime peut-être ses capacités. Si tel est le cas, je m'en excuse auprès de lui.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député ne nous a toujours pas dit pourquoi son parti craint de débattre ici de la TPS. Je voudrais bien le savoir.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai déjà dit que la TPS est notamment liée à la politique des taux d'intérêt élevés. Si les conservateurs veulent imposer une TPS sur les Big Macs et sur beaucoup d'autres mets que les gens ordinaires consomment au restaurant, c'est en partie parce qu'ils s'efforcent de rembourser la dette nationale. Et la dette nationale est justement alimentée par la politique des taux d'intérêt élevés.

Je réclame la tenue d'un débat libre et approfondi sur la TPS, non seulement ici, mais encore dans tout le pays. Je défie publiquement le whip du gouvernement de tenir un tel débat avec moi à Calgary. Tenons-le à Calgary! Allons tenir à Calgary un débat public sur les mérites de la TPS! Si le député est le moindrement courageux, s'il représente vraiment les Albertains, il va relever tout de suite le défi. Je lui pose donc à nouveau la question: Acceptez-vous de tenir un débat à Calgary? Fixons l'heure et l'endroit, retenons les services d'un médiateur impartial et allons-y! D'accord?

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai fait savoir à la Chambre que je serais ravi de relever ce défi si je n'ai pas à attendre que l'auteur des discours du député mette fin à

sa grève. Pouvons-vous tenir le débat bientôt sans attendre que ce rédacteur ne soit plus en grève?

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que quelqu'un d'autre veut poser une question ou faire une observation. La parole est au député de Yorkton—Melville.

M. Nystrom: Mes discours font assez voir je pense que c'est moi qui les rédige, monsieur le Président. Comme vous le savez, il n'est pas permis de lire ses discours à la Chambre. Je respecte le Règlement. Je pourrais faire comme certains ministériels de l'arrière-ban, j'imagine, lire un long discours monotone, mais je me demande bien qui le rédigerait. Je ne connais pas de rédacteurs en grève.

Je suis heureux que le député de Calgary accepte le débat. Peut-être pourrons-nous organiser cela au plus vite, le plus tôt sera le mieux. Je suis sûr que ses électeurs vont s'en féliciter. Allons à Calgary, trouvons un organisme indépendant pour parrainer la chose, et procédons à un bon débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat. Le député de St. John's-Est.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme tous les députés je serais enchanté de consacrer une journée à un débat sur l'adoption du rapport que nous a adressé le Comité des finances en juin dernier. À dire vrai, monsieur le Président, je ne demanderais pas mieux que de vous voir en pleine action, debout sans toge sur le fauteuil, comme le propose mon collègue d'en face.

• (1200)

Il est indéniable que la taxe sur les produits et services est un sujet des plus importants que la Chambre devrait discuter aujourd'hui. Les débats dans le pays devraient commencer ici à la Chambre, mais ce n'est pas ce que nous faisons.

Donc, je propose:

Que la Chambre passe à l'Ordre du jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés*):

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 185)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cook
Corbeil	Corbett
Côté	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horner
Hudon	Hughes
Jacques	James
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Larrivée
Layton	Lewis
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon

Sobeski	Sparrow
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—132	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy(Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Barrett	Bélair
Bellemare	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Guarnieri
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Volpe
Waddell	Walker
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—88

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES LANGUES OFFICIELLES

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai avisé la présidence deux jours d'affilée de mon intention de présenter une motion pour la tenue d'un débat d'urgence conformément à l'article 52 du Règlement.

Je n'ai pas pu vous présenter cette motion ni hier, ni aujourd'hui. Je me demandais s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour que je vous présente la motion maintenant, monsieur le Président, afin que vous puissiez décider si elle sera débattue ce soir.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends que le député s'inquiète du fait que les affaires courantes ne se sont pas déroulées normalement. Hier, pendant la période des questions, le chef du parti de mon collègue a proposé qu'une motion sur une question très importante dans notre pays soit débattue à la Chambre. Je crois que c'est à cette question que le député fait allusion.

Nous avons eu l'occasion d'examiner la motion et de réfléchir à la question. Hier soir, à la télévision, mon collègue a laissé entendre qu'il accepterait notre motion si nous changions un mot. Nous avons acquiescé à cette demande. Je crois que nous faisons des progrès en vue d'un débat complet sur ce sujet, mais il reste encore certaines choses à mettre au point. Nous voulons évidemment avoir le temps d'en discuter avec nos caucus respectifs.

Toutefois, si la présidence accepte une motion pour la tenue d'un débat spécial, le gouvernement ne s'y opposera pas. Nous voulons simplement dire que nous faisons des progrès en vue de la tenue possible d'un débat complet à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops, au sujet du même rappel au Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux seulement dire que la motion que nous examinons est une initiative appropriée du chef de l'opposition officielle appuyée maintenant par le gouvernement et le Nouveau Parti démocratique. Les discussions et les délibérations à ce sujet se poursuivent actuellement.

Je pense que la question que le député d'Ottawa—Vanier veut présenter à la présidence afin qu'il puisse plaider en faveur de la tenue d'un débat d'urgence est si importante que je suis prêt, au nom de mon parti, à donner le consentement unanime requis pour lui permettre de présenter dès maintenant ses arguments.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je crois deviner le but de la motion du député d'Ottawa—Vanier. Je ne veux pas discuter du fond de la question, mais franchement, je ne connais pas le libellé de la motion qui semble porter sur un sujet très sérieux, fondamental et essentiel. Comme je ne participe pas aux discussions de la Chambre à ce sujet, j'hésite un peu à donner mon consentement.

Je pense que le leader parlementaire du gouvernement a eu raison de dire qu'il voulait d'abord discuter de cette suggestion avec les membres du caucus. Tous les partis se réuniront en caucus demain. Si nous constatons à ce moment-là que seulement un ou trois mots ont été changés, il est évident que le débat aura lieu.

Mais avant de savoir de quoi nous parlons, je refuse de donner mon consentement à l'aveuglette.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a donc pas consentement unanime. Revenons à l'ordre du jour.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, je veux simplement être sûr que la Chambre comprend bien pour quel motif vous demandez le consentement unanime. Il semble que certains députés pensent, à tort, qu'on demande le consentement unanime pour présenter une motion.

Le député d'Ottawa—Vanier demande le consentement unanime pour revenir aux Affaires courantes afin de soumettre quelque chose à la présidence en vertu de l'article 52 du Règlement. La Chambre n'avait peut-être pas bien compris cela et c'est pour cela que je voulais faire cette mise au point. J'espère que nous aurons le consentement unanime.

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): Je pensais que tout le monde savait, puisque le député d'Ottawa—Vanier a déjà demandé deux fois en deux jours la permission de présenter une motion afin d'obtenir un débat d'urgence en vertu de l'article 52 du Règlement. Je peux cependant demander le consentement unanime une autre fois. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime. Revenons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569).

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Yorkton—Melville.

Le député de Thunder Bay—Atikokan pour un rappel au Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, si vous vous souvenez, la présidence a décidé il y a quelque temps que, à la suite du discours du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, la Chambre pouvait avoir une période de questions et d'observations de 10 minutes. La décision a été rendue après le moment normalement prévu pour que la Chambre interroge le député.

Puisque le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt est présent, je me demandais, monsieur le Président, si le moment serait bien choisi pour demander aux députés s'ils ont des questions à lui poser en acceptant, bien sûr, que cela ne modifie en rien l'ordre des interventions, notamment le tour du député de Yorkton—Melville.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre de la Justice et leader parlementaire du gouvernement.

M. Lewis: Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je peux dire que nous sommes toujours prêts à discuter du projet de loi en question. Le député qui voudrait maintenant que nous posions des questions à un autre député parce qu'il est à la Chambre en ce moment, a lui-même pris part à la décision de son caucus de proposer une motion d'acceptation qui a pour effet de retarder le débat. Je crois que le Nouveau Parti démocra-

tique devrait, une bonne fois pour toutes, décider s'il veut, oui ou non, discuter du projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je crois que la Présidente occupant le fauteuil à ce moment avait décidé que le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt disposerait d'une période de questions et commentaires à la condition qu'il soit à son fauteuil lorsque le débat sur ce projet de loi reprendrait. Ce débat a repris hier et le député n'était pas à son fauteuil. Par conséquent, il perd le droit à la période de questions et commentaires et j'accorde la parole au député de Yorkton—Melville pour la reprise du débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots sur la TPS à l'étape de la deuxième lecture. Je commencerai par engager les ministériels de l'arrière-ban à écouter leurs électeurs. Nous vivons en démocratie et il me semble qu'en régime démocratique, nous devons faire connaître à la Chambre le point de vue des gens qui nous ont élus.

Je sais que nous devons parfois faire ce que nous dicte notre conscience quand certains principes moraux sont en jeu, et je parle, en l'occurence, de questions comme la peine capitale, l'avortement et ainsi de suite. Mais quand il s'agit d'une mesure fiscale fondamentale, je suis sûr que les députés d'en face comprennent qu'ils doivent, dans la mesure de leurs moyens, faire état de ce disent leurs électeurs.

Je vois que mon collègue d'Edmonton est déjà sur ses pieds prêt à intervenir. Sa conscience le tourmente. Je sais que les habitants d'Edmonton sont massivement contre la TPS, et c'est pour cette raison notamment que le député arrive maintenant bon quatrième dans sa circonscription d'après les sondages. Je suis sûr qu'il souhaite intervenir au nom des gens qu'il représente.

Cela faisait longtemps que je n'avais vu une opposition aussi écrasante contre une mesure du gouvernement. J'ai remarqué que dans le sondage Gallup effectué il y environ une semaine, 56 p. 100 des électeurs qui ont voté pour le Parti conservateur, en novembre 1988, sont maintenant contre la TPS, et qu'ils manifestent leur opposition très énergiquement, très clairement et très efficacement. À mon avis, il est grand temps que les députés conservateurs, à part deux ou trois très courageuses exceptions, commencent à nous faire connaître le point de vue de leurs électeurs.

Manifestement, les chambres de commerce doivent savoir dans quelle mesure cela touche les entreprises du pays. Le Conseil canadien du commerce de détail doit sûrement savoir de quoi il parle lorsqu'il affirme que cette taxe entraînera des dépenses administratives supplémentaires de plusieurs millions de dollars par année. Il est évident que les agriculteurs du pays ne font pas des affirmations gratuites lorsqu'ils prétendent que la taxe et l'accroissement de la paperasserie qui s'ensuivra leur coûtera des millions de dollars par année. Les syndicats ont certes de bonnes raisons d'affirmer que cela fera augmenter le coût de la vie et aura des répercussions négatives pour leurs membres. Manifestement, les associations des gens à faible revenu doivent savoir de quoi elles parlent lorsqu'elles disent que cette taxe frappera surtout les pauvres et les Canadiens à faible revenu.

Enfin, je suis persuadé que les députés conservateurs ayant un tant soit peu d'intelligence et d'expérience doivent savoir que leurs électeurs les invitent à s'opposer vivement et clairement à cette taxe qui frappera durement les Canadiens. Il y a bien des personnes intelligentes parmi les ministériels.

Je prends, par exemple, mon collègue de Lethbridge, un conservateur de longue date, qui siège dans cette enceinte depuis fort longtemps. Voilà un homme qui n'a pas peur de ses opinions et qui a beaucoup d'admiration pour son premier ministre, en Alberta. Il admire vivement Don Getty et Dick Johnston, le Trésorier de la province. Je sais qu'avant la fin du mois, il va se joindre à d'autres députés de l'Alberta et s'opposer à la taxe sur les produits et services, car il veut représenter les Albertains dans cette enceinte. Il a une admiration sans bornes pour le premier ministre de sa province, pour la tradition de son parti et, bien entendu, pour ses électeurs. Il craint également vivement la réaction de ces derniers s'il ne s'oppose pas à la taxe. C'est pourquoi je m'attends à ce qu'il s'élève clairement et avec vigueur contre cette taxe qui, selon le président du comité des finances lui-même, ne sert qu'à rouler les gens.

Je sais bien que certains députés de l'Ontario n'auront pas des objections aussi vives. Le député de Cambridge vient d'une circonscription où l'on retrouve beaucoup plus de Canadiens nantis. Il y a là des exportateurs et des fabricants dont certains souscrivent à cette taxe. Cependant, j'invite mes collègues albertains en particulier à

défendre leur premier ministre et leurs électeurs et ce que leur propre parti réclame.

Car c'est cela, vivre dans une démocratie. Les intéressés savent qu'il s'agit la de la plus importante razzia fiscale de notre histoire.

M. Oberle: Dites la vérité.

M. Nystrom: Le député de la Colombie-Britannique me demande de dire la vérité. C'est ce qu'il dit. Moi, je parle des Canadiens qui affirment que cette taxe équivaut à la pire ponction fiscale jamais vue au pays. Et lui, il critique la population du Canada. Tous les premiers ministres au pays, y compris son héro, le premier ministre Vander Zalm, s'opposent à cette TPS, la taxe des pleurs et des souffrances.

Le premier ministre Vander Zalm est le héro du député de Prince George. Et bien, même si M. Vander Zalm s'oppose à la TPS, le député n'est pas rentré dans les rangs. Dites-moi, monsieur le Président, pourquoi le député de Prince George ne tient pas compte de l'opinion de ses électeurs? Ceux-ci rejettent la taxe. Ils affirment que c'est la pire ponction fiscale dans l'histoire du Canada. Ils maintiennent que c'est une taxe très régressive, qu'elle précipitera le pays dans une récession, qu'elle exercera des pressions inflationnistes. Ils soutiennent qu'il sera difficile aux simples citoyens et aux pauvres du pays de supporter cette taxe.

Il est à peu près temps que le député de Prince George dise ce qu'il pense à la Chambre des communes, qu'il mette son poste de ministre en jeu et qu'il défende les intérêts de ses électeurs et de la population de la Colombie-Britannique. Faut-il s'étonner que le Parti conservateur d'en face n'ait l'appui que de 22 p. 100?

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera 14 minutes au député pour compléter son discours qui sera suivi d'une période de questions et de commentaires de dix minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. George Proud (Hillsborough): Le 15 janvier, monsieur le Président, environ 3 000 cheminots de VIA Rail ont perdu leur emploi parce que le gouvernement fédéral a éliminé 17 trajets de VIA d'un bout à l'autre du pays.

Depuis trois semaines, ces travailleurs mis à pied attendent les relevés d'emploi dont ils ont besoin pour demander des prestations d'assurance-chômage. Sans son relevé, l'employé ne peut pas toucher de prestations ni de revenu de soutien, car ce dernier est fonction de l'assurance-chômage. Aux termes de la loi, l'employeur doit produire le relevé d'emploi dans les cinq jours du renvoi de l'employé.

Comment ces gens-là peuvent-ils subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille s'ils sont forcés d'attendre leurs prestations d'assurance-chômage? Comment le gouvernement peut-il laisser une société de la Couronne enfreindre la loi avec tant de mépris pour les travailleurs et leurs familles?

VIA blâme Postes Canada du retard. C'est une excuse inacceptable pour les employés, comme elle devrait l'être pour le gouvernement.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, la ville de Sault St. Marie est en état de siège. On nous traite de sectaires et de racistes. Ce débat porte sur l'unité du Canada et je demande aux médias et aux hommes politiques de le porter à un niveau supérieur.

La condamnation de citoyens canadiens ne fait rien pour améliorer l'état d'esprit dans ma localité ni dans le pays. Il y a eu une manifestation hier soir à Sault Ste. Marie pour protester contre la décision du conseil municipal. Les francophones et d'autres groupes se sentent à juste titre offensés et pleins d'appréhension. Ils ne constituent de menace pour personne et ils méritent d'être traités avec dignité.

Oui, nous avons des problèmes dans notre localité. Oui, il y a des dissensions et, oui, il y a des tensions. Une ingérence extérieure de quelle source que ce soit ou de quel côté qu'elle vienne ne sera d'aucun secours et ne peut qu'aggraver la situation. Accordez-nous un peu de temps et il y aura une réconciliation. Avec un peu de

temps, la tolérance et la compréhension primeront. Cette tolérance naîtra du dialogue entre toutes les parties. Je vous demande de ne pas porter de jugement.

* * *

L'ÉGYPTE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le meurtre d'au moins huit touristes israéliens en Égypte nous rappelle qu'il est difficile de surmonter la haine et la violence et de s'engager dans la voie des négociations et de la paix.

Il est extrêmement décourageant de constater que des terroristes s'entêtent à poursuivre leurs activités meurtrières pour réaliser des objectifs politiques destructeurs. Au moment où les négociations entre Israël, l'Égypte et les États-Unis s'intensifient dans le but de régler pacifiquement le conflit israélo-arabe, cette attaque nous rappelle qu'il y a des forces dans la région qui considèrent la paix et les négociations comme un obstacle à leurs objectifs.

On ne saurait réagir, devant un acte pareil, qu'en accordant un appui encore plus intense aux pourparlers de paix. Tous les députés voudront sans doute se joindre à moi pour exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes de cette attaque insensée.

* * *

LE DÉCÈS DE WHIPPER BILLY WATSON

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à Whipper Billy Watson, un de mes électeurs et amis qui est décédé dimanche dernier à l'âge de 74 ans.

Whipper était un lutteur professionnel et un type bien. Cinq fois champion du monde, il a participé à 7 000 matchs en 35 ans avant de prendre sa retraite en 1971 après un terrible accident de voiture.

C'est en dehors du ring que ses efforts ont vraiment porté fruit. Pendant plus de 30 ans, il a travaillé pour la Société du timbre de Pâques. La plupart d'entre nous se rappellent sans doute Whipper en train de hisser Timmy ou Tammy ou les deux sur ses larges épaules chaque année.

Il faisait aussi du bénévolat pour le Conseil canadien de réadaptation, le conseil ontarien pour les personnes handicapées, l'Association canadienne des paraplégiques, la Société canadienne de la sclérose en plaques et particulièrement l'hôpital du comté de York, où il a été le principal collecteur de fonds pour la piscine thérapeutique qui porte son nom.

Nous offrons nos sincères condoléances à son épouse, ses enfants et ses nombreux amis. Whipper Billy Watson, un grand Canadien, nous manquera beaucoup.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, l'émission *Switchback* était réalisée à Régina, où est situé le centre de production de la région Saskatchewan—Manitoba. Or, la Société Radio-Canada a récemment annoncé la suppression de cette émission pour enfants par souci d'économie. Je me rends bien compte que Radio-Canada fait de grands efforts pour réduire les dépenses inutiles, mais je ne comprends pas qu'elle ait pris cette décision.

Ce sont les régions qui font la force de notre pays et, bien qu'on ait demandé aux employés de Radio-Canada dans les régions de faire des propositions, je crains qu'on n'ait présumé du résultat des consultations. Il me semble que nous ayons retranché là un élément vital, dynamique. Ce choix me paraît injustifié.

Switchback était une émission de qualité que regardaient le tiers des téléspectateurs de Regina et plus de la moitié de ceux de Saskatoon. A-t-on sacrifié cette émission diffusée à longueur d'année pour que Radio-Canada puisse continuer de se concentrer sur des superproductions qui ne paraissent qu'une seule fois?

Quelles autres émissions de Radio-Canada sont offertes à la nouvelle génération de téléspectateurs? J'espère que cette décision n'est pas irrévocable et qu'on pourra la réexaminer.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a essayé de convaincre tout le monde que le premier ministre et son ministre des Finances avaient trouvé la solution au problème de leur mauvaise gestion des finances du pays.

La taxe sur les produits et services est un système complexe qui va semer la confusion chez les Canadiens et causer d'horribles difficultés aux petites entreprises. Il s'agit sans aucun doute d'un plan visant à réaliser la plus grande razzia fiscale de l'histoire canadienne. Toutes les plus belles paroles que pourraient trouver les ministres et

leurs députés d'arrière-ban ne réussiraient pas à justifier ni à clarifier ce système déroutant.

Le gouvernement n'a pas garanti que le taux de 7 p. 100 ne sera pas relevé une fois que la taxe sera mise en application.

Le ministre des Finances a promis que la TPS serait visible; elle est au contraire cachée. Il a promis que la TPS serait juste pour les Canadiens à faible et moyen revenu. Elle ne l'est pas. Il a promis que les petites entreprises seraient dédommagées adéquatement. Il n'en est rien.

La TPS est l'élément-clé de la stratégie du gouvernement pour refondre le régime fiscal canadien de façon à favoriser les sociétés et les riches au détriment de presque tous les autres.

* * *

[*Français*]

L'IMMOBILIER

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, «coup de théâtre dans l'immeuble: «Paul Legault achète le Permanent, la plus importante maison de courtage immobilier MLS au Québec», titrait un article du *Journal de Montréal* le 11 janvier dernier.

Paul Legault, qui est à la tête du Permanent depuis 1975, est un fonceur. Il a le sens aigu de la commercialisation et de l'innovation. C'est le premier courtier qui, en 1976, annonçait des propriétés individuelles à la radio. Il fut aussi le premier à exploiter le vidéo pour la vente des maisons et c'est lui qui lance les kiosques d'exposition dans les centres commerciaux.

Aujourd'hui, il rapatrie le Permanent au Québec.

Monsieur le Président, j'ai connu Paul Legault lorsqu'il travaillait aux relevés techniques de l'Hydro-Québec à la baie James, en 1967, à Matagami et, au nom des Québécois, je tiens à le féliciter, ainsi que tous les agents immobiliers du Permanent.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI MCCARRAN-WALTER

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la glasnost s'instaure enfin au pays de la liberté et de la bravoure. Les États-Unis d'Amérique ont abrogé la loi McCarran-Walter qui imposait des restrictions à l'immigration à la McCarthy.

Il y a quarante ans, celle qui était alors ma fiancée, Alice, travaillait pour Canada Packers, à Montréal, où elle enlevait les boyaux des saucisses. Elle a été choisie pour représenter sa section locale des travailleurs des établissements de conditionnement au congrès international du CIO, à Minneapolis. À cause d'ennuis que ce syndicat avait éprouvés à la frontière américaine, ses chefs syndicaux lui ont conseillé de se munir d'un visa pour entrer aux États-Unis.

Elle s'est présentée au consulat américain où elle a appris qu'on la soupçonnait d'opinions politiques peu orthodoxes. On lui a posé des questions sur ses amis, leur conduite et leurs opinions. Elle a refusé de répondre. On lui a dit douceureusement que si jamais elle voulait obtenir un visa pour aller aux États-Unis, on reprendrait les entretiens mais que, entre-temps, si jamais elle mettait le pied aux États-Unis, elle serait passible d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 $. Je l'ai épousée de toute façon.

Des voix: Bravo!

M. Heap: Maintenant, quand Alice ira rendre visite à des amis aux États-Unis, elle ne risquera plus l'emprisonnement. La terre de liberté ouvre enfin ses frontières. Félicitations, Alice!

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DES BRÛLURES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, dimanche dernier a marqué le lancement d'une très importante semaine au Canada.

Grâce aux efforts de l'Association des chefs de pompiers et du Shrine of North America, de son directeur des programmes en particulier, M. Don Bernard de Sarnia, Ontario, la semaine du 4 au 10 février sera la première Semaine nationale de prévention des brûlures. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a appuyé cette initiative. Les lésions causées par des brûlures continuent d'être l'une des principales causes de décès accidentel au Canada, notamment chez les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. On estime pourtant que les trois quarts de ces blessures pourraient être évitées au moyen d'une meilleure sensibilisation du public et d'une meilleure information. Pour résoudre ce problème, il faut répandre davantage l'utilisation des détecteurs de fumée, des plans d'évacuation des maisons et d'autres moyens de prévention.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Compte tenu de ces efforts, j'incite fortement tous les députés et tous les Canadiens à assurer le succès de cette Semaine nationale de sensibilisation.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, il y a deux inexactitudes dans ce qu'a déclaré le ministre des Finances au sujet des répercussions de la TPS sur les Territoires du Nord-Ouest et sur les peuples autochtones du Canada.

En premier lieu, le ministre affirme que l'incidence de la TPS sur les Territoire du Nord-Ouest a fait l'objet d'une étude approfondie. Ce n'est pas vrai. Dans le tableau 4 qui figure à la page 29 du document sur la TPS, ceux-ci sont explicitement exclus de l'analyse. La raison en est bien simple: ils n'ont pas d'avantage à tirer de cette taxe.

Je ne vois vraiment pas comment le ministre peut affirmer en ces murs que la TPS favorisera la croissance de l'économie des Territoires du Nord-Ouest, alors qu'il n'a même pas étudié la situation au nord du 60e parallèle. Il ne connaît pas le coût de la vie dans le Nord, et cela lui est égal.

En second lieu, le ministre affirme que les autochtones tireront profit de la nouvelle taxe parce qu'ils seront exonérés en vertu de l'article 87 de la *Loi sur les Indiens*, tandis que le gouvernement soutient qu'une telle exonération soulève plusieurs questions d'interprétation. Or, les autochtones ont appris à leurs dépens qu'ils sont toujours perdants lorsqu'ils s'en remettent au gouvernement actuel pour l'interprétation de leurs droits.

En tant qu'habitants de ce beau pays, nous avons le droit d'exprimer notre mécontentement lorsque le gouvernement élabore des programmes qui auront des conséquences fâcheuses pour la plupart des Canadiens.

* * *

L'ÉGYPTE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, le monde a appris avec consternation que des citoyens israéliens innocents avaient été sauvagement massacrés dans la région de Suez, en Egypte. Il ne s'attriste pas moins du fait que des Égyptiens ont également perdu la vie à cette occasion.

À l'instar d'autres membres du Parlement du Canada, je condamne absolument ces attentats de terroristes contre des citoyens innocents. J'espère sincèrement qu'au lieu de décourager ceux qui se dépensent sans compter pour en arriver à un règlement pacifique, ce que devait vraisemblablement viser les meurtriers, ce massacre sanglant va les convaincre de l'urgente nécessité de convier toutes les parties à la table des négociations, de façon que les générations à venir de Juifs et d'Arabes puissent poursuivre leur existence dans la paix et l'harmonie.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): En décembre 1986, monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur de l'époque, Pat Carney, et le gouvernement conservateur ont bradé notre secteur du bois d'oeuvre en acceptant d'imposer un tarif sur ses produits. Depuis lors, les fonctionnaires des divers ministères provinciaux des Forêts, notamment ceux de la Colombie-Britannique, sont contraints de se rendre à Washington pour soumettre leurs projets de gestion forestière à l'examen des Américains.

Le ministre chargé des Forêts devrait confirmer si des fonctionnaires canadiens assistent à ces rencontres et déposer à la Chambre aujourd'hui les 64 directives que les Américains ont adressées au gouvernement du Canada concernant le tarif. Ceux qui oeuvrent dans le domaine des forêts ont le droit de savoir si le gouvernement prend des mesures précises pour abolir une fois pour toutes ce tarif punitif.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, si on se fie aux plus récents sondages effectués dans la circonscription de Chambly, il semblerait que le NPD serait à quelques jours de se doter d'un caucus du Québec. Le candidat néo-démocratre, bien qu'il essaye tant bien que mal de se distancer des politiques de son parti, en est bel et bien membre et devra accepter un jour ou l'autre la position anti Meech de sa formation politique.

Avant de se présenter sous cette bannière, il aurait mieux fait de se rappeler la malheureuse leçon de son prédécesseur québécois au sein du NPD, l'ancien député de Terrebonne que je connais très bien, dont l'épopée au sein de ce parti n'aura duré que 10 mois. Effectivement, 10 mois après avoir joint la troupe néo-démocrate, il a dû démissionner, regrettant sincèrement et amèrement de s'être uni à une formation contrôlée par des éléments d'extrême gauche qui, dans les faits, s'opposait à la recon-

naissance du caractère distinct du Québec, ainsi que du caractère culturel du Québec.

Le candidat néo-démocrate dans Chambly, plutôt que de cacher son allégeance à ce parti qui méprise les intérêts du Québec, devrait se dissocier tout de suite et arrêter de mentir hypocritement aux électeurs de Chambly qu'il berne, en promettant de pouvoir défendre leurs intérêts et les intérêts des Québécois au sein d'un parti qui élabore ses politiques en fonction des syndicats ontariens, en fonction du sentiment anti Lac Meech, en fonction du sentiment anti Québécois et anti francophone.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, tous les Néo-Écossais sont ravis d'apprendre que l'usine de transformation du poisson de Canso ne fermera peut-être pas ses portes de sitôt. Toutefois, l'annonce d'un accord a suscité un certain étonnement dans les comtés de Western Queens et de Shelburne où les usines de Port-Mouton et de Lockeport sont fermées depuis plusieurs mois déjà et où des travailleurs ont désormais touché toutes leurs prestations d'assurance-chômage.

De la même manière, des usines ont fermé définitivement leurs portes à Shag Harbour, Woods Harbour et Bear Point. Les citoyens de ces localités ne comprennent pas pourquoi les gouvernements provincial et fédéral se sont tellement empressés de sauver l'usine de Canso, pourquoi les fermetures prévues à Canso et à St. John's importaient davantage que celles déjà survenues dans le sud de la Nouvelle-Écosse.

J'exhorte le gouvernement à intensifier maintenant ses efforts en vue de prévoir et d'annoncer au plus tôt des programmes d'aide, dont des programmes de financement du développement communautaire, pour les comtés de Western Queens et de Shelburne.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 1er février, Postes Canada a mis en vigueur sa tarification commerciale qui a augmenté de 40 p. 100 les frais que doivent payer les Canadiens du Nord. Dans des localités du nord du Québec et des Territoires du Nord-Ouest, l'augmentation du coût de la vie atteindra 20 p. 100 pour certains consommateurs.

La semaine dernière, le Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale a adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral et à Postes Canada de ne pas relever les tarifs commerciaux de cette société pour les marchandises destinées aux régions du Nord pendant une période supplémentaire de neuf mois.

En outre, le comité a demandé à Postes Canada de tenir de véritables consultations auprès des habitants du Nord afin que ceux-ci ne soient pas mal traités comme ils l'ont déjà été par Postes Canada.

Mes collègues du Parti libéral se joignent à moi pour demander au gouvernement de suivre le conseil du Comité parlementaire de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. La législation tendant à mettre en oeuvre la nouvelle taxe de vente du gouvernement constitue la plus importante modification de notre fiscalité depuis la mise en oeuvre, en 1917, de l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette nouvelle taxe permettra au gouvernement de venir prendre des milliards de dollars de plus dans les poches des contribuables canadiens.

Ce projet de loi comporte 323 pages. Il renferme toute une série de formules mathématiques complexes. On y décrit de façon très compliquée les nouveaux services assujettis à la taxe et les produits détaxés, c'est-à-dire exonérés. On y retrouve tout un jargon législatif qui doit faire l'objet d'un débat complet à la Chambre et qui doit être parfaitement compris par les Canadiens. Pourtant, le gouvernement entend retirer cette possibilité aux Canadiens en mettant un terme au débat, en invoquant le clôture, cette mesure drastique visant à étouffer tout débat sur cette question à la Chambre des communes.

Je veux donc demander au premier ministre pourquoi le gouvernement n'entend pas permettre un débat complet sur ce projet de loi. Pour quelles raisons son gouvernement envisage-t-il même d'avoir recours à une mesure que le vice-premier ministre du Canada, alors qu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre—et je ne pourrais en

donner une meilleure description—avait qualifiée de l'un des mécanismes les plus ignobles, les plus destructeurs jamais utilisés contre le processus démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre ne va-t-il pas consulter son voisin de pupitre et persuader le leader du gouvernement à la Chambre d'ouvrir le débat afin que les Canadiens puissent vraiment savoir à quoi s'en tenir au sujet de cette taxe de vente?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends parfaitement l'importance que mon honorable collègue attache au débat.

Le mercredi 24 janvier, le NPD a forcé la tenue de trois votes afin de présenter des projets de loi d'initiative parlementaire. On a ainsi gaspillé toute la journée.

Le jeudi 25 janvier, nous avons suivi l'ordre du jour.

Le vendredi 26 janvier, il a fallu un vote pour adopter un rapport de comité et un autre, pour adopter une motion tendant à entendre un député.

Nos vis-à-vis ont recours à toutes sortes de tactiques dilatoires.

Aujourd'hui, j'invite à la Chambre, une fois de plus, à débattre cette question pleinement. Nous sommes disposés à prolonger la séance ce soir si mes honorables collègues de l'opposition veulent discuter de cette question. Je les invite à permettre le prolongement des travaux de la Chambre, afin que nous puissions terminer ce débat.

• (1420)

[*Français*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a subi une prise de conscience, il est beaucoup plus tolérant cet après-midi.

Les députés du parti libéral ont recueilli à eux seuls plus de 400 000 signatures de personnes s'opposant à la nouvelle taxe de vente. Il faut ajouter à ce chiffre les signatures recueillies par les députés du Nouveau parti démocratique et les signatures recueillies même par les députés du parti conservateur, ces députés d'en face qui ont peur de présenter cette requête ici à la Chambre.

Monsieur le Président, les Canadiens s'opposent à cette taxe pour plusieurs raisons: parce que cette taxe contredit carrément les promesses du premier ministre pendant cette élection. Aucune collaboration des provinces, une double imposition de taxe, deux taxes de vente, aucune transparence, aucune simplicité, aucune neutralité!

Maintenant, monsieur le Président. . .

Une voix: Question!

M. le Président: À l'ordre!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je ne sais pas si vous vous levez à cause de moi ou à cause de cette cacophonie d'en face!

Une voix: C'est cela, c'est la cacophonie d'en face!

M. le Président: Je peux assurer le très honorable député qu'il était la raison de mon intervention. S'il vous plaît, veuillez poser votre question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez préservé votre équilibre traditionnel, monsieur le Président.

Pourquoi—et je pose cette question au premier ministre—pourquoi le gouvernement tient-il absolument à faire adopter à toute vitesse ce projet de loi par la Chambre, pour la remettre à toute vitesse dans les mains de leurs publicistes et des manipulateurs des médias, pour essayer de duper les Canadiens?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, nous sommes prêts à commencer le débat, ici à la Chambre, cet après-midi. L'êtes-vous?

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes prêts, si le ministre veut bien retirer son avis de clôture. Si le ministre veut le retirer, alors nous pourrons discuter.

Je tiens à dire au ministre, et par son entremise au premier ministre, que même s'il est leader parlementaire, c'est le premier ministre qui est toujours le député le plus haut placé.

Il y a eu moins de six heures de débat sur cette mesure qui révolutionne notre régime fiscal. Mais le gouvernement ne daigne pas entendre les milliers de Canadiens qui ont contacté leurs députés. Les députés sont en droit de se faire entendre à la Chambre.

Le gouvernement ne daigne pas entendre les centaines de milliers de Canadiens qui ont pris la peine de signer les pétitions qu'on vous a remises, monsieur le Président.

Si le gouvernement recourt à ce moyen de la clôture—comme il en a signifié la nette intention—alors ce sera la onzième fois depuis décembre 1988, la onzième dans le courant de la présente législature qu'il aura recouru à

cette mesure draconienne de la clôture, du bâillon. C'est sans précédent dans l'histoire du Parlement canadien.

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Est-ce que le premier ministre, maintenant qu'il a été informé par son leader parlementaire, va nous donner à nous et à tous les Canadiens l'assurance que nous aurons la possibilité de discuter pleinement à la Chambre cette mesure fiscale qui est révolutionnaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui concerne la question de la réforme de la taxe de vente, mon très honorable collègue donne à entendre qu'elle l'a un peu surpris. Elle a été recommandée au gouvernement par cinq grandes études, et d'abord par celle de la Commission Rowell-Sirois en 1940.

Il a été question d'une nouvelle taxe de vente dans le Livre blanc sur la réforme fiscale en juin 1987. De 1987 à 1989 le Comité des finances de la Chambre a effectué des études. Un document sur la réforme de la taxe de vente a été publié avec le budget d'avril 1989. L'avant-projet de loi a été déposé en octobre 1989. En décembre 1989 sont venues des modifications au projet de TPS. Le projet de loi a été déposé le 24 janvier. Depuis ce jour-là l'opposition se livre à des tactiques dilatoires.

Mais si le chef de l'opposition veut bien mettre fin à ses tactiques dilatoires et tracassières, alors nous prolongerons les heures de séance et entamerons le débat: immédiatement, ce soir, demain, demain soir.

Des voix: Bravo!

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances poursuit sa guerre de propagande perdue d'avance avec ces trois brochures—superficielles, tendancieuses et incomplètes—sur la TPS. Il n'écoute pas les centaines de milliers de Canadiens qui signent des pétitions contre cette taxe.

Puisque le gouvernement envoie près de deux millions de ces brochures—et il y en a quatre ou cinq dans chaque trousse—le ministre des Finances pourrait-il me dire combien de Canadiens ont demandé à recevoir ces publications dont le ministre inonde le pays.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du député vient de dire que le Président a reçu un certain nombre de pétitions de gens qui s'inquiètent au sujet de la TPS. Mon collègue voudrait certainement qu'ils recoivent une copie de ces brochures.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les dirigeants de petites entreprises qui manifestent leurs préoccupations et leur intérêt au sujet de la taxe ainsi que leur désir de comprendre comment elle les toucherait seront certainement heureux de recevoir un exemplaire d'une brochure qui explique, avec beaucoup de détails, comment elle les toucherait, comment ils devraient s'inscrire, comment ils devraient percevoir la taxe, comment ils récupéreraient celle qu'ils paieraient sur leurs achats et comment elle améliorerait leur encaisse.

M. Marchi: Voyons donc, Mike, même Brian rit.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre peut terminer sa réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, les partis d'opposition ont répondu à ma place. Aux pages 18 et 19, on explique très clairement comment la TPS améliorera l'encaisse des petites entreprises du Canada. Voilà exactement pourquoi nous voulons que l'opposition et les petites entreprises reçoivent cette information.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, les 80 000 entreprises représentées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ne sont pas tout à fait d'accord avec le ministre.

[*Français*]

Ma question au ministre des Finances, monsieur le Président, c'est qu'on sait maintenant que la guerre de propagande est toujours en marche. On sait que la guerre de propagande va nous coûter des millions de dollars. Est-ce que le ministre a toujours l'intention de continuer à dépenser l'argent des contribuables avant que son projet de loi soit adopté par le Parlement du Canada? Et est-ce que maintenant, suite à la guerre de la propagande, on va avoir l'armée des «collecteurs» de taxe, les 4 000 nouveaux employés du ministère du Revenu national qui vont aller chercher la taxe dans les poches des contribuables du Canada? Est-ce que vous avez toujours l'intention d'embaucher 4 000 «collecteurs» de taxe?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que ce dont le député ne tient pas compte dans sa question, c'est le fait qu'il existe déjà une taxe qui coûte 18 milliards de dollars aux consomma-

teurs canadiens aujourd'hui. La TPS remplacera cette taxe.

Mon collègue parle de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. J'ai des lettres de membres de la FCEI qui ont entendu ce qu'a raconté leur président...

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .mais qui n'ont pas entendu parler des renseignements que renferme ce document. Ils veulent savoir immédiatement ce qu'il y a dans ce document, c'est–à–dire en quoi la TPS les touchera, comment elle peut aider leur entreprise, quelle incidence elle aura du point de vue de la comptabilité— toutes ces choses qui sont importantes pour la mise en oeuvre de la taxe.

Ces gens veulent avoir les renseignements nécessaires pour pouvoir se préparer afin d'être prêts lorsque la TPS entrera en vigueur le 1er janvier 1991.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a aujourd'hui, à la une du *Montreal Gazette*, une photo de 775 personnes âgées qui faisaient la file à 7 h 30 hier matin pour recevoir de la nourriture à une banque d'alimentation. Sept cent soixante–quinze personnes âgées! Monsieur le Président, c'est une honte nationale! Et en même temps, le ministre essaie de convaincre les personnes âgées que la TPS est bonne pour elles. Les personnes âgées méritent beaucoup de dignité dans leurs vieux jours, non pas des banques d'alimentation. Qu'est–ce que le ministre est prêt à faire pour les personnes âgées?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense pouvoir affirmer sans risque d'erreur que la situation des 775 personnes âgées dont parle le chef du Nouveau Parti démocratique sera meilleure après l'entrée en vigueur de la TPS qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): J'aimerais demander à ma collègue si elle a pris le temps de dire aux personnes âgées que les aliments qui se trouvent dans les banques d'alimentation ne sont pas taxés.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les produits alimentaires de base ne sont pas assujettis à la taxe. Les repas des cuisines volantes ne le sont pas non plus, ni les repas des foyers pour personnes âgées. Il n'y aura pas de taxe sur les soins de santé, les soins dentaires, les loyers résidentiels, les médicaments d'ordonnance ou les appareils médicaux.

Tout cela, outre le fait que le crédit pour TPS aidera tout particulièrement ces personnes, explique pourquoi je dis que leur situation sera meilleure après l'entrée en vigueur de la TPS. Elles recevront le crédit pour TPS quatre fois par an, sous forme de chèque. Soixante–quinze p. 100 des personnes âgées seront en meilleure posture qu'elles ne le sont aujourd'hui lorsque la TPS sera en vigueur.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis sûre que les Canadiens se réjouiraient de pouvoir lire demain, en manchettes, que le gouvernement n'imposera pas de taxe aux banques alimentaires.

Que le ministre aille dire, pour voir, aux 15 000 personnes âgées qui vont s'approvisionner tous les mois aux banques alimentaires que la TPS va améliorer leur sort. Qu'il aille leur expliquer que la poussée inflationniste que provoquera la TPS, selon ses propres prévisions, ne fera aucun mal aux retraités et aux gagne–petit. Qu'il nous démontre que les pauvres s'en trouveront mieux.

Le ministre va–t–il maintenant retirer cette taxe et cesser de se démener pour convaincre les Canadiens qui ne le croient pas que cette taxe leur sera profitable.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons démontré, avec notre réforme fiscale, comment nous avons réussi à soustraire, de la liste des contribuables 850 000 citoyens qui ne paient plus d'impôts maintenant. Nous faisons exactement la même chose en réaménageant la taxe de vente.

J'ai déjà entendu plusieurs fois ma collègue nous dire que la TPS n'améliorera pas le sort des personnes âgées. J'ai déjà démontré le contraire dans les fascicules et le document technique que j'ai fait paraître.

Ce n'est pas moi qui ai fait ces calculs. Ce sont des fonctionnaires qui travaillent dans l'intérêt du pays au mieux de leurs connaissances.

Les chiffres démontrent que 84 p. 100 des personnes âgées profiteront du crédit. Si la députée ne peut prouver le contraire, elle ne devrait plus continuer alors de répan-

dre des informations inexactes qui sèment le désarroi parmi les personnes âgées.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je conseillerais au ministre de se rendre à la prochaine banque d'alimentation organisée pour les personnes âgées de Montréal et de leur expliquer son opinion.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le ministre nous renvoie à la brochure qui a coûté 1,3 million de dollars aux contribuables et qui a été expédiée aux entreprises pour tenter de les convaincre que la TPS signifie pour elles, et je cite, une «augmentation des coûts d'exploitation, une augmentation de l'encaisse et l'accroissement de la compétitivité.»

J'ai l'impression que le ministre n'aura pas plus de succès auprès des petites entreprises qu'il en aura auprès des personnes âgées quand il tentera d'expliquer sa position.

Ma question est simple. En préparant le budget, le gouvernement a-t-il tenu compte de la perte de recettes prévue? A-t-il signalé aux petites entreprises que la taxe sur les produits et services allait faire baisser leur chiffre d'affaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée fait allusion à un aspect particulier de la question. Elle affirme que la taxe ne fera pas augmenter l'encaisse des entreprises. Elle se reporte à la section du document qui montre qu'il y aura bel et bien augmentation de l'encaisse.

Si la députée n'est pas d'accord avec cette affirmation, elle pourrait peut-être me fournir des chiffres qui prouveraient que j'ai tort. J'aimerais bien voir ces chiffres.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Transports.

Sait-il que l'industrie canadienne du camionnage se bat actuellement pour survivre, à cause des coûts élevés, de la réglementation et du régime fiscal du Canada?

Dans ces conditions, comment les camionneurs canadiens peuvent-ils obtenir des contrats? Admettrait-il que la politique du gouvernement a créé des conditions telles que l'industrie canadienne du camionnage est forcée de s'implanter aux États-Unis pour être concurrentielle?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que mon collègue a tort, d'abord parce que l'industrie du camionnage a connu, particulièrement depuis la déréglementation, un essor important. Il devrait savoir également que dans le domaine du camionnage, beaucoup de responsabilités et de juridictions ont été accordées aux provinces, que le travail se fait en collaboration avec ces provinces et que nous tentons, autant au niveau du Code de la sécurité routière que dans les lois régissant à l'intérieur des ententes que nous avons le domaine du camionnage, de permettre à l'industrie de continuer à se développer. Mais je peux garantir à mon collègue que l'industrie du camionnage, particulièrement depuis la déréglementation, a connu un essor important au Canada, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre sur la question de savoir qui comprend le mieux l'industrie du camionnage.

Depuis deux mois, sur les 55 millions de dollars alloués au cammionage, la Ford Motor Co. de Windsor a adjugé des contrats d'une valeur globale de 50 millions à des sociétés américaines.

Le propriétaire de la cinquième plus grosse société canadienne de camionnage, Canada Transport, habite dans ma circonscription. Depuis deux mois, il a transféré 250 emplois aux États-Unis parce qu'il ne peut plus soutenir la concurrence, à cause de la situation actuelle au Canada.

Que fait le gouvernement pour garder l'industrie canadienne de camionnage au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit.

L'industrie canadienne du camionnage savait à quoi s'attendre depuis 1985. Tout le monde sait que nous avons restructuré cette industrie. Nous continuons de collaborer avec les provinces.

J'ajouterai que l'industrie du camionnage sera gagnante après l'entrée en vigueur de la TPS.

* * *

[*Français*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a promis qu'avant le 19 avril de cette année il accorderait les lettres patentes afin que les opérations

bancaires canadiennes puissent être commencées par American Express. Cette promesse tient-elle toujours?

[*Traduction*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, même avec tout le travail accompli depuis un an, particulièrement en ce qui concerne la réforme des institutions financières, je crains que cette loi ne puisse être adoptée avant qu'American Express n'obtienne son permis.

Bien sûr, cela signifie qu'American Express sera en mesure d'offrir certains services que ne pourront dispenser d'autres banques, mais seulement pendant très peu de temps.

• (1440)

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le 3 février, le ministre des Finances a promis aux Canadiens d'appliquer cette nouvelle loi financière. Cette promesse figure dans son communiqué de presse. Il a dit que cette nouvelle loi financière serait adoptée avant qu'on autorise American Express à effectuer des opérations bancaires au Canada.

Je conseille au ministre des Finances de ne jamais sortir de chez lui sans sa carte American Express, car il ne jouit plus d'aucun crédit auprès des Canadiens.

Pourquoi le ministre a-t-il tenu sa promesse à American Express et manqué à celle qu'il avait faite aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait obtenir ses tuyaux du député de Gander—Twillingate à l'avenir.

La question du député a trait à ce que j'ai dit il y a environ un an. Je crois avoir déclaré que nous avions l'intention de présenter cette loi aux Canadiens au cours du premier semestre.

Comme l'a affirmé mon collègue, il y a beaucoup de travail à faire pour réformer la législation sur les institutions financières, parce que certaines lois datent de 65 ou 70 ans. Cela prend du temps. Toutefois, les travaux se poursuivent et nous espérons pouvoir présenter bientôt un projet de loi à la Chambre.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, vous vous rappelez sans doute que, l'été dernier, le gouvernement a dépensé environ 800 000 $ pour faire passer une annonce dans les journaux au sujet de la TPS, et le ministre s'est fait, à juste titre, taper sur les doigts pour avoir dépensé l'argent des contribuables de cette façon.

Nous avons maintenant une autre brochure de fantaisie qui fait de la publicité pour la TPS auprès des petits entrepreneurs de notre pays.

Le ministre considère-t-il opportun et légitime de dépenser 1,3 million de dollars de fonds publics à des fins de publicité et de propagande, en frais de publication d'une belle brochure, avant qu'une loi n'ait été adoptée au Parlement du Canada? Est-ce ou non opportun?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'estime qu'il est tout à fait opportun d'informer les Canadiens, en l'occurence les petites entreprises, de l'importance d'une certaine question qui les concernera le 1er janvier 1991.

La Chambre est saisie aujourd'hui d'un projet de loi. Mon collègue sait bien qu'il s'agit d'une initiative très importante pour le Canada et pour le gouvernement du Canada et que nous étudions ce projet de loi.

Ce sont des renseignements que les petits entrepreneurs nous ont demandés. Cette initiative est conforme aux recommandations que le Comité des finances a formulées à son retour de Nouvelle-Zélande. En se fondant sur l'expérience de ce pays, on nous a recommandé de fournir des renseignements complets à ceux qui sont concernés par le projet de taxe. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous fournissons cette information.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le projet de loi n'a pas encore été adoptée par la Chambre. À mon avis, il est plutôt arrogant d'anticiper ce que la Chambre fera ou ne fera pas. Il y a une différence entre fournir des renseignements et faire de la publicité.

Je voudrais demander encore une fois au ministre comment il peut justifier le fait de dépenser des fonds publics à la promotion à des fins politiques d'une taxe dont personne ne veut au Canada. Comment peut-il justifier cette dépense?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à mon ami ce que disait le rapport du comité des finances en date du 15 mars 1988: «. . . de fournir des renseignements sur la nouvelle taxe et les changements qu'elle entraînera en matière de politique sociale.» Cette brochure fournit des renseignements sur la nouvelle taxe que nous avons l'intention de mettre en oeuvre le 1er janvier 1991.

Nous avons aussi publié une brochure qui contient des renseignements sur l'un des éléments clés de notre politique sociale, le crédit pour TPS, qui améliore la situation d'un grand nombre de personnes âgées et de citoyens à faible revenu au Canada.

Voilà les renseignements que les Canadiens nous ont demandés. Nous assumons nos responsabilités en donnant cette information.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, hier soir, deux journalistes de la station de télévision CFAC de Calgary ont été détenus par l'armée israélienne pendant plusieurs heures après un raid contre un village de la Cisjordanie occupée.

Un autre habitant de Calgary, citoyen d'origine palestinienne, a aussi été arrêté par les Israéliens. Cet homme, Jamil Qasqas, accompagnait les deux journalistes qui interviewaient sa famille dans le village.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il où se trouve M. Qasqas? Est-ce qu'il est encore détenu par les Israéliens, lui, un citoyen canadien? Qu'a fait le ministère des Affaires extérieures pour obtenir sa remise en liberté?

Enfin, je voudrais savoir si le ministre a communiqué avec les Israéliens à propos de la détention des journalistes Brenda Finlay et Wayne Borowiec. Quelle est leur situation en Israël aujourd'hui?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je suis heureux d'informer la Chambre qu'à la suite des interventions du gouvernement du Canada auprès d'Israël, ces trois personnes sont maintenant libres.

Je crois savoir que M. Qasqas est en route pour Calgary ou le sera sous peu. Il se peut que les deux journalistes restent dans la région. Depuis le début, ils avaient accès aux services consulaires de l'ambassade canadienne. Naturellement, nous voulons obtenir un rapport complet des autorités israéliennes sur les circonstances de l'incident, mais ces trois personnes ont été libérées.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement, mais, en son absence, je l'adresserai à son suppléant. C'est au sujet de son prétendu plan d'action en matière d'environnement. C'est un mystère pour les Canadiens et pour le ministre aussi, semble-t-il.

Les Canadiens commencent à en avoir assez des promesses polluées. Parlant de son plan quinquennal, le ministre a dit qu'il représentait l'ensemble de réformes le plus radical de l'histoire canadienne dans le domaine de l'environnement; or, il y a deux semaines à Calgary, le ministre de l'Énergie déclarait aux pétroliers: «Ne vous inquiétez pas, ne vous énervez pas, vous n'avez rien à craindre. Il y aura des compromis.» Il leur a dit que le plan d'action n'était pas intouchable.

Le ministre répondra-t-il aux besoins réels de l'environnement, et non à l'intérêt personnel de ses collègues politiques?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme les députés le savent, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement travaille à un plan d'action qui a reçu l'appui entier et unanime du premier ministre et des autres membres du Cabinet.

Il y a environ deux semaines à Calgary, à une réunion à laquelle le ministre de l'Environnement ne pouvait assister pour des raisons personnelles, j'ai dit qu'il y aurait des compromis. Je pense que quiconque a examiné les questions environnementales, celle, par exemple, de la réduction ou de la stabilisation des niveaux de CO2, sait qu'il y a place pour des compromis. En fait, si le député jette un coup d'oeil à certains des documents du gouvernement ontarien, il verra que les compromis qui sont à l'étude doivent non seulement être examinés mais aussi faire l'objet d'un débat public, et c'est pourquoi le plan d'action sera présenté.

M. Rex Crawford (Kent): Au lieu de consulter les groupes écologistes et le public, le ministre travaille dans l'ombre. Les Canadiens se demandent pourquoi la pureté de l'air, de l'eau et du sol est un si grand secret, un si grand mystère, une question aussi confidentielle et cachée.

Les grandes entreprises vont-elle dicter au gouvernement sa politique sur l'environnement, ou la population a-t-elle son mot à dire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, je confirme avec plaisir à mon ami que ses travaux très vastes et, à mon avis, imposants, en vue d'élaborer un plan d'action majeur suivent leur cours.

• (1450)

J'ai dit à l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers à une réunion vendredi, comme nous l'avons dit à d'autres organismes y compris les groupes de pression écologistes, que nous les consulterions mais que le gouvernement avait l'intention de respecter son engagement à l'égard du développement durable qui fait de la cause de l'environnement une priorité nationale, mais que cela ne compromet pas le développement qui est la garantie d'emplois pour les Canadiens.

C'est peut-être ce qui a fait déclarer au ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Chevardnadzé, après les commentaires de l'ancien premier ministre Brundtland, que:

> le Canada était l'un des premiers pays à inscrire les questions de protection environnementale à l'ordre du jour international et qu'il a obtenu des succès remarquables dans ce domaine. Nous attachons donc énormément d'importance à l'accord sur l'environnement que le Canada a signé à Moscou et ce premier pas nous paraît encourageant.

Les dirigeants internationaux le reconnaissent. J'exhorte le député à lire et à cesser de gémir.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet des répercussions de la TPS sur les personnes handicapées.

Le ministre propose de ne pas taxer les fauteuils roulants, mais de taxer les réparations apportées à leurs pneus, à leur siège et à leurs freins. Pourquoi les personnes handicapées devraient-elles payer de la taxe sur des services qui sont de toute évidence essentiels pour elles?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée a fait remarquer fort justement de quelle façon nous avons tenté d'identifier certains objets utilisés par les personnes handicapées. C'est ainsi que quelques appareils ont été détaxés. Je suis heureux qu'elle le reconnaisse.

En ce qui concerne sa question, il est très difficile, dans le régime fiscal, de faire des distinctions entre les réparations faites sur un genre d'équipement et les réparations faites sur d'autres genres. C'est très difficile à faire, mais je remercie quand même la députée de s'intéresser à cette question.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances.

Maintenant qu'il a admis qu'il voudrait taxer les réparations de fauteuils roulants, avouera-t-il aussi qu'il a l'intention de taxer les piles des audiophones des personnes âgées ou préfère-t-il qu'elles n'entendent pas toutes les horreurs de la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée n'ignore sûrement pas que les piles d'audiophones sont taxables à l'heure actuelle. Elle devrait le reconnaître plutôt que d'essayer d'obtenir des avantages politiques en posant une question pareille.

Nous avons dit clairement que les audiophones, les verres correcteurs et autres appareils médicaux ne seraient pas taxés, plus que les médicaments vendus sur ordonnance et les services médicaux. Par conséquent, en certains domaines, nous intervenons dans le sens souhaité par la députée, mais nous essayons de le faire en respectant les gens et sans en retirer d'avantages politiques.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications au sujet des tarifs de câblodistribution.

Le Nouveau Parti démocratique est d'avis que les Canadiens paient trop cher pour la câblodistribution. Les bénéfices des câblodistributeurs représentent actuellement 32 p. 100 de leurs immobilisations, c'est-à-dire environ deux fois les bénéfices des sociétés de téléphone, car celles-ci sont réglementées.

Le gouvernement adoptera-t-il une loi visant à réglementer le taux de rendement des câblodistributeurs, comme nous l'avons fait pour les sociétés de téléphone?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est évident que c'est parce que beaucoup de Canadiens croient que les tarifs dans le secteur de la câblodistribution sont trop élevés que le CRTC tient actuellement des audiences publiques sur cette question.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je pourrais aller à Hull, mais je ne le ferai pas. Je veux poser une question au ministre.

Le fait est que les tarifs de câblodistribution augmentent énormément et que ceux du téléphone sont bloqués ou ont baissé.

En refusant de légiférer sur le taux de rendement, comme le NPD le préconise, le gouvernement n'envoie-t-il pas le mauvais message au CRTC? Ou est-ce simplement qu'il n'écoute pas les Canadiens ordinaires, qu'il ne fait pas attention à eux, qu'il ne se préoccupe pas d'eux et qu'il refuse de les protéger au moyen d'une loi vigoureuse sur la câblodistribution?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement, contrairement au NPD, respecte l'indépendance des agences dont c'est la responsabilité d'étudier ces questions.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné que l'immeuble Daly a été consacré l'un des monuments historiques les plus importants de la Capitale nationale, que l'on avait décidé d'en préserver le pur et rare style Chicago et que la Commission de la Capitale nationale a déjà gaspillé des millions de dollars en attendant que le promoteur-constructeur se décide à proposer des plans de restauration, pourquoi la CCN a-t-elle approuvé un plan qui aura presque pour effet de supprimer ou de détruire toute trace de l'authenticité architecturale qu'elle voulait d'abord préserver?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de discuter d'esthétique architecturale avec ma collègue d'en face. Je comprends la question, mais je crois savoir que certaines des modifications apportées, aux fenêtres notamment, ont été motivées par des considérations de conservation de l'énergie. Je vais tâcher d'en savoir davantage pour la députée.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. La Commission de la Capitale nationale a perdu deux millions et demi de dollars par année en loyers à l'immeuble Daly. Le promoteur-constructeur a lié la CCN pour un bon nombre d'années, à raison de un dollar par année. Les pièces centrales du 489, Sussex Drive demeurent vacantes. Le manque à gagner défie toute notion de restriction financière.

En période de compressions budgétaires, comment le ministre peut-il justifier qu'un immeuble de qualité demeure inutilisé?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, qu'on me corrige si je me trompe, mais je crois savoir qu'un bail satisfaisant a été signé par le promoteur-constructeur et que des loyers sont perçus.

Je vais tenter d'obtenir de plus amples renseignements, mais je n'accepte pas d'emblée ce que dit ma collègue. Je crois savoir que des loyers ont été perçus et qu'un bail a été signé.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Une disposition des lois américaines sur l'immigration, qui remonte à l'époque de la guerre froide et qu'invoquent les Américains depuis des dizaines d'années pour interdire à de nombreux Canadiens respectueux des lois d'entrer aux États-Unis parce qu'ils seraient présumément des éléments subversifs, fait actuellement l'objet d'un débat au Congrès américain.

Le ministre est-il disposé à faire des démarches auprès du gouvernement américain pour appuyer l'abrogation de l'article en question, qui n'a vraiment pas sa place dans les lois d'une grande démocratie.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'un des cas les plus difficiles que j'ai eu à régler dans le cadre de mes fonctions a été celui de M. Farley Mowat, lorsque les États-Unis ont voulu lui interdire l'accès à leur territoire. Cette affaire ne s'est pas réglée sans faire de bruit. J'ai fait des démarches au nom de M. Mowat, et il a pu entrer aux États-Unis. Je crois que la disposition législative en question n'est plus pertinente, si elle l'a jamais été, et je donnerai volontiers suite à la proposition du député.

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre est-il d'accord avec moi que cette mesure de la guerre froide diminue l'image des États-Unis auprès des Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, peut-être que le député est préoccupé par l'image, mais je ne le suis pas. Mais je crois qu'il serait dans l'intérêt des Américains de mettre fin à cette législation, ce règlement. Et j'ai l'intention d'en persuader les Américains.

* * *

• (1500)

LES TRANSPORTS

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

À l'occasion de sa rencontre en fin de semaine avec son homologue provincial, le ministre peut-il m'informer si effectivement le ministre des Transports du gouvernement du Québec lui a donné des assurances, ou encore est-ce que le ministre lui aurait avancé des propositions concrètes pour que la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean ne perde pas 11 des 25 millions de dollars qui avaient été réservés pour l'autoroute Alma—La Baie et qui doivent être dépensés avant le 31 mars 1991?

D'autre part, si les travaux ne peuvent débuter à temps pour le tronçon Saint-Bruno—Jonquière, qu'est-ce que son homologue lui a dit qu'il ferait pour qu'on ne perde pas cet argent dont nous, du fédéral, payons la moitié de la facture?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. J'ai effectivement rencontré samedi le ministre des Transports du Québec qui m'a assuré que dans le cas auquel se réfère mon collègue, les sommes d'argent investies par le gouvernement du Canada seraient dépensées en temps nécessaire, d'autant plus qu'il se chargeait, auprès du ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, de faire des représentations nécessaires pour régler les problèmes auxquels ils font face actuellement.

Je peux assurer mon collègue que les sommes d'argent fédérales seront dépensées dans les temps requis.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA BROCHURE CONCERNANT LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une difficulté survenue à la Chambre ce matin et au cours de la période des questions. C'est la première fois que j'ai la chance de vous la signaler.

Tant ce matin qu'au cours de la période des questions, le ministre des Finances a porté à notre attention le document. . .

[*Français*]

TPS, Taxe sur les produits et services, renseignements à l'intention de la petite entreprise.

[*Traduction*]

J'ai demandé aux pages de me trouver un exemplaire de ce document auquel le ministre des Finances s'est référé à maintes reprises ce matin. Tout d'abord, les pages ne sont pas parvenus à m'obtenir un exemplaire. Puis après plusieurs essais infructueux, ils y sont enfin parvenus. Malheureusement, le texte de cet exemplaire était rédigé dans une seule des langues officielles.

Je pensais que toutes les délibérations de la Chambre et tous les documents que publie le gouvernement du Canada devaient être dans les deux langues officielles. Comment se fait-il que le gouvernement actuel, lui qui prétend signer une résolution visant à honorer les deux langues officielles de notre pays, n'a-t-il pas encore publié ce document dans les deux langues officielles à l'intention des députés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai là un exemplaire en anglais du document intitulé *GST, Goods and Services Tax, Information for Small Business*. Au verso de ce document. . .

[*Français*]

TPS, Taxe sur les produits et services, renseignements à l'intention de la petite entreprise.

[*Traduction*]

C'est dans les deux langues officielles. Si mon collègue désire des exemplaires en français et en anglais, dans les deux langues officielles, il n'a qu'à en faire la demande, et nous lui communiquerons tous les exemplaires qu'il souhaite distribuer à ses électeurs.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai effectivement demandé ce document dans les deux langues officielles. Voici tout ce que les pages sont parvenus à me trouver. Il n'est rédigé que dans une seule langue officielle. Le ministre des Finances m'a dit de regarder au verso, ce que j'ai fait. J'y trouve encore la même langue officielle. Contrairement au ministre des Finances, monsieur le Président, je sais lire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai écouté attentivement les propos du député de Parkdale—High Park. Même si, à mon avis, il a eu tort de soulever la question de privilège, le gouvernement, affaire de bonne gestion et de courtoisie, devait s'assurer que tous les députés aient accès à des exemplaires de ce document.

Sauf erreur, la difficulté provient de ce que certains exemplaires ne sont qu'en français seulement, d'autres ne le sont qu'en anglais, alors que d'autres encore le sont dans les deux langues.

Quoi qu'il en soit, le député a soulevé là un aspect qui intéresse la présidence. Je vais l'examiner et tenter de rectifier la situation à la satisfaction du député.

LA BROCHURE CONCERNANT LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, nous avons appris ce matin par la presse que le ministre et le ministère des Finances en avaient envoyé 1,8 million d'exemplaires à des petites entreprises partout au Canada. Les députés n'en ont pas encore reçu à leur bureau.

Le ministre des Finances peut-il expliquer quand il a fait envoyer aux bureaux des députés des exemplaires de cette brochure d'information concernant la taxe sur les produits et services. Peut-il nous dire quand cela a été fait?

M. le Président: Le député de Kamloops aurait-il l'obligeance de reposer sa question?

M. Riis: Le ministre des Finances semblait préoccupé. Ce ministre a envoyé la brochure à plus d'un million de petites entreprises il y a quelque temps, et je voudrais savoir quand il l'a envoyée aux députés pour que nous puissions savoir ce que le ministère des Finances a fait au juste.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, c'est le ministère du Revenu national qui vient d'envoyer ces brochures aux petites entreprises. J'ignore la date précise. Si mon collègue veut avoir d'autres exemplaires de ce document. . .

M. Riis: Je n'en ai pas encore reçu un exemplaire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .nous ferons en sorte qu'il en reçoive autant qu'il le désire.

M. le Président: Le député de Kamloops a également exprimé le désir que d'autres députés en reçoivent aussi. Le ministre a répondu, et je suis sûr que le ministre collaborera avec tous les députés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Lors de la deuxième ou troisième impression.

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition intervient, comme il a toujours le droit de le faire. Il n'est peut-être pas nécessaire de répondre.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie le député de Parkdale—High Park d'avoir soulevé ce point et je pense que les députés des deux côtés de la Chambre peuvent régler la question entre eux. S'ils n'y parviennent pas, j'invite les députés à m'en reparler.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, les Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur le Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569).

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Maintenant que nous sommes rendus à l'ordre du jour, je veux simplement exprimer le désir du gouvernement de débattre cette mesure législative très importante, le projet de loi C-62, concernant la taxe sur les produits et services.

Afin de donner à tous les députés l'occasion de participer à ce débat, le gouvernement est prêt à prolonger les heures de séance jusqu'à minuit ce soir.

Je me demande si mes collègues de l'opposition seraient dans les mêmes dispositions que nous.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous, du Parti libéral, essayons depuis longtemps de pousser le gouvernement à prendre une telle mesure. Hier, nous avons présenté une motion à cet effet, mais le gouvernement a refusé. Quinze ministériels se sont levés pour empêcher que cela ne se produise. Nous sommes très heureux que le gouvernement ait enfin décidé de nous donner l'occasion de débattre la TPS, cette terrible taxe.

J'ai lu certaines remarques faites par le whip du gouvernement hier. Il a dit qu'il était temps d'écouter nos collègues et d'engager un débat vigoureux qui favorise l'exercice de la démocratie et la prise de bonne décisions.

Nous sommes entièrement d'accord avec lui. Nous serons ici et nous participerons à ce débat.

M. Riis: Monsieur le Président, ce qu'il y a d'intéressant c'est que le gouvernement n'était pas pressé de revenir à la Chambre des communes avant la fin du mois de janvier. Nous aurions eu amplement de temps s'il avait été vraiment intéressé. . .

M. Lewis: Avec votre consentement.

M. Riis: Oui, mais le gouvernement n'avait pas fait savoir qu'il désirait un long débat sur tel ou tel genre de projet de loi.

Si le gouvernement était sérieux avec sa demande, serait-ce une façon d'examiner un projet de loi fiscal qui va influer sur la vie de générations et de générations de Canadiens, misant sur l'épuisement des députés tard dans la nuit?

M. Reid: Vous nous rendez fous avec vos votes.

M. Riis: En plein dans le mille. Je tiens à bien faire comprendre à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, que nous n'avons nulle intention de faciliter l'adoption de ce projet de loi. Contrairement aux libéraux, qui sont tout disposés, semble-t-il, à faciliter le débat pour faire avancer le projet de loi à la Chambre des communes, ce projet, nous tenons à le bloquer et nous ne ferons aucune entente d'aucune sorte.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Le député de Yorkton—Melville.

M. Manley: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Sur le même sujet?

• (1510)

M. Manley: Monsieur le Président, sur le même sujet, je trouve que le NPD n'est absolument pas fondé à prétendre que le Parti libéral collabore pour faire avancer la TPS. Ce que nous disent sans arrêt nos électeurs c'est que le comportement observé à la Chambre des communes est indigne du parlementarisme.

J'affirme que le numéro que l'on nous fait de ce côté-là est tout à fait indigne de cette Chambre. Il faut discuter le projet de loi au fond, car il est visiblement mauvais. C'est un mauvais projet de loi, c'est un mauvais texte fiscal, mais ce n'est pas une raison pour faire les clowns.

M. Harvey (Edmonton-Est): J'invoque le Règlement.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme le consentement n'a pas été donné, nous poursuivons tout simplement. La parole est au député de Yorkton—Melville pour le débat.

M. Harvey (Edmonton-Est): J'invoque le Règlement.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Est a la parole et il sera suivi du député de Nickel Belt pour un rappel au Règlement.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais signaler au député et à tous les autres députés que mes électeurs ne se préoccupent guère du temps que nous allons passer à débattre de cette question à la Chambre. Mes électeurs veulent simplement que ce projet de taxe soit abandonné.

M. Rodriguez: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Il me semble étrange de voir le Parti libéral prêt à accepter une proposition de mettre fin au débat à minuit ce soir, de discuter par conséquent de dix heures jusqu'à minuit.

M. Milliken: Nous ne voulons pas y mettre fin, mais le poursuivre.

M. Rodriguez: Ils veulent aller jusqu'à minuit. C'est la proposition que les libéraux sont prêts à accepter. Nous avons dit, «Que le débat se déroule aux heures normales». C'est maintenant le temps des débats de la Chambre, non pas en pleine nuit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Parkdale—High Park a la parole.

M. Flis: Monsieur le Président, au lieu de crier, peut-être pourrions-nous nous montrer raisonnables.

Nous avons déjà discuté dans cette Chambre de sujets importants jusqu'à minuit et même jusqu'à une heure et deux heures du matin. Je pense au débat sur la Chine, à celui sur l'avortement et d'autres. Nous avons aujourd'hui l'occasion de discuter de cette question en profondeur. Si le Parti libéral veut en discuter, c'est qu'il veut convaincre le gouvernement d'abandonner ce projet de loi, de laisser tomber son projet de TPS. Pour cela, nous devons en discuter à fond.

Nous ne comprenons pas le raisonnement des néo-démocrates qui veulent plus de temps pour le débat, mais qui, lorsqu'on leur offre, le refusent.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime. La parole est au député de Yorkton—Melville pour le débat.

Il lui reste 14 minutes, plus 10 minutes de questions et d'observations.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la réponse à cette question est très simple. Nous voulons empêcher ce projet de loi, nous voulons tuer la TPS.

Je suis surpris que le Parti libéral soit maintenant prêt à collaborer avec le gouvernement en donnant la parole à de plus en plus de députés, c'est-à-dire en gaspillant le temps de plus de députés. Pourquoi ne s'en tiennent-ils pas à de bonnes tactiques, pourquoi ne gardent-ils pas des députés en réserve pendant quelque temps et pourquoi ne forcent-ils pas le gouvernement à retirer son projet?

Je suppose que ce qu'ils font en ce moment, c'est regarder les sondages, où ils sont à 48 p. 100, en rêvant qu'ils vont gagner les prochaines élections. Ils veulent que cette taxe soit adoptée le plus rapidement possible, pour qu'ils puissent en profiter lorsqu'ils seront au gouvernement.

Il n'y a pas un seul député libéral dans cette Chambre qui soit prêt à se lever pour nier qu'il est en faveur de l'adoption de ce projet de loi. Une fois que la taxe sera adoptée et qu'ils seront au gouvernement, ils la garderont. Y a-t-il un seul candidat à la direction du parti libéral qui ait dit: «Si je deviens premier ministre, j'abolirai la TPS»? Non, pas un seul. Ce n'est pas un sujet dont on parle dans cette campagne.

Nous savons tous qu'ils veulent que le Parti conservateur adopte cette taxe, subisse la colère des électeurs et perde les élections, donnant ainsi le pouvoir aux libéraux. Ils conserveront la taxe et même ils l'augmenteront, la portant de 7 p. 100 à 8, puis 9, puis 12 p. 100. Voilà exactement ce que fera le Parti libéral.

Le député de Terre-Neuve de l'autre côté, hoche la tête. Je peux l'entendre d'ici, il est d'accord, monsieur le Président. Voilà exactement le plan des libéraux. C'est pour cela qu'ils sont prêts à collaborer avec le gouvernement. Qu'il soit bien clair que nous voulons tuer cette taxe dans l'oeuf et que nous ferons tout en notre pouvoir pour qu'elle ne soit pas adoptée à la Chambre des communes.

Bien des signes donnent déjà à penser que des gouvernements libéraux sont prêts à collaborer avec le gouvernement fédéral. M. Nixon, le trésorier de l'Ontario, a déclaré qu'il prélèverait la taxe de vente fédérale dans sa province. Il est un trésorier libéral, un ministre libéral des Finances. La plus grosse province du Canada est prête à collaborer. Nous voyons tout à coup pourquoi les occupants des banquettes libérales sont si tranquilles.

[*Français*]

De plus, monsieur le Président, Robert Bourassa, le premier ministre du Québec a presque dit la même chose il y a deux ou trois jours concernant la perception de l'impôt, dont la TPS dans la province de Québec. C'est la coopération entre le Parti libéral et le Parti progressiste conservateur, et c'est pourquoi nous avons eu cette coopération à la Chambre des communes cet après-midi.

Une voix: C'est la même chose, libéral ou conservateur!

[*Traduction*]

M. Nystrom: Quelques questions ont été posées aujourd'hui au sujet de cette intéressante brochure, ce document de propagande qui a été distribué à plus d'un million de petites entreprises par le gouvernement conservateur. Celui-ci a dépensé 1,3 million de dollars pour cette campagne de publicité et de propagande.

Ce n'est pas la seule brochure que le gouvernement a publiée. J'aimerais bien savoir combien d'argent le gouvernement a dépensé en propagande et en brochures sur la TPS ces derniers mois. J'ai entre les mains un fascicule intitulé: «Questions et réponses sur la TPS». Combien de ces fascicules ont été distribués? À qui ont-ils été distribués? Combien ont-ils coûté aux contribuables canadiens?

Nous parlons de brochures et de dépliants sur une mesure législative qui n'a pas encore été adoptée à la Chambre des communes, par le Parlement. On dépense l'argent des contribuables pour parler de quelque chose qui n'est même pas une loi, mais un projet.

Un autre dépliant sur la TPS est intitulé: «Renseignements à l'intention de la petite entreprise». Il s'agit d'une autre publication distribuée ces dernières semaines parmi les petites entreprises. Une autre brochure encore est intitulée: «La TPS en bref». Je demande encore, combien de ces brochures ont été distribuées au cours des dernières semaines et des derniers mois au Canada? Combien cela a-t-il coûté?

Un autre dépliant intitulé «Taxe sur les produits et services» a été préparé à l'intention des barbiers et stylistes. Combien de ces publication ont été distribuées? Combien ont-elles coûté aux Canadiens? Les barbiers et stylistes perdront de l'argent après l'imposition de la taxe de 7 p. 100 sur leurs services.

Une autre brochure destinée, j'imagine, aux Canadiens à faible revenu, est intitulée: «Renseignements sur le crédit d'impôt au titre de la TPS». Combien d'exemplaires de cette brochure ont été tirés et à qui a-t-elle été envoyée?. Il y a un autre dépliant destiné aux agriculteurs et aux pêcheurs. Je me demande encore une fois combien il a coûté aux Canadiens et qui l'a reçu.

Un autre contient des renseignements sur le logement. Là encore, combien nous a coûté toute cette information sur un projet de loi que la Chambre des communes n'a même pas adopté? En voici un autre destiné aux dépanneurs. À qui a-t-il été envoyé? Nous avons déjà une grande brochure destinée à la petite entreprise et voici un dépliant à l'intention des dépanneurs. Encore une fois, combien a-t-il coûté et à qui a-t-il été envoyé?

Un autre s'adresse aux commerçants indépendants. À qui a-t-il été envoyé et combien a-t-il coûté? Il y en a un autre à l'intention des retraités.

Enfin, j'ai en main une brochure qui traite du crédit pour TPS et expose le plan du gouvernement, elle accompagne les formules de déclaration d'impôt envoyées aux Canadiens.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie n'a pas encore été adopté, mais cela n'empêche pas le gouvernement d'engager toutes sortes de dépenses à ce titre.

Comme on veut torpiller le projet de loi, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

• (1520)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 186)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Butland	Fulton
Funk	Gardiner
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	MacWilliam
McCurdy	Nystrom
Parker	Riis
Robinson	Samson
Stupich	Taylor
Waddell	Whittaker—28

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clifford
Cole	Collins
Cook	Corbeil

Corbett	Côté
Crosby (Halifax-Ouest)	Darling
DeBlois	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horner
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
Monteith	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—125	

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député, il y a le leader parlementaire à la Chambre qui invoque le Règlement.

M. Gauthier: Mais il ne l'a pas encore fait, j'ai soulevé une objection sur le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, comme vous l'avez sans doute remarqué, j'en suis sûr, il y a plus de 50 députés libéraux qui ne veulent pas jouer aux petits jeux que propose le NPD. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: . . .en s'abstenant de voter. Nous voulons débattre ce projet de loi odieux. Nous voulons le faire de façon démocratique. Nous voulons que le débat se poursuive.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader parlementaire du gouvernement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois que les Canadiens ont maintenant la preuve que le NPD refuse de participer au débat. Ils veulent ridiculiser la Chambre des communes.

* * *

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

AVIS DE MOTION (ARTICLE 57)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Par conséquent, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion du ministre des Finances concernant la deuxième lecture et le renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-62 et de tout amendement s'y rapportant, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Dartmouth—L'industrie du tourisme; le député de Delta—Les organismes de bienfaisance.

* * *

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, les Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité

permanent des finances; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p.7569).

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons maintenant passer aux questions et aux observations sur l'exposé du député de Yorkton—Melville.

Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, maintenant que le gouvernement a, une fois encore, donné avis qu'il se propose de présenter une motion de clôture le lendemain, je voudrais simplement mentionner que je donnerai alors les raisons pour lesquelles l'application de la clôture à ce moment-là est une initiative non seulement irresponsable, mais aussi inconstitutionnelle.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires? La parole est au député d'Athabasca.

M. Shields: Monsieur le Président, j'ai écouté avec un grand intérêt mon collègue de Yorkton—Melville lorsqu'il a fait son exposé à la Chambre, avant qu'il ne demande l'ajournement de celle-ci.

Il a commencé par annoncer que les néo-démocrates essayaient de couler ce projet de loi et cette taxe et qu'ils feraient n'importe quoi pour que ce projet de loi ne soit pas adopté.

Il a ensuite sorti les brochures et les a traitées de publicité et de propagande.

Si l'information contenue dans les brochures est fausse, le député aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre et à tous les députés en quoi elle est inexacte? Il l'a traitée de propagande.

Comment cela pourrait-il être de la propagande quand les gens demandent des renseignements sur la taxe sur les produits et services d'un bout à l'autre du pays? Ne pense-t-il pas que nous avons la responsabilité de fournir cette information à nos électeurs aussi rapidement que possible pour qu'ils comprennent les conséquences de cette taxe et dans quelle mesure elle les concernera? N'est-ce pas la tâche de chaque député d'informer ses électeurs et le pays?

Le député pourrait-il montrer à ses collègues en quoi cette information est fausse, si elle l'est effectivement. J'ai l'esprit ouvert. J'aimerais vraiment savoir comment ce député pourrait montrer dans ces brochures en quoi l'information que nous fournissons est fausse.

Manifestement le Nouveau Parti démocratique, dont fait partie le député de Yorkton—Melville, a décidé qu'il ne va même discuter de la taxe sur les produits et services. Les députés de ce parti ont des idées toutes faites à propos de cette taxe. C'est l'ultime attitude autocratique. C'est l'exemple classique d'un parti sachant fort bien qu'il ne formera jamais le gouvernement et qu'il ne peut même pas y aspirer. Il peut donc se comporter d'une façon totalement irresponsable.

M. Nystrom: Monsieur le Président, nous parlons de ce projet de loi depuis le mois d'août. J'ai fait partie du comité qui a tenu des audiences dans toutes les régions du pays, y compris en Alberta. Nous avons discuté du projet de loi.

La réponse à la question sur la propagande, c'est que si le député se reporte à la plus récente publication du gouvernement, il lira un paragraphe intitulé «Accroissement de la compétitivité». Sous cette rubrique, il est dit que les entreprises canadiennes seront plus concurrentielles.

Or, cette affirmation est fausse à maints égards. Des porte-parole de bon nombre de petites entreprises ont dit au contraire que la TPS les rendrait moins concurrentiels. C'est le cas notamment des industries du tourisme, de la restauration minute, du vêtement et de la chaussure. Ces industries ont soutenu que la TPS ne serait pas un atout mais une entrave.

En fait, le tourisme et la restauration sont les deux secteurs les plus sensibles aux prix du Canada. Une hausse des prix, réelle ou apparente—on pourrait en parler longtemps—suffira, d'après les représentants de ces industries, à chasser la clientèle. Les représentants de l'industrie touristique qui ont comparu devant nous dans la salle du comité des chemins de fer, avant Noël, ont justement exposé de manière très nette et très efficace les répercussions qu'ils entrevoient dans leur secteur.

• (1610)

Je signale en toute déférence à mon ami d'Athabasca que déformer les faits dans un document équivaut à de la propagande. Le tourisme, par exemple, ne sera pas dans

une situation avantageuse sur le plan concurrentiel. C'est une affirmation trompeuse que nie l'industrie.

Il peut répliquer à l'industrie qu'on ne nous a pas dit la vérité, qu'on n'a pas été franc avec la Chambre des communes. Mais c'est exactement ce qu'on nous a dit.

C'est la même chose en ce qui concerne la restauration rapide. Les gens de ce secteur nous ont dit que leur clientèle était très sensible aux prix, que moins d'enfants vont acheter des Big Mac s'ils doivent payer 7 p. 100 de plus et que leur industrie va se ressentir du projet de loi qui est à l'étude à la Chambre.

C'est une réponse précise à sa question. Je suis content qu'il l'ait posée. Cette partie au moins de la brochure est de la propagande et ne correspond pas aux faits.

M. Gustafson: Monsieur le Président, le député de Yorkton—Melville représente une circonscription agricole comme la mienne, Souris—Moose Mountain. Il a cependant passé sous silence les avantages nets de la TPS pour l'agriculture.

Je voudrais les énumérer pour lui dès maintenant. Dans le cas d'un agriculteur qui achète un tracteur neuf, le certificat d'utilisation finale va servir comme il l'a toujours fait. Mais s'il achète une batterie, de la chaîne, une échelle, un cric, un marteau, du bois d'oeuvre, des poteaux, du fil ou des crampons—tous ces articles-là—il peut demander un remboursement de 7 p. 100, chose qu'il ne pouvait faire jusqu'ici. La plupart de ces articles sont taxés à 13 p. 100.

Je soutiens que la TPS vaudra à l'agriculteur moyen un avantage net de 1 500 à 2 000 $. S'il achète un camion d'une demi-tonne, l'avantage sera de 2 000 $ sur un camion de 20 000 $.

Il y a vraiment en l'occurrence un net avantage pour l'agriculture. Les agriculteurs sont exemptés de la taxe, mais le député a omis de le faire remarquer à ses électeurs.

Je vous remercie de m'avoir permis de le faire, monsieur le Président.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je renvoie le député d'Assiniboia aux audiences d'octobre. Des représentants de la Fédération de l'agriculture ont comparu devant le Comité des finances. Ils ont soutenu que la TPS ajouterait plusieurs millions de dollars par année aux coûts d'exploitation des agriculteurs à cause du fardeau administratif supplémentaire. Voilà ce qu'ils disent.

M. Siddon: Ils ne comprenaient pas le système.

M. Nystrom: Le député de la Colombie-Britannique dit que les agriculteurs ne comprenaient pas le système. La question n'est pas là. Je dis seulement que c'est ce qu'ont dit les représentants de la Fédération de l'agriculture. Il me semble qu'ils sont probablement des experts en la matière puisque ce sont des agriculteurs.

M. Siddon: Répandez la vérité.

M. Nystrom: Il y en a un qui veut que je répande la vérité. Je vous dis ce qu'ils nous ont dit, et je sais que les agriculteurs savent de quoi ils parlent. J'aimerais bien que le je-sais-tout d'en face, sur les banquettes ministérielles, écoute les agriculteurs.

Le député d'Assiniboia sait que toute la comptabilité additionnelle constituera un fardeau pour l'agriculteur ordinaire. La paperasserie va être un fardeau. Voilà ce que les agriculteurs nous ont dit.

Je sais que beaucoup de pièces d'équipement agricole sont exemptées. Je sais également qu'une disposition du projet de loi prévoit que l'agriculteur aura un certificat pour les équipements coûteux. Je sais que ces dispositions figurent dans le projet de loi.

En terminant, j'estime que rien ne garantit que toute la taxe actuelle de 13 p. 100 sera remise à l'agriculteur. Par le passé, le prix des matières premières a souvent baissé, comme celui du pétrole brut au Moyen-Orient, mais les économies ne sont pas répercutées sur les prix à la pompe à essence.

Vous ne pouvez pas me dire que les 18 milliards de dollars que représentent actuellement la taxe fédérale de vente et la taxe sur les ventes des fabricants seront remis à l'agriculteur, au dirigeant d'une petite entreprise ou à la personne qui se construit une maison.

À mon avis, l'agriculteur ne sera pas en meilleure position financière. Si vous écoutez vos électeurs, vous verrez que la plupart sont convaincus du contraire.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'ai deux courtes questions à poser au député afin d'éclairer la population. Tout d'abord, le ministre des Finances a répété que la TPS n'aura aucune incidence sur le niveau des recettes. Il a également dit que la taxe remplacera la taxe sur les ventes des fabricants, qui n'est pas favorable au secteur manufacturier.

Si nous avons le choix entre deux taxes qui permettent apparemment de recueillir les mêmes montants, pourquoi devrions-nous opter pour celle qui nuit directement et de façon pernicieuse à la plupart des Canadiens?

Voici ma deuxième question. La plupart des Canadiens estiment que le gouvernement augmentera la taxe sur les produits et services peu après son application, comme c'est le cas dans presque tous les autres pays où elle a été mise en vigueur. Le projet actuel de taxe contient-il une disposition qui empêchera d'augmenter le taux actuel de 7 p. 100 une fois que la taxe sera en vigueur? Je pense que les Canadiens veulent le savoir.

M. Nystrom: Quant à la question sur la majoration éventuelle de la taxe, il est assez facile d'y répondre. Le projet de loi ne comporte aucune disposition interdisant une telle mesure.

En fait, le ministre des Finances a dit souvent qu'il ne pouvait offrir pareille garantie. La taxe augmentera forcément avec le temps; elle passera de 7 p. 100 à 8 ou 9 p. 100. Je doute qu'elle diminue.

Si le gouvernement veut créer cette taxe, c'est parce que c'est un moyen commode d'aller chercher quelques milliards de dollars quand il en a besoin. Il suffira d'une petite modification législative, monsieur le Président, pour que le pourcentage de la taxe soit relevé d'un point. Il recueillera ainsi quelque 2,5 milliards de dollars, une somme énorme, grâce à un procédé extrêmement simple. C'est pour cette raison qu'il faut empêcher la mise en application de cette loi, la tuer dans l'oeuf. Si nous ne le faisons pas dès maintenant, nous pouvons compter que cela ne se fera plus tard.

M. Shields: Monsieur le Président, j'aurais des observations à faire au sujet de la majoration des taxes. La taxe sur les ventes des fabricants est passée de 9 à 13,5 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Je n'ai pas reçu une seule lettre de contribuables canadiens parce que cette majoration n'a pas été annoncée. Je répondrai au député qu'il est bien certain que les gens vont chercher à contrecarrer les projets du gouvernement s'ils en sont mis au courant.

Revenons-en au tourisme. Je vois mal comment les observations formulées par le député dans sa réponse à ma dernière question peuvent cadrer avec l'idée d'une remise aux entreprises touristiques de la taxe sur les intrants qui sous-tendent l'existence de l'industrie touristique. Je trouve qu'il y aurait là matière à débat pour établir qui de nous deux a raison. J'en conviendrais.

À mon avis, le plus gros écueil pour l'industrie touristique est la position adoptée par ce parti au sujet de l'élimination de la déduction pour frais de représentation qui est actuellement accordée aux Canadiens lorsqu'ils accueillent des gens d'affaires par exemple. Je vous le dis, monsieur le Président, cette décision aura par-dessus tout les effets les plus dévastateurs sur les restaurants et les lieux de divertissement. J'aimerais bien que le député cherche à justifier son point de vue.

M. Nystrom: Il n'importe guère de savoir qui, du député d'Athabasca ou de moi, a raison à propos du tourisme. Ce qui importe, c'est que les représentants du secteur qui ont témoigné devant notre comité aient déclaré que la taxe allait leur faire du tort, qu'elle nuirait à leurs affaires.

Je sais par ailleurs qu'ils ont reçu également quantité de lettres d'Américains les informant qu'ils ne viendraient plus chez nous à cause de cette taxe. J'imagine que ceux qui s'occupent du secteur du tourisme le connaissent bien. Ils savent quel impact cette taxe ne manquera pas d'avoir sur leur secteur. À mon avis, nous devrions tenir compte de leur avis et ne pas nous soucier de savoir qui de vous ou de moi a raison.

À l'heure actuelle, grâce à la loi fiscale, le monde des affaires est en mesure de défalquer 80 p. 100 de ses frais de représentation. Le Trésor fédéral y a perdu environ 1 milliard de dollars l'an dernier. Je crois que nous pourrions épargner énormément d'argent en nous assurant que M. Conrad Black ne peut plus défalquer ses dépenses de champagne et de caviar lorsqu'il reçoit le député d'Athabasca.

Je ne vois pas à quoi cela peut servir. Il y a une façon d'économiser l'argent. Les gens d'affaires peuvent défalquer non seulement le caviar et le champagne, mais bien d'autres services. Je m'interroge parfois sur la valeur de ces services. Je ne dis pas que Jack soit impliqué en l'occurrence, mais je mets en doute certaines de ces exonérations.

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps consacré aux questions et aux commentaires est maintenant terminé. Reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans a la parole.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'éprouve beaucoup de plaisir aujourd'hui à prendre la

parole pour participer enfin à la Chambre à un débat sur cette très importante question de politique économique.

À l'instar de tous les députés, monsieur le Président, vous savez sûrement que cette taxe sur les produits et services s'intègre à deux autres projets économiques que le gouvernement a élaborés et mis en oeuvre depuis cinq ans. La réforme de la taxe de vente fait partie intégrante de la réforme fiscale que le gouvernement a entreprise tout d'abord en juin 1987. Elle découle de la politique économique que le gouvernement a précisée dans le document qu'il a présenté à la Chambre en novembre 1984 sur les obstacles à la croissance économique.

La taxe sur les produits et services vise non seulement à corriger un régime fiscal qui pénalise des Canadiens de toutes les régions du pays et de toutes les conditions sociales, mais à mettre en place un système juste et productif qui aide les Canadiens à devenir éventuellement plus puissants, plus compétitifs et davantage en mesure de créer et de préserver des emplois au Canada. Aucun député ne songerait à contester cela, je crois. C'est là un objectif que nous devrions tous envisager et viser.

Je veux dire quelques mots sur certains des avantages économiques de cette taxe. Je veux parler de certaines répercussions qu'elle aura, notamment dans ma région, dans les provinces de l'Atlantique qui ont besoin, vous en conviendrez tous, de toute l'aide que le gouvernement et la Chambre peuvent leur apporter.

La réforme de la taxe de vente devrait nous assurer une certaine croissance économique, soit la croissance économique et les investissements dont nous avons tellement besoin et dont nous a privés un régime fiscal vieux de 65 ans, un régime fiscal qui n'est en vigueur dans aucun autre pays, un régime fiscal qui gêne la production et qui freine la croissance de l'économie. Il faut modifier un tel régime fiscal si nous voulons connaître une réelle croissance économique, un véritable développement régional, et stimuler au Canada la création des emplois dont nous avons besoin plus que jamais à l'heure actuelle.

Nous connaissons tous les inconvénients de l'actuelle taxe de vente fédérale. Nous savons qu'elle fausse les décisions économiques et réduit la productivité et, partant, le revenu réel des Canadiens.

Cette taxe favorise en fait les produits importés. Elle favorise les produits importés au détriment des produits canadiens de même nature. Et ce n'est pas tout. Il est bien évident qu'elle rend nos exportations moins concurrentielles sur le marché international. Notre pays vit de ses exportations. Si nous voulons concurrencer d'une manière juste et efficace, nous devons faire en sorte que notre régime fiscal ne constitue pas une entrave.

Nous sommes tous d'accord pour dire que nous n'aimons pas les taxes et impôts. Nous n'avons certainement pas besoin d'un régime fiscal où les produits exportés sont taxés à un taux de 65 à 70 p. 100 supérieur aux produits de nos concurrents. Ceux qui achètent nos produits n'achèteront pas si la taxe est beaucoup plus élevée que sur les produits des concurrents. C'est absolument insensé.

Notre économie est intégrée à l'économie mondiale. Nous ne pouvons pas nier l'interdépendance. Nous ne pouvons pas nous enfermer dans une tour d'ivoire, comme nos collègues d'en face le proposent. Nous ne pouvons pas vivre et travailler dans un cocon. Cela ne marchera pas. Il ne serait ni juste ni honnête de dire aux Canadiens et à nos électeurs que nous pouvons le faire.

Grâce à cette taxe, nous essayons de remédier à certaines de ces injustices de façon à assurer l'avenir de notre pays et à créer des emplois lorsque nous en aurons besoin.

Si nous voulons promouvoir le commerce et la compétitivité et produire plus de biens, de produits et de services exportables, nous ne pouvons pas conserver un système qui permet que les produits importés au Canada soient taxés à la frontière, comme c'est le cas aujourd'hui. La taxe de vente fédérale est appliquée à la frontière. Par conséquent, un produit canadien, fabriqué au Canada, qui est taxé au niveau du fabricant—la taxe sur la production—est immédiatement défavorisé parce que tout ce qui arrive au produit importé après qu'il est importé n'est pas assujetti à la taxe. Des usines ont fermé dans tout le pays à cause de cette taxe.

M. Funk: Pourquoi l'augmentiez-vous tout le temps, si elle était si mauvaise?

M. Reid: Nous ne pouvons pas continuer à imposer à nos entreprises des taxes superposées. Toute entreprise qui achète un produit assujetti à la taxe de vente fédérale, qui l'utilise dans sa production et qui le vend ensuite au niveau suivant où il est encore taxé paie des taxes super-

posées. Ce système nuit aux consommateurs du Canada et réduit la capacité de production, d'expansion et de croissance des entreprises.

Devinez maintenant quelles régions bénéficieront le plus de ces politiques et pourquoi. Les statistiques sur la croissance de l'économie nous montreront que les régions qui connaîtront la plus forte croissance à cause de la TPS seront les Prairies et les provinces de l'Atlantique. Et pourquoi?

M. Funk: Comme le libre-échange?

M. Reid: Parce que nos économies des Prairies et de l'Atlantique sont à forte intensité de capital: elles utilisent de la machinerie et de grosses pièces d'équipement dont nous avons besoin pour extraire et traiter nos matières premières. De plus, étant donné la nature de notre pays ces économies dépendent des exportations. En taxant cet équipement, nous étouffons et ralentissons l'économie au point de lui faire perdre 9 milliards de dollars par année.

Et maintenant, qui que vous soyez, de quelque côté de la Chambre que vous siégiez, chacun de vos électeurs bénéficiera d'une augmentation de la croissance de notre économie de 9 milliards de dollars. Leur vie sera un peu plus agréable. Les régions dont l'expansion est aujourd'hui étouffée recevront des investissements.

Mes collègues d'en face me demandent si je tiens compte du libre-échange. Je leur réponds que si on additionne les effets de la substitution de la TPS à la taxe actuelle et les avantages du libre-échange, la croissance de l'économie frôlera les 30 millions de dollars par année, ce qui équivaut à 5 p. 100.

M. Funk: Vous ne savez plus ce que vous dites.

M. Reid: Je sais exactement ce que je dis, et je dis la vérité à mes électeurs. Je ne les laisse pas dans l'ignorance. Je ne leur dis pas d'écouter ce que le NPD a à dire et de ne rien écouter de ce que le gouvernement a à dire. Ne rendez pas mes électeurs et les vôtres incapables de prendre une décision intelligente en les privant des renseignements dont ils ont besoin et en empêchant la tenue d'un débat à la Chambre.

M. Funk: Retirez votre motion de clôture.

M. Epp: Comment pouvez-vous continuer de promouvoir le socialisme alors que l'Europe de l'Est est en train de changer?

M. Reid: Allons, donnez-moi un coup de main, monsieur le Président. Je veux certainement remercier mon collègue du Manitoba de toute son aide.

Actuellement, beaucoup d'entreprises et d'industries au Canada doivent payer une taxe sur les intrants, une taxe sur les produits et l'équipement dont ils se servent. L'un des grands avantages de la taxe sur les produits et services, c'est qu'elle supprimera la taxe sur les intrants grâce au crédit pour taxe sur intrants. Les gens diront que tout cela, c'est pour les entreprises, pas pour les gens.

Il ne faut pas oublier que les entreprises, ce sont des gens, des gens qui travaillent dans nos localités, qui créent des emplois, qui fournissent des services. Les entreprises stimulent la croissance. De nos jours, la taxe de vente fédérale est un véritable fouillis pour les petites et les moyennes entreprises canadiennes. 75 000 fabricants différents paient la taxe. Rappelons-nous, monsieur le Président, que les commerces ne paient pas la taxe. Donc, 75 000 fabricants perçoivent la TVF. À peu près le même nombre d'entreprises percevront la TPS. Ces dernières ne paieront pas la taxe, mais elles la percevront. Les consommateurs paieront la taxe. Les consommateurs paient maintenant cette taxe. Mes électeurs et les vôtres paient cette taxe.

• (1630)

Une voix: Qui est le consommateur?

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'entends vraiment pas le député qui prend part au débat. Le député de St. John's-Est a la parole.

M. Reid: Avec quatre taux d'imposition et 22 000 situations spéciales, nous avons un régime fiscal que personne ne comprend. Notre régime fiscal fausse les décisions à caractère économique, déforme la réalité économique et, parce qu'il gêne ceux qui font des affaires, il empêche également les consommateurs de jouir des avantages d'un marché concurrentiel.

Une voix: Peut-être pourriez-vous apprendre à cultiver des concombres.

M. Reid: Le problème, ce n'est pas d'apprendre à cultiver les concombres, c'est de les vendre.

Étant donné l'économie du Canada atlantique qui a des défis particuliers à relever étant donné l'industrie de la pêche qui exige l'attention de tous les services gouvernementaux, de l'ensemble de notre économie et de tous les secteurs de notre société, étant donné également l'industrie forestière qui a l'occasion d'étendre ses horizons et d'exporter dans le monde entier, l'industrie minière qui se développe, en particulier dans ma province, les industries pétrolière et gazière qui sont en expansion et les ressources hydro-électriques qui sont prometteuses, nous voyons qu'il serait avantageux de remplacer la taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et

services, car celle-ci pourrait faciliter le développement de ces secteurs.

Actuellement, toute matière taxable qu'achète un fabricant est taxée. Il importe que les gens se rendent compte que, à l'avenir, une usine de papier pourra recevoir un crédit pour taxe sur intrants dans le cas de toutes les matières taxables qui entrent dans la fabrication de son produit. Ce n'est pas simplement le bois qui entre dans les déchiqueteuses, ce sont aussi les produits chimiques, les machines, les ampoules électriques pour éclairer l'usine, les machines à écrire; tout ce que l'on utilise pour les affaires fera l'objet d'un crédit. Ce que l'on ne voit pas, ce sont des taxes sur des taxes. Nous ne voyons pas de taxes qui sont ajoutées pour que d'autres paient des taxes dessus. Ce que nous voyons, c'est la reconnaissance que la taxe n'est payée qu'une seule fois.

M. Funk: Parlez-nous encore des ampoules électriques.

M. Reid: Les ampoules sont grillées.

M. Hunter: J'ai l'impression qu'elles n'ont jamais fonctionné.

M. Reid: Une des choses dont on entend beaucoup parler, c'est la question des dépenses. Nous avons tous entendu dire que la taxe serait beaucoup mieux acceptée si le gouvernement réduisait ses dépenses, on nous dit qu'au lieu d'augmenter les taxes on devrait réduire les dépenses. Je voudrais parler de cela pendant une minute ou deux. Je pense qu'il est important de rappeler aux Canadiens les efforts qui ont été faits pour réduire les dépenses.

Depuis 1984, nous avons réduit le déficit de quelque 8 milliards. En 1984-1985, les dépenses dépassaient les recettes de 16 milliards. Maintenant, c'est de 8 milliards seulement.

Les dépenses du gouvernement fédéral pour les programmes du gouvernement n'auront augmenté que de 3,6 p. 100 en 1989-1990, ce qui est moins que pour n'importe lequel des gouvernements provinciaux, et moins que n'importe quel gouvernement fédéral depuis bien longtemps. En 1984-1985, les dépenses du gouvernement représentaient 19,5 p. 100 de l'économie, alors qu'en 1989-1990, elles ne représentent plus que 16,1 p. 100. Si nous n'avions pas fait de changements, nous serions à 22 milliards de plus ou 21 p. 100 de l'économie. En 1993-1994 nous n'aurons plus besoin d'emprunter et nous pourrons commencer à rembourser les bons du Trésor.

Un des éléments les plus importants de la taxe sur les produits et services pour ma province et mes électeurs, c'est le crédit, le système en vertu duquel nous reconnaissons que les Canadiens qui sont dans certaines situations pourraient être indûment frappés par la taxe sur les produits et services si nous ne prenions pas de mesures directes et précises pour y remédier. Cela se fait en augmentant et en étendant le crédit d'impôt pour taxe de vente.

En 1986 le montant du crédit était de 50 $ par adulte et de 25$ par enfant, pour les revenus inférieurs à 15 000 $. En 1990 il est maintenant de 140 $ par adulte et de 70 $ par enfant pour les revenus inférieurs à 18 000 $. En 1991, il va être de 190 $ par adulte et de 100 $ par enfant pour les revenus inférieurs à 24 000 $.

Il y aura par ailleurs, un supplément de 100 $ pour les célibataires, et en outre, les parents seuls peuvent réclamer le crédit d'adulte au nom d'un enfant. Quel effet cela a-t-il, en se rappelant tout d'abord que le crédit va être versé quatre fois par année, par avance sur les dépenses à effectuer? Il y aura 8,7 millions de ménages et de particuliers au pays qui vont bénéficier du crédit d'impôt pour taxe de vente.

La taxe sur les produits et services va apporter à tous les ménages ayant un revenu inférieur à 30 000 un avantage par rapport à la situation actuelle. Voilà en quoi ce régime est équitable. Voilà en quoi il répond aux besoins des Canadiens. Voilà en quoi il annonce aux Canadiens qui ont besoin d'être aidés que nous allons leur accorder cette protection et cette aide.

Je suis convaincu que cette taxe, malgré l'opposition qu'elle soulève et qu'elle continuera de soulever, est conforme aux intérêts de mes électeurs et, à mon avis, des électeurs de tous les députés. Cette taxe est conforme aux réalités canadiennes dans le monde où nous vivons en 1990. Cette taxe va stimuler notre compétitivité et notre productivité au cours de la décennie qui vient. Elle va protéger les Canadiens qui ont besoin d'être aidés et protégés. Elle va rendre le pays plus équitable et plus agréable en 1990.

M. Barrett: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion d'intervenir dans le débat avant que la clôture ne soit prononcée et que cette taxe nous soit imposée de force.

J'ai deux questions à poser au député. Il a pris la parole pour nous dire tout ce que les ristournes vont avoir de merveilleux pour ceux qui les obtiennent. Réfléchissez bien. Je réponds au député qu'il y a beaucoup plus de gens au pays qui préféreraient ne pas payer cette taxe du

tout que d'avoir à la payer pour récupérer ensuite une partie de leur argent, et de devoir dire merci en plus.

Voilà bien les raisonnements tordus de quelqu'un qui cherche à devenir ministre au lieu de se battre pour les gens de Terre-Neuve qui vont subir cette taxe ajoutée aux 12 p. 100 de Terre-Neuve.

Ce n'est pas que je veuille réléguer dans l'ombre les autres provinces. Mais je tiens à consacrer un peu de temps à Terre-Neuve.

• (1640)

Le député nous dit que les citoyens de Terre-Neuve encouragent le gouvernement à leur imposer de force une autre taxe de 7 p. 100. Non content du fort taux de chômage qui sévit dans leur province, des conséquences de sa politique de libre-échange et de la situation désastreuse de leurs pêches, le gouvernement les gratifie maintenant d'une taxe de 7 p. 100. Cependant, il leur fournira gratuitement un formulaire par lequel ils pourront réclamer le remboursement d'une partie de leur argent.

Une voix: C'est un scandale.

Une voix: N'est-ce pas merveilleux?

M. Barrett: Monsieur le Président, c'est le genre de personne à tenir de pareils propos, à faire injure à tous les Terre-Neuviens en doutant de leur intelligence.

M. Siddon: Ne soyez pas ridicule.

M. Barrett: Et il me dit de ne pas «être ridicule». Je vais m'occuper du dossier de la Colombie-Britannique dans une minute. Donnez-moi encore une minute.

Je tiens à dire jusqu'à quel point je suis choqué et consterné. Je veux que le député me dise s'il parle au nom des députés de l'arrière-ban qui représentent l'Alberta. Ces députés ont observé le mutisme le plus complet à propos de cette affaire, et je ne parle pas de la présidence. La présidence a d'autres responsabilités. Nous n'avons toujours pas entendu ces députés albertains de l'arrière-ban rouspéter parce qu'ils craignent comme la peste de devoir expliquer cette taxe à l'Alberta. Cette province n'a encore jamais eu de taxe de vente. Elle a voté conservateur et voilà maintenant qu'elle s'apprête à faire l'expérience de ce genre de taxe.

Vous savez qui en font des gorges chaudes, monsieur le Président? Les libéraux. Ils savent très bien à quoi s'en tenir; ils lisent les résultats des sondages et ils pensent qu'ils seront réélus parce que les conservateurs font leur sale boulot à leur place en adoptant cette taxe maintenant.

Je mets en garde les Albertains en leur rappelant que le discours du député cadre on ne peut mieux avec l'alliance conservatrice-libérale dont nous sommes témoins actuellement. Car ce n'est rien d'autre qu'une alliance entre conservateurs et libéraux qui rendent service à leurs mêmes clients, les riches, et au diable le reste de la population. Voilà ce que c'est.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Les libéraux se moquent des conservateur de l'Alberta. Ils se moquent des conservateurs de Terre-neuve, et le député parle sans se rendre compte qu'il sert la cause du Parti libéral. Il est député de l'arrière-ban et il ne comprend pas que ceux deux vieux partis respectent la tradition en étant tacitement d'accord pour faire avaler cette taxe aux gens.

J'ai vu beaucoup de brillants jeunes hommes et de brillantes jeunes femmes ne pas faire long feu en politique. On en parle comme de jeunes gens sincères venus à la politique pour soutenir un gouvernement. Ils ont été portés au pouvoir par une vague de popularité au sein d'une majorité écrasante. Le député fait partie de cette vague de popularité qui a donné lieu à une nouvelle majorité. Il ne sera plus parmi nous après les prochaines élections, après avoir sacrifié quatre années de sa vie à cette coalition tacite tendant à servir les intérêts de quelques privilégiés au Canada, et il n'aura même pas droit à une pension.

Je suis travailleur social. Ne venez pas me voir afin d'obtenir mon aide lorsque vous serez tombé au plus bas. C'est votre propre faute. Vous avez plus de 21 ans. Vous auriez dû savoir qu'il n'était pas judicieux de se joindre à cette clique dans ce coin-là, même si le député a travaillé pour l'ancien ministre. C'est sa propre faute. J'ai déjà bien assez de pain sur la planche, sans m'inquiéter de son sort.

Ce sont les députés de l'arrière-ban de l'Alberta qui m'inquiètent. La situation est tellement mauvaise, qu'ils n'osent même plus retourner chez eux les fins de semaine. Ceux qui le font ne donnent leur numéro de téléphone à personne. Lorsqu'on les reconnaît dans la rue, ils disent vouloir quitter le caucus.

Deux députés ont déjà donné préavis qu'ils songent à s'opposer à ce projet de loi. Cependant, ils doivent le faire de façon discrète. Ils pensent avoir la possibilité d'entrer au Cabinet et ils tentent de concilier leur position sur la TPS et leur ambition. Imaginez, l'un deux pourrait bien succéder au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle ambition!

Je veux savoir si oui ou non les députés de l'arrière-ban de l'Alberta souscrivent tous à ce projet de loi.

M. Nystrom: Oui ou non?

M. Barrett: Je ne serai pas le premier à aller en Alberta rapporter leur réponse, mais je pourrais bien être le deuxième. Aucun gouvernement provincial ne souscrit à cette mesure, si ce n'est le Crédit social, en Colombie-Britannique, et dans ce dernier cas, les intéressés ne savent même pas ce qu'ils font d'un jour à l'autre de toute façon.

Pour ce qui est de l'Alberta, Don Getty les a tous placés sur une liste à part, sa liste noire, et je pense notamment à mon bon ami représentant la région des sables bitumineux, qui sera dans un beau pétrin si cette taxe est mise en oeuvre. Je le mets au défi d'intervenir de même que ce député. . .

M. Shields: J'invoque le Règlement.

M. Barrett: Attendez. Je vais vous donner votre chance. Il n'y a aucun rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Athabasca qui souhaite invoquer le Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, on m'a mis au défi de préciser ma position au sujet du projet de loi relatif à la taxe sur les produits et services dont la Chambre est saisie. Je tiens à dire que j'y souscris complètement, sans réserve aucune.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais vous donner 30 secondes de plus, afin de poser votre question.

La parole est au député de Calgary-Nord-Est.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement car je représente l'Alberta et je ne souscris pas à la TPS. J'essaie de faire valoir les opinions de mes électeurs et également des habitants de l'Alberta.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a 20 secondes pour poser sa question.

M. Barrett: Monsieur le Président, deux mots: salut, Jack; bonjour Alex. L'un des deux durera, l'autre tombera dans l'oubli. Monsieur le Président, je vous laisse deviner ce qui se prépare. Je parle pour l'Ouest. Nous nous opposons à cette taxe, quoi qu'en dise le gouvernement.

M. Reid: Monsieur le Président, je ne sais trop par où commencer. Je me demande si je ne devrais pas dire «travailleur social, aide-toi toi-même». Il ne faut pas insulter les Terre-Neuviens. Le député devrait tout d'abord apprendre à prononcer correctement *Newfoundland*. Il serait temps que lui, un ancien premier ministre, l'apprenne.

Ne me parlez pas d'insulter mes électeurs, ne prenez pas la parole ici pour dire à mes électeurs que vous imposerez une nouvelle taxe, car mes électeurs savent parfaitement bien qu'il existe déjà une taxe. Vous ne pouvez pas affirmer à la Chambre qu'il n'y a pas de taxe, mais que tout à coup, une nouvelle taxe de 7 p. 100. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Okanagan—Shuswap, pour un rappel au Règlement.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je crois que les règles de la Chambre exigent que le député s'adresse à la présidence et non pas directement aux autres députés.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que c'est ce que le député avait l'intention de faire.

M. Reid: Monsieur le Président, je prends note. Le député, bien sûr, a parfaitement raison.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Il est presque 17 heures et la présidence ne voit pas tout ce qui se passe à la Chambre. Je n'aime pas me mêler du débat. Je suis certain que le député savait ce qu'il devait faire, car il était sur le point de s'adresser à la présidence. Je sais gré au député d'Okanagan—Shuswap d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce point, comme je saurais gré à tout autre député qui a des plaintes de s'adresser à la présidence. Il ne faut pas rester assis et ne rien dire.

Le député de St. John's-Est a la parole.

M. Epp: Monsieur le Président, plusieurs députés ont clairement entendu leur collègue faire allusion à la présidence et j'ai demandé qu'il retire ses paroles.

M. Samson: Monsieur le Président, si j'ai dit quelque chose qui a blessé la présidence ou un député, je retire volontiers mes paroles.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de St. John's-Est a la parole.

M. Reid: Bon, où en étais-je? Monsieur le Président, mon collègue de l'autre côté a laissé entendre que je prends la parole à la Chambre pour affirmer que tous mes électeurs sont en faveur de cette taxe. J'ai dit très clairement que cette taxe prête à controverse, et je serais stupide de prétendre que tous mes électeurs sont en faveur de cette nouvelle imposition.

Toutefois, monsieur le Président, j'ai deux ou trois brefs commentaires à faire à ce sujet. D'abord, j'appuie et je défends cette taxe. C'est exactement ce que je fais depuis trois ans.

• (1650)

Deuxièmement, quoi qu'il advienne, je suis prêt à laisser mes électeurs tirer leurs propres conclusions en ce qui concerne cette taxe, en fonction des discussions à la Chambre des communes et de la valeur réelle de cette taxe. Si mes collègues d'en face bloquent l'accès de mes électeurs à cette information, je suis prêt à attendre que la taxe entre en vigueur et qu'elle ait eu la chance de faire ses preuves, et mes électeurs pourront alors décider eux-mêmes si la taxe est bonne ou mauvaise. C'est seulement à ce moment-là que mes électeurs me jugeront, et non le député qui vient nous congratuler comme l'ancien grand premier ministre provincial.

M. MacWilliam: Adieu.

M. Reid: Très bien. Lorsque le député recommencera à donner des conseils, je serai à la Chambre et je lui enverrai des collègues.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe peut poser une courte question.

Mme Hunter: Monsieur le Président, j'ai eu la chance de voyager avec le député d'en face et je connais bien son sens de l'humour, comme en fait foi son discours de cet après-midi, particulièrement lorsqu'il parle de l'équité inhérente à la TPS et de la «croissance économique» qu'elle va promouvoir. Je crois que cela en dit long sur son sens de l'humour.

Nous parlons du bien-fondé relatif de la taxe sur les ventes des fabricants. Je crois qu'il a été démontré noir sur blanc à la Chambre que personne n'est en faveur de cette taxe. Il me semble qu'en mettant l'accent sur la taxe sur les ventes des fabricants, le député essaie de contourner la question centrale, c'est-à-dire la réforme fiscale.

Comment peut-il parler d'équité fiscale alors que depuis 40 ans le fardeau fiscal des sociétés s'est allégé alors que celui des particuliers s'est alourdi. En 1980, la taxe était de 69 p. 100 pour les particuliers et de 30 p. 100 pour les sociétés. Les prévisions pour 1990 indiquent 79 p. 100 pour les particuliers et 21 p. 100 pour les sociétés. Nous parlons de justice dans le règime fiscal. Comment peut-il parler de justice quand le gouvernement propose ce genre de «réforme fiscale»?

M. Reid: Monsieur le Président, je serai bref parce que je sais que d'autres députés veulent parler de cette question. Mon collègue de Calgary est le suivant de notre côté. Je sais qu'il voudrait certainement parler des commentaires de mon collègue de Colombie-Britannique. Il appuie cette taxe, comme 26 de ses collègues.

L'objet de tout ceci est, naturellement, de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Tous les partis à la Chambre estiment que cette taxe doit être remplacée. Pour régler la question de l'équité fiscale et rétablir l'équilibre, en juin 1987 le gouvernement a proposé une réforme fiscale qui a reconnu très clairement l'existence d'un problème. Les particuliers supportaient une trop grande part de la charge fiscale. La conséquence immédiate de la première phase de cette réforme fiscale a été de retirer immédiatement 3 milliards de dollars de cette charge aux particuliers pour les faire passer dans le secteur des sociétés.

En outre, cela a éliminé certaines des énormes échappatoires dont bénéficiaient les entreprises et cela a supprimé certains des abris fiscaux dont celles-ci jouissaient inutilement.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. La parole est au député d'Algoma pour reprendre le débat.

M. Nystrom: Monsieur le Président, il pourrait y avoir, je pense, consentement unanime de la Chambre pour adopter une motion visant à entendre maintenant le député de Calgary-Nord-Est.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Algoma pour reprendre le débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je pense qu'il serait très intéressant d'entendre le député de Calgary-Nord-Est. Je suis sûr que tous les députés voudront être présents ici demain pour l'entendre.

Nous ne voudrions pas compromettre l'effet de son discours, parce qu'il proviendra d'un conservateur honnête qui écoute les gens. Ce numéro que vient de nous faire le député de St. John's-Est montre qu'il avait mani-

festement des arguments fort peu convaincants. C'est pourquoi il a hurlé et tapé si fort sur son bureau.

Sans doute que le député de Calgary-Nord-Est s'exprimera avec clarté et concision. Il ne sera pas obligé de crier et de hurler, car ses arguments seront sans faille. Il connaîtra son sujet à fond. On ne lui a pas permis de parler aujourd'hui, mais il prendra assurément la parole demain.

Les débats de la Chambre seront très animés en janvier prochain, car aucune province ne sera plus touchée par cette taxe que Terre-Neuve. Ces gens paient déjà une taxe de vente de 11 p. 100, la plus élevée au Canada, et c'est le genre de taxe le plus régressif. Dans un an d'ici, ils devront payer une taxe de 7 p. 100 en plus, à moins que les conservateurs n'écoutent le député de Calgary-Nord-Est et ne retirent le projet de taxe. Il se peut que la chose se produise, car ils savent qu'il a raison. Ils savent que les gens sont d'accord avec lui, non seulement dans Calgary-Nord-Est, mais dans toute l'Alberta et dans tout le pays.

À mon avis, le député de St. John's-Est ne sera pas aussi sûr de lui l'an prochain, car les gens de sa circonscription et de sa province assumeront le plus lourd fardeau fiscal qu'ils aient jamais porté. Non seulement devront-ils payer une taxe de vente de 18 p. 100 sur chaque repas qu'ils prendront au restaurant, mais cette taxe s'appliquera à presque tous les produits et services dans cette province. Ce sera la province la plus touchée.

Nous ne parlons pas d'une seule nouvelle taxe régressive, car il y en a eu beaucoup depuis cinq ans; environ 25 c. sur le gallon d'essence, des taxes très élevées sur les boissons alcooliques et toutes sortes de produits de beauté vendus sans ordonnance; 31 différentes nouvelles taxes depuis cinq ans. Ce serait très intéressant si, vers la troisième ou la quatrième semaine de janvier prochain, nous pouvions assister à une répétition de ce dont nous avons été témoins cet après-midi pour voir comment réagiraient les députés d'Athabasca, de St. John's-Est et de Calgary-Nord-Est.

D'ici là, on pourrait essayer de convaincre le député de Calgary-Nord-Est de se présenter à la direction du parti. Cela pourrait arriver. Peut-être serait-il le seul député qui pourrait être élu. Bien sûr, si lui seul était élu, il deviendrait chef du parti conservateur.

Le sondage qu'on vient de rendre public confirme ce que le député de Calgary-Nord-Est a dit: la majorité des Canadiens s'opposent à la taxe de vente. Ils sont nettement contre la taxe de vente de 7 p. 100. En fait, 79 p. 100 sont contre, 16 p. 100 sont en faveur et 5 p. 100 n'en ont pas entendu parler.

Fait étonnant, de toutes les questions soulevées à la Chambre depuis 20 ans, aucune n'a fait l'objet d'un si grand nombre de pétitions. C'est incroyable. Jamais avons-nous eu autant de pétitions sur les sujets controversés dont le Parlement a été saisi. De toute évidence, le gouvernement se moque de la volonté. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LES BESOINS DES JEUNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 novembre 1989, de la motion de M. Anawak:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer la motion émanant de mon collègue et portant sur la situation à laquelle doivent faire face les peuples autochtones. En fait, je voudrais, pour bien situer le débat, vous lire la motion qui mérite, à mon avis, l'appui de tous les députés:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Voilà bien une motion que tous les députés peuvent approuver. Si l'on prenait le temps d'examiner la situation des jeunes autochtones au Canada, on aurait tôt fait de découvrir leurs besoins spéciaux qui ne peuvent être satisfaits que par des initiatives spéciales du gouvernement du Canada.

En ce qui concerne leur état de santé, je voudrais vous présenter quelques faits troublants qui ne font que réaffirmer mon désir, et celui de mon collègue, de voir le gouvernement du Canada prendre l'initiative pour régler ces questions très importantes.

En 1977, le nombre d'autochtones qui entraient à l'hôpital à cause d'infections et de maladies parasitaires était environ sept fois supérieur à la moyenne nationale. Par rapport à la moyenne nationale, le taux de mortalité des nouveaux-nés était deux fois plus élevé chez les autochtones et quatre fois plus élevé chez les Inuit. Le taux de mortalité des enfants autochtones âgés de un à quatre ans était presque trois fois plus élevé que celui des enfants non autochtones du même âge.

Voici un fait plus qu'évident que les députés devraient connaître: en 1981, la moitié des autochtones faisaient partie de la population active, mais leur revenu moyen était inférieur des deux tiers à celui des non-autochtones.

D'après un article paru en 1989 au sujet des problèmes alimentaires des mères et des enfants autochtones au Canada, le fluor est absent de l'eau potable de la plupart des localités autochtones et doit être distribué pour combattre les problèmes dentaires qui sévissent dans certaines régions partout dans leurs localités.

Je pourrais continuer indéfiniment à citer des faits à l'appui de ma thèse, à savoir que les autochtones canadiens font face à de grands problèmes socio-économiques, et tellement graves qu'ils exigent une réponse globale immédiate et efficace de la part du gouvernement du Canada. Il est inacceptable que ce dernier prenne prétexte des restrictions budgétaires et du respect des compétences provinciales pour ne pas proposer une solution globale. Si c'est ce que pense le gouvernement actuel, je crois qu'il manque à ses responsabilités, car il doit répondre aux besoins des Canadiens et spécialement des autochtones.

N'importe quel gouvernement devrait se donner pour priorité de prendre des mesures spéciales pour remédier aux problèmes scolaires des jeunes autochtones. Ce devrait être une priorité pour tous les gouvernements; les autorités fédérales, provinciales et même municipales devraient assumer une partie de cette responsabilité. Le gouvernement du Canada répond qu'il se peut qu'il y ait un problème, que s'il y en a un il manque d'argent, ou pis encore, de volonté pour chercher une solution globale.

Il y a donc, tout d'abord, le manque des ressources financières. En deuxième lieu, et c'est plus important l'absence de volonté politique pour trouver une solution globale aux nombreux problèmes que j'expose ici et que j'ai déjà exposés, surtout pendant le débat sur la situation des garderies. Le gouvernement du Canada se soustrait à ses responsabilités en n'exerçant pas sa compétence, son autorité législative et sa volonté politique pour proposer une solution complète.

En matière de garderies, le gouvernement a renié ses promesses et il n'a pas su montrer la voie à suivre. Cela est clair. De nombreuses localités autochtones un peu partout dans le pays ont désespérément besoin de plus de places pour que les enfants autochtones reçoivent des soins de garde de qualité. Le gouvernement a répondu qu'il affecterait plus de 60 millions pour régler le problème. Cependant, en avril de l'année dernière, le ministre des Finances, avec la complicité du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a réduit le budget de 60 millions de dollards.

J'ai fait le tour des collectivités autochtones du pays, malheureusement pas aussi souvent que je l'aurais voulu. Je suis même allé dans la circonscription de mon collègue. Dans ces collectivités, les besoins sautent aux yeux. Le besoin n'est pas seulement quelque chose qu'on lit dans un document. Ce n'est pas une théorie, si vous voulez, formulée par les scientifiques de l'Université Mount St.Vincent, à Halifax, de l'Université de Toronto, de Winnipeg, de Calgary ou de Vancouver. C'est un besoin réel qu'ont les gens. On répond: «Nous n'avons pas d'argent. Pas de volonté politique. Pas de réponse. Désolé.»

Ces réponses venant des banquettes ministérielles laissent très peu de choix aux Canadiens. Si le gouvernement ne s'attaque pas aux réels problèmes sociaux et économiques des jeunes autochtones, les gens perdront immédiatement espoir, mais, ce qui est plus grave, ils perdront foi dans les institutions qu'ils ont appuyées au cours des années.

Le Parlement est-il paralysé? Sommes-nous inefficaces au point que nous ne pouvons pas faire profiter les jeunes autochtones des largesses du gouvernement? Sommes-nous si préoccupés par nos chèques de paie, notre bien-être personnel, que nous ne pouvons pas voir

que d'autres localités et d'autres Canadiens ont besoin d'aide financière et d'initiatives spéciales, certaines pouvant prendre la forme de ressources puisées dans d'autres programmes gouvernementaux?

Le Parlement est-il si inefficace? J'espère que non. J'espère également que les ministériels saisiront cette occasion pour appuyer cette motion, puis qu'ils exigeront des comptes des ministres compétents, c'est-à-dire le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui ont été lamentables jusqu'ici dans la lutte contre les problèmes sociaux qui sévissent dans les localités autochtones.

• (1710)

Les garderies en sont un exemple. Il y en a bien d'autres auxquels, j'en suis sûr, tous les députés voudront faire allusion et dont ils voudront discuter plus longuement. Mais il faut dire que les autochtones étaient les premiers habitants du Canada et que, eux aussi ont des droits. Ce qui est plus important, le Parlement a le devoir de respecter leurs droits et de répondre à leurs besoins. Mais, jusqu'à maintenant, le Parlement, et j'y inclus également les députés de ce côté-ci, a failli à la tâche.

Je me rends compte que mon temps de parole est limité et que vous me faites signe de conclure. Je dirai donc pour finir que j'appuie et la motion et son auteur. J'invite mes collègues d'en face, qui sont peu nombreux aujourd'hui mais dont beaucoup savent ce que cette motion propose, à se rendre compte que nous devons, en toute sincérité et honnêteté, prendre des mesures spéciales pour les jeunes autochtones et à agir en conséquence. C'est ce qu'on attend des députés qui ont prêté serment et qui siègent à la Chambre.

Je leur demande d'appuyer cette motion, comme moi et tous mes autres collègues, pour qu'elle soit adoptée, mais plus important encore, pour que des décisions législatives et administratives soient prises en vue d'atteindre les objectifs très louables qui sont énumérés dans cette motion de mon honorable collègue.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de parler aujourd'hui de cette question qui tombe à point nommé. La motion dont nous sommes saisis invite le gouvernement à «. . .envisager de prendre des initiatives spéciales, en consultation avec les peuples autochtones, permettant de répondre aux besoins pressants des jeunes autochtones sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé».

Comme mon honorable collègue, le député de Nunatsiaq, je crois que ces questions sont graves et urgentes, et aucune d'elles ne l'est plus que les besoins en matière de santé des autochtones du Canada—les jeunes aussi bien que les vieux.

Je n'amorcerai pas mes observations en prétendant que le gouvernement est satisfait des conditions de santé de bon nombre d'autochtones. Ce n'est pas vrai. De nombreux indices nous révèlent que les autochtones n'ont pas encore atteint le niveau de santé et de bien-être dont jouissent la plupart des Canadiens.

Les faits révèlent de toute évidence que nous avons raison de nous inquiéter, mais ils montrent également qu'il existe des possibilités encourageantes d'apporter des changements positifs et durables.

Si on examine la situation de la population des Indiens inscrits du Canada, on constate une diminution remarquable du taux de mortalité infantile depuis quelques années. Cette amélioration a pu se faire grâce à de meilleurs soins tant à la naissance qu'après et à la possibilité pour les mères d'accoucher à l'hôpital. Toutefois, cette amélioration n'a pas été suffisante pour remédier au fait que le taux de mortalité des autochtones est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Quant aux jeunes autochtones dits inscrits, 54 p. 100 d'entre eux environ ont moins de 24 ans, contre 38 p. 100 pour les non-autochtones.

Que dire alors des conditions de vie et de santé des jeunes autochtones? Ceux-ci peuvent maintenant s'attendre à vivre plus longtemps qu'ils ne le pouvaient il y a 15 ou 20 ans, il reste que l'espérance de vie de l'Indien de sexe masculin n'est encore que de 63 ans, comparativement à 72 ans pour l'homme canadien moyen. Dans le cas des femmes autochtones, ce chiffre est légèrement plus élevé, soit 72 ans, contre 81 ans pour les autres femmes canadiennes.

Les statistiques les plus révélatrices portent sur l'incidence et les causes de décès et de suicides chez les jeunes Indiens et les jeunes Inuit. Il est déplorable, que le taux le plus élevé de morts accidentelles et de morts violentes se retrouve dans le groupe des 15 à 29 ans. En outre, c'est dans le groupe des 20 à 24 ans qu'on trouve la plus forte proportion de suicides chez les Indiens—il équivaut à cinq fois celui du taux canadien pour ce même groupe d'âge. Dans le cas des jeunes inuit, les suicides chez les 15 à 24 ans sont beaucoup plus nombreux que dans l'ensemble de la population canadienne.

Ces sombres statistiques cachent sans doute beaucoup de problèmes et de causes. Toutefois, il ne fait pas de doute que les personnes ayant le moindrement confiance dans l'avenir ne choisiront pas de mettre fin à leurs jours de façon violente, surtout si elles sont encore très jeunes.

Ce que ces actes désespérés montrent, c'est que les possibilités en matière d'éducation et d'emploi, de même que sur le plan économique, ont été rarement suffisantes pour offrir aux jeunes autochtones une raison d'espérer une vie meilleure et un avenir plus radieux. Cette situation doit changer, et c'est ce que notre gouvernement s'est engagé à faire.

Dans un instant, je parlerai de certains des programmes et des mesures qui nous aident à faire face aux problèmes des autochtones en matière de santé. Toutefois, il n'en demeure pas moins évident que les problèmes les plus importants avec lesquels sont aux prises les autochtones sur le plan de la santé ne sont pas liés à telle ou telle maladie en particulier. Ils découlent de facteurs fondamentaux d'ordre économique, social et environnemental. Ce n'est qu'au moyen de changements et de rajustements structurels qu'on pourra apporter des améliorations importantes et durables aux conditions de santé des peuples autochtones. Il faut donc faire en sorte que les collectivités indiennes et inuit assument un rôle plus actif dans la conception et la prestation de leurs services de santé, dans le cadre plus large de l'autonomie administrative.

À cette fin, le gouvernement du Canada prend actuellement des mesures sur plusieurs fronts. D'abord, il subventionne une gamme étendue des services de santé destinés aux Indiens soumis aux traités et aux Indiens inscrits. En 1989-1990, le coût de ces services atteignait plus de 478 millions de dollars. Ils renferment les services de santé communautaires, les soins dentaires, la sauvegarde et la surveillance de l'environnement, les frais médicaux non couverts, le programme national de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les autochtones, les services hospitaliers et la construction d'installations.

Ces services couvrent la gamme des mesures de promotion, de prévention, de traitement et de réhabilitation. Ils expliquent dans une bonne mesure les progrès importants qui ont été faits au cours des dernières décennies pour l'amélioration de la santé des peuples indiens et inuit.

Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement est résolu à travailler en étroite collaboration avec les collectivités indiennes et inuit afin de mettre en pratique les concepts d'aide aux collectivités et leur autosuffisance dans le domaine des services de santé. C'est pourquoi Santé et Bien-Être social Canada a établi et financé des transferts de programmes qui permettent aux collectivités indiennes d'assumer la responsabilité de la planification, de l'organisation et de la mise en oeuvre de leurs propres services de santé. Cinq ententes de transferts portant sur 28 bandes ont été signées jusqu'à maintenant et d'autres sont en voie de l'être.

Un autre exemple de l'engagement du gouvernement à promouvoir l'autodétermination des autochtones dans le domaine des services de santé est le programme des carrières dans le domaine de la santé pour les Indiens et les Inuit. Là encore, par l'entremise de Santé et Bien-Être social, Canada, ce programme aide à remédier à la sous-représentation des autochtones dans le domaine de la prestation des soins de santé. Le programme favorise et appuie la participation des Indiens et des Inuit à des carrières dans le domaine de la santé au moyen d'études postsecondaires dans ce secteur.

En outre, plus de 5 millions de dollars ont été alloués aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux fins de formation de perfectionnement, afin de répondre aux besoins particuliers des étudiants autochtones dans des domaines professionnels tels que le nursing, les science de la santé et l'administration de la santé. Ces initiatives liées à la santé et d'autres encore ont des répercussions bénéfiques directes sur la vie des quelque 274 000 Indiens inscrits qui vivent dans des réserves, d'un bout à l'autre du Canada.

En tout, les soins de santé, offerts de façon directe et indirecte par le gouvernement du Canada, satisfont aux besoins d'environ 440 000 Indiens assujettis aux traités et Indiens inscrits.

L'importance même et la diversité de la population autochtone, l'isolement et les besoins culturels très différents de nombreuses collectivités font de la tâche de conception et de prestation des services de santé un défi considérable. Nous réussissons dans une large mesure à faire face à ce défi mais, comme je l'ai déjà dit, les soins de santé, aussi abondants soient-ils—même s'ils sont bien conçus, bien financés et bien dispensés—ne peuvent permettre de régler les problèmes qui découlent de conditions sociales, économiques et environnementales.

• (1720)

Nous devons prendre des mesures afin de mettre fin au taux élevé de morts violentes et de suicides chez les jeunes autochtones. Ces jeunes doivent pouvoir envisager l'avenir avec confiance et pouvoir espérer non seulement une vie plus saine, mais aussi heureuse. Pour instaurer ce changement, nous devons aller de l'avant aussi vite que nous le pouvons et prendre les mesures nécessaires pour aider les peuples autochtones du Canada à atteindre l'autonomie et l'autosuffisance qui, seules,

peuvent leur permettre de réaliser des progrès durables aux niveaux économique et social.

C'est là l'objectif du gouvernement. Nous cherchons à instaurer l'autonomie gouvernementale au niveau des collectivités, et nous avons mis en place la stratégie canadienne pour le développement économique des autochtones qui permettra de fournir aux autochtones des moyens de gérer efficacement leurs entreprises, leurs institutions économiques, leur formation à l'emploi et leur perfectionnement professionnel. Nous avons également établi un programme pour aider les jeunes Indiens et Inuit à poursuivre des études postsecondaires.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, le gouvernement n'est pas satisfait de la situation des autochtones dans le domaine de la santé, mais nous ne voulons pas non plus faire les choses à moitié en utilisant des méthodes et des approches qui ne visent pas à régler les problèmes fondamentaux ou ne permettent pas d'apporter des solutions à long terme. Nous avons pris l'engagement de travailler à briser une fois pour toutes le cycle de la pauvreté des autochtones, de leur incapacité de tirer profit des possibilités qui leur sont offertes et de la non-réalisation de leur potentiel humain. Et nous avons confiance de pouvoir y arriver. C'est là l'héritage que le présent gouvernement a l'intention de léguer aux jeunes autochtones et, de fait, à tous les autochtones.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me laisser prendre la parole avant lui pour que je puisse retourner prendre part aux travaux du comité législatif.

Je suis vraiment très heureux de participer au débat sur cette motion d'importance vitale pour les Canadiens qui est libellée comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Dans quelle situation se trouvent donc les autochtones canadiens? À vrai dire, ils sont désavantagés sur le plan économique et cela est particulièrement vrai pour les jeunes. De plus, ils font l'objet de discrimination, ils sont en mauvaise santé, ils n'ont pas de bons services sociaux et ils sont isolés sur le plan culturel. Ils se considèrent donc comme des déshérités de la société.

Il importe d'accorder une attention particulière aux jeunes parce que les problèmes propres aux autochtones sont amplifiés dans leur cas. Ils se heurtent à des difficultés inouïes lorsqu'ils veulent finir leurs études, se trouver un emploi, prévenir les grossesses avant le mariage, l'abus de l'alcool et des drogues, le suicide et les démêlés avec la justice ou chercher à régler ces problèmes.

Il n'y a pas si longtemps que le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'affaire Marshall a été publié. On a dit aux Canadiens que la discrimination envers les autochtones existait vraiment. C'est triste!

Il faut également porter une attention particulière aux jeunes autochtones parce que le taux de natalité est plus élevé chez les autochtones qu'il ne l'est chez les autres Canadiens. Ces jeunes constituent donc une tranche importante de la population autochtone. C'est pourquoi leurs besoins ne cessent de croître, et j'ajouterai en passant qu'ils sont véritablement urgents.

Il découle de tout ce que je viens de mentionner qu'on peut s'attendre à une montée des tensions familiales, sans même citer de nouvelles statistiques à l'appui, car l'équilibre de la famille sera évidemment ébranlé par le problème du suicide, si le chômage augmente et que la consommation d'alcool et de drogues s'accroît. Il faut absolument s'attaquer à ce problème et le faire en prenant des mesures, comme cela a été proposé dans la motion à l'étude.

Les trois aspects précis qu'englobe cette motion sont la santé, l'éducation et l'emploi. C'est un fait que la pauvreté, l'abus des drogues et de l'alcool, ainsi que l'isolement géographique peuvent contribuer à l'aggravation de n'importe quel problème de santé qu'un Canadien puisse avoir. Or, étant donné que les jeunes autochtones présentent une forte incidence de ces problèmes, ils les éprouvent donc avec une beaucoup plus grande acuité que les autres Canadiens.

Ils éprouvent par ailleurs de sérieux problèmes de nutrition. L'autre jour, mon collègue, le député de Nunatsiaq, a révélé à la Chambre à quel point le prix des denrées alimentaires allait augmenter dans sa région du pays à cause de la TPS. Toute augmentation des prix restreint dans une certaine mesure l'accès aux denrées alimentaires et peut favoriser la malnutrition.

Une enquête effectuée récemment à l'Université de Toronto a révélé que les autochtones de deux réserves du nord de l'Ontario risquaient deux fois plus que les Canadiens ordinaires d'éprouver, par exemple, des difficultés de langage ou de manquer d'acuité auditive ou visuelle. Cette situation est imputable aux mauvaises conditions de vie, à l'insuffisance des traitements médicaux et à l'absence de médecins spécialisés.

À un certain moment, le gouvernement fédéral a accepté que les autochtones assument le contrôle des services de santé, mais cette solution n'a donné que des résultats partiels, étant donné que les autochtones ont

surtout assumé le contrôle de l'aspect administratif et qu'ils n'ont pas été chargés du soin de déterminer le niveau de services à offrir aux autochtones.

Le deuxième domaine est celui de l'éducation. C'est un fait que les écoles sont déficientes au niveau de la recherche. Qui plus est, elles manquent de l'équipement nécessaire. Par ailleurs, le nombre des enseignants qualifiés qui connaissent la culture et la langue des autochtones et qui sont conscients des besoins des jeunes est insuffisant.

Vérification faite, les écoles ne dispensent l'enseignement aux autochtones que jusqu'à la huitième année. Comment pourrions-nous espérer que les autochtones ne deviennent aussi instruits que nous ne le sommes? Nous devrions relever le défi de fournir aux jeunes autochtones un enseignement aussi bon qu'aux autres jeunes Canadiens de notre pays. Nos écoles doivent laisser à désirer, puisque la proportion des autochtones qui abandonnent est très élevée, et que seulement 7 p. 100 de ceux qui sont âgés de 20 à 24 ans sont en mesure de fréquenter l'université.

Nous devrions rendre les services et les possibilités accessibles à tous. Sous l'éducation qui est essentielle pour rompre le cycle de la dépendance, nos autochtones vont continuer de vivre dans la dépendance, ce qui n'est pas à l'honneur de notre pays.

Par conséquent, les autochtones ont besoin d'un système d'éducation pleinement intégré qui offre à leurs enfants un enseignement dans une perspective autochtone. Ils devraient pouvoir avoir accès partout à des universités. Doivent-ils parcourir de grandes distances pour faire des études universitaires? Je pense que si les universités allaient vers eux, plutôt que le contraire, la situation serait plus positive.

La deuxième question que j'aimerais soulever est celle de l'emploi. Les possibilités, dans leur cas, sont naturellement limitées. Moins on a fait d'études, moins on a de chances de se trouver un emploi. C'est un autre cercle vicieux. En fait, les plus récents rapports sur l'équité en matière d'emploi montrent que la représentation des autochtones au sein des salariés n'est pas aussi élevée qu'on le souhaite. En d'autres mots, ils sont sous-représentés dans le monde du travail et c'est également vrai dans la fonction publique fédérale. Le gouvernement fédéral devrait pourtant donner l'exemple.

• (1730)

Pour conclure, il est évident que les autochtones, les jeunes en particulier, sont défavorisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Il faut absolument que le gouvernement conçoive des initiatives spéciales pour répondre à leurs besoins. Il faut également que ces besoins soient déterminés avec la pleine participation des autochtones canadiens, sans cela ces initiatives ne donneront pas toute leur mesure.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je serai bref. Je voudrais remercier mon collègue du Nunatsiaq d'avoir présenté cette motion pour que nous la débattions. Je pense qu'elle est importante et que la Chambre devrait la prendre au sérieux. J'espère qu'elle la prendra plus au sérieux, vu le nombre d'orateurs présents.

En terminant la présentation de sa motion, le député a dit que des initiatives spéciales s'imposaient et que ces initiatives devraient être prises en consultation avec les autochtones. Il est très important que nous reconnaissions que les solutions à ces problèmes exigent de telles initiatives et que ces initiatives ne peuvent avoir aucune chance de succès si les autochtones du Canada ne sont pas consultés.

En présentant cette motion, en novembre, le député a donné un certain nombre de statistiques que la plupart des Canadiens devraient trouver absolument intolérables. Elles montraient que le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé chez les nouveau-nés autochtones que chez le reste des Canadiens. Il a parlé d'une foule de problèmes associés à la tuberculose et aux maladies respiratoires.

Le député de Delta vient de dire que le problème du suicide est très grave chez les jeunes des collectivités autochtones de tout le Canada, non seulement dans le Nord, mais dans l'île de Vancouver, la région du Canada que je sers. Le taux de suicide est extrêmement élevé chez les jeunes autochtones, surtout les garçons. Il faut faire quelque chose, mais tout effort est voué à l'échec si on n'agit pas en consultation avec les autochtones eux-mêmes et en tenant compte de leur expérience particulière.

Je voudrais souligner que lorsque les collectivités autochtones examinent le problème du suicide, elles sont capables de tirer des conclusions conformes à leur façon de voir et à leur culture. Après s'être formé leur propre

opinion, elles peuvent aussi trouver des solutions plus effficaces pour leur population.

Je vais donner un exemple. Dans la région de Shuswap, en Colombie-Britannique, et aussi dans la région de Cowichan, sur l'Île Vancouver, les parents autochtones cherchaient la cause du taux élevé de suicide chez leurs jeunes. Ils ont découvert que le suicide était causé par une série de problèmes familiaux résultant du régime d'internat que le gouvernement canadien a imposé aux enfants indiens. Ces enfants étaient enlevés à leurs parents et envoyés à l'internat. Lorsqu'ils revenaient à la maison, ils ne savaient plus comment fonctionne la famille, comment les parents doivent élever leurs enfants. Ils ne savaient plus quelle devait être la relation entre les parents et les enfants relativement à des choses comme l'inceste ou le droit des parents de punir leurs enfants. L'internat avait simplement détruit leur capacité de fonctionner au sein de la famille.

Afin de régler le problème des familles brisées et celui du suicide, certaines communautés en Colombie-Britannique ont dû réunifier des familles et enseigner aux enfants indiens tout le concept de la famille indienne, concept qui avait été détruit par le régime d'internat que le Parlement leur a imposé, génération après génération.

Ce que je veux dire, c'est que la solution à ces problèmes doit venir des communautés autochtones elles-mêmes. Elles ne peuvent simplement pas y arriver sans qu'on leur donne les ressources nécessaires.

Le député a également parlé du niveau d'instruction peu élevé. Encore une fois, les problèmes sont les mêmes. J'ai enseigné à des enfants autochtones dans des écoles aux Îles de la Reine-Charlotte et sur la côte ouest de l'Île Vancouver. Je suis conscient des problèmes que nous avons en essayant d'établir un lien entre le système d'écoles publiques et le genre d'éducation que les autochtones cherchent et dont ils ont besoin. Le système d'écoles publiques au Canada n'a pas su répondre aux besoins des enfants autochtones et des communautés autochtones. Il faut faire des changements pour que les enfants autochtones puissent réussir dans le système scolaire et pour que le système scolaire soit efficace pour ces enfants.

La même chose s'applique dans le secteur de l'emploi, dont mon collègue a parlé également. Le taux de chômage est assez élevé dans les communautés autochtones de la circonscription que je représente. Il n'en a pas toujours été ainsi. Je me souviens d'avoir visité des familles de la côte ouest de l'Île de Vancouver à une époque où la pêche et les usines de transformation étaient toutes basées là et où les autochtones trouvaient beaucoup d'emplois dans ces secteurs. Les autochtones étaient considérés comme les meilleurs travailleurs de ce secteur. Ils prospéraient, et ce n'est que lorsque ces emplois ont été centralisés dans des villes, par exemple à Vancouver, Prince-Rupert et Victoria, qu'ils ont perdu leur principale source d'emplois.

Le problème n'est pas de savoir si les autochtones sont incapables de travailler, ou incapables de se plier au régime de neuf à cinq organisé par la société européenne. Ce sont des travailleurs extrêmement capables et efficaces. Le problème, c'est que notre société ne les embauche pas. Il importe de dire je pense que la loi sur l'équité en matière d'emploi est amorphe. Elle ne comporte rien qui oblige les sociétés de compétence fédérale à recruter leur contingent de travailleurs autochtones. Si elles ne le font pas, c'est tout simplement que la loi ne les y oblige pas par des sanctions adéquates.

Il en va de même des organismes fédéraux dont les programmes d'équité en matière d'emploi sont soumis aux directives du Conseil du Trésor. Le gouvernement n'oblige même pas ses propres organismes à respecter ses directives. Pour cette raison, affirme le commissaire aux droits de la personne, un seul organisme public respecte ses obligations au titre de l'équité en matière d'emploi, et c'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Tous les autres ministères, y compris les services de santé des Affaires indiennes et du Nord et les organes de l'État qui servent les autochtones, ne respectent pas les directives qui concernent l'équité en matière d'emploi et ne s'acquittent pas de leurs obligations d'action positive, qui devraient les amener à employer des autochtones.

Il faut imposer des sanctions à ces organismes pour les contraindre à suivre nos instructions au plan de l'action positive. On n'en fait rien, car ni le gouvernement ni le Parlement ne font preuve de la volonté politique voulue dans le cas des autochtones. C'est pourquoi, il est important, selon moi, de se pencher sur la motion présentée par mon collègue.

Au Canada, les autochtones sont marginalisés. Nous vivons dans un pays qui a été à toutes fins pratiques envahi par les immigrants. À l'heure actuelle, les jeunes autochtones se retrouvent dans un pays qu'ils auraient pu considérer comme le leur et où ils sont maintenant isolés et marginalisés. Ce genre de sentiment nuit énormément

à l'estime que les enfants autochtones ont d'eux-mêmes et à leurs aspirations.

Mes enfants qui constituent la septième génération de descendants d'immigrants irlandais et écossais peuvent considérer le Canada comme un pays qui leur offre plus d'espoir qu'à leurs concitoyens autochtones qui, jusqu'à maintenant, revendiquent de façon tout à fait légitime la propriété du Canada. C'est là un problème qui n'a pas encore été réglé. Pourquoi? Cela s'explique par le fait que le Parlement ne s'est pas attelé à la tâche et ne s'est pas donné pour objectif de résoudre les problèmes qui persistent entre les Canadiens et les autochtones du pays, afin que nous puissions vivre en tant qu'égaux et que nos enfants puissent envisager un avenir où les autochtones et les autres profiteront des mêmes avantages.

• (1740)

Ce qu'il nous faut au Canada, c'est exactement ce dont le député de Delta a parlé lorsqu'il a abordé la question de l'autonomie. Si nous voulons que les autochtones terminent leurs études et réussissent bien, il faut prévoir des systèmes d'éducation autochtones. Nous réussirons lorsque les jeunes autochtones pourront aller à l'école et compter sur des professeurs autochtones, apprendre leurs langues ancestrales et voir que leur langue, leur système scolaire et leurs professeurs comptent parmi les meilleurs au Canada et parmi les meilleurs que toute autre culture puisse offrir. Ce n'est qu'alors que le fait de fréquenter une école autochtone sera perçu comme la voie du succès.

Quand les services de santé destinés aux autochtones vont-ils vraiment servir leurs intérêts? Ce n'est que lorsque les services de santé seront assurés et administrés par des autochtones, et axés sur les besoins des localités autochtones du pays qu'on pourra parler de réussite.

Le Parlement doit comprendre que pour obtenir les résultats voulus, il faut redonner aux collectivités autochtones ce qu'elles avaient au départ, lorsqu'elles étaient autonomes, c'est-à-dire certains des pouvoirs que nous nous arrogeons et que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'attribue.

Il est utile que le député de Nunatsiaq ait présenté cette motion aux fins de débat au Parlement. J'ai fait une suggestion basée sur une proposition soumise au Comité des affaires autochtones par l'Assemblée des premières nations. Je pense que le Parlement devrait prendre cette proposition au sérieux, à savoir qu'il devrait être prêt à déclarer les années 90 la décennie des autochtones canadiens. Nous avons déjà vu des décennies nommés ainsi. Nous avons vu la décennie de la femme. Nous avons vu les Nations Unies déclarer l'année de la femme dans la famille.

Le Canada et le Parlement devraient prendre la décision de déclarer les années 90 la décennie des autochtones, en se fixant comme objectif le règlement de la question qui reste en suspens entre nous et les autochtones du Canada. Si nous nous fixons cet objectif, alors les autochtones de notre pays auront une solution en perspective.

Ce sera alors que les statistiques dont a parlé le député de Nunatsiaq seront uniformisées dans notre intérêt à tous. Ce sera alors que nous pourrons réduire le nombre des problèmes de santé dans les collectivités autochtones et augmenter les possibilités d'instruction offertes aux Indiens. Ce sera alors qu'ils auront les mêmes perspectives d'avenir que le reste d'entre nous au Canada.

Les possibilités d'emploi seront égales parce que le Parlement l'aura fixé comme objectif et aura déclaré les années 90 la décennie où nous allons résoudre ce problème. J'espère que le Parlement prendra cette proposition à coeur.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir aujourd'hui de participer au débat sur la motion présentée par le député de Nunatsiaq (M. Anawak) et de le féliciter pour l'intérêt qu'il porte au bien-être de la population autochtone du Canada.

J'aimerais aujourd'hui, monsieur le Président, faire porter mes propos sur le système d'éducation pour les autochtones. Tous les Canadiens, y compris les autochtones, ont accès à l'éducation. Cela fait partie de notre façon d'être nationale. Pour les autochtones, l'éducation est probablement le bien le plus précieux que l'on puisse donner. Pourquoi? La raison en est bien simple. Les étudiants autochtones d'aujourd'hui constituent une ressource vitale, non seulement pour la société autochtone de demain, mais aussi pour le Canada dans son ensemble.

Nous reconnaissons tout comme eux que l'éducation constitue une base solide pour que ces derniers atteignent leurs buts ultimes d'autonomie gouvernementale et d'indépendance économique. D'ailleurs, l'éducation est devenue l'une de leurs principales préoccupations et

cet état de choses les a amenés à participer davantage aux prises de décisions dans ce domaine.

L'époque où le gouvernement fédéral décidait presque unilatéralement du sort des autochtones est définitivement révolue.

Leur participation accrue dans le domaine de l'éducation se traduit par des améliorations non seulement dans la qualité de l'éducation qu'ils reçoivent, mais également dans le nombre des diplômés.

Afin d'apaiser les craintes de certains de mes collègues, j'aimerais, monsieur le Président, décrire brièvement le système en place et donner un aperçu des efforts que le gouvernement déploie pour répondre aux besoins et aux attentes des autochtones.

Quand mon collègue, le député de Nunatsiaq, suggère d'élaborer de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins des autochtones en ce qui concerne l'éducation, je me demande sincèrement ce qu'il envisage! Le gouvernement fédéral fait appel non seulement à un, mais à trois systèmes scolaires pour offrir des services d'enseignement primaire et secondaire aux autochtones.

Ces services d'enseignement se répartissent, premièrement, en écoles fédérales, dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est responsable, deuxièmement, en écoles administrées par les bandes sur les réserves et, finalement, en écoles dirigées par des commissions scolaires provinciales.

En plus d'offrir un programme d'étude de base, un grand nombre de ces écoles offrent des cours conçus en fonction des besoins spéciaux des autochtones, et ce à partir de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires.

Par ailleurs, la politique fédérale de transfert du contrôle de l'éducation aux autochtones a entraîné des initiatives partout au pays. Ainsi, au cours des dix dernières années, un nombre croissant de bandes ont pris leurs programmes scolaires en main. Des écoles administrées par les bandes ont été établies partout à travers le Canada.

En moins de 15 ans, le nombre d'écoles situées dans des réserves et administrées par des conseils scolaires de bandes est passé de 54 à 262.

En 1976-1977, on comptait 3 340 élèves inscrits dans ces écoles. On en compte maintenant tout près de 30 000. Voilà des chiffres révélateurs.

Mais il est particulièrement intéressant de constater l'augmentation des inscriptions au niveau secondaire. Le nombre d'étudiants dans ces institutions administrées par les bandes a presque doublé au cours des cinq dernières années, passant de 3 818 en 1984 à 6 839 l'année dernière.

La participation accrue des parents et de la collectivité dans le processus de l'éducation n'est pas étrangère à ce succès. Toutefois, il ne faudrait pas sous-estimer l'initiative du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'offrir des programmes de formation spéciaux aux enseignants autochtones.

Cette initiative, en effet, a permis d'accroître le nombre d'autochtones employés dans des écoles gérées par les bandes.

Présentement, environ 30 p. 100 des enseignants dans les écoles fédérales et dans les écoles gérées par les bandes sont autochtones.

De plus, les modes optionnels de financement du ministère permettent maintenant aux bandes plus de flexibilité dans la conception de programmes scolaires adaptés aux valeurs et aux besoins locaux.

Toutes ces initiatives ont eu pour effet l'amélioration du taux d'assiduité et de persévérance scolaire. Il était clair que l'augmentation du nombre d'élèves au niveau secondaire devait, tôt ou tard, avoir des répercussions importantes sur les programmes d'études postsecondaires.

Au cours des dernières années, le taux d'inscription des Indiens aux études postsecondaires a augmenté de façon considérable.

De 1981 à 1988, le nombre d'étudiants autochtones au niveau postsecondaire est passé de 5 467 à 15 084.

En moins de 13 ans, le budget qui était de 4,2 millions de dollars a atteint 130 millions de dollars.

Afin de continuer à répondre aux demandes croissantes des étudiants indiens, des bandes et des organismes politiques en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire, le gouvernement a entrepris des pourparlers bilatéraux avec des Premières Nations pour trouver des solutions acceptables et pratiques. Des ententes bilatérales ont été signées avec six organismes politiques et un organisme d'éducation sur un processus de discussions et de négociations sur toutes les questions fondamentales. De plus, un consensus sur plusieurs questions a déjà été atteint.

• (1750)

Comme vous le savez, cette politique a été longuement discutée ici à la Chambre des communes, au mois d'avril dernier. Je ne m'attarderai donc pas sur les détails de ce programme.

Toutefois, j'aimerais rappeler à mes honorables collègues que le gouvernement a conçu ce nouveau programme rendu public en mars dernier, non seulement pour aider les autochtones à accéder à l'enseignement postsecondaire, mais surtout pour faciliter l'obtention d'un diplôme. L'éducation postsecondaire est essentielle pour permettre aux autochtones de réaliser leurs objectifs d'autonomie politique et d'autosuffisance économique.

L'approche adoptée par le gouvernement actuel montre déjà des résultats encourageants. Je reconnais, monsieur le Président, qu'il y a encore place à l'amélioration.

Lorsque les bandes auront assumé la pleine gestion de leur système éducatif, il ne pourra en résulter que des effets positifs pour l'ensemble de la communauté autochtone.

Monsieur le Président, je tiens à remercier encore une fois le député de Nunatsiaq de nous avoir sensibilisés à l'importance du monde autochtone à notre pays et j'espère que notre gouvernement aura l'occasion dans les prochains mois, dans les prochaines années, d'apporter un effort financier, un effort en ressources humaines toujours plus considérable, pour faire en sorte que ces autochtones, qui sont membres à part entière du Canada, aient une qualité de vie toujours plus abondante, plus considérable, qui fasse l'honneur non seulement de tous et chacun de nous ici à la Chambre, mais aussi de l'ensemble de ce pays auquel j'ai l'honneur d'être membre. Monsieur le Président, je suis conscient que tous mes collègues ici, et en particulier ceux du gouvernement m'appuient entièrement dans ce dossier et dans les mesures que nous mettons de l'avant pour améliorer cette condition.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mon collègue de Nunatsiaq de nous avoir donné, grâce à sa motion, l'occasion de parler de la jeunesse autochtone. La motion dit clairement que ce que le gouvernement devrait envisager, c'est de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Ce sont des domaines que nous ressentons et comprenons très bien, à la lumière des problèmes que nous connaissons chez les jeunes autochtones aujourd'hui. Ces problèmes ne sont pas propres à certaines régions. Ils sont omniprésents. On les retrouve d'une côte à l'autre, dans toutes les communautés, chez maintes familles et maints particuliers.

Le chef de l'opposition et de notre parti disait qu'un élément clé du succès d'une société est l'investissement qu'il fait dans le domaine de l'éducation. Dans les communautés autochtones, nous avons fait d'énormes progrès depuis le début des années 50 et le début du siècle. Notre chef disait: «L'éducation est le meilleur investissement que l'on puisse faire pour combattre le chômage.»

Notre premier ministre a répété à plusieurs reprises que la meilleure politique sociale était de fournir des emplois. Ces deux choses se complètent. Nous devons joindre nos ressources et nos efforts.

Je considère cela comme une question où le sectarisme ne devrait pas avoir cours, vu qu'elle concerne l'avenir du Canada. Si nous pouvions formuler une série de programmes et d'initiatives qui aiderait les communautés autochtones, une grande partie des programmes et des services sociaux pourrait ne plus être nécessaire.

J'aimerais parler de certaines expériences que j'ai vécues. La semaine dernière, j'étais à Washington lorsque le président des États-Unis a donné son Adresse sur l'état de l'Union. Dans ce discours, le président Bush s'est engagé envers les jeunes des États-Unis à dégager les ressources et à prendre les mesures voulues pour leur donner la formation nécessaire en prévision de l'âge de la technologie.

Nous ne pouvons pas marginaliser les collectivités autochtones et les jeunes autochtones en les cantonnant dans certains secteurs de la formation. Nous devons leur ouvrir toutes grandes les portes de toutes les disciplines. Certains autochtones veulent peut-être acquérir une formation pour accéder à des carrières ou à des emplois particuliers et cela devrait leur être possible.

En décembre, j'ai eu l'occasion de parcourir ma circonscription et de visiter plusieurs internats où j'ai rencontré au moins 50 adolescents de niveau secondaire. Ce sont eux les prochains leaders de ma région. Je suis convaincue qu'ailleurs au Canada, il y a beaucoup de jeunes dans leur situation. Ils ne sont pas victimes du malaise social ni de problèmes qui s'y rapportent. Ce sont des jeunes dont l'avenir s'annonce brillant et qui, s'ils en ont la chance, s'ils disposent des ressources et si nous faisons un effort, pourront réussir, non seulement à terminer leur secondaire, mais à décrocher un diplôme postsecondaire. Je me suis entretenue avec ces jeunes. Ils

retirent beaucoup de contacts avec des gens susceptibles de leur servir de modèles.

Ce que je veux dire, c'est que nous devons dispenser des encouragements au sein de nos collectivités. Je dis cela parce que je suis moi-même une autochtone. J'ai trois enfants. J'ai 14 frères et soeurs vivants. Ma famille a beaucoup retiré de l'éducation reçue.

Je crois que l'une des véritables grandes expériences dont nous pourrions faire profiter nos jeunes autochtones est celle qui leur permettrait d'élargir leurs horizons. Et je pensee que les moyens à prendre pour le faire sont très simples. Le gouvernement peut notamment mettre des ressources à leur disposition parce que l'éducation est indiscutablement un investissement. Un bon investissement qui rapporte au gouvernement et au pays également. Je crois que lorsqu'on finance des programmes destinés aux étudiants, il ne peut qu'en sortir des bénéfices non seulement pour l'étudiant lui-même mais pour sa famille, sa localité et sa région.

Il est maintenant établi, dans bien de localités autochtones, qu'un jeune autochtone qui détient un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires remet au centuple ce qu'il a reçu et en fait profiter sa localité.

J'ajouterai que certaines questions nous préoccupent beaucoup. Nous avons des problèmes en matière de santé notamment. En effet, dans ce domaine, nous devons nous limiter à l'essentiel. Nos étudiants ont tous besoin d'une place pour dormir, d'un chez-soi. Ils doivent tous pouvoir se nourrir convenablement. Et ils ont tous besoin également de services de garderie. Il ont besoin de protection, d'un endroit où demeurer et d'une place où ils peuvent se retirer pour étudier. Ce sont des choses auxquelles nous ne pensons peut-être pas, mais qui sont très importantes.

Nous devons également faire preuve d'audace dans les initiatives que nous prenons. Nous devons avoir le goût du risque. En tant que dirigeants du pays, nous devons mettre les ressources là où elles donneront des résultats. Ces résultats seront perceptibles dans des domaines où les intéressés excellent, notamment dans les arts, la musique si possible, l'éducation. . .

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Il n'est pas encore 18 heures. Je sais que les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent parler de la Taxe sur les produits et services. Je me demande si nous ne pourrions pas faire l'unanimité pour poursuivre la séance après le débat sur la motion d'ajournement, afin d'étudier le projet de loi C-62 jusqu'à minuit.

Nous pourrions débattre ce projet de loi si la Chambre était d'accord à l'unanimité. Je crois qu'elle le serait.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'INDUSTRIE DU TOURISME

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais revenir aujourd'hui sur une question que j'ai posée à la Chambre le 2 octobre 1989.

J'étais alors gravement préoccupé par les effets dévastateurs que la taxe sur les produits et services aurait sur l'industrie touristique canadienne, particulièrement dans la région de l'Atlantique.

Ce jour-là j'ai demandé au ministre ce que le gouvernement comptait faire pour protéger le tourisme dans les provinces de l'Atlantique, un des seuls secteurs de cette région que les mesures du gouvernement n'ont pas encore ruinés. Le ministre responsable m'a donné une réponse tout à fait incroyable. Le ministre m'a dit qu'il n'y avait pas à s'en faire, parce que les touristes étrangers en visite au Canada seraient exemptés de la taxe, que tout irait très bien et qu'il n'y avait pas de problème dans la région de l'Atlantique, particulièrement dans le secteur touristique.

• (1800)

Il est évident que le ministre connaît mal ses dossiers parce que, si c'était le cas, il ne m'aurait pas donné cette réponse. Dans ma province de la Nouvelle-Écosse, le tourisme engendre des retombées économiques d'au moins 760 millions par an. Je crois que ce chiffre représente les recettes du 15 mai au 31 octobre 1988; il ne s'agit même pas d'une année complète. Les retombées économiques du secteur touristique en Nouvelle-Écosse pour les trois quarts de l'année s'élevaient à 760 millions. Le tourisme constitue l'une des principales industries de la région de l'Atlantique et de la Nouvelle-Écosse et, Dieu

merci, les affaires allaient assez bien. Nous avons de quoi attirer les touristes.

Le ministre d'en face ne s'est pas rendu compte que, sur les 1 222 000 personnes qui ont visité la région atlantique, en particulier la Nouvelle-Écosse, entre le 15 mai et le 31 octobre 1988, 903 000 ou 74 p. 100 étaient des Canadiens.

Chose incroyable, en réponse à ma question du 2 octobre, le ministre a essentiellement déclaré que, pour la première fois dans notre histoire, le gouvernement allait traiter les étrangers mieux que les Canadiens. Le ministre nous annonçait que le gouvernement ne taxerait pas les visiteurs en provenance des États-Unis d'Amérique, mais qu'il allait taxer les Canadiens, qui sont près d'un million, ce qui représente 74 p. 100 des touristes, qui désirent aller à la mer et choisissent de passer leurs vacances et de dépenser leur argent dans ma province de la Nouvelle-Écosse.

C'était scandaleux de voir le ministre nous annoncer ces mesures comme s'il s'agissait de bonnes nouvelles. Cela nous a certes prouvé à quel point il ignorait tout ou presque des dossiers qui lui ont été confiés. Il nous a certes montré ce jour-là qu'il ne connaissait rien du secteur touristique de la Nouvelle-Écosse.

L'industrie touristique et ses représentants en Nouvelle-Écosse se sont opposés à la taxe sur les produits et services. Ils l'ont fait quand le gouvernement a proposé son projet de taxe. Ils l'ont fait de nouveau devant les membres du Comité des finances qui s'étaient rendus à Halifax, à l'époque où le gouvernement proposait une taxe sur les produits et services de 9 p. 100. Depuis, le gouvernement a ramené la taxe à 7 p. 100 et s'attend à ce que tout le monde l'accepte à ce taux-là. Les ministériels aiment bien déclarer que le secteur du tourisme, ou de la restauration, est en réalité en faveur de la TPS, tant que la taxe ne les touche pas et qu'elle reste à un bas niveau.

De toute évidence, ces gens ne lisent même pas les journaux. Du moins, ils n'ont pas lu, ou alors ils n'ont pas compris, ce qui s'est dit aux audiences du Comité des finances. Je voudrais citer un extrait d'un article paru dans le *Chronicle Herald* du samedi 20 janvier 1990 et intitulé «*TIANS drops GST support*». L'Association de l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse y déclarait:

> «En ce qui concerne les prix, il ne fait aucun doute que la TPS ravagera l'industrie touristique», nous a affirmé Gordon Harmer, le directeur général de l'Association, vendredi, au cours d'une entrevue.

Il a ajouté:

> Le groupe national prédit que la TPS frustrera l'industrie canadienne du tourisme de 1 milliard de dollars et jettera 25 000 travailleurs sur le pavé.

Pourtant, lorsque j'ai posé ma question au ministre chargé du tourisme, il m'a répondu que jamais la situation n'avait été aussi encourageante. Il a déclaré: «Ne vous en faites pas, car la taxe ne s'appliquera pas aux touristes américains».

J'ai déjà dit à la Chambre que cette taxe sur les produits et services allait paralyser et ruiner l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse et de tout le Canada. Avec sa taxe sur les produits et services, cette brillante mesure conservatrice, le gouvernement va inciter les Canadiens qui veulent aller passer leurs vacances à la mer, à se rendre aux États-Unis. Seuls certains des copains du président Bush à Kennebunkport tireront avantage de la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Les Canadiens qui veulent prendre des vacances sur le littoral de l'Atlantique iront dans le Maine, où ils ne doivent pas payer une taxe de 7 p. 100. Voilà ce qu'ils vont faire.

• (1805)

Pour ce qui est des chiffres que j'ai cités à la Chambre ce soir pour étoffer ma question, le ministre ou la secrétaire parlementaire devrait être en mesure de me donner une meilleure réponse. Ils ont sûrement eu l'occasion de vérifier les faits depuis le 2 octobre. Ils ont dû avoir l'occasion de se pencher sur le dossier et de consulter des gens de l'industrie touristique. Je suis impatient d'entendre leur réponse aujourd'hui. La seule réponse raisonnable que peut donner le gouvernement conservateur est d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services parce qu'il sait maintenant que personne dans notre pays ne l'appuie, et que l'industrie du tourisme est le seul secteur de croissance qu'il n'a pas réussi jusqu'ici à paralyser dans la région de l'Atlantique.

Je suis impatient d'entendre une réponse très positive de la part de mes collègues d'en face à la Chambre. Mon argumentation et les chiffres que je viens de leur donner réussiraient sûrement à persuader n'importe qui de raisonnable que la taxe sur les produits et services aura un effet dévastateur pour le tourisme dans la région de l'Atlantique, particulièrement en Nouvelle-Écosse, et qu'aucun gouvernement canadien ne préconiserait une

taxe ou une politique qui donnerait aux étrangers au Canada un traitement de faveur par rapport aux Canadiens.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureuse d'apprendre que le député d'en face est à l'écoute des besoins de l'industrie touristique. Étant donné que je travaille dans cette industrie depuis dix ans, à la fois comme éditrice et comme bénévole dans le domaine de la promotion, ses observations m'ont vivement intéressée et je me réjouis encore plus de pouvoir rectifier quelques assertions qu'il a faites dans son exposé.

Je voudrais d'abord souligner le fait que le gouvernement fédéral reconnaît l'importance du rôle du tourisme dans notre économie et qu'il a à coeur de le mettre en valeur. Dans ce contexte, la TPS constituera, à notre avis, une amélioration sensible par rapport à l'actuelle taxe fédérale de vente, qui restreint la croissance économique de notre pays. La nouvelle taxe permettra au Canada d'être concurrentiel sur le marché international et tous ceux qui s'occupent de tourisme s'en réjouiront.

De concert avec des représentants de l'industrie du tourisme, le ministre a engagé des consultations étendues avec son collègue, le ministre des Finances, à propos de l'incidence de la TPS sur la compétitivité de l'industrie à l'échelle internationale. Je suis heureuse de signaler que, selon les renseignements fournis dans le document technique récemment publié, ces efforts ont donné lieu à des dispositions qui témoignent de l'application systématique du principe qui sous-tend la TPS, et qui vise à accroître la compétitivité des industries d'exportation du Canada, notamment du tourisme.

Ainsi, les achats de produits par des visiteurs étrangers et leurs frais d'hébergement pourront bénéficier d'un dégrèvement. Les dégrèvements accordés à ces visiteurs en vertu de la TPS sont généreux comparativement aux dispositions en vigueur dans d'autres pays qui perçoivent des taxes semblables. Cela représente un net avantage pour nos entreprises touristiques.

Par exemple, parmi les pays qui perçoivent une taxe à la valeur ajoutée, le Canada est le seul qui offre un dégrèvement sur l'hébergement. Le transport international des passagers à destination et en partance du Canada ainsi que les billets d'avion achetés aux États-Unis, par des voyageurs se rendant au Canada seront exemptés de la TPS, tout comme les croisières maritimes vers des destinations étrangères. Plus les étrangers viennent dépenser de l'argent au Canada, plus notre économie en profite. En outre, les attractions publiques et privées seront traitées sur un pied d'égalité.

Des mesures ont également été mises en place pour alléger le fardeau administratif imposé aux petites entreprises. Ainsi, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 30 000 $, parmi lesquelles figurent de nombreuses petites entreprises touristiques des régions frontalières, pourront choisir de ne pas adhérer au régime de la TPS et des frais d'administration seront accordés aux petites entreprises qui pourront également verser la taxe moins fréquemment que d'autres. Ces mesures démontrent clairement que le gouvernement reconnaît l'importance de l'industrie du tourisme en tant que secteur d'exportation.

Il importe de noter que, selon les prévisions du Conference Board du Canada, l'industrie du tourisme devrait afficher une croissance soutenue. Au début, la taxe pourrait entraîner une légère baisse du taux de croissance; toutefois, l'industrie continuera de croître, d'assurer des emplois aux Canadiens et d'apporter des revenus au secteur privé et aux gouvernements. Quand la taxe sera en place et que se feront sentir les avantages économiques généraux d'un régime fiscal plus performant, l'industrie touristique croîtra plus qu'elle ne le ferait sans la TPS.

• (1810)

Selon un certain nombre d'études effectuées par Tourisme Canada, les prix du tourisme au Canada sont, dans l'ensemble, concurrentiels par rapport à ceux des États-Unis et d'autres pays, en particulier lorsqu'il s'agit du forfait global de produits et services acheté par les touristes.

Selon une enquête récente, les coûts de l'hébergement, des repas et du transport aérien intérieur aux États-Unis sont supérieurs à ceux du Canada dans une proportion de 36 p. 100, 20 p. 100 et 17 p. 100 respectivement. Tourisme Canada effectue en ce moment une étude d'envergure sur les nouvelles perceptions du rapport valeur/prix en ce qui a trait aux voyages, afin d'évaluer si le prix constitue un facteur influant sur les déplacements à destination et en partance du Canada. Je serai heureux de communiquer les résultats aux députés intéressés lorsque cette étude sera terminée, à l'automne de 1990.

Pour ce qui est des voyages effectués au Canada par les Canadiens, il ne faut pas exagérer l'impact de la TPS sur ce type de voyages. Même de légères fluctuations des taux de change compenseront largement toute incitation à voyager à l'étranger lorsque la nouvelle taxe sera en vigueur. Il ne faut pas oublier non plus que les Canadiens

voyagent dans leur pays pour diverses raisons—rendre visite à la famille et aux amis. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais bien laisser quelques minutes de plus à la députée, mais elle a déjà dépassé le temps qui est alloué.

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Si je prends la parole cet après-midi, monsieur le Président, c'est pour traiter d'une question que j'ai posée la semaine dernière au ministre du Revenu national. Chaque année cinq millions de Canadiens indiquent dans leur déclaration de revenus des dons de charité de plus de 2 milliards et demi de dollars, faits aux 60 000 organismes de charité enregistrés que compte le Canada.

Les Canadiens de tous les milieux sociaux offrent comme bénévoles des millions d'heures de leur temps à ces organismes. Tous les Canadiens profitent infiniment du travail du secteur des organismes de charité. Les organismes de charité comprennent des organismes d'assistance sociale, des hôpitaux, des universités et collèges, des groupes religieux et une masse d'organisations communautaires établies pour aider ceux qui sont dans le besoin dans toutes les régions du pays et pour s'occuper des questions telles que l'environnement et l'avancement des peuples autochtones.

Partout dans la société canadienne les organismes de charité jouent un rôle essentiel dans la prestation de services touchant tous les aspects de la vie, et fournissent souvent un service plus réceptif, plus efficace et plus économique que celui qui pourrait être fourni par l'action du gouvernement.

Historiquement, le gouvernement fédéral a reconnu et appuyé cet apport important des organismes de charité en accordant à ceux-ci un statut fiscal spécial. Les organismes de charité sont eux-mêmes exonérés de l'impôt sur le revenu et ceux qui leur font des dons peuvent demander un crédit ou une déduction d'impôt.

Il va de soi que tous les organismes de charité comptent sur la bienveillance du public pour accomplir leurs oeuvres. L'existence de cette bienveillance est démontrée par le temps et l'argent que les gens de ce pays donnent librement. Les Canadiens sont fiers à juste titre de la vitalité du secteur des organismes de charité, qui est un indice de la santé du pays dans son ensemble.

À mon avis, monsieur le Président, la conservation d'un secteur sain des organismes de charité repose essentiellement sur le maintien de la crédibilité de ce secteur auprès des Canadiens. Seul le maintien de cette crédibilité permettra aux organismes de charité de continuer à compter sur le public pour répondre généreusement à leurs appels à l'aide.

Il est regrettable, s'il n'est peut-être pas surprenant, que dans les cas relativement peu fréquents où une personne associée à un organisme de charité contourne la loi, la question reçoit une large publicité de la part des médias. Trop souvent le public réagit contre le secteur plutôt que contre les particuliers en cause. Dans ces cas, il est regrettable que les actes de quelques-uns font tort au secteur dans son ensemble. Lorsque des nouvelles défavorables menacent d'affaiblir la confiance du public à l'égard du secteur dans son ensemble, il s'agit d'une situation qui a de très graves conséquences pour tous les Canadiens.

Je dois souligner, monsieur le Président, qu'à ma connaissance les organismes de charité enregistrés ne commettent pas de nombreux abus. Il me semble que le traitement fiscal spécial qui est accordé aux organismes de charité doit pouvoir être justifié auprès de tous les contribuables, car ceux-ci doivent payer les concessions fiscales spéciales accordées aux organismes de charité, du fait qu'ils doivent assumer une plus large part du fardeau fiscal.

Monsieur le Président, je demande donc au ministre du Revenu national de nous faire savoir si le gouvernement a l'intention de faire tous les efforts voulus pour que la confiance du public à l'égard du secteur ne soit pas affaiblie par les actions de quelques organismes de charité.

• (1815)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question et je le félicite de s'intéresser à ce secteur très important.

Je réponds d'abord à la question qu'il a posée à la fin de ses remarques, soit pourquoi nous procédons à un examen. J'ai donné une explication dans ma réponse à la Chambre la semaine dernière et j'en cite un passage: «Il y a quelque 60 000 organisations caritatives au Canada et la très grande majorité sont des organisations tout à fait légitimes qui profitent à la société dans son ensemble. Le député a raison de dire que ces derniers temps il y en a quelques-unes qui ont profité d'échappatoires, et ont abusé du système aux dépens des autres. C'est pour cela que, dès novembre, j'ai demandé aux responsables du ministère de procéder à un examen de ce système. Actuellement, nous consultons les organismes et les particuliers intéressés de tout le pays, en vue de remédier aux abus et de clarifier le système, de sorte qu'il soit plus juste, plus simple et plus utile pour la majorité des organisations caritatives de ce pays.»

Cet examen vise à améliorer le système tout en maintenant et en rehaussant la crédibilité de la majorité des organisations caritatives canadiennes qui contribuent si généreusement à notre société.

On nous a demandé sur quoi au juste porte l'examen. Entre autres choses, nous cherchons des moyens de jeter plus de lumière sur la façon dont les organisations caritatives présentent leurs bilans afin d'empêcher quelques personnes d'abuser du système au détriment de la majorité des autres organisations.

Nous voulons aussi simplifier et clarifier le système ainsi que les définitions et la réglementation. Nous sommes en consultation constante avec les représentants du secteur.

J'espère que, d'ici l'automne, nous pourrons déposer un document que le public examinera et débattra afin de faire des recommandations que je pourrai transmettre à mes collègues du Cabinet, en particulier au ministre et au ministère des Finances. Si l'examen indique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, nous le ferons, bien sûr, en consultation avec le ministère et le Cabinet. Dans ce cas-là, les modifications seront déposées au début de l'an prochain.

En même temps, je suis très sensible aux problèmes qui se posent aux organismes de charité, qui doivent compter sur des bénévoles et sur des ressources limitées. Je m'assurerai personnellement qu'on tient pleinement compte de ces facteurs au cours de l'examen. L'examen a pour but d'assurer que l'application de la législation fiscale contribue à l'efficacité du secteur sans accroître la paperasserie dont les organismes individuels de charité doivent s'occuper.

Enfin, je tiens à assurer aux organismes de charité que le gouvernement reste fermement décidé à oeuvrer pour un fort secteur des organismes de charité ainsi que pour les objectifs inhérents à l'actuelle mesure fiscale. L'examen que j'ai fait entreprendre a pour objet de rendre plus simple, plus équitable et plus efficace l'application des mesures fiscales qui existent pour aider les organismes de charité. Ces améliorations profiteront à toutes les organisations caritatives légitimes et à la société canadienne dans son ensemble.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 février 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, lundi dernier, la ville de Thunder Bay en comité plénier a adopté une motion rendant la ville unilingue anglaise. Cette mesure a malheureusement été interprétée comme un geste d'hostilité envers les francophones, les minorités et le Québec.

Je vous assure, monsieur le Président, tout comme j'assure tous les députés et tous les Canadiens que ce n'est pas du tout le cas. Ce vote exprime la frustration et l'insatisfaction que fait naître le gouvernement actuel. C'est un mouvement de ressac.

Jamais auparavant les habitants du nord de l'Ontario ne se sont sentis aussi isolés, aussi exclus et aussi négligés par le gouvernement. Les mesures que ce dernier adopte ne tiennent absolument aucun compte des besoins des gens du nord de l'Ontario.

Le gouvernement a supprimé notre service ferroviaire voyageurs. Il y a une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. On ferme des bureaux de poste ruraux. Les routes sont loin d'être toutes en bon état. Le prix de l'essence est exorbitant. Il n'y a pas assez de grains à transiter par notre port, et voilà qu'on nous impose une taxe sur les produits et services avec toutes ses répercussions sur une économie déjà perturbée.

On craint, bien qu'à tort, pour les droits des habitants du nord de l'Ontario qui, comme moi, ne parlent pas français.

Les habitants du nord de l'Ontario et de Thunder Bay sont patients et bienveillants. Ils ne s'opposent pas à leurs concitoyens québécois. Ils les tiennent en très haute estime. Ils font grand cas des droits de tous les Canadiens et de toutes les minorités.

Tout ce que nous demandons au gouvernement, c'est d'être traités sur un pied d'égalité—rien de spécial, mais que tous les Canadiens du nord aient la même chance de participer au rêve canadien.

* * *

[*Français*]

LE TÉLÉTHON DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, pendant la fin de semaine dernière, j'ai eu l'honneur de participer aux activités du 14e Téléthon de la paralysie cérébrale dans ma circonscription de Laurentides. Je me dois de souligner l'excellent travail accompli tant par le comité organisateur du téléthon que par les nombreux bénévoles. Ils ont tous consacré beaucoup de leur temps et de leurs énergies à faire de cet événement un vif succès puisque l'objectif a été atteint.

Je désire également, monsieur le Président, rendre hommage à toutes les personnes qui ont participé au téléthon en répondant à cet appel par leur générosité. En effet, l'engagement de tous les citoyens contribuera certainement à faire progresser la recherche sur la paralysie cérébrale afin que nous puissions un jour, espérons-le, parler de cette maladie comme chose du passé.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, d'un bout à l'autre du Canada, la Société canadienne des postes a déclaré aux Canadiens qu'elle s'engageait à desservir les zones rurales.

Nous nous rappelons tous les annonces occupant une page entière qui sont parues récemment dans les journaux et où on pouvait lire en lettres capitales: «Nous nous engageons à desservir le Canada rural». Encore une fois, Postes Canada se cache derrière sa propre propagande.

Le 26 février, Postes Canada va fermer le bureau de poste de Dubuc, en Sakatchewan, ce qui forcera les habitants de cette localité à avoir recours aux services

Article 31 du Règlement

postiers de détail d'une ville voisine. Postes Canada n'est manifestement pas disposé à desservir le Canada rural.

Je demande au ministre responsable de Postes Canada d'arrêter immédiatement la fermeture en question et de s'engager à ce que le gouvernement fournisse des services postaux de qualité à tous les Canadiens vivant dans des zones rurales en conservant des bureaux de poste qui dispensent un service complet dans tout le Canada.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA CANNE BLANCHE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, en cette Semaine de la canne blanche, j'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler à mes collègues de la Chambre et à l'ensemble de la population le droit fondamental de tous les Canadiens de pouvoir participer pleinement à la vie de notre société et de réaliser leurs ambitions et leur plein potentiel. Or, pour quelque 500 000 Canadiens et Canadiennes qui sont aveugles ou handicapés visuels, cette prise en charge de leur vie n'est pas sans poser certaines difficultés. En effet, la pleine participation des citoyens et citoyennes à la vie de leur pays suppose qu'ils aient accès à l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses. Or, les personnes aveugles ou malvoyantes ne peuvent lire les documents imprimés.

Il faut profiter de cette Semaine, qui a pour thème «l'accès à l'information», pour tenter de trouver, ensemble, des façons d'informer pleinement nos concitoyens qui ont une déficience visuelle. Aussi, je tiens à souligner le magnifique travail de l'Institut national canadien pour les aveugles et le Conseil canadien des aveugles qui sont partenaires dans cette recherche de l'égalité pour tous.

* * *

LE PROGRAMME DE STIMULATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la création du Programme de stimulation de l'exploration minière du Canada, le PSEMC, était annoncée le 3 mai 1988. Ce programme répond aux préoccupations exprimées par le secteur des ressources naturelles à l'égard de l'incidence de deux facteurs susceptibles d'entraver les entreprises du secteur cherchant de nouveaux capitaux, par l'émission d'actions accréditives en vue de financer des activités d'exploration, soit la chute du marché boursier en octobre 1987 et la réforme fiscale. Ce programme se termine le 31 décembre 1990.

Depuis plusieurs mois, l'Association des prospecteurs du Québec s'inquiète de la disparition de ce programme au prochain budget fédéral. Monsieur le Président, ma circonscription d'Abitibi est une région minière par excellence et le gouvernement devra prendre en considération les revendications de l'Association minière du Québec et des prospecteurs du Québec.

* * *

LA PROJET DE LOI C-21

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, notre système parlementaire devient une comédie dans les mains de ce gouvernement. Le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage n'a pas encore été adopté. Pourtant, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà demandé aux entreprises de déduire des primes d'après les modifications proposées dans ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Jim O'Harra, un de mes électeurs âgé de 76 ans, occupe un emploi à plein temps pour l'aider à arrondir sa pension. Il a appelé mon bureau parce que son employeur a déjà déduit de son salaire des cotisations d'assurance-chômage. Le député de St-Boniface a reçu des plaintes semblables.

Quand un projet de loi n'a pas été approuvé par le Parlement, le gouvernement n'a pas le droit de prendre de l'argent à des gens qui n'ont pas les moyens de payer ces cotisations.

[*Français*]

Je demande au gouvernement de mettre fin à ce comportement ridicule et de montrer un peu de respect pour le Parlement et les gens qu'il représente.

* * *

• (1410)

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, à l'occasion de la campagne électorale dans Chambly, le candidat néo-démocrate n'a pas manqué une occasion de s'en prendre injustement au projet de loi de la réforme de la taxe de vente sur les produits et services, la TPS.

Cependant, l'ancien président de l'Association des automobilistes, grand défenseur des consommateurs de l'automobile, a volontairement omis d'informer les électeurs de Chambly sur les économies que ceux-ci réaliseront lors de l'achat de leur prochaine voiture, grâce à la TPS. Environ 800 $ de moins pour une auto dont le prix

varie entre 12 000 $ et 15 000 $, environ 1 200 $ de moins pour une auto dont le prix varie entre 18 000 $ et 20 000 $.

Pourquoi n'a-t-il pas informé honnêtement les électeurs de Chambly? N'est-il pas temps de le faire maintenant, et de dire la vérité aux électeurs de Chambly? À moins que le candidat néo-démocrate n'ait attrapé cette maladie contagieuse qui consiste à tenir un double langage, double langage sur l'Accord du lac Meech.

Monsieur le Président, est-il oui ou non d'accord avec une réduction du prix de l'automobile? Oui ou non!

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, dans cette Chambre, pour traiter d'une question environnementale importante touchant non seulement la localité de Maple, mais des millions d'habitants de l'Ontario.

Toutes les administrations publiques prétendent se préoccuper de l'environnement. Toutefois, dans le cas du site d'enfouissement de la vallée Keele, les mesures prises par les gouvernements jusqu'à maintenant montrent que les beaux discours partisans l'emportent sur leur empressement à sauvegarder notre environnement.

Le site d'enfouissement de la vallée Keele est situé dans la moraine Oak Ridges, au-dessus de deux réservoirs aquifères qui alimentent le lac Ontario, source d'eau potable de millions d'Ontariens.

L'expansion du site d'enfouissement de la vallée Keele risque de contaminer gravement l'eau potable.

Ce n'est pas le moment de se défiler et d'éviter des évaluations environnementales. Ce n'est pas le moment non plus de chercher un expédient. Il est maintenant temps d'envisager des solutions de rechange intelligentes au problème et de remplacer les beaux discours par de vraies solutions.

J'exhorte le ministre de l'Environnement, l'hon. Lucien Bouchard, à intervenir dans cette affaire afin que nous puissions trouver une solution respectueuse de l'environnement à ce problème très urgent.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, hier soir, nous avons eu un autre exemple d'insensibilité à l'égard de la violence faite aux femmes. Une femme a été victime d'une agression sexuelle à un carrefour très fréquenté de Calgary. Elle courait nue dans la rue en appelant au secours.

Une seule personne, Brian Dorscht, a répondu à ses appels. D'autres se sont contentées de crier des remarques obscènes et d'encourager l'assaillant. Un agent de police a minimisé la tragédie en disant qu'il était normal que les gens aient ce genre de réaction quand ils voient une femme nue.

Nous devons à la Chambre, accorder la priorité aux programmes de sensibilisation des juges, des policiers et du public à la nécessité de lutter contre la violence faite aux femmes.

Nous pouvons supprimer du Code criminel l'article de la «croyance sincère» invoquée par la défense pour faire innocenter des hommes coupables de viol. Nous pouvons supprimer toutes les chinoiseries administratives que. . .

[*Note de l'éditeur: Arrivée à la Chambre des députés de Vancouver Quadra et de Windsor-Ouest.*]

Des voix: Bravo!

* * *

LE RECYCLAGE

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai été heureux d'apprendre qu'une initiative a été prise à Mississauga en matière d'environnement. À mon avis, elle mérite notre attention.

En effet, les Restaurants McDonald du Canada Limitée ont lancé leur premier programme de recyclage dans leurs dix établissements de Mississauga, qui comprennent celui de Malton.

La chaîne McDonald est depuis quelque temps un chef de file, dans le secteur de la restauration, en matière de respect de l'environnement. Dès 1987, elle cessait progressivement d'utiliser les CFC-12, les chlorofluorocarbones entièrement halogénés qui détruisent notre fragile couche d'ozone.

Par leur programme de recyclage, les restaurants McDonald de Mississauga donnent le ton au secteur de la restauration pour qu'on y devienne plus soucieux de la protection de l'environnement.

Plus important encore peut-être, ils transmettent leur message à nos enfants. Grâce à des programmes de recyclage comme celui-là, ils apprendront que la préservation de l'environnement est une responsabilité qui nous incombe à tous. Y a t-il un meilleur moyen d'assurer un avenir où l'environnement sera sain?

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, on se préoccupe de plus en plus de l'écosystème des Grands Lacs et de la pollution qui menace la santé publique. Pourtant, le gouvernement n'a toujours pas comblé le poste de directeur canadien de la Commission mixte internationale, vacant depuis l'été dernier.

Pourquoi le gouvernement est-il si lent à trouver un remplaçant convenable? Le Canada a besoin d'un commissaire qui soit résolument engagé à protéger la santé publique et à assainir l'écosystème et qui est au fait des problèmes pressants et difficiles de l'heure.

Les Grands Lacs représentent un défi de taille pour la CMI, mais il ne s'agit là que d'un aspect de son mandat qui englobe les questions bilatérales qui se posent de St. John's à Vancouver. La CMI a besoin de tous ses commissaires pour représenter les intérêts du Canada.

Nous exhortons le gouvernement à nommer sans délai une personne compétente à ce poste. Il incombe au ministre de l'Environnement de s'assurer que le Canada est en mesure de respecter ses engagements.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, les gens des Prairies commencent à en avoir assez de se faire dicter unilatéralement par le ministre des Communications comment devrait fonctionner leurs réseaux téléphoniques.

Dans un rapport rendu public hier, M. Robert Olley, de l'Université de la Saskatchewan, spécialiste estimé de l'économie des télécommunications en Amérique du Nord, montre clairement, à partir des données réelles de 1988, que les tarifs téléphoniques locaux grimperaient de 167 p. 100 en milieu rural et de 140 p. 100 en milieu urbain si les propositions du ministre se matérialisaient.

Ce que propose le ministre aurait donc pour effet de priver des Canadiens à faible revenu, vivant en milieu rural et dans des régions isolées du service téléphonique de base, ce lien vital qui les unit au système de communications de l'avenir. Si le ministre est conscient de ce fait, il devrait retirer immédiatement ses propositions. Autrement, le premier ministre devrait le remplacer, et le faire tout de suite.

HOMMAGES—LE TRÈS HONORABLE JOHN N. TURNER

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'interviens, avec la permission de la Chambre, afin de formuler des observations sur l'annonce faite plus tôt aujourd'hui par le très honorable chef de l'opposition de sa décision de quitter bientôt la vie publique. Je tiens à dire au départ, au nom de tous les députés et, je crois bien, de tous les Canadiens, que son départ sera vivement déploré par les Canadiens à qui il manquera beaucoup.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le chef de l'opposition a occupé les plus hauts postes au gouvernement, notamment ceux de ministre de la Justice, de ministre des Finances et de premier ministre. Or, il s'est toujours acquitté de ses tâches, sans exception, avec dignité et distinction. Bien sûr, nous n'avons pas toujours été d'accord sur toutes les questions. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . .mais sur la plupart. Nous avons eu de légères divergences de vues au fil des ans.

J'ai toujours été conscient de la largeur d'esprit, du nationalisme profond et de l'amour sincère du Canada qui ont marqué toutes ses actions.

On doit dire du très honorable chef de l'opposition que lorsqu'il a eu à faire un choix entre les intérêts de son parti et ceux du Canada, il a toujours choisi ces derniers, comme en témoigne, par exemple, son appui de l'Accord du lac Meech, un choix qui n'était facile pour personne. Cependant, comme il l'a fait observer à juste titre dans une phrase fort éloquente, il voulait que l'histoire lui donne raison ainsi qu'à son parti.

Je peux maintenant dire ce que je n'étais peut-être pas aussi libre de déclarer auparavant. À la Chambre, il était dur et implacable et je pourrais vous montrer des cicatrices pour le prouver.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Cependant, il était également juste.

John Turner a été et demeure un parlementaire remarquable, parfaitement conscient du rôle de la Chambre. Son respect pour la Chambre est à la fois évident et impressionnant. Il est un homme de courage et de convictions profondes, un homme qui a persévéré même lorsqu'il était placé dans des situations difficiles, et un homme qui a su faire face avec le sourire à l'adversité et qui ne s'est jamais plaint publiquement même si, comme tous

les chefs de file, il a dû avoir des moments de profond désarroi.

J'ai toujours cru qu'il y avait une place spéciale au paradis pour les anciens chefs de l'opposition au Canada. Pour mon bien et pour celui du très honorable député de Yellowhead, j'espère que c'est le cas.

• (1420)

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: On ne reçoit pas toujours à ce poste l'adulation et les hommages unanimes qui vont de pair avec la charge de premier ministre.

[*Français*]

Il faut notamment de la patience, beaucoup de patience et des convictions à toute épreuve. Mais il faut surtout du courage et de ça, monsieur le Président, le chef du parti libéral n'en a jamais manqué.

Il me semble particulièrement approprié de rappeler que comme ministre de la Justice, il y a 20 ans, le chef du parti libéral a déposé à la Chambre la première Loi sur les langues officielles. Durant toute sa carrière, il a été d'une fidélité exemplaire au principe fondamental de l'égalité entre les deux grandes familles linguistiques au Canada.

Tous les Canadiens et les Canadiennes qui veulent de tout coeur préserver l'unité de notre pays n'oublieront jamais cette contribution remarquable du très honorable chef de l'opposition.

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition a pris des positions fermes sur les questions importantes. Jamais, nous n'avons pu douter de sa position dans des dossiers allant du libre-échange au lac Meech en passant par la politique de défense. Il s'est toujours jeté dans la mêlée avec vigueur et avec un esprit combatif. De bien des façons, les paroles prononcées à la Sorbonne il y a des décennies par Teddy Roosevelt, pourraient très bien s'appliquer au chef de l'opposition:

> Ce n'est pas la critique qui compte, ni celui qui nous fait remarquer où l'homme fort est tombé, ou quelles actions il aurait pu mieux faire.
>
> Tout le mérite va à l'homme qui est dans l'arène, à celui dont le visage est couvert de poussière, de sueur et de sang, qui lutte vaillamment, qui trébuche, qui maintes fois approche de la victoire sans y parvenir parce qu'il n'y a pas d'efforts sans faux pas, mais qui lutte pour accomplir l'exploit, qui connaît l'enthousiasme, le dévouement, qui se donne sans compter à la défense d'une juste cause, qui, au mieux, connaît finalement le triomphe des hauts faits et, au pire, échoue après avoir beaucoup risqué tant et si bien que sa place ne sera jamais avec les craintifs et les timorés qui n'ont jamais connu le goût ni de la victoire, ni de la défaite.

Ces paroles, monsieur le Président, décrivent un homme courageux et, croyez-moi, le chef de l'opposition est un tel homme.

Des voix: Bravo!

À sa femme Geills et à sa famille, nous souhaitons nos meilleurs voeux de santé, de réussite et de sérénité pour l'avenir. John, vous avez bien servi le Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais bien sûr ajouter les félicitations et les voeux du Nouveau Parti démocratique.

[*Français*]

Le très honorable chef de l'opposition, élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1962, a aussi été député de différentes circonscriptions dans trois provinces et il n'a jamais perdu une élection. C'est un bon exemple.

De plus, l'honorable député est bien connu pour son profond respect de la démocratie parlementaire. Il perçoit le rôle de la Chambre des communes comme étant le point focal du système parlementaire.

C'est une de ses grandes qualités que nous admirons et respectons.

[*Traduction*]

J'ai eu l'occasion de parler à l'ancien chef de notre parti, avec qui le chef de l'opposition a travaillé pendant des années, et il voudrait ajouter ses meilleurs voeux de succès.

J'ai passé en revue les réalisations du député, et il n'y a pas de doute qu'il mérite les louanges qu'il a reçus du premier ministre et de notre parti.

Moi qui suis relativement nouvelle dans le rôle de chef, je me suis dit que son expérience pouvait être instructive. J'ai remarqué qu'il avait été champion junior du Canada aux 100 et 220 verges—une chose bien utile en politique, surtout lorsqu'on est ministre des Finances. Je suis sûre que le ministre des Finances actuel ne le niera pas.

Des voix: Oh, oh!

Article 31 du Règlement

Mme McLaughlin: J'ai noté également que le chef de l'opposition avait été l'auteur d'une chronique dans *Ubessey* intitulée: «*Chalk Talk with Chick Turner*». Étant donné que lorsque l'on passe à une nouvelle activité on jette parfois un regard sur les succès de notre jeunesse, il pourrait peut-être essayer de trouver un journal qui publiera une colonne qui pourrait s'intituler: «*Straight Talk from Bay Street on Free Trade*» ou quelque chose du genre.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Je dois dire sincèrement que ce fut un privilège que de siéger en compagnie du chef de l'opposition. Je peux répéter au chef de l'opposition et à sa famille ce que m'a dit Ed Broadbent lorsque je lui ai parlé. Il a dit: «Si je devais résumer ce qu'est le chef de l'opposition, je dirais que c'est un honnête homme, un politicien honorable et un grand Canadien».

Nous vous présentons, à vous et votre famille, nos meilleurs voeux de succès dans vos entreprises futures.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je sais que je parle au nom de tous les membres du caucus libéral aujourd'hui quand je dis à John Turner que, en dépit des périodes de turbulence que nous avons traversées et des préoccupations qui sont à venir, nous avons tous été fiers, extrêmement fiers, de mener avec lui deux campagnes électorales.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Au cours de leur histoire, tous les partis politiques, le nôtre en particulier qui a obtenu tant de succès pendant des décennies, doivent de temps à autre, comme le premier ministre l'a fait observer, faire des séjours dans l'opposition. L'histoire, dont la force dépasse l'influence de n'importe quel individu, groupe ou organisme, commande des périodes dans l'opposition.

La mission d'un chef au cours de ces périodes est celle de la transformation, de la renaissance. À cet égard, vous, John Turner, avez rempli votre mandat de chef de notre parti avec intégrité et courage, avec un dévouement total, et, à mon avis, avec énormément de succès.

Beaucoup d'entre nous, de notre côté de la Chambre et au caucus, n'ont pas réussi à certains jours à vous faire accepter leur position personnelle sur certaines questions. Mais aucun d'entre nous n'a jamais douté, quel que soit le jour ou l'affaire en question, que votre décision se fondait courageusement sur des convictions personnelles profondes de ce que vous estimez être l'intérêt supérieur du Canada, et même l'intérêt supérieur du parti, le Parti libéral du Canada dont vous êtes le chef.

Vous appartenez à la Chambre des communes de toute votre âme. Vous avez atteint ce rare degré de distinction en politique où non seulement vos collègues de notre caucus mais aussi ceux de tous les partis représentés à la Chambre reconnaissent votre attachement à l'institution du Parlement.

Nombreux sont les hommes et les femmes de toutes les régions du pays qui ont l'honneur de se faire élire à la Chambre, mais rares, très rares, sont ceux qui deviennent des symboles de l'excellence de cette institution. Vous êtes de ceux-là. En ce sens, votre nom, John Turner, restera toujours attaché à l'institution parlementaire.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Tobin: Monsieur le Président, au nom des parlementaires du Parti libéral, puis-je aussi vous informer, vous et tous les collègues de tous les partis, que nous avons entériné à l'unanimité la proposition du chef de notre parti recommandant que le député de Windsor-Ouest devienne, à compter d'aujourd'hui, chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je vous assure, monsieur le Président, à vous et à tous les collègues, que, sous la direction dynamique de notre collègue de Windsor-Ouest, nous continuerons d'être une opposition efficace et responsable au Parlement du Canada.

M. le Président: L'honorable chef de l'opposition.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition) Monsieur le Président, compte tenu des circonstances, je voudrais prendre quelques minutes pour répondre aux aimables propos du président du caucus libéral et rendre moi aussi hommage au très honorable député de Vancouver Quadra.

Comme je l'ai dit plus tôt, à l'extérieur de la Chambre, c'est avec regret que j'ai appris lors du caucus du parti ce matin l'annonce de la démission du très honorable député de Vancouver Quadra. En effet, son courage et ses qualités de chef nous manqueront, tout comme son amitié, ses encouragements et son soutien. En guise de

réconfort, il nous laissera toutefois l'exemple d'un homme courageux et intègre.

[*Français*]

Nous aurons avec nous son exemple de dévouement au Parlement, son exemple de dévouement à notre pays, au Canada.

[*Traduction*]

Fort heureusement, il n'abandonnera pas son siège de Vancouver Quadra et pourra donc continuer de nous appuyer dans notre travail aux Communes et de nous servir d'inspiration lors des grands débats de la Chambre sur l'avenir de notre pays.

J'ai dit que c'est avec regret que j'ai appris l'annonce du très honorable député de Vancouver Quadra. J'ai dit que nous regrettions, mes collègues et moi, sa démission comme chef de l'opposition. Mais je dois dire que je suis très honoré par les mots aimables que le président du caucus a eus, à mon endroit ce matin et encore à l'instant.

Pour ceux d'entre nous qui croient à l'institution du Parlement, l'idée que le chef de l'opposition et ses collègues doivent demander des comptes au gouvernement, offrir une solution de rechange et se faire les porte-parole des Canadiens qui sont insatisfaits du gouvernement et exigent des changements, revêt une très grande importance.

Je tiens à dire à tous les députés et à l'ensemble des Canadiens que, avec l'aide de mes collègues, j'ai l'intention de faire de mon mieux pour exercer les fonctions de chef de l'opposition.

[*Français*]

Il est très important pour nous de l'opposition, et pour moi comme leader de l'opposition, d'être certains que le gouvernement rende ses comptes à la population canadienne et aussi que nous, du Parti libéral, donnions et donnerons aux Canadiens une voix afin d'exprimer leur déception de ce gouvernement et leur désir pour un changement.

[*Traduction*]

C'est un grand honneur pour moi que d'assumer les fonctions de chef de l'opposition, ne serait-ce que pour quelque temps seulement. C'est pourquoi, je le répète, j'ai été si honoré par le soutien de mes collègues. À cet égard, je voudrais également remercier mes électeurs qui m'ont toujours honoré de leur confiance et qui m'ont ainsi permis d'accepter ces nouvelles responsabilités.

Outre ces responsabilités habituelles, dont je viens de parler, l'opposition libérale doit à l'heure actuelle assumer une autre tâche: il s'agit en quelque sorte d'établir une base à partir de laquelle le nouveau chef du Parti libéral pourra se lancer à la conquête du pouvoir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): En guise de conclusion, je voudrais rappeler aux députés ce que le premier ministre vient de dire à propos des luttes politiques, qui, en fin de compte, servent les intérêts supérieurs du pays. Je remercie encore mes collègues pour leurs éloges et je leur dis. .

[*Français*]

Il est temps maintenant de retourner au travail. Nous avons une tâche importante à accomplir pour la population de notre pays. Je vous remercie.

[*Traduction*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je serai bref et je mettrai de côté tout esprit de parti.

On ne peut échapper à une certaine émotion quand on en arrive à une étape de sa carrière politique où l'on dit «adieu» plus souvent que «bonjour». Nous en sommes certainement arrivés à cette étape. Je tiens cependant à dire quelques mots au sujet du très honorable chef de l'opposition, ex-premier ministre, ex-ministre des Finances de notre pays et fils de la Colombie-Britannique.

Nous sommes tous des Canadiens et nous en sommes fiers, mais nous sommes fiers également de notre propre région. John Turner a toujours représenté tous les Canadiens, mais il a eu également cette tournure spéciale d'esprit que nous connaissons bien en Colombie-Britannique. Il nous a remplis de fierté. Il nous a permis, au-delà des divergences de vues entre partis, de devenir des amis. Ce qui me réjouis le plus dans la vie politique, c'est de penser aux amitiés que j'ai nouées depuis trente ans, et l'une des meilleures, je n'ai pas honte de le dire, est celle que j'ai entretenue avec mon collègue John

Article 31 du Règlement

Turner. Même s'il appartient au mauvais parti, il n'en reste pas moins un bon ami.

John Turner donnait sa parole quand nous concluions un marché ou un arrangement comme il faut le faire dans les divers rôles que nous avons à jouer en politique. Quand il donnait sa parole, on pouvait s'y fier, et c'était la caractéristique du service qu'il donnait à son pays. Il a toujours été loyal envers son parti, toujours fidèle à sa parole, dévoué à son pays, mais, plus important, toujours loyal envers sa famille.

Je regrette de le voir partir. Il lui reste cependant encore quelques mois. Puisqu'il représente une circonscription de la Colombie-Britannique, qu'il se joigne donc à nous qui sommes nombreux à représenter cette province.

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je ne vais pas abuser outre mesure du temps de la Chambre.

Comme ne l'ignore pas le vice-premier ministre, nous avons déjà parlé de tout cela auparavant, le 3 mai plus exactement.

Je tiens à remercier le premier ministre du Canada pour les propos très généreux et fort aimables qu'il a tenus à mon endroit. Il a su tout particulièrement m'émouvoir en citant Teddy Roosevelt. Je ne vois rien de freudien dans cette allusion. Je me permets de citer à l'intention du premier ministre, de la députée du Yukon et, compte tenu de ses nouvelles fonctions, du député de Windsor-Ouest, une phrase de Teddy Roosevelt qui peut servir à tout chef de parti: «Main de fer dans un gant de velours.»

• (1440)

Je dirai aussi à la députée du Yukon et au député d'Esquimalt à quel point j'ai été touché par leurs bonnes paroles. La seule raison pour laquelle le député d'Esquimalt ne m'a pas encensé davantage, c'est qu'il sait que je pourrais être tout aussi élogieux à son sujet.

Le nouveau chef de l'opposition et moi-même tenons à nous excuser auprès de la députée du Yukon d'être entrés à la Chambre pendant que sa collègue, la députée de New Westminster—Burnaby, était en train de parler. Nous approuverions certes que celle-ci répète sa déclaration, compte tenu de l'importance du sujet traité.

Je remercie le président de notre caucus. C'est la première fois que je le vois lire ici un texte. Je laisse à la Chambre le soin de juger si cela constitue une amélioration ou non.

C'est avec fierté que je cède ma place au député de Windsor-Ouest. J'ignore si ma carrière politique fut un succès, c'en est un point culminant que de siéger à la gauche du député de Windsor-Ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au député de Winnipeg-Sud-Centre qui laisse entendre que cela n'est pas encore fait, je réponds que cela suffit comme ça.

Je recommande à la Chambre comme à vous, monsieur le Président, mon collègue et vieil ami, le député de Windsor-Ouest. Nous avons été élus en même temps, mais lui siège ici depuis 29 années consécutives. Il est le doyen de la Chambre des communes. Il bénéficie de la confiance des électeurs de Windsor depuis près de trente ans. Ce n'est pas un hasard s'il est sans cesse réélu à la Chambre des communes, tout comme le vice-doyen des députés fédéraux, le député de Saint-Denis. Ils ont tous deux à coeur de bien servir leurs électeurs. Ils n'oublient jamais qu'ils sont ici par la volonté du peuple et qu'ils ont le devoir de le servir tous les jours.

[*Français*]

Monsieur le Président, je signale aussi la déclaration du nouveau chef de l'opposition à l'effet que mon collègue et ami de longue date, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), ait été nommé comme nouveau leader à la Chambre pour l'opposition officielle. C'est un homme compétent, un homme de la Chambre, un homme qui représente son peuple de façon magistrale et dynamique, et j'en suis très heureux. Je t'en félicite, Jean-Robert.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce fut un honneur pour moi de siéger à la Chambre sous votre direction. Nous sommes tous les deux fiers d'avoir partagé cette frontière non surveillée de la 45e Avenue à Vancouver, et nous sommes des amis de longue date. Je vous souhaite beaucoup de succès en tant que président de la Chambre. Je peux vous assurer que vous avez l'entière confiance de notre parti et que le nouveau chef de l'opposition éprouve le même respect que moi pour vous et pour la présidence.

Comme nous partageons tous deux le même amour de la nature, de l'environnement et des eaux côtières de notre province, je ne peux que rappeler aux députés ce que disent les Haïdas: «Nous n'héritons pas cette terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.» Cela

devrait être la devise de tous les députés de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je veux signaler de nouveau à la Chambre ce qu'a mentionné notre très honorable collègue, soit que la députée de New Westminster—Burnaby a été dérangée par le bruit pendant qu'elle faisait sa déclaration. Il se peut fort bien que les députés n'aient pas pu entendre la déclaration. C'est une question importante, et je demanderais à la députée de New Westminster—Burnaby de nous répéter sa déclaration au complet.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'apprécie l'indulgence et la collaboration de la Chambre qui me permet de répéter ma déclaration et d'aborder ainsi un sujet très important pour tous les Canadiens.

Hier soir, nous avons eu un autre exemple d'insensibilité à l'égard de la violence faite aux femmes. Une femme a été victime d'une agression sexuelle à un carrefour très fréquenté de Calgary. Elle courait nue dans la rue en appelant au secours.

Une seule personne Brian Dorscht a répondu à ses appels. D'autres se sont contentées de crier des remarques obscènes et d'encourager l'assaillant. Un agent de police a minimisé la tragédie en disant qu'il était normal que les gens aient ce genre de réaction quand ils voient une femme nue. Nous devons à la Chambre, accorder la priorité, aux programmes de sensibilisation des juges, des policiers et du public à la nécessité de lutter contre la violence faite aux femmes.

Nous pouvons supprimer du Code criminel l'article de la «croyance sincère» invoquée par la défense pour faire innocenter des hommes coupables de viol. Nous pouvons supprimer toutes les chinoiseries administratives que nous impose la loi et qui retardent l'utilisation de millions de dollars devant être consacrés aux maisons de refuge et aux centres pour femmes battues.

Des femmes sont abattues sur les campus de nos université, des femmes sont attaquées dans la rue et dans leur foyer, une fillette de trois ans a même été jugée provocante et blâmée pour l'agression dont elle a été victime. Pour toutes ces raisons, il faut agir immédiatement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il conviendra sans doute avec moi que la Chambre doit adopter d'urgence à l'unanimité une résolution faisant état de son engagement en faveur de la dualité linguistique du Canada.

Pour pouvoir rallier l'appui le plus vaste possible, nous avons rédigé préalablement la motion suivante dont voici le libellé:

> Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne.

Le gouvernement permettra-t-il la présentation de cette motion sur laquelle nous aimerions obtenir le consentement unanime de la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que nous prendrions plaisir à débattre cette question à laquelle nous souscrivons.

Je n'avais pas été prévenu préalablement de la motion dont le chef de l'opposition nous a fait part il y quelques jours. Lorsque nous l'avons reçue, et cela de façon tout à fait réglementaire, nous l'avons examinée, nous en avons approuvé l'essentiel et nous l'avons transmise, assortie d'un modificatif, au nouveau leader à la Chambre du Parti libéral.

Notre leader parlementaire m'a informé ensuite que d'après le leader à la Chambre du Parti libéral, son parti en acceptait les termes à un mot près. Nous avons donc apporté le changement demandé le matin suivant et nous l'avons renvoyée pour fins d'approbation. Mes collègues et moi souhaitons certes en faire le sujet d'un débat en règle à la Chambre des communes.

• (1450)

Je viens tout juste d'aprendre, de la part du leader du gouvernement à la Chambre, qu'une suggestion du chef du NPD devrait nous parvenir incessamment. Si nous nous entendons sur le libellé de cette motion, ce dont mon collègue veut surtout nous parler, nous nous présenterons ici non seulement pour en discuter, mais également pour défendre vigoureusement le bilinguisme au Canada que nous condidérons comme un principe noble qui donne une dimension très enrichissante à la vie nationale du Canada.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le premier ministre a mal compris ce qu'a voulu dire le nouveau leader parlementaire de l'opposition officielle.

[*Français*]

Je suis déçu de la réponse du premier ministre et je dois dire que pour nous la priorité doit être donnée au soutien du dualisme linguistique.

Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas accorder la priorité au soutien du dualisme linguistique? N'est-il pas d'accord pour dire que c'est la priorité urgente aujourd'hui et que son amendement n'est pas nécessaire pour arriver à ses fins?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes entièrement d'accord avec ce que mon collègue veut faire. En temps normal, lorsqu'on veut que tous les partis appuient une résolution, le chef du NPD et moi-même en sommes informés à l'avance, afin que nous puissions consulter nos caucus respectifs avant de faire connaître notre décision. Or, je n'ai pas été avisé à l'avance de la résolution présentée.

Après l'avoir entendue pour la première fois, j'ai fait savoir que j'étais d'accord avec ses grandes lignes et avec ce que le chef de l'opposition voulait faire, mais j'ai demandé une copie de la résolution, afin de pouvoir consulter mes collègues et, je présume, le chef du NPD.

Lorsque, après consultation, nous avons soumis le texte au bureau du chef de l'opposition, le whip de ce parti alors en poste, qui est aujourd'hui leader parlementaire, a déclaré à la télévision: «Je crois que, en général, nous pouvons appuyer l'amendement des conservateurs à condition qu'ils remplacent «exprimé» par «reflété». Nous avons alors fait ce changement, satisfaisant ainsi toutes les exigences du Parti libéral. Nous sommes donc prêts—comme le NPD, j'en suis sûr—à débattre la question en long et en large et à la mettre aux voix pour confirmer cet aspect très important de notre vie nationale.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis surpris des observations du chef des ministériels. Le premier ministre a laissé entendre qu'il n'avait pas reçu copie de cette motion. Or, sauf erreur, elle a été lue à la Chambre il y a deux jours.

Si le premier ministre est maintenant disposé à proposer une motion, va-t-il confirmer qu'elle a été inscrite au *Feuilleton* et nous préciser à quel moment il entend exactement la mettre en discussion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non seulement vais-je confirmer mon intention de proposer une motion et de l'inscrire au *Feuilleton* cet après-midi, mais je l'avais précisé hier.

Je voudrais préciser à mon collègue que, sauf erreur, la pratique à la Chambre veut que tout député souhaitant obtenir l'appui de tous les partis pour une motion, doit d'abord donner un préavis au premier ministre et au chef du NPD.

Or, je n'ai absolument pas été avisé de tout cela avant que le chef de l'opposition se lève lundi et précise que c'était là son intention. J'ai immédiatement déclaré que j'étais tout à fait d'accord avec son objectif fondamental. J'ai demandé à obtenir le texte de la motion afin de pouvoir consulter mes collègues. Nous avons soumis un petit modificatif qui a été accepté par la suite par le député d'Ottawa—Vanier, et je crois comprendre que le chef du NPD a demandé, à juste titre, de pouvoir l'examiner et soumettre un amendement.

J'ai en main une motion que je vais déposer et qui répondra à toutes les exigences et à toutes les attentes de mon honorable collègue et qui donnera aux députés de tous les partis la possibilité de se prononcer sur les manifestations inquiétantes d'intolérance dont nous sommes témoins dans tout le pays, et pas simplement en Ontario.

Je crois, à l'instar de mon honorable collègue qui, depuis son arrivée à la Chambre des communes il y a 29 ans, défend ce principe sans faillir, que le bilinguisme et la protection des droits linguistiques des minorités constituent un devoir essentiel pour tous les députés de la Chambre des communes, principe que je défendrai toujours et c'est pourquoi j'assume la responsabilité du débat sur cette question. C'est ce que nous allons faire, afin que tous les députés aient la possibilité d'intervenir, de défendre ce principe et, au besoin, de se prononcer sur la question afin de faire savoir aux Canadiens que l'intolérance est inacceptable; il s'agit pour notre chambre et pour le Canada de promouvoir le bilinguisme et les droits des minorités.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la meilleure façon de défendre une position parfois est de l'exprimer très simplement. Lundi,

nous avons bien soumis à la Chambre et au gouvernement une motion de deux lignes. C'est là un fait.

Une voix: Durant la période des questions.

M. Gauthier: Non, après la période des questions.

[*Français*]

Le premier ministre à maintes reprises a dit qu'il ne fallait pas lier l'Accord constitutionnel du lac Meech avec d'autres législations provinciales. Il a répété cela à maintes reprises au Canada, qu'il s'agisse de la Loi 178 au Québec ou de la Loi 8 en Ontario, ou d'ailleurs. Il sait très bien que l'Accord du lac Meech ne fait aucune mention de la promotion de la dualité linguistique. D'ailleurs, le premier ministre lui-même a refusé en cette Chambre l'amendement proposé par ce parti. Je demande au premier ministre, pourquoi a-t-il changé d'idée? Comment se fait-il maintenant qu'il lie le lac Meech avec une résolution qui veut tout simplement appuyer les langues officielles du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'attitude du député me surprend. Le député d'Ottawa—Vanier est un grand défenseur des droits des minorités. Je pense que c'est également le cas pour moi comme chef de ma formation politique et comme premier ministre du Canada. Je dis tout simplement au député que lundi dernier, je n'ai reçu aucun préavis, comme il est normalement le cas, lorsqu'on cherche l'appui unanime des leaders de la Chambre. Ayant entendu le chef de l'opposition, après la période des questions orales, on m'a remis le texte. Je l'ai regardé avec mes collègues et nous avons soumis une modification pour considération par le parti libéral. Le député lui-même a dit à *Newsworld* le soir même et je cite:

[*Traduction*]

«Cependant, je pense, en général, que nous pouvons souscrire à l'amendement proposé par les conservateurs s'ils veulent bien remplacer le terme «exprimé» par «reflété».

[*Français*]

On a changé le mot le lendemain matin. On a soumis un document qui permettrait un débat tout à fait normal. J'ai bien de la difficulté à comprendre pourquoi le député s'acharne sur des questions de procédure, alors que nous voulons aller au fond afin d'appuyer les droits des minorités et la dualité linguistique au Canada.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçon à recevoir en ce qui concerne les langues officielles. Je pense siéger à la Chambre depuis assez longtemps pour que l'on sache quelle est ma position sur la question.

Selon les journaux du 17 mars 1989, le premier ministre aurait déclaré: «Ne laissez pas la loi linguistique du Québec détruire l'Accord de lac Meech. Il n'y a aucun lien entre le lac Meech et la loi québécoise.»

Je demande au premier ministre comment il peut aujourd'hui tromper les Canadiens—les vrais Canadiens demandent que l'appui à la dualité linguistique canadienne soit réaffirmé—en présentant une nouvelle modification constitutionnelle qui n'a rien à voir avec les langues officielles? Comment peut-il se justifier devant les Canadiens?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député m'étonne. Il a déclaré à la télévision qu'il était d'accord avec le document qu'il dénonce maintenant. Ou bien il est d'accord, ou bien il ne l'est pas. À la télévision, il a clairement donné son appui au document qu'il est en train de dénoncer.

M. Gauthier: Vous avez modifié ma motion.

M. Mulroney: Oui, nous avons modifié votre motion comme nous le faisons habituellement et comme nous en avons le droit. Nous ne l'avons pas modifiée pour l'affaiblir, mais pour mentionner. . .

M. Gauthier: Vous lui avez enlevé toute substance.

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous voulons parler du bilinguisme officiel, nous voulons parler de dualité et nous voulons discuter de la Loi sur les langues officielles laquelle, selon le commissaire aux langues officielles, a fait plus que toute autre mesure pour la promotion des minorités. Cela est incontestablement dans l'intérêt du Canada. Si le député ne veut pas discuter de sa motion telle que modifiée, nous pourrons présenter notre propre motion à la Chambre, ce qui, je crois, sera tout à fait conforme à tous les principes que notre distingué collègue a défendus tout au long de son éminente carrière. Il sera fier de la motion parce qu'il s'est battu pour chacun des éléments qu'elle contient.

Questions orales

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Demain, à Toronto, je vais rencontrer les porte-parole de quelque 600 000 personnes âgées d'un peu partout au Canada. Cette nouvelle taxe sur les produits et services ne leur plaît guère, car ils savent qu'elle fera augmenter le coût de la vie.

Selon le ministre, 75 p. 100 des personnes âgées seront dans une meilleure position financière après la mise en vigueur de cette taxe, mais je remarque que les groupes auxquels le ministre des Finances s'adresse se composent surtout de gens d'affaires.

Le ministre se joindra-t-il à moi demain, à Toronto, pour expliquer en personne aux groupes d'aînés quelles conséquences cette taxe aura pour eux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si la députée ne passait pas tant de temps à chercher de petits avantages politiques, elle m'aurait informé plus tôt de cette rencontre et j'aurais pu prendre les dispositions pour me joindre à elle.

Je lui répète, j'ai ici des brochures que je voudrais qu'elle remette aux porte-parole de l'organisation des personnes âgées, en leur disant à quoi la TPS s'applique et à quoi elle ne s'applique pas.

Je voudrais également qu'elle leur explique ce qu'elle désapprouve dans le document technique. Il y est dit que, en vertu de la TPS, en soustrayant l'actuelle taxe fédérale de vente, une personne âgée seule qui touche 25 000 $ paiera 220 $ de plus après la mise en vigueur de la TPS, mais sans tenir compte du crédit pour taxe sur les produits et services. Or, grâce à l'indexation, par suite de la TPS, elle touchera 81 $ de plus et grâce au crédit pour TPS, 278 $ de plus, de sorte que l'avantage net sera de 139 $.

Si ma collègue n'est pas d'accord avec ces chiffres, qu'elle me dise pourquoi. C'est la troisième fois que je le lui demande en vain. Tant qu'elle ne m'aura pas dit en quoi ces chiffres sont inexacts, elle ne devrait pas se rendre à Toronto et induire ces personnes âgées en erreur.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre des Finances que ces mêmes personnes âgées avaient demandé à le rencontrer avant la présentation du budget. Je vais rencontrer mardi, ici à Ottawa, une délégation de personnes âgées du Québec et je serais heureuse de l'inviter officiellement.

Le ministre des Finances ne tient pas compte de l'observation que j'ai faite en disant que les files d'attente de personnes âgées, de familles et d'enfants s'allongent aux banques alimentaires partout au Canada. Or, il se propose de dépenser 14,5 millions de dollars pour faire accepter cette taxe, pour convaincre les Canadiens qu'ils en ont besoin. C'est trois fois plus que ce qu'on dépense par année au Canada pour le logement coopératif. S'il n'y avait pas de TPS, le gouvernement n'aurait pas à dépenser 14,5 millions pour essayer de la faire accepter. Il pourrait s'atteler à la tâche de subvenir aux besoins essentiels des Canadiens, comme la nourriture et le logement. Pourquoi le ministre des Finances ne renonce-t-il pas tout simplement à cette taxe maintenant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais simplement le rappeler à mon honorable collègue, j'ai ces brochures ici, au cas où elle voudrait en recevoir et les apporter à Toronto pour en faire la distribution.

Mon honorable collègue parle des gens qui font la queue aux banques alimentaires. Elle omet de parler des progrès énormes que l'on a faits depuis quelques années et grâce auxquels on compte maintenant trois quarts de million de Canadiens de moins qu'en 1984 vivant dans la pauvreté, si bien que la proportion des pauvres est passée de presque 17 p. 100 à 13 p. 100 au cours de la même période. Le revenu familial moyen a atteint son plus haut niveau, en dollars constants.

La proportion des familles à faible revenu comptant des enfants de moins de 16 ans est passée de 20,1 à 15,4 p. 100 de la population en 1988. Le nombre des femmes adultes dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté a diminué de 30 000 l'an dernier, et de 229 000 au total depuis 1984.

Je ne nie pas qu'il y ait des problèmes. Mais la députée devrait tenir compte des progrès réalisés et en parler de façon positive, et se réjouir du fait que 75 p. 100 des personnes âgées s'en trouveront mieux grâce au crédit pour la TPS. Voilà ce que nous faisons pour aider ces personnes davantage que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Le ministre s'est vanté hier du fait que les banques d'alimentation ne seraient pas taxées. Le ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui à ce que le prochain Budget annonce de nouveaux programmes concrets qui vont aider toutes les banques d'alimentation à fermer boutique, et non pas les fermes familiales?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'estime que nous progressons plutôt bien, comme en témoignent les chiffres. Il reste évidemment du chemin à faire. Le crédit pour TPS est l'un des moyens que nos avons trouvés. Nous avons en outre supprimé du rôle quelque 850 000 contribuables à faible revenu lors de la réforme fiscale de 1988. Voilà deux mesures importantes liées à l'impôt sur le revenu et à la taxe de vente qui servent directement à venir en aide aux personnes dont parle M^me^ McLaughlin; elle conviendra sûrement de cela. J'espère qu'elle ne manquera pas de porter ces preuves concrètes de progrès à l'attention des gens à qui elle parlera demain, à Toronto.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les gens de Canso ont l'impression d'avoir été humiliés et trahis par le gouvernement depuis qu'ils ont pris connaissance des détails du présumé plan de sauvetage de l'usine de transformation de poisson de Canso, ce plan qu'on leur a fait miroiter lorsqu'on leur a présenté avec tambours et trompettes vendredi. Ce qui les irrite le plus, c'est la perspective de voir leur port de chalutiers ne pas rouvrir et leur flotte partir ailleurs. Le 13 décembre dernier, le premier ministre a promis à la Chambre d'étudier la possibilité d'exiger qu'une entreprise qui ferme une conserverie de poisson garde les chalutiers attachés à cette usine, sans quoi il lui serait interdit de pêcher.

Le premier ministre a-t-il étudié cette proposition? Enjoindra-t-il maintenant le ministre des Pêches et des Océans d'appliquer cette exigence à l'égard de Canso afin que puissent rester les chalutiers dont c'est le port d'attache?

• (1510)

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la réaction de mon collègue d'en face me déçoit un peu. La ville de Canso, qui fait partie de sa circonscription, n'était la semaine dernière qu'une ville sans espoir parce que son usine de transformation de poisson était sur le point de fermer. Aujourd'hui, on sait que l'usine continuera d'être exploitée, grâce à la décision de la National Sea, de réviser son plan opérationnel ce qui donne de l'emploi à au moins 300 personnes et permet quelque espoir pour l'avenir. Je m'explique mal l'attitude de mon collègue d'en face.

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le ministre devrait dire cela aux habitants de Canso.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse encore au premier ministre. Il sait que le poisson affecté aux grandes compagnies sous le Programme d'allocations aux entreprises appartient toujours aux Canadiens et non pas aux compagnies elles-mêmes. Le ministre des Pêches et des Océans possède le droit législatif d'attacher des conditions à ces affectations. Le premier ministre va-t-il enfin prendre ses responsabilités en main et ordonner à son ministre des Pêches et des Océans d'assurer que les chalutiers de Canso continuent à utiliser ce port?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, si je comprends bien, ce que mon collègue demande au premier ministre et au gouvernement, c'est d'envisager l'industrie de la pêche tout à fait différemment, c'est-à-dire d'accorder des contingents aux ports. C'est une question qui pourrait être étudiée, mais il sait bien que ce n'est pas la façon de faire dans l'industrie de la pêche au Canada.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du Comité du Règlement de Terre-Neuve et du Labrador, conduit par son président, M. Jim Walsh, député de l'assemblée législative.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question porte sur la National Sea Products et elle s'adresse au premier ministre. Les représentants de la société sont à St. John's aujourd'hui pour offrir ce que tout le monde, y compris le premier ministre de la province, le chef de l'opposition et surtout les travailleurs de l'usine, considère comme un marché de dupes et un habile stratagème. La colère des travailleurs de l'usine de St. John's est symptomatique de la colère et de la crainte croissantes que les Canadiens de l'Atlantique ressentent lorsqu'ils pensent à leur avenir.

En tant que premier ministre de tous les Canadiens, interviendra-t-il personnellement, dès maintenant, dans cette crise qui ne cesse de s'aggraver? Interviendra-t-il pour s'assurer que les Canadiens de l'Atlantique seront traités avec justice et générosité dans la pire crise de leur histoire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le mépris que le député manifeste pour les propositions que la National Sea Products fait aujourd'hui à St. John's est certainement prématuré puisque la société rencontre actuellement le premier ministre de Terre-Neuve et les représentants des travailleurs pour discuter justement de ces propositions.

Selon les journaux—et il n'y a pas de raison d'en douter—la société est prête à entreprendre à son usine de St. John's de nouvelles activités de transformation du poisson. Elle n'utiliserait pas de poisson de fond, mais elle emploierait plusieurs centaines de personnes en permanence, même si ce n'est pas tout l'effectif actuel de l'usine.

Le député sait que le problème est un problème de ressource: il n'y a pas assez de poisson pour garder toutes ces usines en activité. La National Sea fait un effort évident pour aider autant d'employés que possible. Il serait prématuré de faire d'autres commentaires avant que nous connaissions exactement les propositions et que les travailleurs ne les aient examinées en profondeur.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, il est peut-être trop tôt et il n'y a peut-être pas assez de poisson, mais il y a certainement assez d'argent.

Lundi, le vice-premier ministre a dit que les agriculteurs canadiens avaient reçu 21 milliards, je crois, du gouvernement sur cinq ans. Les pêcheurs du Canada atlantique ont reçu 130 millions, et ce n'est pas de l'argent frais, même si la pire crise de notre histoire dans ce secteur dure depuis des mois. Il n'y a peut-être pas assez de poisson, mais où sont les programmes d'aide et où est le milliard de dollars qui a été promis aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine de l'Atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député a cité fidèlement les paroles du vice-premier ministre, mais il est certain que le gouvernement a accordé une aide considérable aux agriculteurs. Il a également accordé une aide considérable aux pêcheurs et continuera de le faire.

Au moment d'établir des comparaisons entre l'aide accordée aux agriculteurs et celle accordée aux pêcheurs, le député ne devrait pas oublier que les agriculteurs ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage, mais que les pêcheurs le sont. Des centaines de millions de dollars sont versés chaque année pour aider les pêcheurs au moyen du régime d'assurance-chômage, et des centaines de millions de dollars de plus sont versés par l'intermédiaire du ministère des Pêches.

Le premier ministre et le gouvernement verront à ce que le secteur des pêches du Canada atlantique reçoive toute l'aide dont il a raisonnablement besoin.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce que les collectivités de pêcheurs du Canada atlantique attendaient de National Sea Products et du gouvernement, c'était un radeau de sauvetage qui leur permette de tenir le coup pendant la reconstitution des stocks de poisson. Ce qu'elles ont eu à la place, c'est une gifle.

Je tiens à demander au gouvernement ce qu'il entend faire pour qu'il y ait plus de 150 des 800 travailleurs de l'usine de transformation du poisson de Canso qui puissent avoir un avenir quelconque. Seulement 150 sur 800, c'est tout à fait inadmissible.

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il faut entendre cela de la bouche d'un député qui pendant sa campagne à la direction de son parti a réclamé la suppression de L'APECA.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Certains de ces champions du Nouveau Parti démocratique prétendent défendre les travailleurs. Ils n'attrapent des ampoules aux mains que lorsqu'ils lisent le journal.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: À propos de ce que notre gouvernement a fait pour Canso et pour les pêcheurs, permettez-moi de rappeler à mon collègue que lorsque le parti d'en face était au pouvoir, il a consacré en moyenne 185 millions de dollars par année au développement régional. Notre gouvernement a déjà annoncé 130 millions de dollars, seulement pour les pêches et comme mon collègue l'a dit ce n'est qu'une entrée en matière.

Des voix: Bravo!

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): La vérité, monsieur le Président, c'est que pour les néo-démocrates il ne devrait pas être possible à une société de fermer une usine unilatéralement, sans consulter les travailleurs ou la collectivité.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Je tiens à demander au gouvernement pourquoi il a écarté le syndicat de ces négociations. Je tiens à demander au gouvernement quand il va protéger les travailleurs du Canada atlantique contre ces décisions autoritaires des gouvernements et des sociétés qui se fichent des collectivités du Canada atlantique.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il est bien évident que National Sea Products ne s'en fiche pas. Elle a présenté un plan d'activité modifiée qui, à ce qu'elle m'informe, va maintenir au travail non pas 150 mais 300 personnes.

M. Langdon: Cent cinquante.

M. MacKay: Bon, mon collègue dit 150. Moi on me dit 300. De toute façon, nous avons maintenant un plan d'activité, ce qui est plus que ce que nous avions la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Monsieur le Président, M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a dit, devant la Comité des finances, et je cite:

> . . .les obligations de documentation et l'incitation à l'achat d'équipement électronique, par exemple, sont loin de compenser les coûts effectifs qui résulteront pour les PME du cauchemar à deux niveaux que leur promet le projet de TPS.

Ma question est très simple, monsieur le Président: Le ministre des Finances a-t-il tenu compte des coûts supplémentaires de comptabilité pour la petite entreprise dans sa brochure sur la TPS, où il dit qu'il y a des avantages pour la petite entreprise?

• (1520)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'estime que cette brochure que nous avons publiée renferme des renseignements complets. Elle offre des réponses assez nuancées à de nombreuses questions que les petits entrepreneurs nous ont posées, sans pour autant les obliger à une lecture astreignante. Elle leur sera très utile pour comprendre les répercussions de la TPS, particulièrement en ce qui concerne l'établissement des prix, le respect de la loi, la tenue de livres et l'encaisse. Elle leur donne un aperçu général de la taxe sur les produits et services qui leur permettra d'en discuter plus à fond avec leurs comptables et d'autres personnes intéressées.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, M^me^ Catherine Swift, vice-présidente de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, a aussi dit au Comité des finances, et je cite:

> Quiconque croit que cette taxe comportera des avantages inespérés pour les PME ne connaît pas vraiment le fonctionnement des petites entreprises. . .

Donc, ma question est simple: Pourquoi le ministre des Finances n'écoute-t-il pas la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et ne rejette-t-il pas cette taxe au lieu d'essayer de vendre aux Canadiens le cauchemar du siècle, monsieur le Président?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si vous le permettez, monsieur le Président, je citerai de nouveau les propos que M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a tenus le 19 septembre dernier devant le Comité des finances. Il a déclaré ce qui suit: «Tout le monde aimerait trouver une formule pour remplacer la taxe multi-stades», qu'est la TPS. Il a ajouté: «L'ennui, c'est que cette formule n'existe pas.»

À en juger à la réaction du Parti libéral du Canada, cette formule n'existe pas, car le Parti libéral du Canada n'en a pas parlé. Voilà pourquoi nous estimons devoir nous en tenir à celle-ci.

Bien des gens nous ont donné à entendre de temps à autre qu'il importait de modifier la taxe de vente fédérale appliquée à l'heure actuelle. Elle constitue un fardeau caché qui nuit à nos exportations. En comparaison, elle frappe les produits d'importation trois fois moins. Elle est une entrave aux nouveaux investissements propres à

rendre notre secteur de la fabrication plus productif et plus concurrentiel, nos secteurs forestier et minier plus concurrentiels, ainsi que notre secteur agricole. Cette taxe va aider tous nos secteurs d'exportation. Voilà pourquoi nous sommes déterminés à mettre cette taxe en application et pourquoi le gouvernement actuel s'estime tenu de le faire.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la réponse du ministre des Finances, qui a cité M. Bullock, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Le Mardi 6 février, le ministre a tenu les propos suivants, qui figurent à la page 7892 du hansard:

> Mon collègue parle de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. J'ai des lettres de membres de la FCEI qui ont entendu ce que m'a raconté leur président. . .

Ma question est relativement simple. Si le ministre des Finances ne croit pas que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est contre la TPS, est-il prêt à discuter avec des gens comme M^me^ Swift et M. Bulloch, qui sont des porte-parole des petites entreprises, et à leur expliquer pourquoi il estime que son projet de taxe est si bon, qu'il n'a rien du cauchemar qu'ils appréhendent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai rencontré M. Bulloch à maintes reprises. Nous avons des divergences de vues sur certains aspects de la TPS. Nous sommes toutefois d'accord sur un point, que mentionne d'ailleurs M. Bulloch dans l'extrait que je viens de lire, c'est qu'il n'y a pas de meilleure solution de rechange. Le député est conscient que nous ne pouvons conserver la taxe sur les ventes des fabricants. Il l'a dit lui-même le 8 août dernier.

Nous proposons un changement. Contrairement à l'opposition, nous ne pouvons nous contenter de critiquer. Nous devons assumer notre rôle de gouvernants et élaborer des politiques. La taxe sur les produits et services constitue la meilleure formule que nous ayons pu trouver pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, et nous avons l'intention d'appliquer cette solution.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances s'intéresse beaucoup aux solutions de rechange. Je voudrais lui en présenter une. En ce qui touche les 14 millions de dollars qu'il va dépenser pour informer les Canadiens à propos de la TPS. . .

M. Clark (Yellowhead): Quelle est-elle votre solution de rechange?

M. Young (Gloucester): C'est une solution de rechange à une dépense de 14 millions.

Je me demande si le ministre des Finances organiserait les députés qui siègent à votre droite, monsieur le Président, les députés conservateurs, qui sont tous bien payés et qui ont les moyens de voyager. . .

M. Mulroney: Vous aussi!

M. Young (Gloucester): Moi aussi, évidemment. Ils ont les moyens de voyager dans tout le Canada. Au lieu de dépenser 14 millions de dollars pour des brochures, pourquoi le ministre des Finances ne demande-t-il pas à ses collègues d'aller partout au Canada expliquer la taxe sur les produits et services aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, vous avez sans doute remarqué que le député n'a pas proposé de solution de rechange à la taxe sur les produits et services pour la bonne raison qu'il n'en a aucune à proposer.

Il encourage les députés de ce côté-ci de la Chambre à aller parler de la TPS à un aussi grand nombre de Canadiens que possible. C'est ce que nous faisons, que nous avons fait depuis le début et que nous continuerons de faire parce que nous tenons à cette taxe, de ce côté-ci de la Chambre. Nous considérons que c'est la meilleure solution, parce que nous remplaçons une mauvaise taxe par une bonne taxe. J'ai une foule de déclarations de gens qui nous demandent de remplacer la taxe actuelle. Nous allons le faire parce que nous savons que nous devons le faire.

Les députés d'en face se demandent parfois pourquoi notre pays n'est pas plus compétitif. Cette taxe est l'un des moyens qui nous permettront de construire une économie plus compétitive.

* * *

LE PROGRAMME D'AIDE À LA CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Au début de décembre, le Comité permanent des droits de la personne a recommandé fortement et unanimement la prolongation du Programme d'aide à la contestation judiciaire. Le comité a déclaré que l'accès aux tribunaux est essentiel à la reconnaissance efficace des droits constitutionnels.

Hier, chacun des employés du Programme de contestation judiciaire a reçu un avis de licenciement disant que le programme prendra fin le 31 mars prochain. Le ministre

approuvera-t-il immédiatement une augmentation à court terme des fonds, rétroactive à décembre de l'année dernière, comme l'avait recommandé le comité? Mieux encore, le gouvernement acceptera-t-il la recommandation unanime du comité permanent et renouvellera-t-il ce programme si impératif, si important pour l'égalité de tous les Canadiens?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le comité permanent a présenté de très bonnes recommandations que le ministre de la Justice et moi-même avons examinées avec soin et auxquelles nous avons accordé la plus grande attention.

Je dirai que la lettre qui a été envoyée par le Conseil canadien de développement social et qui a été signée par M. Hunsley est tout à fait inacceptable et qu'elle n'a rien produit d'utile. Elle était inopportune et malavisée. Nous nous intéressons beaucoup au programme et, si cela peut vous donner une indication favorable, au moment opportun, lorsque j'aurai reçu l'approbation nécessaire de mes collègues du gouvernement, je ferai une déclaration à ce sujet.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, M. Hunsley n'a guère eu le choix. Le gouvernement ne finance pas le programme. Celui-ci est supprimé et les employés sont licenciés. Ce ministre n'a pas su remplir son rôle de chef de file.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le Programme de contestation judiciaire existe depuis 1978 pour aider les minorités des langues officielles à clarifier et à affirmer leurs droits linguistiques devant les tribunaux. Surtout étant donné les tensions qui entourent cette question des minorités linguistiques au Canada, pourquoi le premier ministre, qui a défendu les droits des minorités linguistiques au Canada dans le passé, n'a-t-il pas encore annoncé l'extension de ce programme si important au Canada?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai certainement une bonne dimension de cette question. J'admets que le programme était très bénéfique mais, comme je l'ai dit très clairement, nous avons examiné les recommandations du Comité permanent dont plusieurs s'accordent à dire qu'il est très bénéfique. J'ai déjà eu la chance de discuter de ce sujet avec mon collègue, le ministre de la Justice et, comme je l'ai dit, toute cette question est maintenant examinée de façon approfondie par le gouvernement, et nous allons avoir une annonce bientôt à ce sujet.

* * *

• (1530)

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle concerne le port de turbans par les Sikhs à la GRC.

Ma question est très simple. Quand prendra-t-on cette décision et le solliciteur général est-il disposé à nous la faire connaître aujourd'hui?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, cette question qui préoccupe plusieurs Canadiens me préoccupe également. J'ai déjà mentionné que la semaine dernière j'ai rencontré des groupes de la communauté sikh. Je rencontrerai d'autres groupes, probablement la semaine prochaine. Nous sommes à établir le moment exact où nous nous rencontrerons au cours des deux prochaines semaines. J'avais cru laisser un peu de temps pour permettre aux gens d'essayer d'arriver à un compromis qui puisse rejoindre les parties. Il semble qu'il ne soit pas possible d'arriver à un compromis. Je vais quand même continuer les consultations pendant quelques semaines, et le gouvernement devrait prendre une décision dès que nous aurons complété notre ronde de consultations.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'AIDE À LA CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et, encore une fois, concerne le Programme d'aide à la contestation judiciaire.

Ce programme s'occupe actuellement d'une série de procès dont sont saisis les tribunaux. Le licenciement du personnel par le Conseil canadien de développment social a créé beaucoup d'ambiguïté dans ce programme et en a bouleversé l'administration.

Le secrétaire d'État peut-il nous annoncer aujourd'hui qu'il va continuer à financer ce programme important jusqu'en l'an 2000, comme l'ont recommandé les membres du comité permanent des droits de la personne?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, l'initiative du directeur exécutif du Conseil canadien de développement social est absolument inopportune. Il ne me rend pas de comptes. C'est un organisme sans lien de dépendance qui a administré ce programme. En général, nous avons été très satisfaits de ses services, mais nous trouvons ceci très inutile.

Nous étudions actuellement toute la question et j'ai déclaré que j'étais très satisfait de ce que j'ai vu en ce qui concerne les réalisations de ce programme. Le ministre de la Justice et moi-même, ainsi que nos deux ministères, avons fait une étude approfondie de quelques excellentes propositions qui ont été faites par le comité permanent.

Je suis certain que mon sous-secrétaire a appelé le Conseil canadien et lui a communiqué nos sentiments favorables. En temps opportun, quand j'aurai obtenu le consentement de mes collègues, nous ferons une déclaration à propos de ce programme.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, le secrétaire d'État.

Le problème est que le personnel a été licencié, et de ce fait le programme cesse d'exister. Le Conseil canadien de développement social est indépendant du gouvernement mais, vu le licenciement du personnel et, partant, l'anéantissement du programme, le Secrétariat d'État ne peut-il pas annuler les mises à pied d'hier et montrer son engagement envers le programme en annonçant aujourd'hui son extension?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je n'ai pas été avisé à l'avance de cette lettre. Nous ne l'avons jamais reçue.

J'ai dit que je trouvais cela tout à fait inutile et inacceptable. J'ai demandé au sous-secrétaire d'État de téléphoner sans délai et, comme je l'ai dit, nous avons communiqué nos sentiments très favorables, il me semble, à l'égard du programme, ainsi que les mesures que le gouvernement pourrait prendre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT D'UNE MOTION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la motion suivante inscrite au nom du premier ministre:

> Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne, tel que reflété par cette Chambre dans la modification constitutionnelle de 1987 et la Loi sur les langues officilles de 1988.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT DES DÉCRETS ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'ai également le plaisir, monsieur le Président, de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations que le gouvernement a effectuées par décret.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents, dont la liste est annexée.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Lewis: Puisque j'ai la parole, je propose:

> Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 187)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bourgault	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Collins
Cook	Corbett
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Merrithew
Monteith	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Soetens
Sparrow	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—126	Wilson (Etobicoke Centre)

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett	Bélair
Bellemare	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Caccia	Callbeck
Catterall	Crawford
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Pickard
Proud	Prud'homme
Riis	Robichaud
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Walker
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)—81	

M. Le Président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Que le débat sur la motion concernant la deuxième lecture et le renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-62 et de tout amendement proposé s'y rapportant ne soit plus ajourné.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement, comme je l'avais indiqué hier à la Chambre.

Je voudrais porter à votre attention quelques graves difficultés que nous, de ce côté-ci de la Chambre, rencontrons avec cette utilisation de la clôture. Je voudrais que vous examiniez quatre questions concernant la motion de clôture que le gouvernement vient de proposer.

• (1620)

Premièrement, je vous demanderai d'examiner si la présidence a ou non la responsabilité de faire en sorte que, pour reprendre vos propres termes,

> . . .les questions controversées (puissent) faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable de façon à ce que soient offertes toutes les possibilités raisonnables d'entendre les arguments pour ou contre.

Deuxièmement, je demanderai que vous examiniez si la clôture actuellement, encore une fois pour reprendre vos propres termes,

> est utilisée dans un but qui n'avait jamais été prévu à l'origine.

Troisièmement, je vous demanderai de vérifier si l'article 57 du Règlement est compatible avec l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui demande que les privilèges, les immunités et les pouvoirs détenus par la Chambre et les députés soient définis par une loi adoptée par le Parlement.

Quatrièmement, monsieur le Président, je vous demanderai de juger si l'utilisation que nous faisons de la clôture n'est pas incompatible, avec ce même article de la Constitution, d'autant qu'elle est plus fréquente que ne le comprend la Chambre britannique en ce moment.

En ce qui concerne la première question, je soutiens que le temps est venu pour la présidence d'intervenir pour protéger la Chambre et notre démocratie parlementaire contre une utilisation abusive des règles de procédure par le gouvernement.

Je voudrais citer certains des conseils que vous avez donnés à la Chambre le 14 avril 1987 au sujet du projet de loi C-22, amendements à la Loi sur les brevets. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que vous êtes intervenu et avez annulé une décision antérieure afin de protéger la Chambre contre une obstruction jugée excessive. Ce faisant, vous avez fait plusieurs remarques qui sont à mon avis plus que pertinentes aujourd'hui.

Vous nous avez parlé du rôle des règles de procédure et de l'esprit dans lequel elles ont été adoptées. Vous avez dit:

> Les règles de la procédure sont conçues pour permettre aux partisans et aux adversaires d'une mesure de s'exprimer à fond. Elles assurent à l'opposition un moyen de retarder une décision et permettent aussi à la majorité de limiter le débat afin d'en arriver à une décision. Ce genre d'équilibre est essentiel à la procédure d'une assemblée démocratique. Nos règles n'ont certainement jamais été conçues pour permettre la frustation totale d'une partie ou de l'autre.

Vous nous avez mis en garde contre l'abus des règles de procédure lorsque vous avez dit:

> Les avis de motions d'attribution de temps présentés après quelques heures de débats seulement à n'importe quelle étape de l'étude d'un projet de loi peuvent aussi constituer un abus. . . Lorsque le gouvernement ou l'opposition usent de telles tactiques, l'équilibre du gouvernement parlementaire démocratique est facile à pertuber. Le maintien de cet équilibre constitue une responsabilité fondamentale de la présidence.

Vous avez poursuivi en mentionnant le besoin de ne pas se limiter au seul texte du Règlement.

> Il faut à mon avis essayer de régler ces différends inévitables et légitimes en se basant sur nos coutumes, nos règles, nos précédents et sur autre chose également; j'entends par là quelque chose d'essentiel pour la Chambre des communes, la chose largement acceptée mais pas toujours définissable sur laquelle repose toute notre histoire constitutionnelle. Je parle de la courtoisie et. . . (du) bon sens. C'est ce qui permet, en dernier ressort de savoir ce que des personnes raisonnables jugent acceptables dans certaines circonstances.

Si vous examinez le débat qui a eu lieu jusqu'à maintenant sur le projet de loi C-62, loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois et instaurant la taxe sur les produits et services, vous verrez que ce n'est pas l'opposition qui a eu recours au Règlement pour retarder le débat afin, comme vous le mentionniez, «de donner aux adversaires d'une mesure la chance de convaincre le public d'appuyer leur point de vue». C'est plutôt le gouvernement qui a proposé des motions dilatoires à maintes reprises au cours de l'étude du projet de loi C-62.

Le gouvernement a proposé des motions dilatoires au cours de quatre des cinq journées de débat consacrées au projet de loi C-62. Pendant ce temps, le Nouveau Parti démocratique n'a proposé que deux motions dilatoires, proposant à chaque fois que la Chambre s'ajourne immédiatement. Nous ne cherchions pas à abuser des règles de procédure, mais si la motion avait été adoptée, si la Chambre avait ajourné, alors le projet de loi auquel nous nous opposons férocement aurait été rejeté. Si jadis les règles permettaient à l'opposition de retarder une décision, tous les députés à la Chambre comprendront que ce n'est plus le cas.

Comme vous le savez, monsieur le Président, dans d'autres parlements, la présidence a le droit de refuser qu'une motion de clôture soit proposée. En Grande-Bretagne, ce genre de motion doit être appuyée par au moins 100 députés. Si vous me le permettez, j'y reviendrai dans un instant.

Au Canada, toutefois, nous n'avons aucune protection contre l'application vindicative et autocratique de la clôture. À vous de déterminer si le temps est venu pour la

présidence, comme ce fut le cas au mois d'avril 1987, d'intervenir afin que l'équilibre de la démocratie ne soit pas rompu. Dans votre jugement sur la question, monsieur le Président, je vous demande de prendre en considération ma deuxième requête, c'est-à-dire de vérifier si l'utilisation actuelle de la clôture respecte la portée et l'esprit des dispositions originales de l'article 57 du Règlement.

Notre tâche de parlementaires, notre métier si vous voulez, est la rédaction des lois. Personne ne sait mieux que les membres de la Chambre, comme vous, à quel point il est important que l'esprit de la loi l'emporte sur le langage technique.

Quand la Chambre a adopté la procédure de clôture en 1913, elle la réservait à des circonstances extrêmes et exceptionnelles. À de rares exceptions près, de 1913 à nos jours, la clôture n'a servi qu'après des débats qui traînaient en longueur et après que la Chambre eut le temps d'approfondir la question à l'étude. La procédure de clôture a été adoptée comme sauvegarde dans les rares occasions où les négociations sont rompues entre les partis. Elle semble aujourd'hui se substituer aux négociations.

Dans les cinq derniers mois de session, le gouvernement a donné avis de clôture 11 fois. Il s'agissait de projets de loi très controversés, comme celui dont nous sommes saisis. Il l'a fait à propos de projets de loi ordinaires, comme le C-20, relatif à la Loi sur la taxe d'accise. Il a aussi brandi la menace de clôture à propos de projets de loi qui avaient l'appui de tous les partis, et je pense au C-18, le projet de loi sur le multiculturalisme.

Je prétends que nous sommes loin du temps où la clôture servait à protéger le gouvernement contre la paralysie totale des travaux législatifs. Le programme du gouvernement n'est sûrement pas paralysé, car s'il l'était, le gouvernement n'aurait pas proposé, avec notre consentement, je l'avoue, de prolonger le congé de la Chambre de neuf semaines supplémentaires. Il aurait même consenti à la proposition du Nouveau Parti démocratique et aussi, je crois, du Parti libéral, que la Chambre se réunisse plus tôt en janvier de l'année dernière. Il est évident que ce n'est pas un cas de paralysie des travaux parlementaires ou législatifs.

Je vous demande de tenir compte de ces réflexions et de nous dire si vous pensez que l'usage que le gouvernement fait de la clôture à la Chambre est acceptable.

Je passe à ma troisième requête, qui est un peu plus complexe. La question pourrait en effet être soumise à une autre autorité. Il s'agit de la constitutionnalité de l'article 57 du Règlement, en particulier de sa conformité avec l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867. Voici ce que prévoit cet article:

> Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat, la Chambre des communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par loi du Parlement du Canada; mais de manière à ce qu'aucune loi du Parlement du Canada définissant tels privilèges, immunités et pouvoirs ne donnera aucuns privilèges, immunités ou pouvoirs excédant ceux qui, lors de la passation de la présente loi, sont possédés et exercés par la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni de cette chambre.

Cet article de la Loi constitutionnelle de 1867 soulève un problème fondamental qu'il nous faut régler aujourd'hui sans plus tarder.

Lorsque cet article a été rédigé, il y a près de 125 ans, la clôture n'existait pas au Canada ni au Royaume-Uni. Certes, les députés du Parlement canadien ont bénéficié jusqu'en 1913 du privilège de tenir des débats illimités à la Chambre des communes. Les privilèges parlementaires comprennent notamment la liberté de parole dans l'exercice des fonctions parlementaires. C'est ainsi que les députés ne peuvent être brimés, importunés ni intimidés dans l'exécution de leurs devoirs. Le droit qu'ont les députés de débattre des questions est à la base de notre régime parlementaire et toute tentative visant à restreindre ces débats, telle la clôture, semble porter atteinte aux privilèges des députés.

Il s'ensuit que la clôture constitue un prolongement des pouvoirs de la Chambre d'adopter des motions qui portent atteinte aux privilèges des députés. J'estime que l'adoption de la clôture a modifié les privilèges des députés comme les pouvoirs de la Chambre des communes. Et pourtant, l'article 18 de la Constitution prévoit que les privilèges des députés et les pouvoirs de la Chambre soient modifiés seulement au moyen d'une loi. Je le répète, monsieur le Président, «seulement au moyen d'une loi». Au Canada, la clôture est apparue par modification du Règlement de la Chambre et non par l'entremise d'une loi.

En règle générale, la Chambre administre ses affaires en modifiant son Règlement et non en adoptant une loi. Cela serait acceptable en l'absence de toute indication contraire, mais l'article 18 de la Constitution enjoint clairement la Chambre d'adopter une loi en pareil cas.

• (1630)

En fait, l'article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada répète ce que dit l'article 18 de la Loi constitutionnelle. Par conséquent, monsieur le Président, je vous demande de déterminer si la Chambre a l'autorité constitutionnelle pour adopter une motion de clôture maintenant.

Mon quatrième et dernier point porte sur la deuxième condition que l'article 18 impose aux privilèges, immunités et pouvoirs de la Chambre. Cette condition est qu'ils ne pourront jamais excéder ceux possédés par la Chambre des communes du Royaume-Uni. Certains pourraient s'offusquer de cette limite, mais elle figure dans notre Constitution.

Comme je l'ai déjà prétendu, la clôture peut être considérée comme un empiètement sur les privilèges des députés et une extension des pouvoirs de la Chambre. Au Royaume-Uni, la clôture empiètent beaucoup moins sur les privilèges des députés et ne représente pas autant une extension des pouvoirs de la Chambre. Il y a beaucoup de facteurs à Westminster que l'on ne trouve pas au Canada, des facteurs qui rendent la clôture moins abusive et qui font qu'elle empiète moins sur les privilèges des députés qu'au Canada où il n'existe pas de circonstances atténuantes.

Par exemple, au Royaume-Uni n'importe quel député peut se lever et demander à la présidence d'accepter une motion demandant la mise aux voix. À ce stade, la présidence peut accepter ou rejeter la motion. Si la présidence estime que le débat a suffisamment duré et que les droits de la minorité ont été respectés, elle accepte que la motion soit mise aux voix sans débat. La majorité simple ne suffit pas à faire adopter une motion de clôture, il faut que 100 députés au moins soient en faveur. Une fois la motion de clôture adoptée, la Chambre vote immédiatement sur la question principale.

Au Canada, seul un ministre peut proposer la clôture. Le président ne peut pas désavouer la motion de clôture et une majorité simple suffit pour l'adopter.

En Grande-Bretagne, tous les partis peuvent recourir à la clôture. Elle n'est pas l'apanage du gouvernement. La motion de clôture est une main de fer qui pèse lourdement sur l'appareil législatif. En effet, c'est une arme dont tous les députés peuvent se servir.

Mais l'utilisation de cette mesure ne prive un député britannique ni du droit ni de la possibilité de débattre un projet de loi. C'est l'un de ses aspects les plus importants, à mon avis. À Westminster, l'imposition de la motion de clôture ne met pas fin au débat, elle ne fait que le transférer de l'enceinte principale à la pièce du comité où il peut se poursuivre encore longtemps.

Les comités permanents chargés d'étudier des projets de loi fonctionnent essentiellement comme des mini-parlements en Grande-Bretagne. Les députés se lèvent pour intervenir et ils prononcent des discours à peu près identiques à ceux qu'ils prononceraient à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. Par contre, au Canada l'adoption de la motion de clôture en deuxième lecture prive les députés du droit de parler du motif d'un projet de loi. Or, nous sommes contre le motif de ce projet de loi au sein de notre parti.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Si j'en avais le temps, je pourrais énumérer d'autres aspects de la motion de clôture en Grande-Bretagne qui en font un instrument beaucoup moins préjudicable aux droits des députés et beaucoup moins susceptible de prêter à un abus de pouvoir de la part de la majorité.

Monsieur le Président, je vous demande simplement, en terminant, de tenir compte de mes arguments quand vous déciderez si le gouvernement a le droit d'imposer la clôture avant que ces questions ne soient effectivement élucidées.

Je profite également de l'occasion pour prévenir la Chambre que si elle ne veut pas examiner de plein gré la constitutionnalité de son propre Règlement, je me ferai alors en plaisir de soumettre toute l'affaire au tribunal compétent.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): À propos du recours au Règlement du député de Kamloops, monsieur le Président, je tiens à dire combien je me réjouis de ce qu'il a embrassé cette cause. Je tiens les arguments qu'il a présentés à Votre Honneur pour extrêmement utiles.

Par ailleurs que je trouve rafraîchissant de constater que le député de Kamloops, leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, a changé d'opinion. Je sais les difficultés que lui et son parti éprouvent depuis le 24 janvier qu'ils utilisent toutes sortes de moyens pour empêcher l'opposition officielle de traiter de cette question, moyens qui nous ont causé bien du souci.

M. Skelly (Comox—Alberni): Vous étiez partisans de la TPS.

M. Milliken: Le député dit que nous étions partisans de la TPS. Pourtant, il sait pertinemment, je pense, que nous sommes des adversaires de la TPS depuis l'été dernier.

C'était son parti à lui—sans trop vouloir m'écarter du sujet, monsieur le Président—

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles, qui a certes été à maintes reprises d'un grand secours pour la présidence, vient de déclarer qu'il ne voulait pas trop s'écarter du sujet qui a amené le député de Kamloops à invoquer le Règlement. Je l'exhorte donc fortement à suivre son propre conseil.

M. Milliken: Volontiers, monsieur le Président. Je me suis laissé distraire par les quolibets provenant de ma gauche.

Je tiens à dire que, dans nos efforts pour lutter contre ce projet de loi, nous avons tenté de débattre cette mesure à la Chambre afin de pouvoir expliquer aux Canadiens les carences de cette proposition gouvernementale. Nous avons eu beau essayer à maintes reprises, nous en avons été empêchés.

Je pense que si Votre Honneur acceptait de vérifier le compte rendu, il constaterait que la Chambre a consacré en tout sept heures et 30 minutes de débat à ce projet de loi. . .

Des voix: Règlement!

M. Milliken: Monsieur le Président, les députés à mes côtés sont. . .

M. le Président: Le député fait état du nombre d'heures de débat que la Chambre a consacrées à ce projet de loi. Le député de Kamloops en a fait état lui aussi. J'entends donc laisser parler le député.

M. Milliken: Comme je le disais, le débat sur ce projet de loi a été sérieusement écourté ces deux dernières semaines. Sauf erreur, le projet de loi a été mis en délibération pour la première fois lundi de la semaine dernière, pour trois jours, puis nous avons eu deux jours d'étude des crédits. Il a ensuite été débattu pendant deux jours cette semaine.

Je tiens à souligner les efforts que nous, les libéraux, avons faits pour prolonger le débat sur ce projet de loi, afin que nous puissions présenter nos vues et nos critiques à la population canadienne. Notre assemblée est là pour délibérer. Elle a été créée pour permettre une discussion et un débat libres. Nous adhérons à ce principe et nous l'avons toujours appuyé vigoureusement.

À mon avis, la clôture est une atteinte à cette liberté de débat. Elle limite les droits des députés de discuter de questions importantes pour les Canadiens. Mais ce n'est pas tout.

Je voudrais me reporter au hansard du lundi 5 février, à la page 7859. Le député de Gloucester, qui avait la parole, a proposé que la Chambre continue de siéger après l'heure habituelle d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-62, car on en avait très peu débattu ce jour-là. Quinze députés, des ministériels, s'y sont opposés.

Hier, au cours de la période de questions, le chef de l'opposition a demandé au leader du gouvernement à la Chambre s'il était possible de prolonger le débat en soirée pour discuter de ce projet de loi. À quinze heures, après s'être dit disposé à le prolonger pendant la période de questions, le leader du gouvernement à la Chambre s'est levé et a généreusement donné le consentement du gouvernement. Je pensais qu'il faisait cette offre de bonne foi et qu'il permettrait aux députés de poursuivre le débat jusqu'à minuit hier soir. Devinez qui s'y est opposé? Les députés à ma gauche, qui s'opposent actuellement à la clôture, de même que le chef du Nouveau Parti démocratique.

Un peu avant 18 heures hier soir, j'ai encore demandé à la Chambre s'il y avait accord unanime pour continuer de siéger jusqu'à minuit. Il n'y avait pas un seul néo-démocrate présent pour s'opposer à cette proposition, mais quelques conservateurs ont rejeté l'idée, des amis du ministre de la Justice, celui-là même qui avait fait cette proposition plus tôt dans la journée.

Le déroulement incongru des travaux de la Chambre et l'application de la clôture me dépassent complètement; je n'en reviens pas! Je me console à l'idée que mon parti s'est toujours montré cohérent dans les reproches qu'il adresse au gouvernement lorsque celui-ci applique la clôture. Je ne pourrais pas en dire autant du député de Kamloops et de son refus de délibérer. Cela me désole, mais j'appuie néanmoins les arguments qu'il a invoqués.

Permettez-moi de mentionner certains autres points dignes d'intérêt, en ce qui a trait à ce débat, dont Votre Honneur devrait tenir compte dans sa décision.

J'ai mentionné qu'on avait consacré jusqu'ici environ sept heures et demie au débat sur ce porjet de loi. Durant cette période, quatre motions d'ajournement ont été présentées, si j'ai bien compté. Il y a également eu huit ou neuf questions de privilège ou rappels au Règlement d'une utilité douteuse, selon moi. J'ai aussi compté sept motions du gouvernement afin de passer à l'Ordre du jour, faisant retentir la sonnerie pendant 30 minutes chaque fois, puis entraînant un vote. Il y a donc eu, comme je l'ai mentionné, quatre motions d'ajournement, plus une motion pour que l'on donne la parole à un

député, toutes obligeant un vote et prenant le temps de la Chambre.

Les députés n'ont pas eu assez de temps pour exprimer leur point de vue sur ce projet de loi. Les membres de mon parti, en particulier, se sont dits prêts et vivement intéressés à débattre ce projet de loi afin de pouvoir signaler aux Canadiens les lacunes de cette mesure législative et leur faire voir qu'elle n'est pas fondée.

Et voilà que, pour la onzième fois au cours de cette législature, le ministre de la Justice s'apprête à appliquer la clôture à l'une des étapes de l'étude de ce projet de loi. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a eu recours trois fois à l'attribution de temps à deux étapes à la fois de l'étude de divers projets de loi. Une fois adoptée la motion d'aujourd'hui, en supposant que le gouvernement réussisse à la faire adopter comme ses députés semblent le souhaiter, ce sera la quatorzième fois qu'on aura écourté le débat au cours de cette législature. Jamais aucune autre législature de l'histoire canadienne n'a été autant assujettie à ce genre d'abus arrogant de la part du gouvernement.

• (1640)

Je vous l'assure, monsieur le Président, la règle de la clôture, comme l'a montré mon honorable collègue de Kamloops, n'a pas été conçue pour permettre au gouvernement d'abuser de la Chambre des communes. Elle l'a été pour mettre fin avec ordre à un débat trop long.

Cette règle de clôture a été invoquée à maintes reprises, et même le deuxième jour de débat dans certains des onze cas que j'ai mentionnées, dans un grand nombre des cas, en fait. L'avis de clôture a été donné le premier jour et la clôture a été imposée le deuxième jour.

Cet abus constant de cette règle constitue une atteinte aux traditions de la Chambre, comme l'a souligné le député de Kamloops. J'invite Votre Honneur à en juger ainsi et à déclarer la motion irrecevable.

M. le Président: Le ministre de la Justice.

Mme Langan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

En donnant sa version de ce qui s'est passé hier, l'orateur qui m'a précédée a dit que lorsqu'il a demandé le consentement unanime pour que le débat continue, il n'y avait aucun néo-démocrate à la Chambre quand le député ministériel a refusé de donner le consentement unanime.

Il se trouve que j'étais à la Chambre, tout comme un certain nombre de mes collègues néo-démocrates. Je tenais à faire cette mise au point.

M. le Président: Je veux répondre à la députée. Il ne s'agit probablement pas d'un rappel au Règlement. La tradition veut que, dans certaines circonstances, la présidence permette à un député de faire une intervention.

Toutefois, je veux qu'il soit clairement entendu que l'intervention, ou peut-être la plainte, de la députée ne constitue pas un rappel au Règlement et qu'elle ne m'aidera pas beaucoup dans ma décision concernant les arguments qui ont été très soigneusement présentés par le député de Kamloops.

Le ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux prendre quelques minutes pour décrire la situation telle que nous, les ministériels, la percevons et pour répondre aux arguments présentés par mon collègue.

Selon nous, la situation actuelle concerne directement le droit du gouvernement de gouverner et le droit de l'opposition de s'opposer dans le contexte du débat. Je vais appuyer mon argument sur certaines références précises.

Premièrement, je voudrais vous citer un extrait de la 5e édition de l'ouvrage de Beauchesne, où il est question des responsabilités d'un gouvernement parlementaire. Le commentaire 1, qui est au tout début de l'ouvrage, dit ceci:

> 1. Le Parlement canadien n'a jamais perdu de vue les principes qui constituent le fondement même du droit parlementaire britannique, savoir: protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité, s'assurer que les affaires publiques soient traitées d'une façon ordonnée, permettre à chaque député d'exprimer son avis, sous réserve des restrictions indispensables au maintien de l'ordre et du bon emploi du temps, faire en sorte que le temps imparti à l'examen de chaque mesure soit amplement suffisant et, enfin, empêcher des interventions législatives irréfléchies.

Monsieur le Président, j'aimerais vous signaler que nous n'agissons pas impulsivement quand nous proposons la taxe sur les produits et services. Cette initiative fait suite à cinq ans de débat général et complet.

Le projet de loi C-62 n'est pas tombé subitement sur le Parlement. La question a fait l'objet de documents tech-

niques, de budgets, de journées d'opposition, de documents de travail, d'un avant-projet de loi, d'audiences en comité et d'interventions durant la période des questions.

Je pense que la conclusion est claire. Nous n'agissons pas par impulsion. Nous agissons après mûre réflexion.

Étant donné qu'en dehors de la Chambre on se demande s'il y a des raisons politiques de proposer la clôture, je tiens à passer en revue non seulement le débat mais aussi les manoeuvres dilatoires qui ont marqué ces derniers jours.

La question a été présentée par un avis de motion de voies et moyens déposé à la Chambre le lundi 22 janvier. La motion de voies et moyens a été adoptée le 23 janvier.

Le 24, avant la présentation de la TPS, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a fait état dans un rappel au Règlement de la portée de la motion de voies et moyens et de la mention qui était faite dans les voies et moyens de documents qui n'avaient pas été déposés à la Chambre, pour demander que la présentation du projet de loi n'intervienne qu'après la décision de la présidence. Le président a refusé, mais il a accepté de ne pas autoriser que le projet de loi de taxe sur les produits et services passe à la deuxième lecture avant qu'il n'ait rendu sa décision.

Le projet de loi a été présenté et a franchi la première lecture avec deux votes, pendant une journée réservée au Nouveau Parti démocratique. Il a fallu deux votes pour obtenir sa présentation.

Et ensuite, qu'est-ce que les députés du Nouveau Parti démocratique ont fait dans leur journée d'opposition? Ils ont imposé des votes portant sur la présentation de deux projets de loi d'initiative parlementaire, provoquant trois votes en tout.

Le jeudi 25 janvier le gouvernement a été contraint de passer à l'ordre du jour pour éviter une obstruction systématique.

Le vendredi 26 janvier nous avons appelé d'autres travaux en attendant la décision du président. Les députés du NPD ont fait obstruction aux initiatives ministérielles. Ils l'ont fait de la façon suivante, en abusant du temps des contribuables et du temps de la Chambre.

Il y a eu un vote sur l'adoption d'un rapport de comité, et un autre vote sur une motion demandant à entendre un autre député. Il y a eu un autre vote par appel nominal pour passer à l'ordre du jour. Puis il y a eu une motion demandant l'ajournement de la Chambre. Ce sont là des manoeuvres dilatoires. . .

Décision de la présidence

M. le Président: Je me demande si le ministre voudrait bien aider la présidence.

La présidence est parfaitement au courant des faits que le ministre de la Justice est en train de relater. La présidence a été saisie d'une argumentation soigneusement présentée. Si le ministre veut bien me le permettre, je voudrais maintenant l'examiner. Je propose d'accorder à la Chambre une suspension de séance de cinq minutes, pour me permettre d'examiner l'argumentation que m'a présentée le député de Kamloops.

SUSPENSION DE SÉANCE

(La séance est suspendue à 16 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 57.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: le député de Kamloops a fait un rappel au Règlement dans lequel il dit qu'il serait anormal d'accepter la motion de clôture du gouvernement. Il base son argumentation sur quatre points.

Le premier, si je puis paraphraser sa très efficace utilisation de la langue et son éloquence—et je ne cherche pas à lui faire du tort en condensant—son premier point est qu'il n'est jamais juste de limiter le débat.

Il fait allusion à des observations que j'ai faites à une autre occasion, où j'ai fait remarquer que les parties utilisent de nombreuses méthodes pour faire valoir leur point. À ce propos, je dirais que rien de ce que je vais dire aujourd'hui ne contredit ces observations.

Deuxièmement, le député de Kamloops dit que le gouvernement ne devrait pas proposer la clôture maintenant. Il dit aussi que la clôture est utilisée à des fins pour lesquelles elle n'avait jamais été conçue et que son résultat est de limiter la liberté de parole dans cette Chambre.

Troisièmement, il dit que la clôture est contraire à la Constitution du pays.

Enfin, et je pense avoir bien compris, il dit que le recours à la clôture est contraire à la pratique de la Chambre des communes du Royaume-Uni. Il renvoie à des articles de la Loi constitutionnelle qui indiquent que les droits des députés d'ici ne devraient pas être inférieurs aux droits qu'ont les députés du Royaume-Uni en vertu de leur Constitution. Je vais traiter de tous ces points. Avant, je voudrais dire que le député de Kamloops a présenté ses arguments de façon extrêmement

claire et avec une conviction certaine. Voyons le premier point.

• (1700)

La question de savoir si c'est juste est très subjective. Je dois faire remarquer qu'en vertu du Règlement de la Chambre des communes il est clair que ce que présente le gouvernement est admissible. Je suis lié par le Règlement et je dois décider si la motion du gouvernement est acceptable sur le plan de la procédure.

Par conséquent, en matière de procédure, je dois dire que la motion est acceptable. Ensuite, il s'agit de savoir si elle est utilisée dans un but pour lequel elle n'était pas prévue et si elle porte atteinte à la liberté de parole des députés. Même si c'était le cas, je ne vais pas me prononcer là-dessus, car il s'agit là d'un débat philosophique et de procédure qui doit avoir lieu peut-être dans un autre endroit. Cependant, je tiens à signaler aux députés la distinction qui existe entre la liberté d'expression et un débat permanent, car il y en a une.

La règle qui nous lie en ce qui a trait à l'attribution de temps et à la clôture limite en effet le débat à certaines étapes de l'étude d'un projet de loi dans cette enceinte, mais on irait probablement trop loin en affirmant qu'elle va à l'encontre de la liberté d'expression à la Chambre. Je tiens à signaler que même si la motion du ministre est acceptée par la Chambre, on procédera à un débat prolongé aujourd'hui et ce soir avant que la question ne soit renvoyée au comité—et il existe d'autres façons de soulever cette question à la Chambre quotidiennement—et par la suite, le projet de loi devra être soumis à nouveau à la Chambre où on tiendra un autre débat.

Le député présente un argument fort intéressant, et je ne suis pas encore prêt à rendre une décision à ce sujet, car si je le faisais, j'entrerais dans un domaine dans lequel je n'ai pas le droit d'intervenir. Il affirme que le Règlement de la Chambre viole notre Constitution. C'est peut-être le cas, mais les autorités sur lesquelles nous nous appuyons depuis de nombreuses années précisent très clairement que, la présidence ne peut rendre une décision sur une question juridique ou constitutionnelle.

Enfin, je voudrais me pencher sur l'argument selon lequel le recours à la clôture en l'occurrence va à l'encontre de la pratique au Royaume Uni. C'est peut-être vrai, mais au Royaume Uni, il existe une règle bien précise qui donne très clairement au Président le pouvoir de décider si oui ou non une motion de clôture est recevable selon les circonstances. Or, il n'existe aucune règle du genre dans cette enceinte.

Ainsi, après avoir écouté très attentivement les interventions des députés de Kamloops et de Kingston et les Îles, et parce qu'aucun Président n'est insensible à ce qui se passe à la Chambre, après avoir écouté les instances relatives aux événements des derniers jours, sans passer de jugement là-dessus, j'en ai tenu compte. J'espère que le ministre de la Justice ne s'offusquera pas du fait que j'ai jugé inutile d'énumérer tout ce qui s'est passé depuis. En fonction de toutes les circonstances qui entourent la question et m'en tenant au point essentiel que je dois trancher, à savoir si oui ou non la motion est recevable, je dois décider que oui.

Ma décision ne réduit en rien la pertinence des arguments présentés par le député de Kamloops au sujet de considérations constitutionnelles et autres. Il se peut que la Chambre souhaite se pencher sur ces questions. Il est possible aussi que la Chambre veuille à nouveau examiner le Règlement, mais il faudra, pour ce faire, attendre un autre jour.

Par conséquent, je déclare que la motion est recevable.

MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

M. le Président: Je mets aux voix la motion:

Que le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-62 et sur tout amendement s'y rapportant ne soit plus ajourné.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 188*)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bertrand	Bird

Bjornson
Blais
Bourgault
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Collins
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
niboia)
Worthy—118

Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clifford
Cook
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Friesen
Gibeau
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nowlan
Plourde
Pronovost
Reid
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Barrett
Berger
Black
Blaikie
Caccia
Clancy
Ferguson
Fontana
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Crawford
Finestone
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter

Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Nault
Parent
Peterson
Proud
Robichaud
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Vanclief
Walker
Wood

Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McGuire
Milliken
Pagtakhan
Parker
Pickard
Prud'homme
Rodriguez
Speller
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—76

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Lewis: Monsieur le Président, je veux confirmer qu'après discussions entre les leaders parlementaires, demain sera un jour désigné.

M. Milliken: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je crois que vous constaterez que les députés sont disposés à permettre, nonobstant l'article 57 du Règlement, que les discours soient limités à 10 minutes chacun, à moins qu'un député de l'un ou l'autre des partis indique qu'il prendra 20 minutes. La période normale sera de 10 minutes.

M. Hawkes: Monsieur le Président, afin d'aider la présidence, je peux confirmer que si un parti souhaite que l'un de ses membres dispose de 20 minutes, il le fera savoir à la présidence au début de l'intervention.

Sinon, chaque parti fera suivre deux députés selon la rotation normale et ils disposeront chacun de 10 minutes.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Oui, c'est bien ce qu'a compris le NPD, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous procéderons donc comme il a été dit. Le député de Prince Edward—Hastings.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu maintenant une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances; et de

l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 7569).

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, c'est certes agréable de pouvoir reprendre le débat après toutes les tactiques dont le NPD nous a gratifiés. Si je ne m'abuse, cela fait cinq jours que nous aurions dû débattre de la taxe sur les produits et services alors que nous n'avons même pas consacré huit heures à parler de la pire razzia fiscale jamais déclenchée dans l'histoire du Canada. C'est très malheureux de ne pas avoir l'occasion d'en discuter.

Et pour raccourcir ce débat, pour faire plus vite encore, le gouvernement a imposé la clôture pour la treizième ou la quatorzième fois.

• (1750)

Je voudrais parler de certains petits entrepreneurs et d'autres gens de ma circonscription qui s'inquiètent notamment des effets de la TPS car ils n'arrivent pas à comprendre que le gouvernement puisse songer à une telle mesure tout en maintenant les taux d'intérêt à un niveau aussi élevé depuis si longtemps. Le cours élevé de notre dollar nuit considérablement aux petites entreprises qui voient leurs ventes diminuer.

Je donne pour exemple le cas de Deacon Brothers, un fabricant de vêtements de Belleville. Cette entreprise familiale, je dis bien une entreprise familiale, existe depuis environ 87 ans. Elle a annoncé la construction d'une nouvelle usine l'an dernier. Elle s'apprêtait à déménager dans ses nouveaux locaux en mai. Mais il y a environ un mois, elle a annoncé que son carnet de commandes pour ce printemps était vide à cause de la baisse de ses ventes. Cette entreprise compte 40 employés.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Si les députés veulent poursuivre leur conversation, auraient-ils l'obligeance de le faire derrière le rideau?

M. Vanclief: Merci, monsieur le Président. Elle avoue que, connaissant les répercussions qu'aura la taxe sur les produits et services sur ses activités et son industrie, elle se savait condamnée. Pour éviter tous les embêtements, les tracasseries administratives et le déménagement, elle a décidé de fermer ses portes et de congédier 40 personnes.

Les petits entrepreneurs sont fatigués, surmenés et dépassés par les événements. Lorsque je rentre chez moi, en fin de semaine, ils me demandent quand le Canada modifiera son régime fiscal pour le rendre plus équitable envers les personnes à revenu faible et moyen et envers les petits entrepreneurs. Je leur réponds que je n'ai pas l'impression que ce sera sous le gouvernement actuel. Le gouvernement a augmenté les taxes 31 fois en cinq ans et ne semble pas se rendre compte de l'incidence de ses décisions sur les petites entreprises.

J'ai également relevé dans un article publié au Vermont, aux États-Unis, que les Américains pensent que le prélèvement de la taxe sur les produits et services au Canada leur sera bénéfique, puisqu'elle fera augmenter de 7 p. 100 le coût des produits et des services chez nous ce qui incitera encore plus de Canadiens à franchir la frontière pour faire leurs achats.

Depuis quatre ou cinq ans, le gouvernement s'efforce paraît-il, de gérer les affaires du Canada à une époque raisonnablement prospère entrecoupée de quelques cycles d'essor rapide. Je n'arrive pas à croire qu'il n'ait pas pu faire mieux. Le gouvernement se vante de sa gestion financière, pourtant la dette totale du Canada a doublé au cours de ces cinq ans.

Je veux vous lire un extrait du numéro du *Wall Street Journal* paru le 10 janvier 1990, un extrait d'une publication que même les Conservateurs respectent. Voici:

> Les conservateurs augmentent les taxes sans réduire le déficit. . . Ce n'est pas facile de faire faillite quand votre revenu double en cinq ans, mais le gouvernement progressiste conservateur du Canada ne recule pas devant la tâche.

Et on ajoute:

> M. Wilson a échangé une augmentation de taxe contre une autre lorsqu'il a ramené sa taxe sur les produits et services de 9 à 7 p. 100 et augmenté l'impôt personnel de certains particuliers.

Il n'est pas facile de faire ce que le gouvernement a fait avec le déficit, mais à force d'effort il a réussi à le doubler.

Mes électeurs me posent des questions, par exemple: «Est-ce que ce sera une taxe commune avec les provinces?» Je réponds que non. «Sera-t-elle visible?» «Non, pas nécessairement.» «Allons-nous retirer les prétendus avantages dont nous parle le ministre des Finances en ce qui concerne la réduction de la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants?» «Enfin, le ministre dit qu'il ne peut le garantir.»

Ces jours derniers, j'ai eu d'intéressantes conversations avec plusieurs vendeurs d'automobiles. Le gouvernement a tenté de convaincre les contribuables que sur le prix d'une automobile ils allaient économiser 13,5 p. 100 à

cause de la disparition de la taxe sur les ventes des fabricants.

Ces vendeurs d'automobiles m'ont dit que, selon les cadres supérieurs de leurs compagnies, l'économie sur une automobile de 25 000 $ au détail serait de 200 ou de 300 $ à peine, une fois la TPS en place. Pourtant, si la taxe sur les ventes des fabricants disparaissait comme il se doit, on devrait économiser 2 500 $, pas 200 ou 300 $. Et les consommateurs devront payer la taxe de 7 p. 100 par-dessus le marché.

J'ai demandé au gouvernement ce qu'économiseraient les entrepreneurs déjà en affaires. On dit qu'ils récupéreront la TPS sur leurs nouveaux achats. En fait, c'est ce que la loi prévoit. Cependant, un restaurateur m'a dit qu'il avait déjà engagé tout le capital nécessaire. Il n'y a qu'un peu d'améliorations à apporter chaque année, mais il voulait savoir où il économiserait au chapitre de la TPS. J'ai répondu que le gouvernement dit qu'il n'aura pas à payer 7 p. 100 sur ses napperons. Il m'a dit «Eh bien, la belle affaire! 7 p. 100 de 1,5 c. sur un napperon, voilà vraiment une belle économie!»

Il m'a demandé s'il devrait faire payer 7. p. 100 sur les repas de son menu. Je lui ai répondu que oui et j'ai convenu que cela ne serait pas très bon pour ses affaires.

Il voulait savoir ce qu'on lui donnerait en échange pour percevoir cette taxe. Je lui ai répondu que vraiment il n'aurait pas grand chose. «Initialement, lui ai-je dit, vous auriez eu 600 $ par an, mais cela a maintenant été supprimé». J'ai ajouté «Vous allez recevoir, une seule fois, une aide de 1 000 $, après quoi, vous percevrez la TPS de 7 p. 100 pour les beaux yeux du gouvernement». De même, j'ai dit à cette personne «Ne prenez pas tout ce qu'annonce le gouvernement pour de l'argent comptant». Il en a convenu et il a répondu «Nous commençons à en avoir ras le bol de ce genre de chose».

Nous voyons aujourd'hui combien nous pouvons faire confiance au gouvernement. Il a perdu la confiance des Canadiens et j'espère qu'il s'en rendra compte bientôt et qu'il modifiera notre régime fiscal pour le rendre plus équitable pour tous, pas seulement pour ses amis riches.

Je vais consacrer quelques minutes aux problèmes que cette taxe va créer dans l'agriculture. Pour un producteur primaire, dans l'agriculture en particulier, c'est le temps que cela va lui prendre. Cette taxe va demander plus de temps à l'agriculteur. La plupart d'entre eux tiennent leurs livres le soir ou pendant les fins de semaine parce qu'ils doivent s'en occuper eux-mêmes; leur exploitation ne leur rapporte pas assez pour leur permettre d'engager un comptable. Ils sont prêts à le faire. C'est une des particularités de ce secteur.

On leur fait croire que cela va résoudre leurs difficultés de trésorerie. Eh bien, permettez-moi d'être d'un autre avis et je peux vous dire par expérience que l'un des problèmes majeurs que connaissent les agriculteurs aujourd'hui, c'est de pouvoir emprunter suffisamment pour disposer d'argent liquide.

Les producteurs devront payer cette taxe sur leurs achats de biens et la prestation de services. Ils devront payer la taxe sur les services vétérinaires, sur les engrais, sur les réparations, etc.

Fait à remarquer, les engrais organiques comptent parmi les articles exemptés de la taxe. Il existe un autre mot pour engrais organiques, que je ne puis prononcer ici, mais dont le gouvernement est rempli; on comprend alors pourquoi il les exempte de la taxe.

J'ai téléphoné à quelques reprises à Revenu Canada. Bon nombre d'articles figurant dans les documents techniques et sur lesquels on avait promis d'apporter des éclaircissements dans le projet de loi n'ont pas été clarifiés. Comme le gouvernement est décidé à faire adopter son projet de loi à toute vapeur, m'est avis que le seul espoir des agriculteurs est de faire pression sur le gouvernement pour faire insérer dans la loi, les listes d'articles détaxés ou exonérés.

• (1800)

On nous a dit dans les documents techniques que le projet de loi comprendrait une liste des articles détaxés, qui serait accompagnée de définitions. Or, il n'en renferme pas.

Il ne reste aux industries qu'à continuer de faire pression pour que les définitions soient modifiées et que cet affreux projet de loi soit amélioré.

Contrairement à la plupart des entreprises, l'agriculture, par sa nature même, n'attire pas beaucoup de candidats, en raison de l'instabilité du rendement, du caractère imprévisible des conditions du temps, de l'exposition aux éléments des longues heures de travail, des rendements minables, du manque de sécurité, de l'insuffisance des services sociaux en milieu rural, de l'isolation de bon nombre de fermes et des énormes capitaux requis constamment. Beaucoup de jeunes y pensent à deux fois avant de se lancer en agriculture.

Le gouvernement prévoit que la TPS entraînera au début une légère hausse de l'inflation. Je me demande pour combien d'agriculteurs cette faible hausse sera la goutte qui fera déborder le vase et les obligera à décrocher.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur la taxe sur les produits et services. La soirée sera longue, nous le savons, car nous allons poursuivre le débat jusqu'aux petites heures du matin. Je vous préviens, monsieur le Président, que je vais parler durant 20 minutes sur cette question très importante.

Je ne peux laisser passer certaines affirmations qu'a faites l'orateur qui m'a précédé. Il a certainement brossé un très sombre tableau de ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays en disant à quel point la circonscription qu'il représente, dans la région de Belleville—Trenton, était touchée par la crise. Je vois son voisin de pupitre qui représente la circonscription voisine.

J'y suis allé récemment. Je suis allé à l'école à Belleville, et je connais donc très très bien la région. La situation économique à Belleville n'a jamais été si bonne. L'industrie y est en pleine croissance. Des entreprises viennent s'y établir et y prennent de l'expansion. Il se crée des emplois à Belleville. Le maire nous disait que la ville ne le cède à aucune autre dans la région à cet égard. Or le député se lève et nous dépeint la situation sous les plus sombres couleurs, comme si tout s'en allait au diable.

Cette circonscription est l'une des plus belles zones touristiques de la région, dans l'une des plus belles parties de l'Ontario. Or le député se lève et la dépeint comme une région en déclin. Quelle absurdité! Quelle foutaise! Les circonscriptions de Belleville et de Prince Edward—Hastings vont extrêmement bien et méritent un député qui soit prêt à promouvoir la région, non à la rabaisser et à la peindre sous les couleurs les plus sombres. Je sais que ce n'est pas le cas, tout comme les gens qui y vivent. Quelle absurdité! Les électeurs n'ont pas envoyé leur député siéger ici pour dire à tout le monde que la situation y est terrible. Quelle foutaise!

Le député a parlé de la petite entreprise, d'une usine de vêtements qui y ferme ses portes à cause de la TPS. Or l'entreprise va économiser sur ses coûts d'exploitation. Elle va devenir beaucoup plus rentable. La TPS va lui permettre de soutenir la concurrence étrangère. Voilà ce qui en est. Je vais en parler un peu plus en détail dans mes observations.

Je voudrais que le député demande à la personne qui a fermé les portes de son entreprise à cause de la TPS de venir me voir ou encore, j'irai moi-même la voir pour lui en expliquer les avantages. Je peux certainement lui expliquer pourquoi elle sera avantageuse pour sa société. Absolument aucun doute là-dessus.

Le député dit que la taxe n'est pas juste pour les gagne-petit. Avec la taxe sur les produits et services, le ministre des Finances bonifiera le crédit pour taxe de vente. Je vous rappelle, monsieur le Président, que le gouvernement qui était au pouvoir avant 1984 avait une taxe fédérale de vente, une taxe sur les ventes des fabricants. Mais savez-vous quoi? Elle était cachée, occultée, et les gagne-petit ne bénéficiaient d'aucun crédit pour taxe de vente. Il n'existait pas. C'est l'actuel ministre des Finances qui l'a proposé.

M. Milliken: Quel en était le taux?

M. McDermid: Il était de 12 p. 100 à l'époque.

M. Milliken: Oh, non.

M. McDermid: Oh, oui. Je me souviens du temps où il était de 12 p. 100. Absolument!

Vous rappelez-vous que, dans un budget, les libéraux ont baissé la taxe fédérale de vente, qui était de 12 p. 100? Ils l'ont baissée, mais ont augmenté le déficit assez considérablement. Ils dupaient la population canadienne à cette époque. Ils donnaient l'impression qu'ils étaient des gens formidables en réduisant la taxe de vente, mais ils ont fait grimper le déficit à un niveau record.

Nous nous souvenons que M. Chrétien a déposé trois budgets en 16 mois. Il jonglait avec tout. Il avait un mal fou.

Mon collègue de Prince Edward—Hastings a déclaré que la TPS allait faire augmenter tous les prix de 7 p. 100. Pourtant, tous les économistes ont dit très clairement que le taux d'inflation augmentera une seule fois d'environ 1,3 p. 100, et non de 7 p. 100. Lui et ses collègues sont les seuls à débiter ces sottises. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Le député parle de la dette nationale et de son accroissement depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir. C'est l'un des sujets de prédilection des députés de l'opposition. Que le député sache que pendant cette période, de 1984 à aujourd'hui, nous avons payé 154

milliards de dollars en intérêts seulement. La dette a augmenté de 152 milliards au cours de cette période.

Autrement dit, nous n'avons pu faire autrement au cours des cinq dernières années que d'emprunter pour payer les intérêts sur la dette que les libéraux nous ont laissée. Telle est la situation aujourd'hui.

M. Milliken: De combien les impôts ont-ils augmenté?

M. McDermid: Le député parle de la dette. Il veut en parler, et je lui donne les chiffres. Nous avons payé 154 milliards en intérêts et la dette a augmenté de 152 milliards.

M. Milliken: Vous avez haussé les impôts.

M. McDermid: En effet, parce que nous voulons financer les programmes. Vous ne l'avez pas fait. Vous empruntiez 16 milliards par année pour financer les programmes. Vous ne perceviez même pas de quoi financer les programmes.

Nous avons aujourd'hui un excédent de 9 milliards au chapitre des programmes et des recettes. Le député fait «oh». Que j'aime cette façon qu'ont les libéraux de réagir par des «oh, oh». J'ai vu faire Chrétien et Lalonde. Je les ais tous vus s'exclamer ainsi, y compris leur chef, qui se contentait de hausser les épaules. J'ai vu chez eux tous cette réaction typiquement libérale. Le ministre des Finances actuel comprend les problèmes financiers et il agit. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Le niveau de vie des Canadiens est l'un des plus élevés du monde, mais nous ne pouvons pas le maintenir ni l'améliorer si nous restons accrochés au passé. Il faut nous tourner vers l'avenir. C'est ce que fait le gouvernement. Si les Canadiens veulent que l'avenir soit ainsi qu'ils le souhaitent, ils doivent effectuer des investissements et régler des notes maintenant.

M. Whittaker: À la poubelle!

M. McDermid: Jusqu'ici je m'en suis pris aux libéraux; c'est maintenant le tour du NPD. Nous comprenons parfaitement ce que ce parti préconise, monsieur le Président. Il dit qu'il faut dépenser maintenant, quitte à laisser quelqu'un d'autre rembourser un jour ou l'autre, vraisemblablement lorsque, devenu pays du tiers monde, le Canada devra supplier le FMI de l'aider à payer ses dettes, comme d'autres pays le font déjà à l'heure actuelle.

Voilà ce que les socialistes feraient s'ils exerçaient un jour le pouvoir. Dieu merci, ce malheur ne risque jamais de se produire. Jamais les socialistes n'exerceront le pouvoir au Canada, car les Canadiens ne se laissent pas leurrer. Ils sont au courant des problèmes que les gouvernements socialistes ont créés partout dans le monde. Ils font confiance aux conservateurs, ils font appel à des gouvernements qui assument pleinement leurs responsabilités financières, et Dieu merci, c'est un gouvernement comme ceux-là qui exerce le pouvoir à l'heure actuelle au Canada.

• (1810)

Le Canada doit aller de l'avant. Nous devons être des fournisseurs concurrentiels de produits et de services. Nous exportons à l'étranger 35 p. 100 de ce que nous produisons. Nous sommes une nation commerçante. Nous ne voulons pas ressembler au NPD qui voudrait que le Canada fasse bande à part. Le NPD voudrait que le Canada se replie sur lui-même et qu'il érige d'énormes barrières tarifaires pour protéger tel ou tel secteur. Il voudrait hausser l'impôt sur le revenu de nos industries de façon à ce que nous ne puissions plus lutter contre nos concurrents des États-Unis, des pays d'Asie et d'Europe. Voilà ce qu'il souhaite.

Nous ne saurions vivre dans un isolement économique. Le NPD a beau le souhaiter, c'est impossible. Les marchés internationaux sont le juge ultime de nos produits, mais ils examinent également nos politiques financières. Les marchés internationaux fonctionnement 24 heures par jour et ils surveillent le Canada et ce que nous faisons. On n'a que faire des voeux pieux! Rien ne saurait remplacer la gestion responsable.

Les entreprises canadiennes finiront par se tailler une place dans l'économie mondiale lorsqu'elles seront devenues plus perspicaces, plus en mesure de s'adapter rapidement au changement, car tout change très rapidement dans le monde moderne, comme vous le savez, ainsi que plus efficaces et plus productives. Si la croissance que nous attendons de l'économie canadienne doit dépendre de ces entreprises, il faut que notre régime fiscal leur permette d'être sur un pied d'égalité avec les entreprises étrangères concurrentes. C'est cela que nous visons.

La taxe sur les produits et services est une preuve de notre volonté de maintenir et d'accroître notre compétitivité à l'échelle internationale, une preuve que le gouvernement veut véritablement fournir au secteur de l'entreprise les outils dont il a besoin pour remplir sa mission. Nous amorçons dès maintenant la réforme de la taxe de vente parce que nous n'avons plus les moyens de fermer les yeux sur les effets néfastes de la taxe actuelle et sur son manque de rentabilité. Les deux partis d'opposition s'entendent d'ailleurs pour dire que cette taxe doit disparaître, et ce n'est pas d'hier qu'ils réclament son abolition. Ils ont toujours voulu qu'elle disparaisse.

Mme Stewart: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela fait maintenant 11 minutes que le député parle. J'aimerais savoir si son allocution doit durer 10 minutes ou 20.

Le président suppléant (M. Kempling): Il dispose de 20 minutes; je tiens un compte très rigoureux.

M. McDermid: Monsieur le Président, il est clair que la députée a manqué le début de mon discours, quand j'ai donné avis de la durée de mon intervention. Je me réjouis néanmoins de l'intérêt qu'elle me porte. Vous m'en voyez flatté.

Il y a cinq ans, en novembre 1984, le ministre des Finances a élaboré un programme économique pour le Canada. Ce programme comportait un certain nombre de mesures que nous voulions appliquer au cours des années à venir. Il y avait, bien sûr, la réforme fiscale, qui s'est achevée en 1987. Il était aussi question de privatiser certaines sociétés d'État dont le gouvernement n'avait plus besoin aux fins de la politique nationale. Quelque 18 sociétés ont ainsi été privatisées, et toutes s'en portent très bien sauf une qui, du temps qu'elle était publique, était déjà déficitaire et engloutissait des sommes faramineuses.

Il importe beaucoup d'examiner ce programme économique global qui prévoyait notamment une déréglementation et qui a permis à l'entreprise privée de créer des emplois et aux secteurs industriels de prospérer. Je me souviens très bien du soir où le ministre des Finances a présenté son exposé financier. J'étais ici ce soir-là lorsque le chef de la loyale opposition de Sa Majesté a dit que c'était une catastrophe, que le Canada ne serait plus jamais le même, que des milliers d'emplois allaient disparaître, que c'était absolument terrible. Puis le chef du Nouveau Parti démocratique a déclaré que cette politique allait nous coûter 100 000 emplois. C'est exactement ce qu'il a dit ce soir-là.

Un million et demi d'emplois ont été créés au cours des cinq dernières années et cela, sans que le gouvernement n'achète des sociétés ni n'élargisse la bureaucratie. L'entreprise privée a créé 1 500 000 emplois, tout aussi importants les uns que les autres, dont 85 p. 100 sont à temps plein et 57 p. 100 sont occupés par des femmes.

Le chômage a diminué dans toutes les régions, et en particulier chez les jeunes. L'économie s'est développée de 20 p. 100. Les investissements commerciaux se sont accrus de 61 p. 100 au Canada. C'est un bon rendement. C'est un rendement ahurissant dont le mérite revient en grande partie au ministre des Finances.

Comme le savent les Canadiens, la création de bons emplois, la hausse des revenus et le relèvement de la qualité des services publics dépendent tous de notre capacité à compétitionner dans un monde féroce. L'entreprise privée et la population en général le comprennent.

Je ne vais pas entrer ce soir dans le détail de l'actuelle taxe de vente fédérale. Qu'il suffise de dire qu'elle est dommageable à notre économie. Elle donne à nos producteurs un avantage injuste par rapport aux industries qui importent des produits. Les dommages qu'ont subis nos industries sont énormes. Nous sommes le seul pays au monde qui a une pareille taxe.

Études après études ont conclu qu'il faut la supprimer. Diverses associations de dirigeants d'entreprise l'ont dit également, y compris celle que préside M. Bulloch, que tous les gens d'en face semblent prendre plaisir à citer. Il veut s'en défaire aussi.

J'ai dit plus tôt que nous exportons 35 p. 100 de tout ce que nous produisons au Canada. Si nous voulons être concurrentiels, nous devons veiller à ce que nos producteurs affrontent leurs concurrents sur un pied d'égalité. C'est exactement ce que nous faisons.

M. Ferguson: Donnez-leur 20,50 $ la tonne et ils vendront leur blé.

M. McDermid: Le député de Lambton—Middlesex est là à beugler comme un veau. Il devrait se rendre compte que cette mesure aidera les agriculteurs également. Cela ne fait aucun doute.

M. Ferguson: Rendez-vous en Saskatchewan et allez leur dire cela.

M. McDermid: Beaucoup d'intrants qui sont maintenant taxés ne le seront plus après l'entrée en vigueur de la TPS; je peux donc dire au député que les agriculteurs s'en porteront beaucoup mieux.

En supprimant toutes les taxes fédérales sur les intrants, la TPS encouragera l'investissement au Canada, ce qui se traduira par une augmentation de l'emploi, de la productivité et de la production nationale. C'est cela dont nous avons besoin au Canada.

Depuis qu'il est au pouvoir, le présent gouvernement fait preuve de leadership dans le domaine économique. Son leadership porte fruit. La taxe sur les produits et services n'est qu'un autre moyen pour revitaliser l'écono-

mie du Canada, mais c'est un moyen vital. Nous devons aller de l'avant maintenant.

Certains députés de l'opposition prennent la parole jour après jour pour dire que nous devrions nous débarrasser de cette taxe parce que 79 p. 100 des Canadiens n'en veulent pas. Lorsque 85 p. 100 des Canadiens étaient en faveur du rétablissement de la peine capitale, ces mêmes députés des deux partis de l'opposition ont voté contre la motion présentée à cet égard. Pourtant, ils affirment maintenant que, parce que les Canadiens disent qu'ils n'aiment pas cette taxe, nous ne devrions pas l'appliquer.

Nous allons appliquer cette taxe, et je puis vous assurer aujourd'hui que, d'ici 1992, les Canadiens auront compris que c'est un système meilleur et plus juste, et qu'il sera plus avantageux pour l'économie de notre pays que la taxe actuelle qui est injuste et cachée. La taxe actuelle doit disparaître. Je crois que les députés verront, au cours des mois et des années à venir, que les Canadiens continueront de créer une économie où il y a plus de débouchés et moins d'impasses que celle que le NPD ne cesse de promettre.

• (1820)

Nous faisons des choix difficiles maintenant pour que l'avenir au Canada soit plus prospère et plus prometteur que le présent. C'est là notre objectif, et nous sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires pour le réaliser.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le monogue incohérent, vantard et superficiel du ministre d'État chargé de la privatisation ne mérite aucun commentaire, sauf que l'avenir tel que nous le préposent les conservateurs—il a pris 20 minutes pour nous le décrire—débouche sur une taxe régressive et un régime fiscal défavorable à l'environnement.

Il est important de dire aujourd'hui, dans ce débat, que le gouvernement prétendument progressiste conservateur propose, ce soir, au Parlement, de voter sur une taxe sur les produits et services qui est contraire au développment durable. Elle est non seulement régressive—et je suis sûr que le ministre connaît la signification de ce mot—mais elle ne tient pas du tout compte de l'environnement. On peut même dire qu'elle lui nuit à bien des égards.

Elle lui nuit parce qu'elle fera monter le prix de produits et de services inoffensifs pour l'environnement, qui ne sont pas taxés actuellement. En même temps, elle réduira le prix de produits et de services polluants qui consomment beaucoup d'énergie et qui sont plus taxés actuellement qu'ils ne le seront avec la TPS. Autrement dit, le gouvernement propose une taxe qui va à l'encontre du principe du pollueur-payeur.

En somme, lorsque cette taxe entrera en vigueur, le gouvernement réduira les taxes sur les produits qui font le plus de tort à l'environnement et à la société. Voilà l'idéologie fiscale des conservateurs que le ministre défendait il y a quelques instants. Les contribuables le rattrapperont, cependant, aux prochaines élections.

Le 23 janvier 1990, le Comité de l'environnement a appris de M. Metz, conseiller des Pays-Bas en matière de santé et d'environnement, que depuis le 1er janvier 1990, son pays prélevait une nouvelle taxe sur l'énergie pour des fins environnementales. Il a mis en place une taxe additionnelle sur les combustibles carbonés. Elle serait relativement peu élevée, mais ce n'est qu'un début. Voilà une chose à laquelle nous applaudissons, en regrettant que le gouvernement n'ait pas suffisamment d'imagination et de bon sens pour faire ce qu'il prêche en matière de fiscalité et d'environnement.

Ce ne sont pas les solutions de rechange qui manquent. Si l'on prend par exemple les propositions de l'Union québécoise pour la conservation de la nature et du Groupe de recherches appliquées en macro-écologie, on trouve exactement ce que j'ai cité il y a un instant, et principalement une idée qui leur fait parler de l'importance et de l'opportunité d'une taxe sur les nuisances environnementales, qu'ils appellent TNE, au lieu d'une taxe de vente démodée et régressive. C'est une forme de taxe sur le carbone. Une taxe sur les combustibles, calculée en fonction de la quantité de bioxyde de carbone qu'ils dégagent en brûlant.

La taxe sur les nuisances environnementales serait prélevée au taux de 130 $ la tonne d'équivalent pétrole. Cette taxe donnerait environ 17,3 milliards de recettes, réduirait le nombre de fonctionnaires qu'il faut actuellement pour percevoir la taxe fédérale telle qu'elle existe en ce moment, et encouragera bien sûr une utilisation efficiente des combustibles dans les applications industrielles, commerciales et résidentielles.

En d'autres termes, ce que l'Union québécoise pour la conservation de la nature et le Groupe de recherches appliquées en macro-écologie proposent, c'est une taxe qui entraîne un relèvement de productivité et améliore notre compétitivité mondiale tout en tenant compte de la situation écologique dans laquelle nous nous trouvons

actuellement et que nous entendons améliorer, surtout du point de vue du réchauffement du climat.

Si on se tourne maintenant vers l'Ouest, on constate que le professeur Rees, de l'Université de Colombie-Britannique, propose une autre sorte de taxe. C'est une taxe à l'entropie. Il estime qu'au lieu de subventionner les hydrocarbures, le Canada devrait taxer les combustibles fossiles au motif économique que la capacité de l'atmosphère à absorber le bioxyde de carbone est une ressource rare dont l'usage devrait être mis à la charge des consommateurs. Le taux de la taxe devrait varier suivant les combustibles fossiles évidemment, en fonction de leur teneur en carbone par unité d'énergie. Elle devrait donc être environ deux fois plus élevée sur le charbon que sur le gaz naturel. Cette taxe ferait baisser la consommation des hydrocarbures, favoriserait l'économie d'énergie et réduirait la pollution par le bioxyde de carbone.

Si le ministre des Finances n'est pas satisfait de nos suggestions et veut voir ce que l'on propose de l'autre côté de l'océan, je lui recommande une proposition du professeur Ewringmann de l'univerté de Cologne, en République fédérale d'Allemagne, qui parle de réforme fiscale «verte» qui comprendrait des taxes sur les carburants carbonés, des taxes sur les emballages perdus, des taxes sur le courrier publicitaire et des taxes sur la consommation d'eau.

Quelle belle occasion ratée pour le ministre des Finances, simplement parce qu'il avait oublié l'engagement pris par le premier ministre aux Nations Unies et à Toronto, en 1988, lorsque le gouvernement s'est prononcé en faveur du développement durable et des mesures de lutte contre le réchauffement du climat.

Voici une réforme fiscale qui sera périmée le jour même où elle entrera en vigueur. Elle ne témoigne d'aucune considération, d'aucune sensibilité, et elle néglige complètement le potentiel et les exigences de la situation environnementale d'aujourd'hui.

Le temps attribué exige que je conclue. Le gouvernement n'a pas compris que l'environnement et l'économie sont une seule et même chose, qu'il n'y a pas de conflit entre les deux et que la taxation est un moyen important pour atteindre des objectifs écologiques. Malheureusement, on a complètement raté l'occasion.

La TPS pénalise les activités, les biens et les services utiles à l'environnement et va favoriser, grâce à une diminution des taxes, les activités et les services nuisibles à l'environnement. C'est ainsi que je résume, du point de vue de l'environnement et du développement durable, la proposition du ministre des Finances dont nous parlons ce soir.

• (1830)

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, au cours du débat sur la TPS tant au comité qu'à la Chambre, nous avons appris que la principale raison justifiant, selon le gouvernement, l'application d'une taxe sur les produits et services résidait dans la nécessité de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. On a signalé à de nombreuses reprises que tous les partis au cours de la législature précédente avaient reconnu la nécessité de remplacer cette taxe désuète et, à bien des égards, nuisible. Bien entendu, personne ne niera qu'il est nécessaire de remplacer et de modifier la taxe sur les ventes des fabricants, afin d'en faire disparaître les aspects néfastes bien connus.

Il s'agit, cependant, de savoir si la taxe sur les produits et services constitue une solution de remplacement satisfaisante. Ce qui était au départ une tentative compréhensible pour obtenir l'appui voulu relativement à une taxe de vente visible et équitable en remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants est maintenant tout autre chose. Bien entendu, le fait que le gouvernement ait modifié sa proposition initiale en faisant passer la taxe de 9 à 7 p. 100 ne change en rien les problèmes fondamentaux inhérents à la taxe proposée.

Nous savons tous que les taxes de vente sont régressives. Elles ont des répercussions plus graves sur les gens à faible revenu que sur les bien nantis. Le gouvernement s'est engagé à alléger les répercussions négatives de la taxe sur les Canadiens à faible revenu à l'aide d'un crédit important. Bien sûr, même si cela est tout à fait souhaitable sur le plan social dans le cadre de toute discussion d'une taxe de vente régressive, cela entraîne une augmentation du coût de la taxe. En outre, le gouvernement cherche à atténuer la nature régressive de la taxe de vente—une tâche pratiquement impossible qu'il a néanmoins cherché à réaliser—en exonérant certains produits et services. Cela a entraîné bien entendu, une réduction de l'assiette de la taxe prévue au départ. On a donc dû accroître le taux afin de contrebalancer cette réduction.

Le gouvernement a tenté en vain de s'entendre avec les provinces sur une taxe de vente administrée conjointement, vraisemblablement parce qu'aucune province ne souhaite être associée, directement ou indirectement, à l'imposition d'une autre taxe de vente régressive. Ainsi, la taxe devient beaucoup plus coûteuse à administrer du fait que les taxes fédérale et provinciale ne seront pas appliquées en même temps. Les consommateurs subiront une autre augmentation de leurs frais, car les taxes de vente provinciales seront prélevées une fois la taxe de vente fédérale appliquée. Les provinces voient cela d'un très bon oeil. En effet, elles vont recevoir une manne fiscale de plusieurs centaines de millions de dollars qu'elles ne pensaient jamais obtenir. Mais cela signifie également qu'à cause d'une taxe à la consommation, les consommateurs canadiens paieront plusieurs centaines de millions de dollars de plus qu'ils ne l'auraient si le gouvernement avait réussi à convaincre les provinces de se joindre à lui pour administrer la taxe conjointement.

Il en coûtera plus au gouvernement fédéral pour administrer seul la taxe de vente que s'il l'avait fait avec les provinces. Les crédits consentis aux petites entreprises pour les indemniser des frais de perception seront plus élevés qu'il ne le faut, rendant ainsi la TPS encore plus coûteuse à administrer.

La TPS comporte encore beaucoup d'autres failles. Disons simplement qu'elle n'est pas visible et qu'elle n'est ni juste ni simple ni efficace. Mais comme mes collègues l'ont expliqué en détail, à ces failles énormes s'ajoute un problème de taille: une taxe de vente de cette ampleur aura des effets inflationnistes.

Compte tenu de tous les biens et les services qui existent au Canada, exception faite de ce que l'on appelle des aliments de première nécessité et quelques autres articles tombant sous le coup de cette mesure, la TPS exercera certes une poussée inflationniste néfaste dans l'immédiat et à long terme. Il se peut que cette poussée inflationniste soit atténuée dans une certaine mesure par les réductions de prix dont les fabricants devraient, en principe, faire profiter les consommateurs puisque la taxe de vente qu'ils doivent payer passera de 13,5 à 7 p. 100. Mais je ne connais aucun moyen de nous en assuser, aucun moyen de faire en sorte qu'ils refilent aux consommateurs les économies qu'ils auront ainsi réalisées. Quoi qu'il en soit, la TPS portera sur un éventail de biens et services beaucoup plus vaste que la taxe sur les ventes des fabricants qu'elle doit remplacer.

C'est se leurrer de croire qu'en périodes inflationnistes, les syndicats ne chercheront pas à obtenir davantage à la table des négociations pour pouvoir en neutraliser les conséquences. Nous pouvons être certains de voir les travailleurs demander des augmentations de salaire plus généreuses au cours de l'année qui vient, ce qui alimentera l'inflation, déjà fort stimulée par la taxe sur les produits et services elle-même.

M. Caccia: C'est pourquoi nous avons besoin d'une taxe verte.

M. MacLaren: Mon collègue mentionne la taxe verte. Je suis d'accord avec lui. Je ferai simplement remarquer que si la TPS entraîne des revendications salariales à la hausse, nous verrons des Canadiens essayer de faire contrepoids aux pressions inflationnistes par toutes sortes de moyens.

Nous verrons également le gouverneur de la Banque du Canada s'efforcer de contrer ces pressions au moyen du seul instrument dont il dispose, radical s'il en est, la politique monétaire. À mon avis, nous pouvons être certains que lorsque les conséquences inflationnistes de la TPS se feront sentir sur l'économie, le gouverneur de la Banque du Canada se sentira encore une fois obligé de hausser les taux d'intérêt.

Le déplorable de la situation, c'est que pendant six années et quelque de prospérité économique, le gouvernement aurait pu faire jouer la politique financière et la politique monétaire de concert pour lutter contre l'inflation, mais il ne l'a pas fait.

Tout à l'heure, un député d'en face a parlé de la déclaration de novembre 1984 du ministre des Finances. Un gouvernement conservateur venait d'être formé et le ministre des Finances d'alors avait déclaré que si le nouveau gouvernement ne prenait pas immédiatement des mesures radicales, les dépenses fédérales pourraient atteindre 21,8 p. 100 du produit national brut. «Quelle horreur», affirmait-il. «Nous devons faire quelque chose.» Où en sommes-nous aujourd'hui? Ces dépenses représentent 22,2 p. 100 du PNB, pas 21,8 p. 100 comme dans les scénarios catastrophiques, mais 22,2 p. 100.

Comment notre collègue d'en face peut-il parler de progrès accomplis? Il a déclaré que les dépenses au titre des programmes avaient été réduites. Si le nouveau gouvernement n'agissait pas, on prévoyait que ces dépenses représenteraient 16 p. 100 du PNB. Aujourd'hui, c'est 16 p. 100. Le gouvernement avait crié au scandale et avait déclaré que les intérêts payés pour la dette atteindraient 5,3 p. 100 du PNB. À combien s'élèvent-ils actuellement? Ils représentent 6,1 p. 100 du PNB. Le gouvernement avait dit que les taux d'intérêt sur la dette seraient en moyenne de 6,5 p. 100 pendant les cinq ans allant de 1985 à 1990. Quelle moyenne ont-ils atteint? Le taux moyen a été de 9,6 p. 100, et non de 6,5 p. 100, ce qui leur a causé tant d'inquiétude. Mais, avec leur propre gouvernement, leurs propres mesures ou absence de mesures, les taux d'intérêt ont maintenant atteint une moyenne de 9,6 p. 100. Enfin, ils ont prétendu que s'ils ne maîtrisaient pas

immédiatement l'inflation, ces taux arriveraient à 3,8 p. 100. Que sont-ils aujourd'hui? Il sont de 4,3 p. 100.

Le problème a pour origine la mauvaise gestion économique du gouvernement. De 1982 à 1990, le Canada a connu une vague de prospérité économique, une montée en flèche de la consommation, provoquées en partie par une diminution des impôts et par de fortes dépenses constantes du gouvernement. Ce dernier n'a pas su profiter d'une économie en plein essor pour augmenter les impôts et diminuer ses dépenses. Maintenant avec un ralentissement de l'économie en perspective, le gouvernement augmente les impôts, stimule l'inflation et enfin doit envisager de réduire ses dépenses, mais tout cela au mauvais moment. Il a tant tardé pour prendre des mesures et il intervient maintenant si tardivement dans le cycle économique que tous les Canadiens vont être pénalisés à cause de sa mauvaise gestion économique.

• (1840)

M. Milliken: Monsieur le Président, notre Constitution stipule, entre autres, que les ministres sont responsables devant la Chambre des communes. Nous débattons un projet de loi du gouvernement et pas un seul ministre n'est présent à la Chambre.

M. Thompson: Aucun député non plus.

M. Milliken: Je proposerais que si le Président veut autoriser la poursuite du débat, il fasse venir des ministres, et si aucun ne veut venir, je propose que nous ajournions immédiatement.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais d'abord citer un homme d'État français du XVIIe siècle et ancien ministre des Finances, Jean-Baptiste Colbert. À mon avis, Colbert a bien défini la fiscalité en affirmant qu'elle consiste à plumer l'oie en lui arrachant un maximum de plumes avec un minimum de criaillements. On doit convenir qu'il y a pas mal de criaillements en ce qui concerne la taxe sur les produits et services. À mon avis, cette situation est simplement due au fait que les contribuables canadiens ne sont pas suffisamment informés de la question.

Nous n'avons pas bien expliqué cette taxe et l'opposition ne nous a pas aidés à cet égard. En premier lieu, monsieur le Président, il me faudra peut-être retourner dans la classe de mes anciens jours d'enseignant. Une dizaine d'années se sont écoulées depuis, mais je crois que tout débat intelligent repose sur l'information et les faits. Adoptons donc cette méthode et voyons s'il est possible d'expliquer certaines des difficultés éprouvées concernant la perception de cette taxe.

La taxe elle-même est une taxe de remplacement. Il faut insister sur le mot remplacement, car c'est bien ce qu'elle est. La taxe de vente fédérale périmée de 13,5 p. 100, taxe de vente qui existe depuis 1924, est remplacée par une taxe de 7 p. 100. Voilà le point sur lequel nous n'insistons pas assez, c'est qu'elle remplace une taxe périmée qui existe encore.

Où est le problème? En un sens, on le retrouve dans un article qu'une dame du nom de Diane Francis a publié dans *The Financial Post*. Voici ce que cette dame avait à dire au sujet de la taxe sur les produits et services dans *The Financial Post* du 15 novembre 1989:

> On ne peut blâmer le public d'être mécontent.

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services. L'article continue ainsi:

> Après tout, une presse médiocre et des hommes politiques de deuxième ordre lui disent que la TPS est une toute nouvelle taxe en sus du lourd fardeau que la plupart des Canadiens assument déjà. C'est erroné. Ce n'est pas une nouvelle taxe, mais une taxe qui en remplace une autre qui est lourde, destructrice et qui fauche les emplois.

Je suis entièrement d'accord avec Diane Francis. À mon avis, l'opposition a débité beaucoup d'inepties au sujet de cette taxe. Je vais vous dire en quoi l'opposition n'a pas du tout modifié sa tactique. Il y a dix ans, presque jour pour jour, nous étions en pleine campagne électorale. Pourquoi ces élections fédérales avaient-elles lieu? Bref, c'était des élections au sujet de l'augmentation de 16 c. du gallon d'essence. Le ministre des Finances du Canada avait tenté de s'attaquer à quelques-uns des problèmes financiers du pays. Pour régler ces problèmes, nous devions payer une taxe sur le carburant qui ferait augmenter de 16 cents le prix du gallon d'essence.

Qu'est-il arrivé? Le gouvernement a été défait en 1980 et nous avons recommencé à dépenser comme avant. Nous ne nous sommes pas attaqués à nos problèmes comme nous aurions dû et pu le faire. Nous avons perdu ces élections et, en un sens, nous avons laissé passer la meilleure occasion que notre pays ait jamais eue, depuis la Confédération, de faire face à certaines réalités.

Qu'est-il arrivé à la taxe sur l'essence? Le public canadien a été complètement trompé. Elle a certainement dépassé cinq fois 16 cents le gallon. Le problème, c'est que la fiscalité n'est pas un sujet populaire. Il est difficile à expliquer et les Canadiens préfèrent ne pas en

parler. Nous en parlons quand même et nous allons agir, en plus.

Voyons de plus près ce qui sera taxé et ce qui ne le sera pas. Pour commencer, évidemment, nous savons que cette taxe remplacera la lourde taxe de vente fédérale actuelle de 13,5 p. 100. Elle ne s'appliquera pas aux loyers, aux services médicaux et dentaires, aux soins donnés dans les hôpitaux et les maisons de retraite, aux services de garderie, aux services d'aide juridique, aux services financiers et à certains services éducatifs, qui seront exemptés.

Comme je l'ai dit au début, avec cette taxe, nous essayons de faire face à certaines réalités de notre pays. Nous supportons une lourde dette et un déficit qui doit être réduit. C'est exactement ce que fera cette nouvelle taxe. Elle contribuera aux efforts du gouvernement en vue de réduire le déficit et elle garantira que nous pourrons payer les programmes dont nous bénéficions en tant que Canadiens, comme l'assurance-maladie et les pensions de vieillesse.

Elle garantira que les Canadiens peuvent soutenir efficacement la concurrence dans l'économie mondiale parce que la taxe de vente fédérale actuelle établit une discrimination contre les produits fabriqués ici, au Canada. Cela peut paraître fou, mais notre régime fiscal actuel impose un handicap de 30 p. 100 à nos produits, comparativement aux produits importés. Le handicap qu'elle fait supporter à nos exportateurs à une époque où nous devons faire face à la concurrence sur le marché mondial est de 1 p. 100. Voilà ce que nous essayons de faire.

Comme les familles à faible revenu ont peut-être déjà du mal à absorber l'actuelle taxe de vente fédérale, nous avons prévu que ces familles et les Canadiens ayant un revenu annuel net d'au plus 30 000 $ bénéficieront des avantages certains de ce programme. Tous les Canadiens touchant moins de 30 000 $ par année vont commencer à recevoir un crédit en décembre 1990, soit avant l'entrée en vigueur de la TPS, de façon à pouvoir payer cette nouvelle taxe.

Les petites entreprises seront certes avantagées, car elles bénéficieront après l'entrée en vigueur de la TPS de crédits d'impôt dont elles ne profitent pas à l'heure actuelle. La perception de cette taxe ne sera pas aussi complexe que l'opposition voudrait nous le faire croire. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel de 500 000 $ pourront présenter une seule déclaration par année. Les sociétés ayant un chiffre d'affaires d'au moins six millions de dollars pourront en présenter une tous les trimestres. Cette taxe est pleinement fondée. Elle s'impose tout bonnement si nous voulons être compétitifs, car l'actuelle taxe de vente fédérale est un fardeau pour l'industrie et freine le développement de notre pays.

• (1850)

Je veux citer, pour conclure, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui est manifestement dans l'autre camp politique. Il n'en avait pas moins parfaitement raison lorsqu'il a déclaré que l'opposition n'a su proposer aucune véritable solution de rechange à cette taxe. Il juge qu'il est irresponsable de contester cette taxe, qui se veut utile, si l'on n'a rien de mieux à proposer. Les députés de l'opposition n'ont absolument rien de mieux à proposer.

Donc, cette taxe est bénéfique pour le Canada. On aurait dû l'imposer il y a cinquante ans déjà, et je suis fier de faire partie du gouvernement qui la propose.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de joie que je prends la parole dans cet important débat sur la réforme fiscale que nous proposons à l'ensemble des Canadiens.

Mon objectif ce soir n'est pas de reprendre tout ce qui a été dit. On a suffisamment signalé jusqu'ici le bien-fondé de cette réforme fiscale qui est attendue depuis des années au Canada, qui donne suite à des séries d'enquêtes et qui fait que le Canada va s'enligner sur une cinquantaine de pays qui déjà mettent en oeuvre une TVA, ou une taxe sur les produits et services.

D'ailleurs, depuis quelque temps, je remarque que plus les gens sont informés sur ce qu'est la TPS, les adhésions, je dirais que le pourcentage des gens qui souscrivent à notre projet de réforme ne cesse d'augmenter.

Déjà les commentateurs importants du pays, je prends par exemple le journal *Le Devoir* du 9 août dernier, dans lequel M. Albert Juneau écrivait: «La réforme Wilson, une réforme inéluctable. Malgré ses limites, le projet Wilson représente un progrès énorme». Cela était au mois d'août dernier. Un peu plus tard, soit au mois de décembre, dans le journal *Le Soleil* de Québec, George Angers signait un éditorial: «La solution Wilson s'impose». Et enfin, le grand journal torontois, le *Globe and*

Mail de mardi dernier titrait: «*The unpopular but essential GST*».

Je pense qu'on a là-dessus un témoignage extrêmement intéressant. Les partis d'opposition nous disent que plus des deux tiers, plus de 70 p. 100 des Canadiens sont contre la TPS. L'ancien ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande, M. Douglas, est venu témoigner devant le Comité des finances. Il nous a dit ce qui suit: «Un mois avant l'entrée en vigueur de la TPS dans mon pays, les deux tiers des Néo-Zélandais étaient contre la taxe. Et, un mois après l'introduction de la taxe, la pyramide s'était renversée et les deux tiers des Néo-Zélandais étaient pour la taxe».

Monsieur le Président, je comprends la tactique des partis d'opposition et surtout du NPD qui, depuis une semaine, veut empêcher tout débat. Il faut que les gens le sachent, les gens qui nous regardent à la télévision ce soir, c'est que nous avons été soumis à des votes à 30 minutes de préavis. Nous avons offert à l'opposition hier soir de siéger jusqu'à 1 heure du matin. L'opposition a intérêt à empêcher le débat public, à faire en sorte que nous parlions le moins possible de cette taxe, puisque plus nous l'expliquons, plus les gens en comprennent le bien-fondé.

Une taxe n'est jamais populaire mais, encore une fois, je regardais en fin de semaine dans le journal *La Presse*, où on a fait un sondage sur l'augmentation des frais de scolarité au Québec. On dit que 60 p. 100 des adultes sont contre l'augmentation des frais de scolarité. Et M. Dubuc écrivait ceci: «Les répondants adultes se sont en effet prononcés trop rapidement sur un dossier qu'ils connaissent mal. En effet, les trois quarts d'entre-eux n'ont pas la moindre idée de ce qu'est le niveau des frais de scolarité, ignorent qu'ils sont deux ou trois fois moins élevés que dans les autres provinces, ce qui ne les empêche pas d'être contre leur augmentation et de proposer d'autres solutions pour résoudre un problème de financement universitaire».

Ce que je veux dire, monsieur le Président, on ne peut pas uniquement dire, parce qu'un sondage à ce moment-ci ne nous donne pas l'appui de la population. . . le rôle d'un véritable leader c'est de penser mettre de l'avant ce qu'il estime être dans l'intérêt de son pays en espérant qu'à l'expérience, et cela s'est souvent produit dans l'histoire, les gens n'apprécient le bien-fondé d'une mesure qu'après qu'ils en aient fait l'expérience.

Pour vous illustrer la mauvaise foi ou l'ignorance de l'opposition, monsieur le Président, j'aime à prendre deux exemples concrets. Le premier, je le prends dans l'opposition libérale. La semaine dernière, je demandais au député d'Ottawa-Sud, le député libéral, s'il s'opposait parce que la TPS, il faut bien le comprendre, n'est pas une nouvelle taxe—à un réaménagement de la taxe. Donc, il y a des items dont le prix va monter et il y a d'autres biens, d'autres produits dont la taxe va baisser. C'est facile à comprendre. On change une taxe de 13,5 pour un taux de 7 p. 100 et on taxe de nouveaux produits. C'est comme les vases communiquants, quand on baisse un vase, ça monte dans l'autre vase.

Alors, je demandais l'autre jour au député d'Ottawa-Sud s'il était contre le fait que les voitures neuves baisseront d'au moins 500 $ à 1 000 $ à compter du 1er janvier 1991. Moi, je n'ai pas peur de dire aux gens que j'attends l'introduction de la TPS pour changer de voiture. J'ai une vieille voiture qui dure depuis cinq ans et j'ai hâte en 1991 parce que je sais que pour une voiture de 15 000 $, c'est au moins 500 $ à 600 $ de moins. Et si je prends la voiture du député d'Ottawa-Sud, qui a une Buick Century, j'ai vérifié cet après-midi, ce serait aux alentours de 1 200 $ de réduction.

Le député me répond: Je n'ai pas les moyens d'acheter une voiture neuve. Je cite le député d'Ottawa-Sud qui dit ceci: «Maintenant, au sujet des automobiles, c'est clair que le député conservateur et ses amis achètent toujours des voitures neuves. Pour ma part, je suis un simple avocat d'Ottawa et d'habitude j'achète des voitures usagées.»

Voyons, madame la Présidente, un député qui fait 80 000 $, qui habite à Ottawa, qui n'est pas obligé de payer pour une deuxième résidence, est capable de dire aux concessionnaires d'automobiles: Moi je n'ai pas les moyens d'acheter une voiture neuve! Madame la Présidente, je m'excuse, mais c'est de la mauvaise foi. Et je pense qu'il est bon de dire aux gens que sur le marché des voitures neuves, ce sera une réduction très importante. Et il dit: Je m'achète une voiture usagée parce que cela va me donner. . . Il dit: Malheureusement, c'est une taxe de 7 p. 100 qui va être appliquée. Encore là, c'est de la fausse information. Il n'y aura pas de taxe sur les transactions de voitures d'occasion entre des particuliers, et deuxièmement, si vous achetez une voiture d'occasion chez un vendeur d'automobiles, vous allez payer 7 p. 100 sur la plus-value que la voiture d'occasion aura eue. Autrement dit, si le vendeur a acquis la voiture pour 10 000 $ et qu'il la vend 12 000 $, c'est sur les 2 000 $ de plus-value que sera payé le 7 p. 100.

Arrêtons de faire peur au monde. Arrêtons de leur faire des accroires. Soyons francs et disons la vérité.

Le deuxième exemple, je vais le prendre du côté du NPD. Le candidat vedette dans la circonscription de Chambly, M. Edmonston, qui était autrefois le défenseur des consommateurs, est devenu maintenant le défenseur des trusts, des grandes institutions financières. Il ne cesse de répéter à ses auditeurs de Chambly que le Mouvement Desjardins va payer 20 millions de plus par année avec la

TPS. C'est absolument faux! Et le ministre d'État (Finances) (M. Loiselle) est allé dire dans sa circonscription que l'espèce d'interrogation que pouvait avoir le Mouvement Desjardins l'été dernier s'est estompée parce qu'on a clarifié le fait que les transactions qui se feront entre chacune des caisses, il y en a des milliers au Québec, ne seront pas taxées et que par conséquent il est faux de continuer à répéter comme le fait M. Edmonston que le Mouvement Desjardins paiera 20 millions de plus par année à cause de la TPS.

Alors, je m'excuse, madame la Présidente, peut-être que je m'emporte, mais je veux démontrer combien l'opposition est de mauvaise foi ou ignorante dans ce dossier.

Pour terminer, j'aimerais simplement apporter deux façons de réagir face à la TPS. Il y a la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, dont certains dirigeants ont déclaré la guerre à la TPS. Ils ont mis sur pied ce qu'on appelle le télémarketing, c'est-à-dire qu'il y a quelqu'un qui a enregistré une cassette et qui fait que cette cassette marche presque jour et nuit et actuellement on est inondé d'appels par une voix anonyme qui dit: «Appelez donc votre député, c'est mauvais la TPS!»

J'aime beaucoup mieux le témoignage de la Fédération canadienne des municipalités qui, dans son dernier bulletin, nous dit: «Nous avons commencé des tractations avec le ministère des Finances, qui ont donné d'excellents résultats. Nous avons une approche positive». Tout cela pour dire, madame la Présidente, et je termine là-dessus, que le projet que nous avons m'apparaît excellent. C'est une réforme qui est souhaitée et le premier ministre (M. Mulroney) n'avait pas peur de dire il y a quelque temps: «Nous savons que les changements proposés ne sont pas populaires, mais qu'ils s'imposent pour le mieux-être du Canada. Nous voulons transformer notre économie de façon constructive, la rendre plus concurrentielle et nous sommes prêts à poser des gestes impopulaires, sachant que l'intérêt national commande ce geste de leadership».

Alors, madame la Présidente, je termine donc là-dessus. C'est actuellement la tempête, mais comme l'écrivait fort bien un éditorialiste dans le journal *L'Actualité*, c'est la tempête avant le calme, comme cela s'est fait dans une cinquantaine de pays. Donnons une chance à cette réforme fiscale d'entrer en opération et je pense que tous les Canadiens verront que le ciel ne leur tombera pas sur la tête, mais qu'au contraire, ils auront maintenant une compétitivité accrue et une taxe qui sera beaucoup plus productive et qui va contribuer à la qualité de vie de tous les Canadiens, y compris nos honorables amis de l'opposition.

La présidente suppléante (Mme Duplessis): L'honorable députée de Saanich—Les îles-du-Golfe a maintenant la parole.

• (1900)

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'interviens ce soir pour poursuivre le combat que nous menons à la Chambre des communes contre la TPS. L'opposition à la TPS s'est fait sentir dès qu'il a été question que le gouvernement propose une mesure de ce genre. Je me souviens d'avoir entendu, au cours des audiences du Comité des finances tenues en août dernier, les représentants de la Chambre de commerce du Canada s'opposer à la TPS. À l'époque, j'avais déclaré que la TPS donnait lieu à de nouvelles alliances pour le moins bizarres. Je voudrais signaler à la Chambre certaines de ces alliances qui sortent de l'ordinaire.

Depuis le mois d'août dernier, j'ai rencontré un grand nombre de mes électeurs: des particuliers, des exploitants de petites entreprises et de restaurants, des propriétaires de centres de villégiature de la péninsule de Saanich, de la région de Gordon Head et des Îles-du-Golfe. J'ai également rencontré les représentants de la Chambre de commerce de Sidney et de l'île Saltspring. Tous sans exception, s'opposent catégoriquement à la TPS. Des gens qui divergent habituellement d'opinion sur une multitude de sujets unissent leurs voix pour dénoncer la TPS. Cela rend ma tâche, en tant que députée, d'autant plus facile, que je n'aie qu'à exprimer leur opposition à cette mesure financière.

Les gens se sentent impuissants. Le gouvernement devrait tirer une leçon de ce qui s'est passé en Europe de l'Est où le peuple s'est soulevé exprimant ainsi son sentiment d'impuissance. Si nous croyons en notre régime politique, nous devons compter sur la confiance du peuple pour accomplir notre travail. Si nous imposons ce genre de législation nettement impopulaire, nous le faisons à nos risques et périls.

Depuis le mois d'août dernier, j'ai distribué de nombreuses pétitions un peu partout dans ma circonscription. Les propriétaires de petites entreprises ont accepté avec bonne grâce de les signer. Je voudrais lire, aux fins du compte rendu, la lettre du 24 septembre de Marlene Thompson, une de mes électrices et la propriétaire de Roy Imports:

Chère Lynn,

J'ai été heureuse de recevoir votre lettre et d'apprendre qu'il y a une personne à Ottawa qui comprend les problèmes auxquels doivent faire face les petits entrepreneurs comme nous, qui sont si nombreux à Sidney. Comme vous le savez, nos journées sont très occupées et l'argent ne nous tombe pas tout cuit dans le bec. Nous n'avons ni le temps d'administrer ou de percevoir d'autres taxes, ni l'argent

nécessaire pour acheter des caisses enregistreuses complexes ou pour retenir les services de comptables.

Je dois d'abord vous avouer que je ne suis pas membre de votre parti. Ayant voté conservateur toute ma vie adulte, je me sens un peu responsable du pétrin dans lequel nous nous trouvons. Je suis amèrement déçues par ceux que nous avons choisis pour guider notre merveilleux pays.

Compte tenu de tous les scandales qui ont éclaté depuis que Mulroney et Wilson on accédé au pouvoir, je me demande si les fabricants de caisses enregistreuses ont graissé la patte à quelqu'un.

J'ai fait circuler la pétition ci-incluse d'un côté de l'avenue Beacon jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de place pour les signatures; tous les marchands l'ont signée. Ils sont très contrariés par les ennuis possibles et le travail supplémentaire qui sera requis pour la tenue des livres. Je compte fermer boutique à la fin de l'année. Je ne peux pas passer plus de temps à tenir les livres et à administrer des taxes. J'ai eu l'impression aujourd'hui, en parlant à une trentaine de personnes, que d'autres suivront mon exemple. Les grandes sociétés et les compagnies pétrolières auront bientôt absorbé tous les petits entrepreneurs.

Beaucoup d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre recevons des lettres commes celle-ci d'électeurs qui nous demandent de nous opposer à la taxe en leur nom. C'est ce que j'ai le plaisir de faire ce soir à la Chambre.

Je souligne qu'au Canada les impôts et le régime fiscal en général se fondent sur un système d'observation volontaire qui suppose la confiance du public dans les décisions que nous prenons. La TPS et la vague d'opposition qu'elle suscite attaque ce sentiment de confiance. Lorsque ce genre de loi est imposé de force à tant de gens, le mécanisme d'observation volontaire est menacé. Ce projet de loi aura pour effet une expansion de l'économie souterraine, voire une diminution des recettes fiscales.

Quand ils parlent de ce projet de loi, les députés conservateurs utilisent le terme équité. Toutes les fois qu'ils prononcent ce terme, j'ai peine à réprimer un sourire, car ils n'ont pas du tout la même conception que nous de l'équité.

L'illustration la plus frappante des métamorphoses que les conservateurs ont fait subir au régime fiscal nous est sans doute fournie par le Conseil national du bien-être social sous forme de statistiques.

En effet, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, l'impôt sur le revenu de la famille de travailleurs moyenne a augmenté de 44 p. 100, et celui de la famille de classe moyenne type, de 10 p. 100 seulement. En revanche, l'impôt sur le revenu de la famille aisée type a diminué de 6 p. 100. Est-ce équitable?

Depuis 1984, les conservateurs ont haussé les impôts des sociétés de 21 p. 100, les impôts des particuliers, de 46 p. 100, et la taxe de vente, de pas moins de 67 p. 100. La question la plus lourde de sens concerne sûrement l'importance de la taxe de vente. C'est une bien curieuse conception de l'équité.

Toutes les fois que la question de l'équité revient sur le tapis, le ministre des Finances mentionne immédiatement le crédit d'impôt amélioré pour TPS. Nous en avons beaucoup entendu parler à la Chambre. Ce crédit sera payé en quatre versements égaux par année aux familles dont le revenu sera inférieur à 24 000 $; les familles dont le revenu se situera entre 24 000 $ et 30 000 $ auront droit à une partie du crédit, suivant le nombre de membres qu'elles comprendront. Selon les calculs du ministre des Finances, la situation des familles à faible revenu se trouvera améliorée après l'entrée en vigueur de la TPS, en 1991.

Peut-être a-t-il raison, mais est-ce là une comparaison valable? Les familles pauvres sont clairement plus mal en point maintenant qu'avant l'arrivée de M. Wilson au poste de ministre des Finances.

De plus, même ce léger répit dont jouiront les familles à faible revenu en raison du crédit amélioré sera de courte durée. Le crédit n'est indexé que de 3 p. 100. Si le ministre des Finances voulait sérieusement protéger ce groupe de gagne-petit, il aurait au moins indexé pleinement le crédit au taux d'inflation.

Pour résumer, je veux présenter quelques-unes de nos solutions de rechange. Contrairement aux libéraux, nous en avons élaboré. Nous avons souligné qu'il n'y a eu aucune Commission royale d'enquête sur le régime fiscal en 25 ans. J'informe les téléspectateurs que nous sommes disposés à leur faire parvenir le rapport minoritaire exposant nos solutions de rechange s'ils veulent m'écrire à la Chambre des communes.

• (1910)

On prévoit que le projet de TPS du gouvernement permettra de recueillir 18,5 milliards de dollars. Nos propositions comprennent une réforme du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, un élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés, une écotaxe, c'est-à-dire une taxe d'accise pour décourager la fabrication et l'utilisation de produits dommageables pour l'environnement, et un impôt sur le transfert de la richesse, en somme, un impôt sur les millionnaires.

Pour conclure, il y a des solutions, quoique, à entendre le ministre des Finances, on ne le croirait jamais. Ces solutions sont applicables. Notre parti s'est donné la peine de les proposer, car il estime que, comme parti

d'opposition, il a le devoir, non seulement de s'opposer à ce projet de loi, mais également de proposer des solutions de rechange.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir ce soir dans le débat au nom des habitants de Surrey–Nord.

Beaucoup le savent, j'ai mené un sondage auprès de mes électeurs pour savoir s'ils sont pour ou contre la TPS. Ils sont contre dans une proportion de 98 p. 100. De plus, j'ai reçu des pétitions réunissant des milliers et des milliers de signatures, dont encore 4 500 cette semaine de la part de personnes âgées de ma circonscription qui s'opposent à la TPS.

Le plus grand problème, me dit–on constamment, c'est que les arguments des conservateurs en faveur de la TPS n'ont aucune crédibilité. Je vais passer en revue certaines des raisons pour lesquelles mes électeurs ne croient pas que le gouvernement leur dise la vérité.

Tout d'abord, les ministériels disent que la taxe sur les ventes des fabricants est mauvaise et nous coûte des emplois. Je suis d'accord. Mais alors, si cette taxe est si mauvaise, mes électeurs ne peuvent comprendre pourquoi le ministre des Finances l'a haussée de 8 p. 100 à 9 p. 100, à 10 p. 100, à 11 p. 100, à 12 p. 100 et enfin à 13,5 p. 100. Le ministre a commencé par dire que la TPS n'aurait aucune incidence sur les recettes. C'est ce qu'il a affirmé. Il dit maintenant qu'il faut imposer cette taxe pour remédier au problème de la dette.

Qu'est–ce qui est vrai? Mes électeurs me disent qu'il ne veut pas vraiment y remédier. S'il y tenait vraiment, pourquoi a–t–il présenté la semaine dernière à la Chambre une mesure qui donne encore 350 millions de dollars en concessions fiscales aux riches, aux contribuables gagnant 86 000 $, en leur permettant d'éviter plus facilement de payer l'impôt sur les REER. Quant aux contribuables gagnant moins de 37 000 $, il leur a rendu plus difficile de contribuer à leur REER. Voilà ce qui se passe vraiment.

L'an dernier, le fisc a perdu 10,1 milliards de dollars parce que les riches ont évité de payer de l'impôt en contribuant à leur REER.

Les gens ne croient pas le gouvernement quand il dit que la taxe restera à 7 p. 100. En Nouvelle–Zélande, la taxe et passée de 7 p. 100 à 12 p. 100. En Grande–Bretagne, elle a grimpé à 15 p. 100.

Ma circonscription est celle qui croît le plus rapidement. Les mises en chantier y sont plus nombreuses que n'importe où ailleurs. Les nouveaux logements ont une importance vitale pour cette municipalité. Les gens de ma circonscription ont reçu un dépliant qui dit: «Dans l'ensemble, la ristourne au logement offerte dans le cadre de la TPS assurera que les acheteurs de maisons paieront à peu près le même montant de taxe sur leurs nouvelles maisons après le 1er janvier.»

Que disent les gens qui s'y connaissent? L'Association des constructeurs d'habitations a publié un rapport détaillé, qui renferme 28 pages de calculs. Que dit–elle? Que le prix d'une nouvelle maison va augmenter de presque 5 000 $.

J'ai fait faire d'autres calculs détaillés par un bureau de fiscalistes–conseils. Ces experts ont tenu compte du coût réel du terrain comparativement au coût des matériaux de construction et de la main–d'oeuvre. Ils ont calculé la taxe sur les ventes des fabricants qui s'applique aux maisons construites aujourd'hui. Ils disent que la TPS va faire monter le prix des maisons d'un peu plus de 5 000 $.

Les calculs font voir que dans les grandes villes et dans les régions à croissance rapide comme Vancouver et Toronto, l'augmentation pourrait atteindre 9 000 $, et si la TPS pousse les intérêts à la hausse, le prix d'une nouvelle maison pourrait augmenter de 14 000 $.

Le gouvernement réplique que les calculs sont erronés. L'Association des constructeurs d'habitations réclame des chiffres détaillés du gouvernement depuis l'automne dernier. J'ai ici un document qu'elle a émis dans la dernière semaine et où elle dit que le gouvernement refuse de fournir des calculs détaillés. Il refuse parce qu'il sait qu'il trompe délibérément les Canadiens.

Les Canadiens ne croient pas à cette publicité astucieuse qui vise au mieux à les induire en erreur et au pire à les tromper et à les leurrer.

Le gouvernement prétend que la taxe n'aura aucune incidence sur les loyers. Pourtant, les économistes du domaine du logement déclarent tout net que, en raison de la hausse de 300 $ à 400 $ des coûts de production des unités locatives, les locataires devraient payer au moins 30 $ de plus par mois.

Parmi mes électeurs qui déclarent ne pas faire confiance au gouvernement et ne pas ajouter foi à ses propos, il y a notamment les petits entrepreneurs. Ils s'inquiètent de ce qu'ils vont éprouver encore plus de difficultés à administrer cette taxe, de ce que les consommateurs auront encore moins d'argent à dépenser et du fait qu'ils devront payer 7 p. 100 sur tous les produits et sur tous les services. Le pouvoir d'achat des consommateurs va s'en trouver réduit.

À cause de la montée en flèche des frais de logement dans certaines régions, certains grands centres commerciaux constatent déjà chez les consommateurs une baisse du pouvoir d'achat. Si ceux-ci doivent payer 150 $ ou 200 $ par mois de plus pour se loger, ils disposent d'autant moins d'argent pour leurs achats. Ils n'ont pas les moyens de s'acheter un nouveau manteau. Ils n'ont pas les moyens d'acheter des bicyclettes à leurs enfants. À l'heure actuelle, ils paient leur loyer de base. S'ils doivent maintenant payer 7 p. 100 de plus chaque fois qu'ils achètent de nouveaux produits, ils auront moins d'argent à dépenser.

Ce qui s'est notamment produit au cours de tout ce débat, c'est que les Canadiens ont perdu confiance dans le gouvernement. Ils sont convaincus que les raisons qu'il avance ne sont pas fondées sur des données et des calculs rationnels.

Ils déclarent que les libéraux sont de connivence avec le gouvernement, étant donné, d'abord que ce sont eux qui ont commencé à réduire l'impôt sur le revenu des sociétés. Il y a aussi ceux qui veulent faire adopter cette mesure au plus vite à la Chambre pour laisser à leurs amis du Sénat le soin de s'en occuper. S'ils agissent de la sorte, c'est qu'ils ne se croient pas capables de régler la question ici. Ils veulent que le projet de loi soit adopté à la Chambre pour que le Sénat en soit saisi. Ils sont les principaux responsables des changements d'ordre fiscal qui sont survenus au cours des dix dernières années.

Ma collègue a parlé, entre autres, de solutions de rechange. Elle en a énuméré un certain nombre, mais elle n'a pas soulevé la question des taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt élevés contribuent directement à l'augmentation du déficit. S'ils étaient réduits de 3 p. 100 l'an prochain, le service de la dette coûterait au bas mot 10 milliards de dollars de moins. J'ai bien dit 10 milliards de moins, c'est-à-dire le tiers de notre dette publique actuelle.

Si le gouvernement conservateur avait mis en application une politique de taux d'intérêt plus raisonnable il y a trois ans, la dette publique ne s'élèverait pas actuellement à 360 milliards de dollars, mais probablement à 250 milliards.

• (1920)

Pour résumer, disons que les habitants de Surrey-Nord persisteront dans leur opposition à cette taxe, peu importe les étapes de son étude à la Chambre ou au Sénat.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Duplessis): L'honorable député de Kingston et les Îles (M. Milliken) sur un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, j'attirerai une fois de plus l'attention de la présidence sur le fait qu'aucun membre du Cabinet n'est des nôtres. Un des partisans du gouvernement s'apprête à prendre la parole. J'aurais cru que les ministres auraient eu la délicatesse de venir l'entendre puisqu'ils ont imposé la clôture.

[*Français*]

Des voix: Vous êtes le seul libéral à la Chambre.

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

La présidente suppléante (Mme Duplessis): Ce n'est pas un rappel au Règlement. À l'ordre. L'honorable député de Calgary-Sud-Est (M. Richardson) a la parole.

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, je dirai tout de suite au seul libéral présent dans la Chambre que nous nous étions entendus, à l'heure du dîner, pour que certains députés puissent s'esquiver et aller manger un peu avant le vote d'une heure du matin. Ainsi, quelques-uns de nos ministres ont en fait quitté la Chambre temporairement pour aller manger quelque chose.

Nous avons eu un bon débat ce soir au sujet de la taxe sur les produits et services. D'ailleurs, le débat à ce sujet est vif et animé depuis que le projet de taxe a été avancé.

En juin 1987, le ministre des Finances Michael Wilson a dit aux Canadiens comment il comptait remplacer la taxe sur les ventes des fabricants qui est dépassée et inconstante.

Pendant près de trois ans, le gouvernement a consulté aussi bien des groupes que des particuliers, grâce aux audiences qu'a tenues le Comité des finances de la Chambre dans tout le pays. À titre de membre du Comité des finances, je peux vous dire que ce fut une vaste entreprise qui a été motivée par le respect que nous avons pour l'opinion des Canadiens et qui a été conduite consciencieusement et minutieusement.

La mesure législative déposée au Parlement est la preuve que nous respectons le processus de consultation. Elle reflète en effet les préoccupations des Canadiens ordinaires, ainsi que les idées et l'expérience des dirigeants de nos milieux d'affaires et de nos collectivités.

Nous avons écouté le point de vue des Canadiens de toutes les régions du pays. Certains comprenaient déjà qu'il était nécessaire de remplacer la vieille taxe de vente fédérale. D'autres étaient déconcertés par les histoires contradictoires qu'ils entendaient un peu partout. Un grand nombre étaient prêts à accepter la solution de rechange du gouvernement si ce dernier continuait à réduire ses dépenses et s'il fixait le taux de la taxe au-dessous de 9 p. 100.

Mike Wilson a montré aux Canadiens les choix difficiles qu'il leur faudrait faire si le taux était réduit. Le taux de 7 p. 100 est la preuve que le gouvernement écoute et qu'il écoute attentivement.

Au cours des audiences publiques et du débat qui a suivi, les Canadiens ont entendu de nombreux mythes au sujet de la TPS. Le gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour expliquer aux gens la nature de cette taxe, les raisons pour lesquelles nous la proposons et les effets qu'elle aura. Cependant, il reste encore certaines idées irréalistes et non fondées au sujet de la TPS.

Je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte pour dissiper les craintes qu'éprouvent encore certains Canadiens et pour détruire quelques-uns des mythes. Par exemple, beaucoup de gens ont été amenés à croire que la TPS est une nouvelle taxe qui vient s'ajouter aux taxes existantes. Il faudrait donc que les Canadiens sachent une fois pour toutes que la TPS ne vient pas s'ajouter aux autres taxes, mais qu'elle vient plutôt remplacer une taxe prodigue et destructrice, soit la taxe sur les ventes des fabricants. Cette dernière est une taxe occulte que le consommateur ne voit jamais.

Les Canadiens paient depuis longtemps cette vieille taxe, qui nuit à nos exportations et rend les produits importés moins chers que ceux fabriqués chez nous. La taxe sur les produits et services est effectivement une nouvelle taxe en ce sens qu'elle est moderne et efficace. Elle ne vise pas à accroître le fardeau fiscal des Canadiens, mais bien à répartir ce fardeau plus équitablement entre les divers secteurs de l'économie.

Le deuxième mythe, c'est que certains Canadiens croient que la TPS est nécessaire parce que le gouvernement ne peut pas limiter ses propres dépenses. Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement poursuit constamment deux objectifs: réduire les dépenses gouvernementales et réduire graduellement le déficit pour arriver à le supprimer.

Le 15 décembre 1989, le président du Conseil du Trésor a annoncé d'autres compressions budgétaires et d'autres mesures visant à accroître l'efficacité du gouvernement. Ces mesures sont une autre preuve de la détermination du gouvernement à limiter ses dépenses et à bien gérer les affaires de l'État.

M. Milliken: Écoutez ces absurdités!

M. Richardson: Permettez-moi de parler au député de notre score à cet égard.

Depuis notre arrivée au pouvoir en 1984, nous avons réduit le déficit de près de 8 milliards, puisqu'il est passé de 38,1 milliards qu'il était à 30,5 milliards cette année. En 1984-1985 nous dépensions en programmes et services gouvernementaux 16 milliards de plus que les recettes. Cette année, grâce à une gestion serrée des dépenses et à l'augmentation des recettes, les dépenses de programmes sont inférieures de 9 milliards aux recettes.

Le plan budgétaire déposé en avril fait voir que le déficit va être réduit de moitié en l'espace de quatre ans.

Depuis notre arrivée au pouvoir, le taux d'augmentation annuelle des dépenses de tous les programmes gouvernementaux jusqu'à 1989-1990 a été inférieur de 3,6 p. 100 au taux de l'inflation. Le taux des dépenses de programmes et services rapporté à la taille de l'économie, qui était de 19,5 p. 100 en 1984-1985, a baissé à 16,1 p. 100 en 1989-1990. Si nous n'avions pas diminué autant les dépenses, le fonctionnement des programmes aurait coûté 22 milliards, c'est-à-dire qu'il serait aujourd'hui plus élevé de 21 p. 100.

Les effectifs de la fonction publique ont été réduits de plus de 12 000 personnes, ce qui ramène sa taille au niveau où elle était au début des années 70.

Nous restons déterminés à réduire constamment le déficit, mais cela exige une action soutenue au niveau des dépenses et un régime fiscal stable et fiable qui soutienne la croissance économique.

Le troisième mythe relatif à la TPS, c'est la crainte largement répandue qu'on augmente son taux dans quelques années pour en faire une source de recettes sans bornes. On voit mal pourquoi nous présenterions une mesure aussi visible et aussi discutée que la taxe sur les produits et services dans l'intention d'en augmenter le taux dans quelques années. Si notre objectif était uniquement de nous procurer des ressources sans provoquer la colère du public, il serait beaucoup plus simple de conserver la taxe actuelle, avec tous ses défauts.

En fait, les députés devraient savoir comme tout le monde que pour relever le taux de la TPS il faudrait avoir l'approbation de la Chambre. Ce n'est certainement pas ici qu'une pareille initiative passerait inaperçue.

Modifier le taux de la TPS, qui est tellement visible, ce n'est pas une chose que les gouvernements feront à la légère. Par le biais de la réforme parlementaire et d'autres mesures nous avons augmenté le nombre des étapes à parcourir par tout projet de loi. En fin de compte, ce qui protège le mieux les Canadiens contre les hausses de taxes c'est un gouvernement déterminé comme nous le sommes à mesurer ses dépenses et à gérer sainement le budget.

Le quatrième mythe a fait croire à certains que les prix des maisons allaient monter en flèche à cause de la TPS. En fait, plus de 90 p. 100 des acheteurs de maisons neuves seront admissibles au montant intégral de la ristourne prévue par la TPS, et 95 p. 100 environ en profiteront dans une certaine mesure. Dans la plupart des villes, comme Calgary, l'effet sur le prix des maisons sera inférieur à 1 p. 100. Le gouvernement est résolument en faveur de logements abordables et la taxe sur les produits et services est tout à fait conforme à cet objectif.

Le mythe numéro cinq, c'est que la petite entreprise pense que la TPS sera un cauchemar en raison de sa complexité et sera très coûteuse à administrer. Ce n'est tout simplement pas le cas.

La taxe sur les produits et services aura un effet sur la petite entreprise, mais elle a été conçue pour minimiser, autant que faire se peut, la difficulté et le coût de perception. La nature directe de cette taxe, son application générale et son taux uniforme contribuent à sa simplicité.

De plus, les caisses enregistreuses et autres instruments de cette nature seront maintenant exempts de la taxe de vente à la fabrication de 13,5 p. 100 et il y aura une subvention de démarrage de 1000 dollars pour la première année. Cette exemption pour les caisses enregistreuses et les systèmes d'enregistrement au point de vente réduira de 20 p. 100 le coût après impôt de cet équipement.

Des méthodes de comptabilité simplifiées sont actuellement en préparation pour les détaillants vendant des produits taxables et non taxables.

Enfin, il y a eu une campagne cruelle de désinformation pour essayer de convaincre les personnes âgées que la TPS leur rendra la vie plus difficile. Je peux dire simplement que les personnes âgées seront dans une meilleure situation avec la TPS. Comme tous les autres Canadiens à faibles et moyens revenus, la plupart des personnes âgées bénéficieront du crédit pour TPS et d'autres dispositions relatives à cette taxe.

Pour protéger les Canadiens à faibles et moyens revenus, nous avons exclu l'alimentation. Les popottes roulantes et les programmes similaires des oeuvres de charité ne seront pas taxés non plus. Il n'y aura pas de taxe sur les médicaments prescrits. Les lunettes, les verres de contact et les appareils auditifs ne seront pas taxés non plus.

Pratiquement, tous les soins médicaux et dentaires seront exemptés, de même que la majorité des services fournis par les régimes d'assurance-maladie.

Le crédit d'impôt pour TPS protégera les personnes âgées qui recevront un chèque chaque trimestre, à compter de décembre de cette année, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la taxe.

• (1930)

En résumé, la taxe sur les produits et services a été conçue en tenant compte des besoins des personnes âgées. Quatre-vingt quatre pour cent d'entre elles recevront de l'argent en vertu du crédit pour TPS.

La TPS est un élément essentiel de l'avenir économique du pays. C'est la façon la plus juste et la plus efficace de remplacer une taxe qui entrave les progrès économiques pratiquement depuis des générations. La TPS démontre notre volonté de faire preuve d'un leadership économique responsable.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur la taxe sur les produits et services. Comme nous le savons tous, notre pays a beaucoup évolué au fil des ans.

En 1867, au moment de la Confédération, nous étions des coupeurs de bois et des puiseurs d'eau et nous comptions énormément sur l'exploitation de nos ressources. Au milieu des années 1920, le pays avait changé. Il devenait une puissance industrielle et notre régime fiscal évoluait en conséquence. Pour bien montrer que le Canada pouvait adopter un régime fiscal adapté à la conjoncture, nous avons décidé d'appliquer une taxe sur les ventes des fabricants, car notre économie était basée sur la fabrication.

Or, nous voilà maintenant dans les années 1990; les choses ont bien changé. À l'heure actuelle, notre économie est basée sur la connaissance, l'information et les services. Même si 60 p. 100 de notre activité économique dépend des services, ces derniers ne sont pas assujettis à une taxe. Nous continuons de nous en tenir à la taxe désuète sur les ventes des fabricants, qui date de 1924. C'est pourquoi nous avons ce débat et c'est là la raison

pour laquelle le gouvernement a proposé une réforme fiscale.

Bien des Canadiens regardent ce qui se passe dans cette enceinte. Ils s'apercoivent que d'un côté on dit noir et de l'autre, blanc, et la plupart des gens savent que la vérité réside entre les deux.

Je ne vais pas intervenir ce soir et imputer aux partis d'opposition le déficit, la dette et nos problèmes économiques.

Il faut reconnaître que durant les années 1970, alors que le Canada accumulait des déficits incroyables, la situation économique était très instable. Le recul a du bon. Je pense qu'il est temps de cesser de jeter le blâme sur les libéraux. De même, je ne vais pas prétendre que le gouvernement fait tout à la perfection ni qu'il était impossible de réduire le déficit plus rapidement. Je ne pense pas que ce soit pertinent. Je veux éviter de jeter le blâme sur qui que ce soit, mais cela ne signifie pas que l'on doive laisser les libéraux agir à leur guise. Il ne s'agit pas pour les Canadiens d'accepter sans rien dire que des parlementaires réclament à grands cris leurs droits sans également nous parler de leurs responsabilités.

Ainsi, les néo-démocrates ont le droit de tenter de déranger le déroulement des travaux de la Chambre comme ils le font, mais il leur incombe également de trouver des solutions utiles.

Le Parti libéral du Canada a une certaine responsabilité en l'occurrence. À titre d'opposition officielle dans cette enceinte, les libéraux nous demandent de supprimer la TPS, purement et simplement.

Les Canadiens qui regardent le débat maintenant devraient se demander si le parti libéral n'a pas pour responsabilité de nous préciser les mesures qu'il prendrait. J'ai quelques questions que les Canadiens devraient poser aux libéraux autour d'eux.

Premièrement, comment les libéraux feraient-ils face à l'endettement croissant et au déficit énorme du Canada? Quelles dépenses réduiraient-ils? Quels impôts augmenteraient-ils? Les libéraux devraient nous dire également comment ils feraient pour régler le problème des 2 milliards de dollars et plus au titre de la taxe fédérale actuelle dont la perception se trouve compromise.

Le parti libéral, tout comme le gouvernement, sait bien à quoi s'en tenir, mais nous attendons toujours qu'il nous propose des solutions.

Les Canadiens doivent aussi demander aux libéraux de leur voisinage, comment ils feraient pour réduire le déficit et les intérêts du service de la dette. Les intérêts sur la dette actuelle coûteront 39 milliards de dollars cette année seulement. Où va tout cet argent? Le plus gros est versé dans les comptes bancaires des riches. Il provient des impôts de tous les contribuables, les gagne-petit et la classe moyenne, et il est déposé dans les comptes bancaires de ceux qui détiennent des bons du Trésor et des obligations d'épargne du Canada. C'est une politique sociale terrible. Comment les libéraux peuvent-ils soutenir une telle politique?

Pourquoi défendraient-ils un régime fiscal qui favorise les importations au détriment des exportations? Comment peuvent-ils le faire? Comment peuvent-ils intervenir à la Chambre pour nous dire qu'ils soutiennent un régime préjudiciable aux entreprises canadiennes?

Que les Canadiens demandent à leurs voisins libéraux pourquoi ils soutiennent un régime fiscal qui coûte des milliards de dollars à nos entreprises? Celles-ci paient la taxe de vente fédérale. La TPS remédiera à cet état de choses. Les entreprises en seront exemptées. Il faut donc demander aux libéraux comment ils peuvent soutenir un régime fiscal qui les pénalise actuellement.

Il faut aussi leur demander pourquoi ils soutiennent un tel régime qui est non seulement préjudiciable aux entreprises et aux importateurs, mais également aux personnes âgées, aux gens vivant d'un revenu fixe et à ceux qu'ils tentent d'alarmer actuellement avec leur campagne de fausses informations. La TPS améliorera le sort des gagne-petit. Que les Canadiens demandent à leurs représentants libéraux comment ils peuvent soutenir un pareil régime.

Les libéraux ne veulent-ils pas que les Canadiens soient mieux protégés que maintenant contre de futures augmentations des impôts? Ne veulent-ils pas qu'ils paient une taxe difficile à augmenter contrairement à la taxe de vente fédérale et à l'impôt sur le revenu qui peuvent être majorés à chaque budget? Il faut demander aux libéraux pourquoi ils s'opposent à une TPS visible, une taxe à l'avant-plan qu'il est impossible de modifier à moins d'en discuter en long et en large à la Chambre des communes.

Il faut également leur demander comment ils peuvent accepter que l'on tripote le régime d'impôt sur le revenu tout en sachant bien que pour modifier notre situation économique actuelle, il faudrait augmenter massivement les impôts, les porter à un niveau beaucoup plus élevé qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Enfin, nous devons nous poser la question qui importe: Que propose en remplacement le Parti libéral? Les libéraux réduiraient-ils les dépenses? Si oui, où imposeraient-ils les compressions? Qu'ils nous le disent. Quels budgets amputeraient-ils et où trouveront-ils l'argent?

En imprimeraient-ils? Appelleraient-ils le gouverneur de la Banque du Canada pour lui dire de faire tourner les presses, que l'inflation ne pose aucun problème, que les taux d'intérêt élevés qui en résultent ne posent aucun problème, que le chômage n'est rien de grave? Réélisons les libéraux pour retrouver le scénario de la fin des années 1970: les taux d'intérêt sur emprunts hypothécaires à 22 p. 100 et un taux de chômage dans les deux chiffres. C'est exactement ce que nous proposent les libéraux et c'est inacceptable.

Peut-être les libéraux augmenteraient-ils les impôts et les taxes? Si oui, quelles taxes? N'avons-nous pas le droit de savoir? N'avons-nous pas le droit de savoir de l'opposition officielle quelles mesures elle prendrait?

Les libéraux crient: «Abandonnez la TPS, renoncez à cette taxe»! Ils parcourent le pays en suscitant des craintes chez les Canadiens, en faisant naître la peur de l'inconnu. Ce qui est le plus à craindre, c'est le statu quo et la peur de procéder à une véritable réforme.

Comme Frederick Gardiner l'a un jour déclaré: «Souriez et le monde vous sourit. Imposez une taxe et vous êtes seul». Si la levée d'une taxe signifie aujourd'hui que nous assurons l'avenir de nos enfants, que nous raffermissons notre économie, que nous rendons le Canada plus compétitif, que nous assurons pour l'avenir le financement de nos programmes sociaux, de nos soins de santé et de notre régime d'assurance-maladie, et que nous garantissons que le Canada entrera dans la nouvelle décennie en meilleure santé économique qu'au cours des dernières décennies, alors, je suis prêt à rester seul, mes collègues avec moi, et nous irons de l'avant pour le bien du Canada.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, tout d'abord je voudrais souligner un fait extrêmement important, c'est-à-dire que j'ai l'honneur d'avoir la présence en Chambre de deux pages qui viennent de la ville de Hearst, dans ma circonscription. Ce sont Dominique Boucher et Manon Girard.

Des voix: Bravo!

M. Bélair: Merci. Évidemment ils accomplissent un travail merveilleux auprès des députés, et je les en remercie.

Au sujet du projet de loi C-62, madame la Présidente. . .

• (1940)

[*Traduction*]

Nous contribuons en fait à la défaite du gouvernement conservateur. Vous connaissez sûrement le célèbre portrait de Napoléon avec la main glissée dans sa chemise la hauteur de la poitrine. Comme lui, les conservateurs autocratiques ont les mains dans les poches de tous les Canadiens. Non seulement les impôts sur le revenu des particuliers ont-ils augmenté de 22 p. 100 depuis cinq ans, mais nous devrons désormais payer 7 p. 100 de plus sur tout ce que nous achetons.

Le projet de loi C-62 a tant de lacunes que je ne sais pas par où commencer. La semaine dernière, dans une question qu'il posait au ministre des Finances, le chef de l'opposition a signalé à la Chambre qu'un enfant vendant de la limonade au coin de la rue devrait payer la TPS proposée sur ce qu'il achète, alors qu'un millionnaire n'aurait pas d'impôts à payer sur son caviar. Est-ce juste? On peut bien parler d'une politique des deux poids, deux mesures au Canada, d'une justice pour les riches et d'une pour les pauvres.

Le gouvernement n'écoute pas du tout ses électeurs, puisque la majorité des Canadiens s'opposent à cette TPS de 7 p. 100. Le sondage effectué par Angus-Reid pour le compte de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante montre clairement que plus des deux tiers de la population s'opposent à cette taxe. Les Canadiens voient clair dans le jeu des conservateurs. Il ne s'agit pas d'une réforme fiscale sans incidence sur les recettes, mais d'une saignée fiscale des conservateurs qui rapportera 4 milliards de plus par an. Les Canadiens vont être imposés du berceau à la tombe.

En parlant de tombe, certains entrepreneurs de pompes funèbres essaient ces jour-ci de conclure des arrangements préalables avant la fin de l'année. Ces ventes visent particulièrement les personnes âgées qui pourraient ainsi éviter cette nouvelle taxe. Le gouvernement a institué la politique du «payez maintenant et mourez plus tard». La razzia fiscale des conservateurs s'étend à tout le pays. Elle n'épargnera personne, où que ce soit et peu importe les circonstances.

Je voudrais maintenant signaler ses effets sur mes électeurs de Cochrane—Supérieur. À mon avis, les conservateurs veulent que les habitants du Nord déménagent dans le Sud. Ils leur rendent la vie trop intenable pour que ces derniers continuent à y vivre. On a pratiquement supprimé tous les avantages.

Je voudrais résumer ce à quoi les habitants peuvent s'attendre dans les années 1990 à la suite du régime conservateur. Quel avenir! voyez un peu. Des réductions de l'assurance-chômage là où il y a de nombreux travailleurs saisonniers dans des villes mono-industrielles; à la suite de l'imposition de la surtaxe de 15 p. 100 sur l'exportation du bois d'oeuvre, sept usines ont fermé et 2 000 emplois ont disparu; la recommandation du groupe de travail visant à supprimer les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord et des régions éloignées; les

diminutions apportées au service de VIA Rail sans qu'on propose d'autre solution; la réduction des transports aériens avec la suppression du service de DC-9 vers Timmins; les taux d'intérêt élevés qui accablent les petites entreprises; enfin le coup de grâce avec la taxe sur les produits et services.

Cette taxe injuste aura des conséquences brutales sur le transport du combustible et de l'essence. Puis-je faire remarquer que notre essence est importée du sud de l'Ontario, et que les habitants de ma circonscription payent 20 c. de plus par litre que ceux qui habitent dans le Sud.

Combien va-t-elle coûter après la TPS, et qui peut dire que les aliments ne vont pas coûter plus cher? Le prix des produits comestibles peut ne pas augmenter, mais la taxe imposée sur le transport de ces produits va effectivement faire monter leur coût. On peut argumenter que ce n'est pas une taxe sur la nourriture, mais en fin de compte le consommateur devra toujours payer davantage.

Les faits que j'ai énumérés sont absolument incroyables. Le gouvernement conservateur a perdu, sans aucun doute, le sens des réalités lorqu'il essaie de réduire son déficit par cette méthode.

Je voudrais illustrer l'un des aspects de la situation lamentable des habitants du Nord. Un groupe de travail sur les avantages fiscaux pour les gens du Nord et des régions éloignées a été mandaté par le ministre des Finances, le 29 avril 1988, pour examiner les critères actuels servant à déterminer l'admissibilité des habitants des collectivités du Nord.

En ce qui concerne les circonscriptions du Nord, y compris la mienne, Cochrane—Supérieur, le groupe de travail a recommandé que seules les collectivités au-delà de 51 degrés de latitude Nord soient admissibles à l'avantage fiscal. Donc, si le rapport est mis en oeuvre tel quel, 37 collectivités de ma circonscription n'y auront plus droit et notre économie sera appauvrie et frustrée de 2,5 millions de dollars. Quelle injustice si cette recommandation vient à se concrétiser!

Le gouvernement ne devrait pas pénaliser les gens du Nord. Au contraire, nous devrions être indemnisés parce que nous vivons dans les régions éloignées du Nord. Le coût de la vie est plus élevé, le climat est rigoureux et il y a des frais de transport supplémentaires.

On estime que le gouvernement rembourse 200 millions de dollars chaque année au chapitre de cet avantage fiscal. Si les recommandations sont adoptées, le gouvernement n'aura à rembourser que 50 millions de dollars. En fait, le gouvernement fera de l'argent sur le dos des gens du Nord. Comme je l'ai déjà dit, cette perte d'avantages ajoutée à la taxe sur les produits et services sera dévastatrice pour le nord de l'Ontario.

Permettez-moi de citer un extrait d'une lettre écrite en 1983 par le premier ministre, alors qu'il était chef de l'opposition. Cette lettre est adressée à un directeur d'école du nord du Québec et elle dit: «Pendant près de 30 ans, le Parti progressiste conservateur a été en faveur de ces stimulants fiscaux parce qu'ils encouragent les gens à s'établir dans le Nord et à exploiter les richesses qui profitent au reste de la nation.»

Pourquoi le premier ministre manque-t-il aujourd'hui à sa parole? Nous participons tout autant à l'édification et à la croissance de notre pays que n'importe quelle autre région urbaine du Canada. Le nord de l'Ontario recèle les quatre cinquièmes des ressources naturelles de la province. Il partage la plupart de ses richesses avec les autres Canadiens et les pays étrangers en leur fournissant les produits de ses entreprises forestières et minières d'une valeur inestimable.

Le logement est un autre service essentiel qui sera durement touché par la nouvelle taxe sur les produits et services. Lundi dernier, l'Association canadienne des constructeurs d'habitation diffusait des statistiques qui montraient que le prix d'un logement neuf ordinaire augmentera de 3 000 dollars, soit de 2 p. 100. Cela diffère grandement des estimations du ministère des Finances qui prévoyait une baisse de 500 dollars par logement. Et cela contraste également avec la position des Libéraux qui estiment que le logement est un besoin essentiel. Le gouvernement se rend-il compte combien nos jeunes Canadiens auront du mal à réaliser leur rêve de posséder une maison?

Ces dernières années, les Canadiens ont pu constater que le mouvement ouvrier et les grandes industries en étaient arrivés à une coexistence pacifique. Le Congrès du travail du Canada a récemment déclaré qu'il demanderait que les augmentations de salaires et les avantages soient supérieurs au taux d'inflation pour compenser la perte de revenu qu'entraînera la TPS. Le gouvernement ne devrait pas tenter de résorber son déficit au risque de provoquer des troubles et une certaine agitation ouvrière. Les travailleurs du Canada ne veulent pas être les boucs émissaires de la mauvaise gestion financière du gouvernement. Les travailleurs honnêtes n'oublieront pas de sitôt la TPS si elle devait réduire leur revenu net.

Les exploitants de petites entreprises n'oublieront pas la baisse de leurs profits attribuable à la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs. En fait, si le gouvernement veut pousser le Canada vers la récession, il s'y prend bien en profitant de sa majorité pour imposer la

TPS aux Canadiens qui s'opposent carrément à cette taxe oppressive.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes sentiments et ceux de mes électeurs de Cochrane—Supérieur.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai attendu un peu avant de prendre la parole lorsque le gouvernement aurait finalement le courage de présenter le projet de taxe sur les produits et services.

• (1950)

Nous avons pu mesurer plus tôt aujourd'hui le courage du gouvernement. Tous les jours, par exemple, pendant la période de questions, les députés ministériels essaient de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Ils refusent d'écouter la population. Ils refusent d'écouter leurs anciens partisans conservateurs, qui viennent de leur propre circonscription, et qui répètent sans cesse au gouvernement qu'ils ne veulent pas de cette taxe sur les produits et services, que c'est une taxe régressive qu'ils n'accepteront tout simplement pas.

Aujourd'hui, le gouvernement dit qu'il veut débattre la question. Nous l'avons entendu lorsque nos collègues du NDP utilisaient des tactiques stupides de procédure parce qu'ils ne voulaient pas de débat et que le gouvernement répétait qu'il en voulait un.

Alors, nous arrivons à la Chambre des communes et, dès que nous disons que nous sommes prêts pour le débat, le gouvernement dit: «Un instant, nous voulons un débat limité. Nous ne voulons pas un débat réel sur ce projet de loi. Nous voulons museler le Parlement, car nous savons ce que dit le public, mais c'en sera peut-être un peu trop pour nos pauvres députés de l'arrière-ban qui, chaque fois qu'ils retournent dans leur circonscription, sont pris à partie par des électeurs qui frappent à leur porte en leur disant: «Vous feriez mieux de chercher un autre emploi, parce que vous nous avez encore trompés.»

Si le débat durait quelques heures de plus, le gouvernement se rendrait peut-être compte que ce n'est pas uniquement un ou deux députés de l'arrière-ban qui trouveraient finalement le courage de répéter ce que leurs électeurs disent: qu'ils s'opposent à cette taxe sur les produits et services. Mais le gouvernement ne veut rien entendre. Il veut limiter les dégâts.

Le gouvernement veut limiter le débat sur une mesure fiscale que 80 p. 100 des Canadiens ont pourtant rejetée en déclarant qu'en cette matière ils n'étaient pas dupes, en dépit de toute cette propagande trompeuse qui engouffre des millions de dollars.

Pour mieux comprendre la colère du Canadien moyen que provoque cette tentative du gouvernement, il nous faut remonter un peu dans le temps. Quiconque a encore de la mémoire—c'est la seule chose que le gouvernement n'a pas essayé de taxer—se souviendra que l'an dernier, durant la campagne électorale, le président du Comité des finances a laissé échapper l'information selon laquelle la taxe sur les produits et services allait rapporter beaucoup d'argent, soit plus de 10 milliards de dollars de recettes supplémentaires. Tous les ministres conservateurs en tournée dans le pays ont tôt fait alors de se désolidariser de leur collègue, le député de Mississauga-Sud, à ce propos.

Durant la campagne, cette question est revenue sur le tapis. Chaque fois que le Nouveau Parti démocratique ou le Parti libéral a proposé un plan financier ou un plan de dépense, le gouvernement a répliqué en disant: «C'est faux. Ils n'ont pas l'argent qu'il faut.» Mais ils considéraient leurs propositions, entre autres, sur les garderies et le développement régional, non comme des promesses, mais comme des dépenses déjà prévues dans leur budget.

Je me souviens d'avoir entendu le ministre des Finances déclarer, sans sourciller, devant les caméras de télévision: «Nous ne faisons pas de promesses. Nous parlons de dépenses qui sont déjà prévues dans notre budget.» Bien sûr, le programme des garderies a été supprimé, mais le gouvernement n'en a pas moins continué de dire que ses projets de dépenses, qui se chiffraient par milliards de dollars, ne dépassaient pas les capacités financières du pays, qu'il avait le déficit bien en main et que les Canadiens n'avaient pas à s'inquiéter. Le gouvernement conservateur avait la solution: «Élisez-nous. Vous ne le regretterez pas. Un brillant avenir vous attend.»

Les libéraux ont parcouru le pays en disant: «Nous ne vous croyons pas.» Ils prétendaient connaître les objectifs véritables des conservateurs. Leurs véritables objectifs étaient de garder le pouvoir afin de faire main basse sur le porte-feuille des contribuables, de faire disparaître en même temps tous ces éléments essentiels de l'infrastruc-

ture nationale et de détruire l'universalité de certains programme sociaux. C'est exactement ce qu'ils ont fait.

Une voix: Que proposez-vous à la place?

M. MacDonald (Dartmouth): Notre solution de remplacement est de faire élire un gouvernement libéral en 1992. Quant à vous, vous vous retrouverez parmi les chômeurs.

Les membres du gouvernement actuel pensent encore qu'ils auront l'appui des électeurs. J'ai entendu des ministériels dire ce soir que tout irait pour le mieux, si seulement l'opposition cessait de faire peur aux Canadiens. Ils nous demandent de leur faire confiance. Permettez-moi de citer les propos du ministre qui voudrait que nous ayons confiance en lui et en son gouvernement.

Voyons. «Razzia fiscale.» Le ministre des Finances, selon le *Star* de Toronto du 8 octobre 1988: «Essentiellement, la taxe de vente ne servira pas à améliorer les recettes du gouvernement du Canada.» C'est tout à fait faux.

Le ministre, aux actualités de CTV, le vendredi 19 juin 1987: «Je répète que notre but, c'est, pour employer votre expression, que la deuxième phase n'ait pas non plus d'incidence sur les recettes.» Tout à fait faux. Il devrait aujourd'hui rougir de ces paroles.

Le ministre des Finances, à la Chambre des communes, le 18 juin 1987: «La réforme de la taxe de vente éliminera la taxe cachée dans les prix payés par les consommateurs.» Tout à fait faux. Le gouvernement propose de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une taxe qu'il ne veut même pas rendre visible.

Voici une autre perle de mes collègues d'en face à propos de l'abolition de la surtaxe des particuliers. Le ministre des Finances déclarait à la Chambre des communes le 18 juin 1987: «Quand la nouvelle taxe de vente sera instituée, outre l'amélioration du crédit, les surtaxes des particuliers et des sociétés seront abolies.» Eh bien, ce qu'ils voulaient probablement dire, maintenant que nous savons, c'est abolir la surtaxe de 3 p. 100 pour la remplacer par une surtaxe de 5 p. 100, et en réduire la base, en abaisser le seuil, et les rendre permanentes. C'est exactement ce qu'ils ont fait.

Encore une autre. Voici ce que le ministre des Finances déclarait à la Chambre des communes le 16 décembre 1987: «Enfin, les surtaxes seront éliminées.» Notre homme a-t-il perdu la mémoire, ou serait-ce l'esprit?

Voici la réponse que le ministre des Finances a faite le 4 mai 1989 à une question posée au Comité des finances de la Chambre des communes à propos de sa promesse d'abolir les surtaxes: «Pour l'instant, je ne veux pas faire miroiter cette possibilité.»

Après avoir été reporté au pouvoir et avoir trompé les Canadiens, il a voulu revenir sur toutes ses protestations antérieures, sur ce qu'il disait quand il prétendait que les libéraux et tous ceux qui s'opposaient aux tactiques trompeuses des conservateurs essayaient de tromper grossièrement les Canadiens. Maintenant qu'ils forment le gouvernement, maintenant qu'ils ont un autre mandat, les ministériels se tournent vers le véritable programme d'action conservateur, et ce programme respire l'hypocrisie.

Tous les autres députés qui sont intervenus ce soir à la Chambre et qui ont dit la vérité et été francs ont parlé au nom de ces 80 p. 100 des Canadiens qui en ont plus qu'assez du gouvernement actuel, qui en ont plus qu'assez des foutaises qui viennent des banquettes ministérielles au sujet du sens des responsabilités financières.

Le ministre prétend être encore capable de convaincre la population canadienne d'acheter chat en poche. Il a commencé par dire qu'il s'agirait d'une taxe à un seul palier. Voyons donc! Croit-il que personne au Canada ne sait compter? J'aurais pensé que cela aurait voulu dire qu'un seul ordre de gouvernement se chargerait de percevoir la taxe à la consommation. On nous dit maintenant qu'il n'en est rien, qu'il faut en fait diviser l'unité en deux et qu'entrent donc en jeu deux ordres de gouvernement, parce qu'il ne s'agit pas d'une taxe à un seul palier.

La taxe allait être juste et équitable, nous a-t-on dit. Hier, ma collègue, la députée de Hamilton, a posé une question à ce sujet au ministre des Finances. Elle voulait savoir s'il trouvait juste de ne pas taxer le caviar, tandis que des personnes âgées devraient payer de la taxe sur leurs piles pour appareil de prothèse auditive. Oh, cela n'a pas manqué de les mettre dans tous leurs états, nos collègues d'en face.

Le ministre a affirmé que la taxe serait sans incidence sur les recettes. Pourtant, on entend tous les jours quelqu'un qui sait compter ou se servir d'une calculatrice dire que cette taxe sera une véritable manne pour le gouvernement du Canada. Cette taxe va littéralement dévaliser les consommateurs canadiens.

Le gouvernement a déclaré souvent que la TPS serait une taxe simplifiée. Elle est d'une simplicité telle que, la semaine dernière, lorsque l'ancien chef de l'opposition a lu un extrait d'un des manuels à la Chambre, il nous

aurait été plus facile de comprendre la mythologie grecque que le régime fiscal simplifié.

Le gouvernement tente si maladroitement de faire adopter sa taxe sur les produits et services, même réduite à 7 p. 100, que la population canadienne ne l'acceptera pas. J'invite les députés d'en face à nous écouter, nous qui avons fait notre devoir et permis aux Canadiens d'avoir leur mot à dire et de présenter à la Chambre des pétitions portant plus de 600 000 signatures.

De grâce, collègues du parti ministériel, retournez sonder l'opinion de vos électeurs. Peut-être vous rendrez-vous compte que votre tâche première est de représenter vos électeurs et non les grands manitous conservateurs à la tête de votre groupe. Retournez dans vos circonscriptions et écoutez ce que les gens ont à dire. Retirez cette taxe. Certains d'entre vous sortiront peut-être gagnants des prochaines élections.

• (2000)

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aussi à ce débat ce soir. Je viens d'entendre ma collègue qui était complètement montée, qui criait presque, pour signifier son opposition. Je lui rappellerai peut-être les propos d'un de ses collègues, le député de York-Centre qui disait ceci en septembre dernier en parlant du rôle de l'opposition à la Chambre des communes, et voici ce qu'il disait: «L'orientation de l'opposition, les outils qu'elle a à sa disposition, les attentes de ses divers groupes de soutien, la rhétorique sanctifiée de la tradition est que l'opposition s'oppose. Il a toujours été très rare, exceptionnel et même remarquable d'obtenir de l'aide de l'opposition lorsque nous étions au pouvoir et il est vrai que le système se doit de bien fonctionner et en fait, de réussir sans elle».

Madame la Présidente, à partir de ces propos, on peut voir que l'opposition ne regarde pas si ce que nous présentons a du bon sens ou pas, elle ne regarde pas si c'est dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes, mais elle s'oppose tout simplement et essaie de soulever n'importe quelle crainte pour faire en sorte d'attirer l'attention de la population et leur créer des peurs pour que les gens s'objectent.

Rappelez-vous le débat sur le libre-échange pendant la dernière campagne électorale et ce qu'on a même tenté de faire accroire à nos personnes âgées. On leur a dit: Si le libre-échange passe, votre pension de sécurité de vieillesse est menacée! C'est un bel exemple de démagogie qui a été véhiculée pendant la dernière campagne électorale pour essayer d'aller chercher des votes et pour faire en sorte que les gens s'opposent au libre-échange.

M. Milliken: Non, non, ce n'est pas vrai!

M. Blackburn: Je vois encore le député de l'opposition qui me dit: Non, non, ce n'est pas vrai.

Mais je le sais, j'étais dans la campagne électorale et je connais les questions des personnes âgées et je sais ce qu'elles nous disaient, les craintes qu'elles avaient à cause de cette démagogie qui avait été véhiculée par vous autres, mesdames et messieurs de l'opposition.

Une voix: C'est faux.

M. Blackburn: Revenons-en au débat de ce soir, madame la Présidente. Pourquoi est-ce que nous imposons une taxe sur les produits et services? C'est quoi qui est derrière tout cela? D'abord, il y a 60 ans, nous étions un des premiers pays industrialisés à imposer une taxe au stade de la fabrication. Cette taxe-là aujourd'hui, madame la Présidente, nous donne en revenus, 18 milliards par année.

Alors pourquoi veut-on changer le système? Pourquoi est-ce qu'on ferait cela?

Voici quelques-unes des raisons, madame la Présidente. Aujourd'hui, comparativement à il y a 60 ans, il y a près de 52 pays au monde qui ont la même taxe que nous voulons nous-mêmes mettre en place. Alors que nous étions les premiers il y a 60 ans, aujourd'hui, maintenant, nous sommes parmi les derniers pays industrialisés à le faire.

Et je vais vous en nommer des pays, et mon collègue d'en face ne semble pas trop le croire: l'Afrique du Sud, l'Allemagne de l'Ouest, le Chili, la Corée, le Costa-Rica, le Japon, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, Taiwan, la Suède, ce sont tous des pays. . . et je pourrais lui donner une liste de 52 différents pays qui ont cette taxe sur les produits et services.

Or, pourquoi fait-on cela, madame la Présidente? D'abord, actuellement, lorsqu'un produit nous vient, mettons, des États-Unis, qu'on importe un produit quelconque et qu'il arrive sur les tablettes ici, comparativement à un des nôtres. . . On va prendre un exemple, on va prendre un vélo, une bicyclette, madame la Présidente. Je ne sais pas si mon collègue a des jeunes enfants, mais chez nous il y a encore des jeunes enfants et ils achètent des bicyclettes, du moins j'ai à les aider parce que moi aussi j'essaie de faire en sorte qu'ils contribuent à leurs achats. Or, voici: Un vélo qui est fabriqué ici, au Canada, coûte à produire environ 50,00 $. Une fois que vous ajoutez tout ce qu'il a coûté au niveau de la promotion, de la publicité et les différents services qu'on ajoute, votre même bicyclette, lorsqu'elle arrive chez le grossiste est rendu au coût de 75,00 $. À ce moment-là, on impose ce qu'on appelle notre fameuse taxe de 13,5 p. 100. La même bicyclette qui arrive des États-Unis, arrive à notre frontière alors que son coût est de 50,00 $ et on lui impose aussi la taxe. Ce qui fait que la nôtre, comparativement à celle qui nous vient des États-Unis, est plus cher sur les tablettes, plus cher que celle que nous allons

importer d'un autre pays. Ce qui fait que les produits canadiens sont moins compétitifs sur le marché. En tant que consommateurs, les gens sont tous pareils. Si vous avez un produit à acheter à 75 $ ou 80 $ et que l'autre à côté est de 70 $, lequel allez-vous prendre? Celui qui est moins cher à qualité égale. Et c'est ce qui se passe actuellement avec notre fameuse taxe, telle qu'elle est perçue au niveau de la fabrication. Et c'est cela qu'on veut changer pour l'amener maintenant au niveau du détail, pour faire en sorte que lorsque nos produits vont arriver sur les tablettes, ils seront à prix équivalents, du moins ils n'auront pas un coût additionnel en raison justement de cette taxe qu'on imposait au stade de la fabrication.

Cela dit, madame la Présidente, pourquoi également imposons-nous cette taxe sur les produits et services? Il est bien évident que le résultat net de l'opération va faire en sorte qu'il y aura des revenus additionnels qui vont aussi entrer dans les coffres du gouvernement. Et on demande aux Canadiens et aux Canadiennes de contribuer à l'effort de la gestion du déficit, et vous savez ce qui en est de ce déficit. La dette accumulée est actuellement de 350 milliards de dollars, laquelle nous coûte en intérêts par jour à tous 100 millions de dollars. Trois jours d'intérêts, vous faites une autoroute entre Saguenay et Québec. Cela donne une idée d'où on en est rendu et comment il faut changer les choses.

Maintenant, ce n'est pas seulement pour permettre aux gens de contribuer à la gestion du déficit. Il y a aussi la façon dont les règles sont appliquées. Saviez-vous, madame la Présidente, qu'il y a 22 000 règlements différents actuellement pour la taxe que nous imposons présentement? Alors, imaginez-vous le fouillis que cela implique quand vous avez 22 000 règlements et interprétations différents pour gérer la présente taxe. Il faut faire le ménage et c'est ce qu'on fait avec la présente taxe sur les produits et services.

Alors, deux choses, je le répète: D'abord, nous nous ajustons par rapport à la compétition, par rapport aux produits qui entrent ici, également pour avoir le même principe que les autres pays. Deuxièmement, on contribue à la gestion du déficit. Et troisièmement, cela devrait permettre de rendre notre économie plus concurrentielle et également d'aider nos entreprises.

Si nos produits sont plus compétitifs sur le marché, qu'est-ce qui arrive? Automatiquement vous augmentez vos ventes. Si vous augmentez vos ventes, qu'est-ce que cela fait pour quelqu'un qui produit? Un fabricant qui vend des produits, s'il augmente ses ventes, automatiquement il augmente sa fabrication et cela crée des emplois. Et c'est comme cela que vous avez une économie plus concurrentielle et également que vous êtes en mesure d'accroître l'activité économique.

Maintenant, qu'est-ce qu'on fait à travers tout cela pour protéger les gens qui sont les plus démunis? On donne un crédit d'impôt qui va être de 190 $ pour les adultes, de 100 $ pour un enfant et le résultat net de cela c'est que les gens vont payer moins que ce qu'ils paient actuellement, et en plus, nous allons leur donner avant même que la taxe commence à être imposée, c'est-à-dire qu'ils vont recevoir ce chèque-là en décembre prochain, tandis que la taxe va commencer uniquement en janvier.

Madame la Présidente, quels sont les impacts de tout cela? Prenons un exemple tangible sur certains produits. Prenons les voitures, par exemple. On estime qu'avec la nouvelle taxe sur les produits et services, une voiture d'environ 15 000 $, les gens vont payer aux alentours de 5 p. 100 de moins le prix de la voiture neuve avec la future taxe sur les produits et services, puisque celle-ci passe de 13,5 à 7 p. 100. Ceux qui nous disent actuellement: Comment va-t-on faire pour savoir si les gens vont vraiment enlever les 13,5 et qu'ils ne viendront pas plutôt mettre les 7 p. 100 en plus des 13,5? Ces gens-là ne connaissent sûrement pas le monde des affaires. Moi j'ai été formé par le monde des affaires. J'ai été directeur général pendant 10 ans pour la corporation du Centre des affaires Racine au centre-ville de Chicoutimi et vous pouvez être sûr que le commerçant essaie toujours d'avoir le meilleur prix possible pour qu'il vende plus de marchandises que son voisin. Cela c'est une règle. C'est une règle qui est là, qui existe et qui va continuer à se perpétuer parce que c'est la base même de notre système économique, la compétitivité, la concurrence.

Si tu as une chance de vendre moins cher que ton compétiteur et vendre plus que lui, nécessairement tu fais plus d'argent. Cela est très facile à comprendre. Mais semble-t-il que vous autres vous ne réalisez pas c'est quoi l'économie de marché et c'est quoi les économies d'échelle et comment fonctionnent les commerçants.

Cela dit, madame la Présidente, je sais que la taxe sur les produits et services est impopulaire. Je comprends que cela n'a rien d'agréable pour nous de demander ou de penser d'imposer une nouvelle taxe sur les produits et services, surtout quand on voit de quelle façon l'opposition essaie de parler de façon négative de cette présente taxe sur les produits et services. Mais vous savez, avec la réforme fiscale que nous avons, du moins notre réforme économique que nous avons mise en place en 1984, ce que nous avons fait également dernièrement au niveau de la réforme fiscale, l'activité économique qui a été amenée au pays, nous sommes rendus maintenant à une autre étape où il faut faire en sorte que nos produits soient plus concurrentiels.

• (2010)

Madame la Présidente, nous aussi, comme gouvernement, nous faisons des efforts. Nous venons, entre autres, de diminuer nos dépenses de 700 millions de dollars pour faire en sorte d'aller dans la même voie que

les Canadiens qui font présentement des efforts pour en venir à contrôler notre fameuse dette et faire en sorte que notre pays ait une meilleure activité économique.

Je vois, madame la Présidente, que je dois accélérer le tempo puisqu'il ne me reste que quelques instants.

Sachez que oui c'est impopulaire. Mais nous nous devons de le faire, et c'est notre responsabilité de le faire. C'est dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes de faire en sorte que notre économie soit davantage plus compétitive et que les produits sur le marché, les nôtres, ne soient pas plus chers que ceux que nous importons en raison de la fameuse taxe qui est là actuellement et qui est de 13,5 p. 100. Alors, je répète ce que l'on fait: la taxe part de 13,5 pour descendre à 7 p. 100.

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de me permettre de faire consigner mes commentaires à l'intention de nos collègues de la Chambre, de mes électeurs et d'autres Canadiens qui pourraient assister à nos délibérations ce soir.

Lorsqu'ils élisent un parti politique, les Canadiens font un choix qui se répercute sur la conduite des affaires de l'État. Comme le Canada jouit d'un régime démocratique analogue à celui dont tant d'autres pays du monde voudraient se doter, nos concitoyens auront toujours le droit—ils l'exerceront vraisemblablement en 1992 ou 1993—d'évaluer les conséquences de nos décisions en tant que gouvernement.

Je tiens à faire savoir que je suis fier de cette taxe sur les produits et services, tout comme je le suis de notre bilan économique en tant que gouvernement. Au cours de la prochaine campagne électorale, je n'hésiterai pas à faire du porte à porte—je serai même fier de le faire—pour convaincre mes électeurs de me reporter au pouvoir.

Je pourrais citer quantité d'autres raisons pour lesquelles je suis fier des réalisations du parti progressiste conservateur actuel depuis cinq ans. Il a, en effet, adopté des projets de loi sur la concurrence, les transports, les échanges commerciaux, la privatisation et le droit d'auteur. Auparavant, nos professeurs, nos auteurs et nos artistes n'étaient pas aussi bien protégés qu'aujourd'hui. Cela, madame la Présidente, constitue un progrès remarquable.

Les partis d'opposition se sont appliqués à entraver les efforts que nous avons déployés pour atteindre ces résultats importants. Je les comprends. Parfois, ils s'opposent au gouvernement pour des raisons idéologiques et, parfois, c'est simplement parce qu'ils se trouvent dans l'opposition. Nous agissions de même à l'époque et nous cherchions à mettre des bâtons dans les roues du gouvernement et de la Chambre. Cela, je le comprends. Les partis ont des divergences d'opinions.

Ce soir, je parlerai de la TPS et de la place qu'elle occupe dans le plan d'ensemble. Nous devons vraiment bien comprendre notre histoire pour savoir si le Canada est actuellement dans la bonne voie ou si, au contraire, il doit s'engager dans celle que nous préconisons.

Madame la Présidente, vous vous souvenez sans doute que les Canadiens ont fait un choix important en 1968. Le premier ministre Trudeau et le gouvernement libéral qu'ils ont élus ont modifié en profondeur la façon de gouverner ce pays. Ils ont donné à l'appareil gouvernemental une structure plus vaste. Ils ont favorisé la nationalisation de nos industries, subventionné les secteurs qui n'étaient plus concurrentiels, même chez nous, sans parler de l'Amérique du Nord et du reste du monde. À force de subventions, les libéraux ont contracté d'énormes déficits, de sorte qu'ils ont été contraints de sortir la planche à billets.

En 1972, nous avons admis l'existence d'un problème et M. Stanfield a déclaré qu'il fallait imposer le contrôle des prix et des salaires pendant quatre mois pour maîtriser l'économie. Le parti libéral ayant refusé, c'est lui que les Canadiens ont choisi. En 1974, nous avons éprouvé de très sérieuses difficultés.

Encore une fois, en 1979, les Canadiens savaient que quelque chose n'allait pas avec l'économie. Ils ont choisi le très honorable député de Yellowhead. Lorsque M. Crosbie a présenté son premier budget, les Canadiens ont de nouveau dû faire un choix. À cette époque, le déficit annuel était de 12 milliards de dollars et la dette nationale atteignait 72 milliards. Nous avions une solution à ce problème. Nous proposions notamment une taxe de 18 c., mais les libéraux ayant refusé, ce sont eux qui furent portés au pouvoir.

Nous savons tous que quelques mois plus tard, les libéraux imposaient une taxe de 30 c., mais les Canadiens avaient parlé. C'est ainsi qu'en 1984, soit quatre ans plus tard, le déficit annuel était passé de 12 milliards à 38 milliards de dollars.

La dette nationale était passée de 72 milliards de dollars à plus de 200 milliards. Les Canadiens se sont rendu compte qu'ils étaient vraiment dans le pétrin et ils ont rejeté le modèle libéral qui impliquait une bureaucratie de plus en plus lourde, des nationalisations de plus en plus nombreuses, des déficits de plus en plus élevés et des dépenses de plus en plus folles.

Nous avons pris le pouvoir sous la direction du premier ministre et, au cours des cinq dernières années, le ministre des Finances a complètement refondu la politique économique du Canada. C'est ainsi que la bureaucratie fédérale a été ramenée à ses dimensions de 1973 et qu'ont été privatisées plus de dix-huit sociétés d'État, dont dix-sept sont devenues nettement plus prospères,

offrant des emplois et payant plus d'impôts au lieu de siphonner l'argent des contribuables.

Autrefois, c'était tous les ans la même histoire. Il fallait allouer 300 ou 400 millions de dollars à de Havilland, à Canadair et aux dix-sept autres sociétés d'État. Je le sais parce que je siégeais ici, à la Chambre.

Nous avons corrigé la situation, mais il y a une chose que nous nous refusons à faire et c'est augmenter les dépenses. On peut résoudre les problèmes en haussant les impôts, en réduisant les programmes ou en augmentant les dépenses. Cette dernière solution, que favorisaient les libéraux, est toujours génératrice d'inflation qui, à son tour, mène à une hausse des taux d'intérêt et à la ruine. Les Canadiens doivent se méfier de la planche à billets.

Encore une fois, nous avons fait des choix et des prédictions. Le gouvernement prévoyait des emplois, des emplois et encore des emplois. Les néo-démocrates, quant à eux, avaient prédit que notre politique économique coûterait 150 000 emplois au Canada, dès sa première année d'application. Ils se trompaient complètement. Le Canada aurait perdu 150 000 emplois si les Canadiens avaient choisi les libéraux et leur politique. Ils nous ont plutôt choisis et plus de 1,5 million d'emplois ont été créés. Pendant les quatre premières années, 1 000 Canadiens se rendaient chaque jour au travail pour la première fois. C'est absolument renversant. L'opposition avait tort et nous avions raison.

Passons maintenant à la taxe sur les produits et services. Encore une fois, il faut replacer les choses dans leur contexte. Actuellement, nous avons la taxe sur les ventes des fabricants, qui est payée par 75 000 entreprises, dont 22 000 ont conclu des arrangements spéciaux, et qui rapportent 18 millions de dollars. Ce sont les Canadiens, en fait, qui paient cette taxe, mais elle est cachée et ils ne le savent pas. Cette taxe déforme complètement le fonctionnement de l'industrie secondaire au Canada et rend nos exportations plus coûteuses. Pour les Canadiens, il est moins coûteux d'acheter des produits importés que des produits canadiens. Tout le monde est d'accord pour dire, y compris les deux partis d'opposition, que cette taxe doit disparaître.

Avant 1984, il n'y avait pas de crédit pour taxe sur les ventes des fabricants pour les Canadiens à faible revenu. Nous avons introduit cela et j'en suis très fier. Sous le régime de la TPS, ce sera encore mieux. Il faut que les Canadiens comprennent que la vraie raison pour laquelle les députés d'en face s'opposent à la TPS est que les 8,9 millions de Canadiens dont les revenus sont inférieurs à 30 000 $ recevront, quatre fois par an, toute la taxe qu'ils ont payée. Ils n'ont jamais obtenu cela lorsque les libéraux et les néo-démocrates dirigeaient le pays. Ils seront mieux qu'avant.

Nous sommes le seul pays au monde à avoir une taxe sur les ventes des fabricants. Quarante-huit pays occidentaux importants, nos concurrents, ont abandonné ce type de taxe car il est impossible de la déduire dans le cadre de l'accord du GATT; ils l'ont donc remplacée par une taxe sur les produits et services ou une taxe à la valeur ajoutée qui peut être déduite des exportations. Pour de très bonnes raisons, 48 de nos concurrents ont opté pour cette taxe. Nous ne l'avons pas fait. Comme c'est le cas dans bien d'autres domaines, nous aurions dû le faire il y a 5 ou 10 ans, mais ces partis politiques n'étaient pas prêts à s'attaquer au problème et à jouer un rôle de chef de file. Nous l'avons fait. Tout comme l'ont fait M. Stanfield en 1972, et le député de Yellowhead en 1979 et le premier ministre en 1984. Je suis fier d'être dans un parti qui se tient debout et qui est capable de d'exposer franchement la situation aux Canadiens. Ils nous jugeront en 1992 et j'ai confiance dans le jugement qu'ils porteront à ce moment-là.

• (2020)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, après avoir écouté le député d'en face, je voudrais dire que Lethbridge est réputée pour son vent, mais que ce vent n'a pas de place à la Chambre. Ramenez-le d'où il vient.

Au cours des dernières semaines, j'ai parcouru le pays. J'ai participé à des rassemblements contre la TPS, j'ai parlé à des gens dans la rue, j'en ai rencontré d'autres dans des cafés. Ce que j'entends et ce que je vois m'inquiète parce que je n'ai jamais vu les Canadiens aussi contrariés qu'ils le sont aujourd'hui à cause de la TPS. Ils n'ont jamais manifesté un tel ressentiment, une telle colère, une telle hostilité.

Ils ne sont pas seulement furieux à cause de la taxe qu'ils considèrent comme excessive et régressive, mais à cause de la façon dont ils sont traités par le gouvernement dans cette affaire, de la façon dont nous débattons la TPS. Qu'est-ce que les Canadiens et nous avons obtenu du gouvernement, dans ce débat qui dure depuis quelques semaines? Des insultes, rien que des insultes.

Les conservateurs n'écoutent pas, n'expliquent pas et ne participent pas aux assemblées, sauf dans le cas d'hier soir, à Brandon, au Manitoba, où Lee Clark est venu. Il a fait preuve d'un certain courage et les Canadiens lui ont dit exactement. . .

Mme Dobbie: Madame la Présidente, le député doit savoir qu'il est contraire aux règles et aux usages de la Chambre d'appeler un député par son nom.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Duplessis): Je demanderais à l'honorable député de Winnipeg St. James de respecter le Règlement de la Chambre. Il peut poursuivre son discours.

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, j'espère que cette intervention ne raccourcira pas le temps qui m'est alloué.

Je trouve cela étrange que la députée de Winnipeg–Sud s'attarde à une si petite règle à la Chambre, mais qu'elle n'écoute pas les Canadiens. Elle n'écoute pas ses propres électeurs. Elle se préoccupe davantage d'une petite règle à la Chambre, règle que je respecte, soit dit en passant, que de ses propres électeurs. Elle devrait avoir honte. Elle a ses priorités tout à l'envers.

Tout ce que nous obtenons du gouvernement, c'est des insultes. Il ne veut pas assister à des réunions, ne veut pas faire de compromis, ne veut pas écouter et ne veut pas reconsidérer la question. La pire insulte de toutes, c'est qu'il nous dit qu'il va appliquer la clôture pour mettre un terme au débat parce qu'il a déjà tout entendu.

Je peux vous dire tout de suite que, en réalité, les députés d'en face n'aiment pas la vérité. Ils entendent ce que disent les Canadiens, mais ils n'aiment pas ce qu'ils entendent. Ils savent qu'ils ont fait fausse route, mais ils n'ont pas assez de courage ni d'humilité pour admettre qu'ils se sont trompés et revenir sur leur décision.

Le gouvernement a insulté tous les Canadiens en appliquant la clôture. C'est un outrage au Parlement et un outrage aux Canadiens. Devant une question aussi critique que celle–là, c'est de cette façon que les députés conservateurs traitent le Parlement. En voilà une façon de traiter les Canadiens ordinaires et les contribuables qui, après tout, paient vos salaires! Voilà ce qu'ils ont en retour. Les Canadiens sont frustrés et fâchés. Ils ne toléreront plus ce genre de traitement.

Vous savez, je crains pour mon pays, et ce n'est pas seulement à cause de la façon dont les choses se sont déroulées dans cette affaire de la TPS.

Où que nous regardions au pays, nous voyons la mauvaise gestion conservatrice. On dirait qu'ils cherchent non seulement à faire éclater le pays, mais aussi à démolir certaines de nos vieilles institutions et certains de nos vieux programmes qui ont tant fait pour le pays. Ils ont décimé VIA Rail, ils ont enlevé une partie de leur pension aux pensionnés de la vieillesse qui ont trimé dur pendant des années. Cela ils l'ont fait par le biais de ce qu'ils appellent la récupération, qui n'est qu'une façon de détruire l'universalité.

Ils ont privatisé l'assurance–chômage. Dans le domaine agricole ils ont saboté le régime de régulation de l'offre. Ils sont en train de fermer le Canada rural. Ils ont sabordé l'industrie de la pêche dans le Canada atlantique. En vertu de quel mandat? Oui, en vertu de quel mandat font–ils tout cela?

S'ils avaient le moindre courage ils se présenteraient devant l'électorat. Ils déclencheraient les élections pour voir ce que la population aurait à dire. Je le sais exactement ce que les Canadiens auraient à dire. Ils diraient: «Nous vous avons assez vus. Bon débarras. Adieu, bande de vauriens!»

Le comportement du gouvernement et des ministériels depuis leur réélection à l'automne de 1988 est tout ce qu'il y a de plus méprisable. Ils n'ont que mépris pour les institutions du pays, pour le Parlement et pour les Canadiens.

Permettez–moi de parler d'une des particularités de la TPS. Nous savons tous quel arnaque fiscal, quelle vache à lait extraordinaire cela va être. En plus, on accorde des allégements fiscaux énormes aux fabricants.

Actuellement les fabricants payent en gros 18,5 milliards de dollars par le biais de la taxe sur les ventes des fabricants. Cela fait beaucoup d'argent. Quand nous aurons la TPS ils n'auront plus la TVF à payer. Que vont–ils faire avec ces 18,5 milliards qu'ils vont conserver? Vont–ils baisser leurs prix en conséquence? Vont–ils répercuter ces économies sur les consommateurs?

S'il y a des gens ici qui croient cela, j'ai des marécages à leur vendre en Floride. Je pourrais leur proposer des affaires incroyables.

En tout cas ces fabricants ne vont pas faire bénéficier leur clientèle de ces économies. Permettez-moi de le montrer par quelques exemples. Il y a neuf ou dix ans Jean Chrétien, qui était alors ministre des Finances, a baissé de trois points la taxe sur les ventes des fabricants. Les prix ont-ils baissé? Jamais de la vie. Il y a quelqu'un qui a gardé cet argent pour lui.

Depuis un peu plus d'un an que nous avons le libre-échange, certains droits de douane ont baissé. Je défie qui que ce soit, surtout ceux d'en face, de m'indiquer des prix à la consommation qui ont baissé à la suite de l'Accord de libre-échange et de l'abaissement des tarifs douaniers. Cela ne s'est pas produit parce que les gens ont gardé la différence pour eux. C'est dans la nature humaine.

En fin de compte nous allons payer la taxe sur les produits et services calculée sur un prix aussi élevé que si la taxe sur les ventes des fabricants existait toujours. En fait, dans certaines provinces sauf celle de l'Alberta, ce sera comme si on payait trois taxes de vente. Nous allons payer l'ancienne TVF, nous allons payer la nouvelle TPS, et bien sûr nous allons payer la taxe de vente provinciale.

Permettez-moi de terminer sur la chose suivante. Dans mon parti nous savons compter. Tout ce qu'il faut c'est une vingtaine de députés d'en face assez humbles pour reconnaître qu'ils se sont trompés. Votez contre la TPS. Mettez-vous à l'écoute des Canadiens, parce que c'est ce qu'ils disent. Ils ne veulent pas de cette taxe. Ce qu'ils veulent c'est 20 conservateurs tout juste qui prouvent qu'ils ont le cran, qu'ils ont le courage, qu'ils ont l'honnêteté de changer d'avis et de repousser cette taxe.

• (2030)

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, pendant le peu de temps dont je dispose ce soir je voudrais aborder trois points de la taxe sur les produits et services qui frappent directement, fortement, durement et injustement les gens de ma circonscription de Willowdale.

La première touche ceux qui achèteront des maisons neuves. Je vais vous lire la promesse qu'avait faite le ministre des Finances au président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, dans une lettre de novembre 1989. Il disait: «Nous allons essayer de faire en sorte que la réforme de la taxe de vente n'empêche pas que le logement soit abordable.»

Lors du discours du budget de 1989, le ministre faisait une autre promesse aux Canadiens. Il disait: «Le nouveau système ne sera pas un obstacle au logement abordable». Examinons les faits.

M. Kempling: Et la taxe sur les lots que votre frère vient d'imposer. Parlez-nous donc de cela.

M. Peterson: Les chacals jappent, monsieur le Président, mais avec votre permission j'aimerais continuer. J'en viendrai à l'interpellation du député plus tard.

Selon le ministre des Finances, le coût de la maison moyenne au Canada va augmenter de 500 dollars en raison de la taxe sur les produits et services. Toutefois, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations a montré que le prix de la maison canadienne moyenne augmenterait de 3000 dollars.

On taxe les terrains, donc que va-t-il se produire à Toronto où les prix sont plus élevés? Le ministre nous a dit que le prix d'une maison de Toronto augmenterait de 4500 dollars du fait de cette taxe.

M. Kempling: Et la taxe de dix mille dollars par lot.

M. Peterson: La vérité, selon l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, c'est que ce prix va augmenter de plus de 9000 dollars. Cela ne tient pas compte de la taxe de 7 p. 100 qui est appliquée sur les honoraires des avocats, les frais d'enregistrement, les frais d'arpentage et les frais hypothécaires, toutes des dépenses auxquelles on doit faire face lors de l'achat d'une maison.

Prenons le cas d'une maison moyenne à Toronto. Certaines maisons se vendent à l'heure actuelle 500 000 $ et 600 0000 $ et plus à North York. Dans ces cas-là, l'augmentation va être bien supérieure à 10 000 $. Cela n'est pas juste, car les propriétaires de maison, ne sont pas traités de la même façon selon la région où ils vivent. C'est pourquoi il faut rejeter cette taxe, ne serait-ce que pour des raisons d'équité.

Je vais maintenant me pencher sur le sort des petites entreprises. À Willowdale, on en retrouve près de 1 600. À la suite de l'application de cette taxe, elles vont faire face à un accroissement de leur fardeau administratif. Même le député de Burlington, qui s'y connaît en affaires, ne l'ignore pas.

Le détaillant va devoir prendre des décisions extrêmement difficiles, chaque fois que quelqu'un viendra acheter un produit donné. Il devra décider s'il est assujetti à la taxe provinciale ou à la taxe fédérale, ou encore aux deux, ou s'il est exonéré dans les deux cas. Les intéressés vont devoir mettre sur pied un système informatisé ou procé-

der manuellement, et dans les deux cas, les erreurs sont possibles, ce qui entraînera des sanctions.

Pour ceux qui pensent que l'application de la taxe ne posera aucun problème, je voudrais préciser ceci: le yogourt est taxé, mais un pot contenant plusieurs portions ne l'est pas; les beignes sont taxés, mais pas les bagels; les muffins sont assujettis à la taxe, mais il n'en va pas de même des craquelins et du pain aux raisins. C'est peut-être un simple calcul pour les gens aussi brillants que ceux qui siègent dans ce coin-là, mais les 1 600 chefs de petite entreprise de Willowdale savent qu'ils vont faire face à un énorme fardeau administratif.

Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les petites entreprises du pays vont devoir dépenser 1,9 milliard de dollars en frais administratifs à la suite de l'application de cette nouvelle taxe. Pire encore, les petites entreprises vont avoir bien de la difficulté à faire face à toute la paperasserie et à tous les calculs tous les mois. Elles devront embaucher des comptables et des avocats pour venir à bout de ce fardeau et elles devront également les payer 7 p. 100 de plus à cause de la TPS. Ce n'est pas le cas des grosses sociétés qui ont des comptables et des conseillers fiscaux à leur emploi et qui n'auront pas à payer cette taxe sur leur salaire. C'est donc une injustice pour les petits entrepreneurs.

Cette taxe comporte également un autre aspect injuste pour les petites entreprises situées à proximité de la frontière américaine. Les États-Unis ne taxent pas les produits et les services. Or, les Canadiens ont fait 39,6 millions de voyages éclair d'une journée chez nos voisins au cours des 11 premiers mois de 1989. Et ils y ont fait des achats.

Nous savons combien il sera difficile d'appliquer la TPS aux gens qui reviennent des États-Unis. Comment va-t-on faire pour imposer cette taxe aux personnes qui ont fait le plein de l'autre côté de la frontière? Les États limitrophes sont en train de bâtir de nouveaux centres commerciaux en prévision de cette taxe qui nous donnera encore plus de mal à concurrencer les marchands américains. Nos petites entreprises se trompent si elle croient pouvoir s'en tirer indemnes, si elles croient qu'elles vont en profiter.

Je voudrais prendre les quelques minutes qui me restent pour parler des petits salariés et de la classe moyenne. Le ministre est intervenu tous les jours à coup de chiffres pour nous démontrer que la TPS sera profitable aux petits salariés. Nous savons que ce n'est pas le cas. Nous avons les chiffres. Nous n'avons qu'à examiner les états de service de ce gouvernement. En comptant les impôts décrétés depuis 1984, la dernière année au cours de laquelle les libéraux ont exercé le pouvoir, et en tenant compte de la TPS qui entrera en vigueur en 1991, les impôts d'une famille de gagne-petit dont le revenu est de 20 000 $ auront augmenté de 370 p. 100.

Sous le gouvernement conservateur, les impôts payés par une famille à revenu moyen disposant d'un revenu de 49 000 $, ont augmenté d'un bon 17 p. 100.

Pour une famille gagnant 123 000 $ par année, une tranche supérieure de revenu, les impôts auront diminué de 6,4 p. 100 entre 1984 et 1991 sous le régime conservateur. C'est l'idée que les conservateurs se font de l'équité: augmenter les taxes des pauvres et des Canadiens à revenu moyen et abaisser celles des Canadiens à revenus élevés.

N'oublions pas non plus les dispositions de récupération des pensions de vieillesse que le gouvernement impose aux personnes âgées. Quelle injustice! Même l'administration de ces dispositions est injuste. Les ménages de personnes âgées qui ne disposent que d'un seul revenu supérieur à 50 000 $ sont frappés par la mesure de récupération. Les familles à deux revenus peuvent gagner jusqu'à 100 000 $ sans être touchées par cette récupération. Il s'agit là d'une inconcevable discrimination contre les personnes âgées vivant seules. Ces dispositions de récupération pénalisent les personnes âgées qui ont été économes toute leur vie. Si elles ont mis un peu d'argent de côté pour s'assurer une retraite confortable et digne, le gouvernement récupère leurs pensions. Ce que le gouvernement dit, c'est: «Ne pensez pas à économiser pour l'avenir, dépensez tout. Nous vous donnerons une pension de vieillesse que nous ne reprendrons pas parce que vos revenus seront inférieurs à 50 000 $. N'économisez pas, dépensez tout.»

La population de Willowdale n'est pas heureuse de cette taxe. Elle ne se laisse pas tromper par les promesses des conservateurs parce qu'elle sait qu'ils ne les tiennent pas. Elle ne veut rien savoir de la taxe sur les produits et services. Les électeurs exprimeront leur mécontentement lors des prochaines élections.

• (2040)

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le débat sur la taxe sur les produits et services qui se déroule ici à la Chambre m'inquiète et me laisse très perplexe.

Bien plus, monsieur le Président, je suis déçue par les députés de l'autre côté de la Chambre. Chaque fois que l'un d'eux prend la parole, je suis pleine d'espoir. Je m'attends à entendre une critique intelligente qui nous

aiderait à remédier aux lacunes de cette taxe, si, en fait, elle en a.

Je dois en déduire, je le crains, qu'elle est sans défaut, parce que tout ce que j'obtiens des députés d'en face qui prennent la parole, c'est des discours creux, des attaques sans fondement contre le gouvernement et un rejet général de la TPS, mais sans qu'on fournisse la moindre preuve pour le justifier. À mon avis, il y a une bonne raison pour cela, il n'y a, en fait, aucune raison valable pour rejeter la taxe sur les produits et services, et les députés le savent.

Le fait est que cette taxe avantage les pauvres et ceux qui ont de faibles revenus et qu'elle protège ceux qui ont des revenus moyens grâce au système de ristournes, comme le savent mes collègues.

Ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus seront vraiment avantagés par cette taxe parce que les choses essentielles à la vie, comme la nourriture, le logement, les soins de santé et l'enseignement, ne seront pas taxés. Les pauvres, qui dépensent proportionnellement une plus grande tranche de leurs revenus à ces choses essentielles, en particulier la nourriture et le loyer, paieront très peu de TPS à cause de cela. C'est pourquoi je trouve que la TPS est une mesure extrêmement progressiste.

Assurément la taxe sur les produits et services est une mesure réaliste qui offre une solution pratique à l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, injuste et invraisemblable, qui empêche les Canadiens d'être concurrentiels sur le marché international.

Je ne suis pas la seule à penser ainsi. Le *Financial Post* appelle la TPS, la taxe sur les produits et services, la «taxe plutôt sensée». Les Canadiens informés, ceux qui comprennent le régime fiscal et qui ont étudié la taxe sur les produits et services sont d'accord.

Il est évident qu'un changement apporté au système nécessite une adaptation. Il en va de même pour tous les changements. Or, si le Canada veut se préparer à jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale dans les années 1990 et au début du XXI^{e} siècle, ce changement est absolument essentiel.

Cinquante-deux pays, dont trois depuis un an, ont institué une taxe semblable à la TPS. En effet, en 1989-1990, l'Islande, le Japon et la Norvège sont venus grossir le nombre des pays qui, comme la France, la Corée, la Suède, le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest et beaucoup d'autres, perçoivent une taxe à la valeur ajoutée.

Dans ces circonstances, pourquoi le Canada ne voudrait-il pas suivre cette vague de fond qui se répercute sur notre compétitivité à l'échelle internationale? Pourquoi ne voudrions-nous pas être à l'avant-garde des nations commerçantes prospères et adopter une politique financière permettant à nos citoyens de choisir eux-mêmes quand et où ils paieront leurs taxes, car c'est ce que fait la TPS.

Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement de l'incidence sur les entreprises de la taxe sur les produits et services. Je dois dire qu'en ma qualité de femme d'affaires, je comprends les craintes et les préoccupations fréquemment exprimées. Les gens d'affaires détestent les changements, sauf ceux qu'ils peuvent administrer et opérer personnellement, et ils ont tout à fait raison. Naturellement, le milieu des affaires se méfie toujours du gouvernement.

Pour une fois, c'est lui qui sortira gagnant, car ses craintes ne sont pas fondées. C'est surtout la petite entreprise qui bénéficiera de cette taxe.

La semaine dernière, le chef de l'opposition, qui a démissionné aujourd'hui, a prononcé un discours très éloquent qui sera peut-être son chant de cygne, dans lequel il se lamentait, pleurait, avec une maîtrise parfaite de l'art oratoire, sur le sort d'un jeune de 7 ans qui vend de la limonade et qui devra renoncer à son petit commerce à cause de la TPS. Le député alléguait que la TPS allait briser l'esprit d'entreprise qu'on voyait naître chez ce jeune garçon.

Même si ces déclarations ont fait la manchette des journaux, je dois dire que le député avait tout à fait tort. Ce jeune de 7 ans, à moins d'être un génie et de gagner plus de 30 000 dollars par année, ne sera même pas visé par la TPS; pas plus que les professeurs de musique, les entraîneurs des patineurs, les couturières, les hommes à tout faire, les gardiennes d'enfants, les apprentis imprimeurs, et tous ceux qui dirigent une entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 000 $ par an.

En fait, la plupart des petites entreprises profiteront de la TPS parce qu'elle leur permettra d'accroître leurs liquidités, ce qui est important. Prenons, si vous le voulez bien, l'exemple des imprimeurs, un secteur que je connais bien. À l'heure actuelle, les imprimeurs perçoivent et versent ensuite la taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100, en plus de toute taxe de vente provinciale qui pourrait s'appliquer dans leur cas. Je devrais plutôt dire qu'ils versent et perçoivent ensuite la taxe puisqu'ils ne la perçoivent que lorsqu'ils envoient leur facture et reçoivent l'argent qui leur est dû. Dans l'intervalle, ils doivent

supporter le fardeau supplémentaire que représente la taxe de vente fédérale qu'ils ont dû payer sur le matériel qu'ils ont utilisé pour imprimer leur produit.

Une fois la TPS en place, ils pourront présenter leur rapport tous les mois, tous les trois mois ou tous les ans, selon leur chiffre d'affaires, et ils n'auront qu'à remettre la différence entre le montant qu'ils ont versé en taxe sur leurs achats et ce qu'ils ont facturé pendant la période visée. Des milliers de dollars liquides pourront donc servir à financer les activités quotidiennes essentielles. C'est important pour les petites entreprises.

Incidemment, la taxe qu'ils paieront sur tout ce qu'ils utilisent pour faire marcher leur entreprise est considérée comme des intrants et ils obtiendront une ristourne. Cela comprend le téléphone, le papier, les petits articles de bureau et même les produits de nettoyage.

La comptabilité sera minime. Elle ne comportera qu'une seule feuille, ce que les fabricants utilisent à l'heure actuelle.

J'assiste depuis des années à des réunions avec des chefs d'entreprise qui nous supplient de les soulager de l'inéquitable taxe sur les ventes des fabricants. Je suis très fière de faire partie d'un gouvernement qui possède la vision et le bon sens d'acquiescer à ces demandes.

La TPS est une taxe raisonnable en général et je l'appuie sans réserve. Elle servira les intérêts des Canadiens et du Canada pendant la décennie qui s'amorce.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée de Winnipeg–Sud a prononcé un discours ravissant qui aurait certes charmé les membres du cabinet, si l'un d'entre eux avait été présent.

C'est un projet de loi d'initiative ministérielle, dont le cabinet est responsable devant la Chambre. Donc, au moins un des membres du cabinet devrait être présent.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Fredericton—York—Sunbury.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je prends la parole à mon tour pour appuyer le projet de taxe sur les produits et services. J'espère que les députés d'en face m'accorderont leur attention, mais je ne crois pas qu'ils tiennent vraiment à entendre parler de la taxe sur les produits et services.

M. Peterson: C'est vrai que nous avions peur que le ministre ne veuille pas en entendre parler.

M. Bird: Je pense que le député d'en face est à court d'idées au sujet de la taxe sur les produits et services. Il répète à son tour la vieille rengaine que le chef et le critique financier de son parti répètent depuis plusieurs mois, c'est–à–dire que le gouvernement devrait revenir à la case départ. Je voudrais savoir ce qu'il entend par là. Je m'étonne. . .

M. Peterson: Cela veut dire que cette taxe est la pire que nous ayons jamais vue, et les Canadiens le savent.

M. Bird: Que le député propose une solution de rechange! Il a certes été remis à sa place l'autre jour lorsqu'on lui a montré qu'il ne pensait plus comme auparavant que la taxe était un cataplasme. Sa vision des réalités économiques a beaucoup changé depuis plusieurs années. Le hansard est là pour rétablir les faits.

• (2050)

De toute évidence, personne n'aime les taxes. À l'instar du ministre des Finances et de la plupart des députés, j'estime que ce serait merveilleux si nous pouvions éviter les mesures fiscales. Ce serait certes plus confortable. Cependant, nous ne saurions assumer nos responsabilités si nous n'admettions pas la nécessité de toucher des recettes pour payer nos dépenses. Nous ne saurions faire fi des réalités de la situation financière du Canada. Ce sont les libéraux qui l'ont créée au fil des années. Le député d'en face a joué un grand rôle dans cette affaire, et je ne peux le blâmer d'en être honteux et de refuser d'en parler. Cependant, le gouvernement actuel n'a d'autre choix que de s'attaquer au problème.

À la décharge des députés néo–démocrates, bien que leurs idées socialistes soient vouées à l'échec, je dois dire qu'ils ont quelques idées et qu'ils placent la prétendue opposition officielle dans l'embarras.

Je suis absolument convaincu que la taxe sur les produits et services est juste, raisonnable et nécessaire pour répondre aux besoins des contribuables canadiens et de l'économie de notre pays dans les années à venir. Je sais bien que les Canadiens s'opposent à cette taxe complexe, nouvelle, transitoire. . .

M. Milliken: Les Canadiens comprennent.

M. Bird: Pourquoi ne vous contentez-vous pas d'écouter?

M. Milliken: C'est ce que nous faisons.

M. Bird: Tout ce que vous faites, c'est du vent, et vous n'avez pas su présenter une seule bonne idée depuis des mois. Remarquez bien que vous ne risquez pas de devoir régler cette question, car vous n'aurez pas le pouvoir de le faire d'ici bien des années encore. Je crois qu'après mûre réflexion, la plupart des Canadiens seront satisfaits.

Le programme de la TPS est nouveau et complexe, et la transition ne sera pas facile pour bien des entreprises et bien des particuliers. Il y a eu beaucoup de dénaturation des faits. J'oserais même dire que l'opposition officielle ne fait vraiment pas preuve d'intégrité lorsqu'elle décrit certains aspects de ce programme aux Canadiens. Je reste convaincu que celui-ci finira par donner satisfaction aux Canadiens.

Je viens du milieu des affaires. J'ai une longue expérience de la taxe fédérale de vente. Heureusement, la société que j'exploitais et dont j'étais propriétaire avait une licence de grossiste aux fins de la taxe de vente fédérale. Elle était l'une des 17 000 variantes prévues dans le plan actuel de taxe de vente fédérale, et nous étions chanceux parce que nous n'étions pas assujettis à la taxe au moment de l'achat de nos stocks. La licence nous en exonérait.

Au Canada, tous les détaillants et la plupart des grossistes qui achètent des produits assujettis à la taxe doivent incorporer cette taxe dans le montant de leurs stocks. Comme le signalait le ministre des Finances l'autre jour, une vaste gamme d'entreprises canadiennes se partageront un allégement de 2 milliards de dollars le 1er janvier 1991. C'est un point extrêmement important, que les libéraux et les néo-démocrates n'ont pas du tout mentionné dans leurs exposés. Imaginez! Un allégement de 2 milliards de dollars dans la part de la taxe de vente fédérale qu'assument les entreprises canadiennes.

Je crois que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pourra faire valoir ce point à ses membres, parce que l'allégement consenti sera considérable, plus que suffisant pour couvrir leurs frais d'adhésion à l'organisation de l'entreprise canadienne indépendante et à d'autres organismes.

C'est un programme que 48 pays ont adopté. L'OCDE et le Fonds monétaire international ont recommandé d'établir une taxe à la valeur ajoutée pour appliquer la stratégie ou le programme fiscal de notre pays. Les deux députés d'en face enfreignent constamment le Règlement, car ils ne peuvent pas vraiment comprendre ce qui se passe.

Le gouvernement répond finalement avec courage, intelligence et conviction aux besoins de l'économie canadienne et ces deux-là ne trouvent rien d'autre à faire que de chahuter, de se moquer et de faire des blagues. Mais quelle est la solution de rechange? Je le demande au député de Willowdale et à celui de Kingston. Retourner à la planche à dessin. Pour vous dire la vérité, je pense que ce sont tous des architectes ratés. Retourner à la planche à dessin. Qu'est-ce que cela veut dire? Quelle vieille rengaine! Je remercie le ciel que le ministre des Finances et le gouvernement aient le courage de proposer un programme comme celui-ci, un programme équitable.

Je voudrais parler pendant quelques instants, monsieur le Président, et j'espère que vous ne retrancherez pas de mon temps de parole celui que les députés d'en face ont passé à faire du chahut. Sinon, je devrai m'asseoir pendant que vous les rappelez à l'ordre, ce que vous n'aurez pas de mal à faire.

Quoi qu'il en soit, cette taxe ne constitue pas une mesure extraordinaire ou arbitraire imposée aux Canadiens, comme les députés d'en face veulent nous le faire croire. C'est un programme visant à remplacer une taxe qui rapporte actuellement 18,5 milliards de dollars. Je le répète, les sociétés canadiennes auront à immobiliser 2 milliards de dollars de moins dans leurs stocks. Il y aura de nouveaux crédits d'impôt pour les gagne-petit. Ce programme fiscal mettra les familles canadiennes dont le revenu est inférieur à 30 000 $ dans une situation plus avantageuse que maintenant. Ce sera le cas de près de neuf millions de familles canadiennes.

L'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants dissipera les faussetés répandues par l'opposition qui essaie de convaincre les Canadiens que cette taxe ne sera pas éliminée. Je vous dis que les consommateurs canadiens sont des acheteurs prudents et avisés. Ils savent comment faire fonctionner le système de la libre entreprise et ils se rendront compte de l'allégement de taxe parce qu'ils ne manqueront pas de demander à leurs marchands, à leur concessionnaire d'automobiles, à leurs magasin de meubles et à leur quincaillier quel était le prix en décembre et ce qu'il est maintenant. Ils verront la différence, parce qu'ils ne sont pas aussi dépourvus que les malheureux des banquettes de l'opposition dont la vie est tellement morne. Pas étonnant qu'ils ne pensent qu'à tout reprendre de zéro.

Les ristournes sur les stocks des entreprises canadiennes que j'ai mentionnées sont extrêmement importantes. Au point, à mon avis, que les objections de la plupart des petites entreprises se changeront en approbation à la vue des allégements qu'elles recevront. Comme le disait dernièrement ma collègue de Winnipeg qui connaît l'imprimerie, c'est un secteur où l'application de la taxe de vente fédérale est très évidente. Sur une commande de

cartes d'invitation à un mariage passée à l'atelier d'imprimerie local, par exemple, vient s'ajouter une taxe de 11,5 p. 100, ou de 13,5 p. 100. Elle a été de 11 p. 100 pendant une grande partie des années où j'ai été dans les affaires. Cette taxe de 13,5 p. 100 sera éliminée.

Le crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services sera réellement avantageux pour presque neuf millions de Canadiens. Voyons-en les répercussions concrètes. Le chef du NPD a dit l'autre jour que les contribuables à faible revenu seraient particulièrement éprouvés parce qu'ils doivent consacrer une forte proportion de leur revenu disponible à l'achat d'articles taxables. C'est faux. Les faits montrent au contraire que ces contribuables consacrent la plus grande partie de leur revenu à des nécessités de la vie, comme les aliments, le loyer, etc., qui seront exemptées de la taxe.

Ces contribuables profiteront beaucoup du programme. Les familles gagnant moins de 30 000 $ par an auront droit à un crédit qui leur sera versé en quatre versements annuels, à compter de décembre prochain ou du 1er janvier 1991 au plus tard. Ces crédits seront payés par chèque. Par exemple, une famille de quatre personnes, gagnant moins de 20 000 $ par année, aura droit à un crédit de 580 $ payé en quatre versements de 145 $ chacun.

La TPS constitue l'un des fondements de la restructuration des finances du pays. Elle va de pair avec le plafonnement à 3,5 p. 100 du taux de croissance des dépenses du gouvernement depuis cinq ans, soit moins que la moyenne nationale du taux d'inflation. Elle va de pair avec la réforme fiscale, en vertu de laquelle 80 p. 100 des Canadiens paient moins d'impôts. Elle ira de pair avec les programmes de création d'emplois du gouvernement conservateur, avec l'Accord de libre-échange, qui nous ouvre de nouvelles perspectives de croissance économique, et avec la réduction des effectifs de la fonction publique, qui ont été ramenés aux niveaux de 1973. Quelle autre institution canadienne peut se vanter d'avoir réduit autant ses années-personnes et de les avoir ramenées aux niveaux atteints 16 ans auparavant? Le Canada progresse dans la voie de l'intégrité, voire de la souveraineté financière. Je voudrais prendre seulement quelques instants pour parler des solutions de rechange qui s'offriraient à nous si nous n'adoptions pas des mesures de ce genre. J'ai un petit ouvrage dont je suggère la lecture aux députés de l'opposition. Il s'intitule: *The Hyperinflation Survival Guide for Business* et raconte ce qui s'est produit lorsque l'hyperinflation a frappé des pays d'Amérique du Sud comme la Bolivie, l'Argentine et le Brésil.

• (2100)

Il n'y a pas une éternité de cela. C'était dans les années 80. En 1985, croyez-le ou non, le taux annuel d'inflation a atteint 50 000 p. 100 en Bolivie. Ses recettes fiscales ne couvraient que 15 p. 100 de ses dépenses gouvernementales. Le déficit de l'Argentine a atteint 11 p. 100 de son produit intérieur brut, entraînant un taux annuel d'inflation de 1 000 p. 100. C'était en 1985, il y a seulement cinq ans. En 1988, il y a moins de trois ans, après avoir augmenté sa masse monétaire de plus de 300 p. 100 en trois années consécutives, tout en accumulant une dette équivalant au tiers de son produit intérieur brut, le Brésil avait un taux d'inflation de près de 1 000 p. 100.

Je voudrais lire la conclusion qui se dégage des études faites dans cet ouvrage. Tout d'abord, pas besoin d'un taux d'inflation de trois chiffres pour bouleverser l'économie canadienne. Une hausse soudaine à plus de 10 ou de 20 p. 100 suffirait à changer très radicalement le mode de vie des particuliers et des entreprises. Une poussée inflationniste de cette ampleur est possible, dans les circonstances actuelles.

Pour terminer, je voudrais faire une dernière observation. S'il y a une leçon primordiale à tirer de l'expérience qu'a connue l'Amérique du Sud, c'est que les gouvernements ne peuvent pas continuer indéfiniment de dépenser au-delà de leurs moyens sans en subir de très lourdes conséquences sur le plan économique. J'estime que la taxe sur les produits et services fait partie d'un programme visant à assurer l'intégrité financière de notre pays et qu'elle mérite d'être appuyée par tous les députés. Elle est un exemple de l'intégrité financière du gouvernement du Canada. Elle est un exemple d'un pays qui est prêt à commencer à vivre selon ses moyens.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis bien content de pouvoir brièvement dénoncer cette mesure injuste et dévastatrice qu'est la taxe sur les produits et services.

Je n'exposerai pas toute la gamme d'arguments solides que mes collègues ont présentés ou que d'autres vont présenter dans le courant de la soirée. Je me restreins à un point qui mérite attention. La taxe sur les produits et services est, entre autres choses, un plan qui déplace le pouvoir d'un groupe de la société vers un autre. C'est un plan qui transfère le pouvoir économique des travailleurs aux propriétaires. Autrement dit, cette mesure tient de la politique de classes. Elle avantage les capitalistes, ceux

qui vivent de ce qu'ils possèdent, et fait payer ceux qui vivent de leur travail.

Certains détestent qu'on parle de «classes». Ce n'est pas le terme qui est détestable. Son usage en économie en choque certains. Son usage dans les écoles est évidemment parfaitement normal. Ce n'est pas le terme mais la réalité qu'il décrit qui est à condamner. C'est de retirer le pouvoir à la grande majorité, aux travailleurs, pour le mettre entre les mains de ceux qui ont déjà plus que ce dont ils ont besoin ou peuvent faire un bon usage.

Cette idée n'a pas cours seulement dans les milieux de gauche. Il y a six ans, elle a été exprimée au Canada par un visiteur en ces termes: «Les besoins des pauvres passent avant les désirs des riches. Les droits des travailleurs sont plus importants que l'optimisation des bénéfices. La participation des groupes marginalisés a priorité sur le système qui les exclut.» Ces paroles ont été prononcées au Canada, en 1984, par le pape Jean Paul II. Il avait tout à fait raison, peu importe qui a pu tenir des propos semblables.

La taxe sur les produits et services est une taxe à la valeur ajoutée. Telle est, bien sûr, la théorie que le ministre des Finances soutient énergiquement et qui la décrit très clairement. Elle taxe uniquement les sources de salaires et de bénéfices. Voilà ce qu'est la valeur ajoutée. Mais elle ne taxe pas la richesse accumulée qui détermine quelle proportion de cette valeur ajoutée va aux capitalistes et quelle proportion va aux travailleurs.

On institue une telle taxe parce que selon la théorie régnante des années 80—cela a commencé bien avant le gouvernement actuel—pour obtenir une production accrue, plus de produits ou de meilleurs produits et donner plus de valeur aux biens produits, il faut payer moins les travailleurs et plus les propriétaires. C'est ce que fait cette taxe.

Cette théorie ne donne pas de bons résultats. On peut s'en rendre compte tout particulièrement chez nos voisins du Sud où la forte hausse des bénéfices ne produit pas davantage de biens ou de services ou des biens et des services de meilleure qualité, mais plutôt un cannibalisme entre sociétés. On y assiste à une frénésie d'acquisitions.

Nous venons de voir un entrepreneur canadien qui avait fait fortune en vendant trop cher des immeubles à Ottawa et Toronto aller investir aux États-Unis pour essayer d'acquérir deux grandes chaînes de magasins et s'y casser la figure. Le fait est que ces ventes d'obligations de pacotille et de crédits d'impôt et toutes ces opérations de rachat par endettement ne créent pas plus d'emplois; elles en créent habituellement moins. Elles ne créent pas plus de produits ou des produits de meilleure qualité. Elles créent en fait le chaos.

Le plus inquiétant dans toute cette vague d'acquisitions, c'est qu'elle répand l'idée qu'il est bon d'avoir de l'argent, non pas pour les biens qu'il permet d'acheter, mais parce que la richesse transforme en héros ceux qui la possèdent. Au contraire, ceux qui n'ont pas d'argent ou qui en ont très peu sont considérés comme des fainéants qui, selon l'ancien président d'Imperial Oil devraient être les seuls à payer des impôts.

D'abord, suivant les mots du pape Jean-Paul II, c'est injuste. Pour s'en convaincre, il suffit de faire les calculs suivants: en 1991, pour recueillir le chiffre arbitraire de recettes qu'il vise, soit 18,5 milliards de dollars, le ministre des Finances devra prélever 70 $ en impôt sur le revenu des contribuables gagnant 20 000 $ par année, et 695 $ en TPS sur ces mêmes contribuables.

Sur les contribuables gagnant 30 000 $, il devra prélever 747 $ en impôt sur le revenu, et le double en TPS, soit 1 405 $. Sur les contribuables gagnant 45 000 $, il devra prélever 2 303 $ en impôt sur le revenu, et un peu plus en TPS, soit 2 475 $. Sur les contribuables gagnant 60 000 $—et on verra que la proportion s'intervertit—il lui faudra prélever 3 953 $ en impôt sur le revenu, et 3 115 $ en TPS. Les contribuables gagnant 100 000 $ auront à payer 8 155 $ en impôt sur le revenu et un peu moins de la moitié de ce montant en TPS, soit 4 875 $. On voit donc que la TPS est conçue pour alléger davantage le fardeau fiscal des mieux nantis et alourdir celui des contribuables à revenu plus faible.

• (2110)

Ce qui est encore plus grave, c'est qu'on retire ainsi aux travailleurs le pouvoir de prendre les décisions pour le conférer à ceux qui vivent de leurs richesses. Selon Statistique Canada, les Canadiens à faible revenu, par exem-

ple, soit ceux qui gagnent 10 000 $ ou 15 000 $ par année, consomment 92 p. 100 de leur revenu rien que pour vivre. Ils n'ont pas le choix dont parlait plus tôt un autre député, de dépenser ou de ne pas dépenser. S'ils ne dépensaient pas, ils mourraient de faim.

Mais une personne qui touche plus de 50 000 $ n'a besoin que de 56 p. 100 de son revenu pour vivre. Autrement dit, elle peut en épargner 44 p. 100. Les riches vont donc s'enrichir davantage et de plus en plus vite. C'est bien mal exploiter la parole de l'Évangile selon laquelle on donnera à celui qui a, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a. Cette parole a été dite dans un tout autre contexte, mais ce que je veux dire, c'est que les usines, les immeubles à bureaux, les réseaux de communication, les systèmes de transport, bref, toutes les richesses de notre pays seront de plus en plus concentrées dans les mains d'un nombre de plus en plus réduit de personnes.

La TPS va aussi entraîner des retombées de 2 milliards et demi de dollars pour la classe des exportateurs capitalistes. Ils payent aujourd'hui la taxe sur les ventes des fabricants même pour les produits qu'ils exportent. Ils n'auront pas à payer de TPS sur ces produits. Autrement dit, ils vont empocher les 2 milliards et demi de dollars.

On nous dit qu'ils vont en profiter pour créer des emplois au Canada, mais rien n'est moins sûr, car, dans les secteurs industriels comme ceux de l'automobile et de l'exportation des matières premières, les prix sont beaucoup plus régis par les marchés internationaux que par la simple concurrence. Ainsi, si le prix d'un produit est inférieur du montant de la taxe, ce sera doublement avantageux pour ceux qui sont déjà trop riches. Cela signifie aussi que les Canadiens vont payer la taxe et les Américains pas. À cause de l'Accord de libre-échange, nous ne pouvons demander un prix supérieur aux Américains. Par conséquent, les Canadiens subiront une discrimination pour ce qui est des produits fabriqués dans leur propre pays.

Il y aura révolte des salariés. Les syndicats nous l'ont promis et ils sont sérieux. Marjory Cohen a fait remarquer que l'inflation a fait perdre aux salariés 10 p. 100 de la valeur réelle de leurs salaires depuis 1984. Le ministre des Finances leur dit «ne demandez pas une grosse augmentation, sinon nous gèlerons les salaires.» Bon, nous verrons si cela fonctionne ainsi. Marjory Cohen n'est pas la seule à dire que l'inflation sera beaucoup plus élevée que les 2,25 p. 100 promis par le ministre; les responsables de Wood Gundy sont également de cet avis et ils ont ajouté que la Banque du Canada devra par conséquent hausser son taux d'escompte, ce qui aura pour effet de faire grimper le taux de chômage à 10 p. 100 et plus avant que les travailleurs n'acceptent une baisse de leur salaire réel de 9 p. 100 causée par la TPS. Cela s'applique tout aussi bien à une taxe de 7 p. 100.

Un pays dans lequel 5 p. 100 de la population possèdent 50 p. 100 des richesses commence à ressembler à une république bananière. Un pays où 132 milliards de dollars des richesses se trouvent entre les mains de 32 familles seulement est un pays où le pouvoir est réparti de façon extrêmement injuste. La taxe sur les produits et services accroîtra cette injustice et provoquera un conflit social abominable, comme nous n'en avons pas vu depuis un demi-siècle. C'est une grave erreur de la part du gouvernement.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon opposition farouche à la taxe sur les produits et services, qui est connue partout dans le pays, je suppose, sous le sigle TPS. Pour certains, elle est connue sous le nom de taxe des pleurs et des souffrances.

Je parle en tant que néo-démocrate qui veut un régime fiscal juste. Je parle en tant que représentante de près de 100 000 électeurs de New Westminster et de Burnaby, en Colombie-Britannique, des électeurs qui, quelle que soit leur appartenance politique ou leur inclination politique, m'ont écrit par milliers. J'ai reçu des milliers de cartes, de lettres et de pétitions venant toutes de gens qui s'opposent à ce projet de loi. Beaucoup de ces gens ont voté pour les conservateurs.

Je parle en tant que porte-parole de mon parti pour les questions relatives à la condition féminine, fonction qui m'a permis de constater les conséquences graves que la TPS aura sur les femmes, les opprimés et les défavorisés dans notre société. Je parle en tant que Canadienne qui en a assez de payer des taxes et des impôts toujours plus élevés et de voir le gouvernement sabrer dans nos programmes sociaux. Les Canadiens en ont assez des coupes massives dans nos programmes sociaux et des éléments destructeurs de ce gouvernement conservateur.

La TPS est une taxe sur presque tout. C'est une taxe sur le chauffage, l'électricité, les vêtements pour enfants, les condoms, les diaphragmes, les couches, les coupes de cheveux, le téléphone, les timbres, les services postaux, les livres, les fournitures scolaires, les cercueils et les muffins. Le Joyeux Festin pour les enfants chez McDonald sera taxé, de même que le «prêt-à-manger» et les pâtisseries, peu importe l'endroit où ils sont achetés. La taxe s'applique aussi aux billets de cinéma, aux meubles, aux petites réparations, aux funérailles, aux bottes, aux chaussures, aux manteaux, aux chapeaux, aux gants, aux voyages pour visiter la grand-mère ou le petit-fils qui

habitent ailleurs, et à bien d'autres choses encore. C'est une taxe ridicule. Elle s'applique au téléphone aussi.

Le gouvernement croit avoir dupé les Canadiens en abaissant le taux de 9 à 7 p. 100. Mais nous savons tous et tous les Canadiens savent que lorsqu'une taxe fédérale est en place, elle se comporte toujours de la même façon, elle augmente. Elle ne diminuera pas, elle augmentera. Elle augmentera encore après les prochaines élections si le gouvernement est réélu. Elle augmentera peut-être même si mes collègues du Parti libéral sont élus. Avec la taxe de vente fédérale de 7 p. 100 ajoutée à la taxe provinciale de 12 p. 100, les Terre-Neuviens paieront des taxes de vente de 19 p. 100.

Une voix: C'est ignoble.

Mme Black: La TPS étouffe les régions et les personnes défavorisées du Canada, où qu'elles vivent. Les Canadiens ordinaires seront étranglés s'ils paient sur tout ce qu'ils achètent une taxe de 7 p. 100 qui s'ajoutera aux taxes provinciales, alors que la taxe sur le capital des grandes sociétés restera à 0,2 p. 100. La TPS est une taxe spéciale pour les femmes. Les serviettes, les tampons et éponges hygiéniques seront taxés. Aucune femme n'y échappera de 12 à 45 ans. Ce gouvernement est manifestement à prédominance masculine car il ne réalise pas que les produits destinés à l'hygiène féminine ne sont pas un luxe, mais une nécessité pour une femme.

La majorité des pauvres du Canada sont des femmes. En présentant la TPS, le gouvernement a annoncé, entre autres, qu'il réduisait de 50 p. 100 les crédits d'impôt améliorés pour les Canadiens pauvres. Il les a ramenés de 2,4 milliards à 1,2 milliard. Mais combien de milliards le gouvernement retirera-t-il de cette taxe? Beaucoup de gens à faibles revenus ne remplissent pas de déclarations d'impôt: ils ne toucheront donc pas un cent de ce crédit d'impôt, ou de ce qui en reste. De plus, le crédit n'est pas indexé. Sa valeur diminuera chaque année pour les Canadiens à faibles revenus. Les gens paieront beaucoup plus en taxe de vente que le montant du crédit qu'ils reçoivent en compensation. Cinquante p. 100 des femmes qui remplissent des déclarations d'impôt gagnent 10 000 dollars par année ou moins, comparativement à seulement 23 p. 100 des hommes.

Beaucoup de ces femmes vivent sous le seuil de la pauvreté et pourtant, elles paient de l'impôt sur le revenu. Notre régime fiscal récompense les gens à revenus élevés en leur donnant des réductions d'impôt et des abris fiscaux. Les femmes doivent se débrouiller pour payer les impôts et les taxes et pour élever les générations à venir avec ce qu'elles parviennent difficilement à gagner.

• (2120)

La TPS est une mesure inflationniste. Même le gouvernement l'admet. Depuis qu'il a désindexé les allocations familiales en 1985, ce revenu d'appoint des mères ne suit plus le rythme de l'inflation. C'est une autre attaque du gouvernement conservateur contre les mères et les familles.

La TPS fera monter en flèche les frais de garde des enfants. Même s'il n'y a pas de taxe directe sur la garde d'enfants, la TPS s'appliquera à tout ce que les garderies achètent. Elle s'appliquera au chauffage, à l'éclairage, au nettoyage, aux réparations, aux jouets, aux fournitures et aux couches. On peut en dire autant des loyers. Même si la TPS ne s'applique pas directement aux loyers, elle fera monter les prix de tout ce que paient les propriétaires: chauffage, plomberie et entretien. Les coûts d'exploitation augmenteront et les loyers aussi.

Mme Hunter: Et ils disent qu'elle est juste.

Mme Black: Le premier ministre et sa joyeuse bande de ministres proposent une taxe qu'ils paieront au même taux que les sans-abri du Canada. Le premier ministre paiera exactement le même montant de taxe fédérale à la caisse qu'une mère célibataire avec trois enfants qui vit de l'assistance sociale. Voilà l'étrange conception que les conservateurs se font de la justice et de l'équité.

Je reçois de ma circonscription des milliers de cartes, de lettres et de pétitions de gens qui s'opposent à cette taxe. Je voudrais partager avec la Chambre des communes certains des commentaires qu'ils me font.

Une femme qui possède une petite entreprise à Burnaby, en Colombie-Britannique, écrit: «Une augmentation de 9 p. 100 de mes taxes me placerait dans une situation où il ne serait plus possible pour mes clients d'utiliser mes services de transcription professionnelle. Je n'aurais pas d'autre choix que de réduire mes propres prix, mais dans ce cas, je ne pourrais plus continuer. Autrement dit, je devrais fermer boutique. Mon mari gagne environ 25 000 dollars par année et nous ne pouvons nous passer du revenu d'appoint que je gagne. Nous en aurons encore plus besoin quand tout augmentera de 9 p. 100. Cette taxe est une menace qui pèse sur notre niveau de vie et même si je n'ai jamais pris position sur une question politique auparavant, je me joins à vous pour m'y opposer de toutes mes forces.»

J'ai reçu aussi beaucoup de lettres de personnes âgées. Elles aiment écrire des lettres et elles le font bien. Une certaine M^me^ Réjane Lawrence de New Westminster, en Colombie-Britannique, m'écrit: «Les conservateurs, et en particulier M. Wilson, semblent s'acharner sur les personnes âgées et les pauvres. Ils ont d'abord tenté, sans succès, de désindexer nos pensions et ils essaient maintenant de nous imposer cette terrible taxe.» Voilà ce que dit une personne âgée de ma circonscription.

Il y a également des lettres de travailleurs. Dian Daugon de New Westminster écrit: «Dites clairement et avec force à MM. Wilson et Mulroney que la restructuration du Canada dans l'intérêt des grandes sociétés causera leur perte. Les travailleurs ne font peut-être pas beaucoup de bruit, mais ils riposteront un jour pour conserver leurs programmes universels, pour maintenir le Canada intact et pour s'assurer un niveau de vie décent et juste.»

Les représentants des petites entreprises ont également répondu. J'ai reçu des centaines de pétitions qui, malheureusement, ne sont pas conformes aux normes de présentation de la Chambre des communes. C'est la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui les a fait circuler et les habitants de ma circonscription de New Westminster les ont signées par centaines.

Jimmy McGivern de New Westminster, a écrit pour sa part: «J'ai l'impression que ce sera un véritable tremplin pour l'inflation.» De nombreuses petites entreprises seront évincées par les plus grosses qui sont en mesure d'assumer les coûts additionnels.»

Les gens s'inquiètent au sujet du tourisme. Doris Jorgenson a écrit à ce sujet: «Cette taxe ruinera le Canada. Les touristes éviteront le Canada et les Canadiens prendront leurs vacances à l'étranger et iront dépenser leur argent ailleurs.»

Monsieur le Président, je constate que je n'ai presque plus de temps. J'aimerais qu'une lettre de plus figure dans le compte rendu. C'est celle du maire de Burnaby. Il écrit à notre ministre des Finances pour lui communiquer une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil municipal: «Que le conseil municipal de Burnaby fasse part à l'honorable Michael H. Wilson, ministre des Finances, que Burnaby est farouchement opposée à la fois au principe et à la mise en oeuvre du projet de taxe sur les produits et services.»

Cette taxe rend les Canadiens furieux. Ils n'en veulent pas. Nous ne voulons pas de cette taxe. Nous nous y opposons.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, nous avons entendu ce soir ainsi que durant tout ce débat des propos que je qualifierais presque d'irresponsables sur la TPS, en particulier de la part de nos collègues du côté de l'Opposition officielle qui continuent, monsieur le Président, de vouloir tenir un langage de campagne électorale alors qu'on est en train de discuter d'un sujet très important qui intéresse et qui concerne l'avenir de ce pays, non seulement parce qu'il s'agit d'une nouvelle taxe, mais également parce que le gouvernement du Canada et les citoyens canadiens—ce qui comprend également les députés de l'opposition—sommes confrontés à un problème très important, celui de l'avenir de nos programmes sociaux d'ici l'an 2000 et celui d'un réalignement majeur des finances publiques du Canada.

Ce que je remarque, en particulier du côté de l'opposition, c'est que l'irresponsabilité que nous avons constatée durant la dernière campagne électorale continue d'être exploitée par les deux partis de l'opposition. Et je vais vous donner un exemple très concret, monsieur le Président: Dans ma circonscription de Saint-Maurice, durant la dernière campagne électorale, le candidat néo-démocrate, à tous les jours, s'emparait de la radio et des journaux et faisait du porte à porte et disait aux personnes âgées de ma circonscription, qui sont très nombreuses: Si vous élisez le gouvernement Mulroney, vous allez perdre votre pension de vieillesse la semaine prochaine! C'est assuré, c'est garanti, on vous le promet et on vous le dit! Le candidat du parti libéral dans ma circonscription, monsieur le Président, a fait exactement la même chose! Il se promenait dans ma circonscription et il a fait pleurer des gens. Au Club de l'âge d'or de Charette et au Club de l'âge d'or de Saint-Paulin, le candidat libéral a fait pleurer des personnes âgées en leur disant que si elles votaient pour le parti progressiste conservateur, qu'elles perdraient leur pension de vieillesse! J'ai vu cela de mes yeux, j'ai vu des gens qui ont été affectés dans ma circonscription, l'une des plus pauvres au Québec, à cause de l'héritage de 97 ans de députés libéraux dans ma circonscription.

Je dois vous dire une chose: Malgré tout cela, au moins on va concéder que nos amis néo-démocrates, nos amis socialistes, ont fait une proposition par rapport à la TPS. Je n'accepte pas cette propositon, mais, à tout le moins, ils en ont fait une. Ils ont compris que dans plusieurs pays socio-démocrates, comme la Suède par exemple, vos

petits amis socialistes de la Suède ont compris cela, eux autres, qu'il en fallait une TPS. Il l'ont adoptée, ils l'ont mise en application et c'est un succès qui est maintenant reconnu par tous les partis politiques en Suède aujourd'hui. Vous devriez suivre les conseils de vos amis suédois socialistes qui ont été capables, qui ont eu le courage d'appliquer une taxe sur les produits et services.

Les libéraux dans leur cas, eux autres, n'ont aucune alternative, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le Parti libéral n'a pas d'autre solution. Il attend son congrès à la direction pour savoir qui sera son nouveau non-chef. Voilà ce que les libéraux attendent.

Leur seule solution est d'avoir un pseudo-chef. Ils vont essayer, peut-être, d'avoir le gars qui m'a précédé dans la circonscription, Jean Chrétien.

Nous avons une chose à faire en politique. Nous devons vérifier ce que fait un député pour savoir s'il est capable de devenir chef du parti ou chef du gouvernement. Je vais vous dire ce que lui a fait.

Jean Chrétien a été élu député dans ma circonscription en 1963. À cette époque, le taux de chômage y était de 8 p. 100. L'année où il a été nommé ministre des Affaires indiennes le taux de chômage dans la circonscription est passé à 10 p. 100.

Des voix: Oh!

M. Pronovost: Après cela, Jean Chrétien, le gars qui va sauver ce parti-là, qui va devenir son pseudo-chef, a été nommé ministre du Revenu national. Savez-vous ce qui est arrivé au taux de chômage dans la circonscription de Saint-Maurice? Il est passé à 16 p. 100.

Une voix: Ça, c'est une performance!

M. Pronovost: Après cela, il est devenu, pour pas trop longtemps heureusement, ministre des Finances, un des postes les plus influents du pays. Savez-vous, monsieur le Président, ce que je pense. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles pour un bref rappel au Règlement.

• (2130)

M. Milliken: Mon rappel au Règlement sera très bref, monsieur le Président. Nous discutons de la TPS. Nous sommes saisis ce soir d'une motion visant à faire adopter ce terrible projet de loi en deuxième lecture.

J'aime bien cette énumération des triomphes de l'un des candidats à la direction de notre parti, mais je doute qu'elle ait quelque rapport avec la TPS.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y arrive maintenant.

M. Schneider: Monsieur le Président, cela n'a rien d'un rappel au Règlement que de mettre en doute la pertinence de l'allusion à la candidature de telle ou telle personne à la direction de ce parti.

M. Pronovost: Monsieur le Président, j'essayais d'expliquer une chose qui va beaucoup les ébranler. Je disais que pour accorder une certaine crédibilité à quelqu'un en politique, il faut vérifier une chose, à savoir ses réalisations.

Avant de dire que les libéraux ont raison de contester la taxe de vente fédérale, il faut vérifier leurs réalisations pour voir si nous pouvons ou non leur accorder une certaine crédibilité. J'essayais d'expliquer que lorsque l'un de leurs candidats à la direction du parti a été élu député, le taux de chômage s'élevait à 8 p. 100 dans ma circonscription. Lorsqu'il a par la suite été nommé ministre des Affaires indiennes, le taux de chômage y est passé à 10 p. 100. Puis, lorsqu'il a été nommé ministre des Finances, le taux de chômage y a grimpé à 16 p. 100.

La dernière fois qu'il a été nommé ministre des Finances, le poste le plus influent au pays après celui de premier ministre, savez-vous ce qui est arrivé dans ma circonscription, monsieur le Président? L'année où Jean Chrétien a été ministre des Finances du pays, le taux de chômage y a grimpé à 24 p. 100. Si c'est là l'homme que les libéraux veulent choisir pour diriger le pays, les gens de ma circonscription savent à quoi s'en tenir.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le taux de chômage dans ma circonscription, Saint-Maurice, s'établit maintenant à 13 p. 100. Voilà une des réalités de ma circonscription.

Des voix: Bravo!

M. Pronovost: Je veux adresser un message très important aux députés du parti libéral. Je veux qu'ils choisissent Jean Chrétien aujourd'hui. Choisissez Jean Chrétien tout de suite et vous allez demeurer dans l'opposition pour le reste de votre vie.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces mêmes libéraux dans le débat ont brandi un petit dépliant sur la TPS en nous disant que c'était plein de menteries et qu'il n'y avait pas de vérité là-dedans. Je prends la page 2 du dépliant, questions et réponses sur la TPS, où l'on indique: «La TPS—Les consommateurs canadiens ne paieront pas la TPS sur l'alimentation de base.» Etes-vous capable de dire que ce n'est pas vrai? «Ne paieront pas la TPS sur les loyers payés par un logement à long terme et les ventes de maisons existantes.» Etes-vous capable de dire que ce n'est pas vrai? À aucun endroit j'ai entendu un député

libéral, puis les socialistes qui sont déjà couchés, venir nous dire qu'il y avait des choses qui n'étaient pas vraies là-dedans. En aucun moment on a entendu, monsieur le Président, être capables de prouver qu'une seule ligne sur la tonne de documents que l'on possède, que les Canadiens nous réclament. . . Les libéraux et les néo-démocrates veulent nous empêcher d'informer les Canadiens, ce qui est une autre honte. En plus de nous raconter toutes sortes de choses ici à la Chambre, on refuse que les citoyens canadiens soient informés, alors que les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils se payaient de belles annonces à la télévision avec des gros oiseaux qui se promenaient dans le paysage, puis ils nous disaient: Vive le Canada. C'était comme cela que vous faisiez votre propagande!

Maintenant, nous, on est plus raisonnable, on a des documents, on a des informations et on veut que les citoyens canadiens soient informés.

Monsieur le Président, on a fait peur aux personnes âgées de ma circonscription durant la dernière campagne électorale. Les personnes âgées veulent avoir de l'information actuellement. L'information est la suivante: il y a 84 p. 100 des personnes âgées, de la circonscription de Saint-Maurice, qui vont être en meilleure santé économique une fois que la TPS sera acceptée par le Parlement et je pense que cela va se faire très rapidement, 84 p. 100 des gens de ma circonscription qui méritent d'être dans une meilleure situation économique. Adoptons la TPS, et les gens qui sont les plus pauvres dans notre société. . . non pas comme l'a fait tantôt mon collègue néo-démocrate, parler des riches qui ont 500 000 $ en caisse, 50 000 $ de revenus d'intérêts. Les néo-démocrates se préoccupent de ces citoyens-là.

Il y a un citoyen sur trois dans ma circonscription qui sont des personnes âgées en difficulté et qui ont besoin de cet argent-là. Vous savez, il y a un citoyen sur trois, une famille sur trois dans la circonscription de Saint-Maurice qui est dirigée par une femme en situation monoparentale, monsieur le Président, et cela c'est quelque chose de très important. Avec la TPS, ces femmes qui dirigent des jeunes familles de un ou deux enfants vont être en meilleure situation et en meilleure position sur le plan économique avec l'adoption de la TPS.

Avec ces quelques remarques, monsieur le Président, et quelques autres dont on pourrait s'entretenir encore longtemps, je suis absolument incapable de comprendre pourquoi au moins les gens de l'Opposition officielle et les gens du NPD ne peuvent pas penser un seul instant que ce qu'ils sont en train de faire est une grave erreur historique. C'est que lorsque les Canadiens vont se rendre compte, une fois que la TPS sera appliquée, qu'elle est bénéfique pour l'ensemble de l'économie canadienne, les citoyens canadiens vont dire: Les libéraux, les néo-démocrates, ce que vous nous avez dit en 1990, vous étiez dans l'erreur. Continuez à le faire, les citoyens canadiens vont s'en rappeler comme ils se rappellent de la campagne de peur que vous avez fait sur le libre-échange et sur le dos des citoyens âgés du Québec et de l'ensemble du Canada. Continuez de la même façon, et vous allez rester de ce côté-ci de la Chambre pour très longtemps.

[*Traduction*]

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, c'est une histoire fort intéressante que nous avons entendue au sujet d'un ancien ministre libéral des Finances qui a laissé les choses dans un état épouvantable quand il est parti. Je rappellerai aux députés que, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, la situation aurait difficilement pu être pire.

Les programmes dont nous avons hérité et que nous cherchons maintenant à corriger étaient des programmes de dépenses excessives. Le déficit annuel avait atteint un sommet sans précédent, et les prévisions n'étaient guère réconfortantes. Je me rappelle comment les députés de l'opposition ont poussé les hauts cris contre l'élimination d'environ 50 000 postes prévue dans le budget qu'a présenté, en 1985, le député d'Etobicoke-Centre, alors ministre des Finances.

Nous nous efforçons de réduire des déficits galopants. Ce qui ne me surprend pas le moindrement, c'est que nous contrarions quelques députés de l'opposition en cours de route. Il ne faut pas oublier qu'une politique économique solide suppose un ou plusieurs programmes qui porteront fruit.

D'abord, notre politique nous permettra de bénéficier du niveau de vie et du genre de programmes sociaux auxquels nous avons pris goût avec le temps. À l'instar de toute famille et de toute entreprise, le gouvernement qui ne sait pas maîtriser son économie ne dispose pas de l'argent nécessaire pour maintenir son niveau de vie, pour assurer aux Canadiens les services qu'ils attendent.

Nous avons mis en oeuvre des politiques et des initiatives qui n'ont pas toujours été populaires du point de vue politique, mais que nous jugions nécessaires afin que le Canada puisse se développer et devenir vraiment concurrentiel.

Je me souviens que nous avons été contraints à des élections, il n'y a pas tant d'années, par le Sénat non élu qui estimait en partie que nos politiques de libre-échange feraient perdre aux Canadiens des emplois et à notre pays sa souveraineté. Comme nous avons pu le constater, c'est le contraire qui s'est produit.

Non seulement nous avons créé plus d'emplois, favorisé la croissance économique, haussé le niveau de vie, réduit le déficit, accru le produit national brut, renforcé le dollar et abaissé les taux d'intérêt, mais nous sommes parvenus à mettre en oeuvre des politiques dont avaient rêvé pendant des décennies les députés de l'opposition qui nous harcèlent maintenant du mieux qu'ils peuvent pour tâcher de cacher le fiasco où ils ont conduit notre pays pendant 20 ans. Après avoir tout tenté, ils s'étonnent qu'une politique puisse donner des résultats.

Mais ils ont négligé deux choses. Tout d'abord, ils n'ont pas su maîtriser le déficit. Ils se souciaient d'être populaires. Ils voulaient se faire aimer. Ils voulaient que les Canadiens les reportent au pouvoir. Ils ont donné sans compter pour financer des programmes, alors qu'ils n'en avaient pas les moyens. Ils ont dépensé de l'argent qu'ils n'avaient pas. Ils ont pris toutes sortes de mesures que des gens sérieux ne sauraient prendre.

Le programme que nous mettons maintenant en oeuvre crée un dilemme comme celui auquel avaient fait face les députés de l'opposition à l'époque où ils formaient le gouvernement. Ils ne peuvent croire que les gens doivent payer pour ce qu'ils veulent et d'ordinaire, en politique, ils obtiennent ce qu'ils veulent. Plus ils demandent, plus ils reçoivent du gouvernement. C'est toute l'histoire des gouvernements libéraux antérieurs. Ils donnaient ce qu'on leur demandait. Ils ont établi des programmes qui exigeaient des impôts élevés et produisaient d'énormes déficits.

• (2140)

Notre déficit par habitant est l'un des plus imposants du monde libre. Jamais l'ancien gouvernement libéral n'a mis en place un programme qui réduise sans cesse, d'une année à l'autre, le déficit qu'ils avaient accumulé, comme les conservateurs s'y astreignent depuis cinq ans.

Évalué à 30 milliards et demi de dollars pour la présente année financière, le déficit a diminué de 8 milliards depuis que nous avons pris le pouvoir. . .

M. Milliken: Et augmenté depuis l'an dernier.

M. Domm: Citez-moi une seule année avant notre arrivée au pouvoir, en 1985, où les libéraux ont réussi à réduire le déficit! Ils n'y sont jamais parvenus. Soyez francs! N'essayez pas de faire croire aux Canadiens que vous avez su maîtriser un seul déficit annuel!

Nous passons maintenant à une autre étape du processus de réduction des déficits annuels, une étape qui exige des Canadiens qu'ils acceptent soit une réduction des programmes, soit une hausse d'impôts combinée avec une réduction des programmes. Sinon, nous serons à nouveau aux prises avec une inflation galopante, des taux d'intérêt élevés et des déficits accrus du genre de ceux qu'avait créés le gouvernement libéral, de concert, pour une bonne part, avec le NPD. Ces deux-là sont les grands responsables de la situation catastrophique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Comment allons-nous la corriger? J'ai fait quatre campagnes électorales et, chaque fois, les libéraux ont réclamé la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, qu'ils qualifiaient de régressive. Au cours de la dernière campagne électorale, les membres néo-démocrates du comité entonnaient le même refrain. Ils voulaient que nous nous débarrassions de la taxe sur les ventes des fabricants. Ils disaient qu'il serait désastreux de laisser une taxe sur les produits manufacturés que nous devons essayer de vendre sur le marché international, taxe que les 48 principaux pays qui nous font concurrence n'ont pas. Cependant, ils ne savaient pas par quoi remplacer cette partie du programme dont ils voulaient se débarrasser. On ne peut pas laisser aller 17 milliards de dollars sans trouver une autre façon de récupérer cet argent.

Nous avons enfin introduit une taxe sur les produits et services. Il nous a fallu tant de temps pour le faire, à cause du retard des libéraux et des néo-démocrates, que les 48 autres pays qui nous font concurrence se sont tous débarrassés de leur taxe sur les ventes des fabricants depuis longtemps.

Je ne sais pas combien d'entre vous ont déjà été en affaires, mais si vous faites concurrence à des entreprises américaines pour vendre. . .

M. Young (Gloucester): Ils n'ont pas de taxe de ce genre aux États-Unis.

M. Domm: C'est vous qui êtes spécialiste en finances. Supposons que vous faites concurrence à des entreprises américaines pour vous approprier des marchés dans un pays du Pacifique. Croyez-vous que votre société, si vous êtes assez chanceux pour en avoir une, aura le dessus sur les sociétés américaines concurrentes si vous devez payer 13,5 p. 100 de taxe et pas elles? Maintenant que nous avons supprimé la taxe sur les ventes des fabricants et que nous avons mis sur pied un programme que ni le NPD— et je ne vois d'ailleurs aucun de ses députés à la Chambre.

Est-il vrai qu'il n'y a aucun député néo-démocrate à la Chambre?

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Le député est ici depuis longtemps et sait qu'il ne devrait pas dire qui est à la Chambre et qui n'y est pas.

M. Domm: Vous avez raison, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est cependant pas pour cette raison que j'ai rappelé le député à l'ordre. Je ne parviens tout simplement pas à entendre le député. Il semble y avoir un peu de bavardage à la Chambre. J'aimerais bien pouvoir entendre le discours du député.

M. Domm: Monsieur le Président, je comprends cela, mais je tiens à signaler que ce n'est pas de façon intentionnelle que j'ai appelé un autre député par son nom. Je parlais du Nouveau Parti démocratique et je crois que cela est tout à fait acceptable; corrigez-moi si je me trompe. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Non, c'est inacceptable.

M. Domm: Très bien. Les députés de l'autre parti d'opposition n'ont jamais présenté un programme tendant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants qu'ils souhaitaient supprimer. Pourtant, voilà que les députés de l'opposition officielle critiquent un programme que nous avons mis de l'avant, alors qu'ils n'avaient rien à proposer afin de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants.

Rien ne justifie ce type de gestion au Canada. Pourtant, vous semblez penser que les Canadiens ne sont pas assez intelligents pour comprendre que vous n'aviez aucun moyen de financer les programmes que vous avez mis en oeuvre—absolument aucun si ce n'est de faire monter l'inflation en flèche. Les taux d'intérêt étaient dans les deux chiffres, supérieurs à 20 p. 100, lorsque les députés d'en face formaient le gouvernement. Sous leur administration, non seulement les taux d'intérêt mais ceux de l'inflation se situaient dans les deux chiffres. Si vous ne pensez pas que cela a pour effet d'accroître les coûts pour les plus démunis, si vous pensez un seul instant qu'il est possible d'administrer le pays sans financer les programmes en question, vous vous trompez royalement. Notre déficit diminue chaque année depuis notre arrivée au pouvoir. . .

M. Young (Gloucester): Il augmente.

M. Domm: Un instant. Il suffit de comparer le déficit qui existait sous votre gouvernement et dont nous avons hérité avec le déficit que nous connaissons à l'heure actuelle pour s'apercevoir qu'il a diminué et que l'inflation est bien inférieure à ce qu'elle était alors. Le déficit annuel est passé de 38 milliards de dollars à 30,5 milliards. Durant toutes les années ou vous avez été au pouvoir, quand avez-vous réussi d'épargner 8 milliards de dollars en cinq ans? Jamais. Et vous avez accumulé déficit sur déficit à partir du moment où le chef du parti libéral et l'ancien ministre des Finances dont mon collègue a parlé il y a un instant est entré en fonction. C'est au chef vous aviez jusqu'à aujourd'hui que l'on doit le déficit. Vous avez accumulé des déficits toutes les années.

Si vous pensez être prêts à gouverner le pays, il vous reste alors bien du chemin à faire avant de convaincre les Canadiens que vous avez des solutions à tous les problèmes que vous avez créés.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, mes commentaires seront brefs et iront droit au but. Ils seront brefs parce que le gouvernement a jugé bon de limiter la durée du débat sur cette question importante, et ils iront droit au but en raison des problèmes très évidents et très graves qui sont liés à la taxe sur les produits et services qui est proposée.

Nous croyons, mes collègues et moi et des millions de Canadiens, que le gouvernement ne peut tout simplement pas continuer à ne rien faire face aux graves lacunes de la taxe proposée.

Il est bien connu qu'une réforme fiscale vise à simplifier les choses. Elle ne doit pas semer la confusion, compliquer la situation, ralentir l'économie ou viser à arracher plus d'argent aux travailleurs canadiens.

Pourtant, monsieur le Président, ce sont là des conséquences parmi d'autres de la taxe sur les produits et services qui est proposée.

Un grand nombre de rapports nous ont été présentés par divers spécialistes de l'économie, qui nous ont dit que si la TPS était adoptée, notre économie serait durement touchée par une hausse du taux d'inflation, du taux de chômage et même du taux d'intérêt.

L'Association des consommateurs du Canada a déclaré au Comité des finances qu'il est très peu probable que l'élimination de l'actuelle taxe de vente des fabricants de 13,5 p. 100 profite aux consommateurs.

Les grands syndicats ont aussi dit au gouvernement que les travailleurs ne voudront pas supporter l'impact inflationniste de cette taxe. Cela signifie qu'au moment du renouvellement de leur convention collective, ces travailleurs chercheront à obtenir des salaires plus élevés, de façon à pouvoir faire face à l'inflation engendrée par l'application de la TPS.

Enfin, monsieur le Président, le Conseil économique du Canada a montré que la mise en oeuvre de cette taxe entraînerait une baisse de 2,4 p. 100 des salaires réels, en 1991.

• (2150)

Or, une telle baisse représente une diminution sensible du niveau de vie des travailleurs canadiens.

Par ailleurs, le *Conference Board du Canada* prédit que 71 000 emplois pourraient disparaître en 1991 seulement. Enfin, les recherches effectuées par le Conseil économique indiquent qu'il faudra que les taux d'intérêt grimpent si l'on veut essayer de limiter l'effet inflationniste de la TPS, et ce dès 1991.

Pratiquement toutes les études économiques qui sont faites, sauf celles qui sont préparées à la demande du gouvernement, prédisent que la TPS fera grimper le taux d'inflation et celui du chômage et qu'elle ralentira la croissance économique en 1991.

[*Traduction*]

Il est bien connu que la petite entreprise contribue à la vigueur économique du Canada. Le secteur de la petite entreprise crée plus d'emplois pour les Canadiens que tout autre secteur. Pourtant, la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement frappera ce secteur plus que tout autre secteur du milieu des affaires.

Le problème de confusion est très grand dans la délimitation de ce qui est taxé et ce qui ne l'est pas. La taxe sera-t-elle incluse dans le prix affiché ou ajoutée à la caisse? Comment le détaillant décidera-t-il? Comment le consommateur saura-t-il où la taxe est ajoutée?

La Fédération canadienne des entreprises indépendantes évalue à un milliard de dollars le seul coût de l'adaptation des caisses enregistreuses pour que le montant de la TPS paraisse sur les coupons caisse.

Les coûts du personnel supplémentaire et de la formation ainsi que le temps nécessaire pour prélever la taxe au nom du gouvernement seront eux aussi astronomiques. Mais ce n'est pas tout.

La petite entreprise sera la première à sentir la baisse de pouvoir d'achat des consommateurs lorsque ces derniers commenceront à se serrer la ceinture parce que la taxe leur laissera moins d'argent disponible.

Les propriétaires d'entreprises de ma circonscription d'Ottawa-Centre me disent que les consommateurs commencent déjà à dépenser moins en prévision de l'entrée en vigueur de la taxe. Des entreprises vont fermer.

Les petites boutiques spécialisées comme les boutiques d'antiquités, les philatélistes, les détaillants, les consultants et bien d'autres que je n'ai pas le temps d'énumérer ici, seront durement frappés. Ce n'est là qu'un autre exemple de l'injustice de cette taxe et des effets néfastes qu'elle aura sur l'économie locale et nationale.

La taxe sur les produits et services aura également de graves conséquences sur l'industrie touristique. L'Association de l'industrie touristique du Canada a démontré que d'ici 1992, le Canada perdrait plus d'un milliard de dollars par année en raison de la TPS.

Selon l'Association canadienne des restaurateurs et des services de l'alimentation, les 230 millions de dollars générés par la taxe fédérale à l'heure actuelle— en majeure partie, je le précise, au moment de la vente de matériel de restaurant—deviendront 1,16 milliard de dollars lorsque la TPS sera appliquée à un éventail beaucoup plus large de biens et de services du secteur de la restauration et de l'alimentation.

Une étude de Woods-Gordon prévoit que les ventes des services alimentaires subiront une chute de 5 à 7 p. 100 après l'entrée en vigueur de la taxe. L'Association des hôteliers du Canada s'oppose activement à la taxe.

Les difficultés de l'industrie touristique se feront sentir lourdement dans l'ouest du Canada, mais davantage dans la région de l'Atlantique où cette industrie est en mal de croissance et où l'argent des touristes est une source de revenus importante.

Je n'ai pas à expliquer à mes collègues d'en face ce qu'une industrie touristique chancelante signifiera pour les millions de Canadiens qu'emploie le secteur tertiaire. Disons simplement que cela pourrait signifier un désastre pour eux.

Après avoir fait le tour des conséquences économiques de la taxe sur les produits et services, je voudrais maintenant parler brièvement de ses répercussions sur notre système d'éducation.

Nous avons entendu des députés de tous les partis nous parler de l'importance de l'éducation, non pas seulement pour le développement personnel, mais également pour l'épanouissement de notre culture et pour l'accroissement de notre capacité concurrentielle à l'échelle internationale. Pourtant, cela n'a pas empêché le gouvernement de présenter une taxe qui découragera l'éducation,

la formation et la recherche. C'est la première fois que l'apprentissage sera taxé. Quel scandale alors que nous sommes au seuil d'une nouvelle ère où l'éducation et la technologie seront plus importantes que jamais.

L'éducation est battue en brèche sur un autre front. Les collèges et les universités seront aux prises avec un système compliqué de remises qui les obligera à payer davantage même s'ils arrivaient à s'y retrouver dans cette jungle administrative. Nous savons tous que ces établissements ne peuvent pas se le permettre. Ce régime fiscal ne renferme aucun stimulant susceptible d'encourager la recherche et le développement—encore une occasion ratée par ceux qui essayent de faire adopter cette réforme fiscale.

J'ai récemment reçu plus de 300 pétitions signées par des milliers de Canadiens qui étaient consternés d'apprendre que cette taxe s'appliquerait aux livres. C'est vraiment l'ironie du sort que, en 1990, l'année que les Nations Unies a désigné comme l'Année internationale de l'alphabétisation, le gouvernement taxe les livres. C'est plus que de l'ironie, c'est scandaleux et donne un triste aperçu de la position du gouvernement à propos de l'importance du savoir.

Un de mes électeurs, un psychologue, m'a écrit quand il a appris que le gouvernement envisage de taxer les patients des psychologues. Je suis d'accord avec lui sur ce manque de compassion et de compréhension stupéfiants à l'égard de la santé mentale.

Les gens ne décident pas plus de demander l'aide d'un psychologue que de tomber malades. Les problèmes émotionnels, s'ils ne sont pas traités, peuvent coûter très cher sur le plan personnel et entraîner des frais économiques réels à notre société.

Ce n'est pas une question de finances mais bien de soins de santé et de la vie des gens. Manifestement, toute taxe qui limite l'accès des Canadiens aux services de psychologie est une mesure injuste et qui manque incroyablement de vision.

Le Conseil national du bien-être social a prédit que, dans moins de cinq ans, 700 000 familles pauvres ne pourront plus bénéficier du crédit d'impôt à cause de l'absence de pleine indexation. Dans moins de dix ans, plus d'un million de familles canadiennes qui ont besoin de cette protection perdront leur crédit d'impôt.

Bref, il n'y a qu'un mot qui résume la situation. C'est injuste. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont manifesté bruyamment leur opposition à cette taxe. Il faut que le gouvernement en prenne compte. Les Canadiens méritent plus d'égards. Je demande au gouvernement de renoncer à cette taxe.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer ce soir au débat sur la fameuse taxe sur les produits et services qui sera imposée aux Canadiens.

Je suis très déçu de cette réforme fiscale qu'on nous promettait depuis des années. Selon tous les groupes, les particuliers et les organismes du pays, ce n'est pas une véritable réforme. Ce n'est qu'une charge supplémentaire qui vient s'ajouter au fardeau déjà trop lourd que doit porter le contribuable.

J'ai écouté les députés des deux côtés de la Chambre nous relater les remarques et les questions qu'avaient soulevées leurs électeurs ainsi que les inquiétudes que leur avaient communiqué de nombreuses organisations. À l'instar d'autres députés, j'ai reçu à mon bureau de circonscription un grand nombre de mes électeurs venus me livrer leur opinion sur le projet de taxe sur les produits et services.

Le secteur touristique est l'une des grandes industries de ma province de l'Île-du-Prince-Édouard. L'industrie touristique s'inquiète énormément des répercussions que la taxe aura sur ses activités. Au Canada, pour une raison quelconque, les repas, l'hébergement, l'essence, les boissons alcooliques et le tabac sont plus dispendieux que chez nos voisins du Sud. Le Canada atlantique craint que la nouvelle mesure financière ne nuise considérablement à l'industrie touristique de ma province et à cette région du pays.

• (2200)

Le secteur de l'hôtellerie, de l'alimentation et des boissons est également inquiet puisqu'il sait, comme nous tous, que ce secteur sera le premier touché par une augmentation des prix, ou des taxes, parce que les gens perdent alors leur intérêt pour ce genre de choses. Ils ne vont plus au restaurant et choisissent des lieux de villégiature moins dispendieux. Donc, comme vous le voyez, dans ma région, ces deux industries sont très inquiètes.

Je dois également parler des fabricants de ma région. Ceux-ci s'inquiètent surtout du fait que la taxe fera probablement diminuer leurs ventes, mais aussi du fait qu'ils devront embaucher un employé presque à temps plein pour percevoir cette taxe. C'est d'ailleurs ce qu'affirment tous les gens d'affaires.

D'après ce qu'en pensent les gens de ma circonscription qui sont venus m'en parler je peux affirmer qu'ils s'opposent globalement à l'application de la taxe sur les produits et services. Dans les régions du Canada, le réseau de transport à deux sens, utilisé pour acheminer les produits des régions vers le marché central et vice versa, est très dispendieux. Ces dépenses ne feront qu'accroître inutilement le prix des produits que nous devrons

acheter dans ma région, dans les régions de l'ouest et dans les autres régions éloignées du Canada.

Par exemple, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique affirme que les gens auront l'impression que les produits de la région atlantique coûtent plus cher à cause de l'application de cette taxe et des frais de transport plus élevés que ceux des concurrents situés plus près du marché.

Nous savons cela depuis des années. Par exemple, une automobile coûte plus cher dans cette région justement à cause des frais de transport. Maintenant, avec la taxe de vente sur le produit lui-même et sur le transport, cette automobile, ou tout autre produit, coûtera encore plus cher, trop cher pour beaucoup de gens.

Les associations immobilières ont certainement fait connaître leur avis à la plupart des députés. À l'instar d'un grand nombre de Canadiens, elles s'inquiètent du fait que cette taxe mettra l'habitation hors de la portée de beaucoup de gens, étant donné que l'achat d'une nouvelle maison est déjà une transaction très coûteuse, la plus coûteuse de toutes les transactions pour la plupart d'entre eux.

L'association immobilière de ma région a déclaré que, dans certaines régions du Canada atlantique, avec un taux d'intérêt de 11,5 p. 100, 65 p. 100 des gens qui ont des hypothèques sont surhypothéqués; avec un taux de 12,25 p. 100, 75 p. 100 d'entre eux sont surhypothéqués. La taxe, qui s'appliquera sur les frais de courtage et sur le prix de la maison, aura un effet catastrophique sur le marché immobilier.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations affirme que les loyers pourraient augmenter, en moyenne, de 40 à 60 $, ce qui mettra aussi les gens en fort mauvaise posture. Ceux qui vont écoper sont les Canadiens à revenu faible ou moyen. Comme toujours, ce sont eux qui paient la majeure partie des impôts et qui n'obtiennent jamais le moindre allègement. Encore une fois, ils devront payer cette taxe de 7 p. 100 en plus de tout ce qu'ils paient pour les produits et services qu'ils achètent.

Les organisations et les syndicats ouvriers, les travailleurs syndiqués, surtout ceux qui ont un certain pouvoir de négociation, vont vouloir obtenir une meilleure rémunération, et avec raison, car ce sont eux qui paient le plus d'impôt à la source. La classe moyenne paie pour tous les autres et ne reçoit jamais de cadeau.

Les personnes qui sont venues à mes bureaux ou qui m'ont écrit sont très préoccupées par cette taxe. Elles estiment qu'il doit y avoir un meilleur moyen de recueillir de l'argent, que le gouvernement devrait rejeter cette taxe, retourner à la case départ et proposer, après avoir consulté les provinces et les Canadiens en général, un régime fiscal plus juste et plus équitable.

Je supplie donc le gouvernement de prendre réellement au sérieux le fait que les sondages révèlent que 79 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette taxe sur les produits et services. Qu'il retourne à la case départ et propose, après consultation, une taxe plus juste et plus équitable.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, il est évident que de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très heureux de pouvoir enfin parler d'une question ayant provoqué une controverse plus vive que de raison. Il ne fait aucun doute que si on leur demande s'ils veulent payer plus d'impôts ou que le régime fiscal soit modifié la majorité des Canadiens répondront non. Nous ne pouvons donc, pour le bien-être du pays, céder aux voeux exprimés dans tous les sondages, car j'estime que l'heure de la vérité a sonné en matière de fiscalité au Canada. Il est malheureux que les autres partis ne le reconnaissent pas.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce projet de loi parce qu'il est fort complexe et difficile à comprendre. Je ne m'arrêterai donc pas à tous ces aspects, me bornant à parler de la question de la compétitivité de l'économie canadienne et des moyens pris par le gouvernement pour l'accroître.

Le bien-être du Canada dépend, on le sait, du commerce avec les autres pays. Les exportations représentent un tiers du revenu national; nos produits doivent donc rester concurrentiels par rapport à ceux de nos principaux compétiteurs et partenaires commerciaux. Si nous ne pouvons soutenir cette concurrence, nous en paierons le prix: nous perdrons des emplois et notre niveau en souffrira. La TPS rendra nos produits et services plus concurrentiels tant au Canada qu'à l'étranger. Pour s'en con-

vaincre, il suffit d'examiner de quelle façon fonctionne la taxe sur les ventes des fabricants, qui est une taxe cachée.

En premier lieu, compte tenu des dispositions du GATT, les biens importés au Canada sont frappés d'une taxe sur le prix FAB, franco à bord, c'est-à-dire le prix de vente du fabricant dans le pays étranger. Les frais d'importation de produits au Canada, de leur embarquement, de leur distribution, de l'assurance, du financement, de l'emballage et de la commercialisation échappent totalement à la taxe de vente fédérale. Pourtant ces produits font concurrence à ceux qui sont fabriqués dans ma ville, Regina. Le fabricant de Regina paie la taxe de vente fédérale sur le prix facturé des marchandises qui quittent son établissement. Le prix facturé comprend les garanties, les frais de financement et de commercialisation, le traitement et aussi, oui, la voiture du vendeur. Le prix comprend jusqu'aux taxes municipales. Pas étonnant que l'étranger soit avantagé. Notre système l'avantage. Cette injustice trouble-t-elle l'opposition? Bien sûr que non.

Ce n'est pas tout. Quand un fabricant canadien de Regina vend ses produits, il doit additionner toutes les taxes de vente qu'il a payées sur son ordinateur, le service téléphonique, les fournitures des salles de toilette, les trombones, les stylos et le carburant, car actuellement rien de cette taxe n'est remboursable. Quand il ne paie pas de taxe sur ses ventes, qu'il exporte ses produits, les taxes de fonctionnement font partie de ses coûts et doivent se refléter dans le prix sur le marché extérieur où il est en concurrence avec un exportateur qui n'a pas cette charge fiscale.

L'opposition admet que la taxe actuelle doit être changée. Elle sait que la taxe actuelle nous coûte quelque 9 milliards par année en production perdue, mais propose-t-elle d'autres mesures valables? Bien sûr que non, monsieur le Président.

Ces dernières années, de nombreux pays, y compris le Canada, ont adopté des réformes structurelles, dont les moindres ne sont pas la *glasnost* et la *perestroïka*, pour offrir des stimulants forts et précis et réduire les obstacles au commerce.

• (2210)

Le gouvernement du Canada a mis en oeuvre un certain nombre de politiques et de réformes structurelles afin d'accroître la production et de hausser le niveau de vie. Toutes ces initiatives reflètent un sérieux engagement à améliorer l'économie. Elles témoignent de notre foi dans le secteur privé. Elles incluent le libre-échange avec notre partenaire commercial le plus important. Elles incluent les réformes apportées en 1988 à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, réformes qui ont rendu le régime fiscal plus équitable et accru l'incitation à économiser et investir. Nous avons entrepris également de déréglementer les secteurs de l'énergie et des transports.

Cela a libéré ces secteurs essentiels de l'économie d'une réglementation cauchemardesque. L'opposition peut-elle comprendre la nécessité de réduire la réglementation? Bien sûr que non. Notre gouvernement a privatisé 18 sociétés d'État et remplacé l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le sigle AEIE lui allait bien, car il retentissait comme un cri de douleur dans tout le Canada. Nous avons remplacé cet organisme par Investissement Canada. Nous mettons en oeuvre une nouvelle approche afin d'encourager la recherche et le développement et mettons en place une nouvelle stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Toutes ces politiques et tous ces programmes contribuent à rendre le Canada plus compétitif tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le moment est maintenant venu d'entreprendre la prochaine étape importante, c'est-à-dire de consolider les progrès que nous avons accomplis et de rendre notre économie encore plus efficace.

La taxe de vente fédérale actuelle affaiblit notre position concurrentielle et doit absolument être remplacée. Je sais que d'autres orateurs l'ont eux aussi mentionné, mais le Canada est le seul parmi les pays industrialisés à continuer d'appliquer une taxe sur les ventes des fabricants. Aujourd'hui, 19 sur 24 des pays les plus industrialisés, membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, appliquent un système de taxe de vente du genre de celui que nous proposons. C'est aussi simple que ça.

La taxe actuelle est dissimulée dans le prix de tous les produits et services au Canada, même dans le cas des produits exonérés pour la forme, comme la nourriture et les vêtements, L'oppposition se préoccupe-t-elle de l'existence d'une telle injustice? Bien sûr que non. La taxe étant perçue à l'égard d'une vaste gamme d'intrants d'entreprise, y compris les carburants, les véhicules, les ordinateurs et le mobilier de bureau, le prix de tous les produits et services utilisant ces intrants incorpore une fraction de la taxe. Le montant de la taxe appliquée aux intrants durant le processus de fabrication finit par passer dans le prix de vente des produits, ce qui constitue une forme de double taxation. L'opposition a-t-elle proposé des solutions à ce problème? Bien sûr que non, rien de

sensé en tout cas. Des propositions ont été faites, mais aucune n'a pu être retenue.

Dans bien des secteurs de l'économie canadienne, le système actuel de taxe de vente pénalise l'investissement dans les biens d'équipement parce que la taxe s'applique à leur achat. Sous le régime de la TPS, les acheteurs de tels biens bénéficieront d'un crédit pour taxe sur intrants. Je sais que cette terminologie est difficile, mais je vous encourage à prendre le temps de comprendre parce qu'il est utile de savoir ce qu'est un crédit d'impôt. Le crédit dont je parle s'appliquera à la taxe payée à l'achat de biens d'équipement; le montant variera d'une industrie à l'autre, en fonction du niveau actuel de taxation des achats.

Le coût réduit des biens d'équipement incitera à investir et fera augmenter considérablement le stock de capital avec le temps. Les députés de l'opposition ont-ils fait part aux Canadiens de cet avantage que présente la taxe sur les produits et services? Bien sûr que non. Il serait pourtant de leur devoir de dire la vérité à leurs électeurs.

L'élimination de la taxe sur les intrants pour ce qui touche les matériaux de construction et les produits manufacturés fera diminuer les coûts de production et s'accroître sur les marchés mondiaux la compétitivité des secteurs industriels de l'Atlantique et l'ouest du Canada qui sont axés sur les ressources naturelles. Ces secteurs industriels n'ont pas pu être aussi compétitifs qu'ils auraient dû l'être sur d'importants marchés internationaux parce qu'il leur a fallu payer, directement et indirectement, des sommes considérables au chapitre de la taxe de vente fédérale sur des articles de ce genre. Les produits canadiens sont plus lourdement taxés que les produits importés de même nature.

Les fabricants canadiens de meubles, par exemple, sont actuellement assujettis à une taxe qui est de 70 p. 100 supérieure à celle qui frappe les produits étrangers. Dans le cas de l'équipement et du matériel de bureau, la marge est de plus de 65 p. 100. La taxe qui frappe les produits canadiens est calculée sur le prix de vente du fabricant, qui inclut habituellement les frais de mise en marché et de distribution. En général, ces frais n'entrent pas dans le prix des produits importés sur lequel est calculée la taxe de vente fédérale.

Des manufacturiers canadiens peuvent esquiver la taxe en réorganisant leurs activités, mais cela exige manifestement beaucoup de temps et d'argent. Aucune taxe de vente ne frappe directement les produits canadiens destinés à l'exportation, mais la taxe de vente fédérale sur les matières premières utilisées par les entreprises constitue un impôt indirect de 1 p. 100, plus exactement de 0,9 p. 100, du prix de vente des produits exportés. Cela n'a l'air de rien, mais cette taxe gruge plus de 10 p. 100 de la marge bénéficiaire de bien des exportateurs canadiens.

Ces gens d'affaires doivent affronter une concurrence féroce sur les marchés internationaux. La taxe de vente fédérale contribue très nettement à freiner leur rendement et à réduire leur compétitivité. Grâce à la TPS, qui s'appliquera de façon uniforme aux importations comme aux produits et services de chez nous, les produits importés ne seront plus favorisés.

Et les produits canadiens vont les remplacer. Les coûts des exportateurs vont diminuer de près de 1 p. 100 en moyenne. Les députés d'en face vont-ils reconnaître cet important avantage de la TPS? Évidemment pas. Désormais sur un pied d'égalité avec leurs homologues étrangers, les producteurs canadiens vont devenir plus compétitifs sur les marchés canadiens et internationaux. On va créer des emplois dans le secteur des exportations. Et ce secteur en pleine expansion va susciter une demande d'équipement et de main-d'oeuvre. L'opposition souhaite-t-elle une relance économique? Naturellement, monsieur le Président, vous connaissez la réponse.

Toutes les régions du Canada profiteront de la réforme de la taxe de vente. Elle soustraira le processus de production à la taxe, elle supprimera les distorsions favorables aux importations et fera disparaître la taxe des exportations, y compris les exportations des produits dérivés des ressources naturelles. Étant donné qu'il n'y aura qu'un seul taux uniforme de 7 p. 100 et que l'assiette de la taxe sera plus vaste, la TPS sera plus simple à appliquer que la taxe actuelle et que la plupart des taxes à la consommation des autres pays.

Aujourd'hui le Canada commerce avec le monde entier. Nos échanges ont fortement augmenté, en particulier avec les pays du Pacifique. Ils ont augmenté constamment avec les pays en développement en Europe, et considérablement avec les États-Unis. Vers la fin de 1992, les 12 pays de la Communauté européenne doivent constituer un véritable marché commun de quelque 330 millions de consommateurs, une force comparable à la puissance industrielle conjugée des États-Unis et du Japon. La disparition des derniers obstacles au commerce en Europe devrait accroître la prospérité de la CEE et en faire un plus grand marché pour les exportations canadiennes. Au cours des prochaines années, nous devrons saisir les nouvelles occasions qui se présenteront et relever les nouveaux défis du libre-échange avec les États-Unis, ceux de l'Europe de 1992 et une autre réduction des droits de douane qui se négocie actuellement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Nous avons besoin d'un régime fiscal moderne, juste et efficace pour être en mesure de relever ces défis. La TPS correspond à cette description. Dois-je m'attendre à ce que l'opposition le reconnaisse? Bien sûr que non.

Le président suppléant (M. Paproski): Permettez-moi simplement d'expliquer au député de Regina—Lumsden qu'il y a deux discours de 10 minutes pour remplir la période de 20 minutes. Ensuite, le député aura la parole.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veux aborder d'une façon un peu différente la question de la taxe de vente que nous débattons actuellement parce que j'ai été en affaires pendant un certain nombre d'années. J'ai commencé au bas de l'échelle et j'ai travaillé à tous les niveaux de la direction. J'ai été président d'une société, directeur général et président du conseil, c'est pourquoi je connais les affaires à fond. J'ai des cals aux mains et jusqu'aux coudes. J'ai donc une bonne idée de ce qui se passe dans une entreprise.

Je voudrais expliquer pendant quelques minutes la façon dont les prix sont structurés. On n'en a pas beaucoup parlé dans ce débat. Comment un prix est-il structuré et où la taxe de vente fédérale ou la taxe sur les ventes des fabricants se situe-t-elle dans ce calcul et quels effets a-t-elle sur les consommateurs? Tout le monde parle de l'industrie touristique et des fabricants d'automobiles. Personne ne parle des consommateurs et, en fin de compte, ce sont eux qui paient.

Je vais vous dire comment un prix est structuré. Le calcul est différent selon que vous fabriquez un produit ou que vous l'importez. Si vous le manufacturez, vous additionnez vos frais généraux, d'emballage et autres et vous y ajoutez la taxe sur les ventes des fabricants. C'est une partie de votre prix de revient. Vous le vendez ensuite à un grossiste qui lui donne un prix de détail. La taxe sur les ventes des fabricants fait partie de son prix d'achat. Après avoir payé ce prix d'achat, il veut le refléter dans un prix de détail qui lui permet de réaliser un bénéfice pour payer ses frais généraux, son personnel, ses taxes et tout le reste. Pour cela, il ajoute une marge bénéficiaire précise.

• (2220)

Si vous voulez réaliser un profit de 50 p. 100 sur votre produit, vous allez augmenter le prix coûtant de 100 p. 100. Cela veut dire que vous augmentez aussi la taxe sur les ventes des fabricants de 100 p. 100. Qui paie? C'est le consommateur qui paie. Est-ce là une mesure inflationniste? Bien sûr que c'en est une.

Nous voulons donc enlever la taxe de vente de cette étape de la chaîne pour la mettre plutôt à la fin de la chaîne sous forme de taxe à la consommation. Par conséquent, les prix seront plus bas à toutes les étapes.

Beaucoup de gens disent que les fabricants ou les grossistes ne soustrairont pas la taxe sur les ventes des fabricants de leurs prix. Vous n'avez qu'à aller voir ce qui se passe dans n'importe quelle ville située près de la frontière. Les gens vont acheter aux États-Unis. Pourquoi? Parce qu'ils peuvent obtenir un meilleur prix non gonflé par la taxe. Si vous pensez que nos grossistes et nos détaillants ne réagiront pas à cela, vous ne connaissez rien aux affaires. Ils réagiront à la concurrence et enlèveront la taxe.

Par ailleurs, s'ils ont des stocks, la taxe de vente qu'ils ont payée sur ces stocks leur sera remise. Ils prendront des arrangements avec le ministère du Revenu national à cet égard. Ils disposeront donc de plus d'argent. Ils n'auront pas à aller en emprunter à la banque pour payer la taxe au gouvernement, ce qu'ils sont obligés de faire maintenant. Cela sera très utile aux commerçants.

Je dis depuis le début par, grâce à la TPS, aux réductions de droits imposées le GATT et à l'accord de libre-échange, les consommateurs canadiens n'auront pas été en meilleure posture depuis 40 ans. Les prix seront plus bas, et les produits, plus nombreux. Il y aura une plus grande variété et la concurrence sera plus forte. En fin de compte, ce sera mieux pour le consommateur. Lorsque les tarifs auront été éliminés et lorsque la TPS sera en place, les prix seront meilleurs partout.

Je voudrais également parler du système de taxe de vente à la fabrication, car c'est probablement le système le plus injuste que nous ayons eu. C'est épouvantable. Le ministre des Finances nous a dit que 75 000 personnes morales paient cette taxe. Il nous a dit également qu'il y avait 22 000 arrangements distincts et six taux différents. Est-ce que vous appelez cela un système juste et équitable?

Quels sont ces 22 000 arrangements? Lorsque j'ai étudié la question en tant qu'homme d'affaires, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de définition de la fabrication dans la loi. Il n'y avait pas de définition de l'assemblage, ni de la production, il appartenait donc aux vérificateurs de l'impôt de venir dans l'entreprise et de déterminer si vous

faisiez de la fabrication, de la production ou de l'assemblage.

Vous ne pouvez pas savoir combien d'entreprises ont décidé de renoncer et déclaré qu'elles ne voulaient plus en entendre parler. Hoover Manufacturing, dans ma circonscription, construisait une petite laveuse et sécheuse. Des représentant de l'entreprise sont venus me voir pour me montrer leurs chiffres concernant le coût des intrants, de la fabrication, des frais généraux, etc. Ils m'ont montré le prix de vente à des sociétés comme Eaton ou La Baie. Ensuite ils m'ont montré les calculs sur une machine Sanyo importée du Japon. Il y avait une différence de 90 dollars au niveau du détail.

Vous allez avec votre femme acheter une petite laveuse et sécheuse pour votre fille qui vient de se marier et s'installe dans un appartement quelque part. Qu'est-ce que vous achetez? Vous achetez la machine qui coûte 90 dollars de moins. D'où vient la différence? Elle vient de la taxe de vente à la fabrication.

J'ai parlé à l'ancien chef de l'opposition, John Turner. Je lui ai expliqué tout cela. Pas un mot. Je l'ai expliqué à Jean Chrétien. J'en ai parlé à tout le monde, même MacEachen qui ne comprenait vraiment rien. J'en ai parlé à tous les ministres des Finances qui sont passés aux Communes. En pure perte. Ils n'ont rien compris à ce problème.

J'ai donc lancé une association commerciale nationale à cause de la taxe sur les ventes des fabricants. Cette association existe toujours. J'ai relevé les décisions rendues à mon endroit à propos de cette taxe et j'ai découvert qu'elles différaient de celles rendues dans le cas de mon concurrent, à Toronto, qui vendait pourtant le même produit, et de celles d'un autre manufacturier de Montréal.

Nous nous sommes rencontrés un jour à un congrès. Mon ami m'a annoncé qu'il se retirait des affaires. Je lui ai demandé pourquoi et il m'a répondu que le ministère du Revenu national l'acculait à la faillite, que les gens chargés d'appliquer la taxe sur les ventes de fabricants imposaient cette taxe sur certaines opérations de son entreprise. Nous nous sommes assis ensemble pour en discuter et je lui ai fait part des décisions rendues dans mon cas en lui signalant que les opérations en question n'étaient pas taxables. On lui imposait cette taxe, mais non pas à moi. Je lui ai donc remis la liste des décisions me concernant et il est demeuré en affaires.

Nous avons convoqué nos amis partout au pays et au cours d'une réunion à Toronto, nous avons fondé une association commerciale nationale. Nous avons colligé tous ces décisions fiscales que nous avons publiées. Les gens du ministère du Revenu national nous ont proprement engueulés quand nous sommes venus les rencontrer. Ils nous ont reproché notre démarche. Ils nous ont dit que ces décisions nous concernaient personnellement. Qu'elles nous avaient été communiquées en privé. Est-ce cela un système de taxation équilibré et uniforme? Absolument pas.

Je suis content que nous prenions cette mesure. Vingt ministres des finances se sont succédés depuis l'adoption de la taxe sur les ventes des fabricants. Ils voulaient tous la modifier. Le taux de la taxe sur les ventes des fabricants était de 1 p. 100 à l'origine. Elle n'a pas cessé d'augmenter avec les années. Tout le monde prétendait que c'était une taxe inéquitable dont il fallait se débarrasser. Le seul qui a eu le courage de le faire est le ministre des Finances actuel. Nous allons donc nous en débarrasser et rétablir la situation pour que nos manufacturiers puissent non seulement soutenir la concurrence extérieure, mais aussi se livrer concurrence au Canada et offrir ainsi de meilleurs prix à nos consommateurs.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ces dernières semaines, la nation et la Chambre des communes ont été inondées de présentations, mémoires, éditoriaux, discours et rapports sur la taxe sur les produits et services proposée. Ce n'est un secret pour personne, la population du Canada rejette ce projet de réforme de la taxe de vente. Mais en dépit des convictions des Canadiens, le gouvernement s'obstine.

Il y a moins d'un an, les Canadiens se sont vus dans une situation semblable. Le gouvernement avait fait une proposition, en apparence louable, mais le passage à la pratique comportait bien des défauts. Évidemment, je parle du débat sur le libre-échange survenu pendant l'élection fédérale de 1988.

Le gouvernement n'essayait alors pas tant de faire accepter le libre-échange que l'Accord de libre-échange. Du point de vue strictement idéologique, très peu de gens s'opposent à la libéralisation des échanges commerciaux, ce qui fait problème, c'est plutôt l'accord de libre-échange Mulroney-Reagan. Le gouvernement s'en est aperçu et a lancé une campagne de promotion de plusieurs millions de dollars pour duper les Canadiens et

leur faire croire que le libre-échange et l'Accord de libre-échange étaient une seule et même chose et qu'en s'opposant à l'accord, ils s'opposaient au libre-échange.

Le simple bon sens nous dit qu'un tel argument est fallacieux. Cependant, pendant la campagne électorale de 1988, la publicité était tellement omniprésente et les faits ont été déformés à tel point que beaucoup se sont laissé berner. En 1988, les méthodes de vente des conservateurs ont réussi. Aujourd'hui, les Canadiens connaissent leurs manigances.

Les Canadiens ne veulent pas se laisser passer un autre sapin. Peu importe l'emballage et la méthode de marketing, les Canadiens en ont assez de se faire passer du sapin pour de l'épinette. Cette fois-ci, le premier ministre et le ministre des Finances ne peuvent compter sur personne pour les aider. La grosse entreprise les a laissés tomber. Les groupes de pression ne les suivent pas. Même des députés de leur propre parti les ont abandonnés. Cette fois-ci, personne, aucune entreprise, aucun groupe de pression, aucun George Bush, aucune Margaret Thatcher ne viendra les aider à vendre leur salade. Le premier ministre et le ministre des Finances sont les seuls à vouloir faire entrer en vigueur la taxe sur les produits et services. Ils continuent de défendre une idée qui a déjà été rejetée par les Canadiens. Ne nous y trompons pas; les Canadiens de tout le pays, peu importe leur situation économique, leur âge, leurs antécédents et leur allégeance politique, rejettent la TPS. En fait, 79 p. 100 des Canadiens y sont opposés.

• (2230)

En quelques mois seulement, depuis la publication du document technique sur la TPS, les Canadiens ont signé des milliers de pétitions et envoyé des centaines de milliers de lettres pour protester contre la taxe. Les opposants à la taxe ont assisté à toutes sortes de réunions populaires. Partout au pays, des éditoriaux condamnent la taxe qu'ils jugent injuste et inéquitable et des manifestations sont prévues au moment même où nous nous parlons. Dans notre histoire, très peu de propositions ont déclenché un tel tollé.

Malgré toute l'opposition à la TPS, le gouvernement s'entête à aller de l'avant, à donner des coups d'épée dans l'eau, inconscient, semble-t-il, de tout le tollé qu'il soulève.

Le premier ministre et le ministre des Finances sont persuadés que les Canadiens changeront d'idée, qu'ils découvriront tout à coup qu'ils étaient dans l'erreur et qu'ils veulent, en fait, que leur pouvoir d'achat soit réduit de 7 p. 100.

Le fait est que les Canadiens ne sont pas aussi naïfs que le premier ministre semble le croire. La triste réalité, c'est que le premier ministre sous-estime les électeurs canadiens. Ils se sont peut-être déjà laissé berner par une campagne publicitaire bien menée et trompeuse, mais on ne les y reprendra plus. Cette fois-ci, les organisations qui ont aidé à financer ces campagnes publicitaires tape-à-l'oeil ont abandonné le navire. Cette fois-ci, les amis du premier ministre ne sont plus là pour financer et entretenir ses illusions personnelles de bâtisseur de la nation. Mais vous me direz, qui a besoin d'amis lorsqu'on est riche à millions.

Le gouvernement a prévu des millions de dollars pour vendre aux Canadiens cette taxe tout à fait inacceptable, les convaincre qu'ils ont tort et que le premier ministre et le ministre des Finances sont dans le vrai. Il a débloqué toutes sortes de crédits. Pourquoi pas? Après tout, ce n'est pas comme si les conservateurs dépensaient cet argent à autre chose. Ils ne veulent pas le consacrer à VIA Rail ni à l'assurance-chômage, aux garderies ou à l'aide à l'étranger. Je suppose que le premier ministre et le ministre des Finances ne voient rien de mal à consacrer notre argent à des campagnes publicitaires visant à nous persuader qu'il fait bon payer des impôts.

Malheureusement, dans tous les cas, c'est le contribuable canadien qui est le grand perdant. Si la proposition l'emporte, le contribuable fait face à une réalité intangible. En cas d'échec, des millions de dollars auront été dépensés pour rien.

La taxe sur les produits et services est un cas d'espèce. Je ne pourrais pas le dire de façon plus simple. Les Canadiens ne veulent tout simplement pas d'une taxe sur les produits et services.

Pour les gens de Nipissing et du nord de l'Ontario en général, la TPS aura des effets catastrophiques. Le tourisme, une des plus grandes industries du pays, particulièrement dans le Nord, sera anéanti. Ce secteur apporte 24 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada et emploie 10 p. 100 de la main-d'oeuvre. Avec des recettes de 7 milliards par an, c'est la deuxième source de devises étrangères au pays. Cette industrie procure des emplois dans toutes les régions du Canada, qu'il s'agisse d'emplois d'été pour les étudiants, de postes à temps partiel ou d'emplois pour ouvriers non qualifiés.

Le tourisme engendre des recettes de 200 millions par an dans la seule région du Nord proche et de 1 milliard dans le nord de l'Ontario. Pourtant, le gouvernement, par ses mesures, continue de négliger cette industrie vitale et de mettre son existence en danger.

En 1989, notre balance des paiements dans ce domaine a enregistré un déficit sans précédent de 3 milliards de dollars. Qui pis est, la part canadienne du tourisme mondial a baissé de moitié depuis dix ans. Or, notre gouvernement nuit à la compétitivité de notre industrie touristique en augmentant ses coûts d'au moins 7 p. 100.

Pourquoi les Canadiens visiteraient-ils leur propre pays lorsqu'ils peuvent en obtenir davantage pour leur argent au sud de la frontière? À l'exception de la Colombie-Britannique, dans toutes les provinces l'an dernier le tourisme a enregistré une baisse marquée.

Suite au démantèlement des industries de la défense dans le monde entier et à l'ouverture du bloc de l'Est, le tourisme deviendra rapidement la plus grande industrie du monde dans les années 1990. Avec ses beautés naturelles et ses paysages à vous couper le souffle, le Canada est très bien placé pour accroître sa part du marché.

Cela ne peut se produire que si nous offrons un bon produit à des prix concurrentiels, et si nous entreprenons une promotion plus efficace. Cependant, le tourisme est une industrie très sensible aux prix. Il ne fait aucun doute que si la TPS est adoptée, cela va paralyser cette industrie.

Et une promotion plus efficace? Quand le gouvernement réduit le budget du tourisme de 35 à 20 millions de dollars et pourtant fournit 30 millions de dollars d'aide à McDonnell Douglas de Toronto, il nous faut remettre en question les priorités du gouvernement.

Les réductions apportées au service de VIA Rail en sont encore un autre exemple. Le gouvernement croit aider les habitants du nord de l'Ontario en augmentant le prix de leur billet de train, puis en supprimant ce train. Et les réductions apportées au programme d'assurance-chômage? De nombreuses industries sont par nature saisonnières dans le Nord, en particulier le tourisme. Pourtant, le gouvernement a rendu plus strictes les conditions à remplir pour avoir droit aux primes, et lorsqu'on y a droit, on touche moins.

On pourrait penser que les chômeurs peuvent se recycler ou acquérir une formation supplémentaire. Eh bien, le gouvernement veut imposer une taxe sur les livres que ces gens devront utiliser pour se recycler. C'est une taxe qui frappe les gens qui veulent se perfectionner. Où est la logique dans tout cela? Où est la logique quand ce sont les Canadiens qui peuvent le moins se le permettre qui feront les frais de la plus importante réduction des impôts sur les sociétés de l'histoire du Canada? Est-ce le genre de développement que le gouvernement prévoit pour le Nord?

Nous avons entendu tous les propos verbeux sur la nécessité d'établir un dialogue et des échanges commerciaux entre le Nord et le Sud. Pourquoi ne considère-t-on pas les échanges entre le Nord et le Sud dans notre propre pays et ne voyons-nous pas les inégalités régionales? Quand le Nord aura-t-il la priorité qu'il mérite? Pour les habitants du nord de l'Ontario et du Nord en général, la TPS n'est pas seulement la taxe sur les produits et services mais signifie plutôt très clairement la taxe pour passer au Sud.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe au débat ce soir et que je fait part à la Chambre des préoccupations de l'Île-du-Prince-Édouard, et notamment de Cardigan. Mes électeurs sont très inquiets au sujet de cette taxe régressive.

Je représente une région surtout rurale, où domine l'exploitation familiale, où l'on mène une vie un peu moins agitée que dans les centres urbains que l'on retrouve dans d'autres circonscriptions du pays.

Le gouvernement semble croire que les Prince-Édouardiens et les Canadiens de l'Atlantique savent tirer meilleur parti de leur argent que quiconque au Canada, car nous avons été appelés à faire des miracles avec nos dollars pour accéder au même niveau de vie que les autres Canadiens.

La TPS est une mesure inflationniste qui fera monter les taux d'intérêt et aggravera le chômage. Oui, c'est une mesure typique d'un gouvernement conservateur au service de la finance. Mes électeurs n'en sont pas étonnés. À l'instar des autres régions du Canada atlantique, nous, de l'Île-du-Prince-Édouard, sommes habitués à la canonnade du gouvernement qui a pris la forme de réductions de dépenses et d'augmentations de taxes. Les réductions chez VIA Rail nous ont fait perdre notre service par autocar à destination du continent. Notre base militaire, qui fournissait 1 300 emplois et injectait 62 millions de dollars dans notre économie, doit fermer. On a réduit le financement de l'enseignement postsecondaire, de l'assurance-maladie et des services hospitaliers. Le Programme du paiement anticipé des récoltes n'offre plus de paiements sans intérêt. L'Île-du-Prince-Édouard perdra plus de 15 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage et cela, à un moment où l'avenir de notre industrie halieutique est incertain. Désormais, les Prince-Édouardiens devront payer une nouvelle taxe sur presque tout ce qu'ils achètent, à partir des maisons

jusqu'aux pommes frites. C'est tout simplement la goutte qui va faire déborder le verre.

Permettez-moi de vous parler des effets qu'aura cette taxe sur les agriculteurs, les agents touristiques, les petites entreprises et les consommateurs, c'est-à-dire presque tous les habitants de Cardigan. Compte tenu de la situation géographique de ma province, les frais de transport augmentent le prix que doivent payer les consommateurs dans l'Île-du-Prince-Édouard. Tous les produits taxables qui doivent être transportés coûteront davantage, étant donné que le transport sera taxé. La TPS s'appliquera à la partie des frais de transport qui entre dans le prix des marchandises. Cela défavorisera les consommateurs de ma circonscription puisque nous sommes loins des grands marchés et que les frais de transport sont généralement plus élevés.

• (2240)

Par ailleurs, nos exportations, comme les pommes de terre, sembleront plus dispendieuses à cause des frais de transport plus élevés et des coûts associés à la TPS.

Les pommes de terre sont à l'Île-du-Prince-Édouard ce que le pétrole est à l'Alberta. Si le prix de notre principal produit d'exportation n'est pas compétitif, c'est toute l'économie de notre province qui en souffre. Les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard s'inquiètent vivement des répercussions que leur fera subir cette taxe. Vingt-cinq p. 100 des pommes de terre récoltées au Canada doivent être acheminées vers les marchés national et international.

La TPS s'appliquera aux frais de transport de nos pommes de terre mais elle fera l'objet d'une ristourne. Toutefois, je vais vous prouver avec l'exemple qui suit que notre commerce de pommes de terre y perdra. Un acheteur torontois doit choisir entre les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et celles de l'Idaho. Dans les deux cas, le coût de la production et les frais de transport sont les mêmes. La différence, c'est que la TPS vient s'ajouter aux frais de transport des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Quelle est la solution la plus facile, acheter les produits de l'Idaho et ne pas payer la TPS ou acheter les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et demander par la suite une ristourne? C'est l'évidence même.

Cette taxe et toutes les tracasseries administratives donneront des cauchemars aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Les ristournes sur les achats effectués par les agriculteurs sont censés rendre cette taxe plus équitable pour nos agriculteurs, nos principaux producteurs. Cela leur cause plutôt des ennuis incroyables.

Je suis convaincu que les gens qui ont conçu cette taxe ne connaissent pas tellement le travail à la ferme. Il est vrai que, de nos jours, un grand nombre de gros exploitants agricoles se servent d'ordinateurs pour gérer leur exploitation. Mais la plupart des petites et moyennes exploitations agricoles n'ont qu'un système de comptabilité très rudimentaire. Tenir un registre et demander quotidiennement des remboursements, cela fera perdre temps et argent aux agriculteurs. Étant moi-même producteur laitier, je sais que la dernière chose que je voudrais faire après une longue journée de travail à la ferme serait de réunir les factures pour calculer les petites dépenses. Comme ces petits achats de 10 $ ou de 15 $ ne seront probablement jamais inscrits, l'agriculteur n'en demandera pas le remboursement. Il finira par absorber le coût de la TPS.

Pour de plus gros achats comme les équipements, le délai qui s'écoulera entre le moment de l'achat et le remboursement occasionnera des problèmes de liquidités aux agriculteurs. Ce ne sont là que quelques exemples des graves répercussions négatives que la TPS aura sur l'agriculture dans l'Île-du-Prince-Édouard et à Cardigan. Cet effet négatif sur notre principale industrie se fera sentir dans tous les secteurs de notre économie.

Une autre industrie importante dans ma province, le tourisme, subira également les conséquences de la TPS. L'industrie touristique assure 16,7 p. 100 des emplois dans l'île et 10,5 p. 100 du produit brut de la province. La TPS va nuire à cette industrie.

L'association touristique du sud-est de ma circonscription s'oppose carrément à cette taxe et l'Association de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard est aussi vivement préoccupée. Ces quelques dernières années, le nombre des visiteurs dans l'île a augmenté de 3 p. 100. Or, le Conference Board du Canada prévoit une baisse de 4,8 p. 100 lorsque la TPS sera en vigueur. Il s'agit là d'une baisse nette d'environ 8 p. 100, qui entraînera certainement des pertes d'emplois.

Cette taxe est régressive. Il en coûtera très cher aux petites entreprises, qui comprennent les agriculteurs et les entreprises touristiques, pour respecter et gérer cette taxe. N'oublions pas que c'est pour les petites entreprises que les inconvénients seront les plus lourds.

Beaucoup de petites entreprises de ma circonscription n'ont pas de systèmes comptables perfectionnés. Elles devront désormais composer avec un régime de perception de la taxe provinciale de vente et avec une nouvelle

taxe fédérale de vente qu'elles n'ont jamais connus auparavant.

La taxe provinciale sur les ventes au détail s'appliquera sur certains articles, la TPS fédérale sur d'autres, tandis que les deux taxes s'appliqueront sur certains articles, et qu'aucune ne s'appliquera sur d'autres. Que Dieu nous vienne en aide!

Pour recevoir un crédit pour taxe sur les intrants dans le cadre de la TPS, la petite entreprise devra présenter des calculs détaillés sur la taxe qu'elle paie pour produire ses biens et services. La petite entreprise, et j'insiste sur petite, ne dispose pas de systèmes comptables perfectionnés pour faire face aux exigences de ce système complexe.

Le gouvernement impose à la petite entreprise la charge de percevoir sa taxe. C'est injuste. Les petites entreprises ne peuvent pas absorber le coût du dispositif administratif nécessaire pour percevoir les taxes du gouvernement. Il en résultera une hausse des prix et une diminution de la compétitivité.

La TPS n'est pas une système bon et simple de taxe comme le gouvernement voudrait nous le faire croire, mais plutôt un système nocif et complexe.

Les électeurs de la circonscription de Cardigan se joignent à la majorité des Canadiens pour dire au gouvernement qu'il ne devrait pas chercher à aider ses amis de la grande entreprise sur le dos de la petite entreprise qui forme le pivot de l'économie de Cardigan et de l'Île-du-Prince-Édouard.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services représente, de l'avis pratiquement de tous ceux qui connaissent la taxation, la plus importante réforme jamais entreprise et la plus intelligente. Mais alors, comment se fait-il qu'elle nous a rendus, comme le disait le premier ministre, aussi impopulaires? Nous savons tous que plusieurs groupes intéressés sont d'opinion que l'opposition y est pour quelque chose. Nous reconnaissons tous l'importance du rôle de l'opposition dans un système parlementaire et moi le premier, monsieur le Président. Mais dans le dossier de la TPS, l'opposition ne joue pas un rôle correctement. En bref, elle n'a pas de mandat pour mener, comme elle l'a fait, une campagne de désinformation auprès de la population et des gens d'affaires. Cette campagne de désinformation a consisté à faire deux choses: à déformer complètement les politiques économiques de notre gouvernement; à présenter une image simpliste et alarmiste de la TPS. L'opposition nous a fait et nous fait encore du cinéma d'épouvante avec un mauvais scénario. C'est pourquoi il faut rétablir les faits. C'est pourquoi je tiens à rappeler la vision de l'avenir économique qui guide notre gouvernement et ainsi aide à situer le rôle central de la TPS dans notre programme.

Le remplacement de l'actuelle taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants pour la TPS représente un élément essentiel du programme entrepris par notre gouvernement afin de bâtir une économie plus forte dans un monde de plus en plus concurrentiel. Ce programme, nous l'avons exposé en novembre 1984, nous l'avons suivi depuis et nous avons continué dans cette voie.

Dès le début, nous nous sommes fixés comme objectif une croissance soutenue de l'économie, parce que c'est le meilleur moyen de répondre aux aspirations des Canadiens d'aujourd'hui et des générations futures dans toutes les régions du pays.

Le défi est majeur, monsieur le Président. Le Canada que nous sommes en train de bâtir pour les années 1990 et pour le siècle prochain doit assurer aux familles et aux particuliers une hausse du niveau de vie, tout en assurant une meilleure protection de l'environnement, un régime de soins de santé avancé, un régime satisfaisant de sécurité sociale et un enseignement de qualité.

Il nous faut absolument une économie forte et concurrentielle, monsieur le Président, pour pouvoir créer des emplois, fournir des services et offrir les possibilités et la liberté que nous avons et que nous voulons donner à nos enfants.

• (2250)

Comme le disait le ministre des Finances nous réalisons nos objectifs en agissant sur deux plans. En premier lieu, nous poursuivons l'action entreprise afin d'éliminer le déficit et enrayer la croissance de la dette publique. En second lieu, nous transformons l'économie de manière fondamentale et cohérente afin de donner libre cours à l'initiative privée et améliorer l'efficacité administrative publique.

Nos initiatives ont jeté les bases d'une croissance durable et génératrice d'emplois productifs pour l'avenir. Parmi les plus importantes, je rappellerai l'Accord de libre-échange canado-américain, les privatisations des sociétés d'État, la déréglementation des secteurs de l'énergie et des transports, la réforme des pensions, la réforme des impôts directs et la nouvelle stratégie de développement du marché du travail. La TPS éliminera la taxe qui pèse sur nos exportations. Elle placera les produits canadiens sur un pied d'égalité avec la concurrence étrangère, tant dans ce pays que sur les marchés internationaux. Finalement, elle accroîtra ainsi la compétitivité et l'efficacité de notre économie et aidera à créer des emplois.

La TPS vient remplacer l'actuelle taxe fédérale de vente de 13,5 p. 100. Il faut le répéter souvent parce que la plupart des citoyens canadiens ne le savent pas. Par surcroît, nous savons que cette taxe a une incidence néfaste sur l'économie. Elle nuit à la production intérieure du Canada, elle nuit aux exportations et favorise les importations. Globalement, et de l'avis de tous, elle est complexe et peu fiable. Fait important à noter ici, le

Canada est le seul pays industrialisé à appliquer encore ce genre de taxe de vente désuet.

Dans la situation actuelle, la TPS représente un choix rationnel et sensé. La TPS, c'est un choix sensé sur le plan économique parce qu'elle favorise la compétitivité des entreprises et la croissance de l'économie canadienne. Pour la première fois, les fabricants canadiens pourront, grâce à la TPS, exercer leurs activités selon des règles de jeu équitables. Sous le règne de la TPS, la taxe de vente invisible sera éliminée du processus de production des biens et services au Canada. Elle sera aussi supprimée sur nos exportations. De même, les importations seront taxées de la même manière que les marchandises fabriquées au Canada. De plus, selon les estimations, la mise en oeuvre de la TPS permettra d'accroître la production intérieure réelle de quelque 10 milliards de dollars par année. Toutes les régions et les secteurs d'activités profiteront des gains économiques découlant de la réforme de la taxe fédérale de vente.

La TPS est une formule plus équitable. Le crédit de taxe sur les produits et les services est un moyen simple et équitable de protéger les Canadiens à revenu faible et modeste. Grâce à ce crédit, les familles gagnant moins de 30 000 $ par année paieront moins de taxes avec le nouveau régime de la TPS. Les petites entreprises bénéficieront de mesures spéciales. Les entreprises n'auront pas de difficulté à observer la TPS en raison de la large assiette et de son taux unique. D'une manière générale, les entreprises pourront profiter d'une série de mesures spécialement conçues pour faciliter l'application de la taxe.

En résumé, monsieur le Président, notre gouvernement s'est attaqué au problème d'une économie laissée pour compte en 1984. Il a expliqué, il a multiplié les efforts et réalisé des progrès très importants.

Ce n'est donc pas par hasard, monsieur le Président, si la croissance économique du Canada le situe aujourd'hui au deuxième rang de tous les pays industrialisés alors qu'en 1984 il occupait le huitième rang. On se souvient qu'en 1984, c'était le régime libéral. Aujourd'hui nous continuons en nous attaquant à un système de taxation dépassé et nuisible. Aujourd'hui, nous proposons un système qui représente un choix sensé. C'est pourquoi j'insiste et j'invite la population et surtout les milieux d'affaires à faire un choix sensé et à collaborer avec nous à l'implantation de la TPS. De cette manière, nous pourrons continuer ensemble à bâtir une économie forte et concurrentielle que nous sommes en train de construire, et ce, grâce à un gouvernement progressiste conservateur courageux. Et je suis fier d'en faire partie. C'est grâce aussi au leadership de notre premier ministre.

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir sur la taxe sur les produits et services, 24 heures à peine après avoir tenté de le faire dans ma circonscription.

Mes électeurs m'ont demandé de transmettre un message au Parlement et au gouvernement. Je l'ai déjà fait en partie lors de conversations privées et je remplirai fidèlement mon devoir en vous communiquant ce message au cours de mes observations, à tout le moins à ce moment-ci de la soirée.

Comme vous le savez, il s'est tenu dans l'Ouest plusieurs assemblées où on a dénoncé la TPS. Je songe surtout à celle d'hier soir, à Brandon.

Il ressort clairement de ces assemblées des indications de deux ordres. La première encouragera sûrement le ministre des Finances, car par elle la population fait savoir au gouvernement qu'elle est en faveur d'une réduction draconienne des dépenses de l'État.

J'ai fait remarquer à maintes reprises que le gouvernement actuel s'était efforcé de mettre de l'ordre dans les affaires de l'État. J'en veux pour preuve le fait que, depuis 1984, il a maintenu à 3,6 p. 100 en moyenne l'augmentation des dépenses consacrées aux programmes, tandis que sous le gouvernement précédent ces dépenses avaient augmenté de quelque 13,6 p. 100 par année entre 1980 et 1984. Bien que ces chiffres montrent que des progrès énormes ont été accomplis, il est clair que mes électeurs, comme un bon nombre d'autres électeurs du pays, demandent au gouvernement de réduire encore plus ses dépenses.

Dans le prochain budget, nous essaierons encore de diminuer de beaucoup le déficit, que nous avons d'ailleurs ramené de 38 milliards de dollars en 1984-1985 à 30 milliards de dollars au cours de l'exercice actuel.

J'espère seulement que les Canadiens, y compris mes électeurs, comprendront qu'il est impossible de comprimer les dépenses de l'État sans que cela ait de répercussions sur l'ensemble de la population et sans provoquer une réduction des services assurés par le gouvernement. C'est le prix que nous devons payer si nous voulons

diminuer les dépenses comme les Canadiens semblent nous le demander.

Il faut comprendre que, comme gouvernement, nous n'avons pas particulièrement bien expliqué le projet de taxe sur les produits et services. Trop de gens pensent que la taxe se multipliera en s'appliquant à chacune des étapes. Ils ne semblent pas comprendre, malgré nos explications, qu'il ne sera exigé du chef d'entreprise que la différence entre ce qu'il a déjà payé sur les biens et services qu'il achète et ce qu'il doit sur ses ventes.

• (2300)

Il est important de signaler encore une fois que la taxe sur les produits et services vient remplacer la taxe cachée de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants qui existe depuis une soixantaine d'années.

Il est important de rappeler aux Canadiens que les gouvernements depuis les années 50 savaient que la taxe à la fabrication ne répondait pas ou répondait mal à ses fins.

Il est important de signaler que la taxe sur les ventes des fabricants a été appliquée dans quelque 75 000 cas au Canada et que le nombre d'arrangements distincts est de quelque 22 000. L'inefficacité et l'injustice de ce système sautent aux yeux de ceux qui sont directement engagés dans la fabrication, mais je crains que ce ne soit pas aussi évident pour tous les Canadiens.

Il est important de comprendre et de répéter aussi souvent qu'il le faudra en quoi la taxe sur les ventes des fabricants est discriminatoire à l'égard de ceux qui travaillent dans le secteur manufacturier au Canada. Elle l'est à l'égard des gens qui trouveraient un emploi dans ce secteur, car, à cause d'elle, il coûte plus cher de fabriquer un produit au Canada que de l'importer. Il ne doit pas y avoir un seul autre pays au monde qui a une pareille politique.

De plus, comme la taxe sur les ventes des fabricants s'applique au niveau du grossiste, les produits d'exportation que nous pourrions vendre à nos concurrents à l'étranger coûtent aussi plus cher. Il est donc plus difficile pour nos entreprises de soutenir la concurrence, ce qui signifie également moins d'emplois pour les Canadiens. Nous sommes le seul pays industrialisé au monde qui continue de prélever une telle taxe.

Il est intéressant de noter que le gouvernement actuel a souvent été accusé de gouverner en fonction des sondages d'opinion publique; nous nous serions fondés sur l'opinion publique au lieu de faire preuve de leadership. Pas besoin d'être très ferré en politique pour se rendre compte que la taxe sur les produits et services n'a pas suscité un enthousiasme débordant dans la population. Force est donc de conclure que nous croyons, en tant que gouvernement, qu'il est absolument essentiel que nous adoptions cette position d'autorité pour garantir l'avenir de notre pays.

Pour le bien de nos enfants et de nos petits-enfants, il est important que nous exercions le leaderhip économique nécessaire pour accroître les emplois au Canada et pour faire en sorte que la politique fiscale soit plus juste et plus équitable qu'elle ne l'est actuellement.

Il conviendrait également de faire savoir aux Canadiens que le programme de la TPS comporte des lignes directrices qui nous aideront à réduire le déficit, car beaucoup de gens réclament la réduction du déficit annuel et, par voie de conséquence, de la dette publique.

Une bonne taxe sur les produits et services doit notamment permettre au gouvernement d'utiliser les 2 milliards de dollars qu'il a délibérément mis de côté dans son dernier budget pour réduire le déficit annuel.

Ce que malheureusement bien des gens ne comprennent pas encore, mais que vous savez, monsieur le Président, c'est que l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants va améliorer la situation financière de quelque 8,7 millions de familles canadiennes à faible revenu ou a revenu moyen. Grâce à la taxe sur les produits et services, la situation des Canadiens qui gagnent au plus 30 000 $ par année sera à l'avenir meilleure qu'elle ne l'est maintenant.

Bien des Canadiens ont du mal à comprendre, parce que la taxe sur les ventes des fabricants est cachée et s'applique à peu près à tout. C'est un aspect que nous, en tant que gouvernement, devons continuer d'expliquer sans cesse.

La taxe sur les ventes des fabricants doit disparaître. Elle doit disparaître à compter du 1er janvier 1991. À ce moment-là, les consommateurs réaliseront une épargne très substantielle. Par ailleurs, les entrepreneurs canadiens deviendront plus concurrentiels qu'ils ne l'étaient par le passé.

Je tiens par ailleurs à insister sur le fait que la taxe sur les produits et services est plus juste du fait qu'elle rendra la vie beaucoup plus difficile aux Canadiens qui jusqu'à

maintenant avaient réussi à se dérober à leurs responsabilités fiscales.

En tant que député, les auteurs des lettes que je reçois de ma circonscription de Brandon—Souris et d'ailleurs au Canada se plaignent de ce que trop de gens se dérobent à leurs responsabilités fiscales. Or, la taxe sur les produits et services aura notamment pour avantage de rendre la vie plus difficile à ceux qui cherchent à s'y dérober.

Vous le savez, monsieur le Président, le budget révèle que le gouvernement doit encore percevoir 2 milliards de dollars de taxe sur les ventes des fabricants. La taxe sur les produits et services aura notamment pour avantage de rendre dorénavant cette perception plus équitable qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

En outre et comme vous le savez, la réduction de la taxe sur les produits et services de 9 à 7 p. 100 va être compensée par une hausse des taxes imposées aux grandes sociétés et par une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers les plus fortunés. Lorsque les Canadiens auront compris cela, ils s'en réjouiront certainement.

Pour conclure, je voudrais parler de la réduction des dépenses gouvernementales, car cela intéresse beaucoup mes électeurs et d'autres Canadiens. Il ne faut surtout pas oublier que notre gouvernement a bel et bien supprimé quelque 12 000 postes dans la fonction publique depuis son élection en 1984. Il importe de rappeler aux Canadiens que seize sociétés d'État ont été privatisées. Il importe de leur faire remarquer que ces sociétés d'État ont été allégées de quelque 60 000 emplois.

Les compressions d'effectifs au sein de la fonction publique fédérale ne font pas nécessairement l'affaire de tout le monde et elles n'ont certes pas plu hier soir aux syndicalistes, en particulier, vous vous en doutez bien, à ceux qui sont à l'emploi du gouvernement fédéral, mais la population en général ne cesse de les réclamer à grands cris.

On a considérablement réduit les dépenses du gouvernement. En fait, on a ramené la fonction publique aux dimensions qu'elle avait en 1973. Le gouvernement a très considérablement réduit ses frais d'exploitation.

Enfin, je tiens à répéter quelque chose que j'ai déclaré plus tôt, car c'est probablement l'une des déclarations les plus importantes à avoir été faites ces derniers mois au sujet du coût du gouvernement. De 1980 à 1984, le coût des programmes les plus fondamentaux dont dépend tout gouvernement a augmenté de 13,6 p. 100 environ. Depuis 1984, le coût des mêmes programmes a augmenté de seulement 3,5 p. 100 par année, soit moins que le taux d'inflation. Cela prouve que notre gouvernement est déterminé à bien administrer les finances du pays.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas ce que je pourrais faire en dix minutes pour dégager vraiment les grandes lignes de cette TPS. En dix minutes, je n'ai que le temps de me racler la gorge, mais je vais tout de même essayer.

Le député de Mississauga–Sud a appelé cette taxe, la taxe qui prend et qui saisit; «d'autres, la taxe des pleurs et des souffrances», mais je veux vous dire que je l'appelle la taxe God Save the Tories, Que Dieu sauve les conservateurs parce que, pour ma part, je ne peux le faire, seul Dieu le pourrait.

Je suis à la Chambre depuis environ 13 ans. Je pensais avoir vu le summum de l'arrogance lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Pourtant non, les conservateurs vont encore beaucoup plus loin. Ils pourraient même en montrer aux libéraux, et c'est ce qui m'agace. C'est difficile à faire, mais je veux vous dire que leur arrogance dépasse tout ce que les Canadiens et moi–même avons vu depuis très, très longtemps dans cette enceinte.

Je dis ceci parce que le gouvernement conservateur ment constamment aux Canadiens. Nous nous rappelons le débat entre Ed Broadbent, le député de Vancouver Quadra et le premier ministre en 1984. Le premier ministre avait répondu à notre chef à ce moment–là en disant que les riches paieraient de l'impôt, et non seulement que les riches paieraient, mais qu'ils paieraient beaucoup.

Maintenant, notre ami le ministre des Finances a déclaré, à Montréal: «Il n'y a qu'un problème au Canada, nous avons trop peu de gens riches.» Il a vu ensuite, par ses budgets, à créer d'autres gens riches.

Il a dit à la Chambre en juin 1987 que nous savions tous que le régime fiscal permettait à des sociétés très rentables de ne pas payer leur juste part d'impôts d'année en année, et que nous savions tous également que certaines

personnes très riches paient moins d'impôts que le salarié canadien moyen d'année en année. Pourquoi, je vous le demande, le gouvernement qui veut de l'argent, ne va-t-il pas le chercher auprès de ceux qui en ont? Pourquoi s'en prend-il aux pauvres gens avec la TPS et toutes les autres taxes? La population canadienne n'en a pas.

• (2310)

Je tiens à vous dire que j'entends gronder la base. Les gens en ont par-dessus la tête. Quand ce n'est pas le gouvernement provincial, c'est le gouvernement municipal, les commissions scolaires et le gouvernement fédéral qui fouillent constamment dans leurs poches. Le député de Souris n'a pas eu besoin de nous répéter ce que ses électeurs lui ont dit, hier soir. Nous l'avons vu à la télévision. En technicolor.

Il me semble que vous passez à côté de la question. Pourquoi 80 p. 100 des Canadiens s'opposent-ils à cette taxe? Oubliez tous vos beaux discours sur notre future compétitivité, tous vos arguments spécieux sur le remplacement de la taxe de 13 p. 100 par une taxe de 7 p. 100. Plus égale moins, moins égale plus. La guerre est la paix, la paix est la guerre. La force est la faiblesse. Cessez ce double langage.

Vous pouvez prononcer tous les discours logiques que vous voulez sur la TPS, en pensant que nous arrivez ainsi à faire comprendre votre point de vue aux Canadiens ordinaires qui nous regardent, mais, eux, ils se disent: «Nous savons qui sont les défenseurs des riches au Canada. Pourquoi devrions-nous payer ne serait-ce qu'un cent de plus de taxe quand le gouvernement ne fait rien pour s'assurer que ceux qui profitent le plus de notre économie et de notre pays paient leur juste part d'impôt? Ils se posent cette question.

Lorsqu'ils voient, par exemple, que Robert Campeau peut emprunter de l'argent pour acheter des entreprises et déduire de son revenu imposable l'intérêt qu'il paie sur ces emprunts, ils disent: «Pourquoi devrais-je payer plus d'impôt?» Lorsqu'ils voient que, l'an dernier, les déjeuners d'affaires bien arrosés des riches Canadiens ont coûté 1 milliard de dollars au gouvernement, pourquoi devraient-ils payer un cent d'impôt de plus? Lorsqu'ils voient que les gouvernements précédents ont fait des vérifications auprès des entreprises et ont trouvé des centaines de millions de dollars et que le gouvernement actuel a coupé dans la vérification des déclarations d'impôt des sociétés, pourquoi devraient-ils payer un cent d'impôt de plus?

Ils ne se laissent pas duper par tous les tours de passe-passe du gouvernement. Vous pouvez faire ce que vous voulez, vous n'arriverez jamais à les persuader parce qu'ils savent trop bien qui vous êtes.

C'est écrit en noir sur blanc dans le hansard. Dans un de ses premiers discours à la Chambre, John A. Macdonald, l'ancêtre politique des députés d'en face, a dit ceci: «Dans ce beau jeune pays qu'est le nôtre, les riches sont une minorité, et j'ai toujours défendu les droits de la minorité.» Je veux vous dire, monsieur le Président, que c'est là une tradition de longue date chez les conservateurs. Cette tradition de défendre les riches existe toujours. Lorsque Mike-le-méchant et ses acolytes en auront fini avec leurs réformes fiscales, nous verrons que les pauvres et la classe moyenne paient plus d'impôt, en pourcentage, que les riches. Ce sont les riches qui s'en tirent à bon compte. Les conservateurs croient dans la théorie de la percolation, mais elle ne fonctionne pas.

Je vois le député de Mississauga-Sud. Voyez avec quelle arrogance les conservateurs regardent les Canadiens. Il a dit au comité des finances: «À quoi cela servirait-il de tenir des audiences dans tout le pays sur la TPS? À quoi bon se promener pour entendre une bande de propres à rien nous répéter constamment la même chose?»

Il va en Alberta et qu'est-ce qu'il dit? Il dit qu'il n'a jamais vu autant d'ignorance que dans cette province, et qu'il faudrait embaucher des instituteurs de cinquième année pour faire des cours sur la taxe. Le député a dit qu'il y avait beaucoup d'ignorance en Alberta. Je voudrais que cela figure au compte rendu officiel. C'est une preuve de l'arrogance des conservateurs. Il n'est pas prêt à aller à Terre-Neuve, à moins qu'on lui garantisse un mémoire de première classe. C'est lui qui juge ce qui est de première classe. Il juge. Ils ne sont pas interressés.

Je peux vous dire que lorsque le projet de loi sera au comité, Mike Vader fera l'impossible pour qu'il soit expédié en deux semaines.

Ça me fait mal lorsque je vois la façon dont ils défendent leurs petits copains riches. Savez-vous qui est exempté de la TPS? Vous ne le croirez pas.

Une voix: Les banquiers?

M. Rodriguez: Non, pas les banquiers. Les courtiers, mon frère. Et quelle est la profession de Mike Vader? Il est courtier. Il est exempt. Les champs de course vont être taxés, mais pas les courtiers. Expliquez-moi la différence entre un courtier et un pronostiqueur de courses de chevaux? Je vous écoute, moi je ne la connais pas.

Je ne pensais pas qu'un gouvernement pouvait taxer les relations sexuelles. Je pensais que c'était le dernier refuge, qu'aucun gouvernement ne pouvait taxer cela. Et bien, ils ont réussi. Les conservateurs ont réussi. Ils vont taxer les préservatifs. Pouvez-vous croire cela? Le seul bon point de cette taxe, c'est qu'elle pourrait limiter le nombre de conservateurs que nous aurons à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureux d'emboîter le pas au député de Nickel Belt, même s'il est impossible d'emboîter vraiment le pas au député de Nickel Belt.

Je dois dire qu'il a fait un magnifique, un splendide discours, surtout quand il a parlé du logement et de la taxe sur les logements en copropriété. Pardon, il ne s'agissait pas de logements en copropriété.

Il n'y a qu'une chose que je critique dans son discours, c'est le passage où il a dit que la TPS c'est la taxe God Save the Tories, que Dieu sauve les conservateurs. C'est blasphémer. Dieu même ne saurait les sauver quand ils font cela. Ils sont voués à la défaite.

J'aimerais prendre un peu de recul et pour regarder un peu ce qui se passe au pays. Un sixième des Canadiens vivent dans la pauvreté. Plus d'un million d'enfants sont pauvres. Voilà ce qu'annoncent les statistiques récentes. Plus de la moitié des femmes célibataires sont pauvres. Le chômage régional est élevé, malgré une reprise économique. Les emplois à temps partiel qui se créent sont mal payés. Il y a des usines qui ferment en licenciant leur personnel. Les travailleurs âgés ne peuvent se faire recycler et ne trouvent pas de nouvel emploi.

Nous sommes loin derrière les pays européens en matière de recyclage. Nos taux de fréquentation de l'aide sociale sont élevés et ne cessent d'augmenter. Il y a de plus en plus de banques d'alimentation, avec leurs files d'attente. Il s'exerce de la discrimination au plan des salaires et des emplois contre les femmes, contre les minorités visibles et contre les handicapés, et le nombre des sans-abri augmente dans nos villes. Qu'est-ce que le gouvernement fait? Il présente une taxe qui est essentiellement une taxe sur la pauvreté, comme le savent tous ceux qui savent distinguer taxe de vente et taxe générale.

La pauvreté augmente, et tout ce que le gouvernement a trouvé comme recette c'est une taxe sur les pauvres. J'ai vu le ministre des Finances à sa place il y a un instant. Permettez-moi de dire au ministre des Finances et à la Chambre qu'il a un problème, que nous avons un problème au pays parce que les dernières prévisions budgétaires annonçaient un déficit de 30,5 milliards, mais qu'elles se fondaient sur des taux d'intérêt à 10 p. 100. Pendant près d'un an nous avons eu des taux d'intérêt de presque 13 p. 100, ce qui fait que le gouvernement va avoir un manque à gagner de 5 milliards.

• (2320)

C'est une autre raison qui pousse le gouvernement à imposer sa taxe sur les produits et services. Il doit trouver l'argent pour remplir ses coffres vides en raison de sa propre politique des taux d'intérêt élevés. Si tout le pays est pénalisé par ces taux d'intérêt, c'est pour protéger la petite région entourant Toronto de l'inflation. Mais l'inflation s'est maintenant répandue à tout le pays.

Je prévois que le prochain budget comportera des compressions budgétaires. Seront touchés, les paiements de transfert aux provinces dans deux secteurs: l'éducation et les soins de santé. Si vous voulez un pays industriel moderne, dynamique et capable de se maintenir parmi les meneurs dans le monde industrialisé, vous devez investir dans l'éducation, les soins de santé et le recyclage des travailleurs.

La politique économique du gouvernement qui repose sur la TPS ne nous mènera nulle part. Je demande au gouvernement d'écouter. Je ne parle pas pour ne rien dire. Dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, le groupe de population qui a le plus souffert et qui sera le plus durement frappé par la taxe, est composé des familles qui gagnent entre 25 000 $ et 40 000 $ par année. Une famille moyenne disposant de 25 000 $ par année a vu ses impôts augmenter carrément de 60 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

Les riches avocats, courtiers et leurs semblables dont mon collègue a parlé tout à l'heure, avec leurs 125 000 $ par année, ont vu leurs impôts réduits. C'est scandaleux et la population commence à le comprendre.

Les Canadiens disent: «Et que ferait le NPD? Quelle est votre solution?» Il est facile de critiquer puisque personne n'aime la TPS. Voici ce que nous ferions. Je vous présente quelques options possibles. Nous abolirions l'exemption d'impôt pour gains en capital. Pourquoi les courtiers et les investisseurs devraient-ils bénéficier d'une exemption pour gains en capital pouvant atteindre 100 000 $? Nous pourrions le faire puisque le travailleur moyen doit bien payer des impôts prélevés directement sur son chèque de paie. Il n'a pas droit aux exemptions

sur les gains en capital. Je ne parle pas de la vente de maisons ou d'exploitations agricoles, mais de l'exemption générale prévue pour les bénéfices réalisés sur le marché et ailleurs. Nous pourrions récupérer entre 1,5 et 2 milliards de dollars sur ce chapitre.

Nous pourrions ensuite jeter un coup d'oeil du côté des intérêts. J'ai déjà dit que les taux d'intérêt allaient fausser de 5 millions de dollars les projections du budget du ministre des Finances. Nous le saurons dans deux semaines lorsque le prochain budget sera déposé. Le gouvernement devrait abaisser les taux d'intérêt de 2 p. 100. S'il le faisait, il nous ferait économiser 3 milliards de dollars.

Troisièmement, nous devrions songer à imposer une taxe minimum aux sociétés. Comment se fait-il que le caissier d'une banque doive encore payer des impôts alors que certaines banques n'en paient toujours pas et que 60 000 sociétés ne versent pas un sou au fisc? La révolte fiscale gronde au Canada. Que vous alliez dans une région rurale de l'Alberta, où les conservateurs ne gagneraient pas un seul siège par les temps qui courent, ou dans les banlieux de la Colombie-Britannique ou de Toronto où les conservateurs sont également en difficulté, la révolte fiscale gronde.

Il faudrait arrêter un impôt minimum pour les sociétés. Reagan l'a fait. Rien ne nous empêche et nous irions chercher encore un milliard de dollars.

Enfin, il faudrait décréter une taxe sur les grosses fortunes au Canada. Je crois qu'une telle taxe existe dans 13 des quelque 21 pays de l'OCDE, les pays industrialisés. Nous pourrions percevoir encore un peu d'argent grâce à cette taxe.

L'alternative à la TPS existe et je mets les ministres en demeure de contredire ces chiffres qui sont la preuve que cette solution de rechange néo-démocrate existe.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à dire que je suis fier de la lutte que le NPD a menée à la Chambre contre la motion de clôture en utilisant toutes les tactiques légitimes permises pour faire savoir au pays que notre parti dénonce cette mesure. J'ajouterai également que j'ai proposé une solution de rechange en quatre volets pour remplacer la TPS. Nous avons donc adopté une approche très positive lorsque nous avons affirmé qu'il existe d'autres solutions.

Or, pour procéder ainsi, comme l'a fait observer en des termes plus imagés que les miens le député de Nickel Belt, il faut faire un choix, prendre la part des petites gens, des travailleurs de notre pays, des familles, des gens à revenu moyen et des petits salariés, mais pas celle des riches comme les conservateurs ont choisi de le faire.

Enfin, j'aimerais avoir plus de temps pour m'étendre sur ce point, mais je me contenterai d'ajouter que la politique conservatrice des petits salaires, indispensable selon eux pour que nous soyons concurrentiels à l'échelle mondiale, n'est pas l'unique solution. Au Canada, nous devrions avoir des salaires élevés, une productivité élevée et une main-d'oeuvre instruite. C'est cela la véritable voie de l'avenir. Il nous faut également conjuguer capital et travail.

Voilà en quoi consistera la politique économique du NPD pour l'avenir. Nous avons proposé une solution de rechange à la TPS. Nous avons proposé une nouvelle politique économique. Je puis garantir aux conservateurs que le pays est à l'écoute parce qu'il en a soupé du gouvernement conservateur et de sa taxe injuste et qu'il ne se laissera plus jamais jouer et escroquer.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens veulent un gouvernement qui puisse assurer une saine gestion économique, un gouvernement qui comprenne les réalités économiques, un gouvernement qui puisse mener notre pays dans la voie de la croissance, du développement économique et de la compétitivité et qui sache faire augmenter le nombre des possibilités d'emplois intéressants et épanouissant pour les Canadiens.

Les Canadiens veulent des faits, pas des envolées de l'imagination du genre de ce que nous avons entendu de la part de mes honorables collègues d'en face. Ils veulent du réel, pas des mythes. Ils ne veulent pas être induits en erreur ni se faire servir des erreurs d'interprétation comme cela s'est fait non seulement dans le cas de ce projet de loi si diffamé mais aussi auparavant.

Je suis fier d'intervenir aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-62. Il constitue un élément très important d'un programme économique solide que notre gouvernement est en train de mettre en oeuvre depuis cinq ans et qui va garantir la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux des années 90 et même du prochain siècle.

Parlons de ce qu'est la TPS, non de ce qu'elle n'est pas. La TPS est une taxe à la consommation. Elle constitue un élément d'un programme équilibré de taxation. Les taxes à la consommation ne sont pas chose nouvelle au Canada.

Nous avons une taxe sur les ventes des fabricants, une taxe de vente fédérale cachée, depuis 1924. Les taxes à la consommations constituent un élément important. Elles présentent un élément d'équité, ou devraient en présenter un. Le projet de loi à l'étude va notamment mettre en place une forme équitable de taxe à la consommation.

En 1924, les gens achetaient beaucoup de produits manufacturés et la taxe a été appliquée. Depuis, nous avons vu une pléthore d'exemptions ici et là. Beaucoup de Canadiens choisissent de dépenser leur argent non pas tant pour acheter des produits mais pour obtenir des services. Pourquoi ceux qui préfèrent dépenser leur argent à acheter des produits devraient-ils être pénalisés au profit de ceux qui préfèrent obtenir des services? Il s'agit d'établir une taxation équitable, et tous les députés à la Chambre appuient sûrement l'idée de taxation équitable.

Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle taxe, mais bien d'une taxe de remplacement, une taxe mise à jour, une taxe qui existe dans 48 autres pays industrialisés dans le monde et dans la plupart d'entre eux à un taux beaucoup plus élevé que les 7 p. 100 auxquels on s'oppose ici. Le taux en est de 27 p. 100 en Suède, de 18 p. 100 au Royaume-Uni, de 19 p. 100 en Belgique. Les députés d'en face voudraient induire les Canadiens en erreur en leur faisant croire qu'ils seront ruinés par une taxe de vente de 7 p. 100 appliquée équitablement sur les produits et services.

Quand j'entends dire que les pauvres seront désavantagés, je ne peux m'empêcher de penser au débat sur le libre-échange et aux tentatives d'intimidation des personnes âgées auxquelles se sont livrés des députés de l'opposition. Ils voulaient ainsi tromper les Canadiens sur notre performance réelle en matière de gestion des affaires de l'État.

Des députés d'en face évoquent des sondages. Le seul sondage qui compte vraiment, dois-je leur rappeler, c'est celui qui a eu lieu le jour des élections. Remportant de nouveau un nombre record de sièges, nous avons alors été reportés au pouvoir en raison de notre saine gestion de l'économie. Nul doute que les Canadiens nous feront encore confiance dans l'avenir.

Pourquoi la TPS est-elle si importante pour notre pays? Parce qu'il doit demeurer concurrentiel. Notre économie se doit de croître pour que nous puissions jouir d'une plus grande prospérité.

Mes amis du NPD semblent être contre la prospérité. Ils croient qu'ils sont les seuls à défendre les moins bien nantis, alors que c'est précisément ce que fait le gouvernement conservateur. La plupart de mes électeurs pourraient entrer dans cette catégorie de contribuables. Habitant la région de l'Atlantique, ces familles à faible revenu auront droit à un crédit pour TPS et elles profiteront de l'application de ce régime.

Pourquoi les députés d'en face ne disent-ils pas à la population qu'aucun contribuable gagnant moins de 30 000 $ ne sera désavanté par la TPS. En fait, leur sort sera amélioré par suite de la mise en oeuvre de cette taxe. La TPS est donc équitable. Pourquoi ne le mentionnent-ils pas? Pourquoi s'opposent-ils à la croissance de l'économie canadienne? Pourquoi s'opposent-ils à ce que les produits canadiens soient plus compétitifs sur nos propres marchés et à l'étranger? Le gouvernement parvient à ce résultat en créant un régime fiscal qui fait disparaître les obstacles que doivent surmonter les produits canadiens, en appliquant une taxe à tous les produits et services et en supprimant la taxe sur les ventes des fabricants qui exportent leurs produits, ce qui les rend plus compétitifs. Pourquoi nos vis-à-vis s'opposent-ils à la réduction du déficit?

• (2330)

Le ministre des Finances a signalé qu'il s'agirait d'une taxe n'ayant aucune incidence sur les recettes en fonction de la situation actuelle, mais elle permettra, en fait, d'accroître les recettes du gouvernement, car l'économie canadienne va profiter d'une certaine croissance. Or, qui dit croissance, dit développement accru et richesses supérieures et ainsi, davantage de gens qui paient davantage d'impôts, ce qui ne peut que profiter au gouvernement. C'est là la façon dont les choses devraient se passer.

Pourquoi nos vis-à-vis s'opposent-ils à ce que la taxe soit visible? Ils tentent de cacher aux Canadiens que la taxe sur les ventes des fabricants de 13 p. 100 va être supprimée. Pourquoi n'en parlent-ils pas? Elle va être remplacée par une taxe de 7 p. 100 sur tout. Selon nous, les taxes ne devraient pas être cachées, afin que les gens sachent exactement à quoi s'en tenir. En l'occurrence, nous ne cachons rien, car nous savons qu'il s'agit là d'une bonne mesure.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, certains groupes vont profiter de cette mesure. C'est le cas notamment des agriculteurs et des pêcheurs, car ils vont pouvoir participer aux décisions. Leurs produits vont être exonérés. En général, la plupart des entreprises paieront la taxe sur les produits et services qu'elles achètent et l'appliqueront au moment de la vente de leurs propres produits. La différence entre la taxe perçue et la taxe payée sera remise au gouvernement. Si l'entreprise a

payé plus de taxe qu'elle n'en a perçue, le gouvernement remboursera la différence.

La plupart des ventes effectuées par les agriculteurs et les pêcheurs seront «détaxées» en vertu de la TPS. Cela signifie que vous n'appliquerez pas de taxe sur vos ventes, mais que vous réclamerez quand même le remboursement de la totalité de la TPS payée sur les produits et services achetés pour votre entreprise. Vous recevrez votre remboursement dans les 21 jours suivant la présentation de la déclaration. C'est une très bonne affaire pour les pêcheurs. Dans South Shore, il y a 7 500 personnes qui vivent de la pêche. Avec la TPS, elles y gagneront. Je compte bon nombre d'agriculteurs parmi mes électeurs. Ils y gagneront eux aussi.

Pourtant, mes amis d'en face s'y opposent. Les petits entrepreneurs bénéficieront de la TPS parce que leurs avantages fiscaux s'accroîtront. Ils pourront aussi se prévaloir des crédits pour taxe sur intrants. Les bobards qui circulent dans tout le pays sont scandaleux. Il est faux de dire que l'administration de la taxe sera compliquée, comme on voudrait le faire croire. Nous percevons déjà des taxes de vente au pays.

Il y en a qui prétendent que certaines industries seront anéanties. On s'inquiète beaucoup dans l'industrie de l'accueil. Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, la Nouvelle-Écosse a imposé une taxe de vente aux restaurants et autres industries d'accueil. Les prophètes de malheur prédisaient la disparition de ce secteur. Cela ne s'est pas produit. Celui-ci connaît un essor sans précédent en Nouvelle-Écosse et c'est très bien ainsi. La compétitivité accrue de l'économie canadienne va nous aider à administrer cette taxe et va aussi donner un coup de pouce à nos industries touristiques.

Il va sans dire qu'il faudra s'adapter. Les changements entraînent toujours une adaptation. La question est la suivante: les Canadiens veulent-ils un gouvernement qui a le courage de faire face au changement ou un gouvernement qui pratique la politique de l'autruche, qui invente des contes de fées et qui ne fait aucun cas des réalités économiques dans un monde en évolution? La TPS fait partie d'un train de mesures qui va aider le Canada à s'affirmer et à prendre la place qui lui revient de droit parmi les grandes nations du monde. C'est ainsi que les choses devraient se passer.

Il est certain que la TPS servira les intérêts du Canada et de la Nouvelle-Écosse. Cela prendra un peu de temps, car tant d'idées fausses circulent à ce sujet. Les Canadiens sont en train de découvrir la vérité et quand ils seront convaincus, ils parleront à mon ami de Nickel Belt qui dans son discours se demandait qui ment à qui.

Lorsque les Canadiens auront découvert la vérité et qu'ils comprendront la nature de la taxe, nous n'aurons pas besoin d'un «Que Dieu sauve la taxe des conservateurs», mais bien d'un «Que Dieu sauve la taxe du NPD et des libéraux», et le résultat des prochaines élections sera exactement le même que celui des deux dernières élections. Les Canadiens reconnaîtront qu'ils ont un bon gouvernement. Ils seront heureux d'avoir un gouvernement qui sait bien administrer, et j'espère que le gouvernement actuel, le premier ministre et le ministre des Finances reviendront au pouvoir pour encore longtemps.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer ce soir au débat sur le projet de loi C-62.

Au fond, ce soir, nous parlons de la vision du Canada, que ce soit celle de Sir John A. Macdonald avec la confédération, celle de John Diefenbaker avec les routes d'accès aux ressouces, ou encore celle de notre premier ministre Brian Mulroney avec le libre-échange, l'Accord du lac Meech et la taxe sur les produits et les services.

Pour toutes ces raisons, j'ai décidé en 1982 de me présenter aux élections comme candidat conservateur. J'ai pris cette décision parce que l'orientation du Parti conservateur du Canada a toujours offert une certaine vision du Canada susceptible d'aider le pays à croître et à prospérer. La taxe sur les produits et services n'est qu'un autre exemple de cette vision du Canada et de la hardiesse qui fait de grands chefs et un Canada fort.

Avant de traiter de la taxe sur les produits et services, je voudrais digresser un peu et parler du nord de l'Ontario, de sa situation, de ses problèmes et de ce que notre gouvernement a fait pour cette région ces dernières années.

Je fais allusion au programme FEDNOR qui a contribué à la création de plus de 1 300 emplois dans le nord de l'Ontario et au Programme Développement des collectivités et de quelques autres projets qui prouvent bien que le gouvernement actuellement au pouvoir à Ottawa re-

connaît enfin la place qui revient au nord de l'Ontario, ce que les gouvernements précédents n'ont jamais fait.

Je fais allusion aussi à l'usine qui ouvrira ses portes à North Bay et qui distribuera des installations sanitaires dans toutes les régions du Canada, et même aux États-Unis. Cette usine devait être construite au Kentucky, mais elle s'intallera plutôt dans le nord de l'Ontario.

Je fais allusion à un nouveau centre de recherches scientifiques, le seul de son genre au monde, qui sera situé à Sudbury. Où ça? Dans le nord de l'Ontario.

Je pourrais vous en énumérer bien d'autres, mais comme je ne dispose que de dix minutes, je voudrais m'attaquer au thème abordé ce soir.

Oui, effectivement, le nord de l'Ontario connaît certains problèmes. Mais ils n'ont rien à voir avec l'accord de libre-échange ni avec la taxe sur les produits et services. Quand il s'agit des prix mondiaux, d'un minerai à faible teneur ou de ressources épuisées, le gouvernement ne peut rien y faire.

La méthode que nous adoptons est logique ainsi que le malentendu qui circule au sujet de la taxe sur les produits et services. Je voudrais qu'au moins une fois on donne aux députés de l'opposition comme on devrait le faire pour les Canadiens, la possibilité de vraiment comprendre ce dont il s'agit.

La sécurité et l'avenir du Canada reposent sur ces mesures. La taxe sur les produits et services peut continuer à financer les programmes et les services que les Canadiens apprécient. Nous avons entendu, avant les dernières élections, que si nous signions l'accord de libre-échange, le Régime de pensions du Canada, la pension de vieillesse, les allocations familiales et l'assurance-maladie seraient tous supprimés à partir du 1er janvier 1989. On use de la même tactique avec la taxe sur les produits et services.

Eh bien, nous savons ce qui s'est passé. On a signé l'accord mais nous avons toujours le Régime des pensions du Canada, les allocations familiales et l'assurance-maladie, et nous les aurons encore après l'adoption de la taxe sur les produits et services.

Le point essentiel est que la vieille taxe cachée de 13,5 p. 100 était difficile à percevoir, était peu fiable. Ayant travaillé dans une industrie qui devait concurrencer des produits importés au Canada, je pense vous dire, monsieur le Président, qu'il faut supprimer le vieux système. Pour que les fabricants canadiens soient concurrentiels à l'échelle nationale et internationale, il faut adopter ce nouveau régime fiscal.

Monsieur le Président, vous penseriez presque, avec les discours que vous avez entendus ici ces derniers jours, que nous sommes le seul pays à agir ainsi. Il y en a 48 autres et, en fait au début de la soirée, j'ai eu l'occasion de renconter et de parler à un couple de Néo-zélandais qui m'ont dit que notre gouvernement avait raison de prendre cette mesure.

Nous devons passer d'un vieux régime fiscal dépassé à un nouveau système efficace qui va assurer aux Canadiens un avenir prometteur. Toutes les régions du pays, tous les secteurs de l'économie vont bénéficier de ce régime dans les dix prochaines années. La production va accuser une nouvelle expansion de 1,4 p. 100, ou de 9 milliards.

• (2340)

Les crédits remboursables pour la taxe sur les produits et services seront versés quatre fois par année à 8,7 millions de familles. Le premier paiement sera effectué en décembre prochain. Les familles dont le revenu est de moins de 30 000 $ par année paieront moins de taxes qu'auparavant.

Les provisions de base, les médicaments d'ordonnance, les loyers, les maisons existantes et la garde d'enfants ne seront pas taxés. Le prix des produits manufacturés va baisser. La très petite entreprise dont les ventes ne dépassent pas 30 000 $ par année pourra se retirer du régime et ne pas facturer la taxe.

Les compressions de dépenses publiques de 700 millions vont nous permettre d'abaisser la taxe de 9 à 7 p. 100. Nous le faisons pour respecter l'engagement que nous avons pris de protéger les familles à revenu faible et modeste. L'ère des taxes réduites après la TPS commence.

En conclusion, nous n'entrons pas dans l'avenir à l'aveuglette. Nous avons des politiques et des orientations. Nous prenons des décisions difficiles. La réalisation complète de nos initiatives n'est pas pour aujourd'hui. Nous ne cherchons pas aujourd'hui des votes et la popularité. Nous bâtissons l'avenir pour nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants.

Je suis tellement fier d'être ici ce soir avec mes collègues, le ministre des Finances et le premier ministre, de sortir notre pays de l'endettement qui nous étrangle et nous empêche d'exploiter notre potentiel, pour envisager une autre étape et garantir à ceux qui viendront après

nous les mêmes avantages qu'un grand nombre d'entre nous nous avons eus au cours des 40 dernières années.

Nous ne pouvons plus nous contenter des solutions qui marchaient hier ou qui sont efficaces aujourd'hui. C'est la politique de l'opposition. La vision du gouvernement, du premier ministre, est de préparer l'avenir, et c'est ce que nous faisons ce soir. La taxe sur les produits et services est un pas en avant, un pas qui ouvre aux Canadiens de nouvelles perspectives d'emploi, de nouvelles orientations.

Mon engagement, comme celui de tous du côté ministériel, est de nous assurer à tous un brillant avenir. L'avenir s'annonce prometteur pour le nord de l'Ontario, grâce à la taxe sur les produits et services, au libre-échange et à tous les autres programmes que le gouvernement proposera. Nous allons faire en sorte que l'avenir sourie aux Canadiens.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, c'est toujours plaisant d'emboîter le pas à quelques ministériels pour pouvoir les ramener sur terre et leur faire voir ce que le pays et ce que certaines régions s'apprêtent à subir et subissent déjà actuellement.

Il semble que le gouvernement n'ait pas pris la peine de prévenir le tiers du Canada, et je parle du Nord en l'occurrence. Le gouvernement a préféré s'en abstenir parce que notre population n'a pas besoin d'un tel préavis pour lui manifester son mécontentement à propos de la taxe sur les produits et services.

Nous sommes frappés très durement depuis quelques années. En ce qui conncerne les autochtones, ils ont été d'abord touchés par le plafonnement du financement de l'enseignement postsecondaire. On a majoré dernièrement le tarif du service postal aérien d'environ 27 p. 100. On a abaissé de 110 millions de dollars le montant prévu dans la formule de financement des Territoires du Nord-Ouest au cours des cinq prochaines années, mais l'année dernière, on avait déjà pratiqué une compression générale de 15 p. 100 dans le financement accordé aux organismes inuit. Nous sommes plutôt mal en point dans le Nord, nous les autochtones.

À l'instant où je vous parle, et cela à cause des hausses décrétées dans le service postal aérien dont j'ai parlé tout à l'heure, une douzaine d'oeufs dans le Nord coûte 4,20 $ et un litre de lait 4,50 $ en moyenne. C'est probablement moins qu'en réalité parce c'est le chiffre établi pour une seule localité. Maintenant le gouvernement veut ajouter 7 p. 100 au transport ou au conditionnement d'une douzaine d'oeufs, d'un litre de lait ou de n'importe quel autre produit de base qui coûtent déjà pas mal.

De ma lecture des journaux, je déduis que le gouvernement est disposé à dépenser 14,5 millions de dollars pour vanter les avantages de la taxe sur les produits et services. Si cette taxe est si avantageuse pour les Canadiens dans leur ensemble, pourquoi a-t-il besoin de dépenser 14,5 millions de dollars pour faire passer des annonces? Pourquoi devons-nous dépenser en publicité 14,5 millions de dollars de deniers publics? Franchement, si je peux me permettre de le faire remarquer, j'estime qu'on devrait dépenser cette somme, et 14,5 millions de dollars de plus par an pour le Nord et les autochtones. Je pense que nous pourrions en faire un bien meilleur usage que faire passer des annonces dans les journaux, à la radio et à la télévision.

Le gouvernement semble avoir l'attitude suivante: «Oui, nous nous préoccupons tous de ce qui se passe dans le monde, et dans le centre du Canada. Nous nous préoccupons d'autres choses». Mais parce que le chiffre de la population ne justifie pas qu'on se soucie de ma région ou de mon coin de terre, celui-ci peut bien croupir là pendant un certain temps puisque, après tout, le Nord ne compte que 55 000 habitants.

Les habitants du Nord n'ont pas les moyens de payer une taxe sur les produits et services de 7 p. 100 parce que le coût de la vie est déjà le plus élevé du pays. D'après les calculs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les produits et les services, à l'exclusion des logements, coûtent en moyenne 44 p. 100 de plus dans le Nord que dans le sud du Canada.

Les prix à Yellowknife sont , en moyenne, 33 p. 100 plus élevés qu'à Edmonton. En octobre dernier, lorsque j'ai demandé au ministre des Finances si on avait effectué une étude afin de déterminer les effets de la taxe sur les produits et services dans le Nord, il a déclaré que oui et qu'il ne restait plus qu'à élaborer le document pertinent. Nos vis-à-vis essayaient sans doute de nous faire un tour de passe-passe. Je pense qu'il n'y avait rien de vrai là-dedans, car c'était au début d'octobre et je n'ai pas encore reçu le document promis par le ministre.

• (2350)

Je voudrais inviter tous les députés qui ne croient pas que le coût de la vie dans le Nord est aussi élevé que notre caucus et moi-même le prétendons à venir à Pelly Bay ou même à Yellowknife ou Ikhaluit, Coppermine, Cambridge Bay ou Rankin Inlet. Ils pourront alors constater à quel point la vie y est chère. L'électricité sera taxée, de même que l'huile de chauffage dont nous avons un réel besoin à cause du froid extrême. Tous les services seront taxés. Le transport des produits sera imposé. Il sera beaucoup plus difficile pour les gens ayant un revenu fixe de se payer des aliments nutritifs et des vêtements chauds, ou encore le carburant nécessaire pour chauffer

leur maison ou l'électricité dont ils ont besoin pour s'éclairer.

Le crédit au titre de la taxe qui est censé venir en aide aux intéressés ne sera pas aussi utile dans le Nord que dans le Sud, car le coût des aliments et d'autres produits y est déjà bien supérieur. En outre, on applique un plafond à ce crédit. Il ne servira donc pas à grand-chose.

Dans le document technique sur la TPS que le gouvernement a publié en août dernier, on ne parle même pas du Nord. Il n'en est abolument pas question. C'est là l'attitude type du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, en 1984. Même lorsque certains de ses députés représentaient le Nord, la région a toujours été laissée de côté.

Nous exigeons maintenant qu'on se préoccupe un peu de nous, car on ne l'a pas fait jusqu'à maintenant. Ce que nos vis-à-vis font depuis cinq ans, c'est de prendre toujours davantage au Nord plutôt que de lui donner quoi que ce soit. Ils s'inquiètent de la souveraineté. Or, c'est nous qui vivons dans le Nord et qui assurons notre souveraineté dans la région circompolaire du Canada.

Je demande au gouvernement de nous donner la chance de prouver pourquoi il faut tenir compte de nos instances dans le cas de la taxe sur les produits et services.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement; je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour permettre aux pages qui, je le sais, étudient et travaillent ferme et sont retenus ici jusqu'à des heures indues, de rentrer chez eux, afin d'aller étudier ou dormir.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Schneider): Merci, pages. Bonne nuit. Vous nous avez rendu un bon service. Au revoir.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour participer à la dernière heure de débat sur la taxe sur les produits et services. Il est presque minuit. Ce débat prendra fin à une heure du matin.

J'interviens au nom de mes électeurs de la circonscription de Lambton—Middlesex. Nous serons privés de la possibilité de participer au débat sur ce projet de loi important parce que la durée des discours est maintenant de 10 minutes. Il m'en faudrait trois fois plus pour dire tout ce que j'ai à dire ce soir.

Le gouvernement a déjà augmenté les taxes et impôts à 31 reprises depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984. J'ai parlé à des tas de gens de ma circonscription qui ont essayé de comprendre cette taxe et l'incidence qu'elle aurait sur elles.

Ceux qui ont lu les renseignements publiés par le gouvernement au sujet de cette taxe et ceux qui ont utilisé la ligne téléphonique prioritaire pour obtenir de l'information sur la TPS en sont venus à la même conclusion: il sera impossible de vivre avec cette taxe. Certains immigrants d'Europe, par exemple, me disent qu'elle entraînera la création d'un marché noir qui sera très difficile à surveiller.

Beaucoup d'électeurs ne savent pas ce qui va arriver et comment ils pourront administer cette taxe. Je dois mentionner le témoignage de la Fédération canadienne des municipalités au sujet de la taxation du chlore, par exemple, pour les piscines municipales. Le témoignage de M. Michael Facey de Calgary révèle jusqu'à quel point cette taxe est complexe. Il a fait remarquer qu'il y a quatre situations différentes: ceux qui seront exemptés de la taxe, ceux qui seront pleinement taxés, ceux qui seront exemptés dans certains cas et les cas où la taxe sera fonction de l'âge des bénéficiaires du service.

Si on prend une piscine comme exemple, il faut décider quelle partie des frais d'entretien et de chloration est libre de taxe parce que la piscine est utilisée par des enfants et quelle partie est exonérée de taxe parce qu'elle est utilisée par des adultes. Ce sera une situation bizarre et complexe.

C'est le niveau de complexité que le ministre introduit dans le régime fiscal du Canada avec la TPS. Soyons réalistes. Combien de petites piscines municipales, de patinoires de quartier et de complexes sportifs seront capables de demander les ristournes de taxe quand ils devront faire face à une telle complexité?

Tous les clubs philanthropiques qui ne dépendent pas du gouvernement pour 40 p. 100 de leur financement et qui donnent tant de services dans leur milieu seront victimes de la discrimination de la TPS. Les groupes qui fournissent des fonds aux aveugles, aux handicapés mentaux, aux personnes âgées, aux jeunes, aux sports amateurs, aux maisons d'accueil pour femmes, d'innombra-

bles groupes qui offrent des services à la société canadienne sont négligés par le gouvernement.

Ces organisations devront demander et percevoir la taxe sur beaucoup de produits qu'elles vendent et de services qu'elles offrent. Les clubs philanthropiques qui sont fiers de leur capacité de jouer plusieurs rôles devront maintenant en jouer un qu'elles n'auraient jamais dû jouer: celui de percepteur de taxe.

Même si le ministre a abaissé le seuil pour la ristourne de la TPS de 50 à 40 p. 100, il n'a pas compris le problème parce que le gouvernement pénalise les organisations de bénévoles qui ne comptent pas sur son obole pour fonctionner. La situation est ridicule.

Les organisations de bénévoles qui organisent des matchs locaux de balle, de hockey et de soccer devraient être félicitées et encouragées et non pénalisées parce qu'elles ne coûtent pas cher au gouvernement.

Si le ministre veut vraiment réduire le déficit avec la TPS, il s'y prend d'étrange façon en encourageant les groupes à demander plus d'aide au gouvernement.

Murray Costello, président de l'Association canadienne de hockey amateur, a informé le comité des finances que les subventions du gouvernement n'avaient jamais constitué plus de 22 p. 100 de ses recettes annuelles. Il est regrettable que la seule solution vraiment offerte aux clubs philanthropiques serait de limiter leur succès pour essayer de se conformer à la clause du petit commerçant de 30 000 $. Naturellement, ils n'ont pas alors droit au crédit pour taxe sur intrants. De même, il y aura d'énormes répercussions néfastes sur les collectivités qu'ils desservent.

Comme le fait remarquer KIN, leur club moyen fait plus de 100 000 dollars de recettes par an. Les limiter à 30 000 $ n'est pas la meilleure formule pour réussir.

La filiale Petrolia–216 de la Légion royale canadienne vient récemment de faire don à l'association communautaire d'athlétisme de Petrolia d'une somme considérable qui provenait de sa soirée de casino. Dans le cadre de la TPS, ces recettes auraient été lourdement taxées. Par exemple, chaque pari dans les jeux de casino sera taxé à 7 p. 100. Les cartes de bingo seront taxées à 7 p. 100 chacune, à moins que les parties de bingo ne soient organisées par des bénévoles et tenues dans un endroit où les parties de bingo ne sont pas à but lucratif. C'est déraisonnable.

• (0000)

Enfin, une diminution des services assurés par ces organisations entraînera une hausse des dépenses pour les gouvernements à venir, lorsqu'ils tenteront de combler le vide. Nous avons déjà vu le gouvernement fédéral réduire des services qu'il offre aux éléments défavorisés de la société canadienne. Il y a eu une réduction des prestations d'assurance–chômage, une diminution des pensions au moyen de la désindexation et la récupération des pensions des personnes âgées et des allocations familiales, de même que le refus d'assurer des services suffisants de garderies à des milliers d'enfants canadiens. C'est une honte pour le pays.

Dans certains cas, les clubs philanthropiques et les organismes de bienfaisance paient désormais la note, mais le gouvernement veut assujettir leurs services à la TPS, services qui ne seraient pas taxés si le gouvernement les assurait lui–même. En refilant cette responsabilité à d'autres, le gouvernement peut maintenant, comme il le prétend, équilibrer son budget.

Ce n'est pas le seul domaine où la TPS traite différemment des groupes semblables. Écoutez, par exemple, cette lettre d'un de mes électeurs, un agent immobilier, qui demande: «Pourquoi la TPS du gouvernement fédéral propose–t–elle de taxer ma commission d'agent immobilier et ces bénéfices, mais pas ceux de mes homologues qui touchent une commission, par exemple, les agents d'assurance et les courtiers?» On privilégie un groupe par rapport à un autre, on traite différemment des groupes semblables.

Regardez comment on traite les vétérinaires, qui sont, bien sûr, des professionnels de la santé des animaux. Considérez sous cet angle la façon dont la TPS traite les intrants pour l'agriculture. La moulée sera un intrant permettant un remboursement de la taxe. Les médicaments pour le même troupeau du même élevage ne permettront pas de bénéficer d'une remise d'impôt. C'est incompréhensible.

La Société des vétérinaires de l'Ontario a soutenu à juste titre que le manque d'exonération des vétérinaires peut accroître les difficultés économiques et contraindre des agriculteurs et des propriétaires d'animaux familiers à ne pas faire soigner leurs animaux. Cette décision, fondée uniquement sur des considérations économiques, aura des conséquences tragiques pour ces animaux. Les propriétaires tueront des animaux malades qui auraient pu guérir parce qu'ils n'auront pas les moyens de les faire soigner.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que les vétérinaires contribuent de façon marquée à la santé des hommes en aidant à contrôler les maladies, en vérifiant la salubrité

des aliments et de bien d'autres façons. Ils devraient bénéficier eux aussi de l'exonération accordée à d'autres professionnels de la santé.

Dans son ensemble, l'agriculture va se ressentir de l'application de la TPS. John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a déclaré à la réunion annuelle des céréaliculteurs de l'ouest du Canada tenue le 6 janvier que cette taxe aurait des conséquences néfastes sur l'agriculture. Il a ajouté que l'application de cette taxe constituerait un cauchemar administratif pour les agriculteurs. Il a ajouté que ceux-ci seraient contraints de retrouver toutes leurs factures d'achat de semence pour prouver à Ottawa qu'ils ont bel et bien réglé cette taxe.

Un céréaliculteur de l'Ouest écrivait ce qui suit: «Notre première analyse indique que la taxe va réduire considérablement la marge de manoeuvre des exploitations agricoles.» Les céréaliculteurs de l'Ouest mentionnent notamment les difficultés qu'ils éprouveront en ce qui concerne le flux monétaire par suite de la taxation des frais d'élévateurs et autrement.

Comme il est prévu que le revenu agricole en Saskatchewan doit baisser cette année de 101 p. 100, cette taxe est un clou de plus dans son cercueil.

L'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario a écrit le 23 janvier au ministre des Finances pour protester contre la pression que la TPS va exercer sur le mécanisme des prix en faisant figurer les biscuits parmi les denrées imposables. Il prévient que les agriculteurs canadiens ne doivent pas être contraints de vendre à vil prix leur blé aux fabricants canadiens de denrées alimentaires simplement pour permettre au secteur de la fabrication de faire face à des taxes injustifiées, en plus des importations subventionnées de blé provenant des États-Unis.

Ce n'est là qu'un seul exemple des difficultés que l'agriculture va éprouver avec l'incidence de la TPS sur la situation économique.

Dès le début, et encore aujourd'hui dans leur document de 1990, les syndicats de blé des Prairies recommandent que, afin de réduire les frais qu'entraîne le flux monétaire pour les agriculteurs, tous les intrants de production devraient être cotés à zéro au moment de l'achat. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est contenté de dire qu'il publiera une liste de certains intrants qui seront cotés à zéro. Évidemment, à l'instar de toutes les autres demi-mesures auxquelles le gouvernement a eu recours pour défendre une idée vouée à l'échec, celle-ci ne fait qu'ajouter à la complexité de la TPS.

J'ai une question à poser. Pourquoi tous les agriculteurs canadiens ne pourraient-ils pas recevoir un numéro d'exonération fiscale, de façon qu'ils fassent figurer ce numéro sur leurs factures? Cela simplifierait le procédé et éviterait à chacun des montagnes de papier.

Selon le témoignage que son représentant a présenté à l'audience du comité, le secteur des courses sera sûrement très durement touché et risque de disparaître. Une fois abolie la taxe fédérale actuelle, il devra encore éponger un solde de 5 millions de dollars ou le faire assumer par sa clientèle. Comme certains députés le savent, toute hausse de la taxe sur les paris réduit considérablement le nombre de fois qu'un dollar est parié, réduisant d'autant la rentabilité du secteur des courses.

J'aimerais en terminer très rapidement. Le ministre des Finances a insisté sur le fait que la TPS serait sans incidence sur les recettes, mais il a aussi insisté sur le fait qu'elle contribuera beaucoup à réduire le déficit. De toute évidence, elle ne saurait aboutir aux deux résultats.

Il a insisté sur le fait que cette taxe serait avantageuse pour le Canada, mais il a négligé de mentionner le tas de paperasserie administrative qu'elle va occasionner à toutes les entreprises et l'augmentation des coûts pour les Canadiens.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir ce soir dans ce débat sur le projet de loi C-62 et si j'ai voulu intervenir à cette heure-ci, monsieur le Président, c'est parce que j'ai entendu beaucoup de commentaires au cours du débat de ce soir, commentaires qui, d'après moi, induisent le public canadien en erreur et donnent ou tendent à donner une mauvaise impression au projet de loi que nous débattons ce soir.

Monsieur le Président, ce que le gouvernement veut faire avec le projet de loi C-62, c'est de remplacer une taxe qui existe déjà depuis trop longtemps, une taxe cachée, une taxe rétrograde, une taxe qui n'a pas évoluée au rythme de l'économie canadienne. Ce que la taxe de vente fédérale actuelle fait, monsieur le Président, c'est qu'elle place les entreprises canadiennes dans une position non concurrentielle comparée aux produits qui sont manufacturés dans d'autres pays et qui sont importés au Canada.

[*Traduction*]

J'ai entendu également les députés d'en face nous parler des effets négatifs que, disent-ils la TPS va avoir sur les pêcheurs. J'aimerais traiter plus spécialement de cette question, car la grande majorité des habitants de ma circonscription de Manicouagan vivent de la pêche. Ce sont des pêcheurs. J'aimerais expliquer ce soir à la Chambre comme à eux quels effets la TPS va avoir sur eux et sur leur activité.

Sous le régime de la taxe de vente fédérale actuelle, beaucoup de produits utilisés par les pêcheurs sont déjà exonérés. Mais dans leur activité quotidienne, professionnellement, ils utilisent d'autres articles qui sont taxés généralement au taux de 13,5 p. 100. Par exemple les petits véhicules et notamment les camionnettes, les outils, et beaucoup de pièces de rechange, les matériaux de construction et d'autres types de matériel et le carburant pour leurs véhicules routiers.

Même les marchandises qui sont expressément exonérées dans le régime actuel comportent dans leur prix une importante composante fiscale, qui est dissimulée. Et cela parce que les fabricants et les distributeurs de ces produits payent la taxe de vente sur beaucoup de choses qu'ils achètent pour exploiter leur entreprise. Ces coûts sont répercutés sur le pêcheur.

La TPS a été conçue de façon que les pêcheurs récupèrent intégralement ce qu'ils versent en taxe de vente. Résultat, ils vont réaliser des économies réelles de frais d'exploitation.

De façon générale la plupart des entreprises vont payer la TPS sur les produits et services qu'ils achètent et facturer la TPS sur leurs ventes. Ils remettront au gouvernement la différence entre les deux. Si l'entreprise a payé plus de taxe qu'elle n'en a perçue, le gouvernement lui remboursera la différence.

Mais sur la presque totalité des ventes effectuées par les pêcheurs la TPS va être calculée au taux zéro. Cela veut dire qu'ils ne factureront pas de taxe sur leurs ventes, mais qu'ils pourront quand même demander le remboursement de tout ce qu'ils ont versé en TPS sur les produits et services qu'ils ont achetés pour leur entreprise. Le remboursement leur sera expédié dans les 21 jours de la présentation de leur déclaration sinon le gouvernement leur versera des intérêts.

Comme les pêcheurs vont habituellement recevoir des ristournes, la plupart préféreront faire leur déclaration de TPS mensuellement, pour récupérer rapidement la taxe de vente qu'ils ont versée. Mais si leur revenu annuel ne dépasse pas 500 000 $ ils peuvent opter pour la présentation d'une seule déclaration annuelle et verser des acomptes provisionnels trimestriels, s'ils jugent la chose plus commode.

• (0010)

S'ils ont une importante entreprise de pêche, ils peuvent présenter une déclaration mensuelle ou trimestrielle. Le gouvernement est en train de dresser une liste de certains éléments majeurs qui vont être inconditionnellement détaxés en toute circonstance. Cela veut dire que ces articles seront exonérés de la taxe, et cette liste va comporter les bateaux pour la pêche commerciale en fait. Les représentants du secteur concerné collaborent à l'élaboration de cette liste.

Les pêcheurs vont également recevoir la ristourne de la taxe fédérale de vente qu'ils payent sur leur carburant. Pour ce qui concerne la TPS ils vont récupérer la totalité de la TPS qu'ils versent sur le carburant à usage professionnel qu'ils achètent Contrairement à ce qui se fait dans le régime actuel, la ristourne va s'appliquer au carburant pour véhicules routiers et hors routes, pourvu qu'il soit utilisé à des fins professionnelles.

Le gouvernement a trois bonnes raisons d'adopter la TPS et de se débarrasser de la taxe de vente actuelle.

[*Français*]

Premièrement, la TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit; deuxièmement, le crédit d'impôt pour la TPS améliorera l'équité du régime fiscal pour les contribuables à faible revenu et à revenu modeste; et troisièmement la TPS rendra l'économie canadienne plus concurrentielle.

Ce soir, monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour parler des répercussions de la TPS sur les emplois et sur l'économie. À l'heure actuelle, la taxe en vigueur nous fait perdre des emplois en majorant le coût de nos exportations et en accordant un traitement fiscal préférentiel aux importations.

En vertu du régime actuel, les biens produits au Canada, monsieur le Président, son taxés lorsqu'ils sont vendus par le fabricant, tandis que les biens importés sont taxés lorsqu'ils franchissent la frontière. Cela signifie que les importations sont taxées avant que leurs prix n'aient été fixés en fonction des coûts de la publicitité, de distribution, de transport, des frais généraux de l'importateur, ainsi que de son profit. Cependant, les biens fabriqués au Canada sont taxés après que tous ces coûts ont été ajoutés à leurs prix.

Prenons l'exemple de deux vélos, monsieur le Président, un fabriqué aux États–Unis, l'autre fabriqué au Canada. S'il en coûte 500 $ au manufacturier canadien pour fabriquer un vélo, le manufacturier doit payer ses frais de publicité, de transport, de manutention et ses frais généraux et penser à son profit. Il vend donc le vélo 750 $. La taxe de 13,5 p. 100 sur le vélo atteint donc le montant de 101,30 $.

Si le même vélo est fabriqué aux États–Unis, le prix de vente ne tient probablement pas compte de tous ces coûts qui sont ajoutés après que le vélo est taxé. C'est ainsi que l'importateur ne paie que 13,5 p. 100 sur 500 $, soit le coût de fabrication du vélo, soit la somme de 67,50 $. Cela revient à dire que la taxe rend le vélo canadien plus cher que le vélo américain de 33,75 $. Voilà donc un bon exemple qui pénalise les produits manufacturés au Canada, si on les compare aux produits importés.

Alors, monsieur le Président, il est de la plus haute importance que le débat se termine le plus rapidement possible, que la Chambre adopte le projet de loi C–62, qu'on puisse le mettre en oeuvre, que les Canadiens en

profitent le plus rapidement possible, pour que notre économie en profite, pour que nous assistions à la création d'emplois, monsieur le Président, et à la diminution du chômage au Canada.

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je veux souligner ce soir la prospérité et la sécurité dont jouit le Canada. Grâce à sa force économique et à sa stabilité politique, notre pays a les outils nécessaires pour entrer dans le XXI^{e} siècle et pour faire concurrence à n'importe quel autre pays.

La réalisation des priorités nationales est essentielle à notre progrès, à notre bien-être et à notre avenir. Nous sommes un pays remarquable et nous devons relever les défis avec confiance et avec compréhension et en nous fixant des buts précis. Nous devons avoir une grande vision de l'avenir pour nos enfants. Nous devons prendre des décisions difficiles qui nous feront progresser.

Notre productivité industrielle et notre avenir économique dépendent de notre compétitivité. Notre pays est un pays exportateur. Le commerce extérieur nous rapporte 30 milliards par année. Nous devons supprimer les obstacles, entrer en lice et vaincre la concurrence. Nous devons être plus compétitifs parce que le commerce est ce qui fait vivre le Canada.

Le gouvernement sait où il va. Ses réalisations des cinq dernières années le prouvent. Quand nous sommes arrivés au pouvoir en septembre 1984, le taux de chômage s'élevait à 12 p. 100 et celui de l'inflation à 8,5 p. 100. Nous sortions à peine d'une période dévastatrice caractérisée par des taux d'intérêt élevés qui culminaient entre 20 et 24 p. 100. Nous avons hérité d'un déficit de 38,3 milliards et d'une dette nationale de 200 milliards de dollars.

En ce qui concerne la compétitivité, nous nous classions au onzième rang dans le monde. Les capitaux fuyaient le pays et la confiance des milieux d'affaires n'avait jamais été plus faible.

Notre gouvernement avait une grande vision, un plan économique pour revitaliser l'économie de notre pays et il a réussi. En cinq ans, nous avons créé proportionnellement plus d'emplois que tout autre pays du monde—1,5 million de nouveaux emplois dont 85 p. 100 sont des emplois à plein temps.

Nous avons réduit l'inflation. Nous sommes passés du onzième rang au quatrième rang sur le plan de la concurrence. Le Japon vient en tête, suivi de la Suisse et des États-Unis. Nous venons au quatrième rang. Nous ne sommes surpassés que par le Japon en ce qui concerne la hausse de la croissance économique. Notre économie s'est accrue de 20 p. 100 en termes réels. De tous les pays de l'OCDE, c'est nous qui avons le climat le plus propice à l'investissement.

Nos faillites agricoles ont diminué de 41 p. 100. Le déficit a diminué de 9 millions de dollars. La fonction publique a été réduite de 12 000 employés. Le coût de fonctionnement du gouvernement a baissé de 10 p. 100, mais cela équivaut à 20 p. 100 si on tient compte de l'inflation. Nous avons privatisé 18 sociétés d'État, mis en oeuvre le plus important accord commercial jamais vu, c'est-à-dire l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avons aboli l'AEIE, le Programme énergétique national et l'impôt sur les revenus pétroliers, nous avons déréglementé les transports et avons fait adopter une nouvelle Loi nationale sur les transports grâce à laquelle nous avons réglé une fois pour toutes le problème de l'inéquité des tarifs marchandises dans l'ouest du Canada.

Nous avons mis sur pied des agences de développement régional, un bureau de diversification de l'économie de l'Ouest en Alberta où les habitants de la région prennent eux-mêmes les décisions. Nous avons établi un bureau du même genre à Moncton. Nous avons prévu 600 millions de dollars pour les marchés de l'État dans l'Ouest.

Ce ne sont que quelques-unes des mesures que nous avons prises en cinq ans seulement.

Pendant cette période, nous avons fait face à certains problèmes. Nous avons aidé les agriculteurs. Nous avons injecté 12 milliards de dollars dans le secteur agricole au Canada au moment où nos agricuteurs étaient pris entre une guerre de prix à cause des subventions et une sécheresse dévastatrice.

Les prix de l'énergie ont chuté en 1986 et nous avons mis en oeuvre un programme de 1,2 milliard de dollars pour le pétrole.

Nous avons essuyé deux faillites qui nous ont coûté 1 milliard de dollars, non pas parce que nous voulions aider les banques, mais parce que nous voulions sauver les investisseurs, les fonds de pension, les coopératives de crédit, les fonds des enseignants et les municipalités.

Nous avons hérité d'une dette de 200 milliardss de dollars. Nous ne l'avons pas créée et nous n'y avons pas ajouté un cent. Ce qui s'est ajouté, c'est le coût des intérêts, le coût du financement de la dette. Nous avons réduit l'augmentation des dépenses de programmes de 15 p. 100 par an, de 1980 à 1984, à 3,6 p. 100 par an.

En cinq ans nous avons supprimé 25 milliards, 70 p. 100 par des réductions de dépenses et à 30 p. 100 par des augmentations des recettes. Si nous n'avions rien fait, le déficit national serait de 25 milliards plus élevé qu'il ne l'était en septembre 1984.

Nous avons fait de sérieux progrès, mais nous avons maintenant un défi plus grand à relever. C'est le défi de la concurrence, l'Europe 1992, la bordure du Pacifique, les États-Unis et le monde. Nous avons la santé des biens et des services que nous produisons et que nous vendons.

Nous devons devenir plus concurrentiels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Nous devons maintenir et améliorer notre position commerciale.

L'actuelle taxe de vente fédérale est archaïque, périmée et à contre-courant de ce qui se fait ailleurs. Depuis 1942, il y a eu au moins 10 rapports de comité, commissions et études spéciales qui tous ont conclu que la taxe de vente à la fabrication portait préjudice au Canada et devait être éliminée.

Nous n'avons pas rêvé cela. Non, nous n'avons pas improvisé cela à partir de rien. Pendant trois ans nous avons procédé à des études en profondeur. Nous avons eu des entretiens avec les gouvernements provinciaux. Je peux vous dire que nous attendons depuis suffisamment longtemps.

• (0020)

L'intérêt du Canada l'exige. Si nous voulons maintenir notre niveau de vie, nous n'avons d'autre choix que de remplacer cette taxe désuète. Le Canada est le seul pays au monde à imposer une taxe sur les ventes des fabricants. Quarante-huit de nos partenaires commerciaux ont déjà adopté une taxe à la consommation d'un genre ou d'un autre. C'est ce que nous allons faire aussi.

La taxe actuelle est impossible à administrer. Elle est trop compliquée. Elle prévoit six taux différents et est régie par 22 000 règles diverses. Elle frappe les matières premières, l'équipement, le matériel et les approvisionnements qui servent à la fabrication des produits. Elle pénalise les exportateurs canadiens sur les marchés extérieurs et elle favorise d'un tiers les produits importés.

Chaque année, nous perdons neuf milliards de dollars parce que cette taxe nuit à notre compétitivité et nous en perdons deux autres parce que des entreprises parviennent à esquiver la taxe, voire à frauder le fisc.

La TPS va remplacer la taxe de vente fédérale et contribuer à réduire le déficit. Elle va assurer la compétitivité du Canada. Elle va améliorer l'équité générale de la fiscalité. Un seul taux de 7 p. 100 s'appliquera à tous les produits et services, si l'on excepte une quinzaine de secteurs où les produits seront exemptés, les denrées alimentaires de base et les soins de santé par exemple.

Des crédits d'impôt remboursables sont prévus, de sorte que les Canadiens touchant moins de 30 000 $ par année seront finalement moins taxés qu'à l'heure actuelle. Ces crédits leur seront versés quatre fois l'an et seront calculés en fonction de leur dernière déclaration d'impôt.

La taxe sur les biens achetés par les entreprises, soit les matières premières qu'elles utilisent, sera entièrement remboursée dans les 21 jours. Elle n'occasionnera donc aucun retard dans l'établissement des stocks. Il en coûtera moins pour faire marcher un commerce.

Il y a une autre disposition spéciale. Les petites entreprises dont les ventes brutes ne dépassent pas 30 000 $ pourront choisir de ne pas participer au régime.

J'aimerais souligner que nous n'imposons pas cette taxe par goût. Nous le faisons pour le bien du Canada. Cela fait partie de notre vision. Nous devons devenir davantage concurrentiels.

Nous aurons ainsi un régime fiscal fiable qui nous permettra de payer les programmes sociaux, environnementaux et d'éducation que les Canadiens souhaitent conserver. C'est le défi que nous avons décidé de relever; puisque nous nous faisons dire depuis 30 ou 40 ans qu'il faut changer le régime fiscal, nous prenons les mesures pour faire ce changement.

Parallèlement à cette mesure, il est essentiel de réduire les dépenses. La réduction du déficit doit s'accompagner d'une politique fiscale efficace. La TPS est une source de revenus fiable. Elle jouera un rôle prépondérant dans notre lutte à long terme pour réduire le déficit. Elle est nécessaire.

En cinq ans, nous avons fait progresser le Canada et réduit le déficit. En 1993 et 1994, le gouvernement n'aura plus à emprunter à l'extérieur et pourra commencer à réduire la dette nationale.

Je sais que cette mesure déplaît aux Canadiens qui l'ont d'ailleurs dit, mais je vous affirme qu'il faut avoir une vision. Elle protégera nos personnes âgées. Ce sont eux qui ont bâti ce pays. Elle permettra d'éduquer notre jeunesse. C'est de cette jeunesse que viendront nos prochains dirigeants. Elle permettra également d'offrir une formation à nos travailleurs. Nous serons donc plus concurrentiels.

C'est un changement majeur et difficile. Nous n'avons pas reçu le mandat de faire des choses faciles. Nous avons été élus pour faire des choses difficiles. Vous voyez bien.

Les gens ne comprennent pas tous la taxe. Comment le pourraient-ils lorsque les députés d'en face racontent des tas de faussetés à la population canadienne? Je vous dirai que rien dans ce monde n'est immuable. Nous devons toujours être prêts à regarder en avant, à faire les changements qui s'imposent pour le Canada afin de pouvoir avancer et améliorer notre situation financière.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, si cette nouvelle taxe va être si avantageuse pour les Canadiens, pourquoi le gouvernement tente-t-il d'étouf-

fer le débat? Il devrait le prolonger pendant quelques semaines encore, établir ainsi d'excellentes relations avec les Canadiens et voir s'il peut convertir les 75 ou 80 p. 100 de gens qui s'opposent à cette taxe.

Je suis heureux d'avoir la possibilité, même à cette heure tardive, de m'arrêter un instant sur certaines des répercussions négatives que la TPS proposée aura pour les Canadiens ordinaires—non pas nécessairement les cadres ou les membres des professions libérales grassement payés, mais des gens ordinaires qui accomplissent leur travail quotidien et rentrent chez eux. Les intéressés changent leur automobile de temps à autre, mais s'ils le font, ils ne peuvent probablement pas s'en payer une neuve. Ils ont les moyens de se payer une automobile d'occasion, mais il va quand même y avoir une taxe sur ce type de véhicules. Les statistiques montrent très clairement que la plupart des Canadiens ne peuvent se permettre des autos neuves, et ainsi, cette taxe va toucher très durement le marché de l'automobile.

Les personnes âgées qui ont quitté le marché du travail ne peuvent pas facilement faire face à ces augmentations de leurs dépenses quotidiennes. Elles n'ont aucune façon de combler le manque à gagner. L'argument selon lequel les intéressés recevront des ristournes pour contrebalancer l'accroissement des coûts semble bien beau et très simple, mais ces ristournes vont-elles être indexées au coût de la vie? Il n'est dit nulle part qu'elles le seront. Si la ristourne en question est de 190 $ cette année, à combien s'élèvera-t-elle l'année prochaine et l'année suivante, et ainsi de suite?

Le fait de supprimer la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants dans le cas d'articles importants comme les automobiles, les réfrigérateurs, les bateaux et d'autres choses que les personnes âgées achètent rarement sinon jamais, du fait de leur situation, et d'imposer plutôt une taxe de 7 p. 100 sur pratiquement toutes les choses essentielles à leur vie, est loin d'être avantageux. Je peux vous dire, monsieur le Président, que les personne âgées du pays savent que ce n'est pas là une mesure équitable et soyez certain qu'elles ont la mémoire longue. Elles ne l'oublieront pas au moment des élections.

Il faut également se rappeler que la taxe de 7 p. 100 ne demeurera pas à ce niveau. Mes collègues ne cessent de répéter qu'il existe une taxe de ce genre dans tous les autres pays et qu'elle donne d'excellents résultats. Vous savez ce qui s'est produit en Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne. Avez-vous vu ce qui est arrivé aux Pays-Bas, où elle est passée de 12 à 20 p. 100? Il est évident qu'elle ne restera pas à 7 p. 100. Toute personne honnête qui siège de l'autre côté ce soir devrait certes le reconnaître. Mais il ne faut pas oublier que la taxe va s'appliquer à bien des choses, essentielles ou non.

Certaines entreprises ont été loin d'être honnêtes lorsque nous sommes passés au système métrique il y a quelques années. Les prix ont augmenté de façon disproportionnée par rapport aux changements dans les poids et mesures. Qu'est-ce qui peut garantir aux Canadiens que cela ne se reproduira pas? Toute personne saine d'esprit sait qu'un commerçant âpre au gain n'aura aucune espèce d'hésitation à laisser le 13,5 p. 100 et à ajouter la taxe de 7 p. 100 en sus. Croyez-moi, les Canadiens moyens sont assez intelligents pour savoir que c'est ce qui arrivera. Ils sont assez brillants pour savoir qui leur a imposé cela. De plus, ils ont la mémoire longue.

Toutes les remises de taxes promises aux salariés les moins bien rémunérés seront autant d'argent qui sortira de leurs goussets. La plupart des Canadiens moyens le savent. En somme, ils verront fondre leur revenu disponible et les syndicats demanderont de plus grosses augmentations de salaires, et qui pourrait le leur reprocher? C'est ce qui s'en vient et tous les Canadiens sensés le savent.

Les députés d'en face affirment que la taxe ne s'appliquera pas aux maisons déjà construites. C'est une affirmation un peu trompeuse. Tous les services nécessaires pour faire l'acquisition d'une maison, par exemple la commission du courtier, les honoraires de l'avocat, les frais d'arpentage, toutes les taxes et tous les autres frais seront taxés. Croyez-vous vraiment qu'une personne qui a mis tout cet argent dans sa maison ne voudra pas en majorer le prix au moment de la vente? Cette personne doit récupérer cet argent. Il n'est pas tout à fait honnête de dire qu'il n'y a pas de taxe sur les maisons déjà construites. C'est un peu trompeur, et les Canadiens sont trop intelligents pour tomber dans le piège.

• (0030)

La taxe se répercutera également sur le coût des logements, même avec le mécanisme de contrôle des loyers que nous avons en Ontario. On peut y échapper s'il est prouvé que les coûts ont augmenté. Par exemple, si vous creusez de nouvelles fondations ou posez un nouveau toit sur votre immeuble, la taxe s'ajoutera au coût de ces travaux et vous pourrez en tenir compte dans le calcul des loyers. De nombreux locataires canadiens qui pen-

sent pouvoir échapper à la TPS de 7 p. 100 auront un rude choc la prochaine fois que leur loyer sera augmenté.

Je veux revenir à l'effet de la taxe sur la croissance économique et les possibilités d'emploi pour les Canadiens ordinaires. Comme la taxe s'applique aux services, on prévoit que c'est le secteur des services qui perdra le plus d'emplois parce qu'il est davantage axé sur la main-d'oeuvre.

Ma circonscription, dans la région du lac Rideau et des Mille-Îles, comprend des villes et des villages comme Gananoque, Prescott et Westport où le tourisme constitue la principale industrie. Le gouvernement soutient que la taxe ne nuira pas à ce secteur. Les visiteurs américains, de qui dépend une grande partie de l'industrie touristique, iront dépenser leurs dollars ailleurs. Ils vont éviter le Canada. Cela ne fait aucun doute.

Selon un article récemment paru dans l'*Ottawa Citizen*, la TPS causera de graves difficultés à l'industrie du tourisme. On y disait que de plus en plus de Canadiens préféraient acheter aux États-Unis plutôt que chez eux. L'an dernier, en 1989, 18 millions de Canadiens ont visité l'État de New York, comparativement à 16,5 millions, l'année précédente.

Un porte-parole du département du tourisme de l'État de New York affirme que ces chiffres ne feront qu'augmenter lorsque la taxe à la valeur ajoutée sera appliquée au Canada. Il a ajouté: «Tout ce qui fait paraître notre pays plus abordable ne fait que renforcer le grand attrait qu'éprouvent déjà les Canadiens qui viennent aux États-Unis pour faire leurs emplettes.»

Si vous viviez dans une ville frontière aujourd'hui comme moi, vous vous rendriez compte que les gens sont déjà incités à aller aux États-Unis pour faire leurs achats. La taxe rendra la chose encore plus profitable, et la tendance s'accentuera.

Le Conference Board of Canada estime que l'industrie touristique du Canada subira une perte de 1 milliard de dollars par an lorsque cette taxe sera appliquée de façon intégrale. Elle touchera les compagnies d'autocars, l'industrie touristique, les compagnies aériennes et aussi les maisons de location de voitures. C'est une citation intégrale de l'Industrie du tourisme du Canada. Elle ne vient pas des conservateurs. Celle-là est exacte.

En répercutant le coût de cette taxe sur le touriste, nous disons aux Américains, aux Européens et aux Japonais: «Restez donc chez vous.» «Nous n'avons pas besoin de votre clientèle.» Il deviendra presque impossible d'attirer les touristes, et je puis vous assurer que les embêtements associés aux ristournes qu'ils devront réclamer une fois de retour, n'arrangera pas les choses.

Le président de l'Association de l'industrie touristique du Canada, John Lawson, a déclaré récemment: «Le Canadien qui cherchera à prendre ses vacances ailleurs, voilà ce qui nous préoccupe.» Les prévisions du Conference Board of Canada concernant le ralentissement de la croissance des emplois étaient fondées sur les conditions les plus optimistes. Il supposait par exemple, que les salaires n'augmenteraient pas en 1991. C'est une hypothèse de taille. Il supposait que la Banque du Canada n'augmenterait pas ses taux d'intérêt. Il n'y a aucune garantie à cet effet. L'hypothèse la plus audacieuse est peut-être celle selon laquelle les entreprises enlèveront la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants avant d'ajouter le 7 p. 100. C'est une hypothèse bien tenue. Si l'une de ces hypothèses est erronée, les effets sur l'économie seront plus désastreux que les prévisions déjà sombres du Conference Board of Canada. C'est affreux. Partout où le comité s'est rendu, il a entendu des Canadiens, des jeunes, des moins jeunes, des parents avec de jeunes familles, des parents avec des familles moins jeunes, qui s'opposaient à cette ponction fiscale.

Notre parti demande au gouvernement de tout effacer. D'utiliser de façon positive les commentaires qu'a recueillis le comité un peu partout au pays et, avant de présenter un nouveau projet de taxe comparable, de se poser certaines questions essentielles. Qu'a-t-il fait de la simplicité qu'il nous avait promise? Qu'a-t-il fait de l'équité qu'il nous avait promise? Quand on pense aux disparités qui existent actuellement entre les diverses régions du pays et aux répercussions que cette taxe aura sur les habitants des régions éloignées, on peut s'attendre à des résultats vraiment désastreux. C'est vrai que les produits alimentaires de base ne sont pas visés, mais il reste que la taxe appliquée aux frais de transport nécessaires pour acheminer ces denrées vers les régions éloignées viendra grossir le prix du produit. Les gens les plus démunis à cause des disparités actuelles seront confrontés à des problèmes complexes et ils auront peine à s'en sortir.

Quelle garantie avons-nous que cette taxe ne sera pas tout simplement ajoutée à la taxe actuelle que la TPS devait à l'origine remplacer? Les Canadiens ont clairement exprimé leur opinion. Si le gouvernement décide d'adopter cette mesure financière et de passer outre aux préoccupations des simples citoyens canadiens, il le fera à ses risques et périls, mais je peux vous dire que les Canadiens ne l'oublieront pas de sitôt.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai rêvé la nuit dernière qu'à minuit et demi j'étais à la Chambre des communes en train de débattre d'un projet de loi. Ce soir, je me trouve plongée dans un cauchemar avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, en train de débattre d'une mesure instituant une taxe sur les produits et services, une taxe qui devrait être retirée et rejetée carrément par la Chambre.

Je crois cependant que les porte-parole du gouvernement à la Chambre ne sont pas allés dans leur circonscription discuter avec leurs électeurs pour comprendre à quel point ils ressentent vivement les répercussions négatives qu'aura le projet de loi. Pour bien me faire comprendre, je devrais peut-être vous faire part de ce que les habitants de ma circonscription me disent au sujet de la taxe sur les produits et services.

La circonscription de Northumberland s'étend entre Toronto et Kingston sur la rive du lac Ontario, et entre le lac Ontario au sud et le lac Rice au nord. Elle englobe 14 petites villes comptant une population assez importante et offrant un bon nombre d'emplois et d'autres petites localités éparpillées dans des zones moins densément peuplées. Les habitants de ces localités présentent un très vaste éventail démographique. Leur population englobe des jeunes, des jeunes adultes avec des familles, des personnes âgées et des personnes vivant d'un revenu fixe. Ces localités s'efforcent d'offrir divers services à leurs citoyens qui sont très fiers des services sociaux, éducatifs, récréatifs et culturels qui rehaussent les attraits de Northumberland.

La base économique de Northumberland est diversifiée: agriculture, tourisme, petites industries, petites entreprises. Le secteur des services y prédomine. Des gens de tous ces secteurs de l'économie de la circonscription se sont adressés à moi et m'ont exposé en termes très énergiques les inquiétudes que leur inspire la taxe sur les produits et services et les répercussions qu'elle aura sur leur style de vie, leur économie, leur vie familiale, leur sécurité.

Nous vivons dans une région magnifique. Elle est en pleine croissance parce qu'on en découvre la beauté. Quoi qu'il en soit, les gens de ma région sont individuellement très inquiets. Je me suis entretenue avec des professeurs de musique, des professeurs de danse, des avocats, des comptables, des chefs de petites entreprises, des dépanneurs, des agents immobiliers, l'Association des constructeurs d'habitations, des éleveurs de chevaux, des exploitants de pistes de course, des quilleurs, des clients de McDonald, des personnes âgées, des personnes à revenu fixe, des agriculteurs et des consommateurs en général.

• (0040)

Ces personnes m'ont parlé des répercussions de la taxe sur le logement dans Northumberland. La région est en pleine croissance et les prix montent, mais elles redoutent l'impact inflationniste de la taxe. Comme nous le savons tous, la taxe avantage les Canadiens à revenu élevé sans rien apporter à ceux dont le revenu est faible, pour qui il sera encore plus difficile d'accéder à la propriété.

On trouve encore quelques maisons dans ma circonscription autour de 100 000 $. Si on ajoute 4,5 p. 100, le prix de la maison passe à 104 500 $. Je parle d'une première maison. Ces maisons chères seront encore moins accessibles aux jeunes familles qui devront, pour devenir propriétaires, verser un plus gros acompte. Une maison de 200 000 $ coûtera 9 000 $ de plus, soit 209 000 $. Bien que la TPS ne s'applique pas aux logements déjà construits la demande accrue de ces logements non assujettis à la taxe sur les produits et services fera augmenter les prix.

La taxe aura également des conséquences sur les logements locatifs. Comme la taxe sur les produits et services s'ajoute au coût des réparations et de l'entretien, il faudra en tenir compte dans les loyers, qui sont censés augmenter de 40 $ ou de 50 $ par mois dans ma localité. Les petites entreprises doivent s'attendre à obtenir un crédit non renouvelable de 1 000 $ en 1991 pour couvrir les frais d'établissement de la TPS. Mais on estime que les petites entreprises auront à payer des frais annuels de 1 900 $. Leurs dirigeants m'ont parlé du matériel qu'il faudra installer et qui coûte plus de 1 000 $.

Il y a de la confusion au sujet des produits qui seront taxés et de ceux qui ne le seront pas. Dans ma circonscription, il y a beaucoup de petites localités qui comptent des dépanneurs et des épiceries modestes. Il y aura une confusion indescriptible parce que certains produits seront taxés et d'autres non. Les vêtements seront taxés, mais pas les médicaments. Les meubles le seront, mais pas les appareils médicaux. Les repas pris au restaurant seront taxés, mais pas les produits alimentaires de base. Les beignes seront taxés, mais pas les bagels. Les muffins seront taxés, mais pas le pain aux raisins. La liste est interminable.

À l'heure actuelle, des dispositions du projet de loi qui ne portent pas sur la taxe sur les produits et services inquiètent des électeurs de ma circonscription. En effet, les Canadiens à revenu faible ou moyen doivent actuellement payer une surtaxe de 3 p. 100 et les Canadiens à revenu élevé, une surtaxe de 5 p. 100. Avec l'adoption de cette mesure législative, cette surtaxe passera respectivement à 5 p. 100 et à 10 p. 100.

Le gouvernement a décidé de ne pas réduire le taux d'impôt des Canadiens à revenu moyen, contrairement à ce qu'il avait promis en 1987. Une famille touchant un revenu de 40 000 $ devra donc payer un impôt supplémentaire de 200 $. Aucune disposition ne limite l'incidence que peut avoir la taxe sur les produits et services à l'échelle régionale. Par conséquent, les frais de transport feront augmenter le prix des marchandises dans certaines collectivités du Nord.

Le gouvernement accuse souvent l'opposition officielle de critiquer le projet de loi de la taxe sur les produits et services sans proposer de solutions de rechange. Ce n'est pas le cas. Le gouvernement s'est lui-même fixé comme objectifs dans sa réforme fiscale l'équité, la compétitivité, la simplicité, la cohérence et la fiabilité. Selon nous, la taxe qu'il propose n'est conforme à aucun de ces objectifs.

Le gouvernement a majoré les taxes à plusieurs occasions depuis son arrivée au pouvoir. Au bout du compte, ces taxes ont eu un effet néfaste, témoignant du manque de coeur du gouvernement et prouvant que son régime fiscal profite généralement aux riches et pénalise les travailleurs à revenu moyen ou à faible revenu.

Nous avons recommandé une solution de rechange. Il y a des mois que nous demandons au gouvernement de faire baisser les taux d'intérêt en vigueur dans notre pays. Les taux d'intérêt aussi élevés font augmenter, à eux seul, notre dette publique croissante plus que tout autre facteur pris isolément. La décision de majorer les taxes sans système véritable et de la façon rétrograde qui est proposée dans le projet de loi de la taxe sur les produits et services affectera les Canadiens sans qu'ils n'y trouvent leur compte.

Nous comptons sur les revenus provenant de taxes pour financer des programmes qui sont importants pour notre pays et qui font sa spécificité. Nous recommandons la refonte complète de la fiscalité canadienne, le retrait de cette taxe rétrograde sur les produits et services ainsi que des efforts concertés pour élaborer une nouvelle fiscalité qui permettra d'atteindre les objectifs d'équité, de compétitivité, de simplicité, de cohérence et de fiabilité.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, c'est l'occasion idéale pour les ministériels de parler de tous les avantages de la TPS et je la saisis avec joie.

Nous savons tous que la taxe de vente fédérale est archaïque. Nous savons tous que les députés de l'opposition membres du Comité des finances l'ont reconnu et ont admis qu'elle devait être remplacée. Ils ont cependant de petits problèmes à le faire avaler à leurs collègues.

Nous savons tous que cette taxe a de nombreux défauts. Je souligne que le *Financial Post* a déclaré que la taxe sur les ventes des fabricants était une taxe stupide. J'ai trouvé la remarque intéressante. Certes, son assiette est étroite. Elle pose de nombreux problèmes. Elle fausse les choix des consommateurs parce qu'elle est variable. Elle s'applique aux investissements. Elle s'applique aux exportations, ce qui est un véritable inconvénient pour le Canada parce que la taxe de vente fédérale continue de s'appliquer à nos exportations. Elle favorise les importations par rapport aux produits canadiens et c'est un inconvénient. Elle fausse la manière de traiter les affaires. Je pense que c'est là un autre grave inconvénient de la taxe de vente fédérale.

En outre, nous savons tous que l'administration de la taxe sur les ventes des fabricants coûte cher en raison des nombreuses exceptions. C'est un grave problème. Il y en a plus de 22 000.

Je ne crois pas que les députés de l'opposition veulent entendre énumérer tous les défauts de la taxe de vente fédérale. Apparemment, ils ne veulent pas le savoir. Ils ne veulent probablement pas que les Canadiens entendent dire pourquoi il faut la remplacer.

Il y avait un article intéressant dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Je vous en lis un extrait:

> Une équipe de recherche composée d'économistes du milieu universitaire prévoit que les années 1990 seront excellentes pour le Canada en raison d'une recrudescence des investissements attribuables au libre-échange avec les États-Unis, à la réforme de la fiscalité et à des projets dans le secteur énergétique.
>
> Selon une projection à long terme de l'institut d'analyse des politiques de l'Université de Toronto, après le ralentissement de cette année, l'économie connaîtra une suite d'années où la croissance réelle dépassera les 3 p. 100.

Les chercheurs expliquent que les véritables raisons en sont le libre-échange et l'introduction de la TPS. Les députés d'en face n'ont probablement pas eu le temps de lire cet article ce matin. En fait, ils ont peut-être besoin de quelques leçons de lecture. Mieux encore, pourquoi ne pas vous le faire lire par votre personnel? Je me dois de transmettre aux députés d'en face toutes ces bonnes nouvelles sur la TPS, qu'ils ne connaissent pas. Ils préfèrent jouer les prophètes de malheur.

• (0050)

Quand je rencontre mes électeurs, je ne reçois pas du tout le même message que semble recevoir des siens mon collègue de Lambton—Middlesex. Cela dépend peut-être des questions qu'on leur pose ou des informations qu'on leur donne. Les siennes sont sans doute fort différentes des miennes.

Je respecte beaucoup le député de Lambton—Middlesex. C'est un honnête homme. Ce qui explique les résultats de ses consultations à Strathroy et à Elphinstone, c'est peut-être ses préoccupations politiques. M'est avis qu'il fait dire à ses électeurs ce qu'il veut entendre.

J'ai parlé récemment à des Japonais qui croient que nous sommes complètement idiots de n'avoir qu'une taxe sur les ventes des fabricants. Bon nombre d'autres pays le pensent aussi. Quand nous avons l'occasion de parler à des groupes de la TPS et de leur expliquer en quoi elle consiste, la majorité d'entre eux y sont favorables.

Des voix: Oh, oh!

M. James: Les députés d'en face n'en auront jamais l'occasion, parce qu'ils n'essaieraient pas d'expliquer. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Est invoque le Règlement.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, c'est avec stupéfaction que j'ai écouté le député dire que ses électeurs étaient, semble-t-il, majoritairement en faveur de la TPS. Le député peut-il nous dire à quel moment il a déposé une seule pétition en faveur de la TPS?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas vraiment un rappel au Règlement. Le ministre d'État chargé de la Privatisation invoque le Règlement.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député aimerait sans doute savoir que certaines des pétitions que les députés de l'opposition ont portées l'autre jour au Cabinet du ministre des Finances appuyaient la TPS.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce ne sont pas là des rappels au Règlement. Poursuivons le débat. Le député de Sarnia—Lambton dispose encore de deux ou trois minutes.

Des voix: À la poubelle, la taxe!

M. James: Monsieur le Président, je pense que vous voudrez vraisemblablement expliquer à vos électeurs la nature et l'utilité de la TPS. C'est ce que vous devriez faire, et nous vous y engageons.

Des voix: À la poubelle, la taxe!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député dispose encore d'une minute. Après quoi nous entendrons le député de Mississauga-Sud.

M. James: Notre parti et notre gouvernement ont la volonté politique de faire ce qu'il faut relativement à la mise en application de la TPS. À maintes reprises, le gouvernement libéral s'était fait dire, même par le chef de l'opposition, qu'il devait appliquer une taxe à la valeur ajoutée. Nous avons la volonté politique de le faire. Ils en étaient dépourvus. À la longue, cette taxe fera des merveilles pour le Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que vous souhaitez tous demeurer ici après une heure; par conséquent, j'aimerais informer le député qu'il peut prendre la parole pendant 20 minutes s'il le souhaite.

Des voix: Bravo!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le débat ce soir a été long.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Et il y a beaucoup d'atmosphère dans la Chambre ce soir, mais nous avons à prendre une décision au sujet d'une question très importante. . .

Une voix: Comment vaincre la taxe.

M. Blenkarn: . . .soit le projet de taxer à la fois les produits et les services au moyen d'une taxe de vente multistades. Cette taxe a été décrite de nombreuses façons. On l'a décrite comme une bonne taxe sur les services. . .

Une voix: Non, non, non.

M. Blenkarn: On a dit beaucoup d'autres choses.

Une voix: Une mauvaise taxe.

Une voix: Une horreur.

M. Blenkarn: Mais il faut que je vous dise, monsieur le Président, que la structure multistades pour la taxe de vente est un autre moyen, et un moyen plus intelligent, de taxer la consommation au Canada. Les taxes à la consommation ont toujours fait partie de notre régime fiscal.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Nous avons une taxe à la consommation depuis la naissance de notre pays qui a été fondé sur la politique tarifaire de John Macdonald.

Cela fait depuis 1924 que nous taxons la consommation avec la taxe sur les ventes des fabricants qu'on appelle actuellement la taxe de vente fédérale. Et depuis les années 30, les Canadiens tentent de s'en débarrasser.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Il faut la supprimer maintenant!

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Enterrons la TPS.

M. Blenkarn: La Commission royale voulait la supprimer.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: La Commission Carter voulait en faire autant.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: La Commission Macdonald nous a dit de nous débarrasser de cette taxe.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: John Turner nous a dit la même chose lui aussi.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Marc Lalonde nous a dit de nous débarrasser de cette taxe.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Nous allons donc nous débarrasser de la taxe de vente fédérale.

Des voix: Parfait!

Des voix: Bravo!

M. Riis: Bloquez la TPS, Don.

M. Blenkarn: Et nous allons la remplacer par une taxe qui a un peu de bons sens.

M. Riis: Écoutez les gens, Don.

Des voix: La taxe à la poubelle.

M. Blenkarn: Nous allons effectivement jeter cette taxe à la poubelle.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député a terminé.

Des voix: Encore, encore.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité des dispositions de l'article 57 du Règlement, c'est maintenant mon devoir d'interrompre les délibérations et de poser toutes les questions nécessaires pour franchir l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

• (0100)

Le vote porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote No 189*)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Caccia	Catterall
Clancy	Crawford
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi

Marleau	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Peterson
Pickard	Proud
Prud'homme	Riis
Robichaud	Robinson
Rodriguez	Samson
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Waddell	Walker
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)—83	

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bourgault	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Collins	Cook
Corbeil	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Soetens	Sparrow
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—119

• (0125)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte maintenant sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Au lieu de faire entendre la sonnerie, la Chambre est disposée, je crois, à appliquer les résultats du vote sur la motion proposée par le chef de l'opposition à la motion dont la Chambre est présentement saisie, à savoir: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois, mais à l'inverse, à la demande du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

(Vote No 190)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Belsher
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bourgault	Boyer
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Collins	Cook
Corbeil	Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)

Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
MacDonald (Rosedale)
Malone
Mayer
McCreath
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Hicks
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Nowlan
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Barrett
Benjamin
Black
Blaikie
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Clancy
Duhamel
Finestone
Fontana
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parker
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)—83
Catterall
Crawford
Ferguson
Flis
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
Mifflin
Nault
Pagtakhan
Peterson
Proud
Riis
Robinson
Samson
Speller
Stupich
Vanclief
Walker
Wood

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre s'ajourne à 11 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RADIODIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement pour porter à l'attention de la présidence certaines craintes que la radiodiffusion des délibérations de la Chambre ne se fasse d'une manière qui, en fait, devance une décision de la Chambre portant sur le rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.

Le comité recommande au paragraphe 3 de son neuvième rapport que: «Le directeur de la programmation devrait être responsable de la production et de la réalisation de la radiodiffusion des délibérations de la Chambre des communes sous le contrôle général du Comité de surveillance de la Chambre des communes.»

Manifestement, le comité n'aimait pas la manière dont les délibérations de la Chambre sont télévisées actuellement. Dans son rapport, il décrit les règles actuelles comme étant inutilement rigides, puis nous en fait un résumé: Les prises doivent se limiter au torse et à la tête de l'intervenant, et le micro ne doit capter que la voix de celui ou celle qui parle. . . La rigidité des règles empêche de montrer certains faits et gestes et de rendre pleinement l'atmosphère qui règne à la Chambre. Il est interdit de montrer, par exemple, un député qui traverse l'allée centrale pour se joindre à un parti ou pour féciliter un collègue.

Je ne veux ni appuyer la position du comité ni m'y opposer. C'est une question que la Chambre doit étudier à un autre moment.

Je voudrais néanmoins exprimer ma crainte que les lignes directrices d'après lesquelles les délibérations de la Chambre ont été radiodiffusées depuis 11 ans aient, semble-t-il, été changées. Hier, pendant l'éloge très chaleureux adressé au chef sortant de l'opposition officielle, le très hon. député de Vancouver Quadra, les caméras ont en fait montré le premier ministre qui traversait l'allée centrale pour féliciter le député.

Les caméras vous ont aussi montré, votre Honneur, alors que vous quittiez votre fauteuil et vous dirigiez vers le député de Vancouver Quadra pour lui serrer la main. Elles ont aussi montré des vues de la Chambre prises sous un grand angle qui ont permis aux téléspectateurs de voir la réaction de la Chambre, en l'occurence une ovation en hommage au député. Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que les prises de vue étaient intéressantes et reflétaient de façon positive ce qui s'est actuellement passé hier à la Chambre.

• (1110)

Toutefois, depuis un an, la Chambre a été témoin de certains événements mémorables sinon historiques. Lorsque le chef nouvellement élu du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon, est entré à la Chambre, ce qui constituait un événement historique, les caméras n'ont pas montré l'accueil que lui ont réservé tous les députés, en particulier les femmes, à l'occasion de cette étape marquante de sa vie.

En ma qualité de membre du Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, qui a rédigé le neuvième rapport énonçant ces propositions. . .

Une voix: Vous étiez absent.

M. Angus: Non, je n'étais pas un membre actif et c'est le député de Sault Ste. Marie qui me remplaçait. Cependant, à titre de membre de ce comité, je sais que la Chambre n'a pas été saisie de ce dossier, que nous n'avons pas discuté des recommandations et que, par conséquent, les règles n'ont pas changé.

Le commentaire 1122 de la sixième édition de Beauchesne dit ceci:

> La transmission électronique des délibérations vise à informer, au même titre que le hansard. . .

Recours au Règlement

Le commentaire 1123 se lit comme suit:

> L'utilisation des caméras à la Chambre est assujetie à certaines conditions approuvées par le comité qui a supervisé l'installation du système et à la résolution que la Chambre a adoptée le 25 janvier 1977. En principe, la télédiffusion des délibérations doit constituer un hansard électronique. La caméra ne peut que filmer la personne à qui le Président a donné la parole. Le hansard ne fait aucun commentaire sur la réaction de la Chambre et il en va de même pour la caméra.

Je voudrais faire valoir deux points en particulier. Je demanderais à la Présidence de visionner l'enregistrement des débats d'hier afin de vérifier si, en fait, ce que je viens de décrire à la Chambre s'est bien déroulé ainsi et, si le visionnement me donne raison, de déterminer comment il se fait que cela s'est produit. Est-ce le fruit d'une décision politique prise par un agent autorisé ou d'une décision indépendante d'un technicien?

Deuxièmement, ce qui est plus important encore, c'est que toute erreur qui se glisse dans le hansard, l'unique compte rendu imprimé et officiel des débats à la Chambre, peut être corrigée. Toutefois, si la version électronique contient une erreur, version qui n'est pas considérée comme une version officielle, et que la caméra a montré des scènes qu'elle n'aurait pas dû diffuser, revient-il au Président de faire corriger la version électronique?

C'est une question très importante, monsieur le Président. Par le passé, ce genre de modifications n'a jamais été autorisé. Personne n'est autorisé à modifier de quelque façon que ce soit l'enregistrement électronique, visuel ou audio, des délibérations de la Chambre. Toutefois, dans le cas qui nous intéresse, devriez-vous ordonner la modification de l'enregistrement d'hier afin que les scènes filmées contrairement au Règlement de la Chambre soient supprimées? Je ne prétends pas nécessairement que vous devriez le faire, monsieur le Président, mais je crois qu'il s'agit d'une question que la Présidence et la Chambre devraient étudier du fait surtout que nous n'avons pas étudié, et encore moins approuvé, le neuvième rapport du Comité. Peut-être désirerez-vous renvoyer de nouveau cette question au Comité des élections et des privilèges afin qu'il l'étudie plus à fond.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme je ne suis pas membre du comité, je laisse au député de Kingston et les Îles le soin d'exprimer son avis sur la question. Cependant, je voudrais dire quelques mots. Tout d'abord, je crois comprendre que la télédiffusion des délibérations de la Chambre est confiée à des réalisateurs et à des techniciens très compétents. Je sais que, selon les règles actuelles, la caméra ne doit filmer que la personne à qui le Président a donné la parole, ou le Président lui-même.

Hier, on vous a vu quitter votre fauteuil et vous avancer pour serrer la main du chef de l'opposition officielle, qui est maintenant le très honorable député de Vancouver Quadra. À mon avis, ce fut un geste très humain, très touchant, qui correspondait à l'esprit qui règnait à la Chambre à ce moment-là.

Les caméras vous ont suivi, monsieur le Président, ce qui était techniquement correct quant à moi, car elles doivent être braquées sur le Président. À mon avis, on devrait vous féliciter pour avoir apporté à cet événement une touche personnelle très humaine.

Certains diront peut-être que vous avez modifié votre comportement habituel, qui est de rester assis au fauteuil. Même si nous étions en train de présenter à la Chambre le neuvième rapport qui propose certains changements à la radiodiffusion des débats, l'opposition officielle est entièrement d'accord avec ce qui s'est produit hier et vous en remercie.

M. le Président: Je tiens à dire à tous les députés que j'ai écouté très attentivement le député de Thunder Bay—Atikokan. Je dois dire qu'à mon avis, son grief est justifié. Je sais que ce n'est pas moi personnellement que visent les critiques du député de Thunder Bay—Atikokan. Je le connais très bien et je connais ses collègues. Ses collègues et lui, mes anciens collègues du parti auquel je suis affilié et mes collègues du Parti libéral savent que mes liens avec le très honorable député à qui nous avons rendu hommage hier remontent loin dans le passé. Les députés le savent, ni les années ni les divisions de parti ne peuvent ébranler une relation dont les origines remontent à mon enfance, à l'étroite amitié qui liait les personnes qui m'ont élevé à celles qui ont élevé le très honorable député. Je sais que le député de Thunder Bay—Atikokan et mon très bon ami le député de Kamloops comprennent.

La plainte du député de Thunder Bay—Atikokan est légitime. Elle l'est dans le sens que les événements d'hier n'ont pas tous été diffusés. Notre collègue, la députée du Yukon, qui est le nouveau et distingué chef du Nouveau Parti démocratique, dans un geste généreux et cordial comme ceux dont la Chambre est capable mais qui ne sont pas souvent enregistrés ou vus, a remonté l'allée.

Rien ne l'y obligeait, mais elle est venue serrer la main de notre très honorable ami.

Ce fut un moment émouvant à la Chambre, comme celui où le premier ministre de notre pays a traversé la Chambre à cette occasion pour serrer la main à notre très honorable ami.

Il y a des moments historiques qui méritent probablement d'être enregistrés. Je m'en tiendrai là, parce que je suis votre serviteur et que je dois respecter les restrictions que vous imposez à la diffusion télévisée de nos délibérations.

Que mes amis le député de Thunder Bay—Atikokan et le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, le député de Kamloops, ainsi que les autres membres du Nouveau Parti démocratique sachent que je suis profondément désolé que le reportage télévisé n'ait pas été complet. Le grief qui m'est soumis me paraît fondé, et je ferai ce que je pourrai pour que ce genre de choses ne se reproduise pas.

• (1120)

Je tiens à dire à tous les députés qu'il survient des moments au cours d'une longue vie où tous nous sommes influencés dans nos actes par les souvenirs, les circonstances, les amitiés et les associations de longue date.

Je présente mes excuses à tous les députés, et je sais que le Nouveau Parti démocratique me pardonne, pour le geste que j'ai eu hier au nom de liens qui datent de nombreuses années. Je regrette qu'on ait montré mon geste mais sans montrer le témoignage émouvant du Nouveau Parti démocratique.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 115 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) demande à présenter le projet de loi C-284, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (entreprise de distribution).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente ce projet de loi. Les tarifs d'abonnement à la télévision par câble ont augmenté en moyenne de 6 p. 100 par an entre 1984 et 1988, mais de 29 p. 100 entre 1988 et 1989. Vous pourriez demander à tous ceux qui suivent nos délibérations aujourd'hui: ils vous confirmeraient que ces tarifs ont augmenté.

Deuxièmement, on a vraiment donné aux grandes entreprises de câblodiffusion comme Ted Rogers and Company l'équivalent d'un permis d'imprimer des billets de banque.

Le projet de loi vise à faire appliquer aux câblodistributeurs les mêmes principes qu'aux compagnies de téléphone. Autrement dit, ce taux scandaleux de rendement va faire l'objet d'une réglementation, tout comme les compagnies de téléphone sont réglementées par la Loi sur les chemins de fer.

L'année dernière, les tarifs du téléphone ont baissé, en fait, tandis que ceux du câble grimpaient en flèche. Le projet de loi établit qu'il ne suffit pas de donner simplement une grande discrétion au CRTC. Le gouvernement doit décréter que les entreprises de câblodistribution seront réglementées. C'est ce que fait le projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock) demande à présenter le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Friesen: Monsieur le Président, ce projet de loi s'inspire d'un article paru dans un journal de Vancouver il

y a quelque temps. On y disait que certains des pétroliers appartenant à Esso transportent à leur bord des barrages flottants temporaires en cas de déversement.

Cela permet au moins de contenir temporairement un déversement en attendant l'arrivée de matériel plus important.

Les députés dont les circonscriptions se trouvent dans des localités côtières savent combien ces dernières sont vulnérables à tout déversement de pétrole. Dans les nouvelles d'hier soir, on rapportait encore une fois qu'un déversement était survenu en Californie.

Ce projet de loi prévoit que tous les pétroliers se trouvant dans des eaux canadiennes soient tenus de transporter à leur bord des barrages flottants pour protéger temporairement l'environnement jusqu'à ce que le matériel permanent arrive.

M. le Président: Je remercie le député de son explication. Je pense que tous les députés s'intéresseront vivement à cette question.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants des localités suivantes: Blue River, Avola, Vavenby, Birch Island, Clearwater, Blackpool, Wells Gray Park, Adams Lake, East Barriere Lake, Little Fort, Chu Chua, Darfield, Chinook Cove, Barriere, Louis Creek, McLure, Vinsulla, etc.

Ces pétitionnaires estiment que la taxe sur les produits et services est une forme d'imposition injuste, car elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Elle s'applique à tous les biens et services, y compris les leçons de piano, les couches, les cercueils et même les prêts à la consommation que certains doivent contracter pour payer leurs impôts.

Avançant d'autres arguments, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire tout ce qu'il peut pour empêcher le gouvernement de donner suite à son projet de TPS.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est de mon devoir de déposer aujourd'hui, jour où la Chambre a adopté le projet de loi C-62 concernant la TPS, une pétition que m'ont fait parvenir des gens de Milk River, en Alberta.

Ces pétitionnaires affirment que le gouvernement fédéral a déjà fait passer de 9 à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, en l'augmentant à quatre reprises en cinq ans, et qu'il semble maintenant vouloir imposer aux Canadiens une nouvelle taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, qui sera dissimulée et qui s'appliquera à presque tous leurs achats.

Ils estiment que les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen feront injustement les frais de la nouvelle taxe. Ils se joignent donc aux libéraux pour protester vivement contre l'imposition de la taxe sur les produits et services qui n'est rien d'autre qu'un raid fiscal sans précédent et qui fera, de surcroît, augmenter davantage l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Les signataires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

• (1130)

LA LOI 178

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des pétitions pour le compte d'électeurs de Parkdale—High Park qui soutiennent que la Constitution canadienne, et en particulier la Charte canadienne des droits et libertés, garantit la liberté d'expression à tous les Canadiens.

Le gouvernement du Québec a amoindri ce droit en promulguant la Loi 178, qui restreint la liberté d'expression en langue anglaise. Conformément à l'article 90 de la Loi constitutionnelle de 1867, le gouverneur général en conseil a le pouvoir de rejeter une loi provinciale au plus tard un an après son entrée en vigueur.

Les pétitionnaires affirment que plus de 53 000 Canadiens de toutes les provinces et des deux territoires du Canada ont envoyé une pétition au gouverneur général pour qu'il rejette la Loi 178 du Québec en la déclarant contraire à la Charte des droits et libertés ainsi qu'à la préservation de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement au Canada. Ils demandent humblement au Parlement d'adopter une résolution de la Chambre des communes prévoyant que le gouverneur général en conseil

fera respecter la Charte canadienne des droits et libertés en usant de son pouvoir constitutionnel de rejeter la Loi 178 du gouvernement québécois.

Cette pétition arrive à un moment délicat. Je n'ai pas pu la déposer plus tôt parce que la procédure voulait que le gouvernement propose l'ordre du jour. J'espère que vous en tiendrez compte, monsieur le Président, dans l'examen de cette pétition. Ce n'est pas la faute des pétitionnaires si elle est présentée à la Chambre seulement aujourd'hui. C'est la procédure de la Chambre qui en a décidé ainsi.

M. le Président: Je tiens à dire au député de Parkdale—High Park et aux pétitionnaires qu'il représente que je suis pleinement conscient du problème qui s'est posé il y a quelques jours. Je comprends sa remarque et, même si je n'interviendrais pas en temps normal, je tiens à dire aux pétitionnaires, par l'intermédiaire de mon collègue, que nous comprenons le problème.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter signée, elle aussi, par des électeurs de Parkdale—High Park. Ils signalent que le gouvernement du Canada a toujours jugé bon, depuis la Confédération, de ne pas taxer les revues, les livres et les journaux et qu'il propose maintenant de les soumettre à la TPS. Les pétitionnaires affirment que l'application de la TPS entravera la diffusion du message imprimé, qui est la pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation, de la littérature et d'une société productive.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de réaffirmer les principes historiques qui sous-tendent l'exemption de taxe dont jouit le message imprimé en maintenant cette exemption dans la loi et la réglementation relatives à la TPS.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, 127 pétitions groupées ensemble pour faciliter leur présentation à la Chambre. Elles sont signées par 3 325 personnes dont la grande majorité sont de la région d'Okanagan—Shuswap.

Pour la circonscription d'Okanagan—Shuswap, le nombre total de pétitions contre la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement est de 311 et le nombre de signatures est de 14 700. Ce nombre représente 28 p. 100 des électeurs inscrits d'Okanagan—Shuswap.

Ces pétitions viennent de North Shuswap, Salmon Arms, Enderby, Armstrong, Vernon, Lumby, Sicamous, Sorrento et Falkland. Le fait que ces signatures représentent 28 p. 100 de la population votante de cette circonscription dit très clairement au gouvernement que les gens d'Okanagan—Shuswap s'inquiètent beaucoup au sujet de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement rejette la taxe sur les produits et services proposée et qu'il consulte le patronat, les syndicats et les consommateurs pour réaliser d'abord un large consensus sur une réforme du régime fiscal avant d'effectuer d'autres changements. Enfin, ils le prient de s'assurer que cette réforme sera juste afin de créer un climat sain qui favorisera la croissance économique future du Canada. Les gens d'Okanagan—Shuswap le disent clairement: il faut rejeter cette taxe.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois groupes de pétitions signées par des électeurs de Manitoulin Island, Gore Bay, Evansville, Spring Bay, Little Current, Tehkummah, Manitowaning et Mindemoya, qui demandent au gouvernement de ne pas mettre en application sa taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires signalent les conséquences fâcheuses que l'application de cette taxe aurait sur les gens âgés. Une hausse de taxe maintenant serait intempestive. Elle entraînerait à son tour une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces instances formulées par des gens très préoccupés de l'éventuelle mise en application de la taxe sur les produits et services.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Si vous le permettez, monsieur le Président, je demande à me substituer aujourd'hui à notre ancien chef, l'honorable Ed Broadbent. En son nom, je présente ces pétitions provenant de gens de l'Ontario et de la région qu'il représentait autrefois.

Bien qu'il ne soit plus chef de notre parti, il est toujours présent dans le coeur de ses électeurs et il demeure député. Ses électeurs m'ont donc demandé d'agir à sa place et de présenter ces pétitions à la Chambre.

Je ne suis pas surpris, mais peut-être le gouvernement le sera-t-il, que cette pétition concerne la taxe sur les produits et services. Dans la région d'Oshawa qui constitue une partie importante de l'Ontario, j'ai pu constater que beaucoup de gens, comme le laisse voir cette péti-

tion, sont de plus en plus peinés, irrités et profondément déçus de cette taxe sur les produits et services.

Grâce à cette pétition, ils demandent au gouvernement actuel de surseoir le plus longtemps possible à l'adoption de ce projet de loi afin d'accorder aux contribuables suffisamment de temps pour exprimer leurs sentiments à ce sujet, vraisemblablement dans le cadre d'élections générales, ce qui constituerait une démarche juste et démocratique.

Ils disent que le gouvernement devrait demander aux Canadiens de dire s'ils sont d'accord avec cette taxe. Bien que, à en juger aux sondages, 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette taxe, peut-être des élections ne permettraient-elles pas d'en juger, de sorte que le gouvernement devrait accéder à la demande des signataires et se soumettre de bonne grâce à la démarche électorale.

Je présente ces pétitions au nom des bons Canadiens de la région d'Oshawa, en Ontario.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter un certain nombre de pétitions signées par 920 habitants de ma circonscription. Ce sont des gens d'affaires de la région qui les ont fait circuler, notamment, Galaxie Lanes, le personnel de l'école St. Jude, Ziebart, Family Diner, Northern Women Centre, Breenie's Auto Body, Lochloman Ski Area, Superior Bowl-o-Drome. On en a même fait circuler une à bord du train de VIA Rail lorsqu'il roulait encore.

Les pétitionnaires s'opposent tous à la TPS. Ils veulent que la proposition actuelle soit rejetée et qu'on procède à une véritable réforme du régime fiscal qui imposerait une taxe minimale aux riches particuliers et aux riches sociétés.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens à nouveau au titre de l'article 36 du Règlement pour présenter à la Chambre des pétitions au nom de plusieurs chefs de petite entreprise de ma localité.

Les chefs de petite entreprise de ma localité continuent d'envoyer des pétitions et des lettres qui protestent contre la TPS. Dans cette pétition, des centaines de chefs de petite entreprise de New Westminster, de Burnaby et d'autres localités du sud-est de la Colombie-Britannique disent que cette forme de fiscalité est injuste parce qu'elle impose aux petites entreprises une part disproportionnée de la charge fiscale.

Ces chefs de petite entreprise disent que la perception de cette taxe va être pour eux un cauchemar et que la taxe ne répond pas aux préoccupations que la taxe sur les ventes des fabricants cause aux petites entreprises, mais qu'elle augmente au contraire la charge fiscale de ces dernières.

Ils invitent le Parlement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services, à consulter les entreprises, les syndicats et les associations de consommateurs, et à réaliser un large consensus sur la réforme du régime fiscal avant de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par cette taxe aussi régressive.

Ils demandent une véritable réforme du régime fiscal qui instaure un climat propice aux petites entreprises canadiennes.

J'ai déjà présenté d'autres pétitions émanant de chefs de petite entreprise de ma collectivité, et en voici d'autres qui protestent contre cette taxe.

• (1140)

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter un ensemble de pétitions dûment certifiées conformément à l'article 36 du Règlement.

Ces pétitions portent la signature de plus de 300 personnes toutes membres de quatre Églises de la ville de Red Deer. Ils représentent l'Église de Dieu, l'Église Catholique Romaine, l'Église Baptiste et l'Église Unie qui demandent au Parlement de légiférer pour protéger la vie dès la conception et pour protéger à la fois la vie de la mère et de enfant.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai un nombre de pétitions ici. Les personnes sont contre la nouvelle taxe sur les produits et services. Ils nous disent que ce sera la plus sérieuse imposition prélevée des Canadiens depuis le début de notre histoire.

[*Traduction*]

Ces pétitionnaires nous disent que dans sa version actuelle, la TPS perturbera l'économie, fera grimper les impôts des familles ordinaires, compliquera comme jamais le régime fiscal, nuira encore davantage aux gagne-petit et demeurera invisible aux yeux des contribuables.

Ils demandent donc au Parlement de retirer cette taxe.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre, aujourd'hui, une pétition concernant la préservation de la vallée de la rivière Rouge, 10 000 magnifiques acres de nature sauvage. Les pétitionnaires appartiennent aux municipalités d'Oakville, Scarborough, Etobicoke, Thornhill, Whitby, Bolton, Kitchener et Norwood.

La question de la préservation de cette vallée de la Rouge en tant que zone naturelle fait son chemin en Ontario et même dans le reste du Canada. Il est dans notre intérêt national de préserver la nature sauvage et la vie animale et végétale de cette région. Des milliers de personnes collaborent à l'organisation qui travaille à sauver la vallée de la rivière Rouge.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de s'associer à la province d'Ontario, qui possède environ 80 p. 100 de cette magnifique région, en vue de créer un parc dans la vallée de la rivière Rouge.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. le Président: La parole est au député de Bonavista—Twilling. . .

M. Mifflin: Trinity—Conception.

M. le Président: Trinity—Conception. Je demande au député de m'excuser, mais l'ancien nom de la circonscription fait pratiquement partie de l'histoire du pays et je dois toujours faire l'effort de me rappeler que pour des raisons administratives, il a fallu le modifier. Cela n'enlève absolument rien, bien entendu, à la représentation dont profite la circonscription dans cette enceinte.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Merci, monsieur le Président. Si vous le permettez, j'aimerais ajouter que ces observations sont tout à fait pertinentes étant donné que certains de mes collègues et moi-même avons eu le privilège de dîner avec l'ancien député de Bonavista—Twillingate auquel, j'en suis persuadé, vous faites allusion en l'occurrence. Ce fut vraiment un repas très agréable!

M. le Président: Avant que le député n'aille trop loin, je voudrais simplemenmt lui préciser, ainsi qu'à ses électeurs du même coup, que j'ai le grand privilège, au moins une fois par année, de dîner avec l'ancien représentant de la circonscription et que j'ai pour lui la plus haute estime.

M. Mifflin: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je transmettrai ce message à mes électeurs. J'ajouterais, monsieur le Président, que votre humble serviteur fait de son mieux pour mériter ce type de respect également.

M. Young (Gloucester): Vous accomplissez de l'excellent travail!

M. Mifflin: Je remercie le député.

Monsieur le Président j'interviens conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter un certain nombre de pétitions. Il convient peut-être de préciser que j'ai reçu à ce sujet des pétitions portant 15 000 signatures, ce qui représente 35 p. 100 de mes électeurs. La présente pétition porte 1 130 signatures de gens venant de partout dans ma circonscription: Lumsden, Traytown, Bonavista, Queen's Cove, North West Brook, Clarenville, Bellevue, North River, Harbour Grace, Carbonear, Northern Bay-de-Verde et ainsi de suite.

En général, mes électeurs ne sont pas des gens nantis. Ils s'inquiètent, par exemple, du fait que les familles canadiennes ayant un revenu variant entre 10 000 $ et 15 000 $ consacrent 92 p. 100 de leur revenu en biens de consommation courante, alors que dans le cas des familles ayant un revenu de 50 000 $ environ, la proportion n'est que de 56 p. 100. Ils s'inquiètent également de voir que les dépenses de première nécessité engloutissent déjà presque tous leurs revenus, 92 p. 100, et qu'on va y ajouter une taxe de 7 p. 100.

Ils jugent cela tout à fait injuste et inéquitable. Comme l'un de mes électeurs l'a fait remarquer en termes bien sentis il en résulte une angoisse inexprimable.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de faire preuve de compression face à la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Ils souhaitent que la taxe proposée sur les produits et services soit rejetée catégoriquement.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des Québécois de Montréal, Châteauguay, Pierrefonds, Roxboro, Île-Perrot, Saint-Hubert et Lacolle.

[*Français*]

Et je n'oublie pas ma circonscription de Saint-Laurent.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires prient le gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée parce que cette taxe frappera durement et injustement les Canadiens à faible et à moyen revenu.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par des Canadiens qui affirment que le gouvernement n'a pas apporté l'attention voulue au régime fiscal actuel qui permet que de riches particuliers et de riches entreprises ne paient que peu ou pas d'impôt fédéral sur le revenu, mais impose un fardeau de plus en plus lourd aux contribuables à faible et à moyen revenu.

Ils exhortent le gouvernement de ne pas metttre en oeuvre la taxe sur les produits et services proposée, mais d'instaurer un régime fiscal équitable pour tous les Canadiens.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la Chambre ne doit pas oublier que les néo–démocrates luttent par tous les moyens possibles pour faire échec à la taxe sur les produits et services. La pétition que je dépose aujourd'hui à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, vise à rappeler aux députés qu'on a prié le ministre des Finances de rejeter le rapport injuste du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord et de rectifier la situation lorsqu'il présentera son budget à la fin du mois.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 205.

[*Texte*]

LES CHARTES À REDEVANCES ET LES COENTREPRISES

Question nº 205—**M. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso):**

Des chartes à redevances (contingents spéciaux) sont–elles consenties à des groupes autochtones en ce qui concerne les stocks canadiens de poissons et est–il possible à des gens qui font des affaires à partir d'Ottawa, de Montréal et d'autres centres d'obtenir, par le biais d'un accord de coentreprise, un permis permettant à des flottilles de pêche étrangères de pêcher les espèces en question et de traiter leurs prises dans des pays européens comme l'Angleterre et le Danemark et, dans l'affirmative, quels sont *a*) les noms de toutes le coentreprises et de toutes les chartes à redevances délivrées au cours des cinq dernières années (par année), *b*) les espèces et les lieux visés, pour chacune, *c*) les noms des courtiers maritimes et des bâtiments étrangers associés à chacune de ces entreprises?

L'hon. Thomas Edward Siddon (ministre des Pêches et des Océans): En 1985 et 1986, la coopérative Torngat et la Labrador Fishermen's Union Shrimp Company (LFUSC) étaient les deux seuls titulaires de permis de pêche de crevettes du nord autorisés à utiliser des bateaux étrangers en vertu de chartes à redevances. La Torngat s'est servie du Ocean Prawns, un bateau des îles Féroé, et la LFUSC a fait appel au Helen Basse, un bateau danois. Ces chartes ne sont plus autorisées depuis 1987. Les titulaires de permis de pêche de la crevette du nord ont été autorisés à conclure des accords de coentreprise avec des partenaires étrangers. L'avoir des Canadiens dans ces coentreprises doit atteindre au moins 30 p. 100 et celles–ci doivent être canadianisées (c.–à.–d. que le Canada doit détenir plus de 50 p. 100 des actions) d'ici mai 1990.

Tous les bateaux de pêche à la crevette du nord peuvent transformer leurs prises à bord et ne sont pas tenus de les débarquer au Canada. Toutefois, leur produit doit porter l'étiquette «Produits du Canada» et être inspecté par des Canadiens.

Vous trouverez ci–jointe une liste des coentreprises avec des partenaires étrangers engagées dans la pêche de la crevette du nord de 1987 à 1989. Les bâtiments étrangers utilisés en 1985 et 1986 sont mentionnés ci–dessus.

Ces bateaux pêchent la crevette dans les zones 0, 2 et 3KL de l'OPANO.

Titulaire d'un permis	Bateau	Pays d'origine
Pikalujak Fisheries	Faroe Prawns	îles Féroé
Torngat Co–op	Ocean Prawns	Danemark
Caramer Ltd.	Arctic Viking	îles Féroé
M.V. Osprey Ltd.	Hvitanes	îles Féroé
Fishery Product International	Hvilvtenni	îles Féroé

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement d'abandonner son plan mal conçu de taxe sur les produits et services, de la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente et qui tienne compte de toutes les formes d'impôt et des besoins et pratiques des autres paliers de gouvernement et que cette réforme soit bien comprise par les contribuables et conçue de façon à ne pas cacher, sous prétexte de réforme, un autre accroissement du fardeau fiscal.

—Monsieur le Président, je sais qu'on va beaucoup parler encore de la taxe sur les produits et services dans les semaines et les mois à venir. Je sais qu'un grand nombre de mes collègues veulent intervenir au sujet de cette motion. Je regrette profondément que de nombreux députés n'ont pas eu pleinement la possibilité de débattre la taxe sur les produits et services à cause de la clôture imposée par le gouvernement.

• (1150)

On a beaucoup discuté de l'existence ou de l'absence d'autres solutions, et de la nécessité d'effectuer une vraie réforme fiscale. Dans mes remarques préliminaires, je voudrais exposer ce qui n'est pas une réforme fiscale avantageuse pour les Canadiens. Après cinq ans de gouvernement conservateur, je voudrais examiner certains des résultats de la réforme fiscale qui, paraît-il, avait été entreprise par le ministre des Finances et le gouvernement conservateur.

En 1983-1984, les recettes du gouvernement s'élevaient à 64 milliards de dollars et la dette publique à 160 milliards de dollars. Après cinq ans de réforme fiscale, en 1991, le gouvernement recueillera pour gérer le pays des recettes de 120 milliards de dollars, grâce à 31 augmentations d'impôt. Ce ne sont évidemment pas des chiffres définitifs, mais ceux du gouvernement qui, je pense, seront modifiés et, malheureusement pour les Canadiens, à la hausse. Les recettes sont passées de 64 à 120 milliards de dollars en cinq ans. Voilà la réforme fiscale, ou plutôt la rafle à laquelle le gouvernement s'est livré.

Alors que les ministériels se vantaient pendant la campagne électorale de 1988 de savoir gérer l'économie et les affaires de la nation, la dette publique qui s'élevait à 160 milliards de dollars en 1983-1984 devrait atteindre 380 milliards de dollars à la fin du présent exercice. En cinq ans de réforme fiscale conservatrice et de gestion que l'on prétend saine, la dette publique est passée de 160 à 380 milliards de dollars.

Il ne s'agit pas là de réforme fiscale ni d'une saine gestion des finances du pays. Cela ne donne pas une très haute idée de la compétence du ministre des Finances à gérer l'économie du pays et les dépenses du gouvernement. Cela montre clairement qu'il remporte la palme pour ce qui est de lever des taxes au Canada. Plus que tout autre gouvernement de toute l'histoire du Canada, le gouvernement actuel a puisé dans les poches des contribuables tout en dépensant au point de faire doubler la dette nationale.

Le ministre des Finances et le gouvernement s'étaient fermement engagés à s'attaquer au déficit. Le fait est que, ces dernières années, le déficit a augmenté au lieu de diminuer. Il est passé de 28,1 milliards en 1987-1988 à 28,7 milliards en 1988-1989, à 30,5 milliards en 1989-1990, et malgré les projections faites jusqu'ici par le ministère des Finances, du moins celles qui ont été publiées, le déficit sera supérieur cette année au montant de 30,5 milliards de dollars qu'il avait atteint l'an dernier. Le gouvernement a augmenté les recettes de près de 60 milliards de dollars sans parvenir pour autant à resorber sensiblement le déficit et alors que la dette nationale doublait. Je répète, ce n'est pas une façon d'effectuer une réforme fiscale ni de manifester un sens des responsabilités dans ce domaine.

La question des taux d'intérêts élevés est un autre problème que gouvernement doit régler. Après cinq ans de gestion conservatrice de l'économie, nos taux d'intérêt sont supérieurs de 4 p. 100 à ceux des États-Unis. Nous parvenions d'habitude à maintenir un écart d'un demi-point à un point, un point et quart.

Beaucoup de gens attribuent la situation actuelle au syndrome du libre-échange et à d'autres raisons.

Pour rendre justice au ministre des Finances, je ne rejette pas la responsabilité du déficit, de la dette et des taux d'intérêts élevés sur lui seul. Je blâme plutôt le gouvernement pour son manque de volonté, parce que j'ai l'impression que le ministre des Finances a été livré à l'échafaud, qu'il a été laissé pour compte. Le gouvernement a vu les résultats des sondages, et le ministre des Finances, même s'il était bien intentionné et proposait au départ un projet qu'il croyait pouvoir mener à bien, a

échoué dans sa tâche. J'ai le sentiment que c'est parce que le gouvernement a refusé de faire ce qu'il fallait.

Tout au long du débat sur la TPS, j'ai entendu les députés d'en face prétendre que le Parti libéral ne proposait aucune solution de rechange à la taxe sur les produits et services. C'est une fausse rumeur à laquelle les Canadiens doivent réagir. Il faut reconnaître que, en 1984, quand le gouvernement a été élu, la taxe sur les ventes des fabricants rapportait environ 8 milliards de dollars. La nouvelle taxe sur les produits et services rapportera 26 milliards, soit trois fois plus. Et ils demandent encore: «Quelle solution proposez-vous?»

Les citoyens qui ont signé les pétitions déposées à la Chambre, dont plus de 300 000 nous avaient confié cette mission, maintiennent que la solution de rechange à court terme est le statu quo. Bien sûr que la taxe sur les ventes des fabricants pose certains problèmes, bien sûr qu'une multitude de rapports recommandent qu'on la supprime mais la TPS n'est pas la solution.

Notre motion parle de réforme fiscale et c'est à mon avis ce que nous devrions viser. Nous avons le devoir, ici à la Chambre, de parler aux Canadiens d'une réforme fiscale qui nous permettra de régler les problèmes associés à la production de recettes afin de conserver à leur intention les infrastructures et les programmes sociaux dont nous avons besoin. Quand on pense au régime fiscal fédéral, au régime fiscal provincial et au régime fiscal municipal, on se rend compte qu'il faut trouver une solution qui permettra d'intégrer toutes les taxes, parce que c'est le même contribuable qui les acquitte que ce soit au niveau municipal, fédéral ou provincial.

Quand le ministre des Finances déposera son budget dans deux semaines, il ne pourra pas prétendre que les mesures financières qu'il propose ne toucheront que le contribuable fédéral. Elles toucheront chacun des contribuables canadiens. Nous devons examiner sérieusement les propositions que le maire de Vancouver a faites devant le Comité permanent des finances, lorsque celui-ci a siégé dans cette ville. Il a dit clairement que les contribuables canadiens ne peuvent pas faire plus que leur part et que nous ne pouvons pas nous amuser à transférer le fardeau fiscal d'un palier de gouvernement à l'autre, car, en fin de compte, ce sont les Canadiens qui doivent payer la note.

À mon avis, dans la réforme fiscale, nous devons étudier la question des impôts fonciers. Ces impôts constituent-ils toujours un moyen légitime de recueillir des recettes? Permettent-ils réellement de jauger la capacité de payer des contribuables ou sont-ils devenus des impôts d'emplacement? Une maison évaluée à 100 000 $ dans ma circonscription du nord du Nouveau-Brunswick est fort probablement semblable à une autre de la même valeur en banlieue de Toronto. La seule différence, c'est que celle de Toronto coûtera beaucoup plus cher à cause du terrain sur lequel elle est située. Les deux maisons et leurs installations sont probablement très semblables. Cette façon de voir les choses est-elle toujours valable ou devrions-nous en trouver d'autres? Devrions-nous trouver des moyens progressifs de recueillir les recettes nécessaires aux pouvoirs publics?

À notre avis, les solutions de rechange qu'il faut étudier dans la réforme fiscale, et que nous avons recommandées dans le rapport minoritaire que nous avons présenté à la suite de notre étude du projet de taxe sur les produits et services, consistent à examiner toutes les formes d'impôt. Nous devons chercher à savoir ce que veulent dire les économistes, les présidents de banque, les gens d'affaires, les groupes de lutte contre la pauvreté, le Comité d'action nationale et le Congrès du travail du Canada lorsqu'ils parlent d'un impôt équitable et progressif.

Beaucoup d'entre eux ont d'excellentes propositions à faire sur la réforme fiscale. Nous pouvons supprimer les allégements fiscaux et faire en sorte que tous les Canadiens soient traités équitablement. Nous devons aller voir du côté du secteur des affaires. Je veux être très clair là-dessus. Le Parti libéral estime que la réforme fiscale doit promouvoir une économie vigoureuse et permettre aux Canadiens de travailler dans le secteur privé. Je tiens à dire bien clairement que je suis partisan du profit. Le travail acharné doit être récompensé et il faut faire en sorte que les gens qui prennent des risques puissent espérer obtenir un rendement sur leur investissement.

• (1200)

Le monde canadien des affaires est prêt à accueillir une réforme fiscale pourvu qu'elle soit équitable et lui permette de soutenir la concurrence internationale. Le temps est venu de parler franchement de réforme fiscale pour les particuliers et les sociétés. Nous devons nous assurer que le système en place soit non seulement équitable, ou aussi équitable que possible, mais que les contribuables canadiens croient qu'il l'est.

Voilà pourquoi ils n'acceptent pas la taxe sur les produits et services. Personne n'aime payer taxes et impôts, mais les Canadiens ne croient pas que la TPS soit équitable. Ils ne croient pas non plus que le produit la TPS sera dépensé à bon escient.

Au moment de nous engager dans l'entreprise de la réforme fiscale dans notre pays, nous recommandons d'examiner également ce qui se passe du côté des dépenses de l'État, et où nous en sommes du côté de la réforme financière. Comment allons-nous nous y prendre avec la question des besoins de dépenser d'une façon retenue et responsable aux paliers municipal, provincial et fédéral?

Il n'y a pas de réponse facile à cela. Certains disent que l'entreprise nécessitera des années. Selon certains, il faudrait créer des commissions royales d'enquête. Je ne partage pas cet avis. Je crois qu'il faut que des dirigeants des trois paliers de gouvernement qui soient bien appuyés et qui comprennent les problèmes se réunissent pour discuter d'une réforme fiscale intégrée.

S'il est question de fiscalité, les gens sont prompts à dire qu'ils veulent le moins d'impôts et de taxes possible, mais s'il est question des dépenses, ils veulent qu'on dépense le plus possible pour eux-mêmes et très peu pour les autres.

Nous ne devrions pas avoir peur de réformer, comme je l'ai déjà dit, le régime de l'impôt foncier, de prélever des impôts sur la richesse et de s'en prendre à ceux qui ne paient pas leurs impôts.

S'ils s'entretenaient avec le vérificateur général, comme je l'ai fait ce matin, les Canadiens seraient absolument estomaqués d'apprendre que l'évitement fiscal est un très grave problème au Canada. Et s'il y a tellement d'évitement fiscal, c'est qu'une foule de transactions se font en cachette, qu'il y a trop d'échappatoires et que trop de contribuables gagnent leur vie en cherchant sans relâche des moyens d'échapper au fisc.

Je me demande, par exemple, combien de Canadiens savent, sans même tenir compte de ceux qui s'en tirent ni de ceux qui échappent en partie à l'impôt par le truchement de sociétés de portefeuille, que les créances dans notre régime fiscal se situent entre 7 et 8 milliards de dollars. C'est une somme énorme.

Les gens craignent toute hausse de l'impôt sur les sociétés parce qu'ils croient que ce sera en fin de compte les consommateurs qui écoperont, les sociétés ne faisant que leur transmettre l'augmentation. En leur qualité de personnes morales, les sociétés par actions ne paient pas d'impôts elles-mêmes. Ce sont leurs actionnaires et leurs clients qui les paient.

Il existe des façons nouvelles et inédites d'aborder l'activité des sociétés au Canada, qu'il s'agisse d'entreprises canadiennes ou de multinationales. On pourrait, par exemple, s'interroger sur le traitement des bénéfices comme dividendes réputés versés aux actionnaires.

Mon point de vue, c'est que la réforme fiscale est possible, car beaucoup de gens y pensent et en parlent. Beaucoup parlent aussi de réforme financière. Enfin, beaucoup de Canadiens parlent de la politique monétaire. Si on considère la réforme fiscale comme une refonte de la fiscalité fédérale, provinciale et municipale, on doit également examiner la politique fiscale en conjonction avec la politique budgétaire et la politique monétaire. Faisons-nous une chose de la main droite et une autre de la main gauche, tout en essayant d'administrer tant bien que mal les affaires du pays?

Les Canadiens considèrent, je crois, qu'ils sont suffisamment taxés. Je ne souscris pas, contrairement à certains, à l'idée qu'une révolte contre la taxe est imminente. Les Canadiens sont trop généreux pour se révolter comme les Américains l'ont fait. Les Canadiens ne prétendront pas que nous allons réduire les dépenses dans les secteurs des services sociaux, de l'éducation et des services de santé sans avoir une vue d'ensemble.

Il existe un grave malaise dans la population canadienne au sujet des dépenses. Je ne crois pas que nous voulions réagir instinctivement et dire, par exemple, supprimons 20, 30 ou 50 milliards. En tant que parlementaires et politiques, il nous incombe de demander aux Canadiens comment nous devrions réduire les dépenses; pas comment le gouvernement fédéral conservateur réduit les dépenses ni comment le gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick le fait, mais comment nous pourrions élaborer ensemble un programme qu'ils comprendraient et qu'ils accepteraient peut-être du fait qu'ils auraient participé à son élaboration.

Comment créer un climat de confiance fondé sur l'assurance que les politiques sont capables de gérer des milliards et des milliards de dollars? À combien de personnes, dans les grandes sociétés nationales, demande-t-on de prendre des décisions difficiles lorsqu'on entend dire que les dépenses gouvernementales ne sont soumises à aucun contrôle? Combien d'entre elles sont prêtes à dire: «À notre avis, vous devriez réduire telles ou telles dépenses. Voici le programme que vous devriez réduire ou supprimer.»?

Ce n'est pas que l'affaire des politiciens. C'est également l'affaire des Canadiens. Pouvons-nous envisager ensemble une véritable réforme de la fiscalité? Arriverons-nous à nous entendre sur ce qu'il faut faire pour répondre aux besoins des Canadiens de toutes les conditions sociales, des particuliers comme des sociétés?

Comment allons-nous contenir nos dépenses et comment allons-nous traiter avec nos partenaires commerciaux, surtout les États-Unis qui exercent à l'heure actuelle une influence prépondérante sur les taux d'intérêt et sur la valeur du dollar canadien.

J'essaie d'énoncer le plus clairement possible l'argumentation que j'ai entendue dans tout le pays en tant que membre du Comité permanent des finances. Les Canadiens sont imposés de tous bords et tous côtés. Ils n'ont aucun droit de regard sur ces impôts et ils estiment n'avoir aucun droit de regard sur la façon dont l'argent de leurs impôts est dépensé. Cela constitue à mon sens une grande source de malaise parmi les Canadiens au sujet de beaucoup d'autres questions qui ne concernent pas directement la fiscalité.

Pour conclure, j'espère que lorsque le ministre des Finances va nous présenter son budget dans quelques jours, il reconnaîtra la nécessité de satisfaire à la revendication légitime des Canadiens pour une véritable réforme de la fiscalité et pour une politique monétaire qui tienne compte des intérêts supérieurs des Canadiens, particuliers, sociétés et exportateurs.

M. Loiselle: Monsieur le Président, j'aimerais dire au député qu'aussi bien le ton que le contenu de son intervention sont rafraîchissants. Il a présenté bon nombre de propositions très positives. Dans ce débat sur une question difficile et vitale pour l'avenir du Canada, il est très agréable de voir ce genre d'échange d'un côté à l'autre de la Chambre, même si nous ne sommes pas d'accord en tous points.

Le député a touché à un bon nombre de problèmes fiscaux. Il a parlé d'allégements fiscaux. Je pense qu'il sait que le gouvernement a supprimé des douzaines d'allégements fiscaux au cours des dernières années, allégements fiscaux d'ailleurs introduits dans le régime fiscal, au fil des ans, par un gouvernement constitué par son parti.

• (1210)

Il a fait allusion aux sociétés. Vu le dernier budget et les mesures que nous avons prises récemment pour ramener le taux de la TPS de 9 à 7 p. 100, je pense qu'il reconnaîtra que nous avons alourdi leur part du fardeau fiscal. Nous continuerons d'examiner attentivement tous les domaines qu'il a mentionnés.

Je voudrais cependant lui faire remarquer que notre plus sérieux problème, actuellement, consiste à remplacer l'une des principales sources de revenus du gouvernement. Nous avons l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise et l'actuelle taxe de vente fédérale qui, comme il le sait, est une mauvaise taxe pour le Canada.

Je voudrais qu'il me dise pourquoi cette approche est si mauvaise quand 48 autres pays, pour la plupart de grand pays industriels, ont mis en place ce type de taxe.

M. Young (Gloucester): À propos de la dernière partie de son commentaire et de sa question, monsieur le Président, je répondrai tout d'abord au ministre que la difficulté, pour ce qui est de la mise en application de la taxe sur les produits et services, provient de ce que nous serions le seul pays à avoir deux niveaux de taxe de vente au détail. La taxe ne répond pas aux critères que le ministre des Finances et ses hauts fonctionnaires avaient d'abord posés.

L'ennui avec la taxe sur les ventes des fabricants, dans sa forme actuelle, c'est qu'elle a permis au Trésor fédéral de toucher environ huit milliards de dollars en 1984. Les documents techniques et les pièces que le gouvernement a présentés à l'appui de son projet actuel de TPS révèlent que le Trésor fédéral pourra toucher entre 25 et 26 milliards de dollars au cours de l'année financière qui prendra fin au printemps de 1992.

En dépit de toutes les lacunes que comporte la taxe de vente fédérale actuelle, le gouvernement aura bien du mal à la remplacer par une autre taxe qu'il ne pourra pas mettre en oeuvre en respectant ses propres critères. Nous pourrions discuter longtemps de la question de savoir si les taxes sur les produits et services sont régressives et si elles le sont pour les consommateurs. Or, d'un point de vue purement technique, et même si le vérificateur général a été d'une extrême circonspection ce matin, je pense qu'on peut entendre à ses propos que la mise en application à compter du 1er janvier 1991 de cette taxe constituera un cauchemar administratif non seulement pour les petites entreprises, mais également pour le

ministère du Revenu national et le ministère des Finances.

Je dirai simplement au ministre qu'il vaut parfois mieux endurer son mal plutôt que de prendre un médicament dont on ne connaît pas les conséquences. Tant que nous ne serons pas sûrs de gagner, il vaut mieux, selon moi, s'en tenir au *statu quo*.

Je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre, mais je tiens néanmoins à commenter les propos que le ministre a tenus au sujet de l'impôt sur le revenu des sociétés. Brièvement, je signale tout simplement au ministre que, depuis qu'il a accédé au pouvoir, le gouvernement conservateur a augmenté l'impôt sur le revenu des sociétés d'un peu plus de 20 p. 100, c'est-à-dire entre 20 et 22,5 p. 100, alors qu'il a augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers de 45 p. 100. C'est l'une des difficultés. À mon avis, le fait que le gouvernement ait maintenu des surtaxes prévues dans la réforme fiscale a augmenté la difficulté de savoir où se situe le fardeau fiscal au Canada et dans quelle proportion les sociétés et les particuliers se le partagent.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés d'Esquimalt—Juan de Fuca, de Saint-Laurent—Cartierville et de Carleton—Charlotte désirent tous les trois interroger eux aussi le ministre. Je donne tout d'abord la parole au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Barrett: Monsieur le Président, je partage le sentiment du ministre sur le ton de ce débat mais je ne suis pas d'accord quant au fond. Le ton est excellent mais c'est le fond qui me préoccupe. Depuis des années j'entends dire qu'il faut nous élever au-dessus des considérations politiques pour régler les défis qui se posent. On nous dit, que les entreprises doivent adopter cette taxe parce que d'autres l'ont adoptée. Mais est-ce que nous ne sommes pas en politique? N'est-ce pas ici que les idées s'échangent mais que les décisions se prennent par des partis concurrents qui s'opposent dans la lutte pour le pouvoir? Il y en a un qui le détient, un autre qui attend et un troisième qui espère que les deux autres rateront leur coup. C'est cela la politique. Demander à la Chambre de régler ce défi en essayant de rapprocher les gens par un procédé non précisé, c'est tourner le dos aux réalités.

Nous sommes au coeur de la vie politique. Nous briguons les suffrages parce que nous avons des opinions divergentes. Je n'aime pas la taxe sur les produits et services. Mon parti a présenté une solution de rechange. Le parti du député prétend combattre la taxe sur les produits et services mais on nous raconte ces sornettes qu'il faut s'élever pour régler le défi.

Pour décider qui ils veulent pour les gouverner, les Canadiens ont besoin d'être renseignés. Je reconnais que le gouvernement a le courage de défendre ses idées. Je ne suis pas d'accord sur ces idées, mais il a le cran de les promouvoir. Même si le gouvernement commet harakiri, il fait du bon travail.

Mais en cherchant à déloger le gouvernement, comme la Reine nous en donne la mission par le biais de la Loyale opposition de Sa Majesté, l'opposition officielle a le devoir, et en tout cas le troisième parti a le devoir de dire clairement, quand il demande à la population de lui accorder de nouveau sa confiance, que s'il est réélu et que la taxe sur les produits et services a été adoptée, il l'abolira immédiatement.

C'est une chose que je n'ai pas entendu dire par les candidats à la direction du Parti libéral. Ni par le Parti libéral d'ailleurs. Ce que je ressens c'est un certain désabusement je cherche à l'éviter quand j'entre dans cette arène, mais je ne puis m'en empêcher. Ce désabusement vient de ce qu'ils gloussent derrière les rideaux, en se disant que les conservateurs sont en train de faire le sale boulot à leur place. Ils ne se sentent pas l'obligation de prendre un engagement contre cette taxe, et ils la laisseront en place quand ils seront portés au pouvoir.

Ma question appelle une réponse par oui ou par non: pas de louvoiement, pas de peut-être, pas de détour. Est-ce que le Parti libéral va donner aux Canadiens une réponse catégorique, oui ou non? Si vous êtes reportés au pouvoir, vous engagez-vous immédiatement à abolir la taxe sur les produits et services? Oui ou non?

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, quand il était premier ministre de la Colombie-Britannique, le député était réputé pour ses réponses par oui ou par non.

Je veux lui dire que si la majorité gouvernementale était capable de faire adopter la TPS à toute vitesse et d'éliminer ainsi la taxe fédérale de vente et des recettes de 18 milliards de dollars, il serait absurde de déclarer que le jour où le gouvernement libéral arrivera au pouvoir. . .

M. Barrett: Oh, oh! Je vous vois venir, mon ami.

M. Young (Gloucester): . . .de dire que ce jour-là, nous allons augmenter le déficit de 20 milliards. . .

M. Barrett: Oh, oh! Pourquoi ne votez-vous pas pour la loi, pour en finir!

M. Young (Gloucester): Ce que je veux dire, c'est que si on fait face à la réalité, on doit tenir compte du régime fiscal qui fournit des recettes au gouvernement, comme le député d'Esquimalt—Juan de Fuca l'a appris quand il

gérait les affaires de la Colombie-Britannique. Ses politiques fiscales sont bien connues.

Je tiens à dire que la réforme fiscale que nous voulons réaliser est fondée sur la progressivité des taxes et des impôts. Bien sûr, la taxe sur les produits et services est régressive, mais quand la réforme fiscale sera parachevée, les taxes régressives comme celle-là seront éliminées d'une façon responsable.

[*Français*]

Mme Maheu: Monsieur le Président, nous sommes au courant que le gouvernement se prépare à nous présenter un budget très prochainement.

[*Traduction*]

Le député pourrait-il nous dire quelles mauvaises nouvelles on nous prépare actuellement, selon lui?

• (1220)

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, sur la question du budget, je crois que les Canadiens savent que le ministre des Finances présentera son budget le 20 février. Nous supposons qu'il le présentera à la Chambre et pas ailleurs. Je suis certain que, à ce moment-là, le ministre devra reconnaître le fait que son déficit est considérablement plus élevé que ce qui avait été prévu l'an dernier. C'est un problème avec lequel le ministre des Finances est sans cesse aux prises.

Je crois que le premier ministre et le ministre nous préparent déjà à un budget très sévère. Si je conjecturais maintenant sur le contenu de ce budget, je ne ferais qu'indisposer les Canadiens dix jours avant que le ministre ne leur communique lui-même les mauvaises nouvelles. Je vais laisser le ministre des Finances assener lui-même le coup aux Canadiens le 20 février.

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la motion que nous avons devant nous demande que le gouvernement abandonne son projet de taxe sur les produits et services. Je crois que notre réponse est claire, non équivoque: c'est non. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'abandonner cette réforme essentielle de notre régime fiscal, c'est abandonner les personnes âgées; abandonner cette réforme, c'est abandonner les personnes et les familles moins fortunées, c'est abandonner nos industries, nos entreprises, les petites et les grandes, et c'est abandonner aussi, si on laisse tomber cette réforme, nos exportateurs qui font face à une concurrence internationale de plus en plus intensive. Monsieur le Président, abandonner cette réforme, c'est abandonner notre responsabilité comme gouvernement national.

Bien sûr, nous n'allons pas suivre le piètre exemple des gouvernements antérieurs qui n'avaient ni la volonté ni le courage de surmonter les obstacles à une réforme compréhensive de notre régime fiscal. Cette réforme, notre réforme, nous le reconnaissons est un défi de taille. Comme nous l'avons prouvé dans le cas de la politique sur l'investissement dans le cas de la réglementation de la concurrence, des droits d'auteur, du commerce international et dans bien d'autres dossiers économiques importants, ce gouvernement est prêt à relever les grands défis de notre époque.

Il va sans dire qu'il n'est jamais facile de prendre l'initiative d'une réforme majeure surtout quand il s'agit de taxe. Nos amis de l'Opposition officielle, qui sont les auteurs de la motion que nous avons devant nous, l'ont prouvé année après année, décennie après décennie quand ils étaient au pouvoir. En dépit de recommandations de plusieurs commissions royales et de commissions parlementaires au cours des 50 dernières années, ils ont tout fait pour éviter les difficultés et les complexités d'une réforme compréhensive du régime fiscal.

Depuis un demi-siècle, nos entreprises et nos exportateurs ont un lourd handicap face à la concurrence étrangère. Depuis un demi-siècle, les Canadiens de toutes les provinces, de toutes les villes et de tous les villages de notre pays versent sans le savoir des milliards de dollars sous forme de taxes fédérales. N'est-il pas un peu paradoxal, monsieur le Président, maintenant qu'ils sont assis confortablement dans les banquettes de l'opposition, que ce même parti demande au gouvernement d'abandonner son plan pour une soi-disant réforme mal définie qu'il nous propose, réforme que les libéraux, bien entendu, se sont bien gardés d'introduire quand ils étaient de ce côté-ci de la Chambre.

[*Traduction*]

Où était le Parti libéral ces 50 dernières années? Ce qui est plus important encore, où est le Parti libéral aujourd'hui, au moment où nous parlons de réforme fiscale? Essayer de comprendre la position des libéraux sur la question à partir des quelques indices qu'ils ont semés ici et là, c'est un peu comme essayer de pelleter de la fumée un jour de grand vent. Sur cette question aussi vitale pour l'avenir du Canada, l'opposition officielle s'est montrée à court d'idées; cependant, quand on y pense bien, ce parti n'avait pas plus d'idées lorsque c'est lui qui gérait les affaires de notre pays.

C'est dans le rapport minoritaire que les libéraux ont présenté en novembre 1989 qu'on peut trouver l'un des rares indices de leur position sur la question. Ils y énoncent une série de principes concernant la réforme fiscale, notamment la justice, la simplicité, l'intégration, la visibilité et la non-incidence sur les recettes. Tout cela a

beaucoup de bon sens. En fait, ces principes ne nous sont pas tout à fait étrangers, non seulement en raison de la motion à l'étude aujourd'hui, mais aussi parce que ce sont ces mêmes principes qui ont servi à la mise au point de la taxe sur les produits et services que nous avons proposée.

Il y a une phrase dans ce rapport qui m'a particulièrement frappé, et je la cite: «Le Parti libéral a toujours été en faveur d'un régime fiscal juste et progressif.» Je ne doute pas de la sincérité de mes collègues libéraux. Toutefois, je doute de l'exactitude de leurs propos. N'est-ce pas ce même parti qui a refusé d'entreprendre une réforme complète de notre régime de taxe de vente destructif au cours des 50 dernières années? N'est-ce pas ce même parti qui n'a pas tenu compte du rapport Rowell-Sirois, de la Commission Carter et du rapport du Comité Goodman? Progressif, monsieur le Président? Je suppose que c'est ce qu'on veut dire lorsqu'on parle de l'interprétation «libérale» de l'histoire.

[*Français*]

Et que dire des propositions de nos amis du NPD? Nous avons déjà répondu en détail à leurs propositions. Qu'il suffise de dire, monsieur le Président, que le NPD a fait preuve d'un manque de rigueur intellectuelle inquiétant et d'une inexcusable incompréhension des réalités de l'économie mondiale.

Depuis plusieurs jours, nous avons eu droit à un véritable cirque d'obstruction de la part de ce parti. Jour après jour, ce parti se plaît à retarder les procédures de la Chambre et à empêcher les députés des deux autres partis de débattre le projet de loi sur la TPS. Jour après jour, les porte-parole du NPD ont laissé savoir qu'ils ne voulaient rien savoir d'un véritable débat sur la TPS.

Devant ces gestes antidémocratiques, je pense aux mots de Rabelais qui disait: Tirez le rideau, la farce est jouée.

Je dois dire, monsieur le Président, que la performance de leur nouveau chef sur cette question a été un peu affligeante. Elle ne semble pas capable de traiter de la question d'une façon substantielle et s'appuie généralement et constamment sur des généralités, je dirais presque des platitudes, des affirmations qui n'ont rien à voir avec le projet que nous proposons.

Et lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) lui demande d'appuyer ses affirmations gratuites au sujet des personnes âgées ou moins fortunées, elle ne peut citer aucun chiffre, aucune statistique valable.

Vous savez, monsieur le Président, on peut reconstruire un bateau sans fond mille fois, mais tant et aussi longtemps qu'il n'a pas de fond, il ne flottera pas.

La motion de l'Opposition officielle demande une réforme compréhensive de notre régime fiscal. Mais, c'est exactement ce que nous proposons dans le projet de loi sur la TPS. La motion demande une taxe visible, la TPS sera une taxe visible. Elle sera appliquée au niveau du détail sur une assiette très large et à un taux uniforme. Les consommateurs sauront quand et à quel taux ils paient la taxe. C'est une grande amélioration par rapport au régime actuel. Aujourd'hui, il est impossible de savoir le montant de la taxe de vente fédérale que nous payons. La raison? Il y a quatre taux différents, de nombreuses exemptions et toute taxe payée est cachée et refilée dans le circuit de production et de distribution.

La motion demande une réforme qui tienne compte de toutes les formes de taxes. Eh bien, la TPS fait partie d'une réforme compréhensive de notre régime fiscal qui comprend des modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, l'introduction de crédits remboursables, l'introduction d'une taxe sur les grandes sociétés et j'en passe.

De plus, la motion demande une réforme du régime fiscal qui n'augmentera pas le fardeau fiscal.

• (1230)

Nous proposons précisément une réforme qui, grâce aux crédits remboursables, aura pour effet de permettre aux trois quarts des familles monoparentales ou dont le chef est une personne âgée, de disposer d'un revenu après impôt supérieur à celui qu'elles ont avec le système actuel. Avec le crédit sur les intrants, nos entreprises et nos exportateurs trouveront que leur fardeau fiscal sera moins onéreux aussi.

Un autre élément de la motion de l'Opposition officielle est de demander que l'on établisse un régime fiscal intégré. Je présume qu'on veut dire un système national impliquant les deux paliers de gouvernement. Monsieur le Président, entre l'été 1987 et le printemps dernier, nous avons tenu des discussions détaillées avec les provinces sur la faisabilité d'une taxe de vente nationale intégrée. Bien que nous n'en soyons pas arrivés à une entente sur cette question, les discussions ont aidé le gouvernement à élaborer et à concevoir la TPS. D'ailleurs, nous poursuivons nos consultations avec les provinces et la porte est toujours ouverte à la création d'un système impliquant les provinces.

Monsieur le Président, nous nous retrouvons aujourd'hui à un carrefour de notre histoire politique économique. Quel chemin allons-nous choisir? Celui qui mène vers l'avenir ou celui qui mène vers le passé? Celui de la réforme, de la liberté et de l'initiative ou celui du *statu quo*, des contraintes et de la lassitude?

Quant à nous, monsieur le Président, nous avons choisi l'avenir. Nous proposons la réforme et le progrès. Nous acceptons de relever les défis de l'intégration politique et économique du monde. C'est le chemin d'un Canada moderne plus fort, plus dynamique et plus prospère.

Malheureusement, en dépit des propos contenus dans leur motion, nos amis de l'Opposition proposent le contraire. Avec le regard fixé sur le rétroviseur, ils semblent vouloir suivre les pistes battues. Devant un monde en pleine évolution, l'Opposition cherche la sécurité du terrain connu. Devant les défis d'un monde plus ouvert, plus intégré, ils veulent que le Canada tourne le dos sur les changements, sur les réformes et sur les initiatives de nos partenaires commerciaux.

Monsieur le Président, personne dans cette Chambre ne prétendra que la réforme de notre régime fiscal sera simple ou facile. D'ailleurs, ce n'est jamais le cas avec les grands projets. Toutefois, rares sont ceux qui prétendent que cette réforme n'est pas nécessaire à la santé financière et économique du pays. C'est en raison de la complexité et de l'importance de cette réforme que nous avons écouté si attentivement nos concitoyens de toutes les régions et de tous les secteurs d'activités. Leurs nombreuses suggestions nous ont été très utiles dans l'amélioration de la proposition originale. Ils nous ont dit que le taux était trop élevé. Nous l'avons réduit et ce, en maintenant l'équilibre essentiel entre les diverses mesures qui garantissent l'équité et la protection offertes aux Canadiens à faible revenu.

Nous avons aussi répondu aux inquiétudes exprimées par les entreprises qui devront se conformer à la TPS. Ainsi, nous accorderons un crédit transitoire unique aux petites entreprises, pouvant atteindre jusqu'à 1 000$. De plus, nous avons exempté de la taxe de vente actuelle le matériel, des points de vente électronique et des systèmes connexes de gestion des stocks. Cela s'ajoute à la déduction de 100 p. 100 pour l'amortissement de ce genre de matériel que nous annoncions dès le mois d'août dernier. De plus, nous avons apporté un certain nombre d'améliorations techniques afin de simplifier l'application de la taxe, de rendre la situation des entreprises concurrentielles plus équitable et d'améliorer l'application de la taxe dans certain secteurs.

Le système que nous proposons, monsieur le Président, dans le projet sur la TPS est conforme à tous les critères de réforme demandés par l'Opposition officielle. Il sera visible, équitable, compréhensible et sensiblement plus simple que le système actuel.

Monsieur le Président, abandonner notre proposition? Au contraire, plus que jamais, c'est le temps d'agir. Plus que jamais c'est le temps de bâtir un pays fort et dynamique. Plus que jamais c'est le temps de maîtriser notre destin.

M. Duhamel: Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon collègue. Je voudrais savoir si vous avez eu l'occasion d'étudier d'autres approches, d'autres possibilités au point de vue de prélever les montants qui sont nécessaires, et puis lesquels? Par exemple. . .

[*Traduction*]

Avez-vous étudié ce que représenterait la fermeture de toutes les échappatoires qui existent actuellement? Avez-vous envisagé la possibilité de faire plus de vérifications et savez-vous combien d'argent cela rapporterait au gouvernement? Avez-vous pensé à examiner l'économie au noir pour voir si le gouvernement ne pourrait pas en obtenir quelque chose? Avez-vous considéré une augmentation des impôts sur les sociétés? Avez-vous étudié la possibilité de nouvelles politiques fiscales et monétaires?

[*Français*]

Ce que je veux vraiment savoir, et je sais que depuis le début vous avez, comme gouvernement, surtout accentué la TPS et puis un certain nombre de variations. Mais ce qui m'intéresse, tout à fait à part de ces autres possibilités, qu'est-ce que vous avez fait pour examiner les propos que je viens de mentionner? Est-ce que cela a vraiment été fait? Et, dans l'affirmative, j'aimerais voir la preuve, non seulement les commentaires.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de me donner l'occasion d'apporter un certain nombre de précisions. Nous l'avons fait et la preuve, je crois que ce sont les résultats. Je ne dirai pas que toutes les avenues qu'il a indiquées sont complètement épuisées. Ce sont des avenues, je dirais, qui sont plutôt de gestion courante. Il a parlé des *loopholes*.

[*Traduction*]

Vous avez parlé d'échappatoires. Mon collègue, le ministre des Finances, à fourni à la Chambre une longue liste de toutes les échappatoires qui ont été fermées, des échappatoires qui étaient dans le système en raison de mesures législatives adoptées par votre parti, lorsqu'il était au pouvoir.

M. Duhamel: Combien en reste-t-il? C'est cela que je demande.

M. Loiselle: Nous en fermons constamment. Il y en a de moins en moins.

Vous parlez de faire plus de vérifications. Naturellement, c'est une question de gestion. Nous devons faire en sorte que les taxes et impôts dus au gouvernement sont versés.

Nous avons envisagé toutes ces mesures et, d'ailleurs, lorsque nous avons pris le pouvoir notre budget était loin d'être équilibré, comme vous le savez très bien. Nous avons dû emprunter 16 milliards rien que pour les dépenses, et à cela il fallait ajouter le service de la dette, etc.

L'an dernier, nous avons pu prendre 9 milliards pour payer les intérêts. Nous avons amélioré la situation de 25 milliards. Voilà de la saine gestion. Nous avons réduit le déficit.

Naturellement, nous devons faire davantage. Le dernier budget augmentait l'impôt sur les sociétés de 2 milliards. Par ailleurs, l'ensemble de mesures présenté par mon collègue, le président du Conseil du Trésor, est lié à la TPS. Il y a une limite aux pressions que l'on peut exercer.

Lorsque j'entends ces histoires au sujet de ces milliers de sociétés qui font des bénéfices et ne paient pas d'impôts, cela m'énerve, car ce n'est pas vrai. C'était vrai il y a des années, mais nous avons travaillé à fermer toutes les échappatoires et à nous assurer que chacun paie sa part.

Certaines sociétés versent leurs profits sous forme de dividendes qui sont imposés. On ne peut pas imposer deux fois. D'autres sont de très petites sociétés, des exploitations agricoles souvent, qui ont fait une moyenne de 25 000 dollars de bénéfices au cours des dernières années. Ce sont des secteurs où on nous a demandé d'être généreux pour faire en sorte que les emplois demeurent. On ne peut pas jouer sur deux tableaux.

Nous envisageons toutes ces avenues, mais je ne pense pas qu'elles puissent représenter un pilier important de notre régime fiscal.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais faire un petit commentaire. Le ministre d'État (Finances) a dépassé, je crois, son texte et peut-être même sa pensée. Il a prétendu que ce projet de loi C-62 était un projet de loi, et je le cite: «compréhensif dans son concept». J'ai regardé la définition du mot «compréhensif», parce que je me suis dit que le ministre n'a pas la même définition que la mienne. «Compréhensif» veut dire: qui se comprend bien et qui se définit facilement.

Monsieur le Président, le projet de loi est un des plus complexes jamais présentés à la Chambre.

• (1240)

Ça ne se comprend pas facilement, et je dois lui dire que quand je l'écoute parler d'une réforme «compréhensive», je me demande, diable, où il a pris cette idée. Soit qu'il n'a pas lu le projet de loi, et je pense bien que le ministre d'État (Finances) l'a lu le projet de loi. Ce n'est tout de même pas le ministre responsable du Commerce extérieur qui ne lit pas ses documents. Mais, où a-t-il pris l'idée que ce document est simple quand on sait que c'est un des plus compliqués, que les Canadiens leur répètent qu'il va être difficile à interpréter et, dans bien des cas, très complexe pour la petite industrie, et que le secteur manufacturier et autres auront de la difficulté à comprendre et à appliquer la loi. J'ai maintenant une question très simple à poser au ministre, parce que c'est un commentaire que je faisais sur la compréhension du mot «compréhensif», l'explication de ce mot.

Le ministre va-t-il avouer que ce projet de loi, cette imposition d'une nouvelle taxe de vente sur les produits et services est la plus grande concession fiscale jamais faite aux corporations du pays? Je lui pose la question tout simplement dans ces termes-là parce que je pense qu'il va certainement être capable d'y répondre, ce n'est pas compliqué. Est-ce qu'il va admettre que c'est la plus grande concession aux corporations, ce qu'on appellerait, nous autres, un cadeau de Noël pour les corporations. On leur enlève 13,5 p. 100 mais on n'a aucune garantie qu'ils vont le donner aux Canadiens en retour et qu'on profitera bien de leur bonne volonté dans cette imposition de la TPS?

M. Loiselle: L'honorable député cite des auteurs du *Petit Robert*, je crois.

Des voix: Le *Grand Robert*.

M. Loiselle: Je dois dire que quand on est à Ottawa, on est parfois amené, en utilisant, il le sait très bien, tantôt une langue, tantôt l'autre, à déraper. Quand j'ai dit «compréhensif», j'utilisais probablement la définition anglaise «comprehensive» voulant dire donc «qui regroupe plusieurs éléments». Pour le reste, l'honorable député a raison d'une certaine façon. Les gens, les citoyens canadiens, ils paient de l'impôt, mais si vous leur mettez sur la table les lois de l'impôt, il n'y en pas un, et moi le premier, qui pourrait vraiment dire: Je peux passer à travers. Mais, si vous voulez, quand on est ici. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Loiselle: Je peux la lire, mais en fait je dois dire que j'ai de bons comptables pour me l'expliquer. Ce sont des documents qui sont effectivement très compliqués mais qu'on peut résumer finalement dans leur donnée centra-

le. Quand vous regardez, par exemple, où on parle des exemptions: les produits, l'alimentation de base, ou quand on parle des médicaments, tout le monde n'a pas nécessairement à gérer tous ces secteurs-là. Un secteur, et chacun recevra des explications précises.

Donc, je crois que notre projet de loi est «compréhensif» dans ce qu'il est englobant. Il est «comprenable» aussi, très certainement, puisque 48 pays, et je ne crois pas que les citoyens du Canada soient plus abrutis, ce qu'on voudrait laisser entendre, que les gens de ces 48 pays qui ont une taxe qui fonctionne très bien et qui est exactement en vertu des mêmes principes, et souvent avec plusieurs taux.

[*Traduction*]

M. Fontana: Monsieur le Président, le ministre nous dit que nous verrons bien dans la pratique que cette taxe n'est pas aussi compliquée que cela, je lui rétorque que tout ce que nous verrons, c'est son incapacité de gérer l'économie.

Il parle également de l'avenir. Monsieur le président, à voir la TPS, l'avenir sera un véritable cauchemar pour les classes moyennes et les moins nantis et pour les petites entreprises.

C'est à croire que le gouvernement veut pénaliser les Canadiens en leur faisant payer ses erreurs et sa mauvaise gestion de l'économie. J'aimerais bien que le ministre réponde à la question suivante. Comment se fait-il que le gouvernement, après avoir majoré les impôts 31 fois au cours des cinq dernières années et fait grimper ainsi de plus de 60 p. 100 les impôts de la classe moyenne, a quand même réussi à doubler la dette nationale qui est passée de 160 milliards de dollars à plus de 360 milliards en 1990?

Il pourrait peut-être aussi en profiter pour nous dire si le gouvernement a procédé à des consultations en prévision de son budget qui sera déposé le 20 février?

M. Loiselle: Monsieur le Président, le député a posé une question très vaste. Je ne sais pas si j'aurai le temps de tout couvrir.

Il a dit que nous pénalisons la population. Or, puisque l'économie a progressé, c'est normal que les gens paient plus d'impôts, mais leur revenu a aussi augmenté en ce sens qu'ils ont plus d'argent qu'auparavant.

M. Fontana: Dans leurs poches? Vous voulez rire!

M. Loiselle: Le député ne semble pas se rendre compte que le nombre élevé de chômeurs qu'il y avait lorsque nous avons pris le pouvoir était attribuable au piètre état de l'économie. Nous avons dû augmenter les impôts pour éponger le déficit dont nous avions hérité.

La dernière année, les dépenses avaient augmenté de 17 p. 100. Nous avons ramené ce taux d'augmentation en cinq ans à quelque chose de l'ordre de 3,6 ou 5 p. 100 par année. Nous sommes d'excellents gestionnaires et nous sommes très fiers de notre fiche. Nous rencontrons des difficultés, mais nous avons beaucoup amélioré la situation.

M. Thompson: Monsieur le Président, je n'ai qu'un ou deux commentaires à ajouter aux paroles du ministre. Au premier chef, je souligne qu'il n'y a pas eu de véritable débat sur cette question précise. Le Parti libéral et le NPD n'apportent aucun aurgument nouveau, mais rabâchent toujours la même chose. Ils affirment qu'il n'y a pas de véritable débat. Ils ont recours aux mêmes tactiques que chaque fois que le gouvernement prend une initiative. Ils veulent observer le statu quo, mais nous savons très bien que ce prétendu statu quo n'existe plus depuis 1924.

Tout Canadien sensé sait que le régime fiscal actuel ne fonctionne plus. Mais que veut l'opposition? Conserver ce régime.

Je conseille aux Canadiens de poser la question à chacun des candidats à la tête du Parti libéral. En fait, certains ont déjà déclaré officiellement qu'ils maintiendraient le statu quo. C'est exactement ce qu'ils font depuis la confédération: maintenir le statu quo. Ils n'essaient rien de différent, rien qui demande un peu d'imagination ou qui soit le moindrement sujet à controverse. Les libéraux choisiront toujours la voie la plus facile. C'est ce qu'ils font depuis des années. Toujours la solution de facilité. Ils n'ont pas changé.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je suis d'accord que la voie que nous avons choisie n'est pas facile, mais c'est la seule possible pour la santé économique du Canada et le bien des Canadiens. Nous comptons la suivre.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de participer à ce débat en conformité des règles de cette chambre. J'ai écouté les députés avec grand intérêt dans l'espoir d'en savoir davantage.

Un député libéral a posé des questions très pertinentes sur les 30 augmentations de taxe et l'augmentation du déficit, mais le ministre n'y a malheureusement pas répondu. En fait, le ministre a dit à mon ami libéral que

nous avons plus de dettes parce que nous avons plus d'argent. Voilà.

C'était du pur Orwell. Il a dit que lorsqu'on injecte plus d'argent dans l'économie, les gens ont plus d'argent dans leurs proches, donc l'endettement est plus élevé. Mes parents m'ont élevé pendant la grande crise et quand nous avions plus d'argent, nous payions nos dettes.

Les conservateurs ont inventé une nouvelle stratégie économique. Quand on a plus d'argent, on s'endette davantage.

M. Larrivée: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Barrett: Mais si. Lisez ce qu'il a dit.

La conclusion logique à tirer de sa déclaration, c'est que si nous avons plus d'argent, nous avons plus de dettes. Pour l'amour du ciel, devenons donc pauvres et remboursons la dette! Le gouvernement a une attitude si stupide quant à ses responsabilités. . .

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député que ce n'est absolument pas cela que j'ai dit. Je n'ai pas eu le temps d'aborder la question de la dette. Je pourrais lui répondre en lui disant que la dette a augmenté parce qu'on a reporté, en le diminuant, le déficit des libéraux. C'est évidemment pas cela que j'ai dit. J'ai expliqué que les Canadiens payaient plus de taxes parce que les revenus étaient plus élevés, et qu'ils avaient plus d'argent dans leurs poches.

[*Traduction*]

M. Barrett: Monsieur le Président, je veux bien être interrompu pourvu que cela ne compte pas sur mon temps. Ils tentent de réduire non seulement la dette, mais aussi le temps de parole des autres orateurs. Je veux que ces minutes me soient créditées.

Ce que je retire de tout cela, c'est l'inévitable philosophie d'Orwell. Nous avons plus d'argent, donc nous avons plus de dettes, un point c'est tout.

J'aime bien écouter les discours purement théoriques du ministre. Il fait la leçon au peuple canadien: «Nous devons nous montrer responsables. Nous devons payer nos dettes. Les riches ne peuvent pas le faire car s'ils le faisaient, ils seraient moins riches. C'est donc aux économiquement faibles et à la classe moyenne de le faire.»

• (1250)

Au fond, je comprends la philosophie des conservateurs. Si on taxe les riches, ceux-ci ne seront plus riches. Vous imaginez-vous à quel point cela serait injuste? Les riches auraient à payer des taxes et n'auraient plus les moyens de s'offrir autant de produits de luxe. Par conséquent, ce sont les contribuables à revenu faible et moyen qui doivent payer la taxe.

Maintenant, je saisis mieux l'objet du dollhuard, quel nom!, qu'a créé le gouvernement. Avant que le contribuable à revenu moyen n'ait le temps de dépenser cette pièce de monnaie, sa valeur a déjà baissé à 70 c., à cause de la taxe, en moyenne de 30 c., qu'il doit verser. Un pauvre commis de banque, garde de sécurité ou quelque autre préposé au service de la Chambre reçoit un dollhuard qui ne vaut que 70 c.

Puis ils vivent dans une province où ils ont, en moyenne, une taxe de vente de 10 p. 100—mais pas l'Alberta. Je reviendrai à cette province dans un instant. Les députés de l'Alberta ne vont pas intervenir. Je dois parler non seulement pour la Colombie-Britannique mais pour l'Alberta, parce que les députés albertains ont été frappés de mutisme sur cette question. Le nouveau handicap dont ils souffrent est incroyable. Ce sont des hommes politiques muets, une espèce réservée aux conservateurs albertains. Quand vous soulevez la question de la TPS, ils ne sont plus là, ils sont morts, ils ont disparu, à l'exception de Kindy, dont ils veulent se débarrasser de toute façon. C'est le seul Albertain qui avoue qu'il s'oppose à la taxe.

Revenons au dollhuard, monsieur le Président. Il ne vaut plus maintenant que 70 c. Avec une taxe provinciale de 10 p. 100, il ne vaut plus que 60 c. Il faut compter 4,5. p. 100 pour l'inflation et 5 c. de plus pour ces stupides taux d'intérêt élevés, et on a un dollhuard à 50 c.

C'est ce qui reste à l'homme de la rue après avoir payé les taxes. Les surtaxes imposées sur les taxes réduisent ce dollard à 50 c. Nous avons un gouvernement d'imbéciles à 50 c. C'est une toute nouvelle expression. Les conservateurs sont des imbéciles à 50 c., et ils essayent de nous dire que les impôts qu'ils prélèvent sont équitables. Disons adieu au dollhuard et dépensons-le maintenant avant qu'il ne vaille plus que 40 c. Au train où vont les choses, il faudra s'en servir dans des machines à sous pour pièces de 5 c. et espérer des jours meilleurs.

Parlons du débat. Les conservateurs ont dit: «Nous nous sommes montrés équitables. Nous avons écouté les

gens. Nous sommes les conservateurs. Nous croyons à la démocratie». Hier, c'était la douzième fois qu'on imposait la clôture depuis le début de cette législature. On ferme plus fréquemment les portes dans ce débat que dans les toilettes de la Chambre. Et c'est le cas pour tout ce qu'ils font. Pour le débat, c'est la clôture, encore une fois.

La mesure va maintenant au comité et savez-vous ce qui va se passer? Je le sais. Je déteste en faire part à la Chambre. Dieu merci, seuls quelques députés sont présentés.

Le comité va tenir ses séances ici, à Ottawa. Il ne se déplacera pas à travers le Canada. Il n'ouvrira pas ses portes aux gens ordinaires. Le gouvernement va faire appel à mon honorable collègue, le député de Mississauga, pour présider les travaux du comité. Il va dire: «Non, nous ne nous déplacerons pas. Non, nous n'allons accueillir personne.» C'est un tout nouveau concept. Non seulement les ministériels imposent la clôture sur le débat à la Chambre, ils vont en outre en interdire l'accès aux Canadiens en empêchant le comité de se déplacer.

Quatre-vingts p. 100 des Canadiens sont contre cette taxe. Pourquoi un gouvernement appliquerait-il une politique quand 80 p. 100 des électeurs sont contre? Il faut vous demander qui sont les maîtres. Si c'est la *vox populi*, si ce sont les Canadiens et Canadiennes ordinaires qui disent vouloir un gouvernement raisonnable, responsable et juste, et qui se déclarent contre la taxe dans une proportion de 80 p. 100, les gens raisonnables s'attendraient à ce qu'un gouvernement responsable se dise: «Puisque 80 p. 100 des gens ne veulent pas payer cette taxe, nous ferions mieux d'y regarder à deux fois.»

Qui les ministériels représentent-ils? Pas ces 80 p. 100 de la population. Ils représentent les grandes entreprises du pays qui en matière financière, dictent le plan d'action à la Chambre depuis que les conservateurs ont été élus.

C'est un gros problème pour les libéraux. Certains de ces dirigeants d'entreprise sont en réalité des libéraux. Ils vont devoir se battre pour savoir qui va leur dicter leur plan d'action, mais nous savons que c'est un autre problème. À titre de travailleur social, j'offre mes services pour les aider à résoudre leur problème, contre rémunération.

M. Duhamel: Vous vous en tirez bien jusqu'ici, alors n'insistez pas.

M. Karygiannis: Pas de microphones cachés ici.

M. Barrett: Je ne veux pas vexer les libéraux. La réalité, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, c'est que les libéraux, après s'être déclarés publiquement contre la taxe, après avoir exprimé leur colère contre le gouvernement qu'ils ont prié de ne pas adopter la taxe, se résigneraient, au pouvoir, à garder la taxe si elle est adoptée.

Monsieur le Président, je l'ai moi-même entendu dire. Il suffit d'avoir des oreilles pour entendre, monsieur le Président—sans dispositif d'écoute électronique.

La clôture a été imposée à la Chambre. Elle le sera au comité. C'est exactement ce que veulent les libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Barrett: Les libéraux ricanent, pouffent de rire derrière le rideau. Ils surveillent les sondages qui leur donnent l'avance et l'espoir de gagner les élections. Ceux d'en face sont en train de boire la ciguë et les libéraux ne vont pas les en empêcher, pour profiter d'une situation dont ils sont responsables.

Savez-vous qui se fait avoir dans tout cela, monsieur le Président? Ceux-là même qui doivent à cette bande-là le dollar à la moitié de sa valeur. Les Canadiens ordinaires se font monter un bateau par les deux vieux partis qui représentent les grandes sociétés qui ont toujours gain de cause, quelles que soient les circonstances.

Le député a rappelé que j'ai été ministre des Finances. Il a raison. Nous avons arraché aux pétrolières 800 millions de dollars que les libéraux fédéraux laissaient aller dans les poches des Américains. Ce fut une véritable réforme fiscale. Vous auriez dû entendre les anciens ministres, sauf leur chef, qui a eu le courage de s'incliner.

M. Milliken: Et les électeurs vous ont jetés dehors.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais entendre ce que dit le député. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

M. Barrett: Merci d'intervenir, monsieur le Président. Moi aussi je trouvais mes propos intéressants.

Nous pourrions peut-être déclarer qu'il est 13 heures, monsieur le Président, et je terminerai mes observations cet après-midi.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le débat reprendra, le député pourra poursuivre pendant encore huit minutes son intervention qui sera suivie de dix minutes de questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, en tant que Canadiens, nous avons de la chance de vivre dans un merveilleux pays, que des immigrants venant des quatre coins du globe ont édifié à la sueur de leur front. Le monde entier nous envie, mais nous pouvons tirer une leçon des événements qui secouent l'Europe de l'Est, où les barrières tombent les unes après les autres.

Le monde regorge d'exemples de ce qui se produit dans les pays dont la population perd toute confiance dans le régime. En Ontario, des municipalités ont exprimé leurs inquiétudes face aux répercussions financières de la loi 8, qui vise à fournir des services en français.

Situées dans ma circonscription de l'est de l'Ontario, certaines de ces municipalités ont exprimé la déception et la surprise que leur inspirent les déclarations irresponsables faites récemment pas le premier ministre de l'Ontario sur cette question délicate et très émotive.

Rappelons-nous que seules la tolérance et la bonne volonté nous permettront de vivre dans un Canada fort et uni.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 2 février, une entente de principe est intervenue entre le gouvernement ontarien et cinq Premières nations indiennes dans l'Île Manitoulin au sujet de leurs revendications territoriales. L'entente porte sur quelque 36 400 hectares de terres et un versement de 8,9 millions de dollars.

Lorsque l'entente sera ratifiée, elle réglera, au niveau provincial, une revendication qui est en cours depuis de nombreuses années, créant de l'incertitude non seulement pour les bandes, mais également pour les municipalités de la région de Manitoulin.

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral a refusé de négocier avec les Premières nations de Manitoulin l'élément de la revendication qui le concerne, c'est-à-dire le dédommagement pour la perte d'utilisation de ces terres pendant les 128 dernières années, soit depuis la signature du traité en 1862.

Maintenant que l'Ontario a conclu une entente sur cette revendication, je demande au gouvernement fédéral de rencontrer les Premières nations de Manitoulin et de négocier avec elles un règlement juste et équitable. C'est indispensable non seulement pour ces nations, mais aussi pour toute la région.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Le 13 décembre dernier, monsieur le Président, le premier ministre a promis aux Canadiens de l'Atlantique que son gouvernement ferait preuve à leur égard d'une générosité comparable à celle dont il avait fait preuve l'année dernière à l'égard des agriculteurs des Prairies.

Le premier ministre a réitéré cette promesse le 22 janvier. Mais où donc est cette aide? Les dizaines de milliers de Canadiens des provinces de l'Atlantique qui décideront de demeurer sur place n'auront aucune perspective d'avenir. Ils voient disparaître leurs emplois et ils savent que leurs localités et leur mode de vie sont menacés.

Ken Stein, qui dirigeait le groupe de travail que le gouvernement avait chargé d'informer le Cabinet des options dans le cas des pêches de l'Atlantique, a déclaré au Comité des pêches que la meilleure solution supposait un accroissement de la recherche et du développement du côté des espèces sous-exploitées, ajoutant que le gouvernement n'avait cure de subventionner le secteur.

Canso, la première localité à bénéficier des fruits de cette réflexion, va perdre sa flotte de chalutiers et voir 300 personnes se disputer les 150 emplois qui doivent en remplacer 800. Pour une solution, c'en est toute une!

C'est donc là l'idée que le gouvernement fédéral se fait de l'aide, quand au moins les deux tiers de ceux qui oeuvrent dans le secteur des pêches envisagent de perdre leur emploi et de devoir quitter leur localité, alors que le tiers qui reste peut espérer au mieux avoir un emploi temporaire.

Que vont faire ces travailleurs qualifiés des provinces de l'Atlantique en attendant que les réserves de poisson se régénèrent? Quand le premier ministre va-t-il remplir la promesse qu'il a faite d'accorder aux pêcheurs des

Article 31 du Règlement

provinces de l'Atlantique une aide de un milliard de dollars, c'est-à-dire le montant qu'il a dit avoir accordé aux agriculteurs des Prairies? Quand les Canadiens de l'Atlantique vont-ils constater que le gouvernement a élaboré une stratégie complète pour dissiper la crise à laquelle ils doivent faire face?

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, après plusieurs mois ici, je ne m'explique toujours pas que nous ne tenions pas un débat sur la question linguistique. À mon avis, beaucoup d'incompréhension divise toujours les Franco-Canadiens et les Anglo-Canadiens après tant d'années de bilinguisme.

Pour le Canada anglais, la langue est avant tout une question d'intérêt économique et un moyen de communication pratique. Pour le Canada français, elle est plutôt une question de culture, une manière de vivre.

En tant que Canadien unilingue, il m'est arrivé de me sentir très seul dans un groupe de francophones parce que je ne comprenais pas un mot de ce qui se disait. Peut-être les francophones ont-ils le même sentiment d'isolement sur notre continent où l'anglais est la langue de la majorité.

Les députés francophones s'étonnent pourtant que la question linguistique suscite un certain intérêt dans ma circonscription anglophone. Toutefois, dans une région où le taux de chômage est élevé et où les possibilités d'emploi sont rares, bien des candidats qualifiés qui postulent un emploi au gouvernement se voient refuser un poste parce qu'ils ne parlent pas la langue seconde.

Les municipalités, les provinces et le fédéral adoptent des lois en matière linguistique, mais des lois ne régleront jamais ce genre de problème. Seul un effort de compréhension permettra d'y arriver, et nous devrions donner l'exemple. J'exhorte donc les députés anglophones et francophones à entamer le dialogue afin que nous puissions mieux saisir nos différences culturelles. De ce dialogue naîtront peut-être des éléments de réponse au problème linguistique.

* * *

LA PROMOTION POSTALE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, les bases militaires de Borden, Kingston et Petawawa ont été récemment la cible d'une promotion postale de la part d'un fabricant de lingerie. Les militaires ont en effet reçu un catalogue qui les a choqués et fort offensés.

Ce catalogue renfermant des photos frisant la pornographie leur a été livré sans emballage. Dans bien des foyers, les enfants ont été les premiers à feuilleter le catalogue en question, ce qui a mécontenté les parents, car ils estiment qu'on a ainsi porté atteinte à leur droit fondamental de décider ce qui est acceptable ou pas.

Plus important encore, ces gens-là sont les seuls de leur circonscription à avoir reçu la publication en question. Cela laisse planer un doute sur leur moralité. C'est comme si ce fabricant de lingerie estimait que les membres des Forces armées canadiennes s'intéressent plus que qui que ce soit d'autre à ce genre de produits.

La Société canadienne des postes respecte le Code criminel pour décider du type d'envois qui doivent être emballés. J'envisage de proposer à cet égard une modification au Code criminel qui régirait les envois postaux offensants et sélectifs.

On a porté atteinte à des droits humains, et il faudrait voir à ce que de pareils incidents ne se reproduisent plus.

* * *

[*Français*]

LE TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY PEE-WEE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui se tient à Québec l'ouverture officielle du 31e Tournoi international du hockey Pee-Wee, sous la présidence de M. Alex Légaré.

Je profite de ce moment privilégié qui m'est accordé pour souligner le dévouement, la serviabilité et le sens humain de cet homme qui, depuis plus d'une décennie, met tout en oeuvre au profit de ces jeunes hockeyeurs.

Je ne passerai pas non plus sous silence le travail acharné de tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation de ce tournoi, ainsi que les nombreux commanditaires qui font de cet événement un succès retentissant.

Bravo aussi aux parents qui ont suivi et secondé leurs enfants dans leurs fréquents déplacement, et ce assez souvent, monsieur le Président, avec des disponibilités très restreintes.

Et vous, jeunes hockeyeurs, je me fais le porte-parole des gens de ma circonscription de Québec-Est afin de vous féliciter pour toute l'énergie et le courage que vous avez mis à vous préparer pour cette compétition, et vous souhaiter la meilleure des chances.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES DROITS DES MINORITÉS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma profonde inquiétude à l'égard du nombre croissant de symptômes d'intolérance qui se manifestent dans notre pays.

Nous avons vu récemment beaucoup d'exemples de cette intolérance: un macaron montrant une personne de race blanche entourée de représentants stéréotypés de groupes minoritaires à l'allure menaçante, un prospectus raciste et vulgaire où l'on peut lire que la chasse aux autochtones est ouverte, un calendrier anti-Sikh, de nombreux cas de non-respect des droits linguistiques des minorités ici, au Canada.

Le Canada est fondé sur la tolérance. Lorsqu'il y a érosion de cette caractéristique fondamentale, nous perdons l'essence même de ce que c'est que d'être Canadien. Le gouvernement fédéral doit vraiment jouer un rôle de premier plan. Il doit défendre les droits des minorités partout au pays et réduire l'écart sans cesse grandissant entre les riches et les pauvres.

* * *

• (1410)

L'ENQUÊTE SUR LA CONDAMNATION DE DONALD MARSHALL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le procureur général de la Nouvelle-Écosse s'est peut-être excusé auprès de Donald Marshall, mais la réaction de la province aux recommandations de la commission Marshall est trompeuse et défensive.

Elle exonère encore le système judiciaire en attribuant les mauvais traitements subis par Marshall à sa situation socioéconomique plutôt qu'au système judiciaire. Elle se vante même que son système traite les Indiens mieux que les provinces de l'Ouest qui les emprisonnent en plus grand nombre. La Nouvelle-Écosse a pratiquement rejeté toutes les recommandations importantes du rapport Marshall tout en prétendant les accepter.

En refusant d'accepter ces recommandations et d'avouer honnêtement les défauts de son système judiciaire, elle cherche encore à se blanchir. Il est donc à craindre que d'autres cas semblables à celui de Donald Marshall se produisent.

C'est pourquoi je demande au ministre de la Justice de prendre des mesures immédiates et efficaces à tous les niveaux du système judiciaire du Canada pour que nos autochtones soient traités avec équité au nom de la loi.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, la semaine dernière, le secrétaire d'État et le ministre de l'Éducation du Québec ont annoncé une série de mesures novatrices prises par le gouvernement provincial dans le cadre de l'accord fédéral-provincial sur les langues officielles en matière d'éducation.

Étant donné l'étendue du réseau des écoles de langue anglaise au Québec, la province reçoit une part appréciable de l'aide financière qu'alloue le gouvernement fédéral aux provinces.

Dans le cadre de l'accord, le gouvernement du Canada versera 328 millions de dollars à l'éducation dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde au Québec.

Cette aide financière permettra au gouvernement du Québec d'affecter 27 millions de dollars à de nouveaux projets d'immobilisation dans divers établissements scolaires de langue anglaise. Des sommes considérables seront également affectées à l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes.

Les deux ministres ont également annoncé des initiatives novatrices visant à encourager le dialogue entre les jeunes de nos deux collectivités linguistiques. En outre, un certain nombre de projets conjoints seront mis sur pied pour appuyer les francophones hors Québec dans le domaine de l'éducation.

Il va sans dire que ces mesures sont à la fois fort à propos et souhaitables pour assurer le développement harmonieux de la dualité linguistique canadienne.

* * *

LA JUSTICE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour informer la Chambre d'une grave injustice.

Article 31 du Règlement

Dans la soirée du 29 avril 1989, cinq jeunes femmes ont subi des blessures graves quand leur voiture a été percutée par une fourgonnette filant à grande vitesse dans le sens interdit d'une rue à sens unique.

Cette fourgonnette avait été volée, et son conducteur Gérard Arbic venait d'être mis en liberté conditionnelle. Il n'avait pas de permis de conduire. En compagnie de deux complices il cherchait à fuir la police après un cambriolage commis dans un supermarché. Gérard Arbic a été par la suite condamné à sept ans et demi de prison.

Milva Di Francesco est une de mes électrices. C'est une des jeunes femmes qui ont été blessées dans la collision. Elle a 19 ans. Elle aurait dû être en ce moment en train de commencer ses études en sciences commerciales ou en gestion des entreprises soit à McGill, soit à Concordia. Elle avait été admise par ces deux universités, mais elle est dans le coma depuis le soir de l'accident.

Gérard Arbic aura probablement droit à la libération conditionnelle dans deux ans et demi si sa conduite est bonne. Milva Di Francesco sera encore dans le coma probablement.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai en main une pétition que je remettrai personnellement au ministre de la Justice.

Cette pétition contient plus de 9 000 signatures de citoyens qui demandent que le gouvernement fédéral modifie la législation afin d'imposer des peines plus sévères aux actes criminels qui causent des lésions corporelles graves ou entraînent la mort.

Monsieur le Président, le gouvernement doit également faire plus pour aider les victimes d'actes criminels et leurs familles.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai reçu des quantités énormes de réponses à un sondage que j'ai fait au sujet de la taxe sur les produits et services.

Plusieurs centaines de personnes ont fait plus que répondre, elles m'ont écrit des lettres, parfois de trois ou quatre pages, pleines d'idées et de critiques constructives. Sur l'ensemble des réponses, 29 p. 100 étaient catégoriquement opposées, 8 p. 100 étaient résolument en faveur et 63 p. 100 offraient un appui mitigé, demandant au gouvernement de réduire les dépenses et de faire preuve d'austérité. Les résultats détaillés de mon sondage ont été communiqués au ministre des Finances. Je lui ai dit que les électeurs de Red Deer comprenaient la nécessité d'éliminer le déficit et de limiter la dette. Ils appuieront—et même ils réclament—un budget austère et de nouvelles mesures de réduction des dépenses du gouvernement.

* * *

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LE MONDE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la décision, hier, du Parti communiste d'URSS d'éliminer son monopole sur le pouvoir devrait certainement convaincre même les plus bornés qu'un système de sécurité basé sur la notion qu'il est préférable d'être mort que Rouge est vraiment archaïque.

La stratégie nucléaire conçue pour incinérer les habitants d'Europe de l'Est et d'Union soviétique, et nous par la même occasion, a toujours été haineuse et inacceptable, mais sa continuation, aujourd'hui, n'est rien moins que de la malfaisance crasse.

Enterrons enfin cette grande peur et, tout en construisant un nouveau système de sécurité en Europe, tournons nos énergies politiques et morales vers les nombreux autres pays en mal de *glasnost*, comme la Birmanie, que l'on qualifie parfois de Roumanie d'Asie; ou la Corée du Sud, où l'on entend trop parler de miracles économiques et pas assez de la répression continuelle; ou Taiwan, où un Canadien comme Yih-Sheh Leo a été récemment arrêté et détenu pour des raisons politiques; ou la Chine elle-même qui continue d'opprimer ses citoyens et le Tibet.

La liste est longue, mais elle n'est pas infinie. Elle est finie et peut être modifiée. Puissent toutes les énergies anticommunistes, qui ont été utilisées à bon et mauvais escient pendant des années, se tourner vers les oppressions de tout acabit, fussent-elles économiques, politiques ou autres.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): La série noire se poursuit, une autre usine fermera ses portes au Canada. Cette fois-ci, une usine de piles de ma circonscription disparaîtra après avoir été vendue à une entreprise américaine et 175 emplois seront perdus. Investissement Canada a approuvé la vente, mais pourquoi? Cet organisme gouvernemental a pour mandat de protéger les travailleurs et les investissements canadiens.

Si le Canada retire un avantage net de cette vente, quel est-il? Il serait difficile de convaincre les travailleurs qu'ils en retirent un avantage net. Il serait difficile de convaincre la population de Winnipeg qu'elle en retire un

avantage net. Si le Canada retire un avantage net quelconque de cette transaction, ni Investissement Canada, ni le gouvernement ne l'ont démontré clairement.

Les Winnipegois et les Canadiens ont le droit de savoir. Je mets le gouvernement au défi de rendre tous les renseignements publics immédiatement. Après cette vente, plus une pile ne sera produite dans l'ouest du Canada. Le marché conclu a permis à une autre entreprise américaine d'avaler un concurrent canadien. Où cela s'arrêtera-t-il? Les Canadiens veulent des réponses et les veulent tout de suite.

* * *

REVENU CANADA

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les collaborateurs du ministre du Revenu national ont récemment rencontré les représentants locaux des Douanes afin de discuter de la possibilité de prolonger les heures d'ouverture des bureaux douaniers à Centreville, dans ma circonscription de Carleton—Charlotte. Lors de la réunion en question, les représentants locaux du Ministère et ceux du syndicat se sont entendus pour trouver une solution permettant de prolonger les heures au-delà de la limite actuelle de 17 heures pour ce qui est du service commercial. Jusqu'à maintenant, les fonctionnaires, à Ottawa, s'opposent à une modification de ce genre, prétendant que cela irait à l'encontre des efforts du Ministère en vue de réduire ses dépenses.

Or, les faits prouvent le contraire. En effet, le nombre de personnes de service après 17 heures, à Centreville, ne changerait absolument pas. Il ne serait donc pas du tout nécessaire d'accroître les budgets de dotation. En outre, le trafic routier y est tel que le temps supplémentaire nécessaire pour s'occuper des véhicules commerciaux n'influerait pas beaucoup sur la capacité du Ministère d'offrir les services voulus aux autres véhicules.

Bref, la seule chose qui changerait vraiment à la suite de la modification proposée, c'est que le Ministère serait mieux en mesure de répondre aux besoins de la population locale.

J'exhorte le ministre du Revenu à demander à son ministère de. . .

M. le Président: Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'URSS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, il s'est passé des choses extraordinaires en Union soviétique ces derniers jours. Mikhaïl Gorbatchev a pris une initiative courageuse en engageant son pays sur la voie de la démocratie et du renouveau économique. Nous devons le féliciter d'avoir fait preuve d'autant de perspicacité et d'habileté.

En prenant ces mesures, M. Gobatchev lance en même temps un défi à tous les autres pays. Il les met en demeure d'engager des démarches propices à l'établissement d'un climat de confiance mutuelle. Les pays devraient tous saisir au vol cette occasion unique dans l'histoire de l'humanité.

Le Canada pourra donner le ton dans la promotion de mesures susceptibles d'aboutir à ce climat de plus grande confiance à Ottawa la semaine prochaine. La Conférence sur la proposition de ciel ouvert lui offrira la chance de participer à la mise au point des procédures de vérification et de contribuer à la détente et à l'établissement de ce climat de confiance. Tous les membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants souscrivent à ce principe.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Il sait que la loi qui impose une taxe de 7 p. 100 sur tous les produits et services n'est pas encore été adoptée par la Chambre ni par le Sénat, qu'elle n'a pas reçu non plus la sanction royale, et pourtant, il s'en souvient, il a autorisé l'automne dernier la dépense de plus de un million de dollars de l'argent des impôts pour la publication dans tous les journaux d'annonces où l'on parlait de la taxe comme d'un fait accompli, annonces qu'on invitait aussi les Canadiens à conserver.

Il semble que, en dépit de vos admonestations, monsieur le Président, des entreprises ont conservé l'annonce et font déjà payer la taxe à leurs clients. Le ministre voudrait-il confirmer que Metropole Emergency Response Centre de Winnipeg facture déjà la nouvelle taxe à ses clients, vérifier immédiatement dans quelle mesure cela se fait et prendre des mesures pour y mettre fin tout de suite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue sait parfaitement qu'une entreprise aurait tort de faire payer la TPS maintenant. Une taxe fédérale de vente est en vigueur. C'est la seule taxe fédérale de vente qu'on a le droit d'imposer sur des produits tant qu'elle ne sera pas éliminée et remplacée

par la TPS. Si mon collègue veut bien me donner les détails du cas en question, je vérifierai volontiers.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je serais bien heureux d'envoyer au ministre des Finances les faits sur cette situation, mais nous avons ici la preuve d'un manque de respect flagrant envers la démocratie et la Chambre des communes de notre pays. Donc, je viens de dire qu'on a fait paraître dans les journaux des annonces disant aux Canadiens que cette Chambre s'était prononcée et, quoi qu'il arrive, nous aurions une nouvelle taxe à compter du 1er janvier 1991. Et on a lancé une campagne de propagande au coût de 14 millions de dollars pour convaincre les Canadiens d'accepter cette nouvelle taxe. On a bloqué les débats au sein de cette Chambre en déposant une motion de clôture sur l'un des projets fiscaux les plus importants de notre histoire. Le fait que l'on fasse payer aujourd'hui aux gens une taxe qui n'existe pas encore, n'est-il pas, je demande au ministre, la suite logique de cette érosion systématique du processus démocratique? Et pourquoi le ministre a-t-il laissé créer une telle situation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore au juste sur quoi portait la dernière question du député. Je tiens à lui signaler que l'annonce publicitaire qu'il critique vivement date de la fin du mois d'août et qu'il était alors question d'une taxe de 9 p. 100. Manifestement, la personne qui applique une taxe de 7 p. 100, selon l'affirmation qu'il vient de faire, se base sur des renseignements donnés ailleurs que dans cette annonce, ce qui fait que les deux choses ne sont pas liées.

Il s'oppose, en outre, au fait que le gouvernement ait décidé de mettre un terme au débat en deuxième lecture sur le projet de loi concernant la TPS. Je crois qu'il comprend parfaitement les raisons qui ont justifié ce geste. Nous avions offert à la Chambre, l'autre jour, quatre heures de débat, mais les partis d'opposition, notamment le Nouveau Parti démocratique, en ont gaspillé trois. Nous sommes ici pour débattre ces questions. Je pense qu'il est important de comprendre. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre tente de défendre l'indéfendable lorsqu'il parle de la décision du gouvernement d'appliquer la clôture au débat en deuxième lecture sur le projet de loi concernant la TPS. S'il s'inquiète tellement de cela et s'il souhaite à ce point qu'on procède à un débat, va-t-il s'engager, au nom du gouvernement, malgré ce que le président du comité des finances a déclaré au sujet de la possibilité de terminer l'étude du projet de loi en quatre semaines à peine, à faire en sorte que la majorité conservatrice à ce comité donne aux Canadiens tout le temps voulu pour faire valoir pourquoi ils s'opposent à cette taxe tout à fait inacceptable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue, le leader parlementaire et whip de l'opposition a déclaré que la façon d'agir du Nouveau Parti démocratique était tout à fait ridicule—ce sont ses propres mots—et qu'on gaspillait le temps du Parlement. C'est la raison pour laquelle nous avons agi comme nous l'avons fait hier.

Pour ce qui est du débat, dès juin 1987, nous avons commencé à nous pencher sur ce projet de loi dans un Livre blanc. Nous avons eu de vastes consultations et discussions avec des organismes, groupes sociaux et syndicats qui s'intéressaient à la question. Nous en avons également discuté avec les provinces. Il y a eu, en outre, un autre document à ce sujet dans le budget d'avril, le document technique publié en août, l'avant-projet de loi déposé en octobre et la réponse donnée au comité des finances. Ce dernier a poursuivi ses travaux tout au cours de l'automne. Nous avons eu un débat tout à fait ouvert ainsi que toutes les consultations voulues à ce sujet.

Mme Clancy: Ce sont des inepties.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est maintenant temps de nous mettre à l'oeuvre.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊTS

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le taux d'escompte a été porté à 12,79 p. 100 aujourd'hui, un sommet depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel il y a cinq ans et demi. Par le passé, le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire le taux d'intérêt moins l'inflation, s'établissait autour de 2,5 p. 100. La hausse d'aujourd'hui le porte à 7,5 p. 100. Quand le gouvernement reconnaîtra-

t-il qu'il fait fausse route avec sa politique de resserrement du crédit, qui provoquera une récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a dit en 1981, lorsque son parti formait le gouvernement, qu'il n'y avait pas de solution toute faite aux problèmes de l'inflation et des taux d'intérêt.

Nous reconnaissons qu'il importe, pour la santé de notre économie, d'avoir des taux d'intérêt peu élevés. Mais nous savons aussi qu'il est important de les baisser pour tout de bon. C'est pourquoi il nous faut mater l'inflation. Contrairement aux gouvernements précédents des années 70 et 80, nous nous sommes attaqués au problème de l'inflation. En fait, c'est à cause de l'incurie de ces gouvernements face à ce problème que le député a dû faire cette déclaration en 1981 et que nous sommes aux prises avec ce problème aujourd'hui. Il faudra du temps pour le régler. Nous avons commencé et nous continuerons à mettre en oeuvre le plan que j'ai présenté en 1984 ainsi que dans le budget d'avril dernier.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la différence entre le ministre des Finances et moi, c'est que j'ai acquis un peu de sagesse depuis 1981.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La sagesse est une chose rare, il ne faut pas parler à la légère.

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Elle est certainement rare du côté des banquettes ministérielles, monsieur le Président.

La différence entre les taux d'intérêt américains et canadiens a toujours été d'environ deux points. Avec la hausse annoncée aujourd'hui, cet écart dépasse de beaucoup 4,8 points. Cette politique des taux d'intérêt élevés, qui gonfle artificiellement la valeur du dollar canadien, est très lourde de conséquences pour les exportateurs et les travailleurs canadiens. Le ministre déposera-t-il à la Chambre et rendra-t-il publiques toutes les communications que lui ou ses collaborateurs ont eues avec leurs homologues américains entre la période précédant la signature de l'Accord de libre-échange et aujourd'hui et dans lesquelles on parle de maintenir la valeur de notre dollar pour aider les Américains à réduire leur déficit commercial, aux dépens des exportateurs et des travailleurs canadiens?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la sagesse dont mon collègue a fait preuve au début de cette question a passablement disparu vers la fin.

Mon collègue soutient que les taux d'intérêt causent certaines difficultés dans notre pays. Bien sûr, mais avons-nous le choix? Si nous ne nous attaquons pas au problème de l'inflation, les taux d'intérêt élevés nous causeront des problèmes très graves et pendant plus longtemps.

Mon collègue a dit qu'il est plus sage aujourd'hui qu'il ne l'était en 1981. Je l'espère bien, car, cette année-là, il défendait une politique qui a mené à la plus grave récession que nous ayons connue depuis fort longtemps. C'est ce que nous cherchons à éviter.

Mon collègue dit qu'il veut voir toute la correspondance qui circule entre le gouvernement canadien et celui des États-Unis. Il se rend sûrement compte qu'une telle demande est ridicule.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): J'ai également une question à poser au ministre des Finances, monsieur le Président. Cet après-midi, il y a eu une forte augmentation des taux d'intérêt dans ce pays par la Banque du Canada, et maintenant le taux d'escompte est à son niveau le plus élevé depuis l'été 1984. Ma question s'adresse donc au ministre des Finances. Quand va-t-il cesser d'être la marionnette de M. John Crow? Quand va-t-il dire à M. John Crow, le gouverneur de la Banque du Canada, que assez c'est assez, que les taux d'intérêt dans ce pays sont maintenant trop élevés pour les gens ordinaires?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, chaque fois qu'on a à régler des questions très difficiles et très complexes de politique d'intérêt public, il faut toujours examiner les diverses solutions possibles. Mon honorable ami nous demande de faire baisser les taux d'intérêt. J'aimerais bien savoir comment il s'y prendrait. Suffit-il de téléphoner au gouverneur de la Banque du Canada et de lui ordonner de faire baisser le taux d'escompte? Cela ne fonctionne pas, car il faut le faire baisser au moyen d'opérations sur le marché. Cela provoque une augmentation des prêts bancaires, ce qui déclenche une hausse de l'inflation, laquelle suscite automatiquement une augmentation perma-

nente des taux d'intérêt et une détérioration permanente de la position concurrentielle de l'économie canadienne. Cela coûte des emplois, et quand nous perdons des emplois, nous les perdons de façon permanente.

Nous comprenons qu'il est important de faire baisser les taux d'intérêt. Nous aimerions les voir baisser, mais nous voulons qu'ils baissent de façon permanente. La solution que préconise le NPD ne donnera rien.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, en juin dernier, le Comité des finances, fort de l'appui des trois partis représentés à la Chambre, a expliqué au ministre les moyens à prendre pour faire baisser les taux d'intérêt. Il me semble que M. Crow ne vole que de l'aile droite. D'autres choix s'offrent au gouvernement. Le Conference Board a déclaré ce matin que la confiance des gens d'affaires dans notre pays a atteint un niveau presque aussi bas qu'en 1981, et cette constatation précède la hausse du taux d'escompte de la semaine dernière et de cette semaine.

Vu la crise économique et monétaire que connaît notre pays, quand le ministre a-t-il l'intention de présenter à la Chambre un budget qui tienne compte de la crise qui frappe les Canadiens? Quand le budget sera-t-il prêt et quand des mesures concrètes seront-elles prises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget sera présenté le mardi 20 février. Il exposera très clairement les moyens que nous prenons pour régler nos problèmes dans l'immédiat et ceux que nous sommes prêts à prendre dans l'avenir.

Les mesures actuelles et celles que nous comptons prendre dans l'avenir sont le prolongement du programme que nous avons mis en oeuvre en novembre 1984. Jusqu'ici, grâce à ce programme, plus d'emplois ont été créés chez nous que dans n'importe quel autre grand pays industrialisé et notre croissance économique suit de très près celle du Japon. Les mesures que nous avons prises sont efficaces; celles que nous allons prendre le seront également et nous permettront de continuer à obtenir de bons résultats, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Aucun Canadien ne croit sérieusement ce que raconte le ministre des Finances. On a de plus en plus l'impression d'entendre Allan MacEachen.

Le ministre des Finances ne voit-il pas ce qu'une politique de taux d'intérêt élevés est en train de faire aux agriculteurs canadiens, aux petits entrepreneurs, à la région de l'Atlantique entre autres, et aux Canadiens du Nord? Si oui, pourquoi n'agit-il pas de façon responsable en démissionnant de son poste de ministre des Finances et en sommant le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, de faire de même?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans le préambule à sa question, le député m'a adressé l'insulte suprême. Je ne peux accepter la recommandation qu'il me fait.

Je dirai à mon collègue que je me soucie beaucoup du bien-être des petits entrepreneurs, des agriculteurs, des pêcheurs, de tous les Canadiens de toutes les régions du pays.

Je suis absolument persuadé que nous avons adopté la bonne politique ces cinq dernières années. La prospérité économique du Canada le prouve. Nous voulons continuer dans cette voie, mais si nous ne nous soucions pas de l'inflation qui menace depuis deux ou trois ans, nous allons nous retrouver avec le même problème qui a assailli M. MacEachen en 1981-1982.

Une voix: C'est ce qui vous guette.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue dit que c'est ce qui nous guette. C'est exactement ce que nous voulons et allons éviter grâce aux mesures que nous prenons maintenant.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Gyula Horn, ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. En lisant les journaux d'aujourd'hui, nous avons appris avec consternation que le gouvernement n'allait pas publier le plan d'action environnemental qu'il a promis

depuis longtemps aux Canadiens et qu'il se contenterait de diffuser tout simplement un document de travail.

Le gouvernement avait promis aux Canadiens d'élaborer un plan d'action, de mettre en oeuvre des mesures concrètes, d'établir un échéancier et de débloquer des crédits dans le domaine de l'environnement. Encore une fois il les trahit.

Pourquoi le vice-premier ministre et, à plus forte raison, le premier ministre lui-même ont-ils permis que des divergences au sein du Cabinet entravent le geste le plus important que le gouvernement actuel doive poser?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous avons déjà répondu à cette question à la Chambre. C'est le premier ministre lui-même qui l'a fait il y a deux ou trois jours. Évidemment, nous sommes en train d'élaborer le plan d'action dont le ministre de l'Environnement a parlé. Nous procédons à l'heure actuelle à de vastes consultations.

Je peux donner à la députée l'assurance que le gouvernement va présenter un train de mesures environnementales ainsi qu'il s'y est engagé dans le discours du Trône.

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre. Les Canadiens et les Canadiennes désirent des mesures concrètes, et tout de suite. Le gouvernement, encore une fois, manque à sa parole, ne tient pas ses promesses. Pourquoi le gouvernement traite-t-il l'environnement comme un sujet de deuxième classe? Pourquoi n'a-t-il pas un plan d'action pour le Budget?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): En toute déférence, monsieur le Président, je vous dirai qu'il n'y a absolument rien de vrai là-dedans. La réalité, c'est que le bilan du gouvernement en matière environnemental est excellent. Le premier ministre a pris un engagement.

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. Mazankowski: De toute évidence, les députés étaient distraits lorsque j'ai énuméré la longue liste des initiatives que le gouvernement a prises dans le domaine de l'environnement.

M. Crawford: Des mots, des mots, des mots!

M. Mazankowski: Les députés d'en face doivent se mettre d'accord. Ou bien ils veulent que le gouvernement prennent le temps de consulter les Canadiens, ou bien ils veulent qu'il agisse dès maintenant. Ils peuvent compter que le gouvernement agira avec fermeté dès qu'il aura terminé ses consultations. Je sais que la députée sera on ne peut plus satisfaite du plan d'action que le ministre de l'Environnement doit dévoiler.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À la page 8 de la brochure sur la TPS récemment publiée à l'intention des petites entreprises, on peut voir un tableau comptable qui laisse croire, à tort, que les petites entreprises vont percevoir leurs comptes à recevoir au même rythme que leurs comptes à payer.

Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre de nous donner un exemple de petites entreprises susceptibles d'employer une méthode comptable aussi peu réaliste et nous expliquer pourquoi il a utilisé un exemple aussi trompeur dans une brochure qui vise à aider les petites entreprises à comprendre cette taxe injuste?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue pose une question qui serait plus appropriée en dehors de la période des questions. Cependant, s'il me fournissait les précisions qu'exige une question aussi technique, je serais heureux d'y répondre.

Cette brochure vise à expliquer comment une petite entreprise peut tenir ses comptes pour calculer la taxe sur les produits et services. Mon collègue sera sans doute heureux d'apprendre qu'environ 25 à 30 p. 100 des personnes qui appellent au numéro 1-800 pour s'informer sur la TPS demandent précisément l'information que nous donnons dans ces brochures et dans d'autres brochures que nous rédigeons pour les Canadiens.

M. Marc Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je n'en crois pas mes oreilles. Le ministre n'a-t-il pas dit que la taxe était très simple, très facile à comprendre.

Le ministre admettra-t-il que même les aspects de sa taxe qui sont censés être les plus simples sont basés sur une mauvaise compréhension des petites entreprises et de la façon dont elles fonctionnent? S'il ne peut pas comprendre les petites entreprises, comment peut-il s'attendre à ce qu'elles le comprennent et qu'elles acceptent sa taxe? Retirera-t-il dès maintenant, à la Chambre,

la brochure qu'il a envoyée à plus de 1,8 million de personnes et rejettera-t-il cette taxe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déclaré sans équivoque à la Chambre que nous ne retirerons pas cette taxe. Chaque fois que nous en discutons à la Chambre avec les députés, c'est-à-dire très souvent, nous leur demandons s'ils ont autre chose à proposer. Quelles sont les autres solutions possibles? L'opposition libérale n'a aucune autre solution à proposer. J'ai déjà demandé au chef de l'opposition et au critique financier du Parti libéral et je demande maintenant au député de Willowdale s'ils ont d'autres solutions à proposer: je serai heureux de les examiner.

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait, au printemps de 1989, le ministre de l'Environnement a promis une loi sur l'évaluation environnementale pour l'automme de 1989, et nous ne l'avons pas encore. L'automne dernier, il a promis qu'un plan d'action quinquennal serait annoncé à peu près en même temps que la présentation du budget, ce qui devrait avoir lieu dans une ou deux semaines environ.

Puisque le gouvernement a eu cinq ans pour élaborer un plan d'action et qu'il n'en a pas encore, le vice-premier ministre peut-il dire à quelle date on pense pouvoir présenter un tel plan d'action environnemental qui, selon la promesse du ministre, devrait contenir un plan d'action, une liste de mesures concrètes, les sommes qui seront dépensées et un calendrier certain? Quand l'obtiendrons-nous, en 1990 ou en l'an 2000?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député demande si le plan d'action global du gouvernement sera prêt en 1990 ou en l'an 2000.

Je peux dire au député que, après une période convenable de consultations auprès de groupes environnementaux, de l'industrie et de représentants des gouvernements provinciaux, nous déposerons à la Chambre un projet de loi et un plan d'action en 1990.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre qui voudra bien, encore une fois, répondre au nom du gouvernement. Lundi, le gouvernement a voté contre l'achèvement du réseau de parcs nationaux d'ici l'an 2000, même si le ministre de l'Environnement a déjà promis officiellement, au nom du gouvernement, que notre réseau de parcs nationaux serait complet d'ici l'an 2000.

Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, le gouvernement fera suffisamment de planification et affectera suffisamment de ressources humaines et financières pour que notre réseau de parcs nationaux soit achevé d'ici l'an 2000?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, notre gouvernement a réformé la Loi sur les parcs nationaux au cours de son dernier mandat. Nous avons affecté des sommes importantes aux bâtiments et lieux historiques du Canada, et il s'agit d'argent frais.

Nous avons créé le premier parc national marin dans la péninsule Bruce, nous avons créé la réserve naturelle de la rivière Rouge et nous avons versé 106 millions de dollars pour la création d'un parc national dans une zone de développement durable dans la partie sud de l'île Moresby, initiative que le député a appuyée, j'en suis certain. Nous avons créé six nouveaux parcs nationaux qui protègent plus de 40 000 kilomètres carrés.

Monsieur le Président, voilà notre bilan. C'est une preuve incontestable de nos progrès et de nos réalisations.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. La violence faite aux femmes est intolérable et on doit y mettre un terme.

En juin 1988, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, débloquait 22 millions pour aider à la création de foyers d'urgence pour les victimes de violence familiale.

À ce jour, je n'ai rien entendu de plus au sujet de ces 22 millions. À la lumière de ce qui s'est passé à Calgary lundi, où une femme a été agressée sexuellement à une intersection très fréquentée, le ministre pourrait-il informer la Chambre de ce qu'il advient de ce programme et des 22 millions qui lui ont été affectés?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, la députée parle d'un programme appelé Opération Refuge, en vertu duquel le gouvernement fédéral s'est engagé à payer pour quelque 500

nouvelles unités dans des foyers pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale.

À la fin de l'an dernier, environ 100 de ces unités avaient été autorisées. Nous espérons en avoir 275 de plus d'ici la fin de juin.

Malheureusement, jusqu'à maintenant nous n'avons pas été en mesure de conclure d'accord avec l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard à ce sujet. En Alberta, deux propositions ont été soumises à des appels d'offres. Nous n'avons reçu que sept expressions d'intérêt mais, malheureusement, aucune dans la ville de Calgary. J'espère que la députée pourra encourager les groupes de Calgary s'occupant de logements sociaux à présenter des soumissions de façon à ce que l'on puisse construire quelques unités dans cette ville.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Vingt-quatre heures se sont écoulées et la situation de National Sea Products de St. John's n'a pas encore été réglée. Le syndicat a rejeté son plan. Ma question est très simple. Avec tous les pouvoirs dont le gouvernement dispose au titre de la Loi sur les pêches, pourquoi n'est-il pas intervenu pour aider les centaines de travailleurs qui sont sur le pavé?

Pour retourner au ministre une expression qu'il aime bien, quand va-t-il se manier le train et faire quelque chose au sujet de National Sea?

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est difficile de savoir si le député comprend la situation de la pêche de la côte est.

M. Robichaud: Vous, en tout cas vous ne la comprenez pas.

Mme Clancy: Nous ne la comprenons que trop bien.

M. le Président: Le ministre a été interrogé. Je suis persuadé que les députés tiendront à ce qu'il réponde. La parole est au ministre.

M. Crosbie: Merci, monsieur le Président. Il y a à National Sea un problème au niveau des quantités disponibles. Depuis plusieurs années elle a perdu dans les 150 millions de livres de contingent de poisson à transformer, donc elle n'a plus tout ce poisson à envoyer à ses usines et elle a dû prendre la décision d'en fermer plusieurs.

Après une longue insistance de ma part et de celle de plusieurs autres, elle vient de présenter un plan qui offrirait 100 emplois permanents à temps complet pour le décorticage de la crevette à l'usine de St. John's; 170, si les travailleurs veulent bien partager le temps de travail, et 130 autres travailleurs seraient affectés aux chalutiers et au débarquement du poisson à l'usine, ce qui fait que 300 personnes environ conserveraient du travail sur les 450 visées par l'avis de licenciement à l'heure actuelle.

En outre, le gouvernement de Terre-Neuve a conclu un accord avec la société pour que cette dernière continue de fonctionner dans les conditions actuelles jusqu'au 5 août, ce qui prolongerait de quatre à cinq mois le délai de préavis.

Je pense que les travailleurs devraient étudier soigneusement la proposition de la société et se demander quelles sont les autres solutions, parce qu'il ne semble pas y en avoir.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. Il nous a dit hier que le régime de l'assurance-chômage était la planche de salut des pêcheurs de l'Atlantique.

Je tiens à lui rappeler que la moitié des pêcheurs et des travailleurs d'usine de ma circonscription n'ont pas été admissibles aux prestations de chômage cette année. Le régime que le gouvernement a émasculé est inutile.

Des voix: C'est la faute du Sénat!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il me semble que les députés ne devraient certes pas interrompre les questions et les réponses sur un sujet aussi sérieux. Le député pourrait-il reprendre la dernière partie de sa question?

M. Rompkey: C'est très simple, monsieur le Président. Quand le gouvernement du Canada tiendra-t-il parole envers les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la région de l'Atlantique en leur proposant quelque chose de plus substantiel que l'aide dérisoire de 130 millions de dollars qu'il leur a offerte jusqu'ici?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ces 130 millions de dollars, c'est autant de plus que ce qu'a offert le gouvernement du député pendant son mandat.

En plus des efforts que déploient la National Sea, le gouvernement de Terre-Neuve et le nôtre pour maintenir les usines en activité, et de l'offre que cette compagnie a faite concernant les usines de St. John's et de Canso, le gouvernement fédéral finance un programme en cinq volets dont font partie le Fonds de développement des collectivités et le programme PATA qui s'applique aux gens de plus de 55 ans qu'on ne peut recycler ou placer ailleurs. Il existe aussi un supplément spécial pour les personnes de 50 ans et plus. Il ne faut pas oublier non plus les mesures comme le Programme de développement des collectivités et le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Voilà ce qui est offert aux 250 personnes qui pourraient se retrouver sans travail après l'expérience malheureuse de la National Sea à St. John's. Voilà ce qu'on leur a offert. Ces mesures sont donc un sérieux effort pour leur venir en aide. La compagnie accepte de conserver au moins 300 employés de plus dans le cadre de la proposition qu'elle a faite et je ne crois pas que nous devrions la rejeter du revers de la main. Quelle est l'alternative? Si cette compagnie n'a plus de poisson à transformer, que peut-elle faire?

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—Sidneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les Canadiens des provinces atlantiques qui vivent de la pêche attendent l'aide du gouvernement. Selon le ministre du Commerce extérieur, des programmes qui existaient déjà avant la crise de la pêche sont toujours en place.

Même les programmes traditionnels sont amputés en raison des sérieuses compressions qui frappent les ententes auxiliaires de l'APECA. En nouvelle-Écosse seulement, l'entente auxiliaire qui était assortie d'un budget de 7 millions de dollars par année a vu ce budget ramené à 1,2 million de dollars, soit une réduction de 83 p. 100.

Quand le gouvernement se décidera-t-il à ramener les budgets des ententes auxiliaires au moins à leurs niveaux historiques, et quand la population des provinces atlantiques obtiendra-t-elle des réponses à ses questions?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député cherche certainement à arracher le titre du petit rigolo de l'opposition. Le niveau de financement des programmes de développement régional dans le Canada atlantique n'a jamais atteint le niveau de l'année financière actuelle, soit plus de 500 millions de dollars. Lorsque le député siégeait sur les banquettes ministérielles, cette région n'a jamais obtenu plus de 185 millions de dollars en une année, ce qui est nettement moins que 500 millions. Si le député peut faire une simple soustraction, il verra que la région a obtenu 315 millions de dollars de plus que sous le gouvernement dont il faisait partie, alors, qu'il cesse de geindre.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire que le ministre du Commerce extérieur ose prononcer de telles bêtises et de telles absurdités.

Le gouvernement conservateur savait en février dernier que les stocks de poisson du Canada atlantique accusaient un net déclin et n'étaient plus qu'une fraction de ce que l'on avait cru. Pourtant, dans son dernier budget, le ministre des Finances a réduit radicalement les crédits de l'APECA. Comment la population du Canada altantique peut-elle se fier au gouvernement? Le ministre des Finances est-il prêt à déclarer aujourd'hui qu'il rétablira le niveau de financement et aidera le Canada atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les faits parlent par eux mêmes. De 1979-1980 à 1983-1984, l'aide au développement régional dans le Canada atlantique s'élevait en moyenne à 185 millions de dollars par année. Puis, de 1984-1985 à 1988-1989, cette moyenne est passée à 282 millions de dollars par année. Nous sommes maintenant au cours d'une période de cinq ans où le budget annuel moyen s'établit à 425 millions de dollars.

En passant, demain, à St. John's, une annonce sera faite qui démontrera que nous accordons toujours une aide financière dans le cadre des accords de développement dans le Canada atlantique. Je déplore que le député soit incapable de reconnaître un bon programme et des dépenses profitables même lorsqu'il a le nez dessus.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, les milieux scientifiques éprouvent aujourd'hui un sentiment d'intense indignation. Les chercheurs du CNR sont démoralisés par les coupes sauvages effectuées chez eux. Des scientifiques comme le chimiste David Wiles sont muselés.

Je voudrais poser une question à la suppléante du ministre responsable des Sciences et de la Technologie. Peut-elle confirmer que le gouvernement a l'intention d'annoncer la fermeture des divisions de chimie et de physique et nous dire quelles mesures supplémentaires il

compte prendre pour réduire les dépenses au CNR comme dans le domaine des sciences en général?

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon honorable collègue de Windsor—Sainte-Claire, je tiens à l'assurer que le Conseil national de recherches n'a subi aucune nouvelle coupure. Il est bien évident qu'aujourd'hui, dans le *Citizen*, paraissait un article suite à des craintes de différents chercheurs au sein du Conseil national de recherches.

Actuellement, monsieur le Président, le Conseil national de recherches prépare son plan à long terme. Le plan n'a pas encore été soumis au gouvernement et aucune décision n'a été prise.

Alors, je pense que le plan devrait être soumis au ministre à la fin du printemps. Alors, nous attendons la venue de ce plan, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Peut-il confirmer qu'il a récemment rencontré en compagnie du premier ministre les membres du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie sous le sceau du secret en vertu de la Loi sur les secrets officiels et qu'il les a avisés des futures compressions des dépenses du gouvernement au titre des sciences. Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure ces dépenses seront coupées et nous donner les pourcentages en question?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue y va à l'aveuglette avec cette question. Nous n'avons pas exigé le secret des membres du CCNST pour pouvoir leur dire ce que pourrait renfermer le budget. Nous n'avons pas discuté des dispositions budgétaires à cette réunion avec le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie.

Il s'agit des réunions qu'a présidées le premier ministre il y a environ une semaine. Lors de ces rencontres très productives, nous avons parlé des mesures à prendre au niveau national pour développer les sciences et la technologie, des façons d'améliorer le niveau d'éducation de nos scientifiques ainsi que la coordination des sciences. . .

M. le Président: La députée de Beaver River a la parole.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la question du bilinguisme officiel.

Le premier ministre a condamné les déclarations récentes de certaines municipalités ontariennes qui se sont proclamées officiellement unilingues. Je ne veux pas contester l'appui que manifestent le premier ministre et le gouvernement au bilinguisme officiel.

Mais je voudrais poser au vice-premier ministre la question suivante. Le premier ministre et le gouvernement inciteront-ils le gouvernement de la province du premier ministre à déclarer le Québec une société officiellement bilingue où le français et l'anglais auraient un statut officiel égal?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la Chambre sait que l'opposition officielle et le gouvernement désirent débattre de cette importante question à la Chambre. En fait, nous avons inscrit au *Feuilleton* la motion précisant que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne, tel que reflété par cette Chambre dans la modification constitutionnelle de 1987 et la Loi sur les langues officielles de 1988. Cela résume bien la politique officielle du gouvernement.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Malheureusement, monsieur le Président, nous observons des décisions de ce genre au Québec, hors Québec, en fait partout au Canada. Tous ceux qui prétendent appuyer la politique du bilinguisme officiel doivent se rendre compte, que cela plaise ou non aux députés, que bien des Canadiens estiment que le bilinguisme officiel est une politique intransigeante qui prône deux poids et deux mesures. D'ailleurs, les exemples pour illustrer ce point ne manquent pas, on n'a qu'à penser aux actions d'un des comités de la Chambre en juin dernier.

À l'instar de nombreux Canadiens, j'aimerais bien qu'on m'explique cette indignation sélective contre l'unilinguisme officiel?

Les crédits

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Ce n'est pas de l'indignation sélective de la part du gouvernement.

Monsieur le Président, tous les députés traitent sérieusement cette question très grave, sur laquelle les députés ont tous, d'une façon ou d'une autre, précisé leur position. Il serait temps que la députée en fasse autant.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pose au gouvernement la question habituelle du jeudi sur les travaux. Quelles mesures le gouvernement entend-il mettre à l'étude demain ainsi que lundi et mardi prochains?

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour accueillir officiellement mon collègue à titre de leader de l'opposition à la Chambre. Nous avons tous travaillé avec lui auparavant. Nous savons que cette tâche est un défi qui lui permettra de prouver sa compétence.

J'aimerais dire à la Chambre que, demain, nous étudierons les projets de loi C-5, C-25, C-44 et, si le temps le permet, C-45. Cela peut sembler être un programme plutôt ambitieux, mais je sais que les partis ont discuté du travail qui peut être accompli.

Lundi matin, nous passerons au projet de loi C-26 sur les subventions pour le grain et la farine. Au cours de l'après-midi, nous poursuivrons peut-être le débat sur le projet de loi C-52, projet de loi sur l'impôt sur le revenu et les pensions.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, sur un rappel au Règlement. Il nous a donné un aperçu des travaux pour demain et lundi, du moins de ce que le gouvernement entend faire. Nous savons tous que les taux d'intérêt sont très importants. Comme mon collègue sait, le député de Yorkton—Melville a proposé une motion visant l'adoption du rapport du comité des finances qui a étudié les taux d'intérêt élevés et qui a fait des recommandations très utiles.

Je me demande si nous pourrions avoir au moins une couple d'heures de débats sérieux sur la politique des taux d'intérêt, débat qui mènerait à l'adoption de ce rapport du comité des finances la semaine prochaine?

M. Lewis: Monsieur le Président, nous essayons de désigner autant de jours de l'opposition que possible. Il se peut que nous en ayons un la semaine prochaine, donc mon collègue aurait l'occasion de débattre cette question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Young (Gloucester):

> Que la Chambre demande au gouvernement d'abondonner son plan mal conçu de taxe sur les produits et services, de la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente et qui tienne compte de toutes les formes d'impôt et des besoins et pratiques des autres paliers de gouvernement et que cette réforme soit bien comprise par les contribuables et conçue de façon à ne pas cacher, sous prétexte de réforme, un autre accroissement du fardeau fiscal.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la séance a été levée à 13 heures, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca avait la parole.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais simplement poursuivre en parlant surtout de la motion de l'opposition officielle sur la taxe sur les produits et services.

Une voix: Une taxe de fous.

M. Barrett: Exactement. Une taxe imposée par un gouvernement de fous.

Avant la suspension de la séance, les députés prêtaient l'oreille à mes commentaires. . .

M. Gauthier: Je suis allé manger.

M. Barrett: Ce que je voulais dire ce matin se résume au mieux sur la cravate du député de Burlington. Celui-ci porte aujourd'hui une cravate qui exprime exactement ce que pensent tous les néo-démocrates de la taxe sur les produits et services. Je défie le député de Burlington de dire à ses collègues ce qu'il y a sur sa cravate. Peu importe ce qu'il a en tête, seulement ce qu'il y a sur sa cravate.

Voilà vraiment ce que nous pensons de la taxe sur les produits et services.

Malgré toutes ses protestations à propos de la TPS, l'opposition officielle à qui on a demandé ce matin si le Parti libéral retirerait cette taxe s'il était porté au pouvoir lors des prochaines élections, a répondu non.

Des voix: Quelle honte!

M. Barrett: Il y a des Canadiens qui n'ont pas entendu. Cependant, je sais que la vaste majorité des Canadiens est clouée devant la télévision cet après-midi pour entendre ce que j'ai à dire. Je tiens à répéter pour les autres que la politique du Parti libéral en matière de TPS est de la pure hypocrisie. Est-il un endroit au monde où un parti politique se doit d'être franc et honnête, sinon à la Chambre? On n'a jamais vu ça.

Une voix: Vous êtes nouveau ici.

M. Barrett: C'est vrai. Mais c'est ce que je me suis dit. Puis j'ai compris les règles du jeu qui se joue à la Chambre. Quand l'opposition officielle pose une question grave au gouvernement à propos de cette taxe qui protège les riches, la réponse immédiate de ce dernier est la suivante: «Vous avez créé cette pagaille quand vous étiez au gouvernement.» Puis l'oposition officielle a la possibilité de répondre: «Non, c'est faux. Vous l'avez aggravé.» Et ce petit jeu continue. Ces deux partis ont appris une excellente formule dont parlait autrefois l'ancien chef de mon parti à la Chambre, T. C. Douglas. Ils ont appris à prendre aux riches leur argent et aux pauvres leurs votes, en leur promettant de les protéger les uns des autres.

En ce qui concerne le parti conservateur, il a sa propre philosophie. Il croit à la vérité, jusqu'à ce qu'il découvre en quoi elle consiste.

Je trouve intéressant que le gouvernement refuse d'admettre qu'il fait de la propagande. Je voudrais vous informer d'un petit incident qui s'est passé dans ce que la plupart des ministériels du gouvernement considèrent comme les territoires. On l'appelle la province de la Colombie-Britannique.

Une voix: Je m'en rappelle bien.

M. Barrett: Vous vous en rappellez bien, mon ami. Le gouvernement n'y pense pas souvent. La province de l'Alberta a été abandonnée. Mais, c'est une autre histoire.

Les crédits

• (1510)

Les députés conservateurs de l'Alberta, à l'exception, du Président qui occupe le fauteuil aujourd'hui, sont en train de disparaître. Nous comptons faire dire une messe solennelle de Requiem politique pour marquer le départ des députés albertains du parti conservateur. Ces inconnus qui ne sont jamais intervenus, ces personnes que nous n'avons jamais eu l'occasion de rencontrer vont disparaître si vite après les prochaines élections fédérales que nous n'aurons même pas la possibilité de faire leur connaissance.

Une voix: Où sont-ils maintenant?

M. Barrett: «Où sont-ils maintenant?», c'est une bonne question. Je vous dirai. . .

M. Duhamel: C'est l'heure!

M. Barrett: Pas encore, pas encore. Ils ont encore deux ans et demi, avant que leur heure vienne. Je voudrais vous lire un article sur ce qui s'est passé dans ma province. Un article paru dans le *Times Colonist* de Victoria et portant sur ce débat s'intitulait: «Ottawa diffuse la propagande sur la TPS, mais il faut aller chercher sa déclaration d'impôt soi-même.» Je vais faire parvenir une copie de cet article au ministre des Finances depuis Bay Street.

Le ministre se lève et ferme la main; c'est un geste d'avocat qui coûte très cher. S'il lève la main de cette façon-ci, cela coûte 500 $ l'heure; s'il l'étend, c'est 750 $. C'est un avocat payé 1 000 $ l'heure.

Le ministre nous dit que le gouvernement envoie cette information pour aider les contribuables à comprendre ce qui se passe. Or, le projet de loi n'a pas encore été adopté à la Chambre. Le gouvernement a invoqué la clôture. Mais voici ce qui est arrivé:

> Une brochure de renseignements et de questions de quatre pages sur la taxe sur les produits et services ne remplace pas un formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu, surtout lorsque le gouvernement fédéral vous dit qu'il veut vous faire économiser de l'argent, déclare une contribuable en colère de Sooke.
>
> Pauline Atterbury est furieuse que Revenu Canada lui ait fait parvenir les renseignements sur la TPS, tout en lui disant qu'elle devra aller chercher son formulaire de déclaration d'impôt au bureau de poste le plus près.

Cette propagande a coûté quatorze millions de dollars. Je cite un autre extrait de l'article:

> «Je dois parcourir six milles pour me procurer mon formulaire, mais ils disent que cela fait partie de leurs efforts constants pour réduire les frais,» a déclaré M^me^ Atterbury.
>
> «Ils dépensent notre argent pour faire de la propagande sur une taxe dont personne ne veut, puis je dois payer de l'essence pour aller chercher ma déclaration d'impôt. Merci mille fois, les gars,» a-t-elle ajouté.

Pas étonnant qu'elle soit furieuse. Pas étonnant que des gens soient cyniques et en colère.

Le ministre des Finances a dit qu'il se rendrait n'importe où au Canada pour débattre cette TPS avec quiconque le désire. Je vais courageusement lancer un défi et je veux que vous m'écoutiez très attentivement. Je suis prêt à aller à Calgary, en Alberta, où des socialistes célèbres ont été élus depuis les dernières élections provinciales, et à mettre le ministre des Finances au défi de se mesurer à moi dans n'importe quelle salle que je voudrai louer ou où il se rendra. Je veux que le ministre des Finances et moi-même tenions un débat public à Calgary. Il pourra parler en faveur de la TPS et je m'y opposerai. Nous inviterons les députés albertains à s'asseoir dans la première rangée pour nous écouter.

Je ne voudrais pas faire de peine aux jeunes enfants ni aux personnes âgées, mais il ne relèvera pas le défi qu'il a lui-même lancé. Il n'était pas vraiment sérieux quand il a dit qu'il était prêt à discuter de la TPS avec n'importe qui et n'importe où au Canada. Il a même voté en faveur de la clôture.

Comme le projet de loi sera maintenant étudié en comité, je voudrais que le public sache que le comité restera à Ottawa. Ses membres prendront leurs repas ici, verseront leurs pourboires ici avant l'entrée en vigueur de la TPS et empêcheront les Canadiens des autres régions du pays de prendre part au débat. Le ministre craint de parcourir le pays pour discuter de son projet de loi, et le comité refusera de sortir d'Ottawa.

Je prédis que les libéraux continueront de débiter des balivernes, qu'ils appuieront en coulisse ce projet de loi, qu'ils conserveront la TPS s'ils reviennent un jour au pouvoir et que le comité refusera aussi d'entendre des témoins venant de tous les coins du Canada. Passe encore que le gouvernement impose la clôture aux Communes. Mais le comité dépasse les bornes en l'imposant aussi à la population, puisqu'il refuse de tenir des audiences à l'extérieur d'Ottawa. C'est une honte, monsieur le Président! Honte au ministre des Finances et au comité! Honte à ces conservateurs qui ne reviendront pas! Et honte à nous tous qui tolérons de telles choses et qui prenons les contribuables pour des dupes. Les contribuables finiront par se révolter. J'espère que vous survivrez. Mais j'en connais plusieurs qui ne résisteront pas. Qu'ils nous fassent leurs adieux dès maintenant parce que nous ne les reverrons pas après les prochaines élections.

Mme Marleau: Monsieur le Président, j'écoute depuis un bon moment mon collègue qui est à ma gauche et toutes ses belles paroles et ses balivernes. Il se donne des grands airs, mais il a peur du Parti libéral. Qu'il se rappelle toutefois qu'il reste encore deux ans et demi avant les élections.

La journée d'aujourd'hui étant réservée à l'opposition, je vais lui lire la motion présentée par un député libéral, après quoi je lui poserai une question.

La motion s'énonce ainsi:

> Que la Chambre demande au gouvernement d'abandonner son plan mal conçu de taxe sur les produits et services, de la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente et qui tienne compte de toutes les formes d'impôt et des besoins et pratiques des autres paliers de gouvernement et que cette réforme soit bien comprise par les contribuables et conçue de façon à ne pas cacher, sous prétexte de réforme, un autre accroissement du fardeau fiscal.

Le député appuie-t-il, oui ou non, cette motion?

M. Barrett: J'appuie la motion, monsieur le Président. Beaucoup de députés d'en face l'ignorent, mais j'ai plus de 21 ans. J'ai déjà vu le Parti libéral à l'oeuvre. Ce genre de motion, de promesse ou d'engagement entrent dans la catégorie des foutaises. Les libéraux donnent à peu près autant d'appui à cette motion qu'ils en accordent à la personne qui l'a rédigée. Ils l'ont probablement rédigée à partir d'une annonce à la rubrique «personnel demandé» ou à partir d'une quelconque pétition.

Vous n'avez pas plus d'engagement à cet égard que le député libéral qui a répondu à ma question. Voici ce que j'ai demandé aux libéraux, en tant que parti politique, en tant que candidats à la direction du parti, en tant que députés à la Chambre: si vous êtes reportés au pouvoir, vous engagez-vous solennellement à retirer immédiatement, sitôt arrivés au pouvoir, la taxe sur les produits et services? Ils ne le feront pas.

Mes honorables amis du Parti conservateur ont décidé de se suicider sur une question de principe. C'est leur droit. Ils ne reculeront pas. Ils comptent bien faire adopter cette mesure de force, car une fois qu'ils ont donné leur parole aux grandes entreprises canadiennes qu'ils allaient les protéger en taxant davantage la classe moyenne et les gagne-petit, ils vont la tenir.

Les plus grands hypocrites dans ce débat, ce sont les libéraux. Ils sont là à glousser et rire tous les jours derrière les rideaux. Ils savent très bien. Je leur demande

à la Chambre de confesser leurs péchés. Je vais porter attention mais aucun n'a pris position. Aucun des candidats à la direction de leur parti et personne à la Chambre n'a juré, en son âme et conscience, que si le Parti libéral reprenait le pouvoir, il se débarrasserait de la taxe. Les libéraux ne l'aboliront pas. Ils vont la garder.

J'entends d'ici les discours qu'ils vont prononcer, une fois les rôles renversés. Ils vont dire qu'ils arrivent au pouvoir, qu'ils découvrent toute l'étendue du gâchis qu'ils ont hérité des conservateurs, et que parce que la situation est pire que ce qu'ils prévoyaient, ils doivent maintenir la taxe et sont obligés de la hausser à 10 p. 100. J'imagine déjà le discours que tiendra leur ministre des Finances. Peu importe qui c'est. C'est le discours type du Parti libéral. Les libéraux se plaindront au ciel que les conservateurs ont ruiné le pays et qu'ils doivent majorer la taxe.

Voilà. Je fais remarquer pour terminer qu'il n'y a pas de différence entre ces partis. L'un dans l'opposition, l'autre au pouvoir, ils ont un but commun: servir les riches.

• (1520)

M. Duhamel: Monsieur le Président, je suis tenté de demander au député pourquoi il traite mon parti de manière aussi injuste et cruelle et pourquoi il profère à son sujet tant de faussetés. Certains de ses commentaires avaient un caractère presque méchant et vindicatif. Je suis cependant ravi qu'il appuie la motion. Je vais lui poser une autre question sérieuse.

Il sait que, de l'avis de la plupart des Canadiens, le NPD n'a pas de politique économique digne de foi. Ce peu de crédibilité dans le domaine économique limite-t-il la valeur de ses propres critiques et de celles de son parti sur les questions économiques, y compris la taxe sur les produits et services?

M. Barrett: Je remercie le député libéral d'avoir trouvé la question que j'avais rédigée pour l'un de mes collègues. Je le remercie de faire mon travail.

Nous n'avons pas seulement un plan, nous avons entrepris d'en exposer, un par un, les termes, les articles, les idées. Que vous partagiez mes idées ou non, le fait est que nous les avons mises sur papier et que nous les avons proposées sérieusement. Le Parti libéral ne l'a pas fait. Ces gars-là sont finis. On leur dit adieu.

Ces députés ménagent la chèvre et le chou et refusent de préciser leur position. Des lamentations ont été la première réaction aux propositions de mes collègues qui ont fouillé la question très sérieusement. La première réponse a été de dire que c'était du socialisme. N'est-il pas vrai que c'est notre formation politique qui a créé la médecine socialisée? Si le gouvernement actuel et l'opposition officielle sont contre le socialisme, que chacun de leurs députés se lève séance tenante et, ayant déchiré sa carte d'adhérent au régime d'assurance-maladie, qu'il cesse dorénavant de profiter d'un régime socialiste financé à même les impôts des contribuables des classes pauvre et moyenne. J'espère seulement pour eux que, en regardant la télévision, les Canadiens ne se rendront pas compte que ces députés, qui dénigrent constamment nos idées, se prévalent des avantages des programmes socialistes.

Je ne souhaitais pas répondre d'une façon partisane, mais j'y suis en quelque sorte contraint. Toutes les idées que le parti libéral a mises de l'avant en ce qui concerne les politiques socio-économiques dont bénéficient les Canadiens, depuis l'assurance-chômage jusqu'à la médecine socialisée, c'est à notre parti qu'il les a empruntées.

M. Crosbie: Le député m'autorise-t-il à lui poser une question?

M. Barrett: Me poser une question? Mon cher collègue, j'accepterais volontiers de répondre à vos questions n'importe quand, pourvu que ce ne soit pas pendant mon temps de parole. En terminant, je tiens à dire aux députés que j'aime bien chacun d'eux. Par contre, je n'aime ni leur parti ni son histoire. J'aime bien chacun d'entre vous, même si vous ne m'aimez pas. Je sais que vous ne partagez pas mon sentiment. J'en aurai pour un temps le coeur brisé.

Avec les deux vieux partis, c'est toujours la même histoire. Comme ils représentent des intérêts particuliers au Canada, c'est bonnet blanc, blanc bonnet. En fait, le Nouveau Parti démocratique est le seul parti qui se soit engagé à défendre les intérêts des citoyens ordinaires. Je le dis sans parti pris.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je tiens à poser au député la question que voici: ne se sent-il pas seul à l'heure actuelle, puisqu'il n'existe plus, pour autant que je sache, que deux partis socialistes dans le monde. Ou plutôt deux partis et demi. En effet, la moitié des députés de l'opposition officielle sont de tendance socialiste; puis il y a le NPD au Canada et le parti de M. Mugabe au Zimbabwe. Ce sont là les deux partis socialistes et demi qui survivent à l'heure actuelle.

Les autres ont disparu de l'Europe de l'Est. Nous avons salué aujourd'hui à la tribune de la présidence un représentant du gouvernement hongrois. Tous les pays de l'Est seront dorénavant assujettis à la concurrence. Ils

ont opté pour une économie de marché. Quand le député et ses adversaires dans la course à la direction du NPD vont-ils se mettre à l'heure des gouvernements de l'Europe de l'Est qui nous ont entraînés dans le socialisme il y a 40 ou 50 ans? À l'heure actuelle, ils prennent leur distance avec le socialisme comme s'il s'agissait de la rage. Ce n'est plus au trot qu'ils s'en écartent, c'est au galop. Pourquoi le député s'accroche-t-il à cette philosophie périmée et décrépite?

M. Barrett: Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais répondre à mon collègue qui est diplômé de la London School of Economics. Il sait très bien que cette faculté où l'on enseigne la science économique a eu une influence sur les gouvernements qui sont maintenant en place en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Danemark, en France et dans la moitié des pays industrialisés dans le monde où des sociaux-démocrates sont au pouvoir.

Une voix: Et au Yukon.

M. Barrett: Et au Yukon. Ce sont les sociaux-démocrates qui ont été fusillés les premiers par les communistes. Rétablissons la vérité. Ce sont eux, depuis le début du siècle, qui ont défendu dans les pays industrialisés les droits de la personne, le pluralisme économique et la justice sociale, d'après le principe que l'individu jouit de chances et de droits égaux dans une société qui ne fait pas de favoritisme. Nous avons été attaqués par l'extrême gauche à cause de cela et par l'extrême droite, mais le monde se donne comme obectifs ceux que mon parti a défendus depuis la création même des démocrates-chrétiens qui ont contribué à fonder mon parti.

Je suis fier du patrimoine de mon parti. Ces questions et ces attaques ne me dérangent pas. Les résultats sont éloquents. Le monde où nous vivons est meilleur grâce à la social-démocratie. L'Europe de l'Est le redécouvre depuis la mort de Shcharansky. L'Ouest, en particulier les États-Unis, regretteront un jour de ne pas avoir eu, eux aussi, l'influence des sociaux-démocrates pour humaniser leur société d'entreprise.

Songez un instant à la violence dans les centres urbains des États-Unis, à ses conséquences et à ses causes. Réfléchissez un moment sur l'isolement et l'éclatement de la famille humaine dans un empire capitaliste qui n'offre même pas une once de médecine sociale à ses citoyens. Merci de m'avoir donné l'occasion de donner un cours à mon collègue qui a oublié depuis longtemps ce qu'on lui a appris à la London School of Economics.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Débat. Le député d'Outremont.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le discours de mon collègue, mais comme nous en sommes à la fin de la première série d'orateurs, la tradition veut que les jours d'opposition, si les partis le désirent, la période de vingt minutes de débat suivie de dix minutes de questions et observations soit scindée en deux périodes de débat de dix minutes suivies d'une période de questions et observations de cinq minutes.

Je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions procéder de cette façon aujourd'hui.

M. Boudria: Monsieur le Président, en acceptant la suggestion du député de Kamloops, je voudrais faire la proposition suivante au nom de notre caucus. Nous désirons informer la présidence maintenant que, pendant le reste de l'après-midi, tous les orateurs du Parti libéral utiliseront la formule des dix minutes suivies immédiatement d'une période de questions et de réponses de cinq minutes, si les autres partis sont disposés à donner leur consentement unanime, de sorte que nous n'aurons pas à le demander chaque fois que l'un de nos orateurs veut prendre la parole.

En d'autres mots, nous aurons un orateur qui parlera pendant dix minutes, suivi d'une période de questions et réponses de cinq minutes, puis un autre orateur qui parlera pendant dix minutes et une autre période de questions et réponses de cinq minutes, pendant le reste de l'après-midi pour ce qui est du Parti libéral.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord et il en est ainsi ordonné. Le député d'Outremont.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur la motion de l'Opposition officielle. Cela me fait doublement plaisir parce que cette motion nous offre une autre occasion de vanter et de présenter les avantages de la taxe sur les produits et services. La TPS représentera une amélioration considérable par rapport à l'échelle et à l'actuelle taxe fédérale de vente, et pour trois raisons.

Elle favorisera la croissance économique et la création d'emplois, tout en plaçant nos entreprises sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers sur le plan de l'exportation, tout autant que sur le plan du marché intérieur.

Grâce au crédit d'impôt pour la TPS, le nouveau système assurera une répartition du fardeau fiscal plus équitable que jamais auparavant au Canada. De plus, en fournissant une source de recettes plus fiable et en stimulant l'activité économique, la TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit national.

• (1530)

Monsieur le Président, la TPS représente donc un changement fondamental et aussi un changement essentiel. Nombreuses sont les études qui ont démontré que l'actuelle taxe de vente, qui s'applique au niveau des fabricants, pèse lourdement sur la compétitivité de nos entreprises. Elle nuit ainsi à la capacité de croissance économique et à la création d'emplois au Canada. Cette taxe, comme vous le savez, est également un frein à l'investissement.

La TPS donc stimulera l'investissement en éliminant la taxe fédérale de vente sur les biens et services qui depuis trop d'années servent à produire d'autres biens et services. Nous éliminerons la taxe sur la production, ce qui aura pour effet d'accroître l'investissement, le stock de capital et la capacité de production de l'économie.

Monsieur le Président, toutes les régions du Canada bénéficieront de la TPS sur le plan de l'activité économique et de la production. Ce sont les provinces de l'Atlantique et l'Ouest canadien qui devraient en profiter le plus parce qu'une bonne proportion de leur économie est constituée par des industries de capital ou à vocation exportatrice. Ces industries seront donc les principales bénéficiaires du remboursement de la TPS sur les intrants commerciaux. Cependant, il va de soi que l'Ontario et le Québec obtiendront, à juste titre eux aussi, des retombées économiques pouvant se chiffrer dans les milliards de dollars d'activités nouvelles et des milliers de nouveaux emplois.

La motion qui est devant nous, monsieur le Président, demande que l'on abandonne notre projet de la TPS. Pourquoi, monsieur le Président, abandonner une réforme qui apportera tellement à l'économie canadienne et à tous les Canadiens? Pourquoi abandonner la réforme d'un régime fiscal désuet, destructif et dépassé? Après un certain nombre d'années, il va de soi que les modèles et les moyens utilisés peuvent être dépassés, et cette ancienne taxe est nettement dépassée. Il faut donc que nous puissions présenter une nouvelle approche qui change, comme je le mentionnais antérieurement, en profondeur la situation et qui permette plus d'équité pour tous les Canadiens.

Une des raisons pour laquelle la population canadienne nous a fait confiance en majorité deux fois de suite, c'est justement parce que nous ne sommes pas, au parti progressiste conservateur, un parti qui abandonne. Nous n'avons pas l'intention, monsieur le Président, d'abandonner les personnes âgées, comme on peut le laisser entendre trop souvent, et les familles à faible revenu qui vont bénéficier de crédits d'impôt remboursables. Nous n'abandonnerons pas nos entrepreneurs, nous n'abandonnerons pas nos industriels et tout autant les travailleurs qui doivent surmonter chaque jour les obstacles posés sur leur chemin par la taxe de vente actuelle qui, comme je le mentionnais, est nettement dépassée. Un gouvernement responsable, ce n'est pas un gouvernement qui abandonne aux moments critiques de l'histoire de son pays; un gouvernement responsable, c'est un gouvernement comme le nôtre qui continue d'avancer et qui se tient debout même si les obstacles semblent difficiles.

Monsieur le Président, la motion parle d'une réforme équitable du régime fiscal. C'est précisément ce que nous proposons avec la TPS. Il ne faut pas oublier que la TPS fait partie d'une réforme «compréhensive» du régime fiscal. C'est notre gouvernement qui a pris l'initiative de la réforme fiscale.

Au cours de la première étape, le parti progressiste conservateur a converti les exemptions personnelles et un grand nombre de déductions en crédits d'impôt afin de rendre le système plus équitable. Il a aussi réduit ou éliminé un grand nombre de concessions fiscales à caractère spécial.

De plus, le gouvernement a aboli ou réduit bien des concessions fiscales bénéficiant aux sociétés et nous avons élargi l'assiette de leurs impôts de façon que les entreprises rentables paient maintenant plus d'impôts.

Avec la TPS, la répartition du fardeau fiscal sera plus progressive et les Canadiens à revenu modique seront protégés. Le crédit d'impôt permet d'orienter l'aide en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. Le résultat, c'est la taxe sur les produits et services, une taxe qui améliore l'équité générale du régime fiscal.

Le crédit pour la TPS bénéficiera à quelque 8.7 millions de familles et personnes. Le premier chèque sera posté en décembre 1990, avant que la TPS n'entre en vigueur le 1er janvier 1991. Le crédit sera versé par anticipation quatre fois par an.

Le crédit de base sera de 190 $ pour une personne adulte et 100 $ par enfant. Les parents célibataires auront droit à un crédit pour adulte de 190 $ au titre d'un enfant à charge. De plus, les adultes vivant seuls, y compris les chefs de familles monoparentales, auront droit à un crédit supplémentaire allant jusqu'à 100 $.

Par exemple, un parent célibataire qui a deux enfants et un revenu net de 20 000 $ aurait droit à un crédit de personne adulte de 190 $, un crédit supplémentaire pour

adulte de 190 $, un crédit pour enfant de 100 $ et le crédit supplémentaire de 100 $. C'est-à-dire qu'il aurait droit à un crédit total pour la TPS de 580$.

Le crédit commencera à diminuer à environ 24 800 $ en 1991. Au-delà de ce seuil, il sera réduit graduellement et une famille de deux adultes et deux enfants aura droit à un crédit si leur revenu net est moins de 36 400 $.

Ainsi, les crédits seront destinés à ceux qui en ont le plus besoin.

Les Canadiens plus riches paieront leur juste part d'impôt.

M. Milliken: C'est un non-sens!

M. Hogue: Ils ne pourront pas échapper à la TPS. Consommant davantage, il va de soi, ils paieront davantage. Pour contribuer à réduire le taux de la TPS, l'actuelle surtaxe de 3 p. 100 applicable aux Canadiens à revenu élevé sera portée à 5 p. 100 le 1er janvier 1991 et son seuil d'application sera ramené de 15 000 $ à 12 500 $ d'impôt fédéral de base.

Je vois, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé, et je termine. La TPS répond à l'exigence d'équité, comme elle répond, d'ailleurs, aux autres exigences précisées dans la motion que nous avons entendue ce matin et que nous débattons actuellement. Elle répond donc à l'exigence d'équité et elle répond à la nature de notre société.

Monsieur le Président, je suis fier, et je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai bien entendu le discours prononcé par mon ami l'honorable député d'Outremont (M. Hogue) et je veux poser une question, de même que faire un petit commentaire. Mais le livre dans lequel je lirai est en anglais, alors peut-être qu'il m'excusera si je lis quelque chose en anglais.

• (1540)

[*Traduction*]

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a soumis récemment au ministre des Finances un mémoire précédant le dépôt du budget. Le choix de termes de la fédération ne manquera pas d'intéresser le député qui vient de vanter les mérites de la taxe sur les produits et services que le ministre a présentée à la Chambre. Dans son mémoire, la fédération parle de la création d'une très lourde bureaucratie à une époque dite d'austérité pour le gouvernement. Au sujet des 4 000 fonctionnaires qui seraient chargés de percevoir la taxe, elle dit que pareil cas de double emploi par rapport au travail des responsables provinciaux de l'application de la taxe de vente au détail dépasse l'entendement.

Un autre passage que j'ai trouvé extrêmement édifiant et qui, j'en suis certain, intéressera au plus haut point le député d'Outremont se trouve à la page 4 du mémoire. On y lit ce qui suit:

> Jusqu'à présent, l'étude de la TPS a été trop précipitée, au détriment de tous les Canadiens. Le gouvernement n'a pas tenu d'audiences au Québec, où les autorités provinciales discutent ouvertement de la refonte du système de la taxe de vente. Pourquoi avoir exclu le Québec du débat? Il est particulièrement répréhensible d'avoir exclu le Québec du processus de consultation quand on songe que la structure de la petite entreprise dans cette province est unique en son genre. Il y a plus de petites entreprises de détail au Québec que n'importe où ailleurs au Canada. La TPS aura donc un effet encore plus néfaste sur la petite entreprise et sur les consommateurs de cette province.

M. Blenkarn: Balivernes!

M. Milliken: Le député de Mississauga-Sud se livre à un petit exercice, à ce que je vois. Il préside le comité qui devrait tenir ces audiences. Quand son comité se réunira pour organiser les audiences sur le projet de loi dont le comité est maintenant saisi, il devrait se dépêcher de prévoir des audiences. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre! Je prie le député d'adresser sa question au député d'Outremont.

M. Milliken: C'est ce que je m'apprêtais à faire. Je voudrais demander au député d'Outremont comment il peut faire abstraction des déclarations d'un organisme aussi respectable que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, organisme qui n'a jamais été particulièrement pro-libéral, du moins pas jusqu'à tout récemment. Comment peut-il encore dépendre cette horrible taxe que le gouvernement nous impose au lieu de la dénoncer et de voter contre son adoption à chaque fois qu'il en a occasion?

[*Français*]

M. Hogue: Monsieur le Président, mon collègue de Kingston et les îles (M. Milliken) acceptera sûrement, et avec bonne grâce, que je réponde en français.

Nous siégeons sur certains comités et, continuellement, nous réussissons à faire avancer le char de l'État. Il pose deux questions: une qui a trait à la bureaucratie et la deuxième, je pense, qui a trait à l'absence de consultation qu'on aurait vu au Québec.

Je ne suis pas ici pour donner une réponse gouvernementale. La question m'est posée et je vais donc nécessairement donner ma réponse et ma vision de cette réalité.

Je pense, par contre, monsieur le Président, que cette taxe arrive à un moment propice et elle est nécessairement présente parce que la réalité le demande. Comme mon collègue le sait et comme d'autres collègues de la

Chambre le savent et partageront sûrement mon point de vue. . .

M. Boudria: Non, on ne partage pas votre point de vue.

M. Hogue: . . .les choses arrivent au moment où elles doivent arriver.

Si nous les forçons trop, la réalité sociale, la réalité économique et la réalité de la nature fait en sorte qu'il y ait des à-coups et la société ne trouve pas son compte.

Nous avons depuis un certain nombre de jours, un bon nombre d'heures discuté de long en large les mérites et les faiblesses qui ne me sont pas apparentes de cette nouvelle façon de permettre à la société canadienne de vivre, c'est-à-dire, percevoir des taxes. Et la société canadienne, en 1990, ne peut pas espérer fonctionner avec des moyens, avec des instruments qui sont dépassés depuis tellement longtemps.

Que la taxe ne soit pas le modèle parfait qui sera en opération au moment même où elle sera en action, tout le monde l'accepte. Il en est ainsi pour tout ce qui se passe dans la vie. On dessine un modèle d'automobile sur la table de dessin, ce modèle présenté et utilisé par les citoyens demande des ajustements.

Cette taxe pourra, il va de soi, vivre des ajustements mineurs et c'est le bon sens et la sagesse, et du parti et du ministre des Finances qui. . .

[*Traduction*]

M. le Président: La période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Le député de Cariboo—Chilcotin dispose de dix minutes; suivra une période de questions et d'observations de cinq minutes.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette motion d'initiative parlementaire qui, quoique très longue, soulève une question fort intéressante.

L'opposition souhaite une réforme complète de la fiscalité. C'est très bien. Elle veut une fiscalité plus équitable, plus simple et vraiment globale. Elle réclame une fiscalité juste et efficace.

J'ignore où les rédacteurs de cette motion ont passé les deux ou trois dernières années, mais c'est exactement ce que nous proposons depuis tout ce temps. La TPS constitue une réforme de la fiscalité qui répond au besoin qu'a notre pays d'un régime fiscal refondu et plus équitable.

Aussi critiques soient-ils au sujet de certains aspects de la vie canadienne, et peut-être même des hommes politiques ou de la façon dont les choses se passent au Canada, les Canadiens sont tous ravis de vivre ici. Ils ne voudraient vivre nulle part ailleurs.

Je tiens à élaborer là-dessus, car le bonheur et le privilège de vivre au Canada ont leur prix. Et c'est à nous, Canadiens, qu'il incombe de le payer. Il n'y a pas à sortir de là.

On a qualifié cette réforme fiscale de ponction fiscale et de hausse d'impôt. Elle n'est ni l'une ni l'autre. C'est une solution difficile à un problème difficile. Le Canada doit être en mesure d'affronter une compétition internationale féroce dans les mois, les années et les décennies à venir si nous voulons conserver notre niveau de vie, éponger le déficit et léguer à nos enfants un pays aussi prospère que celui qui nous a vus naître.

Nous allons relever ces défis grâce à une fiscalité vraiment équitable. Grâce à elle, nous allons bénéficier d'une politique économique forte. Grâce à elle, les entreprises canadiennes vont tirer un rendement optimal de leurs ressources. À cet égard, la taxe sur les produits et services est à la hauteur. Elle relève d'une fiscalité vraiment équitable.

C'est notre gouvernement qui a entamé la réforme fiscale. Il a commencé par supprimer nombre d'échappatoires et régler les problèmes que posait l'ancien système, de façon à le rendre plus équitable pour tous. C'est ainsi que les entreprises et les riches sont plus imposés que jamais.

• (1550)

La deuxième étape de cette réforme fiscale est la taxe sur les produits et services. Ce qui est intéressant, c'est que les contribuables à faible revenu ne seront pas saignés à blanc dans ce régime; au contraire, ce sont eux qui en profiteront le plus. Ils paieront moins. Par ailleurs, les gens riches, ceux qui ont eu plus de chance dans ce qu'ils possèdent, qui profitent le plus de nos services, qui achètent plus de biens et des biens plus coûteux, paieront naturellement davantage sous le régime de la TPS. C'est donc une mesure fiscale positive.

De nombreuses personnes âgées se sont inquiétées de la taxe sur les produits et services. Je suis heureux d'annoncer que, dans 75 p. 100 des cas, la situation des personnes âgées sera meilleure sous le régime de la taxe sur les produits et services qu'auparavant. Elles ne paieront pas de taxe sur leurs épiceries ou leurs services médicaux. Elles ne paieront pas de taxe par le truchement de leurs organismes de charité ou de leurs organis-

mes à but non lucratif. Elles ne paieront pas de taxe sur les médicaments, les soins de santé ou les services les plus essentiels. Pour ces personnes, naturellement, c'est un régime juste.

Les programmes sociaux destinés aux autres Canadiens sont tributaires d'un système économique qui peut soutenir et payer ces programmes. C'est pour sauvegarder ces programmes que nous avons besoin d'un régime fiscal comme celui de la taxe sur les produits et services. C'est en fait un régime qui donnera une impulsion à notre économie. De nombreux économistes ont dit qu'il y aura jusqu'à 9 milliards de dollars par an qui iront à l'emploi et à un accroissement de la richesse des Canadiens. C'est cette taxe qui soutiendra les programmes sociaux lorsque vous et moi, monsieur le Président, en aurons le plus besoin.

Nous devons regarder du côté du moteur de l'économie, l'entreprise privée, si nous voulons mettre un terme à notre déficit et à notre endettement et si nous voulons sauvegarder le mode de vie dont nous jouissons tous au Canada.

Donc, j'appuie les principes que contient cette motion, mais j'estime que la taxe sur les produits et les services repose précisément sur ces principes.

M. Duhamel: Monsieur le Président, le député reconnaîtra qu'il y a eu 31 hausses de taxe et d'impôt au cours des cinq dernières années et que la taxe sur les produits et services sera la 32e. Il reconnaîtra aussi que la dette a doublé au cours de la même période. Il y a eu des mises à pied massives dans notre pays; les 2 700 et plus qu'il y a eu à Via Rail n'en sont qu'un exemple. Un peu plus tôt aujourd'hui, mon collègue a annoncé la fermeture d'une usine de piles dans sa circonscription, celle de Winnipeg St. James, ce qui fera perdre leur emploi à 275 travailleurs de plus.

Le député se souviendra que c'est son gouvernement qui a essayé de désindexer les pensions des personnes âgées. Puis, il a introduit des mesures de récupération qui touchent à la fois les familles et les personnes âgées. Il reconnaîtra aussi qu'il y a eu une réduction massive des paiements de transfert aux provinces pour la santé et l'éducation, soit une réduction de 24 milliards de dollars sur huit ou neuf exercices financiers.

Les effets de la TPS ne sont-ils pas aggravés par toutes ces mesures négatives prises par le gouvernement conservateur? Le député peut-il confirmer cette réalité?

M. Worthy: Monsieur le Président, je crains de ne pas pouvoir confirmer que c'est là une réalité. Nous avons entendu le député d'Esquimalt—Juan de Fuca au cours de la dernière heure. Je sais que, comme moi, monsieur le Président, vous avez trouvé son discours très intéressant. Je crois qu'il est directement lié à la question du député.

Même si les sociaux-démocrates, comme il les appelle, ont fait beaucoup pour nous sensibiliser davantage aux aspects sociaux de la société auxquels nous devrions attacher plus d'importance, ce que tout le monde reconnaît, du moins je le crois, ils n'ont jamais été réputés pour leur connaissance des questions économiques, particulièrement le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

Je suis, moi aussi, âgé de plus de 21 ans et je me souviens bien des efforts déployés par ce député pour aider l'économie de la Colombie-Britannique. Très peu de gens de mon âge en Colombie-Britannique oublieront ces efforts.

M. Gardiner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'écoute avec intérêt les remarques du député. Je me demande s'il a de la documentation ou des renseignements à nous fournir pour que nous puissions faire des comparaisons avec ses amis du Parti du Crédit social en Colombie-Britannique qui sont en train de ruiner cette province.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cariboo—Chilcotin a la parole.

M. Worthy: Monsieur le Président, j'ai dit dans mon discours que la plupart des Canadiens reconnaissent que le Canada n'a jamais été aussi prospère qu'aujourd'hui, même si nous supportons encore une dette et un déficit dont nous avons hérité de nos prédécesseurs. Notre gouvernement va résoudre ce problème.

Le député a mentionné que nous avons doublé la dette. Il ferait mieux de se rappeler qui l'a créée. C'est l'intérêt que nous devons payer sur la dette initiale qui nous écrase.

Nous sommes arrivés au pouvoir avec un déficit annuel de 16 milliards et le gouvernement aura maintenant un excédent budgétaire de 9 milliards, ce qui représente une différence de 25 milliards. C'est notre gouvernement qui a redressé la situation. C'est lui qui continuera à augmenter cet excédent et, avec l'aide de Dieu, j'espère que nous pourrons surmonter l'épreuve qui nous a été imposée en 1984.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Saint-Léonard, il est de mon devoir, en conformité de l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abor-

dera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député d'Ottawa—Vanier—La Loi sur les langues officielles; le député de Comox—Alberni—La justice; le député de Prince-Albert—Churchill River—Les télécommunications.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais prendre part à ce débat sur la motion de mon collègue. C'est grâce à sa motion qu'il nous donne justement la possibilité de continuer aujourd'hui à parler contre la TPS, parce que depuis hier soir, le gouvernement nous a coupé la parole là-dessus. Et moi, bien sûr, je veux parler au nom des citoyens de la circonscription de Saint-Léonard, et surtout au nom de 15 000 citoyens qui ont signé la pétition contre cette taxe. C'est la première fois dans l'histoire de Saint-Léonard que 15 000 personnes prennent la peine de mettre leur signature sur une pétition pour s'opposer à un régime fiscal tellement régressif, que le gouvernement est tellement gêné qu'il a «coupé» le débat hier soir.

Vous me permettrez, monsieur le Président, d'aller un peu dans les faits et peut-être faire comprendre un peu aux Canadiens ce que le gouvernement veut faire. On a eu à peine seulement quelques jours, je pense cinq ou six jours de débat là-dessus à la Chambre, et depuis l'annonce de cette idée du ministre des Finances (M. Wilson), en juin 1987, le gouvernement a toujours prétendu que cette taxe était nécessaire afin que nos entreprises puissent être compétitives avec le reste du monde.

Alors, monsieur le Président, devant le Comité des finances—et je regrette que le ministre des Finances ne soit pas ici, mais je suis sûr que ses fonctionnaires nous écoutent à ce moment-ci—a justement comparu un représentant de l'Association des manufacturiers canadiens. Et justement, il a dit combien, quel pourcentage, parce qu'on sait très bien que les produits bruts manufacturés, les produits finis ne sont pas imposables.

• (1600)

Donc la taxe, la fameuse, la mauvaise, la terrible taxe de vente fédérale qui est, selon le ministre des Finances, pour utiliser ses propres mots, *a killer of jobs*, qui est passé, par exemple, de 8 p. 100 à 13,5 p. 100 en l'espace de quatre ans, monsieur le Président, à peine un à deux p. 100 était reflété dans le prix des produits exportés. En y regardant de plus près, en allant dans les détails, cette petite portion, parce que lorsqu'on achète de l'équipement, la taxe ne s'applique pas, quand on achète des matières premières, elle ne s'applique pas, sur le travail des employés, elle ne s'applique pas, donc on en est arrivé à la conclusion qu'il ne s'agissait que d'une petite partie, et c'était seulement, bien sûr, quand on achetait la limousine du président, eh bien là on payait la taxe. Mais avec le nouveau système, monsieur le Président, justement on ne paiera plus la taxe sur les limousines, mais le petit travailleur, le Canadien ordinaire qui a besoin d'une petite voiture pour se rendre au travail, monsieur le Président, lui, va payer la taxe.

[*Traduction*]

Je suis sûr, monsieur le Président, que vous comprenez ce que je dis. Le ministre du Travail répond: «Non». Un jour, je lui poserai des questions sur les pensions de pré-retraite qui nous causent des problèmes à Montréal. Je le mettrai à l'épreuve.

Je sais que vous êtes à la Chambre depuis des années, monsieur le Président, et vous comprenez très bien ce que je dis. Imaginez ceci. Le président d'une grande société pourra acheter son propre bureau sans payer un cent de taxe. Mais le pauvre Canadien qui a besoin d'un lit pour dormir ou d'une table de cuisine pour manger devra payer la taxe de 7 p. 100. Est-ce juste? Je suis sûr que vous convenez avec moi que ce n'est pas juste.

Je pourrais continuer. Quand un travailleur achète un sandwich, un repas ou un café à la cantine, il doit payer la taxe de 7 p. 100. Mais un président de société qui a une cuisine de luxe dans son bureau de luxe ne paie rien et son repas est préparé pour lui, avec le caviar et tout le reste. Voilà pourquoi cette taxe est si injuste.

[*Français*]

Connaissez-vous la signification du terme TPS, monsieur le Président?

Une voix: Qu'est-ce que c'est?

M. Gagliano: Taxez le peuple seulement. Taxez le peuple seulement, monsieur le Président, parce qu'on vient justement de donner un certificat d'exemption à toutes les corporations. Il n'y aura pas une corporation canadienne qui paiera la taxe sur les produits et services. On vient justement, monsieur le Président, sans qu'il n'y paraisse, de changer notre système de fiscalité. À ce jour, nous avons considéré les corporations comme une entité légale, comme une personne physique. Donc, pourquoi vous, moi, les gens dans votre circonscription ou dans la mienne doivent-ils payer 7 p. 100, et que les corporations ne paient pas un cent de cette taxe sur les produits et services?

L'autre raison qui a fait que ce gouvernement propose ce système de taxe sur les produits et services, c'est simple, monsieur le Président. Encore là, on vient changer la nature de notre système de fiscalité. Jusqu'à maintenant, on payait la taxe sur les biens; maintenant, c'est la première fois qu'on a une taxe sur tous les services à travers le pays. C'est très important, monsieur le Président. Comment peut-on n'avoir que cinq ou six jours de débats quand on vient changer très fondamentalement notre système fiscal, monsieur le Président? Je remarque que le ministre du Travail rit, mais je ne sais pas si les gens de sa circonscription riront aussi. Lui et moi, on pourrait peut-être se prêter à un débat dans l'Est de Montréal qui porterait sur la taxe sur les produits et services, et

peut-être que là on pourrait se rendre compte qui rira le dernier.

Monsieur le Président, c'est très important. On change notre système fiscal au Canada, et le gouvernement le fait comme cela, bien simplement: taxer le peuple seulement, et les corporations s'en sortent très simplement. C'est cela la réalité, monsieur le Président. C'est qu'aujourd'hui les grandes entreprises pourront justement, sous le prétexte d'être plus compétitives, ne pas payer un cent de taxe, et le ministère des Finances qui depuis les cinq dernières années a aidé les riches à devenir plus riches, et les pauvres à devenir plus pauvres, il a raison quand il avait dit qu'il n'y a pas assez de millionnaires à taxer au Canada. Donc c'est cela qu'il trouve. Alors il taxe tout le monde et il s'en vient avec un crédit d'impôt, par exemple, qu'il a oublié d'indexer. Voilà la réalité.

Monsieur le Président, vous étiez dans cette Chambre comme moi il y a quelques années quand le ministre des Finances a dit qu'on devait réformer la fiscalité afin qu'elle soit simple, que tout le monde puisse la comprendre. Hier et cet après-midi, mon collègue, à la période des questions, a essayé de faire comprendre au ministre qu'il en coûtera 14 millions de dollars pour expliquer aux Canadiens c'est quoi cette folie.

Il dit ici, à la page 8 de cette brochure sur la TPS:

Exemple: pages du journal de caisse

De quelle façon la petite entreprise va comptabiliser cette taxe. Et je lis, monsieur le Président, dans l'exemple de ce journal: la date: 2 mars; article: baignoire et douche ancienne, 10 700 $, encaisse. Monsieur le Président, c'est une confusion totale. Est-ce que c'est de l'encaisse, est-ce c'est un compte à recevoir. De la façon dont l'exemple est écrit là-dedans, cela veut dire qu'on perçoit la taxe, qu'on reçoit l'argent et on la paie quand on paie. Tandis que si on regarde le projet de loi exposé selon la facturation, même le ministère des Finances ne sait pas comment la petite entreprise doit tenir ses livres afin de se comprendre.

Et après dans cette Chambre, il a le courage de se lever et de nous dire qu'il y a même une incidence à la page 19, il nous fait un calcul ridicule, il nous dit qu'il y a un avantage total de 1 140 $. Il n'a pas tenu compte du tout de la complexité du système comptable qu'il faut instaurer dans cette nouvelle folie, que j'appelle le cauchemar du siècle, parce que vraiment il sera très difficile de se retrouver là-dedans.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Bien sûr, c'est un débat qui n'est pas fini même si le gouvernement a imposé la clôture hier soir. Bien sûr, on a déjà lu ce matin les commentaires du président du Comité des Finances qui veut faire passer cela vite, dans trois ou quatre semaines, c'est assez. Mais, monsieur le Président, quand on regarde la complexité de ce projet de loi, comment voulez-vous qu'on puisse le passer si vite.

Donc, nous allons revenir là-dessus. Nous allons faire le débat. Nous allons continuer à expliquer aux Canadiens que cette taxe, cette TPS, taxer le peuple seulement, ce n'est pas la façon canadienne de faire les choses, et je suis sûr qu'à la fin, les Canadiens vont comprendre et ne se laisseront pas duper par ce gouvernement. Les élections s'en viennent vite, monsieur le Président, et soyez assuré que si le gouvernement continue à maintenir cette taxe, bien sûr que c'est la fin de ses jours.

[*Traduction*]

M. James: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. J'abrège mon préambule car je vois qu'un de ses collègues à lui aimerait lui poser une question.

La motion en discussion dit en substance que le gouvernement doit abandonner la TPS et la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente et qui tienne compte de toutes les formes d'impôt, etc.

Si je ne m'abuse, certains membres de son parti, dont le député de Gloucester, ont siégé au Comité des finances qui examinait la TPS et ont présenté un rapport minoritaire de quelques pages. Il n'était pas global. Il me semble que le parti du député, du député qui a présenté la motion et de celui qui vient de me précéder, a eu toute possibilité de rédiger une réponse ou un exposé global sur ce qu'il nous faudrait. Je me souviens que les membres de son parti qui siégeaient au Comité des finances l'an dernier étaient d'accord avec la décision unanime du Comité permanent des finances. Ils ont reconnu que la TVF était dépassée et qu'un nouveau régime fiscal s'imposait. Quand ils en ont l'occasion ils ne la saisissent pas. Ils ne font qu'en parler.

• (1610)

Le député voudra peut-être nous apprendre pourquoi ils disent une chose et en font une autre.

M. Gagliano: Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais dire à mon collègue que s'il tient à ce que nous gouvernions nous ne demandons pas mieux que de passer de l'autre côté. Nous allons rédiger notre rapport et lui faire voir comment réformer cette loi fiscale. Si vous êtes prêts, venez de ce côté et nous vous ferons voir. Si vous êtes prêts, commençons tout de suite, cet après-midi même.

Le député a parlé de la dernière législature. J'ai eu l'honneur de siéger au Comité des finances comme suppléant. Nous avons examiné la première tranche de la réforme fiscale conservatrice. C'est là que se trouve essentiellement le problème.

Les ministériels s'étaient engagés à réaliser une réforme complète de la fiscalité. Comme une élection s'annonçait ils ont distribué quelques cadeaux pour se faire réélire. Cela a donné la première tranche.

Ensuite ils ont présenté la deuxième tranche, la TPS. Elle est terrible. Les gens s'en souviendront pendant des années et des années. Ils la rejetteront aux prochaines élections.

Qu'est-ce que nous avons dit à l'époque, monsieur le Président? Nous avons dit oui, nous sommes pour la réforme fiscale, mais pas de la façon dont ils procèdent.

Si vous voulez citer les propos de mes ex-collègues qui étaient à la Chambre sous la législature précédente, lisez le compte rendu et vous verrez exactement ce qui s'est dit. Nous avons dit: «Oui, nous sommes en faveur de la réforme fiscale.»

La motion en discussion aujourd'hui demande une véritable réforme fiscale. Si vous voulez changer de place, nous allons traverser tout de suite, cet après-midi, et vous faire voir comment nous faisons les choses, nous.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, je voulais simplement dire à l'honorable député de Saint-Léonard (M. Gagliano) qu'au moment où il parlait, je ne riais pas des propos qu'il disait parce que c'est un sujet très important, je riais plutôt des avancés qu'il faisait.

Ma question est la suivante: Comment peut-il sérieusement expliquer aux gens qui le regarde à la télévision, et peut-être qu'à ce moment-ci il faudrait tourner les caméras de la télévision pour voir le peuple canadien s'esclaffer tout entier devant les propos incohérents du député de Saint-Léonard sur son explication. . . Comment peut-il prétendre sérieusement que la TPS va s'appliquer sur les achats faits par certaines personnes et qu'elle ne s'appliquera pas sur les achats faits par d'autres catégories de personnes.

M. Gagliano: Monsieur le Président, il faut que vous m'accordiez un peu de temps pour répondre à ça.

M. Boudria: Bien voyons, explique-lui ça tranquillement.

M. Gagliano: Parce qu'une compagnie qui devient payeur de taxes a une licence selon cette nouvelle taxe. Les compagnies payent la taxe lorsqu'elles achètent et, avant, ce qui était payé était déduit. Donc, le résultat est zéro! C'est pour cela qu'il ne paye pas de taxe.

Mais l'individu, monsieur le Président, lui ne peut pas déduire, il n'a pas de crédit. C'est cela que je voulais dire. Alors, j'espère que le ministre prendra le temps nécessaire pour lire le projet de loi et pourra avoir tous les renseignements nécessaires.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. Je sais qu'il était membre du Comité des finances lors de la précédente législature et qu'il est également comptable de profession.

Ma question porte sur la politique discriminatoire que le gouvernement a adoptée, en vertu de laquelle les services offerts par des experts en assurance indépendants seront taxables, tandis que les mêmes services fournis par l'industrie des assurances ne le seront pas.

Les experts de ma circonscription—et j'ai ici une lettre signée de M. Les Sazant, directeur du Bureau d'experts des assureurs de Hawkesbury, en Ontario—m'ont dit que si le ministre adopte le projet de loi tel qu'il est actuellement, la survie de leurs entreprises pourrait être sérieusement compromise. Soit dit en passant, le Comité des finances a recommandé qu'on leur donne une exemption pour qu'ils puissent être traités de façon similaire. . .

M. Soetens: Approuvez-vous le rapport du Comité des finances?

M. Boudria: C'est une excellente question. Le Comité des finances a recommandé de corriger quelques injustices. Même si je rejette le projet de loi, s'il doit être adopté il me semble qu'au moins on doit essayer de corriger certaines injustices comme celle-ci qui ferait perdre leur emploi à certains de mes électeurs.

C'est pour cette raison que je la porte à l'attention de la Chambre. Je pense que c'est une grave question. Je voudrais que mon collègue nous dise ce qu'il pense de cette politique discriminatoire que je viens de décrire.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. La TPS est très complexe. C'est pour cela que certains s'estiment lésés et que d'autres se sentent perdus. Vous pourriez être dans une situation où vous êtes exempt de la taxe mais où, à cause du système, le produit que vous vendez est taxable, ce qui fait que vous devez percevoir la taxe. Toutefois, vous devez payer la taxe sur tous les autres services, autrement vous n'aurez pas votre crédit. C'est pour cela que des gens se trouvent lésés.

Il pourrait y avoir d'autres cas où vous ne percevez pas la taxe, mais où vous pouvez profiter de crédits. Dans d'autres cas vous pourriez ne pas percevoir la taxe, mais être obligé de la payer. C'est très compliqué. Pourtant, le ministre et son gouvernement étaient censés présenter un régime compréhensible.

Rappelez-vous qu'un moufflet peut être taxable ou non taxable, alors qu'un moufflet est un moufflet. Mais si vous demandez au propriétaire du magasin de le faire chauffer au micro-ondes, ou vous en achetez un, vous devez payer la taxe. Voilà pourquoi je vois mal comment les petites entreprises, qui font généralement dans les aliments et le commerce de détail, peuvent s'adapter à cette ineptie fiscale.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue très attentivement. À l'entendre, on a l'impression très nette qu'il est contre cette taxe. Mais pour qu'il n'y ait aucun malentendu possible, je rappelle que nous resterons opposés à cette mesure fiscale, au sein du NPD, quels que soient les résultats des prochaines élections. Nous resterions fermes sur nos positions même si nous formions le gouvernement. Nous ne donnerions pas suite à cette taxe. Nous la supprimerions. Nous la retirerions et nous entreprendrions une réforme fiscale un peu plus sensée.

Comme l'a dit mon collègue d'Esquimalt—Juan-de-Fuca, je respecte les conservateurs parce que l'idée d'une taxe favorable aux privilégiés leur sourit. Ils ne s'en cachent pas. Ils la proposent en disant: «Voilà ce que nous allons faire.» Ils s'affichent volontiers. Cette une sorte de franchise que je respecte.

Les néo-démocrates ne sont pas en reste puisqu'ils disent: «Nous sommes, en principe, complètement, totalement contre cette taxe sous toutes les formes possibles et imaginables». Je ne vois comment nous pourrions être plus clairs.

Je vais donc donner à mon collègue du Parti libéral l'occasion de parler au nom de son parti en répondant simplement oui ou non à la question suivante. Le Parti libéral du Canada est-il complètement et totalement opposé, en principe, à cette taxe?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie mon collègue parce qu'il nous voit déjà au pouvoir. J'espère que cela ne tardera pas. Si le député persuadait le gouvernement conservateur de déclencher des élections sur-le-champ, nous sommes prêts. Nous avons un plan. Si des élections avaient lieu maintenant, nous dirions aux Canadiens ce que nous allons faire.

Le gouvernement actuel a dit aux Canadiens qu'il adopterait une telle taxe et il l'a fait. Nous allons nous opposer à cette taxe puisque nous sommes contre. Quand nous serons de l'autre côté. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord pour la reprise du débat.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est incapable de bien gérer notre économie, la croissance de notre déficit l'illustre assez bien. Il tente donc de se décharger du poids de son incompétence financière sur les Canadiens. C'est pourquoi il crée la taxe sur les produits et services.

• (1620)

Avant d'aller plus loin, je souligne que ces derniers jours, nous avons vu les députés qui siègent à ma gauche recourir à toutes sortes de tactiques procédurières qui, pour beaucoup de Canadiens étaient tout à fait absurdes parce qu'elles faisaient perdre du temps. Tôt ce matin, le gouvernement a imposé une clôture déraisonnable au débat de deuxième lecture sur le projet de loi, ce qui nous a privés, nous les députés, de la possibilité de tenir un débat éclairé. Le Parti libéral, opposition officielle, ne se situe ni à gauche, ni à droite. Nous sommes partisans d'un débat et favorables au bien-être de tous les Canadiens.

La motion de l'opposition est la suivante:

Que la Chambre demande au gouvernement d'abandonner son plan mal conçu de taxe sur les produits et services, de la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente et qui tienne compte de toutes les formes d'impôt et des besoins et pratiques des autres paliers de gouvernement et que cette réforme soit bien com-

prise par les contribuables et conçue de façon à ne pas cacher, sous prétexte de réforme, un autre accroissement du fardeau fiscal.

Cette motion réflète la détermination du Parti libéral à tuer la TPS et, en même temps, reconnaît qu'il faut procéder à une réforme du régime fiscal. Nous avons isolé certains principes qui devraient guider cette réforme. Elle devrait notamment reposer sur une collaboration fédérale-provinciale et, comme toujours, elle devrait être axée sur le bien-être de tous les Canadiens. Il est temps de procéder à une réforme fiscale, particulièrement dans le cadre de la TPS proposée que 80 p. 100 de la population rejette. Cela montre à quel point les Canadiens ne font pas confiance au gouvernement et témoigne de l'aliénation réelle des gouvernés envers le gouvernant.

Avons-nous besoin d'une réforme fiscale? Près de la moitié de notre revenu national est transféré au gouvernement par la voie des impôts qui, depuis au moins cinq ans, augmentent à un rythme effarant.

Je suis convaincu que les Canadiens sont des gens très sensés qui comprennent l'utilité des impôts. Nous savons que nous devons payer des impôts et nous en reconnaissons la nécessité. Mais il y a des limites à notre bonne volonté.

Lorsque les impôts sont trop élevés, que le fardeau fiscal est injustement réparti, que le régime fiscal est complexe et impossible à comprendre et que les impôts perçus sont utilisés à mauvais escient, les Canadiens se rebellent.

Il y a toutes sortes d'impôts: les impôts fonciers, l'impôt sur la richesse, les taxes de douanes et d'accise, les charges sociales, les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et les taxes de vente. Toutefois, cet après-midi, je voudrais insister sur la nécessité d'une réforme fiscale dans le contexte de la TPS proposée. Nous voudrions remplacer quelque chose de très mauvais, à savoir la taxe sur les ventes des fabricants. Cette taxe cachée a augmenté rapidement et empêche nos producteurs nationaux de soutenir la concurrence des étrangers.

Examinons d'abord les fondements, les principes qui devraient nous guider dans la région fiscale. Comme je l'ai mentionné, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons reconnu deux principes économiques valables. Le premier est l'efficacité. Nous devons éviter d'intervenir indûment dans la répartition des ressources financières et humaines.

Le deuxième principe est la simplicité. Le régime fiscal devrait être compris par tous. Nous ne devrions pas avoir besoin de conseillers fiscaux qu'il faut payer. En fait, on devrait pouvoir appliquer la loi en réduisant au minimum les poursuites.

La deuxième série de principes directeurs viserait à garantir que le régime fiscal, ou toute forme d'imposition qui pourrait être proposée dans le cadre de la réforme fiscale, respecte les valeurs sociales liées à l'équité et reconnues au Canada. Le nouveau régime fiscal devrait veiller à ce que les contribuables dont les conditions de vie sont similaires paient des montants similaires. Si l'on tient compte de la capacité contributive, on obtiendra une répartition plus équitable de la richesse et du revenu.

Le gouvernement semble ne pas vouloir admettre qu'il existe des solutions de rechange à la TPS. Le gouvernement a créé un mythe en alléguant qu'il n'avait pas le choix, qu'il devait proposer la TPS. Le gouvernement ne nous a même pas précisé combien d'autres projets il avait étudiés. Et pourtant il disposait des ressources du ministère des Finances pour examiner toutes les solutions possibles.

Il m'est impossible d'analyser à fond un certain nombre de ces solutions. Mais on en a proposé une qui comporterait une seule taxe qui serait simple, ferait baisser les taxes pour la plupart des contribuables, répartirait le fardeau fiscal plus équitablement, supprimerait les échappatoires et réduirait les frais d'administration.

Poursuivons le débat, mais sans trop insister sur la TPS.

D'autres projets de réforme ont été proposés, notamment l'harmonisation des régimes fiscaux des gouvernements fédéral et provinciaux. Mais le gouvernement n'y est pas parvenu.

Examinons de plus près la TPS. Elle assènera un véritable coup meurtrier à notre économie. Elle favorisera la récession et l'inflation, ce qui ruinera notre économie.

Quand la taxe sur les produits et services entrera en vigueur, elle fera mal aux portefeuilles de tous les Canadiens. En fait, on estime que leurs taxes vont presque quadrupler. Cela fera grimper le coût de la vie. En affaiblissant le pouvoir d'achat des consommateurs, on modifiera leurs habitudes de consommation, ce qui fera naturellement baisser les ventes des fabricants. Par conséquent, l'exploitation d'une entreprise coûtera de plus en plus cher. Les frais d'exploitation grimperont, des travailleurs seront mis en disponibilité, l'économie ralentira et nous nous retrouverons en pleine récession.

Quand les travailleurs sont touchés, leur pouvoir d'achat baisse. Ils demanderont, et à juste titre, une augmentation de salaires pour compenser les répercussions néfastes de la taxe, ce qui exercera des pressions infla-

tionnistes. Ensemble, ces deux facteurs causeront la ruine de notre économie.

Dans sa brochure, le gouvernement déclare que la TPS vise à réduire le déficit. Pourtant, le gouvernement a déjà prétendu que cette taxe ne rapporterait aucune recette. Ce n'est pas logique. Si la TPS ne devait rapporter aucun revenu, son annulation ne devrait pas avoir de conséquences négatives sur le déficit. Incidemment, c'est aussi l'opinion que partage le *Financial Post*.

La taxe aura maintes répercussions désastreuses sur les programmes de santé de notre pays puisque les services de certains professionnels de la santé, comme les psychologues, seront taxés. On comprend le danger que pourrait comporter une limitation de l'accès des Canadiens à ce genre de services. Quand on augmente les frais d'administration de nos établissemnts de soins, on peut voir cette charge s'ajouter à notre système de soins de santé. Quand nous nous rendons compte que les paiements de transfert n'ont pas suivi l'inflation, alors nous voyons un double danger.

Les conséquences sur l'enseignement seront de la même manière néfastes pour les frais d'administration. Nous ne pouvons pas attirer de bons professeurs dans nos facultés. Quand le matériel vieillit, nous ne pouvons pas le remplacer rapidement. Nous ne pourrons plus être concurrentiels à l'échelle internationale, puisque nous ne pourrons pas nous consacrer à la recherche et au développement. Les sciences au Canada risquent d'être reléguées au jardin d'enfants.

Peut-on croire le gouvernement quand il dit que la taxe qu'il a l'intention d'imposer restera à 7 p. 100?

• (1630)

Permettez-moi de vous faire l'historique de la TPS. La Nouvelle-Zélande a commencé par un taxe de 10 p. 100, qui s'établit à l'heure actuelle à 12,5 p. 100. Le gouvernement prétendra peut-être que ce n'est pas là une augmentation trop marquée. En Autriche, le taux initial était de 8 p. 100, et il est maintenant de 20 p. 100. En Grande-Bretagne, il est passé de 10 à 15 p. 100. Au Danemark, le taux est maintenant de 22 p. 100 alors qu'il n'était au départ que de 10 p. 100. En Irlande, la taxe est passée de 16 à 25 p. 100. Enfin, aux Pays-Bas, elle s'établit à 20 p. 100 alors qu'elle n'était que de 12 p. 100 initialement.

Le gouvernement peut-il faire croire aux Canadiens que la taxe restera à 7 p. 100 à jamais? Je le mets au défi de dire la vérité. Faute de retirer cette taxe, le gouvernement risque de faire face à une révolte fiscale, et j'espère que cela ne se produira pas.

Je voudrais vous citer les propos d'un chroniqueur financier qui a écrit ceci le 6 février 1990: «Si nous avions le choix entre deux taxes permettant de percevoir les mêmes recettes, et toutes deux mal perçues par la population, pourquoi devrions-nous espérer qu'on retienne la taxe qui touche le plus de gens directement? La TPS est-elle plus avantageuse pour le gouvernement? La réponse est oui. L'est-elle pour les Canadiens? Eh bien, 80 p. 100 des Canadiens croient que non.»

Au cours du débat d'hier soir, un ministériel a déclaré que les gens avaient porté les conservateurs au pouvoir afin qu'ils prennent des décisions très dures, comme si c'était là une source de fierté. Or, cet après-midi, je prétends au contraire que les électeurs nous demandent d'être sensibles à leurs besoins, équitables et honnêtes. Parvenons à une réforme fiscale acceptable pour les électeurs de Winnipeg-Nord et pour tous les Canadiens. Ce n'est qu'alors que nous serons de vrais Canadiens.

M. Thompson: Monsieur le Président, je veux revenir sur une citation que j'ai déjà faite dans cette enceinte. Elle vient de Jean-Baptiste Colbert, homme d'État et ministre des Finances du XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV. Il a déclaré à l'époque que l'art de lever des impôts, c'est arriver à plumer l'oie en réduisant le plus possible ses gémissements.

J'en reviens à ma perception de la taxe sur les produits et services. En réponse au député de Winnipeg-Nord, une bonne partie des difficultés qu'elle engendre découlent du fait que nos vis-à-vis n'ont jamais essayé d'aider les Canadiens à comprendre cette taxe. Ils utilisent les mêmes lieux communs auxquels on a recours depuis des années relativement aux impôts.

Permettez-moi de me reporter aux élections de 1980, il y a dix ans exactement. Nous étions alors au beau milieu d'une campagne électorale parce que le Parti libéral ne pouvait faire face à la réalité. Nous avons été forcés de tenter de faire accepter aux Canadiens une augmentation de 16 c. le gallon d'essence. Les libéraux se sont opposés à cette augmention, même s'ils savaient à l'époque que le Canada allait en profiter. Ils ont choisi de ne pas en tenir compte et ils agissent exactement de la même façon dans le cas de la TPS.

Je veux donc poser la question suivante au député. Les libéraux sont au beau milieu d'une campagne à la direction du parti. Certains des candidats libéraux ont pris position sur la TPS et ont précisé ce qu'ils feraient s'ils accédaient à la direction de leur parti. S'ils doivent un jour, malheureusement, former un gouvernement, certains d'entre eux nous ont dit exactement ce qu'ils entendaient faire de cette taxe: la conserver, la rejeter, la modifier ou je ne sais quoi d'autre.

Je vais leur demander ceci. Je pense que le NPD a tout à fait raison; il ne changerait pas la taxe. Les néo-démocrates veulent intervenir et brailler, mais ils n'y toucheraient pas. Le député va-t-il en tenir compte dans son

appui pour certains des candidats à la direction de son parti et, en définitive, au poste de premier ministre?

M. Pagtakhan: La réponse est simple. Je vais recommander à notre chef de supprimer carrément la TPS.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg–Nord de ses commentaires. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a bien résumé la question quand il a dit que c'est un message brouillé que transmettait le Parti libéral. Il ne dit pas clairement ce qu'il pense de la TPS. Le Parti libéral hésite à se prononcer contre la taxe. En réalité, nous savons tous, comme tous ceux qui suivent le débat d'aujourd'hui, que les libéraux n'ont aucunement l'intention de demander aux candidats à la direction de s'opposer à la TPS. Je suis d'accord avec le député qui avait la parole il y a quelques instants, plaise au ciel que le Parti libéral ne reprenne jamais le pouvoir dans notre pays.

Le NPD est notre seul espoir, comme le disait le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Je demande au député de se joindre à nous et de rejeter totalement le projet de loi C–62, concernant la taxe sur les produits et services. Les libéraux promettent-ils aux néo-démocrates de s'opposer totalement au projet de loi au comité, de le rejeter en bloc, sans tripatouiller, sans finasser, sans proposer d'amendement d'ordre technique?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, il va être heureux aujourd'hui. Vous pouvez vous joindre à nous pour rejeter la TPS. Les libéraux sont cependant des gens raisonnables. Nous ne savons pas comment la TPS va affecter les Canadiens dans les trois prochaines années et nous pourrions trouver une bien meilleure solution que vous ne le prévoyez, parce que vous savez que vous ne pouvez pas prendre le pouvoir.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans sa motion, l'opposition demande au gouvernement de proposer une taxe qui soit clairement visible pour les contribuables. Telle est précisément notre intention avec la taxe sur les produits et services. Elle est claire, directe, franche.

En fait, c'est également la façon dont le gouvernement s'est conduit sur cette question. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour informer le pays au sujet de cette mesure et nous allons continuer à le faire dans les mois à venir. Ces derniers jours, on a crié haro sur les efforts francs et sincères que nous avons déployés pour informer tous les chefs d'entreprise de toutes les régions du pays au sujet de leurs droits et de leurs obligations en vertu du projet de loi.

Ceux qui sont passés par l'édifice de la Confédération avant le congé de Noël ont pu voir les grands cartons de bulletins parlementaires qui portaient, sur le devant, imprimé en grandes lettres noires, le message «Halte à la TPS». Il s'agissait de ceux des députés de l'opposition. Je suis en fait étonné qu'ils aient eu le culot d'intervenir à la Chambre pour essayer de nous empêcher de distribuer de l'information sur la TPS, car ils se trouvent à dire: «Laissez-nous, les députés de l'opposition, distribuer de la mauvaise information, dans la plupart des cas, sur la TPS. Mais vous, les ministériels, ne pouvez en distribuer. Si vous le faites, nous allons soulever la question de privilège à la Chambre des communes.» Voilà l'attitude la plus hypocrite et faux jeton que j'aie jamais vue, et voilà exactement comment ils se comportent depuis un certain temps.

Si nous ne pouvons informer le public et les gens d'affaires, que sommes-nous censés faire? Faudra-t-il que nous apparaissions soudain au Jour de l'An, le 1er janvier 1991, pour annoncer: «Surprise, surprise! Vous avez une nouvelle taxe. Vous allez maintenant avoir un an pour vous y habituer.» Nous n'agissons pas de cette façon.

Mon collègue, le président du Comité des finances, ne s'est pas caché. Ça lui serait bien difficile de toute façon. Il y a eu des audiences publiques dans tout le pays.

Le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres membres du gouvernement ont parlé de cette question à de nombreuses réunions publiques et continueront de le faire. En fait, des députés d'en face nous mis au défi de tenir des débats publics sur la TPS. Je suis prêt à en débattre avec n'importe qui, n'importe quand et n'importe où parce que je sais comment fonctionnent les deux systèmes. Je sais que le système actuel est mauvais et qu'il porte préjudice à beaucoup de contribuables canadiens. J'irai n'importe où pour en discuter.

• (1640)

De fait, rares sont les mesures législatives qui ont attiré autant d'attention que ce projet de loi. Contrairement à quelques députés de l'opposition, les Canadiens de tous

les coins du pays ont dit leur mot pour que la taxe soit le plus simple, le plus juste et le plus efficace possible. Par leur obstruction systématique et leurs tactiques dilatoires, les députés de l'opposition ont raté une belle occasion de faire une contribution valable à ce débat. Ils ont tourné le dos au processus législatif et à leurs électeurs. Ils veulent faire paraître un bulletin dans lequel ils diraient s'opposer à la TPS sans fournir d'explications sur celle-ci. Voilà l'attitude hypocrite qu'ils préfèrent adopter.

Nous avons entamé la session tout à fait disposés à discuter avec l'opposition de la valeur et du fonds de ce projet de loi. Ils ont montré que cela ne les intéressait pas, qu'ils n'en étaient pas capables. Nous savons que les députés libéraux sont absorbés par la course à la direction du parti et que le nouveau chef du NPD est absorbé par la recherche de sa propre personnalité, qu'elle ne trouvera pas dans son ghetto socialiste. Malheureusement, les Canadiens ne sauront peut-être jamais quelle différence aurait pu faire une opposition efficace et responsable.

Une voix: Gardez votre cravate dans votre veston.

M. Kempling: Cependant, je garde toujours ma cravate dans mon veston, surtout quand je parle, et je tiens mon veston boutonné. Je lui trouverai une cravate identique à celle-ci, une rouge ou une orange.

M. Gardiner: Monsieur le Président, d'après moi, le Règlement interdit qu'on exhibe ainsi des objets. Je voudrais savoir combien de temps il reste au député.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce rappel au Règlement n'est pas recevable. Je n'ai pas vu la cravate et je n'y tiens pas.

M. Kempling: Monsieur le Président, les Canadiens sauront tout de même qu'ils paient une taxe sur les produits et services.

M. le Président: Le député d'Essex-Windsor invoque le Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, le rappel au Règlement que je veux faire est, à mon avis, très justifié. Lorsqu'un député se reporte à un document, il est tenu de le déposer à la Chambre. J'ai entendu le député faire allusion à une cravate qui, sauf erreur, doit être considérée comme un document. Il me semble que les règles de la Chambre prévoient très clairement. . .

M. le Président: Cela concerne les ministres du Cabinet, mais aucunement les simples députés.

M. Kempling: Comme je le disais, les Canadiens sauront qu'ils paient une taxe sur les produits et services. Nous ne nous attendons pas à ce que cela leur plaise, mais la TPS sera visible et payée par les consommateurs au niveau de la vente au détail. Ce que je ne saisis pas, c'est pourquoi les députés de l'opposition veulent que cette taxe reste invisible. Ils ne comprennent pas réellement ce qui se produit lorsqu'elle est invisible. Sans vouloir faire de remarque désobligeante, je crois qu'aucun d'eux n'a jamais eu à fixer des prix. À votre avis, dans le régime actuel, qu'arrive-t-il lorsque la taxe fédérale de vente augmente? Tout marchand ou grossiste qui a des stocks sur lesquels la taxe est payée obtient des bénéfices exceptionnels. Il estime que c'est juste, car il se dit qu'il doit emprunter de l'argent à la banque pour payer la taxe fédérale de vente au gouvernement. Les Canadiens de toutes les régions qui paient cette taxe cachée tous les jours pourront désormais voir directement la nouvelle taxe. Ils paient environ 18 milliards de dollars en taxe fédérale de vente et bon nombre ne le savent même pas. Si les députés libéraux qui chahutent là-bas avaient été ici ce matin, ils auraient entendu mon ami, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, demander aux libéraux s'ils aboliraient la TPS si, par malheur, ils prenaient le pouvoir. Il les a acculés au pied du mur. Ils ont marmonné quelque réponse maladroite, ont manqué de souffle et se sont étouffés. Bref, ils ne savaient pas quoi répondre. Tout ce qu'ils ont pu nous dire, c'est qu'ils réexamineraient la taxe, mais cela fait 40 ans qu'ils disent ça et cela fait 40 ans que continue d'exister la même taxe dissimulée, avec tous ses défauts.

J'ai abordé cette question hier. Ce matin, un employé de Revenu Canada travaillant pour la division de la taxe fédérale de vente a téléphoné à mon bureau. Il n'avait pas du tout aimé certains de mes commentaires. Il n'a laissé ni son nom, ni son numéro de téléphone. J'espère qu'il nous regarde. Beaucoup de vérificateurs de l'impôt sont devenus conseillers en fiscalité lorsqu'ils ont quitté le secteur public. Ils ont fait le tour des petites entreprises du pays pour rencontrer les gens mêmes qu'ils avaient harcelés à tort pour leur faire payer la taxe de vente. Ils leur ont proposé de leur montrer à économiser sur ceci et cela parce qu'ils connaissaient les secrets du métier.

J'aimerais avoir une longue conversation avec ce monsieur, s'il me rappelle.

M. Lee: Monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher de réagir aux remarques qu'a faites le député de Burlington au sujet de la TPS. Je viens de relire des lettres que des électeurs m'ont adressées récemment et je dois reconnaître que la réforme fiscale proposant l'entrée en vigueur de la TPS a pour but de favoriser ce que les économistes appellent l'allocation optimale des ressources. Par contre, cet avantage est si minime que la plupart des profanes que nous sommes ne comprendront pas de quoi il s'agit et ne s'y intéresseront pas vraiment.

Dans sa lettre, un électeur me demande de songer aux personnes qui, comme lui, louent une automobile. Il m'écrit que la taxe de 7 p. 100 va s'ajouter à la taxe fédérale de 13,5 p. 100 sur l'automobile proprement dite, à la taxe d'accise de 100 $ sur le système de climatisation, à la taxe provinciale de 25 $ sur les pneus, à la taxe de 600 $ au moins sur l'essence et à la taxe de vente ontarienne de 8 p. 100. Un consommateur s'y perd dans tout cela. J'estime que le gouvernement remplace une taxe mauvaise quoique efficace, la taxe sur les ventes des fabricants, par une taxe aussi sinon plus mauvaise qui va nuire non seulement aux fabricants, mais à tous les consommateurs canadiens. Celle-ci est cent fois pire, car elle frappe cent fois plus de Canadiens. Voilà ce que les Canadiens n'arrivent pas à comprendre.

M. Kempling: Monsieur le Président, il existe une brochure sur la location automobile que le député devrait faire parvenir à son électeur. Les modalités d'application de la taxe dépendent du véhicule loué et de la durée du contrat de location. De toute manière, nous avons mis au point notre système en étroite collaboration avec les sociétés de location, qui le jugent équitable pour leur clientèle. Si une entreprise loue un véhicule, elle peut se voir rembourser tous les frais associés à cette location. Je ne crois pas que cela soit si mauvais. Je sais qu'il subsiste une zone grise en ce qui a trait à la date de location du véhicule; je ne le nie pas. Mais je recommande au député de lire cette brochure. Il y en a quelques exemplaires dans notre salon. Je lui en enverrai un s'il le désire. Je lui conseille de lire attentivement la brochure, car notre intention n'est pas d'imposer un fardeau supplémentaire à quiconque loue un véhicule motorisé. J'en ai moi-même loué des centaines et je connais les avantages et les inconvénients de cette formule. Je ne m'inquiéterais pas outre mesure si j'en louais encore. Le député comprendra pourquoi lorsqu'il aura lu la brochure.

• (1650)

M. Thompson: Monsieur le Président, je tiens à commenter les propos que viennent d'échanger les députés de part et d'autre de la Chambre. Je les ai trouvés constructifs. Nous venons de dire que les députés peuvent toujours arriver à s'entendre lorsque leurs échanges atteignent ce niveau de qualité.

Je signale au secrétaire parlementaire que, sauf erreur, le gouvernement ne perçoit la taxe sur les ventes des fabricants qu'auprès de 75 000 entreprises. Or, sur ce nombre, quelque 22 000 entreprises bénéficient d'exonérations spéciales. Je me demandais si le secrétaire parlementaire pourrait nous éclairer là-dessus.

En outre, j'aimerais bien qu'il nous explique pour quelle raison, toute chose étant égale par ailleurs, les produits canadiens sont désavantagés chez nous par rapport aux produits importés. Je me demandais si le secrétaire parlementaire pourrait nous expliquer en quoi notre taxe sur les ventes des fabricants est discriminatoire.

M. Kempling: Je serai aussi bref que possible. À l'heure actuelle, 75 000 entreprises versent la taxe sur les ventes des fabricants. Elles le font dans le cadre de 22 000 modalités différentes et elles peuvent être assujetties à six taux distincts, et non pas quatre, comme on nous l'a dit.

Je veux préciser de quelle façon cette taxe touche les fabricants. La Société Hoover Manufacturing Company est établie dans ma circonscription. Elle a fabriqué un petit modèle de lessiveuse-sécheuse que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca pourrait offrir à sa famille ou à un ami. Elle a importé des pièces de l'étranger et elle a fabriqué le produit au Canada. Lorsqu'elle a voulu établir le prix de revient, elle a dû tenir compte de ses frais généraux et de ses frais de vente, de téléphone, d'emballage, d'expédition et tout le reste. Lorsqu'elle a comparé ce prix à celui d'un produit Sanyo analogue importé du Japon, elle a constaté un écart de 95 $ au niveau du détail. C'est que le prix du produit Sanyo est établi franc de port à un certain endroit du Canada. Lorsque le consommateur voit le produit Hoover et constate l'écart de 95 $ dans le prix, il se dit qu'il ne va tout de même pas l'acheter. Qu'a fait la Société Hoover? Elle a déménagé ses pénates du Canada aux États-Unis pour pouvoir jouir des mêmes avantages que les Japonais. Voilà ce qui s'est vraiment passé. La même chose est arrivée avec toutes sortes d'autres produits chez nous. Aux États-Unis, il y a des entreprises qui fabriquent des produits destinés à des entreprises canadiennes qui s'occupent de les distribuer en masse chez nous. C'est tout ce qu'elles font. Comme elles ne vendent pas leur production aux États-Unis,

elles n'ont même pas à se soucier des lois anti-dumping. La taxe sur les produits et services va mettre fin à cette situation.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense qu'il faut que je poursuive. Il y aura d'autres occasions. Le député de Fredericton—York—Sunbury a la parole.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, l'une des choses qui m'étonne le plus, cet après-midi, est que l'opposition officielle qui a présenté cette motion et prévu toute cette journée de débat sur le programme très important de la taxe sur les produits et services est fort peu représentée. Aucun député dans ses bancs d'en avant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait, parce qu'il était pendant longtemps député à l'Assemblée législative provinciale, qu'on ne dit pas qui est ou n'est pas présent à la Chambre.

M. Bird: Je reconnais mon erreur. Je devrais dire que je regrette que certains de mes collègues d'en face ne soient pas ici, cet après-midi, pour mettre plus de piquant dans le débat.

J'aimerais dire également que c'est la deuxième fois en deux jours que j'ai l'occasion de parler de la taxe sur les produits et services. J'ai cherché cette occasion parce que je suis sincèrement convaincu de l'importance et de la qualité de cette mesure législative.

Je pense que c'est une bonne mesure législative, une bonne réforme fiscale pour le Canada. Parce que je viens du milieu des affaires, j'ai une bonne intuition en ce qui concerne les questions financières. Mon expérience me dit que les orientations prises par le Canada au cours des 25 dernières années l'aurait rendu insolvable s'il avait été une entreprise.

Je sais de quel type de responsabilité financière nous devons faire preuve au cours des années qui viennent, le type de responsabilité qui nous permettra d'honorer nos obligations financières, de vivre selon nos moyens et non pas de passer des années à la recherche du mythe de la prospérité, ce qui n'aboutit qu'à une inflation galopante et au chaos économique.

J'aimerais féliciter les députés de l'opposition, en particulier mon collègue de Tracadie qui a présenté cette motion ce matin, et dire que, bien que la motion soit verbeuse et usée, elle a au moins le mérite d'être différente des observations habituelles que lui-même, son chef et son parti nous servent depuis bon nombre de semaines, et je cite: «Remettons cela sur le métier.»

Je suppose que le paragraphe qui constitue aujourd'hui cette motion est la nouvelle version du Parti libéral; c'est loin d'être du beau travail. En fait c'est un ouvrage qui est aux antipodes pour ainsi dire de la réalité, de la vérité et de la substance même du programme des biens et services.

Ce que demande essentiellement cette motion c'est d'abandonner la taxe sur les produits et services. Le mot abandon est un mot qui évoque la perte, la crainte, la fuite, toutes choses qui caractérisent une bonne partie de ce débat où nous voyons des députés nous prédisant tous les malheurs imaginables que ce programme fiscal risque de nous apporter.

Je pense que les Canadiens en ont assez des politiciens qui ne parviennent pas à appuyer de bonnes initiatives ministérielles, occupés qu'ils sont par des considérations partisanes. Quand ils nous demandent d'abandonner ce programme fiscal, ils nous demandent d'abdiquer les responsabilités que nous avons envers les Canadiens et envers leur avenir économique. Ils nous demandent de fermer les yeux sur le déficit mortel que nous voyons croître depuis près de 25 ans, sur le trou béant de la dette qui se chiffre actuellement à 320 milliards et qui ne cesse d'accroître.

Cette motion trahit une autre sorte d'avachissement, en ce sens qu'elle montre sans ambages le peu de cas que l'opposition fait de millions de Canadiens, ceux à revenus infimes et modestes, y compris beaucoup de personnes âgées et de parents seuls, dont la situation va s'améliorer avec le régime de la taxe sur les produits et services.

Il est indéniable qu'il s'agit d'une chose qui est constamment reléguée dans l'ombre. Les familles qui gagnent moins de 30 000 $ vont voir leur situation économique et financière améliorée nettement par ce régime de la taxe sur les biens et services. Voilà les gens que l'opposition nous demande d'abandonner. Car abandonner la taxe, cela veut dire abandonner un régime fiscal plus juste, un régime qui reporte sur ceux qui ont les moyens de payer la charge de ceux qui n'en ont pas les moyens; cela veut dire abandonner le régime fiscal qui va permettre aux produits de fabrication canadienne de rivaliser à armes égales avec les importations. Conserver la défunte taxe fédérale de 13,5 p. 100, ce serait continuer de pénaliser la production intérieure, comme elle l'a fait pendant des années.

On nous demande d'abandonner un régime fiscal qui va renforcer notre aptitude à exporter. La TPS en fin de compte va apporter à l'économie du pays une injection d'une valeur estimée à près de 9 milliards de dollars. On nous demande d'abandonner un régime fiscal qui va faciliter aux entreprises les investissements dans les technologies et les moyens de production nouveaux et favoriser la création d'emplois. Comme je le disais hier, le seul crédit accordé aux entreprises à la fin de l'année en cours sur les stocks existants va représenter une amélioration de 2 milliards de l'encaisse des entreprises du pays.

• (1700)

Ceux qui nous demandent d'abandonner cette taxe sont insensibles et méprisants. Ils nous demandent de nous détourner de nos responsabilités. Nous ne les écouterons pas. Telle n'est pas la politique du gouvernement.

Cette motion dit que la taxe est mal conçue. Qu'y a-t-il de plus mal conçu que le cliché «remettre sur le métier». Ils n'ont aucune solution de rechange à proposer, aucune suggestion à offrir et ils présentent une résolution aussi destructrice et absurde que celle-ci.

Ils nous demandent de renoncer au programme de la taxe sur les produits et services et de ne pas tenir compte des défis auxquels le Canada doit faire face dans un marché mondial de plus en plus compétitif. Beaucoup de commissions royales, d'études et d'experts ont fait comprendre aux Canadiens que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants est dépassée et nuisible et qu'elle doit être remplacée.

Cette taxe est progressive. Elle n'est pas du tout régressive. Toute personne juste et raisonnable considérerait son adoption comme une orientation juste et constructive pour le Canada.

Le Canada exporte un tiers de son produit national brut, ce qui représente des millions d'emplois. Par exemple, les exportations de notre industrie des pâtes et papiers s'élèvent à 20 milliards de dollars sur une production totale de 25 milliards. Ce programme fiscal la favorisera.

Le gouvernement ne se détournera pas de ses responsabilités. Ce sont les députés de l'opposition qui devraient abandonner leurs idées qui datent de 1924 et ils devraient cesser de faire peur aux gens, comme ils le font dans ce débat.

L'aspect le plus intéressant de tout ce débat qui se déroule aujourd'hui, c'est que l'opposition libérale, aussi dépourvue de solutions et de propositions originales qu'elle ait pu être sur cette question, s'est fait ridiculiser par les socialistes à sa gauche. Pour moi, c'est le fait saillant de tout ce débat. Non seulement l'opposition est divisée, mais les néo-démocrates ridiculisent les libéraux.

Les Canadiens voient le gouvernement appuyer cette taxe sur les produits et services avec confiance et conviction parce que nous savons que c'est la bonne chose à faire pour le Canada et que ce sont les Canadiens qui vont en profiter.

La taxe sur les produits et services répondra aux besoins du Canada pendant les années 90 et au début du XXI^{e} siècle. C'est un but que nous ne pouvons pas abandonner et auquel nous n'allons pas renoncer.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations. Le député d'Okanagan—Shuswap.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, nous avons entendu maintes et maintes fois les ministériels dire à la Chambre qu'on n'a pas proposé de solutions de rechange, qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'imposer cette mesure fiscale draconienne.

Je tiens à signaler très clairement à tous les députés, de même qu'à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, que mes collègues du Nouveau Parti démocratique ont proposé de nombreuses solutions de rechange. Le problème, c'est que les députés d'en face n'ont simplement pas écouté.

Et le concept d'un impôt minimum de 20 p. 100 sur le revenu des sociétés? Et le concept de l'abaissement des taux d'intérêt et de la réduction de la dette gouvernementale grâce à une productivité accrue et à une baisse du coût des emprunts? Et la possibilité de réclamer les milliards et les milliards de dollars d'impôt reporté qui ont échappé au gouvernement parce qu'il n'a pas perçu les sommes que lui doivent les grandes sociétés rentables, dont plus de 89 000 n'ont payé aucun impôt en 1986 sur des profits totaux de 22 milliards de dollars? Pourquoi ne pas aller chercher une partie de cet argent? Et l'idée de faire payer une taxe environnementale aux sociétés polluantes? Voilà quatre bonnes solutions de rechange que le gouvernement a simplement refusé de considérer.

M. Bird: Monsieur le Président, les députés socialistes du Nouveau Parti démocratique proposent des mesures fiscales sachant fort bien qu'ils n'auront jamais, Dieu merci, la possibilité de les mettre en oeuvre. Ils n'ignorent pas qu'elles sont inapplicables. Ils savent pertinemment que l'impôt de base de 20 p. 100 sur toutes les sociétés freinera la croissance et l'esprit d'initiative.

M. MacWilliam: On a pourtant appliqué une taxe de ce genre aux États-Unis.

M. Bird: Les néo-démocrates ont le mérite de présenter des propositions socialistes, monsieur le Président, mais ils savent fort bien qu'ils n'auront jamais à les mettre en oeuvre.

Le président suppléant (M. Paproski): Tout le monde semble avoir retrouvé ses forces depuis tôt ce matin. La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'interviens au sujet d'un projet de loi qui porte sur l'équité et la justice fondamentales. La taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement conservateur frappera tous les Canadiens, et surtout les plus démunis. Il est manifeste que la TPS doit être retirée.

M. Bird: C'est faux.

Mme Maheu: C'est là un fait.

M. Blenkarn: Pas du tout.

Mme Maheu: Le premier ministre et le ministre des Finances doivent commencer à consulter activement les Canadiens et les gouvernements provinciaux. Ils doivent créer un régime fiscal équitable et intégré. Le gouvernement ne peut tromper les Canadiens en se bornant à faire passer le taux de la taxe de 9 à 7 p. 100.

Une voix: C'est une de vos propositions.

Le président suppléant (M. Paproski): Honorables députés, je vous en prie. Il reste une heure environ. J'aimerais pouvoir entendre l'intervention de la députée. La parole est à la députée de Saint-Laurent—Cartierville aux fins du débat.

Mme Maheu: Lorsque nos vis-à-vis commencent à crier, cela signifie que nous commençons vraiment à les inquiéter.

Nous n'accepterons pas une taxe qui comporte toujours des lacunes fondamentales.

[*Français*]

Il est évident que même en diminuant le taux de 9 à 7 p. 100, le gouvernement ne peut s'en tirer en pensant que les Canadiens et Canadiennes vont accepter sans rouspéter.

Il est primordial que le gouvernement fédéral consulte encore les gouvernements provinciaux afin de créer un système de taxation intégré et juste.

En cette période de resserrement économique durant laquelle le Gouverneur de la Banque du Canada garde les taux d'intérêt artificiellement élevés, afin de combattre l'inflation, notre ministre propose une législation qui risque d'élever les intérêts encore plus.

[*Traduction*]

Lorsque le gouvernement a proposé pour la première fois la taxe sur les produits et services, il a déclaré qu'elle serait visible. On parle beaucoup de visibilité aujourd'hui. Les conservateurs ont affirmé que tous les Canadiens pourraient connaître exactement le montant de la taxe au moment de payer pour un produit ou un service. Malheureusement pour les Canadiens, le gouvernement revient sur une autre de ses promesses. Le problème réside dans le fait que le gouvernement a une tendance remarquable à augmenter les impôts.

Ainsi, si on prend le cas de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, on s'aperçoit qu'à l'arrivée des conservateurs au pouvoir, le taux était d'environ 9 p. 100. Or, il est maintenant passé à 13,5 p. 100, après quatre augmentations.

Les Canadiens peuvent-ils vraiment se fier au gouvernement pour maintenir cette taxe à un niveau relativement bas? J'en doute. Les conservateurs n'ont pu s'empêcher d'accroître l'ancienne taxe.

Ce ne sera qu'une simple question de temps avant que le ministre des Finances porte cette taxe à 9 p. 100, et Dieu seul sait jusqu'où il ira par la suite.

[*Français*]

Le gouvernement en place semble vouloir diminuer sa dette en augmentant les taxes et en éliminant les programmes sociaux. Il est impératif que le gouvernement fédéral gère de façon beaucoup plus efficace les ressources de ce pays. Il est inadmissible que les régions éloignées et les pauvres de ce pays aient à payer pour la mauvaise administration financière du gouvernement conservateur.

Pour un gouvernement qui proclame être en faveur d'une réforme fiscale, les conservateurs ont lamentablement échoué.

[*Traduction*]

Le gouvernement avait promis également que son projet de taxe sur les produits et les services n'aurait aucune incidence sur les recettes fiscales. Il saute aux yeux maintenant que cette TPS lui sert d'instrument privilégié dans sa bataille contre le déficit. Et il brandit l'arme la plus brutale qui soit, la fiscalité au lieu de s'employer à bien gérer l'économie.

• (1710)

Le ministre trouve brave de sa part de réduire les dépenses publiques. Pour lui, la bravoure consiste à s'en prendre aux chômeurs, à priver les nouveaux immigrants des ententes sur l'instruction civique et sur la formation linguistique qui les aident à s'adapter à la société canadienne, et à fermer la cafétéria de l'un des immeubles du Parlement. Quel héroïsme! Quel autre ministre voudrait prendre de pareilles mesures? Il est clair que le mot justice ne figure pas dans son vocabulaire.

Comme le répète le mouvement «À bas la taxe», l'administration de cette mesure sera un cauchemar pour toutes les petites entreprises du Canada. Le Canada aura le triste honneur d'être le seul pays du monde à avoir un mode d'imposition à deux niveaux. Voilà pour la promesse du gouvernement de simplifier le régime fiscal.

[*Français*]

On estime que la TPS, la taxe sur le peuple, coûtera 2 milliards de dollars par année aux petits détaillants qui devront embaucher du personnel supplémentaire, dont des comptables, pour effectuer les nouvelles tâches administratives. Ce qui inquiète le plus dans les frais supplémentaires, c'est que la plus grande partie en sera assumée par les très petites entreprises. Les petites entreprises vivront un cauchemar parce que le gouvernement fédéral est déterminé à imposer la TPS sans la collaboration des provinces. Cette taxe instaurera un régime de taxe de vente à deux paliers, car les petites entreprises devront appliquer à la fois la taxe de vente au détail provincial et la TPS du gouvernement fédéral. Bien que les conservateurs prétendent qu'ils tentent de simplifier le régime fiscal, il ne fait aucun doute que la TPS, telle que proposée, le compliquera davantage.

[*Traduction*]

La TPS comporte encore une autre faille grave puisque ses conséquences auprès des gagne-petit, notamment des personnes âgées et des assistés sociaux, seront disproportionnées. Dans ma circonscription, les gens de 65 ans et plus ont déjà du mal à joindre les deux bouts. Ils ne peuvent pas faire face à une hausse automatique de 7 p. 100 sur les nécessités de la vie. Est-ce juste de leur faire payer une taxe sur les vêtements et sur certains aliments? Le caviar échappe à cette taxe, mais non pas les personnes âgées.

[*Français*]

Sur une note plus personnelle, je connais une femme de ma circonscription qui ne peut s'offrir qu'une petite sortie par mois. Elle sera sous peu confinée à la maison parce qu'elle n'a pas les moyens de payer le 7 p. 100 de taxe que le gouvernement compte imposer sur presque tous ses achats. Il est évident que cette taxe pénalise les commerçants, mais elle aussi est pénalisée de façon plus pertinente. Ce sont des gens à petit budget qui n'ont que peu de sorties «budgetables», que ce soit au cinéma ou au restaurant.

[*Traduction*]

Beaucoup de personnes entendues par le Comité des finances ont déclaré que les crédits d'impôt proposés pour les gagne-petit ne suffiraient pas à annuler les effets négatifs de la taxe. Les personnes âgées seront tout particulièrement touchées. Le président du réseau de personnes âgées Une Voix, a déclaré devant le comité que les crédits d'impôt proposés n'avaient rien de rassurant. Toutes proportions gardées, les personnes âgées, dont beaucoup n'ont qu'un revenu fixe, devront encore payer plus d'impôts sur le revenu que les riches.

En outre, les crédits ne sont pas pleinement indexés sur le taux d'inflation, ce qui constitue un autre défaut de la taxe. Par conséquent, avec le temps, les garanties minimes dont disposaient les contribuables à revenu fixe s'éroderont. Selon le Conseil national du bien-être social, d'ici cinq ans, 700 000 familles pauvres n'auront plus droit au crédit d'impôt parce qu'il n'est pas pleinement indexé. D'ici dix ans, ce nombre atteindra le million.

[*Français*]

En tant que ex-conseillère municipale, et en tant que ex-maire, honorable confrère d'Anjou, vous devez comprendre cela. J'aimerais parler des effets qu'aura cette loi sur les autres paliers de gouvernement. A une période où

les budgets municipaux sont drainés par une infrastructure qui s'effrite tout en subissant le poids accru de devoir fournir une variété de services et d'améliorer la gestion de l'environnement, le gouvernement conservateur leur ajoute et ajoute aussi aux provinces la gestion de la dette du pays.

Les municipalités doivent utiliser divers services afin de fournir à leurs citoyens une variété de programmes. Avec la TPS, il est évident que leurs frais de gestion augmenteront, ayant pour effet de diminuer voire même de couper des services, ou augmenter les taxes afin de maintenir une qualité de vie.

En fait, les contribuables canadiens devront payer trois fois cette taxe. Ils paieront lors de l'achat d'un produit ou d'un service. Ils paieront de nouveau lorsque les taxes municipales et provinciales seront augmentées. À chaque fois que le gouvernement municipal achètera un crayon, la taxe sera automatiquement transférée à monsieur et madame Tout-le-Monde.

Le gouvernement est-il en train de créer deux sociétés, soit celle pour qui il y aura toujours une échappatoire fiscale parce que les gens en ont les moyens, et l'autre, pour qui tout deviendra calcul quotidien, parce que le budget est à la cent près. La culture pour les uns, la télé pour les autres. . .

Si on se réfère au rapport sur les effets fiscaux de la TPS, les provinces avancent que cette taxe compromettrait gravement la situation financière des provinces.

[*Traduction*]

Si les services médicaux sont soustraits à la taxe, les services psychologiques ne le sont pas. Il s'agit d'une évaluation injuste de l'utilité des services psychologiques pour les patients. L'exclusion de ces services de santé professionnels du groupe des services médicaux connexes démontre bien l'insensibilité du gouvernement aux questions de santé mentale.

[*Français*]

En conclusion, je crois qu'il est temps d'équilibrer les choses. Le gouvernement doit réclamer de façon équitable et cesser d'avantager les grosses compagnies et les gens à très haut salaire. Il n'est pas raisonnable que ce soit toujours les mêmes qui aient à payer, soit les pauvres, les personnes à petit revenu, les personnes âgées à revenu fixe. Il est inadmissible que cette taxe entre en vigueur, telle que proposée, dès 1991.

M. Bird: Monsieur le Président, nous avons étudié le discours de l'honorable députée avec intérêt, et j'aurais trois questions à lui poser.

[*Traduction*]

D'abord, je voudrais demander à la députée si elle ajoute foi à une assertion contenue dans une étude de Peat Marwick Thorne publiée le 19 décembre selon laquelle une famille de quatre soutenue par un seul salarié gagnant 24 000 $ ou moins recevra 580 $ par an en crédits d'impôt, soit quatre chèques trimestriels de 145 $ chacun. Est-ce qu'elle croit cela?

Deuxièmement, je voudrais lui demander si elle ajoute foi à la déclaration du ministère des Finances selon laquelle les familles gagnant moins de 30 000 $ par an bénéficieront d'un avantage financier net grâce au programme de taxe sur les produits et services, au programme complet, à l'élimination de la taxe, au crédit pour TPS et ainsi de suite.

En dernier lieu, elle a parlé des familles à faible revenu. Je voudrais lui demander si elle convient que les dépenses principales des familles à faible revenu portent sur les provisions de base et le loyer, qui sont tous deux nets d'impôt. Par conséquent, ces familles ne devraient-elles pas tirer avantage des exemptions de taxe prévues au lieu de voir leurs dépenses augmenter, comme le prétend la députée?

Je voudrais qu'elle réponde à ces trois questions.

Mme Maheu: Je remercie le député de la question. Avez-vous déjà été pauvre? Vingt-quatre mille dollars par an pour une famille de quatre? Inutile de répondre, car il est évident que vous ne savez même pas ce que c'est que d'être pauvre.

• (1720)

Nous parlons des familles pauvres qui n'achètent que des provisions de base et qui paient un loyer, mais nous oublions qu'elles doivent aussi se chauffer et acheter des vêtements pour les enfants, sans compter la taxe supplémentaire de 7 p. 100. Vers la fin de la semaine, elles devront aussi payer la taxe sur un sac de biscuits pour les petits. Lorsque ces derniers reviendront de l'école, ils ne mangeront plus de biscuits et ne boiront plus de lait, car les familles pauvres n'auront plus les moyens de s'en procurer.

Il est évident que les conservateurs ne savent pas ce que c'est que d'être pauvre au Canada.

[*Français*]

Mme Tardif: Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur la question qui vient d'être posée par mon collègue de Fredericton—York—Sunbury et la réponse qui y a été apportée. Ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville doit sans doute lire les journaux de Montréal. J'ai ici, devant moi, une coupure du journal *Le Devoir* qui titre: «Une réforme inéluctable». J'aimerais citer M. Albert Juneau, qui dit dans les deux premiers paragraphes de

cette analyse: «Il y aura des grincements de dents ici et là, mais il faudra bien s'y faire. La nouvelle taxe de vente sur les produits et services dont les règles d'application ont été rendues publiques ne plaira pas aux ménages à revenu moyen et élevé qui subiront une hausse appréciable de leur fardeau fiscal. Par ailleurs, les ménages à revenu modeste s'en réjouiront puisqu'ils feront des gains non négligeables. Ainsi, devant les oppositions qui se multipliaient à l'égard de ce nouvel impôt à la consommation, le gouvernement conservateur a choisi, pour mieux le faire accepter, d'améliorer le sort des plus pauvres. Ce qui ne pouvait se faire sans alourdir la charge fiscale des plus fortunés et sans augmenter les recettes provenant de la TPS.»

Monsieur le Président, quand je regarde les analyses qui ont été faites, non pas par des gens qui ont simplement rapporté la nouvelle, mais des gens qui ont bien voulu regarder l'ensemble du dossier, la conclusion générale est que les gens à faible revenu vont s'en tirer beaucoup mieux et que dans tout ce qui s'est dit depuis le dépôt du document technique, pendant la commission parlementaire, dans le rapport de la commission parlementaire, on n'est pas arrivé à dégager quelque chose qui était supérieur à la proposition, quelque chose qui avait tenu compte des différents écarts dans notre population, qui avait vu à régler chacun des problèmes et qui était une proposition globale. J'ai de la difficulté à accepter que de jour en jour on puisse nous dire que cela va par ailleurs aller contre les moins bien nantis ou les personnes aînées, quand c'est exactement le contraire.

J'ai de la difficulté aussi à comprendre que ce que j'ai vu le plus souvent présenté dans cette Chambre depuis le début du débat, ce sont des pétitions. J'écoutais, hier, aux nouvelles, après avoir écouté la veille comment c'était important pour le parti libéral, le parti d'opposition de déposer des caisses de pétitions, j'écoutais un des candidats à la chefferie qui disait: Écoutez, des pétitions, il n'y a rien de plus facile pour en faire signer, il s'agit de dire aux gens: Bien, voyons donc, cela va vous coûter de l'argent, cela va vous coûter cher. Un soir, je vois l'importance qu'on donne à une pétition, le lendemain soir, qu'est-ce qu'on pense du moyen à utiliser pour faire signer des pétitions, et je regarde tout cela et je me dis: c'est quoi finalement le sérieux dans tout cela. Est-ce qu'on a envie d'aider les gens, est-ce qu'on a envie de faire une étude sérieuse d'un projet de loi ou si on veut simplement parler pour le plaisir de parler?

Mme Maheu: Monsieur le Président, justement, on n'a pas envie d'être constructif, il faut la défaire. Est-ce que l'honorable députée pourrait peut-être nous dire pourquoi 78 p. 100 de notre population sont contre la taxe sur la population. Les gens dans votre circonscription. . . J'ai probablement eu des signatures de gens de vos propres circonscriptions chez nous, parce que j'en ai eu de partout au Québec.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis très honoré d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet de la motion que propose mon parti qui veut que la Chambre demande au gouvernement d'abandonner son plan mal conçu de taxe sur les produits et services et de la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente.

Ces derniers mois, mes collègues et moi avons déposé plus de 600 000 pétitions portant la signature de centaines de milliers de Canadiens de toutes les régions du pays qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services. Nous avons déposé des pétitions contre le prélèvement de la taxe sur toutes sortes de choses, allant des livres aux cours de ballet, et d'autres s'opposant carrément à l'ensemble de la TPS.

J'ai surveillé les pétitions que j'ai personnellement déposées. En parcourant la réponse du gouvernement à ces pétitions, j'ai été frappé par l'arrogance avec laquelle le gouvernement rejetait les craintes pourtant bien fondées de la population canadienne. Les députés d'en face savent de quoi je parle. Nous trouvons sur nos bureaux, environ un mois après le dépôt des pétitionnaires, une grande enveloppe brune y contenant la réponse.

Je voudrais faire ce que probablement aucun autre député n'a jamais fait à la Chambre. Je voudrais répondre à la réponse aux pétitions. À toutes les pétitions, qu'elles s'opposent à la taxe sur les cours de ballet ou sur les livres, le gouvernement donne toujours la même réponse. Voilà pourquoi j'estime qu'il faut examiner attentivement la réponse fournie qui montre pourquoi nous avons besoin de réformer en profondeur notre régime fiscal.

Premièrement, on commence en critiquant la taxe sur les ventes des fabricants actuellement en vigueur. Com-

me nous le savons tous, quand elle a été adoptée, cette taxe s'établissait à 9 p. 100, mais le gouvernement l'a fait grimper à 13,5 p. 100. Le ministre des Finances qualifie cette taxe de discriminatoire et complexe. Si la taxe sur les ventes des fabricants est discriminatoire, c'est un des aspects positifs que n'a pas la TPS, à savoir que celle-ci taxe systématiquement tous les contribuables, en plaçant une plus lourde charge fiscale sur les travailleurs pauvres de notre pays.

Quant à la complexité de la taxe actuelle, je voudrais citer l'un des alliés traditionnels du gouvernement, M. John Bulloch. En réponse aux méthodes comptables abrégées proposées par le gouvernement pour simplifier la perception des taxes, il a déclaré que ces méthodes «constituent la partie la plus complexe de tout ce cauchemar».

Il a aussi estimé que cette perception coûtera environ de 1 500 à 2 000 $, contrairement au montant de 600 $ prévu par le gouvernement. Le ministre des Finances déclare que la TPS nous mettra dans une meilleure situation concurrentielle et apportera un grand stimulant à la croissance économique. Bien que le ministre des Finances ait peut-être dans le passé consulté un éventail étendu de représentants des intérêts sectoriels et publics, comme il l'a affirmé dans sa réponse, on s'attend à de terribles conséquences pour notre économie qui découleront directement de l'application de cette nouvelle taxe.

Wood-Gundy, la célèbre société d'investissement de Toronto qui est aussi traditionnellement une alliée du gouvernement, parmi d'autres, a prédit que la TPS allait relancer l'inflation à un rythme bien plus rapide que celui prévu par le ministre des Finances. Cela à son tour déclenchera la montée inexorable des revendications salariales, ce qui entraînera des taux d'intérêt et un chômage plus élevés.

Nous en arrivons alors au paragraphe trois de cette réponse où le ministre des Finances décrit le crédit généreux accordé aux économiquement faibles et déclare que les familles ayant un revenu annuel inférieur à 30 000 $ seront absolument protégées, une fois que la TPS sera en place. Ce ne sont que des foutaises. Les travailleurs pauvres sont dans une situation pire qu'au moment où le gouvernement a pris le pouvoir il y a cinq ans, à cause de l'insistance du ministre à augmenter la taxe de vente. En outre, le faible allègement qui peut être ressenti la première année disparaîtra très rapidement puisque ce crédit n'est indexé que si l'inflation dépasse 3 p. 100 et par conséquent il est pratiquement garanti que la valeur du crédit diminuera de 3 p. 100 en un an.

Une taxe qui n'existait même pas il y a un an est brusquement devenue la seule solution à tous nos problèmes sociaux et économiques. À vrai dire, le gouvernement ne veut pas démordre de la TPS uniquement parce que celle-ci concorde parfaitement avec sa stratégie qui consiste à favoriser les sociétés et les riches aux dépens du Canadien moyen.

• (1730)

Selon le Conseil national du Bien-être, depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir en 1984, les impôts d'une famille moyenne de petits salariés ont augmenté de 44 p. 100, alors que ceux des familles les plus riches ont diminué de 6 p. 100. Eh oui, la famille moyenne de petits salariés paie 44 p. 100 de plus en impôts, sans compter l'effet direct de l'augmentation de la taxe de vente, tandis que les riches paient 6 p. 100 de moins.

Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre régime fiscal lorsque la collecte de nos recettes et la répartition de nos ressources font que 378 000 personnes ont recours aux banques d'alimentation canadiennes chaque mois. Ce chiffre nous a été fourni par l'Association canadienne des banques alimentaires. Quelque chose cloche assurément dans notre régime fiscal lorsque 151 000 personnes ou 40 p. 100 des bénéficiaires d'aide alimentaire sont des enfants de moins de 18 ans. Les enfants ont deux fois plus de chances d'avoir besoin de cette aide que les adultes. Il y a quelque chose qui ne va pas dans notre régime fiscal quand on estime que 1,4 million de personnes différentes, dont 560 000 enfants, visitent les banques alimentaires canadiennes chaque année.

Celles-ci offrent au moins 1 100 programmes de vivres d'urgence et 400 programmes de repas. On estime à 1,1 million le nombre de repas servis par mois. Dans ma seule circonscription de Parkdale—High Park on compte 11 banques d'alimentation.

Les taxes de vente sont devenues la solution à tous les problèmes financiers du gouvernement. Nous savons maintenant pourquoi. Le gouvernement va protéger ses amis riches aux dépens de la majorité des Canadiens. C'est de plus en plus évident et cela fait peur. Pas besoin d'être un génie pour se rendre compte qu'une taxe de 1 $ sur un article quelconque pèsera plus lourd pour le travailleur pauvre que pour une personne qui gagne 100 000 $ ou plus par an.

Dans ma circonscription de Parkdale—High Park, le prix moyen d'une maison est de 290 000 $. Nous avons déjà une crise du logement. La TPS fera monter ce prix de 9 200 $. Cela n'inclut pas les taxes sur les honoraires d'avocat, les frais de commission de l'agence immobilière, les taxes foncières et le reste. Pour la majorité de mes électeurs qui n'ont pas les moyens même maintenant d'acheter une maison, ce sera pratiquement impossible en 1991. Mais ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter devront avoir les moyens de payer des loyers plus élevés. La TPS touchera les nouveaux logements et les vieux, car

elle s'applique à tous les coûts d'exploitation du propriétaire.

Ceux d'entre nous qui prennent la décision de faire des achats importants avant 1991 pour éviter la TPS n'ont pas à s'en faire, elle les frappera quand même tous les jours de tous les mois de l'année.

Le quatrième paragraphe de la réponse à la pétition aborde la question de la visibilité. Le ministre y soutient qu'étant donné que la TPS s'appliquera au niveau du détaillant et qu'elle couvrira une vaste assiette fiscale, les consommateurs sauront qu'ils paient la taxe et combien ils paieront. Voilà en quoi consiste essentiellement la visibilité.

Le ministre des Finances a déjà admis que la loi ne l'autorise pas à forcer les entreprises à inscrire la taxe à part sur les factures ni à afficher la taxe sur le prix des articles. Pourquoi le ministre se donne-t-il même la peine d'exposer cet argument si la visibilité est déjà une caractéristique de la taxe pour la protection du consommateur?

Voilà la réponse du ministre aux Canadiens qui ont exprimé et continuent d'exprimer leur opposition à la TPS. La façon dont le ministre défend sa taxe à la Chambre me laisse stupéfait. Je le suis, parce que, tout d'abord, il doit avoir une très piètre opinion de l'intelligence des Canadiens pour soutenir que tous ceux qui s'opposent à cette taxe ont tort. On trouve parmi eux des économistes, des avocats, des experts financiers, des petites entreprises, les gouvernements provinciaux, des organismes à but non lucratif, des organismes de service public, le secteur privé, ses propres fonctionnaires. Ils ont tous tort. Seuls lui et ses copains ont raison.

Cela me renverse aussi qu'il garde ses fonctions de ministre des Finances, qu'il puisse, imperturbable, demander aux Canadiens en les regardant dans les yeux de lui faire confiance. Je ne parle pas de l'incident de l'exposé budgétaire qui a porté atteinte à sa crédibilité. Je parle des promesses qu'il a faites dans la dernière année. Il a promis que la taxe n'aurait pas d'incidence sur les recettes. Elle est, au contraire, une prédation fiscale. Il a promis qu'elle serait visible. Elle est cachée. Il a promis qu'elle serait simple. Elle est extrêmement compliquée.

On qualifie la taxe en vigueur sur les ventes des fabricants de destructrice sournoise d'emplois, mais la TPS qu'on propose, monsieur le Président, détruira sournoisement tout, jusqu'aux emplois. Mon message au ministre des Finances est de mettre de côté la TPS, de tout recommencer du début.

M. Thompson: Monsieur le Président, nous entendons ces arguments depuis un certain nombre de jours. Ce sont toujours les mêmes.

Le député de Parkdale–High Park dit que nous avons besoin d'une réforme fiscale sérieuse, mais il n'offre pas d'autres solutions. Ni lui ni les députés de son parti ne proposent d'autre programme. Je suppose qu'il souscrit à ce que disait le critique libéral des finances ce matin. Les libéraux favorisent le statu quo. Nous savons que le statu quo a été rompu. Il l'est depuis 1924. Nous sommes le premier gouvernement à attaquer vraiment le problème.

Il fustige notre TPS et l'application que nous en proposons, mais il n'offre pas plus de solution de rechange.

Le plus extraordinaire dans tout cela, c'est que les députés de l'opposition, les libéraux en particulier, critiquent sans penser à l'avenir du pays. Ils ne débattent pas sérieusement la question.

S'ils étaient sérieux, ils se donneraient la peine de présenter leur solution. Ils disent qu'ils veulent une taxe plus juste, plus simple, intégrée. C'est exactement ce que sera la TPS.

Ils continuent d'induire la population en erreur en supposant que la nouvelle TPS est une taxe supplémentaire; le terme «remplacement» ne figure pas dans leur vocabulaire. J'aimerais qu'il s'en trouve un parmi eux pour dire aux Canadiens qu'il s'agit d'une taxe de remplacement. Nous remplaçons la taxe fédérale de vente de 1924, qui est dépassée.

M. Flis: Monsieur le Président, de deux choses l'une, ou ce député conservateur ne sait pas lire, ou il n'écoute pas. Il n'a été question que de cela pendant tout le débat. La motion propose une autre solution:

> Que la Chambre demande au gouvernement d'abandonner son plan mal conçu de taxe sur les produits et services, de la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente et qui tienne compte de toutes les formes d'impôt et des besoins et pratiques des autres paliers de gouvernement. . .

Le gouvernement n'a même pas réussi à obtenir l'accord des provinces. Ce sera un véritable cauchemar pour les petites entreprises que d'avoir à prélever deux types de taxe. La suite de la motion se lit ainsi:

> . . .et que cette réforme soit bien comprise par les contribuables et conçue de façon à ne pas cacher, sous prétexte de réforme, un autre accroissement du fardeau fiscal.

Le député se demande ce que l'avenir nous réserve. C'est simple, le gouvernement finira par diriger le pays au moyen des banques d'aliments. Quelque 1,4 million de Canadiens doivent s'y rendre pour avoir de quoi manger. Ils sont des milliers et des milliers de Canadiens à être placés devant l'alternative suivante: consacrer leurs maigres ressources au paiement soit du loyer soit de la nourriture.

Ce sont là les deux principales nécessités de la vie, et nombre de Canadiens n'ont pas les moyens de se les payer toutes deux. S'ils dépensent leur argent en nourriture, ils n'ont pas de quoi se payer un logement convenable. J'ai vu des gens s'entasser à huit ou à neuf dans une pièce et coucher par terre sur des tapis. Voilà l'avenir que les conservateurs nous réservent. Quand nous formerons le gouvernement après 1992, nous offrirons aux Canadiens un avenir à leur mesure.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées. Le député d'Ontario peut participer au débat.

M. Thompson: Monsieur le Président, enfin quelqu'un qui a du bon sens.

M. René Soetens (Ontario): Je vous remercie, monsieur le Président. Je sais gré au député de m'encourager, mais je tiens à dire que je veux participer à ce débat très sérieusement car, en tant que membre du Comité des finances, je crois parfaitement saisir les motifs qui poussent le Parti libéral à présenter cette motion aujourd'hui.

Je voudrais revenir à la recommandation que le Parti libéral a faite dans le rapport du Comité des finances adressée à la Chambre des communes. Au lieu de prendre part aux audiences un peu partout au Canada, les libéraux ont, bien sûr, participé activement aux conférences de presse tenues dans le corridor et sont allés rencontrer les représentants de toutes les associations à la sortie des réunions, pour s'assurer de faire connaître leur point de vue. Ils n'ont pas cru bon de rester sur les lieux pour entendre les opinions des témoins.

Leur recommandation était la suivante: «Que le gouvernement conservateur renonce à son projet de taxe sur les produits et services et qu'il engage sans délai avec les Canadiens et les gouvernements provinciaux des consultations sur une réforme juste et intégrée de l'ensemble du régime fiscal.»

Ils n'expliquent pas exactement ce qu'ils veulent dire, mais cette recommandation porte sur tout le régime fiscal. J'ai pensé que je pourrais examiner la motion d'aujourd'hui pour voir de quoi ils parlent. Ont-ils donné suite à la recommandation qu'ils ont faites dans leur rapport? Ils ont proposé aujourd'hui une motion qui dit:

> Que la Chambre demande au gouvernement d'abandonner son plan mal conçu de taxe sur les produits et services, de la remplacer par une réforme fiscale en règle qui soit plus juste, plus simple, cohérente et qui tienne compte de toutes les formes d'impôt et des besoins et pratiques des autres paliers de gouvernement et que cette réforme soit bien comprise part les contribuables et conçue de façon à ne pas cacher, sous prétexte de réforme, un autre accroissement du fardeau fiscal.

Elle ressemble plutôt à la recommandation. Le Parti libéral est-il réellement en faveur d'une réforme fiscale? Croit-il réellement et sérieusement à ce qu'il dit dans cette motion? Étudions la question et tirons quelques conclusions. Jetons un coup d'oeil sur le bilan du Parti libéral, car j'estime qu'il est très important de comparer ses paroles et ses actes.

J'ai relu le hansard. Hier, le député de Mississauga-Sud a mentionné certaines des études qui ont été réalisées, beaucoup d'entre elles sous le régime libéral. Parmi celles-ci figurent la Commission Rowell-Sirois, dans les années 40, ainsi que la Commission Carter, en 1966, et la Commission royale Macdonald, qui ont toutes deux recommandé une réforme de la fiscalité. Même le député de Vancouver Quadra a recommandé une telle réforme lorsqu'il était ministre des Finances au début des années 70. Marc Lalonde aussi l'a fait, en qualité de ministre des Finances, tout comme M. MacEachen d'ailleurs.

Tous ont recommandé une réforme de la fiscalité. Et voici qu'aujourd'hui nous concrétisons finalement cette recommandation.

Je me contenterai de dire que je n'étais pas ici à l'époque, mais que le Comité des finances a procédé à un examen extrêmement approfondi de la fiscalité en fonction d'une éventuelle taxe sur les produits et services ou d'un genre de taxe sur la valeur ajoutée. Tous les membres de ce comité, peu importe leur allégeance politique, ont appuyé la recommandation visant à appliquer une

taxe de ce genre, c'est-à-dire la taxe sur les produits et services.

Les libéraux soutiennent depuis les années 40 que le gouvernement devrait modifier la taxe sur les ventes des fabricants dans le cadre d'une réforme fiscale et que nous devrions appuyer pareilles initiatives. En fin de compte, les libéraux n'ont pas eu le courage de passer aux actes.

Que font-il quand un gouvernement, qui a le courage d'agir, est porté au pouvoir? Ils trouvent à redire à tout et à rien. Ils n'ont même pas le courage de leurs convictions, ni l'humilité de dire: «Nous avons recommandé cela il y a bien des années, mais nous avons manqué de courage. Nous vous félicitons de faire ce que nous n'avons pu nous résoudre à faire.»

Autrefois, lorsqu'ils parlaient de la réforme de la fiscalité, ils parlaient d'un système simple et juste. Je ne puis rien dire du NPD, car jamais il n'a exercé le pouvoir, et Dieu nous préserve qu'il l'exerce jamais. Évidemment, nous savons comment il s'est comporté à la tête de certaines provinces. En fait, les citoyens de la Colombie-Britannique ont même élu un gouvernement néo-démocrate, mais ils n'ont mis que trois ans à découvrir qu'il valait mieux pour leur province de confier le gouvernement à un autre parti.

Les libéraux croyaient régler tous les problèmes en distribuant largement les subventions. Ils avaient foi dans les grandes sociétés d'État. Ils ne voyaient pas de difficulté à donner de l'argent à la société de Havilland quand celle-ci en avait besoin. La même chose pour Canadair, Air Canada, Postes Canada et VIA Rail. Ils trouvaient normal de donner l'argent des contribuables aux grandes sociétés qui éprouvaient plus de plaisir à le dépenser.

Je mentionnerai également le cas de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Celle-ci estimait que le gouvernement devait s'ingérer dans tout. Non seulement le Programme énergétique national a-t-il paralysé l'Alberta, mais il a presque paralysé tout le Canada. Le gouvernement libéral a dévasté l'Ontario avec son impôt sur les revenus pétroliers. Il a établi des impôts et des régimes fiscaux qui sont encore appliqués aujourd'hui. En 1984, il a accumulé un déficit de 40 milliards de dollars. Il a en effet dépensé 40 milliards de plus qu'il n'a perçus, dont 20 milliards consacrés à des programmes. Non seulement il ne se souciait pas d'assumer les frais de ces programmes, mais il n'en assumait pas non plus les intérêts qui, à ce moment-là, atteignaient 20 milliards de dollars.

Dans leur résolution de ce matin, les libéraux demandent une nouvelle étude. Ils la réclament. J'étais là quand le député de Gloucester a proposé sa résolution. Il a recommandé de procéder à l'examen des impôts. Il a mentionné également un impôt foncier. Il a cité l'exemple d'une maison de sa circonscription néo-brunswickoise qui se vend 100 000 $, je crois, et du prix qu'une maison équivalente va chercher dans la banlieue de Toronto. Depuis quand le gouvernement fédéral s'occupe-t-il d'impôt foncier?

Les libéraux parlent de taxe provinciale, de taxe d'accise et de taxe sur les transports. Ce qu'ils veulent, c'est revivre leur passé. Ce qu'ils veulent, c'est un gouvernement central fort qui se mêle de tout.

Imaginez ce qu'il adviendrait de l'impôt foncier si le gouvernement fédéral décidait tout à coup de s'en mêler. Ce serait une véritable catastrophe pour les municipalités. On n'a qu'à écouter les protestions qui fusent de partout en Ontario parce que le gouvernement provincial impose toutes sortes de programmes aux municipalités sans leur concéder les sources de revenu dont elles auraient besoin pour financer de tels programmes. C'est ça le libéralisme, et il sévit en Ontario. Le libéralisme, c'est un gouvernement fort qui impose des coûts à des groupes qui sont incapables de les assumer. Les libéraux préconisent un gouvernement fort, un gouvernement Providence, bref un gouvernement libéral.

Je tiens, pour conclure, à parler de la visite que le vérificateur général a faite ce matin au Comité des finances. Il y a déclaré que, au cours de la campagne électorale de 1984, il était allé se plaindre au ministre des Finances de l'époque, M. Lalonde, de ce que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique allait coûter une fortune en échappatoires fiscales. Qu'ont fait les libéraux? Ils avaient des élections à gagner et ne voulaient pas être dérangés. Leur réforme et leurs propositions fiscales nous ont coûté quatre milliards de dollars. Dieu nous garde à jamais de leurs propositions!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Okanagan—Shuswap veut invoquer le Règlement, je crois.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux demander le consentement unanime de la Chambre pour prolonger les heures de séance afin de permettre à un deuxième député néo-démocrate de présenter son point de vue sur la motion à l'étude.

Si je fais cela, c'est que lorsque j'ai vérifié la dernière fois, il y a presque une demie-heure, cinq députés conservateurs, cinq députés libéraux et un seul député néo-démocrate avaient participé au débat sur cette motion. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'au moins un autre député de notre parti puisse présenter le point de vue de ses électeurs sur la question.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Mississauga-Sud a la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, comme nous nous sommes entendus pour diviser les périodes de 20 minutes, j'avais accepté de participer au débat après le député d'Ontario.

Étant donné que le député d'Okanagan—Shuswap est un nouveau venu à la Chambre et que j'ai souvent l'occasion de prendre la parole, nous pourrions peut-être entendre le point de vue du Nouveau Parti démocratique. Les néo-démocrates disent qu'ils ont de grandes opinions et de merveilleuses idées. J'ai calculé le prix de certaines de ces idées. Ce serait peut-être amusant de poser des questions au député s'il pouvait être assez bref dans ses remarques.

Le président suppléant (M. Paproski): Au lieu de prolonger les heures de séance, la Chambre consent-elle à ce qu'on accorde les 10 dernières minutes au député d'Okanagan—Shuswap?

• (1750)

M. Boudria: Monsieur le Président, cela signifie que nous ne pourrons pas poser de questions au dernier orateur. Je suis certainement d'accord avec cela.

Quant à la prolongation des heures de séance au-delà de 18 heures, étant donné que moi-même et mon collègue de Kingston et les Îles voulions présenter des observations plus tôt cette semaine et que nous avions demandé, pour ce faire, une prolongation qui nous a été refusée, je ne suis pas disposé à accepter qu'on l'accorde cette fois-ci. J'accepte cependant d'abandonner la période de cinq minutes pour questions et réponses afin de permettre à l'autre député de parler et, comme compromis et pour montrer notre bonne volonté, je suis prêt à oublier un peu de ce qui s'est passé plus tôt cette semaine.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime parce que le député d'Ontario n'est pas d'accord; il y a donc questions et observations suivant les propos du député d'Ontario. La députée de Sudbury a la parole pour une question ou observation.

Mme Marleau: Je suis heureuse d'avoir l'occasion de faire une observation avant de poser ma question. Je suis très insultée par les remarques désobligeantes du député d'Ontario à l'égard des députés libéraux du Comité des finances.

Il se trouve que je fais partie de ce comité. J'ai participé aux séances du comité et passé beaucoup de temps à écouter les témoins qui ont comparu devant le comité. Je proteste contre certaines remarques qu'a faites le député d'Ontario. Je ne pense pas que ce type de remarque ait sa place à la Chambre. Cela démontre l'arrogance de certains membres du comité à l'égard des témoins qui ont pris de leur temps, malgré des horaires parfois très chargés, pour venir présenter des observations au comité.

M. Soetens: Monsieur le Président, je regrette d'avoir irrité la députée. Il y avait certainement des représentants du Parti libéral aux audiences du Comité des finances et il y en avait aussi du Nouveau Parti démocratique.

Tout ce que je peux dire, c'est que leur participation est consignée au registre des présences. Je concède que la députée y était, mais d'autres députés de son parti étaient toujours absents et s'activaient surtout à l'extérieur du processus du comité. Notre rôle était de participer au processus du comité. J'ai entendu presque tous les témoins.

Je peux affirmer avec assurance à la Chambre que la majorité d'entre eux étaient favorables à la taxe sur les produits et services. Ils avaient des amendements à proposer—le Comité des finances en a recommandé beaucoup—mais ils appuyaient la taxe sur les produits et services. Si ces députés ont entendu tous les témoins que j'ai entendus, pourquoi ne sont-ils pas ici pour dire la même chose? Pourquoi ne sont-ils pas ici pour dire que bien des témoins qui ont comparu pensaient que la TPS était une excellente idée et que nous devrions l'adopter?

M. Thompson: Monsieur le Président, j'ai une question pour le député d'Ontario. Elle porte sur les personnes âgées et les familles à faibles revenus et sur les répercussions que la TPS et les crédits d'impôt auront sur ces deux groupes.

M. Soetens: Monsieur le Président, cette question est très pertinente. Nous avons discuté aujourd'hui à la Chambre des crédits que les Canadiens à faibles revenus recevraient avec cette taxe. Certains les considéraient comme insuffisants. C'est exactement le contraire de ce qu'ont dit les témoins de l'Organisation nationale anti-pauvreté et du Conseil national du bien-être social. Ils jugeaient que les crédits prévus étaient suffisants.

Je devrais ajouter, pour l'information du député, qu'au Nouveau-Brunswick, sa province, 267 000 familles ou 75 p. 100 des familles de la province recevront un crédit qui s'élèvera en moyenne à 215 dollars par année. C'est un

pourcentage très important de la population du Nouveau-Brunswick qui recevra de l'aide. Même chose pour Terre-Neuve, un endroit où l'aide est véritablement nécessaire et où, malheureusement, les familles à faible revenu ont besoin d'aide. Quatre-vingt cinq p. 100 des familles de Terre-Neuve recevront un crédit pour TPS.

Dans tout le Canada, 64 p. 100 des familles vont recevoir un crédit. J'estime que nous avons fort bien protégé les Canadiens à faibles revenus des augmentations de coût qui pourraient survenir.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre de la latitude qu'elle a laissée aux intervenants aujourd'hui.

L'automne dernier, lorsqu'il est devenu clair que le gouvernement était résolu à poursuivre sa mission suicide en imposant une taxe sur les produits et services, j'en ai profité pour enquêter auprès des entreprises de ma circonscription d'Okanagan—Shuswap. De North Shuswap à Vernon, en passant par Salmon Arm, Sorrento, Sicamous, Enderby, Armstrong, Falkland et Lumby, j'ai parlé à des propriétaires d'entreprises et à leurs clients.

Jamais auparavant je n'avais vu tant de colère, de frustration et de mépris à l'égard de l'initiative du gouvernement. Les gens d'affaires, les ménagères, les professionnels, les personnes âgées, tout le monde me demandait de retourner à Ottawa et de condamner le gouvernement pour ce qu'il essayait de faire, non seulement aux habitants d'Okanagan-Shuswap, mais à tous les Canadiens. Ils sont vraiment furieux et ils tiennent à ce que le gouvernement le sache.

Il n'y a jamais eu une proposition fiscale plus abusive, plus injuste, plus dangereuse—du moins si l'on exclut le libre-échange. J'ai laissé plus de 500 formules de pétition contre la taxe dans les entreprises que j'ai visitées et seulement quatre ont refusé de la faire circuler. Les gens ont signé en masse. Aujourd'hui, j'ai déposé mon dernier lot de 127 pétitions contre la TPS. Elles sont signées par quelque 3 325 habitants. Pour ma seule circonscription d'Okanagan—Shuswap, cela fait 311 pétitions portant 14 700 noms.

C'est donc plus de 25 p. 100 des électeurs inscrits de la circonscription qui sont suffisamment en colère au sujet de cette taxe pour accepter de mettre leur signature sur ces pétitions. Un électeur sur quatre était suffisamment furieux contre cette taxe pour signer la protestation.

J'ai également reçu plus de 1 000 cartes de protestation contre la taxe. D'ailleurs voici un paquet de plus de 1 000 envois demandant au gouvernement de retirer sa taxe. J'ai aussi plus de 5 000 réponses à une enquête. Voici une caisse de 1 000 et j'en ai quatre autres dans mon bureau.

Ceux qui ont répondu ont dit clairement qu'ils ne voulaient pas de cette taxe. Ils ne veulent pas qu'elle soit réduite, modifiée ou appliquée progressivement, ils veulent qu'elle soit supprimée, anéantie, étouffée.

Ils demandent cela parce qu'ils savent qu'elle va leur faire du tort. Elle va faire du tort aux consommateurs. Elle va faire du tort aux petites entrepreneurs qui essaient de survivre et de maintenir leur niveau de vie.

Cette taxe signifie hausse du coût de la vie pour les consommateurs, faire encore une fois avec moins pour les personnes âgées et des temps durs à l'horizon pour les moins fortunés.

Les temps sont durs en régime conservateur. Le fisc a la main lourde sous la férule des conservateurs. Et leurs combines fiscales sèment la terreur parmi la population canadienne.

Je sais que mon temps de parole est très limité et j'apprécie votre complaisance. Je voudrais consigner au compte rendu quelques réflexions des habitants d'Okanagan—Shuswap. Un électeur de Salmon Arm écrit: «La TPS est une attaque insidieuse contre les travailleurs, les retraités et les Canadiens ordinaires. Nous en avons plus qu'assez de ces offensives systématiques contre les Canadiens.»

En voici une de l'ancien président de l'association de comté de ma circonscription: «Cette taxe va semer la pagaille au sein de l'industrie touristique et parmi la population du Canada».

Et en voici une autre: «Pourquoi faut-il que le citoyen ordinaire fasse continuellement les frais de l'incompétence financière de notre gouvernement?» C'est d'un certain M. Johnson.

Et la liste est loin d'être terminée. Je pourrais poursuivre encore longtemps. Mais je crois bien avoir démontré très clairement que non seulement les habitants de ma circonscription, mais tous les Canadiens sont extrêmement mécontents de ce projet de taxe. Il existe de meil-

leurs moyens de réduire la dette. Nous n'avons pas cessé d'en parler. Mes collègues du Nouveau Parti démocratique ont proposé certaines solutions de rechange.

Je crois, monsieur le Président, que le gouvernement pourrait notamment se montrer plus ferme envers les quêteux en cadillac. Je sais que cette expression a été employée il y a des années, mais elle est toujours d'actualité étant donné que les sociétés puisent encore à pleine main dans le Trésor fédéral. Le gouvernement donne 30 milliards de dollars. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Comme il est 18 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, vendredi dernier je posais une question au gouvernement concernant la réglementation toujours attendue de la Loi C-72, adoptée au printemps de 1988.

Comme toute loi, monsieur le Président, elle doit avoir des règlements afin que les Canadiens sachent très bien quels sont les instruments, les méthodes ou les moyens d'application de cette loi, les modalités, pour ainsi dire, de l'application de la loi. Il est essentiel que, si on adopte une loi, il faille aussi lui donner des règlements, parce que l'analogie est assez claire, c'est comme un bateau qui n'aurait pas de gouvernail. L'objectif serait peut-être en vue mais il serait difficile à rejoindre.

Dans son rapport annuel l'an passé, le Commissaire aux langues officielles, après l'adoption de la loi, en juillet 1988, disait, et je le cite:

> Nous espérons être témoins du dépôt des premiers règlements en Chambre dès la fin de 1989.

C'était tiré de la page 38 du rapport annuel du Commissaire.

Or, le 11 avril dernier, à la Chambre, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor quand il entendait déposer son avant-projet de réglementation. Et il m'a répondu ceci, et je le cite:

> Dans son rapport, le Commissaire aujourd'hui disait qu'il souhaiterait que la réglementation soit présentée au plus tard à la fin de 1989. Je peux assurer mon honorable collègue que cette réglementation va effectivement être présentée devant cette Chambre, bien avant cette date, pour permettre les consultations finales avec l'ensemble des parlementaires qui sont représentés ici.

Monsieur le Président, 20 mois se sont écoulés depuis l'adoption de la loi, 10 mois depuis que le président du Conseil du Trésor m'avait promis à la Chambre que les règlements seraient déposés. Il aura fallu près de trois ans, si on connaît bien le processus qu'il faut suivre, avant que cette loi ait du mordant, avant que cette loi puisse avoir des règlements adoptés et en fonction, ou en vigueur.

Monsieur le Président, il aura fallu beaucoup de temps pour une chose qui, d'après moi, est urgente. Je pense qu'il est inacceptable aujourd'hui, dans un temps, une période où l'on souffre dans ce pays d'un symptôme assez reconnu, un symptôme que l'on regrette, que cette intolérance existe envers certains groupes à travers le pays.

Si le gouvernement ne présente pas les règlements, si le gouvernement hésite ou a peur peut-être de présenter ses règlements aujourd'hui, il ajoute à la difficulté qu'ont les Canadiens de bien connaître les objectifs et de reconnaître des méthodes d'application. C'est une situation très difficile pour nous de la diaspora, les Francophones hors Québec en particulier, parce qu'on a besoin de ces règlements pour comprendre clairement la politique et les méthodes d'application. Il faut savoir, monsieur le Président, qu'il y a trois grands chapitres qui exigent des clarifications.

La Langue de service: C'est-à-dire, la langue que les Canadiens utilisent pour demander au gouvernement les services auxquels ils ont droit.

La langue de l'institution: Étant bilingues, les Canadiens et les Canadiennes ont le choix de choisir la langue qu'ils veulent pour s'adresser au gouvernement. Donc, la langue de service au public, c'est essentiel. Quels sont les règlements qui s'y rattachent? Bien, on ne le sait pas, monsieur le Président. Mais je peux vous dire que la langue de service, l'article 26 de la loi: Santé et sécurité au public, il est essentiel que l'on sache où on s'en va.

• (1805)

L'article 32: Définition de la demande importante. Dans quelle région de notre pays est-ce qu'on va donner aux Canadiens le service dans la langue de leur choix?

L'article 33: Pouvoir du gouverneur en conseil pour obliger les institutions à dispenser ces services. Alors, il y a trois articles de la loi qui sont très importants et qui exigent une définition réglementaire.

L'autre volet, monsieur le Président, c'est la langue de travail.

L'article 38: Les obligations de l'employeur—le gouvernement fédéral, ou si vous voulez le président du Conseil du Trésor comme notre représentant—à favoriser la langue de travail, (documents et tous les autres instruments de travail). Déterminer secteur et régions propices à la langue de travail. Encore là, monsieur le Président, il faut prendre des décisions fermes pour déterminer où, quand et comment seront exercés ces droits.

Enfin, la participation équitable.

L'article 40: Assurer l'accès égal à l'emploi des deux groupes linguistiques—tant la minorité anglophone au Québec que la minorité francophone hors Québec—tout en préservant le principe du mérite.

Or les trois: la langue de service, la langue de travail et la participation équitable, ces trois volets, monsieur le Président, demandent une réglementation claire et précise. Je sais que le gouvernement a consulté avec les associations minoritaires, je sais qu'il a consulté avec les ministères. Je sais également que le gouvernement a ses règlements dans sa poche. Je demande aux représentants du gouvernement pourquoi hésite-t-on aujourd'hui à faire connaître aux Canadiens l'essentiel de la réglementation qui ferait que la Loi sur les langues officielles aurait des dents, qui ferait qu'on pourrait savoir où on s'en va. Il faut un coup de barre et le coup de barre, il faut le donner. Cela prend un peu de courage, monsieur le Président.

Mais je ne dirai pas ce que je pense, que le gouvernement manque de courage. Parce que là-dessus, je pense qu'il y a, de l'autre côté de la Chambre, monsieur le Président, suffisamment de députés qui croient dans l'objectif des langues officielles, qui voudront comme moi savoir très bientôt où s'en va la question des langues officielles et pour une fois, pour l'amour du bon Dieu, donnez-nous une réponse!

[*Traduction*]

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, avant de répondre au député d'Ottawa—Vanier, permettez-moi, très brièvement, de m'arrêter sur trois points.

Tout d'abord, dans cette enceinte cette semaine, le premier ministre et le gouvernement ont confirmé dans une motion leur engagement à l'égard du bilinguisme officiel et de la politique linguistique au Canada. Dans cette motion, le gouvernement réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne, tel que réflété par la Chambre dans la modification constitutionnelle de 1987 et la Loi sur les langues officielles. On confirme clairement l'engagement en question.

En outre, permettez-moi de préciser au député d'Ottawa—Vanier que tous les députés respectent l'importance qu'il attache à la promotion des langues officielles. Je l'encourage personnellement, en tant que représentant d'une région à majorité unilingue anglophone, à poursuivre ses efforts en ce sens et à ne pas hésiter à exprimer son point de vue en tout temps.

Enfin, et je crois que c'est là le point le plus important, il faut se rappeler que nos droits linguistiques sont protégés en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Aucune loi ni aucun règlement ne peut apporter quoi que ce soit de plus à l'inclusion des droits linguistiques dans ce document constitutionnel. J'aimerais croire que les minorités linguistiques du pays sont protégées par notre Constitution, mais cela ne signifie en rien qu'il est inutile d'améliorer et de mettre en oeuvre ces droits de toutes les façons possibles.

Cela m'amène à parler de la Loi sur les langues officielles que les députés ont promulguée en juillet 1988. Il s'agissait là d'un document extrêmement spécial. On a pris toutes les précautions voulues pour s'assurer que les dispositions du document concernant les droits linguistiques soient bien mises en oeuvre.

Le député a parlé plus précisément de la langue de service. C'est l'un des trois aspects importants couverts par la Loi sur les langues officielles.

Le député n'ignore également pas que lorsqu'elle a promulgué cette importante loi, la Chambre des communes a prévu une procédure tout à fait spéciale. Malheureusement, cette procédure est bien complexe. Elle comprend diverses étapes qui retardent l'adoption de règlements, mais elle tend à s'assurer que tout règlement pris aura le soutien non seulement de tous les députés, mais également de tous les groupes linguistiques importants du pays.

• (1810)

C'est ce sur quoi nous voudrions faire porter nos efforts, afin d'obtenir non pas des règlements destinés tout simplement à être adoptés rapidement, mais des règlements qui ont un sens réel, qui sont acceptés, qui seront mis en oeuvre et qui auront le soutien de tous les intéressés.

Je n'ai pas à rappeler au député la complexité de la procédure, mais il sait qu'elle prévoit des délais, la présentation à la Chambre et la publication des règlements dans *La Gazette du Canada*. Il s'agit là d'une procédure en

cinq étapes que je n'énumérerai pas en détail, car elle est précisée dans la Loi sur les langues officielles.

L'un des aspects importants de la procédure réside dans la consultation. Cette consultation a eu lieu, mais il ne s'agit pas d'un processus ayant un début et une fin, mais bien d'un processus qui devrait être permanent. Si qui que ce soit constate des problèmes pouvant empêcher la mise en oeuvre de la politique linguistique, je crois qu'on doit alors procéder à des consultations à n'importe quel moment, quelles que soient les consultations qui ont déjà eu lieu.

Permettez-moi, en terminant, de préciser qu'il s'agit là d'une procédure difficile qui mérite d'être suivie avec soin, car en définitive, si nous parvenons à prendre des règlements permettant de mettre en oeuvre la politique linguistique adoptée dans la Loi sur les langues officielles avec le consentement et l'aval de tout un chacun, alors ces règlements seront efficaces et nous donneront la possibilité de réaliser les objectifs que nous visons tous. Je sais que c'est là le but du député d'Ottawa—Vanier en particulier, ainsi que de tous les députés de cette chambre.

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je veux faire part de mon inquiétude devant la réponse reçue à ma question posée le 29 janvier dernier au sujet de l'enquête sur l'affaire Donald Marshall et des recommandations contenues dans le rapport de cette enquête.

À cette date, j'avais demandé au ministre de la Justice et procureur général du Canada ce qu'il entendait faire pour donner suite aux recommandations du rapport d'enquête qui tombaient sous la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral. J'avais fait allusion à des sujets comme l'instauration d'un réseau de travailleurs autochtones auprès des tribunaux, un système de tribunaux autochtones dans les régions de la Nouvelle-Écosse peuplées d'autochtones, ainsi que la mise sur pied d'un institut de la justice autochtone.

J'avais également parlé du recrutement, par le solliciteur général, d'agents de la GRC provenant des groupes minoritaires, nommément, des peuples autochtones.

Il s'agit d'une question extrêmement importante. Comme vous le savez, monsieur le Président, en ce moment, des enquêtes sont en cours sur l'égalité de traitement des autochtones par notre système judiciaire partout au Canada. Il y en a notamment une en Alberta. On en réclame une en Saskatchewan, mais le procureur général de cette province refuse d'y participer même si le nombre d'autochtones dans les pénitenciers de la province est proportionnellement très élevé par rapport à la population en général et si certains éléments de preuve permettent de croire que le système judiciaire traite différemment les autochtones et les Canadiens d'autres origines.

Ce qui me préoccupe tout particulièrement, ce sont les recommandations du rapport de l'enquête Marshall. En réponse à l'une de mes questions, le ministre avait dit que dans 7 à 10 jours il présenterait des réponses aux recommandations précises du rapport. Entre-temps, nous assurait-il, il consulterait les autorités compétentes en Nouvelle-Écosse. La présidence le sait, les autorités néo-écossaises ont donné des réponses relativement détaillées aux recommandations des enquêteurs.

Je le disais dans ma déclaration faite plus tôt aujourd'hui, je crois comme beaucoup de Canadiens, que la réponse du gouvernement néo-écossais est parfaitement inacceptable. En fait, elle tend à imputer à Donald Marshall la responsabilité de son malheur. Je cite un bref passage du résumé de la réponse du gouvernement de la Nouvelle-Écosse: «Les difficultés que les Micmacs connaissent avec le système judiciaire ont leurs racines dans les structures sociales, politiques et économiques extérieures à ce sytème et ne découlent pas d'une volonté du personnel judiciaire d'exercer une discrimination.»

Nous avons vu dans le rapport d'enquête sur l'affaire Marshall que cette déclaration est tout à fait fausse. Selon ce rapport, Donald Marshall a été mal servi par le système judiciaire et les éléments de preuve recueillis ont révélé que c'est parce qu'il était autochtone.

• (1815)

Il est fort louable que le procureur général de la Nouvelle-Écosse, M. McInnis, ait présenté des excuses à Donald Marshall. Il est fort louable que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ait renvoyé la question de l'indemnisation au juge Evans pour étudier la possibilité d'augmenter l'indemnité, étant donné que les autorités tant fédérales que provinciales sont à blâmer pour les poursuites judiciaires à caractère raciste intentées contre M. Marshall.

Je suis d'avis que le gouvernement fédéral doit faire encore plus. Au Canada, les autochtones relèvent du gouvernement fédéral et l'administration de la justice envers les autochtones pose des problèmes à l'échelle

nationale, pas seulement dans une province en particulier. Ce n'est pas que les Indiens commettent un plus grand nombre d'infractions ou que les circonstances font que nous avons plus de problèmes avec les Indiens. Le problème, c'est que le système judiciaire est injuste envers les autochtones.

Monsieur le Président, il s'agit en partie d'un fait culturel. Nous en avons vu la preuve dans l'affaire des Innu qui se déroule actuellement au Labrador. Les Innu sont censés témoigner devant un tribunal qui a compétence sur des terres qui, à leur avis, leur ont été volées, devant un juge qui représente ceux qui leur ont volé ces terres, et ce, afin d'établir leur droit d'occuper ces terres qui leur ont été arrachées sans indemnisation ni documentation.

Notre système judiciaire est coupable de discrimination culturelle contre les autochtones et il faut que le ministre de la Justice réagisse rapidement et concrètement, de sorte que les autochtones puissent espérer que, dans un proche avenir, il n'y aura jamais plus d'affaires Donald Marshall ou de situations comme celle dans laquelle se trouvent actuellement les Innu au Labrador.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, le rapport de la Royal Commission on the Donald Marshall Junior prosecution était attendu avec impatience par un très grand nombre de Canadiens. Les poursuites judiciaires, la condamnation et l'emprisonnement arbitraires de Donald Marshall Junior sont devenus pour le public le symbole de la prise de conscience croissante des problèmes que connaît le système de justice pénale, en particulier dans la mesure où ces problèmes concernent les autochtones.

Le gouvernement fédéral s'intéresse vivement à cette question. Le ministre de la Justice préside un comité de ministres fédéraux et provinciaux chargés des questions judiciaires et ce comité a décidé de donner la priorité absolue à la justice pénale concernant les autochtones. Le ministre et le gouvernement fédéral consultent activement et régulièrement les groupes d'autochtones sur les réformes nécessaires à apporter au système de justice pénale concernant les autochtones.

Je peux dire à la Chambre que c'est une question à laquelle le ministre s'intéresse et continuera à s'intéresser de près.

Le rapport de la commission d'enquête marque un tournant dans l'histoire de la justice pénale dispensée aux autochtones et fait actuellement l'objet d'une étude des plus détaillées. Les commissaires ont conclu que le système de justice pénal avait failli à ses obligations envers Donald Marshall, Jr. depuis son arrestation, sa condamnation et son emprisonnement en 1971 jusqu'à et même après son acquittement par la cour d'appel de la Nouvelle-Écosse en 1983.

Le rapport ne se contente pas simplement de relever les lacunes du système mais il formule aussi un certain nombre de recommandations judicieuses et de grande portée en vue d'une réforme. Depuis la diffusion du rapport, le ministre et le ministère de la Justice étudient attentivement ses conclusions et recommandations. Le ministre de la Justice a consulté son homologue de la Nouvelle-Écosse, et le ministère a discuté du dossier avec des intéressés dont certains particuliers et organisations autochtones.

La Chambre connaît bien l'intérêt que le député de Comox—Alberni porte à cette affaire. Le ministre de la Justice partage cet intérêt et verra à ce que le rapport de la commission d'enquête soit étudié en priorité. Je suppose que le ministre de la Justice donnera suite d'ici peu aux parties du rapport qui ont trait au rôle du fédéral dans l'administration de la justice pénale.

• (1820)

En terminant, je voudrais signaler à mon collègue que tous les Canadiens s'iintéressent vivement, comme lui, à l'affaire de la condamnation et de l'emprisonnement injustifiés de M. Donald Marshall Jr. ainsi qu'aux conclusions de la commission. Rien ne saura dédommager M. Marshall pour les années de sa vie qu'il a passées en prison. Nous pouvons cependant faire ce qu'il faut pour éviter qu'une situation aussi tragique ne se reproduise.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, le 3 novembre dernier, j'ai pris la parole pour demander au ministre des Communications pourquoi il avait écarté du revers de la main et refusé de négocier un projet de compromis sur la réglementation des télécommunications, projet que lui avaient soumis les sociétés de téléphone et les gouvernements des trois provinces des Prairies. On y proposait que les gouvernements des Prairies conservent le contrôle du service local, que le gouvernement fédéral s'occupe du service inter-

provincial et international et que tous partagent le coût du maintien d'un service local abordable.

Les habitants des Prairies, tout comme moi, trouvent cette situation très exaspérante, car le ministre dit qu'il négocie, mais, en fait, aucune négociation n'a lieu. Le ministre menace constamment d'agir unilatéralement s'ils n'exécutent pas ses volontés, ce qui n'est pas négocier.

Le ministre ne tient évidemment pas compte de deux éléments très importants dans cette situation. Le premier est que le réseau téléphonique des Prairies a été construit il y a 80 ans par des gens de la région, qu'il répond parfaitement bien aux besoins de la région et qu'il est reconnu comme l'un des plus modernes et des plus efficaces dans le monde.

Deuxièmement, il ferme les yeux sur les véritables conséquences. Son propre ministère a publié le rapport Sherman qui conclut que neuf usagers sur dix, y compris 90 p. 100 des entreprises, paieraient le service local plus cher que maintenant, la justification de toute cette opération étant d'accroître la concurrence entre les entreprises. En réalité, 90 p. 100 des entreprises paieraient davantage.

Puis, justement cette semaine, on a publié un rapport de M. Robert Olley, expert en télécommunications de réputation internationale, qui déclarait que le tarif de base du téléphone dans les Prairies allait augmenter de 167 p. 100 pour les ruraux et de 140 p. 100 pour les citadins.

Ce qui se passe en l'occurrence, c'est que les gens à faible revenu, les gens qui vivent dans des localités isolées, dans les régions rurales, vont se trouver de plus en plus coupés du service téléphonique ordinaire dont tout le monde a besoin pour faire partie intégrante d'une société et d'une économie modernes.

De plus, le gouvernement ne tient absolument pas compte du fait qu'il existe différentes façons de faire les choses dans les différentes régions du pays. Il est paradoxal que le ministre des Communications, qui se fait le grand défenseur de sa propre région, ne tienne aucun compte d'institutions qui ont été édifiées et fonctionnent très bien dans notre région. Ce genre d'attitude ne contribue certes pas à réduire les tensions qui se font sentir dans notre pays.

Par conséquent, je demande encore au ministre pourquoi il procède de façon unilatérale, sans négocier vraiment avec les réseaux de téléphone des Prairies, en vue d'établir un réseau téléphonique fait sur mesures pour les riches, les grandes entreprises et les habitants des grandes villes, mais qui sera défavorable aux moins nantis, aux habitants des localités isolées, des régions rurales et de l'arrière-pays, et en fera de plus en plus des citoyens de seconde zone? Cela ne me semble pas juste et je voudrais savoir quelle est la vraie réponse à cette question.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de répondre au député. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Canada a engagé de nombreuses négociations avec les gouvernements provinciaux afin de trouver un terrain d'entente concernant leurs responsabilités et leurs rôles respectifs en matière de télécommunications. J'ai eu l'honneur, monsieur, de participer aux négociations les plus récentes et je peux vous assurer que les négociations se sont déroulées sérieusement, sans que personne ne se sente jamais menacé.

Le principe d'une réglementation tripartite a été rejeté par l'industrie, y compris les compagnies de téléphone provinciales. Donc, étant donné qu'aucun accord satisfaisant n'était intervenu, il fallait trouver un nouveau moyen de procéder et un nouveau mécanisme. Le gouvernement fédéral a estimé qu'il fallait reprendre les négociations dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il s'agissait maintenant de mettre l'accent sur la mise au point d'un mécanisme de consultation efficace et s'assurer, par ce moyen, que tous les paliers de gouvernement participeraient à l'avenir à l'élaboration de la politique et de la réglementation.

• (1825)

Le nouveau projet de loi global que le ministre entend déposer sous peu vise non seulement à établir une politique nationale en matière de télécommunications et à constituer une structure simplifiée de réglementation sous la direction d'un responsable de la réglementation, mais encore à promouvoir l'égalité de toutes les régions, à veiller à ce que la politique et la réglementation ménagent les susceptibilités régionales et à stimuler le marché libre des services et du matériel de télécommunications.

Nous avons rédigé un nouveau protocole d'entente en collaboration avec les gouvernements provinciaux. Nous les avons consultés là-dessus et leur réponse a été favorable. Le protocole d'entente et le projet de loi sur les télécommunications reflètent tous deux les propositions de l'alliance des télécommunications des Prairies.

Voici certaines des propositions de cet organisme: la réglementation doit tenir compte des priorités du développement rural; elle doit reconnaître la participation des provinces à l'élaboration de la politique nationale en matière de télécommunications; la politique nationale doit promouvoir le développement industriel dans les

provinces; enfin, la politique nationale en matière de télécommunications doit inclure des mesures qui accroissent notre compétitivité à l'échelle internationale et réduisent le fardeau de la réglementation.

Le 14 août 1989, la Cour suprême décidait que la réglementation des sociétés provinciales de téléphone était du ressort du gouvernement fédéral et, notamment, du CRTC. Les Canadiens s'inquiètent maintenant des tarifs. La plupart d'entre eux craignent une hausse possible des tarifs téléphoniques dans leur région. La mesure législative qui sera présentée n'a aucune incidence sur les tarifs spécifiques. Le changement le plus important qui découlera de cette mesure législative, c'est la simplification de la structure de réglementation.

Aucune décision, décret ou article de service existant ne sera touché. Tout changement notable des taux exige la tenue d'audiences publiques. J'ajouterais que ce processus est beaucoup plus transparent que celui qui existe dans la province du député, la Saskatchewan, où les décisions sont prises par le cabinet plutôt que par une commission chargée des services publics.

Le processus d'audiences publiques du CRTC va être appliqué à toutes les régions du Canada, apportant ainsi uniformité au processus de décision. Cela ne signifie pas, toutefois, que les tarifs à l'intérieur des zones de service d'une ou plusieurs compagnies seront modifiés. Je répète que ces changements, lorsqu'ils interviennent, font nécessairement suite à des audiences publiques auxquelles toutes les parties intéressées peuvent participer.

Je désire répéter que la présentation de cette nouvelle loi sur les télécommunications n'a rien à voir avec la question de la concurrence dans le domaine des communications interurbaines.

En terminant, je voudrais parler des fortes hausses des tarifs locaux dont ont parlé plusieurs opposants à la concurrence dans le domaine des appels interurbains, notamment mon collègue, hausses qui se fondent sur la pire des hypothèses.

Le gouvernement fédéral a chargé un groupe d'étude fédéral-provincial de faire rapport sur les conséquences de la concurrence dans ce domaine. C'est le rapport Sherman. Nous convenons que les tarifs téléphoniques locaux pourraient subir des changements. Cependant, malgré les hypothèses les plus sombres du rapport Sherman, ils n'ont pas augmenté sensiblement. Mais comme on le fait remarquer dans ce rapport, l'ampleur des répercussions anticipées dépend des hypothèses de base et nous n'en saurons rien tant que nous n'aurons pas de preuves officielles plus concluantes que l'introduction de la concurrence dans le domaine des appels interurbains entraînera la hausse des tarifs locaux. Il n'y a pas eu de mémoire traitant des effets de cette concurrence dans la région des Prairies.

Pour terminer rapidement, je rappelle que ni la politique des télécommunications ni le projet de loi qui sera déposé incessamment à la Chambre ne traitent des appels interurbains.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 février 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à titre de porte-parole de mon parti en matière de communications et à titre de membre du Comité des communications et de la culture de la Chambre des communes.

John Kim Bell est un éminent Canadien. Il est le premier autochtone nord-américain à devenir chef d'orchestre symphonique, et il est le fondateur et président de la Canadian Native Arts Foundation qui accorde des subventions et des bourses d'études aux jeunes autochtones prometteurs.

Je puis témoigner du fait qu'il a demandé à comparaître devant le Comité des communications et de la culture de la Chambre des communes pour se faire entendre au sujet du financement des projets culturels autochtones. Il y a eu une certaine résistance à l'inviter à comparaître devant le comité.

Parlant du député qui préside ce comité, M. Bell a affirmé que ce dernier aurait déclaré: «Le problème, c'est que les Indiens sont paresseux.» «Telles furent exactement ses paroles», a-t-il soutenu, comme le rapporte aujourd'hui le *Ottawa Citizen*. Ce sont les propos que le président du comité a tenus devant M. John Kim Bell. Il y a là une très grave allégation de racisme, et cela vient à un moment où l'on observe hélas! certains cas similaires d'attitudes racistes sur d'autres questions dans d'autres parties du pays.

Je préviens le gouvernement que nous attendons une déclaration du ministre des Communications ou du premier ministre au sujet de cette affaire.

M. le Président: Je ne suis pas sûr que ce soit un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais faire deux observations. Tout d'abord, le député du Manitoba n'est pas présent à la Chambre. Habituellement, avant que des accusations ne soient portées contre un député ou que des rappels au Règlement de cette nature ne soient entendus, nous demandons que le député intéressé soit présent.

Ensuite, pour m'être entretenu avec le député en question, je crois savoir qu'il compte prendre la parole plus tard aujourd'hui pour s'expliquer sur un fait personnel. Je pense donc qu'on pourra étudier cette question à ce moment-là.

M. le Président: Il vaudrait peut-être mieux en rester là pour l'instant et voir quelle tournure prendront les événements au cours de la journée. Je sais pertinemment que cette question suscite de graves et de sincères préoccupations chez les députés, mais je crois que le secrétaire parlementaire a raison. Je le répète, attendons la suite des événements.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 janvier, de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

• (1010)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour donner mon point de vue sur ce projet de loi. Au fil des ans, le gouvernement a tenté de répondre, par sa politique, aux besoins en matière de transport, à ceux des régions éloignées en particulier. Aujourd'hui, la politique des transports est de moins en moins une politique nationale et de plus en plus une politique fondée sur la

recherche du profit. C'est pourquoi je tiens à parler de cette voie secondaire, la Central Western Railway.

Ce chemin de fer est une expérience. Le mode de paiement du transport du grain n'a pas changé à cause de la mise en service de cette voie. Que le grain soit transporté à partir d'un point quelconque vers Vancouver ou vers Thunder Bay, le montant versé serait le même que s'il était transporté d'un bout à l'autre du chemin de fer. En d'autres termes, il n'y a pas de formule de base, sauf au moyen des subventions du gouvernement, qui permettrait d'assurer le maintien de l'exploitation de ce chemin de fer.

Les 7 millions de dollars qui ont servi à exploiter le chemin de fer proviennent du gouvernement sous forme de subvention. Ces fonds, qui seront semble-t-il portés à 17 millions de dollars, ne sont d'aucune utilité en ce qui concerne la refonte des dispositions sur le transport du grain. Ils permettent au CN de faire de légères économies; il en est de même des agriculteurs qui, si la voie était abandonnée, seraient forcés de transporter leur grain par camion sur de plus longues distances.

Nous devons reconnaître que l'exploitation de ce chemin de fer ou de toute autre voie secondaire dans le système actuel requerra des subventions du gouvernement, à moins que le gouvernement ne modifie sa politique de transport du grain.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'apopter la motion?

Des voix: À la majorité.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 janvier, de la motion de M. Clark (Yellowhead): Que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Je suis intervenu dans le débat sur le projet de loi la dernière fois que la Chambre en a été saisie, il y a environ une semaine. J'ai essayé de faire valoir à ce moment-là qu'il est extrêmement important de ratifier les conventions de Genève et les protocoles, mais qu'il y a d'autres mesures à prendre pour rendre le monde meilleur et éloigner la possibilité de conflits.

Bien qu'on reconnaisse qu'il est nécessaire d'adopter des règles pour rendre les guerres moins barbares, cela laisse supposer que la guerre est acceptable. Par conséquent, tout en ratifiant les protocoles qui font partie de la convention de Genève, nous devons agir de manière à favoriser une paix durable dans le monde.

Je voudrais mentionner quelques-unes des mesures que le Canada peut prendre pour créer dans le monde un climat favorable à la paix. Nous pourrions pour commencer bannir dès maintenant les essais d'armes au Canada. Nous pourrions faire cesser les essais des missiles de croisière dès demain si nous le voulions. Nous transmettrions ainsi le message que nous nous voulons vraiment rendre la paix possible dans le monde.

Le Canada pourrait interdire tous les essais et plaider en faveur de cette politique. Le traité de 1963 interdisant les essais d'ogives nucléaires dans l'atmosphère allait dans ce sens. Il faut être reconnaissant au ministre de l'époque, M. Howard Green, pour son importante contribution à l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère.

Voici que le gouvernement américain hésite à interdire complètement ces essais. Mais le gouvernement canadien n'est pas obligé de lui emboîter le pas. Nous n'avons pas à appuyer, comme nous le faisons, l'initiative de défense stratégique, la guerre des étoiles que préconisent les Américains. En participant à cette initiative, nous contribuons à la course mondiale aux armements. Nous nous trouvons à imiter les Américains dans leur résistance à la suppression des essais d'armes nucléaires.

Il faudrait voir tout l'argent qui se dépense en armements par rapport à ce qui est investi dans d'autres choses partout dans le monde.

La guerre a fait plus de vingt millions de victimes depuis 1945. Toutes les heures, il se dépense 130 millions de dollars en armements dans le monde entier, pendant que 2 000 enfants meurent de faim et de la maladie.

La valeur annuelle des transferts d'armes aux pays du tiers monde est passée de cinq milliards de dollars au début des années 70 à 35 milliards dans les années 80. Beaucoup de ces transferts se font à crédit, ce qui accroît la dette des pays du tiers monde et compromet donc leurs

possibilités de développement véritable et d'éradication de la faim et de la maladie chez eux.

• (1020)

Des progrès ont été accomplis dans le développement de ces pays, et le Canada y a beaucoup contribué. Toutefois, nous pourrions faire mieux du point de vue du maintien de la paix et de celui du développement. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous pourrions prendre la décision fondamentale et catégorique de réduire nos exportations de matériel militaire.

Lorsque notre gouvernement a été élu pour la première fois, il y a cinq ans, le secteur canadien des armes a été parmi les premiers à être privatisé. Lorsque ce secteur était administré par l'État, nous avions un véritable droit de regard sur l'exportation des armes. Des armes de fabrication canadienne ont depuis fait leur apparition un peu partout dans le monde, et je ne suis pas prêt à rejeter une grande part de responsabilité sur l'entreprise qui a pris la relève dans le domaine de la fabrication des armes.

D'après Project Ploughshares, quelque 300 millions d'armes en provenance du Canada sont envoyées au tiers monde directement ou en pièces détachées pour être montées ailleurs. Beaucoup des pays approvisionnés sont des pays qui violent les droits de la personne.

Dans le conflit irano-iraquien, il s'est révélé que les deux camps avaient des armes à composantes de fabrication canadienne. Des restrictions plus strictes devraient être imposées pour au moins s'assurer que les destinataires de produits militaires ou connexes ne sont pas de ceux qui violent les droits de la personne. L'utilisation que l'on entend faire des composantes d'armes devrait faire partie des conditions d'exportation et devrait faire l'objet d'un contrôle serré. Mieux encore, nous devrions arrêter complètement de fabriquer et de vendre des armes.

Les Canadiens devraient également s'efforcer, tant chez nous qu'à l'échelle internationale, de réduire le commerce des armes sur les marchés internationaux. Pour commencer, nous pourrions établir des exigences qui forceraient les fournisseurs à se rendre compte qu'ils contribuent à l'armement dans le monde.

Nous pourrions lancer un appel aux autorités des pays de l'Indochine, de la corne de l'Afrique, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique centrale, du Moyen-Orient et d'ailleurs où le carnage, la dévastation et l'injustice sont endémiques, pour entamer des pourparlers en vue d'éliminer les armements.

Même si nous réglementons la guerre, il faudrait faire encore plus pour éviter qu'elle ne se produise dans le monde.

M. le vice-président: Questions et commentaires. Le député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, je souhaite interroger brièvement mon collègue qui vient de tenir des propos bien sentis au sujet du projet de loi C-25. Ce projet de loi, nous le savons, traite des conventions internationales. Il y a lieu de se demander de temps à autre pourquoi nous nous donnons la peine de signer ces conventions si nous entendons en faire abstraction.

Le gouvernement du Canada a accordé son appui aux Américains lorsqu'ils ont envahi le Panama en violation flagrante des principes internationaux de la souveraineté nationale, au sens où l'entend la Charte des Nations Unies dont nous sommes évidemment signataires. Cela ne nous amène-t-il pas à nous interroger sur la question de savoir dans quelle mesure nous sommes tenus de respecter les conventions internationales que nous signons?

J'imagine que nous pourrions également signaler la situation du Timor oriental. Encore une fois, même si le Canada a signé la Charte des Nations Unies qui reconnaît aux peuples le droit à l'autodétermination, le gouvernement du Canada refuse toujours de reconnaître dans les faits ce droit au peuple du Timor oriental.

Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion de visiter cette région, ce qui m'a valu bien des commentaires désobligeants. En dépit de tous les éléments de preuve présentés, le gouvernement fédéral ne s'est jamais prononcé sur le fait que l'Indonésie ait envahi le Timor oriental vers la fin des années 1970 et qu'elle continue de l'occuper. Il préfère tout simplement fermer les yeux sur la tragique situation des habitants du Timor oriental.

Nous pourrions aborder la question des réacteurs CANDU et de la prolifération nucléaire, car nous savons que le Canada vend des réacteurs CANDU à des régimes comme ceux qui sont au pouvoir au Cambodge, en Corée du Sud et en Inde. En agissant ainsi, il contribue indubitablement à la prolifération nucléaire en violation des principes du traité de non-prolifération.

Nous pourrions citer maints exemples de cas où le gouvernement du Canada n'a pas tenu compte des engagements qu'il avait pris en signant toutes ces conventions. Il cède à des préoccupations économiques, comme celle

de l'amiante, alors que l'Organisation internationale du travail a fixé des restrictions très précises sur la vente et l'utilisation de l'amiante. Pourtant, il expédie actuellement, des tonnes et des tonnes d'amiante à des pays comme la Thaïlande.

Peut-être mon honorable collègue acceptera-t-il de commenter certains de ces aspects, notamment le fait que, après avoir loué ces conventions internationales, nous agissons souvent dans la réalité comme si elles n'existaient pas. Est-il d'accord avec moi là-dessus et que pense-t-il que nous devrions faire pour rectifier cette situation?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le Canada n'a certainement pas réussi à donner l'image d'une nation pacifique partout dans le monde. Nous passons pour un pays qui veut maintenir la paix, mais nous continuons d'appuyer diverses activités qui compromettent notre sérieux lorsque nous voulons nous afficher comme une nation pacifique.

J'ai déjà parlé de l'hypocrisie du Canada dans ces domaines. Il n'y a pas lieu d'insister là-dessus parce qu'on peut accuser tous les pays du monde de la même chose. Nous disons que nous ne voulons plus la guerre, mais nous en établissons les règles comme pour la légitimer. En même temps, nous construisons, vendons et échangeons des armes. Nous forçons d'autres pays à s'endetter en leur procurant des armes à crédit. Notre excuse, c'est que, si nous ne le faisons pas, quelqu'un d'autre le fera, mais elle ne tient pas.

• (1030)

Les pays qui reçoivent des armes du Canada violent les droits de la personne, du moins indirectement. Et cela, c'est de l'hypocrisie. J'insiste sur le fait que notre pays est de ceux qui peuvent être accusés de cela. Nous ne sommes pas le seul pays, mais nous pouvons prendre les devants pour lutter contre les nombreuses causes de la guerre, des conflits dévastateurs et de la famine. Ainsi, nous améliorerons peut-être la situation dans le monde et contribuerons au maintien de la paix.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 18 décembre, de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens en qualité d'ex-critique de mon parti pour les questions énergétiques. J'ai assisté ici à la naissance du Programme énergétique national, puis à son décès. J'étais ici quand il a été adopté et quand il a été démantelé, ce qui nous a replacés à la case départ. En réalité nous ne sommes pas vraiment à la case départ. Des modifications majeures sont intervenues dans le domaine énergétique et j'aimerais en parler brièvement aujourd'hui en examinant le projet de loi.

Ce projet de loi intéresse le financement du mégaprojet énergétique Hibernia, des forages pétroliers sur la route des icebergs, comme on l'appelle, à des centaines de kilomètres de Terre-Neuve dans l'Océan Atlantique. Ce projet de loi C-44 fait pendant au projet de loi C-45, qui concerne lui le financement de ce qu'on appelle le projet OSLO, qui porte sur les sables bitumineux de l'Alberta, autre énorme mégaprojet énergétique.

En tant que Canadiens il faut nous demander si ce sont les mégaprojet d'hydrocarbures qui représentent l'avenir énergétique du Canada. Songez que l'an dernier le Canada a craché dans l'atmosphère 473 millions de tonnes de bioxyde de carbone. J'estime que nous arrivons à la fin de l'ère du carbone, celle qui a fait tourner notre société, qui a fait tourner nos véhicules à l'essence de pétrole principalement. Plus exactement, une partie du problème vient de ce que nous sommes en période de soudure, en période de transition. Nous roulons encore en voiture. Nous ne nous sommes pas mis à l'heure de l'environnement mondial.

Les savants nous disent que le bioxyde de carbone qui se dégage quand nous brûlons des combustibles fossiles exerce, avec les autres gaz de serre, un effet de réchauffement sur la planète en emprisonnant les rayonnements infrarouges dans l'atmosphère. On a prédit toutes sortes de choses terribles: la fusion des calottes polaires, l'élévation du niveau de la mer, la perturbation du climat. Nous avons tous l'impression que le climat change, mais est-ce vrai, les prédictions sont-elles en train de se réaliser? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude, mais nous serions imprudents de ne pas prendre au sérieux les prédictions des scientifiques.

Des amis et certains spécialistes m'ont dit que le sort en est jeté et que, comme l'a dit David Suzuki, nous n'avons plus que dix ans pour sauver la planète. Nous devons donc examiner ces vastes projets sous un nouvel angle, à la fois comme des écologistes et des producteurs d'énergie. Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre s'en rendent compte, tout comme la population de l'Alberta et celle de Terre-Neuve qui souhaitent profiter de l'exploitation de ces ressources.

Nous devons également faire face à une autre réalité. L'un des grands titres des journaux annonçait ce matin: «Avertissement des conservateurs: le prochain budget sera très dur». Lorsqu'on nous présentera le budget, le 20 février, on insitera sans doute sur la nécessité de réduire le déficit et certains programmes et sur la difficulté, de nos jours, de gérer un gouvernement. C'est la raison de la taxe sur les produits et services: payer pour les dépenses gouvernementales.

J'aimerais que la Chambre examine les dépenses du projet Hibernia parce qu'elles illustrent bien le coût énorme de pareils projets. Le projet de loi parle d'une subvention. N'oubliez pas qu'il s'agit ici de certaines des plus importantes sociétés pétrolières au monde, mais nous devons leur accorder une subvention. Nous devons réduire les subventions destinées aux familles qui vivent de l'assistance sociale, aux mères célibataires et à d'autres qui ont des enfants. Dans le cas de ces familles, c'est de l'assistance sociale, mais, pour les grandes pétrolières, ce n'est pas de l'assistance sociale, ce sont des subventions, à Exxon, à Imperial Oil, à Shell et à Mobil, les plus importantes compagnies au monde. Nous leur versons une subvention de 1,04 milliard de dollars pour les aider à financer des immobilisations. Nous garantissons également des prêts jusqu'à concurrence de 1,66 milliard de dollars.

Mme Sparrow: C'est un prêt.

M. Waddell: Monsieur le Président, le gouvernement garantit-il votre emprunt hypothécaire? Avez-vous une garantie d'emprunt quand vous allez à la banque? C'est peu probable. Le gouvernement accorde un prêt direct de 300 millions de dollars, des garanties d'emprunt totalisant 175 millions de dollars pour ce qui est appelé un financement provisoire ainsi que des garanties d'intérêt sur le montant de 1,66 milliard déjà garanti. Autrement dit, si l'emprunt n'est pas remboursé, le gouvernement garantit qu'il paiera non seulement le capital, mais aussi l'intérêt. C'est une bonne affaire pour les pétrolières internationales.

Il est donc question d'une subvention pouvant atteindre 1,04 milliard de dollars, d'un prêt de 300 millions de dollars et de diverses garanties d'emprunt et d'intérêt totalisant 1,835 milliard de dollars, soit un investissement total possible de 3,139 milliard de dollars de la part du gouvernement. C'est une jolie somme pour n'importe qui.

Mme Sparrow: Parlez des emplois.

M. Waddell: Je parlerai des emplois un peu plus tard. En attendant, voilà le prix que nous payons pour les hydrocarbures. Certains diront que nous devons assurer notre approvisionnement en combustibles. Il y a aussi le fait que les gouvernements ont tendance à gagner les élections avec des promesses. Je ne mentionnerai que certains des projets et des mégaprojets les plus connus: Bourassa, la baie James; les conservateurs et les libéraux avant eux, Hibernia; les conservateurs, l'usine de traitement de Lethbridge et les sables bitumineux.

J'entends les députés de l'Alberta de l'autre côté. Tout ce que je dis, c'est que cela coûte cher. Nous disons aux Canadiens que nous aurons un budget sévère, que nous devons couper dans les dépenses, que nous devons resserrer les cordons de la bourse, et regardez tout l'argent qu'on investit dans les projets d'hydrocarbures.

• (1040)

Il y a d'autres solutions, mais avant d'en parler, je voudrais parler du projet OSLO. Je viens de dire qu'il y a trois milliards de dollars dans le projet Hibernia.

Mme Sparrow: Il ne fonctionnera pas s'il n'est pas économiquement viable.

M. Waddell: La députée dit qu'il ne fonctionnera pas s'il n'est pas économiquement viable. Il n'existe que parce que le gouvernement du Canada fournit les garanties. Ce n'est pas le marché. Les sociétés privées ne réaliseront pas ce projet toutes seules. Elles ont demandé des garanties au gouvernement et elles les ont obtenues. Ça n'a rien à voir avec la libre entreprise.

Parlons d'OSLO. J'essaie d'être juste. J'ai déjà dit que nous avons besoin d'essence. Nous vivons encore dans une société axée sur les combustibles carbonés. Nous alimentons encore le monstre. OSLO est le mégaprojet de l'Alberta. Nous parlons d'une subvention applicable au financement des immobilisations jusqu'à concurrence de 425 millions de dollars et d'une subvention applicable au prix de la production du pétrole de 48 millions de dollars.

Je serai cohérent. Quand j'étais critique en matière d'énergie, je préconisais un prix plancher dans les temps difficiles et un prix plafond quand tout allait bien pour l'industrie et qu'elle faisait des bénéfices. C'est justement ce qui arrive dans ce projet. C'est un règlement et il prévoit une situation où les entrepreneurs privés sur qui repose essentiellement ce projet ne peuvent pas perdre.

C'est une très bonne affaire et elle coûte très cher au public canadien.

Elle comprend une garantie de base de 48 millions, une subvention de lancement de 425 millions applicable au financement des immobilisations, et des garanties d'emprunt s'élevant jusqu'à 642 millions de dollars. Si on additionne le tout, on arrive à 1, 4 milliard de dollard de plus. Nous sommes donc maintenant rendus à 5 milliards pour deux projets. Ce sont des milliards, pas des millions. Et dire que les journaux titrent actuellement: «Avertissement des conservateurs: le prochain budget sera très dur» et qu'on impose la TPS à 7 p. 100 à tout le Canada. Voilà pourquoi les Canadiens paient et ils devraient le savoir.

Parlons un peu d'environnement. Il me semble que nous devrions préparer d'autres lendemains énergétiques.

Mme Sparrow: Le nucléaire.

M. Waddell: À la conférence de Montréal et à d'autres conférences, on s'est donné pour objectif de réduire de 20 p. 100 les émissions de gaz carbonique d'ici l'an 2005. Nous aurons besoin de prendre des mesures spéciales pour y arriver. Et où prendrons-nous l'argent? Voici justement 5 milliards que le gouvernement veut engloutir dans deux mégaprojets. Le gouvernement réduit le financement des recherches sur les sources d'énergie de substitution et nous dépensons environ 49 millions pour la recherche et le développement en matière d'économie de l'énergie.

Les études réalisées remontent à dix ans. Armory Lovins dans *Hard Energy Paths* disait que les grands projets énergétiques nucléaires, thermiques et hydrauliques n'étaient plus appropriés. L'industrie nucléaire fait de gros efforts pour reprendre la vedette, prétendant qu'elle ne produit ni pluies acides ni gaz responsables de l'effet de serre. Le problème, c'est que nous n'avons pas de moyens fiables de nous débarrasser des déchets nucléaires. Il est immoral pour notre génération de laisser à celle qui nous suit des déchets radioactifs qui seront coûteux à éliminer. Les gens commencent à comprendre ce qu'est le coût environnemental.

Je vais vous donner un exemple. Mon collègue d'Esquimalt sait que, récemment, le gouvernement de Colombie-Britannique a vendu des terres au centre de Vancouver, le terrain de l'Expo, à Li Ki-shing, de Hong Kong, pour 100 millions de dollars. Le gouvernement a ensuite reçu une facture, qui pourrait dépasser le prix de vente du terrain, pour le nettoyage des vieux déchets industriels que le terrain contient. Le coût pourrait être élevé. Les gens ont maintenant conscience de leur environnement. Nous essayons de sauver cette planète. Nous ne devrions pas consacrer 5 milliards à des mégaprojets.

Lovins dit que nous devons trouver d'autres moyens et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Il dit que nous devrions encourager l'utilisation de l'hydrogène qui est actuellement perdu.

À titre d'exemple, un pipeline d'Alberta rejette chaque année dans l'atmosphère une quantité d'hydrogène ayant une valeur de 360 millions de dollars. Nous devrions commencer dès maintenant à entrer dans le XXI^{e} siècle. Nous devrions utiliser l'hydrogène.

On peut fabriquer de l'hydrogène avec les surplus d'électricité et aux endroits d'extraction du gaz naturel. Lorsqu'on le brûle, l'hydrogène produit de la vapeur d'eau. C'est un excellent carburant pour les transports. C'est également le moment d'équiper les communautés isolées avec des installations de production d'énergie utilisant comme sources le soleil, le vent ou les petites chutes d'eau. Nous le savions depuis des années, mais c'est maintenant clair, nous ne pouvons plus continuer comme avant. Nous devons trouver d'autres sources d'énergie et non consacrer 5 milliards à un vaste mégaprojet.

Je veux me pencher brièvement sur le projet lui-même. Ce projet de loi offre des garanties insuffisantes d'emploi pour les Terre-Neuviens, en fonction des deniers publics qui y sont investis. De nombreux députés qui ne viennent pas de Terre-Neuve, cette province merveilleuse, s'y rendent. Les gens de la région de l'Atlantique se font mener en bateau depuis de nombreuses années et on leur fait miroiter toutes sortes d'avantages, le projet Hibernia étant le dernier. Il est censé transformer du jour au lendemain une province défavorisée en une province nantie.

Nous sympathisons tous avec cela, surtout les gens de l'ouest du pays. L'ancien premier ministre provincial, mon collègue d'Esquimalt, a créé, en Colombie-Britannique, une agence de commercialisation publique dans le secteur gazier, il s'est servi de notre ressource pour grossir de centaines de millions de dollars le budget provincial et il a distribué ensuite cet argent aux habitants de la province. Voilà le signe d'un bon gouvernement. Nous, les gens de l'Ouest, savons comment utiliser un fonds du patrimoine et nous comprenons fort bien nos concitoyens de la région de l'Atlantique.

Ne menons pas les gens de la région de l'Atlantique en bateau. Ne présentons pas Hibernia, avec tous les crédits qui y sont consacrés, comme un projet qui va tout à coup transformer une province démunie en une province nantie. L'avenir véritable d'une province comme Terre-Neuve se trouve encore dans la pêche.

Malgré tous les deniers publics qui sont investis dans Hibernia, le projet de loi ne garantit pas encore d'emplois aux gens de Terre-Neuve. Lorsque le comité examinera ce projet de loi, il devrait se pencher sur ce qui a été fait à Aberdeen, en Écosse, et voir comment les intéressés ont

réussi à obtenir des emplois pour les habitants de l'endroit.

Voyez ce que les Norvégiens font. Voyez les exigences qui existent. Pour une raison quelconque, le gouvernement canadien est persuadé qu'on ne peut exiger des emplois pour les Canadiens, car cela irait à l'encontre du système de commercialisation international. Pourtant, il n'y a qu'à regarder la façon dont les Britanniques l'ont fait dans le cas du pétrole de la mer du Nord ou la façon dont les Norvégiens s'y sont pris. Ils ont été beaucoup plus intelligents que nous. Ils ont garanti des emplois aux gens de l'endroit.

J'estime que le projet de loi offre des débouchés insuffisants aux Terre-Neuviens en fonction des deniers publics qui sont investis dans le projet.

En outre, lorsqu'on investit autant d'argent dans un projet au Canada atlantique, on va inévitablement utiliser à cette fin des crédits qui auraient pu servir à diversifier l'économie de la région. Or, c'est cela dont la région a besoin; non pas un mégaprojet énergétique, mais plusieurs projets bien adaptés aux ressources de la région.

Le gouvernement prétend qu'il laissera jouer les lois du marché. Il suffit de lire le discours prononcé le 18 décembre 1989, dans cette enceinte, par le critique en matière d'énergie du Nouveau parti démocratique, le député d'Edmonton-Est, pour comprendre ce qu'il en est. Il précise en détail le coût de ce projet, le fait que des emplois doivent être garantis et qu'on doit assurer la diversification de l'économie de la région de l'Atlantique. Lorsqu'on ne dit pas cela aux gens de la région, on leur cache la vérité. On leur affirme qu'Hibernia est la solution à tous leurs problèmes, mais c'est loin d'être le cas.

• (1050)

Je voudrais reparler de l'environnement avant de conclure. J'ai déjà dit que les Canadiens s'étaient donné un nouveau critère en matière de projets énergétiques: le critère écologique. Nous exigeons, et les tribunaux aussi d'ailleurs, que chaque projet énergétique soit examiné en fonction de son incidence écologique et ainsi de suite. Et ce projet d'Hibernia ne devrait pas échapper à un tel examen. Il présente de grands dangers.

Songeons aux icebergs et aux risques comme ceux auxquels était exposée la plate-forme d'exploitation Ocean Ranger. Je vois encore le ministre intervenir à la Chambre ce triste jour où il a annoncé la disparition des travailleurs de cette plate-forme. C'est une zone très dangereuse. Il est difficile d'obtenir un puits dans l'Atlantique à 400 milles au large de Terre-Neuve.

On ne peut se lancer dans des projets à incidence écologique sans consulter encore le rapport Brundtland des Nations Unies qui constitue à lui seul le plus important critère dans ce domaine. La Commission Brundtland a déclaré, dans Notre avenir à tous, que la politique énergétique et la politique écologique n'allaient pas l'une sans l'autre. Voilà la clé.

Oserais-je citer le ministre lui-même? Il a déclaré à la conférence sur les changements atmosphériques, à Toronto: «Le monde reconnaît de plus en plus ce qui va de soi pour nous, à savoir que le développement et la protection de l'environnement sont complémentaires et non pas mutuellement exclusifs. Notre activité économique doit de plus en plus tenir compte des réalités écologiques de la vie.»

Or, nous voilà devant un mégaprojet énergétique. Un projet de plus de 3 milliards de dollars en prêts, en garanties et ainsi de suite alors que l'argent est rare au pays. Devrions-nous mettre le peu que nous avons à financer ce projet? Est-ce la bonne façon de régler le problème du gaz carbonique dans l'atmosphère? Y a-t-il d'autres solutions?

Nous, du Nouveau Parti démocratique voulons améliorer l'environnement au Canada et dans le monde, c'est pourquoi lors de l'examen des projets et des débats sur les projets de loi, ainsi que dans nos questions et commentaires à la Chambre des communes, nous adopterons le point de vue d'un parti renouvelé et plus vert.

Appuyé par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, je propose un amendement à la motion. Je propose:

> Que la motion portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources du projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit modifiée en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois parce que:
>
> 1) la Chambre estime qu'il est fondamentalement inacceptable de donner d'énormes sommes d'argent à une entreprise privée sans qu'elle s'engage à investir des sommes équivalentes dans son projet au nom des Canadiens;
>
> 2) la Chambre estime qu'il est fondamentalement inacceptable de mener de nouveaux méga-projets de mise en valeur de gisements de carburants fossiles sans que le gouvernement ait pris de mesure concertée visant à réduire les émissions de CO_2 dans l'ensemble du Canada; et

3) la Chambre estime qu'il est fondamentalement inacceptable de donner le feu vert au projet Hibernia sans obtenir de garanties qu'il permettra la création d'emplois et aura des retombées économiques avantageuses pour la population de Terre-Neuve et du Labrador et également, pour le reste de la région de l'Atlantique.

M. le vice-président: Je ferai part de ma décision quant à la recevabilité de la motion tout de suite après la période des questions. J'accorde maintenant la parole au député de Portage—Interlake pour un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour parler d'un article paru ce matin dans un journal au sujet d'une rencontre que j'ai eue récemment avec le président de la Canadian Native Arts Foundation. Cette réunion visait à discuter d'un témoignage devant le Comité permanent des communications et de la culture dont je suis le président.

Selon cet article, j'aurais fait des commentaires offensants pour les peuples autochtones canadiens au cours de cette rencontre. Je n'ai pas fait les commentaires qui m'ont été attribués et je n'avais évidemment pas du tout l'intention d'insulter qui que ce soit, groupe ou personne.

Mes collègues et mes électeurs savent fort bien que j'appuie les aspirations des autochtones et les programmes qui sont conçus à leur intention, et pour rien au monde, je ne voudrais donner l'impression qu'il en est autrement. Je déplore sincèrement les malentendus que mes remarques ont pu susciter, et si quelqu'un s'en est offensé, je lui fais toutes mes excuses.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai invoqué le Règlement ce matin pour soulever cette question. Je suis heureux que le député soit venu à la Chambre et ait fait une déclaration, mais j'estime que ce n'est pas suffisant. En tant que Président, le député s'est trop souvent mêlé à des controverses et il faudrait entendre M. John Kim Bell. Il n'a pas. . .

M. le vice-président: Je dois déclarer cette intervention irrecevable. Je sais que le député a soulevé la question ce matin. Je lui donnerai la parole à ce sujet plus tard dans la journée mais, pas maintenant. Questions et observations.

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Harvey (Edmonton-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme vous étudiez la recevabilité de l'amendement proposé par le député de Port Moody—Coquitlam, je vous renvoie à la 5e édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, à la page 231, où se trouvent les commentaires 744 1) et 744 2) concernant la teneur des amendements motivés ainsi que le commentaire 745 sur la recevabilité de tels amendements.

M. le vice-président: Nous avons encore environ deux minutes et demi pour les questions et les commentaires. Je donne la parole au député de Saskatoon—Mumboldt et je lui demande d'être bref.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai une série de questions pour le député, mais je vais les poser ensemble. Ce sont trois questions très courtes.

Premièrement, le secteur privé se serait-il lancé dans cette affaire si le gouvernement n'avait pas offert des garanties et de l'aide? Deuxièmement, le député nous dirait-il à combien devrait s'élever le prix de vente du baril de pétrole pour que le secteur privé décide de financer ce projet lui-même? Et, troisièmement, est-ce que cela signifie que, indirectement—ou directement, si vous préférez—nous garantissons ce prix du baril aux sociétés qui vont exécuter les travaux?

M. Waddell: Monsieur le Président, la question du député est très pertinente. Cela dépend. Le secteur privé ne serait pas intéressé à se lancer seul dans cette affaire parce que le prix du pétrole est trop bas. Quand j'étais critique du secteur énergétique, je n'ai jamais réussi à faire dire au ministre de l'Énergie à combien il faudrait que le baril de pétrole se vende sur le marché pour que le projet Hibernia soit rentable sans subventions du gouvernement. On parlait alors de 30 $ et de 50 $ le baril.

Mme Sparrow: C'est trop, vous le savez.

M. Waddell: J'ignore si c'est trop ou trop peu. Manifestement, le prix actuel du pétrole est trop bas, d'où la nécessité d'un projet qui est subventionné par le gouvernement et qui ne verra peut-être pas le jour. Le député a

raison. En fait, le gouvernement appuie le projet et garantit un prix rentable.

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, passons aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le juge de la Cour suprême, Bertha Wilson, a fait une déclaration d'une grande importance pour les rapports entre les hommes et les femmes et pour le fondement même de nos valeurs en tant que société. Elle a raison quand elle dit que nos lois et notre système judiciaire sont injustes envers les femmes et qu'ils ne se soucient pas des valeurs des femmes qui consistent à respecter les obligations mutuelles, à s'occuper les uns des autres et à préserver les relations.

• (1100)

Elle a mis le doigt sur la cause première de l'injustice contre les femmes et les enfants qui se fait sentir un peu partout, la raison pour laquelle les tribunaux considèrent le vol comme un délit plus grave que la violence faite aux femmes et l'exploitation des enfants, la raison pour laquelle les pensions alimentaires fixées par les tribunaux condamnent les mères et les enfants à la pauvreté et ne sont d'ailleurs pas payées dans 85 p. 100 des cas, la raison pour laquelle les gouvernements tergiversent lorsqu'il s'agit d'équité en matière de salaire et de pension, même pour leurs propres employés.

Pour paraphraser le juge Wilson, il est impossible aux hommes de concevoir même la vulnérabilité des femmes parce que cette notion échappe au domaine de leur expérience personnelle. La société canadienne ne peut pas attendre pour changer le système que les femmes soient aussi nombreuses que les hommes au Parlement et dans les tribunaux. Nous n'en serons que plus riches si notre gouvernement prend des mesures. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, un sondage effectué récemment auprès de

mes concitoyens et de mes concitoyennes révélait que 63 p. 100 de répondants estimaient que l'Accord du lac Meech est important pour le Québec et le Canada, alors que seulement 16 p. 100 étaient d'avis contraire. Vingt-et-un p. 100 des répondants ont déclaré n'avoir pas d'opinion sur ce sujet.

Monsieur le Président, les résultats de ce sondage montrent à quel point les Témiscamiens et les Témiscamiennes sont concernés par cet Accord et veulent qu'il soit ratifié afin que le Québec puisse rayonner à l'intérieur de la Fédération canadienne.

Monsieur le Président, j'y vois là aussi un message très clair aux opposants de l'Accord du lac Meech à l'effet qu'ils doivent sérieusement peser les conséquences de leurs gestes dans les prochains mois s'ils ne veulent pas mettre en péril l'unité du pays.

L'histoire pourrait se charger de les juger très sévèrement. Dire oui à l'Accord du lac Meech, c'est dire oui au Québec, c'est dire oui au Canada et c'est dire oui à un pays plus fort parce que plus uni.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la dernière tactique dont use le gouvernement pour faire accepter la taxe sur les produits et services qui n'a pas la faveur du public.

Les Canadiens sont déjà bombardés par une campagne de propagande de 14 millions de dollars sur la TPS. Le guide d'impôt de 1989 contient la pire des insultes, un dépliant sur la TPS qui n'est qu'un instrument de propagande.

On explique dans ce dépliant que la TPS permettra de réduire le déficit, bien que le ministre des Finances ait répété à maintes reprises qu'elle n'aura aucune incidence sur les recettes. On y lit que la TPS mènera à un régime fiscal plus juste, alors qu'elle est régressive et néfaste aux Canadiens à faible et à moyen revenu.

Le dépliant stipule que la TPS permettra de financer les programmes sociaux, bien que le gouvernement continue de réduire les dépenses à ce titre. Il précise qu'elle aidera les petits salariés, mais les personnes âgées et les pauvres n'en croient rien.

Chose certaine, les déclarants devraient être à l'abri de l'hypocrisie politique du gouvernement Mulroney. Celui-ci ne pourrait-il pas au moins laisser les gens remplir leur déclaration d'impôt en paix?

Article 31 du Règlement

L'UNITÉ NATIONALE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, les Canadiens traversent actuellement une période stimulante. Nous vivons une époque historique où nous édifions notre pays, le Canada, en mettant à profit les langues officielles de nos deux peuples fondateurs et la diversité culturelle de nos nombreux groupes ethniques. Et c'est dans cela que réside, à mon avis, l'essence du canadianisme.

Pour bien comprendre nos identités distinctes et engendrer la tolérance et le respect mutuel nécessaires à l'unité canadienne, nous devons constamment chercher à mieux nous connaître.

Dans ma circonscription de Fredericton, un petit comité de citoyens s'intéressant à la langue et à la culture se réunit régulièrement pour promouvoir le dialogue entre les habitants anglophones et leurs voisins francophones. Le comité parvient, lentement mais sûrement, à créer chez ses membres un esprit de solidarité qui s'étendra par la suite à tous les habitants de la ville.

C'est la lumière de ce genre de petites chandelles qui finira par nous éclairer. Je recommande que des initiatives similaires qui favorisent véritablement la communication entre Canadiens, soient mises sur pied dans toutes les localités du pays.

* * *

LE BILINGUISME

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, on parle beaucoup du coût du bilinguisme depuis une semaine ou deux. Quels sont les faits?

Le programme fédéral de bilinguisme en son entier coûte moins de 0,5 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales.

Encore une fois, 0,5 p. 100 représente le montant total des dépenses pour tout le programme fédéral de bilinguisme, y compris les contributions visant à aider les provinces à offrir des services et l'enseignement dans la langue de la minorité.

Le nouveau programme ontarien de services en français n'entraîne absolument aucune dépense pour les municipalités. De plus, le gouvernement ontarien calcule qu'il dépensera environ 11 millions de dollars par année pour offrir ce nouveau programme. Cela représente environ 0,03 p. 100 de toutes les dépenses ontariennes.

Autrement dit, le programme fédéral de bilinguisme coûte à chaque homme, femme et enfant du Canada 6 c. par jour.

Le nouveau programme ontarien coûtera à chaque habitant de l'Ontario 0,3 c. par jour. À eux deux, les programmes fédéral et ontarien coûtent donc 6 1/3 c. et un tiers par jour à chaque habitant de l'Ontario. Un investissement de 6 1/3 c. par jour serait-il trop élevé pour garder notre pays uni?

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, le Canada est un grand pays, et les Canadiens, un peuple créatif et talentueux.

Mardi soir dernier au Musée canadien des civilisations, j'ai eu l'honneur d'assister, en compagnie de quelques personnalités canadiennes et de députés des deux côtés de la Chambre, à la première du film canadien *Divided Loyalties*, qui raconte la vie de Joseph Brant. Ce film, qui a été réalisé entièrement par des Canadiens, rend hommage à un célèbre loyaliste canadien. Produit par Baton Productions et M. Tom Gould, il est un exemple de la qualité dont sont capables les Canadiens. Ce film est tout à l'honneur des comédiens, des techniciens et des hommes d'affaires, tous des Canadiens, qui l'ont réalisé. Ils méritent nos félicitations pour cette excellente production.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, cette semaine, la société Moose Jaw Packers a dû cesser d'expédier du porc aux États-Unis en raison des droits compensateurs imposés par ce pays et des tracasseries causées par les inspecteurs américains à la frontière. Ainsi, la moitié des employés de l'usine ont perdu leur emploi. Cette situation ne touche pas que Moose Jaw. Intercontinental Packers de Saskatoon a réduit de 5 000 à 1 500 têtes par semaine ses exportations de porc vers les États-Unis et songe à mettre fin à toutes ses exportations.

En fait, en 1988, 53 p. 100 des exportations de porc étaient destinées aux États-Unis et représentaient une valeur commerciale de quelque 410 millions de dollars. Ces recettes sont maintenant compromises. Non seulement les producteurs et les usines de transformation du Canada sont contrariés, mais Clover Dale Meats de

Minet, dans le Dakota du Nord, a déclaré qu'elle préfère le porc canadien au porc américain.

Le gouvernement a dit que l'Accord de libre-échange serait avantageux pour le Canada. Pourtant, l'usine Moose Jaw Packers doit trouver des débouchés à 1 200 milles à l'ouest, à Vancouver, et à 2 000 milles à l'est, en Ontario, plutôt qu'à 400 milles au sud, à Minet, où on veut acheter du porc canadien.

Cet Accord de libre-échange ne donne aucune liberté aux Canadiens. Il faut le rejeter sur-le-champ.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les petites entreprises demeurent une composante essentielle de notre économie nationale. Les chiffres montrent que les entreprises indépendantes ont créé dans tout le Canada plus de 1,5 million de nouveaux emplois entre 1978 et 1987.

Ces hommes et ces femmes d'affaires poursuivent leur initiative. Avec une planification solide et énormément de travail, ils peuvent tous réussir et prospérer.

Je donne comme exemple Atlantic Mini Bar Inc., la nouvelle entreprise dynamique de Dollard Landry à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Incontestablement, les petites entreprises restent le pivot de notre économie. Elles sont l'une des principales sources de nouvelles idées, de nouvelles perspectives, de nouvelle richesse et de nouveaux emplois. Avec tous les députés, je rends hommage aux hommes et femmes du Canada dont les petites exploitations sont ou seront l'incarnation de l'audacieux esprit d'entreprise des Canadiens.

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Dans son récent rapport sur la crise des pêches dans l'Atlantique, monsieur le Président, le professeur Leslie Harris a déclaré que l'exploitation commerciale du poisson tire à sa fin dès l'instant où il n'est plus rentable de le capturer. Nous estimons que nous en serons bientôt là.

Personne ne possède de chiffres exacts, mais le ministère fédéral des Pêches estime que le nombre des phoques du Groënland est passé de deux à trois millions environ depuis six ans. Il estime par ailleurs que ces phoques consomment chaque année entre trois et dix millions de tonnes de hareng, de capelan, de morue, de crabe et d'autres produits de la mer. Par ailleurs, 90 p. 100 des produits de la mer qu'ils consomment auraient une grande valeur commerciale.

De quelque façon qu'on aborde le problème, il ressort que les phoques capturent chaque année entre deux et sept fois plus de poisson que toute la flotte de pêche de notre pays et qu'ils appauvrissent ainsi le secteur d'environ 90 millions de dollars par année.

Je m'associe à tous ceux qui, nombreux, exhortent ouvertement le gouvernement du Canada à mettre en oeuvre séance tenante des mesures visant à exploiter les troupeaux de phoques en utilisant des navires de dimension appropriée et les usines de transformation actuellement inoccupées pour préparer la viande de phoque. Et il ne devrait pas s'arrêter là. Il devrait en outre lancer une grande campagne de relations publiques pour faire échec à ceux qui, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, voudraient boycotter les produits résultant des efforts de gestion des troupeaux de phoques.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je tiens à faire observer à la Chambre la faveur dont jouit l'Accord du lac Meech dans la communauté anglophone de la région métropolitaine de Québec.

Aux termes d'une résolution adoptée le lundi 29 janvier, l'association Voice of English Quebec déclare son appui à l'Accord du lac Meech.

L'association souligne que cet accord fait du Québec un membre à part entière de la famille constitutionnelle. Elle recommande avec insistance aux premiers ministres des provinces et du gouvernement du Canada de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'accord soit ratifié et de s'engager officiellement à prévoir un mécanisme pour apporter d'autres modifications à la Constitution.

• (1110)

Le fait que ce groupe québécois important appuie l'Accord du lac Meech prouve une fois de plus qu'il faut sans plus tarder ratifier cet accord dans sa forme actuelle, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Article 31 du Règlement

RADIO-CANADA INTERNATIONAL

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministère des Affaires extérieures a ordonné à Radio-Canada international de cesser de diffuser en allemand au profit de l'arabe.

Les choses ont changé du tout au tout en Europe. Cette décision est donc très inopportune, pour ne pas dire plus. Il importe de signaler que non seulement le service allemand diffuse sur ondes courtes, mais qu'il est capté tous les jours entre 18 h 30 et 19 heures par un poste MF de Berlin. C'est ainsi que nous pouvons offrir une perspective canadienne aux Berlinois grâce à une entente que les Alliés ont conclue après la guerre. Nous diffusons là-bas par l'entremise de la BBC. Nous bénéficions là d'un réel avantage. Au moment même où l'on parle de la réunification des deux Allemagnes, il est inopportun de perdre ce contact avec l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest.

Une importante collectivité germano-canadienne s'intéresse aussi à ce service. J'ai donc écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui demander de rétablir le service en langue allemande de Radio-Canada international.

Au moment même où l'Europe vit des événements historiques, il serait dommage de perdre le contact que nous assure ce service.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, il y a quelques jours, un député d'en face a dit qu'un concessionnaire d'automobiles de sa circonscription s'inquiétait de l'effet qu'aurait la TPS sur son commerce. Il est clair qu'il ne comprend pas que la TPS a précisément pour but de soulager complètement les commerces canadiens du fardeau de la taxe de vente fédérale.

Ayant moi-même été concessionnaire d'automobiles neuves pendant 15 ans, j'y vois plusieurs avantages très concrets. Tout d'abord, les stocks. Les concessionnaires gardent des stocks énormes. La TPS réduira le montant d'argent immobilisé dans ces stocks et ce qu'il en coûte pour les maintenir.

Deuxièmement, les coûts d'exploitation. Toute entreprise qui achète des matériaux, des outils, des fournitures et qui loue des locaux verra baisser ses coûts d'exploitation.

Troisièmement, et c'est probablement le facteur le plus important, les avantages pour les acheteurs. Le prix taxe comprise de tous les véhicules baissera.

Les agriculteurs, les pêcheurs et les commerçants en profiteront encore davantage parce qu'ils n'auront pas à payer de taxe, ni la TVF, ni la TPS, ce qui correspond à une diminution de 2 000 $ sur une camionnette de 20 000 $.

Naturellement, il y a aussi des désavantages; ils sont liés principalement à la période de transition. Le ministère des Finances se penche actuellement sur la question. De toute manière, pour les concessionnaires d'automobiles les aspects positifs de la TPS l'emportent de beaucoup sur les aspects négatifs, comme c'est le cas pour les autres petites entreprises.

* * *

[*Français*]

L'OFFICE DE RÉEXAMEN DU SERVICE POSTAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en juin 1988, le gouvernement conservateur annonçait la mise sur pied d'un Office de réexamen du service postal au Canada. Ce groupe devait être chargé d'examiner les changements de tarifs et de services postaux et d'émettre ses recommandations au gouvernement.

Toutefois, mardi dernier, le président du comité en question, venant témoigner devant le Comité de la Chambre, nous disait que l'expérience de son comité et du processus de consultations jusqu'à ce jour était décevante. Il ajoutait, et je cite: «Après un an complet de fonctionnement en tant qu'organisme consultatif, le Comité de réexamen du service postal est d'avis que si le processus de révision ne s'améliore pas grandement au cours de l'année courante, le gouvernement devrait envisager de changer le statut proposé pour l'Office de réexamen du service postal et en faire un organisme de réglementation.»

Au nom de l'Opposition officielle, j'invite le ministre responsable à déposer immédiatement, à la Chambre, un projet de loi qui confère à l'Office de réexamen du service postal de vrais pouvoirs afin qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités et d'empêcher la Société canadienne des postes d'augmenter les prix et de réduire le service.

[*Traduction*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, nous savons que la violation systématique des droits et privilèges démocratiques entraîne l'anarchie.

Nous savons aussi que lorsque les législateurs violent leurs propres règles, ils favorisent le désordre que ces règles visaient à empêcher. Les mesures préméditées et délibérées que le NPD prend pour enfreindre le règlement de la Chambre en vue d'atteindre ses propres objectifs est exactement le genre de conduite qui crée le désordre et amène l'anarchie.

Les députés veulent-ils des exemples? Le député de Nickel Belt est allé dans un marché aux puces en Nouvelle-Écosse pour recueillir des pétitions contre la TPS au mépris de la règle qui interdit depuis longtemps aux parlementaires d'agir ainsi.

Le leader parlementaire du NPD a annoncé à la télévision son intention de ralentir et de retarder les travaux de la Chambre. Une telle conduite est un outrage au processus parlementaire. Il n'est pas étonnant que le *Ottawa Citizen* demande au NPD de ne pas agir ainsi et de jouer suivant les règles, et non avec les règles, parce que tout le Canada le regarde.

* * *

LA SCHIZOPHRÉNIE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il y a une maladie dont souffre un Canadien sur 100 mais dont personne ne semble vouloir parler. Il s'agit de la schizophrénie, maladie qui coûte plus de 3 milliards de dollars par année aux Canadiens en soins de santé et en services auxiliaires. Cette maladie cérébrale entraîne souvent des hallucinations, des troubles psychiques, la perte des émotions et une incapacité de fonctionner dans un milieu de travail.

Le gouvernement fédéral ne verse que 2 millions de dollars par année pour la recherche sur la schizophrénie. La qualité de la recherche est excellente, et les résultats obtenus jusqu'à maintenant laissent entrevoir la possibilité de découvrir les causes de cette terrible maladie cérébrale et de trouver des façons de la prévenir et de la guérir. Il faut cependant faire davantage d'efforts. Au Canada, les sommes versées pour la recherche sur le cancer, y compris le financement privé, représentent 300 $ par patient. Dans le cas de la schizophrénie, ce montant est de 17 $. La lutte contre la schizophrénie est maintenant tout aussi possible que la lutte contre le cancer.

Au nom des milliers de Canadiens qui souffrent de cette maladie et de leurs parents et amis qui partagent leurs souffrances, je prie instamment le gouvernement de faire davantage d'efforts pour aider ces personnes physiquement bien constituées à devenir des membres productifs de notre société.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Les statistiques d'hier font voir que le taux de chômage a augmenté pour le quatrième mois consécutif pour passer à 7,8 p. 100, avec plus de un million de Canadiens en chômage et d'importantes fermetures d'usines dans tous les coins du pays.

Dans ces conditions, je demanderai à la ministre quand le gouvernement va cesser de se croiser les bras et se mettre à contrer cette tendance inquiétante de l'économie, à modifier sa politique afin de stimuler la croissance économique et de sauver ces emplois—ou alors est-ce que le gouvernement et la ministre sont disposés à laisser s'installer le taux de chômage de 8,5 p. 100 annoncé au budget d'avril du ministre des Finances? Est-ce que le gouvernement va laisser disparaître des milliers d'emplois sans rien faire?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour ce qui concerne le mois de janvier je conseille au député de lire les statistiques telles qu'elles sont. Le nombre d'emplois a augmenté de 42 000. S'il y a eu une augmentation marginale du chômage c'est que le nombre des personnes exerçant un emploi a augmenté. Je pense que toutes les performances sont bonnes. Je suis prêt à comparer nos résultats de création d'emplois à ceux de l'ex-gouvernement libéral n'importe quand.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une augmentation marginale du chômage. Il s'agit d'une tendance de quatre mois, au cours desquels il y a eu une augmentation sensible du chômage. Je rappelle au ministre qu'en 1981-1982, période que lui et le premier ministre aiment bien rappeler, le monde occidental était en récession. Le gouvernement libéral a agi et a retourné la situation, ce qui s'est constaté en 1984.

Le gouvernement tolère les taux d'intérêt élevés, un recul de nos échanges, un fort taux de chômage en même temps qu'il adopte de nouvelles taxes dont les économistes disent qu'elles vont accélérer la récession. Comment le ministre peut-il expliquer ce choix de politique à une époque où la récession s'annonce? Comment peut-il

justifier cette tendance? Comment peut-il être aussi indifférent envers les chômeurs du pays?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît qu'une baisse des taux d'intérêt serait bonne pour l'économie. Voilà pourquoi il appuie la Banque du Canada dans sa politique qui consiste à faire baisser les taux d'intérêt de telle façon qu'ils restent bas. Ce n'est pas une chose qui se fait artificiellement. Nous appuyons la méthode suivie par la Banque du Canada dans la lutte contre l'inflation. C'est l'inflation qui est la menace. Agir autrement serait faire preuve d'irresponsabilité. Je répète que je n'ai aucune hésitation à comparer nos performances à celles de l'ex-gouvernement libéral.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, depuis 1984, le premier ministre et le ministre des Finances s'attibruent la création de tous les emplois, comme si le secteur privé et le marché international n'y étaient pour rien. Ils avaient toutes les réponses. C'était facile tant que l'économie était en expansion, mais le test véritable des politiques du gouvernement sera lorsque l'économie périclitera. Je voudrais demander au ministre, s'il a les réponses aux problèmes, de nous les montrer et de renverser la tendance à l'augmentation du chômage qui dure depuis quatre mois. Que va faire le ministre? Quelle nouvelle politique va-t-il proposer aux Canadiens?

• (1120)

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que nous faisons exactement ce qui doit être fait. Nous prenons des décisions difficiles et l'une d'elles est la TPS. Le terrible handicap pour l'économie canadienne qu'était la taxe de vente à la fabrication, vieille de 64 ans et destructrice d'emplois, va être éliminé. Depuis 50 ans des groupes disent que le Canada doit changer son système. C'est ce que nous faisons. Nous faisons en sorte que l'inflation ne s'emballe pas comme c'est arrivé au début des années 1980, lorsque les taux d'intérêt ont atteint plus de 20 p. 100 et les taux d'inflation plus de 10 p. 100.

* * *

LES PROGRAMMES DESTINÉS AUX JEUNES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre a confirmé ce matin les craintes de la jeunesse du Canada. Malgré l'augmentation actuelle des frais de scolarité, malgré l'escalade des coûts de l'enseignement, malgré une dette écrasante et un taux de chômage dépassant 10 p. 100, la ministre trouve normal malheureusement d'aggraver cette conjoncture déjà difficile en réduisant de 35 p. 100 le programme Emploi d'été/Expérience de travail et de retirer ainsi des possibilités d'emploi d'été pour nos jeunes Canadiens. Comment peut-elle justifier cette action?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très fière de l'initiative que nous avons annoncée aujourd'hui. C'est un moyen de maintenir les décrocheurs à l'école et le député n'ignore pas que les jeunes vivant de l'assistance publique ou de l'assurance-chômage ne possèdent très souvent qu'une dixième année. Leurs chances d'emploi seront doublées si nous pouvons les convaincre de poursuivre leurs études jusqu'en douzième année. Nous croyons que c'est très important de montrer à ces jeunes ce que leur réserve l'avenir et la vie à laquelle ils peuvent aspirer s'ils poursuivent leurs études. Voilà pour le premier point.

D'autre part, dans bien des régions, il y a eu, l'été dernier, plus d'emplois offerts que d'étudiants pour les combler et nous avons donc décidé de regarder du côté où les besoins étaient plus grands. Le Programme d'emploi d'été sera rééquilibré au niveau régional afin qu'il continue de desservir les étudiants dont les possibilités d'emploi ne sont pas trop prometteuses.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre dont l'argumentation est, selon moi, tout à fait inacceptable. Non seulement ses orientations sont-elles malavisées, mais également, on se trouve à réduire les crédits et les débouchés offerts aux étudiants du postsecondaire pour venir en aide aux décrocheurs du secondaire. Comment la ministre peut-elle opposer les intérêts de deux groupes de gens dans le besoin, à savoir les étudiants du postsecondaire et les décrocheurs du secondaire. Comment peut-on justifier cela moralement? Ignorez-vous que les deux groupes ont besoin de notre aide?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais certes rappeler au député, pour ce qui est de nos sentiments à l'égard de nos jeunes, que lorsque son parti était au pouvoir, en 1984, le taux de chômage chez les jeunes était de 18,2 p. 100 alors qu'il n'est plus que de 12 p. 100 à

l'heure actuelle. Ainsi, la situation des jeunes et des étudiants s'est nettement améliorée depuis.

Je tiens également à préciser que le nombre d'étudiants du secondaire dans le besoin au Canada est supérieur à celui des étudiants du postsecondaire. Selon moi, le député devrait nous féliciter. Si nous ne pouvons amener les jeunes à rester à l'école, ils ne pourront poursuivre des études postsecondaires, et il est donc très important de les encourager à ne pas décrocher.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la personne qui répond aujourd'hui au nom du ministre des Finances. Hier, les taux d'intérêt ont atteint un niveau inégalé depuis cinq ans. Le Conference Board a fait remarquer que l'économie était au même point aujourd'hui qu'en 1981. À Windsor, le principal centre de l'industrie automobile ontarienne qui fournit 140 000 emplois directs et a été la locomotive de la croissance économique pendant les sept dernières années, le taux de chômage a atteint les 13 p. 100, principalement en raison des mises à pied dans le secteur de l'automobile. Cette situation avait été, en 1981, le premier signe de la récession. Ma question à celui ou celle qui parle au nom du ministre des Finances est la suivante: Est-ce bien le temps de parler d'un budget d'austérité qui créera davantage de chômage et de problèmes économiques au Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je rappelle au député qu'il n'existe pas de politique miracle. Il y a des décisions difficiles à prendre pour remettre l'économie sur les rails. C'est la voie que nous avons choisie.

Nous voulons être certains que l'inflation n'échappera pas à notre contrôle, ce qui aurait des effets dévastateurs pour la circonscription du député et l'ensemble du Canada. Nous savons que nous devons abaisser les taux d'intérêt, mais pour cela, nous devons réduire le taux d'inflation.

Vers la mi-janvier, nous avons vu les premiers signes d'un rétablissement de la situation. Les pressions inflationnistes se sont relâchées. Nous avons, dans une certaine mesure, réduit les taux d'intérêt, mais la situation reste très volatile. Nous devons agir dans l'intérêt des Canadiens. Entre-temps, je crois que nos politiques sont les seules bonnes en l'occurrence. Au fil des ans, elles ont assuré au Canada une situation économique qui se compare avantageusement à celle des autres pays industrialisés.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): La chose est parfaitement claire, monsieur le Président, tout le monde sait que la politique des taux d'intérêt n'est dans les meilleurs intérêts de personne. Il n'est pas dans les meilleurs intérêts du ministre des Finances d'annoncer que le prochain budget sera dur et frappera la classe moyenne et les pauvres et encore davantage les régions. Au Québec, le taux de chômage est passé de 9,5 à 10,5 p. 100. C'est une des régions qui souffrira le plus du projet de loi C-21.

Je demande à la ministre s'il n'est pas temps de retirer le projet de loi C-21 dans le cadre d'une série de mesures qui s'imposent parce que ce n'est pas l'inflation qui menace, mais un taux de chômage élevé provoqué par une récession économique qui touchera un grand nombre de nos concitoyens.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, monsieur le Président, le projet de loi C-21 est conçu précisément pour aider ceux qui sont les premières victimes d'un ralentissement économique. Ceux qui ont besoin de formation sont les premiers condamnés au chômage. Les travailleurs auxquels nous avons parlé et les sondages que nous avons effectués auprès des chômeurs révèlent qu'ils ne peuvent trouver d'emploi parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues.

Notre gouvernement a pour tâche de faire en sorte qu'ils acquièrent ces compétences. C'est pourquoi nous avons besoin du projet de loi C-21, et vite. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied la mesure destinée aux décrocheurs que j'ai annoncée ce matin, de sorte que les jeunes Canadiens complètent les études secondaires nécessaires pour recevoir une formation professionnelle pour leur avenir. Nous mettons l'accent sur le développement régional parce que la formation professionnelle et le développement régional vont de pair. Voilà ce qu'a fait notre gouvernement. Il a pris des décisions difficiles dans ces domaines, et ce sont les bonnes.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le gouvernement adopte des politiques qui feront augmenter le taux de chômage. Il dépose un projet de loi qui prolongera la période de référence et abrégera la période de prestations. Puis, la ministre a le culot de parler de l'initiative destinée aux décrocheurs. On saccage le programme Défi pour instaurer un programme à demi mûri que la ministre n'a même pas pu

décrire en détail ce matin. Est-ce là la réponse au problème de chômage qui nous attend? C'est scandaleux.

Je demande encore une fois au gouvernement de réexaminer ce tas de programmes farfelus qui n'ont aucun rapport avec la réalité. Les taux de chômage augmentent dans les régions dont notre économie est tributaire. Je demande au gouvernement de réduire les taux d'intérêt et de modifier l'orientation du budget, car il va causer du tort aux Canadiens. Le gouvernement doit aider davantage les personnes qui seront touchées.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis certaine qu'une question se cachait dans ces propos. Je tiens à rectifier l'impression du député au sujet de l'initiative annoncée. Si le député s'est informé, il sait certainement que le gouvernement fédéral augmentera le nombre de programmes et de services du marché du travail qui s'adressent aux jeunes étudiants. Ces programmes sont efficaces. Ils comprennent le programme d'alternance travail-études, des ateliers préparatoires à l'emploi, la Semaine canadienne de l'orientation et des services de consultation.

• (1130)

De plus, dans mon ministère, les programmes d'intégration professionnelle de la Planification de l'emploi s'adressent également aux jeunes. Nous dépensons 700 millions de dollars uniquement pour les jeunes.

C'est de l'argent bien dépensé. Nous savons qu'ils seront mieux instruits et qu'ils recevront une meilleure formation. Ils auront un avenir beaucoup plus prometteur et plus stable grâce aux programmes que nous offrons qu'avec les stupidités dont parle le NPD.

* * *

LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, comme il y a très peu de ministres de premier plan à la Chambre, j'adresserai ma question à celui qui pourra me répondre. Ma question porte sur une affaire grave qui met en cause le président du Comité permanent des communications et de la culture.

Selon le premier autochotone canadien à devenir chef d'orchestre, M. John Kim Bell, le président du Comité des communications et de la culture aurait traité les autochtones canadiens de paresseux. C'est une accusation très grave qui ne peut être passée sous silence.

Le président du comité a déjà nié avoir jamais tenu pareils propos. Il a dit qu'on avait déformé ses paroles.

Cependant, le gouvernement ne peut échapper à ses responsabilités. Quelle est sa position à ce sujet? Accepte-t-il la déclaration du député?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tôt ou tard, mon collègue devra se rendre compte qu'il lui incombe, en sa qualité de député, de faire preuve d'un peu plus de discipline et de souci du détail. Il ne suffit pas de poser devant les caméras de télévision.

S'il avait écouté, il saurait que le député en cause s'est empressé plus tôt à la Chambre de faire des excuses et de déclarer qu'il n'avait pas tenu les propos qu'on lui attribuait.

Le député devrait savoir, s'il a lu le Règlement de la Chambre, qu'en vertu d'une règle élémentaire des Communes la parole d'un député est toujours acceptée. L'incident est clos.

Des voix: Bravo!

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, si le ministre avait écouté attentivement, il m'aurait entendu citer le député qui dit qu'il n'a pas tenu les propos qu'on lui prête à tort. J'ai cité le député, et je n'accepte pas de leçon de la part du ministre sénior.

M. Cooper: Vous devriez.

M. Harvard: Comme question supplémentaire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Si la meute pouvait s'abstenir d'aboyer un instant!

Nous avons tous une leçon à retirer. Trop de gens parlent à tort et à travers. . .

M. de Cotret: C'est le cas en ce moment.

M. Harvard: . . .et je crois que nous avons tous le devoir de nous discipliner.

Le président du comité a été élu par la majorité conservatrice, de toute évidence sur la recommandation du gouvernement. En dépit des protestations du député, conserve-t-il l'appui du gouvernement dans son rôle de président du comité?

Quand le gouvernement retiendra-t-il le député de toujours mettre les pieds dans le plat?

M. le vice-président: La première partie de la question n'est pas acceptable. Elle comprenait deux parties, et le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut répondre à la seconde.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député est persuadé qu'on parle trop à tort et à travers, je peux lui suggérer un moyen de remédier directement à la situation.

Il est de règle à la Chambre de croire un député sur parole. Le député a donné sa parole, il faut le croire.

Le gouvernement n'a donc pas l'intention de donner suite à une allégation qui a été démentie, conformément aux usages de la Chambre. Le gouvernement, qui est issu de la Chambre des communes, entend en respecter les règles et les traditions.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA TAXATION

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire revenir au ministre d'État (Finances) et lui demander ceci: Si la taxe de vente actuelle est tellement néfaste pour l'emploi, pourquoi ce gouvernement a-t-il augmenté cette taxe quatre fois dans les dernières quatre années? De plus, si le gouvernement a accepté le crédit, la responsabilité, quand le taux de chômage a diminué dans le passé, pourquoi ce même gouvernement n'est-il pas prêt à prendre cette même responsabilité quand le taux de chômage est maintenant en train d'augmenter? Pourquoi cette indifférence envers la population canadienne?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce gouvernement est loin d'être indifférent au statut, à la situation des Canadiens, aux travailleurs canadiens. Au contraire, nous avons eu des politiques qui étaient au centre du développement économique de ce pays. Bien sûr, je n'irai pas prétendre que tout ce qui a été fait de bien au Canada dépend directement de l'action du gouvernement, mais ce qui est sûr c'est que cela ne se serait pas produit sans un environnement propice et favorable.

Si nous avons augmenté l'ancienne taxe, c'est un des piliers dont nous disposons pour les revenus de l'État, c'est un pilier qui a ses défauts, qui est là depuis 64 ans, mais quand on a vu l'impact sur un pays qui doit devenir de plus en plus compétitif, dans notre programme général de développement de mise en place de notre stratégie de développement, avec l'Accord de libre-échange et avec d'autres mesures, on a décidé de faire cette réforme peu populaire, difficile, bonne, mais nécessaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a une contradiction sérieuse dans la politique du gouvernement quand il admet que la taxe de vente actuelle est un pilier de sa politique économique, et en même temps le gouvernement dit qu'elle tue silencieusement les emplois dans ce pays. Ma question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration est la suivante: si le gouvernement n'est pas indifférent envers la population canadienne, pourquoi le gouvernement coupera-t-il cet été le programme des emplois pour les étudiants et qu'est-ce que le gouvernement fera pour ces mêmes étudiants qui ont utilisé ce programme l'été passé? Qu'est-ce que le gouvernement fera pour ce groupe important?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai fait observer dans la réponse que je viens de donner, le programme continuera de tenir compte des besoins régionaux là où le taux de chômage est élevé chez les étudiants.

Entre-temps, il y a sûrement dans le sud-ouest de l'Ontario, mais pas partout, des endroits où il y a plus d'emplois à offrir que d'étudiants pour les occuper; nous avons étudié cette question très attentivement.

À notre avis, il importe davantage pour notre pays, et je crois bien que la population nous approuverait, de faire en sorte que les élèves du secondaire terminent leurs études afin de pouvoir être admis au niveau postsecondaire dont s'inquiète tant le député.

Questions orales

LA CONDITION FÉMININE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la condition féminine au Canada.

Une attitude négative et sexiste à l'égard des femmes a envahi toutes les couches de la société canadienne. Hier soir, le juge Bertha Wilson de la Cour suprême du Canada a déclaré que certains aspects du droit criminel en particulier avaient grandement besoin d'être modifiés, car ils se fondent sur des préjugés concernant la nature et la sexualité des femmes qui, de nos jours, sont presque ridicules.

Elle a cité des études prouvant que le sexisme est à la base de nombreux jugements et que certains préjugés, fausses hypothèses et stéréotypes fondés sur le sexe sont profondément ancrés dans les attitudes de bon nombre de juges masculins.

La ministre va-t-elle consulter le ministre de la Justice et insister auprès du cabinet restreint du gouvernement pour que soient établis des programmes de formation des juges? Va-t-elle insister auprès du ministre de la Justice pour qu'il s'assure, en collaboration avec les provinces, que les juges reçoivent une formation sur les questions concernant l'égalité des sexes, les attentats sexuels et la violence faite aux femmes? La ministre peut-elle prendre cet engagement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux assurer à la députée que je considère que ce dossier fait partie de mes fonctions et que je m'en occupe depuis le début.

Je signale à la députée que nous voyons à peu près les choses du même oeil. Nous comprenons les allusions du juge Bertha Wilson. Nous devons tous nous employer à apporter ces changements.

Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, notre gouvernement a non seulement convenu qu'il devrait y avoir plus de femmes dans le corps judiciaire mais il déploie de grands efforts à cette fin.

En tout, nous avons nommé 222 nouveaux juges et nous en avons promu 66 à une charge plus élevée à travers le pays. Parmi les nouveaux juges, 37 ou 16,7 p. 100 du total étaient des femmes. Nous voudrions certes faire mieux, mais notre bilan est assez bon jusqu'ici. Chose plus importante, 16 des 66 juges promus, soit 24 p. 100 du total, étaient des femmes.

Nous nous intéressons également de près au centre de formation des juges que notre gouvernement a aidé à promouvoir, à l'étape de sa conception, auprès du corps judiciaire canadien.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je reconnais qu'il y a eu une légère amélioration et qu'un plus grand nombre de femmes sont nommées à des postes de juge ou à des postes importants, mais c'est entre trop peu. Les faits sont éloquents.

• (1140)

Un juge du Québec a déclaré: «Les règles, comme les femmes, sont faites pour être violées.» Un juge des Territoires du Nord-Ouest a affirmé que les agressions sexuelles ne constituaient pas un acte criminel aussi grave dans sa région parce que «les femmes s'enivrent et les hommes voient une paire de jambes et en profitent.» Un juge de la Colombie-Britannique a blâmé une fillette de trois ans, une enfant, et l'a qualifiée de provocante. En fait, elle a été tenue responsable de l'agression dont elle a été victime. Un juge de la Nouvelle-Écosse a dû quitter ses fonctions après avoir affirmé que les femmes devraient obéir à leur mari et retourner au foyer.

Tout cela est inadmissible. C'est maintenant qu'il faut agir. On a attendu assez longtemps.

La ministre consultera-t-elle le ministre de la Justice? Prendront-ils des mesures concrètes pour obliger les juges à suivre des programmes de formation portant sur des questions féminines, comme la sexualité des femmes et l'égalité des femmes dans notre système judiciaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je le répète, j'estime que la solution à ces problèmes fait partie intégrante de mes fonctions.

Mais je crois aussi que le problème est encore plus profond. Les gens auxquels madame le juge Bertha Wilson s'adressait formaient un auditoire très important puisque ces notions commencent à se développer à la faculté de droit. En fait, elles s'acquièrent probablement déjà au secondaire. Elles ne se développent pas soudainement quand les gens sont nommés juges. Je suis sûre que la députée partage mon avis, tout comme le ministre de la Justice.

Entre-temps, nous faisons quand même plus de progrès que par le passé. Les choses n'avancent pas aussi rapidement que je le voudrais, mais j'espère, à l'instar du gouvernement, du premier ministre et du ministre de la Justice, que nous progresserons plus rapidement à l'avenir.

LE REVENU NATIONAL

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Les gens de Red Deer et tous les Canadiens qui réfléchissent sont de plus en plus préoccupés par la nécessité de réduire le déficit et les dépenses. Ils s'inquiètent avec raison d'un rapport qui prétend que le gouvernement aura besoin d'une armée de bureaucrates pour appliquer la taxe sur les produits et services.

En période d'austérité et étant donné que les contribuables canadiens souhaitent que le gouvernement fasse un plus grand effort pour réduire ses dépenses et rendre le régime fiscal plus équitable, pourquoi faut-il engager 3 000 ou 4 000 policiers et percepteurs de taxes pour appliquer la TPS?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait fort bien que le gouvernement a réussi à réduire les dépenses du gouvernement pendant cinq années consécutives, à tel point que le déficit a baissé de 10 milliards de dollars.

M. Manley: Dix milliards de dollars! Ce chiffre ne vient pas du ministère des Finances.

M. Jelinek: Quant au nombre de personnes nécessaires pour appliquer la TPS, j'ai prédit vers la fin de l'an dernier qu'il faudrait au plus 3 900 personnes, et ce, avant que les discussions avec les provinces n'avancent—et je suis heureux d'annoncer que ces discussions vont bon train—afin d'éliminer tout empiétement ou chevauchement.

Je voudrais bien me faire comprendre, monsieur le Président: il n'y a pas de service de police fiscale. Sur le total des personnes nécessaires pour assurer le lancement sans heurt et l'application de la TPS, seulement 11 p. 100 d'entre elles seront des percepteurs de taxe. Les autres sont là pour planifier, communiquer avec le monde des affaires, fournir une aide technique et donner des renseignements, et pour préparer et planifier les crédits pour TPS destinés aux Canadiens à moyen et à faible revenu et aux personnes âgées. Ce ne sont pas des policiers du fisc, mais des gens qui achemineront les paiements, les réclamations et les remboursements aux compagnies et qui aideront les petites entreprises à planifier leurs activités méthodiquement et efficacement.

Voilà de quoi il est question. C'est un service. Une fois pour toutes, tenez-vous-le pour dit: il n'y a pas de policier du fisc.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES DE LA CÔTE EST

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président du comité spécial du cabinet chargé des pêches de la côte est.

Au cours de la saison de 1989, le prix du homard de l'Île-du-Prince-Édouard a chuté et les stocks de homard congelé ont augmenté considérablement. Dernièrement, les États-Unis ont adopté une loi interdisant l'importation de homard. Les pêcheurs de ma circonscription demandent ce que fait le gouvernement pour trouver de nouveaux débouchés pour leur homard.

Le ministre dirait-il à la Chambre si son comité est au courant du problème et, si oui, quelles mesures ont été prises?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on m'adresse cette question à titre de président d'un comité qui étudie un problème bien défini. Elle n'a aucun rapport avec les conséquences de la réduction des stocks de morue du Nord. Nous examinons ce problème et ses répercussions sur les collectivités de pêcheurs directement touchées.

Le gouvernement s'inquiète profondément des conséquences que cela pourrait avoir pour les pêcheurs de homard.

Mon collègue le ministre du Commerce extérieur, responsable de ce dossier au ministère, cherche à savoir s'il existe d'autres marchés et débouchés rentables pour les pêcheurs de homard canadiens.

Je peux assurer au député que nous accordons à cette question autant de priorité qu'il lui en attribue lui-même.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, si le gouvernement n'agit pas maintenant, beaucoup de localités dans ma circonscription connaîtront le même sort que Canso. Le gouvernement doit avoir tiré une leçon des erreurs coûteuses qui ont été commises dans le dossier de la morue du Nord.

Le ministre peut-il garantir aujourd'hui aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard que le gouvernement trouvera de nouveaux marchés pour le homard avant qu'il ne soit trop tard?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux certainement prendre l'engagement que nous allons essayer de trouver des marchés pour le homard de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le député se rend bien compte qu'il y a des limites aux mesures que même le gouvernement peut prendre. C'est un des problèmes que nous avons en ce qui concerne la morue du Nord.

Le problème fondamental n'est pas d'ordre politique. C'est un problème de surpêche, de manque de poisson. Ce n'est pas une affaire de mauvaise gestion, à moins que l'on remonte à l'époque d'un ancien gouvernement libéral qui a décidé de donner à des étrangers de grandes quantités de poisson canadien, ce qu'on n'aurait jamais dû faire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre suppléant du Commerce extérieur.

D'après des nouvelles qui nous sont parvenues ce matin de Washington, un représentant du ministère américain du Commerce aurait déclaré que tout effort que déploierait le gouvernement canadien pour absorber les pertes du secteur des pêches ou toute tentative d'accorder des subventions qui ne satisferaient pas aux normes de spécificité contreviendraient à la loi commerciale américaine.

Le gouvernement canadien est–il disposé à déclarer aujourd'hui qu'il a le droit souverain d'appuyer et de subventionner tout secteur en difficulté, y compris celui des pêches, et qu'il prendrait sur lui de dédommager entièrement le secteur des pêches de ce que lui coûteraient des mesures de représailles américaines?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a raison de préciser que cette observation est le fait d'un haut fonctionnaire du ministère américain du Commerce.

Il n'y a pas eu d'enquête. Il n'est nullement question de mesures de représailles. C'est une question d'opinion. De hauts fonctionnaires américains, celui–là ou d'autres gens au Congrès, expriment des opinions de ce genre chaque fois que le gouvernement canadien bouge.

Si des mesures de représailles étaient prises, nous veillerions à défendre nos intérêts et nous gagnerions notre cause.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, nous ne reprochons pas aux hauts fonctionnaires du gouvernement des États–Unis de faire des déclarations, mais nous reprochons aux hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada de ne pas en faire.

En fait, nous aurions besoin d'une définition précise de ce qui constitue une subvention. Le gouvernement n'a fait aucun effort pour décrire ce qui constituerait à ses yeux une subvention lors des prochaines négociations. Il n'a toujours pas commenté la décision du tribunal américain qui a jugé que nos programmes régionaux et industriels constituaient un avantage indu au regard des lois commerciales américaines.

Au nom du gouvernement du Canada, le ministre pourrait–il déclarer une fois pour toutes que toute subvention accordée au secteur des pêches est légitime au regard de la loi canadienne et que nous n'avons cure de ce que peut en penser la loi américaine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'imagine que la dernière partie de la question où le député invite le Canada à se désolidariser du reste du monde ne constitue pas vraiment un exposé de la politique libérale en ce domaine.

Le député sait pertinemment que définir ce qui constitue une subvention au regard du commerce international constitue l'une des plus grandes difficultés. Les représentants du Canada et des États–Unis s'y sont appliqués dans le cadre de discussions bilatérales avant de négocier l'Accord de libre–échange. Dans le cadre de ces discussions, ils ont tenté de se mettre d'accord sur les subventions, mais ils n'y sont pas parvenus. Nous tentons maintenant d'établir une date ultime pour nous mettre d'accord sur la définition des subventions.

Cette définition ne constitue pas une difficulté seulement entre le Canada et les États–Unis, mais chez toutes les nations commerçantes. Nous nous y employons avec énergie comme nous l'avons fait par le passé.

Nous avons défendu les programmes canadiens. Nous avons porté l'affaire devant les tribunaux. Nous avons obtenu gain de cause pour ce qui est du droit du Canada d'appliquer des programmes qui favorisent l'intérêt national et nous allons poursuivre nos efforts pour en arriver à une définition commune des subventions.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a parlé des subventions au développement régional avec tant d'enthousiasme, tout à l'heure pendant la période des questions.

• (1150)

Le Canada atlantique a vraiment besoin d'une aide sérieuse pour se développer économiquement. Et pourtant, j'ai ici des preuves que le gouvernement subventionne en pure perte un projet d'une utilité plus que douteuse. Le gouvernement fédéral a octroyé plus de 2 millions de dollars à une société de rechapage de pneus du Cap-Breton appelée Technitread, en dépit du fait que son propriétaire avait auparavant à Brantford une société semblable dont 30 p. 100 de la production était défectueuse et qu'il a fait faillite après avoir reçu un demi million de dollars de subventions du gouvernement.

Est-ce une des magnifiques subventions au développement régional dont la ministre de l'Emploi et de l'Immigration parlait tout à l'heure à la période des questions?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique que notre gouvernement a créée et installée à Moncton pour administrer les subventions au développement régional dont bénéficient les industries du Canada atlantique fonctionne très bien. Elle a accordé des centaines de subventions à des petites et moyennes entreprises qui créent des centaines, ou plutôt, des milliers d'emplois.

La question du député portait sur une subvention en particulier. Il a fourni des détails qu'il est impossible de vérifier et il nous a demandé de les commenter. S'il avait eu la courtoisie de nous prévenir d'avance de son intention, nous aurions pu préparer une réponse détaillée, mais comme ce n'est pas le cas, nous devrons prendre note de sa question et lui répondre plus tard.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les députés néo-démocrates ont envoyé au ministre responsable plusieurs lettres dans lesquelles il était précisément question de cette société.

On a informé le ministre l'été dernier des défectuosités dont j'ai parlé, et il a dit à ce moment-là qu'il ferait enquête. Malgré ces problèmes, qui sont confirmés dans une lettre du ministère des Transports du gouvernement conservateur, pourquoi a-t-on quand même décidé de subventionner ce projet très risqué? Comment le gouvernement peut-il justifier cela compte tenu des très graves problèmes dont les ministres avaient été informés longtemps auparavant?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je me demande pourquoi le député a attendu pour poser cette question très précise le seul jour cette semaine où le ministre responsable de l'APECA est absent.

En janvier de cette année, l'APECA avait déjà traité au total 14 141 demandes. Le député se lève avec indignation et demande pourquoi nous n'avons pas à portée de la main les détails concernant une de ces 14 141 demandes. La réponse est assez évidente.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Gerard Collins, ministre des Affaires étrangères de la République d'Irlande.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au premier ministre.

On a annoncé cette semaine que Moose Jaw Packers Limited a mis à pied la moitié de ses employés et que la société attribue cette décision au harcèlement pratiqué à la frontière depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

En fait, des représentants de la société auraient déclaré: «L'Accord de libre-échange devait contribuer à réduire les tracasseries, mais c'est devenu de plus en plus difficile.» Que compte faire le ministre pour faire cesser ces tracasseries? Que compte-t-il faire pour aider les travailleurs mis à pied par Moose Jaw Packers?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député soulève une question d'une grande importance pour le gouvernement. Les Américains devraient savoir que leur balance des échanges de produits agricoles avec le Canada est très excédentaire, de l'ordre de un milliard de dollar par an.

Nous portons une grande attention à cette question. Si, en fait, les Américains n'ont pas de bonnes raisons pour justifier leur attitude à la frontière que certains disent

que c'est du harcèlement, nous devrons envisager sérieusement la possibilité de prendre des mesures de représailles.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, combien de temps le ministre va-t-il réfléchir? Quand agira-t-il? L'industrie canadienne de la viande veut que le ministre agisse immédiatement.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, les États-Unis ont augmenté les droits d'inspection imposés aux exportateurs canadiens, les portant de 100 à 700 $ US par inspection. De plus, la fréquence des inspections a été portée d'une sur vingt expéditions à une sur sept expéditions.

Ceci étant de toute évidence une barrière non tarifaire, en violation flagrante de l'accord de libre-échange, quand le ministre va-t-il enfin se porter à la défense de l'industrie de la viande et exiger que les Américains cessent ce harcèlement de nos industries agricoles et prennent des mesures immédiates pour mettre un terme à cette situation?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député voudrait que nous agissions aujourd'hui même, mais nous devons prendre des mesures responsables. Si les Américains ne peuvent pas justifier ce qu'ils font et si nous ne pouvons pas tirer d'autres conclusions que celle de harcèlement, nous serons dans une bien meilleure position pour procéder, si nous devons en arriver là.

Je répète que les Américains devraient comprendre qu'ils ont avec nous une balance largement excédentaire dans le domaine des produits agricoles. Nous sommes un de leurs principaux clients et nous souhaitons qu'ils le reconnaissent lorsque nous traitons avec eux.

Nous enquêtons. L'enquête est en cours et elle sera très poussée. Nous voulons être bien au courant et responsables. Si les Américains ne peuvent pas justifier leur action et si nous ne pouvons que conclure qu'ils nous harcèlent à la frontière, comme le dit le député, nous envisagerons très sérieusement, je le répète, la possibilité de mesures de rétorsion.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances.

La taxe sur les produits et services va nuire sérieusement aux organismes de bienfaisance. On m'informe notamment que la Société d'Arthrite devra recueillir 100 000 $ de plus par année afin de contrebalancer les répercussions de la TPS.

Comme le ministre des Finances a promis en août dernier qu'il entendait traiter les oeuvres de bienfaisance d'une façon reflétant le rôle important qu'elles jouent, pourquoi le gouvernement leur impose-t-il ce fardeau supplémentaire?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'imposons pas un fardeau supplémentaire aux organismes de bienfaisance. Au contraire, nous avons pris garde de faire en sorte que la nouvelle taxe soit équitable.

On a parlé des personnes âgées. Or, nous avons fait l'impossible pour nous assurer que ceux qui ont le plus besoin de notre aide profitent, en définitive, des modifications apportées au régime fiscal. Les organismes de bienfaisance auront droit au même traitement. Elles n'auront pas à payer davantage de taxes qu'auparavant.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, selon moi, la Société d'Arthrite est tout à fait capable de calculer le coût de cette taxe et ce sont là les prévisions qu'elle a faites.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Manifestement, les organismes de bienfaisance offrent un service fort utile et ils méritent toute l'aide possible.

Le ministre pourrait-il nous garantir qu'à la suite de l'application de la taxe proposée sur les produits et services, ces organismes ne paieront pas plus de taxes qu'à l'heure actuelle, sous le régime de la taxe sur les ventes des fabricants? Peut-il faire cette promesse? Dans l'affirmative, comment va-t-on s'y prendre.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que si l'association en question obtient ses renseignements des députés de l'opposition qui font toutes sortes d'affirmations au sujet de la TPS, je ne suis pas surpris. Cependant, lorsque les membres de l'association prendront connaissance des faits, ils s'apercevront qu'ils sont traités de façon tout à fait équitable. Nous accordons un traitement spécial à ces organismes.

• (1200)

M. le vice-président: Pour terminer la période des questions, j'accorde la parole au député de Moose Jaw—Lake Centre et au député de Calgary—Sud-Est pour une question chacun.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales.

Il avait fait savoir qu'il examinerait la situation de la Moose Jaw Packers. Tout ce qu'il a à faire, c'est de téléphoner à la Moose Jaw Packers. On lui dira qu'il faut parcourir 1 200 milles jusqu'à Vancouver ou 2 000 milles jusqu'en Ontario pour trouver des marchés alors que Cloverdale Meats, de Minot, au Dakota du Nord, demande du porc canadien et n'est qu'à 400 milles au sud. Cette entreprise préfère le porc canadien au porc américain.

Quand le ministre fera-t-il quelque chose pour régler cette situation intolérable?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, nous comprenons la situation. Elle ne touche pas uniquement Moose Jaw. D'autres régions du pays connaissent les mêmes difficultés.

Nous savons que le député attend de nous que nous examinions à fond le dossier avant de passer aux actes, si, bien sûr, la situation l'exige. Si nous prenions immédiatement des mesures que nous serions par la suite incapables de justifier, le député serait le premier à nous reprocher de ne pas avoir étudié le dossier à fond avant de foncer.

Nous avons envoyé une note aux Américains pour leur dire que nous jugeons la situation critique. Nous leur faisons savoir que s'ils ne peuvent pas justifier leurs mesures, nous sommes prêts à prendre des mesures de rétorsion.

Si le député examine la situation objectivement, je suis convaincu qu'il reconnaîtra que c'est, et de loin, la façon responsable d'agir.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai fait quelques téléphones et quelques démarches. Intercontinental Packers, de Saskatoon, qui expédiait 5 000 porcs par semaine, n'en expédie plus maintenant que 1 500 et elle songe effectivement à mettre carrément fin à ses ventes aux États-Unis.

Nous parlons de la perte d'une industrie de 410 millions de dollars. C'est donc un problème d'envergure nationale qui ne touche pas que les producteurs en général, mais également les éleveurs de porcs du Canada.

Quand le ministre pourra-t-il nous donner, au nom de la population, quelques réponses dans ce dossier fort important?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je vais m'expliquer un tout petit peu plus longuement. Nous voulons être sûrs de bien savoir de quoi il retourne au juste.

Nous pouvons tous faire des appels téléphoniques. Nous avons tous, autant que nous sommes, été appelés à nous pencher sur ce genre de préoccupations. On m'en a soumis, par l'entremise de mon bureau de comté, au cours des trois ou quatre derniers mois. Nous voulons nous assurer que ce dossier est étudié dans les règles.

Le député me demande ce que nous faisons dans l'intervalle. Les Américains savent très bien à quoi s'en tenir sur nos préoccupations. J'ai dit que nous prendrions des mesures de représailles s'il le faut. Cela ne tardera pas, mais nous voulons, dans l'intervalle, faire ce qui doit être fait pour être sûr de notre coup quand viendra le temps d'agir.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a confirmé que le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadzé, participera à la conférence «Ciels ouverts» qui aura lieu ici à Ottawa la semaine prochaine. Ma question s'adresse au président du Comité permanent des affaires extérieures de la Chambre.

Peut-il confirmer que le ministre soviétique des Affaires étrangères Chevardnadzé comparaîtra devant le Comité permanent des affaires extérieures? Tous les députés pourront-ils assister à cette réunion?

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Oui, monsieur le Président, je peux confirmer que M. Chevardnadzé viendra effectivement ici. Il a fait savoir qu'il voulait assister à la conférence. Notre secrétaire d'État a fait en sorte qu'il obtienne satisfaction.

Un précédent a été établi lorsque M. Gorbatchev a visité le comité en 1983.

Nous comptons certes inviter le Comité sénatorial des affaires étrangères ainsi que les comités de la défense des deux chambres.

Nous cherchons une salle assez grande pour pouvoir inviter tous les parlementaires à assister à ce qui sera sans doute une réunion historique.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 219 pétitions.

* * *

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

LE GROUPE D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je dépose un décret qui confirme l'intention du gouvernement de participer à toutes les activités du groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale.

Comme je l'ai annoncé le 30 novembre 1989, conjointement avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canada a envoyé au Honduras neuf officiers qui se joindront à l'équipe d'éclaireurs de l'ONU. Je suis heureux d'annoncer que 12 autres observateurs seront dépêchés sur les lieux.

Également, nous avons commencé cette semaine à déployer les premiers groupes d'une escadrille d'hélicoptères d'une centaine de personnes. D'ici la fin du mois, nous allons continuer à envoyer du personnel en Amérique centrale où il rejoindra le groupe d'observateurs de l'ONU désigné sous le sigle espagnol ONUCA.

Fait à noter, la participation du Canada au processus de pacification eu Amérique centrale n'est pas nouvelle; c'est une initiative qui remonte à pas mal, surtout depuis une dizaine d'années. Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que d'autres députés ont visité cette région-là à maintes reprises, toujours en vue de promouvoir la paix.

Après la signature de l'accord Esquipulas II dans la ville de Guatemala en août 1987, accord où il était question d'une procédure pour le rétablissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale, la Chambre a formé le Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale chargé d'examiner la participation canadienne à ce projet.

Voici une des principales recommandations du Comité: «Si jamais on établit un groupe quelconque de vérificateurs et que les cinq nations demandent au Canada de se joindre au groupe, notre pays devrait alors accéder à cette requête.» Aujourd'hui, je suis en mesure de dire que nous avons donné suite aux recommandations du Comité spécial.

Comme vous le savez, monsieur le Président, il est devenu évident que le processus de pacification nécessiterait un mécanisme de vérification. C'est alors que les cinq nations de l'Amérique centrale ont demandé au Canada, à l'Espagne et à la République fédérale d'Allemagne de se charger de cette mission. C'est le Canada qui, tout en appuyant fortement le plan de paix, a insisté pour que les Nations Unies participent activement au processus. Nous pouvons maintenant nous attribuer partiellement le mérite du succès qu'a obtenu cette phase du plan de paix réalisé sous les auspices des Nations Unies.

Si nous avons appuyé la participation des Nations Unies, ainsi que du comité spécial sur l'Amérique centrale, c'est que nous croyons que cet organisme est le plus digne de foi et le plus compétent pour diriger les opérations de maintien de la paix. Et c'est surtout parce que nous croyons en sa capacité évidente de maintenir la paix que nous appuyons les opérations des Nations Unies.

Monsieur le Président, vous vous demandez peut-être pourquoi il faut créer à l'heure actuelle une mission d'observation des Nations Unies. Si l'on examine attentivement la situation dans cette région, on se rend vite compte qu'il n'y aura jamais un moment idéal pour y envoyer un groupe d'observateurs des Nations Unies.

En novembre dernier, nous avons applaudi à l'initiative du secrétaire général qui a décidé d'envoyer une équipe d'éclaireurs au Honduras espérant ainsi accélérer le rétablissement du consensus politique et stabiliser la situation dans cette région.

Nous avions alors déclaré que nous pensions continuer à participer au processus décisionnel des Nations Unies tout au long du déploiement subséquent et progressif des troupes dans les pays de l'Amérique centrale. Il est bien évident que nous avons surveillé la situation de près et que nous sommes disposés à envoyer des observateurs militaires et une escadrille d'hélicoptères des Forces armées canadiennes pour participer à la prochaine phase.

Pour ceux qui s'inquiètent des risques que courent nos militaires dans cette mission, je citerais un extrait du rapport Bosley: «La participation à des missions en Amérique centrale comporte des risques énormes, mais si le Canada refusait d'y participer ou faisait la sourde oreille

aux requêtes sincères des cinq, il renierait ses responsabilités et ses propres intérêts.»

Je le répète, il n'y a jamais de moment idéal pour envoyer nos troupes chargées du maintien de la paix et ces missions comportent toujours des risques. Mais en Amérique centrale, ces risques sont contrôlables et peuvent se justifier par l'importance que nous attachons à la paix dans cette région. Si jamais nous nous apercevons que les risques deviennent inacceptables, nous réévaluerons naturellement la situation et le rôle que nous devons jouer.

• (1210)

Comme le savent sûrement nos troupes elles perpétuent une longue tradition qui fait la fierté des Forces armées canadiennnes, tout cela pour assurer le maintien de la paix dans le monde.

La pacification de l'Amérique centrale s'est avérée un processus long et parfois difficile. Mais nous faisons des progrès, et nous continuerons à en faire.

En envoyant ses troupes chargées du maintien de la paix à l'étranger, le Canada prouve qu'il est disposé à aider tous les pays du monde en quête de paix et de sécurité.

Monsieur le Président, je sais que vous vous joindrez à tous les députés pour offrir vos meilleurs voeux et votre appui à tous les Canadiens qui veillent au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, nous de ce côté-ci appuyons évidemment cette initiative. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre ni aux Canadiens que c'était l'hon. Lester Pearson qui a commencé la contribution du Canada, cette contribution historique, au maintien de la paix en envoyant à Suez, en 1956, un contingent canadien chargé d'assurer le maintien de la paix, ce qui a aidé à résoudre cette crise.

En effet, le Canada a une longue et fière tradition dans le monde en ce qui concerne le maintien de la paix, et cette initiative ne fait maintenant que la perpétuer.

Cependant, je dirais au ministre que le Canada doit, à mon avis, se garder d'adopter une attitude équivoque face au monde. Nous trouvons ironique, par exemple, de ce côté-ci, d'envoyer aujourd'hui des troupes pour assurer la paix en Amérique centrale et que tout récemment nous avons accordé notre appui inconditionnel et sans équivoque à une invasion armée du Panama.

Le Canada ne peut pas être en faveur de la paix un jour et en faveur de la guerre le lendemain. À mon avis, ce genre d'attitude compromet la crédibilité et la réputation de notre pays. Nous croyons que le Canada doit prendre garde à l'image qu'il projette en Amérique centrale. Nous pensons que les Canadiens ont été déçus que le gouvernement ait appuyé l'invasion américaine du Panama.

Je dirais en outre au ministre que nous pensons aussi que bien qu'il soit important de suivre la situation en Amérique latine, si on pense peut-être aux conflits dans des pays comme le Salvador, par exemple, il serait peut-être utile d'élargir le mandat de la mission.

Je voudrais aussi proposer au ministre que nous ne nous contentions pas d'envoyer des missions. Le Canada pourrait peut-être jouer un rôle dans une opération de maintien de la paix élargie.

Je voudrais lui rappeler que nous, de ce côté-ci de la Chambre, notamment le député d'Eglinton—Lawrence et nos députés de l'Île-du-Prince-Édouard, ont suggéré au gouvernement de transformer Summerside en une base destinée à la formation des troupes et aux opérations du maintien de la paix. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas donné suite à cette suggestion. Je reviens à la charge et demande au ministre, au nom des habitants de Summerside et de ceux qui servent là-bas, d'accroître l'importance du rôle du Canada dans le maintien de la paix.

Je voudrais aussi lui faire remarquer que, dans le dernier budget, on a annulé le nouveau matériel en communications destiné à nos soldats. Si nos troupes doivent se rendre en Amérique centrale et dans d'autres pays, il faut les équiper le mieux possible. Je demande donc au ministre de revenir sur sa décision et de faire l'acquisition de nouvelles pièces d'équipement en communications pour nos soldats.

Au fond, nous, les libéraux, comme d'ailleurs tous les Canadiens, appuyons cette initiative du gouvernement. Nous sommes convaincus que c'est une contribution importante que le Canada doit apporter à la paix.

Je tiens à me joindre au ministre pour souhaiter tout le succès possible aux Forces canadiennes qui vont se rendre en Amérique centrale; nous espérons qu'elles réussiront à dénouer le plus rapidement possible la situation qui règne là-bas.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la déclaration du ministre au nom du Nouveau Parti démocratique. Je commencerai par dire que nous nous joignons au reste de la Chambre pour appuyer les membres des Forces cana-

diennes qui se rendront en Amérique centrale y apporter leur contribution au processus de paix là-bas au nom du Canada.

Je pourrais également ajouter entre parenthèses que, venant de Winnipeg, je sais, à propos d'une autre opération de maintien de la paix, que des membres du PPCLI, le Princess Patricia's Canadian Light Infantry, sont sur le point de s'embarquer pour leur troisième mission, sauf erreur, à Chypre. Il y aura mardi prochain à Winnipeg une cérémonie pour marquer leur départ, une cérémonie à laquelle je ne pourrai assister. C'est une des raisons pour lesquelles je tenais à en parler aujourd'hui. Il illustre un des dangers des initiatives de maintien de la paix, à savoir qu'il y a des cas où nous participons à de telles initiatives depuis maintenant 25 ans. Nous espérons que ce ne sera pas le cas en Amérique centrale. Nous espérons que notre participation s'inscrira dans un processus qui en arrivera à une conclusion heureuse beaucoup plus rapidement que ce n'est le cas à Chypre.

Comme le ministre l'a dit aujourd'hui, cette initiative toute récente de surveillance du processus de paix par les Nations Unies ne constitue pas le début des efforts déployés par le Canada pour établir la paix en Amérique centrale. Des députés, des bénévoles de groupes religieux, des membres d'organismes non gouvernementaux et une grande variété de Canadiens de tous les milieux sont intervenus au fil des années en Amérique centrale.

Le gouvernement a décidé de promouvoir l'action multilatérale pour résoudre le problème en Amérique centrale, en l'occurrence par l'intermédiaire des Nations Unies. Nous espérons tous que ces efforts seront couronnés de succès.

Le député de Labrador a signalé l'écart entre la promotion que fait le gouvernement du multilatéralisme et le silence qu'il observe devant un acte unilatéral comme l'invasion américaine de Panama. En réalité, il ne reste pas silencieux, il approuve.

On ne peut être entièrement en faveur du multilatéralisme que si, pour être logique avec soi-même, on condamne les actes unilatéraux comme dans lors de l'invasion de Panama par les Américains. Le gouvernement n'a cependant pas pris la position qui s'imposait à cette occasion.

La position qu'il a prise a été critiquée implicitement, sinon explicitement, par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qui affirme, concernant l'adhésion du Canada à l'OEA, que nous devons reléguer au domaine du passé ce genre d'intervention unilatérale où les États-Unis jouent selon leur propre code moral le rôle de policiers en Amérique centrale.

Il ne faut pas trop se réconforter de cette annonce. C'est un pas important sur la voie de la paix, mais il y en a encore beaucoup d'autres à franchir.

Justement, quand le directeur des opérations de la paix, le colonel Don Ethell, a comparu devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, il a fait remarquer que l'opération du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale était unique à bien des égards.

J'ai connu le colonel Ethell et j'ai voyagé avec lui en Amérique centrale quand j'étais membre du Comité spécial sur le processus de la paix en Amérique centrale. Je profite de l'occasion pour le féliciter du travail qu'il a fait. Il est sans aucun doute un professionnel accompli et son travail pour le maintien de la paix est pour nous tous un sujet de fierté.

Le Groupe d'observateurs agira en respectant l'accord conclu entre les cinq pays de la région qui ne sont pas directement en conflit les uns avec les autres. Le colonel Ethell a fait état de ce dont les autres membres du comité et lui sont pas trop conscients. L'instabilité en Amérique centrale ne découle pas de la lutte entre les pays mais de l'agitation civile. Les troubles sont internes.

La mission du Groupe d'observateurs n'est pas de négocier. Elle n'est pas de servir de force policière. Le colonel Ethell a dit que les forces du maintien de la paix de l'ONU ou les missions d'observateurs seraient là pour assurer la présence de l'ONU, une présence internationale. Elles sont là pour assurer la stabilité, afin que les politiques et les diplomates puissent poursuivre le processus de paix. Elles ne sont pas là pour régler les problèmes politiques.

• (1220)

Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais parler quelques instants du problème politique. Cette annonce élude la question: que fait le gouvernement pour régler le problème politique?

Le gouvernement s'est-il entretenu avec celui de M. Bush pour lui faire part des préoccupations de nombreux Canadiens au sujet de l'appui qu'accordent les Américains aux contras du Nicaragua? Le gouvernement a-t-il contesté l'aide militaire de 1,4 million de dollars par jour accordée au gouvernement ARENA au Salvador? Maintenant que le Canada assurera une présence militaire en Amérique centrale par l'intermédiaire de l'ONUCA, le gouvernement exhortera peut-être les États-Unis à cesser de s'ingérer dans la souveraineté du Nicaragua et du Salvador.

Les États-Unis ont tout fait en leur pouvoir, sauf recourir à l'invasion, pour perturber et discréditer le processus électoral au Nicaragua, par exemple. Quelle serait la réaction de Washington si le gouvernement canadien, ou tout autre gouvernement, accordait ouvertement 9 millions de dollars aux démocrates pendant une année d'élections, comme les États-Unis l'ont fait pour la coalition antisandiniste au Nicaragua?

Au Salvador, la récente offensive du FMLN a prouvé que, en dépit de l'appui massif que les États-Unis accordent aux forces armées salvadoriennes, il n'y aura pas de solution militaire à la guerre civile qui dure depuis dix ans. Il faut trouver une solution politique, pour laquelle les actions et l'intention des États-Unis d'Amérique revêtent une importance cruciale. C'est là que le Canada a un rôle à jouer. C'est là que nous devons dire, en tant qu'alliés des États-Unis: «Vous devez faire votre part dans ce processus de paix, c'est-à-dire cesser de financer ceux qui n'ont aucune intention de trouver une solution politique au problème.»

Nous accueillons favorablement cette annonce et souhaitons tous du succès à nos forces de maintien de la paix. Leur tâche sera dangereuse. Survoler l'Amérique centrale en hélicoptère n'est pas exactement ce qu'il y a de plus agréable. Mais les militaires des forces armées sont là pour cela et ils le savent lorsqu'ils s'engagent. Nous les félicitons pour les responsabilités qu'ils assumeront dans cette région. Nous espérons qu'ils seront tous de retour sains et saufs et que des progrès en vue de l'instauration de la paix seront réalisés en Amérique centrale.

L'ALPHABÉTISATION

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le président, un grand nombre de personnes au Canada ont retrouvé aujourd'hui une nouvelle jeunesse. Elles acceptent finalement de dévoiler le secret qu'elles gardaient depuis des années à l'école, au travail et la maison. Ces personnes envisagent désormais l'avenir avec un sentiment à la fois de crainte et d'optimisme quand elles trouvent le courage de se lever pour dire: «non, je ne sais pas lire ni écrire.»

Les Canadiens et Canadiennes dont la capacité de lecture et d'écriture est limitée auront droit cette année à une aide plus empressée et plus généreuse que jamais. En effet, nous célébrons en 1990 l'Année internationale de l'alphabétisation.

[*Français*]

Proclamée par les Nations Unies, l'Année internationale de l'alphabétisation se veut une période de prise de conscience, d'étude, de travail, de compréhension, de patience et surtout, d'espoir.

Pour sa part, le gouvernement du Canada a pris un engagement à long terme à l'égard de l'alphabétisation. Par l'intermédiaire du Programme national d'alphabétisation, nous avons déjà aidé à mettre sur pied plus de 400 projets et activités d'alphabétisation de concert avec des organismes communautaires, des associations de bénévoles, des entreprises et des syndicats.

Nous avons aussi conclu des ententes avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux pour la réalisation d'initiatives conjointes destinées à promouvoir l'alphabétisation. C'est en unissant nos efforts que nous réussirons à relever ce défi social de taille.

[*Traduction*]

Ces projet novateurs auxquels je viens de faire allusion consistent notamment à élaborer du matériel didactique, à organiser des conférences pour les apprenants, à chercher des moyens de rendre la formation plus accessible et à promouvoir l'alphabétisation en milieu de travail.

D'autres ministères participent également à la promotion de l'alphabétisation au pays. Par exemple, le solliciteur général appuie un programme qui permet aux détenus de terminer un programme d'éducation des adultes avant leur libération.

L'alphabétisation constitue un élément déterminant de la réussite des programmes de développement de l'Agence canadienne de développement international.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada encourage les projets d'alphabétisation qui aident les travailleurs et les jeunes à se tailler une meilleurs place sur le marché du travail. Bien entendu, il ne s'agit là que de quelques-unes des initiatives du gouvernement fédéral.

L'avenir économique et le développement social du Canada dépendront de l'existence d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée et capable de s'adapter. Une plus grande capacité de lecture et d'écriture sera en effet exigée dans toutes les sphères d'activité de la société canadienne, depuis la technologie jusqu'au secteur social.

Le gouvernement joue un rôle de premier plan dans la lutte contre l'analphabétisme—mais il ne peut la mener à terme tout seul.

[*Français*]

Nous avons besoin de la collaboration de tous les Canadiens provenant de tous les secteurs de la société au cours de 1990, Année internationale de l'alphabétisation, et pour toutes les années à venir.

Tous peuvent contribuer à faire de notre pays une nation de lecteurs enthousiastes: entreprises et syndicats, parents et enseignants, de même que bénévoles.

[*Traduction*]

L'alphabétisation est la clef qui nous ouvrira la porte du Canada de demain. C'est notre garantie de succès pour l'avenir. D'ailleurs, je suis convaincu qu'en travaillant ensemble, les Canadiens arriveront à réaliser le rêve d'un Canada plus alphabétisé pour nos enfants et pour toutes les générations à venir.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, l'année 1990 a été proclamée par les Nations Unies l'Année internationale de l'alphabétisation.

On veut une période de prise de conscience, d'étude, de travail, de compréhension, de patience et surtout d'espoir.

L'objectif des Nations Unies, monsieur le Président, c'est de sensibiliser les gouvernements des différents pays d'adresser cette question d'importance internationale.

Je félicite le secrétaire d'État de son allocution, un peu courte, mais excellente. Je connais le secrétaire d'État comme étant une personne qui a une conscience, de la compassion, et je l'en félicite.

Durant son allocution, il a mentionné que le gouvernement du Canada a pris un engagement à long terme à l'égard de l'alphabétisation. Je dois noter, monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

En septembre 1988, le gouvernement Mulroney a annoncé qu'il accorderait une subvention de 110 millions de dollars pendant les cinq années suivantes pour de nouvelles initiatives en matière d'alphabétisation. J'ai fait des calculs et j'ai obtenu le chiffre suivant: cette subvention équivaut à 4 $ par année et par étudiant. Que vaut un engagement comme celui-là?

Grosso modo, cinq millions de Canadiens sont des analphabètes dits fonctionnels. Ils ne peuvent participer pleinement aux activités de la société canadienne parce qu'ils ne savent pas assez bien lire, écrire et compter. Cette situation s'applique à 20 p. 100 de notre population, soit un Canadien sur cinq.

L'initiative du gouvernement est non négligeable, mais est-ce suffisant? Ces efforts seront-ils maintenus après 1990, qui est l'Année internationale de l'alphabétisation, ou est-ce que ces promesses sont des paroles en l'air?

Le Canadian Business Task Force on Illiteracy a estimé que l'analphabétisme coûte aux entreprises canadiennes 4 milliards de dollars par année et que les coûts sociaux de l'analphabétisme pourraient même s'établir à 10 milliards de dollars par année.

Je voudrais me reporter à un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. L'auteur de cet article dit qu'en 1987 Southam News a fait un sondage à Terre-Neuve, où le taux de chômage est déjà élevé et où des usines de transformation du poisson pourraient mettre à pied d'autres travailleurs. Ce sondage donc a révélé que 44 p. 100 des adultes de la province étaient considérés comme analphabètes. Voilà une conclusion plutôt étonnante. Que fera le gouvernement pour régler ce problème?

En terminant, je citerai. . .

[*Français*]

. . .d'un discours prononcé par l'honorable député de Saint-Boniface (M. Duhamel) au 42e Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française, à Québec, cet été. Je le cite:

> La définition générale du terme «analphabétisme» ne comprend pas seulement l'analphabète pur, mais touche aussi à l'analphabète fonctionnel.

Il continue:

> . . .l'analphabétisme n'est pas un problème isolé. On le retrouve souvent dans un contexte où existent la pauvreté, la faim, la consommation excessive de drogues et d'alcool, la violence et l'éloignement culturel. . . .pour enrayer l'analphabétisme, il faut aussi examiner les questions suivantes: l'alimentation, l'assistance à l'enfance et l'accès au transport.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour répondre au ministre, au nom du Nouveau Parti démocratique, sur la question de l'Année internationale de l'alphabétisation. Je voudrais m'adresser le plus directement possible au ministre, parce que je sais qu'il porte attention à ce genre de question.

D'après un sondage Southam sur l'alphabétisation réalisé en 1987, 4,5 millions de Canadiens âgés de plus de 18 ans sont des illettrés fonctionnels. Le plus consternant

fut d'apprendre que, selon les prévisions, ce nombre allait continuer d'augmenter de 100 000 par année.

Le gouvernement canadien doit prendre un engagement envers tous les Canadiens qui, malgré leurs appréhensions, font l'effort de demander de l'aide. Cet engagement doit prendre la forme d'un accès garanti à des programmes d'alphabétisation communautaires offerts d'un bout à l'autre du pays. Il faut garantir le financement à long terme des groupes et des organismes qui offrent ces programmes.

Ces personnes doivent pouvoir trouver un programme qui réponde à leurs besoins. Partout au Canada des organismes d'alphabétisation cherchent à offrir de tels programmes; c'est le cas de la John Howard Society, dont le ministre a parlé, et de la Fédération du travail de l'Ontario, qui offre un programme d'éducation de base pour la formation professionnelle appelé BEST. Ces programmes ont été mis en oeuvre et vont bien. Nous devrions nous en réjouir.

Le financement des programmes est cependant constamment déficitaire. Il ne fait aucun doute que, si une aide financière gouvernementale à long terme leur était assurée, les groupes et organismes d'alphabétisation pourraient concentrer toute leurs énergies à lutter contre l'analphabétisme au lieu de passer leur temps à réunir des fonds. Cela constituerait aussi un bon investissement. Le milieu des affaires et les groupes communautaires se rendent compte que l'analphabétisme professionnel coûte très cher, sans compter qu'il nuit à la productivité et au moral des employés. On estime, en effet, à 10 milliards par année la perte attribuable à l'analphabétisme dans l'économie canadienne.

Laissez-moi dire au gouvernement qu'il faut prendre d'autres mesures et qu'il est contradictoire de taxer les livres en vertu du programme de la TPS tout en s'attaquant au problème de l'analphabétisme. Le gouvernement pourrait prendre certaines mesures constructives. Il pourrait offrir des garderies aux parents célibataires pour qu'ils puissent participer aux programmes d'alphabétisation. Il y a l'initiative. Il pourrait collaborer avec le programme d'alphabétisation des acteurs qui vont dans des centres commerciaux de banlieue pour lire des passages d'auteurs intéressants. J'espère qu'ils viendront à Coquitlam dans ma circonscription: c'est un endroit idéal pour cela. J'espère que le ministre appuiera ce programme.

C'est l'Année internationale de l'alphabétisation, mais le Canada a beaucoup à faire pour régler les problèmes qui sont à l'origine du nombre élevé d'analphètes canadiens. Il y a toujours le cercle vicieux de la pauvreté qui entraîne une éducation insuffisante et des possibilités d'emploi médiocres et qui fait en sorte que la génération suivante est pauvre aussi.

Pour ma part, je voudrais dire au ministre qu'un homme est venu me voir récemment dans mon bureau de Coquitlam, en Colombie-Britannique. Il était serrurier, mais il est maintenant sans emploi. Il m'a avoué qu'il ne pouvait pas lire et qu'il retournait à l'école. Il a une famille et a besoin d'aide pour faire vivre sa famille pendant qu'il poursuivra ses études. Il était très agréable de lui parler. C'est ce que nous voulons communiquer, entre autres. Je dis au ministre que nous sommes tous solidaires. Soyons positifs et collaborons, en tant que Canadiens, pour nous attaquer à l'analphabétisme cette année afin que notre main-d'oeuvre et notre population soient les plus instruites au monde; c'est la clé du succès dans l'industrie.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dois présenter quatre pétitions à la Chambre aujourd'hui. Le greffier des pétitions les a jugées conformes. Les signataires de ma circonscription de Sarnia—Lambton demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera réellement la vie de l'enfant à naître, sans égard à l'étape de sa croissance.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de pétitionnaires, principalement de ma circonscription et de celle du ministre de la Défense nationale, qui demandent au gouvernement du Canada de mettre fin à son projet de taxe sur les produits et services et de le remplacer par une taxe qui soit juste envers tous les Canadiens.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions à la Chambre. Elles proviennent de la circonscription d'Oshawa, qui était auparavant représentée par M. Ed Broadbent, l'ancien chef de mon parti. C'est maintenant une circonscription sans représentant, mais ces personnes désirent néanmoins dire à la Chambre des communes qu'elles s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires pensent qu'une réforme fiscale est nécessaire, mais qu'il faudrait plutôt imposer un impôt minimum aux particuliers et aux sociétés qui sont riches, qu'il ne convient pas d'imposer une taxe sur les produits et services comme les coupes de cheveux, les repas rapides, les leçons de piano et autres articles ou services qui

ne sont pas du luxe, et que le gouvernement devrait cesser de taxer les Canadiens, pour reprendre les termes des pétitions, du berceau jusqu'à la tombe.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition que je voudrais présenter en conformité de l'article 36.

Les Canadiens qui l'ont signée s'inquiètent au sujet de la TPS, ce qui signifie «la taxe sur les produits et services», mais qui pourrait tout aussi bien signifier «la taxe des pleurs et des souffrances». Ils insistent pour que le gouvernement procède à une réforme fiscale et pour qu'il abolisse de toute façon la taxe sur les produits et services.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs de Deadman's Creek, de Savona, de Logan Lake, de Lac Le Jeune, de Cherry Creek et de Red Lake.

Les signataires s'inquiètent vivement de ce que, en dépit de l'opposition de 80 p. 100 des Canadiens, le gouvernement persiste dans ses efforts pour obliger la Chambre des communes à adopter la taxe sur les produits et services. Ils signalent que cette taxe aura des répercussions sur tous les aspects non seulement de leur vie, mais également de la vie des Canadiens des générations futures. Ils estiment que le gouvernement devrait obtempérer à la demande des Canadiens qui voudraient qu'il en reste là, quitte à revenir à la case départ.

Ils signalent en outre que cette taxe est injuste du fait qu'elle s'applique de même façon à tout le monde, les pauvres et les riches, alors que la fiscalité actuelle favorise les riches et les privilégiés. Ils déclarent qu'une taxe sur à peu près tout, qu'il s'agisse des coupes de cheveux, des couches, des cercueils, des repas-minute, des leçons de piano, toutes choses d'usage courant, est nécessairement injuste. Elle est régressive, inique, défavorable à l'endroit des Canadiens de l'Ouest. Pour toutes ces raisons, ils demandent au gouvernement du Canada de revenir à la case départ.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai à présenter deux pétitions signées par des électeurs de la circonscription de mon ancien chef, celle d'Oshawa, et par des citoyens des localités voisines d'Ajax et de Whitby.

À l'instar de millions d'autres Canadiens, les pétitionnaires jugent la taxe gouvernementale sur les produits et services à sa juste valeur; ils estiment, en effet, que cette ponction fiscale va faire grimper le coût de la vie pour les citoyens ordinaires et rendre la fiscalité encore plus inéquitable. Ils nous demandent donc à nous, députés, de répondre aux voeux démocratiques des Canadiens en repensant cette taxe et en prévoyant un régime fiscal qui soit équitable pour tout le monde et qui épargne les personnes qui n'ont pas les moyens de payer une taxe pareille.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitions à la Chambre.

Les premières sont, comme un autre député l'a dit, contre la taxe sur les produits et services. Ces pétitionnaires sont d'un peu partout dans ma circonscription, du district de Marigold, de Saanich, de Ganges et de Victoria. Ils s'opposent tous à cette taxe. Ils disent dans leur pétition que même s'il existe un large consensus pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une autre taxe de vente, le gouvernement ne devrait pas en déduire que les Canadiens approuvent le prélèvement d'une ponction fiscale massive et la mise en place d'un régime fiscal régressif. Ce qu'ils veulent, c'est une véritable réforme du régime fiscal.

• (1240)

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la deuxième pétition importante que j'ai à présenter à la Chambre aujourd'hui concerne la situation dans une autre partie du monde, en l'occurrence au Salvador. Elle est signée par près de 500 personnes, encore une fois de ma circonscription.

On y retrouve plusieurs des remarques faites par le député de Winnipeg Transcona, plus tôt dans la journée, au sujet de la situation dans ce pays. Le Canada a un rôle à jouer pour régler cette situation. Nous devons être beaucoup plus directs et déterminés dans nos déclarations à l'égard des États-Unis et de l'aide militaire qu'ils fournissent au régime répressif qui existe actuellement au Salvador.

Les pétitionnaires font directement allusion aux attentats à la bombe contre la population civile et au meurtre des jésuites. Ils demandent au gouvernement du Canada de se servir de nos représentations pour réaffirmer notre rôle au sein des Nations Unies et de l'OEA pour la protection des droits de la personne et le règlement pacifique du conflit au Salvador.

LES PENSIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Enfin, monsieur le Président, une autre brève pétition concernant une autre question très importante, celle de la récupération des pensions de la sécurité de la vieillesse. Les pétitionnaires manifestent leur opposition à cette initiative qu'elles demandent au gouvernement de réexaminer.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens qui s'opposent résolument à la taxe sur les produits et services. Cette pétition a été certifiée recevable tant pour le fond que la forme.

J'estime que cette pétition est très opportune. En effet j'étais à Brandon au Manitoba cette semaine et j'y ai entendu environ 1 000 personnes qui protestaient vivement contre la TPS. Elles la trouvent répugnante; elles la trouvent régressive, et considèrent qu'elle va leur imposer un terrible fardeau si elle prend l'effet le 1er janvier 1991.

Ce que ces gens-là disaient à Brandon cette semaine, et ce que les signataires de la pétition disent c'est que le gouvernement devrait se réveiller, écouter les Canadiens, mettre fin à cette taxe. Ne l'appliquez pas! Ils estiment que si le gouvernement voulait seulement écouter les Canadiens, qui ont des arguments solides et des opinions nettement arrêtées et qui parlent fort sensément au sujet de cette taxe, il reprendrait ses esprits et dirait: «N'allons pas plus loin. N'appliquons pas cette taxe. Nous allons la mettre au rebut et reprendre les études à zéro.»

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je viens d'entendre le député présenter une pétition. Ce qui se passe à mon avis c'est que les députés ne se contentent pas de présenter des pétitions de la façon prévue, mais qu'ils entament un débat. Je tiens simplement à signaler la chose à la présidence, en lui demandant de faire connaître aux députés la façon correcte de procéder, qui est de faire un très bref énoncé et non pas un débat.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, une fois de plus j'ai l'honneur de prendre la parole, en vertu de l'article 36 du Règlement, au nom des électeurs des circonscriptions de Kent et Kent—Essex qui désirent protéger la vie des enfants à naître et qui demandent humblement au Parlement d'adopter une mesure législative protégeant les enfant à naître, indépendamment de leur stade de développement.

Affaires courantes

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement pour présenter à la Chambre une série de pétitions signées par des habitants de Windsor, Maidstone, Tecumseh, Essex et nombre d'autres localités, exprimant leur colère devant cette taxe sur les produits et services dont nous avons parlé cette semaine à la Chambre et pour laquelle le gouvernement a imposé la clôture en deuxième lecture.

Je présente ces pétitions aujourd'hui pour montrer au gouvernement que les gens sont toujours opposés à cette taxe, cette ponction, et espèrent que le gouvernement se rendra compte de ce qu'il fait et retirera sa mesure.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, encore une fois, je prends la parole à la Chambre pour présenter une pétition signée par près de 3 000 Canadiens dont environ la moitié habite dans la circonscription du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à Edson et à Hinton. Les pétitionnaires ont l'objectif suivant en adressant leurs remarques à la Chambre:

> Demander au gouvernement de renoncer à la proposition qui répercutera la charge fiscale sur les Canadiens moyens par l'intermédaire d'une taxe à la consommation régressive au lieu de procéder à une vraie réforme fiscale.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui, aux termes de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens inquiets.

Les pétitionnaires s'opposent énergiquement à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement parce que, à leur avis, elle imposera une charge énorme et injuste aux Canadiens à revenu faible et moyen. Ils demandent au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui plusieurs pétitions signées par des Canadiens inquiets qui sont absolument opposés à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement. Elle saigne à blanc les contribuables canadiens.

Les pétitionnaires se joignent à plus de 600 000 autres personnes, qui ont présenté des pétitions au Parlement par l'intermédiaire des députés libéraux, pour déclarer au gouvernement qu'ils n'appuient pas la taxe sur les produits et services. Ils demandent à ce dernier de revenir à

Décision de la présidence

la raison le plus vite possible et de renoncer à cette taxe régressive.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'interviens également en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition venant de la circonscription de Kenora—Rainy River. Leur député voulait que je présente cette pétition aujourd'hui en raison de la gravité de la question de la TPS. Il voulait, monsieur le Président, que je vous parle du désespoir des habitants de Kenora—Rainy River devant l'entêtement du gouvernement à procéder à l'établissement de la TPS. Ils veulent informer le gouvernement qu'ils ne resteront pas là sans rien faire et qu'ils ne permettront pas au gouvernement de proposer cette taxe régressive.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription et portant sur la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires estiment que la nouvelle TPS mettra les Canadiens à moyen et à faible revenu en mauvaise posture, car ces personnes dépensent environ 90 p. 100 de leur revenu pour des produits de consommation, alors que ceux qui gagnent 50 000 $ ne dépensent que 55 p. 100 de leur revenu à ce chapitre. Voilà pourquoi les Canadiens à moyen et à faible revenu seront les plus atteints par la TPS.

En outre, les petites entreprises de la circonscription prévoient que la taxe sur les produits et services les obligera à fermer leurs portes. Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter purement et simplement la taxe sur les produits et services.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, lorsque j'ai présenté les pétitions précédentes, j'ai oublié celle-ci parce que le libellé en était différent. Je voudrais maintenant présenter en vertu de l'article. . .

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Si je ne m'abuse, le député a déjà déposé une pétition aujourd'hui. Quand un député veut déposer plus d'une pétition, même si ces pétitions traitent de sujets différents, il doit les présenter toutes en même temps. Y a-t-il consentement unanime pour que le député dépose une deuxième pétition?

Des voix: D'accord.

M. Harvey (Edmonton-Est): Merci beaucoup, monsieur le Président. Je voudrais également remercier les députés d'en face. Dorénavant, je suivrai vos instructions.

Les 27 pétitionnaires de Calgary vont droit au but. Leur pétition est courte, je vous en fais la lecture.

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter ce projet de taxe!

Il est peu probable que les bons habitants de Calgary, en fait que tous les bons citoyens du Canada, se laissent berner par l'opposition apparente que manifeste le Parti libéral envers cette taxe. Ils savent bien que les libéraux ont l'intention de laisser les conservateurs adopter cette taxe, de les battre aux prochaines élections et de profiter par la suite des conséquences de l'application de la TPS.

* * *

• (1250)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Toutes les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Avant de reprendre la période réservée aux questions et observations, la présidence est prête à se prononcer sur l'amendement proposé par le député de Port Moody—Coquitlam.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: La présidence a examiné attentivement l'amendement pour en arriver à la conclusion qu'il est irrecevable pour un certain nombre de raisons se rapportant aux commentaires 744 et 745 de Beauchesne, et particulièrement celui qui dit que l'amendement doit se rapporter stictement au projet de loi dont est saisie la Chambre.

De l'avis de la présidence, l'alinéa 2 de l'amendement proposé pourrait se rattacher à d'autres projets de loi, notamment au projet de loi C–45.

De plus, l'amendement anticipe sur des changements qui pourraient être apportés lors de l'étude en comité. C'est pourquoi la présidence doit juger la modification irrecevable.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mifflin: Monsieur le Président, je suis aussi le prochain député à prendre la parole. Je voulais en profiter pour revenir sur certains propos du député de Port Moody—Coquitlam.

J'ai sursauté à certaines de ses remarques. Je ne suis pas le porte–parole de mon parti pour les questions énergétiques, mais un simple député de Terre–Neuve. J'ai été fort surpris et déçu quand j'ai entendu son point de vue. Je présume qu'il parlait au nom de son parti quand il a dit qu'il s'opposait à ce que ce projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture.

M. Waddell: Vous devriez avoir honte!

M. Mifflin: Si ce n'est pas ce qu'a dit le député, c'est certainement le sens de la motion, qui vient toutefois d'être jugée irrecevable. J'ai eu l'impression très nette que ce projet de loi ne recueillait pas assez d'appuis pour passer à l'étape suivante.

Cela m'inquiète pour plusieurs raisons. Je parlerai d'abord du projet d'Hibernia. Je m'en souviens très bien. Je me trouvais par hasard à St. John's lorsque, le 18 juillet 1988, le premier ministre est venu nous rendre visite à Terre–Neuve. Nous avons alors tenu une grande assemblée publique très bien annoncée à laquelle le premier ministre de la province, M. Brian Peckford, a participé et qui a donné lieu à de joyeuses célébrations.

La question n'était pas politique, dans la mesure où ce genre de question peut ne pas l'être. La majorité des Terre–Neuviens, sinon tous, se réjouissaient à l'idée qu'ils pourraient bientôt compter sur autre chose que l'unique industrie de la province depuis plus de 400 ans.

Sauf erreur, nous en sommes à la période de questions et d'observations. Je vais poser une question, mais je dois faire une entrée en matière. J'ai un peu de temps devant moi. Je suis également le prochain orateur, de sorte que vous allez devoir en entendre beaucoup sur cette question.

Ce qui m'inquiète, c'est que, dans les principes auxquels on a adhéré, on ne se préoccupe pas du nombre d'emplois et des perspectives qui s'offriront aux Terre–Neuviens, particulièrement à ce moment–ci, où l'avenir est sombre. Peu importe la façon dont on regarde l'économie de Terre–Neuve, qu'on pense à l'APECA, au financement régional, aux EDER, au projet de loi C–21, au financement de divers projets, au tourisme, à la pêche, à l'élargissement de nos compétences sur les deux extrémités des bancs, à la chasse aux bébés phoques, les nouvelles sont loin d'être réjouissantes. En fait, elles sont lugubres. Hibernia a toujours été là pour redonner espoir. Il est un rayon de lumière au bout du tunnel, à un moment où, non seulement le rayon est un peu faible, mais où, en fait, on se demande également parfois s'il reste encore un tunnel. Le député ne semble pas appuyer le projet de loi avec enthousiasme. Oui, je suis préoccupé et déçu.

Ce projet n'est pas parfait, mais rien ne l'est en ce bas monde. Je ne suis certainement pas d'accord et j'entends lui demander ce qu'il entendait exactement lorsqu'il a dit que les pêches seraient toujours le seul moyen de subsistance des Terre–Neuviens. Pourtant, nous devons envisager d'autres moyens. Nous devons conserver notre espoir en l'avenir, que ce soit le projet Hibernia ou autre chose. Peut–être le tourisme offre–t–il quelque espoir. Nous devons accorder à ce problème toute notre attention.

Quelqu'un a parlé de nourrir la bête. J'ignore ce qu'il entendait par là, mais j'ai été très ennuyé en juin dernier lorsque le projet Hibernia a éprouvé des difficultés simplement par manque de fonds. Nous étions en train d'examiner le projet présenté par les consortiums pour construire des super modules et pour substituer aux 17 petites structures devant accueillir le bloc d'hébergement, et les installations de production au–dessus de l'énorme support en béton cinq grandes structures aménagées différemment.

Je m'inquiète non seulement au sujet des emplois des journaliers, qui participeront à la construction et à l'aménagement de la super structure, mais également au sujet des emplois de ceux qui y travailleront ensuite en permanence. S'agira–t–il de 3 500 ou de 1 600 emplois. On continue d'en discuter. Le fait est que ces emplois ne sont pas des emplois de simples journaliers, mais des emplois d'ingénieurs chargés de l'entretien, de l'équilibrage de la structure, des emplois comme ceux dont la ministre de l'Emploi a parlé et que nous recherchons.

Sans vouloir m'écarter trop du fil de mon propos, je voudrais demander au député pour quelle raison il estime que nous devrions abandonner ce projet. Tient–il pour peu de chose les emplois immédiats que ce projet offrira non seulement aux Terre–Neuviens, mais également à tous les autres Canadiens, puisqu'il s'agit d'un progrès d'envergure nationale, sans compter les avantages qui découleront, des emplois, et de la perspective de voir les difficultés enfin prendre fin? Ne pense–t–il pas que cela devrait l'emporter sur toute autre considération? Je pen-

se qu'il faut également envisager les risques et décider lequel présente le moins de danger.

M. Waddell: En tant que députés néo-démocrates, monsieur le Président, nous ne sommes pas opposés au projet Hibernia. Nous sommes opposés à ce projet de loi, et mes collègues et moi avons bien dit pourquoi.

Sans être Terre-Neuvien, puisque je viens de la côte ouest du Canada, je suis néanmoins au courant des difficultés économiques des Terre-Neuviens et je les plains de tout coeur, comme nous tous. Nous voudrions leur offrir de l'espoir. Mais cet espoir ne devrait-il pas être réel plutôt que chimérique? Nous avons vu ce qui est arrivé aux chocolateries et aux usines de culture du concombre. Libéraux et conservateurs, politiques et gouvernements, ont laissé tomber les Terre-Neuviens en leur laissant espérer faussement quelque fortune fabuleuse. J'insiste seulement sur la nécessité d'offrir un espoir réel.

Permettez-moi de conclure en disant ceci. L'ancien amiral veut savoir ce qu'on trouve à redire à la situation des emplois. Peut-être devrions-nous nous en référer au capitaine du bateau, c'est-à-dire le premier ministre Clyde Wells. Voici ce qu'a déclaré M. Wells dans une entrevue publiée dans le *Financial Post* le 2 octobre 1989. Il est libéral et c'est le premier ministre de Terre-Neuve. Le député a précisé qu'il est un bon libéral. C'est exact, M. Wells est un bon libéral. M. Wells a dit que le nombre d'emplois permanents créés par le projet Hibernia correspondrait à peu près à l'effectif de deux usines de transformation de poisson. Il a dit, et je cite:

> Le gouvernement précédent a présenté ce projet comme la panacée qu'il n'est pas.

C'était mon avis. Quelle position le député a-t-il adoptée? Une position différente de celle de Clyde Wells, le premier ministre libéral.

Le président suppléant (M. Kempling): À l'ordre, je vous prie. Avant de donner la parole au député de Bonavista—Trinity—Conception, je tiens à rappeler aux députés que les délibérations concernant les initiatives ministérielles seront prolongées de 34 minutes en raison des déclarations ministérielles. Par conséquent, l'heure réservée aux initiatives parlementaires commencera aujourd'hui à 14 h 34.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de commenter ce projet de loi. Je n'allais pas faire une longue entrée en matière, mais compte tenu de ce que j'ai entendu ce matin, je crois qu'il serait utile pour les députés de résumer l'histoire d'Hibernia et de passer en revue certaines des difficultés du lancement de ce projet.

• (1300)

Pour commencer, je souligne le fait que les Terre-Neuviens, ainsi que la plupart des députés à la Chambre, croyaient que la déclaration de principes signée le 18 juillet 1988 serait mise de l'avant et approuvée le 31 mars dernier.

On était très déçu des contretemps. Les signataires de la déclaration de principes croyaient que la production commencerait en 1996. Je crois savoir que cela a été reporté d'au moins un an. Cette nouvelle est fâcheuse, mais nous nous inquiétons d'éprouver des difficultés à chaque étape, comme à la première lecture. En juin 1989, nous nous sommes préoccupés de la réduction du nombre de structures qui seraient installées sur l'embase-poids et de la réduction du nombre d'emplois qui en résulterait.

En effet, ce n'est pas parfait. L'entente n'est pas parfaite. Depuis le peu de temps que je siège à la Chambre, je n'ai pas vu un projet de loi parfait. C'est pourquoi on a des comités et qu'on lit les projets de loi autant de fois.

Je ne saurais trop insister sur l'importance, à ce moment de l'histoire de l'économie de Terre-Neuve, pour le gouvernement du Canada, quel qu'il soit, de montrer son intérêt et sa volonté de faire quelque chose pour aider l'Est du Canada, particulièrement Terre-Neuve.

Le champ de pétrole Hibernia se trouve au large du Grand-Banc. Mon collègue le situait tout à l'heure à quelque deux cents milles de St. John's, Terre-Neuve. On le rencontre plus précisément à 315 kilomètres au sud-est de cette ville. Ce long réservoir qui s'étend sur 20 000 acres comprendrait, estime-t-on, 525 milliards de barils. Le pétrole sera exploité à partir d'une plate-forme marine de forage prenant appui sur le fond de la mer.

Il s'agit là d'une entrepise qui fait appel à des techniques très poussées. On peut certes parler ici de technologie de pointe. Elle repose sur des idées nouvelles et sur d'autres qui, sans être révolutionnaires, témoignent d'un progrès certain. Les plans sont peaufinés tous les jours, mais il arrive de temps à autre qu'on se heurte à des difficultés. C'est normal.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells, aurait dit, semble-t-il, que ce projet permettrait de créer autant d'emplois que deux usines de transformation du poisson réunies. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Comme je l'ai déjà dit au député, ces emplois seraient grandement les bienvenus en ce moment. Il faudra bien commencer quelque part, même si des difficultés risquent de surgir à tout bout de champ.

Il est vrai que nous nous soucions de la protection de l'environnement contre les déchets toxiques. Nous sommes parfaitement conscients de tous les risques que présente cette entreprise, mais rien n'est jamais parfaitement sûr, si j'en juge par mon expérience récente. Tout est empreint d'incertitude ces temps-ci. Il faut peser le pour et le contre. Une fois qu'on a quitté l'école, deux et deux ne font plus quatre. Les choses ne sont pas si simples dans la vraie vie. On a parfois des surprises.

Ce projet est extrêmement prometteur. Il est plein d'avenir et c'est ce qui devrait nous intéresser. Notre parti appuie ce projet dans l'intérêt du Canada et, en fait, de Terre-Neuve.

Notre critique en matière d'énergie m'a communiqué quelques autres principes qui me semblent fort pertinents ici.

Notre politique énergétique vise d'abord et avant tout à tirer des profits maximums de l'exploitation des ressources énergétiques du Canada.

Le deuxième consiste à assurer la sécurité de nos approvisionnements en énergie. Nous voulons également que l'énergie soit utilisée de la manière la plus responsable possible en ce qui touche l'environnement. Parallèlement à ces trois principes, nous voulons promouvoir le développemet régional d'une manière qui tienne compte de la situation économique.

On prévoit une production de 110 millions de barils de pétrole par an. Toutefois, ce pétrole ne devrait pas commencer à jaillir avant 1996-1997, selon le temps qu'on mettra à supprimer les obstacles à l'adoption de ce projet de loi et à lui donner la sanction royale.

Nous sommes déjà en retard d'une année par rapport à l'ancien calendrier établi en juillet 1988. Il importe d'adopter ce projet de loi au plus tôt. On s'attend à ce qu'il produise du pétrole et on ne doute aucunement que le prix du pétrole va augmenter. C'est pourtant très incertain. Nous ne pouvons jamais dire avec certitude, d'un mois à l'autre, et même d'une semaine à l'autre, ce que sera le prix du pétrole. Ce prix change du jour au lendemain matin, nous ne savons pas ce que ce prix sera. En allant de l'avant avec ce type de projet, c'est au jour le jour que nous prenons des risques.

Il y a aussi d'autres aspects négatifs, d'autres problèmes. Je sais que le premier ministre Wells a parlé d'inquiétudes que je partage, à savoir que nous aurions peut-être pu conclure un meilleur accord, que nos redevances pourraient sans doute être plus élevées et qu'il aurait peut-être été préférable de ne pas accorder certaines concessions fiscales. Je ne veux pas entrer dans les détails maintenant. Je pense que ce sont des aspects que nous pourrons examiner après une étude en comité, lorsque nous nous pencherons avec une loupe sur ce projet de loi.

Notre principale préoccupation, pour l'instant, consiste à adopter le principe du projet de loi afin de pouvoir nous attaquer aux détails en comité. Nous pouvons l'examiner en détail et tirer des conclusions entre nous pour arriver à quelque chose de raisonnable. Ce sera probablement encore imparfait mais, je le répète, on peut tolérer des imperfections dans une affaire de ce genre.

Quand il s'agit de l'avenir et qu'on ne sait pas au juste ce qu'il nous réserve, il faut agir au mieux des renseignements dont on dispose sur le moment. Au mieux des renseignements dont nous disposons en ce moment ce projet est utile. C'est un projet qu'il faut réaliser, et le plus rapidement possible.

Si l'énoncé de principes a soulevé tant de discussions à la Chambre, c'est en parallèle avec d'autres principes qui pourraient se révéler aussi importants à l'avenir mais qu'on ne peut pas entrevoir en ce moment. Mais l'énoncé de principes, nous l'avons sous nos yeux. Nous savons en quoi consistent ces principes et nous les appliquons.

Il y a plusieurs principes énoncés, mais celui dont je vais m'occuper en ce moment, en comparaison directe avec ce que le député de Port Moody—Coquitlam a dit dans sa réponse, c'est celui qui appelle la création de 3 millions d'heures d'emploi à Terre-Neuve au cours des quatre années de construction. Que ce chiffre soit exact à

10 p. 100 près ou à 20 p. 100 près, il me suffit qu'il se situe dans l'ordre de grandeur indiqué.

Le fait que les sociétés pétrolières aient modifié la conception de départ complique la situation. Tout changement entraîne des complications et les empêche d'exécuter ce projet tel qu'il avait été agréé antérieurement. Les principes ne sont pas modifiés. M. Wells déclarait récemment suivant un article du *Globe and Mail* que j'ai ici, qu'il n'y a pas de modifications aux principes.

Suivant cet article, il a déclaré: «Nous comptons bien qu'elles vont faire en sorte de donner à Terre-Neuve et au Canada tout entier du travail en quantité convenue.»

Il y a des arguments qu'on peut lancer ici dans le vif du débat ou sous l'impulsion de la colère, comme cela arrive parfois et c'est normal dans un débat. Il peut arriver qu'on regrette certaines déclarations ou qu'on aurait souhaité les faire dans un sens plus positif. Quoi qu'il en soit de toutes ces déclarations, il faut examiner ce projet dans le sens le plus positif possible, dans le sens le moins partisan possible.

• (1310)

Je ne pouvais pas critiquer les aspects négatifs de ce projet attribués au gouvernement et lui reprocher en même temps de ne rien faire.

Ce projet de loi représente pour le gouvernement une occasion de réaliser un projet qui peut être très utile pour Terre-Neuve et même pour le Canada. Je voudrais qu'on sache que mon parti est très favorable à cette initiative. C'est peut-être l'une des rares fois où nous appuyons un projet du gouvernement. Même si nous avons des difficultés avec les détails techniques et avec le libellé d'une partie de la déclaration de principe, je ne serais pas honnête et franc si je ne proposais pas que nous adoptions ce projet de loi aussitôt que possible.

Les avantages économiques que Terre-Neuve en retirera dépassent les millions d'heures d'emploi dont nous avons parlé. On doit aussi les considérer en relation directe avec ce que le gouvernement entend faire dans le domaine du recyclage de la main d'oeuvre. Je ne connais pas le financement en détail—je pense que les détails n'ont pas encore été calculés—mais nous le connaissons en gros. Le projet coûtera 5,2 milliards et d'autres fonds y seront investis plus tard. Nous connaissons les garanties d'emprunt et certaines des dernières ententes.

Avant de parler des avantages économiques en général, je tiens d'abord à renseigner la Chambre sur les faits nouveaux. En juin dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'inquiétait—et nous aussi, d'ailleurs—au sujet de ce que serait la nouvelle entente et de l'effet qu'elle aurait sur la déclaration de principe, en ce qui concerne la restructuration et la réduction du nombre des modules. Il y en a 17 actuellement.

Même si la machine s'est heurtée à un obstacle, je suis heureux de constater, d'après les renseignements que j'ai, que nous sommes revenus sur la bonne voie. Je crois comprendre que le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve se sont entendus sur une nouvelle proposition qu'ils feront conjointement au consortium du secteur privé en vue de relancer ce projet de mise en valeur des ressources énergétiques.

Selon ce qui a été rapporté, le ministre fédéral de l'Énergie aurait dit qu'Ottawa ne verserait pas de nouveaux fonds, mais qu'il pourrait y avoir certaines sommes supplémentaires venant du Fonds Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, qui a déjà été utilisé évidemment. Il s'agit d'un fonds de 300 millions de dollars qui a été établi en 1986, deux ans avant la signature de l'énoncé de principes, afin d'aider à payer le coût de la mise en valeur des ressources énergétiques au large des côtes de Terre-Neuve. De cette somme, environ 235 millions de dollars ont déjà été affectés, dont 95 millions ont été approuvés en 1988 au moment de la signature de cet énoncé de principes pour le mégaprojet Hibernia.

Il semble que les 65 millions de dollars qui restent dans ce fonds seront un facteur déterminant dans les négociations qui s'en viennent avec le consortium. Cela doit évidemment faire partie des discussions. Je crois comprendre que le premier ministre Wells a déjà eu des rencontres avec les sociétés membres du consortium, c'est-à-dire Mobil Oil Canada, Petro-Canada, Ressources Gulf Canada et Chevron Canada Resources, toutes de Calgary. Nous en saurons peut-être plus long sur les détails de la proposition au cours des deux ou trois prochaines semaines.

Tout le monde a entendu parlé de la situation désastreuse qui existe actuellement au Canada atlantique. Il y a deux députés avec moi, le député de Dartmouth et la députée de Malpèque. Tout le monde ici est au courant de la crise qui frappe le Canada atlantique.

Nous, les Terre-Neuviens, et je dois parler maintenant en tant que Terre-Neuvien, n'aimons pas mendier. Personne n'aime mendier. Nous avons dû recourir à des moyens assez sévères ces dernières années.

Je me rappelle mon enfance à Bonavista, où mon grand-père était pêcheur. Je me rappelle très bien les maigres revenus des pêcheurs à cette époque-là. Ils avaient une vie simple, mais heureuse, ils mangeaient de la nourriture saine, et ils avaient de bonnes habitudes de vie. Malheureusement, quelque 45 ans plus tard, la situation s'est détériorée semble-t-il.

J'ai pris connaissance d'une observation formulée par le Commissaire des pêcheries à Terre-Neuve, il y a 100 ans environ. Ses déclarations alors étaient très proches de certaines déclarations faites par le Dr. Harris dans le rapport de son groupe de travail sur les pêches. Il ne s'agit pas là d'une critique. Ce sont les faits et on ne peut les nier.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a subi des modifications. Toutes les semaines, je reçois des appels de gens déçus qui ne sont peut-être pas au courant des changements de règles et qui croient que l'agence était censée les aider, mais s'aperçoivent que de nombreux obstacles se dressent devant eux et qu'en définitive, il n'y a pas suffisamment d'argent pour leur permettre de lancer leurs projets. Je pourrais vous citer 30 projets dans ce cas un peu partout dans ma circonscription. Il s'agit d'expliquer aux intéressés que les changements survenus à l'agence entraînent une réduction des crédits. Ils comprennent, mais ils sont quand même très déçus.

Il y a moins d'argent consacré à l'enseignement et à la santé. Je ne vais pas me lancer dans toute une harangue sur la taxe sur les produits et services, mais on ne peut certes pas dire qu'elle est accueillie avec la plus grande joie par les gens. Monsieur le Président, je sais que vous et moi avons eu de nombreuses discussions au sujet du projet de loi C-21, que nous avons siégé au comité et écouté les instances des gens. Que l'on soit d'accord ou non sur les répercussions de ce projet de loi, le fait est qu'il existe une certaine perception de ses conséquences pour les chômeurs terre-neuviens. On sait que 79 000 personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-chômage l'année dernière vont être touchées.

Selon une étude, ce sont les Terre-Neuviens qui perdront le plus. Leur perte moyenne sera de 2 540 $. Lorsqu'on met de côté toutes les considérations partisanes et toutes les questions de jugement peut-être, il n'en demeure pas moins que le moral des Canadiens de la région de l'Atlantique va prendre un dur coup.

Monsieur le Président, à votre instar, je suis conscient de l'importance du moral. Il s'agit d'une question fort subjective. Il est difficile de mesurer le moral de quelqu'un, mais on sait de quoi il s'agit lorsqu'on est parmi les personnes démoralisées. Lorsqu'on met le pied sur un navire on peut, cinq minutes après, savoir si le moral est bon ou non. Comment? Je ne peux l'expliquer. J'ai parcouru ma circonscription de long en large à la mi-janvier, afin de voir justement l'état d'esprit des gens. Leur moral était très bas.

Outre les avantages économiques, l'énoncé de principes, les détails du projet, le financement complexe, la question des redevances, l'impôt sur le revenu et tout le reste, il y a un rayon d'espoir.

Les gens me demandent en quoi consiste cet espoir, ce qui les attend. Je ne peux alors m'en prendre au gouvernement et dire qu'il ne sait pas au juste ce qu'il fait. Ce n'est pas bon pour le moral et je m'en abstiens donc. Pas tout le temps, cependant, monsieur le Président.

Je précise que le tourisme, peut-être dans 50 ans, sera bon pour Terre-Neuve. J'ajoute que ce secteur prendra de la vigueur un jour, même si je ne serai peut-être pas là pour le voir. Et il y a toujours le projet Hibernia. Si quelqu'un dans cette enceinte fait quelque chose pour s'attaquer aux principes même de ce projet, cela ne sera pas simplement un autre petit clou de plus dans le cercueil, pour ce qui est du moral des gens, mais ce sera plutôt la fin de tout espoir. Ainsi, c'est dans ce contexte que j'interviens ici en tant que député de l'opposition et Terre-Neuvien, afin de demander aux députés de garder cela à l'esprit lorsqu'ils examinent ce très important projet de loi.

M. MacDonald (Dartmouth): Comme d'habitude, monsieur le Président, le député, dont j'ai écouté les propos avec beaucoup d'intérêt, a été très éloquent et a très bien su présenter le point de vue de sa circonscription et surtout de sa magnifique province de Terre-Neuve.

Grâce à lui, j'ai pu me faire une idée de l'importance que revêt le projet Hibernia pour les habitants de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique. J'espère qu'il en est de même pour tous les députés et tous ceux qui assistent à ce débat. Trop souvent, les provinces de l'Atlantique n'ont guère l'occasion de diversifier leur économie. Terre-Neuve, notamment, qui compte surtout

sur le secteur des pêches, a vu ce secteur décliner et tomber en chute libre.

• (1320)

Chacun se plaît à parler de diversification et à envisager un brillant avenir. Le projet Hibernia constitue une lueur d'espoir pour les habitants de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique qui ont essuyé maints revers. Par le passé, ce projet a connu des retards inquiétants.

Loin de moi la pensée de blâmer qui que ce soit, mais je m'inquiète beaucoup de ce que nous ayons tant attendu pour assister au lancement de ce projet. Je m'inquiète beaucoup quand j'entends certains évoquer la possibilité de modifier le type de plate-forme ou déclarer que ce projet réalisé à Terre-Neuve pourrait bien ne pas présenter tant d'avantages pour le Canada.

J'aimerais bien que mon collègue élabore quelque peu sur la nécessité véritable de maximiser les avantages pour le Canada non seulement pour ce qui est de fournir les matériaux, mais également au niveau des emplois et des secteurs que les retombées pourraient créer. Certains, je le sais, peuvent trouver assez mesquin de vouloir favoriser surtout le développement de sa propre région, quand tant de gens, comme ceux des provinces de l'Atlantique, doivent espérer que leurs concitoyens des provinces centrales accepteront de bonne grâce de les aider en leur fournissant argent et ressources.

Je voudrais bien que mon collègue élabore là-dessus, de façon que les députés de tous les partis et les gens qui assistent à ce débat comprennent mieux pourquoi il est absolument essentiel que nous allions de l'avant avec le projet Hibernia, non seulement pour assurer l'autonomie énergétique du Canada, mais pour améliorer la situation de localités comme celles de Terre-Neuve qui attendent depuis fort longtemps de profiter à plein elles aussi des avantages de la Confédération.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie le député de Dartmouth d'avoir posé cette question extrêmement pertinente à laquelle il me serait plutôt facile de répondre si vous ne m'imposiez pas une limite de temps, monsieur le Président, comme vous y oblige le Règlement.

Je voudrais examiner la réaction qu'a d'abord suscitée la perspective de nouveaux emplois. Je tiens à dire à ce sujet à quel point je suis fier de représenter ici la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception, qui tire son nom des trois grandes baies de la côte est de Terre-Neuve. Cette circonscription est unique à bien des égards.

Tous les députés représentent des régions bien particulières du Canada. Mais je préférerais, que la mienne ne se distingue pas sur un point bien précis, et mes électeurs partagent mon sentiment là-dessus. En effet, sur les 62 régions délimitées aux fins de l'assurance-chômage, ma circonscription se trouve dans celle qui affiche le deuxième plus haut taux de chômage au Canada. Le nord du Manitoba vient au premier rang avec un taux de chômage de 25,4. La région dans laquelle se trouve la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception suit avec un taux de chômage de 20 p. 100. C'est en gardant cela à l'esprit que j'ai examiné la question des emplois.

Voici une anecdote qui vous donnera une idée de ce que la perspective de nouveaux emplois peut représenter pour les Terre-Neuviens. Au cours du débat sur le libre-échange, j'ai eu une discussion avec un de mes électeurs à qui j'expliquais que, en acceptant le libre-échange, nous avions des chances de gagner des emplois comme nous courions le risque d'en perdre. Rien n'était sûr. C'est alors qu'il m'a dit: «M. Mifflin, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un seul emploi à Terre-Neuve, pas un seul.»

La dernière fois que j'ai vérifié les statistiques, il y avait 79 000 prestataires d'assurance-chômage à Terre-Neuve. C'est beaucoup de monde. Ma circonscription compte presque autant d'habitants, soit 92 000. C'est épouvantable!

Dans la déclaration de principes, il est question de nouveaux emplois. Je me fie ici aux statistiques compilées par les sociétés, car elles peuvent être révélatrices. D'après la société Mobil Oil, qui dirige le consortium intéressé par le projet, des emplois directs équivalant à 14 500 années-personnes seraient créés au Canada au cours des travaux d'aménagement, sur un total de 21 500 années-personnes pour l'ensemble du projet.

Toujours d'après cette société, les emplois indirects que créerait le projet, soit les emplois de deuxième et troisième catégories, porteraient le nombre de nouveaux emplois à plus de 40 000 années-personnes au Canada, dont près de 35 000 à Terre-Neuve au cours des travaux d'aménagement. Imaginez seulement l'impact de ces 35 000 années-personnes dans une province où chaque emploi est précieux. Les répercussions sont fantastiques.

La phase de production, prévoyait-on, devait créer 1 100 emplois permanents directs et 2 450 emplois permanents indirects, soit un total de 3 500 emplois permanents pour la province de Terre-Neuve. C'étaient là les

prévisions initiales, mais elles changeront et ont déjà changé.

M. Harvey (Edmonton–Est): À la baisse.

M. Mifflin: À la baisse, en effet, je regrette de le dire. J'en conviens avec mon honorable collègue. Cela me cause des inquiétudes, à moi et à tous les Terre-Neuviens. J'espère que cela cause quelques inquiétudes également à tous les Canadiens. Nous payons beaucoup d'argent pour ce projet, et nous voulons en retirer autant d'avantages que possible.

M. Barrett: Croyez-vous les sociétés pétrolières quand elles parlent comme ça? Qu'est-ce que cela révèle à leur sujet?

M. Mifflin: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca se rappellera que j'ai mentionné le nom de la société pétrolière qui a cité ces chiffres. Je tiens à les attribuer directement aux sociétés pétrolières. Je ne pouvais pas faire les calculs. Je ne possédais pas les données.

Il s'agit de toutes sortes d'emplois; il s'agit d'emplois de technologie de pointe, de bons emplois, et ce sont des emplois qui permettraient aux Terre-Neuviens et aux Canadiens de rivaliser dans d'autres emplois une fois qu'ils seraient formés pour les exercer. Les deuxième, troisième et quatrième catégories d'emplois dérivant de cette machine à créer des emplois auront d'énormes répercussions et un grand potentiel que nous ne devrions pas minimiser dans ce genre de débat.

Je dirai à mon honorable collègue de Dartmouth que nous pensons de la même façon. En fait, nous sympathisons tous quand il est question d'emplois. Nous connaissons le problème dans la région de l'Atlantique. On n'a qu'à se présenter devant n'importe quel organisme, devant n'importe quel groupe de gens, qu'il s'agisse de gens d'Église, de pêcheurs, de libéraux, de conservateurs ou de néo-démocrates et à parler de la création d'autant d'emplois pour y faire figure de héros. Vous êtes littéralement un héros. Quand vous parlez du nombre d'emplois qui baisse de 10 p. 100, la réaction n'est pas aussi joyeuse, mais elle se manifeste quand même.

Je crois m'être bien expliqué. Je remercie le député de m'en avoir fourni l'occasion. Je n'ai pas parlé de la question récemment avec le premier ministre Wells, mais je sais qu'il est généralement en faveur du projet. Il éprouve certaines inquiétudes, c'est sûr, car on estime que la réduction de ces emplois est même de 50 p. 100. Qui sait? C'est loin. Nous parlons de la production de 1996–1997.

Une chose est certaine, nous aurons les emplois, nous aurons la production pétrolière. Il subsiste des incertitudes et nous devons être patients. Mais il faut se mettre à l'oeuvre dès maintenant.

Le président suppléant (M. Kempling): Il ne reste que quelques minutes à la période de questions et d'observations. Tenez-en compte.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, pour faire suite aux commentaires de mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, je voudrais tout simplement lui dire que comme lui j'ai été énormément surpris des commentaires faits par le député du NPD tout à l'heure concernant le projet de loi C-44 et qui s'adresse au projet Hibernia. Je voudrais dire au député du NPD et à mon honorable collègue de Bonavista—Trinity—Conception que le gouvernement est commis à l'endroit du projet de loi C-44 et à l'endroit d'Hibernia. Le premier ministre va honorer l'engagement qu'il avait pris avec Terre-Neuve en 1988 concernant le projet Hibernia. Le Cabinet est aussi engagé. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, vont appuyer, évidemment de façon unanime, le projet de loi C-44, parce que nous réalisons que c'est un projet qui a un impact d'une importance capitale pour Terre-Neuve et pour la partie Est du Canada.

C'est un projet qui va nous permettre non seulement de retenir et de conserver la technologie, mais aussi de développer de nouvelles technologies, de développer de nouveaux types d'emplois, d'offrir aux jeunes de l'Est du Canada des opportunités intéressantes. Et mon honorable collègue peut être assuré que de ce côté-ci de la Chambre nous allons travailler de façon active, rapide, efficace, pour que le projet de loi C-44 soit adopté le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'ai ici un document que je dois consulter. Je remercie le député de cette assurance. Je suis sûr que cela remonte encore un peu plus le moral des gens de ma circonscription et même de tous les Canadiens de la région de l'Atlantique de recevoir cette assurance du parti ministériel. Cela tombe bien en ce vendredi d'une semaine désastreuse.

• (1330)

Nous venons tous juste d'entendre parler de l'aspect création d'emplois de ce projet. J'ai quant à moi parlé de son aspect moral. Nous allons produire du pétrole après tout. Du pétrole côuteux peut-être, mais du pétrole néanmoins. Je n'ai jamais aimé monter les gens les uns contre les autres, mais au cours de la période des ques-

tions, hier, j'ai entendu dire, et je crois que ces propos ont été attribués au ministre compétent, qu'au cours des cinq dernières années, soit sur une période d'une durée analogue à ce projet, 21,7 milliards de dollars avaient été consentis en subventions aux agriculteurs du Canada, et je trouve cela formidable.

Si je ne m'abuse, les agriculteurs n'ont pas droit à l'assurance-chômage, mais je me suis servi d'eux comme repère pour évaluer ce projet qui est de 5,2 milliards de dollars. Les sociétés pétrolières avancent 1,92 milliard de dollars pour leur part. À franchement parler, elles font une excellente affaire. En comptant les subventions fédérales à la construction, l'emprunt que le gouvernement fédéral garantit et le prêt fédéral destiné à amortir les paiements d'intérêts, le prêt fédéral pour les urgences, les 95 millions de dollars, sinon davantage, prélevés sur le Fonds de développement des régions extra-côtières, et les 11 millions de dollars versés au fonds provincial de transfert des techniques d'exploitation sous-marine, la facture s'élève à 3,281 milliards de dollars. C'est toute une somme. Il faut dire qu'après quelques centaines de dollars, je n'essaie plus de m'imaginer ce que l'argent peut représenter.

Comparativement aux 27 milliards de dollars de tout à l'heure, ce n'est pas si mal pour le genre d'emplois envisagés dans l'Est du Canada, où l'argent et les emplois nous font si cruellement défaut. Tout ce que j'espère, c'est que l'on considérera cet investissement comme une chose sacrée, qu'il ne sera pas question de le réduire et ainsi de suite. C'est une entreprise de longue haleine. Il ne faut pas maintenant réduire nos espoirs à néant.

Je conclus en remerciant encore une fois le député d'en face de m'avoir donné toutes ces assurances. J'espère que le gouvernement continuera de nous rassurer ainsi pendant toute l'étude de ce projet jusqu'à ce qu'il ait force de loi.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis heureux de voir un nouveau Président occuper le fauteuil aujourd'hui. Je ne ferai pas allusion au député de Burlington, mais s'il était ici aujourd'hui, il serait fier du Président.

D'entrée de jeu, il me faut dire que nous ne devrions pas nous mettre dans une situation où nous devrons accepter le projet ou le rejeter en bloc. Je veux que ce soit bien clair pour les députés de Terre-Neuve. C'est inscrit dans l'histoire du Canada, lorsqu'une région est apparue dans le paysage économique, elle voit échouer ses méga-projets les uns après les autres même s'ils étaient pour sa population le seul espoir de remettre son économie sur pied.

Cela se produit en Colombie-Britannique, cela se produit en Alberta, dans les Prairies et ailleurs au Canada, mais rarement dans le centre du Canada. J'exhorte donc mon bon ami de Terre-Neuve à ne pas tomber dans le piège en croyant que c'est le seul espoir pour sa province ou sa région. Comprenons bien que s'il tombe dans ce piège, nous verrons des subventions plus que généreuses versées à de grandes entreprises qui, comme cela s'est fait bien des fois, quitteront le pays avec d'énormes profits en laissant la région qu'elles abandonnent dans un marasme économique.

Dois-je donner des exemples? L'usine d'eau lourde était une lueur d'espoir, un viatique pour le moral. On a laissé tomber les gens en se moquant d'eux. Je ne dis pas qu'on leur a menti, monsieur le Président, mais on s'est moqué d'eux. Et, lorsque la Colombie-Britannique a accepté de se joindre au Canada, le CP avait déclaré qu'il maintiendrait le service voyageurs et on lui a cédé une bande de 10 milles de largeur d'un bout à l'autre du Canada. Le CP l'a exploité, il a empoché des milliards de dollars, puis a abandonné le transport ferroviaire et les contribuables ont dû le prendre à charge. La population se faisait avoir encore une fois.

Lorsque j'étais plus jeune, je croyais les dirigeants de grandes entreprises et les personnages publics prestigieux lorsqu'ils nous déclaraient: «Avec seulement un petit coup de main, nous allons faire la fortune de la région. Nous créerons des emplois. Nous accomplirons des merveilles. Il vous suffit de nous donner l'argent qu'il faut pour démarrer.» C'est alors que j'ai entendu parler de l'entreprise libre, expression qui m'a laissé perplexe. Je me suis dit que l'entreprise libre était le droit inaliénable de faire de l'argent ou d'en perdre. Chaque fois qu'il est question d'un mégaprojet, on a l'impression qu'elle est la dernière planche de salut. On fait accroire toutes sortes de choses aux gens, mais n'empêche que, à maintes reprises, des grandes sociétés ont quitté le Canada avec notre argent.

L'argent ne tombe pas du ciel. Il n'y a pas un seul contribuable canadien qui nie l'importance de la région atlantique. À l'heure actuelle, l'économie de ma province est florissante. Nous aimerions qu'une partie de nos impôts serve à aider les régions moins bien nanties. C'est d'ailleurs ce que nous avions à l'esprit quand nous avons bâti le pays comme une confédération de nations. Quand les affaires vont bien, nous partageons avec nos voisins, quand elles vont mal, nous nous attendons à ce que nos voisins partagent avec nous. Il ne s'agit pas d'ententes spéciales ni de faveurs, c'est notre obligation morale en tant que nation. Nous n'avons aucune objection, car nous

nous inquiétons du sort de la région atlantique et nous voulons l'aider. Qu'on ne se méprenne pas sur ce point.

Par ailleurs, nous ne voulons pas que les sociétés pétrolières se sauvent avec les sommes d'argent considérables dont nous parlons. Je m'y connais. Je sais comment ces sociétés procèdent. Je défie le ministre des Finances de nous dire combien d'impôts elles payent sur leurs revenus. Dans ma province de Colombie-Britannique, elles ont empoché des centaines de millions de dollars à vendre du gaz naturel, mais elles n'ont jamais payé un sou d'impôt sur le revenu.

Je les ai dénoncées quand j'étais ministre des Finances de la province. Elles ont alors publié de pleines pages d'annonces dans le journaux, me reprochant d'être mesquin et d'étaler leurs affaires privées au grand public. Vous savez ce que j'ai répondu? J'ai leur ai dit d'aller se faire foutre. Chef de gouvernement, j'en avais assez de toujours entendre ces sociétés se vanter, à tort, de se comporter comme d'honnêtes personnes morales. Elles ne versaient pas un traître sou en impôts sur les sociétés. Mais elles ont fait beaucoup d'argent. Elles ont profité des déductions pour épuisement, des amortissements, et de tout le reste.

Revenons au problème de Terre-Neuve. Je ne veux pas qu'un député se fasse le porte-parole de sociétés pétrolières et demande de l'argent pour ces grandes entreprises. Mais le gouvernement fédéral est quand même prêt à leur verser 3,8 milliards de dollars, un peu plus d'un milliard en cadeau et le reste en garanties de prêts. Très bien, prenons cet argent. Laissons tomber les pétrolières et décidons avec les Terre-Neuviens ce qu'ils pourraient bien faire avec 3 milliards de dollars.

L'argent ne tombe pas du ciel, même si ça ne semble pas être le cas pour les mégaprojets, pour les grandes sociétés qui ne paient pas leur juste part. Le gouvernement nous dit qu'il a 3 milliards de dollars à consacrer à Terre-Neuve, alors laissons les Terre-Neuviens déterminer à quelles fins ils pourraient utiliser cet argent et surtout n'allons pas enfouir tout cet argent dans un mégaprojet qui pourrait bien prendre des allures de sirène. Mon collègue, le député de Terre-Neuve, connaît la réputation des sirènes. Les marins d'autrefois les ont vues à l'oeuvre là-bas. Attirés par les chants des sirènes après de longues journées en mer qui les avaient découragés, ils allaient échouer sur un écueil.

On a même vu au pays des sirènes exercer leur charme sur la terre. Et ce projet prend la forme d'une sirène, et je vais vous dire pourquoi. Premièrement, le premier ministre de Terre-Neuve est un homme bien, qui a réussi, à mon avis, son entrée sur la scène nationale. Malgré ce qu'ont pu dire certaines personnes à des fins politiques, le premier ministre de Terre-Neuve, bien qu'il ne soit pas membre de mon parti, a grandement contribué à l'édification de notre nation et à un grand débat national. Je tenais à faire officiellement cette déclaration.

Le premier ministre de Terre-Neuve n'emploie pas cent mille détours. Il va droit au but, et j'aime cela. Il ressemble à Frank Moores, ex-premier ministre conservateur avec qui j'ai travaillé. Frank était lui aussi très franc. Nous étions les serre-livres du pays. Frank Moores se battait pour sa province comme conservateur, il était remarquable, et je suis fier de l'avoir connu. Je ne connais pas le premier ministre Wells, mais il m'impressionne.

Je veux vous dire ce que le premier ministre Wells a déclaré au sujet de ce projet. Il ne raconte pas de blagues à personne, il n'entretient pas le mythe de la sirène. Il dit la vérité.

• (1340)

Le premier ministre Clyde Wells a reconnu qu'on investit énormément de deniers publics qui ne procurent qu'un nombre d'emplois limité. Dans une interview en date du 2 octobre 1989, jour de mon anniversaire, dans *The Financial Post*, il a déclaré que le nombre d'emplois permanents créés par Hibernia correspondrait à la main-d'oeuvre qu'emploieraient deux usines à poisson. Il a déclaré: «On dit que le gouvernement précédent était un sauveur. Il ne l'était pas.»

Or, mon nouvel ami, le député de Terre-Neuve, a mentionné que deux usines à poisson seraient bien accueillies à Terre-Neuve. Je suis d'accord avec lui. Essayons de savoir quelle quantité de poisson prennent les deux chalutiers de la National Sea Food, qui a reçu des subventions du gouvernement fédéral, puis envoyé en France pour y être traité, pendant que cette compagnie affirme qu'il n'y a pas assez de poisson pour alimenter ses usines ici et qu'elle doit fermer ses portes.

Voulez-vous savoir comment je réagis? Je suis un brave homme, j'essaie de me maîtriser, mais quand j'entends ce verbiage d'une compagnie qui a obtenu des subventions du gouvernement fédéral pour lui permettre d'exploiter ses bateaux et qui envoie ensuite ce poisson en France et ferme ses usines au Canada, je voudrais leur dire qu'ils n'ont aucun sens des responsabilités en envoyant ce poisson en France et qu'ils doivent nous rembourser jusqu'au dernier sou, y compris l'intérêt.

Je sais que c'est un grave problème à Terre-Neuve. Nous avons eu le même en Colombie-Britannique. Là-bas, les aventuriers ont dirigé le gouvernement sous le couvert d'administrations, d'alliances, de coalitions con-

servatrices s'adonnant à toutes sortes de transactions. C'est la même chose.

Jamais le gouvernement actuel n'a exigé que le poisson nous soit retourné. Tout ce que les ministres disent, c'est qu'il n'y a pas assez de poisson. Et c'est l'absolue vérité, étant donné qu'il est envoyé en France dans des bateaux subventionnés par les contribuables canadiens. Est-ce qu'on en entend parler? Bien sûr que non. Il faut que tous les Terre-Neuviens et tous les Canadiens le sachent.

Ce sera la même chose dans ce cas-ci. On parle de remonter le moral et de répandre la bonne nouvelle, mais le meilleur moyen de le faire est de dire aux gens de la région que nous avons 3 milliards de dollars, de décider de la meilleure façon de développer nous-mêmes notre économie et d'inviter les pétrolières à attendre que nous ayons pris notre décision.

Qui a su le mieux s'y prendre? Les futés Écossais. Ceux d'Aberdeen se trouvaient devant le même genre de transaction, mais ils n'ont pas bondi sur la première offre qui s'est présentée parce qu'ils savaient que le pétrole ne pourrirait pas sous la mer. Il y était enfoui depuis longtemps et pouvait y rester encore un peu. Les prudents Écossais disent d'abord non, puis ils engagent les pourparlers. Je propose la même approche dans cette affaire: «Non. Discutons-en maintenant.»

Qu'avons-nous à gagner? Je rappelle à mon bon ami que le gouvernement trouve commodément de l'argent avant des élections. Il parlait de 12 milliards de dollars pour les sous-marins. Vous en souvenez-vous? Nous savons évidemment que les sous-marins auraient coûté diablement plus cher et nous savons aussi quels sont les besoins de nos forces armées en armements classiques, qu'il faut combler, mais c'est une autre histoire. J'ai dans ma circonscription une grande base navale que je suis fier de représenter.

Ma première réaction, quand j'entends dire que le gouvernement a 3 milliards à donner aux sociétés pétrolières, c'est de l'inviter à les remettre plutôt au gouvernement et aux gens de Terre-Neuve pour qu'ils se mettent tout de suite à l'oeuvre. Pas de projets de main-d'oeuvre de 20 semaines pour que les Terre-Neuviens aient ensuite droit à l'assurance-chômage! Il n'y a pas de développement plus insultant. Ce genre de projets peut-il leur remonter le moral, leur donner l'espoir de s'en sortir? Peut-il leur apporter la dignité et le respect d'eux-mêmes à longue échéance? Pas du tout. Les Terre-Neuviens méritent mieux, ils méritent des mesures sensées qui n'arrivent pas comme en repentir, sous forme de faveurs aux pétrolières.

Mme Sparrow: On n'accorde pas de faveurs.

M. Barrett: Parlons des faveurs aux pétrolières. Vous représentez cette industrie. Vous ne vous faites même pas à l'idée que des gens qui portent le turban sont des Canadiens, et comme cela me scandalise, j'aime mieux ne pas en parler.

Mme Sparrow: Je n'ai jamais dit cela de ma vie.

M. Barrett: Ils ont autant le droit d'appartenir à la Gendarmerie royale que n'importe qui d'autre dans le pays.

Le président suppléant (M. Kempling): La députée de Calgary-Sud-Ouest invoque le Règlement.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, le député qui a la parole m'a accusée de faire preuve de discrimination et de racisme dans un certain domaine. Je n'ai jamais, jamais déclaré à la Chambre ni dans la rue ni en public quoi que ce soit en ce sens. Le député induit la Chambre en erreur.

Le président suppléant (M. Kempling): Si le député a tenu de tels propos, je lui demanderais de les retirer.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'accepte la parole de la députée, comme nous devons le faire à la Chambre, mais j'ai lu les pétitions qu'elle a présentées à la Chambre.

Mme Sparrow: Je n'ai pas signé ces pétitions. Je les ai présentées au nom de mes électeurs.

M. Barrett: Ah! On est pris à son propre piège. On peut refuser de présenter des pétitions à la Chambre. Oui, monsieur le Président, on peut établir clairement sa position. Exigez-vous, oui ou non, le respect des droits des gens, sans égard à leur religion? Allez-vous lutter, oui ou non, pour que les gens qui portent un turban puissent faire partie de la GRC comme n'importe quel autre Canadien?

Mme Sparrow: Ça n'a absolument rien à voir avec le sujet. Je refuse d'en discuter.

M. Barrett: Allez-vous lutter, oui ou non?

Le président suppléant (M. Kempling): À l'ordre, s'il vous plaît. Les observations du député n'ont rien à voir avec le débat. Je lui demanderais de retirer son observation raciste, si c'est bien ce qu'il a dit.

M. Barrett: Je retire mes observations, monsieur le Président, mais je suis capable de commenter ce que la députée a dit elle-même. Si je ne peux le faire ici, je le ferai à l'extérieur.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends que cette question est délicate. La députée de Calgary-Sud-Ouest accuse mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, d'avoir employé le mot «raciste» à son endroit. J'étais présent et je ne crois pas avoir entendu ce mot.

Mme Sparrow: Il a dit que j'étais raciste.

M. Barrett: Oh! Oh!

M. Riis: À mon avis, le député n'a pas à se rétracter à moins. . .

Le président suppléant (M. Kempling): À l'ordre! Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca s'est rétracté. Qu'il reprenne le débat. Il lui reste encore six minutes.

M. Barrett: Monsieur le Président, on m'a détourné du sujet et je me suis laissé entraîner. Mes propos sont maintenant consignés dans le hansard, mais j'espère bien que tous les Canadiens, quelle que soit leur religion, pourront entrer s'ils le veulent dans des services publics. Je voulais que ce soit clair. Il faut que les minorités jouissent des mêmes droits que la majorité au Canada.

Mme Sparrow: Personne ne le conteste.

M. Barrett: Je ne parlais pas à la députée. Se sent-elle coupable de quelque chose? Je ne comprends pas le sens de son intervention.

Mme Sparrow: Allons bon.

M. Barrett: Monsieur le Président, pourquoi m'interrompt-elle toujours quand je ne lui adresse pas la parole?

M. le vice-président: Le député voudrait-il parler du projet de loi dont la Chambre est saisie?

M. Barrett: Nous allons en rester là, monsieur le Président. Je crois en la liberté de culte.

Je veux commenter davantage toute cette question d'engagement envers les sociétés pétrolières.

Mme Sparrow: C'est un engagement envers la population de Terre-Neuve.

M. Barrett: Monsieur le Président, il s'agit plutôt d'un engagement envers les sociétés pétrolières. Si nous voulons prendre un engagement envers les habitants de Terre-Neuve, utilisons cet argent pour restructurer l'économie de la province. Permettez-moi de parler de. . .

M. Harvey (Edmonton-Est): Il y a de bien meilleurs moyens de le faire.

M. Barrett: Oui, de bien meilleurs moyens. Permettez-moi de citer un extrait d'un article publié le 25 juillet dans le *Financial Times*. Il ne s'agit pas exactement d'un journal qui appuie le Nouveau Parti démocratique. Je n'y ai jamais lu un éditorial où on nous appuyait. S'il décide de nous appuyer, j'en serai très heureux.

Cela dit, c'est un article rédigé par le doyen de la faculté de gestion de l'Université du Manitoba. Il a dit: «Le projet a peut-être un certain mérite pour le développement régional, mais pas en termes de coût en capital par emploi. L'énergie est une des industries les plus capitalistiques au monde et, partant, constitue un moyen extrêmement coûteux d'assurer des emplois dans une région. Des emplois temporaires dans le domaine de la construction à Terre-Neuve coûteront plus de 500 000 $ l'unité.»

Comme l'a dit le député, il est difficile de faire des calculs, au delà de quelques centaines de dollars, mais 500 000 $ permettront de créer un sacré nombre d'emplois.

• (1350)

«Le coût en capital associé aux emplois opérationnels permanents s'élèvera à plusieurs millions de dollars par emploi. Bien sûr, le pétrole est là, mais il n'y a guère de moyen plus coûteux de procurer du pétrole ou de l'emploi à Terre-Neuve.»

Comment oserais-je mettre en doute ce qu'affirme l'auteur de cet article? Je suis simplement d'avis que le gouvernement offre 300 millions, s'il a une telle somme à offrir, mais qu'il permette en outre aux sociétés pétrolières de contribuer. Il s'est déjà fait trop de cadeaux dans l'histoire de notre pays. Le gouvernement conservateur qualifie souvent de parcimonieux et de prudent l'emploi qu'il fait de l'argent des contribuables, et il parle aussi beaucoup de compression de ceci et de réduction de cela.

Cela ne l'a pas empêché de donner encore 160 millions de dollars à Boeing la semaine dernière. Il paie pour se débarrasser d'une société. Quel curieux sens des affaires! Comment expliquer aux agriculteurs et aux pêcheurs que vous deviez puiser 160 millions de dollars dans les coffres

de l'État pour payer la société Boeing afin qu'elle achète l'usine. C'est absurde! Ça l'est moins si l'on paie le fifre qui dirige la fanfare. Les conservateurs ont de tout temps défendu les intérêts de la grosse entreprise et ils inventent tous les jours de nouveaux moyens d'assurer son bien-être.

Voilà les faits, monsieur le Président. Je veux donc proposer un amendement, si je peux finir par retrouver le document pertinent dans mes papiers. L'amendement est appuyé par le député d'Edmonton-Est, un collègue d'une rare valeur, qui est probablement l'un des meilleurs porte-parole de l'ouest du Canada et, sans l'ombre d'un doute, la personne qui représente actuellement l'Alberta mieux que nul autre en ces murs.

J'ai rédigé cet amendement avec l'aide et les conseils du greffier. Je propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, parce que:
>
> 1) c'est une erreur, en principe d'octroyer plus d'un milliard de dollars pour l'exploitation du champ Hibernia sans obtenir pour la population du Canada une participation équivalente dans l'entreprise;
>
> 2) le projet de loi ne contient pas de dispositions particulières prévoyant des mesures de protection de l'environnement en ce qui concerne l'exploitation en question; et
>
> 3) le projet de loi ne contient pas de dispositions particulières prévoyant la création de possibilités d'emploi relativement à l'exploitation en question.

Je vous recommande cet amendement en y apposant ma signature.

M. le vice-président: Je prendrai cette proposition d'amendement en délibéré et rendrai une décision sur sa recevabilité sous peu.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos de mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui est l'un des plus éloquents orateurs à la Chambre. Tous les députés en conviendront, j'en suis sûr. Il est aussi quelqu'un de bien sur le plan personnel, si je peux me permettre de le dire.

Cependant, en écoutant ces remarques, je n'ai pu m'empêcher d'entendre certains commentaires désobligeants exprimés à son endroit par d'autres députés qui disaient que, si le NPD était opposé à ce projet de loi, il s'opposait aussi au principe du projet Hibernia et donc à la création d'emplois intéressants et bien payés pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique en général et de Terre-Neuve et du Labrador en particulier. Je me demande si le député d'Esquimalt—Juan de Fuca ne pourrait pas commenter la vérité et la validité de ces accusations.

M. Barrett: Je suis surpris et heureux de voir mon collègue me donner l'occasion de lui exprimer mon opinion, puisque, à mon avis, les autres députés ne s'intéressent pas vraiment à ce que j'ai à dire. Ceux qui souffriraient d'insomnie s'intéresseront peut-être aussi à ma réponse.

Si le gouvernement peut trouver trois milliards de dollars pour subventionner les sociétés pétrolières qui participent à ce projet, il doit obtenir une participation des entreprises.

Mme Sparrow: On l'a obtenue.

M. Barrett: Encore cette voix. J'entends encore la même voix. . .

Mme Sparrow: Dans l'entente OSLO, nous avons obtenu une participation.

M. Barrett: Je ne voudrais pas interrompre le débat de la députée, mais elle n'a pas la parole. Je regrette, mais je dois continuer.

M. Harvey (Edmonton-Est): Quand il y a des bénéfices à réaliser, les cochons peuvent voler.

M. Barrett: Monsieur le Président, je ne voulais pas interrompre ce débat, mais c'est moi qui ai la parole.

Je tiens à dire que si nous avons une participation, nous devrions avoir une part des bénéfices. Tout ce qu'on nous garantit, c'est une perte. Ce groupe d'entrepreneurs privés me surprend. Mon pauvre père, qui a commencé comme un humble marchand de fruits et légumes, n'a jamais reçu de subvention du gouvernement. S'il en avait obtenu une, vu qu'il vendait parfois des tomates qui n'étaient pas de la meilleure qualité, il aurait accordé une participation à la personne qui la lui aurait versée. Quand les tomates ramollissaient, cette personne aurait perdu de l'argent et il en aurait perdu, lui aussi. Mais quand elles duraient assez longtemps pour être vendues aux clients, il en aurait gagné et elle en aurait gagné, elle aussi. Si cette solution est assez bonne pour mon cher vieux papa, elle l'est sûrement aussi pour le gouvernement.

Mme Sparrow: Parlez-nous d'ICBC en Colombie-Britannique.

M. Barrett: Cette voix nous parle maintenant d'ICBC, en Colombie-Britannique. Oui, les socialistes ont créé ICBC en Colombie-Britannique et tous les gouvernements suivants l'ont conservé et se sont attribué le mérite de l'avoir créé.

Mme Sparrow: Vous oubliez qu'ils ont perdu de l'argent. Voyons donc.

M. Barrett: Cui-cui, cui-cui. L'acoustique de la Chambre est défectueuse. On entend un étrange écho. mais je sais qu'on peut l'arrêter ou diminuer son volume.

De plus, je veux m'arrêter un instant pour réfléchir sur le défi que mon bon ami m'a lancé dans sa question. Ce projet témoigne-t-il d'une attitude paternaliste à l'égard des gens de cette région?

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable députée de Louis-Hébert invoque le Règlement.

[*Traduction*]

L'orateur a perdu la parole pour une minute.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je trouve absolument inadmissible l'attitude discriminatoire qu'a utilisée l'honorable député de l'opposition en se moquant de la voix de notre collègue de Calgary-Sud-Ouest. C'est absolument discriminatoire, et j'aimerais qu'il s'excuse.

[*Traduction*]

M. Barrett: Monsieur le Président, je suis le seul à avoir la parole. Je ne peux déterminer d'où viennent les interruptions. Je ne me suis moqué de personne, sauf des interruptions en général qui viennent d'en face. Si mes remarques de caractère général ont offensé une personne en particulier, je respecte alors les règles de cette Chambre et je les retire.

Toutefois, je demanderais aux députés d'en face de s'identifier, s'ils ont l'intention d'interrompre, afin que je n'insulte aucun député personnellement.

Maintenant, permettez-moi de poursuivre sur un point soulevé par mon collègue. En fait, tous les députés dans cette Chambre souhaitent que chaque région ait la possibilité de développer son plein potentiel. Par conséquent, si Hibernia doit démarrer, ce doit être à cause de ses propres mérites. Il ne faudrait pas lier l'économie de toute une province à ce projet. Nous devrions affecter immédiatement, dans cette province, 3 milliards de dollars au développement d'autres projets dont la planification se fait avec la participation de la population.

C'est la meilleure façon de faire. Faire confiance aux gens, croire en eux. Laissons-leur la possibilité de choisir leur propre destinée sans financement massif de l'extérieur. C'est mon opinion.

• (1400)

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le député d'Edmonton-Est invoque le Règlement.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, si l'amendement à la motion de deuxième lecture, proposé par mon collègue il y a quelques instants, est jugé recevable, j'aimerais beaucoup, tout comme mes collègues, participer au débat sur cet amendement.

Je ne sais pas pourquoi on demande le vote à ce moment-ci. Si personne ne veut prendre part au débat de deuxième lecture, je serais très heureux de passer au débat de l'amendement.

M. le vice-président: Après avoir examiné la question, la présidence estime que l'amendement est recevable.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis en faveur de cet amendement, raisonné et raisonnable, qui demande que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, parce que trois grands principes n'y sont pas adéquatement pris en considération.

Le premier principe c'est qu'il n'y a pas de participation suffisante du gouvernement dans l'entreprise. Nous disons dans l'amendement que c'est une erreur, en principe, d'octroyer plus d'un milliard de dollars pour l'exploitation du champ Hibernia sans obtenir une participation équivalente dans l'entreprise.

L'amendement dit également que le projet de loi ne contient pas de dispositions particulières prévoyant des mesures de protection de l'environnement en ce qui concerne l'exploitation en question. Je dirai en détail, un peu plus tard, pourquoi ce facteur est en lui-même tellement important dans la détermination de procéder ou non à la réalisation de ce projet.

Le dernier principe est également très important. Le projet de loi, tel qu'il est, ne contient pas de dispositions particulières prévoyant la création de possibilités d'emplois relativement à l'exploitation en question.

Je voudrais commencer par ce dernier point. Je viens d'une région de Colombie-Britannique où, comme mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, j'ai pu voir les conséquences économiques, ou plutôt leur absence, des nombreux mégaprojets réalisés dans notre province. Je parle de projets comme le traité d'aménagement hydraulique du fleuve Columbia. Dans ce cas, un investissement massif d'argent des contribuables a servi à assurer de l'électrité et de l'eau bon marché aux communautés agricoles de Washington et de l'Oregon, des communautés qui nous font maintenant de la concurrence et nous excluent des marchés.

Certains de ces projets sont extrêmement coûteux. Regardons par exemple le projet Northeast Coal réalisé il y a des années. Ce projet a démarré sous le gouvernement de Bill Bennett en Colombie-Britannique. on a consacré des millions et des millions de dollars à développer le bassin charbonnier du nord-est de la Colombie-Britannique.

Pour commencer, après avoir investi tout cet argent on a fait le trou au mauvais endroit. Ensuite, des millions et des millions ont servi à la construction d'un projet énergétique qui a créé très peu d'emplois. Bien sûr il y a eu des emplois de créés, mais si l'on tient compte des capitaux nécessaires, il a fallu un million de dollars d'investissement pour créer un emploi à long terme dans les gisements de Northeast Coal.

Cela fait que dans la concurrence avec nos homologues australiens pour les débouchés charbonniers du Japon, le projet Northeast Coal ne parvient pas à couvrir ses frais comme nous l'escomptions quand il a démarré. Le trésor public a dépensé des millions de dollars pour créer des emplois temporaires.

Donc si vous prenez ce million de dollars d'investissement— c'est ce qu'il a fallu pour créer un emploi à Northeast Coal—et que vous l'investissez dans la collectivité, par exemple dans le secteur des petites entreprises, vous pouvez y créer dix emplois à long terme contre un dans les industries capitalistiques comme le secteur énergétique. Il suffit de 50 000 $ à 100 000 $ d'investissement pour créer des emplois dans les petites entreprises. Et cela va également créer dix fois plus de retombées économiques au plan de la création d'emplois.

Oui, nous croyons à la création d'emplois et, comme mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, je pense que tous les Canadiens sont touchés au coeur par ce qui se passe dans les provinces atlantiques, à Terre-Neuve, par les difficultés économiques qu'on y traverse en ce moment. Nous voulons les aider. Je pense que tous les Canadiens, et ceux des provinces atlantiques, tout autant, tiennent à ce que nous obtenions le maximum de résultats par dollar dépensé. Ce n'est certainement pas ce qu'on obtient avec des projets capitalistiques comme ceux de Northeast Coal en Colombie-Britannique ou d'Hibernia au Canada atlantique.

Nous tenons à créer le maximum d'emplois avec l'argent dont nous disposons. Voilà pourquoi nous sommes contre ce projet de loi. Nous trouvons que ce n'est pas une façon efficiente de créer des emplois.

Nous sommes contre ce projet de loi parce qu'il postule l'utilisation de capitaux fédéraux sans consulter vraiment les populations locales pour savoir si elles n'auraient pas de meilleures idées d'utiliser cet argent pour créer des emplois qui durent au moins quelques années dans leurs collectivités.

Quand ce projet de loi a été présenté le 7 novembre, mes collègues néo-démocrates et moi avons posé une série de conditions à satisfaire pour obtenir notre appui au projet. Mon collègue d'Edmonton-Est, qui a traité si éloquemment de cette question à diverses reprises, a longuement exposé ces quatre conditions dans son intervention du 18 décembre.

Quelles sont ces conditions? J'aimerais les passer brièvement en revue.

• (1410)

Premièrement, il ne devrait y avoir aucun investissement de deniers publics sans que l'État n'acquière une participation équivalente au capital social. L'argent des contribuables ne devrait pas être donné pour rien, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou autre; c'est là un principe de base du développement économique. Il ne devrait y avoir aucun investissement de deniers publics sans que le gouvernement ne puisse acquérir une participation au capital social de l'entreprise.

Le gouvernement de l'Alberta s'est assuré qu'il avait une participation au capital dans le projet Syncrude. L'argent des contribuables canadiens que le gouvernement investit dans le projet Hibernia ne lui donnera aucune participation dans cette entreprise.

Le deuxième principe qui, à mon avis, est très important, c'est que les ententes entre les parties devraient renfermer des dispositions garantissant que les coûts de production ne seront pas subventionnés par le Trésor public, ni maintenant, ni plus tard.

Troisièmement, le minimum prévu pour les dépenses du gouvernement fédéral au titre de la recherche, du développement et de la commercialisation dans le domaine des énergies de remplacement et de l'économie d'énergie devraient être fixé de nouveau à 400 millions de dollars, tel qu'il avait été établi dans le budget de 1984. Je crois que tous les députés seront d'accord avec moi pour dire que ce secteur offre d'énormes possibilités pour la création d'emplois. Des projets communautaires de petite envergure dans le domaine des énergies de remplacement pourraient être très utiles aux Canadiens ordinaires, non seulement à Terre-Neuve, mais dans tout le pays. C'est là un principe très important. Parfois, lorsque nous nous lançons dans ces mégaprojets d'exploitation de gisements de charbon et de pétrole, nous avons tendance à oublier certains autres projets que nous pourrions mettre sur pied.

Le quatrième point important, c'est que des mesures concrètes doivent être prises afin de réduire au minimum les conséquences environnementales du projet Hibernia et de tout autre projet énergétique. Il faudrait entre autres qu'on nous garantisse que le Canada réduira d'au moins 20 p. 100 ses émissions de dioxide de carbone, qui se produisent quand nous brûlons nos combustibles fossiles, d'ici l'an 2005, afin de combattre le problème que nous connaissons maintenant. Ce problème, c'est le réchauffement de la planète qui est attribuable à l'effet de serre causé par la concentration accrue de ce gaz dans notre atmosphère.

Ce projet ne va pas être utile à cet égard. Une fois de plus, nous exploitons nos réserves de combustibles fossiles à des fins énergétiques. Il est plus que temps que le gouvernement débloque les crédits voulus pour respecter son soi-disant engagement à l'égard de la recherche d'autres sources d'énergie. Ainsi, il y a l'hydrogène qui, combiné à l'oxygène, par combustion, donne un dérivé fort simple et tout à fait inoffensif pour l'environnement, l'eau. Ce sont là les types d'autres sources énergétiques que nous devrions envisager, plutôt que de faire à nouveau l'erreur d'utiliser notre charbon et nos réserves pétrolières.

Je pense que je parle au nom de tous les députés de mon caucus lorsque j'affirme que nous prenons très au sérieux les recommandations formulées par la Commission Brundtland. Dans le rapport de cette commission, on précisait notamment et surtout que tout développement économique devait aller de pair avec une excellente planification sur le plan écologique, et qu'il fallait s'assurer que les types de développement économique que nous finançons et poursuivons ne vont pas à l'encontre de nos objectifs écologiques.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que si on met de côté la question économique, le projet Hibernia ne tient pas compte de telles considérations.

Les problèmes écologiques auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle au Canada et dans le monde entier deviennent de plus en plus graves. Je le répète, l'effet de serre qui découle, dans une large mesure, de l'utilisation de nos combustibles fossiles, a d'importantes répercussions, à l'échelle mondiale, sur nos conditions climatiques. On assiste notamment à une réduction de la lumière du soleil dont peuvent profiter les plantes aquatiques aux fins de la photosynthèse. Cela modifie de très nombreuses façons tout l'équilibre de notre biosphère et des écosystèmes du monde entier. Plus nous tarderons à nous attaquer à ces importants problèmes, plus la crise sera grave en définitive.

Les conditions énumérées par mon collègue d'Edmonton tout à l'heure sont tout à fait raisonnables dans le cas de tout projet énergétique à envisager. Le gouvernement aurait pu présenter un projet de loi sur Hibernia satisfaisant ces conditions tout à fait sensées et raisonnables. Cependant, il a choisi de n'en rien faire. Ainsi, les projets qui en découlent fourniront relativement peu d'emplois. J'ai mentionné déjà un cas où il a fallu des investissements d'un million de dollars par emploi créé. J'affirme qu'on est loin d'en avoir pour notre argent et je pense que nous serons tous d'accord là-dessus.

Terre-Neuve a besoin d'un véritable développement économique. Or, Hibernia pourrait être utile à cet égard. Fort bien, mais il est peu probable que ce projet de loi assure ce développement parce qu'il gaspille et ignore les avantages potentiels que Terre-Neuve et le Labrador pourraient en retirer.

Je voudrais traiter maintenant des autres principes dont fait état l'amendement réfléchi dont nous sommes saisis. Mais, je vais faire, auparavant, un bref historique du projet Hibernia.

Ce projet n'a été qu'attentes vertigineuses et vains espoirs pour nos amis de la région de l'Atlantique. Quand on a fait la première grande découverte pétrolière sur les Grands Bancs en 1979, on a cru que Terre-Neuve s'épanouirait au point de devenir ce qu'on a appelé à l'époque la Norvège de l'Amérique du Nord. Mais les premières estimations sur l'importance des gisements pétroliers devaient s'avérer trop optimistes, trop élevées.

On a évalué les gisements d'Hibernia à 1,8 milliard de barils de pétrole en 1979. Mais ce champ pétrolier renferme en réalité entre 800 et 900 millions de barils, rien sur lequel on puisse lever le nez, mais certes rien non plus de comparable à nos attentes en 1979.

Les estimations les plus récentes ramènent ces réserves entre 500 et 600 millions de barils seulement. On voit bien que ces champs pétroliers n'offrent pas toutes les possibilités qu'ils laissaient entrevoir lors de leur découverte.

Les prévisions concernant les retombées de ce projet à Terre-neuve ont diminué d'autant. Au début, les Terre-Neuviens croyaient que leur province était propriétaire de cette ressource sous-marine et qu'elle pourrait s'en servir surtout pour créer les emplois dont son économie à tant besoin.

L'espoir d'une propriété et d'une main-mise exclusivement provinciale s'est envolé avec les décisions rendues par la Cour Suprême de Terre-Neuve et la Cour Suprême du Canada en 1983 et en 1984. Essentiellement, il a été décidé que le gouvernement fédéral aurait juridiction sur ces ressources minérales extra-côtières.

L'Accord atlantique, un accord à long terme sur la gestion conjointe des projets de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières extra-côtières, a été signé en 1982. Mais comme les Terre-Neuviens le savent trop bien, cet accord ne change en rien le fait que la seule exploitation des réserves d'Hibernia ne transformera pas l'économie de leur province.

En plus de la décevante constatation qu'Hibernia n'apporterait pas la manne espérée à l'origine, les politiques ont maintes fois promis la mise en chantier du projet, il faut bien le dire, à seule fin de se faire du capital politique. Maintes fois, ils ont donné des espoirs à la population de Terre-Neuve en faisant des annonces pompeuses et en parlant d'accords, assez étrangement, juste avant ou pendant les campagnes électorales. Nous savons tous très bien que ces promesses s'évanouissent dans l'air après des élections. Nous savons tous à quelle vitesse ces promesses se sont évaporées dans le passé. Nous ne pouvons pas blâmer les gens d'hésiter un peu avant de donner foi aux promesses que le gouvernement actuel a faites et répétées pour se faire élire.

• (1420)

Le projet avait déjà été annoncé en 1979. Il l'a été à nouveau en 1982, puis encore en 1988, lors des élections fédérales, lorsque les conservateurs se sont servi d'Hibernia pour leur plate-forme électorale dans le Canada atlantique. Chaque fois, on donnait l'impression qu'un accord final avait été conclu, que tout était signé, entendu, certain, qu'il ne restait plus qu'à appeler la fanfare et que la manne tomberait sur Terre-Neuve.

Voici ce qu'a dit le premier ministre le 18 juillet 1988, lors d'une visite préélectorale à St. John's:

> Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador rêvent de Hibernia depuis des décennies. Aujourd'hui, le rêve est devenu réalité.

Le 6 octobre 1988, pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre est devenu lyrique comme d'habitude à propos du projet: «Pour moi, Brian Mulroney, Hibernia représente beaucoup plus que des barils de pétrole. Pour moi, Hibernia, c'est la dignité, l'avenir, des emplois pour nos enfants. C'est un nouveau lendemain.»

Quant au ministre du Commerce, John Crosbie, il a déclaré devant plus de 1 000 invités à St. John's que l'annonce n'avait rien à voir avec la politique, que ce n'était que simple justice. C'était en 1988.

Je suis sûr que le gouvernement tentera encore une fois de rejeter la responsabilité du retard du projet sur l'opposition.

En résumé, je tiens à préciser que les néo-démocrates ne s'opposent pas au projet Hibernia. Nous nous opposons au fait que l'argent du gouvernement fédéral affecté à la mise sur pied de Hibernia serait mieux employé dans le cadre de projets communautaires que les Terre-Neuviens eux-mêmes considèrent comme les meilleurs

outils de développement économique et de création d'emplois dans leur province.

M. Funk: Monsieur le Président, dans le même contexte, mais en l'élargissant peut-être un peu, je me demandais si le député pourrait nous dire quelles pourront être les conséquences, dans le cadre de l'accord de libre-échange, de cette course effrénée pour réaliser des mégaprojets, non seulement à Hibernia, mais dans tout le pays.

D'après ce que j'ai cru comprendre de l'accord de libre-échange, une fois que nous aurons atteint un certain niveau d'exportation aux États-Unis, ce niveau devra alors être offert aux Américains à perpétuité aux termes de l'accord de libre-échange. Par exemple, si 60 p. 100 de notre production de pétrole ou 50 p. 100 de notre production de gaz est fournie aux Américains à un certain moment, alors cela deviendra désormais le niveau de production.

J'ai trouvé très intéressant quand le député a déclaré que nous devrions investir davantage dans notre avenir énergétique, notamment investir dans la conservation qui avantagerait les localités de Terre-Neuve et nous tous. Ne serait-ce pas aussi une façon plus intelligente de procéder plutôt que de se précipiter maintenant dans toute une série de mégaprojets, dont la plupart des produits sont destinés à l'exportation? Cela nous placerait dans une position où nos hydrocarbures non renouvelables seraient bloqués dans un quota d'exportation dont nous ne pourrons pas nous débarrasser.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je crois que le député a posé une question très pertinente et aussi très importante en ce qui concerne les conséquences de l'accord de libre-échange sur nos ressources énergétiques.

Il ne fait aucun doute que cet accord, tel qu'il est signé et appliqué aujourd'hui, concerne bien davantage l'accès aux ressources canadiennes que la réduction des barrières douanières. C'est pourquoi nous nous sommes initialement opposés à cet accord avant son entrée en vigueur. C'est pourquoi nous continuons encore aujourd'hui à nous y opposer.

Le fait est que l'ALE est vraiment une tentative de la part de notre voisin du sud d'accéder à nos ressources vitales, à nos réserves énergétiques, à notre électricité et à nos réserves hydrauliques, à notre eau—en fait, à l'élément vital.

L'article de l'accord concernant l'énergie déclare fondamentalement que, une fois que les contrats seront établis pour fournir l'énergie canadienne aux marchés américains et que ce commerce sera en place, le gouvernement fédéral du Canada ou un gouvernemnt provincial perdra le contrôle de cette ressource. Il le perd dans la mesure où en période de crise énergétique, on ne peut plus réduire les quantités exportées de cette énergie sans diminuer une quantité équivalente de notre propre approvisionnement. C'est ce qui est si néfaste dans cet aspect de l'accord commercial.

Les promoteurs de ces mégaprojets explorent et exploitent nos ressources, et nous savons très bien que la majeure partie finira par être exportée aux États-Unis. Si, après avoir ouvert ce marché d'exportation, nous sommes forcés de réduire nos expéditions de 10 p. 100, l'Accord de libre-échange intervient: «Vous ne pouvez pas réduire vos exportations aux États-Unis de 10 p. 100, sauf si vous diminuez d'autant la consommation canadienne». Autrement dit, nous sommes en voie de perdre le contrôle et la gestion de nos propres ressources.

À la lumière de ces faits, demandons-nous très sérieusement si nous voulons entreprendre ces mégaprojets.

M. Worthy: Monsieur le Président, j'ai une question pour le député.

Je dois dire que le débat d'aujourd'hui sur la participation du gouvernement aux mégaprojets m'a plu. On en parle beaucoup dans les petits bureaux de poste de Cariboo—Chilcotin, à la pause-café dans les bureaux ainsi que dans les tavernes et aux assemblées parrainées par les diverses Églises. Beaucoup de Canadiens s'intéressent vivement à cette question. Je ne connais personne qui soit assez sage pour nous donner la réponse idéale.

Le député appuie la motion visant à mettre la hache dans ce que les Terre-Neuviens considèrent comme étant leur projet d'avenir. Ils veulent que le gouvernement du Canada les aide à s'aider eux-mêmes. C'est facile de reléguer aux oubliettes un projet sur lequel misent les gens à l'autre bout du pays.

Voici ma question au député: compte tenu des projets que la Colombie-Britannique ne pourrait pas exécuter sans la collaboration et l'aide du gouvernement fédéral, accepterait-il que celui-ci abandonne tout projet de construire le gazoduc jusqu'à l'île de Vancouver et le brise-glaces qui va relancer nos chantiers maritimes en Colombie-Britannique?

M. MacWilliam: À mon avis, monsieur le Président, le député a manqué un point essentiel de mon raisonnement. Je ne propose pas l'abandon du projet. L'argument est le suivant: si nous y donnons suite, nous voulons avoir la certitude que le gouvernement fédéral a une participation dans l'entreprise. Nous voulons la certitude qu'on fera des évaluations d'impact sur l'environnement. Nous voulons la certitude que les intérêts à long terme de nos approvisionnements en énergie sont garantis.

Nous voulons nous assurer que la somme de 3,1 milliards de dollars servira aux habitants de Terre-Neuve et ne sera pas dilapidée en étant versée aux sociétés pétrolières multinationales. Vous voulons déterminer si la décision d'investir 1 million de dollars pour créer un emploi est sage, ou s'il serait préférable de dépenser la somme de 3,1 milliards de dollars dans d'autres secteurs de l'économie où nous pourrions créer de 10 à 50 fois plus d'emplois avec chaque dollar investi.

Il s'agit donc de déterminer dans quel secteur notre investissement serait le plus rentable. Rien de plus logique sur le plan économique.

• (1430)

Mme Callbeck: Monsieur le Président, j'ai une observation à formuler au sujet de cet amendement. En l'examinant, j'ai l'impression qu'il vise uniquement à retarder l'étude du projet de loi. Nous voudrions que la mesure législative concernant le projet Hibernia soit renvoyée au comité. Celle-ci contient beaucoup de détails techniques. Nous voulons qu'elle soit renvoyée au comité afin que nous puissions entendre des témoins et y apporter des améliorations.

Les néo-démocrates réclament des garanties. Nous aussi. Je crois toutefois qu'en proposant cet amendement, les députés néo-démocrates montrent qu'ils se préoccupent davantage des détails techniques. C'est au comité qu'il appartient, à mon sens, de s'en occuper et nous voudrions que le projet de loi lui soit renvoyé pour que ce projet avantageux pour la région de l'Atlantique puisse être mis à exécution.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, la députée devrait examiner attentivement le libellé de cet amendement raisonné. Aucune de ses dispositions ne se prête à l'étude en comité. Ces amendements ne sont pas seulement d'ordre administratif ou terminologique, loin de là. Ils touchent en fait au principe même du projet de loi. Ce qu'elle considère comme des amendements techniques et d'ordre administratif concernent la question de savoir si les contribuables canadiens ont droit au financement par actions pour des projets de ce genre ou si nous allons donner tout d'un coup aux multinationales 3,1 milliards de dollars à investir.

L'amendement vise à s'assurer qu'on prévoit des dispositions suffisantes pour protéger l'environnement. Tous les Canadiens savent que l'environnement est la préoccupation numéro un au Canada et dans le monde entier. Le gouvernement lui-même a promis—du moins verbalement—que tous les projets feraient l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement avant de recevoir le feu vert. Il ne s'agit pas seulement d'amendements d'ordre administratif, loin de là. La création d'emplois pour les gens de Terre-Neuve est bien plus importante que cela.

Les mégaprojets exigent beaucoup de capitaux. Ils ne créent pas assez d'emplois par rapport aux fonds engagés. Nous sommes d'avis qu'il y aurait peut-être d'autres moyens de maximiser notre investissement.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai essayé d'attirer votre attention tout à l'heure, parce que je tenais à dire que j'ai trouvé très intéressant le discours du député sur l'historique du projet. Je voulais l'inviter à poursuivre son récit durant le temps qui reste pour l'édification de tous les députés.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, vous m'avez pris par surprise. Comme j'avais un peu résumé, je suis prêt à reprendre le fil de mon discours.

Nous avons parlé de l'aspect historique du projet Hibernia et des nombreuses promesses faites par ce gouvernement au sujet de la mise en oeuvre de ce projet.

Voyons ce que prévoit le projet de loi C-44. En résumé, il vise à donner au gouvernement fédéral le pouvoir de conclure des accords fondés sur l'entente de principe signée en juillet 1988. Il dit comment le gouvernement dépensera les fonds accordés.

Monsieur le Président, dans les quelques instants qu'il me reste, je tiens à souligner qu'il s'agit de forts montants. Le projet de loi prévoit consacrer 1,04 milliard de dollars au financement des immobilisations, 1,66 milliard aux garanties sur les prêts consentis pour les immobilisations, 175 millions de dollars aux garanties sur le financement provisoire et 300 millions de dollars à titre de prêt. Il n'y a pas de plafond aux sommes accordés à titre d'intérêt. La somme est de 3,139 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. L'utilise-t-on à bon escient? C'est tout ce que je veux savoir. Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte-t-il un mécanisme efficace

garantissant à une utilisation judicieuse des deniers publics?

Je répète que nous ne nous opposons pas en principe au projet Hibernia. Mais nous ne sommes pas en faveur des dispositions financières de ce projet de loi.

M. le vice-président: Comme il est 14 h 34, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES STRATÉGIES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité de faire en sorte que les stratégies de création d'emplois du gouvernement fédéral insistent sur les perspectives d'emploi non seulement dans les secteurs industriels et commercial, mais aussi dans le domaine des arts, de la culture, des services sociaux et bénévoles ainsi qu'au sein des entreprises oeuvrant en milieu communautaire.

—Monsieur le Président, à mon avis, cette motion d'initiative parlementaire, que j'ai proposée, tombe aujourd'hui à point nommé. En effet, nous assistons aujourd'hui à un choc d'idées où, d'une part, le gouvernement favorise des investissements massifs de milliards de dollars dans des mégaprojets. Cet argent finira en grande partie entre les mains de grandes multinationales et chaque dollar investi ne permettra de créer que très peu d'emplois dans une région où les habitants en ont désespérément besoin. D'autre part, plus tôt aujourd'hui, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait une annonce concernant un des importants projets de création d'emplois du gouvernement, le projet Défi 90, qui, à la suite de tours de passe-passe, finit par être amputé. Ce programme était très utile dans toutes les localités que nous représentons. Il est fort à propos que nous étudions cette question en particulier, car ce sont deux conceptions du développement qui découle, d'une part, d'une idée communautaire qui s'affrontent l'une axée sur la dimension et l'autre sur les mégaprojets.

Ce qui me préoccupe vivement, en tant que député et témoin de ce qui se passe dans nos localités, dans notre économie et dans notre pays, c'est que le gouvernement semble profondément enfoncé dans ses ornières idéologiques, et il ne semble y avoir aucune issue. J'ai du mal à comprendre pourquoi il devrait en être ainsi, car, en apprenant à mieux connaître les députés d'en face, en siégeant avec eux à des comités et en discutant de questions avec eux, je me rends compte que, sous bien des aspects, les divergences de vues entre partis ont tendance à s'estomper lorsqu'il s'agit du sort de nos localités, de notre intérêt dans des projets locaux et des propositions que nous appuyons quotidiennement en tant que députés.

Par conséquent, il me semble absurde que ces mêmes députés finissent par voter en faveur d'un point de vue exprimé dans une série de mesures législatives qui vont carrément à l'encontre du travail qu'ils accomplissent et auquel ils s'intéressent beaucoup personnellement.

J'en suis arrivé à la conclusion que le gouvernement ne vaut pas la somme de ses éléments. À mon avis, la question que nous examinons aujourd'hui comporte trois aspects essentiels. Le premier, qui est fondamental, concerne l'échelle des valeurs que le gouvernement a adoptée et qu'il voudrait inculquer à tous les Canadiens. À cause de cette échelle de valeurs, il a tendance à tout évaluer dans la vie en fonction de gros sous et à ostraciser tous ceux qui ne se réclament pas de la grande entreprise, qui manquent d'ambition, qui ne souhaitent pas réussir du jour au lendemain sur le plan économique et qui ne sont pas prêts à jouer des coudes pour l'emporter sur tous leurs concurrents. Le gouvernement tient pour des citoyens de seconde zone tous ceux qui ne se soucient pas des capitaux qui transitent jour et nuit d'un marché à l'autre, qui ne s'émeuvent pas devant les fluctuations de la bourse et qui n'acceptent pas de mettre les préoccupations financières au centre de leur vie, et il estime ne pas avoir de rôle à jouer dans la vie.

• (1440)

Apparemment, c'est l'ironie du sort qui a voulu que le parti conservateur renonce aux valeurs véritables. Je m'étais toujours imaginé le parti conservateur autrement, peut-être parce que feu John Diefenbaker représentait autrefois ma circonscription et peut-être parce que la vieille tradition conservatrice britannique respectait la vie communautaire et familiale et applaudissait aux initiatives locales.

Le parti conservateur actuel, bien au contraire, adhère à une pensée matérialiste qui privilégie la grande entreprise et qui appauvrit l'ensemble des Canadiens, non seulement du point de vue social, mais à bien des égards, du point de vue spirituel. En dernière analyse, il nous entraîne dans un tourbillon environnemental dont nous ne pourrons jamais nous échapper. En fait, il sera aussi l'artisan de sa propre destruction.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais dire un mot de ce qui se passe en Europe de l'Est. Ma propre famille a ses racines en Europe de l'Est. Elle a été contrainte de quitter l'Union soviétique en 1927. Si les banquiers nous enlèvent la ferme que nous possédons en Saskatchewan, peut-être Mikhail Gorbachev nous rendra-t-il celle que nous possédions en Union soviétique, étant donné les changements qui surviennent dans ce pays.

Quoi qu'il en soit, j'ai entendu des tas de commentaires de la part de gens qui adhèrent à des idées de droite néo-conservatrices. Mais ce qui se produit en Europe de l'Est, en fait, c'est une conversion soudaine à un mode de pensée entièrement capitaliste qui favorise la libre entreprise.

Je pense que cela réglera en partie le problème. Je sais qu'à l'instar de mes parents, bien des gens ont été déçus de ce que les particuliers et les collectivités aient été privés du droit de prendre les décisions économiques les concernant. Mais ce pays souffrait également d'une structure extrêmement hiérarchisée qui privait les particuliers et les localités de tout contrôle.

Je pense que ce mal peut atteindre une économie fondée sur l'entreprise privée tout autant qu'une économie communiste. On constate que les Canadiens se sentent de moins en moins maîtres de leur existence. Les valeurs fondamentales de notre culture, les mêmes qu'on trouvait là-bas, font renaître le matérialisme économique de droite qui est tout aussi néfaste pour les particuliers et pour les collectivités que ne l'était celui de type communiste en Europe de l'Est.

Il est également déplorable que le gouvernement conservateur ne reconnaisse l'existence que des deux tiers de l'économie et que, de ces deux tiers, il n'en appuie qu'un. Il existe en effet trois secteurs économiques et pas deux. Il y a, bien sûr, le secteur privé, puis le secteur public qui est axé fondamentalement sur les divers ordres de gouvernement, mais il y a aussi le secteur communautaire, qui comprend les organismes bénévoles. Ceux-ci comprennent notamment les petites entreprises familiales, les sociétés de développement communautaire et les coopératives, groupes qui mènent toutes sortes d'activités économiques d'intérêt local. Je crois qu'il est aussi important, voire plus important, de subventionner la vie communautaire que l'activité des gros secteurs que sont le gouvernement et les entreprises. Le gouvernement conservateur a vraiment perdu de vue cet aspect, bien qu'il représente les mêmes groupes de gens que moi.

J'ajouterais que, dans notre histoire économique, le secteur communautaire est celui qui s'est révélé le plus résistant en temps de crise et le plus stable.

De plus, le gouvernememt n'a même pas de politique de plein emploi. La politique de taux d'intérêt qu'applique le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, montre bien que le gouvernement accorde une priorité beaucoup plus élevée à la lutte contre l'inflation au moyen de taux d'intérêt exhorbitants qu'à quelque mesure que ce soit de plein emploi. En fait, il ne parle même pas du plein emploi. Il apparaît clairement que les motifs d'entreprise qui dictent la réduction des salaires, laquelle s'impose selon le gouvernement pour garantir notre compétitivité à l'échelle mondiale, rendent nécessaire un taux de chômage élevé; ainsi, les gens ordinaires ne présenteront pas de demande d'augmentation de salaire, ni n'auront d'attentes que le gouvernement ne souhaite pas qu'ils soient en mesure de satisfaire. Les pays du monde où l'économie fonctionne bien, où elle est concurrentielle et où elle progresse, comme en Europe de l'Ouest, au Japon et ainsi de suite, mettent l'accent sur le plein emploi et font en sorte que tous participent à la vie économique.

En fait, on a dit qu'il était difficile de financer nos programmes sociaux et qu'il fallait récupérer les prestations et réduire ces programmes constamment parce que nous n'avons pas de politique de plein emploi. Il est

certain qu'un programme de plein emploi est le programme social le plus utile pour beaucoup de gens.

Au début, j'ai mentionné le programme «Défi» qu'on avait présenté aujourd'hui et je voudrais en reparler à titre d'exemple. C'est un programme qui permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail, du moins dans une certaine mesure. En plus, il offre aux localités une source de financement pour mener à bien des projets locaux et faire des choses intéressantes pour la collectivité. Mais qu'est-ce qui s'est passé aujourd'hui? On a fait une annonce, qui semble avoir du mérite de prime abord, sur le programme destiné à garder les jeunes à l'école. On a annoncé en gros caractères que 296 millions de dollars y seraient consacrés, mais, en caractères beaucoup plus petits, on a fait savoir que cela s'échelonnerait sur cinq ans, ce qui fait un montant de 60 millions par an.

D'où vient cet argent? Du programme d'emploi d'été et d'expérience de travail (EEET). Le gouvernement investit 60 millions de dollars cette année pour garder les jeunes à l'école, mais réduit les fonds affectés au programme EEET qui était offert aux étudiants de niveau postsecondaire. En une seule année, le budget de ce programme a été allégé de 41,8 millions de dollars, ce qui constitue une réduction de 30 p. 100. En somme, on aide les étudiants du collégial à poursuivre leurs études, alors que les étudiants d'université sont désormais obligés d'emprunter davantage ou de se trouver un emploi sur un marché du travail déjà très achalandé et de rembourser les emprunts qu'ils ont contractés à des taux exorbitants. On peut difficilement parler de progrès.

L'an dernier, dans le secteur de La Ronge, dans ma circonscription, les responsables du programme Défi avaient reçu des demandes d'aide totalisant 1,2 million de dollars, à la fin de l'année dernière. Comme ils n'ont pu distribuer que 247 000 $, cela a beaucoup frustré bien des groupes communautaires qui n'ont pas pu réaliser leurs projets, et bien des étudiants. Beaucoup d'autres députés m'ont dit la même chose au sujet de leurs circonscriptions. Au bout du compte, ce programme a peut-être fait plus de mal que de bien à maints égards. Il s'agit ici d'une circonscription où seulement 23,15 p. 100 des personnes de 15 à 65 ans sont officiellement sur le marché du travail. Autrement dit, on parle d'une circonscription qui affiche un taux de chômage de 77 p. 100 selon Statistique Canada.

Je veux aussi proposer, comme je l'ai fait dans ma motion, des moyens par lesquels le gouvernement pourrait améliorer sa politique très provisoire et insuffisante en matière de création d'emplois.

L'exemple du Québec illustre bien que l'encouragement des arts et de la culture profite non seulement aux artistes, mais à toute la collectivité. Je veux non seulement parler de la fierté culturelle et nationaliste qui se manifeste de plus en plus au Québec, mais encore du succès qu'y connaissent les nouvelles entreprises. Tout cela parce que les Québécois se sont créé une identité bien à eux, dont ils sont fiers. C'est grâce en grande partie, je pense, à l'appui que le gouvernement du Québec a accordé aux arts et à la culture.

Par contre, que voyons-nous au Canada anglais? Nous avons vu des coupures qui ne sont que les dernières d'une longue série à Radio-Canada. Je sais bien qu'elles étaient en partie conçues pour éliminer le bois mort au siège social ou ailleurs, mais il est clair également que des programmes en pâtissent, comme l'excellente émission pour enfants, *Switchback*, dans ma province. Cette émission était produite à Regina et employait des artistes et des producteurs locaux. C'était la seule émission pour enfants, en Saskatchewan, à offrir autre chose que les jeux et spectacles que distribuent les réseaux privés. Les coupures à Radio-Canada ont éliminé *Switchback*. Les petites stations qui relient les localités éloignées de ce pays sont aussi sérieusement menacées.

• (1450)

Dans ma circonscription nous avons le Emma Lake Art Camp, un centre de renommée internationale. C'est un lieu de rencontre et de formation pour les artistes. Depuis des années il s'efforce de survivre en tant qu'institution d'enseignement et de se faire reconnaître.

Nous avons des chanteurs et des danseurs autochtones locaux qui ne peuvent pas obtenir d'argent pour répondre à une invitation de participation à une tournée européenne, bien qu'on les ait jugés assez bons pour se produire à l'ouverture du Musée des civilisations.

On a proposé un centre culturel français, mais le gouvernement provincial ne veut pas en entendre parler et le gouvernement fédéral n'est pas très chaud non plus. Au bureau local de la main-d'oeuvre, sur une liste de 294 emplois, deux seulement étaient dans le secteur récréatif et culturel.

Ce que nous avons vu, c'est un déplacement du financement des arts, conforme au même ensemble de valeurs, du secteur public vers le secteur privé. Ce que cela signifie, c'est que les arts subventionnés sont ceux que le secteur privé considère favorables à sa façon de penser. Deuxièmement, cela perpétue la centralisation des activités artistiques, un défaut dont se rendent coupables les institutions publiques aussi bien que privées. Les grandes sociétés qui peuvent se permettre de financer les arts et la culture sont dans les grandes villes, et c'est là qu'elles dépensent leur argent. L'intérieur du Canada, les petites

localités, n'en profitent pas. Cela fait stagner la vie culturelle de nos arrière-pays.

Il y a un deuxième volet constitué du bénévolat et des services sociaux. Ces deux secteurs d'une part emploient 175 000 personnes à temps complet et d'autre part bénéficient de 200 000 années-personnes de travail bénévole, par l'intermédiaire des réseaux de bénévolat et des services sociaux. Il y a toutes sortes de besoins sociaux à satisfaire. Il y a toutes sortes de gens qui seraient disposés à s'en charger. Il y a toutes sortes d'études qui disent que c'est là une façon efficiente d'utiliser l'argent du point de vue des avantages que cela rapporte à l'économie et du coefficient multiplicateur qui en découle pour les collectivités, etc. Mais que se passe-t-il au contraire? D'importantes réductions des transferts qui finançaient ces genres de programmes à ce niveau-là. L'an dernier, au niveau fédéral, il y a eu une réduction de 15 p. 100 des programmes du secrétariat d'État. On nous fait redouter des réductions encore plus importantes pour cette année. Il y a eu des compressions aux programmes APD.

Donc les initiatives locales sont forcées de quémander alors que les mégaprojets et les grosses entreprises obtiennent la faveur du gouvernement.

Le dernier sujet que j'aimerais évoquer c'est celui des entreprises oeuvrant en milieu communautaire. Notre pays a de quoi s'enorgueillir de l'évolution de ses coopératives et de ses organismes de développement communautaire, qui nous ont valu une renommée mondiale. L'étranger vient se documenter chez nous sur la façon de lancer des initiatives locales. Quand nous voyons les programmes que nous donne le gouvernement comme le programme CADES et le programme de développement économique des autochtones, quand nous examinons nos programmes de développement régional, la DEO, quand nous examinons le développement des collectivités, quand nous examinons tous ces programmes, les organismes de développement communautaire et les coopératives sont tellement relégués dans l'ombre qu'on ne les voit même pas de l'avant-scène. Je sais que beaucoup de gens qui travaillent à ces programmes sont très frustrés de constater que les directives sont rédigées de telle sorte que ces initiatives d'origine locale ont beaucoup de mal à franchir tous les obstacles et les études de faisabilité qu'il faut pour obtenir de l'argent.

Deuxièmement, il arrive trop souvent que les critères posés leur ferment l'accès à cet argent. Nous nous retrouvons encore une fois dans le cas où ceux qui n'ont pas vraiment besoin de cet argent peuvent l'obtenir, quand ceux qui en ont vraiment besoin ne le peuvent pas.

Le dernier sujet que j'aimerais aborder c'est la question de l'environnement. Il y a de nouveaux emplois qui s'ouvrent pour les collectivités locales dans le domaine de l'environnement: surveillance de l'environnement, nettoyage des dégâts que nous avons déjà causés, participation aux programmes locaux de développement énergétique. Tout cela c'est la voie de l'avenir, et c'est tout désigné pour l'échelon local, communautaire.

En terminant, j'inviterai le gouvernement à faire trois choses. Premièrement, reconnaître qu'un troisième secteur communautaire existe au pays et qu'il mérite d'être appuyé.

Deuxièmement, ce troisième secteur c'est le moyen le plus efficient, le plus positif de développer les collectivités locales et, en fait, de développer l'économie. Troisièmement, j'aimerais que le gouvernement reconnaisse que la vie c'est plus que la grande foire d'empoigne des grosses entreprises internationales. J'aimerais que les ministériels appuient cette motion et qu'ils fassent voir que nous reconnaissons la valeur de la vie communautaire. Qu'ils reconnaissent que les initiatives locales méritent d'être appuyées.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue. Je pense que le grand et regretté John Diefenbaker n'aurait pas du tout honte de lui. Il a bien travaillé. M. Diefenbaker ne serait pas entièrement d'accord avec lui sur les principes, mais il respecterait sans doute l'effort de réflexion et la préparation que son discours a demandés.

En écoutant ce que je vais dire, le député reviendra à ses racines conservatrices naturelles. Sa circonscription en fera peut-être autant, un jour, sous sa direction. Je l'inviterais, un jour, à venir avec moi au ministère des Communications où, l'autre jour, nous avons passé plusieurs heures à discuter d'initiatives culturelles concernant la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta. Je recon-

nais la tendance centralisatrice dont il parle. Elle me préoccupe aussi. Je peux l'assurer qu'il y a des gens dans le gouvernement qui s'efforcent de combattre cette tendance naturelle des systèmes comme le nôtre.

La Planification de l'emploi mise en place en septembre 1985 met l'accent, dans ses six programmes, sur la formation et le perfectionnement pour le marché du travail canadien. Beaucoup d'organisations et d'individus oeuvrant dans le secteur culturel bénéficient de l'occasion de développer leurs talents et de la possibilité d'occuper de nouveaux emplois. Il n'y a aucun doute que le secteur culturel est d'une grande importance pour la vie sociale et économique du Canada. Il est le quatrième créateur d'emplois, par ordre d'importance. Nos industries culturelles, y compris la radiodiffusion, emploient directement plus de 185 000 Canadiens et elles constituent l'un des secteurs de notre économie qui croît le plus rapidement.

En ce qui concerne leur importance sociale, les créateurs de notre pays ont mérité un hommage international et ils ont assuré notre réputation de peuple dynamique, créateur et vigoureux. Les artistes sont la pierre d'angle de notre identité distincte de Canadiens. Comme le ministre des Communications l'a dit, avec justesse, en décrivant récemment l'initiative concernant le statut de l'artiste devant le Comité permanent des communications et de la culture, une société sans artistes est une société sans identité.

[*Français*]

La planification de l'emploi reconnaît la contribution du secteur culturel à notre vie nationale. Les membres intéressés de la communauté culturelle peuvent demander l'aide offerte par l'un ou l'autre des programmes suivants à la planification de l'emploi: acquisition de compétences, intégration professionnelle, développement de l'emploi, le Programme relatif aux pénuries de main-doeuvre, le Programme d'aide à l'innovation et au développement des collectivités ainsi que par les programmes d'emplois d'été pour les jeunes.

Emploi et Immigration Canada donne une définition étendue du secteur culturel qui englobe les arts visuels, la littérature, les arts d'interprétation, les activités touchant le patrimoine, notamment les musées, les galeries d'art, les archives et les bibliothèques ainsi que les industries culturelles, comme la radiodiffusion, la télédiffusion, le cinéma, la vidéo, l'enregistrement du son et l'édition.

Vous en conviendrez certainement, monsieur le Président, la large gamme d'activités que peut appuyer la planification de l'emploi indique un engagement sincère et substantiel du gouvernement vis-à-vis du développement culturel du Canada.

J'aimerais citer certaines initiatives précises que l'appui financier de la planification de l'emploi rend maintenant possible dans le secteur culturel.

Le Programme acquisition de compétences offre de l'aide en vue de la formation des travailleurs menacés par les changements technologiques ou l'évolution du marché du travail. Il permet l'acquisition de nouvelles compétences ou le recyclage.

[*Traduction*]

En Alberta, une entreprise spécialisée en acoustique se sert de l'option Formation du personnel de la petite entreprise pour développer les compétences techniques de ses employés dans le domaine de la prise de son.

À l'Île-du-Prince-Édouard, un stagiaire de la galerie d'art du Centre des arts de la Confédération a pu suivre un cours de trois semaines à la Banff School of Management grâce à l'aide qu'il a reçue pour les frais de scolarité et le transport.

• (1500)

En Ontario, une association représentant les travailleurs de l'industrie cinématographique canadienne, y compris les travailleurs indépendants, est en train de créer, avec la collaboration d'Emploi et Immigration Canada, un fonds en fiducie pour la formation, ce qui permettra à ses membres de perfectionner diverses compétences techniques.

L'Intégration professionnelle a pour objectif d'aider les jeunes et les femmes qui ont de la difficulté à faire la transition entre l'école ou la maison et le marché du travail. À Thunder Bay, il y a un projet qui permet aux jeunes des petites localités qui s'intéressent aux arts de suivre des cours de gestion, de développer leur esprit d'entreprise et d'acquérir de l'expérience pratique dans des organisations artistiques.

À Fredericton, au Nouveau-Brunswick, 20 femmes ont été formées pour devenir archivistes. Grâce à certains projets, d'autres personnes qui veulent devenir aides-bibliothécaires ou gérants de théâtre ont pu recevoir de la formation et acquérir de l'expérience professionnelle. D'autres projets ont permis à des gens de développer leurs compétences dans le domaine de la radiodiffusion, soit en ce qui concerne la vente, le marketing ou le journalisme.

Grâce au Développement de l'emploi, qui est un autre volet de la Planification de l'emploi, des gens ont été embauchés pour travailler à des projets afin d'acquérir des compétences dans les domaines de la gestion, de la production et de la conservation ou des compétences techniques qui leur permettront d'être admissibles à des postes à long terme. Par exemple, l'Aerospace Museum

de Calgary est en train de former huit personnes pour la réparation et la reconstruction de trois avions de la Seconde Guerre mondiale et la création d'une bibliothèque de l'aviation.

À Sioux Lookout, trois autochtones reçoivent la formation nécessaire pour travailler dans les médias. Parmi les nombreuses autres organisations qui profitent de cette entreprise imaginative, mentionnons les troupes de danse, les troupes de théâtre, les orchestres, les galeries d'art, les centres culturels et les bibliothèques.

Le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée vise à résoudre les problèmes de recrutement des employeurs qui n'arrivent pas à trouver des travailleurs possédant les compétences professionnelles qui ont été désignées comme rares, à l'échelle nationale ou régionale.

Grâce aux fonds qui lui viennent du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, la Compagnie d'opéra canadienne administre un programme de trois ans pour les chanteurs d'opéra, les experts en collecte de fonds et les techniciens. Là où il y a pénurie, on offre une formation dans plusieurs autres domaines de l'activité artistique et de l'administration.

À l'Île-du-Prince-Édouard, une galerie d'art, le Centre des arts et une société de production de bandes vidéo s'occupent de développer des compétences en administration du domaine des arts et en production de bandes vidéo.

En Alberta et en Nouvelle-Écosse, on a formé des administrateurs du domaine artistique et des directeurs de scène.

Le Programme d'aide à l'innovation, une autre composante de la Planification de l'emploi, vise à aider des personnes et des groupes à développer et à appliquer des solutions novatrices à des conditions particulières du marché. Ce programme est ouvert à tous les groupes et à toutes les personnes, quelle que soit leur région d'origine.

Voici d'autres exemples de projets novateurs: le Dancer Transition Center aide les danseurs professionnels qui doivent abandonner la scène à trouver une seconde carrière; l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision offre un programme d'apprentissage aux jeunes réalisateurs de films canadiens; les projets de théâtre de l'Alberta ont lancé le Festival of New Canadian Plays afin de démontrer à des sociétés commerciales susceptibles d'investir dans les arts que les pièces de théâtre canadiennes sont viables et importantes; et un projet de communication et de concerts destiné à améliorer les possibilités d'emploi pour les musiciens.

Ces programmes constituent un investissement considérable dans notre avenir. Ils offrent la formation dont ont besoin les hommes et les femmes de notre milieu artistique pour accroître leurs compétences.

Ils permettent également aux jeunes de choisir des métiers exigeants qui, de nos jours, demandent un niveau élevé de formation et d'expérience.

Un peu plus tôt cette année, le gouvernement a annoncé, vu les succès remportés, qu'il avait l'intention d'exploiter davantage la formule de la Planification de l'emploi. Le gouvernement s'est en effet engagé à maintenir le niveau de financement actuel de ce programme à 1,8 milliard de dollars par an. De plus, outre la nouvelle stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre qui a été annoncée, ainsi que la réaffectation de 1,3 milliard de dollars provenant de l'assurance-chômage, il a promis une somme de 800 millions de dollars pour faciliter l'amélioration des compétences des travailleurs. Ces fonds additionnels offrent de nouvelles possibilités au secteur culturel.

La tâche de promouvoir notre culture et notre identité particulière ne devrait pas reposer sur les seules épaules du ministre des Communications. C'est la responsabilité de tous ceux qui sont fiers de se dire Canadiens.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, mon vis-à-vis vient de nous faire part d'une liste impressionnante. Je trouve cela un peu regrettable, car il est facile de prendre quelques exemples choisis et d'affirmer ensuite qu'on fait de bonnes choses. Le gouvernement a d'excellents programmes.

Ce qui manque, manifestement, ce sont des orientations globales pour notre économie et notre société et un ensemble complet de politiques cadrant avec ces orientations. Nous, de ce côté-ci, avons certaines craintes au sujet de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et divers autres aspects de la politique économique du gouvernement, car tout cela ne semble conduire nulle part.

• (1505)

Je voudrais discuter des problèmes qui se posent, selon moi, dans le cadre du débat sur la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. L'annonce faite ce matin par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration montre très bien que le gouvernement ne comprend pas fondamentalement certains des problèmes qui affligent le Canada en général, les entreprises et nos jeunes. C'est également un signe que le gouvernement n'est pas disposé à débloquer les crédits voulus, afin d'investir dans l'avenir de l'économie et dans les Canadiens de la façon la plus constructive possible pour le bien de notre économie.

Tout d'abord, la ministre réduit les crédits accordés au programme d'emplois d'été pour les jeunes, qui les aide à financer leurs études et qui est essentiel à notre économie. Elle prend alors cet argent et l'affecte à des programmes tendant à garder les jeunes à l'école secondaire.

Il est extrêmement important, il est vrai, que nos jeunes poursuivent leurs études et obtiennent l'instruction dont ils ont besoin, mais le gouvernement ne tient pas compte des raisons pour lesquelles certains jeunes décrochent. Il y a un facteur fondamental. C'est le fait que les jeunes venant d'un milieu pauvre au Canada ont quatre fois plus de chances de quitter l'école secondaire avant d'avoir reçu l'instruction dont ils ont besoin.

Cela me montre qu'en fait, la pauvreté est la cause fondamentale du nombre important de décrocheurs. Il est insensé de prendre de l'argent à des gens qui poursuivent leurs études, afin de le donner à d'autres pour les empêcher de décrocher sans reconnaître du même coup que c'est la pauvreté qui les force à quitter l'école. En outre, on réduit les paiements de transfert aux provinces qui, en définitive, permettent de s'attaquer au problème fondamental de la pauvreté, problème qui explique le nombre élevé de décrocheurs. Cela n'a aucun sens. C'est le pire des pis-aller.

Un cinquième de l'argent prévu pour garder les jeunes à l'école va être consacré à des programmes d'information qui sont, en fait, de la propagande sur le merveilleux travail accompli par le gouvernement et qui permettent d'accorder des contrats lucratifs aux amis du gouvernement. Ce n'est pas ce dont nos jeunes ont besoin.

Je voudrais parler du Programme de développement des collectivités. Selon moi, il est fort utile pour un député dans cette enceinte d'être au courant de ce qui se passe dans les collectivités, de la dynamique à l'intérieur de ces dernières et des forces qu'on y retrouve. Or, j'ai pu acquérir l'expérience en question après avoir oeuvré pendant neuf ans au niveau municipal, à l'instar de beaucoup de mes collègues dans cette enceinte. Cela permet de connaître les forces présentes à l'intérieur des collectivités et d'avoir recours à toutes les ressources d'une collectivité donnée, afin de résoudre des problèmes, comme le chômage, le manque de formation des gens et la pauvreté; on peut ainsi combiner toutes les forces en question, afin de créer des solutions qui marcheront, car elles sont élaborées par les gens qui connaissent le mieux leurs besoins.

Dans les programmes actuels du gouvernement, nous voyons des éléments qui non seulement ne tendent pas vers ces objectifs, mais nuisent à leur atteinte. Il est par exemple exigé que quelqu'un soit sans travail depuis six mois et bénéficiaire de l'assurance-chômage pour pouvoir s'inscrire aux programmes de formation. C'est simplement donner six mois aux gens pour qu'ils s'enferrent de plus en plus dans la conviction qu'ils sont incapables de faire quoi que ce soit pour eux-mêmes et qu'ils sont incompétents. Lorsqu'ils s'inscrivent finalement dans un programme de formation avec des dispositions négatives renforcées par six mois de chômage, comment s'étonner qu'ils n'obtiennent pas d'aussi bons résultats qu'ils le pourraient?

Cette année, dans ma propre collectivité, plusieurs programmes ont été retardés jusqu'à un an parce que le gouvernement, plutôt que de réutiliser l'argent qu'il avait soustrait aux programmes de formation et de création d'emplois, attendait que les provinces dégagent des fonds. Donc, des programmes déjà sur pied et dotés de tout le personnel ont dû être repoussés d'un an en attendant que les ministériels décident si, oui ou non, ils en assureraient le financement.

Les ressources de ces programmes continuent de fondre et nous demandons aux sans-emploi de prendre l'argent dont ils disposent pour nourrir et loger leurs familles pour payer les cours de formation et compenser pour les compressions budgétaires imposées par le gouvernement depuis quelques années.

Le programme Défi 90 a subi des compressions l'an dernier et il en subira d'autres. Quelles en sont les conséquences?

• (1510)

Dans ma circonscription et, j'en suis certaine, partout au Canada, des projets extrêmement rentables ont été abandonnés. Beaucoup étaient administrés par des organismes de bénévoles et servaient à créer des emplois pour les jeunes, à leur donner un sens d'appartenance à leur collectivité et à les amener à se sentir responsables envers les leurs. Grâce à ces programmes des enfants pauvres pouvaient vivre des expériences estivales enrichissantes qui les valorisaient et qui en amenaient peut-être certains à réfléchir et à décider de poursuivre leurs études plutôt que d'abandonner l'école.

Les associations de bénévoles multiplient jusqu'à 10 fois la valeur de chaque dollar qui leur est confié. On ne pourrait pas en dire autant des entreprises commerciales à qui on accorde des subventions. Souvent, nous ne faisons alors que payer le salaire d'un employé que l'entreprise aurait embauché de toute manière. Les associations de bénévoles permettent à un jeune ou à n'importe qui d'acquérir une expérience professionnelle qui les fait participer à la vie communautaire, leur donne un sentiment d'appartenance et leur fait comprendre que l'ensei-

gnement a de la valeur, qu'il a des résultats concrets pour la société et pour leurs propres voisins et amis.

Voilà les genres de programme que nous devrions financer et qui sont particulièrement importants aujourd'hui, alors que les associations de bénévoles font l'objet de réductions qui nuisent au travail des bénévoles. Il y a encore des bénévoles, mais il leur faut du papier pour envoyer des communiqués et du personnel de soutien pour les appuyer. Dans ces conditions, les associations de bénévoles deviennent moins efficaces.

Je voudrais élargir le débat, car il ne s'agit pas seulement de la création d'emplois, de projets de création d'emplois ou de projets de formation. Il s'agit de ces programmes de multimilliards de dollars dont, en théorie, le gouvernement dispose pour soutenir l'emploi et la création d'emplois au Canada. Cependant, aujourd'hui encore, le chômage est à la hausse.

Regardons les milliards de dollars qui passent par la Société pour l'expansion des exportations pour renforcer les exportations et l'emploi au Canada. Est-ce là la meilleure façon d'employer ces dollars? Nous avons récemment constaté qu'il y a de sérieuses raisons pour mettre en question la manière dont la Banque fédérale de développement aide en théorie au développement des entreprises et à la création d'emplois. Il semble qu'elle ait oublié ce rôle et ait plutôt cherché à construire des immeubles. Voilà des exemples de mauvaise orientation.

D'autre part, il y a des orientations plus positives, des initiatives plus valables dans lesquelles nous pourrions investir. Nous savons que l'habitation et la rénovation ont des retombées d'une proportion de neuf à un en matière de création d'emplois. Nous savons que l'infrastructure des municipalités, les routes, les égouts et les systèmes de distribution d'eau non seulement protègent la santé des Canadiens, veillent à leur sécurité et réduisent les risques d'accidents écologiques attribuables au transport, mais ils sont également très utiles sur le plan économique, puisqu'ils créent un assez grand nombre d'emplois pour chaque dollar investi.

Nous savons que, par rapport aux sommes investies, le domaine des arts et de la culture est le secteur exigeant le plus de main-d'oeuvre au pays. C'est donc un investissement intéressant, si seule la création d'emplois vous intéresse, mais qui offre d'autres avantages puisqu'il enrichit notre vie sociale et culturelle. Mais, encore une fois, plutôt que d'appuyer ces secteurs qui créent naturellement des emplois sans nécessiter d'injection artificielle, on leur réduit les subventions.

Je veux rappeler que l'opposition officielle croit fermement que l'individu a un rôle à jouer dans la société et qu'il est important que le gouvernement appuie et crée un milieu où tous les individus puissent développer leurs talents, contribuer à la société et profiter de l'apport de chacun. Nous croyons simplement qu'il faut examiner à fond toute la question de la création d'emplois, de l'investissement dans ce domaine, de l'investissement dans les sociétés et de l'investissement dans l'éducation.

Bien que la motion soit louable, elle n'aborde qu'un aspect du problème sur lequel doit se pencher notre société. Ce qui est bon pour la société est également bon pour la création d'emplois et pour notre économie.

• (1515)

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, je comprends et respecte l'intérêt que le député porte aux stratégies de création d'emploi et aux possibilités de formation qui existent au Canada. Je comprends qu'il veuille trouver des moyens d'accroître la contribution économique des Canadiens, particulièrement ceux qui vivent dans de petites localités et qui oeuvrent dans le domaine des arts et de la culture ou encore des services sociaux et bénévoles.

Comme le député, je veux bâtir un Canada fort et concurrentiel en créant des emplois. Je lui rappelle que notre gouvernement ne saurait être qualifié d'immobiliste. Nous avons toujours reconnu qu'il n'est guère sage de se reposer sur ses lauriers. Nous avons déclaré à maintes reprises qu'une façon passive d'aborder la formation professionnelle dans notre monde très concurrentiel serait catastrophique pour le Canada.

Nous avons souvent répété qu'il ne fallait jamais sous-estimer les exigences d'une économie globale interdépendante et en évolution constante. Nous avons toujours soutenu que le fait de ne pas veiller à ce que notre main-d'oeuvre reste concurrentielle aurait des conséquences désastreuses pour les perspectives économiques du Canada. C'est pourquoi nous avons affecté plus de fonds à la formation et au perfectionnement professionnels que tout autre gouvernement dans l'histoire du pays. C'est pourquoi nous avons remplacé le salmigondis de programmes de création d'emplois par un plan global destiné à préparer la main-d'oeuvre canadienne à relever les défis du XXI^{e} siècle.

Notre gouvernement n'est pas ici pour concocter des programmes factices de création d'emplois à court terme, ce qui était la stratégie traditionnelle.

Bien que les solutions de fortune aient parfois apporté le confort monétaire, l'amélioration ressentie s'est trop souvent révélée éphémère et fugace. Au lieu de cela, nous avons adopté une stratégie différente à long terme qui remédie aux problèmes du chômage et bouleversement du marché du travail, dans un souci d'établir une stabilité permanente.

Je voudrais faire remarquer au député que s'il examine de près nos programmes et nos initiatives, il verra rapidement que la formation que nous fournissons est adaptée aux conditions locales et que nos efforts de formation visent à créer des emplois permanents, pour lesquels la demande existe maintenant et à l'avenir.

Je suis fier de déclarer, sans équivoque, que le gouvernement fédéral a donné constamment l'exemple en aidant les Canadiens à se préparer pour le marché du travail des années 1990. En septembre 1985, nous avons lancé la Planification de l'emploi après de nombreuses consultations avec les provinces, les entreprises et les syndicats. Depuis lors, cette stratégie a aidé tous les ans plus de 400 000 personnes à recevoir la formation dont elles ont besoin pour les emplois de demain.

Contrairement aux programmes précédents, la Planification de l'emploi est décentralisée et compte sur les gens qui connaissent les conditions locales pour trouver des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins. Cette stratégie met l'acccent sur la coopération avec le secteur privé au niveau local et offre un mélange d'outils et de programmes qui constitue une façon unique et intégrée d'aborder la question du marché du travail.

La Planification de l'emploi offre la souplesse et l'éventail d'activités nécessaires pour permettre au gouvernement de répondre à des besoins précis du secteur identifié dans cette motion: les entreprises oeuvrant en milieu communautaire, le secteur des arts et de la culture et les services sociaux et bénévoles.

Si on prend comme exemple le secteur des arts, il y a place dans la PE pour appuyer le Dance Transition Centre et un programme d'interprétation musicale. Bien mieux, la PE a prouvé dans le passé à quel point elle était capable d'aider ceux qui sont des marginaux dans la main-d'oeuvre et qui ont le plus besoin d'assistance. C'est pourquoi j'assure à mon collègue que nous maintiendrons nos efforts par l'entremise du programme Planification de l'emploi.

Nous reconnaissons certes l'importance du maintien du régime d'assurance-chômage, mais nous voulons aussi créer des programmes plus actifs de recyclage et de formation professionnelle. Par exemple, dans le projet de loi C-21, nous proposons de rendre le régime d'assurance-chômage plus flexible et d'utiliser une partie des fonds de la caisse d'assurance-chômage pour aider les prestataires à retourner plus rapidement au travail. Et c'est ce que les Canadiens veulent.

• (1520)

Le printemps dernier, nous avons annoncé la création de la Stratégie de la mise en valeur de la population active, qui s'ajoute au programme Planification de l'emploi, mais est davantage axée sur l'acquisition de compétences et la formation professionnelle. Cette stratégie comprend un large éventail de programmes visant à mettre en valeur la population active et prévoit des mesures destinées notamment à des collectivités de régions comme celle que représente le député.

Les mesures en question sont le Programme de développement des collectivités et le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, qui recevront des ressources supplémentaires, conformément à la Stratégie de mise en valeur de la population active. Par exemple, le budget du Programme de développement des collectivités pour l'exercice 1990-1991 sera augmenté de 50 millions de dollars pour atteindre 198 millions de dollars, et celui du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie passera de 15 millions de dollars à 30 millions de dollars.

Je signale que le SAAI, soit le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, a été une source d'inspiration dans divers pays du monde. Une délégation de Hongrois a récemment visité le ministère de l'Emploi et de l'Immigration afin d'étudier sur place le fonctionnement du SAAI. Les Américains aussi nous ont demandé conseil à ce sujet. Après avoir cherché partout dans le monde pour trouver un programme efficace d'adaptation de l'industrie, ils ont finalement choisi le nôtre.

Je répète que, dans le développement des ressources humaines, nous sommes bons premiers. Mais ce n'est pas à nous seuls que revient la tâche de préparer la main-d'oeuvre de demain. Il faut que les entreprises, les industries et les travailleurs fassent un effort et collaborent avec nous. Tous ces grands secteurs doivent être prêts à investir généreusement dans la formation de la main-d'oeuvre canadienne si nous voulons continuer à faire nos preuves sur la scène économique internationale.

Le travailleur canadien connaît l'importance de la formation dans l'économie actuelle. En 1988, Decima a fait un sondage: 50 p. 100 des répondants étaient disposés à réduire leurs demandes salariales en échange de formation additionnelle.

En conclusion, nous avons pour défi de répondre à ce désir d'apprendre et d'améliorer ses compétences. Je crois que la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre va relever ce défi. Elle permet d'établir un niveau sans précédent de coopération entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement dans le but de bâtir une main-d'oeuvre compétitive et adaptée. Nous voulons que tout le monde profite des nombreuses perspectives nouvelles qu'offre la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. J'ai bon espoir que le Canada va croître et prospérer dans le siècle à venir grâce à l'engagement que nous et nos partenaires sommes prêts à prendre aujourd'hui.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de ce sujet aujourd'hui.

Je trouve intéressante la motion qu'a proposée le député de Prince-Albert—Churchill River. Je dois avouer que j'ai été déçu qu'on n'ait pas passé autant de temps à parler du domaine des arts et de la culture que je le souhaitais. Il a digressé en parlant assez longtemps de l'aspect politique des mégaprojets et des autres formes d'aide économique accordée aux diverses localités et régions du pays.

Je me permets donc, moi aussi, de digresser pendant quelques instants pour préciser qu'il ne s'agit pas de choisir entre des mégaprojets pour Terre-Neuve ou toute autre région, ou entre des projets municipaux, il s'agit plutôt de chercher un équilibre, juste et équitable, entre les deux. Toutes les régions du Canada ont des aspirations légitimes, que ce soit la Colombie-Britannique, la Saskatchewan ou les Maritimes, où la population est aux prises avec de graves problèmes.

Le député faisait allusion au projet de loi dont nous sommes saisis et aux projets que le gouvernement doit tenter de créer pour offrir aux régions l'aide nécessaire à la réalisation de leurs désirs bien légitimes. Tout gouvernement qui ne se préoccupe pas des besoins et des désirs des régions du Canada peut s'attendre à des ennuis. Et bien sûr, il faut également tenir compte des aspirations des localités. La région que je représente, Cariboo—Chilcotin, compte un grand nombre de ces petites localités. Il est essentiel que nous, en tant que gouvernement, en tant que députés, gardions présent à l'esprit quelles sont ces aspirations et que nous veillions à équilibrer le financement, notre temps et notre attention avec ces besoins.

• (1525)

Manifestement, le gouvernement ne peut pas tout donner à tout le monde. Quelqu'un dans ma circonscription a dit l'autre jour que seuls les enfants et les socialistes croient qu'on peut tout avoir pour rien. Manifestement, il faut payer le prix quand on veut quelque chose. Le gouvernement, en particulier ces temps-ci, doit faire des choix très difficiles, tout ce que nous pouvons espérer, c'est que nous faisons des choix judicieux et que nous prenons de bonnes décisions qui devront toutes être raisonnables du point de vue financier.

Mais Dieu protège tout gouvernement, ou tout député, qui dans son zèle d'établir la base économique nécessaire, oublie qu'on doit être nourri et vêtu avant qu'on puisse vraiment apprécier une exposition d'oeuvres d'art, une pièce de théâtre ou un match de hockey. Le gouvernement doit consacrer la plupart de son temps à assurer la vitalité économique des municipalités et régions; il doit faire en sorte que les gens travaillent et que leurs besoins essentiels soient assurés.

Dès que les besoins essentiels sont assurés, on ne peut se permettre d'ignorer les besoins des milieux culturels et artistiques et l'intérêt qui existe pour ces choses au sein de la collectivité. Je me suis trompé lors d'une réunion avec une électrice, qui, j'espère, deviendra une très bonne amie. Elle pensait que je ne m'intéressais pas assez à son domaine de prédilection, les arts. Elle est passionnée des arts et passe des heures et des heures chaque jour et chaque semaine à appuyer des projets artistiques de son milieu.

Elle a entrepris de m'expliquer la situation en s'assurant que je comprenais bien que les besoins de sa communauté étaient réels et, plus important encore, que ce domaine offrait de nombreuses possibilités d'emploi et un immense potentiel. Je dois admettre qu'avant cette rencontre, je n'avais jamais vraiment réfléchi à la question. Depuis, j'ai été étonné par les nombreuses possibilités que le domaine offre et par tout ce que le monde des arts et de la culture apporte à l'économie canadienne. En suivant le débat d'aujourd'hui, j'ai saisi le point de vue de plusieurs autres députés sur la question.

Plus de 185 000 personnes travaillent actuellement dans le monde des arts et de la culture au Canada. Elles gagnent leur vie dans les arts d'interprétation, le théâtre, la musique, l'opéra, la danse et les arts visuels. Dans ma région, le secteur patrimonial revêt une très grande importance. Souvent, nous ne voyons pas ce secteur comme étant du domaine des arts et de la culture, mais il

en fait bel et bien partie. Ce secteur englobe les musées, les galeries d'art, les archives et les bibliothèques.

Il y a aussi le secteur de la haute technologie. Bien sûr, la haute technologie est très en vogue en ce moment. Bien qu'on accorde maintenant plus d'importance à la télévision, n'oublions pas la radio que les gens de mon âge ont passé tellement d'heures à écouter. C'est encore un moyen de communication efficace, non seulement pour les radiodiffuseurs mais aussi pour le secteur de la musique et des arts.

• (1530)

Beaucoup de mes électeurs de la région éloignée de Chilcotin se servent de leur radio à piles pour capter la seule station susceptible de leur procurer leur dose d'art et de culture, après que leurs besoins fondamentaux aient été satisfaits par Radio-Canada et les nombreux programmes de qualité diffusés à la radio et à la télévision.

L'artisanat est un autre secteur d'activité qui revêt une assez grande importance pour la région de Cariboo—Chilcotin. Je ne crois pas qu'il ait été mentionné à la Chambre aujourd'hui, mais il va devenir de plus en plus important pour nos autochtones. Le gouvernement devra en tenir dûment compte et reconnaître son potentiel. Il ne s'agit pas seulement d'art et de sculptures; un vaste marché est en train de se développer pour ces oeuvres d'art.

Au cours d'un voyage que j'ai fait dernièrement en Asie, j'ai entendu des hommes d'affaires, qui s'intéressent aux arts, parler de la popularité de plus en plus grande des arts autochtones canadiens et américains dans leur pays, du moins dans les plus grandes villes. Ils possèdent maintenant de belles sculptures et de beaux bijoux qui sont en plus un gagne-pain pour tant d'artistes qui communiquent à travers ce médium. Nous voyons de plus en plus de danses et de théâtres autochtones. Je suis sûr que cette forme de participation et de développement qui se manifeste dans nos localités autochtones continuera d'occuper une place de choix dans les arts et la culture au Canada.

Les arts et la culture ne sont pas l'apanage des grandes villes, même si nous nous attendons davantage à voir des ballets et à écouter des orchestres symphoniques dans les grandes agglomérations. Les petites localités profitent également des efforts de ceux qui consacrent leur vie aux arts et à la culture.

Lors d'un séjour récent que j'ai fait dans ma région, à Quesnel plus précisément, j'ai vu un groupe de musiciens de Montréal, des percussionnistes de réputation internationale, qui donnaient un concert pour les gens de la région. Le spectacle avait lieu dans le district de Cariboo, dans l'arrière-pays. L'un des artistes concernés a commenté ce spectacle en ces termes: «Tous les artists de renommée internationale jouent à Paris, New York, Montréal, Hong-kong et dans les grands centres. . .», en ajoutant: «Mais nous, nous nous sentons privilégiés parce que très peu de ces artistes de renommée mondiale se sont produits à Quesnel.» Nous avons apprécié ces commentaires à Quesnel et ce que le gouvernement du Canada peut faire notamment pour ces petites localités, c'est les aider dans ce genre d'entreprise.

En terminant, j'ajoute que 13,5 millions de personnes au Canada dans les petites villes comme dans les grandes, ont contribué aux activités de la communauté artistique et culturelle au Canada. Les gens consacrent plus d'argent aux arts qu'ils n'en versent pour voir le hockey, le football et le baseball professionnels mis ensemble.

[*Français*]

M. le vice-président: Je regrette, mais nous ne pourrons entendre le discours de l'honorable député de Témiscamingue (M. Desjardins) sur ce sujet.

La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

Comme il est 15 h 35, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 février 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 décembre, de la motion de M. Althouse:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité d'adopter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de manière que les producteurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent bénéficient également des avantages de la loi; et sur l'amendement de M. Funk:

Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après les mots «Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest» ce qui suit:

«et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles».

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole pour appuyer la motion de mon collègue, le député de Mackenzie, et l'amendement de mon collègue, le député de Prince-Albert—Churchill River, invitant le gouvernement à faire en sorte que les éleveurs qui nourrissent leur bétail, surtout les bovins et les porcs, avec les grains qu'ils produisent bénéficient également des avantages de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Ayant lu le compte rendu officiel, je sais ce que les représentants des différents partis en ont dit. Je dois dire que les députés qui ont pris la parole, des ministériels pour la plupart, ont utilisé mille détours, sans jamais examiner ce dont le secteur agricole a besoin et qu'il réclame depuis fort longtemps.

• (1310)

Je tiens à rappeler à la Chambre que les organismes qui suivent appuient cette démarche, soit le Conseil canadien du porc, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, l'Association des éleveurs de l'Ontario, les éleveurs de poulet, l'Office de commercialisation des oeufs, l'Office de commercialisation du lait, l'Office de commercialisation du porc, l'Office de commercialisation du mouton, les éleveurs de dinde, les trois syndicats du blé des Prairies et l'Union des producteurs agricoles du Québec, vraisemblablement l'organisation agricole la plus considérable de tout le Canada, ainsi que de nombreux groupes et particuliers.

En mars 1988, M. Kraft, un économiste de l'Université du Manitoba, a recommandé dans son étude sur la stabilisation du revenu et l'admissibilité des grains autoconsommés que la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou le programme de stabilisation des prix des viandes rouges vise les grains autoconsommés. Au plan politique, on pourrait modifier les programmes de stabilisation de façon qu'ils visent les grains autoconsommés et non seulement des grains commerciaux comme ils le font à l'heure actuelle, ou encore modifier le programme de stabilisation des prix des viandes rouges de sorte qu'il tienne compte du prix de revient du grain autoconsommé et non du seul grain commercial.

Il me semble absolument illogique de créditer entièrement un agriculteur pour le grain qu'il achète à un voisin, à un marchand de grains fourragers ou à la Commission canadienne du blé, et non pour celui qu'il produit lui-même pour nourrir ses porcs ou son bétail. C'est plus qu'anormal comme situation. C'est tout bonnement injuste.

Je me permets de citer ici une lettre en date du 22 septembre 1988 du Conseil canadien du porc. Voici:

Il nous semble que le grain devrait être traité de la même façon, qu'il soit produit par une exploitation d'élevage pour sa propre consommation ou qu'il soit vendu commercialement, l'un n'empêchant pas l'autre. Qu'il soit immédiatement vendu ou donné à manger aux animaux d'élevage, le grain revient finalement aussi cher. La culture du grain et l'engraissement des porcs, par exemple, devraient être considérés comme deux activités totalement différentes, tout comme l'engraisse-

ment des porcs et l'engraissement des bovins au sein de la même exploitation constituent des activités distinctes aux fins des programmes de stabilisation de l'un ou l'autre de ces produits.

La lettre se poursuit comme ceci:

Le Conseil canadien du porc préconise que des mesures soient prises immédiatement pour corriger cette injustice et pour que tous les programmes actuels (y compris ceux visant les récoltes de 1986-1987 et de 1987-1988) et futurs de stabilisation du grain tiennent compte des grains autoconsommés.

La quantité de grain produit et autoconsommé est égale à la quantité vendue à l'extérieur dans l'est du Canada et représente 20 p. 100 de la production totale dans l'ouest du Canada. C'est beaucoup.

En excluant le grain autocomsommé des programmes prévus par la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et en ne pas tenant compte des coûts de production du grain dans le cadre du programme de stabilisation des prix des viandes rouges, on enlève une partie du revenu agricole attribuable au grain autoconsommé du programme de stabilisation.

Au plan politique pour inclure le grain autoconsommé dans les programmes de stabilisation, on peut soit modifier ces programmes de façon qu'ils ne tiennent pas seulement compte des grains commerciaux, soit modifier le programme de stabilisation des prix des viandes rouges de sorte qu'il tienne compte du prix de revient du grain autocomsommé et non du seul grain commercial. Le changement d'orientation oblige à modifier les programmes de stabilisation du grain ou le programme de stabilisation des prix des viandes rouges, mais pas les deux.

Je sais qu'on a prétendu que certains éleveurs de bovin ou de porc pourraient bénéficier deux fois. D'après nous, on peut profiter d'un programme ou de l'autre, mais pas des deux.

Pour bénéficier d'un programme de stabilisation du grain basé autoconsommé, les agriculteurs devraient enregistrer la terre consacrée à chaque récolte. La terre se verrait attribuer la cote de productivité appropriée, et l'agriculteur pourrait recevoir des paiements de stabilisation dès que son revenu n'atteindrait pas le seuil prévu calculé selon une moyenne mobile.

Le niveau de revenu assuré par la stabilisation varierait d'une année à l'autre en fonction des prix des récoltes et des coûts d'exploitation, mais il ne dépendrait pas du rendement de l'année en cours ou des ventes. Les agriculteurs participant à un programme de stabilisation du grain autoconsommé paieraient une prime au moment opportun, c'est-à-dire au moment de l'inscription de leur terre et de leur potentiel de récolte.

Le niveau de soutien fourni serait fonction des primes payées ainsi que des contributions gouvernementales reçues. Les programmes de stabilisation du grain autoconsommé devraient s'appliquer à toutes les céréales et à tous les oléagineux à l'égard desquels on dispose de renseignements suffisants quant au rendement, aux prix et aux coûts.

Beaucoup des données dont on a besoin dans le cadre d'un programme de stabilisation du grain autoconsommé sont celles qu'utilisent et que traitent déjà les régies provinciales d'assurance-récolte. L'administration de tels programmes ne ferait que s'ajouter à leurs attributions administratives, sans changer la nature de leur tâche.

En fait, il y longtemps que je dis qu'il faudrait intégrer les programmes provinciaux d'assurance-récolte, ainsi que les quelques programmes fédéraux, afin de ne payer les frais d'administration qu'une fois. Les producteurs qui sont censés profiter du programme verraient probablement leurs demandes traitées plus vite et avec plus d'efficacité.

Pour incorporer les coûts de production des céréales dans le programme de stabilisation des prix des viandes rouges, on pourrait soit avoir deux équations distinctes, soit n'en avoir qu'une qui comporterait une moyenne pondérée tenant compte de la proportion du grain produit et autoconsommé. La formule à deux équations rend compte du fait que certaines entreprises d'élevage achètent le gros du fourrage nécessaire, tandis que d'autres produisent ce dont elles ont besoin. Cette formule permettrait aux participants de choisir l'équation qui est la mieux adaptée à leur structure de coûts.

• (1320)

La motion qu'a présentée le député de Mackenzie vient corriger ce qui constitue, selon moi, plus qu'une simple anomalie. Une injustice. Il ne me reste plus qu'à espérer que, motivés par le désir commun de contribuer à la stabilisation et à l'accroissement du revenu des producteurs agricoles canadiens, tous les députés s'empresseront d'adopter cette motion. Après tout, on ne demande au gouvernement que «d'envisager» de faire ce qui est proposé; il n'est rien exigé du gouvernement. Cela donnerait l'occasion au gouvernement de sonder la Chambre des communes s'il étudiait, comme il devrait le faire, ce que propose mon collègue dans sa motion pour faire ensuite rapport à la Chambre.

J'espère que tous les députés appuieront l'amendement, ainsi que la motion proposée par le député de Mackenzie.

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. La question que nous discutons est sans aucun doute importante. Le grain autoconsommé joue un rôle important dans notre économie agricole. Environ la moitié des récoltes de céréales du Canada, à l'exception du blé, sont

utilisées pour nourrir le bétail. Cette pratique est encore plus répandue dans les Maritimes où 30 p. 100 des récoltes, blé compris, sont ainsi employées.

Les agriculteurs du Canada s'inquiètent parce que le rôle que joue ce grain dans l'économie agricole n'est pas reconnu dans les programmes de stabilisation. Dans certains programmes de soutien de l'élevage du bétail, le prix du grain est inclus dans la formule de calcul des paiements. Par conséquent, quand il monte, le montant du soutien monte aussi.

Cependant, les programmes de soutien de l'élevage du bétail ne tiennent pas compte du coût de production du grain autoconsommé. Donc, si le prix du grain reste le même alors que les coûts de production augmentent, l'augmentation du coût de production du grain n'est pas réflétée dans les paiements versés dans le cadre des programmes de soutien de l'élevage du bétail.

C'est une question importante, mais il ne faut pas l'examiner hors contexte. Actuellement, le gouvernement fédéral effectue un examen approfondi de toutes les politiques et de tous les programmes agricoles en consultation avec les organisations agricoles et les provinces. La façon dont le grain autoconsommé est inclus dans les mesures de protection de l'agriculture doit être discutée dans le contexte général de cet examen des politiques.

À première vue, inclure le grain autoconsommé dans la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles semble une façon simple de fournir une protection du revenu aux agriculteurs qui nourrissent leur bétail avec leur propre grain. Si on examine la question de plus près, cependant, on se rend compte que ces modifications auraient un certain nombre de répercussions pour les producteurs de grain et les éleveurs.

Premièrement, certains programmes incluent déjà une partie du coût de production des grains autoconsommés. Le programme laitier en est un exemple. Si les grains autoconsommés étaient inclus dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, certains producteurs seraient indemnisés deux fois pour les mêmes grains.

C'est sur ce point qu'a insisté le Comité permament de l'agriculture dans son rapport de janvier 1986 sur la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le comité tirait la conclusion suivante:

> Le producteur ne devrait bénéficier de la protection contre les risques du marché, que procure la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou la Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, que pour les produits finis commercialisés. En ce qui concerne les producteurs de bétail, ils travaillent sur le marché du bétail mais non pas sur celui des grains. Le fait de les traiter comme des céréaliculteurs signifie que les grains peuvent être couverts sous leur forme brute et qu'ils le sont à nouveau quand ils entrent dans la production du produit fini.

C'est ce que le comité a déclaré. Par ailleurs, si on incluait les grains autoconsommés dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, on changerait la structure fondamentale de ces programmes, qui ne seraient plus fondés sur la mise en marché, mais bien sur la production. Si c'était le cas, le gouvernement serait obligé de recueillir des données sur le rendement de chaque agriculteur inscrit au programme. Cela serait très coûteux et peu pratique.

Dans bien des cas, ces renseignements n'existent tout simplement pas. Il faudrait donc que les paiements soient fondés sur le rendement moyen pour la région. La plupart des agriculteurs trouvent cela inacceptable. Ceux dont le rendement est inférieur à la moyenne régionale toucheraient des indemnisations trop élevées, et ceux dont le rendement est supérieur à la moyenne ne seraient pas suffisamment indemnisés.

En changeant la base qui sert au calcul des paiements, on risque de favoriser un groupe de producteurs au détriment de l'autre.

Même si l'insertion des grains autoconsommés dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles apportait une meilleure protection aux producteurs de bovins, elle enlèverait aux producteurs céréaliers la protection que ces programmes ont pour but de leur apporter. La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles visent toutes deux à protéger les producteurs contre une baisse catastrophique de recettes lorsque les ventes chutent.

En ce moment par exemple, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest est basée sur les ventes. Lorsque le producteur est incapable de faire des livraisons, le montant de ses ventes baisse et cela peut donner lieu à un paiement au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Si la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles étaient basées sur les quantités produites, il y aurait danger qu'une chute des quantités livrées ne donne pas lieu à des paiements au titre de ces deux programmes.

Enfin, l'insertion des grains autoconsommés dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles rendrait ces deux programmes plus coûteux, et ce sont les agriculteurs qui en feraient les frais en même temps que le gouvernement fédéral.

La façon de faire prendre en compte les grains autoconsommés par les programmes de stabilisation est une question qui doit se résoudre par la voie d'un programme global de protection des revenus agricoles. À la conférence nationale sur la politique agro-alimentaire de décembre, le ministre de l'Agriculture a annoncé que le Bureau

national des grains prendra l'initiative des consultations avec l'industrie et avec les provinces pour ce qui concerne l'élaboration d'un programme de sécurité des revenus céréaliers.

Le comité des protections céréalières a tenu sa première réunion en janvier et il est prévu qu'il présentera au printemps une proposition à soumettre au ministre de l'Agriculture. La législation nécessaire devrait être adoptée d'ici à la fin de l'année.

Il faut mettre au point un programme de stabilisation présentant les trois qualités suivantes: premièrement, satisfaire aux besoins des producteurs; deuxièmement, satisfaire aux impératifs d'une saine gestion financière; et enfin, reposer sur un partage équitable des frais entre les agriculteurs ainsi que les gouvernements provinciaux et fédéral.

Pour satisfaire aux besoins des agriculteurs, il faut un programme qui permette à ces derniers d'établir des plans d'exploitation à long terme. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté des mesures ponctuelles pour parer aux baisses de revenu et de productions agricoles. Les agriculteurs ont besoin de cette aide. Mais ces programmes ponctuels leur permettent difficilement d'organiser efficacement leur activité.

Au cours de la conférence nationale sur la politique agro-alimentaire, le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'un groupe d'étude représentant le gouvernement et l'industrie serait créé pour examiner diverses composantes de la gestion agricole. Il s'agit, entre autres, des besoins spéciaux des agriculteurs débutants, des mécanismes de gestion nécessaires aux agriculteurs, du rôle des établissements de crédit et de l'efficacité des taux d'intérêt subventionnés.

Au cours des six prochains mois, nous mettrons au point des options possibles de concert avec des représentants de l'industrie agricole. Le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues provinciaux les examineront à leur dernière réunion, en août 1990, et la population sera consultée à compter de l'automne.

La manière d'inclure les grains autoconsommés dans les programmes de stabilisation des revenus agricoles est une question importante. Il faut l'envisager dans le cadre d'un examen global de la politique agricole. D'ailleurs, les deux paliers de gouvernement et l'industrie sont en train d'élaborer des options pour la création de programmes de protection céréalière. Le comité qui se penche sur cette question a tenu sa première séance en janvier et discutera de plusieurs options avec l'industrie au cours de l'hiver. On s'attend à ce qu'il présente ses recommandations aux ministres vers la fin du printemps et qu'une loi à cet effet soit déposée à l'automne.

La façon d'inclure les grains autoconsommés dans les mesures de protection céréalière s'insérera dans une discussion plus vaste sur l'examen global de la politique de protection. J'ai parlé brièvement des conséquences qu'entraînerait le fait d'inclure les grains autoconsommés dans les programmes existants de stabilisation des revenus des céréaliculteurs. Si l'on ne faisait qu'ajouter les grains autoconsommés à la Loi sur la stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, on créerait probablement plus de problèmes qu'on n'en résoudrait. C'est pourquoi il est nécessaire de discuter de cette question dans le contexte d'un examen global de la politique de protection céréalière. Je suis certain qu'en travaillant de concert avec les agriculteurs et les provinces, nous pourrons concevoir un programme qui répondra aux besoins des agriculteurs et des éleveurs.

• (1330)

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat.

J'ai écouté avec intérêt les observations de mon collègue d'en face. Il a énuméré plusieurs problèmes qui se présenteraient si la motion était adoptée. Je répète que la motion demande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'adopter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de manière que les producteurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent bénéficient également des avantages de la loi. L'élément essentiel ici est: «Que. . . le gouvernement étudie l'opportunité».

Nous demandons au gouvernement d'étudier la question et de reconnaître qu'il y a un problème. Les producteurs de viande rouge qui cultivent leurs propres grains et leur propre alimentation pour le bétail sont désavantagés par rapport à ceux qui achètent ces produits. Le système, sans doute à la suite d'une erreur, fait de la discrimination entre les différents types de producteurs.

En théorie, il y a des moyens de contourner ce problème. Des voisins pourraient se vendre mutuellement les grains qu'ils produisent, mais je ne pense pas que voulions encourager ce genre de jeu. Souvent, lorsque je vais dans les parties rurales de ma circonscription, les agriculteurs me disent qu'il ne suffit plus, maintenant, de bien connaître la culture, il faut aussi être un expert en matière de programmes gouvernementaux. Ces anomalies du programme et de la loi forcent les agriculteurs à devenir comme des comptables-fiscalistes, c'est-à-dire à apprendre à jouer avec le système.

Notre motion demande au gouvernement tout d'abord de reconnaître le problème et ensuite de s'engager à travailler avec les députés et les représentants du milieu

agricole pour trouver des moyens de le résoudre. Voilà en bref le but de notre motion.

Je prie les députés de la majorité d'appuyer cette motion. Elle ne condamne absolument pas le gouvernement. J'estime que c'est une motion que les députés de la majorité ne devraient pas avoir de mal à appuyer, puisqu'elle est présentée en vue d'améliorer notre agriculture et d'aider nos exploitants agricoles. J'espère qu'ils verront cette motion ainsi et qu'ils l'appuieront.

Je voudrais aussi ajouter quelques mots sur la situation de l'agriculture dans ma région. Pendant l'ajournement de Noël, j'ai visité de nombreuses localités rurales de ma circonscription de Regina—Qu'Appelle.

J'ai eu le temps de me rendre dans les petits cafés y ingurgiter des gallons de café et m'entretenir avec des agriculteurs et des gens des petites villes que je visitais. Je dois dire que je n'ai jamais vu un état de dépression psychologique comme celui qui existe dans les campagnes de la Saskatchewan aujourd'hui. Il y règne un sentiment de désespoir, d'impuissance, l'impression que personne ne vous écoute, et encore moins ceux qui pourraient faire quelque chose.

Je trouve fort attristant le sentiment de fatalisme actuel des régions rurales. J'ai parlé à de jeunes agriculteurs qui travaillent des terres ayant appartenu à leur famille depuis des générations. C'est un sentiment de désespoir qui les écrasait quand ils m'ont dit: «M. de Jong, que pouvons-nous faire de plus, je vous le demande? Nous nageons dans les dettes. Nous ne savons pas du tout à quoi nous en tenir sur le type de programmes ou d'aide gouvernementale qui nous permettrait de rester sur nos terres.»

On m'a montré des articles de vieux journaux traitant du coût du blé il y a 10 ou 20 ans. En fait, le prix du blé n'est guère plus élevé aujourd'hui, et il est souvent plus bas. Les coûts de production ont grimpé en flèche depuis une vingtaine d'années. Les agriculteurs ont l'impression de s'engager dans une impasse; ils se demandent bien ce qu'il font encore dans leurs champs à tenter de joindre les deux bouts alors qu'ils n'arrivent pas à voir le bout de leur peine. Le Parlement doit régler ces problèmes.

En terminant, je rappelle encore que les milieux agricoles ont besoin d'aide. Qu'ils ont besoin de l'aide du Parlement. Qu'ils ont besoin de compréhension et d'aide pour mettre sur pied des mesures d'intérêt mutuel qui empêcheraient la disparition complète de l'agriculture au Canada.

En acceptant cette résolution, le Parlement montrerait à nos agriculteurs qu'il s'intéresse à leur sort et qu'il est capable de s'élever au-dessus des considérations partisanes. L'initiative de mes collègues, qui ont présenté cette résolution, témoigne d'un effort de collaboration avec le gouvernement pour l'aider à trouver une solution. J'espère que celui-ci l'acceptera comme telle car ce faisant, il fera clairement comprendre aux agriculteurs que le Parlement ne demande pas mieux que de trouver des solutions à leurs problèmes.

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de la motion dont nous sommes saisis cet après-midi. Nous sommes tous au courant des problèmes auxquels les céréaliers canadiens font face. Les pressions financières auxquelles les agriculteurs sont soumis depuis le milieu des années 1980 demeurent très fortes. La guerre des subventions à l'exportation que se livrent d'autres pays sur les marchés céréaliers mondiaux font chuter les prix qu'obtiennent les céréaliers canadiens. Tant que les négociations commerciales dans le cadre du GATT ne permettront pas de réaliser d'autres progrès, et tant que des problèmes de production se poseront dans les principales régions productrices, la situation demeurera incertaine.

Depuis quelques années, la faiblesse des prix des produits a forcé les agriculteurs à avoir recours, dans une plus grande mesure, à des programmes d'aide ponctuelle gouvernementaux. En 1986 et 1987, le gouvernement fédéral a versé aux agriculteurs 2,1 milliards de dollars au total par le biais du programme spécial d'aide aux céréaliers canadiens. En 1988, les agriculteurs qui ont subi d'importantes pertes dues à la sécheresse ont touché 850 millions de dollars au titre du Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse.

Nous ne pouvons continuer à nous fier à des programmes spéciaux d'aide offerts par le gouvernement. Il doit y avoir une meilleure façon de protéger les producteurs de grain et de graines oléagineuses. Le gouvernement est bien déterminé à la trouver. Il a commencé l'année dernière par modifier les programmes d'assurance-récolte. La couverture offerte a été accrue en 1989, ce qui a permis aux agriculteurs de bénéficier d'une meilleure protection que l'année précédente.

• (1340)

Ainsi, en 1988, les paiements au titre de l'assurance-récolte pour le blé sur chaume en Saskatchewan, ont varié entre 32 $ et 53 $ environ l'acre, selon la région touchée. En 1989, la couverture offerte dans les mêmes régions a varié de 50 $ à 85 $ environ l'acre.

En 1988, un agriculteur du sud-est de la Saskatchewan, cultivant du blé sur une jachère aurait été admissible à l'assurance-récolte indemnité s'élevant à 60 $ environ au

titre de l'acre. En outre, il aurait également eu droit à près de 14 $ l'acre au titre du Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse. Donc, le maximum qu'aurait pu recevoir cet agriculteur se serait élevé à environ 75 $ l'acre.

Après la modification du régime d'assurance-récolte, en 1989, ce même agriculteur aurait eu droit à environ 94 $ l'acre du régime d'assurance-récolte seulement. En 1989, en Alberta et au Manitoba, l'assurance-récolte offrait une meilleure indemnisation que le programme d'aide aux victimes de la sécheresse et l'assurance-récolte combinés l'année précédente.

Les modifications apportées au régime d'assurance-récolte étaient une première étape. Actuellement, le gouvernement travaille à l'élaboration d'un programme de protection national à l'intention de tous les producteurs de céréales et d'oléagineux. À mon avis, il n'est pas sage de remanier maintenant des programmes particuliers comme l'Administration de la stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Nous devons examiner la question en la replaçant dans un contexte plus général.

En décembre dernier, lors de la conférence nationale sur la politique agro-alimentaire tenue à Ottawa, il a été entendu qu'il était urgent de mettre en place un programme national de protection équitable à l'intention de tous les producteurs de céréales et d'oléagineux. On a commencé à travailler en ce sens dans le cadre de l'examen de la politique nationale de l'agriculture. À la conférence, on a annoncé que le conseil national des grains, à Winnipeg, serait le maître d'oeuvre de l'élaboration d'un programme national de protection des céréaliculteurs.

Les gouvernements provinciaux et des représentants du secteur contribueront à la préparation d'une proposition. Des réunions ont lieu ce mois-ci. Un projet doit être prêt d'ici la fin du printemps et la loi d'autorisation devrait l'être pour décembre 1990.

Le gouvernement fédéral fait diligence dans ce dossier. Les problèmes de revenu des agriculteurs que l'on prévoit pour l'an prochain doivent entrer en ligne de compte. Il faut également s'assurer que les mesures prises aujourd'hui seront, à long terme, compatibles avec les programmes de protection élaborés pour tous les agriculteurs.

Évidemment, l'examen comporte l'étude des programmes de protection actuels. On a chargé le comité consultatif du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest d'étudier les questions concernant le passage possible de ce programme à un programme de mesures de protection plus global.

Le gouvernement prend des mesures au sujet de cette question. En fait, des progrès ont été enregistrés. Le groupe de travail fédéral-provincial actuel sur les mesures de protection continue le travail qu'il a commencé en 1988. Il a pour objectif principal d'élaborer un programme global de mesures de sécurité pour tous les produits et tous les agriculteurs.

On a tenu pendant 1988 une série d'entretiens régionaux entre tous les dirigeants agricoles et le gouvernement afin de faciliter l'identification des problèmes que connaissent les programmes de mesures de protection existants, et de déterminer quelle orientation on devrait donner à l'agriculture dans l'avenir.

Par la suite, le bureau national des grains de Winnipeg a élaboré plusieurs mesures de sécurité pour les céréales qui ont été présentées aux dirigeants agricoles. Ce bureau continue ses travaux sur les mesures de protection. Les discussions avec les dirigeants agricoles dans tout le Canada se poursuivent avec d'autres ministériels afin de mettre au point un programme pour l'agriculture. En tant que gouvernement, nous élaborons un programme global qui soit équitable pour tous les producteurs d'un bout à l'autre du pays et qui ait une solide base financière pour les agriculteurs canadiens, ce dont ils ont besoin actuellement.

Le gouvernement a pris des mesures et continuera à en prendre pour faire en sorte que l'agriculture soit protégée d'un bout à l'autre de notre grand pays. Nous estimons qu'il est opportun que le gouvernement continue à discuter avec les dirigeants agricoles de l'avenir de l'agriculture, en combinant l'assurance-récolte et certaines mesures de protection. Nous continuons dans cette voie pour assurer la protection des producteurs.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai de brefs commentaires à faire sur la motion présentée par le NPD. En quelques mots, j'aimerais relater à la Chambre une expérience que j'ai vécue vendredi dernier et qui reflète fidèlement la situation actuelle des agriculteurs.

Ce jour-là, j'ai visité ce qui est probablement la plus grande exposition canadienne de machinerie agricole qui a lieu chaque février à Toronto. Ancien producteur agricole, j'ai croisé beaucoup de vieilles connaissances qui s'occupaient des kiosques de vendeurs. D'après eux, le nombre de visiteurs était considérable, ce dont je me suis rendu compte vendredi. Toutefois, ils ont tous admis que c'était sans doute l'année où les agriculteurs montraient

le moins d'intérêt, car ils n'étaient là que pour examiner la machinerie.

Dans une veine plus gaie, je n'ai jamais oublié les propos de mon père: c'est une excellente exposition à visiter une fois l'an parce que on y voit un tas de choses dont on peut se passer. C'est un peu comme une exposition d'articles de sport d'où l'on rentre pour s'apercevoir qu'on a tout ce qu'il faut à la maison.

Les vendeurs étaient tout à fait déprimés de constater que les agriculteurs n'étaient pas intéressés. Ils n'ont plus confiance dans leur industrie. Ils ont été témoins de divers événements, dont la suppression de la disposition en vertu de laquelle ils ne payaient pas d'intérêts sur les paiements anticipés pour leurs récoltes. Ils avaient l'habitude d'utiliser cette option que le gouvernement leur offrait.

Ils sont satisfaits des principales améliorations à la mesure législative sur l'assurance-récolte mais, en l'absence d'un programme tripartite aux termes duquel les primes seraient acquittées par trois parties, ils disent que les risques seront plus élevés et que les primes vont augmenter à tel point qu'ils n'auront probablement pas les moyens de les payer. En fin de compte, leur sort ne sera pas meilleur.

Les agriculteurs ont un problème et, à mon sens, cette motion est très appropriée, car elle demande au gouvernement d'étudier l'opportunité de faire de telles améliorations. Je demande aux ministériels d'appuyer la motion dans l'esprit où elle a été proposée et de ne pas la rejeter tout simplement parce qu'elle est parrainée par un parti de ce côté-ci de la Chambre. La motion ne demande rien de précis. Je puis vous dire par expérience que la Loi de stabilisation est injuste.

• (1350)

L'agriculteur qui nourrit son bétail ou ses porcs avec les céréales qu'il cultive ne peut profiter du programme de stabilisation des prix parce qu'il doit soustraire ses achats de ses ventes. Il n'enregistre aucun avantage net.

Par contre, l'agriculteur qui ne produit que des céréales peut participer au programme de stabilisation. Mais cela est interdit à l'agriculteur qui achète des céréales fourragères. Ce que je veux dire, c'est que, en tant que producteur primaire, que je vende mon produit au silo local, à l'entreprise céréalière de ma propre exploitation, à mon entreprise d'élevage de porcs ou de bovins, une vente devrait être considérée comme une vente, peu importe l'acheteur.

Actuellement, le programme est injuste. La motion demande que le gouvernement étudie la situation et qu'il améliore le programme, au lieu de retirer des avantages aux producteurs. Les producteurs sont impatients de venir faire ces suggestions aux représentants du gouvernement.

Le programme tripartite est le genre de programme qu'on peut protéger et expliquer aux pays étrangers afin qu'il ne soit pas contesté aux termes de l'Accord de libre-échange, comme ce fut déjà le cas, mais cela nous demandera des efforts énormes.

Bref, je demande fortement au gouvernement de voter, comme le veut l'esprit de la Chambre, en faveur de cette motion où on lui demande d'étudier la situation en vue de favoriser la croissance de cette industrie qui fait travailler beaucoup de Canadiens.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe au débat d'aujourd'hui, qui traite de l'important sujet de l'agriculture.

L'inclusion des grains autoconsommés dans les programmes de stabilisation est une question capitale que l'on ne peut étudier séparément. Il faut l'aborder dans le vaste contexte de tous les programmes de stabilisation des prix agricoles.

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral entreprend un examen approfondi de tous les programmes et mesures agricoles. Toute modification du programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou du programme de stabilisation des prix agricoles sera envisagée dans le cadre de cet examen.

Aucun agriculteur ne voudra décider de ce qu'il va planter sans bien comprendre ce qui va advenir de son exploitation. Je suggère aux députés de ne pas l'oublier. Le gouvernement étudie la stratégie globale et tout le secteur agricole canadien avant de prendre une décision sur un seul aspect de ce secteur.

L'examen a débuté par la publication, le 7 novembre, d'un document de travail intitulé «Partenaires dans la croissance». Le gouvernement a reconnu quatre assises sur lesquelles il fonde sa vision de l'agriculture: la réaction du marché, une plus grande autonomie dans le secteur agro-alimentaire, une politique nationale qui

reconnaît les disparités régionales et la viabilité accrue de l'environnement.

En deuxième lieu, la conférence sur une politique agro-alimentaire nationale s'est déroulée à Ottawa, en décembre. Cet événement a attiré 1 800 représentants des agriculteurs, des fabricants, des consommateurs et d'autres groupements intéressés.

La conférence a donné lieu à une série de discussions en comité sur sept sujets principaux. Nous sommes maintenant en train de donner suite à ces discussions. Des groupes d'étude ont été créés dans un certain nombre de domaines, dont le développement du marché et la valeur ajoutée, le financement et la gestion de l'exploitation agricole, les mécanismes de sécurité du revenu, la gestion de l'offre, les transports, la salubrité des aliments et l'intégration du développement agricole au milieu.

Voici comment les mécanismes de sécurité du revenu s'inscrivent dans cet ensemble. Un groupe d'étude fédéral-provincial sur la sécurité du revenu agricole était en place avant que ne commence l'examen de la politique agricole l'automne dernier. Ce groupe poursuivra son travail. Il a pour objectif de mettre au point un programme global à long terme de mécanismes de sécurité du revenu pour tous les produits et pour tous les agriculteurs. Le groupe préparera un rapport provisoire destiné aux ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture pour leur réunion annuelle. Le groupe entreprendra ensuite l'automne prochain des consultations avec les organismes agricoles et d'autres parties intéressées.

Outre le groupe de travail sur la sécurité du revenu agricole, un comité spécial a été institué afin d'examiner plus particulièrement la question de la sécurité du revenu des céréaliculteurs. Le comité a été mis sur pied après la conférence de décembre sur la politique agricole. Il a été institué parce que notre gouvernement reconnaît que les producteurs de céréales et d'oléagineux connaîtront vraisemblablement de très graves problèmes de revenu pendant la prochaine campagne agricole.

Il nous faut mettre au point des propositions visant à leur venir immédiatement en aide. Ces propositions doivent s'inscrire dans le cadre d'un programme national. Le ministre de l'Agriculture a demandé au Conseil national des grains de laisser à l'industrie et aux provinces le soin d'engager les consultations. Ce processus est déjà en cours. Le comité a tenu sa première réunion à Winnipeg pendant la deuxième semaine de janvier. Ce comité prévoit proposer aux ministres, d'ici la fin du printemps, un programme de protection des céréaliculteurs. Un projet de loi devrait être présenté d'ici la fin de l'année.

C'est ici qu'entre en jeu la question dont nous discutons aujourd'hui. Si nous voulons apporter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, nous devons envisager ces modifications dans le contexte de l'examen des programmes de protection des céréaliculteurs et de tous les programmes de protection des agriculteurs qui est actuellement en cours.

La question des grains autoconsommés et des programmes de stabilisation est un important problème qui préoccupe depuis longtemps les agriculteurs de tout le pays. Le coût de production des grains destinés à l'alimentation du bétail n'est pas entièrement pris en compte dans les programmes de stabilisation du prix du bétail ou dans les programmes de stabilisation du revenu des céréaliculteurs.

Le député de Regina—Qu'Appelle a demandé au gouvernement de songer à apporter des modifications précises à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Examinant l'ensemble de la situation dans le secteur agricole, le gouvernement songe à faire les adaptations nécessaires pour faire face à l'avenir sur tous les plans. L'énoncé «Partenaires dans la croissance» ne doit pas se résumer à de beaux discours. Il faut aussi prendre des engagements envers les producteurs et les travailleurs du secteur agro-alimentaire à prendre des mesures au cours des quelques prochaines années.

Nous invitons l'opposition à participer à ce processus d'une manière constructive. Appliquer les dispositions de ces deux lois aux grains autoconsommés ne constitue peut-être pas la meilleure solution. En fait, cette mesure risque de créer toute une nouvelle série d'injustices, voire un retour à des programmes gouvernementaux appliqués au coup par coup. Nous devons avoir une idée du contexte général.

D'abord certains programmes de stabilisation, dans le domaine laitier par exemple, comprennent déjà le coût des grains autoconsommés. S'il était tenu compte de ces coûts dans ces deux lois de stabilisation certains producteurs recevraient une indemnité trop élevée. En second lieu, si ces deux lois s'appliquaient aux grains autoconsommés ces programmes subiraient une modification fondamentale. À l'heure actuelle, ceux-ci sont fondés sur les ventes. S'il était tenu compte des grains autoconsommés dans les programmes, ces derniers devraient être fondés sur la production plutôt que sur les ventes. Cela ajouterait une dimension complètement nouvelle à la gestion des programmes.

Les députés d'en face ne craignent peut-être pas d'alourdir le fardeau administratif des agriculteurs et d'augmenter les coûts des contribuables. Notre point de vue est différent. Si les deux programmes étaient fondés sur la production, les autorités seraient forcées de recueillir des données sur le rendement de chacun des agriculteurs.

Dans bien des cas, ces renseignements seraient impossibles à obtenir. Les deux programmes devraient être gérés en fonction des rendements régionaux. Vous vous souviendrez sans doute des difficultés qu'a engendrées récemment le programme d'aide aux victimes de la sécheresse, qui s'appliquait de cette façon-là.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(3), l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

NELSON MANDELA

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, la libération de Nelson Mandela hier a été l'occasion de réjouissances dans le monde entier. Ayant passé 28 ans en prison pour avoir dirigé le mouvement national des Noirs de l'Afrique du Sud, M. Mandela est devenu un symbole des terribles injustices propres aux lois de son pays qui proclament la suprématie des Blancs.

Ces dernières semaines, l'Afrique du Sud, à l'instar des pays d'Europe de l'Est, a été le théâtre d'événements que beaucoup ne s'attendaient pas à voir de leur vivant. Le mérite en revient en grande partie au président de Klerk qui a fait preuve d'ouverture d'esprit et qui a eu le courage d'accélérer le changement. Les événements d'hier ne signifient pas la fin de l'apartheid, loin de là, mais signalent, du moins faut-il l'espérer, la début de la fin de ce régime odieux.

Aujourd'hui nous devons encourager l'Afrique du Sud à continuer dans cette voie nouvelle et difficile et tout faire pour l'aider à préparer un avenir auquel chacun de ses citoyens pourra participer.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et la satisfaction d'informer la Chambre que le Parlement met aujourd'hui en lumière la préservation de l'environnement par l'opération super ampoule. Trois entreprises canadiennes, Philips Electronique, Générale Electrique Canada et Sylvania, ont présenté au Président 1 200 ampoules qui économisent l'énergie.

On en distribuera une à chacun des députés et des sénateurs pour leur bureau, ainsi qu'à 800 employés des Communes aux fins d'une enquête sur la consommation efficace de l'électricité au foyer. Ces ampoules éclairent autant qu'une ampoule ordinaire mais elles utilisent seulement 20 p. 100 de l'énergie.

Réduire la demande d'énergie, c'est consumer moins de combustibles fossiles et émettre moins de dioxyde de carbone, le principal agent de l'effet de serre et du réchauffement de la planète. Les députés doivent comprendre que, durant sa vie, chacune de ces ampoules réduira les émissions de dioxyde de carbone de plus d'une tonne.

J'espère que cette première fois où le Parlement et les services gouvernementaux jouent le rôle d'éclaireurs pour la préservation de l'environnement mondial ne sera pas la dernière.

* * *

LE BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Dans son récent rapport au ministre de l'Environnement, monsieur le Président, le Conseil consultatif déclare que le Canada est en déséquilibre. Ses différentes régions sont dévastées à cause des politiques et des programmes de toutes sortes que le gouvernement applique et qui ont abouti à des coupes dans les programmes de développement régional, dans les paiements de transfert aux provinces au titre des soins de santé, du bien-être social et de l'enseignement, dans le programme de l'assurance-chômage, dans les crédits alloués à VIA Rail, et en raison de cette décision de surseoir à l'adjudication du contrat pour la construction du Polar 8.

Des provinces comme la Colombie-Britannique n'obtiennent pas leur juste part des contrats fédéraux et deviennent rapidement des régions oubliées du Canada. Par suite de ces abus et de l'indifférence du gouvernement, certains ont commencé à faire circuler une pétition en Colombie-Britannique invitant leurs concitoyens à déclarer s'ils souhaitent se séparer du reste du Canada. Les organisateurs déclarent que la goutte qui a fait déborder le vase, ce sont les impôts élevés du gouvernement actuel ainsi que sa décision d'imposer une taxe de vente de 7 p. 100 sur les produits et services.

Où dont le gouvernement fédéral manifeste-t-il sa volonté de construire ce pays? Quand donc les provinces de l'Ouest, et notamment celle de la Colombie-Britannique, obtiendront-elles leur juste part? Quand donc le gouvernement fédéral actuel tiendra-t-il compte de leurs opinions et de leurs préoccupations? Il n'a fait

qu'exacerber les tensions et les frustrations croissantes avec son attitude cavalière et sa volonté de hausser les taxes tout en réduisant les services aux régions.

Dans le cadre de son budget, le gouvernement actuel aura l'occasion de faire part de sa compassion et de sa compréhension à l'égard de toutes les provinces du Canada, car si le budget de la semaine prochaine reflète son attitude et son comportement passés, y compris son indifférence à l'égard de la Colombie-Britannique, j'ai bien peur qu'il n'attise encore davantage dans les provinces de l'Ouest les tisons de l'aliénation et de la séparation.

* * *

LES MUSÉES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le musée de paléontologie que l'on propose d'aménager à Parrsboro, en Nouvelle-Écosse, permettra d'exposer des fossiles parmi les plus anciens et les plus rares au monde qui ont été découverts sur les plages de Parrsboro et de Joggins.

La National Geographic Society a qualifié de plus importantes en Amérique du Nord ces dernières découvertes paléontologiques comprenant plus d'une centaine de milliers d'ossements de requins, de dinosaures, de lézards, de crocodiles et d'insectes, dont l'un des insectes fossilisés les plus anciens à avoir jamais été découverts. Les fossiles sont tellement abondants dans cette région que n'importe qui peut en trouver par hasard.

Beaucoup de ces fossiles rares sont expédiés par camion aux États-Unis pour y être examinés, mais lorsque le musée aura été construit, les recherches pourront être menées directement sur place, en Nouvelle-Écosse. Non seulement ce musée sera utile au milieu scientifique, mais il suscitera le développement d'une industrie touristique dans une région affichant un taux de chômage élevé et n'offrant que peu de possibilités.

Le projet nécessite la participation de la municipalité, du gouvernement provincial, du secteur privé et du gouvernement fédéral. À l'exception de ce dernier, tous ont déjà promis la leur.

Le ministre des Communications approuve entièrement le projet et a garanti que des fonds y seraient consacrés, mais il aura besoin de l'appui de ses collègues du Cabinet. J'exhorte de nouveau tous les ministres à appuyer ce projet excellent et très nécessaire.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, comme vous le savez, le programme d'aide aux étudiants dans notre pays est un gâchis total. Le problème, c'est que le gouvernement n'a pas révisé les critères qui servent à déterminer les allocations de subsistance que les étudiants peuvent demander et les contributions que les parents doivent faire.

Jusqu'en 1984, on révisait les critères chaque année, mais depuis, ils sont gelés. Par conséquent, on s'attend à ce que les étudiants vivent en 1990 avec la même allocation qu'ils recevaient en 1984-1985. Les parents doivent faire leur contribution en fonction de leurs revenus actuels, mais les allocations et exemptions n'ont pas changé depuis six ans.

Cela veut dire que les parents doivent faire des contributions beaucoup plus élevées pour l'éducation de leurs enfants qu'ils ne le feraient si l'on suivait la politique qui était en vigueur avant 1984-1985. Si le gel continue, la situation s'aggravera.

Je m'inquiète qu'on revienne à la situation où l'on devait avoir un parent riche pour aller à l'université et nous ne devons pas tolérer une chose pareille.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, l'industrie de la fourrure joue un rôle important dans notre économie. Cette industrie dont on tire des revenus d'environ un milliard de dollars fait vivre plus de 100 000 Canadiens habitant pour la plupart dans le nord du pays.

Il était réconfortant de voir en fin de semaine des centaines de personnes participer à des défilés organisées à l'appui de cette importante industrie dans neuf villes canadiennes; elles étaient plus de 300 à Toronto. Ces Canadiens manifestaient ainsi leur appui aux droits des trappeurs, des éleveurs, des détaillants et de la population d'aimer les fourrures de qualité et de tirer profit des activités économiques dont elles sont la source.

Je suis d'accord avec M. Del Haylock, du Conseil canadien de la fourrure, lorsqu'il dit que l'industrie de la fourrure a été la proie d'un petit groupe de radicaux qui font circuler des renseignements mensongers à son sujet. À en juger par le nombre de personnes qui ont fait de la Journée de la fourrure canadienne une réussite, beaucoup de Canadiens en ont soupé des demi-vérités véhiculées dans le cadre de la campagne anti-fourrures.

Nous avons tout lieu d'être fiers de l'industrie canadienne de la fourrure et de ses méthodes de trappe et d'élevage. Ces méthodes sont les meilleures au monde. Il y a vraiment de quoi se vanter des articles de fourrure canadiens.

NELSON MANDELA

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Il est libre, monsieur le Président. Nelson Mandela est sorti d'une prison sud–africaine, mais il demeure prisonnier d'un régime corrompu. Bienveillant envers ses geôliers, Mandela a dit du président de Klerk qu'il était un homme courageux, mais il s'est empressé d'ajouter que «des négociations ne peuvent avoir lieu sans que notre peuple y participe».

Nelson Mandela a mis le président de Klerk au défi de paver la voie à des négociations entre la minorité blanche et la majorité noire. Il lui a également demandé de mettre fin à l'état d'urgence en Afrique du Sud et de libérer tous les prisonniers politiques.

En outre, il a demandé à la communauté internationale de maintenir les sanctions contre l'Afrique du Sud. Il a dit être prêt à mourir pour l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle tous vivent dans l'harmonie et jouissent de chances égales.

L'apartheid n'a pas d'avenir en Afrique du Sud. *Amandla awatu*.

* * *

NELSON MANDELA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine ma fille m'a appelé à 1 000 milles de distance, la voix entrecoupée de rires et de sanglots par la joie d'apprendre que Mandela était libre.

Oui, le monde entier s'est réjoui, mais surtout la population noire de l'Afrique du Sud pour qui la lutte a été longue et brutale et, ne l'oublions pas, loin d'être terminée.

Mais la vive émotion ressentie par ma fille nous rappelle la signification profonde de la lutte qui se déroule en Afrique du Sud: elle s'inscrit dans le grand mouvement des Noirs en butte aux reliquats de l'esclavage, du colonialisme et du racisme, auquel nous tous qui sommes d'origine africaine participons collectivement. Nelson Mandela incarne donc après Martin Luther King les aspirations noires qui tendent à l'inductable nécessité qu'un jour l'amour mutuel et l'égalité entre tous les hommes et les femmes règlent les affaires humaines.

Dans cette lutte le Canada comme beaucoup d'autres joue un rôle noble et vertueux. Mais personne n'a sacrifié plus que le peuple sud–africain.

N'oublions cependant pas le rôle vital des Noirs américains. C'est eux qui ont mis en lumière la question sud–africaine. C'est eux qui ont obligé le gouvernement américain à adopter à contre–coeur des sanctions qui ont fini par jouer un rôle déterminant dans le changement que nous avons constaté.

Mais au départ tout cela a été rendu possible par la lutte des Noirs, dont Mandela est maintenant le chef.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, suite à la décision rendue le 31 janvier 1990 par l'Office national des transports, le CN ne pourra pas abandonner l'exploitation du tronçon de la subdivision Chapais, compris entre Franquet et Chapais. Le 12 mars 1986, à la demande de M. Denis Lamarche, alors président de la Chambre de commerce de Senneterre, nous avions fortement réagi contre l'attitude du CN envers la région de l'Abitibi–Chapais.

Je tiens à remercier tout spécialement MM. Michel Champoux, Jacques Pelletier, Jacques Ruel et Me Daniel Morin du ministère des Transports du Québec, Florien Grenier de Sullivan, pour le vidéo, et tous les intervenants qui ont comparu aux audiences de l'Office national des transports du Canada.

Aujourd'hui, il faut rallier les intervenants de l'Abitibi–Chapais et les dirigeants du CN de Montréal–Québec et Senneterre pour la réouverture prochaine de ce tronçon du réseau ferroviaire.

Monsieur le Président, je dédie cette victoire aux employés du CN en Abitibi–Chapais, aux épouses et enfants de ces emplöyés et à un de nos amis disparu pendant ce conflit avec le CN, notre ami Bob Langlois.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le gouvernement cite depuis longtemps les statistiques sur la création d'emplois et se vante d'avoir bien réussi dans ce domaine.

Les Canadiens ont accepté sa version pendant un certain temps. Ce temps-là est terminé. Un communiqué de presse émis la semaine dernière par le gouvernement de l'Ontario montre clairement la réalité actuelle de notre économie.

Selon le ministère provincial du Travail, 17 526 personnes ont été mises à pied en 1989, ce qui représente le plus grand nombre de mises à pied en un an depuis la récession de 1982.

Il est important, aussi, de noter que ce chiffre serait encore plus élevé si les mises à pied touchant moins de 50 travailleurs à la fois étaient prises en compte.

Durant la récession de 1982, il y a eu des fermetures partielles et des ralentissements de production. Ce n'était pas le cas en 1989. Ces emplois n'existent plus et d'autres subiront certainement le même sort en 1990. Les Canadiens peuvent voir, entendre et sentir dans tout le Canada les résultats de l'incurie flagrante du gouvernement dans le domaine économique.

* * *

LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, cette année marque le 25e anniversaire du Pacte de l'automobile. Nombreux sont les Canadiens aujourd'hui dont l'emploi dépend de cet accord entre le Canada et les États-Unis.

Il est intéressant de signaler que le Pacte de l'automobile n'a pas été tout de suite perçu comme un sauveur d'emplois au Canada. Tout comme durant le débat sur le libre-échange, beaucoup de gens bien intentionnés mais pessimistes ont dénoncé le Pacte de l'automobile comme étant le début de la fin de l'industrie automobile au Canada. Toutefois, le temps a prouvé que, sans la signature de cet accord, l'Ontario n'aurait pas connu la stabilité et la croissance économiques qu'elle a connues au cours des 25 dernières années.

Il y a des ressemblances frappantes entre les manifestations de 1965 et celles de la campagne électorale de 1988. Les gens qui craignaient le progrès, vraisemblablement intimidés par les États-Unis, ont dit que le Pacte de l'automobile ferait disparaître cette industrie au Canada. Au contraire, le Pacte de l'automobile a été très avantageux pour l'économie de l'Ontario, et il en sera de même pour l'Accord de libre-échange.

* * *

LE SALVADOR

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse et un sentiment d'horreur que je me lève pour parler du bombardement d'un camp de réinstallation de réfugiés par l'armée de l'air salvadorienne. Le bombardement de Corral de Piedra dans le nord du Salvador a fait au moins 20 blessés et 6 morts, dont cinq sont des enfants. Pour ajouter encore à l'horreur, des sections d'infanterie de l'armée salvadorienne sont entrées dans le village peu après et ont refusé d'aider les blessés.

Ces réfugiés ont vécu des années dans le camp de Mesa Grande, dans le sud du Honduras, où je les ai aidés à surmonter les horreurs d'une fuite terrifiante depuis le Salvador. Récemment, on leur a garanti la sécurité s'ils retournaient chez eux. Il y a deux semaines, une mission canadienne est allée au Salvador et elle a reçu l'assurance, de représentants de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et de représentants du gouvernement salvadorien, que ces réfugiés seraient en sécurité.

Le gouvernement canadien doit protester. Rien ne saurait excuser ce bombardement de civils réinstallés là, il s'agit tout simplement d'un mépris total de la vie et de la sécurité d'innocentes victimes.

J'implore le gouvernement d'utiliser tous les moyens, y compris notre présence à l'OEA et au Conseil de sécurité de l'ONU, pour garantir la sécurité des réfugiés et des camps de réinstallation, et pour susciter un cessez-le-feu immédiat et un règlement négocié au Salvador.

* * *

LA CONFÉRENCE «CIELS OUVERTS»

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, en 1989, le monde a vu de larges brèches s'ouvrir dans les murs du communisme et de l'oppression partout en Europe de l'Est. En 1990, le monde observe l'Est et l'Ouest qui commencent à jeter de nouvelles bases sur lesquelles édifier la liberté et la prospérité.

Aujourd'hui, à Ottawa, une page historique de ce processus est en train de s'écrire. Les représentants de 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sont réunis au Canada pour négocier un traité permettant à chacun des deux blocs les vols de surveillance non armés au-dessus des pays de l'autre bloc. Un traité «ciels ouverts» contribuera à la compréhension et à l'instauration d'une coopé-

ration pacifique, et rendra les rapports plus stables entre toutes les nations.

Les Canadiens peuvent être fiers du rôle que leur pays joue dans les initiatives prises pour mettre fin une fois pour toutes à la guerre froide.

* * *

LE BUDGET

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, j'interviens au nom de tous les Canadiens des autres régions du Canada qui n'auront pas les mêmes avantages que ceux de la région d'Ottawa lorsque les documents budgétaires seront distribués le 20 février.

Le ministre des Finances a déclaré que ces documents ne seront disponibles qu'à Ottawa le jour du dépôt du budget, mais qu'ils seront diffusés le lendemain dans le reste du Canada. Ce n'est ni juste ni équitable pour tous les Canadiens qui ont besoin de ces renseignements. Les particuliers et les petites entreprises ne pourront pas réagir aussi vite que les grandes sociétés qui ont des représentants sur les lieux.

Je rappelle au ministre des Finances que la fuite budgétaire de l'an dernier ne s'est produite ni à Vancouver, ni à Winnipeg ni à Montréal. Elle n'a pas eu lieu à Halifax non plus. C'est à Ottawa que cette fuite est survenue.

Pourquoi le ministre des Finances punit–il les autres régions pour son propre manquement à la sécurité à Ottawa?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'AFRIQUE DU SUD

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au premier ministre suppléant concernant certains événements dans le monde qui sont survenus récemment. Comme tous les Canadiens, les députés de notre parti se réjouissent de la libération de Nelson Mandela et souhaitent que cet événement marque le début de la fin de la triste histoire de l'apartheid en Afrique du Sud. Toutefois, nous n'ignorons pas que les lois de l'apartheid sont toujours en place, de même que l'état d'urgence, et continuent à opprimer la majorité noire en Afrique du Sud. Nelson Mandela a déclaré hier, et je cite: «. . .lever maintenant les sanctions reviendrait à faire avorter le processus menant à la complète abolition de l'apartheid.»

Le premier ministre suppléant et son gouvernement vont–ils s'engager aujourd'hui à ne pas lever les sanctions frappant l'Afrique du Sud tant que les lois d'apartheid n'auront pas été levées et tant que la majorité noire ne pourra pas pleinement voter et prendre part à la vie politique du pays?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député ait posé cette question et qu'il nous ait fait part de l'intérêt qu'il porte à ce sujet, car je crois qu'il convient de dire que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures jouent un rôle de premier plan en l'occurrence.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ils comptent parmi les chefs de file au sein du Commonwealth et dans le monde en général pour ce qui est de la campagne menée depuis quelques années afin d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud en vue de parvenir à des changements internes et à la disparition de l'apartheid.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré dimanche qu'on ne lèvera pas les sanctions imposées à l'heure actuelle tant que l'Afrique du Sud ne répondra pas à certaines exigences et ne fera pas notamment en sorte que le système de l'apartheid n'ait plus force de loi.

Le premier ministre a déclaré hier soir sur les ondes du réseau anglais de la Société Radio–Canada, lors de l'émission *The Journal*, que les Sud–Africains devraient, en outre, lever l'état d'urgence et libérer sans condition les prisonniers politiques, ainsi qu'amorcer le processus de négociation. Il a ajouté qu'avant de prendre des mesures quant aux sanctions, il faudra connaître l'opinion de M. Mandela à ce sujet.

Je pense que cela traduit bien la position que le Canada adoptera et j'espère que nous pourrons compter sur l'appui du député.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, j'espère qu'on ne commencera pas à lever les sanctions avant que la majorité noire sud–africaine ait le droit de voter et

de participer à l'action politique. C'est un point auquel mon collègue n'a pas fait allusion.

* * *

LA CONFÉRENCE «CIELS OUVERTS»

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le vice-premier ministre ou pour son collègue et elle a trait aux nouveaux développements internationaux.

Ce matin, s'adressant à la Conférence «ciels ouverts», le premier ministre a peut-être été l'avant-dernier Canadien à admettre que «la guerre froide est finie», comme il a dit, et que «nous ne sommes plus otages de la météo politique glaciale de soupçons et d'animosité», comme il a dit également.

De toute évidence, la crédibilité du premier ministre à la Conférence «ciels ouverts» est discutable, car son gouvernement s'accroche à un Livre blanc sur la défense rempli de palabres sur la guerre froide.

• (1420)

Le premier ministre va-t-il ordonner au dernier partisan de la guerre froide, le ministre de la Défense nationale, de reléguer aux oubliettes le Livre blanc de 1987 sur la défense et de dévoiler une nouvelle politique de défense fondée sur des consultations avec le public et inspirée par les récents événements mondiaux?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): N'étant pas aussi chaleureux que mon collègue d'en face, monsieur le Président, je suppose que je pourrais accepter cette critique.

Comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, le Livre blanc a été rédigé entre 1984 et 1987 et son contenu était réaliste dans ce temps-là. Malheureusement, nous n'avons pas su prévoir les changements ultérieurs dont nous nous réjouissons énormement. Je ne saurais dire à mon collègue que nous n'assisterons pas à d'autres changements dans le monde, et nous espérons qu'ils seront pour le mieux.

Nous avons déjà commencé à réexaminer la structure de nos forces de défense et nous allons poursuivre cette étude. Cependant, comme je l'ai dit à son collègue critique de la défense pour son parti, je pense que la prudence, la patience et la collaboration avec nos alliés de l'OTAN par la voie de pourparlers comme ceux qui se déroulent actuellement à la Conférence «ciels ouverts» vont ramener la paix et la sécurité mondiales.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens seront déçus de voir que le ministre de la Défense nationale refuse de confirmer que le gouvernement a relégué aux oubliettes le Livre blanc sur la défense de 1987, maintenant dépassé, et en prépare un autre qui traduit mieux la réalité d'aujourd'hui.

Pourquoi le premier ministre ou son ministre de la Défense nationale ne peuvent-ils pas nous donner une réponse claire et précise aujourd'hui? Après tout, nous entendons parler depuis déjà quelque temps de la révision de la politique étrangère qu'a entreprise le ministre des Affaires extérieures.

Les Canadiens trouvent ironique que, au moment où les pays de l'Europe de l'Est se tournent vers la démocratie et que les tensions entre les superpuissances se relâchent, leur propre gouvernement amorce à huis clos une révision en profondeur de sa politique étrangère. Le premier ministre semble croire en un ciel ouvert, mais pas en un gouvernement ouvert.

Le premier ministre ordonnera-t-il au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'adopter une nouvelle politique en ce qui concerne l'examen de la situation internationale et la révision de la politique du Canada en ce domaine, en consultant de près la population, et ce afin que nous puissions compter une politique appropriée compte tenu des changements survenus en Europe de l'Est au lieu de nous contenter de vieux clichés démodés?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député doit sûrement avoir du mal aujourd'hui à trouver un sujet auquel il peut s'opposer, si l'on en juge d'après les questions qu'il pose.

Pas plus tard que la semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que je remplace aujourd'hui, a prononcé un discours important à Montréal où il parlait des révisions qu'il songe à apporter à la politique depuis les changements survenus en Europe de l'Est ces derniers mois.

La politique est continuellement revue, révisée, renouvelée et rédigée avec la collaboration du public et des autres ministères de l'État.

Je recommande au député d'obtenir à l'avenir copie de tous les discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de les lire attentivement.

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, la confusion totale règne parmi les investisseurs canadiens aussi bien qu'étrangers suite à une série de déclarations contradictoires par le premier ministre, le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada. Est-ce que le ministre des Finances peut nous expliquer clairement aujourd'hui quelle est la politique de son gouvernement vis-à-vis les taux d'intérêt cette semaine, et quelle sera la politique du gouvernement la semaine prochaine, après qu'il aura déposé son Budget?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la politique du gouvernement sera la même cette semaine et la semaine prochaine.

Nous avons dit très clairement que le niveau actuel des pressions inflationnistes dans l'économie nous inquiète vraiment. L'inflation persiste et nous voulons l'enrayer avant de laisser les taux d'intérêt baisser de façon substantielle. C'est la politique que nous suivons depuis déjà quelque temps.

Ces derniers mois, il semble que les pressions inflationnistes se soient un peu relâchées. Comme je l'ai dit à maintes reprises, nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Nous avons encore beaucoup à faire pour régler ce problème afin de ne pas nous retrouver dans le même pétrin que celui où vous avez mis l'ancien gouvernement en faisant fi des pressions inflationnistes de la fin des années 1970 et du début des années 1980. C'est ce genre de politique que notre gouvernement veut éviter.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, l'absence de politique cohérente du gouvernement crée une grande confusion tant au Canada que sur les marchés des changes étrangers.

En l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement approuve-t-il les taux d'intérêt élevés, un dollar canadien élevé, la politique du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada?

La question devrait être la suivante: à quoi rimait la déclaration du premier ministre la semaine dernière qui a fait dégringoler le dollar canadien sur les marchés internationaux?

Si vous êtes d'accord avec la politique du gouvernement, de quoi le premier ministre parlait-il vendredi dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il semble une fois de plus que le député est mal documenté. S'il avait lu toute la déclaration du premier ministre, il saurait que le marché a clairement mal interprété un extrait revu et corrigé de ce que le premier ministre a dit.

Le député a beau vérifier le texte du discours, mais il reste que le premier ministre, le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada ont tous la même politique très cohérente et très simple: il faut freiner l'inflation dans notre pays, et c'est ce que nous allons faire.

* * *

LA CONFÉRENCE «CIELS OUVERTS»

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le Canada est l'hôte cette semaine de la conférence internationale «ciels ouverts», ce qui pourrait marquer un tournant dans l'histoire de la coopération et d'établissement de la confiance entre l'est et l'ouest.

Ce matin, le premier ministre a dit que la guerre froide était terminée. Cependant, en même temps, le gouvernement persiste à envisager d'accueillir un centre d'appui tactique de l'OTAN, à Goose Bay, au Labrador, ce qui constituerait la plus grande expansion militaire enregistrée au Canada depuis l'époque de la guerre froide des années 1950.

Je demande au ministre de nous expliquer pourquoi il envisage même de prendre cette mesure en ce moment. Pourquoi ne prendrait-il pas l'initiative de la paix dans notre pays et dans le monde?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je l'expliquerai à la députée, si je le peux. Le gouvernement du Canada l'envisage, en tant qu'allié de l'OTAN, parce que les pilotes des forces canadiennes survolent l'Allemagne, qui compte 58 millions d'habitants, à des altitudes bien plus basses que celles où les alliés survoleront les 100 000 miles carrés du Canada qui sont inhabités.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, l'Allemagne et le peuple allemand ont dit très clairement qu'ils ne veulent pas de vols à basse altitude

dans leur pays. Les Canadiens disent la même chose. Les Innu savent que si ce centre est approuvé, le nombre de vols à basse altitude passera de 7 000 à 40 000 par an.

Le monde évolue plus rapidement que le gouvernement. Nous avons vu se produire des changements spectaculaires en Europe de l'Est et en Union soviétique. Le ministre a-t-il effectué un examen interne approfondi de l'à-propos d'un centre pour avions d'appui tactique à Goose Bay et des vols à basse altitude? Riment-ils encore à quelque chose dans les années 90?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tant que les hommes et les femmes qui servent dans les Forces canadiennes devront effectuer des vols à basse altitude, ils auront besoin d'un centre pour s'entraîner. Tant que nos alliés de l'OTAN compteront sur les vols à basse altitude pour se défendre, il faudra former des pilotes.

L'OTAN a présenté une offre visant à établir un centre de formation. Deux pays de l'Alliance ont déclaré qu'ils essaieraient de l'accepter. Si l'OTAN continue d'offrir la base de formation pour avions d'appui tactique à la Turquie et au Canada, nous devrons évaluer, comme nous l'avons déjà fait dans le cadre de l'étude d'impact écologique et d'autres activités qui se déroulent actuellement, les options dont dispose le Canada en l'occurrence.

• (1430)

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Les vols à basse altitude augmenteront de 7 000 à 40 000 par année si le Canada accepte le Centre de l'OTAN.

Étant donné les doutes qu'ont soulevés plusieurs experts sur les effets des vols à basse altitude sur l'environnement, le vice-premier ministre voudrait-il recommander au ministre de la Défense nationale d'arrêter tous les vols à basse altitude jusqu'à ce qu'une nouvelle étude indépendante soit faite?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que la question qui a été posée en français recevra la même réponse en anglais. Non.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture.

Je cite pour commencer les paroles de son prédécesseur, l'honorable John Wise, qui a eu l'intelligence d'abandonner son siège avant qu'elles ne lui retombent sur le nez. Il a dit: «Les avantages seront extraordinaires pour les agriculteurs canadiens si nous réussissons à négocier un nouvel accord commercial avec les États-Unis.» Il a ajouté: «L'accord doit une fois pour toutes régir les obstacles techniques pour qu'ils ne soient pas des entraves au commerce, et il doit mieux garantir au Canada l'accès à notre plus grand marché de produits agricoles.»

Le ministre a reconnu vendredi, dans son discours devant le Conseil canadien des viandes, que l'accord commercial est un marché de dupes et un échec. Il dit que l'accord a provoqué encore plus de harcèlement de la part des Américains qui s'emparent des marchés des Canadiens grâce à leurs programmes de subventions à l'exportation et qu'il nous faut, par conséquent, un nouvel arsenal pour leur faire concurrence.

Maintenant que le ministre admet que l'Accord de libre-échange est un échec, que vont-ils faire, lui et son gouvernement? Quand passeront-ils des belles paroles aux actes pour nous débarrasser de cet accord?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que l'Accord de libre-échange ne produisait pas de résultats. Il en produit. Un mécanisme est prévu pour résoudre les différends.

Nous sommes en réalité deux des plus grandes nations commerçantes du monde, et il est inévitable que des problèmes surviennent de temps à autre. Nous avons maintenant un mécanisme pour les résoudre.

Nous disons simplement que nous allons nous servir des moyens à notre disposition qu'offrent l'Accord de libre-échange et d'autres mécanismes afin de veiller à ce que soient toujours respectés les intérêts de l'agriculture canadienne et des agriculteurs canadiens.

Le député sait très bien que c'est la guerre en ce moment entre la Commuanuté européenne et les États-Unis d'Amérique. La Communauté européenne subventionne généreusement les céréales et les oléagineux. De grande importatrice de céréales, elle en est devenue la

deuxième plus grande exportatrice du monde. Elle y est parvenue principalement par le truchement de subventions qui faussent le marché mondial.

Les négociations commerciales multilatérales qui sont en cours n'en prennent que plus d'importance. Nous devons y participer pour faire supprimer les subventions qui faussent le commerce et rétablir des règles plus équitables qui nous permettront de mieux livrer concurrence sur les marchés internationaux.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, les inspecteurs américains nous livrent à l'heure actuelle une guerre commerciale en interdisant l'entrée dans leur pays de nos exportations de viande.

Les agriculteurs canadiens voudront sans doute savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire à cet égard. Le ministre peut–il nous dire quand le gouvernement prendra des mesures de rétorsion contre l'augmentation du budget du programme américain de subventions aux exportations, qui favorise le grain américain au détriment des exportations canadiennes?

Quand le ministre prendra–t–il des mesures pour mettre un terme au harcèlement des inspecteurs des douanes américaines à la frontière?

Quand le ministre interviendra–t–il pour arrêter la saignée de nos offices de commercialisation agricole, gravement touchés par les mesures que les États–Unis ont réclamées au sujet du yogourt et de la crème glacée?

Quand le gouvernement cessera–t–il de nous cacher ce qui se passe et se décidera–t–il enfin à agir pour arrêter la saignée du secteur agricole canadien?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve plutôt étrange que le député soulève cette question après mon discours de Toronto au cours duquel j'ai évoqué ce problème et déclaré que nous n'avions pas l'intention de rester inactifs.

Nous avons pris l'initiative en faisant savoir aux Américains que nous prendrions des mesures de rétorsion.

Les autorités américaines semblent disposées à admettre qu'il y a un problème. Elles ont des difficultés à résoudre le problème.

Je suis persuadé qu'elles réussiront. J'ai dit au secrétaire à l'Agriculture, M. Yeutter, ainsi qu'à l'ambassadeur, que nous pouvions toujours user de représailles. Nous pouvons nous aussi procéder aux mêmes inspections que les leurs, ce qui ne servirait pas nos intérêts à long terme en matière de commerce.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le secrétaire américain à l'Agriculture a laissé entendre la semaine dernière que les États–Unis ne faisaient que commencer à appliquer le Programme de subventions aux exportations en en augmentant le budget de près du triple pour le porter à 900 millions de dollars.

Le ministre sait–il que cela détruit nos marchés à l'étranger et ébranle les cours mondiaux des céréales? Quand le gouvernement a–t–il l'intention d'invoquer l'article 701.4 de l'Accord de libre–échange et d'exiger que les États–Unis cessent de saper nos marchés à l'étranger?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne veux pas excuser le recours au Programme de subventions aux exportations, mais je ferai remarquer au député que le chiffre qu'il a cité, 900 millions de dollars, est en réalité prévu pour 1991, non pour 1990. Le montant initialement sollicité pour 1990 était un milliard, mais le Congrès n'a approuvé que 566 millions.

Il s'agit nettement là d'un signal adressé à la Communauté européenne pour lui faire comprendre qu'à moins de progrès aux Négociations commerciales multilatérales pour faire baisser le niveau des subventions qui ont pour effet de fausser le marché, la guerre des prix, la guerre commerciale continuera.

Il est de notre intérêt que les négociations multilatérales soient couronnées de succès et se soldent par des progrès en ce sens. Il est également possible d'invoquer l'article 701 de l'accord commercial; cela constitue clairement un autre moyen d'action. Nous examinons cette possibilité. Nous avons en outre adressé des instances directes aux Américains pour leur faire comprendre que

le Canada, à l'instar d'autres pays comme l'Australie, subit les contrecoups de cette guerre commerciale qui continue.

La question revêt un caractère urgent, mais l'Accord de libre-échange prévoit des mécanismes qui, croyons-nous, peuvent se révéler utiles pour résoudre cette affaire. Nous allons nous en servir.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait que, l'automne dernier, en acceptant la décision du groupe spécial du GATT au sujet de la crème glacée et du yogourt, le gouvernement risquait de faire disparaître tout le régime des offices de commercialisation du Canada.

Quelle garantie le ministre peut-il donner aux producteurs laitiers que, lorsque le gouvernement proposera qu'on apporte des modifications à l'article XI du GATT, il ne fera pas des propositions qui permettront aux producteurs américains d'avoir un nouvel accès massif au marché canadien des produits laitiers transformés? Quelle garantie peut-il donner à l'industrie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, l'opposition est contre l'Accord de libre-échange, contre le GATT et contre tout genre de commerce. C'est bien évident.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Le député devrait être le premier à reconnaître que, sans échanges commerciaux, nous n'aurions pour ainsi dire pas d'agriculture, car 50 p. 100 de notre revenu agricole provient du commerce.

La décision du groupe spécial du GATT dont il a parlé a été acceptée. Nous avons dit depuis le début que l'article XI devait être clarifié et renforcé. C'est la position que le gouvernement a soutenue lors des négociations.

Nous présenterons une position officielle, renforçant et clarifiant l'article XI, pour garantir le maintien des offices de commercialisation des produits agricoles au Canada.

Les agriculteurs qui participent aux programmes des offices de commercialisation et aux systèmes de gestion de l'offre sont manifestement satisfaits de notre position. Seul le député ne l'est pas.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre fait suite à celle que le député de Moose Jaw—Lake Centre lui a posée la semaine dernière.

Je tiens à rappeler à la Chambre les propos que le ministre a tenus et auxquels un article du *Star* de Toronto a fait écho. Voici:

> Mazankowski, qui est également ministre de l'Agriculture, a déclaré que l'intimidation résultant de l'inspection accrue de la viande canadienne aux postes frontières devait cesser, sinon le Canada devrait utiliser une attitude analogue à l'égard des importations américaines.

Voilà ce que le ministre a dit. Le ministre le reconnaît.

L'article poursuit:

> Il s'est en outre vivement élevé contre le harcèlement que les Américains faisaient subir à nos éleveurs de porc. Ils doivent en effet payer des droits compensateurs de 8 c. le kilogramme sur le porc qu'ils expédient aux États-Unis.
>
> Et il a ajouté que le Canada ne tolérerait plus d'être pris entre deux feux dans la guerre des subventions que se livrent les États-Unis et la Communauté européenne dans le domaine de l'agriculture.

Ce sont là des propos joliment acerbes.

• (1440)

Je termine ma citation, après quoi je pose ma question.

> Cependant, il a dit aux journalistes que ses propos ne devaient pas être interprétés comme des menaces de rétorsion à l'endroit des Américains.

J'aimerais bien que le ministre me dise une chose: joue-t-il un jeu de dur à cuire ou fait-il le mollasson? Les Américains sont en train de botter le derrière de nos éleveurs de porc. Après avoir tenu des propos fracassants, le ministre refuse de passer aux actes.

Par l'entremise de la présidence, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est prêt à faire quelque chose ou s'il se contentera simplement d'adresser des mises en garde aux Américains.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): À cette question, monsieur le Président, je réponds que nous sommes effectivement prêts à passer aux actes.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est prêt aujourd'hui à dire aux Américains qu'il entend invoquer dès maintenant une interprétation de l'article 701.4? Est-il prêt à le faire aujourd'hui même?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): En premier lieu, monsieur le Président, le député a parlé de l'inspection de la viande. Puis il a parlé du porc. Maintenant il parle du blé. À quelle question souhaite-t-il que je réponde?

Le fait est que l'article est là et que le moment est peut-être venu de l'invoquer. Nous envisageons cette possibilité.

M. Barrett: Mollasson!

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le rapport du groupe d'étude sur le Nord et les régions éloignées.

Il y a deux semaines, le ministre m'a dit ne pas vouloir s'entretenir avec les maires des localités de ma circonscription et d'autres circonscriptions du nord du Canada. Le ministre est-il disposé à revenir sur cette décision et, à tout le moins, à ne pas modifier le programme de sorte que l'éloignement en demeure le seul critère d'admissibilité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai effectivement fait savoir à mon collègue que, à la veille de la présentation du budget, il est très difficile de consulter un large éventail de personnes à ce sujet. Je comprends que le député s'intéresse à cette question. S'il veut me saisir de propositions précises, je me ferai un plaisir de les examiner.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je le ferai certainement.

[*Français*]

En décembre 1986, vous avez émis un communiqué de presse dont je vous fais part d'une citation:

«Les nouvelles dispositions du programme sont équitables et raisonnables. Elles réaffirment l'engagement pris par le gouvernement conservateur à l'égard des résidants du Nord et des postes isolés.»

Le ministre entend-il tenir sa parole et honorer les engagements qu'il a pris envers les résidants du Nord canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député est parfaitement au courant des injustices de ce programme que nous nous efforçons de réparer.

Nous avons demandé au groupe d'étude de présenter des propositions, ce qu'il a fait en octobre dernier. Nous examinons actuellement ces propositions et, lorsque nous en aurons terminé, nous rendrons notre décision.

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, j'ai entendu vendredi dernier la ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous exposer la solution que le gouvernement a trouvée au problème du chômage à deux chiffres chez les étudiants canadiens. Il projette de réduire de 35 p. 100 le programme Emploi d'été/Expérience de travail.

D'après la Fédération canadienne des étudiants, ce sont 24 000 emplois qui seraient touchés.

La ministre est-elle disposée à revenir sur sa décision et à redonner aux étudiants le emplois d'été dont ils ont tant besoin pour faire face à des frais de scolarité majorés, à une dette de plus en plus écrasante, à l'escalade des coûts relatifs à leurs études et à la menace que leur éducation soit assujetties à la TPS?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je rappellerai au député et à la Fédération canadienne des étudiants que, chez les étudiants âgés de 20 à 24 ans, le taux de chômage moyen s'élevait l'an dernier à 4,7 p. 100, soit un taux de beaucoup inférieur à celui des personnes de ce groupe d'âge qui font partie d'autres catégories de la population.

J'ai également dit que nous adapterions notre programme aux besoins des régions où le taux de chômage est plus élevé qu'ailleurs.

Je rappellerai au député que, dans la région où lui et moi habitons, il y avait plus d'emplois qu'il n'y avait d'étudiants pour les occuper l'été dernier.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, quand j'interviens à la Chambre, je parle au nom de tous les étudiants canadiens, pas seulement de ceux de ma circonscription.

Les étudiants des niveaux postsecondaire et secondaire ont besoin de beaucoup d'aide. Ce qui est choquant dans la déclaration de la ministre, c'est que l'initiative destinée à encourager les jeunes à rester à l'école prend de l'argent aux étudiants pour le donner à des machines de propagande inutiles et coûteuses et à une foule de bureaucrates et de conseillers.

Je peux vous donner un conseil gratuitement. . .

Des voix: À l'ordre!

M. Bevilacqua: Pourquoi la ministre ne donne-t-elle pas l'argent directement aux étudiants, et pas aux bureau-

crates et aux diverses entreprises qui profiteront de ce programme?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup le conseil du député. Je reconnais certainement qu'il parle au nom des étudiants partout au Canada.

Je leur ferai remarquer que personne ne parle mieux en leur nom que le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Je signale que le programme qui encourage les jeunes à rester à l'école et le programme Défi sont très directs et pratiques. Ils poursuivront dans la voie que nous avons suivi jusqu'ici, par exemple le programme d'alternance travail-études et d'autres choses que le député approuve, je pense.

Il est très important que nos jeunes restent à l'école jusqu'à la fin de leurs études secondaires, sans quoi ils n'atteindront jamais le niveau postsecondaire. En restant à l'école plus longtemps, surtout dans les régions moins développées, ils contribueront aussi au développement régional.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre.

J'aimerais demander à la ministre pourquoi le rapport de son comité consultatif, intitulé *Le chômage régional au Canada—Un pays en déséquilibre* et achevé en novembre, n'a-t-il été déposé et présenté aux Canadiens que ce mois-ci?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le comité consultatif peut publier ses rapports quand bon lui semble. J'ai reçu le rapport la semaine dernière. Il contient des idées intéressantes. Lorsque j'aurai eu la chance de l'examiner plus à fond, je serai heureuse d'en faire rapport à la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les proches collaborateurs de la ministre ont participé à cette étude. Ils savaient déjà, en novembre dernier, à quel point les Canadiens seraient durement frappés par les mises à pied de VIA, les réductions de l'assurance-chômage et la diminution des subventions à l'enseignement postsecondaire. Pourquoi l'a-t-on caché aux Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette question ne me semble pas différente de la première. Voyons si je peux formuler ma réponse autrement.

Le rapport qui a été rédigé par le conseil consultatif et qui m'a été présenté la semaine dernière appartient au conseil consultatif. Je serais très ennuyée a l'idée qu'il appartiendrait à mes proches collaborateurs parce que le conseil est un organisme indépendant. Je pense que le député sera d'accord pour dire qu'il est bien qu'il en soit ainsi.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle concerne les bureaux d'examen de l'endettement agricole qui jouent un rôle d'intermédiaire très important dans la gestion de l'endettement agricole, mais dont le mandat doit expirer à la fin de mars 1991.

Sachant cela, un certain nombre d'employés et de conseillers de valeur de ces bureaux craignent naturellement de perdre leur emploi. Comme le besoin auquel répondent ces bureaux existe toujours et que ces employés ont beaucoup d'expérience, le ministre peut-il dire s'il a l'intention de prolonger le mandat de ces organismes au-delà de mars 1991?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, ces bureaux fonctionnent très bien. Je crois que plus de 70 p. 100 des cas qui leur ont été soumis ont été résolus et que le nombre total de cas est supérieur à 8 000.

Ce programme a remporté un tel succès que nous serions en faveur de sa prolongation.

Je dois cependant rappeler au député qu'un important examen des politiques agricoles est actuellement en cours. L'un des domaines sur lesquels porte cet examen concerne la gestion et le financement des exploitations agricoles.

• (1450)

Nous pourrions demander au groupe de travail qui examine cette question en détail d'étudier aussi la question des bureaux d'examen de l'endettement agricole pour voir s'ils pourraient jouer un rôle permanent à l'avenir.

Compte tenu du succès remporté par ces bureaux et de l'examen exhaustif qui se déroule actuellement, je peux seulement dire que nous prendrons une décision dans les meilleurs intérêts des agriculteurs. J'espère qu'elle satisfera le député.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, le ministre des Finances déclarait ce qui suit à la Chambre le 29 janvier: «Environ la moitié des 18 milliards de dollars de recettes provenant de la taxe fédérale de vente provient de la taxation des intrants d'entreprises.»

La question que je pose au ministre des Finances est très simple. Elle appelle une réponse par oui ou par non, sans plus. Veut–il admettre que l'abandon de la taxe sur les ventes des fabricants pour passer à la taxe sur les produits et services constitue la plus importante réduction de la charge fiscale des entreprises jamais survenue dans l'histoire du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que mon collègue joue sur les mots, car il sait que toute taxe à la consommation est réglée par le dernier consommateur.

Nous essayons de faire en sorte que le montant de cette taxe soit le même pour tous les produits, au lieu que certains produits soient taxés au taux effectif de 1 ou 2 p. 100 alors que d'autres sont taxés à un taux effectif pouvant atteindre 13,5 p. 100. Voilà la raison exacte pour laquelle nous nous orientons vers une taxe sur les produits et services.

Le député cherche à se montrer un tout petit peu trop malin avec la question qu'il vient de poser.

Des voix: Oh, oh!

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, n'est–ce pas plutôt la réponse qui est un peu trop maligne?

Il faudrait que le ministre sache ce qu'il veut. Ou bien la réduction de la taxe sur les intrants d'entreprises va augmenter les capitaux investissables, dont il affirme que c'est un des avantages de la taxe, ou bien elle va être répercutée sur le consommateur. C'est l'un ou l'autre.

[*Français*]

Alors, je vais répéter ma question, et elle est simple: Est–ce que le remplacement de la taxe des manufacturiers par la TPS représente oui ou non la plus grande réduction de taxe sur les sociétés dans l'histoire du Canada? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il semble bien que c'est la même question. La réponse est toujours la même.

Les taxes à la consommation, c'est en définitive le consommateur qui les paye. Les entreprises jouent le rôle de percepteurs dans la chaîne. Elles répercutent ces taxes dans le prix demandé au consommateur. C'est ce qui fait qu'en fin de compte c'est le consommateur qui paye.

Voilà justement le problème avec la taxe actuelle, parce que suivant le procédé de distribution et suivant le taux d'imposition des produits de base, le taux de la taxe peut être de 2, de 5, de 7 ou de 13,5 p. 100. Dans certains cas j'ai entendu parler de taux pouvant atteindre 19 p. 100.

Ce projet de réforme par la TPS a pour but de faire en sorte que tous les produits imposables soient taxés au même taux de 7 p. 100.

* * *

LA JUSTICE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Nous savons tous qu'un juge de notre pays a dit d'une fillette de trois ans qu'elle était sexuellement précoce. Nous savons tous qu'un autre juge a dit que les agressions sexuelles contre les femmes autochtones n'étaient pas si graves. Nous savons tous qu'un troisième juge a dit que les règles sont faites, comme les femmes, pour être violées.

Nous savons tous aussi que, la semaine dernière, à Osgoode Hall, madame le juge Wilson a demandé que tous les juges reçoivent un cours de sensibilisation au problème du sexisme.

Le ministre de la Justice peut–il assurer à la Chambre aujourd'hui que des programmes de ce genre seront mis sur pied immédiatement? Verra–t–il personnellement à ce que cette petite mesure qui nous mettra sur la voie de la véritable équité soit prise sans tarder?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ma collègue saura que, au cours de notre premier mandat, nous avons créé le Centre canadien de la magistrature, qui est chargé de donner des cours et de la formation aux juges.

Je tiens à lui signaler qu'un cours sur le sexisme sera donné cet été.

Elle saura aussi que le gouvernement a nommé beaucoup plus de femmes à la magistrature que le gouvernement libéral précédent.

Je lui signale, entre autres, que trois femmes siègent maintenant à la Cour suprême du Canada.

Nous faisons tous les efforts possibles pour régler ce problème. Si ma collègue a des propositions à me faire, je serai heureux de les entendre.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, tout cela a l'air bien. Le gouvernement aime parler de chiffres, mais parlons un peu de pourcentages.

Étant donné que seulement 9 p. 100 des juges nommés par le gouvernement fédéral dans ce pays sont des femmes, le ministre peut-il nous promettre que le gouvernement accroîtra considérablement le nombre de femmes parmi les juges nommés par lui et qu'il le fera bientôt?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, puisque ma collègue a parlé de pourcentages, je tiens à lui signaler que 16 des 66 juges promus à un niveau supérieur par notre gouvernement étaient des femmes, soit 24 p. 100.

Par ailleurs, 16,7 p. 100 des nouveaux juges nommés étaient des femmes. Ma collègue sait que notre bilan est bien meilleur que celui du gouvernement libéral précédent, mais elle ne l'admettra jamais à la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les Canadiens vivant à l'extérieur d'Ottawa sont furieux de ne pas avoir accès aux documents budgétaires comme par le passé, vu que ceux-ci ne seront distribués qu'à Ottawa.

Le ministre comprend-il que les particuliers et les petites entreprises seront désavantagées, du fait qu'ils ne pourront pas réagir aussi vite que les grandes sociétés qui ont des représentants à Ottawa? Réalise-t-il que cela est injuste et représente pour les Canadiens n'habitant pas Ottawa un handicap économique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude du député. Nous avons en effet révisé le processus de distribution cette année. Cependant, je suis sûr qu'il se rend compte que le lendemain du budget, au début de la journée de travail, tout le monde aura les documents budgétaires et pourra les étudier peu de temps après le dépôt du budget à la Chambre.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de confirmer que les habitants du Canada n'auront pas les mêmes possibilités que ceux qui habitent ici.

Pourrait-il expliquer cela à la Chambre? La fuite du dernier budget a eu lieu à Ottawa—pas à Montréal ou à Vancouver. Pourquoi punit-il les habitants du Canada plutôt que ceux d'Ottawa?

M. Boudria: Ottawa est au Canada!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de punir qui que ce soit. Ce que nous faisons, c'est une légère modification du processus de distribution des documents budgétaires.

Les divers services auxquels souscrivent les cabinets d'avocats et de comptables seront toujours disponibles. C'est par eux que les entreprises obtiennent la majorité de leurs renseignements.

De cette façon, elles pourront avoir les mêmes renseignements tout aussi rapidement qu'avant. Ce sont simplement les documents eux-mêmes qui seront quelques heures en retard.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre prétend que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants représente 4,5 p. 100 du coût d'une nouvelle maison, alors que selon les gens de l'industrie, ce chiffre serait plus près de 3,7 p. 100.

Le ministre maintient que la TPS n'aura aucune répercussion ou presque sur le prix des logements, mais selon l'industrie elle-même, ces prix augmenteront de 2 p. 100.

On m'informe que Revenu Canada a maintenant effectué des calculs sur l'incidence que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants a sur le prix des nouvelles maisons et qu'il a découvert qu'elle est beaucoup moins importante que ne le prétend le ministère des Finances.

La semaine prochaine, le ministre pourrait-il déposer devant le comité des finances les calculs du ministère du Revenu et ceux du ministère des Finances afin que la population sache une fois pour toutes que la TPS va nuire au secteur de l'habitation et aux Canadiens?

Des voix: Bravo!

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déclaré qu'il existe un éventail de taux réels pour ce qui est de la taxe. Je n'ai jamais prétendu qu'elle ne représentait que de 4,5 p. 100. Dans certaines localités, la proportion s'établit à 4,5 p. 100, mais dans d'autres, elle est inférieure à cela. J'ai précisé que le chiffre réel était inférieur à la moyenne de 3,7 p. 100 dont parlent les gens de l'industrie.

Cependant, lorsqu'on compare cette proportion de 3,7 p. 100 au taux de la TPS qui est, en chiffres nets, de 4,5 p. 100, soit 7 p. 100 moins la ristourne de 2,5 p. 100, la différence est inférieure à 1 p. 100. C'est ce que je ne cesse de souligner. Cette différence de 1 p. 100 dans le prix d'une maison ne va pas empêcher les Canadiens d'avoir accès à l'habitation, et c'est là l'engagement que nous avons pris.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je trouve cette réponse tout à fait inacceptable, comme d'ailleurs les gens qui veulent s'acheter une nouvelle maison au Canada. Un p. 100 sur une nouvelle maison représente une somme de 8 000 $ à 9 000 $ à Toronto. À London, en Ontario, cela équivaut à une augmentation de 2 000 $. À Vancouver, l'augmentation sera de 6 000 $ et en Nouvelle-Écosse, de 1 000 $ environ. Les acheteurs de nouvelles maisons pourraient bien se passer de ces nouveaux impôts.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue prétend que cette différence de 1 p. 100 représente 8 000 $. Il parle en l'occurrence d'une maison de 800 000 $. Une fois de plus, les Libéraux défendent les intérêts de leurs amis bien nantis.

Selon nous, il est inutile de protéger des gens qui peuvent se permettre d'acheter une maison de 800 000 $. Si c'est là la politique du Parti libéral, eh bien soit, mais ce n'est pas la nôtre.

Des voix: Bravo!

Décision de la présidence

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE VOTE PAR APPEL NOMINAL—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je fais maintenant part à la Chambre d'une décision concernant une question de privilège soulevée le mercredi 24 janvier dernier par le député de Calgary-Ouest et qui avait trait, les députés s'en souviendront, à plusieurs votes par appel nominal tenus ce jour-là. En bref, il alléguait que certains députés avaient voté deux fois.

Le député de Calgary-Ouest a soulevé la question de privilège en alléguant que, contrairement aux règles et aux pratiques de la Chambre, deux députés avaient voté deux fois lors du même vote. Les députés mis en cause ont démenti cette accusation, d'abord mercredi, quand la question a été soulevée la première fois, puis de nouveau jeudi.

L'affaire a fait l'objet d'une bonne discussion jeudi dernier et je remercie tous les députés qui ont fait des interventions.

Vendredi, le député de Windsor—Sainte-Claire, a présenté ses excuses à la Chambre pour tout malentendu non intentionnel dont les gestes qu'il a posés pendant les votes auraient pu être la cause. Ces excuses ont pour effet de clore le débat sur la question de privilège.

[*Français*]

En tant que Président, je tiens cependant à faire quelques observations au sujet des événements qui se sont déroulés. Il est admis que lorsque la Chambre étudie un élément de la politique gouvernementale qui est hautement litigieux, les députés de l'opposition vont essayer de recourir à tous les moyens à leur disposition pour retarder les délibérations. Comme nous l'avons vu au cours des années, c'est avec une ingéniosité considérable que l'opposition trouve des moyens de retarder les travaux du gouvernement. Ces tactiques dilatoires sont évidemment une manifestation importante de la nature antagoniste de cet endroit et elles sont un instrument légitime à la disposition de l'Opposition. Je dois quand même signaler que ce genre de tactiques de l'opposition doit s'inscrire clairement dans le cadre des règles et pratiques de la Chambre et je demanderais à tous les députés de ne pas l'oublier.

[*Traduction*]

Les tactiques dilatoires ne doivent jamais porter atteinte à l'autorité ou à la dignité de la Chambre. Il peut arriver que, dans le feu de l'action, les députés fassent une entorse aux règles normales de politesse, mais nous devons à chaque instant nous efforcer de respecter nos pratiques. La présidence négligerait ses obligations vis-à-vis de tous les députés et de notre institution si elle

tolérait une érosion de ce respect, sous quelque forme que ce soit.

J'exhorte donc les députés de tous les partis à bien surveiller leur comportement, particulièrement dans le feu d'un débat teinté d'esprit partisan, afin de conserver à la Chambre où nous avons été appelés à servir, la dignité de rigueur ainsi que le respect qui lui est dû.

Je remercie les députés qui sont intervenus dans cette affaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour cette décision; par ailleurs, je donne officiellement préavis à la Chambre que demain sera un jour réservé à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de déposer le rapport du président du conseil d'administration du Canadien National, concernant les relations d'affaires de M. Brian Gallery avec le Canadien National.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 300 pétitions.

[*Français*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 10E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.

[*Traduction*]

Vous avez sûrement entendu dire que, de l'avis de ses membres, le nom de ce comité est trop long. Par contre, son dixième rapport est très court et très simple. Il recommande que ce comité s'appelle dorénavant Comité permanent des privilèges et des élections.

* * *

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre) demande à présenter le projet de loi C–286, Loi tendant à modifier la Loi sur l'expansion des exportations (crédits commerciaux).

M. le Président: Le député a–t–il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, les amendements que je propose d'apporter à la Loi sur l'expansion des exportations ont pour but d'investir la Société pour l'expansion des exportations de nouveaux pouvoirs qui lui permettraient de s'occuper de la commercialisation des produits du Tiers Monde. Nous savons tous que la situation actuelle crée des problèmes très sérieux dans ces pays aux prises avec une lourde dette. En effet, beaucoup de pays du Tiers Monde ont bien du mal à commercialiser leurs produits. Ces amendements permettront à la Société pour l'expansion des exportations de commercialiser leurs produits et, de maintenir leur devise en regard du dollar canadien afin de leur permettre d'acheter ensuite des biens et des services au Canada. Je présente cette mesure à la Chambre.

M. le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE SYSTÈME JUDICIAIRE

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par 1 400 habitants de Cambridge et de Kitchener, qui favorisent des peines plus sévères pour les délits d'agression. Ils demandent au Parlement d'adopter des lois prévoyant des peines minimales obligatoires pour tous les crimes violents, qui s'appliqueraient de façon uniforme à toutes les régions du Canada.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter trois pétitions aujourd'hui. C'est le maire du village de Green Lake, une collectivité métisse du nord-ouest de la Saskatchewan qui connaît un taux de chômage de 85 p. 100 et un grave problème d'aide sociale, qui a fait circuler la première pétition.

Les signataires invitent le Parlement canadien à rejeter les recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord paru en octobre dernier et à reconnaître les besoins financiers des gens de ces régions. La pétition est signée par 197 habitants de la collectivité de Green Lake dans le Nord.

• (1510)

Ma deuxième pétition est signée par des habitants de la localité de Pierceland, située, elle aussi, dans le nord-ouest de la Saskatchewan dans ma circonscription de the Battlefords—Meadow Lake. Les pétitionnaires reconnaissent que les habitants du nord du Canada ont besoin d'une véritable indemnisation fiscale à cause du coût élevé de vivre et de travailler dans des régions désignées comme du Nord et éloignées. Ils demandent au gouvernement de rejeter les recommandations du groupe de travail sur les avantages consentis aux habitants du Nord.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le privilège de présenter une pétition signée par 114 autres habitants de la ville de Meadow Lake, en Saskatchewan. Les pétitionnaires reconnaissent aussi que le rapport du groupe de travail sur les avantages consentis aux habitants du Nord, publié en octobre, ne répond pas aux réalités de l'économie dans le nord du Canada. Ils demandent au Parlement de rejeter les recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail et d'élaborer un programme d'indemnisation fiscale juste et équitable, en tenant compte des besoins financiers des habitants des régions isolées et du Nord.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je présente deux pétitions. La première vient de nombreux Canadiens très inquiets du fait que la Chambre a été saisie de la TPS; ils demandent au gouvernement de retirer immédiatement cette mesure législative.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des agriculteurs de la Saskatchewan qui s'inquiètent du sort de la Commission canadienne du blé. Sachant que la Commission n'est plus responsable de l'avoine, ils se demandent si, tôt ou tard, le blé et l'orge ne lui seront pas enlevés, ce qui éliminerait sa raison d'être.

Ils demandent au gouvernement de redonner à la Commission canadienne du blé sa responsabilité pour l'avoine et de protéger celle-ci comme il protège l'orge et le blé en vertu de la Loi sur la Commission du blé.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Néo-Écossais. Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances parce que c'est un mode de taxation injuste du fait qu'on ne tient pas compte de la capacité de payer du contribuable. Ils demandent au ministre et au gouvernement de ne pas donner suite à ce projet, qui consiste à rejeter le fardeau fiscal sur le dos des Canadiens ordinaires au moyen d'une taxe à la consommation régressive au lieu d'effectuer une véritable réforme fiscale.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des étudiants de l'Université d'Ottawa, dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier. Ces étudiants veulent exprimer leur vive opposition à la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services et se joignent aux centaines de milliers de citoyens qui s'opposent à cette taxe très régressive dont on n'a nullement besoin.

Affaires courantes

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose selon l'article 36 du Règlement une pétition provenant de Matagami et une provenant de Lebel-sur-Quévillon, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant ces localités isolées sont très inquiets et rejettent les recommandations de ce rapport qui auraient, entre autres conséquences, le renvoi de nombreux travailleurs.

Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie est difficile dans le Nord.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de déposer une pétition signée par presque 200 habitants de la localité de Dubuc située dans ma circonscription de Yorkton—Melville. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de ne pas fermer le bureau de poste de Dubuc, ce que Postes Canada tente actuellement de faire. En fait, la semaine dernière, Linda Ungar et Daphne Hedstrom, de Dubuc, sont venues rencontrer les membres du Comité de la consommation et des corporations et leur ont expliqué pendant une heure que les habitants de leur localité voulaient garder le bureau de poste tel quel et ne voulaient pas d'un comptoir postal à Dubuc.

Comme la pétition porte 200 signatures, c'est dire que presque tous les habitants du village et de la région agricole avoisinante l'ont signée. Vous voyez à quel point ces gens sont sérieux. J'espère que la Chambre traitera leur pétition avec sérieux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition de la part d'environ 200 habitants de la circonscription de Saskatoon—Humboldt et de celle du ministre de la Défense.

Des citoyens de localités comme Wakaw, Cudworth, Birch Hills, Alsask et Kerrobert demandent au gouvernement de renoncer à son projet de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal de manière à imposer un impôt maximum aux riches sociétés et particuliers, et de veiller à ne pas instituer une taxe régressive mais à opérer une réforme fiscale qui soit utile pour tous les Canadiens.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions au sujet de la taxe sur les produits et services, signées par environ 150 Canadiens de l'Ontario et du Québec.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement actuel a imposé aux contribuables canadiens au moins 31 nouvelles hausses d'impôt et de taxe depuis septembre 1984, et soutiennent fermement que l'imposition de la nouvelle taxe sur les produits et services va causer injustement de graves difficultés aux Canadiens à faible et moyen revenu et imposer un pénible fardeau aux petites entreprises.

C'est pourquoi ils demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer neuf pétitions signées par des centaines de Canadiens de la circonscription de York-Ouest qui désapprouvent la taxe gouvernementale sur les produits et services.

Non seulement cette taxe imposera un fardeau injuste aux personnes à revenu faible ou moyen de York-Ouest, mais elle paralysera également le vaste secteur des petites entreprises, qui est le pivot de cette localité comme de l'ensemble du Canada.

Je prie instamment le gouvernement de rejeter sa taxe sur les produits et services et d'offrir aux Canadiens une réforme fiscale sérieuse et véritable.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je veux présenter aujourd'hui des pétitions signées par des habitants de ma circonscription. Ils s'inquiètent vivement du projet de loi sur les produits et services.

En plus des pétitions que j'ai en main, j'ai reçu des milliers de formulaires signés par des habitants de ma circonscription qui ne se sont pas adressés à moi en utilisant des pétitions en bonne et due forme. Bon nombre des personnes qui m'ont présenté ces pétitions représentent des familles à faible revenu pour lesquelles les crédits d'impôt pour enfant et les crédits proposés par le gouvernement seront tout simplement insuffisants pour couvrir les coûts de la taxe sur les produits et services.

Elles ne peuvent tout simplement pas supporter le fardeau de cet impôt supplémentaire et demandent au gouvernement de rejeter ce projet de loi.

[*Français*]

LA PROTECTION ET LA RÉGLEMENTATION DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le devoir de vous présenter en cette Chambre des pétitions venant de gens de ma circonscription, soit de Cap-Pelé et de Petit-Cap. Ces gens déclarent humblement que la souveraineté du Canada a été violée et ses ressources pillées, et que les pêcheries sont au coeur même de l'activité économique de l'Atlantique.

À ces causes, demandent humblement que le Parlement étende sa compétence pour inclure le plateau continental en entier, de façon que le Canada puisse protéger et réglementer les ressources de pêche, vitales aux pêcheurs de l'Atlantique.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai ici seize pétitions qui proviennent de diverses parties du Canada, y compris de la circonscription de mon collègue, le chef de l'opposition, Windsor, en Ontario.

Ces centaines de milliers de pétitionnaires de tous les coins du pays, dont ma circonscription, des travailleurs à faible revenu et des victimes de l'effondrement de l'industrie des pêches de la région de l'Atlantique en particulier, demandent au gouvernement de renoncer à la taxe sur les produits et services.

Ils prient le gouvernement de reprendre son projet depuis le début. La TPS ne fonctionnera pas. Ces pétitions ne sont que le coup d'envoi d'une révolte en règle contre la taxe. C'est donc un plaisir pour moi que de les déposer.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Question de privilège

• (1520)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROGRAMME DES TARIFS DE L'EST

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je veux vous signaler une question qui, à mon avis, constitue un outrage au Parlement. Elle concerne le programme des tarifs de l'Est, sur lesquels porte le projet de loi C-26. J'estime que le ministre des Transports, par les mesures qu'il a prises, a usurpé les pouvoirs du Parlement et ainsi empêché la Chambre d'étudier convenablement le projet de loi C-26.

Je me propose de décrire très brièvement les faits pertinents et d'expliquer pourquoi j'estime qu'il y a eu outrage à la Chambre.

Dans le budget de l'année dernière, on a annoncé que le programme des tarifs de l'Est serait supprimé à compter du 15 juillet 1989. Ce programme est prévu à l'article 281 de la Loi sur les chemins de fer. Cet article prévoit de subventionner les sociétés ferroviaires qui transportent du grain et de la farine vers des ports de l'Est, principalement Saint-John et Halifax, sous réserve de certaines conditions. Ce programme devait être en vigueur pendant 20 ans et, en fait, toute une économie a été bâtie autour de lui dans les Maritimes.

Le projet de loi C-26 a été lu pour la première fois le 16 juin 1989 et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il refait surface à la Chambre des communes. Entre temps, une série d'initiatives de Transports Canada ont eu pour effet de supprimer ce programme. Tout a commencé par une réunion tenue le 4 mai 1989 par des fonctionnaires de Transports Canada. Cette réunion a été confirmée dans une lettre que m'a adressé le ministre des Transports et dans laquelle il dit:

> Le 4 mai 1989, des fonctionnaires de Transports Canada se sont réunis à Ottawa avec des représentants des organismes touchés pour les renseigner au sujet de la décision.

Cette lettre a été suivie d'autres lettres rédigées par M. C. McElman, directeur des Programmes de transport du fret ferroviaire, à Transports Canada. Elles parlent de la suppression de ce programme.

À la suite de cette réunion, de l'envoi de lettres et d'autres discussions, le CP et le CN ont tous deux interrompu le transport de grain et de farine prévu à l'article 281. Cela a été confirmé, tout d'abord, dans une lettre du CP datée du 22 septembre 1989. Elle dit ceci:

Question de privilège

Par une lettre datée du 27 juin 1989, M. McElman a répondu que le grain doit être chargé dans un wagon à un point de l'intérieur au plus tard le 15 juillet 1989 pour être admissible à une subvention. La réponse de M. McElman a confirmé la décision que le ministre des Finances a annoncée dans son exposé budgétaire.

Dans une autre lettre datée du 29 juin 1989, M. McElman a de nouveau confirmé l'élimination des tarifs de l'Est, quand il a déclaré, notamment, que les tarifs et le programme de subvention sont abolis aux dates précisées, même si l'approbation du Parlement venait à une date ultérieure.

Une lettre du CN datée du 13 décembre confirme la même chose. Elle dit: «Le CN a effectivement supprimé certaines dispositions du Tarif. . . s'appliquant au transport du grain en vrac et de la farine pour l'exportation.»

Cette initiative se rapporte directement à l'information fournie par M. C. McElman de Transports Canada qui a clairement fait savoir aux sociétés ferroviaires que même si l'approbation du Parlement devait être accordée à une date ultérieure, les tarifs et le programme de subventions disparaîtraient le 15 juillet 1989.

Comment cela constitue-t-il un outrage au Parlement? En me reportant à votre décision du 10 octobre—et je paraphrase—je crois qu'un certain nombre d'autorités ont fait valoir que tout acte ou toute omission qui entrave l'une ou l'autre Chambre dans l'exercice de ses fonctions pourrait très bien être considéré comme un outrage.

Toujours en paraphrasant vos paroles, monsieur le Président, tout acte qui a pour effet de diminuer l'autorité de la Chambre aux yeux du public ou tend à produire le même résultat pourrait très bien être considéré également comme un outrage.

Je crois que c'est ce qui s'est produit dans le cas du projet de loi C-26 et que la Chambre se trouvera maintenant entravée dans son étude de cette mesure législative. Il y a deux raisons à cela: premièrement, je le répète, il y a eu les mesures prises par Transports Canada et le ministre des Transports; et deuxièmement, le projet de loi n'a été resoumis à la Chambre que sept mois après l'abolition du programme. En fait, il n'a pas été discuté à la Chambre depuis l'abolition de facto du programme. Cela a eu des répercussions senties dans certaines régions des Maritimes, notamment à Saint John, au Nouveau-Brunswick, et à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Je crois que dans une certaine mesure, tout se ramène au fait que le projet de loi a un effet rétroactif. Je veux qu'il soit bien clair que personne ne conteste le fait qu'un projet de loi peut avoir un tel effet. C'est évident. Si le projet de loi est adopté, il deviendra une bonne loi. Cependant, certains allèguent qu'il faut user avec circonspection de la rétroactivité dans ce genre de loi.

M. Hogg, l'un des grands constitutionnalistes du Canada, en parle dans la deuxième édition de son ouvrage de droit constitutionnel. On peut lire à la page 776:

Le pouvoir d'adopter des lois avec effet rétroactif, lorsqu'il est exercé avec retenue, est un instrument utile pour un gouvernement moderne.

Il dit bien «exercé avec retenue».

Je crois, Votre Honneur, que vous devez également tenir compte de votre décision du 10 octobre où vous avez déclaré, et je me reporte à la page 4461 du hansard:

Je m'attends à ce que le ministère des Finances et les autres ministères étudient cette décision avec soin et je rappelle à tous, dans la fonction publique, que nous sommes une démocratie parlementaire et non une démocratie de type exécutif ou de type administratif.

Depuis quand le ministère des Transports applique-t-il le projet de loi C-26 tel qu'il est rédigé? En vertu de quel pouvoir le ministère peut-il agir comme il le fait? Aucun, je crois. Seul le Parlement peut promulguer ou modifier une loi. Nous devons faire preuve de souplesse, mais ni le Cabinet ni les ministères n'adoptent les lois. Nous ne sommes ni dans une démocratie exécutive, ni dans une démocratie administrative. Si c'était le cas, pourquoi donc aurions-nous un Parlement? Les parlementaires canadiens ont certainement un rôle quelconque à jouer. Si ce n'est pas le cas, nous devrions peut-être tous rentrer chez nous.

Monsieur le Président, contrairement à la TPS qui a été mentionnée dans votre décision du 10 octobre, il ne s'agit pas de quelque chose qui va arriver, mais qui s'est déjà produit. Les expéditions de céréales par chemin de fer à destination de Halifax et Saint John ont déjà cessé, l'élévateur de Saint John a annoncé qu'il fermerait à la fin février, celui d'Halifax est en mauvaise posture à cause des difficultés des minotories Dover Flour à Halifax. On estime que cela va coûter aux Maritimes quelque 27 millions de dollars par an ainsi que quelque 250 emplois. Cela se produit déjà à cause d'une décision administrative, et non pas à cause d'une mesure prise par le Parlement.

Si celui-ci devait décider de conserver le Programme de subventions au transport des grains et de la farine «à l'est de» ou d'y apporter des modifications, cela pourrait être trop tard parce que, comme je l'ai dit, l'élévateur de Saint John est déjà fermé et toute l'infrastructure nécessaire à ce programme est démantelée. Le projet de loi a été proposé en juin, le programme a été supprimé en juillet et ce n'est que maintenant que le Parlement est saisi du projet de loi.

En résumé, il y a aujourd'hui deux causes d'outrage à la Chambre. Premièrement, ce projet de loi va au-delà des conventions et des usages traditionnels de législation avec effet rétroactif. Il faut établir une distinction entre une loi fiscale qui, par sa nature même, est exposée à des modifications continuelles et une situation telle que

celle du projet de loi C-26 où la suppression d'un programme de subventions établi de longue date a causé de graves problèmes économiques aux régions et aux industries concernées à Saint John et à Halifax.

Deuxièmement, sept mois se sont écoulés avant que la Chambre ne soit saisie de ce projet de loi et la décision de facto d'un ministère du gouvernement a gravement perturbé l'économie des Maritimes. Cela n'a pas été fait pour respecter des instructions, un ordre ou une décision de la Chambre. Si Votre Honneur estime que les présomptions sont suffisantes, je me ferais un plaisir de proposer la motion appropriée.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt et je regrette un peu que le député ne nous ait pas avertis à l'avance qu'il comptait soulever cette question de privilège, afin que nous ayons la chance d'étudier les arguments qu'il voulait invoquer et les questions qu'il voulait aborder.

M. le Président: La présidence peut sans doute venir en aide au secrétaire parlementaire. Le député a invoqué des arguments intéressants et complexes de façon succincte et je l'en remercie.

Si le secrétaire parlementaire veut attendre à demain après-midi pour régler cette affaire, je lui en saurais gré. Je vois que le député de Kingston et les Îles se lève. Vu les arguments qui viennent d'être invoqués, cela serait sans doute la bonne façon de procéder. Le cas échéant, je me pencherai sur la question.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'étais effectivement sur le point de demander qu'on nous donne le temps d'étudier les arguments du député et de préparer les nôtres afin que nous puissions régler la question en bonne et due forme.

• (1530)

M. le Président: Quelle que soit ma décision, elle n'entravera pas la suite du débat sur le projet de loi. Le député a clairement fait savoir que la plainte portait sur les mesures prises par les deux sociétés ferroviaires et le ministère avant que le projet de loi ne soit adopté. Quelle que soit l'issue du débat, elle ne changera rien aux arguments que le député a présentés.

Je vois que le député et son collègue de Kingston et les Îles sont tous les deux d'accord pour mettre la question de côté afin que la présidence puisse entendre d'autres arguments demain. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de lancer le débat de deuxième lecture du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer. Le Gouvernement actuel s'est engagé à donner au Canada une économie vigoureuse bénéficiant de mesures incitatives et de possibilités bref, une économie concurrentielle avec celle des autres nations commerçantes.

Afin de pleinement réaliser cet objectif, il nous faut créer une base solide qui permettra à notre économie de prospérer dans les prochaines années. Aussi, les mesures visant à contrôler le déficit et à réduire la dette nationale sont indispensables pour avancer dans ce sens. De même, des mesures visant l'établissement d'un bon cadre financier favorisant un développement économique soutenu sont essentielles à cette fin.

L'engagement du gouvernement relativement à la solidité de la politique des transports reflète bien ces objectifs. L'industrie du transport jouera toujours un rôle de premier plan dans l'économie du Canada. Voilà pourquoi, monsieur le Président, nous sommes engagés à donner aux Canadiens un réseau de transport sûr, efficace et efficient. D'ailleurs, notre engagement est au coeur même de la réforme de la réglementation économique.

Avec l'avènement du libre-échange, l'industrie du transport est appelée à jouer un rôle de plus en plus important à l'aube de cette nouvelle décennie et du prochain siècle. Le Canada a besoin d'un réseau de transport rentable pour conserver ou même améliorer sa position sur le marché mondial. Par conséquent, mon-

sieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie vise à mettre fin à une subvention qui est maintenant caduque et qui constitue un fardeau pour le trésor public.

En guise d'introduction, monsieur le Président, permettez-moi de préciser que le projet de loi C-26 porte sur une subvention au transport connue sous le nom de subvention «*at and east*». Cette subvention tire son curieux nom d'une tentative ayant pour objet de contrebalancer les tarifs marchandises américains qui auraient encouragé le transport du grain de l'Ouest canadien entre Buffalo et le port de New York pendant le gel hivernal des Grands Lacs. En d'autres mots, il s'agissait des transports qui commençaient à Buffalo ou à l'est de cette ville. La subvention que le gouvernement canadien a instaurée pour contrebalancer cette mesure des Américains et pour que le transport du grain en sol canadien se poursuive en hiver fut bientôt connue sous le nom de subvention «*at and east*».

Grâce à cette subvention, les tarifs demandés aux expéditeurs pour le transport ferroviaire jusqu'aux ports de l'Est étaient ceux de 1960, dans le cas du grain et ceux de 1966, dans le cas de la farine. L'État a ensuite versé aux chemins de fer une subvention égale à la différence entre les tarifs bloqués et le coût réel du transport. Cette subvention a été déterminée de façon indépendante par l'Office national des transports.

Les quantités de grain transporté en vertu de la subvention de l'Est représentaient moins de 3 p. 100 de l'ensemble des exportations de grain au cours d'une année donnée. Diverses études d'impact on été menées sur cette subvention au cours des quinze dernières années; elles ont toutes reconnu que la subvention de l'Est ne sert plus aux fins pour lesquelles on l'avait instaurée à l'origine. Les ports et les chemins de fer canadiens peuvent maintenant livrer une concurrence efficace à leurs homologues américains pour ce qui est des exportations de grain et de farine par les ports de l'Est.

Les contribuables canadiens ne peuvent plus se permettre de verser une subvention fondée sur une politique remontant à 1960 qui n'est plus applicable. Nous prévoyons réaliser une économie d'environ 20 millions de dollars la première année et de quelque 40 millions de dollars par la suite. La subvention a pris fin le 15 juin 1989.

Cependant, la loi prévoit que tous les stocks de grain que les chemins de fer auraient en main à cette date seraient livrés au tarif subventionné à la condition qu'ils atteignent le port de l'est à partir duquel ils seront exportés au plus tard le 31 janvier 1990. Cette période de transition de six mois a permis une limitation des répercussions sur les utilisateurs.

Monsieur le Président, avant la Confédération, le Canada était constamment aux prises avec de sérieux problèmes de transport. Il fallait créer un réseau unificateur pour ce vaste pays au relief accidenté. D'ailleurs, la construction du chemin de fer transcontinental dont avait tant rêvé sir John A. MacDonald a satisfait nos premiers besoins. Par la suite, l'inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent et de la route transcanadienne, en 1959 et en 1962 respectivement, ont eu des répercussions positives sur le développement économique et le transport. L'expansion de liaisons aériennes et de nos voies de communications ont réduit les distances, et les Canadiens sont tous devenus voisins.

Le secteur des transports doit toujours jouer un rôle indispensable à l'aube de cette nouvelle décennie et du prochain siècle. De plus, monsieur le Président, je prévois qu'à l'avenir notre réseau de transport saura répondre aux quatre exigences suivantes: d'abord et avant tout, il sera sûr; deuxièmement, il sera efficient et efficace. En d'autres mots, il fera un emploi optimal de chaque mode de transport: aéronef, train, navire, voiture, camion et autobus. Troisièmement, il répondra aux besoins des expéditeurs et des voyageurs. Quatrièmement, il sera innovateur dans son emploi de la technologie et dans les services offerts.

Le projet de loi dont nous sommes saisis représente un pas dans la bonne direction. Il stimulera la créativité et l'innovation. De plus, il permettra à l'industrie de tirer parti de débouchés imprévus, ce qui ne limitera plus les possibilités de réduction des coûts.

Les dépenses directes du gouvernement fédéral liées au transport du grain sont très élevées. Il faut rappeler que l'industrie canadienne du grain fait face à une concurrence sérieuse sur les marchés internationaux. Un réseau rentable de transport est essentiel si le Canada désire maintenir sa position dans le commerce international du grain. Nous devons faire face aux réalités de notre économie et à celles de nos modes de transport. Le projet de loi C-26 nous donne cette occasion. Par conséquent, j'invite tous les députés à appuyer fermement ce projet.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je participe au débat aujourd'hui non seulement comme député mais aussi comme quelqu'un qui a passé sa vie dans l'industrie agricole et qui reconnaît les avantages qu'a procurés cette loi aux agriculteurs de l'Ontario mais aussi et de tout l'ouest du Canada.

Je suis choqué de voir le gouvernement retirer cette loi sur le tarif de l'Est alors que les chiffres du ministre révèlent que, pour l'année prochaine, les revenus agricoles baisseront de 39 p. 100 au Canada, de 101 p. 100 en Saskatchewan et de 87 p. 100 au Manitoba. Des milliers d'agriculteurs partout au pays perdent leurs fermes, à cause de la négligence éhontée du gouvernement, d'une part, et des compressions budgétaires, d'autre part. Les compressions prévues pour l'année prochaine entraîne-

ront une baisse du revenu agricole de 2,6 milliards de dollars, c'est-à-dire 64 p. 100. Ces compressions arrivent au moment où nos voisins du Sud, avec qui nous avons conclu un accord de libre-échange, se préparent à augmenter leur Programme de subventions aux exportations pour l'année prochaine. Ils injecteront au moins 566 millions de dollars dans le programme de cette année.

• (1540)

Le ministre a déclaré qu'ils voulaient se donner une économie meilleure, plus forte et concurrentielle. Or, comment pouvons-nous faire face aux subventions d'autres pays quand nous coupons les nôtres? Qui porte le fardeau? Ce sont les agriculteurs. Ils ne peuvent plus supporter ce fardeau et faire vivre le reste de la société.

On dit que c'est pour réduire le déficit. L'augmentation des taxes sur l'alcool et le tabac prévue dans le dernier budget était de 475 millions de dollars. En comparaison, l'argent dépensé relativement au tarif de l'Est n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Le gouvernement nous répète sans cesse que, pour bénéficier à plein de l'Accord de libre-échange, le Canada doit se doter d'un système de transport parfaitement rentable. J'aimerais bien savoir comment nous pourrions acheminer le grain par la Voie maritime avec les hivers que nous avons chez nous. Le réseau du Mississippi, au contraire, demeure toute l'année ouvert à la navigation sur presque tout son parcours. Je trouve fort étonnant qu'au moment même où nous réduisons les subventions au Canada, nos voisins du Sud, dont nous sommes les concurrents sur les marchés mondiaux, augmentent les leurs.

Si le projet de loi sur le tarif de l'Est a été présenté dans les années 60, ce n'était pas simplement pour aider les agriculteurs de l'Ouest et ceux de l'Ontario. S'il a été présenté, c'est pour la raison que nous avions besoin d'une place pour consolider nos chargements de grain destinés à l'exportation. Nous avions des meuneries dans les provinces de l'Atlantique qui avaient besoin d'un approvisionnement régulier de grain pendant les mois d'hiver. Voilà pourquoi le blé, la farine de blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le maïs, le sarrasin et le soja ont pu transiter en bénéficiant du tarif de l'Est. Ce tarif spécial s'appliquait à l'expédition en chemin de fer du grain en vrac depuis la baie Georgienne, jusqu'en Ontario. C'est à compter de là que j'ai pu, en ma qualité d'agriculteur, bénéficier de ce programme grâce à nos offices de commercialisation qui entassaient le grain dans des élévateurs portuaires pour l'expédier ensuite en chemin de fer vers les provinces de l'Atlantique afin d'alimenter les meuneries et les élévateurs pour l'exportation.

L'hiver dernier, dans le cadre du programme autorisant le tarif de l'Est. la Commission canadienne du blé n'a expédié que 202 730 tonnes de grain des Prairies, dont 25 192 tonnes à destination de Québec et le reste à destination des ports de Halifax et de Saint John. Par le passé, la Commission canadienne du blé expédiait en moyenne entre 400 000 et 500 000 tonnes de grain par année.

Le gouvernement veut mettre fin à cette subvention. Dorénavant, les marchés des provinces de l'Atantique vont devenir accessibles au grain provenant du golfe du Texas et d'autres pays. Les agriculteurs vont se voir encore une fois privés d'un autre marché. Il y a également lieu de signaler que les céréales fourragères cultivées dans les provinces de l'Atlantique ne représentent que 20 p. 100 des besoins de la Nouvelle-Écosse, de 35 à 40 p. 100 de ceux du Nouveau-Brunswick et de 80 p. 100 de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette mesure va encore ajouter au fardeau des éleveurs de bétail et de volaille des provinces de l'Atlantique, en plus d'accroître les difficultés des agriculteurs de l'Ouest et de les priver d'un débouché pour leurs céréales.

Compte tenu du volume de grain que les Américains ont vendu, dans le cadre du Programme de subventions aux exportations, à raison de subventions de 6,48 $ la tonne, le 21 septembre dernier, et du demi-million de tonnes de blé qu'il ont tout récemment vendu à la Russie, moyennant des subventions de 20,50 $ la tonne, je demanderais au gouvernement de ne pas céder inconsidérément ces marchés aux vautours du commerce ni de les priver par le fait même de l'abondant grain canadien de haute qualité.

Le budget qui a fait l'objet d'une fuite en avril dernier prévoyait de réduire de 399 millions de dollars les programmes offerts aux agriculteurs du Canada. C'est ainsi que le programme d'assurance-récoltes perdait 200 millions de dollars, le tarif de l'Est, dont nous discutons aujourd'hui, 60 millions, le programme de rétablissement des embranchements ferroviaires, 48 millions, les paiements anticipés du grain et des récoltes, 54 millions, les exportations de produits laitiers, 12 millions, les prêts de la Société du crédit agricole axés sur les produits, 15 millions, et la Commission canadienne du lait, 12 millions.

Lorsque je vois supprimer des programmes de ce genre, apparemment sous prétexte de réduire le déficit, je me demande quelle est au juste la responsabilité de l'Accord de libre-échange à cet égard. Puis j'apprends que le secrétaire américain à l'Agriculture a déclaré au Sénat américain, le 19 avril dernier, qu'il se proposait

d'établir la politique agricole non seulement des États-Unis, mais de la Communauté économique européenne et de pays comme le Canada, l'Argentine, le Brésil et l'Australie.

Je ne peux m'empêcher de me demander si ce projet de loi est son oeuvre et s'il a réussi à convaincre le gouvernement canadien de réduire les budgets de ces programmes sans se soucier de ce qu'il adviendra de nos producteurs lorsqu'ils seront privés de subventions. Ces subventions leur ont permis de très bien soutenir la concurrence au fil des ans, en dépit du vaste territoire de notre pays. Grâce à elles, leurs produits ont pu être expédiés vers les ports de mer de la côte est comme de la côte ouest, et des Canadiens ont trouvé de l'emploi.

En ce qui a trait à la perte d'emplois, voici ceux dont l'existence dépend directement du programme, d'après le rapport de l'Office national des transports du Canada: 320 emplois dans le domaine du transport, 295 dans le domaine de la mouture dans l'ouest du Canada, 75 dans les ports de la baie Georgienne, 85 à Halifax et à Saint John ainsi que 402 dans la mouture dans le centre du pays. Bref, le sort de quelque 1 200 emplois dépend de cette mesure législative.

Les gens de la région de l'Atlantique sont aussi durement touchés par le recul de l'économie dans leur région et par l'effet désastreux de la fermeture d'usines de transformation du poisson. Il faudrait maintenir ce programme qui les a si bien servis et même l'améliorer afin que nos entreprises de mouture, nos minoteries et nos ports soient concurrentiels par rapport à ceux de nos voisins du Sud.

Le transport vers l'Est présente un avantage certain pour les producteurs de blé de l'Ontario, entre autres. Il leur permet d'étaler leurs ventes destinées à l'exportation sur les mois d'hiver. Ils appliquent pour ce faire, un système de prix commun; l'approvisionnement en grain des pays importateurs est constant et les producteurs bénéficient du meilleur rendement moyen.

Les pays importateurs mentionnés s'approvisionnent au Canada en blé de grande qualité, du blé de qualité pastière, et le transport vers l'Est permet à la Commission canadienne du blé de ne pas mettre immédiatement sur le marché une partie du volume total du grain venant de l'Ontario qui est destiné à l'exportation et d'en échelonner la vente sur l'année entière afin de constituer une couverture contre une chute éventuelle des prix.

• (1550)

Toutefois, le gouvernement n'est pas de cet avis. Il ne demande pas mieux que de vendre les céréales aux grandes multinationales céréalières, leur cédant ainsi le contrôle au moment de la moisson pour profiter ensuite de toute augmentation des prix. Généralement, avec le système actuel, si la Commission du blé juge le prix inacceptable, elle peut décider de ne pas écouler le stock et, au besoin, de l'acheminer finalement au tarif de l'Est quand le prix est plus avantageux. Et comme ce programme est subventionné, les producteurs de céréales de l'Ontario peuvent l'utiliser sans vraiment être pénalisés financièrement.

On dit que, vu les concepts économiques associés au programme du tarif de l'Est qui s'appliquent à tout le système de commercialisation, la Commission du blé de l'Ontario considère que ce programme lui est indispensable pour assurer son fonctionnement et veiller aux intérêts de toutes les facettes de l'industrie. La somme consacrée au programme de subventions en fait probablement le meilleur régime d'assurance, et le moins coûteux, dont dispose le système de commercialisation de l'Est, qui englobe non seulement la Commission du blé, mais aussi les silos, les minoteries et les ports dont j'ai déjà parlé.

On remarque déjà les conséquences qu'aura l'élimination de ce programme sur les silos de Bayport, dans la baie Georgienne. L'un d'eux devrait être démoli cette année à cause de la suppression de cette mesure législative. C'est un autre coup dur porté à l'économie de ces ports. J'hésite à dire, monsieur le Président: «Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font.»

Dans un document de travail, le ministère de l'Agriculture affirme que l'élimination de ce programme réduira également le revenu des producteurs de céréales de l'Ontario, d'environ 3,60 $ la tonne. On y lit ensuite que, ajoutée au manque de moyens de transport et au peu de capacité d'entreposage, l'augmentation des frais se serait fait sentir davantage à l'échelle nationale.

On ne peut fermer les yeux sur cette attaque contre les Maritimes. Elle pourrait entraîner une nouvelle diminution du service ferroviaire, car si la Commission canadienne du blé et l'Office de commercialisation du blé de l'Ontario n'expédient plus le grain par chemin de fer, la viabilité de plusieurs lignes sera mise en question.

En 1988, selon l'Office national des transports, 722 000 tonnes de grain d'exportation et 222 322 tonnes de farine d'exportation ont circulé selon la structure des taux jusqu'à l'Est et au-delà. Les ports de l'Atlantique représentent 90 p. 100 du tonnage total. Si le programme prenait fin et que les élévateurs demeuraient opérationnels, les pertes s'élèveraient à 14 millions de dollars au

chapitre de l'activité économique et à 222 000 $ en céréales fourragères. Si la minoterie de Halifax se voyait contrainte d'interrompre ses activités, les producteurs locaux perdraient le seul marché qui leur soit ouvert. Il en résulterait une augmentation des frais d'approvisionnement pour l'industrie des céréales fourragères, et donc des prix plus élevés.

Les Maritimes se voient privées d'environ 50 p. 100 du réseau ferroviaire de la région. Toute perte de trafic touchant la viabilité des lignes qui restent est considérée comme une question très sérieuse.

Sans subvention, les exportations de farine canadienne seront pratiquement non existantes. C'est ce qu'a déclaré l'Office national des transports du Canada. Dans le cas des minoteries, il est probable que leur taille et leur champ d'activité seront considérablement réduits. Le marché d'exportation pourrait disparaître, à moins que le gouvernement n'accorde une aide quelconque. M. Fred Hanson, coordonnateur (Farine) de l'Association nationale canadienne des meuniers, a affirmé que Halifax perdrait de la clientèle au profit de Montréal et des autres ports canadiens de l'Ouest. À mon avis, les ports de Halifax et de Saint John auront beaucoup de mal à soutenir la concurrence.

Le gouvernement estime que le taux jusqu'à l'Est et au-delà est une subvention. Nous devrions plutôt le considérer comme étant favorable aux exportations, et pourtant, nous le supprimons. Comme je l'ai déjà dit, le programme de stimulation des exportations des États-Unis est maintenu et élargi. En fait, le Livre vert du gouvernement et du ministre déplore le manque d'exportations canadiennes de produits agro-alimentaires surtransformés et signale que seulement 2 p. 100 de toute la nourriture que nous exportons sont transformés. La main gauche ignore ce que la main droite fait: le gouvernement supprime cette subvention, puis il se plaint que nous n'avons pas assez de tranformation au Canada.

Comme dans le cas des paiements anticipés pour les récoltes, les Documents budgétaires ne donnent qu'une vague idée de l'objectif du programme justifiant la suppression des paiements sans intérêts. Cela alourdit le fardeau des agriculteurs canadiens, mais nous constatons que le gouvernement est en train de démanteler son système d'appui à l'agriculture au moment même où nous devons faire face à la concurrence internationale. Nous voulons laisser le secteur agricole libre de prendre l'initiative, alors que tous les autres pays appuient leurs producteurs et les aident à être concurrentiels, soit au moyen de subventions ou de programmes de stimulation des exportations comme nous en voyons ici en Amérique du Nord, soit au moyen de subventions comme celles du Marché commun européen.

L'honorable John Pickersgill, parrain de ce programme en 1966, avait alors déclaré que, d'après la Commission des transports, ces taux étaient déjà trop bas. Nous avions décidé de les maintenir au niveau actuel, en échange de dédommagement, parce que nous croyions que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau nous impose une obligation dans l'Est. Nous voulons être certains d'avoir un tarif qui encourage les expéditeurs à utiliser les installations des ports de l'Atlantique.

Même il y a 24 ans, le gouvernement alors en place s'est rendu compte qu'il devait subventionner les ports de l'Atlantique pour que l'acheminenent de produits vers l'Est continue à créér des emplois et à fournir les approvisionnements dont les moulins avaient besoin au cours des mois d'hiver.

L'annulation du programme ne réduira le déficit fédéral que d'environ 40 millions de dollars. C'est donc dire que cela contribuera à peine à alléger la dette. Comme je l'ai signalé plus tôt, c'est une procédure peu systématique, et c'est le moins qu'on puisse dire.

La taxe actuelle que verse le secteur agricole est de beaucoup supérieure aux dépenses totales du budget agricole. Non seulement le secteur agricole est-il financièrement autonome, mais il verse des sommes considérables au trésor public et contribue à équilibrer la balance commerciale. Nous avons vu fondre notre excédent commercial, l'automne dernier. Je dois dire que l'abolition du tarif de l'Est le fera fondre davantage.

Le gouvernement parle d'une économie concurrentielle. Nos producteurs sont concurrentiels ici, au Canada. Nous sommes parmi les meilleurs au monde, les plus compétitifs du point de vue de la productivité.

Par exemple, la production laitière, par vache, s'est accrue de 70 p. 100 au Canada depuis 1971. Au cours de la même période, elle s'est accrue de seulement 46 p. 100 aux États-Unis. Pour juger de l'efficacité du point de vue des prix, il faut regarder les chiffres relatifs à la volaille. Nous constatons que, bien que le prix réel de la volaille à la ferme ait fléchi de 30 p. 100 depuis les années 70, le prix de détail n'a fléchi que de 10 p. 100 au cours de la même période. Qui est le plus efficace? Les agriculteurs ou le secteur de la transformation des aliments?

Le prix du poulet à la ferme, en 1982, représentait 48 p. 100 du coût final au consommateur. Il n'en représente aujourd'hui que 38 p. 100. Ces chiffres montrent nettement que l'organisation méthodique du marché est efficace et contribue au bien-être des agriculteurs canadiens.

Une partie de l'efficacité que nous constatons découle de l'organisation du marché et de la capacité de livrer des produits au marché pendant les 12 mois de l'année. C'est pourquoi cette mesure a été adoptée en 1966.

Elle nous est utile et nous en avons constaté les avantages, et pas seulement pour l'Ontario ou la région de l'Atlantique.

• (1600)

Nous l'avons vu en ce qui concerne la Commission canadienne du blé et la création d'emplois dans les Prairies. Il est inadmissible qu'on supprime ce programme, qui nous a si bien servis, à un moment où le secteur agricole de l'Ouest est peut-être plus mal en point que dans les années 30. Des compressions de cette ampleur sont inacceptables.

Je presse le gouvernement de retirer le projet de loi et de repenser à tout ça. Sept mois se sont écoulés depuis le budget. Ce projet de loi n'a été présenté qu'aujourd'hui. Mais il a déjà causé un charivari non seulement dans le secteur des transports, mais aussi à la Commission canadienne du blé et à l'Office de commercialisation du blé de l'Ontario, qui tentent de vendre leurs produits sans savoir s'ils doivent l'appliquer ou non. C'est un projet de loi à effet rétroactif qui a été suivi d'une baisse des prix. Cette chute s'est accélérée il y a six ou sept mois quand les États-Unis ont vendu à l'URSS une grande quantité de grain subventionné à raison de 20,50 $ la tonne, ou 56 c. le boisseau.

Je doute donc de la sagesse de cette mesure au moment où nos agriculteurs traversent une période si difficile sur le plan financier. Dans certaines localités de l'Ouest, en Saskatchewan notamment, les principales entreprises ferment leurs portes parce que leur sort est lié étroitement à celui des agriculteurs, qui font face à de graves difficultés.

Nous devrions faire l'inverse de ce que nous faisons. Si le gouvernement veut que les agriculteurs canadiens puissent soutenir la concurrence du secteur agricole américain, il se doit de les aider à acheminer leur grain sur le marché. Les producteurs ne devraient pas être les seuls à assumer ce fardeau. Il incombe au gouvernement et à la société de les aider, car une bonne partie du grain est exporté, contribuant ainsi à l'économie du pays.

En conclusion, je demande au gouvernement de retirer son projet de loi. Il devrait rétablir le programme en l'améliorant afin que nous puissions concurrencer les Américains qui se servent de programmes de subventions aux exportations pour nous voler nos marchés.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: La députée de Vancouver-Est—L'immigration, Le député de Kingston et les Îles—La Loi électorale du Canada, La députée de Halifax—La violence envers les femmes.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Le programme du tarif de l'Est existe depuis presque un quart de siècle et il est un important élément de l'économie des Maritimes. En supprimant ce programme, le projet de loi C-26 fera peut-être perdre plus de 27 millions de dollars aux Maritimes et plus de 250 emplois aux économies de Saint John et de Halifax, en particulier. Non seulement la suppression de ce programme est tragique, mais la façon dont le projet de loi C-26 est traité révèle un problème plus fondamental: elle montre l'arrogance, la suffisance et l'égocentrisme du Parti progressiste conservateur et du gouvernement.

Elle témoigne de leur manque de respect pour le Parlement: elle se résume dans le fait qu'ils ont appliqué ce projet de loi de facto avant qu'il n'ait été débattu à la Chambre. Le tarif de l'Est se trouve dans la Loi sur les chemins de fer et c'est un programme qui encourage les exportateurs de grain et de farine à utiliser les ports de l'Est.

Il s'applique d'une façon un peu différente au grain et à la farine. En ce qui concerne le grain, il s'applique au grain exporté qui est expédié par train à partir des ports de la baie Georgienne, du lac Huron, du lac Ontario et du haut Saint-Laurent en amont de Prescott jusqu'aux ports du bas Saint-Laurent, à l'est de Montréal, ainsi qu'aux ports de Saint John et Halifax. En ce qui concerne la farine, il s'applique à la farine exportée qui est expédiée

par train à partir de Thunder Bay vers les mêmes ports de l'Est.

Ce programme a évolué de sorte qu'aujourd'hui les expéditeurs paient les tarifs qui étaient en vigueur en 1960 pour le grain et en 1966 pour la farine. La différence entre ce tarif et le tarif compensatoire est payée par le gouvernement.

Le ministre a dit que la raison d'être de ce programme était la crainte d'une trop forte concurrence des ports américains. Je peux faire remarquer au ministre que ce n'est qu'une des raisons. Dans les années 60, lorsque la loi était encore à l'étude, l'honorable G. W. Pickersgill, qui était alors ministre des Transports, avait déclaré que le tarif de l'Est visait à inciter les expéditeurs à utiliser les installations des ports de l'Atlantique.

En d'autres mots, par le tarif de l'Est on veut non seulement s'assurer que les ports de l'est du Canada pourraient concurrencer les ports américains, mais aussi permettre aux ports de Halifax et de Saint John de concurrencer le port de Montréal et les autres ports du Saint-Laurent. Cela a eu pour effet de créer et de conserver des emplois, principalement dans les Maritimes. C'était par conséquent un bon programme régional.

En ce qui concerne les États-Unis, le programme visait également à compenser un avantage géographique dont bénéficient les ports américains de l'Atlantique, qui sont plus près du Canada central. Les provinces de l'Atlantique seront désavantagées si l'on supprime le tarif de l'Est. Cela serait vraiment ironique, étant donné que le gouvernement parle à ce point d'établir des règles de jeu équitables que c'en est devenu un cliché. Pourtant, le gouvernement et le Parti conservateur semblent avoir complètement oublié ce principe dans le cas de ce projet de loi et des programmes régionaux un peu partout au Canada.

Il est bien possible que le tarif de l'Est ait besoin d'être révisé, mais en ne faisant que supprimer le programme, le gouvernement renonce complètement à la notion de règles de jeu équitables pour les Maritimes. Le gouvernement semble donc avoir changé d'attitude, lui qui parlait de promouvoir la justice et l'égalité pour tous les Canadiens. Cet exemple et beaucoup d'autres encore montrent clairement que le gouvernement n'a aucunement l'intention de donner des chances égales aux Canadiens ordinaires, de favoriser la justice et l'équité.

La politique du gouvernement conservateur est très transparente. Il s'agit purement et simplement de promouvoir une économie de laissez-faire comme au siècle dernier, ce qu'on appelle aujourd'hui le néo-conservatisme. C'est simplement une philosophie qui consiste à permettre aux riches de rester riches et, en fait, de s'enrichir davantage en s'appropriant une plus grande part de la richesse du pays.

C'est une philosophie qui favorise la minorité au détriment de la majorité. C'est une philosophie qui n'a pas fonctionné au siècle dernier et qui ne fonctionne pas non plus aujourd'hui même si elle est bien déguisée par le gouvernement.

Le programme du tarif de l'Est est devenu un élément important de la diversification de l'économie des Maritimes. Toute région du pays qui dépend d'une seule industrie se trouve dans une situation très précaire si cette industrie est en difficulté. Bien que l'industrie des pêches ne soit pas la seule industrie dans les Maritimes, elle joue un rôle vital dans l'économie de cette région.

Nous savons tous que cette industrie traverse maintenant une période difficile, même si le premier ministre nous assure qu'il n'y a pas de crise dans les Maritimes. En fait, en faisant adopter ce projet de loi, le premier ministre et le ministre ne font que pousser les Maritimes au fond de l'abîme.

Il faut encourager et promouvoir la diversification de l'économie de toutes les régions du pays. Cela a été un élément fondamental du programme politique de presque tous les gouvernements fédéraux depuis la Confédération, jusqu'à ce que le gouvernement actuel accède au pouvoir. Le premier ministre et les membres de son Cabinet ont abandonné ce principe fondamental, qui est la pierre angulaire de notre économie.

• (1610)

En Saskatchewan d'où je viens, nous connaissons et nous subissons la froide et dure réalité des politiques du PC. Dans l'Ouest nous avons beaucoup de choses en commun avec les gens des Maritimes. Dans nos collectivités rurales notre économie s'effrite. Nos bureaux de poste s'évanouissent. VIA Rail a disparu brusquement. Les personnes âgées se voient privées de services dans des localités qu'ils ne peuvent alors plus habiter, celles où ils avaient vécu toute leur vie, comme dans les Maritimes. Nous avons vu grimper le taux de chômage. Nous voyons notre région se dépeupler, les banques alimentaires se

multiplier, le nombre des indigents atteindre des chiffres records. En fait, la Saskatchewan vient actuellement au deuxième rang après Terre-Neuve pour le nombre des indigents. Et cela sous deux gouvernements conservateurs: le fédéral et le provincial.

Parallèlement, nous sommes obligés d'entendre le ministre des Finances nous dire que depuis quelques années la croissance économique est bonne mais qu'il faut nous serrer la ceinture. J'aimerais bien serrer autre chose. Ce ne serait pas ma ceinture mais le cou du gouvernement, mais ce n'est pas la peine après tout parce qu'il est en train de se mettre la corde au cou.

Si le ministre nous demande de nous serrer la ceinture, il envoie les Maritimes aux oubliettes avec ce projet de loi qui est vraiment tragique pour les Maritimes. La Commission des transports des provinces atlantiques a réalisé plusieurs études sur les effets du tarif de l'Est.

Avec tout le respect dû au ministre, il n'est pas exact comme il l'affirme que tous les rapports disent qu'il est temps de supprimer le tarif de l'Est. La Commission des transports des provinces atlantiques a en fait publié divers rapports. Elle y conclut que le transport au tarif de l'Est a eu un effet notable sur les ports d'Halifax et de Saint John.

Je signalerai au ministre qu'en 1988, le port de Halifax a exporté environ 338 000 tonnes de grain et 183 000 tonnes de farine. La même année, Saint John a exporté environ 246 000 tonnes de grain et 1 200 tonnes de farine. Cela représente environ 90 p. 100 du tonnage qui a été retiré en 1988 du programme du tarif de l'Est.

Ce programme est destiné aux Maritimes. Ces chiffres représentent la presque totalité du grain manutentionné au silo de Saint John et environ 60 p. 100 de celui manutentionné au silo de Halifax. Maintenant que le programme a été mis en vigueur, même s'il n'a pas été adopté par le Parlement, on a déjà annoncé que l'élévateur de Saint John allait fermer, car il ne reçoit pas suffisamment de grains par voie d'eau. Il ne peut recevoir des grains que par train et personne n'en expédie à Saint John maintenant que le programme est disparu. Cela supprime des emplois.

La disparition de ce programme ne touchera pas seulement les élévateurs. Des emplois portuaires disparaîtront également, de même que d'autres dans les chemins de fer. Il y aura des conséquences défavorables pour les minoteries, notamment Dover Mills à Halifax. Je voudrais citer un rapport de la Commission des transports des provinces atlantiques publié en septembre 1989. De toute évidence, le ministre ne l'a pas vu.

On dit dans ce rapport qu'une analyse, par la Commission, de l'effet régional du programme montre que l'activité économique de la région perdra environ 14,4 millions du fait de la suppression de cette subvention. Toutefois, si les élévateurs de Halifax et de Saint John ferment tous les deux, la perte économique sera de 27,6 millions environ. Ce montant ne comprend pas les activités découlant du programme et qui se produisent à l'extérieur de la région, comme l'emploi dans les chemins de fer, les élévateurs plus en amont, les navires des Grands Lacs, etc. Les ports de l'Ontario seront touchés également.

On dit encore dans ce rapport, au deuxième paragraphe de la page 3, que le maintien de l'élévateur de Halifax est d'une importance économique primordiale pour la région atlantique. En plus de l'activité provenant du mouvement des grains pour l'exportation, l'élévateur joue un rôle vital dans le stockage et la manutention des grains pour les animaux et pour les minoteries.

Les industries locales du porc, de la volaille et des oeufs, de même que l'industrie du boeuf mais à un moindre degré, seront sérieusement touchées si l'élévateur de Halifax ne peut pas rester ouvert.

En outre, l'élévateur de Halifax est le seul entrepôt de blé de meunerie dont peut disposer la seule minoterie de la région de l'Atlantique, la Dover Flour Mills. Si l'élévateur devait fermer ses portes à Halifax, la minoterie devrait probablement en faire autant. Si la ministre n'a pas en main les trois rapports en question, je serai heureux de les lui transmettre, car leur lecture est fort intéressante. Ils donnent une excellente idée de l'importance du programme en question pour les Maritimes.

La perte de 250 emplois directs et de 27 millions de dollars n'est qu'un aspect de la question. Les répercussions secondaires vont être aussi catastrophiques. Je me trouvais dans les Maritimes l'automne dernier et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec certains agriculteurs de

l'Île-du-Prince-Édouard. On y retrouve beaucoup de bonnes exploitations agricoles familiales qui cultivent des pommes de terre ou du foin ou qui élèvent des porcs.

Les intéressés m'ont signalé qu'ils comptent sur les céréales de l'Ouest car, même s'ils cultivent 80 p. 100 environ des céréales fourragères utilisées sur l'île, ils ont quand même besoin des céréales de haute qualité venant de l'Ouest.

Je me suis entretenu avec le président de la Dover Flour Mills à plusieurs reprises. Il m'a signalé que le chiffre d'affaires de la société avait baissé de quelque 20 p. 100. En fait, la société perd tous les marchés concurrentiels du monde à la suite de la perte des subventions en question et de la hausse du cours du dollar. Elle doit s'en remettre aux projets de l'ACDI. Le Canada réduit ses subventions alors même que les États-Unis décident d'en verser à leurs agriculteurs.

Selon le gouvernement, l'Accord de libre-échange devait être profitable pour le Canada, car il était censé ouvrir les marchés agricoles, aux produits canadiens. Les Américains prônent officiellement la disparition des subventions, mais en privé, certains représentants du gouvernement américain m'ont dit—et je suis persuadé que le gouvernement est au courant—que les subventions demeureront élevées et augmenteront même peut-être.

Nous avons vu comment les Américains s'attaquent à notre agriculture. Ils en ont appelé au GATT afin de permettre l'entrée de leurs produits laitiers au Canada. Les Américains ont recours à des droits compensateurs et à des tactiques de harcèlement afin d'empêcher les Canadiens d'écouler leur porc sur leurs marchés et ils menacent de s'en prendre à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, du moins si le gouvernement n'en abroge pas les dispositions lui-même.

Qu'avons-nous fait en réponse? Qu'a fait le Canada lorsque George Bush a réclamé, dans le budget qu'il a présenté, des subventions de quelque 900 millions de dollars pour soutenir les exportations américaines de céréales et s'emparer ainsi de nos marchés habituels? L'URSS a signifié son intention d'acheter quelque 12 millions de tonnes de céréales cette année et les États-Unis ont annoncé leur décision de subventionner jusqu'à trois millions de tonnes de céréales destinées au marché soviétique. Cette décision a une incidence directe sur notre marché. Qu'a fait le gouvernement? Rien. Le gouvernement surveille la situation.

Y a-t-il quelque chose de logique dans cette attitude? Rien si vous croyez en l'égalité des chances pour les Canadiens de toutes les régions du pays. Si vous croyez qu'il faut maintenir et promouvoir l'existence de localités viables dotées d'industries rentables dans toutes les régions du Canada. D'ailleurs, le gouvernement adopte une position carrément contre-indiquée, tout simplement contraire à la viabilité et à la santé de notre économie.

C'est une plaisanterie de la part d'un gouvernement et d'un parti qui sont censés avoir les réponses aux problèmes économiques de notre pays. Ses réponses font peut-être l'affaire des Conrad Black de ce monde parce qu'elles leur permettent de s'emparer d'une part toujours plus grande de la richesse nationale, mais elles ne font certes rien pour le simple citoyen.

Au demeurant, je trouve cela insultant et je suis sûr que bien des Canadiens pensent comme moi lorsqu'ils entendent le ministre des Finances dire que nous venons de traverser une époque prospère. Je crois que la plupart considèrent que le succès d'un pays ne se mesure pas au nombre de ses millionnaires, de ses stades couverts et de ses citoyens assez riches pour se payer des vacances dans des endroits exotiques.

Je crois plutôt que la majorité des Canadiens mesurent le succès d'un pays à la rareté des sans-abri, des gens vivant en-deçà du seuil de la pauvreté et des clients des banques alimentaires. Voilà comment il faut mesurer le succès d'un pays. Si on se sert de cette mesure pour évaluer les états de service du gouvernement, il saute aux yeux qu'il a échoué lamentablement, non pas en ce qui concerne les Conrad Black du Canada, mais les citoyens ordinaires.

• (1620)

Pourtant, le gouvernement n'hésite pas à retirer quelque 27 millions de dollars par année et environ 250 emplois directs des Maritimes. Comme on l'a dit plus tôt, les répercussions indirectes seront beaucoup plus vastes dans tous les coins des Maritimes. En outre, on m'a informé que la ligne du CP qui se rend à Saint John ne sera peut-être plus utilisée elle non plus, maintenant que le silo de Saint John est fermé et qu'il n'y aura plus de transport de grain à cet endroit.

Non seulement ce projet de loi nuira aux Maritimes, mais il aura également des conséquences dans le pays tout entier. Les installations de Port McNicoll, en Ontario, ont été fermées. Lorsque j'ai parlé avec des représentants de la Commission canadienne du blé il y a quelques jours, ceux-ci m'ont dit qu'ils expédiaient autrefois quelque 300 000 tonnes de grain par année par le seul port de Halifax. Ils n'en expédient plus qu'environ 100 000 tonnes par année et cette quantité risque de tomber à zéro. Ils sont inquiets, car si on ferme le port de Halifax—maintenant que celui de Saint John est fermé—il n'y aura plus de ports libres de glaces sur la côte est.

La Commission canadienne du blé m'a dit que certains acheteurs de grain ne veulent pas se rendre au port de Montréal, même s'il est ouvert l'année durant, à cause des glaces. En fait, Cuba en est un bon exemple. Actuellement, ce pays achète du grain du Canada et vient en prendre livraison au port de Halifax.

La commission m'a dit que, toutes choses égales par ailleurs, si le port de Halifax est fermé, Cuba s'adressera peut-être à un autre fournisseur. Nous perdrons des ventes de grain que nous n'avons pas les moyens de perdre, que nous perdons déjà en grandes quantités et à cause desquelles nos marchés habituels sont menacés. Nous courons au devant des problèmes en fermant ces deux ports.

Les habitants des Maritimes sont depuis longtemps reconnaissants pour ce programme. Ils se sont également préoccupés de son coût et ont voulu s'assurer que le gouvernement fédéral en obtenait pour son argent. En fait, en 1985, comme je l'ai déjà dit, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a présenté deux mémoires au gouvernement actuel dans lesquels elle exposait une solution de remplacement.

Contrairement à ce que dit le ministre, des mémoires ont été présentés qui ne souhaitaient pas la suppression du programme. Ces mémoires décrivent une solution de remplacement. Ils ne proposaient pas de supprimer le programme, mais de lui apporter des modifications qui réduiraient le coût de moitié.

Les provinces de l'Atlantique ont proposé une solution en 1985, lorsque le programme coûtait entre 34 et 40 millions de dollars. Elles ont soumis une proposition qui aurait permis au gouvernement d'économiser 20 millions par année. Le gouvernement n'en a pas tenu compte. Il s'agissait de modifications qui, assuraient-elles, auraient pour effet de réduire de moitié le coût du programme sans en supprimer aucun aspect et tout en maintenant un élément essentiel de l'économie des Maritimes. Quelle fut, pensez-vous, la réaction du gouvernement à cette proposition bien conçue? Que pensez-vous qu'il a répondu à la Commission des transports des provinces de l'Atlantique?

Mes collègues de l'opposition et moi nous sommes fait rappeler à maintes reprises par divers ministres l'engagement du gouvernement actuel à consulter les gens. Lorsque nous l'avons accusé non seulement de ne pas consulter les Canadiens mais de ne pas tenir compte de leur opinion, nous nous sommes fait dire en termes parfois très peu flatteurs que le gouvernement les consultait bel et bien. Les ministres font remarquer que leur gouvernement se soucie des besoins des Canadiens, qu'il définit et élabore des programmes pour le bien de tous les Canadiens. J'aurais donc pensé qu'il prendrait la proposition au moins au sérieux.

La Commission des transports des provinces de l'Atlantique n'est pas un organisme éphémère. La commission c'est un organisme fort respecté qui existe depuis de nombreuses années et qui représente toutes les couches de la société des provinces atlantiques. En 1985, elle a présenté non pas un mais deux mémoires bien documentés et bien pensés dans lesquels elle a proposé des modifications au programme de subventions de l'Est, qui permettraient d'économiser 20 millions de dollars par année.

Quelle sorte de réponse a-t-elle obtenue de cet aimable gouvernement? Elle pourrait se résumer en une phrase du troisième rapport qu'il a déposé en septembre dernier. La commission n'a jamais reçu de réponse du gouvernement au sujet de ses propositions. Pas le moindre écho.

Ce n'est pas que le gouvernement n'a pas lu les rapports, qu'il n'a pas invité de porte-parole de la commission pour exposer en détail les propositions ou qu'il n'a pas demandé à ceux-ci certains changements. Il n'a même pas envoyé le moindre accusé de réception.

Le ministre a dit qu'il n'avait reçu aucune proposition en faveur du maintien de ce programme. En ne répondant pas à ces excellents mémoires, le gouvernement fait preuve d'arrogance. Il montre qu'il a perdu le contact avec la base. En somme, il montre qu'il fait fi de ceux qui sont en désaccord avec lui. Il se fiche éperdument que vous cultiviez des pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard, que vous exerciez le droit à Halifax ou que vous présidiez la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

Non seulement le gouvernement fait-il preuve d'arrogance à l'égard des Canadiens, mais il méprise le Parlement en mettant déjà en application, sans son approbation, le projet de loi C-26. Ce n'est là rien de nouveau, car il a déjà eu recours à la clôture onze fois, c'est-à-dire plus de fois que tout autre gouvernement depuis que notre pays existe.

En adoptant cette mesure des plus malheureuses, le gouvernement s'est presque assuré que ce projet de loi ne ferait l'objet d'aucun changement à quelque étape que ce soit de son examen. Il saute aux yeux que si le Parlement décidait de ne pas mettre en application ce projet de loi, préférant en adopter un autre propre à maintenir le programme, le gouvernement pourrait faire l'objet de millions de dollars de poursuites en dommages-intérêts

pour la façon dont les gens ont réagi aux initiatives du ministère des Transports.

Le 4 mai 1989, les hauts fonctionnaires de Transports Canada ont rencontré les expéditeurs et les représentants des chemins de fer pour les informer que le tarif de l'Est prendrait fin à compter du 15 juillet 1989 et qu'ils devraient imposer des tarifs compensateurs sur tous les contrats à compter du 16 juillet.

Le Parlement n'a adopté aucune mesure législative en ce sens. En fait, je suis persuadé que celui qui déciderait de contester cette décision obtiendrait gain de cause et pourrait obliger le gouvernment à se conformer à la loi. Par bonheur pour le gouvernement actuel, personne n'a songé à la contester.

Si le Parlement décidait d'adopter une loi différente de ce que propose le projet de loi C-26, nous pourrions constater que le tarif de l'Est existe toujours. Qui plus est, si certains entrepreneurs croyaient le gouvernement actuel sur parole—ce serait une erreur— et constataient que, en raison de fausses données, ils avaient subi des pertes considérables, le ministère des Transports pourrait se trouver dans une position juridique intenable.

Pour cette raison, le gouvernement sera peu enclin—c'est le moins que je puisse dire—à modifier quelque aspect que ce soit de ce projet de loi. Il soutiendra que le projet de loi C-26 comporte des dispositions rétroactives et que la Chambre peut l'adopter sans hésitation. Il n'est pas rare qu'un gouvernement adopte des projets de loi rétroactifs. Il s'agit le plus souvent de projets de loi en matière fiscale dont l'application est rendue rétroactive à compter de la présentation du budget, afin d'empêcher les contribuables de se dérober à leurs obligations au cours de la période entre la présentation du budget et la date d'entrée en vigueur de la loi.

On insiste pourtant sur le fait que le gouvernement doit faire preuve de la plus extrême circonspection lorsqu'il exerce son pouvoir d'adopter des lois rétroactives. Il est malheureux que le gouvernement agisse avec une telle désinvolture. Il existe, à mon avis, une différence entre une mesure fiscale qui en soi peut être modifiée au besoin et un cas comme celui du projet de loi que la Chambre étudie aujourd'hui. L'abolition d'un programme de subventions établi depuis longtemps bouleverse gravement l'économie des endroits touchés, notamment Saint John et Halifax.

De plus, le gouvernement a manqué de considération envers l'institution qu'est le Parlement en ne le saisissant pas plus tôt de cette affaire. Il y a maintenant plus de huit mois que le projet de loi C-26 a été lu pour la première et sept mois que les mesures qu'il prévoit sont appliquées dans les faits.

Selon moi, le gouvernement a fait preuve d'une indifférence impardonnable envers le Parlement, et son geste rendra très difficile le travail du comité législatif. Il se pourrait bien que le présent projet de loi prenne une forme toute autre une fois que les choix proposés par la commission auront été examinés en profondeur, ce qui n'a manifestement pas encore été fait. le gouvernement accepte d'apporter les modifications proposées, il sera difficile de les appliquer à cause des mesures qui ont été prises jusqu'ici.

• (1630)

En terminant, notons que ce projet de loi montre bien le manque d'engagement du gouvernement face au développement régional. Si le gouvernement consultait les groupes intéressés, s'il leur manifestait un peu d'égard, il aurait des entretiens très sérieux avec ces groupes et avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

Il aurait également dû consulter d'autres groupes dans l'examen de son programme comme la minoterie Dover de Halifax, le port et la ville de Saint John, l'Association canadienne des industries de l'alimentation animale, qui sera elle aussi touchée par le projet de loi, les responsables de l'élévateur à grains de Halifax, la commission portuaire de Halifax, la commission des grains de la Nouvelle-Écosse, l'Office de commercialisation du grain de la Nouvelle-Écosse, la fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse et le conseil des agriculteurs des Maritimes. Ils sont tous très préoccupés par la perte de ce programme, parce qu'elle signifiera très probablement la perte des élévateurs de Halifax et de Saint John.

Comme les agents de la Commission canadienne du blé l'ont fait savoir, on aura du mal à charger un navire complet de grain à partir de l'élévateur de Halifax, qui peut recevoir du grain transporté par navire, parce qu'on ne peut pas acheter une cargaison complète à la fois. Les exploitants de l'élévateur de Halifax achetaient des céréales fourragères, et la Commission canadienne du blé y ajoutait pour qu'on ait une cargaison complète. Si la

Commission canadienne du blé décide de ne plus envoyer des céréales à Halifax, l'élévateur perdra sa raison d'être.

La minoterie Dover utilise l'élévateur de Halifax comme entrepôt pour le grain qu'elle transforme en farine. Si l'élévateur ferme, la minoterie Dover ne pourra pas exploiter l'élévateur parce qu'il ne sera pas rentable et elle fermera. La minoterie Dover est la seule dans les provinces de l'Atlantique qui existe grâce à ce programme. Maintenant elle est en danger.

En outre, les répercussions pour tout le milieu agricole des Maritimes seront dévastatrices, sans parler des débardeurs qui manutentionnent la farine sur les quais ni des équipes de cheminots qui seront éliminées. Deux cent cinquante emplois directs et de nombreux emplois indirects seront perdus.

Ce projet de loi, s'il est adopté, privera les Maritimes d'au moins 27 millions de dollars et de 250 emplois directs, sans parler des retombées économiques. Il est tragique que le gouvernement ne prenne pas le temps de consulter la population des Maritimes. Il est catastrophique que le gouvernement n'ait pas tenu compte de la proposition qu'a faite il y a cinq ans la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. En effet, celle-ci a proposé en 1985 une solution de nature à épargner vingt millions de dollars par année au gouvernement, c'est-à-dire cent millions de dollars depuis lors. C'est dommage que le gouvernement n'ait pas donné suite à ce rapport présenté il y a cinq ans environ.

J'invite le gouvernement à tout arrêter, à annoncer la reconduction du programme du tarif de l'Est et à examiner attentivement non pas le, mais les trois rapports dans lesquels la commission propose au gouvernement des modifications à apporter au programme en question et la façon de les apporter.

Le gouvernement prouve avec ce projet de loi qu'il n'a aucun respect pour les Canadiens ordinaires ni pour les parlementaires. Il a perdu le contact avec le peuple. Toute cette affaire présente de bons comme de mauvais côtés. Elle a l'avantage d'ouvrir les yeux des Canadiens sur l'attitude du gouvernement, qu'ils vont s'empresser de congédier à la première occasion. L'inconvénient, c'est que la première occasion ne se présentera pas avant deux ans et demi. Autre bonne chose, les électeurs de Chambly auront fait aujourd'hui un premier pas dans cette direction en élisant le premier député néo-démocrate de l'histoire du Québec.

J'exhorte le gouvernement à repenser son projet de loi. Je l'engage à examiner le rapport de la commission. Je l'invite à prendre au sérieux les questions qui intéressent les Canadiens des Maritimes, telle l'économie. Je l'invite à étudier à fond ce projet de loi et à apporter de véritables modifications au programme de du tarif de l'Est, de façon que la situation économique ne se détériore pas davantage dans les Maritimes et que l'infrastructure qui y existe depuis un quart de siècle perdure.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 74 du Règlement, les trois premiers orateurs ont eu quarante minutes pour participer au débat. À partir de maintenant, les intervenants disposeront de vingt minutes pour prononcer leur allocution, qui sera suivie d'une période de questions et observations de dix minutes. La parole est au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je saisis également cette occasion pour parler du projet de loi C-26, qui supprime le tarif de l'Est, mesure annoncée dans le budget du 27 avril 1989.

En tant que Canadien de la région atlantique, puis-je me faire l'écho des orateurs qui m'ont précédé, du moins des deux députés de l'opposition, pour dire que, en effet, la suppression de ce programme est un autre coup dur porté à l'économie fragile du Canada atlantique. Ce coup lui est porté au moment même où sa population et son économie sont anéanties par une mauvaise nouvelle après l'autre.

Dans le Canada atlantique, les compagnies de chemin de fer ont abandonné un grand nombre de lignes. La perte du tarif de l'Est rendra le transport ferroviaire encore moins viable dans notre région. La pêche a subi des assauts incroyables, impensables il n'y a pas si longtemps. Les particuliers, l'industrie de la pêche et, indirectement, toute l'économie, jusqu'aux grands fournisseurs des grands centres, chancellent sous le coup.

Les sommes consacrées au développement régional ont accusé une baisse de 39 p. 100 dans le Canada atlantique au cours des cinq dernières années, ce qui témoigne d'un abandon du principe de lutte contre la disparité régionale. Dans le secteur agricole, qui est peut-être, sous certains rapports, le plus fragile de tout le Canada, nous assistons à la suppression du tarif de l'Est, un programme qui existe depuis environ 25 ans; sa disparition a été décidée sans qu'il y ait eu la moindre consulta-

tion ou la moindre discussion au sujet de ses conséquences.

Un programme qui avait sans doute des lacunes, mais qui contribuait quand même à la mise en marché et à l'exportation ordonnées des céréales dans la région. Le pire, ce n'est peut-être pas que le gouvernement ait annulé ce programme sans consulter personne dans le Canada atlantique ou dans les milieux agricoles du Canada, alors qu'il influe directement sur les agriculteurs de l'Ontario et de l'ouest du Canada, mais qu'il ait annoncé cette décision le 27 avril dernier puis ait attendu jusqu'à aujourd'hui, 12 février 1990, pour saisir la Chambre du projet de loi autorisant cette annulation.

La plupart des Canadiens qui ne connaissent pas bien le tarif de l'Est se disent: «En tout cas, vous avez au moins eu tout ce temps pour vous préparer à faire face aux conséquences de la perte de cette subvention. Vous avez eu le temps d'y réfléchir, de plaider votre cause et de vous préparer à l'étude de ce projet de loi au comité législatif, le Comité permanent des transports; les gens du Canada atlantique ont eu le temps de faire pression sur leurs députés et leurs ministres fédéraux et les gouvernements provinciaux ont eu le temps de faire valoir leurs arguments, de venir à Ottawa et de se faire entendre». C'est ce que croit le Canadien moyen qui regarde ce débat.

En réalité, ce n'est qu'aujourd'hui que le Parlement débat, pour la première fois, les conséquences de ce projet de loi et la suppression de ce programme. En réalité, les coupes ont déjà été effectuées par les compagnies de chemin de fer et leurs prix en tiennent compte depuis quelques mois. C'est un fait accompli. C'est arrivé.

• (1640)

Le Parlement n'est même pas une machine à acquiescer sous le gouvernement actuel. Il est devenu une farce. Il ne sert à rien. Est-il étonnant que les gens réclament à grands cris un système différent, un Parlement différent, un Sénat où chaque province serait représentée également, un Sénat qui aurait la capacité, quand les droits seraient bafoués, d'opposer son veto avec vigueur et efficacité aux mesures prises par le Parlement élu.

Le régime actuel a ridiculisé les droits démocratiques des habitants du Canada atlantique. On a annoncé cette mesure en avril 1989, on l'a mise en oeuvre immédiatement et, sept ou huit mois plus tard, on demande au Parlement de l'étudier. Ce Parlement, avec ses vitraux, ses riches décorations et ses merveilleux ornements, n'est rien qu'une farce en ce qui concerne les habitants du Canada atlantique, principalement lorsqu'on nous demande d'étudier une mesure législative qui a été mise en application il y a déjà des mois.

Ce projet de loi n'a même pas encore été étudié en comité. Le Parlement n'a pas encore dit s'il est ou non en faveur du projet de loi. Il n'a pas encore dit si le projet de loi doit être amendé, remanié ou encore adopté sous sa forme actuelle. Le Parlement n'a encore rien dit, pourtant le programme du tarif de l'Est est disparu. Les nouveaux tarifs pour les céréales sont déjà en vigueur et, comme des idiots, nous sommes tous ici aujourd'hui en train de gaspiller le temps et l'argent des Canadiens.

Le Parlement est devenu une farce depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Ce projet de loi est le plus récent exemple du mépris de ce gouvernement pour la démocratie.

Vous avez ici, monsieur le Président, une question de privilège, un député qui estime que le gouvernement n'a pas respecté les privilèges et les règles de cette institution en mettant cette mesure législative à l'étude après sa mise en application.

Monsieur le Président, je respecte la position de la présidence. J'accepte toujours les décisions de la présidence, même lorsqu'elles me déçoivent. Je vous dis respectueusement, monsieur le Président, que vous avez ici une question de privilège que notre parti appuiera. C'est une question de privilège qui nous permettra non seulement de déterminer si le gouvernement a procédé correctement en nous présentant un projet de loi pour que nous l'approuvions après sa mise en application, mais aussi de déterminer si, en fin de compte, les Canadiens doivent avoir du respect pour cette institution. Elle va nous dire si nous n'avons ici qu'un théâtre pompeux permettant aux deux côtés de déclamer leur points de vue partisans.

Elle va nous dire si oui ou non, en dernière analyse, nous avons au pays la représentation avec la taxation, ou si nous sommes passés à un régime de style présidentiel dans lequel le premier ministre daigne bien de temps à autre venir ici donner quelques réponses pendant la période des questions. Pour le reste nous avons un gouvernement majoritaire dictatorial qui agit sans tenir

compte de ce que pensent la population canadienne ou ses élus.

Si vous écoutez attentivement, monsieur le Président, vous pourrez entendre le bruit des bottes dans le silence qui règne ici lorsque nous n'y sommes pas.

Un vieil adage dit qu'en fin de compte les Canadiens ont les gouvernements qu'ils méritent. Je pense que les Canadiens méritent mieux que le gouvernement actuel. . . n'en déplaise aux ministres qui s'esclaffent.

M. McDermid: Vous êtes si rigolo.

M. Tobin: Quand leurs chauffeurs les promènent en limousine, quand leurs adjoints leur enfilent leur manteau et leurs bottes à la sortie de cet endroit, quand on les transporte vers leur bureau où on leur dit: «Oui, monsieur ou madame le Ministre, non, monsieur ou madame le Ministre» quand on leur apporte leur thé, quand le cerveau commence à enfler et qu'il leur faut changer de feutre constamment pour se couvrir la tête, l'envie leur prend peut-être de se croire une sorte de droit divin à régner, et au diable la tradition parlementaire et ce que peut bien penser la population, qui veut parfois donner son avis sur ce qui lui arrive. Voilà peut-être ce qu'ils croient, mais la population est d'un autre avis et elle ne tolérera pas ces façons de faire dictatoriales à la Politburo.

Quel jour malheureux! En Europe de l'Est il y a un grand mouvement de réforme. En Europe de l'Est on salue la notion de pluripartisme. On salue la possibilité d'avoir des gouvernements qui rendent compte au peuple qu'ils sont censés servir. On salue la possibilité qu'ils soient même, pensez donc, élus par la population qu'ils servent. Alors que le premier ministre soi-même célèbre de sa plus mélodieuse voix de baryton cette grande évolution qui se manifeste en Europe de l'Est, ici au Parlement les ministres rigolent quand on piétine nos droits.

Les ministres, en face, aimeraient bien pouvoir dire que c'est une exagération. Mais n'est-ce pas le Président de la Chambre des communes qui a dû, il y a quelques mois, déclarer que la publicité du gouvernement disant: «Voici votre TPS, voici ce qui va se passer, gardez cette annonce» représentait un outrage au Parlement? Est-ce que le Président de la Chambre des communes n'a pas dit que c'était un outrage au Parlement et au peuple canadien? Bien sûr que si.

Quelle est la différence entre faire de la publicité pour la TPS, en la considérant comme adoptée avant même qu'elle ne soit présentée ici, et non seulement faire de la publicité, mais mettre en oeuvre une annulation de subventions avant même que nous ayons vu le projet de loi? C'est la même chose. Pour les Canadiens de la région atlantique, la décision de la présidence est essentielle.

Elle n'est pas essentielle pour savoir si le Canada atlantique va être traité convenablement, pour savoir si le gouvernement se rend compte de l'effet dévastateur de ce projet de loi sur la région, et même sur les agriculteurs de l'Ontario, mais bien pour savoir si ce Canada, cette fédération de peuples et de provinces, cette expérience de démocratie, cette leçon au monde sur la façon de se gouverner, est aussi blanc et pur que nous voudrions le croire.

Que le gouvernement sache bien que ce projet de loi ne sera pas adopté facilement au Parlement et en comité. Le Parti libéral, l'opposition officielle, avec l'aide de nos collègues de l'autre parti d'opposition j'espère, fera tout ce qu'il peut pour que non seulement justice soit faite, mais aussi qu'on sache qu'elle a été faite et que le peuple réalise que nous mettrons fin à cette détérioration des institutions démocratiques perpétrée par le gouvernement.

Qu'est-il arrivé à propos de ce projet de loi? Premièrement, il n'a fait l'objet d'aucune consultation dans les régions ou auprès des organismes agricoles du Canada. Absolument aucune. Que s'est-il passé au juste? La Commission des transports des provinces de l'Atlantique a recommandé que ce projet de loi soit modifié comme l'a rappelé le député de Moose Jaw—Lake Centre. Elle a expliqué comment le tarif de l'Est pourrait nous faire économiser jusqu'à 50 p. 100 du programme sans obtenir la moindre réaction des grands démocrates d'en face. Rien que le mutisme le plus complet après les recommandations et les instances des hommes d'affaires de l'Atlantique représentés au sein de la cette commission. Faut-il éprouver du mépris pour ne pas se donner même la peine de répondre que c'était une bonne ou une mauvaise idée? Le gouvernement a observé le mutisme le plus complet. Que s'est-il passé au juste?

M. McDermid: Ses paroles vont lui rester dans la gorge.

M. Tobin: Ce ne sont pas mes paroles qui me restent dans la gorge, mais c'est plutôt le sourire narquois du ministre en face qui semble croire que la souffrance, la passion, la frustration et la colère des gens de l'Atlantique ne sont rien d'autre qu'une plaisanterie en ce lundi après-midi.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Tobin: Tenez, il s'est enfin réveillé, monsieur le Président. Il est sorti de son sommeil.

M. McDermid: Je suis sûr que le député ne voudrait faire un procès d'intention à personne. Le ministre n'a ni souri narquoisement ni fait les gestes qu'on lui impute. Le député a l'habitude disons d'exagérer un peu à la Chambre. Je lui demande seulement d'être équitable et honnête. Il sait fort bien que le ministre qu'il pointait du doigt et les autres ministres présents dans cette enceinte ne riaient surtout pas de ce qui se passe dans la région de l'Atlantique. Il n'est pas sans le savoir et je lui demande d'être juste et honnête dans le cadre de ce débat à la Chambre.

• (1650)

M. Tobin: Monsieur le Président, pendant une bonne partie de mon discours, le ministre en question ressemblait plus à un chacal qu'à un député, si j'en juge par sa réaction à mes propos. Pour ce qui est des questions d'équité, il est plutôt étrange que le ministre, du fait qu'il est présent parmi nous, puisse avoir le droit d'intervenir, de se défendre et de présenter un autre point de vue, alors que les gens de la région de l'Atlantique, dont les instances ont été complètement vaines, sont chez eux aujourd'hui et n'ont pas encore reçu de réponse de la part du gouvernement aux propositions qu'ils ont soumises il y a maintenant quatre ans. Cela remonte à 1985. Ils n'ont pas eu droit à un seul mot, monsieur le Président.

C'est le ministre qui s'offusque que nous osions, au nom de la démocratie et des habitants de la région de l'Atlantique, l'insulter, alors que les gens de la région de l'Atlantique sont laissés pour compte, que 250 travailleurs vont être licenciés, qu'un élévateur à grain disparaît à Saint John, qu'un autre est en train de fermer ses portes dans la baie Georgienne, en Ontario, et qu'on assiste à la disparition d'une collectivité agricole fragile.

Quel sens des priorités a donc le gouvernement? Le ministre ne remet pas en cause les faits présentés. Cependant, il n'intervient pas pour nous dire que dorénavant, son gouvernement va consulter les intéressés, qu'on va retirer ce projet de loi, car la procédure suivie était répréhensible ou qu'il est vrai qu'on a fait outrage au Parlement en mettant en oeuvre un projet de loi avant même qu'il ne soit présenté. Il pourrait nous promettre que son gouvernement va agir. Il pourrait ajouter qu'il va se rendre dans la région de l'Atlantique, qu'il a organisé des rencontres et que ses billets d'avion sont déjà pris, mais il n'en fait rien et il nous demande plutôt d'être équitables et de ne pas avoir des propos blessants à son égard. Eh bien, je tiens à lui dire que sur la liste des gens pour lesquels j'ai de la compassion, il est bien près d'occuper le dernier rang.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Voilà maintenant nos vis-à-vis qui se réveillent et qui font semblant d'être des députés et non des singes savants.

Quelles sont les conséquences du projet de loi du gouvernement? Que fait le gouvernement? Voilà maintenant la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui fait des recommandations et qui précise qu'elle a accepté que le gouvernement ne la consulte pas et ne tienne pas compte de son avis. Elle a accepté que le gouvernement ne retire pas le projet de loi et aussi que le gouvernement, comme un éléphant dans un magasin de porcelaine, fracasse tout sur son passage. Elle demande maintenant que le gouvernement se donne au moins la peine d'étudier les propositions qu'elle a faites pour les mettre en oeuvre après le fait.

Quelles sont ces propositions? Le ministre me regarde et me pointe du doigt. Il grince des dents. Avez-vous quelque chose à dire?

M. Belsher: Il ne fait rien de ce que vous dites.

M. Tobin: Si, il le faisait. Si le député n'avait pas été endormi, il l'aurait bien vu. Si le ministre veut prendre la parole, je lui cède mon tour.

M. Andre: Vous êtes stupide, Tobin. Cessez de vous ridiculiser. Vous vous ridiculisez et vous mettez la Chambre dans l'embarras.

M. Tobin: Voici, monsieur le Président, qu'un autre grand ami du Canada atlantique, le ministre des fermetures de bureaux de poste, se met de la partie. Le ministre chargé de la Privatisation et des fermetures de bureaux de postes vient de se réveiller.

Monsieur le Président, quelles sont les recommandations de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique? Elle a recommandé que l'on utilise des trains-blocs à partir de Thunder Bay ou directement des Prairies pour transporter les céréales à exporter à Saint John et à Halifax. Elle a demandé que le gouvernement permette l'utilisation de navires pour apporter à Halifax et à Saint John le grain de provende du plan C.

Mais écoutez la suite, monsieur le Président. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique a demandé d'abolir le droit compensateur qui frappe le maïs américain importé au Canada. Le Canada a imposé ce droit parce que le maïs est subventionné et avait dit que si les subventions ne cessaient pas, ce droit compensateur serait imposé. À cause de la politique des conservateurs, un groupe de pression du Canada atlantique tente de convaincre le gouvernement de supprimer les droits compensateurs sur le maïs américain. Nos agriculteurs en seraient victimes, car l'annulation du tarif de l'Est les place dans une situation très précaire.

Quoi d'autre ont-ils été forcés de demander? Ils ont demandé qu'on leur permette d'importer des provendes de pays étrangers. Premièrement, on a forcé les Canadiens de l'Atlantique à demander à leur gouvernement de supprimer les droits compensateurs sur le maïs américain importé au Canada—c'est triste, parce que le tarif de l'Est n'existe plus—et, deuxièmement, ils veulent maintenant que le gouvernement leur permette d'importer des céréales de pays étrangers. À cause du gouvernement, le Canada atlantique ne peut plus être approvisionné par l'Ontario et le Québec parce que c'est devenu tellement non rentable que nous cherchons aujourd'hui à acculer des agriculteurs canadiens à la faillite en important des céréales de l'extérieur.

Est-ce bien ce que nous voulons au Canada? Ce n'est pas ce que veut le Canada atlantique. Il veut continuer à faire partie du pays et à faire affaire avec les agriculteurs québécois et ontariens. Il ne veut pas faire pression pour que le gouvernement élimine les droits compensateurs sur les produits américains, pas plus qu'il ne veut importer des produits de l'extérieur quand il peut se les procurer ici même au Canada. Si vous isolez une région, si vous éliminez une subvention qui permet au Canada atlantique de faire affaire avec le Québec et l'Ontario, ne vous attendez pas que les gens restent cois. En réalité, vous les forcez à exiger des mesures qui, à longue échéance, ne serviront pas les intérêts du Canada.

Pour toutes les raisons que j'ai mentionnées, je demande au gouvernement de réexaminer ce projet de loi et de réfléchir à ses conséquences pour notre région et même pour les agriculteurs du Québec et de l'Ontario. Je demande au gouvernement de retirer le projet de loi et d'aller consulter les personnes visées. Je le préviens: s'il ne le fait pas, le projet de loi ne franchira pas facilement l'étape du comité législatif, soit le Comité permanent des transports, dans ce cas-ci.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je dois dire que je suis complètement d'accord avec la position prise par le député de Terre-Neuve. Parlons d'un coup bas! En ce qui concerne les vraies répercussions de ce changement, je me demande si le député pourrait parler plus en détail des deux ou trois régions qui, a-t-il mentionné, vont vraiment souffrir de ce changement apporté au tarif de l'Est et aussi des répercussions de ce changement non seulement sur les élévateurs et les minoteries, mais aussi sur d'autres secteurs des Maritimes aussi bien que sur l'Ouest et l'Ontario.

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Nous pourrions nous rappeler, je pense, l'objectif avoué de ce projet de loi lorsqu'il a été proposé en 1966 par l'hon. Jack Pickersgill, alors député de Terre-Neuve. Il a déclaré que ce tarif avait pour objectif de faire en sorte que les ports de l'est du Canada puissent concurrencer les ports américains, les ports d'Halifax et de Saint John celui de Montréal et d'autres ports du fleuve Saint-Laurent, et d'assurer la commercialisation méthodique des céréales.

M. McDermid: C'est une subvention.

M. Tobin: Le ministre d'en face dit que c'est une subvention comme s'il s'agissait d'un gros mot.

La réalité est que, outre la disparition de l'élévateur de Saint John, qui a déjà été annoncée, et celle de l'élévateur de la baie Géorgienne à Port McNicoll, la viabilité de l'élévateur et de la minoterie d'Halifax a été remise en question. Par extension, cela va probablement se traduire par une augmentation des coûts de production pour les agriculteurs de la région atlantique dont les exploitations, dans bien des cas, sont à peine rentables. Toute augmentation, quelle qu'elle soit, va leur faire faire la culbute. D'où la nécessité pour la région atlantique de pouvoir, dans une certaine mesure, conserver une industrie agricole et se nourrir.

Une autre conséquence qu'ignore, j'en suis sûr, le gouvernement est que, avec la perte du programme de subventions et la baisse d'activité qui en découlera, non seulement il est vraisemblable, mais il est probable, que nous allons voir le CN et le CP, mais surtout le CN, exercer des pressions supplémentaires pour que d'autres lignes ferroviaires soient supprimées dans le Canada atlantique. À l'exception de deux ou trois parcours, nous avons perdu tout le trafic de VIA Rail. Au fil des ans nous avons perdu un grand nombre d'itinéraires de fret du CN. Il ne reste plus rien à Terre-Neuve ni à l'Île-du-Prince-Édouard. Le CN a fait savoir qu'il voulait abandonner d'autres parcours.

• (1700)

La disparition de la subvention fera également augmenter les pressions à cet égard. Essentiellement, la région, dont la population est clairsemée mais assez nombreuse, se voit privée de son infrastructure de transport. Nous savons tous sûrement qu'un réseau efficace de transport est à la base de toute économie, en particulier en milieu rural. Or, on est en train de démanteler ce réseau, et le projet de loi contribue de façon importante à sa destruction.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue s'il a étudié le principe du projet de loi, qui se rapproche beaucoup de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Bien sûr, dans un pays beau, immense et diversifié comme le Canada, les frais de transport et d'expédition sont nécessairement très élevés. Depuis la Confédération et même avant, nous, Canadiens, nous sommes toujours attachés à bâtir le pays de l'Est à l'Ouest et à mettre en oeuvre des programmes visant à relier les différentes régions. Dans le cas qui nous intéresse, on veut mettre le grain de l'Ouest à la disposition de l'est du Canada.

Je me demande si de l'avis du député, le gouvernement au moyen de ce projet de loi tente encore une fois de favoriser des relations nord-sud en séparant la région de l'Atlantique du reste du Canada pour la mettre à la merci du grain importé des États-Unis ou d'autres pays.

M. Tobin: Monsieur le Président, je pense que le député de Lambton—Middlesex a fort bien exposé la situation. Le fait est que le grain de l'Ouest et du Centre a été acheminé vers le Canada atlantique. Pour l'Ouest, l'Ontario est l'Est, mais d'où je demeure, l'Ontario est le Centre. La perte du taux de l'Est entraînera un ralentissement notable de ce mouvement.

Je ne blâme pas l'organisme en question. Cependant, il est attristant que constater que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique en est réduite à demander au gouvernement du Canada de retirer des droits compensateurs qui ont été appliqués à juste titre, au maïs américain. La Commission agit ainsi, non parce qu'on souhaite remplacer le maïs américain par du maïs canadien, mais bien parce que les fondements, l'infrastructure de la région a été complètement anéantie par le gouvernement et que la région est aux abois.

Il est également déplorable de voir que la Commission, étant donné qu'il n'est plus possible d'expédier le grain de l'Ouest vers les ports de l'Est, est obligée de demander au gouvernement du Canada de permettre l'importation des grains étrangers au détriment des grains canadiens, ce qui déplacera des agriculteurs canadiens. La Commission agit ainsi non par manque de loyauté envers le pays ni parce qu'elle souhaite mettre fin aux échanges et au commerce entre les régions. On agit ainsi parce qu'on n'a pas le choix. Bien sûr, des influences puissantes s'emploient à augmenter l'attraction nord-sud et à supprimer le commerce est-sud dans les régions de l'Atlantique. L'unité nationale en souffrira certainement.

Lorsque, en raison d'une politique du gouvernement, une région du pays est obligée d'adresser une pétition au gouvernement du Canada pour lui demander de supprimer les droits compensateurs appliqués au maïs des États-Unis, droits que les agriculteurs d'une autre région, dans ce cas-ci l'Ontario, ont réussi à obtenir en premier lieu, il faut conclure que les mesures qu'adopte le gouvernement ne contribuent pas à l'unité nationale. Elles contribuent plutôt à créer une situation qui désunit les habitants du pays et s'attaque à la structure même du pays.

Le plus tragique dans tout cela, c'est que le gouvernement n'a probablement pas conçu ces mesures et leurs répercussions à dessein. Le gouvernement n'a aucune idée de ce qu'il fait, il ne se préoccupe que du résultat final, c'est-à-dire d'épargner une somme relativement dérisoire. Exception faite du résultat final, il ne comprend rien, ni les conséquences de ses décisions pour le Canada, ni leurs répercussions sur le fait que nous vivons tous dans le même pays, que nous faisons affaire ensemble, que nous développons des valeurs communes et que nous trouvons des moyens d'unir notre nation.

Ce projet de loi contribue à détruire l'unité nationale de notre pays.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat portant sur le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer. Ce projet de loi sonne en réalité le glas du programme des tarifs de l'Est.

Les députés qui m'ont précédé ont exposé certains des problèmes que présente ce projet de loi, en particulier ses répercussions sur les agriculteurs de la région de l'Atlantique, sur les silos des ports de la baie Georgienne et ainsi de suite.

Nous devons examiner ce projet de loi en tenant compte du fait que le gouvernement supprime unilatéralement des programmes de subventions à l'agriculture. C'est ce à quoi il se résume.

Il découle en réalité d'un budget déposé le printemps dernier qui disait essentiellement: «Nous allons supprimer les programmes gouvernementaux de subventions à l'agriculture.» Nous ignorions à ce moment-là à quel point ces suppressions seraient désastreuses, car il semblait que le gouvernement parlait d'environ 500 millions de dollars au cours des deux prochaines années. En fait, c'est beaucoup plus, si nous comptons la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le Programme spécial canadien pour les grains, dont on a aussi désespérément besoin aujourd'hui que ces deux ou trois dernières années. Nous constatons que le gouvernement se retire en fait du secteur agricole en le privant de quelque 2,5 milliards de dollars.

Ce projet de loi s'inscrit dans cette initiative, qui consiste à supprimer des subventions de quelque 500 millions de dollars. Le coût réel du programme de subventions au transport du grain et de la farine s'élève à environ 60 millions de dollars.

Si nous regardons nos concurrents mondiaux, nous voyons que les États-Unis augmentent leurs programmes de subventions au transport, leurs prêts pour les grains et ainsi de suite, mais, surtout, leurs programmes de subventions des exportations. Il sera versé quelque 900 millions de dollars dans des programmes de soutien qui visent à enlever aux producteurs canadiens leurs marchés de Russie, de Chine, du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'ailleurs. Les États-Unis poursuivent leur guerre contre les producteurs agricoles canadiens. Ce programme de soutien n'est qu'une infime partie de ce que le gouvernement abandonne, mais il a une importance certaine pour nos producteurs. Il est extrêmement important pour l'agriculture et l'économie de l'Atlantique.

Cette initiative survient au moment où les programmes du gouvernement et sa gestion des pêches ravagent l'économie de l'Atlantique. La télévision annonce chaque soir le retrait de programmes. Nous voyons détruire des collectivités entières. Les groupes comme ceux des agriculteurs de l'Atlantique ne voient guère d'un bon oeil cette initiative du gouvernement.

Comme je le disais, ce programme de soutien, qui ne coûte qu'une soixantaine de millions de dollars, est très important. C'est une partie des 500 millions qu'on n'accorde plus, notamment pour l'assurance-récoltes, 200 millions; pour le Programme de remise en état des embranchements, 48 millions; pour le programme de paiement anticipé des récoltes et du grain, que nous avons défendu avec énergie ici, à la Chambre, l'automne dernier; pour le Programme de prêts basés sur les prix; pour le programme de la Commission canadienne du lait; et pour la remise aux agriculteurs de la taxe sur le carburant, le grand total étant de 500 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

On ne cesse de nous répéter que le budget à venir sera encore plus draconien que ce que nous avons vu jusqu'ici.

• (1710)

Après avoir lu cela dans le budget, j'ai eu l'occasion d'entendre le point de vue du Maritime Farmers Council. Dans la lettre qu'il m'a écrite en juin, celui-ci dit estimer que les coûts supplémentaires du blé de mouture pour la volaille et le bétail s'élèvera à près de 9 120 000 $, c'est-à-dire 21 $ pour chacune des 400 000 tonnes de grain des Prairies et de maïs de l'Ontario que doivent importer les provinces atlantiques chaque année.

J'ai écrit au ministre de l'Agriculture pour lui demander de renoncer à cette mesure parce qu'elle nuirait à l'agriculture canadienne, celle de la région atlantique en particulier. Fait à remarquer, le ministre a mis plusieurs mois avant de répondre. Quand il s'est enfin décidé, il a simplement déclaré que le programme n'avait plus aucune utilité et qu'il ne servait plus à rien. Il a donc décidé d'y mettre un terme le 15 juillet. Quelques députés ont déjà protesté énergiquement contre cette décision, qu'ils considèrent comme unilatérale. La loi est en vigueur. Le gouvernement n'a pas le pouvoir de l'annuler. Elle ne devrait pas être retirée.

Fait à souligner, j'ai écrit au ministre pour lui dire que l'un des objectifs initiaux du programme consistait à aider les agriculteurs des provinces atlantiques à obtenir un prix plus réaliste pour leurs céréales fourragères. Dans sa réponse, le ministre m'a dit qu'il admettait que le maintien du transport de ces céréales par voie d'eau était vital

pour la région de l'Atlantique et que le ministre d'État chargé des Céréales annoncerait des mesures à cet égard dans un proche avenir. Cette lettre date du 13 décembre.

J'ai immédiatement écrit au ministre d'État pour savoir quelles mesures il prévoyait annoncer pour aider les producteurs des provinces atlantiques. Nous n'en savons encore rien. On commence à se demander s'il y a la moindre mesure à annoncer. Le gouvernement ne semble clairement pas avoir la moindre mesure pour soutenir l'agriculture de l'Atlantique même si l'organisme des agriculteurs des Maritimes a décrit les répercussions extrêmement négatives que la suppression de ce programme de subvention aura sur leur activité.

Nous n'avons qu'à voir les chiffres illustrant l'impact économique qu'aura la suppression du programme des tarifs de l'Est. Une déclaration distribuée aux députés donne un aperçu des répercussions que cette mesure aura pour les silos de Halifax et de Saint John. Dans les silos et les minoteries, l'impact en dollars se chiffre à 5 446 000 $. Ce montant inclut les salaires et avantages sociaux payés aux employés des silos, les biens et services locaux achetés par les exploitants des silos et le coût en capital des installations d'entreposage des minoteries.

Je crois comprendre qu'on a déjà annoncé la fermeture du silo de Saint John. On se demande si celui de Halifax ne subira pas le même sort.

En ce qui concerne les coûts additionnels des grains de provende pour le bétail et la volaille, j'ai déjà dit que les organismes agricoles de l'Atlantique en évaluent l'impact à environ 9,12 millions de dollars. Voilà qui représente un nouveau coût important pour ces producteurs. Le ministre a dit que le gouvernement allait annoncer un programme quelconque pour compenser. Il en a confié le soin au ministre d'État chargé des Céréales, mais aucune mesure n'a jusqu'à présent été annoncée à cet égard. Non seulement voyons-nous une baisse des avantages économiques que ce programme procurait à la région de l'Atlantique, mais nous y voyons aussi se profiler des difficultés pour les producteurs agricoles.

Le troisième point est l'incidence économique du projet de loi, notamment sur les coûts estimatifs des ports et des chemins de fer. Ceux-ci devraient s'élèver à 13 084 millions de dollars, d'après les chiffres obtenus de Ports Canada au sujet des salaires des débardeurs, des équipages de train, des aiguilleurs et des manutentionnaires de fret ainsi que des droits de port. La région a non seulement été durement touchée par la réduction des quotas de pêche, mais aussi par la réduction des services offerts par VIA Rail et par la fermeture d'installations de la Défense nationale. La perte totale liée à ce programme d'aide serait d'environ 27 millions de dollars, d'après une approximation faite par la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

Nous avons affaire ici à une mesure draconienne qui a un effet extrêmement néfaste à la fois sur l'agriculture dans la région de l'Atlantique et sur l'économie en général dans les villes portuaires de Saint John et de Halifax.

Le gouvernement est en train de supprimer tous ses programmes d'aide. Je crois que l'avenir de notre agriculture n'a jamais été si peu reluisant, vu le revenu agricole net qui est prévu et vu l'incertitude causée par les mesures gouvernementales.

En ce qui a trait au revenu agricole net dans les Prairies, notons que celui de la Saskatchewan sera déficitaire d'environ neuf millions de dollars l'an prochain, alors qu'il s'élevait à plus d'un milliard cette année. Dans son Livre vert sur l'agriculture, le gouvernement avait annoncé qu'il cherchait à éliminer les programmes d'aide. Nous nous en sommes bien rendu compte dans le budget qu'il a présenté. Cette nouvelle mesure cadre avec le programme visant à ouvrir les marchés et à éliminer les offices de commercialisation.

Le gouvernement se dit pourtant à l'écoute des besoins régionaux. Il n'y a rien de plus faux. Si les offices de commercialisation sont éliminés, ce qui paraît inévitable à voir le gouvernement manoeuvrer, l'industrie laitière et l'industrie avicole de la région de l'Atlantique ne survivront certainement pas. La même chose s'applique si l'on élimine les programmes de soutien comme le tarif de l'Est qui est si utile dans le domaine des transports.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre du programme que le gouvernement a décrit dans son Livre vert et qui sera extrêmement nuisible pour toutes les régions du pays.

Aujourd'hui à la Chambre, le ministre de l'Agriculture parlait des mesures qu'il prendrait en vertu de l'Accord de libre-échange. De toute évidence, nos rapports avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial pour les produits agricoles, n'ont jamais été si déplorables. Le secrétaire de l'Agriculture des États-Unis, M. Yeutter, offre quelque 900 millions de dollars dans le cadre du Programme des subventions aux exportations pour extirper des marchés aux producteurs de blé et de céréales dans l'ouest du Canada. Il offre des subventions de 20 dollars la tonne et plus pour pénétrer les marchés chinois et russe, qui sont nos clients traditionnels.

L'article 701.4 de l'Accord de libre-échange se lit comme suit:

> Reconnaissant que les subventions à l'exportation peuvent avoir des effets préjudiciables sur les intérêts de l'autre Partie en matière d'exportation, chaque Partie tiendra compte des intérêts de l'autre Partie en matière d'exportation si elle a recours à une subvention à l'exportation relativement aux produits agricoles exportés vers des pays tiers.

C'est ce que je veux dire.

• (1720)

Les États-Unis établissent un programme de subventions aux exportations de 900 millions de dollars, tandis que nous supprimons les programmes d'appui à notre industrie. Qu'est-ce qui pourrait être plus absurde? Évidemment, le gouvernement retire unilatéralement les programmes de soutien pendant que les Américains consolident et accroissent les leurs d'une façon dramatique. Au cours des sept prochaines années, ils y injecteront presque un milliard de dollars.

Les États-Unis n'envahissent pas seulement nos marchés de grain, qui comprennent le blé, l'orge et d'autres céréales. Examinons l'arrangement conclu dans l'affaire du droit compensateur imposé sur le porc en septembre dernier. Le premier ministre a promis que la loi américaine en matière de droits compensateurs ne s'appliquerait pas au Canada. Il n'en était pas question. C'est tout à fait le contraire qui s'est produit.

En septembre dernier, les États-Unis ont imposé un droit compensateur de 8 c. le kilo que, au bout de 15 mois, ils pourraient bien porter à un niveau deux ou trois fois plus élevé en raison des programmes de soutien que nous appliquons au Canada. À cause de cette menace de droit compensateur, le secteur court de sérieux dangers. Les agriculteurs savent ce que vaut la promesse du premier ministre que le Canada échapperait pour sûr à l'application des lois commerciales américaines.

Dans son Livre vert, le ministre parle des besoins particuliers des régions et de la nécessité de maintenir un secteur agricole solide dans les provinces de l'Atlantique. Si la décision que le tribunal du GATT a rendue en novembre dernier concernant la crème glacée et le yaourt et que le gouvernement actuel a acceptée était mise en application cette année à la fin des négociations du GATT, tout notre marché des produits laitiers transformés—qui consomment environ 60 p. 100 de toute notre production—serait accessible aux produits importés des États-Unis. Les conséquences en seraient tout à fait dévastatrices pour l'agriculture régionale, surtout en Ontario et au Québec, mais tout autant dans les prvinces de l'Atlantique.

La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture s'est plaint du harcèlement dont notre secteur du boeuf et nos exportations vers les États-Unis étaient victimes de la part des Américains. Le gouvernement des États-Unis a augmenté considérablement le nombre des inspections de nos produits. Il a parlé de porter les frais d'inspection aux États-Unis de 100 $ à 700 $.

Pourtant, l'Accord de libre-échange devait éliminer les difficultés résultant de l'application de barrières non tarifaires, de subventions à l'exportation et de droits compensateurs sur le porc. Il devait également préserver notre gestion des approvisionnements et nos offices de commercialisation. De toute évidence, il n'en est rien.

Les difficultés que nous éprouvons dans le domaine de l'agriculture ont augmenté de façon sensible. Les États-Unis exigent l'accès libre à nos marchés dans le cas, par exemple, de la crème glacée et du yaourt, marchés auxquels il n'avait pas accès avant en raison des tarifs. Or, ces tarifs disparaissent. En même temps, les États-Unis nous empêchent d'écouler notre porc, notre boeuf et d'autres produits sur son marché intérieur.

Chez nous, le gouvernement a décidé de son propre chef de se trancher la gorge et de trancher celle de l'agriculture en réduisant les programmes de soutien, alors que les Américains augmentent les leurs de façon marquée. Ce n'est pas étonnant que le secteur agricole du Canada traverse à l'heure actuelle le plus grand malaise de son histoire.

Le gouvernement n'a pas su défendre nos intérêts dans l'Accord de libre-échange. Celui-ci est en train de tout détruire—les offices de commercialisation tombent, nos exportations de porc font l'objet d'un droit compensateur et les Américains subventionnent leurs exportations de céréales. Le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir est dans la ligne d'une politique de réduction de l'aide à nos agriculteurs alors même qu'ils ont désespérément besoin d'appui. Pendant que nous réduisons unilatéralement l'aide à nos agriculteurs, les États-Unis et d'autres pays continuent de soutenir pleinement les leurs.

Ce qui est inquiétant, c'est que tout cela survient à un bien mauvais moment pour nos exportateurs et pour les Canadiens de la région de l'Atlantique. En effet, ils sont aux prises avec la pire crise économique de leur histoire et le gouvernement retire son appui financier non seulement aux secteurs des céréales et de la farine de Saint John et de Halifax, mais encore aux producteurs eux-mêmes.

Nous contestons ce projet de loi. Nous allons nous opposer à son adoption par tous les moyens possibles. Il prévoit une mesure unilatérale que ne vont pas imiter nos partenaires commerciaux, qui ne sera pas imitée par les États-Unis même si l'Accord de libre-échange est censé

garantir ce genre de collaboration. Il ne s'agit pas ici de collaboration. Nous allons cesser unilatéralement de financer des programmes, alors que les États-Unis appuient de plus en plus les leurs afin d'envahir les marchés internationaux et d'appuyer leurs producteurs.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le tarif de l'Est est lié, jusqu'à un certain point, au taux pour le transport du fret à l'est de Boston. Il a été établi en 1959 pour s'assurer que les céréales utilisées par les minoteries et, dans une certaine mesure, par les éleveurs de poulets et de porcs, seraient transportées par des Canadiens plutôt que des Américains.

Le ministre dépose ce projet de loi parce que, dit-il, ce problème n'existe plus. Toutefois, la Commission des tranports des provinces de l'Atlantique a laissé entendre qu'elle pourrait acheter des céréales aux États-Unis si ces derniers supprimaient les droits compensateurs sur le maïs, ou encore à l'Europe, parce qu'il coûte moins de les faire venir de là-bas.

J'aimerais que le député me dise si la situation actuelle est vraiment différente de celle qui a conduit à l'établissement de ce tarif, qui visait à inciter les provinces de l'Est à acheter des céréales à l'Ontario et à l'Ouest pour satisfaire leurs besoins.

M. Foster: Monsieur le Président, je désire remercier le député de Saskatoon—Humboldt. Vraiment, comme il l'a souligné, ce programme de soutien est très important pour le Canada atlantique. Le Maritime Farmers Council a laissé entendre que les coûts additionnels pour le Canada atlantique seront d'environ 21 dollars la tonne pour quelque 400 tonnes de grains des Prairies et de maïs de l'Ontario.

• (1730)

Comme je l'ai déjà dit, le ministre de l'Agriculture m'a avoué, dans une lettre qu'il m'a fait parvenir le 13 décembre, que cette mesure entraînerait une augmentation du prix du grain dans le Canada atlantique. Il a dit que le maintien de l'élévateur de Halifax faisait partie d'un ensemble plus vaste de questions liées au problème du coût des grains de provende dans le Canada atlantique.

Dans le cadre de l'examen fédéral-provincial de la politique agricole, les éleveurs de l'Atlantique auront l'occasion de présenter des idées pour améliorer la viabilité de leur industrie. Entre temps, je reconnais qu'il est essentiel de maintenir le transport par eau des grains de provende dans la région atlantique et le ministre annoncera prochainement des mesures à cette fin. Cette lettre a été écrite le 13 décembre.

J'ai écrit immédiatement au ministre d'État chargé des céréales. Il ne s'est rien passé jusqu'à maintenant. Si la ministre d'État chargée des Transports pense que ces mesures ne sont plus nécessaires, elle devrait vérifier auprès du ministre de l'Agriculture parce qu'il a dit qu'elles l'étaient et qu'un programme serait mis en place.

Il me semble que lorsque cette mesure a été annoncée dans le budget, en avril dernier, le Canada atlantique et les producteurs ont déclaré qu'ils faisaient face à une augmentation du coût du fourrage de 21 dollars la tonne. Presque un an plus tard, le gouvernement n'a pas encore dit quel soutien il donnera.

Le député de Saskatoon—Humboldt a soulevé une importante question. Si le gouvernement n'offre pas ce nouveau programme, quel qu'il soit, dans le Canada atlantique nous pourrions être obligés d'utiliser des grains américains ou d'outre-mer pour fournir du fourrage aux éleveurs du Canada atlantique plutôt que d'utiliser notre propre grain de l'Ontario et des ports de l'ouest du Canada.

Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Le premier ministre a employé la même technique quand il a négocié l'Accord de libre-échange: il s'agit essentiellement de tout donner et de prétendre ensuite qu'on a conclu un excellent accord. Si les gens ne vous croient pas, vous dépensez quelques millions de dollars pour le répéter à tout le monde.

C'est ce qui semble se passer. Nous déplaçons un programme de soutien qui rend nos industries du Canada atlantique moins compétitives et, tandis que les Américains augmentent de 900 millions de dollars le financement de leur programme de subventions aux exportations, le secrétaire à l'Agriculture dit que ce n'est qu'un début. Il investira davantage si nécessaire.

M. Laporte: Monsieur le Président, notre pays a besoin du développement régional. Tous les gouvernements fédéraux depuis la Confédération s'en sont occupés. Depuis quelques années, nous avons connu de réelles difficultés. En Saskatchewan, en tout cas, nous avons vu les programmes souffrir et le chômage augmenter. En fait, c'est la Saskatchewan qui compte le plus grand nombre d'indigents après Terre-Neuve.

J'aimerais demander au député ce qu'il pense des Maritimes et de la nécessité de la diversification régionale. L'industrie de la pêche est mal en point dans cette région du pays et il y a un effort à faire pour conserver à l'agriculture sa rentabilité. J'aimerais demander au député ce qu'il pense de la nécessité de maintenir la diversifi-

cation régionale, non seulement dans les Maritimes mais dans l'ensemble du pays.

M. Foster: Monsieur le Président, je pense que c'est extrêmement important. Si l'économie de marché était capable de régler nos problèmes de développement régional, je pense que ce serait déjà fait. Il est bien évident que l'économie de marché n'y parvient pas. Elle n'y est pas parvenue en 120 ans, et je pense qu'elle n'y parviendra pas. Voilà pourquoi je pense que le Livre vert du ministre sur l'avenir de l'agriculture est vraiment incroyable. Il dit que nous allons supprimer unilatéralement les programmes d'aide. Que sans tenir compte de ce que font les Américains ou les autres pays, nous allons nous ouvrir à l'économie de marché, ouvrir nos marchés même si les Américains ferment les leurs à la plupart de nos produits. Faire cela, c'est démolir les offices de commercialisation.

Allez voir ce qui se passe dans l'agriculture au Canada atlantique: grâce aux offices de commercialisation et aux programmes d'aide, l'agriculture y est rentable, qu'il s'agisse de la pomme de terre, des produits laitiers et de la volaille ou des aliments transformés du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Pendant le débat sur le libre-échange il y a eu des audiences à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Si vous voulez voir ce que le libre-échange va faire pour le Canada atlantique et pour le Nouveau-Brunswick, allez vous promener dans l'État du Maine. Il bénéficie du libre-échange avec le reste des États-Unis depuis 50 ou 100 ans. L'industrie laitière et celle de la volaille et les autres industries y ont presque disparu parce qu'il n'y a pas là-bas de système qui les encourage à produire et être rentables.

Je pense qu'un des principaux leviers du développement régional dans trois au moins des provinces d'Atlantique, et en partie dans la quatrième, c'est le maintien d'une agriculture rentable. Les deux premiers axiomes de la politique du ministre de l'Agriculture, qui consistent à supprimer unilatéralement les programmes d'aide, sans tenir compte de ce que font nos partenaires commerciaux, et à ouvrir largement nos marchés aux importations, vont démolir nos offices de commercialisation. Cela va démolir en grande partie l'économie régionale du Canada, qui se débrouille fort bien grâce à nos offices de commercialisation. Ils sont supérieurs à ce qui se fait dans le Maine et dans presque tout le nord des États-Unis.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que j'ai à parler de programmes de transport au Canada comme celui du tarif de l'Est pour diverses raisons. L'histoire nous dit que le nom «tarif de l'Est» vient de ce que les sociétés ferroviaires américaines faisaient à partir de Buffalo en allant vers l'est, jusqu'aux ports de la côte est des États-Unis. C'est de là que vient le nom «tarif de l'Est» qui s'applique aux ports du lac Huron, de la baie Géorgienne, du haut et du bas Saint-Laurent et des provinces atlantiques.

Monsieur le Président, je veux vous soumettre une question, et j'espère que vous la soulèverez au cours des consultations qui auront lieu. Ce projet de loi ne devrait pas être étudié à la Chambre avant que le président de la Chambre des communes n'ait rendu une décision sur le geste du gouvernement et avant que l'Office national des transports n'ait rendu une décision sur le geste des chemins de fer. D'ailleurs, une demande a déjà été présentée à l'Office national des transports relativement à l'application de la Loi sur les chemins de fer.

Depuis l'été dernier, le gouvernement a désobéi à la loi. Les chemins de fer ont cessé de recevoir de l'argent et ont commencé à faire payer le plein tarif commercial à ceux qui bénificiaient auparavant du tarif de l'Est, et ce, en contravention de la Loi sur les chemins de fer. Le gouvernement a ordonné aux sociétés ferroviaires de faire cela. Il n'a pas versé un cent depuis l'été dernier. Non seulement le projet de loi n'a pas encore reçu la sanction royale, mais il n'a même pas été adopté à l'étape de la deuxième lecture. Encore une fois, on se moque du processus parlementaire et démocratique.

• (1740)

La présidence a rendu récemment une décision au sujet de la publicité faite par le gouvernement pour une loi qui n'avait pas été adoptée par le Parlement. C'était pour dépenser. Cette fois, le gouvernement viole la loi pour économiser un peu d'argent aux dépens des producteurs de grains de l'Ouest, des provinces atlantiques et des ports des Grands Lacs. À mon avis, il n'y a aucun doute que la présidence doit décider que le gouvernement doit cesser de mettre en oeuvre les dispositions de ce projet de loi avant qu'il n'ait été adopté par le Parlement. Si nous devons traîner en cour l'Office national des

transports, pour ne pas avoir appliqué la Loi sur les chemins de fer, nous le ferons. Nous traînerons ce gouvernement en cour, car c'est très grave.

J'espère, monsieur le Président, que vous demanderez à vos collègues, le greffier et ses adjoints, de prendre cela en considération. Je suis ici depuis aussi longtemps que vous, monsieur le Président, c'est-à-dire un bout de temps, et je ne me rappelle d'aucun cas où le gouvernement ait commencé à appliquer une loi avant qu'elle ne soit adoptée. Rien n'a été payé en vertu des tarifs de l'Est depuis l'été dernier. Le gouvernement a commencé à s'inquiéter un peu et il a demandé aux chemins de fer de prendre note de tout, au cas où quelqu'un s'apercevrait que c'est illégal.

Je sais, monsieur le Président, que vous voudriez vous faire remplacer, mais je voulais que vous entendiez cela avant de partir.

Mon dernier point, c'est que le gouvernement a donné avis de cette mesure législative en ordonnant qu'elle soit appliquée avant d'être adoptée.

J'ajouterais que le principe de ce projet de loi est répréhensible, car il est contraire à tout ce que le pays a fait depuis 1867. Nos ancêtres avaient pris en considération tout le peuplement de cette nation. Ils ont tenu compte de notre géographie, de notre climat, de la répartition de la population et des régions où les produits étaient cultivés et transformés. De là, la Convention du Nid-de-Corbeau en 1897.

Cela explique également les programmes qui ont suivi comme les subventions «pont-rail» permettant d'amener des produits dans le nord de l'Ontario où, à l'époque, très peu de gens vivaient. Les trains n'avaient pas à faire bien des arrêts. La voie maritime du Saint-Laurent n'existait pas. Par la suite, il y a eu la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, et les tarifs de l'Est, qui ont maintenant près d'un quart de siècle. Il faut examiner tous les cinq ans environ tous les programmes en question et déterminer dans quelle mesure ils sont efficaces et les améliorations qui peuvent y être apportées. Personne ne prétend qu'ils sont parfaits. Le problème, c'est que chaque fois qu'un gouvernement affirme qu'il est temps de réexaminer un programme, on peut être certain qu'il n'est pas question pour lui de l'améliorer. Il s'agit plutôt de le supprimer, et le gouvernement ne consulte jamais les gens qui dépendent du programme en question.

Ces programmes tendaient également à nous protéger contre les mesures que les Américains prenaient alors et continuent de prendre à notre égard. Halifax et Saint John sont deux des très rares ports toute saison que nous avons. Je suppose qu'il y en a deux ou trois autres comme Vancouver, Prince Rupert et New Westminster, et c'est tout. On pourrait ajouter Saint John mais les conservateurs ont supprimé le service ferroviaire à cet endroit. Il n'est pas question de transporter par camion du grain sur d'aussi grandes distances aux fins d'exportation ou afin d'obtenir du blé de meunerie ou de la farine. On ne peut donc compter Saint John. Ainsi, Halifax et Saint John sont les deux seuls ports toute saison.

Les Américains vont faire passer les crédits affectés à leur Programme de subventions aux exportations de 530 millions de dollars à 900 millions de dollars dans leur prochain budget. Que fait le gouvernement afin de protéger les Canadiens dans une région du pays qui a déjà tellement souffert? Il annule l'un des rares programmes encore offert aux gens de l'endroit. Cela signifie quelque chose pour les ports de Halifax et de Saint John, pour les producteurs de céréales fourragères de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et pour les minoteries de Halifax et de l'Ontario.

Nous avions une demi-douzaine de minoteries ou plus dans les Prairies, mais il ne nous en reste plus qu'une ou deux. Nous devrions pourtant transformer notre production sur les lieux. Mais nous l'expédions au loin au nom d'un principe biscornu qui veut qu'un produit fini soit plus coûteux à transporter que la matière première. Je n'ai jamais rien cru de tel même à mes débuts au chemin de fer et mon père non plus.

Je me souviens d'avoir reçu un document du cabinet dans une enveloppe brune ordinaire en 1981. J'ai tenu une conférence de presse à Regina et une autre à Ottawa. Ce document faisait état d'une politique à long terme. Nous avions un gouvernement libéral, et cette politique disait que ce gouvernement se départirait de tous ses programmes d'aide aux transports au cours des prochaines années. Il a poursuivi cette politique à partir de ce moment-là.

Quand nous sommes allés dans les provinces de l'Atlantique pour parler de la déréglementation, certains de mes collègues y étaient pour discuter du libre-échange, et quand nous avons tenu des audiences sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en 1982 et 1983, nous avons prévenu les habitants de cette région de ce qui arriverait. Je regrette de devoir dire aujourd'hui que beaucoup d'entre eux ne nous ont pas crus à l'époque. Mais ils nous croient maintenant.

Je ne ferai aucun reproche aux députés de l'opposition officielle parce que beaucoup n'étaient pas ici à l'époque. Quand Otto Lang a déclaré, dans les fameux discours qu'il a prononcés en 1974 et en 1975, qu'il était grand temps de revoir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et tous les autres programmes de transport, on aurait pu parier sa chemise qu'il n'en ferait rien. Je ne jette donc pas le blâme sur mes collègues actuels de l'opposition officielle. La plupart d'entre eux n'étaient pas ici. Je crois

qu'ils ont regretté les péchés de leurs prédécesseurs, qu'ils ont appris leur leçon.

Ce qui me stupéfie, ce sont les conservateurs qui étaient alors là, l'opposition officielle, et qui ont lutté à nos côtés avec acharnement et vigueur. Il importait peu qu'il s'agisse du taux du Pas du Nid-de-corbeau ou de l'abandon d'embranchements. Ils se sont battus à nos côtés avec toute leur énergie.

• (1750)

Je crois que l'un des plus tristes épisodes de ma vie de parlementaire, a été de voir agir le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. Nous nous sommes cotoyés pendant des heures, des semaines et des années dans notre lutte contre les mesures que son gouvernement est en train de prendre. C'est un bon ami et un autre de la promotion de 1968. Aujourd'hui, je me demande avec tristesse ce qui lui est arrivé.

Il ne s'agit pas uniquement d'une économie de 32 millions de dollars par année pour le gouvernement. C'est, en moyenne, ce que coûtait chaque année le tarif de l'Est. Il y va de l'ensemble de la nation. il y va de l'Ouest et des provinces atlantiques. Lorsque l'un d'entre nous reçoit un coup bas, tous les autres, tôt ou tard, en reçoivent un. Cela s'est vu encore et encore ces 20 dernières années. Pour remettre l'économie des provinces atlantiques et des Prairies sur pied, nous devons conserver les programmes actuels, les améliorer et leur donner de l'ampleur, selon le principe qui veut que toute la nation forme un tout solidaire. Nous ne pénalisons pas une province ou une région particulière parce qu'il faut réduire les dépenses et le déficit.

Nous présentons une opposition de principe à ce projet de loi parce qu'il ne repose sur aucun principe. Il représente une rupture d'avec les principes de notre nation et ceux auxquels nous tenons depuis toujours. Le gouvernement croit qu'il économisera 32 millions de dollars par année. Il en coûtera beaucoup plus que cela en assurance-chômage, en indemnités de départ et en autres frais pour les 500 ou 600 employés directement ou indrectement touchés à Halifax et à Saint John, en plus des frais de transport par rail, des frais dans les ports intermédiaires—Midland, Ontario, par exemple—des frais pour les producteurs de céréales de l'Ouest et de tout l'argent que la Commission canadienne du blé devra dépenser en plus pour exporter nos grains de mouture et notre farine. C'est de la fausse économie, et cela fait du tort aux Canadiens, et qui plus est dans les régions déjà trop frappées.

Les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau et des ponts ont disparu. Le gouvernement érode progressivement la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes et la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique. Deux provinces, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, n'ont plus de chemin de fer du tout. Nous avons perdu le double prix du blé. Nous avons perdu les paiements anticipés sans intérêt. Et le gouvernement continue à se vanter de tout ce qu'il a fait pour l'agriculture. Avec des amis comme cela, tout ce que l'on souhaite c'est qu'ils s'en aillent.

À une époque, il y avait un arrangement triangulaire. L'Union soviétique signait un contrat pour un, deux ou trois millions de tonnes de grains canadiens. Elle aidait Cuba. Elle demandait au Canada de moudre une partie de ce grain et d'expédier la farine à Cuba. Les Cubains, n'ayant ni dollars ni roubles, envoyaient une valeur équivalente de sucre et de rhum en Union soviétique. Celle-ci nous payait comptant. Cet arrangement a fonctionné plusieurs années. Une grande partie de la mouture était faite par Dover Mills à Halifax, mais il s'en faisait aussi pas mal en Ontario et à Montréal. Une partie de la farine venait même de Saskatoon. C'est fini. C'est une affaire du passé.

On entend maintenant parler de subventions supplémentaires et d'encouragement des exportations qui porteraient les subventions américaines à quelque 30 dollars la tonne selon le type de grain et sa qualité. On entend des gens de l'est du Canada dire qu'il serait beaucoup plus avantageux pour eux d'acheter leurs grains en Europe. Mais que faisons-nous? Nous parlons des mêmes inepties dont nous parlions avec Otta Lang, que personne ne regrette, sauf qu'en ce moment c'est pire.

Il y a aussi le problème de l'harmonisation. Le gouvernement veut tellement que les États-Unis soient contents de nous et de l'accord de libre-échange, que nous ne faisons rien qui pourrait les froisser. Le gouvernement considère que la Commission canadienne du blé, les tarifs de l'Est et nos normes de construction du contreplaqué sont injustes. C'est pourquoi il présente un projet de loi et des règlements, non pas pour aider notre cause, mais pour faire plaisir au gouvernement et au Congrès américains. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Jadis, on condamnait au peloton d'exécution les soldats coupables de traîtrise ou de lâcheté devant l'ennemi. Nous avons affaire, en l'occurrence, à un ennemi économique, et social aussi au demeurant. Mais c'est un bon ami sur d'autres plans. Les Américains nous en veulent parce que pour une rare fois, nous frappons le maïs américain d'un droit compensateur. Or, ce maïs arrive

surtout en Ontario, et un peu au Québec, à des prix outrageusement subventionnés, mais cela ne les empêche pas de se plaindre.

Je prie instamment la présidence de déclarer ce projet de loi irrecevable tant que le gouvernement n'appliquera pas la loi qu'il se propose de modifier. On ne peut rendre ni cette loi ni ce projet de loi rétroactifs. On ne le fait que très rarement et les mesures budgétaires font exception. Nous devons également attendre que l'Office national des transports décide s'il y a eu usurpation de ses pouvoirs parce qu'on l'a empêché de mettre nos deux sociétés ferroviaires en demeure de respecter la Loi sur les chemins de fer.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, au début des années 70 et à la fin des années 60, un groupe d'agriculteurs et de transporteurs canadiens ont traduit le ministère fédéral devant les tribunaux concernant la Loi sur les réserves provisoires de blé et ils ont gagné leur cause. Le député de Regina—Lumsden, qui siégeait aux Communes à l'époque, pourrait-il nous dire ce qui s'est passé et comment cette affaire a abouti devant les tribunaux?

• (1800)

M. Benjamin: Je suis heureux que mon collègue de Saskatoon-Humboldt me l'ait rappelé. C'est en 1970 ou 1971 que le ministre d'alors a présenté un projet de loi concernant le programme de réductions des emblavures. Imaginez comme il était idiot de vouloir payer les agriculteurs pour ne pas cultiver de produits alimentaires! Mais le projet de loi contenait une disposition qui abrogeait rétroactivement pour 18 mois la Loi des réserves provisoires. Aussi ce n'est pas la première fois que je vois appliquer ce principe inepte de la rétroactivité. Après nous être renseignés auprès de sommités juridiques on nous a dit que je ne pouvais pas poursuivre le gouvernement devant les tribunaux, et qu'il en était de même pour le syndicat du blé de la Saskatchewan et le syndicat des agriculteurs, qu'il fallait que ce soit une personne directement concernée par la question.

La Loi des réserves provisoires était une mesure d'après laquelle, s'il y avait plus d'une certaine quantité de céréales entreposées à la fin d'une campagne agricole, et je pense que le plafond était de 175 millions de boisseaux, le gouvernement payait les frais d'entreposage pour tout ce qui dépassait cette limite. Ce n'était pas la faute de l'agriculteur si la voie maritime était gelée ou si les marchés internationaux s'étaient effondrés. Le gouvernement les protégeait. Ils ont essayé d'abroger cette loi rétroactivement, et le gouvernement n'a pas envoyé un sou à la Commission canadienne du blé pendant 18 mois. Le gouvernement d'alors devait à cette Commission la coquette somme d'un peu plus de 96 millions de dollars.

Nous avons poussé plus loin notre enquête. J'ai réuni un agriculteur prospère, un agriculteur pauvre et deux ou trois agriculteurs aux revenus moyens habitant dans la circonscription de mon collègue, laquelle était appelée autrefois Assiniboia, dans cette région de Milestone, et nous les avons amenés à la cour fédérale. Il a fallu faire venir à Regina par avion le sous-ministre de la Justice, le juge, les interprètes, tout le tralala. Dieu sait combien cela a coûté! À ce temps-là, le ministre de la Justice—chef de l'opposition officelle jusqu'à tout récemment—et son collègue des Finances étaient prêts à descendre Otto Lang, mais personne ne voulait leur donner un fusil.

Non seulement avons-nous obtenu les 96 millions de dollars, mais nous avons eu aussi 1,7 million en intérêts, sans parler des 2 700 $ pour les frais de justice. J'étais un peu inquiet, me demandant qui allait payer ces frais-là, mais nous avons gagné notre cause. Pourquoi? Parce que le gouvernement avait essayé d'empêcher—rétroactivement—ses agences d'appliquer la loi adoptée par le Parlement canadien. C'est exactement ce qu'on tente de faire aujourd'hui. À propos, nous n'avons pas demandé d'injonction. Nous avons demandé et obtenu une ordonnance, ce qui est tout à fait différent d'une injonction: l'injonction dit que vous ne pouvez pas faire quelque chose, l'ordonnance dit que vous devez faire quelque chose. Dans ce cas-là, elle disait «vous devez respecter votre propre loi». Monsieur le Président, le gouvernement doit respecter sa propre loi.

Passe encore si le gouvernement voulait que le projet de loi entre en vigueur aujourd'hui, sans la sanction royale, mais son application doit être rétroactive pour au moins 18 mois, si jamais la Chambre l'adopte. C'est le même principe. C'est antidémocratique. C'est contraire au principe selon lequel le gouvernement doit être le premier à respecter la loi.

J'ai toujours pensé que cela servirait de leçon aux gouvernements, quelle que soit leur affiliation politique. Manifestement, ce n'est pas le cas. S'il faut que nous entreprenions encore les mêmes démarches, soit.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter du projet de loi C-26, loi modifiant les articles de la Loi sur les chemins de fer qui traitent des subventions pour le grain et la farine.

Ce projet de loi vise à éliminer les subventions «à l'Est de», soit les subventions au transport des grains et de la farine destinés à l'exportation et acheminés par les ports de l'est du Canada. La cessation des activités dans ces

ports est bien la dernière tuile dont a besoin le Canada atlantique en ces temps difficiles.

Le Programme de subventions «à l'Est de» est en vigueur depuis les années 1960. Il visait à compenser certains des avantages économiques qu'offraient les ports de l'est des États-Unis par rapport aux ports canadiens, parce qu'ils étaient situés plus près des sources d'approvisionnement en céréales, possédaient de plus grandes installations et comptaient sur de meilleurs services de transport.

Dans le cadre du programme, on a établi un tarif fixe pour le transport ferroviaire des céréales et de la farine de l'ouest du Canada aux ports de l'Est afin de promouvoir l'utilisation des ports de l'Est. Comme les tarifs de transport ferroviaire étaient gelés aux termes de la loi, le gouvernement fédéral remboursait aux sociétés ferroviaires la différence entre les tarifs fixes que payaient les expéditeurs de céréales et de farine et les tarifs réels que demandaient habituellement les sociétés ferroviaires et que fixait l'Office national des transports.

Le Programme de subventions «à l'Est de» a eu des répercussions avantageuses et de portée considérable sur les ports de l'est du Canada, surtout ceux de Halifax et de Saint John, et par conséquence sur toute l'économie de cette région. Presque la totalité du volume de céréales destinées à l'exportation et acheminées par Saint John et près de 60 p. 100 du volume acheminé par Halifax ont été transportés au tarif de l'Est. Les avantages directs et indirects du transport d'un volume aussi considérable de marchandises par nos ports de l'Est sont essentiels à l'économie de la région. La perte de ces activités serait catastrophique.

Dans son budget de 1989, le gouvernement fédéral annonçait son intention d'éliminer les subventions au transport des grains et de la farine «à l'Est de». Le gouvernement expliquait sa décision en alléguant que le coût du transport ferroviaire jusqu'aux ports des États-Unis est maintenant très supérieur au coût en vigueur lors de la création du programme et que le coût du transport ferroviaire est supérieur aux frais d'expédition par la Voie maritime du Saint-Laurent. Par ailleurs, le gouvernement déclarait que la subvention nuisait au transport des céréales, le rendait inefficace et était «incompatible avec la politique de transport axée sur le marché qu'a adoptée le gouvernement».

Nous, habitants du Canada atlantique, savons fort bien que les décisions du gouvernement sont axées sur le marché plutôt que sur la population. L'élimination de ce programme aura des effets dévastateurs non seulement sur les ports de Halifax et de Saint John, mais sur l'ensemble des maritimes. Les travailleurs dont les emplois sont liés aux céréales et à la farine transportés par les sociétés ferroviaires du Canada et acheminés vers les ports canadiens seront les premiers à en souffrir.

Nous, de la région de l'Atlantique, avons connu une année difficile à la suite des mesures gouvernementales néfastes qui ont déjà ruiné notre économie. Mentionnons par exemple la fermeture et la réduction des bases des forces armées canadiennes, la crise qui persiste dans les pêcheries de l'Atlantique, le pillage du programme d'assurance-chômage et les compressions à VIA Rail. Et si cela ne suffisait pas, le gouvernement veut maintenant ruiner les ports vitaux de Saint John et de Halifax, ce qui aura de désastreuses conséquences directes et indirectes.

Dans une analyse de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, on estime que la suppression des subventions au transport ferroviaire des grains «à l'Est de» fera perdre quelque 14,5 millions de dollars sur le plan de l'activité économique à la région de l'Atlantique. Si les élévateurs de Saint John et de Halifax fermaient leurs portes, ce chiffre pourrait atteindre 26,5 millions. La région ne pourrait se remettre d'un tel coup, d'autant plus que nous venons de passer une année désastreuse, que l'année qui vient s'annonce encore pire et qu'une récession est imminente.

Ce sont les employés des ports et des autres secteurs économiques qui dépendent du transport du grain jusqu'aux ports, comme les élévateurs de Saint John et de Halifax et les sociétés portuaires et ferroviaires, qui en souffriront. L'effet se fait déjà sentir. Même si la Chambre n'a pas encore adopté le projet de loi, l'Office national des transports a, sans l'approbation des Communes, haussé les taux de transport des grains et de la farine par chemin de fer canadien jusqu'aux ports de l'Est. Ce n'est pas par hasard que l'élévateur de Saint John doit fermer ses portes ce mois-ci, et ce n'est que le début.

• (1810)

Que se passerait-il si l'élévateur de Halifax subissait le même sort? En effet, celui-ci sert non seulement au transport des grains destinés à l'exportation, mais il joue également un rôle important dans l'entreposage et la manutention des aliments du bétail, du grain et du blé de mouture domestiques. L'impossibilité d'entreposer et de traiter ces grains dans des élévateurs, ou même une hausse des coûts, nuirait gravement aux éleveurs de porcs et de bovins de boucherie et aux producteurs de volaille et d'oeufs de la région de l'Atlantique.

En outre, l'élévateur de Halifax est le seul moyen d'entreposer le blé de mouture provenant de la seule minoterie de la région atlantique. La fermeture de l'élévateur de Halifax, qui entraînerait des augmentations considérables des frais de transport et des dépenses en capital nécessaires pour construire de nouvelles installa-

tions ou améliorer celles qui existent déjà, nuirait énormément à la compétitivité de la minoterie.

Comme si l'effet sur les ports, les élévateurs et les meuneries n'était pas assez désastreux, les Maritimes se verraient retirer une plus grande partie du réseau ferroviaire dans une région qui dépend du mouvement du grain et de la farine vers les ports. Il est malheureusement évident que la suppression du tarif de l'Est aura un impact dévastateur sur l'économie de la région de l'Atlantique, qui chancelle déjà sous le coup des autres mesures gouvernementales.

Un des premiers secteurs à en souffrir sera l'emploi. Les gens qui dépendent d'une industrie portuaire saine et viable seront les premiers à s'en ressentir, à mesure que les emplois commenceront à disparaître dans les ports, les élévateurs et les chemins de fer.

Après que le gouvernement eut annoncé que le tarif de l'Est serait supprimé, le président de l'élévateur à grain de Halifax a estimé que cette décision entraînerait la perte de plusieurs centaines d'emplois au port de Halifax.

Cette estimation ne comprenait pas le nombre d'emplois perdus dans des secteurs connexes. Tous les représentants de l'industrie et des syndicats s'entendent pour prédire une perte considérable en chiffres d'affaires et en emplois dans les ports, les élévateurs et les industries connexes, en raison de l'augmentation des frais de transport.

La région de l'Atlantique ne peut se permettre de perdre encore plus d'emplois. Combien de fois faudra-t-il le dire au gouvernement? Quand le gouvernement commencera-t-il à comprendre le coût ultime de ses mesures négatives à courte vue? Les Canadiens de l'Atlantique veulent travailler. Ils en ont besoin. Ils ne veulent pas vivre de l'assurance-chômage, ni de ce qui restera du programme, si le gouvernement en arrive à ses fins. Des centaines d'emplois dépendent directement et indirectement du bon fonctionnement et de la viabilité des ports, des élévateurs et des réseaux de transport du grain. La perte de ces emplois et le dommage causé à l'économie de l'Atlantique par la sous-utilisation de ces systèmes et de ces installations représentent à long terme des coûts énormes.

Si le soutien de l'État pour le transport du grain et de la farine par les chemins de fer canadiens vers les ports canadiens de l'Est disparaît, il s'ensuit logiquement qu'il y transitera moins de grain et de farine. La région de l'Atlantique souffre déjà de désavantages inhérents dans sa concurrence avec les ports américains qui jouissent de meilleures liaisons de transport non seulement avec les céréaliers américains, mais également avec les producteurs Canadiens.

Le problème ne date pas d'hier pour les ports de l'Est. Les tarifs de l'Est nous ont aidés à soutenir la concurrence des Américains. Je devrais faire remarquer que ce programme a aidé au transport du grain et de la farine non seulement dans l'Est, mais aussi dans l'Ouest. Les commissions du blé ont besoin des tarifs fixes pour expédier leur grain durant les mois d'hiver afin de compenser les coûts plus élevés du transport ferroviaire après la fermeture de la navigation dans la voie maritime. Ils ont besoin des tarifs fixes pour maintenir toute l'année leurs expéditions aux clients.

En supprimant les subventions, le gouvernement réussit à causer du tort à l'économie de l'Est et à celle de l'Ouest à la fois. S'il tient vraiment à réduire le montant qu'il paie en subventions tout en permettant aux ports de demeurer rentables, pourquoi n'a-t-il même pas répondu aux propositions positives soumises par la Commission des transports des provinces de l'Atlantique?

Dès 1985, comme on l'a dit plus tôt cet après-midi, cette commission avait, à l'invitation du ministre des Transports, soumis des propositions en vue d'accroître l'efficacité du programme de subventions. La commission avait reconnu que le programme, tel qu'initialement conçu, avait fini par créer des distorsions dans le transport du grain en décourageant l'utilisation de parcours moins coûteux.

Mais la Commission des transports des provinces de l'Atlantique croit qu'il est possible de réduire les coûts tout en respectant certains objectifs. Ces objectifs visent à maintenir les silos à grains à Saint John et à Halifax, la viabilité commerciale de la minoterie de Halifax et un transport constant de grain par chemin de fer jusqu'aux deux ports.

La commission a proposé que les taux bloqués pour le transport vers les ports du Saint-Laurent soient portés au niveau de compensation et maintenus à ce niveau par l'Office national des transports. Par ailleurs, un écart fixe devrait séparer les taux pour le transport vers les ports de l'Est des taux compensatoires, de manière à préserver la concurrence entre les ports du Saint-Laurent et ceux de l'Atlantique.

Enfin, la commission a recommandé que les taux fixes pour le transport vers les ports de l'Atlantique s'appli-

quent également au transport maritime, qui constitue la méthode la plus économique pour acheminer le grain. Elle a également recommandé que le gouvernement fédéral finance la construction d'installations pour recevoir le grain par bateau à Saint John. Ce port ne possède pas d'installations de ce genre et ne peut donc s'occuper que des livraisons par chemin de fer.

On a estimé que la proposition de la commission aurait permis au gouvernement d'économiser quelque 22 millions de dollars par année en subventions au transport, montant qui représente environ la moitié du coût total du programme de subvention au transport vers l'Est. Mais la commission n'a jamais reçu de réponse du gouvernement. Il semble que d'assurer le transport efficace du grain vers les ports de l'Est, sans que les économies de l'Ouest et de l'Est en souffrent le moindrement, ne soit pas la principale préoccupation du gouvernement. Eh bien, le gouvernement se plie encore une fois aux exigences du marché, tout en faisant fi des coûts sur le plan humain.

Les travailleurs de la région de l'Atlantique ont demandé au gouvernement de revenir sur sa décision à courte vue de supprimer complètement les subventions au transport vers l'Est. Ils lui ont demandé de consulter des groupes comme la Commission des transports des provinces de l'Atlantique afin d'éliminer les distorsions actuelles du régime sans détruire la viabilité des ports de l'Atlantique. On pourra y parvenir si le gouvernement déploie des efforts et fait preuve d'ingéniosité et d'une certaine volonté.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je mentirais si je disais que j'ai plaisir à prendre part au débat d'aujourd'hui. Ce débat ne devrait même pas avoir lieu si le gouvernement croyait le moindrement en la justice. Je vais présenter quelques idées, dont la plupart ne sont pas de moi, mais sont tirées du mémoire de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

Selon la commission, l'abolition des tarifs de l'Est aura de graves répercussions économiques sur les ports maritimes de même que sur certaines activités liées à la manutention du grain et de la farine dans ces ports. Selon ses estimations, ce programme a eu des retombées économiques de près 35 millions de dollars en 1985.

En outre, diverses études ont montré que la structure tarifaire actuelle provoque certaines distorsions et inefficacités dans le transport du grain et de la farine. En 1985, la commission a donc proposé des modifications visant à réduire le recours au Trésor fédéral, à atténuer ou à éliminer les distorsions et les inefficacités et à maintenir le transport du grain et de la farine vers les ports de l'Atlantique. Ces propositions avaient pour objectifs le maintien, comme activités viables, des silos à grain de Halifax et de Saint John, de la minoterie de Halifax et du transport du grain et de la farine vers les ports de l'Atlantique.

La commission a proposé plus précisément de bloquer les tarifs à leur niveau actuel et que les ports du Saint-Laurent aient droit à des taux compensatoires qui seraient revus tous les ans par le gouvernement fédéral. Les pertes économiques causées par la proposition du gouvernement dans la région de l'Atlantique dépasseront les 34 millions de dollars.

• (1820)

Selon une analyse d'impact du programme effectuée par la Commission, le fait d'abolir cette subvention fera perdre à la région environ 14,4 millions en activité économique. Toutefois, si ni l'un ni l'autre des silos de Halifax et de Saint John ne pouvaient plus fonctionner, l'impact atteindrait environ 27,6 millions. Ces montants ne comprennent pas l'activité économique que le programme a engendrée à l'extérieur de la région de l'Atlantique, comme les emplois sur les chemins de fer, les silos intérieurs, la navigation fluviale.

La rentabilité des silos de Halifax est vitale pour l'ensemble de l'économie de la région. Outre l'activité qu'entraîne l'expédition de céréales à l'étranger, le silo joue un rôle de premier plan dans l'entreposage et la manutention des céréales fourragères et du blé de meunerie.

Les industries locales du porc, de la volaille et des oeufs et, dans une mesure moindre, du boeuf, souffriraient gravement si le silo de Halifax ne pouvait rester en activité. Le risque est grand. Le moulin à farine de la région de l'Atlantique n'a pas non plus d'autre endroit que le silo de Halifax pour entreposer le blé de meunerie.

Le silo de Halifax est le seul moyen à part le chemin de fer qu'ont les éleveurs de bétail et de volailles pour s'approvisionner en céréales fourragères.

Le seul concurrent des chemins de fer pour l'expédition des céréales fourragères dans les Maritimes est la navigation fluviale jusqu'à Halifax et le transport par camion ensuite. Sans cela, les tarifs ferroviaires applicables aux céréales fourragères canadiennes seraient plus élevés qu'ils ne le sont actuellement. Il suffit en effet d'examiner l'histoire des tarifs des céréales envoyées dans les Maritimes pour constater que les tarifs ferroviaires ont chuté lorsque la voie de transport maritime vers Halifax et l'élévateur de Halifax a commencé à servir pour la manutention des céréales fourragères canadiennes destinées au bétail.

Les industries de l'élevage du bétail et de la volaille des Maritimes sont beaucoup désavantagées du point de vue du prix du fourrage par rapport à leurs concurrents du Québec et de l'Ontario. Toute nouvelle augmentation de prix les mettrait dans une situation très précaire. Dans les Maritimes, la proportion des besoins globaux à laquelle la production locale de céréales fourragères permet de satisfaire est d'environ 20 p. 100 en Nouvelle-Écosse, de 35 à 40 p. 100 au Nouveau-Brunswick et elle peut même atteindre 80 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard. La minoterie de Halifax fait face à une concurrence très vive de la part d'entreprises concurrentes situées au coeur du pays. Elle a absolument besoin de l'élévateur de Halifax pour l'entreposage du blé de meunerie. La perte de cette installation d'entreposage, qui ferait grimper les frais de transport et les dépenses en immobilisations parce qu'il faudrait construire de nouvelles installations pour remplacer l'élévateur, nuirait grandement à la compétitivité de la minoterie locale. Les producteurs locaux de blé de meunerie risqueraient en outre de perdre leur seul marché, si la minoterie de Halifax était abandonnée ou si elle était incapable de poursuivre ses activités.

De plus, la région perdrait alors son unique source de grains à mouture, ce qui ferait augmenter les prix d'approvisionnement pour l'industrie des céréales fourragères et ceux de ces produits. L'élévateur de Saint John sert uniquement à entreposer des céréales destinées à l'exportation, mais le traffic ferroviaire que garantit le transport de ces céréales sur la partie du chemin de fer située entre Montréal et Saint John a contribué grandement à la viabilité de ce chemin de fer. Les Maritimes s'apprêtent à perdre près de la moitié du réseau ferroviaire de la région. Toute diminution du traffic qui portera atteinte à la viabilité des lignes qui resteront constitue une affaire très grave.

L'expédition de la farine à destination de l'étranger suscite beaucoup d'emplois dans le port de Halifax. Elle joue également un rôle important du fait qu'elle permet aux provinces maritimes d'utiliser les wagons couverts vidés de leur chargement de farine pour expédier leurs propres produits, le papier journal notamment.

En 1985, à l'invitation du ministre des Transports, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a mis au point et présenté des propositions concrètes visant à accroître l'efficacité du programme du tarif de l'Est, tout en s'assurant qu'il atteigne trois objectifs économiques régionaux. Il s'agissait d'abord d'assurer la rentabilité des élevateurs à grain de Halifax et de Saint John, ensuite d'assurer la rentabilité de la minotorie de Halifax et enfin d'assurer l'arrivée constante par chemin de fer du grain et de la farine destinés à l'exportation à partir des ports de Halifax et de Saint John.

Ces propositions prévoyaient que les tarfis ferroviaires pour le grain et la farine destinés à l'exportation à partir des ports du Saint-Laurent devraient atteindre des niveaux compensateurs. Les tarifs applicables aux ports maritimes seraient maintenus à un niveau fixe par rapport à ceux des ports du Saint-Laurent afin de permettre aux ports maritimes de participer encore à l'acheminement du grain. La subvention maintiendrait l'écart fixe dans les tarifs. La proposition prévoyait en outre un programme qui comprendrait l'utilisation des voies d'eau pour le transport vers les ports maritimes et la construction à Saint John, avec l'aide financière du gouvernement fédéral, d'installations propres à recevoir le grain pour favoriser son acheminement par voies d'eau et réduire le niveau des subventions qui autrement auraient été nécessaires pour permettre l'utilisation d'un transport ferroviaire plus coûteux.

Toutes les parties avaient reconnu que des mesures devaient être prises pour que les élévateurs à grain de Halifax et de Saint John demeurent des entreprises rentables et pour que le grain et la farine puissent être expédiés vers l'étranger à partir des ports de Halifax et de Saint John. Elles ont soumis à la Commission des transports des provinces de l'Atlantique des propositions visant à minimiser les effets néfastes. Le problème, c'est que le gouvernement n'écoute pas.

L'utilisation de wagons à partir de Thunder Bay, voire même à partir de leurs points d'origine dans les Prairies,

pour expédier le grain à Saint John et à Halifax est rentable. Elle permettrait aux deux réseaux d'établir des tarifs fondés sur leur mode le plus efficace d'exploitation. Cependant, pour être rentable, il faudrait le plein appui de la Commission canadienne du blé et la promesse d'offrir les wagons-trémies de l'État dans les mêmes conditions que celles qui sont prévues dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cela ne serait pas si mal!

Le transport maritime des céréales fourragères du plan C à destination de Halifax ou de Saint John serait le plus économique en vertu de ce plan. L'élimination du droit compensateur sur le maïs des États-Unis permettrait aux élévateurs de Saint John et de Halifax de profiter de la capacité des navires pour le voyage de retour en acheminant du maïs américain des ports de l'Atlantique. Les éleveurs locaux auraient alors le choix de s'approvisionner en maïs auprès de fournisseurs canadiens ou américains selon les conditions du marché et donneraient du travail aux élévateurs de la région.

Les installations de manutention de grain à l'élévateur de Saint John ne peuvent fonctionner actuellement, faute de l'équipement nécessaire pour décharger les navires. Une telle situation serait intolérable dans les ports des Grands Lacs. Si le port disposait des installations nécessaires à la réception de céréales transportées par navire, on pourrait offrir des services qu'on ne peut offrir actuellement, comme la réception de maïs des États-Unis ou le transbordement des céréales canadiennes destinées à l'exportation directement des navires des lacs.

• (1830)

Que dire du maintien du port de Halifax pour l'expédition de la farine à l'étranger? On devrait profiter pleinement des avantages naturels de Halifax pour ce genre de cargaison. On propose aussi de permettre l'importation de céréales fourragères d'autres pays. Cela augmenterait la quantité de céréales manutentionnées aux élévateurs de Halifax et Saint John, si l'occasion se présentait, et contribuerait à la rentabilité globale de leurs opérations.

Le programme du tarif de l'Est aura un retentissement important sur plusieurs secteurs industriels de la région de l'Atlantique, y compris l'élevage, la meunerie et le transport ferroviaire. L'annulation de ce programme compromet sérieusement l'avenir des élévateurs à grain de Halifax et de Saint John.

Il faut absolument examiner ces solutions de rechange, de même que celles qui ont été proposées par d'autres intéressés, et trouver le moyen de garantir l'exploitation des élévateurs à grain de Halifax et de Saint John.

En dépit du mépris total dans lequel le gouvernement tient le Parlement, j'avance cette proposition mise au point par la Commission de transport des provinces de l'Atlantique dans le fol espoir que le gouvernement adopte des solutions de rechange raisonnables et sérieuses. Mais ces gens-là n'ont retenu aucune des autres propositions exprimées jusqu'à maintenant. Je n'en demande pas moins au gouvernement, que dis-je, je ne l'en supplie pas moins d'entendre celles-ci et de tenir véritablement compte des intérêts de la région canadienne de l'Atlantique, qui fait encore partie du Canada. Elle fait toujours partie de la confédération canadienne, même si le gouvernement fait tout son possible pour l'en chasser.

Pendant que le premier ministre, le ministre du Commerce extérieur, le ministre de la Défense nationale, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Finances s'acharnent contre nos programmes sociaux, nos bases militaires, nos pêches et notre mode de vie, que font les députés conservateurs de l'Atlantique? Où se cache le ministre des Anciens combattants? Où est le ministre de l'Expansion régionale? Que fait-il?

Que pouvons-nous attendre de ces gens qui ont trahi leur mandat et leur peuple? Ils ont laissé tranquillement le gouvernement s'en prendre à la région de l'Atlantique après la répression wilsonienne. Ils n'ont pas su sauver les bases militaires de la région de l'Atlantique ni d'ailleurs les autres qui étaient menacées au Canada.

Ils ont laissé la Société canadienne des postes passer outre à la volonté du peuple. En voilà une autre qui tyrannise notre pays.

Le temps passe, et les habitants du Canada atlantique ont une très bonne mémoire. Je tiens à dire à mes collègues d'en face qu'ils n'ont plus de temps à perdre. Qu'ils commencent tout de suite à lutter pour leur région, pour l'infrastructure, ou du moins ce qui en reste, et surtout pour les gens.

Les habitants du Canada atlantique en ont assez du gouvernement conservateur. Ils en ont assez de se faire trahir. Aucune des promesses qui leur a été faites n'a été tenue. De toutes les promesses qui ont été faites, et il y en a eu beaucoup au cours des deux dernières campagnes électorales, je ne peux pas en trouver une seule qui ait été tenue. Il est grand temps que le gouvernement commen-

ce à agir de façon plus sensée et à être plus sensible aux besoins des habitants du Canada atlantique. S'il ne le fait pas, cela lui coûtera cher, car les Canadiens de cette région ont une très bonne mémoire.

M. Hockin: Monsieur le Président, le député sait-il que le gouvernement fédéral a dépensé plus de 1 milliard de dollars par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et qu'il y aura bientôt de nouveaux accords de collaboration? Sait-il que, depuis 1984, le gouvernement fédéral a dépensé 540 millions de dollars au Cap-Breton seulement? Sait-il que le chômage dans les provinces atlantiques a diminué énormément depuis 1984, soit depuis l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur? Sait-il que le chômage a baissé dans chacune des provinces atlantiques depuis que nous sommes au pouvoir, ce qui n'était pas le cas sous le gouvernement précédent?

Est-il au courant de tous ces faits importants qui montrent l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du Canada atlantique et l'aide qu'il lui a apportée à partir du premier mois de son mandat?

M. Dionne: Monsieur le Président, voilà ce qu'on appelle voir la vie en rose, ou plutôt, en bleu.

Permettez-moi de dire au ministre ce que je me rappelle. Je me rappelle la trahison à la base des Forces canadiennes de Chatham et le déplacement des services de la solde. Je me rappelle la trahison d'une foule de promesses qui avaient été faites au Canada atlantique. Je vois ce qui arrive maintenant à la base de Summerside, une autre trahison.

Je pourrais en citer une kyrielle, monsieur le Président. On pourrait également parler des ateliers du CN, si vous voulez. On pourrait parler du refus de ce gouvernement de conclure, avec les provinces atlantiques, un accord de partage des coûts pour assurer le maintien de leur infrastructure.

M. Hopkins: Ce n'est pas nouveau.

M. Dionne: Non, ce n'est pas nouveau, mais le gouvernement avait été éloigné du pouvoir si longtemps que nous avions oublié jusqu'à quel point il pouvait être désastreux.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député de Miramichi a fait un excellent discours et je l'en félicite. Lorsqu'il a préparé ce discours, a-t-il consulté ses électeurs et les électeurs du Canada atlantique qui s'intéressent à cette question? Je me demande s'il a consulté les agriculteurs de la région et s'il leur a demandé leur opinion au sujet de ce projet de loi?

M. Dionne: Monsieur le Président, je ne sais pas s'il est plus juste de dire que les agriculteurs de la région sont furieux ou désespérés. C'est l'un ou l'autre.

Je peux dire au député que les agriculteurs en ont plus qu'assez de la manière dont le gouvernement dirige ses affaires dans l'intention évidente. . .

Une voix: Et pas seulement les agriculteurs.

M. Dionne: . . .de tromper la population, comme on l'a vu pendant la campagne. Sachant qu'ils ont été trompés, ils n'ont plus confiance dans le gouvernement.

M. Simmons: Monsieur le Président, je pensais que mon collègue de Miramichi avait répondu à la question concernant l'APECA avant même que le ministre ait pris la parole. Bien qu'il n'ait pas fait exprès, j'en suis sûr, le ministre vient de tromper la Chambre. L' APECA a été d'abord financée pour une période de cinq ans. Ensuite ces gens ont eu l'idée d'étendre la période de cinq ans sur sept ans après que la moitié de l'argent avait été dépensé.

Si le ministre participe à ce débat d'une façon quelconque, il doit au moins dire la vérité à la Chambre. Je suis sûr que mon ami de Miramichi serait d'accord avec moi là-dessus, s'il en avait le temps. Nous pourrions peut-être, avec la permission de la Chambre, lui permettre de parler de la question de l'APECA parce que je ne voudrais pas qu'il laisse dans le compte rendu cette affirmation méchante que le ministre du Tourisme a faite à ce sujet.

En somme, selon les conservateurs, une coupe est une amélioration pour les gens. Je voudrais bien voir le ministre et son gouvernement à la place des gens qui essaient de survivre, grâce aux subventions de l'agence alors qu'il y a moins d'argent disponible parce que le magot doit servir pendant une période plus longue. Je suis sûr que mon collègue serait d'accord là-dessus.

M. Dionne: Certainement. Je voudrais dire aussi que les Canadiens de l'Atlantique, et surtout ceux de ma circonscription, sont très déçus du gouvernement du Canada et du développement régional.

• (1840)

Comme mon collègue l'a dit, le gouvernement a étendu l'argent sur plus d'années qu'il ne l'avait promis et il a dévasté le développement économique régional. En fait, la plupart des gens que je connais sont très méfiants, maintenant que beaucoup de subventions de l'agence sont données sous forme de faveurs politiques plutôt qu'après une évaluation sérieuse des projets. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet et sur la façon dont certaines

régions du Nouveau-Brunswick ont été comblées de largesses durant la dernière campagne électorale.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens à nouveau ici, poussée plus par la tristesse que par la colère, mais toujours en proie à l'étonnement. Peut-être qu'après 14 mois passés ici, la connaissance que j'ai de l'activité et du programme de l'autre côté devrait tempérer mon étonnement.

Je parle tout spécialement en qualité de députée de la région dévastée du Canada atlantique. J'ai écouté aujourd'hui non sans fierté les interventions de mes collègues de Lambton—Middlesex, de Miramichi et de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, parmi d'autres, qui ont parlé longuement et éloquemment du programme d'action du gouvernement.

J'ai écouté non sans fierté, sachant que mes collègues défendent toutes les régions du pays qui souffrent de l'action gouvernementale. Mais comme Canadienne de l'Atlantique, je pense qu'il faudrait plutôt dire «implorer», parce qu'à mon avis il n'y a pas d'autre région qui ait tant à se plaindre du gouvernement.

Nous voyons ses ravages de jour en jour, de projet de loi en projet de loi, de politique en politique. La pêche atlantique est en état de crise, quoi qu'en dise le très honorable premier ministre. VIA Rail a été charcuté. Nos étudiants, nos personnes âgées et nos malades ne peuvent plus compter sur les transports, ce cordon ombilical dont ils ont dépendu pendant tant d'années. Ce fut un dur coup porté à notre économie.

J'ai écouté avec intérêt le commentaire du ministre, qui semble être passé ailleurs, au sujet de ce cadeau merveilleux de l'APECA. Nous qui venons du Canada atlantique, tous ceux d'entre nous qui représentent ici nos concitoyens du Canada atlantique savent de quel mythe il s'agit. Comme l'a dit mon collègue de Miramichi, nous n'oublierons pas, nous nous souviendrons.

En juin dernier, une bonne partie de ceux qui sont intervenus aujourd'hui pour parler de cette question des subventions au titre du tarif de l'Est avaient pris la parole pour parler des ravages que l'adoption de ce projet de loi allait causer à notre région. On en a parlé à ce moment-là, du fait de la date d'entrée en vigueur prévue dans le projet de loi, du fait qu'avant même que le projet de loi ne soit présenté dans cette enceinte, on savait déjà dans la région de l'Atlantique et ailleurs que le 16 juillet, la subvention en question serait annulée.

Ce n'est pas une simple coïncidence. Le gouvernement a franchi ainsi une autre étape de son programme. Ceux d'entre nous qui ont été dûment élus par les gens dans tout le pays sont tout simplement mis de côté par le gouvernement. La subvention en question a été annulée le 16 juillet et le projet de loi pertinent a été déposé à la Chambre le 12 février—sept mois plus tard. C'est non seulement inadmissible, mais il s'agit là également d'une insulte à l'égard des gens qui représentent les Canadiens des deux côtés de la Chambre.

Mon collègue de Kingston et les Îles a demandé au député de Miramichi ce que les agriculteurs de la région de l'Atlantique pensaient de l'annulation de cette subvention. Il a répondu qu'il jugeaient cela catastrophique. Selon moi, c'était peu dire. En vérité, si on demandait aux agriculteurs concernés ce qu'ils pensent de l'annulation du tarif de. . . l'Est, la réponse contiendrait tout simplement des termes non parlementaires. Je ne peux vous dire exactement en quoi consisterait cette réponse, je laisse cela à votre imagination. J'espère que l'imagination de mes vis-à-vis est assez fertile. Les agriculteurs de la région de l'Atlantique sont dans la détresse et leur situation va s'aggraver, à cause de l'augmentation du coût des aliments pour animaux.

Je représente une circonscription urbaine. On n'y retrouve aucune exploitation agricole, mais tous les Canadiens de l'Atlantique souffrent lorsqu'un secteur de l'économie est menacé. Lorsque tous les secteurs de notre économie sont soumis à d'énormes pressions, comme c'est le cas depuis le budget catastrophique de 1989, alors tous les gens de la région, citadins ou ruraux, quel que soit leur emploi, sont placés dans une situation difficile et ils continueront de l'être.

J'en reviens à l'objet du programme en question. Selon le ministre libéal des Transports de l'époque, l'honorable J.W. Pickersgill, en 1966, le tarif de l'Est avait deux principaux objectifs. Il s'agissait tout d'abord de s'assurer que les ports de l'est du Canada puissent concurrencer les ports américains et ensuite, de permettre aux ports d'Halifax et de Saint John d'être compétitifs face à Montréal et aux autres ports du Saint-Laurent.

L'annulation de cette subvention n'est qu'un microcosme de la politique à long terme du gouvernement pour le Canada. Pour ce qui est de s'assurer que les ports canadiens de l'est du pays puissent concurrencer les ports

américains, j'ai bien peur que nous ayons pu constater depuis 14 mois dans quelle mesure le gouvernement veut qu'une industrie canadienne puisse être compétitive face à nos voisins américains.

Je crains fort que s'il a à choisir entre un secteur en difficulté et des travailleurs menacés sur la côte est du pays d'une part, et des intérêts américains de l'autre, le gouvernement se range du côté américain. Ce programme a de nombreux avantages.

Le programme a permis aux chemins de fer de gagner des revenus bruts moyens de 33,5 millions de dollars par année entre 1971 et 1981. Grâce à ce programme, les ports de la baie Georgienne et les silos de transbordement ont rapporté en moyenne 1,4 million de dollars par année et ont permis le maintien de 75 emplois. Halifax et Saint John ont gagné des revenus annuels moyens de 1,6 million de dollars et ont pu maintenir environ 85 emplois.

Cela ne semble pas beaucoup, mais croyez-moi, à l'échelle de l'économie du Canada atlantique, ce n'est pas à dédaigner. La perte de ces emplois et d'autres emplois liés aux subventions blessera profondément une région du pays qui est déjà bien mal en point.

En pensant à ce qui nous attend le soir du 20 février prochain, lorsque le nouveau budget sera déposé, avec d'autres Canadiens de l'Atlantique je me suis dit: «Peut-être n'avons nous pas grand-chose à craindre.» Nous n'avons peut-être pas de raison de nous inquiéter parce qu'il ne reste pratiquement plus rien à nous enlever, à moins que le gouvernement ne décide de lâcher des bombes incendiaires sur nos villes, ce qui sera peut-être la prochaine étape. Je ne devrais pas lancer de telles idées, Dieu sait qui elles pourraient inspirer.

La meunerie profite beaucoup du programme de subventions, car sans lui, les exportations de farine pourraient simplement disparaître. Entre 1976 et 1985, le programme a permis l'exportation d'une moyenne de 406 308 tonnes de farine chaque année. Environ 70 p. 100 de la farine exportée avait été moulue dans l'est du Canada.

En 1985, l'industrie a reçu environ 16 millions de dollars en subventions par rapport à 9,7 millions de dollars en 1976.

Une grande partie de la diminution des exportations canadiennes de farine peut être attribuée à la part appréciable des marchés dont s'est emparée la CEE. Les pays membres de la CEE ont reçu d'énormes subventions en vertu de la politique agricole européenne commune. Cette aide financière leur a permis d'accroître leur part du marché mondial de la farine, qui est passé d'environ 8 p. 100 en 1970-1971 à 58 p. 100 en 1984-1985. Le gouvernement s'oppose pourtant aux subventions qui nous permettraient d'accomplir la même chose pour les industries de l'est du Canada et de relancer une économie bien mal en point.

• (1850)

Les céréaliculteurs de l'est et de l'ouest du Canada bénéficient des subventions au transport prévues dans le programme et augmentent leur rendement moyen en étalant leurs ventes de grain sur toute l'année, particulièrement dans le cas des producteurs de l'Ontario.

L'Office de commercialisation du blé de l'Ontario exporte environ de 450 000 à 600 000 tonnes de grain, dont 150 000 sont transportées dans le cadre du programme de subventions «à l'Est de». Les silos de transbordement de la baie Georgienne et des Grands Lacs permettent aux producteurs ontariens d'entreposer leur récolte et de la vendre sur une période prolongée, ce qui leur donne le meilleur rendement moyen.

Le CN et le CP recevaient la subvention pour le transport des grains et de la farine au taux fixe. Ils bénéficient également de la manutention du grain aux élévateurs qu'ils possèdent ou qu'ils exploitent dans la baie Georgienne et à Saint John, au Nouveau-Brunswick. En 1985, les sociétés de chemin de fer recevaient des subventions moyennes de 23,40 $ la tonne pour le grain et de 63,58 $ la tonne pour la farine. Comme on l'a fait remarquer tout à l'heure, un certain nombre de vieux élévateurs de l'Ontario et les silos de Halifax et de Saint John doivent leur existence à la subvention «à l'Est de ».

Il n'y aurait probablement pas d'élévateurs de transbordement à Port McNicoll, à Midland et à Owen Sound sans cette subvention. Il est certain qu'il n'y en aurait pas dans les Maritimes. Les silos de cette région, dont celui de Halifax que je connais le mieux, font partie de notre horizon et nous montrent que les gens sont à l'oeuvre dans cette ville. En parcourant la région de l'Atlantique, on s'aperçoit que c'est de moins en moins vrai, comme le savent les gens de Lockeport et de Canso. Ça n'a jamais été vrai pour la population du Cap Breton depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, et ce malgré les belles paroles du ministre.

Les silos de Bay Port alimentent les silos des maritimes avec presque toutes les céréales qu'ils reçoivent au tarif de l'Est. Le transport de cette marchandise, subventionné par le programme du tarif de l'Est, représente 95 p. 100 des recettes totales enregistrées à Saint John et 70 p. 100 de recettes totales à Halifax. Depuis plus d'un an, nous nous en plaignons, nous en parlons, en discutons et

demandons au gouvernement de changer d'idée, mais en vain.

Chose intéressante à noter, toute cette affaire n'est pas qu'une simple partie de plaisirs pour tous les députés conservateurs. Certains d'entre eux ne sont pas tellement enchantés de la décision qui a été prise. Même que le député conservateur de Annapolis Valley–Hants a clairement signalé qu'il appuyait les compensations versées pour aider les céréaliculteurs de cette région. Il serait intéressant de savoir ce qu'il pense vraiment de l'annulation des subventions «à l'Est de».

L'économie de Halifax repose sur les activités portuaires. Les silos à céréales, les activités découlant de ces silos et les emplois ainsi créés garantissent la prospérité économique relative de la ville de Halifax. Je dis «relative» par rapport à la mauvaise posture dans laquelle se trouve le reste de la région et qui est attribuable aux mesures pernicieuses du gouvernement.

Il n'y a aucune raison, si ce n'est le fait que le gouvernement ne s'intéresse qu'à un Canada circonscrit dans la région centrale du pays, pour que nos régions périclitent, et pourtant on les voit dépérir. Elles meurent par manque d'attention de la part du gouvernement. Elles meurent de l'attention qu'on ne peut qualifier que de malfaisante que lui témoigne le gouvernement, attention qui va visiblement à l'encontre des intérêts d'un grand nombre de citoyens canadiens.

Si les élévateurs régionaux perdent le grain destiné à l'exporation à cause de la suppression du tarif de l'Est et que, d'une façon ou d'une autre, ils réussissent à survivre grâce à leurs autres activités, l'activité économique sera quand même réduite de 14,4 millions de dollars. Mais si les deux élévateurs régionaux ferment leurs portes, l'activité économique sera réduite de plus de 27 millions de dollars. Les industries du bétail et de la volaille des Maritimes sont extrêmement désavantagées par rapport au centre du Canada en raison du coût des céréales fourragères.

Un autre coup bas. Un autre coup à une petite entreprise viable de la région de l'Atlantique. Les Canadiens de l'Atlantique en sont rendus à se demander ce qu'ils ont fait pour mériter cela. C'est peut–être parce qu'ils ont élu trop de députés qui siègent de ce côté–ci de la Chambre. Je regarde mes collègues du Canada atlantique qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Je regarde le député de South Shore, qui est peut–être la deuxième circonscription la plus éprouvée au Canada, qui comprend Lockeport et Barrington et qui était desservie par VIA Rail.

Je regarde le député de Cumberland—Colchester, le député de Halifax–Ouest et le ministre de Central Nova, et je leur demande: «Comment pouvez–vous vous accommoder de cette politique qui s'en prend à votre région et à vos électeurs, vos confrères Néo–Écossais, qui perdent leur emploi, leur gagne–pain, voire l'espoir?»

Voilà le sentiment de terreur que suscite cette politique honteuse du gouvernement, de ce gouvernement antinational qui dit aux Canadiens qui vivent dans les régions, que ce soit la région de l'Atlantique ou dans le Nord ou dans l'Ouest, qu'ils ne sont pas de véritables Canadiens et qu'ils ne méritent pas de bénéficier des mêmes avantages que ceux qui sont accordés aux autres Canadiens. Il leur dit qu'ils n'ont pas le droit de rester dans leurs villes et leurs villages pour s'y acheter une maison et élever leurs enfants tout en jouissant d'un niveau de vie décent.

Je n'oublierai jamais ce que j'ai entendu lorsque j'ai siégé à Halifax au comité chargé d'étudier les modifications de l'A.–C. J'ai entendu un député d'en face dire au président de la Fédération acadienne de Nouvelle–Écosse que si les jeunes Acadiens de cette province ne pouvaient pas trouver d'emploi, une solution simple s'offrait à eux. Ils n'avaient qu'à déménager ou mourir de faim. Eh bien, nous ne l'acceptons pas dans le Canada atlantique, ni maintenant ni dans l'avenir. Le gouvernement ferait mieux de s'en rendre compte maintenant, et vite.

M. Kempling: Elle nous menace maintenant.

Mme Clancy: Oui, elle vous menace, Bill. En effet, il y a bien d'autres gens qui sont menaçants, juste derrière moi. Il y a 800 000 personnes dans la province de Nouvelle–Écosse, plus de 500 000 dans la province du Nouveau–Brunswick et 150 000 dans l'Île–du–Prince–Édouard. C'est peu, je l'admets. Mais nous sommes là et nous nous faisons entendre. Les députés qui ont été élus pour représenter ces gens continueront à se faire entendre.

Vous pouvez établir vos programmes. Vous pouvez appliquer votre tactique de la terre brûlée, effectuer vos missions de recherche et de destruction sur l'Atlantique. Mais nous survivrons. Nous avons survécu à John Diefenbaker, et nous vous survivrons. Plus tôt vous en serez conscients et plus tôt vous allez commencer à vous demander ce que cela va signifier pour vous et pour tous vos amis en 1992, mieux vous vous en trouverez, je pense.

Croyez-moi, nous étions ici avant votre arrivée et nous serons ici longtemps après votre départ.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Nous sommes tenaces.

Une voix: Vous feriez mieux de trouver un chef.

Mme Clancy: Mon cher, nous avons une surabondance de chefs. Je vous souhaite seulement cette chance.

En réponse à ce désir évident de changer de sujet exprimé par mes collègues d'en face si peu éminents, pourrai-je me contenter de déclarer que, phénomène caractéristique des oeillères que portent mes collègues, les arbres leur cachent la forêt.

Cependant, pour en revenir au sujet de notre débat, la question du Programme de subventions au transport des grains et de la farine «à l'Est de». La suppression de cette subvention est une honte et on s'en souviendra fort longtemps.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1900)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le 13 décembre dernier, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration si elle mettrait fin immédiatement au programme concernant les investisseurs immigrants qui permet aux riches d'acheter leur admission au Canada en y investissant 250 000 $ ou, dans le cas des Prairies ou des Maritimes, 150 000 $. Je lui ai aussi demandé si elle prendrait des mesures pour s'assurer que la politique d'immigration du Canada soit équitable.

Ce programme d'achat de passeports est d'un succès douteux. Nous avons souvent entendu parler d'immigrants qui ont perdu leur argent dans des fonds d'investissement approuvés par le gouvernement. Au moins cinq de ces fonds en Colombie-Britannique ont été qualifiés de faillites, y compris trois contrôlés par le groupe Merbanco, de Calgary, Pinetree Software Canada et New Canada. Les gens qui avaient investi dans EdmontAsia Capital Corporation, fonds d'investissement albertain administré lui aussi par le groupe Merbanco, ont appris qu'ils avaient perdu au moins la moitié de leur argent. Non seulement la faillite de ces fonds d'investissement pour immigrants—fonds approuvés par le gouvernement—nuit-elle à la réputation du Canada, mais encore fait-elle une mauvaise presse à d'autres fonds d'investissement de bonne renommée.

On se plaint également du fait que l'argent de quelques-uns de ces fonds d'investissement pour immigrants ne sert pas au développement économique et à la création d'emplois. L'argent investi dans Pinetree Software Canada a été déposé dans une fiducie où il rapporte des intérêts, mais la société elle-même est en faillite. Le Canadian Maple Leaf Fund a investi 581 000 $ dans la construction immobilière à Whistler. Or, les lignes directrices du gouvernement fédéral interdisent aux bénéficiaires du programme d'immigration des gens d'affaires d'investir dans des projets immobiliers. Ce genre de placement ne contribue pas suffisamment à la création d'emplois permanents ni à la prospérité économique.

Chacun sait que ce programme échappe à tout contrôle. Personne ne sait combien d'argent a été investi selon les règles ni combien a été simplement prêté ni combien a été perdu. Jusqu'au mois d'août dernier, le programme n'avait jamais fait l'objet d'un suivi.

C'est par principe que je suis contre le programme d'immigration des gens d'affaires parce qu'il crée deux catégories d'immigrants, un groupe d'élite et un groupe défavorisé. Il permet aux riches d'entrer au Canada grâce à leur fortune, pendant que les moins nantis éprouvent toutes sortes de difficultés à immigrer chez nous. Beaucoup de candidats sont exclus. J'en connais beaucoup dans ma circonscription qui feraient de bons citoyens canadiens et nous apporteraient leur énergie, leurs compétences et leur ardeur au travail, mais ils sont exclus parce qu'ils ne peuvent accumuler suffisamment de points ou ne possèdent pas suffisamment d'argent pour acheter leur admission au Canada. Soit dit en passant, les nouveaux frais pour les parrains n'aident pas non plus. Beaucoup de parrains occupent plusieurs emplois peu rémunérateurs pour tâcher de faire venir des membres de leur famille et souffrent beaucoup des longs délais et des fréquents refus, alors que d'autres peuvent acheter leur admission en très peu de temps.

Les gens d'affaires immigrants viennent au second rang des priorités de traitement après ceux de la catégorie familiale et les réfugiés. Ils n'ont besoin que de 25

points pour faire approuver leur demande, tandis que les autres immigrants ont normalement besoin de 70 points. Voilà qui démontre que l'argent est synonyme de pouvoir pour le gouvernement actuel, il permet à certains d'acheter leur admission au Canada. Cela donne également aux nouveaux venus une fausse idée des valeurs canadiennes qui, je l'avais espéré, seraient fondées sur l'équité et l'égalité.

On déplore également ici au Canada un énorme arriéré de dossiers de demandeurs du statut de réfugié qui attendent encore qu'on décide de les autoriser ou non à rester comme immigrants reçus. À la fin de 1988, cet arriéré se chiffrait à plus de 107 000 requérants, dont environ 100 000 n'avaient même pas encore obtenu leur entrevue initiale. Voilà ce que donne notre nouveau processus simplifié.

En 1989, lorsque le nouveau système de détermination du statut de réfugié a été mis en oeuvre, le gouvernement a dit qu'il n'y aurait plus d'arriéré; or, 7 000 des derniers demandeurs font partie d'un nouvel arriéré et attendent toujours une décision. Avec le nouveau régime, des revendicateurs du statut de réfugié ont dû attendre jusqu'à quatre mois pour obtenir l'audition établissant s'il y a un fondement, qui est seulement la deuxième étape du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour accélérer ce processus?

• (1905)

Nous devons également accorder aux revendicateurs des permis de travail et une formation linguistique pendant leur attente afin qu'ils aient une certaine sécurité. De plus, leurs enfants doivent fréquenter l'école.

Partout dans le monde, des milliers de réfugiés, particulièrement des pays de l'Asie du Sud-Est et de Hong Kong, attendent dans des camps qu'un pays les accueille. Bon nombre vivent dans des logements surpeuplés où les installations sanitaires sont insuffisantes et où les maladies contagieuses et les actes de violence sont courants. L'arrivée quotidienne d'autres réfugiés grève des installations limitées, surtout à Hong Kong, qui n'a pas beaucoup d'espace. Le Canada critique ouvertement la décision de Hong Kong de rapatrier ces réfugiés, mais pourtant nous n'ouvrons pas nos portes pour recevoir ces réfugiés et atténuer les problèmes à Hong Kong.

Les néo-démocrates croient en une politique d'immigration plus juste qui donne la priorité absolue à la réunification des familles. Dans de nombreuses cultures, le terme «famille» a un sens très large. Il comprend la famille étendue, et notre politique d'immigration devrait en tenir compte. Dans un Canada multiculturel, nous croyons que la famille doit comprendre les membres de la famille élargie.

Ceux qui immigrent au Canada ont beaucoup de mal à s'adapter à leur nouveau milieu et aux valeurs d'une nouvelle société, et pourtant le gouvernement restreint le programme de formation linguistique des arrivants. C'est un bon programme mais l'interruption du financement le rend inefficace pour un grand nombre, les femmes en particulier. Il faut que cela change.

Nous avons aussi protesté à maintes reprises contre les restrictions du Programme de formation linguistique et d'instruction civique, que le gouvernement supprime complètement. Cela veut dire que les nouveaux arrivants, surtout les femmes et ceux qui ne font pas partie de la population active, n'obtiendront pas les services d'adaptation dont ils ont besoin.

Je prie encore une fois le ministre de reconsidérer le programme des immigrants-investisseurs et de rétablir le Programme de formation linguistique et d'instruction civique afin que l'admission au Canada soit juste et équitable et que les nouveaux Canadiens reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour s'intégrer rapidement dans un Canada multiculturel.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir compléter la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fournie le 13 décembre dernier à la députée de Vancouver-Est au sujet du programme visant à attirer au Canada des investisseurs étrangers.

Or, ces investisseurs étrangers, leur conjoint et leurs personnes à charge représentent 1,1 p. 100 de tous les immigrés accueillis en 1989. Depuis que nous avons mis ce programme en application en janvier 1986, le Canada a accueilli à ce titre 3 000 immigrants, y compris les investisseurs, leur conjoint et leurs personnes à charge. Au cours de cette même période, le Canada a accueilli plus de 550 000 immigrants.

Ces investisseurs viennent accroître les réserves de capitaux auxquelles peuvent avoir accès les exploitants de petites et moyennes entreprises au Canada. Ce programme, qui bénéficie de l'appui de toutes les provinces, constitue un moyen utile et propre à favoriser le développement économique régional et professionnel au Canada. L'argent de ces immigrants doit servir surtout à accroître et à préserver les emplois au Canada. Néanmoins, ce programme relativement récent a besoin d'être ajusté.

Le gouvernement l'a reconnu et a mis en oeuvre des mesures visant à en améliorer l'administration.

Ainsi, le 2 mai 1989, le ministre a annoncé la création du Comité consultatif commercial pour conseiller le ministre sur des questions liées à l'immigration commerciale. Emploi et Immigration Canada s'est doté d'un service d'immigration commerciale chargé du bon fonctionnement de ce programme. Il a mis en place un régime de surveillance des investissements et édicté de nouveaux règlements. Toutes ces mesures ont été prises dans le cadre de négociations constantes avec les provinces et avec leur collaboration.

• (1910)

Selon les rapports préliminaires, depuis 1986, ce programme a créé et préservé plus de 11 000 emplois pour les Canadiens, et ce n'est pas fini. Non seulement ce programme crée-t-il des emplois, mais il amène des gens, des métiers et des capitaux dans toutes les régions du Canada. En somme, le programme d'immigration des gens d'affaires avantage toutes les régions du Canada. Le gouvernement entend continuer de travailler avec ses partenaires provinciaux pour améliorer le propgramme et pour convaincre les investisseurs de venir s'installer chez nous.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question ce soir porte sur un article paru dans le *Globe and Mail* du 29 novembre dernier. J'ai posé une question à la Chambre ce jour-là et j'en parlerai tout à l'heure pour vous rafraîchir la mémoire.

L'article du 29 novembre va comme suit, en partie:

> Des documents internes du Parti conservateur révèlent une proposition selon laquelle, dans certaines circonstances, les solliciteurs de fonds conservateurs rappelleraient à des sociétés donatrices les contrats qu'ils avaient reçus du gouvernement fédéral.
>
> Mais selon des documents obtenus par le *Globe and Mail*, les responsables du Fonds PC Canada avaient des plans détaillés pour mettre sur pied un système informatisé qui contiendrait pour chaque société donatrice une liste des contrats, subventions ou mesures gouvernementales fédérales dont elle aurait bénéficié.

Des jounralistes du *Globe and Mail* ont interviewé, entre autres, Nicolas Locke, directeur général du Fonds PC Canada. L'article se poursuit:

> M. Nicolas Locke, directeur général du Fonds PC Canada, organisme qui recueille des fonds pour le parti, a confirmé dans une entrevue la semaine dernière que le parti a des fichiers informatisés sur chaque société donatrice et que ces fichiers ont été mis à jour en 1986 à la suite d'une revue interne.
>
> M. Locke nie, toutefois, que les fichiers renferment des données sur des contrats, subventions ou mesures gouvernementales avantageuses pour ces entreprises. . .
>
> En outre, il nie catégoriquement que des agents de financement du parti aient jamais fait miroiter des contrats ou des subventions du gouvernement pour marquer ou obtenir un don.
>
> «Ils ont reçu l'ordre exprès de ne pas faire cela, a-t-il dit. Il est arrivé que des personnes se trouvent dans le pétrin pour avoir fait des choses de ce genre, mais elles n'étaient pas associées au Fonds PC Canada.»

Soit dit en passant, monsieur le Président, elles n'en étaient pas moins associées au Parti conservateur fédéral.

Il ajoute:

> M. Locke a dans l'idée qu'il est non seulement incorrect mais probablement illégal de solliciter des dons en faisant miroiter des contrats gouvernementaux.

Imaginez donc! Quelle perspicacité! Il poursuit:

> «Nos démarcheurs ont pour instruction très nette de ne pas s'embarquer dans ce genre de choses, a-t-il déclaré. Si quelqu'un s'y risquait, il serait expulsé.»

Ma foi, nous savons ce qui est arrivé à certains ministres. Dix d'entre eux ont été expulsés du Cabinet et deux députés conservateurs de l'arrière-ban ont été accusés d'activités illégales en rapport avec des campagnes de financement. L'un deux a été reconnu coupable et l'autre doit répondre de toute une série d'accusations.

On semble oublier qu'il y a eu malhonnêteté manifeste dans l'affaire du terrain d'Oerlikon. L'article du *Globe and Mail* présente peut-être un certain intérêt, mais il ne dévoile que le début de l'histoire. On peut voir l'ampleur de l'affaire quand on lit la troisième colonne de l'article:

> L'an dernier, les conservateurs ont devancé considérablement les deux autres grands partis dans la levée de fonds auprès des gens d'affaires, recueillant 14,3 millions de dollars en dons de sociétés, tandis que les libéraux ne recueillaient que 8,4 millions et les néo-démocrates, 262 000 dollars, d'après les régistres publics des élections.

Je ne voudrais pas laisser croire que le Nouveau Parti démocratique est à l'abri de ce genre de choses. Après tout, la levée de fonds se fait dans son cas par l'intermédiaire de syndicats, et il doit se laisser imposer la volonté des dirigeants des syndicats en échange de ce service. Cela ressort parfois à l'occasion de prises de bec entre

députés ministériels et députés néo-démocrates à la Chambre.

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé, le 29 novembre, au vice-premier ministre de dire à la Chambre s'il est vrai que le gouvernement a l'habitude de fournir à n'importe qui, et plus particulièrement au Fonds PC du Canada, des listes de personnes à qui des contrats du gouvernement ont été adjugés. Le vice-premier ministre a alors déclaré, dans sa première réponse, que je faisais allusion à une histoire qui avait été discréditée et qu'il n'y avait pas lieu que je me fasse du souci. Il n'a pas répondu à ma question. Je lui ai ensuite demandé de nous dire s'il donnerait instructions à ses argentiers de comparaître devant la Commission de la réforme électorale qu'il a créée pour révéler leurs pratiques et leurs listes. Il a éludé la question en disant, à page 6374 du hansard:

> . . .si le député a des suggestions à faire concernant les personnes qui devraient ou ne devraient pas comparaître, j'espère qu'il les fera directement à la Commission.

• (1915)

Je soutiens tout d'abord que le vice-premier ministre a l'obligation de répondre à ma question, et j'espère que lorsque nous entendrons le secrétaire parlementaire, même si je ne le crois pas pressé d'intervenir sur cette question, il nous dira que ces listes ne sont pas effectivement adressées au Fonds PC du Canada et que ces listes n'existent pas en fait.

Mais je soupçonne que ces listes existent vraiment et j'aimerais savoir à qui elles sont communiquées. Il est certain qu'on pourrait établir ces listes à partir des réponses que nous pouvons inscrire au *Feuilleton* de la Chambre et en tout cas elles figurent dans les communiqués. Je pense que les députés devraient savoir si ces listes sont effectivement dressées par le gouvernement et envoyées au Fonds PC Canada pour y être informatisées.

Si elles le sont, cela confirme l'article du *Globe and Mail*. Cela témoigne du risque d'irrégularités, et je pense qu'il faudrait prendre les mesures nécessaires pour minimiser ce genre de risque.

Après dix démissions du Cabinet, et il ne me vient à l'esprit que deux cas de poursuites au criminel pour des délits de collecte de fonds, il est temps je pense que le gouvernement prenne des mesures sévères, pour employer un euphémisme, afin de mettre un terme à ce comportement.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la profession qu'exerce le député n'est pas «le plus vieux métier du monde», mais presque. C'est pourquoi les membres de sa profession sont parfois appelés «solicitors» en anglais. C'est ce qui lui est arrivé aujourd'hui.

Je crois que la question du député découle d'articles parus dans les journaux à la fin de novembre 1989. On y faisait mention d'un rapport qui remonte à 1986, rapport qui n'a jamais été adopté. En fait, je crois comprendre que le Fonds PC du Canada ne se sert pas des listes de contrats du gouvernement et ne s'en est jamais servi. J'espère que cela répond à cette question une fois pour toutes et qu'on n'en reparlera plus.

Le député a également parlé de la commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis. L'intention du gouvernement d'établir cette commission d'enquête a été annoncée dans le discours du Trône prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la 34e législature, le 3 avril 1989. Le premier ministre a annoncé qu'il établirait une commission chargée d'enquêter sur les principes et le processus qui devraient régir l'élection des députés de la Chambre des communes ainsi que le financement des partis politiques et les campagnes des candidats, et de faire rapport sur la question.

Le premier ministre a dit aussi que cette étude inclurait un examen des pratiques, procédures et lois du Canada; des moyens par lesquels les partis politiques devraient être financés, de la fourniture de fonds aux partis politiques, de quelque source qu'ils proviennent et des limites de ce financement et des usages auxquels ces fonds devraient ou ne devraient pas être employés; des conditions requises pour être électeurs et de l'établissement des listes d'électeurs, y compris l'opportunité d'établir une liste électorale permanente.

À la mi-janvier, le président de la commission, M. Pierre Lortie, a écrit à diverses personnes, y compris à tous les députés, pour les inviter à participer aux audiences publiques. Je suis sûr que le député a reçu la même lettre que moi. J'espère qu'il présentera un exposé. De plus, des avis publics ont été publiés dans les journaux de tout le pays pour demander à tous ceux qui veulent exprimer une opinion de fournir les renseignements pertinents et d'envoyer un mémoire écrit à la commission au plus tard le 9 mars 1990.

Sauf erreur, la commission a l'intention de commencer ses audiences publiques au printemps. Cela fait longtemps que le gouvernement a compris la nécessité d'améliorer nos lois électorales. D'ailleurs, le projet de loi C-79, qu'il a présenté aux Communes à la dernière

législature, renfermait de nombreux amendements importants. Mais le gouvernement n'a malheureusement pas réussi à obtenir la collaboration des libéraux et des néo-démocrates, même pour faire adopter les dispositions de ce projet de loi sur lesquelles tous les partis s'étaient entendus.

• (1920)

Le gouvernement espère que les travaux importants que la commission a entepris l'aideront à faire le consensus sur bien des questions complexes. La commission est la seule apte à lui fournir des conseils sur les principes et les modalités qui régissent les représentants élus et leur parti politique respectif. Le gouvernement a hâte de savoir ce qu'elle va lui conseiller.

LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole le 8 décembre dernier, le Canada était stupéfié et atterré par l'horrible massacre de jeunes étudiantes à Montréal.

À cette occasion, j'avais posé au premier ministre une série de questions auxquelles lui et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont donné quelques réponses. Mes questions étaient simples. J'avais d'abord demandé au premier ministre s'il accepterait de constituer un comité mixte de la Chambre et du Sénat qui aurait pour mandat de chercher des solutions au problème omniprésent que constitue la violence contre les femmes canadiennes.

Deuxièmement, j'avais demandé au premier ministre s'il entendait consulter des représentantes des groupements féministes pour tirer parti de leurs expertise et mettre fin à la violence faite aux femmes.

Troisièmement, j'ai demandé si le premier ministre était disposé à s'engager à rétablir le financement des programmes de promotion de la femme, en particulier les programmes de lutte contre la violence faite aux femmes, qui ont subi des coupes de 15 p. 100.

Le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, comme nous le savons tous, est aussi ministre responsable de la condition féminine, ont déployé de vaillants efforts pour montrer à quel point le gouvernement était consterné par les événements de Montréal.

Le premier ministre a souligné qu'il avait rencontré les étudiants de l'Université de Montréal et que son gouvernement essayait, par une foule de moyens, d'enrayer la violence. Malheureusement, il n'a réussi qu'à prouver encore une fois qu'il coûte moins cher de faire des discours que de prendre des mesures concrètes.

Le problème ne s'est pas atténué simplement parce que le temps a passé depuis le massacre de Montréal. Cependant, les efforts que le gouvernement s'est engagé à déployer pour supprimer la violence contre les femmes ont non seulement diminué, mais ils nous paraissent à tous inexistants.

Il n'en reste pas moins vrai qu'aucun comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat n'a été nommé. Les programmes pour les femmes ont été systématiquement réduits de 15 p. 100 et, si le premier ministre s'est entretenu sous quelque forme officielle que ce soit avec des organismes chargés d'éliminer la violence contre les femmes, assurément il ne nous l'a pas dit. Je pense qu'il nous l'aurait annoncé, s'il l'avait fait.

Que faudra-t-il pour que le gouvernement prenne enfin conscience qu'il doit prendre des mesures? Certes, la situation à Montréal était horrible à cause des circonstances et du nombre de jeunes femmes assassinées. Mais tous les jours au Canada des femmes sont battues, exploitées, assassinées. Il faut prendre des mesures, et dès maintenant. Il ne suffit pas de reconnaître que le problème existe. Nous savons tous que le problème existe. Le temps est venu de parler et d'agir.

Le premier ministre prétend que c'est l'un des problèmes les plus graves de notre société, mais il ne semble pas vouloir faire plus. Les programmes ne sont pas suffisamment financés. On n'a pas demandé aux groupes féminins d'aider à concevoir une stratégie qui remédierait à la situation et, le plus absurde, c'est que le premier ministre n'exploite pas les ressources qu'il a à sa disposition pour nommer un comité des Communes et du Sénat qui pourrait recueillir les réactions immédiates de nombreux groupes du pays qui ont de bonnes idées sur les moyens d'enrayer la violence envers les femmes.

Devant quoi sommes-nous? Devant un gouvernement voué à l'inertie. Loin de moi de prétendre que les députés ministériels ne sont pas aussi sensibles que les députés de l'opposition aux événements horribles qui sont survenus à Montréal et à la violence quotidienne contre les femmes. Je pense que les députés d'en face manquent de volonté politique pour faire quoi que ce soit.

J'ai déjà posé des questions dans cette Chambre au sujet d'un programme d'initiatives spéciales pour endiguer la vague de violence contre les femmes dans les maisons de transition. On m'a répondu que moins du quart de l'argent avait été dépensé. Que disent les groupes de femmes de tout le Canada qui s'occupent de maisons de transition? Elles affirment que lorsqu'elles communiquent avec le gouvernement du Canada, elles n'obtiennent aucune réponse; elles ne savent pas com-

ment s'y prendre pour avoir accès à cet argent qui a été promis il y a 18 mois.

• (1925)

J'espère que la secrétaire parlementaire a de bonnes nouvelles à nous annoncer à ce sujet. Il est temps que le gouvernement agisse et fasse un effort pour mettre fin à la violence envers les femmes. Le fait est que s'il n'agit pas, c'est que le premier ministre ne considère pas cette question comme l'un des plus graves problèmes de notre société.

Cinquante-deux p. 100 de la population canadienne a plus de motifs d'avoir peur que les autres 48 p. 100 de la population. Il y a quelque chose qui ne va pas. Nous le savons tous. Mais il ne sert à rien d'intervenir à la Chambre et de pontifier. Il ne sert à rien de déclarer que nous nous en soucions si nous n'agissons pas, et, pour agir, il faut de l'argent. Pour sauver la vie, la santé mentale et la dignité des Canadiennes qui courent des dangers tous les jours, il faut que le gouvernement prenne des mesures et délie les cordons de sa bourse, et ce, dès maintenant.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, évidemment, les députés des deux côtés de la Chambre ont très justement exprimé leur indignation au sujet des événements tragiques qui se sont produits en décembre dernier. Dans nos efforts collectifs pour comprendre le massacre abominable de 14 jeunes femmes à l'Université de Montréal, nous avons essayé de trouver des raisons et des explications à un acte inexplicable et insensé posé par un individu profondément perturbé. Marc Lépine a agi seul. Mais son acte démontre jusqu'à quel point la violence peut infecter une société.

Un effort concerté est en train d'être fait par notre gouvernement pour justement réduire la présence de cette violence. Les initiatives de lutte contre la violence familiale annoncées l'année dernière consacrent 40 millions de dollars à diverses mesures axées sur la protection, le traitement et la prévention. Le gouvernement fédéral travaille également en étroite collaboration avec les provinces et le secteur non gouvernemental à l'élaboration d'une stratégie nationale d'ensemble pour lutter contre la violence familiale au Canada. D'ailleurs, monsieur le Président, le Forum sur la violence familiale qui s'est tenu en juin dernier a constitué une étape très importante de ce processus, et la députée devrait savoir cela. Nous prévoyons être en mesure d'annoncer la stratégie nationale au printemps prochain. J'espère que cela va répondre à sa requête de créer un Comité spécial mixte de la Chambre et du Sénat qui, à mon avis, ne donnera pas la réponse et ne donnera pas les résultats que ce forum va donner au gouvernement et, bien sûr, aux femmes et aux enfants qui sont victimes de violence.

J'aimerais également parler et rappeler à la Chambre qu'en 1987, notre gouvernement a pris des mesures législatives pour traiter des agressions et de l'exploitation sexuelles des enfants et nous en parlerons bientôt.

Monsieur le Président, la violence n'est pas une sorte de force impersonnelle comme le vent ou la pluie. La violence existe parce que les gens sont capables de violence. Les gouvernements ne peuvent changer les attitudes par des lois. Toutefois, nous pouvons mettre en place des programmes et des initiatives qui favorisent des changements d'attitude. C'est ce que nous avons fait dans nos mesures pour combattre la violence et c'est pourquoi une grande partie de ces mesures appuie les efforts déployés par les organisations non gouvernementales pour améliorer nos perceptions et nos rapports avec nos semblables.

J'espère, monsieur le Président, qu'avec l'aide de la députée, tous et toutes en autant que nous sommes, nous voulons que la violence qui est faite aux femmes, aux enfants et aux plus démunis cesse. C'est le souhait le plus grand de ce gouvernement et de votre humble serviteur.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je désire porter à votre attention une question de privilège. L'an dernier, au mois d'octobre, j'ai remis au greffier de la Chambre, tel que prescrit par les ordres permanents, une pétition signée par mes commettants. Deux autres ministres ont fait de même, un mois plus tard.

Un article dans le journal *La Presse* cite indirectement un employé de la Chambre des communes qui disait que la façon utilisée pour déposer une pétition, directement avec le greffier plutôt que la présenter en Chambre, pourrait indiquer que nous sommes en désaccord avec l'opinion défendue par les pétitionnaires. Cet employé a aussi déclaré que rien ne nous force d'agir comme messagers de groupes avec lesquels nous avons des différends d'opinions. Par exemple, il serait peu probable qu'un député opposé à l'avortement dépose une pétition en faveur de l'avortement.

Monsieur le Président, ces commentaires sont erronés. Vous savez déjà que les citoyens canadiens ont toujours eu le droit de pétitionner la Couronne et le Parlement pour le redressement de ce qui pourrait avoir été perçu comme un grief. Je cite Beauchesne qui est notre autorité en matière de procédure:

> Bien que, la Chambre des communes est une institution représentative, elle ne considère que les soumissions qui lui sont soumises par des membres élus. Le citoyen ordinaire n'a pas le droit de se présenter directement devant la Chambre. S'il y a un grief à formuler, il peut le présenter par écrit, sous forme de pétition, par l'entremise d'un député et en conformité du Règlement que s'est donné la Chambre.

Le seul représentant élu de la Chambre qui est exclu de sa responsabilité de présenter une pétition de ses commettants est le Président, la raison étant qu'il pourrait être appelé à rendre des décisions au sujet de l'irrégularité des pétitions.

Beauchesne, à la citation 689, écrit que lorsque les commettants du Président lui demandent de présenter une pétition à la Chambre des communes en leur nom:

> Il doit faire appel aux services d'un député présent à la Chambre.

Beauchesne n'indique aucune autre exception à la règle, peu importe les responsabilités du député, du ministre, du député d'arrière-ban, du leader de l'opposition, peu importe. Il est de son devoir en tant que représentant de la population de présenter les pétitions de ses commettants. C'est un devoir, non un choix.

Les croyances personnelles du député n'ont rien à voir avec le principe ou la pratique. Si une pétition est certifiée par le greffier en bonne et due forme et signée par le député, la pétition, sous l'autorité des ordres permanents, peut être présentée en Chambre pendant la rubrique des Affaires courantes ordinaires ou directement avec le greffier. Dans les deux cas, le dépôt du document est enregistré dans les *Procès-verbaux*.

C'est donc en accomplissant mon devoir pour mes commettants que moi et d'autres députés avons présenté ces pétitions, cela même si nous étions en accord ou en désaccord avec le contenu, indifféremment des commentaires exprimés lors de la présentation pendant les Affaires courantes ordinaires ou lors du dépôt «en coulisse» au greffier de la Chambre.

• (1110)

Monsieur le Président, un article du journal *La Presse* de ce matin cite le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

> C'est un manque de courage de la part de ces ministres que de déposer en Chambre des pétitions par la porte d'en arrière, sans faire de commentaires publics.

Monsieur le Président, à l'article 36(7) du Règlement, lors de la Présentation de pétitions, aucun débat n'est permis à ce sujet. L'article du journal *La Presse* poursuit ainsi:

> M. Gauthier se demande toutefois s'il y a des liens entre ces ministres et APEC.

Je rejette la suggestion qu'un député démontre un manque de courage en choisissant de remettre une pétition au greffier de la Chambre.

En fait, la façon la plus efficace et rapide est clairement d'utiliser une lettre, au lieu de se lever en Chambre. Personne ne peut questionner mon courage quant aux droits linguistiques. J'ai participé avec acharnement à l'adoption du projet de loi C-72 en tant que ministre d'État au Conseil du Trésor, leader adjoint du gouvernement à la Chambre, ainsi qu'en tant que député. Plusieurs de mes commettants me reprochent ce rôle actif. Moi, j'en suis fier.

J'appuie la dualité linguistique de ce pays. Je l'appuie sans équivoque. Je ne fais pas partie d'APEC. De plus, je déplore leurs points de vue et tout ce qu'ils représentent. Par ailleurs, en tant que député, je me dois de représenter mes commettants. Certains membres d'APEC qui habitent dans ma circonscription m'ont demandé de déposer leur pétition à la Chambre. Je l'ai donc fait, et cela a permis au gouvernement de leur répondre de façon claire, nette et précise.

Je ne suis pas d'accord avec les opinions d'APEC, mais ils ont le droit qu'on les présente à la Chambre. Et moi, j'ai le droit de décider de la façon de le faire sans être accusé d'un manque de courage.

Je demande donc à mon honorable ami de me présenter ses excuses, ainsi qu'à mes collègues.

[*Traduction*]

Enfin, permettez-moi de m'exprimer en anglais, au cas où j'aurais oublié quelque chose. Je veux bien me faire comprendre par tout le monde. Les WASP défendent les minorités depuis des siècles, et nous continuerons à le faire. Nous rejetons l'intolérance partout où nous la trouvons, et nous serons toujours prêts à prêcher la tolérance et à protéger les droits des minorités.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires à la suite de cette déclaration, que j'accepte et que je reconnais, qu'on aurait dû faire peut-être il y a quelques mois. Toute la question soulevée par le ministre est une question fort importante pour l'ensemble de cette Chambre et pour les Canadiens qui respectent, non seulement notre Constitution mais qui respectent aussi les langues officielles de ce pays. Et je reconnais au ministre son caractère qui a été toujours honnête en traitant de cette question, et je lui reconnais également sa capacité de se lever en cette Chambre et de maintenir ses positions sur la question des langues officielles.

Je dois tout de même soumettre à la Chambre que lorsqu'un journaliste nous appelle pour nous demander, à la suite de certaines publications dans les journaux, à savoir pourquoi un ministre n'a pas fait de commentaires ou déposé publiquement une pétition, il est reconnu, monsieur le Président, que dans cette Chambre, et ce n'est pas moi qui le dis, cela a été dit bien souvent avant moi, que certains députés, lorsqu'il y a une question fondamentale qui les touche, que ce soit les langues officielles, comme dans mon cas, ou l'avortement pour d'autres—et je dois citer peut-être la peine capitale ou d'autres sujets de ce genre qui sont difficiles pour bien des députés—ces sujets exigent pour bon nombre d'entre nous des décisions douloureuses, et parfois extrêmement difficiles.

Je pense que la question de la paternité d'une pétition, même si elle est signée par des députés, n'est pas la question. On connaît tous le Règlement. On sait très bien que les pétitions sont habituellement le fruit d'un travail de groupe. Dans ce cas-ci, il s'agissait de pétitions qui avaient été organisées par le groupe APEC, qui est reconnu comme un groupe extrémiste de droite en ce qui concerne les langues officielles et qui a depuis longtemps voué son travail à éliminer de ce pays le respect des deux langues officielles, soit le français et l'anglais, et qui veut faire du Canada un pays unilingue anglais. Moi, je vais me battre contre cela, contre ce concept et je pense que le ministre se joindra à nous pour faire cette bataille.

Ayant dit cela, monsieur le Président, je ne pense pas que le ministre ou tout ministre de la Chambre des communes, qu'il s'agisse d'une pétition d'APEC, qu'il s'agisse d'une pétition dans leur circonscription concernant la TPS, la taxe de vente, qu'il s'agisse d'une pétition pro ou contre l'avortement, je ne pense pas qu'un ministre, puisqu'il est représentant d'un Cabinet qui se veut solidaire, se doive ou a le droit de dire: moi, cette pétition-là, je vais la remettre au greffier tel que le Règlement le permet à l'article 35(6). Je pense que le ministre a touché le point et peut-être que dans mon expression «manque de courage», j'ai voulu exprimer ce que je reconnais peut-être comme étant un des problèmes que certains députés ont, c'est de se lever et de dire: moi, je désavoue cette politique de vouloir tuer le concept des langues officielles, mais je dépose la pétition comme député d'une circonscription qui se veut représentative de certains groupes dans ma circonscription qui préconisent des choses auxquelles, moi, je ne m'associe pas. Cela prend du courage pour faire cela, monsieur le Président. Je l'ai déjà fait dans cette Chambre. Le ministre l'a fait souvent pour autre chose; sur la question des langues officielles, aujourd'hui, il l'a fait. Et je le respecte beaucoup pour cela parce qu'il a désavoué, en cette Chambre, l'APEC et ce qu'elle représente. Et de cela je lui suis reconnaissant, et je pense que tous les Canadiens lui doivent une fière chandelle pour cette déclaration importante.

Mais, ce que je voulais dire, monsieur le Président, c'est que dans la Chambre des communes, et la procédure que nous avons, il est difficile, parfois, de tenir compte des opinions énoncées dans des pétitions qui sont déposées par le truchement du greffier. Il faut dire que

lorsqu'une pétition est déposée ouvertement dans cette Chambre, tout le monde le sait. C'est dans les *Débats* le lendemain et tout le monde sait qu'il y a eu des pétitions de déposées. D'ailleurs, il y a eu des députés de chaque côté de la Chambre qui ont déposé des pétitions traitant de la question des langues officielles et du problème d'APEC et de la Loi 178 au Québec. Mais, je ne pense pas que le ministre, voulant être un leader de cette Chambre, a accompli son devoir entièrement comme membre d'un Cabinet, comme membre d'un gouvernement en laissant, peut-être par le truchement du Règlement, passer qu'il n'était pas associé du tout avec cette pétition. Je reconnais que le ministre a le droit de la déposer sur le Bureau. Mais je reconnais aussi que le ministre parfois devrait se lever à la Chambre et désavouer ce groupe qui veut détruire mon pays. Et cela, monsieur le Président, je le dis sérieusement. Ce groupe-là devrait être désavoué par tous les députés de cette Chambre. Pour moi, cela est important.

Maintenant, pour en revenir à la question du système parlementaire et de notre démocratie, c'est vrai, monsieur le Président, que notre système parlementaire et notre démocratie permettent à quelque groupe que ce soit de déposer une pétition en cette Chambre. C'est un droit qui est acquis aux Canadiens depuis nombre d'années. Je ne conteste pas cette disposition. Mais la pétition en question porte toujours une prière, et cette prière se lit comme suit: «La pétition des soussignés résidants du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre Chambre y apportera un remède.»

Monsieur le Président, les pétitionnaires, ceux qui ont signé les pétitions que le ministre a déposées, s'assurent que le gouvernement ou qu'enfin le Parlement apportera un remède à leurs problèmes. Et cela, monsieur le Président, veut dire quoi? Cela veut dire abolir les langues officielles au pays, cela veut dire proclamer le pays un pays unilingue anglais. Monsieur le Président, je ne suis pas prêt à faire cela, moi. Et je ne pense pas que le ministre non plus soit prêt à faire cela. Et c'est pour cela que j'ai dit que de le faire d'une façon sournoise, par-dessous la table, je pense que ce n'est pas tout à fait correct, et je désavoue, ce groupe APEC. Et je le répète, finalement, pour finir mes commentaires, monsieur le Président, que si le ministre s'est senti blessé parce que j'ai dit qu'ils manquaient de courage, lui et ses collègues, je maintiens que ce n'est pas antiparlementaire. Le courage, c'est de se lever en cette Chambre, comme il l'a fait aujourd'hui. Et je l'en remercie. C'est de se lever et de désavouer le groupe qu'il dit représenter en déposant une pétition à la Chambre.

• (1120)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais simplement ajouter quelques mots aux commentaires de mon collègue le ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, un certain nombre d'entre nous ont été contrariés par ces deux articles de *La Presse*. Le premier a paru samedi et le deuxième dans l'édition d'aujourd'hui.

On laisse clairement entendre dans ces articles que les députés, en assumant leurs responsabilités et en accomplissant leur devoir, qui était de déposer ces pétitions au nom de leurs électeurs, manifestaient en quelque sorte leur appui au contenu des pétitions. Rien de plus faux.

Je crois tout à fait approprié que nous soulevions la question de privilège premièrement pour bien préciser que ceux d'entre nous qui ont déposé ces pétitions n'approuvent absolument pas leur contenu. Je n'appuie pas l'APEC, je ne l'ai jamais fait, et je ne le ferai jamais.

Je crois qu'après 17 ans passés au Parlement, un député acquiert une réputation qu'il peut soutenir grâce notamment aux votes enregistrés à son nom à la Chambre et aux positions qu'il a adoptées dans sa circonscription et partout au pays, qui sont bien documentés et que tous ceux qui le désirent peuvent consulter. Au cours des 17 années et demie où j'ai eu le privilège de siéger au Parlement, je crois avoir acquis une certaine réputation parce que j'ai la conviction que nous devons protéger nos droits au Canada, que nous devons tous lutter contre toutes les formes possibles d'intolérance et que tous les Canadiens devraient jouir de la liberté d'expression.

J'ai pris l'habitude, depuis que je siège au Parlement, de déposer à la Chambre des communes les pétitions que me font parvenir mes électeurs en me demandant de les transmettre au Parlement. J'admets d'emblée qu'aucune disposition du Règlement n'oblige les députés à s'acquitter de cette obligation morale, à voter à leur place, à prendre part au débat ou à assumer leurs nombreuses autres responsabilités. Un des droits les plus fondamentaux pour lesquels des gens ont lutté et sont morts est la liberté d'expression, dont le droit de présenter des pétitions au Parlement est un corollaire.

Je ne crois pas que nous devions approuver tout ce que dit quiconque exerce sa liberté de parole. J'estime toutefois que tous les députés doivent considérer ce droit comme sacré. Il en va de même pour le droit des citoyens canadiens de présenter des pétitions à leur Parlement.

Dans l'article paru dans *La Presse*, le journaliste passe beaucoup de temps à se demander si les députés qui présentent ces pétitions en appuient la teneur. Le journaliste a passé pas mal de temps à s'interroger. Mais, il n'a pas pris le temps ou la peine de demander aux députés en question quelle était leur position.

Le journaliste ne m'a pas téléphoné avant de rédiger son article. S'il m'avait demandé si j'appuyais la pétition de l'APEC, je lui aurais répondu par un «non» catégorique, mais il ne s'est même pas donné la peine de m'appeler. Il s'est contenté de faire des suppositions.

L'article paru samedi renfermait une citation troublante attribuée à un fonctionnaire anonyme de la Chambre des communes, selon laquelle les députés n'ont pas l'habitude de présenter des pétitions avec lesquelles ils ne sont pas d'accord. La personne citée n'est pas nommée et cela ne servirait à rien, à mon avis, d'essayer de découvrir son identité. Toutefois, monsieur le Président, je crois que vous devriez. . .

M. le Président: J'hésite à intervenir, mais le député a fait allusion à un fonctionnaire anonyme de la Chambre. Je veux seulement dire à la Chambre que cette personne n'a pas été identifiée et peut-être même n'existe-t-elle pas.

M. Beatty: Merci, monsieur le Président. À mon avis, votre mise au point est tout à fait pertinente. Lorsque vous rendrez votre décision sur la question de privilège de mon collègue, peut-être pourriez-vous dire clairement, pour la gouverne des Canadiens, s'il est raisonnable ou justifié de conclure que le dépôt d'une pétition au nom d'électeurs permet de croire que le député approuve la teneur de la pétition.

Le député d'Ottawa—Vanier s'en prend au ministre de la Justice, au ministre de l'Énergie ou à moi parce que, d'après lui, nous n'avons pas le courage de déposer ces pétitions et de dire à la présidence, contrairement au Règlement, que nous ne sommes pas d'accord avec les signataires.

Il n'a pas parlé des pétitions déposées par des députés de son propre parti. Les registres de la Chambre indiquent que les trois partis ont déposé de telles pétitions, comme c'est leur droit et leur responsabilité envers leurs électeurs. Le député n'a pas fait allusion à ce fait et il n'en a pas discuté avec les membres de son caucus s'il était d'avis que cela dénote un grave manque de courage.

Les documents de la Chambre montrent que le député de Leeds—Grenville en a déposées, comme les députés de Prince Edward—Hastings et de Northumberland, entre autres. Des députés des trois partis ont déposé des pétitions analogues. En aucune façon le fait de déposer une pétition n'implique que le député qui permet à ses électeurs ou électrices d'adresser une pétition au Parlement approuve forcément le contenu de celle-ci.

Ce qui m'inquiète particulièrement au sujet de ces articles qui étaient absolument indignes d'un professionnel et qui insinuent des choses qui étaient tout simplement fausses, c'est que nous vivons dans une période de grande tension linguistique au Canada. Nous tous au Parlement de tous les côtés de la Chambre, et à l'extérieur du Parlement nous avons la responsabilité d'encourager la tolérance et la compréhension. Nous avons tous l'obligation d'essayer de favoriser l'unité du Canada. Nous avons tous la responsabilité d'essayer de veiller à ce que les allégations ou les suggestions que nous faisons soient bien fondées et reposent sur des faits. Les deux articles de *La Presse* ne répondaient pas à ces critères. A vrai dire, ils ont contribué à diviser le Canada au moment où les Canadiens devraient être unis.

Enfin, je ferai deux remarques à propos des usages de la Chambre. Premièrement, si le journaliste en question s'était donné la peine de vérifier les documents parlementaires, il aurait pu voir que j'ai déposé d'autres pétitions depuis mon élection au Parlement. Il aurait trouvé par exemple que j'ai déposé des pétitions sur l'avortement au sujet duquel j'ai une position bien arrêtée et le Parlement est saisi actuellement d'un projet de loi. J'ai déposé des pétitions qui ne sont pas nécessairement en accord avec ma position sur l'avortement.

J'ai essayé également de déposer une pétition contre la taxe sur les produits et services. Il est bien connu que je suis en faveur de cette taxe. Je suis ministre et par le fait même je suis tenu d'appuyer pleinement tout le programme du gouvernement. Pourtant, j'ai transmis au greffier des pétitions, comme il se doit, une pétition signée par certains de mes électeurs qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Le greffier l'a rejetée parce qu'elle n'était pas rédigée en bonne et due forme. Mais mes électeurs devraient avoir la possibilité de présenter une pétition au Parlement lorsqu'ils se sentent lésés et qu'ils veulent obtenir justice.

Le ministre de la Justice et le leader parlementaire du gouvernement ont rejeté la pétition de l'APEC au nom du gouvernement. Ce point ne devrait pas échapper à l'attention des députés: le gouvernement a répondu officiellement aux pétitions de l'APEC et il les a rejetées. Dans l'article de *La Presse*, on dit que lorsque le leader parlementaire du gouvernement a répondu, il a déposé la réponse d'une manière aussi discrète, manifestement, présume-t-on, pour que personne ne remarque qu'il avait déposé une réponse. C'est pourtant la seule façon dont on peut répondre aux pétitions. C'est ce qui se fait tous les jours. C'est travestir la vérité que de laisser entendre qu'il y a quelque chose de sournois ou de dissimulé à déposer une réponse à des pétitions de la seule manière que l'on puisse le faire.

[*Français*]

Monsieur le Président, je honnis l'intolérance sous quelque forme que ce soit. Je n'ai pas et je n'aurai aucune affiliation avec un mouvement qui véhicule l'intolérance et engendre la peur.

Privilège

• (1130)

[*Traduction*]

Voilà ce qu'est ma position en français et en anglais. C'est la responsabilité de tous les députés. Tant que j'aurai le privilège de servir dans cette assemblée, j'aurai pour principe de promouvoir la tolérance et la compréhension et non la crainte et l'intolérance. Tant que je siégerai au Parlement, mon objectif sera également de faire respecter intégralement la liberté d'expression de tous les Canadiens.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce dont mes collègues le ministre de la Justice et celui de la Santé nationale et du Bien-être social ont parlé. Ce qu'il importe de dire ici, c'est que la crédibilité d'une personne, tant à la Chambre qu'au niveau national, est le reflet de son intégrité et du respect qu'elle inspire des deux côtés de la Chambre.

Il y a des divergences de vues entre les partis à la Chambre, et rien n'est plus normal. Par ailleurs, il a toujours été entendu, et j'ai pu m'en rendre compte au cours des 17 années pendant lesquelles j'ai siégé à la Chambre, que nous respectons la façon dont les députés traitent de questions publiques difficiles et tentent de favoriser l'unité nationale.

Cela dit, j'aurais quelques remarques à faire. Je ne répéterai pas les arguments juridiques que le leader de mon parti à la Chambre a fait valoir. Ils sont, à mon avis, très clairs. Nous pouvons également les comprendre en examinant le Règlement de la Chambre.

Ensuite, nous reconnaissons tous que, depuis les tout débuts du Parlement, à l'époque du roi Jean, la population a le droit d'adresser une pétition au roi, ou selon notre expression moderne, au Parlement, en l'occurrence, au Parlement du Canada. C'est le rôle qui m'incombe en tant que député.

Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a également souligné, en fait, des pétitions m'ont été présentées par des personnes favorables à la liberté de choix en matière d'avortement. Je n'ai pas à convaincre qui que ce soit à la Chambre de ma position sur cette question, qui est le respect de la vie. Mais je devais présenter cette pétition, car j'avais une responsabilité à assumer envers les habitants de ma circonscription, qui ne partagent pas tous mon opinion à cet égard.

Je veux revenir un instant à l'époque, monsieur le Président, où vous et moi sommes arrivés à la Chambre, en 1972. Cette année-là, le gouvernement était minoritaire. Il n'y avait que deux sièges de différence. La Chambre a été saisie d'une résolution visant à réaffirmer la Loi de 1969 sur les langues officielles. Le leader du Parti libéral à la Chambre doit sûrement se rappeler cet épisode. C'était une époque de tensions assez difficiles sur la question linguistique. Je me rappelle le discours enflammé que le ministre des Transports de l'époque, le regretté Jean Marchand, avait prononcé à la Chambre en insistant sur la nécessité pour les partis des deux côtés de la Chambre de toujours garder à l'esprit que l'unité du pays constituait notre seule responsabilité, sans égard à nos divergences politiques. Ce discours a évidemment fait sur un très jeune député une impression qui a duré pendant toutes ces années.

La résolution a fait l'objet d'un vote. Si je me rappelle bien, mon parti comptait à la Chambre huit députés de ma province. Or ce fut la seule province dont la majorité des députés appartenant au même parti votèrent contre la résolution. J'ai pour ma part voté en faveur de la résolution en 1973.

À ce propos, je voudrais rappeler un fait personnel. Comme le gouvernement était minoritaire, un député de mon parti, que je ne nommerai pas mais qui passa plus tard au Parti libéral, est venu dans ma circonscription pour essayer de trouver un nouveau candidat pour me disputer l'investiture à cause de ma position en faveur du bilinguisme et des droits linguistiques de la minorité au Manitoba.

Je le dis tout simplement parce qu'il est parfois important de connaître les antécédents qui permettent de saisir la continuité de pensée sur cette question, car cette question transcende, à mon avis, les divergences politiques.

Je crois que nous, à la Chambre, reconnaissons tous que cela nous crée une difficulté quand nous avons à présenter des pétitions, non seulement pour un député mais spécialement pour un ministre, car ce dernier est à la fois député et membre du Cabinet et doit remplir les deux rôles et les deux fonctions.

Mon personnel et moi avons examiné la pétition et nous sommes demandés si je devais la présenter à la Chambre et faire une déclaration et si, en le faisant, je donnais à ce groupe de ma circonscription la publicité dont il est avide et que je ne voulais pas lui donner. C'est l'un des problèmes que je devais affronter et c'est ce qui explique la façon dont la pétition a été présentée.

J'ai une dernière observation à faire, monsieur le Président, ou peut-être deux si vous m'en donnez le temps, car je sais que la question vous importe. J'ai été mis au courant de cette affaire dimanche par un article de *La Presse*, et le *Sun* d'aujourd'hui publie un article de Michel Gratton. Celui-ci affirme:

> Ils estiment que c'est un devoir démocratique qu'ils ont envers les gens de leur circonscription.

Soit de déposer des pétitions. Oui, monsieur le Président, c'est mon devoir démocratique. Ce n'est pas seulement un devoir mais une responsabilité, même lorsque je n'approuve pas la teneur de la pétition. Il dit encore ceci qui est plus important:

> Je ne vois pas le rapport entre la promotion de ce qu'on n'approuve pas et le devoir du politique.

Le deuxième point que je fais valoir, c'est que nous présentons tous à la Chambre des pétitions de nos électeurs, que, profondément, nous n'approuvons pas.

> Il semble en réalité y avoir là contradiction. Nous n'élisons pas des télécopieurs ou des facteurs. Nous aimons croire que nous élisons des personnes qui ont des convictions et qui ne se contentent pas de véhiculer n'importe quoi à la demande de groupes de pression extrémistes.

Nous n'élisons pas non plus des écrivains, des éditorialistes, des commentateurs qui peuvent paraître à la télévision ou qui détiennent même des permis du CRTC. Nous sommes comptables au public par le truchement du processus de délivrance des permis. À titre de députés, nous avons une autre responsabilité qui consiste à présenter le point de vue de nos électeurs, même si nous ne sommes pas d'accord avec eux.

En outre, j'ai consulté mes dossiers pour voir si j'ai toujours été fidèle aux principes que j'énoncerais à la Chambre. J'ai ici une lettre du 24 novembre 1989, signée de la main de mon adjoint de circonscription et adressée aux gens qui m'avaient demandé de faire une déclaration publique en déposant la pétition. Je suis prêt à déposer ces lettres. On pourrait aussi se reporter au hansard. Mieux encore, comme cette question est maintenant connue, je vais faire une chose que je fais rarement: je vais rendre publique une lettre que, en ma qualité de député et de ministre, j'ai adressée le 5 octobre 1989 à des électeurs de ma circonscription.

Les électeurs en question sont M. et M^me^ Tom Joyce, R.R. n^o^ 1, Steinbach, au Manitoba. Fait à remarquer, ces électeurs habitent une localité se trouvant à proximité d'un endroit appelé Giroux et faisant partie de la municipalité rurale de Sainte-Anne-des-Chênes. Cela donnera aux députés une idée de la situation qui se présente dans chacune de nos circonscriptions.

Je n'entrerai pas dans les détails. Ces électeurs parlent de l'affaire des CF-18 et des CF-5. Les députés savent de quoi il retourne. Leur lettre porte sur VIA Rail. Je lirai quelques passages seulement. Si les députés veulent voir la lettre, ils pourront le faire, même aux conditions que j'ai exposées plus tôt. La lettre dit:

> L'affaire de VIA Rail montre d'une façon éclatante que le Québec n'est pas favorisé quand des décisions difficiles sont prises. Au Manitoba, 227 travailleurs seront mis à pied par suite des compressions chez VIA. Au Québec, les mises à pied s'élèveront à 1 000, dont 631 dans la seule région de Montréal.

J'aborde ensuite la question du Manitoba, la dernière partie de la pétition:

> Dans votre lettre, vous accusez le gouvernement de n'épouser la cause des droits des minorités que pour la forme, plus particulièrement au Québec. Le premier ministre a pourtant exprimé son opposition à la loi 178 en des termes aussi forts, voire plus forts, que l'Alberta et la Saskatchewan et il a fait adopter des mesures législatives concernant les droits des francophones dans ces provinces. Dans votre lettre, vous demandez que l'on pose plus de gestes concrets plutôt que de faire des discours. À mon avis, une des mesures que chacun peut prendre consiste à se renseigner davantage sur la situation des minorités et sur l'histoire des droits des francophones au Canada, ce qui favoriserait une plus grande compréhension et la réduction des tensions en matière linguistique. Comme vous n'êtes pas d'accord avec la position qu'a adoptée le gouvernement du Canada, je vous invite à nous proposer des approches constructives. Que souhaiteriez-vous nous voir faire? Veuillez tenir compte des deux facteurs suivants dans votre réponse. En premier lieu, sachez que je ne vois rien de constructif dans l'idée de boycotter les produits québécois. Le gouvernement fédéral n'a pas l'habitude d'imposer des sanctions de nature fiscale, financière ou juridique aux provinces qui adoptent des mesures législatives qu'il n'approuve pas. En second lieu, il convient de noter que les mesures prises par le Québec, l'Alberta et la Saskatchewan sont légales, même si elles sont déplorables. La Constition canadienne comporte une clause de dérogation qui autorise les provinces à passer outre à la Charte des droits lorsqu'elles jugent nécessaire de le faire.
>
> Enfin, le gouvernement fédéral persiste à s'opposer à la violation des droits des minorités où que ce soit au Canada.

Monsieur le Président, je ne pourrais pas exprimer ma pensée plus clairement à la Chambre aujourd'hui que je ne l'ai fait dans cette lettre en octobre dernier.

Privilège

• (1140)

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet de cette affaire. La Chambre et le Canada tout entier doivent savoir qu'elle va au-delà de l'incident qui a retenu l'attention de la Chambre et touche en fait à la manière dont les pétitions sont présentées à la Chambre des communes.

Je veux d'abord attirer votre attention sur l'incident en question qui s'est produit à la Chambre vendredi dernier, le 9 février 1990, entre le député d'Esquimalt—Juan de Fuca et la députée de Calgary—Sud-Ouest. Étant donné la discussion qui a lieu aujourd'hui, je regrette de ne pas avoir invoqué le Règlement à ce moment-là. Comme on peut le lire à la page 8144 du compte rendu officiel qu'est le hansard, l'échange est suffisamment éloquent, mais il vaut la peine de le citer.

Le député de Juan de Fuca a dit, et on a compris plus tard qu'il visait directement la députée de Calgary—Sud-Ouest:

> Vous ne vous faites même pas à l'idée que des gens qui portent le turban sont des Canadiens, et comme cela me scandalise, j'aime mieux ne pas en parler.

La députée de Calgary—Sud-Ouest a nié catégoriquement avoir jamais laissé entendre une pareille chose. On a alors su que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca appuyait ses dires sur une pétition que la députée de Calgary—Sud-Ouest avait déjà présentée, et il s'en est suivi une discussion au sujet de la présentation des pétitions.

Encore une fois, la Chambre est l'artisan de son malheur. Elle a adopté et mis en oeuvre un Règlement tellement difficile à interpréter que les médias ne s'y retrouvent pas.

Les députés se servent d'un formulaire qui leur a été fourni, je crois, par le greffier des pétitions. Ce formulaire renferme une note où il est dit très précisément qu'un député ne saurait être contraint de présenter une pétition et que le fait qu'il la présente ne signifie pas pour autant qu'il partage les idées exprimées par les signataires. À mon avis, tout député qui lit cette note peut légitimement s'y fier, car elle figure dans un formulaire provenant du greffier des pétitions de la Chambre des communes.

Pourtant, le paragraphe 36(3) du Règlement précise, et je cite:

Privilège

Tout député qui présente une pétition se porte garant qu'elle ne contient rien d'inconvenant ou de contraire au Règlement.

Comme le député qui présente une pétition est tenu d'y apposer sa signature, nous le plaçons ainsi dans une situation embarrassante. En effet, s'il peut présenter une pétition sans pour autant partager les idées des signataires, il doit par ailleurs se porter garant que la pétition ne contient rien d'inconvenant.

À mon avis, c'est nous qui avons créé cette difficulté, car c'est le citoyen canadien qui exerce le droit de présenter une pétition. Le député ne sert que d'intermédiaire. Je ne vois pas comment on pourrait obliger un député à faire siennes les idées des pétitionnaires. Ce serait priver les Canadiens du droit de présenter des pétitions à la Chambre des communes que d'obliger le député qui les présente à prendre à son compte les idées et les sentiments exprimés par les signataires.

J'ose espérer que vous voudrez bien réfléchir à cette affaire et examiner le formulaire qu'a fourni le greffier des pétitions ainsi que le paragraphe 36(3) du Règlement à la lumière non seulement de l'affaire dont nous sommes saisis, mais au regard des allégations qu'a formulées le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Je suis sûr que d'autres députés pourraient formuler des allégations analogues.

Monsieur le Président, j'ose espérer que, lorsque vous examinerez le Règlement et le formulaire qui nous a été fourni, vous vous rangerez du côté de la population et déclarerez que tous les Canadiens jouissent du droit d'adresser des pétitions à la Chambre et que le rôle du député se limite essentiellement à les présenter, sans pour autant les commenter ou les appuyer.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques minutes pour ajouter quelques mots au sujet de la question très importante qui a été soulevée ce matin.

Tout d'abord, monsieur le Président, je suppose qu'on vous demandera de décider s'il faut renvoyer la question à un comité parlementaire qui serait chargé de déterminer s'il est préférable de changer le Règlement pour éclaircir ce que les députés sont tenus de faire dans pareilles circonstances.

Actuellement, le Règlement est plutôt vague à ce sujet. Peut-être est-ce là ce qui fait sa force. Il permet aux députés d'agir selon leur conscience, de décider de présenter ou non une pétition avec laquelle ils sont d'accord ou en désaccord; en effet, un député peut présenter une pétition qu'il désapprouve s'il juge que c'est son devoir de le faire ou encore refuser de la présenter s'il y est farouchement opposé.

Je suppose que chacun de nous doit souvent prendre ce type de décision lorsque nos électeurs, en difficulté avec l'assurance-chômage ou autre chose, nous demandent de les aider.

De la même manière, je pense que le Règlement est conçu pour nous permettre de prendre des décisions selon notre conscience.

La formulation des pétitions prévue dans le Règlement parle du droit ancien et inaliénable de présenter une pétition au Parlement. On sous-entend donc que, si des personnes ont le droit de présenter une pétition au Parlement, le Parlement, pour sa part, a le devoir de recevoir la pétition; en l'occurence, on doit conclure que le parlementaire en question a également le devoir de présenter la pétition en question.

Il m'est déjà arrivé de présenter des pétitions que je désapprouvais, à l'Assemblée législative ontarienne, où j'ai eu l'honneur de siéger avant de venir ici, il m'est arrivé en présentant une pétition de déclarer publiquement, sans toutefois m'étendre ou en exposer les raisons, que je présentais une pétition signée de tant d'électeurs avec lesquels j'étais en désaccord, etc., pour décrire ensuite la pétition. Je n'énonçais pas les raisons pour lesquelles j'étais en désaccord, je le disais en deux ou trois mots. Je jugeais que c'était une heureuse façon de faire la transition entre l'accomplissement de mes fonctions de député et l'expression claire et nette de ce que je n'appuyais pas nécessairement la pétition que je présentais.

Voilà donc à mon avis le sujet en discussion aujourd'hui, celui de savoir s'il entre dans nos obligations de présenter des pétitions. Je ne pense pas que nous allons trancher la question aujourd'hui, et j'incline même à dire qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas le faire, en laissant

à chaque député le soin d'en décider en son âme et conscience.

Mais je dirai à tous les collègues qu'ils ont lieu de s'interroger sur la question de savoir s'il ne serait pas dans l'ordre qu'ils disent brièvement, comme je l'ai déjà fait, lorsqu'ils présentent une pétition, que cette dernière n'a pas leur accord, lorsque ce désaccord est assez profond pour les y obliger. Cela bien sûr sans entamer de plaidoyer pour ne pas nous écarter des règles qui nous régissent.

Le fait que le président ne puisse pas présenter lui-même de pétitions mais qu'il puisse demander à un collègue de s'en charger démontre bien que si le président se voit remettre une pétition le Règlement fait voir qu'il lui appartient de la faire présenter. En prolongeant le raisonnement, j'estime que le parlementaire qui en serait prié par le président aurait lui-même cette obligation une fois qu'il en aurait été sollicité. Voilà un exemple de plus qui fait voir que le parlementaire n'exprime pas nécessairement son adhésion aux pétitions.

Pour ce qui regarde leur présentation, nous jouons peut-être un certain rôle de messagers. On dit qu'il ne faut pas tuer les porteurs de nouvelles quand le message ne nous plaît pas. Peut-être cela s'applique-t-il à notre cas.

• (1150)

Toutefois, en raison de notre devoir de faire preuve de leadership à la Chambre et de notre devoir de représentants, il faudrait peut-être que nous ayons un mécanisme qui nous permette d'indiquer, sans débat, que notre désaccord sur une question est tellement profond que nous jugeons de notre intérêt, comme de celui de la Chambre et du pays, d'exposer brièvement nos objections.

L'autre leçon à tirer de tout cela, c'est peut-être que sur une question aussi fondamentale nous devrions tous, collectivement et individuellement, tirer parti de chaque occasion pour exprimer notre appui à la dualité linguistique et à l'unité nationale. On a dit que pour que le mal triomphe il suffit que les gens de bonne volonté ne fassent rien.

Je ne dis pas que les trois ministres ont omis de faire une chose qu'ils auraient dû juger nécessaire. Je dis plutôt qu'en tant que parlementaires nous semblons parfois prendre certaines choses pour acquises, par exemple la dualité linguistique et les autres droits et privilèges dont nous bénéficions. Nous ne devrions peut-être jamais considérer cela comme acquis.

Je ne suis pas sûr que tout cela constitue une question de privilège, mais je voudrais faire une dernière remarque. Je pourrais peut-être avoir l'attention des trois ministres visés. Il y a peut-être une chose dans l'article de M. Michel Gratton que l'on a oubliée. La dernière ligne se lit ainsi:

> Finalement, tout ce que je peux dire à ce trio de timorés c'est: La prochaine fois, si vous voulez vraiment vous cacher, mettez une cagoule.

J'estime que c'est une conclusion particulièrement blessante et si une chose mérite une question de privilège c'est probablement cela plutôt que tout ce qui a été dit ce matin.

Ce n'est attribué à personne d'autre. Je vois là une référence au Ku Klux Klan et cela m'insulte profondément. En dépit des désaccords politiques que nous pouvons avoir, j'invite mes collègues à penser à cette partie de l'article, car j'estime qu'elle est plus révoltante que tout ce que nous avons abordé dans ce débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler brièvement de cette question très importante. Je me suis demandé pourquoi nous avons pris presque une heure, ce matin, pour réfléchir à cette question. Je pense qu'elle est importante. J'ai écouté toutes les interventions avec intérêt et je suis d'accord avec la plupart des commentaires qui ont été faits aujourd'hui.

Je dois dire que l'un des moments où je me sens le mieux à la Chambre, c'est quand nous discutons, de cette façon ou d'une autre, de la nature de notre pays, de la nécessité de travailler tous ensemble à préserver l'unité qui, nous le savons, peut y régner, et de dénoncer les forces qui causent des divisions entre les régions ou entre les cultures et les gens ou, comme dans ce cas-ci, entre les groupes linguistiques.

Je suis heureux d'écouter le sérieux débat qui se déroule aujourd'hui sur cette question de privilège. Je suis heureux que vous nous ayez permis de discuter à fond de cette importante question. C'est la raison pour laquelle nous nous étendons sur le sujet. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que mes distingués collègues ont dit, sauf que j'ai été dégoûté du ton de ces deux articles quand je les ai lus, ces derniers jours. En les lisant, je pensais à d'autres députés qui ont présenté des pétitions semblables, provenant de la même source. Ils ont, sans doute, échappé à la

colère de ce journaliste parce qu'ils se sont dissociés, pour la plupart, du thème de ces pétitions.

Nous reconnaissons tous que nous pouvons déposer des pétitions, et même que nous avons le droit de le faire, comme les ministres mentionnés dans l'article l'ont fait. C'est un droit que nous avons et il arrive souvent que des pétitionnaires de ma circonscription me demandent de présenter leurs pétitions à la Chambre. Je le fais avec enthousiasme, la plupart du temps parce que je suis d'accord avec l'objet de la pétition. Cependant, il est arrivé que je ne sois pas du même avis que les pétitionnaires. Dans ces cas, je me suis tout simplement dissocié du point ou des points soulevés dans la pétition, mais j'ai présenté la pétition quand même. Comme l'a dit un ministre, c'est certainement l'un des droits les plus fondamentaux dont bénéficient les citoyens de notre pays, c'est-à-dire de demander à un député de présenter leurs points de vue à la Chambre des communes.

Je veux aussi glisser quelques mots au sujet des propos tenus par un collègue relativement à certaines observations faites plus tôt à la Chambre par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Si nous avons des choses à dire là-dessus, je demanderais que nous le fassions lorsque le député sera ici pour répondre. J'étais ici et je ne crois pas que ce qu'a rapporté le député se soit vraiment produit. De toutes façons, nous reparlerons de cela à un autre moment.

En conclusion, je dirai simplement que nous devons respecter le droit de tous les citoyens de présenter des pétitions à la Chambre des communes par l'intermédiaire de leurs députés et que nous devons nous garder de nous servir de ces occasions, surtout lorsqu'il s'agit de questions très délicates, pour laisser nos instincts partisans prendre le dessus. Les points soulevés par mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, me préoccupent beaucoup. Toutefois, je suppose que vous avez entendu suffisamment d'arguments pour rendre une décision sur le bien-fondé de la question de privilège dans ce cas.

Je veux simplement ajouter que nous avons pris une heure d'une journée de l'opposition. Je crois que nous pourrions prolonger la séance d'une heure pour compenser. Il s'agit là d'une question de privilège extraordinaire, et je demanderais que ma proposition soit examinée plus tard dans la journée.

[*Français*]

M. le Président: Premièrement, je suis absolument d'accord avec le ministre de la Justice (M. Lewis), l'autre ministre, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et les autres à l'effet que le sujet traité aujourd'hui est très important. Ce n'est pas seulement important pour la procédure de cet endroit, mais c'est aussi très important pour l'unité de notre pays. Encore ce matin, nous avons entendu des déclarations du côté de cette Chambre, déclarations contre certaines attitudes que nous avons aujourd'hui et que nous avons eues aussi durant le passé, venant de quelques citoyens de notre pays.

Je regrette beaucoup la situation, mais il est clair que dans cette Chambre il y a unanimité contre de telles déclarations et aussi une certaine unanimité à prendre les positions de leadership qui sont nécessaires pour la continuité de notre pays, afin de continuer l'unité du Canada, d'une attitude, d'une place où tous les droits de tous les Canadiens soient respectés.

[*Traduction*]

Cela dit, je vais prendre en délibéré certaines questions qui ont été soulevées ce matin. Je n'oublie pas le député de Kamloops qui m'a demandé d'étudier attentivement celle du député de Halifax-Ouest. Je ne manquerai pas de le faire.

J'en profite pour rappeler également ce que j'ai déjà dit à propos des déclarations que nous avons entendues des deux côtés de la Chambre, notamment celle du député d'Ottawa—Vanier, notre collègue, qui a salué le courage et la franchise des ministres visés par ces articles.

Ces articles me préoccupent et je vais certes peser soigneusement mes mots avant de revenir faire quelques commentaires à la Chambre, ce que je devrai faire sans doute. Je ferai de mon mieux pour que ces commentaires nous aident le plus possible à nous acquitter de la tâche difficile qui nous incombe, à savoir maintenir l'unité de notre pays. Je sais gré aux députés de leurs interventions.

AFFAIRES COURANTES

• (1200)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 151 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LES MINES

LES DROITS MINÉRAUX SUR DES TERRES DU YUKON

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, l'efficacité de certaines soustractions à l'aliénation de terres au Yukon a été contestée car elles pourraient gravement entraver la capacité du gouvernement d'administrer les terres de ce territoire.

Par conséquent, j'annonce aujourd'hui que le gouvernement présentera une mesure législative visant à modifier la Loi sur l'extraction du quartz du Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or du Yukon. Cette mesure établira catégoriquement le droit de l'État d'empêcher l'aliénation de droits minéraux sur des terres du Yukon que le gouvernement estime d'intérêt public.

Le projet de loi, s'il est adopté par le Parlement, aura un effet rétroactif aujourd'hui. Cette mesure permettra au gouvernement de s'assurer que des concessions minières ne pourront plus être accordées sur les terres soustraites à l'aliénation, y compris les terres reconnues comme présentant un intérêt pour les autochtones du Yukon.

Je fais cette annonce pour que les sociétés minières sachent exactement quelles terres ne sont plus ouvertes au jalonnement et à l'exploration.

Les registraires miniers du Yukon tiennent les dossiers des terrains qui ne peuvent plus être cédés. Les personnes qui ont l'intention de jalonner des concessions minières au Yukon devraient d'abord communiquer avec les registraires miniers pour s'informer du statut des terres qui les intéressent. J'ordonnerai aux registraires de refuser toute demande de concession portant sur des terrains dont l'aliénation sera interdite.

Les modifications apportées aux deux lois ne toucheront que les soustractions à l'aliénation. Il est urgent de procéder à ces modifications mineures pour confirmer le pouvoir du gouvernement sur l'administration des terres de l'État au Yukon. Bien sûr, cela n'empêchera pas d'apporter à la politique minière dans le Nord les modifications jugées nécessaires par divers groupes d'intérêt et reconnues comme telles. Je n'ai pas du tout l'intention de modifier cette politique en profondeur sans d'abord mener des consultations auprès de toutes les parties en cause.

En outre, je veux qu'il soit bien clair que ma déclaration d'aujourd'hui n'influe en rien sur l'affaire *Halferdahl c. M.A. Fish, en qualité de registraire minier, et al*, dont est présentement saisie la Cour fédérale du Canada.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, étant donné qu'on m'a demandé de répondre à la déclaration du ministre, je tiens, au nom de l'opposition, à faire savoir à quel point nous sommes offusqués de voir qu'on n'a pas fait preuve de la courtoisie habituelle en l'occurrence. Cependant, nous comprenons que le ministre fait face à d'énormes pressions. Nous savons qu'il est généralement tout à fait disposé à transmettre à l'opposition des exemplaires de ses déclarations, avant qu'elles ne soient faites à la Chambre.

Notre critique en matière de questions minières a dû s'absenter ce matin, et nous n'avons été avisés de la déclaration du ministre qu'il y a 15 minutes environ. Je me contenterai de dire que nous ne formulerons aucune observation tant que nous n'aurons pas pris connaissance du projet de loi que le ministre doit présenter, sauf erreur, dans les jours qui viennent.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis également placé dans une situation semblable. Je reconnais que le ministre n'a pu, contrairement à son habitude, avoir la courtoisie de fournir à l'avance aux critiques de l'opposition des exemplaires de sa déclaration. Cependant, je crois comprendre qu'à son avis, il devait agir rapidement ce matin, avant l'ouverture des bureaux de concessions dans le Nord.

Je voudrais faire deux ou trois mises en garde. Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes conscients, comme le ministre, du rôle que le secteur minier joue au Yukon. Dans sa déclaration, le ministre a signalé que le gouvernement a décidé de prendre la mesure en question, car il juge essentiel de protéger certaines terres dans l'intérêt public. C'est là un principe auquel, à l'instar de tous les autres députés dans cette enceinte, je pourrais souscrire.

Cependant, le fait que le gouvernement n'ait pas défini ce qu'on entend au juste par intérêt public éveille certaines craintes et c'est pourquoi j'émets maintenant des réserves. J'ai été encouragé d'entendre le ministre affirmer que le gouvernement entend consulter à fond toutes les parties, dont, bien entendu, le gouvernement du Yukon, afin de connaître sa réaction et celle des principaux intéressés en l'occurrence, c'est-à-dire les habitants du Yukon, plus particulièrement les autochtones, ainsi que ceux qui dépendent du secteur minier.

J'ai moi aussi l'intention de m'en tenir là pour le moment jusqu'à ce que le ministre présente le projet de loi pertinent, et à ce moment-là, nous aurons probablement beaucoup à dire.

LES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il y a près de trois décennies, la thalidomide faisait plus de 8 000 victimes dans le monde entier. À l'époque, le gouvernement du Canada s'était engagé à aider de façon particulière les victimes de la thalidomide. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont multiplié leurs efforts pour satisfaire aux besoins de ces Canadiens.

Depuis leur naissance, les victimes de la thalidomide livrent une bataille courageuse pour essayer de s'adapter et de surmonter leurs malformations congénitales invalidantes. Certaines victimes ne peuvent travailler, d'autres ont du mal à trouver un emploi. Elles atteignent tous aujourd'hui l'âge où elles doivent affirmer leur indépendance par rapport à leurs parents qui vieillissent. Elles ont besoin de subventions supplémentaires pour payer leurs frais spéciaux de transport et d'hébergement ou pour satisfaire à d'autres besoins qui ne sont pas visés par les programmes d'aide provinciaux.

Quand la thalidomide a fait ses ravages, deux commissions d'enquête distinctes, soit un comité parlementaire spécial et un comité du Collège royal des médecins et chirurgiens, ont fait des recommandations qui ont permis au gouvernement de venir en aide aux victimes et de prévenir d'autres tragédies de la sorte. Le gouvernement a agi par compassion, et non par culpabilité. L'engagement qu'a pris le ministre de l'époque est tout à fait unique. Aucun engagement similaire n'a jamais été pris envers d'autres groupes.

[*Français*]

Les victimes de la thalidomide doivent relever de grands défis, et elles le font de façon très courageuse. Pour moi, et pour mes collègues du Cabinet, il ne fait aucun doute que nous devons les aider à améliorer leur qualité de vie et à planifier leur avenir.

[*Traduction*]

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement du Canada respectera l'engagement pris envers les victimes de la thalidomide en 1963 en versant une somme de 7,5 millions de dollars à environ 75 à 100 victimes canadiennes.

[*Français*]

Les 7,5 millions seront divisés également entre les personnes qui ont subi des lésions causées par Kevadon ou Talimol, des formes de thalidomide qui avaient été prescrites à leur mère durant la grossesse. Le montant sera versé à chaque personne admissible en deux versements annuels égaux et exempts d'impôt. Les intéressés auront un an à compter d'aujourd'hui pour établir leur admissibilité.

[*Traduction*]

Je tiens à assurer à la population que les subventions que j'annonce aujourd'hui s'ajoutent aux indemnités que les victimes ont reçues du fabricant de la thalidomide et ne proviendront pas du budget des programmes fédéraux-provinciaux d'aide à ces Canadiens handicapés.

Les Canadiens sont fiers de leurs programmes sociaux. Ils sont fiers des efforts que déploie leur gouvernement pour tenter d'aider les moins fortunés, l'un des éléments, à leur avis, qui nous distinguent des autres pays. Je crois qu'en annonçant le versement de ces subventions extraordinaires aux victimes de la thalidomide qui ont connu de dures épreuves, le gouvernement prouve qu'il appuie cette tradition.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter M. Randy Warren ainsi que M. Cliff Chadderton, des Amputés de guerre du Canada, et les messieurs à la tête du groupe de travail sur les victimes de la thalidomide. Pendant des années, ces personnes et les organisations qu'elles représentent ont fait preuve d'un grand enthousiasme et ont donné de l'espoir à leurs membres.

Aujourd'hui, leur objectif s'est réalisé: le gouvernement du Canada a pleinement accepté d'indemniser ces victimes.

Le ministre voudra certainement se joindre à moi et féliciter l'organisation et tous ceux qui ont travaillé de concert avec lui pendant des années afin d'en arriver à faire accepter le principe de l'indemnisation.

Le montant offert, qui s'élève à 7,5 millions de dollars, n'a pas encore été accepté par les victimes de la thalidomide et leur organisation. Le ministre le sait fort bien. Mais, à mon avis, et je suis sûr que le ministre est d'accord, c'est de bon augure pour les négociations qui se dérouleront dans les mois à venir. S'il existe des façons d'améliorer le sort des victimes, le ministre collaborera certainement de toutes les manières possibles, par exemple, en étudiant la possibilité d'effectuer des versements

mensuels au lieu de versements annuels et que sais-je encore.

Cette question particulière est sur le tapis depuis près de trente ans. C'est précisément le 14 février dernier qu'un rapport a été présenté au ministre dans lequel on recommandait que ces victimes soient indemnisées. Je suis heureux de constater que le gouvernement du Canada a réagi, pas aussi rapidement que je l'aurais espéré, mais il a réagi favorablement et il a reconnu le principe de l'indemnisation.

J'espère qu'il ira de l'avant et rencontrera ces représentants pour étudier sérieusement les façons de s'assurer que les indemnités soient versées directement aux victimes, de la manière qu'elles estimeront appropriée et responsable.

• (1210)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je commente la déclaration ministérielle sans trop d'enthousiasme. J'admets que le ministre a fait une offre, après une trentaine d'années passées par les Amputés de guerre du Canada à lutter courageusement et à défendre les intérêts des victimes de la thalidomide que cette association représente.

Enfin, nous avons aujourd'hui un commencement de solution. Je félicite le ministre de cette initiative. Je tiens à dire que, même si le Nouveau Parti démocratique se réjouit de cette bonne nouvelle avec l'association et avec tous ceux qui secondent leurs efforts depuis si longtemps, nous constatons que ce n'est qu'une offre et qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Je suis certain que le ministre va consulter le groupe de travail avant de prendre une décision sur la meilleure façon de répartir les fonds.

Je demande au ministre de faire preuve de bonne foi avec le groupe de travail sur la thalidomide quand il discutera de la répartition. Nous savons ce que ces gens-là endurent depuis des années. Le temps est venu de faire preuve de bonne foi et de mettre fin à cette étude sans plus tarder afin de régler ces vieux griefs une fois pour toutes.

C'est une bonne nouvelle, mais nous avons encore du travail à faire. Comme les autres intervenants, nous reconnaissons que le ministre a fait un pas vers l'avant en admettant la légitimité des réclamations. À l'instar des Amputés de guerre du Canada, nous convenons que le temps est venu d'offrir un dédommagement approprié aux victimes de la thalidomide. Nous encourageons le ministre à mettre une fin rapide à cette longue, difficile et courageuse lutte.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de London—Middlesex peut faire une très brève déclaration.

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Moi aussi je veux féliciter le gouvernement de s'être finalement penché sur cette question.

Je félicite également Randy Warren des efforts qu'il a déployés et de la lutte qu'il a menée en tant que victime de la thalidomide.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je ne peux permettre au député de faire une déclaration.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais déposer un rapport au nom du Groupe interparlementaire Canada-Europe.

Très récemment en France s'est tenue une réunion préparatoire à la conclusion des négociations.

[*Français*]

Je voudrais, monsieur le Président, annoncer la septième Conférence parlementaire et scientifique du Conseil de l'Europe qui aura lieu à Ottawa, du 11 au 14 juin 1990, sous les auspices du Parlement canadien.

[*Traduction*]

Cette conférence—à laquelle j'invite tous mes collègues—sera axée sur l'environnement. Quelque 250 de nos collègues provenant de 30 pays différents y assisteront. Pour la première fois, des parlementaires de la Hongrie, de l'Allemagne de l'Est et de la Pologne se joindront à nous pour faire face aux problèmes écologiques mondiaux et montrer ce que les démocraties peuvent et doivent faire en élaborant des stratégies pour régler ces problèmes dans l'avenir.

L'équipe canadienne pour l'environnement comprendra nos collègues en cette chambre, ainsi que des ministres, des industriels de premier plan, des dirigeants municipaux et nos scientifiques les plus éminents.

Joignez-vous à l'équipe canadienne pour l'environnement en juin.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par plusieurs Canadiens qui veulent que le gouvernement du Canada renonce à la taxe proposée sur les produits et services.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis ravie de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes une pétition concernant la vallée de la Rouge à Scarborough, qui fait partie de l'agglomération torontoise. Il s'agit de 10 000 magnifiques acres de terrain que les pétitionnaires demandent au Parlement et au gouvernement de l'Ontario de conserver comme parc.

L'association bénévole «Préservons la vallée de la Rouge», tient sa réunion annuelle ce soir au centre civique de Scarborough. J'y assisterai, comme des centaines d'autres personnes, pour annoncer que le gouvernement du Canada et tous les députés de notre grand Parlement ont approuvé la conservation de cette vallée. Nous attendons que la province de l'Ontario en arrive à la même conclusion.

Je suis heureuse de présenter aujourd'hui cette pétition visant à préserver la vallée de la Rouge.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je présente avec plaisir une pétition au nom de citoyens de Pont Lafrance, au Nouveau-Brunswick. Les signatures ont été recueillies par mon collègue, le député de la circonscription de Gloucester qui inclut Pont Lafrance.

Ces Canadiens se joignent aux millions d'autres qui sont outrés par la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement. Ils ont pris la peine de signer cette pétition pour demander au Parlement de rejeter le projet de taxe.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre. L'une porte les signatures de Canadiens qui s'opposent à la TPS et demandent au gouvernement de renoncer immédiatement à cette taxe injuste.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai également une pétition que m'ont présentée un certain nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan qui sont très inquiets pour l'avenir de la Commission canadienne du blé.

Ils se disent bouleversés et consternés par le fait que le gouvernement ne les a pas consultés avant de retirer l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé.

Ils demandent au gouvernement de revenir sur cette décision et d'accorder à cette céréale la même protection que celle dont bénéficie le blé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter, pour la nième fois, une pétition contre la taxe sur les produits et services.

Elle a été signée par des électeurs de Heffrey Creek, de Raleigh, de Dallas, de Barnhartvale, de Rosehill et de Valleyview.

Les pétitionnaires soulignent que la taxe sur les produits et services est carrément injuste, surtout pour les Canadiens de l'Ouest, où les coûts du transport sont intégrés dans celui de presque tous les produits qu'ils achètent. Ils énumèrent un certain nombre de services qui ne sont pas taxés actuellement, mais qui le seront désormais, à 7 p. 100.

Ils font remarquer qu'ils ne peuvent tout simplement pas continuer de payer de tels impôts et demandent que le Parlement du Canada tente de convaincre le gouvernement de revenir sur sa décision d'imposer cette taxe très punitive, cruelle et mesquine.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe qui a été jugée correcte par le greffier quant à sa forme et son contenu.

Monsieur le Président, des gens de Sainte-Cécile, de Petite-Rivière-de-l'Isle, de Shippegan, de Lamèque, de Inkerman, et des centaines de personnes de ma circonscription s'opposent catégoriquement à l'imposition de la taxe sur les produits et services et demandent au gouvernement de retirer cette proposition néfaste qui aura un effet négatif sur l'économie de la région de la Péninsule acadienne, dans la circonscription de Gloucester.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois comprendre que l'on devait exposer aujourd'hui des arguments au sujet de la question de privilège que le député de Mosse Jaw—Lake Centre a soulevée hier. Le député de Kingston et les Îles et le secrétaire parlementaire sont-ils prêts à exposer leurs arguments?

* * *

• (1220)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DES TARIFS DE L'EST

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Dans sa question de privilège qu'il a défendue avec d'excellents arguments, le député de Moose Jaw—Lake Centre a soulevé hier un problème dont nous avons déjà été saisis pendant cette législature. Grâce à l'ajournement du débat qui a été sollicité et obtenu hier par le secrétaire parlementaire, j'ai pu revoir certains des précédents qui me paraissent pertinents et qui peuvent aider la présidence à en arriver à une conclusion sur cette affaire importante.

Nous pourrions peut-être obtenir l'accord de la Chambre à ce sujet. Lorsque j'aurai terminé mon intervention, le secrétaire parlementaire constatera peut-être qu'il y a consentement unanime pour considérer cette affaire comme une atteinte aux privilèges de la Chambre et la renvoyer au Comité permanent des élections, privilèges, procédures et affaires émanant des députés pour qu'il l'examine et règle le problème.

Le problème soulevé par le député de Moose Jaw—Lake Centre a trait au fait qu'on a présenté à la Chambre un projet de loi dont l'application se veut rétroactive, mais que le gouvernement a décidé de considérer la mesure comme adoptée et a refusé de verser de l'argent qu'il pourrait verser en vertu de la loi existante, c'est-à-dire la Loi sur les chemins de fer, aux personnes qui demandent à bénéficier de cette subvention ou de ce paiement pour l'expédition de grain vers les ports de l'Est.

Une situation analogue a surgi en 1971. En effet, le 13 septembre 1971, Stanley Knowles, qui était à l'époque député de Winnipeg-Nord-Centre, a soulevé la question de privilège à propos d'un projet de loi du gouvernement concernant une affaire intéressant la Commission canadienne du blé. La commission se comportait en l'occurrence tout à fait comme le fait le gouvernement actuel à l'égard du présent projet de loi. En effet, le Parlement ayant été saisi d'un projet de loi comportant des effets rétroactifs, la commission refusait d'effectuer les versements comme si le projet de loi avait bel et bien été adopté.

Le député souleva donc la question de privilège, comme en fait foi le hansard à la page 7737:

> Ma question de privilège porte sur le non-paiement de sommes que le ministre des Finances est censé verser à la Commission canadienne du blé aux termes des dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé; plus précisément sur le fait que, pour expliquer à la Chambre son inaction à cet égard, le gouvernement affirme avoir inscrit un bill au *Feuilleton*.
>
> À mon avis, tout ce qui devant un tribunal pourrait constituer un outrage à la magistrature peut faire l'objet d'une question de privilège à la Chambre; j'estime en outre que, lorsque le gouvernement admet au Parlement qu'il ne se conforme pas à la loi et cela, parce qu'il a fait inscrire au *Feuilleton* un bill tendant à abroger cette loi et qui n'est donc pas encore adopté, il y a atteinte aux droits et privilèges du Parlement.

À la page 7738, après avoir déclaré que le projet de loi n'avait pas encore été adopté, le député ajoutait:

> Un autre point à énumérer, c'est que le Bill C-244 n'a pas été adopté et que l'autorité pour l'invoquer n'a donc pas été reconnue par le Parlement.

C'est exactement la situation qui se présente à nous aujourd'hui à la Chambre. Le député d'ajouter:

> Je tente de prouver que c'est ici au Parlement que nous devons disposer d'une telle question et de la façon dont on nous a traités. On nous a dit que même si nous avons adopté une loi qui est en vigueur et qui est claire, le gouvernement croit qu'il n'a pas à s'y conformer à cause de cette autre disposition qu'est le bill au *Feuilleton*.

La situation que décrivait alors M. Knowles est exactement celle que nous connaissons aujourd'hui. La présidence s'était alors prononcée sur cette question de privilège. Je vous inviterai plus tard, monsieur le Président, à vous pencher sur cette décision. Le Président avait à

l'époque rejeté la question de privilège de M. Knowles, mais j'y reviendrai.

Par la suite, en raison de l'attitude révoltante du gouvernement d'alors, le député de Calgary-Nord avait obtenu la tenue d'un débat d'urgence sur cette question.

Si la présidence estime que cela en vaut la peine, je suis prêt à demander la tenue d'un débat d'urgence demain pour discuter davantage de cette question, sous réserve de ce que dira aujourd'hui le secrétaire parlementaire.

Il est clair que l'attitude du gouvernement d'aujourd'hui est aussi révoltante que celle du gouvernement d'alors. Le Président voudra sans doute appliquer la décision de son prédécesseur en cette matière et permettre la tenue d'un débat d'urgence, s'il le faut. J'espère que ça ne sera pas nécessaire.

M. Woolliams, alors député de Calgary-Nord, a tenu les propos suivants, qui sont consignés à la page 7890 du hansard du 16 septembre 1971:

> Ce débat pose la question oratoire suivante: est-ce que le Parlement, qui comprend la Chambre des communes, le Sénat et toute la procédure législative, doit devenir une institution contrôlée par l'éxécutif?

C'est l'objet de la question de privilège d'aujourd'hui.

Au cours de ce débat d'urgence, se sont prononcés des discours des plus étranges. J'ai trouvé une mine de renseignements qui vous seront utiles, monsieur le Président, dont les plus importants ont peut-être été donnés par le ministre de l'Agriculture actuel, alors député de Végréville. Je crois comprendre qu'il est toujours le député de Végréville, même s'il cumule en outre les fonctions de ministre de l'Agriculture et de vice-premier ministre. Il est un député très éminent dont le jugement ferait autorité, n'est-ce pas Votre Honneur, en matière de procédure.

Je voudrais donner lecture d'un extrait de la page 7902 du hansard, parce que les termes qu'il a employés à ce moment-là seront très utiles dans notre étude de ce point aujourd'hui:

> Il se pose dans ce débat, monsieur l'Orateur, une question fondamentale et capitale. Je veux parler du refus volontaire et calculé du gouvernement de s'acquitter de ses fonctions administratives en conformité de la loi du Canada. Voilà exactement ce qu'il en est.

Et le député d'ajouter:

> Si un débat concernant l'application de lois créées par une démocratie parlementaire ne peut avoir lieu en bonne et due forme, ce sera une journée sombre pour le Canada et certainement pour le Parlement et le régime de démocratie parlementaire.

Il a également déclaré ceci, et c'est édifiant:

> Jamais n'avais-je vu et jamais ne m'étais-je attendu à voir ce gouvernement refuser avec autant de vulgarité criarde et de mépris de remplir son rôle administratif, rôle qui lui est attribué par une loi du Parlement canadien, loi qui est toujours en vigueur et qui le restera jusqu'à ce que le Parlement dans sa sagesse juge bon de l'abroger. C'est là la question fondamentale, monsieur l'Orateur, et non les balivernes que nous raconte le ministre.

Ces termes conviennent parfaitement au cas qui nous occupe aujourd'hui. Je sais que, s'il était parmi nous, le vice-premier ministre soutiendrait les propos qu'il a tenus en 1971.

Il a poursuivi en disant:

> C'est si élémentaire que personne ne se serait attendu à en être témoin. C'est une honte et une infamie. Après tout, si les gouvernements ne peuvent pas observer la loi, comment peut-on s'attendre qu'un citoyen l'observe?

Le vice-premier ministre a fait preuve d'une sagesse digne d'un Salomon en déclarant encore:

> Comment peut-on s'attendre que la société respecte les lois si le gouvernement ne les respecte pas? C'est si élémentaire et fondamental que je n'y comprends absolument rien.

Le ministre de l'Agriculture ne voudra certes pas revenir sur ces déclarations qu'il a faites en 1971, lui qui est directement visé par ce projet de loi portant sur l'expédition de grain et de produits céréaliers vers l'est du Canada et relevant manifestement en partie de la compétence de son ministère.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, en a probablement discuté à fond avec le vice-premier ministre. Je crois savoir ce qu'il va proposer et je tiens à lui dire que je l'approuve entièrement.

En 1971, la présidence avait rendu une décision selon laquelle cela ne justifiait nullement de soulever la question de privilège. J'espère qu'elle ne vaut plus, Votre Honneur. En dépit de cette décision très étayée qu'avait alors prise le Président Lamoureux, je crois, que tous les députés tiennent en grande estime et dont les décisions font autorité, la présidence avait peut-être commis là une erreur.

J'invite Votre Honneur à reconnaître, en effet, que la question de privilège est bel et bien fondée ici. Ce ne sera peut-être pas nécessaire, car le secrétaire parlementaire va sûrement déduire de ses entretiens avec le vice-

premier ministre que les néo-démocrates croient qu'on a porté atteinte aux privilèges de la Chambre dans ce cas.

Nous, de l'opposition officielle, allons admettre la même chose. Les déclarations du vice-premier ministre prouvent qu'il en conviendra aussi. Il a dit et il sait qu'on a porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

• (1230)

Je suis certain que le secrétaire parlementaire nous dira qu'il est d'accord avec le vice-premier ministre, avec nous et avec le Nouveau Parti démocratique. Le député de Moose Jaw—Lake Centre pourrait peut-être, avec le consentement unanime de la Chambre, proposer sa motion portant renvoi de cette question au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, qui pourrait en discuter. Le comité pourrait ensuite rédiger un court rapport condamnant le gouvernement pour l'abus qu'il fait des lois du Canada et pour sa manière arrogante et arbitraire de s'attaquer au problème; une fois adopté par le comité, le rapport en question pourrait être approuvé à l'unanimité par la Chambre.

Ayant lu les décisions qui font autorité et les arguments présentés par le vice-premier ministre à une date antérieure, et s'étant rendu compte que le gouvernement a agi avec mépris pour l'autorité du Parlemnent, je sais que le secrétaire parlementaire voudra le reconnaître. Le vice-premier ministre avait dit en effet: «Jamais n'avais-je vu et jamais ne m'étais-je attendu à voir ce gouvernement refuser avec autant de vulgarité criarde et de mépris de remplir son rôle adminisratif. . .».

La situation n'est pas différente de ce qu'elle était alors. Je soutiens, monsieur le Président, que le vice-premier ministre avait raison à ce moment-là, et je suis certain que s'il était à sa place aujourd'hui, il reconnaîtrait qu'il avait alors raison. Nous adoptons la même position; il semble donc y avoir unanimité à ce sujet. J'ajoute que si j'avais été ici en 1971, je pense que je m'en serais pris au gouvernement comme l'a fait le député de Végréville à ce moment-là.

C'est une question très simple et très claire, soit que la Chambre se prononce à l'unanimité sur cette question.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue très attentivement et je dois dire que j'ai presque été convaincu par son discours. Son argumentation était persuasive et bien présentée. Malheureusement, une fois de plus, le discours est loin des faits et radicalement contraire à la réalité. Son argumentation était excellente et je l'en félicite. C'était très distrayant et très persuasif. Néanmoins, je sais que la présidence regarde le contenu et non l'emballage.

Si je comprends bien l'argumentation du député NPD d'hier, il serait inconstitutionnel que nous arrêtions un subvention avant que la loi l'autorisant ait reçu la sanction royale du gouverneur général. En réalité, il se trouve, dans ce cas, que ce projet de loi est une conséquence directe de mesures budgétaires. Il a été préparé conformément à une pratique très couramment utilisée par notre gouvernement et les gouvernements précédents. Il n'y a rien là d'inhabituel.

Dans ce cas précis, le ministre des Finances a annoncé l'abolition des subventions au transport des grains et de la farine «à l'Est de» lorsqu'il a déposé son budget le 27 avril 1989. Cela fait donc partie du processus budgétaire. C'est alors que ce fut annoncé. Le projet de loi C-26 a été présenté et lu pour la première fois le 16 juin 1989.

Ce qui est important, c'est ce qui s'est produit ensuite. La Chambre a approuvé le budget en principe. La Chambre l'a voté, a pris une décision et approuvé l'annonce du ministre. Ce qui en découle, c'est la loi d'application. C'est très simple, c'est un fait et non de la fantaisie. Le projet de loi C-26 n'est rien d'autre qu'une conséquence d'une décision budgétaire prise par la Chambre des communes il y a quelques mois.

Une fois de plus, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que nous avons vu, comme c'est souvent le cas, le député représentant le parti libéral prendre position pour les deux côtés de la question, mais évidemment à des moments différents.

S'il fallait chercher de bons précédents similaires, le meilleur serait bien sûr la décision de 1971 du Président de l'époque. Plus récemment, le budget du 28 juin 1982

contenait des mesures concernant le secteur public. Le budget a été adopté et plus tard la loi a été adoptée.

Revenons-en aux faits plutôt qu'à l'amusant discours du député. Les faits montrent bien que, en dépit de son argumentation fort persuasive, il ne s'agit pas d'une question de privilège. Les mesures du projet de loi C-26 sont conformes aux pratiques et traditions de la Chambre des communes et je pourrais dire que notre gouvernement, comme à son habitude, a agi de façon parfaitement normale.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence a pris acte de l'éloquence du député de Kingston et les Îles et de celle du secrétaire parlementaire. La présidence va en outre peser tous les arguments et rendra une décision. Je pense qu'il faut en rester là et passer à l'ordre du jour. Si le député de Regina—Lumsden a d'autres arguments à apporter, je l'écouterai avec plaisir.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je regrette d'occuper le temps de mon parti en cette journée réservée à l'opposition, mais je serai bref.

Je vous rappellerai, monsieur le Président, les propos que j'ai tenus hier au sujet du projet de loi C-26. Pour ce qui concerne la question de privilège soulevée par mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre, je sais que la présidence va peser soigneusement les précédents.

La présidence a écarté la question de privilège posée par M. Knowles quand il était député de Winnipeg-Nord-Centre, et la question a été portée ensuite devant la Cour fédérale. Je m'en suis occupé de très près, et très sérieusement. Aux audiences préliminaires tenues à Regina par le juge de la Cour fédérale, le sous-ministre de la Justice a présenté ses conclusions et l'avocat des quatre agriculteurs directement intéressés à l'affaire a présenté les siennes. Lorsqu'il a fixé la date du procès, le juge a dit au représentant du gouvernement, à l'avocat de la Couronne que le gouvernement aurait intérêt à songer sérieusement à payer ses factures, parce que suivant la Loi sur les réserves provisoires de blé le ministre des Finances était tenu de verser à la Commission canadienne du blé telle et telle somme pour le stockage du grain au-delà d'une certaine quantité.

Le gouvernement a cessé de verser cet argent pendant 18 mois sans que le projet de loi ait été adopté. Le Parlement était encore saisi du projet de loi. Ce projet de loi portait sur la réduction des emblavures (Opération Déblocage), mais comportait l'abolition de la Loi sur les réserves provisoires.

Quand la cour s'est ouverte pour le procès, l'avocat de la Couronne a annoncé que le gouvernement avait retiré le projet de loi. J'étais ici le soir où le ministre de l'époque était intervenu pour retirer le projet de loi.

Le gouvernement du Canada et le ministre des Finances ont dû verser à la Commission canadienne du blé près de 100 millions de dollars qui lui était dus et qui appartenaient aux agriculteurs de l'ouest du Canada.

• (1240)

Les tribunaux ont établi un précédent en dépit de la décision que la présidence avait prise avant cette occasion. Je demanderais, monsieur, que dans votre décision sur cette question-ci vous teniez compte du fait que, la Loi sur les chemins de fer prévoit le versement de certaines sommes d'argent dans le cadre du programme de subvention du tarif de l'Est. Ces sommes n'ont pas été payées depuis juillet dernier. Cette situation est si semblable à l'autre, même si elle n'est pas identique, qu'il est inutile d'insister.

Étant donné le jugement de la Cour fédérale, j'espère que la présidence reconnaîtra et statuera que le gouvernement peut continuer d'étudier son projet de loi—qui peut entrer en vigueur le jour fixé par proclamation ou au moment de la sanction royale, quand il sera signé par le gouverneur général—mais que ce projet de loi ne peut pas être rétroactif et que le gouvernement doit payer les sommes dues depuis juillet dernier dans le Canada atlantique dans le cadre du programme de subventions du tarif de l'Est. Le gouvernement doit cet argent, il doit payer ses comptes.

Une correction, monsieur le Président. Mon collègue du Parti libéral a déclaré dans ses remarques que la Commission canadienne du blé avait refusé de verser l'argent. C'est inexact. La Commission n'a pas refusé de payer. Elle n'avait pas d'argent. Le gouvernement a refusé de lui donner l'argent pour qu'elle puisse verser un paiement final aux producteurs de grain. Voilà l'histoire. Je pense qu'il s'agit d'un précédent.

La seule exception serait une mesure budgétaire qui fixerait le taux d'une taxe à partir de janvier et qui serait adoptée en juin. Ce genre de précédent est établi depuis longtemps au Parlement. Par conséquent, la situation actuelle est identique à la précédente, celle de 1971, et elle n'a rien à voir avec le budget.

Je soutiens donc que la présidence devrait décider que le gouvernement devrait payer ses comptes et que le projet de loi n'est pas réglementaire puisque le gouvernement agit comme s'il était déjà en vigueur, rétroactivement, depuis juillet dernier. Il y a certainement quelque chose que nous pouvons faire à la Chambre, que la présidence peut faire, pour voir à ce que le gouvernement

respecte ses propres lois. Si nous ne pouvons pas faire cela, c'est l'anarchie. Si nous devons aller devant les tribunaux chaque fois que le gouvernement enfreint ses propres lois, à quoi sert le Parlement?

Je vous pose la question, monsieur le Président, et vous prie instamment de l'examiner très sérieusement. Je sais que vous le ferez et que vous déciderez que le gouvernement ne peut pas agir comme si le projet de loi était en vigueur depuis juillet dernier et qu'il doit suivre la procédure normale avant de cesser les paiements prévus dans le cadre du programme du tarif de l'Est.

Le président suppléant (M. Paproski): Je veux remercier le député de Regina—Lumsden et tous les autres députés des arguments qu'ils ont présentés. Nous examinerons tous ces arguments et rendrons une décision le plus tôt possible.

Je tiens à informer la Chambre que, en raison de la déclaration de ministre, la période réservée à l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 11 minutes, à compter de 13 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES TENSIONS RÉGIONALES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire) propose:

> Que cette Chambre condamne les politiques du gouvernement qui, ayant fait naître un sentiment d'insécurité, d'impuissance et de doute chez les Canadiens, contribuent à la montée récente des tensions régionales et des manifestations de racisme et de fanatisme au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je me demandais s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour que ce débat soit prolongé d'environ une heure en raison de la question de privilège soulevée par certains députés ce matin.

Le président suppléant (M. Paproski): Proposez-vous que le débat se poursuive jusqu'à 14 heures?

M. Hovdebo: Je propose que le temps soit ajouté à la fin de la journée.

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime? Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, je devrai m'entretenir avec certains de mes collègues à ce sujet. Nous nous sommes trouvés dans une situation semblable il y a une semaine, et la journée de l'opposition n'a pas été prolongée à ce moment-là. Je sais que la cause du retard cette fois-là était quelque peu différente de la cause du retard aujourd'hui. Néanmoins, le retard n'avait rien à voir avec ceux qui présentaient la motion la semaine dernière. Je discuterai donc de la question avec mes collègues et vous ferai part de notre décision un peu plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime à ce stade-ci. La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à faire un rappel au Règlement. Je voudrais vous faire part de certaines réserves que j'ai au sujet de cette motion. À sa lecture, il n'est pas très difficile de supposer qu'on accuse le gouvernement d'accroître les tensions régionales, et de contribuer à la montée des manifestations de racisme et de fanatisme au Canada.

Je voudrais simplement signaler que si les reproches en question s'adressaient à un député en particulier, la motion serait irrecevable, car on considérerait qu'il s'agit là d'une accusation injuste, non parlementaire et tout à fait contraire au Règlement. Or, j'éprouve le même sentiment face à cette motion. Selon moi, c'est là le genre de motion qu'on peut qualifier d'ergotage; elle est injurieuse et calomnieuse à l'égard du gouvernement et, par le fait même, des députés. La présidence devrait sérieusement examiner cette motion, car elle est à tout le moins de mauvais goût.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler une brève observation en réponse au rappel au Règlement de mon collègue d'en face. Il est manifeste que l'intervention du député montre clairement qu'il comprend mal en quoi consiste le racisme et comment il fonctionne. Chose certaine, ce n'est pas le gouvernement qui est accusé d'être raciste ou fanatique. Le problème réside plutôt dans le fait que sa politique favorise le racisme et le fanatisme. Cela n'a pas à être intentionnel, et la motion ne prétend pas que le gouvernement le fait sciemment.

Je souscris à cette motion et dans mon intervention, je vais défendre la position pratiquement inverse de celle du député. C'est une politique adoptée peut-être avec les meilleures intentions, une attitude peut-être tout à fait défendable, qui est à la source des conséquences regrettables dont on parle dans cette motion. Selon moi, l'accusation qu'elle renferme peut s'adresser à n'importe quel député dont la façon d'agir pourrait, même si elle n'était ni raciste ni fanatique, favoriser le racisme et le fanatisme chez certains. C'est là l'objet de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence et le Président ont examiné cette motion très attentivement. Nous sommes maintenant tombés dans un débat. Nous devrions donc poursuivre le débat; la parole est au député de Windsor—Sainte-Claire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, on pourrait utiliser différents moyens pour débattre de la teneur de la présente motion. Mais cette motion et une autre qui a été débattue dernièrement touchent à la question selon une optique un peu différente comme je vais l'expliquer dans un instant. Nous devrions peut-être un jour présenter une résolution sur la façon dont l'ignorance, comme nous l'a démontré mon vis-à-vis tout à l'heure, engendre le racisme et l'intolérance. Voici donc la teneur de cette motion:

> Que la Chambre condamne les politiques du gouvernement qui, ayant fait naître un sentiment d'insécurité, d'impuissance et de doute chez les Canadiens, contribuent à la montée récente des tensions régionales et des manifestations de racisme et de fanatisme au Canada.

On a déjà présenté une motion en ce sens le 2 février dernier. C'était celle du député de York-Centre que mon parti a soutenue parce qu'elle prêtait à un bon débat. En voici le libellé:

> Que la Chambre condamne l'intolérance et les préjugés présents dans la société canadienne qui attaquent la texture de la nation et exhorte le gouvernement et tous les députés à travailler au renforcement des attitudes de compréhension et de respect chez les Canadiens.

Un tel débat permettait à bien des députés de condamner la montée des incidents racistes et des cas d'intolérence au pays.

• (1250)

Il serait amplement justifié rien qu'à voir ce qu'on découvre lorsqu'on passe brièvement en revue les articles parus dernièrement dans nos journaux. Je note celui-ci en passant: «Adolescent accusé de voies de fait contre un Noir». Cela s'est passé dans un collège communautaire de Nouvelle-Écosse. Et d'autres encore: «Les Sikhs mettent tous les Canadiens en garde contre la montée de l'intolérance. La triste résolution de Sault Ste. Marie. Le ministre rabroue les promoteurs de macarons racistes à Calgary pour avoir répandu des préjugés flagrants. Les groupes organisés ne sont pas soupçonnés dans l'affaire des affiches du Pouvoir blanc. Un prospectus sordide parle de l'ouverture de la chasse aux autochtones. Des étudiants rejettent le port du turban au sein de la GRC». Et la liste continue.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que le député avait des motifs raisonnables de présenter sa motion. Des députés de tous les partis ont exprimé leur point de vue sincère et ont condamné le racisme, la discrimination et les préjugés. C'est grâce à des personnes comme eux que le Canada a pu se doter d'un ensemble de lois, dont la Charte des droits, et de nombreuses mesures qui expriment le plus noble de tous les désirs des Canadiens, à savoir, que notre pays doit être tolérant, qu'il ne doit pas y exister de discrimination et que, dans toute la mesure du possible, tous les citoyens canadiens doivent avoir des possibilités égales.

Il ne suffit pas que ces principes soient traduits dans des lois ou d'autres instruments semblables, il faut qu'ils soient acceptés par la population. En gros, on peut dire qu'ils l'ont été. À une certaine époque, l'argument selon lequel on pouvait influer sur la façon de penser des gens au moyen de lois était très populaire. Il se pourrait bien que l'on ne puisse rien faire contre les attitudes bien ancrées chez les gens. Beaucoup d'entre nous avons fait partie de mouvements de défense des droits civils au Canada et nous avons donné à entendre qu'il importait peu que les sentiments profonds non exprimés aient été changés. Ce qui nous préoccupe, c'est la manière dont les gens traitent les autres.

Il conviendrait peut-être de dire que la motion à l'étude est, en un sens, l'inverse de la motion présentée et étudiée plus tôt à la Chambre et selon laquelle l'intolérance et les préjugés détruisent les fibres mêmes qui constituent la nation. Je crois que l'on pourrait paraphraser ma motion en disant que lorsque les fibres constituantes d'une nation sont atteintes, on voit se multiplier les actes de racisme et d'intolérance.

La sécurité économique est une dimension très importante du problème du racisme et de l'intolérance, car dans une nation civilisée qui se veut tolérante, la population doit avoir ce sentiment de sécurité. Ils doivent s'identifier à la collectivité et avoir la conviction que, jusqu'à un certain point, ce sont eux qui décident de l'avenir de la nation. Dès l'instant où cette cohésion nationale n'est plus assurée, les gens se mettent à agir d'une façon qui répugne à ceux d'entre nous qui croient à l'égalité de tous, quelles que soient leurs différences. En fait, nous parlons de la théorie du bouc émissaire: quand les gens se sentent lésés et vulnérables, quand ils pensent perdre leur emploi et ne pouvoir rien faire, ils cherchent quelqu'un à opprimer et à blâmer afin de se défouler.

Les exemples abondent. L'histoire nous enseigne que des gens des États du sud américain étaient qualifiés de «petits Blancs pauvres». Démunis, ils cherchaient quelqu'un dont la situation était encore plus précaire, quelqu'un à qui ils se sentaient supérieurs. Il suffit d'avoir étudié la situation dans le Sud pour savoir que c'était un exemple de la théorie du bouc émissaire.

L'exemple le plus révélateur que nous donne l'histoire à ce sujet est peut-être le cas de l'Allemagne après la Première Guerre mondiale: perturbations sociales énormes, chômage et inflation endémiques, situation quasi anarchique. Un nouveau chef est apparu, il a trouvé un bouc émissaire, et nous connaissons la triste fin de cette histoire. Si nous nous rappelons ce qu'on disait en Allemagne dans ce temps-là, nous devons réfléchir à ce qui se passe dans notre propre pays à l'heure actuelle.

Le *Globe and Mail* décrit un livre comme étant la pierre angulaire de l'idéologie de l'APEC, mais je dirais plutôt idéologie de l'épais, tant elle est butée. J. V. Andrew en est l'auteur. On dit que ce livre explique en détail les raisons pour lesquelles M. Andrew s'oppose aux Canadiens français, qu'il qualifie de race arriérée ayant envahi le territoire du Québec pour en faire une niche d'élevage et un centre de groupage en vue de la colonisation du reste du Canada.

Ce que nous voulons dire, c'est qu'il existe des racistes absolument enragés qui ont très peu d'influence sauf dans certaines circonstances où des incidents sèment le doute et suscitent la vulnérabilité dont je parlais tantôt.

Les crédits

J'ai remarqué ce matin qu'une de mes connaissances m'avait devancé sur ce sujet. C'est Robert White qui publie, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, un article intitulé «Le climat actuel encourage l'intolérance». Il décrit la situation en ces termes:

> À cause de la perte d'un plus grand nombre d'emplois et de la réduction des programmes sociaux, les gens se sentent moins en sécurité et sont plus vulnérables aux événements indépendants de leur volonté. C'est de plus en plus facile de s'attaquer aux plus vulnérables, aux femmes, aux enfants, à ceux qui se distinguent de la majorité par leur race, leur couleur, leur langue ou leur religion.

Il poursuit en disant, comme on l'a vu dans le débat tenu ici le 2 février dernier, que l'histoire du Canada ne nous a pas donné une solide réputation de tolérance et d'égalité. Toutefois, au fil des ans, j'ai pu observer que notre pays devient de plus en plus civilisé et généreux. Ce qui nous distingue de nos voisins du Sud, c'est notre sens de la responsabilité collective, qui peut prendre plusieurs formes. Cela se traduit par la civilité avec laquelle nous avons traité la question de la différence linguistique de nos deux peuples colonisateurs, ainsi que par notre préoccupation croissante pour la condition des citoyens autochtones de notre pays. Cela est exprimé dans la politique officielle du bilinguisme ainsi que dans des programmes comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, et de bien d'autres manières encore. Notre pays a été fondé sur le principe qu'il faut fait preuve de bienveillance les uns envers les autres et notre société est essentiellement humanitaire.

À mon avis, c'est l'érosion de cette caractéristique due aux mesures et aux programmes mis en oeuvre par le gouvernement, qui est largement responsable de cette tendance à chercher des boucs émissaires dont nous sommes témoins. Il suffit de regarder l'exemple, en Ontario, de ces nombreuses municipalités qui ont adopté des résolutions pour se déclarer unilingues. Nous savons que c'est une manifestation de racisme, mais quelle en est la cause? La cause en est que de plus en plus on demande aux conseils municipaux de régler des problèmes qu'ils ne peuvent pas traiter impartialement. Cela fait partie de l'injustice croissante dans la répartition des responsabilités pour payer les frais du gouvernement. Cela fait partie de l'injustice du régime fiscal qui fait que le gouvernement fédéral ne tient pas ses promesses en ce qui concerne le financement de certains programmes qui incombait au palier provincial. À son tour, cette responsabilité descend au palier municipal où le plus régressif de tous les impôts, l'impôt foncier, doit en faire les frais. Les gens en première ligne doivent faire face à ces décisions pour

lesquelles on n'a pris aucun engagement financier. Que se passe-t-il? Une bande de sectaires leur donnent une bonne excuse pour chercher un bouc émissaire. C'est ce qui se passe et ce qui va se passer de plus en plus si nous ne réaffirmons pas notre engagement d'établir le genre de société que nous désirons.

• (1300)

De plus en plus, notre pays devenait une social-démocratie. Si je suis social-démocrate c'est parce que les groupes minoritaires, les groupes linguistiques, les femmes et tous ceux dans notre société qui sont tellement exclus du grand courant de la société vont être victimes, à moins qu'on assure l'égalité à tous et que tous aient des perspectives d'avenir dans notre pays.

Face à un accord de libre-échange sur lequel la majorité n'est pas d'accord; face à une attaque mesquine contre les chômeurs avec les changements apportés à l'assurance-chômage; face à une TPS qui perpétue le principe que les riches doivent être libérés de la charge de l'impôt aux dépens des pauvres et de la classe moyenne dont les impôts augmentent; face aux files d'attente aux soupes populaires qu'on voit s'allonger dans tout le pays; aux gens qui partout perdent leur emploi; aux inégalités régionales; aux pêcheurs qui savent que leur gagne-pain est menacé, il n'est pas étonnant qu'on cherche des boucs émissaires. Les gens qui ne croient plus pouvoir influencer l'avenir cherchent à rejeter la responsabilité sur les autres. Leurs problèmes sont plus urgents parce que leur gouvernement adopte des mesures qui sont incompatibles avec leurs opinions et avec ce que devrait être la destinée du Canada.

La montée du racisme, de la discrimination et de la violence peut être attribuée au renforcement du sentiment d'impuissance qu'a fait naître un gouvernement qui fait fi de ses citoyens. Il s'est engagé à défendre les intérêts des puissants aux dépens des petits.

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les déclarations de mon collègue, et cette question me tient à coeur.

Je voudrais qu'il examine certaines des plus graves manifestations de racisme que nous ayons connues au pays. Il y a eu l'internement des Japonais, que je connais bien puisque mon épouse a été internée, la discrimination dont les Chinois ont été victimes à Vancouver, notamment dans le cas de la taxe de capitation, et les longues périodes pendant lesquelles on a refusé des immigrants. Il faut tenir compte du contexte économique de l'époque et de la façon dont les gens qui s'estimaient économiquement désavantagés ont blâmé d'autres personnes pour cet état de choses.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi les gens qui sont souvent pauvres et désavantagés eux-mêmes cherchent des boucs émissaires au lieu de blâmer le système, les puissants et les véritables oppresseurs. Pourquoi cherchent-ils toujours quelqu'un de plus vulnérable qu'eux-mêmes? Je crois que c'est un des phénomènes qui se produisent. Pourquoi ces gens n'insistent-ils pas pour qu'un gouvernement comme le nôtre adopte des programmes économiques équitables qui garantissent des emplois, des logements et tous les autres avantages, au lieu de blâmer les moins puissants qu'eux-mêmes?

M. McCurdy: Je remercie mon collègue de sa question. C'est ce que je voulais dire, à savoir que ce sentiment d'impuissance et de vulnérabilité incite les gens à chercher des boucs émissaires.

Nous voulons tous une certaine mesure de contrôle sur notre milieu. Nous voulons pouvoir travailler et avoir des logements convenables. Lorsque nous constatons qu'il n'y a ni emplois ni logements ou que ceux-ci sont menacés, nous avons deux options. Nous pouvons essayer de convaincre les administrations, les organismes ou les institutions communautaires, qui sont tous impersonnels, de répondre à nos besoins. Quand il n'y a pas de réponse ou que l'on croit qu'il n'y en aura jamais, on cherche par tous les moyens possibles, même s'ils sont illicites, à changer le cours des choses.

S'il y a pénurie de logements ou d'emplois et qu'on voit un Noir, un Sikh ou un francophone qui en a un, alors qu'on n'en a pas, et que le gouvernement ne réagit pas, on s'en prend à ces gens parce qu'ils prennent notre place. Peu importe qu'ils soient plus qualifiés, ils ne font pas partie du groupe. C'est important de faire partie du groupe et ce l'est encore plus quand on se sent vulnérable. Bien sûr, c'est agréable d'appartenir à la majorité et de s'identifier avec les plus puissants, il ne faut pas oublier que la majorité est toujours plus puissante qu'une

minorité. Cela fait boule de neige. Quand on est lésé, on cherche un bouc émissaire.

Marc Lépine a cherché un bouc émissaire parce que les femmes l'empêchaient de se trouver du travail dans le domaine technique. Nous savons quel a été le résultat affreux de cette perception de la réalité.

Il est très important que les gouvernements à tous les échelons se rendent compte des répercussions des mesures qu'ils prennent. Nous avions le sentiment que le Canada représentait une nation au sein de laquelle nous faisions tous partie de la collectivité. Nous avons pris un si grand nombre de mesures à cet effet. J'en ai oublié quelques-unes dans mon discours. VIA Rail, par exemple, assurait la liaison d'un bout à l'autre du pays. Cette société avait beaucoup d'importance pour un grand nombre de Canadiens et, pourtant, ce maillon a été brisé, malgré leurs protestations.

Voilà que nous avons une TPS, dont près de 75 p. 100 de Canadiens ne veulent pas. Il n'est pas étonnant que les gens se sentent frustrés et qu'ils cherchent une façon d'exprimer leur insatisfaction.

Dans le cas de Sault Ste. Marie, il y avait des décisions à prendre concernant des coûts qui avaient été transmis aux municipalités. On s'en est pris à la minorité francophone de Sault Ste. Marie en tant que collectivité.

Tout cet ensemble de mesures prises par le gouvernement a changé le Canada à tant d'égards et menacé les gens ordinaires. Ces mesures forment un prétexte pour déclarer irrecevable notre engagement à respecter l'égalité dans notre pays, car les gens cherchent quelqu'un à blâmer et une cible facile contre laquelle réagir.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Lorsque la Chambre reprendra sa séance, c'est le ministre d'État qui aura la parole.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, puisqu'il ne reste que deux minutes avant la suspension de la séance, je suggérerais de la suspendre dès maintenant. J'ai le sentiment que le discours du ministre sera important et qu'il ne devrait pas être interrompu.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 h 11, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 11.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

NELSON MANDELA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, Nelson Mandela est enfin un homme libre. Il est libéré depuis à peine 48 heures, après avoir passé 27 ans en prison pour des raisons politiques, et sa libération a de profondes répercussions sur la population de l'Afrique du Sud et, en fait, sur les Canadiens et le reste du monde. Sa libération a suscité une joie indescriptible dans le monde entier.

Il est devenu le symbole d'un courage indomptable et d'une conviction morale indéfectible face à une immense adversité politique et à un régime de discrimination raciale imposé par l'État, l'apartheid. Ses idéaux ne cesseront jamais d'inspirer tous les peuples épris de liberté.

C'est animé des mêmes idéaux et du même courage qu'il a salué son peuple et le reste du monde peu après sa libération: «C'est au nom de la paix, de la démocratie et de la liberté pour tous que je vous salue.» Nous ne doutons pas qu'il aidera son peuple à atteindre ces objectifs dans son pays.

Nous, au Canada, devons demeurer vigilants et solidaires pour que la libération de M. Mandela et la lutte qu'il a livrée pour son peuple ne soient pas un moment passager dans l'histoire, et pour que les événements dont nous avons été témoins en Afrique du Sud soient le commencement du triomphe de la dignité humaine et la fin du fanatisme racial.

* * *

[*Français*]

LA CONFÉRENCE «CIELS OUVERTS»

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, 1989 aura été marqué par des événements spectaculaires et des mouvements spontanés des populations qui ont bouleversé l'Europe de l'Est.

Une nouvelle ère de libéralisation, d'unification et d'ouverture est en train de se réaliser.

Le Canada vit présentement une page historique de ce processus, puisqu'il est l'hôte de la première Conférence internationale «Ciels ouverts» à laquelle participent les ministres des Affaires étrangères de 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, qui permettra de négocier un

Article 31 du Règlement

traité autorisant chacun des deux blocs des vols de surveillance non armés au-dessus des pays de l'autre bloc.

D'autres aspects de la sécurité européenne, notamment la maîtrise des armes conventionnelles sont discutés. On a même suggéré que le concept des «ciels ouverts» soit élargi à la surveillance des océans et de l'espace.

Il s'agit là de la première grande réunion Est-Ouest des années 1990 qui contribuera à donner le ton à la nouvelle décennie et aux nouvelles relations Est-Ouest en matière de sécurité.

Monsieur le Président, encore une fois, le Canada joue un rôle de chef de file pour mettre fin une fois pour toutes à la guerre froide et à rendre les relations plus pacifiques entre les pays du monde entier.

* * *

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, les Innu ont annoncé aujourd'hui que si le gouvernement ne met pas un terme aux vols à basse altitude, qui détruisent leur territoire de l'est du Québec, ils demanderont à la Cour fédérale d'intervenir, comme elle l'a fait dans l'affaire du barrage Rafferty.

Le gouvernement se rend coupable de la destruction des terres innu et de leurs territoires de chasse. Il prétend que personne n'habite ces terres d'une manière permanente. C'est faux. Les Innu y vivent depuis 9 000 ans, soit depuis bien plus longtemps que les Européens récemment débarqués.

Le gouvernement prétend que son étude d'impact environnemental a montré que les vols ne causaient aucun dommage grave.C'est encore faux. Deux groupes d'experts internationaux ont jugé que l'étude du gouvernement n'était qu'une tentative de camouflage sans aucune valeur.

Le gouvernement nous dit qu'il assure cette formation pour protéger le Canada et l'Europe occidentale contre une invasion soviétique. C'est encore faux. Personne ne croit que les Russes peuvent ou veulent nous envahir. Par conséquent, la Pologne, l'Allemagne et d'autres pays européens réduisent leur programme de formation aux vols à basse altitude. Cependant, notre gouvernement prévoit que ces vols auront des retombées de 2 milliards de dollars au Canada.

Je demande à la population canadienne de presser le gouvernement de mettre un terme à cette destruction honteuse de la nation innu qui est sacrifiée aux intérêts économiques.

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le tourisme en Nouvelle-Écosse est une industrie de 800 millions de dollars et elle est en expansion. L'industrie veut que le gouvernement l'appuie par une aide à la commercialisation ou autrement. Par-dessus tout, elle demande au gouvernement d'être attentif. Notre gouvernement est réceptif.

Au début de l'année, le ministre du Tourisme a annoncé l'heureuse nouvelle que le gouvernement fédéral appuie Sea Sell '90, la campagne de promotion touristique de la Nouvelle-Écosse qui a mérité un prix national.

Je voudrais faire part à la Chambre d'une lettre que j'ai reçue cette semaine, dans laquelle l'exploitant d'une grande entreprise touristique de South Shore dit ceci, à propos de la décision du ministre:

> La décision est importante pour deux raisons. Elle appuie les efforts que déploie le secteur privé pour assurer le succès de ce projet. Et ce qui est aussi important, elle prouve que le gouvernement est attentif.

Je félicite le ministre d'avoir agi avec célérité et sollicitude. Je sais que notre industrie touristique peut compter sur sa direction énergique et dévouée de même que sur l'entière coopération du gouvernement.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le secteur touristique revêt pour l'Île-du-Prince-Édouard deux fois plus d'importance que pour toute autre province. En effet, il représente 10,5 p. 100 de notre produit provincial brut. À cet égard, la Nouvelle-Écosse figure au deuxième rang avec 5 p. 100.

En outre, à l'Île-du-Prince-Édouard, c'est le secteur touristique qui fournit le plus d'emplois. Or, selon l'Institut canadien de recherche touristique, la TPS va faire plus de tort à l'Île-du-Prince-Édouard qu'à toute autre province. Ainsi, l'Américain qui vient visiter le Canada par ses propres moyens pourra demander le remboursement partiel de la TPS qu'il aura payée. Cela constituera un embarras et un obstacle au tourisme. Si, au contraire, il visite le Canada dans le cadre d'un voyage organisé, il devra payer la TPS à l'organisateur du voyage en autobus qui devra, à son tour, la transmettre au gouvernement. Dans ce cas, cependant, ni le touriste ni l'organisateur du voyage ne pourra demander de remise.

Jim Larkin, directeur exécutif de l'Association du secteur touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, a déclaré que la TPS serait nuisible à maints égards, mais surtout aux organisateurs américains de visites touristiques en autobus. À cause de cette taxe, les Américains trouveront

trop coûteux le voyage à l'Île-du-Prince-Édouard et se chercheront une autre destination aux États-Unis.

En 1989, 1 062 autobus ont amené 41 213 touristes américains à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces visiteurs ont apporté près de 5.5 millions de dollars à l'économie de l'Île. Quand un manque à gagner comme celui-là s'ajoute à la réduction des services ferroviaires, à celle de la publicité de Touriste Canada et à la cherté du dollar canadien, on comprend qu'un important secteur canadien va éprouver bien des difficultés et qu'une importante source de revenu pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard est gravement compromise.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, qu'est-ce qui est plus vite que l'éclair, qui est capable de voler à deux fois la vitesse du son et qui arrivera cet été à l'aéroport international Pearson avec un bruit fracassant? Un oiseau? Un avion? Eh oui, le Concorde!

La venue du Concorde prouve le caractère véritablement international de l'aéroport Pearson. Il ne faut cependant pas oublier que cet aéroport se trouve à proximité de quartiers résidentiels. C'est pourquoi il faut tenir compte des conséquences qu'auront les activités de l'aéroport pour ces quartiers chaque fois qu'il est projeté d'apporter des changements à l'aéroport.

Assurons-nous que, lorsque le Concorde commencera à desservir l'aéroport Pearson, il le fera conformément à des lignes directrices rigoureuses relatives au couvre-feu et au bruit. Autrement, nous risquons de devoir suivre l'exemple d'autres aéroports nord-américains et interdire carrément au Concorde d'atterrir à l'aéroport Pearson.

Cette situation, comme toute autre, appelle un compromis ainsi que l'assurance de la part du gouvernement canadien qu'un équilibre est maintenu entre les souhaits de l'aéroport et ceux des habitants de Brampton—Malton.

* * *

LA CONFÉRENCE «CIELS OUVERTS»

M. Ken Hughes (MacLeod): Monsieur le Président, le chef de l'opposition et la députée du Yukon ont prouvé hier à la Chambre qu'ils ne se sont toujours pas défaits des clichés usés, des paroles creuses et de l'esprit partisan et mesquin du passé.

Le Canada est l'hôte à l'heure actuelle d'une conférence historique visant à établir des relations de confiance entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie. C'est ainsi que pas moins de vingt-trois pays se sont fait représenter ici, à Ottawa, dans l'espoir de trouver le moyen de réduire les tensions internationales et cela, pratiquement sous le nez des députés des deux partis de l'opposition. Le Canada joue activement un rôle de premier plan dans la recherche de la paix. Les députés de l'opposition nous décochent des flèches faciles à partir des coulisses. Ils vont probablement y rester, dans les coulisses. Ils devraient avoir honte. Notre gouvernement s'efforce d'obtenir des ciels ouverts et ils sont incapables de s'ouvrir seulement les yeux.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, hier soir, la population de Chambly, lors d'un vote historique, a choisi Phil Edmonston comme le premier néo-démocrate élu au Québec.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Nystrom: Avec 67 p. 100 du vote, Phil Edmonston a écrasé le candidat conservateur qui n'a obtenu que 9 p. 100 du vote. Le message est clair. C'est une déclaration contre la politique conservatrice de ce gouvernement. Le message est clair. Chambly a voté contre la TPS. Chambly a parlé pour tout le Canada. Ce fut un référendum sur la TPS, ce fut un référendum sur la politique conservatrice et 90 p. 100 de la population ont dit non!

Je demande au gouvernement, monsieur le Président, quand va-t-il écouter les électeurs de Chambly? Quand va-t-il écouter tous les Canadiens? Quand va-t-il retirer son projet de loi sur la TPS? Quand, monsieur le Président?

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, nos voisins du Sud ont assené un autre coup aux agriculteurs canadiens. L'expansion du programme de stimulation des exportations par le président Bush nuit aux agriculteurs du Canada en faisant baisser les prix mondiaux des céréales. L'augmentation de 60 p. 100 du programme prouve que l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis n'est qu'une farce.

Le gouvernement conservateur continue de supprimer toute la protection dont jouissaient les agriculteurs canadiens. Par contre, le protectionnisme américain continue de s'accroître en contravention de l'accord et au détri-

ment des producteurs canadiens. Les seuls compromis qu'il y a eu dans cet accord, c'est nous qui les avons faits au profit des États-Unis.

Quand le gouvernement défendra-t-il enfin les intérêts des agriculteurs canadiens?

* * *

[*Français*]

LA FAUNE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, lors de la dernière réunion du Conseil canadien des ministres de la faune à Québec, l'honorable ministre de l'Environnement a présenté à ses homologues provinciaux son nouveau plan d'action en cours de réalisation au ministère de l'Environnement. Ce plan consacre un volet important aux questions relatives à la faune et à ses habitats, sujet qui intéresse particulièrement tous les Canadiens. L'enquête qui a d'ailleurs été menée à ce sujet indique clairement que la faune est une ressource économique appréciable et il est intéressant de noter que 91 p. 100 des Canadiens prennent part à des activités liées à la faune et pour lesquelles ils ont dépensé plus de 5 milliards de dollars en 1987.

Monsieur le Président, en Abitibi, nous appuyons fermement les mesures de conservation de la faune et de ses habitats.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention sur la nonchalance de ce gouvernement au sujet de la promotion des produits de la mer du Canada sur les marchés étrangers.

En 1983-1984, le ministère des Pêches et des Océans a dépensé quelque 4,5 millions de dollars pour trouver des débouchés. Depuis lors, cette responsabilité a été confiée en majeure partie au ministère des Affaires extérieures qui, en 1989, n'a alloué que 1,9 million de dollars à la publicité des produits de la mer dans le cadre du programme d'expansion du commerce extérieur. C'est un bilan plutôt pauvre. Non seulement le budget a été réduit, mais les activités de commercialisation sont diluées dans un programme beaucoup plus vaste d'expansion de tout le commerce extérieur.

D'après ses propres déclarations, le gouvernement est responsable de la crise actuelle puisqu'il a surestimé les stocks de poisson. Pour que l'industrie réussisse à prendre de l'expansion en exploitant les espèces sous-utilisées, il faut de nouveau confier la responsabilité du développement des marchés au ministère des Pêches et des Océans. Cette transition ne pourra se faire que grâce à un programme bien conçu et bien financé, géré par le ministère qui est le plus directement concerné par la pêche.

* * *

LES FORÊTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le reboisement s'impose de toute urgence dans le Canada atlantique pour protéger l'industrie forestière et pour maintenir l'habitat de la faune et l'environnement. Le défi que nous devons relever est de produire plus de bois dans moins de temps tout en maintenant notre mode de vie.

Les propriétaires de petits boisés exhortent les gouvernements de tous les niveaux à participer à des programmes à long terme pour garantir l'avenir de l'industrie. De plus, de grandes sociétés comme J. D. Irving ont récemment réclamé davantage de recherche sur la protection des forêts et l'adoption de stratégies à long terme. L'industrie est encouragée par l'étude réalisée en 1986 par la Nouvelle-Écosse qui a recommandé de doubler la production des forêts à l'horizon de l'an 2025, tout en assurant la protection de l'environnement grâce à de nouvelles méthodes et un meilleur aménagement.

Cette semaine, le ministre fédéral des Forêts a déclaré que tous les secteurs doivent coopérer pour assurer la survie de nos forêts pour les générations futures. L'engagement que les ministres provinciaux et fédéraux ont pris à l'égard du développement durable, dans une tribune fédérale tenue récemment à Halifax, est important et apprécié par l'industrie et donne au problème l'attention qu'il mérite.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, hier, 250 travailleurs de la construction sont venus d'un peu partout dans le sud de l'Ontario protester à Windsor contre la façon dont le gouvernement laisse le libre-échange escamoter leurs emplois.

En effet, les services d'immigration canadiens permettent à des travailleurs américains de la construction de venir au Canada installer du matériel dans des usines canadiennes. Le ministre du Commerce extérieur a déjà déclaré que le libre-échange ne devait pas permettre des choses de ce genre, mais les services d'immigration canadiens continuent de fermer les yeux là-dessus. Il faut mettre un terme à cette pratique. Les Canadiens sont tout à fait en mesure d'installer du matériel comme ils font depuis des années. Les services d'immigration américains empêchent des Canadiens d'aller faire la même chose aux États-Unis. Pourquoi le gouvernement ne

défend-il pas les travailleurs canadiens de la construction? Il est temps qu'il défende les intérêts du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE TOURISME

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les membres de l'Association de l'industrie touristique du Canada, qui représente une industrie qui emploie des centaines de milliers de personnes—en fait, près d'un million ou plus de Canadiens—se rencontrent à Ottawa aujourd'hui. Le gouvernement a fait fi des avertissements que cette industrie clé a formulés au sujet des répercussions catastrophiques que la taxe proposée sur les produits et services aurait dans ce secteur.

Si le gouvernement n'est pas disposé à croire les représentants de l'industrie canadienne du tourisme, il écoutera peut-être ce que les Américains ont à dire à ce sujet. Ainsi, la National Tourism Association, de Lexington, au Kentucky, a déclaré qu'en définitive, la nouvelle taxe allait entraîner une diminution des voyages à destination du Canada. Dans une lettre adressée au premier ministre, la société Circle America Tours de Saint Louis, au Missouri, affirme que la TPS fera en sorte que les voyages à destination du Canada ne seront pas compétitifs par rapport à ceux de circuits américains et de voyages à destination d'autres pays.

En d'autres termes, les Américains nous disent que si le gouvernement s'entête à vouloir appliquer sa nouvelle taxe sur les produits et services, ils ne viendront plus visiter notre pays. Comment le gouvernement peut-il s'entêter à imposer une taxe qui va nuire sérieusement à l'industrie canadienne du tourisme qui représente plus d'un million d'emplois au Canada? Comment peut-il tenir à ce point à une mesure aussi insensée?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je trouve intéressant que le député accorde plus de crédit aux paroles des Américains qu'à celles de n'importe qui d'autre.

Des voix: Vous écoutez.

M. Hockin: La National Tourism Association n'a jamais prétendu que la TPS allait nuire au tourisme. Elle souhaite plutôt que le Canada prévoie un bon régime de ristournes. Nous pouvons faire plusieurs choses afin d'améliorer la souplesse et l'efficacité du régime que nous avons mis en oeuvre à l'intention des touristes qui veulent venir au Canada. La National Tourism Association va collaborer avec moi dans mes efforts à cet égard.

En outre, nous venons de dévoiler aujourd'hui de nouvelles annonces publicitaires destinées au marché américain, basées sur des groupes cibles et des recherches, qui devraient nous permettre d'attirer davantage d'Américains chez nous. Ces annonces sont fort bien reçues.

Nous avons également décidé de dépenser notre argent de façon plus judicieuse. Au lieu de le gaspiller en publicité, nous allons cibler nos efforts en fonction de recherches poussées. Les efforts en question, et un excellent régime de ristournes, nous permettront de conserver une place de choix sur le marché américain.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que ce gouvernement soit en difficulté. Il est sensé être d'affaires mais il ignore tout des besoins et des exigences de ses clients. Cela explique le pétrin dans lequel il se trouve actuellement.

Le plan de ristournes du gouvernement est une farce. Il faut présenter des documents détaillés au ministère du Revenu national pour se faire rembourser le moindre sou. Un touriste doit avoir dépensé 300 $ avant de pouvoir faire une demande de ristourne et il ne peut inclure dans ce montant ce qu'il a dépensé en repas, ni pour l'essence et les spiritueux. Sans compter que la limite est de quatre demandes de remboursement par année.

• (1420)

Une telle mesure sera particulièrement préjudiciable aux régions limitrophes où les touristes traversent souvent pour se payer un repas ou s'offrir un spectacle. Ces régions ont déjà eu à souffrir de la politique de l'argent cher du gouvernement. Et sa taxe sur les produits et les services va leur asséner le coup de grâce.

Quand le ministre se décidera-t-il à écouter les représentants de l'industrie touristique canadienne en retirant cette taxe nuisible?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, jamais un gouvernement n'avait consulté autant l'industrie touristique que le nôtre au cours des dix dernières années.

Le chef de l'opposition n'ignore pas que le système de remises que le ministre des Finances a proposé est le plus pratique et le plus vaste de tous ceux qui existent dans les pays de l'OCDE. Il prévoit une remise sur l'hébergement notamment. Cela ne se fait dans aucun pays européen ou asiatique que ce soit au moyen d'une TPS ou d'une TVA. Notre système prévoit également une remise sur les biens que les touristes achètent au Canada. C'est un système très généreux, mais il faut que ses modalités d'application soient simples et c'est pour cette raison que nous procédons à des consultations.

Plus important encore, le moment est mal choisi pour dénigrer le tourisme. Il faudrait plutôt encourager cette activité.

Le chef de l'opposition vient de Windsor. C'est une localité limitrophe. Or, cette localité, et toutes celles du Canada qui vivent du tourisme, veulent que nous dépensions notre argent intelligemment et que nous fondions notre politique sur des recherches bien faites. C'est ce que nous faisons, et nous allons collaborer avec cette industrie pour nous assurer que notre système de remises fonctionne bien.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les localités frontalières, comme Windsor, disent que la taxe proposée sur les produits et services sera désastreuse pour l'industrie touristique, la restauration et l'hôtellerie sur leur territoire.

Si le ministre représentait réellement le secteur du tourisme au Canada il n'essaierait pas de trouver des excuses et de défendre cette horrible taxe.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que chaque année les touristes américains sont très nombreux à visiter le Canada. Il n'ignore pas que les Américains ont fait la révolution parce qu'ils refusaient de payer davantage d'impôts, et pourtant le gouvernement nous répète constamment que la nouvelle taxe sur les produits et services n'aura aucun effet négatif pour les Américains qui visitent le Canada. Comment le gouvernement peut-il croire que les touristes américains vont continuer à visiter le Canada en grand nombre pour le seul plaisir de payer cette nouvelle taxe de 7 p. 100? Le gouvernement va-t-il enfin reconnaître que cette nouvelle taxe aura des effets catastrophiques sur l'industrie touristique, qui nous rapporte 24 milliards de dollars par année? Monsieur le Président, quand le ministre va-t-il écouter les gens du secteur du tourisme et abandonner l'idée de cette taxe néfaste pour notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député lit son scénario, il n'écoute pas les réponses.

Mme Clancy: Il n'y a pas de réponses.

M. Hockin: Il n'y aura pas de taxe pour les touristes américains qui logeront au Canada. Ils pourront également obtenir un remboursement pour les marchandises achetées. Écoutez bien. Ils pourront se faire rembourser.

Le marché américain change. L'industrie touristique, ici, à Ottawa aujourd'hui, m'a bien dit lorsque je l'ai rencontrée qu'elle cherche a créer des marchés américains différents pour le Canada. Nous recherchons des marchés spécialisés, des marchés très différents du précédent qui était essentiellement celui des touristes motorisés.

Ce qu'il nous faut pour ces marchés spécialisés c'est un bon service de recherche, et une publicité et une commercialisation adaptées à cette recherche. C'est ce que nous faisons.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Suivant la North American Association of Tour Organizers, la TPS favorise les Canadiens qui voyagent à l'étranger par rapport à ceux qui voyagent au Canada. Cette taxe va faire du Canada un pays trop cher pour les touristes étrangers et canadiens.

Sur cinq touristes qui arrivent en Amérique du Nord, le Canada avait l'habitude d'en recevoir trois. Maintenant ce n'est plus que un sur cinq. Le ministre se rend-il compte que sa TPS est capable de rendre le Canada inabordable? Est-ce cela qu'il entend quand il parle de rendre le Canada plus compétitif à l'échelle mondiale?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je pense que le député aurait profit à lire le rapport du Conference Board portant sur les perspectives touristiques, envisagées sous le rapport d'une TPS à 9 p. 100. Maintenant que le taux de la TPS a été ramené à 7 p. 100, le Conference Board refait son rapport.

Le Conference Board a dit que le taux de croissance du tourisme, qui augmente et ne cesse d'augmenter chaque année depuis cinq ou six ans, va continuer de le faire—donc il ne va pas diminuer—va continuer de le faire à une cadence un peu plus faible au cours des deux prochaines

années, et ensuite devinez. Dans trois ans la croissance va être plus forte qu'elle ne l'aurait été. . .

Une voix: Pourquoi ralentit-elle?

M. Hockin: . . .si nous n'avions pas la TPS. Après trois ans, la TPS va avoir des effets positifs et non négatifs sur le tourisme.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Tourisme). Le gouvernement prétend tenir compte de l'importance du tourisme pour le Canada. Mais le dernier budget a réduit les programmes d'EDER dans le domaine du tourisme et de la commercialisation. Voilà maintenant que la TPS menace de provoquer un important recul du tourisme dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Quels programmes précis va-t-il annoncer pour compenser l'importante charge que la TPS va imposer au secteur touristique?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la première chose qu'il faut comprendre c'est qu'il ne s'agit pas d'une charge au plan des frais d'exploitation d'un établissement touristique.

Prenons le cas par exemple d'un établissement touristique de l'Île-du-Prince-Édouard. J'y vais jeudi pour consulter le secteur. La TPS, qui est ristournable pour ainsi dire instantanément, va abaisser les frais d'exploitation des établissements touristiques, restaurants ou hôtels. La baisse va se situer entre 2 et 4 p. 100. Donc la TPS, qui fait l'objet d'un crédit instantanément ristournable sur intrants, va abaisser les coûts du tourisme. Voilà la première chose.

Il y a ensuite les 7 p. 100 qui vont s'ajouter à la facture du consommateur quand il va à l'hôtel ou dans un local touristique, dans l'Île-du-Prince-Édouard ou ailleurs au Canada. Il n'y a pas de discrimination contre le tourisme. Cette taxe va s'appliquer à tous les services et à tous les biens au Canada. Mais le tourisme est avantagé parce que nous allons accorder une ristourne aux touristes étrangers. Le tourisme vient au premier rang des secteurs qui bénéficient d'un traitement de faveur sous le régime de la TPS.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Nous avons entendu aujourd'hui que le tourisme compte pour 24 milliards de dollars dans le produit national brut du Canada et occupe quelque 10 p. 100 de la population active. Le tourisme a une importance capitale dans le développement régional du Canada, et pourtant, 7 des 12 ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux arrivées à échéance en mars dernier n'ont pas été reconduites et cinq autres prendront bientôt fin.

Le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre et aux milliers de Canadiens qui travaillent dans l'industrie touristique, pourquoi le gouvernement n'a pas fait une priorité de cette industrie?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la députée doit comprendre que les programmes de développement régional possèdent un volet touristique. Les activités touristiques sont admissibles aux subventions de l'APECA et du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, ainsi qu'au programme FEDNOR dans le nord de l'Ontario.

Il y a tout juste trois semaines, j'ai annoncé un volet touristique supplémentaire au programme FEDNOR. Je trouve étonnant que le chef du NPD prenne la part de l'industrie touristique. Pourquoi? Parce qu'elle s'efforce de faire en sorte qu'il n'y ait plus de déductions permises pour les frais d'amusement.

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Cela nuirait énormément au secteur des divertissements. Cela dévasterait l'industrie touristique et nous ne le voulons pas.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre dit que l'industrie touristique peut chercher des fonds avec toutes les autres entreprises qui relèvent de l'APECA et du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Il soutient que les fonds affectés au tourisme seront tirés du budget de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ou APECA. En fait, les fonds offerts ont été réduits de moitié. Le ministre ne considère pas le tourisme comme une priorité.

• (1430)

Le ministre a déclaré aujourd'hui que la TPS sera avantageuse pour le tourisme. C'est curieux, car le premier ministre a reçu le 19 janvier dernier une lettre de l'Association de l'industrie touristique du Canada, qui a retiré son appui à la TPS parce qu'elle estime que celle-ci alourdira le fardeau administratif, fera augmenter les prix, entraînera des pertes de 1 milliard de dollars et fera disparaître 25 000 emplois.

Les touristes canadiens dépensent déjà 3 milliards de plus à l'étranger qu'au pays. Nous avons un déficit commercial de 3 milliards de dollars dans le secteur du tourisme. Cela va être encore plus difficile de soutenir la

concurrence avec cette taxe de 7 p. 100. Que dit le ministre à l'industrie touristique?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Monsieur le Président, le chef du NPD rappelle à la Chambre que l'AITC a retiré son appui à la TPS. Je voudrais lui dire que l'AITC ferait sûrement de même pour la suggestion du NPD d'instaurer un impôt minimum sur les petites entreprises, dont la plupart sont des établissements touristiques.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le ministre répond qu'il a dit que la TPS est bonne aussi pour les personnes âgées.

La semaine dernière, j'ai demandé au ministre des Finances de rencontrer avec moi des gens du troisième âge. Ils sont inquiets à cause de la TPS et du Budget. Le ministre des Finances a rejeté ma demande. Il devrait pourtant écouter. Une fois de plus, je demande au ministre des Finances: Va-t-il enfin accepter de rencontrer ces aînés? Il doit écouter leurs inquiétudes.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si la députée veut être honnête avec elle-même et avec la Chambre, elle admettra que, la semaine dernière, elle m'a demandé si je m'entretiendrais avec des gens du troisième âge à Winnipeg, le lendemain, soit mardi dernier. J'ai répondu que c'était impossible, et elle le sait.

Elle parle encore des personnes âgées. Il existe une brochure qu'elle distribuera, je l'espère, aux groupes de personnes âgées auxquelles elle s'adresse. La brochure contient une liste d'articles et de services auxquels la taxe sur les produits et services ne s'applique pas et qui aident les personnes âgées: nourriture de base, cantines mobiles, repas servis dans les institutions de soin, soins dentaires, soins de santé, soins dans les hôpitaux et les institutions, médicaments sur ordonnance, lunettes et prothèses auditives. La taxe ne sera pas prélevée sur le loyer des particuliers, le transport public municipal, les services de transbordeurs, l'assistance juridique et d'autres services financiers.

Tout cela est exempt de taxe justement parce que nous voulons que les personnes âgées ne soient pas durement touchées.

De plus, à cause du crédit de la TPS, les trois quarts des personnes âgées vont être en meilleure position financière. Je vois que ma collègue donne enfin des signes d'assentiment. Je suis heureux de constater qu'elle est d'accord avec moi et j'espère qu'elle va transmettre ce message aux personnes âgées du Canada.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable du tourisme. Dans ses commentaires antérieurs, il a déclaré qu'on allait devoir pousser plus loin les recherches. Le ministre peut-il nous dire s'il peut mener de meilleures études que celles que réalisent l'Association de l'industrie touristique du Canada?

Ensuite, il a affirmé qu'on consultait l'industrie. Que le ministre cesse de la consulter et se mette à l'écouter. Le ministre fait toutes sortes d'allégations. Si le tourisme se porte si bien, peut-il nous expliquer pourquoi l'industrie touristique du Canada va perdre 25 000 emplois au cours des deux prochaines années?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, cette question me donne l'occasion de résumer à l'intention du député tout ce que le gouvernement a fait pour le tourisme l'année dernière. Je suis convaincu que le député écoutera attentivement.

Permettez-moi de commencer par le projet le plus important. Nous avons parlé de la ristourne de la TPS. C'est la ristourne la plus généreuse et la plus efficace jamais proposée par un pays ayant une TVA ou une TPS.

Deuxièmement, nous écoutons les suggestions de l'industrie touristique et avons mis sur pied, pour les pays en bordure du Pacifique, la plus grande exposition commerciale de l'histoire du Canada. L'Association du tourisme du Pacifique quittera pour la première fois la région du Pacifique afin de s'installer en Amérique du Nord, non pas aux États-Unis, mais bien à Edmonton et à Vancouver. Ce projet est parrainé par Tourisme Canada.

Troisièmement, nous achevons tout juste la plus grande enquête jamais menée par le gouvernement du Canada sur le marché américain. Nous avons eu plus de 9 000 entretiens afin de découvrir les nouveaux créneaux de ce marché.

Nous effectuons également une étude prix-qualité du marché américain pour savoir ce que les Américains pensent de la valeur de leurs voyages au Canada.

Enfin, et ce qui est plus important encore, nous collaborons avec l'industrie afin de veiller à ne pas gaspiller notre argent, mais à mieux le dépenser que nos concurrents.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le ministre n'a pas expliqué la perte d'un seul emploi et encore moins de 25 000.

[*Français*]

L'industrie touristique au Canada est très inquiète de la situation actuelle dans le pays, et on dit qu'elle traverse sa pire crise depuis 25 ans. Est-ce que cela est clair? La pire crise depuis 25 ans! Comment le ministre peut-il, dans une période de crise, couper de près de la moitié le budget de marketing du tourisme au Canada?

Une voix: C'est honteux.

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je ne peux que répéter au député la réponse qu'a faite le Conference Board. D'après celui-ci, dans trois ans, avec la TPS l'industrie du tourisme au Canada sera plus forte et créera davantage d'emplois que si nous ne l'adoptions pas.

Deuxièmement, les exploitants d'entreprises touristiques de notre pays ont demandé aujourd'hui d'une manière très éloquente que les dépenses engagées pour la commercialisation au Canada ne soient pas toujours séparées, avec d'un côté les provinces, d'un autre côté le gouvernement fédéral et d'un autre encore, les hôtels, les restaurants et les exploitants d'entreprise touristique, mais qu'on se réunisse pour coordonner les initiatives et coopérer. C'est ce que nous faisons.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Encore une fois un Canadien éminent est empêché d'entrer aux États-Unis selon la loi McCarren-Walters qui reste en vigueur aux États-Unis depuis la guerre froide. Et, pour chaque Canadien éminent sur la liste noire, il y a beaucoup de Canadiens ordinaires, nous le savons.

La semaine dernière, à ma question, le ministre a promis qu'il interviendrait auprès des Américains à ce sujet. Je lui demande donc ce qu'il a fait depuis qu'il a fait cette promesse. Et s'il n'a aucun résultat valable, est-il prêt maintenant à lancer une campagne publicitaire afin d'avertir les Canadiens, surtout les aînés, des risques pour ceux-ci d'entrer aux États-Unis et des mesures qu'ils peuvent prendre pour blanchir leur réputation auprès des Américains?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, des millions de Canadiens se rendent chaque année aux États-Unis sans aucun risque.

Quant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il préside avec beaucoup de succès et de distinction une conférence très importante qui se tient aujourd'hui à Ottawa, au Canada.

En ce qui concerne le cas de M. Hunter, auquel, sauf erreur, le député fait allusion, l'ambassade des États-Unis nous informe que le service d'immigration et de naturalisation des États-Unis à Buffalo a examiné son dossier et a conclu qu'il est libre d'entrer aux États-Unis sans avoir à demander une dispense.

Pour ce qui est de la loi américaine, c'est, bien sûr, une question qui regarde les États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures leur fait toutefois part de nos vues sur la question et leur explique que nous souhaitons une mise en oeuvre rapide des modifications qui ont été proposées, pour que leur loi soit moins lourde et plus équitable.

* * *

• (1440)

LES LISTES NOIRES

M. Derek Lee (Scarborough— Rouge River): Je m'adresse au solliciteur général, monsieur le Président. Ce n'est pas le moment d'embellir la réalité.

En 1981, le gouvernement américain a consenti à détruire ses listes de noms de Canadiens considérés comme pouvant menacer la sécurité de l'État, que la GRC lui avait fournies quelques années auparavant. Mais les faits prouvent que des centaines de citoyens canadiens respectueux des lois qui figurent sur ces listes sont toujours classés comme des éléments subversifs par les Américains.

À part s'aveugler sur la réalité, que font en ce moment le solliciteur général et le gouvernement pour corriger cette injustice et exiger des États-Unis qu'ils épurent leurs dossiers conformément à l'accord de 1981?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, autant que je sache, les États-Unis sont un pays souverain qui doit établir lui-même ses lois, et sa réglementation.

Nous pouvons communiquer aux États-Unis nos vues sur leurs lois ou règlements qui visent nos citoyens, et nous le faisons. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures incite le gouvernement américain à interpréter généreusement les modifications récentes afin que des Canadiens ne soient plus interdits pour des motifs idéologiques et que soient rayés les noms de ceux qui figurent pour ces motifs sur les listes des signalements des personnes à ne pas laisser entrer.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait tout ce qui est possible pour notre gouvernement ou n'importe quel autre, à part celui des États-Unis. C'est le gouvernement américain qui s'occupe de ses propres lois intérieures, et cela ne changerait pas si un autre parti formait ici le gouvernement.

* * *

LE TOURISME

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Tourisme. Celui-ci a déclaré tout à l'heure et en d'autres occasions à la Chambre que la TPS entraînerait une réduction de 3 à 4 p. 100 des frais d'exploitation des établissements touristiques. Les nombreux porte-parole de ce secteur à qui j'ai parlé ont dit qu'ils ne savaient pas à quoi le ministre faisait allusion et qu'ils ne partageaient pas cet avis.

Le ministre conviendra-t-il que cette réduction ne touche que les dépenses en immobilisations et non les services, qui représentent l'essentiel des dépenses du secteur?

En deuxième lieu, admettra-t-il que sa déclaration est à tout le moins trompeuse et va à l'encontre des résultats de recherches montrant que la TPS coûtera 1 milliard de dollars par année au secteur touristique et entraînera la perte de 25 000 emplois?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, que les députés d'en face cessent donc de nous lancer toutes sortes d'accusations. Le Conference Board a fait une étude des plus approfondies sur la question et analysé les paramètres auxquels s'intéresse le député, à savoir la croissance du secteur.

Progressant à un taux moyen de 3,7 p. 100, le secteur touristique est l'industrie qui a connu la plus forte croissance depuis cinq ans. Nous voulons que ce rythme se maintienne.

Le député tient à travailler de concert avec l'industrie pour que la croissance se poursuive. Nous aussi. L'industrie souhaite une baisse de ses frais d'exploitation. La TPS entraînera une baisse de cette catégorie de dépenses pour la quasi-totalité des établissements touristiques parce que le gouvernement remboursera dans les trois semaines la taxe payée par ceux-ci, avant même que les clients franchissent leur seuil. D'où une augmentation de leurs liquidités et une baisse de leurs frais d'exploitation.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre a fondé toute son argumentation sur le rapport du Conference Board. Je voudrais simplement signaler qu'il s'est basé sur deux hypothèses fausses: premièrement, que les salaires ne bougeront pas devant tout impact inflationniste attribuable à la TPS et, deuxièmement, que la taxe sur les ventes des fabricants sera complètement éliminée avant que la TPS ne soit appliquée.

Nous avons parlé de tourisme international, mais qu'adviendra-t-il de nos propres touristes canadiens? Le ministre ne reconnaît-il pas que 83 p. 100 de nos touristes sont des Canadiens qui voyagent au Canada et qui ne pourront demander de ristourne? Le ministre ne comprend-il pas que la TPS découragera ces Canadiens et les incitera à se rendre à l'étranger et, enfin, qu'elle entraînera une augmentation du déficit record du Canada au chapitre du tourisme, qui s'élève déjà à plus de 3 milliards de dollars par an?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, mon honorable ami s'en prend maintenant au rapport du Conference Board. Il y a deux mois, lui et son collègue citaient ce rapport pour critiquer la taxe quand elle s'élevait à 9 p. 100.

Pour en venir à l'essentiel, monsieur le Président, jetons un coup d'oeil sur une étude objective où l'on compare le tourisme américain au tourisme canadien. Le groupe Runzheimer effectue une étude comparative qu'il publie sous forme d'indice des prix moyens pour les hôtels, le logement, les repas dans les restaurants et les billets d'avion aux États-Unis et au Canada. Essayez de

deviner! Le Canada est plus compétitif que les États-Unis sous tous ces rapports.

M. Ken Hugues (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, mais je ne veux pas être négatif comme nos collègues d'en face.

On a fait remarquer que la taxe sur les produits et services aurait un impact important sur l'industrie touristique. Nous savons tous que les provinces appliquent actuellement des taxes de vente dans le domaine touristique, par exemple la taxe de 5 p. 100 sur les chambres d'hôtel imposée par le gouvernement de l'Alberta. Le ministre peut-il dire à la Chambre, tout d'abord, quelles autres mesures particulières ont été prises dans le cadre du système de TPS pour protéger ces centaines de milliers d'emplois d'un bout à l'autre du pays, et quel impact ont ces taxes de vente provinciales sur le tourisme?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la Chambre devrait se réjouir que nous ayons enfin une question raisonnable sur le tourisme.

Le fait est que les provinces imposent des taxes de vente sur les chambres d'hôtel. Les États, aux États-Unis, imposent eux aussi des taxes sur les chambres d'hôtel. En fait, on trouve dans la ville de New York une taxe municipale, une taxe de congrès et une taxe d'État.

Au Canada, nous fixons la taxe à un taux très bas et, qui plus est, nous allons la rembourser aux touristes étrangers, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre aujourd'hui. Plus important, l'exemption de la TPS ne concerne pas seulement le logement des visiteurs. Elle s'étendra également aux biens exportés qu'ils achètent et à leurs déplacements aériens à l'intérieur du pays.

Quand on compare le système de n'importe quel pays qui prélève une TPS ou une TVA avec celui du Canada, on constate que notre système de remboursement est le plus étendu et le plus efficace du monde. Voilà comment nous fonctionnons. Nous ne procéderons pas comme certaines provinces, l'Ontario par exemple, qui doit accorder un remboursement mais va compliquer la démarche au point que personne ne demandera à en bénéficier.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Interrogé hier au sujet de la déclaration attribuée au premier ministre et selon laquelle les taux d'intérêt ne pourraient que baisser une fois que le gouvernement aura présenté son budget le 20 février, le ministre a répondu que le marché avait clairement mal interprété un extrait revu et corrigé de ce qu'avait dit le premier ministre.

Je fournirai aujourd'hui au ministre l'occasion de préciser exactement ce qu'a dit le premier ministre. A-t-il dit que les taux d'intérêt allaient augmenter ou qu'ils allaient baisser?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu hier que le marché avait clairement mal interprété une seule phrase tirée d'une entrevue que le premier ministre venait d'accorder avant même d'avoir accès à toute sa déclaration. Quand on examine cette phrase et qu'on l'interprète à la lumière de tout le compte rendu fourni un peu plus tard, cette phrase prend un sens tout différent. Voilà ce que je m'efforçais de faire comprendre hier en répondant à la question.

Quant à la question qu'a posée le député au sujet de la politique du gouvernement, je répondrai que nous l'avons très bien exprimée. Nous sommes déterminés à juguler l'inflation. Nous estimons de la plus haute importance d'éviter les problèmes que notre pays a connus à la fin des années 70 et au début des années 80. Tant que nous n'aurons pas constaté une réduction des pressions inflationnistes, les taux d'intérêt ne diminueront pas de façon sensible.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je crois que c'est très important, étant donné que le ministre des Finances hier était très catégorique en disant qu'il fallait lire, à savoir ce que le premier ministre avait dit.

Je vais répéter ma question au ministre des Finances. Le premier ministre a certainement fait une déclaration concernant ce qui allait se passer avec les taux d'intérêt, suite à l'introduction du Budget, le 20 février.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire aujourd'hui: Qu'est-ce que le premier ministre a dit exactement au sujet des taux d'intérêt au Canada? Est-ce qu'ils vont monter? Ou est-ce qu'ils vont diminuer?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'exhorte mon collègue à consulter le compte rendu complet du rapport que l'agence Presse canadienne a donné de cette entrevue. Si vous le permettez, je commenterai l'article que Jack McArthur a publié aujourd'hui dans le *Star* de Toronto. Au sujet du premier ministre, il a écrit ce qui suit: «Pourtant, son commentai-

re était empreint de prudence, voire même d'un grain de sagesse.»

À mon avis, il importe que le député comprenne qu'on ne saurait répondre à ces questions simplement par un oui ou par un non. Comme j'imagine qu'il le comprend, il trouvera sûrement fort utile de lire le texte complet que l'agence Presse canadienne a diffusé de cette entrevue.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, en l'absence du célèbre ministre des Pêches et des Océans, je pose ma question à mon frère terre-neuvien en exil, le ministre du Commerce extérieur.

Je viens de passer une semaine sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve, de Harbour Breton à Port-aux-Basques, à m'entretenir avec des centaines de pêcheurs côtiers, de pêcheurs à la ligne. La situation est la même partout. Ces gens-là ne prennent pas suffisamment de poisson pour couvrir leurs dépenses. Par conséquent, il n'ont pas de revenu net, ni d'argent pour vivre, ni de chances de toucher de l'assuranche-chômage ni de programmes spéciaux d'aide.

Qu'est-ce que le ministre et le gouvernement entendent faire pour ces gens qui ne touchent même pas le revenu minimal nécessaire pour être admissibles aux programmes établis?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que tous les ans, et cette année encore, un programme vient en aide aux pêcheurs qui ne prennent malheureusement pas suffisamment de poisson pour pouvoir toucher des prestations de l'assurance-chômage. Je suppose qu'il parle maintenant de la pêche qui se pratique en hiver le long de la côte méridionale.

Si la pêche est mauvaise au point que les pêcheurs n'ont même pas droit à des prestations de l'assurance-chômage, nous allons envisager sérieusement d'établir un programme spécial à leur intention.

J'ajouterai en rapport avec la zone 3PS située au large de la côte méridionale de Terre-Neuve, que la pêche y a été meilleure en 1989 qu'en 1988. En effet, les pêcheurs utilisant une embarcation de moins de cent pieds ont pris 21 916 tonnes de poisson en 1989, soit 25 p. 100 de plus qu'en 1988. La situation a donc progressé quelque peu. J'espère que cette tendance se maintiendra et que les pêcheurs de la circonscription du député verront leur sort s'améliorer petit à petit.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre dispose peut-être de données sur la zone 3PS. Je me suis entretenu pas plus tard que dimanche avec 300 pêcheurs qui possèdent sept, dix ou douze baquets d'agrès. Avec cela et avec 5 à 6 000 hameçons, ils devraient pouvoir prendre 4 ou 5 000 livres de poisson par jour. Or, ils ne prennent chaque jour qu'une demi-douzaine de poulamons et un chabot; c'est trop peu pour couvrir leurs dépenses.

Qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire, pas à la fin de mars, quand la pêche d'hiver sera terminée, mais dès maintenant pour les gens qui, en 14 mois dans certains cas, n'ont pas tiré de la pêche le revenu nécessaire pour être admissibles à l'assurance-chômage ou pour acheter de la nourriture?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que nous avons offert un programme spécial d'aide cette année et que, si une aide supplémentaire se révélait nécessaire, nous ne manquerions pas de la fournir.

Pour l'année 1989, je tiens à corriger les chiffres mentionnés parce que certains collègues du député ont brossé un tableau déformé et inexact de la situation de la pêche.

M. Simmons: Pas moi.

M. Crosbie: Je sais que le député ne déformerait jamais des faits. Cela ne fait aucun doute.

* * *

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les vingt-deux experts engagés par le gouvernement fédéral pour examiner les résultats de l'étude réalisée par les militaires canadiens des incidences environnementales des vols à basse altitude au-dessus du Labrador, du Québec et du territoire des Innus ont déclaré que cette étude ne valait rien, qu'elle était tout à fait inadéquate et que c'était de toute évidence une tentative pour étouffer toute l'affaire.

Puisqu'on ferait injure à ces experts en tenant des audiences publiques sur cette question et qu'on aboutirait probablement aux mêmes conclusions, le ministre de l'Environnement ordonnera-t-il au ministère de la Défense nationale de rédiger un énoncé environnemental

entièrement nouveau, étant donné que celui dont nous disposons actuellement est irrécupérable?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que mon ministère travaille étroitement avec tous les ministères du gouvernement, y compris, bien sûr, celui de la Défense nationale en rapport avec le processus d'évaluation environnementale. Nous avons toujours affirmé, à la Chambre et ailleurs, que ce gouvernement avait pris des engagements qu'il respecterait en matière d'application des évaluations environnementales. Il en sera de même dans le cas qui fait l'objet de la question.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre qui représente le gouvernement du Canada. Aujourd'hui, nous avons appris que les 25 experts internationaux qui ont examiné l'étude en question pour les Innus l'ont complètement discréditée. Un scientifique de réputation internationale l'a qualifiée du pire énoncé des incidences environnementales qu'il ait jamais vu.

Le vice-premier ministre fera-t-il preuve de courage et de sincérité en ce qui concerne les droits des Innus et l'environnement de tous les Canadiens et ordonnera-t-il qu'on entreprenne un nouvel énoncé des incidences environnementales?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en ce qui concerne cet énoncé, le gouvernement a entrepris de suivre exactement ce qui est prévu en matière d'évaluation environnementale. Nous sommes au courant de ces observations. Nous savons que le processus est en place et le gouvernement respectera toutes ses obligations.

* * *

LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En 1987, le gouvernement a mis en place un programme de 60 millions de dollars pour renforcer la sécurité dans les aéroports. Dans le cadre de ce programme, 80 000 travailleurs des aéroports canadiens étaient soumis à la vérifications de leurs antécédents et devaient faire prendre leurs empreintes digitales. Dans un jugement rendu hier, madame le juge Barbara Reed a décidé que ce programme était illégal et qu'il devait être interrompu.

Qu'est-ce que le ministre peut faire exactement et qu'est-ce qu'il a l'intention de faire pour la protection des voyageurs canadiens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai pris effectivement connaissance de la décision de madame la juge Barbara Reed, ce matin. Je dois d'abord rassurer les Canadiens en fonction du système de sécurité dans les aéroports qui actuellement fonctionne normalement, n'est pas en cause, et nous allons examiner les différentes possibilités que nous avons pour répondre à la décision de madame la juge Barbara Reed.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. La semaine dernière, le Conseil canadien de développement social a mis à pied tout le personnel du Programme de contestation judiciaire. Ce programme joue un rôle indispensable dans la clarification et la défense devant les tribunaux des droits des langues minoritaires et du droit à l'égalité de tous les Canadiens.

La semaine dernière, à la Chambre, le ministre a déclaré que la mise à pied du personnel du Programme de contestation judiciaire le consternait et qu'il la désapprouvait.

Quelles mesures le ministre a-t-il prises depuis ce temps pour garantir à ces employés que leurs postes seraient rétablis et que le gouvernement appuie toujours le Programme de contestation judiciaire?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je vous ai dit que mes collaborateurs et moi, après avoir examiné minutieusement le programme et après avoir reçu de très bonnes recommandations du comité permanent, avons rencontré le ministre de la Justice et ses collaborateurs et que nous suivons maintenant un processus en vue d'obtenir le consentement de certains de nos collègues.

En ce qui concerne les mesures précises dont parle la députée, j'avais dit que mon sous-secrétaire avait immédiatement appelé le directeur général du Conseil canadien de développement social. Malheureusement, le décès d'un membre de sa famille l'a empêché de répondre immédiatement, mais nous espérons pouvoir renseigner

bientôt la députée sur les autres mesures qui ont été prises.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le Programme d'aide à la contestation judiciaire dure depuis 11 ans. Le ministre savait que dès le 31 mars 1990 le Programme prenait fin à moins qu'on ne le reconduise. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a au moins apporté la question au Cabinet? A-t-il l'appui des membres du Cabinet fédéral? Et peut-il satisfaire les grands besoins des minorités linguistiques, comme ceux aussi qui veulent se prévaloir de l'article 15 de la Constitution, qu'ils auront en place, le 1er avril prochain, un programme d'aide à la contestation judiciaire? Doit-on attendre que le ministre des Finances, lui qui va tout couper, nous dise que ce programme-là aussi est coupé?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai indiqué clairement que j'ai trouvé le Programme très bénéfique. Nous avons eu la chance d'étudier le Programme, d'avancer peut-être certaines idées, de l'améliorer. Nous avons eu la chance d'étudier des recommandations qui ont été faites par le Comité permanent de la Chambre, et, avec mon collègue, le ministre de la Justice, nous avançons sur le projet.

J'ai de plus donné aussi bien que possible des signes assez positifs à l'effet que nous essayons de faire tout ce dont nous sommes capables qui puisse faire avancer le projet, mais en ce moment j'attends l'approbation du gouvernement et de mon collègue du caucus.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PERMISSION DE FUMER DANS LE SALON DU GOUVERNEMENT

M. le Président: Le député de Carleton—Charlotte m'a avisé de son intention de soulever la question de privilège.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question de privilège porte sur le fait qu'il est permis de fumer dans le salon du gouvernement de la Chambre. Je dois dire, d'abord, que c'est la première fois que je soulève la question de privilège.

Au Royaume-Uni, les privilèges ont toujours eu comme fondement la *common law*, mais ils ne sont transférables aux colonies qu'au moyen d'une loi expresse. Le droit qu'a le Parlement d'établir ses privilèges est garanti par la Loi constitutionnelle de 1867. La dernière fois que cela s'est fait, c'est lorsque le Parlement a adopté la Loi sur le Parlement du Canada en 1985.

Je soulève cette question simplement parce que je crois que nous, les députés de la Chambre, essayons de donner l'exemple aux Canadiens, particulièrement aux jeunes Canadiens, et de créer un environnement sans fumée pour les générations futures. Je crois que nous manquons à nos obligations à cet égard.

Je signale que la Chambre a adopté une modification à la Loi sur la santé des non-fumeurs en 1989. Cette loi exige clairement que la Chambre des communes offre à ses employés un milieu de travail sans fumée. Parce que nous sommes l'employeur d'un certain nombre de personnes à la Chambre, par exemple les greffiers, les pages et le personnel de tous les députés, je crois qu'il nous incombe de voir à ce que leur milieu de travail soit sans fumée.

Le terme «employeur» est défini de la façon suivante dans la loi:

> «employeur» Quiconque emploie un ou plusieurs employés dans les conditions visées au paragraphe 123(1) du *Code canadien du travail*. . .

Il est dit à la définition de l'employeur:

> c) le Sénat, la Chambre des communes ou la Bibliothèque du Parlement, pour ce qui est de leurs employés ou de ceux des comités respectifs de l'une ou l'autre de ces chambres;
>
> d) parlementaire, éventuellement ministre, pour ce qui est de son personnel ou des employés qui, appartenant au personnel d'un parti politique et travaillant dans des locaux du Sénat ou de la Chambre des communes, sont placés sous son autorité.

Pour ce qui concerne nos locaux, et sur ce point je suis persuadé d'avoir tout à fait raison, je tiens à citer la cinquième édition de Beauchesne, page 31, commentaire 93(2):

> Le Président reçoit de la Chambre la direction générale des locaux et des services qui se trouvent dans la partie des bâtiments occupée par la Chambre des communes (soit l'édifice du Centre, en partie, celui de la Confédération et d'autres).

Je soutiens qu'en un sens nous nous rendons coupables d'outrage à la Chambre en laissant fumer dans nos couloirs.

Je soutiens également que la violation de cette politique nuit au travail et au rendement des parlementaires. Je citerai à nouveau la cinquième édition de Beauchesne, commentaire 5, qui dit:

> On reconnaît le privilège à son caractère accessoire. Les privilèges du Parlement sont ceux «qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs». Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres. Mais il sont également étendus à chacune des Chambres en vue de la protection de ses membres et de la proclamation de son autorité et de sa dignité propres.

Il s'agit là pour moi d'une question très importante. Je sais que nous nous efforçons d'assainir l'environnement du pays. À mon avis, s'il y a un endroit tout indiqué pour commencer c'est ici. Je pense, monsieur le Président, que vous avez donné l'exemple depuis que je suis ici, car vous avez publicisé pour les Canadiens l'attention dont ont besoin les questions environnementales.

Je ne fais pas cela pour être vindicatif. Je ne fume pas, mais il y a de nombreux députés qui essaient de cesser de fumer. Dans ces circonstances, c'est très difficile pour eux. Beaucoup d'autres ont des problèmes respiratoires et cela leur cause une véritable inquiétude pour leur santé. Il leur est très difficile de fonctionner dans le couloir qui est une extension du bureau pour un député.

Dans le couloir du gouvernement, il y a des téléphones et des bureaux d'un bout à l'autre. Lorsque les députés sont de service à la Chambre, ils passent des heures dans ce couloir à travailler pour leurs électeurs. Je prétends que leur capacité à travailler et à agir au nom de leurs électeurs est diminuée par le simple fait que l'atmosphère de ce couloir ne permet pas à certains de s'y asseoir et de travailler.

C'est une question très sérieuse. J'estime que nous devons aussi donner l'exemple à tous les Canadiens. Je devrais dire une autre fois à tous les «jeunes» Canadiens.

Monsieur le Président, vous connaissez bien ce problème et vous l'avez mentionné à la Chambre très souvent. Lorsque les députés cessent de se comporter normalement, vous êtes le premier à vous lever et à rappeler que nous sommes sous le regard des Canadiens d'un océan à l'autre, qu'ils sont chez eux et nous regardent.

Je pense que si nous voulons respecter les traditions de cette Chambre, nous devons respecter un projet de loi que nous avons adopté. Nous devons le respecter par souci de justice envers tous les députés. J'estime que si nous adoptons un projet de loi que tous les Canadiens doivent respecter, en tant que députés nous devrions être prêts à faire de même.

En conséquence, si vous estimez que la question de privilège paraît fondée de prime abord, je suis prêt à présenter la motion appropriée.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux simplement faire part à la Chambre de ce qui se passe dans l'autre hall, celui de l'opposition.

Depuis l'adoption de la loi, je dois dire catégoriquement que je reçois toute la collaboration voulue de la part de tous les députés de notre côté de la Chambre. Personne n'a fumé dans le hall de l'opposition depuis la fin de décembre 1989.

Je n'ai vu aucun député fumer. En fait, aujourd'hui, j'ai eu le plaisir d'entendre la députée de Halifax me dire qu'elle avait cessé de fumer du fait de l'interdiction en question. Je l'encourage à poursuivre dans cette voie.

Si le député a un grief, et je doute fort qu'il s'agisse d'un grief qui touche ses privilèges, je pense alors qu'il devrait soulever la question au sein de son propre caucus qui pourra en discuter sérieusement et prendre une décision. Ce qui se passe dans ce hall ne regarde qu'eux. S'il a à se plaindre de ses collègues, je crois qu'il doit soumettre la question à son propre whip ou à quelqu'un d'autre.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, nous pourrions peut-être tous nous entraider et contribuer au règlement de cette question en demandant au député de bien vouloir attendre quelque peu avant de demander à la présidence de rendre sa décision au sujet de sa question de privilège.

Entre-temps, je voudrais demander en toute déférence à Votre Honneur d'écrire à nouveau à tous les députés, comme vous le faites de temps à autre, afin de leur rappeler les nouvelles règles en vigueur. Je suis d'avis que de nombreux députés croient encore qu'ils peuvent fumer dans certains endroits et non dans d'autres.

Privilège

• (1510)

J'invite le député à laisser sa requête en suspens pour le moment en attendant que Votre Honneur ait eu la possibilité d'examiner la question de privilège qu'il a soulevée, comme c'est son droit. Entre-temps, la présidence peut rappeler aux députés la portée de la loi et si des exceptions s'appliquent, vous pourrez alors nous le préciser, monsieur le Président. Si, par la suite, certains députés ne se plient pas au rappel à l'ordre, je suppose qu'à ce moment-là, le député se fera un devoir de soulever à nouveau la question de privilège à ce sujet. Je suis persuadé qu'alors de nombreux autres députés seront heureux d'intervenir et de participer au débat lancé par le député.

Bien entendu, je m'en remets à votre décision, monsieur le Président, quant à savoir si vous trouvez ma proposition acceptable ou non. Je m'en remets également à mon collègue qui pourra décider si la proposition que je viens de soumettre à la présidence lui convient.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi sur la question de privilège. Je sympathise avec les gens d'en face qui voudraient fumer.

C'est la première de ma vie que je vois l'imposition d'un règlement qui ne prévoit aucun conseil ni service aux fumeurs faisant partie d'une organisme fédéral, et le Parlement est organisme fédéral.

Les fumeurs ne pourront plus utiliser les aires de débarquement bientôt parce que même ces endroits leur seront interdits également. Une personne qui fume n'a plus aucune place où aller au Parlement.

Je ne fume plus, mais je me rends certes compte du sort fait aux fumeurs.

Je crois que c'est une question de privilège qu'il faudrait envisager du point de vue des fumeurs parce que rien n'est prévu pour eux.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour réservé à l'opposition et nous ne voudrions certes pas prolonger cette discussion indûment.

J'ai été surpris d'entendre mon collègue soulever la question de privilège parce qu'il a l'air de tellement tenir à sa santé qu'il n'a sans doute jamais soumis ses poumons à la fumée du tabac, si je ne m'abuse.

Nous sommes effectivement aux prises avec un problème. Nous savons tous que les gens ne devraient pas fumer. Mais je suis tout à fait d'accord avec la députée de South West Nova. Je n'ai pas entendu toutes les remarques du député de Saint-Denis. Mais j'espère qu'il a signalé que le comité dont il a la présidence devrait s'occuper de cette question. Je crois qu'il est le président du Comité des services aux députés qui n'a pas été, avec tout le respect que je luis dois, le plus actif de tous depuis plusieurs mois. Il ne s'est pas penché sur les droits des députés.

Je conviens parfaitement que nous nous trouvons devant un problème typique. J'ai pratiqué le droit et j'étais fumeur occasionnel. Je n'ai jamais fumé la cigarette, mais il m'est arrivé de tirer quelques bouffées d'un cigare.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Comme moi, monsieur le Président, vous avez déjà exercé la profession d'avocat, aussi nous connaissons tous les deux la vieille maxime qui s'applique à ce cas. Je ne la dirai pas en latin, parce que lorsque j'utilise le latin, les gens croient que je suis raciste. J'aime la *Nova Scotia* sous le nom de *Nova Scotia*. Je n'aime pas le nom de Nouvelle-Écosse ni celui de *New Scotland*. Mais en latin, il existe une bonne vieille maxime qui, traduite, dit que la loi est ridicule lorsqu'elle ne repose pas sur des bases sensées. Vous pouvez la dire en latin, mais je l'aime mieux en anglais.

Je peux vous affirmer, monsieur le Président—et je vous ai déjà écrit à ce sujet—que je savais que le règlement entrait en vigueur le 1er janvier 1990. Je ne crois pas que beaucoup de députés le savaient. Honnêtement, je ne crois pas que nous avons aimé la loi stupide qui a été adoptée sans donner quelque droit que ce soit aux fumeurs ou aux non-fumeurs et sans prévoir d'endroit où ceux qui nous servent pourraient fumer dans notre édifice. Dans tous les autres immeubles sous la responsabilité du Parlement, il devrait y avoir un endroit où fumer. La mesure unilatérale et ne permettant aucune exception qui a été prise ouvre la porte à toutes sortes de combines.

La députée de South West Nova a fait allusion à la situation ridicule dans laquelle je me suis retrouvé vendredi dernier, lorsque j'étais allé fumer dans l'aire de chargement avec plusieurs autres bons collègues et employés de la Chambre. Un gardien de sécurité zélé a cru bon de nous envoyer son sous-fifre nous dire: «Messieurs, je regrette de devoir vous dire cela, mais vous

n'êtes pas censés fumer ici. Auriez-vous l'obligeance de sortir sous la pluie battante pour faire votre fumée?»

En réponse à ma collègue, qui est relativement nouvelle à la Chambre, les couloirs étaient l'endroit dans tout le Parlement où les députés de tous les partis et de votre propre parti se rencontraient quelquefois, s'asseyaient, s'entretenaient, bavardaient, méditaient et réfléchissaient à quelque affaire d'État. Quelquefois s'ils avaient le hoquet, ou voulaient trinquer ou fumer une cigarette, cela facilitait le processus de reflexion et permettait de résoudre certaines affaires d'État.

Je peux vous dire ceci, monsieur le Président, et je n'essaie pas de faire trop d'esprit ni d'humour, l'atmosphère a changé au Parlement, et pas seulement à cause de l'interdiction de fumer. Elle a changé à cause des ordinateurs et des télécopieurs, et de la nature actuelle des institutions politiques.

Mais quand vous additionnez tout cela dans le monde mécanique et que vous enlevez une partie de la camaraderie qu'appréciaient certains d'entre nous en rencontrant leurs collègues dans les couloirs, nous ne le faisons plus. En fait, je voudrais soulever un jour comme question de privilège le fait que nous devrions avoir une sonnerie ou un voyant lumineux à l'entrée de toutes les portes de sortie que, si nous nous trouvons là pour fumer, nous pourrons savoir quand la sonnerie s'arrête et revenir ici pour voter.

Sérieusement, monsieur le Président, je pense vraiment que cette question devrait être discutée par le Comité permanent de la gestion et des services aux députés, pas seulement par les députés et notre personnel, mais peut-être, espérons-le, par les leaders à la Chambre pour montrer que si le Règlement est immuable pour tous les employés fédéraux alors on peut faire quelque chose pour qu'il y ait un endroit pour fumer. On est allé trop loin. Je comprends la question de la qualité de l'air respiré, de la santé, et tout cela.

Mais, bonté divine! il y a ce dicton qui dit autre chose en latin, *caveat emptor*, que l'acheteur prenne garde. Que le fumeur prenne garde. Étant donné toute la publicité faite par le gouvernement fédéral et partout ailleurs, nous savons que fumer n'est pas bon pour la santé.

Quand allons-nous échapper à ce dictateur qui nous dit toujours ce qu'il faut faire et allons-nous laisser chacun décider ce qu'il doit faire? Donnez-nous un endroit pour ceux qui veulent fumer. Pour ceux qui veulent quelquefois s'adonner à une mauvaise habitude, laissez-les continuer de le faire s'ils le veulent sans qu'un dictateur leur dise ce qu'il faut faire.

Des voix: Bravo!

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je veux simplement répondre à certaines observations formulées aujourd'hui. Soit dit en passant, je dois dire que le député d'Annapolis Valley—Hants a brossé un merveilleux tableau de la chambre dans le passé: pas de femmes mais beaucoup d'hommes qui passent leur journée assis à boire et à fumer.

Toutefois, si mon collègue de Saint-Denis et son comité décident de faire des recommandations à ce sujet, il ne conviendrait pas que celles-ci s'appliquent uniquement à l'institution sacrée des Communes. Les fonctionnaires canadiens qui vivent et qui travaillent près de nous, non seulement à Ottawa mais dans tout le pays, ne seraient guère impressionnés si l'on prévoyait des fumoirs pour les employés de la Chambre des communes mais pas pour les autres fonctionnaires canadiens.

Ayant récemment grossi les rangs des convertis—et comme c'est la deuxième fois que je fais cet aveu à la télévision, j'espère réussir cette fois-ci—, je peux dire que ces lois musclées ont un peu facilité la tâche à ceux d'entre nous qui voulons cesser de fumer. Nous devons également nous rappeler qu'en fumant dans les couloirs, nous polluons l'air que les autres respirent.

À mon sens, il conviendrait peut-être de prévoir un lieu isolé où les gens pourraient aller de leur propre gré—je crois que l'expression juridique est *volenti non fit injuria* ou acceptation du risque. Cependant, il faudrait que ce privilège soit concédé non seulement à la Chambre des communes mais à toute la fonction publique.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot à ce sujet, qui n'a rien à voir avec le projet de loi d'initiative gouvernementale C-51, contrairement à ce que certains téléspectateurs pourraient croire.

Je rappelle aux députés que le président est tenu de respecter la loi. En l'occurrence la loi qui a été adoptée était le projet de loi d'initiative parlementaire C-204. Dans le cas d'un projet de loi d'initiative parlementaire, les députés doivent décider individuellement s'ils vont l'appuyer ou non. Les whips du gouvernement n'ont rien

eu à faire pour ce projet de loi. Chaque député devait prendre sa propre décision.

C'est l'ex-députée de Broadview—Greenwood, M^me^ Lynn McDonald, qui a présenté ce projet de loi. Il serait bon de rappeler aux téléspectateurs et aux députés aussi que ce n'était pas un projet de loi émanant du gouvernement. Chacun des députés à la Chambre des communes a plutôt voté selon sa conscience et a décidé si le projet de loi C-204 d'initiative parlementaire devrait être adopté.

De plus, il ne faut pas oublier que, selon des décisions prises par notre Parlement, le président doit obéir à la loi et la faire respecter à la Chambre.

• (1520)

Nous connaissons bien le député d'Annapolis Valley-Hants. Nous ne parlerons pas de ses opinions personnelles. Il peut dire ce qui lui plaît. Mais en tant que législateur, il doit, lui aussi, respecter la loi et s'attendre à ce que les employés de la Chambre en fassent autant. Voilà pourquoi je ne pense pas que le président ait le choix, il doit respecter la loi décrite dans le projet de loi C-204.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Je suis d'accord avec le ministre.

J'ai appuyé la loi. À mon avis, cette loi a remarquablement contribué à décourager les Canadiens de fumer. Cependant, en tant que législateurs, nous avons une responsabilité plus grande que ceux qui en sont touchés pour ce qui est d'étudier les effets de cette loi.

Quant à moi, je préfère un environnement sans fumée et je suis heureux que l'on m'en ait fourni un. J'ai cherché à comprendre les problèmes qu'éprouvent les fumeurs invétérés qui semblent incapables—même s'ils connaissent tous les dangers du tabac—de cesser de fumer.

Je voudrais que les députés considèrent les fumeurs invétérés qui ne peuvent cesser de fumer comme des gens souffrant d'une forme de handicap. Leur dépendance au tabac est une forme de handicap physique, peu importe qu'ils soient les artisans de leur propre malheur ou non.

Leur situation n'est pas tellement différente de celle des autres handicapés, lesquels, dans beaucoup de cas, peuvent aussi être responsables de leur état. Ils sont peut-être responsables de l'accident qui les a rendus aveugles, paraplégiques ou que sais-je encore. Nous ne portons pas de jugement moral à propos des handicaps. À un moment donné, une responsabilité nous incombe et, de fait, la Charte canadienne des droits et libertés exige que nous nous penchions sur leurs problèmes.

Maintenant que nous commençons à nous rendre compte de la véritable souffrance qu'éprouvent ceux qui sont incapables d'arrêter de fumer et du terrible désagrément qu'ils subissent, je félicite les députés qui se préoccupent de leur situation difficile et cherchent à trouver une autre solution au lieu de les forcer à aller dehors par une froide journée d'hiver canadien, comme je l'ai vu ce matin, pour pouvoir fumer.

Je ne suis pas d'accord avec les fumeurs. J'aime adresser un message positif et botter un peu le derrière des gens qui insistent pour fumer, et leur donner, comme l'a fait remarquer ma collègue de Halifax, une véritable motivation pour essayer de se défaire de cette habitude.

Mais il y a une limite. Maintenant que nous, à la Chambre, commençons à en observer les répercussions parmi nos collègues et les membres de notre personnel, nous devrions tâcher de trouver un moyen d'apprendre à tolérer ce qui, je l'espère, est un handicap en voie de disparition, un handicap qui aura disparu d'ici dix ans.

Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): J'ai une brève observation à faire, monsieur le Président. J'espère que nous nous rappellerons tous ce moment lorsque nous adopterons d'autres lois. C'est peut-être l'une des rares occasions où nous tous qui siégeons à la Chambre pouvons faire l'expérience, d'une façon très réelle et très personnelle, des répercussions des lois que nous adoptons, que ce soit comme fumeurs ou comme témoins des souffrances de nos collègues aux prises avec le problème du toxicomane privé de sa drogue.

Nous avons imposé cette exigence il y a plus d'un an à tous les employés du gouvernement du Canada. Je doute que qui que ce soit à la Chambre ait réfléchi à ce moment-là aux répercussions qu'elle aurait sur eux, fumeurs ou non-fumeurs, ou sur leur productivité. Ce débat n'a pas eu lieu à la Chambre jusqu'à ce que cette mesure nous touche nous-mêmes.

J'espère que nous nous rappellerons ce moment et que, pour chacune des lois que nous adoptons, nous nous demanderons si nous aimerions avoir à en subir les conséquences.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai écouté avec grand intérêt les interventions des députés. Je rappelle à tous que sauf lorsqu'il y a égalité, le Président ne vote pas et, bien sûr,

le Président n'a pas voté sur le projet de loi qui était à l'étude.

Deuxièmement, le Président et les membres du Bureau de régie interne ainsi que le député de Saint-Denis et les autres membres du comité des privilèges ont eu une discussion sérieuse sur l'application de la loi, sur la portée de sa mise en application, sur la possibilité de faire des exceptions en réservant des fumoirs.

La députée vient juste de faire référence aux règlements qui s'appliquent maintenant à l'ensemble de la fonction publique. Les députés savent que nous aurions été l'objet de graves critiques si nous avions décidé de faire des exceptions à la loi pour nous permettre à nous-mêmes ce qui est défendu à l'ensemble des fonctionnaires qui servent le Canada et nous aussi, jusqu'à un certain point.

Le député de Saint-Denis a fait une bonne suggestion. Je n'ai pas l'intention de décider tout de suite s'il s'agit bel et bien d'une question de privilège. Il se peut que oui et il se peut que non. Il est évident que cette affaire intéresse les députés.

Mais je veux que tous comprennent bien que l'administration de la Chambre des communes incombe au Bureau de la régie interne dont je suis le président. Je suis lié par la loi et le Bureau aussi. Tous les députés et tous ceux et celles qui travaillent ici sont également liés par la loi. Jusqu'à ce que la loi en question soit modifiée ou que son application ne se fasse autrement, mais tout aussi légalement, nous qui insistons pour que tous les Canadiens respectent les lois, devons aussi nous y soumettre. La loi est peut-être stupide, comme l'a dit le député d'Annapolis Valley—Hants, mais nous l'avons adoptée.

M. Nowlan: Je n'étais pas ici.

M. le Président: Le député d'Annapolis Valley—Hants a plaidé en faveur d'un allégement de la règle. C'est aussi un terme de droit. Je ne le dirai pas en latin.

Je prends l'affaire en délibéré. Avant que je ne fasse part de ma décision à la Chambre, les représentants des deux côtés pourraient peut-être se consulter pour trouver des solutions à certaines plaintes entendues aujourd'hui.

Je préconise fortement que la question soit réglée rapidement entre les députés et je m'en remets à leurs sens des responsabilité et de la discipline pour éviter d'avoir à prendre des mesures plus rigoureuses. Je remercie les députés qui ont exprimé leur point de vue.

LES PÉTITIONS

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, quand nous avons abordé la question linguistique dans le cadre de la question de privilège, vous n'avez sans doute pas oublié que j'ai cité une lettre d'un de mes électeurs parmi celles que j'avais en main. Je ne crois pas que personne ne vous ait demandé que je dépose cette lettre à moins qu'on ne se soit adressé à vous directement. Si on l'a fait, j'ai toujours ces lettres en ma possession. Je laisse à la présidence le soin de décider.

M. le Président: Je signale au ministre que j'ai su ce matin qu'il accepterait de la déposer.

Le Règlement ne permet pas au ministre de déposer la correspondence à laquelle il fait allusion. Mais il peut la mettre à la disposition de tous les députés. Je prends donc le ministre au mot en rappelant aux députés qu'ils peuvent en obtenir des copies pratiquement de ce pas à son cabinet.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES TENSIONS RÉGIONALES

La Chambre reprend l'étude la motion de M. McCurdy:

> Que cette Chambre condamne les politiques du gouvernement qui, ayant fait naître un sentiment d'insécurité, d'impuisssance et de doute chez les Canadiens, contribuent à la montée récente des tensions régionales et des manifestations de racisme et de fanatisme au Canada.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je ne trouve pas les mots pour vous dire, et dire à la Chambre, toute l'indignation que j'éprouve devant le libellé de cette motion qui ose accuser le gouvernement d'avoir pratiqué des politiques favorables aux manifestations de racisme et de fanatisme au Canada. C'est le gouvernement qui a eu le courage de régler un incident de notre histoire qui a marqué notre pays. Je parle de l'entente de réparation visant les Canadiens d'origine japonaise. C'est le gouvernement qui a

créé la Commission Deschênes. C'est le gouvernement qui a adopté la première loi au monde sur le multiculturalisme, une loi reconnaissait que la riche diversité culturelle du Canada constituait une caractéristique fondamentale de notre société. C'est le gouvernement qui est en train d'établir le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté pour promouvoir la pleine égalité de tous les Canadiens. C'est le gouvernement qui a récemment déposé le projet de loi C-63 portant création de la Fondation canadienne des relations raciales.

• (1530)

Monsieur le Président, je suis outré, comme le sont tous les Canadiens qui oeuvrent pour faire de notre pays un meilleur endroit où vivre. Bien que la motion ne me plaise guère, je suis certes heureux de pouvoir en parler.

Deux choses me sont venues à l'esprit lorsque j'ai vu cette motion. La première est la possibilité d'informer les Canadiens des efforts que le gouvernement a faits pour lutter contre le racisme et le fanatisme dans notre pays. Le premier ministre a dit très clairement qu'ils ne devraient pas exister au Canada. Je pourrais vous énumérer pendant au moins une heure les réalisations accomplies dans ce domaine depuis 1984, mais ce serait accorder à cette motion plus d'importance qu'elle n'en a.

À mon avis, cette motion est sans objet, sans substance et sans logique. Ce sont des mots vides de sens. Le député de Windsor—Sainte-Claire y a mis le paquet. Il y a là des affirmations qu'il faut examiner. Je suis heureux de saisir cette occasion pour faire une mise au point. J'en suis heureux, car l'auteur de cette motion compte parmi les nombreux députés qui, la semaine dernière, ont renvoyé à mon ministère une note pour demander des exemplaires de tous les documents portant sur l'élimination de la discrimination raciale qui ont été récemment publiés par mon ministère.

La diffusion de ces documents a commencé. Nous les envoyons à nos bureaux régionaux, à des établissements, à des fonctionnaires, à des personnalités marquantes dans le domaine des relations raciales, à des citoyens intéressés, à une foule de personnes,sans égard à leur âge, à leurs antécédents et à leur origine. Ils savent que cette question nous tient à coeur et que nous passons à l'action. Le député qui est l'auteur de cette motion pourrait peut-être suivre leur exemple.

Depuis 1984, le gouvernement travaille pour faire de notre pays un endroit où règnent la justice sociale, l'égalité et l'unité nationale. La Loi canadienne sur le multiculturalisme, qui est entrée en vigueur le 21 juillet 1988, vise directement à relever ce défi extrêmement important.

[*Français*]

La Loi sur le multiculturalisme canadien souligne que, en harmonie avec la reconnaissance des deux langues officielles du Canada, la politique de multiculturalisme doit préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne.

Comme on le sait, monsieur le Président, la loi engage le gouvernement du Canada à appliquer une politique active et énergique de multiculturalisme faisant de notre diversité et des défis et perspectives qu'elle engendre, une partie intégrante du processus d'édification de notre pays.

[*Traduction*]

La Loi canadienne sur le multiculturalisme fait plus qu'affirmer les droits à l'égalité. Elle promeut activement l'égalité. Elle renforce le sentiment que l'identité canadienne est unique. Elle facilite une meilleure compréhension et une meilleure acceptation entre nous. Elle engage le gouvernement du Canada à veiller à ce que tous les Canadiens participent pleinement et sans discrimination à la préparation et à l'édification de notre avenir.

Les idéals et les principes dont s'inspire la loi ont été énoncés parce que les Canadiens fondent de grands espoirs sur leur pays et qu'il ont pour lui de grandes aspirations. Ils voient grand. Ils sont persuadés que notre pays peut être meilleur et plus juste. Moi aussi. Les Canadiens ne redoutent pas les exigences de la société actuelle. Ils ne partagent pas les vues négatives et destructives exprimées par le député de Windsor—Sainte-Claire. Ils ont une vision différente de ce qu'est le Canada et de ce qu'il peut devenir.

Je suis bien conscient que notre société n'est pas encore parfaite. Malgré les progrès, des signes alarmants apparaissent encore quand nous évaluons où en sont en ce moment les Canadiens dans leurs relations entre eux.

Nous sommes tous au courant d'incidents où s'expriment ouvertement l'intolérance raciale, les préjugés et le sectarisme. Nous avons lu les manchettes sur le rapport

de l'enquête concernant Donald Marshall, sur un macaron raciste, sur les manifestations troublantes d'antisémitisme, sur la haine manifeste des Jim Keegstra et d'autres dont les noms sont moins bien connus.

Ces questions, ces préoccupations, ces réalités et ces chiffres n'ont rien de neuf pour moi, et je sens l'urgence de prendre les mesures qui s'imposent. J'ai moi-même senti les effets cuisants de l'intolérance et de l'ignorance, mais en même temps je suis optimiste, je fais confiance à l'honnêteté et à la bonté innées des Canadiens qui n'exigent rien de moins qu'une société vraiment égalitaire. C'est pourquoi mon ministère s'est occupé immédiatement d'élaborer son action à partir des dispositions sur l'égalité et des promesses de la Loi sur le multiculturalisme, en donnant la priorité au programme sur les relations raciales et la compréhension interculturelle.

En septembre 1988, j'ai annoncé un cadre d'action nationale dans le domaine des relations sociales, un cadre pour le changement et le progrès. Ce plan national définit six fronts d'action affirmative. Bon nombre d'entre vous les connaissent déjà. Ce sont: renseigner le public, modifier nos institutions, aider les organismes de bénévoles, susciter davantage de recherches sur le racisme et la discrimination raciale ainsi que sur les moyens de lutter contre ceux-ci, donner l'exemple à l'échelon fédéral et favoriser la collaboration entre les paliers de gouvernement.

Changer les mentalités est une entreprise de taille. Cette tâche comporte une foule d'activités, dont la principale aura lieu le 21 mars, désigné Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Un grand nombre d'entre vous sont au courant de la tenue de cette journée et de son objectif fondamental, à savoir sensibiliser le public au problème du racisme et inciter les Canadiens à lutter contre la discrimination raciale.

[*Français*]

Pour la première fois en 1989, nous avons mené une grande campagne de sensibilisation du public à l'occasion du 21 mars, Journée internationale pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Un grand nombre d'activités ont été tenues avec l'appui de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, ainsi que d'autres gouvernements, des groupes communautaires, des groupes de défense des droits et diverses autres institutions.

[*Traduction*]

Quelque 52 municipalités du pays ont participé à notre première grande campagne du 21 mars. Je suis très optimiste quant à l'avenir de ces efforts, qui iront croissant. Le 21 mars 1990 promet d'attirer encore plus d'attention sur le problème. Cette journée est à mon avis le meilleur moyen pour transmettre notre message à toutes les écoles et à toutes les localités du Canada.

[*Français*]

Nous avons énoncé clairement notre objectif: Promouvoir, parmi les Canadiens et Canadiennes et au sein des institutions fédérales, l'appréciation et l'acceptation des principes de l'égalité et du multiculturalisme, ainsi que la volonté de les mettre en application.

On y reconnaît que, dans le cadre de nos structures sociales, les institutions ont un énorme pouvoir. Elles peuvent partager la vie professionnelle et personnelle de chacun d'entre nous.

Pour vaincre des attitudes racistes, il nous faut produire des changements structurels et institutionnels.

Le ministère que je dirige aide les institutions canadiennes à s'adapter à la diversité culturelle de notre pays. Ainsi, nous encourageons les institutions à examiner leurs structures et leurs politiques afin de déceler les obstacles à la pleine égalité des droits, obstacles qui ne sont pas toujours évidents aux yeux des cadres de ces institutions.

[*Traduction*]

À cette fin, mon ministère appuie les changements d'ordre institutionnel liés à l'éducation, au maintien de l'ordre, aux médias, aux services sociaux et de santé, aux syndicats et aux municipalités. Certes, dans bon nombre de ces domaines, les administrations municipales et les gouvernements provinciaux sont aux premières lignes. Rien ne changera sans leur collaboration, et c'est pourquoi nous travaillons de concert avec eux.

Je voudrais mentionner quelques-uns des projets clés que nous avons mis en oeuvre en collaboration avec d'autres organismes. Nous avons travaillé de près avec l'Association canadienne des chefs de police pour promouvoir la création d'un programme de formation multiculturel pour les forces de police. Nos efforts en cette matière ainsi que l'encouragement à recruter des membres de minorités visibles sont essentiels si on veut que les forces policières, symbole d'autorité, soient plus représentatives de notre réalité multiculturelle.

L'été dernier, on a lancé un projet pilote destiné aux jeunes des minorités visibles de Vancouver qui veulent faire carrière dans la police. J'ai rencontré certains de ces jeunes gens et je puis dire sans risque de me tromper que ce projet a remporté un immense succès.

• (1540)

J'ai organisé en octobre une consultation nationale sur le maintien de l'ordre dans le contexte d'une société multiculturelle. Des autorités fédérales et provinciales se sont réunies avec des chefs de police et des fonctionnaires des services de police ainsi qu'avec des représentants des minorités visibles. Ensemble, nous mettons au point un plan d'action national ayant pour but d'améliorer les rapports police-minorité.

Il n'y a pas de place pour le racisme dans nos lieux de travail. Il arrive cependant trop souvent que nos institutions refusent leur porte à certaines personnes pour des motifs discriminatoires. Outre les efforts constants que nous déployons en cette matière, je suis en train d'élaborer un programme national d'éducation anti-racisme de concert avec le Congrès du travail du Canada. Ce programme, qui s'échelonnera sur trois ans, offrira une formation et du matériel d'enseignement aux milliers de délégués syndicaux canadiens.

Quelqu'un a dit que, si le Canada est un microcosme du monde, alors les municipalités en sont les quartiers. Il est certain, en tout cas, que les administrations municipales sont très au courant des circonstances qui leur sont propres.

[*Français*]

C'est pourquoi mon ministère collabore de près avec les administrations municipales de l'ensemble du pays. Nous appuyons la fédération canadienne des municipalités par l'entremise de son programme de relations raciales. Nous avons contribué à la mise sur pied d'un comité national d'action sur les relations raciales. Nous avons également aidé à l'élaboration d'une série de guides pratiques sur les relations raciales.

Je crois savoir que ces publications ont déjà des répercussions positives.

Nous avons apporté un appui de premier ordre au deuxième colloque national de la Fédération canadienne des municipalités sur les relations raciales à l'échelon municipal, colloque qui a eu lieu en mars 1989.

Une autre initiative fédérale-municipale des plus fructueuses a été la mise sur pied du *Hasting Institute* de Vancouver. Cet organisme a pour but d'aider cette ville à s'adapter aux changements apportés par l'influence grandissante des minorités visibles, des femmes, des autochtones et des personnes handicapées.

[*Traduction*]

L'an dernier, le conseil de ville de Toronto a décrété l'année 1989 Année des bonnes relations raciales, afin de sensibiliser les Torontois aux problèmes de discrimination raciale. Le ministère que je dirige a également prêté son appui à cette initiative municipale fort louable.

Nous intervenons directement, au niveau communautaire, mais nous cherchons aussi à approfondir la question en vue de lutter plus efficacement contre le racisme. Un travail énorme a été accompli à cette fin, et nous ferons beaucoup plus encore.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé qu'il proposerait des mesures législatives portant création d'une fondation canadienne des relations interraciales. Le gouvernement a été fidèle à sa promesse et a déposé la mesure législative pertinente. Nous allons agir le plus tôt possible pour créer un centre de recherche et d'action dans ce domaine important, un centre qui sera chargé d'aider à éliminer toute forme de discrimination raciale.

Je n'ai énuméré que quelques-unes des réalisations de notre gouvernement. Bien qu'il soit incontestable que nous ayons pris des initiatives et imposé de nouvelles normes dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire, et nous ne saurions y arriver tout seuls. Le gouvernement doit effectivement montrer la voie. Cependant, pour réaliser des progrès réels, il doit mobiliser toute la population. Il doit adopter une formule coordonnée et collective. Nous constatons à quel point les exhortations aux réformes des chefs de file comme Lech Walesa et Nelson Mandela ont été fructueuses.

Cependant, ils n'auraient pu parvenir à une telle réforme du milieu social sans compter sur des appuis massifs à maints niveaux. Les gens qui oeuvrent isolément ne sauraient espérer de changements réels. Ils doivent apprendre à s'associer. Au Canada, le gouvernement fédéral a joué un rôle de leader sur le plan des relations raciales. Mais si nous passions outre à la nécessité de nous associer, nos efforts pourraient bien ne porter fruit qu'au niveau des bureaux du gouvernement.

Si les termes de «racisme» et de «fanatisme» sont haïssables, leur réalité l'est encore bien plus. Ce n'est pas là le genre de choses dont nous, Canadiens, aimons nous accuser les uns les autres. Nous répugnons à penser que notre société puisse faire preuve d'intolérance. La réalité, pourtant, c'est que le racisme et le fanatisme font partie intégrante de notre société et cela, depuis fort longtemps.

Par le passé, à notre courte honte, nous avons trop facilement et trop souvent fermé les yeux sur ces problèmes. À notre décharge, cependant, je crois que les temps changent. Quoi qu'il en soit, je crois que tous ceux qui s'efforcent d'éliminer les distinctions injustes fondées sur la race doivent avoir une idée parfaitement claire de l'objectif qu'ils poursuivent. Nous ne nous voulons pas créer une société fondée sur la tolérance qui supporterait

quelque chose, l'accepterait, l'endurerait parce qu'elle ne saurait faire autrement. Nous devons aller au-delà de la tolérance.

Le racisme ne va pas disparaître du jour au lendemain simplement parce que nous reconnaissons et comprenons qu'il porte atteinte à la dignité de la personne. Nous devons faire voir qu'il s'appuie sur des préjugés, procède du fanatisme pur et simple, quitte ensuite à le combattre par tous les moyens.

Je l'ai dit à la Chambre à maintes reprises, je suis, quant à moi, profondément engagé dans la lutte contre le racisme, les préjugés et le fanatisme. Dans ma jeunesse, j'ai vivement ressenti cette oppression et me suis résolu à lutter contre elle. C'est ce que j'ai fait au sein de ma collectivité, de mon quartier, et ici même au Parlement. La lutte n'est pas terminée et ne le sera pas tant que nous n'aurons pas extirpé de notre pays le racisme, le fanatisme et toutes les formes de discrimination raciale. C'est une tâche à laquelle nous devons tous nous atteler maintenant, parce que, ensemble, nous avons plus de chances de réussir.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Je ne conteste nullement sa croisade contre le racisme, ni d'ailleurs sa liste des réalisations du gouvernement. Toutefois, ne conviendra-t-il pas, à l'instar du député de Windsor, que chaque fois que le gouvernement fait quelque chose, on a l'impression que le racisme s'envenime? Et nul n'est besoin d'aller très loin pour trouver des exemples à l'appui de cela.

J'ai une question à poser au ministre. J'ai un discours à prononcer à ce sujet et je suis persuadé que ses conseils pourraient m'être précieux. Les gens de bonne volonté et le gouvernement se doivent non seulement d'agir, mais encore d'agir vite. Quelque chose d'important s'est produit en avril 1988, et le gouvernement n'a toujours pas réagi. Une réaction de sa part aurait considérablement fait pour assurer l'harmonie dans tout le pays, et certes dans la région visée.

Je veux parler des efforts que les Sikhs ont déployés pour que leurs accessoires et leurs rites religieux soient reconnus et acceptés comme faisant partie de la mosaïque canadienne. Il s'agit ici de Canadiens qui ont le droit de pratiquer leur religion conformément à la Charte canadienne des droits et libertés.

Ils ont demandé à la GRC de laisser ses membres sikhs porter le turban dans l'exercice de leurs fonctions. Si la réponse était non, ils ne pourraient servir au sein de la GRC.

Les institutions doivent examiner les obligations religieuses par rapport à leurs exigences pratiques. La GRC a fait cet examen et n'a pu trouver de raison valable d'interdire aux sikhs de porter le turban. Elle n'a trouvé aucune raison de sécurité, environnementale ou autre. Il n'y a pas de raison d'interdire à ceux qui professent la foi sikh de porter le turban dans l'exercice de leurs fonctions dans la GRC. Le commissaire Simmons a déclaré en avril 1988 qu'il n'y avait aucune raison de ne pas autoriser le port du turban avec l'uniforme ordinaire et l'uniforme de parade.

Le gouvernement n'a pas répondu. Il n'a pas dit, comme est censé le faire le solliciteur général, qu'il accepterait l'interprétation de la loi donnée par le commissaire et qu'il ferait cette contribution en vue d'une meilleure compréhension et d'une plus grande harmonie dans la société canadienne. Le gouvernement est demeuré silencieux en 1988, en 1989 et en 1990, jusqu'à maintenant, sauf il y a quelques jours lorsque j'ai entendu le solliciteur général dire qu'il cherchait un compromis. J'aimerais savoir ce qu'il veut dire par là.

Toutefois, j'estime qu'il est encore plus important, étant donné toute la bonne volonté dont on a déjà fait preuve, que le ministre reconnaisse que le gouvernement, les ministres, les Don Mazankowskis du monde entier, n'ont pas le courage dans l'ouest du Canada, où ils sont respectés, de défendre la décision du commissaire, et de promouvoir ainsi une plus grande harmonie et une meilleure compréhension parmi les Canadiens.

• (1550)

M. Weiner: Monsieur le Président, c'est certes là une question qui m'est très familière. J'entretiens très activement des relations avec les membres de la communauté sikh, comme avec les membres de toutes les communautés culturelles. J'ai une bonne compréhension de notre

riche diversité ethnique et culturelle et de tous les avantages qu'elle rapporte à notre société.

Je crois que ce genre d'incident, comme d'autres genres d'incidents qui se produisent trop fréquemment dans notre pays et qui ennuient mon collègue aussi, sont des symptômes d'une crise générale. Il s'agit d'une crise d'identité nationale.

M. McCurdy: C'est exactement ce que je veux dire.

M. Weiner: Les Canadiens ont de la difficulté à comprendre ce qu'est notre caractéristique fondamentale. Il y a évidemment la dualité linguistique de notre pays; il y a aussi la protection des droits des minorités et la façon dont cela s'harmonise avec notre réalité multiculturelle. J'ai déjà parlé de la façon dont cette diversité nous renforce et nous unit en tant que nation.

Il y a beaucoup de travail à faire pour aider les Canadiens à comprendre ce que nous sommes devenus. J'ai dit que je ne pouvais pas y arriver seul. J'ai dit que le gouvernement est bien déterminé à examiner comment chacun de ses ministères et de ses institutions peut mieux refléter notre diversité. J'ai demandé la collaboration des autres paliers de gouvernement, ainsi que des syndicats, du milieu des affaires, du secteur bénévole, du secteur de la santé et des services sociaux, notamment. Il est évident que toutes nos institutions ne reflètent pas fidèlement la riche diversité de notre pays. Il y a donc beaucoup à faire.

Il y a beaucoup de bonne volonté et de compréhension chez les Canadiens. C'est un sujet qui demande de nous beaucoup de générosité et de compréhension. Vendredi dernier, j'ai réuni un comité de Canadiens très distingués qui représentent les diverses classes sociales pour qu'ils me suggèrent des moyens de mieux appliquer la Loi sur le multiculturalisme, de rendre publiquement des comptes au Parlement et de faire face à cette situation. Tous ces représentants nous aideront dans les secteurs d'où ils viennent afin que ces secteurs reflètent mieux notre diversité et nous permettent, une fois pour toutes, de réaliser une égalité et une participation entières, c'est-à-dire la moindre des choses que nous puissions espérer de notre citoyenneté.

En ce qui concerne les incidents qui se produisent, j'ai pris des initiatives pour y faire face aussitôt que possible. J'ai discuté plusieurs fois avec mon collègue de la situation dont il a parlé. J'ai même entendu le ministre répondre—mais peut-être réfléchissait-il à haute voix—que le délai ne l'a pas aidé autant qu'il l'aurait cru à résoudre ce problème. J'ai fait ce que je pouvais pour être utile et maintenant nous avons hâte que le ministre prenne sa décision, comme il a promis de le faire ce mois-ci.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je dois dire que je suis plutôt scandalisé de la façon dont le ministre a dénaturé les faits dans son discours sur la motion à l'étude.

J'ai dit clairement—mais le ministre a évidemment écrit son discours avant d'écouter le débat—que la motion ne contenait aucune critique contre ces mesures précises et ne manifestait aucun doute sur la volonté des dirigeants de notre pays de légiférer à ce sujet et d'adopter des lois pour lutter directement contre la discrimination.

Si le ministre ne comprend pas ce qui a été dit dans l'argumentation développée ce matin, alors il n'a pas de quoi se vanter. L'ouvrage devenu classique sur les préjugés au Canada, *The Vertical Mosaic*, montre que la recherche d'un bouc émissaire joue un rôle important dans les phénomènes de racisme et de discrimination.

Je signalerai également au ministre que cette motion ne porte pas seulement sur le racisme et le fanatisme. Elle concerne aussi les dissensions régionales. Même si le ministre n'est pas d'accord avec moi, il n'a aucune excuse de déformer mon argumentation. Cette argumentation est fort simple. Elle coïncide avec la position adoptée par le Nouveau Parti démocratique et avec un grand nombre de nos intellectuels, et lorsqu'il a parlé du sentiment qui se répand dans le pays de ne plus maîtriser la situation, il est venu à deux doigts de comprendre que par ses politiques le gouvernement s'est attaqué au tissu même du pays, à la notion de collectivité d'où est issue la législation qui interdit la discrimination, qui vise à décourager les préjugés.

Ce n'est pas à coups de lois qu'on empêchera les gens d'être mus par le racisme, si les gens qui sont mus par le racisme n'ont pas le sentiment que le pays leur appartient, que le pays s'occupe d'eux et que le gouvernement s'occupe du pays. Si on a le sentiment un peu partout que ce sens de la collectivité se perd, que ceux qui sont déjà riches sont traités plus généreusement au détriment des pauvres, si on a le sentiment que les régions souffrent sur le dos des régions plus prospères, si on a le sentiment que le gouvernement est mandaté par certains au détriment des autres, si les économiquement faibles risquent de se trouver dans la situation de ne plus avoir de logement, de ne plus avoir de travail, mon Dieu, monsieur le Ministre, vous devriez savoir foutrement bien, au point où nous en sommes, si vous avez la moindre notion de la question,

qu'on va chercher des boucs émissaires. Voilà l'argumentation que nous devrions discuter.

M. le Président: La période des questions et observations est terminée.

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Lambton—Middlesex—L'agriculture; le député d'Essex—Windsor—Les pêches; le député de Trinity—Spadina—La défense nationale.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la résolution d'aujourd'hui porte en gros sur la même question que celle que j'ai soulevée, au nom de mon parti, le 2 février. Elle demande de condamner les politiques du gouvernement qui, ayant fait naître un sentiment d'insécurité, d'impuissance et de doute chez les Canadiens, contribuent à la montée récente des tensions régionales et des manifestations de racisme et de fanatisme au Canada.

Dans mon discours sur la résolution que je présentais il y a un peu plus d'une semaine, je disais qu'il appartenait à tous les Canadiens et au Parlement de prendre des mesures plus rigoureuses pour combattre le racisme. Cette résolution porte davantage sur la responsabilité du gouvernement et c'est justement ce point que je voudrais développer pendant le temps dont je dispose aujourd'hui.

Nous avons la chance de pouvoir étudier le problème du racisme dans une société qui ne l'est pas. Le racisme existe, certes, mais nous avons aussi une grande décence et la volonté, exprimée de temps à autre par la nation, de combattre ce racisme lorsque nous le voyons. Nous avons adopté des lois. Nous avons créé des commissions. Nous avons mis sur pied le Programme de contestation judiciaire qui, je l'espère, continuera à être financé, bien que le gouvernement ne l'ait pas promis. Nous avons des gens sur le terrain qui se consacrent à tenter d'éliminer le racisme de la société canadienne et nous avons des ressources du secteur privé.

La principale façon d'éliminer le racisme dans la société canadienne, et c'est ce que je veux faire ressortir au gouvernement, est d'exercer des pressions morales en tant que particuliers, en tant que personnes décentes de notre société, et pour le gouvernement, en leur nom, d'essayer de combattre le racisme chaque fois qu'il le décèle.

Ce que je prétends, c'est qu'en dépit de toutes ses listes de réalisations, en dépit de tous ses programmes, le gouvernement n'assure pas le leadership moral qui suffirait à faire une différence dans le Canada d'aujourd'hui. On peut parfois parler de race ou de nationalité, mais le sexisme est souvent, me semble-t-il, l'expression de ce phénomène qu'est la haine, la peur, la colère et le mépris.

• (1600)

Ce que l'on voit de plus en plus au Canada, c'est un petit groupe de racistes, au sens que je viens de lui donner, c'est-à-dire un groupe de fanatiques en matière de langue, de sexe, de race, ou d'autre chose, qui semble trouver le génie malfaisant, le génie du mal et de la destruction, . . .ce qui le rend capables de mobiliser des Canadiens dépourvus d'un tel préjugé et non racistes au sens où je l'entendais tout à l'heure, mais qui sont mécontents par ailleurs. Or, il existe beaucoup de mécontentement au Canada actuellement. Beaucoup de mécontentement à l'égard du gouvernement, et je ne dis pas cela aux députés d'en face par parti pris. C'est un fait statistique qui tient aux réactions que les programmes et les mesures du gouvernement ont suscitées. Le mécontement gronde au sein de la population. Un mécontement qui existe également à l'endroit de la politique provinciale dans certaines régions du pays. Tout cela ensemble est terrain rêvé que le génie malfaisant du racisme a su animer et mobiliser pour faire naître des attitudes extrêmement préjugiciables à ce qui fait la trame même de notre pays.

Notre pays est plus vulnérable qu'un autre à ce genre d'attaque parce que nous ne sommes pas l'expression d'une seule culture ou d'une seule langue. Nous sommes une mosaïque, une sorte de courtepointe, pour employer une expression de l'Américain Jesse Jackson, faite d'un grand nombre de groupes différents. Pour le bien de notre vie nationale, nous devons absolument réussir à cimenter ces groupes ensemble. Et nous devons réagir lorsque des groupes motivés par des sentiments racistes menacent l'existence de cette trame.

J'ai dit tout à l'heure, en parlant au ministre, qu'il ne suffisait pas de prendre des mesures. Le ministre a dressé toute une pléthore d'initiatives impressionnantes que le gouvernement a prises pour combattre le racisme. Ce qu'il faut faire surtout, c'est demeurer en contact avec les éléments qui composent la trame de notre pays pour

pouvoir en déceler les mouvements qui lui sont préjudiciables et agir ensuite en conséquence. Il faut de toute urgence que cette intervention se manifeste chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Il faut faire preuve d'initiative.

Je vais faire une petite digression pour démontrer que le gouvernement sait de quoi je parle. Le gouvernement a fait preuve d'initiative. Il a fait preuve d'initiative dans le domaine économique. Personne ne peut prétendre qu'il n'a pas de programme, qu'il ne sert pas certains intérêts, qu'il n'a pas des objectifs bien établis. Je ne suis pas d'accord avec lui, pas plus que mon parti et la plupart des Canadiens, selon moi, mais le gouvernement sait ce qu'il fait. Il n'ignore pas pour qui il travaille et ce qu'il tente de réaliser. Pour ce faire, il ne se contente pas de présenter des projets de loi. Les ministériels prononcent des discours, ils lancent des programmes et ils se promènent dans tout le pays afin de parler de leur politique économique. Cependant, lorsqu'il s'agit de faire preuve d'initiative sur le plan moral ou social, c'est là que le gouvernement ne fait pas preuve du même dynamisme que dans d'autres domaines. Même si je ne vois pas tout à fait le problème de la même façon que mon collègue néo-démocrate, je reconnais que le gouvernement n'a pas l'esprit d'initiative voulu pour faire en sorte que le tissu social du Canada demeure solide.

Je voudrais illustrer mon propos en parlant de la question linguistique. Il s'agit là d'une question extrêmement délicate pour le Canada. Ce qu'on oublie souvent de dire, c'est que notre pays a été fondé parce que nous avons été en mesure de conclure un accord satisfaisant les francophones, sans lequel notre pays n'aurait jamais vu le jour. Nous nous sommes engagés à assurer la survie du fait français dans notre société. On le précise très clairement dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

D'aucuns disent qu'on a conclu un accord en 1867, qu'ils vont s'y plier, mais qu'il ne faut pas leur en demander davantage. Cela est inadmissible. La plupart des Canadiens savent que faute de programmes plus nombreux et généreux et de mesures concrètes pour assurer la survie du fait français au Canada, le français va disparaître de notre pays. En 1867, nous nous sommes engagés à assurer la survie du Français et d'une façon ou d'une autre, la politique sur les langues officielles. . .

[*Français*]

. . .c'est le déroulement de notre engagement d'accommoder et d'assurer la survie du fait français au Canada, non seulement au Québec mais au Canada. Et c'est cela, je crois, qui doit animer nos réponses.

[*Traduction*]

J'écoute parfois les émissions à ligne ouverte à la radio. Les gens disent: «Il y a plus d'Italiens dans notre ville.» Ou encore: «Il y a plus d'Allemands dans notre ville que de francophones. Pourquoi donc est-il question de la survivance du français?» Je voudrais que l'on réponde plus carrément que le Canada existe à cause de l'engagement que nous avons pris envers les francophones.

Ce n'est pas que l'italien ne soit pas une langue importante et intéressante. Je le parle, j'y prends plaisir. C'est un élément très important de la vie culturelle de ma ville. Mais il ne fait pas l'objet du même genre d'engagement national que celui que nous avons pris à propos des deux langues officielles. Les gens seraient plus sensibilisés à cette réalité s'ils examinaient les méthodes qui ont été conçues à l'unanimité à la Chambre pour appuyer le bilinguisme dans tout le pays.

Quelques municipalités ontariennes, c'est déjà trop, sont devenues unilingues. C'est très inquiétant, ce n'est pas de bon augure. Il y a un génie malfaisant derrière tout cela, même si je ne critique pas tous ceux qui ont appuyé cette mesure. Ces derniers appartiennent à des groupes qui ont vu là une occasion d'exprimer leur mécontentement. Il y a quelque chose de très malsain au fond de tout cela.

Cette APEC, l'Association for the Preservation of English in Canada, est conçue pour contrecarrer la notion que la survivance du français est une préoccupation valable. Ceux qui ont organisé ce mouvement disent: «Vous voulez que le français survive. Eh bien, nous voulons que l'anglais survive et voici notre association qui s'y emploiera.» Il y a une très grande différence entre ces deux causes. L'une est absolument dénuée de sens. Comment pourrait-on prétendre que la survie de l'anglais est mise en question à Sault Ste. Marie, à Thunder Bay ou dans toute autre municipalité ou endroit au Canada? L'anglais est une langue qui n'a pas à craindre pour sa survie et qui se porte très bien merci.

Il n'en va toutefois pas de même pour la survie du français. Une petite île de six millions dans une vaste mer d'anglophones et, en dehors du Québec, de petites col-

lectivités disséminées dans le reste du Canada où les francophones ne peuvent fonctionner uniquement en français dans leur vie de tous les jours. Il s'agit ici d'un problème réel. Le nom même de l'APEC, Association for the Preservation of English in Canada, constitue la pire insulte pour les francophones qui veulent préserver leur langue. Ils ont raison d'être inquiets, contrairement à ceux qui soutiennent que la survie de l'anglais est menacée par la politique canadienne du bilinguisme. Voilà qui révèle à mon avis le caractère malsain de ce mouvement qui s'est propagé en Ontario.

Nous devons lutter contre ce mouvement. Certains soutiennent qu'ils ont adopté cette attitude à cause de ce qui se passe au Québec et pour venir en aide aux pauvres anglophones de cette province qui ont vu leurs droits restreints par la Loi 178.

[*Français*]

Pour ma part, j'ai déjà dénoncé la Loi 178. L'utilisation de la clause nonobstant était quelque chose à déplorer et je crois qu'on a dû la déplorer d'une façon la plus claire possible, et nous l'avons fait. Mais voyons ce que disent les anglophones du Québec.

[*Traduction*]

J'ai une lettre qui a été adressée aux habitants de Sault Ste. Marie par Alliance Québec. Pensez-vous qu'Alliance Québec dise: «Dieu merci, enfin vous en faites voir à ces francophones ontariens.» Ce n'est pas ce qu'on peut lire dans cette lettre, bien au contraire. Les membres d'Alliance Québec, qui sont eux-mêmes des anglophones, veulent que *the Association for the Protection of English in Canada* arrête ses activités.

• (1610)

Je voudrais déposer cette lettre. Tout d'abord, je voudrais en lire l'extrait suivant:

> Je vous exhorte, en tant que citoyens, d'exercer des pressions sur vos représentants élus pour qu'ils annulent leur décision. Ce faisant, vous rendriez hommage au passé de votre localité, qui comme son nom l'indique, est construite sur l'emplacement d'un vieux comptoir français. Sault Ste. Marie témoigne du goût de l'aventure de nos ancêtres français et anglais qui ont été les artisans de notre pays.
>
> À une époque où les relations entre les Canadiens anglophones et francophones sont tendues, vous avez la possibilité de prendre une mesure qui favorisera une plus grande harmonie. J'espère que vous ne laisserez pas passer cette occasion. Demandez à votre conseil municipal de réétudier la question immédiatement.

Voilà comment les anglophones du Québec, qui ont tant souffert. . .

[*Français*]

. . .avec la Loi 178. Cela est en réaction à l'égard de ceux qui semblent venir à la rescousse en coupant les droits, à tout le moins symboliquement, des francophones hors-Québec.

[*Traduction*]

Alliance Québec a pris là une initiative canadienne exemplaire. La lettre est signée de la main de son président, Robert J. Keaton. Je voudrais féliciter Alliance Québec d'avoir envoyé cette missive.

Je déplore également les événements qui se sont produits à la Chambre des communes la semaine dernière à ce sujet. Mon ex-chef, le très hon. John Turner, à quelques jours de sa démission du poste de chef de l'opposition, a proposé une résolution simple et bien précise que j'ai ici et que je voudrais vous lire.

À la lumière des événements à Sault Ste. Marie, des déclarations d'Alliance Québec, du vote qui devait avoir lieu à Thunder Bay et de la nécessité, comme je l'ai déjà mentionné, de cimenter l'unité nationale à l'intérieur de la mosaïque canadienne, je m'attendais à ce que le gouvernement en profite pour réagir, quand le besoin s'en fait sentir, et pas simplement lorsqu'il rédige le discours du Trône.

Notre chef proposait la motion suivante:

> Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique au Canada.

Cette résolution aurait dû être facilement approuvée à quatorze heures. J'ai discuté avec le maire de Thunder Bay, Jack Masters. Il m'a dit, et ces choses-là ont peut-être besoin d'être répétées à la Chambre des communes, que si la Chambre des communes avait adopté cette résolution, cela aurait pu faire une différence au pays. Les gens attachent beaucoup d'importance à ce que nous pensons. Ils sont touchés par les idées que nous échangeons ici, par les discussions que nous avons et les résolutions que nous adoptons en tant que députés au Parlement.

Cette résolution toute simple n'a pas été adoptée parce que le premier ministre du Canada a préféré en faire un hochet politique à quelques jours des élections partielles dans Chambly. Je serais heureux de discuter plus en détail de cette question. Je vois des ministériels qui

pensent que je suis injuste. Pas du tout. Au lieu d'ajouter à la résolution quelque chose qui l'aurait renforcée, le premier ministre du Canada a proposé un amendement acceptable à plusieurs députés, y compris moi-même, mais contraire aux convictions de beaucoup de nos collègues.

Plus tôt, j'ai donné un autre exemple de l'inertie du gouvernement. Il y a quelques instants, j'ai eu l'occasion d'en parler au ministre. Je fais allusion au port du turban par les Sikhs dans la GRC. Je ne tiens pas à me répéter, mais je ne peux m'empêcher de penser à la réponse désespérée que le secrétaire d'État vient de donner à ma question alors que le Commissaire de la GRC a déclaré en avril 1988 qu'en fait rien dans la loi ne permettait d'interdire à la communauté sikh d'exprimer ses convictions religieuses.

Il y avait plusieurs façons d'aborder la question, et on aurait pu en discuter longuement. Pour des raisons de sécurité, avez-vous besoin d'un turban, d'un casque ou d'autre chose? Il a dit cela parce que notre Charte des droits et libertés ne donne pas à une personne le droit d'exercer n'importe quel droit s'il n'est pas raisonnable dans une société libre et démocratique.

Le Commissaire cherchait des raisons susceptibles de justifier l'interdiction du port du turban. N'en ayant pas trouvé, il a conclu: «D'accord, vous pouvez le porter.» Puis le solliciteur générale n'avait qu'à donner un ordre et je le sais parce que j'ai déjà eu l'honneur de détenir cette charge. S'il avait dit à l'époque: «Je permets aux membres de confession sikhe de porter le turban au sein de la GRC», je crois que le climat dans l'ouest du Canada en aurait été allégé. Je doute que la campagne des macarons racistes aurait été lancée si des gens comme le ministre qui est de Winnipeg, ou le ministre originaire de Calgary, voire les ministres qui viennent d'Edmonton, et les députés de toutes les localités au demeurant, avaient fait preuve de fermeté en disant qu'il n'était pas question, même si on le pouvait, d'empêcher les Sikhs de porter le turban au sein de la GRC. Si on avait exercé ce genre d'animation sociale, d'esprit d'initiative et de persuasion morale, le Canada en serait plus fort aujourd'hui. C'est pour cette raison que je souscris à la résolution, que je joins ma voix aux autres en condamnant le gouvernement pour les politiques qu'il a pratiquées.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer à la période des questions et des commentaires, je donne la parole au secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RADIO-TÉLÉDIFFUSION DE LA SÉANCE DU COMITÉ

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je regrette d'avoir à interrompre maintenant le débat, mais je crois que le moment est opportun, au lieu de le faire au milieu de la période réservée aux questions et observations ou au milieu d'une autre intervention.

Après discussion entre les leaders parlementaires, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

Que la Chambre autorise la radio-télédiffusion, par les médias électroniques, de la séance du jeudi 15 février 1990, à 10 heures, du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur;

Que cette radio-télédiffusion soit laissée à la discrétion du président du Comité et respecte les conditions suivantes:

a) que les caméras soient fixes;

b) que les caméras ne puissent quitter la salle ou y entrer mais qu'elles attendent les pauses prévues;

c) que l'éclairage existant soit utilisé;

d) que le système audio déjà sur place soit utilisé;

e) que les ententes appropriées pour mettre les ressources en commun soient conclues;

f) que l'on s'en tienne au format et à la couverture utilisés pour la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes;

g) que l'on maintienne le décorum de la séance.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu les termes de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens simplement à confirmer avec mon honorable collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, que nous avons eu des consultations. Nous avons eu des consultations approfondies, mais le moment revêt un caractère très historique et c'est pourquoi nous croyons que ce privilège spécial de télédiffuser cette séance de sorte que les Canadiens puissent également y assister en totalité ou en partie est tout à fait justifié. Mais, je le répète, nous attendons avec impatience une télédiffusion plus étendue des travaux de la Chambre comme le recommande le rapport, et nous espérons que le gouvernement la proposera bientôt. Quant à cette initiative, nous l'appuyons avec enthousiasme.

M. Milliken: Monsieur le Président, nous sommes d'accord et, au nom de mon parti, j'appuie la motion.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES TENSIONS RÉGIONALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McCurdy:

> Que cette Chambre condamne les politiques du gouvernement qui, ayant fait naître un sentiment d'insécurité, d'impuissance et de doute chez les Canadiens, contribuent à la montée récente des tensions régionales et des manifestations du racisme et de fanatisme au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Athabasca a la parole pour poser des questions ou faire des observations.

M. Shields: Monsieur le Président, mon collègue a soulevé la question du port du turban par les Sikhs dans la GRC. Je voudrais lui poser une question parce que beaucoup d'Albertains ont de la difficulté à accepter cette idée.

On entend toutes sortes d'arguments. Certains portent sur le patrimoine, les coutumes, etc. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui soutiennent ces points de vue. Suivant un autre argument, comme les policiers portent un uniforme distinctif, il ne faut pas que celui-ci montre par quelque signe que ce soit à quelle religion appartient celui qui le porte. Il pourrait arriver que le policier doive arrêter une personne d'une autre religion, ce qui pourrait donner lieu à de vifs ressentiments. Si on devait modifier l'uniforme des policiers pour montrer quelle est leur religion, qu'ils soient Sikhs, musulmans ou d'une autre religion, cela pourrait causer des désagréments tant aux policiers qu'aux individus arrêtés.

Si les policiers d'Irlande portaient un uniforme les identifiant comme catholiques ou protestants, cela provoquerait encore plus d'agitation. Je demande à mon collègue si c'est là un argument valable.

• (1620)

M. Kaplan: Monsieur le Président, ce n'est pas un argument valable, bien que beaucoup de gens soient de cet avis. Selon moi, une coiffure différente ne modifie pas l'uniforme outre mesure. Il est facile de savoir qu'une personne qui porte l'uniforme de la GRC est membre de cet organisme, dont les normes sont très élevées. La GRC n'accepte pas n'importe qui dans ses rangs. Lorsqu'un Sikh coiffé d'un turban et portant l'uniforme de la Gendarmerie royale aborde des gens, ils savent qu'ils ont affaire à une personne qui répond aux normes élevées de la GRC et non à quelqu'un qui est porté à nourrir des préjugés quelconques.

Si on accepte l'argument du député, on pourrait alors soutenir que les Noirs ou les Indiens ne devraient pas être autorisés à faire partie de la GRC. Bien qu'ils ne se distinguent pas par leur tenue vestimentaire, ils sont différents par leurs traits et par la couleur de leur peau. Tous les arguments que vous avez fait valoir au sujet des risques de préjugés valent aussi bien pour la couleur de la peau. Alors, soyons cohérents. Les normes de la Gendarmerie royale sont élevées. Elle ne recrute pas des personnes qui ne sont pas à la hauteur. À mon avis, le public acceptera un membre de la GRC qui a la peau noire, les traits d'un Indien ou qui est coiffé d'un turban, parce qu'il satisfait aux normes élevées de la GRC.

M. Martin: Monsieur le Président, j'ai entendu le député parler des droits de la personne dans beaucoup de régions du pays. Il est sans nul doute un des principaux défenseurs de ces droits. Pourrait-il alors commenter le rapport Marshall dans l'optique de ses observations de tout à l'heure?

M. Kaplan: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député. Je sais que, tout au long de sa carrière politique, il a manifesté un vif intérêt pour les relations entre le système judiciaire et les autochtones et pour les droits de ces derniers. Il m'a parlé de ce rapport lorsqu'il a été rendu public. Je tiens à lui dire que j'aurais pu m'en servir comme exemple aussi fort que les autres cas que j'ai mentionnés.

Quand le rapport Marshall a paru, j'ai demandé au ministre de la Justice d'agir. Il a dit: «Nous attendons que la province de Nouvelle-Écosse prenne l'initiative.» J'aurais préféré une autre réponse. S'il avait voulu agir sur le plan social, montrer la voie à suivre, il aurait dû répondre: «Le rapport est bouleversant. Voici ce que le gouvernement fédéral compte faire pour sa part.» Des recom-

mandations ont été faites concernant l'affaire Marshall, et le gouvernement fédéral aurait pu en appliquer un certain nombre.

Une semaine après que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a énoncé sa position, nous aurions pu demander: «Vous disiez attendre la réaction du gouvernement de Nouvelle-Écosse. Pouvez-vous maintenant nous dire ce que vous allez faire?» Une autre semaine s'est écoulée sans que nous ayons de nouvelle.

Il est extrêmement important de savoir réagir et donner l'exemple. Cela compte beaucoup dans la lutte contre le racisme que doit mener toute société, mais plus encore une société multiculturelle. Je ne donne pas de bonnes notes au gouvernement pour la façon dont il réagit à ces questions, les Canadiens perspicaces non plus, je crois.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Débat. La députée de Scarborough-Centre. Si je comprends bien, la députée fera une intervention de dix minutes, plus cinq minutes pour les questions, en partageant son temps avec un de ses collègues.

M. Shields: Monsieur le Président, la période de questions et observations est-elle terminée?

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste deux minutes. Le député d'Athabasca a la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Shields: Je veux simplement faire développer à mon ami sa réponse au cas hypothétique que je lui ai soumis. Il a laissé entendre que ce pourrait être une question de couleur ou quelque chose du genre. Je réponds que la couleur ne détermine pas la religion d'une personne. Comme vous le savez, il peut entrer beaucoup d'émotivité dans la question de religion.

Le conseil de ville d'Edmonton voulait marquer d'une croix peinte les intersections où quelqu'un est mort d'un accident de la circulation. À cause du symbolisme, d'autres groupes religieux ont réagi avec passion, en disant qu'ils ne le permettraient pas, que ce symbole religieux n'était pas acceptable. La ville d'Edmonton a dû changer son projet et peindre un cercueil au lieu d'une croix. C'est dans ce contexte que je me place.

Tels sont les arguments qu'invoquent nombre de mes électeurs et d'autres habitants de l'ouest du Canada. C'est plus qu'une simple question de chapeau. La coiffure elle-même est un symbole religieux, de là le problème. Ce n'est pas une question de patrimoine. Cela ne me fait personnellement ni chaud ni froid qu'ils changent de chapeau, mais il reste que la coiffure est en soi un symbole religieux, au même titre que la croix pour les gens d'une autre confession. Voilà le problème dont parlent les gens et qui mérite, je crois, notre attention.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je crois que la ville est sage d'utiliser un signe autre que la croix pour marquer l'emplacement des victimes d'accidents de la route. Je sais que c'était la coutume en Belgique et ailleurs en Europe. On se contentait de tracer la silhouette d'une personne sur le trottoir. Il n'y a, selon moi, aucun impératif religieux qui oblige à utiliser la croix comme symbole. On est libre de choisir la convention qu'on veut. Mais les principes mêmes de leur religion interdisent aux Sikhs pratiquants de sortir sans être coiffés d'un turban.

Alors, allons-nous, oui ou non, les autoriser à respecter cette observance religieuse évidente et avérée? Une de nos lois régit cette question. Cette loi prévoit que nous leur reconnaissons ce droit, à moins que, dans l'esprit d'une société libre et démocratique, des motifs raisonnables nous justifient d'agir autrement. Il n'y en a pas, en ce qui a trait au port du turban par les Sikhs.

J'ai participé à une ligne directe en Alberta et je sais que les préoccupations des gens ne sont pas fondées sur le racisme. J'espère que le député a pris note de mon commentaire lorsque j'ai mentionné que la plupart des gens qui défendent de telles causes sont poussés à le faire par d'autres. Je crois que au coeur de l'affaire, se trouvent des gens animés par la peur, la haine ou le mépris qui en incitent d'autres à prendre position sur certaines questions qui sèment la discorde dans une société multiraciale et multiculturelle comme la nôtre.

J'invite le député à distinguer, dans sa réflexion sur la question, ce qui est indispensable à l'observance religieuse et ce qui ne l'est pas, car nos lois garantissent ce qui est indispensable.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à ce débat. Je vais partager le temps qui m'est imparti avec mon honorable collègue, le député de Burlington.

Je me réjouis que la question soulevée aujourd'hui nous fournisse l'occasion de signaler les mesures qu'a prises notre gouvernement pour promouvoir la liberté, l'égalité et fraternité au Canada.

La motion que proposent aujourd'hui les néo-démocrates n'est absolument pas de nature à faire valoir une telle cause. En fait, elle risque plutôt d'alimenter la discorde et les dissensions. J'estime que c'est inquiétant, car je crois, à l'instar de mon gouvernement, qu'il incombe à tous les députés et à tous les Canadiens de faire tout leur possible pour unifier les Canadiens. En fait, c'est à l'ancien député et premier ministre conservateur, le très honorable John Diefenbaker, que l'on doit d'avoir présenté la Déclaration canadienne des droits il y a près de trente ans.

Cette déclaration insiste dès le départ sur la liberté du citoyen canadien, liberté qui doit guider et qui guide en fait notre gouvernement dans toutes ses décisions. Nos programmes et notre politique témoignent du fait que tous les Canadiens ont les mêmes droits, les mêmes libertés et les mêmes possibilités. Voilà ce qui distingue tellement notre pays de tant d'autres.

Nous avons tous suivi les bouleversements incroyables qui sont survenus dans le monde au cours de la dernière année. Presque tous les événements qui ont secoué les pays de l'Europe de l'Est et beaucoup d'autres ont marqué le triomphe de la liberté. Partout dans le monde, on fait aujourd'hui l'expérience de libertés dont les Canadiens jouissent depuis plus de 120 ans.

• (1630)

Lorsque notre gouvernement a accédé au pouvoir en 1984, nous nous sommes engagés à faire cesser l'amertume et la peine qu'éprouvent beaucoup trop de nos concitoyens. Nous nous sommes résolus à trouver de nouveaux moyens pour empêcher nos compatriotes de se liguer les uns contre les autres et pour mettre un terme une fois pour toutes aux divisions insensées qui se perpétuent quotidiennement sur la base de notions arbitraires de supériorité et d'infériorité, quitte à y substituer les notions sages et apaisantes de générosité et de compréhension.

Depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, nous avons été à même d'apprécier les dimensions du problème, et je puis affirmer que les efforts personnels du premier ministre et de tous les membres de son Cabinet témoignent de sa détermination à briser le cercle vicieux du racisme.

Non satisfaits de prôner des idées, nous avons mis en oeuvre des programmes concrets et des projets fédéraux. Par ailleurs, je m'enorgueillis de ce que, au Canada, notre gouvernement ait fait plus que tout autre pour combattre le racisme. Tous les députés devraient se joindre à nous et s'associer à nous pour mener le bon combat. Le racisme est inexcusable. Notre gouvernement a pour politique de travailler utilement en collaboration avec tous les Canadiens pour éliminer ce mal.

Nous pouvons être fiers de notre bilan à cet égard. Le ministre a signalé avec une fierté légitime le train d'initiatives qu'il a pris dans la guerre contre le racisme. Je serais bien aise de déposer à la Chambre des communes les communiqués faisant état des initiatives qu'il a prises ces derniers mois.

J'insiste sur l'importance de ces initiatives. Évidemment, nous devons tous travailler sans trêve ni relâche. En la personne du secrétaire d'État et ministre d'État chargé du Multiculturalisme, nous avons un champion prêt à lutter sans cesse pour l'égalité et la justice à l'endroit de tous les Canadiens. Son dossier à cet égard est incontestable et sa volonté de combattre le racisme et les préjugés est absolue.

La lutte contre le racisme fait partie intégrante de la politique multiculturaliste de notre gouvernement. En 1988, le Parlement a adopté à l'unanimité, pour la première fois dans le monde, une loi sur le multiculturalisme. Cette loi déclare que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de la société canadienne et que, au moment de prendre ses décisions, le gouvernement doit tenir compte de tous les aspects de la diversité culturelle. Il montre la voie vers un Canada fondé sur l'égalité, un Canada où la compréhension et l'acceptation des différences favorisent les rapprochements et où le gouvernement fera en sorte que tous les Canadiens puissent participer pleinement et sur un pied d'égalité aux efforts pour définir et édifier le Canada de demain.

Aux yeux de notre gouvernement, le multiculturalisme est une politique qui comporte des programmes et des services solides. Il est énergique, antiraciste et respecte les objectifs de la loi.

Mais notre gouvernement a fait plus qu'adopter simplement cette loi. Nous avons pris des mesures concrètes pour nous assurer que tous les organismes fédéraux adoptent des politiques, des programmes et des méthodes qui respectent les principes multiculturalistes. L'élimination de l'intolérance et de la discrimination est aujourd'hui l'une des principales priorités de la politique du Canada sur le multiculturalisme et elle le restera.

Le gouvernement et les députés ne peuvent éliminer seuls ces fléaux. Cependant, ils peuvent aider les individus, les organisations et les institutions à s'associer de façon constructive dans le but de promouvoir la compréhension et l'égalité. Grâce à cette association, nous pourrons répondre aux besoins de participation et de services des groupes de Canadiens ethnoculturels ou appartenant aux minorités visibles qui ont particulièrement besoin d'aide. Quand ils auront affaire à des institutions et à des pratiques qu'ils ne connaissent pas ou ne comprennent

pas ou quand ils devront communiquer dans une langue nouvelle pour eux, nous serons là pour les aider.

Le multiculturalisme signifie au fond la reconnaissance du fait que notre société appartient à tous les gens qui y vivent, à tous les Canadiens. Dans cette société pluraliste, la participation et les chances doivent être égales pour tous.

La Loi sur le multiculturalisme elle-même est un élément central de notre lutte pour l'égalité. Son but fondamental est de promouvoir la coopération et d'obtenir un appui de plus en plus large pour les objectifs en matière d'égalité qui sont établis dans notre Constitution et dans nos lois sur les droits de la personne.

Le multiculturalisme vise à préserver, à favoriser et à partager notre riche diversité culturelle. Nous avons établi des chaires d'études ethniques, nous encourageons diverses formes d'expression artistique et littéraire et nous offrons des programmes destinés à favoriser la compréhension entre les cultures. Nous travaillons à intégrer les Canadiens de toute origine à la vie commune de notre pays, à ses institutions, à sa vitalité culturelle, à ses médias, à ses groupes politiques et à ses mouvements. Le gouvernement a eu le courage de s'attaquer à la question délicate et complexe de l'identité et de l'harmonie canadiennes et il a essayé d'amener tous les Canadiens de bonne volonté à mieux se comprendre les uns les autres et à mieux comprendre également leurs aspirations respectives.

Notre Loi sur le multiculturalisme est un symbole des efforts déployés pour rapprocher les Canadiens sur la base de la justice et de l'équité. Les Canadiens reconnaissent que leurs diverses traditions et leurs façons différentes de voir les choses, réunies dans leurs quartiers, leurs écoles, leurs entreprises et leurs tribunes publiques, sont les assises inébranlables de la force du Canada. Je suis heureuse que la Chambre de commerce de Scarborough ait récemment mis sur pied un comité multiculturel.

Naturellement qu'il y a beaucoup à faire, et assurer l'égalité à tous est une tâche qu'il nous faudra poursuivre encore pendant longtemps, pendant des générations peut-être. Nous faisons cependant des progrès réels et c'est ce gouvernement qui a montré la voie pour faire face aux problèmes et les surmonter.

M. le Président: Y a-t-il des questions ou observations? Le député de Burlington, pour le débat.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je réponds aujourd'hui aux lourdes accusations lancées par le député néo-démocrate. Je regrette de n'avoir pas beaucoup de temps pour répliquer à ses critiques assez vagues.

Mais je tiens à réfuter la motion du député pour ce qui concerne plus particulièrement le programme d'immigration, avec l'intention de démontrer que le gouvernement n'est pas coupable de ce dont on l'accuse aujourd'hui. Notre programme d'immigration est fondé sur l'équité même.

Quand il s'agit d'amener des gens au pays et de les aider à s'y établir, le gouvernement n'est coupable que de promouvoir l'égalité de chances, la justice et l'harmonie raciale. Le droit canadien de l'immigration consacre l'interdiction absolue de toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion ou le sexe. L'article 3 de la Loi sur l'immigration dispose que la réglementation relative à l'admission doit s'inspirer de normes conformes à la Charte des droits et libertés.

Dès le départ, les personnes qui manifestent le désir de venir au Canada sont traitées en toutes choses sur un pied d'égalité, et d'ailleurs l'équité est garantie dès l'instant où l'intéressé aborde la filière de l'immigration. Par ailleurs, le gouvernement se rend compte que beaucoup de nouveaux arrivants sont personnellement défavorisés quand ils arrivent chez nous. Il est possible qu'ils ne parlent pas la langue ou qu'ils ne comprennent pas leurs droits. Il faut leur faire acquérir des aptitudes et des perceptions nouvelles pour qu'ils puissent avoir les mêmes chances que tous les Canadiens. Ils ont besoin qu'on les aide à s'adapter à une société nouvelle et étrangère pour pouvoir réaliser à notre profit leur potentiel.

Ce qui compte le plus pour pouvoir s'insérer dans une collectivité nouvelle, c'est la possibilité de communiquer. Voilà pourquoi Emploi et Immigration consacre cette année 77 millions de dollars à l'enseignement des langues aux nouveaux arrivants qui se destinent au marché du travail. En outre, la ministre a engagé 2,5 millions de dollars pour l'enseignement des langues aux femmes qui n'ont pas l'intention de chercher du travail. Ce sont justement ces connaissances linguistiques qui vont

mettre ces immigrants sur la voie d'une intégration harmonieuse.

• (1640)

En plus de la formation linguistique, Emploi et Immigration Canada aide quelque 130 organismes bénévoles à conseiller les immigrants et à faciliter leur intégration à la société canadienne. Cela peut comprendre n'importe quoi, que ce soit simplement leur apprendre comment remplir une demande d'emploi ou les aider à comprendre nos lois et notre gouvernement.

Cette année, quelque 3 000 immigrants profiteront des 56 millions de dollars affectés à ces programmes. Il convient de signaler que ces programmes en apprennent souvent autant aux Canadiens qu'aux nouveaux immigrants. En travaillant avec des gens de cultures différentes, les Canadiens acquièrent une plus grande compréhension et une plus grande tolérance. Notre programme Accueil est un exemple de programme où les Canadiens donnent de leur temps et font preuve de compréhension pour aider les réfugiés à s'installer.

Les Canadiens se sont vraiment habitués à accepter des gens venant de milieux très différents. Ces dernières années, nous avons vu de plus en plus de gens venant de régions comme l'Asie de l'Est et l'Afrique. Par ailleurs, dans son plan d'immigration pour cette année, la ministre a permis que le Canada accueille 26 000 réfugiés, conformément à ses obligations internationales.

Les Canadiens continueront d'accueillir les défavorisés de ce monde. Même s'ils viennent de milieux qui sont étrangers à beaucoup de Canadiens, leur présence nous fait apprécier davantage notre vie ici et nous donne une meilleure idée des difficultés que connaissent les réfugiés à l'étranger. À mesure que change la composition de notre société, les Canadiens doivent modifier l'image qu'ils ont du Canada. En regardant la réalité, ils découvrent que, comme toujours, les immigrants apportent beaucoup à la qualité de vie et à la culture dans notre pays.

Tous les Canadiens ont le droit d'être traités de façon égale et d'avoir des chances égales de contribuer à la société. Nos lois et nos programmes assurent aux immigrants qui arrivent au Canada les mêmes droits que nous avons. De même, notre politique en matière d'immigration assure aussi aux Canadiens des chances égales. On leur garantit des chances égales de travailler et de profiter de services de santé de qualité, d'un bon enseignement et d'innombrables autres avantages.

On n'a qu'à penser aux scientifiques, aux médecins et aux gens d'affaires qui ont choisi le Canada comme terre d'accueil et qui ont apporté tellement à leur nouvelle patrie. Étant donné que nous voulons que l'immigration continue de répondre aux besoins des Canadiens, la ministre procède à l'heure actuelle à d'importantes consultations dans tout le pays au sujet des niveaux d'immigration. À la suite de ses discussions avec les représentants de secteurs comme le monde des affaires, les syndicats, les services sociaux et de santé et l'enseignement, la ministre sera mieux en mesure d'établir les niveaux d'immigration pour les années 1991 à 1995.

Je voudrais faire remarquer à la Chambre que ces consultations sont fort instructives en elles-mêmes. De nombreux Canadiens qui n'ont jamais discuté de la question participent maintenant activement au dialogue. Nous espérons qu'une plus grande compréhension ressortira de ces consultations.

Le Canada s'est taillé la réputation dans le monde d'être un pays qui traite les immigrants de façon juste et équitable. Il s'est d'ailleurs mérité la prestigieuse médaille Nansen. Notre programme d'immigration permet un apport mutuel bien particulier. En effet, les immigrants bénéficient de l'égalité des droits et des chances, mais les Canadiens profitent de leur présence d'innombrables façons. C'est d'ailleurs la générosité du programme en question et l'ouverture d'esprit des gens en général qui permettent à tout un éventail de cultures et de races de coexister pacifiquement dans un seul pays. Nous faisons l'envie du monde à cet égard. Il n'est absolument pas constructif de se lancer dans des attaques ambiguës contre les efforts du gouvernement, comme le fait le député aujourd'hui. Il favorise lui-même énormément la compréhension entre les races et une meilleure égalité des chances.

Dans sa politique d'immigration, le Canada prend bien garde de promouvoir l'harmonie raciale, l'équité et la justice pour tous. Je demande au député de bien vouloir le reconnaître.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole à la députée de Vancouver-Est, je précise que puisqu'il s'agit d'une journée d'opposition accordée au NPD, l'alternance se fait dans l'ordre NPD, Parti conservateur, Parti libéral. Il y a déjà eu deux interventions de dix minutes par des conservateurs, puis par des néo-démocrates, puis par des libéraux et à nouveau par des conservateurs. Cette rotation nous permettra d'entendre le plus de députés possible.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le Canada possède une loi qui en fait une société multiculturelle et une charte qui y garantit les droits et libertés fondamentaux. Il y a quelques années, le gouvernement actuel, appuyé par tous les partis à la Chambre, a réaffirmé la politique de multiculturalisme dans la Loi sur le multiculturalisme. Évidemment, cette loi fait la promotion du multiculturalisme et préconise

l'égalité de tous les Canadiens, particulièrement face aux institutions fédérales.

Compte tenu de l'appui unanime donné au multiculturalisme par la Chambre des communes, j'ai été plutôt déçue de lire dans un numéro récent de la revue *Maclean's* un article qui montre que le multiculturalisme perd en popularité. Nous espérons que ce sera temporaire. Je vous cite un passage de l'article:

> . . .le premier ministre Mulroney. . . a réaffirmé l'attachement d'Ottawa à la mosaïque multiculturelle. . . dans un dépliant de 1987 que les Canadiens devraient avoir la liberté «de conserver leur identité respective en s'unissant en tant que partenaires égaux dans un pays uni». Mais à travers le pays, la réalité est loin de cet idéal. En fait, des sondages récents démontrent que loin de vivre ce principe de l'harmonie interethnique, un nombre croissant de Canadiens font preuve d'intolérance non seulement envers les minorités visibles, mais face à l'idée même de diversité ethnique. La mosaïque s'effrite.

On lisait également dans cet article que lorsque l'on demande aux Canadiens s'ils appuient le multiculturalisme officiel, la plupart, environ 63 p. 100, répondent encore oui. Toutefois, un sondage Decima publié dans *Maclean's* révèle que 61 p. 100 des Canadiens interrogés, dont une majorité à chacun des niveaux de revenu et d'éducation, sont d'avis que les immigrants devraient adapter leur culture pour mieux s'intégrer à la société canadienne dans son ensemble.

Cela montre clairement que nous devons mettre en place un programme énergique de promotion des chances égales dans le vrai sens du terme «multiculturalisme», qui sera accepté par et pour tous les Canadiens.

Non seulement l'enthousiasme pour la diversité ethnique est-il en déclin, mais le racisme continue de contaminer notre société, comme beaucoup l'ont souligné aujourd'hui. Les études effectuées signalent une montée du racisme. En 1988, 70 p. 100 des gens interrogés ont déclaré que les immigrants étaient responsables de la discrimination manifestée à leur égard.

Bien que nous soyons protégés par la Charte des droits et les lois sur l'équité en matière d'emploi, la discrimination générale persiste même dans la fonction publique fédérale. Les événements de l'année dernière nous ont consternés, depuis le meurtre controversé de deux Noirs à Toronto jusqu'aux théories racistes de Philip Rushton en passant par le silence de 15 ans qui a entouré le meurtre de Helen Betty Osborne au Manitoba. Nous savons que de simples excuses ne suffiront pas à effacer les injustices commises envers Donald Marshall.

À Vancouver, on s'élève contre les immigrants de Hong Kong, et les têtes rasées ont réapparu. Il y a deux ans, on en voulait aux réfugiés de la mer qui ont cherché asile dans l'est du Canada et je dois avouer que certaines mesures gouvernementales ne faisaient rien pour atténuer le problème.

Ici même à la Chambre des communes on a présenté de nombreuses pétitions s'opposant au port du turban par les agents sikhs de la GRC. Notre parti est d'avis que le solliciteur général a aggravé le problème en retardant une décision qui, en termes très simples, doit être compatible avec la liberté de religion garantie dans notre Charte des droits. Cela ne devrait pas être sujet à discussion.

En Alberta, des épingles racistes symbolisent l'opposition aux minorités visibles, à l'immigration et au multiculturalisme. Voilà maintenant qu'on vend des tee-shirts et des calendriers anti-turbans. Pourquoi le ministre du Multiculturalisme, et le ministre des Consommateurs et des Sociétés qui habite Calgary, ne peuvent-ils pas exercer leur influence et donner l'exemple pour décourager pareille tendance? À mon avis, il est incroyable que même le président du Comité de la justice ait pris position contre notre Charte des droits sur cette question.

• (1650)

Une forme plus subtile de discrimination généralisée est évidente au sein du gouvernement lui-même. La Commission canadienne des droits de la personne a fortement critiqué il y a quelque temps la faible proportion de personnel appartenant aux minorités visibles qu'emploie notre propre fonction publique fédérale. Seulement 1,58 p. 100 des fonctionnaires appartiennent à des minorités visibles, par rapport à 6,3 p. 100 dans la main-d'oeuvre générale.

Les objectifs du gouvernement n'ont pas du tout étaient atteints. Les mesures du gouvernement qui établissent des objectifs moindres et des compressions budgétaires vont assurément réduire les nouvelles possibilités d'embauche. Nous pouvons prédire que ce genre de discrimination généralisée contre les gens de couleur va continuer à se manifester dans la fonction publique.

Il est absolument essentiel que le gouvernement donne l'exemple et établisse un objectif équitable en matière d'emploi et d'avancement, non seulement pour les minorités visibles mais pour les autochtones, les handicapés et les femmes. Le Conseil du Trésor devrait montrer l'exemple dans la fonction publique fédérale.

Je voudrais citer deux exemples de fonctionnaires qui ont été victimes d'une discrimination raciale. Ce sont des Canadiens que nous comme députés avons embauchés. J'ai honte de devoir donner ces exemples. Mary Pitawanakwak, une indienne Ojibway, travaillait pour le secrétariat d'État. Un enquêteur des droits de la personne a confirmé qu'un agent de la Couronne l'a traitée de «maudite indienne». Elle a été licenciée en 1986, deux ans après avoir porté plainte pour avoir subi une discrimination raciale et un harcèlement sexuel à son travail. C'est toujours contesté.

Voici le deuxième exemple. La Canadian Alliance for Visible Minorities soutient que M. Idris Ben-Tahir, fonctionnaire depuis 1963, a été victime de discrimination raciale. Quoique très compétent, on lui a confié un poste du niveau de 12e année et on l'a démis de ses fonctions de principal rédacteur technique avec les Forces armées canadiennes. Exonéré par les enquêteurs des Forces armées et de la Fonction publique, il est retourné au travail où on a continué à le harceler, à tel point qu'il est tombé malade.

La Canadian Alliance for Visible Minorities nous a demandé d'attirer fermement l'attention de la Chambre des communes sur quelques recommandations, et c'est ce que je fais aujourd'hui. Elle recommande que les autorités militaires du Canada nomment Ben-Tahir à un poste digne de sa compétence et de son expérience. Deuxièmement, elle recommande qu'on accorde à Ben-Tahir un dédommagement financier pour l'angoisse mentale, l'humiliation et le harcèlement. Troisièmement, elle recommande qu'on nomme des enquêteurs impartiaux qui examineraient la discrimination pratiquée à l'endroit des fonctionnaires de minorités visibles, examen qui pourrait amorcer le développement d'une stratégie intégrée pour identifier et éliminer la discrimination raciale et culturelle au sein de la Fonction publique.

Je répète que c'est notre Fonction publique et notre gouvernement qui se font complices de telles pratiques discriminatoires. L'Alliance affirme également que ce cas contredit les déclarations faites par le premier ministre dans un discours intitulé «Le racisme est un ennemi moral de la justice» dans lequel il dit qu'il faut prendre des messures rigoureuses contre le racisme au Canada. Voici un extrait:

> Si nous refusons d'accepter nos responsabilités individuelles comme citoyens canadiens, c'est la démocratie elle-même que nous refusons de respecter.

Et comment!

Je demande au premier ministre et au gouvernement pourquoi ils n'insistent pas pour qu'on prenne des mesures afin d'éliminer la discrimination généralisée dans la Fonction publique?

Quelle est la cause des tensions croissantes et des cas de plus en plus nombreux de racisme et de fanatisme qui sont les symptômes d'une société et de gens contaminés? Comme la motion l'indique, nous croyons que, dans une large mesure, les politiques du gouvernement y contribuent directement ou indirectement. L'accumulation de politiques sévères et régressives a placé un fardeau additionnel sur les personnes et les familles des divers groupes et des diverses régions dans notre société.

Cette ambiance donne lieu à l'hostilité, à l'intolérance et à user des sans-défense comme boucs émissaires, comme mon collègue l'a dit. Le gouvernement a déjà imposé toutes sortes de mesures régressives et accablantes, maintenant, nous n'attendons plus que l'imposition de la taxe sur les produits et services et un budget encore plus pénible. Nous construisons une société qui favorise les puissants et exploite les sans défense. C'est le bouillon de culture naturel du racisme, de l'intolérance et du besoin de boucs émissaires.

Le libre-échange menace notre souveraineté, notre style de vie canadien et nos emplois. Les taux d'intérêt sont à la hausse. Notre dollar fluctue et le monde des affaires et les consommateurs en souffrent. Le manque de logements à prix abordable et les loyers élevés sont un problème dans beaucoup de régions, certainement dans la mienne, et les gens ont tendance à l'attribuer aux nouveaux venus plutôt qu'au manque de mesures qui régleraient ce problème. Les coupes dans l'assurance-chômage et l'érosion des programmes sociaux, des allocations familiales, des pensions et de notre régime d'assurance-maladie sont des mesures gouvernementales qui donnent un sentiment d'insécurité face à l'avenir.

Les familles ont besoin de garderies, et les parents seuls et les enfants souffrent de pauvreté. Beaucoup de Canadiens s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants à mesure que les frais de scolarité augmentent et que les perspectives d'emploi diminuent. C'est pourquoi ils s'en prennent aux nouveaux venus.

La privatisation, la déréglementation et les mesures antisyndicales sont aussi des forces négatives. Les tensions régionales montent. L'Ouest se sent isolé et laissé pour compte. Les Canadiens de l'Est luttent pour survivre. Ceux du Nord se sont vus refuser le droit de se prononcer sur notre Constitution. Le Québec veut être accepté comme une société distincte. La réaction

croissante à l'Accord du lac Meech et aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité est attribuable en grande partie à l'insensibilité du gouvernement.

En fait, les Canadiens n'ont pas confiance dans le gouvernement, ils sentent un manque de stabilité, et il s'inquiètent de l'avenir. Cela pourrait provoquer la colère et le mécontentement dans beaucoup de secteurs. Quand la sécurité et la vie des gens sont menacées, quand ils croulent sous les dettes qui s'accumulent et sous leur fardeau financier, quand ils s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants et ne peuvent se trouver ni un convenable emploi décent, ni un logement abordable, leurs sentiments de frustation et d'amertume peuvent se traduire par le rejet de ceux qui les entourent et envers qui, d'ailleurs, ils manifestent de l'intolérance. J'en ai des exemples tous les jours dans ma circonscription de Vancouver–Est.

Les immigrants qui arrivent de plus en plus nombreux du tiers monde deviennent facilement des boucs émissaires, surtout dans les grandes villes. Au lieu de blâmer le gouvernement pour les taux d'intérêt élevés et les programmes d'habitation insuffisants, les gens s'en prennent souvent aux nouveaux immigrants, dont certains semblent pouvoir se permettre des maisons luxueuses.

Les programmes inadéquats d'éducation publique sont une autre source de malentendus et de préjugés. Je veux faire l'éloge en particulier du mois de l'Histoire des Noirs, au Canada qui représente, à mon avis, le genre d'initiatives que nous devrions promouvoir auprès de toutes les communautés ethniques afin de découvrir l'histoire véridique, et positive, de la contribution des diverses ethnies au Canada. Cela devrait être enseigné à l'école.

La Loi sur le multiculturalisme prévoit la participation des minorités visibles dans toutes les institutions fédérales. Malheureusement, le projet de loi C–18 n'en fait pas mention parmi les fonctions de notre nouveau ministère du Multiculturalisme.

Je veux parler des minorités visibles à la télévision. Il y a eu des progrès dans ce domaine, les commentateurs, animateurs et acteurs projettent une image plus positive qui parvient parfois à s'infiltrer dans le psychisme des téléspectateurs. J'estime qu'il faut encourager cette tendance positive et qu'on devrait confier un mandat spécial à Radio–Canada à cette fin.

Permettez–moi de résumer plusieurs mesures gouvernementales qui ont eu certaines répercussions particulières sur les communautés ethnoculturelles et qui ne contribuent pas à régler le problème associé au respect des minorités ethniques.

Les personnes défavorisées ont besoin d'un organisme pour les représenter et défendre leurs intérêts à Ottawa. C'est d'ailleurs pourquoi des groupes comme le Conseil ethnoculturel du Canada, le NAC, l'ONAP et d'autres qui défendent les intérêts de leurs membres, sont si importants. Pourtant, l'an dernier, le gouvernement a réduit de 15 p. 100 les subventions qu'il accorde à ces groupes. Ce pourcentage devrait atteindre jusqu'à 50 p. 100 en trois ans.

Encore une fois, ce genre de décisions retirera aux gens sans défense et défavorisés le seul moyen dont ils disposent pour se faire entendre. Ces réductions considérables semblent surtout servir à restreindre le pouvoir des groupes qui réclament des changements et expriment l'opinion des gens défavorisés. C'est une attaque contre les faibles de la société qui luttent pour une plus grande égalité. C'est par conséquent un coup porté à la démocratie.

• (1700)

La suppression du Programme de contestation judiciaire pose un autre problème très grave. Le gouvernement doit continuer d'appliquer ce programme pour que soient entendues les causes de discrimination fondées sur la Charte et concernant des minorités ethniques et des personnes défavorisées.

Des programmes d'établissement et d'adaptation destinés aux nouveaux Canadiens sont indispensables pour promouvoir l'harmonie raciale et pour aider les immigrants. Il faut accroître et non réduire les cours de langue et les programmes préalables à l'emploi. Je veux parler plus particulièrment de l'annulation, en avril, du Programme de formation linguistique et d'instruction civique, qui fera que les immigrants auront beaucoup de mal à suivre des cours de langue. En Colombie–Britannique, 83,3 p. 100 des immigrants ont bénéficié de ce programme.

Sans ces programmes, les nouveaux immigrants risquent d'être victimes d'isolement, de ségrégation et de racisme, parce qu'ils n'auront pas les compétences linguistiques et le sens des valeurs canadiennes leur permettant de s'intégrer pleinement à la société. Plus les nouveaux arrivants restent isolés, plus les personnes nées au Canada risquent de réagir brutalement à leur endroit.

C'est un exemple d'une autre politique dont le gouvernement du Canda portera directement l'odieux si cette tendance se poursuit. Je le prie donc instamment de financer convenablement les programmes. C'est un investissement qui vaut la peine pour notre avenir.

Je pourrais citer beaucoup d'autres programmes, comme je l'ai fait hier soir pendant le débat sur la motion d'ajournement. On craint que notre politique d'immigration ne soit pas équitable et qu'elle crée deux catégories d'immigrants: ceux qui peuvent payer pour venir investir au Canada et, partant, qui ont besoin de moins de points, et ceux qui doivent attendre longtemps et qui, souvent, ne peuvent pas entrer au Canada.

L'insécurité économique est une des principales causes de racisme et d'intolérance au Canada. Des politiques qui

imposeront à tous les Canadiens une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services et qui se traduiront par un nouveau budget rigoureux accroîtront l'anxiété et l'hostilité des Canadiens. Nous pouvons prévoir que les tensions régionales augmenteront et que, malheureusement, le racisme et le fanatisme risquent de continuer à se répandre. Bien sûr, des programmes de relations raciales sont importants et nécessaires, mais le gouvernement doit également examiner les causes profondes du racisme et les raisons pour lesquelles notre société devient intolérante.

Nous demandons au gouvernement de tenir très sérieusement compte du fait que les Canadiens de toutes les régions manquent de confiance dans le gouvernement et que les tendances négatives se multiplient. Nous prions instamment le gouvernement d'alléger le fardeau des Canadiens et de présenter un budget qui tienne compte des besoins des Canadiens ordinaires ou défavorisés.

Nous exigeons plus particulièrement que les programmes de citoyenneté et d'établissement, que les programmes qui favorisent le multiculturalisme et la défense des droits et que ceux qui éliminent le racisme et l'injustice soient financés convenablement.

M. White: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une brève observation à laquelle la députée voudra peut-être répondre.

J'ai écouté attentivement cet après-midi le premier discours prononcé par le député de Windsor—Sainte-Claire et aussi celui de la députée de Vancouver-Est. On a dit certaines choses dont je m'offusque beaucoup, en tant que député ministériel, et je tiens à en signaler quelques-unes parce qu'il me paraît très important de ne pas les laisser passer sous silence.

Tout d'abord, il aurait été beaucoup plus avantageux de formuler la motion initiale sur un ton plus positif. Le fait même que la motion soit libellée comme elle l'est lui donne un ton très partisan, et le sujet est beaucoup trop important pour qu'on laisse prise au sectarisme.

La députée de Vancouver-Est, tout comme le député de Windsor—Sainte-Claire, a dit que l'Accord de libre-échange menaçait notre souveraineté. C'est discutable. Je ne suis pas de cet avis.

Les députés d'en face le pensent peut-être, mais pas moi. Je ne pense pas qu'il menace notre souveraineté, et je trouve monstrueux qu'on dise que l'Accord de libre-échange engendre d'une certaine façon le racisme et le fanatisme. C'est absolument monstrueux. Je ne suis certainement pas de cet avis. Je ne le cède à personne à la Chambre quand il s'agit d'appuyer les droits des minorités et les minorités visibles. Je n'accepte absolument pas qu'on dise que je suis en quelque sorte un raciste et un fanatique puisque j'appuie fermement l'Accord de libre-échange.

Les deux orateurs ont parlé également de la Charte des droits et libertés. Je ne les ai cependant pas entendus dire que la Constitution comportait actuellement une clause de dérogation. Ils n'ont parlé ni l'une ni l'autre de cette clause qui menace les droits des Canadiens à la liberté d'expression, d'association, de réunion et de religion, leurs droits à la protection contre les fouilles, les perquisition ou les saisies abusives et contre les arrestations arbitraires, et leurs droits à l'égalité. Ces droits sont tous menacés par la clause de dérogation qui se trouve dans notre Constitution actuelle. Cela constitue à mon avis un bien plus grand motif d'inquiétude.

Pour conclure, la députée parle de la réduction des fonds versés à divers groupes d'intervention. Évidemment, pour chaque dollar que le gouvernement dépense à ces fins, il s'en fait probablement demander vingt ou trente par d'autres groupes. Il y a des décisions difficiles à prendre. C'est facile pour un député de l'opposition de dire que nous financerons toutes les organisations qui réclament de l'argent au gouvernement. L'argent manque, tout simplement.

C'est ridicule de critiquer du même souffle la taxe sur les produits et services. Quand il faut recueillir des fonds par une taxe, on ne peut nous demander de ne réduire les dépenses nulle part. Il y a des limites à ce que peut payer le public.

Je reconnais, en terminant, que l'ignorance engendre le racisme et le fanatisme au Canada. Ces courants existent. Ils sont peut-être cachés parce que, espérons-le, les Canadiens ne toléreront plus le fanatisme ou le racisme déclaré.

On est aussi ignorant des programmes et politiques du gouvernement. On n'en sait pas grand-chose. Un sondage récent commandé par le *Globe and Mail* et Radio-Canada sur l'Accord du lac Meech en est le parfait exemple. Une proportion de 71 p. 100 des Canadiens ne savent pas en quoi consiste cet accord.

Il m'est très difficile, à moi qui en suis partisan, de défendre l'Accord du lac Meech devant l'ignorance. C'est à nous tous, députés, d'expliquer des programmes comme celui-là.

Une grande partie de ce que disent la députée de Vancouver-Est et son collègue le député de Windsor—Sainte-Claire pourrait faire l'objet de débats. Je vois ces questions très différemment. Je ne crois pas que l'Accord de libre-échange, la Charte des droits, l'Accord du lac Meech et la taxe sur les produits et services favorisent le racisme et le fanatisme. J'aimerais avoir ses commentaires. J'ai ma position, elle a la sienne. Le fait d'appuyer ces programmes gouvernementaux ne fait pas de moi un raciste ni un fanatique.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je sais que le député est très sincère parce que j'ai travaillé avec lui au sein de comités. Je tiens à le remercier d'avoir notamment mentionné la clause de dérogation. C'est une omission importante de ma part. C'est un sujet qui préoccupe les minorités, celles de la Colombie-Britannique en tout cas, car elles ont formé une coalition pour la suppression de l'article 33.

Le député a tout à fait raison. Le danger, c'est que toute province ou tout gouvernement peut, en invoquant cette clause, opposer son veto aux droits garantis par l'article 15 de la Charte. Je suis pleinement d'accord avec le député et je me réjouis qu'il ait soulevé cette question.

Quant au reste, les membres du gouvernement ne comprennent pas ou font mine de ne rien entendre lorsque nous leur disons qu'ils imposent aux Canadiens toute une série de mesures répressives qui mettent le pays à dure épreuve et font que les gens ont de la difficulté à se reconnaître comme Canadiens.

L'une de ces mesures est le libre-échange. Ce n'est pas qu'il favorise le racisme. Je ne crois pas avoir rien dit de pareil. C'est une conjonction de facteurs qui entraînent des changements dans notre pays. À mon avis, le libre-échange suscite l'émergence d'une société où règne la loi de la jungle, où la course aux profits et la compétition féroce sont la règle. Nous risquons l'américanisation et la perte de caractéristiques purement canadiennes. C'est pourquoi j'ai mentionné le libre-échange.

Le député a parlé de la Charte des droits et libertés. Bien sûr que je n'ai pas dit que la Charte des droits et libertés contribuait à la montée du racisme. J'ai participé avec une foule de groupes à la conception de cette Charte, et je sais qu'elle constitue un jalon important dans l'histoire du Canada. Mais elle ne voudra rien dire tant que des fonctionnaires, nos propres employés, et d'autres personnes seront victimes de la discrimination et du racisme. C'est bien beau d'avoir une telle Charte, mais elle ne veut rien dire pour les victimes.

• (1710)

Pour ce qui est des groupes de pression, je tiens à faire observer que les groupes que j'ai mentionnés sont des coalitions établies depuis longtemps, qui bénéficient de l'appui de groupes affiliés d'un bout à l'autre du pays. Elles sont indispensables, selon moi et selon la plupart des Canadiens qui les connaissent, pour faire valoir le point de vue des personnes qui n'ont pas de pouvoir. Je sais la contribution très utile qu'elles ont apportée aux travaux de certains de nos comités pour faire comprendre l'incidence qu'auraient les mesures législatives proposées. Il est très important qu'elles reçoivent un soutien financier, peut-être plus important encore que l'édification de nouvelles bureaucraties comme le ministère du Multiculturalisme.

Nous n'avons pas les moyens de tout faire. Alors, finançons les services communautaires afin que les gens puissent s'exprimer au lieu de faire croître encore la bureaucratie.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je serai bref. Je suis heureux de constater l'intérêt que porte ma collègue aux groupes minoritaires, mais j'ai déchanté quand elle a commencé à parler de la TPS et de tout cela.

Je me dois de lui faire observer que j'étais moi-même un immigrant en 1953. Si l'on compare la situation de l'époque à celle qui existe aujourd'hui, après les progrès qui ont été accomplis au cours des cinq dernières années, on se rend compte que c'est le paradis, ici, au Canada.

La députée parle de la TPS. Tous les immigrants venus de tous les coins du monde savent de quoi il s'agit, car ce genre de taxe n'a pas été inventé au Canada. Elle existe dans tous ces pays étrangers. Je suis navré qu'elle sente le besoin de mêler ses partis pris politiques à ce débat.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais mentionner qu'il y a toujours des cas d'exception tels que ma collègue a fait mention tantôt parce qu'il y a une personne qui a eu telle chose. Elle doit savoir que des cas d'exception il en existe à tous les jours. Nous, la communauté italienne, on vient tout juste d'être pris dans un cas d'exception. Cela ne veut pas dire que les lois sont mal faites. Le Collège Platon, à Montréal, dans les pages jaunes avec Télédirect avait enlevé, sur toutes les 22 langues qu'on enseignait, le mot «italien» pour mettre le mot «mafia». Si cela n'est pas de la discrimination, qu'est-ce que c'est? Mais ce

n'est pas une exception qui fait que les lois ne sont pas bonnes.

Alors je ne vois pas du tout le libre-échange ou la TPS, quand on sait qu'aujourd'hui, et c'est un témoignage que je peux vous faire en cette Chambre, que c'est un privilège d'être Canadien, d'être immigrant au Canada. Je voudrais le mentionner à ma collègue car je suis l'un de ceux-là.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, c'est vraiment un privilège que de pouvoir vivre au Canada. Je crois que notre pays est l'un des meilleurs au monde et que nous sommes bien chanceux de vivre ici.

Toutefois, cela ne veut pas dire que tout va pour le mieux et que nous n'avons pas le devoir, en tant que Canadiens, de chercher à corriger ce qui ne va pas, comme le disait le premier ministre.

Ma position sur la question de la TPS n'est pas seulement une affaire de partis pris politiques. Cette taxe et l'incidence qu'elle aura sur eux inquiètent des millions et des millions de Canadiens. Comme je l'ai fait observer, il s'agit d'un programme de plus qui fait peser un lourd fardeau sur la population, surtout sur les Canadiens à faible revenu, et qui engendre des sentiments négatifs dans la société.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui de la motion néo-démocrate voulant:

> Que cette Chambre condamne les politiques du gouvernement qui, ayant fait naître un sentiment d'insécurité, d'impuissance et de doute chez les Canadiens, contribuent à la montée récente des tensions régionales et des manifestations de racisme et de fanatisme au Canada.

Je peux certes dire que j'ai personnellement constaté une montée considérable des tensions régionales et des manifestations de racisme et de fanatisme dans notre magnifique pays où je suis tellement fière de vivre.

Je perçois un sentiment accru d'insécurité, d'impuissance et de doute chez nombre de Canadiens, mais je ne suis pas sûre qu'il soit dû aux politiques du gouvernement. Je crois plutôt que les vrais responsables des tensions, du racisme et du fanatisme qui déchirent aujourd'hui notre pays résident dans l'attitude et le peu de principes dont témoignent beaucoup de politiques non seulement du gouvernement actuel mais des gouvernements antérieurs.

Dans ma propre circonscription, on commence à remettre en question la politique nationale en matière de bilinguisme. Les anglophones entendent parler d'une menace française, et les divisions, dissensions, manifestations de fanatisme et autres tensions ont pris des proportions alarmantes et m'inquiètent d'autant plus qu'elles témoignent d'un malaise général au Canada. J'estime que notre pays court un terrible danger, car ces tensions menacent son existence même.

Notre dette nationale a motivé la suppression de bien des programmes qui constituaient des gages de sécurité et de liberté pour les Canadiens. Apparaissent en même temps de nouvelles taxes qui leur rendent la vie plus difficile et plus pénible. Les frustrations trouvent très souvent une soupape dans la xénophobie, une peur qui accroît les tensions et qui engendre tôt ou tard le racisme et le fanatisme.

Le fanatisme, toutefois, ne se résume pas aux considérations raciales. Je songe notamment au problème de la pauvreté au Canada. Ce problème suscite beaucoup de fanatisme. Comme on l'a dit et répété maintes fois, un million d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada. Qu'ils appartiennent à des familles monoparentales ou à des familles de travailleurs très pauvres, leur vie est extrêmement difficile et se complique chaque jour davantage.

Des députés nous ont déclaré aujourd'hui à la Chambre que, dans les provinces centrales qui sont les plus riches du Canada, et tout particulièrement dans la grande ville de Toronto, le nombre des banques alimentaires dépasse celui des restaurants McDonald. C'est une honte. Il y a quelques années, j'ai participé dans ma propre circonscription à l'établissement et au fonctionnement d'un programme de banques alimentaires. J'étais alarmée de constater jusqu'à quel point mes concitoyens faisaient preuve de fanatisme à l'égard des pauvres.

Certains des bénévoles qui étaient là pour servir les pauvres—non pas tous évidemment—les traitaient avec mépris. Ils leur reprochaient de fumer, de consommer de la bière et d'amener parfois leurs enfants s'amuser dans un parc où l'admission ne coûte que quelques dollars. Ils avaient des tas d'idées préconçues sur les pauvres.

Je trouve que le refus d'adhérer aux principes d'égalité, de liberté, de compréhension et de tolérance fait que ces gens-là se font de plus en plus regarder de travers à cause de leur pauvreté.

Le gouvernement n'a pas su se prononcer sur de nombreux problèmes qui suscitent des tensions chez nous. J'ai trouvé qu'il avait bien tardé à s'exprimer sur l'animosité qui oppose francophones et anglophones. Quant à moi, j'ai adressé maintes lettres au premier ministre, au secrétaire d'État et à d'autres députés pour les supplier et les implorer de s'exprimer avec enthousiasme sur les avantages que le Canada tire de la politique du bilinguisme. À mon avis, le Canada tire un avantage considérable du bilinguisme et du multiculturalisme. Nous ne voulons pas que cette politique demeure lettre morte. Nous devons sans cesse la protéger et la promouvoir.

Je m'inquiète beaucoup de ce qui est advenu du Programme de contestation judiciaire. En tant que membre du Comité permanent des droits de la personne qui a examiné ce programme, j'ai participé à l'élaboration du rapport où le comité recommandait de maintenir le Programme de contestation judiciaire et non pas de le freiner comme ce fut le cas de manière soudaine et inattendue il y a quelques semaines. Nous avions recommandé qu'on alloue suffisamment de fonds à ce programme pour qu'il puisse continuer jusqu'au 31 mars 1990, date à laquelle il doit prendre fin. De plus, nous avions également recommandé de trouver d'autres fonds pour que le programme puisse se poursuivre jusqu'à l'an 2000.

• (1720)

Le Programme de contestation judiciaire permet à des groupes et à des particuliers de porter devant les tribunaux des questions touchant les droits linguistiques et les droits à l'égalité des minorités. C'est un programme qui est essentiel à ce moment-ci, puisque notre Charte des droits et libertés, obtenue en 1982, est maintenant en vigueur.

Il est des plus inquiétants de constater que le secrétaire d'État, lorsqu'on l'a questionné à ce sujet, a avoué qu'il n'avait pu convaincre son gouvernement, ses collègues du Cabinet et son caucus de souscrire aux recommandations du comité permanent. Il semble que nous devons attendre le budget. Pourtant le Programme de contestation judiciaire ne requiert pas d'énormes sommes, et ses avantages touchent tous les Canadiens personnellement et constitue, en fait, un droit fondamental même puisqu'il permet aux individus de connaître leurs droits et leurs privilèges en tant que citoyens canadiens.

J'ai été très bouleversée en lisant cet article du *Citizen* d'Ottawa car il illustre à mon avis une indifférence à l'égard de certains principes, une attitude fautive de la part du gouvernement. Je pense que c'est la cause du problème, peut-être plus que la politique du gouvernement. Cet article est intitulé: «Les groupes de pression bâillonnés.» On y lit:

> Les fonctionnaires du Conseil national du bien-être social ont récemment été réduits au silence par des menaces à peine voilées de non-renouvellement de leur budget de 310 000 $, après qu'ils eurent critiqué la politique du gouvernement. . . .les employés du Conseil national du bien-être social se sont fait dire par. . . le sous-ministre de la Santé et du Bien-être social que le budget du Conseil serait en danger s'ils persistaient à critiquer publiquement le gouvernement en période de compressions budgétaires.

Cela s'est passé, monsieur le Président, dans un pays où la liberté est un droit fondamental pour chacun de nous. Plus loin, on peut lire:

> Le directeur du personnel du Conseil, M. Ken Battle, a fréquemment critiqué la disposition de récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse en disant que c'était le début de la fin de l'universalité des programmes sociaux. . .
>
> Andrew Cardozo, directeur du Conseil ethnoculturel du Canada, qui a critiqué ouvertement les programmes d'équité en matière d'emploi du gouvernement, pense qu'il est par conséquent considéré comme «non fiable» dans les officines ministérielles.
>
> Le Conseil, qui représente 38 organismes ethniques de tout le Canada, reçoit 200 000 $ par an du gouvernement fédéral. Cardozo, qui s'attend à une diminution des fonds alloués à son organisme, craint que le gouvernement n'acceptera de financer que les projets qu'il approuvera.
>
> «Cela veut dire que c'est le gouvernement qui décidera des questions que vous devez ou non aborder».

Je dis que cela démontre une indifférence envers les principes de liberté, d'égalité et de justice, les libertés qui sous-tendent notre Charte des droits et libertés.

J'aimerais mettre le gouvernement au défi de changer d'attitude et l'inciter, à saisir toutes les occasions de défendre nos libertés et nos droits fondamentaux afin de faire du Canada un pays dont tous les Canadiens sont fiers et de le bien entretenir pour les futurs Canadiens.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de cette motion qui a été présentée par le député de Windsor—Sainte-Claire. Elle se lit comme suit:

> Que cette Chambre condamne les politiques du gouvernement qui, ayant fait naître un sentiment d'insécurité, d'impuissance et de doute chez les Canadiens, contribuent à la montée récente des tensions régionales et des manifestations de racisme et de fanatisme au Canada.

Bien qu'il les vise plus directement, le racisme ne touche pas seulement les immigrants et les minorités visibles, il s'attaque à tout le monde. Il mène à la haine, à la discrimination et à des tensions qui engendrent la violence physique ou mentale.

Le racisme est une force qui détruit la fibre même de toute société. Il divise les collectivités et il empêche l'amitié. Il est contraire à une société démocratique comme la nôtre et pourtant, il existe au Canada aujourd'hui. Il existe à l'école et au travail, dans les petites et les grandes villes.

Heureusement nous pouvons encore dire que l'égalité des chances, la justice sociale, la tolérance et la compréhension sont acceptées comme la marque de notre société multiculturelle canadienne, mais malheureusement l'injustice et l'intolérance existent encore sous la forme du racisme.

Je me rappelle le meurtre de Betty Osborne, au Manitoba, qui n'a pas été résolu pendant plus de dix ans et la condamnation de Donald Marshall dont l'injustice, là encore, n'a pas été prouvée pendant plus de dix ans.

Si nous reconnaissons que le racisme existe dans notre pays, nous pourrons travailler ensemble à résoudre ce problème. Quand le racisme sera éliminé, le Canada sera un meilleur endroit pour tout le monde.

Je voudrais citer quelques exemples récents de racisme dans notre pays. Voici l'exemple de M. Idris Ben-Tahir, appartenant à une minorité visible, dont la carrière de fonctionnaire a commencé en 1963. Depuis son renvoi injustifié en 1978, il a été harcelé, même si les enquêtes effectuées par l'armée et la fonction publique, où il a travaillé, ont prouvé qu'il avait été renvoyé sans raison valable. Le ministère des Affaires extérieures n'a fait aucun effort concret à ce jour pour le muter à un poste à la mesure de ses titres de compétence et de son expérience pratique. Quel gaspillage! Malgré son dossier impeccable, M. Ben-Tahir est relégué à un poste qui nécessite un niveau d'instruction beaucoup moins élevé.

Voici maintenant mon second exemple. Je suis scandalisé de la réaction raciste envers la communauté sikh dont nous avons été témoins par suite des efforts positifs de la GRC en vue de permettre à ses membres d'origine sikh de porter le turban. Les Canadiens d'origine sikh ne devraient pas être obligés de renoncer aux principes religieux sur lesquels est fondé leur mode de vie pour servir les Canadiens en tant que membres de la GRC.

La GRC et d'autres services de police ont récemment reconnu la nécessité d'être plus sensibles aux besoins des communautés qu'ils doivent servir, y compris les communautés ethnoculturelles. C'est pourquoi on s'efforce de recruter des agents parmi les différents groupes, et je tiens à féliciter le gouvernement à cet égard. C'est une belle initiative. Sans cela, la GRC s'exposerait à des accusations de racisme et de discrimination, comme celles qui ont été portées contre certains services de police provinciaux.

En ne donnant pas suite à la recommandation de la GRC, le gouvernement se trouve à refuser aux Canadiens d'origine sikh le droit de porter le turban dans la GRC et fait donc de la discrimination envers leur religion. Nous ne permettons pas aux minorités d'être des minorités tout en étant égales devant la loi. Nous forçons les minorités, sur le plan de la religion, à se conformer aux règles de la majorité, ou à en subir les conséquences si elles choisissent de ne pas le faire.

Les turbans et les dagues de cérémonie sont des symboles obligatoires de la foi sikh. Aucun Sikh baptisé ne pourra jamais devenir membre de la GRC si on ne lui permet pas de porter le turban. Le code vestimentaire actuel empiète sur leurs droits en vertu de la Charte sur les droits et libertés. Le gouvernement doit accepter la recommandation de la GRC, et cela très bientôt.

• (1730)

J'en viens maintenant à la question de la discrimination contre nos autochtones. Le rapport annuel de 1988 de la Commission canadienne des droits de la personne dit que la situation des autochtones au Canada est, à bien des égards, une tragédie nationale. Je cite ce rapport:

> La belle promesse d'égalité des chances qui constitue la raison d'être fondamentale de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* contraste vivement avec les conditions de vie que doivent subir bien des autochtones.

Cette évaluation est immédiatement évidente lorsque l'on regarde notre système judiciaire et la représentation des autochtones dans la population active. Les autochtones sont sur-représentés dans les prisons, mais sous-représentés dans la population active. Cette situation est pour le moins criante.

Un rapport de 1988 de l'Association du Barreau canadien montre qu'un peu plus de 10 p. 100 de la population des pénitenciers fédéraux est d'origine autochtone, alors que les autochtones ne représentent que 2 p. 100 de la

population. Il est donc clair que le système penche fortement en leur défaveur. Il faut mettre un terme à cette anomalie.

Il faut aussi modifier le profil de nos forces policières qui ne comportent pratiquement pas d'autochtones. Cependant, même si on change ce profil il restera des agents non autochtones qui devront traiter avec des autochtones. C'est pour cette raison que les forces policières doivent comprendre la culture autochtone et les préoccupations des Canadiens d'origine autochtone. Il faut favoriser des programmes permanents de formation multiculturelle destinés aux policiers. Des programmes de ce genre s'imposent également dans le système judiciaire et les établissements correctionnels.

Les autochtones ne font pas face à la discrimination que dans le système judiciaire, c'est également vrai dans le domaine de l'emploi. Des rapports sur l'équité en matière d'emploi confirment que les autochtones sont extrêmement sous-représentés dans pratiquement tous les secteurs industriels et tous les métiers. C'est même le cas dans des endroits comme Winnipeg où la population autochtone est importante. Malheureusement, même au sein du gouvernement fédéral où des programmes tendant à favoriser l'embauche d'autochtones sont en vigueur depuis quelque temps, la représentation des autochtones est beaucoup trop faible.

Il y a d'autres domaines de compétence fédérale dans lesquels le gouvernement pourrait faire davantage, et non moins, comme on l'a déjà précisé. Notre Programme de contestation judiciaire devrait garantir les droits des minorités et assurer l'égalité pour tous. Des cours de langue devraient assurer la participation des immigrants et des néo-Canadiens aux diverses sphères socio-économiques. Il faudrait offrir des cours d'instruction civique, afin d'aider les immigrants à obtenir leur citoyenneté et à se sentir ainsi membres à part entière de la société canadienne.

Le gouvernement pourrait faire davantage pour les groupes ethnoculturels qui pourraient défendre les droits des néo-Canadiens et des immigrants; il pourrait également faire plus relativement aux programmes d'établissement, aux prêts aux petites entreprises et au manque d'uniformité des mesures prises au niveau gouvernemental pour faire face aux questions touchant les droits des minorités linguistiques dans tout le pays. Le gouvernement devrait enfin cesser de s'attaquer à nos programmes sociaux, et les améliorer plutôt.

Tous ces facteurs contribuent aux tensions qui existent dans notre société. Lorsque les programmes concernés ne sont plus offerts, les premiers à en souffrir sont les groupes les plus vulnérables, les immigrants et les néo-Canadiens.

Comme mon collègue l'a précisé, les programmes et politiques ne peuvent donner les résultats escomptés que s'ils sont basés sur la philosophie selon laquelle nous croyons dans la liberté individuelle et dans l'esprit d'initiative, ainsi que dans l'égalité pour tous. Cependant, le principe en question n'est pas complet s'il ne s'appuie pas sur une certaine conscience sociale.

En conclusion, je voudrais vous citer une description de la discrimination donnée par le juge McIntyre de la Cour suprême du Canada. Voici ce qu'a déclaré le juge McIntyre:

> On peut dire que la discrimination est une distinction consciente ou inconsciente fondée sur les caratéristiques personnelles d'un individu ou d'un groupe, distinction qui lui impose des charges, des obligations ou des handicaps que les autres n'ont pas à subir ou qui empêche cet individu ou ce groupe de profiter des chances, des possibilités et des avantages offerts au reste de la société. Il arrivera rarement qu'on ne parle pas de discrimination quand ces distinctions se fondent sur les caractéristiques personnelles attribuées à un individu uniquement en raison de son association avec un groupe alors qu'il sera rarement question de discrimination quand des distinctions sont établies à partir de ses mérites ou capacités propres.

Lorsque nous nous serons sincèrement et sérieusement imprégnés de ce message, nous n'aurons plus alors à présenter ce genre de motion. Mais aujourd'hui, nous avons tous le devoir, en tant que citoyens, de nous assurer que l'harmonie raciale prévaut au sein de notre société.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis fier et honoré de pouvoir intervenir à la Chambre aujourd'hui pour discuter de la motion que le Nouveau Parti démocratique a présentée.

Je voudrais partager ces dix minutes avec mon collègue de Delta.

[*Français*]

Monsieur le Président, aujourd'hui j'aimerais entretenir la Chambre d'une minorité qui ne constitue qu'un pourcentage très faible mais important pour la population canadienne, soit les Autochtones et les problèmes des détenus autochtones.

Les Autochtones ne constituent que 2.5 p. 100 de la population canadienne. Néanmoins, ils occupent une proportion beaucoup plus importante dans nos établissements, plus particulièrement dans la région des Prairies. Ils proviennent de divers groupes linguistiques et culturels: certains sont des Amérindiens inscrits, d'autres non; on y retrouve des Amérindiens, des Inuits ou des Métis. La culture autochtone possède des valeurs et des principes bien à elle, cela va de soi. À cause de ces principes et de ces valeurs, les détenus autochtones comprennent mal

ou s'intéressent peu aux programmes et aux services du Service correctionnel du Canada.

Par contre, ils participent pleinement aux activités organisées avec d'autres autochtones ou ayant un contenu propre à leur culture.

Les détenus autochtones constituent environ 10 p. 100 de la population des pénitenciers. Leur proportion dans certains établissements des Prairies est presque de 50 p. 100. Ils ne forment pas un groupe homogène dans la mesure où ils représentent nombre d'ethnies linguistiques et culturelles au sein de la population autochtone du Canada. Comme détenus, ils ne participent pas aux programmes et services ordinaires autant que les détenus qui ne sont pas autochtones, ce qui limite leurs chances d'obtenir une libération conditionnelle en temps voulu. Toutefois, ils sont attirés par les activités où participent d'autres personnes autochtones qui sont présentées par des personnes autochtones ou qui ont un contenu culturel autochtone.

De façon générale, les détenus autochtones viennent de collectivités socio-économiquement défavorisées. L'abus des drogues et de l'alcool est souvent un problème et semble être un facteur significatif lié aux infractions violentes qui sont commises à un taux plus élevé dans la population autochtone que dans la population non-autochtone. Des conditions communautaires défavorables constituent aussi un obstacle pour les détenus dans l'élaboration de plans qui permettraient une libération conditionnelle.

Les détenus autochtones ont des besoins particuliers que les programmes doivent respecter. Bien qu'il n'existe aucun programme à l'échelle nationale s'adressant spécifiquement à leur culture, le Service s'est donné l'objectif d'offrir des services s'adressant à la population autochtone des pénitenciers.

L'objectif du Service correctionnel du Canada est de fournir aux détenus autochtones des programmes et services qui conviennent à leurs besoins culturels et spirituels afin qu'ils puissent profiter au maximum du processus correctionnel.

Le 15 février 1989, mon collègue, le solliciteur général du Canada, a approuvé la Mission du Service correctionnel du Canada. L'objectif stratégique nº 2.2 de l'énoncé de Mission consiste, et je cite:

> Voir à ce qu'on réponde aux besoins particuliers des délinquants autochtones. . .

• (1740)

Depuis 1972, les programmes de spiritualité autochtone ont pris de l'ampleur et sont maintenant offerts dans presque tous les établissements correctionnels fédéraux du pays.

Un comité consultatif pour les autochtones a été mis sur pied par le commissaire, en 1974, pour faciliter les discussions sur les questions correctionnelles ayant trait aux autochtones. Plus particulièrement, le mandat du comité est de partager l'information concernant les délinquants autochtones et fournir des conseils sur les questions liées à la prestation des services et aux programmes correctionnels pour les autochtones.

Le comité se compose d'employés du Service correctionnel du Canada ainsi que des représentants d'organismes importants qui assurent la liaison avec la communauté autochtone et fournissent des services spirituels aux délinquants autochtones.

Le Service correctionnel du Canada a consulté les représentants des nations autochtones pour élaborer des programmes et services qui répondraient aux besoins des détenus autochtones. Par conséquent, des postes d'agents de liaison autochtones ont été établis dans la plupart des établissements afin de veiller à ce que la gestion des cas soit sensibilisée à la perspective culturelle des détenus autochtones et que les détenus autochtones aient accès à des traitements et des activités de développement social qui leur conviennent culturellement.

Des sages autochtones visitent aussi la plupart des établissements pour offrir du *counselling* spirituel et officiant dans le cadre des cérémonies sacrées. Diverses autres activités spécifiques aux autochtones ont été élaborées dans les établissements où ces détenus représentent un pourcentage élevé de la population carcérale.

Ces activités comprennent notamment le *counselling* par les pères, l'alphabétisation assurée par des moniteurs, les groupes anti-alcoolisme du Cercle sacré, des programmes de préparation à la vie active et des programmes pour les toxicomanes ainsi que l'artisanat traditionnel et les événements culturels. Des fraternités ou sororités autochtones, organisées et administrées par les détenus autochtones, fonctionnent dans nombre d'établissements correctionnels. Ces groupes se rencontrent régulièrement, parfois en présence de l'agent de liaison et du sage, pour tenir des groupes de discussion, des activités culturelles et des cérémonies.

Présentement, les directeurs des établissements où résident des détenus autochtones doivent veiller, dans les limites de la sécurité et du bon ordre de l'établissement, à ce que des programmes religieux soient organisés à l'intention des autochtones. Ils doivent s'assurer que ces programmes, y compris ceux qui comportent l'utilisation d'objets traditionnels, respectent les coutumes autochtones.

Le Service correctionnel du Canada offre des services et programmes pour les délinquants autochtones, comme les services spirituels des Anciens. Les Anciens procèdent à des cérémonies religieuses traditionnelles, comme la cérémonie de la pipe et les jeûnes, et agissent en tant que conseillers spirituels dans l'ensemble du pays.

De plus, le programme d'agents de liaison autochtones a été élargi. En vertu de ce programme, des agents autochtones aident les détenus autochtones à préparer leur plan de libération et à établir des contacts dans la collectivité. Des programmes spéciaux de désintoxication ont aussi été mis sur pied et des activités culturelles organisées à plusieurs endroits.

Dirigées par des organismes autochtones et subventionnées par le Service correctionnel du Canada, il existe des maisons de transition pour les autochtones offrant des services post-libératoires de gestion des cas et de soutien en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Des programmes de perfectionnement scolaire pour les autochtones sont en place dans nos pénitenciers. Des moniteurs autochtones initient les détenus autochtones à la vie active et donnent des cours de perfectionnement scolaire.

La sensibilisation du personnel au sujet des autochtones permet aux employés de faire connaissance avec la culture autochtone et de favoriser une prise de conscience sur les besoins de cette communauté.

Des organismes privés autochtones ont été engagés à contrat par le service correctionnel du Canada pour surveiller les autochtones en libération conditionnelle. Les programmes de libération communautaire pour les détenus autochtones sont rendus possibles dans certains cas par des services résidentiels et une surveillance de la libération conditionnelle assurée par des autochtones.

Un programme de formation aux valeurs autochtones est offert aux employés du Service correctionnel partout dans le pays, de façon régionale ou locale. Il existe des groupes de fraternité autochtones qui sont appuyés par les agents de liaison autochtones ou les Anciens. Ces groupes d'aide mettent l'accent sur les activités sociales, récréatives, culturelles et spirituelles dans les établissements ou la plupart des établissements.

Le Service correctionnel du Canada offre un programme de formation sur l'art et l'artisanat autochtones, traditionnels ou contemporains, sur la fabrication de tambours et sur les traditions autochtones.

Monsieur le Président, j'en aurais beaucoup à dire, et j'ai un plaisir énorme à parler des minorités dans nos prisons ou dans nos pénitenciers canadiens, car, comme le disait ma collègue tantôt, tout est difficile pour un immigrant, mais je crois que ce gouvernement et le ministre ont fait beaucoup depuis les cinq dernières années, rendant la tâche plus facile et la plus culturellement possible.

En conclusion, ce gouvernement et le Service correctionnel du Canada travaillent de façon continue avec des groupes d'intérêt de la collectivité afin d'assurer aux délinquants autochtones des programmes et des services qui correspondent à leurs besoins culturels et spirituels.

Monsieur le Président, en terminant, je voudrais tout simplement faire un témoignage. Si on se reporte il y a 30 ans quand nous sommes devenus Canadiens, vous et moi, on compare l'enfer au paradis d'aujourd'hui, et comme je le disais tantôt, c'est un privilège pour tous au Canada d'être reconnus comme Canadiens.

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une courte question en matière d'immigration.

Le député n'ignore pas que la réunification des familles est l'une des assises de notre politique de l'immigration. Et nous avons de quoi en être fiers. Mais le gouvernement a annoncé dernièrement une augmentation du droit de parrainage qui passera de 125 $ à 250 $. Nous savons que ce genre de service gouvernemental ne touche qu'une tranche de notre population, les nouveaux immigrants et les nouveaux citoyens.

Comment le député voit-il cette augmentation? Pourrait-il nous dire porquoi elle est aussi élevée? Recommandera-t-il au gouvernement de l'annuler purement et simplement?

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue. Il me fait justement plus que plaisir de le voir me poser cette question, car je voulais lui répondre en cette Chambre depuis longtemps. Je le remercie de m'en donner l'occasion.

On sait tous qu'il y a plusieurs façons d'être un immigrant ou d'émigrer au Canada, mais il y en a deux que je veux rappeler à mon collègue, car nous avons tous des demandes d'immigration à nos bureaux. En tout cas, chez nous, il n'y en a pas à tous les jours, il y en a à toutes les heures. Et quand ils viennent dans nos bureaux de circonscription, c'est parce qu'ils sont mal pris, c'est-à-dire qu'il y a la façon légale d'entrer au Canada, il y a la façon illégale d'entrer au Canada, puis il y a la façon de faux réfugiés d'entrer au Canada, puis il y a la façon vraiment de réfugié.

Alors, moi je dis à tous ces immigrants, aux faux réfugiés de s'abstenir de venir au Canada, mais il faut aider ceux qui sont ici. En ce qui a trait au coût de 125 $, il est vrai que ce serait moins cher, si c'était rien que 5 $, 10 $, mais quand on voit qu'il y a des gens qui paient jusqu'à 5 000 $ pour entrer au Canada en fraude, par des manières un peu mesquines, illégales, qui se font exploiter, puis rendus ici ils se font reconnaître, et ils doivent

retourner dans leur pays, comme on l'a vu dans le passé avec certains Turcs et d'autres, je dis qu'à 125$ ce n'est pas cher, mais il est vrai qu'il y a des gens qui trouvent cela cher. Mais mon honorable collègue, si on le mettait à zéro, il faudrait qu'il dise en cette Chambre où on va prendre l'argent, car maintenant les Canadiens doivent savoir que c'est le temps des impôts.

J'ai rencontré mon comptable hier, puis ils doivent savoir qu'on ne peut plus augmenter les impôts, parce que c'est rendu à un maximum. C'est pour cela que le Canada doit faire comme tous les autres pays. Maintenant est-ce que 125 $ est trop cher? Est-ce que 10 $ serait le prix idéal? Je ne pense pas que l'on puisse répondre à cela aujourd'hui, mais une chose est certaine, s'il y a des immigrants qui sont capables de payer 5 000 $ pour entrer au Canada illégalement, je suis certain que. . . En tout cas, tous les cas que j'ai dans mon bureau, 125 $. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'apprécie la possibilité qui m'est offerte cet après-midi de prendre part à ce débat très important. Il est regrettable qu'il se fasse sur un ton aussi négatif. Je pense que nous avons accompli au Canada de vrais progrès ces dernières années en matière de relations raciales. Je le dis moi qui viens de la côte ouest où nous avons eu dans le passé de très graves problèmes avec nos autochtones, les Chinois, les Japonais et les Indiens. Je pense que les choses se sont beaucoup améliorées, ce qui est dû en grande partie aux mesures prises par le gouvernement. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a encore au Canada de graves préjugés contre les minorités, qu'ils soient d'ordre racial, religieux ou autre.

Je voudrais passer les quelques minutes dont je dispose cet après-midi à parler des rapports avec nos minorités autochtones. Nous n'avons qu'à considérer, je crois, l'enquête judiciaire au Manitoba ainsi que l'enquête Marshall pour reconnaître que les autochtones dans tout le pays sont effectivement victimes de l'ignorance et de l'incompréhension de nombreux Canadiens.

Nous avons besoin aussi de reconnaître que ces préjugés sont enracinés dans des centaines d'années d'histoire et qu'il est utopique de penser que la loi peut les faire disparaître du jour au lendemain. À mon avis, cela vaut la peine de considérer certaines des mesures que prend et a prises le gouvernement pour remédier à cette situation. Nous reconnaissons qu'un grand nombre des problèmes que connaissent les autochtones sont la conséquence de la pauvreté et d'autres problèmes sociaux contre lesquels ils doivent lutter. Il y a beaucoup à faire, pour nos autochtones et aussi pour les Inuit.

Je reconnais que ces deux groupes nourrissent de vrais espoirs et de vraies ambitions tout comme le reste des Canadiens. Avec le temps les ministres des Affaires indiennes ont effectué beaucoup de changements et on continuera d'en apporter à mesure que le besoin s'en fera sentir.

Une des mesures gouvernementales importantes que nous élaborons à l'heure actuelle et qui permettront aux Indiens de prendre la place qui leur revient dans la société canadienne est la promotion de l'autonomie politique. Nous avons vu, notamment depuis 10 à 15 ans que les Premières Nations assument de plus en plus de responsabilités en matière éducative, judiciaire, sociale et économique.

Un grand nombre des inconvénient de leur situation, par exemple, la pauvreté, diminuent. Comme l'indépendance devient la norme pour nos autochtones et les Inuit du Canada, les Canadiens voient surgir des intervenants forts et dynamiques qui stimuleront notre économie, notre diversité culturelle et notre prospérité. Les efforts que nous avons faits pour aider les autochtones donnent des résultats qui deviendront encore plus évidents d'année en année.

Prenons, par exemple, le système judiciaire autochtone. Comme je l'ai déjà dit, c'est une question qui nous préoccupe tous à la lumière des récents événements au Canada. Un groupe de travail fédéral a récemment étudié la question des services de maintien de l'ordre dans les réserves. On a montré que les collectivités autochtones sont mieux servies par une application de la loi fondée sur une compréhension des traditions et de la culture de ces collectivités.

Il n'est jamais facile d'appliquer la loi et il est important que ceux qui s'acquittent de cette tâche comprennent la culture des gens à qui ils viennent en aide.

Les moeurs et les pratiques traditionnelles des Indiens accroissent la paix et l'harmonie dans nos collectivités

indiennes. Le gouvernement se propose d'augmenter le nombre de représentants autochtones au sein du système judiciaire tout comme dans le secteur du maintien de l'ordre et dans la carrière juridique. Notre parti nous en donne l'exemple ici, à la Chambre.

En beaucoup d'endroits au Canada, le nombre des autochtones détenus dans les prisons est tout à fait disproportionné par rapport à la population générale. De toute évidence, quelque chose ne tourne vraiment pas rond. Les Canadiens dans leur ensemble deviennent pourtant de plus en plus conscients des problèmes auxquels font face nos autochtones.

Pas plus tard qu'en septembre dernier, un sondage Angus Reid effectué au Canada révélait que plus de la moitié des personnes interrogées étaient d'avis que les autochtones n'étaient pas traités équitablement par les tribunaux, et que 70 p. 100 croyaient que les autochtones avaient plus de difficulté que les Blancs à se faire embaucher à de bons emplois. La plupart estiment que les autochtones méritent une situation financière bien meilleure qu'elle ne l'est. Ce ne sont pas des autochtones qui l'ont dit, mais des Canadiens qui représentent tous les éléments de notre société.

Les Canadiens qui avaient répondu à ce même sondage ont également dit être beaucoup plus enclins à appuyer l'autonomie administrative des autochtones qu'à s'y opposer. Quant à savoir si la Constitution canadienne devrait reconnaître précisément le droit des Indiens à se gouverner eux-mêmes sur leurs propres terres sans ingérence de la société blanche, plus de la moitié des personnes interrogées se sont dites d'accord avec cette proposition.

Ce sont là des opinions très encourageantes. Nous devons reconnaître que, malgré toutes les mauvaises nouvelles, il existe dans la population en général un vaste réservoir de bonne volonté et de compréhension. Ce sont les outils dont nous avons besoin pour protéger la culture des autochtones et lui permettre de se développer.

Le ministère des Affaires indiennes a mis en place de nombreuses politiques pour le faire en collaboration avec les organismes autochtones. Cela augure bien pour que le Canada devienne une société de plus en plus tolérante et humanitaire.

Je voudrais remercier le député de Windsor—Sainte-Claire de nous avoir donné aujourd'hui l'occasion de prendre conscience du phénomène du racisme et du fanatisme au Canada, d'examiner notre réaction en tant qu'individus et en tant que députés et de renouveler notre détermination comme hommes et femmes de bonne volonté à faire quelque chose pour y remédier. Nous savons que nous devons continuer à déployer des efforts incessants pour éliminer le racisme et le fanatisme où qu'ils surgissent.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le 23 octobre dernier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture de prendre position en faveur des agriculteurs au lieu de continuer à rester impassible pendant que le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, fidèle à sa parole, prenait de nouvelles mesures contre les subventions accordées par le Canada au secteur agricole.

À ce moment-là, j'ai souligné que le gouvernement avait déjà laissé les États-Unis prendre des mesures contre les producteurs de porc et les producteurs laitiers du Canada. Il semblait également que les États-Unis voulaient prendre des mesures contre les producteurs de blé dur. Bien que, à ce moment-là, les producteurs de blé dur n'aient pas encore fait l'objet de mesures, ils livraient du blé dur aux États-Unis.

Je remarque que, à l'heure actuelle, ils ne sont plus autorisés à livrer concurrence sur le marché américain, car la Commission canadienne du blé ne délivre plus de permis d'exportation. Mais lorsque les États-Unis menacent de prendre des mesures contre les Canadiens, de toute évidence, le gouvernement canadien le fait pour eux, en refusant de délivrer ces permis.

Le ministre s'est montré ferme ce jour d'octobre, comme il l'a fait récemment à Toronto, mais aucune mesure n'a pour ainsi dire été prise depuis lors.

À Toronto, il a dit qu'il appliquerait peut-être l'article 701.4 de l'Accord de libre-échange pour voir s'il avait du poids. Manifestement, comme les pêcheurs le savent, l'Accord de libre-échange est une arme sans valeur. Si cet accord valait quelque chose, le gouvernement s'en serait certainement servi il y a longtemps.

Le 23 octobre, j'ai demandé au ministre de commencer à prendre des mesures contre les États-Unis à cause de leur programme de subventions aux exportations. Le 20 décembre 1989, le ministre a dit aux Canadiens que le gouvernement Bush voulait réduire les subventions aux exportations. Le budget accordé à ce programme pour

1990 est de 566 millions de dollars US. Or, pour 1991, il a été porté à 900 millions de dollars US.

Le 23 octobre, le ministre a rejeté les préoccupations des producteurs de blé dur en disant: «Cela prouve aux Canadiens et au reste du monde que le Canada peut concurrencer les meilleurs producteurs.»

Comment les agriculteurs canadiens peuvent-ils concurrencer des producteurs qui reçoivent une subvention de 900 millions de dollars pour s'emparer de leurs marchés? Comment les agriculteurs canadiens pourront-ils concurrencer les Américains, qui jouissent, comme l'a avoué M. Yeutter, de subventions s'élevant à 21 000 $ US par producteur, soit 5 000 $ de plus que ce que touchent les agriculteurs canadiens?

Le ministre a déclaré à la Chambre le 23 octobre que les producteurs de blé dur américains recevaient de 40 $ à 50 $ de plus la tonne en subventions que les producteurs de blé dur canadiens.

Dans la semaine du 21 septembre, les États-Unis ont vendu 22 000 tonnes de blé dur en recourant au programme de subventions aux exportations: 6,48 $ la tonne.

En octobre, ils ont vendu des centaines de milliers de tonnes de grain à l'Égypte, à l'Algérie et à l'Union soviétique, en recourant de nouveau à ce programme. Cette fois, ce fut 8 $ la tonne.

Le 8 janvier 1990, ils ont vendu 300 000 tonnes de grain à la Chine à l'aide du même programme. Et le 10 janvier, ils ont vendu 500 000 tonnes de blé à l'Union soviétique à l'aide du programme de subventions: 20,50 $ la tonne, ou 56 c. le boisseau.

Le ministre a commandé une étude sur les subventions américaines aux agriculteurs. Il y a près d'un an que, de ce côté-ci de la Chambre, nous le lui demandons. Le ministre a-t-il examiné ces subventions? Ne peut-il constater les effets du programme de subventions aux exportations? Peut-être devrait-il lire les données sur les revenus agricoles que son bureau a rendues publiques en décembre.

Que fait notre gouvernement pour défendre les agriculteurs? Quelles audacieuses initiatives le gouvernement a-t-il prises pour permettre à nos agriculteurs de conserver leurs marchés et d'assurer leur avenir? Le gouvernement a supprimé des programmes agricoles d'une valeur de 399 millions de dollars dans le dernier budget afin de pouvoir se vanter d'être le boy-scout du commerce international.

En avril dernier, M. Yeutter a déclaré au Sénat américain que, si les négociations de Genève étaient couronnées de succès, nous rédigerions une partie de la loi agricole de 1991 de la Communautés européenne à Genève plutôt qu'à Bruxelles. Ce qui était manifestement notre intention. Nous rédigerons aussi à Genève une grande partie des lois agricoles du Canada, du Brésil, de l'Argentine, de l'Australie et de sept autres pays, et c'est également ce que nous voulons faire.

Si nous examinons notre budget pour l'exercice de 1989, et c'est précisément ce qu'il a fait, on constate que les dépenses agricoles augmentent de 60 millions de dollars par année et celles de l'agriculteur des Prairies, de 1 000 dollars par année. Comment l'agriculteur canadien pourra-t-il, dans les circonstances, survivre à l'application du programme américain d'encouragement des exportations, programme de 900 millions de dollars?

La liste des postes de dépense éliminés dans le dernier budget est incroyable, compte tenu de la guerre commerciale qui prend sans cesse de l'ampleur. On alloue 200 millions de dollars de moins à l'assurance-récolte, 60 millions de moins aux subventions pour le grain et la farine dans le cadre du tarif de l'Est, 48 millions de moins au programme de remise en état des embranchements ferroviaires, 54 millions de moins au paiement anticipé des récoltes et aux paiements anticipés pour le grain, 12 millions de moins aux exportations de produits laitiers, 15 millions de moins au programme de prêts fondés sur les prix des produits et 10 millions de moins à la Commission candienne du lait. Les compressions totalisent 399 millions de dollars.

Quelles mesures que le gouvernement compte-t-il prendre pour faire contrepoids au Programme de subventions aux exportations alors qu'il existe encore une industrie agricole au Canada, compte tenu du fait que les fermes d'exploitation familiale ont si bien subvenu à nos besoins durant tant d'années?

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député a saisi la Chambre d'une question technique d'une grande complexité. Je vais tenter d'y répondre au nom du ministre.

Les producteurs américains de blé dur ont tort de se plaindre continuellement de nos exportations de blé dur destiné à la fabrication de pâtes alimentaires et de nouilles, comme ils ont tort de nous menacer d'imposer des droits compensateurs. Les minotiers américains achètent

notre blé dur en raison de sa qualité et de la fiabilité de l'approvisionnement. Selon les producteurs américains de blé dur et des élus du Dakota du Nord, la baisse des cours du blé dur américain est attribuable à nos exportations. Ces allégations ne sont pas justifiées.

Les ventes de blé dur canadien ont progressé depuis la fin de 1986 afin de répondre à la demande américaine croissante de blé dur de haute qualité que les producteurs américains n'arrivent pas à satisfaire quantitativement. Les agriculteurs américains ont semé une superficie réduite en blé dur en 1988, et la sécheresse qui a sévi cette année-là a diminué leur rendement de 40 p. 100 par rapport à 1987 et de plus de 50 p. 100 par rapport à des années antérieures de la décennie.

Par suite de la réduction de la superficie cultivée et de la piètre récolte de 1988, la production américaine a décru de plus de la moitié par rapport à l'année précédente pour se chiffrer à 45 millions de boisseaux, et l'offre totale a chuté de 28 p. 100 pour se chiffrer à 141 millions de boisseaux.

En même temps, la consommation américaine a grimpé de 50 millions à 61 millions de boisseaux. Autrement dit, la production ne suffisait même pas à satisfaire aux besoins nationaux. Même si les exportations américaines ont été réduites de 62 à 20 millions de boisseaux, les stocks américains ont été ramenés de 80 à 60 millions de boisseaux à cause du ralentissement de la production. Les importations sont passées en un an de sept millions à 13 millions de boisseaux afin de suppléer à l'offre touchée par la sécheresse.

Les stocks américains n'ont cessé de chuter en dépit des importations marginales de blé dur. En outre, la valeur des exportations autres que les exportations subventionnées de blé dur américain a excédé en moyenne la valeur de la production américaine totale. Notez bien que, en 1988-1989, les États-Unis ont subventionné l'exportation vers l'Algérie de 7,3 millions de boisseaux de blé dur, au coût total de 4,1 millions de dollars américains. Ce blé a été livré pendant la période allant de novembre 1988 à avril 1989, lorsqu'il était évident que la production américaine ne suffirait même pas à la consommation nationale.

En 1988, la production était vraisemblablement revenue aux niveaux antérieurs à la sécheresse et le ministère de l'Agriculture des États-Unis prévoit que les importations diminueront de près de 25 p. 100 pour se situer à 10 millions de boisseaux. On s'attend également à une baisse de la consommation nationale, mais elle sera quand même supérieure à celle qui a précédé la sécheresse. Les exportations devraient également revenir aux niveaux qui étaient les leurs avant la sécheresse. Nos exportations de blé dur vers les États-Unis sont des ventes normales de la Commission canadienne du blé. On n'a pas l'intention de limiter artificiellement ces ventes, en particulier lorsqu'existe une demande constante de blé dur de haute qualité.

• (1805)

Par conséquent, voici la situation de l'import-export. Le ministre laissait donc entendre que, avant d'avancer, sans aucun fondement, que nos exportations sont la cause de la baisse des prix du blé dur, les autorités américaines devraient regarder de plus près ce qui se passe chez eux, notamment leur programme de sitimulation des exportations. Les États-Unis mènent maintenant une enquête qui, nous sommes convaincus, montrera que les problèmes qu'éprouvent les producteurs de blé dur américain ne peuvent être attribués au Canada.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le 28 novembre dernier, j'ai posé au ministre de la Défense nationale une question portant sur les vols d'entraînement à basse altitude à Nitassinan. Je lui ai demandé s'il envisageait de répondre aux mesures visant à inspirer confiance et aux initiatives de paix prises par le bloc de Varsovie ainsi qu'aux associations de femmes du Canada, aux groupes d'autochtones, aux groupes religieux et autres qui étaient présents aujourd'hui dans son bureau, en limitant les vols d'entraînement à basse altitude et autres exercices d'entraînement au-dessus de Goose Bay et de Nitassinan au lieu d'en porter le nombre de 7 000 à 40 000 selon le plan déphasé de l'OTAN. Ce sont des extraits de ma question.

Il m'a répondu ceci:

> Le député formule une recommandation qui amènerait le Canada à agir unilatéralement en tant que membre de l'OTAN.

En fait, monsieur le Président, nous n'aurions pas agi unilatéralement. La Pologne et les autres membres du Pacte de Varsovie avaient déjà réduit leurs vols à basse altitude et en faisant de même le Canada aurait agi bilatéralement. La réponse du ministre était manifestement fausse. Il faut donc se demander ce qui l'a inspirée. C'est-à-dire que la raison qui l'a inspirée est clairement suggérée par le communiqué de presse du 31 octobre où on lit ceci:

> L'énoncé des incidences environnementales conclut que l'augmentation des vols d'entraînement à basse altitude et l'aménagement d'un centre de l'OTAN peuvent assurer l'avenir de la base des forces canadiennes de Goose Bay et entraîner jusqu'à deux milliards de dollars d'opportunités économiques ainsi que des retombées en matière d'emplois pour le Labrador, Terre-Neuve et le Canada.

Autrement dit, la fausseté de la réponse du ministre avait quelque chose à voir avec les avantages économiques possibles de 2 milliards de dollars prévus dans l'énoncé des incidences environnementales publié au nom du ministère de la Défense nationale.

Cet énoncé a été critiqué par des dizaines de chercheurs compétents et expérimentés en matière d'environnement et l'un d'entre eux, M. Bargen, a déclaré qu'il avait examiné environ 150 livres de ces énoncés et que celui-ci était le pire qu'il avait vu.

Entre autres lacunes, il ne tient pas compte des problèmes humains que ces vols causent actuellement. Je parle de l'étude faite par les spécialistes embauchés par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales d'où je tire certaines remarques citées par le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

> Les hauts taux d'alcoolisme, de suicides et de grossesses chez les adolescentes dans la région de Goose Bay au Labrador n'ont pas été pris en considération lors de l'étude des conséquences environnementales des vols à basse altitude, effectuée pour le ministère de la Défense nationale, prétendent des groupes représentants des médecins, des avocats et des femmes.

Ces propos sont basés sur l'étude elle-même et sur une critique de l'étude.

> Marion Keran, porte parole de la Voix des femmes, déclarait que l'étude n'avait pas examiné l'effet sur les femmes autochtones de l'arrivée de 60 000 militaires, la plupart de jeunes hommes, si l'on établit à Goose Bay une base de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord pour l'entraînement aux vols tactiques de basse altitude.

Elle aurait dit, d'après l'article:

> On ne mentionne pas l'augmentation de l'alcoolisme, des maladies transmises sexuellement, des naissances illégitimes, de la crise du logement, des perturbations sociales et des autres questions importantes pour les femmes et les communautés.

• (1810)

Une autre critique, Marion Matheson, porte-parole du Comité national d'action sur le statut de la femme, disait que l'on avait des preuves que les femmes vivant à proximité des bases militaires comme celles de Cold Lake, d'Allemagne de l'Ouest ou des Philippines, étaient fréquemment victimes d'agressions sexuelles et souffraient de maladies transmises sexuellement du fait de leurs contacts avec des militaires.

Elle ajoutait que les experts-conseils qui ont préparé l'étude d'impact—et c'est très grave, monsieur le Président—n'ont pas tenu compte non plus des règlements fédéraux qui exigent qu'on examine toutes les conséquences d'un projet en raison du sexe ou de l'âge des personnes touchées. Autrement dit, ils n'ont pas étudié les effets particuliers du bruit sur les enfants, ni l'effet de la présence de 60 000 militaires sur les femmes du voisinage.

L'étude a également été attaquée par les Professionnels de la santé pour la prévention de la guerre nucléaire, qui disait que «la qualité scientifique générale des renseignements présentés est médiocre et la quantité de renseignements relatifs aux questions de santé est insuffisante pour conduire à des discussions valables.»

Le gouvernement a embauché trois examinateurs pour regarder cela et l'un d'eux, Sheila Zurbrigg, a dit qu'il était inconcevable que l'étude n'ait pas envisagé l'augmentation prévue des cas de maladies transmises sexuellement en raison de l'augmentation du nombre de militaires.

Une autre question qui a été mal traitée est celle des effets du bruit des vols à basse altitude. L'étude prétend qu'ils seraient négligeables, mais le docteur Zurbrigg déclare que l'on n'a pas considéré les études faites en Allemagne ni celle réalisée en 1987 par l'Association canadienne de santé publique qui disait qu'un bruit intense et imprévu pour entraîner des problèmes physiques et psychologiques, notamment chez les jeunes.

La section de Halifax des avocats pour une conscience sociale fait également remarquer que l'étude a fait complètement fausse route en ne tenant pas compte des revendications territoriales des groupes innus et inuit du Labrador. Ces deux groupes s'opposent aux vols à basses altitudes parce qu'ils perturbent le gibier dont ils dépendent pour vivre.

Un autre groupe de spécialistes indépendants, qui a fait rapport hier, a relevé lui aussi un certain nombre de lacunes dans ce rapport. Il rappelle notamment que l'étude écologique du ministère de la Défense nationale n'évalue pas correctement les coûts économiques et sociaux de ce projet. En fait, ce groupe dit que le rapport se trompe carrément dans son évaluation des avantages économiques du projet. Autrement dit, ils ne seraient pas de 2 milliards de dollars au dire de ces spécialistes. Ces 2 milliards de dollars, qui sont évidemment le motif invoqué à l'appui du projet, sont une exagération, et je ne parle pas des coûts sociaux.

Ce groupe précise en outre qu'on n'a pas donné de plan d'action précis. Le rapport de la Défense parle de surveillance. Les activités de surveillance devraient permettre de tout corriger. On fera de la surveillance pour s'assurer que les vols ne passent au-dessus de personne, mais on ne propose aucun plan de surveillance. Les Innus nous ont dit que même lorsqu'ils ont transmis aux intéressés les coordonnées nécessaires pour les prévenir qu'ils allaient camper dans telle ou telle région la semaine suivante, les avions ont continué de voler au-dessus de leur tête.

Enfin, on a fait une bonne évaluation de l'incidence passée, présente et future des délestages de carburant en vol. On largue du carburant dans les rivières et les lacs où il empoisonne le poisson.

Somme toute, cette étude comporte environ cent failles majeures selon les spécialistes. Pourtant, le gouvernement a refusé aujourd'hui de répondre sérieusement au député de Skeena qui lui a demandé si cette étude truffée de lacunes et complètement inadéquate allait lui servir de prétexte pour donner suite à ce projet malgré la gravité des conséquences écologiques.

• (1815)

Je demande au gouvernement de revoir cette étude écologique d'un bout à l'autre, d'en refaire une nouvelle et de se rendre à la demande des Innus de faire cesser les vols d'entraînement à basses altitudes en attendant qu'elle soit terminée.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord faire une remarque préliminaire à mon collègue. Dans la réponse que je vais lui adresser, je vais traiter surtout de la première partie de la question qui avait été posée par le député de Brant (M. Blackburn) dans laquelle il avait posé des questions supplémentaires, et ça me fera plaisir de revenir et de poser d'autres questions ou de répondre davantage à la question sur les vols à faible altitude comme il vient de le mentionner de façon plus particulière.

[*Traduction*]

Même après la normalisation des relations politiques et militaires en Europe, le Canada continuera d'avoir besoin de forces armées modernes capables d'assurer notre défense aérienne, et la défense du territoire canadien, et des intérêts maritimes du Canada, ainsi que de participer à des opérations de maintien de la paix.

Le député reconnaît, j'en suis persuadé, que l'évolution de la situation en Europe pourrait non seulement changer la nature de la menace militaire en Europe, mais également modifier tout l'équilibre militaire Est-Ouest.

Comme le premier ministre l'a déjà déclaré à l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique, la situation évolue depuis quelques années et les progrès réalisés ont été remarquables au cours des derniers mois. En fait, ces progrès sont dus dans une large mesure à la solidarité des pays membres de l'OTAN, et nous voulons faire en sorte que cette solidarité demeure.

Étant donné les changements énormes qui se produisent presque quotidiennement à l'heure actuelle dans les pays d'Europe de l'Est, quotidiennement, toute modification à la structure actuelle des alliances pourrait avoir un effet déstabilisateur et nuire aux initiatives en cours.

Le député reconnaît sûrement que nous avons formulé une série de recommandations relativement à la nécessité de tisser des liens d'amitié, d'avoir des pourparlers et des contacts militaires accrus qui reflètent l'amélioration marquée des relations Est-Ouest et qui permettent d'établir un meilleur climat de confiance sur le plan militaire.

Le député n'est pas sans se rappeler qu'au cours des derniers mois, des membres des Forces canadiennes ont eu des rencontres avec leurs homologues de l'Union soviétique. Permettez-moi de souligner qu'il s'agissait alors d'accroître la confiance mutuelle entre les deux pays, de parvenir à une meilleure compréhension et d'établir un climat de paix et de sécurité dans le monde. Cependant, monsieur le Président, les deux côtés reconnaissent que des divergences demeurent et nous devrions continuer d'être prudents. Selon nous, l'OTAN doit demeurer forte et unie si on veut parvenir à établir des consultations aux niveaux politique et militaire et faire face à la transformation des relations Est-Ouest.

LES PÊCHES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la question que j'ai soulevée portait sur les très graves problèmes qu'éprouve le Canada atlantique à propos de la réduction des activités de la National Sea Products. Dans les questions que j'ai soulevées, je m'inquiétais notamment des conséquences qui en découleraient pour Canso et pour les travailleurs de la National Sea qui appartiennent à cette collectivité. En réalité, j'ai soulevé trois questions.

J'ai d'abord demandé au gouvernement ce qu'il se proposait de faire pour l'avenir des travailleurs à qui on n'offrirait pas d'emploi en vertu du plan de la National Sea qui devait sauver l'industrie. On n'a pas répondu à cette question.

Puis, j'ai demandé pourquoi le syndicat qui représentait ces travailleurs avait été tenu à l'écart des négociations. Si ces travailleurs avait été représentés et avaient pu exprimer leur opinion pendant les négociations, on aurait pu s'attendre à de bien meilleurs résultats. Mais ils

n'étaient pas représentés. J'ai posé la question et, une fois de plus, le gouvernement n'a pas donné de réponse.

• (1820)

Enfin, j'ai demandé au gouvernement quand allait-on protéger les travailleurs du Canada atlantique, et on pourrait soulever cette question pour l'ensemble des travailleurs canadiens, contre les fermetures d'usine arbitraires de la part de compagnies qui ne tiennent pas compte des conséquences néfastes qui en résultent pour les collectivités touchées. Là encore, on n'a rien répondu.

En résumé, voici ce qui se passe à Canso en ce qui concerne les activités de l'usine: la flotte de chalutiers de la National Sea a quitté la collectivité, ce qui se solde par une perte de 120 emplois permanents; la division maritime, perte de 70 emplois permanents; les travaux à quai, perte de 100 emplois permanents; équipe de nuit, perte de 175 emplois permanents; l'usine fabriquant des pâtes, perte de 50 emplois permanents.

Les employés n'auront pas droit à l'indemnité de cessation d'emploi parce que la compagnie ne considère pas qu'il s'agit d'une fermeture d'usine. Quand l'usine rouvrira ses portes, 150 emplois au maximum seront offerts alors qu'autrefois 750 personnes y travaillaient. Bon, il est vrai que ces emplois seront partagés de sorte qu'il y aura peut-être 300 personnes qui bénéficieront des emplois eux-mêmes et des primes d'assurance-chômage qui en découlent. Mais il ne restera que 150 emplois et le poisson sera expédié à Canso par camion à partir d'autres installations de National Sea situées à Lunenburg ou à Louisburg.

La quantité de travail offerte annuellement n'est pas garantie. Ce sera catastrophique pour la localité: 600 personnes ne gagneront plus leur vie. Le résultat, ce plan qui devait sauver l'industrie pour reprendre l'expression du syndicat, n'est rien d'autre qu'une mesure ponctuelle pour résoudre un problème qui a besoin d'un remaniement radical. La vie de cette localité va s'étioler lentement.

Je viens d'une localité, Windsor, en Ontario, où notre principal employeur, Chrysler, a connu le même genre de problème au début des années 1980. Le gouvernement de notre pays a fourni de l'aide. Grâce à elle, la société Chrysler est sortie de sa crise et fournit maintenant d'énormes possibilités d'emplois à toute la localité.

La localité de Canso et les localités de pêche de l'Atlantique en général méritent le même genre d'aide généreuse de la part du gouvernement du Canada. J'ai été très déçu de voir que le gouvernement refusait ce genre d'aide généreuse et compatissante aux habitants des localités du Canada atlantique.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de rappeler au député d'Essex—Windsor que c'est la société National Sea qui a pris la décision de fermer l'usine de transformation de poisson qu'elle exploitait à Canso.

C'est après que le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse eurent persuadé la National Sea Products de reconsidérer sa décision que le conseil d'administration de la société s'est réuni, le 6 février, pour approuver un plan d'action devant aider à garantir l'avenir de la ville de Canso.

L'usine de Canso et son port de chalutiers devaient fermer définitivement le 2 avril parce que la National Sea n'avait pas assez de poisson à transformer, son quota de pêche ayant diminué de 159 millions de livres depuis 1984. Je ne crois pas nécessaire de rappeler au député les difficultés, les problèmes inouis qu'a occasionnés l'épuisement des stocks de poissons.

• (1825)

Au terme de longues discussions avec le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse, la société a fini par décider de continuer d'exploiter l'usine de Canso, maintenant ainsi 300 emplois à temps partagé pour une période prolongée. Le port de chalutiers fermera, comme prévu, le 2 avril 1990. Toutefois, sous réserve des dispositions des conventions collectives en vigueur dans les autres ports de chalutiers appartenant à la National Sea, la société prévoit trouver de l'emploi dans ces autres ports aux 128 pêcheurs au chalut qui travaillaient pour elle à Canso.

Cette décision a été rendue possible grâce au traitement accru par la National Sea du poisson faisant partie du bassin d'espèces sous-exploitées, que le gouvernement fédéral a défini dans son plan de gestion du poisson de fond pour 1990, et à l'utilisation d'autres espèces que la société pourra pêcher en 1991.

De plus, la compagnie a présenté une demande dans le cadre de programmes fédéraux et provinciaux existants afin d'obtenir des fonds qui lui permettront de remplacer le système de réfrigération de l'usine pour des raisons environnementales. À cette fin, l'usine devrait fermer ses portes le 2 avril, comme prévu, pour installer cet équipement qui lui permettra de réaliser ses projets d'avenir. Étant donné l'ampleur des projets et leur aspect environnemental, l'usine ne devrait rouvrir qu'en décembre 1990.

Je veux assurer au député que le gouvernement du Canada, le ministre des Travaux publics et les ministères en général travaillent de concert avec l'APECA, National Sea Products et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour fournir toute l'aide possible afin que l'usine de Canso puisse poursuivre ses activités indéfiniment.

Je profite de l'occasion pour répondre à une ou deux observations du député qui devrait savoir que d'autres programmes seront offerts aux travailleurs. Par exemple, le programme d'adaptation des travailleurs âgés pourrait s'appliquer dans ce cas-ci. Il a parlé de la participation des syndicats et des travailleurs de l'usine. Naturellement, le ministre des Travaux publics et le gouvernement sont conscients du rôle joué par les travailleurs. En fait, toutes les démarches visent à offrir aux travailleurs le plus de travail possible.

J'espère que les travailleurs de Canso et le député n'adopteront pas l'attitude de M. Jim Sorrell du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile, qui aurait dit, selon le *Chronicle-Herald* de Halifax du 7 février, que la ville était de l'histoire ancienne.

Nous essayons tous, avec les ressources qui sont à notre disposition, de garder l'usine ouverte, d'offrir autant de travail que possible à ses employés et aux équipages des chalutiers et, de cette manière, nous espérons sauver la ville de Canso.

Le président suppléant (M. Paproski): Je désire rappeler aux députés que demain c'est le 14 février et qu'ils doivent penser aux personnes qui leur sont chères.

[*Français*]

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 février 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, nos épiceries sont pleines de boîtes en fer–blanc soudées au plomb. La nourriture que nous consommons absorbe ce plomb empoisonné. Même en petites quantités, il peut affecter l'intelligence des enfants.

D'après une étude des boîtes achetées au Canada, celles qui ne sont pas soudées au plomb contiennent 17 parties de plomb par milliard, comparativement à 227 parties par milliard pour les boîtes soudées au plomb. Dans un cas, la portion d'un enfant contenait trois fois plus de plomb que la quantité acceptable par l'Organisation mondiale de la santé.

Les sociétés qui n'utilisent pas la soudure au plomb méritent une mention spéciale, car elles se soucient de la santé du consommateur, mais le gouvernement n'a pas droit à des félicitations. Le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social est chargé de surveiller la teneur en plomb des aliments, mais ses règlements ne s'appliquent qu'à huit produits et les quantités de plomb acceptables vont de 80 à 15 parties par milliard.

Les experts affirment que ces normes sont dépassées depuis 20 ans. Quand le gouvernement prétend qu'une quantité de plomb est inférieure aux normes acceptables, nous savons qu'elles sont désuètes.

Que va faire le gouvernement pour assurer à Meagan Walker et à d'autres Canadiens que leur nourriture n'est pas contaminée par le plomb? Va–t–il fixer de nouvelles normes pour protéger le consommateur canadien contre les boîtes soudées au plomb importées de l'étranger ou fabriquées au Canada?

LA RÉUNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la conférence Ciels ouverts, qui est en soi une bonne idée qui a porté fruit, a également fourni l'occasion aux ministres des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie de se réunir dans un but commun et de se pencher sur l'avenir de l'Europe.

À cet égard, il importe que le débat sur la réunification de l'Allemagne ne refrène pas la langue utilisée du temps de la guerre froide qui s'achève. Il ne faut pas que le débat se cantonne sur la question de savoir si la nouvelle Allemagne sera membre de l'OTAN ou demeurera neutre car ces deux notions présupposent une Europe qui restera divisée en deux camps.

Nous devrions plutôt parler d'un nouveau système de sécurité commun, pour une Europe qui s'étend de l'Atlantique aux monts Oural, qui entraînera la disparition de l'OTAN et du Pacte de Varsovie à la plus grande joie de tous.

La sécurité commune en Europe doit aller de pair avec la sécurité ailleurs, notamment dans l'Arctique, et c'est alors que le Canada a un rôle à jouer. Il faudrait peut–être que, un jour, NORAD soit intégré à un régime de sécurité commun auquel participeraient le Canada, les États–Unis et l'Union soviétique et, de fait, d'autres nations circumpolaires qui souhaitent que l'Arctique soit désigné comme un zone de paix démilitarisée et non–nucléaire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part des grands avantages que la taxe sur les produits et services va apporter aux régions de l'Ontario à vocation industrielle. Les centres de fabrication d'automobiles d'Oshawa, d'Oakville, de St. Catharines et de Windsor se trouvent notamment dans ces régions.

Quand la taxe de vente fédérale actuelle de 13,5 p. 100 sera déduite du prix d'une automobile, les voitures fabriquées au Canada seront moins chères, ce qui les rendra plus concurrentielles par rapport aux marques importées. Cela signifie qu'on vendra plus de voitures fabriquées au Canada, ce qui avantagera directement les localités où

Article 31 du Règlement

sont fabriquées ces automobiles. Une production accrue va favoriser la création d'emplois.

Les députés de la région d'Oshawa, ainsi que ceux d'Oakville et de St. Catharines, comprennent l'importance de cet avantage pour leurs électeurs.

Étant donné ces excellentes répercussions sur la prospérité économique de leur circonscription, pourquoi les députés qui représentent la région de Windsor sont-ils si apathiques et ne cherchent-ils pas à exhorter avec véhémence ceux qui s'opposent à la TPS à se rallier à notre point de vue?

J'espère que les habitants de la région de Windsor se rappelleront que leurs députés ne veulent pas permettre à leurs électeurs de bénéficier de la TPS. Heureusement, ils ne représentent qu'une faible minorité à la Chambre et ceux qui voient loin pour le Canada seront ceux qui décideront en définitive.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À ÉDOUARD JANNETEAU

M. Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au nom de tous ceux et celles qui l'ont connu, je tiens aujourd'hui à rendre un hommage particulier à un homme exceptionnel de Rivière Héva, en Abitibi: M. Édouard Janneteau, décédé le 11 février 1990 à la suite d'une longue maladie. Sa carrière a été longue et impressionnante et je ne peux mentionner que quelques-unes de ses nombreuses contributions à son milieu de travail et à ses concitoyens. Travailleur à la mine Noranda pendant cinq ans, chef de groupe pour le syndicat, il devient permanent syndical de 1964 à 1980 pour les Métallos Unis d'Amérique, pour la région de l'Abitibi, du Témiscamingue et de la Baie James. Il a contribué à la création des caisses d'économie de Val-d'Or, Rouyn Noranda et Malartic, ainsi qu'à celle qui ouvrira bientôt à Rivière Héva. Il fut aussi conseiller pendant deux années, puis maire de Rivière Héva de 1985 à 1989.

Monsieur le Président, Édouard Janneteau laisse la réputation d'un homme à l'écoute des gens autour de lui et d'un homme de bons conseils. Quant à moi, je ne pourrai oublier ceux qu'il m'a donnés lorsque j'étais membre des métallos à Matagami et encore récemment en tant que député. À son épouse Anita, à ses enfants et à sa famille, sincères condoléances.

• (1410)

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement ne traite pas les étudiants canadiens comme ils le méritent. Premièrement, il supprime bon nombre de paiements de péréquation, réduisant ainsi les fonds affectés à l'éducation. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration vient maintenant de déclarer qu'elle allait sabrer le programme EEET afin de pouvoir financer un autre programme visant à inciter les jeunes à ne pas quitter l'école.

Elle soutient que le secteur privé assume désormais le coût des emplois d'été offerts aux étudiants et que le gouvernement n'a plus à les financer. C'est peut-être le cas à Toronto, mais ce n'est guère réassurant pour les étudiants de la région de l'Atlantique. En fait, cela ira à l'encontre du but visé par la ministre, car les étudiants d'université qui ne peuvent se trouver des emplois d'été devront abandonner leurs études.

Pourquoi le gouvernement retire-t-il des fonds à un programme qui en a grandement besoin pour en financer un autre? Quand le gouvernement va-t-il assumer ses responsabilités envers les étudiants canadiens?

* * *

LA CONFÉRENCE «CIELS OUVERTS»

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, les 23 ministres des Affaires extérieures des pays signataires du Pacte de Varsovie et des pays membres de l'OTAN ont annoncé hier les grandes lignes du Traité «ciels ouverts» qui constituent vraiment une étape révolutionnaire vers le contrôle international des armements.

La tenue de cette rencontre historique à Ottawa témoigne de l'engagement de longue date de notre pays, de notre premier ministre et de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures en vue du désarmement au niveau international. Plusieurs initiatives, comme le grand rôle que joue le Canada dans la détection séismique des essais nucléaires souterrains illustrent bien la mission que s'est donnée le Canada.

Il semble tout à fait approprié que notre pays non militariste soit l'hôte de cette rencontre historique qui non seulement a ouvert la voie à la surveillance aérienne des opérations de désarmement, mais a également permis aux représentants des superpuissances de faire avancer les pourparlers sur la limitation des troupes. Cette

semaine, le monde entier a eu de bonnes nouvelles en provenance d'Ottawa.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends aujourd'hui la parole pour faire part à la Chambre de la mesure décisive qu'a prise la ville de Hamilton pour réaffirmer les droits linguistiques des minorités.

Hier soir, le conseil municipal a réaffirmé d'emblée son engagement à respecter ces droits à Hamilton. Le message est clair et se fait l'écho des propos et des convictions des commissaires de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. En 1967, ils ont parlé ainsi du bilinguisme:

> L'histoire de pays qui possèdent plusieurs langues et plusieurs cultures montre à quel point l'attitude rigide de la majorité a souvent rendu la vie courante difficile, voire impossible. En s'abstenant de certains actes qu'elle pourrait poser ou en ne s'opposant pas, par respect pour la minorité, à des mesures qu'elle pourrait bloquer la majorité ne fait pas preuve de faiblesse, mais accède à un degré supérieur de civilisation.

* * *

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la Cour suprême de la Colombie–Britannique a jugé le mois dernier que les services ferroviaires voyageurs dans l'île de Vancouver constituaient une condition de l'entrée de la province dans la Confédération.

Les habitants de l'île de Vancouver ont donc réussi à faire échouer la politique destructrice du gouvernement et à garder leurs trains de voyageurs en activité. Or, ce que le gouvernement ne pouvait pas faire légalement, il tente maintenant de le faire par des moyens détournés. Il a haussé le tarif de 32 p. 100, a diminué les services et n'a pas entretenu les wagons comme il le faudrait normalement. Bref, il sabote le service.

La semaine dernière, je me suis pourvu en appel contre la hausse du tarif de VIA Rail dans l'île de Vancouver, et mes collègues et moi invitons les municipalités, les chambres de commerce, les conseils du travail et les habitants de l'île à appuyer le pourvoi en appel contre la hausse du tarif et à prier le gouvernement fédéral de modifier sa politique.

Si les services voyageurs de VIA Rail dans l'île de Vancouver sont maintenus normalement et commercialisés correctement grâce à des horaires et un tarif convenables, nous, de l'île de Vancouver, prouverons aux Canadiens que VIA Rail peut non seulement réduire son besoin de subventions, mais même faire des bénéfices.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, s'ils n'étaient si cruels, il faudrait rire des derniers efforts du gouvernement Mulroney pour remplir la promesse d'aide généreuse aux pêches de l'Atlantique que le premier ministre a faite. Le gouvernement, après avoir mal géré les pêches jusqu'à les détruire, a l'audace d'annoncer un plan de sauvetage qui aura pour effet ultime de fermer le port de Canso et de réduire jusqu'à 70 p. 100 des effectifs à l'usine de transformation du poisson.

Où est l'ensemble généreux de mesures que le premier ministre a promis tant de fois? Que deviendront les gens de Lockporte et de Port Mouton qui ont perdu leur usine de transformation au printemps de l'année dernière et qui voient agoniser leur collectivité pendant que les députés conservateurs de la région de l'Atlantique se tournent les pouces à Ottawa?

Le vice–premier ministre s'est vanté à la Chambre qu'il avait été accordé 21 milliards de dollars aux agriculteurs de l'Ouest au cours des cinq dernières années. Combien a–t–on donné comparativement aux pêches de la côte est? Nous n'avons encore rien reçu, pas un cent, aucun nouveau programme. Voilà ce que valent les belles paroles du premier ministre sur le traitement égal et généreux!

Nous ne sommes peut–être que de simples pêcheurs, mais le gouvernement ne doit pas prendre notre sincérité pour de la stupidité, car nous continuerons d'exiger d'une seule voix que le gouvernement fournisse les programmes et les fonds nécessaires pour sauver nos collectivités qui sont en train de mourir à cause de son indifférence.

Rendez justice à la région de l'Atlantique, monsieur le premier ministre, traitez–la comme un partenaire égal de la Confédération à partir d'aujourd'hui.

* * *

L'ÉTHIOPIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, l'archevêque de Canterbury s'est attiré les éloges de la communauté internationale en annonçant qu'il avait réussi à convaincre le gouvernement éthiopien d'ouvrir un corridor pour l'a-

cheminement de secours aux victimes de la famine sévissant au Tigré.

Malheureusement, ces derniers jours, la guerre a repris et le port de Massaoua est tombé, tandis que celui d'Assab est menacé. Il semble donc que le transport des secours soit de nouveau gravement entravé.

On espère que les deux peuples, les gouvernements et les organisations feront tout pour convaincre les belligérants de maintenir ouvert ce corridor afin de sauver la vie de millions de civils innocents.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, le gouvernement est sur le point de prendre une des plus importantes décisions de l'histoire de ce pays en ce qui concerne la gestion de la faune. Agriculture Canada a récemment proposé quelque chose de tout à fait irréaliste, soit la destruction complète des troupeaux de bisons atteints de brucellose ou de tuberculose dans le parc national de Wood-Buffalo.

Cette recommandation satisfait peut-être les éleveurs dont les troupeaux empiètent sur le parc, mais elle ne tient pas compte du fait qu'on est loin de tout savoir sur l'extension géographique de ces maladies, la génétique du bison et l'incidence écologique d'une pareille politique de destruction.

Pourtant, malgré ces graves lacunes, le gouvernement refuse de financer des études visant à trouver d'autres solutions que la proposition d'Agriculture Canada. Il est presque impossible de trouver des fonds fédéraux qui permettraient d'envisager une politique de rechange comme le contrôle des troupeaux ou des programmes de vaccination. De plus, les autochtones des régions visées n'ont pas eu la chance de participer efficacement au processus d'évaluation environnementale.

Par conséquent, je demande instamment au ministre de l'Environnement de prolonger de six mois les audiences publiques qui portent sur la question du troupeau de bisons du parc national de Wood-Buffalo et, de plus, de débloquer des fonds pour les intervenants afin que tous les groupes intéressés, en particulier les autochtones, puissent participer efficacement à la gestion de cette importante ressource faunique.

LE DRAPEAU

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, l'année 1990 marque non seulement le début d'une décennie nouvelle et excitante pour le Canada, mais aussi le vingt-cinquième anniversaire du drapeau canadien. C'est en effet le 15 février 1965 que notre drapeau rouge et blanc arborant la feuille d'érable a flotté pour la première fois sur la colline du Parlement. Depuis cet événement historique, il est véritablement devenu l'emblème de notre pays. Lorsqu'ils le voient, les gens du monde entier pensent tout de suite à cette terre d'avenir et à ce pays bienveillant qu'est le Canada.

Nous devons prendre garde de négliger l'importance de notre drapeau. Il est, pour chacun de nous, un symbole, le symbole de la paix et de la justice que partagent tous les Canadiens. Les générations à venir pourront être fières de notre drapeau, y voir l'incarnation des idéaux canadiens et du pays et lui rendre honneur de multiples façons toutes aussi exceptionnelles et colorées que le Canada lui-même.

Je prie tous les députés de faire tout leur possible pour participer aux célébrations du 15 février et pour faire connaître le drapeau canadien tout au long de l'année. Nous devons unir nos efforts pour inciter nos compatriotes à rendre honneur à notre drapeau et à le fêter. Nous devrions toujours avoir à l'esprit ce qu'il signifie pour chacun d'entre nous, en tant que député et que Canadien fier de son pays.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre doit savoir que la Fédération de l'âge d'or du Québec qui représente, uniquement au Québec, plus de 200 000 personnes, a présenté un mémoire à tous les partis qui fait état des conséquences désastreuses des politiques du gouvernement pour les personnes âgées. La Fédération demande plus particulièrement au gouvernement de retirer son projet de taxe sur les produits et services. Comme le fait remarquer très justement la Fédération, cette nouvelle taxe va porter un préjudice sans précédent aux personnes âgées, surtout celles qui n'ont qu'un revenu fixe pour vivre.

Le gouvernement va-t-il écouter les personnes âgées de notre pays et abandonner son projet de TPS? Et combien de fois faudra-t-il que l'on demande à ce gouvernement d'abandonner ce projet de taxe injuste?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, comme ministre responsable des affaires pour les personnes âgées, j'ai rencontré hier la Fédération de l'âge d'or du Québec, et nous avons eu depuis un an plusieurs réunions et rencontres. J'ose inviter nos collègues de l'opposition à appuyer la Loi sur la TPS, le projet de loi C-62. Si le sort des aînés vous tient à coeur, comme tout ce que vous semblez nous faire savoir, s'il vous plaît, au nom de ces personnes, appuyez cette mesure que nous proposons parce qu'elle respectera les personnes âgées de ce pays.

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si la ministre avait vraiment écouté les demandes des personnes âgées du Québec, écrites dans ce mémoire, il est bien évident que la ministre ne donnerait pas une telle réponse.

Monsieur le Président, les 200 000 membres de la Fédération de l'âge d'or du Québec sont bien placés pour savoir que la TPS n'est pas le seul mauvais projet du gouvernement les concernant. Ils ont aussi dénoncé le projet de récupération de leurs chèques de pension par le gouvernement, qui remet en cause l'universalité des pensions. Ils se sentent trahis par un gouvernement et un premier ministre qui a qualifié les programmes sociaux de «devoir sacré». Alors je demande au vice-premier ministre: Le gouvernement va-t-il enfin écouter les pesonnes âgées et abandonner aujourd'hui son projet de récupération des pensions, un projet de loi bien injuste?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je répète que je trouve regrettable et très sérieux le fait que l'on informe les personnes âgées d'une telle manière inadéquate. J'ai rencontré les personnes âgées, je le répète, et comme l'a si bien dit mon collègue le ministre des Finances à maintes reprises, les mesures que nous proposons avec la TPS font partie de la réforme fiscale, et la philosophie de ce gouvernement se veut une philosophie qui respecte les personnes qui ont besoin d'être supportées. Comme ministre et comme membre de ce Cabinet, j'appuie cette mesure que nous proposons, et s'il vous plaît, donnons la vraie information aux personnes âgées afin qu'elles puissent prendre les décisions qui s'imposent.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous, du caucus libéral, avons aussi reçu les personnes âgées du Québec, et je répète encore une fois qu'il est évident qu'elles n'acceptent pas les réponses de la ministre. On peut de plus demander pourquoi la ministre ne respecte-t-elle pas suffisamment l'intelligence et le jugement des personnes âgées de sa propre province?

[*Traduction*]

La ministre ne dit pas tout. Pourquoi n'a-t-elle pas renseigné les gens âgés sur tous les inconvénients de ses mesures de récupération et sur les ennuis qu'ils ne manqueront pas d'éprouver à cause de la TPS? Le gouvernement devrait avoir honte de dépouiller sciemment les gens âgés des pensions qu'ils méritent et auxquelles ils ont droit. Qui plus est, il devrait avoir honte. . .

Des voix: Règlement!

Des voix: La question!

M. le Président: Je prie le député de terminer sa question.

M. Gray (Windsor-Ouest): En outre, par des moyens détournés, monsieur le Président, le gouvernement entend imposer une taxe de vente cachée.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je prie le député de terminer sa question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Pourquoi le gouvernement ne se débarrasse-t-il pas de son nouveau projet de taxe de vente? Pourquoi ne renonce-t-il pas à récupérer les pensions des gens âgés? Pourquoi ne cesse-t-il pas de les harceler?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je n'ai surtout pas de leçon à recevoir sur ma capacité d'écouter les personnes âgées de ce pays. Je les ai écoutées. Nous avons expliqué nos mesures et j'appuierai toujours une mesure sociale et économique juste et équitable qui nous permettra comme gouvernement responsable de maintenir nos programmes sociaux, de les améliorer et surtout de laisser place à des mesures nouvelles qui toucheront les personnes âgées qui en ont vraiment besoin. Je le répète, si les intérêts des aînés vous tiennent autant à coeur, s'ils vous plaît, appuyez la TPS!

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Est-ce que le ministre et son gouvernement continueront d'insulter l'intelligence des personnes âgées de ce pays, qui sont très bien organisées, qui viennent dire au

gouvernement que la TPS est un fardeau insupportable pour des gens ayant des revenus fixes.

Est-ce que vous allez écouter, oui ou non, les personnes de l'Âge d'or, qui sont très bien organisées, qui comprennent très bien ce que veut dire la TPS, et allez-vous réagir à leurs revendications?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): En fait, ainsi que je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre, monsieur le Président, nous avons écouté très attentivement les doléances des gens âgés et nous avons élaboré cette taxe en tenant compte de leurs intérêts et de leur situation. Après la réforme de la taxe de vente, je le répète, la situation de 75 p. 100 des gens âgés sera meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Je rappellerai au député les chiffres pertinents. Les gens âgés qui touchent 25 000 $ de revenu devront payer 220 $ de TPS de plus qu'ils n'en paient à l'heure actuelle à l'égard de la TVF, cela avant la remise. Par ailleurs, grâce à l'indexation, ils toucheront 81 $ de plus de pension de sécurité de la vieillesse; en outre, ils toucheront 278 $ de plus au titre du crédit, soit l'écart entre le crédit applicable à la TPS et le crédit applicable à l'heure actuelle à la TVF. Par conséquent, ils toucheront 139 $ de plus en tout.

Ces chiffres, ce n'est pas moi qui les ai compilés, mais bien les spécialistes du ministère des Finances. Si le député les conteste, qu'il prenne la parole pour dire en quoi ils sont inexacts; autrement, qu'il cesse d'induire nos concitoyens âgés en erreur.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, s'il ne s'agissait que d'un désaccord entre le ministre des Finances et moi-même, ce ne serait pas grave.

Le ministre des Finances croit-il vraiment rendre service aux Canadiens lorsqu'il insulte presque tous ceux qui contestent la taxe sur les produits et services en leur disant qu'ils n'y comprennent rien, du secteur de la petite entreprise représenté par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante aux personnes âgées représentées par diverses organisations de tout le pays, en passant par le Congrès du travail du Canada, les étudiants et le trésorier du gouvernement de l'Alberta, où nous serons le mois prochain?

Cherche-t-il simplement à museler tout le monde? Le ministre des Finances serait-il la seule personne au Canada à saisir en quoi consiste la taxe sur les produits et services? Pourquoi refuse-t-il de comprendre que cette taxe est inacceptable pour les Canadiens?

M. le Président: La question est posée, je crois.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que j'insulte les Canadiens en leur expliquant les détails de cette taxe. Pour moi, il est évident que beaucoup de Canadiens n'ont pas eu, comme le député et moi-même, la chance de parcourir toute la documentation pertinente. Voilà pourquoi nous envoyons aux Canadiens des brochures et des dépliants explicatifs.

Si je le précise à la Chambre, c'est seulement afin que mon collègue ait la décence soit de contester ces détails soit de cesser de répandre des informations qu'il sait fausses.

* * *

LE BUDGET

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Je ne doute pas que vous sachiez qu'aucun ministre des Finances dans l'histoire de ce pays n'a augmenté les taxes et les impôts autant que celui qui est assis de l'autre côté. En fait, il y a eu 31 ou 32 augmentations différentes qui ont produit de nombreux millions de dollars de recettes additionnelles au cours des quatre ou cinq dernières années.

• (1430)

En réponse à cela, les députés de l'arrière-ban et ses riches amis du secteur privé disent: «Réduisez les programmes sociaux. Réduisez les dépenses du gouvernement.»

Ce que je voudrais savoir du ministre des Finances aujourd'hui c'est s'il peut nous garantir que son budget du 20 février n'enlèvera pas un sou aux programmes sociaux. Peut-il nous garantir cela maintenant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux dire au député qu'aucun ministre des Finances ne s'était jamais trouvé devant un pro-

blème financier aussi sérieux que celui auquel nous avons été confrontés le 4 septembre 1984.

Il y avait des choses qu'il fallait faire. Je n'ai jamais nié que nous avions eu des augmentations de taxes et d'impôts, mais j'ai dit également que nous avions réduit les dépenses. Environ 70 p. 100 de ce que nous avons fait pour nous attaquer au déficit vient de la réduction des dépenses. Nous allons continuer dans cette voie, car nous savons qu'il faut éliminer ce problème.

Les députés néo-démocrates jouent à l'autruche. Ils disent: «Il n'y a pas de problème de déficit. Inutile de se préoccuper du fait que notre dette est trop élevée.» Ils continuent à nous presser, sans cesse, d'augmenter les dépenses.

Cela ne peut pas continuer, et cela ne continuera pas tant que nous serons là, car nous devons d'abord maîtriser le déficit et la dette—et nous allons les maîtriser.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre vient de parler du problème avec son déficit.

Étant donné que le ministre a donné un cadeau de 160 millions de dollars à ses amis de Boeing et qu'il est maintenant en train de dépenser un autre 14 millions de dollars pour la publicité sur sa TPS, s'il y a un problème avec le déficit, monsieur le Président, pourquoi dépenser l'argent de cette façon? Pourquoi jouer au Père Noël pour ses amis riches ici au Canada? Pourquoi dépenser l'argent pour promouvoir la TPS, au lieu de couper les taxes pour les gens ordinaires?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a pas encore compris ce que notre gouvernement doit faire pour réduire le déficit et régler le problème de la dette. Il n'a jamais été possible d'avoir une discussion raisonnable avec les députés de ce parti sur les mesures à prendre à cet égard.

Nous sommes déterminés à faire cela parce que nous savons que c'est ce qu'il y a de mieux pour le pays. Ce n'est peut-être pas populaire, mais c'est ce qu'il y a de mieux pour le pays.

Les députés néo-démocrates continuent de faire l'autruche. Ils ne veulent pas voir le problème qui existe. Ils proposent toutes sortes de solutions fondées sur de vieilles doctrines pour réduire le déficit même si, au fond, ils savent fort bien que les choses ne peuvent pas se passer comme ils le voudraient.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, les médias ont rapporté que la sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit au Conseil national du bien-être social, un organisme consultatif privé, que son financement serait menacé dans le budget de la semaine prochaine parce qu'il a critiqué la politique du gouvernement. Le personnel du conseil a reçu la consigne de ne plus faire de commentaires en public. C'est horrible. Qu'est-il arrivé à la liberté d'expression? On censure un groupe de pression.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il garantir à la Chambre, aujourd'hui, que les groupes de pression du Canada ne seront pas victime des compressions budgétaires pour la seule raison qu'ils ne sont pas d'accord avec les politiques du gouvernement conservateur?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux peut-être me permettre de répondre à la question de la députée, vu qu'elle prétend que ma sous-ministre a fait une telle suggestion au Conseil national.

Cette accusation n'est pas fondée. Si la députée s'était donné la peine d'écouter l'interview de ma sous-ministre, à la radio, ce matin, par exemple, elle saurait que ma sous-ministre a déclaré clairement n'avoir jamais fait une telle suggestion.

* * *

REAL WOMEN

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il y a un an l'organisation REAL Women a reçu plus de 20 000 $ en subvention du gouvernement fédéral. Elle compte recevoir cette année plus de 400 000 $.

Aujourd'hui, REAL Women a déposé une plainte officielle auprès du conseil canadien de la magistrature contre madame le juge Bertha Wilson qui a eu le culot de dire la semaine dernière qu'il est possible que les juges canadiens soient sexistes.

Est-ce que le secrétaire d'État voudrait donner aux femmes canadiennes l'assurance qu'il n'y aura plus de subventions fédérales à REAL Women?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous avons pour la promotion de l'égalité et de la justice sociale un programme très effica-

ce. Le programme de promotion de la femme y participe très activement. Nous savons qu'il subsiste beaucoup de domaines d'inégalité au pays.

Le programme auquel j'ai accordé une subvention partielle l'an dernier figurait parmi des milliers d'autres.

On nous demande de financer des projets qui répondent aux critères fixés par le programme de promotion de la femme. Que se passera-t-il une fois le budget annoncé? Attendons de voir.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'espère que les ministres se consultent parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ministre chargée de la condition féminine s'est dit d'accord avec madame le juge Wilson.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Peut-il rassurer les femmes du Canada, compte tenu du refus de son collègue de répondre à la question? Le ministre de la Justice refusera-t-il de donner son appui à tout financement du groupe AEAL?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous avons un programme pour promouvoir l'égalité et la justice sociale. Il y a un certain nombre de groupes que nous avons subventionnés dans le passé. Il y a beaucoup d'autres groupes qui ont eu des projets que nous avons appuyés, et j'imagine que dès que le ministre des Finances annoncera le programme que le gouvernement mettra en place, je ferai tout ce dont je suis capable, c'est-à-dire travailler avec les groupes pour promouvoir l'égalité et la justice sociale.

* * *

[*Traduction*]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, la Fédération canadienne des étudiants, qui représente 400 000 étudiants du postsecondaire d'un bout à l'autre du pays organise aujourd'hui des rallyes et des séances d'information dont le thème est l'amour des études.

Le ministre des Finances doit reconnaître que l'enseignement, la recherche et le développement sont essentiels à l'avenir de notre pays.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé alors de réduire de près de 7 milliards de dollars le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà comment les libéraux font pour fausser les chiffres. Mon collègue sait fort bien que nous avons sensiblement augmenté les fonds transférés aux provinces au titre de l'enseignement et de la santé.

Nous sommes un pays qui tient beaucoup à améliorer l'enseignement et qui veut faire mieux encore en matière de recherche et de développement. C'est une chose que tous les Canadiens peuvent constater à voir le nombre de mesures que nous avons prises.

Mon collègue devrait comprendre que nous avons dû freiner la croissance des paiements de transfert aux provinces pour une raison fort simple. Nous avons un sérieux déficit et un problème de dette.

Je crois que cette intervention est typique de l'attitude des libéraux qui préfèrent se cacher la tête dans le sable pour ne pas voir ce problème fondamental. Si nous ne nous en occupons pas, si nous continuons de faire comme si de rien n'était, les gens les plus touchés seront ceux-là même que le député veut défendre aujourd'hui, les étudiants qui paieront plus d'impôts à l'avenir si nous ne reprenons pas les choses en main.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, même en ce jour de Saint-Valentin, le gouvernement se montre sans coeur envers les étudiants de la nation.

Des voix: Bravo!

M. Bevilacqua: La semaine dernière, 24 000 emplois ont été touchés par les compressions budgétaires imposées au Programme Emploi d'été/Expérience de travail. Alors que 88 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement ne devrait pas réduire les paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement, le ministre écoutera-t-il les Canadiens et abandonnera-t-il sa vision étroite et régressive de l'édification de la nation pour rétablir un niveau de financement décent de l'enseignement postsecondaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que j'ai une vision étroite des choses. Ce que nous essayons de faire, c'est d'élargir les horizons du Canada en faisant disparaître la montagne de dettes qui ne cesse de grossir depuis quelques années.

Le seul moyen d'alléger le fardeau de la dette, c'est de réduire le déficit. Le seul moyen de réduire le déficit, c'est de répartir l'effort entre le plus grand nombre possible.

• (1440)

Personnellement, j'estime que les étudiants doivent contribuer dès maintenant parce que, au bout du compte, ce seront eux les grands bénéficiaires de l'amélioration de notre situation financière et économique. C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons freiné la croissance des paiements de transfert.

Contrairement à ce que le député a affirmé, nous n'avons pas réduit ces paiements de 7 milliards de dollars. Ces cinq dernières années, les paiements de transfert au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire ont augmenté au rythme de six et demi p. 100 par année, soit une augmentation de 25 milliards de dollars au cours de la période.

Si vous jugez que c'est une réduction, c'est que vous avez besoin de revoir votre arithmétique.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de Son Excellence Edouard Chevardnadzé, ministre des Affaires étrangères de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

À l'heure où nous nous parlons, 2 000 habitants sont évacués dans le sud de l'Ontario, à cause d'un énorme incendie qui ravage un site d'entreposage de pneus et qui dégage dans l'atmosphère du benzène et d'autres agents cancérigènes.

Que fait le gouvernement face à ce que les experts qualifient de catastrophe écologique?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je vais répondre au nom du ministre de l'Environnement.

Deux mille personnes ont été évacuées. Je crois comprendre que l'incendie pourrait durer une semaine ou peut-être même trois semaines encore. Les vieux pneus constituent un problème.

On examine de nouvelles technologies dans le cadre d'importantes recherches auxquelles le ministère et le ministre de l'Environnement contribuent.

Sauf erreur, la situation est bien en main. Nous avons envoyé des fonctionnaires sur place afin de prêter main-forte aux représentants du ministère provincial. Nous sommes persuadés qu'à l'heure actuelle, on fait tout ce qu'il est possible de faire. Nous allons continuer de suivre la situation de près.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je ne peux croire que le gouvernement affirme que ce genre de situation ne le préoccupe pas. Voilà un cas où le propriétaire du site a été mis en demeure, il y a trois ans, de procéder aux travaux de nettoyage voulus, et rien n'a été fait jusqu'à maintenant. C'est honteux.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Je voudrais demander comment le ministre peut expliquer qu'en tant que pays, nous n'ayons ni la volonté ni la possibilité de forcer les intéressés à procéder aux travaux voulus, comme ce fut le cas dans cette affaire.

Se pourrait-il que deux ans après les événements de Saint-Basile-le-Grand, le gouvernement ne sache toujours pas comment protéger l'environnement et les Canadiens?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, dans les deux cas, il s'agit d'une question de compétence provinciale. L'entreposage des pneus relève des provinces.

Nous faisons tout en notre pouvoir pour être utiles. Nous savons qu'il y a quelque 25 millions de pneus entreposés et qu'à peine 5 millions environ sont recyclables.

Nous cherchons de nouvelles technologies. Nous avons débloqué environ 2 millions de dollars à cette fin.

Des incidents de ce genre se sont produits aux États-Unis sans entraîner de répercussion importante ni de dommage. Nous consultons donc les Américains.

En outre, les agents d'environnement provinciaux prélèvent des échantillons afin de confirmer que toutes les précautions voulues sont prises pour réduire le danger.

Soyons bien clair. Il s'agit là d'une question de compétence provinciale. Nos représentants sont sur place afin d'offrir toute l'aide possible en l'occurrence.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le secrétaire d'État.

Je me demande si lui et son collègue de l'Environnement ne pourraient pas s'efforcer de convaincre les ministres provinciaux de l'Environnement de suivre l'exemple de la collectivité de Trochu, en Alberta où l'on transporte les vieux pneus à un dépôt central où ils sont hachés en petits morceaux pour servir à fabriquer de

nouveaux produits; ce traitement permettra de développer une source d'énergie pour les systèmes de chauffage.

Le ministre et son collègue de l'Environnement s'engageraient-ils à faire pression sur toutes les provinces canadiennes afin qu'elles éliminent ce qui pourrait devenir un très grave problème pour tous les Canadiens?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): La suggestion du député est excellente. À la première occasion, je vais certainement en discuter très sérieusement avec le ministre de l'Environnement.

* * *

[*Français*]

LES ARMES À FEU

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Un vaste mouvement est actuellement en branle au pays contre la possession d'armes automatiques et semi-automatiques. D'ailleurs, aujourd'hui, monsieur le Président, M. Alain Perreault, qui est président de l'Association des étudiants de l'École Polytechnique de Montréal, rendait publics les résultats d'une vaste pétition de près de 300 000 signatures afin que des changements soient apportés à la législation actuelle.

Est-ce que le ministre peut nous confirmer s'il entend introduire prochainement un projet de loi visant à modifier la situation actuelle? Et de quel ordre pourraient être ces changements, en vue de réduire la violence?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, j'ai annoncé il y a quelques mois qu'il était dans mon intention d'apporter des modifications aux dispositions du Code criminel relativement aux armes à feu. Il s'agit d'une situation très sérieuse. J'ai également étudié certains aspects de l'administration des permis pour l'acquisition d'armes à feu. La plus grande partie du travail est maintenant complétée, et j'espère pouvoir introduire très bientôt un projet de loi dans ce sens.

[*Traduction*]

LES BANQUES D'ALIMENTATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'ai en main une lettre de la Daily Bread Food Bank, une des 11 banques d'alimentation de ma circonscription de Parkdale—High Park.

Selon cette lettre, la région de l'agglomération torontoise compte maintenant plus de 84 000 personnes qui doivent avoir recours à des programmes d'aide alimentaire d'urgence chaque mois. Le directeur exécutif ajoute que, dans cette région, un enfant sur sept appartient à une famille qui s'adresse aux banques d'alimentation.

On estime que, chaque année au Canada, 1,4 million de personnes, dont 560 000 enfants, font appel aux banques d'alimentation.

Vu ces révélations consternantes, le ministre ne comprend-il pas que les mesures de son gouvernement font que de plus en plus de gens dépendent en permanence des banques de vivres? Que compte-t-il faire pour inverser cette tendance?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que le député me donne la chance de dire exactement ce que nous faisons pour inverser cette tendance.

Depuis que son parti a été défait aux élections de 1984, quelque 760 000 Canadiens ont échappé à la pauvreté. C'est ce que nous faisons pour inverser la tendance.

• (1450)

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, s'ils ont échappé à la pauvreté, pourquoi font-ils la queue devant les banques d'alimentation? Comme le ministre ne sait même pas ce que c'est qu'une banque d'alimentation, monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Il sait que le mandat du gouvernement expirera dans trois ans environ. Peut-il assurer aux Canadiens aujourd'hui que, à la fin de ces trois ans, nous n'aurons plus besoin de banques de vivres au Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tant qu'un seul Canadien vivra dans le besoin, le gouvernement ne sera pas satisfait.

M. Peterson: Alors faites quelque chose!

M. Beatty: Le député d'en face nous dit de faire quelque chose. Nous avons déjà sorti de la gêne trois quarts de million de Canadiens, ce qui est loin d'être négligeable.

Les députés d'en face doivent choisir. D'une part, ils s'en prennent au gouvernement chaque fois qu'il essaie de rétablir la stabilité économique du Canada. D'autre part, ils s'inquiètent disent-ils du sort des pauvres.

Ces statistiques montrent que nous sommes dans la bonne voie. Notre lutte contre la pauvreté s'avère fructueuse et nous n'aurons de cesse que cette situation soit corrigée.

* * *

LE TOURISME

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable du tourisme.

Hier, le ministre a critiqué le chef de l'opposition pour avoir rappelé l'avertissement des organisateurs de voyage américains qui prévoient une baisse considérable du nombre de touristes américains visitant le Canada. Quant à M. William Duron, président de la Metropolitan Toronto Convention and Visitors Association, il a déclaré: «Si les organisateurs de congrès américains doivent assumer une taxe supplémentaire, ils feront une croix sur le Canada.»

Étant donné les preuves éloquentes que lui a fournies l'industrie touristique du Canada ces derniers jours, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi et comment il peut continuer de prétendre que le secteur touristique canadien n'a rien à craindre pour les années à venir?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est important que nous écoutions attentivement les suggestions de toutes les organisations touristiques du Canada quand nous proposons une taxe de remplacement.

Il est très important aussi de comprendre que nous ne proposons pas ici une taxe supplémentaire. J'aimerais bien que les députés de l'opposition le comprennent une fois pour toutes. Il s'agit d'une nouvelle taxe qui remplacera l'ancienne.

La National Tourism Association des États-Unis met actuellement au point un projet et un système de remboursement qu'elle voudrait proposer au gouvernement. Cela ne serait pas possible si le ministre des Finances n'avait déclaré que nous offrirons aux touristes étrangers en visite au Canada un remboursement spécial relatif au logement, ce qui est tout à fait exceptionnel dans un pays qui prélève une TVA ou une TPS.

Par ailleurs, d'autres organisations canadiennes préoccupées par la situation des centres de congrès préparent également des propositions que je pourrai, j'espère, transmettre au ministre des Finances, afin de faciliter le versement de ce genre de remboursements.

Les choses avancent, comme il se doit avec une taxe de remplacement, et non une taxe supplémentaire.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, s'il sagit d'une taxe de remplacement, comment va-t-il expliquer une déclaration faite par le sous-ministre des Finances, M. Dodge, qui a dit, et je cite:

[*Traduction*]

«Les Canadiens moyens qui voyagent pendant leurs vacances seront incontestablement confrontés à des prix plus élevés».

[*Français*]

Mais si c'est un fait que les touristes canadiens vont payer plus cher pour voyager au Canada, comment pouvez-vous expliquer le fait que vous dites que cela sera une taxe de remplacement? Le ministre d'État (Finances) dit que cela va coûter plus cher. Êtes-vous d'accord avec cette déclaration ou, du moins, comment expliquez-vous cette complexité?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je répondrai à la question du député en deux temps.

Premièrement, nous n'avons pas parlé hier des voyages d'affaires quand nous discutions de toute la question du tourisme. Quand une personne voyagera pour affaires après la mise en place de la TPS, elle pourra pratiquement bénéficier immédiatement d'une ristourne sur la taxe qu'elle paiera dans les hôtels, les restaurants et autres choses du même genre, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est une très bonne nouvelle pour l'industrie du tourisme et de l'accueil.

En ce qui concerne les coûts d'exploitation d'un établissement touristique, le député fait constamment allusion à la taxe de 7 p. 100. Ce qu'il oublie, c'est le fait que le crédit pour taxe sur intrants va aussi diminuer ces coûts de 2, 3 ou 4 p. 100. Nous enregistrerons donc une légère augmentation. Le Conference Board nous dit que, une

fois cette taxe assimilée en deux ans, il y aura une augmentation nette du tourisme en trois ans, qui sera plus importante que celle que nous aurions eu, si nous n'avions jamais adopté la TPS.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay–Atikokan): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur le Président.

Hier, Bombardier a annoncé qu'il demanderait une aide fédérale pour mettre en service un train de voyageurs à haute vitesse entre la ville de Québec et celle de Toronto. Selon cette société, une clientèle de 5,3 millions de voyageurs par année assurerait la rentabilité de ce service, dont le tarif pourrait être inférieur à celui des compagnies aériennes.

Bombardier vient de confirmer ce que nous disons depuis toujours. Le train de voyageurs est le moyen de transport de l'avenir.

Pourquoi le gouvernement a-t-il moins confiance dans le transport ferroviaire que le secteur privé?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la décision d'octobre 1989 était bonne. Je crois que les Canadiens comprennent que nous avons agi en tenant compte de nos moyens.

Si le secteur privé peut investir 3,5 milliards de dollars dans un train à haute vitesse, tant mieux pour lui. De toute évidence, le gouvernement n'a pas l'argent que requiert pareille entreprise.

J'ai dit hier que nous verrions ce que le secteur privé peut faire. La proposition nous intéresse. Mais nous n'avons pas en ce moment 1,7 milliard à investir dans quelque train que ce soit.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre se rappellera que VIA Rail a proposé un système semblable l'année dernière. Or, le ministre a réagi en réduisant de moitié les services de VIA.

Comme le ministre vient de dire que le gouvernement serait peut-être disposé, à un moment donné, à appuyer financièrement cette proposition, peut-il nous garantir qu'au lieu d'accorder ces fonds à Bombardier—une société privée—il les investira dans un système public, afin que tous les Canadiens, et non quelques-uns seulement, puissent en partager les bénéfices?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne donnerai de garantie à personne. J'attendrai seulement que la commission royale d'enquête fasse quelques recommandations sur les services voyageurs.

Il est tout à fait normal que nous attendions les propositions. C'est pourquoi il serait sage, à mon avis, que chacun attende les recommandations de la commission.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, un rapport a été soumis en novembre dernier par le Comité de relance de l'économie et de l'emploi du Sud-Ouest de Montréal, dans lequel on demande une participation importante de la part du gouvernement fédéral. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral n'a rien fait, n'a même pas signifié ses intentions.

Ma question est la suivante: Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire quand le gouvernement a l'intention d'y répondre?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, dès que le rapport en question nous a été soumis, soit vers le milieu de décembre, nous avons informé les auteurs du rapport en question que nous allions leur présenter la réponse du gouvernement vers la fin du mois de mars, et c'est ce que nous entendons faire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce rapport établit deux précédents très importants. Il fait tout d'abord appel à beaucoup d'efforts personnels, et réclame un contrôle local sur le financement. Ces deux éléments dépendent énormément de l'état du moral, lequel se trouve miné parce que le rapport est au point mort.

Le Comité de relance n'a reçu qu'un accusé de réception, rien d'autre. Il n'y a pas eu d'autres discussions ni négociations, comme on l'avait promis.

Quand le gouvernement discutera-t-il avec le Comité de relance?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je vais répéter la réponse que je viens de donner dans l'autre langue.

Nous avons informé l'auteur du rapport en décembre que nous lui donnerions une réponse vers la fin de mars. Cette information a été transmise.

Un rapport similaire concernant l'est de Montréal a déjà été présenté au gouvernement. Nous avons si bien répondu à ce rapport que tous ceux qui faisaient partie du groupe ont exprimé leur vive satisfaction.

* * *

• (1500)

LES TRANSPORTS

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

Le ministre n'ignore pas qu'une étude d'impact environnemental visant à déterminer les effets de pistes d'atterrissage supplémentaires sur les localités environnantes est en cours de réalisation à l'aéroport international Pearson. Selon un article du *Toronto Star* paru le 14 décembre dernier, le ministre des Transports aurait dit qu'il était impossible que l'étude soit favorable à l'ajout des nouvelles pistes.

Le ministre des Transports aurait-il l'obligeance de nous garantir que cette étude se fait à l'abri de toute pression et que l'intégrité des membres du groupe chargé de l'étude n'a pas été compromise?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Bien sûr, monsieur le Président. J'ai écrit au président du groupe d'étude pour lui dire que je n'avais rien dit de tel.

De plus, je considère que tout se déroule normalement. Nous devrions connaître les résultats en temps et lieu. Je répète que le groupe de travail n'a subi et ne subira aucune pression.

* * *

BOEING CANADA

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, avec l'aide des contribuables canadiens, la société de Havilland a mis au point le Dash-8 et l'a fabriqué au Canada pendant quelque quatorze mois avant d'être vendue à la société Boeing. Comme le gouvernement le reconnaît dans son communiqué du 9 février, le Dash-8 est «le turbopropulseur le plus perfectionné à l'heure actuelle sur le marché international».

Le ministre de l'Industrie peut-il m'expliquer pourquoi, si le Dash-8 constitue un appareil aussi coté au plan international, les Canadiens doivent donner plus de cent millions de dollars à Boeing rien que pour que cette société les en débarrasse?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1984, nous avons notamment hérité du problème que posait la société de Havilland dans laquelle les Canadiens avaient déjà englouti 800 millions de dollars et qui nécessitait encore un investissement de 300 millions de dollars au moins pour atteindre à une certaine viabilité.

Nous avions le choix de continuer à renflouer cette entreprise avec l'argent des contribuables, de la fermer au coût de 300 millions de dollars ou de la vendre à une société privée qui saurait la rentabiliser.

Si le député veut se donner la peine de lire les communiqués de l'époque, il verra que le passif de la société était alors de l'ordre de 63 millions de dollars. Nous avons eu recours au Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense pour financer en partie une nouvelle génération de Dash. L'usine emploie aujourd'hui plus d'un millier de travailleurs.

Les impôts de ces gens-là, qui seraient au chômage si nous n'avions pas fait ce que nous avons fait, vont compenser amplement pour la contribution supplémentaire à verser. Le député devrait nous féliciter au lieu de nous critiquer.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel au Parlement portant sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

[*Français*]

Ce rapport que je dépose en vertu de l'article 8 de la Loi sur le multiculturalisme canadien porte sur l'année financière 1988-1989.

Affaires courantes

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-25 – RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce, sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIF

Mme Christine Stewart (Northumberland) demande à présenter le projet de loi C-287, Loi modifiant le Code criminel (ordonnance limitant la publication de l'identité de l'accusé).

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Stewart: Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter ce projet de loi.

Il vise à interdire la publication de l'identité d'une personne accusée de vol lorsque la valeur des articles volés ne dépasse pas 100 $.

Nous avons vu le tort qui peut être causé à une personne bien en vue accusée de vol lorsque son identité est révélée avant même qu'elle n'ait été reconnue coupable. Les conséquences peuvent être encore plus désastreuses lorsque l'accusé est un citoyen ordinaire qui habite une petite localité et dont l'identité est publiée par les médias locaux.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par MM. Hawkes, Gauthier et Angus:

> Que le premier rapport du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi du Parlement du Canada, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE RENVOI D'UNE PÉTITION

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, je propose le renvoi à un comité d'une pétition présentée en retard pour qu'il étudie la recevabilité de cette pétition. Je propose:

> Que, en conformité des dispositions de l'article 140 du Règlement, la pétition du Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, produite après le délai prescrit à l'article 132 du Règlement, ainsi que le quatrième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le mardi 13 février 1990, soient renvoyés au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, afin que le Comité fasse les recommandations qu'il jugera à propos.

• (1510)

M. le Président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député présente cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai des pétitions qui portent sur trois sujets différents et qui m'ont été envoyées par des habitants de ma circonscription.

La première pétition demande au gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services et lui propose, à la place, de supprimer les allégements fiscaux pour les particuliers et les sociétés qui sont riches, d'appliquer aux produits importés la taxe qui frappe actuellement les produits fabriqués au Canada, de faire disparaître la nécessité d'une taxe de vente en réduisant le taux d'escompte de 2 p. 100 et d'accroître les possibilités d'emploi dans des secteurs aussi utiles que la protection de l'environnement, la réfection des routes, des égouts et des ponts, le contrôle de la circulation aérienne, les services de VIA et la recherche et le développement dans l'industrie.

VIA RAIL

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions de gens de ma circonscription qui demandent au gouvernement d'appuyer VIA Rail, de renoncer à réduire davantage son budget et de lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme une compagnie de transport moderne et efficace plutôt que comme un musée.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la dernière pétition est adressée au gouvernement par des gens qui s'opposent à son projet de récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Les pétitionnaires lui demandent d'abandonner cette mesure qui fait de ces prestations des sources de recettes fiscales liées au niveau du revenu de ceux qui les reçoivent.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter en vertu de l'article 36 une pétition certifiée recevable par le greffier des pétitions. Elle provient d'un grand nombre d'électeurs de ma circonscription de Cochrane—Supérieur, plus précisément des villes de Longlac, Smooth Rock Falls, Val Rita et Geraldton.

les pétitionnaires sont très préoccupés par un rapport du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées du Nord. Si l'on en croyait ce groupe de travail 37 localités de ma circonscription perdraient le bénéfice de l'indemnisation fiscale, ce qui priverait de 2,5 millions de dollars l'économie de Cochrane—Supérieur.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter dans sa totalité le rapport du groupe de travail.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et la charge de déposer trois pétitions signées par des Torontois demeurant dans les environs de l'aéroport international Pearson.

Comme vous le savez monsieur le Président, les décisions du gouvernement concernant l'aéroport Pearson soulèvent de vives controverses. Je veux parler spécialement de la poursuite du développement de cet aéroport qui se fait au détriment des habitants, de leur gagne-pain et de leurs biens situés dans la région de l'aéroport international Pearson.

Ces pétitionnaires, qui se chiffrent par centaines, demandent et exigent que le gouvernement du Canada adopte une politique sur trois sujets bien précis.

Premièrement, que tous les avions montent à une altitude de 4 000 pieds avant de virer au-dessus des zones résidentielles.

Deuxièmement, que les règles de nuit soient strictement observées de sorte que les avions n'arrivent pas pendant la nuit et au matin, comme ils le font actuellement, seuls les vols d'urgence y étant autorisés.

Troisièmement, qu'il ne se construise pas de piste supplémentaire car elle perturberait gravement les zones avoisinantes, les pétitionnaires demandent qu'à la place on utilise des aéroports de délestage afin de rendre les liaisons voyageurs plus confortables et plus commodes pour les Canadiens et de respecter un peu mieux les localités environnantes.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de ma circonscription vivant dans les localités de Courtenay, Comox, Cumberland, Port Alberni, Coombs, Errington, Parksville, Qualicum Beach et Royston, parmi d'autres.

Ils demande au gouvernement de rejeter l'actuelle proposition de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal pour qu'il existe un véritable impôt minimum pour les particuliers et les sociétés qui sont riches, et de ne pas adopter une proposition qui déplacerait le fardeau fiscal vers les Canadiens moyens du fait de la régressivité d'une taxe à la consommation, au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale.

J'ai également une pétition recueillie dans ma circonscription par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, par le biais de l'un de ses membres associés, la société Clarence's Brake and Repair. Cette pétition porte plusieurs centaines de noms, mais malheureusement, elle ne peut être certifiée correcte quant à la forme.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai également une pétition qu'a fait circuler dans ma circonscription. La voix, le réseau des aînés; les pétitionnaires exhortent le gouvernement à laisser tomber son projet de récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales et à commencer à traiter les personnes âgées et les familles équitablement sur le plan fiscal.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir d'intervenir à la Chambre, afin de présenter un certain nombre de pétitions venant de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Les pétitionnaires disent s'opposer à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement, et ils exhortent le gouvernement à s'assurer que si on parvient, en définitive, à un large consensus sur une taxe de vente tendant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, la réforme adoptée ne soit pas seulement une occasion de procéder à une énorme razzia fiscale.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément au Règlement, une pétition venant d'un certain nombre d'habitants de l'Ontario qui s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement. Les pétitionnaires réclament un régime fiscal en vertu duquel les sociétés et les Canadiens nantis paieront un impôt minimum et il n'y aura pas de taxe sur les produits et les services comme les coupes de cheveux, les repas dans des chaînes de restauration rapide, les leçons de piano et d'autres choses du genre qui ne sont pas des luxes.

Les pétitionnaires souhaitent que le Parlement force le gouvernement à retirer sa proposition tendant à taxer les couches et les cercueils, à imposer les Canadiens du berceau à la tombe.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, voici une autre pétition venant de certains habitants de Toronto que préoccupe le projet du gouvernement d'augmenter le nombre de vols à basses altitudes au Labrador, au-dessus des terres des Innus.

Ces pétitionnaires demandent que le Parlement se joigne à l'Assemblée des Premières nations et au peuple innu pour exiger que le gouvernement canadien mette fin aux vols d'entraînement à basses altitudes de l'OTAN et du NORAD et au projet d'établissement de bases opérationnelles de l'OTAN au Canada, à Goose Bay notamment, et pour exiger également qu'il se serve de l'argent qu'il affecte à l'OTAN et au NORAD pour aider les autochtones à reprendre en main leurs terres et leur gagne-pain et pour promouvoir le développement durable dans l'intérêt de tous les Canadiens.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je présente moi aussi des pétitions au nom d'habitants des villes suivantes de l'Ontario, à savoir Stratford, Hamilton, Chatham, Sudbury, Timmins, Orillia, Brampton, Windsor, Belleville, Toronto, Downsview, Cayuga, Westhill, Barrie, Ottawa, Welland et Kitchener, qu'inquiète le projet du gouvernement de réduire le service de VIA Rail.

Ils demandent au Parlement de rejeter toutes les réductions proposées et de moderniser le matériel roulant actuel de VIA Rail pour lui permettre d'exploiter un service de classe internationale et d'offrir un service voyageurs grande vitesse entre Montréal et Windsor.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions provenant de différents groupes d'électeurs de ma circonscription à présenter. Ce sont des groupes d'agriculteurs et d'éleveurs, d'exploitants d'hôtels et de motels, de restaurateurs, d'exploitants de centres de pêche et de chasse, de petites entreprises, d'artistes, d'étudiants, de groupes qu'intéresse l'environnement, de clubs de quilleurs et de clients de restaurants A et W et McDonald.

Ils soutiennent que la taxe sur les produits et services de 7 p. 100 est injuste et exhortent le gouvernement à l'abandonner, à repenser son projet et à s'efforcer de procéder à une réforme véritable et juste du régime fiscal.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi deux pétitions qui comptent un nombre assez impressionnant de signatures. Certains pétitionnaires sont du sud de l'Ontario et d'autres de la Colombie-Britannique.

Je crois que ces pétitions illustrent bien le fait que les Canadiens de tous les coins du pays demandent au gouvernement d'abandonner la taxe sur les produits et services proposée et de procéder à une réforme du système fiscal où les contribuables à revenu élevé et les entreprises rentables paieront un impôt minimum. Les pétition-

naires lui demandent aussi de renoncer à ce projet qui fera porter tout le fardeau par les Canadiens moyens en instituant une taxe à la consommation régressive plutôt qu'en procédant à une véritable réforme du régime fiscal.

• (1520)

M. Jerry Pickard (Essex–Kent): Monsieur le Président, j'ai également le privilège d'intervenir conformément à l'article 36 du Règlement. De nombreux habitants de ma circonscription d'Essex–Kent estiment, eux aussi, que la taxe sur les produits et service est inappropriée et qu'elle nuira à leur mode de vie.

Ils demandent humblement au gouvernement de retirer son projet de taxe sur les produits et services.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter des pétitions au nom de mes électeurs de la circonscription de Mississauga–Est. Les pétitionnaires sont outrés de l'autorité oppressive dont fait preuve le gouvernement en imposant l'aménagement de pistes supplémentaires à l'aéroport international Pearson.

Mes électeurs craignent que cette décision ne nuise à la qualité de leur vie. Ils demandent humblement au Parlement de commencer à tenir compte de leurs inquiétudes.

LA TAXATION

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par un certain nombre de Britanno–Colombiens, y compris des habitants de ma circonscription de Surrey–Nord.

Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement n'a pas amélioré le régime fiscal inéquitable actuellement en vigueur, qui permet aux particuliers et aux sociétés riches de payer peu ou point d'impôt fédéral, alors que les contribuables à faible et à moyen revenu sont obligés de supporter une plus large part du fardeau fiscal. Ils prient le gouvernement de procéder à une véritable réforme fiscale.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition sur la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Les pétitionnaires sont d'avis que cette taxe injuste créera de graves difficultés aux Canadiens à faible et à moyen revenu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter cette taxe sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Boudria: Monsieur le Président, je regrette d'être obligé encore une fois d'attirer l'attention de la présidence sur cette affaire.

Ma question n° 162 est inscrite au *Feuilleton*, non pas depuis 45 jours, mais depuis le 30 octobre dernier, ce qui est contraire au Règlement. Comme vous pouvez le constater, elle est identifiée comme étant une de celles auxquelles le gouvernement doit répondre dans les 45 jours.

Monsieur le Président, remarquez que cette observation s'applique également à ma question n° 197 qui est au *Feuilleton* depuis le 6 décembre dernier.

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* quatre questions auxquelles le gouvernement doit répondre, mais parce qu'il ne le fait pas, il m'empêche d'en inscrire d'autres. Autrement dit, l'inertie du gouvernement m'empêche de faire mon travail de député.

Je le signale à la présidence, comme je l'ai fait dans le passé. Ce nouvel article du Règlement n'est en vigueur que depuis quelques années. Le gouvernement ne doit pas se contenter de dire qu'il répond correctement à un pourcentage donné de questions. La règle est très claire: il doit répondre à 100 p. 100 des questions.

J'ai demandé au secrétaire parlementaire d'en parler aux fonctionnaires concernés et de s'assurer qu'ils ne se reposent pas sur leurs lauriers—le ministre du Commerce extérieur utiliserait un langage plus imagé—et qu'ils

répondent aux questions conformément au Règlement de la Chambre.

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette que le député soit obligé de revenir à la charge aujourd'hui. Je ne peux que lui répéter ce que je lui ai déjà dit maintes fois, à savoir que ses questions sont tellement complexes qu'elles nécessitent des recherches approfondies. J'ai fait absolument tout mon possible pour obtenir qu'on y réponde à temps.

Quatre questions sont en souffrance à l'heure actuelle. Nous avons répondu en moyenne à 91 p. 100 des questions ordinaires.

Je suis pris dans un dilemme. Je pourrai fournir demain une réponse au député, mais elle ne sera ni aussi complète ni aussi détaillée que sa question.

J'implore l'indulgenge de la Chambre et de la présidence. Nous faisons de notre mieux pour répondre à ces questions avec autant de sérieux que le député les a posées. Nous allons veiller à ce qu'il obtienne des réponses satisfaisantes.

M. le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, depuis des semaines, les motions portant production de documents sont reportées sans que le gouvernement explique pourquoi.

J'ai remarqué que l'une des motions était inscrite au *Feuilleton* depuis le 4 avril de l'an dernier. Une des miennes l'est depuis le 25 octobre; une autre depuis le 24 novembre.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement hésite tant à produire les documents demandés. Il s'agit de requêtes simples, mais nous nous heurtons à un mur.

Je demande au secrétaire parlementaire de nous faire savoir si oui ou non le gouvernement produira les documents demandés. Je crois qu'il s'agit d'une requête simple. Si le secrétaire parlementaire répond «non, nous ne produirons pas ces documents», les députés pourront prendre le recours indiqué. Mais plutôt que d'agir ainsi, le secrétaire parlementaire demande simplement que toutes les motions soient reportées. C'est se soustraire à une obligation et je demande humblement une réponse.

M. Cooper: Monsieur le Président, je pense que le député a présenté une demande raisonnable. Je verrai à ce qu'il obtienne une réponse acceptable et ce, le plus rapidement possible.

M. le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES EMPLOIS DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS

M. le vice-président: Le député de Kingston et les Îles a avisé la présidence, conformément à l'article 52 du Règlement, qu'il souhaitait la tenue d'un débat d'urgence.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, aux termes des dispositions de l'article 52 du Règlement, j'interviens afin de demander que la Chambre tienne un débat d'urgence au sujet des coupes sombres que le gouvernement propose d'apporter dans le programme Emploi d'été/Expérience de travail, qui offre aux étudiants des emplois d'été.

Comme je représente une circonscription où on retrouve deux universités, je suis particulièrement soucieux des compressions dont est victime ce programme, pas seulement cette année, mais depuis quelques années. Les coupes sombres effectuées cette année viennent réduire encore davantage l'aide financière dont peuvent profiter les étudiants. Je crois qu'il s'agit là d'une question pressante qu'il faut régler de toute urgence. Le gouvernement a annoncé les compressions en question vendredi. Et jusqu'à maintenant, rien n'a été fait à ce sujet.

Je demande à Votre Honneur de permettre la tenue d'un débat ce soir, sur cette importante question, afin qu'on puisse en discuter pour le bénéfice de tous les Canadiens.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: Je le répète, le député de Kingston et les Îles a donné à la présidence le préavis voulu. La présidence reconnaît qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante. Cependant, elle ne respecte pas, à mon avis les exigences aux termes de l'article 52 du Règlement.

Je dois donc rejeter la requête.

LE BUDGET

DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 83(2) du Règlement, je vous demande de désigner un Ordre du jour pour le mardi 20 février 1990, afin de me permettre, à titre de ministre des Finances, de présenter mon budget.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Si je peux me permettre, monsieur le Président, je voudrais aviser la Chambre que demain les travaux de la Chambre porteront sur l'étape du rapport et peut-être la troisième lecture du projet de loi C-38. Il peut sembler que je fixe un programme ambitieux, mais j'en ai discuté en ma qualité de ministre de la Justice avec mes collègues de l'opposition qui sont chargés de la critique des projets de loi relevant de ce domaine.

Cette étude sera suivie d'un assez court débat sur le projet de loi sur la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, sur le projet de loi sur la réorganisation judiciaire de l'Ontario, sur les amendements apportés au Code criminel sur les incendies criminels et sur les amendements apportés à la Loi sur le divorce par rapport à l'acte du divorce juif.

• (1530)

Dans l'après-midi, après la période des questions, le gouvernement a l'intention de mettre en délibération la motion inscrite comme article nº 2 au *Feuilleton*:

> Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne, tel que reflété par cette Chambre dans la modification constitutionnelle de 1987 et la Loi sur les langues officielles de 1988.

M. Gauthier: Je peux confirmer qu'il y a eu effectivement des négociations concernant les travaux de la Chambre demain. J'en déduis que nous allons passer cet après-midi à l'étude du projet de loi C-52. C'est le seul projet de loi que nous étudierons aujourd'hui. Ayant réglé cette question, je promets au ministre que mon parti est prêt à adopter le projet de loi C-38 et les quatre autres projets de loi après un débat raisonnable, et sans faire d'obstruction.

Quant à la résolution, le ministre sait, je pense, que je lui ai remis une lettre aujourd'hui pour lui proposer un compromis que la Chambre voudra peut-être étudier en temps voulu.

M. Riis: Monsieur le Président, il nous tarde de commencer le débat sur le projet de loi C-52 plus tard dans la journée et nous verrons où nous en serons arrivés pour demain. Il y a eu des discussions et comme mon collègue, le leader à la Chambre de l'opposition officielle, nous essaierons aussi d'accélérer l'étude de ce projet de loi que nous appuyons parce qu'il est nécessaire. Je tiens à le dire bien clairement. Reste à voir si nous pouvons expédier toutes les mesures proposées pendant cette courte période dans la matinée. Nous tâcherons de coopérer, mais nous avons des opinions bien arrêtées que nous tenons à faire valoir.

Maintenant que le leader du gouvernement à la Chambre nous a prévenus que nous tiendrons effectivement demain un débat sur la motion, je tiens à dire au nom du Nouveau Parti démocratique que nous reconnaissons le principe important sur lequel porte cette motion. Je ne suis pas convaincu pour ma part qu'un long débat s'impose. Je ne sais pas exactement de quoi nous allons discuter. Si les députés ministériels n'ont pas encore arrêté leur position sur la question, je puis comprendre la nécessité de tenir un débat, mais en ce qui concerne notre parti, il n'est absolument pas nécessaire de tenir un long débat. Nous sommes impatients d'entamer le débat et d'en arriver à un vote sur la motion elle-même si le gouvernement le souhaite.

Le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas dit que nous allions avoir un long débat, il est vrai, mais il n'a pas dit le contraire non plus. Je tiens à bien faire comprendre que notre position sur cette question est claire, et je crains qu'un long débat ne fasse qu'attiser l'intolérance qui se manifeste en divers endroits. Je ne pense pas que nous voulions jeter de l'huile sur le feu en ce moment, car cette question est incroyablement délicate. Je tiens à le dire bien clairement. Nous ne demandons pas mieux que d'entamer le débat dès que le gouvernement le voudra.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement ajouter que, puisque le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre a fait quelques commentaires sur la proposition d'entamer le débat sur la résolution du gouvernement traitant de la dualité linguistique, nous, de ce parti, pensons également que dans l'intérêt public il serait mieux qu'un engagement ferme de cette Chambre soit clair et précis, et pris en toute célérité, afin d'éviter justement que ce souffle d'intolérance qui semble planer sur le pays actuellement, puisse arrêter et que l'on puisse vraiment démontrer le lea-

dership de cette Chambre en adoptant avec célérité ladite motion.

[*Traduction*]

M. Riis: Je ne veux pas prolonger la discussion, mais à mon avis, il est important que le leader parlementaire du gouvernement reconnaisse que le leader parlementaire de l'opposition officielle, comme ce dernier l'a rappelé, a communiqué avec le gouvernement au sujet de la meilleure façon d'aborder demain cette question épineuse. Nous avons pris part à ces échanges et nous sommes persuadés qu'il faut aborder le plus sérieusement du monde l'une des questions les plus délicates que notre pays ait eu à affronter.

Je veux simplement me joindre à mon ami le leader parlementaire de l'opposition officielle et confirmer que nous avons pris part aux entretiens avec le leader du gouvernement à la Chambre afin de résoudre cette question au mieux des intérêts du pays.

M. Lewis: Monsieur le Président, ces négociations se tiennent normalement aux réunions des leaders parlementaires. Je suis tout disposé à convoquer une réunion avec mes amis.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENCE AUX COMITÉS

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une déclaration faite à la Chambre le 8 février par le député d'Ontario et suivant laquelle les membres du Parti libéral s'absenteraient souvent des séances du Comité des finances.

J'ai consulté les procès-verbaux des séances que ce comité a tenues sur la TPS. La moyenne de présence des députés libéraux à ces séances dépasse les 80 p. 100. Ce qui est supérieur à celle des députés conservateurs.

Nul doute que le député en question n'a pas voulu induire la Chambre en erreur. C'est pourquoi je voulais faire cette mise au point.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 janvier, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, comme mes collègues du NPD, je m'oppose à la deuxième lecture du projet de loi C-52.

Ce projet de loi vise à modifier le régime des REER et d'autres dispositions analogues du régime fiscal qui sont en vigueur au Canada depuis près de vingt ans. Pour cette année, il hausse les plafonds actuels de contribution aux REER, grâce auxquels les contribuables réalisent des économies d'impôt et prévoit les indexer pendant quelques années par la suite.

Le plafond actuel s'établit à environ 7 500 $ ou à 20 p. 100 du revenu. La cotisation maximum augmenterait pendant un certain temps. En 1991, le plafond serait porté à 11 500 $; en 1992, à 12 500 $; en 1993, à 13 500 $; en 1994, à 14 500 $ et en 1995, à 15 500 $. Par la suite, les plafonds seraient indexés sur la hausse des salaires. Le projet de loi comporte aussi une disposition de report en vertu de laquelle les contribuables pourraient reporter à une autre année les déductions qu'ils n'ont pas pu ou qu'ils n'ont pas voulu utiliser pendant une année donnée.

À terme, ce projet de loi aura pour effet de transférer des recettes fiscales de 5 à 6 milliards de dollars par année des contribuables à revenu faible ou moyen aux riches et aux mieux nantis. Il réduit la possibilité d'améliorer le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et le régime de sécurité de la vieillesse.

Il empêche d'élaborer un régime général de retraite qui permette de faire preuve de justice et d'équité envers la population. Il favorise la privatisation des pensions et une tendance qui semble constituer l'idéologie sous-

jacente du gouvernement: enrichir les riches et appauvrir les groupes à revenu faible ou moyen.

Retournons en arrière pour voir comment la politique des régimes publics de retraite a pris naissance dans notre pays. Notre parti est fier du rôle qu'ont joué ses prédécesseurs à la Chambre, à commencer par M. J.S. Woodsworth qui, en 1926, s'est servi de sa position au Parlement pour amener un gouvernement libéral récalcitrant à établir le premier régime de pension de vieillesse au Canada.

Les Canadiens se rappelleront la longue bataille livrée par l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, M. Stanley Knowles, pour que l'on consacre le principe de l'universalité des pensions de vieillesse et qu'on supprime l'examen des moyens d'existence. Il a remporté cette bataille.

• (1540)

Il y eut ensuite la bataille pour la création d'un régime de pensions du Canada convenable auquel contribueraient employeurs et employés et qui offrirait aux personnes âgées une garantie supplémentaire de sécurité pour l'avenir. Le régime fut créé en 1964.

Puis, le premier programme de REER a vu le jour au début des années 70. Au départ, ce programme devait permettre aux personnes qui ne bénéficaient pas de la protection d'un régime de pensions de l'employeur, c'est-à-dire le régime habituellement offert aux employés, de se constituer un régime de pensions qui suppléerait au programme de sécurité de la vieillesse afin de garantir leur sécurité financière.

Il était prévu que les participants à un régime offert par l'employeur pourraient augmenter leur revenu de retraite grâce au REER, car, à cette époque comme aujourd'hui encore, le Régime de pensions du Canada et les prestations de sécurité de la vieillesse ne suffisaient pas pour subvenir à tous les besoins des Canadiens à la retraite. En effet, le revenu des retraités ne se trouve à correspondre qu'à 40 à 50 p. 100 du revenu qu'ils touchaient auparavant. Toutes les personnes qui ont étudié la question soutiennent que, dans un bon système, le revenu de retraite de base s'approcherait de 75 p. 100 de ce revenu afin de garantir l'avenir des personnes âgées.

Les REER avaient deux objectifs: donner la chance aux travailleurs qui ne participaient pas à un régime de pensions de l'employeur de préparer tout de même leur retraite et servir de complément au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec s'il se révélait que ces régimes ne suffisaient pas, ce qui a évidemment été le cas et ce qui était prévisible.

Aux gens à revenus faibles et moyens qui arrivent à peine à joindre les deux bouts et, dans certains cas, n'y arrivent pas, il ne reste pas un cent pour répondre aux innombrables annonces publiées actuellement à la télévision et dans les journaux qui les invitent à investir dans des REER. Ce sont seulement ceux qui ont des revenus excédentaires, c'est-à-dire la moitié supérieure des groupes de revenus, qui peuvent commencer à bénéficier des dispositions concernant les REER de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, et l'expérience le prouve, les avantages des programmes de REER profitent surtout au groupe de contribuables se situant dans la fourchette de 5 p. 100 des revenus les plus élevés du Canada.

Ce projet de loi aggravera cette injustice: il prévoit qu'une mère seule qui vit de l'assistance sociale peut, si elle le désire, verser 11 500 dollars par année dans un REER, alors que son revenu total n'atteint même pas cette somme. Par conséquent, il n'est pas surprenant que ce projet de loi soit une aubaine pour les institutions financières et pour le groupe des gens à revenus élevés qui peuvent se permettre de bénéficier de ce régime d'aide fiscale.

Le gouvernement présente une mesure qui profite aux riches et qui n'est pas à la portée du groupe des gens pauvres et à revenus moyens du Canada. L'application de ce régime coûtera 5 à 6 milliards de dollars par année aux contribuables canadiens.

La semaine prochaine, nous entendrons le ministre des Finances nous dire—les ballons d'essai ont déjà été lâchés—que ce budget sera draconien et comprendra de nombreuses coupes. Il s'attaquera encore aux services publics du Canada. Et pourtant, une semaine à peine avant la présentation de ce budget, le gouvernement s'obstine à présenter un projet de loi qui donne 5 à 6 milliards de dollars au groupe de revenus les plus élevés du Canada. Ce projet de loi doit être rejeté.

Il est important que la Chambre comprenne également que, d'après la façon dont ce projet de loi est structuré, le gouvernement persiste à offrir des déductions d'impôt plutôt que des crédits d'impôt. Aux termes du projet de loi, les 11 500 $ investis dans un REER sont déductibles du revenu. Le gouvernement ne se sert pas du système de crédits d'impôt. La plupart des Canadiens comprendont maintenant à quel point la différence est importante. Un système de crédits d'impôt offre les mêmes avantages à tout le monde, quel que soit leur revenu. Par contre, un

système de déductions d'impôt est plus avantageux pour les personnes à revenu élevé.

Encore une fois, conformément à la philosophie réactionnaire du gouvernement conservateur, les dispositions de ce projet de loi aident les Canadiens les plus riches.

Permettez-moi de citer à la Chambre un extrait d'un éditorial publié dans le *Toronto Star* lorsque l'idée de ce projet de loi a été lancée pour la première fois, le 16 octobre 1986. On y disait ce qui suit: «La distribution du revenu au Canada est très inégale. En 1981, les familles canadiennes appartenant à la tranche de 20 p. 100 des revenus les plus élevés se partageaient 41,8 p. 100 des revenus totaux. À l'autre extrémité, celles appartenant à la tranche de 20 p. 100 des revenus les moins élevés se partageaient moins de 5 p. 100 des revenus totaux.»

L'article se poursuit comme ceci: «Selon les nouvelles propositions de M. Wilson, Ottawa donnerait un allégement fiscal à tous les Canadiens qui travaillent pour qu'ils puissent amasser un pécule qui leur permettrait d'avoir un revenu convenable au moment de la retraite, jusqu'à un maximum de 60 000 $ par année. Pour ce faire, il aiderait davantage ceux qui ont les revenus les plus élevés. Quelqu'un qui gagne 20 000 $ par année bénéficierait d'un allégement fiscal annuel d'environ 1 200 $, comparativement à un allégement d'environ 7 500 $ pour une personne gagnant plus de 86 000 $ par année.»

Qu'on me permette d'ajouter qu'il n'y a avantage pour la personne qui gagne 20 000 $ par année que si, bien sûr, il lui reste à la fin de l'année de l'argent à placer dans un REER ou un autre des régimes visés par le projet de loi.

Dans un régime de pension équitable et convenable, au lieu de placer les 5 et 6 milliards de dollars que le gouvernement est disposé à distribuer en largesse aux groupes aux revenus les plus élevés, on utiliserait cet argent pour renforcer le régime de sécurité de la vieillesse et le régime de pensions du Canada. En 1983 il y a eu un groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. Il est apparu à ce groupe de travail que la véritable réforme qui s'imposait, c'était le renforcement du régime de pensions du Canada. Presque tous les membres de la population active rémunérée, soit salariés soit autonomes, appartiennent au RPC, contrairement au cas des REER dont on ne peut bénéficier qu'à condition d'en avoir les moyens.

Beaucoup de témoins qui ont comparu devant le groupe de travail, en particulier les représentants des travailleurs et des femmes, ont recommandé le doublement des prestations du régime de pensions du Canada et du régime de rentes du Québec de façon qu'elles représentent 50 p. 100 du salaire d'avant retraite, à concurrence du montant annuel autorisé. Cette augmentation doit bien sûr entrer en vigueur graduellement. Mais si nous avions ce genre de changement, l'emploi des fonds publics serait conforme aux règles d'une saine politique. Un programme de pensions devrait assurer à la retraite une répartition juste et équitable des revenus. Il devrait assurer un niveau correct de revenus moyennant versement de cotisations justes et équitables.

Dans le cas présent ce sont les contribuables à revenus modestes et moyens qui payent le gros des impôts, alors que ce sont les groupes aux revenus les plus élevés qui en bénéficient en fin de compte au plan des revenus et des allégements fiscaux à court terme.

Le groupe de travail parlementaire a relevé que la moitié seulement des hommes et moins d'un tiers des femmes appartenant à la population active rémunérée sont couverts par le régime de pensions du Canada. Il faudrait changer cela. Il a fait observer que lorsque les gens changent d'emploi, il est difficile d'obtenir la couverture supplémentaire à cause des longs délais de carence.

• (1550)

Les prestations des régimes de pension privés sont à peine protégées de l'inflation. La véritable réforme dans ce pays devrait venir du Régime de pensions du Canada. C'est la politique de notre parti et c'est celle que nous prions la Chambre d'adopter.

En terminant, je dirais d'abord qu'un autre des problèmes de cette mesure législative est sa complexité. En mai 1988, le comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés décrivait ces modifications comme «peut-être les règles fiscales les plus compliquées qu'on ait jamais inventées».

Ces dispositions vont exiger des comptables agréés, s'il en reste après la TPS, des heures et des années d'analyse compliquée en raison de la complexité des nouvelles règles. En fait, la plupart des contribuables ne seront pas en mesure de calculer ce qu'ils auront le droit de verser à leur REER. Au début de chaque année fiscale, le gouvernement fédéral fournira à chaque contribuable un état indiquant combien il peut cotiser à un REER. Pour déterminer ce montant, les administrateurs de régimes de pension agréés devront soumettre des rapports détaillés sur les gains du régime de chacun de leurs membres pour l'année et le montant du facteur d'équivalence des membres.

Revenu Canada utilisera ces renseignements, basés sur les cotisations antérieures, pour calculer les versements possibles à un REER l'année suivante. Cette situation empêchera pratiquement les particuliers de faire de la planification financière à long terme. De plus, les administrateurs des petits régimes agréés auront beaucoup de mal à fonctionner sans embaucher du personnel supplé-

mentaire simplement pour leurs rapports sur le facteur d'équivalence.

Le Conseil canadien de développement social a déclaré, en parlant d'un projet de loi antérieur à celui-ci:

> Nous sommes en train de remplacer un régime de prestations progressif et visible par des subventions cachées qui sont en fait régressives. Par exemple, nous pouvons supprimer les prestations de la sécurité de la vieillesse versées aux personnes dont les revenus sont élevés. . .

C'est la récupération:

> . . .mais pour les générations qui atteindront l'âge de la retraite lorsque cette mesure prendra pleinement effet, nous leur offrons encore mieux en haussant la limite des déductions des cotisations à un REER et en mettant en place une exemption pour gains en capital. Ces mesures constituent de généreuses subventions, plus élevées en fait que la récupération des pensions de vieillesse des personnes à revenus élevés.

Aux termes du projet de loi C-52, les personnes à revenus élevés dont la pension de vieillesse sera récupérée pourront plus que compenser cette perte de revenus en cotisant davantage à un REER. Toutefois, parce que la disposition de récupération n'est pas indexée au coût de la vie, les pensions de vieillesse des retraités de l'avenir seront récupérées à des niveaux de revenus de plus en plus bas.

Ces politiques, prises dans leur ensemble, montrent la véritable intention du gouvernement: servir les mieux nantis de la société. Ce projet de loi ne satisfait pas à un critère essentiel, c'est-à-dire ce qu'il fait pour les plus faibles dans notre société. Parce qu'il n'aidera en rien les plus pauvres, ce projet de loi est mauvais en principe, mauvais en pratique et doit être rejeté.

J'aimerais proposer un amendement:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes:
>
> 1) parce que le relèvement du plafond du régime enregistré d'épargne-retraite ne profitera pleinement qu'aux moins de 1 p. 100 de contribuables canadiens qui gagnent annuellement plus de 86 000 $; et
>
> 2) parce qu'il ne contient aucune disposition pour aider les Canadiens à revenu moyen et à faible revenu à prévoir un revenu stable alors qu'ils seront à la retraite.»

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Victoria. Je suis sûr qu'il était ici à la période des questions et qu'il a certainement entendu le ministre des Finances, d'autres ministres et des députés du côté du gouvernement répéter à qui mieux mieux, officiellement et officieusement, que nous devions «prendre en main le déficit». Les ministériels accusaient le NPD et le Parti libéral de ne se soucier ni de la dette ni des déficits et d'être financièrement irresponsables. Ils ont dit qu'il fallait juguler le déficit une fois pour toutes et ainsi de suite.

Je ne sais trop quoi penser car je suis un peu perplexe. J'ai bien du mal à comprendre comment on peut nous faire la morale en parlant de responsabilité financière, et de l'importance de réduire le déficit et la dette, tout en s'amenant à la Chambre cet après-midi avec une proposition qui grossira effectivement le déficit de quelque 5 ou 6 milliards de dollars. Le député de Victoria pourrait-il me dire comment il parvient à concilier la position du gouvernement avec la mesure qu'il propose dans son projet de loi? Le gouvernement se soucie-t-il vraiment de la dette?

M. Brewin: Monsieur le Président, le député ne sera certes pas étonné d'apprendre que j'ai bien du mal, moi aussi, à suivre ce raisonnement. D'ailleurs, je me garderai bien d'expliquer la politique de ce gouvernement sauf pour dire que si on cherche une analyse logique, objective et raisonnable dans les fondements de cette politique, on finit par conclure, au bout du compte, que le gouvernement ne se préoccupe pas du déficit. Il ne veut pas réduire les dépenses publiques en général. S'il se préoccupait de ces questions, il réduirait les taux d'intérêt, qui constituent la plus grosse dépense du gouvernement. Il ne présenterait pas maintenant ce projet de loi qui coûtera aux contribuables canadiens entre 5 et 6 milliards de dollars par an.

Le gouvernement choisit le secteur de dépenses qu'il veut comprimer en fonction de son idéologie et de son point de vue. Il n'est pas en faveur du transport public, mais bien de l'automobile qui, bien sûr, est polluante si on la compare à d'autres modes de transport public, les chemins de fer, par exemple. Le gouvernement n'est pas en faveur de la radiodiffusion d'État. Il réduit les crédits à Radio-Canada. Il n'est pas en faveur du régime public de pensions, mais plutôt du régime privé de pensions. Le gouvernement doit être jugé en fonction de ses réalisa-

tions et ce projet de loi montre clairement où vont ses préférences.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, le député a dit qu'il voudrait voir baisser les taux d'intérêt. C'est un objectif très louable. Comment s'y prendrait–il?

M. Brewin: Monsieur le Président, le gouvernement est censé diriger l'économie du pays, y compris la Banque du Canada.

M. Thacker: Dites–nous ce que vous feriez.

M. Brewin: Nous signifierions au gouverneur de la Banque du Canada que les taux d'intérêt doivent diminuer. Au Canada, les taux d'intérêt ne sont pas régis par le marché, mais bien par la Banque du Canada, et c'est la responsabilité du gouvernement de se préoccuper. . .

M. Thacker: Et après?

M. Brewin: Et après? Après, nous découvrons premièrement que le déficit n'est pas aussi énorme qu'on le disait, qu'il commence à se résorber, que le secteur privé reprend confiance dans notre pays, que les investissements reprennent également, que nous évitons la récession et que les revenus tirés des salaires et d'autres sources augmentent, ce qui fait diminuer le déficit. La situation économique du pays s'améliore et la vie est plus belle.

M. Whittaker: Monsieur le Président, le projet de loi dont est saisie la Chambre porte le montant maximal à 15 500 dollars. Autrement dit, ce sont les contribuables au revenu le plus élevé qui en profiteront. Il semble qu'au Canada la féminisation de la pauvreté continue. C'est une tendance qui se maintient depuis des années. Ce projet de loi ne semble pas avoir été conçu pour venir en aide aux Canadiennes, pour leur garantir une pension ou un régime d'épargne–retraite suffisants, étant donné que les femmes touchent généralement des salaires moins élevés, inférieurs, en fait, d'environ 65 p. 100 à ceux des hommes. Le député pourrait–il commenter le problème de la féminisation de la pauvreté et les répercussions que cette mesure législative sur les régimes enregistrés d'épargne–retraite aura sur cet aspect de la vie des femmes?

• (1600)

M. Brewin: Monsieur le Président, mon collègue soulève un point important. Il est vrai que la pauvreté constitue un problème particulier pour les femmes de notre pays. En 1986, les femmes représentaient 56,1 p. 100 des Canadiens à faible revenu, comparativement à 57,3 p. 100 en 1981. Tout porte à croire que ce pourcentage est encore plus élevé aujourd'hui.

En 1987, seulement 16,5 p. 100 des contribuables de sexe féminin, soit 1,3 million de femmes, contribuaient à un REER, par rapport à 24,1 p. 100 des contribuables de sexe masculin, ou 2,1 millions d'hommes. En fait, ce calcul gonfle le nombre de femmes qui ont contribué à des REER parce qu'il ne tient compte que des femmes qui ont fait des déclarations d'impôt. Il ne prend pas non plus en considération le fractionnement du revenu lorsqu'il est légitime et possible en vertu du règlement actuel. Alors que les femmes représentaient 39 p. 100 de tous les cotisants à des REER en 1987, leurs cotisations ne constituaient que 32,8 p. 100 de la valeur totale. Soixante et un p. 100 des cotisants étaient des hommes et ceux–ci détenaient 67,2 p. 100 de la valeur totale des REER.

Le fait est que ce sont les femmes qui sont les plus désavantagées par le régime de pensions qui existe actuellement au Canada. Ce sont les femmes âgées auxquelles nuit le plus l'absence d'un régime de pensions adéquat au pays. De nombreuses femmes ne touchent même pas les prestations du Régime de pensions du Canada ou elles reçoivent des prestations minimales.

Ce projet de loi n'aide pas les femmes et ne fait rien pour inverser la tendance de plus en plus alarmante à les désavantager.

Le président suppléant (M. Kempling): L'amendement proposé par le député de Victoria est recevable.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je me considère chanceux de débattre l'amendement que mon collègue vient de proposer, car il importe que nous en analysions la teneur. L'amendement explique clairement pourquoi nous préférons que le projet de loi ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois: le relèvement du plafond d'un régime enregistré d'épargne–retraite ne profitera pleinement qu'à moins de 1 p. 100 des contribuables canadiens qui gagnent plus de 86 000 $ par année, et il ne contient aucune disposition pour aider les Canadiens à revenu faible ou moyen à prévoir un revenu stable alors qu'ils seront à la retraite.

Fait à noter au Canada, deux tendances s'amorcent au sujet des personnes âgées. Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion d'assister aux audiences du comité de la santé et du bien–être social qui se penche actuellement sur la gérontologie au Canada et sur les soins de santé aux personnes âgées.

Le premier fait qui se dégage de toutes les données démographiques, c'est que le nombre des personnes qui vivent jusqu'à un âge avancé au Canada augmente de façon spectaculaire, tout comme la proportion de la population qu'elles représentent. Il y a de nombreuses raisons à cela: les progrès de la médecine, l'amélioration des conditions de travail et les modifications de l'alimentation qui ont entraîné une augmentation de l'espérance

de vie. Certaines choses par contre n'ont pas changé autant, notamment le fait que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à vivre au-delà de 75 ans.

Je m'intéresse beaucoup à la question des services pour les personnes âgées, car je viens d'une famille dont les membres vivent très longtemps. Ma grand-mère a vécu jusqu'à l'âge de 96 ans et ma grand-tante jusqu'à 94 ans, ma mère est octogénaire et a sept soeurs qui sont toutes vivantes. La plus jeune d'entre elles approche des soixante-dix ans et la plus vieille approche des quatre-vingt-dix ans.

Dans ma famille paternelle, mon père est décédé il y a un an ou deux à l'âge de 93 ans. L'un des mythes qui courent dans la famille et que nous avons du mal à vérifier parce qu'il est difficile de trouver les registres dans le sud de la Russie, veut que mon arrière-grand-père ait vécu jusqu'à l'âge de 109 ans.

Je m'intéresse donc de très près aux services qui seront offerts aux personnes âgées non seulement d'ici 20 ou 30 ans mais aussi d'ici 40 ou 50 ans. La condition des personnes âgées au Canada s'est améliorée, surtout en ce qui a trait au revenu et à la sécurité financière. Elle s'est améliorée en particulier grâce aux pensions de vieillesse et au Régime de pensions du Canada. Ce sont deux outils dont le Canada s'est servi pour offrir à tous des pensions équitables.

Le seul problème en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada et la sécurité de la vieillesse, c'est qu'il était prévu de les améliorer. Depuis quelques années, la portée du Régime de pensions du Canada et le facteur contributif diminuent, et le gouvernement compte de plus en plus sur les régimes privés, ceux gérés par les syndicats ou les entreprises ou encore les REER, pour que les personnes âgées puissent se débrouiller seules. C'est une excellente chose pour les syndiqués qui bénéficient de bon régimes de pension privés. Cela ne marche pas pour ceux qui ne sont pas syndiqués ou qui travaillent dans des services où il n'existe pas de régime d'entreprise ou de régime financé par le gouvernement.

Le REER n'est rien d'autre qu'une ponction dans les recettes fiscales en faveur des riches. Il n'a rien à voir avec un régime universel de pensions de qualité supérieure pour les Canadiens.

• (1610)

L'une des premières choses qui frappent quand on étudie la participation aux REER, c'est que ce n'est pas donné à tous. Ceux dont les revenus sont très limités ne participent pas. Seulement 0,9 p. 100 de ceux dont le revenu total est inférieur à 5 000 $ placent de l'argent dans un REER et 3,7 p. 100 de ceux dont les revenus varient entre 5 000 et 10 000 $. Au niveau de revenus de 25 000 $, près de 33 p. 100 des contribuables investissent dans des REER, à celui de 50 000 $, 57 p.100 le font. Le taux de participation à ces régimes dépend donc du niveau de revenu.

C'est très simple. Il n'y a rien de mystérieux là-dedans. Exemption ou incitation fiscale ou non, le père de famille qui gagne 25 000 $ n'a pas d'argent à mettre de côté pour ses vieux jours. La personne qui touche plus de 50 000 $ a un revenu disponible qu'elle peut mettre de côté en prévision de la retraite. Mais elle ne le fait pas dans les mêmes conditions que le contribuable qui gagne 25 000 $. Ses encouragements fiscaux sont beaucoup plus alléchants.

Une des réelles anomalies, dans cette affaire de REER, c'est que, si un contribuable se situant dans la tranche d'imposition de 20 000 $ verse 1 000 $ au régime, il bénéficie d'un allègement fiscal de 264 $. Le contribuable à faible revenu qui peut se permettre de cotiser au régime recevra 264 $ pour 1 000 $ de cotisation. Par ailleurs, celui qui se situe dans la tranche d'imposition la plus élevée reçoit 450 $ en retour pour 1 000 $ de cotisation. Quel genre de régime est-ce là? Il donne deux fois plus d'argent au riche qu'au pauvre.

C'est ainsi que fonctionne tout le programme des REER. Il encourage réellement les riches à mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours afin de pouvoir prendre confortablement leur retraite à Hawaï, en Floride ou dans les Bahamas. Il n'est pas conçu pour que les femmes qui ont occupé toute leur vie des emplois rémunérés à 15 000 $ par année puissent s'offrir un logement convenable, de la nourriture, des vêtements et des services de transport lorsqu'elles parviennent à un âge avancé. C'est pour cette raison qu'il est si injuste.

Si le gouvernement compte continuer d'appliquer un programme de REER, j'ignore pourquoi il ne le convertit pas en régime de crédit pour que la personne qui touche 20 000 $ par année obtienne le même avantage que celle qui gagne 50 000 $. Si les conservateurs souhaitaient réellement éliminer la pauvreté, particulièrement chez

les personnes âgées, ils inverseraient le régime. Ils accorderaient à la personne à faible revenu un crédit d'impôt deux fois plus élevé qu'à la personne riche. Malheureusement, je ne vois rien de cela dans la proposition.

Je voudrais également examiner les propositions que les conservateurs ont faites à la Chambre. Il y en a essentiellement deux. Certaines autres sont des propositions de forme, les unes utiles, les autres non. L'une d'elles vise à ramener le pourcentage du revenu gagné de 20 à 18 p. 100 et à augmenter le plafond de cotisation pour les contribuables gagnant entre 37 500 $ et 86 000 $.

Par cette proposition, les conservateurs veulent réduire le montant des cotisations à un REER de même que, par voie de conséquence, les économies fiscales des contribuables gagnant moins de 37 500 $ ou de 40 000 $. Pour les contribuables gagnant plus de 45 000 $, tout se passe comme si leur cotisation et l'économie d'impôt qui en découle leur valaient un chèque de 7 500 $. Les contribuables gagnant au-dessus de 50 000 $ rééconomiseront donc plus d'impôt.

À l'heure actuelle, les contribuables dont le revenu est de 20 000 $ peuvent verser une cotisation de 4 000 $ ou 20 p. 100 de leur revenu à leur REER. En vertu de la proposition conservatrice, leur cotisation maximale ne sera plus que de 3 600 $ ou de 18 p. 100 de leur revenu, soit une diminution de 400 $. En d'autres termes, la capacité de ces contribuables de mettre un peu d'argent à l'abri de l'impôt ou de réaliser des économies d'impôt sera réduite.

Actuellement, les contribuables dont le revenu s'élève à 86 000 $ peuvent verser une cotisation de 7 500 $ à leur REER. Aux termes de cette proposition, ils pourront verser une cotisation de 15 000 $, une hausse de 7 500 $. On voit donc que le gouvernement diminue du même coup le montant que les contribuables à faible revenu peuvent verser à leur REER et leurs économies d'impôt, tout en accordant des aubaines aux contribuables gagnant entre 37 000 $ et 86 000 $. Je ne sais pas pourquoi je m'étonne toujours des propositions du gouvernement. Je gagne assez. . .

M. Thacker: Combien gagnez-vous?

M. Karpoff: . . .que si je n'avais pas de régime de retraite, je cotiserais à un REER. Si le gouvernement offrait à tous les Canadiens le régime de pensions qu'il a pris le soin d'instaurer à l'intention des députés de cette Chambre, j'en serais fort aise.

Le fait est qu'on avantagera les gens qui gagnent entre 37 000 $ et 86 000 $ aux dépens de ceux qui gagnent moins, puisque le montant que ces derniers sont autorisés à verser sera réduit. Cela occasionnera des dépenses supplémentaires de 350 à 400 millions de dollars.

Le ministre des Finances nous rappelle constamment que la dette publique est trop élevée. Eh bien, voilà 400 millions de dollars qu'on pourrait économiser. Il suffirait de retirer le projet de loi. Retirez-le.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous vous trompez. Lisez le projet de loi.

M. Karpoff: Il fera augmenter les dépenses de 350 à 400 millions de dollars, portant à plus de 10 milliards de dollars le montant total des encouragements fiscaux offerts aux riches.

Si le ministre des Finances ne sait pas quoi faire de cet argent, j'aurais de meilleures propositions à lui faire pour accroître les pensions et les revenus, surtout ceux des personnes âgées. Le ministre pourrait en effet économiser 350 milions de dollars et relever le revenu mensuel des 600 000 Canadiennes qui ne vivent que des prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Il pourrait verser à chacune 30 dollars de plus par mois, ce qui fait 360 dollars par année. C'est beaucoup d'argent. Il n'y aucune commune mesure entre cette somme et les 7 500 dollars qu'il veut donner aux personnes qui gagnent 86 000 $ par année et qui bénéficient d'un programme d'encouragements fiscaux comme celui qu'il propose au sujet des REER. S'il a 350 millions de dollars de trop, qu'il l'investisse donc dans le régime de pensions, pour que les Canadiens aient droit à leur dignité dans leur vieillesse et qu'ils puissent vivre dans une certaine aisance. N'affectez pas cette somme à un programme qui garantira des vacances à Hawaï pour les riches, tandis que des femmes à faible revenu se retrouveront sous le seuil de la pauvreté.

• (1620)

Je suis en faveur des pensions, et le Nouveau Parti démocratique l'est aussi. Nous sommes en faveur de la réforme des pensions, mais nous nous opposons à la création d'un nouvel encouragement fiscal profitant aux riches.

M. Thacker: Sauf erreur, monsieur le Président, j'ai bel et bien entendu le député prononcer une diatribe contre les REER. Le Nouveau Parti démocratique a-t-il inscrit dans son programme l'élimination absolue des régimes enregistrés d'épargne-retraite?

Ensuite, il a dit qu'il était contre les déductions d'impôt et favorable aux crédits d'impôt. Cela signifie-t-il que le NPD tient maintenant pour excellents les projets de loi antérieurs en matière fiscale que le gouvernement a présentés pour substituer les crédits d'impôt aux déductions?

M. Karpoff: Monsieur le Président, considérons un moment ce qui distingue les crédits d'impôt des déductions d'impôt. Si les conservateurs se soucient vraiment de savoir s'il s'agit là d'une réforme fiscale propre à aider les gens à mettre de l'argent de côté pour leur vieillesse, pourquoi ne traitent-ils pas de la même façon les contri-

buables qui gagnent 20 000 $ par année et ceux qui gagnent 86 000 $ par année? À l'heure actuelle, le gouvernement rembourse aux nantis deux fois plus qu'aux économiquement faibles.

Pour ce qui est de l'ensemble de la structure fiscale, nous devons nous demander quels sont les avantages des crédits d'impôt? Voilà pourquoi le NPD réclame l'institution d'une commission royale d'enquête sur la fiscalité au Canada. À maintes reprises, le gouvernement a pris des mesures pour accroître le fardeau fiscal des contribuables à revenu moyen et à faible revenu en même temps qu'il allégeait celui des riches. Ce que dit le NPD, c'est qu'il faut cesser de procéder à une réforme fractionnée de la fiscalité, que le gouvernement doit renoncer à la TPS qui ne saurait s'insérer dans une réforme fiscale durable, qu'il doit cesser de modifier les REER et accepter une fois pour toutes de procéder à une réforme réelle de la fiscalité. Dans cette optique, il doit charger une commission royale d'enquête d'examiner la question de la réforme fiscale.

Nous nous opposons à ce projet de loi qui augmente les exonérations fiscales pour les riches aux dépens des contribuables qui gagnent moins de 37 000 $. Je voudrais bien que les conservateurs me disent comment ils peuvent rentrer dans leur circonscription et expliquer à leurs électeurs qui gagnent 30 000 $ par année qu'ils toucheront moins l'année prochaine, alors que leurs voisins qui gagnent 86 000 $ obtiendront un crédit d'impôt de 7 500 $. Le gouvernement va les payer rubis sur l'ongle. C'est comme s'il leur remettait 600 $ par mois. Comment pourrait-il justifier cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je constate que le député n'a pas répondu à la question de mon collègue. J'imagine que le NPD tient les REER pour exécrables, ainsi que le député l'a déclaré dans son exposé, et que, si ce parti accédait au pouvoir, il les éliminerait tout simplement.

Par ailleurs, je vous ferai remarquer que le député n'a traité que d'une moitié du projet de loi. Il n'a pas parlé des dispositions qui éliminent les importantes échappatoires que la loi sur les pensions ménageait dans certains domaines. Pourtant, les notes explicatives les identifient parfaitement. Le député ne tient-il pas compte de ces dispositions lorsqu'il recommande de se débarrasser de ce projet de loi? Faut-il entendre que le NPD préférerait fermer les yeux sur ces échappatoires et priver le gouvernement de la possibilité de les éliminer en vue de rendre la fiscalité plus équitable?

M. Karpoff: Monsieur le Président, si le projet de loi ne faisait que supprimer des échappatoires, il aurait l'appui de notre parti, je crois. Or, il crée une très grande échappatoire, la plus grande de toutes, en prévoyant un encouragement fiscal de 7 500 $. Non pas un encouragement, mais bien un cadeau de 7 500 $ aux personnes qui gagnent 86 000 $.

La position néo-démocrate au sujet des RER est très claire. Nous maintiendrions le programme à son niveau actuel et nous offririons des crédits d'impôt aux Canadiens à faible revenu de sorte qu'ils bénéficient des mêmes avantages fiscaux que les Canadiens à revenu élevé. Personnellement, je souhaiterais que nous allions encore plus loin en offrant un crédit d'impôt deux fois plus important à la personne qui touche 20 000 $ qu'à la personne ayant un revenu de 50 000 $.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je tiens à apporter quelques éclaircissements à la Chambre. À entendre le député raconter l'histoire de sa famille, on croirait qu'il a des intérêts acquis dans ce programme. Je peux assurer à la Chambre que sa très longue expérience en fait un spécialiste des services sociaux, en particulier des questions administratives et politiques.

Il a fait allusion aux femmes âgées, et je ne saurais l'appuyer davantage que lorsqu'il dit que la situation des Canadiennes âgées est encore réellement tragique. Il a démontré très clairement toute l'injustice de ce projet de loi en ce qui concerne les REER et les femmes âgées.

Des Torontois âgés ont fait savoir à notre chef à quel point ils craignent évidemment que la TPS ne réduise leur niveau de vie et des personnes âgées du Québec lui ont exprimé leur inquiétude au sujet de la mesure de récupération.

Le député a signalé d'autres points. Je tiens à préciser aussi que très peu de Canadiennes âgées sont admissibles au Régime de pensions du Canada parce que beaucoup n'ont pas travaillé à l'extérieur de leur foyer ou ne l'ont fait que sur le tard. Elles n'ont pas pu accumuler assez de points pour obtenir un revenu suffisant de cette source.

Je ne m'en souviens pas moi-même, mais le député pourrait-il nous dire si le supplément du revenu garanti est indexé. Je pense qu'il ne l'est pas. En tout cas, les conservateurs ont essayé de désindexer la pension de vieillesse elle-même et les personnes âgées ont refusé.

Il pourrait peut-être aussi commenter les rumeurs très inquiétantes selon lesquelles les paiements de transfert fédéraux pour le Régime d'assistance publique du Canada seront probablement réduits. C'est un domaine qu'il connaît à fond. Ces coupes auront un effet énorme sur les services sociaux de toutes sortes et surtout sur les pro-

grammes de soutien du revenu des personnes âgées. Pourrait-il commenter ces question?

M. Karpoff: Monsieur le Président, la députée de Vancouver-Est a soulevé un certain nombre de questions très importantes dans des domaines dont je pourrais parler pendant une autre demi-heure.

Je veux commenter la dernière en particulier, parce que c'est une des questions importantes sur lesquelles la Chambre aura à se pencher bientôt. Il s'agit des rumeurs qui commencent à circuler selon lesquelles le Régime d'assistance publique du Canada, un programme cofinancé à formule non limitative, serait réduit.

Les gens qui seront touchés sont ceux qui bénéficient de divers types de programmes d'assistance sociale ou ceux qui participent à un programme de supplément du revenu pour les personnes âgées. Les gouvernements provinciaux offrent, dans le cadre de ce régime, des programmes de soutien du revenu et de soins pour les personnes âgées. Je reviens sans cesse sur le fait que ce projet de loi ne règle en rien le problème fondamental de l'inégalité de la sécurité du revenu des hommes et des femmes du Canada, surtout après 65 ans.

Je voudrais seulement présenter un certain nombre de chiffres. En 1971, le revenu moyen de toutes sources s'élevait à 12 500 $ pour les hommes et à 6 183 $ pour les femmes. En 1986, celui des hommes était passé à 16 700 $ soit 1 500 $ par mois et celui des femmes était à peine supérieur à 10 000 $ soit 800 $ par mois. On ne peut pas vivre dans une grande ville et payer le loyer, la nourriture, le transport et les soins médicaux avec un revenu pareil.

• (1630)

M. Atkinson: Monsieur le Président, le député disait dans son discours que cela va profiter aux riches de notre société et faire du tort aux personnes à faibles revenus. Je me demande s'il pourrait commenter le fait qu'il y ait un report possible sur sept ans dans ce projet de loi, ce qui veut dire qu'une jeune famille ou quelqu'un entrant dans la population active aura ce report sur sept ans de cotisations inutilisées. Par ailleurs, les maximums seront gelés jusqu'en 1995, or on notera que le maximum de 15 500 $ sera équivalent, cette année-là, à la même fraction des gains moyens dans l'industrie que 4 900 $ en 1976, à une époque où le maximum était de 5 500 $.

M. Karpoff: Monsieur le Président, le député soulève un excellent point quand il parle de ce report. Tout cela c'est très bien, mais si vous n'avez pas les moyens de cotiser cette année, vous n'aurez probablement pas les moyens l'année prochaine, ni l'année suivante. Lorsqu'on vous dit que dans sept ans, alors que vous avez toujours une famille à faire vivre et que votre revenu est toujours de 27 000 $, vous pourrez cotiser, non seulement pour l'année courante, mais pour les dix, sept ou cinq années antérieures, c'est de la stupidité.

Tout ce que cela permettra, c'est aux riches, qui cette année ont un petit problème de liquidités parce qu'ils ont fait un autre investissement ou acheté un immeuble à appartements, de se reprendre l'année prochaine.

Je n'y vois aucun encouragement pour les pauvres, ni même pour les gens à revenus moyens, j'y vois simplement un cadeau aux riches, permettant de s'assurer que leurs liquidités ne sont pas touchées par leurs investissements dans un REER.

Le président suppléant (M. Kempling): La période des questions et observations est terminée. Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour le débat.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler de l'amendement. Je pense que c'est un amendement valable parce qu'il illustre clairement la position du Nouveau Parti démocratique au sujet de ce projet de loi. J'aimerais lire une fois de plus les deux alinéas qu'il contient, pour les mettre en lumière et pour les consigner au compte rendu:

> 1) parce que le relèvement du plafond du régime enregistré d'épargne-retraite ne profitera pleinement qu'aux moins de 1 p. 100 de contribuables canadiens qui gagnent annuellement plus de 86 000 $; et

J'aborderai cette question dans une minute.

Le deuxième alinéa dit ceci:

> 2) parce qu'il ne contient aucune disposition pour aider les Canadiens à revenu moyen et à faible revenu à prévoir un revenu stable alors qu'ils seront à la retraite.»

Bon, je pense que le premier alinéa touche le coeur du problème qui est la politique de ce gouvernement avec sa réforme fiscale et les nombreux programmes qu'il a créés au cours des cinq dernières années. Qu'il s'agisse de la modification de la Loi sur l'assurance-chômage, du libre-échange ou de la disposition de récupération, tous les Canadiens peuvent y voir clairement ce qui se passe.

Le programme qui nous est offert, comme on me l'a fait remarquer lorsque j'ai traversé le Canada avec le Comité des finances, accentue la polarité entre les riches

et les pauvres. C'est une situation qui me préoccupe grandement, et qui inquiète également le Nouveau Parti démocratique et de nombreux Canadiens à qui j'ai parlé de l'orientation que semble prendre le gouvernement.

Le gouvernement devrait assurer aux générations futures un certain équilibre entre les revenus des Canadiens, une certaine égalité en ce qui touche leurs maisons, leurs villes, leurs provinces ou leurs régions. Les Canadiens devraient pouvoir marcher la tête haute, confiants dans cette égalité économique et environnementale. Mais au contraire il y a cette polarité.

Il semble que ce sont les riches qui retirent les avantages. Comme me disait mon grand-père: «On donne à ceux qui ont». Je pense que c'est exactement ce qui se passe ici. Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent. Si nous poursuivons dans cette voie, il y aura de moins en moins de personnes à revenus moyens qui pourront marcher la tête haute. Par ce genre de projet de loi nous forçons ceux qui ont un peu moins de chance à sombrer dans la pauvreté, nous creusons un fossé entre les Canadiens à revenus moyens et les riches, les nantis.

L'important pour le Nouveau Parti démocratique c'est de ne pas accuser ou aggraver cette polarité, de tendre au contraire vers l'égalité que nous avons pris l'habitude d'espérer au Canada de la part de nos concitoyens et de nos gouvernements. Tout projet de loi visant les programmes sociaux ou les pensions doit tendre à l'égalité, à l'équité, permettre aux gens de dire: «Cela va aider tous les Canadiens, et non pas quelques privilégiés seulement.»

Ce que dit le Nouveau Parti démocratique, c'est qu'il ne faut pas avoir les yeux rivés sur le haut de l'échelle. Il faut se placer au niveau général, celui des pensions universelles en faveur des femmes, des hommes, des riches et des pauvres, de choses qui soient transférables et qui nous garantissent une retraite confortable. Il ne s'agit pas d'avoir des tas de colifichets, de babioles, d'or et d'argent et tout ce qui brille. Il s'agit du confort, de ce qu'il faut et de ce qui est indispensable pour vivre dignement pendant la retraite.

Et je dis que le moyen d'assurer cela c'est notre Régime de pensions du Canada—faire en sorte que ce régime soit transférable et suffisant et qu'il mette les hommes et les femmes sur le même pied. Nous constatons depuis bien trop longtemps tous les problèmes auxquels se heurtent les femmes avec la pension du mari.

Je répète que le salaire des femmes représente 65 p. 100 du salaire des hommes en moyenne. J'estime qu'il n'en faut pas plus pour démontrer l'inégalité de notre système. Évitons de ne nous occuper que d'une infime fraction de la population—il faut viser plus grand. Nous devons avoir une perspective plus large. Nous devons travailler ensemble pour essayer d'atteindre ce but afin d'assurer l'égalité et la justice dont j'ai parlé plus tôt.

• (1640)

Actuellement, aux termes du projet de loi à l'étude, à la fin de 1995, les personnes qui gagnent 86 111 $ par année pourront verser des cotisations maximales de 15 500 $. Le maximum permis augmentera progressivement sur une période de cinq ans pour atteindre ce plafond. Encore une fois, on constate que les personnes qui pourront profiter de la limite maximale sont celles qui touchent les revenus les plus élevés, celles qui ont probablement déjà d'autres investissements, qui ont fait des économies sous d'autres formes, qui s'occupent bien de leurs affaires et qui ont droit au maximum en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada.

Je ne dis pas que ces personnes ne devraient pas mettre de l'argent de côté pour leur avenir dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite, et le Nouveau Parti démocratique ne dit pas qu'il est contre les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Nous n'avons jamais dit cela. Nous disons simplement que nous regardons dans la mauvaise direction. Nous devrions regarder plutôt du côté de l'universalité de nos régimes de pension.

Ces régimes de pension devraient être plafonnés. Je ne crois pas que le fait d'abaisser la limite de 20 p. 100 à 18 p. 100 des gains soit utile aux personnes à revenu faible ou moyen. Il me semble plutôt que cela nuira à ces personnes et aidera celles à revenu élevé.

Je dirais aussi, comme l'a signalé mon collègue de Surrey-Nord, que les dispositions de report sur sept ans prévues dans cette mesure législative sont plus avantageuses pour les personnes à revenu élevé qui sont capables d'investir. Il est vrai que cela peut être avantageux aussi pour le petit entrepreneur qui, une année où l'économie va bien, se retrouve avec un peu d'argent supplémentaire.

Cependant, si on cherche à voir qui a recours aux régime enregistrés d'épargne-retraite, je pense qu'il devient assez clair que ceux qui profiteront de la disposition de report sur sept ans, seront, en fait, ceux qui voudront

effectuer des investissements avantageux sur le plan fiscal une année pour en retirer les profits au bout d'un an ou deux. Cependant, À moins de gagner à la loterie, les Canadiens à faible revenu, ne seront pas en mesure de profiter de cette disposition.

Ainsi, même s'il est vrai que cette disposition va aider des Canadiens à revenu moyen dans une certaine mesure, ceux-ci ne représenteront qu'une petite proportion de leur groupe. Une fois de plus, ce sont les riches qui en profiteront.

Je me reporte au nombre de déclarants qui cotisent à des régimes enregistrés d'épargne-retraite afin de tenter de défendre ma position au sujet du report des cotisations. En 1987, la dernière année pour laquelle j'ai des chiffres, 57,8 p. 100 des Canadiens ayant un revenu de 50 000 $ et plus ont contribué en moyenne 4 700 $ à un régime enregistré d'épargne-retraite. Par contre, à l'opposé, 3,7 p. 100 de ceux qui gagnent entre 5 000 $ et 10 000 $ ont cotisé à un REER. Voyons la situation pour ce qui est des Canadiens à revenu moyen, gagnant entre 30 000 $ et 40 000 $. Dans cette catégorie, 40,4 p. 100 des déclarants ont contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite et leur contribution moyenne a été de 2 480 $. Bien sûr, le montant maximum venait d'être porté à 7 500 $ en 1987, donc considérablement au-dessous de la moyenne. De toute évidence, ces gens-là n'auront pas les moyens d'utiliser le report sur sept ans.

Ce n'est pas le seul problème que pose le projet de loi. C'est une mesure complexe et je ne prétends pas comprendre à fond. Je n'ose pas dire que je connais tous les détails des régimes enregistrés d'épargne-retraite, pas plus d'ailleurs que le ministre des Finances lui-même n'oserait le dire, j'en suis certain, même s'il travaille continuellement dans ce domaine.

Le ministre affirme que le gouvernement essaye de supprimer les échappatoires. Peut-être, mais je suis sûr que le ministre sait aussi bien que la plupart des avocats que, dès que nous modifions une loi, il y a des gens qui sont rusés comme des renards et qui sont capables de rapidement trouver d'autres échappatoires. Étant avocat, je sais qu'un nouveau projet de loi donne lieu à toutes sortes de discussions techniques. C'est sûrement le cas du domaine de la législation fiscale, un des plus compliqués au Canada.

En mai 1988, le comité conjoint des questions fiscales mis sur pied par l'Association du Barreau canadien et l'Institut canadien des comptables agréés a dit que les amendements étaient peut-être les règles fiscales les plus complexes jamais rédigées. La loi donne une formule qui permet aux cotisants d'un régime enregistré d'épargne-retraite d'établir la limite des cotisations non imposables. Vous prenez la limite du REER, soit 18 p. 100 ou le plafond, et vous soustrayez le facteur d'équivalence. Dans le cas des régimes à cotisations déterminées, le facteur d'équivalence est simplement le total annuel des cotisations de l'employeur et de l'employé. Quant aux régimes à prestations déterminées, dont 90 p. 100 sont des régimes privés, le facteur d'équivalence est égal à la prestation annuelle gagnée multipliée par le facteur neuf moins 600. Est-ce clair, monsieur le Président? Et c'est la partie la plus simple. . .

Les nouvelles règles sont si complexes que la majorité des particuliers ne pourront plus calculer le montant qui leur est permis de cotiser au REER. Au début de chaque exercice, le gouvernement fournira à tous les contribuables un état des cotisations admissibles. Pour déterminer ce montant, les administrateurs de régimes de pension devront soumettre un rapport détaillé sur les gains de chaque membre du régime pour l'année et le montant du facteur d'équivalence du membre. Revenu Canada se servira de ces renseignements en se fondant sur les cotisations de l'année précédente pour calculer la cotisation de l'année suivante.

En pratique, les particuliers se retrouveront dans l'impossibilité de planifier à long terme. En outre, compte tenu de la complexité des règles, les administrateurs de petits régimes de pension se verront dans l'obligation d'engager du personnel supplémentaire uniquement chargé de l'établissement des facteurs d'équivalence.

Nous demandons au gouvernement de se rendre à l'évidence et d'imprimer une direction plus conforme aux réalités de demain. Effectuons donc une véritable réforme. Ainsi, les Canadiens auront le sentiment d'appartenir à un pays où règne l'égalité et la justice pour tous, indépendamment de l'argent qu'ils ont gagné dans leur jeunesse, et où ils pourront vivre décemment pendant leur retraite, avec respect et dignité. Que le gouvernement prête l'oreille aux Canadiens. Qu'il reconnaisse que cette étroitesse d'esprit n'a pas sa place dans l'avenir. L'avenir des Canadiens, comme l'ont envisagé nos ancêtres, ont fondé sur la solidarité et l'égalité pour tous.

• (1650)

M. Thacker: Monsieur le Président, les néo-démocrates parlent souvent comme s'il y avait énormément de gens dans notre pays qui gagnaient des sommes folles et étaient très riches. Je lui dirais de se reporter, en tant que nouveau député, aux statistiques de l'impôt sur le revenu. Elles sont exactement les mêmes au cours des années, du point de vue des pourcentages. Si un Canadien a un revenu total, et non net, de 30 000 $, cette personne, en tant que contribuable, a déjà juste dépassé les 85 p. 100. Donc moins de 15 p. 100 des Canadiens ont un revenu brut de plus de 30 000 $.

Si le revenu d'une personne est de 50 000 $, cette personne est à 98,15. Ainsi moins de 1,5 p. 100 des contribuables gagnent plus de 50 000 $. Ces chiffres vous montrent qu'il n'y a pas une foule de gens extrêmement riches au Canada. C'est nous. Nous gagnons 60 000 $, et nous représentons 1 p. 100. Personne ne gagne plus que nous. Donc, tout ce régime de pensions a pour objet de permettre à des gens comme nous de déduire de l'argent pendant nos années d'activité et de nous constituer une pension. Si cela ne marche pas, nous devrons nous contenter du Régime de pensions du Canada, pour ce qu'il vaut, et de la Sécurité de la vieillesse et du SRG.

Voici la question précise que je voudrais poser: est-ce la politique du NPD de s'opposer au REER? C'est un changement de politique considérable. Je les admire, mais je veux pouvoir aller à leur porte et leur demander: «Est-ce votre politique, oui ou non?»

M. Whittaker.: Monsieur le Président, mon collègue était présent mais, je pense que ce qu'il a souligné aux Canadiens, ce qui nous et les Canadiens leur disons depuis mon élection ici en 1988, c'est le message suivant: «Vous écoutez, mais vous n'entendez pas.» Si le député avait non seulement écouté, mais entendu, il saurait que j'ai dit que que ce n'est pas la politique du Nouveau Parti démocratique de supprimer les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Il est évident que le député a fait exactement la même chose que le ministre des Finances, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le premier ministre et son parti pendant le débat sur le libre-échange. Ils ont écouté, et ils l'ont fait consciensement, mais comme les idiots qu'il sont, à mon avis, ils n'ont rien entendu. Je suggérerais à ces députés d'ouvrir leurs oreilles, d'enlever leurs boules Quiès, d'arrêter de siéger ici perdus dans leur brouillard, d'écouter les Canadiens et d'entendre ce qu'ils disent.

Je voudrais parler un instant de quelque chose que nous a dit le député. Il a, à mon avis, fait une remarque pertinente, à savoir, que le gouvernement est contrôlé par 1,5 p. 100 des Canadiens, ceux qui ont des revenus élevés. Ce sont les autres 98,5 p. 100 que le gouvernement devrait commencer à écouter. On ne s'est pas occupé d'eux pendant trop long. Il arrive un moment où les gens qu'on harcèle se révoltent. Le gouvernement s'engage de plus en plus dans cette voie.

C'est le cas non seulement pour l'imposition mais dans d'autres domaines comme la discrimination raciale. Cette polarité condamne les gens à des difficultés économiques. Comme l'a dit hier le député de Windsor—Sainte-Claire dans son excellent discours, les mesures du gouvernement créent des problèmes d'un bout à l'autre du Canada et il est temps que celui-ci commence à écouter les gens.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, aujourd'hui, en faisant mon intervention contre le projet de loi C-52 qui aurait pour effet de hausser la limite des contributions à un REER à 15 500 $ sur une période de cinq ans, je ne peux m'empêcher de penser que nous devons nous rappeler que la politique, c'est faire des choix.

Les ministériels ne cessent de nous reprocher de ne pas nous soucier le moins du monde de la réduction de la dette ou du déficit. C'est faux. La réalité, c'est le projet de loi présenté par mes vis-à-vis qui démontre on ne peut mieux qui sont ceux qui ne prennent pas au sérieux le déficit et la dette.

Que nous coûtera ce projet de loi? Actuellement, les réductions d'impôt au titre de l'épargne-retraite coûtent au Trésor fédéral entre cinq et six milliards de dollars par année. Le projet de loi coûtera entre 300 millions et 350 millions de dollars de plus en recettes non perçues en 1991-1992 seulement. Par rapport à la totalité du budget fédéral, cette dernière somme ne paraît pas bien importante. Cependant, le gouvernement fédéral fera un mauvais sort au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour économiser 10 millions de dollars par année. Ce centre sert des millions de travailleurs et d'employeurs canadiens et c'est l'un des programmes que le gouvernement condamne, en même temps que des milliers de travailleurs canadiens, pour un maigre 10 millions de dollars, pendant qu'il donnera entre 300 et 350 millions de dollars par année à des gens de la même catégorie de revenu que nous, qui n'ont pas vraiment besoin d'un tel cadeau.

La politique, c'est faire des choix. On aurait pu donner comme sous-titre à ce projet de loi une version modifiée d'une vieille maxime disant que la loi, dans toute sa majestueuse égalité, prévoit que les pauvres autant que les riches peuvent placer 15 000 $ dollars dans un REER pour réduire le montant de leurs impôts. Ce ne serait pas plus hypocrite que l'original qui dirait que les riches, pas plus que les pauvres, n'ont le droit de dormir sous les ponts. Ce serait exactement la même chose.

Le gouvernement démolit le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour économiser 10 millions de dollars par année. Pour économiser entre 500 millions ou 600 millions de dollars par année, soit environ le double des recettes auxquelles il veut renoncer, il a démantelé un système ferroviaire traversant le pays de bout en bout, isolant ainsi de nombreuses petites localités tributaires des ressources dans des régions qui ne disposent pas d'autres moyens efficaces de transport, quoi qu'en dise le gouvernement.

Le gouvernement refuse d'écouter. Il soutient que nous devons économiser, mais il distribue la moitié de cette somme en prétendant que les contribuables dans notre catégorie de revenu ont énormément besoin de son aide. C'est archifaux. Nous n'avons pas besoin de ce genre d'aide.

Entre-temps, il sabote le régime d'assurance-chômage en augmentant les cotisations des employeurs, qu'ils accusent des profits ou non, et celles des employés, afin, dit-il, de faire des économies. Il n'a réussi qu'à créer une autre aberration et à flanquer à l'eau tout projet de régime fiscal progressif. En retirant au régime d'assurance-chômage les fonds provenant des recettes générales, le gouvernement se dégage de son obligation de maintenir le taux d'emploi à un niveau élevé, et de tous les motifs qui l'y incitaient simplement pour faire des économies. Pourtant, il verse ensuite 300 ou 350 millions de dollars par année à des gens comme nous qui n'en avons pas réellement besoin.

• (1700)

Je voudrais soulever un autre point qui remet sérieusement en question les priorités du gouvernement. Ce dernier a récemment augmenté les frais des licences de radio imposés à toutes les municipalités du pays.

Dans ma localité, les pompiers bénévoles et les particuliers qui consacrent beaucoup de temps, d'argent et d'efforts pour fournir des services d'urgence à leurs voisins constatent que les administrations de leur municipalité, de leur région ou de leur comté se voient imposer une augmentation des frais de licences des systèmes de communication si nécessaires aux services d'urgence de base qu'ils offrent pour préserver la santé et sauver la vie de leurs concitoyens.

Pour une petite localité comme la mienne, soit Nelson, en Colombie-Britannique, cela représente une augmentation de 1 200 p. 100 cette année. Pour la ville de Trail, c'est une augmentation de 970 p. 100. Pour le district régional de Kootenay, il s'agit d'une augmentation de 1 789 p. 100.

Il est inadmissible que les ministériels se contentent de dire: «Oui, mais nous devons encourager les gens à épargner un peu plus.» En politique, il faut faire des choix. Le gouvernement ne cesse de nous le répéter. Nous avons un exemple, ici, d'un des choix qu'il a fait.

Le gouvernement a dit aux gens qui offrent les services d'urgence de base dans les localités qu'ils pouvaient aller se pendre. Ils ne comptent pas. Ils peuvent payer davantage plus cher. Le gouvernement dit aux travailleurs et aux petits employeurs du Canada qui ont besoin de renseignements sur la santé et la sécurité, que leurs problèmes ne sont pas importants, qu'ils doivent payer pour leurs propres services de santé et leurs propres services de renseignements sur la santé.

Le gouvernement dit aux chômeurs et aux petits employeurs du pays qu'ils peuvent se permettre de verser de plus grosses primes d'assurance-chômage. Il leur dit aussi que des gens de notre catégorie de revenus bénéficient de stimulants supplémentaires pour s'aider eux-mêmes aux dépens du public en général.

Je ne trouve pas personnellement que ce soit un choix politique intelligent, rationnel ou moral. Il est immoral, irréaliste et répréhensible. Les députés ministériels se trompent dans leurs choix. Nous croyons qu'il y a d'autres moyens de maintenir et de bâtir un meilleur régime de pension public au Canada.

Nous ne voulons pas supprimer les REER. Ils font maintenant partie intégrante du régime de pension canadien, et avec raison. Mais le gouvernement en étend l'accès au point qu'ils feront du tort. De nombreux intervenants du secteur des pensions et des assurances disent au gouvernement et lui ont dit qu'il cause du tort aux régimes publics et privés sur lequel comptent des milliers, des millions de Canadiens.

Le choix que fait le gouvernement est mauvais. Il est mal avisé. Il est immoral. Voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi. Je demande aux députés minis-

tériels de se rappeler ce qu'ils sont venus faire ici, qui ils sont censés représenter et de voter en conséquence.

M. Peterson: Monsieur le Président, je veux poser une question au député. En 1983, Doug Frith présidait le groupe qui a effectué une étude en profondeur des pensions. Le député voudrait-il nous dire quels aspects du projet de loi se conforment aux recommandations de la Commission Frith et lesquels ne s'y conforment pas?

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'étais député en 1983, mais il s'est écoulé depuis un certain nombre d'années, dont quatre où j'étais en congé forcé et où mes priorités étaient différentes.

Je crains de ne pas me souvenir suffisamment des propositions de M. Frith pour pouvoir dire clairement si cette mesure y correspond ou non.

M. Peterson: J'ai connu le même sort pendant quatre ans.

Le rapport portait sur la transférabilité des pensions, leur indexation, les crédits d'impôts au titre des pensions, surtout pour les retraités à faible revenu. Retrouve-t-on l'une ou l'autre de ces dispositions dans le projet de loi?

M. Kristiansen: D'après la lecture attentive que j'ai faite du projet de loi, la réponse est non, monsieur le Président.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je trouve étrange que nous discutions de ce projet de loi. C'est-à-dire étrange que cette mesure ait constitué une priorité pour le gouvernement, quand je me rappelle que lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs, du moins certains d'entre eux, se montaient une carrière politique en promettant aux divers groupes de retraités canadiens qu'une fois arrivés au pouvoir ils répondraient aux besoins que le gouvernement libéral n'avait pas satisfaits.

Le groupe de retraités auxquels je pense en particulier, probablement parce qu'ils sont si nombreux dans ma circonscription—et je serais prêt à parier qu'on les y trouve probablement en plus grand nombre que dans n'importe quelle autre circonscription—ce sont les retraités du CN. Certains d'entre eux vivent peut-être maintenant dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, car je sais que certains aiment y séjourner pour échapper au climat de Winnipeg.

Le fait reste que les conservateurs ont fait de nombreuses promesses aux retraités du CN avant les élections de 1984. Tout ce qui s'est produit, c'est qu'au début de la dernière législature, en 1985, un sous-comité spécial s'est chargé d'étudier les pensions du CN et a fait un certain nombre de recommandations. Dans son ensemble, le rapport ne correspondait pas exactement à ce que les diverses associations de retraités du CN et leurs défenseurs comme Earl White et d'autres avaient souhaité. Néanmoins, si les recommandations avaient été approuvées, la situation s'en serait trouvée améliorée.

Six années ont maintenant passé depuis 1984, et absolument rien n'a été fait au sujet des pensions du CN. On n'en entend même plus parler. La question semble tombée dans l'oubli, comme si c'était de la préhistoire. Ce n'est pas parce que les retraités du CN sont tous disparus. Ils sont encore bien vivants en train de voir leur revenu de pension, leur revenu de retraite, diminuer progressivement parce que leurs pensions ne sont pas indexées.

Le problème est évidemment plus grave pour ceux qui ont pris leur retraite il y a longtemps et dont le revenu de retraite s'est trouvé progressivement rongé par l'inflation et la hausse du coût de la vie. Pourtant, on ne fait rien pour ces gens, à moins qu'on ne puisse imaginer que la majorité des retraités du CN comptent parmi les personnes qui pourraient tirer parti de l'augmentation, prévue dans ce projet de loi, des montants qui peuvent être versés dans des REER.

Monsieur le Président, dans ma circonscription, très peu de retraités du CN—en fait, j'aurais du mal à en trouver un seul—peuvent dire: «Bravo, je peux désormais verser jusqu'à 15 000 $ par année dans des REER; tant pis si le régime de retraite du CN n'est pas amélioré et que les conservateurs ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites aux retraités du CN. Je peux maintenant profiter des dispositions de ce projet de loi.»

Monsieur le Président, vous savez autant que moi qu'aucun retraité du CN ne se trouve dans cette situation. Ceux dont nous parlons sont comme bien d'autres personnes qui ont travaillé pour des sociétés privées ou publiques et dont les régimes de retraite ont également besoin d'être améliorés et indexés, ce qui ne s'est pas encore produit.

• (1710)

Le gouvernement n'a pas procédé à cette vaste réforme des pensions, quoique je doive avouer que, au début

des années 80, on semblait disposé à le faire. Un député a parlé il y a quelques instants du rapport du groupe de travail. M. Doug Frith, ancien député de Sudbury, en était le président. Il y avait également d'autres commissions et groupes de travail. En fait, nous étions ensevelis sous des rapports et des analyses. Un de nos collègues, le député de Beaches, a abattu de la bonne besogne à ce moment-là.

Il semblait que nous allions assister à une réelle réforme des pensions et qu'on se pencherait sur certains des problèmes qui s'étaient multipliés et aggravés au cours des années 70 et au début des années 80. Qu'est-il arrivé par la suite? C'est bien évident. Les conservateurs ont été élus en 1984. Ils ont été encore moins empressés que les libéraux de réformer les pensions.

Cette réforme a été reléguée aux oubliettes au profit d'autres questions plus conformes au programme de droite des conservateurs. Nous n'avons plus entendu parler de la réforme globale des pensions après le dépôt du rapport du sous-comité sur le régime de pension du CN.

Le ministre des Finances aimait mieux dire des choses comme: «Le problème au Canada c'est qu'il n'y a pas assez de riches.» Vous en souvenez-vous, monsieur le Président? Ce n'est pas qu'il y a trop de pauvres. Ce n'est pas qu'il y a trop de pauvres chez les jeunes. Ce n'est pas que, chez les personnes âgées, une très forte proportion des pauvres sont des femmes.

D'après le ministre, nos plus graves problèmes ne sont pas ceux des Canadiens ordinaires qui sont aux prises avec toutes les difficultés révélées par une foule d'observateurs. Pour lui, le grand problème du Canada, c'est qu'il n'y a pas assez de riches. Je n'oublierais jamais le moment que je considère comme le plus révélateur.

J'ai vu clairement ce qui se tramait dans l'esprit des conservateurs, et ce n'était pas beau à voir. C'était le soir du premier budget conservateur où le ministre des Finances a annoncé la création de l'exemption à vie de 500 000 $ pour gains en capital. Pour la première fois de la soirée, tous les députés conservateurs se sont levés en bloc pour ovationner le ministre des Finances parce qu'il venait de présenter une disposition dont profiteraient les véritables dirigeants du Parti conservateur.

Pourtant, je n'ai été témoin d'aucune ovation à Transcona. Je ne connais personne qui déplorait le fait que la fiscalité à l'époque ne comportait pas d'exemption à vie pour gains en capital de 500 000 $.

M. McKnight: Vérifiez auprès du député de Humboldt—Lake Centre.

M. Blaikie: Il ne s'y trouve personne qui aurait pu profiter d'une telle mesure. Pourtant, les conservateurs la tenaient pour extraordinaire.

Le député de Kindersley—Lloydminster utilise la vieille parade conservatrice en rappelant les gains en capital en ce qui concerne les exploitations agricoles. Il sait tout comme moi que nous avons toujours dit qu'il s'agissait là d'une catégorie à part.

M. McKnight: En quoi est-elle différente?

M. Blaikie: Les conservateurs n'établissent aucune distinction entre cela et l'achat et la revente quasi simultanés d'appartements en copropriété en Floride qu'ils tiennent pour une activité économique utile. Ils trouvent qu'on est à notre mieux lorsqu'on négocie en Floride l'achat et la revente successifs d'appartements en copropriété et qu'on s'enrichit sans avoir besoin de lever le petit doigt. Voilà ce dont rêvent les conservateurs.

À leurs yeux, les gens ordinaires qui travaillent chaque jour de 9 à 5 pour faire fonctionner la société ne comptent pas. Ils trouvent qu'ils doivent protéger les gens qui réalisent des gains considérables en Floride en leur accordant des exemptions pour gain sur capital. Ils trouvent qu'ils doivent les protéger et leur permettre d'investir à intérêt composé dans des REER. Ils pensent que ce sont ces gens-là qu'ils doivent protéger avec la fiscalité. C'est pour cela que nous avons un déficit. Ce n'est pas à cause des dépenses sociales, de l'assurance-maladie ou de l'éducation. C'est parce que depuis trop longtemps tout notre régime fiscal n'est qu'une vaste magouille. Le véritable effet des REER, à mon avis, monsieur le Président, a consisté à faire bénéficier une partie de la classe moyenne de la magouille, en espérant qu'ainsi on ne dirait rien du régime fiscal. Le déficit n'est pas dû aux dépenses du gouvernement mais aux dépenses fiscales.

Quand j'ai été élu en 1979, le gouvernement conservateur dirigé par le député de Yellowhead s'est montré assez intègre pour tenir une de ses promesses électorales et a publié ce qu'on a appelé un compte des dépenses fiscales. Ce faisant il répondait à ce que bien des gens demandaient depuis des années. Ils ont dit: Il ne s'agit pas uniquement d'impôts perçus et de dépenses, il y a un

troisième élément, cet aspect invisible de nos finances. Nous aurions pu percevoir des impôts sur cet argent que le gouvernement tient pour des dépenses fiscales.

Vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, car vous étiez là. Les conservateurs ont ouvert à leur décharge ce compte des dépenses fiscales. À ce titre, sauf erreur, le gouvernement a perdu 32 milliards de dollars. Cette année-là, il a essuyé un déficit de 14 milliards.

La réalité, c'est que, la même année, alors que les gens se plaignaient déjà du déficit, le gouvernement n'a pas perçu au titre des dépenses fiscales plus du double de son déficit annuel. Je ne dis pas que toutes les dépenses fiscales soient illégitimes. Par exemple, le crédit d'impôt pour enfants est parfaitement légitime. Je ne songe pas à condamner en masse toutes les dépenses fiscales.

Mais nous savons qu'un grand nombre d'entre elles se présentent sous la forme d'encouragements aux entreprises. À ce moment, il se dépensait beaucoup d'argent dans le nord, sous forme de déductions pour épuisement, de radiations de dettes et ainsi de suite, afin d'amener les sociétés pétrolières à exploiter les ressources de l'Arctique. Pour chaque dollar dépensé, ces sociétés pétrolières recevaient 1,10 $. Elles n'avaient rien à perdre, qu'elles découvrent ou non du pétrole.

Ces pratiques perdurent. Il peut arriver qu'un nouveau gouvernement conservateur corrige certains écarts des libéraux. Mais il fournit aux entreprises de nouveaux moyens d'exploiter le système fiscal, de faire les poches des contribuables, celles des gens ordinaires, afin que puissent s'enrichir des sociétés et des particuliers.

Dans quelle situation nous trouvons-nous? Tandis que le gouvernement se propose d'améliorer une mesure qui lui coûte déjà entre 5 et 6 milliards de dollars par année, les Canadiens ordinaires, comme un grand nombre de pensionnés du CN qui vivent dans ma circonscription, ne peuvent même plus se rendre à leur chalet parce qu'il n'y a plus de train. Les gens ordinaires ne peuvent plus prendre le train de toute façon parce que les tarifs des trains qui restent ont monté en flèche.

Tout cela sous un prétexte d'austérité, alors qu'il faudrait faciliter un peu la vie des personnes qui auraient, disons, 15 000 $ à mettre de côté dans un REER. C'est à vous rendre malade, monsieur le Président. Les priorités du gouvernement sont absolument dégueulasses.

Qu'est-ce qui nous attend dans le budget, puisque le gouvernement doit donner plus d'argent sous forme de REER? On nous annonce, mais nous espérons qu'il n'en sera rien, des réductions dans le financement des programmes établis et des transferts aux provinces, sommes qui servent, soit dit en passant, à financer les services de santé et l'enseignement postsecondaire dans les provinces. Le système des services de santé a déjà été extrêmement durement touché. Le gouvernement fédéral fait preuve d'une irresponsabilité criminelle à l'égard du régime de l'assurance-maladie en insistant, budget après budget et décision unilatérale après décision unilatérale, pour alourdir le fardeau des gouvernements provinciaux. Le système finira tôt ou tard par craquer. Les gens mêmes que le gouvernement tient à favoriser par le biais du régime fiscal seront les premiers à réclamer la création d'un système parallèle privé de soins de santé.

• (1720)

Qui seront les grands perdants dans cette affaire? Les personnes qui devront recourir au système public de soins de santé, celles qui n'ont pas droit à des REER, celles qui aiment prendre le train, celles qui ne sont pas membres de tous ces clubs d'habitués des transports aériens qui vont partout en avion parce qu'ils font partie de la culture de l'aéronautique pendant que les clients du train croupissent dans leur trou.

Ils ne comprennent rien à tout cela. Le gouvernement prend une orientation absolument malencontreuse et immorale qui va amener la disparition de ce qui reste de la classe moyenne. La classe moyenne supérieure va peut-être s'en tirer, mais pas la classe moyenne en général. On va s'entretuer pour des emplois de moins en moins rémunérateurs.

Le gouvernement veut la ruine des braves Canadiens travailleurs, honnêtes, syndiqués, qui ont réussi à s'assurer un bon niveau de vie grâce à des syndicats forts et en travaillant dans des secteurs traditionnels à vraiment produire quelque chose. Ce sont ces gens qui devront disparaître à cause de la concurrence internationale, de l'Accord de libre-échange, de la privatisation et de toutes les autres mesures que le gouvernement a imposées aux

Canadiens. Ces mesures sont aussi dévastatrices que les sept plaies d'Égypte.

L'autre jour, j'ai appris que la Varda Batteries, une entreprise de Winnipeg, a fermé ses portes parce qu'Investissements Canada a approuvé l'achat de cette entreprise par une société américaine. Cinq jours après que l'achat a été approuvé, l'usine de piles fermait ses portes. C'est ce que j'appelle une vraie bonne politique de la part du gouvernement.

J'ai appris aussi l'autre jour qu'Air Canada, maintenant privatisée, va confier ses services de restauration à des sous-traitants. Les emplois de 450 personnes sont menacés parce qu'Air Canada doit faire comme tout le monde. Partout on doit faire appel à des sous-traitants.

Savez-vous à quoi rime tout cela, monsieur le Président? Ce ne sont que des mesures antisyndicales. On ne fait que prendre des gens qui réussissaient à gagner honnêtement leur vie parce qu'ils touchaient un salaire convenable et on les met dans une position où leur salaire passe, par exemple, de 12 $ à 6 $ l'heure ou de 18 $ à 9 $ l'heure, et on appelle cela le progrès. Notre parti trouve cela méprisable.

M. Karpoff: Monsieur le Président, le député a parlé des sept plaies d'Égypte. J'avais plutôt l'impression que les conservateurs s'attendaient à ce que les contribuables réagissent comme Job et qu'ils subissent de multiples humiliations sans sourciller.

J'aimerais poser une question au sujet des rapports entre les REER et les fonds d'investissement. Je me demande si cette mesure n'a pas été proposée aux conservateurs par leurs amis des entreprises d'investissement, en particulier des fonds mutuels, de l'assurance-vie et de toutes ces organisations financières qui utilisent les énormes réserves accumulées dans les REER à des fins d'investissement, afin de s'assurer qu'ils pourront toujours compter sur ces réserves. L'avantage fiscal est tellement intéressant. Quelles belles possibilités d'investissement grâce à l'accumulation de tout cet argent captif. Il faudrait faire exactement le contraire, c'est-à-dire augmenter sensiblement les contributions au Régime d'assistance publique du Canada, ce qui donnerait au gouvernement une réserve monétaire qui pourrait lui servir à faire des investissments profitables pour tous les Canadiens, non seulement pour ceux qui contrôlent de vastes réserves de capitaux.

Je me rappelle une conversation que j'ai eue avec quelqu'un du milieu des assurances. Nous parlions des polices d'assurance-vie privées, dont un grand nombre sont converties en régime de pension par l'industrie privée, et de la question du Régime d'assistance publique du Canada. Il m'a alors dit: «Ils veilleront à ce que le Régime d'assistance publique ne soit jamais adéquat, parce que, s'il l'était, ce serait la fin des régimes de pension privés, des programmes d'assurance-vie et, dans ce cas, ils ne pourraient trouver les fonds pour les liquider, s'il leur fallait le faire.»

Je me demande si le député peut me dire dans quelle mesure on cherche ainsi à s'assurer que les fonds mutuels et les autres compagnies d'assurance-vie, en particulier les compagnies américaines, disposent d'une réserve suffisante de capitaux à investir.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je pense que le député veut dire que la présentation de ce projet de loi est un autre épisode de la lutte entre ceux qui voudraient que les décisions concernant les investissements au Canada soient prises dans le cadre d'un processus plus large de prise de décision politique et ceux qui pensent qu'elles sont une question purement privée qui ne regarde que les compagnies d'assurance ou les sociétés. C'est pourquoi il y a tant de résistance contre l'accumulation dans le secteur public de fonds qui pourraient être utilisés d'une façon intelligente, selon un plan rationnel, pour orienter l'économie canadienne.

Certains pensent que le meilleur plan est pas de plan du tout, que les décisions non coordonnées des individus et des sociétés forment ensemble la main invisible d'Adam Smith qui finit toujours par assurer le bien de tout le monde.

Dites cela aux milliers de sans-abri du Canada. Dites-leur que la main invisible d'Adam Smith s'occupe d'eux.

Dites cela aux centaines de milliers d'enfants de notre pays qui vivent dans la pauvreté. Dites-leur que la main invisible d'Adam Smith s'occupe d'eux. Ce n'est pas une main invisible, c'est un poing de fer.

Une des choses qui m'a toujours fait rire au sujet des capitaux à investir concerne les nombreux pays que les partisans de la libre entreprise d'en face nous citent toujours en exemple pour leur productivité économique. Je ne voudrais pas m'y arrêter trop longtemps, parce que j'ai d'autres critiques à leur faire.

Prenons le Japon, par exemple. Sa réussite s'explique, entre autres, par le fait qu'il influence les investissements, parce que le gouvernement a la volonté politique de prendre des décisions collectives concernant les investisements, selon un plan à long terme pour le pays. Ce qui est arrivé au Japon, au cours des 30 ou 40 dernières années, n'est pas le résultat d'une foule de décisions non coordonnées en matière d'investissements. C'est le résultat de l'influence que le gouvernement a exercée sur ces décisions.

Au Canada, on a toujours considéré cela comme communiste ou bolchevique, ou je ne sais quoi. C'est pour cela qu'au Canada et aux États-Unis l'économie périclite. Nous n'avons pas la volonté politique de nous donner une stratégie industrielle ou même postindustrielle, ou une stratégie quelconque comme celles qu'il y a en Europe, au Japon ou ailleurs. Nous pâtirons un jour de cette absence de volonté politique.

Nous nous sommes liés à une étoile descendante, les États-Unis d'Amérique, dont la volonté politique en ce domaine est encore inférieure à la nôtre. Tant que les Canadiens ne diront pas à leur gouvernement qu'ils veulent une certaine responsabilité politique en ce qui concerne les décisions d'investissement, nous continuerons à avoir les problèmes que nous connaissons avec notre système de pensions.

M. Whittaker: Monsieur le Président, le discours de mon collègue de Winnipeg Transcona sur des aspects plus particuliers de certaines autres choses était intéressant. J'avais parlé dans une perspective plus large. Je voudrais me reporter brièvement à ce qu'il a dit sur les pensions du CN en particulier. Je remarque que deux députés de notre parti, le député de Burnaby—Kingsway et le député de Nickel Belt, n'ont pas oublié, comme le gouvernement, les problèmes concernant les pensions du CN. J'aimerais que mon collègue nous dise si la motion n° 427, au nom du député de Burnaby—Kingsway, pourrait contribuer à régler les problèmes que le gouvernement néglige depuis six ans en ce qui concerne les pensions du CN. La motion dit notamment:

> . . .le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative relative à la caisse de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada qui:
>
> (1) disposerait que les pensions seront indexées dans la mesure où cela est faisable, du point de vue actuariel, avec les fonds qui ont été versés dans la caisse; et que, de toute façon, l'indexation minimale devrait consister dans une indexation à l'indice des prix à la consommation opérée à compter de la date de la retraite de chaque pensionné, y compris ceux qui touchent déjà une pension, et
>
> (2) disposerait que l'excédent du revenu afférent aux contributions des employés anciens et actuels devra être distribué sur une base équitable uniquement aux employés anciens et actuels et ne pas être versé dans les coffres de la compagnie.

Est-ce que cela satisferait en partie mon collègue?

• (1730)

M. Blaikie: Absolument, monsieur le Président. Ce que le député d'Okanagan—Similkameen vient d'exposer, dans le cadre de la motion du député de Burnaby—Kingsway, c'est justement le genre de mesure que le gouvernement devrait adopter à l'égard des retraités du CN et de beaucoup d'autres retraités.

Nous revoici en train de parler des gens qui peuvent bénéficier de ce relèvement de plafond des REER, qui peuvent lorsqu'ils ont 15 000 $ au cours d'une année les placer dans un REER. Pourtant, tous les employés de Route Canada se retrouvent sans pension du tout. Sans aucune pension, après 20 ou 30 ans de service dans certains cas, parce que le gouvernement a privatisé CN Route, qu'il l'a vendue à un de ses petits copains qui a cédé une partie de l'actif, qui a fait des tas d'argent quelque part dans l'État de New York, alors que les gens de Transcona et d'ailleurs dans les Maritimes qui avaient travaillé pour Route Canada se sont retrouvés sans un sou. Voilà comment ce gouvernement définit la justice à l'égard des retraités.

Il faudrait nous occuper des retraités comme ceux qui ont perdu leur emploi à Route Canada, il faudrait nous occuper des gens du CN, mais le gouvernement fait autre chose.

Le président suppléant (M. Kempling): La période des questions et observations est terminée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je ne suis pas très heureux de participer à ce débat aujourd'hui, mais je me sens obligé de le faire parce qu'il se passe des choses sinistres à la Chambre actuellement.

J'arrive du Comité permanent des finances où les membres du Nouvau Parti démocratique ont déclaré que puisque la plupart des Canadiens ne comprenaient pas les dispositions du projet de taxe sur les produits et les services, et comme ils n'arrivent pas à obtenir de réponses au service téléphonique TPS, le comité devrait, par conséquent, se déplacer pour entendre leurs vues et prendre note de leurs questions sur les sujets qui les intéressent, qu'ils soient éleveurs, représentants de groupes communautaires, autochtones, porte-parole d'associations de petits entrepreneurs ou simples citoyens. Il semblerait que le comité leur répondra qu'il n'en est pas

question, qu'il ne veut pas d'autres interventions. Même si 80 p. 100 des gens s'opposent à cette taxe, le comité leur dit: «Fort bien, mais nous allons quand même la faire adopter au pas de charge à la Chambre, et nous commencerons d'abord par le comité.»

Cette attitude lève le voile sur ce qui se passe vraiment ici. Le gouvernement se dit que la majorité qu'il a obtenue aux dernières élections fédérales lui permet d'agir à sa guise, lui donne carte blanche pour faire ce qu'il veut, quand il veut et comme il veut.

Monsieur le Président, vous siégez au fauteuil aujourd'hui, les membres du gouvernement siègent surtout ce côté-là de la Chambre et les députés de l'opposition ce côté-ci. Nous représentons donc un équilibre et cet équilibre, c'est notre système parlementaire. Le gouvernement exprime ses vues sur des projets de loi ou des motions qui sont présentées à la Chambre. L'opposition a l'obligation et la responsabilité de lui donner la réplique en critiquant ces projets de loi ou ces motions de façon constructive, parfois en le félicitant pour certaines initiatives et en votant comme lui pour envoyer un message au peuple du Canada comme celui sur la dualité linguistique du pays. C'est un sujet qui nous tient beaucoup à coeur. J'espère que nous en reparlerons demain à la Chambre, que nous nous rallierons autour de cette motion pour dire qu'elle traite d'une chose à laquelle nous croyons, une chose importante à laquelle nous souscrivons à l'unanimité. Quel merveilleux message à envoyer aux gens qui se demandent peut-être quelle position défendent les députés, les partis politiques, voire certains individus. Nous leur enverrons un message clair.

• (1735)

Nous pourrions donner toute une série d'exemples où le gouvernement se contente de dire: «Nous sommes les patrons, c'est nous qui dirigeons le pays. Nous savons mieux que quiconque ce qu'il convient de faire. Nous savons quels impôts appliquer. Nous nous fichons éperdument du fait que 85 p. 100 des gens ne souscrivent pas à la taxe sur les produits et services. Nous ferons fi de leur opinion. Nous allons avoir recours à la clôture, à l'attribution de temps et étouffer le débat, car c'est nous qui sommes au pouvoir et nous pouvons agir comme bon nous semble.» Eh bien, nous sommes sur le point de voir que ce n'est pas du tout le cas.

Je sais que le gouvernement n'en croit rien. Permettez-moi de lui signaler dès maintenant que nous sommes persuadés du contraire. Lorsque le gouvernement fait fi des droits de l'opposition, lorsqu'il s'en moque, il doit s'attendre à une grande surprise. Il faudra attendre un jour ou deux avant de voir en quoi consiste cette surprise, monsieur le Président, mais je crois que le gouvernement apprendra à sa stupéfaction qu'il ne peut tout simplement pas agir à sa guise.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, les répercussions de cette taxe sur les produits et services. On devra engager non pas 10, 100, 1 000, mais bien des milliers de nouveaux percepteurs. Selon John Bullock, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui a étudié ce projet de loi de fond en comble, en définitive, on devra probablement engager 25 000 nouveaux percepteurs d'impôt. Pour chaque percepteur, il faudra des secrétaires, des recherchistes, des préposés au classement et le reste, et ainsi, il n'est pas question en l'occurrence de 25 000 fonctionnaires de plus, mais bien de 50 000 à 70 000 nouveaux bureaucrates ou plus peut-être; il faudra ajouter à cela leurs bureaux, leurs billets d'avion et leurs allocations de voyage. Imaginez!

Cependant, il ne s'agit pas en l'occurence d'un débat sur la taxe sur les produits et services, mais nous discutons d'une chose tout aussi ridicule. Les gens qui nous regardent à la télévision et dont le revenu annuel est de 85 000 $ ou plus sont fort intéressés par le débat de ce soir, car ce projet de loi s'adresse à eux.

Ce projet de loi ne touche ni les travailleurs ordinaires, ni les retraités, ni encore les Canadiens qui touchent une pension de vieillesse ou d'invalidité. Il est plutôt destiné aux Canadiens à revenu élevé. Si votre revenu se situe autour de 85 000 $, vous allez enfin bénéficier d'une mesure législative qui vous est destinée, car qui va en profiter? Lorsqu'on se penche sur la liste pertinente, on s'aperçoit que ceux qui en profiteront surtout sont ceux qui préparent leur retraite et dont le revenu est de 86 111 $.

Lorsque je songe à toutes les personnes que vous connaissez, monsieur le Président, et lorsque je pense à toutes les lettres que m'envoient les gens qui s'inquiètent de leurs revenus de pension, je constate que je ne reçois pratiquement aucune lettre à ce sujet de gens dont le revenu est de 86 000 $ et plus par année. En fait, j'ignore si j'en ai reçu une seule. Je reçois beaucoup de lettres de gens que leur pension de retraite actuelle empêche de vivre dans la dignité. Sérieusement, je reçois beaucoup de

lettres. Tous mes collègues à la Chambre reçoivent eux aussi, j'en suis sûr, des lettres de gens qui vivent dans les grandes zones métropolitaines dont les seules sources de revenu sont les prestations du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse et qui doivent compter sur des parents, des amis, des banques d'alimentation ou des magasins d'occasions pour joindre les deux bouts.

Que fait le gouvernement? Augmente-t-il les prestations de sécurité de la vieillesse? Non. Améliore-t-il le RPC? Non. Offre-t-il une aide supplémentaire à ceux qui touchent une pension d'ancien combattant ou une rente d'invalidité? Non. Il veut venir en aide à ceux qui gagnent 85 000 $ par an afin qu'ils aient une retraite confortable.

• (1740)

C'est le monde à l'envers. Qui le gouvernement défend-il? Ce projet de loi ne porte pas sur les pensions mais sur les impôts. Il va permettre à des gens d'éviter de payer des impôts maintenant et de mettre des milliers de dollars de côté en partant du principe qu'ils paieront des impôts plus tard. Monsieur le Président, vous savez comme moi que ce n'est pas nécessairement le cas, parce que plus tard le contribuable sera assujetti à un taux beaucoup moins élevé. Beaucoup de gens, en particulier ceux que vise ce projet de loi, iront passer leur retraite dans un refuge fiscal. Ils déménageront dans une île des Antilles où ils n'auront pas à payer d'impôts. Ils sortent leur argent du Canada et ils n'ont pas d'impôts à payer là-bas. Le vieil argument voulant qu'ils finissent par payer des impôts ne tient pas debout. Il vaut pour certains mais ce n'est pas le cas pour beaucoup.

Que fait le projet de loi pour régler les problèmes liés à la transférabilité des pensions? Absolument rien. Que fait-il pour les 90 p. 100 de gens qui souscrivent à des régimes de pension privés n'offrant aucune protection contre l'inflation? Absolument rien. Que fait-il pour les femmes qui attendent depuis des années qu'on offre des pensions aux ménagères? Rien. Il ne fait pas allusion aux pensions destinées aux personnes qui restent à la maison pour s'occuper d'un membre de la famille ou d'un parent malade ou d'une personne handicapée. On ne se préoccupe pas des personnes au foyer qui ont besoin d'une pension. Toutefois, vous qui gagnez plus de 86 000 $ par an, ceci vous concerne. C'est le régime de pension que le gouvernement a conçu à votre intention, parce que, je suppose, vous en avez désespérément besoin.

Cela va coûter des millions de dollars au gouvernement. Nous ne savons pas exactement combien de centaines de millions. Une analyse préliminaire prévoit des pertes de 300 à 350 millions de dollars pour l'année prochaine. Autrement dit, ces gens ne paieront pas d'impôts. S'ils ne paient pas leur juste part, nous savons qui va payer plus qu'ils ne devraient. Ce sont les travailleurs ordinaires de notre pays, les petits entrepreneurs et les agriculteurs qui vont payer plus qu'ils ne devraient. C'est vraiment une fraude fiscale, à bien des égards, que commettent les gens à revenu élevé. Le Trésor fédéral va perdre environ 300 ou 350 millions de dollars par an.

Si nous allons perdre délibérément cette somme, plutôt que de la donner à ceux dont les revenus dépassent 86 000 $, le gouvernement pourrait donner 30 $ de plus aux 600 000 femmes âgées seules qui n'ont pas d'autre source de revenu et qui vivent maintenant au-dessous du seuil de la pauvreté. N'est-ce pas intéressant? Si le gouvernement modifiait ce projet de loi, nous pourrions aider 600 000 femmes âgées seules qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté en leur donnant 30 $ de plus par mois. Pour beaucoup de gens cela ne semble peut-être pas une grosse somme, mais dans le cas de ces femmes âgées cela ferait une grande différence. Le gouvernement dit que c'est au-dessus de nos moyens. La pension de la femme au foyer est au-dessus de nos moyens. Nous n'avons pas les moyens d'étudier la transférabilité. Nous devons aider les gens à revenus élevés. Voilà ce que fait le gouvernement conservateur.

Je décèle un autre brin d'hypocrisie dans ce projet de loi. Je me souviens que, dernièrement, le ministre des Finances s'est levé pour dire: «Écoutez, au sujet des gens riches qui touchent leur pension, nous devrions leur en enlever une partie, car ils n'en ont pas besoin.» Le gouvernement a présenté une mesure législative que le ministre des Finances a appelée la loi sur la récupération. Quel terme approprié! Si vous gagnez un certain revenu et recevez la pension de la sécurité de la vieillesse, le gouvernement la récupère, en tout ou en partie. Autrement dit, le gouvernement a dit que les gens à revenus élevés n'ont pas besoin de régimes de retraite car ils ont les moyens d'assurer leur retraite.

Ensuite le gouvernement nous présente le projet de loi C-52 dans lequel il nous dit que les contribuables à revenu élevé ont besoin d'aide, qu'ils ont besoin d'encouragements fiscaux pour bien planifier leur retraite. Il semble y avoir deux poids, deux mesures, on contredit un jour ce qu'on a dit la veille. Il n'y a rien de très cohérent

dans cette affaire, à moins que le gouvernement tente simplement de faire croire aux gens qu'il prend des mesures très louables.

J'écoute depuis un certain temps les députés conservateurs nous expliquer l'un des aspects de ce projet de loi. Aujourd'hui, si vous touchez un revenu de 20 000 $ et voulez épargner un certain montant pour cotiser à un REER, vous pouvez épargner 4 000 $, si vos moyens vous le permettent. Cependant, en 1995, année où cette mesure deviendra le plus avantageuse, le contribuable qui a un revenu de 20 000 $ ne peut plus verser 4 000 $, mais seulement 3 600 $. Autrement dit, cette mesure va pénaliser celui qui gagne 20 000 $ en limitant son accès au REER. Elle pénalise les gens à faible revenu, alors qu'en même temps, chez les gens à revenu élevé, celui qui peut maintenant verser 7 500 $ pourra en verser 15 500 $ en 1995. Cette mesure concernant le REER va donc pénaliser le gagne-petit.

• (1745)

J'ai écouté attentivement, espérant entendre les députés d'en face dire pourquoi le gouvernement prenait cette mesure, mais je n'ai jusqu'ici entendu aucune explication raisonnable. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous rendrions plus difficile aux gens à faible revenu d'épargner de l'argent au moyen des REER.

Divers attachés de recherche ont donné toutes sortes d'autres raisons pour dénoncer ce projet de loi. Mes collègues qui m'ont précédé les ont expliquées à un moment donné, mais je devrais peut-être faire une petite observation. Je remarque que mon bon collègue de Toronto est présent. Il est un bon ami depuis bien des années. Il a prononcé un discours très beau et très éloquent contre cette initiative. En fait, c'est un des meilleurs discours que j'ai entendus et je le félicite de ses observations.

Quoi qu'il en soit, je tiens à rappeler à mon collègue que le gouvernement était libéral en 1984. M. Marc Lalonde, qui était ministre des Finances, a dit que nous devions aider les contribuables à revenu élevé à économiser en vue de leur retraite et apporter des modifications au REER.

Dans leur Livre vert sur la réforme des pensions, rendu public en 1982, les libéraux faisaient des recommandations qui rejoignent essentiellement les dispositions qui figurent dans le projet de loi C-52. En 1984, le gouvernement libéral a déposé un projet de loi qui était essentiellement le même que celui que nous étudions aujourd'hui. Même mes amis des banquettes ministérielles ont protesté pendant des jours et des jours contre cette mesure draconienne qui favorisait les plus privilégiés du pays au détriment de ceux qui ont de faibles revenus.

À l'époque, les libéraux disaient merveilles de cette loi. Ils sont maintenant du côté de l'opposition et les rôles sont renversés. Aujourd'hui, mon ami fait très bien ressortir tous les mauvais côtés de la mesure et se demande pourquoi diable le gouvernement la propose, et les députés dont le parti est maintenant au pouvoir font valoir les avantages et la nécessité d'aider ceux des catégories supérieures de revenus à épargner pour leur retraite.

Je fais seulement remarquer en passant, sans plus, à quel point la vision des choses change selon que l'on siège du côté de l'opposition ou du côté du gouvernement.

Je résume en disant que cette mesure législative ne sera d'aucune utilité pour un grand nombre de personnes. Seul un petit nombre de Canadiens se prévalent en réalité des REER. Aujourd'hui, 20 p. 100 des Canadiens recourent aux REER pour reporter le paiement de leurs impôts ou se constituer un revenu de retraite. Évidemment, seuls les contribuables à revenus moyen ou supérieur peuvent se permettre une telle planification fiscale.

Moins de 1 p. 100 des contribuables à très faible revenu, sinon aucun, cotisent à un REER. Par contre, près de 60 p. 100 des contribuables gagnant 50 000 $ et plus le font. On voit donc que la vaste majorité de cette catégorie de contribuables jugent utile de reporter à plus tard, voire indéfiniment, le paiement de leurs impôts.

Que nous demande le gouvernement? Il nous demande d'adopter une loi qui profitera aux contribuables gagnant un revenu élevé. Cette loi entraînera des pertes fiscales de l'ordre de 350 millions de dollars par année. Et nous sommes à la veille du dépôt du budget. Le gouvernement a envoyé ses émissaires dans toutes les régions du Canada pour préparer l'opinion publique. Ils disent que le déficit est trop considérable et que le gouvernement doit freiner toute une série de ses programmes sociaux.

Récemment, j'ai vécu dans ma ville de Kamloops l'une de mes journées les plus difficiles. Le «Y» de la ville avait en effet demandé au gouvernement fédéral de l'aider à

agrandir l'abri où il accueille les femmes. C'est qu'il ne disposait plus d'assez de places pour recevoir toutes les victimes d'abus. Je ne tiens pas à entrer dans le détail, mais la situation est catastrophique. Le gouvernement lui a répondu qu'il regrettait, qu'il manquait d'argent et que les centaines de femmes et de familles devraient s'en tirer du mieux qu'elles pouvaient pour trouver le moyen de faire face elles-mêmes aux abus.

• (1750)

C'est infiniment triste, monsieur le Président, mais ce que je trouve assez étonnant, c'est que le gouvernement qui prétend ne pas disposer de quelques milliers de dollars pour aider une association communautaire à aménager un abri pour les femmes de Kamloops—la situation est la même dans de nombreuses autres localités de notre pays—déclare dans le même souffle qu'il est prêt à renoncer à 350 millions de dollars de recettes pour permettre aux économiquement forts de se prévaloir à plein des RER. Je trouve cela assez dégoûtant. Si les gens savaient cela et s'ils comprenaient ce qui se passe, je crois qu'ils ne seraient pas contents du tout. C'est là le genre de chose qui rend les Canadiens curieux de savoir ce que fait le gouvernement.

D'une part, il donne l'impression de s'efforcer de réduire les dépenses. D'autre part, il fait des cadeaux à quelques privilégiés triés sur le volet. Je suppose, monsieur le Président, qu'il ne faut s'attendre à rien de moins de la part des conservateurs. L'histoire se répète, semble-t-il, chaque fois qu'un gouvernement conservateur est au pouvoir.

En conclusion, il ne fait aucun doute que nous avons été trop imposés. Nous avons subi cette année la trente-deuxième hausse de taxe décrétée par le gouvernement actuel. C'est dire que, en cinq petites années, il a trouvé le moyen de majorer les taxes à 32 reprises, en comptant la TPS.

Les gens qui m'écrivent disent ne plus avoir les moyens de payer parce qu'ils paient des taxes trop élevées. Voici que le gouvernement nous en flanque une autre. Trente-deux hausses d'impôt en cinq ans, c'est trop. Je tiens seulement à signaler que le gouvernement actuel a déjà 32 hausses d'impôt à son actif. Je n'ose imaginer ce qu'il concoctera encore dans les deux ou trois années de mandat qui lui restent. Bref, je suis contre ce projet de loi touchant aux REER.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je veux seulement faire une brève observation et poser une question à mon collègue, le député de Kamloops. Il n'ignore probablement pas que le gouvernement a contesté lorsque nous avons allégué que cela coûterait en manque à gagner au Trésor public 300 ou 350 millions de dollars par année qui pourraient servir à financer d'autres programmes. Nous ne l'avons pas appris aujourd'hui parce que les ministériels sont notoirement absents cet après-midi, tout comme l'opposition officielle, mais ils ont dit à d'autres moments que ces coûts additionnels seront en partie atténués par la disparition de certaines échappatoires.

Lorsque j'ai entendu cela, je n'ai pu m'empêcher de penser à une vielle bande dessinée de Donald le canard ou de Dingo que j'avais lue quand je n'étais pas plus haut que trois pommes. Donald le canard ou Dingo était sur un lac dans un bateau qui prenait l'eau par la proue. Il a pensé qu'il pourrait empêcher le bateau de couler en faisant un grand trou dans la poupe, de sorte que l'eau qui entrait par devant pourrait sortir par derrière; toutefois, cela n'a pas fonctionné. Le gouvernement, qui se dit tellement préoccupé par les déficits, se rendra compte qu'il ne sert à rien de faire un autre trou dans le bateau.

Mon collègue est peut-être au courant de ce qu'a dit Frank Speed, vice-président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes: «Les nouvelles dispositions fiscales, avec leur facteur d'équivalence et leur facteur de rétablissement, se révéleront vraisemblablement un autre cauchemar administratif qui entraînera la création d'un plus grand nombre de régimes de pension.»

• (1755)

Aussi, en mai 1988, le comité mixte de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés a dit que ces modifications étaient peut-être les pires règles fiscales jamais imaginées.

Il me semble évident que si on augmente à ce point la complexité du régime fiscal, on crée autant d'échappatoires d'un côté qu'on en supprime de l'autre. Si je me souviens bien—mon collègue de Kamloops pourrait peut-être le confirmer—c'est le même parti qui a dit en 1984, et durant les années précédentes et les années suivantes, que l'une de ses principales croisades portait sur la simplification du régime fiscal.

Mon collègue ne pense-t-il pas, à la lumière de ces deux témoignages, que les députés d'en face se foutent éperdument de la simplification du régime fiscal? Ne disaient-ils pas la vérité à ce moment-là? Ne se préoccupent-ils pas de la réduction de la dette, ou avons-nous simplement été induits en erreur?

M. Riis: Monsieur le Président, mon collègue de Kooteney-Ouest—Revelstoke a posé plusieurs questions. Permettez-moi de commencer par son allusion au fait qu'aucun député conservateur n'a parlé de ce projet de loi sur les REER. Cela me consterne et me déçoit parce que j'aurais voulu entendre leurs explications, particulièrement au sujet de fait que les personnes qui gagnent 20 000 $ par année se trouveront perdantes à cause de ce projet de loi compte tenu du montant qu'elles peuvent mettre de côté pour leur retraite.

Je ne suis pas étonné de cette non-participation, mais j'espère que, lorsque nous reprendrons le débat demain matin, un certain nombre de députés conservateurs se feront entendre. J'aimerais au moins pouvoir leur poser quelques questions. C'est difficile de contredire les arguments des députés d'en face lorsque personne ne parle.

À propos de la complexité des règles, j'ai essayé de faire valoir qu'avec 4000 percepteurs de plus, et peut-être même 6000 ou 7000 avec toutes les autres personnes, c'est une paperasserie cauchemardesque qui va tomber sur le pays et sur un système fiscal déjà bien trop complexe. Le moment des déclarations d'impôt arrive. J'ai essayé de m'y mettre, l'autre jour, mais je me suis complètement découragé. Je ne sais pas s'il y en a qui ont commencé à remplir leur déclaration. J'essaie toujours de la remplir sans l'aide d'un comptable, mais chaque année je fais des erreurs. Il faudra que je finisse par aller voir un comptable, je ne peux pas le faire moi-même.

Pour en revenir à la question, le gouvernement conservateur veut-il vraiment réduire le déficit? Mon collègue, le président du Comité des finances, était ici il y a un moment et je vois qu'il est avec un de ses collègues d'Edmonton. Peut-être pourrions-nous réserver un peu de temps au Comité des finances pour étudier toutes les dépenses fiscales des sociétés, évaluer comment elles influent sur les profits et les pertes, et voir si nous gagnons quelque chose en contrepartie de ce que nous perdons. Dans les cas où nous gagnons, nous pouvons même améliorer certaine de ces exemptions. Par contre, lorsque nous ne pouvons pas démontrer hors de tout doute que certains avantages fiscaux sont profitables à l'ensemble des contribuables, nous devrions y renoncer. Nous devons cependant procéder étape par étape parce qu'à mon avis, les Canadiens seraient ainsi rassurés face à certaines compressions que le gouvernement essaie de faire accepter.

Les Canadiens savent que chaque année, le Trésor fédéral perd des milliards de dollars, pas des millions, mais bien des milliards, en raison des seules exemptions accordées aux entreprises, et je ne parle ici que de l'impôt des sociétés, car c'est là que le Trésor subit les plus grosses pertes. Par conséquent, tant que nous ne procéderons pas à l'évaluation de chaque exemption comme je le préconise, les Canadiens n'appuieront jamais une réforme fiscale parce qu'ils savent qui y perdrait et qui y gagnerait.

Le président suppléant (M. Kempling): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à demain, 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'exercice clos le 31 mars 1989.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LOIS DU CANADA

DÉPÔT DE PROPOSITIONS ET RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le texte des propositions du gouvernement qui visent à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada ainsi qu'à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables.

Les parties ont tenu des consultations et se sont comme d'habitude unanimement entendues pour renvoyer cet avant-projet de loi au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en donnant le consentement unanime de l'opposition à ce sujet, je voudrais faire une brève observation, avec votre permission.

Un certain nombre des modifications proposées dans le projet de loi ont été recommandées à la Chambre par le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. À titre d'ex-président de ce comité, j'espère que le gouvernement songera à élargir les critères en vertu desquels les modifications sont regroupées dans le projet de loi.

Je considère cette mesure commme un excellent outil pour apporter des modifications non controversables aux lois canadiennes et qui font suite à des avis juridiques et à des réflexions sur certains articles des lois. J'ai toujours regretté qu'on n'utilise pas plus ouvertement et plus généreusement qu'on ne le fait le processus qui permet de modifier au moyen d'une seule mesure une foule de lois.

Je donne mon consentement au renvoi du projet de loi. Je pense que c'est une décision très utile. J'ai hâte que le comité commence son travail.

J'espère que le gouvernement reverra le processus—et je regrette de ne pas voir le ministre me faire signe que oui—mais j'espère qu'il va au moins penser à élaborer un processus pour donner suite plus directement aux avis de ce comité composé de députés de tous les partis. Ceux-ci recommandent habituellement à l'unanimité des modifications qu'on met parfois des années et non des mois à faire adopter au moyen de projets de loi d'ensemble.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je prends brièvement la parole pour dire que nous souscrivons d'emblée à ce processus. C'est la façon habituelle d'apporter ces modifications.

Je prie instamment le gouvernement de continuer ce qu'il a entrepris dans ce projet de loi, en s'assurant que, dans toutes les lois du Canada, on utilise un langage non sexiste. Le gouvernement a réalisé des progrès dans ce domaine, mais il y a encore beaucoup trop de lois dont le libellé traduit un certain sexisme. Il est à espérer que ce processus de modification des lois constitue un des moyens d'apporter ces changements importants.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du ministre de la Justice. Il semble y avoir consentement. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 43 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (1110)

M. le Président: Déclarations de ministres.

* * *

LE DRAPEAU

DEMANDE DE DÉCLARATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à ce sujet, j'aurais une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre.

C'est le vingt-cinquième anniversaire de notre drapeau, dont nous sommes tous fiers et qui symbolise la tolérance, la compréhension, de même que les libertés politiques, sociales, religieuses et économiques qui nous sont acquises dans notre pays.

Je me serais attendu à ce qu'un membre du gouvernement fasse une déclaration aujourd'hui, puisque lors du débat sur le drapeau qui a duré sept mois les conservateurs ont fait 180 discours contre. Après ces 180 interventions, la plupart de 40 minutes, le gouvernement d'alors a imposé la clôture pour mettre fin à des mois de débats contre le drapeau.

J'aurais pensé, à cause de l'intérêt qu'a soulevé le drapeau, que quelqu'un du Cabinet voudrait rappeler le vote final, compte tenu surtout du fait qu'il a fallu sept mois pour arriver à ce stade.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue n'ignore probablement pas que le premier ministre et le secrétaire d'État ont prévu, pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du drapeau canadien, des cérémonies qui se tiendront devant le Parlement et auxquelles tous les Canadiens pourront participer.

Je reçois les observations de mon collègue concernant l'anniversaire du drapeau dans un esprit d'unité nationale. Si nous n'avons pas encore pris la parole à ce sujet, c'est que nous ne voulions pas le faire avant que le député de Chambly n'ait eu la chance de dire quelques mots.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, j'ai eu le plaisir d'admirer l'exposition qui se tient dans le Hall d'honneur à l'occasion de cet important anniversaire. À l'instar de mon collègue néo-démocrate, je crois que nous assistons aujourd'hui à un revirement de l'histoire, compte tenu de l'enthousiasme avec lequel toute la Chambre a accueilli le drapeau il y a ving-cinq ans, comparativement à ce qui se passe aujourd'hui.

Toutefois, personne ne saurait être aujourd'hui plus fier du drapeau canadien que les conservateurs, ni plus fier que les libéraux et les néo-démocrates. Ceux d'entre nous qui ont suivi l'évolution du parti conservateur doivent convenir que les conservateurs finissent par passer du bon côté de l'histoire.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aurais une recommandation à faire à la Chambre au sujet du vingt-cinquième anniversaire du drapeau canadien.

Je crois qu'il serait opportun de revenir aux déclarations de ministres à 15 heures pour permettre qu'une déclaration soit faite à la Chambre. Nous serions d'accord pour consentir à l'unanimité, si le gouvernement juge le moment bien choisi.

M. le Président: Il ne revient pas souvent au président d'exprimer une opinion, mais je me dois d'annoncer que de très importantes cérémonies visant à marquer le vingt-cinquième anniversaire du drapeau de notre pays doivent débuter dans quelques minutes à peine.

Les députés ne sont pas sans savoir que j'ai été invité à participer à ces cérémonies. Je suis de ceux qui prononceront une allocution à cette occasion. Je devrai donc m'absenter de la Chambre, ce que je ferai avec votre consentement et votre appui, j'en suis sûr.

De plus, ceux d'entre nous qui se souviennent des événements qui ont entouré la naissance de notre drapeau comprendront qu'il s'impose, dans l'intérêt de l'unité que symbolise ce drapeau, de ne pas s'appesantir sur le débat prolongé et tumultueux auquel elle a donné lieu. Je suis certain que tous les députés souhaitent que je ne perde pas de vue les susceptibilités ainsi que l'histoire et les espoirs à l'origine du choix d'un drapeau typiquement canadien qui est accepté depuis de nombreuses années par la grande majorité des Canadiens. Voilà l'essence de

ce que je m'apprête à déclarer au nom de tous les députés.

Le député d'Ottawa—Vanier a fait une proposition.

[*Français*]

. . .une suggestion de retourner à la rubrique des Déclarations de ministres à 15 heures cet après-midi, proposition de l'honorable député d'Ottawa—Vanier à la Chambre. J'aimerais que les autres députés puissent également faire une intervention à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je prendrai la question en délibéré et y consacrerai toute l'attention voulue. Cependant, je crois qu'il serait plus utile de ne pas faire trop d'interventions spontanées comme cela à la Chambre.

Nous aurons un débat très important aujourd'hui sur la motion du premier ministre et nous voulons que le débat se poursuive. Nous pensons que ce sera un bon débat.

J'étudierai certainement la demande et ferai connaître ma décision à la Chambre.

M. Riis: Monsieur le Président, j'aime la proposition de mon collègue d'Ottawa—Vanier.

Compte tenu de l'importance de la motion et du débat qui aura lieu aujourd'hui, il me semble très raisonnable que nous puissions, à 15 heures, prendre la parole au sujet de l'unité que notre drapeau a engendrée dans notre pays et de tout ce qu'il symbolise.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, je tiens à dire que nous accepterons volontiers qu'un ministre fasse une déclaration et qu'un représentant de chacun des partis d'opposition dispose du même temps pour y répondre.

[*Français*]

M. le Président: J'ai écouté avec soin les interventions des députés, mais je pense que la remarque de l'honorable ministre de la Justice est appropriée.

[*Traduction*]

Je laisse aux députés le soin d'en parler entre eux. S'ils veulent informer le président de leur décision à 15 heures, je l'accepterai, bien sûr, à condition qu'il y ait unanimité, conformément au Règlement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TÉLÉDIFFUSION DE LA RÉUNION DU COMITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le moment est peut-être particulièrement bien choisi pour faire savoir aux députés que le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur a adopté plus tôt cette semaine une motion visant à autoriser la télédiffusion de ses délibérations.

Des difficultés ayant surgi quant aux modalités de télédiffusion, j'ai demandé aux représentants du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral de m'accompagner au comité avant que celui-ci n'ouvre sa séance.

Nous avons examiné la question avec les gens de la télévision et le président du comité. Les trois partis ont convenu que la séance d'aujourd'hui du Comité des affaires extérieures à laquelle doit participer M. Shevardnadze de l'Union soviétique revêt une telle importance qu'elle doit faire l'objet d'une télédiffusion à la hauteur.

Nous en avons discuté avec les gens de la télévision. Les trois partis se sont mis d'accord pour que ce soit le règlement des conférences qui s'applique à la télédiffusion des séances des comités et non le règlement plus contraignant de la Chambre. Ils ont convenu que c'était ce règlement qui devait s'appliquer dans ce cas en particulier.

M. le Président: J'entendrai dans un instant les commentaires des députés à cet égard.

Étant donné que j'ai été convié à présider dans quelques minutes des cérémonies que je tiens pour très importantes et qui doivent marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de notre drapeau, je vous prie de bien vouloir m'excuser. J'invite mon collège à me remplacer au fauteuil.

• (1120)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une brève remarque à faire au sujet de l'autorisation accordée par tous les partis pour la télédiffusion des délibérations du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur aujourd'hui.

Je veux simplement demander ceci. Peut-être que le service chargé de la télédiffusion des débats de la Chambre des communes pourrait se doter de l'équipement nécessaire pour télédiffuser les délibérations des comités au lieu que nous soyons obligés de prendre des arrange-

ments spéciaux le jour même. Je crois qu'il conviendrait que nous examinions cette possibilité afin de nous assurer que nous avons l'équipement, le personnel et les installations techniques nécessaires pour répondre aux besoins croissants en matière de télédiffusion des délibérations des comités.

Je dois avouer ce matin que, si nous avions procédé de la façon convenue, nous aurions été très limités. Je crois personnellement que nous devrions élargir ce service et je voudrais que le gouvernement étudie certaines des possibilités qui s'offrent à notre personnel, ici, sur la Colline, pour la télédiffusion de ces délibérations.

Je tiens seulement à préciser que je ne veux pas que ce qui se passe ce matin devienne un précédent et que, chaque fois que nous décidons de télédiffuser les délibérations d'un comité, le leader du gouvernement à la Chambre et un représentant de chaque parti soient obligés d'aller sur les lieux pour s'assurer que tout est bien. Je veux être certain que nous télédiffusions correctement, de la façon habituelle.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux confirmer la décision que mon caucus a prise de permettre l'application des règles en vigueur dans les conférences à la télédiffusion de l'événement très important prévu pour aujourd'hui à la pièce 200 de l'édifice de l'Ouest.

En réponse au député d'Ottawa—Vanier, je signale qu'il existe un rapport de comité qui n'a pas encore été étudié par la Chambre à ce sujet. Il s'agit du très important rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés sur les règles applicables à la télédiffusion des débats de la Chambre et des audiences des comités.

Il serait bon que la Chambre soit saisie de ce rapport dans un avenir très rapproché pour l'étudier. Je l'invite à l'approuver.

Entretemps, la décision que nous avons prise aujourd'hui et le fait que nous la consignons au compte rendu ne doivent pas être considérés comme un précédent pour la télédiffusion d'autres événements.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ajouterais que ce serait un bon sujet à approfondir au comité de la régie interne.

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, pour revenir sur une question qui n'est pas encore tombée dans l'oubli, du moins pour les Canadiens, j'aimerais présenter trois pétitions comptant au total 332 signatures.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir le réseau national actuel de VIA—je voudrais souligner que le réseau était plus important que maintenant lorsque les pétitions ont été signées—de renouveler son matériel roulant et de lui donner un budget qui lui permette de respecter son mandat national en ce qui a trait au service ferroviaire voyageurs.

Deux cents de ces signatures ont été recueillies parmi les passagers de l'un des transcontinentaux, l'automne dernier.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter des pétitions s'opposant à la taxe sur les produits et services. Elles viennent principalement d'étudiants des écoles secondaires Clearwater, Barrier, Logan Lake, Kamloops, North Kamloops, Westside et Chase qui font remarquer que cette taxe, telle qu'elle est, est de nature injuste. Ils ajoutent qu'elle frappera les livres pour la première fois dans l'histoire, ainsi que beaucoup d'autres choses qui touchent les étudiants, notamment la location de bandes magnétoscopiques, les disques, les billets de concert et autres choses du genre.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision et de retourner à sa planche de travail pour essayer de procéder à une véritable réforme fiscale qui soit juste, plutôt que de continuer à vouloir imposer cette taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose aujourd'hui une pétition qui rejette les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi croient que si l'isolement est surtout un facteur psychologique, on peut quand

même y donner un prix en dollars canadiens. Pas de librairie, pas de cinéma, pas de salle d'exposition, pas de piscine, pas de musée des beaux-arts, pas de vélodrome, pas de métro, etc.

Monsieur le Président, la population de Lebel-sur-Quévillon croit que ce Groupe de travail ne s'est pas ajusté à la réalité quotidienne du Nord et du moyen Nord, en Abitibi.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Commuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement une pétition provenant de citoyens de Red Rock, en Ontario, petite localité de ma circonscription qui est située à environ 50 milles à l'est de la ville de Thunder Bay. Ils sont unanimes à protester contre la taxe sur les produits et services que le gouvernement veut imposer à leur localité. Ils exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision et à renoncer à la taxe sur les produits et services.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de ma circonscription de Burnaby—Kingsway que préoccupe le projet de taxe sur les produits et services.

Ils font valoir que c'est un mode de taxation injuste du fait qu'on ne tient pas compte de la capacité de payer du contribuable. Ils demandent au gouvernement de présenter une réforme fiscale faisant en sorte que ceux qui sont capables de payer, par exemple les entreprises et les bien nantis, paient leur juste part. Ils signalent que le gouvernement cherche maintenant à taxer les imprimés, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et les combustibles domestiques.

Ils prient donc instamment le gouvernement de mettre fin à son projet de taxe sur les produits et services qui aurait pour effet de faire retomber la charge fiscale sur le Canadien moyen, car il s'agit d'une taxe à la consommation d'un caractère nettement régressif, et d'opter plutôt pour une véritable réforme fiscale.

Je signale que cette pétition porte la signature de centaines de joueurs de quilles de ma circonscription, qui se disent fort inquiets de l'effet que la taxe sur les produits et services pourrait avoir sur leur jeu au Canada.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente deux pétitions signées par environ 200 Ontariens, en grande majorité des municipalités de St. Thomas et de Mississauga, et qui, j'en suis certain, feront chaud au coeur du président du Comité des finances.

Les pétitionnaires affirment que la taxe sur les produits et services proposée constitue une forme injuste de taxation parce qu'elle ne tient aucun compte de la capacité de payer du contribuable et ils exhortent la Chambre des communes de rejeter le projet de taxe sur les produits et services dans sa forme actuelle.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une autre pétition signée par des habitants de la ville de Windsor qui sont consternés par l'arrogance du gouvernement conservateur et prient humblement le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'interviens, afin de présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens que consterne la proposition du gouvernement d'appliquer une taxe sur les produits et services et qui exhortent le Parlement à rejeter cette taxe injuste et discriminatoire.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de présenter une pétition au nom d'habitants de Windsor et de London, en Ontario, qui s'inquiètent des répercussions de la taxe sur les produits et services qui va leur imposer un fardeau supplémentaire, ainsi qu'aux gens de leurs localités respectives. Monsieur le Président, je suis persuadé qu'en tant qu'ancien sportif, vous êtes très conscient des répercussions que cette mesure aura sur les sports au niveau mineur, le hockey, le football, le soccer et le reste. C'est pourquoi les pétitionnaires rejettent donc cette taxe.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par de nombreux électeurs de la grande circonscription de Windsor-Ouest qui sont si bien représentés dans cette enceinte par mon éminent collègue.

• (1130)

Les pétitionnaires s'offusquent vivement de la TPS, la taxe des pleurs et des souffrances du gouvernement fédéral. Ils demandent à la Chambre des communes de s'assurer que cette taxe ne sera jamais mise en oeuvre.

Étant donné que j'ai déjà déposé un grand nombre de pétitions portant sur cette question, j'espère avoir maintenant convaincu le gouvernement de retirer immédiatement cette taxe.

Affaires courantes

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de Canadiens qui souhaitent exprimer leur opposition à la taxe sur les produits et services que le gouvernement fédéral veut imposer aux Canadiens.

VIA RAIL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour présenter une pétition signée par des électeurs de Burnaby—Kingsway et d'autres localités de Colombie-Britannique. Les pétitionnaires soulignent que beaucoup de gens dépendent du service voyageurs offert par VIA Rail. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La prochaine fois que le député présentera des pétitions, je lui demanderais de toutes les présenter en même temps.

Je regrette de devoir interrompre la pétition du député. Il devra la présenter demain ou la prochaine fois que cela sera prévu à l'ordre du jour.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 162.

[*Texte*]

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN MALAISIE ET AU COSTA RICA

Question nº 162—**M. Boudria:**

1. Le premier ministre s'est-il rendu en Malaisie et au Costa Rica en octobre 1989 et, dans l'affirmative, *a)* quel a été le coût total du voyage, *b)* quel a été le coût total des déplacements, *c)* quel genre d'avion a été utilisé, *d)* combien de personnes accompagnaient le premier ministre, *e)* quel est leur nom et quelles étaient leurs fonctions particulières?

2. Des automobiles ont-elles été transportées par avion au Costa Rica et, dans l'affirmative, *a)* combien, *b)* de quelles marques et de quels modèles étaient-elles, *c)* ces automobiles ont-elles été utilisées, *d)* combien d'essence chacune d'elles a-t-elle consommé, *e)* combien de kilomètres environ chacune d'elles a-t-elle parcourus?

3. Combien de valises ou sacs, au total, le premier ministre et chacune des personnes qui l'accompagnaient ont-ils emportés pour ce voyage?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le Cabinet du Premier ministre, le Bureau du Conseil privé, les ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale et du Solliciteur général m'informent comme suit:

1. Oui, le Premier ministre s'est rendu à Kuala Lampur, en Malaisie pour assister à la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, puis à San José, au Costa Rica pour participer au Sommet des pays des Amériques.

a) *b)* et *c)*	Coûts d'opérations du Boeing 707 et Hercules (Basés sur les heures de vol moins le montant récupéré des journalistes accompagnant la délégation)	191 850$
	Dépenses d'équipage et manutentation	106 000$
	Dépenses de sécurité (Provenant des membres de la GRC)	110 000$
	Dépenses des collaborateurs (Voir ci-joint)	136 415$ *

* Étant donné que toutes les demandes d'indemnité n'ont pas encore été remises, il est impossible de fournir des chiffres définitifs en ce moment. Toutefois, puisque les demandes d'indemnité reçues jusqu'à présent font état de 80 p. 100, nous estimons que le coût total des dépenses des collaborateurs s'élèvera à environ ce montant.

Ces dépenses incluent le logement, les repas et dans certains cas le tarif aérien par lignes commerciales.

d) et *e)* Voir ci-joint.

2. Oui.

a) Deux.

b) Oldsomobile '98.

c) Oui.

d) 135 litres.

e) 300 kilomètres.

3. Le nombre de pièces de bagage est inconnu. Il faut souligner que le poids, et non le nombre de pièces, est la façon habituelle de tenir compte de bagages.

LA RÉUNION DES CHEFS DE GOUVERNEMENT DU COMMONWEALTH QUI A EU LIEU À KUALA LUMPUR (MALAYSIA) DU 18 AU 24 OCTOBRE 1989

Le très Honorable Brian Mulroney
Mme Mila Mulroney

COLLABORATEURS

CPM/Stanley H. Hartt, Chef de cabinet

CPM/Paul Heinbecker, Conseiller spécial

CPM/Luc Lavoie, Directeur, Tournée et événements spéciaux

CPM/Gilbert Lavoie, Secrétaire de presse

CPM/Richard Morgan, Adjoint exécutif
CPM/Bonnie Brownlee, Adjointe exécutive à Mme Mulroney
CPM/Robert Chant, Coordonnateur des tournées
CPM/Sunni Locatelli, Secrétaire de presse adjointe
CPM/Lisette Boucher, Secrétaire de direction
CPM/Bill McCarthy, Photographe principal
CPM/Jacques Labrie, Coordonnateur—Éclaireur
CPM/Hélène Chalifoux, Éclaireur pour Mme Mulroney
CPM/Robby McRobb, Adjoint spécial
CPM/Lorraine Matte, Secrétaire des tournées
CPM/Nicole Leboeuf, Adjointe—Traduction
CPM/Linda Beauchamp, Secrétaire des médias
CPM/Gilbert Dupuis, Éclaireur
BCP/Anne-Marie Doyle, Secrétaire adjoint du Cabinet, Affaires extérieures et défense
BCP/Mario Faubert, Technicien
BCP/Trish Wilson, Technicien
BCP/Lonnie Robillard, Technicien
BCP/Ted Prusakowski, Technicien
BCP/Guylain Legros, Technicien
AE/Le très Honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
AE/Raymond Chrétien, Sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures
AE/John Schioler, Président, Groupe de travail—Afrique du Sud
AE/Jean McCloskey, Sous-ministre adjoint, Asie et Pacifique
AE/Adrian de Hoog, Directeur, Direction de l'énergie et de l'environnement
AE/Ross Francis, Directeur, Direction du Commonwealth
AE/Jim Judd, Adjoint ministériel principal
AE/Abbie Dann, Porte-parole du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
AE/Roseline MacAngus, Secrétaire particulière du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

SOMMET DES PAYS DES AMÉRIQUES SAN JOSÉ (COSTA RICA)

Le très Honorable Brian Mulroney
Mme Mila Mulroney

COLLABORATEURS

CPM/ Stanley H. Hartt, Chef de cabinet
CPM/Luc Lavoie, Directeur, Tournée et événements spéciaux
CPM/Gilbert Lavoie, Secrétaire de presse
CPM/Richard Morgan, Adjoint exécutif
CPM/Jacques Labrie, Coordonnateur—Éclaireur
CPM/Jean Maurice Duplessis, Éclaireur
CPM/Sunni Locatelli, Secrétaire de presse adjointe
CPM/Lisette Boucher, Secrétaire de direction
CPM/Lorraine Matte, Secrétaire de tournées
CPM/Nicole Leboeuf, Adjointe—Traduction
CPM/Linda Beauchamp, Secrétaire des médias
CPM/Bill McCarthy, Photographe principal
CPM/Robby McRobb, Adjoint spécial
BCP/Anne-Marie Doyle, Secrétaire adjoint du Cabinet – Affaires extérieures et défense
BCP/Mario Faubert, Technicien
BCP/Trish Wilson, Technicien
BCP/Lonnie Robillard, Technicien
BCP/Ted Prusakowski, Technicien
AE/Le très Honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
AE/Raymond Chrétien, Sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures
AE/Roseline MacAngus, Secrétaire particulière du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
AE/Jim Judd, Adjoint ministériel principal
AE/Louise Fréchette, Sous-ministre adjoint, Amérique latine et les Antilles

[*Traduction*]

J'attire votre attention sur la question nº 225 inscrite au nom du député de Kingston et les Îles, car je voudrais y répondre verbalement.

La question est la suivante:

Au cours de la période écoulée depuis le 1er janvier 1989, le gouvernement ou quelque organisme de celui-ci a-t-il retenu les services de M. Lee Milteer ou de Lee Milteer Inc. et, dans l'affirmative, *a*) à raison de quel taux de rémunération. . .

La réponse est: je ne sais pas.

. . .*b*) dans quel but. . .

La réponse est: je ne sais pas.

. . .*c*) quels ministères ou organismes ont retenu ses services?

La réponse est: je ne sais pas.

Je flaire un piège. Le député a déjà déposé la même question au sujet d'un certain M. Peter Milteer. Après enquête, nous avons découvert que personne ne connaissait cet individu. Le député a alors donné le nom de M. Lee Milteer.

Le fait est que nous devons communiquer avec environ 230 commissions, agences et sociétés d'État pour essayer d'obtenir ces renseignements. Si le député était plus précis, je pourrais lui donner des réponses plus précises. Je ne peux pas partir à l'aveuglette et faire toutes ces recherches—en plus de répondre aux autres questions au *Feuilleton*—dans les 45 jours prescrits.

M. Milliken: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire aimerait peut-être savoir que j'ai posé cette question parce que j'ai appris qu'on avait retenu les services de cet homme ou de cette société.

La Direction des journaux a fait une erreur quand, la première fois, elle a fait imprimer le nom de M. Peter Milteer au *Feuilleton*. J'ai utilisé le prénom Lee dans ma question et je pense que la personne qui l'a transcrite au *Feuilleton* a lu ma signature en-dessous, s'est trompée de nom et, par erreur, a tapé Peter au lieu de Lee.

Ce n'était pas ma faute, je n'y étais pour rien et le greffier le savait. Dès que j'ai noté l'erreur le jour où elle a paru, je l'ai signalée au greffier, car ce n'était pas la question que j'avais posée. Le député ne devrait pas penser que je l'ai changée pour voir quel résultat cela donnerait. Ma question était très précise. Je regrette qu'il ne soit pas en mesure d'y répondre. Je vais essayer d'obtenir plus de détails afin d'inscrire à nouveau la question au *Feuilleton*.

M. Cooper: J'accepte cette explication, monsieur le Président. Je prie le député d'excuser le reproche qu'on aurait pu déduire de mes remarques. Cependant, mes réponses restent les mêmes pour les raisons que j'ai mentionnées: chercher à obtenir des renseignements de 230 agences et ministères, c'est un peu trop.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Glengarry—Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je me suis plaint dernièrement du fait que deux questions sont inscrites à mon nom au *Feuilleton* depuis plus de quarante-cinq jours et que je n'ai toujours pas reçu de réponse.

Je vois que le secrétaire parlementaire, grâce à des efforts considérables j'en suis sûr, a pu répondre à l'une de ces questions. Toutefois, ma plainte reste fondée.

J'ai déposé l'avis de l'autre question le 6 décembre dernier. Comme nous sommes aujourd'hui le 15 février, vous reconnaîtrez que le délai de quarante-cinq jours prévu dans le Règlement est depuis longtemps expiré. Étant donné que la question nº 197 a été remise au greffier de la Chambre le 6 décembre, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous préciser quand le gouvernement tentera de respecter le Règlement de la Chambre en y répondant.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dissiper les inquiétudes du député. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai répondu aujourd'hui à la question n° 225 comme je l'ai fait.

Dans le cas de la question nº 162, à laquelle je viens tout juste de répondre, il a fallu demander aux agents de plusieurs ministères fédéraux de consacrer des heures, et par le fait même l'argent des contribuables, pour recueillir et transmettre des renseignements vitaux, comme le nombre de valises ou de sacs qu'a emportés chacune des personnes qui a effectué le voyage ou encore le volume d'essence que l'automobile du premier ministre a consommé. Il faut évidemment beaucoup de temps pour recueillir ces renseignements quand la délégation est nombreuse.

Si les députés insistent pour poser ce genre de questions et nous imposer un délai de 45 jours, j'aurai du mal à leur répondre et je devrai fournir le genre de réponses que je viens de donner pour la question nº 225. Je voudrais toutefois rassurer le Président en lui promettant de faire de mon mieux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Glengarry—Prescott—Russell toujours sur ce rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne veux pas commencer une discussion avec le député. Néanmoins, dans le cas de la question nº 197, à laquelle on n'a pas encore répondu, je demande le nom des notaires et des mandataires agissant pour le compte de la Banque fédérale de développement, la date de leur nomination, et combien d'argent ils ont reçu du gouvernement fédéral.

Sauf pour l'année en cours, le gouvernement devrait pouvoir trouver cette information en consultant les rapports des années précédentes qui ont été déposés à la Chambre. La seule partie qui doit faire l'objet de recherches est l'année en cours. Le gouvernement devrait pouvoir fournir le reste sans avoir à faire de recherches.

J'accepte que les questions restent au *Feuilleton*. Mais la Chambre devrait comprendre que ce sont des règlements, que ce ne sont pas de simples suggestions que le gouvernement observe quand cela lui convient.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES TRAVAUX EN COMITÉ

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a demandé à soulever la question de privilège. Fait-elle suite à ce qui s'est produit ici, ce matin?

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Non, monsieur le Président. J'ai besoin de vos conseils à propos d'une question de privilège relative à une menace faite à un député. Je sais que les affaires des comités ne peuvent être débattues à la Chambre, mais on a menacé un député ce matin de le faire sortir d'une séance de comité, sans qu'il puisse présenter de motion au comité ni la traiter en comité. J'ai besoin de vos conseils pour régler cette affaire, car il n'existe aucun recours au sein du comité.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, le député devrait soumettre cette question par écrit et on pourrait l'entendre à 15 heures.

M. Barrett: Monsieur le Président, je vous remercie de vos conseils. Je voulais soulever cette question le plus tôt possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE BUDGET

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref rappel au Règlement. J'ai fait remettre à mes amis du parti ministériel et de l'opposition officielle de même qu'à la présidence de l'information dont je voudrais parler à ce moment-ci.

Je vous demande de réexaminer les règles qui régissent la présentation du budget et de voir si elles prévoient ou non dix minutes de questions et observations après l'exposé budgétaire du ministre des Finances à la Chambre.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre quelques brèves décisions antérieures sur la période de questions et observations, dans l'espoir de vous convaincre que, lorsque la Chambre a adopté les articles pertinents du Règlement, son intention était clairement que cette période soit allouée.

Le paragraphe 84(7) du Règlement fixe la durée des discours et des observations pendant le débat sur le budget. En voici les termes:

> Aucun député, sauf le ministre des Finances, le premier député qui prend la parole au nom de l'opposition, le premier ministre et le chef de l'opposition, ne peut parler pendant plus de vingt minutes à la fois au cours du débat sur le budget; toutefois, si nécessaire, après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

Ce paragraphe du Règlement est presque identique au 50(2) qui régit un autre débat spécial, celui sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

• (1140)

Pour savoir si une période de questions et observations peut suivre l'exposé budgétaire, il y a lieu de relire les décisions concernant les dispositions presque identiques sur l'Adresse en réponse.

Par exemple, le 9 décembre 1983, celui qui était alors chef de l'opposition, l'actuel premier ministre, a répondu au discours du Trône. Après son discours, mon collègue, aujourd'hui député de Transcona, a demandé à poser une question. Celui qui était leader du gouvernement à l'époque est intervenu pour demander au Président si le Règlement permettait une période de questions.

Voici ce que rapporte le hansard du 9 décembre 1983, à la page 45:

> Comme le chef de l'opposition, en l'occurrence, et le très honorable premier ministre ont une période de temps illimitée, j'aimerais à tout le moins que vous nous rassuriez quant au Règlement et que nous sachions à quoi nous en tenir pour l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais je crois qu'il devra présenter ses arguments quand viendra le débat sur le budget. Il pourrait en discuter avec les leaders parlementaires avant l'ouverture de la séance ou soumettre la question au Président. Je ne crois pas que ce soit le moment de soulever la question. Nous devons donc passer à l'ordre du jour.

Autre rappel au Règlement. Le député de Kamloops.

M. Riis: Une précision, monsieur le Président. J'accepte sans conteste votre décision à ce sujet, mais c'est une question que nous ne pouvons pas régler au cours de discussions entre leaders parlementaires et qui exige une décision de la présidence.

Proposez-vous, monsieur le Président, que je fasse ce rappel au Règlement tout juste avant que le ministre des Finances présente son budget, ou après? J'ai besoin de votre avis.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais étudier la question et je communiquerai les résultats de mon étude au député. Toutefois, il me semble que ce qu'il veut changer, c'est le paragraphe 84(7) du Règlement, qui porte sur le débat et les dix minutes allouées aux députés pour poser des questions ou faire des observations après les trois orateurs.

Cependant, nous en reparlerons plus tard. Je vais étudier la question et je communiquerai ma décision au député.

Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Milliken: Monsieur le Président, je veux qu'il soit clair qu'avant qu'une décision soit rendue sur cette question, certains d'entre nous voudront peut-être commenter le rappel au Règlement du député de Kamloops.

Le président suppléant (M. Paproski): Aucune décision ne sera rendue tant que tous les partis n'auront pas donné leur point de vue.

Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la responsabilité de l'État, la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'amorcer le débat, je dois dire que trois motions sont inscrites au *Feuilleton des Avis* à l'étape du rapport du projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la responsabilité de l'État, la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois en conséquence.

Les motions nº 1 et nº 2 au nom du député de Kingston et les Îles sont recevables. Elles seront débattues ensemble, mais mises aux voix de la façon suivante.

Si la motion nº 1 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 2. Si la motion nº 1 est rejetée, la Chambre devra voter sur la motion nº 2. La motion nº 3 est recevable et elle fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-38, à l'article 23,

(a) en retranchant la ligne 22, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dans les trente jours qui suivent le fait géné-»

(b) en retranchant les lignes 33 et 34, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de l'affaire estime qu'il serait».

Motion nº2.

Qu'on modifie le projet de loi C-38, en supprimant l'article 23.

—Monsieur le Président, je pourrais peut-être commencer par dire que je faisais partie du comité législatif qui a étudié le projet de loi, et je tiens à dire que les députés ministériels qui en faisaient partie ainsi que le président du comité en ont mené les travaux d'une façon à mon avis très équitable. En proposant cet amendement, je ne cherche pas à le faire d'une façon particulièrement partisane, car je reconnais que le gouvernement a accepté d'apporter au projet de loi de nombreux amendements valables. J'estime que tous les membres du comité ont très bien coopéré et fait de leur mieux pour rendre le projet de loi meilleur qu'il n'était quand la Chambre le lui a renvoyé après la deuxième lecture, et je crois qu'on lui a apporté des améliorations importantes.

L'une des améliorations qui ne lui ont cependant pas été apportées a trait à l'article 23 qui est relativement mineur mais n'en constitue pas moins un élément important du projet de loi. Il serait peut-être plus clair pour Votre Honneur que je cite l'article 23 du projet de loi qui modifie l'article 12 de la Loi sur la responsabilité de l'État. L'article stipule:

12. (1) L'État ne peut être poursuivi sur le fondement de l'alinéa 3*b*) sauf si, dans les sept jours qui suivent le fait générateur du litige, il y a eu signification d'un avis de la demande et du préjudice subi à un respon-

sable du ministère ou de l'organisme qui assume la gestion du bien en cause ou à l'agent du ministère ou de l'organisme qui en est responsable.

Mon objection au libellé actuel tient à l'exigence de signifier l'avis dans un délai de sept jours. La loi avait en partie pour objet de traiter davantage l'État comme une personne ordinaire. Nulle autre personne ou société au Canada, et j'emploie en l'occurrence le terme «personne» dans son sens juridique, ne fait l'objet de ce genre de protection.

Par exemple, si un automobiliste roule sur une route des Territoires du Nord-Ouest qui appartient au gouvernement fédéral et que sa voiture tombe dans un grand trou creusé sur cette route par des employés d'entretien du gouvernement fédéral, il faudra que cette personne donne avis du préjudice subi dans les sept jours qui suivent le fait générateur du litige, sinon elle constatera peut-être que sa réclamation est trop tardive, autrement dit, qu'elle n'a plus de recours.

À mon avis, nulle autre «personne» ou société ne bénéficie d'une telle protection. Si le CP était propriétaire d'une route quelque part au Canada et que quelqu'un faisait tomber sa voiture dans un trou creusé sur cette route, il ne serait pas nécessaire de donner un avis dans les sept jours. La poursuite judiciaire commencerait comme d'habitude dans les six ans qui suivent le fait générateur du litige. Par conséquent, un délai de six ans s'applique au CP, à moi, à tout député à la Chambre, ou à tout Canadien, alors que le gouvernement a un délai de faveur de sept jours.

Le secrétaire parlementaire, qui, je le présume, répondra au nom du ministre de la Justice, dira: «D'accord, mais vous devez lire le paragraphe 2»:

(2) Même sans excuse valable, le défaut d'avis mentionné au paragraphe (1) ou son insuffisance, n'empêche pas l'exercice d'un recours, pourvu que le tribunal saisi de l'affaire estime que l'État n'a pas subi de préjudice dans sa défense et qu'il serait injuste de prononcer l'irrecevabilité du recours.

Comme vous l'avez dit, monsieur le Président, deux modifications sont proposées.

La première vise à porter le délai de sept à trente jours, ce qui ne constitue pas un bien grand compromis. J'invite le secrétaire parlementaire à réfléchir à cela.

Le deuxième amendement vise à retirer du paragraphe (2) l'obligation pour le demandeur de montrer que l'État n'a pas subi de préjudice dans sa défense par suite du défaut d'avis ou de son insuffisance. En l'occurrence, ce n'est pas tellement du préjudice que le défaut d'avis pourrait causer à l'État dont il s'agit, mais bien plutôt de l'injustice que ce défaut fait subir au demandeur. Car si l'État déclare qu'il ne peut compter sur personne pour dire s'il y avait un trou dans la route ce jour-là, il dira qu'il subit un préjudice du fait que son témoin est mort, que ses gens ont quitté la région ou qu'aucun de ceux qui y ont travaillé n'est encore à son emploi et qu'il ne peut les trouver.

Je trouve que cela ne doit pas constituer l'élément déterminant, car personne d'autre ne peut se prévaloir de cette défense. Bien que les particuliers puissent se souvenir de l'existence d'un trou dans leur entrée de cour un certain jour, il en va tout autrement des grandes sociétés, et pourquoi l'État devrait-il être avantagé par rapport aux grandes sociétés?

C'est le premier de mes amendements. Le second vise à supprimer l'article entièrement. J'invite le ministre à envisager cette possibilité. S'il tient vraiment à ce que l'État soit considéré, en l'occurrence, comme un citoyen ordinaire, et je l'invite fortement à le faire, il pourrait tout simplement supprimer l'article en entier. S'il juge cet amendement inacceptable, je l'invite à examiner les autres amendements que j'ai proposés et qui visent à porter le délai à trente jours et à supprimer pour le demandeur, avant de poursuivre l'État, l'obligation de montrer que le défaut d'avis ou son insuffisance n'a pas causé de préjudice à l'État.

• (1150)

J'espère que le secrétaire parlementaire recevra mes propos dans l'esprit où je les ai formulés. Ils ne constituent nullement une critique du texte du projet de loi. Je conviens qu'il s'agit là d'une disposition relativement courante visant à protéger l'État. Cependant, j'estime que, de nos jours, l'État du chef du Canada et certainement aussi du chef des provinces, n'a pas besoin de ce genre de protection.

Lorsque cette question a été abordée au comité, celui qui a répondu a dit que cette procédure étant celle adoptée en Ontario en vertu de la Loi sur les municipalités, par exemple; pourquoi ne pas agir de même. Je dirai au secrétaire parlementaire qu'il devrait laisser la Chambre innover à cet égard et modifier certaines de ces règles archaïques qui nuisent aux citoyens tout en protégeant l'État. Elles restreignent les droits des Canadiens. L'État, en tant que représentant de la population, ce qu'il devient de plus en plus, et le Parlement étant après tout son agent, ne devrait pas songer au moyen de se protéger contre elle, mais au contraire à l'aider. S'il doit reconnaître aux citoyens le droit de se traduire les uns les autres devant les tribunaux, s'il doit reconnaître ce droit aux sociétés sans leur imposer un délai de sept, dix ou trente jours, il ne doit pas leur imposer ce préavis pour se

protéger contre eux, ce qu'il fait dans le cadre de l'article 23.

J'invite le secrétaire parlementaire et le ministre à envisager la possibilité de supprimer en entier cet article du projet de loi ou, à défaut, d'accepter mon autre amendement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, au sujet de la motion nº 1 et, indirectement, de la motion nº 2, je voudrais faire écho aux observations du député de Kingston et les Îles quant à l'esprit dans lequel le comité législatif s'est penché sur ce projet de loi. Certes, d'importantes modifications ont été apportées à la loi à bien des égards. Le député de Kingston et les Îles a assuré avec grande distinction la présidence du comité. Il y a certes mis beaucoup de vigueur en maintes occasions. J'estime que le projet de loi a nettement profité de l'examen du comité.

J'ai cherché à améliorer la loi à bien des égards en proposant des amendements, dont certains ont été adoptés et d'autres rejetés par le gouvernement. En ce qui concerne l'article 23, notamment, j'ai proposé un amendement très similaire à celui que propose le député de Kingston et les Îles. Le préavis de sept jours prévu dans cette disposition n'est absolument pas justifié. J'appuie sans réserves la motion nº 1 qui étend ce délai à trente jours et qui modifie aussi la seconde partie de la disposition.

Je dois avouer que j'ai été stupéfait d'entendre le député de Kingston et les Îles proposer que, à défaut d'être modifié en ce sens, l'article 23 soit révoqué. Selon le député libéral, on reviendrait ainsi au statu quo et les dispositions actuelles de l'article 23, quoique limitées, rendraient en fait inutiles l'envoi au sous-procureur général du Canada d'une copie d'un avis de la demande, comme le prévoit le paragraphe 12(1). En outre, le nouvel article 23 supprimerait l'exception prévue au paragraphe 12(2) concernant le défaut d'avis ou son insuffisance.

L'article 23 constitue un pas dans la bonne direction. Il supprime deux ou trois obstacles auxquels se heurte le citoyen qui demande justice à la Cour fédérale. Je suis très déçu que le député de Kingston et les Îles préconise d'en revenir au statu quo. C'est exactement ce qui arriverait si on révoquait l'article 23 dans son entier. Ce serait revenir aux dispositions actuelles du code.

J'ignore si les libéraux tiennent à maintenir les obstacles que pose l'article 12 à l'égard de l'avis et des exceptions.

J'inviterais le député de Kingston et les Îles à réexaminer la motion nº 2. Il y aurait évidemment lieu d'améliorer la disposition qu'elle vise. Toutefois, sauf le respect que je lui dois, je dois dire au député de Kingston et les Îles que si la motion nº 1 est défaite, ce sera retourner en arrière que d'étudier la motion nº 2. J'ai du mal à croire que ce soit là l'orientation qu'il souhaite faire prendre au débat, car cela aurait pour effet de restreindre les droits du particulier dans les poursuites intentées contre l'État.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais faire écho aux observations de mon collègue et dire que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction et qu'il a été amélioré sensiblement à l'étape de l'étude en comité législatif. Le député de Burnaby—Kingsway a souligné la contribution du député de Kingston et les Îles à ce travail. Je voudrais souligner aussi la participation aux travaux de ce comité du député de Red Deer, que j'ai le plaisir d'avoir à mes côtés.

Comme les ministériels, j'ai étudié très attentivement les motions proposées par le député de Kingston et les Îles. Je m'efforce généralement de prendre la part d'un ancien de l'Université Queen, mais cela ne m'est pas toujours possible. Je constate que le député porte l'écusson de l'Université sur son veston aujourd'hui. Est-ce une coïncidence? Je n'en sais rien. Je crois que nous devrons néanmoins rester chacun sur nos positions au sujet des deux motions concernant le projet de loi C-38 qui ont été présentées à la Chambre.

À mon avis, un préavis de sept jours est parfaitement raisonnable pour ce qui touche les poursuites intentées

contre l'État. Je voulais corriger l'impression qu'a pu donner l'auteur de cette proposition; d'après ce qu'il a dit, on aurait pu croire que nous nous étions fondés sur le délai prescrit dans la loi ontarienne sur les affaires municipales. Je me rappelle avoir fait cette remarque et j'ai dit qu'il s'agissait d'un délai de 48 heures. Quoi qu'il en soit, la question dépasse de loin le fait que les provinces ou les municipalités auraient un délai plus court.

Le député a parlé de l'État et du préjudice causé aux particuliers. Je suis d'accord pour dire que ce projet de loi fait beaucoup pour équilibrer la situation entre l'État et ceux qui cherchent à le poursuivre en justice. Mais l'État n'a pas tout à fait un statut de particulier dans notre pays. L'État représente le bien public. S'il l'on poursuit l'État en justice, c'est le contribuable qui doit payer. À mon avis, il n'est pas déraisonnable de demander que des poursuites contre l'État soient intentées dans les sept jours.

Je peux assurer au député que j'ai examiné cette proposition. Je partageais certaines de ses préoccupations au delai de la courte durée. Il avait prévu ce que j'allais dire. La deuxième partie comporte une mesure de sauvegarde qui protège ceux qui intentent des poursuites contre l'État ou qui donnent avis après le délai de sept jours. On peut le faire si on ne cause pas de préjudice à l'État. À mon avis, c'est raisonnable, et je ne suis pas d'accord avec lui pour dire que le seul recours permis est en cas d'injustice pour le demandeur. Il s'agit de poursuites contre l'État; le contribuable canadien doit payer si le demandeur a gain de cause. Je ne peux donc pas accepter qu'on retire la disposition qui protège l'État ou la disposition de sauvegarde.

Le député de Burnaby—Kingsway a fait remarquer, à juste titre d'ailleurs, que l'abolition pure et simple de la disposition serait intolérable. Il a fait valoir que le délai de six ans en vertu du droit délictuel s'appliquerait. C'est trop long, pour plusieurs raisons. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'État possède et gère des millions d'acres de territoire au Canada. S'il survient un accident sur la propriété de l'État qui entraîne des poursuites, nous devrions en être informés tout de suite pour plusieurs raisons.

• (1200)

Tout d'abord, cela permet à l'État de décider s'il convient de laisser aller l'affaire devant les tribunaux. Personne ne souhaite prolonger un litige. Tout le monde veut régler ce genre de question le plus vite possible. Si un avis est signifié dans les sept jours qui suivent le fait générateur du litige, l'État peut alors examiner ce qui s'est passé sur la terre domaniale visée et déterminer s'il convient de chercher un règlement. C'est dans l'intérêt de tous les intéressés.

De plus, et je pense que le député aurait dû porter cette question à notre attention, si quelque chose sur une terre domaniale présente un danger pour la population, il faut que l'État en soit avisé. C'est dans l'intérêt de la population parce que l'État voudra corriger cette situation. Laisser une situation dangereuse se maintenir indéfiniment. . .

M. Milliken: C'est un peu mielleux.

M. Nicholson: Je n'ai pas bien compris ce qu'a dit le député, mais il ne semble pas être d'accord avec ce que je disais.

S'il y a un danger sur une terre domaniale, il faut que l'État en soit avisé afin que des mesures soient prises pour protéger la population.

M. Fee: C'est plus sensé.

M. Nicholson: Le député de Red Deer dit que c'est sensé et je pense que ce l'est en effet. Nous avons examiné la question avec soin et, dans l'intérêt de la population, je pense qu'il faut rejeter ces deux motions.

M. Milliken: Monsieur le Président, je voudrais répondre à deux remarques seulement. Tout d'abord, le député de Burnaby—Kingsway a, par ses belles paroles, laissé entendre que je cherchais par mon deuxième amendement à usurper les droits des citoyens. Je pense qu'il sait que ce n'est pas exact.

Il sait pertinemment que j'essayais de faire retrancher complètement cet article du projet de loi afin de placer l'État sur un pied d'égalité avec tout autre défendeur. Si j'ai mal compris la situation et que ce n'est pas le cas, il en sait peut-être beaucoup plus que moi sur cette question, étant donné qu'il a peut-être consulté des experts juridi-

ques auxquels je n'aurais même pas pensé de m'adresser. Si j'ai tort, je m'incline devant son grand jugement, mais c'était mon intention et je pense qu'il le sait. Je pense que c'est avec une pointe de malice qu'il a laissé entendre que j'essayais d'usurper les droits des citoyens.

Ensuite, même si les arguments du secrétaire parlementaire sont tous très logiques, on peut les appliquer à n'importe quelle mégasociété du Canada qui possède des millions d'acres de terre au pays.

J'ai choisi le Canadien Pacifique comme exemple parce qu'il possède des millions d'arpents dans tout le Canada. Il fait face exactement aux mêmes difficultés que l'État. Il veut corriger les problèmes qui se produisent sur ses terres quand il en entend parler. Il veut aussi régler les litiges, parce que ce sont ses actionnaires qui paient, en fin de compte, et beaucoup d'entre eux sont citoyens canadiens. Je conviens que l'argument du secrétaire parlementaire selon lequel il protège les contribuables canadiens par cet amendement est valable et louable. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné au député l'occasion de parler une seconde fois, mais ce n'est vraiment pas possible à ce moment-ci. Je pensais qu'il invoquait le Règlement.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député de Kingston et les Îles.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

L'hon. Otto Jelinek (au nom du ministre de la Justice) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-38, dans la version française, à l'article 31, en retranchant la ligne 32, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ments rendus contre l'État dans les cas où un fait».

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement de détail ayant pour but d'assurer dans toute la mesure du possible l'identité des versions dans les deux langues officielles. Il serait plus conforme à l'intention visée d'utiliser l'expression *contre l'État* que celle de *visant l'État*.

L'expression *contre l'État* est déjà employée dans d'autres passages concernant les intérêts de l'État.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi ainsi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-59, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada à la deuxième lecture du projet de loi C-59, Loi sur la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique. Le projet tend à modifier la Loi sur les juges ainsi que divers articles connexes à la suite de la réorganisation judiciaire en Colombie-Britannique.

Le gouvernement du Canada est déterminé à rendre plus efficace le système judiciaire canadien. À cette fin, il cherche avec les provinces à améliorer l'administration de la justice dans l'ensemble du pays.

Je n'en veux pour exemple que la politique gouvernementale qui accueille favorablement les initiatives prises par les gouvernements provinciaux de réorganiser les cours supérieures, ainsi que les cours de tribunaux de district et de comté de façon à améliorer l'administration de la justice dans les provinces.

Les modifications que renferme le projet de loi C-59 vont donner effet à la décision prise par la province de Colombie-Britannique d'englober ses cours de comté dans la Cour suprême de Colombie-Britannique. Une loi donnant effet à l'absorption des cours de comté par la Cour suprême de Colombie-Britannique a été adoptée par la province de Colombie-Britannique en juin 1989, avec effet au 1er juillet 1990 ou à une date antérieure fixée par proclamation.

Le projet de loi C-59 réalisera les modifications correspondantes à la législation fédérale pour tenir compte de l'absorption de ces tribunaux.

• (1210)

En plus de changer le nom du tribunal, là où il apparaît dans les lois fédérales, cette mesure législative apporte des changements à la Loi sur les juges afin de refléter la nouvelle organisation des tribunaux de Colombie-Britannique, notamment la création du nouveau poste de juge en chef adjoint de la Cour suprême de la province.

Ce n'est ni très important ni complexe. On pourrait dire que toutes les dispositions sont des changements de détail, mais elles contribuent néanmoins à un fonctionnement plus efficace du système juridique de Colombie-Britannique en apportant les modifications aux lois fédérales qui permettent la fusion des tribunaux dans cette province.

De plus, ce projet de loi représente un autre exemple de la volonté de notre gouvernement de collaborer avec les provinces et les territoires pour le bien de tous les Canadiens. Je demande l'appui de tous les députés pour assurer une adoption rapide de ce projet de loi.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, notre parti appuie la position du gouvernement. Nous considérons cette mesure législative comme une chose probablement nécessaire en Colombie-Britannique, mais c'est à elle d'en décider, du moins en partie. Je pense que sept ou huit provinces ont maintenant un système judiciaire unifié. De toute évidence l'initiative de la Colombie-Britannique est positive.

Le Nouveau-Brunswick a fait la même chose il y a huit ou neuf ans, et il y a toujours un peu d'hésitation et d'inquiétude, particulièrement chez les avocats conservateurs qui hésitent à changer et hésitent à faire le saut.

Si l'on en juge par l'exemple du Nouveau-Brunswick le système fonctionne bien et représente une amélioration. On n'a pas à essayer de décider devant quel tribunal se présenter, puisqu'il n'y en a qu'un. Nous estimons que c'est un pas dans la bonne direction.

Nous invitons tous les gens de Colombie-Britannique qui ont des craintes à venir devant le comité qui étudiera la mesure pour faire valoir leur point de vue. Comme le secrétaire parlementaire, nous sommes d'avis que ces changements sont plus des changements de détail que des changements fondamentaux, pourtant, leurs effets sont important et c'est pourquoi nous invitons les groupes, les organisations et les particuliers à se faire entendre.

Peut-être que lorsque tous les tribunaux auront été unifiés nous pourrons envisager la spécialisation des juges. C'est une chose que nous pourrions envisager pour l'avenir, nous aurions des juges spécialistes du droit familial, du droit criminel ou des affaires civiles.

Nous appuyons donc ce projet de loi et attendons avec intérêt les observations qui seront faites.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer ce projet de loi. En tant que député d'une circonscription de la Colombie-Britannique, je suis particulièrement heureux de signaler que la proposition du gouvernement est semblable à un projet de loi qui a été adopté et appuyé par tous les partis à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en juin dernier, projet de loi qui prévoyait la fusion des cours de comté et de la Cour suprême.

Je crois qu'il ne reste donc qu'une seule province où les tribunaux ne sont pas fusionnés, soit la Nouvelle-Écosse. J'espère qu'elle ne tardera pas, sous la direction du premier ministre McDonough, à emboîter le pas aux autres provinces.

On a dit que cette mesure législative est surtout une question de forme, et c'est tout à fait vrai. Je veux cependant profiter de l'occasion, puisque ce projet de loi porte sur la fusion des tribunaux, pour parler quelques instants de l'accès à ces tribunaux.

Même s'il est important que nous prenions les mesures nécessaires pour assurer l'efficacité des tribunaux sur le plan de l'administration de la justice, et ce projet de loi nous mettra certainement sur la bonne voie, il reste encore de graves lacunes en ce concerne l'accès à la justice en Colombie-Britannique surtout, mais aussi dans d'autres régions du pays.

L'un des éléments important de notre système judiciaire, c'est la capacité des personnes sans ressources d'avoir accès aux tribunaux, qu'il s'agisse de cours de district, de cours de comté, de la Cour suprême ou de tribunaux de plus haute instance. C'est pourquoi je veux profiter de l'occasion pour exprimer ma profonde inquiétude et celle de mes collègues à l'égard des coupes dans l'aide juridique.

J'ai en main le rapport annuel le plus récent de la Legal Services Society de la Colombie-Britannique, l'organisme chargé de s'assurer que les gens de la province peuvent avoir accès aux tribunaux et aux services d'aide juridique.

Dans son plus récent rapport annuel, le président du conseil d'administration de la Société a déclaré ce qui suit:

> En Colombie-Britannique, les droits juridiques ne veulent rien dire. En effet, bien des gens ne peuvent faire appel aux tribunaux pour faire respecter les droits que leur accorde la Charte canadienne des droits et libertés, car le gouvernement provincial ne débloque pas des crédits suffisants pour les services d'aide juridique.

M. Henderson signale qu'il s'agit là d'un élément essentiel d'un système judiciaire accessible à tous les citoyens. Il ajoute que certains des problèmes concernent les faibles honoraires versés aux avocats de l'aide juridique et l'absence de ressources suffisantes pour aider les gens lorsqu'il s'agit de procès pour dettes, d'audiences devant des tribunaux administratifs en matière d'accident du travail, d'appels devant les services de bien-être social et de demandes de statut de réfugié.

En outre, en ce qui a trait à la question de l'accès, aux tribunaux, cet organisme signale qu'il importe que des mesures soient prises, afin de s'assurer que le système judiciaire répond aux besoins des autochtones. Un certain nombre d'enquêtes, l'enquête Marshall, en Nouvelle-Écosse, l'enquête encore en cours à l'heure actuelle au Manitoba et celles menées dans d'autres provinces, ont montré que de graves problèmes se posent en ce qui a trait à l'accessibilité des autochtones au système judiciaire de notre pays.

Comme le comité sur la réforme du système judiciaire en Colombie-Britannique l'a déclaré dans son rapport:

> Notre système judiciaire n'offre pas un accès égal à tous les citoyens.

Je souhaiterais que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités en s'assurant que les services d'aide juridique sont beaucoup mieux financés dans tout le pays. Je suis conscient du fait que le gouvernement fédéral apporte un financement important aux services en question par le biais d'ententes de partage des coûts. Cependant, beaucoup reste à faire et j'espère que le gouvernement prendra des mesures en ce sens.

Pour ce qui est de la question de l'accessibilité aux tribunaux, surtout en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et des dispositions de la Constitution portant sur les minorités linguistiques, je voudrais demander au ministre de la Justice d'agir très rapidement, afin de mettre en oeuvre les recommandations unanimes du Comité permanent des droits de la personne qui a demandé qu'on affecte tous les crédits voulus au Programme de contestation judiciaire.

Le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie porte sur l'efficacité des tribunaux, et un élément important de toute cette question réside dans l'accessibilité, que ce soit par le biais de l'aide juridique ou par l'entremise du Programme de contestation judiciaire; il s'agit de faire en sorte que tous les Canadiens puissent profiter, en pratique, de tous les droits qu'ils ont en théorie.

Dans son rapport unanime sur le Programme de contestation judiciaire, le comité permanent a signalé que l'accès aux tribunaux est essentiel au respect des droits constitutionnels des Canadiens. Comme le ministre de la Justice le sait pertinemment, ce programme est menacé. À ce stade-ci, le directeur général du Conseil canadien de développement social a remis des avis de licenciement

aux employés du programme. J'espère que le ministre de la Justice, qui se dit préoccupé par l'accès aux tribunaux, prendra rapidement les mesures pour assurer un niveau de financement suffisant à cet important programme.

Enfin, je profite de l'occasion pour faire état de certaines préoccupations face à la mesure législative, en majeure partie de nature technique, mais se rapportant tout de même à l'accès aux tribunaux et à l'efficacité du système judiciaire. Ces préoccupations ont été exprimées récemment par certains de mes collègues qui se sont penchés sur le sexisme dans les tribunaux. Le projet de loi à l'étude traite des tribunaux de la Colombie-Britannique, mais ne se limite pas à cette province. Je regrette d'avoir à dire que c'est un juge de ma province qui a déclaré qu'une enfant de trois ans avait un comportement «sexuellement agressif».

[*Français*]

Et il y a aussi, monsieur le Président, un juge, récemment, dans la province de Québec, le juge Denys Dionne, de la Cour du Québec, à Longueuil, qui a dit dans un de ses jugements: «Comme on dit, toute règle est faite comme une femme, pour être violée.»

• (1220)

[*Traduction*]

Cela ne donne qu'une petite idée de la violence contre les femmes au Canada: chez nous, une femme est victime de viol toutes les 17 minutes; une femme sur quatre sera victime de viol, la plupart du temps par quelqu'un qu'elle connaît; une femme sur huit est victime d'une agression sexuelle avant l'âge de 18 ans, habituellement par un homme membre de sa famille; 54 p. 100 des femmes vivant avec un homme sont victimes de violence physique au moins une fois pendant la durée de leur relation; 60 p. 100 des viols signalés et des mauvais traitements ou des agressions sexuelles dont sont victimes les enfants sont perpétrés au foyer; et, pour finir, environ 90 p. 100 des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail à un moment ou à un autre de leur vie active.

Puisque le ministre a entrepris d'accroître l'efficacité des tribunaux, j'espère qu'il prendra des mesures pour sensibiliser les juges à la violence contre les femmes.

Nous n'oublions pas les paroles récentes de madame la juge Bertha Wilson et nous pensons à de nombreux juges notamment le juge du Québec dont je viens de parler et le juge des Territoires du Nord-Ouest qui a déclaré que les agressions sexuelles étaient moins graves dans sa région parce que la plupart du temps, elles se produisent lorsque les femmes sont ivres et inconscientes et, selon ses propres paroles, «l'homme arrive, voit une paire de hanches et se sert». Il y a également le juge de la Nouvelle-Écosse qui a dit aux femmes qu'elles devraient obéir à leur mari et rester avec eux.

Je me joins aux groupes féminins du Canada et à toutes les autres personnes qui s'inquiètent de l'équité dans le système judiciaire et réclament la formation d'un groupe de travail national pour étudier la discrimination sexuelle dans le système judiciaire canadien. J'exhorte le ministre de la Justice à constituer un tel groupe de travail en lui donnant le mandat d'examiner le grave problème du sexisme chez les juges.

J'ajoute qu'on a récemment fondé le Centre canadien de la magistrature qui, je l'espère, jouera un rôle de premier plan dans la sensibilisation de nos juges.

Plus de femmes ont été nommés juges récemment et le ministre a raison de le mentionner. C'est un changement louable par rapport aux anciens gouvernements conservateurs. Jusqu'en 1979, aucun gouvernement conservateur n'avait jamais nommé de femme juge à quelque niveau que ce soit au pays. Nous considérons donc ce changement comme un progrès important.

En conclusion, j'appuie le projet de loi à l'étude et j'espère que le gouvernement tiendra compte des préoccupations dont j'ai fait état en ce qui concerne l'accès à la justice dans le domaine de l'assistance judiciaire, le renouvellement du Programme de contestation judiciaire et, en particulier, l'importance de sensibiliser nos juges à la violence faite aux femmes dans la société canadienne.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, dans ses observations sur le projet de loi C-59, le député de Burnaby—Kingsway a fait allusion au fait que l'appareil judiciaire de la Nouvelle-Écosse n'est pas unifié. Il a dit espérer qu'il le serait bientôt.

Je suis d'accord avec lui, mais je regrette qu'il ait parlé du premier ministre McDonough. Je crais que, si nous attendons qu'un McDonough soit élu premier ministre de la Nouvelle-Écosse, ce sera probablement un petit-enfant ou un arrière-petit-enfant du chef actuel du

Nouveau Parti démocratique, et ce, lorsque le siècle prochain sera bien entamé, peut-être même en l'an 3000.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose que le projet de loi C-60, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et mettre en oeuvre diverses mesures connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada, j'ai l'honneur de proposer l'adoption en deuxième lecture du projet de loi C-60, Loi sur la réorganisation judiciaire de l'Ontario.

Ce projet de loi aura pour effet d'apporter à la Loi sur les juges ainsi qu'à d'autres lois fédérales les modifications complémentaires nécessaires à la mise en oeuvre de la réorganisation judiciaire de l'Ontario.

Cette province a récemment adopté des dispositions législatives visant à unifier la Cour de district de l'Ontario et la Cour supérieure de première instance, c'est-à-dire la Haute Cour de justice.

La cour unifiée deviendra la Division générale de la Cour de justice de l'Ontario, nom générique par lequel seront désignés les tribunaux de première instance de cette province. En outre, la Cour d'appel, qui, à l'instar de la Haute Cour de justice, est actuellement une section de la Cour suprême de l'Ontario, deviendra un tribunal distinct. La loi ontarienne signale donc un changement important dans l'organisation traditionnelle des tribunaux de cette province, organisation qui n'avait pratiquement pas été touchée depuis 1881.

L'organisation de la nouvelle Cour de l'Ontario (Division générale) sera régionale. L'administration judiciaire de chacune des huit régions sera confiée à autant de juges régionaux principaux qui seront nommés à cette fin et qui relèveront du juge en chef et du juge en chef adjoint de la Cour.

Lorsque le procureur général de l'Ontario a dévoilé ses propositions le 1er mai 1989, l'accueil que les hommes de loi et le grand public leur a réservé a varié. Ces derniers mois, certains aspects de ces propositions ont amené des groupes et des particuliers qui s'inquiètent des effets de ces dernières sur l'indépendance de la magistrature en Ontario, à formuler au ministre de la Justice et procureur général du Canada des instances à cet égard.

Le ministre a donc été appelé à accorder à ces propositions une attention beaucoup plus grande que celle qu'accorderait habituellement un ministre fédéral aux projets d'une province concernant son organisation judiciaire. À différentes reprises, le ministre de la Justice a discuté personnellement de la mesure législative avec M. Scott. Le ministre a accepté d'apporter un certain nombre de modifications, qui ont depuis été incorporées, soit à l'étape de l'étude en comité, soit au moyen d'un projet de loi modificatif adopté en décembre dernier. Vous conviendrez, monsieur le Président, que ces modifications tiennent pleinement compte des préoccupations qui ont été exprimées.

Le projet de loi C-60 lui-même est de nature largement formelle. Il a été conçu afin d'intégrer aux lois fédérales des modifications apportées aux noms et à l'organisation des tribunaux ontariens. Au moment de son adoption, les juges de la Haute Cour de justice et de la Cour de district actuelles de l'Ontario seront nommés à la Cour de l'Ontario unifiée (Division générale) et les juges de la section d'appel actuelle de la Cour suprême de l'Ontario seront nommés à la nouvelle Cour d'appel distincte.

Le projet de loi comprend un certain nombre de dispositions transitoires. J'aimerais attirer l'attention des membres sur une de ces dispositions qui touche les postes de juge en chef et de juge en chef adjoint de la Cour de district de l'Ontario. L'unification de la Haute Cour de justice et de la Cour de district aura pour effet d'entraîner la caductié des postes de juge en chef et de juge en chef adjoint de la Cour de district. Pour des raisons d'équité, aux termes de l'article 46 du projet de loi, le juge en chef et le juge en chef adjoint de cette cour continueront de recevoir le traitement prévu pour ces postes jusqu'à ce que le traitement attaché aux postes qu'ils occuperont à la nouvelle cour soit égal ou supérieur.

Le juge en chef Lyon et le juge en chef adjoint LeSage se sont acquittés de leurs fonctions actuelles avec grande distinction pendant une période qui, si ce n'était de l'élimination de la Cour dont ils relèvent, les autoriserait

à se prévaloir des dispositions de l'article 32 de la Loi sur les juges.

En effet, aux termes de cet article, le juge en chef qui exerce sa charge depuis au moins cinq ans peut abandonner celle-ci pour exercer celle de simple juge de la cour. Conformément au paragraphe 43(2) de la Loi sur les juges, la pension à laquelle aura par la suite droit le juge sera fonction du traitement attaché, au moment où il prendra sa retraite ou quittera ses fonctions, au poste de juge en chef.

Par souci d'équité, le paragraphe 46(2) du projet de loi aura pour effet d'accorder le même droit au juge en chef et au juge en chef adjoint de la Cour de district, qui ont occupé leur poste respectif pendant sept années—et, dans le cas du juge en chef Lyon, pendant une période supplémentaire de cinq ans en tant que juge en chef adjoint de la Cour. En effet, conformément à cette disposition, ils sont réputés avoir exercé la faculté prévue à l'article 32 de la Loi sur les juges, à compter de l'unification de la Cour.

Je tiens toutefois à souligner qu'il est prévu d'incorporer un certain nombre d'amendements au présent projet de loi lors de l'étude en comité de façon à apporter certains changements supplémentaires de nature purement formelle aux lois fédérales. Cependant, ces divers amendements ne touchent en rien les caractéristiques principales du projet de loi C-60.

• (1230)

[*Français*]

Monsieur le Président, conformément au partage des compétences prévues par la Constitution, les provinces et le gouvernement fédéral sont tenus de collaborer en vue d'assurer la bonne administration de la justice au pays.

Une loi fédérale ainsi qu'une intervention du pouvoir exécutif sont nécessaires afin de donner plein effet aux mesures envisagées par la province relativement à l'organisation des tribunaux, visé par l'article 96 de la Constitution.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-60, la Loi sur la réorganisation judiciaire de l'Ontario, permettra à la province de l'Ontario de mettre en branle des réformes visant à assurer une meilleure administration de la justice dans la province, à rendre les tribunaux plus accessibles et mieux adaptés aux besoins actuels en matière d'actions en justice.

J'espère que les membres donneront leur aval à l'esprit qui anime ces réformes afin d'assurer l'adoption rapide du projet de loi C-60.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, j'exprime notre satisfaction de constater que le Parlement est saisi de cette mesure sur la réorganisation judiciaire de l'Ontario.

Ce projet de loi relativement mineur n'est qu'une partie de la réforme globale du système judiciaire ontarien qui est actuellement sous la direction du procureur général, Ian Scott. Ceci est la première de deux phases; elle a déjà été définie, débattue et réglée. On est en train de définir la deuxième. Je me réjouis du fait que le Parlement va participer à cette réforme.

Comme on l'a dit plus tôt, il n'y a pas lieu de s'étonner du fait que la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et l'Ontario soient les dernières provinces canadiennes à entreprendre cette réorganisation visant à améliorer le rendement de leur système judiciaire.

Quand j'ai étudié notre histoire, j'ai constaté que les Pères de la Confédération avaient eu de la difficulté à unifier le pays. À maintes reprises, la Chambre a discuté de nos problèmes linguistiques concernant l'anglais et le français, et il en sera encore question cet après-midi.

Les Pères de la Confédération ont trouvé ces problèmes relativement faciles à résoudre comparativement à ceux que leur présentait l'unification des premières colonies qui ont formé le Canada. Depuis longtemps déjà, chacune avait un système judiciaire bien rodé et des cours à peu près semblables, mais aucune ne voulait céder quoi que ce soit pour fonder un nouveau pays, le Canada, qui est issu de l'oeuvre des Pères de la Confédération en 1867.

Les Pères de la Confédération ont eu plus de difficulté à essayer de préserver les prérogatives inhérentes au système existant qu'à faire accepter l'anglais et le français par les citoyens du nouveau pays. Nous voyons, que même aujourd'hui le défi de moderniser les systèmes judiciaires afin de les rendre plus efficaces et plus compréhensibles pour les habitants de la province constitue encore une tâche très préoccupante.

J'ai hâte que le comité soit saisi du projet de loi après la deuxième lecture. J'espère qu'il recevra des mémoires des divers groupes d'intérêt qui sont concernés et dont je parlerai dans un instant. J'espère que nous tiendrons des audiences, car je ne suis pas d'accord avec le gouvernement selon qui, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, nous avons un rôle secondaire; il n'a pas dit expressément que nous devions entériner automatiquement les

décisions des provinces, mais il a clairement donné l'impression que c'est ce qu'il pense.

Nous devrions tâcher d'être fidèles à la vision des Pères de la Confédération de 1867 qui souhaitaient voir émerger de leur oeuvre un système en quelque sorte national de justice. Nous devons nous assurer de bien faire notre travail et veiller à ce que le Parlement du Canada contribue à leur oeuvre.

Cela dit, il nous faut également reconnaître qu'il s'est fait énormément de travail et que le procureur général s'est attaqué aux problèmes et aux intérêts en conflit et en concurrence au sein du système judiciaire. Il a eu de nombreux entretiens avec tous les intéressés.

Je devrais également rendre hommage au juge Zuber pour les efforts énormes qu'il a consacrés à son rapport. Ce rapport a forcé tous les intéressés à réfléchir à nouveau au système judiciaire ontarien dans lequel elles travaillent et aux améliorations qu'il serait possible de lui apporter.

L'efficacité et la simplicité ne comptaient certes pas parmi les objectifs des Pères de la Confédération quand le système a été mis sur pied. À cette époque, il s'agissait simplement de tâcher d'obtenir l'approbation et l'appui pour la Confédération. Nous avons commencé par un système judiciaire, si on peut l'appeler ainsi, qui n'avait vraiment aucune administration centrale. Il dépendait de la coopération de quatre systèmes, chacun possédant certaines prérogatives et une certaine indépendance reconnues par la tradition, par la loi et par notre Constitution.

Nous sommes tous forts conscients de l'indépendance du judiciaire, indépendance qui doit être maintenue après la réorganisation du système. Sinon, la démocratie en souffrira.

En second lieu, les avocats de la Couronne jouissent, par tradition et en droit, de certaines prérogatives dont le système devra tenir compte. Il y a aussi le barreau, qui représente le public, les parties qui viennent se défendre devant le tribunal ou intenter des poursuites contre des concitoyens ou le gouvernement. La réorganisation du système judiciaire, qui est à l'étude, doit tenir compte des prérogatives dont jouit le barreau depuis des décennies et qui caractérisent notre système.

Dernier élément, mais non le moindre, il y a le réseau des tribunaux de l'Ontario qui administre le système; il y a les responsables, les constructeurs et les gestionnaires des palais de justice et leurs calendriers, les huissiers et les commis, tous ceux qui doivent, au nom des contribuables, donner à la province un système efficace et moderne, un système qui marche et qui se comprend.

Tous ces intérêts divergents, dont devra tenir compte le nouveau système, ont largement participé au processus d'élaboration du système, et sont fort conscients de ses effets. Ce système, on nous demande de l'étudier à la Chambre et en comité et de l'avaliser en adoptant le projet de loi que le ministre a présenté.

J'ai hâte de me mettre au travail. Le système judiciaire fait face aujourd'hui à des défis qui étaient inimaginables en 1867. Le fait que les quatre systèmes indépendants aient pu travailler de concert et former un ensemble dont nous sommes très fiers, en dépit des nécessaires changements à l'étude, en dit long non pas tant sur la structure elle-même que sur les gens qui l'ont fait fonctionner, qui ont su respecter le rôle des autres, leur besoin d'indépendance de chacun, et ont fait l'impossible pour s'adapter à la situation. J'estime qu'il convient de leur rendre hommage.

Le fait de reconnaître, comme sept provinces l'ont déjà fait, y compris le Québec depuis le début de la Confédération, qu'un système unifié présente des avantages considérables n'enlèvera rien à ces gens-là ni au rôle qu'ils ont joué dans la bonne marche du système.

Lors des discussions que j'ai eues avec certains de mes collègues du caucus libéral qui sont membres du barreau, j'ai constaté qu'ils se réjouissaient tous, pour eux-mêmes et pour leurs électeurs, du fait que serait créé un système que tous pourraient mieux comprendre. Lorsque la Cour suprême fera telle ou telle chose, ils sauront un peu mieux ce que cela veut dire.

• (1240)

Aujourd'hui nous avons une charte et un régime d'aide juridique que nous n'avions pas et les relations familiales sont compliquées au point que, plus souvent qu'elles ne le devraient et plus souvent que par le passé, elles mènent les membres de la famille devant les tribunaux. L'accroissement de la population a été extraordinaire mais pas du tout uniforme. Certaines parties de notre

province ont de fortes populations, d'autres croissent plus lentement, et il faut s'adapter à tous ces phénomènes à l'intérieur d'un régime qui a été conçu en 1867, révisé en profondeur en 1881 et 1882, mais vraiment pas de manière importante depuis.

Je félicite donc mes collègues et mes homologues de la province d'Ontario pour le travail qu'ils ont accompli. Je félicite le procureur général, Ian Scott, d'avoir lancé cette importante initiative, de même que le ministre fédéral de la Justice et son secrétaire parlementaire de nous donner l'occasion de traiter du projet de loi et de le renvoyer au comité.

J'ai lu dans les documents de Queen's Park que le procureur général espérait que cette réforme et l'unification prennent effet en janvier 1990. L'opposition officielle était d'accord, mais ce n'est qu'aujourd'hui, après le 1er janvier 1990, que le projet de loi est proposé à l'étape de la deuxième lecture. Je regrette, quelle que soit la raison, que cet ensemble de mesures nous parvienne trop tard pour combler le souhait du procureur général, mais j'espère que nous pourrons mener cette affaire à bonne fin très bientôt, sûrement avant la fin de l'année 1990, sinon des mois plus tôt.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je veux prendre très brièvement la parole pour dire que le Nouveau Parti démocratique appuie d'emblée ce projet de loi. Bon nombre des arguments que j'ai fait valoir au sujet du projet de loi précédent, qui donne effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique, s'appliquent également, bien sûr, à celui-ci. Ils portent sur l'accès au système judiciaire, le financement de programmes d'aide juridique et l'importance de sensibiliser le système judiciaire au problème du sexisme dans notre société et, malheureusement, dans la magistrature.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai aussi parlé de l'importance de renouveler le Programme d'aide à la contestation judiciaire, pour promouvoir l'accès à la justice partout au Canada.

Je veux saisir l'occasion pour souligner l'importance de renouveler le Programme d'aide à la contestation judiciaire, non seulement pour les droits à l'égalité, mais aussi et surtout afin de promouvoir et défendre les droits des minorités linguistiques partout au Canada.

Monsieur le Président, le Programme d'aide à la contestation judiciaire existe déjà depuis 1978 dans le domaine des langues officielles. Ce fonds a été créé parce qu'il avait paru important, pour le gouvernement de l'époque ainsi que pour tous les députés du Parlement, d'obtenir une décision juridique précisant dans quelle mesure la Constitution protégeait les minorités des langues officielles.

Monsieur le Président, c'était en 1982, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés que les autorités fédérales ont décidé de mettre à jour un programme renouvelé, un programme élargi de financement des défis judiciaires pour les minorités linguistiques au Canada.

Monsieur le Président, ce programme est un outil important pour la promotion des deux langues officielles et du régime des droits linguistiques au pays.

Monsieur le Président, le programme a subventionné, depuis 1978, plusieurs défis dans les cours importantes. Par exemple, monsieur le Président, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, énoncé à l'article 23 de la Charte, a fait l'objet de la plupart des causes financées par le programme.

Monsieur le Président, au mois de décembre dernier, le Comité permanent des droits de la personne a recommandé à l'unanimité au gouvernement de renouveler et même d'élargir le Programme d'aide à la contestation judiciaire, dans le domaine des droits à l'égalité de même que dans le domaine des droits linguistiques.

Alors, monsieur le Président, je demande donc au ministre de la Justice quand on parle des cours en Ontario et surtout, monsieur le Président, en reconnaissant le fait qu'il y a plus d'un million de francophones dans la province d'Ontario, de répondre. . .

M. Boudria: Il y en a 426 000!

M. Robinson: Un million! . . .de répondre, monsieur le Président, de façon positive à cette recommandation si importante et unanime du Comité des droits de la personne.

Monsieur le Président, sans financement des défis dans les cours, les minorités linguistiques seront privées de leurs droits.

Alors, monsieur le Président, nous appuyons le projet de loi qui est présentement à l'étude. Mais, je veux prendre cette occasion encore une fois pour demander au gouvernement de répondre d'une façon positive, très vite, aux recommandations du Comité permanent sur les droits de la personne.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne veux parler que quelques

instants de ce projet de loi. Je me place du point de vue du profane pour vous dire, ainsi qu'aux autres députés, à quel point le système actuel est désespérément compliqué.

Pour ceux qui connaissent le droit, il est peut-être facile de comprendre que, à la Cour suprême de l'Ontario, il y a une cour d'appel, une haute cour de justice, une cour de district, une cour des tutelles, une cour unifiée de la famille, les magistrats et les commissaires au droit de la famille. Le système est peut-être très logique pour les juristes, mais, pour les profanes, il est extrêmement compliqué. Il est certes grand temps que nous rendions ce système un peu plus facile à comprendre pour nos électeurs, c'est-à-dire pour ceux que nous sommes chargés de représenter à la Chambre et pour ceux que nos collègues représentent à l'Assemblée législative de notre province.

Le projet de loi propose une démarche en deux étapes. Ce n'est pas la première fois qu'on tente de simplifier le système judiciaire. Pendant les trois ans et demi où j'ai siégé à l'Assemblée législative de l'Ontario, il m'a semblé que, chaque fois que les députés parlaient des cours de justice, c'était pour tenter de simplifier le système. En vain.

Aux organisations dont je viens de parler, à la cour provinciale de l'Ontario, par opposition à la Cour suprême de l'Ontario, qu'il faut distinguer de la Cour suprême du Canada, dont nous n'avons pas parlé, viennent s'ajouter la division de la famille, la division criminelle et la division civile. Imaginez le Canadien moyen qui essaie de voir clair dans tout cela.

Nous savons que l'objectif ultime est de n'avoir que deux organisations, la Cour d'appel et la Cour de justice de l'Ontario. Il me semble que ce serait tellement plus facile à comprendre et à expliquer à nos électeurs. Comme le dit le vieil adage, rendre justice sur le tard n'est pas rendre justice. Par analogie, on pourrait se demander si l'on peut même appeler justice un système incompréhensible pour le commun des mortels, un système qui dépasse l'entendement de tant de gens parce qu'il est désespérément compliqué.

• (1250)

Se greffent en plus à cette structure extrêmement complexe tous les tribunaux et les organismes quasi judiciaires tant provinciaux que fédéraux. Je pense notamment, à l'échelon fédéral, à des organismes comme la Commission d'appel de l'immigration, qui est très structurée. Tout le monde doit se lever lorsque les juges, s'ils s'appellent bien ainsi, ou les membres de la commission entrent dans la salle; on se croirait à la Cour suprême. Il existe pourtant des organismes beaucoup moins formalistes. Je trouve que ces commissions et tribunaux font beaucoup trop de cérémonies.

Je sais que, de l'avis de certaines personnes, il faudrait faire de certains d'entre eux des cours. Il se trouve que je ne suis pas de cet avis. Selon moi, de tels organismes devraient être beaucoup moins attachés aux formes; ils devraient être plus accessibles à l'électeur moyen qui se présenterait avec un ami ou un voisin pour faire entendre son point de vue.

Je ne voudrais pas m'attarder sur ce point. Je sais que nous voulons terminer l'examen de ce projet de loi aujourd'hui. Je crois d'ailleurs qu'on est sur le point de vous faire part de la collaboration que mon parti est disposé à vous accorder à cette fin.

[*Français*]

Je félicite donc le procureur général de l'Ontario pour son excellente initiative. Il était grandement temps que l'on mette de l'avant une telle mesure, et je suis heureux de voir cette coopération entre le gouvernement fédéral et la province. Je veux particulièrement féliciter le ministre libéral de l'Ontario pour son avant-gardisme et son désir de vouloir justement rendre le système de justice plus accessible aux commettants canadiens.

[*Traduction*]

Mes voeux accompagnent, bien sûr, mon collègue d'en face qui a collaboré avec le ministre libéral provincial qui est si prévoyant. Je suis heureux que le ministre fédéral de la Justice ait mis à profit la prévoyance de son homologue provincial.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de York-Centre pour un rappel au Règlement.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il y a eu consultation. Une fois que nous nous serons prononcés sur le projet de loi à l'étude, je crois que l'on sera généralement d'accord pour passer à l'étude des deux autres projets de loi figurant au *Feuilleton*, c'est-à-dire le projet de loi concernant les incendies criminels et celui concernant le divorce, plus précisément le Get, afin qu'ils soient renvoyés à un comité cette semaine.

M. Robinson: Monsieur le Président, vu l'importance de ces deux mesures législatives, plus particulièrement celle qui porte sur le divorce et qui nous motive depuis un certain temps à presser le gouvernement d'agir, je suis heureux que le député de York-Centre soit d'accord avec la proposition que j'ai faite plus tôt, à savoir de prolonger le débat sur cette mesure législative.

M. Lewis: Bien sûr, monsieur le Président, que le gouvernement serait disposé à ne pas tenir compte de l'heure.

Je recommanderais, par égard pour nos collègues qui auraient d'autres engagements, que nous convenions de ne pas signaler l'absence de quorum, le cas échéant. Ainsi, seuls les députés qui s'intéressent à ce projet de loi seraient retenus à la Chambre, si personne n'y voit d'objection.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord, il en est ainsi ordonné.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (incendie criminel), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je m'adresse aujourd'hui à la Chambre pour parler d'un sujet qui préoccupe de nombreux Canadiens. Nous connaissons tous l'effroyable force destructrice dont le feu est capable. Au Canada, les incendies entraînent tous les jours décès, blessures et dommages aux biens. La majorité d'entre eux sont dus à un accident ou une négligence. Pourtant, des incendies sont provoqués à dessein, par négligence ou par insouciance. Ce fut le cas de plus de 10 500 incendies en 1988. Ce chiffre représente une augmentation de 17 p. 100 par rapport à 1987.

Au Canada, l'incendie criminel est une infraction grave et les statistiques attestent de sa gravité: à lui seul, il constitue au moins 13 p. 100 de tous les incendies signalés. En 1988, l'incendie criminel a causé la mort de 42 personnes et des blessures graves à 456 autres, y compris à des pompiers, dont bon nombre sont bénévoles. Ces incendies ont causé plus de 198 millions de dollars de pertes assurables. La perte économique réelle est de quatre à cinq fois plus élevée.

En droit pénal canadien, une grande partie des dispositions originales du Code criminel n'ont pas été modifées de façon significative depuis leur mise en vigueur en 1892. Les dispositions actuelles sont contenues à la partie XI du Code, qui traite des actes criminels concernant certains biens. Plus précisément, ce sont les articles 433 à 436 inclusivement qui créent les diverses infractions relatives à l'incendie criminel, y compris les incendies causés par négligence. Ils prévoient de plus une présomption de l'intention frauduleuse chez le bénéficiaire d'une police d'assurance.

Les dispositions actuelles sur l'incendie criminel sont centrées sur les biens: elles établissent des distinctions en fonction du type de biens que vise l'incendie criminel. Le projet de loi C-53 est centré sur la menace que représentent les incendies pour la vie, la santé et les biens des Canadiens en général et des pompiers en particulier.

[*Français*]

Depuis 1975, l'Association canadienne des chefs de pompiers, l'Association *of Canadian Fire Marshals and Fire Commissioners* et l'Association canadienne des chefs de police ont, à maintes reprises, demandé au gouvernement fédéral de modifier les dispositions du Code criminel relatives à l'incendie criminel.

Lors de leur assemblée annuelle, ils recommandaient d'appliquer l'incendie criminel à tous les types de biens, de prévoir que l'explosion est un moyen de perpétration de l'infraction et de créer une infraction visant la possession de matières incendiaires dans des circonstances incriminantes.

En 1975, la Conférence sur l'uniformisation des lois a adopté des résolutions similaires et a recommandé au ministère de la Justice de procéder à une révision des dispositions du Code criminel relatives à l'incendie criminel.

[*Traduction*]

En 1984, la Commission de réforme du droit a publié son document de travail nº 36 sur le crime d'incendie. Ce document qualifiait la loi d'archaïque et d'inadéquate. Il mettait de l'avant cinq recommandations pour simplifier la loi. Suite à la publication du document, le ministère de la Justice a étudié les recommandations de la Commission de réforme du droit et les propositions de divers groupes intéressés. En outre, des consultations ont eu lieu avec des représentants du barreau, de l'association des avocats de la défense, des professeurs de droit, de la

police, des chefs de pompiers, des officiers préposés aux incendies et des compagnies d'assurance-incendie. Le présent projet de loi donne suite à bon nombre de recommandations qui sont ressorties de ces consultations.

Voici les modifications sur lesquelles je désire concentrer mes observations: Premièrement, la modernisation de la définition du crime; deuxièmement, la reformulation des dispositions relatives à l'incendie criminel causé par négligence; troisièmement, la reformulation de la présomption actuelle des articles 435 et 436; et quatrièmement, la criminalisation de la possession de matières incendiaires.

À l'heure actuelle, le crime d'incendie est défini comme étant l'acte volontaire de mettre le feu à certains types de biens. La Commission de réforme du droit a recommandé que le crime d'incendie soit redéfini de la façon suivante: toute conduite qui provoque un incendie ou une explosion entraînant la détérioration ou la destruction des biens. Nous avons repris presque tous ces éléments dans la définition de l'incendie criminel. D'abord, la cause de l'incendie peut être le feu ou l'explosion. Ensuite, les dommages à un bien sont un élément essentiel de l'infraction. Enfin, la distinction faite entre les divers types de biens pouvant faire l'objet d'un incendie criminel est supprimée.

Voyons ces modifications une à une.

• (1300)

[*Français*]

Les enquêtes relatives aux incendies criminels révèlent de plus en plus fréquemment que la cause est l'explosion provoquée dans le but de mettre le feu ou dans le but d'accélérer l'incendie.

Toutefois, les enquêtes permettent difficilement de déterminer si le feu ou l'explosion est la cause première.

Une telle incertitude se répercute chez les poursuivants au moment de décider du chef d'accusation, car, pour le moment, le Code criminel prévoit, d'une part, les infractions relatives aux explosions, articles 79 à 82 et, d'autre part, les infractions relatives aux incendies, articles 433 à 436.

Pour la Couronne, il y a toujours le risque, dans la mesure où elle prétend que le feu a été la cause première et que l'explosion s'est produite par la suite, que preuve soit faite du contraire et que l'accusé soit acquitté.

En prévoyant que l'incendie peut être causé par le feu ou par une explosion, le projet de loi supprime ce risque.

[*Traduction*]

Les tribunaux ont donné à l'expression «mettre le feu» dans l'actuel article 436 une interprétation quelque peu stricte. Selon la jurisprudence, cette expression exige qu'il y ait de fait «combustion» dans l'incendie criminel. Par exemple, le roussissement ne suffit pas, même s'il peut causer des dommages considérables. C'est pourquoi, jusqu'à maintenant, des personnes ont pu mettre volontairement le feu et être acquittées parce que les dommages causés aux biens n'avaient pas atteint le seuil de combustion requis par la jurisprudence. Nous avons donc modifié la définition de l'incendie criminel de façon à y inclure tout dommage causé à un bien, que ce soit par le feu ou par une explosion.

La Commission de réforme du droit a recommandé que la portée de l'incendie criminel soit élargie pour englober la destruction ou la détérioration de tous les biens corporels quels qu'ils soient. Aux termes de la loi actuelle, on commet un incendie criminel quand on met le feu à une meule de produits végétaux mais pas quand on met le feu à la voiture du voisin. La définition du projet de loi supprime les anomalies de ce genre en évitant toute distinction entre types de biens susceptibles d'être endommagés.

Je signale également que l'actuel article 436 du Code criminel assimile à un incendie criminel par négligence le fait pour le propriétaire, l'occupant ou celui qui a le contrôle des biens de provoquer une perte de vie, des lésions corporelles ou des destructions de biens en ne respectant pas la législation relative aux incendies.

La Commission de la réforme du droit a recommandé de ne pas conserver au Code criminel le délit de négligence dans les cas où le préjudice est seulement matériel. Cependant, nombre de personnes consultées ont soutenu énergiquement que trop de propriétaires se montrent peu empressés à entretenir les logements locatifs, spécialement dans les quartiers défavorisés. Vu le caractère destructeur du feu, il importe de bien faire ressortir l'obligation fondamentale de prendre des précautions à son égard, en prévenant clairement ceux qui seraient

tentés de faire preuve de négligence qu'ils risquent des poursuites et des condamnations au Criminel.

Même s'il importe de conserver au code l'infraction que constitue l'incendie criminel par négligence, il importe de remanier sa définition et les présomptions qui y sont prévues de façon à éviter dans toute la mesure du possible que l'infraction ne soit jugée contraire à la Charte des droits et libertés. C'est ce que nous avons fait à l'article 436.

Les dispositions actuelles concernant l'incendie comportent deux présomptions. À l'article 435, le fait d'être détenteur d'une police d'assurance-incendie visant des biens volontairement incendiés constitue, en l'absence de preuve contraire, une preuve de l'intention frauduleuse. L'article 436 présume qu'il y a incendie volontaire lorsqu'il est démontré que l'incendie ne se serait pas produit si la réglementation relative aux incendies avait été respectée. Nous estimons que ces deux présomptions sont susceptibles d'être attaquées comme contraires à la Charte.

Le projet de loi C-53 va modifier les présomptions obligatoires actuelles pour en faire des présomptions de fait admissible. C'est-à-dire que le juge du fait peut, mais sans y être obligé, conclure à l'intention frauduleuse du fait que le propriétaire a intentionnellement provoqué l'explosion ou l'incendie d'un bien assuré. Dans la pratique, les présomptions de fait admissibles qui figurent au projet de loi devraient se révéler aussi efficaces que les présomptions obligatoires actuelles pour ce qui est de faire condamner l'incendiaire frauduleux, sans toutefois violer les droits reconnus aux accusés par la Charte.

Le Code criminel actuel ne comporte pas de dispositions à l'égard de ceux qui sont pris en possession d'accélérateurs, d'essence ou autres substances du genre dans des circonstances faisant voir qu'ils les ont dans le but de déclencher un incendie. Étant donné que la simple possession de ces matières n'est pas un acte criminel, le policier doit attendre qu'un suspect manifeste de façon significative son intention de mettre le feu avant de procéder à son arrestation. Mais l'intervention peut alors être inutile si l'incendie a déjà pris naissance. Afin de combler cette lacune, le projet de loi crée une nouvelle infraction, soit celle de la possession de matières incendiaires aux fins de commettre une infraction.

En conclusion, quelques membres de l'Association canadienne des chefs de police et de l'Association canadienne des chefs de pompiers ainsi que plusieurs municipalités dont le conseil municipal de North York ont déjà accepté ces modifications.

Le chef des pompiers de mon comté, Orillia, demandait depuis des années que des mesures soient prises à ce sujet. Je suis particulièrement heureux d'informer le chef Shropshire et tous les autres chefs du Canada ainsi que leur personnel que des mesures sont enfin prises. Le gouvernement fédéral veut qu'il soit clairement compris que l'incendie criminel est un crime très grave. Les Canadiens, et surtout les pompiers et les passants innocents, doivent être assurés de la meilleure protection possible contre les incendiaires sophistiqués d'aujourd'hui.

Je demande donc à la Chambre d'appuyer ces modifications.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de cette question. Je ne savais pas qu'un savant discours avait été préparé par le ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député de Scarborough—Rouge River a une brève allocution. Nous allons l'entendre.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ce n'est pas réellement un discours juridique. Je voulais en effet parler lors de la présentation de ce projet de loi en deuxième lecture.

Ce que signale cette mesure législative, c'est bien sûr l'incroyable besoin de réformes, pas seulement de cette partie du Code criminel, mais aussi de beaucoup d'autres.

Ce que nous avons dans les vieux articles du Code criminel concernant l'incendie est vraiment périmé. On peut voir en les lisant combien le Code criminel et ces dispositions ont été dépassés par la réalité. On y parle de mettre le feu à des approvisionnements militaires ou publics. Je dois dire que je ne savais pas ce que l'on pouvait bien entendre par approvisionnements publics, mais il semblerait que ce soit des bois de construction pour les navires. Il doit y avoir pas mal de temps que cette notion a disparu. Ce serait aussi des meules de produits végétaux. Ce n'est pas simplement une question de cosmétique ou de loi stupide ou inexacte. Non, en fait, c'est beaucoup plus grave que cela. Le libellé actuel de ces dispositions pose des problèmes aux policiers et aux procureurs de la Couronne d'un bout à l'autre du pays.

Par exemple, en ce qui concerne les meules de produits végétaux, je me demande si faire brûler un tas de tomates constituerait un acte criminel. Probablement pas, parce que la tomate n'est pas un légume, mais un fruit. L'ancien article est libellé comme suit: «Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement quiconque met volontairement le feu à une meule de produits végétaux.» C'est tout ce que l'article dit. Je me demande si le simple fait d'allumer une cigarette ou plusieurs cigarettes pourrait être considéré comme une infraction à cette disposition. Tout cela a une incidence sur la rentabilité et

l'efficacité du système d'application des lois et du système judiciaire.

Nous aurions probablement honte si nous regardions ce que nous coûtent les procès annulés pour vice de forme ou les non-lieux attribuables aux échappatoires et aux erreurs de détail que contiennent nos lois. C'est pour cette raison que je suis heureux de parler de ce projet de loi aujourd'hui.

J'aurais cependant une mise en garde à faire, et elle porte sur les nouvelles dispositions relatives à l'incendie criminel par négligence. C'est un point auquel la Commission de réforme du droit a fait allusion dans ses études. Je ne suis pas certain que nous devrions créer une infraction dont la définition est embrouillée ou ambiguë, une infraction qui permettrait à la société de décharger sa colère ou sa vengeance pour un incendie destructeur, un incendie qui a peut-être fait des victimes, sur une personne qui, par mégarde, a simplement oublié de se conformer à un aspect quelconque d'un règlement municipal. Je crois que, dans le domaine du droit pénal, nous devons, dans l'intérêt de tous, chercher la précision et supprimer toute ambiguïté. J'espère que le comité législatif se penchera sur cette question lorsqu'il étudiera le projet de loi.

• (1310)

Nous approuvons donc en principe l'adoption de ces réformes. Je demande cependant au comité législatif de faire très attention dans son étude méticuleuse de l'article 436.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, étant donné l'heure, je ne prononcerai pas le long et savant discours que j'avais préparé pour ce projet de loi et je me contenterai de prendre quelques minutes pour dire que nous appuyons certainement le principe de ces changements que le gouvernement propose d'apporter au Code criminel en ce qui concerne les incendies criminels.

Comme le ministre l'a dit, cette partie du Code criminel n'a connu aucun changement important depuis que le Code a été adopté en 1892. Les statistiques sont claires. En 1988, environ 10 500 cas d'incendies criminels réels ou présumés ont coûté la vie à 42 personnes et causé plus de 198 millions de dollars de dommages assurables. Les pertes économiques totales sont évidemment beaucoup plus élevées. J'espère que nous pourrons étudier si les lois sur les incendies criminels sont appliquées efficacement et sévèrement.

Ces incendies causent surtout des difficultés aux pompiers dont beaucoup sont bénévoles et courent un risque particulier. En 1987, par exemple, 257 pompiers ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage aux pompiers du Canada qui font un travail si remarquable pour leurs localités.

Les Canadiens perdent des maisons, des écoles et des lieux de travail à cause des incendies criminels. Dans ma province de Colombie-Britannique, par exemple, en 1987, une école élémentaire de New Westminster a subi près de 2 millions de dommages. Tout le Canada déplore des pertes semblables.

Le ministre a dit que des consultations approfondies ont eu lieu pendant la préparation de ce projet de loi. Un groupe qui ne semble pas avoir été consulté—en tout cas, son nom n'est pas mentionné—est celui des pompiers eux-mêmes. Nous oublions parfois les gens les plus directement concernés. Je ne parle pas des chefs de pompiers, mais de l'Association internationale des pompiers. Ce sont eux, les hommes et les femmes qui sont le plus directement touchés et je pense qu'ils méritent d'être entendus dans ce domaine. Si la chose les intéresse, j'espère que nous pourrons les entendre au comité. Il n'est pas question en l'occurrence d'une procédure très longue, mais donnons l'occasion aux principaux intéressés de se faire entendre. Quelques-uns d'entre eux ont été blessés et certains ont même donné leur vie.

Je voudrais formuler une autre observation au sujet de ce projet de loi, dans le cadre de la réforme du droit criminel. Il s'agit d'une approche fragmentée de la réforme du droit criminel, et j'avais espéré qu'on puisse avoir recours à une méthode plus globale. La Commission de réforme du droit du Canada a effectué des travaux importants complètement nouveaux, en fait, en recommandant des modifications au Code. Elle a adopté un rapport sur les dispositions générales, et je sais que le ministre a récemment précisé dans un discours qu'il est disposé à aller de l'avant dans ce domaine. Espérons qu'enfin, cette intention se réalise. Le Code criminel a été adopté pour la première fois en 1892 et il conviendrait, alors que nous approchons du centenaire de son adoption, de s'engager, des deux côtés de la Chambre, à tenter de procéder à une réforme globale, plutôt que partielle.

Chose certaine, il y a un certain nombre de questions qui doivent être traitées de toute urgence. Le rapport découlant de l'enquête Marshall sur la justice des autochtones a permis de relever un certain nombre de domaines où des mesures correctrices doivent être prises, pour ce qui est de l'application du droit criminel et de sa réforme. La commission d'enquête sur l'affaire Marshall s'est dit vivement en faveur d'une communication complète de la

preuve par la Couronne, afin d'éviter, dans la mesure du possible, le genre d'injustice qui a eu lieu.

J'espère que le ministre de la Justice examinera très sérieusement les modifications nécessaires, afin de parvenir à la communication complète de la preuve dans les procès criminels.

Enfin, je tiens à revenir sur la question d'une approche globale du droit criminel et à faire remarquer à ce propos que le ministre devrait prêter attention à une étude commandée par le secrétaire d'État, ministre responsable de la condition féminine, en 1986.

Le groupe de travail pertinent a publié un rapport intitulé *Un examen féministe du droit criminel*. Il a formulé un certain nombre de recommandations excellentes et, dans le cadre d'une réforme globale du droit criminel, j'espère que le gouvernement examinera ce rapport très sérieusement.

Nous avons entendu le point de vue de la juge Bertha Wilson sur les changements importants qui s'imposent, surtout dans le domaine du droit pénal. Elle a déclaré: «Certains aspects du droit, du droit pénal en particulier, ont bien besoin d'être modifiés car ils reposent sur des idées préconçues, à notre époque parfaitement ridicules, sur la nature et la sexualité féminines.»

Elle a également souligné que certains aspects du droit dénotent clairement une perspective typiquement masculine qui a fait naître des principes juridiques qui ne sont pas fondamentalement justes et qui devraient être réévalués dès que l'occasion s'en présente. Il s'agissait manifestement là d'une invitation lancée au gouvernement de procéder à une réforme du droit pénal et d'éliminer toute forme de sexisme dans notre droit pénal et dans notre société.

J'espère que le ministre prendra des mesures pour éliminer les évidentes possibilités d'abus liées à toute la question des agressions sexuelles et des plaidoyers de défense fondés sur la conviction sincère.

Au nom de mon parti, je donne un appui de principe à la mesure législative à l'étude qui vise à mettre à jour les dispositions du Code criminel canadien sur les incendies criminels. Je tiens à féliciter tous les groupes de Canadiens qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce projet de loi et, comme toujours, je félicite, bien sûr, le ministre de la Justice qui a présenté cette mesure législative en réponse à la requête du capitaine de pompiers d'Orillia et d'autres villes ainsi que des Canadiens et des Canadiennes qui accomplissent un travail remarquable pour nos collectivités.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'ai un autre bref exposé à présenter. J'estime important d'informer les députés que j'apprécie l'atmosphère de collaboration qui règne cet après-midi à la Chambre. On est parfois tenté d'abréger ses discours—je l'ai parfois fait moi-même—mais j'estime qu'il importe que dorénavant, lorsque les gens demanderont pourquoi le gouvernement a présenté tel ou tel projet de loi et pourquoi la Chambre ne l'a pas débattu, nous puissions nous expliquer en disant que nous avons au moins consigné nos raisons d'agir. C'est pourquoi, si vous le permettez, je voudrais proposer quelques idées à votre réflexion.

Le projet de loi que nous devons examiner aujourd'hui vise à modifier la *Loi sur le divorce* afin de reconnaître à un tribunal les pouvoirs discrétionnaires nécessaires pour empêcher un conjoint d'obtenir des mesures accessoires ou d'exercer des recours aux termes de la *Loi sur le divorce* lorsque ce conjoint ne veut pas supprimer un obstacle au remariage religieux et lorsque seule cette personne peut supprimer cet obstacle au remariage religieux. Si le tribunal est convaincu que le conjoint qui ne veut pas supprimer l'obstacle agit ainsi pour des motifs de religion et de conscience, il aura la discrétion de refuser ce remède.

Deux raisons ont amené le gouvernement à présenter ces modifications. Premièrement, la communauté juive, en particulier l'association B'nai Brith du Canada, appuyée par les principales organisations juives, a demandé que soit corrigée une situation qu'elle considère injuste. Un conjoint ne devrait pas avoir la possibilité de refuser de participer à un divorce religieux juif (un Get) afin d'obtenir des concessions dans un divorce civil. Le Get ne devrait pas être utilisé comme outil de marchandage à des fins de garde d'enfants, de droits de visite et de pension alimentaire.

• (1320)

Deuxièmement, j'ai à coeur d'assurer le respect de la *Loi sur le divorce* et d'éviter que des personnes ne se soustraient à l'application des principes que contient cette loi. Par exemple, afin d'obtenir un Get, une épouse peut se sentir obligée de consentir à une entente de garde d'enfant qui ne soit pas véritablement dans le meilleur intérêt de l'enfant du couple.

Permettez-moi de décrire brièvement le dilemme auquel certaines personnes juives doivent faire face à cause de leurs procédures de divorce religieux. Dans la religion juive, le divorce se réalise quand le mari accorde un Get et que sa femme l'accepte devant le tribunal rabbinique. Selon la tradition judaïque, cette procédure ne peut pas être changée. Sans un Get, une femme juive ne peut pas se remarier dans sa religion. Les enfants issus de tout mariage civil subséquent ne sont pas reconnus comme juifs à part entière. Pour un homme, dans les mêmes circonstances, le remariage dans la religion juive, quoique difficile, reste possible.

Une étude réalisée par B'nai Brith a révélé qu'il y avait deux fois plus de maris que de femmes qui étaient disposés à refuser de participer au Get afin d'obtenir des concessions dans un divorce civil. La communauté juive a tenté de résoudre ce problème, mais n'a malheureusement pas réussi.

Je voudrais signaler, en réponse aux commentaires qu'a formulés plus tôt mon collègue, que je remercie d'ailleurs pour ses observations et ses compliments, que le gouvernement tente quand il le peut, et quand on attire son attention sur ce genre de questions, de supprimer dans la loi tout élément sexiste ou tout préjugé contre les femmes. Nous devons le faire, à mon avis, non seulement dans le texte de la loi, mais également dans l'application même de la loi, qui n'est pas parfaite.

En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, j'ajouterai qu'il est important de prêter attention aux préjugés observés dans l'application de la loi. Cela nous aide à modifier non seulement la loi, mais également l'attitude de la population, ce qui est important. Bien qu'il soit difficile d'aborder ces questions à la Chambre, je crois qu'il est très utile d'y prêter attention. J'invite tous les députés à nous aider à résoudre ce problème très épineux.

Lorsque j'ai élaboré le projet de loi C-61 j'avais deux problèmes à résoudre. Premièrement, les répercussions de ces modifications sur les autre groupes religieux et deuxièmement leur compatibilité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*.

[*Français*]

Je ne voulais pas que ce projet de loi ait pour effet indirect de compromettre les règles applicables au remariage religieux des membres d'autres groupes religieux au Canada.

J'ai donc consulté les responsables de cinquante confessions au Canada. Je leur ai décrit les modifications à l'étude et j'ai demandé leur avis au sujet des répercussions de ce projet de loi sur leurs rites religieux respectifs. Des cinquante confessions consultées, dix-neuf ont répondu en faisant des commentaires élaborés.

Monsieur le Président, ces consultations ont été extrêmement utiles. Elles nous ont donné l'occasion d'examiner attentivement un certain nombre de questions importantes que soulève le projet de loi, et d'en discuter à fond.

Vous serez intéressés d'apprendre que les Églises catholique romaine, presbytérienne et anglicane sont d'accord avec le but de cette législation.

[*Traduction*]

Je crois que le projet de loi C-61 est compatible avec la liberté de religion et le droit à l'égalité garantis par la Charte canadienne des droits et des libertées pour trois raisons.

Premièrement, selon la jurisprudence établie par la Cour suprême du Canada, une loi qui touche à un aspect religieux ne contrevient pas nécessairement à l'alinéa 2a) de la Charte, qui garantit la liberté de religion, si elle ne porte pas atteinte à la liberté qu'ont les personnes concernées d'agir pour les motifs de conscience ou de religion. Les modifications proposées ne s'appliqueront que dans le cas où une partie à un divorce se sert du Get comme outil de marchandage dans un divorce civil, *et non* dans le cas ou cette partie refuse le divorce pour des raisons de conscience ou de religion. Dans la religion juive, il n'y a aucun motif religieux pur refuser le Get.

Deuxièmement, l'article 15 qui garantit le droit à l'égalité, n'exige pas que tous les membres de la société soient traités de façon identique, si leurs besoins sont différents. En l'espèce, si c'est surtout la communauté juive qui est concernée par les modifications proposées, c'est à cause des problèmes particuliers qu'elle a rencontrés. Plus

précisément, les membres de la communauté juive ne peuvent pas avoir recours à un tribunal religieux comme les membres des autres religions consultées, qui ont des procédures de divorce religieux.

Troisièmement, même si on décidait à première vue que la législation proposée porte atteinte à la liberté de religion, je suis d'avis qu'on peut la défendre pour le motif qu'elle constitue une limite raisonnable au sens de l'article premier de la Charte. Une telle limite aurait pour but, par exemple, de faire en sorte que les décisions relatives à la garde d'un enfant soient prises dans le meilleur intérêt de celui-ci, comme l'exige la Loi sur le divorce, et non pas à la suite de concessions pour obtenir un Get. Même si les répercussions de ces modifications sur les autres religions et leur conformité à la Charte ont été les préoccupations principales, je voudrais mentionner deux autres éléments qui sont entrés en ligne de compte.

[*Français*]

Premièrement, je me suis fait dire que cette modification pouvait créer un précédent à d'autres interventions en vue de régler certains problèmes qu'éprouvent d'autres groupes religieux. Personne cependant n'a pu donner d'exemple comparable au *Get*.

Il est vrai que dans certaines religions, chez les Catholiques romains, les Grecs orthodoxes et les Musulmans par exemple, une annulation de mariage ou un divorce peut être obtenu plus facilement et plus rapidement s'il y a consentement du couple.

Cependant, dans tous les cas, c'est le tribunal religieux et non pas le couple qui détient le pouvoir d'accorder l'annulation du mariage ou le divorce.

Un conjoint récalcitrant peut faire retarder la décision, mais ultimement, il ou elle ne pourra pas empêcher le tribunal religieux de rendre sa décision.

Dans ces religions, un conjoint brimé peut s'adresser aux autorités religieuses pour résoudre ce problème.

Le conjoint juif ne dispose pas d'un tel recours.

[*Traduction*]

Deuxièmement, après avoir examiné attentivement les dispositions actuelles de la Loi sur le divorce pour voir si elles ne comportaient pas de solution à ce problème, il a fallu conclure qu'elles n'en contenaient pas.

Pour conclure, je crois qu'avec ces six éléments le projet de loi C-61 atteint trois objectifs. D'abord, il répond aux demandes de la communauté juive touchant l'adoption d'une loi qui corrige une situation qui lui semble injuste. Les juifs qui désirent se remarier dans leur religion pourront le faire plus facilement.

Deuxièmement, il préserve le respect de la législation gouvernementale à ce sujet, la Loi sur le divorce, en garantissant qu'aucune concession ne sera faite en ce qui a trait aux pensions alimentaires, à la garde d'enfant ou aux droits de visite en contrepartie d'un divorce religieux.

Et finalement, les modifications ne semblent pas avoir de répercussions sur les autres groupes religieux. Les groupes juifs du pays ont déclaré appuyer les modifications proposées. Le jour où le projet de loi a été déposé à la Chambre, le B'nai Brith a affirmé dans un communiqué que «les Canadiens devraient être fiers de leur gouvernement, qui s'apprête à faire de sa politique du multiculturalisme une réalité de tous les jours en prenant des mesures comme celle-ci». Le Congrès juif canadien a applaudi le dépôt du projet de loi du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, j'invite les députés de la Chambre à appuyer le projet de loi C-61.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je fais bon accueil aussi à cette importante modification apportée à la Loi sur le divorce et je veux féliciter le ministre pour l'avoir proposée.

C'est un projet de loi qui a beaucoup d'importance pour la collectivité juive, dont je fais partie. J'ai participé au cours des années au processus visant à trouver des solutions à une situation découlant de la halaka, la loi juive traditionnelle, qui place les femmes dans une position extrêmement désavantageuse quand des divorces civils sont prononcés. Je suis heureux que le ministre l'ait proposé aujourd'hui. J'étais très content que nous ayons pu siéger pendant la pause de midi afin d'étudier ce projet de loi ainsi que d'autres projets de loi sur la justice.

Je dois avouer que j'ai été ébloui des connaissances en loi traditionnelle juive dont a fait preuve le ministre et j'attends avec impatience que ce projet de loi aille en comité. Je ne pense pas qu'il soit controversé. Je sais que c'est un projet de loi qui a l'appui de tous les partis.

Je voudrais aussi dire combien j'ai apprécié l'attention qu'on a accordé à ce projet de loi et l'appui efficace qu'il a reçu des autres collectivités ethniques et religieuses de notre pays, à qui on a demandé leur avis à propos de ce projet de loi. Aucune d'entre elles, comme nous l'avions prévu, ne pense que ce projet de loi va leur compliquer la vie, et celui-ci ne va en aucune façon transgresser les libertés civiles et religieuses au Canada. Mais, il n'aurait pas été difficile d'imaginer qu'on aurait pu dresser des obstacles uniquement pour nous compliquer la vie. Mais nous n'avons pas eu à faire face à de telles difficultés, grâce aux bonnes relations qui existent entre les différents groupes qui sont fiers de constituer la nation canadienne.

• (1330)

La situation actuelle permet d'espérer que nous trouverons des accommodements. Dans un pays pluraliste, bilingue et multiculturel, une telle mesure ainsi que ses résultats et l'appui qu'on lui a accordé jusqu'ici nous laissent entrevoir les concessions que les Canadiens sont disposés à faire pour renforcer la cohésion nationale.

Beaucoup de gens, et j'en suis, envisagent la possibilité de voir naître des tensions parmi les différents groupes qui forment notre pays. Le multiculturalisme et le pluralisme sont des notions nouvelles. Le Canada n'est pas un pays où un seul groupe monolithique, racial, religieux et culturel perçoit la nation comme une expression de son identité. C'est le cas de la plupart des pays. En revanche, le Canada est un pays dont l'identité la plus fondamentale provient de l'esprit de compromis des groupes minoritaires, de la tolérance et du respect des différences, ce qui est même mieux que la simple tolérance.

Des mesures législatives de ce genre favorisent le bon fonctionnement de nos institutions. Nous donnons un exemple que d'autres suivront. Je tiens à exprimer le plaisir que je ressens devant cette étape importante, qui manifeste à son tour la largeur d'esprit qui règne dans ce grand pays qui est le nôtre.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux que la Chambre ait décidé à l'unanimité de prolonger la séance pour étudier cet important projet de loi. Je voudrais remercier tous les députés de leur collaboration, particulièrement le député de York–Centre qui a joué un rôle clé dans cette entente.

Cela fait un certain temps que je réclame, au nom du Nouveau Parti démocratique, ce projet de loi. Je suis heureux que le gouvernement ait décidé d'en saisir la Chambre aujourd'hui.

Je me souviens, comme, j'en suis sûr, mon collègue de York–Centre et celui de Niagara Falls qui siégeait à la Chambre ainsi qu'au comité à ce moment–là, qu'il y a eu des discussions à ce sujet lors des débats concernant la Loi sur le divorce en 1985 et 1986. J'ai fait savoir clairement à ce moment–là que nous appuyions en principe cette modification.

Le 23 janvier 1986, le ministre de la Justice d'alors, le député de St. John's–Ouest, a dit ceci: «J'ai demandé à mes fonctionnaires de s'arranger pour consulter rapidement les représentants de tous les groupes d'intérêts concernés pour résoudre ces problèmes.»

Quatre ans plus tard, ce processus de consultation rapide a abouti au présent projet de loi. Il est à peu près temps. Je vais donner deux ou trois exemples de femmes canadiennes qui ont été lésées du fait de l'absence d'une telle loi.

Je veux rendre hommage aux nombreux groupes et particuliers dans tout le Canada qui ont joué un rôle important dans l'élaboration de ce projet de loi historique. Il s'agit de B'nai Brith, du Congrès juif canadien, de la Coalition of Jewish Women for the Get et de divers autres groupes.

J'insiste sur l'apport d'un avocat, John Syrtash, qui a réalisé un travail extraordinaire au nom de la coalition qui réclame des modifications à la loi, et qui, à bien des égards, a contribué à faire modifier les lois provinciales de l'Ontario en 1986.

Après que le ministre de la Justice eut décidé de prendre la question en considération, B'nai Brith Canada a entrepris une vaste étude sur l'usage de l'acte de divorce, du Get, comme arme dans les négociations des procédures de divorce. Cette étude signale, comme on l'a déjà mentionné, que les juifs qui observent les enseignements et les traditions de leur foi ne sont libres de se remarier que si le mariage antérieur se termine par le décès de l'un des conjoints ou par l'exécution de la procédure de divorce reconnue par la halacha, la loi juive.

L'étude montre que dans 311 cas, le refus d'accorder un acte de divorce cause énormément de souffrance et de difficulté au conjoint. Dans la majorité des cas, soit 202, ce sont les femmes qui sont touchées parce que leur mari refuse l'acte de divorce. Il y a aussi certainement des cas où ce sont les femmes qui le refusent. En réalité, ce sont surtout les femmes juives qui sont touchées.

Je vais prendre quelques minutes pour faire l'historique de la question, parce qu'il est important de savoir comment on en est venu à cette mesure législative que je

crois être la première à être adoptée dans le monde, au niveau national.

Une intervenante sur cette question, Norma Joseph, qui a participé à un colloque à Montréal en octobre 1988, a situé le problème. Elle a souligné que le consentement mutuel constitue un motif suffisant pour accorder un divorce juif et que, si les deux parties s'entendent, elles comparaissent devant trois rabbins qui forment un Beth Din ou tribunal juif.

L'intervention du Beth Din était censé libérer les deux parties, mais, en fait, dans certains cas, des conjoints surtout des femmes, sont emprisonnés, enchaînés. Ce sont les Agunot, c'est-à-dire des juives qui sont divorcées, mais qui ne peuvent pas obtenir le Get. Le Agunah ou Agun s'entend d'une personne qui est attachée, enchaînée à un conjoint absent.

J'ai dit que, en théorie, cette situation peut toucher tant les hommes que les femmes, mais, en raison de la structure du droit juif, en fait, la victime est le plus souvent la femme. Comme c'est l'homme qui doit accorder le Get, elle est à la merci de celui-ci.

On a modifié le droit rabbinique pour y incorporer l'acceptation du document par la femme, mais, en fait, le Beth Din ou tribunal rabbinique peut agir de façon à libérer l'homme sans la collaboration de la femme, mais le contraire ne se produit jamais.

J'ai dit que je voulais donner quelques exemples pratiques de cette situation. À mon avis, il est important de le faire, pour que les Canadiens qui ne connaissent pas les répercussions du Get, ce qui était certes mon cas avant que cette question ne me soit signalée, se rendent compte de l'importance des mesures prises par le Parlement. Je tiens à remercier M^me^ Norma Joseph d'avoir attiré l'attention des parlementaires et du public sur ce problème.

Voici quelques exemples. Le premier concerne une femme âgée, divorcée depuis 35 ans au Québec. Elle finit par tomber amoureuse. Elle trouve quelqu'un pour s'occuper d'elle, pour partager sa vie, pour vivre avec elle, mais elle n'a pas obtenu le Get. Elle a élevé ses enfants toute seule. Elle n'a pas demandé d'argent à son premier mari et ne l'a ennuyé d'aucune façon. Tout ce qu'elle voulait, c'était être libre, finir ses jours en compagnie d'un être cher. Mais sans l'acte du divorce juif, elle ne pouvait se remarier.

Un autre exemple concerne une jeune femme sans enfant qui possédait un commerce. Son ex-mari lui a dit: «D'accord, j'accorde le Get à condition que tu renonces à ta part de notre commerce.»

Il y a aussi le cas d'un travailleur social qui a refusé le Get à sa femme par vengeance sous prétexte qu'elle ne le méritait pas.

L'extorsion est l'un des abus les plus fréquents dans cette procédure. En effet, il arrive souvent que le mari dise à sa femme: «Bien sûr que je t'accorde le Get. En échange, donne-moi 35 000 $, 50 000 $, 75 000 $.» Ce projet de loi vise à éliminer ces injustices.

En outre, il y a le cas des jeunes femmes dont le mari a disparu et qui ne peuvent par conséquent obtenir d'acte de divorce.

Autre exemple, une femme a épousé un immigrant et devait lui servir de répondant au Canada. Leur relation a mal tourné. Elle a voulu divorcer, mais il s'y est opposé et a menacé de ne pas lui accorder le Get. Le travailleur social qui est venu à son aide lui a conseillé de se montrer coopérative et bienveillante: «Signez ses papiers d'immigrant. Soyez gentille avec lui.» Elle n'aurait pas dû l'écouter. L'homme est maintenant immigrant reçu et elle est une Agunah, une enchaînée, qui ne peut divorcer.

C'est à cause de ces injustices et des risques d'extorsion que ce projet de loi est si important.

• (1340)

On a fait valoir que nous devions protéger jalousement la séparation de l'Église et de l'État. Je suis absolument d'accord.

Il y en a, dont certains à l'intérieur de la communauté juive, qui soutiennent que ce n'est pas une question qui devrait être réglée au moyen d'une loi. Ils croient qu'elle devrait l'être au sein de la communauté juive, qu'elle devrait être réglée par les rabbins. Certains disent: «Si le Parlement agit, cela libère les dirigeants rabbiniques de la pression exercée sur eux pour modifier la loi religieuse afin de donner aux femmes une égalité de statut dans les procédures juives de divorce.»

Certes, je reconnais tout à fait que les dirigeants juifs laïcs et rabbiniques devraient prendre des mesures, car l'adoption du projet de loi ne règlera rien pour les juives à l'extérieur du Canada. J'espère qu'ils interviendront.

Article 31 du Règlement

On a notamment recommandé en fait qu'un comité international d'autorités rabbiniques s'attaquent à cette loi religieuse qui a si clairement besoin de modifications. Cela contribuerait à faire en sorte que partout, pas seulement au Canada, les juives soient traitées avec la dignité et le respect auxquels elles ont droit.

La solution halachique, la solution au sein de la communauté juive, est importante. Je constate que des mesures ont déjà été prises à cet égard.

Je tiens à rendre hommage à la section du Québec du Conseil rabbinique du Canada qui, avec l'approbation du Vaad Harabonim, a institué une entente prénuptiale. Il est à espérer que ce genre d'entente ne soit plus nécessaire. Mais cet organisme a fait preuve d'initiative et je tiens à leur en rendre hommage. J'espère que la communauté va maintenant faire vraiment quelque chose pour remédier à cette injustice, et à l'échelle internationale, espérons-le.

En conclusion, le Nouveau Parti démocratique accorde son appui à cette importante mesure législative. Il y a déjà un moment que nous en préconisions l'adoption. Je sais que ma collègue, la députée de Vancouver-Est, s'est penchée sur cette question capitale en sa qualité de porte-parole néo-démocrate sur la condition féminine. Mon collègue, le député de Thunder Bay-Atikokan, qui tenait à prendre part à ce débat mais qui est retenu ailleurs, aurait voulu prendre la parole pour appuyer ce projet de loi. Il a vraiment travaillé fort avec le député de Mission—Coquitlam, moi-même et nos autres collègues pour que soit présenté ce projet de loi.

Il y a longtemps que cette mesure législative aurait dû être adoptée. Elle contribuera à apaiser la souffrance et l'angoisse des personnes qui n'ont pu obtenir le Get. Nous l'accueillons avec satisfaction et nous rendons hommage aux particuliers et aux organismes à qui l'on doit le projet de loi, car, grâce à eux, le Canada sera le premier pays au monde à se doter d'une pareille loi.

J'espère que le comité législatif fera en sorte que ce projet devienne rapidement loi afin qu'aucune autre femme et aucun autre homme ne se voient refuser le Get.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et est renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 h 45, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre a 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INSTITUT CANADIEN DE LA SANTÉ INFANTILE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le rapport publié par l'Institut canadien de la santé infantile se fait la voix des enfants du Canada. C'est un appel à l'aide bien documenté et le gouvernement du Canada doit faire quelque chose immédiatement.

La santé des enfants du Canada est négligée. La situation ne changera pas tant qu'on ne prendra pas des mesures véritablement progressistes en matière de développement social et économique et, ce qui est tout aussi important, des mesures tendant vers une plus grande égalité sociale et économique.

Nous avons les meilleurs hôpitaux au monde, les meilleurs docteurs au monde, mais, si on ne se préoccupe pas des conditions sociales et économiques, la santé des enfants du Canada demeurera un objet de honte, comme l'a fait remarquer l'Institut canadien de la santé infantile.

Nous avons besoin qu'on nous donne des réponses à des questions très importantes. Par exemple, pourquoi avons-nous si peu de données sur la santé mentale? Pourquoi y a-t-il autant de suicides chez les jeunes? Nous devons chercher à comprendre pourquoi autant de jeunes se sentent aussi perdus, quelle chose détruit ainsi leurs rêves et leurs aspirations.

En 1986, le taux de mortalité des enfants pauvres était de 56 p. 100 plus élevé que celui des enfants de milieux plus aisés. Le taux de mortalité des enfants autochtones est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population. La santé n'est pas uniquement une question de soins médicaux. La santé est intimement liée à la situation économique et sociale.

Les enfants sont notre garantie d'avenir. Nous comptons sur eux pour assurer nos lendemains, tout comme ils comptent sur nous aujourd'hui.

LE DRAPEAU

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Aujourd'hui, monsieur le Président, les Canadiens sont fiers de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de leur drapeau.

Cependant, mardi dernier, ils ont été fort contrariés de ce qu'une motion empreinte de rancoeur et d'intolérance ait été présentée à la Chambre les accusant de racisme et de fanatisme.

C'est une chose, fort utile d'ailleurs, de formuler des critiques objectives et de proposer de nouveaux moyens pour lutter contre le racisme et le fanatisme au Canada. Mais c'est une toute autre chose, fort dommageable en plus, de mettre à profit à des fins politiques, comme l'a fait cette motion, des questions délicates pour condamner en bloc nos concitoyens.

L'unité politique et l'intégrité sociale des Canadiens sont des objectifs qui transcendent les considérations partisanes, et tout député devrait se sentir solidaire de nos efforts pour réaliser l'unité du pays.

Certes, nous devons tous nous appliquer à faire mieux et davantage. Reconnaissons, cependant, que nous avons déjà beaucoup fait pour édifier une société unique et éclairée dont tous les Canadiens seraient fiers à juste titre.

En tant que députés, nous ne devons rien faire qui puisse contribuer aux tensions raciales et aux conflits linguistiques dans notre pays. Au contraire, cherchons sans relâche à favoriser les efforts de ceux qui veulent réaliser la parfaite unité de notre pays.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai été absolument consterné d'apprendre hier que la maison Harrod's, à Londres, qui vend des fourrures canadiennes depuis quinze ans, ferme son rayon des fourrures parce que la demande est à la baisse.

Cette fermeture survient immédiatement après que la Compagnie de la Baie d'Hudson eut déménagé sa salle de ventes aux enchères de Londres à Helsinki, mettant ainsi fin à une présence centenaire en Grande-Bretagne.

Ces événements devraient inquiéter tous les Canadiens. Le secteur canadien de la fourrure contribue plus de un milliard de dollars à l'économie nationale et les exportations de fourrures rapportent bien au-delà de 300 millions de dollars au Canada.

Ardent défenseur du secteur canadien de la fourrure, notre gouvernement reconnaît que nos exportations de fourrures aux États-Unis et en Europe sont importantes pour la survie du secteur. La fermeture du rayon des fourrures de Harrod's n'est pas une bonne nouvelle pour les exportateurs canadiens de fourrures.

J'invite mes collègues députés à collaborer étroitement avec le secteur de la fourrure, les associations de fourreurs et des centaines de localités du Nord qui vivent de la fourrure pour surmonter ce ralentissement temporaire du marché. Ne relâchons pas notre appui à la production de fourrures canadiennes de qualité et nous ne recevrons plus de mauvaises nouvelles de l'étranger, et notamment de l'Europe.

* * *

LE BUDGET

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, les conservateurs préviennent encore une fois les Canadiens de se préparer à un budget sévère qui réduira sans doute davantage les programmes sociaux autrefois sacrés et qui imposera probablement d'autres hausses d'impôts injustes.

Cette année, on a ajouté un élément nouveau à ce scénario éculé: l'obsession du secret. Le ministre des Finances dit qu'il est trop occupé pour tenir ses consultations prébudgétaires habituelles et il retarde la distribution du budget jusqu'après son dépôt. Il contredit ainsi l'opinion de son premier ministre au sujet de la réforme budgétaire. Dans son livre *Telle est ma position*, le premier ministre dit ceci: «Il est reconnu qu'un gouvernement fonctionne mieux lorsqu'il développe un consensus de l'opinion publique»—monsieur le Président, «un consensus de l'opinion publique»—«. . .le budget nous tombe du ciel, un beau jour, sans que pratiquement aucun effort n'ait été fait pour en arriver à une entente ou même à une compréhension de ses objectifs principaux.» Le premier ministre dit plus loin: «Aucun système au monde ne peut nous garantir des mauvaises décisions, mais le processus budgétaire actuel contribue de lui-même à la prise de mauvaises décisions.»

Les néo-démocrates sont on ne peut plus d'accord.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le débat constitutionnel et les questions linguistiques prennent actuellement beaucoup d'espace sur la scène de notre pays. Je voudrais m'inspirer largement de l'éditorial du journal *La Presse* de ce matin, signé Pierre Gravel, pour inviter les Canadiens au calme et à la pondération dans leurs déclarations et leurs discussions. Actuellement, trop souvent dans nos rapports entre anglophones et francophones, les vexations se multiplient. La moindre initiative prend des allures de déclaration de guerre, la

Article 31 du Règlement

mauvaise foi s'installe et des barricades s'élèvent entre les différents éléments de notre population.

Plusieurs au pays ont les nerfs à vif au moment où plus que jamais il conviendrait de garder la tête froide, rappelle l'éditorialiste. Je suggère donc aux Canadiens d'essayer d'approfondir le débat linguistique et de faire un effort pour mieux connaître toute la philosophie de l'Entente du lac Meech. On se comprendra réellement quand mutuellement, monsieur le Président, on mettra de la bonne volonté dans nos contacts, nos relations et de nos discussions. Il est certes possible de discuter, de soulever des points de vue autant que possible dans la dignité, le respect et la sérénité.

* * *

HOMMAGE À GEORGES FOREST

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris ce matin le décès de M. Georges Forest, un grand Canadien, un grand Manitobain. Georges Forest, on s'en souviendra, s'est fait connaître par son action inlassable pour défendre les droits des minorités linguistiques au Manitoba.

Animé par un esprit d'ouverture et de tolérance, Georges Forest a sans relâche poursuivi sa cause jusqu'à la Cour suprême du Canada qui lui a donné raison. Par ce geste historique, il rétablissait 100 ans d'injustice envers les francophones du Manitoba. M. Forest n'était pas un homme de vengeance. M. Forest était un grand Canadien qui a cru au principe de la dualité linguistique et du respect des droits des minorités.

Je désire aujourd'hui, monsieur le Président, lui rendre hommage et je prie cette Chambre de se joindre à moi pour transmettre à sa famille nos condoléances les plus sincères. Ce grand patriote a laissé sa marque.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, nous savons tous que les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, ont exprimé énergiquement leurs opinions concernant la TPS proposée. Je m'inquiète du fait que certains gens irresponsables conseillent à d'autres personnes de protester contre la taxe en ne présentant pas la demande de crédit pour TPS qui est annexée au formulaire de déclaration d'impôt pour 1989.

L'an prochain, une famille comptant deux enfants et ayant un revenu net de 20 000 $ qui aurait reçu un crédit pour taxe fédérale sur les ventes de 10 $ en 1988 aura droit à un crédit pour TPS de 580 $. Une personne âgée dont le revenu net est de 20 000 $ aura droit à un crédit pour TPS de 290 $ en 1991.

Ce crédit vise à aider les gagne-petit. La majorité des gens irresponsables qui conseillent aux autres de boycotter la demande de crédit sont des personnes qui n'ont pas droit au crédit parce qu'elles ont un revenu élevé. Je prie instamment ceux qui ont droit au crédit pour TPS, qu'ils soient ou non en faveur de la taxe, de remplir le formulaire et de profiter de ce crédit.

* * *

LE BUDGET

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, à à ma question portant sur le musellement des groupes consultatifs du gouvernement par des menaces de compressions budgétaires, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu hier en disant que si je m'étais donné la peine d'écouter la radio, j'aurais entendu sa sous-ministre déclarer clairement que rien de ce genre n'avait été dit.

Je suggérerai au ministre de lire le *Citizen* d'aujourd'hui, qui cite la déclaration suivante de sa sous-ministre:

> C'est comme si nous avioins dans notre ministère un chef de service ou moi-même disant que cette politique gouvernementale est pourrie. . .

Je rappellerai au ministre que le Conseil national du bien-être social est un organisme consultatif privé et qu'il compte parmi ses membres non seulement des assistés sociaux, des locataires de logements sociaux et des personnes à revenus modestes, mais encore des avocats, des membres des carrières libérales et des travailleurs sociaux. Son directeur général relève du conseil et non du ministre, et ce conseil a la mission de conseiller le gouvernement sur la pauvreté et les questions sociales.

Les ministres qui musellent les organismes consultatifs lorsqu'ils disent les choses telles qu'elles sont n'améliorent pas les politiques pourries, ils transforment les politiques pourries en lois pourries.

• (1410)

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, l'incendie qui fait présentement rage dans un entrepôt de pneus usés à Hagersville, en Ontario, a ravivé les craintes relativement au danger que représente ces sites.

Il m'apparaît essentiel et urgent que des initiatives visant l'élimination de ces montagnes de pneus soient mises de l'avant sans délai. C'est pourquoi je tiens à porter à l'attention de la Chambre que le Dr Christian Roy, ingénieur à l'Université Laval, travaille depuis quelques années, avec le support du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au développement d'une technique appelée la pyrolise sous vide, qui permet justement le recyclage des vieux pneus.

La méthode utilisée permet de brûler les pneus dans des bassins de plomb, équipés d'une pompe à vide, qui soutire les gaz produits en évitant ainsi le rejet de matières polluantes dans l'atmosphère.

Ce procédé permet de recycler presque totalement le pneu, soit 65 p. 100 en huile et 25 p. 100 en noir de carbone, et ces différentes composantes peuvent être revendues à l'industrie.

Chaque année, 25 millions de pneus sont produits au Canada. Il est aujourd'hui évident que nous devons arrêter l'entreprosage de ces rebuts et mettre de l'avant d'autres moyens pour s'en débarrasser.

Personnellement, je crois que la technique de pyrolise sous vide, développée avec le Dr Roy, pourrait être la solution. C'est pourquoi le gouvernement doit accorder une importance toute particulière à cette nouvelle technologie.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, après s'être attiré la colère de presque tous les contribuables canadiens à propos de son projet de taxe sur les produits et services, le ministre des Finances est allé encore plus loin.

En effet, 20 ans après la proclamation de la Loi sur les langues officielles, le ministre a la témérité d'insulter mes électeurs en leur donnant des brochures en une

Article 31 du Règlement

seule langue officielle qui prônent les vertus douteuses de son infâme TPS.

Ai-je besoin de rappeler au ministre que la circonscription de Restigouche—Chaleur se compose d'une population bilingue et que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada.

Mes électeurs s'attendent à recevoir des services bilingues et le gouvernement a l'obligation de les leur fournir.

[*Français*]

Des gens de St-Quentin sont frustrés à cause de cette brochure du ministre des Finances, et avec raison. Ils me demandent pourquoi il se fait qu'en 1990 les francophones sont encore obligés de quémander de l'information en français, même si cette dernière leur provient de la capitale d'un pays bilingue. En outre, ils se demandent si la TPS doit être comprise seulement de la population anglophone.

À l'heure où sévit une crise linguistique au sein de notre pays, le ministre aurait mieux fait de ne pas jeter de l'huile sur le feu et de s'assurer que l'information qu'il diffuse sur la TPS le soit dans les deux langues officielles.

* * *

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU CANADIEN

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, sir Wilfrid Laurier a déjà dit du siècle actuel que ce serait celui du Canada. Or, nous en sommes à la dernière décennie, et il semble que notre pays ait effectivement atteint sa maturité au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle.

Notre drapeau, dont nous célébrons aujourd'hui le 25^{e} anniversaire, témoigne, mieux que tout autre emblème, de la maturité de notre pays. Ayant puisé dans les traditions des peuples du monde entier, ainsi que dans nos propres expériences, nous avons atteint la maturité d'une nation digne de ce nom.

Notre drapeau compte parmi les plus précieux éléments de notre patrimoine. Son symbolisme est profondément gravé dans notre âme collective et a grandement contribué au façonnement de notre identité en tant que peuple.

Monsieur le Président, je terminerai par ces quelques mots prononcés par l'honorable Maurice Bourget, président du Sénat, le 15 février 1965: «Le drapeau est le symbole de l'unité de notre pays, puisqu'il représente, sans l'ombre d'un doute, l'ensemble des citoyens du Canada, sans distinction de race, de langue, de croyance ou d'opinion.»

[*Traduction*]

LE DRAPEAU

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui marque le 25e anniversaire du drapeau canadien.

Des voix: Bravo!

M. Jordan: Cela fait aujourd'hui 25 ans exactement que notre drapeau à feuille d'érable rouge caractéristique flotte au-dessus du Parlement canadien.

À l'époque, le premier ministre Pearson avait dit que John Matheson, un ancien député de Leeds, avait, plus que tout autre, oeuvré pour que les Canadiens aient leur propre drapeau.

Aujourd'hui, nous saluons John Matheson et tous les fiers Canadiens, alors que nous célébrons le 25e anniversaire de l'unifolié, symbole du Canada.

* * *

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai en main un article incroyable qui commence par la manchette suivante: «Edmonston fait volte-face: Il s'oppose maintenant à l'Accord du lac Meech.» Je vais vous citer certains passages de l'article dans lequel on dit:

> Durant le Congrès à la direction du parti, en décembre, M. Edmonston a réagi vivement à une motion de compromis tendant à obtenir des modifications à l'Accord du lac Meech.
>
> Les délégués l'ont acceptée, afin de concilier la position des partisans de l'accord et celle des néo-démocrates favorables à des modifications importantes.
>
> M. Edmonston a alors averti les participants qu'on ne pouvait pas tout avoir, et qu'il ne s'agissait pas en l'occurrence de menaces ou de chantage, mais qu'à son avis, la motion constituait un vote contre l'Accord du lac Meech et contre le Québec.

Un peu plus loin dans l'article, on ajoute:

> Au cours de la campagne dans le cadre de l'élection partielle, M. Edmonston a tout simplement fait comme si le NPD n'avait pas pris position sur la question; il a plutôt fait campagne en faveur d'une acceptation totale de l'accord, sans amendements.

On précise enfin:

> Or, il a renié hier la position qui lui avait permis de remporter une victoire éclatante dans l'élection partielle de lundi, dans le comté de Chambly, au Québec, alors qu'il s'était dit en faveur de l'Accord du lac Meech et qu'il avait rejeté l'idée de tout compromis à ce sujet.

En effet, le voilà maintenant qui dit souscrire entièrement à la position de son parti. Peut-on être plus cynique? Je vous parie que les pauvres électeurs de Chambly se posent bien des questions aujourd'hui.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il y a quelques années, j'ai lutté pour sauver *The Friendly Giant* des compressions budgétaires imposées à Radio-Canada. La semaine dernière a été comme la répétition d'un mauvais rêve. Le cauchemar a commencé avec l'élimination de *Switchback*, une excellente émission de services pour les jeunes, produite en région pour la télévision de Radio-Canada, et il s'est terminé avec l'annonce des mesures d'austérité des conservateurs, notamment la TPS et l'élimination des subventions postales, qui pourraient bien faire disparaître les revues *Owl* et *Chickadee*, à une époque où nous voulons encourager nos enfants à lire et les sensibiliser à l'environnement.

Le gouvernement provoquera la disparition des émissions pour enfants. À quoi faut-il s'attendre maintenant? L'embauchage de Schtroumpfs non syndiqués en remplacement d'animateurs vedettes?

Mais il n'y va pas seulement du divertissement. L'esprit des jeunes se formera, que nous intervenions ou pas. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de décider qui les formera et comment.

Cela peut se faire par Nintendo, Rambo et G.I. Joe ou, en pensant à l'avenir, au moyen d'une programmation intelligente et par des lectures riches et instructives. C'est à nous qu'il appartient de choisir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ou récolte ce qu'on sème. Le taux d'intérêt de la Banque du Canada s'élève aujourd'hui à 13,32 p. 100, ce qui représente un niveau record depuis la récession du début des années 1980.

Je voudrais poser au ministre des Finances la question suivante. Reconnaîtra-t-il que les prévisions qu'il formulait dans son budget l'an dernier, soit que les taux s'établiraient à environ 10 p. 100 à ce stade-ci, se sont révélées absolument fausses? Le ministre des Finances se doit d'expliquer aux Canadiens et aux marchés monétaires, ainsi qu'aux investisseurs et au secteur privé, la politique du gouvernement en ce qui concerne les taux d'intérêt au Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai pourtant clairement expliqué la politique du gouvernement, pas seulement hier ou la veille, mais depuis plusieurs mois.

Étant donné la grande instabilité des marchés actuellement, notre premier objectif est de stabiliser les marchés, pour ensuite pouvoir réduire le niveau d'inflation de façon constante, ce qui nous permettra d'abaisser les taux d'intérêt.

Mon collègue a raison, les taux d'intérêt sont demeurés élevés plus longtemps que nous ne l'avions prévu au mois d'avril. Cela est attribuable aux pressions inflationnistes qui se sont intensifiées. L'économie a mieux résisté que nous ne l'avions prévu en avril, mieux, en fait, que ne l'avaient prévu de nombreux autres conjoncturistes en avril dernier.

Dès que nous maîtriserons l'inflation, nous observerons une certaine diminution des taux d'intérêt. D'ici là, il ne faut pas s'attendre à une baisse notable des taux d'intérêt.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, est-ce que le ministre est prêt à reconnaître au moins que les déclarations contradictoires faites par le premier ministre, le ministre des Finances, les députés conservateurs d'arrière-ban, le gouverneur de la Banque du Canada, contribuent à l'incertitude parmi les Canadiens, les investisseurs domestiques aussi bien qu'étrangers? Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Est-ce qu'après cinq ans au pouvoir les Canadiens ne méritent pas une politique cohérente, compréhensible de la part du gouvernement? Est-ce qu'il est prêt à articuler cette politique cohérente afin de rassurer les investisseurs à l'effet que le gouvernement du Canada sait où il s'en va?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Avant tout, monsieur le Président, c'est une politique économique cohérente que les investisseurs canadiens ou étrangers ont eue depuis cinq ans. C'est dans le programme de renouveau économique du 8 novembre 1984 que nous avons d'abord énoncé une politique cohérente définissant clairement les deux volets de notre stratégie économique: premièrement, mettre de l'ordre dans nos finances, deuxièmement, nous attaquer à quelques-uns des problèmes structuraux à l'origine de notre économie chancelante. Nous avons suivi de très près et de façon constante et cohérente les grandes lignes que nous nous étions tracées le 8 novembre 1984.

• (1420)

Les résultats sont probants: notre croissance économique a été presque aussi forte que celle du Japon et, au cours de cette période, nous avons créé plus d'emplois que n'importe lequel des principaux pays industrialisés, précisément parce que les Canadiens et les investisseurs étrangers savaient exactement où le Canada se dirigeait. La voie avait été tracée dans le document du 8 novembre 1984.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, les taux d'intérêt grimpent, le dollar faiblit et le gouvernement s'aventure en territoire inconnu.

La question que je pose au ministre et à laquelle il doit répondre a trait au fait que, vendredi dernier, le premier ministre a affirmé que les taux d'intérêt fléchiraient après la présentation du budget la semaine prochaine. Aujourd'hui, les taux d'intérêt atteignent un niveau sans précédent depuis la nomination du ministre des Finances. Les taux montent cette semaine. Vont-ils baisser la semaine prochaine? Le ministre a-t-il une politique et comment va-t-il expliquer aux Canadiens que lui et le premier ministre se contredisent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se trompe et il le sait. S'il s'était donné la peine de lire la transcription des paroles du premier ministre, il aurait constaté que ce dernier et moi disons exactement la même chose depuis quelques semaines. Qu'il lise la transcription avant d'essayer de créer de l'incertitude chez les Canadiens.

Je l'ai dit très clairement: les taux d'intérêt ne baisseront pas tant que l'inflation ne baissera pas elle aussi. Si l'inflation diminue, les taux d'intérêt vont diminuer également. C'est aussi simple que cela. Voilà l'objectif que visent notre politique des taux d'intérêt et notre politique fiscale.

Chaque fois que le gouvernement veut couper les dépenses, réduire le déficit et contrôler la dette, chaque fois que nous faisons une suggestion constructive, les députés libéraux et néo-démocrates ont recours à toutes sortes de tactiques pour nous empêcher d'agir. Nous avons l'intention de respecter ces engagements parce

qu'ils sont dans l'intérêt du pays et vont nous aider à relancer l'économie.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés est néfaste aux exportateurs canadiens, car ils doivent payer plus cher pour moderniser leurs installations et soutenir la concurrence. Le dollar artificiellement élevé que le gouvernement a créé est beaucoup plus onéreux pour nos exportateurs canadiens que les taux d'intérêt américains, qui constituaient un fardeau que l'accord de libre-échange était censé supprimer.

Examinons les résultats de la politique économique présumée cohérente des cinq dernières années et demie. Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir il y a cinq ans et demi, le Canada affichait un excédent au compte courant de 3,1 milliards avec les autres pays. Aujourd'hui nous avons un déficit record de 20 milliards. Quand le gouvernement comprendra-t-il que ses taux d'intérêt élevés ont réduit les producteurs canadiens à l'impuissance, qu'ils ralentissent nos exportations et nous font perdre des emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a oublié de mentionner que si le compte courant accuse actuellement un déficit, c'est entre autres parce que les sociétés investissent étant donné qu'elles ont confiance dans l'avenir. Lorsqu'elles investissent dans l'avenir, elles achètent à l'étranger un grand nombre de leurs machines et de leur matériel. C'est une des principales raisons pour lesquelles le déficit de notre compte courant augmente depuis quelques années. C'est parce que les investissements au Canada ont atteint un niveau record, ce qui témoigne de la confiance des gens dans l'avenir du pays et dans la politique du gouvernement.

Je comprends certaines des préoccupations que le député a mentionnées à propos des taux d'intérêt élevés et de la valeur du dollar canadien. Je reconnais l'impact qu'elles peuvent avoir sur les Canadiens, mais je lui demande de réfléchir à ce qui se passerait si nous allions dans le sens contraire.

Si nous laissons les taux d'intérêt baisser artificiellement, déclenchant ainsi l'inflation dûe à la surchauffe de l'économie quel taux va-t-elle atteindre au Canada? Qu'arrivera-t-il à la stabilité et à la compétitivité des gens qu'il prétend représenter? Ceux-ci ne s'en remettront jamais et nous aurons des taux d'intérêt élevés en permanence. C'est ce qui s'est produit dans les années 1970 et au début des années 1980, lorsque le pays a connu sa pire récession depuis la crise des années 1930, et c'est ce que nous voulons éviter.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, nos producteurs, qui doivent payer des taux d'intérêt supérieurs à 14 p. 100, ne peuvent soutenir la concurrence des fabricants japonais, qui ne sont assujettis qu'à des taux inférieurs à 5 p. 100.

Ma deuxième question porte sur notre second déficit, le déficit budgétaire. En haussant les taux d'intérêt au Canada l'an dernier, le gouvernement a provoqué une augmentation de 6 milliards de dollars de la dette nationale en un an seulement. Ce double déficit, je veux dire, une dette nationale record et un déficit du compte courant, sans précédent, résultent directement de la mauvaise gestion que le gouvernement a faite de notre économie.

Quand le gouvernement cessera-t-il de sacrifier l'avenir économique du pays à sa politique de resserrement du crédit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas qui le député tente d'impressionner, mais ce n'est sûrement pas les investisseurs étrangers. S'il était à ma place et qu'il tienne les mêmes propos que maintenant, il est à peu près certain que le dollar tomberait en chute libre et que les taux d'intérêt monteraient encore plus haut. C'est ce que nous cherchons à éviter.

Le député a soulevé la question des déficits. Je rappelle au député que le compte de fonctionnement du gouvernement, c'est-à-dire ses recettes moins ses dépenses, était déficitaire lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984. En d'autres termes, le gouvernement dépensait 16 milliards de dollars de plus qu'il ne recueillait en recettes. C'est maintenant l'inverse: nous avons un excédent de 9 milliards de dollars. Si nous faisons des progrès, c'est que nous avons maîtrisé nos dépenses.

Le député et son parti ont-ils proposé des réductions des dépenses depuis cinq ans et demi? Que je me souvienne, aucune.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai aussi une question a poser au ministre des Finances.

La Banque du Canada vient d'augmenter le taux d'intérêt à 13,32 p. 100, ce qui représente une hausse de 53 points de base, monsieur le Président. C'est incroyable!

Je pense que nous sommes maintenant presque dans une situation où il y aura une crise monétaire dans le pays. À cause de ce fait, je voudrais poser la question suivante au ministre des Finances: Hier, le ministre des Finances a dit à la Chambre qu'il y aurait des coupures dans les programmes sociaux, comme l'éducation, la santé, les transferts aux provinces, à cause du déficit canadien trop élevé.

Monsieur le Président, étant donné la hausse du taux d'intérêt cet après-midi, je voudrais savoir du ministre des Finances s'il est capable d'expliquer maintenant, précisément, les niveaux de réduction dans les programmes sociaux, la semaine prochaine, au Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député me paraît avoir déformé très sensiblement ce que j'ai dit à la Chambre hier, mais ce n'est pas étonnant. On peut habituellement s'y attendre de sa part chaque fois qu'il pose une question.

Il m'a demandé de lui dire ce qui figurerait dans le budget la semaine prochaine. Il sait qu'il ne m'est pas possible d'en parler. Je lui dirai cependant que s'il peut nous suggérer des moyens de réduire les dépenses de l'État d'une façon raisonnable et responsable, comme nous devons le faire dans notre pays, ses suggestions seront les bienvenues. Mais encore une fois, je n'ai reçu aucune suggestion à ce propos ni de lui, ni de ses collègues depuis cinq ans et demi.

• (1430)

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, nous avons dit à maintes reprises au ministre des Finances qu'il pourrait supprimer certaines des subventions versées à ses amis du monde des affaires et économiser ainsi des milliards de dollars.

Je ne sais pas si le ministre des Finances se rend compte que le Canada est au bord d'une très grave crise économique. Le taux d'escompte a fait un bond de un demi-point aujourd'hui, de 53 points de base, pour être plus précis.

Le premier ministre a prédit la semaine dernière à peine que le taux d'escompte baisserait au Canada avant Noël. Je voudrais que le ministre des Finances dise aujourd'hui à la Chambre comment il va faire baisser le taux d'escompte sans sabrer dans les programmes sociaux, les programmes concernant les pauvres, la santé et l'éducation et les paiements de transfert à sept provinces du pays. Comment va-t-il le faire sans que les gens ordinaires en pâtissent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député suggère de supprimer les subventions aux entreprises. Je voudrais lui faire remarquer que ces subventions englobent les subventions à l'agriculture, au logement social, au développement régional, à la recherche et au développement.

Cela représente la vaste majorité des dépenses de l'État qu'il rangerait dans la catégorie des subventions aux entreprises. Lesquelles de ces subventions devrions-nous supprimer, à son avis? Elles ne sont pas faciles à supprimer. Chacune est importante. Elles correspondent à des objectifs importants du gouvernement du Canada et, sauf erreur, de son parti également. Alors, dites-nous donc bien franchement lesquelles de ces subventions vous souhaitez nous voir supprimer.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Le ministre doit reconnaître que la politique de taux d'intérêt élevés est la source du problème en agriculture. Si je compare cette politique que le gouvernement poursuit par l'entremise de la Banque du Canada pour soutenir la valeur du dollar aux conseils qu'il donne aux agriculteurs par l'entremise de la SCA d'«accepter les réalités du marché en évaluant leur rentablilité», je dois demander au ministre des Finances d'expliquer pourquoi il n'accepte pas ces réalités du marché comme il le recommande, il ne laisse pas le dollar canadien baisser afin qu'il trouve sans ingérence sa véritable valeur et que les prix agricoles remontent.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce sont de louables objectifs que le député voudrait voir se réaliser. Nous souhaitons tous des taux d'intérêt plus faibles. Mais du côté ministériel nous savons que cela ne se fait pas en un clin d'oeil.

Le loyer de l'argent ne baissera que si les éléments fondamentaux de l'économie le permettent. Les pressions inflationnistes sont si fortes en ce moment qu'aucune baisse n'est possible.

Le député nous invite à abaisser les taux d'intérêt artificiellement, à attiser l'inflation, à retourner aux conditions de 1982. S'il pense que ses amis agriculteurs de Saskatchewan veulent le retour des taux d'intérêt de 20 p. 100 et plus comme en 1981-1982, il se trompe. Nous n'en voulons pas. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour réduire l'inflation et avoir des taux d'intérêt faibles en

permanence. Nous rejetons la solution de facilité que le député propose.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le mémoire pré-budgétaire adressé au ministre des Finances par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, à la page 2, concernant la TPS, monsieur le Président, je cite: «Les petites épiceries seront les plus désavantagées et connaîtront des problèmes d'application insurmontables qui obligeront un grand nombre d'entre eux à fermer leurs portes.»

Comment le ministre, dans sa brochure de publicité *Les dépanneurs et la TPS*, peut-il affirmer qu'il va y avoir le moins de paperasse possible, quand John Bullock, dans son mémoire, dit le contraire? Qui connaît mieux la petite entreprise? John Bullock ou le ministre des Finances?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député déforme ce qui est dit dans cette brochure. Nous disons depuis le début que nous sommes heureux de collaborer avec les chefs de petites entreprises à résoudre ce problème. Nous comprenons leurs préoccupations. Nous comprenons qu'ils ne désirent pas se voir imposer par la TPS des complications inutiles.

Nous avons dit qu'il y a deux modes de comptabilisation simplifiée et qu'il y a encore d'autres façons d'établir des systèmes de comptabilité simplifiée. C'est avec plaisir que nous voulons bien en examiner les modalités pour aider les épiciers et détaillants dont il parle.

Dans le courant de l'année nous enverrons comme mon collègue le ministre du Revenu national l'a dit, des représentants du Revenu national rencontrer individuellement les chefs de petites entreprises pour les aider à comprendre ce qu'on attend d'eux et quels effets la TPS va avoir sur leurs achats et le calcul de leurs prix, pour faciliter le passage au nouveau système et éviter les problèmes qui les préoccupent comme nous le savons. Voilà pourquoi nous prenons toutes ces mesures pour régler ce problème.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre parle de comptabilité simplifiée. Comment peut-on simplifier une comptabilité quand on vend des yogourts ou des puddings un par un et qu'ils sont taxables? Si vous vendez les mêmes produits par lot ou par paquet, alors il y en a plus qu'un, et c'est taxable. Que pense-t-il qu'il va falloir comme comptabilité au petit épicier du coin pour percevoir sa taxe? Pourquoi ne pas la retirer, et rendre les choses simples pour tout le monde?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je reconnais qu'il y a là une démarcation difficile à établir entre les produits alimentaires de base et les aliments taxables.

Le député n'aimerait sûrement pas que nous taxions les produits alimentaires de base, alors il faut bien fixer la démarcation quelque part.

Un des objectifs de la comptabilisation simplifiée c'est de permettre au détaillant d'en rendre compte sans avoir à calculer chaque article un par un quand il franchit sa caisse. Le but de la comptabilité simplifiée c'est de lui permettre de prendre du recul, d'examiner ses comptes globaux et de trouver ainsi une façon beaucoup plus simple de calculer la taxe qu'il doit.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, à Brandon, au Manitoba, des dizaines de gens ont manifesté, malgré le froid glacial, afin de dire au premier ministre exactement ce qu'ils pensent de la TPS. Apparemment, le premier ministre n'était pas d'humeur à les écouter. Il s'est esquivé en vitesse avec les membres de son entourage.

On a entendu un manifestant déclarer que c'était un crime d'élire des gens comme ceux-là et qu'il fallait ensuite, tenir des manifs de ce genre pour se faire entendre. Le message est très clair. Les gens ne veulent pas de la TPS et ils en ont assez de payer les impôts des conservateurs.

Je voudrais demander au ministre des Finances aujourd'hui de garantir aux Canadiens que son budget de la semaine prochaine ne renfermera aucun nouvel impôt ni aucune augmentation d'impôt.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous reconnaissons que certains Canadiens s'opposent à la TPS. Nous savons également que lors du dîner auquel a assisté le premier ministre, 450 personnes ont écouté attentivement ce qu'il avait à dire au sujet de cette taxe.

À la suite de son discours, celles-ci avaient compris les avantages de la TPS et comment elle va améliorer notre capacité d'exporter et mettre les producteurs canadiens sur le même pied que les importateurs. Ces derniers paient à l'heure actuelle un tiers de moins d'impôts que les producteurs. En outre, les participants ont appris comment on allait aider les agriculteurs en leur accordant une ristourne complète sur les intrants agricoles et le reste. Ce sont là les avantages dont vont pouvoir profiter divers secteurs de l'économie.

Je vais toujours revenir sur le même point. J'ai écouté très attentivement ce que les députés libéraux ont à dire au sujet de la TPS. Ils formulent bien des plaintes, mais n'ont aucune solution à proposer. Ils ne savent pas quelle voie suivre. Si nous décidions aujourd'hui de supprimer la TPS, ils resteraient bouche bée, sans rien dire, car ils n'ont rien d'autre à proposer.

Des voix: Bravo!

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il y avait 450 personnes à la réunion. C'est vrai, mais ces personnes avaient été soigneusement choisies.

Le ministre des Finances débattra la TPS avec notre critique en matière de finances à Edmonton, le 5 mars, mais on ne pourra assister à ce débat que sur invitation, et les billets coûteront 100 $. Cela est scandaleux, à mon avis.

• (1440)

Le ministre des Finances accepterait-il d'assister à une autre réunion à Edmonton ce jour-là, une réunion où l'entrée serait gratuite, afin que les Canadiens ordinaires ne se sentent pas laissés de côté dans cette affaire et puissent lui poser directement leurs questions et lui exprimer leurs inquiétudes? Il me semble que, si le ministre des Finances veut parler davantage de la TPS, ce serait là une excellente occasion pour lui de le faire.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de sa délicatesse. Il devrait savoir que ce débat sera télévisé à l'échelle nationale. Cela donnera certainement à tous les Canadiens d'un océan à l'autre la possibilité de voir et d'entendre le débat.

M. Harvard: Encore un public choisi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés voudraient que je réponde à des questions. J'ai participé à de nombreuses tribunes téléphoniques d'un bout à l'autre du pays. La semaine avant le débat, je participerai à trois de ces émissions en Colombie-Britannique, et je crois que je participerai à une tribune téléphonique à Edmonton le jour même du débat, soit le 5 mars. Je suis heureux de faire cela parce que je suis convaincu que la TPS est bonne pour le pays. Elle rendra le Canada plus compétitif. Elle nous empêchera aussi de perdre 2 milliards de dollars à cause de l'évitement fiscal.

Si le Parti libéral accepte que nous perdions 2 milliards de dollars à cause de l'évitement fiscal, je suis heureux de l'entendre parce que c'est justement le genre de choses que nous essayons de faire disparaître depuis cinq ans et demi, et nous avons fait des progrès énormes à cet égard.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. J'ai rencontré aujourd'hui des travailleurs de la Varta Batteries Investment Canada. Quelque 175 employés risquent de perdre leur emploi à Winnipeg, à cause de la fermeture de Varta, qui a été rachetée par des Américains.

Investissement Canada a admis que son examen n'avait pas tenu compte des pertes d'emploi causées indirectement à la Canada Medals and Reliance Plastics. Comment le ministre peut-il justifier une décision dans laquelle on n'a pas tenu compte de ces facteurs économiques importants?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, cette société perdait des sommes considérables et elle aurait tout simplement fait faillite si nous n'avions pas autorisé quelqu'un à l'acheter. Je présume que nous aurions pu la nationaliser, et si c'est ce que le député préconise, nous y songerons. Les solutions de rechange étaient très limitées, en raison de la situation financière de cette société.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement du Manitoba prétendait en fait que, dans le cadre de cette prise de contrôle, certains travailleurs de Winnipeg seraient mutés à l'usine de St. Thomas qui serait maintenue en activité. Cette semaine, cependant, nous avons appris que 35 travailleurs de cette usine avaient aussi été mis à pied.

Pourquoi le ministre a-t-il approuvé une prise de contrôle et une fermeture qui nous ont fait perdre une usine dans l'Ouest et des emplois ici, en Ontario? N'est-ce pas un autre exemple d'une société américaine qui

s'empare d'une entreprise canadienne et qui la ferme, pièce par pièce, pour bénéficier du libre-échange?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué en répondant à la première question, la société voyait son chiffre d'affaires baisser.

Le député devrait savoir que durant les années 80, en moyenne, 130 000 nouvelles sociétés apparaissaient, chaque année, et 100 000 disparaissaient. De plus, quatre millions de Canadiens changent d'emploi chaque année. Le député a dit qu'environ 35 emplois avaient été supprimés à St. Thomas et c'est regrettable. Je suis heureux, cependant, que Freightliner construise à St. Thomas une nouvelle usine qui engagera ces 35 personnes et environ 1 000 autres travailleurs. Tout compte fait, St. Thomas se porte assez bien.

Le changement est la loi de la vie. Le Nouveau Parti démocratique voudrait qu'il n'y ait plus de changements. C'est absurde et insensé.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le journal *L'Écho* de Val-d'Or, du 6 février 1990, citait les propos du ministre délégué aux Mines du Québec, M. Raymond Savoie, en ces termes, et je cite:

> Ce dernier a par ailleurs confirmé les rumeurs voulant que le PSEC soit aboli dès 1991 en raison de compressions budgétaires.

Ma question est la suivante: Le ministre peut-il nous confirmer que le ministre Savoie l'a consulté et/ou son ministère avant de faire cette annonce de l'abolition du programme PSEC pour 1991 concernant l'exploration minière au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne saurais rien confirmer ni des entretiens qui ont pu avoir lieu, ni de ceux qui ont pu être rapportés dans les journaux, ni de ce qui pourrait figurer dans l'exposé budgétaire.

LA MAIN-D'OEUVRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grace): Monsieur le Président, c'est au ministre du Travail que je m'adresse. Dans le rapport concernant les bons et les mauvais emplois qu'il a publié hier, le Conseil économique déclare que 70 p. 100 des Canadiens oeuvrent à l'heure actuelle dans le secteur des services, que l'écart entre les bons et les mauvais emplois tend à s'accentuer, ce qui fait que la classe moyenne diminue chez nous. Il précise que cette situation est attribuable au fait que, entre 1980 et 1988, la moitié des emplois créés était des emplois temporaires, à temps partiel, mal rémunérés et offrant de maigres avantages.

Quand le gouvernement va-t-il mettre en oeuvre les recommandations du Conseil économique de mieux protéger ces travailleurs et de les rémunérer de façon suffisante? Quand entend-il donner suite à ce rapport?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis au courant de ce rapport qui a été déposé hier. Nous avons commencé à l'examiner. Je me réjouis d'informer le député que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a prévu 100 millions de dollars dans le cadre de son programme d'adaptation de la main-d'oeuvre pour aider les travailleurs âgés à se recycler. Dès que ses amis de l'autre endroit auront fini d'examiner le projet de loi C-21, nous disposerons de 800 millions de dollars pour offrir aux Canadiens la formation dont ils ont besoin pour occuper ces nouveaux emplois.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la démarche proposée dans le projet de loi C-21 n'est pas celle que préconise le Conseil économique. Si le ministre examine le rapport, il constatera que, de l'avis du Conseil économique, la croissance de ces emplois mal rémunérés sape la sécurité économique d'une partie toujours plus grande de la population active. C'est là une bien triste condamnation des politiques du gouvernement dans le domaine de l'emploi et du travail.

Au nom du gouvernement, le ministre pourrait-il s'engager à informer la Chambre aussitôt que possible de la suite que le gouvernement entend donner à ce rapport pour aider la moitié des travailleurs canadiens qui sont exclus de toute participation à l'économie de notre pays?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais répéter à mon honorable confrère de Notre-Dame-de-Grâce que ce gouvernement s'est occupé depuis de nombreuses années à mettre en place des programmes précisément pour préparer la main-d'oeuvre canadienne, féminine et masculine, à occuper les nouvelles positions qui sont maintenant disponibles et qui vont être disponibles dans l'avenir dans les nouvelles industries technologiques.

Cependant, je pense qu'il accomplirait quelque chose d'absolument bénéfique pour l'ensemble de la population canadienne s'il réussissait à convaincre ses confrères non élus de l'autre Chambre à adopter le plus rapidement possible le projet de loi C-21 qui est présentement devant cette Chambre, afin que nous puissions disposer des sommes nécessaires pour justement procurer la formation et l'entraînement nécessaires aux Canadiens et aux Canadiennes pour occuper les nouvelles fonctions, les nouveaux emplois de l'an 1990 et de l'an 2000.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Depuis quelques jours, le ministre lance des ballons d'essai au sujet de modifications possibles qui seraient éventuellement apportées au programme de l'APECA. La dernière fois que de telles idées l'ont pris, l'APECA a subi une réduction de 20 p. 100, et les critères de son programme ont été modifiés radicalement.

Maintenant que le ministre est revenu de ses erreurs, donnera-t-il aux gens de la région de l'Atlantique l'assurance que ces présumés changements imminents n'annoncent pas une nouvelle réduction du seul programme de développement régional dans la région de l'Atlantique?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai reçu hier à mon bureau la lettre que mon collègue m'a fait parvenir pour me prier instamment de le tenir au courant de tout changement du genre, afin qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent. J'en prends bonne note.

À propos des effets néfastes, je tiens à faire observer de nouveau au député que, dans sa seule circonscription, l'APECA a amené la création de plus de 600 emplois au coût estimatif total de 42 millions de dollars. Je crois qu'il aurait peut-être avantage à attendre de voir en quoi consisteront ces changements, car l'APECA est ce qui les sert le mieux, lui et les autres députés de la région de l'Atlantique.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le ministre pour son compliment au sujet de la compétence avec laquelle je représente la circonscription de Dartmouth.

J'aimerais lire un extrait du rapport du Conference Board of Canada d'aujourd'hui:

> Les provinces maritimes seront confrontées à une grande incertitude économique, car les problèmes majeurs que connaît l'industrie de la pêche nuiront à leur performance économique en 1990 et en 1991.

On a déjà confirmé qu'une partie du programme proposé d'aide à l'industrie de la pêche sera mise en oeuvre par le truchement du budget de l'APECA. Toutefois, nous ne savons pas combien coûtera le programme ni d'où viendra l'argent.

Le ministre peut-il affirmer que tout programme d'aide à l'industrie de la pêche sera financé grâce à de nouveaux fonds ou admet-il enfin que l'aide généreuse qui a été promise n'est rien de plus qu'une réaffectation trompeuse des fonds provenant du budget déjà trop étroit de l'APECA?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis déçu de constater que mon collègue d'en face vient grossir les rangs de ceux qui s'indignent perpétuellement. Je ne peux que lui dire que l'aide qui sera accordée à la ville de Canso et à d'autres régions défavorisées du Canada atlantique sera une aide réelle, et libre à lui d'ergoter sur la question de savoir s'il s'agit de fonds vieux ou nouveaux.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, dans un article paru récemment dans le *Citizen*, le président de l'Association canadienne de l'industrie du bois a signalé que la taxe sur les produits et services ferait perdre des centaines d'emplois dans 40 centres de distribution, d'un bout à l'autre du Canada, où le bois est déchargé dans des entrepôts et conditionné pour être expédié aux États-Unis. Il paraît que, pour éviter le coût élevé de la taxe, on déménagera simplement ces centres de distribution de l'autre côté de la frontière.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Entendra-t-il enfin les cris de l'industrie du bois et des travailleurs canadiens et leur donnera-t-il une chance de survivre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'industrie du bois est justement parmi celles qui profiteront le plus de la taxe sur les produits et services. Le député devrait se rendre compte que, actuellement, la taxe de vente fédérale est incluse dans le prix du combustible, des ordinateurs, des téléphones, des matériaux de construction, du matériel de bureau et de bien d'autres choses.

Grâce à la TPS, les entreprises de ce secteur n'auront plus à payer cette taxe de vente. Cela les rendra plus concurrentielles et elles seront mieux placées qu'aujourd'hui pour vendre leurs produits sur leur plus grand marché, les États-Unis. C'est pour cette raison que la TPS va créer des emplois. Elle créera une plus grande richesse pour la Colombie-Britannique. Voilà pourquoi nous sommes en faveur de la TPS.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre des Finances semble croire que s'il répète le même mensonge ou la même histoire assez souvent. . .

Des voix: Règlement!

M. Whittaker: . . .les Canadiens finiront par le croire.

Une voix: Règlement!

M. Whittaker: Monsieur le Président, l'industrie canadienne du bois d'oeuvre est encore sous le choc de la taxe de 15 p. 100 qui a été imposée à ses exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis. Le ministre reconnaîtra-t-il que même cette industrie ne veut rien savoir de la TPS? Abandonnera-t-il son projet de taxe dès maintenant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député de Victoria a détourné votre attention, mais lorsqu'un député m'accuse de mentir à plusieurs reprises, j'estime qu'il a dépassé les limites et je ne lui réponds pas.

M. le Président: Je demande au député de retirer sa remarque.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je le fais avec plaisir. En posant ma question, j'ai tenté de corriger mon erreur en utilisant plutôt le mot histoire. Je retire avec plaisir mes allégations voulant que le ministre ait dit un mensonge. Je les retire.

* * *

LA BASE DE CHATHAM

M. J.W. Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. Je voudrais l'interroger sur le champ de tir de Tracadie, associé à la base de Chatham. Depuis plusieurs années maintenant, il y a des négociations entre le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick en vue d'agrandir le polygone de Tracadie. Où en sont ces négociations? Quel usage fera-t-on des nouvelles terres et quelles seront les conséquences pour l'environnement?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député me pose plusieurs questions. En 1985, le gouvernement du Canada a commencé des négociations avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue d'utliser des terres provinciales pour l'entraînement à la défense anti-aérienne à basse altitude. Ces négociations se poursuivent. Une étude environnementale, réalisée conjointement par le gouvernement fédéral et la province, est actuellement en cours.

Les terres seraient utilisées moins de 70 jours par an pour des exercices de défense anti-aérienne à basse altitude. L'aspect très important, c'est que si le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne peut pas fournir de terres, à Tracadie, Kearns ou Dungavon, il sera impossible de maintenir l'école de défense anti-aérienne à basse altitude à Chatham et nous devrons envisager la fermeture

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre sait qu'une des principales recommandations du Comité de relance économique et de l'emploi du Sud-Ouest de Montréal était de privilégier les solutions locales et les organismes du milieu. Le ministre a dit récemment, et je cite: «. . .il n'appartient pas au gouvernement fédéral d'être le maître d'oeuvre de

la relance économique de Montréal, cela doit venir du milieu.»

Peut-on conclure que son gouvernement accepte la philosophie du rapport du CRESOM et que le gouvernement offrira un soutien financier au RESO, la Corporation de développement économique locale du Sud-Ouest de Montréal?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répéter de nouveau la réponse que j'ai donnée hier à une question semblable à l'effet que le rapport du CRESOM nous a été remis à la fin de décembre dernier, et à ce moment-là nous avons dit aux auteurs du rapport que nous leur rendrions une réponse vers la fin février ou début mars, et c'est ce que nous entendons faire au cours des prochaines semaines.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, la réponse du ministre est décevante. Il doit savoir que les gens du Sud-Ouest de Montréal attendent impatiemment la réponse du gouvernement. Je ne lui demande pas de donner des chiffres exacts, je lui demande tout simplement de confirmer s'il accepte la philosophie de base du rapport qui est de favoriser les organismes du milieu et les solutions locales, parce que cela semble s'inscrire justement dans sa propre philosophie? Oui ou non, est-ce qu'il accepte cette philosophie?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je vais répéter de nouveau.

[*Traduction*]

Je vais répéter dans l'autre langue pour être sûr que mon collègue comprend. Nous avons dit aux auteurs de ce rapport que nous fournirions une réponse vers la fin de février ou le début de mars, et nous avons l'intention de respecter ce délai.

* * *

• (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Maintenant que la conférence «ciels ouverts» est terminée, que les superpuissances se sont entendues sur la réduction des troupes basées en Europe centrale et que nous avons pu voir de nos propres yeux une démonstration de *glasnost* à l'échelle internationale, le ministre s'engage-t-il à procéder à une réévaluation de la politique étrangère de notre pays?

Cette réévaluation sera-t-elle assortie d'une nouvelle politique de défense mettant l'accent sur le rôle du Canada dans le domaine du contrôle des armements, du désarmement et du maintien de la paix dans le monde?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que le succès de la conférence «ciels ouverts» démontre, entre autres choses, le succès de la politique étrangère canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): La proposition de libéralisation des espaces aériens a été fermement appuyée par le Canada et à un stade assez précoce. Puisque nous avons persuadé les 22 autres pays participants de se réunir ici pour discuter, je crois que nous pouvons nous attribuer une partie du mérite pour ce succès.

En réponse à une question posée à la Chambre il y a quelques semaines, j'ai déclaré que nous procéderions à un examen très approfondi de notre politique européenne en raison des répercussions non négligeables que les changements auxquels nous avons assisté ici ont sur l'Europe et le monde. Je m'étais alors engagé à présenter un rapport au comité permanent de la Chambre des communes. Lorsque j'aurai pu en discuter avec mes collègues du Cabinet, je soumettrai ce rapport au comité.

M. le Président: La période des questions est maintenant terminée.

Je crois savoir que la Chambre a été saisie d'une proposition. Le ministre de la Justice pourrait peut-être me donner des précisions à ce sujet.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des discussions parmi les partis et la Chambre est d'accord pour revenir aux Déclarations des ministres afin d'entendre une déclaration sur le vingt-cinquième anniversaire du drapeau canadien.

M. le Président: C'est la proposition présentée par le ministre de la Justice.

Je dois informer la Chambre que j'ai reçu un préavis de certaines questions de privilège. Je connais la règle selon laquelle une question de privilège a la priorité sur toutes les autres questions, mais je veux assurer à ceux qui m'ont averti de leurs questions de privilège que, s'il y a consentement, ce que les leaders parlementaires semblent disposés à faire, les questions de privilège seront entendues immédiatement après les déclarations.

Est-on d'accord avec la proposition du ministre de la Justice?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU DRAPEAU CANADIEN

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit ce midi à la cérémonie sur la Colline parlementaire: Dans la vie d'un pays, les symboles représentent, pour les gens, une importante manifestation visuelle de la nation. Ils incarnent ce sentiment d'identité, de fierté et d'harmonie qui transcende toutes les divisions. Ils constituent une force qui unit les citoyens et les citoyennes en une même grande famille.

[*Traduction*]

Nous célébrons aujourd'hui le symbole peut-être le plus visible et le plus vénéré du Canada, notre drapeau national. En célébrant le vingt-cinquième anniversaire du drapeau unifolié distinctif, on ne peut s'empêcher de songer à nos réalisations communes et aux sommets que nous avons atteints depuis 1965, année où le nouveau drapeau a flotté pour la première fois sur la colline du Parlement.

Le drapeau unifolié sera toujours le symbole d'une nation unie et assurée de son bilinguisme et de son multiculturalisme ici et à l'étranger.

[*Français*]

En célébrant aujourd'hui l'anniversaire historique de notre drapeau, nous célébrons, en fait, notre citoyenneté et notre fierté d'appartenir à ce pays que nous chérissons. Les Canadiens et les Canadiennes, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, aiment leur pays en des tons aussi divers que leur géographie, et souvent d'une façon très personnelle.

Célébrons donc aujourd'hui l'anniversaire de ce drapeau qui fait notre fierté individuelle et collective, et continuons à bâtir une société juste et compatissante qui puisse servir de modèle au monde.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je demande à tous les députés de se joindre à moi pour saluer notre drapeau canadien et le pays qu'il représente.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le nouveau leader de l'opposition de me permettre de le remplacer temporairement à cette occasion.

Pour nous, de l'Opposition officielle qui, il y a 25 ans, étions du côté du gouvernement et qui avons suivi ce débat avec beaucoup d'assiduité, nous ne pouvons que nous réjouir aujourd'hui de cette grande célébration.

[*Traduction*]

Nous avons tous rencontré ce matin de nombreux jeunes Canadiens, qui n'arrivaient pas à croire qu'il y avait eu un débat. Et pourtant, oui, monsieur le Président, il y en a eu un. Il a été très long et très mouvementé, et finalement nous nous sommes entendus, certains ont convenu d'appuyer la motion, d'autres ont convenu de rester sur leurs positions, mais il reste que le Canada et les Canadiens se sont finalement dotés d'un nouveau drapeau canadien.

Quelques jours plus tard, les Canadiens de toutes les régions et de toutes les provinces du pays, ainsi que les étrangers, acceptaient ce qui est le plus naturel pour un pays, soit d'avoir son symbole. . .

[*Français*]

. . .son symbole de fierté. Un symbole de fierté, c'est toujours quelque chose qui n'enlève rien aux autres mais qui nous donne à nous, qui nous disons des Canadiens, un symbole de notre appartenance à un pays. Et c'est cela le drapeau du Canada!

Au nom de mon parti, au nom de tous mes collègues, au nom de trois députés, particulièrement survivants de cette époque, le très honorable John N. Turner, l'honorable M. Gray, notre nouveau leader de l'opposition, mon nouveau leader de l'opposition. . .

[*Traduction*]

. . .mon nouveau leader, et en mon nom personnel, je voudrais dire que ce vingt-cinquième anniversaire est pour nous un jour mémorable.

Nous savons que nous amorçons, 25 ans plus tard, un autre débat, mais nous savons aussi que les Canadiens de bonne volonté sauront trouver une solution pour leur pays.

Je ne peux pas conclure sans vous lire au moins un extrait du discours qui m'a enseigné que les politiciens étaient des gens courageux. Jeune parlementaire, j'avais été très honoré d'être invité par le très honorable Lester B. Pearson à l'accompagner à Winnipeg, oui, à Winnipeg, où il allait, à titre de premier ministre, prononcer un discours au Vingtième Congrès national de la Légion

royale canadienne, qui avait lieu au Capital Theatre, le dimanche 17 mai 1964.

Ce fut pour moi une expérience que je n'oublierai jamais, une expérience que je voudrais partager avec les jeunes Canadiens pour qu'ils apprennent à exprimer leurs convictions quand ils en ont. M. Pearson ne s'est pas rendu à Québec où il aurait été très bien reçu et acclamé s'il avait déclaré: «Nous avons un nouveau drapeau canadien.» Non, il a préféré aller rencontrer les plus réfractaires des Canadiens.

Si vous avez regardé la télé hier soir, vous savez qu'il s'est fait huer par les participants au congrès. Il n'y a que M^me^ Pearson, Mary Macdonald, la secrétaire de M. Pearson, moi et une ou deux autres personnes qui l'ont applaudi. Vous l'avez vu à la télé hier. Et pourtant, quelques jours plus tard, il amorçait le débat.

• (1510)

Voici la citation à laquelle je voudrais que nous réfléchissions tous en cette période de crise que traverse notre pays à cause d'un autre débat. M. Pearson a déclaré: «Nous qui sommes élus pour servir le Canada au Parlement ne devons pas nous contenter de défendre, au nom de tous nos électeurs, des idées non controversées. Nous devons faire preuve de discernement, si nous ne le faisons pas ou si nous rejetons cette obligation sur nos électeurs qui nous élisent au Parlement, nous trahissons le Canada.»

Je voudrais que tous les députés réfléchissent à cette déclaration. Je voudrais également rendre hommage au très honorable Lester B. Pearson et à tous ceux qui ont décidé que c'était, à l'époque, la bonne décision à prendre pour le Canada. Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord à ce sujet. Les jeunes Canadiens de toutes les régions du pays sont fiers. . .

[*Français*]

De partout à travers le Canada, dans toutes les provinces, il s'agit de voyager pour voir la fierté de nos jeunes lorsqu'ils affirment leur canadianisme en se promenant avec le drapeau du Canada.

Merci de cette occasion! Je dis aux jeunes Canadiens: Ne perdez pas l'espoir, nous avons un grand pays à bâtir ensemble. C'est un pays qui se fait à tous les jours. Nous continuerons à le faire et nous ne devons pas abandonner notre jeunesse qui a mis tellement d'espoir, il y a 25 ans, lorsque nous avons adopté ce drapeau.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, nous célébrons tous aujourd'hui le vingt–cinquième anniversaire du drapeau national du Canada, l'unifolié.

Au cours des cérémonies qui se sont déroulées aujourd'hui devant la Tour de la paix en dépit d'un froid intense et de la tempête, je me suis remémoré les énormes difficultés qu'ont surmontées nos ancêtres et les nombreuses réalisations de tous ceux qui nous ont précédés dans l'édification de notre grand pays qui s'étend d'un océan à l'autre et du Grand Nord à la frontière américaine: les peuples autochtones qui ont préservé ce coin de terre depuis toujours; les explorateurs et les premiers colons anglais et français des Haut– et Bas–Canada; les Pères de la Confédération qui se sont réunis à Charlottetown; le flot d'immigrants européens qui se sont installés dans l'Ouest et qui l'ont colonisé; les ouvriers chinois qui ont construit nos chemins de fer et les nombreux immigrants qui se sont installés comme eux en Colombie–Britannique. Notre pays s'est étendu et nos horizons se sont ouverts lorsque Terre–Neuve a joint la famille canadienne, et c'est avec reconnaissance que nous avons accueilli les vastes et passionnants territoires du Nord.

Beaucoup des pionniers dont parlent nos livres d'histoire sont des hommes, mais les femmes des colons ont aussi fait leur part en élevant des familles nombreuses dans la solitude et la misère pour souvent mourir dans la fleur de l'âge. Ce sont les héroïnes de notre passé.

Dans la tempête, je me suis souvenu aussi de ma première expérience dans la Croix rouge auprès des troupes du Commonwealth combattant au Japon et en Corée. L'unifolié était alors le point de ralliement de tous les Canadiens en poste là–bas, quelles que soient leur province d'origine ou leur langue.

Lorsqu'on voyage à l'étranger, on se rend compte de la chance incroyable que l'on a d'être canadien et de vivre dans un pays aussi vaste, aussi beau et aussi riche. C'est avec fierté qu'on y distribue des épingles aux couleurs de notre drapeau, et nous sommes habituellement très bien reçus partout dans le monde.

Sous la neige aujourd'hui, la personne de Stanley Knowles m'a rappelé le débat amer et partisan qui a mené, il y a vingt–cinq ans, à l'adoption de l'unifolié. Je n'ai pas pu m'empêcher de me demander ce que le chef de l'opposition de l'époque pouvait bien penser de nos débats d'aujourd'hui, qu'il suit en silence du haut de son piédestal permanent sur la colline.

L'unifolié est notre symbole du Canada. Il symbolise notre attachement pour ce magnifique pays multiculturel et pour nos valeurs bien canadiennes. Nous léguons ce

drapeau à nos enfants comme symbole d'unité, de paix et de respect des divers groupes ethniques et des différentes régions. Nous voulons qu'il flotte sur un pays que nous garderons beau et riche pour le bonheur des générations futures.

[*Français*]

Nous sommes Canadiens!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

M. le Président: La parole est au député de Nickel Belt pour une question de privilège.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: J'ai dit que ceux qui veulent soulever des questions de privilège les réservent à plus tard et je me suis engagé clairement à les entendre immédiatement après l'hommage au drapeau. Je pense que je suis tenu de le faire.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'invoque une question de privilège, dont je vous ai donné préavis. Elle concerne une réunion du Comité des finances ce matin. Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais expliquer, très brièvement, pourquoi, à mon avis, il y a des présomptions suffisantes pour déclarer que mes privilèges en tant que député ont été enfreints.

Ce matin, le Comité des finances s'est réuni pour étudier le projet de loi C-62, qui porte sur la TPS. Dès l'ouverture de la séance, le président du comité, le député de Mississauga-Sud, a donné la parole au député d'Edmonton-Nord-Ouest qui a proposé que nous passions immédiatement à l'ordre du jour.

Mon collègue, le député d'Esquimault—Juan de Fuca, et moi-même avons immédiatement protesté. Nous avons invoqué le Règlement à plusieurs reprises et quand on n'en a pas tenu compte, j'ai demandé la parole pour soulever la question de privilège. J'ai essayé d'attirer l'attention du président mais il n'a tenu aucun compte de mon désir de prendre la parole pour soulever la question de privilège. Mais non, le président a commencé l'étude du projet de loi article par article.

J'ai continué à protester et le président à demandé à un greffier du comité de me faire expulser par le sergent d'armes. J'ignore ce que le greffier a dit au président, mais on n'a pas donné suite à sa demande et il a décidé de suspendre la séance. Après une pause d'une quinzaine de minutes, le président a rappelé le comité à l'ordre et j'ai demandé la parole pour soulever la question de privilège. Le président a de nouveau refusé de m'accorder la parole, il a dit qu'il avait quelque chose à dire, puis il a ajourné la séance.

Monsieur le Président, je crois qu'on n'a pas respecté mes privilèges à deux reprises. Premièrement, je cite l'article 48 (1) du Règlement:

> Quand la question de privilège est posée, elle doit être immédiatement prise en considération.

D'après le commentaire 81 de la 5e édition de Beauchesne:

> La question de privilège, de par sa nature même, a une importance telle qu'on peut la poser en toute circonstance. L'article 17 du Règlement. . .

. . .maintenant l'article 48 du Règlement. . .

> . . .dispose qu'elle aura priorité sur tous les autres travaux de la Chambre. Si la question de privilège est fondée sur ce qui a pu se passer dans l'enceinte même de la Chambre, en séance, on peut la soulever sur le champ.

À mon sens, le président du comité des finances n'a pas respecté mes privilèges de député à plusieurs reprises, car il a refusé de me donner la parole quand j'ai voulu soulever la question de privilège. Deuxièmement, le président du comité m'a menacé d'expulsion, mais c'est un pouvoir qu'il ne possède pas. Je cite l'article 117 du Règlement:

> Le président d'un comité permanent, spécial ou législatif maintient l'ordre aux réunions du comité. Il décide de toutes les questions d'ordre, sous réserve d'appel au comité. Cependant, le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre, sur réception d'un rapport à cet égard.

Voici maintenant le commentaire 609 de Beauchesne:

> Un comité n'est pas autorisé à punir un de ses membres ou une autre personne qui, par des propos incongrus ou une conduite désobéissante—par exemple, un témoin qui refuse de témoigner ou ment—fait outrage au comité; mais ce dernier doit se borner à signaler ces délits à la Chambre, à des fins de censure.

Monsieur le Président, le président n'avait pas le pouvoir, à mon avis, de me menacer d'expulsion. C'est une décision qui ne peut se prendre que par appel à la Chambre, et seule celle-ci peut me blâmer.

En conclusion, le projet de loi dont était saisi le comité est un des plus délicats jamais présenté à la Chambre et au pays. Vu le recours fréquent à la clôture, les comités sont l'un des derniers refuges où les députés peuvent

demander au gouvernement de justifier ses actions. Ce droit est maintenant menacé par la conduite autoritaire du président du Comité des finances.

Je sais, monsieur le Président, que vous avez souvent déclaré par le passé que ce qui se passe en comité est l'affaire de ce dernier mais, si un député ne peut pas faire appel à la présidence suprême du Parlement, à qui peut-il s'adresser s'il ne peut obtenir justice du président du comité dont il fait légalement partie?

Je soutiens donc qu'on a porté atteinte à mes privilèges et que la question doit être renvoyée au Comité des élections et des privilèges.

M. le Président: Le député de Gloucester a lui aussi une question de privilège à soulever. Il semble qu'elle porte sur le même sujet. Je devrais sans doute écouter ce qu'il a à dire avant de permettre à quiconque de répondre.

• (1520)

M. Douglas Young (Gloucester): Je serai bref, monsieur le Président. Je soulève la question de privilège, comme je le disais à propos de l'article 42 du Règlement, parce que ce matin, nous avons été convoqués à une réunion du Comité permanent des finances pour étudier des questions que la Chambre des communes nous a renvoyées.

Je dois expliquer que, en temps normal, si nous sommes convoqués pour 9 h 30, comme dans ce cas-ci, nous devons être là. Je n'étais pas là quand se sont déroulés les événements que mon collègue de Nickel Belt a décrits en partie, et je voudrais expliquer pourquoi les privilèges sont en cause.

Il y avait beaucoup d'activité à l'édifice de l'Ouest ce matin à cause de la présence de Son Excellence le secrétaire des Affaires étrangères de l'Union soviétique qui venait s'adresser à un autre comité. Je suis arrivé à pied d'une autre réunion à l'édifice du Centre. Il était difficile, cela se comprend, d'entrer dans la salle de comité. Je suis arrivé à dix heures moins vingt-sept. Mes amis qui ont tramé et exécuté le stratagème de ce matin hochent la tête. Ils ne sont pas en retard parce qu'ils ne sont même pas là la plupart du temps.

Quand nous sommes entrés, l'incident décrit par mon collègue qui a soulevé la question de privilège avait eu lieu. Je ne veux pas commenter les faits qui font l'objet de la question de privilège. Même si les agissements d'hier ont causé de l'embarras aux députés du gouvernement, les traditions et usages de la Chambre ne justifient certainement pas de forcer l'étude d'un certain nombre d'articles du projet de loi qui nous a été renvoyé.

À mon avis, même si le gouvernement est mécontent de ce que font certains députés, il ne doit pas manquer de courtoisie envers les autres ni s'adonner à des manigances politiques, comme il est arrivé ce matin à la séance du Comité des finances à laquelle nous n'avons pu arriver à temps à cause de ce qui se passait à l'édifice de l'Ouest.

J'estime que, par son manque de compréhension, le Comité, qui nous avait convoqués pour 9 h 30 et qui a mis fin à la séance quelques minutes après, a violé mes droits de député.

En outre, lorsque je suis arrivé, le président du Comité permanent des finances a dit que les membres du comité avaient eu quelques brefs échanges, après quoi la séance avait été levée.

Pour respecter les droits des députés, il faut tenir compte du fait que ceux-ci sont éparpillés dans les différents édifices, ceux du Centre, de l'Ouest ou de la Confédération ou encore l'édifice Wellington. Travailler au sein d'un comité comme celui des finances exige beaucoup de temps et d'efforts. Il n'est donc pas dans l'intérêt de la Chambre, surtout s'il s'agit de questions aussi importantes que la TPS, que ce genre de chose se produise.

Je crois donc, monsieur le Président, qu'en agissant de la sorte ce matin, le comité a violé mes droits de député de même que ceux de mes collègues libéraux siégeant à ce comité. J'attire l'attention du Président de la Chambre et du président du Comité des finances sur le fait que si nous voulons étudier dans un esprit constructif les questions importantes qu'on nous soumet, il va falloir que nous nous comportions un peu plus comme le souhaitent la plupart des Canadiens.

Privilège

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je parlerai très brièvement de la question de privilège. Je ne veux pas répéter les propos de mes collègues. Je regrette toutefois que les députés aient été convoqués si brusquement, sans que tous aient eu le temps de se rendre à la réunion. Je sais que les députés libéraux ont fait de gros efforts pour être présents, mais il s'est produit un autre incident.

Ce qui me préoccupe, c'est le droit du public de participer à un débat, c'est le droit d'un député d'être entendu. Nous pouvons nous quereller en comité, monsieur le Président. Je sais que vous êtes dans une situation difficile et que vous rendrez tout de même votre décision.

Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est qu'on a menacé mon collègue et, implicitement, moi-même, de nous exclure du comité si nous ne nous taisions pas. J'ai tenté de faire un rappel au Règlement au sujet de cette menace, laissant entendre au président du comité qu'il n'était pas en son pouvoir d'agir de la sorte et, en plus, de proférer de semblables menaces.

Mon collègue et moi-même ne craignons pas les menaces, mais elles ne devraient pas être proférées en comité. Laisser entendre que les brimades du président sont une façon de diriger les travaux de la Chambre est une grave erreur. Cela va à l'encontre de toutes les traditions parlementaires.

C'est pourquoi je saisis l'occasion pour soulever la question de privilège. Je refuse que quiconque me menace. La Chambre doit se prononcer sur la conduite des députés, peu importe la situation. Voilà ce que je voulais signaler.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je suis quelque peu surpris de voir mes collègues néo-démocrates soulever la question dans cette enceinte comme ils le font cet après-midi, surtout après la façon dont ils ont été bombardés au comité hier et dont ils se sont comportés, alors qu'ils ont passé toute la journée à s'opposer à une motion, à refuser qu'elle soit soumise à un vote.

Cependant, j'ai consulté un conseiller parlementaire, et j'ai obtenu l'avis de mon greffier et du greffier suppléant, et on m'a répondu qu'une motion tendant à passer à l'Ordre du jour était tout à fait recevable. La motion à cet effet a donc été présentée. J'ai demandé un vote sur cette motion et elle a été adoptée.

Personne n'a demandé un scrutin, et j'ai donc procédé à la mise en discussion article par article. J'ai mis en délibération l'article 1 sur l'Ordre du jour. J'ai demandé la tenue d'un vote sur cet article. Il n'y a eu aucune objection à l'article 1, et j'ai déclaré qu'il était adopté. Par la suite, la même chose s'est produite dans le cas de tous les articles jusqu'à l'article 11. À l'article 12, un membre du comité, le vice-président, a demandé que l'article 12 soit reporté. Mes collègues d'en face n'ont formulé aucune observation au sujet de cet article.

Nous sommes passés ensuite à l'article 13 qui a été adopté, là encore de la même façon, et aux articles 14, 15, 16 et 17.

M. Rodriguez: Ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: J'ai ensuite suspendu les audiences du comité, afin de voir si nous pouvions parvenir à une entente. Pendant tout ce temps-là, mes collègues néo-démocrates criaient, pointaient du doigt et se levaient pratiquement sur leur chaise. Je me suis entretenu avec mon greffier sur la façon de maintenir l'ordre. Il m'a répondu que je devrais faire rapport, et j'ai alors déclaré que nous allions poursuivre l'étude article par article. C'est ce que nous avons fait.

Monsieur le Président, je pense avoir suivi la procédure prévue par la Chambre. Comme vous le savez, je dirige ce comité en tant que président élu à l'unanimité à chaque occasion, depuis cinq ans. J'ai l'appui des membres réguliers du comité, mais je tiens à dire que lorsque de nouveaux membres sont tout à coup bombardés à un comité alors qu'ils ignorent tout des travaux précédents du comité, il arrive parfois que les choses ne se passent pas de façon normale.

Le comité avait prévu une séance complète, afin d'analyser la façon dont nous allions procéder et il n'y a eu aucun problème avec les membres permanents du comité, mais lorsqu'est venu le temps des audiences publiques, les choses ont alors été modifiées en conséquence.

Je tiens à dire que les témoins convoqués pour la journée étaient tous présents. Le quorum a été atteint au comité. Hélas, les membres libéraux ne se sont pas présentés à l'heure.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement les trois députés qui ont soulevé la question de privilège et j'ai entendu le président du comité. J'ai aussi en main une transcription des délibérations.

Je vais faire quelque chose d'inusité. Je vais réserver mon jugement sur cette question et je ferai part à la Chambre de ma décision le plus tôt possible. À mon avis, je n'ai pas besoin d'en entendre davantage. La question a été soulevée, j'ai la transcription en main et je ferai connaître mon avis à la Chambre au moment opportun.

• (1530)

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, moi aussi, je me suis présenté à l'heure ce matin pour assister à la séance du comité des finances. J'ai trouvé la porte fermée à clé.

M. le Président: Je regrette mais j'ai laissé la discussion durer assez longtemps. D'ordinaire, je jugerais qu'il est tout à fait inapproprié pour la présidence de se pencher sur ce qui se passe au comité. J'ai prêté une oreille attentive à ce qui a été dit. Je vais y réfléchir. Je vais étudier la question. Je n'ai pas besoin d'en entendre davantage. J'ai la transcription et j'espère que le député va coopérer avec moi.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, puis-je avoir une minute pour. . .

Des voix: Non.

M. le Président: Si le député a une autre question de privilège, je lui demanderais de la porter à mon attention.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui jeudi et je demande donc au leader parlementaire du gouvernement s'il peut nous dire quelles mesures le gouvernement entend soumettre à la Chambre aujourd'hui, demain, lundi, mardi et mercredi.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, cet après-midi, nous entreprendrons le débat sur la motion du premier ministre concernant la dualité linguistique, l'Accord du lac Meech et la Loi sur les langues officielles.

Je précise que le gouvernement est prêt à prolonger la séance de ce soir afin que le plus grand nombre possible de députés puissent se prononcer sur la motion à la condition qu'il n'y ait pas de motions dilatoires et que, dès que le dernier député à prendre la parole aura terminé son discours, le débat soit automatiquement ajourné à demain. Bien entendu, il n'y aura pas de vote.

Nous continuerons le débat sur la motion demain et lundi. Au nom du gouvernement, je suggère que nous prolongions encore la séance lundi, toujours sous réserve qu'il n'y ait pas de motions dilatoires ni de vote, pour que le plus grand nombre possible de députés des trois partis puissent exprimer leur point de vue.

Si nous procédons ainsi, nous pourrons décider en fin de séance lundi combien de temps il faut encore pour le débat sur la motion et nous pourrons également fixer le moment du vote à une date et une heure qui a) laissent un préavis suffisant aux députés; et b) conviennent aux députés. Ce pourrait être mercredi ou jeudi.

Je ne sais pas encore de quoi nous discuterons mardi matin ni mardi après-midi, mais, à 16 h 30, le ministre des Finances doit présenter son budget. Les députés savent, bien sûr, qu'il est important de fixer une heure et une date bien précises pour la présentation du budget du ministre des Finances. Demain nous présenterons la motion habituelle à la Chambre et nous arrêterons tous les détails de la présentation.

Mercredi sera le premier jour consacré au débat sur le budget, jeudi le deuxième. Normalement, il devrait y avoir un vote sur le sous-amendement du NPD jeudi à 17 heures 45 si, en fait, ce parti estime nécessaire de modifier l'énoncé budgétaire.

Je précise également que le Budget principal des dépenses pour l'année financière 1990-1991 sera déposé jeudi prochain, le 22 février.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est très flou pour mardi. Je demanderais au leader parlementaire du gouvernement d'être plus précis en ce qui touche le travail de mardi. Il est très important que l'on sache ce qu'il a l'intention de faire mardi. Il a dit que demain, probablement, on aurait plus de détails, mais je voudrais savoir si mardi, la journée que le Budget va être présenté à la Chambre, il a l'intention de nous dire ce qui sera à l'étude devant la Chambre pour cette journée? Il est très important qu'on le sache.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je comprends cela. Je demanderai à quelqu'un de mon bureau de communiquer avec le député. Comme je l'ai dit, il se peut que nous continuions à débattre la motion. De toute manière, je peux rassurer mon collègue parce que tous les députés veulent être mis au courant de ce que contient le budget afin de pouvoir informer leurs électeurs le plus tôt possible. Mardi, dans la matinée et après la période de questions, les travaux seront d'une nature telle qu'ils ne devraient pas causer beaucoup de difficultés aux personnes qui participeront à la séance d'information à huis clos

et aux autres activités semblables. Nous veillerons à coordonner le tout avec les deux autres bureaux et à présenter un programme convenable.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au leader du gouvernement à la Chambre de nous fournir le programme des prochains jours. Je n'ai cependant pas encore compris s'il y aura prolongation des débats, aujourd'hui et lundi, pour donner à tous les députés la chance d'y participer. De quelle longueur seront ces séances prolongées? Il a ensuite fait allusion à un vote possible. Puisque c'est le gouvernement qui a présenté la motion, je suppose que tous ses députés l'appuieront à l'unanimité.

Mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, nous a fait part de son intention d'appuyer la motion. Nous pouvons supposer dès maintenant que cette motion recevra l'appui unanime de la Chambre des communes. Normalement, nous engagerions des discussions sur des points de détail. Allons-nous simplement laisser les discussions se poursuivre sans fixer de limite en ce qui concerne l'heure à laquelle elles prendront fin en soirée, sans dire quand le vote aura lieu, s'il est nécessaire de le prendre? C'est à mon avis une façon plutôt maladroite et curieuse de décider des travaux de la Chambre.

M. Lewis: Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les leaders parlementaires sur la question de la prolongation des heures de séance et nous nous sommes entendus sur le scénario que je viens tout juste de décrire. Le débat se poursuivra ce soir, avec des discours de 20 minutes, jusqu'à ce que la dernière personne ait pris la parole. Lorsque le dernier orateur aura terminé, la Chambre s'ajournera jusqu'à demain. Nous procéderons de la même manière lundi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je regrette de prolonger ce débat et de négocier ici à la Chambre, mais je n'ai jamais consenti à ce que les débats se poursuivent ce soir. Je ne veux pas que le ministre pense un seul instant que nous désirons prolonger ce débat indéfiniment. Je vous ai dit, monsieur le Président, ainsi qu'aux députés de cette Chambre et à la population du Canada, que nous appuyons cette résolution, mais nous aimerions que le tout se déroule de manière ordonnée. Nous demandons au ministre à quelle heure il prévoit la fin du débat pour que les députés puissent être là pour voter et approuver cette motion? C'est ce que nous essayons de faire.

M. Riis: Monsieur le Président, je pose la même question au leader du gouvernement à la Chambre. Il déclare que le gouvernement, pour une raison bizarre, veut avoir un vote sur une question que nous appuyons tous à l'unanimité, mais il ne nous dit pas quand ce vote aura lieu. Il laisse cette question dans le vague. Pourrait-il nous indiquer explicitement quand le vote aura lieu sur cette résolution?

M. Lewis: Monsieur le Président, je peux dire explicitement quand le vote aura lieu: avec un préavis suffisant pour que tous les députés aient la possibilité d'être ici pour voter.

M. Gauthier: Pas question! C'est idiot.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons eu assez de négociations pour le moment. Je pense que les leaders à la Chambre devraient procéder à leurs négociations et que nous devrions reprendre l'ordre du jour.

Je voudrais informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 12 minutes, par conséquent, les affaires émanant des députés commenceront à 17 heures 12.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

> Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne, tel que reflété par cette Chambre dans la modification constitutionnelle de 1987 et la Loi sur les langues officielles de 1988.

—Monsieur le Président, je m'adresse à la Chambre en ce 25e anniversaire du drapeau canadien, le symbole universel de notre unité, pour parler d'unité nationale et de dualité linguistique.

Auparavant, monsieur le Président, je pense qu'il serait bon que tous les députés, à cette occasion, reconnaissent la présence et la participation de ceux d'entre nous qui étaient ici il y a un quart de siècle et qui ont participé à ce débat historique. Je pense que je me dois également de prendre la liberté de rendre hommage au premier ministre du Canada de cette époque, le très honorable Lester Pearson, qui a organisé et dirigé ce débat qui a conduit à cet emblème que nous voyons aujourd'hui flotter sur les édifices du Parlement.

Des voix: Bravo!

• (1540)

M. Mulroney: Monsieur le Président, il me semble que ce débat-là n'avait pas fait l'unanimité, ce qui était une rupture avec une longue tradition de la Chambre. Pendant chaque législature depuis la Confédération, la question de la dualité linguistique a dû être abordée en Chambre et tous les députés ont dû à un moment ou un autre prendre publiquement position sur cette question fondamentale.

Ces débats sont parfois pénibles, et source de désaccords. Mais ils ont aussi donné lieu, dans cette Chambre, le plus haut tribunal du pays, à certains des plus grands moments de notre histoire.

[*Français*]

En 1969, l'honorable Robert Stanfield et le regretté David Lewis ont appuyé la Loi sur les langues officielles proposée par le premier ministre, Pierre Trudeau. Ils ont aussi appuyé en 1973 une résolution de la Chambre réaffirmant notre dualité linguistique.

En 1983 et en 1984, M. Broadbent et moi avons soutenu, avec le gouvernement Trudeau, les droits de la minorité francophone du Manitoba à l'occasion de la présentation d'une motion analogue par le premier ministre du Canada devant cette Chambre.

En 1987, MM. Turner et Broadbent ont pris position avec moi en faveur de l'Accord du lac Meech. Ils l'ont fait de nouveau en 1988 en faveur cette fois de l'adoption du projet de loi C-72, la nouvelle Loi sur les langues officielles.

C'est effectivement dans cet esprit de collaboration que j'ai l'honneur de présenter pour votre considération cette résolution devant la Chambre aujourd'hui, pour un débat qui sera sans doute fidèle à ces grandes traditions de notre Parlement sur les grandes questions les plus brûlantes, d'actualité, et de décennies passées.

[*Traduction*]

Le moment est venu pour nous tous de prendre à nouveau parti pour le Canada, car nous avons été témoins, ces derniers jours, de regrettables dénis des valeurs fondamentales du Canada. Le débat linguistique est devenu une caractéristique presque aussi fondamentale de l'histoire du Canada que notre dualité elle-même. Mais la tolérance et le respect mutuel nous ont permis de bâtir un pays qui n'a pas seulement pris conscience de sa propre diversité, mais qui a su s'en faire un atout.

La Confédération a été la réunion de nos communautés anglophone et francophone, dont Wilfrid Laurier a dit plus tard qu'elles étaient le marbre et le chêne de ce grand édifice que nous appelons le Canada.

Les pères de la Confédération n'ont jamais prétendu, en 1867, qu'il serait facile de bâtir un pays où cohabiteraient des francophones et des anglophones. En fait, ils ont souvent mentionné les difficultés qui, ils le savaient, attendaient les futures générations de Canadiens. Déjà à cette époque, ils leur demandaient de faire preuve de la vision, de la largeur d'esprit et de la tolérance qui seraient nécessaires pour faire progresser cette grande expérience canadienne et enrichir les générations successives. Ils comprenaient également qu'il s'agissait là d'une des caractéristiques fondamentales du nouveau pays qu'ils étaient en train d'édifier grâce à des gens de tous les coins du monde à la recherche d'un nouveau havre.

Lors des débats sur la Confédération, sir John A. Macdonald a dit, à propos du respect du principe de la dualité—je vais paraphraser ce qu'il a dit dans ce débat de février 1865, il y a 125 ans pratiquement jour pour jour—qu'il reconnaissait que le moyen le plus facile et le plus efficace de gouverner le Canada serait d'en faire un État unitaire avec une langue unique. Il reconnaissait que cela présentait de grands avantages. Mais, le seul problème, comme il le disait, c'est que cela ne fonctionnerait pas. Si l'on adoptait ce point de vue, il n'y aurait pas de Canada car, comme il le disait: «Toute proposition qui supposerait l'absorption de l'individualité du Bas-Canada—ce qui est maintenant le Québec—serait mal accueillie par sa population.»

En 1865, il parlait de la notion d'individualité du Bas-Canada. Aujourd'hui, le même sens fondamental se retrouve dans le mot «distinct». C'est aussi vrai aujourd'hui que ce l'était lorsque sir John A. Macdonald et Étienne Cartier ont commencé leur travail de construction d'un pays qu'ils voulaient unir de leurs propres mains.

Cette dualité n'est pas quelque chose de spontané. C'est quelque chose de reconnu, de réfléchi, accepté par tous les participants comme indispensable, non seulement au fonctionnement, mais aussi à l'existence même du Canada. Macdonald a reconnu à maintes et maintes occasions que le Canada ne pouvait pas exister sans une reconnaissance essentielle de cette dualité linguistique.

Cette dualité a été enrichie et renforcée au cours des décennies par des vagues successives d'immigrants, venus d'Europe de l'Est et d'ailleurs, qui ont fait foisonner les Prairies et qui ont étendu la souveraineté du Canada jusqu'aux confins du continent. On peut dire sans crainte, aujourd'hui, que si le Canada est essentiellement la création des Écossais protestants de l'Ontario et des Français catholiques du Québec, il a été incommensurablement enrichi par des gens venus de tous les pays du

monde et qui ont fait maintenant du Canada une société véritablement moderne et tolérante.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: D'ailleurs, monsieur le Président, peu de sujets ont agité autant l'opinion publique et déclenché autant de passions individuelles que les débats linguistiques.

Mais certaines des plus belles pages de notre histoire ont été écrites par ceux–là qui ont réussi à imposer la voix de la raison, à faire triompher la tolérance et à réaliser les accommodements nécessaires.

[*Traduction*]

La dualité linguistique et la protection des droits linguistiques des minorités ne sont pas des concepts abstraits. Ces notions prennent vie dans des textes législatifs comme la Loi sur les langues officielles, et sont consacrées et protégées par leur enchâssement dans la Constitution; et elles prennent tout leur sens grâce à la volonté nationale d'un peuple généreux et tolérant.

[*Français*]

Le rejet des minorités va à l'encontre de la nature même du Canada. Quand la langue devient un motif d'exclusion et de crainte, il est temps pour tous les Canadiens et Canadiennes qui aiment leur pays de parler haut et fort.

Il n'y a pas de place au Canada pour l'intolérance, même si personne n'oserait prétendre que le Canada en est complètement exempté, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre pays.

La résolution dont la Chambre est saisie offre à tous les députés une occasion de plaider avec énergie une fois de plus en faveur de ce que le Canada a de meilleur en lui.

C'est une occasion de transmettre de nouveau un message absolument non équivoque d'unité et de respect mutuel.

Ce qui est en jeu en ce moment ce n'est pas le bilinguisme ni même, malgré les prétentions dans le sens contraire, ni même son coût.

L'enjeu est à la fois simple et important. Il s'agit de la volonté des Canadiens anglophones et francophones de vivre ensemble dans un esprit de fraternité et de respect mutuel, tout en continuant d'honorer les engagements qu'ils ont pris au départ les uns envers les autres et envers la nation tout entière.

[*Traduction*]

Il est temps de revenir à certaines de nos valeurs fondamentales et je pense qu'il est temps aussi de placer cette question dans sa juste perspective. Ce n'est pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière, que les politiques du gouvernement à l'égard des langues officielles sont mal comprises ou mal interprétées.

Ce n'est pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière non plus, que l'on entend dire que notre politique signifie le bilinguisme imposé, que nous forçons les gens à parler une autre langue. Il fallait bien que cette expression naisse au Canada. C'est seulement dans un pays aussi beau et aussi prospère que le nôtre que les gens peuvent avoir le temps de s'inquiéter de choses comme cela. On ne force personne à parler une autre langue que la sienne, même si l'idée de bilinguisme imposé ou de deux étalons, un pour le Québec et un pour le reste du pays, est avancée depuis le début des débats sur la Confédération. Il y a toujours eu des voix, rares heureusement, mais il y en a toujours eu qui ont essayé d'utiliser ce mensonge, cette déformation de la réalité, heureusement répudiée périodiquement par le Parlement, indépendamment de sa composition et du parti assis à la droite de la présidence.

• (1550)

Il n'y a pas meilleure façon de mettre fin à ces malentendus que de rappeler les paroles d'un des architectes de la première Loi sur les langues officielles. En 1974, l'hon. Gérard Pelletier, alors ministre des Communications, disait et je cite:

> . . .certaines personnes se sont étonnées des propos que j'ai récemment tenus, préconisant la promotion d'un Québec solidement francophone. Ils pensaient y voir une contradiction de la politique des langues officielles du gouvernement fédéral. Les efforts du gouvernement fédéral dans le domaine linguistique ont toujours été l'objet des interprétations les plus absurdes, la plus fréquente étant que l'objectif ultime de la Loi sur les langues officielles est d'obliger tous les Canadiens à devenir bilingues. Les faits sont diamétralement opposés à cette façon de voir; un des effets de cette loi est de permettre à chacun de demeu-

rer unilingue s'il le désire dans toutes ses relations avec le gouvernement du Canada.

Si vous voulez être bilingue, magnifique. Si vous ne voulez parler qu'une seule langue et converser avec le gouvernement du Canada, la loi a été conçue de sorte que tous les gens soient traités de la même façon, indépendamment de l'endroit où ils se placent dans ce grand débat national.

Que peut-il y avoir de mieux dans un pays qui chérit sa dualité linguistique et protège ses minorités, dans une nation imparfaite comme la nôtre? Même si nous avons de nombreux avantages et maintes réalisations, nos imperfections se révèlent quotidiennement. Quoi de mieux que de procéder, sur une question aussi sensible et délicate, de la façon dont le préconisait M. Pelletier en 1974?

[*Français*]

Il est temps, monsieur le Président, de nous rappeler ce que c'est que d'être une minorité et de traiter les groupes minoritaires avec autant de tolérance et de largeur d'esprit que nous voudrions qu'ils le fassent si nos situations étaient inversées.

[*Traduction*]

Comment traiteriez-vous une minorité? N'y a-t-il pas de meilleur moyen pour répondre à cela que de se mettre à la place de cette minorité et la traiter comme vous voudriez que vous et votre famille soyez traités si vous étiez minoritaires? Il me semble que c'est là un principe fondamental de justice sociale.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous parlons de minorités linguistiques, mais le principe est le même pour les minorités visibles et toutes les autres minorités au Canada qui ont le droit d'être traitées équitablement en toutes circonstances dans ce pays, le Canada.

[*Français*]

Parce que ce sont effectivement ces valeurs de tolérance et de générosité qui nous aideront à faire face aux réalités d'un monde de plus en plus compétitif et interdépendant.

Monsieur le Président, c'est un avantage tout à fait évident, cela saute aux yeux, et non un handicap pour le Canada de posséder les deux langues dominantes du monde. Souvent nos concurrents, en Europe, parlent couramment trois langues, assez bien quatre langues, et il y en même qui en parlent cinq. Et nous avons des Canadiens aujourd'hui qui se disent défavorisés parce qu'ils veulent préserver l'intégrité d'une langue. Mais de grâce n'empêchez jamais nos jeunes d'apprendre deux langues parce que c'est un enrichissement pour toute la nation.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La dualité linguistique est un des fondements de notre pays et doit être constamment préservée et promue si nous voulons progresser en tant que société.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique établissait des droits et des obligations relativement à l'usage de l'anglais et du français au Parlement, à l'Assemblée législative du Québec et dans toutes les cours de justice du Canada et du Québec.

Trois ans plus tard, ces droits et ces obligations étaient étendus à la nouvelle province du Manitoba.

L'article 94 de cette loi stipulait que le Parlement pouvait légiférer dans le but d'assurer l'uniformité des procédures judiciaires en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, mais pas au Québec qui avait un régime distinct de droit civil.

Le français et l'anglais ont été consacrés langues officielles du Nouveau-Brunswick, en 1982.

En 1988, nous avons adopté une nouvelle loi sur les langues officielles afin de rendre notre législation linguistique conforme à la Charte des droits et libertés.

En adoptant la Loi sur les langues officielles, en 1969, le Parlement canadien avait reconnu l'importance de notre dualité linguistique. Cette loi, malgré ce qu'elle accomplissait, avait quand même des lacunes, car elle mettait l'accent sur le droit pour chaque individu d'obtenir des services du gouvernement plutôt que sur la vitalité des groupes minoritaires, et ne permettait donc pas de freiner l'érosion des minorités à travers le Canada.

La leçon que nous avons apprise ces vingt dernières années, c'est que la vigueur des communautés minoritaires a une importance critique et qu'elle doit être favorisée, si l'on veut que celles-ci conservent leur vitalité partout au Canada. C'était l'inspiration profonde des changements majeurs endossés par tous les députés ou presque la quasi totalité des députés de cette Chambre, il y a à peine un an et demi.

C'est la raison pour laquelle nous avons orienté en ce sens notre politique linguistique lorsque nous avons adopté la nouvelle Loi sur les langues officielles.

[*Traduction*]

Alliance Québec disait justement à propos de cette initiative, Alliance Québec qui représente efficacement les intérêts de la minorité anglophone du Québec, disait:

> . . .cette loi représente un geste important de leadership de la part du gouvernement fédéral. . . Nous sommes particulièrement heureux de voir le fervent engagement du gouvernement canadien, contenu dans le préambule au projet de loi C-72: «. . .à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, au titre de leur appartenance aux deux collectivités de langue officielle, et à appuyer leur développement. . .»

[*Français*]

La Fédération des francophones hors Québec a dit, et je cite:

> Il s'agit là d'un document législatif renouvelé et amélioré auquel nous avons donné notre appui et qui représente pour les francophones de l'extérieur du Québec un outil de développement fort important.

La Chambre des communes du Canada, les trois grandes formations qui siègent ici à la Chambre des communes, saisies d'un problème, ont légiféré de façon étanche et importante. Ce document a été endossé par la quasi totalité de tous les députés de la Chambre des communes, et c'est tout à l'honneur de cette Chambre et tous les députés qui y siègent.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral a oeuvré activement ces dernières années à la promotion des intérêts des minorités linguistiques. Nous avons accordé une aide financière considérable aux gouvernements provinciaux pour la prestation de services d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde et nous les aidons à offrir une vaste gamme d'autres services provinciaux aux minorités, aux communautés minoritaires.

• (1600)

En 1988, par exemple, nous avons signé avec le gouvernement de la Saskatchewan des accords visant à donner aux Fransaskois un plus grand contrôle sur l'éducation de leurs enfants.

Nous avons conclu avec l'Île-du-Prince-Édouard un accord sur les services en français et un autre sur l'établissement d'une école et d'un centre communautaire à Charlottetown.

Nous avons conclu un protocole d'entente avec la Nouvelle-Écosse sur le Collège de l'Acadie.

Nous avons conclu avec le Nouveau-Brunswick des accords sur des centres scolaires et communautaires où sont concentrées les activités éducatives et culturelles des groupes minoritaires.

Nous avons aussi conclu une entente-cadre avec l'Ontario sur la promotion des langues officielles. En 1989, nous avons signé avec l'Ontario un accord sur un réseau de collèges francophones, quelque chose que les Canadiens francophones de l'Ontario réclamaient depuis des décennies.

En collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, à mon grand plaisir, le Parlement et le gouvernement ont pu enfin répondre à un besoin historique, ce qui contribue à l'unité canadienne et représente le meilleur de notre société qui doit être encouragé si l'on veut que l'unité canadienne se renforce.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons conclu avec le Yukon un accord sur les services linguistiques en français.

Nous avons conclu avec le Québec une entente très importante sur la prestation de services de santé et de services sociaux à la population anglophone de cette province. Et le 2 février dernier, nous avons signé un accord avec le Québec sur l'enseignement dans les langues officielles.

Comme on peut le voir, il y a symétrie et équilibre. Il y a équité. Le Parlement n'impose pas deux étalons dans l'application du bilinguisme ou de la loi sur les langues officielles. Il y a des imperfections, c'est certain. Mais l'objectif de chaque député de cette assemblée est d'éliminer et de minimiser ces imperfections et, de temps à autre, de procéder à des améliorations et des modifications à la loi. Lorsque nous l'améliorons, c'est pour faciliter la vie aux communautés minoritaires du Canada.

C'est certainement l'objectif principal d'une approche sensible et réfléchie du bilinguisme et des droits et valeurs fondamentaux des minorités linguistiques de ce pays. Elles doivent pouvoir se tourner vers le Parlement en cas de difficulté et le Parlement du Canada devrait pouvoir répondre avec toute la générosité et tout le leadership dont le pays est capable.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, bien que nous ayons beaucoup progressé au fil des ans dans nos efforts pour préserver cette qualité fondamentale de notre iden-

tité nationale, notre histoire a été quand même marquée par des querelles linguistiques troublantes et déchirantes. On ne se contera pas de peurs. Ces événements n'ont pas commencé il y a quelques semaines, dans le Nord de l'Ontario. On a qu'à se rappeler la controverse qu'a soulevée la fermeture des écoles catholiques au Manitoba, en 1890, le Règlement 17 adopté en Ontario, en 1912, qui a eu un effet dévastateur sur la communauté francophone de cette province, de même que le conflit des gens de l'air, en 1976.

En 1905, le premier ministre Sir Wilfrid Laurier a décidé que les droits linguistiques en Alberta et en Saskatchewan ne devaient pas être enchâssés dans la Constitution, contrairement à la situation qui régnait au Québec et au Manitoba à ce moment-là, mais plutôt demeurer assujettis au pouvoir législatif des provinces.

C'est ainsi, monsieur le Président, que l'Alberta et la Saskatchewan ont pu, en 1988, passer outre à un jugement de la Cour suprême et abolir certains droits et obligations linguistiques qu'elles avaient hérités des Territoires du Nord-Ouest.

[*Traduction*]

En 1981, une autre importante décision était prise, mais bien sûr pas dans ce but. Personne ne peut prévoir l'avenir avec précision, mais une autre décision importante était prise. Il s'agissait d'enchâsser dans la Constitution une clause de dérogation permettant aux assemblées législatives d'écarter certains droits et libertés fondamentaux des Canadiens. Par suite de cette décision, le Québec a pu, en 1988, par la Loi 178 concernant l'affichage commercial extérieur, écarter les dispositions de la Charte des droits et libertés relatives à la liberté d'expression.

Dans chacun des trois cas, les législatures provinciales ont usé de pouvoirs existants pour restreindre des droits qui avaient été confirmés par la Cour suprême. Dans chaque cas, le gouvernement et, je suppose, la majorité sinon la totalité des députés, ainsi que moi personnellement, avons vivement déploré les gestes posés. Mais comme c'est maintenant du passé, il nous appartient d'essayer de remédier à la situation et d'améliorer les droits des minorités, ainsi que le statut et l'état de notre nation bilingue, et de faire face aux défis que cela nous posera.

Nous devons aujourd'hui convenir de mettre fin, par nos attitudes, nos déclarations et nos actions, à cette vague de représailles et susciter un retour aux grands concepts fondamentaux qui ont donné naissance à notre pays.

[*Français*]

Notre pays qu'on a cru à différents moments de son histoire affaibli par la division et l'incompréhension a, en fait, été renforcé par la volonté commune qui a toujours surgi dans ces moments pour surmonter ces menaces à notre unité. Il faut à nouveau mobiliser les forces de la raison, de l'équité et de la générosité. Faisons-le en ayant toujours à l'esprit l'avenir des jeunes Canadiens et Canadiennes, nos enfants. Notre plus grande responsabilité est de leur léguer le pays uni et prospère dont nos propres parents rêvaient pour nous-mêmes.

[*Traduction*]

S'il y a une obligation, et peut-être même une pyramide d'obligations, qui prend une place prédominante, parmi toutes les obligations que nous avons, et il y en a beaucoup, il n'y en a sûrement guère qui soit aussi importante que celle de nous assurer que ce pays que nous n'avons pas construit—ce pays qui a été construit pour nous, que l'on nous a légué, cette nation magnifique, riche, prospère, admirée et enviée qui a rendu nos vies si complètes et si productives—soit transmis à nos enfants, puis à leurs enfants sans être en rien diminué. Cela me paraît une obligation fondamentale pour la réalisation de laquelle nous devons prendre toutes les mesures possibles. Voilà de quoi il s'agit.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je dis, monsieur le Président, non pas de façon partisane, mais simplement pour les raisons que je viens d'essayer d'expliquer et parce qu'il a une influence sur la nature de la dualité linguistique du Canada et la question soumise à la Chambre, que pour cette raison et pour cette raison seulement, je pense qu'à bien des égards, mais pas à la perfection, l'Accord du lac Meech a un rôle important à jouer et répond à beaucoup de ces responsabilités. Il réaffirme notre identité nationale en consacrant dans la Constitution le caractère distinct du Québec et la dualité linguistique du Canada.

En 1982, la même reconnaisance à été accordée à notre patrimoine multiculturel et à nos traditions autochtones. Les tribunaux ont aussi reçu instruction d'en tenir compte dans leur interprétation de la Charte.

Comme l'a constaté le Comité parlementaire mixte qui a minutieusement étudié l'Accord du lac Meech, l'ajout dans la Constitution, de la clause sur la dualité linguisti-

que et la société distincte en fera un reflet plus fidèle de la réalité canadienne.

L'Accord du lac Meech intéresse tout le Canada. Il permet au Québec de réintégrer volontairement la famille constitutionnelle à des conditions fort raisonnables qui pourraient ne plus jamais se représenter.

Il assure à toutes les provinces une part égale d'influence dans la réforme des institutions nationales, y compris le Sénat. Il n'y aura ni gagnant ni perdant, et surtout, aucune province n'aura moins d'importance que les autres.

Avec l'Accord du lac Meech, les provinces auront voix au chapitre dans la nomination des juges de la Cour suprême et des sénateurs. Pourquoi devrait-on se surprendre de cela dans une fédération? Quoi de plus normal que de consulter sur des questions de ce genre, sur des institutions fédérales qui ont besoin de légitimité et de participation, comme le Sénat? Ce ne sont pas des notions originales ou inacceptables; elles ont été débattues par le passé dans différentes circonstances. Toutes ont des choses qui les rendent dignes de considération.

• (1610)

L'Accord du lac Meech favorise l'établissement de nouveaux programmes à frais partagés, d'une manière qui réponde bien, comme l'a dit M. Broadbent dans d'autres circonstances, aux besoins des localités concernées.

Sa ratification créera un climat propice à l'investissement et à la croissance économique. Surtout, elle favorisera la réconciliation nationale.

Ce n'est pas une observation sectaire que de dire qu'une Constitution véritable, dont le rôle est d'unir, ne saurait être complète tant qu'elle n'englobe pas la province de Québec.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: L'Accord du lac Meech place la coexistence des groupes linguistiques francophone et anglophone dans un contexte pancanadien, ce qui est exactement ce dont le pays a besoin et ce que fait l'Accord.

Afin d'éviter toute confusion à ce sujet, et parce qu'il y en a eu, permettez que je cite textuellement la disposition de l'Accord sur la dualité linguistique. C'est précisément la raison pour laquelle elle a une telle importance, une importance fondamentale, pour cette résolution, le principe des droits des minorités et celui de la dualité linguistique au Canada. Je lis textuellement:

> 2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec
>
> a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

Peut-on être plus clair? Ce n'est pas une définition juridique. C'est le reflet de la réalité. Et pourtant, certains persistent à dire que cette définition décrit un Canada formé de deux enclaves linguistiques. Or, l'Accord fait exactement le contraire en favorisant un rapprochement et en faisant en sorte que les Canadiens puissent se sentir chez eux partout au pays.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Une des caractéristiques fondamentales du Canada réside dans le fait que la minorité anglophone du Québec peut communiquer dans sa langue avec le reste du Canada d'une part, et d'autre part, que les minorités francophones peuvent faire de même d'un bout à l'autre du pays, la majorité francophone étant centrée au Québec. Non seulement est-ce une caractéristique fondamentale du pays mais si le Canada n'avait pas eu cette caractéristique, notre pays n'aurait pas survécu depuis 1867 parce que, comme le disait sir John A. Macdonald en 1865, toute nouvelle confédération doit tenir compte de l'individualité du Bas-Canada sinon il ne saurait y avoir de Canada».

C'est tout simplement parce que Macdonald et Cartier l'ont reconnu il y a 125 ans que le Canada a pu grandir et prospérer. Et c'est parce que notre assemblée l'a reconnu un siècle plus tard que notre pays, un Canada fort et uni, continuera de grandir et de prospérer.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pour la première fois dans notre histoire, onze gouvernements se sont engagés à préserver la dualité linguistique. Monsieur le Président, le Commissaire aux langues officielles, qui n'a de comptes à rendre qu'au Parlement et non pas à un gouvernement, un observateur impartial, sensible et objectif des questions linguistiques du pays qui a analysé attentivement chaque disposition de l'Accord, l'a qualifié «de nette amélioration» pour les minorités linguistiques.

Le débat d'aujourd'hui porte sur les minorités linguistiques et l'équité. Se fondant sur les documents qui lui sont soumis, le Commissaire aux langues officielles estime que l'Accord représente une nette amélioration pour

les minorités linguistiques, que ce soient les minorités anglophones du Québec ou les minorités francophones partout ailleurs. C'est exactement ce que nous voulions obtenir.

Je me flatte de ce que l'un des observateurs les plus importants du fait national au Canada souscrive à l'Accord et déclare d'une façon aussi claire qu'il s'agit d'une nette amélioration pour toutes les minorités linguistiques du Canada. La ratification de l'Accord sera le meilleur gage de l'épanouissement futur des minorités linguistiques au Canada.

Dix premiers ministres provinciaux représentant quatre partis politiques différents et l'ensemble du territoire depuis la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve et le Labrador ont approuvé et défendu l'Accord. Et les chefs des trois grands partis fédéraux l'ont appuyé avec conviction à la Chambre des communes. Sur le plan politique, au Canada, on ne peut guère s'approcher davantage du miracle, monsieur le Président.

Quand nous avons conclu l'Accord du lac Meech, nous étions guidés par la lucidité et le réalisme qui ont inspiré sir John A. Macdonald et sir Georges-Étienne Cartier il y a un siècle. «Nous sommes un grand pays et nous deviendrons un des plus grands de l'univers, a déclaré Sir John A. Macdonald, si nous savons préserver notre unité, mais nous sombrerons dans l'insignifiance et l'adversité si nous la laissons se fragmenter.»

[*Français*]

Et voici ce que Georges-Étienne Cartier a dit en parlant du document constitutionnel de base de 1867. Quelque temps après, Cartier a dit, en ce qui concerne la Constitution de base: «J'espère, disait-il, que s'il devenait nécessaire de retoucher ce grand projet de la Confédération, ce ne serait pas pour restreindre les principes d'équité qui en sont la base mais bien pour les étendre davantage encore.»

La ratification de l'Accord du lac Meech nous permettra de nous attaquer à des dossiers importants pour tous les Canadiens et Canadiennes: la réforme du Sénat, les droits des autochtones, les droits linguistiques des minorités et l'amélioration de la Charte. Ce sont-là des questions d'une importance absolument primordiale sur lesquelles tous les gouvernements et tous les législateurs devront se pencher d'ici l'échéance fixée pour la ratification de l'Accord, en juin prochain.

Certains diront, monsieur le Président, que nous avons accompli beaucoup de progrès depuis 1867. Et je pense que c'est tout à fait vrai. Mais, à mon avis, toutes les réformes que nous avons adoptées au cours du dernier quart de siècle ne constituaient qu'une mise à jour bien nécessaire de notre Confédération, compte tenu de l'évolution de notre société et l'évolution constante de la situation.

Sans ces réformes, la splendide vision que nous avons du Canada, et qui nous est tout à fait particulière, risque de s'estomper et avec elle l'essence même de notre pays et des valeurs qui nous sont chères.

[*Traduction*]

Il y a 25 ans aujourd'hui, un nouveau drapeau canadien était hissé pour la première fois sur la Colline du Parlement, après qu'un débat long, houleux et intense eût secoué le pays et notre enceinte. Comme certains députés s'en souviendront, le drapeau a été lui aussi source d'une longue et profonde discorde qui a, en fait, divisé le pays.

Beaucoup estimaient que la feuille d'érable rouge n'était pas l'emblème le mieux choisi pour le Canada. Mais, 25 ans plus tard, tous les Canadiens se réjouissent d'avoir un drapeau bien à eux, qui constitue peut-être le symbole le plus important de notre unité. Tout Canadien qui voyage au Canada ou à l'étranger et qui voit l'unifolié battre au vent ne peut s'empêcher de le regarder avec fierté et joie et de dire: «C'est notre drapeau et je suis Canadien.»

Des voix: Bravo

M. Mulroney: Ainsi, espérons qu'un jour le drapeau, l'Accord du lac Meech et les documents tendant à unir le Canada nous rassemblent tous, afin que la vision des Pères de la Confédération soit bien respectée et honorée et que notre pays devienne ce qu'il a toujours été censé être—un Canada unique.

• (1620)

[*Français*]

La formidable accélération de l'actualité internationale, le développement prodigieux de la technologie et les vastes possibilités commerciales qui s'ouvrent dans le monde nous rappellent, avec urgence, que nous ne pouvons condamner une autre génération à des querelles internes stériles et interminables.

On en a soupé des conférences constitutionnelles!

[*Traduction*]

Nous sommes les champions internationaux de l'industrie artisanale des virgules, des deux-points, des paragraphes, des clauses de dérogation et des constitutions. Nous pourrions conseiller le monde entier sur la façon de s'y prendre, mais malheureusement, nous n'avons pas réussi nous-mêmes à réaliser complètement notre objectif.

Les Canadiens nous exhortent, dans le même esprit d'ouverture et de générosité, à reconnaître les valeurs qui ont inspiré les Pères de la Confédération qui nous regardent 125 ans plus tard en se disant que le moment

est sûrement venu d'agir. Je fais cette affirmation dans le contexte du respect permanent de cette individualité dont Macdonald a parlé en 1865, du respect des droits des minorités qui s'applique à l'heure actuelle à toutes les minorités du pays, du respect du bilinguisme, et de la valeur extraordinaire, de la grandeur, que cela confère à notre citoyenneté, car nous sommes tous fiers et heureux d'être Canadiens.

Adoptons cette motion qui parle de valeurs fondamentales qui sont une source de grande fierté pour tous les Canadiens depuis le début de notre histoire. Manifestons haut et fort notre appui à la résolution en l'adoptant, espérons-le, d'une seule voix. Ce faisant, nous honorerons le Canada et la Chambre des communes et, chose peut-être encore plus importante, nous respecterons nos obligations mutuelles.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux que ce débat donne à la Chambre l'occasion d'adresser aux Canadiens un message positif en faveur du bilinguisme dans notre pays.

Les députés des deux côtés de la Chambre comprennent qu'il y a un urgent besoin d'adresser au pays un message clair et non équivoque en faveur de la dualité linguistique ou bilinguisme. Nous allons donc appuyer cette motion, car, par-dessus tout, elle nous invite à réaffirmer l'importance du bilinguisme qui est et devrait être une caractéristique fondamentale de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Bref, je vois dans cette motion un moyen, pour parlementaires de tous les partis, d'adresser ce message positif aux Canadiens.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, il ne suffit pas seulement aux parlementaires que nous sommes d'adopter une motion pour manifester notre appui au bilinguisme et pour remplir notre devoir qui consiste à favoriser et à encourager le bilinguisme.

Nous devons faire la preuve de notre soutien à cet égard. Et j'espère sincèrement, comme mes collègues, que le gouvernement ne s'arrêtera pas à cette résolution et qu'il lancera dans la foulée un programme dynamique visant à encourager le bilinguisme. Il y va pour le premier ministre et son gouvernement de donner le ton dans ce dossier.

Mon prédécesseur, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), a sonné l'alarme il y a plusieurs mois ici dans notre Chambre des communes. Il a fait la mise en garde suivante, et je cite:

> Si le gouvernement fédéral ne se mobilise pas dans les meilleurs délais pour favoriser l'égalité des langues, les conséquences seront graves.

Monsieur le Président, il avait raison.

[*Traduction*]

Je crois que le manque de leadership fédéral est l'une des causes de la vague actuelle de résolutions municipales en faveur de l'unilinguisme anglais en Ontario. Certains Canadiens ont l'impression que leur gouvernement fédéral lance des messages contradictoires, qu'il dit une chose aux habitants d'une partie du pays et autre chose ailleurs.

Le gouvernement actuel doit abandonner son laissez-faire et promouvoir plus activement le bilinguisme. Sinon, bien des gens continueront de penser à tort que le bilinguisme n'est qu'un luxe coûteux dont le pays n'a pas besoin.

En fait, il est de notre devoir à tous de nous appliquer à détruire ce mythe et à convaincre les Canadiens que l'égalité des langues officielles est l'une des caractéristiques les plus distinctives et les plus positives de notre pays. Cette idée, ce mythe que je viens de décrire, n'est pas seulement fausse; elle est également dangereuse. Elle est fausse parce qu'elle renie notre histoire et elle est dangereuse parce qu'elle risque de nous priver de notre avenir.

Pareille idée présente aussi un danger parce que, poussée à l'extrême, elle nous fait oublier l'essence de notre pays, c'est-à-dire le fait que, de par son histoire, notre pays nous a donné deux langues, le français et l'anglais, qui font partie de notre structure nationale fondamentale. En répudiant l'essence de notre pays, nous répudions du coup ce pays que nous édifions ici depuis 123 ans. Un Canada où l'on repousserait ce principe n'est pas le genre de Canada où je souhaite voir vivre mes enfants et les leurs au cours de la décennie qui commence et du siècle qui vient.

À mon avis, si nous repoussons ce principe, le Canada ne survivra pas en tant que pays uni, indépendant et distinct des autres. Je ne crois pas que beaucoup de Canadiens voudraient d'un Canada qui rejette le principe de l'égalité linguistique.

Les députés ont sans aucun doute entendu parler du plus récent sondage réalisé par l'entreprise réputée qu'est le Environics Research Group Ltd. et que l'asso-

ciation Canadian Parents for French a rendu public aujourd'hui. D'après ce sondage, près des trois quarts de la population canadienne est favorable à l'idée que les enfants apprennent l'autre langue officielle.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Les chiffres publiés indiquent un accroissement de la faveur populaire à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde par rapport aux résultats d'un sondage semblable réalisé il y a six ans. Ils montrent que, d'un bout à l'autre du pays, la majorité des Canadiens sont en faveur de l'enseignement de la langue seconde.

Kathryn Manzer, présidente de Canadian Parents for French, a déclaré ce qui suit au sujet du sondage:

> Ces résultats prouvent que j'avais raison de croire dans les Canadiens et dans l'avenir de notre pays. Cela fait plaisir de savoir que les Canadiens sont vraiment animés du désir commun de se comprendre les uns les autres et de communiquer entre eux.

Je partage cette opinion.

[*Français*]

Nous avons bâti une démocratie unique et forte qui a pour fondements la justice, la tolérance et la compréhension. Nous avons essuyé des revers à l'occasions, certes, mais je crois que nous avons progressé considérablement dans l'édification d'une société qui accorde à tous, sans distinction de langue ou d'origine, l'égalité des chances.

• (1630)

Permettez–moi de citer mon prédécesseur qui a déclaré, à la Chambre des communes, le 5 avril de l'année dernière:

> L'histoire entière du Canada, depuis le tout début, traduit un fragile équilibre entre les deux peuples fondateurs et les deux collectivités linguistiques. Nous avons tous pour devoir, ici à la Chambre des communes, nous les élus du peuple canadien, d'oeuvrer avec zèle, soin et générosité pour cimenter les liens entre les deux collectivités linguistiques.

[*Traduction*]

Mes origines ne sont ni françaises ni anglaises. Mes parents étaient des immigrants juifs de l'Europe de l'Est qui sont devenus de fiers Canadiens, comme moi. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de siéger ici, comme député et, même si c'est pour une période limitée, comme chef de l'opposition. Je suis fier de travailler pour notre pays et de parler pour le Canada dans les deux langues officielles.

Je crois que si nous commençons à affaiblir le principe du bilinguisme, nous commençons aussi à affaiblir celui du multiculturalisme. Après tout, si nous ne pouvons pas reconnaître l'importance d'avoir deux langues officielles, reconnaîtrons–nous longtemps celle de respecter les nombreux patrimoines culturels ni anglais ni français du tiers des Canadiens?

Je crois et j'espère que tous les Canadiens conviendront avec moi qu'on ne se construit pas soi–même en détruisant quelqu'un d'autre. À long terme, on n'augmente pas ses droits en essayant de priver les autres des leurs.

De plus, réduire les droits des francophones hors Québec n'augmente pas ceux des anglophones du Québec, tout comme limiter les droits des anglophones du Québec n'augmente pas les droits des francophones ailleurs au Canada. On peut même affirmer que des gestes comme ceux que nous avons vus ces derniers mois ne servent qu'à aggraver la situation des minorités de toutes les régions du Canada.

Les résolutions que certaines municipalités ont adoptées récemment pour se déclarer unilingues anglaises représentent un véritable recul. Elles sont fondées sur une mauvaise interprétation des conséquences financières pour les municipalités de la Loi 8 de l'Ontario. Selon moi, cette loi n'oblige pas les municipalités à dépenser de l'argent. Elle ne force pas leurs citoyens à payer plus de taxes. Elle n'impose rien contre leur gré aux gouvernements municipaux. Les droits des francophones et les services en langue française sont malheureusement devenus les boucs émissaires des citoyens qui s'inquiètent au sujet des taxes et des services municipaux.

[*Français*]

Monsieur le Président, lorsque j'ai fait mes débuts à la Chambre des communes en 1962, nous commencions tout juste à offrir des services dans les deux langues officielles. Je rends hommage à tous les députés de la Chambre des communes pour avoir poursuivi cet objectif avec tous les autres députés. Pendant le gouvernement de M. Pearson, le rapport de la Commission Laurendeau–Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme a vu le jour. Résultat: Nous avons présenté, sous le gouvernement de M. Pierre Elliott Trudeau, le projet de loi sur les langues officielles.

[*Traduction*]

La tâche de faire accepter ce projet de loi n'a pas été mince. Mon prédécesseur le député de Vancouver Quadra a joué un rôle majeur dans l'affaire. Quand il était ministre de la Justice en 1969, il a parcouru le pays pour consulter les gouvernements provinciaux. Il a négocié avec les procureurs généraux des quatre provinces de l'Ouest parce qu'il y avait des oppositions. Il a comparu d'un bout à l'autre du Canada devant les comités législa-

tifs provinciaux, parce que, comme il le disait à la Chambre en avril dernier: «Comme dans tous les cas qui impliquent la langue, cette loi pour légitimiser les deux langues officielles de notre pays à un niveau égal était difficile à accepter dans certains coins de notre pays. Il nous a fallu beaucoup de patience et de détermination pour arriver à notre but.» Et il disait ensuite la chose importante qui suit: «Mais nous y sommes arrivés grâce à la tolérance, à la générosité, à la bonne volonté des Canadiens.»

Nous demandons aux Canadiens aujourd'hui de montrer à nouveau le même esprit de tolérance et de générosité et la même bonne volonté devant les défis qui se posent à nous. Nous demandons aux Canadiens d'écarter les préoccupations étroites, de ne pas céder à la tentation des solutions qui divisent les gens. Nous demandons à tous les députés de jouer un rôle actif dans la réalisation de ce consensus renouvelé car, comme le disait mon prédécesseur dans le même discours: «Il faut également que tous ensemble nous nous efforcions de reserrer les liens entre nos deux communautés linguistiques, de favoriser et de faire renaître l'esprit d'harmonie et de tolérance qui font défaut aujourd'hui.»

Je pense qu'en ce 25e anniversaire de notre drapeau canadien, nous pouvons trouver des parallèles aux frictions linguistiques actuelles. Il n'y a avec moi que deux autres députés qui étaient à la Chambre à cette époque. J'ai participé au débat sur le drapeau, et ce débat était marqué au coin de la dissension et de l'acrimonie.

Aujourd'hui j'ai participé à la célébration de cet anniversaire, organisée par le gouvernement dont le parti avait à l'époque beaucoup de membres qui ont mené l'opposition à notre nouveau drapeau. Mais aujourd'hui tous les partis représentés à la Chambre, et en fait tous les Canadiens, regardent le drapeau avec fierté.

Beaucoup de gens ont cru à l'époque, en raison de l'acrimonie du débat sur le drapeau, que c'est une chose qui ne pourrait jamais se faire. Pourtant, monsieur le Président, cela s'est fait! Cela s'est fait parce que les gens se sont rapprochés, qu'ils ont édifié la compréhension et le consensus. J'espère sincèrement que nous pourrons au Parlement et au pays parvenir au même résultat sur la question du bilinguisme. En tout cas c'est ce qu'il faut faire.

Comme mon prédécesseur le disait il y a une semaine seulement, je suis convaincu que la fragilité potentielle du Canada c'est la langue, mais que sa force potentielle c'est aussi la langue.

J'invite tous les députés à appuyer cette motion. Que cette journée soit celle où nous misons sur cette force, pour renverser la tendance et bâtir un Canada plus tolérant, plus compatissant et surtout plus fort et plus uni.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Yorkton—Melville, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Mission—Coquitlam—l'assurance-chômage; le député de Saint-Léonard—la petite entreprise et le député de York-Centre— la justice.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, avant d'entamer la partie officielle de mes remarques, je voudrais informer le premier ministre et le leader de l'opposition à la Chambre que mon chef aurait bien voulu intervenir aujourd'hui mais elle est retenue ailleurs. Je pense que le gouvernement le savait il y a quelques jours, mais je veux que cela soit bien clair.

Pour commencer, je voudrais dire que nous appuyons la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je l'appuie personnellement ainsi que mon parti qui le fait avec beaucoup de fierté. Nous espérons que cette motion favorisera l'unification de notre pays et cimentera le pays.

Je prends aussi la parole en tant que Canadien de l'Ouest qui n'a jamais hésité à parler en faveur du bilinguisme dans notre pays et de l'égalité de nos deux langues où que j'aille, pas seulement dans ma circonscription, mais en fait partout dans l'Ouest, ou n'importe où au Canada.

Le débat d'aujourd'hui porte sur les droits d'une minorité linguistique. C'est un débat sur la justice et l'équité. C'est un débat sur l'avenir de notre pays.

Notre parti depuis sa fondation, depuis l'époque de la CCF, maintenant le NPD, présente un très imposant bilan de lutte pour l'égalité linguistique dans notre pays.

[*Français*]

Je sais très bien que le premier ministre est un ami de Robert Cliche, que Robert Cliche était le chef de notre parti au Québec, et Robert Cliche a lutté très fortement pour l'égalité des deux langues ici au Canada, et je suis très fier de sa contribution, non seulement à notre parti

mais à tout le Canada, et je sais que le premier ministre sera d'accord avec cette déclaration.

• (1640)

[*Traduction*]

Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1968, une des premières mesures législatives étudiée par la Chambre cette année-là fut la Loi sur les langues officielles. Je me souviens que David Lewis, Tommy Douglas, Stanley Knowles et vous-même, monsieur le Président, étiez tous à la Chambre. Nous avons eu un débat intéressant à ce moment-là et c'est avec fierté que nous avons adopté la Loi sur les langues officielles en 1968 pour établir en droit l'égalité des deux langues du pays pour ce qui est de l'interaction entre les citoyens et le Parlement du Canada et ses institutions, c'est-à-dire les institutions fédérales.

Aujourd'hui, nous réitérons notre foi dans la dualité du pays et notre conviction que cette dualité doit être protégée, renforcée et favorisée.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est une réalité du Canada, nous sommes un pays avec deux grandes langues. Nous avons deux peuples fondateurs: les Anglais et les Français. Dans l'histoire du Canada, il y a eu un accord entre les deux peuples fondateurs, pour la langue anglaise et pour la langue française.

Il y a 125 ans, au temps de la Confédération, il y a eu un accord à l'effet que le Code civil existait dans la province de Québec et le *Common law* dans le reste du pays.

Monsieur le Président, il n'y a pas seulement que les deux peuples fondateurs, mais nous avons aussi dans ce pays un peuple très important, et c'est le peuple préfondateur: les autochtones du Canada. Il y avait beaucoup de groupes indiens, beaucoup de groupes autochtones qui étaient ici avant tous les autres.

Et après cela, monsieur le Président, il y a eu aussi une quatrième dimension dans notre pays, et avec un nom comme le mien et un nom comme le vôtre, monsieur le Président, pas seulement nous, mais nos pères sont venus d'autres pays. Dans mon cas, c'était de la Suède et dans votre cas c'était l'Ukraine, il y a longtemps. Il y a aussi, dans la quatrième dimension canadienne, les minorités visibles. Et dans ce grand mélange, nous avons un pays qui est très différent des pays au Sud.

Monsieur le Président, je voudrais le dire en français. Je sais que je parle avec un accent anglais, mais j'ai appris le Français lorsque j'étais adulte, mais je voudrais dire quelque chose de personnel en français aux auditeurs et auditrices francophones. Je me souviens, quand j'ai été élu, je n'avais que 22 ans, nous avions eu à l'étude, à la Chambre des communes, le projet de loi sur les langues officielles. Il y a eu une réaction négative dans l'Ouest du Canada de la part d'une grande partie de la population. Et je me souviens bien d'un homme qui s'appelle M. Alex Kuziak, qui fut le premier Canadien d'ancêtres ukrainiens à être nommé ministre ici au Canada, par Tommy Douglas, quand il était premier ministre de la Saskatchewan. Il m'a parlé, c'était à l'automne 1968, il m'a dit que nous devions accepter le projet de loi sur les deux langues officielles, ici au Canada, pour deux raisons principales. Il a dit tout d'abord que c'était juste parce que, ici au Canada, nous avons une minorité où presque 30 p. 100 de notre population parlent la langue française, et que c'est une question de justice envers la langue française, envers la population qui s'exprime en français. Mais il y avait une autre raison, monsieur le Président, et je m'en souviens très bien, moi qui vient de cette quatrième dimension canadienne. Il a dit: À cause du fait français ici au Canada, nous avons une tolérance pour les autres groupes aussi, une tolérance pour les autres groupes ethniques, une tolérance pour les autochtones. Parce que nous avons une tolérance pour les Français, une tolérance pour les Anglais, nous avons une tolérance plus grande ici qu'aux États-Unis pour les universités, et pour le multiculturalisme. Et c'est pour cette raison aussi qu'il a dit que nous devions appuyer ce projet de loi, en 1968.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi il est si important de promouvoir et de protéger les deux langues officielles du pays.

Cet après-midi, je voudrais vous entretenir d'une autre question importante, celle d'imposer une direction. À mon avis, il importe que la Chambre prenne rapidement une position très ferme en faveur de la dualité au Canada. Nous devons faire ce que nous estimons être juste, malgré les protestations de certains. En tant que politiciens, nous devons agir pour assurer l'avenir du pays. Il ne faut pas faire l'autruche ou tenter d'oublier le problème ou de le passer sous silence parce qu'il n'a pas la faveur populaire dans certains coins du pays.

Ma circonscription de Yorkton—Melville est probablement celle où il y a le moins de francophones dans tout l'ouest du Canada. Il me semble qu'au dernier recensement, il n'y en avait même pas 100. Mais, avec les années, j'ai découvert que, lorsqu'on parle ouvertement, directement et honnêtement de l'importance des droits linguistiques au Canada, les gens de ma circonscription et de tout le pays vous respectent et vous appuient.

Cela m'amène à mon deuxième argument concernant la direction à imposer. C'est à cet égard que beaucoup d'entre nous ont gravement failli à leur devoir envers le pays, car ils ont oublié que nous devons expliquer aux gens pourquoi nous prenons certaines mesures, pourquoi nous adoptons certaines lois, pourquoi nous créons certaines institutions. Par exemple, dans la province de l'Ontario—et je ne veux pas du tout critiquer mes collègues de l'assemblée législative provinciale ou le premier ministre de l'Ontario—mais il reste que les politiques des trois partis devraient faire plus d'efforts pour expliquer l'objet de la Loi 8.

Je crois comprendre—et je ne viens pas de l'Ontario—que la Loi 8 prévoit la prestation de services provinciaux en français seulement là où le nombre le justifie. Autrement dit, là où 10 p. 100 de la population parle français ou dans les localités qui comptent 5 000 francophones. Certains services seront offerts en français dans des endroits comme Sudbury, Hawkesbury, la circonscription de Nickel Belt, Windsor et Ottawa.

Il me semble que la vague d'opposition à ce qui se passe en Ontario est en partie attribuable au fait que certains politiques n'ont pas donné l'exemple en expliquant ce en quoi consistent la Loi 8 ou la politique officielle de bilinguisme à l'échelon fédéral. Certains s'y opposent aujourd'hui parce qu'ils sont mal renseignés sur leur pays, ses lois et ses institutions.

Souvent, les Canadiens de l'Ouest me demandent pourquoi je suis en faveur du bilinguisme. Ils me disent: «Lorsque mes enfants ou petits-enfants seront grands, ils devront parler français pour obtenir quelque poste que ce soit dans la fonction publique fédérale, en Saskatchewan, en Alberta ou au Manitoba.» Ils ne se rendent pas compte qu'il y a très peu de postes désignés bilingues dans la fonction publique fédérale dans l'Ouest du Canada. Les gens ne le savent pas parce que, collectivement, nous n'avons pas bien informé les Canadiens.

La conséquence est que certains ont peur de ce qui pourrait arriver selon eux. Je peux dire au premier ministre que l'un des meilleurs discours que j'aie entendus dans cette Chambre est un discours qu'il a prononcé en septembre ou octobre 1983, lorsqu'il était chef de l'opposition; il avait alors parlé de la question des droits des francophones au Manitoba. J'étais fier du chef de l'opposition qu'il était à ce moment-là, parce qu'il avait eu le courage de se tenir debout à un moment très délicat de notre histoire et de défendre les droits des francophones du Manitoba, droits que le premier ministre de la province, M. Pauley, qui était chef du gouvernement formé par notre parti au Manitoba, s'apprêtait à négocier.

Je me rappelle que le premier ministre avait dit—comme je n'ai pas eu la chance de relire son discours, j'espère que je ne le cite pas hors contexte—qu'il ne fallait pas condamner la plupart des gens qui s'opposaient aux droits que le premier ministre Pauley essayait de donner aux Franco-Manitobains, droits qui étaient les leurs aux termes d'un accord constitutionnel conclu il y avait de nombreuses années. Le premier ministre a dit, je me rappelle, que nous ne devrions pas condamner ces gens, que beaucoup d'entre eux étaient craintifs et ne comprenaient pas la situation. Nous devrions au contraire tâcher de leur faire comprendre pourquoi il fallait que cela se fasse.

Je ne veux pas dire aujourd'hui que tous les habitants de Sault-Sainte-Marie sont des racistes et des fanatiques. Ils ne le sont pas. Je ne veux pas dire non plus qu'à cause de la résolution adoptée à Thunder Bay, tout le monde y est raciste et fanatique. Ce n'est pas le cas.

[*Français*]

Et c'est exactement la même chose au Québec, monsieur le Président. Je connais beaucoup de personnes au Québec qui sont contre l'épanouissement de la langue anglaise dans cette province. Mais pour la plupart, ils ne sont pas du tout racistes dans la province de Québec, monsieur le Président.

• (1650)

[*Traduction*]

Mais en même temps, je n'hésite pas non plus à en condamner certains qui cherchent délibérément à provoquer des conflits dans notre pays, qui sont anti-français, ou anti-autochtones, ou anti-anglais, et certains d'entre eux font circuler des pétitions et cherchent à semer la crainte. Quand nous en rencontrons, nous ne devrions pas avoir peur des mots et devrions les condamner.

Nous avons beaucoup de chance au Canada d'avoir deux langues officielles. L'anglais et le français sont les deux plus belles langues du monde. Nous devrions nous en réjouir. Ce fait devrait unir notre pays au lieu de le déchirer.

Cela fait partie de la richesse du Canada. C'est un des traits que notre pays a le bonheur de posséder. La plupart des Canadiens qui ont le sens de l'équité et de la justice acceptent cette vision du Canada, ils estiment que nous avons bien de la chance et ils en sont très conscients.

À ce moment-ci de notre histoire, nous ne devrions pas oublier le philosophe qui a dit un jour que l'on juge une société à la façon dont elle traite ses minorités. Nous devons juger notre pays à la générosité dont nous faisons preuve envers nos minorités.

Nous nous réjouissons de la démolition du Mur de Berlin, nous acclamons M. Gorbatchev, et nous avons tous applaudi hier lorsque le ministre des Affaires étrangères de l'Union des républiques socialistes soviétiques s'est levé ici dans la tribune. Nous félicitons les Soviétiques d'ouvrir leur société. Nous les encourageons à respecter davantage les droits de la personne. Nous plaidons en faveur de la transparence dans leur société, de la démocratisation de leur société. Nous nous réjouissons de voir Nelson Mandela libéré de prison en Afrique du Sud, et nous espérons que les minorités, et dans ce cas la majorité, seront traitées avec plus d'équité et de justice. Je trouve plutôt étrange qu'il subsiste dans notre pays un petit nombre de Canadiens à l'esprit étroit, j'insiste sur le fait qu'ils ne sont pas nombreux, qui veulent faire marche arrière et nier les droits des minorités de langue anglaise au Québec et ceux des minorités de langue française en dehors du Québec.

Je termine en exprimant une inquiétude et une préoccupation. Je suis ce qui se passe dans notre pays depuis quelques années. Je sais que le premier ministre a fait de ce qu'il appelle la réconciliation nationale une partie importante de son programme. Nous souhaitons tous la réconciliation nationale, nous voulons tous l'unité nationale. Mais au cours de mes déplacements à travers le pays, au Québec et à l'extérieur du Québec, je sens que de plus de plus de Canadiens abandonnent. Je sens s'affirmer un peu plus chez les Québecois la tentation de tracer eux-mêmes leur propre voie. L'attitude chez de plus en plus de Québécois, c'est que les Canadiens anglais ne s'intéressent pas vraiment à eux et que, dans ce cas-là, il vaut mieux concentrer leurs activités dans leur propre province, à leur façon, et d'affirmer de plus en plus leur souveraineté à l'intérieur de leur territoire. Nous avons pu voir la réaction opposée à l'extérieur du Québec, à des endroits comme Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay, où les gens disent que le français devrait se parler au Québec, qu'ils veulent parler l'anglais chez eux et qu'ils doivent suivre leur propre chemin.

J'ai vraiment peur que le pays ne soit en train de se désintégrer. C'est pourquoi il est si important de ne pas entacher de sectarisme politique le débat sur cette question. C'est pourquoi il est tellement important que les trois partis politiques nationaux restent fermement et solidement unis dans la promotion de la dualité et dans l'affirmation de nos deux langues officielles, que nous défendions les droits linguistiques des minorités, que nous nous prononcions en faveur de l'équité, de la justice, du multiculturalisme et que nous défendions aussi nos autochtones. Je trouve que c'est extrêmement important.

Nous avons adopté la Loi sur les langues officielles en 1968. Nous y avons apporté des modifications en 1988. Nous avons rapatrié la Constitution en 1981-1982. Nous sommes témoins des efforts entrepris en 1987 en vue de modifier la Constitution conformément à l'Accord du lac Meech.

J'espère que tout cela nous unira, nous rapprochera les uns des autres et contribuera à faire du Canada un pays plus fort, plus juste et où la vie est plus agréable.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons un grand pays. Je suis fier de venir de l'Ouest du Canada. Je suis fier d'avoir dans mon pays presque 30 p. 100 de la population qui parlent la langue française. Je suis très fier de cela. C'est une chose qui fait de notre pays un pays différent des États-Unis. C'est ce qui fait du Canada un pays unique au monde, monsieur le Président. Et je sais que la plupart de la population dans l'Ouest du Canada est d'accord avec la dualité canadienne. La plupart de la population canadienne est d'accord que le Québec soit une société distincte. La plupart de la population canadienne est d'accord avec les cinq conditions demandées par le Québec il y a deux ou trois ans, lors du débat constitutionnel.

Monsieur le Président, c'est une chose positive, tellement positive. Je suis aussi fier, comme personne qui vient de l'Ouest du Canada, de voir des écoles d'immersion en langue française, partout. Je sais que même à Calgary et à Edmonton, il y a beaucoup de parents qui enregistrent leurs enfants dans des écoles d'immersion, des parents qui réalisent qu'il est très important que les enfants puissent s'exprimer dans les deux langues. Voilà une autre chose qui est très positive.

[*Traduction*]

Il importe de répéter que nous voulons non seulement protéger la dualité linguistique du Canada, mais également préserver et promouvoir cette dualité. En ce faisant, nous prenons position en faveur du Canada et nous en faisons un pays plus juste, plus riche. Soyons fiers de cela. En faisant preuve de générosité envers nos minorités linguistiques, nous sommes également généreux envers nos autochtones et envers les personnes qui viennent de nombreux autres pays et cultures. Nous pourrons alors, je l'espère, bâtir un pays beaucoup plus uni, vigoureux et prospère dans les années à venir.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Caccia: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, je ne peux pas donner la parole au député. Il n'est pas vêtu comme le Règlement l'exige.

Des voix: Aux voix!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis: Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre d'autres questions à l'étude avant 17 h 12. La présidence pourrait-elle suspendre la séance jusqu'à 17 h 12 pour permettre de passer aux initiatives parlementaires? Nous pouvons cependant commencer maintenant, selon ce que souhaite la Chambre.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Consent-on à suspendre la séance jusqu'à 17h12?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 17 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 12.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17h12, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DES DROITS

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 décembre, de la motion de M^me^ Langan:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que d'être le premier à parler en cette quatrième heure du débat sur la motion M-254, qui propose une déclaration des droits des enfants.

Je tiens à remercier la députée de Mission—Coquitlam d'avoir présenté cette motion, qui vise à protéger les droits des enfants. Nul ne peut nier le fait que nos enfants sont notre plus précieuse ressource.

Comme je l'ai dit au cours du débat en décembre, plusieurs choses se sont produites en cette matière depuis que la députée a présenté sa motion. L'événement le plus important est sans doute l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Cette convention couvre un large éventail de droits des enfants et satisfait ainsi à la partie de la motion qui traite de la déclaration complète des droits pour les enfants.

À cet égard, la convention est un modèle moderne dont tous les pays pourront s'inspirer pour adopter des chartes protégeant les droits civils, culturels, religieux, politiques, économiques et sociaux des enfants.

En outre, elle prévoit des dispositions pour la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'abandon et l'exploitation, de même que pour celle des enfants handicapés et des enfants sans famille.

Cette convention permet d'envisager maintes initiatives, notamment l'implantation du service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise dont parle la motion M-254 et qui a récemment fait l'objet d'une subvention fédérale pour couvrir les frais de démarrage. À ce propos, le gouvernement s'est engagé à verser 1,3 million de dollars pour couvrir les frais de démarrage d'un service téléphonique d'urgence qui offrira aux sept millions de petits Canadiens des conseils et de l'aide dans leur détresse.

Depuis le mois de mai de l'année dernière, ce service téléphonique d'urgence a reçu plus de 70 000 appels. À l'article 27, la convention parle également du droit de chaque enfant à un niveau de vie satisfaisant et exhorte

les pays signataires à prendre des mesures pour aider les parents à respecter ce droit.

Les députés, par conséquent, devront examiner des questions comme celle de l'indigence chez les enfants, ce que nous entendons chez nous lorsque nous parlons de pauvreté, quitte ensuite à évaluer les moyens à mettre en oeuvre pour y remédier. Au Canada, il faut atténuer le problème de la pauvreté chez les enfants. C'est un problème qui retient à juste titre de plus en plus l'attention, notamment à la Chambre.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que, en novembre dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité la motion du député d'Oshawa concernant la pauvreté chez les enfants. Le sous-comité de la Chambre qui étudie actuellement le problème de la pauvreté chez les enfants doit présenter son rapport en novembre 1990.

Dans bien des cas, évidemment, il appartiendrait aux gouvernements provinciaux de protéger les droits des petits Canadiens. Par ailleurs, le gouvernement fédéral devra collaborer avec les gouvernements provinciaux pour appliquer officiellement les dispositions de la convention chez nous et promouvoir les objectifs d'une déclaration des droits des enfants, étant donné qu'un grand nombre des obligations relèvent en tout ou en partie des gouvernements provinciaux.

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral recherche maintenant l'aval des provinces et des territoires. Des consultations fédérales-provinciales sont aussi en cours à l'heure actuelle en vue de la ratification de la convention.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaitons vivement appuyer une motion aussi importante, qui devrait toutefois être modifiée de façon à faire ressortir le rôle primordial que doit jouer la convention des Nations Unies et la collaboration fédérale-provinciale essentielle à sa ratification.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est avec un plaisir extrême que je prends la parole aujourd'hui au sujet de cette motion.

Il importe de citer officiellement ici mon expérience personnelle, car j'ai passé une bonne partie de ma vie à travailler auprès des enfants négligés ou en difficulté, en tant que travailleur social, évidemment.

J'ai commencé au tribunal de la jeunesse et de la famille à m'occuper de l'enfance délinquante et d'enfants dont les parents ne pouvaient ou ne voulaient pas prendre soin, ou encore qu'ils maltraitaient ou négligeaient. J'ai vu ce qui arrive à nos enfants lorsque la société ne leur fournit pas les ressources dont ils ont besoin pour grandir et mûrir, recevoir de bons soins médicaux, faire des études et bénéficier d'un milieu familial stable.

J'ai eu la chance, ou le malheur, de travailler dans les rues de Vancouver auprès des enfants en fugue, dans le cadre d'un programme expérimental très positif—le Senator Hotel—qui offrait alors un service spécial aux adolescents gagnant leur vie dans la rue.

Ce n'est pas beau à voir. C'est un monde où sont monnaie courante l'abus de drogues et l'exploitation sexuelle, y compris la prostitution.

J'ai également vu d'autres choses dont nous n'aimons pas reconnaître l'existence dans notre pays. On a de plus en plus recours au travail des enfants au Canada. Il suffit de se rendre dans n'importe quel gros immeuble d'habitation ou de bureaux, vers 10 heures du soir, et de regarder qui nettoie ces immeubles. Vous verrez que ce travail est davantage confié à des familles, y compris les enfants de huit, neuf ou douze ans. Parce que c'est la famille qui obtient le contrat, nous disons qu'il n'y a pas d'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine au Canada. Ce n'est tout simplement pas le cas.

J'ai vu dans des immeubles du gouvernement qui abritent des services de l'aide à l'enfance, des enfants de huit et neuf ans qui travaillaient encore à dix et à onze heures du soir.

• (1720)

L'une des questions que nous avons abordées dans cette Chambre au cours des dernières semaines est l'alphabétisation. Nous savons qu'il existe un lien étroit entre le chômage, la pauvreté et l'analphabétisme. Nous discutons de programmes pour les adultes, mais nous ne voulons pas faire face à la réalité et avouer que nous pourrions résoudre la plupart de ces problèmes si nous fournissions les ressources nécessaires à nos enfants.

Le meilleur moment pour s'attaquer à l'analphabétisme ce n'est pas quand la personne est âgée de 25 ans, le meilleur moment c'est à la maternelle ou en première année. C'est là qu'il faut investir. C'est là qu'il faut envoyer les éducateurs spéciaux. La plupart des enseignants ou enseignantes de première année peuvent identifier dès la première journée l'enfant qui ne passera pas sa neuvième année. Pourtant, nous avons la vue si courte, que nous n'allouons pas les ressources là où il le faut.

Dans le domaine correctionnel, nous parlons du problème de la criminalité et des récidivistes dans notre système carcéral. Pourtant, la plupart des enseignants ou enseignantes de première année peuvent identifier les enfants qui auront des problèmes de comportement en cinquième année, qui deviendront des délinquants à l'âge de 12 ans et qui purgeront une peine dans les pénitenciers fédéraux lorsqu'ils auront 20 ans. Pourtant, nous ne sommes pas prêts à allouer les ressources nécessaires pour éviter que cela ne se produise.

Cette motion ne vise pas uniquement la protection des enfants, mais la création d'une ligne téléphonique d'urgence pour les enfants en situation de crise. On y dit qu'il faut uniformiser nos lois au Canada. Je pense que c'est important, en particulier lorsque ces lois touchent les services de protection. Toutefois, je sais que nous devons faire encore plus que cela.

Je tiens à souligner qu'un grand nombre de problèmes concernant le bien-être des enfants et des adultes découlent de la pauvreté. Le gouvernement est fier de constater que la pauvreté a légèrement diminué l'an dernier alors qu'elle augmentait régulièrement depuis 1984. Le lien avec les taux de chômage est évident: si le chômage diminue, la pauvreté diminue aussi.

Cependant, nous avons encore au Canada 1,2 million d'enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté alors que seulement 5 p. 100 des enfants de la Suède, par exemple, sont dans le même cas. Même au Royaume-Uni, le taux est de seulement 9 p. 100.

Le seul des pays occidentaux industrialisés qui compte peut-être plus d'enfants pauvres est les États-Unis. Les enfants pauvres ne sont pas seulement défavorisés par leur pauvreté, mais par les autres handicaps qui en découlent. Par exemple, les enfants qui naissent dans des familles pauvres ont un poids à la naissance moins élevé que les autres. Selon la Corporation professionnelle des médecins du Québec, les bébés qui naissent dans certains quartiers de Montréal et de Québec ont autant de chances d'avoir un poids trop faible à la naissance que ceux des pays en développement.

Quelle condamnation pour le Canada que l'existence de ces quartiers pauvres et le fait de savoir que l'état de santé des bébés n'y n'est pas meilleur que dans les pays en développement!

Nous savons que le taux de mortalité des enfants dont le poids était trop faible à la naissance est deux fois plus élevé que celui des autres enfants et que les enfants du Canada souffrent de plus en plus de la faim. J'ai participé aux tentatives que le conseil scolaire de Vancouver a faites pour que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral l'aident à mettre sur pied des programmes pour nourrir les écoliers qui arrivaient à l'école sans avoir pris de petits déjeuner, qui n'avaient pas dîné la veille et qui parfois n'avaient pas mangé depuis un ou deux jours. Malheureusement, les deux gouvernements ne lui ont rien donné.

Selon des études effectuées en Colombie-Britannique, l'aide financière versée aux familles chaque mois suffit à peine à nourrir les enfants pendant deux semaines et demie. Que doit-on dire à un enfant affamé? C'est bien beau de prétendre qu'on va être capable d'instruire cet enfant. Le gouvernement a parlé cette semaine de la réduction du taux d'abandon scolaire chez les enfants. La meilleure façon d'y arriver, c'est de voir à ce que chaque enfant vive dans une famille dont le revenu est suffisant. Le taux d'abandon scolaire est plus de deux fois et même presque trois fois plus élevé chez les enfants de famille pauvre que chez ceux de famille riche.

On a parfois de la difficulté à le comprendre, mais un enfant de 13 ans de famille pauvre qui va à l'école avec d'autres enfants qui ont de l'argent pour faire des sorties éducatives, pour s'acheter de nouvelles chaussures de course et pour s'acheter de la nourriture à l'école se découragera rapidement et choisira simplement de se retirer de cette situation où il est constamment gêné parce qu'il ne peut pas participer à la vie de l'école comme ses camarades.

La crise du logement est un autre facteur qui met les enfants dans la pauvreté au Canada. De plus en plus, les familles sont forcées de vivre dans la pauvreté, particulièrement dans les grands centres comme Vancouver et Toronto, parce que, une fois qu'elles ont payé le loyer, il ne leur reste plus assez d'argent pour nourrir les enfants.

Je remarque, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps est écoulé, et je ferai une dernière observation. Le Canada est un pays riche. Il n'y a aucune raison pour que des enfants vivent dans la pauvreté au Canada. Une des meilleures façons d'assurer la protection des enfants dans notre pays serait d'éliminer la pauvreté.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes remerciements et mes encouragements à la députée de Mission—Coquitlam, qui a saisi la Chambre de cette question des droits des enfants. Les Canadiens aiment bien dire qu'au Canada les enfants sont notre plus précieuse ressource. Mais une fois cela dit, nous faisons très peu de choses pour assurer leur bon développement, ni dans nos struc-

tures sociales ni encore moins dans notre système juridique.

Vous savez peut-être, monsieur le Président, que je m'intéresse tout spécialement à la question des enfants disparus, et je voudrais parler surtout de ce sujet. Je suis en mesure de confirmer beaucoup d'observations faites par mon collègue de Surrey-Nord, qui m'a précédé, au sujet du sort des enfants qui se retrouvent sans aide dans les rues et sur nos routes, sans aide des parents et sans assistance d'aucune sorte.

Il est indispensable d'avoir au Canada certains moyens juridiques de protéger les enfants, une base constitutionnelle qui permette au gouvernement fédéral et aux provinces d'adopter une législation adéquate pour protéger les enfants.

Le noeud du problème c'est le partage des compétences entre le Parlement fédéral et les provinces. Essentiellement, les droits des enfants relèvent de la compétence provinciale. Il serait difficile au Parlement du Canada—et j'ai touché du doigt ces difficultés en essayant de mettre au point un projet de loi—d'intervenir dans un domaine de compétence essentiellement provinciale. Il est possible de trouver des solutions à ce côté du problème, que ce soit par la voie de modifications constitutionnelles ou simplement par celle de la collaboration fédérale-provinciale. Mais si nous voulons donner du sens à ce que nous disons quand nous affirmons que les enfants c'est notre plus précieuse ressource, alors il faudrait s'occuper de la question non pas de temps à autre mais de façon suivie, en permanence.

• (1730)

Et pour confirmer les observations faites par le député de Surrey-Nord au sujet des enfants disparus, je dois dire que les enfants qui quittent la maison à un âge précoce, dans l'adolescence, et qui se retrouvent dans les rues sont des hors-la-loi. Ils sont en dehors de la loi. Les intéressés ne peuvent profiter de la protection de la loi; ils n'ont aucun droit juridique.

Cela conduit à la prostitution dans le sens très large du terme. Il ne s'agit pas simplement d'exploitation sexuelle, mais d'abus dont sont victimes les enfants sur le marché du travail en fonction des emplois et des avantages sociaux dont ils héritent. Dans bien des cas, les employeurs profitent de leur situation en leur versant moins que le salaire minimum et en ne leur accordant aucun avantage social. Le député a tout à fait raison. Ces enfants occupent les pires emplois, dans les cuisines des pires restaurants, dans les sous-sols des pires hôtels. Il n'est pas difficile de trouver des preuves de cela. Je suis persuadé que dans les rues d'Ottawa, on retrouve cette situation.

Il est décourageant de soulever cette question de temps à autre et de s'apercevoir que la situation reste la même d'année en année. Je le sais depuis 1985 et avant, lorsque j'ai présenté à la Chambre des communes un projet de loi sur les enfants disparus, qui tendait fondamentalement à nous donner les moyens juridiques d'appéhender—je hais ce terme—les enfants disparus, afin qu'ils ne vivent plus dans la rue et qu'ils puissent profiter de certaines mesures sociales.

Même dans le cadre d'une initiative aussi limitée, on fait face à une certaine opposition, à des arguments selon lesquels il n'incombe pas au Parlement fédéral de s'occuper de cette question, et cela est tout à fait impossible. Cela n'aide en rien à résoudre le problème bien au contraire.

Au moins, en 1985, à la suite des efforts déployés par certains d'entre nous, le solliciteur général de l'époque a répondu en partie au problème des enfants disparus en créant certaines techniques et institutions qui constituent un début de solution au problème des enfants disparus. Cependant, il s'agissait là d'un effort relativement minime. Ce n'est pas là une critique. Je veux dire que ce n'était là que le début d'un programme qui, en toute franchise, n'a pas été mis en oeuvre comme je l'aurais souhaité. Ainsi, encore de nos jours, le problème des enfants disparus est énorme dans la région de la capitale nationale et dans les grandes villes, voire dans les régions rurales.

On nous répond souvent que nous n'avons pas les ressources voulues pour faire face au problème, que la situation financière du pays est précaire. Je le comprends, je suis conscient de notre dette nationale, mais il s'agit manifestement de savoir si nous allons payer maintenant ou plus tard. Si nous ne prenons pas les mesures voulues pour remédier à la situation maintenant, nous devrons faire face à d'énormes dépenses plus tard.

Il est pratiquement incroyable qu'en tant que Canadiens, nous n'offrions pas un foyer aux enfants disparus qui vivent dans nos rues. Nous ne sommes prêts à payer ni les notes d'hôtel ni les loyers. Nous préférons attendre quelques années, attendre que les intéressés se retrouvent dans un pénitencier; nous payons alors toutes les

dépenses, les énormes dépenses reliées à l'entretien d'un jeune dans un établissement correctionnel.

J'ignore ce qu'il faut faire pour sensibiliser les Canadiens à ce problème, mais nous devons commencer au Parlement, et c'est pourquoi je félicite la députée de Mission—Coquitlam. Plus nous en parlerons à la Chambre des communes, plus il suscitera de l'intérêt et, peut-être, des mesures seront-elles finalement prises. Entre temps, des enfants sont exploités, ils errent comme des hors-la-loi dans les rues de nos villes et trop peu est fait pour leur venir en aide.

Mais que faut-il faire? me demanderez-vous. Tout d'abord, bien cerner le problème. Beaucoup de gens le connaissent. Il n'y a pas un travailleur social au Canada qui n'a pas eu à s'occuper de cas d'enfants. La difficulté c'est de regrouper les renseignements et de s'en servir pour élaborer un programme d'intervention.

Voici un exemple qui illustre très bien la nature du problème. Gary Rosenfeldt et sa femme sont très actifs au sein d'un organisme appelé *Victims of Violence*. Ils ont témoigné devant les comités de la Chambre des communes à maintes reprises pour défendre la cause des enfants.

Je me souviens qu'un jour ils ont fait remarquer qu'il y a quatre ou cinq ans, il y avait au Canada un registre des automobiles et des navires disparus, mais qu'il n'existait aucun registre des enfants disparus. Autrement dit, nous les Canadiens nous nous inquiétons davantage de nos véhicules volés et disparus que des enfants disparus.

Au moins, nous avons remédié à la situation. Il existe maintenant un registre des enfants disparus. Nous avons aussi mis les forces policières en alerte, mais elles ne coopèrent parfois pas autant que je le souhaiterais compte tenu du rôle qu'elles ont à jouer. La police ne peut pas passer sous silence le problème des enfants disparus. Elle ne doit pas attendre pour intervenir que ceux-ci commettent des vols ou d'autres délits.

Sharon Rosenfeldt m'a écrit en octobre 1985, et je cite: «Notre pays a des fondations pour les droits des femmes et les droits de la personne, pour sauver les bébés phoques et les baleines, mais on n'apporte aucune aide pour retrouver les enfants disparus». Comme je l'ai dit, on a pris certaines mesures pour remédier à cette situation, mais il reste encore beaucoup à faire.

Je voudrais dire pour conclure que je reconnais et que je suis conscient que la motion proposée vise à promulguer une déclaration des droits pour les enfants. Mais, à mon avis, au coeur de cette motion, il y a la coopération fédérale-provinciale obligatoire dans ce domaine pour que nous ayons une base juridique pour traiter ce problème, puis l'apport de fonds publics, de fonds privés et de tout autre ressource pour résoudre ce problème. Tant qu'il y aura des enfants disparus dans les rues de notre pays, des gens vivront en marge des lois de notre société et ils souffriront, mais toute la société en pâtira.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour appuyer la motion de ma collègue de Mission—Coquitlam selon laquelle, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces une sorte de grande alliance pour traiter la question d'une Déclaration complète des droits pour les enfants.

Cette motion est un indice des nombreux problèmes qu'éprouvent les enfants canadiens, mais elle permettrait au Canada de donner l'exemple à l'échelle internationale. Tous les pays pourraient nous imiter quant à la façon dont nous traitons nos enfants et au type de ressources que nous leur attribuons.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, que le Canada a accepté de parrainer, de concert avec l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède, le sommet sur l'enfance qui aura lieu à New York, les 19 et 30 septembre prochains.

L'adoption de cette motion par la Chambre ne manquera pas de rehausser le prestige du Canada à l'échelle internationale. Je voudrais d'abord parler de cet aspect international, car l'adoption de cette motion montrerait à la communauté internationale que le Canada se préoccupe de ses enfants.

Comme on l'a dit dans des discours précédents, la chose n'est pas évidente, on parle beaucoup, mais on agit peu en ce qui concerne la condition des enfants au Canada.

En politique, les enfants n'ont pas voix au chapitre, car ils ne votent pas. Ils n'ont pas de pouvoir politique. À mon avis, un nombre croissant de Canadiens sont en train de découvrir ce que c'est que d'être politiquement sans défense. Il est fort malheureux que le Canada n'ait pas

affecté assez de ressources pour résoudre les nombreux problèmes qu'éprouvent les enfants.

Ce n'est pas que je veux simplement vous raconter des histoires tristes. À mon avis, nous avons le devoir et l'obligation, en tant que députés, de chercher à corriger cette situation.

• (1740)

On fait les premiers pas avec cette motion où on demande qu'une déclaration soit proclamée, que les enfants aient leur place, qu'ils aient un porte-parole, qu'ils soient protégés par l'entremise d'un commissaire à la protection des enfants et qu'un service téléphonique d'urgence soit créé. Au lieu de se contenter de belles paroles prononcées à la Chambre, il faut que ce débat produise des résultats tangibles.

Je voudrais maintenant passer à la dimension internationale de cette question. En tant que critique en matière de développement international et membre du sous-comité de la dette internationale du Comité des affaires extérieures, j'entends souvent parler de l'ajustement structurel et de ses répercussions sur les pays du tiers monde. La dette internationale pose un grave problème, mais les membres des conseils d'administration des banques ne semblent pas comprendre que les décisions qu'ils prennent touchent les plus défavorisés d'entre nous, en particulier les femmes et les enfants. Ce sont nos enfants qui devront porter sur leurs épaules encore frêles le fardeau toujours plus lourd de la dette.

Si nous adoptons la motion que propose ma collègue et qui vise à apuyer une déclaration des droits, le Canada pourrait servir d'exemple aux autres pays. Nous montrerions que nous sommes prêts à prendre les mesures qui s'imposent dans notre pays et que nous nous préoccupons de la condition des enfants dans le monde entier.

Nous devons également faire savoir que l'ajustement structurel ne touche pas seulement les pays en développement qui adoptent certaines mesures afin de pouvoir régler le problème de leur dette. Notre pays est maintenant aux prises avec une dette alarmante qui s'accumule depuis des années. Ce sont surtout ces mêmes personnes impuissantes sur le plan politique qui supportent le fardeau de la dette, car elles doivent faire face à la réduction des programmes sociaux et des soins de santé. Nous devons comprendre ce que signifie l'ajustement structurel. Ce sont deux jolis mots accolés qui ont des conséquences très néfastes pour les enfants tant au Canada qu'à l'étranger.

Nous attendons tous avec angoisse le budget de la semaine prochaine pour savoir où les compressions seront effectuées. Le ministre des Finances nous a annoncé des coupes d'envergure. Nous ne pouvons qu'espérer qu'on sabrera notamment les dépenses en matière de défense. Nous avons beaucoup entendu parler des dividendes de la paix et nous espérons que les sommes économisées au chapitre de la défense seront réaffectées aux programmes sociaux.

Il vaut mieux, monsieur le Président, qu'on ne fasse pas de compressions seulement dans les programmes sociaux. Nous semblons avoir acquis une conscience globale sur le plan écologique mais pas sur le plan social ou politique. Nous ne devons pas considérer ces secteurs comme distincts. Nous vivons tous ensemble sur cette planète et nous sommes interdépendants sur le plan non seulement écologique mais aussi social et politique. Ce qui se passe en Colombie, au Salvador et au Soudan se répercute sur nos vies. Nous parlons de la destabilisation politique, d'une montée de la militarisation face à celle-ci. Les statistiques concernant les ressources affectées au secteur militaire sont alarmantes.

Les pays développés dépensent en moyenne 5,4 p. 100 de leur produit intérieur brut à des fins militaires. Le Canada consacre seulement 0,43 p. 100 de son PIB à l'aide au développement étranger. Dans le tiers monde, trois gouvernements sur cinq affectent plus de fonds au secteur militaire qu'aux soins de santé. Ces statistiques sont alarmantes, quand on sait que l'argent dépensé en trois heures pour acheter des armes pourrait payer tout le budget annuel de 260 millions de dollars de l'Organisation mondiale de la santé. Nous parlons des choses auxquelles nous tenons dans notre société et notamment des enfants que nous considérons comme notre trésor, et pas seulement un trésor national mais international également. Je pense que ces statistiques apportent un démenti à cela.

Il nous faut revoir nos valeurs de fond en comble et réaffecter nos ressources si nous voulons vraiment remédier à la situation des enfants, et pas seulement au Canada comme cette déclaration des droits des enfants permettrait de le faire. Cette Déclaration des droits pour les enfants, ce commissaire à la protection des enfants et ce service téléphonique d'urgence constitueraient autant de preuves que le Canada se soucie de ses enfants, que nous tenons à nos enfants et que nos valeurs sociales en témoignent.

Je tiens donc, en conclusion, à exhorter les députés ministériels et ceux du Parti libéral à appuyer unanimement la motion.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je veux parler de cette motion portant sur l'opportunité d'adopter une Déclaration complète des droits pour les enfants, qui permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays, et de créer une Commission pour la

protection des enfants ainsi qu'un service téléphonique d'urgence pour les enfants.

Protéger les enfants est l'un des devoirs primordiaux de n'importe quelle société. Une société, comme une chaîne, ne peut être plus forte que son maillon le plus faible. Je félicite donc la députée de Mission—Coquitlam du souci dont elle a fait preuve envers tous les enfants du Canada dans sa motion à ce sujet.

Cela dit, je voudrais maintenant me tourner vers certaines des réelles difficultés auxquelles se heurte la motion. Le Canada a un régime fédéral dans lequel les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, possèdent certains champs de responsabilité en vertu de la Constitution.

Les provinces ont compétence sur la majeure partie du droit de la famille, dont le bien-être des enfants, en vertu du paragraphe 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867, qui accorde aux provinces le droit de légiférer en matière de propriété et de droits civils. Dans le renvoi de 1938 sur l'adoption, la Cour suprême du Canada a statué que le bien-être des enfants relevait de la compétence des provinces.

Au Canada, il y a deux types fondamentaux de lois qui protègent les enfants: le droit criminel, qui traite des sévices physiques et sexuels infligés aux enfants, et les lois sur la protection de l'enfance, qui permettent à l'État d'intervenir lorsqu'on a maltraité ou négligé un enfant. Le gouvernement fédéral a une compétence sur le premier type de lois et les provinces en ont une sur le deuxième type.

Les provinces s'occupent de la protection de l'enfance de diverses façons, selon les situations, et possèdent une grande variété de lois portant, entre autres, sur l'adoption, la protection de l'enfant, la garde et le droit de visite et, enfin, l'instruction. Chaque province possède un organisme reconnu par le gouvernement qui est chargé d'appliquer les lois sur le bien-être de l'enfance, pour protéger les enfants et leur fournir des services ainsi qu'à leur famille.

• (1750)

Comme ces services existent dans tout le pays, il ne me semble pas souhaitable ou nécessaire de faire intervenir le gouvernement fédéral dans une longue série de négociations visant à uniformiser ces lois, ce qui enlèverait de la souplesse aux lois provinciales et serait une contestation du pouvoir constitutionnel qui existe depuis 1867.

En outre, je ne suis pas entièrement convaincue qu'une commission centrale monolithique pour la protection des enfants pourrait offrir de meilleurs services que ceux qu'assurent actuellement les provinces et les territoires. Et je ne suis pas persuadée que cette mesure serait constitutionnelle.

La députée de Mission—Coquitlam a également ajouté dans sa motion la nécessité de mettre sur pied un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise. Je voudrais informer la Chambre que la Société de l'enfance canadienne a établi un service 800 pour justement remplir cette fonction. C'est une ligne de secours qui a, je crois, un succès retentissant. On reçoit les appels d'urgence de partout au Canada et on dirige les enfants en difficulté vers les autorités et services locaux qui leur viendront en aide. Ce service précieux apporte aide et soutien à des enfants de tous les coins du pays.

Les enfants, comme je le disais tout à l'heure, sont notre plus précieuse ressource. Notre société sera jugée à la façon dont elle les protège. Outre les lois dont c'est le but précis, des mesures de droit pénal assurent la protection de l'enfance. Le gouvernement actuel a toutes les raisons d'être fier, en particulier, de ses mesures concernant l'exploitation sexuelle des enfants.

En janvier de l'an dernier, le projet de loi C-15 est devenu loi. Les modifications qu'il apportait au Code criminel et à la Loi sur la preuve visaient à mieux protéger les enfants et les adolescents contre l'exploitation sexuelle en permettant à plus de jeunes de témoigner et en prévoyant des moyens plus sensés pour recueillir leur témoignage. En outre, de nouvelles infractions ont été créées et des dispositions désuètes et confuses ont été supprimées du Code criminel.

Le ministère de la Justice a soutenu cette initiative par des services d'information juridique comme la brochure de lecture facile qui s'adresse aux enfants de quatre à dix ans. Elle leur dit de se confier à quelqu'un s'ils sont victimes d'agression sexuelle. Nous avons aussi un livre qui conseille aux adultes comment procéder si un enfant leur apprend qu'on l'a agressé.

La sollicitude envers les enfants ne s'exprime pas seulement dans le Code criminel mais aussi dans la législation familiale du gouvernement fédéral. La Loi sur le divorce, par exemple, prévoit que la décision concernant la garde d'un enfant doit tenir compte uniquement de ce qui est l'intérêt de l'enfant. Il est donc clair que les

besoins et les droits de l'enfant sont la considération primordiale des tribunaux, et même la seule, dans leur décision sur la délicate question de la garde des enfants.

En adoptant la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, le gouvernement a montré qu'il se préoccupait du sort des enfants dont les parents se sont séparés. Cette loi joue un rôle important dans l'exécution des ordonnances de soutien alimentaire de même que dans les recherches pour retrouver les enfants enlevés par l'autre conjoint au conjoint qui en a la garde.

Trop souvent, c'est triste à dire, le conjoint qui doit verser une pension alimentaire, en général le père, abandonne l'enfant du point de vue financier en ne versant pas la pension, en la versant en retard ou en versant un montant moindre que la pension prévue. La Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales permet la saisie-arrêt de certaines sommes pour le versement de pensions alimentaires impayées. À ma connaissance, ce programme a remporté un énorme succès, ayant forcé le paiement de pensions d'une valeur de 6 milliards de dollars au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1989.

Il arrive souvent que le débiteur choisisse de disparaître pour ne pas avoir à payer la pension alimentaire. En pareil cas, le gouvernement fédéral fait des recherches dans ses banques de données pour le retrouver, aidant ainsi les autorités provinciales à faire exécuter les ordonnances ou les ententes alimentaires. Le gouvernement fournira aussi ce renseignement si le conjoint n'ayant pas la garde de l'enfant l'enlève et contrevient à l'ordonnance de garde.

Les efforts du gouvernement notamment en ce qui concerne les ordonnances de garde et les ordonnances alimentaires ainsi que le Code criminel, montrent qu'il se préoccupe vraiment de la protection de tous les enfants du Canada. On ne dira jamais assez combien les enfants sont importants. Ils sont l'avenir de notre pays. À mon sens toutefois, cette motion n'améliore guère leur sort.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, l'auteur de la motion propose que le gouvernement négocie avec les provinces une déclaration complète des droits de l'enfant qui uniformiserait les lois de tout le Canada se rapportant aux enfants.

Notre gouvernement reconnaît toute l'importance des droits fondamentaux des enfants. Il existe de nombreuses lois, tant fédérales que provinciales, qui se rapportent aux enfants, notamment les lois provinciales sur la protection et les soins des enfants, la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur le divorce.

Je rappelle à la Chambre que tous les droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés s'appliquent aux enfants autant qu'aux autres citoyens canadiens. En fait, certains de ces droits touchent les enfants de très près. Par exemple, l'article 15 de la Charte garantit le droit à l'égalité sans discrimination eu égard à un certain nombre de motifs dont l'âge et l'article 23 garantit certains droits à l'enseignement dans la langue de la minorité. Aucune de nos lois ne garantit l'ensemble des droits fondamentaux des enfants.

Ce qu'il faut nous demander, c'est s'il convient d'entreprendre des négociations avec les provinces en vue d'adopter une loi exhaustive sur les droits de l'enfant.

L'état d'avancement de la rédaction du projet de convention sur les droits de l'enfant entre ici en ligne de compte. Il y a environ un an en mars 1989, une convention complexe et importante sur le sujet aura été adoptée par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, après environ dix ans de travaux menés par un groupe de travail des Nations Unies. Il semble y avoir d'excellentes chances que cette convention soit enfin adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ensuite, il incombera à chaque pays du globe de décider s'il signe ou pas cette convention.

• (1800)

Cet avant-projet de convention sur les droits de l'enfant est très complet. Il englobe les droits sociaux et économiques, tel le droit à un milieu social sain et à un accès assuré à l'éducation, de même que des droits du genre de ceux que prévoit notre Charte, à savoir les libertés fondamentales de culte, d'expression, d'association et de réunion, ainsi que certains droits relatifs aux procédures pénales.

L'avant-projet de convention sur les droits de l'enfant comprend aussi de nombreuses dispositions relatives au droit de la famille et traitant de questions comme l'adoption, le règlement des différends quant à la garde des enfants et la réunification des familles lorsque les parents décident de vivre dans des pays différents.

Notre pays a contribué très étroitement à la rédaction de cette convention des Nations Unies. Un groupe de travail fédéral-provincial s'est réuni tous les ans depuis 1981 pour établir la position du Canada sur nombre de questions y figurant. Beaucoup de propositions canadiennes ont servi de base aux négociations du groupe de travail des Nations Unies. Je crois savoir que, à la dernière conférence fédérale-provinciale-territoriale-ministérielle sur les droits de la personne, les ministres chargés

des droits de la personne ont reconnu le rôle important qu'a joué le Canada dans la rédaction de la convention et ont convenu de continuer de collaborer à cet égard.

Il est de la plus haute importance que les gouvernements fédéral et provinciaux continuent de collaborer au sujet de cette convention capitale. Lorsque viendra le temps de la ratifier, les gouvernements fédéral et provinciaux devront tous examiner la loi canadienne afin de s'assurer que le Canada est en mesure de la ratifier. Puis, le Canada devra présenter au Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant un rapport exact des mesures que le Canada aura prises pour que les enfants jouissent des droits que prévoit cette convention des Nations Unies.

Cette démarche ultérieure, relative au projet de convention sur les droits de l'enfant, va constituer un très utile premier pas dans l'examen de la question de savoir s'il conviendrait d'avoir une déclaration canadienne des droits des enfants et quels droits devraient y figurer. Pour l'instant, nous devrions faire porter nos efforts sur cette initiative des Nations Unies concernant les droits des enfants avant de songer à mettre en oeuvre la même idée au niveau national.

Comme je le disais tout à l'heure, la Charte s'applique aux enfants et certaines de ses dispositions les visent expressément. Déjà plusieurs procès invoquant la Charte ont été entamés au sujet des enfants. Ils portent sur diverses questions comme le respect du huis clos dans les procédures mettant en cause de jeunes contrevenants, ou les divers plafonds d'âge qui figurent au Code criminel, pour ce qui concerne plus spécialement les délits sexuels. On ne sait pas encore exactement quelles vont être à l'égard des enfants les conséquences de la Charte canadienne des droits et libertés. Tant que les Canadiens n'ont pas une notion plus claire de la nature des droits reconnus aux enfants par la Charte, il est trop tôt pour nous mettre à rédiger une déclaration des droits des enfants.

Il y a une dernière préoccupation d'ordre constitutionnel que je voudrais exposer brièvement à la Chambre. La motion ne précise pas bien à qui il est demandé d'adopter le texte proposé. Est-ce le gouvernement fédéral ou les provinces du Canada? La compétence sur les enfants relève en grande partie des provinces. À moins d'envisager un document constitutionnel, je me demande comment il serait possible dans un pays fédéral comme le Canada d'adopter une déclaration complète des droits des enfants. Comme le disait tout à l'heure mon collègue de Halifax-Ouest, il y a là de toute évidence un obstacle à surmonter.

Pour résumer, compte tenu de notre détermination actuelle à assurer la mise au point, la ratification et la mise en oeuvre du projet de convention sur les droits de l'enfant, et en raison de la répartition constitutionnelle des pouvoirs au Canada que je viens d'évoquer, il ne serait pas souhaitable à mon avis que le gouvernement appuie cette motion.

• (1805)

[*Français*]

M. Jacques Vien (Laurentides): Je suis heureux de joindre ma voix à celles des nombreux autres intervenants sur cette importante question des droits de l'enfant au Canada. Je tiens à remercier l'honorable députée de Mission—Coquitlam pour cette motion. Au cours de ce débat concernant une charte détaillée des droits de l'enfant, plusieurs intervenants ont fait allusion aux événements survenus sur la scène internationale à cet égard. En fait, plusieurs députés ont suggéré que, au lieu d'élaborer une charte des droits de l'enfant, le Canada se concentre sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. J'appuie cette proposition qui, à mon avis, est un moyen réaliste d'accroître la protection des droits de l'enfant dans notre pays.

Monsieur le Président, lorsque, au début de ce débat, il a été fait référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'Assemblée générale, chacun le savait, n'avait pas encore définitivement adopté cette Convention. Cette importante mesure a été prise le 20 novembre 1989, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la Convention par consensus. En tant que Canadien, je suis fier du rôle de leader qu'a joué mon pays dans l'élaboration et l'adoption de cet instrument fondamental. Maintenant que la Convention est adoptée, l'examen des questions de sa signature et de sa ratification par le Canada peut commencer.

Au fur et à mesure des débats sur la motion dont nous sommes saisis, il est devenu de plus en plus évident que de nombreuses, sinon toutes les questions que le Canada se propose d'inclure dans la Charte des droits de l'enfant étaient déjà prévues dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Les députés qui ont abordé ce point ont soulevé un certain nombre de problèmes importants nécessitant une meilleure protection de l'enfant, parmi lesquels la pauvreté, les mauvais traitements, les besoins des enfants handicapés et ceux des enfants victimes de diverses formes de mauvais traite-

ments ou abus. Tous ces problèmes tiendraient sans doute une place importante dans la charte proposée.

Cependant, la Convention des Nations Unies traite déjà de cette question, et de bien d'autres encore, et établit les normes auxquelles devront se soumettre les États qui adhéreront à cet instrument. Par exemple, elle contient plusieurs dispositions sur la question de la pauvreté, notamment l'Article 27 qui reconnaît à l'enfant le droit à un niveau de vie suffisant pour permettre un développement physique, mental, spirituel, moral et social. Ce même article demande aux États d'adopter les mesures appropriées pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et d'offrir en conséquence, en cas de besoin, une assistance matérielle en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. Cette question générale de la pauvreté se trouve reprise dans d'autres articles de la Convention relatifs à la santé, à l'éducation, à la survie et au développement de l'enfant.

Monsieur le Président, les mauvais traitements constituent l'un des problèmes les plus importants et les plus tragiques auxquels les enfants défavorisés font face aujourd'hui. Sur ce point également, la Convention établit des normes destinées à protéger l'enfant victime de tels traitements et oblige l'État à intervenir pour le compte de l'enfant. Mais, ce qui est peut-être encore plus important, la Convention demande aux États parties de prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique de l'enfant et sa réinsertion sociale. Les programmes de réadaptation envisagés dans la Convention ne s'adresse pas seulement aux enfants victimes de violence et d'exploitation sexuelles, mais aussi à ceux victimes d'autres formes d'abus, de négligence et d'exploitation, comme l'exploitation économique et l'usage de stupéfiants.

• (1810)

En plus de ces articles de nature générale qui s'appliquent également aux enfants handicapés, la Convention contient des dispositions particulières destinées à accroître les possibilités offertes à ces enfants. L'article 23 énonce en détail le rôle que les États sont censés jouer de façon à assurer aux enfants handicapés, et je reprends ici les termes mêmes utilisés dans la Convention: «une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel.»

Monsieur le Président, le débat sur la motion proposée par l'honorable députée de Mission—Coquitlam, de même que le débat spécial sur la pauvreté de l'enfant au Canada qui a été lancé par l'ancien chef du Nouveau parti démocratique, ont permis à tous les députés de la Chambre des communes de réaffirmer leur engagement à l'égard de la nécessité de protéger les droits de l'enfant au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(3) du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à l'occasion du débat d'ajournement pour reprendre une question que j'ai posée à la Chambre le 28 septembre 1989.

La question était la suivante:

> Depuis avril dernier, le gouvernement dit aux Canadiens que peu de gens se ressentiraient des réductions apportées à l'assurance-chômage. Il a prétendu que seulement 30 000 personnes ne pourraient pas toucher les prestations d'assurance-chômage. Statistique Canada a contredit le gouvernement. D'après ce ministère, 130 000 personnes perdront toutes leurs prestations. Trente fois plus de personnes seront atteintes dans la seule province de Terre-Neuve que le gouvernement ne l'avait laissé entendre.

J'ai poursuivi en ces termes:

> Ma question s'adresse au premier ministre. Confirmera-t-il que, d'après la propre analyse de Statistique Canada, 130 000 Canadiens perdront toutes leurs prestations? Confirmera-t-il également que les chiffres de son gouvernement étaient largement en dessous de la vérité?

La ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration et ministre d'État chargée du Troisième âge m'a fait la réponse suivante:

> J'ai le plaisir d'annoncer à ma collègue que depuis que notre gouvernement est en place, nous avons créé 1 500 000 emplois, dont 878 000 pour les femmes.

Elle a ensuite répété que ce que le gouvernement tentait de faire avec la réforme de l'assurance-chômage, c'était de rendre ce régime juste et équitable.

La ministre n'a pas répondu directement à ma question, et c'est pourquoi je suis déterminée à la soulever de nouveau à la Chambre.

Ma question supplémentaire s'adressait à la même ministre. Je lui ai demandé si elle était en train de nous dire qu'elle n'était vraiment pas consciente des terribles conséquences que ces mesures auraient sur les chômeurs. En supposant qu'elle était au courant, je lui ai demandé si le gouvernement avait quand même permis que des chiffres inexacts soient publiés. La ministre a répondu en disant qu'elle était personnellement responsable du ministère dont relève Statistique Canada et qu'elle avait confiance aux données de cet organisme. Ce n'est pas là ce que je lui avais demandé. Je lui avais demandé si elle avait permis que des chiffres inexacts soient publiés.

Elle a dit:

> Je sais aussi que les données que je viens de vous citer sont les données qui sont véritables face à la création d'emplois.

Il semble que le gouvernement soit tellement emballé des emplois du genre caissier chez McDonald's qu'il crée qu'il devient impossible de faire parler les ministériels du projet de loi C-21, c'est-à-dire la Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Il est impossible de les faire parler de l'incidence de cette loi sur les chômeurs dans notre pays. Au lieu de cela, ils ne cessent de nous parler du nombre d'emplois qui ont été créés au Canada. Lorsque nous parlons de la Loi sur l'assurance-chômage, nous ne disons pas qu'il n'y a pas eu création d'emplois au Canada. Nous pouvons contester le nombre d'emplois créés et leur qualité, mais nous ne discutons pas s'il y a eu ou non création d'emplois. Ce dont nous discutons c'est de l'assurance-chômage et nous essayons d'amener ce gouvernement à penser aux conséquences des changements qu'entraîne le projet de loi C-21, les conséquences pour les Canadiens et les Canadiennes. J'ai en main toutes sortes de statistiques que je pourrais citer, mais l'étalage de toutes ces statistiques ne changerait rien pour l'homme ou la femme en chômage à Terre-Neuve, la femme sans travail dans les Territoire du Nord-Ouest ou la famille dont les deux adultes n'ont pas d'emploi en Colombie-Britannique, dans ma propre circonscription de Mission—Coquitlam.

• (1815)

J'aimerais parler d'un rapport provisoire intitulé: *Le chômage régional au Canada: Un pays en déséquilibre*. Le rapport a été réalisé par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Il a été achevé en novembre 1989 et il vient d'être rendu public par la ministre en février 1990.

Je désire parler de ce rapport parce que, avant de me lancer en politique, j'ai rempli deux mandats au sein du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Le Conseil compte 21 membres: sept représentants des syndicats, sept du patronat, y compris les Chambres de commerce et les banques, et sept des organisations non gouvernementales. J'ai participé à de nombreuses et longues séances de ce conseil consultatif et, après maintes discussions, nous nous sommes entendus sur un thème commun.

Ce conseil consultatif a publié ce rapport qui critiquait la façon dont le ministère de l'Emploi et de l'Immigration aborde le problème du chômage régional. On y lit, entre autres, que les décisions concernant les régions sont habituellement prises dans des grands centres par des gens qui ne connaissent pas bien les besoins et les conditions de ces régions. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que les programmes de développement régional connaissent un tel taux d'échecs. On y déplore aussi que l'inefficacité des programmes de formation fédéraux entraîne l'accumulation de grands besoins de formation dans les régions.

Pour que les régions assument une plus grande responsabilité dans leur propre développement, poursuit le rapport, les gouvernements des trois paliers devront joindre leurs efforts aux leurs et leur déléguer leurs pouvoirs: les décisions ne devront plus être prises au centre, mais à la périphérie. Ce processus suscitera probablement une opposition considérable de la part d'une bureaucratie indélogeable, mais il est indispensable à la revitalisation des régions.

J'espère, monsieur le Président, que ce conseil consultatif ne sera pas bâillonné comme tant d'autres, mais que le gouvernement prendra au sérieux les conclusions d'un groupe de Canadiens éminents qui ont beaucoup réfléchi sur les effets du chômage sur les travailleurs moyens,

ordinaires qui veulent travailler et non déménager ou se recycler et qui ne croient pas que leur pays doit les faire vivre, mais qui, au contraire, veulent gagner leur vie.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le 11 avril 1989, le gouvernement a publié un éconcé de principes intitulé «Le nouveau mode d'emploi» dans lequel il a présenté les grandes lignes d'une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre pour le Canada. Il a annoncé dans ce document un certain nombre de modifications prévues pour le régime d'assurance-chômage. En août 1989, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a fait connaître les répercussions financières de ces changements.

L'analyse des données a révélé que la réaffectation de 1,2 milliard de dollars à l'intérieur du régime d'assurance-chômage représente moins de 10 p. 100 des dépenses actuelles de l'assurance-chômage. D'après cette analyse, on prévoit que seulement 30 000 des 2,7 millions de prestataires seront incapables de satisfaire aux nouvelles normes d'admissibilité. Dans une province comme Terre-Neuve, on estime que très peu de personnes ne repondront pas aux nouvelles normes. Ceci témoigne du fait que les changements ont été pensés de façon à ne se répercuter que dans les régions où l'économie est relativement vigoureuse.

Ce qui s'est passé, c'est que Statistique Canada a produit certaines données qui ont été analysées et interprétées par le CTC et d'autres personnes. M. Petrie, de Statistique Canada, et M. Carin, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ont témoigné devant le comité. J'ai entre les mains des extraits des procès-verbaux des délibérations du comité qui montrent que la députée a essayé d'amener ces deux représentants à confirmer l'analyse faite par le CTC. À maintes reprises, ils ont déclaré: «Non, ce n'est pas du tout ainsi que nous interprétons ces chiffres».

• (1820)

Il convient également de faire observer que ces répercussions font abstraction des effets positifs qu'auront les nouveaux crédits affectés à la formation et aux mesures de réemploi. La députée accuse le gouvernement de sous-estimer les répercussions des changements proposés sur les Canadiens. Elle cite «d'autres» études qui lui plaisent davantage étant donné qu'elles amplifient les répercussions potentielles.

Les données publiées par Emploi et Immigration Canada sont les plus fiables; elles font état avec la plus grande exactitude de ce à quoi les Canadiens peuvent s'attendre des changements structurels proposés pour le régime d'assurance-chômage.

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, si je prends part à ce débat d'ajournement, c'est concernant la question que j'avais posée au ministre des Finances (M. Wilson) le 20 décembre 1989 et, bien sûr, elle concernait la petite enteprise et la TPS, monsieur le Président. C'est un dossier très important, un dossier qui préoccupe beaucoup les petits entrepreneurs canadiens qui, définitivement, font face à un cauchemar à cause de l'application de cette nouvelle taxe du ministre des Finances qui entrera en vigueur le 1er janvier 1991.

En tant que membre du Comité des finances, j'ai eu le privilège de voyager à travers le pays et j'ai justement écouté les différentes organisations canadiennes qui nous parlaient des différents problèmes de cette taxe.

Monsieur le Président, un des chapitres qui nous a vraiment démontré que c'est un cauchemar, c'est le chapitre de la nourriture, alors qu'on peut trouver des magasins d'alimentation où on y sert aussi du café, des biscuits, des beignes et ces choses-là. Donc, cela a compliqué les choses. On avait fait comprendre aux gens du ministère des Finances qu'il faudrait vraiment faire quelque chose pour régler ce problème-là.

Ce soir, dans le peu de temps que j'ai à ma disposition... j'ai essayé, d'ailleurs, au cours de la journée de le faire comprendre au ministre des Finances, mais je ne pense pas que le ministre, ces jours-ci, soit très ouvert à quoique ce soit que les Canadiens puissent dire.

Monsieur le Président, à la page 53 du document intitulé *Taxe sur les produits et services*, et déposé à la Chambre des communes par le ministre des Finances, le 19 décembre 1989, il reconnaît justement ce problème, alors qu'il dit: «Méthode de reviser. Dans le but d'éliminer ces iniquités concurrentielles et d'améliorer le fonctionnement de la taxe, on incorporera les deux changements suivants au projet de loi sur la TPS». En premier lieu, le premier changement, et je vais le lire tranquillement parce que je sais que vous comprenez ce problème. Ils ont essayé de régler le problème, et vous allez comprendre ce que je veux dire.

En premier lieu, les yogourts, poudings et boissons autres que le lait non aromatisé, vendus en portions individuelles seront taxables. Cependant, lorsque ces produits seront vendus dans un paquet contenant plusieurs portions individuelles, ils resteront exonérés, puisqu'ils s'apparenteront davantage alors à des produits alimentaires de base.

Monsieur le Président, je suis certain que vous avez des dépanneurs dans votre circonscription. Imaginez les petits magasins du coin. Comment feront-ils face à ces problèmes, comment va-t-on comptabiliser? Et pour-

tant, monsieur le Président, si vous vous en rappelez, et on a fait pas mal de discours là-dessus dans le passé, cette réforme fiscale devait, justement, simplifier les choses. Et je viens de vous lire un paragraphe de ce grand volume pour vous démontrer comment ils compliquent les choses.

Alors, quand on me dit que la petite entreprise est d'accord avec le ministre. . . Un collègue de l'autre côté peut me dire: Vous êtes contre, mais c'est parce que vous êtes de l'opposition! Mais il faut aussi voir les gens. Moi je pense au mémoire pré-budgétaire présenté au ministre des Finances par John Bulloch. Monsieur le Président, vous admettrez comme moi que, dans le passé, cet homme a défendu ardemment certaines politiques économiques du ministre des Finances.

Donc, ce n'est pas quelqu'un qui est toujours contre le ministre des Finances. Je dirais qu'il est plus près de votre droite que de votre gauche.

Pourtant, dans ce mémoire, lorsque je lis: «Néanmoins, il faudrait tenir un registre des achats faisant état de chaque facture afin d'établir la distinction entre la taxe de vente perçue pour la province et celle imposée par le gouvernement fédéral.» Imaginez-vous que les petites entreprises vont maintenant être obligées d'avoir un journal de vente pour justement identifier les produits. Elles vont être obligées d'avoir un journal des achats, une caisse pour les déboursés, une caisse pour les recettes, un vrai système comptable dont ils pouvaient se passer, monsieur le Président.

• (1825)

C'est là que cela devient de plus en plus complexe. Le même organisme continue, en se référant justement à la TPS dans ce mémoire au ministre des Finances. C'est un passage que j'ai cité aujourd'hui, dans lequel justement il prévoit que ce sont les petits magasins d'alimentation et de nourriture qui seront obligés de fermer leurs portes, parce que cela va être trop compliqué.

Mais ce qui est important dans ce rapport, ce sont les sondages qui ont été faits auprès des petites entreprises, même après la réduction du taux de 9 p. 100 à 7 p. 100. C'est cela l'importance, monsieur le Président. De 9 p. 100 à 7 p. 100, cela n'a rien réglé chez les petites entreprises. On voit même qu'il y a un sondage qui démontre que 68 p. 100 s'opposent à la TPS. Il s'agit d'un sondage fait par Angus Reid pour la Fédération des entreprises indépendantes. De plus, lorsqu'il est mentionné que la taxe est réduite de 9 p. 100 à 7 p. 100, on voit que 83 p. 100 s'opposent, monsieur le Président. C'est-à-dire que le fait de changer le taux, cela ne veut rien dire, parce qu'on connaît très bien ce gouvernement. Même pour la taxe de vente fédérale qui était supposée «tuer des jobs», elle a été augmentée, depuis cinq ans, de 4,5 p. 100. Donc, les petites entreprises n'ont pas tombé dans le piège.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. En terminant, je désire dire à cette Chambre et aux Canadiens que les petites entreprises sont contre la TPS à 83 p. 100, et j'espère que le ministre des Finances, demain matin, va se réveiller et qu'il va abolir cette taxe.

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la TPS n'est pas, contrairement à ce que prétend le député, un cauchemar administratif, et le gouvernement n'abandonne pas la petite entreprise. Pour la plupart d'entre elles, la TPS est un système simple semblable à celui utilisé par les petites entreprises dans pratiquement 50 pays du monde, notamment l'Angleterre, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France et la Nouvelle-Zélande.

M. Gagliano: Les intéressés n'ont pas à faire face à neuf taxes de vente provinciales.

M. Kempling: En fait, on retrouve un système de taxe de vente de ce genre dans 19 des 24 pays les plus industrialisés, les membres de l'OCDE.

La TPS va remplacer la taxe de vente fédérale actuelle qui est en vigueur depuis 1924, qui est maintenant désuète et qui nuit à notre économie. La modification en question tend à stimuler notre économie et à établir un climat qui profitera à tous les secteurs et à toutes les régions du pays.

M. Gagliano: Pourquoi ne cherchez-vous pas à savoir dans combien de ces pays, il existe une taxe de vente provinciale?

M. Kempling: Vous pourriez apprendre quelque chose si vous écoutiez.

La taxe actuelle n'est pas une taxe sur les fabricants, mais une taxe sur les produits manufacturés. Ainsi, elle touche toutes les entreprises du pays, petites et grandes, car les entreprises achètent des produits manufacturés, afin de pouvoir offrir les produits et les services qu'elles vendent. En vertu de la TPS, les frais des entreprises seront moindres, car même si la plupart d'entre elles imposeront une taxe sur les ventes intérieures, elles pourront réclamer un crédit sur la taxe versée sur tous leurs intrants, les produits et services utilisés dans le cadre de leurs affaires. Dans l'ensemble, les documents utilisés, afin de justifier les demandes de crédit pour les intrants seront pratiquement les mêmes reçus et les mêmes factures que gardent les entreprises à l'heure actuelle aux fins de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, les pratiques commerciales de la plupart des entreprises ne seront que très peu affectées et la TPS sera très simple à appliquer, alors qu'il s'agira simple-

ment de soustraire de la taxe appliquée sur les ventes, la taxe versée sur les achats.

Cependant, le gouvernement reconnaît que de nombreuses entreprises ont des ressources administratives limitées. Ainsi, on va adopter un certain nombre de mesures spéciales, afin de minimiser encore davantage leur fardeau à cet égard. Ces mesures comprennent un seuil pour la taxe de vente au-dessous duquel les vendeurs ne seront pas obligés d'enregistrer, de percevoir ni de verser la TPS; une déclaration annuelle facultative pour réduire la fréquence des versements au titre de la TPS; l'aide du gouvernement pour améliorer les caisses enregistreuses pour que celles-ci calculent automatiquement la TPS et les taxes provinciales de vente au détail; des méthodes comptables modernisées pour simplifier le processus à la caisse pour les détaillants qui vendent à la fois des produits taxables et des produits alimentaires de base détaxés et un crédit de transition allant jusqu'à 1 000 $ pour faciliter l'adoption du nouveau système.

• (1830)

Je pourrais dire, si le député veut étudier la question, que le processus suivi par les petites entreprise pour la taxe fédérale sur les ventes des fabricants est un véritable cauchemar. Je le sais. J'ai dirigé des entreprises et j'ai dû le faire pendant des années. Je sais ce qu'il en coûte. Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Gagliano: J'ai tenu leurs livres pendant des années.

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire passe une mauvaise soirée.

M. Kempling: Non, je passe une bonne soirée.

M. Kaplan: On lui pose de bonnes questions, des questions difficiles, mais il ne donne pas de bonnes réponses. Néanmoins, j'aimerais lui accorder une autre chance en me reportant à la question que j'ai posée au ministre de la Justice et qui remonte au 2 octobre 1989. Les mois d'octobre, de novembre, de décembre et de janvier se sont écoulés.

Je me reporterai dans un instant à une partie de la réponse du ministre de la Justice. À mon avis, c'est au moins le moment d'avoir une mise à jour sur les mesures promises par le ministre et sur la réponse qu'il a donnée à ma question initiale.

Je parlais de la lenteur dont fait preuve le gouvernement pour remédier au problème de la drogue dans notre pays. Pour résoudre ce problème, le gouvernement s'est avéré un grand parleur, mais un petit faiseur.

Je m'informais des mesures prises par le gouvernement, et insérées dans la loi de notre pays grâce à notre collaboration, pour permettre aux autorités de retracer les produits de la criminalité investis dans des transactions ou des activités apparemment honnêtes une fois le crime commis.

La loi a été adoptée, mais je crois que le gouvernement a maintenant la trouille. J'avance cette hypothèse, parce que la loi n'a pas été tellement utilisée et que les modifications que le gouvernement juge nécessaires et que nous sommes prêts à appuyer n'ont pas été proposées pour rendre la loi plus rigoureuse.

Nous avons appris, et je crois que le ministre a été le premier a en faire état, que de nombreux services policiers municipaux s'abstiennent de faire respecter cet article du Code criminel, prétendant que c'est trop dispendieux. S'ils arrivent à pincer des criminels et à mettre la main sur les produits de la criminalité, ils doivent remettre l'argent confisqué au Trésor public.

J'ai donc demandé au ministre si les services policiers municipaux ou les administrations provinciales dont ils relèvent, qui, après tout, engagent des frais pour confisquer les produits de la criminalité, pouvaient être autorisés à garder ces sommes. Il m'a répondu: «C'est une bonne idée.» Et c'était une bonne idée.

Il a ajouté, cela remonte au mois d'octobre dernier:

> Je le répète, nous sommes en train d'examiner la question. Dès que nous aurons établi le genre de mesure qui peut être prise, nous passerons à l'action.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, nous avons eu un engagement du ministre à poursuivre cette suggestion. Et maintenant, quelques mois après qu'il a fait sa promesse, je lui demande ceci: Qu'est-ce que nous avons? Je sais que nous n'avons pas de législation proposée, mais est-ce qu'il va le faire bientôt? Est-ce qu'il va faire des annonces aux autres paliers de gouvernement dans un esprit de coopération pour leur donner les fonds afin de récupérer les criminels selon la loi et le projet de loi C-61.

Monsieur le Président, en terminant, je note que je ne suis pas un grand admirateur de l'administration des États-Unis, pas tellement. Mais eux, ils ont eu une crise de drogue et ils ont agi. Le Président des États-Unis, ces jours mêmes, a mis sa vie en danger pour aller en Colombie, à Cartagena, où il n'est pas très bien aimé, afin de continuer la lutte contre la drogue. Que l'on approuve cette politique ou pas, il faut admirer ce que le Président

a fait. Je ne demande pas que le ministre de la Justice se mette en danger. Je ne le veux pas, mais je veux qu'il aille de l'avant avec les promesses et les engagements qu'il a pris.

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la *Loi modifiant le Code criminel*, la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur les stupéfiants* ou projet de loi C-61, est entrée en vigueur le 1er janvier 1989.

La Loi est fondée sur la prémisse que la meilleure dissuasion et punition pour des délits motivés par la recherche de profit, et accompagnés d'activité criminelle organisée, consiste dans la confiscation des actifs acquis illégalement.

Les modifications législatives, ont conféré aux tribunaux le pouvoir d'ordonner la confiscation au profit de sa Majesté de certains produits de la criminalité.

• (1835)

Nous devons toutefois souligner que seule la partie des produits de la criminalité qui excède les montants restitués aux victimes profitera au gouvernement, puisque les biens d'un contrevenant seront utilisés de façon prioritaire à la restitution et au dédommagement des victimes d'actes criminels.

Le paragraphe 723(1) du Code criminel prévoit que la partie excédentaire des produits de la criminalité appartient aux provinces pour les poursuites relatives à des infractions contenues au Code criminel, alors qu'en matière de poursuites reliées aux drogues ces sommes vont au gouvernement du Canada.

Certaines autorités municipales ont fait valoir leurs préoccupations relativement à la façon dont on dispose actuellement des produits d'infractions désignées en matière de drogue. Elles ont demandé que les produits de la confiscation qui vont au gouvernement fédéral soient versés à la municipalité ou aux corps de police qui ont supporté les frais d'application de la Loi en vertu de laquelle la confiscation a été imposée. Le ministre de la Justice a demandé à ses fonctionnaires d'examiner cette question. Il m'a assuré qu'il ferait rapport sous peu.

On doit souligner, cependant, que la philosophie fondamentale et l'effet dissuasif de la Loi, qui est de supprimer l'incitatif à la commission de crimes motivés par l'expectative de profits en dépossédant le contrevenant des produits de son délit, seront maintenus. L'impact de la Loi sur l'accusé ne sera pas affecté par la personne à qui seront versés les produits de la confiscation.

La valeur de cette loi ne doit pas être simplement mesurée en fonction des profits qu'elle génère à une autorité particulière mais plutôt par son impact global sur le crime, et c'est certainement cette considération qui guidera les actions de mon gouvernement relativement à cette question.

J'aimerais aussi souligner d'autres aspects importants de la Loi.

Lorsqu'il est impossible de récupérer les produits du crime ou lorsqu'ils ont été fusionnés avec d'autres biens qu'il est difficile de diviser, le tribunal qui impose une sentence peut, en remplacement de l'ordonnance de confiscation, infliger au contrevenant une amende égale à la valeur du bien qui aurait dû être confisqué. Le tribunal infligera, à défaut du paiement de l'amende, une peine d'emprisonnement reliée au montant de l'amende. Cette peine sera purgée consécutivement à toute autre.

Comme mesure de protection en attendant l'issue d'un procès, un juge a le pouvoir d'ordonner la saisie, la détention ou le blocage de biens qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une ordonnance de confiscation. L'accès à des renseignements fiscaux peut être permis dans le cadre d'une enquête relative à des infractions reliées au drogues.

Les personnes qui révèlent des faits sur lesquels elles se fondent pour avoir des motifs raisonnables de croire qu'une autre personne a commis une infraction de criminalité organisée n'engageront pas leur responsabilité civile ou criminelle.

Une nouvelle infraction de «recyclage» a été créée et s'applique à toute personne qui sciemment utilise ou transige des biens, qui proviennent de la perpétration de certaines infractions désignées, dans l'intention de les cacher ou de les convertir.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, non seulement cette loi a-t-elle un impact sur les contrevenants, mais de plus, elle a un caractère dissuasif à l'égard de toute personne qui serait tentée d'obtenir ou de transiger des produits de la criminalité. Nous prendrons en considération toute mesure susceptible d'améliorer l'exécution de cette loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 février 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. le Président: La députée de Beaver River souhaite invoquer le Règlement.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement afin de dire à quel point je suis déçue par les événements qui se sont déroulés dans cette enceinte hier.

Je me suis entretenue avec le leader du gouvernement à la Chambre, hier, au sujet du temps qui serait consacré au débat proposé par le gouvernement sur la dualité linguistique et l'Accord du lac Meech. Il m'a assuré que ce débat durerait trois jours, car il ne serait pas démocratique de ne pas laisser tous les députés qui le veulent exprimer leur opinion. J'ai souscrit à sa proposition, et je lui ai demandé de me signaler toute modification à ce sujet, ce qu'il s'est engagé à faire.

Après la période des questions, hier, le leader du gouvernement a répété dans cette enceinte ce qu'il m'avait dit plus tôt. La seule question qui se posait alors était de savoir quand faire tenir le vote, afin que tous les députés puissent être présents et exprimer clairement leur position. En ce qui a trait au délai fixé, je vous demande de vous reporter à la page 8 400 du hansard d'hier. Le leader du gouvernement à la Chambre a alors déclaré:

> Le débat se poursuivra ce soir, avec des discours de 20 minutes, jusqu'à ce que la dernière personne ait pris la parole. Lorsque le dernier orateur aura terminé, la Chambre s'ajournera jusqu'à demain. Nous procéderons de la même manière lundi.

Bien entendu, je l'ai cru. Comme vous le savez, monsieur le Président, le débat s'est terminé presque aussitôt après avoir commencé. En effet, un député de chaque parti est intervenu, puis la motion a été mise aux voix immédiatement et adoptée. Je venais de quitter la Chambre, car je devais prendre l'avion pour me rendre dans ma circonscription. J'étais prête à intervenir et j'aurais pu facilement être présente lorsque le débat s'est terminé. En fait, j'avais établi mon calendrier de voyage en conséquence et je l'ai modifié à nouveau.

• (1010)

Malheureusement, nous avons été témoins, hier, d'une triste démonstration de l'art de s'en tirer par des astuces. Je trouve tout à fait regrettable qu'une question aussi délicate, qui doit absolument être abordée de façon objective, puisse être traitée avec mépris et réglée à la sauvette à la suite de trois discours savamment orchestrés.

Les questions visées par la motion d'hier sont autant de pommes de discorde à la Chambre, pour tous les parlementaires. Il y a une certaine dissension au sujet de l'Accord du lac Meech et de la dualité linguistique, et la population le sait pertinemment. C'est pourquoi il importe de débattre ces questions dans cette enceinte.

Le véritable danger pour une démocratie, c'est lorsque seuls des groupes extrémistes qui n'ont rien d'institutions légitimes peuvent exprimer leur désaccord. C'est là, selon moi, un réel danger au Canada à l'heure actuelle, comme le montrent les événements d'hier. Je tiens à signaler à la Chambre que je n'apprécie absolument pas ce qui s'est passé et je suis persuadée que les Canadiens qui ont regardé ce débat à la télévision ont trouvé cela tout aussi regrettable que moi.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux faire de brefs commentaires. Hier matin, au nom de mon parti, je me suis entretenu avec les leaders à la Chambre du gouvernement et de l'opposition officielle.

J'en ai profité pour répéter la proposition que les partis libéral et néo-démocrate avaient faite au gouvernement soit de présenter une seule motion, de permettre aux trois chefs de partis de prononcer un discours pour ensuite passer à d'autres travaux. Le gouvernement s'y est refusé, car il poursuivait ses efforts pour prolonger le débat et ne pas le limiter à hier seulement.

J'en ai discuté avec mon leader qui était disposée à annuler un voyage afin d'être ici. Quand je lui ai dit qu'elle pourrait participer au débat la semaine prochaine, elle a décidé de partir pour Québec, décision courageuse, compte tenu du mauvais temps hier. Voilà pourquoi elle n'était pas ici pour assister à ce débat historique. Je suis sûr qu'elle me saura gré de dire à la Chambre et aux

téléspectateurs qu'elle avait l'intention de prendre la parole à ce sujet.

Je regrette la tournure qu'ont pris les événements. Le gouvernement a décidé d'écourter le débat en ne faisant participer qu'un orateur par parti—initiative que nous voyons tous d'un bon oeil—puis de mettre la motion aux voix hier après-midi, ce qu'il a fait.

Je suis désolé que les choses se soient passées ainsi, car c'est la preuve que nous ne négocions pas vraiment aussi sérieusement que nous devrions le faire sur diverses questions afin d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vais expliquer exactement ce qui s'est passé hier.

La Chambre a entendu l'explication que j'ai donnée publiquement hier quand j'ai annoncé les travaux immédiatement après la période des questions. J'ai fait savoir alors que nous étions disposés à prolonger le débat, à la condition qu'on n'ait pas recours à des motions dilatoires, qu'après le dernier intervenant, jeudi soir, le débat soit ajourné à vendredi et que le débat de vendredi soit ajourné à lundi. Nous étions prêts à prolonger les heures les deux soirées. Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique ont refusé la proposition d'heures supplémentaires, ce qui ne me posait pas de problème. L'offre a été faite de bonne foi et acceptée par la Chambre de bonne foi. C'est le cadre dans lequel devait se tenir le débat.

Le chef de l'opposition a dit très clairement, comme on peut le lire à la page 8408 du hansard:

> Nous allons donc appuyer cette motion, car, par-dessus tout, elle nous invite à réaffirmer l'importance du bilinguisme. . .

C'est ce que dit le compte rendu.

Le porte-parole du Nouveau Parti démocratique, le député de Yorkton—Melville, a dit: «. . . nous appuyons la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.»

Au cours du débat auquel ont pris part des représentants des trois partis, il a été clairement établi que les trois partis allaient appuyer la motion. Je me souviens d'avoir eu un entretien avec mon amie la députée de Beaver River. Elle m'a demandé en ma qualité de leader du gouvernement à la Chambre comment, à mon avis, le débat se déroulerait. Je lui ai expliqué ce que nous proposions aux deux autres partis. J'ai dit que je ne savais pas s'ils accepteraient ou non. Ils n'ont pas accepté, en fin de compte.

Telle est la situation. La Chambre, les députés savent que lorsque le débat sur une motion cesse, la présidence peut demander le vote. Je prétends que c'est exactement ce qui s'est passé. Les trois partis ont eu des entretiens. La Chambre sait que l'assistance était nombreuse hier pour un discours de grande importance. Comme je le disais à mon amie, pendant le discours du chef de l'opposition, le premier ministre et moi avons discuté de la question avec le vice-premier ministre et d'autres collègues. Nous avons décidé, devant le ton conciliant du discours du porte-parole du Parti libéral, de voir si les trois partis seraient disposés à adopter une résolution à l'unanimité et à se prononcer d'une même voix, au nom des Canadiens, sur ce principe capital.

Il faut dire que la tâche exige de nous tous énormément d'heures de travail. Être député signifie se tenir au courant de tout ce qui se passe quand la Chambre siège. Quand on ne peut être présent soi-même, on s'informe auprès des dirigeants du parti de ce qui se passe et de ses obligations. Si on ne veut pas passer par la direction du parti, on peut toujours s'adresser aux greffiers. Ils auraient dit que si le débat ne durait pas jusqu'à 17 h 12, hier, la question serait mise aux voix. C'est ce qui est arrivé. Cette procédure avait l'approbation des dirigeants des trois partis qui représentent 294 circonscriptions. Nous nous sommes prononcés sur cet important principe en affirmant que le Canada est un pays bilingue et en appuyant l'Accord du lac Meech et la Loi sur les langues officielles; je soutiens, monsieur le Président, que les députés qui voulaient prendre la parole à ce sujet auraient dû être ici pour prononcer leurs discours et appuyer la résolution parce qu'il était évident que la question allait être mise en délibération.

Nous avons donc fait cela. Je pense que nous avons fait savoir clairement et publiquement ce que nous voulions faire au moment où nous avons essayé de le faire. Il y a eu des changements au programme. Tous ceux qui sont ici savent que l'endroit est des plus changeants et qu'il se produit parfois des surprises. Parfois, au moment où il semble impossible d'arriver à quoi que ce soit, il se produit quelque chose et puis, tout à coup, il y a consensus. Hier, nous avons obtenu un consensus entre les trois principaux partis politiques du Canada. Nous avons réaffirmé un principe fondamental et essentiel pour notre

pays. Nous l'avons fait à l'unanimité et je pense que nous pouvons tous en être fiers.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je sais gré au leader du gouvernement à la Chambre de ses observations. Je dois avouer que je trouve paradoxal que des députés aient parlé hier de tolérance envers les minorités. En tant que députée représentant le Parti réformiste à la Chambre des communes, j'ai constaté que cela n'a pas été le cas et que notre minorité n'a pas été respectée.

Nous savons que j'ai tous les droits d'être consultée lorsqu'il s'agit d'obtenir le consentement unanime à la Chambre. J'ai essayé d'être une députée impartiale, de ne pas causer de problèmes et de ne pas retarder les délibérations de la Chambre. Je dois cependant m'étonner que tous ces événements se soient produits dès mon départ de la Chambre.

Je rappellerai, pour faire suite aux observations du leader du gouvernement à la Chambre—et je terminerai là-dessus, car nous avons d'autres questions à débattre—que celui-ci vient de dire que le débat a simplement cessé hier. Monsieur le Président, vous savez que le leader adjoint était présent. Si je me reporte à la page 8414 du hansard d'hier, je constate que le président suppléant n'a même pas invité les députés à poursuivre le débat. Je sais qu'il dit généralement: «Reprise du débat». Or, il a demandé immédiatement: «La Chambre est-elle prête à se prononcer?» Un autre député s'est écrié: «Non». Le président suppléant lui a répondu: «Je regrette, je ne peux pas donner la parole au député. Il n'est pas vêtu comme le Règlement l'exige.» C'est très bien, mais cela pose une autre problème.

Ce que beaucoup de Canadiens et moi-même trouvons consternant, c'est qu'on n'a donné aucune chance à d'autres députés de s'exprimer. J'ai entendu plusieurs de mes collègues de l'autre côté de la Chambre dire qu'ils étaient très étonnés de la tournure des événements. Je tiens à dire clairement que les Canadiens sont témoins de cela, qu'ils expriment leur mécontentement et, en fait, qu'ils haussent les épaules en disant: «À la Chambre des communes, plus ça change, plus c'est pareil.» Cette situation est déplorable.

Recours au Règlement

• (1020)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais cependant faire une petite mise au point. Le ministre a laissé entendre que le leader parlementaire du Parti libéral et celui du NPD s'opposaient catégoriquement à une prolongation des séances. Reportez-vous à la page 8400 du hansard du 15 février. Le député de Kamloops et leader du NPD dit:

> Je n'ai cependant pas encore compris s'il y aura prolongation des débats, aujourd'hui et lundi, pour donner à tous les députés la chance d'y participer.

De plus, à la même page, le député d'Ottawa-Vanier a, au nom du Parti libéral, tenu les propos suivants:

> Je ne veux pas que le ministre pense un seul instant que nous désirons prolonger ce débat indéfiniment.

La conclusion dans les deux cas, monsieur le Président, si l'on se fonde sur l'intervention du président suppléant:

> Nous avons eu assez de négociations. Je pense que les leaders à la Chambre devraient procéder à leurs négociations et que nous devrions reprendre l'ordre du jour.

On conclut donc, comme le veut la coutume parlementaire, que les leaders se réuniront en dehors de la Chambre pour régler la question. Nous étions pourtant prêts à prolonger les séances.

Des voix: Oh, oh!

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai participé aux discussions. Il semble y avoir des réactions chez les gens d'en face. Nous n'avions pas dit non et nous étions prêts à accepter une prolongation raisonnable des heures de séance, mais nous voulions savoir combien de temps elle durerait et combien d'orateurs seraient autorisés à parler, soit les points sur lesquels nous essayons habituellement de nous entendre d'avance. Nous ne voulions pas que la durée du débat soit illimitée et qu'il y ait encore des gens qui parlent à trois ou quatre heures du matin. Je voulais seulement ajouter ce détail aux points sur lesquels vous avez à réfléchir, monsieur le Président.

M. le Président: La députée de Beaver River nous a dit qu'elle était, et je dois en convenir, très contrariée de ne pas avoir pu participer au débat d'hier pour une raison quelconque. Elle a défendu éloquemment sa position. J'ai aussi écouté le ministre de la Justice et le député de Thunder Bay—Atikokan.

Même s'il le voulait, le président ne pourrait rien faire maintenant pour réparer ce qui est arrivé hier. Les députés le comprendront certainement. En tout cas, je pense que cette discussion montre que les ententes entre les députés et surtout les whips et les leaders parlementaires des partis doivent toujours être les plus claires possible. Les députés doivent aussi se rendre compte que le consentement des trois leaders parlementaires ne suffit pas toujours. La députée de Beaver River est membre de cette chambre et quand on désire obtenir le consentement de la Chambre, on doit normalement la consulter.

Je veux parler d'une chose qui concerne certainement les députés et le public. Je pense au débat d'hier aux Communes et je dois dire que j'occupais le fauteuil pendant la plus grande partie de ce débat. J'ai dû partir avant la fin parce que j'avais d'autres fonctions à exercer au nom des députés. De toute façon, j'ai été remplacé à ce fauteuil. Le débat a pris fin et personne d'autre ne s'est levé, sauf un député à qui le Président n'a pas donné la parole parce qu'il n'était pas vêtu convenablement. Je devrai peut-être revenir sur cette question à un autre moment. Le Président a dit: «La Chambre est-elle prête à se prononcer?» Il n'y a pas eu de vote. Ce fut une réaction unanime de la Chambre, et le débat s'est terminé ainsi.

Le ministre de la Justice a dit que certaines choses arrivent parfois très soudainement à la Chambre, et c'est vrai. Je prierais tous les députés de ne pas oublier que des choses qui semblent certaines peuvent changer. En même temps, essayons de ne pas oublier, dans la mesure du possible, que lorsque des ententes sont conclues ou semblent avoir été conclues et que les événements ne se déroulent pas de la façon convenue, cela peut entraîner des déceptions et parfois même des plaintes.

Je remercie la députée d'avoir soulevé la question. Je remercie également le député de Thunder Bay—Atikokan. Je ne dois pas oublier non plus ce qu'a dit le ministre de la Justice. La Chambre peut agir très rapidement parfois lorsqu'il y a consentement unanime. C'est ce qui est arrivé hier. Je trouve regrettable, et d'autres collègues aussi, j'en suis certain, que les députés qui auraient voulu participer au débat plus tard ne puissent pas le faire en raison de la décision unanime prise par la Chambre. Cependant, encore une fois, la Chambre agit parfois très rapidement, surtout lorsqu'il y a consentement unanime.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense natinale et la Loi sur les marques de commerce, dont le comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'interviens, au nom de mon parti, pour faire quelques observations au sujet du projet de loi C-25 avant son adoption à la Chambre.

Le projet de loi C-25 apporte certaines modifications techniques à la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce. En fait, la mesure législative vise à faire concorder nos lois avec le protocole qu'a signé le gouvernement du Canada dans le cadre des conventions de Genève.

En 1977, à Genève, deux protocoles aux conventions de Genève de 1949 ont été conclus. Le projet de loi vise à ratifier ces deux protocoles.

Les Canadiens connaissent les dispositions générales des conventions de Genève. Ces conventions offrent un cadre législatif international régissant la conduite des affaires entre nations surtout en période de conflit armé. Il s'agit du développement et de la codification de règles humanitaires ainsi que de principes et de règles de conduite en temps de guerre.

• (1030)

Beaucoup de Canadiens vont remarquer la contradiction dans les termes. En effet, l'idée que des règles humanitaires s'appliquent à la guerre semble défier la logique. Pourtant, l'histoire nous enseigne que les États ont trouvé des moyens de châtier ceux qui sont coupables

d'atrocités et de conduite répréhensible en temps de guerre. Jusqu'à récemment, la famille humaine a compris que la guerre n'est pas inévitable et qu'il faut imposer des contraintes et des règles même aux conflits armés.

Au fil des ans, cet ensemble de règles est devenu un corpus de droit international que les belligérants ont toujours respecté. Au Moyen-Âge, par exemple, les combattants déclaraient automatiquement la trêve le jour du sabbat ou cessaient le combat le jour de Noël, tant ils étaient convaincus de la nécessité de respecter ce qu'ils considéraient comme étant la loi divine. Ces idées existent encore à l'heure actuelle.

Au XX^{e} siècle, nous avons constaté qu'une nouvelle attitude au sujet de la guerre a pratiquement éliminé certaines des anciennes contraintes. Peut-être les événements de notre siècle vont-ils aboutir à ce que nous espérons tous, soit la fin des guerres et des conflits armés.

Au cours du siècle, nous avons constaté que des civils innocents sont de plus en plus souvent entraînés dans les conflits armés et les guerres. Sur ce point, on croyait que le droit international ne prêtait à aucune équivoque. Le droit international interdisait d'entraîner des civils innocents dans une guerre et les États qui violaient cette règle s'exposaient à des poursuites une fois la guerre terminée.

Nous avions également des règles concernant l'impact de la guerre sur les prisonniers et autres personnes mêlées au conflit. Ces règles partaient du principe tout à fait sensé qu'il y aurait des prisonniers des deux côtés. Chacune des parties convenait que, si elle traitait ses prisonniers avec humanité, l'autre partie devait faire de même. On s'est efforcé en temps de paix et parfois même en temps de guerre de régler les détails de la conduite à observer. Ceux-ci ont été codifiés dans les conventions de Genève considérées aujourd'hui comme une protection fondamentale du droit international.

Comme je l'ai mentionné, il était presque inévitable qu'au XX^{e} siècle le pouvoir de la science appliquée à la guerre expose des innocents à l'impact et à la cruauté de la guerre. Ce n'est pas seulement durant la Première Guerre mondiale que l'utilisation des armes chimiques a entraîné la dévastation des collectivités européennes et des participants à la guerre. C'est après cette guerre que nous avons vu pour la première fois les terribles conséquences pour de vastes groupes de la population ou pour les prisonniers dans beaucoup d'autres régions de guerres, même civiles comme en Espagne, des feux de broussailles provoqués et des conflits plus restreints survenus avant les deux guerres mondiales.

Bien sûr, la Seconde Guerre mondiale nous a fait voir et comprendre les horreurs de l'Holocauste, la dévastation et l'oblitération par les bombes de collectivités entières dans les deux camps, l'impact terrible de la guerre sur les prisonniers et les vastes répercussions des nouvelles méthodes de destruction infligées au monde entier.

Cela a conduit, pendant la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale à considérer ces conventions sous un nouveau jour. Les protocoles qui seront adoptés par ce projet de loi dont ils font partie, sont le fruit de ce processus. Le Canada a été, comme il convient, signataire de ces protocoles et, pour cette raison, ceux-ci font partie depuis lors de notre droit, à toutes fins pratiques.

Ce projet de loi vise à s'assurer que les textes législatifs du Canada sont bien conformes avec les protocoles des conventions de Genève. Bien que le texte du projet de loi soit relativement court et ne compte que neuf articles, il adopte les protocoles qui figurent en annexes à cette loi.

Les protocoles portent sur deux points. Le premier concerne la protection des prisonniers de guerre; le deuxième les règles relatives aux enfants dans les conflits armés.

Il importe que le Parlement s'arrête un instant alors qu'il s'apprête à adopter ce projet de loi pour réfléchir sur les questions abordées par celui-ci dans un contexte plus large. Nous devrions pendant un instant songer à la position de notre pays, à la direction qu'il prend en ce qui concerne les conséquences des conflits armés internationaux sur l'humanité et au rôle que le Canada joue, dans un contexte plus large, pour essayer de mettre fin à ces conflits armés.

Je devrais aussi dire qu'il importe de comprendre que ces protocoles élargissent les règles de conduite régissant les conflits internationaux aux guerres civiles, aux guerres de libération et aux conséquences des batailles au Salvador, par exemple, sur la population civile, et aux prisonniers de guerre pris dans ces conflits.

Il importe de remarquer qu'il semble actuellement que le gouvernement américain soit en train de se raviser à propos de ces protocoles, justement à cause de leurs répercussions sur les guerres civiles en Amérique latine. Il importe que le gouvernement fasse bien comprendre au gouvernement américain que nous nous attendons qu'il continue de respecter les protocoles et que ses clients en fassent autant.

On est porté à se demander jusqu'à quel point le Canada a insisté pour que d'autres États adhérant aux conventions internationales respectent les protocoles. Il ne suffit pas de les adopter, il faut encore insister pour les lois, les conventions et des protocoles, soient respectés.

En ce qui concerne le droit international, c'est la mise en application de ses règles qui pose d'énormes difficultés. À l'échelon international, il n'existe pas de force policière comme c'est le cas dans nos collectivités sur le plan national ou local, qui soit chargée d'intervenir lorsqu'il semble qu'on ait contrevenu à la loi et de faire en sorte que les contrevenants soient traduits en justice. Il n'y a pas de système judiciaire global qui ait le pouvoir de condamner des actes illégaux et d'imposer des sanctions à ceux qu'on reconnait coupables d'avoir violé la loi.

Nous en sommes encore à un stade très primitif dans le domaine de la mise en application des lois internationales. Nous ne progresserons dans ce domaine que lorsque les gouvernements insisteront pour que les autres gouvernements observent la loi; il faut avoir recours à la diplomatie, dans le sens classique du terme, pour encourager les pays à observer instinctivement la loi et il faut que la communauté internationale impose des sanctions lorsqu'une loi internationale a été transgressée. Je signale à cet égard le cas le plus frappant et le plus récent de violation flagrante du droit international, l'intervention américaine au Panama. Cette semaine encore, nous avons entendu le président des États-Unis prétendre justifier cette violation flagrante du droit international en disant aux Soviétiques: «Allez voir ce qui se passe au Panama. Les Panaméens acceptent ce que nous avons fait.» C'est tout simplement là une conception de style «western» de la justice qui n'a plus sa place dans la communauté internationale.

• (1040)

Les conséquences d'une violation ou d'une érosion du droit international sont maintenant tellement graves pour l'humanité que nous ne pouvons accepter cette tentative de justification. Le gouvernement américain a clairement violé le droit international en dépêchant ses forces militaires au Panama. Il est inadmissible de justifier une telle intervention en prétendant que la population se réjouit maintenant des résultats.

Tout d'abord, les Panaméens ne nous ont pas dit clairement que c'est ce qu'ils voulaient. Deuxièmement, rien ne prouve que l'intervention armée des États-Unis constituait le seul moyen d'obtenir le résultat souhaité. Troisièmement, il n'y a eu aucune consultation internationale par les voies normales pour justifier l'action unilatérale des États-Unis ni pour tenter d'élaborer une justification en droit international.

Dans ce contexte, il devient extrêmement important pour le gouvernement canadien de bien faire savoir aux Américains, au lieu de toujours être prêt à les approuver, que nous attendons du gouvernement américain qu'il se conforme au droit international si l'on veut instaurer un climat de civilité dans les accords internationaux et si l'on veut avoir à l'avenir l'autorité morale nécessaire pour faire respecter les protocoles mêmes que la Chambre est invitée à adopter.

Ces protocoles n'ont de sens que s'ils sont applicables. Les grandes puissances doivent donc s'engager à se conformer au droit international, que cela leur convienne ou non. C'est le principe que notre pays doit défendre sur la scène internationale.

Il existe d'autres exemples, des exemples qui devraient nous préoccuper, du peu de cas que l'on fait du droit international dans le monde, même de la part de pays que nous tenons pour amis. Au Salvador notamment, le parti gouvernemental ARENA s'est opposé dernièrement à l'évacuation de soldats du FMLN qui avaient besoin de soins médicaux contrairement aux dispositions des protocoles qu'on nous demande d'adopter au Parlement.

Que je sache, le gouvernement canadien n'en a pas soufflé mot. Il a gardé le silence, semble-t-il, sur cette décision de l'ARENA. Je ne crois pas, non plus, que le gouvernement ait parlé de cette violation du droit international aux Américains qui exercent pourtant une influence énorme au Salvador, ni qu'il leur ait signalé les

abus continuels de l'ARENA au chapitre des droits de la personne ni de l'aide américaine au régime Salvadorien. Puisque le gouvernement nous demande d'adopter ce projet de loi, il doit nous dire quelles démarches il entend faire pour s'assurer que le droit international est respecté à tous les niveaux dans le monde.

Il existe une autre contrée du monde où le droit international est violé, le Timor oriental. La charte des Nations Unies reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination, un droit qui relève du droit international et de l'ensemble des lois internationales. D'après la rumeur, le gouvernement du Canada refuse toujours obstinément de reconnaître le droit à l'autodétermination des habitants du Timor oriental, ce pays que le gouvernement indonésien occupe depuis la fin des années 70. Le Canada accepte cette occupation comme un fait accompli et continue d'aider le gouvernement indonésien en supprimant ce problème de l'ordre du jour de la Commission internationale des droits de la personne.

Les Canadiens sont profondément honteux de ce que leur gouvernement se fasse le complice du gouvernement qui s'est emparé du Timor oriental, en a massacré au moins le tiers de la population et prive les deux tiers qui restent des droits que leur reconnaît la Charte des Nations Unies.

J'ai trouvé récemment dans mon courrier la lettre d'un groupe de parlementaires provenant du Timor oriental. Je sais que d'autres députés l'ont reçue également. Je voudrais lire à la Chambre cette lettre provenant d'un groupe de parlementaires du Timor oriental que dirige Lord Avery, de Grande-Bretagne:

> Les parlementaires du Timor oriental affirment que les négociations concernant ce territoire n'aboutiront pas à un règlement honorable, à moins
>
> 1) qu'elles ne fassent appel aux représentants des habitants de la région, y compris ceux qui résistent à l'occupation actuelle,
>
> 2) qu'elles ne mettent fin aux hostilités qui empêchent les habitants du Timor oriental et leurs représentants de participer librement à des négociations en vue d'accéder à l'autodétermination,
>
> 3) qu'elles n'offrent des conditions d'accès satisfaisantes au plan international aux organismes qui s'occupent d'aide et de développement, aux visiteurs, aux journalistes et aux diplomates indépendants, et
>
> 4) qu'elles n'aboutissent à un acte d'autodétermination sans ingérence que pourront confirmer des observateurs internationaux acceptés par les habitants du Timor oriental.
>
> Les parlementaires approuvent toute initiative internationale qui respecte ces principes et exhortent les gouvernements à appuyer énergiquement toute négociation menée dans ces conditions.

Quant à moi, j'invite le gouvernement à le faire. Des députés de tous les partis, je le sais, sont favorables à cette cause. Nous devrions faire en sorte que le compte rendu le mentionne alors que nous nous apprêtons à approuver ce projet de loi dans sa forme définitive.

Parmi nos autres préoccupations, je mentionnerai les tenants et les aboutissants de la vente de réacteurs CANDU à la Roumanie et la nouvelle prolifération nucléaire.

Nous avons été témoins cette semaine à Ottawa de la Conférence «ciels ouverts» et des efforts que déploient les pays pour insuffler un semblant de raison dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Toutes les parties pourront dorénavant négocier dans un climat plus chaleureux la réduction des armes et s'efforcer d'élaborer une nouvelle notion de la sécurité fondée non plus sur une augmentation des armes, mais sur leur diminution.

Il faut bien faire comprendre à tous les Canadiens que la prolifération des armes nucléaires et la capacité d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins militaires constituent une violation du droit international en raison de la menace qu'elles font peser non seulement sur des populations innocentes, mais aussi sur l'avenir de notre planète.

Tout gouvernement qui participe à la mise au point d'armes nucléaires, se rendant ainsi complice de l'anéantissement possible de populations entières, risque d'être condamné par le tribunal de l'histoire pour avoir enfreint un principe de droit international. L'incident de Chernobyl nous a fait voir les conséquences épouvantables que peut avoir une catastrophe nucléaire, même quand l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques.

Le gouvernement conservateur persiste à vouloir contribuer à la construction de réacteurs CANDU en Roumanie. Nous avons vu ce qu'il est advenu des normes de travail dans ce pays. Pourtant, le gouvernement canadien s'est, semble-t-il, contenté de regarder sans rien dire lorsque la Roumanie a eu recours au travail forcé pour faire construire les installations nécessaires. La Chambre voudra également prendre en considération une série de thèmes à mesure qu'approche l'approbation définitive du projet de loi. Je recommande vivement à la Chambre d'adopter le projet de loi. Je prierais cependant les députés de s'arrêter un instant à penser au rôle capital que joue le Canada dans la constitution d'un organisme véritable de droit international.

• (1050)

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais dire seulement quelques mots pour appuyer ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Au moment de la première lecture, j'ai dit, à l'instar de députés des autres partis, pourquoi il importait de ratifier les conventions de Genève, qui ont été adoptées il y a longtemps. Or, le projet de loi dont il a été fait rapport à la Chambre ce matin et qui est maintenant à l'étape de la troisième lecture fait partie du processus de ratification.

Je compte que nous l'adoptions rapidement, compte tenu de son importance, qu'a reconnue le porte-parole du NPD. C'est pourquoi je serai bref. Le Parti conservateur est aussi en faveur de ce projet de loi. Il convient en outre de mentionner que, formé de membres des trois partis, le comité législatif auquel il a été renvoyé l'a étudié au début de la semaine sans proposer d'amendements et en a fait rapport rapidement.

Je ne peux passer sous silence le fait que, dans sa dernière intervention, le député de Victoria a parlé de l'autorité morale du droit international. Ce projet de loi n'est pas autre chose. Il renforce cette autorité en permettant au Canada de se joindre aux autres pays qui ont déjà ratifié les conventions de Genève, ce que le député de Victoria et ses collègues pressent le gouvernement de faire.

Au cours du débat, certains ont soulevé des questions d'actualité fort importantes et valables, comme la vente de réacteurs CANDU à la Roumanie ou l'autodétermination du Timor oriental, mais qui n'ont rien à voir avec le projet de loi C-25.

J'espère sincèrement que dans les sept minutes qu'il reste les autres partis se prononceront en faveur de ce projet de loi pour qu'il puisse être adopté en troisième lecture ce matin avant la période des questions à 11 heures. Nous pourrons ensuite mettre de l'ordre dans nos affaires et ratifier les conventions.

M. Brewin: Monsieur le Président, mes propos ressembleront peut-être davantage à une observation qu'à une question, mais je finirai peut-être en posant une question. Le député a suggéré d'adopter rapidement le projet de loi pour en terminer avant la fin de la matinée.

Si nous savions de façon absolument certaine ce qui nous attend par la suite, que l'adoption plus ou moins rapide de la mesure à l'étude libérerait du temps de débat pour des questions plus importantes, je me montrerais peut-être un peu plus disposé à accepter la suggestion du député.

Faute de le savoir, je soutiens que nous tenons ici une occasion particulièrement utile de soulever les questions mêmes auxquelles le député, je le sais, s'intéresse depuis de nombreuses années, et une occasion de soulever à la Chambre des questions que nous n'avons habituellement pas la chance d'aborder. J'ai constaté une chose depuis que je siège ici: la Chambre fournit relativement peu d'occasions de discuter des grands problèmes internationaux ainsi que des obligations internationales du Canada et de la façon dont il s'en acquitte. L'occasion se présente parfois à la période des questions, mais beaucoup d'entre nous n'ont pas la chance d'y intervenir. D'autres occasions s'offrent parfois, mais ceux d'entre nous qui ne font pas partie du Comité des affaires extérieures n'ont pas la chance d'en parler.

Franchement, tout comme d'autres députés, je le sais, je veux profiter de l'occasion pour aborder certaines des questions qui nous préoccupent, nous et nos électeurs. Je le répète, ces protocoles sont déjà en vigueur. Le député conviendra certainement que l'adoption de ce projet de loi ne retarde pas l'entrée en vigueur de ces protocoles ou de la loi et que nous saisissons actuellement l'occasion de soulever quelques-unes de ces questions très importantes.

C'est dans cet esprit que je demande au député s'il pourrait dire dans quelle mesure le Canada encourage les gouvernements, particulièrement ceux qui s'intéressent aux questions que j'ai soulevées, à respecter le droit international. Je voudrais bien que le député parle du Timor oriental, par exemple. Je sais qu'il s'intéresse à cette question. Il y a également celles du Salvador, de Panama et de la Roumanie.

M. Boyer: Monsieur le Président, si ce projet de loi traitait de ces autres importantes questions de droit international, je crois qu'il serait opportun d'en discuter main-

tenant. Mais le temps et l'endroit sont mal choisis pour répondre au député de Victoria.

Il a dit que, depuis son arrivée à la Chambre des communes, il avait constaté qu'on avait rarement l'occasion d'aborder les problèmes internationaux importants. Je me rappelle que j'occupais ce même siège, il y a à peine quelques jours, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures désirait faire une déclaration à la Chambre au sujet de la politique étrangère et d'un changement de la politique du Canada en cette matière. Avis en avait été donné aux porte-parole officiels des deux autres partis. La Chambre n'a pas donné son consentement unanime, car son parti a refusé de donner le sien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dû quitter la Chambre pour assister à une conférence de presse où il a annoncé la politique du gouvernement canadien.

Lorsque le député me dit qu'on a rarement l'occasion de débattre des affaires étrangères à la Chambre des communes, je crois qu'il devrait faire son examen de conscience.

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne peux pas supporter que les choses demeurent aussi peu claires que vient de les décrire le député. Si, comme il le dit, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas pu faire une déclaration à la Chambre, c'est parce que le leader parlementaire du gouvernement a proposé que nous passions à l'ordre du jour, l'empêchant ainsi de prendre la parole. C'est le gouvernement qui a privé le très honorable représentant de son droit de prendre la parole et non l'opposition.

Une voix: La vérité se fait jour.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire peut conclure ses observations.

M. Boyer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce même sujet. Comme il est question ici de débats de procédure et de démêlés qui ont eu lieu tout récemment à la Chambre et si le député qui vient de prendre la parole veut sincèrement rectifier le compte rendu, il doit à la Chambre de dire que l'incident qu'il décrit est survenu au bout de plusieurs jours d'obstruction systématique de la part de son parti.

Les Canadiens savent distinguer entre les questions importantes et les questions de procédure qui sont invoquées à la Chambre pour empêcher que les premières soient débattues. Aujourd'hui, en cette troisième lecture du projet de loi visant à ratifier les conventions de Genève, je regrette de constater que l'on a recours au même stratagème.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au gouvernement quelques faits concernant la TPS que je trouve difficiles à accepter.

Le gouvernement prétend faussement que les petites entreprises ne s'opposeront absolument pas à cette taxe. J'ai parlé à un grand nombre de commerçants de ma circonscription de Prince Edward—Hastings et ils doutaient tous du bon sens des auteurs de ce projet de loi.

Le coût des modifications qu'il faudra apporter aux logiciels pour calculer cette taxe est un bon exemple—qui a été expliqué bien des fois au gouvernement—des effets qu'elle aura sur les petites entreprises. Ce coût pourrait s'élever jusqu'à 15 000 dollars pour une petite entreprise qui doit installer un ordinateur plus perfectionné. Comment le gouvernement pense-t-il que les petites entreprises pourront faire face à une telle dépense? Je le supplie de retirer ce projet de loi et d'agir de façon constructive.

* * *

• (1100)

LA SANTÉ DES ENFANTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je vais faire aujourd'hui quelque chose que je n'ai pas l'habitude de faire et je vais féliciter le premier ministre pour une initiative qu'il a prise.

En effet, le premier ministre a annoncé récemment que le Canada allait parrainer, de concert avec d'autres pays, le Sommet international des Nations Unies pour l'enfance, qui doit avoir lieu en septembre prochain.

Article 31 du Règlement

La présidence se rappellera peut-être que, en avril dernier, j'avais, au nom du Nouveau Parti démocratique, exhorté le gouvernement à envisager un tel parrainage. Dans son communiqué, le premier ministre déclare que la qualité de la société humaine dépend dans une large mesure de l'importance qu'elle accorde à la santé, à l'éducation et l'alimentation des enfants.

Étant donné que le dernier rapport de l'Institut canadien d'hygiène de l'enfance rapporte des niveaux de mortalité élevés parmi les enfants pauvres du Canada et l'état de santé inacceptable des enfants autochtones de notre pays, que 40 p. 100 de la clientèle des soupes populaires au Canada sont des enfants, que le gouvernement a réduit ses transferts de paiements aux provinces sur les chapitres de la santé et de l'éducation et qu'il n'existe aucun programme national de soins aux enfants, j'espère que les personnes qui vont nous représenter à cette conférence vont en profiter pour trouver des solutions concrètes à nos problèmes concernant les enfants, de façon que l'engagement du premier ministre à l'endroit des enfants du Canada soit respecté.

* * *

[*Français*]

LES JEUX DU COMMONWEALTH

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à deux athlètes de Sept-Îles qui ont offert des performances exceptionnelles aux Jeux du Commonwealth, tenus en Nouvelle-Zélande. Guillaume Leblanc, qui a remporté une médaille d'or dans l'épreuve du 30 kilomètres de marche, est né et a passé sa jeunesse à Sept-Îles. Les Sept-îliens ont été témoins de ses nombreuses années d'entraînement. Roger Côté a remporté la médaille de bronze dans sa catégorie, au judo, et son succès est le couronnement de nombreuses heures d'entraînement et de travail acharné. Les Sept-Îliens et les Sept-Îliennes sont fiers de leur succès, et j'invite aujourd'hui les députés de la Chambre à se joindre à moi pour leur rendre un hommage bien mérité.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉALISATIONS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, nous voyons tous les jours de nouvelles preuves de la participation importante et bien reçue des femmes à la vie publique canadienne, chose qui a pendant trop longtemps été insuffisamment reconnue.

L'affirmation des femmes n'est nulle part aussi bien illustrée que dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, où trois femmes dirigent actuellement de grands organismes nationaux chargés d'importantes causes publiques.

M^me^ Doreen Kissick est présidente du Conseil national des femmes du Canada, appelé Parlement des femmes, qui a été fondé il y a près de 100 ans par une loi votée ici en 1893. Chaque année, cet organisme présente au gouvernement un mémoire substantiel qui porte non seulement sur les questions féminines mais sur un large éventail de sujets de préoccupation publique pour tous les Canadiens.

M^me^ Joan McFarland préside le Congrès canadien pour la promotion des études chez les femmes, organisme national de promotion des études de tout niveau chez les femmes canadiennes, dont les membres sont présents dans toutes les provinces et tous les territoires.

M^me^ Flora Dell est présidente nationale de la Fondation canadienne contre la faim, qui défend la cause des pauvres du Canada et du monde entier.

En témoignage d'estime pour l'apport de ces trois femmes, je tiens aujourd'hui non seulement à manifester la joie que je ressens à savoir qu'elles sont originaires de Fredericton et du Nouveau-Brunswick, mais aussi à leur rendre hommage et à rappeler à la Chambre qu'elles symbolisent l'élargissement du rôle des femmes partout au Canada en tant que partenaires à part entière dans la conduite des affaires du pays.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Il y a un mois, la chronique de Frances Russell dans le *Winnipeg Free Press* titrait: «Ottawa est en train d'éliminer l'assurance-maladie discrètement et délibérément.»

En 1986, le gouvernement conservateur a plafonné sa contribution financière à l'assurance-maladie à 2 points de pourcentage au-dessous du taux de croissance économique. En 1989, il a abaissé davantage ce plafond pour le fixer à 3 points de pourcentage au-dessous du taux de croissance économique.

Si la tendance actuelle se maintient, le gouvernement cessera avant longtemps de verser quelque montant que ce soit pour l'assurance-maladie.

En même temps, le gouvernement continue son assaut contre l'éducation de nos jeunes. Claude Lajeunesse, président de l'Association des universités et collèges du Canada, dit que les universités éprouveront des difficultés si Ottawa réduit davantage les paiements de transfert à n'importe laquelle des dix provinces ou aux trois con-

seils nationaux de recherches qui accordent des subventions de recherches aux universités.

La santé et l'éducation sont des nécessités de la vie, pourtant le ministre des Finances a avisé les provinces qu'il annoncerait d'autres coupes dans ces deux programmes sociaux mardi prochain. Monsieur le Président, le budget devrait contribuer à améliorer ce que nous avons et non à le détruire. Je prie instamment le gouvernement de protéger notre avenir.

* * *

LE SIDA

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je voudrais exhorter le ministre de la Justice à mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en proposant des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui se font attendre depuis trop longtemps déjà. Les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Yukon ont reconnu que cette forme de discrimination n'était pas fondée.

Les lois fédérales actuelles ne garantissent pas aux couples du même sexe des droits égaux par rapport à ceux des couples hétérosexuels. Ce fait est particulièrement manifeste dans le domaine médical, comme on le reconnaît dans le document de consultation qui a été préparé à la demande du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et qui doit servir de document de travail dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale sur le SIDA et l'infection à VIH.

On y explique qu'une stratégie efficace de lutte contre le SIDA et l'élimination de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle vont de pair. Le statut juridique des sidéens qui vivent une relation avec une personne du même sexe est différent de celui des personnes dont la relation est hétérosexuelle; par conséquent, les droits que leur reconnaît la loi sont également différents. Pareil état de choses est évidemment inacceptable dans une société qui croit à la tolérance envers toutes les minorités. Il s'impose de régler cette question sans délai en faisant de l'orientation sexuelle un motif de discrimination interdit en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

* * *

LA COLOMBIE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le président George Bush s'était rendu en Colombie hier, afin de s'entretenir avec les dirigeants des pays andins au sujet du trafic de stupéfiants. Ce sommet antidrogue représente la campagne de promotion la plus coûteuse du monde. Il est encourageant d'entendre le président américain prononcer des paroles très courageuses, mais elles feront peu, à court terme, pour améliorer la situation de la majorité des habitants des Andes.

Les appels lancés aux agriculteurs colombiens pour qu'ils s'adonnent à d'autres cultures sonnent faux lorsqu'on songe à la chute des cours internationaux des denrées. Les multinationales encouragent la monoculture dans les pays en voie de développement, et dictent le prix que les agriculteurs peuvent exiger, condamnant du même coup les habitants des Andes à faire de l'agriculture de subsistance. Alors que le prix du café est en chute libre, est-il surprenant qu'on puisse convaincre les agriculteurs appauvris de faire plutôt pousser des plants de coca?

Et quelle solution propose le Canada au problème de drogue en Amérique du Sud? Le gouvernement a choisi d'accroître les transferts de technologies dans les pays concernés, afin d'aider les autorités locales à mettre la main sur les trafiquants. Même si cette façon d'aborder le développement a ses mérites, elle ne tient absolument pas compte des besoins fondamentaux des agriculteurs andins qui sont forcés de faire pousser des plants de coca.

J'exhorte le ministre des Finances à songer à la complexité de ce problème de développement lorsqu'il formulera son budget imminent. D'autres compressions dans l'aide au développement contribueront sûrement au problème de drogue qui nous touche tous.

* * *

LA SOCIÉTÉ INGLIS

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, Inglis, une société établie dans la circonscription de Cambridge, a annoncé qu'elle commencerait à la fin de juillet à fabriquer des compacteurs d'ordures ménagères à son usine de Cambridge pour la Whirlpool Corporation.

Cette usine détiendra le mandat de fabrication exclusif pour ces compacteurs en Amérique du Nord. Afin de pouvoir se charger de cette nouvelle ligne de fabrication, Inglis transférera la fabrication des lave-vaisselle de son usine de Cambridge à celle de Findlay, dans l'Ohio.

Cette décision ne fera perdre aucun emploi. En fait, Inglis s'attend à créer quelque 50 nouveaux emplois à son usine de Cambridge. Les employés affectés à la nouvelle ligne de production recevront la formation nécessaire. La réorganisation de l'usine de Cambridge prendra dix semaines, durant lesquelles les employés qui seront affectés à la fabrication des compacteurs, seront temporairement mis à pied. Cependant, pour réduire au minimum le nombre de mises à pied, Inglis intensifiera la production de sécheuses quand ce sera possible. En outre, la société maintiendra les garanties d'assurance collective des employés à ses propres frais. Tous les employés concernés

Article 31 du Règlement

pourront réclamer des prestations d'assurance-chômage durant cette période.

Cette nouvelle ligne de production permettra à l'usine d'Inglis à Cambridge de demeurer viable.

* * *

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, à l'approche du budget fédéral, aucune région n'a autant en jeu que la Capitale nationale, étant donné l'importance pour la prospérité de son économie de la présence du gouvernement fédéral. Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement fédéral empêcherait la région de la Capitale nationale de diversifier sa base économique et s'opposerait à l'établissement d'un service sans escales entre la Capitale nationale et le Centre-Ouest des États-Unis.

La Capitale nationale est la quatrième agglomération urbaine en importance au Canada et c'est la seule ville canadienne qui n'offre pas de service en direction du centre des États-Unis. Il n'y a pas d'uniservice aérien en direction de la plupart des grandes villes du centre et de l'ouest des États-Unis. Une compagnie aérienne est prête et disposée à développer une ligne vers le Centre-Ouest. Ottawa est la seule grande ville qui se voit interdire un service sans escales en direction de Chicago en vertu de l'accord bilatéral aérien.

Pour se diversifier, la région a besoin d'industries de technologie de pointe et du tourisme. La politique du gouvernement et la TPS ne seront pas d'un grand secours, mais de meilleurs services aériens le seraient. Quand le gouvernement cessera-t-il d'être le jouet des compagnies aériennes et se préoccupera-t-il du sort des gens de cette région? Le gouvernement parle de libre-échange, mais, en l'occurence, il conspire avec les compagnies aériennes pour supprimer la concurrence au détriment de la région de la Capitale nationale.

* * *

• (1110)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Hier, monsieur le Président, nous avons tenu à la Chambre un important débat à l'issue duquel le Parlement a adopté à l'unanimité une motion réaffirmant sa détermination d'appuyer, de protéger et de favoriser la dualité linguistique au Canada.

Hier, également, le conseil de la région métropolitaine de Toronto, qui représente 2,2 millions de Canadiens a tenu un important débat au cours duquel il a déclaré son adhésion sans réserve à la politique du bilinguisme par un vote de 28 contre 2.

Si le *Globe and Mail* et le *Star* de Toronto ont fait état de ces deux événements en leur accordant une certaine importance, le réseau anglais de la Société Radio-Canada n'en a rien dit hier soir aux nouvelles nationales, se contentant simplement de mentionner la chose en passant dans la partie de l'émission *The Journal* consacrée aux débats parlementaires.

Pourquoi la Société Radio-Canada accorde-t-elle tant d'importance aux résolutions que peuvent adopter la poignée d'esprits bornés qui forment le conseil de certaines petites villes et si peu à la décision du Parlement du Canada et de la plus grande ville de notre pays de favoriser le bilinguisme.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, Radio-Canada est censée être, pour notre pays, une force unifiante qui nous permet de mieux nous comprendre les uns les autres. Mais à voir la couverture qu'elle a faite de la question linguistique à l'émission *The National*, c'est à se demander si le personnel concerné a oublié le mandat de la société.

Quand les conseils municipaux de Sault Sainte-Marie et de Thunder Bay ont déclaré leur municipalité unilingue anglaise, *The National* et *The Journal* ont rapporté l'événement en long et en large. Hier, les députés des Communes ont voté à l'unanimité en faveur d'une résolution réaffirmant notre engagement envers la dualité linguistique du pays. C'était un moment rare, un baume que *The National* a pratiquement passé sous silence, à part une brève allusion aux nouvelles hier soir.

La Société Radio-Canada ne doit se faire la propagandiste d'aucun point de vue, mais il est important qu'elle maintienne l'équilibre quand les sentiments sont à vif et que s'accumulent les tensions préjudiciables à l'unité nationale. J'espère que les producteurs et les éditeurs du *National* examineront cette question d'un regard neuf et qu'ils accorderont la même couverture aux actions qui unissent qu'à celles qui divisent.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale dans la circonscription de Chambly, le candidat néo-démocrate a promis aux électeurs de cette circonscription de défendre le Québec, de défendre leurs intérêts et

d'appuyer l'Accord du lac Meech, et cela même si son parti avait rejeté en bloc l'Entente, quelques semaines plus tôt. Eh bien, monsieur le Président, 48 heures après son élection, loin de ses électeurs, qu'il a lui-même qualifiés de nationalistes, le nouvel élu de Chambly effaçait ces promesses de sa mémoire, trahissait ses électeurs et faisait volte-face en appuyant sans broncher la position anti-lac Meech de son parti. Cet homme, monsieur le Président, qui se disait élu pour défendre les intérêts de ses électeurs, qui disait comprendre les Québécois, et qui allait expliquer le Québec aux néo-démocrates, cet homme nous dit maintenant qu'il est fier que son chef comprenne les Québécois.

Le député de Chambly vient de briser non seulement sa parole mais vient de briser le record de tous les temps pour changer d'idée. Les électeurs de Chambly ont cru en lui. Ils doivent aujourd'hui le regretter. Les électeurs de Chambly ont cru que cet homme n'avait pas la même piètre opinion des Québécois que le reste de son parti. Force est d'avouer, monsieur le Président, que le nouveau député de Chambly était issu de la même graine que ses amis socialistes et qu'il a hérité d'une langue fourchue et de la mauvaise habitude d'employer un double langage. Il aurait tout de même pu attendre d'avoir été assermenté.

* * *

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois déjà, le premier ministre et son Cabinet nous parle d'un programme d'aide pour les communautés des pêches de l'Atlantique. On nous a même laissé croire que le gouvernement trouverait plus d'un milliard de dollars pour aider les communautés à traverser la crise. Mais aujourd'hui nous savons que le gouvernement n'a aucun plan d'attaque, n'a aucunement l'intention de trouver des fonds additionnels et qu'il se fie uniquement aux programmes déjà en place.

Le premier ministre n'a pas tenu sa parole. Encore une fois, les gens de l'Atlantique ne sont pas traités de la même façon que les autres Canadiens et Canadiennes. On nous promet de l'aide, on nous fait rêver, mais à la fin on nous sert du réchauffé. C'est totalement inacceptable, et les familles du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Edouard, de l'Est du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, ainsi que le Labrador, ne l'accepteront jamais.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA RÉFORME DU SÉNAT

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la réforme du Sénat constitue actuellement l'une des questions les plus importantes au Canada. Les résultats des dernières élections fédérales reflétaient en partie le mécontentement, la déception et la désapprobation des Canadiens devant les tactiques d'obstruction qu'emploie le Sénat.

Les Canadiens ne toléreront pas que le Sénat s'oppose à la volonté d'un Parlement démocratiquement élu. Indignés par les manoeuvres politiques auxquelles se sont livrés les sénateurs libéraux, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays se sont révoltés et ont demandé la réforme du Sénat. J'exhorte le Sénat canadien à s'occuper des affaires du pays et à adopter le projet de loi important sur l'assurance-chômage dont il est saisi pour que les travailleurs de notre pays puissent poursuivre leurs activités.

Le gouvernement canadien doit dresser un plan à long terme pour améliorer notre Sénat. Les habitants d'Elk Island, les Albertains et les Canadiens veulent une amélioration. Unissons nos efforts pour faire du Sénat une meilleure institution dans l'intérêt du Canada.

* * *

LA MAGISTRATURE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, au cours des derniers mois, nous avons pu constater, à notre grand étonnement, que les juges canadiens auraient grandement besoin d'être sensibilisés à la situation des femmes et des enfants. Maintenant, le Conseil canadien de la magistrature vient de conclure qu'il n'y a pas lieu de mener une enquête à la suite des propos tenus par un juge de la Colombie-Britannique qui avait déclaré qu'une fillette de trois ans était sexuellement agressive. Le Conseil a déclaré qu'il était regrettable que le juge ait mal choisi ses mots qui portaient à une interprétation erronée.

Cet incident, associé aux propos d'un juge québécois qui a dit que les femmes, comme les règles, sont faites pour être violées, et les commentaire d'un autre juge du Nord qui a affirmé que l'agression sexuelle n'est pas un crime aussi sérieux dans le Nord que dans le Sud, montre que nos juges doivent être sensibilisés davantage à la situation des femmes et des enfants. Il ne suffit pas de dire que les juges choisissent mal leurs mots. Il faut affirmer clairement que des propos semblables sont tout à fait inacceptables. Les juges, à tout le moins, doivent

reconnaître que l'agressivité sexuelle et les enfants de trois ans sont incompatibles.

J'admets que ce sont des incidents isolés qui ne sont nullement caractéristiques de la magistrature dans son ensemble. Toutefois, si nos tribunaux continuent à utiliser un langage aussi agressif, ils seront étiquetés comme intolérants et ignorants et les femmes n'auront pas l'impression qu'elles pourront y demander justice.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Aujourd'hui, Statistique Canada a diffusé les plus récentes données sur le commerce d'exportation du Canada. On y apprend que les exportations de marchandises ont diminué de 4,9 p. 100 en décembre, ce qui représente le plus bas niveau mensuel enregistré depuis juillet 1988. Statistique Canada déclare: «En décembre, la valeur du dollar canadien a encore augmenté par rapport au dollar américain, ce qui rend les exportations canadiennes moins intéressantes sur le marché américain.»

Pourquoi le ministre et le gouvernement s'entêtent-ils à maintenir le cours du dollar élevé, ce qui, de toute évidence, nuit considérablement aux exportations canadiennes et à l'économie du pays.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a moins de vingt-quatre heures, le député de Gloucester et le député de Willowdale critiquaient la politique du gouvernement qui, selon eux, était responsable de la chute du dollar canadien. Il faut qu'ils sachent ce qu'ils veulent. Avec les libéraux, c'est toujours la même histoire, ils se contredisent constamment.

Pour en revenir à la question du dollar canadien et le volume de nos exportations au cours de l'année dernière, il est vrai que, lorsque le cours du dollar canadien est élevé, notre compétitivité s'en ressent. Avec la politique que nous avons adoptée, nous ne cherchons pas délibérément à accroître la valeur du dollar canadien, nous visons plutôt à maîtriser l'inflation.

Je me demande ce que le député aurait à dire si nous avions suivi la politique des faibles taux d'intérêt que lui et son parti préconisent. Encore ce matin, on nous a confirmé que le taux d'inflation était trop élevé et que nous devions continuer à appliquer la politique des taux d'intérêt élevés. Si nous avions cherché à diminuer les taux d'intérêt, nous serions aux prises aujourd'hui avec une inflation galopante, ce que le député j'en suis sûr, nous reprocherait. Encore une fois, ils se contredisent.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre se dit préoccupé par l'inflation. Pourquoi s'obstine-t-il à maintenir des taux d'intérêt élevés et un dollar fort, puisque ces deux facteurs ont des effets inflationnistes?

[*Français*]

Je demande encore une fois au ministre: même s'il a une politique qu'il suit par accident, pourquoi poursuit-il une telle politique, qui a pour effet de hausser la valeur du dollar canadien, et qui est tellement néfaste pour nos industries d'exportation? Monsieur le Président, sa politique poursuivie par accident est pire. Au lieu d'être une politique bien considérée, il s'agit d'une politique néfaste pour nos industries d'exportation.

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition veut savoir pourquoi nous nous obstinons à maintenir des taux d'intérêt élevés et un dollar fort puisque les deux facteurs ont des effets inflationnistes. Je me demande bien qui le conseille.

Avec un dollar fort nos importations nous coûtent moins cher, ce qui signifie que notre taux d'inflation ne devrait pas augmenter.

Les taux d'intérêt élevés contribuent à ralentir l'inflation parce qu'ils réduisent la quantité d'argent en circulation, ce qui allège les pressions à la hausse sur le taux d'inflation.

Ces deux facteurs devraient contribuer à faire baisser le taux d'inflation. Nous suivons la situation de près. Ces trois ou quatre derniers mois, nous avons perçu certains signes annonçant une baisse du taux d'inflation, quoique nous ayons eu une déception ce matin.

Certes, la situation devrait convaincre le chef de l'opposition que nous devons continuer notre lutte à l'inflation si nous ne voulons pas connaître à nouveau les problèmes qu'avait provoqués le Parti libéral en 1970 et au début des années 1980. À cette époque, le taux d'inflation s'établissait à 13 p. 100; les taux d'intérêt ont atteint les 20 et 25 p. 100; et le taux de chômage moyen a été de 13 p. 100, avec des pointes de 20 p. 100 dans certaines régions.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, puisque l'on parle de déceptions, ce gouvernement déçoit les Canadiens. Il est temps de le reconnaître.

David Simpson, directeur-général de l'Association des consommateurs du Canada, parlant de la récente augmentation des taux d'intérêt, disait: «L'économie est au bord du précipice de la récession et celle-ci tarira les dépenses des consommateurs qui sont pourtant nécessaires pour relancer l'économie.»

John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, commentant la même augmentation, disait: «C'est un coup de pied au. . .», je ne peux pas, monsieur le Président, utiliser le dernier mot, car vous pourriez dire que ce n'est pas parlementaire. Toutefois, les députés peuvent lire les propos de M. Bulloch dans les journaux.

Si les consommateurs et les milieux d'affaires se prononcent contre la politique du ministre concernant les taux d'intérêt, pourquoi persiste-t-il? Pourquoi refuse-t-il d'écouter? Pourquoi continue-t-il dans une voie qui déçoit tellement les Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous continuons dans cette voie parce que nous estimons que c'est la meilleure chose pour ce pays.

Nous savons que les gens veulent des taux d'intérêt plus bas. Nous savons que les exportateurs voudraient un dollar canadien plus faible. Nous savons aussi que si nous cédions à ces pressions nous aurions une amélioration de l'économie de très courte durée, et c'est justement ce qu'a fait le Parti libéral au milieu des années 70, lorsqu'il a négligé de se préoccuper de l'inflation en disant: «Rien ne va mal dans notre économie; tout va très bien». C'est alors que d'une inflation de 5,5 p. 100 en 1976, nous sommes passés à une inflation de 13 p. 100 en 1981.

C'est sûrement une leçon que même mon collègue d'en face n'a pas oubliée. C'est la leçon que nous essayons de rappeler aux Canadiens aujourd'hui et c'est pourquoi nous devons poursuivre cette politique de lutte contre l'inflation.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, depuis juin dernier, la politique des taux d'intérêt élevés et du dollar fort que le ministre applique délibérément a coûté leur emploi à 77 000 Canadiens.

Combien de Canadiens devront encore perdre leur emploi, leur maison, leur entreprise ou leur ferme pour que le gouvernement entende raison? Ce qui tue l'économie canadienne, ce n'est pas la maladie que le ministre nomme inflation, c'est le remède du ministre que l'on nomme récession.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au député que 227 000 emplois ont été créés l'an dernier. Cela nous mène loin du scénario apocalyptique que le député a présenté aux Canadiens dans son préambule.

Aujourd'hui, la tâche du gouvernement consiste à s'attaquer directement aux problèmes dès qu'ils surgissent. C'est ce que nous faisons.

Je l'ai dit hier à mon collègue, je n'ai pas encore entendu de proposition de solution de remplacement. Il est facile de critiquer, bien plus facile que de proposer des solutions.

Encore une fois, si mon vis-à-vis a une autre solution que la nôtre à proposer, s'il veut abaisser les taux d'intérêt, qu'il me dise quelle est sa solution et comment il la mettrait en pratique. Il hoche la tête. Je présume que ce geste nous dit comment il abaisserait les taux d'intérêt de façon significative et durable.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je pense que la démission du gouvernement pourrait résoudre la question.

Hier, quand il a été mis sur la sellette, le ministre des Finances a expliqué de la façon suivante à la Chambre notre déficit record des comptes courants, qui atteint 20 milliards de dollars. Il a dit que c'est à cause des investissements. Il a dit: «Les sociétés. . . ont confiance. . . dans la politique du gouvernement.»

Si tel est le cas, pourquoi le sondage effectué par le Conference Board du Canada fait-il voir que la confiance des milieux d'affaires dans les politiques gouvernementales n'a jamais été si faible depuis 1984. S'agit-il d'une simple coquille ou si M. Karl Beigie avait raison de dire hier: «L'économie s'en va aux W.-C.»?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a dit que pour faire baisser les taux d'intérêt il faut que le gouvernement démissionne. C'est avec ces réponses à l'emporte-pièce que le Parti libéral va pouvoir convaincre les Canadiens de son aptitu-

de à trouver les vraies réponses aux problèmes actuels. Mon collègue pourrait certainement faire mieux.

Il est absolument impossible de faire baisser les taux d'intérêt sans faire baisser celui de l'inflation. C'est la vie.

La seule façon de faire baisser le taux d'inflation c'est d'avoir moins d'argent en circulation dans l'économie. Et pour ce faire, il faut avoir des taux d'intérêt élevés—c'est une simple question de réalité économique.

Voilà la politique que nous suivons. Nous allons continuer de suivre cette politique jusqu'à ce que nous ralentissions l'inflation.

Mon collègue secoue la tête. Il dit que ce n'est pas la façon de procéder. Il ne nous a pas encore dit ce qu'il ferait lui.

Va-t-il faire baisser les taux d'intérêt en imprimant des billets, ce qui conduira à l'inflation permanente, et à un recul plus durable de notre compétitivité? C'est peut-être là sa politique. Il fait oui de la tête pour dire que ce serait sa politique. . .

M. Peterson: Faire baisser les taux d'intérêt.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il dit: «Faire baisser les taux d'intérêt», et en imprimant des billets. C'est l'unique façon de faire baisser les taux d'intérêt.

La planche à billets conduit à l'inflation permanente. L'inflation permanente conduit à une hausse permanente des taux d'intérêt et à une chute permanente de compétitivité, avec perte permanente d'emplois.

Voilà le genre de politique que les libéraux ont déjà suivie. Nous en avons tiré les leçons. Ce n'est pas notre gouvernement qui va les imiter.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est comme revoir un vieux film. Le ministre des Finances ne devrait-il pas se comporter sérieusement ou rejoindre son ami MacEachen au Sénat?

Nous avons maintenant les taux d'intérêt les plus élevés depuis le début des années 1980. Nous avons un taux d'inflation qui est passé de 5,1 à 5,4 p. 100.

Le ministre n'est-il pas prêt à admettre, maintenant, qu'il agit de façon imprudente et irresponsable avec l'économie? Admettra-t-il qu'une des grandes raisons de l'inflation d'aujourd'hui est sa politique d'imposition à outrance et la politique des taux d'intérêt élevés du gouverneur de la Banque du Canada? Admettra-t-il enfin que c'est une des principales causes de l'inflation?

S'il est d'accord avec cela, pourquoi ne réduit-il pas les taxes et les impôts? Pourquoi n'abaisse-t-il pas le taux de la Banque du Canada qui fait du tort aux Canadiens moyens de l'ensemble du pays? Pourquoi pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'entends dire une fois de plus que mon collègue n'aime pas les impôts. Il aimerait qu'on les réduise.

Il nous critique régulièrement parce que nous réduisons les dépenses du gouvernement. Un autre domaine où nous avons des opinions divergentes.

Si mon collègue veut abaisser les impôts et maintenir les dépenses à un niveau élevé, il lui faudra accepter un gros déficit. Il a certainement remarqué le comportement des Bourses ces dernières semaines, et il doit comprendre que si nous augmentons beaucoup le déficit—ce qui serait précisément le résultat de la politique de mon collègue—nous allons avoir des taux d'intérêt encore plus élevés que maintenant.

• (1130)

C'est la réalité économique du moment. Mon collègue peut bien faire l'autruche et passer outre à la réalité, aucune personne sensée ne sera d'accord avec lui.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, voyons ce qu'en pensent les amis du ministre des Finances, des hommes sensés. Doug Peters, économiste en chef de la Banque Toronto-Dominion affirme maintenant que la probabilité d'une récession est astronomique. Or, sauf erreur, il compte parmi les amis du ministre des Finances. Il y a également M. Rutley, de l'Association des manufacturiers canadiens, qui a déclaré aujourd'hui qu'une récession était fort probable. Ce sont là les amis du ministre des Finances.

Pourquoi ne reconnaît-il pas à la Chambre aujourd'hui que tout cela est attribuable à sa politique d'impôts élevés qui est inflationniste et la politique de taux d'intérêt élevés du gouverneur de la Banque du Canada, également inflationniste, et que ce sont les raisons pour lesquelles le Canada est au bord d'une récession et d'une crise économique et monétaire sans pareille depuis 1981?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, sauf erreur, le député n'a fait que répéter ce que j'ai déjà entendu bien des fois.

M. Nystrom: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il me demande de répondre à la question. Il veut que les taux d'intérêt baissent. Il conviendrait de lui demander comment il s'y prendrait. Je l'ai entendu dire qu'il suffisait d'appeler

John Crow et de lui demander de réduire ces taux. Il n'y a qu'une seule façon. . .

M. Nystrom: Nous vous l'avons dit en juin. Le comité des finances vous l'a dit à ce moment-là.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, mon collègue prétend qu'il me l'a dit en juin. Il m'a dit la même chose il y a un an, et un an et demi avant cela. Le problème, c'est que si nous avions suivi les conseils du Nouveau Parti démocratique et adopté une politique de taux d'intérêt bas, le taux d'inflation qui a été rendu public ce matin et qui s'établit à 5,5 p. 100, serait nettement supérieur, car beaucoup plus d'argent circulerait dans l'économie pour la même quantité de produits. Cela entraîne automatiquement une augmentation des prix qui, à son tour, fait monter le taux d'inflation et, par contrecoup, les taux d'intérêt que les Canadiens seraient disposés à payer.

Cela montre, monsieur le Président, que les néo-démocrates ne comprennent absolument rien au fonctionnement de l'économie à l'heure actuelle.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le ministre dit que nous nous contredisons. Ce sont les mots qu'il a employés. Le ministre n'avait que cela en bouche aujourd'hui. Hausse des taux d'intérêt, hausse de l'inflation, baisse du déficit de la balance des paiements deux mois de suite, conséquences en suspens de la TPS et Accord de libre-échange.

Vous nous dites que vous êtes en train de régler les problèmes. Pourtant le déficit et la dette sont plus élevés. Vous êtes une catastrophe comme ministre et vous dites que tout est en ordre.

Des voix: Règlement!

M. Barrett: Si c'est cela que vous appelez de l'ordre, monsieur le Président, je me demande à quoi ressemble le désordre dans ce pays.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à ce que le député me comprenne bien. Selon lui, j'ai dit que tout était en ordre. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit très clairement que notre taux d'inflation était trop élevé, que nous devions l'abaisser. J'ai bien expliqué, dans ma réponse précédente, que le moyen que le Nouveau Parti démocratique nous demande de prendre pour réduire les taux d'intérêt aggraverait le problème de l'inflation.

M. Barrett: C'est absurde, complètement absurde.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que c'est complètement absurde. On voit bien qu'il était travailleur social et annonceur à la radio avant de venir aux Communes, car il saute aux yeux qu'il n'est pas économiste.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La Coalition québécoise contre la TPS a lancé officiellement hier sa campagne de protestation contre cette taxe fortement régressive que le gouvernement fédéral entend imposer à compter du 1er janvier 1991.

Est-ce que le ministre a pris en considération la perte de 25 000 emplois au Québec et que les syndicats demandent déjà des allocations pour le coût de la vie dans leurs négociations pour tenir compte de l'augmentation des prix à cause de la TPS?

Est-ce que le ministre va tenir compte des demandes de la Coalition et retirer cette taxe immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis deux ans et demi, nous accordons une grande attention à ce que les Canadiens disent sur la TPS. Nous avons produit un livre blanc. Nous avons présenté un document technique. Nous avons présenté un projet de loi. Nous n'avons jamais cessé d'être à l'écoute des Canadiens.

Nous avons aussi écouté des gens comme John Bulloch qui a déclaré, tout le monde le sait, qu'il ne voyait pas d'autre solution qu'une taxe sur la valeur ajoutée.

Nous devons remplacer la taxe de vente fédérale actuelle. Le Parti libéral du Canada n'a encore présenté aucune solution pouvant remplacer la taxe sur les produits et services. Le Parti libéral aussi a déclaré que la taxe de vente fédérale actuelle devait être remplacée.

Jusqu'à ce que mon collègue soit en mesure de présenter sa solution, rien ne lui permet de faire le genre de déclarations qu'il vient de faire.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre n'écoute pas ce que dit John Bulloch. John Bulloch lui a aussi dit de renoncer à sa taxe et de tout reprendre à zéro.

Pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas la Coalition des Québécois contre la TPS, un groupe de gens de toutes les couches de la société dont des chefs de famille monoparentale, des consommateurs, des femmes et des person-

nes âgées? Tous, ils disent de renoncer à la taxe. Pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas et ne renonce-t-il pas à sa taxe avant qu'il soit trop tard?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté. Le député a notamment mentionné les familles monoparentales et les personnes âgées.

Ces deux groupes s'en tireront beaucoup mieux après l'entrée en vigueur de la TPS. Quelque 84 p. 100 d'entre eux recevront un crédit au titre de la taxe de vente et 75 p. 100 auront plus d'argent dans leurs poches après l'entrée en vigueur de la taxe que maintenant.

M. Barrett: Il dit n'importe quoi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'entends braire de l'autre côté. Apparemment, ils ne sont pas d'accord.

M. Barrett: Vous êtes incroyable!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce ne sont pas mes chiffres. Ce sont des chiffres fournis par les spécialistes du ministère des Finances.

J'ai déjà déclaré souvent que si les députés veulent contester certains des chiffres que je cite, qu'ils précisent lesquels. Sinon, qu'ils cessent d'induire les Canadiens en erreur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre du Commerce extérieur une question sur l'un de nos plus grands secteurs d'exportation, soit la fabrication des pièces d'automobile.

J'ai reçu une lettre de la société Versatech Industries de Weston, en Ontario, qui fabrique des joints, des produits du plastique et d'autres pièces d'étanchéité pour l'industrie automobile. Dans sa lettre, on dit:

> Depuis le mois d'août 1989, les douaniers américains sont sans pitié, ils nous harcèlent constamment, allant même parfois jusqu'à saisir et confisquer nos camions.

La société établit un rapport entre le harcèlement dont elle est victime et l'introduction du système harmonisé des tarifs qui a obscurci la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Je voudrais donc poser la question suivante: Le gouvernement va-t-il enfin employer la manière forte avec les douaniers américains coupables de harcèlement avant que la société Versatech ne soit obligée d'imiter d'autres exportateurs canadiens et de déménager aux États-Unis?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a mentionné que les États-Unis avaient adopté le système harmonisé des tarifs et que sa mise en oeuvre au cours de la dernière année a posé quelques problèmes. Je suis content qu'il n'ait pas répété les erreurs que commettent souvent le chef de l'opposition et d'autres députés,—j'en ai même été surpris—et qu'il ne profite pas de l'occasion pour dénigrer l'Accord de libre-échange.

Je suis sûr que le député se rend bien compte, puisqu'il semble avoir un quotient intellectuel supérieur à celui de la plupart de ses collègues, que l'industrie automobile et le secteur de fabrication des pièces d'automobile sont régis par l'Accord canado-américain sur l'automobile et que l'Accord de libre-échange ne s'applique pas dans leur cas. Pas plus d'ailleurs que le système harmonisé des tarifs, puisque le système harmonisé que les États-Unis mettent actuellement sur pied est un système général. Quand les sociétés ont des problèmes, nous sommes disposés à faire l'impossible pour les aider à les régler. Mais il faut obtenir la collaboration des États-Unis pour régler les problèmes que les sociétés canadiennes peuvent connaître à la frontière américaine, et vice versa.

• (1140)

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour son compliment, mais je ne suis pas plus impressionné que mes collègues par l'Accord de libre-échange.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Avant les élections, le gouvernement a promis que l'Accord garantirait aux exportateurs canadiens l'accès au marché américain. Pourquoi des sociétés comme Versatech sont-elles maintenant harcelées à ce point? Le ministre va-t-il admettre que l'Accord a permis à son gouvernement de liquider l'industrie des pièces d'automobiles, tout comme il a liquidé l'agriculture canadienne et les pêcheries atlantiques?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je commençais à penser que le député était un peu plus intelligent que ses collègues, mais il vient encore de parler de l'industrie des pièces d'automobiles, comme si elle avait un lien avec l'Accord de libre-échange. Ce n'est pas le cas.

Aux termes de l'Accord canado-américain sur l'automobile, le libre-échange dans ce secteur est en vigueur depuis le début des années 1960. Le député devrait lire le rapport de l'institut d'analyse politique de l'Université de Toronto dans lequel un groupe d'économistes affirme que, grâce au libre-échange et à la TPS, l'économie canadienne sera florissante au cours de la présente décennie. Voici sa prédiction: «[. . .] déclenchée par le libre-échange avec les États-Unis ainsi que par la réforme fiscale et les projets énergétiques, une hausse phéno-

ménale de l'investissement va relancer l'économie canadienne au cours des années 1990.» D'après le groupe, cette conjoncture va durer longtemps.

C'est l'avis de l'institut d'analyse politique de l'Université Toronto. Ce ne sont pas les grands penseurs du chef de l'opposition, car eux sont à court d'idées. Voici un autre passage du rapport: «La prospérité va durer jusque vers la fin des années 1990. La production fortement accrue résultant de l'adaptation au libre-échange continuera de soutenir l'économie quand l'investissement commencera à ralentir. En fait, le libre-échange va d'abord pousser l'économie au niveau de la demande des investisseurs et, ensuite, améliorer considérablement la productivité.»

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'incendie du dépotoir de pneus d'Hagersville qui dégage des vapeurs toxiques est considéré maintenant comme l'une des plus grandes catastrophes écologiques en Amérique du Nord.

Nous avons parlé ce matin aux pompiers du centre de lutte contre l'incendie et ils nous ont dit qu'ils n'avaient éteint hier qu'un superficie de 18 pieds sur les 13 acres que couvre le sinistre. On ne peut pas utiliser les bombardiers à eau à cause des basses températures et du brouillard, et de dangereuses toxines sont libérées dans l'atmosphère.

Je voudrais demander au ministre quelles mesures d'urgence il est prêt à prendre pour éteindre cet incendie?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Ontario, qui est chargé de l'opération, prend toutes les mesures en son pouvoir pour se rendre maître de la situation.

Nous connaissons tous la gravité de la situation mais le gouvernement de l'Ontario ne peut pas faire grand-chose actuellement pour éteindre cet incendie.

Ce matin, celui-ci nous a demandé de l'aide pour analyser des échantillons de fumée et d'air toxique causés par le sinistre. Nous avons envoyé ce matin une équipe de spécialistes d'Environnement Canada pour faire des prélèvements. Nous suivons l'évolution de la situation grâce aux conseils des experts qui nous fournissent des informations sur l'atmosphère et les prévisions météorologiques. Dès maintenant, nous sommes prêts à apporter toute notre aide à l'Ontario.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses observations au sujet des mesures que son ministère peut prendre. Mais notre parti est fermement convaincu que la Protection civile devrait fournir tout le personnel nécessaire pour agir rapidement. Ce matin, chaque équipe de lutte contre l'incendie ne comptait que 30 pompiers.

Le gouvernement a-t-il tiré une leçon de la catastrophe survenue à Saint-Basile-le-Grand et prendra-t-il rapidement des mesures pour accorder immédiatement l'aide de la protection civile à l'Ontario?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous faisons actuellement tout ce que nous a demandé le gouvernement de l'Ontario.

Nous savons tous que l'entreposage et la destruction de dépôts de pneus dans tout le Canada exigent des solutions globales. Ce dépôt nous préoccupe, tout comme les nombreux autres qu'il y a au Canada.

Le gouvernement a consacré 2 millions de dollars à la recherche sur une méthode de recyclage des pneus. Trois projets sont en cours. Trois installations de recyclage ont été construites et trois autres sont en chantier. Nous prendrons la situation en main.

* * *

L'ÉTHIOPIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, ma question, que j'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, porte sur la menace de famine en Éthiopie.

Le ministre n'ignore pas que, depuis quelques semaines, on est particulièrement inquiet pour la population menacée qui est coupée de tout approvisionnement à cause du conflit interne. La situation s'aggrave à cause de l'attaque, de la désorganisation apparente du port de mer de Massawa et du blocage des principales voies d'approvisionnement, surtout pour les églises qui remplissent les obligations que l'archevêque de Canterbury a annoncées il y a quelques semaines.

Le premier vice-président de l'ACDI, M. Doug Lindores, que le gouvernement avait envoyé comme représentant spécial vient de rentrer. Quelles mesures spéciales pouvons-nous prendre pour assurer aux Canadiens que les efforts qu'ils déploient pour enrayer à nouveau la menace de famine en Éthiopie ne sont pas vains?

Deuxièmement, puisqu'il est plus évident que jamais que ce conflit est la cause ultime de la crise périodique, quelles mesures le Canada prend-il de concert avec d'autres pays pour essayer de ramener la paix dans la corne de l'Afrique, qui en a désespérément besoin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes profondément troublés par l'impact du conflit sur les gens déjà affligés par la famine. Le port de Massawa est à toutes fins utiles fermé. Nous avons changé la destination d'un navire qui devait y livrer des aliments et des fournitures en provenance du Canada et nous l'avons envoyé à Port-Soudan où les chances de débarquer la cargaison sont meilleures.

Le député identifie correctement le conflit comme la source du problème. Nous avons fait les instances les plus pressantes possible auprès des gouvernements de l'Éthiopie et du Soudan, et indirectement auprès des dirigeants des rebelles, que nous avons exhortés à reprendre les négociations.

Nous nous employons avec tous les organismes internationaux qui livrent et coordonnent les secours d'urgence à chercher un moyen de faire parvenir l'aide à destination, malgré le conflit.

De toute évidence, il faut que toutes les parties consentent à un cessez-le-feu, à la reprise des négociations. Nous essayons d'en convaincre toutes les parties par tous les moyens que nous avons à notre disposition.

* * *

L'ÉCONOMIE DE L'ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Selon le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, l'écart entre la région de l'Atlantique et le reste du pays se creuse à un rythme sans précédent. La mauvaise gestion des pêches de l'Atlantique a provoqué leur effondrement complet.

Suivant l'Association touristique de la Nouvelle-Écosse, la nouvelle taxe de 7 p. 100 sur les produits et services fera disparaître l'industrie touristique de la région de l'Atlantique.

Néanmoins, sachant pertinemment que l'économie de cette région est toujours la dernière à se remettre des crises, mais la première à en souffrir, le gouvernement actuel applique sans relâche une politique de resserrement du crédit et de soutien du dollar.

Le ministre admettra-t-il enfin qu'il a perdu la maîtrise de la situation et qu'il ne jouit plus d'aucun crédit? Se décidera-t-il à céder son poste avant de détruire de fond en comble la fragile économie de la région de l'Atlantique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de nous avoir rappelé que la population du pays se préoccupe du sort de l'économie. C'est compréhensible, compte tenu des difficultés que nous avons connues il n'y a pas si longtemps, c'est-à-dire au moment de la crise de 1981-1982. Cependant, personne ne prévoit une récession de cette gravité.

Les avis sont toujours partagés. Certains estiment que nous nous dirigeons vers une récession, d'autres pas. Il est clair toutefois que nous traversons une période de croissance lente.

• (1150)

Les taux d'intérêt sont élevés parce que nous devons juguler l'inflation. Or, l'inflation touche autant la région de l'Atlantique que le reste du pays. Si nous ne venons pas à bout de ce problème, les provinces de l'Atlantique en souffriront plus que le sud-ouest de l'Ontario, par exemple, parce que leur économie n'est pas aussi forte que celle de l'Ontario.

C'est pourquoi nous devons lutter contre l'inflation. Parallèlement, nous avons augmenté les ressources financières de la région de l'Atlantique par l'entremise de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

M. Robichaud: Vous voulez rire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais pas du tout. Si je ne m'abuse, les fonds vesés au Canada atlantique sont plus élevés de 35 p. 100 par rapport au niveau d'il y a cinq ans. Trente-cinq p. 100 de plus, c'est bien une augmentation, même si calculé à la façon du député.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, encore quelques réponses comme ça de la part du ministre des Finances et les conservateurs seront assurés qu'aucun candidat de leur parti dans la région de l'Atlantique ne récupèrera son dépôt aux prochaines élections fédérales.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le Conference Board du Canada a prédit hier un front orageux pour l'économie de l'Atlantique. Le ministre devrait savoir que ses politiques financières, ajoutées à la mauvaise gestion du gouvernement actuel en matière de pêche, ont amené la région de l'Atlantique au bord d'une véritable récession.

Quelle mesure le ministre est-il prêt à prendre pour faire en sorte que sa politique de taux d'intérêt élevés ne donne pas le coup de grâce à l'économie fragile de l'Atlantique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue ne rend pas justice à la vigueur de l'économie dans la région de l'Atlantique. Nous reconnaissons que le secteur de la pêche y connaît un grave problème, mais il y a d'autres secteurs de l'économie qui ne souffrent pas autant que celui de la pêche.

Dès le budget d'avril 1989, j'ai dit bien clairement que nous devions nous attaquer au problème de l'inflation, sinon les habitants de la région de l'Atlantique seront plus durement frappés que ceux des autres régions du pays, comme le sud-ouest de l'Ontario, dont l'économie est plus solide. Voilà pourquoi nous devons faire ce que nous faisons.

La hausse du financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique offre cependant une compensation. Les fonds accrus qui y sont consacrés contribueront à compenser les taux d'intérêt plus élevés, et c'est ainsi que nous nous attaquons au problème en ce qui concerne la région de l'Atlantique.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les milieux d'affaires d'Ottawa-Carleton ont renoncé de guerre lasse à convaincre le gouvernement de permettre une liaison aérienne directe avec Chicago. Notre capitale, dont la population est la quatrième du pays, par ordre d'importance, est la seule grande ville du Canada qui est privé d'un accès direct aux clients et aux marchés de Chicago.

Quand une grosse compagnie aérienne est prête à fournir ce service quatre fois par jour, quand les gens d'affaires en ont besoin, pourquoi le ministre dit-il non?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le président, je comprends la demande des sociétés d'Ottawa-Carleton, mais il y a un problème. Ma collègue sait très bien que les routes aériennes entre les États-Unis et le Canada sont régies par un accord bilatéral. Si nous décidons de rouvrir cet accord, nous devrons tenir compte d'autres villes qu'Ottawa. Edmonton et Halifax nous ont demandé d'ouvrir d'autres routes et leurs demandes devront être considérées en même temps.

Il y a une autre raison qu'elle connait très bien. La compagnie qui voudrait desservir Ottawa est une compagnie américaine. Si elle veut rouvrir l'accord, qu'elle s'adresse au gouvernement américain. Ensuite, je pourrai défendre les intérêts des compagnies canadiennes. C'est la procédure normale.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre sait très bien qu'il est possible de régler facilement cette question sans rouvrir les négociations bilatérales. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait également.

L'aéroport international Pearson est un véritable fouillis et les collisions aériennes évitées de justesse ont augmenté de 64 p. 100. Le gouvernement n'aurait pas à débourser un seul cent s'il permettait aux voyageurs qui partent d'Ottawa d'éviter l'aéroport Pearson, ce qui rendrait les entreprises locales plus concurrentielles sur la scène internationale et attirerait les touristes et les congrès dans la capitale.

Pourquoi le gouvernement protège-t-il les compagnies aériennes privées contre leurs concurrents dans ce nouveau marché libre? Pourquoi fait-il passer ses propres intérêts avant ceux de la sécurité à Pearson et de gens d'affaires dynamiques?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne vois par le rapport entre la première et la deuxième question. J'espère qu'il n'y en a pas.

Premièrement, l'aéroport Pearson n'est pas un fouillis. Depuis décembre 1989, le nombre de vols à Pearson a été limité. Avec 20 millions de passagers par an, je pense que la députée comprendra que l'administration de Pearson est fort différente de celle de tous les autres aéroports canadiens. Pearson est un aéroport sûr.

J'aimerais que ma collègue se rende compte qu'en déclarant que Pearson est un fouillis et qu'il n'est pas sûr, elle met en danger la crédibilité du transport aérien au Canada.

Deuxièmement, je répète ce que j'ai dit auparavant. Rouvrir les négociations bilatérales avec les États-Unis n'est pas quelque chose qui concerne uniquement Ottawa. Je comprends que la députée représente Ottawa. Toutefois, je dois représenter également Halifax et Edmonton. C'est la façon de procéder. Je ne rouvrirai pas

l'accord bilatéral uniquement pour Ottawa. Je regrette, mais c'est impossible.

* * *

L'ÉCONOMIE DE L'ATLANTIQUE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre principal du Canada atlantique, le ministre du Commerce extérieur.

Mon collègue et moi venons de rentrer d'une visite de certains ports de pêche de Terre-Neuve et nous avons vu par nous-mêmes ce qu'était la crise de la région atlantique.

Les gens de Terre-Neuve sont d'avis que le premier ministre n'écoute pas et que le gouvernement s'en moque. Nous avons entendu maintes et maintes fois des habitants de Terre-Neuve nous dire que le premier ministre les considérait comme quantité négligeable.

Ce dont le premier ministre a besoin, c'est un cours sur la crise dans la région atlantique. Il est inutile de lui envoyer le ministre du Commerce extérieur, il est trop facilement berné.

Quand le premier ministre ira-t-il à Trepassey, à Grand Banks ou à St. John's, pour voir par lui-même ce qui se passe dans la région atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre connaît très bien les problèmes des pêches de l'Atlantique et il s'en préoccupe. En temps utile il s'attaquera à la question lui-même.

La date de sa visite à Terre-Neuve dépend de son calendrier. Il visite les différentes parties du pays et reçoit toujours un accueil très enthousiaste.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: En ce qui concerne les pêches de l'Atlantique, les députés seront peut-être intéressés de savoir qu'il y a eu, comme chaque année, des consultations bilatérales sur les pêches entre le Canada et l'URSS, et que divers accords qui aideront les pêcheurs ont été conclus avec l'URSS, notamment un accord en vertu duquel ils pourront débarquer et vendre aux usines canadiennes la petite quantité de leurs prises accidentelles de morue, d'églefin et de goberge lorsqu'ils pratiquent la pêche au merlu argenté, sous réserve d'arrangements commerciaux acceptables. Il en résultera des semaines de travail supplémentaires pour les travailleurs des usines.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: De plus, ils ont accepté de laisser plus de morue à la flotte canadienne en nous donnant une partie du quota qui leur avait été attribué par l'OPANO pour la zone 3NO au sud du Grand Banc.

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Ou bien vous vous intéressez aux pêches de l'Atlantique ou bien vous ne vous y intéressez pas. Vu les nombreuses interruptions, il est clair que cela ne vous intéresse pas.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Donc, monsieur le Président, c'est quand il en aura envie que le premier ministre ira dans le Canada atlantique pour se rendre compte de la crise. Les Canadiens de l'Atlantique veulent qu'il y aille tout de suite. Mais quand il ira là-bas il recevra le même accueil qu'à Brandon.

Le 13 décembre, le premier ministre s'est engagé à injecter un milliard de dollars dans le Canada atlantique. Il a répété cet engagement le 22 janvier.

Le premier ministre nous prépare de graves compressions budgétaires, et le ministre des Finances aussi. Les Canadiens de l'Atlantique font les frais des assauts contre l'AC, de la TPS et de l'inaction gouvernementale dans la question des pêches.

Quand le premier ministre va-t-il réaliser l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens de l'Atlantique? Quand va-t-il tenir sa promesse? Quand va-t-il faire quelque chose au sujet de la crise qui sévit dans le Canada atlantique?

• (1200)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans toute l'histoire du Canada le NPD n'a jamais fait la moindre chose pour le Canada atlantique, pas une seule. Tout ce qu'il a fait, c'est d'envoyer là-bas des colporteurs itinérants jeter un coup d'oeil et se montrer devant les caméras, pour revenir ensuite prétendre qu'ils n'ignorent rien du Canada atlantique. Le député ne connaît rien du Canada atlantique.

Le premier ministre n'a pas besoin de visiter le Canada atlantique parce que moi je le visite, mon collègue le visite, d'autres ministres le visitent. Quand il s'y rend, par exemple pour annoncer l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, il a annoncé plus de un milliard de dollars d'aide au Canada atlantique. Cette année le Canada atlantique va recevoir un montant record au

titre de l'aide au développement régional du Canada atlantique, c'est-à-dire 500 millions de dollars. Voilà le genre de chose que le premier ministre fait en faveur du Canada atlantique.

M. le vice-président: Nous terminerons la période des questions avec une question du député de Miramichi et une question de la députée de Don Valley-Nord.

* * *

VIA RAIL

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais lui demander s'il est prêt aujourd'hui à garantir aux Canadiens que, après avoir décimé VIA Rail, le gouvernement ne réduira pas davantage le service voyageurs, étant donné surtout que l'Office national des transports songe à annuler la directive R-38 000, ce qui, en fait, serait un premier pas vers la déréglementation du service ferroviaire voyageurs.

Le ministre nous donnera-t-il aujourd'hui sa parole qu'il n'y aura pas d'autres réductions dans le service voyageurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon ami sait fort bien que l'initiative de l'ONT n'a rien à voir avec le ministère des Transports. Cette mesure fait suite à l'enquête que l'Office a menée l'an dernier sur les prix de VIA Rail. Cet organisme a décidé de consulter le public à propos de la déréglementation du service ferroviaire.

À mon avis, nous devrions attendre que le public ait fait connaître sa réaction et voir ce que fera l'ONT par la suite.

Entre-temps, selon moi, le rôle du ministre des Transports consiste à attendre, car l'ONT, comme mon ami le sait fort bien, est un organisme indépendant sur lequel le ministre des Transports n'a aucune autorité.

* * *

LA POLOGNE

Mme Barbara Green (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, sauf erreur, le Canada a convenu, avec d'autres gouvernements occidentaux du Club de Paris, de conclure avec la Pologne un accord en vue du rééchelonnement de sa dette. Le ministre peut-il confirmer qu'on a consenti à alléger le fardeau de la dette de ce pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer qu'aujourd'hui à Paris un accord de rééchelonnement de dette a été conclu entre le représentant du gouvernement polonais et ceux du Club de Paris qui regroupe les pays créanciers officiels, dont le Canada.

Bien que nous n'ayons pas encore tous les détails, je crois comprendre que cet accord permettra à la Pologne de rééchelonner ses dettes payables en 1989-1990 et pendant le premier trimestre de 1991.

En vertu de cette entente, le Canada s'attend à rééchelonner la totalité des versements au titre du principal et des intérêts à payer durant cette période, qui s'élèvent à plus de 1,2 milliard. Ce montant représente environ 10 p. 100 du total de 12,2 milliards rééchelonné par tous les pays créanciers du Club de Paris.

Le Canada contribue ainsi énormément à modérer les pressions qui s'exercent sur la balance des paiements de la Pologne afin de l'aider dans son difficile et important programme de stabilisation économique.

M. Robichaud: Pourquoi ne faites-vous pas la même chose pour la région de l'Atlantique, Joe?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, compte tenu de la collaboration dont la Chambre a fait preuve hier soir, je me demande si le ministre de la Justice pourrait nous informer des affaires dont la Chambre sera saisie lundi et mardi prochains. Le programme risque d'être modifié, je crois.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme nous avons abattu beaucoup de travail hier et que nous avons adopté la motion du premier ministre, je tiens à informer la Chambre que nous allons poursuivre lundi le débat de deuxième lecture du projet de loi C-52. Mardi, nous allons commencer par reprendre le débat de deuxième lecture du projet de loi C-26, modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Mardi après-midi, je le répète, la Chambre mettra fin à ses travaux à 16 h 30, pour l'exposé budgétaire du ministre des Finances.

Mercredi et jeudi seront réservés au débat du budget.

Le programme de vendredi sera établi au cours de la semaine prochaine.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Beau-

séjour a lancé une proposition à partir de son siège. Aurait-il l'obligeance d'invoquer le Règlement afin de répéter officiellement cette observation?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une quinzaine de pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA – PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Comité a eu le mandat de cette Chambre d'étudier la Loi du Parlement du Canada, il y a quelque temps. Nous avons déposé notre premier rapport il y a quelques jours et la Chambre a bien voulu nous consentir un délai additionnel jusqu'au 29 juin.

Alors, il me fait plaisir aujourd'hui de présenter le deuxième rapport et si vous m'en donnez l'opportunité, monsieur le Président, j'aimerais énoncer, pour les membres de cette Chambre, les principes directeurs qui ont dirigé ce rapport.

Le Comité recommande, dans ce rapport, que la Chambre des communes réaffirme les principes suivants qui s'appliquent aux députés:

a) que le Bureau de régie interne est l'autorité compétente pour déterminer comment les ressources financières et les services administratifs fournis par la Chambre sont utilisés et appliqués;

b) que dans l'exercice de ses activités et fonctions, le député a droit à l'utilisation des ressources financières et des services administratifs mis à sa disposition par la Chambre, sous réserve des pouvoirs conférés au Bureau de régie interne par la loi;

c) que les activités partisanes sont inhérentes et essentielles aux activités et fonctions du député;

d) que chaque député jouit des droits et immunités applicables à sa fonction de façon qu'il puisse exercer ses activités et ses fonctions en toute indépendance, sans ingérence ou intimidation; et

e) que le député jouit d'une discrétion absolue dans la direction et le contrôle du travail exécuté pour son compte par ses employés ou des entrepreneurs indépendants et n'est soumis qu'à l'autorité du Bureau de régie interne de la Chambre des communes dans l'exercice de cette discrétion.

* * *

PROJET DE LOI S-9

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi S-9, Loi fusionnant les deux corporations appelées respectivement. . .

[*Traduction*]

. . .le «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada)» et le «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)» et édictant des mesures nécessaires relativement à la charte de la corporation issue de cette fusion, rapport qui prévoit un amendement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec intérêt l'exposé des deux rapports, surtout celui du comité spécial qui énonce certains des principes. Comme j'ai participé à l'élaboration de ce rapport, je crois qu'il serait utile de dire aux Canadiens et aux députés qu'ils auraient vraiment avantage à lire l'énoncé de ces principes dans les deux langues utilisées dans le rapport proprement dit. Je suis certain que la formulation choisie a pris l'interprète au dépourvu. Nous avons utilisé des termes précis, et ce que nous venons d'entendre dans nos écouteurs en est une traduction très approximative. Or, dans ce domaine particulier, la rigueur de la langue revêt une grande importance. Je voulais simplement signaler ce fait à la Chambre. Si vous n'y voyiez pas d'objection, monsieur le Président, il serait peut-être bon que l'auteur de l'exposé donne aussi lecture de ces principes dans l'autre langue officielle, en l'occurence l'anglais, pour que nous puissions entendre les deux versions. Je vois des députés libéraux et néo-démocrates qui hochent la tête en signe d'approbation. Peut-être pourrions-nous prendre un instant pour le faire, vu l'importance de ces principes.

• (1210)

[*Français*]

M. le Président: Je remercie bien l'honorable député pour son intervention, mais la présentation de l'honorable député a certes été faite en français, dans la langue de Molière, et de façon absolument parfaite. Mais peut-être pourrait-on aussi la faire en anglais.

[*Traduction*]

M. Danis: La partie en question du rapport auquel a fait allusion le Whip en chef du gouvernement et qui traite des principes généraux est libellée comme suit:

> De l'avis du comité, il importe que la Chambre des communes réaffirme certains principes généraux régissant les activités et fonctions des députés et autour desquels ont gravité les délibérations et les conclusions du comité. Ces principes sont conformes aux droits et aux immunités acquis par les parlementaires en vertu de la Constitution et du droit relatif à l'immunité parlementaire et sont nécessaires au bon fonctionnement d'un système parlementaire.
>
> Le Comité recommande, dans ce rapport, que la Chambre des communes réaffirme les principes suivants qui s'appliquent aux députés:
>
> a) que le Bureau de régie interne est l'autorité compétente pour déterminer comment les ressources financières et les services administratifs fournis par la Chambre sont utilisés et appliqués;
>
> b) que dans l'exercice de ses activités et fonctions, le député a droit à l'utilisation des ressources financières et des services administratifs mis à sa disposition par la Chambre, sous réserve des pouvoirs conférés au Bureau de régie interne par la loi;
>
> c) que les activités partisanes sont inhérentes et essentielles aux activités et fonctions du député;
>
> d) que chaque député jouit des droits et immunités applicables à sa fonction de façon qu'il puisse exercer ses activités et ses fonctions en toute indépendance, sans ingérence ou intimidation; et
>
> e) que le député jouit d'une discrétion absolue dans la direction et le contrôle du travail exécuté pour son compte par ses employés ou des entrepreneurs indépendants et n'est soumis qu'à l'autorité du Bureau de la régie interne de la Chambre des communes dans l'exercice de cette discrétion.

* * *

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais aborder une question à la rubrique «Motions» que la Chambre comprendra sans mal.

Affaires courantes

Le lundi 19 février 1990, les députés le savent, M. Jean-Marc Hamel doit démissionner de ses fonctions de directeur général des élections.

Or la Loi électorale du Canada précise que le poste de directeur général des élections doit être pourvu au moyen d'une résolution de la Chambre des communes.

Ayant consulté les représentants de l'opposition, je crois pouvoir dire que la Chambre acceptera à l'unanimité la nomination de M. Jean-Piere Kingsley à ce poste.

C'est donc volontiers que je propose la résolution suivante:

> Attendu que Monsieur Jean-Marc Hamel cessera d'occuper sa charge de directeur général des élections le 19 février 1990;
>
> Et attendu que le paragraphe 6(2) de la Loi électorale du Canada, chapitre E-2 des Lois revisées du Canada (1985), stipule que s'il survient une vacance au poste de directeur général des élections, cette vacance doit être remplie par résolution de la Chambre des communes;
>
> Il est par conséquent résolu que Monsieur Jean-Pierre Kingsley est, par les présentes, nommé directeur général des élections à compter du 19 février 1990.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je voudrais faire un accroc à la tradition et proposer que en raison de l'importance de cette résolution et comme M. Kingsley doit devenir agent du Parlement, le député de Thunder Bay—Atikokan et celui de Kingston et les Îles appuient cette motion pour signaler que les trois partis sont bien d'accord au sujet de cette nomination.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je dirai un mot au sujet de M. Jean-Pierre Kingsley, le nouveau directeur général des élections.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Kingsley est diplômé de l'Université d'Ottawa. Il a occupé plusieurs fonctions au sein de la Fonction publique ainsi qu'au secteur privé. De 1977 à 1981, M. Kingsley a été président et directeur général de l'Hôpital Général d'Ottawa. De 1981 à 1984, il a été sous-ministre adjoint au ministère d'État pour le Développement social. Il a ensuite été sous-secrétaire à la Direction de la politique du personnel au Conseil du Trésor, jusqu'en 1987.

[*Traduction*]

C'est dans ce cadre que j'ai eu le plaisir de collaborer avec M. Kingsley dont je constate la présence à la tribune

aujourd'hui. Quant à moi, je tiens à dire que cet excellent fonctionnaire poura sûrement assumer les fonctions de directeur général des élections avec brio et que les Canadiens peuvent en être fiers.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Lewis: Le Canada est choyé de voir ce grand gestionnaire accéder au poste de Directeur général des élections.

[*Traduction*]

Je veux également remercier publiquement le directeur général des élections qui est sur le point de prendre sa retraite. Pendant quelque 24 ans, M. Jean-Marc Hamel a exercé les fonctions de directeur général des élections du Canada. Il a accédé à ce poste le 6 juin 1966 et a été responsable de l'application de la loi électorale durant les sept dernières élections générales, depuis 1968.

M. Hamel a toujours eu une compréhension parfaite des exigences fondamentales de son poste. Je suis certain que beaucoup de députés qui ont eu l'occasion de rencontrer M. Hamel seront d'accord avec moi pour dire qu'il était juste et impartial. Ces qualités, communes aux personnes qui occupent ce poste, sont non seulement souhaitables, mais aussi essentielles à la bonne exécution des fonctions du poste.

Je suis certain que tous les députés estiment comme moi que le Canada a été bien servi par M. Jean-Marc Hamel durant toutes ces années où il a été directeur général des élections.

Des voix: Bravo!

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, au nom des députés de l'opposition officielle à la Chambre, je suis très heureux d'appuyer la motion présentée par le ministre de la Justice.

Je suis également heureux de dire que nous sommes ravis de la nomination proposée par le ministre de la Justice.

[*Français*]

M. Kingsley est sans doute un fonctionnaire très distingué au pays. Il a une carrière très distinguée, et nous sommes très fiers de l'avoir comme Directeur général des élections du Canada.

[*Traduction*]

Ce sera un plaisir pour nous de travailler en étroite collaboration avec M. Kingsley quand il entrera en fonctions. Nous espérons établir avec lui les voies de communication qui sont si importantes entre les partis politiques du Canada et le directeur général des élections.

Personnellement, à titre de critique de mon parti pour les questions électorales, j'ai travaillé avec M. Hamel et j'attends impatiemmement le plaisir de travailler avec M. Kingsley de la même façon.

Je dois dire également, au nom de l'opposition, que M. Hamel a servi le Canada de façon exceptionnelle au cours des 24 dernières années en tant que directeur général des élections. Pendant la courte période où j'ai eu l'occasion de travailler avec lui, j'ai pu constater qu'il avait une connaissance extraordinaire de son poste et de la Loi électorale du Canada et une capacité peu commune de travailler avec les députés de tous les partis.

Je parle au nom de tous les députés lorsque je dis qu'il a été remarquable en tant que haut fonctionnaire de l'État et du Parlement, ce qu'est le directeur général des élections, évidemment.

Ce qu'il y a d'inhabituel au sujet de la nomination d'aujourd'hui, c'est qu'elle est faite par résolution de la Chambre. Le poste de vérificateur général du Canada et ce poste-ci sont peut-être les deux seules nominations faites par résolution de la Chambre des communes.

La fait que nous soyons parvenus à nous entendre sur une nomination de ce genre est une preuve de la collaboration qui existe entre tous les partis. Il faut dire que, si tous les députés ont accepté d'emblée cette nomination, c'est aussi en raison des qualités exceptionnelles du nouveau titulaire.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'appuyer cette motion.

• (1220)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à dire quelques mots de la nouvelle nomination en la personne de M. Jean-Pierre Kingsley et de l'exceptionnel Jean-Marc Hamel.

Au nom de mon chef, j'ai eu le privilège, ces derniers jours, de participer aux consultations qui ont abouti à cette nomination, et de travailler dans un esprit que nous devrions avoir plus souvent, surtout quand nous nous consultons dans le cadre de la loi ou de la procédure.

M. Jean-Marc Hamel s'est attiré énormément de respect dans les rangs de mon parti au cours de ses 24 ans de

service. Certains de nos vieux routiers, qui ont travaillé directement avec lui pendant les élections et dans l'intervalle, n'ont que des éloges pour sa façon de s'acquitter de sa charge des plus difficiles.

Nous lui savons gré de toutes ces années de service et nous lui souhaitons bonne chance. Nous espérons qu'il comparaîtra devant la Commission royale, non pas à titre de directeur général des élections, mais en tant que simple citoyen, pour lui faire part, une dernière fois, de ses réflexions. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et il constatera qu'il n'y a pas que les élections dans la vie, ce que nous apprendrons tous tôt ou tard nous aussi.

Je suis heureux d'appuyer, au nom de mon parti, la résolution nommant M. Jean-Pierre Kingsley directeur général des élections. Nous avons pris connaissance, au cours de nos consultations, de sa vaste expérience du secteur public, du gouvernement et du bénévolat, dans les hôpitaux notamment. J'ai consulté mon collègue de Nickel Belt, qui a déjà eu l'occasion de discuter en personne avec M. Kingsley de la question des conflits d'intérêts lorsque ce dernier exerçait ses fonctions précédentes, et il me dit que c'est un homme très juste, très franc et sans détours. C'est le genre de personne dont nous avons besoin pour exercer cette charge, une charge qui exige beaucoup de doigté. On pourrait se demander pourquoi M. Kingsley voudrait même l'emploi, étant donné sa nature, mais il nous tarde de travailler avec lui. Il ne sera peut-être pas parmi nous pendant 24 ans, mais ce sera également le cas de certains d'entre nous.

Je félicite M. Kingsley de sa nomination qui va prendre effet presque immédiatement après l'adoption de cette motion. Les membres de mon parti et votre serviteur seront heureux de collaborer avec lui dans les années à venir.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je ne m'éterniserai pas là-dessus, mais je veux simplement souscrire à toutes les observations qui ont été formulées, surtout par mon leader parlementaire, ainsi qu'à celles du porte-parole de l'opposition officielle et de mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan.

J'ai siégé dans cette enceinte pendant la vingtaine d'années où M. Hamel a occupé ce poste, et je ne voudrais pas m'étendre sur toutes les élections que nous avons connues ensemble, mais je tiens à souscrire, à titre tout à fait personnel, à toutes les observations constructives qui ont été formulées à son endroit.

M. Jean-Marc Hamel, que j'ai appris à connaître au cours des sept élections pendant lesquelles il a détenu ce poste, est l'exemple même, pour moi, du type de fonctionnaires dont notre pays peut s'enorgueillir. Il s'exprimait fort bien dans les deux langues et savait très bien faire face à la dualité canadienne lorsqu'il lui fallait régler les problèmes pratiques d'un homme politique tout en interprétant la Loi électorale du Canada. Lors des rares occasions, au cours d'une campagne, où il était nécessaire d'appeler le directeur général des élections ou l'un de ses collaborateurs, on était certain de recevoir les renseignements voulus, ce qui était vraiment très utile en ces temps difficiles. Alors que la journée des élections approchait et que la tension montait chez ceux qui faisaient campagne, on pouvait toujours compter sur le calme et le bon sens des services du directeur général des élections.

Je tenais à transmettre ces quelques paroles de félicitations à Jean-Marc Hamel—ce qui m'évitera peut-être de lui écrire—pour les services remarquables qu'il a rendus. Quant à Jean-Pierre Kingsley, que je ne connais pas aussi bien, mais dont j'ai entendu parler, j'espère certes que durant son mandat, alors qu'il s'initiera au monde extrêmement captivant qu'est celui des élections, il n'hésitera pas à consulter Jean-Marc Hamel, de temps à autre, afin de savoir au juste comment assumer une fonction aussi importante qui nous touche tous.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, comme mon collègue de Kingston et les Îles (M. Milliken), j'aimerais appuyer la nomination de M. Jean-Pierre Kingsley. Je connais Jean-Pierre Kingsley, c'est une personne dévouée, intègre, terre à terre, qui se dévoue dans la communauté. Je l'ai connu au Bureau de direction de l'Hôpital Montfort, dans la région. Je sais que M. Jean-Pierre Kingsley va être un excellent Directeur général des élections au Canada.

Je dois aussi remercier M. Jean-Marc Hamel pour son travail. Je n'ai passé qu'une élection sous la direction de M. Hamel, comme candidat au fédéral, et j'espère que j'aurai l'occasion d'en passer plusieurs sous la direction très habile de mon ami, Jean-Pierre Kingsley. Félicitations et bravo!

[*Traduction*]

M. le Président: Je vais moi aussi rompre avec la tradition et, à titre de président, dire quelques mots sur notre collègue, M. Jean-Marc Hamel, qui prend sa retraite. Sans avoir toute l'expérience du député d'Annapolis Valley—Hants, j'ai vécu un certain nombre d'élections sous l'orientation éclairée et l'habile direction de Jean-Marc Hamel. Je joins ma voix à celle de notre collègue

pour exprimer, au nom de tous les députés, nos remerciements sincères. . .

[*Français*]

Je le remercie pour son dévouement au travail, et j'apprécie les efforts qu'il a démontrés dans ses devoirs et ses obligations en tant qu'officier du Parlement. Parce qu'il était parfois très facile pour nous de prendre pour acquis les efforts d'une personne comme Jean-Marc Hamel.

[*Traduction*]

C'est une tâche extrêmement difficile. Qu'il ait si bien réussi à s'en acquitter. . .

[*Français*]

. . .encore et encore, élections après élections, sans problème et sans reproche de la part des députés.

C'est pour moi l'exemple d'une personne qui a donné à la Chambre des communes et au Parlement du Canada tout son enthousiasme, avec loyauté et dévotion.

[*Traduction*]

Je crois pouvoir affirmer que je parle au nom de tout le monde ici. Je transmettrai à M. Hamel les commentaires de nos amis et de bien d'autres personnes dans quelques minutes car j'aurai le privilège de dîner avec lui. Soyez assurés que je lui ferai part de notre estime et de nos souhaits de succès pour l'avenir.

Il y a quelques minutes, dans mon bureau, j'ai rencontré le remplaçant de M. Hamel, M. Kingsley, et je lui ai demandé: «Pourquoi voulez-vous occuper ce poste?» J'ai remarqué que le député de Thunder Bay—Atikokan avait posé la même question.

Vous assumez de très grandes responsabilités, non seulement envers nous, mais envers tous ceux qui expriment la volonté de servir le pays en participant au processus électoral. En commençant à assumer vos nouvelles fonctions, ayez l'assurance de nos souhaits sincères de succès. Nous sommes heureux de vous compter parmi les hauts fonctionnaires du Parlement. Comme je le disais tout à l'heure, nous allons rompre avec les traditions et vous demander, monsieur, de vous lever pendant que nous marquons d'un simple geste, ce jour où vous êtes devenu serviteur de notre institution.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Bienvenue et bonne chance!

Des voix: Bravo!

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1230)

[*Traduction*]

M. le Président: Je vais revenir aux motions. La parole est au député.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je prends la parole pour aborder vraiment deux sujets. Je suis content que nous revenions aux motions, parce que, à mon avis, il y a des choses à faire.

Dans mon intervention précédente sur un rappel au Règlement, je peux avoir laissé aux gens l'impression que je n'étais pas satisfait de la traduction. Si c'est le cas, c'était par inadvertance. J'ai l'impression que des documents très techniques, truffés de termes juridiques très précis sont quelquefois lus à la Chambre et je ne m'attends pas à ce qu'un interprète, quelle que soit son expérience et sa compétence, puisse faire preuve d'une grande rigueur technique dans une langue seconde. Ce que je proposais vraiment, c'est que, lorsque nous recevons des rapports de comité techniques, qui sont toujours présentés à la Chambre dans les deux langues, il serait peut-être bon de fournir automatiquement un exemplaire de ces documents techniques à nos interprètes en cabines, avant que ces rapports ne soient présentés à la Chambre. Les interprètes pourront alors aider nos auditeurs et les députés en leur fournissant une traduction très rigoureuse, ce qui ne peut se faire qu'à partir d'un texte écrit et préparé. Les greffiers au Bureau pourraient peut-être envisager un moyen de fournir ces textes aux interprètes en cabine d'une manière plus systématique, et ainsi nous venir en aide à tous.

M. le Président: La parole est au député de Kingston et les Îles pour les motions.

[*Français*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

ADOPTION DU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je propose:

Que le dixième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure et des affaires émanant des députés, présenté à la Chambre le lundi 12 février, cette année, soit agréé.

Monsieur le Président, le seul but de ce rapport est de changer le nom du Comité de ce long nom que j'ai lu à celui de Comité permanent des privilèges et des élections. Je crois que tous les partis sont d'accord avec la motion, et j'espère que le nouveau nom sera plus facile pour le nouveau Directeur général des élections.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions à la Chambre des communes de la part d'habitants de Hamner, Capreol, Lively, Naugton, Chelmsford, Onniping, Cartier, River Valley, Skead, Sudbury, Azilda, Val Caron, Coniston et Levack en Ontario, de Cranbrook en Colombie-Britannique, de Greenfield, Bridgewater, Lunenburg, Annapolis Bay, Chester Basin, Halifax, Shelburne, Mahone Bay, Dartmouth, Blockhouse, Windsor, Liverpool, Sackville, Caledonia, Lockeport, New Germany, Bedford, Barrington, Digby, Port Mouton, Brooklyn et Dayspring en Nouvelle-Écosse, et de Chatham et Oromocto au Nouveau-Brunswick.

Tous ces pétitionnaires font remarquer que le projet de taxe sur les produits et services ne respecte pas la capacité de payer des consommateurs et des contribuables et qu'il s'agit d'une taxe régressive. Ils soulignent également que c'est une taxe injuste parce qu'il y a, au Canada, un grand nombre de sociétés et de particuliers très riches qui paient peu ou pas d'impôt. Ils ajoutent que la taxe proposée s'appliquerait à des produits et services qui n'étaient pas frappés auparavant, comme les coupes de cheveux, les livres et magazines, les couches, les cercueils et les combustibles pour le chauffage. Ils demandent donc au Parlement de rejeter la proposition actuelle, d'entreprendre une étude du régime fiscal en vue de le rendre plus juste et de ne pas imposer la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au sujet de l'élimination de VIA Rail, même si le Parlement y a souscrit malgré les objections des députés de l'opposition.

Ces pétitionnaires déplorent la disparition de VIA Rail au Canada. Ils estiment que les Canadiens méritent un service ferroviaire voyageurs de qualité et doté de matériel roulant moderne.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de reconsidérer sa décision et de permettre le rétablissement du chemin de fer au Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'aimerais également présenter une deuxième pétition sur la taxe sur les produits et services.

Les gens continuent de signer des pétitions en ce qui concerne l'imposition possible de cette taxe. Celle-ci provient d'habitants de ma circonscription de Nepean qui s'y opposent farouchement. La baisse du taux d'imposition n'a pas apaisé ces électeurs. Ils continuent de s'opposer à la taxe qui fera augmenter l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage. Ils supplient le Parlement du Canada de ne pas imposer cette taxe injuste.

LA GARDE DES ENFANTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions de Canadiens qui travaillent à temps plein dans le domaine de la garde des enfants, dans la formation en particulier, à l'université de

Lethbridge et à l'Association des éducateurs professionnels.

Ce groupe de gens m'a envoyé une pétition dans laquelle il demande au gouvernement de tenir ses engagements au sujet des garderies et de donner au Canada un programme de garderies complet, de qualité, accessible et à coût abordable.

Cette demande a d'autant plus de poids qu'elle émane de gens qui enseignent aux petits enfants et qui savent, par expérience, que les garderies sont nécessaires. J'ai une autre pétition sur le même sujet signée par des femmes qui vivent sur des fermes. Elles habitent les localités de Pitt Meadows, Abbotsford, Maple Ridge, Mission et les environs, dans ma circonscription et elles croient fermement que les femmes des campagnes ont absolument besoin de garderies pour jouer leur rôle dans les localités agricoles et dans les fermes.

LA SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE LA CARMANAH

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre près de 10 000 signatures de pétitionnaires au sujet d'une question d'une grande importance pour les Canadiens de tous les coins du pays, mais surtout pour ceux de l'Île de Vancouver en Colombie-Britannique.

La pétition concerne la vallée de la Carmanah et le vif désir des pétitionnaires de faire le nécessaire pour la sauvegarder. En particulier, les pétitionnaires demandent une évaluation complète de la signification écologique de la vallée de la Carmanah, et en particulier de son importance comme élément d'attraction touristique puisqu'elle possède de longues pistes reliées à celle de la côte Ouest.

Les pétitionnaires demandent qu'en attendant le résultat de cette étude, le gouvernement fédéral entame des négociations avec le gouvernement provincial sur la protection et la sauvegarde de la vallée par incorporation au parc national Pacific Rim.

Comme je l'ai dit, les pétitionnaires sont des habitants non seulement de Victoria et de l'Île de Vancouver mais d'un bout à l'autre du pays. Je remarque qu'il s'y est glissé quelques noms de visiteurs venant d'Australie. En outre, plusieurs pétitions provenant des États-Unis n'ont pas été déclarées recevables, mais cela fait voir le large intérêt que cette question suscite.

Je dirai simplement en terminant que les organisations Western Canada Wilderness Committee et AWARE méritent des félicitations pour le soin qu'elles ont pris de recueillir ces pétitions et de les faire parvenir à la Chambre.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition venant de 35 Canadiens qui s'ajoutent aux centaines de milliers d'autres qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

À l'instar des centaines de milliers d'autres pétitionnaires, ils soutiennnent que cette taxe est injuste et déraisonnable et demandent au Parlement de la rejeter.

• (1240)

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, cette pétition contre la taxe sur les produits et services.

[*Français*]

. . .la taxe proposée par le gouvernement fédéral sur la consommation, quelque chose d'absolument nouveau au Canada, où l'on verra maintenant les recettes des citoyens brûler comme une chandelle, aux deux bouts: à un bout, par la taxe de l'impôt régulier, puis maintenant par la taxe sur la consommation, et cela, monsieur le Président, à deux niveaux: au niveau provincial, dans plusieurs provinces, et au niveau fédéral.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 184 et 185.

[*Texte*]

L'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ENTREPRISE ATLANTIQUE

Question no 184—**M. MacDonald (Dartmouth):**

Le gouvernement fournit-il une aide à des personnes et à des organisations dans le cadre du Programme Entreprise Atlantique et, dans l'affirmative, par province et par exercice financier *a*) combien de projets ont été approuvés *b*) quel est (i) le nom de la personne, (ii) de l'organisation, (iii) le lieu où elle se trouve, *c*) quel était le coût du projet, *d*) quels emplois ont été (i) créés (ii) maintenus, *e*) à combien s'élevait l'aide approuvée, *f*) quel était le but de l'aide accordée?

L'hon. Elmer MacIntosh MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Depuis la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) en juin 1987, un total de 205 offres ont été acceptées dans le cadre du Programme Entreprise Atlantique (PEA). La répartition des offres par province et par exercice financier s'établit comme suit:

PEA

OFFRES ACCEPTÉES

PROVINCE	1987 / 1988	1988 / 1989	1989 / 1990
Terre-Neuve	44	11	2
Île-du-Prince-Édouard	14	0	0
Nouvelle-Écosse *	54	5	0
Nouveau-Brunswick	70	5	0
TOTAL :	182	21	2

* inclut le Cap-Breton

Veuillez voir la réponse à la question no. 183 répondue aujourd'hui pour ce qui est des détails additionnels tels que demandés.

L'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION DE L'APECA

Question nº 185—**M. MacDonald (Dartmouth):**

Le gouvernement fournit-il une aide dans le cadre du Programme Action de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et, dans l'affirmative, par province et par exercice financier, *a*) combien de projets ont été approuvés *b*) quel est (i) le nom de la personne ou de l'organisation en cause (ii) le lieu où elle se trouve, *c*) quel était le coût du projet *d*) quels emplois ont été (i) créés (ii) maintenus, *e*) à combien s'élevait l'aide approuvée, *f*) quel était le but de l'aide accordée?

L'hon. Elmer MacIntosh MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Depuis la création du Programme action en février 1988, un total de 6 887 applications ont été approuvées dont 6 417 demeurent actives. Par ailleurs, un total de 6 028 offres ont été acceptées, jusqu'à date, dans le cadre du Programme action. La répartition des offres par province et par exercice financier s'établit comme suit:

PROGRAMME ACTION

OFFRES ACCEPTÉES

PROVINCE	1987 / 1988	1988 / 1989	1989 / 1990
Siège social	0	23	6
Terre-Neuve	2	840	357
Île-du-Prince-Édouard	8	539	211
Nouvelle-Écosse *	10	1,350	554
Nouveau-Brunswick	3	1,635	490
TOTAL :	23	4,387	1,618

* inclut le Cap-Breton

Veuillez voir la réponse à la question no. 183 répondue aujourd'hui pour ce qui est des détails additionnels tels que demandés.

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Si la question nº 183 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

L'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL (PDIR)

Question nº 183—**M. MacDonald (Dartmouth):**

Le gouvernement fournit-il une aide à des personnes et à des organisations dans le cadre du Programme de développement industriel et régional (PDIR) et, dans l'affirmative, par province, et par exercice financier, *a*) combien d'offres ont été acceptées *b*) quels sont les noms des entreprises en cause *c*) quelle aide a été accordée *d*) combien d'emplois ont été créés *e*) quel était le but de l'aide accordée?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les Conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet du projet de loi C-25, qui en est maintenant à l'étape de la troisième lecture, et à exposer quelques points de vue et opinions sur toute cette affaire des Protocoles de Genève. En 1977, à Genève, deux protocoles ont été mis au point pour faire suite aux Conventions de Genève de 1949. Le projet de loi

C-25 vise simplement à les ratifier et à les codifier dans la loi canadienne.

Dans l'ensemble, personne ne peut contester les Protocoles de Genève. Toutefois, j'ai des réserves à formuler quant à certains de leurs aspects. Je veux parler tout d'abord de la portée de tels protocoles. Les Conventions de Genève définissent les règles à suivre lors d'un conflit armé, les règles de conduite humanitaires à respecter en temps de guerre. Les protocoles visent à élargir la portée des conventions. Ils prévoient notamment une protection additionnelle pour les prisonniers de guerre et des règles concernant le traitement à réserver aux enfants en temps de guerre.

En outre, la Loi sur les Conventions de Genève est modifiée de façon que sa formulation soit conforme à celle des protocoles. La loi sur la défense nationale est modifiée de sorte qu'aucun obstacle statutaire n'empêche de poursuivre les auteurs d'infractions graves, toujours conformément aux protocoles. De plus, on a modifié la Loi sur les marques de commerce pour que le nouveau signe distinctif international de la défense civile soit légalement protégé.

Les Protocoles et les Conventions de Genève ont été établis et adoptés par divers gouvernements internationaux, notamment dans l'hémisphère occidental, en réaction surtout au massacre qui a eu lieu au cours de la Seconde Guerre mondiale en Europe de l'Ouest et de l'Est. Ils visaient à établir des règles, des règlements, voire des lois internationales concernant le traitement des combattants, tant sur le champ de bataille que comme prisonniers de guerre. Certaines dispositions humanitaires raisonnables ont été établies pour que les prisonniers de guerre, les combattants en uniforme, soient traités convenablement et avec respect, non pas comme une cohue défaite, mais comme des soldats, des marins, des aviateurs, des officiers et des sous-officiers. Ils seraient traités selon un protocole déjà établi dans les diverses forces militaires avant qu'ils ne partent à la guerre et ne soient capturés.

Il y a un certain paradoxe dans les protocoles de Genève. C'est un des points que je veux faire valoir. Voici en gros ce que disent les protocoles: si vous vous portez volontaire ou que vous êtes conscrit et que vous allez à la guerre et tuez des gens, pour ne pas être tué vous-même, que vous tentez de détruire l'ennemi, ses munitions et ses approvisionnements, autrement dit, si vous prenez totalement part à la guerre et que vous êtes capturé, que vous sortez d'une expérience plutôt barbare, presque déshumanisante pour être mis dans un camp de prisonniers de guerre, alors il faut vous traiter d'une façon civilisée. Il faut vous offrir une literie propre et chaude, des repas nutritifs et vous traiter sans vous torturer, vous blesser et vous infliger des douleurs physiques ou mentales. Si vous êtes officier, en aucun cas ne doit-on vous loger avec les sous-officiers. Il s'agissait simplement d'un retour au système de classes qui était répandu en Europe pendant les années 20. C'était un vestige du XIX^{e} siècle. C'est pour le moins paradoxal.

Les protocoles disaient que, après avoir fait la guerre, après vous être livré à la tuerie, au pillage, au carnage et à la destruction de toutes sortes de biens militaires ou non, vous deviez être traité convenablement. En outre, si vous étiez officier, il fallait vous traiter encore mieux. Il fallait vous offrir de meilleurs logements. On ne devait pas vous obliger à exécuter des travaux manuels. Si vous étiez officier, vous pouviez, sous les ordres de ceux qui vous gardaient prisonnier, ordonner à vos sous-officiers, soldats, caporaux, sergents et ainsi de suite, d'exécuter des travaux manuels.

Bien que ce soit extrêmement paradoxal, je ne prétends pas que les prisonniers de guerre ne devraient pas être traités humainement. Bien sûr que oui. Ce que je dis, c'est que les protocoles établissent certaines règles au sujet des combattants, mais nous n'avons ni loi ni convention internationale portant sur le traitement des civils innocents. Nous bombardons leurs maisons et leurs usines, nous inondons les mines pendant que les mineurs y travaillent. J'ai assez lu sur la Seconde Guerre mondiale pour être dégoûté, comme tout le monde. Jour après jour et nuit après nuit, les alliés soumettaient l'Allemagne et les autres pays occupés d'Europe à ce qu'ils appelaient le bombardement de précision. Quand ils se sont aperçus que le bombardement de précision ne leur réussissait pas et qu'il était presque impraticable dans l'état où était alors la technologie, ils l'ont rebaptisé bombardement de saturation. Les bombardiers n'avaient pas ainsi à craindre de rater la cible; on envoyait 1 000 avions au lieu de 100 pour anéantir des quartiers entiers des villes. Les deux camps se sont livrés à ce carnage.

Nous avons passé beaucoup de temps dans les années 20 à rédiger les protocoles de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre, mais nous ne nous sommes pas du tout occupés de ceux qui souffrent le plus des guerres: les innocents, les vieillards et les enfants. Nous commettons encore cette faute aujourd'hui. L'ultime profanation de l'humanité au nom de la guerre et de la victoire a été

la bombe atomique qu'on a laissé tomber sur Hiroshima en août 1945. Les bombes de gros calibre qui réduisaient à néant des pâtés de maisons remplies de personnes innocentes ne nous suffisaient pas, non plus que le bombardement de saturation qui détruisait des quartiers entiers des villes. Il nous a fallu aller jusqu'à la destruction totale d'Hiroshima et de Nagasaki par la bombe atomique.

• (1250)

En songeant cet après-midi, dans ce projet de loi auquel nous donnons notre appui, à humaniser le comportement, envers les enfants, des combattants parmi lesquels nous incluons ceux qui combattent dans les insurrections et guerres civiles, nous devons chercher les moyens d'appliquer la loi internationale sur le traitement, en période de conflit, des personnes innocentes. Il faudrait consacrer beaucoup plus de temps à hâter la fin de la guerre même et à faire adopter des lois internationales qui interdiraient les guerres ou puniraient de sanctions sévères tout État qui en déclencherait une. C'est l'essentiel de notre pensée.

Je suis très heureux d'avoir apporté ma petite contribution à la Conférence «ciels ouverts» de cette semaine. J'ai eu la chance de passer quelques heures au centre des conférences. Je félicite le gouvernement d'avoir été l'hôte de cet événement. Aujourd'hui, des hommes et des femmes de bonne volonté, venant de l'Est et de l'Ouest, se réunissent pour régler leurs différends et adopter des protocoles favorisant l'émergence d'un climat de confiance et l'établissement d'une paix durable en Europe. Il reste cependant beaucoup à faire en ce qui touche le tiers monde et d'autres points chauds du monde.

Ce projet de loi pourrait être considéré sous un autre angle, dans une optique plus large. En effet, le gouvernement et le NPD se sont prononcés sans équivoque en faveur de l'application des protocoles aux mouvements révolutionnaires, aux insurrections civiles, là où des groupes luttent pour la démocratie, la liberté, etc. Dans le même ordre d'idées, le Canada ne critique pas assez les autres gouvernements pour leur rôle dans des incidents ou des événements aux quatre coins du monde, qui menacent la paix, la stabilité ainsi que le maintien de la démocratie et de la liberté. Je pense en particulier à toute la question du Salvador.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas du même avis que son homologue américain sur cette question. Je ne prétends pas que le gouvernement canadien partage les vues de Washington sur le Salvador, loin de là, mais, j'estime honnêtement qu'il n'en fait pas assez pour convaincre le président Bush que l'aide financière qu'il accorde au gouvernement du Salvador est la cause première des combats meurtriers et destructeurs qui font rage dans ce pays. Si l'aide financière était retirée, les combats prendraient fin immédiatement. Nous n'en faisons et n'en disons pas assez. Nous ne dénonçons pas assez vigoureusement l'extrême médiocrité du gouvernement Cristiani.

Le président Bush voit dans le président salvadorien Cristiani un flambeau d'espoir, a-t-il dit, je crois, pour la démocratie en Amérique latine. Un samedi soir, il y a quelques semaines à peine, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec une jeune femme de ma circonscription, M^lle^ Ridd, qui m'a décrit les horreurs du système judiciaire salvadorien. Quiconque est soupçonné de travailler contre les intérêts de l'affreux gouvernement Cristiani est arrêté et jeté en prison. L'une des tortures les plus populaires dans ce pays consiste à enfermer la tête d'un suspect dans un sac de jute contenant une poignée de chaux, puis à battre le malheureux qui, en respirant de plus en plus vite, inhale la chaux qui va lui brûler les poumons. La mort survient dans les mois suivant la libération de la victime. Voilà de quoi est capable le gouvernement de celui que M. Bush qualifie de flambeau d'espoir pour la démocratie en Amérique centrale, le gouvernement de l'ARENA sous la présidence de Cristiani.

J'exhorte donc notre gouvernement à condamner publiquement et encore plus énergiquement ce régime.

Une autre affaire sur laquelle nous avons fermé les yeux au mépris du protocole et du droit international est l'invasion américaine du Panama. D'après nos informations, la seule conclusion que nous puissions tirer est que l'ancien général Noriega est impliqué dans le trafic de la drogue. Il s'agit d'un individu fort louche, cela ne fait aucun doute, et il aurait fallu le capturer, l'arrêter, le remettre entre les mains de la justice, et quoi encore. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un infâme criminel de calibre international est en liberté quelque part que les États-Unis, qui se prétendent être un pays démocratique, peuvent envoyer l'armée renverser la tête dirigeante de ce pays.

Il y a des services de police internationaux, des principes de droit international, des conventions, une jurispru-

dence, des règles, des règlements et des protocoles pour faire face à de telles situations de façon civilisée. Pourtant, il n'est pas étonnant que le président des États-Unis ait ordonné l'invasion du Panama. Il fallait qu'il joue les durs à cuire, car les sondages d'opinion lui renvoyaient l'image d'une poule mouillée. Il lui fallait devenir une espèce de Rambo aux yeux de la population. Voilà pourquoi l'invasion a eu lieu. Au lendemain de l'invasion, les sondages révélaient que près de 80 p. 100 des Américains lui donnaient raison. Le gouvernement conservateur aussi lui a donné raison. C'est cela qui me hérisse. Sans la moindre réserve, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il était regrettable que le président des États-Unis ait ordonné l'invasion de Panama, mais qu'il avait néanmoins son appui.

Il y a d'autres endroits qui devraient mobiliser davantage notre attention sur le chapitre des atteintes à la démocratie, à la liberté et aux droits de la personne. Je pense, bien sûr, au Timor oriental. Bien que la Charte des Nations Unies reconnaisse le droit à l'autodétermination, le gouvernement du Canada refuse malgré tout de reconnaître ce droit à ce pays, dans la pratique.

Le Timor oriental est sous occupation indonésienne depuis qu'il a été envahi, vers la fin des années 70. Le Canada a accepté ce fait et il a même entrepris des démarches pour faire éliminer ce cas du programme des droits de la personne des Nations Unies. C'est inacceptable. Si nous croyons vraiment dans les protocoles internationaux, si nous croyons vraiment que nous devons traiter les gens de façon humanitaire, convenable et juste en temps de guerre, d'insurrection et de guerre civile, nous devons être conséquents et appuyer les droits de la personne et les libertés civiques partout dans le monde, sans distinction d'idéologie politique.

Je peux aussi parler de la situation qui existait en Roumanie avant le renversement violent du régime Ceauscescu. Nous travaillons dans ce pays depuis un certain nombre d'années pour la construction d'un réacteur CANDU. Il y avait certainement des Canadiens attachés à ce projet qui étaient au courant des conditions de travail misérables et inhumaines imposées aux Roumains. On pourrait dire que c'était des camps de travaux forcés où les travailleurs étaient dangereusement sous-alimentés. Nous n'avons pas la conscience en paix. Si nous ne le savions pas, nous aurions dû le savoir. Lorsque nous avons découvert ce qui se passait, et j'ai l'impression que nous le savions déjà depuis des mois, nous aurions dû annuler le projet au lieu de contribuer à faire travailler des gens dans des conditions aussi inhumaines en continuant de construire le réacteur CANDU.

• (1300)

Il y a bien d'autres exemples de cas où le Canada a été témoin de violations des droits de la personne sans faire grand-chose pour corriger la situation. Je vais citer en dernier lieu le cas de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, même s'il y en a beaucoup d'autres. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, on n'arrivera pas à régler les problèmes du Moyen-Orient et à faire régner la paix dans ce coin du monde déchiré par la guerre tant qu'on ne trouvera pas une solution à la question des Palestiniens. Peu importe ce que les députés de tous les partis ont dit, il reste le fait fondamental que les Palestiniens sont privés de leur patrie. Ils en sont privés depuis plus de 40 ans. Pourtant, ce pays, ces maisons, ces fermes et ces orangeraies leur appartiennent.

Il est plutôt intéressant que l'État d'Israël dise aujourd'hui que la réunification de l'Allemagne est l'affaire des Allemands, qu'elle ne sera pas une mauvaise chose et qu'elle ne lui fera aucun tort pourvu que les Allemands promettent d'être démocratiques et d'être respectueux des lois. Je suis d'accord avec eux. Mais quand il s'agit de redonner leur patrie, leurs droits et leurs libertés aux Palestiniens, Israël ne peut plus faire preuve de la même honnêteté et de la même décence. Les vagues de juifs soviétiques qui quittent l'Union soviétique, pour de fort bonnes raisons, sans doute, pour émigrer en Israël, vont faire éclater ce baril de poudre qu'est le Moyen-Orient. C'est exactement l'expression qu'il faut employer pour décrire la situation là-bas.

Pourquoi le gouvernement canadien ne joue-t-il pas un rôle plus actif? Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères défend la cause palestinienne beaucoup plus énergiquement que ses prédécesseurs. Je le félicite pour son courage. Si le gouvernement croit vraiment aux protocoles qui seront adoptés aujourd'hui à la troisième lecture, qu'il adopte aussi la même attitude humanitaire dans tous les autres cas où les droits de la personne sont violés, que ce soit au Salvador, à Panama, Timor oriental ou en Roumanie et en Cisjordanie occidentale et dans la bande de Gaza où ils sont bafoués depuis 40 ans.

Je conclus en disant que nous accepterons cette troisième lecture. Nous appuierons le projet de loi C-25. J'espère, cependant, que le gouvernement élargira ses horizons et ses travaux dans le domaine des droits de la personne pour humaniser les protocoles internationaux et apporter la justice aux peuples opprimés comme les Palestiniens qui luttent vaillamment pour établir et reconquérir leur patrie. Le Nouveau Parti démocratique appuie donc le projet de loi C-25 en troisième lecture et

je suppose que cette troisième lecture aura lieu en temps voulu cet après-midi.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève. Je voudrais commenter ce projet de loi important. Il régit les lois qui s'appliquent en temps de guerre et il sert à inclure des mesures de protection additionnelles pour les prisonniers de guerre et des règles concernant les enfants victimes de conflits armés. Il faut s'en réjouir, bien que mon collègue ait fait remarquer à juste titre qu'il semble anachronique de se pencher encore, en cette dernière décennie du siècle, sur les règles qui régissent notre comportement en temps de guerre.

Il y a cependant un certain nombre de guerres qui sévissent encore dans le monde actuel et les protocoles en question s'étendent également aux règles qui régissent les guerres civiles. En 1986, lorsque j'étais en Afrique, plus précisément en Érythrée où se déroule une guerre civile, il n'y avait aucun représentant des Nations Unies pour observer les prisonniers de guerre dans la région que je traversais. Heureusement, je peux faire rapport à la Chambre que les 10 000 prisonniers de guerre d'un camp ouvert, aidés par le Front populaire de libération de l'Érythrée, étaient bien traités malgré les bombardements de leurs anciens camarades de l'aviation éthiopienne. La population de l'Érythrée parvenait à leur assurer une sécurité relative malgré la guerre. Par conséquent, l'extension de ces conventions aux victimes de guerres civiles est une amélioration importante dont il faut se réjouir.

Je désire, dans mon discours de cet après-midi, aborder deux thèmes au sujet du projet de loi C-25. Le gouvernement canadien appuie les conventions internationales, et celle-ci en particulier, mais il y a illogisme dans l'application des conventions que le Canada a déjà signées. Les orateurs qui m'ont précédée ont cité quelques exemples. J'aimerais simplement revenir sur un certain nombre d'entre eux et en ajouter quelques autres.

Deuxièmement, il ne faudrait pas travailler uniquement à l'élaboration de règles de conduite en temps de guerre, mais plutôt consacrer des ressources additionnelles à la prévention de la guerre. J'ai quelques suggestions sur la façon dont on pourrait procéder.

Permettez-moi d'aborder mon premier thème, qui porte sur le manque de suite de la politique gouvernementale relative aux conventions internationales quand il s'agit de leur application et de leur respect.

La Chambre sait que je suis allée au Salvador le printemps dernier pour y observer la campagne électorale. Elle a débouché sur l'élection du gouvernement de l'ARENA, et nous avons eu connaissance de violations massives des droits de la personne sous ce gouvernement. Nous avons eu connaissance du bombardement des populations civiles, au mépris absolu de la déclaration des Nations Unies.

Nous avons pu voir sur nos écrans quels mauvais traitements—ou quelle absence de traitement—on réserve aux combattants du FMLN à San Salvador, où on a refusé de soigner les blessés de guerre. Mais le silence du Canada encourage le gouvernement de l'ARENA. Puisqu'il existe des protocoles internationaux, pourquoi ne pas parler avec plus de force quand ils sont violés de façon si flagrante par le gouvernement de l'ARENA au Salvador?

Nous ne pouvons faire mieux que d'adresser des éloges stériles à ces conventions. Cela est fort beau, mais quand on les signe on n'en fait pas qu'un simple chiffon de papier. Nous avons le devoir de veiller à ce qu'elles soient respectées.

Il y a ensuite la question du Panama. L'appui accordé par le gouvernement canadien à l'invasion américaine du Panama je pense a reçu l'accueil qu'il méritait dans les médias canadiens et dans la population canadienne, qui y ont vu une violation directe des principes internationaux de souveraineté nationale. Le gouvernement canadien s'est couvert de ridicule quand il a dit: «Oh, il s'agissait d'un cas d'exception, il faut bien approuver les Américains dans ce cas très exceptionnel». S'il y a des conventions internationales il faut les respecter, et il ne peut pas y avoir de cas d'exception pour violer les souverainetés nationales. Voilà bien là le genre d'érosion qui sape les Nations Unies, cet appui donné à une manifestation flagrante de l'expansionnisme américain comme je me plairais à l'appeler.

• (1310)

Il y a un autre exemple de violation des décisions d'un organisme international—et j'aimerais maintenant m'étendre là-dessus—c'est le dossier de l'amiante. Le Canada fait fi des restrictions prononcées par l'Organisation internationale du travail à la vente et à l'utilisation de l'amiante. Nous en vendons des tonnes à la Thaïlande. À mon avis, cette violation d'une convention internationale

est tout ce qu'il y a de plus méprisable. Quand nous signons une convention il faut savoir la respecter; c'est pour cela que nous la signons. Cette institution tripartite des Nations Unies se préoccupait déjà des dangers de l'amiante au début des années 70.

Le Canada considérait un certain nombre des dispositions proposées du code de pratique des États-Unis traitant de cette question, comme de graves menaces pour notre industrie de l'amiante.

Il a alors entrepris une vaste offensive diplomatique dans les pays du tiers monde et du bloc oriental. La plupart des gouvernements ont promis que tous les délégués envoyés à Genève seraient en faveur de l'amiante. Ce n'est pas une incohérence, c'est une contradiction flagrante des principes que le Canada défend. En dépit des efforts déployés pour défaire la recommandation de l'Organisation internationale du travail, la convention a été adoptée à une faible majorité.

Il y a eu aussi un petit à-côté amusant. Le Canada qui, normalement, proteste contre l'amiante bleu d'Afrique du Sud, est venu à sa défense, disant qu'il ne devrait pas être là, parce qu'il est irremplaçable. Cette convention sur l'amiante visait à chercher à obtenir des substituts. Elle a été adoptée de justesse. Aussitôt après son adoption, le Canada, qui est un signataire, a commencé une campagne de désinformation pour en atténuer les effets. C'est un comportement honteux de la part d'un pays occidental bien développé qui est censé être responsable. Le Canada a délibérément passé outre à des directives précises de l'Organisation internationale du travail et préparé un effort de commercialisation très sophistiqué. Il a maintenant l'intention de compenser les pertes en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord par une augmentation des ventes dans les pays sous-développés du tiers monde.

C'est en contradiction flagrante avec les conventions internationales et totalement intolérable. Si nous signons ces conventions nous devons être capables de les respecter. Nous devons donner l'exemple et ne pas les considérer simplement comme une feuille de papier, mais bien comme une chose que l'on respecte.

Je dois dire que nous sommes en faveur de la signature de ces conventions. Les conventions sur la conduite sont des exemples importants et des gestes symboliques en temps de guerre. Du fait qu'on étend maintenant cela aux prisonniers de guerre dans les conflits civils, on reconnaît, dans ces conventions, que les guerres qui sont les plus brutales ne sont pas nécessairement les conflits internationaux, mais bien les guerres civiles. Il faut également s'inquiéter des fronts de libération nationale, afin de s'assurer que les règles de la guerre sont respectées.

On me dit que les Américains hésitent pour cette raison à ratifier les protocoles dont nous parlons cet après-midi. Ils ne sont pas tout à fait disposés à respecter les prisonniers de guerre membres de mouvements de libération nationale et à reconnaître leur statut. L'adoption par la Chambre, cet après-midi, de ce projet de loi constituera un geste symbolique important qui montrera que le Canada est conscient de l'importance de se préoccuper du sort des prisonniers de guerre membres de fronts de libération nationale.

Je voudrais ensuite m'arrêter sur la question de la prévention des guerres. Nous avons certaines règles de conduite en cas de conflit, et il nous faut maintenant prévoir les ressources nécessaires pour prévenir les guerres, faire en sorte qu'elles deviennent une forme dépassée de règlement des différends. Nous pouvons y parvenir de plusieurs façons. Il faut tout d'abord améliorer les ressources des Nations Unies. Il s'agit d'un organisme international qui tente depuis toujours de jouer un rôle dans le maintien de la paix, dans le règlement des conflits et le reste, avec des ressources fort limitées.

Nous sommes témoins d'exemples où les Nations Unies peuvent être utiles, comme en Namibie, ce qui nous donne de bonnes raisons d'espérer que c'est là le type de rôle accru que cet organisme peut jouer.

Nous savons également que le Canada a décidé que ses troupes allaient jouer un rôle de maintien de la paix et d'observation en Amérique centrale. Il s'agit là une initiative qu'il faut applaudir. C'est là où nos ressources se trouvent. C'est un bon investissement puisqu'on investit dans la paix. Il ne suffit pas d'étendre le rôle des Nations Unies, il faut s'assurer également de parvenir à une distribution plus équitable des ressources du monde.

En tant que membre du sous-comité chargé de se pencher sur la dette internationale, je suis bien au courant du type de conflits qui découlent de la pauvreté. C'est là une question dont nous devons nous inquiéter, en tant que Canadiens. Cela nous concerne. Les conflits au Salvador, les conflits dont j'ai été témoin en Afrique et en Erythrée, nous touchent, car tous ces gens sont en guerre. Il n'y a pas que le terrible coût humain; cela nous menace tous, car la sécurité internationale est remise en cause dans ces conflits.

Nous avons un rôle à jouer dans l'aide au développement international. J'espère que le ministre des Finances nous regarde cet après-midi et écoute ce débat. Alors qu'il élabore son budget de mardi, il devrait comprendre qu'il faut accroître et non diminuer l'aide au développement international. En effet, ce faisant, nous contribuons à prévenir des guerres et nous donnons aux gens la possibilité ou l'espoir de mettre en valeur leurs propres ressources et de parvenir à l'autonomie.

En conclusion, je tiens à dire à nouveau que nous souscrivons au projet de loi C-25. Nous serons heureux d'y donner notre aval lors de l'étude en troisième lecture qui aura lieu, sauf erreur, tout à l'heure.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Je serai très bref, monsieur le Président. Mon preux collègue de Bonavista—Trinity—Conception est intervenu à l'étape de la deuxième lecture pour dire que mon parti souscrivait sans réserve à ce projet de loi.

C'est une mesure fantastique selon lui. Une mesure qui parle de dignité humaine, de vie humaine et de droits de la personne. Nous sommes tous en faveur de ces principes et nous croyons que c'est un bon projet de loi. Je n'entrerai pas dans les détails car le député a prononcé un long discours à l'étape de la deuxième lecture pour exposer les raisons de notre appui. Je suis d'accord avec lui sur toute la ligne et je recommande la lecture de son discours aux députés. C'était un excellent exposé sur les relations canadiennes dans le monde, et sur la paix et sur la guerre en général au cours de notre siècle.

Nous appuyons ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1320)

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Initiatives ministérielles

LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 4 décembre 1989, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, comme je l'ai dit le 4 décembre dernier quand j'ai entamé mon discours sur ce projet de loi, je dois examiner celui-ci en me fondant sur l'idée que je me fais du rôle de la fonction publique du Canada et me demander si ce centre tend à promouvoir ou non ce rôle.

Je disais qu'aucun programme établi ou financé par la Chambre ne pouvait être mis en oeuvre sans les fonctionnaires canadiens. Ce sont eux qui nous représentent sur la ligne de front du service fourni au public et qui nous informent, si nous avons la sagesse de les écouter, de l'évolution des besoins des Canadiens et du monde dans lequel nous vivons. Le rôle de la fonction publique et la meilleure façon de favoriser le perfectionnement des compétences, l'excellence, la créativité et le dévouement à la nation et à servir le public dépendent de notre conception du rôle du gouvernement. On entend souvent dire que, si le gouvernement fonctionnait comme le secteur privé, Dieu serait au paradis et tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Les deux secteurs jouent chacun un rôle bien défini et très différent. Le secteur privé a pour but de faire des bénéfices, tandis que le secteur public se consacre à servir le public et l'avenir du Canada. L'un et l'autre doivent fonctionner de façon rentable et efficace mais leur raison d'être diffère. C'est dire qu'ils existent et fonctionnent de façon différente.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est le plus gros employeur du pays. Il compte en effet un quart de million de salariés travaillant directement pour la population. Par ailleurs, un quart de million de personnes de plus travaillent dans des sociétés d'État et des organismes gouvernementaux plus ou moins indépendants, mais néanmoins assujettis aux politiques gouvernementales.

[*Traduction*]

À mon avis, cela donne au Parlement canadien l'immense responsabilité de s'assurer que le gouvernement donne l'exemple en demeurant à l'avant-garde des nouvelles stratégies de développement de la plus importante ressource de n'importe quelle nation, c'est-à-dire le

talent et les compétences de ses habitants. Les ressources humaines prennent de l'importance au moment où nous nous engageons dans une phase économique où 70 p. 100 des activités économiques seront non pas dans le secteur de l'exploitation des ressources et de la fabrication mais dans celui des services et de l'information. Le gouvernement devrait être le mieux placé pour connaître l'importance des services de l'information pour établir notre future orientation.

[*Français*]

Le monde du travail a de nombreux défis à relever. L'évolution technologique exige que l'on soit capable de voir les ressources humaines sous un jour nouveau et de se rendre compte que jamais plus les gens ne seront instruits et formés dans leur jeunesse en vue d'exercer, le reste de leur vie durant, un métier qui demeurera relativement stable, mais qu'il est essentiel de prévoir un renouvellement continu des compétences des travailleurs si l'on veut éviter de constants bouleversements sur les plans personnel et professionnel.

Il deviendra même encore plus important de bien connaître les aptitudes des salariés et de les développer au maximum. Il va falloir renoncer aux idées reçues quant aux personnes qui sont le mieux équipées pour exercer telle ou telle profession et quant à la valeur du travail qu'on a longtemps évalué selon les groupes de la société qui étaient traditionnellement chargés de tâches données.

[*Traduction*]

Si la justice et l'équité n'étaient pas des motifs suffisants pour extirper les vieux préjugés et abattre les barrières, on pourrait invoquer l'épanouissement de tous les talents dont cette nation dispose. Le gouvernement doit s'assurer que les minorités, les femmes, les handicapés et les autochtones bénéficient de chances égales d'emplois et d'avancement dans la fonction publique.

Il faudra que le lieu de travail de l'avenir puisse s'adapter au changement. On devra réexaminer les vieilles idées sur la hiérarchie et la gestion verticale, toutes les vieilles notions touchant les organisations et la structure des rapports entre employeurs et employés. L'évolution sera si rapide que les vieux modèles ne pourront nous aider à réorganiser des structures massives. Les relations de travail devront prendre plus d'importance que les relations hiérarchiques ou les structures au sein desquelles elles se déroulent.

[*Français*]

En ce qui concerne les grandes questions comme l'environnement, les vieilles façons de procéder pour déterminer qui est responsable, qui doit rendre compte et qui doit prendre des décisions ne fonctionneront simplement pas. Il va falloir établir de nouvelles relations dans un esprit d'association entre les décisionnaires, les gestionnaires, les travailleurs et les travailleuses. Le gouvernement doit montrer la voie à cet égard.

[*Traduction*]

J'ai étudié le milieu de la fonction publique et j'ai été saisie du manque de cohésion qui se manifeste dans l'élaboration de la politique et les orientations du gouvernement. La fonction publique est chargée de donner des conseils en matière de politique, d'assurer des services et de gérer les ressources financières et humaines des Canadiens. Je suis étonnée qu'aucun comité de la Chambre ne demande régulièrement des comptes au Conseil du Trésor, au Bureau du Conseil privé et à la Commission de la fonction publique sur leur gestion d'un effectif de 250 000 personnes qui représente 10 p. 100 des dépenses nationales.

[*Français*]

Il est renversant de constater que la politique de droite d'impartition, de privatisation et de démantèlement des institutions du gouvernement, les instruments d'exécution de la politique publique, est appliquée sans qu'on ne tienne aucun compte de ses effets sur le professionnalisme et le dévouement de la Fonction publique, sur la qualité des services au public, sur la protection de la santé et de la sûreté du public et sur les coûts du gouvernement.

[*Traduction*]

Des gens en pâtissent. Des carrières sont interrompues à mi-chemin. Le personnel de divers services a été réduit jusqu'à l'épuisement, des familles victimes d'instabilité et inquiètes de leur avenir se voient porter un coup fatal. Des collectivités entières sont décimées. Le moral est bas, les gens stagnent dans leurs carrières, la fonction publique vieillit et sa réputation d'excellence à l'échelle internationale se ternit. Pourtant, aucun mécanisme ne tient le gouvernement responsable de ses actes.

Voilà le contexte dans lequel j'examine le projet de loi. Cette mesure législative rendra-t-elle le gouvernement plus responsable du fonctionnement de la fonction publique? La fonction publique sera-t-elle mieux préparée à envisager l'avenir avec créativité, compétence et optimisme? Cette mesure va-t-elle stimuler l'engagement de la fonction publique envers l'avenir de la nation et le service à assurer aux Canadiens, ou lui nuire? Le Centre

permettra-t-il à tous les employés de participer à la réalisation de ces objectifs?

[*Français*]

Va-t-il favoriser ou entraver l'actualisation des talents de tous ceux et celles qui travaillent pour la population du Canada? Va-t-il aider tous les fonctionnaires, quels que soient leur sexe, leur couleur, leur origine ethnique ou leur handicap, à donner le meilleur d'eux-mêmes ou les empêcher de le faire? Va-t-il mieux préparer le gouvernement du Canada à faire preuve d'initiative et à donner l'exemple d'une gestion éclairée des ressources humaines?

[*Traduction*]

Il faut absolument que le fonctionnaire retrouve sa vitalité, sa fierté et son empressement à servir le public, qu'il sache que les Canadiens comprennent l'importance et la valeur de son travail. C'est une attitude qui est devenue beaucoup moins évidente depuis quelques années. Tous les fonctionnaires doivent mettre la main à la pâte et jouer un rôle constructif en s'inspirant de leurs connaissances et de leur expérience. Malheureusement, je crains que le Centre canadien de gestion ne serve qu'à élargir le fossé entre la direction et les employés.

Je crains que le projet de loi et le Centre n'élèvent une barrière de plus entre la direction et les sources mêmes de renouvellement, c'est-à-dire les fonctionnaires d'avant-garde, les chercheurs dans les laboratoires et les autres qui servent les Canadiens de l'Est à l'Ouest.

• (1330)

À cause de la façon dont le Centre est structuré, seuls les échelons supérieurs décideront du fonctionnement du Centre, des cadres et, en fin de compte, de la Fonction publique. La direction sera encore moins responsable devant le Parlement—donc devant les Canadiens—parce que le Bureau du Conseil privé détiendra le pouvoir et la direction et que lui seul prendra les décisions.

Si le Centre est mal organisé, il continuera de bloquer l'accès à la gestion des groupes qui en ont toujours été exclus. Il créera un petit cercle privé de gestionnaires qui appartiennent aux mêmes clubs, qui ont fréquenté les mêmes écoles, qui se coudoyent aux mêmes réceptions et qui habitent les mêmes quartiers. Ce n'est pas ce dont la Fonction publique du Canada a besoin. Il n'est pas prévu dans ce projet de loi de relier la formation à la gestion avec la formation dans tout le secteur de la fonction publique.

Le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-34 et le Parlement auront une occasion exceptionnelle d'examiner les résultats du projet de loi avant l'adoption de celui-ci, étant donné que le centre fonctionne depuis plus d'un an. Ils auront l'obligation, au nom des Canadiens, de découvrir pourquoi un budget de 4,5 millions de dollars prévu pour la formation des cadres, a atteint la somme astronomique de 11,5 millions de dollars. Ils devront prendre le temps de découvrir si cette dépense améliore la gestion et la marche de la fonction publique du Canada, ou ne fait que préserver le territoire réservé des cadres.

Je suis heureuse d'appuyer le principe du projet de loi. J'estime qu'une initiative est nécessaire. J'attends avec impatience l'étude au comité législatif où l'on proposera les amendements nécessaires pour remédier à certains des problèmes dont j'ai parlé et pour faire en sorte que le projet de loi remplisse bien sa mission. Nous n'avons que faire d'institutions élitistes, de luxe, trop financées et qui servent leurs propres intérêts. C'est le moment de s'attaquer à la tâche ardue qui consiste à préparer la fonction publique du Canada, à tous les niveaux à relever les défis de l'avenir avec créativité, audace et d'une manière innovatrice. C'est le moment de gagner la confiance de tous les employés et d'augmenter leur capacité à contribuer à la construction d'une nation qui ne fait que commencer.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il est quelque peu regrettable que nous n'ayons pas eu l'occasion de débattre ce projet de loi un peu plus tôt, ou un peu plus souvent, ou que nous n'ayons pas écourté plus souvent nos interventions, ce qui fait que nous aurions pu renvoyer la mesure au comité. Les députés auraient alors la chance d'examiner minutieusement le projet de loi pour voir s'il respecte les buts et objectifs pour lesquels il a été conçu, du moins de l'avis de bon nombre d'entre nous.

Nous croyons que ce projet de loi sera utile au pays. Il permettra à nos fonctionnaires de donner l'exemple aux jeunes d'aujourd'hui et d'assurer notre avenir. Des principes de bonne gestion des deniers publics et des ressources de l'État et de leur utilisation rationnelle sont très importants. À cet égard, les fonctionnaires canadiens perpétuent une longue, honorable et noble tradition.

Beaucoup de gens n'ont pas vu les commentaires que le vérificateur général a récemment formulés dans son rapport. Il a dit que la fonction publique parvenait à offrir

en 1990 un plus grand nombre de biens et de services, de meilleure qualité, avec moins de ressources. Cette tendance se maintient depuis cinq ans.

Nous, les hommes et les femmes politiques qui formons ce nouveau gouvernement, aimerions nous attribuer une part du mérite. Mais, en dernière analyse, le mérite revient aux membres de la fonction publique. Nous ne contribuons qu'à fixer les objectifs et à leur tracer la voie, notre rôle s'arrête là. Avec leur esprit prompt et leur grand talent, ce sont les gens qui gèrent quotidiennement nos ressources et qui font avancer les choses pour l'ensemble des Canadiens.

Le gouvernement veut mettre fin au débat à l'étape de la deuxième lecture pour renvoyer le projet de loi au comité. Ce matin, nous avons consacré du temps à l'étude de rapports de comités, ce qui a raccourci la durée du présent débat. Pour cette raison et pour permettre à tous ceux qui le désirent de participer au débat, tout en veillant à compléter aujourd'hui l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, ce qui nous permettra de renvoyer la mesure législative au comité, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-34, et de le renvoyer au comité législatif.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion du député de Calgary-Ouest. La motion est recevable et, comme le savent les députés, une fois la question mise aux voix, le président demandera aux députés qui s'opposent à la motion de bien vouloir se lever.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

M. le vice-président: Comme moins de 15 députés se sont levés, la motion est adoptée d'office.

(La motion de M. Hawkes est adoptée.)

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir d'appuyer le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence.

[*Traduction*]

Le projet de loi vise à constituer le Centre canadien de gestion doté de la personnalité morale pour assurer la formation, l'orientation et le perfectionnement des hauts fonctionnaires de la fonction publique fédérale. Il mènera aussi des recherches sur des questions relatives à la gestion du secteur public et il créera les instruments pédagogiques nécessaires à son mandat.

Le projet de loi conserve les caractéristiques du projet de loi précédent, le projet de loi C-148, mais il dote le centre de la personnalité morale, plutôt que d'en faire un ministère comme personne morale, le centre sera placé sous la direction d'un conseil d'administration composé de dirigeants d'entreprises privées, d'universitaires canadiens éminents et de sous-ministres fédéraux.

[*Français*]

J'aimerais, à ce moment-ci, monsieur le Président, rendre hommage à M. John L. Manion, le premier directeur du Centre, titre qu'on indique comme, «Principal».

[*Traduction*]

M. Manion, le premier directeur du centre, a occupé divers postes dans la fonction publique au cours des 37 dernières années. Fonctionnaire dévoué, il a retardé la date de sa retraite pour mettre le centre sur pied parce qu'il aime aider et former les autres. Il a travaillé pendant 10 ans au ministère de la Main-d'oeuvre et 15 ans à celui de l'Immigration où il a grimpé les échelons jusqu'au niveau de sous-ministre. Il est rare qu'un sous-ministre sorte ainsi du rang. En 1979, il a été muté au Conseil du Trésor avant de passer au Conseil privé comme conseiller principal en matière de personnel. Il était donc juste qu'il soit nommé premier directeur du Centre canadien de gestion.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que M. Manion a été nommé officier de l'Ordre du Canada, en 1984, et qu'il a reçu le Prix pour services insignes de la Fonction publique, en 1986. De plus, en 1989, l'Institut d'administration publique du Canada lui décerne la médaille Vanier en reconnaissance de réalisations exceptionnelles et de leadership particulier en administration publique au Canada.

J'aimerais aussi rendre hommage à la personne qui, à mon avis, a eu l'idée première d'avoir un Centre de gestion canadien. Il s'agit de l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

• (1340)

[*Traduction*]

C'est le député d'Ottawa—Vanier qui, en 1974, en avait eu le premier l'idée. Le 31 octobre 1977, il a présenté le projet de loi C-304 à la Chambre. C'est lui qui a proposé cette idée. En 1977, mon collègue a proposé

deux motions à la Chambre pour discuter de la question, l'une le 6 mai et l'autre le 31 octobre 1977.

En 1981, il a proposé une nouvelle motion qui a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Enfin, en 1987, il a de nouveau fait inscrire au *Feuilleton* une motion visant à instituer une école nationale d'administration publique.

Au nom de mes collègues du Parti libéral, je tiens à exprimer encore une fois notre appui en faveur de cette initiative visant à instituer un Centre canadien de gestion, une initiative dont la Chambre a été saisie la première fois par un député libéral, celui d'Ottawa—Vanier, en 1974.

Le Centre remplace l'ancien Centre de perfectionnement des cadres, de Touraine, dirigé par la Commission de la fonction publique. Les prévisions budgétaires de 1989–1990 pour le fonctionnement du centre se chiffrent à 9,6 millions de dollars, contre 4,5 millions en 1988–1989. Le centre exerce ses activités à Touraine et à l'édifice de l'Académie de La Salle, promenade Sussex.

Le projet de loi C-34 représente une version révisée du projet de loi C-148, et propose de faire du CCG un établissement public doté d'un conseil d'administration plutôt qu'un ministère ou un conseil consultatif. Le centre a notamment pour mandat d'offrir des programmes d'orientation, de formation et de perfectionnement aux cadres supérieurs de la fonction publique fédérale et du secteur public, et de faire de la recherche pour améliorer l'administration publique.

Grâce à ses programmes de formation, d'orientation et de perfectionnement, le centre est conçu pour faire en sorte que les cadres supérieurs du secteur public améliorent leur compétence, leur créativité et leurs connaissances en gestion—notamment en matière d'analyse, de conseils et d'administration—nécessaires à l'élaboration des grandes orientations, à l'adaptation aux changements et à une gestion efficace des programmes et services de l'État.

Le centre s'efforcera d'attirer dans la fonction publique des candidats de premier ordre. Il effectuera des recherches sur la théorie et la pratique de la gestion dans le secteur public. Le projet de loi veut également encourager la collaboration entre le centre et d'autres organismes intéressés par le perfectionnement de la gestion, et la diffusion de programmes à l'extérieur de la fonction publique.

Le Centre a pour mission: d'inciter à la fierté et à la qualité dans la gestion de la fonction publique et de stimuler chez les gestionnaires de celle-ci le sens de la finalité, des valeurs et des traditions la caractérisant.

De contribuer à ce que ces gestionnaires aient, notamment en matière d'analyse, de conseils et d'administration, la compétence, la créativité et les connaissances en gestion nécessaires à l'élaboration des grandes orientations, à l'adaptation aux changements et à une gestion efficace des programmes et services de l'État.

D'attirer dans la fonction publique, par ses programmes et études, des personnalités de premier ordre et de les appuyer dans la progression d'une carrière de gestionnaires voués, au sein du secteur public, au service du Canada.

D'élaborer et de mettre en oeuvre, à l'intention des gestionnaires du secteurs public, et plus particulièrement des cadres supérieurs de la fonction publique, des programmes de formation, d'orientation et de perfectionnement.

De mener des études et des recherches sur la théorie et la pratique de la gestion dans le secteur public.

Et de sensibiliser la population canadienne aux questions relatives à la gestion du secteur public et à l'ensemble du processus gouvernemental et de faire participer à son idéal de perfection dans l'administration publique des personnalités et des organismes appartenant à de multiples secteurs d'activité.

[*Français*]

On ne peut qu'agréer avec la mission du Centre de gestion de contribuer à ce que les gestionnaires de la Fonction publique aient la compétence, la créativité et les connaissances en gestion, notamment en matière d'analyse, de conseils et d'administration, nécessaires à l'élaboration de grandes orientations, à l'adaptation aux changements et à une gestion efficace des programmes et services de l'État.

On ne peut qu'agréer avec sa mission d'attirer dans la fonction publique, par ses programmes et études, des personnalités de premier ordre et de les appuyer dans la progression d'une carrière de gestionnaires voués, au sein du secteur public, au service du Canada.

On ne peut qu'agréer à sa mission d'élaborer et de mettre en oeuvre, à l'intention des gestionnaires du secteur public, et plus particulièrement des cadres supé-

rieurs de la Fonction publique, des programmes de formation, d'orientation et de perfectionnement.

On ne peut qu'agréer avec un Centre qui aura pour résultat de développer les compétences des gestionnaires, d'améliorer la productivité des employés du secteur public et d'assurer une meilleure qualité les services dispensés aux Canadiens et Canadiennes.

Toutefois, certaines craintes ont été soulevées par mes collègues du caucus libéral. Un de mes collègues de l'autre endroit craint que le gouvernement se place en concurrence directe avec les universités et leurs programmes d'administration publique. Je partage son inquiétude, mais je suis confiant que les universitaires membres du conseil d'administration sauront s'assurer que le Centre complète les cours offerts par les différentes universités canadiennes, mais ne tentent pas de s'y substituer. En somme, le Centre offrira toute une gamme de cours, de colloques, de conférences ou d'ateliers de perfectionnement à l'intention des gestionnaires. Pour ce faire, il faudra de nombreuses études de cas et une abondante documentation dont la plus grande partie n'existe à l'heure actuelle ni dans le secteur public, ni dans les universités.

D'autres collègues pour leur part s'inquiètent des procédures d'embauche, des pouvoirs du conseil d'administration et de son imputabilité, de la nécessité d'assurer que le Centre ne deviennent insensibles aux besoins de la Fonction publique. Enfin, certains ont peur que le Centre en devienne un d'élite où seuls les hauts dirigeants n'en seront pas exclus. Je dois avouer que je partage certaines de ces inquiétudes, puisqu'on ne parle pas non plus des moyens d'accroître le nombre de francophones aux échelons supérieurs, ni d'y assurer une représentation équitable des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapées. Mon souci le plus grand toutefois est de voir la Fonction publique stagnée.

J'aimerais faire mention du *The Corporate Management Strategy*, tel que présenté par le *Canadian Center for Management Development*. Dans sa page frontispice, on voit le thème:

[*Traduction*]

L'excellence dans la pensée et dans l'action pour surmonter les difficultés d'aujourd'hui et faire face aux défis de demain.

L'exposé de mission actuelle et future est tout à fait admirable:

> La mission du Centre canadien de gestion est de renforcer la capacité de gestion dans le secteur public, et surtout aux échelons supérieurs de la fonction publique fédérale, en vue d'améliorer la qualité de l'administration et d'enrichir le service à la population canadienne.
>
> Cette mission se réalisera, avec l'entière coopération des meilleurs éléments du Canada dans les secteurs public, privé et universitaire, en élargissant les connaissances dans la pratique de la gestion dans le secteur public et en développant chez les fonctionnaires le savoir, les valeurs et les compétences indispensables pour surmonter les problèmes de gestion actuels et futurs.

[*Français*]

Pour terminer, monsieur le Président, j'aimerais souligner que je suis très heureux que ce Centre élise domicile dans l'édifice historique de l'Académie de La Salle, située dans la région de la Capitale nationale. J'ose espérer que l'Université d'Ottawa y sera également présente. Cet endroit a été, au tournant du siècle, le tout début de l'Université d'Ottawa, et depuis quelques années le gouvernement fédéral l'a rénové en un édifice qui nous rend fiers de notre patrimoine. Et cette rénovation est très pure, a respecté l'architecture de cette institution qui était, au début, canadienne-française.

L'Université d'Ottawa a été fondée au tournant du siècle, et j'ai eu moi-même le plaisir et l'honneur d'y graduer, dans les années 1950, avec une maîtrise en administration, spécialisée en éducation.

[*Traduction*]

J'espère que le centre sera ouvert et accessible aux intérêts publics et privés, y compris les députés et leur personnel, afin qu'il puisse améliorer la compréhension de l'administration. Le centre avantagera les petits organismes gouvernementaux et les petites entreprises scientifiques qui n'avaient pas de place pour le développement et le perfectionnement de compétences en matière de gestion.

• (1350)

M. le vice-président: La ministre associée de la Défense nationale invoque le Règlement.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

AVIS DE MOTION (ARTICLE 57)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais simplement donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, juste avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion du ministre des Finances tendant à la deuxième lecture et au renvoi au Comité permanent des Finances du projet de loi C-52 et sur les amende-

ments s'y rapportant, le leader du gouvernement à la Chambre proposera que le débat ne soit plus ajourné.

M. le vice-président: Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole pour faire un autre rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES «BLEUS» DU HANSARD

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour une question très importante. J'ai appris que l'équipe du hansard ne pourra pas remettre aux députés qui auront parlé aujourd'hui les «bleus» habituels pour correction. Elle a eu, semble-t-il, des problèmes d'ordinateur. Ceux-ci n'ont toutefois rien à voir avec le virus qui s'est propagé dans les autres bureaux.

Je voudrais, monsieur le Président, que vous étudiez une modification temporaire des règles concernant l'étape de la correction. Nous sommes vendredi. La Chambre ajournera bientôt pour la fin de semaine. Normalement, nous aurions les «bleus» avant de quitter la colline. Ce ne sera toutefois pas possible aujourd'hui.

Habituellement, nous recevons un exemplaire du hansard le lundi à notre arrivée. Dans le cas présent, le hansard ne sera peut-être pas dans sa forme définitive parce que les députés n'auront pu corriger les «bleus». Je vous demanderais donc d'étudier cette question et de nous dire lundi, à votre retour, de quelle manière nous procéderons pour apporter les corrections pertinentes au hansard.

M. le vice-président: La présidence étudiera la question et donnera sa réponse au député à 13 heures lorsque la Chambre se réunira de nouveau.

* * *

LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse de vous entretenir du projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence.

En 1977, mon estimé collègue, le député d'Ottawa—Vanier, propose, dans un projet de loi d'initiative parlementaire, «une sorte de collège pour les administrateurs de divers échelons du gouvernement canadien. Ainsi, la Fonction publique canadienne améliorerait encore l'excellente réputation dont elle jouit dans le monde entier et serait encore plus apte à servir non seulement le gouvernement fédéral, mais toute la population canadienne.»

Le projet de loi, qui aurait constitué ce centre, est resté en plan à la fin de cette législature.

Le 15 avril 1988, le projet de loi C-148 a été déposé au Parlement. Il a été approuvé à l'unanimité par la Chambre des communes le 25 août 1988. Il proposait la création du Centre canadien de gestion. Malheureusement, la trente-troisième législature a pris fin avant qu'il ne soit renvoyé à la Chambre pour approbation définitive. Par conséquent, le projet de loi C-148 a également expiré au *Feuilleton*.

On a déposé encore une fois à la Chambre un projet de loi constituant ce centre. Le projet de loi est une version révisée du projet C-148. Il propose que le Centre soit un établissement public dirigé par un conseil d'administration plutôt qu'un ministère ayant un conseil consultatif.

Cela fait ressortir un point intéressant qui avait été soulevé dans le cadre des délibérations sur l'agence spatiale. Le centre de gestion aurait un conseil d'administration au lieu d'un conseil consultatif. Une question fondamentale se pose chaque fois dans de tels cas: pareille structure affaiblit-elle l'obligation du centre de rendre des comptes au gouvernement et au Parlement?

De plus, les attributions du conseil d'administration ne sont pas définies clairement dans le projet de loi à l'étude. Cela suscite de nombreuses questions qui mériteront d'être examinées soigneusement. Par exemple, quels seront les pouvoirs de ce conseil? Le directeur du centre en est membre d'office. Est-ce dire que le directeur peut

être membre du conseil dont il relève et à qui il doit rendre des comptes?

Vu l'absence de critères de sélection, pourra-t-on choisir les administrateurs sans tenir compte du principe de la représentation équitable des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapées? Aucune limite n'est imposée quant au nombre de fois que le mandat des personnes nommées par décret peut être renouvelé. Cela ne risque-t-il pas d'inciter ces organismes à s'isoler davantage et à se perpétuer indéfiniment?

Je me réjouis de voir que l'idée qu'a eue le député d'Ottawa—Vanier voilà plus de 10 ans finira vraisemblablement par se concrétiser. La création d'un centre de gestion comme celui qui est proposé permettrait d'assurer l'orientation, la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs de la fonction publique ainsi que du secteur public et de mener des recherches sur les moyens d'améliorer la gestion dans le secteur public.

Une fois établi, ce centre devrait beaucoup contribuer à combler certaines des lacunes de la fonction publique dont le vérificateur général a fait état en octobre dernier. Dans son rapport, en effet, le vérificateur général précise que les gestionnaires de notre fonction publique ont davantage besoin de favoriser la bonne gestion dans le cadre de nouvelles perspectives que de formuler des attaques cinglantes. L'avenir offre de nouveaux défis et la fonction publique doit se préparer à les relever.

Mettant à contribution formation, orientation et perfectionnement, le centre veillera à ce que les cadres supérieurs de la fonction publique deviennent de meilleurs analystes, créateurs, conseillers et gestionnaires et à ce qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires pour élaborer des politiques, pour s'adapter aux nouvelles situations et pour gérer les programmes et les services de façon efficace.

Pour réussir dans cette entreprise, nous devons absolument nous demander si le centre doit s'efforcer de bien préparer des effectifs dans toute la fonction publique en vue de responsabilités de gestion, en tenant compte notamment de préoccupations liées à l'équité professionnelle, et de leur faire comprendre jusqu'à quel point les cadres sont responsables du souci d'excellence, de la fierté et des attitudes des fonctionnaires à tous les niveaux.

J'ai remarqué que nulle part à l'article 4 du projet de loi, article qui traite de la mission du centre, il n'est question de favoriser la juste représentation des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapés au niveau de la gestion. L'article ne mentionne pas du tout non plus les rapports que la direction doit entretenir avec les employés à tous les niveaux, ni les efforts que le centre et les cadres supérieurs devraient déployer pour développer chez tous les fonctionnaires le désir et la fierté de bien servir le Canada et les Canadiens. Ce sont ces considérations d'excellence, de fierté et de service sur lesquelles le vérificateur général a insisté dans son rapport.

En terminant, je dirai que nous avions depuis longtemps envie d'un débat sur ce projet de loi et je suis bien aise d'y avoir participé. Une fois établi, le centre devrait beaucoup aider les fonctionnaires à maintenir l'excellence. Il devrait aussi aider la fonction publique à recruter des candidats hautement qualifiés. Il devrait lui permettre enfin de régler certains des problèmes que le vérificateur général lui a signalés dans son rapport.

La fonction publique joue un rôle essentiel dans l'évolution des Canadiens. Je suis fière de représenter une circonscription qui compte de très nombreux fonctionnaires. Trop souvent le gouvernement actuel oublie ou perd de vue jusqu'à quel point la fonction publique est importante. Une fois établi, le Centre canadien de gestion devrait fournir à la fonction publique l'appui dont elle a besoin pour insuffler à ses effectifs un souci accru d'excellence.

M. le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ESSAIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement, en tant que signataire du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (1963) devrait se joindre aux 39 pays signataires qui réclament la tenue d'une conférence de tous les pays signataires en vue de l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais de toute arme nucléaire qui remplacerait le traité existant.

Monsieur le Président, cette motion dont la Chambre est saisie vise à demander au gouvernement d'appuyer la transformation du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité sur l'interdiction complète

des essais nucléaires et cela, lors d'une conférence prévue pour la fin de l'année ou le début de 1991.

• (1400)

Comme tout le monde à la Chambre et dans la population n'est pas nécessairement familiarisé avec cette question, je crois devoir expliquer ici ce qu'est le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires et pourquoi il est tellement important.

Le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a été conclu en 1963 par le président John Kennedy et le secrétaire général de l'Union soviétique, Nikita Krouchev, et devait à l'origine porter sur le problème des retombées radioactives. On y voyait aussi un moyen de freiner la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Conformément à ce traité, les pays signataires s'engageaient à ne pas tester d'armes nucléaires dans l'atmosphère, sous la mer ni dans l'espace. Cela signifiait que les essais ne pouvaient plus être autres que souterrains. Depuis que le traité a été signé, les essais nucléaires se sont évidemment toujours déroulés sous terre.

Comme vous le savez pour la plupart, les essais n'ont pas cessé pour autant. En fait, il y a eu plus de 1 000 essais d'armes nucléaires depuis 1963, tous souterrains. Malheureusement, ces essais ont conduit à la prolifération de nouveaux types d'armes nucléaires.

Dans les 25 années ou plus qui se sont écoulées depuis la signature du traité, il y a eu plus de 1 000 explosions nucléaires souterraines. Grâce à ces essais, les superpuissances ont mis au point la bombe à hydrogène dans les années 50, ce qui a multiplié par dix la puissance de l'arme nucléaire initiale. Ce genre d'essais leur a également permis de réduire les dimensions des ogives, en sorte qu'un seul missile peut maintenant lancer 14 têtes explosives simultanément. La Chine et l'Inde ont mis au point leur arsenal nucléaire sous terre, etc.

En 1963, le traité d'interdiction partielle des essais a mis un terme aux essais dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace. En laissant ouverte la voie des essais nucléaires souterrains, nous avons récolté une prolifération massive des armes nucléaires.

Par cette motion, nous demandons au gouvernement d'appuyer une modification au traité d'interdiction partielle des essais qui en ferait un traité d'interdiction complète des essais de toutes armes nucléaires. C'est extrêmement important, non seulement au plan des conséquences écologiques des essais mais aussi pour stopper la mise au point d'armes nucléaires nouvelles. Partout dans le monde les experts ont la conviction que si l'on pouvait mettre fin à l'essai des armes nucléaires, on pourrait mettre fin à leur mise au point. Cela devient une étape extrêmement importante pour aboutir à la fin des armes nucléaires.

Je signalerai que lorsque le président Kennedy et le secrétaire Khrouchtchev ont signé en 1963 le traité d'interdiction partielle des essais, leur intention était d'aboutir à un traité d'interdiction complète de ces essais. À l'époque ils n'ont pu aller plus loin que le traité d'interdiction partielle de 1963. Mais en lisant le préambule de ce traité initial de 1963, on voit que c'est un premier pas vers la cessation à tout jamais de toutes les détonations expérimentales d'armes nucléaires. Cela figure dans le préambule du traité d'interdiction partielle de 1963. Ils prévoyaient qu'un jour ils mettraient fin à tous les essais nucléaires. Tel a été le but de tous les gouvernements américains, depuis le gouvernement Eisenhower des années 50 jusqu'à celui du président Reagan. Malheureusement, sous la présidence de M. Reagan, les négociations tendant à un traité d'interdiction complète des essais ont été arrêtées en 1982. Néamnoins, c'est le but qu'essaient d'atteindre un grand nombre de gouvernements du monde entier, des églises et des groupes pacifistes qui travaillent depuis des années pour obtenir un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Lorsque de nombreux groupes pacifistes se sont rendu compte que l'idée d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires faisait bien peu de progrès, ils commencèrent à chercher d'autres moyens d'atteindre leur but. C'est le groupe Action mondiale des parlementaires qui, il y a quelques années, a remarqué que l'article 2 du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires contenait une disposition permettant la modification du traité. Certains membres de cet organisme ont travaillé à obtenir l'accord d'un nombre suffisant de pays signataires du traité pour mettre en marche le processus de modification. Ils avaient pensé que, s'ils obtenaient la tenue d'une conférence pour modifier le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, ils proposeraient alors de modifier certaines dispositions du traité pour en faire un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Ils ont opté pour cette méthode parce qu'ils avaient été tellement frustrés, pendant 25 ans, dans leurs efforts pour obtenir un nouveau traité appelé traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Selon les règles établies dans le traité initial, il faut l'accord d'un tiers des pays signataires pour mettre en

marche le processus de modification. L'Action mondiale des parlementaires a fait le tour du monde pour obtenir l'accord de pays susceptibles de signer la demande de modification. Le traité initial avait été signé par 116 pays et l'organisme, à force de travail, a obtenu la signature de 39 pays il y a quelques années. C'est pourquoi nous aurons vers la fin de l'année une conférence pour examiner la possibilité de transposer ou de convertir le traité initial en un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Pourquoi cela est-il si important? Quelle est la situation de la puissance militaire et de la puissance nucléaire dans le monde d'aujourd'hui? En 1989, dernière année pour laquelle nous avons des données, les pays du monde ont dépensé plus d'un billion de dollars pour acheter des armes de toutes sortes. Les États qui possèdent des armes nucléaires en ont accumulé plus de 60 000. Ces 60 000 armes nucléaires sont un million de fois plus puissantes que la bombe lâchée sur Hiroshima en 1945. Elles ont une puissance équivalente à celle de 4 tonnes de TNT pour chaque homme, femme et enfant de la Terre—4 tonnes de TNT par personne—et elles sont capables de tuer 800 millions de personnes en 12 heures. Les plus récentes d'entre elles sont plus précises, plus rapides, plus faciles à dissimuler et plus mobiles que jamais. Les plus dangereuses d'entre elles sont sans doute celles qui se trouvent dans les sous-marins à propulsion nucléaire parce que ces sous-marins peuvent se déplacer dans tous les océans du monde et changer constamment de position. Un seul sous-marin Trident américain ou un seul sous-marin Typhon soviétique a le pouvoir de détruire entre 100 et 200 villes avec ses armes nucléaires. Un seul. Or, les États-Unis et l'Union soviétique possèdent ensemble 100 de ces sous-marins.

Ces sous-marins peuvent rester à 100 milles de la côte de la Nouvelle-Angleterre et frapper presque n'importe quelle cible aux États-Unis. On peut en dire autant des sous-marins américains dans la mer Baltique ou dans la Méditerranée. Le plus inquiétant, c'est que ces fusées à ogives nucléaires peuvent être lancés à cause d'une erreur humaine ou d'une panne technique. Le système est si décentralisé et il dépend tellement des ordinateurs qu'une erreur ou une panne est toujours possible.

• (1410)

Il suffit de regarder ce qui est arrivé à la navette spatiale Challenger aux États-Unis, qui n'est pas une navette à propulsion nucléaire. Malgré toute la technologie américaine, cette navette a explosé en plein vol peu de temps après son lancement il y a quelques années. Tous les Américains qui étaient à bord ont perdu la vie.

Un accident s'est produit aussi en Union soviétique. Malgré toute la technologie soviétique, il y a eu une terrible explosion à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

On estime à 151 le nombre de fausses alertes qu'il y a eu au cours des dernières années concernant le lancement de missiles nucléaires.

Nous sommes confrontés à une très grave situation, même si des progrès ont été réalisés ces deux dernières années. En fait, on a pu voir des progrès très encourageants depuis que le secrétaire général Gorbatchev a accédé au pouvoir en Union soviétique il y a quelques années.

Depuis l'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir et depuis que les États-Unis et l'OTAN font preuve d'une plus grande flexibilité, nous avons eu le traité sur les forces nucléaires intermédiaires en 1987. Nous avons eu récemment le traité sur l'interdiction des armes chimiques. Nous avons eu la Conférence «Ciels ouverts» tenue ici, à Ottawa, la semaine dernière, où les participants ont conclu une entente de principe sur la surveillance des pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie par des appareils des autres pays. Nous avons l'entente visant à réduire les troupes en Europe à 195 000. Nous avons les progrès réalisés à la Conférence de Genève et à la Conférence de Vienne.

Il est intéressant de signaler que les entretiens de Genève, qui durent depuis 1962, n'ont donné presque aucun résultat encourageant jusqu'à il y a environ deux ans. Ces entretiens, qui ont eu lieu chaque année depuis 1962, portent sur le contrôle des armes nucléaires stratégiques. On n'a fait presque aucun progrès avant que M. Gorbatchev n'accède au pouvoir en Union soviétique, mais les choses ont commencé à changer.

En fait, M. Gorbatchev a proposé d'éliminer tous les armements nucléaires d'ici l'an 2000. Les États-Unis quant à eux ont proposé de commencer par les réduire de moitié.

Les pourparlers de Vienne portent sur les forces conventionnelles en Europe. Là encore, il y a des progrès notables. Ces pourparlers ont commencé en 1973, mais il n'ont jamais donné grand-chose avant ces derniers temps.

Il y a eu des progrès dans les pourparlers que j'ai mentionnés au cours des dernières années. Certains traités ont été conclus, par exemple celui sur les forces nucléaires intermédiaires.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. D'ailleurs, nous pourrions nous abandonner à un faux sens de sécurité en raison de ce qui a déjà été accompli. Pourtant, si l'on regarde le traité sur les FNI, on s'aperçoit qu'il ne prévoit la destruction que de 1 100 armes de portée intermédiaire sur un total de 60 000 engins nucléaires. Ce n'est donc qu'une goutte d'eau dans un grand seau si l'on considère la puissance de destruction de tous ces engins.

Il est extrêmement important de faire des progrès, car tout cela est relié à la prolifération des armes nucléaires, c'est-à-dire à l'acquisition de la technologie par des pays qui ne l'ont pas actuellement. Autrement dit, des progrès sur des questions comme l'interdiction totale des essais sont nécessaires si l'on veut que se poursuive le traité de non-prolifération de 1970.

Je voudrais dire un mot de ce traité. Il prévoit que les pays signataires renoncent au droit de mettre au point des armes nucléaires. Un total de 124 pays ont signé, le Canada parmi eux. Trois des États disposant d'armes nucléaires, sur cinq, ont également signé le traité.

Selon le traité, les pays qui n'avaient pas d'armes nucléaires au départ se sont engagés à ne pas mettre au point ce genre d'armements. Et fait important: pas un seul d'entre eux ne l'a fait depuis l'entrée en vigueur de ce traité en 1970.

Ce qu'il y a de paradoxal, c'est que les puissances nucléaires signataires, à savoir les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne, promettaient de réduire leurs stocks d'armements nucléaires conformément à l'article 6 du traité de non-prolifération.

Mais ce n'est pas ce qu'elles ont fait. Au demeurant, l'Union soviétique et les États-Unis, qui possédaient 6 000 armes nucléaires stratégiques en 1970, en comptaient 20 000 l'an dernier. Ainsi, à l'exception des puissances nucléaires, tous les autres pays signataires du traité de non-prolifération en ont respecté les dispositions. C'est une raison, et je ne la trouve pas suffisante en ce qui me concerne, que des pays comme la France et la Chine ont invoquée pour ne pas signer ce traité. Ils ont dit: «Pourquoi le ferions-nous alors que les États-Unis, l'Union-soviétique et la Grande-Bretagne font preuve d'hypocrisie en n'obéissant pas aux dispositions de l'article 6 de ce traité.»

Quinze États seraient à la veille de disposer d'armements nucléaires, notamment l'Inde, le Pakistan, le Brésil, l'Argentine, Israël et l'Afrique du Sud qui n'ont pas signé ce traité parce qu'ils doutaient de la sincérité des puissances nucléaires. Ils avaient des raisons comme je l'ai signalé tout à l'heure. Les trois puissances nucléaires concernées ont quadruplé leurs stocks d'armements nucléaires depuis 1970.

Ces 15 États-seuils sont en train de se doter de la capacité de produire des armements nucléaires. Le seul moyen pour les puissances nucléaires de les convaincre de s'arrêter est de leur montrer qu'elles font des progrès dans le contrôle et dans la destruction de leurs armements nucléaires.

C'est important parce que le traité de non-prolifération arrive à échéance en 1995 et que la dernière conférence de révision de ce traité aura lieu en août prochain à Genève. Les quinze États sur le point de se doter d'armes nucléaires et d'autres aussi suivront les travaux avant de décider s'ils signent le traité et si, en 1990, il y a lieu d'en repousser l'échéance.

Et le gouvernement du Canada dans tout cela? La fiche du gouvernement conservateur montre de bons aspects et des moins bons. Ce gouvernement a accompli un excellent travail lors de la conférence «ciels ouverts» de la semaine dernière. Il a adopté une position ferme et des progrès ont pu être enregistrés. Il a également signé le Traité de limitation des armes nucléaires à moyenne portée. Tout cela est à son crédit.

Cependant il faut dire que le gouvernement continue les essais de missiles de croisière qui sont déjà dépassés, ce qui entre en contradiction flagrante avec les objectifs des autres négociations qui se déroulent en ce moment. Ce gouvernement s'apprête à construire une base de l'OTAN au Labrador. Pendant que les superpuissances s'entendent sur le retrait de leurs troupes basées en Europe, le gouvernement veut construire une nouvelle base de l'OTAN à laquelle les autochtones du Labrador s'opposent. De plus, les conservateurs ne veulent pas dévier des lignes directrices tracées dans leur Livre blanc de 1987 qui se rattache directement au discours de la

guerre froide, donc qui va dans un sens contraire à l'évolution de la situation aujourd'hui.

En conclusion, je dirai que jamais le contexte n'a été aussi favorable à la promotion de traités et de protocoles visant à contrôler ou à éliminer les armes nucléaires. Des ententes sont aujourd'hui à portée de main, dans bien des secteurs de la destruction et du contrôle des armes nucléaires, mais les chances qui s'offrent pourraient bien s'évanouir avant longtemps.

J'exhorte le gouvernement à appuyer la motion. J'ai écouté à plusieurs reprises le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parler de la question. Il dit appuyer l'idée d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, mais à son avis, s'en remettre, comme on le fait en ce moment, aux procédures de modification prévues dans le traité de non-prolifération, a peu de chances de porter fruit.

Nous, les politiques, savons que pour parvenir à des résultats, il faut prendre tous les moyens disponibles parce que les occasions qui se présentent s'envolent avec le temps qui fuit. Cette année, les chances de conclure un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires sont excellentes. L'Union soviétique a déjà fait savoir qu'elle souhaitait profiter de la conférence pour négocier la transformation du traité interdisant certains essais en traité interdisant tous les essais.

Après la signature du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, beaucoup de Canadiens et de pacifistes ont eu l'impression que tout allait très bien et qu'il ne restait plus beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver à l'abolition des armes nucléaires. Ce n'est pas le cas. Je le répète, le traité ne porte que sur 1 100 des 60 000 ogives nucléaires. Cette année, le contexte est particulièrement propice à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

• (1420)

J'espère que tous les députés appuieront la motion, et que le gouvernement canadien se présentera à la conférence avec l'intention d'appuyer un traité d'interdiction complète, des essais nucléaires.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je remercie le député d'en face d'avoir soulevé une question de la plus grande importance, à savoir le désarmement nucléaire.

Voilà maintenant plus de 40 ans que le monde est confronté à la possibilité d'une guerre atomique et que le Canada déploie d'inlassables efforts pour faire disparaître cette horrible menace, dont nous n'avons pas encore réussi à nous débarrasser. En fait, malgré l'argument du député d'en face selon lequel la guerre froide est terminée, j'ai lu hier dans *The Ottawa Citizen* que seulement un Canadien sur quatre partage son avis.

En dépit de l'amélioration bien réelle des relations entre l'Est et l'Ouest que nous avons vue ces dernières années, nous devons reconnaître que le danger persiste et ne pas relâcher nos efforts pour le combattre. Nous devons continuer de nous évertuer de toutes les façons possibles à créer un monde libre ou libéré à tout jamais des armes atomiques ou de la menace d'un holocauste nucléaire.

Comme le député l'a souligné, et je suis entièrement d'accord avec lui à cet égard, l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais constituerait une étape majeure dans la réalisation de cet objectif. L'interdiction complète et efficace de tous les essais nucléaires, y compris les explosions dites pacifiques, partout et pour toujours viendrait compléter le travail des négociateurs qui ont rédigé le traité préliminaire sur l'interdiction des essais dans le traité sur les explosions nucléaires pacifiques. On amorcerait ainsi une démarche visant à annihiler les armes nucléaires du point de vue de leur emploi et de leur développement.

Cet objectif est très important pour le gouvernement. En fait, en 1985, le premier ministre a mentionné que la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais était l'un des six objectifs clés en matière de contrôle des armes principales et de désarmement.

Aujourd'hui, l'adoption d'un tel traité demeure un objectif fondamental de la politique étrangère du Canada.

Le Canada a toujours été en faveur du traité sur l'interdiction complète des essais de toute arme nucléaire depuis que l'idée en a été proposée dans les années 1950, à la fois en encourageant les négociations entre les parties directement concernées et en appuyant une démarche pragmatique graduelle au niveau multilatéral.

L'appui du Canada à ce traité a pris plusieurs formes. Notre pays joue un rôle déterminant dans les travaux de la Conférence sur le désarmement à Genève pour mettre au point un système de contrôle sismique global qui serait nécessaire pour s'assurer qu'un éventuel traité sur l'interdiction complète des essais est respecté.

Le Canada continue à jouer un rôle actif à l'Assemblée générale des Nations Unies pour chercher à assurer un large appui politique au traité sur l'interdiction complète des essais, et pour soutenir les efforts visant à établir un comité provisoire sur les essais nucléaires à la Conférence sur le désarmement.

Je ne suis pas d'accord, néanmoins, avec le député d'en face lorsqu'il laisse entendre qu'un traité d'interdiction partielle des essais est le moyen d'obtenir des traités sur l'interdiction complète des essais. Ce n'est manifestement pas le cas.

Le traité d'interdiction partielle des essais a été négocié à une époque où le climat entourant les accord sur le contrôle des armements était bien différent de celui d'aujourd'hui. Il a été négocié en grande partie comme un traité manifestant de bonnes intentions sans, par exemple, prévoir la vérification rigoureuse que nous estimons aujourd'hui si essentielle à un traité sur l'interdiction complète des essais.

De même, deux des États détenteurs d'armes nucléaires, la Chine et la France, ne sont même pas signataires du traité.

En outre, il faut ne pas oublier qu'aucune modification apportée au traité d'interdiction partielle des essais ne peut entrer en vigueur sans l'accord des États signataires initiaux, et on voit une opposition claire sur ce point. Le Canada a toujours dit que des conférences ou des négociations spéciales concernant un traité sur l'interdiction complète des essais seraient tout à fait inutiles sans l'appui des parties les plus directement visées.

Nous ne réussirons pas à établir le contrôle efficace des armes et à faire adopter un traité sur l'interdiction complète des essais si nous n'abordons pas la question ouvertement. Dans ce cas-ci, cependant, les partisans du traité sur l'interdiction complète des essais se servent d'une échappatoire juridique—la procédure établie d'amendement du traité sur l'interdiction partielle des essais—pour arriver à un but qu'ils ont été incapables d'atteindre directement.

Au lieu de se concentrer sur les initiatives qui peuvent vraiment aboutir au succès, une conférence dont l'objet serait l'interdiction partielle des essais pourrait être une perte de temps et de ressources. Certains disent que ce serait une utilisation irresponsable des mécanismes de contrôle des armes et de désarmement multilatéraux. Son échec pourrait faire perdre toute confiance dans ce processus.

En fait, le recours aux modalités du traité sur l'interdiction partielle des essais pour arriver à conclure un traité sur l'interdiction complète des essais, procédure que les premiers signataires du traité d'interdiction partielle des essais n'appuient pas et qui n'a jamais été le but de ce traité, pourrait rendre certains pays encore plus sceptiques au sujet de nos futurs traités multilatéraux de contrôle des armes et de désarmement, car ils craindraient que ceux-ci ne servent pas non plus à leur fin véritable.

L'initiative proposée par le député pose un autre danger, car certains gouvernements considèrent que le traité de non-prolifération constitue la première étape étroitement liée au traité d'interdiction complète des essais. Plusieurs pays ont indiqué leur intention d'étendre la portée du traité de non-prolifération en 1995, mais seulement si la conférence sur l'amendement du traité sur l'interdiction partielle des essais est couronnée de succès.

Dans ces conditions, la tenue d'une conférence pour amender le traité d'interdiction partielle des essais avant la conférence sur la révision du traité de non-prolifération risquerait de politiser l'étude des questions relatives au traité de non-prolifération, y compris le but du traité sur l'interdiction complète des essais. Si cette conférence devait se solder par un échec, certains y verraient une raison suffisante pour affaiblir le T.N.P. ou pour s'en retirer. Il est dangereux de lier la prolongation du T.N.P. jusqu'en 1995 au succès de la conférence de révision du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, puisque cela pourrait sérieusement compromettre l'appui international manifesté à l'égard d'un régime efficace de non-prolifération des armes nucléaires.

Je comprends très bien pourquoi de nombreux États ont senti le besoin de réclamer la conversion du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité sur l'interdiction complète de tels essais. Ils sont frustrés par le peu de progrès réalisés à cette fin ces dernières années au niveau politique et je partage leur sentiment. Toutefois, leurs démarches ne servent pas notre objectif, qui est d'obtenir un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Par conséquent je ne peux pas leur donner mon appui.

Notre gouvernement estime que les opérations de désarmement nucléaire devraient principalement porter sur la réduction équilibrée des armes nucléaires telle que négociée. Pour réaliser cet objectif, comprenant entre autres la ratification d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, il faut négocier prudemment des mesures concrètes et réalistes, fondées sur la confiance et la sécurité.

À cet égard, les négociations bilatérales américano-soviétiques sur les essais nucléaires revêtent une importance primordiale. Ces négocations ont porté, en premier lieu, sur des changements à apporter pour améliorer les dispositions de vérification contenues dans le traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés récemment dans ce domaine et nous espérons que cela mènera à la ratification prochaine de ces traités et, par la suite, à l'élaboration d'autres ententes sur la limitation des essais.

D'autres projets sont également importants, notamment les initiatives multilatérales visant à appuyer la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires à la Conférence de Genève sur le désarmement nucléaire. Depuis quatre ans, l'étude de cette question par la Conférence sur le désarmement s'achop-

pe sur l'établissement d'un comité spécial, parce qu'on ne peut décider si un comité spécial sur les essais nucléaires devrait avoir le mandat de négocier. Toutefois, c'est encore là le meilleur mécanisme multilatéral qui nous permettrait de progresser dans la voie d'une interdiction globale des essais nucléaires.

La Conférence sur le désarmement est le meilleur mécanisme qui soit pour se pencher à long terme sur les essais nucléaires. Même si les discussions sont dans l'impasse à la Conférence sur le désarmement, le Canada s'emploiera à dénouer cette situation, peut-être en modifiant la proposition de compromis offerte par le bloc de l'Est et présentée par l'ancien représentant de la Tchécoslovaquie à la Conférence, l'ambassadeur Vejvoda.

De toute façon, nous sommes satisfaits des progrès techniques déjà réalisés par le groupe d'experts scientifiques de la Conférence en matière de vérification sismique auxquels le Canada a contribué.

Ce qui ne veut pas dire que le Canada ne jouera pas un rôle constructif dans la prochaine conférence sur la modification du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Nous nous sommes opposés à une telle conférence, pour les motifs que j'ai invoqués ici aujourd'hui et que nous avons expliqués aux superpuissances dans le cadre de diverses tribunes multilatérales. Toutefois, comme cette conférence aura lieu, le Canada sera présent et fera tous ses efforts pour que l'issue tienne compte des réalités.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre le député, le Canada n'appuiera pas une modification du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires visant à en faire un traité sur l'interdiction complète de toutes les armes nucléaires. Cependant, la tenue d'une conférence visant à modifier le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, qui servirait de prélude à l'établissement d'un traité sur l'interdiction complète de ces essais et qui ne menacerait pas le traité de non-prolifération, aurait des effets bénéfiques en préparant le terrain pour la Conférence sur le désarmement. C'est là un but réaliste et très valable, que le Canada s'efforcera d'atteindre.

Enfin, nous estimons que si on souhaite des progrès réels dans le domaine de la réduction des armements, le gouvernement devra prendre des mesures vigoureuses et réalistes qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

Notre appui actif et ferme aux négociations sur un régime de «ciels ouverts», qui a fait l'objet de la conférence du même nom à Ottawa, témoigne des efforts énergiques et soutenus que nous déployons pour accomplir de véritables progrès.

• (1430)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Je me réjouis de ce que le député de Notre-Dame-de-Grâce ait proposé une motion qui nous permet d'ouvrir un débat qui se tient très rarement à la Chambre, non pas seulement sur cette question particulière mais sur la question générale du désarmement nucléaire.

Sa motion s'énonce ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement, en tant que signataire du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (1963), devrait se joindre aux 39 pays signataires qui réclament la tenue d'une conférence de tous les pays signataires en vue de l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais de toute arme nucléaire qui remplacerait le traité existant.

Cette initiative a reçu l'appui de 116 pays, soit une bonne majorité des pays membres des Nations Unies. Certaines des grandes puissances ne l'ont malheureusement pas appuyée. Une conférence comme celle qu'on propose vise à amener l'opinion publique du monde entier, ou des deux tiers ou plus du monde qui se trouvent représentés par ces pays, à faire pression sur les grandes puissances qui résistent à l'idée d'un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Des centaines de millions de personnes dans le monde entier rêvent du jour où nous en arriverons à la décision raisonnable de mettre fin à l'utilisation des armes nucléaires, à la décision de ne plus jamais les utiliser et donc de ne plus jamais en produire, de ne plus jamais faire de recherche concernant leur production et, décision-clé, de ne plus jamais faire d'essais pour la production de quelque arme nucléaire que ce soit.

Lorsque, soldat, je faisais partie de l'Armée canadienne cantonnée à Barriefield en août 1945 et en voie de réoganisation pour aller servir dans la zone du Pacifique, comme nous le pensions, nous avons entendu parler de la bombe lâchée sur Hiroshima et puis de celle de Nagasaki, et nous avons bien sûr entendu parler ensuite de la paix qui s'en venait de toute façon sans ces bombes. Elles ne visaient pas tant le Japon que l'Union soviétique. Les Japonais ont été la cible, voilà tout.

Pendant les 40 dernières années, nous avons beaucoup entendu parler de ces bombes, presque toujours lorsqu'on brandissait le spectre d'une troisième guerre mondiale. Du côté de l'OTAN, on nous a dit que ces bombes nous protégeraient contre une troisième guerre mondia-

le. La population soviétique s'est fait dire la même chose. Mais personne n'ajoutait sérieusement foi aux affirmations faites dans l'un ou l'autre camp.

Pendant les cinq premières années qui ont suivi le largage de la bombe sur Hiroshima, les États-Unis avaient le monopole. C'était le seul pays qui possédait une arme nucléaire utilisable. Puis, au début des années 50, l'Union soviétique a conçu ses armes nucléaires et la course aux armements a commencé, de sorte que nous en avons actuellement 60 000. Nous ignorons ce que nous ferions de plus d'un millier de ces engins, car il ne resterait plus personne pour s'en servir.

Non seulement la course aux armements a menacé l'avenir, mais elle entraîne en réalité la mort à l'heure actuelle. M^me^ Rosalie Bertelle, scientifique canadienne, estime qu'un million de personnes ont déjà été tuées au cours de la Troisième Guerre mondiale. Elle parle de celles qui ont été contaminées par les substances radioactives qui se répandent dans l'atmosphère depuis 40 ans à la suite de ces essais nucléaires et qui s'étendent jusque dans le Pacifique, où on ne peut pas les contenir.

Des gens ont finalement exercé des pressions, de sorte que nous avons obtenu le traité d'interdiction partielle des essais en 1963, du moins pour stopper l'empoisonnement de l'air qui circule dans toutes les régions du monde et que nous devons tous respirer. Ce traité devait mettre fin à l'empoisonnement de l'atmosphère et, pensait-on, à l'empoisonnement des eaux. Mais les Américains ont violé le principe de ce projet de loi, car leurs essais sur les atolls du sud-ouest du Pacifique ont contaminé la mer qui les entoure et cette contamination s'étend. Les Britanniques, pas tant à cause des essais nucléaires, mais parce qu'ils ont déversé dans la mer d'Irlande des déchets provenant de la fabrication de bombes, ont également contaminé cette mer et l'Atlantique.

L'idée s'est donc répandue que l'interdiction des essais réduirait le besoin de mettre au point de nouvelles armes à grands frais. On ne croit pas qu'il vaille la peine, nous dit-on, de pousser les recherches sans au moins en vérifier les résultats préliminaires. Il s'agissait donc de mettre fin aux essais, non seulement dans l'atmosphère, sous la mer et dans l'espace, mais aussi sous terre, parce qu'il est bien connu que les poisons ne restent pas forcément là où on les veut.

Depuis 1963 et même avant, les armes prolifèrent sans discontinuer. Aujourd'hui, nous croyons savoir que la Chine et l'Inde se sont dotées d'armes nucléaires, mais nous n'en connaissons pas le nombre exact ni la puissance. Nous sommes cependant à peu près certains qu'Israël en possède une centaine. Il est en outre fort probable que l'Afrique du Sud, Taïwan, le Pakistan et, peut-être, l'Irak en possèdent aussi ou soient sur le point de s'en procurer. Il y a un petit pays, la Roumanie, dont personne n'a fait beaucoup de cas dans toute cette histoire. Le Canada lui a fourni la technologie concernant le réacteur CANDU et a même conclu avec lui une entente secrète l'autorisant à vendre cette technologie à des pays du tiers monde avec lesquels le Canada trouverait, d'après ce qu'on raconte, difficile de faire affaire. Maintenant, des pays que le Canada ne reconnaît pas officiellement, comme la Corée du Nord, sont-ils du nombre? Je ne le sais pas. La correspondance que j'ai échangée avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne m'a pas permis d'éclaircir ce point.

D'après un article de Southam News publié dans le *Toronto Star* du 30 décembre dernier, il serait possible que l'Iran soit au nombre des pays auxquels la Roumanie aurait vendu la technologie canadienne. Autrement dit, même le Canada n'a pris aucune mesure sérieuse pour freiner la prolifération de la technologie des armes nucléaires. Et pourtant, au Canada comme dans d'autres pays, une majorité écrasante de gens s'entendraient pour dire qu'une guerre nucléaire, qu'un échange nucléaire, pour employer le terme technique, ne profiterait à personne car elle ne ferait pas de vainqueurs. Il ne saurait être question de gagner une guerre pareille comme nous croyons avoir gagné les Première et Seconde guerres mondiales. Personne n'en sortirait vainqueur. Il n'y aurait que des vaincus, dont nous serions.

Pendant quarante ans, un accord semblait impossible à cause des différences politiques apparemment trop grandes qui divisaient Moscou, Washington, Londres et Paris. Ces dernières années, ces différences se sont atténuées. Hier, M. Chevarnadze a parlé de paix à un grand nombre de députés de la Chambre, suscitant un désir de paix chez ceux qui ont eu la chance de l'interroger. Pendant une année et demie, sous la direction de Gorbatchev, l'Union soviétique n'a procédé à aucun essai nucléaire. Voici que nous avons la possibilité de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Le député d'en face soutient que ce n'est pas la bonne façon de s'y prendre, mais personne n'a encore trouvé mieux. La moitié du chemin est faite au moins avec le traité sur

l'interdiction partielle des essais nucléaires que les signataires sont obligés de respecter. Le député qualifie ce traité de faux-fuyant. C'est ridicule. Il ne s'agit pas d'un faux-fuyant, mais d'une occasion que 116 États ont décidé de saisir.

J'estime que notre gouvernement devrait appuyer non seulement la tenue de cette conférence, mais encore son objet. Je lui demande instamment de ne pas afficher une attitude négative à cet égard et je supplie les Canadiens de l'exhorter aussi en ce sens. Nous avons une chance de mettre fin aux essais nucléaires.

• (1440)

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots au sujet de la motion présentée par le député de Notre-Dame-de-Grâce concernant la tenue d'une conférence en vue de remplacer le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires par un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Comme le premier ministre l'a dit cette semaine à la Conférence «Ciels ouverts», la guerre froide est terminée. Nous accueillons tous avec plaisir les importants progrès rendus possibles grâce aux nouvelles attitudes adoptées massivement en Europe de l'Est au cours des derniers mois.

Comme l'a déclaré mon collègue, le député de Cumberland—Colchester, le Canada a l'intention d'apporter une contribution très contructive à cette conférence. La Chambre serait donc peut-être intéressée à connaître les progrès réalisés récemment à cet égard. On tient actuellement une série de réunions à New York pour décider où et quand aura lieu la conférence en vue de modifier le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Le Canada veut que ces différends concernant des questions administratives soient réglés d'une façon satisfaisante pour tous les membres du traité.

Le Canada, malgré toutes les réserves qu'il a quant à l'utilité d'une telle conférence, s'est déjà montré prêt à faire des compromis sur la date de la conférence. Nous préférerions que la conférence ait lieu en janvier 1991, comme l'ont proposé les États dépositaires. Cependant, dans une déclaration qu'elle a faite à l'Assemblée générale des Nations unies, notre ambassadrice au désarmement, Peggy Mason, a dit que le Canada était prêt à accepter que la conférence soit divisée en deux parties, soit une première phase organisationnelle courte en 1990, suivie de la phase principale en 1991. Il s'agit là d'un compromis raisonnable qui semble jouir d'un appui de plus en plus vaste.

Le gouvernement espère que tous les députés feront preuve de souplesse et d'un esprit de compromis, afin de parvenir rapidement à une entente sur cette disposition administrative et d'autres dispositions du genre relatives à la conférence.

Même si cette conférence aura lieu sous peu, il est manifeste que l'amendement proposé n'a pas le soutien nécessaire pour être adopté. La conférence n'est pas vouée à l'échec pour autant. La délégation canadienne sera dirigée par l'ambassadeur Mason qui tentera de faire en sorte qu'on se rapproche d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Plus précisément, nous espérons que cette rencontre donnera un nouvel élan aux efforts déployés à l'heure actuelle, dans le cadre de la conférence de Genève sur le désarmement, afin de parvenir à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais. L'établissement du mandat d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires serait la première étape de ce processus. Si l'on aboutit à un tel résultat—et nous croyons que la chose est possible—la conférence aura été utile.

Aujourd'hui, les gens d'en face ont manifesté de l'inquiétude au sujet de l'engagement qu'ont pris les États-Unis et l'Union soviétique, pour ce qui est des pourparlers bilatéraux sur les essais nucléaires. Le Canada est résolument favorable à des négociations bilatérales entre les États-Unis et l'URSS, portant étape par étape sur les essais nucléaires; le Canada accueille donc favorablement les progrès dans la négociation d'un protocole révisé de vérification pour le traité préliminaire sur l'interdiction des essais et pour le traité sur les explosions nucléaires pacifiques. Nous sommes heureux de constater ces progrès encourageants et de noter les déclarations récentes du gouvernement américain signalant que l'interdiction complète des essais nucléaires demeure son objectif à long terme.

Nous continuerons d'exercer des pressions afin que les puissances nucléaires s'entendent rapidement pour passer à la prochaine étape des négociations sur les essais nucléaires devant mener à un traité sur l'interdiction complète ces essais. Nous nous sommes mis en rapport avec des représentants du gouvernement américain au sujet des déclarations récentes selon lesquelles il y aurait eu un changement de cap dans la politique américaine sur les essais nucléaires, les États-Unis n'étant plus disposés, semble-t-il, à passer immédiatement à la prochaine phase de négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

On nous a garanti que la politique américaine sur les essais nucléaires n'avait pas changé. La confusion semble découler d'un changement dans le libellé portant sur la date à laquelle les États-Unis prévoient passer à la prochaine étape des négociations sur les essais nucléaires. Les Américains ne veulent pas le faire immédiate-

ment, mais plutôt après la ratification du traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, après une brève période d'observation de l'efficacité des mécanismes de vérification prévus dans le cadre de ces traités.

Je répète. Les États-Unis ne veulent pas passer à la prochaine étape immédiatement après la ratification du traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques, mais plutôt après une brève période d'observation de l'efficacité des mécanismes de vérification prévus dans le cadre de ces traités.

Il s'agit là d'un point extrêmement important, et je tiens à souligner dans cette enceinte que dans un communiqué conjoint émis après la réunion de Moscou entre le secrétaire d'État Baker et le ministre des Affaires étrangères Chevardnadze, les États-Unis et l'Union soviétique ont réaffirmé leur engagement à l'égard de l'accord de 1987 qui a mis en branle le processus.

Pour ce qui est de changer le traité sur l'interdiction partielle des essais en un traité sur leur interdiction complète, les chances de succès sont pratiquement nulles. Au moins deux des États dépositaires du premier traité, dont les voix sont nécessaires pour l'adoption d'un amendement liant les parties, ont déjà signifié leur vive opposition à l'amendement proposé. Dans le cadre de nos tentatives pour parvenir à une interdiction complète des essais, concentrons-nous sur les efforts en cours qui pourraient bien permettre de réaliser des progrès, plutôt que de mettre tous nos efforts et tous nos espoirs dans une conférence qui ne parviendra pas à réaliser son objectif déclaré.

En conclusion, il n'existe malheureusement pas de raccourci pour parvenir au désarmement. Une démarche progressive négociée, ayant l'appui de toutes les parties, est la seule façon de parvenir à un traité efficace et durable sur l'interdiction complète des essais.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais donner suite à la motion de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) concernant l'interdiction des essais nucléaires. La réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires constitue un des objectifs de longue date de la politique du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement. Un accord interdisant l'explosion d'engins nucléaires dans tous les environnements, sauf sous terre, est d'ailleurs déjà en place. Bien que le Canada n'ait jamais possédé d'engins nucléaires, ni cherché à en posséder, il a participé activement à la négociation du traité d'interdiction partielle des essais et est demeuré un défenseur convaincu du traité depuis sa signature, en 1963. Le Canada prend également part aux consultations continues qui sont menées dans le cadre de la conférence du désarmement relativement à l'élaboration du mandat de négociateurs d'un éventuel traité d'interdiction complète d'armes nucléaires. Le Canada s'emploie activement à obtenir la conclusion d'un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires, car il estime que l'interdiction complète des essais nucléaires pourra faire obstacle au développement de nouvelles armes, voire des armes plus sophistiquées.

• (1450)

Cependant, un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires ne peut être réalisé simplement par une signature. La capacité d'assurer la vérification efficace d'un tel traité contribuera grandement à faire progresser les négociations à ce chapitre, d'autant plus qu'aucune puissance nucléaire ne renoncerait à son droit de tester et d'améliorer son arsenal nuclcéaire, si elle n'est pas entièrement convaincue que les autres puissances respectent un engagement semblable. La vérification d'une éventuelle interdiction des expériences nucléaires souterraines sera en grande partie fondée sur les moyens de vérification sismique qui pourraient être utilisés comme «fil-piège», déclenchant des mesures plus sévères de vérification par mise en demeure s'il existe des doutes quant au respect du traité.

La sismologie est l'étude des vibrations de la croûte terrestre que produisent les tremblements perceptibles et aussi les secousses imperceptibles qui sont très fréquentes dans bon nombre de parties du globe. Lorsqu'il se produit un phénomène sismique, des ondes de choc se propagent à travers le sol. Ces ondes sismiques peuvent être détectées et analysées par des appareils se trouvant jusqu'à 10 000 kilomètres du lieu d'origine. Tout séisme produit deux types d'ondes: les ondes de volume, qui se propagent rapidement dans le manteau de la terre, et les ondes de surface, qui se déplacent plus lentement dans l'écorce terrestre. En comparant les enregistrements de chaque groupe d'ondes et les écarts entre leurs instants d'arrivée, les sismologues peuvent souvent déterminer avec énormément de précision l'endroit où a lieu le phénomène et s'il s'agit d'un tremblement de terre ou d'une explosion.

Monsieur le Président, des recherches poussées sont en cours dans le monde présentement, afin de déterminer l'efficacité d'un réseau international de détection d'activités sismiques qui pourrait servir à vérifier un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires. Conformément à notre désir de longue date d'obtenir la conclusion d'un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires, le Canada joue un rôle majeur dans ces travaux de recherche. Les efforts déployés par le Canada à l'échelle internationale, en vue d'établir la fiabilité d'une technique sismologique comme moyen possible de vérification de l'application d'un éventuel traité d'interdiction complète des armes nucléaires, ont été menés par la section de

vérification et de recherche des ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur ainsi que par la Direction de la physique du globe du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le forum international le plus important pour la discussion des techniques de vérification sismique est le groupe d'experts scientifiques, qui fut établi à Genève, en 1976, lors de la Conférence du comité du désarmement. Le groupe a reçu pour mandat de préciser les caractéristiques techniques d'un éventuel système international d'échange de données sismiques, d'établir les faits et de fournir une analyse factuelle concernant les méthodes d'échange des données. Monsieur le Président, le groupe d'experts scientifiques n'a pas pour but de concevoir ou de mettre au point un système international visant à surveiller le respect d'un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires, mais plutôt de discuter des divers aspects d'un tel système et de procéder à des mises à l'essai de ses composantes. Le Canada a accordé son appui au groupe d'experts scientifiques, dès le début.

Parmi les diverses initiatives entreprises par le groupe d'experts scientifiques jusqu'à présent, l'expérience d'échange international de données sismiques de 1984 a été la plus importante. Cette expérience avait pour objectif d'évaluer l'efficacité de l'actuel système mondial d'échange de données lorsqu'un grand nombre de pays fournissent simultanément d'importantes quantités de données, et de repérer les éléments du système qu'il y aurait lieu d'améliorer. L'échange rapide de données entre les nations, constituera un élément-clé de la susveillance effective d'un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires, si jamais un tel traité est conclu.

De plus, il importera que les stations sismiques, même les plus éloignées, puissent communiquer rapidement entre elles dans le but d'emmagasiner et d'analyser les données.

La contribution canadienne a l'expérience, et l'importance de nos stations sismologiques ont été amplement démontrées. En effet, monsieur le Président, les trois stations canadiennes parmi les 70 stations du monde qui ont contribué à l'échange expérimental de données ont fourni environ 15 p. 100 de toutes les données brutes recueillies au cours de l'expérience. Des scientifiques canadiens ont participé activement à l'analyse post-test, dont les résultats ont démontré que, même si pendant la décennie précédant l'expérience de grands progrès avaient été réalisés au chapitre de transfert et de l'analyse informatique des données, il faudra disposer de capacités encore plus vastes si l'on veut traiter efficacement l'énorme quantité de données que générerait un système mondial de surveillance des activités sismiques.

Lors d'un atelier en septembre dernier du groupe d'experts scientifiques, qu'accueillait le gouvernement canadien à Yellowknife, des discussions ont porté sur la possibilité de mener une deuxième expérience de ce genre qui, étant donné les progrès réalisés ces dernières années, mettrait davantage à l'épreuve le système international d'échanges de données sismiques. Le fait que des données de nature beaucoup plus détaillée, c'est-à-dire des données sous formes d'ondes seront échangées par les stations participantes, est d'une importance capitale pour cette deuxième initiative. La station sismologique de Yellowknife, qui vient d'être modernisée au coût de 3,5 millions de dollars, est l'une des plus perfectionnées au monde et aura un rôle déterminant à jouer dans le cadre de cette nouvelle expérience.

Monsieur le Président, le gouvernement estime que c'est par le biais de recherches et de préparatifs aussi poussés que ceux-ci qu'il sera possible d'atteindre son objectif, soit la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Par ailleurs, même si l'initiative de modifier le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires pour en faire un traité qui interdirait complètement ces essais peut sembler attrayante en raison de sa simplicité, le présent gouvernement continuera d'appuyer les efforts du groupe d'experts scientifiques au sein duquel le Canada joue un rôle si actif.

En terminant, monsieur le Président, le désarmement nucléaire ne sera véritablement possible que dans la mesure où nous reconnaîtrons que notre sécurité à tous exige la vérification de tous les traités sur le contrôle des armements. Il n'y a pas de raccourci possible dans le cas d'une entreprise aussi vitale que celle-ci.

[*Traduction*]

M. le vice-président: En raison du nombre des députés qui désirent intervenir sur cette question, si la Chambre veut bien donner le consentement unanime j'accorderai la parole au député de Waterloo pour trois minutes, puis au député d'Eglinton—Lawrence pour trois minutes, et ensuite nous dirons qu'il est 15 heures et poursuivrons les travaux de la Chambre.

Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je remercie les députés. Le député de Waterloo.

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans ce débat, en ma qualité principalement de président du groupe canadien d'Action mondiale des Parlementaires laquelle a présenté cette motion pour qu'elle soit sérieusement

discutée dans les Parlements du monde. Je tiens également à féliciter les passerelles entre partis qui ont favorisé la discussion dans le cadre des initiatives de politique étrangère du gouvernement canadien relatives à cette question. Permettez-moi également de remercier le député qui assure la présidence internationale d'avoir présenté cette motion et de l'avoir commentée aujourd'hui.

Dans les deux minutes qui me restent j'aimerais vous dire, monsieur, que cette motion arrive au terme d'une semaine historique que nous avons eue à Ottawa. Elle n'aurait pu tomber plus à point. Nous avons accueilli au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur le ministre Chevardnadze qui a dit expressément que l'Union soviétique est favorable à l'arrêt des essais souterrains. Il a réaffirmé la position soviétique d'appui à une interdiction totale des essais.

• (1500)

Nous sommes saisis d'une motion qui invite le gouvernement canadien à faire preuve de leadership et à trouver de nouvelles modalités de leadership. Le premier ministre a dit que la guerre froide est finie, mais je crois que la guerre froide ne peut pas prendre fin tant que nous n'aurons pas liquidé une situation internationale qui permet à un pays de chercher à en devancer un autre dans la modernisation de l'arsenal nucléaire.

Même après l'engagement pris en 1987 par les superpuissances de réduire graduellement à zéro les programmes d'essais, ils ont repris leur parole à propos de cette progression on ne peut plus lente. L'affirmation suivant laquelle l'interdiction globale des essais que nous poussons notre gouvernement à appuyer risquerait de ne pas marquer la fin des essais sonne faux à l'oreille des Canadiens qui, lors de sondages récents, ont dit à la majorité des deux tiers qu'ils désirent des marques de leadership dans la réalisation la paix. Ils veulent voir orienter les dépenses militaires vers le maintien de la paix et la réalisation de la paix.

En remerciant le député d'avoir donné lieu à ce débat, j'invite notre gouvernement et nos représentants à renouveler leur détermination à stopper la modernisation des armements et à faire pression, en même temps que nous ferons écho à cette préoccupation, en faveur d'une interdiction totale des essais.

Je pense, monsieur le Président, que nous avons un terrain commun d'entente. La conférence Ciels ouverts rend possible d'autre part le dialogue sur ces questions. Nous sommes à l'aube d'un jour nouveau, et j'espère que le Canada pourra faire preuve d'un renouveau de leadership en ce domaine.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir intervenir sur cette question et de témoigner également mon appréciation au parrain de cette motion, le député de Notre-Dame-de-Grâce, et à ceux qui en ont parlé de façon positive. Le moment est certes propice pour savoir non seulement quelle direction notre pays donnera à sa politique étrangère, mais si cette politique sera conforme à l'image que nous avons de nous-mêmes et au rôle que nous envisageons pour le Canada dans le monde.

Vue sous cette perspective, il était un peu décevant d'écouter certains députés d'en face parler de cette question en des termes qui laissaient douter de la méthode utilisée pour atteindre un objectif à la fois très remarquable et très honorable, un objectif que notre pays à soutenu depuis 1963, soit dit en passant. Il se trouve que vingt-cinq ans plus tard, nous sommes à la veille de parvenir à l'interdiction complète des essais nucléaires et nous constatons que le gouvernement se durcit devant une occasion qu'il ne doit pas laisser passer.

Je regrette de voir que les députés d'en face semblent favoriser une politique d'attentisme, qu'ils semblent préférer attendre pour pouvoir se conformer à la décision du gouvernement américain au lieu d'examiner la proposition dont nous sommes saisis. Nous avons l'occasion de transformer un traité d'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité d'interdiction totale simplement en montrant que nous voulons nous aussi faire preuve d'initiative et que nous avons appris quelque chose des événements de cette dernière semaine.

Je sais qu'il n'est pas encore 15 heures. Si c'est la bonne chose à faire, je vais donc me rasseoir maintenant afin que le temps de parole qui me reste serve à faire l'appel du vote.

[*Français*]

M. le vice-président: La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

MESURE D'ÉTABLISSEMNT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence, soi lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais participer très brièvement au débat sur ce projet de loi très important.

Comme l'ont dit les orateurs précédents de notre côté, nous appuyons pleinement ce projet de loi qui a pour principe d'établir le Centre canadien de gestion. Nous pensons que ce centre est et sera une entreprise qui en vaut la peine.

J'ai pris la parole aujourd'hui dans le seul but de manifester mon objection pour la façon dont le gouvernement a procédé pour établir ce centre. Elle est typique de l'arrogance avec laquelle il traite le Parlement. J'ai ici un exemplaire du budget des dépenses du Centre canadien de gestion pour 1989-1990.

Ce centre a été établi par décret parce que le gouvernement n'a pas réussi à faire voter un projet de loi par le Parlement avant les dernières élections générales. Voilà maintenant que le gouvernement présente un projet de loi pour faire ce qu'il a déjà fait par décret. Il finance cet organisme depuis plus d'un an. Le Centre fonctionne. À certains égards, je suis heureux qu'il en soit ainsi. Néanmoins, c'est agir avec arrogance que d'établir un organisme par décret pour ensuite se présenter à la Chambre pour faire adopter un projet de loi qui établit un organisme qu'on a déjà établi.

Je voudrais que tout le monde sache que je m'oppose formellement à cette procédure. Le député de St. John's-Est agite le doigt dans ma direction. Il devrait l'agiter en direction du ministre de la Justice et des autres ministres qui ont présenté ce projet de loi. Je veux que mon opposition soit consignée au compte rendu. Si la chose se reproduit, je m'en prendrai encore plus longtemps aux ministres qui ont eu recours à un procédé aussi arrogant.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je vous remercie, monsieur le Président. Mon ami d'en face sortait pour me rendre un service et je ne voulais pas qu'il se produise quelque chose de fâcheux pendant qu'il était dans le couloir.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, 13 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 février 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, jeudi dernier, lors du débat sur la motion nº 2, présentée par le gouvernement à propos des droits linguistiques au Canada, on m'a refusé l'autorisation de participer au débat. Comme on ne m'a pas donné la parole, la motion a été mise aux voix, privant également d'autres députés de la possibilité de s'exprimer. Autrement dit, le débat a été étouffé.

Si vous regardez le hansard, à la page 8414, vous trouverez ceci:

> Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?
>
> M. Caccia: Non.
>
> M. le président: Je regrette, je ne peux pas donner la parole au député. Il n'est pas vêtu comme le Règlement l'exige.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la motion a été adoptée sans autres interventions.

Ma question de privilège porte sur le fait que l'on ne m'ait pas donné la parole. Pourrais-je ajouter qu'elle est basée sur une question fondamentale: est-ce que l'institution parlementaire est bien servie lorsque le vêtement est plus important que le débat? Autrement dit, est-ce qu'une cravate est plus importante que le message?

Monsieur le Président, sous votre gouverne nous avons fait de grands progrès, un pas à la fois. Nous avons trouvé un équilibre entre les droits individuels des députés et les droits collectifs de la Chambre, de sorte que l'institution puisse fonctionner et gérer les affaires de la nation. Nous comprenons tous cela.

En ce qui concerne les droits individuels, les femmes de cette assemblée ont le droit de se vêtir de différentes façons, selon la mode et les tendances du moment. J'accepte ce fait et je m'en réjouis même. Il reste maintenant à déterminer si la même latitude peut être accordée aux hommes. En présentant mes arguments en faveur de la modernisation des règles régissant la tenue vestimentaire pour les hommes, permettez-moi de citer les paroles du vice-président Danis, comme en témoigne le hansard du 14 décembre 1989, à la page 6908. Il a dit ceci:

> À mon avis, la plupart des députés savent quelle est la tenue vestimentaire de rigueur à la Chambre. Elle est clairement exposée dans Beauchesne? Les députés doivent porter des vêtements sobres et de notre époque. C'est la règle.

Il a ensuite ajouté ce qui suit:

> Lorsque nous faisons des votes, ils peut arriver que des députés se présentent à la dernière minute et qu'ils ne répondent pas techniquement aux critères de Beauchesne? C'est pourquoi nous avons, dans le passé, permis aux députés d'exercer leur droit de vote. Toutefois, si un député voulait prendre la parole à la Chambre, la présidence pourrait en décider autrement.

À mon avis, il est évident que, en rendant sa décision, le vice-président a ouvert la porte à une plus grande latitude. Vous constaterez également, à la page 8399 du hansard, que le leader parlementaire du gouvernement a dit que le débat sur la motion nº 2 se poursuivrait pendant plusieurs jours. C'est pour cette raison que plusieurs députés, y compris moi-même, ont été étonnés qu'aucun des orateurs prévus dans l'ordre normal ne se lève pour poursuivre le débat après le premier tour.

• (1310)

Par conséquent, j'ai dû demander la parole à la dernière seconde pour que le débat continue. Ma situation était semblable à celle décrite par le vice-président en décembre dernier. Avant de terminer, monsieur le Président, je tiens à signaler que le seul article du Règlement de la Chambre qui fait allusion à la tenue vestimentaire est l'article 17, qui est ainsi libellé:

> Tout député qui désire obtenir la parole doit se lever de sa place, la tête découverte, et s'adresser au Président en le désignant par son titre.

J'ai obéi à cette règle jeudi dernier. Même s'il est vrai qu'on cite souvent l'ouvrage de Beauchesne en ce qui concerne la tenue vestimentaire, je crois qu'il est important de ne pas oublier que cet ouvrage est une interprétation du Règlement de la Chambre, et non le Règlement lui-même. Les règles de la Chambre sont établies dans le Règlement et je respecte entièrement l'article 17.

Si on veut mettre la Chambre à l'heure du XX^{e} siècle, il faut peut-être se poser la question suivante: qu'est-ce qui est le plus important, le veston et la cravate ou le message? Auriez-vous l'obligeance, monsieur le Président, de soumettre cette question au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure et de rendre une décision pour que nous sachions à quoi nous en tenir d'ici à ce que le comité fasse rapport?

M. le Président: Le député a soulevé une question qui a déjà été soulevée plusieurs fois à la Chambre. Le député est expérimenté et il expose la situation avec une certaine éloquence.

Je comprends, évidemment, qu'il se plaigne à nous de n'avoir pas pu participer, à cause de sa tenue vestimentaire, à un débat qui allait se terminer, faute d'orateurs. Il est possible que les députés veulent modifier nos pratiques actuelles, mais entre temps, je dois tenir compte de ce qu'elles sont actuellement. Je réserverai donc mon jugement et je ferai rapport à la Chambre et au député aussitôt que possible. Je remercie le député.

[*Français*]

M. le vice-président: Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

LES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION

M. John Brewin (Victoria) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'étendre les programmes d'alphabétisation aux pénitenciers fédéraux.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour demander à la Chambre d'appuyer la motion que j'ai inscrite au *Feuilleton* et qui demande au gouvernement d'envisager l'opportunité d'étendre les programmes d'alphabétisation aux pénitenciers fédéraux.

En cette Année internationale de l'alphabétisation je demande à la Chambre de se pencher sur le problème particulier de l'analphabétisme au Canada qu'est la qualité des programmes d'alphabétisation assurés dans nos prisons fédérales.

Au parlement, nous avons tout spécialement la charge de veiller à la qualité des programmes des prisons canadiennes. Lorsque le travail est mal fait, nous devons en porter le blâme ici. Nous ne pouvons pas en rejeter la responsabilité sur les provinces, sur les conseils scolaires, sur les collèges ou universités, sur les pouvoirs municipaux ni sur la collectivité en général. Nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes de l'insuffisance de nos programmes.

Il importe en ce début de l'Année de l'alphabétisation que la Chambre invite le Service correctionnel du Canada, le solliciteur général et le gouvernement à s'occuper de cette question et que nous dirigions notre attention vers ce problème particulièrement délicat et difficile.

Permettez-moi de reconnaître tout d'abord que le Service correctionnel du Canada s'occupe de ce problème. Il a depuis un certain temps un programme d'alphabétisation. La question est de savoir si ce programme est bien fait et s'il est à la hauteur du problème. J'espère que nous entendrons aujourd'hui les ministériels nous dire ce qui se passe exactement, en nous fournissant les détails et les précisions qui s'imposent. Selon les renseignements dont je dispose, les programmes sont franchement insuffisants et cela se traduit dans les statistiques et la souffrance humaine. Un sondage fait en 1989 a montré que 65 p. 100 des prisonniers sont analphabètes fonctionnels. Cela signifie que 65 p. 100 de la population carcérale ne peut pas lire les instructions très simples qui figurent sur une bouteille de sirop pour la toux, ne peut remplir des formules simples, ne peut comprendre les articles de la Charte des droits et libertés ou ne peut choisir le bon chiffre sur une liste ou sur une page couverte de chiffres. Dans la population en général, de 22 à 24 p. 100 des gens sont analphabètes fonctionnels. C'est déjà en soi inacceptable dans un pays comme le Canada; par conséquent, avec un analphabétisme de 65 p. 100 en milieu carcéral à l'heure actuelle, nous devons absolument faire quelque chose.

Le programme fédéral qui a pour but de corriger ce problème est le Programme d'éducation de base des adultes. Je désire rendre un hommage particulier au solliciteur général précédent, M. Kelleher, qui a convoqué une conférence nationale sur l'alphabétisation des contrevenants en 1987. Malheureusement, l'administration actuelle ne semble pas partager les préoccupations de cet ancien solliciteur général et vouloir poursuivre ses initiatives. Je dois cependant ajouter que même ce sollici-

teur général a toutefois oublié d'inviter ceux qui sont le plus touchés par le programme: les prisonniers eux-mêmes et les ex-prisonniers.

En 1989, la John Howard Society a entrepris une étude financée par le Secrétariat d'État. La recherchiste qui travaillait pour cette association était Kimberley Pate et son rapport a été déposé en août 1989. Ce rapport examine attentivement les programmes d'alphabétisation offerts dans nos prisons et il m'a servi à étayer mes observations et mes critiques.

En outre, en ma qualité de critique officiel du Nouveau Parti démocratique pour tout ce qui relève du solliciteur général, j'ai probablement reçu un millier de lettres de personnes incarcérées dans les établissements fédéraux. Elles ont un point commun: les programmes offerts dans les prisons sont inadéquats. J'espère que le débat d'aujourd'hui permettra d'attirer l'attention sur ce problème et donnera peut-être lieu à certaines mesures concrètes tendant à le résoudre.

Le premier problème réside dans le fait que le programme en question est obligatoire. Les détenus sont forcés de suivre les cours si, après avoir subi un examen, ils sont jugés analphabètes fonctionnels. L'aspect obligatoire du programme offert par le Service correctionnel du Canada a été vivement critiqué par la conférence de 1987. Pourtant, le programme est toujours obligatoire, ce qui va tout à fait à l'encontre de tous les principes pédagogiques qui prévalent à l'heure actuelle. Cela ne fonctionne pas et ne peut fonctionner. Le rapport de 1989 de la John Howard Society le confirme.

• (1320)

Permettez-moi de faire part à la Chambre de certaines des observations formulées par des détenus interrogés dans le cadre de l'étude en question. Voici ce qu'a dit l'un d'entre eux:

> C'est vraiment stupide, vous savez. Les agents d'élaboration de la politique du Service correctionnel du Canada et les ministres chargés du programme ne peuvent pas vraiment croire le vieux dicton selon lequel il suffit d'amener un cheval au bord de l'eau pour qu'il finisse par boire lorsqu'il aura soif. Il est tout à fait stupide de forcer des gens qui sont déjà gênés et qui ont appris à cacher tous leurs points faibles dans des endroits comme celui-ci, la prison, à suivre des cours d'introduction où tout le monde peut constater leur ignorance. La seule raison pour laquelle la plupart d'entre nous disons vouloir apprendre, c'est pour jouer le jeu et sortir plus vite. Nous gaspillons le temps de tous les autres, de ceux qui veulent vraiment apprendre. Vous voyez ce que je veux dire? Si on cesse de nous forcer à apprendre, nous déciderons peut-être de nous-mêmes de vraiment participer au programme.

Le second problème réside dans le fait qu'on n'a absolument pas consulté les utilisateurs éventuels lors de l'élaboration du programme. C'est difficile à imaginer, mais c'est la vérité. On n'a pas discuté de la nature du programme avec les détenus. Rien n'est fait à l'heure actuelle afin de déterminer avec eux le type de programme qui leur conviendrait.

Troisièmement, les ressources qui y sont affectées ont été enlevées à d'autres programmes éducatifs, contrairement à l'engagement clair que le solliciteur général avait pris lorsqu'il a lancé le programme. Au lieu de trouver les crédits nécessaires dans le budget de la recherche, des voyages, des experts-conseils, comme on s'était engagé à le faire, on va plutôt les chercher dans les autres programmes d'instruction offerts par les établissements.

On en rabaisse encore la qualité et on leur enlève ce qui pourrait amener les détenus à se perfectionner: la possibilité de se trouver un emploi une fois sortis de prison, ce qui compte vraiment, en dernier ressort.

Ajoutons que le programme de tests est inadéquat. Il a été mis au point en Californie il y a plus de 20 ans. Il a été critiqué chaque fois que le programme d'alphabétisation a fait l'objet d'une révision, et je crois que le Service correctionnel du Canada lui-même a déjà admis qu'il était inadéquat. Je voudrais entendre dire aujourd'hui qu'il a été modifié.

Sans qu'il y ait de consigne explicite à ce sujet, le Service correctionnel du Canada a fixé des objectifs ou des quotas aux institutions carcérales pour pouvoir faire bonne figure quand ce programme fait l'objet de questions au Parlement. Ces objectifs posent divers problèmes. Premièrement, ils sont faciles à trafiquer. Mais plus important et plus révélateur encore, ils encouragent le personnel à ne s'occuper que des détenus qui ont au moins une sixième ou une huitième année. Autrement dit, le personnel laisse tomber les moins instruits, c'est-à-dire ceux qui auraient le plus besoin d'un bon programme d'alphabétisation.

Je vous renvoie à ce sujet à la page 16 de l'étude Pate:

> Si tel est le cas, cela revient à dire que l'on consacre peut-être moins de temps à travailler auprès de ce groupe dans le cadre du Programme d'éducation de base des adultes du SCC qu'on ne le faisait avant l'annonce du programme Kelleher en 1987.

Selon cette étude, l'enseignement individuel est inadéquat et n'inspire pas confiance aux participants.

Le programme ne rejoint tout simplement pas la population carcérale visée. Au moins la moitié des détenus qui ont besoin du programme ne suivent aucun cours, même s'ils sont obligatoires.

Enfin, il n'y a pas de suivi. Dès que les détenus quittent la prison, ils ne peuvent compter sur aucun programme

des Services correctionnels pouvant les aider à conserver ou améliorer ce qu'ils ont acquis pendant leur détention.

Les fonds déjà trop maigres du programme ne sont pas utilisés aussi efficacement qu'ils le pourraient. Le programme n'a pas été élaboré assez consciencieusement, en ce sens qu'il a été élaboré sans consultation avec ceux à qui il s'adresse. Le personnel chargé de l'encadrement et de l'enseignement ne répond pas aux normes. Aucun suivi n'est assuré et les bases même du programme nuisent à son efficacité. Et tout cela se passe chez un des groupes de notre population qui aurait le plus à gagner d'un programme d'alphabétisation efficace.

Que faisons-nous devant la situation, monsieur le Président?

Premièrement, il faut connaître l'avis des participants. Il est évident qu'il doit y avoir des discussions approfondies avec les détenus au cours de l'élaboration du programme.

Deuxièmement, il ne faut plus que les cours soient obligatoires.

Troisièmement, il faudrait peut-être accorder un stimulant financier à ceux qui participent au programme.

Quatrièmement, le programme doit faire appel à des travailleurs de la collectivité et des bénévoles pour dispenser les cours afin que les enseignants jouissent d'une certaine indépendance à l'intérieur de l'établissement carcéral. De plus, des enseignants de l'extérieur pourraient aider les détenus à avoir de meilleurs rapports avec les gens étrangers à l'établissement et la société en général.

Cinquièmement, nous devons améliorer le système de l'enseignement individuel par un pair qui a apparemment donné des résultats prometteurs, mais qui a également certains aspects négatifs qu'il faudra corriger.

Sixièmement, il faut améliorer le réseau d'information à l'échelle nationale pour savoir quels sont les bons et les mauvais côtés du programme.

Septièmement, il faut intégrer les programmes d'alphabétisation aux autres programmes de préparation à la vie quotidienne dans nos prisons en une sorte de stratégie destinée aux détenus qui ne sauraient rester analphabètes. On a dit que l'alphabétisation comporte un certain attrait du point de vue politique. Il est facile pour un ministre d'instaurer un tel programme dans ce secteur.

Nos efforts doivent porter sur la véritable préparation à la vie quotidienne et le programme d'alphabétisation doit être envisagé dans cette optique. De cette façon, on pourra peut-être détruire certains des stéréotypes qui sont monnaie courante dans les prisons et qui semblent nuire au programme.

Huitièmement, il faut assurer un suivi efficace grâce à des programmes conçus à cette fin.

Monsieur le Président, je demande donc à la Chambre d'étudier cette motion avec un esprit positif. Compte tenu des pratiques de la Chambre, il est peu probable que cette motion fasse l'objet d'un vote aujourd'hui, mais je compte bien qu'elle aura l'appui des députés. J'espère que le Service correctionnel du Canada est à l'écoute et que le solliciteur général promettra à la Chambre en cette année de l'alphabétisation, qu'il accordera une attention toute spéciale à cet important programme dans les prisons.

Avant de terminer, je voudrais que l'on envisage cette question dans un contexte plus vaste et, si on me permet d'introduire une note quelque peu partisane, exposer officiellement la position que le Nouveau Parti démocratique a adoptée en matière d'alphabétisation lors de son récent congrès à Winnipeg. Voici la résolution adoptée à ce congrès du Nouveau Parti démocratique:

> Le Nouveau Parti démocratique appuie les mesures garantissant à chaque adulte de participer pleinement à des programmes d'alphabétisation parrainés conjointement par les provinces, les éducateurs et les syndicats ouvriers. Ces mesures
>
> 1. comprendraient tous les mécanismes de financement nécessaire pour permettre aux adultes d'exercer leur droit de suivre des cours gratuits d'instruction de base des adultes;
>
> 2. supposeraient la participation de nombreux éducateurs, car les bénévoles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des adultes analphabètes;
>
> 3. reconnaîtraient la nécessité d'offrir divers programmes, y compris des cours généraux et des programmes de formation au travail parrainés par les syndicats ouvriers pour répondre aux besoins individuels et collectifs;
>
> 4. supposeraient qu'on fournit des installations adéquates, du matériel pédagogique approprié et des services connexes comme les garderies, le transport et l'aide psychopédagogique;
>
> 5. feraient partie d'un programme général visant à éliminer les barrières socio-économiques qui contribuent à l'analphabétisme des adultes;
>
> 6. alloueraient des fonds au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour améliorer l'éducation primaire et offrir des cours jusqu'au niveau de la 12^{e} année dans les réserves; et
>
> 7. augmenteraient la portée des programmes d'alphabétisation dans les pénitenciers fédéraux.

Je recommande ce programme et cette résolution à la Chambre et je sollicite son appui.

• (1330)

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis a pour objet d'envisager d'étendre les programmes d'alphabétisation aux pénitenciers fédéraux. Le gouvernement fédéral et le Service correctionnel du Canada appuient cette motion, comme je le fais moi-même. Ils ont déjà pris les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes que pose l'analphabétisme chez les détenus des pénitenciers fédéraux.

La dignité de l'individu, les droits de tous les membres de la société et les possibilités d'épanouissement et de développement de l'être humain sont les principales considérations dont on a tenu compte dans notre action pour aider des délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois. Cette initiative du SCC répond au discours du Trône de 1986 où le gouvernement fédéral s'engageait à coopérer avec les provinces, le secteur privé et les organismes bénévoles pour donner les moyens aux Canadiens d'acquérir le degré d'alphabétisation nécessaire pour bénéficier pleinement des avantages qu'offre une société évoluée.

Après une série de visites à plusieurs pénitenciers, le solliciteur général d'alors a évalué l'ampleur du problème et a décidé de l'attaquer de front. Il a déclaré que l'amélioration des programmes d'enseignement de base pour les adultes devenait une priorité pour le Service correctionnel du Canada. En conséquence, le SCC a lancé un programme de trois ans visant à réduire de 5 p. 100 par an l'analphabétisme fonctionnel chez les détenus des pénitenciers fédéraux, entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1989.

Il est important de remarquer que mon collègue a critiqué le programme parce qu'on avait imposé des quotas. Il faut mettre en place un objectif. Le SCC utilise la définition de l'analphabétisme fonctionnel qu'a adoptée l'UNESCO, c'est-à-dire l'équivalent de la huitième année. Étant donné les divers systèmes d'éducation en vigueur au Canada, le SCC se sert des cours de langue et de mathématiques de la huitième année comme critères de comparaison.

Selon son mandat, le Service correctionnel du Canada, en tant qu'élément du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en encourageant et en aidant activement les délinquants à devenir de bons citoyens tout en effectuant une surveillance raisonnable, sécuritaire et humaine.

Le SCC connaît les répercussions que peut avoir l'analphabétisme sur les détenus. Un détenu qui ne sait ni lire ni écrire est mal armé pour satisfaire aux demandes de la vie quotidienne ou pour se trouver un emploi. Bien qu'on n'ait pas encore établi un rapport direct entre l'analphabétisme et la récidive, le lien entre le chômage et le manque d'éducation de base et de compétences techniques, lui, est incontestable.

Selon Statistique Canada, le chômage frappe davantage les personnes qui n'ont pas terminé la huitième année. Des examens uniformisés ont également montré que le taux d'analphabétisme chez les détenus est deux fois plus élevé que celui de la population générale du Canada. Parmi les nombreux facteurs qui incitent à la délinquance, il faut tenir compte du fait que les analphabètes ont moins de choix et plus de difficulté à améliorer leur vie que les personnes qui savent lire et écrire.

En pratique, seulement 150 détenus ont pu obtenir leur diplôme de huitième année en 1986-1987. Il a été décidé, à l'époque, qu'on tenterait en 1987-1988 de quintupler le nombre de détenus terminant le programme de base d'éducation des adultes, pour le porter à 750. En 1988-1989, l'objectif serait de 1 200 détenus de plus, et en 1989-1990, de 1 800 détenus de plus. Le SCC s'était donc fixé comme objectif global que plus de 4 050 détenus obtiennent au moins leur diplôme de huitième année en trois ans. Mon collègue admettra que l'objectif visé est très louable.

En entreprenant ce projet ambitieux, le SCC voulait prouver qu'il avait la ferme intention de combattre l'analphabétisme chez les détenus. Il est essentiel que les gens comprennent que la grande majorité des détenus actuellement incarcérés seront un jour libérés. Ils seront mis en liberté conditionnelle, sous surveillance obligatoire ou ils seront tout simplement relâchés à la fin de leur peine d'emprisonnement. Pour devenir de bons citoyens, ils doivent améliorer leur niveau d'instruction.

La Commission nationale des libérations conditionnelles tient compte de la participation du détenu au programme d'éducation de base avant de prendre une décision au sujet de sa libération. Mon collègue parle d'encouragement. Je crois que cela suffirait à encourager les détenus à se prévaloir du programme et, plus que toute autre chose, à leur faire comprendre à quel point il est important de pouvoir lire et écrire pour être en mesure de bien fonctionner à l'extérieur.

En 1988, 57 p. 100 des détenus purgeaient une peine de moins de six ans. Durant la première année de cette initiative, c'est-à-dire pendant l'exercice 1987-1988,

1 042 détenus ou 139 p. 100 du chiffre visé ont complété leur huitième année. En 1988–1989, 1 446 autres détenus ont fait de même, alors que l'objectif avait été fixé à 1 200.

Ainsi, les deux premières années de cette initiative, le SCC a atteint 118 p. 100 de son objectif. La troisième année s'annonce prometteuse, puisque environ 80 p. 100 de l'objectif global avait été atteint à la fin du deuxième trimestre. Il va sans dire que le SCC espère y parvenir.

Pour ce faire, il a affecté 5 millions de dollars à l'éducation de base des adultes en 1987–1988, ce qui représente le double du budget de 2,5 millions de l'année précédente. En 1988–1989, le budget total consacré à la formation de base des adultes s'élevait à quelque 6,4 millions. Je dois souligner que le SCC a maintenu tous les autres programmes éducatifs offerts aux détenus fédéraux, y compris les programmes d'enseignement secondaire, postsecondaire et collégial. Par ailleurs, la formation professionnelle reste une composante cruciale du programme offert, car elle permet aux détenus d'apprendre un métier ou d'acquérir une spécialisation.

Le Service a aussi institué des tests standard obligatoires afin de détecter les illettrés fonctionnels parmi les délinquants et pouvoir ainsi mieux les intégrer à la formation de base des adultes. Depuis le lancement de cette initiative, près de 8 000 détenus ont subi le test à leur arrivée dans le système correctionnel. Jusqu'ici, environ 65 p. 100 se sont classés au–dessous du niveau de la huitième année. Le pourcentage de ceux qui refusent de se soumettre au test est tombé en deux ans, de 16 p. 100 à 8 p. 100. Il est important de parler de «refus» puisque que mon ami a dit que le programme était obligatoire. On est en train de réviser les tests en ce moment pour que le service puisse détecter plus efficacement les illettrés parmi les détenus.

Au cours de 1988–1989, le Service correctionnel a mis sur pied un nouveau système de traitement des données sur l'instruction des détenus, ce qui lui permet de surveiller la réalisation de ses objectifs de plus près. On a ainsi observé, avec l'aide du nouveau système, que le taux national de réussite par rapport au nombre de détenus inscrits a baissé sensiblement, de 2,99 p. 100 en mars 1988 à 2,59 p. 100 en avril 1989.

C'est le signe d'une meilleure gestion des cas et d'une surveillance plus étroite des étudiants qui abandonnent ou échouent. Le service a justement mis en oeuvre un processus pour aider ces étudiants qui éprouvent des difficultés et, en modifiant à leur intention les méthodes traditionnelles d'enseignement, les inciter à reprendre les études. Le coût par réussite est tombé de 4 650 $ en 1987–1988 à 4 189 $ en 1988–1989. C'est encore beaucoup mieux que l'objectif qu'on s'était d'abord fixé de 5 000 $ par cas.

Le Service correctionnel du Canada applique aujourd'hui des méthodes d'enseignement innovatrices pour aider les détenus à surmonter les difficultés de perception et les problèmes reconnus d'apprentissage. Il a donné de l'expansion aux cours de formation de base aux adultes et continuera d'en améliorer la participation et l'efficacité. Il faudra aussi désormais tenir compte de la participation des détenus au programme lors de la répartition de certaines tâches à l'intérieur de l'établissement. Dans certains cas, l'obtention de privilèges spéciaux est conditionnelle à la participation du détenu au programme.

Des sessions de formation sur les problèmes d'apprentissage ont été offertes au personnel enseignant pour le rendre plus compétent à aider les détenus qui souffrent de ces problèmes. On a fait prendre conscience à tout le personnel de l'importance d'une formation de base afin d'établir dans l'ensemble du Service correctionnel un mouvement général de guerre à l'analphabétisme.

• (1340)

Le Service correctionnel a non seulement fait accréditer les programmes d'éducation de base des adultes, mais aussi adopté une multitude de techniques et de méthodes destinées à faciliter l'apprentissage des adultes, dont l'enseignement en petit groupe ou individuel au besoin, l'enseignement assisté par ordinateur, et le recours à des éducateurs appartenant à la population carcérale de même que le recours plus efficace à des bénévoles de l'extérieur. Mon honorable collègue a parlé du recours aux pairs et aux bénévoles de l'extérieur, de l'intégration de l'alphabétisation aux autres programmes de préparation à la vie active et de suivi. Je lui ferai remarquer que tout cela se fait actuellement. En fait, les bénévoles ont bénéficié de programmes de formation dans certaines régions.

L'éducation de base des adultes fait beaucoup plus qu'enseigner la lecture, l'écriture et le calcul. Elle permet aux délinquants d'acquérir une meilleure opinion d'eux–mêmes et de connaître une croissance personnelle, ce qui les aidera quand ils seront libérés. Comme pour le public en général, cependant, l'éducation des détenus ne se termine pas une fois qu'ils ont atteint le niveau de la huitième année. Au contraire, ceux qui complètent avec succès le programme d'éducation des adultes sont encou-

ragés à poursuivre leurs études aux niveaux secondaire, collégial et postsecondaire.

Pour bien faire comprendre l'importance que l'éducation revêt dans la vie de tout le monde, on mettra au point une stratégie de communication qui expliquera à tous les détenus l'importance de l'éducation pour une réintégration réussie dans la société.

Les programmes d'alphabétisation déjà en place dans nos pénitenciers fédéraux se sont révélés très fructueux. Le SCC cherche à collaborer avec les provinces pour maintenir la qualité des cours et obtenir l'accréditation provinciale. Il faut que l'on comprenne que l'alphabétisation des détenus devrait donner accès à la formation professionnelle ou permettre de poursuivre des études à des niveaux plus élevés.

À cet égard, le SCC prévoit également, pour les années à venir, insister sur la participation des détenus pour obtenir une instruction du niveau de la dixième année tout en continuant à promouvoir en priorité la poursuite d'une instruction de huitième année. Il va en outre établir une stratégie globale visant à surmonter les difficultés d'apprentissage des détenus.

En conclusion, je crois donc que, par le truchement du SCC, le gouvernement fédéral travaille à la réintégration sociale des détenus grâce à l'éducation de base des adultes. Les résultats reflètent nettement les efforts accomplis dans ce domaine. Je puis vous assurer que le Service correctionnel va poursuivre son travail à cet égard.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis en faveur de la motion présentée par mon collègue. Mais d'abord je voudrais exposer brièvement le problème de l'analphabétisme.

Bon nombre de députés se souviendront que, selon Southam et d'autres chercheurs, l'analphabétisme touche environ 25 p. 100 des Canadiens. Il existe aujourd'hui au Canada quelque 5 millions d'analphabètes fonctionnels, nous dit-on. Il importe toutefois de savoir ce qu'on entend par analphabète fonctionnel. C'est une personne qui ne sait pas lire, écrire et compter suffisamment bien pour pouvoir donner sa pleine mesure dans la société ou recevoir de son milieu tout ce qu'il pourrait apporter.

Comme je l'ai dit, il y a environ 5 millions d'analphabètes fonctionnels au Canada. Ceux-ci proviennent de plusieurs groupes. Par exemple, les personnes âgées représentent un nombre disproportionné de ce type d'analphabètes parce qu'elles n'ont pas eu les mêmes possibilités que nous. Elles devaient commencer à travailler à un plus jeune âge que nous.

Il y a aussi les autochtones qui n'ont pas eu la même chance que nous, quoique dans leur cas la situation s'améliore plutôt rapidement.

Les nouveaux Canadiens forment un autre groupe: certains d'entre eux savent déjà lire et écrire une langue autre que le français et l'anglais, mais d'autres ont besoin d'une aide spéciale.

Un autre groupe est composé des personnes qui ont des difficultés ou un handicap en matière d'apprentissage. Il y a enfin ceux qui ont déjà su lire, écrire et calculer suffisamment bien pour fonctionner dans la société, mais qui sont aujourd'hui dépassés, en raison de l'évolution rapide des exigences nouvelles de la société. Le débat d'aujourd'hui porte spécialement sur les détenus.

Je voudrais parler quelques instants de la population carcérale. D'après ce que disent les médias, il y a envion 12 000 personnes dans les pénitenciers fédéraux, mais les auteurs ne s'entendent pas sur le taux d'analphabétisme. J'ai lu qu'il se situe entre 40 et 75 p. 100. J'ai entendu dire aujourd'hui qu'il s'élevait à 65 p. 100. Selon d'autres documents, ce serait 50 p. 100. Nous pouvons certes convenir que c'est un taux élevé, plus élevé que la moyenne nationale et que, de toute évidence, nous devons prendre des mesures particulières pour faire face à cette situation.

Selon ces mêmes sources, seulement 500 personnes par année ont participé à des programmes d'alphabétisation il y a quelques années et environ 150 d'entre eux les ont terminés. Ce nombre a augmenté ces dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire de ce côté.

Permettez-moi de citer un extrait d'un rapport spécial portant sur l'alphabétisation et intitulé: *Breaking Down Invisible Walls*:

> Dans une société où les illettrés sont marginalisés, incapables de participer pleinement, l'alphabétisation peut grandement aider les ex-détenus à ne pas récidiver.

Nous devons nous rendre compte que l'alphabétisation peut contribuer à la réadaptation des détenus. Elle n'est pas une panacée, mais elle peut manifestement être utile.

L'alphabétisation ne signifie pas uniquement apprendre à lire, écrire et compter. Ces aptitudes sont certes importantes dans une société comme la nôtre, qui change très rapidement et où ces exigences s'accroissent en fait quotidiennement. Il s'agit également d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, d'apprendre à vivre en dehors

du milieu carcéral et à l'intérieur de l'ensemble de la société.

C'est aussi une question de dignité personnelle. Le détenu qui n'a pas retrouvé sa dignité personnelle ne peut faire grand progrès en ce sens, et ses chances de réinsertion dans la société sont minces. Il ne faut pas oublier non plus que, pour les détenus, l'alphabétisation est un tremplin vers d'autres domaines de formation et d'études et qu'il est absolument indispensable de savoir lire et écrire un peu pour en tirer pleinement profit.

Comme certains d'entre vous le savez, le Service correctionnel comporte sept grands secteurs d'activité. Je voudrais vous citer l'objectif d'un de ces secteurs parce qu 'il est tout particulièrement pertinent selon moi. Il s'agit du secteur qui s'appelle «Éducation, formation et emploi des détenus» et l'objectif est formulé ainsi:

> Maximiser les possibilités réelles d'emploi, de formation et d'éducation pour tous les détenus afin de préparer leur réinsertion sociale. . . . . .en accroissant la capacité du Service d'offrir des occasions de travail et de formation; en mettant, au besoin, davantage l'accent sur les programmes de travail qui produisent des revenus aidant à payer les frais de fonctionnement du Service et en appuyant de façon concrète et utile les efforts déployés par les détenus mis en liberté pour trouver un emploi rémunérateur.»

Voilà un secteur qui a pour vocation presque exclusive de faire en sorte que nos détenus se voient offrir ce genre de possibilités dans le domaine de l'éducation et dans des domaines connexes, afin qu'ils puissent se réinsérer pleinement dans la société canadienne. L'intérêt porté à l'alphabétisation revêt par conséquent une importance critique.

[*Français*]

Je vais faire un bref sommaire en français. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a presque 12 000 détenus dans nos pénitenciers au niveau fédéral. Il y a quelques années il y en avait seulement 500 d'impliqués et peut-être 150 qui avaient complété des cours d'alphabétisation. Les chiffres sont beaucoup plus élevés aujourd'hui, mais on a encore beaucoup de chemin à faire. Il faut se rendre compte que lorsqu'on parle de l'alphabétisation, on ne parle pas seulement d'apprendre à lire, à écrire, à faire des mathématiques à un certain niveau, on parle aussi de développer le respect de soi, d'apprendre à vivre à l'extérieur du pénitencier.

[*Traduction*]

J'estime que nous avons l'obligation, comme société, de veiller à ce que les anciens détenus ne retournent pas en prison. Il en coûte des milliers de dollars—on a avancé des chiffres très élevés qui dépassent les 50 000 dollars par année—pour garder quelqu'un en prison, et ces chiffres augmentent constamment. Nous devons, à mon avis, financer des programmes d'alphabétisation et des programmes connexes.

Mon collègue a assez bien fait ressortir certaines des lacunes du programme. Permettez-moi de rappeler celles qui retiennent aussi mon attention. La participation est obligatoire, et cela cause des difficultés. Il y a sûrement moyen d'amener les détenus à participer en plus grand nombre sans avoir à en faire une obligation. Ce qu'il faudrait, ce sont des programmes élaborés, dans une grande mesure, après consultation des premiers intéressés. Nous devons nous assurer que le matériel didactique et les programmes d'examens sont le plus possible adaptés aux besoins.

• (1350)

Les objectifs sont peut-être déraisonnables, en fait, et il faudrait les réexaminer. Il importe de reconnaître que la direction d'études est un bon moyen d'obtenir des résultats et qu'elle n'a pas toujours été aussi efficace qu'elle aurait dû l'être. Les plus grandes lacunes se situent peut-être au niveau du suivi, soit après que l'intéressé quitte le pénitencier.

Il faut d'abord répondre aux critiques qui ont été formulées. On ne peut tout simplement pas les prendre à la légère. Elles sont valables et il y a moyen de faire quelque chose pour qu'elles cessent.

On pourrait prévoir des stimulants, financiers et autres, et explorer cette avenue afin d'obtenir de meilleurs taux de participation. Il faut améliorer les méthodes d'enseignement et examiner très attentivement le système de direction d'études de façon à l'améliorer aussi en vue d'une meilleure participation. Je le répète, il faut absolument assurer un suivi suffisant.

[*Français*]

Monsieur le Président, je termine en demandant au gouvernement de s'assurer que les investissements nécessaires soient faits afin de nous assurer que nos détenus puissent profiter pleinement de ces programmes d'alphabétisation et d'éducation et ainsi qu'ils soient capables de réintégrer la société canadienne.

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion du député de Victoria. Le secrétaire d'État a déclaré que le gouvernement du Canada poursuivait deux objectifs en cette année où nous célébrons l'Année internationale de l'alphabétisation. Le premier est d'évi-

ter que les gens ne deviennent analphabètes et le second consiste à venir en aide à ceux qui le sont devenus.

Je désire parler aujourd'hui des hommes et des femmes qui peuplent à l'heure actuelle les pénitenciers fédéraux et qui sont analphabètes. En 1981, près de 40 p. 100 des détenus des pénitenciers fédéraux avaient moins de neuf années de scolarité, soit une proportion de décrocheurs de près de dix p. 100 plus élevée que l'ensemble de notre population. Seulement deux p. 100 de ceux qui ont besoin d'améliorer leur capacité de lire sont actuellement inscrits à des programmes.

Nous avons besoin d'atteindre ces gens-là et de trouver le moyen de les convaincre de s'inscrire à des programmes d'alphabétisation. Les détenus de nos pénitenciers fédéraux devraient recevoir rien de moins que ce que nous souhaitons pour les autres membres de notre société, tout particulièrement en ce qui concerne les programmes d'alphabétisation.

Les services d'alphabétisation devraient être suffisamment souples pour s'adapter aux besoins particuliers de chacun des détenus et devraient favoriser des politiques qui tiennent compte de la diversité du bagage scolaire qu'ils ont accumulé avant leur incarcération.

Cependant, je conviens avec les députés qui ont pris la parole avant moi que ces programmes ne devraient être offerts qu'aux détenus qui veulent y participer. Nul détenu ne devrait être contraint de participer à un programme d'alphabétisation simplement parce qu'il se trouve derrière les barreaux. Chacun doit pouvoir décider s'il veut s'inscrire, mais il doit pouvoir y avoir accès, s'il le désire, et pas seulement pendant qu'il se trouve en prison. Si le détenu n'a pas terminé son cours au moment où il quitte la prison, il doit pouvoir le poursuivre ailleurs.

Les causes de l'analphabétisme sont diverses, mais, comme la majorité des clients conservent un très mauvais souvenir de l'enseignement traditionnel, ils ont besoin d'un milieu d'apprentissage où ils soient à l'aise. Les programmes d'alphabétisation doivent être vivants, intéressants et répondre aux besoins de tous ces gens qui ont décroché parce que les programmes scolaires ne leur convenaient pas.

Selon la conférence internationale que l'UNESCO a consacrée à l'éducation des adultes en 1985, tous les êtres humains ont le droit d'apprendre, de lire et d'écrire dans leur propre langue. C'est là un objectif que le Canada devrait poursuivre.

En septembre 1988, le premier ministre a déclaré: «Nous plaçons l'alphabétisation au premier rang de nos préoccupations nationales. . . Nous voulons un Canada uni, prospère, offrant des chances égales à tous ses citoyens.»

Les détenus des pénitenciers fédéraux ont déjà bien des obstacles à surmonter. Nous devons nous assurer que, en cette Année internationale de l'alphabétisation, ils ne soient pas en outre confrontés à leur incapacité de lire et d'écrire. Nous devons agir ainsi parce que les conséquences sont énormes, non seulement du point de vue commercial et carcéral, mais ce qui importe bien davantage, en raison des contraintes énormes que subissent les analphabètes fonctionnels dans un monde où l'écrit est à la page.

Un client a déclaré: «Nul ne saurait imaginer l'irritation de ceux qui sont incapables de lire. . . Nous vivons dans un autre monde.»

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je suis enchanté de participer à ce débat, dont les députés de tous les partis appuient manifestement le but. Comme mon collègue, le député de Mississauga-Ouest, l'a mentionné plus tôt, le gouvernement fédéral, le Service correctionnel du Canada et le solliciteur général appuient tous cette motion.

Le Service correctionnel du Canada a déjà pris les mesures nécessaires. Le programme d'éducation de base des adultes offert par cet organisme est une priorité depuis 1987 et a remporté un succès considérable. Depuis la mise en oeuvre de cette initiative, 3 200 détenus ont terminé des cours de 8^{e} année en langue et en mathématiques.

Avant de faire une ou deux autres remarques, je tiens à dire que j'ai eu moi-même l'occasion, lorsque j'ai travaillé comme aumônier dans plusieurs pénitenciers il y a de nombreuses années, de me rendre compte de la relation directe qui existe entre l'analphabétisme et le crime. Cela est peut-être évident pour ceux qui ont travaillé dans notre système de justice pénale, mais il y a vraiment un lien très étroit entre le manque ou l'absence d'instruction et les démêlés avec la justice. Cela me paraît très évident, et je regrette qu'il nous ait fallu tant de temps pour mettre en place les programmes que nous devons offrir aux détenus pour leur donner la chance de se faire une nouvelle vie une fois libérés.

L'année 1990 a été déclarée Année internationale de l'alphabétisation par l'Assemblée générale des Nations unies. Pour célébrer l'événement, le Service correctionnel du Canada lancera le «voyage du livre», dans le cadre du projet organisé par le Groupe de travail international sur l'alphabétisation. L'idée est de faire participer ceux qui apprennent à lire à l'Année internationale de l'alphabétisation.

Article 31 du Règlement

Un comité ira d'établissement en établissement, récoltant des histoires, des poèmes et d'autres formes d'expression écrite, rédigés par des adultes suivant des cours d'alphabétisation. Des livres similaires seront préparés dans le monde entier. À la fin de l'année, un grand livre contenant une sélection des articles sera traduit dans les principales langues et présenté par le comité international des élèves au secrétaire général des Nations Unies, lors d'une cérémonie au siège de l'ONU, le 10 décembre de cette année.

Une autre façon pour le Service correctionnel du Canada de célébrer cette année est de coparrainer une conférence internationale, intitulée «Liberté de lire», sur l'alphabétisation en milieu carcéral, avec le Département du procureur général des États-Unis. Des délégués représentant les nations du monde seront invités à participer à la conférence prévue du 15 au 17 octobre 1990, ce qui donnera aux administrateurs et au professionnels de l'enseignement en milieu carcéral l'occasion d'échanger des idées sur les méthodes, les normes et les services relatifs à l'alphabétisation des délinquants.

Je pense qu'une telle initiative donne une image flatteuse, non seulement du gouvernement du Canada, mais aussi du Parlement qui a nettement démontré au cours des dernières minutes, grâce à la motion du député de Victoria, l'importance de s'attaquer aux racines de l'activité criminelle et de sa persistance au Canada. Je suis heureux de cette motion et je l'appuie.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le président de Noranda et de MacMillan-Bloedel aurait, paraît-il, déclaré que la dioxine est un sous-produit inévitable de la fabrication de la pâte à papier et qu'on ne peut rien faire pour empêcher ce type de pollution. Heureusement que tout le monde n'est pas de cet avis dans l'industrie des pâtes et papiers.

Une société d'Edmonton, Millar Western Industries, prévoit construire une usine non polluante de pâte à papier en Saskatchewan. M. Mac Millar, son président, aurait déclaré: «Ce sera la première de ce type dans le monde, et la première usine non polluante en Amérique du Nord.» M. Millar dit qu'on y recyclera les déchets, l'eau et les produits chimiques, de manière à ne pas déverser de produits polluants.

Les Canadiens se demandent quand la société MacMillan-Bloedel et les autres sociétés qui fabriquent de la pâte à papier suivront l'exemple de Millar et deviendront des fabricants propres et soucieux de l'environnement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, les députés de l'opposition se plaignent trop souvent que les agriculteurs canadiens ne peuvent concurrencer leurs homologues américains. Heureusement, les faits prouvent le contraire.

• (1400)

Pour bien évaluer notre compétitivité, il est important de tenir compte des commentaires de nos concurrents. Dans un bulletin d'information agricole, un dirigeant du groupement de céréaliculteurs North Dakota Wheat Growers déclarait récemment, en parlant d'exportations: «Nous aurons un problème avec les Canadiens. Ils sont maintenant aux Philipines où ils n'allaient jamais avant. Ils pénètrent aussi au Venezuela.»

Avec l'expansion des marchés pour le grain et ses dérivés et le doublement probable du volume du com-

merce de la viande fraîche au cours de la prochaine décennie, nous ne devons plus nous demander si nous sommes compétitifs, mais si nous serons prêts à offrir la vaste gamme de produits de qualité nécessaires pour exploiter les nouveaux marchés.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le conseil municipal de Vancouver, agissant le 19 avril 1989 au nom de ses habitants, a déclaré Vancouver zone dénucléarisée. Malgré cela le gouvernement du Canada continue d'inviter au port de Vancouver des navires américains équipés d'armes nucléaires.

Récemment, de courageux manifestants de Greenpeace ont été acquittés d'une accusation de méfait qui avait été portée contre eux parce qu'en août dernier ils avaient peint des symboles de paix et des avertissements de radioactivité sur des navires américains en visite.

Le juge de première instance M. Wallace Craig a dit s'étonner «que le gouvernement ait décidé d'inviter ce genre de bâtiments à Vancouver étant donné les graves inquiétudes que cela cause à la population. C'est presque inviter les gens à protester».

En juin de l'an dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre: «Puisque les armes nucléaires existent, des accidents sont inévitables».

J'invite le gouvernement conservateur à respecter les désirs de la population de Vancouver et à refuser dorénavant l'entrée de notre port aux navires équipés d'armes nucléaires, à adopter une position énergique en faveur de la paix et d'un environnement propre.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la pire fraude fiscale du siècle a refait surface dans un article du *Globe and Mail* du 7 février 1990, qui rappelle aux Canadiens que les libéraux leur ont fait perdre en 1983-1984 des milliards de dollars.

Sous le couvert du Programme de déductions fiscales pour la recherche scientifique de Marc Lalonde, un nommé Kenneth Ford a réussi en 1983-1984 à escroquer le gouvernement de plusieurs millions de dollars qu'il a fait fructifier impunément au Costa Rica.

Article 31 du Règlement

L'ancien gouvernement libéral avait prévu que le programme ne coûterait que 200 millions de dollars au gouvernement. Mais attention, Canadiens et Canadiennes, si vous voulez connaître la vérité encore une fois, ce programme a coûté 3.5 milliards de dollars, dont jusqu'à 1.9 milliard ont disparu frauduleusement.

Monsieur le Président, l'opposition a exigé une enquête sur un prêt de 2 millions de dollars dernièrement. Est-ce qu'elle a assez de cran pour réclamer une enquête royale sur le vol du siècle au Canada?

* * *

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, au lendemain de sa victoire, le nouveau député de Chambly reniait déjà la parole donnée à ses électeurs et électrices en déclarant qu'il appuyait maintenant la résolution de son parti qui demande des modifications immédiates à l'Accord du lac Meech.

Trahison et déloyauté envers la population de Chambly. Tels sont les mots qui me viennent à l'esprit, quand je pense à celui qui déclarait en pleine campagne électorale qu'il appuyait l'Accord du lac Meech et que pas plus tard que le soir de sa victoire, il affirmait partir pour Ottawa avec un message clair des électeurs de Chambly en faveur de l'Accord du lac Meech. Le voilà maintenant qui fait des pirouettes.

Alors que durant la campagne électorale, monsieur le Président, la crédibilité du député de Chambly a été mise en doute et que suite à sa récente volte-face, sa crédibilité a pris un dur coup, je me permets de lui rappeler que: qui joue à ce petit jeu trop souvent finit toujours par perdre sa crédibilité et qu'au Québec, habituellement, on se souvient!

* * *

[*Traduction*]

L'EXPOSITION DE MATÉRIEL MILITAIRE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, les marchands de mort à qui ont doit l'exposition ARMX depuis quelques années prévoient tenir une autre exposition de matériel militaire à Ottawa, en mai.

Cette année, ils exposeront leur matériel sur une propriété privée. Il s'agit là de gens qui profitent souvent des subventions du gouvernement fédéral et qui continuent d'inventer 101 nouvelles façons de tuer. Souvent, les armes qu'ils fabriquent sont vendues à des pays qui ne respectent pas les droits de la personne.

Article 31 du Règlement

N'est-il pas plus que temps que ces fabricants d'armes tiennent compte de la nouvelle situation mondiale? Le temps n'est-il pas venu pour le gouvernement de supprimer son Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense?

Le défi pour le secteur des armements consiste à fabriquer plutôt des biens qui permettront de protéger notre planète au lieu de la détruire, d'avoir recours à des technologies de pointe afin de prolonger la vie, plutôt que d'y mettre fin.

Le gouvernement devrait boycotter la foire ARMX de cette année et plutôt mettre de l'avant sans plus tarder une stratégie tendant à faciliter la transformation de l'industrie de guerre en industrie de paix.

Faute de se transformer sous peu, cette industrie connaîtra le même sort que les dinosaures.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À GEORGES FOREST

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, tel qu'annoncé à la Chambre le 15 février par mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), un des grands défenseurs des droits linguistiques des Franco-Manitobains, M. Georges Forest, est décédé le 14 février à Saint-Boniface. Les funérailles auront lieu aujourd'hui.

M^me^ Monique Hébert, journaliste pour CKSB à Winnipeg, a su bien décrire la réalité de M. Forest dans ses reportages. En voilà quelques extraits.

M. Forest a suscité beaucoup de controverse en 1975 lorsqu'il a refusé de payer une contravention rédigée en anglais seulement. C'était le début d'un long combat pour faire reconnaître les droits des Franco-Manitobains, débat qui fait rage encore aujourd'hui. M. Forest croyait qu'il faut intéresser les gens à la survie de la langue, non pas pour des raisons purement folkloriques, mais plutôt pour le rôle qu'elle doit jouer dans l'évolution de la culture dite canadienne-française vers la culture canadienne de l'avenir. Le rôle qu'a joué M. Forest dans l'histoire du Manitoba ne sera pas oublié d'ici peu. La communauté franco-manitobaine vient de perdre un de ses grands défenseurs. Ce que j'ai apprécié le plus chez lui, c'était son dynamisme, son énergie et sa créativité. Il était un bon ami et il me manquera beaucoup.

[*Traduction*]

LE DROIT D'AUTEUR

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je suis de plus en plus ennuyée par la situation fâcheuse dans laquelle nous nous retrouvons, nous les députés, mais aussi les enseignants, les gens d'affaires, les propriétaires de magnétoscopes et toutes les personnes touchées par les lois canadiennes.

Les journaux, les éditeurs, les radiodiffuseurs et d'autres encore croient que la Loi sur le droit d'auteur leur permet d'approuver ou de refuser l'utilisation de photos, discours et autres documents, mêmes distribués lors d'événements publics, ou encore, de le permettre en imposant un tarif qu'ils fixent eux-mêmes.

Récemment, le *Toronto Star* m'a refusé l'autorisation d'utiliser une photographie de moi-même, de ma fille et d'électeurs de ma circonscription, en dépit du fait que j'étais prête à payer un tarif raisonnable.

Par ailleurs, après une intervention lors d'audiences publiques du CRTC, on m'a dit qu'une entreprise privée détenait les droits sur les transcriptions et que je devais payer le tarif que cette dernière avait fixé pour obtenir les transcriptions des audiences.

Selon Yves Boucher, professeur de droit et représentant de l'Association des universités et collèges du Canada, la loi en vigueur pourrait permettre à une personne mise en accusation de soustraire à un tribunal des éléments de preuve qui lui appartiendraient.

Dans une société libre et démocratique, des limites raisonnables servent à protéger notre système de justice et nos droits à la liberté de parole et de communication. Les députés et les simples citoyens canadiens doivent avoir le droit d'accéder à l'information et de communiquer.

Qui mène ici? Les médias et les autres détenteurs de droits d'auteur ou le Parlement?

* * *

LES PRIX DU MÉRITE PATRIMONIAL

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, depuis 1978, le ministre de l'Environnement décerne, au nom du Service canadien des parcs, le Prix du mérite patrimonial aux personnes et aux groupes qui ont contribué de façon exceptionnelle à la conservation de notre patrimoine. Il honore ainsi publiquement les gens qui s'efforcent de faire comprendre aux Canadiens qu'ils

doivent protéger leur patrimoine pour pouvoir mieux en profiter.

Le ministre récompensera aujourd'hui les dix personnes qui se sont le plus signalées dans le domaine de l'élaboration des politiques, de la recherche et de l'éducation, de la gestion des ressources, de la sensibilisation du public, de la compréhension et de la connaissance, du civisme et de l'administration de ces ressources.

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur la présence des intéressés à la tribune et je rappelle aux députés qu'ils sont invités à assister à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à quatre heures aujourd'hui, à la pièce 200 de l'Édifice de l'Ouest où seront alors annoncés les noms des récipiendaires.

* * *

LE BUDGET

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, demain sera un autre jour sombre pour les Canadiens lorsque le gouvernement dévoilera ses nouvelles prévisions économiques.

Tout le pays se ressentira des effets du nouveau budget, mais les Canadiens des provinces de l'Atlantique seront les plus durement touchés. Cette région est déjà dévastée par les compressions du gouvernement et il est fort probable qu'elle sera éprouvée encore davantage demain.

Le budget d'avril 1989 annonçait des coupes dans le financement des programmes établis, c'est-à-dire les paiements de transfert. Dans la région de l'Atlantique, ces compressions totalisant plus de 17 millions de dollars, se sont soldées par la réduction des fonds affectés à l'assurance-maladie, aux universités et aux hôpitaux pour l'exercice 1990-1991. À l'Île-du-Prince-Édouard, les pertes nettes atteignent environ 2 millions de dollars.

• (1410)

La réduction des paiements de transfert au titre des soins de santé et de l'éducation postsecondaire comprime des budgets provinciaux déjà restreints.

Étant donné que les provinces de l'Atlantique sont déjà désavantagées sur le plan économique, elles ne peuvent guère se permettre d'augmenter les impôts provinciaux pour compenser les coupes fédérales. Les Canadiens de cette région auraient plutôt besoin que le gouvernement fédéral intensifie ses programmes de développement économique.

Notre région ne peut donner davantage. Nous voudrions par contre que le gouvernement prenne des mesures constructives, si possible.

Article 31 du Règlement

LES AMIS DES MUSÉES

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, aujourd'hui, un grand nombre de Canadiens célèbrent le Jour du patrimoine, journée pendant laquelle nous nous penchons sur notre histoire collective.

[*Français*]

Il existe actuellement plus de 2 000 organismes et établissements qui s'efforcent de conserver le patrimoine culturel du Canada et de nous le faire comprendre. Une trentaine de milliers de bénévoles font fonction d'ambassadeurs de nos musées auprès du public, en agissant comme enseignants ou comme guides, en fournissant ou en obtenant une aide financière ou en offrant, pour la joie et l'instruction de tous les Canadiens et Canadiennes, des objets et des oeuvres d'art de grande valeur qu'ils ont collectionnés au cours de nombreuses années.

[*Traduction*]

Ces milliers de personnes, dont chacune collabore à sa façon, sont connues sous le nom d'«amis» des musées. M^me^ Carol Sprachman est la présidente de la Fédération canadienne des Amis des musées.

Les efforts de cette dame et ceux de son organisation contribuent à notre enrichissement, qu'il s'agisse de pétitions présentées à l'hôtel de ville pour empêcher la démolition d'un vieux magasin présentant un certain intérêt, d'un savant qui se livre à la recherche d'oeuvres sacrées, d'un comité qui collectionne des courtepointes décoratives, des oeufs de Pâques peints et des objets ménagers fabriqués ou du cadre supérieur qui force la main à quelqu'un pour sauver le tableau d'un impressionniste français pour un musée. M^me^ Sprachman et tous ceux qui travaillent à l'appui des musées et des organisations patrimoniales sont les fidèles gardiens de notre héritage national.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, bien qu'elle ait eu depuis 1970 une Loi sur la protection des obtentions végétales, l'industrie américaine n'a pas réussi à satisfaire les besoins en obtentions végétales de certains de ses agriculteurs vivant le plus au Nord.

D'après une étude menée par l'université du Dakota du Nord, les variétés commerciales canadiennes de blé, d'avoine, de durum, de seigle d'automne, d'orge et de lin ont tendance à donner de meilleurs résultats que la plupart des obtentions végétales américaines dans les essais effectués d'un bout à l'autre de l'État. C'était nos cultures spéciales de lentilles et de grosses fèves qui ont eu la vedettte et qui se sont révélées bien supérieures aux autres variétés américaines.

Article 31 du Règlement

Les agriculteurs du Dakota du Nord trouvent nos obtentions végétales élaborées par le secteur public plus adaptées à leurs conditions climatiques et à leur sol que n'importe quelle autre mise au point par le secteur de l'agrinégoce américain.

Le projet de loi C-15 proposé par le gouvernement conservateur et qui a maintenant l'appui des libéraux a franchi l'étape du comité législatif. Son adoption signifiera que les agriculteurs canadiens qui disposent de conditions climatiques et de sols particuliers perdront l'avantage dont ils bénéficient actuellement avec les obtentions végétales mises au point par le secteur public et seront obligés de dépendre de la même recherche faite soit-disant à l'échelle mondiale, à but lucratif, qui s'est révélée si insatisfaisante dans les Dakotas.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, la semaine dernière, les médias ont accordé beaucoup d'attention à la crise que traverse la ville de Canso.

Les critiques acerbes qu'ont formulées le CTC, Radio-Canada et le NPD nous ont bien divertis, mais n'ont guère contribué utilement à résoudre les difficultés que connaissent non seulement Canso, mais aussi Port-Mouton, Lockeport, Shag Harbour et Woods Harbour.

En 1983, pendant la dernière grande crise qu'a vécue l'industrie de la pêche du Canada atlantique, le gouvernement libéral de l'époque a préféré ne pas faire face au problème que posait l'accroissement de la capacité si cela risquait d'entraîner la fermeture de certaines usines. Il a décidé au contraire de résoudre ce problème par une injection de 138 millions de dollars pour être exact, et d'acheter ainsi le silence de la population, qui s'est pourtant bien fait entendre aux élections de 1984.

Il faut affronter la crise actuelle de façon responsable. Cela signifie l'adoption de mesures efficaces de recouvrement des ressources, la rationnalisation en cas de surcapacité, la mise au point et l'application de nouvelles méthodes de production à valeur ajoutée dans les cas de sous-utilisation, ainsi que de l'aide pour encourager la diversification économique.

Laissons les belles théories à Bob White et Shirley Carr. Je m'attends à ce que le gouvernement réagisse en mettant sur pied un programme responsable conçu avec la collaboration des gens concernés. J'exhorte le gouvernement à réagir rapidement.

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Il y a environ un an, monsieur le Président, le gouvernement a parrainé une étude visant à rassurer le public au sujet d'une greffe mammaire recouverte de mousse et appelée Meme qui avait été mise sur le marché canadien sans l'approbation de la Direction générale de la santé.

La société montréalaise Réal Laperrière, qui vend ce produit au Canada depuis 1984, a utilisé le rapport réalisé au frais du gouvernement à des fins publicitaires depuis juin 1989.

En juin dernier, le Dr. C. Kerrigan a fait savoir que ladite greffe ne présentait pas de danger. Pourtant le doute persiste.

Le Dr Kerrigan aurait paraît-il reçu 45 000 $ pour son rapport, dont seulement 15 000 $ du ministère de la Santé.

De plus, le Dr Kerrigan se serait fortement inspirée d'un ouvrage d'un spécialiste en chirurgie plastique à la solde de la société qui fabrique la greffe.

Je demande au ministre de la Santé d'enquêter et de révéler le nom de la personne qui a aidé le Dr Kerrigan a rédiger son rapport, afin d'assurer aux Canadiens qu'aucune de ces personnes ne travaillait pour la société Réal Laperrière et d'expliquer qui a fourni l'autre montant de 30 000 $ qui a servi à acquitter le coût du rapport du Dr Kerrigan.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre ce que le président de Ford Canada, M. Ken Harrigan, a déclaré à propos de l'industrie automobile et de la TPS.

Cette déclaration a été publiée la semaine dernière dans le *Times Journal* de St. Thomas qui rapportait les propos de M. Harrigan en ces termes: «Bien des gens oublient que beaucoup de produits de consommation, dont les automobiles, auront, sous le régime de la TPS, un prix inférieur à ce qu'il est sous le régime de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. La TPS n'est donc pas si mauvaise; en fait, à long terme, elle améliorera la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux.»

Voilà qui vient appuyer la décision de notre gouvernement de mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services. Dans le cas d'une industrie qui connaît des difficultés passagères, la déclaration de M. Harrigan est encourageante.

Bien plus, malgré la situation dans laquelle se trouve l'industrie, M. Harrigan va jusqu'à prédire le rétablissement de l'industrie automobile dès l'an prochain, favorisé en partie par la mise en oeuvre de la TPS.

Malgré les prédictions pessimistes des députés d'en face, il est rassurant de voir quelqu'un du calibre de M. Harrigan confirmer que notre gouvernement est effectivement engagé dans la bonne voie. . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

CANSO, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Samedi dernier, 5 000 personnes se sont rendues à Canso, en Nouvelle-Écosse, pour manifester le mécontentement que leur inspire l'inaction du gouvernement face à la crise qui frappe Canso et d'autres localités semblables. Aujourd'hui, un groupe d'études de cette localité est à Ottawa pour réclamer une aide véritable.

Il y a quelques semaines, le premier ministre a soutenu qu'il n'y avait pas de crise dans la région de l'Atlantique, mais seulement dans le secteur des pêches, comme si la situation de ce secteur n'avait pas de répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Ma question est la suivante: quelle aide réelle le gouvernement annoncera-t-il pour Canso aujourd'hui ou maintiendra-t-il, contre tout bon sens, qu'il n'y a pas de crise dans cette région? La population de l'Atlantique mérite pourtant mieux.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, bien sûr qu'il y a une crise dans le secteur des pêches du Canada atlantique, comme le premier ministre l'a dit récemment à la Chambre.

Le gouvernement du Canada travaille de concert avec l'industrie et les collectivités en cause afin de trouver le meilleur moyen de surmonter cette crise pour de bon. Il ne suffit pas de manifestations d'indignation momentanée, comme celle à laquelle le NPD et son indispensable guide ont participé par opportunisme à Canso samedi dernier.

Un groupe de travail de Canso est ici à Ottawa et rencontrera des représentants du gouvernement.

Nous continuons de chercher une solution à long terme aux problèmes qu'éprouve le secteur des pêches de la région de l'Atlantique. Nous avons l'intention de prendre des mesures qui auront pour effet d'améliorer la situation de ce secteur d'activité, comme nous l'avons fait pour d'autres industries de cette importante partie du pays.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il ne pas comprendre que les 5 000 personnes qui se sont réunies à Canso samedi dernier exprimaient plus qu'une indignation momentanée, comme il le dit, mais leur profond désespoir devant l'inaction du gouvernement?

Le premier ministre a déclaré à la Chambre le mois dernier que son gouvernement avait présenté des programmes aussi généreux que ceux destinés aux agriculteurs de l'Ouest, et qu'il allait continuer de le faire. Le gouvernement n'en a encore rien fait. Je pose encore une fois la question au ministre: quand le gouvernement fera-t-il bénéficier les pêcheurs de l'Atlantique du genre de programme qu'il a offert aux agriculteurs de l'Ouest?

La réponse du gouvernement à l'indignation sera-t-elle aussi sotte que celle du ministre, ou va-t-il agir concrètement pour donner à la région de l'Atlantique le même genre de programme qu'aux agriculteurs de l'Ouest? Si oui, pourquoi ne l'annonce-t-il pas aujourd'hui pendant que le groupe de travail de Canso est ici, à Ottawa?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition s'intéresse sérieusement à la question, il n'ignore pas que, après consultations, l'entreprise, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont conclu une entente qui assurera l'établissement de 300 emplois à temps partagé.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous savons que c'est moins que ce que les gens de Canso attendaient. Nous travaillons sérieusement à une série de programmes qui visent à résoudre les problèmes chroniques des pêches de l'Atlantique et non à donner des réponses ou annoncer des politiques parce qu'un groupe concerné se trouve aujourd'hui à la tribune de la Chambre des communes.

Le chef de l'opposition doit sûrement comprendre que ce sont des problèmes graves qu'il faut examiner sérieusement en tenant compte des facteurs internationaux, des programmes de main-d'oeuvre et autres que le gouvernement du Canada met en place. Nous espérons que, avec la coopération des gens de l'industrie, des populations touchées et des gouvernements provinciaux, nous pourrons soulager de manière durable cette industrie dont la situation est actuellement critique.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a démontré aujourd'hui que son gouvernement n'est qu'un marchand d'illusions.

Monsieur le Président, je demande donc au ministre: Quand le gouvernement va-t-il offrir à la population des provinces de l'Atlantiques un vrai programme pour relancer le secteur des pêches de l'Atlantique, pas un programme de recyclage, mais un programme qui va vraiment offrir de la dignité et des emplois à la population de l'Atlantique? Quand le gouvernement va-t-il offrir un vrai programme de relance pour la population des provinces de l'Atlantique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que l'honorable chef de l'opposition sait qu'il y a déjà eu des conversations entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et l'industrie impliquée. Le résultat en a été un programme qui peut donner 300 emplois à la population de Canso. Ce n'est pas tout ce que les citoyens de la Nouvelle-Écosse cherchent, et le gouvernement est en train maintenant d'examiner tous les aspects du problème pour essayer d'établir une solution à long terme, pas juste des solutions, qui dans le passé, ont eu l'effet d'ignorer et d'aggraver le problème.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les 5 000 personnes et plus qui se sont réunies à Canso samedi dernier ont condamné le programme cynique que le gouvernement a mis sur pied pour sauver la National Sea Products. En effet, ce sera la misère noire pour plus de la moitié de la population active tandis que l'autre moitié vivra tantôt de subventions, tantôt d'assurance-chômage.

Le maire et les membres du groupe de travail pour la survie de la localité de Canso se sont rendus à Ottawa pour chercher une solution qui sauvera leur ville. Tout le pays a les yeux rivés sur eux.

Le vice-premier ministre leur assurera-t-il qu'ils ne sont pas venus à Ottawa pour rien? Son gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à élaborer pour eux un programme qui assurera le maintien de leur port de chalutiers et la viabilité de l'usine de transformation de Canso?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce que nous pouvons promettre au groupe de travail et à la population de Canso, c'est que des ministres du gouvernement les rencontreront, comme ils l'ont demandé, et que nous étudierons sérieusement les propositions qu'ils ont présentées. Nous comprenons qu'ils sont vivement préoccupés par ce qui se passe à Canso. Nous cherchons une solution au problème.

Le groupe se réunira demain avec au moins deux de mes collègues et aura la possibilité de présenter des propositions qui, à son avis, sont réalistes et peuvent, en fait, contribuer à régler le problème.

Nous évaluerons ces recommandations avec le plus grand sérieux, car, tout comme la population de Canso, nous sommes déterminés à trouver une solution durable et à long terme qui permettra autant que possible à la localité et aux industries en question de survivre et de prospérer.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Ce que les gens de Canso veulent est simple. Ils veulent retrouver leurs emplois et leur dignité.

Si la National Sea Products ne débarque pas une plus grande proportion de sa part de ressources à son usine de Canso et qu'elle ferme le port de chalutiers, le ministre exercera-t-il la responsabilité qui lui incombe en vertu de la *Loi sur les Pêches* et attribuera-t-il à la collectivité de Canso un quota suffisant pour sauver l'usine et garder le port de chalutiers?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a fait observer

à la Chambre à maintes reprises, les difficultés des collectivités comme celle de Canso nous préoccupent profondément. Parce que les stocks de morue du Nord se font moins abondants, nous avons dû réduire d'environ 70 000 tonnes métriques le quota de morue au cours des 12 derniers mois.

Le gouvernement n'a jamais eu pour politique de forcer les pêcheurs, les pêcheurs au chalut ou les entreprises de pêche à débarquer leur poisson dans des collectivités en particulier, et cela pour d'excellentes raisons. Il faut en effet penser à la viabilité de la pêche pour ne pas que toutes les collectivités de la région de l'Atlantique se retrouvent dans la misère, au lieu des quelques collectivités qui nous préoccupent beaucoup et que nous cherchons activement à aider.

Nous serons heureux d'entendre les représentants de Canso et nous prêterons une oreille attentive aux solutions qu'ils pourraient nous proposer.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le premier ministre suppléant et le ministre des Pêches parlent de solutions, mais ils sont au courant du problème depuis un certain nombre d'années. Des solutions auraient dû être apportées il y a longtemps déjà.

Nous tenons à unir aujourd'hui nos voix à l'appel unanime de ces 5 000 personnes qui appuient Canso et des citoyens de Canso. Ces derniers sont devenus pour tout le pays un symbole d'opiniâtreté et de ténacité; ces gens-là ne veulent pas disparaître sans mot dire et ils réclament du gouvernement qu'il fasse quelque chose.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le vice-premier ministre va-t-il prévoir aujourd'hui les programmes et les fonds additionnels promis par le premier ministre, lesquels sont absolument nécessaires pour que Canso et d'autres localités de pêche demeurent productives?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois savoir que M. Bob White est allé à Canso avec le chef du Nouveau Parti démocratique dans son sillage pour y participer à une manifestation destinée à prouver que le CTC et le Nouveau Parti démocratique s'intéressent à un problème qui a toujours préoccupé vivement notre gouvernement.

La députée comprendra que ce n'est pas en tenant une manifestation qu'on va corriger la situation, car les problèmes qui secouent le secteur des pêches de l'Atlantique sont très graves.

Il n'y a pas que Canso qui soit touché. Lockeport et un certain nombre d'autres localités de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse sont très directement menacées. Nous cherchons à y apporter des solutions qui soient durables.

Si la députée reste à son poste assez longtemps, elle finira par se rendre compte qu'il faut plus qu'une manifestation pour régler certains de ces problèmes.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je pose ma question supplémentaire.

Si le gouvernement et les députés ministériels se faisaient vraiment du souci au sujet des gens des provinces de l'Atlantique en général et de ceux de Canso en particulier, ils se seraient rendus à l'assemblée qui s'est tenue dans cette localité pour parler aux gens des solutions qu'ils proposent.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le 11 février, monsieur le Président, un haut fonctionnaire du ministère a fait savoir que le gouvernement fédéral envisageait la possibilité d'établir les contingents en fonction des localités.

Selon le troisième principe du plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pour 1990, «le partage des ressources en poisson s'effectuera sur une base égalitaire en tenant compte de la proximité des stocks et de la dépendance relative des localités côtières. . . à l'égard d'une espèce donnée.»

Le ministre pourrait-il écouter ce que disent les partisans de Canso et des autres localités de l'Atlantique? Pourrait-il s'engager aujourd'hui à établir des contingents en fonction des besoins des localités?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Sauf erreur, monsieur le Président, le haut fonctionnaire en question répondait, à l'occasion d'un séminaire spécial organisé par l'Union des pêcheurs des Maritimes, à une question concernant l'établissement de contingents en fonction des besoins des localités comme solution, parmi d'autres, à ce problème.

• (1430)

Le sous-ministre adjoint responsable de la région de l'Atlantique, le haut fonctionnaire en question, a déclaré que, au moment d'envisager cette option, les autorités tiendraient compte d'un certain nombre de facteurs. Il a

dit pourquoi les contingents établis en fonction des besoins des localités donnaient lieu à des pêches moins rentables et moins concurrentielles et causaient plus d'ennuis et de souffrance à tous ceux qui comptent sur ce secteur. C'est que en fait, les usines fonctionnent à un niveau très bas par rapport à leur capacité optimale.

Nous devons examiner ces propositions dans le contexte de notre politique traditionnelle qui ne consiste pas à attribuer des quantités précises de poisson à des localités déterminées.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre.

C'est la responsabilité de ce gouvernement de représenter le peuple et non pas la National Sea.

On assiste depuis des années à un gaspillage éhonté de poissons parfaitement comestibles. On les rejette à la mer. Nos ressources et notre environnement doivent être traités avec respect.

Monsieur le ministre, ce gaspillage scandaleux doit cesser. Le ministre peut-il garantir que, dès aujourd'hui, chaque poisson pêché sera utilisé?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est le représentant de tous les gens de la région atlantique et non seulement de ceux qui ont des intérêts. . .

[*Traduction*]

Quant à ceux qui gaspillent le poisson en mer, ils se comportent d'une façon odieuse. Évidemment, il est parfois inévitable de rejeter à la mer les poissons qui sont trop petits, car les filets capturent des poissons de toutes les dimensions.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Je pense que tous les députés admettent ce fait, monsieur le Président.

Nous prenons toutes les mesures possibles, au niveau de la gestion, pour éviter le gaspillage dans tous les secteurs. C'est parce que le secteur hauturier a recours à ce procédé que nous plaçons sur ces navires des observateurs chargés d'enrayer autant que possible ce gaspillage.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le rapport Harris sur les stocks de morue du Nord, attendu depuis longtemps, a été remis aujourd'hui au ministre des Pêches et des Océans. Selon les données scientifiques recueillies par le comité Harris et les témoignages reçus de pêcheurs expérimentés, les stocks de morue du Nord traversent la période extrêmement délicate qui précède le frai et qui est si essentielle au frai lui-même.

Le gouvernement fédéral va-t-il maintenant suivre les conseils de ces pêcheurs expérimentés et annuler les licences de tous les chalutiers étrangers auxquels le gouvernement a accordé un permis de pêche dans notre zone de 200 milles pour 1990, chalutiers qui sont deux fois plus nombreux que les navires de notre flotte hauturière et qui sont trois ou quatre fois plus gros que nos propres bateaux?

Le ministre peut-il nous garantir qu'il va mettre un terme aux activités des navires étrangers qui viennent, en définitive, nuire au frai de la morue du Nord, et qu'il va annuler toutes les licences?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait fort bien que lorsque des navires étrangers pêchent à l'intérieur de la zone économique de 200 milles du Canada, c'est parce que le Canada est obligé de laisser les navires des autres pays membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest avoir accès à nos stocks excédentaires à l'extérieur de la limite de 12 milles.

Les stocks en question n'appartiennent pas au Canada, même si nous sommes les premiers à pouvoir les utiliser au profit de nos pêcheurs et de nos localités comme Canso. C'est pourquoi nous avons fait en sorte que nos propres pêcheurs puissent, en priorité, pêcher 100 000 tonnes de ces stocks excédentaires.

Selon nos documents scientifiques ou nos recherches, rien ne prouve que la pêche dans les zones de frai de la morue a des répercussions sur les stocks de la morue. M. Harris me l'a confirmé lors d'un entretien privé. Nous allons effectuer d'autres recherches sur cette question, mais je tiens à signaler que lorsqu'on a pratiqué la pêche dans les zones de frai de la mer du Nord et des eaux canadiennes dans les années 1960, les stocks des poissons en question ont été abondants dans les années qui ont suivi.

Ainsi, on ne peut répondre à cette question de façon simpliste, comme le député est souvent porté à le faire.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le ministre a déclaré à la Chambre que les espèces qui servent d'aliments aux morues et qui étaient cédées à des étrangers n'étaient que des espèces sous-exploitées et que l'alimentation n'avait rien à voir avec le poids d'une morue.

Aujourd'hui, il vient nous dire que selon les avis qu'il a reçus, le bouleversement des frayères n'influe en rien sur le frai. Il doit tirer ses renseignements d'une boule de cristal.

Comment le gouvernement peut-il ignorer que les filets les plus profonds et les plus grands utilisés dans l'Atlantique ne sont pas ceux des 60 chalutiers de la flotte hauturière canadienne, mais ceux de la centaine de chalutiers étrangers qui ont obtenu un permis du gouvernement? Comment peut-il ignorer aussi que lorsque les frayères sont bouleversées, les morues ne fraient pas?

Quel effet cela ferait-il au ministre si un chalutier soviétique traversait sa chambre à coucher? Révoquez les permis!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'est pas un spécialiste du frai et je me demande aussi ce qu'il sait des chambres à coucher.

Le député est bien connu pour ses nombreux subterfuges dans ces domaines, mais je rappelle encore une fois que les navires étrangers pêchent les espèces sous-exploitées et les stocks excédentaires auxquels les pêcheurs canadiens ne sont pas intéressés. Ils ne pêchent pas là où les morues fraient. C'est pourquoi leurs prises fortuites de morues restent minimes, à peine mesurables.

Encore une fois, le député essaie d'induire la Chambre en erreur.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre sait qu'environ 14 millions de pneus brûlent actuellement dans ma circonscription et que 1 000 de mes voisins et moi avons été évacués de la zone sinistrée.

À moins qu'on ne trouve une solution, les experts disent que l'incendie pourrait durer encore longtemps, en dégageant des toxines dans l'air et dans l'eau. Les gens de ma circonscription veulent savoir de quelles ressources le gouvernement dispose pour éteindre l'incendie et pour surveiller ses effets sur la santé et la sécurité. Quand nommera-t-il un ministre pour s'occuper de ces questions?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, bien que cet incendie relève de la compétence de la province, le gouvernement fédéral a fourni au gouvernement de l'Ontario l'information nécessaire pour analyser la fumée et pour aider les pompiers de la région qui combattent l'incendie à Hagersville.

J'ai dit aussi à la Chambre, vendredi matin, que le gouvernement de l'Ontario nous avait demandé, ce matin-là, de l'aider à analyser la qualité de l'air. Quelques heures plus tard, cependant, à 15 h 30 environ, le responsable du ministère de l'Environnement de l'Ontario sur les lieux de l'incendie nous a rappelés pour nous dire qu'il n'avait pas besoin de notre aide pour le moment. Nous n'avons donc pas envoyé les techniciens et le matériel demandés.

Néanmoins, par précaution, j'ai appelé le ministre Jim Bradley, ce matin, pour m'informer à ce sujet et il m'a dit que nous pouvions maintenant envoyer les techniciens et le matériel en question. J'ai profité de l'occasion pour lui offrir aussi, au nom du gouvernement du Canada, toutes les ressources qui pourraient lui être utiles, notamment du matériel. L'armée se tient prête à intervenir, si nécessaire, et nous nous préparons à répondre à toute demande qui pourrait nous être adressée.

• (1440)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Je dirai au ministre qu'il a à peu près une semaine de retard.

M. Mazankowski: Vous n'avez pas entendu la réponse?

M. Epp: Interrogez Jim Bradley.

M. Della Noce: Ce n'est pas fameux pour un député de poser une question avec une semaine de retard.

M. le Président: Au député de poser sa question.

M. Speller: Je dirai au député que j'ai été sur les lieux dès le premier jour. J'ai suivi la situation sur place. Où était passé le gouvernement du Canada?

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale, le ministre chargé de Protection civile Canada. Le ministre sait que Protection civile Canada est notamment chargée, comme dit la loi, «d'exercer sa surveillance sur toute situation de crise civile et potentielle, imminente ou réelle, à en faire rapport, au besoin, au ministre ainsi que de recommander les mesures nécessaires à cet égard».

J'ai communiqué aujourd'hui avec Protection civile Canada. On m'a dit qu'effectivement on surveille la situation par le biais des médias, et que Protection civile Canada n'est pas sur place.

Est-ce que le ministre est maintenant disposé à s'acquitter de sa mission et de celle du gouvernement, qui est d'envoyer là-bas Protection civile Canada surveiller la

situation et de décider des mesures à prendre au besoin dans la région par le gouvernement fédéral.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Mon collègue le ministre de l'Environnement a donné au député un petit exposé sur la Constitution du Canada. Il est nécessaire que le gouvernement ontarien demande notre assistance par le biais de son service chargé des mesures d'urgence. Nous attendons d'être invités.

Le député devrait comprendre que la situation était un peu confuse au sujet de la demande du gouvernement ontarien—il a demandé de l'aide vendredi dernier pour retirer sa demande ensuite—mais jusqu'ici le gouvernement ontarien n'a pas présenté de demande d'assistance, ni à Protection civile Canada ni au ministère de la Défense nationale. Ce service et ce ministère dont j'ai la charge et tous les moyens du gouvernement du Canada sont disponibles. Nous aimerions fournir notre aide, et lorsqu'on nous le demandera nous agirons le plus rapidement et le plus efficacement possible.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Plus de 1 000 personnes se sont rencontrées hier à Hagersville pour bien nous faire comprendre que le temps presse. Le niveau phréatique est atteint. Des fumées cancérigènes volent dans l'air.

Pourquoi le ministre a-t-il attendu jusqu'à aujourd'hui pour offrir les services des Forces armées canadiennes même si on lui a demandé à deux reprises, la semaine dernière, de prendre des mesures immédiatement?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous sympathisons avec les gens de Hagersville. Nous comprenons très bien l'inquiétude qu'ils doivent éprouver devant les circonstances actuelles.

C'est la raison pour laquelle, dès la semaine dernière, des gens de mon ministère se sont rendus disponibles auprès de ceux qui combattent ce feu. Nous avons fourni des informations, de l'expertise en matière de prédictions des courants atmosphériques.

Dès vendredi, recevant une requête du gouvernement de l'Ontario, nous avons immédiatement répondu affirmativement et avons pris les moyens pour expédier du personnel de mon ministère, des experts et de l'équipement.

Toutefois, en fin d'après-midi vendredi, nous avons reçu une annulation de la requête. Ce matin, j'ai voulu vérifier auprès du ministre de l'Environnement de l'Ontario ce qu'il en était. Il m'a dit—et j'ai vu qu'il y avait des messages un peu confus de la part du gouvernement de l'Ontario—que nous pouvons maintenant envoyer l'équipe de techniciens et l'équipe d'experts.

J'ai ajouté ceci, monsieur le Président: que le gouvernement du Canada offrait au gouvernement de l'Ontario toutes ses ressources pour combattre ce feu. J'ai ajouté que j'avais l'autorisation du ministre de la Défense nationale pour lui offrir d'envoyer la troupe, et l'armée canadienne, pour combattre ce feu avec tout l'équipement requis.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement devrait avoir honte de tout rejeter sur la province de l'Ontario. Il doit assumer certaines responsabilités en tant que gouvernement central. Le ministre peut toujours trouver cela drôle, mais les gens d'Hagersville n'ont pas le coeur à rire.

Je demande au ministre qui a tellement fait peu de cas des questions jusqu'à maintenant. . .

M. le Président: C'est une affaire sérieuse. Je demande au député de poser sa question.

M. Langdon: Le ministre pourrait-il me dire combien de centaines d'autres grands dépôts de pneus menacent la vie des gens ailleurs au pays, des dépôts dont il ne s'est pas occupé?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre à la première partie de la question. Ce gouvernement respecte la Constitution, respecte les juridictions des provinces, et nous ne pouvons pas intervenir dans ce dossier, dans cette affaire, si la province de l'Ontario ne nous appelle pas. Nous avons tout fait ce que nous avons pu faire jusqu'à maintenant et nous attendons d'avoir des requêtes précises. Nous avons dit que nous sommes prêts à intervenir. La Défense nationale souhaite intervenir. Nous avons l'armée, nous avons l'équipement, nous avons ce qu'il faut. Nous voulons y aller, monsieur le Président, mais nous n'allons pas envahir l'Ontario avec l'Armée canadienne.

Deuxièmement, nous avons fait l'inventaire des sites fédéraux qui peuvent exister et nous savons que du côté des sites fédéraux, il n'y a pas de dépôts dangereux. Demain, à Toronto, nous avons une réunion des sous-

ministres de l'Environnement de tout le pays et nous allons mettre au point un ensemble d'exigences requises pour l'entreposage de ce genre de matériaux.

* * *

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. À plusieurs reprises depuis 1987, *L'Actualité*, *La Presse*, le *Globe & Mail* ont rapporté des agissements d'individus qui ont fraudé le gouvernement libéral, en 1983-1984, pour 1,9 milliard de dollars canadiens par le Programme de déductions fiscales pour la recherche scientifique canadienne. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous confirmer, nous indiquer aujourd'hui si la GRC enquête actuellement sur un nommé Kenneth Ford, de Costa Rica, qui a escroqué le gouvernement canadien pour une somme de 6 millions de dollars, et si elle enquête sur d'autres individus et/ou groupes qui ont fraudé le gouvernement canadien par ce programme fiscal des libéraux de 1983?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il s'agit effectivement d'une situation qui remonte à plusieurs années et que nous avons tous à déplorer. Il est bien évident que lorsque la demande nous est faite par d'autres ministères concernant l'aide apportée par la GRC, nous l'apportons. Cependant, dans le cas particulier que mon honorable collègue soulève, il sait très bien que des procédures judiciaires sont entreprises actuellement et qu'il apparaît difficile pour moi de faire des commentaires en cette Chambre, compte tenu de ce fait.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Cela fait une semaine que les Canadiens observent 15 acres de pneus qui brûlent. Quatorze millions de pneus en feu ont produit 42 millions de litres de résidus pétroliers toxiques. Ce qu'on a recueilli jusqu'ici ne représente que 0,5 p. 100 des résidus éventuels. Si les toxines s'infiltrent dans la nappe d'eau souterraine, elles contamineront l'eau potable que consomment les gens et le bétail. Il s'agit d'une grande catastrophe écologique.

Quand le gouvernement fédéral va-t-il passer à l'action, sans attendre la province? La loi aurait dû être modifiée il y a des années.

M. Clark (Yellowhead): C'est la loi et vous y êtes assujetti.

M. Crawford: Alors il faut la modifier. Le gouvernement fédéral compte-t-il venir en aide à cette région?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement n'a pas le pouvoir de modifier la Constitution du pays. Nous devons la respecter. C'est la vérité, et il faut le dire.

• (1450)

Bien qu'il s'agisse d'une responsabilité provinciale, nous suivons la situation de près. Nous avons envoyé des gens sur place et nous communiquons nos prévisions météorologiques au ministre ontarien de l'Environnement. Nous avons également déclaré que nous voudrions être invités à intervenir en déployant des ressources comme l'armée.

Nous avons reçu une demande vendredi matin. Nous avons immédiatement pris des mesures pour envoyer des gens et du matériel sur les lieux, mais la demande a été annulée quelques heures plus tard. J'ai demandé ce matin au ministre lui-même ce qui s'était passé et il m'a dit que nous pouvions envoyer nos spécialistes. Je lui ai dit que le gouvernement canadien était prêt à offrir toute l'aide possible en envoyant du personnel militaire, du matériel, des gens et toutes les autres ressources à notre disposition. Nous sommes prêts à aider.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au même ministre. Un éminent ingénieur chimiste de l'université Laval a prétendu que l'incendie du dépotoir de pneus pourrait être plus nocif à l'environnement que l'incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand, au Québec, parce que les pneus pourraient brûler encore pendant des mois.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral entend faire pour lutter contre les répercussions à long terme de cet incendie quand il sera éteint, puisque nous ne collaborons pas avec la province?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question est très pertinente. Nous n'avons pas attendu qu'un désastre se produise pour agir. Nous avons entrepris, dans diverses régions du pays, des projets de recherche visant à mettre au point de nouvelles méthodes de recyclage des pneus usagés. Ces projets ont abouti à la création d'environ six nouveaux centres de recyclage des pneus qui sont ouverts ou en voie de construction.

Toutefois, ces mesures ne suffisent pas. Il faut faire encore plus. Demain, les sous-ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement se rencontreront pour dis-

cuter de la question. Nous songeons à établir de nouveaux critères pour l'entreposage adéquat et sécuritaire des pneus usagés au Canada.

Dans le cas de Hagersville, le gouvernement ontarien savait que la situation était dangereuse et avait ordonné au propriétaire de modifier ses méthodes d'entreposage et de répartir les pneus en plus petits tas. Le propriétaire a décidé de contester cet ordre devant les tribunaux et l'affaire est actuellement en instance. Cela explique l'incroyable amoncellement de pneus à cet endroit. Le député a raison, nous devons veiller à ce qu'aucun incident de ce genre ne se reproduise au Canada.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On a appris ce matin que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a attendu neuf jours avant d'avertir le public canadien que des produits cancérigènes ont été prélevés dans une douzaine de marques de jus de fruits, telles *Bright's, Martins, A&P, Dominion, IGA, Food City, Cavalier, Timothy's, Calbeck's, Pantry Shelf, Sunshine* et *Libby's Pineapple Juice*.

Les Canadiens et les Canadiennes de tout âge boivent ces jus. Ces jus sont à la base même du régime alimentaire des jeunes bébés.

Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il risqué la vie des Canadiens en attendant neuf jours avant d'avertir les consommateurs?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, justement parce que nous nous préoccupons de la santé des Canadiens et des Canadiennes, nous avons mis en place une enquête sérieuse, nous avons attendu d'avoir les résultats. La compagnie a retiré son produit, et un communiqué a été émis à cet effet.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vois plusieurs députés conservateurs sourire, mais il s'agit là d'un sujet extrêmement sérieux, et je me demande s'ils ont donné de ce jus à leurs enfants.

[*Traduction*]

Le ministre se rend-il compte que ces jus de fruit reconstitués contiennent 40 fois plus de produits chimiques cancérigènes que la limite acceptable?

On pouvait lire ce matin dans un article de *The Ottawa Sun*: «Santé et Bien-Être Canada aussi bien que Sun D'Or étaient au courant de la contamination quand la production a été arrêtée le 7 février, mais cette contamination n'a été annoncée au public que le 16 février dernier».

En outre, la Direction générale de la protection de la santé n'estimait pas le danger assez grand pour faire une déclaration publique. Un porte-parole de cette direction a révélé: «Nous réservons les déclarations publiques pour une situation présentant un danger de mort.»

Je voudrais demander au ministre si c'est là la manière dont le ministère s'occupe de la consommation alimentaire? Est-ce une attitude responsable envers les consommateurs, les personnes âgées, les jeunes enfants et les bébés? Est-ce faire preuve du sens des responsabilités que d'attendre neuf jours, sachant qu'un produit contenait des agents canacérigènes?

M. le Président: Je pense que le député a posé sa question.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je veux juste répondre une fois de plus que c'est justement parce que nous sommes préoccupés par la qualité de vie des Canadiens, par la consommation d'un produit de bonne qualité que nous continuons de veiller à la qualité du produit. Nous nous assurons que les mesures qui sont mises en place corrigeront la situation et que plus jamais cela ne se reproduira. Il fallait, avant d'émettre un communiqué, avoir une étude sérieuse pour nous faire la preuve que ce produit comportait des conséquences sérieuses. La compagnie a pris ses responsabilités, le produit est retiré, et nous continuons de surveiller de très près la qualité du produit.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Environnement et porte sur une question où il ne semble plus être au diapason de ses homologues provinciaux.

Le 21 décembre, la société Cameco Limited a plaidé coupable à deux chef d'accusation portés en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, pour avoir jeté 440 000 gallons d'eau d'exhaure contaminée dans le lac Wollaston. On a imposé l'amende maximale prévue par la Loi, soit 5 000 $ pour chaque chef d'accusation, soit la

moitié de l'amende imposée pour avoir fumé sur la colline du Parlement.

Le 8 février, le gouvernement de la Saskatchewan a porté des accusations qui peuvent entraîner une amende maximale de 1 million de dollars. Or, la Cameco conteste ces accusations devant les tribunaux affirmant que l'extraction d'uranium ne relève pas de la compétence de la province.

Le ministre confirmera-t-il les deux chefs d'accusation portés par le gouvernement de la Saskatchewan, portera-t-il ses propres accusations, ou acceptera-t-il enfin que l'on nomme une commission d'enquête pour sortir l'industrie de l'uranium du pétrin dans lequel elle se trouve?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député sait fort bien que la Commission de contrôle de l'énergie atomique a étudié la situation de la Cameco. Il sait aussi que la Commission a porté des accusations et que des amendes ont été imposées.

En ce qui concerne la question de la contestation judiciaire l'affaire a été portée devant les tribunaux et c'est là qu'elle y demeurera.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il ne semble même pas savoir ce qui se passe au lac Wollaston. Il n'a pas dit s'il est en faveur d'une enquête sur ces questions concernant l'environnement ainsi que les retombées financières pour les gens de la localité, l'avenir des mines d'uranium et ses conséquences pour les collectivités avoisinantes.

Le ministre va-t-il faire quelque chose? Va-t-il chercher à savoir ce qui se passe ou sera-t-il encore pris au dépourvu à propos de ce problème environnemental en Saskatchewan comme il l'a été dans le cas du projet Rafferty-Alameda?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En m'adressant ainsi des remarques personnelles, monsieur le Président, le député ne contribue pas à régler ce grave problème

M. de Jong: Pourquoi ne pas vous asseoir et laisser le ministre de l'Environnement répondre? Vous êtes dans une situation de conflit d'intérêts.

M. Epp: Simon, équipez-vous d'un micro et, quand vous aurez la réponse, vous pourrez répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre devrait répondre à la question.

M. Epp: Monsieur le Président, dans l'affaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et de la société Cameco au lac Wollston, le député devrait admettre—comme j'ai pensé qu'il l'avait fait au cours d'entretiens que nous avons eus—que cela relève de la CCEA qui répond au ministre de l'Environnement et que ce dernier ainsi que ses adjoints ont discuté de cette question avec les représentants de la CCEA.

Le député et les téléspectateurs devraient savoir que les personnes chargées d'appliquer les règlements ont fait enquête et porté des accusations. La société a payé l'amende. Si elle fait appel au tribunal, les députés savent, comme vous, monsieur le Président, qu'elle a le droit de recours en justice. L'affaire en est là et je serais mal venu de la commenter.

* * *

• (1500)

L'ÉTHIOPIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vendredi dernier, je l'ai interrogé au sujet de l'aggravation de la crise en Éthiopie. Le ministre a répondu en disant qu'au moins un navire avait été détourné sur Port-Soudan. Le ministre le sait sans doute, sa collègue, la ministre des Relations extérieures, a déclaré que la détérioration de la situation en Éthiopie menaçait de famine au moins deux millions de personnes.

Étant donné que le gouvernement éthiopien a accepté qu'on ouvre certains corridors sûrs où la distribution des secours pourrait être assurée par des représentants des Églises, et que ces corridors sont maintenant tout à fait impraticables à cause de la recrudescence de l'activité rebelle, le ministre peut-il nous assurer de deux choses? Tout d'abord, puisque nous fournissons des secours à tous les côtés, pouvons-nous utiliser nos efforts pour essayer de rouvrir ces corridors pour le secours international? C'est indispensable pour sauver la vie d'au moins deux millions de personnes.

Deuxièmement, puisque les ex-présidents Jimmy Carter et Julius Nyerere ont présidé certaines négociations de paix, le ministre pourrait-il entrer en communication avec l'ex-président Carter en particulier pour voir si l'on ne pourrait pas accélérer ces pourparlers de paix? Sans la

paix, on ne pourra jamais espérer vaincre la famine en Éthiopie.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est là une tragédie qui empire pour les raisons auxquelles le député a fait allusion. Nous travaillons avec les Nations Unies, avec d'autres pays intéressés et avec des organismes non gouvernementaux pour ouvrir des corridors qui puissent rester ouverts afin d'apporter des secours aux gens pris au piège. Nous cherchons également à repérer des itinéraires de remplacement. Il est cependant réaliste de conclure qu'à moins d'un cessez-le-feu ou d'ententes quelconques pour interrompre les hostilités, tous nos efforts seront vains. Nous n'en travaillons pas moins énergiquement avec d'autres pays intéressés pour tâcher de trouver des moyens de faire parvenir de la nourriture aux gens pris au piège.

J'ai signé aujourd'hui une lettre destinée à l'ex-président Carter pour l'assurer de l'appui entier et constant du Canada et lui recommander effectivement des mesures qu'il serait utile de prendre si les pourparlers de paix réussissaient, dans l'espoir que la perspective de cette action puisse renforcer l'intervention de l'ex-président Carter et du président Nyerere.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Je reviens tout juste de Clyde River, qui se trouve dans ma circonscription. Les pommes s'y vendent à plus de 8 $ la douzaine, les oeufs à 5 $ la douzaine, les pommes de terre à plus de 9 $ les 5 livres et le revenu moyen y est de 10 000 $ environ.

Le ministre des Finances veut réduire encore ce pouvoir d'achat en imposant une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, dont presque tous les produits nécessaires à une alimentation saine. Comment le ministre peut-il. . .

Une voix: Pas les oeufs.

M. Anawak: Le député dit «pas les oeufs».

M. le Président: Les députés auraient-ils l'obligeance de laisser leur collègue qui a la parole poser sa question, de manière que le ministre ait le temps d'y répondre.

M. Anawak: Merci, monsieur le Président. Je me dois de rappeler aux députés que si son pouvoir d'achat est réduit en ce qui touche certains produits, le consommateur ne peut acheter autant de denrées alimentaires.

Le ministre des Finances peut-il nous dire en quoi d'après lui la situation du Nord sera améliorée après l'imposition de la TPS? Où sont les études qui, suivant ce qu'il a dit en octobre, confirment son point de vue? Le ministre reconnaîtra-t-il que le coût de la vie est plus élevé dans le Nord en exemptant de cette taxe injuste les familles de cette région qui paient déjà leur lait 4,29 $ le litre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que les pommes, les oeufs et les pommes de terre ne sont pas assujettis à la TPS.

Une voix: Le transport l'est.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que le transport est assujetti à la TPS. C'est faux. Toute taxe sur le transport fera l'objet d'un crédit; il n'y aura donc pas de taxe sur le transport incorporée au prix des aliments.

Il importe que le député le comprenne. Nous sommes tous conscients du prix élevé des aliments et d'autres produits dans le Nord, mais ce n'est qu'un des aspects de la TPS. Celle-ci aura des effets bénéfiques sur le secteur industriel du Nord, l'industrie minière et l'industrie gazière et pétrolière notamment. Ces industries auront en effet droit à un crédit sur toutes les taxes qu'elles paieront, ce qui les rendra plus concurrentielles. Cette disposition permettra aussi à certaines mines de rester plus longtemps en activité, ce qui sera favorable à la création d'emplois. Les habitants du Nord auront ainsi de quoi payer la taxe sur les produits et services dont a parlé mon collègue. Je lui recommande donc d'adopter des perspectives plus larges dans son analyse des répercussions de la TPS.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Des entretiens ont eu lieu entre les partis, et je vous demande la permission de présenter la motion suivante qui, je l'espère, sera adoptée sans débat. Je propose donc:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à 16 h 30, le mardi 20 février 1990, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie, lesquels travaux seront alors réputés ajournés et que la Chambre passe sur-le-champ à la prise

en considération de l'article nº 13 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances;

Que, immédiatement après cet exposé budgétaire, le Président donne la parole à un membre de l'opposition officielle au titre du débat sur l'article nº 13 des travaux des voies et moyens; et

Que la Chambre ne s'ajourne pas avant que le membre de l'opposition officielle sus-mentionné n'ait terminé son discours au titre du débat sur l'article nº 13 des travaux des voies et moyens, et que le Président ajourne ensuite la Chambre jusqu'à l'heure habituelle, le jour de la séance suivante.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, pour plus de précision, le leader du gouvernement à la Chambre demande-t-il le consentement unanime afin de proposer cette motion?

Les députés savent tous combien nous sommes inquiets de ce qui se passe au Comité des finances au sujet de la taxe sur les produits et services et du fait que le gouvernement ne veut même pas prendre en considération un projet de déplacement. Je regrette de devoir informer mon ami le leader du gouvernement à la Chambre qu'il m'est impossible de donner le consentement unanime en ce moment.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y aurait eu des entretiens entre les partis. Je vous ai fait part par écrit de mon intention de soulever...

M. le Président: Je vais faire économiser du temps au député. Il a parfaitement raison. Il a présenté une demande de débat d'urgence, comme il est en train de l'expliquer. Je crois que dans les circonstances, la présidence doit passer aux affaires courantes.

Je pourrai peut-être laisser le député exposer la question dans quelques minutes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

DÉPÔT DE NOTES EXPLICATIVES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les Notes explicatives du projet de loi C-62, concernant la taxe sur les produits et services.

Affaires courantes

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS

DÉPÔT ET RENVOI DE DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nominations qui ont été faites par le gouvernement conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement.

Ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents, dont la liste est jointe.

* * *

• (1510)

LE JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) demande à présenter le projet de loi C-288, Loi sur le jour du patrimoine national.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gardiner: Monsieur le Président, si je prends la parole en ce troisième lundi de février, qui est au Canada le Jour du patrimoine national, c'est pour présenter un projet de loi d'initiative privée qui, avec l'appui de nos collègues libéraux et des députés ministériels, ferait de chaque troisième lundi de février le Jour du patrimoine national.

Cette journée, que les députés néo-démocrates appellent le Jour de Stanley Knowles, est pour beaucoup d'autres l'occasion d'enrichir et d'encourager le patrimoine culturel de notre pays. Le Canada est un pays jeune et

il importe de comprendre dès maintenant de quoi il est fait.

J'espère que tous les partis appuieront notre initiative et contribueront à ce que ce projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES – ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose que le premier rapport du Comité permanent des Finances, présenté à la Chambre le jeudi 22 juin 1989, soit agréé.

—Monsieur le Président, peut-être anticipez-vous sur ce que la Chambre pourrait faire cet après-midi. Vous vous rappelez sans doute que, le 19 juin dernier, le Comité des finances a publié un rapport dans lequel il condamnait à l'unanimité la politique des taux d'intérêt élevés et celle du resserrement budgétaire qu'appliquait le gouverneur de la Banque du Canada. Or, le taux d'escompte était alors inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.

À mon avis, il est plus que temps que la Chambre mette le holà à ces pratiques et qu'elle le fasse avec fermeté et de façon concertée. Les taux d'intérêt sont beaucoup trop élevés au Canada et touchent durement les Canadiens ordinaires. Il est grand temps que nous les abaissions et dès maintenant.

J'implore les ministériels de l'arrière-ban. J'implore mes collègues d'en face qui sont ministres de suivre les conseils du Comité des finances et de dire au ministre des Finances, qui doit déposer son budget demain, que le taux d'escompte est beaucoup trop élevé et que les Canadiens ordinaires en souffrent.

Au cours des trois dernières semaines, le taux d'escompte a grimpé d'un point de pourcentage complet. À mon avis, les taux d'intérêt augmentent maintenant de façon incontrôlée au Canada. La Banque du Canada a perdu toute maîtrise véritable sur la politique monétaire de notre pays. Ce sont dorénavant les investisseurs internationaux et les marchés mondiaux des changes qui déterminent cette politique monétaire.

Il y a quelques semaines, soit le 18 janvier, la Banque du Canada a réduit ses taux d'intérêt à 12,14 p. 100, ce qui représente une baisse de 29 points de base. Bien des optimistes disaient que les taux d'intérêt chez nous allaient baisser. Peut-être s'agissait-il d'un signe avant-coureur d'une relance de l'économie ou d'un retour à une politique monétaire plus saine.

Cet optimisme fut de courte durée. Une semaine plus tard, soit le 25 janvier, les taux d'intérêt grimpaient de 15 points de base. La semaine suivante, soit le 1er février, ils montaient encore de 30 point de base pour atteindre 12,59 p. 100. Le 18 février, ils atteignaient 12,79 p. 100, soit une augmentation de 20 points de base. Puis, la semaine dernière, ils grimpaient en flèche de 53 point de base, soit l'équivalent de plus de 0,5 p. 100.

Je trouve que c'est une honte de la part d'un gouvernement qui prétend faire preuve de sérieux lorsqu'il s'agit des affaires économiques et monétaires du Canada. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt atteignent 13,32 p. 100, soit le plus haut niveau qu'ils aient atteint depuis le début des années 80, au moment où le Canada se trouvait au plus profond d'une grave récession qui s'est traduite à bien des égards par une dépression pour bien des régions du Canada et bien des Canadiens.

Je prie le gouvernement et les députés ministériels d'adopter le rapport du Comité des finances qui exhorte le gouverneur de la Banque du Canada à cesser d'intervenir sur les marchés financiers pour faire grimper les taux d'intérêt et à faire au contraire tout ce qu'il peut pour les réduire sur-le-champ de façon à aider tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Je me demande si le ministre des Finances se rend compte du dommage que les taux d'intérêt élevés causent aux Canadiens ordinaires. Le ministre des Finances pourrait-il me dire quand ce sera assez? Quel niveau les taux d'intérêt que doivent payer les agriculteurs, les pêcheurs, les propriétaires et les petits entrepreneurs devraient-ils atteindre avant qu'il ne retrouve enfin ses esprits et réduise les taux d'intérêt?

Je me souviens que, au moment où le ministre a présenté son exposé budgétaire il y a près d'un an, soit le 26 avril, il a prédit que le taux d'escompte serait de 10 p. 100 en 1990. Le croiriez-vous, monsieur le Président? Dix p. 100 au printemps de 1990. Eh bien, il n'atteint pas 10 p. 100, mais plus de 13 p. 100.

Qu'est-ce que cela signifie pour le simple citoyen? J'utiliserai deux ou trois exemples. Lorsque les taux d'intérêt hypothécaires augmentent de 3 p. 100, le propriétaire qui a une hypothèque de 80 000 $ doit payer 2 400 $ de plus par année, soit 200 $ par mois. Une hausse des taux d'intérêt signifie une augmentation de taxe pour

les simples citoyens. C'est une augmentation de taxe pour tous ceux qui doivent renouveler leur hypothèque.

Aujourd'hui, j'ai justement parlé avec des gens qui doivent renouveler leur hypothèque dans les mois qui viennent. Si la hausse est de 3 p. 100, quelqu'un qui a une hypothèque de 80 000 $ devra verser 200 $ de plus par mois, soit 2 400 $ par an ou presque 10 000 $ en 4 ans, si l'hypothèque couvre une période de 4 ans. Je dis que c'est honteux. Ça suffit comme ça. Il est plus que temps que le gouvernement se montre raisonnable et fasse baisser les taux d'intérêt.

Une voix: Bien dit.

Une voix: Bravo, bravo!

M. Nystrom: Je me demande pourquoi les simples députés d'en face restent muets et pourquoi ils ne prennent pas la parole pour dire au ministre des Finances, pendant la période des questions ou à l'occasion de déclarations et de discours, qu'ils ont été élus, en 1984, pour former un gouvernement financièrement responsable.

[*Français*]

Je me demande, monsieur le Président, comment mon ami le député d'Abitibi (M. Saint-Julien) peut rester tranquille dans les arrière-bans du gouvernement et regarder le ministre des Finances, qui est maintenant tout comme M. McEachen, avec sa politique des taux d'intérêt trop élevés? Pourquoi reste-t-il tranquille? Pourquoi joue-t-il le rôle de marionnette du ministre des Finances, la marionnette de M. John Crow, le gouverneur de la Banque du Canada? Pourquoi reste-t-il tranquille?

Monsieur le Président, c'est le temps d'agir, et assez c'est assez! C'est le temps d'agir!

• (1520)

Le taux d'intérêt maintenant est à peu près au même niveau. . .

M. Saint-Julien: Vous n'êtes jamais venu en Abitibi! Nous ne vous avons jamais vu en Abitibi!

M. Nystrom: Monsieur le Président, je ne suis pas allé en Abitibi, mais j'ai beaucoup voyagé dans la province de Québec. Je sais que les Québécois et les Québécoises sont frappés aussi fortement par les taux d'intérêt que les gens de l'Ouest du Canada. Je suis certain que les électeurs et les électrices de sa circonscription sont d'accord avec moi.

Pourquoi, monsieur le Président, avons-nous des moutons au sein de ce gouvernement, qui viennent de la province de Québec, qui viennent de l'Alberta, qui viennent de partout, qui sont en faveur, qui ont peur de dire quelque chose publiquement contre la politique monétaire de ce gouvernement, contre la politique monétaire de M. John Crow, le Gouverneur de la Banque du Canada, parce que cette politique monétaire frappe très fort les gens ordinaires.

Prenez par exemple un fermier du Québec ou un producteur de chez moi, en Saskatchewan, qui fait face à un taux d'intérêt, un taux d'escompte qui est maintenant de 13,32 p. 100! Monsieur le Président, cela va être très difficile pour les fermiers de ma région, de même que pour ceux de votre région.

Monsieur le Président, c'est le Parlement du Canada. Pourquoi les députés conservateurs restent-ils tranquilles. Pourquoi ont-ils peur de parler publiquement, ouvertement et fortement contre cette politique monétaire dangereuse pour le pays et dangereuse pour les électeurs. Monsieur le Président, pourquoi?

J'espère que dans quelques minutes, le député d'Abitibi et peut-être les autres, vont prendre la parole sur ce sujet. J'espère que leur réponse sera oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Les Canadiens ordinaires sont durement frappés. Dans le cas d'un emprunt de 12 000 $ pour couvrir l'achat d'une auto, une hausse de trois points du taux d'escompte équivaut à une augmentation de 3 p. 100 du loyer de l'argent, soit 360 $ de plus par an, ou 30 $ de plus par mois. Je pense aux agriculteurs de la Saskatchewan ou de toutes les autres régions qui doivent emprunter pour maintenir leur exploitation agricole en activité et qui verront probablement grimper les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole très bientôt. Encore une fois, où est le Parti conservateur lorsqu'il faut protéger les agriculteurs contre les caprices du marché international.

Je ne peux comprendre pourquoi le ministre des Finances reste assis sans rien faire pendant que les taux d'intérêt ne cessent de monter, au point où ils sont maintenant de 5 p. 100 plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Leur taux d'inflation est pourtant à peu près le même que le nôtre. En fait, sept ou huit pays ont un taux d'inflation égal ou supérieur au nôtre et leur taux d'escompte est pourtant inférieur au nôtre. Comme notre taux d'inflation est à peu près au même niveau que celui des Américains, expliquez-moi pourquoi notre taux d'escompte est supérieur au leur de 500 points de base, c'est-à-dire de 5 p. 100? Le plus grand écart jamais enregistré s'élevait à 6 p. 100. Nous atteignons presque ce sommet aujourd'hui.

Le gouvernement actuel s'est fait élire en 1984 en reprochant au gouvernement précédent d'avoir maintenu les taux d'intérêt trop élevés et on compare maintenant l'attitude actuelle de M. Wilson à celle de M. MacEachen au début de 1981: l'histoire se répète. Le gouvernement devrait avoir honte.

Que fait-il au Canada? Les taux d'intérêt élevés acculeront le pays à la récession. Des amis du gouvernement, comme M. Peters, de la Banque Toronto-Dominion, disent déjà qu'il est très possible que nous ayons une récession. L'économiste en chef de l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré jeudi dernier que la possibilité d'une récession est maintenant très réelle. Voilà ce que disent les amis du gouvernement. Ils disent tous au ministre des Finances et au gouvernement que la possibilité d'une récession est très réelle et qu'il est encore plus probable que nous en aurons une en 1990 si nous ne modifions pas la politique monétaire.

Quel effet les taux d'intérêt élevés ont-ils sur la dette? Le Parti conservateur nous promet depuis des années, si nous le réélisons, qu'il réduira le déficit et la dette, parce qu'ils sont trop élevés. Et pourtant, que s'est-il passé depuis 1984? Exactement le contraire de ce qu'il a promis. En 1984, la dette s'élevait à 170 milliards. En 1990, nous verrons dans les documents budgétaires, demain soir, qu'elle est rendue à environ 354 milliards. En cinq ans et demi à peine, le Parti conservateur a plus que doublé la dette nationale du Canada. Avec un seul ministre des Finances, le gouvernement conservateur a gonflé la dette nationale de quelque 180 milliards de dollars. Durant les 117 premières années de la Confédération, le Canada a accumulé une dette de 170 milliards de dollars. En cinq ans et demi seulement, on a ajouté 180 milliards à cette dette, qui s'élève maintenant à environ 350 milliards de dollars.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Un des ministres dit que c'est seulement de l'intérêt. C'est justement le but de ce débat. Les taux d'intérêt sont trop élevés, le service de la dette est trop élevé. Chaque fois que la Banque du Canada augmente le taux d'escompte d'un point de pourcentage, le gouvernement doit dépenser quelques milliards de dollars de plus pour payer l'intérêt sur sa dette de 350 milliards. En fait, dans le budget que le ministre des Finances présentera demain soir, nous pouvons nous attendre à ce qu'une somme d'environ 40 milliards de dollars soit prévue pour le service de la dette nationale.

Le service de la dette nationale coûte maintenant plus cher aux Canadiens que les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. Pourquoi le Parti conservateur agit-il ainsi? Il a fait plus pour augmenter la dette en cinq ans et demi que tous les autres gouvernements au cours des 117 années qui ont précédé.

Ce sont là les faits, et nous ne pouvons pas les nier. Ils seront d'ailleurs énoncés très clairement dans le budget qui sera présenté demain.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Les ministériels rient, mais je répète que, en 117 ans, le Canada avait accumulé une dette d'environ 170 milliards de dollars. Au cours des cinq dernières années et demie, cette dette s'est accrue d'environ 180 milliards. Cela veut dire qu'environ 30 cents sur chaque dollar versé par les contribuables servent à payer l'intérêt sur la dette nationale.

Nous nous préoccupons du déficit, monsieur le Président. Ce que nous disons au gouvernement aujourd'hui, c'est que s'il se préoccupe aussi du déficit, il adoptera le rapport du Comité des finances et demandera à John Crow de faire ce qu'il peut pour baisser les taux d'intérêt au Canada.

Si le ministre de Toronto se préoccupait du déficit, il n'hésiterait pas à prendre la parole pour dire exactement la même chose que moi, soit que les taux d'intérêt sont trop élevés au Canada et qu'il faut baisser le taux d'escompte afin que le service de la dette soit moins élevé pour le gouvernement du Canada ainsi que pour les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.

M. Andre: Vous voulez toujours que nous augmentions nos dépenses.

[*Français*]

Une voix: Quel est le taux d'inflation?

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre parle du taux d'inflation. Le taux d'inflation cette année est maintenant de 5,5 p. 100. Il est à peu près au même niveau que celui des États-Unis. Mais l'écart entre notre taux d'escompte et celui des États-Unis est de 5 p. 100, avec le même taux d'inflation. Comment expliquer cela, monsieur le Président? Nous avons à peu près le même taux d'inflation, mais l'écart entre notre taux d'escompte et celui des États-Unis est de 5 p. 100. Le problème n'est pas du tout le taux d'inflation, parce que le taux d'infla-

tion au Canada est à peu près le même que le taux d'inflation dans les autres pays industrialisés. Maintenant, le problème est avec le taux d'escompte et non pas le taux d'inflation.

[*Traduction*]

Je ne pense pas que le gouvernement sache ou comprenne vraiment qu'une politique de taux d'intérêt élevés aura pour effet de mettre les gens au chômage. Une telle politique augmente le prix des logements. En fait, j'ai ici une coupure du *Sun* d'Ottawa qui cite l'ancien président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, M. Tom Cochren, qui disait: «Chaque augmentation d'un point du taux d'intérêt élimine 100 000 premiers acheteurs potentiels du marché.»

Chaque fois que le taux d'escompte augmente d'un point de pourcentage et que les taux hypothécaires suivent, environ 100 000 personnes susceptibles d'acheter leur première maison se retirent du marché.

• (1530)

Combien de travailleurs perdront leur emploi si 100 000 personnes qui allaient acheter une maison ne peuvent plus se le permettre?

Des travailleurs de la construction perdront leur emploi, des fabricants de meubles perdront leur emploi, des ferblantiers perdront leur emploi, toutes sortes de travailleurs se retrouveront au chômage. Voilà ce qui arrive lorsque l'économie ralentit au point de ne plus fonctionner du tout.

Ce que nous avons, c'est une récession provoquée par le gouvernement. Le ministre des Finances et le premier ministre ont délibérément laissé monter les taux d'intérêt, intentionnellement réduit les impôts sur le revenu des sociétés, et consciemment réduit les impôts de leurs riches amis parce qu'ils voulaient davantage d'investissements. Le prix du désir d'investissements est un taux d'escompte élévé, un taux d'intérêt élevé, un chômage élevé, une dette nationale plus grande et un déficit qui, à toutes fins pratiques, échappe à tout contrôle.

Il est temps de dire au ministre des Finances et au gouverneur de la Banque du Canada, en adoptant le rapport du Comité des finances, qu'il est temps de faire baisser les taux d'intérêt. Allons-y. Adoptons-le massivement.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je suis très intéressé par l'approche utilisée. Je sais que des agriculteurs, des constructeurs d'habitations, des consommateurs, des travailleurs, et même le coût de la vie, souffrent des taux d'intérêt élevés. Je me demande si le député pourrait nous donner une idée des gens qui profitent réellement de ces taux d'intérêt. Qui sont les particuliers ou les groupes qui en profitent, si ce n'est pas le gouvernement, le pays et quelques-uns de ses citoyens? Qui est-ce?

M. Nystrom: Monsieur le Président, il devrait y avoir bien sûr quelques riches Canadiens pourvus de gros comptes en banque pour profiter des taux d'intérêt élevés. Mais l'énorme majorité des Canadiens n'en profitent pas. Ceux qui profitent des taux d'intérêt élevés ce sont bien sûr quelques gros établissements financiers qui peuvent faire tout l'argent qu'ils veulent sur les marchés des changes. Souvent les sociétés ne souffrent pas des taux d'intérêt élevés parce qu'elles réinvestissent les bénéfices non répartis ou qu'elles vont à l'étranger pour emprunter à des taux moins élevés que ce que paie le Canadien moyen. Il n'y a que quelques riches au pays qui peuvent en profiter.

Ceux qui n'en profitent pas ce sont les agriculteurs, les Canadiens moyens, les gens qui essaient de construire une maison, d'élever une famille, de s'acheter une voiture. Voilà les victimes de notre politique de taux d'intérêt élevés.

Il y a environ une semaine, le premier ministre a prédit que les taux d'intérêt auraient baissé d'ici à la fin de 1990. Ce qu'il faut dire aujourd'hui au premier ministre, la veille du budget, c'est de veiller à ce que nous prenions des mesures propres à faire baisser rapidement les taux d'intérêt parce que les seuls qui profitent des taux d'intérêt élevés au pays, ce sont les très très riches, les Conrad Black, les Bronfmann et consorts, les copains du ministre des Finances.

[*Français*]

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue et ami du NPD. On sait que depuis plusieurs années, depuis qu'on est là, depuis 1984, on a reçu l'héritage du parti libéral. Ce déplorable état de fait est surtout attribuable à la gestion de l'ancien gouvernement libéral. Nous, du parti progressiste conservateur, sommes au pouvoir depuis cinq ans et avons tenté par tous les moyens de redresser la situation au Canada. J'aimerais donc rappeler à mon collègue et ami les efforts du ministre des Finances en vue de réduire la dette. Mais en 1981-1982, sous l'honorable Alan MacEachen, l'apport du déficit dans les dépenses fédérales était de 21.7 p. 100; en 1984-1985, sous l'honorable Marc Lalonde, l'apport du déficit dans les dépenses fédérales était de 35.1 p. 100. Autrement dit, quand le ministre des Finances a été nommé en 1984, pour les années 1985-1986, l'apport du déficit dans les dépenses fédérales était de 30.9 p. 100 et toutes les années qui ont suivi jusqu'à aujourd'hui, c'était de 26.3, 22.4, 21.6, et 21.3 cette année. Voilà pour l'apport

du déficit dans les dépenses fédérales. Voilà ma première question.

Ma deuxième est celle-ci: j'aimerais savoir ce que le Nouveau parti démocratique a fait en 1983-1984, pour arrêter l'hémorragie du trou de 1,9 milliard de dollars au sujet du scandale, du vol du siècle que les libéraux ont «programmé» pour la recherche scientifique, et dont vous êtes bien au courant. J'aimerais connaître votre position, ce que le NPD a fait. Est-ce que vous avez demandé la tenue d'une enquête royale sur ce vol du siècle, sur ce scandale?

M. Nystrom: Tout d'abord, monsieur le Président, en réponse à la deuxième question, nous avons posé des questions à la Chambre, nous avons parlé de cette situation et nous avons assisté le parti conservateur pour battre le parti libéral partout au Canada.

Mais, monsieur le Président, en réponse à la première question, le député d'Abitibi parle d'une situation d'il y a cinq ans et demi, quand le parti libéral était au pouvoir. Son parti forme maintenant le gouvernement depuis cinq ans et demi. Il a eu beaucoup de temps pour faire quelque chose de positif. L'histoire se répète. On n'a seulement qu'à parler du gouvernement conservateur pendant les années 1930, quand nous avons connu la Grande dépression, ici, au Canada, c'était pendant un gouvernement conservateur. Mais, monsieur le Président, il y a cinq ans et demi, la dette nationale était de 170 milliards de dollars, cette dette maintenant a plus que doublé.

Et je me souviens très bien du Budget de M. MacEachen, en 1981, et il a suivi une politique qui est très similaire à celle du ministre des Finances à l'heure actuelle. Il a dit que nous avions un problème avec l'inflation, que nous avions un problème avec le déficit, que nous devions augmenter le taux d'escompte, et après qu'il eût fait ces choses-là, nous avons eu une grande récession ici au Canada. Et le ministre des Finances conservateur suit exactement la même politique que M. MacEachen, mais huit ans plus tard. C'est exactement la même chose!

Mais, monsieur le Président, les chiffres ne mentent pas. Il y a cinq ans, la dette nationale était de 170 milliards de dollars. Maintenant, cinq ans et demi plus tard, la dette nationale a plus que doublé, elle est de 350 millions de dollars. Cela a pris seulement cinq ans et demi au parti conservateur pour augmenter la dette nationale de 180 milliards de dollars. Il y a eu beaucoup de gouvernements avant celui-ci qui ont pris 117 ans pour accumuler une dette nationale de 170 milliards de dollars. C'est un ministre des Finances, c'est un premier ministre. . . et nous avons maintenant une dette qui a plus que doublé dans cinq ans et demi. Quel record! Quel désastre! Je suis certain que le député d'Abitibi n'est pas fier du tout de ce record.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui au sujet des taux d'intérêt ici au Canada, surtout sur le sujet du rapport, du Comité des finances de la Chambre des communes, qui a été déposé le 14 avril 1989.

[*Traduction*]

Ce qu'il faut dire tout d'abord c'est que le rapport en question n'est pas un rapport de l'opposition. Ce n'est pas un rapport du Parti libéral ou du Nouveau Parti démocratique. C'est un rapport du Comité des finances de la Chambre des communes. Et en plus c'est un rapport unanime.

Or, avec tout le respect dû à certains députés d'en face qui ont vivement critiqué la proposition d'adopter la recommandation du rapport, je leur dirai que leur difficulté c'est d'abord et avant tout un problème à résoudre au sein de leur caucus. Je leur dirai que s'ils ne veulent pas appuyer cette recommandation, si le ministre des Finances se contente de la repousser d'emblée, pourquoi alors ne retirent-ils pas tous leurs députés du Comité des finances?

• (1540)

Pourquoi ne pas essayer de trouver dans leur caucus un type aussi honnête que l'actuel président, pour le remplacer par quelqu'un qui suivrait la ligne du parti en matière de taux d'intérêt? Il s'agit d'un rapport unanime, appuyé par tous les partis, du Comité des finances de la Chambre des communes, qui recommande de desserrer la politique monétaire du Canada et d'abaisser les taux d'intérêt.

Comme c'est intéressant. Je me rafraîchissais la mémoire il y a un instant en examinant le rapport. Dans l'introduction il est dit qu'au moment d'aller sous presse, le taux d'escompte dépassait de près de 400 points les taux pratiqués au début de 1988, et qu'il était à son niveau le plus élevé des cinq dernières années. Dans le paragraphe d'introduction, on fait également remarquer que la montée des taux d'intérêt a été particulièrement importante dans les quatre mois qui se sont écoulés entre la fin de novembre 1988 et la fin de mars 1989, alors que les taux ont augmenté de 2 p. 100.

Sauf erreur, il y a eu des élections générales au Canada le 21 novembre 1988. Ne trouvez-vous pas plutôt surprenant qu'à compter de la fin de novembre 1988, tout juste après les élections générales, et jusqu'à la fin de mars 1989, les taux aient augmenté de façon aussi marquée? Je suppose qu'on pourrait prétendre que tout de suite après les élections, les Canadiens ont été pris soudainement d'une rage de dépenser et d'acheter à crédit et que tout à coup, le gouverneur de la Banque du Canada a découvert

que l'inflation faisait de tels ravages au Canada qu'il fallait la juguler le plus rapidement possible.

Je trouve plutôt étrange que rien de tout cela n'ait pu être prévu durant les semaines de campagne électorale, alors que le ministre des Finances était heureux de dire à qui voulait l'entendre d'un bout à l'autre du pays que la conjoncture était excellente. Par la suite, aussitôt après la victoire électorale des conservateurs, les taux d'intérêt se sont mis à monter en flèche. Mais, ils ne se sont pas arrêtés là. Ils sont passés de 8,63 p. 100 en janvier en 1988 à un peu plus de 12,5 p. 100 lorsque ce rapport du Comité des finances a été déposé, et maintenant, depuis le 15 février, ils s'établissent à 13,32 p. 100.

Un autre aspect de toute cette question nous inquiète tous vivement: l'écart entre les taux canadiens et les taux américains. En avril, lorsque le Comité des finances a publié son rapport et a émis certaines réserves, l'écart était de 2,75 p. 100. Le comité a exprimé ses craintes au sujet de cet écart qui n'avait jamais été aussi grand. Au moment où nous parlons, il est maintenant question d'un écart de plus de 5 p. 100 entre les taux canadiens et américains.

M. McDermid: À court terme.

M. Manley: Sur les transactions à court terme en effet, comme le ministre chargé de la Privatisation s'empresse de le signaler, mais c'est justement sur ce marché, bien entendu, que le gouvernement canadien emprunte la plupart du temps.

En quoi consiste la politique économique du gouvernement? C'est la question que mes électeurs se posent lorsqu'ils m'appellent pour me demander ce qui se passe. Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement ne fait rien au sujet des taux d'intérêt élevés. Cela les touche, cela touche les gens ordinaires qui achètent une maison ou une automobile, ceux qui doivent renouveler leur hypothèque, qui ont une exploitation agricole ou une petite entreprise. Ils s'inquiètent de ces taux et se demandent pourquoi le gouvernement ne prend aucune mesure afin de remédier à la situation.

Imaginez à quel point il m'est difficile de leur expliquer que pour le gouvernement, des taux d'intérêt élevés ne constituent pas un problème. Qu'il s'agit, au contraire, de la solution qu'il propose au problème auquel nous devons faire face. Il est très difficile de faire avaler cela à des gens qui ont bien du mal à savoir comment ils vont pouvoir effectuer leurs paiements hypothécaires ou rester en affaires.

La politique du gouvernement ne vise pas à multiplier les possibilités de créer la richesse et les emplois. Elle ne favorise pas l'esprit d'entreprise et elle n'encourage pas les gens à investir et à innover. Elle n'a pas été conçue pour aider les petites entreprises. Elle ne favorise pas la recherche et le développement.

Le gouvernement s'est donné deux objectifs en matière de politique économique. Premièrement, garder les yeux fixés sur le déficit qu'il croit ou qu'il prétend vouloir réduire. Deuxièmement, pratiquer une politique monétaire axée sur l'élimination de l'inflation.

Personne n'est contre l'idée de réduire les déficits. Et nous ne voulons pas de l'inflation. Mais on peut se demander à juste titre, je pense si le gouvernement ne devrait pas se donner d'autres objectifs politiques comme priorités, compte tenu du problème économique avec lequel nous sommes aux prises maintenant.

Pourquoi le gouvernement a-t-il fait passer l'inflation avant le chômage dans son programme économique? Pourquoi le déficit a-t-il dominé tous les autres aspects de la politique publique? Il faut parfois savoir réaménager son ordre des priorités parce que la croissance économique est maintenant nécessaire au Canada, parce que nous avons des problèmes à régler dans des régions comme celles de l'Atlantique, des Prairies et du Nord et parce le chômage est élevé.

Nos avons connu environ sept ans de croissance économique soutenue depuis 1982. Nous avons un gouvernement qui s'est fait élire à deux reprises en promettant de réduire le déficit. Au moment des prochaines élections, les trois quarts de la dette nationale auront été accumulés par un gouvernement élu avec le mandat de réduire le déficit.

Nous avons déjà une idée générale des chiffres que contiendront les énoncés financiers que le gouvernement nous présentera demain. Nous savons que le problème du déficit annuel n'est pas tant la dette, quoiqu'elle reste énorme et problématique, que les taux d'intérêt.

Le plus gros emprunteur au Canada, celui qui contracte une si grande partie de la dette, c'est le gouvernement du Canada. Si nous augmentons les taux d'intérêt d'un point ici, un point là, en passant de 8,63 p. 100 en janvier 1988 à plus de 13,25 p. 100 en ce moment, nous voyons que le déficit échappe à tout contrôle. En plus de cela, la politique monétaire du gouvernement provoquera une

grave récession au Canada, un taux de chômage plus élevé, des pressions accrues sur nos programmes sociaux, des recettes fiscales moindres et des déficits plus élevés.

Chaque hausse d'un point de pourcentage des taux d'intérêt fait augmenter le déficit du Canada de 1,6 milliard de dollars par année, ce qui ajoute chaque année au fardeau que devront porter les Canadiens qui nous suivront.

La politique monétaire du gouvernement conservateur conduira d'abord à la récession. Cette politique, c'est un taux de chômage en hausse, un déficit encore plus élevé et un dollar canadien plus fort par rapport aux autres devises. Cette situation a des répercussions négatives sur nos exportateurs qui éprouvent davantage de difficultés à exporter.

• (1550)

Que les taux d'intérêt aient commencé à augmenter immédiatement après la campagne électorale est une étrange coïncidence si l'on pense qu'en octobre 1987, le gouvernement conservateur signait un accord de libre-échange avec les États-Unis. À cette époque, le dollar canadien s'échangeait à 76 cents US. L'accord visait à faire tomber les barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis. Le printemps dernier, au moment de la mise en oeuvre de l'accord, le dollar canadien valait environ 10 c. de plus, soit 86 c. US. Il est maintenant redescendu à 83 c.

Tous les avantages que les exportateurs canadiens auraient pu retirer de l'accès au vaste marché américain sans douanes ont été éliminés par la fluctuation des taux de change qui a englouti des sommes équivalentes aux tarifs éliminés. Quelle étrange coïncidence que ces choses arrivent toutes en même temps!

Cela doit inquiéter tous les Canadiens que le gouvernement semble poursuivre une politique qui nous mène vers la faillite. Outre l'inflation et le déficit qui l'obsèdent, à quoi pense-t-il d'autre? Par quels autres moyens résoud-on le problème de l'inflation? Où est-elle? À Toronto? Est-ce dans l'économie surchauffée du sud de l'Ontario, comme on l'a dit au Comité des finances?

Pourquoi le gouvernement ne peut-il envisager de prendre des initiatives qui remédieraient à l'inflation là où elle existe, à l'échelle régionale et sectorielle? Pourquoi par son refus d'agir, fait-il retomber toute la responsabilité de la lutte contre l'inflation sur la Banque du Canada, qui doit utiliser le seul moyen à sa disposition, la politique des taux d'intérêt et la politique monétaire, pour résoudre un problème qui, dans le meilleur des cas, est régional et sectoriel? Le gouvernement poursuit une politique qui nous mène à la faillite.

Puis, naturellement, il y a l'incapacité en matière de politique monétaire qui a été démontrée ces dernières semaines. Tout d'abord, la Banque du Canada a brusquement réduit les taux d'intérêt. On sait qu'elle dispose de nombreux économistes éminents, mais la réduction des taux d'intérêt qu'ils avaient appliquée a été rapidement annulée une semaine plus tard suite à la dégringolade du dollar canadien.

Que faisait donc la Banque du Canada, je vous le demande lorsqu'elle aurait dû clairement signifier au marché que la réduction n'était qu'un redressement technique? Où étaient donc les économistes qu'emploient la banque pour surveiller les marchés financiers, le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances alors qu'il fallait calmer l'inquiétude qui se manifestent sur les places financières quand on opère des redressements?

À mon avis, qu'on soit ou non d'accord avec la politique du gouverneur de la Banque du Canada, il a toujours fait preuve de compétence, jusqu'à sa récente décision, pour mettre en oeuvre la politique qu'il avait choisi. L'erreur qui a été commise a causé, je pense, beaucoup de tort au Canada et à la souplesse dont le pays dispose pour instaurer une nouvelle politique monétaire.

Ce tort a été aggravé par le premier ministre du Canada qui n'a pas caché dans une interview qu'après la présentation du budget fédéral le 20 février, les taux d'intérêt allaient baisser. Nous nous demandons vraiment qui établit la politique monétaire du Canada. Est-ce le gouverneur de la Banque du Canada, ou le ministre des Finances, ou le premier ministre? Est-ce qu'ils se consultent? Nous savons que la loi oblige le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances à se rencontrer périodiquement. Qu'en est-il du premier ministre? Quand va-t-il apprendre que des promesses faciles comme celle-là ont des répercussions sur notre monnaie?

Que doit faire la Banque? Elle a d'abord dû réparer les dommages qu'elle a causés en omettant d'expliquer au marché ce que signifie la réduction des taux, puis ceux provoqués par l'incompétence du premier ministre, qui a fait cette déclaration en public. Le ministre des Finances a ensuite dû intervenir à la Chambre pour protéger un premier ministre qui devrait apprendre comment fonctionnent les marchés financiers.

Sans mentionner l'ineptie dont il a fait preuve en faisant des conjectures sur les taux d'intérêt, on est porté à se demander où le premier ministre a pris l'idée que, même si le ministre des Finances parvenait à réduire le déficit, les taux d'intérêt baisseraient. C'est la question qu'on a posée au gouverneur de la Banque du Canada quand il a comparu devant le Comité des finances. À son avis, rien ne garantit que la réduction du déficit fera baisser les taux d'intérêt. L'un n'a rien à voir avec l'autre.

Malgré le budget excédentaire du Royaume-Uni, les taux d'intérêt sont plus élevés dans ce pays qu'au Canada. Le problème n'est pas lié à proprement parler aux déficits, mais à l'idéologie des conservateurs qui fait qu'ils se moquent de la récession et du chômage, que la seule chose qui leur tient à coeur et les obsède c'est l'inflation; c'est le seul problème auquel ils veulent s'attaquer. Et tant pis s'ils se trouvent ainsi à favoriser les prêteurs aux dépens des emprunteurs.

Les faits sont éloquents. Au Canada, le taux d'intérêt réel est sensiblement plus élevé que ceux que nous avons connus depuis longtemps. Nous devons tenir compte de ce taux réel par opposition au taux nominal, de la différence entre ce taux et le taux d'inflation. L'écart entre les taux pratiqués au Canada et aux États-Unis entraîne un taux de change sur les devises artificiellement élevé.

Il nous faut un gouvernement qui prenne des mesures concrètes, qui s'attaque aux problèmes réels du Canada d'aujourd'hui en prenant d'autres moyens que ceux de l'actuel ministre des Finances.

Une suggestion nous est venue du comité des finances de la Chambre des communes. Je répète que ce comité est composé d'une majorité de députés de l'autre côté, présidé par le député de Mississauga-Sud, un homme qui inspire le respect et l'admiration de tous les ministres d'en face. Il dit sa façon de penser. Pourtant, les ministériels se montrent intransigeants et font la sourde oreille. S'ils déchirent le rapport et refusent d'appliquer les simples principes qu'il renferme, soit que les taux d'intérêt doivent baisser au Canada, alors qu'ils agissent à leur guise et qu'ils excluent du comité tous les députés qui ont signé et approuvé ce rapport et les remplacent par les flagorneurs qui leur permettront d'adopter les mesures qu'ils semblent vouloir suivre.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais féliciter l'honorable député d'Ottawa-Sud (M. Manley) pour ses commentaires.

En relisant le premier rapport du Comité des finances, un rapport unanime, comme il le disait, et qui a été déposé par les députés qui siègent des deux côtés de la Chambre, je me demandais s'il pourrait nous dire si la politique restrictive monétaire du gouvernement, qui a eu pour effet de modérer beaucoup la croissance de la demande globale de notre économie canadienne, si cette politique monétaire restrictive, à son avis, n'est pas une politique qui nous mène vers une récession possible, et ce dans les quelques semaines ou les quelques mois qui viennent?

Est-il d'accord avec moi pour partager avec la Chambre ses vues là-dessus, à savoir que nous nous orientons actuellement dans un sillon dangereux, à savoir qu'il y aurait une récession très sérieuse au Canada, si on continue avec cette politique restrictive globale?

• (1600)

M. Manley: Monsieur le Président, je suis d'accord avec les vues de l'honorable député. Le problème des taux d'intérêt élevés ne se situe pas seulement au niveau de la demande de crédit, mais il faut aussi nous assurer que dans toutes les régions du Canada, dans le domaine des petites et moyennes entreprises, nous ayons suffisamment de crédit pour que ces entreprises puissent se développer.

[*Traduction*]

En d'autres mots, la situation économique n'est pas très homogène au Canada. Cinq ou six grandes agglomérations urbaines situées dans des régions très distinctes connaissent des conditions économiques très différentes.

Nous avons les problèmes et les préoccupations des propriétaires, non seulement ceux qui cherchent à acheter une maison, mais aussi ceux qui devront renouveler leur hypothèque. Nous avons les problèmes cycliques des agriculteurs et des hommes d'affaires qui doivent faire appel au crédit pour faire face aux cycles que traversent leurs exploitations ou leurs entreprises.

Étant notre seul moyen de contrer l'inflation, la Banque du Canada est dans une situation difficile quand elle est forcée d'intervenir parce que, forcément, sa politique monétaire s'applique à tout le pays. Nous avons une monnaie et une banque centrale. La difficulté, c'est que

le gouvernement étant à court de programmes politiques la Banque du Canada est portée à hausser les taux d'intérêt ce qui réduit le crédit aux agriculteurs, aux petites entreprises et aux gens qui habitent dans des régions où l'inflation n'est pas un problème, mais qui ont besoin de crédit pour survivre.

Comme le gouvernement ne cherche pas à découvrir les causes véritables de l'inflation et que les taux d'intérêt sont le seul moyen qu'il utilise pour la juguler, la réponse à la question du député d'Ottawa—Vanier est très claire: peut-être la récession est-elle déjà amorcée. Chose certaine, jamais les hommes d'affaires n'ont-ils eu si peu confiance dans l'avenir. Il faut réagir à la crise qui s'annonce, mais le gouvernement est impuissant et incapable de s'attaquer au problème de façon positive et constructive.

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. J'ai entre les mains un numéro de la revue *The Economist*. Les propos du député m'ont rappelé un article que j'ai lu dans un des derniers numéros de cette revue où il était question des bénéfices des sociétés des plus grands pays industrialisés de l'Occident. On prévoyait que, en 1990, les bénéfices des sociétés augmenteraient plus au Canada que partout ailleurs dans le monde; au deuxième rang on trouvait l'Australie, et ainsi de suite.

Comment le député peut-il concilier la prédiction de la revue *The Economist*, un magazine de grand renom tout comme les économistes qui y collaborent, il l'admettra, avec la déclaration qu'il vient de faire. En se fondant sur je ne sais quoi, il affirme que la confiance est à son niveau plus bas, au moment où les autres pays analysent la situation au Canada et concluent que les bénéfices des sociétés chez nous seront supérieurs aux bénéfices enregistrés partout ailleurs. Il est vrai que ces bénéfices ne sont qu'une mesure de la croissance économique, mais c'est une mesure quand même importante, le député le reconnaîtra, j'en suis sûr.

M. Manley: Monsieur le Président, je dois avouer que je n'ai pas vu le numéro de la revue *The Economist* dont parle le ministre, mais j'ai lu le rapport du Conference Board du Canada sur les répercussions qu'aura sur l'économie canadienne le prélèvement de la taxe sur les produits et services.

Le Conference Board a notamment prévu que les bénéfices des sociétés augmenteraient en 1990-1991 de 6 milliards de dollars par an. J'ai posé cette question au ministre des Finances à maintes reprises, mais il a toujours refusé d'y répondre. Il refuse de donner une réponse franche à la population canadienne.

En remplaçant la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services, le gouvernement permet aux sociétés de répercuter toute la taxe à la consommation qui lui est imposée sur les consommateurs. C'est ce que vise la taxe sur les produits et services, et c'est pourquoi elle plaît au gouvernement. La taxe sur les ventes des fabricants n'est pas plus répercutée sur les consommateurs que ne l'est la taxe sur le revenu des sociétés.

M. Andre: Quoi?

M. Manley: Elle n'est pas plus répercutée que l'impôt sur le revenu des sociétés Elle peut être absorbée dans les prix, elle peut également l'être à même les bénéfices.

M. Andre: Oh! allons donc!

M. Manley: Monsieur le Président, les conservateurs n'aiment pas entendre ça. Je ne crois pas que les députés d'en face comprennent grand-chose aux finances des sociétés. Ils n'aiment certes pas dire aux Canadiens ce que cela signifie. L'impôt sur le revenu des sociétés est répercuté en partie sur les consommateurs par les prix. Il peut également être absorbé à même les bénéfices. Il peut l'être également d'autres façons, par exemple dans des salaires plus faibles. La taxe sur les ventes des fabricants, absorbée au niveau des sociétés, a des répercussions semblables à celles de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Dans le cas de la taxe sur les produits et services, elle est tout entière absorbée au niveau du consommateur au lieu de l'être partiellement au niveau de l'entreprise, comme dans le cas de la taxe sur les ventes des fabricants. En présentant son projet de loi C-62 en deuxième lecture, le ministre des Finances a dit que la taxe sur les ventes des fabricants appliquée aux intrants d'entreprises s'élève à environ 9 milliards de dollars par année. Je défie le ministre des Finances de le nier à la Chambre. Il s'agit d'une exemption de taxe de 9 milliards pour les sociétés et c'est pourquoi, monsieur le Président, les sociétés vont réaliser au Canada beaucoup plus de bénéfices sans aucune augmentation de l'activité économique en 1990.

[*Français*]

M. le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Saint-Boniface—L'éducation.

[*Traduction*]

Nous poursuivons le débat et la parole est au ministre chargé de la Privatisation.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt le débat de cet après-midi. J'ai trouvé les observations de mon collègue de la Saskatchewan et de celui d'Ottawa-Sud fort intéressantes et instructives.

Je voudrais tout d'abord dire un mot du régime des comités de la Chambre des communes. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, les comités ne pouvaient entreprendre une étude ou un projet qu'avec le consentement du gouvernement.

Lorsque le premier ministre a annoncé qu'il voulait modifier cette tradition pour que les comités soient maîtres de leurs propres affaires, qu'ils puissent étudier de façon indépendante les questions qu'ils jugeaient nécessaires et déposer leur rapport, il a dit que le gouvernement finirait probablement par prendre des mesures que les comités n'avaient pas recommandées. Il a également dit à ce moment-là, sauf erreur, que les gouvernements risquaient à l'occasion d'avoir l'air plutôt ridicules.

C'est jouer franc jeu. Cela a permis aux députés d'arrière-ban qui participent activement aux travaux de comités de prendre part à de nombreuses études et de déposer des rapports qu'ils ne pouvaient pas déposer jusqu'ici.

Cela dit, il n'incombe pas au gouvernement d'appliquer chaque recommandation que formule un comité. Il peut arriver que les gouvernements doivent prendre des décisions qui ne s'inscrivent peut-être pas dans la ligne de pensée d'un comité parlementaire.

• (1610)

C'est ce qui arrive maintenant avec le rapport du Comité permanent des finances. Le relâchement de la politique monétaire qui y est recommandé est impensable à l'heure actuelle pour le gouvernement. Je tiens à rappeler aux députés qui siégeaient ici entre 1980 et 1984 et à signaler à ceux qui n'étaient pas à la Chambre ces années-là que le gouvernement de l'époque n'a pas tenu compte des pressions inflationnistes qui s'exerçaient alors au Canada. Il a décidé de laisser galopper l'inflation, de ne pas même s'en préoccuper et d'essayer d'empêcher les taux d'intérêt de monter.

Si je ne m'abuse, le taux d'inflation est alors grimpé à quelque 13 p. 100. Le gouvernement a dû tout à coup imposer des correctifs très sévères au peuple canadien, lequel a trouvé la pilule plutôt amère lorsque les taux d'intérêt ont atteint les 23 p. 100.

J'ai entendu aujourd'hui mes collègues parler d'hypothèques et d'autres choses du genre. J'ai vu des familles entières, père, mère et enfants, venir à mon bureau de comté après avoir dû abandonner leur maison et tout ce qu'elle contenait à la société hypothécaire.

M. Jordan: Je connais des agriculteurs à qui cela arrive.

M. McDermid: Absolument. Des agriculteurs ont dû faire la même chose.

M. Jordan: Cela arrive encore.

M. McDermid: Ils n'avaient d'autre choix pour pouvoir renouveler à 23 p. 100 des hypothèques qui étaient anciennement à 10 ou 11 p. 100.

Tout cela parce qu'un gouvernement n'avait pas tenu compte des pressions inflationnistes qui s'exerçaient au Canada. Or, lorsqu'on dit que les taux d'inflation et d'intérêt actuels nuisent aux propriétaires, aux agriculteurs ou aux petits entrepreneurs, ce n'est pas entièrement exact. Le pire ennemi que nous puissions avoir au Canada, c'est l'inflation. Pour les salariés, pour les personnes à revenu fixe et pour les petits entrepreneurs, l'inflation élevée est un cauchemar.

Nous constatons aujourd'hui encore des pressions inflationnistes au Canada; c'est l'évidence même. Le centre du Canada n'en a pas l'exclusivité, contrairement à ce que donne à penser mon collègue d'Ottawa-Sud. Le problème ne se limite pas à la région métropolitaine de Toronto, contrairement à ce que voudrait vous faire croire mon collègue d'Ottawa-Sud. Jetez un coup d'oeil aux taux d'inflation de janvier; vous verrez que Québec a le taux le moins élevé, soit 4,8 p. 100, et l'Alberta, le plus élevé, soit 6,5 p. 100. L'Ontario a le taux d'inflation le plus élevé après l'Alberta et la Colombie-Britannique vient au troisième rang.

Les pressions inflationnistes se font sentir d'un bout à l'autre du pays, d'un océan à l'autre. À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux d'inflation est de 5,1 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, il est de 5. p. 100, et la moyenne nationale est de 5,5 p. 100. Les pressions inflationnistes existent toujours. Il suffit de voir les salaires qui sont négociés pour s'en rendre compte. Nous sommes très très inquiets parce que les demandes salariales ont atteint un niveau alarmant. Ces temps-ci, les ententes sont de près de 6 p. 100 en moyenne, ce qui constitue une augmentation dans presque toutes les régions du pays et ce qui contribue aux pressions inflationnistes. De plus, lorsque le cours du dollar fléchit, l'inflation augmente de 1 p. 100 chaque fois que la valeur du dollar diminue de 4 c.; cela aussi contribue à faire augmenter l'inflation parce que nous importons 35 p. 100 de tout ce que nous consommons. Quand le dollar perd de la valeur, le prix des importations augmente et le taux d'inflation suit.

Comme on peut le constater, l'établissement du taux d'escompte de semaine en semaine est loin d'être de tout

repos pour le gouverneur de la Banque du Canada. Nous ne saurions rabaisser les taux d'intérêt de façon artificielle; nous risquerions de nuire davantage à l'économie. Nous serions alors contraints de faire ce qu'a fait le gouvernement libéral en 1980, 1981 et 1982, c'est-à-dire sortir nos gros canons pour ralentir ces pressions inflationnistes. Cela ne fait aucun doute.

En fait, au cours des douze et même dix-huit derniers mois, les taux d'intérêt ont été relativement stables et les hypothèques également. J'ai suivi cela de près pendant cette période. Toutefois, comme on l'a mentionné dans les deux discours, le marché s'est montré très instable au cours des trois ou quatre dernières semaines. Lorsque la Banque du Canada a baissé son taux d'intérêt, le dollar a baissé assez subitement; nous avons donc vu les taux d'intérêt grimper au cours des trois dernières semaines. Actuellement, le marché est fort instable et on y sent beaucoup de nervosité.

L'Allemagne et le Japon connaissent une inflation accrue et ont donc décidé de hausser leurs taux d'intérêt pour atténuer cette pression inflationniste. Nous ne sommes donc pas les seuls parmi le groupe des 7 à adopter cette politique et à suivre la situation de près. L'inflation moyenne de nos concurrents du groupe des 7 est de 3,9 p. 100. Notre taux d'inflation est donc bien au-dessus de celui de nos concurrents du groupe des 7 et nous devons par conséquent le freiner à tout prix. C'est très important. L'objectif ultime de toute politique monétaire est, je pense, la stabilité des prix. C'est la seule façon de maintenir la valeur de l'argent et d'éviter que l'inflation ne l'affaiblisse. À mon avis, personne ne veut que l'argent perde de sa valeur. Même mes amis de l'opposition qui ont tendance à critiquer comprennent que l'inflation est une chose extrêmement dangereuse.

Étant donné la forte croissance de la demande au cours des dernières années, il y a eu augmentation des pressions inflationnistes et du taux d'inflation au Canada. Si nous voulons demeurer concurrentiels, nous devons réduire le taux d'inflation. Nous pensons pouvoir le faire en freinant la croissance de la demande dans l'économie à un taux compatible avec la capacité de l'économie de produire des biens et des services. Le Canada marchait en avant toute. Nous n'arrivions pas à produire les biens et les services demandés, et à cause de cette surchauffe de la demande les prix augmentaient. Dans le long terme cela oblige à ramener la croissance du crédit bancaire à un taux en rapport avec la croissance du potentiel de production de l'économie. Malgré ce que beaucoup reconnaissent comme une politique d'austérité monétaire, la demande de crédit bancaire augmente à des cadences à deux chiffres. Donc elle n'a pas complètement ralenti, comme certains cherchent à le faire croire.

Mon collègue d'Ottawa-Sud dit que la confiance des milieux d'affaires n'a jamais été si basse. En fait, ce n'est indiqué dans aucun des rapports. Ce qu'ils font voir c'est un ralentissement de l'économie, mais la confiance des milieux d'affaires est encore très élevée. En fait, les chiffres montreront qu'il va y avoir des investissements records cette année, tant par les entreprises canadiennes que par les entreprises étrangères.

Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Personne ici je pense n'aime les taux d'intérêt élevés. Nous aimerions tous les voir beaucoup plus bas. Nous aimerions également voir baisser le taux d'inflation. Voilà pourquoi nous continuons de collaborer avec le gouverneur de la Banque du Canada et d'appliquer la politique du gouvernement du Canada. Nous estimons que nous allons réussir à juguler le problème et à faire baisser pour toujours les taux d'intérêt et le taux d'inflation. Voilà le but du gouvernement, sur lequel tout le monde est d'accord je pense.

Nous avons eu un magnifique débat cet après-midi. Il m'a fort intéressé et j'en suis très content. Mais je pense qu'il est temps de nous occuper des travaux à faire, et je propose donc:

Que la Chambre passe à l'ordre du jour.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée).

(*Vote No 191*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier

Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cooper
Corbett
Darling
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Marin
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Roy-Arcelin
Siddon
Soetens
Stevenson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Venne
Vincent
White
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Chadwick
Cole
Corbeil
Côté
DeBlois
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hudon
Kempling
Landry
Layton
Lewis
Loiselle
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vézina
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—102

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Clancy
Crawford
Dionne
Fontana
Funk
Gardiner
Grey (Beaver River)
Hovdebo
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacLellan
Manley
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Anawak
Assad
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Boudria
Catterall
Comuzzi
de Jong
Duhamel
Fulton
Gaffney
Gauthier
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kaplan
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Maheu
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Phinney
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Speller
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—65
Proud
Riis
Rocheleau
Samson
Stupich
Young (Gloucester)

• (1700)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Plus tôt dans la journée, le député de Haldimand—Norfolk vous a écrit au sujet de la tenue d'un débat d'urgence. Je me demandais si vous pourriez voir s'il y a consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions aux demandes visées à l'article 52 du Règlement, afin que vous puissiez rendre une décision concernant les demandes que vous avez reçues, du moins concernant celle présentée par le député de Haldimand—Norfolk.

M. le vice-président: Je donnerai la parole au député d'Essex—Windsor, au sujet du même rappel au Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre voudra sans doute répondre ensuite.

M. Langdon: Monsieur le Président, je veux appuyer la demande qui vient d'être faite et signaler que nous avons communiqué avec le Président plus tôt dans la journée pour discuter de la gravité de ce problème. Nous voyons l'importance d'un débat d'ugence. J'espère que la Chambre comprendra que ce débat est nécessaire et qu'elle donnera son consentement unanime.

M. Lewis: Je suis heureux, au nom du gouvernement, de donner notre consentement. Je peux assurer à la présidence que si M. Bradley, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, était ici, il ne donnerait pas son consentement.

M. le vice-président: Sur la question du consentement unanime, la présidence donne la parole au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai entendu l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre et ministre de la Justice. Je dois dire que je ne comprends pas la remarque qu'il a faite. Je me demande s'il pourrait nous donner une explication.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que les deux députés présentent leurs motions?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La première motion reçue par le Président est celle du député d'Essex—Windsor.

Article 52 du Règlement

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INCENDIE À HAGERSVILLE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je vous ai fait savoir aujourd'hui, que j'avais l'intention de proposer une motion d'ajournement en vertu de l'article 52 du Règlement pour que la Chambre discute d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence.

Je vais exposer brièvement les points principaux qui, à notre avis, justifient la demande de débat d'urgence que nous proposons. Les voici.

Tout d'abord, depuis plus d'une semaine 15 millions de pneus brûlent dans la région de Hagersville. Le feu continue de produire des quantités indéterminées de substances hautement toxiques.

Nous voyons également que les conséquences. . .

M. le vice-président: Le député devrait lire la lettre qu'il a envoyée à la présidence. Il ne peut en aucun cas essayer de débattre de la question qui fait l'objet de la demande.

M. Langdon: Merci, monsieur le Président. J'essayais de résumer pour que ce soit un peu plus court.

Laissez-moi continuer à montrer que cette affaire est une urgence.

Mon deuxième point c'est que le fait que l'on ne parvienne pas à éteindre cet incendie entraînera une contamination notable des terres et des eaux de la région, ainsi que la dispersion de cendres contaminées sur les régions avoisinantes.

Les effets à long terme sur les animaux et les végétaux restent inconnus. Il y a certainement de graves inquiétudes, prouvées, pour les eaux souterraines qui servent à alimenter une population relativement importante.

À ce jour, comme je le disais dans ma lettre, le gouvernement n'a pas répondu. . .

M. le vice-président: La présidence ne peut accepter de remarques de cette nature.

Je vais permettre au député de terminer sa déclaration, mais je lui fait remarquer qu'il se lance dans un débat, ce qui n'est pas l'objet de sa demande.

M. Langdon: Je désire simplement faire valoir que les raisons d'un débat d'urgence comprennent la nécessité de discuter du degré de réponse du gouvernement et de la rapidité de cette réponse, vu qu'il s'agit clairement d'une situation urgente.

C'est pour cela que je prétends qu'un débat d'urgence est nécessaire, afin que nous puissions discuter des dangers possibles et des options dont disposent le gouvernement et le public devant une telle situation.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je vous ai, moi aussi, envoyé une lettre en vertu de l'article 52 du Règlement. Je serai bref.

Comme vous le savez, je suis du nombre des évacués. Au cours de la semaine dernière, je me suis rendu sur le site examiner la situation. J'ai demandé le débat en raison de la gravité de cet accident.

Vous le savez, monsieur le Président, un désastre écologique menace ma circonscription.

Je crois fermement qu'il est nécessaire de tenir un débat d'urgence afin de déterminer quel est le rôle du gouvernement fédéral dans cette affaire. Il importe de déterminer pourquoi le gouvernement fédéral n'a rien fait jusqu'à maintenant et ce qu'il entend faire au sujet de cette catastrophe.

De nombreux comptes rendus erronés ont été faits au sujet de la situation, et non seulement par les médias. On appelle maintenant cet incendie la pire catastrophe écologique à survenir en Amérique du Nord.

Il faut que les Canadiens sachent la vérité. Environnement Canada est-il en mesure de faire face à ce genre de catastrophe? Fait-on tout ce qui peut être fait pour protéger la population, le bétail et l'environnement à Hagersville?

Je pense qu'il est impérieux que le Parlement tienne immédiatement un débat sur la question et mette fin à l'incertitude qui entoure cette catastrophe.

Je viens de faire état du contenu de la lettre que je vous ai envoyée, monsieur le Président. J'espère que vous prendrez une décision en notre faveur.

La population de Haldimand—Norfolk et, en fait, la population de tout le Canada a besoin de savoir ce que le gouvernement est prêt à faire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: Plus tôt aujourd'hui, la présidence a reçu des avis en vertu de l'article 52 du Règlement, un du député d'Essex—Windsor, puis, peu après, un du député de Haldimand—Norfolk.

• (1710)

La présidence estime que ce sinistre est très important et très sérieux. Elle me préoccupe personnellement d'autant plus que ma circonscription a ce genre de problème en puissance.

Mais après mûres réflexions, la présidence ne croit pas qu'il y ait urgence selon la définition du Règlement.

Je remercie les députés d'en avoir parlé à la Chambre. Je répète encore que je ne crois pas pour l'instant que cette question réponde à la définition du Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je comprends l'argument de la présidence et nous acceptons votre avis lorsque vous prétendez que cette affaire ne justifie pas la tenue d'un débat d'urgence.

Mais après avoir entendu mon collègue, je me demande si nous ne pourrions pas, sur consentement unanime de la Chambre, tenir un débat spécial plus tard aujourd'hui. Même s'il n'y a pas urgence selon les dispositions du Règlement, si les députés sont d'accord à l'unanimité, nous pourrions procéder de cette façon.

M. Lewis: Monsieur le Président, je conviens avec le député que cette catastrophe est très importante. Mais je ne crois pas que nous devrions, directement ou indirectement, passer outre à une décision de la présidence quand cette dernière statue sur les affaires du pays et les affaires de la Chambre.

Je crois que nous pourrions épargner d'autres questions embarrassantes au Parti libéral en ne tenant pas ce débat maintenant.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vais bien peser mes mots. Nous ne sommes absolument pas embarrassés par quoi que ce soit.

Mieux encore, nous représentons, nous libéraux, une région victime actuellement d'une catastrophe. Nous avons demandé la tenue de ce débat et peu importe le moment où il aura lieu, nous serons heureux d'y participer.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances, ainsi que de l'amendement de M. Brewin (p. 8329).

M. le vice-président: Lorsque la Chambre a discuté pour la dernière fois de ce projet de loi, il restait quatre minutes à la période réservée aux questions et aux observations au sujet du discours du député de Kamloops. Si des députés souhaitent poser au leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique des questions sur son discours, je les invite à le faire maintenant.

Étant donné qu'il n'y a aucune question, la présidence donne la parole au député d'Esquimalt—Juan de Fuca aux fins du débat.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi.

Il tombe dans la même catégorie que d'autres mesures législatives avantageuses pour les riches que le gouvernement a présentées sans vraiment se soucier des Canadiens à revenus moyens ou faibles.

Monsieur le Président, je voudrais vous faire part de l'opinion exprimée par l'un des grands journaux du pays. Il s'agit d'un éditorial qui répond parfaitement, selon moi, à la présentation de ce projet de loi.

Je me reporte à un éditorial paru dans le numéro du 16 avril 1989 du *Star* de Toronto, au sujet des modifications relatives aux REER. Il s'intitule: «Les modifications aux REER profitent aux riches». Il se lit en partie comme suit: «La répartition du revenu au Canada est très inéga-

le. En 1981, la tranche supérieure des familles canadiennes, les 20 p. 100 les plus nanties, réunissait 41,8 p. 100 du revenu total des Canadiens. En comparaison, la tranche inférieure, les 20 p. 100 les plus pauvres, devait se contenter de 5 p. 100 du revenu total».

Cela permet de mieux situer le problème et comment il est exacerbé par le gouvernement conservateur. Les riches s'enrichissent toujours davantage et les pauvres s'appauvrissent toujours plus; quant aux Canadiens moyens, ils finissent par payer pour les riches et pour les pauvres.

L'éditorial dit ceci: «Dans l'ensemble, la distribution inégale des revenus est le résultat du marché. Cependant, pour préserver l'avantage des Canadiens à revenu élevé après la retraite, le ministre des Finances Michael Wilson pense que le marché a besoin d'aide. C'est pourquoi il a présenté un projet de loi qui porterait à un maximum de 15 500 $ par an la déduction fiscale admissible au titre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.»

Je crois que 40 p. 100 ou plus des Canadiens ne gagnent même pas 15 500 $ par an et qu'ils ne pourront jamais mettre de côté pour leur retraite le montant permis dans ce projet de loi.

De nombreux parents seuls arrivent à peine à joindre les deux bouts avec leur salaire minimum en l'absence de services de garde d'enfants et autres, et ils ont beaucoup de mal à survivre sans s'adresser à l'assistance sociale. Ils savent très bien que, pendant ce temps-là, on retire des fonds publics de la circulation pour en faire bénéficier les riches et ce sont eux, les parents seuls du pays, qui doivent non seulement faire vivre leurs enfants mais subventionner les riches par le biais de lois comme celle-ci. Pas étonnant qu'ils adoptent ensuite une attitude cynique envers le gouvernement.

Tous les gouvernements ont pour mandat de servir le peuple, mais le nôtre pense qu'il doit servir les riches et au diable le reste.

M. Boyer: Quelles sottises.

M. Barrett: Mon ami m'accuse de dire des sottises. Les conservateurs interviennent encore une fois quand je souligne que seulement 1 p. 100 des Canadiens peuvent profiter pleinement de ce projet de loi. Les 99 p. 100 qui restent n'ont qu'à se réjouir du bonheur des autres.

Mon ami dit que ce sont des sottises. Je ne crois pas que l'on puisse ainsi faire fi des 99 p. 100 de Canadiens qui sont lésés par ce projet de loi.

M. Boyer: Votre analyse est fautive.

M. Barrett: Quand je dis que les riches vont finir par être capables de mettre 15 000 $ de revenu de côté pour éviter l'impôt, il faut comprendre ce qui se passe. La tranche d'imposition du contribuable qui a les moyens de mettre 15 000 $ de côté est de 50 p. 100. S'il se prévaut de la déduction de 15 000 $ qui sera éventuellement permise, la caisse publique sera privée de la moitié de cette somme qui pourrait servir à payer des services ou à réduire le montant de la dette.

En 1988, la somme totale investie dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite s'élevait à 71 milliards de dollars, dont la moitié seulement dans des régimes autonomes. Le reste est déposé dans des banques et des sociétés de fiducie. Cet argent—il vient des épargnes considérables des riches—sert à accorder des prêts hypothécaires aux travailleurs et aux Canadiens à revenus moyens ou modestes. Non seulement les riches profitent-ils de la générosité du fisc, mais ils accumulent des intérêts sur l'argent de leurs REER que les banques se font un plaisir de prêter aux gens à revenus moyens et modestes.

Jamais un système n'a-t-il si bien servi la cause des riches. La cotisation maximum d'un employé est de 3 500 $. Mon collègue dit que c'est une escroquerie et je suis d'accord avec lui. Pourquoi plafonner le salarié à 3 500 $ alors que le contribuable riche et indépendant pourra éventuellement déduire 15 500 $? Pourquoi, en effet? C'est une escroquerie perpétrée par le gouvernement qui ne respecte pas sa promesse de traiter équitablement les Canadiens ordinaires.

Si vous appartenez à un régime enregistré d'épargne-retraite dont les cotisations sont retenues à la source, votre plafond est de 3 500 $.

M. McDermid: Vous pouvez contribuer jusqu'à 18 p. 100.

M. Barrett: Si le député veut faire un changement, qu'il se lève et propose un amendement au projet de loi. Le fait est que votre déduction est limitée à 3 500 $ si vous êtes salarié. Si vous êtes membre d'une profession libérale ou assez riche pour encaisser des coupons d'intérêt, vous pourrez éventuellement déduire 15 500 $.

M. McDermid: Ils n'ont pas de régime de pensions.

M. Barrett: Mon collègue dit qu'ils n'ont pas de régime de pensions. Poursuivons son raisonnement, car c'est un aspect important du débat.

• (1720)

Supposons qu'ils aient un employeur généreux qui verse le même montant qu'eux, soit 3 500 $. Leur cotisation maximale à un régime de pension est de 7 000 $ par année.

M. McDermid: Vous vous trompez.

M. Barrett: Je me trompe. Nommez-moi un employeur dont les cotisations sont supérieures à celles de l'employé.

Mon cher collègue, vous pouvez continuer à faire ce genre de déclarations, mais le contribuable canadien commence à comprendre que le gouvernement est dirigé par les riches et pour les riches. Aucune autre mesure législative ne le prouve aussi clairement.

L'éditorialiste du *Toronto Star* ajoute: «Selon les nouvelles propositions de Wilson, Ottawa offrirait de l'aide financière à tous les travailleurs canadiens pour qu'ils se créent un petit pécule qui leur permettra, quand ils seront à la retraite, de maintenir leur pension au niveau maximal de 60 000 $ par an.» Pour ce faire, il offrirait son aide surtout aux contribuables au revenu le plus élevé. Celui qui gagne 20 000 $ par année pourrait profiter d'un allégement fiscal de 1 200 $ comparativement à un allégement d'environ 7 500 $ pour le contribuable qui touche plus de 86 000 $ par année.»

Pensez-y. C'est le point que je tente de faire valoir. Si vous gagnez plus de 86 000 $ par an, vous versez 50 p. 100 de votre revenu en impôt. Mais si vous réduisez votre revenu en cotisant 15 500 $ à un REER, ce que vous serez en mesure de faire ultérieurement, vous économisez 7 500 $ en impôt. Ce n'est pas comme si vous déposiez simplement 15 500 $ à la banque. C'est comme si vous mettiez 23 000 $ à la banque, étant donné l'économie de 7 500 $ que vous réalisez.

Quand les taux d'intérêt sont élevés, qui, croyez-vous, s'enrichit avec ce genre de régime? Vous adhérez à un REER dans lequel vous versez 15 000 $ par an à un taux minimal de 11 p. 100 sur le marché actuel et vous pouvez vous attendre à doubler votre investissement en cinq ans. Les riches se frottent les mains. Les pauvres, qui sont payés 10, 15 ou 20 $ l'heure, finissent par subventionner cette mesure, car l'impôt perçu des riches n'est pas là, il va s'ajouter aux 71 milliards de dollars qui sont déjà investis dans des REER.

Pourquoi ne pas utiliser l'argent investi dans les REER? Si le gouvernement a l'intention de protéger cet argent pour les riches, pourquoi ne pas l'employer à des fins sociales et économiques? Pourquoi ne pas émettre des obligations municipales qui permettraient aux municipalités sous l'égide des gouvernements fédéral et provincial, d'emprunter un REER jusqu'à concurrence de 50 000 $, somme qui rapporterait 5 p. 100 garanti pendant dix ans, tout en permettant au détenteur de l'obligation de la retirer à la fin de son REER avec 50 p. 100 de la valeur du capital investi, plus le montant total de l'impôt gagné, et utiliser ces obligations pour le réaménagement des municipalités de tout le pays? Cet argent pourrait servir à la construction de logements à prix abordable et à la réfection des routes, des ponts, des égouts et des trottoirs dans tout le pays. S'il faut accorder aux riches ces énormes avantages fiscaux, la morale voudrait qu'en contrepartie, nous ayons au moins le droit d'affecter cet argent à des fins sociales et économiques d'un bout à l'autre du pays.

Il y a cinq ans, l'Association canadienne des municipalités a déclaré que la réfection des routes, des égouts et des trottoirs dans tout le pays procurerait du travail pendant quinze ans. Dans l'intérêt du Canada rural et des petites villes qui sont les victimes d'une économie centralisée sous un gouvernement de droite monétariste qui s'est montré indifférent et négligent, on pourrait utiliser l'argent des REER à des fins sociales et ainsi doter les villes déjà existantes de structures convenables.

Pourquoi une partie de cet argent ne pourrait-elle pas financer des hypothèques à intérêt modéré? Nous pourrions prêter l'argent. Cette suggestion est loin d'être radicale, car, aux É.-U., les deux administrations républicaine et démocrate ont approuvé des émissions d'obligations garanties par le gouvernement au taux de 5 p. 100 à des fins municipales. Même l'administration Reagan, qui a succombé au mythe des théories monétaristes, n'a jamais touché à une telle proposition émanant d'une administration démocrate.

Je propose l'adoption d'une forme particulière d'investissement qui permettrait aux gens de réaffecter les fonds qu'ils ont investis dans leurs REER. Les riches n'en deviendraient pas plus riches pour autant. On ne pourrait consacrer plus de 50 000 $ d'un REER à l'achat de ces obligations municipales. Non que j'approuve ces changements et que je pense qu'ils devraient être adoptés par la Chambre, mais je sais que la majorité irréfléchie des conservateurs qui va stupidement poursuivre cette politique n'a aucune idée du tort psychologique et financier qu'elle cause à l'économie avec tout cet argent qui stagne

dans des régimes d'épargne-retraite et que nous devons réemprunter à 13 et 14 p. 100.

Le ministre des Finances nous demande quelles solutions nous pouvons offrir. Nous entendons sans cesse cet argument que je trouve détestable pour deux raisons. Tout d'abord, le gouvernement n'a pas été élu pour se défendre en demandant aux autres députés de lui dicter sa conduite. S'il est si faible, alors il ne reste plus au ministre qu'à démissionner. S'il n'a pas de projet et qu'il demande à l'opposition ce qu'il doit faire, alors qu'il abandonne. Qu'il plie bagage, qu'il s'avoue vaincu et qu'il parte!

Une des choses que nous pouvons faire dans notre pays, c'est utiliser les fonds canadiens, l'argent de notre propre pays pour alimenter cette tranche de la mise en commun des capitaux qui est nécessaire pour créer les emplois à long terme. Pas pour l'aide sociale et son abus, ni pour des aumônes, ni pour des mégaprojets, mais pour des emplois utiles à long terme qui permettent aux hommes et aux femmes de rester dans leur propre localité.

Quand je parle de restructurer nos collectivités urbaines, je critiquerais moins cette façon de récueillir des fonds, si je pouvais voir que cet argent est utilisé avec sérieux et à bon escient dans un but social et économique.

Les ministériels déplorent ce qui se passe dans le Canada atlantique. Je le déplore aussi. Cependant, si nous consacrions à des obligations municipales 35 milliards de dollars de ces 71 milliards de dollars investis dans les REER et qui stagnent, il y aurait 5 milliards de dollars demain pour Terre-Neuve et la même somme pour les autres provinces atlantiques. Cela créerait une grande quantité d'emplois, immédiatement, qui redonneraient aux gens fierté, dignité et décence.

Y a-t-il une localité de notre pays qui cherche des obligations bon marché pour garder son assiette fiscale à un faible niveau mais qui ne peut pas en trouver? Il y en a beaucoup. L'impact des taux d'intérêt élevés et la pénurie de capital local dans notre pays forcent les municipalités et les commissions scolaires à augmenter toutes les taxes.

Le ministre veut trouver un moyen de l'éviter. Puisque ce genre de modification va profiter aux riches, qu'il ait le courage moral de faire injecter l'argent dans l'économie, car cet argent existe.

Combien de fois avons-nous entendu dire qu'il fallait garder les taux d'intérêt élevés pour attirer les investissements étrangers, ou que nous manquons de capital canadien? Quelle fausseté, quand on considère le fait que les fonds existent dans les REER, dont le projet de loi permettra aux riches de profiter encore davantage, et pourraient être utilisés si le gouvernement actuel avait la volonté et l'intelligence de le faire.

• (1730)

Je sais maintenant que je m'adresse à une Chambre extasiée et que je captive l'attention de tous les députés. Tous les ministres écoutent attentivement ma recommandation d'utiliser le capital canadien.

Pensez-vous, monsieur le Président, que le gouvernement dirait aux gens auxquels il permet d'investir de gros montants dans des caisses de retraite protégées qu'il peut leur garantir 5 p. 100 plus la moitié de leur capital investi lorsqu'ils se retireront du régime de retraite s'ils investissent leur argent dans des obligations municipales? Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui trouve, sur le plan idéologique, que l'utilisation du capital canadien constitue d'une certaine façon une trahison des positions conservatrices, libérales ou néo-démocrates? Personne. Y a-t-il un seul député qui puisse rejeter l'idée d'utiliser des capitaux canadiens, sous forme d'obligations peu coûteuses, comme on le fait aux États-Unis, pour commencer à payer les dettes à long terme contractées pour construire les routes, les égouts et les trottoirs? Nous pouvons, comme les Américains, émettre des obligations à 5 p. 100 d'intérêt. Y a-t-il quelqu'un de l'autre côté qui est contre?

Mme Mitchell: Y a-t-il quelqu'un de l'autre côté?

M. Barrett: Y a-t-il quelqu'un de l'autre côté? Eh bien, il y a quelques personnes et j'ai un message à leur transmettre. Je vous signale que cette idée peut réellement permettre d'obtenir des votes. Elle transcende tous les partis politiques. Le gouvernement a la possibilité d'offrir des capitaux canadiens bon marché aux municipalités qui désirent construire des logements pour les sans-abri et subventionner des hypothèques à des taux peu élevés. Je ne parle pas du financement massif des logements publics, qui a été désastreux sur le plan social. Je parle de choix offerts aux citoyens ordinaires, surtout aux chefs de famille monoparentale qui ont du mal à payer les loyers élevés dans les centres urbains de tout le pays.

Où puisera-t-on l'argent? Je le répète, depuis 1986, il y a 71 milliards de dollars dans les REER et la moitié de ce montant n'est pas canalisée de façon précise. Elle se retrouve dans les banques privées, qui utilisent ce vaste réservoir d'économies des contribuables riches pour effectuer des placements privés.

Plus je parle de cette idée, plus les appuis se font nombreux. Tôt ou tard, on commencera à s'attaquer à moi, mais pas à mon idée. Je vous rappelle que mon parti a fait cette même proposition au sujet de la socialisation des services médicaux. À ce moment-là, tous les libéraux et les conservateurs se sont montrés réticents. Mais à

mesure qu'ils ont compris qu'elle était logique, ils ont vu qu'elle pourrait les faire élire, alors ils l'ont volée.

Je veux dire clairement que très peu de députés à la Chambre peuvent s'approprier mon idée. Mais ceux qui le désirent vraiment sont les bienvenus. Imaginez-vous ce que nous pourrions faire en puisant 35 milliards dans les REER au moyen d'obligations municipales à 5 p. 100. Pour ce faire, on n'a qu'à penser aux grands projets de reconstruction que les Américains financent à l'aide d'obligations municipales à 5 p. 100, solides, peu coûteuses et cotées AAA.

Des voix: Oh, oh!

M. Barrett: Le député qui veut m'interrompre sera probablement le premier à dire: «C'est une bonne idée que vous avez là. En la modifiant un peu ici et là, elle pourrait devenir une bonne idée conservatrice.» Je n'ai pas d'objection.

C'est un plan qui a très bien fonctionné aux États-Unis et grâce auquel les économies de la population ont été mises à contribution. Je suis contre l'idée que les riches jouissent de déductions de 15 000 $ et d'économies d'impôt de 7 500 $ par année. Je le répète, si les riches jouissent de telles faveurs, il faut que la population canadienne ait droit à des avantages semblables.

L'émission d'obligations municipales à 5 p. 100 permettrait la création d'emplois à long terme dans la région de l'Atlantique, les Prairies et en Colombie-Britannique. Nous n'avons pas besoin de capital étranger, mais du capital accumulé par les riches canadiens qui réalisent des économies d'impôt. Ils font ces économies d'impôt parce que le gouvernement conservateur est d'avis que les riches ont droit à tout parce qu'ils sont riches et que les pauvres n'ont qu'à pâtir. Pour atténuer ce problème, j'ai proposé un moyen qui est préférable à l'octroi de déductions d'impôt faramineuses.

Certains membres des professions libérales, grâce à leurs talents et à leurs compétences, gagnent beaucoup d'argent. Je ne suis pas de ceux-là. S'ils avaient droit à pareilles déductions d'impôt, ils rejetteraient sans doute l'idée de verser 50 000 $ de leur REER dans une obligation municipale à 5 p. 100.

Je rendrai la formule très claire. Les investisseurs pourraient retirer leurs 50 000 $, plus la moitié de ce capital ainsi que les intérêts courus sur les fonds du REER, à la fin d'une période minimale de 10 ans pendant laquelle l'argent aurait été utilisé comme obligation municipale. Plus j'explique cette formule aux députés d'en face, plus j'attire leur attention, bien que pour certains d'entre eux, je sois devenu plutôt soporifique. La meilleure logique du monde et les arguments les plus raisonnables sur la responsabilité sociale n'ont absolument aucune prise sur ces députés.

Je ne crois pas que le gouvernement opte pour les obligations municipales. Je veux que l'on comprenne bien que mes collègues ne sont pas du tout en faveur de l'idée d'accorder de nouveaux allégements fiscaux aux riches. Qu'on permette à tous de déduire les cotisations qu'ils versent à leur régime de pension, plus un montant maximum comme les riches. Pourquoi les femmes et les hommes qui ont un emploi permanent à vie n'auraient-ils droit qu'à une déduction de 3 500 $ s'ils ont mis de côté en plus 1 000, 1 500 ou 2 000 $? Pourquoi ne pourraient-ils pas eux aussi déduire de leurs impôts ces économies qu'ils font par amour pour leurs enfants et pour assurer leur sécurité future? Ma requête est la suivante: pourquoi donner tous les avantages aux riches? Qu'on en donne aussi à ceux qui ont un revenu moyen.

M. Boyer: Monsieur le Président, le député qui vient de se rasseoir se demandait si quelqu'un du côté ministériel commenterait l'idée qu'il préconise. C'est exactement ce que j'ai l'intention de faire.

Je l'ai entendu donner l'exemple de ces fonds utilisés pour les obligations municipales à 5 p. 100 d'intérêt à sept reprises, et quatre fois il a fait allusion à la manière dont s'y prennent les États-Unis. Chaque fois qu'il prône cette idée, il gagne des adeptes. Il parle avec beaucoup d'éloquence et de conviction.

M. Barrett: Merci beaucoup.

M. Boyer: J'aurais aimé qu'il mette encore plus d'éloquence et de conviction dernièrement à Winnipeg, car le message se serait rendu un peu plus loin.

L'idée qu'il préconise d'utiliser les fonds pour des projets municipaux est empruntée aux Américains. Voilà ce que préconise un parti qui ne voudrait surtout pas qu'on imite les Américains, qui souligne les méfaits d'adopter quoi que ce soit qui viendrait de chez nos voisins du Sud et qui soutient que rien de bon ne saurait venir de là, surtout pendant la période suivant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange où nous devions assister, au

Canada, à toutes sortes d'adaptations et de changements qui feraient que le Canada ressemblerait davantage aux États-Unis. A-t-il eu plus de succès auprès des membres de son propre parti qu'il n'en a eu auprès de certains d'entre nous, de ce côté-ci, quand il a cherché à les persuader de l'efficacité de son idée?

Si son idée a été si bien accueillie, pourrait-il nous expliquer comment ce programme fonctionne au juste, nous dire pas seulement comment les fonds sont réaffectés aux États-Unis, mais comment s'effectue concrètement la restructuration à l'échelle municipale, dans des villes comme New York ou Chicago et dans d'autres villes où l'infrastructure est irrémédiablement disloquée.

• (1740)

M. Barrett: Je me réjouis du temps, si bref soit-il, dont je dispose pour rectifier certaines idées du député concernant mon attitude et celle de mon parti à l'égard des États-Unis.

Pendant sept ans, j'ai eu la chance de poursuivre des études postsecondaires aux États-Unis. Au cours des deux dernières années, j'ai eu également la chance d'enseigner à l'Université Harvard en qualité de socialiste. J'ai trouvé l'expérience extrêmement enrichissante.

Lors de la campagne électorale de 1936 aux États-Unis, alors que le capitalisme se trouvait dans une impasse et que le pays était en proie à une dépression massive, certains ont lancé l'idée d'une économie mixte. À propos, le parti libéral et le parti conservateur étaient tous les deux favorables à l'instauration au Canada d'une économie mixte jusqu'à ce qu'ils adhèrent d'une façon ou d'une autre à l'Accord de libre-échange. Tous les gouvernements libéraux et le gouvernement du très honorable John Diefenbaker ont souscrit à la notion d'une économie mixte.

Qu'on les aime ou non, les sociétés d'État ont reçu leur inspiration et leur rôle de gouvernements libéraux ou conservateurs. L'ensemble des Canadiens reconnaissaient que les sociétés d'État devraient jouer un rôle dans l'économie.

C'est à l'époque du président Roosevelt, un homme que j'admirais, que nous avons reçu au Canada la première leçon concernant le rôle que le gouvernement devait jouer dans une économie mixte. En fait, c'est son gouvernement qui a sauvé le capitalisme aux États-Unis en instaurant le pluralisme économique. Si le gouvernement Roosevelt n'avait pas eu recours à l'époque aux ressources du secteur public, le capitalisme et la libre entreprise seraient morts et le Canada serait la proie aujourd'hui d'une autre forme de gouvernement autoritaire d'extrême droite ou d'extrême gauche.

J'exhorte fortement mon collègue à se renseigner en lisant des études consacrées à la croissance des mouvements d'extrême droite aux États-Unis entre 1935 et 1939. Certains de ces mouvements ont même su attirer certaines personnalités religieuses comme le Père Coglan et des figures de marque comme Charles Lindbergh. Certains d'entre eux ont même adhéré à ce qu'on appelait alors le *Bunde* allemand. Ils étaient attirés par l'idée nazie que la réussite économique devait être l'aboutissement de l'effort du secteur privé sans l'intervention du secteur public.

Quand on examine la solution nazie, on constate qu'il s'agissait d'un monétarisme. Le secteur privé des investissements s'est constitué en monopole pour financer les entreprises Krupp et I.G. Farben. Dans les deux cas, c'est le secteur privé qui a bénéficié de sa propre gestion des ressources publiques. Je ne propose rien de tel ni ne prétends que mon groupe ou moi avons le monopole des idées.

Il est vrai que le gouvernement Roosevelt a introduit le pluralisme économique en Amérique du Nord. Quel que soit le parti au pouvoir à quelque moment que ce soit, il est entendu que le secteur public doit servir l'intérêt collectif. Aux États-Unis, il y a des voies publiques, des ponts publics, et l'État dit même à ses administrés de quel côté de la route conduire. Si ce n'est pas là une ingérence dans la vie privée des gens, je me demande bien ce que c'est. Aux États-Unis, non seulement le gouvernement dit à ses administrés de quel côté de la route conduire, mais on construit des voitures en conséquence.

Si vous voulez ériger en doctrine l'entière liberté du secteur privé aux États-Unis, oubliez cela! Un certain ordre est nécessaire. Sur les routes comme dans les finances.

Le programme d'obligations municipales fonctionne très bien aux États-Unis depuis plus de cinquante ans. Si mon collègue consultait la société Moody's ou la Standard and Poor's, il verrait que les obligations les plus côtées aux États-Unis sont toujours les Fannie Maes, c'est-à-dire les obligations municipales. Elles se situent à 5 et 6 p. 100. Elles ne viennent pas de caisses de retraite, mais constituent des abris fiscaux pour des capitaux déjà existants.

Mes collègues et moi proposons ici quelque chose de nouveau et d'intéressant. Je suis persuadé que les libéraux et vous trouverez cela intéressant aussi. Nous disposons d'une réserve de capitaux qui s'élèvent actuellement à 71 milliards, depuis 1988, et dont la moitié est investie

librement et légalement, l'autre moitié demeurant dans les banques à titre de dépôts renouvelables.

Ce que je propose aidera le capitalisme. Je le confesse, si vous êtes assez fous pour faire économiser encore plus d'argent aux capitalistes, l'une des raisons qui vous y autorisent est la responsabilité morale que vous avez de réinvestir ces 35 milliards de dollars qui dorment dans les banques. Ce n'est pas de l'argent étranger; le ministre des Finances dit que nous n'avons pas d'argent, mais non, il est là. Je soutiens qu'il faut investir cet argent dans l'économie et le faire servir à des fins sociales et économiques, par exemple, à la reconstruction de nos villes; même que les riches pourront peut-être dormir un peu plus confortablement tout en profitant du système.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la réforme des REER. Je pense qu'il est important que nous reconnaissions que de nombreuses personnes ont investi dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et qu'elles sont bien au courant des avantages que ces régimes procurent à ceux qui peuvent se le permettre.

Nous voulons que soit consigné au compte rendu, ce soir, que nous avons déclaré sans équivoque que la proposition présentée par le gouvernement comporte des lacunes. Nous le savons. Par contre, certains aspects sont très positifs. Comme c'est souvent le cas avec ce type de proposition, la meilleure façon de procéder consisterait à confier l'examen de ce projet de loi à un comité, qui pourrait également écouter les intéressés bien au fait de la question et qui veillerait à bien peser les avantages et les inconvénients.

J'écoute attentivement, depuis maintenant un certain temps, le débat qui s'est engagé sur le projet de loi du gouvernement. Ce qui me frappe le plus, c'est que, malgré tout ce qu'ils ont pu dire au sujet des REER, mes collègues du NPD ne semblent pas comprendre que, pour la plupart des Canadiens, la possibilité de mettre de l'argent de côté pour leur retraite est une idée très intéressante. Ils veulent s'assurer que la proposition qui leur est offerte par le gouvernement est juste et équitable.

Il y a certaines inégalités pour les gagne-petit, et le seuil a été changé. Nous voulons nous pencher sur cela au moment de l'étude en comité et nous assurer que, lorsque nous ferons rapport à la Chambre, les amendements nécessaires auront été apportés au projet de loi.

Je m'inquiète beaucoup de l'attitude adoptée par le Nouveau Parti démocratique à l'égard de certaines de ces questions, qu'il s'agisse du projet de loi C-52 ou d'autres mesures dont la Chambre a été saisie et qui continueront d'être étudiées par les parlementaires. En effet, les néo-démocrates ont choisi d'étouffer le débat au lieu de l'encourager.

Ces mesures inquiètent autant le Parti libéral que n'importe qui d'autre. Lors du débat sur la TPS, tous les députés libéraux voulaient participer au débat et expliquer pourquoi ils croyaient que la taxe sur les produits et services était mauvaise pour le pays. Ils n'ont pas eu l'occasion de le faire parce que le Nouveau Parti démocratique s'est servi de la procédure pour empêcher le débat de se dérouler normalement. Évidemment, comme cela se produit souvent, le gouvernement a appliqué la clôture. Ainsi, les élus qui sont payés pour exprimer leur opinion n'ont pas pu le faire. Presque personne n'a pu participer au débat, et cela a été très frustrant pour un certain nombre de députés libéraux.

Nous étudions actuellement un projet de loi sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite. On y apportera certainement des amendements au moment de l'étude en comité. Nous voulons dire le plus clairement possible que, selon nous, cette mesure législative devrait être renvoyée au comité. Tous les députés que cela intéresse pourront alors participer à des discussions qui ne seront aucunement entravées. Ils auront la possibilité de présenter leur opinion et d'appeler des témoins. Ceux qui s'opposent au projet de loi seront les bienvenus. Ceux qui l'appuient seront également les bienvenus, particulièrement ceux qui ont des propositions constructives à faire sur les amendements qui pourraient être apportés au projet de loi afin que celui-ci réponde mieux aux besoins des Canadiens qui veulent épargner pour leur retraite.

• (1750)

J'hésite toujours à juger une situation d'avance, mais je dois tenir compte des tactiques utilisées au cours des dernières semaines et de ce qui se passe à l'étape du comité. Je veux, cependant laisser le bénéfice du doute au NPD et supposer que ses intentions sont bonnes, qu'il s'oppose à la taxe sur les produits et services et qu'il a de sérieuses réserves sur le projet de loi concernant les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Je le reconnais et je le respecte.

Mais il arrive un moment où les parlementaires doivent débattre ces questions et s'y opposer de toutes leurs

forces. Ce que nous voyons à présent et aussi, je le crains, bientôt dans le cas de la TPS, par exemple, au lieu de s'y opposer au comité et de poser des questions aux témoins pour savoir comment éviter d'avoir la TPS, ce parti ne s'y oppose pas de bonne guerre et nous aurons une situation où il n'y aura plus de débat. Le projet de loi reviendra à la Chambre à l'étape du rapport et les gens qui sont élus pour représenter leurs électeurs ne pourront pas dire tout ce qu'ils ont à dire.

Je sympathise de tout coeur avec ces gens qui veulent utiliser tous les moyens possibles pour arrêter ce projet de loi, mais à cet endroit-ci, la majorité finira par l'emporter. Je suis de ceux qui croient, cependant, qu'avant que la majorité ait le dernier mot, la minorité doit pouvoir s'exprimer. Ce n'est pas le cas actuellement.

Pour terminer, j'espère que certains Canadiens pourront témoigner quand les changements que le gouvernement veut apporter aux REER seront étudiés au comité et que nous voudrons savoir comment ils sont administrés, comment les seuils sont fixés, comment les gens peuvent en bénéficier et s'ils favorisent certaines personnes plus que d'autres. J'espère que les parlementaires qui s'intéressent à cette question viendront aux audiences et suggéreront des amendements constructifs pour que nous puissions mieux servir les gens qui nous élisent pour les représenter.

Dans le contexte de la taxe sur les produits et services qui préoccupe encore beaucoup tout le monde, étudions l'impact de cette modification que le gouvernement propose d'apporter à la façon dont les gens qui en ont les moyens préparent leur retraite, demandons-nous comment nous devrions aider ceux qui ne peuvent pas se servir de ce mécanisme, en quoi il est injuste et comment il peut être amélioré, comment le budget de demain touchera les Canadiens et comment nous devons nous opposer à toute proposition de ce budget qui sera contraire aux intérêts bien compris des Canadiens.

Même si c'est pénible et si les minorités se sentent parfois terriblement opprimées par les majorités, j'espère que nous aurons un débat complet et illimité, au moins à cet endroit. Nous n'avons pas beaucoup d'influence sur ce qui se passe dans le pays. C'est de plus en plus évident à mesure que la réaction à la taxe sur les produits et services continue de faire boule de neige au Canada. Nous avons, certes, la responsabilité de nous prononcer sur ces questions et de dire ce que nous désapprouvons, ce que nous acceptons et ce que nous suggérons pour améliorer les propositions du gouvernement. Si le gouvernement n'accepte pas ces suggestions constructives, alors nous aurons bien sûr le devoir et l'obligation de voter contre les propositions gouvernementales. Nous n'aurons aucune hésitation à le faire si les problèmes que pose le projet de loi gouvernemental ne sont pas réglés par voie d'amendement.

J'ai hâte que le comité s'occupe de cette question et j'espère que tous les députés favoriseront un débat ouvert, qu'ils présenteront des suggestions et feront en sorte que nous collaborions tous à rendre ce projet de loi le plus efficace et le plus utile possible à tous les Canadiens.

Mme Hunter: Monsieur le Président, ce projet de loi a donné lieu à un débat plutôt curieux. On entend plutôt une justification de l'absence de véritables solutions de rechange à la TPS. Il me semble plutôt bizarre que le député ait passé presque tout son temps à s'en prendre au Nouveau Parti démocratique, alors que ce n'est pas notre parti qui a présenté le projet de loi. C'est une drôle de façon de faire.

Je comprends ce qui a pu le pousser à donner cette tournure à son discours, car nous au Nouveau Parti démocratique nous avons des solutions de rechange à la TPS. Nos solutions de rechange et notre opposition au Comité des finances, nous les avons soutenues avec la plus grande énergie. Et cela parce que nous sommes absolument contre la TPS, à la différence du Parti libéral. Le Parti libéral s'imagine qu'aux prochaines élections il va gagner par forfait, et qu'en s'abstenant de présenter de véritables solutions de rechange il va se faufiler à la ligne d'arrivée grâce à l'impopularité du gouvernement progressiste conservateur.

Il nous faut bien faire voir que nous sommes carrément contre la TPS et contre ce projet de loi de REER, que nous avons le courage de nos convictions, que nous ne voulons pas discuter ces choses-là, et que nous sommes contre. Voilà la façon vraiment démocratique de procéder. Nos électeurs d'un bout à l'autre du pays nous disent qu'ils veulent voir stopper ce projet de loi par tous les moyens possibles. Même cet après-midi au Comité des finances, des témoins ont dit à nos députés qu'ils leur savaient gré de chercher à stopper ce projet de loi et leur ont demandé de continuer avec toute l'énergie possible.

Je voudrais poser une question au député qui vient de parler. Pourquoi le Parti libéral n'a-t-il pas proposé de véritables solutions pour remplacer la TPS?

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, proposer quelque chose à la place de la TPS c'est tomber dans le piège du gouvernement. Mes collègues de gauche, monsieur le Président, ne s'intéressent jamais vraiment à ce qu'ils feraient s'ils étaient au gouvernement car, comme le sait le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, ce n'est

guère probable. Ce n'est pas le genre de chose que le NPD peut contempler sérieusement bien longtemps.

M. Gardiner: Ça a bien marché à Chambly.

M. Young (Gloucester): Je viens d'entendre quelqu'un dire que ça avait bien marché à Chambly. J'ai bien hâte que le nouveau député se présente à la Chambre. Ce qui va arriver, comme beaucoup le prévoient maintenant, c'est que nous allons avoir une autre course à la direction du NPD d'ici 18 mois et nous avons bien hâte. Ce sera beaucoup plus drôle que la fois passée.

Mme Hunter: Nous sommes très heureux du chef que nous avons, tout comme les libéraux.

M. Young (Gloucester): Pour en revenir à la question de la députée, une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas prêts à bloquer cette mesure législative sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite, c'est que les libéraux sont en faveur de ces régimes. Je veux que cela soit bien clair. Je suis fier d'appuyer les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Mme Hunter: Surtout s'ils profitent aux riches.

M. Young (Gloucester): Nous reconnaissons qu'il y a quelques problèmes dans cette mesure législative dont nous voulons parler en comité, où nous pourrons proposer des amendements et faire des suggestions. De toute évidence, le NPD n'aime pas les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

C'est leur problème. Si les néo-démocrates sont contre le fait que les gens puissent épargner pour leur retraite, cela les regarde.

Mme Hunter: Nous n'avons jamais prétendu cela.

M. Young (Gloucester): S'ils sont opposés aux REER, ils devraient alors le dire carrément. Nous nous disons, pour notre part, en faveur des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Mme Hunter: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Selon moi, le député devrait parler pour son parti plutôt que pour le nôtre. Nous pouvons très bien défendre notre position.

M. Young (Gloucester): Nous voulons préciser clairement que nous sommes tout à fait en faveur des REER. Nous souhaitons nous assurer qu'ils sont justes et équitables, et nous entendons proposer des amendements constructifs au comité.

Pour ce qui est de la TPS, je tiens à dire que ni au comité ni à la Chambre, nous ne laisserons à d'autres le soin de faire le sale boulot à notre place. C'est ce qui se passe au Comité des finances. Le soi-disant critique financier du Nouveau Parti démocratique, qui est membre du Comité des finances, n'assiste pas à ses travaux. Les députés d'Esquimalt—Juan de Fuca et de Nickel Belt viennent au comité faire les imbéciles, ce à quoi ils excellent.

Je respecte mon collègue de la Saskatchewan, qui est leur critique financier, et mon collègue qui a mené une chaude lutte à la direction du NPD et qui assiste régulièrement aux travaux au comité. Il s'agit de deux députés qui savent comment présenter le point de vue de leur parti dans les formes, mais nous sommes plutôt confrontés à l'incroyable stupidité du spectacle donné par deux députés, dont l'un n'avait jamais siégé au Comité des finances auparavant, qui font tout simplement les imbéciles.

Si les néo-démocrates ne veulent pas prendre au sérieux les régimes enregistrés d'épargne-retraite, cela les regarde. S'ils ne veulent pas que les gens puissent s'exprimer au comité des finances et présenter leurs témoignages, c'est leur affaire.

Chose certaine, nous nous opposerons à la taxe sur les produits et services comme nous le faisons depuis la fin du mois d'août, alors que les néo-démocrates parcouraient le pays afin de se chercher un chef. L'important, et je termine là-dessus, c'est de s'assurer de ne pas tomber dans le piège du gouvernement. Les Canadiens disent non à la TPS et non pas oui à une mesure dont ils n'ont jamais entendu parler. Entre deux maux, on choisit celui qui nous est connu, soit la taxe fédérale de vente actuelle.

• (1800)

Des voix: Oh, oh!

M. Young (Gloucester): En effet, monsieur le Président, car si le NPD veut supprimer la taxe de vente fédérale et la TPS, il va accroître le déficit de 18 milliards de dollars. Les néo-démocrates ignorent probablement que ce serait là le résultat de la mesure qu'ils proposent en définitive, mais c'est pourtant un fait.

Les plus de 600 000 Canadiens qui ont signé les pétitions soumises au greffier de la Chambre ont dit tout simplement non à la TPS et non pas qu'ils allaient souscrire à la solution proposée par le NPD, car cette solution est tout à fait irréaliste.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis content d'intervenir aujourd'hui pour parler du projet de loi C-52. Les Canadiens frissonnent probablement d'appréhension chaque fois que le gouvernement et le ministre présentent une mesure qui s'intitule: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes».

Nous savons bien que c'est ce qu'ils éprouvent parce que nous aurons, soit une mesure qui imposera encore plus lourdement la classe moyenne, soit une mesure qui continuera de protéger les riches amis du gouvernement.

Ce qui est intéressant dans le débat que nous avons eu sur la taxe sur les pleurs et les souffrances, et maintenant sur la législation des REER, c'est le rôle que le Parti libéral a joué dans l'évolution de la structure fiscale de notre pays comme nous l'avons vu tout à l'heure dans l'échange de propos avec le député libéral. L'attitude et la déférence de ce parti, et son alliance scandaleuse avec les conservateurs, ont quelque chose d'intéressant. Soit dit en passant, ce genre de collaboration de la part du Parti libéral est étrange.

Les libéraux ont connu leurs moments honorables dans l'histoire de notre pays. Mais leur alliance actuelle avec leurs amis du Parti conservateur pour protéger les riches et les bien nantis, comme ils s'apprêtent à le faire maintenant avec la législation sur les REER, amènera les Canadiens à s'interroger sur ce qu'ils font actuellement à la Chambre. Quand nous demandons aux libéraux quelles sont leurs solutions, ils nous répondent qu'ils n'en sont pas sûrs.

Mais ils nous font quand même la morale avec arrogance en nous rappelant comment il faut débattre des projets de loi aux comités et à la Chambre et que nous devons respecter toutes les règles qui régissent nos délibérations. Les Canadiens commencent à percer leurs petits jeux. Ce petit jeu libéral est évident dans le débat sur la taxe sur les biens et les services.

Les gens pèchent parfois par excès de confiance quand ils s'imaginent que la voie vers le pouvoir est toute tracée. Je me demande si ce n'est pas ce que pensent les libéraux maintenant. Je signale au député qu'un ministre fait oui de la tête. Il le pense. Je crois que les libéraux seraient probablement assez nigauds pour le faire.

Je crois que la preuve a été faite lors du congrès auquel j'ai participé en Colombie-Britannique. Nous lutterons jusqu'au bout contre la taxe sur les produits et services des conservateurs. C'est notre travail. La reine nous demande de le faire. Elle veut que nous luttions contre cette taxe injuste et présentions des solutions de remplacement, ce que, je le répète, nous avons fait, contrairement aux libéraux. Nous continuerons de le faire.

M. Horner: Quelles sont vos solutions?

M. Gardiner: Le député veut savoir quelles sont nos solutions. Nous enverrons quelques exemplaires supplémentaires de notre document pour qu'il puisse en remettre aux six ou sept députés conservateurs présents. Si nous demandions un vote maintenant, nous l'emporterions probablement. Voyons s'ils ont le courage d'adopter nos solutions pour remplacer la taxe sur les produits et services.

Mais s'ils mettent cette taxe en vigueur d'ici dix mois, savez-vous ce qui arrivera? Ils perdront les prochaines élections, c'est écrit dans le ciel. Comme je le disais, je déteste les discours politiques à la Chambre des communes, mais lorsque nous irons frapper aux portes et que nos partisans parcourront le pays, il ne fait aucun doute que nous parlerons de la TPS. . .

M. Kristiansen: Discours politique.

M. Gardiner: Non, ce n'est pas de la politique. Nous parlons de la TPS. Lorsque les conservateurs se présenteront à leur porte, je crois que les Canadiens devraient demander à être remboursés. Lorsque vous achetez un produit qui ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez être remboursé. Même le président de La Baie paraît maintenant à la télévision pour vous dire que vous pourrez être remboursés sans que l'on vous pose de questions. Donc, lorsque les téléphonistes et les démarcheurs conservateurs aboutiront chez vous au moment de la prochaine campagne électorale, demandez un remboursement. C'est ce que les Canadiens devraient faire.

Quel est le but de cette mesure législative? Le Parti conservateur veut restructurer le régime fiscal canadien et protéger ses amis. C'est ce que fait le projet de loi C-52.

Bien sûr, nous recevons tous des appels du public et des médias concernant le budget de demain. On se demande ce qui arrivera. Le ministre des Finances a parcouru le pays en disant que les temps étaient durs. Il a dit qu'il fallait effectuer des compressions qui allaient faire vraiment mal, que les conservateurs n'aiment pas être impopulaires, mais que ces mesures font partie de leur mandat.

C'était à cette époque l'an dernier, lors du dernier budget, qu'on a commencé à parler de fuite. Mais, en supposant qu'il n'est pas question du budget sur les ondes en ce moment, le gouvernement se propose d'adopter

des mesures législatives qui vont permettre aux Canadiens riches d'investir davantage dans leurs REER.

Les libéraux se font énormément de tort en ne s'opposant pas vivement à la TPS et ils commencent à se rendre compte que les Canadiens voient clair dans leur jeu. Les libéraux tentent de faire des tours de passe-passe et se livrent à quelques manoeuvres politiques en prétendant que les néo-démocrates sont contre les REER et que sais-je encore! Ce n'est pas notre position.

M. Mills: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous demande quelques instants, car c'est la première fois que j'invoque le Règlement à la Chambre et vous allez peut-être trouver que je l'enfreins. Mais j'ai écouté les néo-démocrates pendant trois heures, ici et à une réunion du Comité des finances.

Ils ne cessent de dire que nous n'avons pas de solutions à offrir de ce côté-ci de la Chambre. Je veux consigner au compte rendu que ce n'est pas le cas et qu'ils le savent, car, ces deux dernières semaines, j'ai moi-même fait tenir à tous les députés néo-démocrates copie d'une proposition de notre parti intitulée la taxe unique, et je voudrais que tout le monde le sache. Cette proposition fait partie des nombreuses solutions que l'on élabore en ce moment.

Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)): La parole est au député de Prince George.

M. Hockin: J'invoque le Règlement. Je ne pense pas qu'il s'agissait d'un rappel au Règlement, mais je voudrais savoir si la taxe unique fait partie de la politique du parti?

M. Mills: Monsieur le Président, j'ai commencé par dire que ce n'était pas la politique du parti, mais que nous étudions de nombreuses possibilités. On ne devrait pas dire que nous, les libéraux, nous n'étudions pas diverses possibilités et que nous ne proposons pas de solutions de rechange. C'est une solution parmi bien d'autres qui sont à l'étude et je l'ai présentée au ministère des Finances. Nous l'étudions depuis neuf mois et nous n'avons pas encore reçu une seule réponse du gouvernement du Canada à ce propos. Je sais qu'un grand nombre de mes collègues en ont beaucoup d'autres, mais nous n'avons reçu aucune réponse.

M. Horner: S'agissait-il de la proposition de Pocklington?

M. Mills: Était-ce une question? Est-ce la proposition de Pocklington? Je devrais vous dire que ce n'est absolument pas le cas.

Des voix: Règlement!

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)): Tout ce que j'ai entendu est, selon moi, matière à débat, et je donne à nouveau la parole à l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner).

[*Traduction*]

M. Gardiner: Monsieur le Président, je sais que, d'après ce que nous savons du Règlement, on aurait lieu de penser que les interventions n'étaient probablement pas des rappels au Règlement, mais cela ne fait rien. Je l'accepterai parce que je sais que de temps en temps les conservateurs font probablement la même chose.

Les néo-démocrates ne prendraient jamais la parole pour faire un rappel au Règlement et en fait essayer d'engager une discussion. Je sais gré à mon collègue du Parti libéral de sa belle proposition fiscale fantaisiste que j'ai reçue. Elle se trouve dans ma pile de courrier à lire un jour.

Le député conservateur a raison. Pour autant que nous sachions, ce n'est pas la politique du Parti libéral. On a considéré à un moment donné, je pense, que le député qui est intervenu de son siège se présenterait peut-être comme candidat à la direction de son parti.

Le fait, je pense, qu'il n'ait pas pu obtenir l'argent, le 1,7 million de dollars qu'il faut d'après le Parti libéral, pour devenir chef de ce parti, l'a empêché de le faire. Il n'en a pas les moyens. Il a dû renoncer. Cela montre combien son idée est appuyée dans son propre parti. Il n'a pas pu vendre assez de livres. Cela montre bien les défauts du Parti libéral et la façon dont il traite certains membres de son caucus qui s'efforcent sérieusement, je pense, de faire des propositions honorables. Mais je me demande si le critique associé des finances du Parti libéral est au courant de cette proposition, et dans l'affirmative ce qu'il en pense.

Je me demande s'il est disposé à la présenter au congrès. Étant donné les tours de passe-passe auxquels nous voyons se livrer les libéraux et les conservateurs à propos de la TPS, nous ne savons jamais à quoi nous attendre.

M. Mills: L'Alberta l'a approuvée.

M. Gardiner: Un député a fait allusion au premier ministre Getty. La belle affaire! C'est du joli, le premier ministre albertain Getty est d'accord, lui que le Parti libéral ridiculise pour avoir désigné ce lundi Jour de la famille.

M. Mills: Le Parti libéral.

M. Gardiner: C'est encore plus sérieux que le premier ministre Getty. Avez-vous quelque chose à ajouter à la liste? Avant longtemps, le premier ministre Vander Zalm va déclarer que la politique libérale sur la taxe uniforme est une politique fiscale distincte pour le Canada.

Elle a probablement déjà été reléguée aux oubliettes. Après avoir entendu le député libéral dire qu'un groupe de personnes aussi responsables appuient sa proposition fiscale, attendons de voir ce qui va arriver.

Quel est le but du projet de loi C-52? Un article du *Star* de Toronto traite de la répartition du revenu au Canada. C'est un sujet très important pour nous car, qui dit régime enregistré d'épargne-retraite dit répartition du revenu. Nous discutons de mesures qu'un gouvernement prend pour percevoir ou ne pas percevoir des recettes fiscales.

Il y a quelques années, le gouvernement libéral considérait comme une perte tout ce qui n'était pas taxé et qui aurait dû l'être. Si vous n'étiez pas taxé pour garer votre voiture, le gouvernement considérait cela comme une perte de recettes fiscales. Voilà comment le Parti libéral raisonne.

Permettez-moi de me reporter à cet éditorial. La répartition du revenu au Canada est tout à fait inégale. En 1981, 20 p. 100 des familles canadiennes ayant les revenus les plus élevés gagnaient 41,8 p. 100 de la somme totale des revenus, comparativement à moins de 5 p. 100 dans le cas des 20 p. 100 de familles ayant les revenus les plus bas. Que fait le ministre conservateur des Finances? Il examine le problème et la situation des pauvres au Canada. Il faut que les députés se fassent un devoir et une obligation de tenir compte des inquiétudes et des besoins des gens qui sont probablement moins fortunés qu'eux. Que fait le ministre? Il présente le projet de loi C-52 pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cet éditorial n'est pas de la propagande néo-démocrate. Il commente les propositions du ministre des Finances.

Celui-ci voudrait offrir une aide fiscale à tous les employés canadiens afin qu'ils puissent s'amasser un pécule leur permettant de maintenir leur niveau de vie après la retraite, la limite applicable aux pensions étant fixée à 60 000 $ par an. Pour ce faire, il offrirait les meilleurs avantages à ceux dont les revenus sont les plus élevés. Ce détail est très important.

Quelqu'un qui gagne 20 000 $ par an bénéficierait d'un allégement fiscal annuel d'environ 1 200 $, comparativement à 7 500 $ pour ceux dont le revenu dépasse 86 000 $ par an.

Nous ne savons pas encore si les libéraux appuient ce projet de loi. Ils veulent l'étudier en comité. D'après ce que l'on sait des libéraux, on peut s'attendre à ce qu'ils rendent le projet de loi encore plus attrayant pour les riches.

Le ministre des Finances prétend que ces changements sont nécessaires pour rétablir l'équité dans la façon dont notre régime fiscal traite les pensions de retraite. À l'heure actuelle par exemple, un employé grassement rémunéré d'une société qui administre son propre régime de pension reçoit plus d'avantages fiscaux qu'un travailleur autonome qui touche le même revenu ou un employé d'une société sans régime de pension.

C'est ce que je voulais dire à propos des recettes perdues pour le gouvernement. Une fois mise en oeuvre, la proposition du ministre des Finances retirerait quelque 300 millions par an du Trésor fédéral qui, comme le ministre des Finances l'a déclaré à maintes reprises et comme nous l'avons entendu à la Chambre et aux nouvelles dans tout le pays, n'est pas élastique.

M. Kristiansen: Je croyais qu'ils devaient faire des compressions.

M. Gardiner: Le député croyait qu'ils devaient faire des compressions. Reportons-nous aux observations du député d'Esquimalt—Juan de Fuca concernant le genre de recettes et de capital dont dispose le pays.

Que ferait-on avec 300 millions de dollars? Je peux vous donner un exemple de ce qu'en ferait ma province. C'est un sujet dont j'ai souvent parlé et dont traitera, nous l'espérons, le budget qui sera déposé demain soir. Cette somme de 300 millions de dollars pourrait quasiment financer la totalité de l'entente en matière forestière conclue entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique. J'en ai déjà parlé, et ce n'est qu'un exemple des diverses fins auxquelles pourraient être utilisés ces fonds. Dans mon exemple, le financement de l'entente forestière, il faudrait tenir compte des avantages à long terme que représente cet investissement pour le Canada.

Les arguments que nous avançons au sujet du projet de loi C-52 ne signifient pas que nous sommes contre les REER. Mais il serait bon d'avoir un REEF, un régime enregistré d'épargne-forêt. Mon collègue de Esquimalt—Juan de Fuca parlait d'un régime de prêts pour les infrastructures municipales au Canada. On a des exem-

ples d'infrastructures municipales qui s'écroulent aux États-Unis. Au Canada, les municipalités ont conçu des programmes d'infrastructure que le gouvernement a malheureusement rejetés d'emblée.

Le gouvernement devrait investir l'énergie qu'il consacre à la taxe sur les produits et services à établir un régime fiscal équitable, afin d'aider les secteurs de notre économie qui sont en difficulté, en nettoyant les usines de pâte à papier par exemple, ou en plantant des arbres, en diversifiant l'économie de certaines régions du pays.

Pensez-y un peu. Si le gouvernement avait tenté tout au long de l'année d'aider les pauvres, d'offrir des emplois et de l'éducation aux jeunes, de planter des arbres, d'assainir notre environnement, il aurait amélioré notre condition, au lieu de causer des ravages dans notre économie, comme il le fera au cours du premier semestre l'an prochain. Le projet de loi C-52 ne fait que maintenir la protection déjà accordée aux riches.

Avec les solutions que notre parti a proposées et la façon dont nous les avons communiquées au Parlement, la population commencera à voir clair dans les tergiversations des libéraux et des conservateurs au sujet de la TPS et du projet de loi C-52. Elle verra le message clair qu'émet notre parti. Je sais qu'elle nous appuiera.

• (1820)

M. Gustafson: Monsieur le Président, le député néo-démocrate semble dire qu'il est en faveur des REER, mais qu'il est contre le relèvement des plafonds de cotisation. Il veut en fait appliquer l'idée socialiste de l'égalité de tous dans la pauvreté. Or, c'est une idée qui est rejetée un peu partout dans le monde, en Europe de l'Est et ailleurs. Il est clair que le NPD ne comprend pas l'importance d'investir notre argent dans notre propre pays.

Pourquoi le député s'oppose-t-il à ce que les Canadiens investissent leur argent dans leur pays, pour le plus grand bien de tous les Canadiens? Je crois que ce parti devrait repenser tous ses principes. Les libéraux et les néo-démocrates s'entendent comme larrons en foire. Ils se querellent pour savoir qui forme l'opposition, mais ils n'ont pas vraiment expliqué comment ils s'y prendraient pour relancer les investissements au Canada.

M. Gardiner: Monsieur le Président, un député a dit que ce n'était pas la peine de répondre à la question. Ce n'est pas juste de traiter ainsi les conservateurs, qui ont aussi droit à des réponses.

Le député a soulevé quelques points dans la question qu'il m'a posée, dont le rejet en Europe des idéaux du NPD. En fait, c'est le contraire qui se produit. La population européenne rejette les idées extrémistes de la gauche comme de la droite. Dans le monde entier, les idées de la social-démocratie et de l'économie mixte sont plus largement acceptées que jamais. Il est ridicule de croire, comme les gens d'en face, que les Européens de l'Est se convertissent au capitalisme. Je sais pas si on peut encore parler de capitalisme de nos jours. Nous connaissons par contre l'efficacité de la social-démocratie, de l'économie mixte, ce que notre parti défend depuis des années.

Le député a également parlé du seuil de pauvreté, comme si, sous un gouvernement néo-démocrate, nous allions tous porter des vêtements gris. Le député avait peut-être raison, il ne valait peut-être pas la peine de répondre à cette question, mais je peux lui recommander certaines lectures générales sur le sujet. Sur ce point en particulier, il y a un groupe de personnes qui se sont rassemblées dans notre pays et ailleurs, y compris dans certains pays européens dont il a parlé, et qui ont aidé les gens à lutter contre la pauvreté.

Je veux parler du mouvement syndical canadien. Nous n'avons pas à nous excuser de travailler en étroite collaboration avec les syndicalistes. Les syndicats se sont battus pour faire en sorte que les travailleurs jouissent de la justice et de l'égalité, de bons salaires et de bonnes conditions de travail, pas comme le parti d'en face qui profite de toutes les occasions pour s'en prendre aux syndicats et leur infliger des coups. Les députés d'en face seraient prêts à supprimer tous les avantages de la syndicalisation, tout comme ils seraient prêts à supprimer tous les avantages de la médecine socialisée.

Comme mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca le dit toujours si clairement, s'ils ne sont pas contents, ils peuvent toujours déchirer leur carte d'assurance-maladie. On sait qu'ils ne le feront pas, monsieur le Président.

Nous avons dit bien clairement que la mesure législative aide les riches. Nous allons ralentir l'étude de cette mesure proposée par le gouvernement actuel tout comme nous luttons contre la TPS, car nous voyons encore une fois les conservateurs et les libéraux en train de protéger leurs riches amis.

M. Kristiansen: Je voudrais demander à mon collègue d'élucider un peu plus certains de ses propos.

N'est-il pas vrai que les députés du Parti conservateur ont répété maintes fois que nous devons modifier toutes nos priorités en matière de dépenses, car nous manquons d'argent, et que nous devrions supprimer les programmes qui aident les nantis afin de porter secours à ceux qui en ont vraiment besoin.

Cela semble totalement contredire ce qu'ils font dans ce cas-ci, c'est-à-dire remettre de 300 à 350 millions de dollars par année aux personnes qui en ont le moins besoin, alors que, demain, ils soutireront probablement de l'argent à ceux qui en ont le plus besoin. Cela est un peu contradictoire, à mon avis.

M. Gardiner: Oui, monsieur le Président.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 192)

POUR

Députés

Althouse	Barrett
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Brewin
Funk	Gardiner
Harvey (Edmonton East)	Hovdebo
Hunter	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	McCurdy
McLaughlin	Mitchell
Murphy	Riis
Rodriguez	Samson
Stupich	Taylor
Waddell	Young (Beaches—Woodbine)—24

CONTRE

Députés

Anawak	Anderson
Arseneault	Assad
Atkinson	Attewell
Belsher	Berger
Bernier	Bertrand
Bevilacqua	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bourgault
Boyer	Brightwell
Caccia	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clancy	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crawford	DeBlois
Dobbie	Dorin
Duhamel	Duplessis
Edwards	Epp
Feltham	Ferguson
Ferland	Foster
Fretz	Gaffney
Gauthier	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jordan	Kaplan
Kempling	Kilger (Stormont—Dundas)
Landry	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacLellan	Maheu
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McGuire
Merrithew	Mifflin
Milliken	Monteith
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Pagtakhan
Phinney	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Prud'homme	Reid
Reimer	Richardson
Robichaud	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Speller	Stevenson
Tétreault	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Venne
Vézina	Vincent
Wenman	White
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—124

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous verrez que, pour gagner du temps, on consent à appliquer à la motion principale les résultats inverses du vote.

M. le vice-président: Je vois que le leader du Nouveau Parti démocratique est d'accord. Le secrétaire d'État invoque le Règlement.

M. Weiner: Monsieur le Président, si je n'avais pas été retenu ailleurs, j'aurais évidemment voté de la même façon que le gouvernement au dernier vote. J'aimerais que l'on inscrive mon vote en conséquence cette fois-ci.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'accepte bien que l'honorable ministre nous dise ce qu'il aurait fait s'il avait été ici, mais je crois savoir qu'il veut que son nom soit ajouté ainsi que ceux de tous les autres qui étaient absents pour le deuxième vote que nous sommes en train de prendre, et non pas pour le premier.

[*Traduction*]

M. Darling: Moi aussi, comme le ministre, j'aurais voté de la même façon que le gouvernement lors du vote précédent et je voudrais qu'on m'inscrive en conséquence pour ce vote-ci.

• (1900)

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek-Assiniboia): Monsieur le Président, j'étais absent lors du premier vote, mais je demande qu'on ajoute ma voix à celles du parti ministériel pour le deuxième.

[*Français*]

M. Cadieux: Monsieur le Président, afin d'économiser du temps, je fais miens les propos de mon collègue.

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 193)

POUR

Députés

Anawak	Anderson
Arseneault	Assad
Atkinson	Attewell
Belsher	Berger
Bernier	Bertrand
Bevilacqua	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bourgault
Boyer	Brightwell
Caccia	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clancy
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Darling	DeBlois
Dobbie	Dorin
Duhamel	Duplessis
Edwards	Epp
Feltham	Ferguson
Ferland	Foster
Fretz	Gaffney
Gauthier	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jordan	Kaplan
Kempling	Kilger (Stormont—Dundas)
Landry	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacLellan	Maheu
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McGuire
Merrithew	Mifflin
Milliken	Monteith
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Pagtakhan
Phinney	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Prud'homme	Reid
Reimer	Richardson
Robichaud	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Speller	Stevenson
Tétreault	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Venne
Vézina	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—128

CONTRE

Députés

Althouse	Barrett
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Brewin
Funk	Gardiner
Harvey (Edmonton East)	Hovdebo
Hunter	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	McCurdy
McLaughlin	Mitchell
Murphy	Riis
Rodriguez	Samson
Stupich	Taylor
Waddell	Young (Beaches—Woodbine)—24

M. le vice-président: Conformément à la proposition du leader parlementaire de l'opposition officielle, à laquelle la Chambre a consenti, je déclare la motion principale adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.)

L'ajournement

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les partis se sont consultés et, comme vous pourrez probablement le constater, on consent à approuver la motion concernant le budget qui a été lue juste avant les affaires courantes cet après-midi.

Mon ami de Kamloops voudrait faire un rappel au Règlement demain à 11 heures à propos des questions et observations qui pourraient suivre l'exposé budgétaire du ministre.

Si le Président donne raison à mon ami de Kamloops, nous sommes tout disposés à modifier la motion pour tenir compte de la décision.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la requête que le gouvernement a faite de présenter le budget demain à 16 h 30.

Étant donné que le gouvernement a vraisemblablement établi ce budget en tenant compte des recettes qu'il espère toucher grâce à sa TPS, que 80 p. 100 des Canadiens déplorent cette taxe et l'ont rejetée et que le gouvernement a décidé de faire la sourde oreille aux instances des Canadiens, mon parti s'est sérieusement demandé si le gouvernement avait le droit de présenter un budget comme celui-là.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: À l'ordre! Le chef du Nouveau Parti démocratique a la parole.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je comprends que, en entendant mes commentaires, le gouvernement éprouve une vive inquiétude, mais je lui dirai que les gens de Canso, en Nouvelle-Écosse, éprouvent eux-mêmes une vive inquiétude et savent ce qui leur arrive. Au Canada, les gens dont le revenu est fixe et les agriculteurs éprouvent eux aussi une vive inquiétude.

Étant donné que l'inflation, le chômage et les taux d'intérêt sont fort élevés, nous voulons bien permettre au ministre des Finances de faire preuve de leadership économique. Si le gouvernement présentait une motion demandant à la Chambre l'autorisation de présenter son budget demain à 16 h 30, nous lui accorderions notre consentement.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion qu'a proposée le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les députés se souviendront que le 9 novembre 1989, les représentants de la Fédération canadienne des étudiants sont venus à Ottawa pour protester contre la façon dont le gouvernement actuel traite l'enseignement postsecondaire chez nous.

À cette occasion, ils ont fait état des coupes sombres que le gouvernement a effectuées dans les paiements de transfert aux provinces et qui réduiront d'environ 24 milliards de dollars sur une période de huit ou neuf années financières les crédits alloués à la santé et à l'éducation. Ils ont également signalé la réduction des crédits affectés à la formation et au recyclage. Ils savaient que le gouvernement avait retiré près de 700 millions de dollars, quitte à ajouter ensuite 800 millions sans effectuer les rajustements nécessaires pour tenir compte de la croissance de la population estudiantine, de l'inflation et de la nécessité de mettre en oeuvre de nouveaux programmes.

Ils étaient inquiets de ce que le gouvernement avait manqué à sa promesse de doubler les crédits accordés pour la recherche et le développement. Nous y avions déjà consacré environ 1,4 p. 100 de notre produit national brut, ce qui représentait à peu près la moitié de ce que dépensaient à cet égard les États-Unis, le Japon, la Suède, la France et l'Allemagne de l'Ouest, mais nous avons perdu du terrain. Le premier ministre avait en fait demandé aux provinces et au secteur privé de contribuer davantage. Au cours des cinq dernières années, la contribution des provinces s'est accrue de 21 p. 100 et celle du secteur privé, de 19 p. 100, tandis que celle du gouvernement fédéral n'a augmenté que de 9 p. 100, ce qui ne suit même pas l'inflation.

• (1905)

Elle s'inquiétait aussi du manque d'engagement de la part du gouvernement en matière d'alphabétisation. Je parle bien sûr des 110 millions de dollars dont l'affectation a été annoncée si souvent que les gens vont finir par croire, comme le souhaiterait le gouvernement, qu'il s'agit de nouveaux fonds. En fait, 110 millions de dollars sur une période de cinq ans, c'est 22 millions de dollars par année que doivent se partager les quelque cinq millions d'illettrés fonctionnels qu'on trouve au Canada, ce qui revient annuellement à 4,50 $ par élève.

Les membres de la Fédération étaient furieux que les critères d'aide aux étudiants n'aient pas changé depuis 1984 et que les étudiants doivent payer aujourd'hui beaucoup plus cher pour s'instruire. Leurs parents paient plus cher, et leurs gardiens aussi. En fait, les frais de scolarité sont devenus exorbitants et la dette étudiante est énorme. Les étudiants se demandent bien comment ils vont faire pour arriver à terminer leurs études.

Comme si cela ne suffisait pas, l'ajout récent de frais d'administration de 3 p. 100 a achevé de les ruiner parce qu'ils touchent ceux qui ont le plus besoin d'argent. Tant et si bien qu'aujourd'hui, non seulement l'étudiant pauvre doit-il emprunter pour payer ses études, mais il se voit imposer en plus une amende de 3 p. 100.

Ces étudiants savent parfaitement que pareilles taxes cachées sont imposées par le gouvernement. Qu'il suffise de mentionner la taxe sur les produits et services, qui nuira à l'éducation des jeunes Canadiens tant au niveau postsecondaire qu'à l'élémentaire et au secondaire. L'annulation des subventions pour frais de poste à l'égard des publications savantes et hautement spécialisées les a aussi irrités.

Si vous vous souvenez bien, monsieur le Président, j'ai posé les questions suivantes au ministre responsable le 9 novembre dernier. Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour régler ces problèmes? Que fera-t-il pour protéger notre qualité de vie? Que fera-t-il pour accroître notre compétitivité face aux États-Unis, au Japon, à l'Europe, c'est-à-dire nos principaux concurrents? Que fera-t-il pour que le Canada soit un pays de meneurs plutôt qu'un pays de suiveurs?

Les réductions que le gouvernement a commencé à effectuer dans les paiements de transfert et dans d'autres secteurs de l'éducation auront des répercussions néfastes sur les provinces les plus petites et les plus pauvres. Permettez-moi d'expliquer en quelques mots pourquoi il en sera ainsi. Le paiement de transfert est en fait une subvention versée aux provinces. Les petites provinces pauvres auront beaucoup de mal à entretenir l'infrastructure en place en matière de soins de santé, d'éducation et d'autres services.

En fait, j'ai presque terminé une tournée du Canada au cours de laquelle je m'entretiens avec des représentants des systèmes universitaire, collégial et scolaire, des parents et des étudiants. On m'a signalé récemment la situation critique dans laquelle se trouvent l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Dans ces provinces, les programmes de l'enseignement élémentaire et secondaire commencent à pâtir parce que les gouvernements de ces petites provinces pauvres ont effectué de terribles saignées dans leurs ressources pour essayer de maintenir leurs services.

Cela fait frémir lorsqu'on songe que le Canada est un pays qui s'était engagé au partage des ressources de sorte que tous ses citoyens, hommes, femmes et enfants, aient accès aux choses essentielles que sont les soins de santé, l'enseignement et les services connexes.

Au cours de cette tournée du pays, j'ai aussi pu m'entretenir avec des responsables de l'enseignement de la langue minoritaire, soit le français à l'extérieur du Québec et l'anglais au Québec. Ils craignent le contrecoup des réductions et compressions sur leurs services.

Je me suis entretenu avec des responsables de l'enseignement aux autochtones ou aux indigènes. Ils sont furieux du plafonnement des fonds destinés à l'éducation, d'autant plus que les autochtones sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à vouloir bénéficier des possibilités d'études postsecondaires.

J'ai parlé à des Néo-Canadiens qui se disent aussi contrariés. En fait, certains étaient franchement mécontents qu'on ait supprimé des programmes d'enseignement de l'anglais et du français.

Le gouvernement va répliquer qu'il a investi 240 millions de dollars dans les centres d'excellence. Mais il faut considérer cela en regard du repli total imposant du gouvernement fédéral. Celui-ci a réduit son aide à l'enseignement postsecondaire de milliards de dollars—pas de millions mais bien de milliards de dollars. Deux cent quarante millions de dollars, cela peut sembler beaucoup, mais comparativement à ce qui a été supprimé, c'est évidemment peu.

• (1910)

En ce qui concerne les centres d'excellence, il est alarmant de constater que pas une seule étude n'a été entreprise dans le domaine des sciences sociales et des humanités. On aurait pu penser qu'à une époque comme la nôtre, dans un pays comme le nôtre où la société devient de plus en plus exigeante et la haute technologie

de plus en plus omniprésente, quelqu'un aurait eu l'idée de poser des questions fondamentales.

Où cette société technologique nous mène-t-elle? Quel effet aura-t-elle sur moi, sur vous, sur les Canadiens en général? On aurait pu penser que le gouvernement aurait voulu financer des recherches là-dessus.

Les questions soulevées aujourd'hui sont les suivantes. Devons-nous nous attendre à d'autres réductions massives? Y aura-t-il d'autres réductions? Le coup sera-t-il encore plus dur qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant? Nos jeunes Canadiens souffriront-ils? Seront-ils incapables de concurrencer les jeunes des autres pays?

[*Français*]

Monsieur le Président, je viens d'indiquer très rapidement que lorsque j'ai posé la question à la Chambre, le 9 novembre, j'ai reçu une réponse qui selon moi n'était pas complète et j'ai donc donné un résumé des coupures massives de la part du gouvernement, et essayé d'identifier l'impact négatif qu'il y aura sur chaque région, sur tous les gens de ce pays.

Je prie donc le ministre, à ce moment-ci, d'essayer d'élaborer, me donner un plan précis de la façon dont ils vont procéder dans le but de contrecarrer ces coupures.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, au nom du Secrétaire d'État, j'aimerais profiter de l'occasion pour apporter certaines précisions en réponse à une question soulevée par le député de Saint-Boniface, le 9 novembre dernier, concernant le financement de l'enseignement postsecondaire.

Comme le Secrétaire d'État—qui est juste à côté de moi d'ailleurs—l'a déclaré récemment, notre gouvernement classe l'éducation parmi les priorités nationales. Nous nous sommes engagés expressément à collaborer avec les provinces et les Territoires au financement d'un système d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances.

À la conférence des premiers ministres, qui a eu lieu en novembre dernier, le premier ministre du Canada a proposé la mise sur pied d'un groupe de travail national sur la mise en oeuvre des ressources humaines, en prévision de l'an 2000. Ce groupe de travail s'occuperait notamment de cerner les problèmes des ressources humaines, d'examiner les résultats produits par les systèmes actuels d'éducation et de formation, et de formuler des recommandations sur les changements souhaitables.

[*Traduction*]

Le représentant du premier ministre, M. Douglas Wright, président de l'Université de Waterloo, est à mettre au point cette proposition en étroite collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation. Le premier ministre a confirmé que le gouvernement fédéral assumera sa juste part de ce fardeau parce qu'il veut s'assurer que tous les jeunes Canadiens reçoivent un enseignement de premier ordre pour être en mesure de relever un défi d'envergure internationale.

C'est le Financement des programmes établis qui représente la part du lion de l'aide fédérale actuellement. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral transfère aux gouvernements provinciaux des fonds et des points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire.

En 1989, le FPE a continué d'afficher un fort taux de croissance en dépit des contraintes financières dont il a fallu tenir compte. On a débloqué 5,4 milliards de dollars dans le cadre de ce programme l'an dernier. Cette somme est passée à 5,7 milliards de dollars cette année. Il ne s'agit donc pas d'une compression, mais d'une augmentation de 6 p. 100.

Combiné à d'autres formes d'aide plus directe, le soutien du gouvernement fédéral à l'enseignement supérieur est d'environ 7 milliards de dollars sur un total de 12,5 milliards à dépenser à ce chapitre cette année.

[*Français*]

L'accès à l'enseignement supérieur pour tous les Canadiens constitue également une priorité pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Le Programme canadien de prêts aux étudiants, de concert avec les programmes provinciaux, a permis à plus de 1,5 million de Canadiens de poursuivre leurs études. Cette année, plus de 400 millions de dollars serviront à financer des prêts consentis à un quart de millions d'étudiants, soit le double de ce qui a été dépensé il y a cinq ans. Le programme de prêts fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre duquel il importe de tenir en équilibre les besoins actuels et futurs des étudiants et des gouvernements.

• (1915)

Avec la mise en oeuvre du nouveau programme de bourses du Canada, les étudiants les plus doués seront en mesure de décrocher des diplômes en sciences naturelles, en génie et dans des disciplines connexes. Le programme des réseaux de centres d'excellence fournira à certains des meilleurs chercheurs du pays une occasion unique de travailler ensemble sur des projets prioritaires à notre avenir. Voilà de bonnes nouvelles pour nos ingénieurs, nos scientifiques et nos chercheurs de l'avenir.

Monsieur le Président, ces réalisations entre autres témoignent du sérieux avec lequel nous nous acquittons de nos responsabilités à l'égard de l'enseignement supérieur au Canada. Notre développement économique et social futur dépend de la mesure dans laquelle nous parviendrons à collaborer avec les provinces et les territoires, les universités et les collèges, les enseignants et les étudiants.

[*Traduction*]

Il nous faut réexaminer les systèmes d'éducation au Canada pour trouver des moyens d'utiliser plus efficacement les ressources actuellement consacrées à l'enseignement et à la formation. On ne peut pas tout simplement exiger davantage de ressources. Le Canada vient au second rang après la Suède pour le montant par habitant qu'il dépense pour l'éducation. Nous devons travailler ensemble et exiger l'excellence, exiger un rendement de grande qualité sur l'argent que nous avons déjà investi dans nos systèmes d'éducation et de formation.

M. le vice-président: La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 17.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, deux pétitions, une de Matagami et une autre de Lebel-sur-Quévillon, qui rejettent les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant les localités isolées de Matagami et Lebel-sur-Quévillon, en Abitibi, croient que si l'isolement est surtout un facteur psychologique, on peut quand même lui donner un prix en dollars canadiens.

Monsieur le Président, la population de ces localités croit que ce Groupe de travail ne s'est pas ajusté à la réalité quotidienne du Nord et du moyen Nord, en Abitibi.

[*Traduction*]

LES GARDERIES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer deux pétitions signées par mes électeurs de Brandon—Souris. Les signataires de la première sont des membres du corps enseignant et des étudiants de l'Université de Brandon. Ils demandent au Parlement d'inviter le gouvernement à respecter les engagements qu'il a pris en matière de garderies et à fournir aux Canadiens un programme complet de garderies accessible, abordable et de qualité.

LE DROIT À LA VIE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été signée par plusieurs de mes électeurs. Les pétitionnaires se déclarent en faveur de l'adoption par le Parlement d'une loi qui protège la vie humaine de la conception jusqu'à la mort naturelle.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition qui a été certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Cette pétition présentée le jour du budget porte à l'attention de la Chambre la grave injustice que la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services imposera aux Canadiens. Les pétitionnaires voudraient s'assurer que la Chambre est au courant de leur opposition à cette taxe cachée. Selon eux, elle causera un tort grave et injuste aux Canadiens à revenu faible et moyen et elle imposera une charge énorme aux petites entreprises. Il s'agit effectivement d'un arnaque fiscal sans précédent qui saignera à blanc les Canadiens et qui n'entraînera pas seulement une augmentation des impôts, mais aussi une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

• (1110)

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

Affaires courantes

LES GARDERIES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui.

La première est signée par 31 membres de la faculté des soins à l'enfance de l'Université de Victoria. Les pétitionnaires, des professionnels, s'inquiètent du manque d'initiative et de l'absence de politique du gouvernement fédéral en ce qui concerne les services de garde d'enfants. Alors que nous attendons aujourd'hui l'exposé budgétaire, je présente cette pétition signée par des professionnels des services à l'enfance qui savent très bien le tort que peut créer le vide politique qui existe au Canada dans ce secteur.

LES PÊCHES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): La deuxième pétition que je veux présenter est signée par 75 de mes électeurs, en particulier des gens des Îles-du-Golfe et de l'île Saltspring. Elle a trait au problème de la pêche aux filets dérivants. Les pétitionnaires demandent qu'on emploie tous les moyens possibles pour faire cesser l'utilisation des filets dérivants dans le Pacifique-Nord, dont l'instauration de sanctions économiques contre les pays contrevenants et l'imposition de tarifs et de droits prohibitifs sur les produits que le Canada importe de ces pays.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la troisième pétition que j'ai ici est elle aussi signée par un certain nombre de mes électeurs et traite des répercussions du régime fiscal sur les contribuables canadiennes. Cinquante p. 100 des Canadiennes touchent un revenu de 10 000 $ ou moins par année, par rapport à seulement 23 p. 100 chez les hommes.

Étant donné que des milliers de Canadiennes qui vivent dans la pauvreté paient des impôts, les pétitionnaires demandent au gouvernement d'établir un régime fiscal plus simple et plus équitable pour les Canadiens types, un régime offrant un meilleur équilibre entre l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers.

En ce jour où sera déposé le budget, je crois qu'il s'agit là d'un message très important à communiquer au gouvernement.

VIA RAIL

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ces pétitions-ci concernent VIA Rail. Les 250 signataires de ma circonscription font état du manque de ressources fédérales et de l'importance d'un service voyageurs ferroviaire canadien. Ils affirment que le gouvernement devrait moderniser le matériel roulant et allouer à VIA Rail des fonds suffisants pour maintenir son service voyageurs partout au Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, cette pétition signée par plus de 300 de mes électeurs a trait à la taxe sur les produits et services. Ils demandent au gouvernement de procéder à une véritable réforme fiscale au lieu d'imposer cette taxe régressive à la consommation qui va alourdir le fardeau du contribuable moyen.

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Et voici une dernière pétition, monsieur le Président, qui réunit elle aussi plus de 250 signatures de mes électeurs et porte sur la situation au Salvador. Comme nous l'avons appris hier aux informations, le gouvernement salvadorien bombarde encore une fois des cibles civiles dans la ville de San Salvador.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de prendre pleinement avantage de la place qu'occupe notre pays au sein des Nations Unies et de l'OEA pour poursuivre une politique diplomatique indépendante permettant d'en arriver à la protection complète des droits de la personne et à un règlement pacifique du conflit au Salvador.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au grand nombre de pétitions contre la taxe sur les produits et services, j'en ajoute une autre qui vient de la circonscription de Kamloops.

Ces nouvelles signatures portent à 17 257 le nombre total de pétitionnaires pour la seule région de Kamloops. La pétition que je présente aujourd'hui est signée par les représentants de l'Association des enseignants de Kamloops et de la région, de l'Association du personnel enseignant du collège Caribou et par des citoyens de Westwold, Dallas, Valleyview, Monte Lake, Pritchard, Barnhart Vale, Turtle Valley, Highland Valley, Deadman's Creek et Monte Creek.

Les pétitionnaires ont une longue liste de griefs concernant le projet de taxe sur les produits et services et ils demandent que le Parlement du Canada fasse tout en son pouvoir pour empêcher l'adoption de cette taxe.

LES FORÊTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter, qui porte sur une autre question et provient d'habitants de Little Fort, en Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires se préoccupent du fait que les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier n'ont pas encore été signées.

Je suis heureux que le ministre soit présent. Je lui adresserai donc les remarques suivantes. Les pétitionnaires soulignent que le secteur forestier arrive en tête des industries canadiennes au chapitre des revenus d'exportation. Ils font aussi remarquer les avantages que confèrent les ententes actuelles sur les plans de la création d'emplois et de la régénération de nos forêts. Ils demandent au Parlement de renouveler ces ententes passées avec la Colombie-Britannique et, du même coup, de s'engager de nouveau à reboiser les forêts, à faire avancer la recherche sylvicole, à promouvoir la sylviculture et à aider l'industrie forestière à créer de nouveaux produits ainsi qu'à trouver de nouveaux marchés, lesquels permettront de créer dans l'avenir d'autres emplois dans ce secteur.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition dans laquelle sont exprimées les vues d'un grand nombre de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. En effet, il s'agit d'une forme injuste d'imposition qui ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Le gouvernement n'a pas modifié le régime fiscal inéquitable qui permet à des particuliers et des sociétés riches de ne payer aucun impôt fédéral ou presque pas. Il prélève un impôt sur des produits et services comme la lecture, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et le combustible.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et d'appliquer un régime fiscal plus efficace qui comporterait un impôt minimum sur les riches. Ils disent que cette réforme ne doit pas être une occasion pour le gouvernement de faire une razzia fiscale.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par quelque 1 600 personnes de tous les coins de la circonscription que je représente et d'un certain nombre de circonscriptions voisines qui s'élèvent contre le projet de taxe sur les produits et services parce qu'elles le jugent inacceptable.

Les pétitionnaires sont d'avis qu'il vaudrait mieux réformer le régime fiscal de sorte que les riches et les sociétés soient assujettis à un impôt minimum. Ils estiment également que, pour modifier la fiscalité, il faut avoir l'accord général de la population. Or, dans le cas actuel, le seul consensus qui se dégage est une opposition généralisée aux changements que le gouvernement propose d'apporter.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par 632 électeurs de la circonscription de Cochrane—Supérieur que je représente et tout particulièrement de la ville de Manitouwadge.

Ces pétitionnaires éprouvent de vives appréhensions au sujet du rapport du groupe de travail qui s'est penché sur les avantages fiscaux accordés aux habitants des régions septentrionales et des régions éloignées. Ce groupe de travail voudrait que 37 localités de ma circonscription ne soient plus admissibles à ces avantages fiscaux.

Manitouwadge est bel et bien une localité située à 45 milles au nord de la Transcanadienne et à bien plus de 400 kilomètres de la ville de Thunder Bay. En conséquence, les pétitionnaires de Manitouwadge demandent au Parlement de rejeter en bloc le rapport du groupe de travail.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par mes électeurs. Comme c'est aujourd'hui que le gouvernement présente son budget, je trouve le moment particulièrement bien choisi pour les habitants de London qui demandent au gouvernement de faire table rase de sa taxe sur les produits et services qui risque sans raison de placer les petits entrepreneurs, les gens âgés, les étudiants et les économiquement faibles dans une situation financière particulièrement difficile. Ils demandent au gouvernement de renoncer à sa TPS.

• (1120)

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre aujourd'hui deux pétitions, dont une est signée par des habitants de Saanich dans la région de Victoria et l'autre par des gens de toute la Colombie-Britannique qui, en ce jour très important de la présentation du budget, demandent au gouvernement fédéral de signer l'entente forestière fédérale-provinciale avec le gouvernement à Victoria afin que l'on puisse reboiser nos terres.

Le ministre est ici aujourd'hui. Il connaît nos préoccupations et il sait ce que nous voulons voir dans le budget ce soir pour que l'entente soit signée.

Recours au Règlement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de ma ville d'adoption, Windsor. La pétition a été certifiée conforme au Règlement.

Les gens de Windsor supplient le gouvernement de bien vouloir reconsidérer sa décision d'imposer aux Canadiens le fardeau de la taxe sur les produits et services à compter du 1er janvier 1991.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa position à cet égard et d'envisager de recourir à une mesure fiscale autre qu'une taxe à la consommation.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai aussi à présenter un certain nombre de pétitions contre la taxe sur les produits et services qui proviennent de différentes localités de diverses provinces dont Winnipeg et Selkirk, au Manitoba, Comox, en Colombie-Britannique, et de nombreux endroits de l'Alberta.

Les pétitionnaires disent craindre l'imposition de la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances. Ils juge cette taxe injuste, car elle ne tient absolument aucun compte de la capacité de payer des contribuables. Ils estiment que le gouvernement n'a rien fait pour corriger une fiscalité déjà inéquitable du fait qu'elle permet aux gens riches et aux sociétés de ne payer que peu ou pas d'impôt fédéral, alors qu'elle force les contribuables à revenu moyen ou à faible revenu à porter une plus grande partie du fardeau fiscal national.

En conséquence, ces Canadiens demandent humblement au Parlement de rejeter cette taxe et au gouvernement fédéral d'établir un régime fiscal équitable.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement au nom d'un certain nombre d'habitants d'Ottawa-Ouest, surtout des personnes âgées, qui s'inquiètent des conséquences de la taxe sur les produits et services sur leur capacité de profiter de leur retraite dans un confort et une indépendance financière raisonnables. Ils prient le Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme le secrétaire parlementaire le sait, avant les vacances de Noël j'ai demandé si j'aurais un jour une réponse à ma question concernant les sommes d'argent que le gouvernement a versées à des sociétés qui ont des sénateurs à leur conseil d'administration. Il m'avait expliqué, à l'époque, que c'était une question compliquée. Cependant, voilà maintenant presque quatre mois que j'ai posé cette question au gouvernement. Je voudrais bien savoir si nous allons avoir ces renseignements.

M. Cooper: Monsieur le Président, si je ne me trompe pas, le député parle de la question nº 169. Les réponses ont été préparées et nous en sommes maintenant aux stades de la traduction finale et des approbations.

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la présentation du budget prévue pour plus tard aujourd'hui. Je serai bref.

Monsieur le Président, je vous demanderais d'examiner les règles régissant la présentation du budget afin de déterminer si l'exposé budgétaire présenté à la Chambre par le ministre des Finances peut être suivi d'une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations.

Je veux vous citer quelques brèves décisions qui ont été rendues précédemment à cet égard en espérant que vous conclurez que, lorsque les dispositions pertinentes du Règlement ont été adoptés, la Chambre voulait vraiment qu'une période soit réservée aux questions et aux observations.

Le paragraphe 84(7) du Règlement porte sur la durée des discours et sur les observations. Il est ainsi libellé:

> Aucun député, sauf le ministre des Finances, le premier député qui prend la parole au nom de l'opposition, le premier ministre et le chef de l'opposition, ne peut parler pendant plus de vingt minutes à la fois au cours du débat sur le budget; toutefois, si nécessaire, après le

> discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

Monsieur le Président, le libellé de ce paragraphe est presque identique à celui du paragraphe 50(2), qui porte sur un autre débat à la Chambre, soit l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Ainsi, au moment de déterminer s'il peut y avoir des questions et observations après l'exposé budgétaire, il convient d'examiner certaines décisions rendues au sujet des dispositions relatives à l'Adresse en réponse, dont le libellé est presque identique.

Par exemple, le 9 décembre 1983, le chef de l'opposition, qui est aujourd'hui premier ministre, a répondu au discours du Trône. Lorsqu'il a eu terminé, mon collègue, qui est actuellement député de Winnipeg Transcona, a essayé de poser une question. Le leader du gouvernement à la Chambre de l'époque est alors intervenu et a demandé au Président si une période de questions était permise. Il a dit:

> Comme le chef de l'opposition, en l'occurrence, et le très honorable premier ministre ont une période de temps illimitée, j'aimerais à tout le moins que vous nous rassuriez quant au Règlement et que nous sachions à quoi nous en tenir pour l'avenir.

Le vice-président s'est exprimé très nettement à ce sujet:

> Je cite un passage. . . du Règlement:
>
> Toutefois, après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée. . .
>
> C'est ce que dit le Règlement. Néanmoins dans la pratique, la courtoisie veut que cette période de questions n'ait pas lieu. À strictement parler, le député a le droit de poser une question.

Après cette mise au point, mon collègue a remis à plus tard sa question, par courtoisie. En tout cas il était clairement dit que le Règlement autorise à poser une question.

Cela était si bien entendu que lorsque la Direction des Journaux a publié un tableau des durées prévues pour les discours et débats en juin 1984, elle a fait figurer sur le tableau la mention très nette qu'il pourrait y avoir des questions et des observations après les discours du ministre des Finances, du représentant de l'opposition, du premier ministre et du chef de l'opposition.

J'ai communiqué à mes collègues, le leader parlementaire du gouvernement ainsi qu'à vous et au leader parlementaire de l'opposition officielle le diagramme qui a été présenté en 1984 par la Direction des Journaux; il y est dit très nettement que dans le débat du budget, qu'il s'agisse du ministre des Finances ou du représentant de l'opposition, du premier ministre ou du chef de l'opposition, même s'il n'est pas fixé de durée à leurs discours, leurs interventions peuvent faire l'objet de questions et d'observations.

Vous vous souvenez probablement, monsieur le Président, que ce document des Journaux de 1984 faisait suite au rapport de 1982 du Comité spécial sur le règlement et la procédure. Le ministre de la Justice, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest et le ministre d'État (Céréales), le député de Burin—Saint-Georges, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le député de Winnipeg Transcona et le député de Notre-Dame-de-Grâce, qui sont toujours à la Chambre, ont siégé à ce comité spécial. Après avoir examiné les travaux du comité, il est tout à fait manifeste que ses recommandations tendaient à faire en sorte que la période de dix minutes réservée aux questions et observations suive les discours du premier ministre, du chef de l'opposition et le reste.

Apparemment, cette nouvelle interprétation du Règlement est basée sur une décision rendue le 7 juin 1985. Au cours du débat sur l'Accord du lac Meech ce jour-là, à la suite des observations du chef de l'opposition officielle d'alors, le très honorable député de Vancouver Quadra, le ministre de la Justice de l'époque a demandé s'il pouvait poser une question. Le président suppléant lui en a refusé la permission. Voici ce qu'il a dit alors: «Les trois premiers discours sont d'une durée illimitée et je crois qu'ils ne sont pas suivis d'une période de questions ou d'observations conformément à l'article 35(1) du Règlement.»

Les dispositions du paragraphe 35(1) du Règlement figurent maintenant aux articles 43 et 74. L'article 43 commence ainsi: «Sauf dispositions contraires du présent Règlement. . .» et on définit ensuite la période des questions ou observations qui suit les discours.

Comme je viens de l'expliquer, on précise ailleurs dans le Règlement que la disposition en question s'applique précisément au discours du budget.

Recours au Règlement

• (1130)

Lorsqu'elle a adopté les modifications créant les périodes d'observations ou de questions, je doute que la Chambre ait eu pour intention d'éviter que les ministres, le premier ministre et le chef de l'opposition officielle ne voient leurs propos réfutés dans cette enceinte. Chose certaine, les premières observations d'un président sur ces modifications ne prévoyaient aucune restriction de ce genre.

Le 17 janvier 1983, alors que les nouvelles règles de procédures étaient mises à l'essai pour une période d'un an, le président de l'époque, madame Sauvé, a déclaré ce qui suit:

> Le premier est un domaine fondamental qui influera directement sur nos usages parlementaires. Le fait de ménager, après chaque intervention, une période de dix minutes, au cours de laquelle les députés pourront poser des questions à l'intervenant et faire des observations, va probablement transformer nos délibérations. Les députés vont bénéficier de ces périodes de dix minutes au cours des principaux débats, y compris ceux de l'Adresse en réponse au discours du Trône, du budget, des jours prévus et des motions tendant à la deuxième et à la troisième lecture des projets de loi.

À titre de président, madame Sauvé n'a assujetti à aucune restriction la capacité de poser des questions à la suite de discours prononcés à la Chambre par ses membres les plus importants et les plus influents.

En conclusion, je voudrais vous préciser les raisons pour lesquelles des questions de ce genre devraient, en fait, être permises.

Premièrement, il y a la question de responsabilité. En Grande-Bretagne, la tradition parlementaire veut que, pendant le discours d'un député, on laisse intervenir brièvement ses pairs lorsqu'ils souhaitent réfuter des déclarations trompeuses ou ambiguës. Cette pratique est soumise à des règles propres, mais les députés de tous les rangs, autant des banquettes principales que de l'arrière-ban, peuvent y recourir.

Deuxièmement, l'équité. Selon l'interprétation actuelle, il n'y a aucune réfutation des discours des chefs ou des premiers orateurs du gouvernement et de l'opposition officielle, mais, fort heureusement, les autres députés de l'opposition peuvent demander des comptes au cours de la période des questions et des commentaires. Nous acceptons que les tiers partis d'opposition soient privés de beaucoup des privilèges des deux partis principaux, mais je vous demande s'il s'agit là d'une inégalité acceptable.

En conclusion, je vous demande, monsieur le Président, de prendre mes commentaires en considération, puis de faire savoir à la Chambre avant la présentation du budget, plus tard aujourd'hui, si oui ou non, nous pourrons poser des questions comme il est prévu au paragraphe 84(7) du Règlement.

M. le Président: Le député de Kamloops a fait un important rappel au Règlement. Je pense qu'il convient d'examiner sérieusement ses arguments.

Le secrétaire parlementaire veut-il la parole?

M. Cooper: Monsieur le Président, nous, du côté gouvernemental, voulions intervenir, mais je cède la parole à mon collègue du Parti libéral pour qu'il ait la possibilité de faire valoir son point de vue.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, comme le député de Kamloops nous avait avisés de son intention de soulever cette question, j'ai eu l'occasion d'examiner certains des documents qui font autorité en la matière, dont certains qu'il a cités et d'autres qui figurent dans le Règlement annoté de la Chambre, afin d'aider la présidence à rendre une décision sur cette question.

Je ne veux pas examiner en détail le précédent créé par le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, en 1983, dont a parlé le député de Kamloops, mais m'attarder plutôt sur les précédents plus récents. J'en ai trouvé qui concernent cette question.

Le premier remonte au 27 mars 1985. En examinant cette question, je demande à Votre Honneur de garder à l'esprit que le libellé du paragraphe 84(7) du Règlement est pratiquement identique à celui de trois autres articles pertinents, à savoir les articles 43 et 74 et le paragraphe 50(2), dans la mesure où ils s'appliquent à la période réservée aux questions et aux observations suivant les discours.

Selon moi, la règle est très claire et je pense que les quatre précédents que je vais citer soutiennent l'interprétation donnée. Je souligne les termes, surtout en français, car ils sont peut-être plus clairs qu'en anglais. Si vous le permettez, monsieur le Président, je vais vous citer la version française du paragraphe 84(7) du Règlement qui se lit comme suit:

[*Français*]

> Aucun député, sauf le ministre des Finances, le premier député qui prend la parole au nom de l'Opposition, le Premier ministre et le chef de l'opposition, ne peut parler pendant plus de vingt minutes à la fois au cours du débat sur le Budget; toutefois, si nécessaire, après le discours de tout député. . .

[*Traduction*]

«Tout député» ne se reporte, en d'autres termes, qu'aux députés qui sont visés directement par la règle. Lorsqu'on parle dans la version française de «aucun député» au début du paragraphe et de «tout député» par la suite, il n'est question, selon moi, que des députés visés directement par la disposition en question. Chacun des articles et paragraphes que j'ai cités, c'est-à-dire 43, 74 et 50(2) est rédigé de la même façon en anglais et en français. Et je soutiens que ces mots français peuvent être interprétés de la même façon que la version anglaise est censée l'être. C'est-à-dire que la règle s'applique à tous les députés, sauf ceux qui sont exclus. Cette interprétation a été constamment retenue, à mon avis, sauf dans le cas du précédent de 1983.

Je renvoie Votre Honneur à la page 3423 du hansard du 27 mars 1985. La question discutée portait sur la deuxième lecture d'un projet de loi en application de l'article qui porte maintenant le numéro 74.

Il s'agissait de décider si on pouvait poser des questions à une personne qui avait fait un discours de 40 minutes permis par cet article, l'un des discours habituellement prononcés par celui qui propose une motion, la première personne qui parle au nom de l'opposition officielle et la deuxième personne qui parle au nom d'un autre parti d'opposition. Le président suppléant, M. Paproski, qui occupait le fauteuil à cette occasion a dit ceci:

> Aux termes de l'article 35(2) du Règlement, vous avez droit à 40 minutes si vous avez l'intention de parler au nom de votre parti. Mais le Règlement ne permet pas de poser de questions aux trois premiers députés qui prendront la parole.

Ensuite, le 7 juin 1985, il y a eu un débat sur une motion tendant à modifier la Constitution, qu'on trouve aux pages 5550 et 5551 du hansard. Mon collègue de Kamloops en a déjà parlé.

À la page 5551, après le discours du chef de l'opposition, un député a voulu savoir s'il pouvait poser des questions et faire des observations. Le président suppléant et député d'Edmonton-Nord, qui est encore député et l'un de nos présidents suppléants, a dit:

> Puis-je avoir la parole juste une minute? Les trois premiers discours sont d'une durée illimitée et je crois qu'ils ne sont pas suivis d'une période de questions ou d'observations conformément à l'article 35(1) du Règlement. Les autres discours ne doivent pas dépasser 20 minutes et ils sont suivis d'une période de questions et d'observations.

Les députés ont continué à débattre la question, mais cela avait été la décision succinte de la présidence le 7 juin 1985.

Ensuite, le 9 avril 1986, la Chambre a été saisie de la Loi sur le Tribunal de la concurrence. À la fin du discours du chef de l'opposition, un député a encore parlé de la période de questions et d'observations. Comme en fait foi la page 12053 du hansard de ce jour-là, le Président a déclaré:

> La décision revient entièrement au très honorable chef de l'opposition, mais la coutume veut que les interventions qui ne sont pas limitées dans le temps ne soient pas suivies, conformément au Règlement, d'une période de questions et d'observations de dix minutes.

Subséquemment, à l'occasion du débat sur la peine de mort le 22 juin 1987—aux pages 7477 et 7478 du hansard—le sujet a de nouveau été soulevé après les remarques du premier ministre.

Le député de York-Centre a invoqué le Règlement et il a dit ceci:

> Tous les députés qui interviennent au sujet de cette motion sont appelés à être questionnés par leurs collègues, à la fin de leurs observations. Or, je me rends compte qu'en vertu du Règlement, le premier ministre est exempté de cette exigence. Cependant, il participe à ce débat, qui ne porte pas sur une question d'initiative ministérielle et qui doit aboutir à un vote libre et il agit en l'occurrence en tant que simple député.
>
> Ainsi, je me demande s'il accepterait de répondre à des questions, comme tous les autres députés, et si je pouvais obtenir le consentement unanime à cette fin?

Le consentement unanime n'a pas été accordé. Le Président a commenté l'intervention en ces termes, que rapporte le hansard à la page 7478:

> Je crois bon d'aviser tous les députés et les gens qui regardent et écoutent ce débat, qu'en vertu du Règlement, les chefs de parti et le très honorable premier ministre ne sont pas assujettis à la période normale de dix minutes réservée aux questions et aux observations, à moins, bien entendu, qu'il y ait consentement unanime à cette fin. Or, je pense qu'il est tout à fait clair que ce consentement a été refusé.

Ce sont les précédents qui, à mon avis, militent en faveur des arguments que vient d'exposer le député de Kamloops. Il serait préférable de soumettre la question à un comité chargé d'étudier le Règlement.

• (1140)

L'auteur de cette disposition a peut-être voulu qu'elle soit interprétée ainsi, mais ce n'est sûrement pas cette interprétation qui a été retenue selon ces quatre sources. Chose certaine, elle n'a pas été interprétée de cette façon au cours de la présente législature, depuis les élections de 1988. En effet, elle a toujours été interprétée, à ma connaissance, conformément aux sources que j'ai citées.

Il me semble que ce que le député de Kamloops demande à la présidence, c'est de modifier l'interprétation du paragraphe 84(7) pour qu'elle soit différente de celle de tous les articles du Règlement dont le libellé est semblable sans qu'il soit pour autant nécessaire de modifier le paragraphe en cause. Je ne sais pas si les députés seraient en faveur d'un tel changement.

Parlant au nom de l'opposition, je dirais que la pratique habituelle a été de ne pas permettre aux députés de poser des questions ou de faire des observations après les discours d'une durée illimitée que prévoit le Règlement ou après les discours d'une durée de quarante minutes prévus à l'article 74 du Règlement pour le débat de deuxième lecture d'un projet de loi.

Compte tenu de ce qui s'est toujours fait à cet égard, j'estime, monsieur le Président, que vous ne devez pas y déroger dans le débat sur le budget, qui commencera sans doute demain ou plus tard aujourd'hui, selon que vous jugerez que ce débat commence à tel ou tel moment.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de ne pas permettre que les députés posent des questions ou fassent des observations à la suite des discours d'une durée illimitée et de suggérer au député de Kamloops de s'adresser au Comité des élections, des privilèges et de la procédure s'il veut que cette question soit approfondie.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup du temps de la Chambre pour discuter de ce rappel au Règlement. J'ai écouté attentivement les arguments que le député de Kamloops et celui de Kingston ont exposés.

Ils ont passé en revue la plupart des précédents, sinon tous, auxquels je me serais reporté dans mon argumentation. Les précédents les plus récents sur lesquels nous nous guidons depuis cinq ou six ans permettent certes de dégager clairement une constante à cet égard. D'après cette constante, en effet, les deux premiers orateurs, ceux qui sont exemptés de la règle des 20 minutes, n'ont pas à se soumettre à une période de questions et observations à la suite de leur intervention sans le consentement de la Chambre.

J'ai deux observations à faire à ce sujet. Tout d'abord, si on consulte le Règlement annoté, nous voyons qu'il s'agit d'un résumé du Règlement suivi de notes explicatives. Ces notes regroupent des précédents et les applications des divers articles du Règlement. À la page 270 du Règlement annoté, nous voyons que le dernier paragraphe des notes explicatives concernant le paragraphe 84(7) du Règlement s'énonce en partie comme suit:

> [Cet article] prescrit également une période de dix minutes pour les questions et observations; cette stipulation a été interprétée comme signifiant qu'aucune question ne pouvait être adressée aux députés exemptés de la limite de 20 minutes.

Le Règlement annoté qui, je le répète, constitue un résumé non seulement des précédents mais aussi de ce qui se passe dans les faits, montre très clairement que les pratiques et méthodes que nous avons suivies à la Chambre sur ce point ont vraiment établi une constante selon laquelle deux principales interventions ne devraient pas être suivies de questions.

Deuxième point important, en examinant les précédents qu'on a déjà exposés, les constantes et les habitudes qui en ont émergé montrent très clairement que dans les cas où la question a surgi, on a demandé le consentement unanime.

Je soutiens que lorsqu'un député demande à ses collègues de consentir à l'unanimité à ce qu'il pose un geste quelconque, c'est que le Règlement régissant notre conduite n'a pas prévu le cas. Autrement dit, il demande en quelque sorte à ses collègues de suspendre pour un temps l'application du Règlement de façon à pouvoir poursuivre. C'est là la raison d'être du consentement unanime.

Cette façon d'interpréter l'article 84(7) du Règlement s'est tellement imposée au fil des années que le premier ministre et le premier représentant des partis d'opposition à prendre la parole ne sont pas assujettis à cette exigence concernant la période des questions et observations.

Comme je l'ai dit, je ne tiens pas à faire la revue des précédents. Je pense pouvoir m'en dispenser, étant donné que le député de Kingston s'est fort bien acquitté de cette tâche.

La pratique est bien établie. Le Règlement annoté de la Chambre des communes est limpide à cet égard. Dans ces conditions, j'estime que nous devons maintenir à l'avenir la démarche que nous suivons depuis cinq ou six ans.

Le comité Lefebvre a été le premier à adopter cet usage des questions et observations. Je faisais partie de ce comité lorsqu'il a inauguré cette pratique en 1983–1984. Peu après, nous avons constaté que la Chambre avait pris l'habitude de ne pas assujettir le premier ministre et le premier représentant des partis d'opposition à prendre la parole à cette période de questions et observations.

Si je mentionne le comité Lefebvre, c'est qu'il a été suivi de très près par le groupe de travail McGrath à qui nous devons les principales recommandations concernant les changements à apporter à la Chambre. J'ai également fait partie de ce groupe. Sauf erreur—et je parle de mémoire puisque je ne m'appuie sur aucune preuve documentaire—le groupe de travail McGrath n'a pas tenté de modifier de quelque façon que ce soit cet usage qui tend à s'imposer de plus en plus.

Pour nous guider, nous avons des précédents et des coutumes. En fait, ni le groupe de travail McGrath ni le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés n'ont recommandé de changements. De toute évidence, nous devons conserver notre pratique actuelle qui oblige le député désireux de poser une question à solliciter le consentement unanime. Le gouvernement, l'opposition ou le député qui a la parole a alors le choix d'accepter ou de refuser. À mon avis, et en m'appuyant sur ce qu'a fait la Chambre jusqu'à maintenant, l'article en question du Règlement n'autorise pas de questions ni observations.

M. le Président: Le député de Kamloops a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Riis: Monsieur le Président, mes collègues ont bien fait valoir ce point. Toutefois, et comme je l'ai vivement souhaité à la fin de mon exposé, je vous demande de songer à rétablir à la Chambre une justice et une équité semblables à celles qui prévalent notamment au Parlement britannique, où les ministériels et les députés de l'arrière-ban sont traités de la même façon. Aucun privilège n'est accordé à certains députés sans être étendus à tous les députés.

M. le Président: Comme je l'ai dit tout à l'heure, le député de Kamloops a soulevé un point très intéressant. J'ai écouté attentivement ses observations. J'ai aussi écouté le député de Kingston et les Îles et le secrétaire parlementaire.

L'argumentation invoquée est telle que je crois opportun de réserver mon jugement. Je vais m'efforcer de fournir certaines indications à la Chambre à 15 heures.

Je tiens à remercier le député de Kamloops d'avoir présenté une argumentation extrêmement claire et bien articulée. Je remercie les autres députés qui sont intervenus.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 12 février, de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la modification de M^me^ Clancy (p. 8227).

• (1150)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C-26 et de traiter de certaines observations présentées précédemment. Le député de Moose Jaw—Lake Centre, qui fait partie de notre caucus, a fait un travail exceptionnel au cours des discussions sur ce projet de loi.

J'aimerais reprendre certains des arguments qu'il a présentés et parler des conséquences de ce projet de loi pour les provinces de l'Atlantique, car je suis certain que cette mesure aggravera les problèmes que connaît l'industrie de la pêche dans cette région, ainsi que toutes les difficultés que lui cause le gouvernement.

Avant de présenter mes observations, j'aimerais parler des recherches et des lectures que j'ai faites à ce sujet. Je désire encore une fois féliciter le député de notre caucus

qui a vraiment mené la lutte contre ce projet de loi particulier.

Jetons donc un regard sur ce travail. Madame la Présidente, je sais que vous vous y intéresserez. Je parlerai également des titres de journaux qui sont, si je ne m'abuse, la façon dont les Canadiens apprennent ce que nous faisons ici. Parlant de l'Office national des transports, un titre disait: «Le critique du NPD demande à l'Office. . .» d'examiner cette question. Il a pris l'Office au dépourvu. Voilà un autre exemple de l'excellent travail que nous faisons dans ce domaine.

Un autre titre disait ainsi: «Réduction des subventions et fermeture d'un élévateur». En voici un autre qui est très bien. Comme tous les députés, nous aimons pouvoir lire, de temps à autre, des articles comme celui-ci à notre sujet. «Le député de Moose Jaw—Lake Centre fait parler de lui au Nouveau-Brunswick».

La raison en est que, encore une fois, le gouvernement propose un projet de loi inspiré uniquement de préoccupations financières, mais qui est lourd de conséquences pour la région de l'Atlantique, de même que pour d'autres régions.

Nous pouvons établir un contraste entre cette question et le débat que nous avons tenu hier soir au sujet d'un projet de loi qui va aider les riches. La position du Parti libéral sur cette question est également intéressante. Comme vous le savez, madame la Présidente, il semble qu'il ait abandonné la lutte contre la TPS. Les députés du Parti libéral n'ont aucune position. Ils ne sont même pas certains de savoir de quoi il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. Gardiner: Nous sommes curieux de voir quelle position ils adopteront à l'égard de ce projet de loi.

Nous les avons provoqués, comme nous l'avons fait hier. Nous les avons réveillés. Comme nous le savons, le Parti libéral a appliqué les mêmes méthodes que les conservateurs.

Jetons un coup d'oeil sur le projet de loi C-26 pour voir à quoi il rime. Je voudrais tout d'abord en faire un peu la génèse. On l'appelle communément: programme des tarifs de l'Est. Ce programme vise à subventionner les sociétés ferroviaires qui transportent du grain et de la farine destinés à l'exportation sur des parcours précis aboutissant dans les ports de l'est du Canada. Les tarifs payés par l'expéditeur sont bloqués depuis 1960 à l'égard du grain et depuis 1966 en ce qui concerne la farine.

Les notes que j'ai en main sont très intéressantes. Si les députés en ont besoin après pour étudier cette question, je serai heureux de leur en remettre une copie. Examinons maintenant l'historique du projet de loi C-26.

Lorsque les sociétés ferroviaires désiraient augmenter leurs tarifs dans les années 60, des gens ont alors soutenu—je présume que même les conservateurs étaient de ceux-là à l'époque—qu'une augmentation des tarifs enlèverait toute compétitivité à Saint John et à Halifax. On estimait donc important de bloquer les tarifs pour préserver cette compétitivité.

Ce sont Halifax et Saint John qui devaient profiter de cette mesure. Voici quelques données intéressantes à ce propos. Le transport du grain qui est acheminé par Saint John s'effectue à 95 p. 100 en vertu du projet de loi C-26, qui régit le programme des tarifs de l'Est, tandis que, dans le cas de Halifax, ce pourcentage n'est que de 67 p. 100.

Pour ce qui est de la farine, la quasi-totalité qui passe par ces deux ports est expédiée au tarif de l'Est. La farine représente environ le tiers du volume total des marchandises diverses manutentionnées à Halifax et 7 p. 100 de celles de Saint John.

Combien cela coûte-t-il? Il s'agit d'une subvention, et nous savons tous ce que les conservateurs font des subventions. Ils éliminent toutes celles qui sont utiles et, comme l'a fait observer le député de Kootenay-Ouest hier soir au cours du débat sur le projet de loi C-52, ils disent: «Nous sommes motivés par le souci d'équité. Il faut enrayer ce mal qu'est l'universalité. Nous devons prendre aux personnes qui ne sont pas dans le besoin et nous assurer que les pauvres et les nécessiteux bénéficient d'une certaine forme d'aide».

Que font-ils alors? Ils présentent le projet de loi C-52, qui favorise les riches. Que font-ils dans ce cas-ci? Ils coupent une subvention qui coûte environ 32 millions de dollars par année, d'après les calculs de nos recherchistes, qui ont étudié longuement la question. Qu'est-ce que le projet de loi C-52, que nous avons étudié hier soir donne aux riches? Des centaines de millions de dollars.

Voyons voir qui compte sur l'aide qu'apporte cette subvention dans ce secteur particulier du marché et les coûts de transport.

D'après la commission d'exploitation du port de Halifax—Dartmouth, les avantages économiques que le transport du grain a procurés au port en 1988 s'élèvent à 25,9 millions de dollars en revenus et à 263 emplois, tandis que le transport de la farine a rapporté 28,4 millions de dollars et donné de l'emploi à 220 personnes.

La Société du port de Saint John estime que, au cours de la même année, le transport du grain en vrac dans le cadre du programme des tarifs de l'Est a rapporté 8,5 millions de dollars et créé 90 emplois directs. Outre les 573 emplois directs perdus dans ces deux ports, on risque de perdre 250 emplois indirects.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela aggravera les problèmes que le gouvernement contribue déjà à créer dans le Canada atlantique, et je veux parler des problèmes dans le secteur des pêches, des coupures de VIA Rail et des tours de passe-passe qu'il fait avec les fonds conscarés à l'APECA.

La disparition du programme des tarifs de l'Est entraînera probablement la fermeture de l'élévateur de Halifax et presque certainement la fermeture de celui de Saint John, ce qui signifie d'autres pertes d'emplois. C'est une catastrophe pour Saint John parce que son élévateur ne peut recevoir des céréales que de wagons de chemin de fer et n'a pas d'installations pour le déchargement de navires. Cela aggravera la situation à Saint John.

La fermeture de l'élévateur de Halifax menacerait l'avenir de la minoterie Dover. C'est la seule minoterie dans les provinces de l'Atlantique. Les conservateurs pensent que personne ne connaît les conséquences du projet de loi C-26. Ils pensent qu'ils peuvent le faire adopter subrepticement. Or, ce qui se passe en général, c'est que les personnes directement touchées dans ces industries ou les infrastructures de soutien se rendent compte rapidement de l'incidence d'un tel projet de loi sournois.

C'est grâce au travail laborieux de députés de ce côté-ci de la Chambre, notamment du député de Moose Jaw—Lake Centre qui mène la bataille contre ce projet de loi, que nous pouvons attirer l'attention de la Chambre sur tous les problèmes que ce projet de loi entraînera s'il est adopté.

Qui sont ceux qui ont quelque chose à gagner? Avec les conservateurs et les libéraux, ce sont toujours les riches, les bien nantis, les sociétés qui peuvent payer 1,7 million de dollars pour leurs campagnes à la direction.

Si le programme des tarifs de l'Est est aboli, les gagnants seront les gens du Canada central, surtout à Montréal, mais aussi dans les ports de l'Ontario.

J'ai assisté à des réunions, où on a soulevé la question des subventions. Cette question se pose ici. On ne veut pas fermer la voie maritime du Saint-Laurent, mais il faut savoir combien coûtent les subventions de la voie maritime. C'est le même genre d'argument qu'ont fait valoir les défenseurs de VIA Rail.

• (1200)

Le gouvernement déclare: «Nous subventionnons cette société au maximum. C'est impossible. Nous allons tout bousiller comme les libéraux l'ont fait et nous devrons la démanteler.» Bien sûr, si l'on tient compte des subventions aux lignes aériennes, aux aéroports et à leur entretien, on se rend compte de ce qui se passe vraiment. C'est la situation dans laquelle nous allons nous trouver avec ce projet de loi.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, que je connais aussi, seraient heureux de fermer presque tout, de faire installer une ligne d'appel sans frais et d'administrer le pays à partir d'Ottawa ou, dans le cas du gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique, à partir de Victoria.

C'est le genre de mentalité de profit à laquelle on peut s'attendre de la part des gouvernements de ce genre. Je ne sais pas s'ils comprennent vraiment les conséquences des projets de loi qu'ils essaient de faire adopter à la Chambre de temps à autre. Ils devraient passer plus de temps à s'entretenir avec leurs électeurs, des gens qui travaillent dans les secteurs primaire et secondaire afin de mieux comprendre l'impact de leurs mesures.

La suppression des subventions au transport «à l'Est de» entraînera probablement la disparition des élévateurs de Halifax et de Saint John. Ces ports de l'est du Canada restent ouverts à longueur d'année. Nous savons à quel point ils sont importants pour le commerce canadien. Le projet de loi va affaiblir encore davantage les régions au profit du Canada central. Nous, à la Chambre, devrions nous assurer que ces avantages profitent au plus grand nombre. La région de l'Atlantique a besoin d'aide comme jamais auparavant.

Cela montre également que le Canada ne sait vraiment pas se défendre dans le cadre des négociations commerciales internationales. Pendant que les États-Unis augmentent leurs subventions agricoles pour accaparer certains marchés canadiens traditionnels, nous nous sommes lancés dans le désarmement unilatéral en réduisant les subventions que nous accordions aux régions les plus démunies. Encore une fois, le Canada a cédé devant les pressions qu'exerçaient les États-Unis et l'Europe. Cela

illustre de nouveau l'échec des mesures commerciales et économiques du gouvernement.

À mesure que le débat sur ce projet de loi se poursuivra, mon collègue, le député de Moose Jaw—Lake Centre, attirera l'attention du Parlement et de tous les Canadiens sur cette question. Il travaillera avec acharnement, à l'instar de tous les membres de notre caucus, pour nous sensibiliser au problème, pour veiller à ce que nous fassions l'impossible pour faire régner une certaine équité au pays et pour aider les régions en difficulté. L'exploitation de nos ressources et le développement de nos industries nous sont profitables.

Notre caucus continuera certainement à lutter contre le projet de loi C-26. Par contre, nous ne savons pas ce que feront les libéraux, vu le genre de stratégie qu'ils suivent actuellement en ce qui concerne la TPS et le projet de loi C-52, mais nous essayons bien de deviner leur tactique. Chose certaine, j'espère qu'ils se joindront à nous pour lutter contre cette mesure législative.

M. Harvard: Je trouve les commentaires du député de la Colombie-Britannique très intéressants. Il semble drôlement préoccupé par ce que les libéraux ont l'intention de faire. Les libéraux luttent pour notre pays depuis beaucoup plus longtemps que les néo-démocrates. Vous pouvez être certain que le Parti libéral s'opposera à la réduction des programmes régionaux au Canada atlantique, au centre ou encore dans l'ouest du pays. Nous n'avons pas à nous inquiéter du NPD. Que le député de la Colombie-Britannique se rassure; il n'aura plus à passer de nuits blanches. Le Parti libéral se portera à la défense des régions du pays.

Bien que le député ait fait certains commentaires irresponsables, surtout à l'endroit de l'opposition officielle, je voudrais quand même lui poser une question et j'espère qu'il aura une réponse à me donner.

Il s'est dit inquiet des répercussions que pourrait avoir l'élimination des subventions au tarif de l'Est. Peut-il nous expliquer, puisque le NPD se préoccupe toujours bien sûr des travailleurs et des emplois, quelles répercussions cela pourrait avoir sur les emplois au Canada atlantique, ainsi que dans l'ouest et au centre du pays?

M. Gardiner: Madame la Présidente, le débat de ces derniers jours me comble d'aise, car les libéraux à notre droite sont très irritables et je réponds avec plaisir à quelques-unes de leurs questions.

M. Gauthier: Les sondages nous donnent 51 p. 100 et à vous, seulement 21 p. 100. Je me demande qui est irritable.

M. Gardiner: Eh bien, laissez-moi vous répondre en détail. Je pense que votre attitude nous montre qui est irritable et qui ne l'est pas.

De temps à autre, j'ai le plaisir de m'asseoir près du député de Winnipeg lorsque nous nous rendons dans l'Ouest par avion. Il m'a parlé des programmes régionaux. Eh bien, madame la Présidente, permettez-moi de vous entretenir d'un programme régional et de vous montrer que les libéraux changent de position selon la direction d'où souffle le vent. Par exemple, dans le domaine de la sylviculture: pendant la campagne électorale de 1984, leur chef d'alors, celui qui vient de démissionner, est venu dans la ville du ministre, qui est aussi la mienne, dans le nord de la Colombie-Britannique, et il a déclaré qu'il était absolument contre un véritable ministère des Forêts. Au cours de la dernière campagne, il a tenté de venir nous voir encore une fois, mais l'avion était pris dans la brume, tout comme l'est le Parti libéral la plupart du temps.

Si nous devons parler des programmes régionaux, examinons donc un point névralgique. Parlons d'enseignement et d'enseignement postsecondaire. Quel est le gouvernement qui, par le biais de son programme des six et cinq, n'a plus obligé les provinces à dépenser dans le même domaine l'argent reçu au chapitre de l'enseignement, de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé? En fin de compte, ce sont les libéraux qui ont laissé les créditistes paver la route de Coquihalla avec l'argent qui aurait dû être consacré à l'enseignement et aux soins de santé en Colombie-Britannique.

À notre avis, l'ennui avec le projet de loi C-26, c'est l'évidente perte d'emplois qui a été signalée par notre critique. Il a énuméré le nombre d'emplois qui seront perdus dans le Canada atlantique. Grâce à une politique des transports cohérente instaurée par les néo-démocrates, nous pouvons faire en sorte de préserver les emplois dans cette région et d'avoir une politique d'expédition rationnelle qui équilibre tous les problèmes d'un bout à l'autre du pays.

M. Milliken: Les commentaires du député me poussent à intervenir dans ce débat et à lui faire une remarque.

Je suis ravi de voir que le Nouveau Parti démocratique, qui n'est absolument pas représenté dans le Canada atlantique, manifeste ce nouvel intérêt pour la région est de notre pays. Il est juste de dire, je pense, que le Nouveau Parti démocratique représente le croupion de l'Ouest. Il est bien connu que, parce qu'ils ne peuvent pas obtenir de sièges dans le Canada atlantique, ils prennent maintenant la parole ici tous les jours pour proclamer leur inquiétude à propos des difficultés que connaît cette région de notre pays, à cause des députés d'en face qui n'ont pas réussi à sauver ce qu'ils pouvaient du désastre

financier et économique qu'ils ont créé dans l'est du Canada.

Cela dit, nous devons considérer le fait, à mon avis, que les électeurs du Canada atlantique sont extrêmement avisés. Si le député prenait le temps de consulter les sondages, il verrait que les électeurs de cette région ont indiqué une préférence pour le Parti libéral, laquelle s'est manifestée dans la dernière campagne électorale et se manifestera sans aucun doute dans la prochaine. Le Parti libéral avaient 47 points de pourcentage de plus que leurs rivaux les plus proches, les conservateurs. Le Nouveau Parti démocratique essaye de profiter du mouvement imprimé par les libéraux. Il pense qu'en s'opposant à ces projets de loi, auxquels nous avons déjà annoncé notre opposition, il peut bénéficier de la remontée spectaculaire que le Parti libéral connaît dans tout le Canada.

Nous, du Parti libéral, sommes enchantés de recevoir l'appui du Nouveau Parti démocratique dans notre opposition aux mesures du gouvernement. Nous savons, comme les néo-démocrates, que les électeurs ne se donneraient pas normalement la peine de les élire s'ils disposaient d'un choix raisonnable. Nous savons que le député qui vient de parler et à qui j'adresse ces commentaires a été élu en Colombie-Britannique. Il nous parlait à l'instant de la difficulté dans laquelle se trouvent les électeurs de sa province. Ils ont élu un gouvernement du Crédit social et leur province est la seule du Canada a avoir commis une erreur aussi stupide.

• (1210)

Nous, du Parti libéral, offrons une solution de remplacement dans tout le Canada. Le député illustre bien le problème des électeurs de la Colombie-Britannique qui sont toujours prêts à se joindre au mouvement en faveur des libéraux, mais qui ne se décident pas à le faire quand vient le temps de voter. Je sais qu'il voudrait les inviter à voter libéral la prochaine fois pour qu'ils puissent s'opposer vraiment aux politiques du gouvernement conservateur. Il sait que nous nous opposons à ces politiques. Il sait que nous sommes la principale opposition à ces politiques et les Canadiens le savent aussi, comme les sondages en témoignent. Je l'invite à commenter ce que je viens de dire.

M. Gardiner: Je remercie mon collègue pour sa question sur le projet de loi C-26. Premièrement, qu'est-ce qui montre aux Canadiens de toutes les régions qu'un parti politique de cette Chambre se préoccupe d'une question? Qu'est-ce que nous faisons dans nos caucus? Chez nous, nous essayons de convaincre notre chef de se tenir au courant et de comprendre ces questions. Quel est le chef de parti qui est allé à Canso il y a quelques jours seulement pour exprimer les préoccupations des Canadiens de l'Atlantique? C'est Audrey McLaughlin, chef des néo-démocrates, qui s'est déplacée en raison de l'importance de cette question.

Les libéraux sont privés de chef. Le député pèche par excès de confiance. Celui qui vit par les sondages périra par les sondages. Nous verrons à la prochaine campagne électorale ce que diront les sondages quand les Canadiens finiront par comprendre quelle est au juste la position du Parti libéral au sujet de la TPS, du projet de loi C-26, du projet de loi C-52 d'aide aux riches, quelle est au juste sa position au sujet du libre-échange.

J'ai été frappé par ce débat et par les nouvelles de ce matin. La manchette est allée à ce député libéral tout éberlué qui hier soir est entré sans le savoir dans une salle où se tenait une séance du Comité des finances. Où est leur participation? Si les choses continuent, nous savons quelle place ils vont occuper très bientôt dans les sondages.

Je ne puis terminer sans dire ceci à mes amis du parti et au public: voilà des années que les libéraux et les conservateurs maltraitent le Canada atlantique. Les gens me demandent pourquoi ils votent encore pour les libéraux et les conservateurs. Je pense qu'il y a du changement dans l'air. Nous allons constater un changement. À la prochaine campagne électorale, la population du Canada atlantique saura qui sont ses amis, elle saura qui combat la TPS, qui combat les réductions de VIA Rail et qui fait preuve de leadership au sujet du projet de loi C-26, madame la Présidente, et vous verrez quels seront les résultats des prochaines élections fédérales.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, en écoutant les âneries proférées par le député de Colombie-Britannique ces dernières minutes, je me suis demandé si les néo-démocrates réaliseraient un jour qui est le véritable ennemi politique dans cette Chambre et dans le pays. Il n'est pas de ce côté, mais de l'autre. D'ailleurs, les Canadiens le savent très bien. Ils ne sont pas dupes. Il suffit pour s'en convaincre de regarder le dernier sondage. Les libéraux sont à plus de 50 p. 100, alors que les néo-démocrates sont avec les conserva-

teurs, à 22 et 21 p. 100 respectivement. Les Canadiens comprennent, mais pas les néo-démocrates.

C'est un honneur pour moi que de prendre part à ce débat sur le projet de loi C-26. Je dois admettre que je me sens un peu mal à l'aise, j'ai une vive appréhension, car c'est une mesure législative des conservateurs et nous savons maintenant ce que cela signifie. Je tremble à l'idée de ce que l'on va nous annoncer cet après-midi à 16 h 30 environ. Après cinq ans et demi de mauvaise gestion conservatrice, je peux imaginer ce que ce budget va contenir. Mais nous y reviendrons à un autre moment.

Je ne vais pas faire l'historique de la subvention «à l'est de». D'autres députés l'ont déjà très bien faite. Cette subvention avait pour effet de geler les tarifs à destination de Buffalo, dans l'État de New York, et des ports de l'Est, aux niveaux de 1960 pour les grains et de 1966 pour la farine.

Mais je crois qu'il vaut la peine de rapporter ce qu'a dit Jack Pickersgill en 1966 pendant l'étude de ce texte de loi. Ce ministre des Transports avait déclaré dans le temps que le but de ces subventions était notamment d'établir des tarifs qui encourageraient les expéditeurs à utiliser les ports de l'Atlantique.

On se rendait compte à l'époque que cette subvention était un programme régional, et je dis bien un programme régional. Un programme qui a été utile ailleurs au pays, l'Ontario et aux régions céréalières de l'Ouest, mais surtout à la région de l'Atlantique.

Malgré les succès qu'il a connus et les coupes sombres de 39 p. 100 déjà pratiquées dans les programmes régionaux de l'Atlantique depuis cinq ans, et même si cette région traverse une période extrêmement dure, surtout dans le domaine des pêches, il a fallu sacrifier également le programme des tarifs de l'Est si utile à notre secteur agricole.

Pourquoi? Parce qu'il ne cadre pas avec le programme des conservateurs. Il ne cadre avec leurs principes économiques de droite ni avec leur économie de marché. Il va à l'encontre de leur loi de la jungle et de leur politique qui consiste à se retirer de presque tout ce qui a fait la grandeur de ce pays. Par conséquent, le tarif de l'Est devait être sacrifié à l'idéologie des conservateurs et c'est ce qu'on compte faire.

Peu importe ce qu'en disent les Canadiens. Peu importe certes ce que pourraient en dire les agriculteurs, les débardeurs, les travailleurs des minoteries ou des silos à grain. Leur opinion ne compte pas. Tout ce qui importe, c'est ce que les ministres conservateurs disent. Or, selon eux, le tarif de l'Est doit disparaître. En fait, les ministres conservateurs se fichent éperdument de ce qu'on dit à la Chambre. Le ministre qui a ouvert le débat en deuxième lecture a déclaré, comme en témoigne le hansard, que la subvention avait pris fin le 15 juillet 1989. Que pensez-vous de cela? Le projet de loi C-26 tend à supprimer cette subvention, mais le ministre nous a dit qu'il y a mis fin le 15 juillet dernier.

Pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui, je vous le demande? Pourquoi perdons-nous notre temps? Le gouvernement a déjà décidé de supprimer cette subvention et il l'a fait. On nous met devant le fait accompli. Je trouve cela répugnant, car c'est là la pire forme de mépris, à l'égard du Parlement, des députés, du processus démocratique et des Canadiens. Je le répète car c'est important, on a déjà mis un terme à cette subvention le 15 juillet 1989.

Il faut être bien arrogant pour faire une annonce comme celle-là, pour agir de cette façon. Mais nous savons très bien que l'arrogance des conservateurs est sans borne. Il n'y a, en fait, rien de nouveau là-dedans.

Je voudrais vous rappeler, madame la Présidente, ce que ce gouvernement a également fait en août 1989. Le ministère des Finances a fait paraître dans les principaux journaux du pays deux pleines pages d'annonces dans lesquelles on disait que le régime de taxe de vente fédérale allait changer le 1er janvier 1991 et on invitait les gens à conserver l'avis en question.

• (1220)

Sans avoir tenu de débat officiel dans cette enceinte, le gouvernement a eu l'arrogance de dire aux Canadiens que le système de taxe de vente fédérale allait changer. Il les a même invités à conserver l'avis en question. Pour moi, c'est de l'arrogance à l'état pur. Il s'agissait d'un outrage à la Chambre qui a valu aux conservateurs de se faire réprimander, pour une rare fois, par le Président.

Cependant, le gouvernement n'apprend jamais sa leçon, semble-t-il, madame la Présidente. Cette fois-ci, il

nous dit que pour ce qui est du tarif de l'Est, la subvention a été supprimée le 15 juillet 1989.

Je voudrais revenir sur d'autres propos tenus par le ministre au sujet de ce projet de loi. Il a déclaré qu'il allait stimuler la créativité et l'innovation et permettre à l'industrie de tirer parti de débouchés imprévus, ce qui ne limitera plus les possibilités de réduction des coûts.

Je voudrais que le ministre répète cela aux 1 200 travailleurs qui occupent des emplois visés par ce projet de loi. Allez dire cela aux 320 employés des sociétés de transport et aux 295 employés des minoteries de l'ouest du Canada, aux 75 travailleurs des ports de la baie Georgienne, aux 85 de Halifax et de Saint John, ainsi qu'aux 402 autres du centre du Canada. La ministre voudra peut-être répéter ses déclarations devant ces travailleurs. Je suis convaincu qu'elle apprendrait bien des choses.

Pourquoi devrions-nous croire quoi que ce soit venant de ce gouvernement puisque rien ne marche jamais. Aucune de ses promesses n'aboutit. Souvenez-vous des grands projets des conservateurs lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir il y a près de cinq ans et demi. Le gouvernement devait assainir notre économie sans, bien sûr, toucher aux programmes sociaux. Mais voilà qu'en 1990, le Canada et son économie sont dans un marasme. L'inflation est à la hausse, le chômage croît, les taux d'intérêt flambent. Jamais auparavant n'avons-nous vu un tel écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains. La dette a doublé en cinq ans et demi. Notre surplus commercial est au plus bas des 10 dernières années et le poids des taxes s'alourdit constamment. En 1991, si les conservateurs donnent suite à leurs intentions, nous serons frappés à nouveau, cette fois, par la fameuse taxe sur les produits et services.

Les conservateurs sont tombés à bras raccourcis sur VIA Rail. Ils ont privatisé le régime d'assurance-chômage et ont mis fin à l'universalité de prestations sociales par leur disposition inéquitable dite de récupération.

Le gouvernement affirme qu'il économisera entre 40 millions et 60 millions de dollars en éliminant la subvention au tarif de l'Est. J'affirme, moi, que cette économie ne peut pas être calculée hors contexte. Je rappelle certaines autres compressions contenues dans le budget du printemps dernier. Je sais que c'est pénible à entendre pour les conservateurs, mais je crois qu'il faut les rappeler. L'assurance-récolte a été amputée de 200 millions de dollars, le programme de remise en état des voies ferrées a perdu 48 millions de dollars, les paiements anticipés pour le grain ont été diminués de 54 millions, la Société du crédit agricole a perdu 15 millions et la Commission canadienne du lait 12 millions. Compressions, compressions et encore des compressions; 399 millions de dollars en tout au titre des programmes de soutien du revenu agricole. Tout s'envole en fumée. On ne pouvait choisir pire moment.

On prévoit que le revenu agricole baissera de 39 p. 100 dans tout le pays cette année. Le vieux dicton, les temps sont durs avec les conservateurs, est particulièrement vrai en 1990. Il semble que les conservateurs soient déterminés à continuer de sabrer, même si cela n'a aucun sens.

Regardez leurs priorités. Ils veulent supprimer la subvention sur les tarifs de l'Est et économiser quelques millions de dollars, après avoir augmenté les taxes sur l'alcool et le tabac de 475 millions de dollars dans le dernier budget. Entre temps, ils laisseront tranquilles plus de 100 000 sociétés qui ne paient aucun impôt et qui ont gagné au total 25 milliards de dollars. On se demande réellement quelles sont leurs priorités.

Cependant, les conservateurs s'en prendront aux agriculteurs et aux travailleurs des ports et des meuneries. Avec le programme des tarifs de l'Est, la région de l'Atlantique s'est révélée un bon marché pour les producteurs de l'Ouest. Regardez les chiffres. L'hiver dernier, la Commission canadienne du blé a transporté plus de 175 000 tonnes de grain vers les ports de Halifax et de Saint John, ce qui représente 400 000 tonnes par année.

Avec la disparition du tarif de l'Est, la région de l'Atlantique devra songer à faire ses achats ailleurs. Elle n'a pas le choix; c'est une question de survie. Les producteurs de la région de l'Atlantique ne peuvent approvisionner leur propre marché. Ils ne répondent qu'à 20 p. 100 des besoins de la Nouvelle-Écosse, à 35 p. 100 de ceux du Nouveau-Brunswick et à environ 80 p. 100 , je crois, de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard.

La disparition du tarif de l'Est imposera une charge énorme aux éleveurs et aviculteurs de la région de l'Atlantique et, naturellement, elle fera perdre aux agriculteurs de l'Ouest un marché qui leur était acquis.

On ne peut demander aux gens de l'Atlantique d'accepter la situation sans rien dire. Ils n'ont pas froid aux yeux et ils ne se laisseront pas faire.

Considérons, si vous le voulez bien, ce que propose la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Elle présente trois options qui pourraient contrebalancer la perte du tarif de l'Est.

Premièrement, importer de l'orge, du blé et de l'avoine de France et d'autres pays d'Europe. Ces pays pourraient approvisionner la côte est à meilleur prix que les sources canadiennes. Ce n'est assurément pas une bonne nouvelle pour l'ouest du Canada. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique propose comme deuxième option de demander au gouvernement fédéral d'abolir le droit compensateur sur le maïs américain. Sa troisième option est d'utiliser des trains-blocs pour amener le grain

directement des Prairies aux ports de Halifax et de Saint John.

Je suis sûr que, du point de vue des provinces de l'Atlantique, ces propositions ont énormément de bon sens mais que, dans une perspective fédérale, elles montrent l'énormité de l'erreur que commet le gouvernement fédéral en supprimant le tarif de l'Est. Pourquoi pousser la région de l'Atlantique à s'approvisionner sur les marchés européens plutôt qu'ici même au Canada, comme elle le fait depuis des années? Pourquoi adopter une politique d'achat de maïs américain, au détriment des agriculteurs canadiens? Il y a quelque chose qui ne va pas. On se demande même si le gouvernement n'est pas devenu complètement fou. Tout se passe comme si le gouvernement avait vraiment voulu scinder le pays en deux, briser les liens entre les régions et les jeter dans les bras de nos concurrents.

Le projet de loi C-26 ne favorise pas l'unité nationale. Il ne favorise pas les villes de Halifax et de Saint John ni aucune autre localité de la région de l'Atlantique. Il ne satisfait que les désirs de ministres qui, au nom des principes conservateurs, veulent à tout prix saccager de vénérables institutions et programmes canadiens, des programmes dont on connaît depuis longtemps la valeur, mais qui doivent maintenant disparaître. Voilà ce que dicte l'idéologie du Parti conservateur.

Fait à souligner, ces compressions, celle dont on parle aujourd'hui en particulier, ne pourraient survenir à un plus mauvais moment. En effet, nos concurrents américains jouiront d'un programme de subventions à l'exportation de 900 millions de dollars. Ce programme aidera certes les producteurs américains, mais il nuira aux agriculteurs canadiens. C'est absurde. Par cette politique, nous nous engageons dans la mauvaise direction et laissons nos agriculteurs sans défence aucune.

• (1230)

En y réfléchissant bien, on remarque une constante. D'une part, les Américains font une razzia sur nos marchés du grain et durcissent les conditions imposées à nos producteurs de porc et de boeuf qui veulent vendre sur le marché américain. D'autre part, ils exigent que nous les laissions vendre leur crème glacée et leur yogourt sur notre marché.

Que fait le gouvernement canadien face à cela? Dans le budget du printemps dernier, il a réduit de 399 millions l'aide fournie aux agriculteurs. Il a retiré l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé. Il a mis en péril le système de gestion de l'offre au Canada, et les plus pessimistes d'entre nous croient que ce système finira par disparaître, surtout si le règne conservateur se prolonge.

Qu'y a-t-il d'étonnant, dans les circonstances, à ce que nous appréhendions comme la mort l'issue des négociations sur les subventions qui se dérouleront au cours des prochaines années? Nous restera-t-il encore quelque chose au terme de ces négociations? Pouvez-vous imaginer pire scénario que de laisser les gens d'en face mener les négociations sur les subventions? Dans ce domaine, l'action de négocier signifie pour eux faire disparaître. Si une entente est conclue dans cet esprit, les négociations ont été couronnées de succès. Pour eux, le succès se mesure en programmes supprimés et en institutions détruites.

La méthode adoptée par les conservateurs pour résoudre les problèmes amène à se poser des questions fondamentales. Que feront-ils lorsqu'ils auront fini de vendre les trésors de famille? En d'autres termes, que feront-ils après avoir sapé les assises du secteur agricole? Que trouveront-ils encore à faire après avoir privatisé l'assurance-chômage, décimé VIA Rail, fermé les bureaux de poste ruraux et mis fin à l'universalité des programmes sociaux? Où s'arrêtera leur saccage?

Que feront-ils quand, après avoir tout détruit, ils se rendront compte qu'il y a encore des problèmes de pauvreté, d'inflation et de disparité et que le chômage persiste? Que feront les conservateurs quand il ne restera plus rien à vendre?

Madame la Présidente, j'ai lu dans un des journaux de fin de semaine que le ministre des Finances annoncera dans le prochain budget—celui qui sera présenté à la Chambre dans quatre heures environ—son intention de vendre pour environ un milliard de dollars de propriétés fédérales.

Je ne sais pas si ça va arriver. Si le gouvernement devait faire pareille chose, cela me porterait à croire que la politique économique conservatrice est sur le point de s'effondrer. Nous le savons, quand un type commence à vendre ses propriétés, tout le contenu de la maison et du garage, tous ses outils, il est sur le point de faire faillite. Voilà où en est la politique économique conservatrice à

l'heure actuelle. Après cinq ans et demi de régime conservateur, la mauvaise gestion débouche sur un bilan absolument désastreux.

J'espère que le gouvernement actuel va reconsidérer sa position, en ce qui concerne tout particulièrement le tarif de l'Est, revenir au point de départ et consulter les Canadiens, car ils ont de bonnes idées. Nous n'avons pas à accepter ça. J'espère que le gouvernement songera à apporter des amendements au projet de loi à l'étape de l'étude en comité.

M. Laporte: Madame la Présidente, j'ai bien aimé l'exposé du député. En fait, cet exposé aurait bien pu être écrit par un social démocrate.

Des voix: Oh, oh!

M. Samson: Ils sont ainsi: quand ils participent à une campagne électorale, ils s'expriment à la manière des néo-démocrates, mais quand ils exercent le pouvoir, ils se comportent comme des gens de droite.

M. Laporte: Madame la Présidente, je désire tout d'abord formuler un commentaire, après quoi je poserai une question au député.

J'ai bien aimé qu'il rapporte les propos du ministre Pickersgill qui fait observer que, contrairement à l'affirmation du gouvernement, ce projet de loi ne visait pas tant à aider les ports de Halifax et de Saint John à soutenir la concurrence des ports américains, mais plutôt à les aider à soutenir celle des ports du Saint-Laurent. C'était là l'objectif premier de ce projet de loi.

Tôt ce matin, le Comité des transports dont je fais partie a rencontré les représentants de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Le gouvernement a laissé ce projet de loi en veilleuse pendant huit mois environ. C'est seulement la deuxième journée de débat que nous y consacrons. Je trouve tout à fait insultante l'attitude du gouvernement qui a choisi de nous en saisir aujourd'hui, alors que le Comité des transports accueillait les représentants de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Nous avons dû écourter notre séance pour venir débattre de ce projet à la Chambre. Ce faisant, le gouvernement nous donne un autre exemple du peu de cas qu'il fait des Maritimes et du projet de loi concernant le tarif de l'Est.

Parmi les excellents exposés que le comité a entendus aujourd'hui, je signale celui du représentant de la minoterie Dover qui se fait beaucoup de souci concernant ce projet de loi. Au nom de cette société et du secteur de la meunerie, John Doering a dit beaucoup s'inquiéter de ce que ce projet de loi visait à faire obstacle non pas à la concurrence des ports américains, mais à celle des ports du Saint-Laurent. Les ennuis qu'ils éprouvent avec les Américains tiennent au programme américain de subventions de 900 millions de dollars. À ce propos, je désire citer un extrait du mémoire de M. Doering.

Celui-ci refuse d'appeler l'Accord de libre-échange par son nom, car il sait lui aussi que cet accord n'a rien de libre. Voici ce qu'il dit:

> Dans le cadre de l'accord commercial canado-américain, nous avons accepté de renoncer aux subventions, mais le secteur agricole des États-Unis, qui comprend les entreprises agricoles, continuera d'être subventionné et de profiter du maintien de la politique de subventions aux exportations qui, plus que toute autre chose, a contribué et continuera de contribuer à la ruine de notre secteur de la meunerie. Cette politique permet aux minoteries américaines de tourner à pleine capacité, alors que les nôtres se languissent aux deux tiers de leur capacité. Chez nous, le secteur de la meunerie n'est pas tenté d'investir dans la mise en oeuvre de méthodes de production plus efficaces et plus modernes et, alors même qu'il périclite, il est invité à travailler avec plus d'ardeur en vue de se ménager des débouchés aux États-Unis au détriment de leur secteur qui a les reins particulièrement solides et qui bénéficie déjà pour le blé de coûts de revient beaucoup plus bas.
>
> Qui plus est, les minoteries américaines ont un avantage du point de vue du transport, étant donné que les chemins de fer de ce pays jouissent d'un régime fiscal moins contraignant et que la taxe sur les carburants y est moindre.

Voilà un exemple de l'incidence de l'Accord de libre-échange sur les Maritimes. Pendant la campagne et dans son discours, le député a fait des observations très intéressantes; il s'est prononcé catégoriquement contre l'Accord de libre-échange. Selon des rumeurs, tous les candidats à la direction du Parti libéral ne s'opposeraient pas à l'Accord de libre-échange.

Je voudrais que le député confirme de nouveau qu'il s'oppose, sinon au libre-échange comme tel, du moins à l'Accord de libre-échange et qu'il s'opposera à ce projet de loi et à toute mesure qui pourrait entraver le véritable libre-échange au Canada.

M. Harvard: Madame la Présidente, je remercie le député de Moose Jaw—Lake Centre. Je peux lui dire, sans équivoque et catégoriquement, et dire à la Chambre que j'étais contre l'Accord de libre-échange pendant la campagne électorale et que je m'y oppose toujours.

Notre ancien chef, le très honorable député de Vancouver Quadra, a dit à plusieurs reprises que l'histoire lui donnerait raison sur la question de l'Accord de libre-échange. Il aura suffi d'un an seulement après l'entrée en vigueur de l'accord pour constater qu'il avait raison. Avec le temps, on verra de plus en plus que l'Accord de libre-échange causera des torts irréparables à notre pays.

Le député de Moose Jaw—Lake Centre a demandé si j'étais contre le projet de loi et si j'allais continuer de m'y opposer. La réponse est oui.

Je voudrais signaler quelque chose dont je n'ai pas parlé dans mon discours il y a quelques minutes. Il s'agit de propositions mises de l'avant par la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

• (1240)

Cette commission a avancé un certain nombre de propositions. Je ne vais pas les énumérer ici, mais on estime à quelque 22 millions de dollars les économies que l'ensemble de ces propositions aurait fait réaliser chaque année au gouvernement fédéral en subventions aux transports, ce qui, soit dit en passant, équivaut à la moitié des subventions octroyées dans le cadre du tarif de l'Est. Compte tenu du penchant du gouvernement fédéral pour les économies et autres choses du genre, on croirait qu'il favoriserait des propositions semblables.

Or, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique n'a reçu aucune réponse officielle à ses propositions. Absolument aucune. Cela laisse songeur. Le gouvernement semble plus prompt à effectuer des réductions et des compressions qu'à écouter et à appliquer des propositions aussi sérieuses que celles de la CTPA.

[*Français*]

M. Saint-Julien: Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député de Winnipeg St. James (M. Harvard) qui parlait tantôt de la mauvaise gestion de notre gouvernement. . .

M. Gauthier: C'est vrai cela!

M. Saint-Julien: Je dois dire aux Canadiens et aux Canadiennes que nous avons obtenu l'héritage de l'ancien gouvernement libéral.

J'aimerais lui poser la question suivante: Suite au Programme de déductions fiscales pour la recherche scientifique qui a été. . .

Des voix: Ah, Ah!

M. Saint-Julien: . . .mis sous le tapis par l'ancien ministre Marc Lalonde. . .

M. Gauthier: Change ta question, tu l'as posée hier!

M. Saint-Julien: J'aimerais lui poser la question suivante: Ce programme, justement. . . ce sont des nouvelles d'hier, mais je pose la question aujourd'hui. . .

Une voix: Il n'a pas eu de bonnes réponses à ses questions!

M. Saint-Julien: Madame la Présidente, j'aimerais lui demander la question suivante: Ce programme de 200 millions de dollars a été mis de l'avant et, en fin de compte, il a coûté 3.5 milliards de dollars. De plus, il s'est soldé par. . .

M. Duhamel: Les conservateurs en ont profité. . .

M. Saint-Julien: . . .1.9 milliard de dollars de faillite, de fonds qui sont disparus à travers le monde, et aussi au Canada.

Le député est-il au courant de ce fait, madame la Présidente, et, dans l'affirmative, est-il prêt à déposer une motion à la Chambre afin de demander une enquête royale sur le programme que les libéraux avaient mis en place, lequel s'est soldé par une perte 1.9 milliard de dollars? Nous aurions pu construire 50 hôpitaux au Canada avec cette somme de 1.9 milliard de dollars.

Le député est-il prêt à déposer ici, à la Chambre, une motion afin de demander une enquête royale sur le programme de Marc Lalonde qui a été le vol du siècle au Canada?

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'avoir posé la question.

Trouvez-moi un gouvernement qui n'a jamais commis d'erreur, et je vous trouverai un gouvernement qui n'a jamais rien fait. Le fait est. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Les conservateurs veulent-ils une réponse, oui ou non?

Le fait est que les gouvernements libéraux antérieurs ont essayé des mesures qui n'ont pas toujours donné d'heureux résultats. Il faut le reconnaître en toute franchise.

Mais je vous dirai une chose, madame la Présidente. Les gouvernements libéraux n'ont jamais détruit sciemment un programme. Ils n'ont jamais détruit d'institutions comme s'y acharne le gouvernement actuel depuis cinq ans et demi.

Si le gouvernement voulait entendre la litanie des programmes et des institutions qu'il a détruits, il faudrait que je sois ici toute la journée pour la réciter. Je me contente de rappeler à ces députés qu'ils ont décimé VIA Rail et qu'ils se sont attaqués aux programmes sociaux même si le premier ministre avait promis solennellement, durant la campagne électorale de 1984, qu'il n'y toucherait pas. Il n'en était pas question. Était-ce depuis deux mois ou trois mois qu'il était au pouvoir quand il a

essayé de mettre la main sur les pensions de vieillesse? Les Canadiens lui ont fait entendre raison et il a reculé.

Quand les conservateurs ont été réélus en 1988, ils se sont dépêchés d'adopter la récupération qui met fin à l'universalité et qui réduira les pensions de vieillesse et les allocations familiales.

Je veux seulement rappeler au député qu'il est vrai que tous les gouvernements commettent des erreurs, mais que le gouvernement libéral n'a jamais délibérément détruit des programmes et des institutions qui ont si bien servi notre pays.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat. Le député d'Egmont a la parole.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui du projet de loi C-26 qui modifie la Loi sur les chemins de fer en éliminant les programmes de subvention du tarif de l'Est pour le grain et la farine. Le gouvernement a annoncé son intention de supprimer ce programme dans le budget du 27 avril 1989. Il était censé prendre fin le 15 juillet 1989.

Je trouve assez étrange que nous débattions en deuxième lecture, aujourd'hui le 20 février, un projet de loi qui est déjà en réalité une loi. La deuxième lecture n'a pas été terminée. Il n'y a pas eu d'étude en comité ni de troisième lecture ni d'approbation par le Sénat. Il n'y a pas eu sanction royale. Pourtant, madame la Présidente, le programme a été supprimé rétroactivement au 16 juillet 1989.

À moins que je ne comprenne rien à la façon de procéder, le débat actuel n'est qu'une farce. Ce gouvernement se moque encore une fois du Parlement. Toutefois, puisqu'il n'y a pas encore eu de décision concernant la question de privilège soulevée par mon collègue du NPD, le député de Moose Jaw—Lake Centre, je saisis cette occasion pour ajouter mes observations à celle de mes collègues qui s'opposent à ce projet de loi.

Depuis le budget du 27 avril dernier, le gouvernement s'en prend insidieusement au Canada atlantique. Quelle qu'en soit la raison, qu'il s'agisse des fameuses règles de jeu équitables, de l'Accord de libre-échange, ou d'autres choses, il a pris une série de mesures qui ont causé des dommages terribles à la région atlantique du Canada.

Il y a entre autres la fermeture ou la réduction des activités de six bases militaires, soit près de la moitié des bases militaires dans tout le Canada. Naturellement, la pire de ces catastrophes est la fermeture de la base de Summerside qui a fait disparaître 1 300 emplois directs et 1 300 emplois indirects et qui touche un tiers de l'activité économique de toute cette région de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il y a aussi les changements au régime d'assurance-chômage. Vu l'augmentation du nombre de semaines qu'il faut travailler pour avoir droit aux prestations, un plus grand nombre de familles devront recourir à l'assistance sociale, ce qui accroîtra le fardeau des provinces.

Le gouvernement fédéral ayant décidé de se retirer du financement du régime d'assurance-chômage, nous nous demandons ce qui se passera s'il y a récession et si les fonds disponibles ne sont pas suffisants, comme ce fut le cas au début des années 80. À ce moment-là, le gouvernement fédéral avait versé la somme nécessaire. Que se passera-t-il si une situation semblable se produit dans les années 90, ce qui est d'ailleurs fort probable?

De plus, les prestations d'assurance-chômage pour les pêcheurs indépendants ne sont pas protégées dans les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage. Le gouvernement peut modifier ou même suppimer totalement le programme à l'intention des pêcheurs sans consulter le Parlement. Les pêcheurs du Canada atlantique, particulièrement ceux de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve à l'heure actuelle, doivent trouver la situation très déconcertante.

Notre secteur des pêches est en état de crise. Lorsque cette importante industrie est en difficulté, cela a une grave incidence sur l'économie de toute la région de l'Atlantique. Pour des villes comme Canso, en Nouvelle-Écosse, c'est catastrophique.

Je veux profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso pour l'excellent travail qu'il fait avec les gens de Canso et pour l'organisation de l'importante manifestation qui a eu lieu samedi dernier. Les Amis de BFC Summerside étaient fiers et heureux de pouvoir contribuer au succès de cet événement. Je veux aussi lui dire un mot d'encouragement de la part des habitants d'Egmont et de Summerside. Si notre expérience peut lui être utile, nous sommes prêts à l'aider et lui assurons notre entier appui.

Nos services ferroviaires ont également été abandonnés. À l'Île-du-Prince-Édouard et dans certaines régions continentales, il n'y a plus de transport ferroviaire ni de voyageurs, ni de marchandises. Dans d'autres régions, les services ont été sévèrement réduits. Cela diminuera considérablement l'efficacité de notre système de transport, et il sera donc de plus en plus difficile d'attirer des industries au Canada atlantique.

En plus de ces problèmes et de tous les autres problèmes qui existent au Canada atlantique, le gouvernement vient de supprimer le programme du tarif de l'Est, qui avait été mis sur pied dans les années 1960 pour encourager les exportateurs de grain et de farine à se servir des ports de l'est du Canada. Les exportateurs qui expédient le grain par chemin de fer depuis les ports de la baie Géorgienne, du lac Huron, du lac Ontario et du haut Saint-Laurent, jusqu'à la hauteur de Prescott, à destination de n'importe quel port du Saint-Laurent à partir de Montréal en allant vers l'est, de Saint John ou de Halifax paient le tarif de 1960.

Dans le cas de la farine, les exportateurs qui utilisent n'importe quel port à l'est de Thunder Bay paient le tarif de 1966. C'est le gouvernement qui rembourse à la société ferroviaire la différence entre ces tarifs et le coût réel d'expédition du grain et de la farine.

• (1250)

Le gouvernement estime qu'en supprimant tout simplement le programme de subvention du tarif de l'Est il va économiser 40 millions de dollars. Je soutiens que c'est là une fausse économie. Il ne s'agit pas là d'une authentique mesure de réduction du déficit mais d'un nouvel effort pour faire plaisir aux Américains en supprimant un programme qui depuis 25 ans lutte contre les disparités régionales au Canada. Si les silos de grain de Saint John et de Halifax et la minoterie de Halifax prospèrent depuis 20 ans, c'est grâce principalement à l'existence du programme du tarif de l'Est.

Un rapport publié en 1984 par la Commission canadienne des transports concluait que les exportations canadiennes de farine vont disparaître à toutes fins pratiques en l'absence de cette subvention. Ce qui nous amène bien sûr à nous demander ce qui attend les minoteries Dover de Halifax. Qu'est-ce qui attend ces ouvriers, dont les emplois vont disparaître?

Quoique parlant en ma qualité de député du Canada Atlantique, je tiens à souligner que la subvention du tarif de l'Est pour le grain et la farine apporte beaucoup plus à l'économie canadienne que des emplois dans la région atlantique. Initialement, le programme ne visait que le grain provenant de l'ouest du Canada. Mais depuis le milieu des années 70, les céréales ontariennes destinées à l'exportation y ont droit à condition d'arriver par eau aux ports de la baie Georgienne.

Cela a donné un réseau intégré d'installations de transport et de stockage ainsi qu'un régime de commercialisation efficace et équilibré. Les commissions du blé du Canada et de l'Ontario collaborent à lui assurer ces deux qualités. Voilà que le gouvernement jette par dessus bord une activité efficace et fonctionnelle. Sans réfléchir aux problèmes que cela causera. Sans chercher de solutions de rechange. C'est typique des façons de faire du gouvernement.

Je peux donner deux exemples. Lorsqu'il a fermé des bases militaires, le gouvernement a avoué qu'il n'avait pas entrepris d'études sur l'impact social et économique de cette mesure. On n'a pas effectué d'études sur le bien-fondé des décisions sur le plan militaire.

Lorsque le gouvernement a adopté sa Loi sur le paiement anticipé des récoltes, qui était censée accomplir des merveilles pour les agriculteurs canadiens, celle-ci s'est avérée si impopulaire dans l'Île-du-Prince-Édouard que le gouvernement n'a pu trouver un organisme disposé à administrer le programme pour le compte des producteurs de pommes de terre. Au début de janvier, seulement deux agriculteurs canadiens avaient manifesté un intérêt quelconque pour le programme.

Nous savons très bien que la voie maritime du Saint-Laurent ne fonctionne pas toute l'année. C'est pourquoi les installations d'entreposage constituent un problème. À l'heure actuelle, il n'y a pas assez de place pour entreposer les produits agricoles. Les élévateurs ruraux et ceux situés près des grands lacs ne peuvent être utilisés qu'à court terme. Étant donné que la moisson du blé prend environ quatre semaines, la première moitié de la récolte doit faire place à la deuxième. Où va-t-on la mettre et où va-t-on entreposer la deuxième moitié? La suppression des subventions «à l'Est de» signifie qu'on ne pourra pas entreposer le grain destiné à l'exportation aux terminaux de la baie Géorgienne. On a déjà annoncé la fermeture de l'élévateur de Port McNicoll sur la baie Géorgienne.

Saint John et Halifax sont les deux seuls ports de l'est du Canada qui peuvent fonctionner 12 mois par an. À l'heure actuelle, les grains transportés grâce aux subventions «à l'Est de» représentent environ 70 p. 100 des céréales exportées à partir d'Halifax et presque toutes les exportations de blé et d'autres grains à partir de Saint John. L'annulation de cette subvention anéantira ce commerce d'exportation ainsi que les 250 emplois qui en dépendent.

La Commission canadienne des transports a déclaré que, de 1971 à 1981, le chemin de fer touchait des recettes brutes de 33,5 millions de dollars par an et employait 263 personnes en moyenne. L'annulation de la subvention fera baisser les recettes en conséquence et coûtera au pays au moins 263 emplois. Au cours de la même période, les ports de la baie Géorgienne touchaient des recettes de 1,4 million et offraient 75 emplois en moyenne. Ceux-là aussi seront perdus. Manifestement, l'élimination du tarif de l'Est va se traduire par la perte d'emplois et de retombées économiques, ce qui représente des millions de dollars. S'il ne peut pas entreposer son grain, le producteur doit le vendre dès la récolte. Cela met fin à la

mise en marché ordonnée, réduit les gains de l'agriculteur et diminue la marge de profit du secteur agricole.

J'insiste sur le tort que ce programme va causer à l'agriculture de l'Atlantique. Les provendes coûtent déjà beaucoup plus cher que celles du centre du Canada. Une autre augmentation mettrait en jeu l'avenir des éleveurs de bétail et de volaille. Ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, fournit 80 p. 100 de ses provendes parce qu'elles sont des sous-produits normaux de la pomme de terre, du grain et du foin, comparativement à seulement 35 ou 40 p. 100 au Nouveau-Brunswick et seulement 20 p. 100 en Nouvelle-Écosse.

Pour répondre à nos besoins, nous devons acheter du grain à prix abordable en Ontario et dans l'Ouest. À l'heure actuelle, la loi nous oblige à acheter notre grain au Canada, soit en Ontario ou dans l'Ouest. La perte du tarif de l'Est sera-t-elle suivie de l'élimination des subventions au transport? Serons-nous ensuite forcés d'importer notre grain de l'étranger parce qu'il est meilleur marché? Allons-nous même y être autorisés?

Personne ne prétend que le tarif de l'Est est parfait. Il y a cinq ans, la Commission des transports des provinces atlantiques a proposé des modifications, mais on ne s'est même pas donné la peine de lui répondre.

À mon sens, toute l'affaire du tarif de l'Est nous ramène à la question des subventions. C'est quoi, une subvention, une chose au Canada et une autre aux États-Unis?

Oui, madame la Présidente, car le terme subvention n'existe pas dans le vocabulaire des Américains, sauf quand ils parlent du Canada et de la Communauté économique européenne. Quand allons-nous connaître la définition exacte du mot subvention dans le contexte de l'Accord de libre-échange? Quand il est question de niveler les chances, parle-t-on de la même chose au Canada et aux États-Unis? Évidemment pas.

Notre ministre de l'Agriculture a déclaré publiquement au début du mois que le Canada n'appréciait pas la décision des États-Unis d'augmenter les subventions visant à encourager les exportations des produits américains sur le marché européen. Il a dit également: «Nous avions espéré que les États-Unis n'auraient pas recours au programme de subventions aux exportations et que nous aurions pu limiter notre guerre commerciale. Mais comme le dernier budget américain demande une augmentation du niveau des exportations, nous savons que c'est le signal que la guerre pourrait s'intensifier.» Le ministre a enfin compris.

Il a exprimé, dans le même discours, son inquiétude à propos des difficultés rencontrées pour l'exportation du boeuf canadien aux États-Unis. Il s'est également inquiété de la difficulté à obtenir des renseignements dignes de foi sur le niveau des subventions américaines dans le domaine de l'agriculture et il a annoncé que le gouvernement a engagé une société d'experts-conseils pour faire une recherche dans ce domaine. Il aurait dû le faire en 1986-1987. Maintenant que l'Accord de libre-échange est signé, nous essayons de découvrir quelles subventions les Américains accordent à leurs agriculteurs.

Au nom des producteurs de céréales et de viande de boeuf, des éleveurs de porcs, de l'industrie laitière, du secteur des pommes de terre, des oeufs et des volailles, en fait de tout le secteur agricole, j'encourage le ministre de l'Agriculture et le gouvernement à intervenir rapidement pour résoudre cette question des subventions avant que d'autres agriculteurs ne soient victimes de cet état de choses et que le Canada rural ne se dépeuple davantage.

La suppression de la subvention au transport des grains et de la farine «à l'Est de» est un coup de plus porté au Canada atlantique. C'est la dernière mesure du vieux budget de 1989. J'espère sincèrement que le budget de ce soir sera plus avantageux pour nous tous dans l'Est qui avons été si malmenés l'année dernière.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence voudrait proposer à la Chambre de considérer qu'il est 13 heures et que, lorsque la Chambre reprendra sa séance après la période des questions, nous pourrions passer aux questions et commentaires après le discours du député d'Egmont. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, le conseil de ville de Hawkesbury, la plus importante ville dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, a déclaré la ville officiellement bilingue par un vote unanime. De plus, le conseil a adopté une résolution affirmant son appui à la dualité linguistique canadienne.

Au nom de tous mes collègues ici à la Chambre des communes, je désire féliciter de vive voix le maire Yves Drouin et le conseil municipal de Hawkesbury pour leur sagesse, leur civilité et pour le respect dont ils ont fait preuve à l'endroit de leurs concitoyens et concitoyennes.

Une soi-disant crise linguistique sévit présentement au Canada, engendrée principalement par l'intolérance et l'étroitesse d'esprit d'un petit groupe de gens. Il en revient aux honnêtes hommes et femmes de s'imposer et de s'assurer que les droits de tous et chacun soient respectés. J'ose espérer que le geste posé par la ville de Hawkesbury, et également par les villes de Trenton et de Belleville, hier soir, servira d'exemple aux autres municipalités ontariennes.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, la Commission de contrôle de l'énergie atomique impose de nouveaux droits en recouvrement des coûts aux écoles secondaires et aux universités pour l'utilisation de radio-isotope dans le domaine de la recherche et de l'enseignement.

Le Dr A.H. Warner, président du Comité de la radioprotection à l'Université de Windsor, écrit que les nouveaux droits représentent près de 150 p. 100 du coût de tous les radio-isotopes qu'on y utilise. Un exercice de laboratoire en génie de deux heures et demie coûtera maintenant 2 000 $. Comme les budgets d'exploitation des universités et la plupart des subventions à la recherche ne peuvent absorber de telles augmentations, il faudra cesser d'utiliser complètement ou en partie les radio-isotopes. La recherche comme l'enseignement en souffriront.

Herman Bruckman, de l'École secondaire Sandwich, aussi à Windsor, a écrit à la CCEA pour lui demander comment se départir des trois sources de rayonnement d'une intensité de l'ordre du microcurie qu'il a en sa possession, car son budget d'enseignement ne peut absorber le montant de 625 $ que coûte une démonstration de radioactivité en classe.

C'est ainsi que le gouvernement contribue à l'avancement de la recherche et de l'enseignement des sciences, alors que notre pays en a un si grand besoin.

* * *

LA ROUMANIE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, le monde commence lentement à comprendre le drame du peuple roumain tenu en esclavage sous le régime Ceausescu. Ce régime tyrannique a légué aux Roumains une économie défaillante qui engendre la famine et la maladie.

Et cela n'est que trop évident chez les petits orphelins roumains. Des milliers d'enfants souffrent de malnutrition et de diverses maladies. L'Église orthodoxe roumaine St. George, de la communauté roumaine de Calgary, avec l'aide du gouvernement de la Saskatchewan, a envoyé une mission d'enquête chargée de déterminer comment elle peut venir en aide à ces enfants.

Je demande à tous les députés et à la population du Canada d'ouvrir leur coeur aux enfants roumains et de faire l'impossible pour les aider. Je demanderais également au gouvernement d'étudier la possibilité d'utiliser des transports militaires pour acheminer aux Roumains des colis de vêtements et de médicaments dont ils ont tous besoin.

* * *

LES CLUBS KINSMEN

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le 70e anniversaire des Kinsmen au Canada. Le président national des Kinsmen, M. Brian Thompson, qui habite dans ma circonscription, dirige une organisation fondée le 20 février 1920 par Harold A. Rogers.

Depuis sa fondation, cette organisation a répondu aux besoins les plus criants dans nos collectivités. Elle a participé à l'effort de guerre du pays et, en temps de paix, au financement d'installations de loisirs, de centres médi-

caux, d'équipement pour les urgences et de la recherche sur la fibrose kystique.

Comptant 17 000 membres, hommes et femmes, répartis dans quelque 1 000 clubs, l'organisation a recueilli l'an dernier 23 millions de dollars destinés aux services communautaires. En outre, depuis 25 ans, l'organisation prête son concours à la lutte contre la fibrose kystique et a recueilli plus de 15 millions de dollars pour la recherche sur cette maladie. La découverte récente du gène de la fibrose kystique a été rendue possible par l'aide des Kinsmen.

En ma qualité d'ancien président de l'organisation, j'ai l'honneur de lui rendre hommage à l'occasion de son 70e anniversaire et de lui offrir mes meilleurs voeux de succès pour l'avenir.

Des voix: Bravo!

* * *

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, les programmes de coopératives d'habitation viennent en aide aux Canadiens dont les besoins sont les plus criants: les désavantagés, les handicapés, les personnes âgées et celles à revenu faible et moyen qui sont éprouvées par la crise du logement.

Le gouvernement actuel a réduit maintes fois les programmes fédéraux de coopératives d'habitation. Le budget d'avril de l'an dernier a amputé le financement fédéral des coopératives de 25 p. 100.

Le gouvernement conservateur a renié la promesse qu'il avait faite de fournir chaque année 5 000 logements coopératifs. Seulement 1 700 de ces logements ont été construits en 1989. Dans chaque province, les listes de noms de ceux qui attendent des logements coopératifs sont interminables. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a entrepris une étude complète du programme fédéral des coopératives d'habitation.

Le ministre chargé de l'Habitation ne doit pas effectuer d'autres compressions avant d'avoir vu les résultats de cette étude. Le budget qui va être déposé ne doit pas restreindre encore plus le programme. Les Canadiens attendent depuis longtemps une solution cohérente et durable à la crise du logement au Canada. Les coopératives répondent aux besoins réels de Canadiens en quête d'un logement.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, hier, des représentants du conseil de Canso ont dit, selon la presse, que les habitants de leur ville et d'autres localités devraient lutter ensemble pour leur survie.

Aujourd'hui, le ministre des Finances prépare un discours qui sèmera probablement plus de consternation encore dans les petites municipalités. Les impôts augmenteront probablement. La TPS sera bientôt mise en vigueur, malgré des protestations massives, et il est probable que le prix d'un bon nombre de produits sera également majoré. On nous a prévenus: ce budget sera rigoureux.

Des villes à industrie unique d'un peu partout au Canada et de petites localités comme Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, font face à un avenir inquiétant. À Kimberley, en Colombie-Britannique, on a dit à 800 mineurs qu'ils perdront leur emploi. À Virginiatown, petite localité du nord de l'Ontario, plus de 300 travailleurs ont perdu leur emploi sans préavis; la seule industrie de la ville a déclaré faillite. Maintenant, la seule banque qu'il reste dans cette localité veut fermer ses portes. À un moment donné, pendant le premier semestre de l'année prochaine, 1 600 employés de la Rio Algom Limited perdront leur emploi à cause de la fermeture de deux mines.

Le gouvernement ne voit pas ce qui se passe dans notre pays. Il est temps qu'il se réveille et écoute la population des petites villes du Canada. Il est peut-être temps que le ministre des Finances mette ses chaussures de course et parcoure le pays pour voir ce qui se passe réellement. Il est manifestement resté trop longtemps à Ottawa et ne connaît pas les besoins réels du pays.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'industrie forestière est une ressource importante en Abitibi, et c'est avec enthousiasme que j'ai accueilli l'annonce du ministre de l'Expansion industrielle régionale concernant le nouveau programme à l'intention du secteur forestier.

En effet, ce programme, qui est subventionné en vertu des fonds affectés aux campagnes sectorielles de l'ISTC, prévoit l'octroi de fonds aux industries forestières canadiennes de plus de 30 millions de dollars répartis en deux grands volets: l'un de 18 millions de dollars pour la composante recherche, développement et innovation, s'étalant sur trois ans, et l'autre de 12,2 millions de dollars pour le développement et la diversification du marché.

Monsieur le Président, merci au ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie ainsi qu'au ministre d'État (Forêts) qui ont compris les besoins de

Article 31 du Règlement

notre industrie forestière. Leur initiative va permettre à notre secteur forestier de renforcer sa compétitivité sur le plan international.

Une voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, à un moment de grandes tensions linguistiques dans notre pays, les Canadiens intolérants peuvent certainement se faire faire la leçon par des étudiants de ma circonscription.

Vendredi dernier, le 16 février, j'ai eu l'occasion de prendre la parole devant les étudiants de l'École secondaire régionale de Dalhousie. Cinquante et un de ces étudiants m'ont présenté une lettre qu'ils avaient signée et dans laquelle ils déclaraient ce qui suit:

> Nous, des classes d'études sociales de 8e année de l'École secondaire régionale de Dalhousie, appuyons le bilinguisme au Canada et sommes fiers d'être Canadiens.
>
> Le nord du Nouveau-Brunswick est vraiment une zone bilingue, et nous tenons à dire que le bilinguisme est bien vivant chez nous.

[*Français*]

Ces étudiants m'ont également procuré une lettre semblable me demandant de la porter à l'attention du premier ministre. Ces jeunes ont affiché leur courage, leur tolérance et leur bonne volonté. On ne peut pas en dire autant pour tout le monde.

Nos chefs gouvernementaux se doivent d'afficher leur appui pour le bilinguisme afin de parer à l'intolérance linguistique et afin d'assurer que les deux langues officielles continueront de faire partie du patrimoine qui rend le Canada unique.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, la supression du service ferroviaire «Le Canadien» le 15 janvier a perturbé l'industrie touristique en Alberta, notamment dans le parc national de Banff.

La société VIA a reçu de nombreuses propositions de privatisation des services ferroviaires entre Calgary et Vancouver et une décision pourrait être prise vers la fin de mars. Le tourisme est la troisième industrie en importance en Alberta et il faut mettre l'accent sur les réseaux de transport dont cette industrie a besoin. Le train «Rocky Mountaineer» qui fait un circuit aller-retour par semaine entre la fin mai et le début octobre n'offre pas le service qu'il faut pour contribuer au développement de l'industrie touristique.

• (1410)

Lorsque la société VIA prendra sa décision définitive au sujet de la privatisation de cette liaison, elle devra se pencher sur des questions de prix et de viabilité, mais elle devra surtout assurer au public voyageur le même niveau de service fiable que les voyageurs de train ont connu par le passé.

* * *

LES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de revenir sur sa décision du 13 février dernier et de hausser l'indemnité globale de 7,5 millions de dollars accordée aux Canadiens victimes de la thalidomide.

Bien que le gouvernement reconnaisse enfin sa part de responsabilité en accordant cette indemnité globale, ce qui est un signe encourageant, le ministre a accordé bien peu par rapport à ce que l'Association canadienne des victimes de la thalidomide avaient recommandé. Cette indemnité de 7,5 millions de dollars représente une somme bien minime à répartir entre une centaine de victimes dont le niveau d'invalidité varie considérablement.

Ainsi, Rosaria Molisse, qui habite ma circonscription, a besoin des soins d'un préposé 24 heures par jour en raison de ses multiples troubles de développement. Même si elle devait investir sagement et gérer efficacement sa part de l'indemnité globale, celle-ci, ne lui rapporterait qu'un revenu net de 600 $ par mois, compte tenu des conditions du marché actuel. C'est bien loin de ce dont elle a besoin pour payer son loyer, les nécessités ordinaires de la vie, les prothèses et appareils spéciaux et les services spécialisés compétents qu'il lui faut pour avoir accès à un mode de vie intégré.

Ses parents sont au seuil de la retraite et au bord de l'épuisement physique et économique. L'Association canadienne des victimes de la thalidomide a proposé une indemnité globale qui permettrait à Rosaria et à ses semblables de faire face à leurs besoins. J'exhorte le ministre à faire son devoir, à majorer le montant de l'indemnité globale et à améliorer la méthode de répartition.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, des représentants de la Société canadienne des postes ont rencontré la semaine dernière les habitants de Westfield et de Fundy Royal pour leur annoncer les changements qui seront apportés à leurs services postaux. Ces gens ont assisté nombreux à la rencontre et exprimé en termes clairs l'inquiétude vive et profonde que leur inspire la fermeture en série des bureaux de poste dans les localités rurales du pays.

Je ferai parvenir sous peu au ministre responsable de la Société canadienne des postes et au premier ministre des pétitions signées par plus de 800 de mes électeurs qui s'opposent à la fermeture des bureaux de poste ruraux. J'espère qu'on apportera toute l'attention voulue à leurs récriminations.

* * *

LA RADIO DIFFUSION

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, en 1988, dans le cadre de sa politique en matière de radiodiffusion, le gouvernement a financé l'installation de répéteurs de satellite pour améliorer la diffusion d'émissions pour les autochtones dans le Nord et dans d'autres régions du Canada. Il a investi dans une technique de radiodiffusion.

Le budget qui sera présenté aujourd'hui va prévoir l'imposition de compressions aux émissions pour les autochtones. Deux programmes seront touchés: le Programme des communications sociales des autochtones, qui vise des journaux et une radio de piste, et le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, qui s'occupe d'émissions de télévision et de radio. Ces programmes financés par le Secrétariat d'État ont joué un rôle crucial dans le développement de médias autochtones qui reflètent les valeurs autochtones, font la promotion de l'identité autochtone et, surtout, protègent et mettent en valeur les langues autochtones.

En cette Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, le taux d'analphabétisme chez les autochtones est incroyablement élevé. Les médias autochtones s'efforcent d'y remédier. On parle ici de réduire le financement de onze journaux autochtones qui rejoignent un foyer autochtone sur quatre, d'émissions de radio totalisant 5 300 heures d'antenne et d'émissions de télévision atteignant 750 heures d'antenne.

Nous, néo-démocrates, estimons que les autochtones ont besoin de diffuser dans leur propre langue. Et voici qu'on coupe encore dans le tissu social même du Canada. Le Canada, c'est plus qu'un programme administratif. Ces réductions vont nuire aux peuples autochtones et compromettre encore l'unité de notre pays.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, à l'occasion de cet important jour du budget, je désire rendre hommage à tous les organismes bénévoles du secteur privé qui apportent une contribution aussi importante aux discussions sur la situation économique au Canada.

Comme nous le savons tous, l'exercice de la démocratie ne peut pas et ne doit pas être confiné au seul gouvernement, dans un splendide isolement. Le processus de consultation est particulièrement important pour tout ce qui touche à l'intégrité financière de notre pays.

Sans oublier la contribution des autres, je veux souligner en particulier le travail de centaines de groupes qui existent dans presque toutes les municipalités canadiennes. Je veux parler des chambres de commerce qui sont une composante importante de notre société et qui fournissent une tribune où des opinions et des débats se font entendre d'une manière aussi objective et aussi constructive qu'il est en général possible de le faire.

C'est ainsi que les chambres de commerce de Fredericton–Oromocto ont décidé de s'unir pour organiser une séance d'information publique à laquelle je participerai, demain, au sujet du budget 1990.

Cet événement, dont je suis certain qu'on trouvera l'équivalent dans un grand nombre d'autres villes canadiennes, n'est qu'une des manifestations du rôle essentiel que jouent ces organismes en fournissant un service public pertinent et fort à propos sur des questions d'importance nationale.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, les représentants de l'industrie canadienne de la fourrure attirent très souvent l'attention du gouvernement sur les problèmes auxquels ils font face actuellement.

Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir fourni des vêtements garnis de fourrure la semaine dernière aux visiteurs étrangers. Le gouvernement devrait prendre plus souvent des mesures de ce genre.

Depuis 1987, cependant, année où le prix du vison a été le plus élevé, l'industrie a été affaiblie par les attaques du lobby anti-fourrure et surtout par l'expansion de ses concurrents des pays scandinaves. Cet affaiblissement se traduit par l'accumulation d'un surplus de fourrures qui risque d'entraîner son effondrement total.

Cette industrie est pourtant solide. Elle possède des fourrures de première qualité et une main-d'oeuvre d'agriculteurs qualifiés. Elle est rentable, et pourvu que le gouvernement y veille, elle le restera. Pour que les éleveurs de vison canadiens puissent survivre à cette difficile période, je demande au ministre de l'Agriculture d'appuyer la demande de l'industrie qui désire que le vison soit immédiatement ajouté à la liste des produits admissibles dans le cadre de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Le temps presse pour ces agriculteurs. Beaucoup d'entre eux vivent en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse et ils ont connu une année très difficile. Je demande au ministre de l'Agriculture de réfléchir à cette suggestion.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Voilà maintenant plus d'un an que le gouvernement sait qu'il y a une crise dans les pêches de la région atlantique. Depuis lors, le gouvernement n'arrête pas de faire des promesses, mais ses promesses sont vides. Le programme d'aide d'un milliard qu'il avait promis a tellement fondu qu'il n'est plus que de 130 millions.

La réponse à long terme et les nouveaux programmes ont disparu et ont été remplacés par les programmes existants. La plupart des Canadiens sont d'accord sur une chose: alors que le gouvernement avait fort justement accordé son aide aux agriculteurs de l'Ouest, il laisse les Canadiens de la région atlantique se débrouiller seuls avec cette crise.

Le vice-premier ministre pourrait-il profiter de cette occasion pour nous annoncer ce qu'il a l'intention de faire pour que les Canadiens de la régions atlantique s'estiment justement traités et puissent faire face à leur avenir avec dignité plutôt que désespoir?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député le reconnaissait dans sa question, nous avons déjà annoncé 130 millions d'aide pour certaines des personnes touchées par cette crise évidente des pêches de l'Atlantique.

Nous envisageons d'autres programmes qui pourraient être mis à la disposition des victimes de la crise. Dans le cadre d'un programme du gouvernement du Canada—et nous souhaitons vivement que ce soit en collaboration avec les provinces de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse, et certainement avec le secteur de la pêche—nous espérons essayer d'établir la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche sur la côte atlantique, vu que par le passé la planification a été insuffisante. Des décisions, attribuables en partie aux gouvernements provinciaux, se révèlent rétrospectivement mal avisées. Un sérieux problème est né en ce qui concerne les stocks de morue du nord. Le député sait que M. Harris, à qui on a demandé d'examiner la question des évaluations scientifiques, a remis son rapport à mon collègue, le ministre des Pêches, qui l'étudie.

Après examen de ces renseignements et d'autres, nous annoncerons de nouveaux programmes conformes à notre engagement de traiter la crise dans le secteur des pêches de l'Atlantique avec la même priorité que celle que nous avions donnée à la crise de l'agriculture dans d'autres parties du pays.

M. Simmons: Expliquez donc cela au premier ministre.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre. Tout ce qu'on entend ce sont des mots, des mots qui ne veulent rien dire. Jusqu'ici, tout ce que le gouvernement a offert aux Canadiens de l'Atlantique victimes de cette crise c'est une litanie de programmes resservis, sans crédits nouveaux. Les programmes existants avaient été adoptés pour parer au marasme chronique. Pas pour régler une crise comme celle que nous traversons. En outre ces programmes existants, comme le ministre ne l'ignore pas, ont été retapés, réduits et dilués pour durer plus longtemps. Ils n'ont jamais répondu aux besoins, et encore moins maintenant.

• (1420)

Comment le ministre et le gouvernement peuvent-ils se justifier d'abandonner le Canada atlantique, à moins qu'ils ne cherchent à donner raison au premier ministre qui a dit qu'il n'y a pas de crise le Canada atlantique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre a bien précisé que par son action le gouvernement croit à une crise grave dans les pêches atlantiques. Nous nous occupons de ce problème.

Le député fait la distinction entre crédits anciens et crédits nouveaux. Cela lui dit peut-être quelque chose, mais cela ne dit rien à la population du Canada atlantique qui a bénéficié des quelque 130 millions de dollars de dépenses consacrés par le gouvernement à certains problèmes inhérents à la crise de la pêche dans les provinces atlantiques.

Pour ce qui concerne le Canada atlantique au plan général, je ne lui demande pas de me croire sur parole quand je parle des performances de notre gouvernement à ce sujet. Le premier ministre de sa province du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna qui est un libéral, a dit que l'APECA, créée par un gouvernement conservateur, est peut-être le meilleur instrument de développement régional et de diversification que le Canada atlantique ait jamais connu.

Elle s'inscrit dans l'action engagée par le gouvernement pour faire en sorte que les Canadiens de l'Atlantique puissent jouer un rôle à part égale et à part entière...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, je rappellerai au ministre que le premier ministre McKenna est un premier ministre libéral qui se préoccupe beaucoup des gens, ce qui n'est guère le fait du gouvernement quand il s'agit des Canadiens de l'Atlantique.

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, en réponse à une question du député de Cape Breton Highlands—Canso, le ministre des pêches et des Océans a évité de répondre à la question plus ou moins en parlant de contingents rattachés aux communautés.

Ce que les Canadiens et les Canadiennes de l'Atlantique veulent savoir, c'est si le ministre va exercer son autorité, c'est-à-dire de permettre aux communautés comme Canso de garder ses chalutiers afin de conserver la capacité de pêcher lorsque le poisson reviendra.

Le gouvernement doit choisir entre la survie des communautés ou la profitabilité des compagnies; le sort réservé à Canso sera le sort de toutes les autres communautés de pêche de la côte atlantique. Et je demande au gouvernement et à ce ministre: de quel côté vont-ils se ranger?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le gouvernement est du côté des gens, des pêcheurs, des travailleurs des usines de transformation du poisson et des habitants des localités de la région de l'Atlantique.

Il entend assurer la survie de ces localités. C'est pourquoi le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et moi-même venons de rencontrer le maire Ray White et une délégation de la localité de Canso. Nous examinons toutes les solutions possibles avec Canso et toutes les localités de la région de l'Atlantique, afin de leur assurer un avenir prospère et sûr.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser une question à mon bon ami, le vice-premier ministre.

Hier, j'étais à St. John's afin d'assister à une réunion organisée par les fédérations des travailleurs et municipalités, sur la crise de plus en plus grave dans les secteurs de la pêche hauturière et de la pêche côtière dans cette province. Les travailleurs des usines de transformation du poisson, les pêcheurs, les élus locaux, les dirigeants syndicaux, les hommes politiques de toutes allégeances et notamment trois de ses collègues sénateurs, se sont entendus pour dire que les fermetures d'usines de transformation du poisson ne constituaient pas la solution au problème actuel. Il y a également eu consensus sur le fait que le premier ministre n'a pas encore saisi l'urgence de cette importante question.

Le gouvernement et le premier ministre vont-ils s'engager à rencontrer les organisateurs de la réunion d'hier, afin de garder les usines en question ouvertes jusqu'à ce que les stocks se soient reconstitués?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si les fermetures d'usines de transformation du poisson ne sont pas la solution au problème, j'espère alors que le député transmettra un message au premier ministre Wells, de Terre-Neuve, qui a fait savoir clairement et explicitement que les usines concernées à Terre-Neuve fermeront leurs portes l'année prochaine et qu'il n'y a aucune autre solution. Selon lui, ces usines doivent fermer leurs portes, même si le gouvernement a apporté son aide pour prolonger la période d'avis de trois mois à un an de plus. La politique manifeste du gouvernement terre-neuvien que dirige un bon ami du député, le premier ministre Wells, consiste à fermer ces usines, car il n'y a pas d'autre solution. J'espère qu'il transmettra son message au premier ministre de la province.

Entre-temps, nous faisons tout en notre pouvoir pour que le plus d'usines possible restent ouvertes; nous avons notamment prévu l'utilisation des quotas non alloués d'espèces sous-utilisées, et le ministre des Pêches et des Océans prend des dispositions en ce sens. Nous avons bien l'intention de tout faire pour assurer la survie de ces usines.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je remercie le ministre et la conférence le salue bien. Les intéressés auraient bien souhaité sa présence hier.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Il peut bien essayer de se décharger du problème sur le premier ministre Wells, qu'il a déjà traumatisé relativement aux droits compensateurs. Le ministre n'est pas sans savoir qu'en 1987, lorsque la FPI a été privatisée, le gouvernement dont il fait partie a conclu un accord en vertu duquel le gouvernement peut s'opposer à la fermeture d'usines de transformation du poisson comme celles de Gaultois, Grand Bank et Trepassey—les trois usines mentionnées dans l'annonce de fermeture de la FPI. Le gouvernement profite-t-il de la solution qui s'offre à lui dans le cadre de cet accord pour protéger ces trois usines et les 1 500 travailleurs concernés? Sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas fait et va-t-il maintenant s'engager à le faire, afin de protéger les 1 500 emplois menacés en attendant que les stocks soient à nouveau suffisants?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député parle d'une entente qui offre certaines possibilités au gouvernement fédéral ou au gouvernement terre-neuvien, si la société Fishery Products décide de fermer une usine. Celle-ci doit aviser les deux gouvernements concernés qui ont chacun la possibilité de lui signifier qu'elle ne peut fermer une usine donnée. Le gouvernement qui décide de se prévaloir de cette possibilité devra verser tout l'argent nécessaire pour permettre à l'usine de continuer à fonctionner et éponger toutes les pertes. Bien entendu, il s'agirait là d'une mesure susceptible d'entraîner des droits compensateurs de la part des États-Unis ou tout autre pays ayant une législation concernant le libre-échange et les pratiques commerciales équitables.

M. Simmons: Pourquoi avez-vous signé cette entente alors?

M. Crosbie: Même à moyen ou à long terme, il ne s'agirait pas d'une solution à laquelle on voudrait avoir recours. Il faut trouver des moyens autres que des subventions directes de la part du gouvernement pour éviter les fermetures d'usines.

* * *

LE CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Lorsque la ministre a témoigné devant le comité sénatorial chargé du projet de loi C-21, elle a déclaré:

> La plus grande erreur est de croire qu'il n'y a pas d'emplois disponibles. En fait, d'après les études et sondages et notre propre expérience, nous savons que des emplois sont disponibles et ce, partout au Canada. Si l'on accorde au chômeur un soutien actif plutôt que passif, il sera plus en mesure et aura plus de chance de tirer parti des occasions qui lui sont offertes.

Devant le même comité, le sous-ministre de la Main-d'oeuvre de Terre-Neuve a déclaré:

> Les publications de Statistique Canada prouvent que le désir de travailler existe bel et bien, mais qu'il n'y a pour l'instant pas d'emploi. . . Disons carrément qu'il n'y avait tout simplement pas suffisamment de travail pour tout le monde.

Ma question est la suivante. La ministre affirme qu'elle dispose d'études démontrant qu'il y a des emplois disponibles partout au Canada. Peut-elle aujourd'hui affirmer à la Chambre qu'il y a des emplois au Québec où le taux de chômage s'établit à 10,5 p. 100 et à Terre-Neuve, où ce taux est à 16,7 p. 100? Peut-elle affirmer qu'il y a des emplois à Canso, sur la péninsule Burin et sur la Belle-Isle? C'est ce que nous voulons savoir précisément.

• (1430)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait pris la peine de lire le compte rendu des audiences du comité, mais je regrette cependant qu'il ne l'ait pas lu avec toute l'attention voulue.

J'ai admis qu'il y avait plus d'emplois de disponibles dans certaines régions du Canada que dans d'autres, mais j'ai ajouté que le problème du chômage découlait en partie du fait que partout au Canada, les travailleurs n'avaient pas nécessairement les compétences voulues pour occuper les emplois disponibles dans leur milieu. Cela est vrai même dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé que ce que nous, du gouvernement, souhaiterions. Selon les renseignements recueillis auprès

des personnes que nous aidons par l'assurance-chômage. . .

Mme Campbell (South West Nova): La population ne veut plus entendre cette rengaine. Elle attend des gestes concrets.

Mme McDougall: Peut-être, la députée voudra-t-elle écouter la réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre.

Mme McDougall: Monsieur le Président, les gens que nous écoutons sont ceux que nous aidons au moyen de l'assurance-chômage dans nos bureaux répartis dans tout le Canada. Ces gens nous disent qu'ils se sentent incapables de décrocher les emplois disponibles parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires. C'est là toute l'importance du projet de loi car il permettra à ces travailleurs d'acquérir les compétences nécessaires.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la même ministre. Je veux dire à la ministre, en toute sincérité, que les habitants du Canada atlantique ne veulent plus de sondages, qu'ils ne veulent pas de ses expériences personnelles, qu'ils ne veulent pas des statistiques de Statistique Canada. Ce qu'ils veulent, c'est des emplois! C'est cela qu'ils veulent.

Maintenant, étant donné que la ministre a admis qu'il n'y a pas de nouveaux emplois à Terre-Neuve ni en Nouvelle-Écosse et qu'il n'y a aucune infrastructure industrielle là-bas, va-t-elle enfin accepter de retirer le projet de loi C-21 au lieu d'aggraver une situation déjà déplorable?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député me cite de façon inexacte juste sous mes yeux. Permettez-moi de lui signaler que, en 1989, plus de 8 000 emplois ont été créés à Terre-Neuve à l'extérieur de la région métropolitaine de St. John's. Cela est vrai dans toutes les régions du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Les travailleurs canadiens ne veulent plus entendre de plaintes au sujet de ce projet de loi parce qu'ils savent qu'il leur donnera la formation et les compétences dont ils ont besoin, sans parler des autres avantages prévus dans cette mesure législative, notamment les prestations parentales que les Canadiennes attendent et les prestations à l'intention des personnes de 65 ans et plus.

Toutes ces dispositions sont dans ce projet de loi, et je suis surprise que le député n'ait pas honte de ne pas leur accorder de l'importance.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Les Terre-Neuviens sont sur le qui-vive. Ils craignent vraiment que la fermeture des usines de conditionnement du poisson et la réduction des quotas ne jettent sur le pavé 4 000 travailleurs de plus.

La ministre n'admettra-t-elle pas qu'en fait, le taux de chômage est élevé à Terre-Neuve et que ces gens ne se trouveront pas de nouveaux emplois? Ne pense-t-elle pas que la mise en oeuvre du projet de loi C-21, les modifications de la Loi sur l'assurance-chômage, aggravera une situation déjà alarmante? Ne suivra-t-elle pas les conseils—oserai-je le dire—de l'autre endroit et ne retirera-t-elle pas le projet de loi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, je puis assurer au député que je ne retirerai pas le projet de loi. Le député néglige de remarquer que ce projet de loi répond aux besoins des régions où le chômage est très aigu.

On n'appliquera plus de pénalité aux saisonniers qui travaillent dans l'industrie halieutique et qui sont des réitérants. Cette mesure sera avantageuse aux Terre-Neuviens, qui éprouvent actuellement des difficultés. Elle le sera aussi du point de vue de la formation et du développement régional, qui vont de pair. L'un ne va pas sans l'autre.

C'est un fait que reconnaît le gouvernement, mais qui échappe aux néo-démocrates.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je pose ma question au ministre d'État chargé des Finances.

L'électricité est essentielle, car elle a un nombre illimité d'usages et d'usagers. La municipalité de Nepean a envoyé au ministre une résolution dans laquelle elle dépeint les conséquences désastreuses que l'application de la TPS à l'électricité aurait pour les pauvres, l'industrie et l'économie.

Taxer l'électricité étant contraire à la politique avouée du gouvernement qui est d'exempter les services municipaux ordinaires, comment le ministre justifie-t-il une taxe sur ce service essentiel? Est-ce encore un autre coup porté aux pauvres du Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la députée et ses collègues de l'autre côté de la Chambre devraient profiter au maximum du congé de la semaine prochaine pour étudier attentivement les documents techniques que nous avons déposés, car chaque jour ils posent des questions.

Hier, elles portaient sur les transports, mais nous savons qu'une société peut obtenir une remise complète de la taxe sur le transport. Aujourd'hui, elles ont trait à l'électricité. Nous savons que, après la réforme, les pauvres vont avoir plus d'argent qu'ils en ont actuellement.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je déplore le fait que les téléphonistes du ministre qui répondent aux appels du public sur la TPS ne donnent pas ce renseignement.

D'après la Municipal Electrical Association de l'Ontario, la taxe sur les ventes des fabricants applicable à l'électricité représente moins de 1 p. 100 du coût des produits achetés. En Ontario seulement, les ventes d'électricité s'élèveront à 8 milliards de dollars en 1991.

L'écart entre moins de 1 p. 100 de la taxe du fabricant et la TPS de 7 p. 100 est astronomique et démontre jusqu'à quel point le gouvernement ne s'inquiète pas du sort des Canadiens. Le gouvernement est-il tellement insensible qu'il va imposer aux Canadiens une surcharge sur un service essentiel?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dirai, encore une fois, à l'honorable députée que nous avons fait des études extrêmement précises sur l'impact de cette réforme fiscale sur les gens, en particulier, à revenu modeste. Nous sommes prêts à garantir les données que nous avons à l'effet qu'une famille avec des revenus inférieurs à 30 000$ sera mieux après la réforme, qu'avant. Alors, si elle est en mesure de nous apporter des chiffres qui démontrent le contraire, qu'elle le fasse.

* * *

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT DE 1991

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Statistique Canada.

Le recensement de 1986 comportait quatre questions concernant les Canadiens handicapés, dont Statistique Canada s'est servi pour produire des données devant permettre au gouvernement et au secteur privé d'assurer la prestation de services à ces derniers.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il compte inclure des questions concernant les personnes handicapées dans le formulaire de recensement de 1991 et quelles seront ces questions?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le libellé exact des questions devant figurer dans le formulaire de recensement de 1991 n'a pas encore été arrêté. Des discussions sont en cours avec tous les utilisateurs des données de Statistique Canada.

Les questions concernant les Canadiens handicapés seront incluses si nos clients le recommandent.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre ne veut pas dire à la Chambre quelles questions concernant les Canadiens handicapés figureront dans le formulaire de recensement. Statistique Canada ne veut pas nous dire quelles questions seront incluses et le personnel du ministre nous dit que tout cela est très secret. Pourquoi tout ce mystère?

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Le gouvernement craint-il que les questions qu'il compte inclure dans le recensement ne répondront pas aux préoccupations des Canadiens handicapés? Est-ce là un autre exemple des manoeuvres subreptices dont use le gouvernement lorsqu'il prend des décisions?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la députée a raison. Je ne peux lui dire quelles questions paraîtront dans le formulaire de recensement de 1991 tout simplement parce que, comme je lui ai expliqué tout à l'heure, nous déciderons des questions à inclure seulement après avoir consulté tous les utilisateurs des données.

La députée cherche à émuler la meute. Pourquoi ce ton accusateur dans ses questions? C'est ridicule.

* * *

• (1440)

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, en dépit des démentis du ministre des Pêches à propos du programme secret des pêcheries de l'Ouest appelé Vision 2000, son ministère continue jour après jour à mettre en

oeuvre les principales recommandations de ce programme.

Je voudrais demander au ministre des Pêches s'il voudrait confirmer qu'aux termes de Vision 2000, dans le cadre de la politique actuelle des conservateurs, les revendications des autochtones de Colombie-Britannique ne seront pas réglées avant 50 ou 100 ans, la moitié des pêcheurs commerciaux feront faillite, on laissera la pollution et la destruction de l'habitat augmenter de façon spectaculaire, et ce qui restera des pêcheries sera détenu par quelques grandes sociétés?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Naturellement rien de tout cela n'est vrai, monsieur le Président. Il y a trois ans, j'ai établi un conseil consultatif pour conseiller le ministère et le gouvernement sur la politique concernant les pêcheries de la côte ouest. Il s'agit du Conseil régional du Pacifique et l'industrie y est largement représentée, bien que le syndicat des pêcheurs n'ait pas voulu en faire partie.

Ce conseil a proposé que le ministère s'embarque dans un projet d'étude des années 1990 pour déterminer quelles options s'offraient à nous pour orienter les pêcheries dans le XXI^{e} siècle. Ce processus s'appelle Vision 2000. Un document de travail interne a apparemment était rendu public. Je ne l'ai pas lu, mais il offre plusieurs possibilités.

J'ai fait savoir à l'industrie, lorsque j'ai rencontré ses représentants la semaine dernière en Colombie-Britannique, qu'il s'agit strictement d'un document de travail et que l'on procédera à de larges consultations avant d'adopter tout changement de politique qui pourrait découler de ce processus.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre ferait peut-être mieux de le lire. Il a en fait nommé les membres du comité qui ont apparemment rédigé ce document avec la collaboration de ses propres agents ministériels. J'ai parlé à certains de ses collaborateurs et ils m'ont affirmé avoir participé à la rédaction de cet ouvrage. Il semble que le ministre soit le seul à n'en pas connaître le contenu, puiqu'on dit à la page 1: «Pour garantir que cette vision respecte les valeurs politiques... la politique des pêches du Pacifique doit entraîner la diminution réelle à long terme des ressources gouvernementales investies dans la gestion des pêches du Pacifique.»

Le ministre peut-il confirmer à la Chambre, ce qu'il devrait être en mesure de faire puisque je lui en ai parlé en privé hier, que ce mois-ci, pour la première fois de notre histoire, on exige que les pêcheurs de la Colombie-Britannique embauchent et prennent à leur bord comme observateurs des agents de police du secteur privé, au coût de 3 500 $ par expédition?

Le ministre ne comprend-il pas ce qui s'est passé au Canada atlantique? Nous ne voulons pas que ce mal frappe la côte ouest. Le ministre acceptera-t-il de rejeter les mesures proposées dans le document *Vision 2000* et d'admettre que l'application des lois relève du gouvernement fédéral et que de telles dépenses forceront les pêcheurs de la Colombie-Britannique à cesser leurs activités et à déclarer faillite, ou cela fait-il partie de son plan?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est quand même remarquable que le parti politique qui parle sans cesse d'améliorations n'est pas disposé à envisager et à planifier l'avenir, que cela l'effraie même. Les membres de ce parti sont, en fait, plus conservateurs que les progressistes-conservateurs eux-mêmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Ils ont peur du changement.

M. Peterson: C'est la pire accusation que vous pourriez porter contre eux. C'est terrible.

M. Siddon: Monsieur le Président, le député demande au gouvernement et au ministre des Pêches de fermer les yeux sur la surpêche inutile et sur le déchargement de poissons en mer. S'il faut des observateurs pour surveiller efficacement les pêches, ces observateurs seront postés sur les navires, que ce soit sur la côte de l'Atlantique ou du Pacifique.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, nous apprenions le 16 février dernier qu'une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et le ministère fédéral du Travail, stipulant qu'une somme de 13 millions de dollars sera versée à 233 travailleurs âgés qui ont été victimes d'un licenciement majeur, effectué par des entreprises québécoises, dans le cadre du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, le PATA. Alors, ma question est la suivante et elle s'adresse au ministre du Travail: Est-ce que les travailleurs âgés qui ont été victimes de licenciement dans certaines compagnies de ma circonscription bénéficieront de cet engagement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, il me fait plaisir de constater que l'honorable députée de Mercier s'occupe activement des travailleurs âgés licenciés dans sa circonscription et de confirmer que, effectivement, nous avons signé le 18 février dernier une entente avec le ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour reconnaître huit entreprises au Québec, dans lesquelles des travailleurs âgés avaient été victimes, et permettre l'application du pro-

gramme PATA, adopté dans cette Chambre au cours de l'année. Et pour le bénéfice de ma collègue, je voudrais lui confirmer que, effectivement, une industrie de sa circonscription, la Canadian International Paper, a été reconnue dans cette liste, et qu'il y a 30 travailleurs et travailleuses âgés qui vont bénéficier de ce programme.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Environnement porte sur l'incendie d'un amoncellement de pneus dans ma circonscription.

Le gouvernement fédéral ne doit intervenir que s'il en est prié dans les opérations que mènent les autorités provinciales et municipales pour éteindre l'incendie, mais par le truchement de Protection civile Canada, il a quand même la mission et la responsabilité de surveiller la situation, sur place, de savoir ce qui se passe. Le ministre n'a pas besoin d'une invitation de la province d'Ontario pour cela. Nous avons eu connaissance vendredi d'un problème de communications entre Ottawa et Toronto, qui a causé un gaspillage de temps et d'énergie.

Le ministre ne croit-il pas que si les autorités fédérales chargées de coordonner les efforts fédéraux étaient sur place, on surmonterait ces problèmes et on les empêcherait de se reproduire?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous n'avons pas attendu que le député nous le dise pour agir. C'est exactement ce que nous faisons.

Trois de nos scientifiques surveillent et analysent sur les lieux la qualité de l'air. Des gens d'Environnement Canada sont aussi sur place. Un représentant des Forces canadiennes observe aussi ce qui se passe là-bas et se tient prêt à intervenir si on nous le demande. Nous avons aussi mis sur pied un groupe de travail qui coordonnera l'intervention fédérale.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, il devrait, à mon avis, y avoir un représentant du gouvernement fédéral qui serait chargé de coordonner notre intervention.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre devrait savoir que la réserve des Six-Nations et les Mississaugas de la réserve de New-Credit se trouvent à proximité de l'incendie. En fait, ils ont été parmi les premiers à être évacués.

Quelle est la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard des réserves régies par lui lorsque se produisent des désastres écologiques comme celui-ci? Pourquoi des représentants de ce ministère ne sont-ils pas venus dans la réserve des Six-Nations pour évaluer la situation?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, on m'a dit que des porte-parole du ministère sont entrés en communication avec le chef des Six-Nations. Nous sommes parfaitement conscients des problèmes environnementaux et nous suivons la situation de très près.

* * *

LA JUSTICE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait à un très grave problème de discrimination raciale qui nous concerne tous à la Chambre.

La B'nai Brith a publié hier son rapport pour 1989 et fait état d'une recrudescence de l'antisémitisme au Canada. En fait, estiment les auteurs, d'après le nombre des cas rapportés, l'antisémitisme a augmenté de 57 p. 100. De plus, il s'accompagne d'un degré d'acrimonie jamais vu auparavant.

Je voudrais que le ministre nous dise ce que son ministère et les membres du gouvernement font pour dissiper l'impression que ceux qui diffusent ces messages de haine n'ont pas à craindre de poursuites. Ne peut-il pas améliorer la loi canadienne pour lutter contre un comportement aussi révoltant?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Comme mon honorable collègue doit le savoir, monsieur le Président, le Code criminel interdit de semer délibérément la haine contre des groupes identifiables. Je ne tente pas d'éluder la question en disant qu'en vertu du Code criminel, c'est aux procureurs généraux des diverses provinces qu'il appartient d'intenter des poursuites. Ils peuvent compter sur l'entière collaboration de mon ministère partout où ces cas se présentent.

• (1450)

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je respecte les subtilités constitutionnelles dont le ministre de la Justice doit tenir compte, mais la société canadienne évolue et bien des groupes sont aux prises avec la discrimination raciale. Par exemple, outre le groupe dont j'ai parlé dans ma question précédente, la communauté sikh fait face au problème des épinglettes raciales et des calendriers anti–sikhs.

Quelles mesures précises le ministre prend–il? Organise–t–il des conférences fédérales–provinciales? Revoit–il le Code criminel? Rencontre–t–il les procureurs généraux des provinces? Fait–il quelque chose pour aider les Canadiens à se sentir à l'abri de la discrimination?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis certain que mon collègue sait que plusieurs programmes du secrétaire d'État portent sur ces problèmes.

Mme Campbell (South West Nova): De l'argent.

M. Lewis: On ne peut pas régler tous les problèmes uniquement avec de l'argent, il faut sensibiliser les gens.

Je souligne également que la Cour suprême du Canada étudie actuellement le projet de loi portant sur la propagande haineuse. Il serait prématuré d'apporter des changements à la loi avant d'avoir examiné les propositions de la Cour suprême.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune de Jana Petrova, membre de l'Assemblée fédérale de Tchécoslavaquie.

Des voix: Bravo!

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au ministre chargé d'Investissement Canada que je m'adresse.

Dans une lettre en date du 22 décembre 1989 qui portait la mention «Confidentiel—Renseignements secrets» et qui traitait de la prise de contrôle de la société Varta Batteries Ltd. par la société Johnson Controls, le sous–ministre de l'Industrie et du Commerce du Manitoba écrivait:

> Je m'oppose vivement à cette acquisition, à moins qu'elle ne comporte l'engagement ferme de préserver ou d'accroître le nombre des emplois au Manitoba.

Il dit plus loin:

> À Winnipeg, l'usine de la société Varta Batteries Ltd. joue un rôle déterminant dans l'économie du Manitoba et l'idée de sa fermeture est tout à fait intolérable.

Pour quelle raison le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial n'ont–ils pas informé les travailleurs qu'ils entendaient sacrifier leurs emplois pour favoriser cette prise de contrôle américaine? Par ailleurs, pour quelle raison le gouvernement fédéral a–t–il fait la sourde oreille aux instances secrètes du gouvernement du Manitoba l'exhortant à maintenir cette usine en activité?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'usine de la société Varta qui a fait l'objet d'une prise de contrôle éprouvait des difficultés financières, pour ne pas dire qu'elle était au bord de la faillite. Si elle avait fait faillite, les emplois auraient été perdus de toute façon, mais dans des circonstances telles que les travailleurs n'auraient pu être admissibles à des prestations de cessation d'emploi ou à l'aide financière offerte dans le cas d'une fermeture effectuée selon les normes.

En se portant acquéreur de cette usine, la société Johnson Controls a permis que cette fermeture se fasse selon les normes. Si elle a offert à certains travailleurs de conserver leur emploi, à condition qu'ils s'expatrient dans une autre province, elle a offert à ceux qui ont refusé les indemnités raisonnables habituelles.

Chaque fois qu'Investissement Canada fait face à une fusion, elle s'empresse de consulter les provinces en cause. Dans ce cas–ci, elle a consulté ouvertement la province du Manitoba. Il ne fait pas de doute qu'elle aurait tenu compte des raisons importantes que le gouvernement du Manitoba aurait pu avoir de s'opposer à cette transaction ou des solutions de rechange qu'il aurait pu proposer. À ma connaissance, cela ne s'est pas produit.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je renvoie de nouveau le ministre à la lettre que le sous–ministre a envoyée à titre confidentiel—il s'agissait bien de renseignements confidentiels— à Investissement Canada le 22 décembre 1989.

Outre ce que j'ai déjà dit plus tôt, lorsque la vente a finalement été annoncée en février, la société a déclaré que cela coûterait trop cher d'expédier 400 000 batteries dans l'est du Canada. Or, la même société devra maintenant en expédier 400 000 dans l'ouest du pays. Le gouvernement était–il au courant de cela? Ce genre de

renseignement n'a pu être obtenu parce que les travailleurs n'ont jamais été consultés. Pourquoi ne l'ont-ils pas été?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Il semblerait bien, monsieur le Président, que la personne qui en a fourni copie au député n'a pas tenu cette lettre pour confidentielle.

Lorsque le député parle de l'exploitation de la société, il se demande si c'est plus rentable de produire les batteries ici et de les expédier là-bas ou vice-versa. Je sais qu'il croit fermement que les décisions des politiques quant à l'exploitation des sociétés sont plus éclairées que celles qui sont dictées par les forces du marché.

La réalité est que cette société allait faire banqueroute. Ses gestionnaires n'arrivaient pas à la rentabiliser. Dirigée par quelqu'un de la trempe du député, cette société aurait peut-être pu faire des bénéfices. Cela reste à prouver, mais la possibilité existe néanmoins en théorie. Dans les circonstances, il n'y avait rien d'autre à faire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et elle concerne aussi l'incendie à Hagersville.

Je crois savoir qu'il existe une école de sapeurs-pompiers au camp Borden, à environ une heure et demie du lieu de l'incendie. Vu sa proximité, pourquoi n'a-t-on pas fait appel aux services de ces gens pour combattre cet incendie?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a raison, les Forces canadiennes ont une école de sapeurs-pompiers au camp Borden.

Je voudrais aussi faire savoir au député que, plus tôt au cours de la journée, le ministère de la Défense nationale a offert les services des sapeurs-pompiers de cette école et d'autres militaires à l'organisme des mesures d'urgence de l'Ontario et à la municipalité.

Cette offre a été rejetée avant 14 heures cet après-midi. On nous a informés que le gouvernement de l'Ontario et l'organisme des mesures d'urgence croyaient avoir l'équipement nécessaire et être en mesure de maîtriser la situation.

Je dirai aussi au député qu'un agent de liaison des Forces canadiennes est à Hagersville pour suivre l'évolution de l'incendie. L'école de sapeurs-pompiers et le personnel des Forces canadiennes sont en disponibilité 24 heures par jour et sont prêts à répondre à une demande d'intervention.

* * *

[*Français*]

L'ÉTIQUETAGE BILINGUE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Consommateurs et des Sociétés.

Les fabricants canadiens doivent dépenser de lourdes sommes d'argent pour se conformer aux normes sur les étiquettes bilingues. En même temps, les Américains exportent au Canada des montagnes d'articles avec des étiquettes en anglais seulement. Cela désavantage nos industries de fabrication et menace le bilinguisme, ce qui est tout à fait contraire à ce que le gouvernement a promis aux Canadiens durant la dernière campagne électorale.

Qu'est-ce que le ministre va faire pour corriger cette situation intolérable?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme nous l'avons annoncé en octobre dernier, nous avons intensifié, en collaboration avec Revenu Canada—Douanes et Accise, le contrôle de l'étiquetage des produits importés.

En outre, nous avons consulté l'association qui représente 90 p. 100 des détaillants en alimentation de notre pays afin d'obtenir que ces détaillants s'assurent du bon étiquetage des produits qu'ils vendent.

Nous prenons les mesures qui s'imposent pour que la loi canadienne soit respectée à la lettre.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est impossible, car il n'y a que 160 inspecteurs dans tout le pays pour surveiller l'exécution des dispositions linguistiques de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et de la

Loi des aliments et drogues, ce qui est nettement insuffisant. Le ministre n'ignore pas que les plaintes relatives à l'étiquetage illégal de produits importés des États-Unis ont quadruplé au cours de la dernière année.

Qu'entend faire le ministre pour protéger les fabricants canadiens et la dualité linguistique de notre pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en plus des inspecteurs, il y a 3 000 douaniers à la frontière qui ont pour fonction d'appliquer les lois canadiennes.

Mais ce qui est fondamental, c'est que nous avons une bonne loi que nous appliquons au meilleur de notre connaissance, tout comme les policiers de la route font respecter les limites de vitesse. Nous ne pourrions garantir que tous les produits sans exception seront convenablement étiquetés qu'en chargeant de ce travail un nombre incalculable d'inspecteurs et cela, à un coût énorme et au prix d'un fardeau bureaucratique terriblement lourd pour les fabricants mêmes dont l'avenir inquiète le député.

• (1500)

Le député ne veut sans doute pas que j'engage les milliers et les milliers de flics de l'étiquetage qu'il faudrait pour s'assurer que tous les produits sont toujours étiquetés convenablement. Nous faisons de l'excellent travail et les intérêts des fabricants canadiens sont bien protégés.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-ce que le ministre responsable du tourisme réalise que dans une atmosphère de pessimisme économique, combiné avec des hausses de taxes sans précédent et des taux d'intérêt désastreux, que cela va nuire considérablement à la survie de nombreuses petites entreprises et au tourisme? Est-ce que le ministre peut expliquer pourquoi, dans les circonstances, il a coupé le budget pour le *marketing* du tourisme au moment où nous en avons besoin plus que jamais?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, au nom de mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, permettez-moi de dire qu'il aimerait, tout comme moi et le député, disposer de plus d'argent pour faire la publicité, dans le monde entier, de l'incroyable beauté de ce pays et d'inviter tous les étrangers à venir l'admirer.

Ce que nous faisons, étant donné les limites que nous imposent un déficit considérable et le fait que les contribuables supportent déjà un lourd fardeau, c'est de dépenser de manière plus avisée. À la suite des initiatives prises par mon collègue, je suis persuadé que vous assisterez à une expansion du tourisme au Canada.

M. le Président: Le député de Regina—Lumsden, une seule question.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'aurais préféré que nous passions à l'ordre du jour, mais je vais poser la question.

M. le Président: Je dois dire au député que c'est très tentant. Une brève question peut-être.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'en ai habituellement une tous les deux ou trois mois et maintenant j'en ai cinq.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. L'Office national des transports a donné avis de son intention de déréglementer le transport ferroviaire des voyageurs au Canada. Cela veut dire, entre autres, annuler la déclaration selon laquelle les services de VIA Rail sont des services de transport ferroviaire de voyageurs et permettre à cette société de prendre ses propres décisions sur les lignes et la fréquence des liaisons, même si la commission royale nommée par le ministre n'a pas encore présenté un rapport provisoire.

Le ministre demandera-t-il à l'Office national des transports de ne pas prendre une telle mesure tant que la commission royale n'aura pas présenté un rapport provisoire et verra-t-il à ce que les huit lignes protégées soient maintenues quelle que soit la décision de l'Office national des transports?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, avec toute l'expérience qu'il a, je suis certain que mon collègue sait très bien que c'est l'Office qui a décidé lui-même de prendre une telle mesure. La décision ne vient pas du ministère des Transports.

Je crois qu'il a raison d'exprimer une certaine inquiétude en ce qui concerne VIA Rail, les services dans les régions éloignées et la commission royale. Nous examinerons évidemment le processus employé par l'Office national des transports. Le gouvernement étudiera les propositions, mais le député sait fort bien que c'est une initiative de l'Office et que ni le ministère des Transports,

ni le ministre des Transports ne peut empêcher l'ONT d'agir ainsi.

M. le Président: Le député de Haldimand—Norfolk a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, comme vous le savez, ce matin à 11 heures je n'étais pas à ma place. Comme vous le savez aussi, j'avais demandé d'être entendu pour proposer un débat d'urgence en vertu de l'article 52, afin de parler de la grave situation que cause l'incendie du dépôt de pneus de Hagersville, dans ma circonscription. Je me demande si vous ne pourriez pas demander le consentement unanime pour que nous puissions revenir à l'article 52 du Règlement, car à onze heures j'avais une très importante discussion concernant justement cette affaire et je n'ai pas pu entendre votre décision.

M. le Président: Le député veut revenir aux Affaires courantes. Il a été très franc avec la Chambre, il n'était pas ici lorsque cette question aurait normalement été appelée. J'avais reçu avis, c'est exact. Je m'en remets à la Chambre.

M. Lewis: Monsieur le Président, en ce qui nous concerne, nous comprenons que parfois un député ne puisse pas être ici pour présenter sa demande en vertu de l'article 52 du Règlement. Vu l'importance de la question, nous sommes prêts à entendre sa demande maintenant.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Je prend la parole sur ce même point. Le Parti néo-démocrate serait très heureux que le député présente sa demande.

M. le Président: Je remercie le député.

La présidence donne la parole au député de Haldimand—Norfolk.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INCENDIE À HAGERSVILLE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de faire perdre son temps à la Chambre, et je remercie tous les partis de me permettre d'intervenir.

Comme vous le savez, monsieur le Président, vous avez reçu aujourd'hui une lettre de ma part concernant la situation très grave dans ma circonscription à la suite de l'incendie à Hagersville.

Comme le ministre le sait, j'ai demandé précisément un débat sur cette question, afin de permettre aux Canadiens et, en fait, aux gens de ma circonscription, de savoir comment le gouvernement réagit face à cette catastrophe.

L'INCENDIE À HAGERSVILLE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie le ministre de la Justice et le député du Nouveau Parti démocratique d'avoir eu la courtoisie de laisser intervenir le député de Haldimand—Norfolk qui s'inquiète naturellement beaucoup de la question, comme nous tous d'ailleurs.

Comme tous les députés le savent, ce n'est pas la première demande qu'il présente afin d'obtenir la tenue d'un débat d'urgence, et ce n'est pas non plus la seule que j'aie reçue.

Je tiens à dire—et mes propos s'adressent plus particulièrement aux Canadiens vivant dans la région—que manifestement, tous les députés considèrent qu'il s'agit là d'une situation extrêmement grave. On discute beaucoup à la Chambre depuis quelques jours de cette situation et des mesures que la Chambre pourrait prendre, afin d'accélérer le règlement de la question et de faire en sorte qu'une aide soit apportée.

Les propos tenus par les ministériels et les députés de l'opposition donnent à penser que toute l'aide possible sera apportée en l'occurrence.

Cependant, je tiens à dire que même si nous traitons cette question avec beaucoup de sérieux dans les échanges que nous avons et que nous pourrions avoir, il ne conviendrait pas d'ajourner les travaux de la Chambre afin de tenir un débat d'urgence en l'occurrence.

Je voudrais préciser au député et aux autres députés qui ont soulevé cette question, que j'y attache beaucoup d'importance. Je peux garantir à la population que la Chambre la traite avec tout le sérieux voulu.

Je remercie le député d'avoir porté cette question à notre attention.

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Ce matin, le député de Kamloops a fait un rappel au Règlement au sujet du discours du budget qui sera prononcé plus tard aujourd'hui. Il a demandé si la procédure habituellement suivie après les discours de 20 minutes des députés, c'est-à-dire la période de questions et d'observations, ne devrait pas s'appliquer au discours du budget du ministre des Finances.

Le député de Kingston et les Îles a parlé en détail des précédents récents et il a examiné soigneusement le texte des articles pertinents du Règlement. Comme lui, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a commenté de récentes interprétations du Règlement à ce sujet. Je remercie tous les députés de leurs remarques.

Après avoir étudié la question, comme je l'ai promis ce matin, je suis prêt à rendre ma décision. Vu que les députés ont donné des explications détaillées, je n'ai pas l'intention de répéter les précédents cités.

• (1510)

[*Français*]

Comme la plupart des députés le savent, les règlements de la Chambre des communes en ce qui a trait à la période des «questions et observations» ont pour la première fois été adoptés en novembre 1982, suite aux recommandations du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la Procédure, communément appelé le Comité Lefebvre. Le Comité a suggéré que «les modifications à apporter aux articles du Règlement soient aussi simples que possible, mais que le nouveau mode de délibération soit régi par la Présidence», conformément à certaines directives.

[*Traduction*]

Par la suite, la Chambre a modifié son Règlement pour tenir compte de cette nouvelle procédure. Voici la phrase clé de l'article 84(7) du Règlement:

> . . .si nécessaire, après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses aux dites questions et observations.

Il est vrai que lorsque la nouvelle règle est entrée en vigueur vers la fin de 1982, il n'avait pas été précisé clairement si la période des questions et commentaires ne devait suivre que les discours de 20 minutes ou les discours plus longs également, mais, le 9 décembre 1983, le Président avait établi un précédent en déclarant que les règles permettaient une période de questions et de commentaires de 10 minutes après les discours sans limite de temps du débat sur l'Adresse.

Afin que tous les députés et la population qui nous écoute comprennent bien, je précise que selon la coutume, le premier ministre et le chef de l'opposition officielle, et, par courtoisie, d'autres aussi, disposent d'une période illimitée.

Cependant, par égard pour le premier ministre et le chef de l'opposition officielle, la période de dix minutes n'était jamais utilisée à ces occasions. Il est arrivé plusieurs fois à la Chambre que les députés essaient d'obtenir le consentement unanime pour utiliser cette période de dix minutes, ce qui donnait à entendre que le consentement unanime était nécessaire dans ce cas.

Le 7 juin 1985, on a demandé à la présidence de donner une interprétation du Règlement pour savoir si cette période de questions et de commentaires était applicable aux discours de ceux qui étaient autorisés à parler plus de 20 minutes. Le président suppléant avait déclaré que les discours non limités n'étaient pas suivis d'une période de questions et de commentaires.

On n'avait pu trouver aucun cas où le discours du budget avait été suivi d'une période de questions et de commentaires. En fait, depuis 1984, la pratique suivie est qu'une période de questions et de commentaires est accordée uniquement après les discours de 20 minutes, sauf s'il y a consentement unanime. Cette interprétation du Règlement est maintenant devenue une pratique à la Chambre et les présidents successifs l'ont fait respecter.

Je remercie les députés d'avoir donné à la présidence l'occasion de clarifier la pratique actuelle à cet égard.

Cependant, le député de Kamloops présente un argument valable sur l'équité envers les tiers partis de cette règle et d'autres règles régissant les discours. Il a cependant été suggéré que la question soit soumise au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Le député voudra peut-être accepter cette suggestion.

Je dois ajouter que je remercie beaucoup le député de Kamloops d'avoir présenté très succinctement ses arguments ce matin. Si ce n'avait été de l'interprétation passée dans la pratique depuis longtemps, et si l'on m'avait demandé de trancher il y a quelques années, le seul examen du paragraphe en cause et des autres articles du Règlement invoqués m'aurait peut-être conduit à une toute autre conclusion. Il y aurait peut-être lieu de revoir le libellé de cette disposition.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif; et de l'amendement de M^me^ Clancy (p. 8227).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le député d'Egmont venait de terminer son intervention. Je vois qu'il n'est pas possible de passer maintenant à la période des questions et des observations.

Nous reprenons donc le débat. Le député de Saskatoon-Clark's Crossing a la parole.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, il est bien évident qu'il y a une crise au Canada atlantique, en raison tout spécialement du recul de son principal secteur économique, la pêche. Dans ces conditions, on aurait pu compter que le gouvernement fédéral soutiendrait la région, qu'il prendrait des mesures pour aider le développement économique et l'adaptation sociale, pour relever l'économie.

Le gouvernement s'est contenté d'observer les choses et d'attendre, pendant que l'économie atlantique passait d'une situation de grandes difficultés à un état de crise. Comme Néron qui jouait de la harpe pendant l'incendie de Rome, le gouvernement se croise les bras au lieu d'aider la région en cette période de besoins.

Nombreux ont été les programmes gouvernementaux et les changements de politiques qui ont aggravé la situation du Canada atlantique. Le sujet en discussion aujourd'hui, le projet de loi C-26, c'est une mauvaise nouvelle de plus pour la région.

Par ses remaniements de politiques, le gouvernement continue d'aggraver une situation déjà grave. Il y a eu les réductions à VIA Rail qui ont fait du tort à la région. Il y a eu les modifications à l'assurance-chômage qui ont fait du tort à la région. Il y a eu les réductions de programmes d'expansion économique régionale qui ont fait du tort à la région. Il y a eu la hausse des taux d'intérêt et la hausse du dollar, qui ont nui à la compétitivité des produits de la région. Il y a eu les réductions des transferts aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Il y a eu également les premiers pas menant à l'adoption de la taxe sur les produits et services.

Toutes ces politiques du gouvernement actuel vont nuire encore plus à l'économie du Canada atlantique et aux familles canadiennes de la région. Evidemment, le gouvernement progressiste conservateur s'occupe des régions avec son obsession idéologique habituelle de la libre entreprise. Il jette le pragmatisme et le bon sens aux orties et il en fait autant des Canadiens et de leurs familles.

Il semble avoir oublié—ou bien il s'en moque—que les coupes budgétaires brutales font perdre des emplois, mettant ainsi les travailleurs et leurs enfants dans le besoin. Les gens souffrent de ces politiques conservatrices et ils en souffrent beaucoup. Le temps des conservateurs est dur pour les Canadiens ordinaires et leurs familles.

Ce n'est pas le cas pour les riches, pour les grandes sociétés et pour les régions économiquement fortes du Canada. Les régions moins riches et les Canadiens à revenus moyens et faibles souffrent beaucoup. Le néo-conservatisme et le gouvernement progressiste conservateur ne font pas bon ménage avec les moins bien nantis.

Aujourd'hui, nous étudions le projet de loi C-26 qui porte un autre coup à l'économie du Canada atlantique. Le programme du tarif de l'Est que ce projet de loi supprime prévoit le versement d'une subvention aux chemins de fer pour le grain et la farine exportés par les ports de l'est du Canada.

Il a été mis sur pied en partie pour permettre aux ports de Halifax et Saint John, deux importants ports libres de glaces en hiver, de recevoir et d'expédier le grain effectivement et efficacement. Il s'est révélé très avantageux pour ces ports. Grâce à lui, presque un million de tonnes de grain et de farine a transité par leurs installations.

Sa suppression fera perdre environ 30 millions de dollars et 573 emplois directs ainsi que 250 emplois indirects à l'économie des Maritimes qui souffre déjà beaucoup du déclin de sa ressource principale.

De plus, il est presque certain que les silos de Halifax et de Saint John fermeront et que d'autres emplois disparaîtront du même coup. Et si le silo de Halifax ferme, la seule minoterie du Canada atlantique fermera aussi et d'autres pertes d'emplois s'ensuivront. Les éleveurs des Maritimes souffriront de la perte de ce pro-

gramme tout comme les brasseries locales qui devront payer leurs approvisionnements de plus en plus cher.

La suppression du programme de subventions au tarif de l'Est portera un dur coup à l'économie de l'Atlantique déjà chancelante à cause des taux de chômage et des taux d'intérêt élevés et de la fermeté de notre dollar. C'est encore un autre coup de boutoir de la part d'un gouvernement indifférent et insensible au sort de la région de l'Atlantique et des autres régions moins favorisées du pays.

On a fait tout un plat des 130 millions de dollars réservés à la région de l'Atlantique pour l'aider à traverser cette période de crise. Mais ces 130 millions de dollars étaient déjà prévus pour la région avant cette crise et ne sont d'aucune utilité.

Le gouvernement doit cesser de s'attaquer aux régions moins favorisées et aux Canadiens moins nantis, et commencer à les aider. C'est d'une main secourable dont les Canadiens ont besoin et non pas d'une main de fer. Il faut leur prêter main-forte au lieu de les assommer.

• (1520)

Le gouvernement devrait écouter ceux qui s'inquiètent du sort des régions du Canada et de la région de l'Atlantique, et du sort des familles canadiennes. Il est plus que temps qu'il prête l'oreille aux Canadiens ordinaires en prenant des mesures en leur nom. Il ne doit pas s'en tenir aveuglément au programme que lui ont tracé les grandes entreprises.

Le gouvernement pourrait commencer par écouter les suggestions de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui lui a déjà rappelé que la suppression du tarif de l'Est aura de graves répercussions sur les exportations de céréales et de farine qui empruntent les ports de l'Atlantique. J'ai déjà fait remarquer également que selon la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, l'emploi dans les entreprises d'ensilage, dans les ports, les chemins de fer et les minoteries se ressentira des effets de cette compression.

Aussi, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a-t-elle proposé d'apporter à ce programme certaines modifications qui le rendraient moins tributaire du Trésor fédéral et qui en atténueraient ou en supprimeraient les anomalies et les lacunes tout en maintenant l'acheminement des céréales et de la farine via les ports de l'Atlantique. Cette Commission voulait surtout assurer la rentabilité des silos à grains de Halifax et de Saint John et de la minoterie de Halifax, et faire en sorte que les céréales et la farine continuent de transiter par les ports de l'Atlantique.

Le gouvernement a été saisi de cette recommandation mais n'a pas daigné y donner suite. Le gouvernement n'écoute pas les gens de cette région qui proposent des solutions de rechange susceptibles de les aider et de répondre à ses préoccupations.

Le gouvernement devrait réexaminer sa stratégie ainsi que son projet de loi. Il devrait tenir compte des conseils qu'on lui donne et prendre au sérieux les préoccupations des gens de la région de l'Atlantique.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi sans consulter les gens qui en ressentiront les effets. Ceux-ci ne lui ont certes pas offert leur appui. Comme je l'ai dit, le projet de loi fait suite à d'autres coups portés à l'économie et au tissu social des provinces de l'Atlantique.

Je devrais ajouter à ce sujet que l'annulation de cette subvention se traduira par une réduction du tonnage qui risque d'entraîner le démantèlement de la ligne du CP qui relie Montréal à Saint John. Cela empêcherait Atlantic Limited de VIA d'emprunter ce parcours, une ligne de VIA Rail que tant de gens des Maritimes ont lutté avec acharnement pour garder.

Les Canadiens de la région de l'Atlantique méritent mieux de la part du gouvernement. Ils méritent d'être écoutés et d'obtenir des programmes pouvant les aider à maintenir une économie viable.

M. Crosby: Madame la présidente, j'ai écouté avec intérêt les remarques du député et celles qui ont été faites précédemment à la Chambre.

J'espère que le député reconnaît la position de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, laquelle n'appuie en aucune façon le maintien de la subvention au transport des grains et de la farine «à l'Est de». Tous ceux qui travaillent au port d'Halifax, dans l'industrie agricole et dans tous les autres secteurs de l'industrie concernés par cette subvention reconnaissent que celle-ci est mauvaise et qu'elle n'apporte pas d'aide à ceux qui devraient en recevoir. Personne n'a jamais pro-

posé de conserver cette subvention, pour autant que je sache.

Je voudrais demander au député s'il estime que le projet de loi dont la Chambre est saisie devrait être rejeté, que la subvention au transport des grains et de la farine «à l'Est de» devrait être conservée et que la société de chemin de fer devrait toucher 40 millions de dollars supplémentaires en n'apportant que des avantages très secondaires à l'industrie agricole de la Nouvelle-Écosse et aux ports d'Halifax et de Saint John. Ou préfèrerait-il une autre manière d'aider ces secteurs précieux de notre économie—notamment le commerce portuaire et l'industrie agricole?

Veut-il que cette anomalie continue alors qu'elle ne repose plus sur la base qu'elle avait lorsqu'elle a été adoptée en 1961? Est-ce là sa conception du progrès? Le député veut-il conserver le *statu quo*, quel que soit le préjudice qu'il cause?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de sa question.

S'il avait écouté attentivement ce que je disais au sujet de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, il saurait que je suggérais au gouvernement de tenir compte des recommandations de cette commission, de réexaminer les dispositions du projet de loi C-26 et d'effectuer de véritables changements au programme, qui garantiraient la viabilité économique des deux ports de Halifax et de Saint John et préserveraient les emplois et l'apport à l'économie que le programme a assurés jusqu'ici.

Cinq cents emplois sont en jeu dans une économie déjà fragile. Il importe que le gouvernement réagisse de façon positive à la situation de ces travailleurs et à la nécessité d'accorder tout le soutien possible aux agriculteurs et à l'industrie de la brasserie des Maritimes ainsi qu'à l'économie locale.

Je suggère que le gouvernement réétudie le projet de loi et y effectue des changements qui rendront le programme du tarif de l'Est efficace. Il est tout à fait inacceptable de supprimer intégralemet ce programme, de jeter 570 travailleurs et leurs familles sur le pavé, et de faire disparaître environ 200 emplois indirects.

M. Crosby: Madame la Présidente, si le député examinait la situation, il se rendrait compte très rapidement que la prolongation du programme du tarif de l'Est causerait des difficultés, car ce programme devait permettre aux ports de la côte est de concurrencer les ports américains. Cette situation n'existe plus en ce qui concerne le trafic du grain et de la farine.

La concurrence est entre les ports du Saint-Laurent et ceux de la côte est. Si le tarif de l'Est est supprimé, les ports de la côte est devront recevoir de l'aide pour demeurer compétitifs. Mais tous les emplois et tout l'argent resteront au Canada de toute façon.

Le député semble dire que les ports du Saint-Laurent perdront leur avantage sur les ports de la côte est. Je suis d'accord avec le député, si c'est sa position. Je suis d'avis qu'il ne devrait pas y avoir d'avantages spéciaux pour les ports du Saint-Laurent ou pour ceux de la côte est. J'espère qu'il exposera clairement sa position et obtiendra l'appui de son parti qui se prononcera contre ce préjudice perpétué au cours des dernières décennies en faveur des ports du Saint-Laurent.

La difficulté, c'est que pour redresser la situation et pour rendre les ports de la côte est et ceux du Saint-Laurent plus compétitifs, nous, sur la côte est, avons besoin d'un avantage concurrentiel supplémentaire, qui pourrait se traduire par des frais de brisage de glaces imposés aux navires s'arrêtant aux ports du Saint-Laurent.

Je voudrais demander au député pourquoi, s'il s'intéresse tellement au programme de subventions au tarif de l'Est et à la situation des ports de la côte est, son parti n'a pas pris à la Chambre les décisions nécessaires pour qu'on puisse imposer ces frais aux navires passant par les ports du Saint-Laurent? Pourquoi n'ont-ils pas appuyé la mesure quand elle a été débattue à la Chambre?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, un certain nombre de changements pourraient être apportés au programme de subventions au tarif de l'Est afin que l'exportation des céréales par les ports de Halifax et de Saint John demeure une activité viable. Nous devrions faire l'impossible pour arriver à cette fin.

En éliminant les subventions, ce à quoi vise le projet de loi, nous favoriserions effectivement les ports du centre du pays. Il faudrait veiller à ce que les ports de l'Atlantique, les deux qui sont ouverts pendant l'hiver, obtiennent véritablement les avantages dont ils ont besoin pour survivre. Nous devrions revoir l'ensemble du programme de soutien que représente le programme de subventions au tarif de l'Est, pour veiller à ce qu'il soit maintenu.

M. Whittaker: Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le député de sa profonde connaissance de la région. Il a de toute évidence bien étudié le dossier. Je voudrais revenir sur une chose qu'il a dite dans son intervention. C'est au sujet du parti conservateur qui est si dur et cruel pour les habitants des régions. Ceux du sud de l'Ontario estiment qu'ils vont garder tout ce qu'ils ont, alors que ceux des régions sont frappés de plus en plus durement.

J'ai discuté avec une Terre-Neuvienne ce matin. Elle m'a parlé de la TPS et de certaines des attitudes du gouvernement actuel envers les petites entreprises et d'autres sociétés de la région de l'Atlantique. Je suis de l'Ouest, tout comme le député qui vient de faire ses observations, et ce dernier devrait savoir également que ceux d'entre nous qui viennent des régions périphériques et non du sud de l'Ontario ou du centre du pays se rendent compte que le gouvernement actuel s'est embarqué dans un étrange programme qui va nous causer du tort, à nous autres de l'Est et de l'Ouest.

• (1530)

Cette Terre-Neuvienne m'a fait remarquer que le gouvernement actuel communiquait mal avec les habitants des régions périphériques du Canada. Il a laissé les communications se détériorer énormément. Il n'arrête pas d'annoncer des subventions en pensant communiquer, mais en fait il tente de faire accepter son programme.

Nous l'avons en effet observé au Comité des finances et dans tous les comités où il cherche à faire accepter ses programmes. Il dépense ainsi des millions et des millions de dollars au lieu d'écouter vraiment ce que les gens ont à dire.

Le député a mentionné la taxe sur les produits et services, les réductions des dépenses consacrées aux programmes régionaux, les réductions de service de VIA Rail, les taux d'intérêt élevés, les réductions des paiements de transfert pour la santé et l'enseignement postsecondaire. Peut-il dire à la Chambre comment il perçoit le manque de communication entre le gouvernement et les régions?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de ses observations. Il est peut-être exagéré de parler de «profonde connaissance», mais j'ai vécu neuf ans à Halifax avant de déménager à Saskatoon. J'ai donc une certaine compréhension des problèmes que connaît la région. Contrairement au premier ministre, je suis allé à un certain nombre de reprises depuis quelques mois à Terre-Neuve et dans la région de l'Atlantique pour y évaluer la situation.

Il est clair que la situation y est extrêmement grave. Le gouvernement ne prête pas attention aux pêcheurs de l'Atlantique et à leurs familles. Il ne prête pas attention aux habitants de la région. On me l'a fait remarquer à maintes reprises lorsque je suis passé récemment dans les petits ports isolés de Terre-Neuve.

Il est temps que le gouvernement prête attention à leurs préoccupations. Il est temps qu'il écoute et prenne les mesures qui s'imposent. Il doit reconnaître l'ampleur des problèmes auxquels fait face le Canada atlantique.

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-26 pour protester contre le principe de cette mesure et contre les principes du gouvernement, qui trouvent leur expression non seulement dans ce projet de loi, mais aussi dans la manière même dont il a été déposé.

Le gouvernement a supprimé dans le budget les subventions pour le grain et la farine prévues dans le programme des tarifs de l'Est. Depuis les années 50, ce programme contribue à la régularisation du marché du grain et donne l'impulsion nécessaire à l'exploitation d'une meunerie dont la production est destinée à l'exportation. Le gouvernement a également modifié les programmes de paiement anticipé des récoltes et de paiements anticipés pour le grain des Prairies. Il a intentionnellement obscurci le rôle et l'objet du programme des tarifs de l'Est dans les documents budgétaires.

Selon l'honorable J.W. Pickersgill, ministre libéral des Transports qui a établi le programme en 1966, son objet réel était d'aider les ports de l'est du Canada à concurrencer les ports américains et de faire en sorte que les ports de Halifax et de Saint John puissent livrer concurrence au port de Montréal et à d'autres ports du Saint-Laurent.

En outre, comme le ministre l'a dit à l'époque: «Selon les dirigeants de la Commission des transports, ces tarifs sont déjà peu rentables. . . Nous avons décidé de les garder à leur niveau actuel et de verser des indemnisations en conséquence, car nous estimons avoir une même obligation dans ce domaine qu'à l'égard du tarif du Nid-de-Corbeau. Nous voulons ainsi imposer des tarifs qui inciteront les expéditeurs à utiliser les installations des ports de l'Atlantique.» Cette déclaration figure dans le compte rendu du Comité des transports et des communications de 1966, à la page 1669.

Cependant, comme les documents budgétaires ne donnent pas les deuxième et troisième raisons, devrions-nous présumer que c'est parce que ce programme sera supprimé dans le prochain budget et qu'il n'est plus pertinent? Ou le ministre tente-t-il de cacher les vraies

raisons de supprimer ce programme et d'autres programmes agricoles?

Je souligne également que ce programme a été supprimé sans préavis, sans consultation. Certes, au cours des élections précédentes, le premier ministre ou son Cabinet ont négligé de dire qu'ils entendaient supprimer ce programme ou d'autres programmes agricoles qui minent la régularisation du marché.

Ce programme a été annulé en dépit de trois rapports gouvernementaux qui, je dois le dire en toute justice, signalaient certains défauts structurels du tarif de l'Est, comme ceux que présentent forcément tous les programmes, mais qui affirmaient d'une façon ou d'une autre qu'advenant l'abolition du tarif de l'Est, il faudrait prévoir d'autres moyens de faciliter la production meunière d'exportation et prévoir aussi d'autres installations d'entreposage afin de protéger l'intégrité de nos systèmes de régularisation du marché.

C'est à se demander si le gouvernement qui prétend ne pas menacer la régularisation du marché en annulant le programme se donne la peine de lire ses propres rapports.

Par ailleurs, si la suppression du programme compromet l'organisation méthodique du marché, le gouvernement propose-t-il des programmes de remplacement pour atteindre ces objectifs, ou le fera-t-il? Il abroge les dispositions relatives aux intérêts sur les paiements anticipés pour les récoltes et pour le grain, sachant que cette initiative aura de lourdes conséquences sur l'entreposage au Canada.

Tous les groupes agricoles du pays ont essayé de convaincre le gouvernement de ne pas toucher à ce programme. Il a fait la sourde oreille. Il a tellement gâché et retardé le remaniement du programme que le ministre chargé des Céréales a depuis avoué qu'on avait commis une erreur en ne versant pas les paiements anticipés pour les récoles et pour le grain des Prairies.

Nous étions alors dans l'opposition. Nous n'avons cessé d'exiger du gouvernement qu'il agisse comme le ministre dit aujourd'hui qu'il aurait dû le faire. Le ministre parle aujourd'hui d'erreur. Son erreur à lui ou celle des agriculteurs qui ont voté pour le gouvernement en pensant qu'il agirait pour le bien de l'agriculture?

Le gouvernement a-t-il tiré des leçons de ses erreurs? Le ministre reconnaîtra-t-il que c'est une erreur que de laisser durer l'incertitude ou attendra-t-il trois mois pour regretter de s'y être mal pris pour apporter ces changements?

Le gouvernement a présenté ce qu'il considère comme un document de discussion sur l'avenir de l'agriculture. Ce qui ne l'a pas empêché de supprimer ce programme, les tarifs de l'Est, de réduire considérablement l'assurance-récolte et d'éliminer les ristournes de taxe sur les carburants, tout dans le même budget, qui s'est traduit par des coûts annuels supplémentaires de 1 000 $ pour le producteur moyen.

Le gouvernement a-t-il tenu des consultations avec les groupes concernés avant de supprimer ces programmes?

Vous avez le droit de ne pas me croire, madame la Présidente. Écoutez cependant ce que le président de la Fédération canadienne de l'agriculture a déclaré devant le Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-36: «L'Association canadienne de l'agriculture n'a certainement pas été consultée. C'est à ma grande surprise que cet élément est apparu dans le budget. Je ne l'avais pas prévu.»

Le ministre de l'Agriculture n'en déplore pas moins, dans son livre vert, qu'un climat d'incertitude s'est développé, qui rend difficile l'élaboration de plans à long terme chez les agriculteurs. Peut-être bien qu'au lieu de perdre son temps à rédiger un livre vert, le ministre aurait mieux fait de rencontrer les agriculteurs et de les défendre contre le couperet de son collègue, le ministre des Finances, qui, d'après ce qu'on lit dans ses documents budgétaires, ne semble pas savoir ce que représentent les programmes qu'il supprime.

Vous vous demandez sans doute, madame la Présidente, quel est le principe qui sous-tend cette offensive contre l'agriculture. Les objectifs cachés du gouvernement sont mis au grand jour. Les masques du gouvernement tombent un à un. Il a commencé par sacrifier l'universalité, puis ce fut le tour du régime d'assurance-chômage qu'il fallait harmoniser avec les politiques américaines.

Dans le secteur agricole, le gouvernement a commencé son travail de sape du régime de régularisation du marché. Le gouvernement s'est timidement défendu contre le GATT. Il a maintenant un bon prétexte pour expliquer son inaction: il a les mains liées, il doit céder à des sanctions internationales.

• (1540)

En vérité, le gouvernement ne défend pas les intérêts des producteurs canadiens. S'il le faisait, il n'annulerait pas des programmes comme celui-ci qui contribuent au soutien de nos marchés d'exportation, en dépit du recours persistant des États-Unis et d'autres concurrents à des mesures d'incitation comme le Programme de subventions aux exportations. Dans le cadre de ce programme, les subventions consenties pour l'exportation du grain se sont élevées à la coquette somme de 1,5 milliard de dollars en 1988 et de 0,7 milliard en 1989; elles s'élèveront à 566 millions de dollars cette année et, d'après les prévisions, à plus de 900 millions en 1991.

Il y a un mois, le ministre de l'Agriculture aurait pu lire un signe de victoire dans ces statistiques. Il aurait très bien pu dire: «Regardez, le budget du Programme de subventions aux exportations a été réduit. Les subventions américaines diminuent.» Or, si ce budget a été réduit, c'est seulement parce que les États-Unis ont jugé qu'il n'en faudrait pas plus pour que ses marchés soient protégés. De plus, le montant des subventions double pour 1991 et, si les Américians décidaient demain qu'il faut le doubler encore pour soutenir leurs marchés, ils le feraient. S'ils avaient du grain à exporter, ils doubleraient le montant des subventions.

La Commission canadienne du blé ne délivre plus de licences d'exportation à l'égard du blé dur parce que des accusations ont été portées comme quoi les importateurs américains exportaient du grain canadien dans le cadre du Programme de subventions aux exportations. À propos des subventions, le gouvernement du Canada a-t-il rétorqué aux États-Unis: «Non, nous ne ferons pas ce que vous dites; nous allons plutôt faire comme vous»? Non, il ne l'a pas fait. Il a dit: «Bien sûr que nous allons faire ce que vous nous dites de faire. Nous allons annuler nos programmes d'aide à l'exportation et vous laisser continuer d'appliquer votre Programme de subventions aux exportations et vos programmes de prêts-produits». Par-dessus le marché, le gouvernement canadien a le culot de venir nous dire qu'il défend les intérêts du Canada au GATT.

Le gouvernement a choisi d'approuver le rapport sur la crème glacée et sur le yogourt au GATT. Il aurait pu refuser de donner son accord. Il aurait pu se servir de ce refus pour défendre les intérêts des producteurs laitiers du Canada. Il aurait pu s'en servir pour négocier le renforcement de l'article 11. Mais il ne l'a pas fait.

Le gouvernement actuel ne tient pas le GATT pour un forum où il doit négocier serré, mais où il doit demander quartier. Lorsqu'il a négocié pour le secteur agricole, il a abandonné nos droits et nos programmes.

Cependant, ce point demeure discutable, car si les trois prochains budgets doivent ressembler au dernier, l'agriculture canadienne pourrait bien ne plus rien avoir à négocier à la prochaine ronde de négociations du GATT prévue pour 1992. Elle n'aura plus ni programmes agricoles du gouvernement ni programmes de commercialisation ordonnée à défendre.

Les députés d'en face doivent bien comprendre ce qui arrive. Faute de moyen d'entreposer les grains, toute commercialisation ordonnée est impossible. Si vous abolissez tous les programmes qui leur permettent d'entreposer leur récolte, vous obligez les agriculteurs à l'écouler en même temps sur le marché. Vous créez un engorgement, et c'en est fini de la commercialisation ordonnée.

En 1980, les agriculteurs de l'ouest du Canada avaient accès à 3 324 élévateurs à grain. Ils n'ont plus accès maintenant qu'à 1 619 de ces élévateurs. Dans l'ouest du Canada, la capacité d'entreposage est passée de 8,76 millions de tonnes à seulement 7,1 millions de tonnes. Le gouvernement a mis fin aux paiements anticipés des récoltes et aux paiements anticipés pour le grain des Prairies qui aidaient les agriculteurs à assumer les frais d'entreposage. Maintenant, il s'en prend au tarif de l'Est. Que restera-t-il?

Selon le *Star* de Toronto, les élévateurs de Port McNicoll, en Ontario, seront rasés, réduisant de plus de 300 000 tonnes la capacité d'entreposage de l'Ontario à cause de l'annulation du tarif de l'Est. Ce ne sont point les critiques qui blâment le gouvernement pour la perte de ces installations du fait de l'abolition du tarif de l'Est, mais bien la société propriétaire de ces élévateurs. Cette décision va faire perdre à Port McNicoll une centaine d'emplois, réduire son assiette fiscale du tiers, sans compter qu'elle ne manquera pas d'entraver la commercialisation ordonnée du grain en Ontario.

Comme on peut le lire dans un rapport publié par le ministre des Transports, le programme est avantageux pour les céréaliculteurs ontariens surtout parce que le tarif de l'Est permet d'utiliser plus efficacement le volume limité des entrepôts et des élévateurs de la région des Grands Lacs et, notamment, de la baie Georgienne. En annulant ce programme, on n'a fait que réduire encore le volume disponible des élévateurs.

Dans son Livre vert, le ministre fait remarquer que l'agriculture se doit d'être viable. Pour avoir une agriculture viable, soit, littéralement, une agriculture qui n'excède pas les capacités de l'environnement pendant une période indéfinie, il faut réglementer la production et partant, la commercialisation des produits agricoles.

Il faut établir un mécanisme de fixation des prix qui assure un profit raisonnable au producteur tout en lui permettant d'exploiter la terre et l'environnement de façon viable et non sauvage.

En supprimant les programmes qui permettent de satisfaire aux besoins en matière d'entreposage, on n'atteint aucun de ces objectifs, car ils sont interdépendants. La production excessive réduit le revenu de l'agriculteur et, par conséquent, il doit exploiter davantage l'environnement pour obtenir un revenu raisonnable.

C'est facile à comprendre, et je ne sais pas pourquoi le gouvernement agit de cette façon-là. Je demande à quiconque n'est pas d'accord d'examiner ces chiffres.

Les agriculteurs canadiens sont efficaces. Ils sont les plus efficaces du monde. Je demande à quiconque n'est pas d'accord d'examiner ces chiffres.

Par exemple, la production laitière par vache a augmenté de 70 p. 100 au Canada depuis 1971. Pendant la même période, le rendement laitier aux États-Unis a augmenté de seulement 46 p. 100. Notre agriculture utilise efficacement les ressources.

Si l'on veut juger de l'efficacité en fonction des prix, le prix réel de la volaille à la production a baissé de 30 p. 100 depuis les années 70. Le prix au détail n'a baissé que de 10 p. 100 pendant la même période.

Pour ce qui est du poulet, son prix à la production représentait, en 1982, 48 p. 100 du prix payé par le consommateur. Maintenant, il compte pour 30 p. 100. Évidemment, ces chiffres montrent bien l'efficacité de la mise en marché ordonnée.

Les députés d'en face peuvent penser que, en coupant un peu ici et là les petits programmes utiles, on peut réduire le déficit et la dette nationale.

Or, si c'est vraiment le cas, je leur conseille de lire les pages 99 à 101 du rapport de 1989 du vérificateur général. Encouragez le ministre des Finances à mettre fin à l'échappatoire de 300 millions de dollars qui ne profite qu'aux grandes sociétés. Le ministre dit qu'il l'éliminera en imposant la TPS, mais, d'ici cela, on aura perdu un milliard de dollars. Cette somme paierait les frais d'intérêt des paiements anticipés des récoltes et des paiements anticipés pour le grain des Prairies pendant 37 ans. Autrement dit, il faudrait se priver de ces programmes pendant 25 ou 37 ans pour compenser cette échappatoire. La différence, c'est que ces programmes offrent un avantage réel et voulu, tandis que l'échappatoire fiscale ne sert qu'à enrichir les grandes sociétés d'une façon malhonnête.

De plus, je ne pense pas que la destruction d'un système ordonné de mise en marché contribuera à réduire le déficit; donc, pourquoi essayer de justifier pareille destruction en blâmant le déficit, à moins que vous ne soyez en train d'essayer de cacher quelque chose. C'est cela n'est-ce pas?

Pour conclure, je veux simplement dire que le Canada a l'un des meilleurs systèmes agricoles au monde. Ce que le gouvernement est en train de faire, sous prétexte de réduction du déficit, c'est criminel. En réalité, le gouvernement n'est pas en train d'essayer de réduire le déficit, mais bien de démanteler un système ordonné de mise en marché.

M. Duhamel: J'ai une question à poser à mon collègue. J'aimerais qu'il me confirme, pour voir si j'ai bien compris, qu'il n'y a pas eu consultation, aucun avertissement, aucune discussion pendant ou avant les élections sur la question de la suppression de ce programme particulier. Je veux m'assurer que j'ai bien compris.

Deuxièmement, si je ne me trompe, cette mesure ressemble étrangement à ce qui se produit avec la taxe sur les produits et services, les paiements de transfert aux provinces pour la santé et l'éducation et la réduction des subventions agricoles. Je me demandais si je ne pourrais pas citer d'autres exemples de cette façon toute particulière de gouverner.

• (1550)

M. Crawford: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de Saint-Boniface pour ses questions. Il n'a jamais été question de réduction avant, après ou pendant la campagne électorale. Je pense qu'il me faudrait une autre heure pour aborder convenablement cette question.

En ce qui concerne la deuxième question du député au sujet de l'éducation, de la TPS, de l'agriculture et de VIA Rail, il n'a pas non plus été question de réduction des services de VIA Rail pendant la campagne électorale et des pertes d'emplois déplorables qui en ont résulté pour un grand nombre de gens. D'autres pays se tournent actuellement vers le transport ferroviaire. De plus, le gouvernement n'a jamais tenu compte de l'environnement. Aucune étude environnementale n'a pourtant été réalisée sur la question de la disparition du rail par opposition à l'expansion de l'infrastructure routier. Il y avait bien une page qu'on a qualifiée d'énoncé sur l'écologie, mais qui n'en était pas un.

Parlons aussi de l'agriculture. Au cours de la campagne électorale, le ministre de l'Agriculture a prétendu que ma circonscription avait reçu une subvention de 3 millions de dollars pour nettoyer le bassin de la rivière Sydenham. Or, je me démène vainement depuis plus de 13 mois pour savoir ce qu'il a bien pu advenir de ces 3 millions de dollars.

M. Walker: On les a volés.

M. Crawford: Les conservateurs ont volé bien des choses.

Les plans qu'ils ont prétendu avoir et les compressions qui n'ont jamais été mentionnées sont des choses que je trouve difficiles à avaler. Mais je remercie le député d'avoir posé cette question. Je vais me calmer maintenant parce que je tends à m'énerver un peu quand je songe aux nombreux manquements du gouvernement, aux promesses qu'il a rompues.

M. Arseneault: Je tiens à féliciter le député de Kent pour son discours intéressant. Il a vraiment cerné certains problèmes et certaines conséquences de cette compression, non seulement dans la région de l'Atlantique, mais également dans le centre du Canada.

Le député sait sûrement que les provinces de l'Atlantique sont durement touchées actuellement. Les pêches sont en crise, non seulement la pêche hauturière, mais la pêche côtière également. Le chômage est élevé chez nous et nous avons eu à subir des compressions à l'APECA, sans compter les réductions impitoyables que le gouvernement a pratiquées à VIA Rail. Le ministre nous a annoncé dernièrement des réductions dans les programmes de formation d'été à l'intention des étudiants universitaires. Et on menace également de réduire les paiements de transfert. Le député peut-il confirmer que la compression pratiquée dans ce programme se répercutera très durement, non seulement sur les provinces de l'Atlantique, mais aussi dans le centre du Canada.

M. Crawford: Madame la Présidente, je sais gré au député de m'avoir posé cette question. Cette mesure aura des effets dévastateurs dans ma région du sud-ouest de l'Ontario que j'ai appelée le centre du Canada. Nous aimons croire, surtout dans ma propre circonscription, que notre région est le jardin du Canada. Cette région possède les terres les plus riches du pays et un climat très clément.

Des agriculteurs font faillite presque tous les jours dans ma région, comme dans les provinces maritimes, parce qu'ils ne peuvent pas concurrencer des programmes comme celui-là. Hier, le marché pour le maïs était de 2,66 dollars le boisseau alors qu'il en coûte 2,82 dollars pour produire un boisseau. Comment peuvent-ils survivre? Et maintenant on supprime ces programmes! On fait maintenant payer de l'intérêt dans le cadre du Programme de paiements anticipés pour les récoltes. Si un agriculteur ne peut pas se permettre de stocker sa récolte, il ne peut pas non plus payer de l'intérêt, c'est évident. S'il doit payer de l'intérêt, les banques veulent l'argent. Comment peut-il se permettre de construire des silos? J'ai des voisins qui gagnent leur vie en construisant de tels silos. Ils perdent des contrats parce qu'on a réduit les fonds et modifié la loi pour faire payer de l'intérêt sur les prêts. Les conséquences de ces coupes sont multiples pour les gens qui perdent leur gagne-pain parce que l'agriculture ne les fait plus vivre.

Je ne crois pas qu'il subsistera une seule subvention en faveur de l'agriculture après le budget d'aujourd'hui. Les agriculteurs paient des taxes sur l'essence. Ils doivent faire face au libre-échange. À propos, je n'ai pas encore abordé cette question. Ma circonscription est située près de la frontière et je sais ce que le libre-échange fait à notre région. La ville de Chatham connaît un taux de chômage de plus de 12 p. 100 et elle commence à rattraper les provinces de l'Atlantique. Nous sommes censés être l'une des régions les plus riches de l'Ontario et nous avons pourtant un taux de chômage de 12 p. 100.

Nous sommes si près de la frontière que les Américains qui possèdent 90 p. 100 de nos entreprises les ramènent chez eux, mettent leurs employés du Canada à pied et augmentent leur production aux États-Unis. Je parle toujours de l'industrie agricole et des subventions que le gouvernement a supprimées.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je veux faire quelques remarques au sujet du projet de loi C-26, qui vise à supprimer le programme du tarif de l'Est. Comme je représente le port de Halifax, je crois qu'il est très approprié que je participe à ce débat parce que c'est le port de Halifax et les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse qui sont visés par ce projet de loi.

Évidemment, les effets de cette mesure législative se feront sentir aussi dans le port de St. John et dans d'autres régions du Canada atlantique, mais je crois que c'est surtout le port de Halifax et l'industrie agricole qui sont visés. À mon avis, il est important que la personne qui représente certains de ces intérêts exprime son opinion à la Chambre.

Le projet de loi C-26 est une réalité. Nous, les ministériels, faisons face aux réalités de notre économie au Canada atlantique. Je suis certain que même le député de Kent reconnaît que, lorsque des subventions sont versées, cela crée des distorsions qui peuvent avoir des effets peu souhaitables. C'est exactement ce qui c'est passé au cours des 25 dernières années et plus en ce qui concerne le programme du tarif de l'Est.

Ce programme a été conçu à l'origine pour permettre aux ports de la côte est du Canada de faire concurrence aux ports de la côte est des États-Unis. La subvention avait pour but de compenser le coût d'expédition du grain et de la farine vers l'est, surtout ceux destinés à l'exportation. Personne ne niera que c'était une mesure importante à ce moment-là et qu'elle a eu un effet souhaitable.

Cependant, au moment où nous entrons dans les années 1990 et où nous approchons du XXI[e] siècle, ce programme ne correspond plus aux réalités de notre économie ni de notre système de transport. S'il faut continuer de verser ces subventions sans plus, sans prendre de mesures pour remédier aux difficultés économiques qu'elles ont pour but de pallier, alors il n'y aura pas de progrès, ni pour l'économie atlantique, ni pour le port de Halifax, ni pour l'agriculture, ni pour aucun autre élément de notre vie nationale régionale.

Pour être tout à fait précis, la subvention du tarif de l'Est versait annuellement 40 millions de dollars dans les coffres des chemins de fer canadiens. L'argent allait aux chemins de fer du Canada, même si l'intention était d'aider les ports de la côte est lorsque la décision a été prise de verser ces subventions. De par les effets à long terme de la subvention, le secteur agricole, particulièrement celui des grains de provende et leurs dérivés, en a retiré d'importants avantages.

• (1600)

Il en est résulté également des avantages notables pour la meunerie. En fait une minoterie, celle de Dover Flour Mill, a été implantée sur la côte est et s'y trouve encore. On voit à quel point la subvention ne fait pas que réaliser l'objectif qui avait peut-être été prévu à son origine: elle crée d'autres situations dont il faut s'occuper. En particulier, le tarif de l'Est a été un moyen d'aider l'agriculture, spécialement en Nouvelle-Écosse, parce qu'il permettait de livrer à meilleur compte le grain de provende aux éleveurs bovins. Il a profité au port de Halifax et a aidé son silo, de même que celui du port de Saint John.

Comme on le dit souvent, c'était le vieux temps et maintenant les choses ont changé. Ce qu'on constate maintenant, c'est que l'argent des contribuables ne va pas là où il devrait aller. L'utilité de la subvention du tarif de l'Est pour les années 90 et suivantes, c'est l'aide qu'elle fournit à l'agriculture, aux éleveurs bovins ainsi qu'au port de Halifax et aux autres, ainsi qu'aux minoteries qui se sont créées grâce à l'existence de la source d'approvisionnement.

Si les députés d'en face voulaient examiner la situation d'un oeil réaliste et honnête, ils laisseraient la Chambre adopter le projet de loi C-26 qui met fin à la subvention du tarif de l'Est, et ils feraient ensuite pression en faisant valoir la nécessité d'une aide directe aux agriculteurs en cause qui ont reçu un avantage indirect, d'une aide au port de Halifax, aux exploitants du silo du port de Halifax et du port de Saint John, et aux autres éléments du secteur qui risquent d'être lésés par la suppression de la subvention du tarif de l'Est. À mon avis, aucun député ne voudrait intervenir pour exiger que l'on continue à subventionner les chemins de fer du Canada parce qu'ils acheminent la farine et le grain du lieu de production vers l'Est.

Permettez-moi d'insister sur ce point, car un député de l'Ontario vient d'intervenir pour plaider en faveur du tarif de l'Est et contre l'adoption du projet de loi C-26. Si ce député voulait aider les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse et de la région de l'Atlantique, il plaiderait en faveur du retrait des droits compensateurs sur le maïs. Les agriculteurs de la côte est pourraient alors acheter leurs plantes fourragères à un prix moins élevé parce qu'ils n'auraient pas à verser les droits compensateurs établis pour protéger les producteurs ontariens.

Le député pourrait aussi plaider en faveur d'une autorisation qui permettrait à l'industrie agricole d'importer au Canada d'autres plantes fourragères, de l'avoine et du blé. Il existe d'autres solutions que le tarif de l'Est, mais les députés n'en parlent jamais. Ils ne s'attaquent pas au problème, et c'est toujours ainsi chaque fois qu'une proposition est présentée à la Chambre des communes. Ils ne font que parler contre la proposition et tenter de la faire rejeter. Ils ne cherchent pas à résoudre le problème.

J'espère que les Canadiens, notamment les gens de la Nouvelle-Écosse et de Halifax, se rendront compte que la suppression de la subvention du tarif de l'Est est la première chose à faire si l'on veut régler les problèmes qui perdurent à cause de ce tarif. En d'autres mots, les crédits seront affectés à la source appropriée. J'ai dit et je répète que la source n'est pas les chemins de fer canadiens, mais bien les installations portuaires, l'industrie agricole, la meunerie et, notamment, la minoterie qui est indirectement subventionnée à l'heure actuelle par le tarif de l'Est.

Il ne fait aucun doute que, si les problèmes de l'industrie agricole et des installations portuaires ne sont pas réglés, on perdra des emplois. Mais si on prend des

mesures pour fournir de l'aide par des moyens autres, qu'une subvention incontrollée comme le tarif «à l'Est de», ces problèmes peuvent être résolus. En fait, la Commission des transport des provinces de l'Atlantique a proposé plusieurs mesures pour compenser le tort causé par cette subvention. Les députés devraient réfléchir à ces propositions comme le feront, j'en suis sûr, les députés de ce côté-ci de la Chambre.

L'argument capital est que même la Commission des transports des provinces de l'Atlantique reconnaît que la première chose à faire est de supprimer cette subvention. À mon avis, il est regrettable du point de vue de ceux concernés par les installations portuaires et l'industrie agricole que nous n'ayons pas parallèlement au projet de loi C-26 une proposition permettant de régler certains des problèmes qu'ont signalés la Commission et d'autres organismes. Cela viendra assurément par la suite.

Tant que la subvention au tarif de l'Est existera, rien ne changera. Les éleveurs de bétail de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces de l'Atlantique ne sauront pas ce que leur réserve l'avenir, puisque personne n'a allégué que cette subvention apportait la solution au problème.

À l'heure actuelle, et je vais être très franc avec vous, la survie des silos des port de Halifax et de Saint-Jean est sérieusement compromise. Je suis convaincu que tous les députés ministériels demanderont aux ministères de reconnaître l'existence de ce problème et de prendre les mesures qui s'imposent. Ils se rendent bien compte du problème que pose l'élevage du bétail aux agriculteurs de la Nouvelle-Écosse et du fait que ces agriculteurs ne sont pas compétitifs.

Je voudrais rappeler à la Chambre la situation que nous vivions avant le dépôt du budget en avril 1989. À l'époque, l'industrie agricole craignait beaucoup que le Programme d'aide au transport des céréales fourragères soit supprimé. Elle avait clairement laissé entendre qu'elle désirait le maintien de ce programme d'aide, ce qu'elle a obtenu grâce à ses démarches. Mais tout le monde, y compris le gouvernement, les membres de l'industrie et toutes les personnes concernées, savait bien que la solution au problème que posaient les céréales fourragères était l'autosuffisance. Si l'industrie pouvait produire elle-même les céréales fourragères dont elle avait besoin, le problème disparaîtrait.

Le gouvernement a mis sur pied un programme visant à encourager les éleveurs de bétail de la côte est à produire eux-mêmes les céréales fourragères dont ils ont besoin pour nourrir leurs animaux. Tout le monde pense que c'est la solution au problème. Dans le même ordre d'idées, la solution aux problèmes que connaissent les meuneries de la côte est, et en particulier les meuneries existantes ainsi que le silo qui assure le transport des céréales, des produits céréaliers et de la farine, réside dans d'autres programmes et d'autres formes d'aide.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi certains députés continuent de faire de l'obstruction et de chercher des moyens d'empêcher l'adoption du projet de loi. Aucun représentant de l'industrie ou d'ailleurs ne nous demande de maintenir les subventions «à l'Est de». Si la motion prévoyant le renvoi à six mois du projet de loi C-26 était adoptée, la subvention serait maintenue et rien ne serait réglé.

Je veux souligner encore une fois que le projet de loi C-26 tient compte des réalités dans les secteurs de l'agriculture, des ports et des meuneries.

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Quelle est votre solution de rechange?

M. Crosby: Si vous, en tant que député, craignez d'affronter la réalité, vous n'allez pas aider les Canadiens à résoudre leurs problèmes. C'est ce que nous avons vu à maintes reprises à la Chambre des communes.

Le Nouveau Parti démocratique et tous ses membres ne veulent pas faire face à la réalité. Ils veulent trouver une panacée. Ils prétendent qu'il existe des solutions simples à des problèmes compliqués. Ils veulent nationaliser la pauvreté et s'en faire un atout parce qu'ils savent que seuls les pauvres appuieront leur politique. S'ils parvenaient à enrichir toutes les régions du pays, ils perdraient leurs appuis. Leur popularité dépend des programmes d'assistance sociale et d'aide gouvernementale qu'ils veulent offrir aux gens. C'est ainsi qu'ils s'attirent des appuis.

• (1610)

Je ne pense pas que tout le monde à la Chambre comprenne que ce n'est pas la façon dont le gouvernement progressiste conservateur gagne des appuis. Nous le faisons en reconnaissant les réalités économiques d'un pays et en apportent des solutions aux problèmes pour préparer l'avenir.

Nous n'avons pas honte de créer de la richesse. Nous n'avons pas honte de donner aux pauvres du Canada l'occasion d'améliorer leur situation. Nous ne voulons pas les garder dans l'indigence afin d'y constituer un réservoir de votes pour notre parti.

L'avenir de notre pays réside dans la création de richesse. La première chose à faire pour y arriver consiste à reconnaître les problèmes qui existent. Le projet de loi C-26 en reconnaît un. Il est un premier élément de solution. J'espère que tous les députés à la Chambre vont le reconnaître au lieu de se dérober derrière une prétendue solution qui, ils le savent, n'existe pas qui va laisser subsister le problème et qui est un moyen méprisable pour garder leur propre électorat.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, c'est bien d'entendre parler de richesse de la part d'un député dont le parti a engendré tant de pauvreté et qui est en passe de l'institutionnaliser.

À propos des consultations menées par le gouvernement, en particulier sur la question à l'étude, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique lui a proposé une autre approche qui, à son avis, pourrait remédier à la situation. Elle suggère des mesures à prendre au sujet du tarif de l'Est, le moment venu. Elle propose les solutions de remplacement qui seront nécessaires pour survivre si le gouvernement finit par faire adopter ce projet de loi.

L'abolition du tarif de l'Est qu'on propose agirait au détriment des agriculteurs des provinces de l'Atlantique et d'ailleurs. Il est question ici d'importer de l'orge, du blé et de l'avoine de France et d'autres pays d'Europe qui peuvent approvisionner la côte est du Canada à meilleur marché que les fournisseurs canadiens.

C'est le genre de solutions qu'il faudrait adopter si rien ne remplace le tarif de l'Est. Nous de l'ouest et du centre du Canada ne pouvons pas fournir à l'Est les produits dont il a besoin.

Les solutions de rechange présenteraient des avantages pour l'ouest et le centre du Canada. Il est dommage que le gouvernement ait fait ce choix uniquement pour des raisons idéologiques, car lorsque le programme des tarifs de l'Est a été établi à l'origine, il ne visait pas uniquement à éviter que le grain soit expédié à Buffalo et à New York. Il visait aussi à garder ouvertes les installations de la côte atlantique.

En fait, M. Jack Pickersgill a dit qu'il fallait appliquer des tarifs qui inciteraient les expéditeurs à utiliser les installations des ports de l'Atlantique.

Le député ne reconnaît-il pas que même le port de sa municipalité sera touché par ce projet de loi et que celui de Saint John le sera encore davantage?

M. Crosby: C'est un bel exemple de débat à la Chambre des communes. S'il se prolonge suffisamment, la vérité finit par sortir.

Les députés d'en face, qui s'opposent au projet de loi C-26, n'essaient pas de venir en aide à la région de l'Atlantique. Ils n'essaient pas de venir en aide au port de Halifax ni à l'agriculture de la Nouvelle-Écosse. Ils travaillent pour leurs propres intérêts. En effet, ils se portent au secours des agriculteurs de l'Ouest, des producteurs de maïs de l'Ontario. C'est leur droit le plus légitime. Mais qu'ils se lèvent et osent le dire. Qu'ils ne prétendent pas vouloir aider le port de Halifax s'ils sont de la Saskatchewan. Qu'ils ne disent pas vouloir secourir le secteur agricole de la Nouvelle-Écosse s'ils viennent de la région de l'Ontario où l'on s'adonne à la culture du maïs. Qu'ils disent la vérité. C'est tout ce que nous voulons. La vérité.

Parlons maintenant de la consultation. Il est étrange que le député soutienne qu'il n'y a pas eu de consultations. J'ai ici un mémoire de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, dans lequel celle-ci dit avoir fait des démarches au sujet du programme de subventions au transport de marchandises dans la région de l'Atlantique. Elle le dit sauf. Il ressortirait même de ses consultations auprès du gouvernement que le Programme d'aide au transport des céréales fourragères n'est pas menacé. Elle parle du programme des tarifs de l'Est, mentionne son abolition et souligne que cela occasionnera des difficultés d'ordre économique.

Pas mal, en fait de consultations, non? Il est écrit dans le document qu'elle a produit qu'une rencontre sera organisée prochainement à l'échelle régionale, sous les auspices de Transports Canada, pour donner suite aux préoccupations qu'elle a exprimées et cette rencontre aura pour but d'évaluer les répercussions que subira la région de l'Atlantique et de chercher des moyens de réduire les effets négatifs. Voilà à quoi ça rime: éliminer le programme des tarifs de l'Est, puis éliminer les effets néfastes que pourraient avoir d'autres programmes.

M. Walker: Madame la Présidente, les propos vaseux que nous venons d'entendre n'ont d'égal que la réponse

vaseuse qui a été donnée à la question précédente. Voyons si nous ne pourrions pas clarifier un peu les choses, au risque de prendre le député un peu au dépourvu à cette heure-ci de la journée.

Cela m'est égal qu'un député serve d'agent de presse à un ministre, mais quand il se contente de lire un communiqué, toute logique est perdue. Il est très intéressant de noter que les néo-démocrates et les libéraux doivent se porter à la défense des habitants des Maritimes. Si nous devons le faire, c'est notamment parce que les ministériels qu'ils ont élus les ont laissé tomber. Ce cas en est un exemple parfait. Le gouvernement élimine un autre avantage dont jouissait cette région, comme il en a éliminé tant d'autres au cours des cinq dernières années.

Le député a pris la parole pour déclarer que, si c'est assez bon pour le premier ministre, cela devrait l'être aussi pour moi et pour les gens que je représente. Peu m'importent tous les désavantages.

Je voudrais que le député nous décrive brièvement par quels moyens, selon lui, le gouvernement fédéral vient en aide aux habitants des Maritimes, quand nous constatons qu'il ne fait qu'éliminer l'aide financière au développement économique régional, abolir les subventions de transport et couper tout le soutien à l'infrastructure qu'offraient les gouvernements précédent. Bref, il coupe partout.

Avant que nous n'entendions l'exposé budgétaire, dans dix ou douze minutes, ce député de l'arrière-ban a brossé un tableau exact de ce que tous les députés d'en face vont devoir endurer au cours des deux prochaines semaines. Peut-être pourrait-il nous donner une idée de ce que prévoit faire le gouvernement pour les Maritimes.

M. Crosby (Halifax-Ouest): Le député ne semble pas avoir trouvé mon exposé très clair. Je n'ai pas de tableau noir à ma disposition, mais je vais m'efforcer de simplifier le plus possible les choses. Prenons 40 millions de dollars. Il est difficile à un député libéral de saisir les montants d'argent, mais supposons seulement qu'on donne 40 millions de dollars aux sociétés ferroviaires canadiennes. Puis, imaginons ce que ces sociétés vont faire pour la région canadienne de l'Atlantique avec ces 40 millions de dollars. C'est simple: rien du tout. Les installations sont en place depuis une centaine d'années. Ces sociétés n'investiront donc pas un sou de cette subvention dans l'infrastructure.

Nous voulons dépenser autrement ces 40 millions, ou une partie de cette somme. Je ne trouverais rien à redire si quelques millions devaient servir à réduire en partie le déficit, car c'est à cause de lui que nous éprouvons les difficultés économiques actuelles. Cependant, je ne m'attends pas à ce que les députés de l'opposition le comprennent.

Permettez-moi de recourir à un exemple concret, pour le cas où le député n'aurait rien compris la première fois. Le Conseil des agriculteurs de l'Atlantique a fait savoir que les éleveurs des provinces de l'Atlantique utilisaient chaque année un million de tonnes de céréales fourragères. Maintenant, 500 000 tonnes servent à la consommation locale. Les agriculteurs épargnent environ 20 $ la tonne grâce au tarif de l'Est. Nous n'aurions qu'à subventionner l'achat des céréales fourragères à raison d'environ 20 $ la tonne pour tirer les agriculteurs de leur difficulté. J'espère que le député a compris.

Nous n'avons pas besoin d'en venir là. Si nous ne protégeons pas les maïsculteurs de l'Ontario, nous pouvons éliminer les droits compensateurs. Si nous ne protégeons pas d'autres secteurs de l'industrie ailleurs au Canada, nous pourrons permettre les importations. Mais le député de la Saskatchewan a déjà dit non aux importations. Il voudrait que le gouvernement refuse d'importer des céréales fourragères et qu'il oblige les agriculteurs des provinces de l'Atlantique à payer le gros prix pour s'approvisionner en grain de l'Ouest. C'est parce qu'il tient à leur vendre son grain qu'il veut que le gouvernement maintienne le tarif de l'Est. Je ne saurais l'en blâmer. Mais qu'il n'aille pas prétendre vouloir venir en aide aux provinces de l'Atlantique.

• (1620)

M. Crawford: Madame la Présidente, j'aimerais demander des précisions. Je pense avoir entendu le député de Halifax déclarer qu'on essaie d'aider les agriculteurs de l'Est à être plus efficace. Je serai très franc. S'il aide les agriculteurs de l'Est, il faudra qu'il aide ceux du Centre parce que les agriculteurs des deux régions sont en train de disparaître. Je veux qu'il précise ce qu'il a dit au sujet d'un plan pour aider l'agriculteur à devenir plus efficace. Actuellement, nos intrants sont plus élevés que nos recettes. Si le député peut m'expliquer cela, alors peut-être pourrai-je appuyer le projet de loi. J'en doute, mais vous pouvez toujours y aller de vos explications.

M. Crosby: Madame la Présidente, de toute évidence, le député n'est pas au courant de l'aide qui est fournie aux éleveurs de bétail du Canada atlantique grâce au Programme d'aide au transport des céréales fourragères, qui comporte également le versement de subventions. Dans ce cas, cependant, le programme de subvention fait intervenir les bénéficiaires de la subvention, les représentants de l'industrie et le gouvernement.

Nous ne faisons pas que verser des fonds selon une formule établie par le gouvernement libéral il y a 30 ans et que nous aurions dû maintenir, selon le député, sim-

plement parce qu'elle porte la marque de M. Pickersgill ou de quelqu'un d'autre.

Les circonstances changent. Les subventions ne donnent pas les résultats escomptés. Ce n'est pas réaliste, comme je l'ai dit au départ. Je ne peux faire mieux que me répéter. Le projet de loi C-26 tient compte de la réalité. Si vous ne voulez pas faire face à la réalité, alors je comprends pourquoi vous ne voulez pas appuyer ce projet de loi.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, c'est agréable d'entendre les ministériels parler des avantages du projet de loi C-26 pour le Canada atlantique.

Quand nous examinons ce que le gouvernement fait depuis quelques mois, nous nous demandons ce qui nous attend dans le Canada atlantique.

Le projet de loi C-26 est un exemple frappant de la façon dont le gouvernement nous traite. J'ai écouté le député de Halifax-Ouest dire que nous devrions abandonner cette subvention et ce projet de loi sur la manutention du grain. Nous devrions plutôt attendre la suite des événements et passer à autre chose.

Les Canadiens de l'Atlantique n'en peuvent plus d'abandonner à gauche et à droite. Nous avons abandonné notre réseau de VIA Rail. Nous avons abandonné presque tous les mécanismes de soutien que nous avions depuis des années. Le député de Halifax-Ouest nous dit de continuer à tout abandonner. Franchement, les Canadiens de l'Atlantique en ont marre de tout abandonner.

C'est intéressant d'entendre les ministériels utiliser des termes à la mode comme limite inférieure, force du marché et subvention. En fin de compte, nous constatons qu'ils sont aux prises avec le dilemme de l'Accord de libre-échange: à cause de l'Accord, ils sont forcés d'abandonner le programme d'assurance-chômage auquel le gouvernement participait.

Voici que le projet de loi C-26 le force à abandonner tout soutien aux manutentionneurs de grain du Canada atlantique, aux chemins de fer et à toutes les autres industries tertiaires, en partie parce qu'il n'a pas su négocier l'Accord de libre-échange et défendre les intérêts du Canada atlantique.

Le gouvernement suit son programme étape par étape et nous constatons qu'il est en voie de démolir toute l'infrastructure qui a si bien servi le Canada atlantique. Par exemple, pensez au manque de financement pour la Route transcanadienne au Nouveau-Brunswick et au démantèlement des services de VIA Rail, exception faite de la ligne principale. Une fois le tarif de l'Est supprimé, attendons-nous à voir le CN et le CP abandonner d'autres embranchements.

Le gouvernement affirme qu'il agit dans le meilleur intérêt des Canadiens de l'Atlantique et qu'il nous appuie à 100 p. 100. C'est ridicule, il n'appuie personne.

À l'origine, ce programme devait permettre aux ports canadiens de l'Atlantique de soutenir la concurrence des Américains et du port de Montréal. Le gouvernement veut leur enlever cet avantage. Il est en train de dire aux Canadiens de l'Atlantique de se débrouiller seuls. Il leur enlèvera leurs bouées de sauvetage et il leur demandera ensuite de revenir négocier quand ils auront tout perdu.

Cette politique est totalement inacceptable pour nous de la région de l'Atlantique. Quand on ne s'intéresse qu'aux bilans, aux chiffres et aux statistiques, on oublie vite que ce sont des gens qui sont en cause. Des gens qui ont des emplois, qui ont des familles et des enfants à l'université. Que leur restera-t-il lorsque le gouvernement leur aura finalement enlevé tous les mécanismes de soutien qui leur sont offerts actuellement?

Les députés d'en face nous proposent souvent des solutions. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique l'a fait. Elle a déposé une solution en règle il y a un an, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte; il a présenté le projet de loi C-26. Il n'a pas écouté la Commission des transports des provinces de l'Atlantique ni les autres intéressés. Il est allé tout simplement de l'avant en faisant comme bon lui semblait, et cela a mal tourné comme d'habitude.

Comment s'étonner que le gouvernement soit tombé à 20 p. 100 dans la faveur populaire d'après les sondages d'aujourd'hui, comparativement à 67 p. 100 pour le Parti libéral? C'est parce qu'il a détruit la confiance que les Canadiens de l'Atlantique éprouvaient envers leur gouvernement et envers sa politique. Le gouvernement parle d'inégalité régionale et de renforcement de l'unité canadienne alors qu'il démantèle à peu près tout ce qui, dans leur infractructure économique, tient à coeur aux Canadiens de l'Atlantique.

Le gouvernement a bousillé l'industrie des pêches comme il a saboté l'industrie ferroviaire. Maintenant, il fait un gâchis de cette affaire-ci.

C'est un aspect critique du développement de la région atlantique. Le programme existe depuis les années 1960. Il a profité à la région atlantique. Je pense que devant une attitude aussi cavalière, les Canadiens de l'Est, de l'Ouest ou du Nord vont nourrir des sentiments à l'égard du gouvernement central qui ne pourront avoir que des

effets néfastes sur la Confédération et sur la façon dont nous nous voyons en tant que nation.

Je sais que mon temps s'épuise, car nous allons maintenant entendre parler de nouvelles restrictions, de nouveaux sacrifices, de nouvelles perturbations pour tous les Canadiens—pas seulement ceux de la région atlantique—dans une minute et demie. Je ne ferai pas d'autres remarques. Je veux savoir ce que le gouvernement conservateur va faire pour nous. Il nous a fait tellement de tort que je ne crois pas qu'il reste quoi que ce soit qu'il puisse nous enlever.

C'est la ronde perpétuelle des coupures pour la sacro-sainte réduction du déficit. Le gouvernement souffre d'une maladie rare: la «déficitose». Il fait des tours de passe-passe, ajoutant ici, modifiant le financement là. L'effet net, c'est que la région atlantique y perd. Elle a déjà perdu auparavant, mais elle perd encore avec ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté le lundi 19 février 1990, le débat est maintenant ajourné.

M. le Président: À l'ordre! Comme il est 16 h 30, conformément à l'ordre adopté le lundi 19 février 1990, la Chambre abordera maintenant les travaux des Voies et Moyens nº 13.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre adopte la politique budgétaire générale du gouvernement.

Depuis 1984, ce gouvernement suit un programme cohérent et complet qui devrait permettre aux Canadiens de bénéficier d'une qualité de vie et d'une hausse de niveau de vie sans équivalent dans le monde.

L'un des pivots de ce programme a été la reprise en main des finances de la nation.

Nous avons accordé à cet objectif une importance tout à fait prioritaire. En effet, son atteinte nous assurera d'une plus grande marge de manoeuvre et d'une plus grande liberté d'action pour faire face aux priorités de notre gouvernement et des Canadiens.

L'an dernier, j'ai exposé un plan de réduction du déficit sur cinq ans afin d'atteindre cet objectif. Ce plan constituait, et continue de représenter, la voie à suivre.

À 30,5 milliards de dollars, le déficit du présent exercice est conforme aux prévisions. Cependant, les progrès futurs sont compromis par des tensions inflationnistes bien ancrées dans l'économie.

Je demande aujourd'hui aux Canadiens de nous appuyer en participant à un large programme qui renforcera nos efforts de compression des dépenses publiques. Ce programme nous permettra de maintenir le cap sur la réalisation des objectifs que j'ai exposés dans mon dernier budget: nous ramènerons le déficit à 28,5 milliards de dollars au cours du nouvel exercice: nous le diminuerons de moitié pour l'abaisser à 14 milliards de dollars au cours des trois années suivantes; nous le réduirons encore afin de le ramener à 10 milliards de dollars l'année suivante.

Cela signifie que, dans cinq ans, le gouvernement commencera à rembourser ses obligations et bons du Trésor. Le pays sera nettement engagé sur le chemin d'une diminution appréciable de la dette publique.

J'ai indiqué l'an dernier que, pour chaque dollar de recettes perçues par le gouvernement, les frais d'intérêt sur notre dette représentaient 35 cents, et étaient en augmentation. Il s'agit là de fonds que nous ne pouvons utiliser maintenant pour réduire les impôts ou satisfaire des priorités comme la protection de l'environnement, la recherche-développement et la formation professionnelle. Nous devons payer ces frais d'intérêt. Dans ce budget, j'indiquerai comment, au cours des cinq prochaines années, nous pourrons ramener ces 35 cents à 26 cents—et poursuivre cette baisse.

[*Français*]

La diminution des paiements d'intérêt en proportion de nos recettes accroîtra notre capacité de répondre aux aspirations des Canadiens.

Voilà une importante raison de réduire notre déficit. Il existe plusieurs autres raisons, non moins importantes.

Chaque dollar de déficit supplémentaire aujourd'hui alourdit la dette imposée aux générations futures. Nous avons une responsabilité envers nos enfants et nos petits-enfants: celle de bâtir pour eux, et non d'emprunter sur leur dos.

[*Traduction*]

La réduction du déficit fédéral contribuera à atténuer les tensions inflationnistes. Cela facilitera la baisse des taux d'intérêt.

La réduction du déficit fédéral rendra le Canada moins dépendant des sources de financement étrangères. Elle renforcera notre indépendance nationale.

Voilà autant de raisons convaincantes pour nous en tenir au programme mis en oeuvre en 1984.

Bien des progrès ont été accomplis depuis cette date. Nous avons sensiblement réduit le poids de l'administration publique. Les dépenses consacrées à l'ensemble des programmes et services fédéraux ont progressé beaucoup moins vite que l'économie, et même plus lentement que l'inflation.

Nous avons réduit les effectifs de la fonction publique de 12 000. La fonction publique est maintenant revenue à sa taille de 1973, bien que la population du Canada ait augmenté d'environ un cinquième. Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement de l'État sont maintenant moins élevées qu'elles l'étaient en 1984.

Lorsque nous sommes entrés en fonction, le gouvernement fédéral dépensait 16 milliards de dollars de plus pour ses programmes—c'est-à-dire, toutes les dépenses moins les frais d'intérêt—qu'il ne percevait de recettes. Aujourd'hui, nos dépenses de programmes sont inférieures de 9 milliards de dollars à nos recettes. Nous avons transformé un déficit de fonctionnement en excédent—réussissant un redressement de 25 milliards de dollars en cinq ans seulement. De plus, 70 p. 100 de ces progrès sont imputables non à l'augmentation des recettes, mais à la compression des dépenses. Ces progrès ont été enregistrés au prix d'une réduction des dépenses de programmes en proportion de l'économie, qui sont revenues à leur plus faible niveau en près de 20 ans.

Les Canadiens savent que ces progrès n'ont pas été sans peine. Ils ont ressenti les effets des mesures rigoureuses mais nécessaires qu'il fallait prendre pour protéger et renforcer l'avenir du Canada. Nos décisions se sont traduites par une adaptation difficile pour bien des Canadiens, mais les résultats économiques en valaient la peine. L'économie a enregistré une expansion pendant sept années consécutives. L'emploi a fortement progressé. Les revenus après impôt ont augmenté. Les possibilités économiques ont été élargies. La pauvreté a été combattue par le meilleur instrument de politique sociale qu'on puisse imaginer: des emplois plus nombreux.

[*Français*]

Les mesures proposées dans ce budget nous permettront de poursuivre nos progrès au cours des prochaines années en nous attaquant de front au double problème des déficits élevés et d'une inflation rapide.

Je propose un programme de contrôle des dépenses sur deux ans qui s'appliquera à tous les secteurs de dépenses fédérales à l'exception des programmes de soutien du revenu des personnes âgées, des familles et des anciens combattants, de l'assurance-chômage, ainsi que du programme de péréquation et des versements du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces à revenus plus faibles.

[*Traduction*]

La croissance des dépenses consacrées à un certain nombre de programmes sera limitée à cinq pour cent au cours des deux prochains exercices. D'autres programmes seront gelés à leurs niveaux actuels. Certains programmes seront réduits ou éliminés. Un contrôle encore plus rigoureux sera exercé sur les activités gouvernementales.

Ce budget ne comporte aucun impôt nouveau.

• (1640)

Le programme de contrôle des dépenses, combiné aux mesures de restriction annoncées en décembre, permettra d'économiser 3 milliards de dollars au cours de la première année et près de 4 milliards de dollars l'année suivante. Au cours des cinq prochaines années, les économies s'élèveront à plus de 19 milliards de dollars au total. Notre excédent de fonctionnement passera de 9 milliards de dollars à l'heure actuelle à 31 milliards de dollars en 1994-95.

La mise en oeuvre de ce plan de contrôle des dépenses exigera de la patience et de la compréhension de la part des Canadiens.

Dans mon budget de 1989, j'avais souligné l'importance de la lutte contre les tensions inflationnistes qui s'affirmaient dans la plupart des régions. Ce n'est qu'en freinant la demande et en atténuant ces tensions que nous pourrons rétablir un profil de croissance non inflationniste qui soit soutenable.

L'économie est en période de croissance ralentie. Il n'y a pas lieu de s'en étonner ni d'essayer de l'éviter.

L'année ne sera pas rose. Pourtant, en traversant l'année 1990, nous ne devrons pas oublier les enseignements du début des années 80, quand l'inflation était galopante. Évitons à tout prix de revivre le désespoir, la perte de confiance et les difficultés personnelles entraînés par les taux d'intérêt de 20 p. 100 et plus que nous avait valu une inflation effrénée.

Rappelons-nous plutôt les raisons pour lesquelles nous devons résoudre dès maintenant les problèmes de l'inflation et du déficit. Cela nous permettra d'établir un

avenir de sécurité et de prospérité sur des bases solides: un gouvernement ayant la capacité financière d'agir afin de maintenir les services importants et de relever les défis nouveaux; une économie dynamique assurant la hausse du niveau de vie et de meilleures possibilités d'existence épanouie et satisfaisante; un pays confiant, économiquement indépendant, qui soit compétitif à l'étranger et maître de son destin chez lui.

Tel est l'avenir que nous forgeons depuis 1984.

Pour y parvenir, nous devons poursuivre des politiques clairement marquées du sens de la responsabilité financière et économique qui permettront de réduire l'inflation et d'instaurer des conditions plus favorables à une baisse des taux d'intérêt; des politiques qui renforceront la capacité de notre nation de tenir sa place dans le monde et de la garder chez elle.

Notre gouvernement continuera, non pas de prendre des mesures faciles ou populaires, mais de suivre la politique qui est la meilleure pour le pays.

PRÉPARER MAINTENANT UN AVENIR MEILLEUR

Afin d'assurer la solidité de notre assise économique future, nous continuerons dans la voie tracée par le programme d'action global que nous avions exposé en novembre 1984.

Ce programme comportait deux grands axes: remettre de l'ordre dans les finances publiques; promouvoir un secteur privé dynamique, innovateur et compétitif.

Nos décisions ont placé les Canadiens devant un défi et les ont incités à changer leurs habitudes.

Toutefois, il ne faut pas s'illusionner sur la cause réelle du besoin de changement. Ce n'est pas le gouvernement, mais un monde en évolution rapide et de plus en plus concurrentiel, où l'on ne fait de cadeau à personne.

Le rythme de l'évolution économique internationale s'est accéléré au cours des 10 dernières années, alors que nos partenaires commerciaux étaient de plus en plus nombreux à mettre en oeuvre d'importantes réformes économiques. L'adaptation que nous avons réalisée, tout comme ailleurs, s'est étalée sur plusieurs années. Par contre, les changements qui se produisent actuellement en Europe de l'Est sont plutôt des bouleversements de par leur rapidité et leur ampleur.

La fructueuse combinaison de la liberté politique et de l'indépendance économique permettra de libérer l'énergie créatrice de l'initiative individuelle et de faire participer un nombre croissant de pays au grand courant concurrentiel de l'économie mondiale. Au niveau tant individuel que national, nous devons nous préparer à ces situations et exploiter les possibilités qu'elles offrent.

[*Français*]

EXPANSION DE NOTRE POTENTIEL ÉCONOMIQUE

Dans ce monde en transformation, le Canada a besoin d'une économie souple et dynamique, qui réagisse avec efficacité et rapidité aux possibilités et aux défis nouveaux, d'une économie plus ouverte et davantage axée sur le marché, qui tire le meilleur parti de nos capacités concurrentielles.

Notre programme économique, tendu vers cet objectif, a déjà produit de nombreuses initiatives destinées à renforcer la structure fondamentale de l'économie et à instaurer un cadre permettant à notre économie et aux Canadiens de mieux s'adapter au changement. Ces réformes structurelles accroîtront notre compétitivité de même que notre potentiel d'expansion et de création d'emplois. Elles encouragent l'initiative privée, éliminent les obstacles à la croissance économique, assurent l'accès aux débouchés, stimulent l'investissement et améliorent l'efficience. Elles contribuent toutes à un Canada plus productif et plus prospère.

L'Accord de libre-échange canado-américain nous ouvre des possibilités nouvelles sur le vaste marché des États-Unis. À elle seule, cette initiative se traduira par une augmentation permanente de 3.5 p. 100 de notre production économique. Toutes les régions en bénéficieront.

[*Traduction*]

L'abandon du Programme énergétique national et la déréglementation des secteurs de l'énergie et du transport ont réduit les ingérences gouvernementales dans ces domaines clés de l'économie.

La réforme du régime d'impôt sur le revenu a permis d'abaisser les taux d'imposition et d'éliminer des échappatoires et des concessions fiscales. Elle a accru la production économique en renforçant les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement.

La nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre se traduira par une amélioration des aptitudes et de la souplesse de la population active. Une meilleure formation se traduit par de meilleurs emplois pour les travailleurs canadiens. Elle les aide à s'adapter aux technologies nouvelles et au changement.

LA PRIVATISATION ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Notre programme de privatisation et d'amélioration de la gestion des sociétés d'État contribue tout à la fois au renforcement de l'efficience économique et à la réduction du déficit. Depuis 1984, le gouvernement a vendu ou réduit sa participation dans 18 sociétés d'État. Huit autres ont été dissoutes. Les effectifs des sociétés d'État ont été réduits de 75,000 personnes, tant au moyen de la

privatisation que grâce à une rationalisation et à l'élimination du gaspillage et des sources d'inefficacité.

La situation financière de plusieurs sociétés d'État s'est nettement améliorée. Postes Canada, à partir d'un déficit de 400 millions de dollars, est arrivée à enregistrer un profit, et continue à améliorer son service. Le Canadien National a ramené son endettement à long terme de 3,5 milliards de dollars en 1986 à moins de 2 milliards de dollars en 1989. Afin d'assurer un meilleur rendement des investissements publics et de contribuer à la réduction du déficit, les sociétés d'État qui sont rentables devront verser des dividendes accrus à leur actionnaire, le gouvernement.

Nous continuerons de privatiser des sociétés d'État et de nous départir de nos investissements lorsqu'une participation de l'État au capital de ces entités n'est plus nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique publique.

En 1984, Petro-Canada a été mandatée à titre de société commerciale opérant au sein d'un secteur privé concurrentiel. Les projets d'expansion de la société sont tributaires de son accès à une gamme complète de possibilités de financement qui sont à la portée des sociétés à capital ouvert du secteur privé.

À la suite de consultations avec la haute direction de Petro-Canada, le gouvernement a décidé qu'il est opportun d'offrir au grand public une participation directe à la société. Le ministre d'État à la Privatisation fournira de plus amples détails sous peu et le projet de loi sera présenté plus tard cette année. Le gouvernement est confiant qu'une société Petro-Canada privatisée, sous contrôle canadien, jouera un rôle de plus en plus important dans le secteur énergétique canadien.

• (1650)

Nous nous proposons de vendre les actions de l'État dans Télésat Canada, dont la réussite commerciale dans les communications par satellite est désormais assurée. Cette vente contribuera à favoriser l'innovation dans un secteur de pointe de l'économie canadienne.

Nous entreprenons également de dissoudre un certain nombre de sociétés d'État et d'autres organismes, dont les fonctions peuvent être assumées efficacement par d'autres entités.

RÉFORME DE LA TAXE DE VENTE

Le remplacement de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services est un élément clé de notre programme économique. Il renforcera la compétitivité économique, contribuera à la réduction du déficit et permettra d'instaurer un régime de taxe de vente plus équitable.

Il est difficile de remplacer une taxe dissimulée par une taxe qui sera visible et générale. Il s'agit d'une mesure impopulaire, mais pourtant nécessaire.

La taxe actuelle détruit les emplois au Canada. Elle rend nos exportations moins compétitives et avantage les importations par rapport aux produits fabriqués au Canada. Elle coûte chaque année 9 milliards de dollars au Canada, sous forme de manque à produire. La TPS, en éliminant ces effets négatifs, ouvrira de nouvelles possibilités de croissance et d'emploi. Ces retombées se feront sentir dans toutes les régions du Canada.

La structure actuelle de la taxe fédérale de vente encourage l'évitement fiscal. En remplaçant cette taxe peu fiable, la TPS contribuera à notre programme de réduction du déficit.

[*Français*]

Le crédit remboursable de TPS rendra le régime fiscal plus équitable. Les familles dont le revenu ne dépasse pas 30 000 $ verront leur situation améliorée par rapport au système actuel. Les trois quarts des foyers ayant pour chef de famille une personne âgée ou un parent célibataire disposeront d'un revenu après impôt plus élevé sous le régime de la TPS.

Sensible aux préoccupations exprimées par les petites entreprises, le gouvernement continue de collaborer avec les provinces à la recherche des façons de réduire au minimum le fardeau entraîné par l'observation de la taxe.

[*Traduction*]

RÉALISATION DU POTENTIEL

Considérées dans leur ensemble, ces réformes accroîtront sensiblement la capacité de production de biens et de services de l'économie canadienne. Elles portent le potentiel de croissance soutenable de 2 3/4 p. 100 par année en moyenne à plus de 3 1/4 p. 100. Cette croissance accrue se traduira par des emplois plus nombreux et un niveau de vie plus élevé pour les Canadiens. Sur une période de cinq ans, elle équivaudra à un gain d'environ 2 500 $ pour un ménage de quatre personnes.

Le défi à relever consiste à atteindre ce potentiel de croissance plus élevé de manière à pouvoir en bénéficier. Le bilan des progrès accomplis depuis 1984 prouve que les Canadiens ont bien réagi au défi du changement et de l'adaptation. Nos réalisations le prouvent en matière de croissance et de création d'emplois. Les Canadiens qui ont un emploi sont environ 1.6 million de plus aujourd'hui qu'en 1984. Le revenu moyen après impôt a enregistré une hausse régulière, non seulement en termes nominaux mais aussi en termes réels. Cela signifie qu'aujourd'hui, 750 000 Canadiens de moins sont exposés à la pauvreté.

POUR SORTIR DU CERCLE VICIEUX DES DÉFICITS

Pour réaliser ce potentiel de croissance économique et de création d'emplois plus rapides, nous devons nous appuyer sur les progrès durement gagnés que nous avons réalisés sur le plan budgétaire.

Permettez-moi d'exposer clairement la nature du problème auquel nous sommes confrontés et les raisons pour lesquelles il ne peut être réglé qu'au prix d'efforts patients et constants, année après année.

En fait, nous avons eu non pas un déficit, mais deux, à combattre.

En 1984, le gouvernement fédéral vivait considérablement au-dessus de ses moyens. Il devait emprunter 16 milliards de dollars uniquement pour combler la différence entre les dépenses de programmes et de services, et les recettes qu'il percevait. C'était là le premier déficit—le déficit de fonctionnement.

Simultanément, un endettement massif de 200 milliards de dollars entraînait des frais d'intérêt dépassant les 22 milliards de dollars par an. Chaque cent d'intérêt était payé au moyen d'emprunts supplémentaires. C'était là le deuxième déficit.

Avant même de commencer à nous attaquer au second problème, nous devions éliminer le déficit de fonctionnement dû à l'excédent des dépenses de programmes sur les recettes.

RÉDUCTION DES DÉPENSES FÉDÉRALES

Dans le cadre d'un programme à long terme visant à rétablir progressivement l'équilibre des finances nationales, nous avons immédiatement engagé un effort général et soutenu de compression des dépenses.

Nous nous sommes attaqués en priorité aux coûts d'opération de l'État—c'est-à-dire, les coûts de fonctionnement du gouvernement. En 1984, ces coûts s'élevaient à 17,4 milliards de dollars. Nous les avons ramenés à 16,8 milliards de dollars, malgré une charge de travail accrue.

En décembre, le président du Conseil du Trésor a annoncé de nouvelles mesures visant à éliminer le gaspillage, à rendre les activités plus efficaces et à économiser 1,4 milliard de dollars au cours des trois prochaines années. Nous avons gelé les travaux de construction du gouvernement fédéral à Ottawa et limité les voyages des parlementaires et des fonctionnaires. Nous fermons certains restaurants parlementaires, vendons deux avions à réaction du gouvernement et fusionnons ou éliminons certains organismes fédéraux.

Nous sommes en train d'éliminer le gaspillage. La productivité s'est améliorée; elle se trouvera encore renforcée par les mesures proposées dans ce budget. Nous continuerons à chercher les façons d'éliminer le gaspillage et le manque d'efficacité au cours des mois et des années à venir.

Nous avons aussi supprimé les programmes qui avaient fait leur temps et réorganisé ou réduit d'autres activités. Nous avons éliminé les subventions énergétiques, fermé des usines d'eau lourde, réduit la subvention à VIA Rail et aboli le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada. Grâce à une discipline rigoureuse et à une bonne gestion, les dépenses de programmes, qui représentaient 19,5 p. 100 de l'économie en 1984, ont été ramenées à 16 p. 100 cette année. Cela équivaut à une réduction de 22 milliards de dollars des dépenses.

Cependant, le problème auquel nous faisions face en 1984 ne se limitait pas à un excédent des dépenses. Les recettes fédérales étaient en diminution, par rapport au revenu national, depuis le milieu des années 70. Cela était dû à plusieurs raisons, notamment la multiplication des concessions fiscales et les lacunes de la taxe fédérale de vente. Nous avons mis fin à ces concessions, éliminé les échappatoires et accru les recettes. Les recettes, par rapport au revenu national, sont maintenant revenues au niveau moyen des années 70.

En 1987-88, nous avons franchi notre première grande étape dans la lutte contre le déficit en transformant notre déficit de fonctionnement en excédent; celui-ci est maintenant de 9 milliards de dollars. Ce progrès est considérable, car il s'agit d'une modification fondamentale de l'équilibre structurel des dépenses et des recettes publiques.

POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE LA DETTE

Comme nous enregistrons maintenant un excédent de fonctionnement, le déficit total est inférieur aux emprunts nécessaires au paiement des intérêts de la dette publique. Les causes de cette augmentation rapide des frais d'intérêt méritent d'être mieux comprises.

Rien de mieux que les intérêts composés—l'intérêt payé sur l'intérêt—quand vous avez de l'argent en banque. Les fonds placés à un taux composé de 10 p. 100 sont doublés en sept ans environ. Ils quadruplent au bout d'environ 14 ans et atteignent près de huit fois leur montant initial en 21 ans.

Le même phénomène se produit, mais dans l'autre sens, quand vous devez emprunter pour payer les intérêts d'une dette. Dans le laps de temps nécessaire à un nouveau-né pour atteindre 21 ans, une dette nationale de 200 milliards de dollars, à un taux composé de 10 p. 100, s'élèverait à près de 1,5 trillion de dollars, uniquement par le jeu des intérêts.

Bien que nous ayons ramené le taux de croissance annuel de la dette de 24 p. 100 à moins de 10 p. 100 depuis 1984, elle continue d'augmenter plus vite que l'économie—plus vite que nos capacités financières.

• (1700)

[*Français*]

Notre dette publique est passée de 200 milliards de dollars à 350 milliards de dollars en cinq ans. Sur cette augmentation, 120 milliards de dollars—c'est-à-dire plus des 80 p. 100—sont représentés par les intérêts composés sur les 200 milliards de dollars de départ. Cela démontre bien pourquoi il est si important de sortir du cercle vicieux des emprunts contractés afin de payer l'intérêt de la dette existante. Cela nous aide aussi à comprendre pourquoi le déficit est encore à 30 milliards de dollars, malgré les compressions des dépenses et l'augmentation des recettes fiscales depuis cinq ans.

[*Traduction*]

Rien que cette année, les paiements d'intérêt nous coûteront près de 40 milliards de dollars—soit 1 500 $ par Canadien. C'est 10 fois plus qu'il y a 15 ans.

Une dette publique qui augmente plus vite que le revenu national ne fait pas que s'accroître. Elle absorbe une proportion croissante des fonds dont nous avons besoin pour maintenir les programmes en vigueur, faire face aux priorités nouvelles et éviter les hausses d'impôt. En fin de compte, elle réduit le patrimoine d'espoir et de possibilités que nous devrions transmettre à nos enfants. Nous risquons plutôt de leur léguer une dette écrasante.

Les enfants d'aujourd'hui et de demain n'ont pas voix au chapitre. Ce n'est pas le cas pour nous, qui devons éviter que leur avenir soit assombri par l'amoncellement de la dette.

Les mesures de contrôle des dépenses proposées dans ce budget assureront la croissance constante de notre excédent de fonctionnement. Cela est indispensable. Cependant, nous devons également réduire le fardeau imposé par des frais d'intérêt en augmentation rapide. Or, pour y parvenir, nous devons continuer de nous attaquer résolument à la principale menace qui compromet la poursuite du progrès économique et budgétaire: une inflation élevée.

DÉFIS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS ACTUELS

Après sept années de croissance rapide, l'économie a dépassé sa capacité de production. L'inflation s'en est trouvée alimentée. Le ralentissement actuel de l'économie contribue à réduire les contraintes, mais les tensions inflationnistes sous-jacentes demeurent trop fortes. Nous devons absolument réduire l'inflation le plus vite possible. C'est la seule manière de faire baisser les taux d'intérêt, de façon à ramener l'économie sur la voie d'une croissance durable et à continuer à résorber le déficit.

Les perspectives de réduction de l'inflation et des taux d'intérêt dépendent du contrôle exercé sur les coûts. Si nous en demandons plus à l'économie que ce qu'elle peut produire, notre problème d'inflation ne fera qu'empirer et l'économie en souffrira. Une évolution modérée des salaires et des prix accélérera le processus de réduction de l'inflation.

Les hausses de traitements dans l'administration fédérale sont inférieures au taux d'inflation et au rythme d'augmentation des salaires dans le secteur privé depuis 1984. Le gouvernement réitère aujourd'hui sa volonté de restreindre les hausses salariales. J'ai demandé à mes homologues des provinces d'adopter la même politique.

Il s'agira d'une année éprouvante pour l'économie canadienne. L'actualité économique ne sera guère encourageante au cours des prochains mois. La croissance sera lente. L'emploi devrait continuer de progresser, mais moins rapidement que la population active, de sorte que le taux de chômage augmentera.

Dans ce contexte, nous pouvons nous attendre à une montée des revendications en quête de remèdes rapides, mais en particulier d'une forte réduction des taux d'intérêt. La frustration que la population ressent devant la persistance des taux d'intérêt élevés est compréhensible. Je la partage. Cependant, l'expérience nous a bien montré la futilité et les dangers des efforts déployés pour résoudre les problèmes économiques et financiers lorsqu'on s'attaque aux symptômes plutôt qu'aux causes du mal. L'expérience justifie également la poursuite d'une politique monétaire ferme, axée sur la lutte contre l'inflation, que la Banque du Canada applique.

Je tiens à souligner ce point: les taux d'intérêt élevés ne sont qu'un symptôme d'un mal dont l'inflation est la cause. Une politique monétaire ferme contribue à freiner la demande qui impose des contraintes de capacité à l'économie et crée des tensions inflationnistes. Une telle politique attaque le problème à la racine. Tout assouplissement prématuré de la politique de crédit entraînerait une augmentation des emprunts et de la demande. Le problème inflationniste s'en trouverait aggravé et conduirait à des taux d'intérêt encore plus élevés par la suite.

• (1705)

Les mesures proposées dans ce budget compléteront la politique monétaire dans la réduction des tensions inflationnistes. Elles nous aideront à profiter d'une inflation plus faible, de taux d'intérêt réduits et de déficits en baisse. En se renforçant mutuellement, elles permettront de revenir sans heurts à une croissance et à une création d'emplois vigoureuses et soutenues. Elles nous permettront de réaliser la production économique accrue que nos réformes structurelles ont rendue possible.

[*Français*]

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES DÉPENSES

Les mesures de contrôle des dépenses présentées dans ce budget sont dures. Elles traduisent le fait que, après plusieurs années de restriction, on ne peut réduire les dépenses sans douleur. L'idée selon laquelle les dépenses pourraient être sensiblement réduites sans que cela ait un effet réel hors du secteur public ne tient tout simplement pas compte de la façon dont, en pratique, l'État dépense l'argent du contribuable.

[*Traduction*]

PLAN DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

Notre plan de contrôle des dépenses sur deux ans aura une influence marquée sur les dépenses de programmes. Tous les secteurs de dépenses de programmes ont été examinés, et les mesures proposées touchent un large éventail de programmes. En élaborant ces mesures, nous avons tenu compte de la situation financière des citoyens canadiens ainsi que des administrations publiques.

Le Plan ne touche pas les principaux transferts aux particuliers, c'est-à-dire les prestations aux personnes âgées, les allocations familiales, les pensions et allocations d'anciens combattants et les prestations d'assurance-chômage. Il ne s'applique pas non plus au programme de péréquation, ni aux transferts du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces qui bénéficient de la péréquation.

Nous avons limité la croissance d'un certain nombre de programmes à 5 p. 100 par année pour les deux prochains exercices. Cette mesure touche les paiements du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces qui sont en meilleure posture financière, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, ainsi que certaines dépenses consacrées aux sciences et à la technologie, et aux programmes des Indiens et des Inuit. Dans le budget de 1989, les dépenses prévues pour la défense et l'aide à l'étranger étaient sensiblement réduites. Étant donné la situation financière actuelle, leur croissance sera limitée à 5 p. 100 par rapport à cette base réduite.

Un certain nombre de programmes resteront gelés à leurs niveaux de 1989-90 pendant les deux prochains exercices. Les transferts totaux par habitant versés aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis demeureront constants. Ils continueront pourtant d'augmenter, parallèlement à la population des provinces.

Nous avons réduit ou éliminé un certain nombre de programmes. Compte tenu des aspects économiques du projet et de la situation financière actuelle, le gouvernement ne donnera pas suite à son offre d'aide aux travaux de construction du projet OSLO, d'exploitation de sables bitumineux. Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada prend fin à minuit le 19 février. Le gouvernement ne donnera pas suite au projet de brise-glace Polar 8 en raison des augmentations importantes des devis, des délais qui ont contribué à ces augmentations et de l'évolution de la conjoncture internationale.

L'aide aux entreprises s'inspirera davantage des principes de l'entreprise privée. À quelques exceptions près, les subventions seront éliminées et l'aide financière sera remboursable selon des modalités plus rigoureuses. Il sera ainsi clair que nous privilégions l'investissement dans le développement économique plutôt que les subventions au secteur privé.

[*Français*]

Nous mettons en place toute une gamme d'autres mesures qui rendront les activités gouvernementales plus efficaces et moins coûteuses. Mentionnons notamment la privatisation et les mesures touchant les sociétés d'État, que j'ai déjà abordées. Le plafonnement à 2 p. 100 de l'augmentation annuelle des budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères, qui est en vigueur depuis 1986-1987, sera maintenu jusqu'en 1994-1995.

• (1710)

[*Traduction*]

Toutes ces mesures montrent bien que le gouvernement fédéral se serre la ceinture; nous avons réduit nos propres coûts et continuerons de le faire.

Les dépenses totales consacrées aux programmes autres que ceux qui ne sont pas touchés par le plan de contrôle ou dont la croissance est limitée descendront, au cours de la prochaine année, à un niveau inférieur de 800 millions de dollars à celui de l'exercice en cours. L'ensemble des dépenses de programmes fédérales augmentera de 3 p. 100 l'an prochain, soit nettement moins vite que l'inflation. Les droits au titre des principaux programmes de transferts fédéraux-provinciaux devraient croître à peu près au même rythme que les dépenses de programmes fédérales au cours du prochain exercice. Leur augmentation moyenne sera d'environ 2,3 p. 100 dans le cas de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique de 4 p. 100 pour les provinces de l'Atlantique. Les provinces à revenus plus faibles continueront de bénéficier d'un soutien fédéral proportionnellement plus important que celles à revenus élevés.

Le déficit est un problème national. Il exige une solution nationale. Si nous voulons redresser les finances de la nation, les provinces doivent faire leur part, de la même façon qu'elles bénéficieront d'une diminution de l'inflation, d'une réduction des taux d'intérêt et d'une croissance économique soutenue.

POURSUITE DU REDRESSEMENT FINANCIER

Ces mesures, conjuguées aux restrictions de dépenses des années précédentes, ont permis de replacer le déficit sur une courbe décroissante sans augmentation d'impôt

dans ce budget. Avec le Plan de contrôle des dépenses présenté ici, nous agissons dès maintenant de façon que la situation financière du gouvernement fédéral au cours des années 90 lui permette de maintenir les programmes prioritaires auxquels les Canadiens sont attachés.

J'ai déclaré à maintes occasions que notre génération ferait preuve d'irresponsabilité si elle optait pour la facilité, en transmettant le déficit actuel à nos enfants. Il serait tout aussi irresponsable de leur laisser en héritage un environnement dégradé.

Au Canada comme à l'étranger, nous constatons une profonde transformation des attitudes et des opinions en matière d'environnement. Mon collègue, le ministre de l'Environnement, a engagé un dialogue exhaustif avec les Canadiens au sujet des mesures qu'il convient de prendre pour s'attaquer aux difficiles problèmes posés par la pollution de nos terres, de notre atmosphère et de nos eaux, ainsi que pour protéger nos ressources écologiques. Un peu plus tard au cours de cette année, il présentera au Parlement un programme d'action en matière d'environnement, afin d'assurer un développement durable au Canada.

[*Français*]

Les Canadiens veulent qu'on agisse pour protéger leur environnement. Ce programme comportera des mesures globales et importantes et exposera les engagements du gouvernement. Ce programme tiendra compte du sens des responsabilités financières.

EFFETS DES MESURES BUDGÉTAIRES

Les mesures énergiques présentées dans ce budget nous ramèneront sur la trajectoire financière tracée dans le budget d'avril 1989. Nous ramenerons le déficit à 28.5 milliards de dollars en 1990-91. Ce chiffre tient compte des coûts transitoires de la réforme de la taxe de vente, notamment du versement anticipé du crédit de taxe sur les produits et services, de la subvention ponctuelle aux petites entreprises et du remboursement de la taxe fédérale de vente sur les stocks.

[*Traduction*]

Les mesures présentées dans ce budget permettront de réduire le déficit de plus de moitié, en le ramenant à 14 milliards de dollars d'ici 1993-94. L'année suivante:

Le déficit sera ramené à 10 milliards de dollars.

Le gouvernement commencera à rembourser ses obligations et ses bons du Trésor.

Les dépenses de programmes descendront à 14,2 p. 100 du revenu national, leur plus faible niveau depuis la fin des années 60.

L'excédent des recettes sur les dépenses de programmes—notre excédent de fonctionnement—atteindra 31 milliards de dollars.

• (1715)

Le fardeau de la dette diminuera, à mesure que la dette publique baissera par rapport au revenu national.

En conséquence, la proportion de chaque dollar de recettes qui est consacrée au paiement des intérêts de la dette passera de 35 cents—pourcentage qui augmente actuellement—à 26 cents et à moins par la suite.

En résumé, nous retrouverons la liberté d'action nécessaire pour choisir vraiment le genre de pays que nous voulons transmettre à nos enfants. Nous pourrons aussi procéder à ces choix dans un climat d'inflation moins rapide, de taux d'intérêt réduits, de croissance économique durable et d'emplois et de possibilités en expansion dans toutes les régions du Canada.

Je dépose le document budgétaire, lequel comporte des Avis de motions des voies et moyens. Ce document fournit plus de détails sur les mesures présentées.

Demain, je présenterai un projet de loi sollicitant des pouvoirs d'emprunt pour l'exercice 1990-91.

Je demande qu'on fixe un ordre du jour pour l'examen de ces motions.

CONCLUSION

La souveraineté d'une nation se définit véritablement à la capacité de ses citoyens de façonner leur propre avenir.

Dans le monde d'aujourd'hui, notre souveraineté n'est pas menacée par des agressions ni des forces militaires. Notre liberté et nos possibilités de réaliser les rêves que nous caressons pour nous-mêmes et pour nos enfants dépendent de la façon dont nous relevons le défi d'un monde plus concurrentiel, en proie au changement économique.

[*Français*]

Il ne faut pas songer à s'isoler de ce monde. Le Canada est un grand pays commerçant. Nous dépendons du commerce international pour un tiers de notre revenu national, des millions d'emplois et une bonne partie de notre capacité de financer les services publics importants.

Ces avantages ne sont pas des acquis; ils doivent être durement gagnés. À mesure que le contexte économique international évolue, nous devons nous adapter. Si nous voulons maîtriser notre avenir dans un monde en transformation, nous devons accroître la capacité de produire et de vendre des produits et des services canadiens aussi bien chez-nous que sur les marchés extérieurs.

[*Traduction*]

Le Canada possède les richesses naturelles, le capital et les ressources humaines voulus pour prospérer dans un monde concurrentiel. L'existence même du Canada témoigne de sa capacité d'adaptation. Nos ancêtres ont édifié ce pays malgré d'innombrables difficultés. Les Canadiens ont traversé ensemble des périodes éprouvantes en réaffirmant sans relâche leur capacité de tirer parti de toute la diversité qui fait la richesse de notre nation avec réalisme, détermination, lucidité et compréhension. Tel était l'esprit de la Confédération et tel doit être l'esprit qui nous inspirera face à tous les défis que nous aurons à relever pour doter le Canada et les Canadiens d'un avenir meilleur.

Notre capacité de garder la maîtrise de notre avenir économique est mise à l'épreuve par les problèmes jumeaux de l'inflation et d'une dette croissante. Le programme économique que j'ai décrit et les mesures déterminées que nous avons prises dans le cadre de ce programme nous permettent d'entrevoir clairement une amélioration. Qu'il ne soit pas dit, cependant, que nous avons perdu la bataille en renonçant à combattre.

En fait, si notre détermination ne fléchit pas, une réduction de l'inflation est en vue, ce qui nous permettra de maîtriser notre déficit. La persévérance nous permettra d'être davantage maîtres de notre destinée et de pouvoir investir davantage dans la hausse du niveau de vie et l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens: c'est-à-dire dans la recherche et le développement, l'enseignement et la formation professionnelle, ainsi que les programmes environnementaux, sociaux et culturels.

Notre détermination doit être sans faille. Nous devons continuer d'affronter les problèmes. Nous devons saisir les possibilités qui sont à notre portée pour bâtir le Canada auquel nous tenons pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Des voix: Bravo!

• (1720)

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé par mon collègue, le ministre des Finances. Je ne prendrai pas beaucoup de temps de la Chambre aujourd'hui. Cependant, je me sens obligé de répondre très brièvement.

Dans son discours aujourd'hui, l'honorable ministre des Finances a dit que le gouvernement avait de très bonnes raisons de s'en tenir au programme qu'il a adopté en 1984. À mon avis, c'est maintenant, après ce discours, que nous devrions être plus conscients que jamais de la nécessité de mettre un terme aux mesures dévastatrices imposées à notre pays depuis 1984.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, l'une des choses les plus dangereuses pour la société, c'est le mensonge. Nous prendrons connaissance des chiffres au fur et à mesure. Dans une démocratie, il faut toujours se méfier du mensonge. Aujourd'hui, et je veux citer le document. . .

M. Masse: Assoyez-vous!

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je vois le député responsable des Oscars qui s'exprime aujourd'hui. Voilà quelqu'un qui a dépensé une grande partie de l'argent qu'on gaspille et essaie de récupérer par ce budget.

Le mensonge, c'est que ce budget ne comporte aucune nouvelle taxe. Voilà ce qu'il faut démentir. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Quelle bassesse. . . un coup bas d'un homme mesquin!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député fait presque une attaque personnelle. Je lui demande de garder le Règlement à l'esprit. Il existe de nombreuses manières d'exprimer un désaccord sans recourir à des expressions péjoratives.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, on a dit aux Canadiens qu'il n'y aurait pas de nouvelles taxes, mais c'est absolument faux parce qu'en raison de ce budget, les habitants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve paieront de nouvelles taxes.

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Avec ce budget, le gouvernement conservateur dit aux Canadiens qu'une dette n'est pas une dette à moins que ce soit le gouvernement du Canada le débiteur. Une dette est une dette qu'elle soit provinciale, municipale ou fédérale. Il y aurait beaucoup à dire sur le transfert du fardeau de la dette nationale d'un palier de gouvernement à un autre.

Les Canadiens devront bien se rendre compte que le gouvernement conservateur a tellement mal administré ses affaires qu'il a dû se décharger de son fardeau sur les gouvernements provinciaux et municipaux. C'est ça la vérité.

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 19 février 1990, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

(La séance est levée à 17 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 février 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le budget qui a été présenté hier prouve une fois de plus à l'ensemble de la Chambre que le gouvernement conservateur est inébranlable dans sa volonté d'assurer au Canada un avenir économique solide.

Dans cette optique, il faut que le Canada ait une économie caractérisée à la fois par la vitalité et par la souplesse, une économie capable de mettre à profit les nombreuses perspectives et possibilités nouvelles qui s'offrent sur le marché mondial hautement concurrentiel et entièrement restructuré.

Cette économie a notamment pour pilier une main-d'oeuvre qualifiée et souple. Le Canada, en tant que pays, compte sur son commerce extérieur. Nous devons donc investir dans nos ressources humaines pour répondre aux exigences qu'imposent les changements économiques et technologiques.

Grâce à son leadership, le gouvernement conservateur s'est précisément engagé dans cette voie en mettant en oeuvre la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre qui met l'accent sur la formation dans le secteur privé et qui prévoit une affectation de fonds supplémentaires considérables aux sans-emploi, aux assistés sociaux et aux employés plus âgés qui sont déplacés.

J'estime que cette stratégie, conjuguée des réformes prévues en matière d'assurance-chômage et du filet de sécurité économique que nous avons mis au point, montre parfaitement bien l'engagement que le gouvernement a pris envers tous les Canadiens de promouvoir leur adaptation et celle de notre économie à l'évolution du Canada vers une plus grande prospérité.

LE BUDGET

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, parmi les nombreuses victimes du budget déposé hier se trouve une entité jadis fière, mais aujourd'hui en conflit, que nous appellons le Canada.

Au fil des ans, nous avons vu l'indépendance et la souveraineté de notre pays s'amenuiser à cause de l'orientation «continentaliste» du gouvernement actuel.

Hier, l'américanisation du Canada a fait un bond prodigieux en avant lorsqu'on a annoncé que les sociétés Pétro-Canada et Télésat seraient vendues. La vente de ces sociétés d'État marque la disparition d'un intérêt public dans la gestion et dans l'évolution de notre pays. Avec elles disparaît la possibilité de maintenir une part de propriété et de contrôle canadiens sur des ressources d'importance vitale. Avec elles disparaît également la possibilité pour les Canadiens d'établir leurs politiques de demain en ce qui concerne les sources d'énergie de remplacement et les communications à l'échelle nationale.

Remémorons-nous l'esprit de 1979, l'esprit qui avait poussé les Canadiens à s'opposer aux projets du gouvernement conservateur, qui voulait se débarrasser de Pétro-Canada. Ravivons aujourd'hui cet esprit pour que les Canadiens défendent une fois encore leur droit de vivre dans un pays libre et indépendant.

* * *

LE BUDGET

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): La décision annoncée dans le budget de ne pas construire le brise-glace Polar 8 viole un engagement pris avec la Colombie-Britannique et nie le développement du Nord. Il y a trois ans, le gouvernement a signé une entente pour donner un contrat à la Colombie-Britannique, alors que le Québec recevait le contrat des frégates.

L'annulation du projet Polar 8 signifie la perte de plus de 1 000 emplois directs à Vancouver et à Victoria, ainsi que de nombreux emplois indirects. C'est la fin de la construction navale en Colombie-Britannique.

La construction d'un brise-glace Polar 8 aurait été beaucoup plus qu'une déclaration de notre souveraineté dans l'Arctique. Elle est essentielle pour le développe-

ment du Nord, la recherche et le sauvetage dans l'Arctique, la recherche scientifique et la navigation en toute saison dans le Nord.

Ce gouvernement a trahi les gens de la Colombie-Britannique et du Nord en renonçant à une entente signée que des ministres haut placés ont confirmée à maintes reprises.

Les députés conservateurs de Colombie-Britannique n'ont pas représenté leurs électeurs. Je demande à la ministre associée de la Défense nationale, qui a confirmé maintes fois que le Polar 8 serait construit, de démissionner.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je suis un des députés qui ont travaillé à la mise en place du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, en 1987-1988. Le 11 décembre 1989, je déclarais dans cette Chambre: «Le PSEMC se termine le 31 décembre 1990, et ce qui m'inquiète aujourd'hui c'est la survie de ce Programme».

Hier, le Budget nous a appris que ce programme était annulé à compter du 19 février 1990, à minuit. Nous perdons la contribution égale à 30 p. 100 du coût des travaux d'exploration minérale, pétrolière et gazière, financés par des mécanismes d'actions accréditives.

Monsieur le Président, j'aimerais préciser que nous maintenons la déduction relative aux ressources. Les actions accréditives vont continuer d'offrir aux entreprises minières qui démarrent des avantages pour attirer les investisseurs. Le régime fiscal des dépenses permet de récupérer en totalité les frais antérieurs à la mise en production avant qu'une nouvelle mine ne commence à être imposée, et je suis vraiment déçu de la perte de ce Programme.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Dans le cadre de ses prétendues initiatives de gestion, monsieur le Président, le ministre Wilson a annoncé hier une mesure des plus répugnantes qui privera nos anciens combattants de 35 millions de dollars.

Le ministre obligera 5 000 d'entre eux, qui sont atteints d'une affection chronique à payer 3 000 $ chacun; enfin, il espère économiser en tout 17,3 millions de dollars dans ses efforts pour, comme il le dit, «actualiser les frais de pension facturés aux anciens combattants qui reçoivent des soins de longue durée».

Dans le cadre d'une autre initiative, il espère économiser 18 millions de dollars en procédant, comme il dit, «à une légère rationalisation» des services offerts aux anciens combattants âgés dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

• (1410)

Ces initiatives du gouvernement ne cadrent pas avec les propos que le ministre des Anciens combattants a tenus le Jour du Souvenir alors qu'il soulignait dans son préambule «tout ce que nous devons à ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre.» S'agirait-il d'un autre dépôt sacré qui aurait mal tourné?

Je ne tiens pas cela pour des initiatives de gestion, mais pour une tentative honteuse et malhonnête du gouvernement qui voudrait faire assumer à ceux qui sont le plus dépourvus et, en l'occurrence, à ceux qui ont déjà plus que payé leur écot l'obligation de réduire son déficit.

Les anciens combattants méritent un meilleur traitement. Ils vont devoir se mettre en campagne encore une fois.

* * *

LE BUDGET

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les prophètes de malheur critiquent déjà le budget fédéral, mais c'était évidemment à prévoir.

Admettons-le, les libéraux et les néo-démocrates trouveraient le moyen de se plaindre même si notre gouvernement réussissait à faire pleuvoir en période de sécheresse.

En vérité, le ministre des Finances a fait, et bien fait, son travail. Soixante-dix p. 100 des réductions de dépenses prévues ne frappent que l'administration fédérale. Les gouvernements provinciaux, dont les dépenses se sont accrues nettement plus que celles du gouvernement fédéral, sont invités à faire leur part. Après tout, lorsqu'on partage la responsabilité d'un problème, ne doit-on pas participer aussi à sa solution?

Les Canadiens de l'Atlantique devraient constater avec plaisir que ce budget tient compte des disparités régionales au Canada et qu'il leur épargne, en conséquence, les aspects les plus pénibles d'un budget sévère mais nécessaire. Une province comme la Nouvelle-Écosse n'aura qu'à restreindre ses dépenses à l'instar du gouvernement fédéral, et pas plus qu'à celui-ci il ne lui sera nécessaire d'accroître ses impôts ni de réduire ses programmes.

Félicitations Mike pour du travail bien fait!

LE BUDGET

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, la santé et l'enseignement postsecondaire sont prioritaires pour les Canadiens. Quatre-vingt-huit p. 100 d'entre eux ont déjà dit au gouvernement de ne pas réduire le financement des programmes dans ces domaines. Pourtant, dans le budget présenté hier, on a vu que le gouvernement a retranché 7,6 milliards de dollars des fonds alloués à la santé et à l'enseignement postsecondaire. Le ministre des Finances fait payer son idée fixe de taux d'intérêt élevés par les malades et les étudiants. Il sabre dans les programmes sociaux comme le lui ont conseillé ses bons amis des grandes entreprises. Si vous êtes malade à Terre-Neuve, le gouvernement vous dit que vous ne méritez pas des soins de première qualité. Si vous êtes étudiant en Saskatchewan, le gouvernement vous dit que vous ne méritez pas un enseignement supérieur de haute qualité.

Le rêve d'accorder un traitement égal à tous les Canadiens, quelles que soient leurs ressources financières ou la région qu'ils habitent est bel et bien mort.

Les provinces n'ont plus beaucoup de choix, en particulier les moins fortunées. Elles devront accroître leur déficit, augmenter les impôts, réduire les programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation, ou encore privatiser les services. Aucune de ces options n'est souhaitable. Ce sont les conséquences de ce budget par lequel le gouvernement fédéral ne fait que refiler ses problèmes aux provinces.

Le gouvernement réduit le financement des programmes qui, soutient-il, sont ses priorités. C'est absurde. Il est temps qu'il soit franc avec les Canadiens.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le groupe de travail sur la survie de la ville de Canso a quitté Ottawa, hier, les mains vides et amèrement déçu après sa rencontre infructueuse avec trois ministériels, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre responsable de l'APECA et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement, qui avait promis un programme d'aide généreuse aux localités touchées par la crise des pêches de l'Atlantique n'avait rien à offrir aux localités qui font face à la ruine économique. Le ministre des Pêches a accueilli avec un regard froid et des oreilles sourdes la suggestion du groupe de travail qui demandait que Canso reçoive sa juste part des quotas de poisson disponibles sous la forme d'un quota municipal ou d'une part du poisson de la National Sea que cette société serait obligée de traiter à Canso.

Qui pis est, le budget, que le ministre des Finances a lu le même après-midi, ne contenait pas la moindre allusion à la crise qui frappe les pêches de l'Atlantique.

Les gens du Canada atlantique ne peuvent tirer qu'une conclusion d'une telle négligence. Le gouvernement a fait son deuil des Canadiens de l'Atlantique et il est temps que ceux-ci en fassent autant de lui.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour exprimer mes sincères remerciements et aussi pour témoigner ma sympathie à nos pages à la suite du cuisant revers qu'ils ont essuyé hier soir aux mains des députés lors de notre match de hockey annuel.

Ce fut une douce victoire. Les députés de Kitchener, Victoria et Notre-Dame-de-Grâce se sont lancés à l'attaque dès le début de la rencontre pour donner à notre équipe une avance insurmontable.

Malgré la persévérance des pages, ils ne faisaient pas le poids contre les députés qui étaient tout simplement trop rapides pour eux. Même si les pages avaient la jeunesse de leur côté, ce n'était rien comparativement à l'expérience et au physique athlétique des agiles députés. La Chambre devrait savoir que l'équipe des députés a fait honneur au monde du sport, au monde du hockey en particulier, car elle a fait preuve d'un grand esprit sportif tout au long du match, permettant même au page de La Passe, en Ontario, de marquer un but.

En terminant, il me reste une seule chose à dire. Même si la victoire a été douce, les députés attendent avec impatience le plaisir de relever le défi de nouveau l'an prochain.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CENTRE D'EMPLOI DU CANADA DE WILLIAMS LAKE

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, beaucoup trop souvent des fonctionnaires loyaux et dévoués subissent l'essentiel des critiques du public et des politiciens. C'est pour cette raison que j'ai l'immense honneur d'annoncer à la Chambre que le centre d'emploi du Canada de Williams Lake, dans ma circonscription de Cariboo—Chilcotin, a reçu le prix de la

Article 31 du Règlement

meilleure équipe décerné par Emploi et Immigration Canada.

Parmi les 41 centres d'emploi du Canada proposés pour cette récompense, c'est celui de Williams Lake qui a été choisi pour la qualité de son service.

Le centre de Williams Lake avait déjà été récompensé deux fois pour la qualité de son traitement des demandes.

Voici ce que je voudrais dire à Irene Ainley et son personnel à Williams Lake: Nous avons toujours su que vous étiez bons, mais maintenant tout le pays le sait.

* * *

LA SOCIÉTÉ MARINE ATLANTIQUE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, nous avons appris hier que les subventions accordées à Marine Atlantique seront gelées au cours des deux années à venir. Cela représente un manque à gagner de 9 millions de dollars pour ce traversier.

En outre, le gouvernement a déjà réduit de 52 millions de dollars le budget de Marine Atlantique depuis 1985.

Ce sont les subventions et les tarifs voyageurs qui maintiennent cette société d'État à flot et si ses subventions sont réduites, les Canadiens devront, soit payer des tarifs plus élevés, soit accepter une diminution des services. Les tarifs pour adultes sur ce traversier ont déjà augmenté de 44 p. 100 depuis 1985.

Dans une province comme l'Île-du-Prince-Édouard, une hausse du coût des transports fait monter les prix à la consommation et rend les exportations moins concurrentielles.

Il se peut que les insulaires n'aient pas à subir d'augmentation directe des impôts à cause de ce budget, mais ces compressions budgétaires vont appauvrir les gens encore un peu plus.

* * *

LE BUDGET

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, à la suite de l'excellent budget présenté par notre ministre des Finances, hier, les critiques acerbes et les déclarations hypocrites des ministres provinciaux des Finances ne sont pas du tout surprenantes. Je pense tout particulièrement à l'Ontario et à la Colombie-Britannique.

Le ministre des Finances de la Colombie-Britannique a réclamé à cor et à cri que le gouvernement fédéral contrôle ses dépenses et, bien entendu, lorsque nous le faisons, c'est lui qui s'en plaint le plus.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a réussi à maintenir l'augmentation moyenne de ses dépenses à 3,6 p. 100. Cela est bien inférieur au taux d'inflation et se compare fort avantageusement aux moyennes en Ontario et en Colombie-Britannique qui s'établissent respectivement à 9,5 p. 100 et 6,2 p. 100.

Le fait est que les sommes versées par le gouvernement fédéral à la Colombie-Britannique continueront d'augmenter de 2,5 p. 100 par année. Ainsi, les répercussions de la modification en question ne représentent que 0,8 p. 100 du budget de cette province.

Il est très facile aux provinces d'équilibrer leurs budgets, lorsque c'est le gouvernement fédéral qui paie la note.

Comme notre ministre des Finances l'a déclaré, les provinces contribuent au problème et elles doivent faire leur part pour le résoudre.

* * *

LE BUDGET

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, il y a quelques mois, le premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Vander Zalm, réclamait une réduction des dépenses fédérales de 25 p. 100. Hier, son souhait a presque été exaucé.

Le budget fédéral frappe durement les familles de la Colombie-Britannique et des autres provinces du Canada. Le meilleur exemple est celui du logement. L'an dernier, le gouvernement fédéral avait dépensé 100 millions de dollars pour la construction de 16 000 logements sociaux. Dans le budget d'hier, il annonçait une réduction de 15 p. 100 des fonds réservés à cette fin au cours des deux prochaines années, soit 51 millions de dollars.

Ce sera catastrophique pour les familles canadiennes des grands centres urbains. Elles ne peuvent pas trouver à se loger. C'est une double malchance parce que personne ne croit que le taux d'intérêt se situe à 11 p. 100. Mes électeurs paient des taux de 13 p. 100 lorqu'ils renouvellent leur emprunt hypothécaire.

Lorsque les électeurs pourront régler leur compte à Bill Vander Zalm et à Brian Mulroney, ils leur offriront de changer de demeure. Ils les renverront directement à Fantasy Land.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai des questions pour le ministre des Finances.

Les Canadiens s'aperçoivent que le budget d'hier est une escroquerie et une fumisterie. Le ministre prétend qu'il a le déficit bien en main, mais ce n'est pas vrai. Il l'a tout simplement refilé aux provinces.

Le ministre dit qu'il n'y a pas de nouvelles taxes. Ça non plus ce n'est pas vrai car les réductions des paiements qu'il verse aux provinces au titre de l'éducation et de la santé vont se traduire par des hausses de taxes provinciales pour tous les Canadiens.

• (1420)

Ils vont constater que le budget du ministre va entraîner la fermeture d'hôpitaux et de lits d'hôpitaux, des frais de scolarité plus élevés et moins de place dans les universités.

Quelle évaluation le ministre a-t-il faite de l'impact du budget sur le nombre de lits d'hôpitaux, les frais de scolarité et l'accessibilité aux universités? Ou serait-ce que le ministre se moque éperdument du tort que son budget cause aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre brièvement au chef de l'opposition.

Premièrement, les transferts aux provinces ne sont assujettis à aucune condition. Libre à elles de s'en servir pour l'enseignement postsecondaire et les soins de santé ou de dépenser ces fonds pour construire des routes ou payer les salaires des fonctionnaires.

Depuis 1977, il n'y a aucun rapport entre les paiements de transfert et l'utilisation qu'en font les provinces. Ces dernières les versent simplement dans leur fonds de revenu consolidé.

Deuxièmement, la question du député m'incite à replacer toute l'affaire dans son contexte.

Nous disons aux provinces que la diminution du taux de croissance des paiements de transfert—l'an prochain, ces paiements vont augmenter de 3 p. 100 en moyenne—équivaut à un peu plus que la moitié de 1 p. 100 de leurs dépenses annuelles la première année et un peu plus que 1 p. 100 l'année suivante.

C'est dire que les provinces n'auront pas à faire des ajustements majeurs. Si elles veulent nous aider à résoudre un sérieux problème national, elles devraient être disposées à porter une partie de ce fardeau.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, quoi qu'en dise le ministre, cela représente quand même une réduction de 7,3 milliards de dollars des paiements de transfert versés aux provinces qui utilisaient cette somme pour financer des programmes de santé et d'éducation.

Le ministre a également admis qu'il ne sait pas combien de lits seront fermés dans les hôpitaux, ni combien d'étudiants n'auront pas accès aux universités à cause de son budget.

Les premiers ministres des provinces ainsi que les dirigeants des associations d'étudiants et les professionnels de la santé feront savoir au ministre ce qu'ils pensent de ces réductions. Mais je voudrais poser au ministre une question au sujet d'un groupe qui n'a pas généralement l'occasion de lui parler.

Le ministre affirme qu'aucune augmentation de taxe n'est prévue dans son budget. Mais alors comment appelle-t-il les frais de 3 000 dollars par an qu'il va obliger les anciens combattants malades et âgés à payer pour obtenir les soins que dispense le ministère des Anciens combattants? Cette nouvelle mesure n'est-elle pas caractéristique du tort que le ministre cause aux plus démunis des Canadiens et du fardeau qu'il leur impose?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, permettez-moi de replacer tout cela dans son contexte. Je crois qu'ils sont rares les Canadiens qui ne se sont pas aperçus que nous sommes aux prises avec un grave problème financier que nous devons et que nous tentons actuellement de maîtriser. Mais pour y parvenir, nous devons prendre ce genre de mesures.

Nous avons maintenu l'augmentation des dépenses de nos programmes à 3 p. 100. L'augmentation moyenne des paiements de transfert aux provinces sera également de 3 p. 100. Cette année, les paiements de transfert atteindront 34 milliards de dollars, tandis que nos dépenses totales pour les programmes dépasseront 100 milliards de dollars. Nous avons demandé aux provinces d'absorber le tiers des réductions appliquées à nos programmes.

Mon collègue parle du traitement accordé à nos anciens combattants. Je crois que notre gouvernement et les gouvernements précédents ont très bien traité nos anciens combattants. Et nous continuerons à le faire parce que ces gens se sont énormément dévoués pour

notre pays, ils ont combattu pour défendre nos libertés et les valeurs que nous respectons au Canada. Nous continuerons à le faire en restant sensibles aux besoins de nos anciens combattants et en veillant à leurs intérêts.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre dit que les anciens combattants se sont beaucoup dévoués pour donner au pays, mais il n'explique pas pourquoi il leur demande de faire encore plus en versant—3 000 $ par an—pour les soins qu'ils reçoivent du gouvernement.

Des voix: C'est une honte!

[*Français*]

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je cite la page 4 du document budgétaire:

> L'économie est en période de croissance ralentie. Il n'y a pas lieu de s'en étonner ni d'essayer de l'éviter.

Le ministre semble jouir du fait qu'il force l'économie dans une récession. Le ministre annonce des augmentations des taux d'intérêt et du taux de chômage. Je demande donc au ministre: Pourquoi n'admet-il pas que c'est lui qui force notre économie à tomber dans une récession que les Canadiens ne désirent pas?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition vient de prouver encore une fois qu'il pratique la politique de l'autruche.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Nous devons être francs avec les Canadiens, adopter une attitude réaliste face aux perspectives économiques et reconnaître qu'il faut s'attendre au ralentissement de la période actuelle de croissance. L'emploi continuera de croître durant l'année qui vient.

Nous estimons toutefois qu'il importe de passer à travers cette période de croissance ralentie afin de pouvoir juguler l'inflation avec laquelle nous sommes aux prises depuis deux ans. Mon ami n'est probablement pas d'accord puisque c'est exactement ce qu'a fait le gouvernement qu'il appuyait à la fin des années 1970. Ce dernier n'a pas tenu compte du double problème de l'inflation et du déficit.

Résultat: un taux de chômage de 13 p. 100, des taux d'intérêt de 20 p. 100 et plus, un taux d'inflation de 13 p. 100 et plus. En somme, une catastrophe pour le pays.

Mon ami peut sans doute tirer des leçons du passé. C'est ce que nous allons éviter grâce à la politique que nous suivons.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je veux lui assurer que les Canadiens ne vont pas oublier les leçons du passé.

Lors de la dernière campagne électorale, le parti libéral a dit que, si les conservateurs étaient réélus, on assisterait à des compressions budgétaires dans le domaine de la santé, de l'enseignement et du développement régional, ainsi qu'à des augmentations d'impôts.

Pendant les élections, on a traîné devant les caméras le ministre des Finances pour qu'il traite de menteurs le chef libéral d'alors et mon parti les accusant d'alarmer les Canadiens.

Monsieur le Président, la vérité est contenue dans le budget. Le ministre des Finances supprime des lits dans les hôpitaux, il augmente les frais de scolarité, il met fin aux programmes de développement régional. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . .il force les provinces à augmenter les impôts.

Pourquoi le ministre des Finances n'admet-il pas que ce budget qui trahit les Canadiens ne va pas assurer la prospérité? C'est un plan de bataille pour faire la guerre aux provinces, dont les victimes seront les malades, les personnes âgées, les chômeurs et—ce qui est un scandale—nos anciens combattants, nos autochtones, les jeunes de notre pays et les contribuables canadiens.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, lors des élections de 1984 et de 1988, les Canadiens n'ont pas oublié les leçons du passé et c'est pourquoi ils ont élu mon parti pour gouverner le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Ils ont choisi mon parti pour gouverner parce qu'ils pouvaient compter sur le gouvernement pour faire face aux problèmes et non pas essayer de les esquiver comme mon collègue nous conseille de le faire.

Nous exposons aux Canadiens la situation telle qu'elle est. Nous ne leur cachons pas le fait que des problèmes existent, mais nous les affrontons d'une manière réaliste, franche et honnête.

J'ai souvent dit dans le passé que les membres du Parti libéral du Canada n'ont pas la moindre idée sur la manière de régler ces problèmes. Ils n'ont aucune solution à offrir pour remplacer les mesures que nous proposons. Ils manquent absolument d'idées.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre des Finances lui manque d'honnêteté. Il a permis au gouvernement de gagner les dernières élections à force de faux-fuyants.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, depuis 123 ans, le Canada s'efforce de forger une nation fondée sur le principe de l'égalité des chances pour tous. Nous avons toujours cru que, indépendamment de notre lieu de résidence ou de nos conditions de fortune, nous avions au moins droit aux mêmes services dans des secteurs de base comme l'enseignement et les soins de santé.

Hier, le ministre des Finances a détruit ce rêve et anéanti cet espoir.

Ma question est la suivante: pourquoi le ministre des Finances dit-il aujourd'hui aux Canadiens qu'à l'avenir, l'enseignement de qualité et les soins de santé de qualité ne seront accessibles qu'aux riches et aux quelques Canadiens privilégiés qui en ont les moyens?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a omis un détail, l'égalité des chances. C'est que, pour le Parti libéral du Canada, l'égalité des chances correspond à une dette sans cesse croissante, année après année. Ce budget va mettre fin à cet état de choses.

Notre parti est aussi partisan d'offrir aux Canadiens les meilleurs soins de santé et le meilleur enseignement possibles mais il sait également que nous n'aurons pas l'argent nécessaire, si l'on doit payer 35 c. en intérêts sur chaque dollar de recettes et que ce montant continue à augmenter. Nous ne disposerons pas des fonds nécessaires pour financer les soins de santé, l'enseignement postsecondaire, l'environnement, les affaires indiennes ou à n'importe lequel de ces programmes. Par contre, nous savons que si nous réussissons à ramener ce chiffre de 35 à 26 p. 100, ce que nous nous proposons de faire pendant les cinq prochaines années, nous aurons des milliards de dollars de plus qui serviront soit à diminuer les impôts, à maintenir et à améliorer ces programmes ou à prendre de nouvelles initiatives comme celles qui touchent l'environnement.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, le ministre des Finances affirmait que, dans son Budget, il n'y avait pas d'augmentation de taxe. Monsieur le Président, quelle affirmation étrange. Les Canadiens et Canadiennes, eux, n'ont pas oublié la désindexation des allocations familiales, les seuils du crédit d'impôt pour enfants, les augmentations des contributions à l'assurance-chômage ni, bien sûr, la taxe de vente annoncée il y a déjà plusieurs mois.

Monsieur le Président, ce n'est qu'un début. Le ministre des Finances peut-il se lever à la Chambre aujourd'hui et affirmer que son Budget ne va pas forcer les provinces et les Territoires à augmenter leurs taxes parce que, autrement, les services de santé et l'éducation postsecondaire vont en souffrir?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée voudrait me faire dire que le budget propose de nouvelles taxes alors qu'il n'en propose aucune.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle a multiplié les prédictions alarmistes dans son préambule. Qu'elle regarde ce que nous faisons à propos des paiements de transfert aux provinces. Ces transferts vont continuer de croître l'an prochain de 3 p. 100. Les dépenses fédérales au titre des programmes croîtront de 3 p. 100. Nous ne sommes donc pas plus exigeants pour les provinces que nous ne le sommes pour nous-mêmes.

Admettons-le, l'impact des changements, c'est-à-dire du taux plus faible de croissance des transferts aux provinces, équivaut à un peu plus de 1/2 p. 100 des dépenses des provinces au titre des programmes la première année, à un peu plus de 1 p. 100 la deuxième année. Dans le contexte des rajustements qui s'imposent aujourd'hui, c'est une baisse que les provinces peuvent sûrement absorber sans subir les sombres conséquences que prédit ma collègue.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Il est évident que le ministre des Finances ne s'est pas entretenu avec ses homologues des provinces et des territoires, car la charge sera excessivement lourde, surtout dans les régions où il est plus difficile de percevoir des recettes

supplémentaires. Il faudra réduire les services, et le ministre le sait.

Ce n'est pas un montant négligeable. Les compressions dans les services de santé et dans l'enseignement postsecondaire s'élèvent au total à quelque 11 milliards de dollars. Tout le poids va retomber sur les provinces et les territoires.

Ma question est la suivante. Le ministre aurait-il le courage d'aller expliquer aujourd'hui aux étudiants à qui on refusera l'enseignement, aux personnes âgées qui n'auront pas de place dans les hôpitaux et aux enfants qui font la queue à la porte des banques alimentaires ce que ces restrictions veulent dire, ce que ce budget leur réserve?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais si mon amie peut voir aussi loin, mais j'ai ici une manchette que le leader de son parti reconnaîtra probablement et qui dit: «La recommandation de Vander Zalm: réduire les paiements de transfert pour alléger la dette fédérale».

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, l'argument de M. Vander Zalm, et celui des trésoriers d'autres provinces, c'est que la position financière des provinces est plus solide que celle du gouvernement du Canada.

M. Crawford: Meilleure gestion.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon ami de l'opposition à la voix de stentor dit «meilleure gestion». Une meilleure gestion qui a fait passer la dette de 18 milliards en 1968 à 200 milliards à la fin de 1984-1985. Les paiements en intérêts sur cette dette de 200 milliards représentent 80 p. 100 du déficit que doit traîner le gouvernement depuis cinq ans. Cette gestion est responsable du bourbier où nous sommes aujourd'hui.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, beaucoup d'accusations ont fusé au sujet du budget, mais bon nombre de Canadiens seront surpris d'apprendre que l'idéologie de «Fantasyland» fait une percée dans l'Est.

Plus sérieusement, vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit le 21 février 1945, a eu lieu la bataille de la ligne Siegfried au cours de laquelle l'armée canadienne a fait tomber cette dernière grande ligne de résistance nazie. Nombre de soldats ont hélas péri pendant cette bataille, mais beaucoup d'autres ont survécu.

Ma question s'adresse au même ministre. Le ministre, on le sait, a augmenté les frais que doivent payer les anciens combattants qui reçoivent des soins de longue durée. Le ministre demande à ces Canadiens, qui ont bien servi leur pays, de payer un peu plus pour leur nourriture et leur logement; en outre, il enlèvera 18 millions de dollars aux anciens combattants qui veulent vivre en autonomie.

Le ministre qualifie cette mesure d'«initiative de gestion». Que le ministre prenne donc une autre initiative de gestion en annulant sa campagne de publicité sur la TPS et qu'il verse aux anciens combattants les 4 millions de dollars ainsi économisés.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'estime qu'il importe d'expliquer en quoi consistent ces changements. Il est évident que deux ou trois éléments ont été mal compris.

D'abord, aucun ancien combattant recevant des soins dans un hôpital pour invalides ou tout autre type d'établissement ne perdra d'argent ni ne devra payer plus cher à cause de ces modifications.

• (1440)

Il est important de se rendre compte qu'une partie des anciens combattants, soit 1 300, ne déboursent rien, tandis que le reste doivent payer des frais de pension. Nous allons donc redresser cette injustice. Les anciens combattants sont d'accord avec nous là-dessus. Ils croient que ce n'est pas juste que certains d'entre eux n'aient pas à payer les 240 $. Ils comprennent et sont en faveur de l'équité.

Les changements que nous avons apportés rectifieront cette situation sur une période de deux ans. Le taux uniforme sera alors de 420 $ par mois, le plus faible au Canada pour ce genre de services.

Pour vous donner une idée, les frais de pension facturés en Saskatchewan s'élèvent non pas à 420 $ par mois, mais à 616 $. Au Nouveau-Brunswick, ils sont de 4 770 $.

M. le Président: Je suis certain que ces faits sont importants. Peut-être devraient-ils être exposés à la Chambre d'une autre façon.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les hôpitaux et les salles d'urgence sont engorgés, les malades doivent coucher dans les corridors, les listes d'attente s'allongent de façon alarmante au Québec. Le ministre des Finances, incluant le Budget d'hier soir, a coupé au Québec 5,7 milliards de dollars dans les soins de santé et 2,3 milliards de dollars pour l'éducation. Avant de passer aux provinces sa responsabilité comme ministre des Finances du Canada, est-ce qu'il a tenu compte des malades qui couchent dans les corridors des hôpitaux, et des étudiants qui ne pourront pas poursuivre leurs études et qui continueront à s'endetter pour aller à l'université?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces chiffres sont très exagérés; ils ont peut-être été mal rendus par l'interprète.

Je suis certain que mon collègue se rappelle que, ces dernières années, toutes les provinces ont réclamé périodiquement une baisse des taux d'intérêt. La réduction du déficit du gouvernement fédéral nous aidera à faire baisser ces taux. Si les provinces veulent s'attaquer au problème des taux d'intérêt élevés, elles doivent contribuer à la solution, et une partie de cette solution consiste à réduire le déficit fédéral.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne résout pas le problème, car il réduit le budget fédéral et augmente celui des provinces. Ainsi, les taux d'intérêt continueront d'augmenter.

[*Français*]

Monsieur le Président, pourquoi les Québécois doivent-ils payer, selon son Budget d'hier soir, 2 milliards d'augmentation d'impôt à part la TPS qui entrera en vigueur le 1er janvier 1991? Il dit qu'il n'y a pas de nouveaux impôts. A-t-il oublié la TPS?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai encore du mal à saisir les calculs de mon collègue.

Le changement apporté aux paiements de transfert permet de réaliser des économies totales de quelque 600 ou 700 millions de dollars. Comment peut-on dire que le Québec devra débourser 2 milliards de dollars? Il y a quelque chose qui cloche.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, la situation dans le domaine de la santé revêt une importance particulière non seulement pour les provinces, mais aussi pour ceux qui dispensent les soins et, bien sûr, pour les patients.

En Colombie-Britannique, où le système de santé est mis à rude épreuve, 200 patients en attente de chirurgie cardiaque sont envoyés à Seattle, dans l'État de Washington.

Comment une réduction de 800 millions de dollars dans les paiements de transfert destinés à la santé et à l'éducation en Colombie-Britannique va-t-elle y améliorer le système de santé? Le ministre veut-il laisser entendre en réalité, bien qu'il ait peur de le dire aux Canadiens, que ces réductions marquent le début de la privatisation de l'assurance-santé au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue ne comprend toujours pas le message du budget. Nous y prenons des mesures en vue de poursuivre les programmes que nous appliquons depuis cinq ans et qui nous permettront de préserver l'assurance-santé et un système d'éducation solide et qui nous aideront à garder un développement régional dynamique.

Si nous continuons, comme le souhaiteraient nos collègues d'en face, à ne pas tenir compte du problème du déficit, à l'écarter tout simplement sans nous soucier des déficits, nous allons voir pas seulement 35 c. de chaque dollar de recettes servir à payer les intérêts sur la dette, mais bientôt 40 c. et puis 50 c. Que deviendront alors l'assurance-santé et l'enseignement postsecondaire? C'est le danger de l'endettement. C'est un danger que nous tentons d'éviter avec ce budget-ci.

Je ne vais sûrement pas vivre assez longtemps pour entendre les députés libéraux nous proposer des moyens de réduire les dépenses publiques au Canada.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne nie pas qu'on cherche vraiment à privatiser l'assurance-maladie au Canada. C'est bien évident.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a pourtant déclaré le 7 avril 1989:

Nous sommes fiers d'avoir l'un des systèmes de santé les meilleurs au monde, un système dont l'excellence fait partie des caractéristiques qui distinguent le Canada de son voisin du Sud.

Je le demande au ministre des Finances: au moment même où notre système de santé éprouve d'énormes difficultés financières, pourquoi a-t-il réduit le financement des soins de santé et de l'éducation de 162 millions de dollars à Terre-Neuve, de 250 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, de 37 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard et de 206 millions au Nouveau-Brunswick? Pourquoi contribue-t-il ainsi à accentuer les disparités régionales au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est dénaturer les faits et les données. Ce que j'entends ici aujourd'hui me rappelle les bruits alarmistes que les députés d'en face ont fait courir au cours de la dernière campagne électorale.

Mon collègue parle de disparités régionales. Il n'est certes pas sans comprendre que ce budget réduit à 2 ¼ p. 100 le taux de croissance des paiements de transfert aux grandes provinces comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique, où se trouve la circonscription du député, auront quant à eux un taux de croissance de 4 p. 100. Cela se compare favorablement au taux de croissance des dépenses fédérales sur le chapitre des programmes, qui est de 3 p. 100.

Le député comprendra certes que ce budget ne prévoit rien qui risquerait d'accentuer les disparités régionales.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je m'adresse non pas au ministre des Anciens combattants, mais au ministre des Finances monsieur le Président, parce que c'est lui qui doit répondre de son budget. Je tiens à savoir si nous avons bien entendu le gouvernement.

Dans son budget, nous le savons, le gouvernement n'a prévu aucune réduction dans le nombre de ses ministres ni dans les dépenses qu'il entend engager pour vendre sa TPS et ses autres programmes. Pourtant, il n'hésite pas à demander aux anciens combattants grabataires de payer davantage pour obtenir chambre et pension dans les hôpitaux. Ce sont des gens qui ont combattu pour leur patrie et qui n'auraient pas hésité à mourir pour elle.

Je voudrais que le ministre des Finances dise à la Chambre ce qui compte le plus pour lui et comment il peut prétendre jouer franc jeu lorsqu'il demande à ces héros, qui ont combattu pour leur pays au péril de leur vie, de payer davantage pour obtenir chambre et pension. Pourtant, le gouvernement n'a pas jugé nécessaire de réduire le nombre de ses ministres ni de comprimer ses frais de publicité. Le ministre pourrait-il nous dire ce qui est le plus important à ses yeux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si le député se donnait la peine de considérer ce que nous avons accompli depuis cinq ans, monsieur le Président, il verrait que nous avons étoffé les programmes d'appui à nos anciens combattants à maintes reprises, parce que nous estimions de notre devoir de leur fournir le meilleur appui possible.

Nous savons que nous avons contracté une dette énorme à l'égard de nos anciens combattants qui nous ont défendus au cours de la dernière guerre, qui ont protégé nos libertés, et nous sommes déterminés à respecter nos engagements.

Comme mon collègue vient de le dire, le gouvernement doit rééquilibrer l'appui qu'il accorde aux anciens combattants de la façon la plus équitable possible.

• (1450)

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je crois que c'est toute la crédibilité du gouvernement dont il est question ici.

Je voudrais que le ministre confirme que les calculs qui ont servi à la préparation du budget qu'il a présenté hier à la Chambre des communes ont été faits avant la fin de janvier, soit avant que le taux d'escompte dans notre pays n'augmente de plus de 1 point de pourcentage.

Comme ces calculs ont été faits avant la fin de janvier, peut-il confirmer maintenant que, s'il les mettait à jour de façon juste et honnête, le déficit dépasserait 30 milliards, le taux de chômage serait plus élevé et le taux d'inflation serait plus élevé?

Le ministre des Finances confirmera-t-il que ces calculs ont été faits avant la fin de janvier? Mettra-t-il à jour ses prévisions budgétaires de façon à tenir compte de la nouvelle réalité canadienne, c'est-à-dire des taux d'intérêt encore plus élevés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce budget vise à réduire les taux d'intérêt, et voilà que le député s'oppose à une réduction des taux d'intérêt.

Nous croyons que les projections contenues dans ce budget sont sensées et réalistes. Comme je l'ai dit dans les documents budgétaires, un sondage mené auprès des prévisionnistes du secteur privé a donné comme résultat un taux d'intérêt moyen de 11 p. 100. Nous prévoyons un

taux de 11,1 p. 100, ce qui est à peine plus élevé que la prévision du secteur privé.

Le député parle du mois de janvier. Un sondage mené la semaine dernière a confirmé cette prévision du secteur privé. Je dois rappeler à mon collègue que, en 1986, dans des circonstances sembables, nous avons entendu le même genre de lamentations de la part des députés de l'opposition qui disaient que nos projections étaient très mauvaises. À ce moment-là, nous avions prévu un taux d'intérêt de 9,5 ou 9,6 p. 100. Qu'en est-il advenu? Il a été de 9,2 p. 100, soit 0,4 ou 0,5 point de moins que ce que nous avions prévu. Voilà ce que je dis aux députés qui se lamentent que nos projections sont mauvaises.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La situation évolue à une vitesse extraordinaire en Allemagne de l'Est et en Allemagne de l'Ouest depuis quelques mois. La semaine dernière le ministre des Affaires étrangères ouest-allemand, M. Hans Dietrich Genscher, qui s'est rendu à Ottawa pour la conférence «Ciels ouverts», a rencontré le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Beaucoup d'autres rencontres portant sur l'avenir de l'Allemagne ont eu lieu à ce moment-là.

Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire s'il y a eu du nouveau depuis ces rencontres de la semaine dernière à Ottawa?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il y a eu d'importants entretiens la semaine dernière entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Genscher, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

Je profite de l'occasion pour adresser au nom de tous les députés de sincères félicitations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a si bien présidé la conférence «Ciels ouverts» la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comme suite aux entretiens et aux rencontres qui ont eu lieu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Genscher, j'ai reçu ce matin un appel téléphonique du chancelier Kohl, qui m'a exposé les intentions de son gouvernement en matière de réunification, son opinion sur les initiatives monétaires qu'il estime indispensable de prendre dans un proche avenir pour renforcer la réunification, ainsi que le rôle que le Canada entre autres est appelé à jouer lors des importants pourparlers relatifs à la réunification.

Je remercie mon collègue de sa question. Je me ferai un plaisir de rendre compte à la Chambre de la tournure que prendra cette importante initiative.

* * *

LE BUDGET

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En juin 1989, le premier ministre a déclaré: «Pendant notre deuxième mandat, nous nous concentrerons sur l'investissement humain à long terme, c'est-à-dire le développement des compétences, la formation et l'éducation ainsi que sur les technologies stratégiques et la recherche et le développement.»

Le premier ministre sera-t-il d'accord avec Pamela Smith, présidente de l'Association canadienne des professeurs d'université, qui dit que ce budget tourne en dérision l'engagement du gouvernement fédéral envers les jeunes femmes et les jeunes hommes et l'avenir du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien sûr que non, monsieur le Président, parce qu'elle dit le contraire de la vérité.

Mon collègue saura qu'en ce qui concerne les paiements de transfert versés aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis, les mesures d'austérité ne s'appliquent pas aux principaux programmes fédéraux qui appuient directement les objectifs du Canada en matière d'éducation. Les fonds des conseils dispensateurs passeront de 673 à 734 millions, une augmentation de 9 p. 100. Ceux des centres d'excellence augmenteront aussi, de même que ceux du Programme de bourses du gouvernement canadien, des langues officielles et de l'éducation, de l'alphabétisation et des programmes d'enseignement pour les autochtones.

Il y aura des augmentations dans tout le système parce que le gouvernement tient non seulement à améliorer l'éducation et la recherche et le développement, mais à le faire en contrôlant les taux d'intérêt et en assurant une croissance économique soutenue.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis plutôt surpris que le premier ministre n'ait pas mentionné la diminution de 31 milliards de dollars des paiements de transfert aux provinces entre 1986 et 1995.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre ou au ministre des Finances. Avant de couper les fonds, est-ce que ces messieurs ont considéré combien de cours seront annulés, combien de classes seront suppri-

mées, combien de membres du personnel seront mis à pied? Jusqu'à quel point les frais d'inscription et la dette des étudiants augmenteront? Combien d'étudiants ne pourront plus poursuivre leurs études?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voici un autre exemple des tactiques que conçoivent les députés d'en face pour semer la crainte.

Pour ce qui est de la question du député, les transferts aux provinces relatifs au financement des programmes établis ne sont assortis d'aucune condition. Les provinces peuvent en faire ce qu'elles veulent, elles ne sont pas tenues de les affecter à des fins particulières.

Comme l'a signalé le premier ministre, nous continuerons d'assurer un financement direct; cela demeurera inchangé. Le député doit toutefois comprendre que les transferts aux provinces ont augmenté et qu'ils continueront d'augmenter chaque année. Cette augmentation sera en moyenne de trois pour cent.

Mme Clancy: La Nouvelle-Écosse aura 80 millions de dollars de moins.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la députée de Halifax dit que c'est 80 millions de dollars de moins. Si elle vérifie bien les chiffres, elle verra que les transferts à la province de la Nouvelle-Écosse augmenteront de plus de 4 p. 100 l'année prochaine.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les autochtones de tout le Canada sont abasourdis et consternés par la décision du gouvernement fédéral de réduire de 100 millions de dollars les programmes destinés au Indiens et aux Inuit, et le budget du secrétariat d'État de 44 millions. C'est vraiment une honte, lorsque l'on sait que les discours du Trône et les publications sur papier glacé du gouvernement se vantent de la volonté du gouvernement fédéral de donner aux autochtones leur autonomie.

Je voudrais que le ministre des Finances nous dise pour quelles raisons il impose un tel fardeau aux autochtones du Canada? Pourquoi le ministre des Finances punit-il les autochtones pour sa mauvaise gestion de l'économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée exagère les conséquences du budget. Il y a un bon nombre de programmes destinés aux autochtones qui ne seront pas touchés. D'autres verront leur croissance limitée à 5 p. 100. Donc, en fait. . .

Mme Clancy: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ma collègue de Halifax ne peut pas garder la bouche fermée. Je suis en train de répondre à la question.

M. le Président: La députée de Western Arctic.

• (1500)

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. Le 9 février dernier, le gouvernement a proclamé son soutien à l'Année internationale de l'alphabétisation. En termes ronflants, il a dit vouloir prendre l'initiative en s'attaquant au problème de l'analphabétisme. Or, il a annoncé hier une réduction de 16 p. 100 des programmes d'accès à la radiodiffusion dans le Nord et la suppression complète de tous les programmes des communications sociales des autochtones et de tous les journaux autochtones. Pourquoi le ministre des Finances revient-il sur la promesse que son gouvernement a faite aux autochtones du Canada. Pourquoi fait-il preuve d'autant de duperie et d'injustice à leur endroit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à mettre les choses au clair pour la gouverne de la députée. Le financement de 24 millions de dollars par année sera maintenu. Il ne sera pas visé par le budget. Les programmes d'enseignement à l'intention des autochtones ne seront pas touchés non plus. On continuera toujours d'affecter 736 millions par année à ce chapitre.

Mme Blondin: J'ai demandé ce qu'il en était de ce programme.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): On entend mieux quand on ne parle pas. On dépensera 736 millions de dollars par année au titre des programmees d'enseignement à l'intention des autochtones. Nous respectons notre promesse parce que nous comprenons les besoins des autochtones en la matière.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait pertinemment que Petro-Canada a été créé en 1975, afin de réaliser un objectif d'intérêt public bien précis, à savoir assurer la sécurité énergétique des Canadiens. Or, cet objectif n'est pas moins important à l'heure actuelle qu'il ne l'était en 1975.

Ma question s'adresse au ministre des Finances qui, hier, a annoncé une privatisation spéciale de cette société nécessaire et rentable. Le ministre des Finances pourrait-il nous préciser qui décide du programme du gouvernement? Pourquoi est-il si décidé à prendre cette mesure régressive qui permettra à des multinationales dominées par les intérêts étrangers de décider une fois de plus de l'avenir énergétique du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'imagination de mon collègue est un petit peu trop fertile en l'occurrence. Petro-Canada est une société rentable, mais elle n'est plus d'intérêt public.

Nous croyons que Petro-Canada pourra être une société plus forte, plus saine et plus productive dans le secteur énergétique au Canada, si elle peut avoir accès à des investissements privés. Grâce à ces investissements, elle pourra grandir et prendre de l'expansion. Elle continuera d'être entre des mains canadiennes, mais les Canadiens seront en mesure d'y investir directement. Cela aidera la société à étendre ses marchés. Je suis persuadé que mon collègue ne voudrait pas que la société Petro-Canada ne puisse progresser, faute d'argent. De cette façon, la société aura l'argent nécessaire pour prendre de l'expansion et être un géant prospère dans le secteur pétrolier au Canada.

M. le Président: La parole est au député d'Edmonton-Est, pour une brève question.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, avec son plan de contrôle des dépenses, le gouvernement affirme qu'il réduira ses dépenses de 2,1 milliards de dollars en cinq ans—non pas en limitant sa croissance ou en gelant ses dépenses, mais en pratiquant des coupes, en éliminant des programmes et en renonçant à des projets. De ces 2,1 milliards, c'est l'Alberta qui écopera de coupes de plus de 850 millions, soit 40 p. 100 ou près de la moitié des compressions annoncées.

Ma question s'adresse au premier ministre. Les députés conservateurs de l'Alberta, y compris le vice-premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne se sont-ils pas opposés à cette attaque en règle contre l'Alberta? Ou bien, n'a-t-on tout simplement pas tenu compte de leurs objections?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, examinons les articles du plan de contrôle des dépenses un à un. Nous avons traité l'Alberta sur le même pied que l'Ontario ou la Colombie-Britannique.

Il y a trois provinces canadiennes qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. C'est le facteur qui a fait la différence. Si nous n'avions pas fait une telle distinction, je suis convaincu que le député pousserait de hauts cris et nous reprocherait de nous en prendre aux provinces les plus démunies du Canada. Nous avons donc fait une distinction.

Pour ce qui est du projet OSLO, nous mènerons l'étape des travaux d'ingénierie à terme, mais compte tenu de notre situation financière et des perspectives économiques du projet, nous avons jugé qu'après cela, il ne serait pas sage de continuer à injecter beaucoup de fonds publics dans sa réalisation.

Nous estimons que notre programme général, tant pour l'ensemble du gouvernement que l'ensemble du pays, est juste et équilibré.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Plus tôt aujourd'hui, monsieur le Président, je vous ai donné avis de mon intention de soulever la question de privilège immédiatement après la période des questions au sujet d'une réponse donnée à la Chambre et à moi-même concernant ma question n° 162 inscrite au *Feuilleton*.

Par écrit, j'ai indiqué à la présidence—et je suis prêt à le faire encore—que, si elle juge que ma question de privilège est fondée, je proposerai la motion appropriée afin de renvoyer l'affaire à un comité parlementaire.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le 27 avril 1987, le gouvernement du Canada, répondant à une question au *Feuilleton*, avait donné des renseignements inexacts à la Chambre. Il s'agissait également d'une question que j'avais posée au sujet de factures qu'un dénommé Giovanni Mowinkle avait présentées au gouvernement du Canada.

Ce dernier avait répondu qu'il n'avait pas retenu les services de M. Mowinkle. Le 27 avril 1987, le gouvernement a finalement reconnu qu'il avait fait une erreur ou donné de mauvais renseignements à la Chambre.

J'ai accepté l'excuse du ministre et la présidence a déclaré:

> J'aimerais remercier le ministre de sa franchise. Également, la Chambre est reconnaissante au député de Glengarry—Prescott—Russell d'avoir accepté l'explication et de l'avoir fait de bonne grâce.
>
> Je suis convaincu que le ministre saura transmettre à ceux qui sont chargés de répondre aux questions écrites l'exigence formulée par le député de Windsor-Ouest, à savoir qu'ils doivent lire attentivement les questions avant d'y répondre.

Manifestement, la présidence avait averti le gouvernement et les fonctionnaires qui rédigent les réponses de fournir des renseignements plus précis.

Encore aujourd'hui, les Canadiens se rendent compte du fait que les renseignements donnés à la Chambre il y a quelques jours au sujet des dépenses de voyage du premier ministre étaient inexacts. Dans la réponse donnée à la Chambre à la question n° 162 inscrite au *Feuilleton*, on indique que le coût de ce voyage dans le sud-est de l'Asie s'est élevé à quelque 544 000 $.

Aujourd'hui, M. Ross Howard du *Globe and Mail*, avec qui j'ai communiqué pour vérifier ses dires, signalait que les documents qu'il a obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information confirmaient que les dépenses s'élèvent en réalité à 670 000 $, une somme supérieure de plus de 30 p. 100 au chiffre qui m'a été transmis en réponse à la question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*.

Nous avons déjà débattu à la Chambre le fait que le gouvernement est tenu, conformément au paragraphe 39(5) du Règlement, de répondre promptement, soit dans les 45 jours, à de telles questions. Naturellement, le gouvernement n'a pas respecté cette obligation. Il lui a fallu plus de 90 jours pour transmettre des renseignements qui se révèlent aujourd'hui inexacts, mais je ne veux pas trop insister sur le retard qu'accusait le gouvernement.

Je voudrais plutôt demander l'aide de la Chambre, puisque je crois que les privilèges de tous les députés ne sont pas respectés quand le gouvernement ne nous transmet pas des renseignements exacts. Dans la 21e édition de son ouvrage intitulé *Parliamentary Practice*, Erskine May définit, à la page 69, les privilèges parlementaires comme étant:

> . . .la somme des droits particuliers dont jouissent collectivement l'une et l'autre Chambre en tant que partie constituante de la Haute Cour du Parlement, et les membres de chaque Chambre pris individuellement,. . .

Et c'est ce qui suit qui est vraiment pertinent:

> . . .sans lesquels ils ne pourraient exercer leurs fonctions,. . .

Afin que nous, les parlementaires, puissions exercer convenablement nos fonctions, il faut absolument que le gouvernement et ses agents transmettent des renseignements précis non seulement à la personne qui pose la question, soit moi, en l'occurence, puisque j'ai inscrit la question au *Feuilleton*, mais également à tous les députés.

• (1510)

Il y a un autre incident que je voudrais vous signaler qui, à mon avis, montre clairement que le gouvernement et ses représentants sont tenus de donner des renseignements exacts à la Chambre et que ceux qui ne se conforment pas à cette exigence sont coupables de mépris envers le Parlement.

J'attire votre attention sur *Le privilège parlementaire au Canada* de Maingot, qui dit à la page 236:

> De même, si une personne présente à un comité de la Chambre des communes des documents faux, falsifiés ou altérés, avec l'intention de tromper ce comité ou la Chambre, ou en étant au courant de la falsification ou de l'altération, elle se rend coupable d'outrage au Parlement.

Je fais allusion aux mesures prises par la Gendarmerie royale du Canada qui, de l'avis de la Chambre, s'est rendue coupable d'outrage au Parlement en ne fournissant pas des renseignements exacts à la Chambre lors de l'incident du 4 décembre 1973 mettant en cause le député de Northumberland—Durham. On a clairement prouvé à ce moment-là que la conduite des agents de la GRC constituait une insulte à la Chambre.

Bref, je suis prêt à proposer que l'affaire soit renvoyée au comité. La Chambre sait que les députés s'efforcent d'obtenir rapidement et en temps opportun des renseignements exacts conformément au Règlement. Or, on ne m'a pas donné l'information demandée dans les délais prescrits par le Règlement, et il a maintenant été prouvé sans l'ombre d'un doute en vertu des lois canadiennes sur l'accès à l'information que les renseignements en question étaient inexacts.

Je répète que je suis prêt à proposer le renvoi de l'affaire au comité afin que nous puissions améliorer la procédure permettant d'obtenir des renseignements, de sorte que celle-ci réponde comme il faut aux besoins des députés et des Canadiens à l'avenir.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, c'est en lisant cet article dans le journal, ce matin, que je me suis décidé à vérifier les raisons des dérogations présumées.

C'est très simple, si l'on examine les questions que pose le député. Vous savez que je me suis plaint à plusieurs occasions de la futilité des renseignements qu'il cherchait à obtenir. Sa question était formulée comme suit: «Le premier ministre a-t-il visité la Malaisie et le Costa Rica en octobre 1989. . .» et il entre ensuite dans les moindres détails, allant même jusqu'à demander la quantité d'essence utilisée, le nombre approximatif de

kilomètres parcourus et le nombre de valises que le premier ministre a apportées. Il a posé des questions très précises, et nous y avons répondu en détail.

J'ajouterai qu'il y a un monde de différence entre pareille question et une demande d'accès à l'information.

M. Boudria: Oui; dans un cas, on obtient la vérité.

M. Clark (Yellowhead): Veillez à ce que cela soit consigné au compte rendu.

M. Boudria: Je maintiens que, dans un cas, c'est la vérité qu'on obtient.

M. Cooper: Permettez moi de citer un passage de cette demande: «. . .la ventilation détaillée des dépenses engagées par le ministère à l'occasion du voyage du premier ministre à Los Angeles, à Singapour, à Kuala Lumpur et au Costa Rica. . .». Déja là, monsieur le Président, on peut voir une différence dans le genre de renseignements demandés. Cette question est beaucoup plus détaillée que celle qu'a posée le député. On y demande, outre le détail des dépenses faites à l'étranger au cours de ce voyage, la ventilation d'autres dépenses, par exemple, les préparatifs.

Ni moi, ni le ministère, ni les très nombreuses personnes qui ont été mobilisées pour répondre à la question du député n'ont cherché par un quelconque moyen à l'induire en erreur ou à induire la Chambre en erreur. Je tiens à signaler de nouveau que ce n'est pas la première fois que ce député nous entraîne sur cette voie. Il persiste à poser des questions dont la réponse est très longue, exige beaucoup de temps pour faire les recherches et coûte cher aux contribuables. Pour tout dire, je suis en train de rassembler les données pour répondre à une autre question du député et j'ai déjà accumulé plus de 1 300 pages de documentation.

Et celui-ci a l'audace de se plaindre à la Chambre d'avoir obtenu des renseignements un peu différents de ceux qui ont été fournis en réponse à une autre demande. Ce n'est pas une question de privilège qu'il a soulevée. Son intervention est nettement irrecevable. On reconnaît bien son comportement habituel.

M. Boudria: Monsieur le Président, je vous ai montré que la question de privilège paraît fondée à première vue. Le député d'en face a fait toutes sortes de remarques désobligeantes. Bien entendu, il n'a aucunement prétendu que la question de privilège n'était pas fondée. Je crois vous avoir soumis des renseignements exacts. Je compare les renseignements que j'ai reçus du registraire de l'accès à l'information.

Les députés d'en face portent toutes sortes d'accusations. C'est leur privilège. Mes questions ne leur plaisent peut-être pas, mais je ne demande pas à la présidence de juger si elles sont agréables ou pas. Cela reste à déterminer une autre fois. Ce qu'il s'agit de savoir aujourd'hui, c'est si les députés peuvent compter obtenir promptement du gouvernement des renseignements exacts, non pas des renseignements qui me conviennent ou qui conviennent à qui que ce soit d'autre, mais des renseignements qui soient conformes au Règlement et à la tradition de la Chambre. Cela ne s'est pas produit dans le cas qui nous occupe.

Enfin, le député dit que la question n'était pas complète. Je rappelle à la présidence que j'ai demandé combien avait coûté le déplacement en tout et pour tout. Le coût total englobe tout, monsieur le Président.

Le député d'en face ne peut pas dire que ma question n'était pas assez précise. Je me suis enquis du coût global. J'estime que c'est très précis. Je ne tiens pas à m'attarder là-dessus.

La présidence devrait se pencher sur la question de savoir s'il y a eu abus de privilège, s'il y a lieu de préciser le Règlement ou encore si le gouvernement devrait répondre du fait qu'il est incapable de fournir les renseignements demandés en vertu du Règlement actuel.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): À mon avis, monsieur le Président, nous sommes en présence d'une divergence d'opinions. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a déclaré que la réponse était inexacte. Le secrétaire parlementaire, quant à lui, a expliqué pourquoi la réponse donnée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information différait de la réponse fournie au député.

Le Règlement de la Chambre est limpide à cet égard. Les renseignements communiqués à la Chambre doivent être exacts et ne doivent pas induire les députés en erreur. Quelqu'un a prétendu que cela s'était peut-être produit dans ce cas-ci.

Vu les raisons avancées par les deux parties et sous réserve de l'examen que Votre Honneur pourra en faire, je trouve qu'il conviendrait de saisir le comité de cette affaire. Celui-ci l'étudiera pour voir si les réponses sont conformes au Règlement.

M. Cooper: Encore une fois, monsieur le Président, je renouvelle mon offre. Nous serions très satisfaits que le Comité parlementaire des privilèges et des élections examine cette affaire, à la condition qu'il soit saisi également de questions comme celles auxquelles les députés nous demandent de répondre dans des délais très précis. Nous avons déjà discuté de la chose. Nous appuierions volontiers toute motion que l'opposition pourrait présenter en ce sens.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai écouté très attentivement les propos qu'ont tenus le député de Glengarry—Prescott—Russell et le secrétaire parlementaire, ainsi que les commentaires très utiles du député de Kingston et les Îles.

La présidence est invitée à se prononcer sur les faits suivants: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a fait inscrire une question au *Feuilleton* il y a assez longtemps. Au bout d'un délai excédant celui que le Règlement impose au gouvernement pour donner une réponse, le député qui voulait savoir combien avait coûté en tout le voyage du très honorable premier ministre et de sa suite a obtenu un certain montant en réponse.

Par la suite, un journaliste a cherché à obtenir à peu près le même renseignement dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information. Le montant qui lui a été fourni au sujet du coût total dépassait celui qui avait été précédemment donné au député.

• (1520)

Le député a cité des précédents que je tiens pour tout à fait pertinents. Si mes notes sont exactes, il a insisté sur l'intention. Le secrétaire parlementaire s'est alors levé, puis, après avoir discuté avec le député d'une autre affaire sur laquelle je n'ai pas à me prononcer, il a déclaré que, dans les deux cas, le gouvernement avait fait de son mieux pour répondre à la question.

Deux réponses différentes ont été données à la même question. Le député de Kingston et les Îles s'est empressé de signaler cette différence dont la cause ne justifie pas, à mon avis, que je conclue à première vue à un abus de privilège. Je n'ai aucune raison de penser que le gouvernement a voulu induire la Chambre en erreur. Si j'en avais une, j'adopterais une attitude bien différente.

Le député de Kingston et les Îles a formulé une proposition qui pourrait s'avérer fort utile. Je ne saurais enjoindre à la Chambre d'y donner suite, car cela dépasserait mes attributions. Si la Chambre éprouve vraiment de la difficulté à obtenir la même réponse à deux questions identiques, en dépit d'une formulation différente, comme l'a dit le député de Glengarry—Prescott—Russell, ces questions visaient toutefois à obtenir le même renseignement. Le comité devrait peut-être examiner comment il se fait que le gouvernement a pu donner deux réponses différentes à la même question. Tous les députés doivent pouvoir se fier à l'exactitude des renseignements fournis à la Chambre. C'est un aspect qui, à mon avis, entre parfaitement dans les attributions du comité.

Je comprends parfaitement les doléances du député de Glengarry—Prescott—Russell, mais je dois accepter également les explications du secrétaire parlementaire. Si les députés sont déçus de ma décision concernant l'exactitude des renseignements fournis à la Chambre, le comité a tout le loisir d'examiner cette question et d'envisager des moyens pour accroître l'exactitude des renseignements fournis.

Quand un député formule une plainte et que les opinions divergent, je ne peux conclure à un abus de privilège. Je suis reconnaissant au député de Glengarry—Prescott—Russell d'avoir exprimé ses motifs d'une façon claire et succincte et de m'avoir communiqué au préalable suffisamment de renseignements pour me permettre de me prononcer rapidement.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, personne ne songerait à s'étonner de ce que des questions différentes reçoivent des réponses différentes. Ce que je tiens à faire valoir, c'est qu'à la fin de son intervention, le député de Glengarry—Prescott—Russell a ajouté de son siège qu'on avait répondu franchement à l'une des questions posées. Cela donne très clairement à entendre qu'on n'aurait pas répondu franchement à l'autre. Je lui demanderais de se lever et de se rétracter.

M. Boudria: Monsieur le Président, si une réponse rendait compte de la vérité, l'autre était manifestement inexacte. Il faudrait peut-être expliquer cela au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses collègues pourraient peut-être revenir lentement là-dessus avec lui.

M. le Président: La vérité est souvent difficile à cerner. On pourrait peut-être convenir que, dans ce cas-ci, elle se situait quelque part entre les deux réponses fournies.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, hier, mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé que le moment était venu d'autoriser la participation directe du public à la propriété de Petro-Canada.

Je suis heureux de fournir aujourd'hui des détails sur la décision du gouvernement d'offrir au public les actions de la société d'État Petro-Canada. Petro-Canada traverse actuellement une période cruciale.

[*Français*]

Les membres de l'industrie, y compris Petro-Canada, ont uni leurs efforts pour réaliser des projets d'exploration qui ont débouché sur la découverte de réserves estimées à plus d'un milliard de barils. Et, aujourd'hui, en raison de l'excédent des réserves de pétrole à l'échelle internationale et d'une plus grande stabilité des prix, l'industrie doit trouver des moyens de financer les projets d'exploitation des gigantesques réserves du Canada.

[*Traduction*]

Pour prendre part activement à l'exploitation de ces réserves, Petro-Canada doit ramener sa dette à un niveau plus raisonnable et jouir d'une marge de manoeuvre financière suffisante pour faire face à ses concurrents du secteur privé.

Petro-Canada est à la croisée des chemins.

Elle est actuellement une société pétrolière intégrée à qui le gouvernement a demandé en 1984 de fonctionner comme une société privée et de livrer concurrence au sein de l'industrie. Tout comme ses concurrents, elle doit maintenant être en mesure de financer sa propre croissance.

Dans le discours du trône d'avril dernier, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de privatiser des sociétés qu'il n'est plus utile de garder sous la tutelle de l'État.

L'avenir de l'industrie pétrolière au Canada dépend de l'exploitation de nos vastes réserves; par ailleurs, pour prendre part à ce projet, Petro-Canada a besoin de capitaux et d'une marge de manoeuvre financière. Compte tenu de ces facteurs, le gouvernement fédéral a décidé, après avoir consulté la direction de la société, d'offrir au public les actions de Petro-Canada de manière à lui permettre de prospérer et d'être au service des Canadiens tout en demeurant sous la tutelle de Canadiens, tant pour ce qui est de la propriété que du contrôle.

Un projet de loi sera déposé cette année pour permettre la vente des actions de Petro-Canada au public. Dès que la loi aura été adoptée et que les dispositions financières et réglementaires nécessaires auront été prises, le conseil d'administration de Petro-Canada sera d'abord appelé, si les conditions du marché sont favorables évidemment, à offrir à tous les Canadiens des actions du trésor représentant environ 15 p. 100 de la société. Après l'offre initiale, le gouvernement ne possédera plus qu'environ 85 p. 100 des actions de l'entreprise.

[*Français*]

Il suffit d'examiner le mandat initial de Petro-Canada pour bien comprendre pourquoi il convient d'assurer l'avenir de Petro-Canada à l'aube de l'an 2000.

Vous vous souvenez sans doute du mandat initial de Petro-Canada: Faire le commerce à l'échelle internationale, permettre au gouvernement de suivre l'évolution de l'industrie et assurer la sécurité énergétique du Canada.

Eh bien, monsieur le Président, au cours des 14 dernières années, Petro-Canada n'a conclu qu'une entente commerciale internationale. Par surcroît, il est évident que ce type d'arrangement ne constitue plus aujourd'hui un élément important sur le marché mondial du pétrole.

Pour ce qui est de suivre l'évolution de l'industrie, le gouvernement a compris la situation et dispose de tous les renseignements nécessaires pour assurer la sécurité énergétique des Canadiens, tant aujourd'hui que demain.

Et enfin, si nous nous préoccupions tant de la sécurité énergétique du Canada, nous appuierions une décision permettant à Petro-Canada de prendre part à l'exploitation de réserves découvertes en collaboration avec d'autres partenaires du secteur privé.

[*Traduction*]

Il convient maintenant de conférer à Petro-Canada la marge de manoeuvre financière qui lui permettra de satisfaire aux besoins énergétiques du Canada jusqu'au prochain siècle et bien au delà. En fait, si nous nous en remettions uniquement à notre confiance aveugle dans l'entreprise d'État, nous serions justifiés de ne pas donner à la société ni à ses employés l'occasion qu'ils souhaitent et qu'ils méritent, soit de devenir une société pétrolière canadienne à la fois indépendante, intégrée et

d'envergure mondiale, de même qu'une source de fierté nationale.

Les modalités de ce projet seront reprises en détail dans la loi et seront mises au point après consultation du conseil d'administration de Petro-Canada. Je voudrais toutefois informer dès aujourd'hui les députés des principales dispositions du projet.

• (1530)

D'abord, la loi permettra la vente de toutes les actions de Petro-Canada. Celles-ci seront offertes de manière à ce que la propriété de la société soit largement répartie.

Deuxièmement, le conseil d'administration de Petro-Canada mettra en place un régime d'actionnariat pour ses employés dans le cadre de l'offre initiale.

Troisièmement, aucun particulier ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions détenues par le public et la participation étrangère sera limitée à 25 p. 100 des actions détenues par le public.

Quatrièmement, le ministre d'État (Privatisation) conservera la participation de l'État et conclura avec la société une convention faisant état de l'intention du gouvernement de gérer ses actions comme un placement.

Avant tout, la compagnie sera exploitée en fonction d'objectifs commerciaux valables, tout comme une société privée. Il n'y aura ainsi de toute évidence aucun lien de dépendance entre le gouvernement et la compagnie.

Cinquièmement, conformément aux dispositions de la législation ou de l'acte de constitution en corporation, le siège social de Petro-Canada demeurera à Calgary et la société continuera de se conformer à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Les employés de la société peuvent être assurés que les politiques de Petro-Canada sur la rémunération, les régimes de retraite, les avantages sociaux, les relations avec les syndiqués et les langues officielles seront maintenues.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis 1984 le gouvernement a réorienté sa politique énergétique vers le marché en abolissant le programme énergétique national. Les marchés de pétrole et de gaz ont été déréglementés. Les taxes spéciales imposées à l'industrie pétrolière et gazière ont été supprimées, et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier a pris fin.

[*Traduction*]

Le gouvernement dispose maintenant de tous les pouvoirs législatifs nécessaires pour assurer aux Canadiens un approvisionnement sûr en énergie.

La propriété et le contrôle de l'État dans cet important secteur n'ont désormais plus de sens.

Place à Petro-Canada. La société peut maintenant devenir une compagnie nationale indépendante dont la propriété et le contrôle appartiendront à des Canadiens, sans que l'État ne s'en mêle.

Il me reste à dire à la société et à ses employés dévoués, qui sont capables et empressés de relever ce défi, qu'ils ont mérité de franchir cette étape et que l'avenir de Petro-Canada n'a jamais été aussi prometteur. Bonne chance.

Des voix: Bravo!

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le ministre de m'avoir fait tenir copie de sa déclaration un peu plus tôt aujourd'hui, ce qui m'a permis d'en prendre connaissance. J'imagine que ma première question, au nom de nous tous, de ce côté-ci, c'est de se demander pourquoi. Pourquoi démanteler ce merveilleux instrument de politique nationale, qui nous sert si bien depuis 16 ans?

Je viens probablement de répondre à ma propre question. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement agit de la sorte. L'une des idées fixes du gouvernement, c'est de se défaire de tout, bon ou mauvais, mais surtout bon, qui lui rappelle une époque où nous étions souverains et maîtres chez nous.

Le ministre dit: «Vendez les actions aux Canadiens.» Lequel d'entre nous s'oppose-t-il à la vertu? Bien sûr, on va vendre les actions aux Canadiens, mais il y a quelque chose qui cloche dans ce raisonnement. Pourquoi vendre des actions aux gens qui en sont déjà propriétaires?

M. Epp: Avez-vous jamais assisté à une assemblée d'actionnaires?

M. Simmons: Comme le dit votre ministre des Finances, vous en apprendrez beaucoup plus si vous écoutez.

M. Epp: Mais pas de vous.

M. Simmons: Vous pourriez essayer. Qu'en savez-vous?

De crainte que l'on croie que mon bon ami, le ministre d'État chargé de la Privatisation, et moi sommes sur la même longueur d'ondes quand nous parlons de vente d'actions aux Canadiens, permettez-moi de préciser ma pensée.

En ce moment, tous les Canadiens sont propriétaires de Petro-Canada. Il faut bien comprendre ce qu'il dit. Il veut qu'une poignée de Canadiens en soient propriétaires, comme dans le cas d'Air Canada, les Pierre Jeanniot, les Claude Taylor de ce monde. Voilà à qui il pense quand il parle des Canadiens. Donc, nous ne sommes pas, lui et moi, sur la même longueur d'ondes à ce sujet.

On ne peut y voir aucun objectif économique. Si on pouvait trouver une raison à cela, si le gouvernement allait s'empresser de rembourser une lourde dette avec le produit de cette vente, on pourrait commencer à comprendre, même si on n'était pas d'accord. Mais cela n'a ni rime ni raison, si ce n'est son idée fixe de rompre avec toutes les initiatives prises par ces gouvernements libéraux, même les bonnes, et elles étaient bonnes pour la plupart, comme vous le savez, monsieur le Président.

De quoi s'agit-il ici? S'agit-il de décisions déterminées par le marché ou prises dans l'intérêt public? Le moment est venu pour nous, je pense, de juger l'avenir des sociétés d'État, comme Petro-Canada pour voir si elle servent l'intérêt public. Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Le public canadien s'est prononcé très clairement à ce sujet en 1979 et bien des fois depuis dans les sondages. Mais en 1979, il s'est débarrassé d'un gouvernement dirigé par le député de Yellowhead parce qu'il allait toucher à une société appelée PetroCan.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Pourquoi, monsieur le Président? On peut trouver la réponse dans la vente d'Air Canada. Qui en a tiré profit? Je vais vous le dire. Ceux qui ont fait des profits, ce sont les courtiers de Bay Street qui ont gagné 32 millions de dollars. Cet arnaque est une bénédiction pour les courtiers. C'est une aubaine pour les milieux d'affaires, pour les places financières de ce monde.

Nous avons besoin de cet instrument de politique nationale dans le secteur du pétrole. Après tout, n'oublions pas que le pétrole demeure notre plus importante ressource énergétique et qu'il le restera encore longtemps.

Nous avons besoin de cette société pour développer des régions pionnières dans l'avenir. Comment pourrons-nous mettre celles-ci en valeur sans l'aide de Petro-Canada? Par suite de la vente de Petro-Canada et de la suppression des mesures incitatives annoncée dans le budget d'hier, quel espoir reste-t-il pour le développement de la côte est et celui des régions pionnières?

En toute justice, il faut dire que le ministre a eu au moins la bonne idée de parler de la participation des employés. S'il faut en venir à la privatisation, je le félicite d'avoir eu cette bonne idée, même si l'ensemble du projet est désastreux.

Nous perdons le contrôle que nous exercions dans le domaine énergétique. Nous perdons notre capacité d'influer sur les approvisionnements énergétiques dans l'avenir. Nous perdons notre fenêtre sur l'industrie. Voilà autant d'avantages que le ministre dédaigne, mais qui comptent tout de même.

Au cours de la période des questions, le ministre des Finances a dit que cette société ne servait plus l'intérêt public. Il n'a pas tort, pour l'excellente raison que le gouvernement ne la laisse pas servir l'intérêt public. Si le gouvernement respectait l'indépendance des sociétés d'État, principe qu'il prône, s'il laissait les organismes que nous avons créés au fil des ans remplir leurs fonctions, nous ne serions pas aux prises avec tout ce fouillis.

• (1540)

Si j'avais le temps, j'expliquerais que le gouvernement n'a pas de politique claire au sujet de la privatisation en général. Le gouvernement tente à tout prix de se débarrasser de tout ce que les libéraux ont mis en place.

Ce n'est pas du tout le temps de démanteler Petro-Canada. Cette société a toujours un rôle à jouer, en aval de la production, pour susciter une saine concurrence, mais, ce qui importe le plus, elle a un important rôle d'exploration et de mise en valeur à jouer, à l'étape de la production et en amont. Ce rôle ne peut être exercé que par une société publique. Comme je l'ai dit, elle a une fonction à remplir comme organisme d'État, pour continuer d'encourager l'exploration pétrolière dans les régions pionnières, ainsi que la mise en valeur au large de la côte est et dans le Nord. Petro-Canada peut encore stimuler les activités dans ces régions.

Pour conclure, j'estime qu'il faut parler ici de la propriété étrangère. J'ai entendu ce que le ministre a dit au sujet de la limite de 25 p. 100, et nous sommes passés par là avec Air Canada, jusqu'à ce que nous lisions toutes les clauses. Les organismes de réglementation du gouvernement nous ont dit qu'ils ne pouvaient rien y faire. Ils n'avaient aucun mécanisme de surveillance et réellement

aucun moyen de faire respecter le taux de propriété maximal de 25 p. 100.

Peu importe que le ministre dise, entre autres, que le siège social de Petro-Canada demeurera à Calgary, une fois que la société sera privatisée, ce ne sera qu'une question de temps avant qu'un groupe de Cleveland ou du Texas ait le dernier mot. Or, ce sont les Canadiens qui devraient avoir le dernier mot. Nous implorons donc le gouvernement de se raviser dès maintenant. Cessez de détruire un bon instrument de la politique nationale. Dites-vous que vous avez eu tort et faites amende honorable. Lorsque le projet de loi sera déposé, nous en aurons long à dire.

Des voix: Bravo!

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je remercie le ministre dont nous venons d'entendre la déclaration. Il a démontré le respect qu'il voue à la Chambre en y faisant sa déclaration.

Les Canadiens, cependant, vont perdre leur principal outil de contrôle sur leurs ressources énergétiques stratégiques si le gouvernement réussit à vendre Petro-Canada au secteur privé.

Le Canada est un pays du Nord, à la population clairsemée, qui connaît des hivers longs et froids. Il est essentiel que les gouvernements canadiens jouent un rôle-clé pour assurer notre avenir énergétique. La propriété publique d'une société d'État prenant des décisions touchant des ressources naturelles stratégiques est fondamentale pour la gestion de notre économie. Privatiser Petro-Canada, c'est poursuivre l'oeuvre commencée l'année dernière avec l'Accord de libre-échange, soit l'abandon du droit du secteur public d'influer sur notre avenir économique.

Petro-Canada est un protagoniste d'importance cruciale dans le secteur énergétique canadien, en ce qui concerne surtout le potentiel énergétique des régions neuves. Cette société a subi de nombreuses attaques du Parti conservateur depuis sa création en 1975. Même s'il peut être maintenu, ce qui est douteux, le contrôle de Petro-Canada par le secteur privé canadien ne suffit pas. Rien ne peut remplacer un contrôle public canadien par une société responsable devant le Parlement.

Le gouvernement a peu appris de l'expérience des années 70 et 80 au sujet de nos ressources énergétiques. La décision de favoriser le contrôle public sur nos précieuses ressources énergétiques grâce à la formation de Petro-Canada constituait une réaction au niveau absolument inacceptable de propriété et de contrôle étrangers—surtout américains—sur les ressources énergétiques canadiennes.

Au milieu des années 70, les néo-démocrates ont lutté ferme pour faire de Petro-Canada une société d'État. C'est une mesure qui avait alors recueilli, et qui recueille sans doute encore, l'appui général des Canadiens. Les motifs pour lesquels on en avait fait une société d'État sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1975, à savoir accroître la propriété et le contrôle canadiens sur les réserves pétrolières et gazières, accroître la connaissance du gouvernement fédéral dans les domaines cruciaux du pétrole et du gaz et accroître la participation canadienne dans ces secteurs nationaux.

Le 23 août 1985, le premier ministre déclarait: «La politique conservatrice est de maintenir Petro-Canada.» Il répondait alors au sentiment du pays, qui n'a pas changé.

Il est inacceptable que le gouvernement mette en vente la société de pétrole et de gaz qui appartient à la population. Depuis les déclarations du premier ministre, en 1985, la participation canadienne a déjà fléchi de 47,9 p. 100 en 1985 à 42,11 p. 100 l'année dernière. L'objectif de la canadianisation est à toutes fins utiles relégué dans l'oubli.

L'abandon du contrôle sur nos ressources pétrolières et gazières est une concession au libre-échange. Les Canadiens ne veulent pas donner aux États-Unis plus de contrôle sur Petro-Canada. Notre climat froid et notre population disséminée exigent que l'État soit présent dans notre secteur énergétique.

Seule Petro-Canada en tant que société d'État peut privilégier les Canadiens en matière d'emplois et pour ses achats de produits et services, garantir la sécurité des approvisionnements pour tous les Canadiens, assurer le réinvestissement des bénéfices ici au Canada dans l'intérêt de tous les Canadiens et pas seulement des actionnaires, permettre aux Canadiens de conserver une participation de qualité dans le secteur maintenant que l'Office national de l'énergie est dépouillé de ses pouvoirs de réglementation et laisser au gouvernement canadien accès à l'industrie afin que jamais plus les Canadiens ne comptent exclusivement sur le secteur privé et les multinationales pour leur sécurité énergétique, qui est essentielle.

Je sais que nous aurons les réponses aux quelques questions que je voudrais poser quand le projet de loi sera déposé et que nous pourrons interroger le ministre plus à fond.

Quels sont les motifs qui poussent le gouvernement à vendre Petro-Canada? La société a su s'imposer. Elle a une influence dans le secteur et sur la population. Il s'agit

d'une société rentable qui fait sa part dans le cadre de son mandat.

Quelles seront les répercussions de cette prévatisation sur le budget annoncé, hier, dans cette enceinte par le ministre des Finances? On ne nous a donné absolument aucun chiffre dans le budget. On n'a absolument pas précisé les répercussions que cette annonce aura sur notre situation budgétaire au Canada. Manifestement, l'inclusion de cette annonce dans le budget était simplement une occasion pour le gouvernement de faire part de ses intentions à la population. Lorsque nous aurons la possibilité d'examiner ses répercussions sur le budget, je pense que nous risquons de nous apercevoir que cela va accroître encore davantage le déficit. Comment a-t-on préparé la vente de cette société d'État?

Nous avons remarqué quelques faits dans les médias. Hier, le président Hopper a déclaré que la mesure prise dans le budget était une surprise, mais qu'il ne s'agissait pas d'une initiative totalement imprévue. Lors du huis-clos, les fonctionnaires du ministère ont déclaré hier que c'était à la dernière minute qu'on avait décidé d'inclure cette annonce dans le budget.

Hier soir, dans le hall à l'extérieur de la Chambre, après la présentation du budget, j'ai dit au ministre d'État à la Privatisation que j'attendais avec impatience de voir le projet de loi pertinent. Il a souri et m'a répondu que c'était aussi son cas.

Je voudrais formuler deux observations au sujet de la déclaration du ministre. Il a affirmé que cette société d'État n'avait plus d'objectif de politique publique. Nous sommes conscients du fait que le secteur énergétique au Canada a grand besoin d'orientations politiques bien établies et que les Canadiens exigeront cela à l'avenir, comme ils l'ont fait en 1975.

Je voudrais parler brièvement de la nécessité d'élargir la marge de manoeuvre financière de la société et de la vente d'actions. Il n'est pas nécessaire, pour ce faire, de privatiser la société. Il faut comprendre que les contribuables canadiens sont déjà les actionnaires de Petro-Canada et qu'ils exigent que leur investissement leur rapporte. Si la société réalise des profits, un plus grand nombre de Canadiens, collectivement, doivent en profiter. Le fait que ce soit seulement ceux qui ont les moyens d'acheter des actions qui pourront profiter de la rentabilité de la société va tout à fait à l'encontre des besoins collectifs du pays. Il faut que les profits de Petro-Canada servent à combler les lacunes dans les domaines de l'enseignement et des soins de santé ainsi que dans tous les autres domaines durement touchés par ce budget, notamment l'environnement.

• (1550)

Il n'est pas question de profits. Or tout rendement sur un investissement suppose manifestement des profits pour les actionnaires. Si un investissement rapporte, son produit doit aller directement aux Canadiens qui possèdent les ressources que nous utilisons dans le secteur public.

Les néo-démocrates se méfient des intentions du gouvernement. Nous tenons à signaler que nous entendons bien lutter contre ce projet de loi tendant à vendre, en partie ou en totalité, cette importante société canadienne.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION – DÉPÔT DU TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le trente-deuxième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du solliciteur général du Canada) demande la permission de déposer le projet de loi C-64, intitulé Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

[*Traduction*]

LOI DE 1990-1991 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp demande, au nom du ministre des Finances, la permission de présenter le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre de donner au ministre la permission de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE SYMBOLE DE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest) demande la permission de présenter le projet de loi C-289, Loi proposant de reconnaître l'uniforme de parade de la Gendarmerie royale du Canada comme le symbole de la souveraineté du Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre de donner à la députée la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Sparrow: Madame la Présidente, je prends la parole, aujourd'hui, pour présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire et pour remercier le député de Simcoe-Centre.

La GRC représente une partie de la fibre, du fondement et de l'histoire du Canada. Cette institution, d'abord connue sous le nom de Police montée du nord-ouest, a été créée en 1873, c'est-à-dire il y a 117 ans, par Sir John A. Macdonald à la demande insistante de personnalités de l'ouest et du nord-ouest et surtout d'Alexander Morse, lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest de 1872 à 1877.

Des voix: Règlement!

Mme Sparrow: Son uniforme a toujours fait grande impression. Il est même l'une des principales raisons des succès remarquables remportés par notre corps policier national.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que la présidence sait que la députée a la permission de donner une brève explication de son projet de loi et non de prononcer un long discours sur l'histoire de la GRC. Pourrait-elle se conformer au Règlement?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis sûre que la députée décrira son projet de loi sans entreprendre un débat à ce moment-ci.

Mme Sparrow: Madame la Présidente, il est certain que je connais le Règlement. Comme je l'ai dit, ce qu'il y a de plus important c'est l'obligation absolue de respecter le splendide uniforme de la GRC et ce qu'il représente pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

C'est un symbole national connu dans le monde entier. Voilà pourquoi l'objet du projet de loi est de faire de l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada un symbole de la souveraineté du pays. Je serai très heureuse d'en expliquer pleinement les raisons lorsque le projet de loi sera appelé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Cooper: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai dû rater les motions. Je me demande si la Chambre veut consentir à revenir aux motions pour que je puisse présenter les motions de déplacement de certains comités de la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AUTORISATION À DES COMITÉS DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, il y a des délibérations entre les trois partis et je suis persuadé que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion qui suit:

Que le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées soit autorisé à se rendre à Washington, D.C., du lundi 19 mars au mardi 20 mars 1900, afin de rencontrer les membres du Congrès et leur personnel, qui siègent à divers comités du

Congrès chargés d'étudier la «American with Disabilities Act», et que le personnel nécessaire accompagne le Comité;

Que les membres du Comité permanent de l'agriculture soient autorisés à se rendre à Washington, D.C. du 25 mars au 27 mars 1990 afin de discuter des questions relatives au commerce, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité;

Que le Comité permanent des communications et de la culture et le personnel nécessaire soit autorisé à se rendre à Montréal (Québec) les 5 et 6 mars 1990 afin de visiter les installations du Téléfilm Canada, de l'Office national du film et de Vidéotron Ltée; et

Que le Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada soit autorisé à se rendre d'un endroit à l'autre, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

M. Boudria: Madame la Présidente, à titre de confirmation, il y a eu, comme l'a dit le leader parlementaire adjoint, des entretiens qui se sont déroulés encore hier et notre parti est disposé à accorder le consentement unanime.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la motion. Le député a-t-il le consentement unanime de la Chanbre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je m'excuse auprès de la Chambre. J'ai sauté la première lecture des projets de loi publics du Sénat. Je me rends compte qu'il n'y en avait pas.

Pour une raison quelconque dans un des *Feuilletons* les motions ne figuraient pas. Il ne s'agit pas d'une erreur du député, mais d'une erreur de très bonne foi de la présidence.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1600)

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre adopte la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Douglas Young (Gloucester): Madame la Présidente, lorsqu'elle participe au débat sur le budget, une personne doit toujours chercher l'inspiration, surtout après que le ministre des Finances (M. Wilson) a commencé son exposé, hier, en nous disant où, à son avis, se trouvait le Canada et où il devrait aller. Je me suis senti vraiment perdu et il a fallu du temps avant que je trouve enfin l'inspiration. Je pense qu'il faudra aussi du temps aux Canadiens avant qu'ils ne réalisent pleinement les conséquences du budget. J'ai remarqué hier soir et ce matin, que les premiers ministres, les ministres des finances et les trésoriers des provinces commençaient à comprendre ce qui se passe.

En examinant la façon dont le ministre des Finances a abordé les budgets, le financement du déficit et la politique des taux d'intérêt depuis que le gouvernement est au pouvoir, j'ai constaté que c'était son sixième budget. Comme les choses ont souvent tendance à se révéler soudainement, je continuais à chercher l'inspiration et j'ai pensé qu'il y avait peut-être des révélations que je n'avais pas découvertes. J'ai ouvert la Bible, pour voir s'il n'y avait pas quelque chose là qui me rassurerait, qui me montrerait que ce budget contient une certaine vision du Canada que je n'avais pas parfaitement perçue à la lectu-

re. Comme je le disais, c'est son sixième budget, et c'est étrange, car au chapitre 6, versets 1 à 8, des Révélations de saint Jean, on parle de l'apocalypse.

Avec la disparition de l'universalité, le manque de fonds dont ne pourra se relever le développement régional, la guerre qu'on semble avoir déclarée à la classe moyenne et aux petites entreprises, je soutiens qu'on pouvait presque prévoir que le sixième budget du ministre des Finances répandrait partout la terreur, comme la peste qu'est la TPS. J'espère que les Canadiens comprennent que nous partageons leurs inquiétudes, qu'ils commencent déjà à exprimer.

Les Canadiens veulent que le ministre des Finances les rassure et qu'il leur dise que le gouvernement conservateur comprend les problèmes économiques auxquels le Canada fait face, qu'il s'en préoccupe et qu'il a des solutions à proposer. Hier, les Canadiens ont entendu le ministre des Finances leur avouer qu'il avait failli à la tâche après avoir essayé, pendant cinq ans, de gérer les affaires financières du Canada.

C'est un mauvais budget qui arrive au mauvais moment. Une véritable recette pour un désastre économique. Le budget ne fait qu'accroître l'injustice déjà manifeste dans les budgets antérieurs du ministre des Finances. On y cherche en vain le leadership que demandent les Canadiens que menace la crise financière dont ce gouvernement est en grande partie responsable.

[*Français*]

Les politiques de taxation, la politique monétaire du gouvernement ainsi que les coupures que l'on retrouve dans ce Budget vont plonger l'économie canadienne dans une récession. C'est une chose, madame la Présidente, de réduire le déficit en période de croissance économique, c'est une chose de prendre de telles mesures lorsque la création d'emplois augmente et que les investissements s'accroissent, mais c'est une toute autre chose de couper de façon arbitraire dans les programmes lorsque les taux d'intérêt se situent à leur plus haut niveau depuis huit ans, lorsque le chômage augmente, lorsque les économies régionales sont en difficulté et lorsque nos exportations diminuent. À cause de ce Budget, la crainte d'une récession devient une certitude.

[*Traduction*]

En cinq ans et demi, le ministre des Finances a plus que doublé la dette publique. Lorsqu'il a été nommé ministre, la dette était d'environ 170 milliards. Elle dépasse aujourd'hui 351 milliards et augmente de 4 millions de dollars à l'heure. En cinq ans et demi, le ministre des Finances a fait plus de dettes que tous les autres ministres des finances qui l'ont précédé et tous les gouvernements antérieurs au gouvernement Mulroney.

Mme McDougall: Des ministres des finances libéraux.

M. Young (Gloucester): La dette publique accumulée de 351 milliards de dollars signifie que chaque contribuable canadien a maintenant une hypothèque de quelque 25 000 $ grâce au gouvernement conservateur.

L'intérêt du ministre pour le déficit a tendance à changer à mesure que le temps passe. Il y a deux ans, en 1988, après avoir augmenté le déficit, le ministre nous a dit de ne pas nous inquiéter, qu'il était maître de la situation, que les objectifs visés étaient en voie d'être atteints et que tout serait parfait après sa réélection et celle du gouvernement Mulroney. En 1989, dans son exposé budgétaire, le ministre a encore brossé un tableau très optimiste de la situtation même s'il venait d'augmenter le déficit pour une deuxième année d'affilée. Il nous a dit de ne pas nous inquiéter de cette nouvelle augmentation du déficit. Il a répété qu'il était maître de la situation. L'an dernier, le ministre des Finances nous a dit que les taux d'intérêt tomberaient à 10 p. 100 et que, évidemment, cela atténuerait le problème du déficit.

Nous voilà, un an plus tard, en train d'écouter le même ministre faire les mêmes promesses que l'an dernier et que l'année précédente concernant le déficit. Il ne fait pas de doute que le ministre des Finances a pris les mêmes mauvaises habitudes que les gouvernements précédents.

Mme McDougall: Des gouvernements libéraux.

M. Young (Gloucester): Madame la Présidente, je ne vais pas débattre cette question avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il reste quand même qu'on ne répare pas une erreur par une autre erreur. Je crois qu'il devrait apprendre, après six ans, à voler de ses propres ailes au lieu de toujours pointer du doigt ce que les autres ont fait dans le passé.

Le ministre dit que les taux d'intérêt baisseront de 13 p. 100 qu'ils sont actuellement à 11 p. 100 et que nous arriverons à maîtriser notre déficit l'an prochain. Il nous demande de lui faire confiance. Je crois qu'il est clair, à la

lumière de la réaction des cercles financiers que les analystes, les investisseurs et les Canadiens ne croient pas que le ministre va réaliser ses prévisions, pas plus qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant. Les taux d'intérêt ne sont pas à 10 p. 100, mais bien à plus de 13 p. 100—je parle du taux d'escompte de la Banque du Canada.

Peu de gens croient qu'il sera en mesure de ramener les taux d'intérêt à 11 p. 100. On n'a aucune confiance dans la prédiction du ministre quand il dit que les taux d'intérêt baisseront de 2,5 à 3 p. 100 au cours des six prochains mois. Cela ne semble pas du tout plausible.

Quelles sont les répercussions de tout cela pour les Canadiens? L'année prochaine, nous entendrons probablement un ministre conservateur des Finances nous dire qu'il est désolé, qu'il s'est trompé à nouveau, que le déficit ne diminue pas et que nous sommes toujours dans une situation difficile. Cependant, ce ministre des Finances sera alors en mesure de dire qu'il n'y est pour rien, que c'est la faute de son prédécesseur.

Une voix: C'est exactement ce qu'il dira.

M. Young (Gloucester): Hier, dans le discours budgétaire, le ministre s'est enorgueilli des résultats qu'il avait obtenus en matière de réduction du déficit. Penchons-nous là-dessus un instant.

En 1987-1988, le déficit s'établissait à 28,1 milliards de dollars. En 1988-1989, il était de 28,7 milliards de dollars. Cette année, il sera de 30,5 milliards de dollars. Or, pour les conservateurs, cela équivaut à une réduction du déficit. Pourtant, le gouvernement accroît ce déficit depuis deux ans plutôt que de le réduire. Ce sont là les faits. De plus, ce bilan catastrophique a été réalisé alors que l'économie était toujours en pleine croissance. Le gouvernement conservateur a procédé à des augmentations sans précédent au niveau de ses recettes fiscales et voilà que le ministre affirme que l'année prochaine, le déficit sera de 28,5 milliards de dollars. Il sera toujours supérieur à ce qu'il était il y a deux ans. Pourtant, il nous demande de ne pas nous en faire et affirme avoir la situation bien en main.

Le bilan du ministre est loin de correspondre aux promesses qu'il a faites aux Canadiens lorsqu'il a hérité de ce portefeuille il y a plus de cinq ans. Le ministre se reporte toujours au plan financier qu'il a établi en novembre 1984 et dont il a tenu compte dans son premier budget en 1985. Dans son discours budgétaire de 1985, le ministre a déclaré dans cette enceinte—et c'est là l'un des problèmes liés au fait d'occuper un poste pendant longtemps; bien des choses viennent vous hanter par la suite—que les actions du gouvernement allaient permettre de réduire directement le déficit annuel à la fin de la décennie de plus de 20 milliards de dollars, et de le porter à 17 milliards de dollars.

Une voix: Quelle décennie?

M. Young (Gloucester): Eh bien, c'est là le problème. De quelle décennie s'agit-il? De quel déficit? Quelle sera la réduction réalisée? Il est manifeste qu'après cinq ans, le ministre n'a toujours pas réussi à résoudre le problème du déficit. Or, voilà maintenant qu'il a un autre plan et il espère tout simplement que celui-là fonctionnera mieux que le dernier, car il va se décharger de son cauchemar sur les provinces. Il se dit sûrement qu'il vaut mieux accroître leurs déficits et, du même coup, refiler ce problème extrêmement épineux à ces méchants premiers ministres provinciaux qui refusent de percevoir la TPS pour lui, comme il le leur demande.

Les Canadiens doivent comprendre ce qui a été dit hier, dans ce budget, au sujet de l'imposition. On nous assujettit à de nouveaux impôts et la TPS s'en vient. Pourtant, le ministre a déclaré que ce budget ne comportait aucun impôt nouveau. Les Canadiens sont très prompts à répondre. Ils savent très bien qu'il y aura des impôts directement reliés au budget que le ministre a présenté, hier, à la Chambre. En effet, les gouvernements provinciaux et les municipalités de tout le pays devront faire face à la nouvelle réalité découlant de son budget.

• (1610)

À Terre-Neuve, si les services actuels sont maintenus, l'augmentation d'impôts par contribuable sera de 695 $ par année.

[*Français*]

Madame la Présidente, dans la province de Québec, chaque contribuable aura à défrayer des coûts de 582 $ de plus à cause du Budget qui a été présenté à la Chambre, hier.

[*Traduction*]

En Alberta, chaque contribuable devra payer 592 $ de plus. Et tous les contribuables canadiens paieront 576 $ de plus en moyenne pour compenser les compressions annoncées hier et dont le ministre des Finances a transféré le fardeau aux provinces. C'est de la démence de la part du ministre que de venir nous dire qu'il a suivi un plan soutenu de réduction du déficit, que ce plan fonctionne bien et qu'il doit poursuivre dans cette voie dans l'intérêt du pays. Que Dieu nous en garde.

Ce que le gouvernement pourrait faire de pire est justement de poursuivre encore cette politique qui a ravivé l'inflation, accru le chômage, relevé les taxes et grossi le déficit. Le ministre aurait pu dire la vérité aux Canadiens. Il aurait pu leur dire: «J'ai échoué. Ma politique était mauvaise. Le gouvernement n'a plus la situation fiscale en main.»

Voici ce qu'il a dit: «Les dirigeants provinciaux ont fait ce qu'il fallait faire ces dernières années, qu'ils essaient maintenant de payer à ma place ce que je n'ai pas pu payer moi-même.»

Les provinces sont pénalisées pour avoir bien tenu leur comptabilité ou pour avoir mis de l'ordre dans leurs affaires. Il faut voir quelle a été la réaction des provinces, notamment celle du Nouveau-Brunswick, ma province, qui a dû prendre des décisions difficiles, des décisions pénibles qui lui ont permis d'équilibrer son budget. Voilà maintenant que le ministre des Finances leur inflige des compressions qui vont les plonger dans le même chaos que celui qu'il nous a valu.

[*Français*]

Lors de son discours de novembre 1984 portant sur le Budget, le ministre des Finances a fait la mise en garde suivante: «Si le gouvernement n'agit pas, s'il se contente de poursuivre les politiques mises en oeuvre par le gouvernement précédent, les dépenses s'élèveront à un nouveau record de 137 milliards de dollars, en 1990.» Le ministre était très effrayé de cette possibilité. Il disait que cela faisait preuve d'irresponsabilité et il a proposé des solutions pour corriger la situation, madame la Présidente. Drôle de solution!

Lors de sa première année à la barre des finances, en 1984, le gouvernement a dépensé 109 milliards de dollars. Le Budget d'hier prévoit des dépenses de 148 milliards de dollars en 1990-1991, une augmentation de 39 milliards de dollars depuis 1984 et 11 milliards de dollars de plus que ce qu'il croyait être une situation absolument intolérable lorsqu'il est arrivé au pouvoir.

[*Traduction*]

Le ministre prétend que nous devons faire abstraction des paiements d'intérêts lorsque nous parlons de ces choses. Que nous ne devons pas en tenir compte lorsque nous comparons ses états de service en matière de dépenses. Je me demande bien pourquoi. Je pensais, et la plupart des Canadiens sont de mon avis, je crois, que les gouvernements ne sont pas différents des simples citoyens en ce sens qu'ils doivent payer des intérêts sur leurs dettes.

On comprend que le ministre ne veuille parler ni des frais d'intérêt sur la dette ni des taux d'intérêt. C'est parce qu'il sait que les taux d'intérêt élevés qu'il nous impose sont la principale cause du déficit et des problèmes budgétaires.

Le consensus est une chose importante. Le premier ministre en parle tout le temps, mais il a réalisé tout un consensus ces derniers temps au Canada. Il a rallié 80 p. 100 des Canadiens contre sa taxe sur les produits et services. Et voilà maintenant que tous les premiers ministres, tous les ministres des Finances et tous les trésoriers provinciaux condamnent en bloc son budget. Il réussit, mais je ne suis pas convaincu que ce soit le résultat qu'il visait au départ.

Partisans du consensus, les membres conservateurs du Comité permanent des finances, les membres néo-démocrates et nous-mêmes avons résolu à l'unanimité le printemps dernier de recommander au ministre des Finances et au gouvernement de réduire les taux d'intérêt. Tout le monde était d'accord. Les premiers ministres sont venus à Ottawa et ont déclaré la même chose, mais le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada ont opposé une fin de non-recevoir. Le ministre a refusé d'écouter ses propres collègues et il refuse maintenant d'écouter les Canadiens. Son budget démontre clairement que la dette elle-même n'est pas la seule dimension du problème du gouvernement. Les taux d'intérêt sur cette dette aussi en font partie. Les chiffres du ministre démontrent que, compte tenu de l'importance économique relative de chacun, la dette du Canada est actuellement plus petite que celle des États-Unis. Pourtant, les Américains s'en tirent plutôt bien en ayant des taux d'intérêt de beaucoup inférieurs aux nôtres.

La différence, et la cause de nos maux, c'est que nous devrons payer des intérêts de 4 à 5 points de pourcentage supérieurs à ce que paieront les Américains. Ces taux d'intérêt élevés laissent moins d'argent au gouvernement pour s'occuper des priorités nationales, si, bien sûr, de telles priorités existent aux yeux du gouvernement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, des garderies, de l'environnement, etc.

Le ministre des Finances et le premier ministre disent être favorables aux taux d'intérêt élevés parce que c'est bénéfique pour le Canada. Ils affirment qu'il faut d'abord réduire le déficit pour parvenir à abaisser les taux d'intérêt. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow, a-t-il déjà dit qu'il abaisserait les taux d'intérêt si le déficit était réduit? Ce qu'il a déclaré à maintes reprises, c'est que les taux d'intérêt demeureraient élevés tant que nous ne connaîtrions pas ce qu'il a appelé la stabilité des prix.

M. Crow a déclaré souvent que l'inflation est le premier facteur qui entre en ligne de compte au moment de

fixer les taux d'intérêt. Examinons la situation, madame le Présidente.

Si, comme le soutient M. Crow, le taux d'inflation est si important, pourquoi, même après une réduction du déficit, abaisserait-il les taux d'intérêt tant que l'inflation demeure supérieure à 5 p. 100? Le gouvernement se moque du nombre de personnes qui perdent leur emploi. On peut lire dans les documents budgétaires que le chômage va augmenter, mais que c'est un mal nénessaire pour maîtriser l'inflation. Le gouvernement se moque du nombre d'agriculteurs de l'Ouest qui vont perdre leurs terres. Il se soucie peu des petites entreprises. A-t-on écouté John Bulloch et les représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante lorqu'ils ont demandé au gouvernement de se montrer compréhensif à propos de la TPS?

Le gouvernement s'inquiéte-t-il de la baisse de nos exportations, de l'état de notre balance commerciale à l'exportation? Le premier ministre et le ministre des Finances appuient sans réserve la politique du gouverneur de la Banque du Canada. Il doit en être ainsi. Il semble que c'est ce qu'ils font, mais de temps en temps, un vendredi après-midi, le premier ministre se laisse aller à annoncer: «Eh bien, les taux d'intérêt baisseront après le Budget».

Une voix: C'est mettre la charrue avant les boeufs.

M. Young (Gloucester): Il faut poser la question suivante au gouvernement: si la politique d'inflation nulle de M. Crow est valable dans certaines circonstances, l'est-elle en période de croissance ralentie? Nous aimerions tous avoir un taux d'inflation plus bas, mais une réduction de l'inflation implique une hausse des taux d'intérêt, d'autres faillites, un taux de chômage plus élevé et une baisse des exportations.

La bataille pour obtenir une inflation nulle va exiger des Canadiens des sacrifices intolérables. Nous avons déjà les taux d'intérêt qui ont atteint leur plus haut niveau depuis 8 ans, et cela après cinq ans de bonne gestion et de planification judicieuse. Ce sont les taux d'intérêt les plus élevés depuis la récession du début des années 1980 et c'est l'inflation la plus forte depuis six ans. Nous avons des taux d'intérêt élevés et une forte inflation. Cela ne colle pas.

Bien des gens entendent beaucoup parler du président du Comité des finances. Il dit que nous devrions laisser le dollar descendre à 78 c. Le premier ministre déclare que les taux d'intérêt vont baisser. Cette baisse devrait être imminente si l'on se fie à sa déclaration d'il y a deux semaines. Et voilà que le ministre des Finances vente les talents de gestionnaire du premier ministre.

La créativité dont fait preuve le ministre des Finances lorsqu'il cherche à justifier sa politique des taux d'intérêt élevés ne cesse jamais de nous étonner. Lorsque les taux d'intérêt ont commencé à grimper au Canada il y a deux ans, il a blâmé la hausse des taux américains. Un pays comme le Canada qui a des liens très étroits avec les États-Unis, en vertu de l'Accord de libre-échange et sur le plan géographique, ne pouvait pas avoir des taux d'intérêt qui diffèrent sensiblement de ceux en vigueur au sud de la frontière. Il s'est moqué de tous ceux qui suggéraient une politique canadienne des taux d'intérêt. Il ne pouvait concevoir une politique monétaire indépendante.

Les choses ont bien changé; le ministre et le gouverneur de la Banque du Canada suivent maintenant une politique monétaire indépendante avec un enthousiasme qu'aucun d'entre nous n'aurait cru possible. Le ministre ne nous dit plus que nous devons harmoniser nos taux d'intérêt avec les taux américains qui sont bas. Non, maintenant que les taux d'intérêt canadiens dépassent les taux américains de 5 p. 100, le ministre a adopté une politique qu'il répudiait jadis. Nous suivons désormais une politique monétaire indépendante. Malheureusement pour les Canadiens, elle suppose des taux d'intérêt élevés.

Le ministre a alors ajouté qu'une baisse des taux d'intérêt ferait chuter le dollar. Comme le dollar est monté à 86 c. l'an dernier, son raisonnement n'est guère valable.

Il nous a dit que l'inflation était galopante et qu'il ne pouvait réduire les taux d'intérêt avant de l'avoir maîtrisée. L'inflation est passé de 5,4 p. 100 à l'été à 5,1 p. 100 à la fin de l'année.

• (1620)

Le ministre a alors dû trouver une autre explication; il nous a donc dit que les taux d'intérêt doivent demeurer élevés pour attirer les investisseurs étrangers.

Cette semaine, il dit que l'inflation est à la hausse, donc il faut maintenir les taux d'intérêt élevés. En même temps, notre dollar a été pris d'assaut et le gouvernement dépense des sommes fabuleuses pour le supporter. Madame la Présidente, pourquoi se demander ce qui sème tant de confusion parmi les Canadiens? Pourquoi s'étonner du fait que le marché monétaire ne sait pas comment

réagir? Faut-il s'étonner de la méfiance des investisseurs à l'endroit du gouvernement?

D'après Statistique Canada, l'inflation est passée de 5,1 à 4,5 p. 100 en janvier. Ce sont les augmentations de la taxe de vente fédérale qui sont à l'origine du taux d'inflation de 5,5 p. 100. Le ministre n'a pas annoncé de nouvelles taxes, mais l'augmentation de la taxe de vente fédérale imposée aux Canadiens dans le budget de l'an dernier fait monter les prix à la consommation. Le ministre impose des taxes additionnelles qui attisent l'inflation, puis il tient tout le monde responsable de sa politique et fait grimper les taux d'intérêt à un niveau jamais atteint depuis huit ans.

J'ai deux questions au sujet des récentes hausses des taux d'intérêt. Premièrement, le ministre nous a dit qu'à l'entrée en vigueur de sa nouvelle taxe sur les produits et services en 1991—soit dit en passant, une nouvelle taxe que le Parlement n'a pas encore autorisée. . .

Une voix: En est-il question dans le budget?

M. Young (Gloucester): Non, il n'y a pas de nouvelles taxes. Peut-être les Canadiens seront-ils un peu étonnés le 1er janvier 1991, à moins que nous puissions bloquer l'imposition de la taxe sur les produits et services. C'est certainement un projet de nouvelle taxe.

De toute façon, le ministre dit: «Ne vous en faites pas, car les taux d'intérêt ne monteront pas quand la TPS entrera en vigueur». Il affirme que lui et M. Crow connaissent la différence entre une inflation normale et une inflation causée par des augmentations de taxe de vente. Aussi, même si à cause de la TPS le taux d'inflation augmente d'environ 1,25 p. 100 au dire du ministère, les taux d'intérêt ne devraient pas augmenter, car l'inflation provoquée par la TPS n'est pas une inflation normale et ne se produira qu'une seule fois.

Le fait que M. Crow ait décidé jeudi dernier de faire passer le taux d'intérêt à 13,32 p. 100 parce que les augmentations de la taxe de vente fédérale avait fait monter le taux d'inflation de 1 p. 100 en janvier, montre clairement que M. Wilson connaît peut-être la différence, mais M. Crow est d'avis que l'inflation c'est de l'inflation, d'où qu'elle vienne. Nous pouvons tous prédire la façon dont il réagira à l'inflation en janvier 1991, d'après sa façon de réagir aux augmentations de la taxe de vente en janvier 1990.

M. Crow et la Banque du Canada hausseront le taux d'intérêt autant qu'ils le jugent nécessaire pour atténuer l'impact de l'inflation provoquée par la TPS. Le ministre des Finances devrait cesser de tromper les Canadiens lorsqu'il dit que la TPS ne fera pas augmenter les taux d'intérêt. Il a tort et il le sait fort bien. Les résultats montrent qu'il a tort. Il devrait commencer à dire la vérité aux Canadiens au sujet de la TPS. La taxe sur les produits et services qui entrera en vigueur en 1991 coûtera de l'argent aux Canadiens et elle fera monter les taux d'intérêt et le taux d'inflation. Les coupes prévues dans ce budget, qui, selon le ministre, n'impose pas de nouvelles taxes, sont en réalité le prix que nous payons maintenant pour la TPS qui entrera en vigueur l'an prochain. C'est aussi simple que cela. D'après les propres chiffres du gouvernement, l'entrée en vigueur de cette taxe lui coûtera 1,8 milliard de dollars.

Il faut également se demander si les augmentations de taxes imposées au mois de janvier étaient vraiment nécessaires. Selon les documents budgétaires diffusés par le ministre, et je parle ici des documents de l'an dernier, la majoration de la taxe de vente sur les matériaux de construction ainsi que le carburant et l'essence consommés par les agriculteurs devait rapporter au gouvernement environ 700 millions de dollars de plus, ce qui devait l'aider à résorber le déficit. À cause de l'augmentation du taux d'intérêt, provoquée en partie par la majoration de la taxe de vente, les frais d'intérêt de la dette ont grimpé de 800 millions de dollars. C'est donc dire que les nouvelles hausses de la taxe de vente, en vigueur depuis le 1er janvier dernier, feront augmenter le déficit de 100 millions de dollars. Vous avez là la théorie économique des conservateurs dans toute sa splendeur: augmentation des taxes, hausse de l'inflation, hausse des taux d'intérêt et augmentation du déficit.

Mme McDougall: Et de plus en plus d'emplois.

M. Young (Gloucester): Madame la Présidente, nous venons d'entendre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous signaler l'augmentation des emplois. En fait, dans les documents budgétaires, on voit clairement que le ministre des Finances s'attend à une baisse du nombre d'emplois. Il envisage une augmentation du chômage au pays, ce qui est, à son avis, un mal nécessaire pour maîtriser l'inflation.

J'espère que le ministre des Finances a au moins consulté ses collègues sur cette question, parce qu'il semble y avoir divergence d'opinions.

Une voix: Elle n'a pas lu le budget.

M. Young (Gloucester): Quand le ministre est entré en fonction en 1984, le gouvernement touchait des recettes fiscales de 71 milliards de dollars. L'an prochain, le gouvernement se propose de percevoir 119 milliards. En cinq ans et demi, les recettes ont augmenté de 48 milliards. Inouï! Le gouvernement conservateur a frappé les Canadiens de 32 hausses distinctes de taxes et d'impôts depuis 1984, ce qui donne, tout le monde en conviendra, un sens nouveau au vieux dicton voulant que les temps soient

durs sous les conservateurs, qui ne lésinent pas sur les taxes.

J'ai écouté aujourd'hui pendant la période des questions le ministre qui parlait toujours de situer les choses dans leur contexte. En 1984, quand il est arrivé au pouvoir, le gouvernement récoltait 29 milliards de dollars en impôts sur le revenu des particuliers. Cette année, le gouvernement Mulroney se propose de perecevoir 56 milliards, soit presque le double.

Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, rappelons-le puisque la taxe sur les produits et services s'en vient, la taxe sur les ventes des fabricants, cette faucheuse notoire d'emplois, a rapporté au gouvernement 7,7 milliards de dollars. Cette année, le gouvernement se propose de percevoir 18,5 milliards grâce à cette même taxe. Les recettes de la faucheuse d'emplois sont donc passées de 7,7 à 18,5 milliards de dollars, soit deux fois et demie les recettes d'il y a cinq ans.

Ces gens-là savent comment nous taxer et imposer. La nouvelle taxe sur les produits et services, que le ministre espère nous faire adopter, rapportera des recetttes brutes d'environ 23 milliards de dollars, soit trois fois plus que le gouvernement ne recueillait au moyen de la taxe de vente fédérale en 1984 quand il est arrivé au pouvoir. Il faut donc croire que le ministre actuel, qui avait promis en 1984 de ne pas hausser les taxes ni les impôts parce qu'ils étaient déjà trop élevés, a établi un bien triste record durant cette période.

Comment en sont-ils arrivés là? La question n'est pas sans intérêt si l'on veut se faire une idée de ce qui se passera l'année prochaine, lorsque la nouvelle taxe sur les produits et services entrera en vigueur, si le gouvernement parvient à ses fins.

En 1984, le gouvernement conservateur a fait passer la taxe sur les ventes des fabricants de 9 p. 100 à 10 p. 100, en 1986, un peu moins de deux ans plus tard, de 10 p. 100 à 11 p. 100, plus tard la même année, car il était d'humeur à lever des impôts, encore de 11 p. 100 à 12 p. 100. Puis, dans le budget de l'année dernière, le ministre l'a fait passer de 12 p. 100 à 13,5 p. 100. Imaginez, madame la Présidente, de 9 p. 100 à 13,5 p. 100 en un peu plus de quatre ans. Imaginez ce qui arrivera au Canada si la taxe sur les produits et services subit le même sort. Ce n'est pas à exclure, étant donné ce que le gouvernement a fait jusqu'ici.

Le gouvernement a augmenté les taxes de vente et d'accise sur l'essence à huit reprises depuis son arrivée au pouvoir, la dernière fois le 1er janvier dernier. Mais ce budget-ci ne prévoit aucun nouvel impôt. Le gouvernement les a tous déjà en place et a même instauré le mécanisme pour appliquer la nouvelle taxe l'année prochaine. C'est en quelque sorte une année de réduction du déficit au moyen de compressions budgétaires.

En 1986, le ministre a supprimé la réduction de l'impôt fédéral destinée aux Canadiens à faible revenu. Il a également appliqué ce qu'il a appelé une surtaxe temporaire de 3 p. 100 à l'impôt sur le revenu. Deux ans et demi plus tard, il a décidé que la surtaxe dite temporaire était trop temporaire, de sorte qu'il l'a rendue permanente et l'a portée à 5 p. 100 en juillet dernier.

En 1986, il a décidé de majorer la taxe sur les billets d'avion. En 1988, il a perçu un impôt sur les tarifs de câblodistribution et les appels téléphoniques interurbains. Alors, maintenant, madame la Présidente, lorsque la société Bell dit: «Un appel interurbain, cela fait tellement plaisir», vous savez que celui à qui cela fait plaisir, c'est peut-être le ministre des Finances.

En 1987, il a commencé à percevoir un impôt sur les tablettes de chocolat, car, tant qu'à y être, pourquoi laisser les enfants tranquilles? Une fois parti, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout! Maintenant, lorsque votre enfant fouille dans ses poches pour acheter des bonbons, devinez qui essaie de lui faucher quelques sous? Nous avons également vu le ministre commencer à prélever un impôt sur les boissons gazeuses. Alors, lorsque vos enfants ont une fringale, vous verrez peut-être le ministre avoir, quant à lui, une fringale d'argent. Depuis 1988, il perçoit un impôt sur les jouets, de même que sur la peinture et le papier peint.

Puis, en 1989, il a commencé à récupérer les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse. C'est un gouvernement pour qui les impôts n'ont pas de secrets.

[*Français*]

La TPS est l'aboutissement d'une soi-disant réforme entreprise par le gouvernement conservateur, réforme qui était censée augmenter les taxes de vente, augmenter l'impôt des entreprises, mais en même temps, abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers. Or, faut-il s'en étonner! Cette réforme est une faillite lamentable. Depuis 1984, l'impôt sur le revenu des ménages a augmenté au lieu de baisser, sauf pour les personnes à revenu très modeste et, naturellement, pour les mieux nantis de notre société. Les recettes fiscales tirées de l'impôt sur le

revenu des particuliers ont doublé depuis 1984. Désormais, tous versent une surtaxe d'au moins 5 p. 100 sur leur facture d'impôt de base, et en plus, le ministre impose maintenant une taxe sur les allocations familiales et les prestations de vieillesse.

• (1630)

[*Traduction*]

C'est à cause de ces impostures, qui montrent l'injustice de la réforme fiscale des conservateurs, que les Canadiens restent sceptiques quand le ministre essaie de leur faire croire que la TPS sera avantageuse. C'est le message qui nous est communiqué. Les Canadiens le rejettent.

Le ministre prétend que la TPS va améliorer le sort des Canadiens à revenu modeste. Personne ne le croit. Personne ne croit non plus que le taux restera longtemps à 7 p. 100.

Le ministre affirme que la TPS n'aura pas d'incidence sur les recettes, mais tout le monde sait que c'est le début de la plus grande razzia de l'histoire de la fiscalité canadienne.

Il nous a dit pendant deux ans que la TPS rapporterait 18,5 milliards de dollars en 1991. Il a reconnu dans le budget d'hier ce que nous disons depuis le début: elle produira plus de recettes qu'on ne le dit. Le ministre lui-même affirme dans son document qu'elle rapportera 19,5 milliards, soit 1 milliard de plus. À peine découverte, elle rapporte déjà des recettes supplémentaires de un milliard.

[*Français*]

Le ministre nous avait dit que la TPS serait visible, mais nous savons qu'elle sera invisible dans la plupart des cas. Il avait dit que la TPS serait simple. On n'a qu'à demander aux petites entreprises du Canada, puisque le Canada sera le seul pays au monde avec deux systèmes de perception de taxes de vente: un fédéral, un provincial. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a dit au gouvernement que la TPS sera un cauchemar administratif pour les petites et moyennes entreprises.

Le ministre avait promis de supprimer les surtaxes temporaires sur l'impôt des particuliers avec l'entrée en vigueur de la TPS. Au contraire, comme d'habitude, il les a rendues permanentes, et en plus il a augmenté ces surtaxes de 3 à 5 p. 100. Il avait promis que la TPS serait accompagnée d'une réduction des impôts pour les gens de la classe moyenne mais, encore une fois, il a manqué à sa parole. Il avait promis que l'État verserait une indemnité aux petites entreprises qui devront percevoir la TPS. Ce n'est pas le cas. Il avait promis que la TPS ne toucherait pas les aliments, mais pourtant, madame la Présidente, elle touchera biscuits, tartes, sandwiches, bref presque tout ce qui se vend dans les restaurants. Et il ne faut pas oublier que pratiquement la moitié de toutes les ventes de produits alimentaires au Canada seront touchées par la TPS parce qu'ils sont consommés à l'extérieur du foyer.

Pendant des mois, le premier ministre et le ministre des Finances ont répété sans cesse aux Canadiens qu'il n'était pas question d'abaisser le taux de la TPS de 9 p. 100, mais quelques sondages plus tard, le taux de la TPS était abaissé, mais pas assez parce que les Canadiens, encore massivement, rejettent la proposition de la taxe sur les produits et services.

Le ministre des Finances s'entête à nous répéter que la TPS ne fera pas augmenter les taux d'intérêt ou l'inflation. Il n'y a personne qui croit cela, comme il n'y a personne qui croit qu'il n'y aurait pas eu de nouvelles taxes qui seraient imposées aux Canadiens et aux Canadiennes suite au dépôt de son Budget hier, madame la Présidente.

Le ministre des Finances et le gouvernement doivent comprendre qu'il n'y a qu'un payeur de taxes au Canada qui doit payer les impôts fédéral, provincial et municipal. Pour la grande majorité des Canadiens, la taxe sur les produits et services est la goutte qui fait déborder le vase. Trop, c'est trop! On l'entend partout au pays. Les Canadiens sont toujours prêts à payer leur part, mais ils s'expliquent mal pourquoi on les taxe davantage alors que le Vérificateur général, il y a deux semaines, nous disait que les comptes recevables pour taxes et autres revenus, dûs au gouvernement du Canada, s'élèvent à plus de 7 milliards de dollars.

[*Traduction*]

La stratégie du gouvernement en matière d'impôts se résume en deux mots: jamais assez. Les Canadiens refusent la TPS. Mes collègues et moi avons recueilli les noms de plus de 600 000 pétitionnaires qui disent non à la TPS. Mon collègue de Dartmouth dirige contre la TPS une campagne de pétitions électronique, la première dans notre pays, je crois. La campagne se tiendra du 12 au 16 mars. Nous espérons que les Canadiens de tous les coins du pays se donneront la peine d'appeller pour exprimer leur opposition à cette taxe. Nous de l'opposition officielle nous sommes engagés à faire obstacle à cette taxe. Nous espérons que le gouvernement reviendra à la raison, qu'il se mettra à l'écoute des Canadiens et qu'il abandonnera la taxe sur les produits et services.

M. Turner (Halton—Peel): Quelle est votre solution de rechange?

M. Young (Gloucester): J'ai écouté mon collègue qui en avait d'ordinaire long à dire sur la réforme fiscale. Il me demande si j'ai une solution de rechange. Je lui réponds

que la taxe sur les produits et services n'est sûrement pas une solution acceptable.

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Mon collègue devrait demander à ses électeurs s'ils sont en faveur de cette solution et non s'ils en ont une autre à proposer. Cette solution ne convient pas du tout aux Canadiens.

Il est devenu parfaitement clair que le gouvernement conservateur se moque des régions. Regardez la crise qui sévit dans la région de l'Atlantique. Le premier ministre a promis de l'aide. Il a dit à la Chambre: «Oui, nous serons généreux. Nous proposerons un train de mesures généreuses.» Or, le budget ne prévoit rien pour venir en aide au secteur des pêches sur la côte est. Les habitants de cette région ont appris hier qu'il leur faudra s'en sortir tout seuls.

Le gouvernement actuel a décidé de ne plus participer au développement régional. C'est ce qui est sous-entendu dans le budget d'hier. Le gouvernement n'a pas le courage de le dire. Il dit une chose, mais en fait une autre. L'APECA, la diversification de l'économie de l'Ouest, la FEDNOR et les programmes de développement régional n'aideront plus les régions au moyen de subventions. Finies les subventions. Il leur faudra dorénavant emprunter des fonds qu'elles devront rembourser. C'est parfait.

Si vous voulez vous retirer des programmes de développement régional parce que les Américains vous demandent de le faire, dites-le. Il n'y a rien de mal à cela, si vos convictions vont dans ce sens. Ce qui est répréhensible, c'est de dire une chose et d'en faire une autre.

Il est bien connu que, au cours des négociations sur l'Accord de libre-échange, les subventions au titre des programmes de développement régional ont été contestées. Encore une fois, le gouvernement canadien sacrifie les intérêts des régions et l'avenir de ses administrés sur l'autel de la libéralisation des échanges.

Simon avait dit de ne pas s'inquiéter, que ces subventions n'étaient pas négociables; de ne pas se soucier de l'assurance-chômage, qu'on s'en était déjà occupé; de ne pas se préoccuper du développement régional, ni des subventions de toutes sortes. Simon avait raison. Les Américains n'ont pas eu à s'inquiéter de tout cela, car le gouvernement conservateur s'est lui-même chargé de supprimer les subventions. C'est absolument scandaleux!

Venons-en maintenant à la décision qu'a développée aujourd'hui le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires, soit la décision que le gouvernement a prise à la dernière minute de privatiser la société Petro-Canada. Elle illustre encore davantage l'effritement complet de la volonté du gouvernement actuel de se conduire comme un gouvernement souverain au Canada. Un autre levier de contrôle de notre destinée économique vient de tomber.

Un nombre croissant d'entreprises canadiennes de toutes sortes sont cédées à des étrangers. On pourrait citer la proposition de la Banque American Express et rappeler ce qui est arrivé aux sociétés Esso et Texaco. Les exemples sont tellement nombreux. Mais il est question ici de la propriété d'un secteur industriel clé pour le Canada, un secteur qui est essentiel à la survie de tout pays disposant de ressources de ce genre.

Le gouvernement a eu une chance de s'imposer et de réaffirmer au moins un semblant d'engagement envers le Canada. Il ne l'a pas saisie. Il a décidé impulsivement à la dernière minute de vendre la société Petro-Canada.

Comme le prouvent les observations qu'a présentées aujourd'hui le ministre chargé de la Privatisation, les contribuables canadiens ne retireront pas un sou d'une telle transaction. Plus important encore—et les Canadiens doivent le comprendre—pas un sou du produit de la vente de l'une de nos possessions les plus précieuses ne servira à réduire le déficit. C'est parce que nous la donnerons, comme nous avons donné de Havilland à une société à qui nous avons versé beaucoup plus d'argent qu'elle ne s'attendait à en recevoir quand elle l'a achetée.

Après cinq ans et demi de gouvernement conservateur et six budgets présentés par ce ministre, notre régime fiscal est plus injuste que jamais et des services essentiels sur lesquels les Canadiens ordinaires comptaient depuis des années sont supprimés.

Les Canadiens, y compris les personnes âgées, doivent payer des taxes sur l'intérêt qu'elles gagnent avec leurs épargnes, même si ces montants d'intérêt sont inférieurs à 1000 dollars par année. Les prestations d'assurance-chômage sont réduites et menacées, les primes augmentent et le gouvernement du Canada se retire du programme d'assurance-chômage, sauf pour ce qui est de nous dire quoi faire. Il contrôle le programme, mais il ne participe plus à son financement.

• (1640)

D'après une étude effectuée par le très respecté Institut de recherches politiques, les cibles de la réforme du régime de l'impôt sur le revenu entreprise par le ministre étaient les Canadiens à revenus faibles et moyens. Les seules personnes qui paieront moins d'impôt sur le revenu sont celles dont les revenus sont inférieurs à 10 000 dollars ou supérieurs à 100 000 dollars. Les Canadiens riches dont les revenus dépassent 100 000 dollars paient 1 570 dollars de moins d'impôt sur le revenu aujourd'hui que lorsque le ministre des Finances est entré en fonction en 1984.

On peut en conclure que la classe moyenne du Canada est la cible favorite des augmentations de taxes et d'impôt du ministre des finances. Le programme de réforme fiscale imposé par ce ministre n'est rien d'autre qu'une attaque à outrance contre la classe moyenne du Canada et cette classe s'en rend compte. Si les députés qui siègent à votre droite ne comprennent pas ce qui arrive à la classe moyenne, madame la Présidente, les gens qui portent le fardeau fiscal le savent, eux. Cela se voit partout, quand vous vous promenez dans le pays.

Depuis 1984, les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté trois fois plus rapidement que celles de l'impôt sur les sociétés. Le gouvernement conservateur propose maintenant d'avoir la taxe sur les produits et services qui, comme mon collègue d'Ottawa–Sud l'a fait remarquer à la Chambre, est le plus bel allégement fiscal jamais offert aux sociétés dans l'histoire du Canada; six milliards de taxes transférés des sociétés aux consommateurs.

C'est dans ce contexte qu'il faut voir les choses. Comme le ministre l'a dit lui-même aujourd'hui, il faut tenir compte du contexte. Quelque 1,4 million de Canadiens et leur famille n'avaient pas de quoi se nourrir l'année dernière, et ont dû recourir aux banques d'alimentation. C'est une situation qu'un bon nombre parmi nous ne pensaient jamais revoir. Un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada. Les gens savent qu'il faut faire quelque chose. Ce budget cruel s'attaque aux plus vulnérables de la société plutôt qu'aux bien nantis; il s'en prend aux pauvres, aux sans-abri, aux personnes âgées, aux jeunes et aux malades. Même les autochtones n'ont pas échappé à ces nouvelles compressions budgétaires.

M. Fontana: N'oubliez pas les anciens combattants.

M. Young (Gloucester): Cinq mille anciens combattants, plus ou moins, comme le souligne mon collègue de London-Est, se voient imposer d'autres sacrifices. Je suppose que quelqu'un doit penser qu'ils n'ont pas fait assez. Ils devront payer 3 000 $ par an pour rester dans leur lit de malade.

C'est une tragédie que les gens ne comprennent pas toute la portée des politiques du gouvernement qui, pour sa part, ne semble pas se rendre compte du chaos économique, des problèmes fiscaux, de l'injustice flagrante et des souffrances humaines dont il est la cause.

M. Turner (Halton—Peel): Et vous, que feriez-vous?

M. Young (Gloucester): Le député demande ce que je ferais. Je pense que la réponse, la voici. Les Canadiens aimeraient bien voir ce que nous ferions s'ils le pouvaient, si seulement ils en avaient l'occasion. À chaque sondage, qu'il porte sur la TPS ou sur le budget—sur toutes les questions qu'on évoque devant les Canadiens aujourd'hui—s'il y a une chose sur laquelle ils sont presque unanimes, c'est qu'ils ne veulent plus entendre parler de ce gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Et cela c'est parce que ce gouvernement viole ses promesses l'une après l'autre. Il n'y a pas un engagement qu'il respecte. Il s'est engagé à réduire le déficit. Le ministre des Finances l'a répété à satiété. Ensuite il a changé d'avis et le déficit augmente. Il dit que ses politiques vont faire baisser les taux d'intérêt, mais ils n'ont jamais été aussi élevés depuis huit ans. Ensuite il prend le contre-pied du premier ministre, lequel avait dit qu'après le budget les choses iraient beaucoup mieux et que les taux d'intérêt chuteraient. Le ministre et son gouvernement battent tous les records pour ce qui est de faire le contraire de ce qu'ils disent.

Les Canadiens ne savent plus sur quel pied danser parce qu'il y a trop de choses qu'ils ne comprennent pas avec ce gouvernement. Ils n'arrivent pas à suivre ses raisonnements, si on peut appeler cela raisonner.

L'économie semble s'engager dans une récession, et certains diraient même que nous y sommes déjà. Dans ses documents budgétaires le ministre dit qu'en 1991 il y aura croissance négative pendant un et peut-être deux trimestres. La question de savoir si nous sommes en récession ou pas n'a qu'un intérêt théorique. Mais est-il censé réduire les programmes et imposer aux Canadiens la taxe

sur les produits et services, une toute nouvelle taxe à 7 p. 100?

M. Turner (Halton—Peel): Et la dette?

M. Young (Gloucester): Le député parle de la dette. Nous savons que d'un bout à l'autre du pays les Canadiens parlent de la dette, et que la dette est passée de 170 à plus de 350 milliards de dollars en cinq ans. Pourquoi ne parleraient-ils pas de la dette? Un tel accroissement ne s'était jamais vu au pays. Voilà pourquoi nous en parlons.

La façon employée par le gouvernement fédéral de se débarrasser du problème de la dette, c'est surtout de s'en décharger sur les provinces et les municipalités. Le gouvernement dit: évitons de nous en attribuer la responsabilité. N'essayons pas d'avoir la force, la confiance et la franchise de dire: «C'est notre faute. Nous allons nous en occuper. Nous ne reculerons pas devant la tâche. Renvoyons cela aux dix provinces et aux territoires.»

Compte tenu des défis auxquels nos jeunes doivent faire face aujourd'hui, convient-il de couper dans les programmes d'emploi d'été? Convient-il de dire aux jeunes Canadiens: «N'y comptez pas! Il n'y a pas d'emplois pour vous cet été.»

Qu'advient-il de la recherche et du développement? Comment allons-nous devenir compétitifs? Nous parlons de règles du jeu équitables. Nous imposons une taxe sur les produits et services de 7 p. 100 que notre plus gros concurrent n'a pas. Nous nous enlevons la possibilité de lui faire concurrence selon des règles équitables.

Et que dire du refus du gouvernement de même parler de la crise au Canada atlantique? Comment se fait-il que, malgré le nombre de députés de l'Ouest qui sont assis à votre droite, madame la Présidente, il n'a même pas été question de ce qui arrive aux agriculteurs de l'Ouest?

Une voix: Et aux habitants de la Colombie-Britannique.

M. Young (Gloucester): Qu'advient-il des habitants de la Colombie-Britannique? Le Polar 8 n'était pas seulement un brise-glace, c'était un symbole. Je sais que le premier ministre de la Colombie-Britannique, son ministre des Finances et les habitants de cette province en général seront capables de défendre leur cause non seulement en invoquant la nécessité économique, mais aussi en soutenant que c'est le genre de chose qui contribue à éloigner davantage du reste du pays cette belle province et ses habitants.

Et que dire de la réduction des sommes versées aux provinces pour les soins de santé? Lorsque je suis ici, en Ontario, je lis ce que disent les journaux au sujet des listes d'attente et des gens qui vont aux États-Unis, ceux qui peuvent se le permettre, pour se faire opérer là-bas. Ils y vont parce que les listes d'attente sont trop longues ici.

Est-ce le moment de dire aux anciens combattants qui ont besoin de soins de santé: «Il vous en coûtera 3 000 $ par année. Si vous avez un conjoint, cet argent devra être puisé dans votre budget. Vous n'avez pas fait assez pour le Canada. Nous allons vous demander d'en faire un peu plus»? Est-ce là le genre de Canada qui correspond à la vision du ministre des Finances et du gouvernement?

Et la petite entreprise? Au cours des années elle est restée une alliée fidèle de ce gouvernement.

Ce qui m'inquiète, c'est que les députés de la majorité semblent dire que ceux qui soulèvent ces questions n'y comprennent rien. Quel meilleur ami le gouvernement peut-il avoir que M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante? Que dit-il de la taxe sur les produits et services? Il la qualifie de cauchemar sur la rue principale.

M. Turner (Halton—Peel): Il aime le budget.

M. Young (Gloucester): Le député dit que M. Bulloch aime le budget. Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit. Il ne l'aime pas. Il aime certains aspects, mais il n'aime pas l'ensemble.

La réponse sélective que l'on nous donne, c'est que si nous sommes contre la taxe sur les produits et services et contre ce que fait le gouvernement, c'est que nous ne comprenons pas ce qu'il essaie de faire. Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas à John Bulloch et à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui compte 80 000 membres, l'occasion de lui dire ce qu'ils pensent vraiment de la taxe sur les produits et services?

Pourquoi ne pas aller en Alberta, comme je le ferai le 5 mars pour un débat avec le ministre des Finances, où des centaines de gens auront l'occasion d'assister au forum auquel nous participerons ce soir-là? Le ministre des Finances et moi-même allons dépenser beaucoup d'argent pour aller en Alberta. Ce serait bien que les Albertains soient capables d'avoir une bonne réunion, dans un endroit public, où il n'est pas nécessaire d'être invité et de débourser 100 dollars.

Ce serait bien si M. Bulloch et mon collègue responsable de l'interpellation venaient à cette réunion, tout comme le chef du Parti réformiste et des représentants du Parti néo-démocrate. Surtout, il faudrait inviter les gens de l'Alberta, pour qu'ils comprennent ce qu'est la taxe sur les produits et services dans l'esprit des conservateurs. Ce serait un acte utile qui aiderait les Albertains et

les Canadiens en général à comprendre ce que cette taxe signifie.

• (1650)

Les Canadiens se posaient de nombreuses questions avant la présentation de ce budget et ils s'en posent encore beaucoup maintenant. Mais le député marque un point. Que devons-nous faire?

Je crois que nous devons faire ce que nous avons entendu tant de fois au Comité des finances lorsque nous l'avons accompagné dans ses déplacements à travers le pays: nous devons engager une réforme fiscale authentique et en profondeur au Canada. Plus question de refiler nos responsabilités à d'autres. Cette question nous concerne et nous devons y voir.

Comme nous l'a rappelé le maire de Vancouver pendant nos audiences dans cette ville, nous devons mesurer l'incidence de la réforme fiscale au lieu d'engager cette réforme unilatéralement et laisser ensuite les provinces concocter quelque machination pour que les municipalités écoppent au bas de l'échelle. Nous devons prendre garde à ce que nous faisons en matière de politique fiscale et en matière de dépenses. Comment faire pour que notre politique monétaire s'intègre à ce que nous tentons de réaliser au Canada? Nous devons nous entendre. Nous devons pouvoir discuter. Mais le grand conciliateur a raté son occasion. Les premiers ministres provinciaux ne brillent-ils pas par leur absence alors que nous traitons de questions économiques nationales, sans parler des autres? Et sur des questions à caractère purement économique, les provinces ne comptent-elles pas?

Allons-nous avoir 10 économies et 10 provinces qui seront toutes jugées sur leurs réponses aux questions suivantes: «Les affaires vont bien cette année? Déposez-vous un budget? Pouvez-vous payer un peu plus?» Est-ce bien le genre de Canada que nous voulons bâtir au lieu de pratiquer une politique nationale cohérente, susceptible de régler nos problèmes économiques? Sommes-nous en train de scinder le pays en petites entités pour pouvoir discuter avec chaque province séparément?

Nous comprenons qu'il existe des problèmes de compétence. Notre fédération a survécu pendant plus de 100 ans. Elle représente une façon fort différente de voir les choses.

Trop souvent, le gouvernement fédéral a relevé les impôts et pratiqué des compressions budgétaires sans en mesurer complètement les répercussions sur les gouvernements provinciaux et municipaux. Nous devons engager une réforme très sérieuse de l'activité gouvernementale sur le plan de la fiscalité, des dépenses publiques et de la politique monétaire.

[*Français*]

En faisant le bilan du gouvernement, madame la Présidente, après cinq ans et demi au pouvoir, les Canadiens ont certainement le droit d'être découragés. Les Canadiens savent très bien qu'il faut être compétitif sur le plan international, qu'il faut améliorer la création d'emplois, la formation de notre force ouvrière. On sait très bien que le Canada doit continuer de jouer un rôle de premier plan face aux changements dramatiques qui secouent le monde.

[*Traduction*]

Nous devons être concurrentiels. Les Canadiens essaient toujours de faire du mieux qu'ils peuvent. Mais nous savons que nous ne pouvons pas prétendre à l'excellence si notre économie n'est pas bien administrée, si nous ne respectons pas l'environnement, si nous n'avons pas le meilleur système d'éducation possible.

Les Canadiens savent qu'ils ne peuvent pas atteindre leurs buts sans y mettre le prix. Les Canadiens sont toujours prêts à y mettre le prix s'il est juste. Les Canadiens savent que nous ne pouvons pas progresser en toute confiance, traverser sereinement la décennie en nous préparant à entrer dans le XXI^{e} siècle, si nous sommes paralysés par un gouvernement qui a amplement fait la preuve de son incapacité d'administrer ses propres affaires après s'être vanté pendant des années d'être bon administrateur.

Nous croyons qu'ensemble, les Canadiens sont capables de grandes réalisations. Nous pouvons travailler ensemble pour libérer le Canada de sa dette. Nos citoyens, nos enfants, méritent un environnement sain et une économie saine. À mon avis, les deux vont de pair. La tragédie du budget d'hier, c'est qu'il ne nous offre ni l'un ni l'autre.

Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

La Chambre blâme le gouvernement

1) d'avoir alourdi le fardeau fiscal déjà insupportable des Canadiens, notamment par son projet de taxe sur les produits et services, tout en essayant de rejeter ses responsabilités sur les Canadiens à faible revenu et sur les provinces;

2) d'avoir essayé d'abandonner ses responsabilités à l'égard des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire, du développement régional et des anciens combattants; et

3) de maintenir ses politiques de taux d'intérêt élevés et de croissance ralentie qui ne pourront qu'aggraver la récession créée au Canada par les conservateurs.»

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je signale à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 26 minutes, à compter de 18 heures.

Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, je pense que l'on devrait demander l'unanimité de la Chambre afin de permettre au chef du Nouveau parti démocratique de faire son exposé au long et, si elle a besoin de plus de temps que prévu, je pense que l'on devrait avoir l'unanimité de la Chambre à cet effet.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la suggestion du secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime?

M. Milliken: Nous sommes heureux de collaborer et d'approuver la proposition que le secrétaire parlementaire a faite au nom du gouvernement.

Si le gouvernement est en veine de générosité, nous lui saurions gré de distribuer l'argent également entre tous les partis à la Chambre.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir parler aujourd'hui du budget du ministre des Finances, d'autant plus que le pays a grandement besoin d'un débat sérieux sur la politique économique.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Tous les Canadiens d'un océan à l'autre savent que notre économie est très mal en point. Le budget représente l'aboutissement de six années de gabegie économique.

Quand nous croyons que le gouvernement s'est surpassé, qu'il ne prendra pas d'autres mesures nuisibles et imprévoyantes, qu'il aura de nouvelles idées et fera preuve d'idéal, nous constatons, une fois de plus, que le vieux parti a de vieilles idées et qu'il livre la lutte d'hier avec les solutions d'hier dans les années 1990.

Nous avons besoin d'un débat sérieux auquel tous les Canadiens doivent participer, contrairement aux désirs du gouvernement. Cela comprend les associations de femmes et d'autochtones, les écologistes, les défenseurs de la justice sociale—tous les groupes de revendication. Ce n'est pas une coïncidence si le gouvernement leur retire 23 millions de dollars.

Le ministre des Finances et le gouvernement essayent tous les ans d'imposer silence à davantage de personnes, aux autochtones, aux personnes âgées, aux femmes. On impose silence dans ce budget aux personnes qui ont le plus à perdre dans notre société.

Mais une voix se fait entendre clairement. C'est la voix d'une personne âgée, d'un ancien combattant qui a servi son pays. Il proteste contre le fait qu'il va devoir payer 6 $ de plus par jour à la suite du budget du ministre, 6 $ par jour dans un budget qui se chiffre en milliards. Qu'a donc à dire un des pensionnaires du Foyer Rideau pour anciens combattants? M. Trailing déclare: «Après tout ce que les anciens combattants ont fait pour leur pays, ils se font malmener et insulter». Il parle ensuite du ministre des Finances en ces termes: «J'aimerais me colleter avec ce type. Nous sommes une espèce à part et tout ce qu'il nous donne, c'est un coup de pied au derrière».

• (1700)

Cela peut résumer les sentiments de nombreux Canadiens à l'égard de ce budget. Le gouvernement va donc avoir un débat énergique de la part du Nouveau Parti démocratique et, dirai-je, des Canadiens d'une côte à l'autre.

Nous allons dire au gouvernement que nous en avons assez des promesses qui ne sont pas tenues et des tromperies. Par exemple, si le gouvernement dit qu'il va préserver l'environnement et assurer un meilleur avenir à nos enfants, alors il devrait le faire. Ne présentez pas un budget pour essayer de régler les problèmes d'hier, mais un budget qui s'attaque aux problèmes de demain et qui nous donne confiance dans la décennie qui commence.

Ce budget ressemble à un vieux film de deuxième qualité. Le ministre des Finances a donné aux Canadiens un budget qui reflète fidèlement la situation actuelle: taux d'intérêt incontrôlables, chômage sans cesse croissant, acheminement vers la récession encore plus prononcée. C'est un budget pour une armée qui combat dans une guerre froide qui a pris fin. C'est un budget qui ne tient aucun compte de la crise environnementale où nous sommes plongés.

Le ministre avance à l'aveuglette et ne voit pas les défis à relever. Le gouvernement se penche sur le passé au lieu de regarder vers l'avenir. Le budget ne contient aucune idée nouvelle, c'est regrettable, car il y a tant à faire.

Le Nouveau Parti démocratique croit que l'heure est venue pour le gouvernement de relever les défis auxquels les Canadiens font face. Pour une fois, il est temps qu'il fasse vraiment preuve d'initiative.

[*Français*]

Examinons le contenu du Budget, madame la Présidente. Du même coup, voyons qui sont les perdants et qui sont les gagnants. Il est facile de voir qui sont les gagnants. Ce sont les sociétés et les contribuables à revenu élevé qui ne paient pas leur juste part d'impôt. Ce sont les compagnies qui font des bénéfices en polluant notre environnement. Ce sont les consultants en communication à qui le gouvernement accorde à coup de millions de dollars des contrats pour vendre aux Canadiens et Canadiennes des politiques inadéquates. Ce sont les courtiers qui feront beaucoup d'argent avec la vente de Petro-Canada et de Télésat. La liste des perdants est beaucoup plus longue. Elle comprend tous ceux et celles qui utilisent le système de santé. Elle comprend les jeunes, les personnes âgées, les sans-abri, les autochtones, les femmes, les Canadiens et les Canadiennes des régions les plus pauvres, les pêcheurs, les agriculteurs, les chômeurs et les enfants à qui l'on cédera un environnement pollué. Au lieu d'un environnement sain, nous avons maintenant un environnement pollué.

Autrement dit, le Budget touche tous les Canadiens et les Canadiennes à faible et à moyen revenu, qu'ils habitent à Canso ou à Kelowna, à Québec ou à Whitehorse. Ils subissent des augmentations de taxe. Pourtant, les services que le gouvernement leur offre disparaissent jour après jour.

[*Traduction*]

Ne nous leurrons pas, les taxes vont augmenter. Le budget impose de nouvelles taxes et les Canadiens ne sont pas dupes. Ils n'ont pas oublié la taxe sur les produits et services. Ils savent que, l'an prochain, ils débourseront des centaines de dollars de plus pour payer la nouvelle taxe de vente. Sachant que le gouvernement va allouer moins d'argent aux soins de santé et à l'enseignement post secondaire, ils en concluent que les provinces et les territoires vont être forcés de combler l'écart.

Autrement dit, les Canadiens s'attendent à payer plus de taxes provinciales et territoriales. Ils peuvent en être sûrs. Ils savent qu'ils ne peuvent pas se fier à la parole du gouvernement.

La réaction des premiers ministres et des ministres des finances provinciaux a été rapide et brutale. Le ministre des finances de la Nouvelle-Écosse a déclaré hier que ce budget coûterait à sa province 80 millions de dollars au cours des deux prochaines années, et à l'Ontario 480 millions de dollars. En Colombie-Britannique, il coûtera 120 millions de dollars seulement l'an prochain. Tous les gouvernements provinciaux ont dit carrément qu'ils seraient obligés d'augmenter les impôts ou de réduire leurs dépenses dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement.

Le gouvernement est en train de limiter les choix qui s'offrent aux Canadiens face à l'avenir. En particulier, les provinces plus pauvres ou moins peuplées ne disposent pas des ressources et des recettes nécessaires pour combler l'écart. C'est un abandon complet des pouvoirs fédéraux. C'est lâche et c'est honteux.

[*Français*]

Les réductions à l'assurance-maladie et à l'éducation postsecondaire représentent des exemples parfaits de promesses rompues. Voici ce que le premier ministre affirmait au cours de la dernière campagne électorale, et je cite: «Aussi longtemps que je serai premier ministre du Canada, les avantages sociaux seront améliorés, et non diminués, par notre gouvernement, qui s'est engagé à promouvoir la justice sociale et l'équité.» Il a bien dit, madame la Présidente, «améliorés». Il n'a pas dit «diminués».

Jetons maintenant un coup d'oeil sur ce Budget. Le financement aux provinces et aux territoires, pour l'assurance-maladie et pour l'éducation postsecondaire, sera réduit de 7,3 milliards de dollars, 7,3 milliards sur une période de cinq ans. Et cela, en plus des réductions annoncées l'année dernière.

Une voix: C'est incroyable!

Mme McLaughlin: Les compressions des dépenses gouvernementales pour la santé sont une autre attaque contre l'assurance-maladie. Elles touchent des millions de Canadiens et de Canadiennes, monsieur le Président. Imaginez les couloirs des urgences bondés, la fermeture de sections d'hôpitaux, les listes d'attente pour des chirurgies importantes qui ne cessent de s'allonger. Le gouvernement du Québec parle même de faire payer certains services médicaux.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, depuis 1984, la famille canadienne moyenne a payé 67 p. 100 de plus en taxe de vente, et son pouvoir d'achat diminue tous les ans. Avec les coupes dans les soins de santé, cette famille moyenne se verra réduite à se demander si elle va pouvoir faire opérer son enfant qui en a besoin. Nous nous rappro-

chons de plus en plus du système américain et nous ne le tolérerons pas.

Le Nouveau Parti démocratique a créé le régime d'assurance-maladie au Canada. Nous n'allons certes pas rester là les bras croisés pendant que le gouvernement est en train de le détruire. Nous allons lutter jusqu'au bout.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Je suis sidérée, monsieur le Président, de voir le gouvernement poser un geste aussi borné que d'imposer des réductions au financement de l'éducation postsecondaire. Par exemple, l'Association canadienne des professeurs d'université estime que ces réductions s'élèvent à 3,1 milliards de dollars.

Il va de soi pour tout Canadien sensé ou Canadienne sensée que nos jeunes constituent la ressource la plus importante dont nous disposons pour maintenir une économie solide.

• (1710)

C'est seulement une fois que nous aurons investi dans nos jeunes, et une fois que nous leur aurons donné la formation nécessaire, qu'il leur sera possible de relever les défis de demain. L'éducation est la clé pour un avenir prospère et durable.

J'aimerais mentionner un dernier élément concernant les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, monsieur le Président, et il est très important. Les réductions des dépenses du gouvernemnt dans les domaines de la santé et de l'éducation vont entraîner la création de deux sociétés: une riche et l'autre pauvre. Quelques provinces et territoires pourront, peut-être, compenser pour les réductions du gouvernement fédéral, mais il sera impossible aux provinces et aux territoires les plus pauvres d'en faire de même.

[*Traduction*]

Les services diminueront dans les provinces qui ne peuvent combler la différence. Voulons-nous d'un Canada où les Terre-Neuviens, par exemple, n'auraient pas accès à des installations hospitalières aussi convenables que celles des Ontariens, où les universités de la Saskatchewan devront augmenter les frais de scolarité et se contenter de locaux surpeuplés et de laboratoires mal équipés?

Où est donc la norme nationale? Le Canada, c'est l'égalité, la justice pour toutes les régions. Nous ne pouvons continuer de demander aux régions les plus pauvres de payer pour la mauvaise gestion de l'économie.

Il est inacceptable que l'on crée un Canada qui soit riche et un autre qui soit pauvre, et il faut que cela cesse dès maintenant.

Lorsqu'on examine le budget, on se rend compte de nouveau que, à l'instar de la taxe sur les produits et services, le budget vise à dépouiller au maximum les plus démunis, ceux qui sont le moins en mesure d'exprimer leur opinion et de se rebeller.

Les réductions annoncées, comme bien d'autres qui les ont précédées, s'attaquent aux membres de notre société qui ont le plus besoin de l'aide de leurs concitoyens. Il suffit de penser aux centaines de millions de dollars retranchés du Régime d'assistance publique du Canada pour les subventions accordées à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à l'Ontario. Ce régime sert à financer les programmes d'assistance sociale de garde d'enfants et d'autres visant à satisfaire aux besoins des pauvres.

Les pauvres de ces provinces ont tout autant besoin de ces programmes que les pauvres des autres régions du pays. Quand on est pauvre, on est pauvre, peu importe où l'on vit.

On pourrait se demander si les ministériels ne se promènent jamais dans les rues. S'ils le faisaient, ils auraient tôt fait de s'apercevoir que le nombre de sans-abris au Canada augmente sans cesse. Et pourtant, que fait le gouvernement? Il réduit les dépenses destinées aux logements sociaux. C'est un crime.

Si les députés ministériels visitaient de nombreuses localités du Canada, ils verraient de leurs propres yeux ce qu'il faut faire. Les députés à la Chambre devraient dire aux peuples autochtones du Canada: «Nous sommes ici pour veiller à ce que vous, en tant que premières nations de ce pays, puissiez mener votre vie comme vous l'entendez, vous avez droit à notre respect et nous allons appuyer vos buts et objectifs». Au lieu de cela, que fait le gouvernement? Il réduit les programmes des autochtones et des Inuit de 50 millions de dollars cette année et de 50 millions l'an prochain, tout comme il a réduit les programmes d'enseignement postsecondaire des autochtones l'an dernier. Les faits sont éloquents. Le traitement que le gouvernement accorde aux premières nations du Canada est tout simplement scandaleux.

J'ai mentionné tantôt que l'une des réductions les plus cruelles et inutiles est probablement celle qui s'applique aux programmes des anciens combattants, à ces hommes et à ces femmes qui ont servi leur pays. Ces réductions touchent leurs programmes de soins prolongés et de logement et font augmenter le prix de leur chambre et de

leurs repas. Quelle façon cruelle d'exprimer notre reconnaissance envers nos anciens combattants.

À côté des 17 millions de dollars que cette mesure fera économiser aux Canadiens, il y a les 14 millions que le gouvernement dépensera en propagande pour faire accepter une taxe sur les produits et services dont nous savons déjà que 80 p. 100 des Canadiens ne veulent pas et dont ils ne veulent pas entendre parler.

Nous avons été fiers au fil des années de former un pays où égalité devant les tribunaux n'est pas un vain mot. Mais le gouvernement actuel va même mettre un frein à l'expression de ces valeurs, car environ 86 millions de dollars seront retranchés de l'aide juridique, ce service qui assure aux Canadiens les moyens de faire respecter leurs droits. Encore une fois, ce sont les Canadiens à faible revenu qui en souffriront le plus, car ce sont souvent eux qui ont recours à l'aide juridique.

Nous avons fait au Canada une vaste enquête sur les relations entre la justice et les autochtones. Cette mesure va toucher très gravement le droit des autochtones à obtenir justice dans notre société. Ainsi, tandis que d'un côté nous nous répandons en voeux pieux en disant que les autochtones ont droit à la justice et que chaque Canadien devrait avoir droit à une justice équitable et égalitaire au Canada, de l'autre côté nous réduisons les moyens de faire respecter ces droits. C'est intolérable.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement impose également des réductions à Téléfilm Canada et à Radio–Canada. Radio–Canada est une de nos institutions nationales importantes. Radio–Canada et son équivalent anglais CBC contribuent à l'unité nationale et créent des liens. Tout porte à croire que les conservateurs veulent que la société d'État ferme ses portes. Ils sont sur la bonne voie.

Plusieurs questions viennent à l'esprit, monsieur le Président. Quand le gouvernement cessera–t–il de réduire petit à petit notre souveraineté? Quand va–t–il cesser de détruire nos institutions culturelles? Et quand va–t–il cesser de s'attaquer aux pauvres et aux plus démunis?

[*Traduction*]

Le gouvernement a montré encore une fois par son budget qu'il n'est pas du tout entré dans la décennie 1990, qu'il n'a pas du tout essayé de s'adapter à la situation internationale en faisant des plans pour ramener nos troupes d'Europe. Sa mentalité de guerre froide l'a encore une fois empêché de prendre une initiative progressiste.

Le gouvernement a plutôt choisi d'abandonner le projet de construction d'un brise–glace de type Polar 8 qui est tellement indispensable pour protéger notre souveraineté dans le Nord. On se demande quand le gouvernement va cesser de sacrifier notre souveraineté. Quand va–t–il cesser de détruire nos institutions culturelles? Quand va–t–il cesser de s'en prendre aux Canadiens défavorisés?

Ce qui ne figure pas dans le budget est tout aussi important que ce qui s'y trouve. Le budget ne prévoit rien pour les femmes. On n'y trouve rien concernant les refuges pour femmes battues. Aucun véritable engagement à faire respecter l'équité salariale dans la fonction publique et dans le secteur privé. Aucun programme pour sensibiliser la police et les juges aux questions touchant les femmes. Aucune aide pour les femmes âgées vivant dans la pauvreté. Le budget n'en parle pas.

Il ne dit rien non plus des garderies. Comme promesse brisée, monsieur le Président, on ne fait pas mieux. Pendant qu'un million d'enfants canadiens ont besoin de garderies et en sont privés, le gouvernement reste silencieux. Or, les femmes ne pourront parvenir à l'égalité que lorsque les Canadiens auront accès à des services de garde abordables et de bonne qualité. Malheureusement, l'absence de ces services semble parfaitement convenir au gouvernement.

La ministre chargée de la Condition féminine devrait examiner sérieusement son bilan, qui est désastreux. La marche vers l'égalité a cessé et nous regressons. La seule nouvelle initiative a été la recriminalisation de l'avortement. Le gouvernement dit en somme qu'il ne fera pas d'efforts pour traiter les femmes avec dignité, mais qu'il peut trouver le temps de les traiter comme des criminelles.

• (1720)

Ce qui est également très décevant, c'est que le budget n'a nullement tenu compte des régions. Malgré les débats que nous avons eus à la Chambre au sujet de la crise qui sévit dans la région de l'Atlantique, malgré la grave situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs, nous ne voyons rien dans ce budget qui vise à aider les agriculteurs ou les habitants de la région de l'Atlantique et d'autres régions. Ce budget n'offre rien. Pas un sou pour le développement régional. Le gouvernement a orchestré avec brio la crise dans le Canada atlantique et ne fait rien pour la surmonter. Aucune mesure d'urgence pour venir en aide aux habitants de la région de l'Atlantique et aux travailleurs du secteur de la pêche.

[*Français*]

La province de Québec perd à elle seule 220 millions de dollars en paiement de transferts au cours de 1990–1991. Outre les réductions dans le domaine de la santé et de l'éducation, celles relatives aux logements

sociaux, à Radio-Canada et aux programmes d'exploitation minière toucheront le Québec. Notons également qu'il n'y a aucune initiative nouvelle pour le développement économique de cette province.

[*Traduction*]

Ce budget n'offre absolument aucune assistance aux Canadiens du Nord. À Whitehorse, une des villes dont on tient compte généralement pour connaître le coût du panier de provisions, celles-ci coûtent un tiers de plus que partout ailleurs au Canada. Et ce n'est pas tout, car, si vous allez plus loin au nord, dans l'Arctique de l'Est et les petites localités au nord de ma ville natale, ces provisions coûtent deux fois, voire trois fois plus cher. Que voyons-nous dans ce budget? Nous voyons des compressions imposées aux programmes destinés aux Indiens et aux Inuit, des réductions du financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire, la suppression du projet de brise-glace Polar 8, et du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada. Encore une fois, on néglige les intérêts du Nord.

L'exécutif national du Programme des communications sociales des autochtones m'a appris ce matin que le financement de ce programme est gravement compromis. Le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion sera réduit de 15 à 16 p. 100. L'UNESCO et l'ACDI ont loué ces émissions dont la haute qualité est reconnue dans le monde entier. Qu'est-ce que ces émissions accomplissent? Elles fournissent une tribune aux autochtones et font même plus.

Je cite l'exemple d'une station de radio du nord de l'Ontario, le Waterway Radio Service, où les chasseurs et trappeurs utilisent des radios de piste pour appeler à l'aide dans les cas d'urgence. Chaque année, le service de radio de piste sauve des centaines de vies. Une trentaine de stations de radio communautaires ne recevront plus d'entretien régulier et pourraient disparaître à cause de ces compressions budgétaires. C'est également vrai d'autres communications autochtones qui souffriront énormément de ces restrictions financières. Le genre de radiodiffusion qui mérite des prix pourrait en être affectée. La Inuit Broadcasting Corporation gagne des prix dans le monde entier. Nous allons quand même lui imposer des restrictions. CFWE de Lac-la-Biche, en Alberta, SHON-FM de Whitehorse et CKNM de Yellowknife, entre autres stations, seront amputées en permanence d'une partie de leurs services.

Nous avons indéniablement le devoir d'assurer aux Premières Nations un système de communication, de soutien, qui leur permettra de poursuivre leurs objectifs. J'ajoute que ces réseaux de communication autochtones servent non seulement les populations autochtones, mais la communauté toute entière. Dans ma région, il sert toute la collectivité. Nous restreignons donc un service qui s'adresse à tous les habitants d'un grand nombre de localités du Nord et des régions éloignées.

Cette atteinte aux peuples autochtones aura des effets désastreux sur de nombreuses collectivités.

Le ministre des Finances, comme je l'ai dit plus tôt, a choisi de ne pas voir les graves difficultés qui guettent les agriculteurs des Prairies. Rien n'est fait pour prévenir la crise agricole. Certaines fermes familiales croulent sous les dettes et ne pourront pas s'en tirer toutes seules.

Monsieur le Président, tout pays qui perd la maîtrise de ses approvisionnements en denrées alimentaires perd du même coup sa souveraineté. Les fermes familiales et les localités rurales sont menacées. L'an dernier, 25 000 personnes ont dû quitter la Saskatchewan. Pour le bien du pays, il faut sauver nos fermes familiales. Nous devons aider les agriculteurs à ne pas abandonner leurs terres. C'est un héritage que nous devons léguer aux générations futures. Le budget de cette année ne prévoit aucune mesure en ce sens.

Au contraire, il prévoit une hausse du chômage. C'est incroyable, il est mentionné dans le budget que le gouvernement s'attend à une augmentation du chômage. Or, il ne prévoit aucune mesure ni programme de formation ni stratégie de développement de l'emploi pour venir en aide aux chômeurs canadiens, dont le nombre est estimé à 1,25 million. Le gouvernement ne fait rien pour remédier à la situation; il s'attend même à ce que le taux de chômage s'établisse à 8,5 p. 100 au cours des quelques prochaines années. Ce qui veut dire 100 000 chômeurs de plus par année.

Le gouvernement semble croire que le travail est un luxe, qu'on peut s'en passer quand les temps sont durs. Il ne semble pas se rendre compte que ce sont des familles qui sont touchées. Que ces familles sont atteintes dans leur dignité, qu'elles souffrent de ne plus pouvoir participer d'une façon productive à la société. Le chômage est la cause de troubles familiaux, de problèmes sociaux. Il prive la société de la capacité de production des chômeurs.

Pour le ministre des Finances, toutefois, le taux de chômage n'est qu'un indicateur économique parmi tant d'autres. Mais qui dit chômage sous-entend des gens qui, même s'ils sont sans emploi, ont besoin de se loger et de se nourrir, ont soif de dignité et d'estime de soi. C'est pourquoi nous avons le devoir d'élaborer pour notre pays une politique de plein emploi et non pas une politique de chômage élevé.

À propos, qu'est-il advenu de tous les emplois que l'Accord de libre-échange devait créer? Il n'y en a pas eu. Tout ce que le gouvernement actuel a réussi à créer, c'est une mystification, et encore la plus énorme dont le Canada ait jamais été témoin.

[*Français*]

La destruction du Programme d'assurance-chômage, les pressions pour diminuer les salaires, l'utilisation des chômeurs dans la lutte contre l'inflation, l'absence de nouvelles initiatives dans le Budget pour aider les chômeurs canadiens, autant d'éléments qui illustrent l'insensibilité du gouvernement, quand il est question de chômage.

Le ministre des Finances doit se rendre compte que s'il veut une économie solide, il doit investir dans la population de ce pays, ce qui signifie créer des emplois. Le NPD affirme qu'un emploi est un droit qui revient à tous les Canadiens et Canadiennes. Un taux de chômage de 8,5 p. 100 est tout à fait inacceptable. C'est même un scandale!

[*Traduction*]

Dans son budget, le gouvernement ne fait aucun cas d'une crise très grave à laquelle les Canadiens sont confrontés et qu'ils ont identifiée dans une proportion de plus de 80 p. 100 comme étant un souci majeur pour eux, leurs enfants et l'avenir. C'est l'environnement. En passant outre à la crise de l'environnement, le gouvernement actuel a manqué à son devoir envers les Canadiens. Rien dans son budget ne témoigne aussi manifestement du manque d'imagination du gouvernement actuel que son inaction dans le domaine de l'environnement. Rien ne montre non plus aussi clairement que le gouvernement ignore non seulement les problèmes qui existent chez nous, mais également nos engagements envers la collectivité internationale.

• (1730)

Ce n'est pas comme si le gouvernement ne parlait pas de l'environnement. Il n'hésite pas à multiplier les promesses. Ainsi, le ministre de l'Environnement avait promis d'élaborer pour le Canada un plan d'action rigoureux qui prévoirait des mesures concrètes et les crédits nécessaires pour les financer. Il avait aussi promis que le budget d'hier serait un budget vert. Mon collègue me souffle que le gouvernement, dans le domaine de l'environnement, est un beau parleur et un petit faiseur.

Dans son budget, il ne manifeste nulle part une volonté ferme de protéger à tout prix l'environnement. Évidemment, en prenant des initiatives dans ce domaine, nous pourrions créer plus d'emplois. Mais au moment d'élaborer son budget, le gouvernement s'est plus soucié d'accroître le chômage que de planifier pour l'avenir.

Il n'a pas débloqué de crédits pour mettre au point des sources d'énergie de remplacement, pour favoriser la recherche dans le domaine des technologies propres, pour conserver les ressources et promouvoir le recyclage. Le budget ne propose aucun nouveau moyen d'enrayer l'épuisement de la couche d'ozone et le réchauffement de la planète.

Ce budget montre à quel point le ministre de l'Environnement a échoué dans ses efforts pour convaincre ses collègues de mettre en oeuvre les mesures qu'il préconise. Il montre également à quel point le gouvernement se soucie peu de l'environnement. Quand vient le moment d'agir, il se dérobe.

Les Canadiens qui ont à coeur l'avenir de notre pays et qui se soucient de son environnement ne doivent pas craindre de dire ce qu'ils pensent et d'écrire au ministre des Finances et au ministre de l'Environnement pour leur faire savoir qu'ils veulent une planification économique conçue en fonction de l'avenir, de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Voilà ce que nous voulons voir dans le budget.

[*Français*]

Le ministre des Finances doit maintenant reconnaître que le déficit le plus important auquel font face les Canadiennes et les Canadiens est celui de l'environnement. Il croît à vue d'oeil. Il représente une menace pour nos enfants. Et, contrairement aux autres déficits, on ne peut le rembourser.

Nous devons l'arrêter sans plus tarder. Maintenant, madame la Présidente, et non dans 10 ans.

Le Canada n'a aucun avenir économique si nos enfants ne peuvent respirer sans danger et s'ils n'ont rien à boire et à manger.

[*Traduction*]

Pour conclure, je voudrais souligner plusieurs points. Dans son budget, le ministre des Finances s'est montré très explicite sur le chapitre des réductions qui vont frapper les programmes sociaux et les programmes de soins de santé. Nous savons qu'elles vont atteindre quelque 7,3 milliards de dollars en cinq ans. Seront touchés les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, soit notre investissement dans l'avenir. Seront aussi frappées les sciences et la technologie, c'est-à-dire notre capacité même à être concurrentiels dans un monde en évolution.

Ce sont là des données très précises. On est très explicite aussi sur les économies qu'on va réaliser en réduisant les programmes destinés aux Indiens et aux Inuit, les programmes d'aide au développement et les programmes visant les anciens combattants. Tout cela est bien précisé dans le budget.

Le budget prévoit aussi la suppression des subventions aux entreprises. Selon le gouvernement, c'est affaire de justice et d'équité. Il va supprimer les subventions aux entreprises, mais de quelles entreprises parle-t-il? S'agit-il des petites entreprises qui créent la plupart des emplois au Canada et que vont particulièrement pénaliser l'administration de la taxe sur les produits et services et la baisse des ventes que cette taxe va entraîner? Le gouvernement ne le dit pas.

S'agit-il des plus de 80 000 sociétés rentables qui ne paient pas un sou d'impôt? Le gouvernement ne le dit pas. Et combien allons-nous épargner grâce à cette mesure budgétaire qui est censée garantir aux moins bien nantis que les sociétés vont payer leur juste part? Ma foi, on ne donne pas de chiffres.

Cela me semble très curieux parce que le ministre des Finances sait exactement ce que représentent ses réductions budgétaires lorsqu'il sabre dans les services aux anciens combattants, les logements sociaux, l'aide sociale et les services de garde d'enfants. Toutefois, lorsqu'il s'agit de ses amis du milieu des affaires, nous ne voyons aucun chiffre, aucune prévision, rien de précis sur ce qu'il entend faire.

Voici les balivernes que le ministre des Finances déclare aux Canadiens et qu'il voudrait présenter comme une réponse pour les années 90. C'est le sixième budget du ministre des Finances et il faut absolument regarder les choses dans ce contexte. Le ministre a, pendant six ans, été un piètre gestionnaire des finances de l'État. Il a eu six ans pour freiner l'inflation. Il a eu six ans pour faire baisser les taux d'intérêt. Il a eu six ans pour faire des plans pour l'enseignement postsecondaire et la recherche. Que s'est-il passé? Maintenant on nous dit que rien ne va plus.

M. Nystrom: Nous devrions le balancer.

Mme McLaughlin: Mon collègue dit que nous devrions balancer le ministre. Je pense que voilà un bon conseil pour le gouvernement.

D'une part, le gouvernement maintient délibérément les taux d'intérêt à un niveau très élevé pour freiner l'inflation et, d'autre part, il propose une taxe sur les produits et services qui, de son propre aveu, aura pour effet de hausser l'inflation. C'est très difficile pour les Canadiens moyens et peut-être même pour les députés ordinaires de suivre cette logique et ce type de gestion économique.

Une politique pour freiner l'inflation et une autre pour la faire grimper. Je pense, madame la Présidente, que ce budget, tout comme les déclarations qui ont été faites sur le dépôt sacré que sont les programmes sociaux et sur le fait que la taxe sur les produits et services ne sera pas une taxe cachée et qu'elle favorisera le développement économique, que ce budget, dis-je, est loin d'être conforme à la réalité. En poursuivant des politiques contradictoires, le gouvernement a contracté une dette qui a fait doubler le déficit depuis qu'il est arrivé au pouvoir. C'est ça, la gestion de l'économie?

En fait, le gouvernement prédit des taux de chômage élevés dans son propre budget. Il devrait avoir honte de ces taux au lieu de les considérer comme de simples indicateurs économiques. L'histoire montrera que le ministre base ses budgets sur des projections passablement inexactes. Dans celui de l'année dernière, il disait que nos taux d'intérêt se situeraient à environ 10 p. 100 cette année et tous ses calculs étaient basés sur ce chiffre. Les Canadiens, qui doivent maintenant payer des taux d'intérêt de 14 p. 100 et plus, savent quel crédit ils peuvent accorder à ses projections.

Ils savent aussi que les taux d'intérêt élevés ont ajouté des milliards de dollars au déficit que le ministre dit vouloir réduire. À chaque augmentation du taux d'intérêt d'un point de pourcentage, le déficit grossit immédiatement de 1,7 milliard de dollars. Le budget de cette année est encore basé sur l'hypothèse que les taux d'intérêt seront peu élevés. Étant donnée la voie suivie par le gouvernement, on peut prédire, sans risquer de se tromper, que cette hypothèse ne se matérialisera pas. Les projections concernant la réduction du déficit se révéleront fausses et le déficit lui-même restera élevé.

Pour conclure, je dirais que ce budget est synonyme de désespoir et d'inégalité. Il n'apporte aucun espoir d'un avenir meilleur aux femmes, aux autochtones, aux chômeurs et aux pauvres. Il signifie même que l'écart entre les habitants des provinces riches et des provinces pauvres s'élargira. La vie restera difficile pour ceux qui vivent dans l'Atlantique, dans les Prairies et dans le Nord. En somme, ce budget manque totalement de vision et de nouvelles idées et il ne relève pas les défis de demain.

• (1740)

Ce dont notre pays a besoin, c'est de voir disparaître les banques d'alimentation, les soupes populaires, le problème des sans-abri. Nous avons besoin d'un régime fiscal juste où les Canadiens à revenu élevé et les sociétés rentables paient leur juste part.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Ce dont notre pays a besoin, c'est d'un gouvernement qui tend à la justice sociale. Le gouvernement devrait investir davantage dans sa main-d'oeuvre au moyen de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la flexibilité en matière d'emploi et des services de garde d'enfants. Une réduction importante et immédiate des taux d'intérêt ferait diminuer le déficit de plusieurs milliards de dollars, aiderait nos agriculteurs et nos petites entreprises et relancerait notre économie.

Nous avons besoin d'un budget qui prévoit le développement et le soutien de nos communautés régionales. Nous avons besoin d'un budget qui révèle un engagement concret et précis à l'égard de l'environnement.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Nous avons besoin d'un budget qui permettra à tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, d'avoir un emploi, d'avoir de la dignité, de rester là où ils habitent et de contribuer à bâtir un Canada fort.

[*Français*]

Nous devons nous défaire du programme des conservateurs. L'avidité n'est pas une vertu, et la compassion n'est pas un vice. Nous avons mis trop de temps et trop d'efforts afin d'instaurer une société juste et humaine, pour laisser les conservateurs la détruire aujourd'hui.

Je le dis au gouvernement: les Canadiens et les Canadiennes, d'un océan à l'autre, rejettent l'absence de vision du gouvernement conservateur. Ils rejettent le libre-échange, ils rejettent la TPS, ils rejettent le présent Budget. Ils sont fatigués des promesses rompues. Ils en ont assez d'être toujours perdants.

[*Traduction*]

Les Canadiens se feront entendre. Il y a un mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur dans le pays. Ceux qu'on appelle les petites gens se lèvent et s'unissent pour mieux se faire entendre. Les gens de tous les milieux, de tous les groupes sociaux, de toutes les communautés et de toutes les régions se rassemblent pour s'opposer aux politiques du gouvernement. Ils disent à l'unisson: «Ça suffit comme ça! Nous allons reprendre le Canada.»

Une voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le Nouveau Parti démocratique trouve qu'il est grand temps que les Canadiens se fassent entendre. Il est grand temps que le gouvernement prête l'oreille aux préoccupations des Canadiens et suive leurs conseils. Ils peuvent lui montrer le chemin. Ils ont une vision de l'avenir.

Au ministre des Finances, au ministre de l'Environnement, au premier ministre, je dis ceci: écoutez les Canadiens avant qu'il soit trop tard.

[*Français*]

La population canadienne peut indiquer la voie. Elle a une vision de l'avenir. Je signale une chose au ministre des Finances au ministre de l'Environnement, au premier ministre: Écoutez la population du Canada avant qu'il ne soit trop tard!

[*Traduction*]

Ce budget est celui du passé. Il ne contient pas une seule nouvelle idée, il n'est pas tourné vers l'avenir. Par conséquent, je propose:

> Qu'on modifie l'amendement en ajoutant ce qui suit:
>
> 4) de n'avoir pas protégé l'environnement;
>
> 5) de n'avoir pas fourni d'aide aux collectivités agricoles du Canada;
>
> 6) de n'avoir pas réparti le fardeau fiscal en supprimant les échappatoires qui permettent aux sociétés lucratives d'éviter de payer des impôts;
>
> 7) de n'avoir pas fourni d'aide à la région de l'Atlantique; et
>
> 8) de n'avoir pas mis en oeuvre un programme national de garde des enfants.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord vous remercier de me donner l'occasion de participer à cet important débat.

[*Traduction*]

La motion qui nous est soumise aujourd'hui—d'approuver de façon générale la politique budgétaire du ministre des Finances—mérite l'approbation entière et sans réserve de tous les membres de cette Chambre. L'adoption de la motion se traduira par l'acceptation des objectifs énoncés dans le budget: la réduction du déficit et la remise de l'économie sur la voie du développement durable.

Le message contenu dans le budget est clair. Il demande aux Canadiens d'être persévérants dans la bataille livrée pour maîtriser les dépenses, réduire le déficit et combattre l'inflation.

De plus, il offre l'espoir que les mesures qu'il contient vont nous ramener sur la trajectoire établie à l'égard du déficit dans le budget de 1989, dont l'issue est une réduction draconienne du déficit fédéral, qui devrait être ramené à 14 milliards de dollars d'ici 1993–94 et à 10 milliards de dollars en 1994–95. Cette orientation permettra au fardeau de la dette publique de commencer à s'alléger, s'amenuisant par rapport à notre revenu national.

[*Français*]

Les politiques, madame la Présidente, qui sont dévoilées dans le Budget vont permettre à notre situation financière nationale de faire un bond en avant, de telle sorte que les intérêts sur la dette tomberont de 35c. sur chaque dollar de recettes aujourd'hui, à 26c., et qu'ils continueront de diminuer en 1994–1995.

Ma confiance dans les politiques mises de l'avant dans le Budget est solidement ancrée. Elle s'appuie sur le fait que ces politiques sont identiques à celles que le gouvernement a établies en 1984, qu'il a suivies depuis lors et lesquelles ont produit des effets bénéfiques pour l'économie. Dans cet énoncé économique de novembre 1984, le ministre des Finances exposait un programme comportant deux grands volets: l'assainissement des finances publiques et l'encouragement d'un secteur privé dynamique, innovateur et concurrentiel.

Les mesures que nous avons prises depuis ont lancé un défi aux Canadiens et les ont encouragés à améliorer leurs façons de faire, mais la principale pression en vue d'un changement n'est pas le fait du gouvernement, madame la Présidente, mais d'un monde en évolution rapide et de plus en plus concurrentiel dans lequel nous devons évoluer.

Nos politiques sont vraiment au diapason de cette réalité. Elles encouragent le développement d'une économie dynamique et souple, qui réagit rapidement et efficacement aux défis et aux opportunités qui se présentent, une économie plus ouverte et davantage tournée vers les marchés, une économie qui optimise nos capacités concurrentielles.

Permettez-moi, madame la Présidente, de vous rappeler quelques-unes de ces initiatives de taille qui ont été prises par le gouvernement pour renforcer la structure de l'économie et stimuler la croissance et la création d'emplois.

L'Accord de libre-échange canado-américain a créé et créera de nouveaux débouchés sur le vaste marché américain. Cet Accord contribuera à l'édification d'une économie plus forte et plus concurrentielle. Il va permettre un accroissement permanent de notre production économique de 3,5 p. 100, dont toutes les régions du pays vont bénéficier.

• (1750)

En outre, la déréglementation des secteurs de l'énergie et des transports, par l'abandon du Programme énergétique national et d'autres programmes, a réduit l'ingérence gouvernementale dans ces secteurs vitaux de l'économie, et encouragé une plus vive concurrence et une plus grande efficience.

[*Traduction*]

La réforme du régime de l'impôt sur le revenu a permis d'abaisser les taux d'imposition et d'éliminer les échappatoires et allégements fiscaux. Le régime est désormais plus équitable, et incite davantage au travail, à l'épargne et à l'investissement, avec comme résultante, une augmentation de la production économique.

Notre Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre vise l'amélioration des compétences et de la souplesse des travailleurs. Une meilleure formation, cela veut dire de meilleurs emplois. Une main-d'oeuvre mieux formée et plus souple est en mesure de s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et au changement.

La privatisation de sociétés d'État et le désinvestissement dans des secteurs où la mainmise du gouvernement n'est plus indispensable à l'atteinte des objectifs d'intérêt public ont permis de réaliser une plus grande efficience sur le plan économique et la réduction du déficit. Depuis 1984, les participations dans 18 sociétés ont été réduites ou vendues, tandis que huit autres sociétés étaient dissoutes. De plus, la santé financière de nombreuses sociétés d'État s'est grandement améliorée.

La réforme du régime de la taxe de vente est un autre volet essentiel de notre programme économique. La taxe actuelle sur les ventes des fabricants nuit à notre compétitivité, elle n'est pas équitable, et n'assure pas une source de recettes fiable pour contribuer à la maîtrise du déficit. Elle fait disparaître des emplois, et se traduit pour l'économie canadienne par un manque à produire annuel de 9 milliards de dollars. La TPS va permettre de libérer notre potentiel de croissance et de création d'emplois. Grâce au crédit remboursable, la nouvelle taxe sera plus équitable et assurera une source de recettes fiable au gouvernement.

Considérées dans leur ensemble, ces réformes accroîtront considérablement la capacité de production de biens et de services de l'économie. Elles feront passer le potentiel de croissance de l'économie de 2 3/4 p. 100 en moyenne par année à plus de 3 1/4 pour cent, ce qui se traduira par la création d'un plus grand nombre d'emplois et un relèvement du niveau de vie des Canadiens.

[*Français*]

J'ai déjà fait valoir, madame la Présidente, que ces réformes avaient été fructueuses. Nous en avons pour

preuve le bilan enregistré, qui montre que les Canadiens ont bien réagi. À l'heure actuelle, près de 1,6 million de Canadiens de plus occupent un emploi qu'il y en avait en 1984. Les revenus moyens des familles et des particuliers n'ont cessé d'augmenter, tant en termes nominaux qu'après impôt. Sept cent cinquante mille Canadiens de moins vivent à l'heure actuelle sous le seuil de la pauvreté.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Malgré les succès accomplis, il reste encore beaucoup à faire. Cela m'amène au deuxième élément de notre politique: la reprise en main de nos finances.

Permettez-moi de vous rappeler qu'en 1984 le gouvernement vivait au-dessus de ses moyens. Il consacrait plus de dépenses à ses programmes et services qu'il ne recevait des impôts et des taxes et des autres recettes directes. C'est ainsi qu'il devait emprunter 16 milliards de dollars pour combler la différence entre les recettes et les dépenses de programmes. De plus, sur un autre plan, les frais d'intérêt annuels sur la dette de 200 milliards de dollars atteignaient plus de 22 milliards de dollars.

Nous avons reconnu qu'il fallait nous attaquer en priorité au déficit de programmes, et nous avons déployé de vastes efforts, des efforts soutenus pour réduire les dépenses. Notre première priorité était de réduire le coût de fonctionnement de l'État, c'est-à-dire les coûts quotidiens de fonctionnement des ministères, comprenant notamment les traitements, les voyages, l'équipement et l'entretien.

Au cours de la période de cinq ans, depuis 1984, ces dépenses ont été ramenées de 17,4 milliards à 16,8 milliards de dollars. Le fonctionnement de l'État exige moins d'argent malgré l'accroissement de la charge de travail.

Ainsi, en décembre dernier, mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé d'autres mesures visant à éliminer le gaspillage et à améliorer l'efficience. Nous poursuivons les efforts déployés pour réduire les frais généraux de l'État.

Nous nous sommes ensuite attaqués à la révision des programmes gouvernementaux. Nous avons entrepris des efforts d'envergure pour les réformer et les améliorer. Certains programmes désuets ont été éliminés, et d'autres ont été restructurés ou limités.

Grâce à une discipline rigoureuse et à une bonne gestion, les dépenses de programmes ont été ramenées de 19,5 p. 100 de l'économie, en 1984, à 16 p. 100 cette année, ce qui équivaut à une réduction de 22 milliards de dollars de dépenses.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Évidemment, les dépenses trop élevées n'étaient pas la seule cause de notre problème financier. Nous étions aussi bien conscients que les recettes avaient diminué en proportion du revenu national. Les allégements fiscaux spéciaux et les lacunes du régime de la taxe de vente contribuaient à cette diminution. En éliminant les échappatoires et les allégements fiscaux et en réformant le régime fiscal, nous avons accru les recettes. En proportion du revenu national, les recettes sont maintenant revenues à leur niveau moyen des années 1970.

[*Traduction*]

En 1987-1988, nous avons atteint une étape importante sur la voie de la solidité financière, alors que le déficit de fonctionnement des programmes a été transformé en un léger excédent. Cet excédent de fonctionnement s'établit à l'heure actuelle à 9 milliards de dollars. Il résulte d'un changement structurel fondamental de l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Et 70 p. 100 des progrès accomplis sont le résultat de compressions des dépenses et non d'augmentations des recettes.

L'excédent des dépenses de programmes signifie que nous nous attaquons au deuxième élément du problème du déficit. Malgré que la croissance annuelle de la dette soit tombée de 24 p. 100 par année en 1984 à moins de 10 p. 100, elle augmente encore plus rapidement que l'économie—plus rapidement que notre capacité de payer.

Le déficit de 200 milliards de dollars dont nous avons hérité en 1984 a augmenté de 150 milliards. Plus de 80 p. 100 de la hausse sont attribuables aux intérêts composés sur la dette de départ. Cela démontre clairement combien il est urgent—et combien il est difficile—de briser le cycle de la dette. Cela permet aussi d'expliquer pourquoi le déficit annuel s'élève toujours à 30 milliards de dollars, malgré la réduction des dépenses et l'accroissement des recettes.

[*Français*]

Oui, madame la Présidente, la dette de 200 milliards nous entraînait des dépenses d'intérêts de 22 milliards chaque année, pour lesquelles nous n'avions pas d'argent puisqu'on nous avait laissé aussi un déficit qui ne nous permettait même pas de financer l'épicerie. . . De 16 milliards, nous avons transformé cette situation négative en situation positive, avec un surplus de neuf milliards de dollars cette année.

[*Traduction*]

Donc 80 p. 100 de l'augmentation est attribuable à l'intérêt composé sur la dette originale. Comment peut-on payer une dette sans payer l'intérêt qui est dû et où prend-on l'argent si l'on a un déficit? La croissance de la dette publique finira par miner l'avenir que nous désirons pour nos enfants si elle n'est pas maîtrisée. Nous devons protéger l'avenir de tous les Canadiens qui ne sont pas encore nés. La façon la plus efficace de régler ce problème est de s'attaquer à l'inflation, qui est trop élevée. C'est le seul moyen de faire baisser les taux d'intérêt et

de remettre l'économie sur la voie de l'expansion durable.

• (1800)

Les tensions inflationnistes sont fortes après sept ans de forte croissance économique. La demande de biens et de services a dépassé la capacité de production de l'économie. Pour abaisser l'inflation, les coûts doivent être maîtrisés—non seulement au sein du gouvernement fédéral mais dans tous les secteurs. Cependant, nous ne pouvons prendre de raccourcis ni de moyens faciles pour faire baisser l'inflation. Cet objectif peut encore moins être atteint par des réductions arbitraires des taux d'intérêt.

L'expérience montre clairement que cette approche est futile. Elle montre que les politiques monétaires actuelles sont celles qui réussiront.

Soyons francs au sujet de ce problème. Le gouvernement libéral a prouvé qu'il n'avait pas compris le problème. Les taux d'intérêt élevés ne sont qu'un symptôme du problème. Les tensions inflationnistes fondamentales en sont la cause.

La politique économique ne sera couronnée de succès que si nous nous attaquons au problème fondamental. Les mesures que nous prenons, réunies à la politique monétaire restrictive suivie par la Banque du Canada, atténuent la demande et réduisent les tensions inflationnistes. Elles se renforceront, et paveront la voie à une croissance soutenue et forte et à la création d'emplois.

Il ne fait aucun doute que les mesures prises dans le budget sont dures. Il faut l'avouer. Ces mesures font ressortir qu'en réalité il n'y a pas de moyens faciles de réduire les dépenses, après plusieurs années de compression. L'opinion voulant que les dépenses puissent être sensiblement réduites sans avoir d'effet réel à l'extérieur du secteur public est sans fondement.

Réunies aux mesures déjà annoncées par le président du Conseil du Trésor, les mesures prises dans le budget permettront d'économiser 3 milliards de dollars en 1990–91 et près de 4 milliards de dollars en 1991–92. Des économies de plus de 19 milliards de dollars seront réalisées au cours des cinq prochains exercices.

[*Français*]

Pour réaliser ces économies, madame la Présidente, nous avons examiné tous les secteurs de dépenses. Nous avons dû faire certains choix difficiles. Cependant, nous avons tenu compte de leur effet sur la situation financière des Canadiens.

En conséquence, les principaux transferts aux particuliers, comme les prestations versées aux personnes âgées, les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage, ne seront pas touchés. Les transferts de péréquation ou du Régime d'assistance publique du Canada, versés aux provinces les plus défavorisées, ne seront pas touchés non plus.

Nous avons plafonné la croissance d'un certain nombre de programmes à 5 p. 100 par année au cours des deux prochaines années. Ces programmes comprennent: les paiements versés en vertu du Régime canadien d'assistance publique, aux provinces les plus riches, qui sont en meilleure posture, en meillleure situation financière que les autres; et les dépenses consacrées à la Défense et à l'aide étrangère, aux programmes destinés aux autochtones, et aux programmes scientifiques et technologiques.

Un certain nombre d'autres programmes ont été gelés aux niveaux actuels, pour deux ans. Les transferts en espèces et de points d'impôt par habitant versés, aux provinces en vertu du financement des programmes établis seront maintenus constants, de sorte qu'ils augmenteront dans l'ensemble en fonction de la croissance démographique des provinces.

Certains programmes seront annulés ou réduits. Nous annulons notre aide au projet d'exploitation des sables bitumineux, OSLO, et éliminons le projet de construction du brise-glace Polar 8. Le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada a également été annulé.

Nous nous inspirerons des principes de l'entreprise privée pour aider les entreprises. Les subventions seront éliminées à compter de 1990–1991, à certaines exceptions près. L'aide financière sera remboursable selon des conditions plus rigoureuses. Ainsi, nous privilégions l'investissement dans le développement économique plutôt que les subventions au secteur privé.

À la suite de cette décision, les contributions financières aux entreprises seront essentiellement limitées aux programmes touchant l'agriculture, les sciences et la technologie, le développement économique des autochtones, le logement social, le transport régional dans les provinces de l'Atlantique et aux encouragements au développement régional axés principalement sur la petite et moyenne entreprises.

D'autres mesures seront prises pour accroître l'efficience et réduire les coûts de fonctionnement de l'État. D'autres sociétés d'État seront privatisées et d'autres participations seront vendues. Les dividendes des sociétés d'État seront accrus. Et le plafond annuel de 2 p. 100 imposé à la croissance des budgets de fonctionnement et d'entretien de l'État sera prolongé jusqu'en 1994–1995.

• (1805)

Grâce à ces mesures, madame la Présidente, les dépenses de programmes augmenteront d'un peu moins de 3 p. 100 l'an, ce qui est bien inférieur au taux d'inflation. Les mesures prises dans ce Budget nous replacent sur la trajectoire du déficit exposée dans le Budget de l'an dernier, de 1989, et réduisent le déficit prévu pour 1990-1991 à 28,5 milliards de dollars.

[*Traduction*]

D'ici 1994-95, nous prévoyons que le déficit diminuera davantage, pour descendre à 10 milliards de dollars. L'excédent de fonctionnement atteindra 31 milliards de dollars, et les dépenses de programmes tomberont à 14,2 p. 100 du revenu national. Le fardeau de la dette sera réduit, alors que la dette nationale sera réduite par rapport au revenu national, et nous commencerons à rembourser nos obligations et bons du Trésor.

En bref, nous retrouverons la marge de manoeuvre dont nous avons besoin pour faire des choix réels au sujet du pays que nous voulons léguer aux générations futures et nous pourrons le faire dans une conjoncture de baisse de l'inflation, de réduction des taux d'intérêt, d'une forte croissance économique et de la création d'un plus grand nombre d'emplois et de nouvelles possibilités dans toutes les régions du pays.

Les mesures prises dans le budget montrent que nous sommes disposés à travailler avec acharnement pour atteindre nos objectifs. Si nous maintenons notre détermination, nous en sortirons gagnants grâce à la baisse de l'inflation et au renforcement de l'économie. J'invite tous les députés de cette Chambre à se joindre au gouvernement dans cette lutte pour l'avenir—non seulement le nôtre, mais celui des générations futures.

M. Samson: Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement le discours incroyable du député d'en face. Je me demande parfois si nous parlons du même sujet.

Le gouvernement a prétendu ne pas avoir décrété de nouvelles hausses des impôts dans son budget et le ministre a eu droit à une ronde d'applaudissements quand il a fait cette déclaration. Au cas où cela leur aurait échappé, je rappelle aux députés d'en face que c'est bel et bien une hausse d'impôt que devront payer les anciens combattants puisqu'ils débourseront 6 $ de plus par jour pour les soins de santé. Je ne sais comment ils appellent ça. Une hausse du prix des soins de santé est une hausse d'impôt puisque c'est une augmentation du coût d'un service qu'ils doivent payer. Tous les écrans de fumée du monde n'y changeront rien. Nos anciens combattants, qui ont défendu notre pays, ne méritent pas une telle gifle de la part du gouvernement qui devrait avoir honte même d'y avoir pensé.

Je voudrais que le député m'explique une chose. Les ministériels prétendent qu'il n'y a pas de hausses des impôts. Pourtant, cela ne les empêche pas d'annoncer que des paiements de transfert de l'ordre d'un milliard de dollars seront supprimés cette année. Et les transferts seront réduits de 1,5 milliard de dollars l'an prochain. Hier soir, nous avons entendu le ministre des Finances nous dire que les provinces ne devraient avoir aucun mal à recouvrer cet argent sans augmenter leurs impôts.

Le ministre des Finances a réponse à tout. Il doit sûrement avoir un plan, une réponse. Pourrait-il nous dire où les provinces vont trouver 1 milliard et 1,5 milliard de dollars sans augmenter les impôts de qui que ce soit? Je voudrais que le député d'en face, qui vient de parler, nous explique comment elles vont s'y prendre. Je voudrais bien entendre sa réponse.

M. Loiselle: Madame la Présidente, je voudrais rappeler au député que, qu'il le veuille ou non, il n'y avait aucune augmentation d'impôt dans le budget. Nous avons plutôt réduit nos dépenses et nous n'avons pas à rougir de cela. Ces réductions sont nécessaires, car il faut s'attaquer à ce problème pressant, si nous voulons pouvoir continuer à aider les anciens combattants et les autres personnes dont nous nous occupons.

C'est justement ce que nos collègues d'en face n'ont pas réussi à faire. Ils nous ont laissé une situation bien difficile. Ils se sont moqués du problème de l'endettement. Ils n'y ont attaché aucune importance lorsqu'ils étaient au pouvoir et c'est pourquoi nous nous trouvons dans cette situation difficile à l'heure actuelle. Nous tentons d'y remédier et nous y parvenons peu à peu.

• (1810)

En ce qui a trait à l'autre question soulevée par le député, la réduction de un milliard de dollars des paiements de transfert aux provinces, le gouvernement prend bien soin, depuis cinq ans, de maintenir ses dépenses le plus bas possible, de les réduire. On nous accuse très souvent d'en faire trop à cet égard. En moyenne, nous avons réussi à limiter la croissance de nos dépenses à 3,5 p. 100 environ.

M. Samson: Comment se fait-il que le déficit ait augmenté?

M. Loiselle: Le déficit a augmenté parce que nous avons dû payer des intérêts sur la dette et que nous n'avions pas l'argent pour le faire. Nos vis-à-vis ne comprendront jamais cela. Lorsque la dette d'un pays s'élève à 200 milliards de dollars, on doit verser en frais d'intérêt 22 milliards de dollars par année et ce, sans même toucher à la dette. Nous n'avions pas l'argent nécessaire. Nous accumulions un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars. Nous ne pouvons faire marcher la planche à billets. Il faut trouver l'argent voulu quelque part. Or, nous avons réussi un redressement de 25 mil-

liards de dollars à ce chapitre au cours des cinq dernières années. C'est là un bilan remarquable.

Nous avons réduit nos dépenses et limité leur croissance à 3,5 p. 100 en moyenne. Entre-temps, nos transferts aux provinces augmentaient d'année en année de 6,5 p. 100. Lorsque nous avons examiné la situation globale, lorsque nous avons constaté qu'il était nécessaire de mettre de l'ordre dans nos affaires et de poursuivre nos efforts en matière de réduction du déficit, nous avons jugé que nous ne pouvions laisser de côté un programme aussi important. L'année prochaine, nous verserons 35 milliards de dollars au titre des transferts aux provinces. Cela représente une somme énorme. Il faut sabrer là où c'est possible et nous avons donc dû envisager d'effectuer des compressions dans ce programme et ce, de façon tout à fait équitable.

Les ministres des Finances de nombreuses provinces, notamment la mienne, nous avaient demandé de tenir compte du fait que des pressions inflationnistes étaient supérieures dans certaines provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Nous avons donc pris bien garde de nous assurer de répartir de façon proportionnée les compressions nécessaires. Ces réductions qui ne touchent pas les montants des transferts comme tels, mais bien leur taux de croissance, feront passer ce taux de 6 p. 100 à une moyenne de 3 p. 100—un peu plus de 3 p. 100 au Québec, un peu plus de 4 p. 100 dans les provinces atlantiques et environ 2 p. 100 en Ontario—et ont été décidées justement pour faire partager à l'ensemble du pays le problème national de la réduction des dépenses. Elles représentent moins de 1 p. 100 du total des revenus des provinces.

Il s'agit donc d'une situation que pourront surmonter les provinces si elles acceptent de faire un effort. Elles le devront, parce que si nous ne réglons pas définitivement le problème d'ici quelques années, nous n'aurons plus rien à transférer à qui que ce soit. Nous agissons ainsi parce que nous risquons de ne plus parvenir à maintenir nos programmes.

M. Pickard: Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de poser une question au ministre d'État chargé des Finances.

Il me paraît assez intéressant qu'en réponse à la question de mon collègue, il ait affirmé qu'il y a six ans, les libéraux se trouvaient dans une situation délicate avec un déficit budgétaire de 22 milliards de dollars. L'an dernier, votre déficit budgétaire s'élevait à 39 milliards de dollars, soit près du double.

Je trouve intéressant que la dette nationale ait été de 168 milliards de dollars en 1984 et qu'elle soit maintenant de 350 milliards. Depuis l'arrivée au pouvoir de votre gouvernement, il y a eu 31 hausses de taxes qui ont généré des recettes de 50 milliards de dollars en plus des 70 milliards de dollars que rapportaient déjà les taxes en 1984, ce qui donne aujourd'hui des recettes totales de 120 milliards.

Vous venez maintenant vous vanter d'améliorer l'économie canadienne. Nous avons assisté à une suite ininterrompue de hausses d'impôts et de taxes. Vous avez maintenant changé d'orientation, mais il y a une chose que vous n'avez pas changée. Vous tentez toujours de faire porter tout le blâme par les libéraux. Après cinq ans de mauvaise administration, cinq budgets, un sixième aujourd'hui, comment pouvez-vous oser reprocher au gouvernement libéral vos cinq ans de sottises pendant lesquelles vous avez augmenté les taxes de 100 p. 100, vous avez doublé et la dette et le déficit. . .

• (1815)

Des voix: Règlement.

M. Fretz: J'invoque le Règlement.

M. Pickard: Je peux poser une question concernant. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Érié pour un rappel au Règlement.

M. Fretz: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Le député n'arrête pas de s'adresser au ministre. Je sais bien qu'il est nouveau, mais tout de même, il sait sûrement que ses observations doivent être adressées à la présidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence apprécierait qu'il pose sa question par l'intermédiaire de la présidence.

M. Pickard: Vous avez raison, madame la Présidente. Je vous prie de m'excuser, j'adressais mal mes observations. J'essayais de m'adresser au ministre par l'intermédiaire de la présidence. J'ai vraiment été surpris par la façon dont il a adressé ses remarques au Parti libéral. Je suppose que parfois des choses sont mal adressées.

J'imagine, d'après ce que j'ai entendu du ministre, qu'il y a eu également beaucoup de choses mal adressées au sujet des malheurs économiques du Canada en 1990. Les responsables sont le ministre des Finances et le ministre d'État chargé des Finances. En toute honnêteté, j'aimerais bien voir une justification du blâme des gouvernements libéraux, alors qu'il y a eu six budgets depuis, de nombreuses augmentations d'impôts et que l'économie est toujours dans une mauvaise situation.

M. Loiselle: Madame la Présidente, le député dit que je ne comprends pas. C'est votre problème. Ce problème vous ne l'avez jamais compris et vous ne le comprenez pas encore. Vous croyez que pour rembourser non pas 100 milliards mais 200 milliards de dollars de dette il faudrait rembourser 40 milliards de dollars par année. Sur cette dette l'intérêt était de 22 milliards. Dans ce compte courant il y avait un déficit de 16 milliards. Il faudrait que vous revoyiez vos chiffres. Voilà le problème. Pour rembourser il faudrait que nous ayons 40 milliards en plus de nos dépenses. Voilà l'héritage que vous avez laissé au pays et vous devriez en avoir honte.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et observations est terminée. Je pense que la journée touche à son terme quand les arguments traversent la Chambre sans passer par la présidence. Je pense que les partis sont d'accord pour que la présidence dise qu'il est 18 h 26. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 19, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)